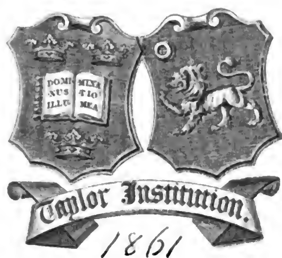

DOMI-NUS ILLU-MINA-TIO MEA
Taylor Institution.

BIOGRAPHIE

DU

DAUPHINÉ

DU MÊME AUTEUR

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

NOBILIAIRE DU DAUPHINÉ

Contenant la Généalogie de toutes les Maisons de cette Province, et l'histoire de la formation et du démembrement des Seigneuries.

Avec un grand nombre de pièces justificatives inédites, des Armoiries, des Portraits gravés des illustrations sorties de chaque maison, des Vues de châteaux, etc.

Deux forts volumes grand in-8°.

Paris. — Imprimerie Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.

BIOGRAPHIE

DU

DAUPHINÉ

CONTENANT

L'HISTOIRE DES HOMMES NÉS DANS CETTE PROVINCE

Qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts, etc.

AVEC LE CATALOGUE DE LEURS OUVRAGES

Et la Description de leurs Portraits

PAR

ADOLPHE ROCHAS

AVOCAT

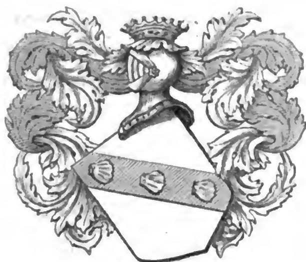
TOME PREMIER

PARIS

CHARAVAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 18

1856



A SON EXCELLENCE

M. LE COMTE FIALIN DE PERSIGNY,

SÉNATEUR

MEMBRE DU CONSEIL PRIVÉ, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

GRAND'CROIX DE LA LEGION D'HONNEUR, ETC., ETC.

MONSIEUR,

Autrefois, les gens de lettres dédiaient leurs ouvrages à de grands seigneurs dont ils invoquaient le patronage pour défendre, selon une naïve formule du dix-septième siècle, l'enfant de leur esprit contre les écueils de la mer orageuse du monde. *Aujourd'hui, l'on ne fait plus de dédicaces, mais, entraîné par mon goût pour l'étude et les*

formes du passé, je n'ai su résister au désir de suivre pour ma part ce vieil usage.

Je viens donc, Monsieur, vous offrir ma Biographie du Dauphiné. *L'hommage vous en est dû comme à un ami des lettres et des sérieuses études, à celui dont la noble initiative a réorganisé les archives départementales, inestimable bienfait sans lequel un très-grand nombre de mes recherches auraient été infructueuses, sinon impossibles. Puis, cet ouvrage est destiné à faire connaître les illustrations d'une province dont votre famille tire son origine, et vous ne sauriez rester indifférent à ces souvenirs de la terre natale.*

Daignez, Monsieur, agréer un hommage qui m'a été inspiré par les sentiments de la plus respectueuse considération.

AD. ROCHAS.

Décembre 1860.

INTRODUCTION

Les biographies particulières de provinces ont toujours rencontré de vives sympathies dans le monde littéraire. En effet, puisant leurs éléments dans des documents locaux ordinairement peu connus, recueillant les traditions de la cité, pénétrant jusques au foyer domestique, les ouvrages de ce genre présentent un double intérêt; au point de vue de leur spécialité, ils rappellent le souvenir d'une foule d'hommes maintenant obscurs, mais qui, par des travaux ou des services, eurent autrefois leurs jours de célébrité, et dont les noms, tirés de l'oubli, servent à élucider bien des faits de l'histoire civile ou littéraire de leur province; à un point de vue plus général, l'intimité des détails où ils peuvent fouiller leur permet souvent d'éclairer d'un jour tout nouveau certaines illustrations en révélant sur leur personne et sur leur vie des particularités demeurées inconnues aux grands répertoires biographiques ou dédaignées par la gravité de l'histoire. Aussi les biographies locales ont-elles éveillé de toutes parts la sollicitude de laborieux investigateurs, amis de leur pays; depuis cinquante ans surtout elles se sont multipliées d'une manière considérable, et aujourd'hui, non-seulement la plupart des provinces, mais de simples communes même, possèdent l'histoire des hommes remarquables qu'elles ont vus naître.

Le Dauphiné n'a point pris part à ce mouvement scientifique. Tandis que des provinces voisines, plus jalouses de leur propre gloire, possèdent depuis longtemps d'excellents travaux sur leurs illustrations, il ne peut offrir sur cette matière, sauf quelques monographies remarquables, que des ébauches superficielles, inexactes et tout à fait insuffisantes. Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il ne se soit rencontré dans son sein des hommes studieux qui aient voulu combler cette lacune; mais, soit qu'ils eussent trop présumé de leurs forces, soit que le courage leur ait manqué à la vue d'investigations longues et pénibles, les uns les ont abandonnées aussitôt après les avoir conçues, les autres n'ont produit que de sèches nomenclatures, de ces ébauches dont nous venons de parler.

L'histoire de ces diverses tentatives ne saurait être déplacée ici.

C'est dans la seconde moitié du xvIIe siècle, sous l'influence du mouvement littéraire imprimé par Boissat et Salvaing de Boissieu, que l'on commença à se préoccuper de la biographie des Dauphinois illustres. Le premier qui paraît en avoir conçu la pensée est un savant conseiller à la chambre des comptes de Grenoble, Philippe Pourroy de l'Auberivière. Ses contemporains, qui avaient vu son travail, en font les plus grands éloges, mais il le laissa inachevé pour s'adonner à l'étude des lois, et en jeta le manuscrit au feu. Dans sa notice (Voy. t. II, pp. 292 et suiv.), nous avons réuni le peu de renseignements que les historiens nous ont transmis à ce sujet.

A la même époque, Chorier, qui se livrait à d'immenses recherches sur la province, recueillit les noms de ses principales illustrations, et leur consacra de petites notices, qu'il groupa çà et là dans les deux volumes de son *Histoire générale*, publiée en 1661 et 1672. Ce sont des espèces de panégyriques sans dates, sans précision dans les faits, mais qui ont dû être utiles à Guy Allard, ne fût-ce que comme nomenclature des noms.

Contemporain des deux précédents, Guy Allard, « ce compilateur fécond en projets avortés, » comme l'appelle Jules Ollivier, avait compris l'importance d'un travail de ce genre. Il se proposa d'abord de publier séparément les vies des hommes les plus remarquables, et débuta, en 1675, par un petit vol. in-12, contenant celles du baron des Adrets, de Dupuy-Montbrun et de Soffrey Calignon. « Dans le projet que j'ay fait, » dit-il dans la préface, « de faire revivre « les héros du Dauphiné qui ont paru avec éclat dans les siècles passés, j'ay « prétendu de les ranger par l'ordre des temps, et de les faire tous paroistre à « la fois par autant de volumes qu'il est nécessaire. » Ces monographies, d'après ce qu'il dit plus loin, devaient être au nombre de quarante-trois ou quarante-quatre. Le peu de succès de ce début lui fit adopter ensuite un autre plan sur des proportions plus vastes et qu'il crut être meilleur : c'était de diviser les illustrations dauphinoises par classes (savants, guerriers, ecclésiastiques, etc, etc.), et de traiter chacune d'elles séparément. D'après ce plan, il fit paraître, en 1680, celle des savants et écrivains, sous le titre de *Bibliothèque du Dauphiné*. Mais, dit Jules Ollivier, dont il convient toujours d'invoquer l'opinion en semblable matière, « sa *Bibliothèque*, qui, d'après les promesses de la « préface, devait embrasser l'histoire littéraire de tous les écrivains dauphi- « nois et de leurs ouvrages, n'est, en résumé, qu'un recueil de nomenclatures « biographiques aussi peu exactes qu'elles sont succinctes et dénuées d'in- « térêt, d'érudition et d'utilité. » Nous ajouterons que la légèreté et l'inattention de l'auteur sont telles qu'il lui arrive parfois de consacrer plusieurs notices au même personnage sous des noms différents, et même de *créer* des célébrités sur les indices les plus futiles. Nous signalons à chaque instant de semblables erreurs. Le lecteur curieux de s'édifier à ce sujet n'a qu'à lire dans notre ouvrage, comme spécimen de son savoir-faire, les notices de BERNARD (t. I, p. 115), de PARME, de PARMISSON et de SOLIGNAC. A notre avis, le seul mérite de son travail est de nous avoir conservé les noms d'un assez grand nombre de membres distingués du parlement de Grenoble, qui, au temps où il écrivait, aimaient et cultivaient les lettres.

Au commencement du siècle suivant, un nommé Philibert Brun, qui paraît s'être beaucoup occupé de l'histoire du Dauphiné, rédigea une sorte de catalogue de ses hommes célèbres, rangés en plusieurs classes : *les Dauphinois vaillants*, *les Dauphinois propres aux sciences*, *etc.*, *etc*. Ce catalogue, dont les ar-

ticles sont aussi secs et aussi dénués d'intérêt que ceux de Guy Allard, n'a pas été imprimé; il fait partie d'un recueil assez curieux conservé à la bibliothèque de Lyon. (T. II, n° 800 du catalogue de Delandine.)

Vers 1770, quelque chose comme une histoire des écrivains dauphinois germa dans la cervelle du chanoine Gras du Villard : Ce pauvre homme, » dit Jules Ollivier (*loc. cit.*, p. XIV), « s'était cru appelé à devenir le Dom Rivet ou « le Niceron de sa province. Heureusement les mémoires littéraires qu'il avait « le projet de forger pesamment n'ont jamais vu le jour, et probablement ne « se sont même jamais réalisés dans le cabinet; perte qui, d'ailleurs, ne saurait « être appréciée que des personnes dont la curiosité s'efforcerait de connaître « jusqu'où s'étendent, dans le domaine des lettres, les limites de la niaiserie « pédantesque. »

En 1797, Chalvet, professeur d'histoire à l'École centrale de l'Isère, donna une nouvelle édition de la *Bibliothèque du Dauphiné* de Guy Allard, continuée jusqu'en 1790. Dès son apparition elle fut maltraitée par l'abbé Mercier de Saint-Léger, qui en rendit un compte sévère, mais juste, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 4e année, t. I. D'après ce savant critique, « l'édition nouvelle « ne représente pas du tout l'ancienne, à cause des changements et des mu« tilations qu'elle a subis sous la main de Chalvet. » Ces changements et ces mutilations consistent principalement dans la suppression d'un assez grand nombre de ces notices de membres du parlement amis des lettres, qui, selon nous, constituent le seul mérite de l'ouvrage de Guy Allard. Mais ce n'est pas le principal reproche que l'on puisse adresser à l'éditeur : malgré les grands progrès qu'avaient faits de son temps les études et la critique historiques, quoique professeur d'histoire, il n'a pas su corriger une seule des erreurs de son vieux devancier; il n'a fait qu'en ajouter de nouvelles, et si nombreuses que nous avons dû renoncer à les relever toutes. Pour un futur bibliothécaire de Grenoble, il ne possède pas les moindres connaissances bibliographiques, et ne sait pas seulement comment on lève le titre d'un livre. On a dit qu'il avait du moins enrichi sa nouvelle édition d'un certain nombre de notices intéressantes : ces notices ne sont même pas de lui; il les a extraites de l'*Hist. litt. de la France*, de Moreri, des *Eloges* de Condorcet, etc. Il est donc resté complétement au-dessous de sa tâche. D'ailleurs son œuvre ne peut être considérée comme une biographie de la province : comme celle de Guy Allard, elle ne renferme que les écrivains et les savants, et l'on y chercherait vainement les grandes illustrations militaires, telles que les Bayart et les Lesdiguières.

Vers le commencement de notre siècle, Jean-Claude Martin, l'un des plus infatigables compilateurs que nous connaissions, avait compris la biographie dauphinoise dans les innombrables ouvrages qu'il méditait. Nous avons sous les yeux un exemplaire de son *Coup d'œil sur le Dauphiné*, avec des notes autographes qui témoignent de ce projet. Il voulait le remanier, l'augmenter, et lui aurait donné pour titre : *Coup d'œil rapide sur le Dauphiné, les exploits de ses héros jusqu'aux temps du chevalier Bayard, la cour d'amour, et sur les hommes illustres de cette province, dans la littérature, les beaux-arts et les ambassades.* Il s'est borné, on le sait, à rédiger quelques monographies chargées d'un fatras de notes, où l'on trouve parfois, çà et là, des renseignements précieux.

En 1821, Victor Augier (d'Orange), alors fixé à Valence, publia, chez Marc-Aurel, le prospectus d'une biographie de la province; mais il ne donna pas de

suite à cette entreprise, sur laquelle nous ne possédons pas d'autres renseignements.

Jules Ollivier, qui était l'un de nos écrivains les plus versés dans la connaissance des hommes et des choses de la province, s'occupa sérieusement de cet ouvrage, auquel il s'était préparé dès longtemps par de sérieuses études et de patientes investigations. En 1837, il commença, avec Colomb de Batines, la publication des *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, qui devaient, dans sa pensée, recueillir les matériaux nécessaires à sa rédaction. Ce recueil était trop sérieux pour avoir du succès; il l'abandonna après une année d'existence, mais sans renoncer au but qu'il voulait atteindre; il modifia ses plans, et ce fut sous son inspiration que Colomb de Batines publia, en 1840, la première partie d'un *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*, contenant, de A à J, une liste de noms avec l'indication des sources à consulter pour la rédaction des notices. Ce travail, calqué sur le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, de MM. Bréghot du Lut et Péricaud, renfermait beaucoup de fatras, multipliait trop les illustrations, et ne signalait pas toujours les principales sources, que l'auteur, malgré ses grandes prétentions en science bibliographique, ne connaissait pas; ainsi, par exemple, il n'avait jamais ouï parler des recherches de Sainte-Palaye et de Raynouard sur les troubadours. Malgré ses imperfections, Ollivier le destinait à faciliter la tâche des collaborateurs dont il aurait sollicité le concours, en leur indiquant les ouvrages où ils devaient puiser leurs renseignements. Malheureusement une mort prématurée l'enleva, en 1841, avant même d'avoir pu y mettre la première main.

Enfin, l'un de nos contemporains à qui l'on doit des productions extrêmement remarquables, M. de Terrebasse, aurait songé aussi, d'après la *France littéraire* de Quérard, à traiter ce sujet. Si l'assertion est exacte, tous les amis des lettres dauphinoises s'associeront aux sentiments que nous avons exprimés dans sa notice, et regretteront qu'il n'ait pas consacré à nos illustrations la plume élégante qui a écrit les vies de Bayart et de Salvaing de Boissieu.

Tels sont les essais de biographie générale qui, depuis près de deux siècles, ont été conçus ou ont reçu un commencement d'exécution. Ils se bornent, comme on le voit, aux insignifiantes notices de Guy Allard et de Chalvet, et aux sèches nomenclatures de Colomb de Batines, ouvrages regardés depuis longtemps comme indignes d'une province si riche en souvenirs historiques et littéraires.

Nous avons cru faire une œuvre utile pour l'histoire et les lettres de notre pays en essayant de combler enfin cette regrettable lacune.

Notre *Biographie du Dauphiné* contient des notices sur environ treize cents personnages nés dans les limites actuelles de cette province, et dont les noms, à un titre quelconque, nous ont paru dignes d'être conservés. Les morts ont été l'objet principal de nos recherches; toutefois, nous avons cru devoir parler de quelques vivants, notamment d'écrivains contemporains dont nous invoquons souvent l'autorité. Un grand nombre de ces notices, rappelant des noms obscurs et oubliés, sont entièrement neuves, et ne se trouvent dans aucune biographie; nous les avons arrachées à la poussière des bibliothèques et des archives. Quant à celles de nos célébrités dont les vies sont bien connues et se trouvent partout, les unes ont été refaites sur des documents nouveaux; pour les autres, quand nous ne trouvions rien à ajouter à ce qui avait été déjà écrit,

nous avons encore essayé de dire quelque chose de neuf en y joignant, soit des renseignements généalogiques, soit des pièces inédites. Ainsi, par exemple, la notice de DIANE DE POITIERS est terminée par son testament, celle de LESDIGUIÈRES par un journal de ses opérations militaires et une liste de soixante-dix-neuf ouvrages émanés de lui ou relatifs à sa vie. Nous donnons en outre à chaque instant des indications que l'on ne trouve pas ordinairement réunies dans les ouvrages du genre de celui-ci, et relatives à la bibliographie, à l'iconographie et à la numismatique.

La bibliographie dauphinoise est une matière à peu près inexplorée, aussi a-t-elle été de notre part l'objet de soins tout particuliers. Nous donnons la liste des éloges, apologies, pamphlets et autres opuscules publiés sur certains hommes, le catalogue des ouvrages émanés des écrivains, et de leurs diverses éditions et traductions. Ces indications, que nous nous sommes efforcé de rendre les plus exactes et les plus complètes que possible, ont été presque toujours faites *de visu*, sur les ouvrages mêmes dont elles reproduisent fidèlement les titres ; quand nous n'avons pu les voir, alors seulement nous avons eu recours aux répertoires bibliographiques. Un très-grand nombre de nos listes sont entièrement neuves et donnent pour la première fois des titres que n'ont pas connus les bibliographes les plus exacts. Plusieurs d'entre elles, exclusivement consacrées à des livres oubliés ou à des écrits de circonstance, paraîtront sans doute fort inutiles à quelques lecteurs, mais tout le monde, croyons-nous, n'en jugera pas ainsi : l'expérience apprend en effet que l'opuscule le plus mince, le plus insignifiant en apparence, peut, à un moment donné, acquérir un grand intérêt ; d'ailleurs, elles ne seront peut-être pas sans utilité si jamais l'on entreprend une histoire littéraire de la province.

Nous décrivons ensuite avec le même soin les portraits gravés ou lithographiés de nos personnages, les caricatures faites contre eux, et les estampes représentant des particularités de leurs vies. Cette partie de l'iconographie dauphinoise n'avait pas encore été explorée ; elle est riche en œuvres d'art, et fournit bien des révélations inattendues. Nous y joignons la description des médailles et médaillons représentant l'image de ceux en l'honneur de qui ils ont été frappés.

Malgré tous nos soins et notre zèle, nous savons par avance que notre œuvre est fort imparfaite et doit contenir de nombreuses lacunes ; nous la compléterons par un *supplément* et un *nobiliaire*, qui seront incessamment sous presse. Nous sollicitons l'indulgence de tous les amis des lettres de notre pays. Nous leur rappellerons que, seul, réduit à nos propres forces et après d'immenses recherches, nous avons entrepris et terminé ce travail ; que le premier nous avons exploré une matière hérissée de difficultés de toutes sortes, où presque tout était à créer sans l'aide de travaux antérieurs, où à chaque pas il fallait se tenir en garde contre les erreurs accréditées par nos vieux biographes et répétées traditionnellement. Nous nous estimerons heureux si, pour prix de nos efforts, nous obtenons les sympathies des quelques hommes qui conservent encore le culte des ancêtres et aiment les choses d'autrefois : ce serait pour nous la plus douce des récompenses, la seule du reste que, au siècle où nous sommes, puissent attendre les travaux de ce genre.

Nous prions les quelques personnes qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches de recevoir ici nos vifs remerciements ; nous avons d'ailleurs eu soin de les nommer en faisant usage des renseignements que, sur notre de-

mande, elles nous ont adressés (1). Il en est trois qui, par un concours plus soutenu, ou par l'importance de leurs communications, ont droit plus particulièrement à notre gratitude : ce sont MM. AMAT, membre du conseil général des Hautes-Alpes, BERRIAT SAINT-PRIX, membre du conseil général de l'Isère, et GIRAUD, de Romans, ancien député.

(1) Nous avons reçu du Dauphiné une dizaine de notices toutes faites ; elles ont été imprimées avec les noms de leurs auteurs. Celles de *Calignon*, de *Saint-Hugues*, du baron de *La Garde*, de *Lally* et de *H. de Lionne* (la partie biogr. seulement), quoique non signées, nous ont été communiquées, et nous en déclinons la responsabilité.

L'extrême concision commandée par le cadre étroit de cet ouvrage nous a obligé d'employer un grand nombre d'abréviations. Voilà l'explication de celles qui pourraient embarrasser quelques lecteurs :

*	Désigne	les ouvrages anonymes et pseudonymes, ou ceux qui ne portent pas le nom de l'auteur sur le titre.
=	—	Les réimpressions ou traductions.
acq.	Signifie	gravure à l'aqua-tinta.
p.	—	Page ou pièce.
pp.	—	Pages.
p. p.	—	Petite pièce.
p. p. h.	—	Petite pièce en hauteur.
p. p. t.	—	Petite pièce en travers.
Point.	—	Gravure au pointillé.

BIOGRAPHIE

DU DAUPHINÉ

A

ACCARIAS DE SERIONNE (JACQUES), publiciste, né à Châtillon (Drôme), vers 1709, mort à l'étranger après 1793 (1). — Sa vie est peu connue. Les biographes ne nous apprennent qu'un petit nombre de faits incertains ou contradictoires, et mes recherches particulières m'en ont fait connaître peu d'inédits. — Après avoir fait avec distinction ses études à Die, Accarias de Serionne vint se fixer à Paris et y publia, en 1736, son premier ouvrage, la traduction de l'*Etna*. Cette même année il dut acheter un office d'avocat au grand conseil, car on le trouve cité en cette qualité, et pour la première fois, dans l'*Almanach Royal* de 1737. Dix ans après, en 1746, il acquit encore la charge de secrétaire du Roi. Ces dernières fonctions étaient alors fort considérées : les rois avaient accordé à leurs titulaires des faveurs très étendues, entre autres le privilége d'être anoblis après vingt ans d'exercice. Accarias cumula ces deux emplois jusqu'en 1753, où il se démit de son office d'avocat au grand conseil pour conserver seulement celui de secrétaire du Roi. — De 1759 à 1764 je le trouve fixé à Avignon; mais à partir de cette dernière année, l'*Almanach Roy.* cessant de le mentionner, je n'ai pu suivre sa trace avec certitude. On doit présumer qu'il sortit alors de France pour se fixer à l'étranger, car dès 1766, il publia à Leyde ses *Intérêts des Nations de l'Europe*. Le reste de sa vie m'est inconnu. Il paraît avoir successivement parcouru les principales villes de la Hollande et de l'Allemagne, où tous ses autres ouvrages ont été imprimés. En 1793, il prenait les titres de membre de l'Académie royale de Florence et de censeur royal. — J'ignore l'époque précise de sa mort. Tous les biographes, d'après la *France litt.* de Ersch, la font arriver en 1792 à Vienne (Autriche), mais cette assertion me paraît détruite par les deux faits suivans : 1° son dernier ouvrage, *du Commerce des peuples neutres*, a été publié en 1793, et rien n'y annonce un ouvrage posthume ou une nouv. édit. 2° On lit dans le *Moniteur*, n° du 22 fructidor an V : « *Séance du 16 fructidor an V* (2 sept. 1797). CONSEIL DES ANCIENS.... Dumas donne des explications sur un placard affiché la nuit dernière contre lui et intitulé : *Conseil aux Emigrés*. Il avoue la lettre rapportée dans ce placard, et dit que M. de Serionne, auquel elle a été écrite, est un savant sorti de France avant 1789, qui n'a jamais été inscrit sur aucune liste d'émigrés... (2) » Les écrits

(1) M. Colomb de Batines le nomme Accarias-Serionne (*Etienne*) et le fait naître le 15 mars 1708. Mais il se trompe évidemment, car la traduction de l'*Etna* est signée *J.* Accarias de Serionne. D'ailleurs le prénom de Jacques lui est constamment donné dans des pièces manuscrites que je possède relatives au dessèchement du lac de Luc (Drôme), dont il demandait la concession en 1754. Il est donc probable que M. Colomb de Batines aura pris légèrement, dans les registres de l'état-civil, l'acte de naissance d'un autre pour celui de notre auteur.

(2) Il y est, au contraire, sous le nom d'ACCARIAS.

d'Accarias de Serionne, presque tous relatifs à l'économie politique, sont très remarquables et peu connus. Ils décèlent un savant, un penseur profond qui a beaucoup vu, beaucoup observé. Son nom eut en Allemagne une certaine célébrité, mais les événements politiques et les préoccupations des esprits, en France, à la fin du siècle dernier, détournèrent l'attention de ses ouvrages, et devinrent la cause de cet injuste oubli qui, chez nous, pèse aujourd'hui sur eux.

BIBLIOGRAPHIE I. * *L'Etna de P. Cornelius Severus, et les sentences de Publius Syrus, traduits en françois avec des remarques... Paris, Chaubert, Clousier, M. DCC. XXXVI* in-12. La dédicace est signée *J. Accarias de Serionne* (B. imp. Y. 1110). - Chalvet en fait par erreur deux ouvrages différents. — II. * *Mémoire concernant l'exécution du concordat germanique*, 1747, in-4° (*Fr. litt.* de Ersch).—III. * *Les intérêts des nations de l'Europe développés relativ. au commerce. Paris*, (Leyde) *Desaint*, M. DCC. LXVI, 2 vol. in-4°. Dédié à l'impératrice de Russie. (B. Grenoble, 11545).-Autre éd., *Paris, Desaint* (Amsterdam), 1767, 4 vol. in-12 (B. Grenoble, 11546). - Trad. en allemand par Jünger, Leipzig, 1766, 2 vol. in-8°; en russe, par Baschilow, Saint-Pétersbourg, 1771, in-8° (*Fr. litt.* de Ersch).—IV. * *Richesse de la Hollande*, 1768, 3 vol. in-12. - Autre éd., *Londres* (Leyde), 1778, 2 vol. in-4° ou 5 vol. in-12, en soc. avec E. Luzac (*Fr. litt.* de Quérard).— V. * *Le commerce de la Hollande, ou tableau du commerce des Hollandais dans les quatre parties du monde, contenant des observations sur les progrès et les décroissements de leur commerce..... Par l'auteur des intérêts des nations de l'Europe; Amsterdam, Changuion, M. DCC. LXVIII*, 3 vol. in-12 (B. Imp. M. $\frac{2554}{4-6}$.) — VI. * *La richesse de l'Angleterre, contenant les causes de la naissance et des progrès de l'industrie, du commerce et de la marine de la Grande-Bretagne... Vienne, Trattnern, M. DCC. LXXI*, in-4° (Bib. Ste-Genev. O. 141[3]).— VII. *La liberté de penser et d'écrire, Vienne, 1775*, 2 vol. in-8°. Dédié à l'impératrice de Russie. — VIII. * *L'ordre moral, ou le développement des principales lois de la nature qui constituent la beauté de l'ordre moral. . Augsbourg, Stage, 1780*, 1 vol. in-8°. — IX. * *Situation politique actuelle de l'Europe, considérée relativement à l'ordre moral, pour servir de supplément à l'Ordre moral... Augsbourg, Stage, 1781*, 1 vol. in-8°. — X. *Vie de Laurent de Médicis, dit le Magnifique, traduite du latin de Fabroni. Berlin, 1791*, in-8°. - C'est une traduction de l'ouvrage suivant: *Laurentii Medicis magnifici vita auctore Angelo Fabroni... Pisis, 1784*, 2 vol. in-4° (B. imp. P. $\frac{168}{1-P}$) — XI. *Du commerce des peuples neutres en temps de guerre. Traité de M. Lampredi.., La Haye et Bruxelles, 1793*, 2 part. in-8° (B. Imp. P. Z ancien $\frac{2496}{B+1.}$). L'original italien est intitulé: *Del Commercio dei popoli neutrali in tempo di guerra... Firenze, 1788*, 2 vol. in-8°. — Peuchet en a aussi donné une traduction sous ce titre: *Du commerce des neutres en temps de guerre... Paris, Agasse, an X*, 1 vol. in-8. Il s'est beaucoup aidé de la traduction de Serionne, qu'il feint de ne pas connaître. Il dit dans sa préface (p. 6): *Le ministère de Louis XVI avait ordonné la traduction de l'ouvrage de Lampredi. .. ce dessein n'a point été exécuté: les événements de la révolution l'ont empêché; nous avons cru devoir aujourd'hui le reprendre et l'exécuter.* — XII. La *Fr litt.* de 1769 lui attribue encore des *Mémoires pour l'abbé D'Anguy*.

ACHARD (JEAN), peintre paysagiste, est né à Voreppe (Isère), le 18 juin 1807. Les travaux des champs furent les premières occupations de sa jeunesse, mais rempli du feu sacré de l'art il sentit de bonne heure qu'un penchant irrésistible l'entraînait vers la peinture. Après avoir suivi un cours de dessin à Grenoble, il vint se fixer à Paris, et là, sans le secours d'un maître, n'ayant d'autre guide que son goût parfait et le souvenir des beaux sites de son pays, il se livra avec ardeur et persévérance à l'étude du paysage. Les plus heureux succès couronnèrent ses travaux, et bientôt M. Achard dut être compté au nombre des paysagistes français les plus distingués.— De 1842 à 1853, les connaisseurs ont pu admirer à chaque salon de ravissantes toiles où l'artiste, comme un fils pieux, se complaît à reproduire les pittoresques points de vue de notre belle province. D'honorables récompenses sont venues encourager son talent: le jury de peinture lui a décerné en 1844 une médaille de 3e classe (paysage) et une autre de 2e classe pour la période de 1845 à 1848. — M. Achard a l'honneur de voir un de ses tableaux exposé au Luxembourg, dans ce musée consacré aux chefs-d'œuvre des peintres fran-

çais vivants : il représente une vue prise aux environs de Grenoble (nº 4 du *Catalogue*). D'autres de ses tableaux font encore l'ornement de plusieurs musées des départements, notamment de ceux de Besançon, de Nantes et de Grenoble.

ACHARD DE GERMANE (Alexandre), procureur-général à la Cour royale de Grenoble, écrivain, né à Aspres-les-Veyne (Hautes-Alpes), le 18 juin 1754, mort à Grenoble le 26 mai 1826. — Il fut reçu en 1778 au nombre des avocats du parlement de Grenoble et ne tarda pas à en devenir l'un des plus distingués. Plusieurs prix remportés par lui aux sociétés littéraires de Grenoble et de Valence, puis sa réception comme membre de quelques sociétés savantes, donnèrent même à sa réputation un éclat particulier. — Lors des grands événements qui signalèrent en Dauphiné le commencement de la Révolution française, M. Achard de Germane se rangea avec ses collègues Barnave et Mounier dans les rangs de l'opposition. Comme eux, il chercha à éclairer l'opinion publique sur les prétentions arbitraires du gouvernement d'alors. C'est ainsi qu'en 1788, à propos de l'affaire du parlement de Grenoble, il publia sous le voile de l'anonyme ses *Lettres à un milord anglais*, écrit plein de raison et de science, destiné à établir historiquement les droits du parlement à la résistance. — Mais bientôt la Révolution prit des allures plus larges : elle ne se contenta plus de s'appuyer sur le droit écrit, elle en appela au droit naturel. Dépassé alors dans ses prévisions, craignant les suites d'un mouvement dont il ne pouvait calculer la portée, il chercha, comme tant d'autres, à arrêter le torrent. Avec quelques amis, il fonda à Grenoble une feuille intitulée *le Sens commun*, journal satirique dirigé contre les idées nouvelles (1). La Révolution répondit d'abord, elle aussi, par la raillerie et la caricature (V. ci-après), puis impatiente dans sa marche et renversant tout ce qui l'entravait, elle finit par la menace. Ce n'était pas alors un vain mot, et notre publiciste dut sortir de France. — Dans l'émigration, il se lia avec M. de Conzié, ancien évêque d'Arras qui lui demanda un mémoire sur l'état des affaires en France. Ce mémoire ayant été lu par le comte de Provence (depuis Louis XVIII), ce prince désira en voir l'auteur et finit par l'attacher à son secrétariat particulier sous la direction de M. de Saint-Priest Dans cette nouvelle position, M. Achard de Germane sut s'attirer l'estime et la confiance la plus étendue. Il devint le dépositaire des chiffres et le rédacteur de la correspondance officielle avec les royalistes. A Mittau, le prince le faisait très souvent travailler auprès de sa personne et ne dédaignait pas de lui demander des conseils. On dit même qu'en 1799, lors du mariage du duc d'Angoulême avec Marie-Thérèse-Charlotte, l'orpheline du Temple, il fut consulté sur les clauses de ce contrat et en écrivit l'original de sa main. — Cependant la France étant devenue plus calme après le 18 brumaire, M. Achard de Germane revint en Dauphiné, à Grenoble, y reprendre sa profession d'avocat. Il vécut ainsi dans la retraite et l'étude jusqu'à la Restauration. En 1816, le comte de Provence, devenu roi, se souvint de son ancien secrétaire et le nomma procureur-général près la cour royale de Grenoble, le..... puis chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur. C'est dans l'exercice de ces fonctions et la pratique de toutes les vertus privées qu'il fut subitement enlevé à ses enfants et à ses amis.

Bibliographie. I. * *Lettres d'un avocat au parlement de Dauphiné à un milord anglais* (s. l. ni d.), in-8°, 45 pp. (B. Grenoble, 23993). II. *Essai sur les moyens locaux les plus assurés et les moins dispendieux de faire cesser le fléau de la mendicité à Valence... 1789*, in-8°, 152 pp. - Mémoire couronné par la société académique et patriotique de Valence, le 16 août 1788. - (V. les *affiches du Dauphiné* du 10 octob. 1788, pp. 119). — III. *Sur les causes du dépérissement des bois en Dauphiné et des moyens d'y remédier*. Mémoire couronné par la société littéraire de Grenoble, le 2 mai 1788 et inséré dans les *Mémoires* de cette société (édit. in-8°, 1re part.) L'auteur, satisfait de son succès, refusa le prix (une médaille d'or de 300 liv.) et demanda que cette somme devînt l'objet d'une nouvelle question à proposer. — IV. *Sur les branches d'industrie qui conviennent le mieux aux cantons de la province du Dauphiné qui en sont dépour-*

(1) Je ne connais ce journal que de nom. Il n'est pas cité par Deschiens (*Bibliogr. des Journaux*), ni par M. Colomb de Batines (*Bibliogr. des Journaux... du Dauphiné*, dans ses *Mélanges biographiques et bibliographiques*).

vus. Mémoire couronné par la même société, le 12 mars 1788. (*Ibid*., 2e part.) — V. ***Mémoire sur les moyens de perfectionner l'espèce des moutons du Dauphiné*, *1788***, in-8°, 69 pp. — VI. ***Discours sur l'amour de la patrie, prononcé devant la cour royale de Grenoble***. (Grenoble), in-8°, 16 pp. (B. Grenoble, 28657.) — VII. ***Discours sur la légitimité, prononcé le 3 novembre 1824*** devant la même cour. (Grenoble), in 8°, 16 pp. (B. Grenoble, 28658). — VIII. ***Discours sur l'importance de l'analyse dans le barreau, prononcé le 3 novembre 1825***, devant la même cour. (Grenoble), in-8°. (B. Grenoble, 28659).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. * *Nécrologie*. Grenoble, imp. d'Allier (s. d.), in-8°, 4 pp. Biogr. d'Achard de Germane, publiée quelques jours après sa mort.

ICONOGRAPHIE. On a fait une caricature contre le rédacteur du journal *le Sens commun*. Il est représenté sous la figure d'un petit bossu, monté sur des tréteaux, et vendant des fioles d'élixir à des enfants et à des personnages grotesques. On lit en bas : L'ARISTOCRATE CHARLATAN. — *Un alchimiste que l'on dit etre un deserteur fabrique à Grenoble et fait distribuer comme journal cet élixir sous l'étiquette le Sens commun. Nous avons reçu une topette de cette liqueur veneneuse et nous avons trouvé par l'analise que le-dit élixir n'est qu'une préparation de mercure distillé, avec l'acide anti-national...* p. grossière, coloriée, in-4° en-t.

ADHÉMAR ou **ADÉMAR** (GUILLAUME), troubadour de la fin du XIIIe siècle, n'appartient pas au Dauphiné. Il naquit dans le Gévaudan, à Marvejols dont son père était seigneur, et mourut dans un monastère de l'ordre de Grammont (1). — G. Allard et Chalvet lui ont consacré un article plein d'erreurs et d'anachronismes. Trompés par les conjectures de Nostradamus (2), ces deux auteurs le disent fils de Gérard Adhémar auquel l'empereur Frédéric inféoda le château de Grignan. Leur méprise est ici évidente, car cette inféodation eut lieu en 1164, et notre troubadour vivait vers la fin du XIIIe siècle, comme le prouve un passage des poësies du moine de Montandou qui en parle comme de son contemporain (3). L'article de Chalvet est surtout remarquable par un luxe inoui de bévues. Je me contenterai de signaler les suivantes : il le fait naître en Dauphiné; il le donne pour amant à la comtesse de DIE (*V*. ci-après son art.) : *Il ne reste de lui*, dit-il, *aucun ouvrage*, tandis que nous en connaissons dix-huit.

ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, etait fils de G. Hugues Adhémar, seigneur de Monteil, de Grignan, Nyons, Aix, Pierrelate, Donzère, etc. On ne sait rien de plus sur sa naissance, et cependant les rédacteurs du *Dict. de Feller* (édit. de 1842) avancent hardiment qu'il est né à Valence. — Notre Adhémar suivit d'abord, comme son père, le parti des armes, puis, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint évêque du Puy vers 1080. Au concile de Clermont (1095), où fut prêchée la première croisade, le pape Urbain II le nomma son vicaire ou légat dans cette ste expédition. Ce titre l'en faisait chef spirituel, mais comme il était un de ces prelats qui savaient à la fois manier la crosse et l'épée, sa valeur dans les combats le fit bientôt considérer comme l'un des chefs militaires. Les historiens s'accordent tous à faire le plus grand éloge de sa conduite pendant les deux ans que dura la guerre sainte : « Ses exhortations et ses « conseils contribuèrent beaucoup à « maintenir l'ordre et la discipline. « Il consolait les croisés dans leurs « revers, les fortifiait dans les dangers : « revêtu à la fois des marques d'un « pontife et de l'armure des cheva« liers, il offrait sous la tente le mo« dèle des vertus chrétiennes, et dans « les combats il donna souvent l'exem« ple de la bravoure (4) » Après s'être signalé en plusieurs rencontres, notamment à la bataille d'Antioche (3 août 1098), il fut enveloppé par la contagion qui décima l'armée chretienne lors de la prise de cette ville et mourut le 3 juin suivant.

On lui attribue la composition de l'antienne *Salve Regina*, mais cette opinion est controversée (*V*. l'*Hist. litt. de la France*, t. VIII, pp. 470-72, où la question est discutée.

ADON (SAINT-), archevêque de Vienne. — G. Allard et Chalvet l'ont placé dans leur *Bib. du Dauphiné*, mais

(1) Voir : *Parnasse Occitanien*, p. 258, où se trouve une notice en langue romane sur ce troubadour. — *Histoire littéraire des Troubadours*, par Millot, t. II, pp. 497 et suiv.

(2) Vie des plus célebres Poëtes provençaux, par Jehan de Nostredame, ch 8.

(3) Ce moine troubadour vivait sous Alphonse III, roi d'Arragon (1285-1291).

(4) Michaud, *Hist des Croisades* (1819), t I, pp 172

il ne paraît pas originaire de cette province. — Ce prélat, l'une des lumières de son temps, naquit vers l'an 800 d'une illustre famille du Gatinais, au diocèse de Sens (1). Il fut élevé, en 860, sur le siege de Vienne, par l'élection du clergé, des grands et du peuple, et l'occupa jusqu'à sa mort arrivée le 16 decembre 875.

Il a laissé, entre autres, les deux écrits suivants relatifs à l'histoire de notre province : I. *Vie de saint Didier*, martyr et l'un de ses prédécesseurs. Elle est imprimée dans Surius au 23 mai et dans les *Lectiones antiq.* de H. Canisius, t. VI, pp. 441 et suiv. Cette vie, écrite en 870, est dédiée au clergé et aux fidèles du diocèse de Vienne. — II. *Vie de saint Theuder* (Saint-Chef). On la trouve dans Mabillon *acta SS. ord. sancti Bened.* T. I, pp. 678 et suiv. Elle est dédiée aux moines de Saint-Chef. — III. On lui a attribué à tort une *Vie de saint Bernard*, archevêque de Vienne, publiée par Bollandus, au 23 janv.

ADRETS (LE BARON DES). — *V.* BEAUMONT.

AGILES (RAYMOND DES), ou **RAYMOND D'AGILES**, historien de la première croisade, naquit, à ce qu'on pretend, à St-Paul-Trois-Châteaux. Il était chanoine du Puy lorsque le pape Urbain II donna à son évêque, Adhémar de Monteil (*V.* ce nom), le titre de légat apostolique dans l'armée des croisés. Raymond fit partie de cette expédition en qualité de chapelain du C[te] de Toulouse. — Pendant les premiers jours de marche, il se lia avec un chevalier nommé Ponce de Balazun, du diocèse de Viviers, qui l'engagea à écrire l'histoire de l'expédition. Raymond ayant goûté ce projet, se mit immédiatement à l'œuvre et continua sans interruption jusqu'en 1099. Il nous a conservé une foule de particularités négligées par les autres historiens, entre autres sur la part qu'il prit à la découverte, vraie ou supposée, de la Ste-Lance. — Malgré la crédulité de son auteur, cet ouvrage est fort estimé : il a été écrit avec bonne foi, et tous les événements y sont racontés *de visu*. — On ignore l'époque et le lieu de la mort de Raymond des Agiles.

Son histoire a pour titre : *Raymondi de Agiles, canonici Podiensis, historia Francorum qui ceperunt Hierusalem*. Elle est insérée dans le Recueil de Bongars, *Gesta Dei per Francos*. Hanaw, 1611, in-f°.

AGNAN (SAINT-), ou **AIGNAN**, — *Anianus*, — célèbre évêque d'Orléans dans le VI[e] siècle, naquit à Vienne de parents illustres. — S'étant rendu auprès de saint Euverte, évêque d'Orléans, pour être admis au nombre de ses disciples, il ne tarda pas à être remarqué par ce prélat, qui le nomma d'abord abbé de Saint-Laurent, puis, en mourant, le désigna au choix du peuple pour son successeur. D'après les hagiographes, Agnan opéra un grand miracle à son avènement à l'épiscopat. Il guérit le gouverneur de la ville d'une grave maladie, et celui-ci, en actions de grâces, donna la liberté à tous les prisonniers. Telle serait, dit-on, l'origine de l'antique privilége dont ont joui autrefois les évêques d'Orléans de pouvoir, le jour de leur entrée solennelle, libérer les détenus pour certains délits. — Quoi qu'il en soit, un événement d'une tout autre importance vint signaler son épiscopat et lui mériter la reconnaissance de l'histoire. En 451, Attila s'était précipité sur la Gaule et, comme un torrent débordé, ravageait toutes les villes situées sur son passage. Déjà Metz et Trèves étaient tombées sous ses coups, et Agnan craignant avec raison pour son peuple, accourut malgré son grand âge, auprès d'Aëtius, préfet des Gaules, pour implorer son secours. Puis, reprenant en toute hâte le chemin d'Orléans, il vint s'y enfermer, résolu de périr plutôt que d'en ouvrir les portes à l'ennemi. Par ses ordres, les fortifications furent réparées, on organisa les moyens de défense, et les habitants, animés par son exemple et ses discours, résolurent de tenir tête avec intrépidité au *fléau de Dieu*. — On connaît ce siége célèbre. Pendant cinq semaines, la ville résista aux efforts d'Attila, et c'est au moment où les barbares se précipitaient déjà dans les rues par les brèches des murailles qu'Aëtius arriva amenant les secours promis. Repoussé de toutes parts, le roi des Huns prit la fuite. — Saint-Agnan survécut peu à ce mémorable événement où il avait déployé à la fois les vertus d'un pasteur et d'un grand citoyen : il mourut le 17 nov. 453.

Le lieu de sa sépulture a fait naître une controverse entre les savants. On peut voir à ce sujet : I. *Mémoire sur le*

(1) Vie de saint Adon par Dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. V, pp. 461-474.

lieu de la sépulture de saint Aignan (Mercure de France, sept. 1733). — II. Lettre de M. Lebœuf sur le même sujet (*Ibid.*, mai 1734).

Bibliographie. — I. *St-Aignan, ou le Siége d'Orléans par Attila : Notice historique, suivie de la vie de ce saint*, par Auguste Theiner. Paris, 1832, in-8°. — II. *Abrégé de la vie et des miracles de St-Aignan*. Orléans, 1803, in-8°.

Iconographie : *Saint Aignan guérissant Agrippin, bas-relief de sculpture en argent, exécuté sur la châsse de saint Aignan d'Orléans. — J.-A. Meissonnier, inv. Balechou, sculpt.* — In-fol., en H.

AGNEL (Gaspard-Basile), né à Embrun, le 14 juillet 1761, s'engagea comme volontaire dans le 1er bataillon des H.-Alpes, le 8 octobre 1791. Nommé capitaine le 13 décembre suivant, il fit les campagnes de 1792 à l'an IV et se signala plusieurs fois par des actions d'éclat, entre autres le 17 novembre 1793, en enlevant à la baïonnette, avec deux compagnies seulement, la redoute de la Madeleine défendue par six cents Espagnols. — Etant passé à l'armée d'Italie, il prit part aux batailles de Montenotte, du pont de Lodi, et de Tagliamento, où sa belle conduite lui mérita le grade de chef de bataillon le 19 juillet 1795. Il servit ensuite dans les armées de Suisse et de Hollande, se signala à l'affaire de Castricum après laquelle il reçut le grade d'adjudant-général sur le champ de bataille (18 octobre 1799). En 1800, le département des H.-Alpes l'élut député au corps législatif. — Ayant repris le service militaire trois ans après, il devint, en 1807, commandant supérieur des places de Montreuil, de Friedland et Greisswalde en Allemagne. En 1808, il fit encore la campagne d'Espagne, mais atteint par la fièvre jaune cet officier dut, le 2 novembre de la même année, rentrer dans ses foyers pour rétablir sa santé. Le 6 octobre 1815, ayant obtenu sa retraite, il se retira à Brunoy (Seine-et-Oise), et, nommé maire de cette commune, il en exerça les fonctions depuis 1830 jusqu'au 9 juillet 1840, époque de sa mort. — Le testament d'Agnel renfermait une clause ainsi conçue : « Je lègue la somme de 250 francs à chacun des soldats volontaires originaires d'Embrun, ou hameaux en dépendant, ayant appartenu à la compagnie dite d'Embrun, et qui m'ont suivi au champ d'honneur pour la défense de la liberté. Cette compagnie faisait partie du 1er bataillon des H.-Alpes, formé en 1791. » — Il s'en trouva encore sept qui touchèrent le legs. Cette disposition testamentaire fut mise en 1840 à l'ordre du jour des Invalides. — Agnel était officier de la Légion-d'Honneur (14 juin 1804), et chev. de St-Louis.

AGOULT (Jean-Antoine, comte d'), de la branche de Voreppe (1), maréchal-de-camp, député du Dauphiné aux Etats-Généraux, naquit à Grenoble, le 17 novembre 1753. — Il fut nommé s.-lieutenant dans le régiment de Clermont, cavalerie, à l'âge de dix ans, et capitaine à l'âge de seize. Comme on le voit, son avancement était des plus rapides, aussi le trouve-t-on, dès le 30 mars 1788, au nombre des mestres-de-camp de l'armée. — L'année suivante, la noblesse du Dauphiné l'élut pour son député aux Etats-Généraux. — Le Cte d'Agoult se montra d'abord favorable au parti populaire en se réunissant l'un des premiers au tiers-état avec le marquis de Blacons, son collègue (22 juin 1789). Mais cette tendance ne fut pas de longue durée : le 19 juin 1790, il protesta contre la suppression des titres nobiliaires, et se montra par la suite opposé à toutes les mesures qui lui parurent contraires aux intérêts de son ordre. — En 1791 il émigra, fit avec les princes la campagne de 1792, passa dans l'armée de Condé en 1795, fut créé maréchal-de-camp le 17 février 1797. En 1801, lors du licenciement des corps d'émigrés, il rentra dans la vie privée, et n'en sortit qu'à la Restauration pour se rendre auprès du roi, qui le nomma aide-major général des gardes-du-corps. — Le 20 mars 1815, le Cte d'Agoult se trouvait en Dauphiné au moment de l'arrivée de Bonaparte. Il chercha à réunir des volontaires pour s'opposer à son passage, mais n'ayant pu y parvenir, il courut à Lyon rendre compte à Monsieur (Charles X) de l'etat des choses. — A la deuxieme Restauration, son grade dans les gardes-du-corps lui fut rendu, mais il ne l'exerça pas longtemps et se retira en Dauphiné vers la fin de 1815 : la même année (30 octobre), le roi lui donna la croix de comm. de St.-Louis. — De son mariage avec Mie-Margte-Fse de Blacons il eut Hector-Philippe, dont l'article suit.

(1) La terre de Voreppe est entrée dans la maison d'Agoult en 1656 par le mariage d'Hector d'Agoult avec Uranie de Calignon, dame de Voreppe, petite-fille du célèbre chancelier de Navarre.

AGOULT (Hector-Philippe), fils du précédent, naquit à Grenoble le 16 septembre 1782. Ayant embrassé la carrière diplomatique, il fut nommé, en 1814, secrétaire d'ambassade en Espagne, et y remplit plusieurs fois les fonctions de chargé d'affaires jusqu'en 1818. A dater de l'année suivante, Louis XVIII l'envoya, successivement, en qualité de son ministre plénipotentiaire, auprès des rois de Hanôvre (1819), de Suède (1823), et des Pays-Bas (1823).

AGOULT (Charles-Constant-César-Joseph-Loup-Mathieu d'), de la branche de Beauvesin et d'Auriac, évêque de Pamiers, naquit à Grenoble, le 15 janvier 1749. — Il vint faire ses études ecclésiastiques à Paris, et fut présenté, à sa sortie du séminaire de St.-Sulpice, au duc d'Orléans. L'abbé d'Agoult ne tarda pas à briller dans les salons de ce prince, autant par sa vive intelligence que par sa facilité à discuter les hautes questions d'économie politique. Ce talent, plus rare alors que de nos jours, le fit dès lors regarder comme destiné à un brillant avenir. En effet, il devint bientôt grand-vicaire de Pontoise, vicaire-général du diocèse de Rouen, avec le titre d'archidiacre du Vexin français, prévôt du chapitre de St.-André de Grenoble, en 1775 (1). Le 5 février 1782, le roi le nomma à l'abbaye de Ferrières, diocèse de Sens, et, en 1787, à l'évêché de Pamiers. — Malgré ses goûts et son aptitude particulière, il ne joua aucun rôle pendant la Révolution. On le voit seulement, au commencement de 1789, rédiger un rapport concernant les doléances de quelques communes du comté de Foix, et avant la fin de cette année, il s'était déjà réfugié à l'étranger. On raconte que, vers le mois de novembre 1790, ce prélat vint secrètement à Paris, sur l'invitation de Louis XVI. Le malheureux roi, sous l'influence de la coterie de Breteuil, nourrissait l'espérance d'arrêter la marche de la Révolution, et, avant de frapper un grand coup, il avait désiré consulter l'évêque de Pamiers. Celui-ci fut mis dans la confidence de tous les projets de la cour, mais, toujours prudent, il n'y prit aucune part et sortit de France un mois avant la fuite à Varennes. — Pendant son séjour à l'étranger, il continua à s'occuper d'économie politique, fréquentant les cercles où ces questions étaient agitées, entretenant des relations avec des économistes, entre autres avec le célèbre Ed. Burke. — Rentré en France en 1801, il se démit de son évêché, puis resta dans l'obscurité jusqu'à sa mort arrivée à Paris, le 21 juillet 1824. Les écrits politiques de l'évêque de Pamiers décèlent un homme d'esprit, mais voilà tout. Ils appartiennent à cette vieille école, qui ne voit dans les révolutions qu'un fait matériel et ne sait pas qu'elles sont déjà accomplies dans les esprits avant de passer dans les faits.

Bibliographie : I. * *Ouvrez donc les yeux* (s. l. ni d.) (1789), in-8°, 78 pp. — Pamphlet dirigé contre la révol. Il a été réfuté par le suivant : * *Voyez suite d'Ouvrez donc les yeux* (s. l. ni d.) (1789); in-8°, 14 pp. Il faut joindre à ces deux pamphlets l'opuscule intitulé : * *Fermez les yeux* (s. l. ni d.) (déc. 1789), in-8°, 32 pp. — II. *Principes et réflexions sur la constitution de France* (s. l. ni d.), in-8°, 26 pp. — III. *Ordonnance sur l'élection de Bernard Font, curé de Serres, au siège de l'Arriége* (Soleure, 9 mai 1791) — IV. * *Avertissement pastoral au clergé et aux fidèles pour les prémunir contre le schisme* (Soleure, 19 mai 1791). — V. *Conversation avec Ed. Burke sur l'intérêt des puissances de l'Europe*. Paris, Egron, 1814. in-8°. — VI. * *Projet d'une banque nationale, ou moyens de tirer la France de la crise actuelle*. Paris, Egron. 1815, in-4°. — VII. * *Lettres à un Jacobin, ou réflexions politiques sur la constitution de l'Angleterre et la charte royale considérée dans les rapports de la monarchie française*. Paris, Egron, 1815, in-8°. - 2e éd., 1816, in-8°. — VIII. * *Eclaircissements sur le projet de Banque nationale, réponse aux objections faites contre ce projet*. Paris, Egron, 1816, in-8°, in-4°, rare. — IX. * *Essai sur la liberté de la presse, par l'auteur des Lettres à un Jacobin*. Paris, Egron, 1817, in-8°, 53 pp. — X. *Des impôts indirects et droits de consommation, ou essai sur l'origine et le système des impositions françaises, comparé avec celui de l'Angleterre...* Paris, Nicolle, Egron, 1817, in-8°.

AGOULT (Antoine-Jean, Vte d'), frère du précédent, lieut.-général, pair de France, né à Grenoble, le 22 nov. 1750, entra fort jeune dans les mousque-

(1) Sa nomination à la prévôté de St-André donna lieu à un gros procès pardevant le Parlement de Grenoble. On en trouve une analyse intéressante dans les *Affiches du Dauphiné*, années 1776-77, pp. 93 et suiv.

taires (18 juillet 1766). Ayant quitté ce corps le 10 février 1768, il devint successivement lieutenant en second dans le régiment de Toul, artillerie, (3 juillet 1770); s.-lieutenant au Royal-Allemand, cavalerie: capitaine dans les cuirassiers du roi (21 avril 1777); s.-lieutenant de la compagnie écossaise des gardes-du-corps du roi (30 mars 1781); et enfin, en 1783, aide-major avec rang de mestre-de-camp. En 1791, il émigra avec ses frères et servit l'année d'après dans l'armée des princes, puis se rendit à Vérone auprès du Cte de Provence, qu'il accompagna dans ses voyages en Allemagne, en Russie et en Angleterre. A la Restauration, ce dernier ne tarda pas à le récompenser de ses services et de sa fidélité. A peine rétabli sur le trône, il l'attacha à la personne de la dauphine en qualité de premier écuyer, et ne cessa de lui donner des marques de faveur. Il le nomma commandeur de St.-Louis, le 23 août 1814, lieut.-génér. le 1er nov. suiv., gouverneur du château de St.-Cloud, pair de France le 23 déc. 1823, officier de la Légion-d'Honneur le 29 août 1824, et chev. de ses ordres le 30 mai 1825.—Le Vte d'Agoult mourut le 10 avril 1828. On peut le considérer comme l'un des plus constants et des plus dévoués serviteurs de la maison de Bourbon. La loyauté de son caractère, la pureté de ses sentiments, sa fidélité à toute épreuve rappellent les plus belles figures des anciens chevaliers français. Il fut un de ces hommes, si rares aujourd'hui, dont les nobles qualités commandent l'estime de leurs adversaires mêmes.

Bio-Bibliographie: *Oraison funèbre prononcée à la chambre des Pairs, par le duc de Luxembourg* (Paris), 1828, in-8°, 4 pp.

Iconographie. — Le vte d'Agoust (*Antoine-Jean*), *pair de France, premier écuyer de madame la dauphine...* in-4°. Buste, 3/4, Tourné à G. — *Lith. de Villain.*

AGOULT (François-Edouard-Auguste-Venceslas-Hippolyte, marquis d'), frère des deux précédents, lieutenant-général, chev. de St-Louis, naquit à Grenoble le 17 janvier 1746. Son père, César d'Agoult, était conseiller au parlement de cette ville. Il embrassa l'état militaire en 1762 et fut successivement capitaine de cavalerie en 1781, brigadier le 1er janvier 1784, maréchal-de-camp le 9 mars 1788. En 1791, il émigra et servit avec le vicomte Antoine-Jean, son frère, dans l'armée des princes. Le 20 février 1816, le roi lui conféra le grade de lieutenant-général.—En lui s'est éteinte la branche de Beauvesin et d'Auriac, n'ayant laissé que deux filles de son mariage avec Angélique de Vachon.

AGOULT (Vincent), major du régiment des gardes françaises, rendit son nom odieux, en 1788, en mettant à exécution un ordre despotique et maladroit des ministres de Louis XVI. — Le card. de Brienne, pour résister aux parlements dont la hardiesse devenait de jour en jour plus menaçante, avait obtenu du roi un édit qui réduisait ces cours souveraines et instituait de grands-bailliages et une cour plénière. A la nouvelle de cet attentat contre son autorité, le parlement de Paris se hâta de protester par une déclaration solennelle où étaient exposés les principes fondamentaux, selon lui, de la monarchie française. Le ministre répondit à cet acte par une mesure violente : il ordonna à Vincent d'Agoult d'arrêter, à la tête de six compagnies de gardes françaises, les conseillers d'Espremenil et Goeslard de Monsabert, qui étaient regardés comme les instigateurs de la protestation. D'Agoult envahit le Palais de justice et exécuta cet ordre avec une grande brutalité, s'il faut en croire les relations publiées alors par les ennemis de la cour (6 mai 1788). — On ne trouve pas le nom de cet officier dans les diverses généalogies de la maison d'Agoult.

Bibliographie. * *Histoire du siége du palais, par le capitaine d'Agoult, à la tête de six compagnies de gardes françaises...* (s. l. ni d.), in-8°, 32 pp.—Autre édit. (s. l. ni d.), in-8°, 14 pp.

AGRIPPA (Henri-Corneille). — *V.* Vachon (de),

AIMAR ou **AYMARD**, archevêque d'Embrun. — Il fut d'abord abbé de Saint-Pierre de Vienne, en 1186, à la mort de Guillaume de Tivel, puis évêque de Maurienne, (Savoie), en 1221, et enfin archevêque d'Embrun, en 1235. Les historiens ne nous apprennent aucune particularité de sa vie, si ce n'est qu'il fut présent et souscrivit à quelques actes de peu d'importance.—Il mourut pendant la tenue du concile de Lyon, le 9 des kal. de juin 1245. Son corps fut transféré à Vienne et enseveli dans l'abbaye de Saint-Pierre, dont il était resté abbé malgré sa promotion à l'épiscopat. On

lit dans son épitaphe conservée par Chorier (*Antiquités de Vienne*, p. 72), et la *Gall. Christ.* que ce prelat possédait trois vertus rarement réunies en la même personne :

Lingua perita, manus larga, pudica caro.

— *Gall. Christ.* III, pp. 1077. — Besson, *Mém. pour l'hist. ecclés. de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne.* Nancy, 1759, in-4°, pp. 291.

AIMOIN ou **AYMOIN.** — *V.* Montagny (Aymon de).

AIMON, évêque de Valence. — On ne connaît pas d'une manière précise l'époque où il occupa ce siége, on sait seulement que ce fut entre les années 952 et 992, sous le règne de Conrad le Pacifique, roi d'Arles, dont il devint le chancelier.— Les évènements de sa vie nous sont également demeurés inconnus sauf un seul fort intéressant rapporté par les auteurs ecclésiastiques. Un nommé Eycard s'étant emparé de terres appartenant à l'église St-Apollinaire de Valence, Aimon épuisa en vain toutes les voies de douceur pour rentrer en leur possession; le roi d'Arles lui-même, dont il invoqua la protection, ne put lui faire rendre justice. Dans cette extrémité, il eut recours aux armes spirituelles dont les évêques d'alors se servaient fréquemment contre les usurpateurs de leurs biens. Il prononça contre Eycard une sentence d'excommunication, et, comme moyen de promulgation, en déposa l'acte sur l'autel de St-Etienne, à Arles. — Ce curieux document a été inséré par Mabillon dans ses *Vetera analecta*, t. I, p. 97. Il nous fait connaître la formule des sentences d'excommunication au xe siècle. On le trouve encore, trad. en français, dans les *Antiq. de l'église de Valence*, de Catellan, pp. 210-212. — Chalvet, avec son inexactitude ordinaire, place l'épiscopat d'Aimon en 943; bien plus, ne soupçonnant certainement pas ce que pouvait être la sentence dont il s'agit, il l'appelle *un manifeste adressé à la ville d'Arles.*

ALBERT (Antoine), écrivain, curé de Seyne (Hautes-Alpes), naquit à Chantemerle, hameau de ce département, commune de Saint-Chaffrey. Il était bachelier en droit civil et canonique de la Faculté de Paris, et docteur en théologie.

Bibliographie I. * *Dictionnaire portatif des prédicateurs français, dont les sermons ont été imprimés...* Lyon, Bruyset Ponthus, 1757, in-8°. — II. * *Nouv. observations sur les différentes manières de prêcher...* Lyon, 1757, in-12. — III. * *Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun, par M***, bachelier en droit canonique...* (Embrun, impr. de P. Fr. Moyse) *1783*, 2 vol. in-8°. (B. Imp. L. $\frac{2187}{A.1-2}$) — Le 1er xiv et 506 pp.. le 2e vi et 501 pp. La dédicace est signée *A. C. D. S.* (Albert, curé de Seyne). — Cet ouvrage, dont le prospectus avait paru en 1781, est divisé en 4 parties. La 1re traite du diocèse d'Embrun en général; la 2e de ses villes et communautés, dont elle donne des descriptions particulières ; la 3e de l'histoire des évêques d'Embrun, et la 4e du clergé régulier et séculier. — Le t. II, renfermant ces deux dernières parties, est intitulé: *Hist. ecclés. du diocèse d'Embrun, pour servir de continuation à l'histoire générale du diocèse.* — Quoique tirée à 600 exemplaires, cette histoire est fort rare et peu connue. Elle apprend beaucoup de choses intéressantes, et a été d'un grand secours à M. Ladoucette pour sa Topographie des Hautes-Alpes. On peut seulement reprocher à l'auteur des détails minutieux et pas assez de critique; M. Chaix, p. 21 de sa *Topographie... de Briançon*, parle trop cavalièrement de cet ouvrage, qu'il n'avait certainement jamais lu, ni même vu. — Les pages consacrées par Albert à raconter l'histoire des Vaudois ont été réfutées par une brochure anonyme intitulée : *Cinq lettres, par un Vaudois des Gaules Cisalpines, sur quelques passages d'un livre....* (Grenoble) *1784*, in-8°, 74 pp. Cet opuscule a été attribué, contre toute vraisemblance, à l'abbé Blanc, prêtre d'Embrun.

ALBERT (Joseph-Jean-Baptiste, *baron*), né à Guillestre (H.-Alpes), le 28 août 1771, s'engagea comme volontaire dans le 1er bataillon des H.-Alpes, le 1er déc. 1791, et fut nommé lieutenant le 14 du même mois par ses camarades. Il servit aux armées des Alpes et des Pyrénées-Orientales de 1792 à l'an III. Ayant été chargé d'apporter à Paris les drapeaux enlevés aux Espagnols pendant les campagnes des ans II et III, le Directoire lui décerna un sabre et des pistolets d'honneur. Il fut ensuite successivement : capitaine le 5 oct. 1796; chef de bataillon, le 21 juin 1798; chef de brigade, le 30 déc. 1801; adjud.-commandant, le 30 août 1802; premier aide-de-camp d'Augereau, le 1er avril 1805. — Cet officier s'est fait remarquer par son courage

dans toutes les affaires auxquelles il a pris part, et plusieurs de ses nombreux faits d'armes lui ont valu les éloges de Bonaparte même. Il a combattu à Austerlitz, à Iéna; au combat de Golymin (26 déc. 1806), où sa belle conduite lui mérita d'être nommé général de brigade, le 12 janv. de l'année suivante; à Eylau, au siége de Dantzig; à l'affaire de Nehrung, où il fit à l'ennemi 1,200 prisonniers, et prit plusieurs pièces d'artillerie; à celles de Passenweder et de Stége (16 mai 1807), où il mit en pleine déroute un corps russe et prussien; aux batailles d'Essling et de Wagram. Pendant la campagne de Russie, il rendit à l'armée les plus grands services au moment de la retraite : c'est lui qui ouvrit le passage de la Bérézina en repoussant pendant deux heures les Russes à la baïonnette. Le 21 nov. 1812, il fut élevé au grade de général de division. En 1813, chargé du commandement de la 10e div. du 3e corps, il battit (19 août), près de Hainau, les Russes dont les forces étaient cinq fois plus nombreuses que les siennes. Le 30 juin 1814, le commandement de la 19e div. milit. lui fut confié, et, le 17 janv. de l'année suivante, le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, le choisit pour son aide-de-camp. — Le général Albert est mort à Offenbach (Bavière), le 7 sept. 1822.—Le 26 févr. 1812, l'arrond. d'Embrun l'avait élu candidat au corps législatif.—Il était grand-officier de la Légion-d'Honneur (10 août 1813), et chev. de St-Louis (18 juillet 1814). — Son nom est sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile (côté Est). En 1840, on lui a élevé un monument sur la grande place de Guillestre. C'est une fontaine formée par un obélisque de six mètres de haut. M. Ladoucette en donne la description dans son *Hist. topogr..... des H.-Alpes* (éd. de 1848), pp. 196 et 201.

Iconographie : Vue du monument ci-dessus... sans titre, gr. p. in-fol., H. — Lith. Thierry, à Paris. Sur la face de l'obélisque, on voit le portrait du général. dans un petit méd. rond : Buste, profil, G.

Bibliographie : *Souvenirs aux manes du général Albert* (en vers). — Signé : *Adolphe Tholozan, avocat, 7 juin 1840* (Gap, impr. d'Allier), in-8, 7 pp. — Pièce de circonstance pour l'inauguration du monument de Guillestre.

ALBERT DE RIONS (le Ce François-Hector d'), chef d'escadre, chev. de St.-Louis, né à Saint-Auban (Drôme) en 1728 (1), entra fort jeune dans la marine. Les circonstances lui ayant manqué pour se signaler, il demeura dans l'obscurité jusqu'en 1779, au moment de la guerre soutenue par l'Amérique pour conquérir son indépendance. Louis XVI, sous la pression des idées de liberté qui préoccupaient alors toutes les têtes, venait de se déclarer contre l'Angleterre, en envoyant ses escadres au secours de la république naissante. Albert de Rions fit partie de cette expédition comme capitaine de vaisseau. Il se trouva à presque tous les combats livrés par les comtes d'Estaing et de Grasse, de 1779 à 1783, et plusieurs fois il se fit remarquer par des actions d'éclat. On cite, entre autres, la brillante capture du vaisseau anglais l'*Experiment* chargé de 250000 liv. d'argent monnayé, après une lutte longue et opiniâtre (27 sept. 1779). Il commandait le *Pluton* à la fatale journée du 12 avril 1783, où l'amiral anglais Rodney battit le Cte de Grasse. Ce désastre, qui enlevait à la France l'empire de la mer, fut attribué à la mésintelligence régnant entre les officiers de la flotte. Un conseil de guerre chargé d'examiner leur conduite, ne trouva rien à reprendre dans celle du Cte d'Albert; il lui décerna, au contraire, des éloges, car l'on constata que le *Pluton* avait soutenu seul une longue lutte contre quatre vaisseaux anglais. — Etant rentré en France après la paix (1783), le roi le nomma chef d'escadre et l'envoya en même temps à Toulon, d'abord comme directeur-général du port (1784), puis en qualité de commandant de la marine (1785). Dans l'exercice de cet emploi, il lui arriva, au commencement de la révolution, une très-désagréable affaire qui eut alors le plus grand retentissement. Le Cte d'Albert, d'un caractère rigide, dont la vie presque entière s'était passée sur la mer, était peu capable de comprendre les idées nouvelles, encore moins de leur faire des concessions. Ami sincère de l'ordre, pour lui toutes les innovations introduites à cette époque étaient autant de nouveautés dangereuses qu'on devait sévèrement prohiber. Ainsi, à l'organisation de la garde nationale de Toulon, il défendit aux ouvriers de

(1) Il appartenait à une famille noble de Provence. Son père, commandant dans les baronnies, depuis 1760, déploya beaucoup de zèle contre les assemblées des protestants.

l'arsenal de s'y enrôler, et même se permit des propos offensants pour la nouvelle milice. On lui prêta les paroles suivantes : *On fait trop de cas des volontaires* (gardes nat.) : *Je les estime ce qu'ils valent : je saurai les mettre à la raison.* Un autre jour, à la vue d'une nombreuse députation de la garde nation. précédée du maire de la ville, il ne put retenir un mouvement d'impatience, et s'écria : *Que me veulent donc ces gens-là?* Puis, s'adressant au maire : *Monsieur*, dit-il, *une autre fois quand vous me ferez l'honneur de venir me voir, vous m'obligerez de m'épargner ce nombreux cortége.* Ces propos et autres du même genre firent bientôt naître contre le commandant de la marine une grande irritation. Elle augmenta de jour en jour, attisée par ses imprudences, par ses excès de zèle inconsidéré, par de petits faits trop multipliés pour être racontés ici : un acte de rigueur inutile finit par la convertir en un soulèvement général. Il commit la maladresse de chasser de l'arsenal deux ouvriers qui avaient, contrairement à ses ordres, arboré le *Pouf* (1). Aussitôt l'indignation publique ne connut plus de bornes ; la garde nationale prit fait et cause pour les deux ouvriers ; elle investit l'hôtel de la Marine, et, le 1er déc. 1789, Albert de Rions se vit arrêter et traîner en prison avec quatre de ses officiers... Quinze jours après, mis en liberté sur un décret de l'assemblée nationale, il accourait à Paris pour demander justice. — Déjà des commissaires envoyés par la garde nat. et la municipalité de Toulon y étaient arrivés avant lui, apportant des enquêtes et des procès-verbaux. L'assemblée natle. se fit faire un rapport detaillé sur cet événement, en examina avec soin les diverses circonstances, et rendit le seul jugement possible en ce temps-là sur une aussi délicate affaire. Elle décréta qu'il n'y avait lieu à poursuites ni d'une part ni d'autre, puis Target, son président, fut chargé d'écrire au Cte d'Albert une lettre d'estime et de considération. — Mais cette lettre et le décret furent loin de satisfaire celui-ci : il trouva que ce n'etait pas là un jugement, qu'on n'avait pas vengé suffisamment l'insulte faite à l'autorité en sa personne, il écrivit au roi pour s'en plaindre. Le malheureux Louis XVI, dont chaque jour arrachait un lambeau d'autorité, ne put rester insensible à cette sorte d'appel d'un officier supérieur et d'un mérite réel. Il lui fit répondre une lettre de condoléance, et quelque temps après, comme pour le dédommager de tous ces désagréments, l'appela à Brest pour commander une flotte de 30 vaisseaux destinés à soutenir l'Espagne contre l'Angleterre dans l'affaire de Nooka-Sund. Instruit par l'expérience, Albert de Rions eût dû rester tranquille dans ce nouveau poste en évitant avec soin d'attirer l'attention sur lui. Mais il n'en fit rien. Il commit au contraire l'imprudence d'adresser à l'assemblée nationale une pétition pour obtenir d'assister officiellement, tant en son nom que comme représentant de la flotte, à la fédération du 14 juillet. Cette démarche acheva de le perdre en le dépopularisant tout-à-fait. Une discussion s'engagea à ce sujet à la séance du 3 juillet, entre Nompère de Champagny et Robespierre : celui-ci s'opposa à la prise en considération, en demandant quels droits avait le pétitionnaire à une distinction aussi particulière. « Je reconnais, dit-il, tout le mérite de « M. Albert, mais est-il le premier « parmi les citoyens qui ont montré « le plus de zèle pour la chose publique? Est-ce à ce titre qu'il a droit à « une distinction particulière?... Si la « motion était accueillie, je demanderais que l'on cherchât avec soin, avec « justice, tous les citoyens qui ont « rendu des services à la patrie pour « les faire participer à cet honneur : « je demanderais qu'ils fussent placés « dans un ordre déterminé par le décret « d'utilité de leurs services. M. Albert « serait-il à leur tête ? » — Cependant la demande de celui-ci fut accueillie, et il prêta le serment civique du 14 juillet 1790. Mais une appréciation aussi équivoque de son mérite et de ses services produisit un fâcheux effet sur les marins de la flotte. Elle réveilla le souvenir de l'affaire de Toulon, elle fit renaître d'anciennes préventions contre cet officier, et bientôt l'insubordination et le mépris de ses ordres furent à leur comble. Deux fois il écrivit à l'assemblée nationale pour s'en plaindre, mais ce fut en vain. Enfin, voyant que tous ses efforts étaient impuissants pour rétablir l'ordre sur ses vaisseaux, il donna sa démission le 4 octobre 1790, et se retira à l'étranger

(1) Sorte d'aigrette portée par les patriotes d'alors.

auprès des princes. Il fit, dans un corps d'émigrés, la campagne de 1792, ensuite se retira en Dalmatie, où il demeura jusqu'au 18 brumaire an VIII. Rentré en France à cette époque, le Cte d'Albert se retira à Anneyron, et y mourut le 3 oct. 1802.

BIBLIOGRAPHIE. PIÈCES CONCERNANT L'AFFAIRE DE TOULON : I. *Mémoire que le comte Albert de Rions a fait dans la prison où il est détenu. Grenoble, imp. de Cuchet* (s. d.), in-8°, 15 pp. — II. *Mémoire historique et justificatif de M. le comte d'Albert de Rions, sur l'affaire de Toulon. A Paris, chez Desenne, 1790*, in-8°, 116 pp.—Autre éd. : *A Marseille, chez Pierre-Antoine Favet, 1790*, in-8°, 84 pp.—III. *Précis sur l'affaire de Toulon* (s. l. ni d.), in-8°, 13 pp., signé Raymond, Jourdan, Mallard, députés de la garde nat. de Toulon.—IV. *Détails des événements relatifs à la détention de M. le comte d'Albert et des principaux officiers de la marine... Marseille, impr. de P.-A. Favet, 1790*, in-8°, 76 pp.—V. *Affaire de Toulon : officiers généraux et principaux de la marine, conduits en prison.--Compte-rendu de cette affaire au ministre, suivie de l'opinion de M. Malouet...* (s. l. ni d.), in-8°, 23 pp.— VI. *Opinion de M. Malouet sur l'affaire de M. le comte d'Albert* (s. l. ni d.), in-8, 12 pp. — VII. *Défense du commandant et des officiers de la marine, prisonniers à Toulon. Deuxième opinion. de M. Malouet* (s. l. ni d.), in-8°, 31 pp.

ICONOGRAPHIE.—*M. D'ALBERT. DE. RIONS. FAIT. UNE. BELLE. ACTION. SE. BATTANT. SUR. LE. PLUTON. CONTRE. IV. VAISSEAUX.*—Vue d'un combat naval. Méd. rond. de 7 centim.

ALBERTETZ ou **ALBERT**, troubadour de la fin du XIIe siècle, né dans le Gapençais, mort à Sisteron (Basses-Alpes. — Il existe une courte notice de sa vie écrite en langue romane, par Hugues de Saint-Cyr, son contemporain. Elle est à la Bibl. Imp. dans un recueil MS. de poésies de troubadours (*Fonds du Vatican*, 3204); en voici la traduction mot à mot :

« Albertetz fut du Gapençais, fils d'un jongleur nommé Nasar, qui fut lui-même troubadour et composa de bonnes chansonnettes; et Albertetz fit aussi beaucoup de chansons dont la musique était bonne, mais les paroles de peu de valeur. Il fut très goûté de près et de loin pour les beaux airs qu'il composait : il fut tres bon jongleur à la cour et agreable (*plazentiers*) dans le monde, et il resta longtemps à Orange, y devint riche, et puis s'en alla à Sisteron, où il mourut. »

Le vieil historien des poëtes provençaux, Nostradamus, raconte que notre troubadour aima à Sisteron une comtesse de Malaspina, et que leur liaison ayant été découverte, il fut contraint de prendre la fuite. Ce récit est confirmé par Albertetz lui-même ; il parle en effet, dans ses poésies, d'une Guilelma de Malaspina, et se plaint d'avoir été relégué pour sa folie dans un pays étranger. — Ce sont là les seuls renseignements à peu près certains sur sa vie ; rien ne vient confirmer les autres faits avancés par divers auteurs.— Ses amours avec la comtesse de Malaspina l'ont fait confondre avec un troubadour de ce nom mort à Tarascon, et M. Colomb de Batines a répété cette erreur.

MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive ont publié une notice sur Albertetz dans leur *Album hist., archéol. et nobil. du Dauphiné*, 2e partie, pp. 41 et suiv. Ils donnent aussi une traduction de sa vie, mais défigurée par des contre-sens. Ils ajoutent que Chalvet l'a oublié dans sa *Bib. du Dauphiné*. On y trouve au contraire, pp. 311-312, une notice très développée sur ce troubadour.—Ses poésies sont au nombre de 20.

ALBI ou **ALBY** (HENRI), et non d'ALBY, jésuite, cité par G. Allard et Chalvet, n'est pas dauphinois. Il naquit à Bolenne (Vaucluse) en 1590, fut successivement recteur des colleges d'Orange, Arles, Grenoble, Lyon, et mourut à Arles le 16 octobre 1659.

Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : I. *Vie de S. Homobon de Crémone. Lyon, 1627*, in 12. — II. * *Défense de la conception pure et sans tache de la sainte Vierge. Grenoble, 1654*, in-8°, sous le pseud. de *Paul de Gabiac.* (B. Grenoble, 2619).

ALBON (CLAUDE D'). — Cet auteur ne nous est connu que par l'ouvrage suivant, où il prend les titres de Jurisconsulte et Poëte dauphinois : *De la Maiesté royalle, institvtion et preeminence, & des faueurs Diuines particulieres enuers icelle. Ensemble de la sacree Maieste Cesaree. & des moyens de créer les Empereurs Romains, despuis le premier iusques à noz temps, & imposition des trois coronnes, institution des sept Electeurs, droit office & ordre d'iceux. A Lyon, par Benoist Rigavd. M. D. LXXV.* in-8°, 68 ff. (B. Grenoble, 28172). — La 2e partie de ce volume traitant des

Empereurs a un titre particulier (f° 33), ainsi conçu : *De la creation Imperiale, depuis le premier Empereur des Romains iusques à nostre temps...*

Ce livre est assez rare, et Chalvet qui ne le connaissait pas en fait deux ouvrages différents. Il est dédié à Guillaume de Saint-Marcel d'Avançon, archevêque d'Embrun. L'auteur dit à ce prélat : *J'espère en bref vous presenter des copies de quelques autres anciennes œuvres de plus gros volume et plus long labeur : assauoir les neuf premiers liures de ma Lotharingeide en vers Latins Heroiques. Et en langue Françoyse la genealogie des tres-illustriss. Princes de Lorreine, ayant commandement de monseigneur Reverend, monsieur le Cardinal, et de monseigneur le Duc de Guyse les faire imprimer.* — Ces ouvrages n'ont pas été imprimés.

ALEMAND ou **ALLEMAND** (1) (Louis-Augustin), avocat, médecin, grammairien, naquit à Grenoble en 1653 d'un procureur faisant profession de la religion protestante. Destiné à suivre la carrière de son père, il prit le grade de docteur en droit à l'université de Valence, abjura sa religion (1676) et fut reçu au nombre des avocats de sa ville natale. Mais ses études et ses goûts le portaient vers la litterature; aussi, après quelques années d'exercice, il quitta le barreau pour venir à Paris, où des protections, entre autres celles de Pélisson, lui faisaient espérer des succès littéraires. Sa tentative ne fut pas heureuse : La *Guerre civile des Français sur la langue*, l'*Histoire monastique d'Irlande*, les *Nouv. remarques de Vaugelas*, publiées de de 1688 à 1690, lui procurèrent plus de désagréments que de profits. Découragé par ce peu de succes, notre auteur quitta la littérature et se mit à étudier la médecine dans l'espoir d'obtenir un brevet de chirurgien de marine qu'on lui avait promis. Il reçut, dans ce but, en 1693, le grade de docteur à la faculté d'Aix; mais le brevet promis ne lui ayant pas été accordé, il reprit la plume l'année suivante, tour à tour en qualité de journaliste et de médecin. Cette fois encore, le succès ne répondit pas à ses espérances. Alors Alemand, dégoûté tout de bon du métier d'écrivain, retourna à Grenoble reprendre sa profession d'avocat, dans laquelle, selon l'expression d'un de ses biographes (2), il trouva beaucoup mieux son compte. — Il mourut dans cette ville le 14 août 1728.

Bibliographie. — I.* *Nouvelles observations, ou Guerre civile des François sur la langue.* Paris, Langlois, 1788, in-12. — C'est l'essai d'un dict. hist. et crit. des mots, locutions, règles de la langue fr. sujets à contestation. Il devait former 2 vol. in-fol., mais l'Académie, opposant son privilége exclusif pour ces sortes de livres, en empêcha l'impression. — Barbier (*Dict. des Anonymes*) en fait par erreur 2 ouvrages différents sous les n°s 7125 et 12827. — II. *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise, ouvrage posthume avec des observations de M. Alemand, avocat au parlement.* Paris, Desprez, 1690, in-12. L'abbé de la Chambre avait donné à Allemand le ms. autographe de Vaugelas, de préférence au P. Bouhours. Celui-ci, furieux de cette préference, fit une grosse querelle à notre auteur. Il le traita d'aventurier, de chevalier errant, de Port-Royaliste, de Vaugelas de Grenoble et autres aménités de ce genre fort en usage alors dans les polémiques littéraires. (*V.* l'avertissement en tête du 2e vol. des *Remarques nouv. sur la langue fr.* par le P. Bouhours, Paris, 1676 ou 1692.) — III. * *Histoire monastique d'Irlande où l'on voit toutes les abbayes, prieurez, convens, et autres communautez regulieres qu'il y a dans ce royaume...* Paris, Lucas, 1690, in-12, rare (B. Imp. N $\frac{917}{+2}$). — Cette hist. a été traduite en anglais sous ce titre : *Monasticon hibernicum, or the monastical history of Ireland. London Printed for William Mears. MDCCXXII. in-8°* (B. Imp. N. $\frac{917}{2}$). — IV.* *Journal historique de l'Europe pour l'année 1695, par L. A. D.* Strasbourg, 1694, in-12. C'est un résumé des plus importantes nouvelles données par les gazettes en 1694. Les auteurs du *Mercure galant* et de la *Gazette de France* s'étant opposés à la publication de cet ouvrage, Alemand n'en put obtenir le privilège et fut forcé de faire mettre sur le titre de son livre *Strasbourg* au lieu de *Paris*, où il fut imprimé. Il se proposait de publier un semblable recueil l'année suivante, mais contrarié par les mêmes oppositions, il ne put trouver d'imprimeur et se rebuta. — V. *Science de la transpiration, ou Méde-*

(1) Je ne connais pas la vraie orthographe du nom de cet auteur : il signe Alemand et son frère (ci-*apr.*) Allemand.

(2) Bib. des auteurs cités dans Richelet (par Aubert), en tête de son *Dict.* Ed. de 1728.

cine statique... c'est-à-dire manière ingénieuse de se peser pour conserver et rétablir la santé par la connaissance exacte de l'insensible transpiration. Lyon, 1694, in-12 de 156 pp. — C'est la traduct. de l'ouvrage de Sanctorius intitulé : *Ars de Statica medicina aphorismorum sectionibus septem comprehensa.* Venetiis, apud Nic. Polum, 1614, in-12.

Mss. — Alemand avait composé les deux traités suivants qu'il se proposait de publier : I. *Traité de l'ancienne secte des médecins méthodiques pour tâcher de faire revivre cette ancienne méthode.* Il parle de cet ouvrage dans la préface de sa *Science de la transpiration.* — II. *Traité pour prouver que les Protestants ne sont pas inutiles à la religion catholique.* Ce traité est annoncé dans son *Journal historique.*

ALEMAND ou **ALLEMAND** (JACQUES-THOMAS), frère du précédent et comme lui avocat au parlement de Grenoble, est mort vers la fin du XVIIe siècle. Il a publié un petit ouvrage de controverse contre les protestants, intitulé : * *Préservatif contre tovtes sortes de novveautez et d'heresies. Grenoble, Iaqves Petit, M. DC. LXXXVIII,* in-12, de 89 pp. (B. de Grenoble, 4565). — La dedicace au P. Lachaise est signée *Allemand.*

ALLARD (GUY), historien et généalogiste, naquit à Grenoble le 16 septembre 1635 (1). — Quoiqu'il occupe une place assez importante dans notre histoire litt., on connaît peu les circonstances de sa vie. Les écrivains dauphinois contemporains ont négligé de les recueillir, et lui-même ne nous en apprend rien dans la notice qu'il s'est consacrée dans sa *Bibliothèque du Dauphiné.* Devant cette pénurie de documents, le biographe est réduit, après avoir glané çà et là quelques faits, à s'occuper de détails purement littéraires.

Destiné à suivre la carrière du barreau, G. Allard se fit recevoir de bonne heure avocat au parlement de Grenoble. En 1666, il entra, comme simple copiste dans les bureaux de François Dugué, intendant du Lyonnais, commissaire député en Dauphiné pour rechercher les usurpateurs des titres de noblesse. Chorier, qui remplissait auprès de cette commission les fonctions de procureur du roi, nous raconte dans ses *Adversaria* un fait peu honorable pour notre copiste. D'après lui, abusant de sa position dans les bureaux, ce dernier aurait soutiré de l'argent de certaines familles, et les actes de sa rapacité seraient devenus si criants et si notoires, qu'en 1667 Dugué l'aurait chassé avec ignominie (2). Peut-être ne faut-il pas ajouter une foi entière à ce récit, car Chorier était loin d'aimer Allard, comme le prouvent divers passages de son ouvrage précité (3). D'autre part, si l'anecdote est vraie, comment la concilier avec le fait suivant : peu d'années après, G. Allard dédia la Vie du baron des Adrets à ce même Dugué, qui l'aurait chassé à cause de ses vilénies, et dans la dédicace il ne craignit pas de lui dire : « J'ose me persuader « que vous aurez de l'empressement « pour (ces héros) à cause de moy, « puisque *j'ai l'honneur d'avoir quelque « part dans votre estime.* » Quoi qu'il en soit, la nature de cet emploi l'ayant mis à même de compulser une grande quantité de documents relatifs à des familles, il conçut dès-lors le projet de rédiger une histoire générale de la noblesse du Dauphiné. En conséquence, un prospectus, publié en 1669, vint faire part de ce dessein au public et développer le plan de l'ouvrage. Il devait embrasser toutes les familles nobles de notre province et présenter de curieuses recherches sur l'origine, l'histoire et les alliances de chacune d'elles. Presqu'en même temps son esprit fertile en projets lui en suggérait un autre tout aussi vaste, c'était d'écrire la Biographie des Dauphinois illustres. Il lança un second prospectus pour annoncer ce nouvel ouvrage qui, divisé en plusieurs séries, consacrerait un volume à chaque genre d'illustrations. Ces deux projets publiés, il se mit courageusement à préparer les éléments nécessaires à leur exécution. Mais une pareille œuvre se trouvait trop au-dessus de ses forces, aussi, comme nous allons le voir, n'eut-elle pas de suites sérieuses.

En 1671, il débuta par un *Nobiliaire,*

(1) Les dates de sa naissance et de sa mort ont été indiquées d'une manière inexacte par tous les biographes, sans exception. Je les donne ici d'après une note mise par son petit fils en marge du ms. original du *Dict. du Dauphiné* (ci-apr. § IV, n° VI) et qui m'a été communiquée par M. Gariel.

(2) NICOLAI CHORERII *Viennensis* J.C *adversariorum de vita et rebus suis libri III*, pp. 210, 214 (Dans le *Bulletin de la Soc. de Statistique de l'Isère*, t. IV).

(3) Notamment pp. 219 et 234 où il le traite avec une hauteur méprisante. Allard, au contraire, lui a consacré un article fort élogieux dans sa *Bib. du Dauphiné*

petit avant-coureur destiné à satisfaire l'impatience du public, comme il nous l'apprend lui-même. Cet ouvrage dû à la jalousie, ou tout au moins à un procédé littéraire peu délicat, s'il faut en croire Chorier (1), n'était pas de nature à faire bien augurer de ses promesses. Les notices qu'il renferme sont en effet dénuées de tout intérêt, beaucoup trop succinctes et ne répondent nullement à cette pompeuse annonce contenue dans la préface : « J'ose « me vanter, y est-il dit, qu'auant moy « personne n'a pris tant de soins à « s'instruire solidement de tout ce que « nos familles ont de plus ancien, de « plus remarquable et de plus glo- « rieux. » Peu après cette première publication, et vers le commencement de la même année, il acheta une charge de président en l'élection de Graisivaudan et duché de Champsaur, dont les titulaires se décoraient du titre de conseiller du roi (2). Les devoirs de cette charge ne l'empêchèrent pas de continuer ses travaux historiques, et, dès l'année suivante (1673), parurent enfin les deux premiers volumes de l'histoire généalogique.

Ces deux volumes, empreints des mêmes défauts que le Nobiliaire, firent adresser à leur auteur des reproches d'un autre genre et plus graves encore : on l'accusa de les avoir rédigés à prix d'argent, sur des titres peu authentiques remis par les familles mêmes et d'y avoir inséré bien des faits erronés pour flatter l'orgueil de quelques-unes d'entre elles. Ces observations, justement fondées, ne procurèrent pas à l'ouvrage tout le succès dont Allard s'était flatté. Cependant il persévéra dans son œuvre, en publiant encore un troisième volume. Mais celui-ci n'ayant pas eu plus de succès que les deux premiers, il se dégoûta de travailler pour une ingrate patrie, et laissa là son histoire généalog. Dès-lors, il se mit, pour ainsi dire, aux gages des familles, en construisant leurs généalogies et leur vendant, à deniers comptants, souvent d'apocryphes illustrations ou de hautes et fabuleuses alliances. Telle fut la fin du premier projet : il devait former un grand nombre de volumes ! Mille généalogies (3) étaient toutes prêtes à être imprimées ! Ces pompeuses promesses ont produit cinquante-cinq généalogies environ.--Le projet de Biographie Dauphinoise fut même loin d'obtenir d'aussi minces résultats. Déjà averti par une première chute, Allard lança un avant-coureur, non plus cette fois pour calmer l'impatience générale, mais plus modestement, afin d'obéir à l'empressement de quelques amis et voir, par l'accueil du public, s'il devait continuer. Cet avant-coureur était un petit volume contenant les *Vies du baron des Adrets, de Dupuy-Montbrun et de Soffrey Calignon* (1675). Dans la préface, il développait le plan de tout l'ouvrage et promettait 40 monographies (4), dont une partie, dit-il, est déjà composée, ou sur le point de l'être. Le public, à ce qu'il paraît, fit peu d'accueil à ce volume, car Allard renonçant dès-lors à publier des vies détachées, aborda la partie de son projet qui consistait à grouper en diverses séries les Dauphinois illustres. En conséquence, celle contenant les littérateurs et les savants parut en 1680, sous le titre de *Bibliothèque du Dauphiné*. Cet ouvrage, dont j'ai déjà fait l'appréciation (*V. l'Introduction*), obtint fort peu de succès lors de son apparition. L'insignifiance à peu près complète de la plupart de ses notices, dont un très-grand nombre est dicté par la flatterie, le rendait, en effet, même moins intéressant pour des contemporains qu'il ne l'est devenu pour nous. Après ce malheureux essai, G. Allard abandonna ses projets de Biographie : il publia encore, il est vrai, une *Vie du dauphin Humbert II* (1688), mais ce fut sans idée de suite.

Après l'avortement de ses deux grands ouvrages, notre auteur ne cessa pas de compiler et d'en préparer de nouveaux. C'est ainsi qu'il voulut publier, en 1684, un *Dictionnaire du Dauphiné*; en 1698, une *Histoire du Dauphiné*, dont

(1) Cet auteur (*Adversaria*, p. 219), après avoir dit qu'il mit sous presse l'*Etat polit. du Dauphiné*, dont le 3e vol. devait contenir un Nobiliaire, continue ainsi : « Alardus vero de nobilitate et nobilium item familiarum statu, nescioquæ, suo more, « scriptitare secum deliberabat. Quæstum ex eo « se factorum maximum sperabat. Itaque prævertit, « quæ hominis invidia erat, et de nobilitate minimæ utilitatis farraginem edidit Nomina et « insignia familiarum... sicco et illepido libro « comprehendit. Impressum Nicolao Pranerio « Santandræano obtulit munus, qui, cum miraretur « et diceret meum eadem de re... sub prelo esse « commentarium, respondit Alardus se ideo festinasse, ut in eodem stadio currens tempore præ- « grederetur. »

(2) Trompés par cette circonstance, plusieurs biographes donnent, par erreur, à G. Allard le titre de conseiller au parlement de Grenoble.

(3) *V.* la préface du 1er vol. de son *Hist. généal.*

(4) Il ne s'en est trouvé que deux dans ses papiers. Elles ont été imprimées par les soins de M. Gariel. *V.* ci-après § II, nos XXX et XXXI.

il avait même obtenu le privilége; en 1700, un *Traité de la Justice*, *Police et Finances de France*, etc., etc. Mais ces projets n'eurent aucune suite. — Malgré tous ces enfantements malheureux, il ne laissa presque pas s'écouler d'année sans faire présent au public de quelque production nouvelle, tant le besoin de faire gémir la presse l'obsédait. Mais les sujets traités par lui ne se rattachèrent plus à la continuation des deux ouvrages qui paraissent l'avoir occupé le plus, la *Biographie* et l'*Histoire de la Noblesse*. Jusqu'à la fin de sa vie, il dressa, il est vrai, des généalogies, mais, comme je l'ai déjà dit, c'étaient des œuvres de commande.

Au milieu de ses occupations littéraires, G. Allard paraît avoir éprouvé des chagrins dont j'ignore la nature et la cause. Dès 1682, il se plaint amèrement (1) des envieux, des faux amis et de son ingrate patrie : il s'enfonce, dit-il, dans une retraite absolue, il vit au milieu de ses livres pour échapper aux méchants, etc., etc. Selon Chalvet, des ennemis lui suscitèrent un procès dont la poursuite l'obligea de vendre sa charge de président : telle serait peut-être la source de ses chagrins et de ses plaintes. Toujours est-il que de 1685 à 1688 il était rentré dans la vie privée, car, à partir de cette dernière époque, il prend le titre d'*ancien* conseiller du roi, président en l'élection de Graisivaudan. — Il mourut le 24 décembre 1716, doyen des avocats du parlement de Grenoble, et, nous dit encore Chalvet, généralement estimé. Mais il faut chercher un correctif à cette dernière assertion dans le passage suivant d'une lettre de Lancelot relative à l'*Aloysia* de Chorier (2) : « C'étoit un fait notoire qu'il (Cho- « rier) étoit l'auteur de cette satire... « Guy-Allard, son contemporain, son « ami et *presque son semblable en genre* « *d'études et de mœurs*, me l'a dit et « répété plus de cent fois. »

G. Allard doit être regardé comme un compilateur des plus médiocres. Laborieux et animé d'un ardent amour pour l'histoire de notre province, il voulut l'étudier dans ses moindres détails; mais, ne mesurant pas ses projets à ses forces, il effleura tout, n'acheva rien et ne fit, pour ainsi dire, que des ébauches. Le cercle trop vaste de ses investigations et la légèreté de son esprit, l'empêchèrent d'apporter dans chacune d'elles le discernement, la critique et la conscience nécessaires; aussi doit-on le consulter avec une extrême prudence. Malgré de telles imperfections, n'oublions pas que ses nombreux ouvrages contiennent de très curieuses recherches, qu'il a sauvé de l'oubli un grand nombre de particularités intéressantes de l'*Histoire du Dauphiné* : à ce titre, il mérite de notre part quelque reconnaissance.

(1) V. l'*Advis* au lecteur de son *Hist. généal. de Dupuy Montbrun et Murinais*.

(2) Barbier, *Dict. des Anonymes*. t. I, n° 236.

BIBLIOGRAPHIE :

§ I. GÉNÉALOGIES.

I. *Nobiliaire de Davphiné : ov discours historique des familles nobles qvi sont en cette province avec le blason de leurs armoiries*. Grenoble, Philippes, 1671, pet. in-12. L'exemplaire de la B. Imp. (L. $\frac{285}{4}$) est enrichi de notes mss. de la main de D'Hozier. Le *Dict. de Moréri* indique une autre éd. Paris, Colombat, 1696, in-12. — II. *Projet de l'histoire généalogique des familles nobles de Dauphiné*. Grenoble, Philippes, 1669, in-4°, 14 pp., rarissime (Bib. de M. H. Gariel). C'est le prospectus de l'ouvrage ci-après. III. *Recueil de Généalogies composées par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble. A Grenoble, chez Laurens Gilibert*, M. DC. LXXXV, 3 vol. in-4° (B. de l'Arsenal, H. 15524 *bis*). Le titre ci-dessus a été ajouté après coup à l'ouvrage. Le premier volume en porte un second ainsi conçu : *Histoire généalogique des familles de Bonne, — de Crequy, — de Blanchefort, — d'Agout, — de Vesc, — de Montlor, — de Maubec, — de Montauban. — Grenoble, chez Jean Nicolas*, M. DC. LXXII, 224 pp. — Il y a des exemplaires sur lesquels le nom du libraire est remplacé par celui de Laurent Gilibert. Ce premier volume n'est pas tomé. = Le deuxième volume a pour titre : *Histoire généalogique des familles de Simiane, — Boffin, — Arces, — Morard, — Galle, — Du Pilhon, — Thiennes, — Mons, — Vaux, — Chandieu. — Devxiesme volvme*. Grenoble, Jean Nicolas... M. DC. LXXII, 236 pp. — Il y a des exemplaires sur lesquels le nom du libraire est remplacé par celui de François Provensal. — La généalogie de *Simiane* a été tirée à part, in-4°, 60 pp. (Bib. de M. Gariel). — Le troisième volume a pour titre : *Histoire généalogique des familles de Revilasc, — Gandil, — Fassion, — Precomtal, — Saint-Marcel, — Vausserre*,

— *Bardonnenche, — Merindol, — Baudet. — Ise. — Lancellin, — La Baume de Suze, — Beaumont. — Troisième volume.* Grenoble, Laurens Gilibert, M. DC. LXXX, 232 pp. Il y a des exemplaires de ce vol. sans armoiries (B. Imp. L. 1081. I. A. I.). Les généalogies de *St-Marcel* et *Vausserre* ont été tirées ensemble à part, in-4°, 25 pp. (Bib de M. H. Gariel.) — La réunion de ces 3 vol. est excessivement rare.

IV. *Histoire généalogique des Familles de Lacroix de Chevrieres, — de Portier, — d'Arzac, — de Chissé, — de Sayve et de Rouvroy.* — Grenoble. Laur. Gilibert, 1678, in-4° de 2 ff. prelim. et 100 pp. (B. Arsenal, H. 15562). — Il y a des exempl. dans lesquels la généalogie de la famille LATTIER a été ajoutée à la fin. La pagination reprend alors à 101, et, dans cet état, le volume a 122 pp. (B. Arsenal, H. 15524 *bis*). — V. *Histoire généalogique des familles de Du Puy-Montbrun et de Murinais.* Grenoble, imp. de Laurens Gilibert, 1682, in-4° de 2 ff. prelimin. et 68 pp. (B. Imp. 1081. I. A. I.) — VI. *Histoire généalogique de la maison de Grolée.* Grenoble. J. Verdier. M. DC. LXXXVIII, in-4°, 67 pp (B. Arsenal, H. 15583 *bis*). — VII. *La descendance de la famille de Grolée au bailliage de St-Marcellin*, in-4°, 8 pp. (Bib. de M. H. Gariel.) — VIII. *La généalogie de la famille de la Bruyère en Dauphiné*, in-4° de 4 et 6 pp. *Ibid.*) — IX. *Généalogie de la famille de Menze*, 1697, in-4°, de 7 pp. (*Ibid.*) — X. *Histoire généalogique de la famille de Chaponay*, 1694, in-4°, 24 pp. (*Bib. hist.* de Lelong, t. III, 41774). — XI. *Histoire généalogique de la maison de Langon.* Grenoble, in-4° (*Ibid.* 42850). — XII. *Généalogie de la famille de Montchenu.* Grenoble, Verdier, 1698, in-4° de 6 et 23 pp.

Les dix généalogies suivantes imprimées séparément, sont anonymes. Chaque titre ne porte que le nom de la famille, sans indication de lieu, de date ni d'imprimeur.

XIII. **Euvrard*, in-4°, 6 pp. (B. Imp. L. 1010. I. A. I.).

XIV. **Ambrois*. 8 pp.
XV. **Banes*. 8 pp.
XVI. **Bérard*. 8 pp.
XVII. **Du Motel*. 8 pp.
XVIII. **Perachon*. 8 pp.
XIX. **Rome*. 8 pp.
XX. **Servient*. 16 pp.
XXI. **Veydeau de Grandmont*. 8 pp.
(XIV–XXI : in-4°. (B. de l'Arsenal. H. 15583 bis))

XXII. **Montagu*. 10 pp. (Bib de M. H. Gariel.)

XXIII. La *Bib. hist.* de Lelong, t. III, 40694, cite encore les six généalogies suivantes comme ayant été imprimées séparément, mais je ne les ai pas vues : *Gaste, — Gruel, — Du Menon, — Veynes.*

XXIV. *Généalogie de la maison de Prunier St-André.* (Dans le *Mercure galant* de sept. 1692, pp. 105-119). — XXV. *Les ayeules de son altesse royale Marie-Adelaide de Savoye, duchesse de Bourgogne issuës du sang roïal de France.* Paris, J. Collombat, M. DC. XCVIII, in-12 de 4 ff. prélim. et 142 pp. avec un tableau généal. in-fol. (B. Grenoble, 24699).

§ II. BIOGRAPHIE.

XXVI. *La Bibliothèque de Dauphiné contenant les noms de ceux qui se sont distinguez par leur sçavoir dans cette province, et le dénombrement de leurs ouvrages, depuis XII siècles.* Grenoble, L. Gilibert, 1680, pet. in-12 de 11 et 224 pp. — Nouv. éd. revue et augmentée par Chalvet, Grenoble, M DCC. XCVII, in-8° (V. CHALVET et *l'Introduction*). — XXVII. *Les vies de François de Beaumont, baron des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun et de Soffrey Calignon, chancelier de Navarre.* Grenoble, Jean Nicolas, M. DC. LXXV, pet. in-12 de 6 ff. prélim. non chiffrés, 91, 91 et 66 pp. Chaque vie a une pagination séparée. (B. de Grenoble, 23238). Par suite d'une faute d'impression, quelques exemplaires portent la date de 1771, mais c'est la même éd. — XXVIII. *Histoire de Humbert II, Dauphin de Viennois.* Grenoble, J. Verdier (s. d.), pet. in-12 de 110 pp. — La vie de Humbert II est suivie de l'histoire de la fondation du monastère de Montfleury par ce prince, en 1342, et du dénombrement des religieuses qui y ont pris le voile jusqu'en 1688 (B. de Grenoble, 24415). — XXIX. *Deux lettres sur la mort de Salvaing de Boissieu* (1683). G. Allard les cite dans son *Dict. du Dauphiné.* V. Claude ALLARD. (Note de M. Gariel.) — XXX. *La vie de Jean Rabot, conseiller au parlement de Grenoble et chancelier ou Logothète de Naples.* — Elle occupe le N° de mai 1852 du *Delphinalia, publié par M. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble.* Grenoble. Maisonville, 1852, in-8°, 40 pp. — XXXI. *Eloge de Jean de la Croix, seigneur de Chevrières*, president au parlement de Grenoble, puis évêque de cette ville. (Dans le journal *le Messager*

Dauphinois, 3ᵉ année, nº 107, et le *Delphinalia*, nº d'avril 1854.) — Ces deux biographies ont été publiées par M. Gariel, d'après les mss. originaux de la Bib. pub. de Grenoble.

§ III. Varia.

XXXII. *Lettre sur les anciennes inscriptions de Grenoble*. Grenoble, Verdier, 1683. in-4º, 9 pp. G. Allard a tiré ces inscriptions du ms. d'Ét. Barlet (*V.* ce nom. — XXXIII. *L'état politique de la ville de Grenoble pour l'an 1698*. Grenoble, 1698, in-12 de 12 et 85 pp. (B. Grenoble, 24446). — G. Allard promet, dans la préface, un état politique pour chaque année, mais il n'en a pas publié d'autres. — XXXIV. *Dissertation sur les rentes de Dauphiné* (*Bib. hist.* de Lelong, t. III, 37987). — XXXV. *Avertissement au sujet des rentes en Dauphiné* (*Ibid.* 37986). — XXXVI. *Très humbles remontrances à M. Bouchu, intendant, par les débiteurs des rentes* (*Ibid.*, 37988). — XXXVII. *La Bibliothèque hist.* de Lelong cite encore (t. III, 37987) un recueil de diverses pièces de G. Allard, que je n'ai pas vues, sous ce titre : *Différentes lettres et mémoires des années 1680, 1683, 1684, 1685, 1687, et entre autres la défense des élections de Dauphiné contre la prétendue supériorité du bureau des finances de la même province.* — XXXVIII. *Zizimi, prince ottoman, amovreux de Philipine-Helene de Sassenage. Histoire Dauphinoise. A Grenoble, chez Iean Nicolas, M. DC. LXXII*, pet. in-12 de 10 ff. prélim. et 282 pp. La dédicace est signée *L. P. A.* (Le président Allard). Barbier, (*Dict. des Anonymes*, nº 7809), indique encore cet ouvrage sous le titre suivant : *Histoire des amours du prince Zizimi et de Philippine-Hélène de Sassenage.* Grenoble, 1673, in-12. C'est probablement le même ouvrage avec un nouveau titre. Mais le savant bibliographe se trompe en avançant (*Ibid.*, nº 19567), que le livre d'Allard a été réimprimé en 1722 et 1724. C'est un ouvrage tout à fait différent intitulé : *La vie et les avantures de Zizime, fils de Mahomet II, empereur des Turcs...* Paris, Cl. Labottière, 1724, in-12 de xxxj et 304 pp. La dédicace est signée *G. D. M.* (Claude Labottière). — XXXIX. *Les gouverneurs et les lieutenants au gouvernement de Dauphiné*..... Grenoble, Verdier, 1704, pet. in-12, de 6 ff. prélim. non chiffrés et 76 pp. (B. Grenoble, 24419). — XL. *Les présidens uniques et premiers présidens du conseil Delphinal, ou du parlement de Dauphiné.* Grenoble, 1695, in-12 (B. Grenoble, 24420). — XLI. *Les États du Dauphiné.* Publié par M. Gariel d'après le ms. original de la Bib. pub. de Grenoble. (Dans le *Delphinalia* de janvier 1852, pp. 13-18).

§ IV. Manuscrits.

☾ Je dois l'intéressante notice suivante à l'obligeance de M. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble :

I. *Arbres généalogiques des familles nobles de Dauphiné*, 1667, gr. in-fol. de 658 pp. — II. *Nobiliaire du Dauphiné*, in-4º, 259 pp. — III. *Généalogies* (81) *des familles nobles de la province de Dauphiné*, in-fol. de 968 pp. — IV. *Blasons coloriés de quelques familles de Dauphiné*, pet. in-4º de 66 pp. (Ouvrage non terminé.) — V. *Chronologie, Généalogies*, etc., pet. in-fol. — Il y a beaucoup de choses étrangères au Dauphiné. — VI. *Dictionnaire historique, chronologique, géographique, généalogique, héraldique, juridique, politique et botanographique de Dauphiné*, 1684, 2 vol. in-fol. Il en a été fait un abrégé qui se trouve à la même bibl. et à la Bibl. imp. à Paris. — Cette compilation contient beaucoup de recherches intéressantes sur le Dauphiné, mais elles ne sont pas toutes inédites, l'auteur en a inséré une grande partie dans ses ouvrages imprimés. — Néanmoins sa publication serait un véritable service à rendre à notre Hist. Dauphinoise. G. Allard en avait conçu le projet, et il publia dans ce but un prospectus (Grenoble, Gilibert, 1685, in-fol. de 4 pp.). 120 ans plus tard, un 2ᵉ prospectus parut sous ce titre : *Dictionnaire du Dauphiné de Guy Allard* (Grenoble, Peyronard, 26 février 1804), in-8º de 2 pp. Ce projet, de même que le précédent, n'eut aucune suite. — VII. *Histoire de Dauphiné*, 1704, 4 vol. in fol. d'ensemble 6050 pp. Allard avait annoncé l'intention de publier cette hist. dans la préface de l'*Etat politiq. de Grenoble* (ci-dev. § III, nº xxxiii). — Quand on a lu une page de cet ouvrage, on est étonné de son aplomb à décorer du titre pompeux d'*Histoire*, des notes indigestes sur diverses localités de la province. Cette observation peut s'adresser à tous ses mss. — VIII. *Recherches sur le Dauphiné*, ou mieux : *Descriptions des diverses localités de cette province*, 6 vol. pet. in-fol. d'ensemble 6135 pp. — IX. *Description historique et topographique du Dauphiné*, 3 vol. pet. in-fol. Même ouvrage à peu pres que le précédent — X. *Histoire ecclé-*

siastique de Dauphiné, 2 vol. pet. in-fol. — Compilation historique rangée par diocèses. — XI. *Les Foires et Marchez de Dauphiné*, 1675, pet. in-fol. de 54 pp. — XII. *Les villes, les bourgs, les villages de Dauphiné*, etc., 1710, petit in-fol. de 573 pp. Nomenclature sans intérêt. — XIII. *Les dignités de Dauphiné*, pet. in-fol. — XIV. *Histoire du conseil Delphinal, ou parlement de Grenoble et de la Chambre des Comptes*, pet. in-fol. de 346 pp. — Ce ms. est cité dans la *Bib. hist. de Lelong*, t. III, 33138. — XV. *Etats voisins du Dauphiné* (Savoie, Saluces, Montauban, Orange, etc.), pet. in-fol. de 178 pp. — XVI. *Franchises, privilèges, libertés, etc. de Dauphiné*, pet. in-fol. de 236 pp. — XVII. *Les droits du roy dans la province de Dauphiné*, pet. in-fol. de 374 pp. — XVIII. *Les droits seigneuriaux dus* (en Dauphiné aux seigneurs en leurs terres), pet. in-fol. — XIX *L'ancien et le nouveau domaine des dauphins...* 1685, pet. in-fol. de 610 pp. — XX. *Maisons fortes et fiefs de Dauphiné*, pet. in-fol. de 680 pp. — XXI. *La science des fiefs*, pet. in-fol. de 832 pp. — XXII. *Les décisions de Guy Pape abrégées en françois*, 1686, pet. in-fol. — XXIII. *Catalogue des livres de la Bibliothèque de Guy Allard, commencé au mois de juin 1676*, in-4° de 571 pp. — Intéressant à cause du prix des livres inscrits par Allard dans les marges.

J'ai eu le bonheur d'obtenir en 1844 de l'amitié de M. Antoine Allard, de Voiron, descendant de Guy, le don pour la Bib. pub. de Grenoble de cette précieuse collection de mss., tous autographes de notre auteur. Malheureusement, aucun d'eux n'ayant été protegé par la moindre reliure, plusieurs se trouvent incomplets de quelques ff., même de cahiers entiers : d'autres sont profondément altérés par ces deux fléaux des bibliothèques, l'humidité et les rats... — Outre les XXIII ouvrages ci-dessus formant 36 vol. ou cahiers, notre Bib. possède encore une quantité considérable de feuilles volantes et de cahiers détachés dont il sera difficile de faire des corps d'ouvrage à cause des nombreuses lacunes et l'absence complète de titres. On ne pourra guère les regarder que comme des recueils de notes. Leur reunion formera environ 15 vol. qui, reunis aux 36 deja signalés, atteindront un total de 51. Mais ce nombre sera loin de comprendre tous les ouvrages mss. laissés par G. Allard. En effet, plusieurs d'entre eux étaient numérotés, et le plus haut chiffre porté sur les mss. acquis par nous est celui de 82. Or, en l'adoptant comme le plus élevé de la collection, il resterait encore 31 ouvrages ou volumes que l'on doit probablement regarder comme à jamais perdus. — Les 2 suivants mentionnés par les bibliographes en faisaient peut-être partie : I. *De la Justice, de la police et des finances de France, par les ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes et réglemens de nos Rois..... avec plusieurs questions de droit, suivant le sentiment des jurisconsultes, des Remarques historiques et politiques, et plusieurs vers des poètes latins.* G. Allard publia en 1700 le prospectus de cet ouvrage pour l'offrir aux libraires qui voudraient en entreprendre l'impression. Il formait 4 vol. in-fol. Voy. *Nouv. de la Répub. des lettres*, mai 1700, p. 587. — II. *Histoire généalogique de cinquante familles du Dauphiné*, in-4°. Lelong (*Bib. hist.*, t. III, 40650) dit que ces généalogies étaient conservées dans la bib. du marquis d'Aubais.

ALLARD (CLAUDE), oncle du précédent, religieux de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, écrivain, né à Montbreton (Isère), est mort à Lyon, en 1658.

BIBLIOGRAPHIE. I. *Le crayon des grandeurs de Saint-Antoine de Viennois : par Claude Allard, religieux du même ordre* Paris, 1653, in-12 (*Bib. Hist.* de Lelong, I, 13438). — II. *Catalogue des généraux de l'ordre de Saint-Antoine.* Guy Allard dit que cet ouvrage a été imprimé, mais je ne le connais pas autrement. — III. Ms. *Histoire de l'ordre de Saint-Antoine.* Ce ms. est cité par Chorier, *Hist. du Dauph.* (in f°), t. II, p. 468. — IV. *Le Miroir des ames religievses, ov la vie de tres-havte et tres-religievse princesse, Madame Charlotte-Flandrine de Nassav, tres-digne abbesse dv royal monastere de Se Croix de Poictiers. Par M. Claude Allard, chantre et chanoine de Laual... A Poictiers, Thoreav.. Fleuriav.. M. DC. LIII.* in-4°. — (B. Ste-Genev. II. 1727). — La similitude des noms a fait attribuer ce dernier ouvrage à Claude Allard (1), mais c'est, je crois, une erreur. L'auteur du *Miroir* se qualifie, dans le titre

(1) V. *Bib. Hist.* de Lelong, I, 14807. Chalvet, *Bib. du Dauph.* Colomb de Batines, *Revue de Vienne*, I, p. 369. — Dreux du Radier (*Bib. hist. du Poitou*) n'a pas connu cet ouvrage.

et les approbations, chantre et chanoine de Saint-Tugal de Laval en 1653; or, l'écrivain dauphinois était à la même époque chanoine de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. En outre, Guy Allard, qui devait bien connaître les écrits et les circonstances de la vie de son oncle, ne cite pas le *Miroir* dans la liste de ses ouvrages et lui donne seulement le titre de religieux de Saint-Antoine.

ALLARD (Maurice).—*V.* Maurice-Allard.

ALLARD DU PLANTIER (Guy Joseph), né à Grenoble, le 13 avril 1721, était avocat au parlement de cette ville dès avant 1750. Le bourg de Voiron l'envoya, comme l'un de ses représentants, aux mémorables assemblées des états tenues à Vizille et à Romans en 1788, puis il fut élu, l'année suivante, député du tiers-état de la province aux états généraux. Ces divers mandats furent remplis avec le mutisme le plus complet : Allard du Plantier ne parut jamais à la tribune. — A la fin de la session de l'Assemblée constituante, ce député se retira à Voiron où il mourut le 12 février 1801 sans avoir été réélu à d'autres législatures.

Portrait. — Dessin à la Bib imp. Labadye, del. in-8°.

ALLEMAN. — Famille noble et illustre du Dauphiné dont l'origine paraît remonter au xe siècle. Parmi les grands personnages qu'elle a produits, les biographes citent les suivants comme nés dans notre province :

ALLEMAN (Sibeud-*Sibondus*), de la branche de Séchilienne, doyen du chapitre de la cathédrale de Grenoble dès 1445, fut évêque de cette ville en 1450, à la mort d'Aymon de Chissé.—Le nom de ce prélat rappelle un fait des plus intéressants pour l'histoire de l'ancien droit. Au moyen-âge, surtout en Dauphiné, beaucoup de grandes familles se donnaient à elles-mêmes des lois particulières, en dehors du droit public, réglant l'ordre des successions, les substitutions, etc. : c'étaient le *Jus familiare* des Romains, les *Statuta familiæ* des Chartes. A certaines époques, tous les membres de ces familles se réunissaient en assemblée solennelle et juraient, la main sur l'Évangile, l'observation des statuts : puis, au nom des vertus des ancêtres et de la gloire de leur maison, tous se promettaient mutuellement secours et assistance en cas de guerre ou de duel. C'est une assemblée de ce genre que tinrent les Alleman sous la présidence de notre évêque : elle eut lieu à Grenoble, dans son palais épiscopal, le 1er mai 1455. Vingt-quatre rejetons de la famille s'y trouvèrent présents et signèrent l'acte rédigé en cette circonstance. Ce curieux document nous a été conservé par Salvaing de Boissieu dans son *Usage des Fiefs* (éd. de Grenoble, 1731, in-f°), 2e part, p. 182. — Ce fut sous Sibeud Alleman que les religieuses de Sainte-Claire de Chambéry vinrent fonder dans le diocèse de Grenoble une maison de leur ordre. Mais il ne paraît pas avoir pris une part directe à leur établissement. Elles y furent attirées par Jean d'Armagnac, gouverneur du Dauphiné, sur les instantes prières d'une fille pieuse, Jeanne Baile (*V.* ce nom), dont le père était président du parlement. — Sibeud Alleman mourut le 20 janvier 1477, d'après la *Gall Christ.*; ou en 1479, selon quelques auteurs.

ALLEMAN (Laurent Ier), abbé de St-Saturnin ou St-Sernin, de Toulouse, fut promu à l'évêché de Grenoble en 1477 ou 1479, à la mort de son oncle Sibeud Alleman, qui précède. Il quitta ce siége, on ne sait précisément en quelle année, pour celui d'Orange, et fut remplacé par Iodoc de Silinon. En 1484, celui-ci ayant été transféré à Sion, Laurent Alleman vint reprendre possession de son premier évêché (1), où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1518. — Les historiens sont unanimes dans les louanges qu'ils décernent aux vertus de ce prélat : *Priscorum ecclesiæ patrum specimen extitit*, nous disent les auteurs de la *Gallia Christ.* Il fonda en 1494 un couvent de Minimes dans la ville de Toulouse, et un autre du même ordre à la Plaine, près de Grenoble, commune de Saint-Martin d'Hère. Il donna à ce dernier le manteau de saint François de Paule, conservé de nos jours au grand séminaire de Grenoble. — Laurent Alleman était, par sa sœur Hélène, oncle maternel de Bayart; plusieurs circonstances de sa vie le lient à celle du *bon chevalier*. C'est lui qui présenta ce dernier au duc de Savoie pour le faire admettre dans les pages, et, plus tard, quand le jeune homme fut devenu un héros,

(1) La translation d'Iodoc de Silinon est du 8 mars 1488 (Albert Du Boys. *Vie de saint Hugues*, p. 381).—Laur. Alleman fit son entrée solennelle à Grenoble, le 14 août de la même année (Chorier, *État politique*, t. II, p. 131).

après ses guerres d'Italie, *le receut tant honnestement que merveilles, et le feit loger en l'Evesché où chacun jour estoit traité comme la pierre en l'or* (Le loyal serviteur). — Voir les diverses histoires de Bayart.

ALLEMAN (LAURENT II), neveu du précédent, lui succéda en même temps à l'évêché de Grenoble et à l'abbaye de Saint-Saturnin (1518). Il eut à soutenir un procès contre les chanoines de sa cathédrale, qui avaient embrassé la vie régulière dès le XIe siècle, sous saint Hugues, et dont il voulait opérer la sécularisation. La cause ayant été portée devant le parlement de Toulouse, en 1523, les chanoines furent condamnés. Le pape Clément VII ratifia ensuite leur sécularisation par une bulle du 28 octobre 1526 (1). Laurent Alleman mourut le 5 septembre 1561, et eut pour successeur François de SAINT-MARCEL D'AVANÇON. (*V.* ce nom.)

ALLEMAN, (ANTOINE Ier), de la branche de Rochechinard, fut élevé, le 8 février 1466, sur le siége épiscopal de Cahors, où il fonda un collége dit de St-Michel. En 1475, le pape Sixte IV le transféra sur celui de Clermont. Après y être demeuré quelques mois seulement, il donna sa démission en 1476.

ALLEMAN (ANTOINE II), de la même branche, fut d'abord vicaire général de son cousin qui précède, puis nommé lui-même à l'évêché de Cahors, dont il prit possession le 18 décembre 1477. Les auteurs ecclés. ne sont pas d'accord sur l'époque de sa mort. Les uns la font arriver à St-Nazaire en Dauphiné, en 1493, d'autres à Angers, en 1506 — Ant. Alleman était abbé de Grandmont depuis 1471.

ALLEMAN (SOFFREY), seigneur d'Uriage et du Molard, nommé par les chroniqueurs le *capitaine* MOLARD, lieutenant-général en Dauphiné, sous Gaston de Foix, en 1505, doit être mis au nombre des plus braves chevaliers de son temps. Il servit avec Bayart en Italie, se distingua dans maintes rencontres, notamment au siége de Gênes en 1507, à la bataille d'Agnadel en 1509, à l'attaque de Brescia, et fut un de ces gentilshommes dauphinois dont la bravoure et les faits d'armes jetèrent alors un si grand éclat sur la noblesse de notre province. Il trouva une mort glorieuse à la bataille de Ravenne (1512), où il commandait un corps de 2000 hommes. Les historiens racontent qu'avant de charger les Espagnols, le capitaine Molard et Jacob Fermulz, command. des Lansquenets, demandèrent à boire. On leur apporta des verres et, au moment où ils trinquaient, un boulet de canon les emporta tous les deux. —Charles VIII avait érigé en sa faveur (février 1496) la terre d'Uriage en baronnie

(1) *Gallia Christ.*, 2e édit, t. XIII, p. 99.

ALLEMAN (ALEXANDRE), seigneur de Pâquier et de la Cluse, vicomte de Trièves, fut gouverneur de la Maurienne sous Henri IV, et de Chambéri sous Louis XIII, maréchal-de-camp, bailly du plat pays de Dauphiné. Il descendait d'André Alleman, gentilhomme ord. de la chambre du Roi, gouverneur de Grenoble, maréchal de camp et chev. de l'ordre de St Michel.—Alex. Alleman était un gentilhomme catholique aimant à s'occuper de controverses religieuses. Il engagea Ant. Rambaud (*V.* ce nom) à composer *le Rocher de St-Pierre*, pour défendre l'autorité des papes contre les attaques des ministres du Diois, et cet ouvrage, dû à ses sollicitations, lui fut dédié par l'auteur. On y trouve, après l'épître dédicatoire, une lettre qu'il adresse à Rambaud, datée de *Pasquiers*, 13 septembre 1618. Ces deux pièces témoignent de son zèle ardent pour la conversion des protestants. — Il mettait lui-même, au besoin, la main à la plume pour s'escrimer contre les hérétiques, comme on le voit par un ouvrage de sa façon décrit ci-après. Il mourut à Paquiers en 1637.

BIBLIOGRAHIE. — *Remontrance a la noblesse de France qui fait profession de la religion prétendue réformée... donnée au public par Alexandre de Pressens son petit fils.* Grenoble, 1638, in-4°. — Cet ouvrage est suivi de l'oraison funèbre d'Alex. Alleman intitulé : *L'image d'une noblesse parfaitement chrétienne proposée aux honneurs funèbres de feu messire Alexandre Allemand.. dans l'église de Pasquiers le 23 nov. 1637 par le P. Andoche Morel de la comp. de Jésus.* Grenoble, Verdier, 1638, in-4°. (B. de Grenoble, 4431.)

ALLEMAN (LOUIS), cardinal, évêque de Maguelonne, archevêque d'Arles. — Quelques écrivains le font, par erreur, dauphinois. Il appartenait à la même famille que les précédents, mais à la branche des seigneurs d'Arbent, fixée dans le Bugey depuis 1340. Il naquit dans cette province en 1390 et mourut à Salon (Provence), le 16

septembre 1450.—(*V.* Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 3e partie, pp. 3 et suiv.)

ALLEMAN (DULAU D'). *V.* DULAU DALLEMANS.

ALLEMAND (......), était curé de Claix, près Grenoble, dès 1787. Après la Révolution, il ne reprit pas ses fonctions et publia, d'après M. Colomb de Batines, au commencement de ce siècle, plusieurs recueils de poésies sacrées. Je ne connais que le suivant : * *Heures nouvelles à l'usage des pieux amateurs de la poésie, pour la préparation des sacrements de pénitence, d'eucharistie, et sur le saint sacrifice de la messe.* Grenoble, 1803, in-8o.

ALLIAN (FRANÇOIS), né à Crest, en 1603, docteur en droit civil et canon, entra chez les Jésuites en 1625, il fut supérieur des missions étrangères, et mourut à Grenoble dans la maison de son ordre, le 18 novembre 1669.

Il a traduit le catalogue des saints de Lyon, composé par Théophile Raynaud (1), sous ce titre : *Les Saincts de Lyon du R. P. Théophile Raynaud, traduicts du latin*, Lyon, 1629, in-12.

ALLIAN (PIERRE), était un savant avocat au parlement de Grenoble sous Henri III et Henri IV, cité avec éloges par G. Allard et Chalvet. On ne sait rien de sa vie. — Il y a une lettre que lui adresse Antoine Rambaud, son ami, à la fin du *premier Plaidoyé* de ce dernier *pour le tiers estat* (Paris, M. D. C. in-8o), p. 18 des lettres apologetiques.

ALLIER (ANTOINE-JEAN-FRANÇOIS), né à Embrun, le 5 mai 1768, fut d'abord payeur-général des armées en Italie, sous l'Empire, puis trésorier du roi de Rome. De 1831 à 1838, le département des Hautes-Alpes l'envoya à la chambre des députés, où il se tint constamment dans les rangs de l'opposition, et prit souvent une part active aux discussions de la tribune. Il est mort à Paris le 7 avril 1838.

ALLIER (ANTOINE), fils du précédent, statuaire, député, naquit à Embrun le 6 déc. 1793. Il s'engagea comme simple soldat et fit presque toutes les campagnes de l'Empire. S'étant retiré en 1815 avec le grade de capitaine de dragons, il se livra tout entier aux beaux-arts, à la sculpture, vers laquelle un goût particulier l'entraînait. Dès 1822, il exposa aux salons des statues et des bustes remarqués des connaisseurs. Je citerai entre autres un *Jeune enfant jouant avec un limaçon* (1831), *Ariane* (1834), *Jeune marin expirant*, *Camille renversant les balances des Gaulois*. Son talent le porte de préférence vers le portrait. On a de lui, dans ce genre, des bustes qui ont attiré à leur auteur les plus grands éloges. Ceux de Labbey de Pompières, au visage voltairien, de d'Hauterive, notre compatriote (1833), sont des chefs d'œuvre. On doit à son ciseau la statue de l'Éloquence, à la Chambre des Députés, celle de Sully à l'Arsenal. — De 1838 à 1846, M. Allier a été député de l'arrondissement d'Embrun. Comme son père, il a pris place dans les rangs de l'extrême gauche. Réélu en 1848, il se montra partisan modéré de la République. Voici le relevé de ses votes sur les plus importantes questions : Concordats amiables, art. 4, *contre*. — Droit au travail, *contre*. — Amendement contre l'impôt progressif, *pour*. — Question des deux chambres, *pour*. — Vote à la commune, *contre*. — Question de la présidence, amend. Grévy, *contre*. — Crédit foncier, *contre*. — Suppress. du remplacement milit., *contre*. — Proposition Rateau sur la dissolut. de l'Assemb., *pour*. — Loi sur les clubs, *pour*.

ALLIEU (PIERRE), de Peirins, près de Romans, a écrit en latin, selon G. Allard et Chalvet, *les Sept Degrez de l'Echelle de Pénitence, figurez et exposez sur les sept pseaumes pénitentiaux*. Ces deux biographes se trompent, il n'existe pas d'écrivain dauphinois du nom d'Allieu. Le livre dont il s'agit est du célèbre Pierre d'Ailly, *de Alliaco*, évêque de Cambrai, cardinal (2), et il a pour titre (à la fin) : *Liber de septē gradibus scale Otinēs meditationes deuotas sup septē psalmos penitentiales a Dno Petro de Ayliaco Cameracen. epo finit feliciter*, pet. in-4o, goth. de 21 ff. non chiffrés (Bib. Ste-Genev. Œ, 758). — Un Dauphinois, Pierre BELLARD (*V.* ce nom), l'a traduit en français. — *V. Notice hist. et litt. sur P. d'Ailly*, par Dinaux. Cambrai, 1824, in-8o.

ALLUIS (JACQUES), — *Alluisius*, — avocat au Parlement de Grenoble, bel esprit du XVIIe siècle, s'est plus occupé de littérature que de jurisprudence. Il a publié, sous le voile de l'anonyme de petits romans écrits en style de

(1) *Indiculus sanctorum Lugdunensium concinnatus à Theophilo Raynaudo.* Lugd. Cl. Landry, 1629, in-12.

(2) Né à Compiègne en 1350, mort à Avignon vers 1420.

ruelle, dont la rareté est le seul mérite. — On trouve des vers de sa façon en tête des ouvrages de plusieurs de ses contemporains, entre autres dans le 1[er] vol. du *Nobiliaire* et le 2[e] vol. (in-fol.) de l'*Hist. du Dauph.*, de Chorier, son ami.

BIBLIOGRAPHIE. - I. * *Les Amours d'Abailard et d'Héloïse* (s. l. ni d.), 1675, pet. in-12. - Autre édit., 1676, in-12 (B. Grenoble, 17601). Autre éd. *Amsterdam, Chayer*, 1695, in-12. - Réimprimé dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau recueil contenant la vie, les Amours..... d'Abailard et d'Héloïse. Anvers, Sam. Lenoir, 1722, in-12.* — II. * *Le Chat d'Espagne. Grenoble et Cologne, 1669*, in-12.—III. * *Le combat du Cœur et de l'Esprit, avec le démêlé et l'accommodement de l'Esprit et du cœur. Paris, 1668, in-12.* Ce volume renferme trois ouvrages différents. L'auteur du *Combat* est inconnu ; le *Démêlé* est de l'abbé de Torches ; l'*Accommodement* est d'Alluis.

ALMÉRAS (le *baron* LOUIS), né à Vienne, le 15 mars 1768, d'abord élève des Ponts et Chaussées, s'engagea le 1[er] nov. 1791 dans le 5[e] bataillon des volontaires de l'Isère, dont ses camarades le nommèrent sous-lieutenant le 13 du même mois, puis adjudant-major le 19 mars de l'année suivante. Il se signala le 11 juin 1794 à l'armée des Alpes, en mettant en fuite, avec deux compagnies seulement, un corps Sarde de 1,500 hommes. Ce brillant fait d'armes le fit élever, le 27 sept. de la même année, au grade d'adjudant-général chef de bataillon. En 1796 et 1797, chargé d'aller combattre dans le Midi les mouvements contre-révolutionnaires des royalistes, il dissipa les rassemblements provoqués par Allier et le baron de St-Christol (*V.* BRÉMOND), et réussit même à faire celui-ci prisonnier (1). En 1799, cet officier fit partie de l'expédition d'Égypte. Il commanda la province de Damiette, se signala en plusieurs occasions, entre autres à la prise du Caire, aux batailles d'Aboukir et d'Héliopolis, et obtint, pour prix de sa belle conduite dans cette dernière, le grade de général de brigade le 25 mars 1800. — De retour en France, il fit la campagne d'Allemagne et combattit à Wagram, puis celle de Russie, où il contribua au succès de la bataille de la Moskowa (7 sept. 1812). Nommé général de division le 6 oct. suivant, il eut un commandement pendant la retraite de Moscou, fut fait prisonnier par les Russes le 15 nov. et envoyé au fond de la Crimée. Les événements de 1814 lui ayant permis de rentrer en France, après 18 mois de captivité (1[er] août 1814), Louis XVIII le nomma chev. de St-Louis et le mit en disponibilité. — Alméras se retira alors dans ses foyers à Vienne, d'où il partit en mars 1815 pour aller commander la ville de la Rochelle. A la seconde restauration, destitué pour cet acte de fidélité envers Bonaparte, il demeura hors des cadres de l'armée jusqu'en 1819. A cette époque, et sur ses demandes réitérées, on l'y rétablit, mais sans lui donner d'emploi : ce fut seulement lors de la guerre d'Espagne que, cédant à de pressantes sollicitations, le duc d'Angoulême lui fit obtenir le commandement de la 11[e] div. milit. — Cet officier général est mort à Bordeaux d'une attaque d'apoplexie foudroyante le 7 janvier 1828. Il était comm. de la Légion-d'Honneur (14 juin 1804). — Son nom est sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile (côté Est).

(1) *V.* une lettre d'Alméras à ce sujet dans l'opuscule suivant : *Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Drôme, aux représentants du peuple Jacomin et Martinel.* (Imp. nat., vendém. an VI), in-8°, 7 pp.

PORTRAIT. — *ALMEYRAS, adjudant-général.* — Il est en buste, de profil, tourné à D. — p. p. H. grav. par Dutertre. Se trouve dans le voyage d'Égypte, éd. in-8°.

ALMÉRAS ou ALMÉRAS-LATOUR (FRANÇOIS-JOSEPH), né à Vienne, avocat postulant au bailliage de cette ville, président du tribunal du district de Vienne, fut élu en 1790 administrateur du département de l'Isère, en 1792 proc.-gén. syndic, puis en sept. de la même année, député suppléant à la Convention. Resté à Grenoble pour y continuer ses fonctions administratives, un arrêté des représentants Dubois-Crancé, Albitte et Gauthier, en date du 27 juin 1793, le destitua comme fédéraliste et lui enjoignit de ne pas sortir de la ville pendant un mois. Néanmoins le directoire du départ. l'autorisa à se retirer dans sa ville natale, d'où il fut appelé à Paris en avril 1795, comme désigné par le sort pour remplacer à la Convention Amar décrété d'accusation. M. Albin Gras (*deux années de l'hist. de Grenoble*, p. 120) le fait mourir de chagrin peu de temps après, à Vienne.

ALRICY (ANTOINE-JOSEPH), né à Crémieu (Isère) en 1758, homme de

loi, procureur syndic du directoire du district de La Tour-du-Pin (1792), fut envoyé par le départ. de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents en l'an IV. Après la session, un arrêté du 1er consul, de l'an X, le nomma juge de paix à Crémieu. Il exerçait encore ces fonctions en 1830. — Alricy est mort à Crémieu en septembre 1839

AMAR (André), député à la Convention, naquit à Grenoble le 11 mai 1755. Son père, ancien directeur de la Monnaie, le fit élever d'une manière brillante et lui laissa en mourant une fortune très-considérable. — Amar était à la fois trésorier de France au bureau des finances de Grenoble et avocat au parlement de cette ville au commencement de la Révolution. Il en embrassa les principes avec enthousiasme, fut élu successivement vice-président du district de Grenoble en 1790 et 1791, puis député à la Convention en 1792. C'était un homme ombrageux, à l'extérieur froid et sombre, mais doué en même temps d'une imagination fougueuse et de passions ardentes. On raconte qu'ayant séduit la nièce d'Hélie, curé de St-Hugues de Grenoble, il voulut le forcer, le pistolet à la main, de donner l'absolution a cette jeune fille. A la Convention, il prit place parmi les montagnards les plus exaltés. Dès le 11 décembre 1792, lors de la rédaction de l'acte énonciatif des charges contre Louis XVI, il rappela de nouveaux griefs contre ce prince. Le 22 du même mois, il demanda l'envoi de commissaires dans le Bas-Rhin pour arrêter les officiers civils coupables et déporter les prêtres, *car*, dit-il, *au nom de Dieu, il faut délivrer la République de cette vermine*. Lors du procès de Louis XVI, après avoir combattu Lanjuinais, qui refusait a la Convention le droit de s'ériger en cour de justice, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort dans les 24 heures, contre le sursis à l'exécution, et finit par proposer (23 janvier 1793) une adresse au peuple français sur la conduite de la Convention dans ce procès. Le 10 mars suivant, il appuya le projet d'organisation du tribunal révolutionnaire : *Il n'y a*, dit il, *que cette mesure qui puisse sauver le peuple, autrement il faut qu'il s'insurge et que ses ennemis tombent*. Ayant été envoyé, dans le courant du même mois, dans le département de l'Ain pour y faire accélérer le recrutement, son zèle lui dicta des mesures trop sévères qui soulevèrent d'énergiques réclamations. Des délégués furent envoyés à Paris pour formuler, à la barre de la Convention, des plaintes sur sa conduite et demander l'élargissement de 500 suspects arrêtés par ses ordres. Du département de l'Ain, Amar se rendit (avril 1793) dans celui de l'Isère où, d'après ses arrêtés, des listes de suspects furent dressées, et un grand nombre de citoyens arrêtés (1). — De retour à Paris, il justifia sa conduite dans la séance de la Convention du 2 juin 1793 et appuya la motion de Jean-Bon-St-André qui demandait l'envoi de commissaires dans la Lozère. Le 8 août. il fut élu secrétaire. Le 20 du même mois, il demanda que tous les aristocrates et les gens suspects fussent enfermés jusqu'à la paix. Le 14 septembre suivant, étant entré au comité de sûreté générale, il en devint un des rapporteurs habituels et le provocateur de la plupart des arrestations. Le 3 oct., il fit le célèbre rapport contre les Girondins à la suite duquel 41 députés furent décrétés d'accusation et 74 autres décrétés d'arrestation, comme signataires des protestations des 6 et 9 juin. Après ce rapport, il ne cessa de poursuivre de ses accusations les députés appartenant aux divers partis hostiles a la Montagne : on le vit même arrêter de sa propre main Rabaut-St-Étienne. Le 8 janvier 1794, il fit un rapport sur ces députés et obtint contre eux un décret de mise en accusation.—Une telle conduite lui acquit de l'importance dans le parti de la Montagne, alors au faîte de sa puissance ; aussi fut-il nommé président de la Convention le 14 avril 1794, et c'est lui qui, en cette qualité, proclama, sur la pétition des habitants de St-Denis (Franciade), les titres de J.-J. Rousseau aux honneurs du Panthéon. — Le 9 thermidor, il contribua indirectement, et sans la désirer, à la chûte de Robespierre, en prenant la défense des comités attaqués par celui-ci. Cet appui donné par Amar à la réaction thermidorienne ne l'empêcha pas d'être lui-même attaqué bientôt après. Lecointre de Versailles lut (28 août 1794) une série d'accusations dans lesquelles il était enveloppé avec les autres membres du comité de sûreté générale. Mais un décret rejeta cette accusation comme calomnieuse.

(1) Albin Gras, *Deux années de l'hist. de Grenoble*. Grenoble, imp. Maisonville, 1850, in-8o, pp 32 35.

— Le 1er avril 1795, Amar prit la défense des anciens membres du comité de salut public. Ce dévouement causa sa perte. Sur la dénonciation de Merlin de Thionville, il fut décrété d'accusation et transféré à Ham. L'amnistie du 26 octobre 1795 lui ayant rendu la liberté, il vécut quelque temps dans l'obscurité à Paris; mais le 11 mai 1796, le Directoire le fit arrêter comme complice de Babœuf. Il parvint d'abord à s'évader avec Vadier; mais repris peu après, on le traduisit devant la Haute-Cour de Vendôme chargée de juger cette célèbre affaire. Là, Amar ne chercha pas à cacher ses sentiments politiques; il eut, au contraire, le courage, à cette époque de réaction, d'exalter, avec son ton déclamatoire ordinaire, le gouvernement révolutionnaire et la Convention, de légitimer les massacres de septembre, de faire l'apologie du trib. révolutionnaire et de dire qu'un des plus beaux jours de la République fut celui où Marat acquitté par ce tribunal, avait été porté en triomphe. Malgré cette hardie déclaration, la Haute-Cour l'acquitta, Bailly accusateur national ayant déclaré ne pas trouver de charges suffisantes contre lui. — Depuis cette époque, le sombre conventionnel vécut à Paris, dans la retraite, toujours attaché aux principes révolutionnaires, mais étranger aux affaires publiques, ne demandant rien et ne prêtant aucun serment aux divers gouvernements qu'il vit se succéder. Il est mort en 1816, fort paisiblement dans son lit, comme le fait remarquer l'auteur de son article, dans la *Biogr. univ. et port. des contemporains*

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Acte d'accusation contre plusieurs membres de la Convention nationale, présenté, au nom du Comité de sûreté générale, par André Amar*... Paris, Imp. nationale (1793), in-8°, 54 pp. — II. *Dénonciation des citoyens de Bourg, chef-lieu du département de l'Ain, contre Amar, Javogues, Albitte et Méaulle* (1793), in-8°. — III. *Arrêté des Représentants du peuple français délégués par la Convention nationale dans les départements de l'Ain et de l'Isère.* 14 mai 1793. (Grenoble, chez J. M. Cuchet) in-4°, 3 pp. — Relatif à la radiation de Claude Lagrée (de Grenoble) de la liste des suspects.

AMAT (SAINT-). — *Amatus.* — Premier abbé de Remiremont, naquit vers l'an 567 dans la banlieue de Grenoble, ou l'un de ses faubourgs, selon le sens que l'on attachera aux mots *in suburbano Gratianopolitanæ ecclesiæ*, dont se sert l'historien de sa vie. Entré fort jeune dans l'abbaye d'Agaune, en Valais, il y passa plus de trente ans de la vie la plus édifiante, puis se retira sur une montagne voisine, au milieu des rochers, afin de se livrer en toute liberté aux austérités les plus rudes. Ce fut dans cette solitude que saint Eustase, abbé de Luxeuil, le visita en revenant d'Italie chercher saint Colomban. Touché de tant de vertus, le saint abbé résolut de se l'attacher, et, à force d'instances, parvint à le tirer de sa retraite, et à l'emmener avec lui à Luxeuil. — Notre saint n'y demeura pas longtemps. Étant allé prêcher l'Évangile dans l'Austrasie (la Lorraine), il y convertit un grand seigneur du pays nommé Romaric, auquel il persuada de vendre tous ses biens et d'en consacrer ce prix à Dieu. Romaric suivit ce conseil, et fit construire (vers 620) un monastère pour hommes et pour femmes, qui porta d'abord le nom d'Habend, ensuite de Remiremont, du nom de son fondateur (*Mons Romarici*). Amat eut la gloire d'en être le premier abbé. — Il mourut peu d'années après, vers 627, le 13 septembre.

La vie de ce saint a été écrite quelque temps après sa mort par un moine de Remiremont, dont on ignore le nom. On la trouve dans le recueil de Surius, au 13 septembre, mais tronquée en plusieurs endroits, et avec des changements dans le style. Mabillon, après en avoir rétabli le texte sur d'anciens manuscrits, l'a inserée dans ses *Acta SS. ord. sancti Bened. sæcul.* 2. pp. 129-135.

AMAT (CLAUDE-SIMON), né à Gap en 1762, homme de loi, administrateur du département des H.-Alpes, fut nommé, en septembre 1791, député de ce départ. à l'Assemblée législative. Après la session, il se retira dans sa ville natale et y mourut le 13 sept. 1794.

BIBLIOGRAPHIE. — *Rapport et projet du décret pour le complément des dépenses ordinaires de la marine et des colonies...* (Impr. nat.), in-8°, 7 pp. (1791).

AMAT (JEAN-JOSEPH), fils du précédent, né à Ribiers (H.-Alpes), le 17 août 1779, avoué à Gap, fut nommé maire de cette ville en 1821. En 1827, les électeurs des H.-Alpes l'envoyèrent à la Chambre des Députés. Réélu aux sessions suivantes jusqu'en 1830, il prit une part des plus actives aux questions agitées dans ces assemblées et pa-

rut très-souvent à la tribune. En 1831, il fut remplacé par M. Allier. — Charles X l'avait décoré en 1825 de l'étoile de la Légion-d'Honneur.

ANCEMOND (Le Duc). — Un personnage de ce nom fut gouverneur de Vienne vers le milieu du VIe siècle, mais on ignore son origine. Etait-il Allobroge, Bourguignon, ou Romain? Les documents nous manquent pour éclaircir ce point. Quoi qu'il en soit, il fonda les monastères de Saint-Pierre, de Saint-André le-Haut et de Saint-André-le-Bas comme le prouve un acte de l'an 543 conservé par Lelièvre dans son *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne*, p. 9. Il y est dit qu'Ancemond, après avoir érigé les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-André-le-Haut, donne à sa fille Remile certains biens, entre autres un petit bien (1), situé près du lieu appelé *de Mars* pour y établir de saintes femmes. Ce fut l'origine de Saint-André le-Bas. Ancemond voulut être enterré dans l'église de ce monastère où l'on voit encore son épitaphe, sur une tablette de marbre, à gauche du maître-autel. Elle est ainsi conçue :

HIC IACET DVX ANCEMONDVS
NVLLI VIRTVTE SECVNDVS
QVI REXIT SEDEM
ET EDIDIT ÆDEM.

V. une notice intéressante sur cet homme pieux dans l'*Histoire de Vienne* de M. Mermet, t. II, pp. 127-133.

ANCEZUNE (Rostaing d'), prévôt de la cathédrale d'Orange, évêque de Fréjus dès 1491, fut nommé archevêque d'Embrun en 1494, et ensuite abbé de Sauve (Dioc. de Nîmes). Il mourut en 1510, à Rome, où le roi Louis XII l'avait envoyé en qualité de son ambassadeur. — Cet archevêque avait laissé des mémoires mss., aujourd'hui perdus, concernant les Vaudois du Dauphiné, dont il s'était montré l'ardent persécuteur. J.-P. Perrin les cite plusieurs fois dans son *Histoire des Vaudois* (2), notamment pp. 140-143, où il en donne un long extrait. Ils sont mentionnés dans la *Bib. hist.* de Lelong, t. I, 5703. — Rostaing d'Ancezune n'appartient pas au Dauphiné, mais au comtat Venaissin que ses ancêtres avaient habité dès le milieu du XIe siècle. On ne connaît pas l'origine de cette ancienne maison (3), et G. Allard a émis une opinion hasardée en lui donnant notre province pour berceau.

(1) Le texte dit *Cortilum*. Je traduis ce mot par *petit bien*, ne trouvant pas d'équivalent en français. M. Mermet traduit, un *palais*. D'après Ducange, *Curtile, Cortile* ou *Cortilum* signifie : *Villula aliqua paucis ædificiis constructa, domus rusticana prædiolo conjuncta* (*Gloss. med. et inf. latinit.*)

(2) Genève, Mathieu Berjon, 1618, in-8°.

ANGLÈS (Charles-Grégoire), né à Veynes (Hautes-Alpes) vers 1754, fut d'abord curé en Touraine (4), chanoine de la cathédrale de Grenoble et pourvu des prieurés de Véras, Montmaur et St-Bonnet en Dauphiné. Après la révolution, il ne reprit pas ses fonctions sacerdotales. Tout occupé, au contraire, d'idées qu'on aimerait à ne pas rencontrer dans un ministre de l'Évangile, il se livra à la politique et dut à ses opinions du moment de se voir nommé, en 1805, maire de Veynes, membre du Conseil général des Hautes-Alpes, et, en 1813, député de ce département au Corps législatif. (14 fév. 1813-31 mars 1814.) — Il prit peu de part aux travaux de cette Assemblée. On trouve dans le *Moniteur* une opinion émise par lui, dans la séance du 31 oct. 1814, relative au projet de loi sur l'indemnité à accorder aux émigrés. L'année suivante, Louis XVIII le nomma conseiller de préfecture du départ. des H.-Alpes en remplacement de Lachaud démissionnaire. — Lors de la vente des biens du clergé, Anglès avait acheté le prieuré de Véras. Dans cette douce et calme retraite, il employa ses loisirs à cultiver les muses et composa une assez grande quantité de poésies où les dames et Napoléon sont chantés tour à tour. La versification en est aisée et facile, mais l'on y chercherait en vain une idée. Quelques-unes de ces pièces sont insérées dans les *Mélanges* de la Société d'émulation des H.-Alpes, dont il était membre (5). M. Ladoucette en possédait un recueil complet ms. — Anglès mourut à Veynes en mai 1834. Il était chev. de la Lég.-d'Honn. — La plupart des biographes l'ont confondu avec son frère qui suit.

ANGLÈS (Jean-François), frère du précédent, naquit à Veynes (H.-Alpes) le 4 sept. 1736. — Il était conseiller de grand'chambre au Parlement de Grenoble au moment où éclata la Révolution. A la suppression de ces anciennes

(3) Pithon Curt, *Hist. de la Noblesse du Comté Venaiss.*, t. I, p. 44.

(4) Ladoucette, *Hist. topogr..... des H.-Alpes* (éd. de 1848), p. 327.

(5) *Mélanges littéraires, ou pièces en prose et en vers, lues dans les séances de la Société d'émulation des Hautes-Alpes, depuis le 13 décembre 1802, époque de sa formation, jusqu'à la séance du 16 août 1831.* Gap, (Allier) 1807, in-8°.

magistratures, par la loi du 7 septembre 1790, il se réfugia à l'étranger, mais, peu de temps après, des affaires de famille l'ayant obligé de rentrer en Dauphiné, sa présence fit naître des soupçons, on l'accusa de menées contre-révolutionnaires. Arrêté à Grenoble, il y demeura 18 mois dans les prisons, de 1793 à 1794, et ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor. A partir de cette époque, Anglès vécut dans une obscurité profonde. Son nom n'apparaît plus une seule fois pendant le cours de la Révolution et de l'Empire. Mais, à la Restauration, Louis XVIII l'arracha à sa retraite pour le nommer 1er présid. de la Cour roy. de Grenoble en remplacement de M. de Barral (13 déc. 1815). Les électeurs des H.-Alpes l'envoyèrent l'année suivante à la Chambre des Députés et ils lui conservèrent ce mandat jusqu'à sa mort. — Au commencement de chaque session, Anglès fut, par son grand âge, président provisoire de la Chambre. Un événement remarquable vint signaler cette dignité éphémère. Il présidait la fameuse séance du 6 déc. 1819, lors de la vérification des pouvoirs de l'abbé Grégoire, ancien conventionnel, élu député par le dép. de l'Isère. Les royalistes, irrités de la nomination d'un *régicide*, voulaient le faire exclure de la Chambre comme *indigne :* Les libéraux, au contraire, proposaient de déclarer l'élection simplement *illégale*, se fondant sur ce que Grégoire n'avait pas son domicile politique dans le dép. de l'Isère. Au milieu des violents débats suscités par d'aussi irritantes questions, Anglès mit aux voix l'*indignité* avant l'*illégalité*, et Grégoire fut exclus. Cet acte de partialité souleva contre lui les colères du parti libéral et fit dans ce temps le plus grand bruit. — Les souvenirs de sa carrière législative se bornent à ce seul fait : zélé partisan du gouvernement, il appuya constamment de son vote toutes les mesures répressives proposées par le côté droit de l'assemblée. — Anglès mourut à Grenoble le 5 juin 1823. Comme son frère, il était chev. de la Lég.-d'Honn.

On a de lui une brochure publiée pour la défense de son fils. — V. l'art. suivant, Bibliogr. n° II.

ANGLÈS (le Cte Jules Jean Baptiste), fils du précédent, ministre et préfet de police, naquit à Grenoble en 1778. Sa famille le destinant à l'état militaire, il se livra à l'étude des mathématiques, et entra (déc. 1799) à l'École polytechnique le 7e sur 144 élèves. — La plupart de ses biographes disent qu'il fut successivement employé dans les charrois de l'armée, timonnier à bord du *Duquesne*, commis dans les bureaux de Morard de Galles, commandant de la marine à Brest. Mais ces faits sont démentis par son père (*V. Bibliogr., n° II*). Quoi qu'il en soit, la destinée de M. Anglès l'appelait à de toutes autres fonctions. Il fut nommé auditeur au Cons. d'État, sect. de la marine, par décret du 11 févr. 1806, et intendant successivement en Silésie (déc. 1806), à Salzbourg (avril 1809), à Vienne (27 juillet suiv.) Il quitta cette dernière résidence, rappelé à Paris par un décret du 7 nov. 1809, qui lui conférait le titre de maître des requêtes et le chargeait, auprès du ministre, de la correspondance et de l'instruction des affaires du 3e arrondissement de la police générale, comprenant alors les pays situés au-delà des Alpes. — A peine âgé de 31 ans, Anglès se montra à la hauteur de ces délicates fonctions : pendant 4 ans, il les remplit avec une activité infatigable, et hormis le reproche injuste qu'on lui fait d'avoir persécuté les prêtres italiens au moment de la rupture de Bonaparte avec le pape, tous les écrivains, ses ennemis mêmes, citent sa police, de cette époque, comme pleine de dignité et de justice. — Telle était sa position, lorsque les événements de 1814 vinrent l'en faire sortir pour le produire sur la scène politique. Le gouvernement provis. lui confia, par intérim, le portefeuille de la police générale (3 avril 1814). Pendant sa courte apparition au ministère, il prit part à un acte dont le souvenir sera toujours une tache pour son nom. On sait, et ce fait est aujourd'hui acquis à l'histoire, que le gouvernement provisoire chargea le célèbre Mis de Maubreuil d'une mission secrète, dont le but était l'assassinat de Bonaparte, de son fils et de ses frères. Au nombre des pleins pouvoirs remis à l'exécuteur de ce sanglant projet, se trouva l'ordre suivant : « Ministère de la police générale. « Il est ordonné à toutes les autorités « chargées de la police en France, aux « commiss.-généraux, spéciaux et « autres, d'obéir aux ordres que M. de « Maubreuil leur donnera, et de faire « exécuter à l'instant même tout ce « qu'il prescrira. M. de Maubreuil « étant chargé d'une mission secrète

« de la plus haute importance. — Le « min. provis. au départ. de la police, « Cte Anglès. » Maubreuil n'exécuta qu'une partie de sa mission. Il se contenta de détrousssr sur sa route l'ex-reine de Westphalie en lui saisissant onze caisses contenant de l'or et des diamants. Traduit à raison de ce fait devant les tribunaux, il formula contre de hauts personnages les accusations les plus graves : il parla de sa mission secrète, en dévoila nettement le but, et nomma Anglès comme l'un des organisateurs du projet : il l'accusa, en outre, de s'être emparé de partie des valeurs considérables renfermées dans les onze caisses de la reine. Les divers incidents de cette sale affaire occupèrent longtemps l'attention publique. Tout le monde put lire les accusations de Maubreuil, mais tous les personnages dénoncés par lui essayèrent à peine de le démentir!... — Anglès ne resta pas longtemps à la police générale : il fut remplacé par Beugnot le 13 mai 1814, puis appelé au Conseil-d'Etat le 5 juillet suivant. Le 20 mars 1815, il accompagna Louis XVIII à Gand, et, enfin, à la deuxième restauration, ce prince le nomma préfet de police en remplacement de M. Decazes (29 septembre 1815). La position de prefet de police était alors des plus difficiles La réaction sévissant avec force avait établi par toute la France des distinctions et des catégories, encouragé les dénonciations, organisé les proscriptions contre les partisans du gouvernement impérial. Dans ces malheureuses circonstances, si Anglès dut souvent être l'exécuteur d'ordres impitoyables, il chercha aussi, toutes les fois qu'il le put, à en atténuer la rigueur. Ces sentiments d'humanité l'exposèrent à la haine des royalistes sans le faire aimer des libéraux. Comme M. Decazes, il fut tour-à-tour, de la part des deux partis, l'objet d'attaques sans cesse renaissantes. Les *Ultras* le rendaient responsable de l'assassinat du duc de Berry, que son incurie et son peu de prévoyance n'avaient su empêcher : les libéraux lui reprochaient ses agents provocateurs et les coups de sabre de juin 1820. A la tribune, dans les journaux, dans les pamphlets, les attaques devenant plus personnelles l'accusaient de dilapidations à la préfecture de police, puis, fouillant dans sa vie privée, lui demandaient compte de sa rapide fortune, ou supputaient le prix d'achat de son château de Cornillon (Loire). L'auteur d'un pamphlet dirigé contre lui ne craignit pas de le terminer par ces mots : « Le sage ne laissera pas entrer « dans sa maison un seul denier qu'il « n'ait pas gagné légitimement. » — Pendant ces attaques des partis, Anglès s'occupait de tripotages de police. Pour occuper l'attention publique, et la détourner de la marche du gouvernement, il amusait le peuple par la célèbre *pluie d'argent*, ou excitait sa curiosité par de mystérieux *piqueurs*. D'autres fois, il fabriquait des complots et organisait par ses agents l'affaire du pétard de Rev et Gravier. — C'est au milieu de semblables événements qu'il passa six ans à la préfecture de police. Son administration sans allures franches, incertaine, vivant au jour le jour, était devenue insupportable à tous les partis : il donna sa démission le 17 déc. 1821. Rendu à la vie privée, il se retira dans son château de Cornillon près de Roanne, et y mourut le 16 janvier 1828. — Anglès était membre du cons. général des prisons (1819), comm. de la Légion-d'Honneur (1er mai 1821). Bonaparte l'avait créé comte, et Louis XVIII lui confirma ce titre en mars 1816.

Pamphlets contre Anglès. — I. * *La police sous MM. les duc Decazes, comte Anglès et baron Mounier*, (par Robert). Paris, 1821, in-8o, 216 pp. — II. *A Messieurs les députés des départements, Jean-François Anglès, président d'âge de la chambre* (Paris, 1821), in-8o, 55 pp. C'est une réponse au pamphlet précédent par Anglès père. — III. *Encore M. le comte Anglès, préfet de police, sous le manteau de M. Jean-Francois Anglès, son père, escorté par M. Tassin, colonel de gendarmerie*, par Robert. Paris, 1821, in-8o, 46 pp. — IV. *De l'administration de la police pendant la terreur de 1815, ou la vérité sur M. Anglès*, par Henry. Paris, Peytieux, 1821, in-8o, 41 pp. — V. * *Histoire de la conspiration ourdie contre M. Anglès, préfet de police, et quelques députés du centre.* Paris, Mad. Dufriche, in-8o, 33 pp.

ANGLÈS (Marie-Annibal), de la même famille que les précédents, naquit à Lyon le 3 février 1784. Il fut successivement chef de division aux préfectures de Lyon et de Gênes, inspecteur-général de la librairie et de l'imprimerie à Rome, s.-préf. à Vienne (Isère) par ordonn. du 2 août 1815, chev. de la Lég.-d'Honneur. — Il mourut à Anjou (Isère), où il était percep-

teur des contributions le 25 avril 1846.

V. Une notice biographique dans le *Nécrologe universel du XIXe siècle*, par Saint-Maurice Cabany, t. IV, pp. 267-277. Cette notice contient quelques détails curieux sur la famille Anglès : Elle donne à Jean François (ci-dessus) le titre de co-seigneur de Gap.

ANISSON (CHARLES), religieux de l'ordre de St-Antoine de Viennois, naquit à St-Marcellin, vers le milieu du XVIe siècle. Il appartenait à une famille noble originaire du Dauphiné, qui, fixée successivement à Lyon et à Paris, donna le jour à plusieurs imprimeurs célèbres (1). — Entré dans l'ordre de St-Antoine, il en devint un des membres les plus remarquables, obtint la commanderie d'Aubeterre, puis se rendit à Rome en qualité de vicaire-général de son ordre (2). Duperron et d'Ossat ayant été envoyés dans cette ville, en 1590, pour ménager l'absolution d'Henri IV, par le pape, Anisson coopéra d'une manière très-efficace à une négociation devenue, sans motifs, des plus difficiles. Beaucoup d'historiens, il est vrai, ne mentionnent pas son nom dans la relation de cette affaire, mais le plus grand nombre d'entre eux s'étant contentés de consulter les lettres et les mémoires imprimés des deux négociateurs officiels, on ne doit pas s'étonner qu'ils aient passé sous silence le modeste religieux de St-Antoine. D'Ossat et Duperron ont, en effet, suivant l'usage pratiqué par tous les hommes d'état dans leurs écrits et correspondances, dissimulé le service de leurs coopérateurs afin de se réhausser d'autant. C'est la découverte de divers documents diplomatiques qui nous a révélé toute l'efficacité des soins de Ch. Anisson et de l'auditeur de rote, Séraphin Olivier, son ami. — L'heureuse issue de cette affaire valut aux deux envoyés d'Henri IV, le chapeau de cardinal ; quant à Anisson, s'il faut en croire quelques écrivains appuyés par une tradition de famille, ses services ne demeurèrent pas non plus sans récompense. Le roi lui aurait aussi obtenu la même dignité, mais il n'en put jouir, la mort l'ayant surpris au moment de sa promotion (3). — Quoi qu'il en soit, le pape Clément VIII, sans doute afin de reconnaître ses bons offices, vint processionnellement chanter un *Te Deum* solennel dans l'église des Antonins. Puis ceux-ci, en mémoire d'un événement si honorable pour leur ordre, firent ériger devant leur maison, en 1595, un monument commémoratif. C'était une colonne de granit oriental supportant un crucifix de bronze, le tout couvert d'un dais soutenu par quatre autres colonnes. Sur l'un des piédestaux était gravée l'inscription suivante :

CLEMENS VIII. PONT. MAX.
AD MEMORIAM ABSOLVTIONIS
HENRICI IV. FRANC. ET NAVAR
REGIS CHRIST. Q. F. R. DIE XV
CAL. OCTOBRIS M. D. XCV (4)

— On ne sait rien de plus sur la vie de Ch. Anisson.

ANNE, dauphine de Viennois, était fille de Guigues VII, dauphin, et de Béatrix de Savoie. Ayant épousé, en 1273, Humbert de la Tour-du-Pin, elle lui apporta, quelques années après, les états du dauphin Jean Ier, son frère, décédé sans postérité en 1281. Humbert prit dès lors le titre de Dauphin, et, sous le nom de Humbert Ier, devint la tige de la troisième race de ces princes. — Le duc de Bourgogne, Robert II, ne put voir ce changement avec plaisir. Il était le plus proche parent mâle du dauphin Jean; d'ailleurs Guigues VII lui avait donné, par son testament, des droits éventuels à sa succession, en le substituant à ses enfants. Il chercha donc à dépouiller Humbert par la force des armes. Il mit dans son alliance divers seigneurs,

(1) Laurent ANISSON, son neveu, sieur d'Auteroche, est le premier qui se distingua dans l'imprimerie. Il était fixé à Lyon dont il devint échevin en 1670. Un descendant de celui-ci, Alexandre-Jacques Laurent, a été directeur de l'imprimerie Imp. en 1809 et pair de France en 1844.

(2) L'ordre de Saint-Antoine avait à Rome une maison (hôpital) dont le supérieur portait le titre de vicaire-général et représentait l'abbé auprès du saint siége.

(3) Pernetti (*Lyonnais dignes de mém.*, t. II, p. 80) dit que le portrait de Charles Anisson était encore conservé de son temps dans la famille. On y voyait d'un côté ses armes et de l'autre le chapeau de cardinal posé sur une table. — On ne trouve pas de traces de sa nomination dans les histoires des cardinaux. La Bib. pub. de Lyon possédait une dissertation ms. de Delandine à ce sujet (mss n° 1382), mais le recueil qui la contenait a disparu depuis longtemps et je l'ai vainement fait rechercher.

(4) Cette inscription fut plus tard enlevée et remplacée par une simple tablette de pierre. Le monument étant tombé de vétusté en 1744, le pape Benoît XIV le releva l'année suivante, mais au lieu de rétablir l'inscription primitive, il y fit graver le mensonge suivant :

BENEDICTVS XIV. PONT. MAX.
PVBLICVM HOC MONVMENTVM
DEI PARÆ VIRGINI SACRVM
A CLEMENTE VIII. PONT. MAX. ERECTUM
TEMPORIS INJURIA RVINA COLLAPSVM
RESTITUIT
ANNO DOMINI M. D. CCXXXXV.

Aujourd'hui ce monument n'existe plus.

entre autres Amé, duc de Savoie, toujours disposé, en ce temps-là, à chercher querelle aux souverains du Dauphiné. Après quelques hostilités, dont les détails ne nous sont point parvenus, les parties furent conciliées par le roi Philippe-le-Bel, le 25 janvier 1285, au moyen de concessions réciproques. A partir de son mariage, la dauphine Anne tombe dans l'obscurité : l'histoire ne rappelle plus son nom qu'à propos d'un petit nombre d'actes de famille. Le seul digne d'être cité est celui de la fondation, par elle et son mari, de la Chartreuse de Salettes, au mois d'octobre 1299. — J'ignore l'époque de sa mort. D'après André Duchesne, et la plupart des historiens, elle mourut en 1296 et fut enterrée à la Chartreuse de Salettes. Mais c'est là évidemment une erreur, puisque cette princesse vivait encore en 1299 comme nous venons de le voir. — Humbert Ier se retira sur la fin de sa vie à la Chartreuse du Val Sainte-Marie, et y mourut en 1307. — (Valbonnays, *Histoire du Dauphiné*, t. I, pp. 225-263, *passim*.— André Duchesne, *Histoire des comtes d'Albon*, pp. 30-35, dans son *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne*.

ANTHOINE (Antoine-Ignace d'), baron de St-Joseph, né à Embrun le 21 sept. 1741, entra fort jeune chez un négociant de Marseille, puis fut chargé de diriger une importante maison à Constantinople. Pendant un séjour de dix ans qu'il fit dans cette ville, son génie porté vers les grandes entreprises lui suggéra la pensée d'une haute combinaison ayant pour but d'établir une chaine suivie de relations commerciales entre la France, la Russie et la Pologne, au moyen d'une nouvelle voie de communication plus facile et plus prompte. Jusqu'alors les navires chargés des produits de ces deux pays, notamment des bois de construction pour la marine, suivaient une route trop longue par la mer Baltique et l'Océan : or, le projet consistait à leur en tracer une plus directe par les fleuves de la Russie, la mer Noire, le Bosphore et la Méditerranée. Les trois puissances intéressées auxquelles Anthoine s'adressa, encouragèrent de leurs approbations ce hardi dessein, et Catherine II lui donna toutes facilités pour inspecter les cours d'eau de son vaste empire. Un succès complet vint couronner cette tentative : des bois coupés dans le cœur de la Russie purent arriver à Toulon après trois mois seulement de navigation, au lieu de trois ans qu'ils mettaient auparavant : dès lors la fortune d'Anthoine prit un accroissement considérable, et Louis XVI, pour le récompenser de l'immense service rendu au commerce de France, lui accorda, en ...., avec des lettres de noblesse, le titre de baron.—S'étant fixé à Marseille, la plus grande considération ne cessa de l'entourer : il fut successivement nommé membre du conseil municipal et de la chambre du commerce, candidat au corps législat. (1804), maire (1805-1812), président du collége électoral (4 nov. 1808), candidat au sénat (1er déc. 1808), député des Bouches-du-Rhône au corps législatif (1815). Marseille doit à son administration éclairée la restauration de plusieurs monuments, entre autres de l'obélisque de la place Castellane. — Anthoine est mort dans cette ville, le 23 juillet 1826. Il était officier de la Lég.-d'Honneur et comm. de l'Etoile polaire de Suède. Sa femme, Mlle Clary, avait deux sœurs qui devinrent reines, l'une de Suède, l'autre d'Espagne.

Bibliographie : * *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*. Paris, Agasse, an XIII (1805), in-8°. — Autre éd. Paris, le même, 1820, in-8°. Elle porte le nom de l'auteur. — Dans cet ouvrage, Anthoine fait l'historique de ses opérations commerciales.

Bio-Bibliographie : * *Notice sur M. d'Anthoine, baron de St-Joseph, ancien maire de Marseille*... (par Dessolier). Paris, Ve Agasse, 1826, in-8°, 20 pp.

ANTOINE, abbé de Chiseri (diocèse de Genève), commandeur de St-Antoine à Bourg en Bresse, doct. en droit civil et canon, ambassadeur du duc de Savoie en France, poëte du XVIe siècle. — M. Ladoucette lui a consacré, sous ce seul nom d'Antoine, un article, p. 326 de son *Hist. antiq... des H.-Alpes* (éd. de 1848), puis, par une méprise assez singulière, il le fait naître à Lesaix (H.-Alpes). — Le nom de ce personnage est Antoine Du Saix, et M. Ladoucette a pris, sans autre examen, ces deux derniers mots pour une indication de lieu de naissance! La moindre recherche lui eût appris que Le Saix ou Du Saix était le nom d'une très-ancienne famille de Bresse, dont Guichenon donne la généalogie, t. 1, 2e part., pp.348 et suiv. de son *Hist. de Bresse et de Bugey*. — *V.*, sur Ant. Dusaix : Guichenon, *ibid.*, t. I, 1re part., p.35. - *Bib.* de Duverdier. —

Besson, *Mém. pour l'hist. ecclés. de Genève*... Nancy, 1759, in-4°, p. 140.

APOLLINAIRE — (saint) — *Apollinaris* — évêque de Valence, et patron de cette église, fils d'Esechius, sénateur gallo-romain, frère aîné de Saint-Avit (*V.* ces deux noms), fut initié par saint Mamert dans les études ecclésiastiques et revêtu par lui des ordres sacrés. Le siége épiscopal de Valence était vacant depuis environ soixante ans, lorsque les suffrages du clergé et du peuple l'appelèrent au gouvernement de cette église vers la fin du ve siècle (1). — Apollinaire prit part à quelques événements accomplis de son temps dans le royaume de Bourgogne. En 499, il assista avec saint Avit à la conférence qui eut lieu à Lyon, en présence du roi Gundobald, entre les évêques catholiques et ariens. En 517, il fut un des prélats qui composèrent le célèbre concile d'Epaone, où furent arrêtés plusieurs points de discipline ecclésiastique. La même année il siégea au premier concile de Lyon assemblé pour statuer sur le mariage d'un trésorier du roi de Bourgogne, Etienne, qui, au mépris du 30e canon du concile d'Epaone, avait épousé en secondes noces la sœur de sa femme. — Là s'arrêtent les souvenirs relatifs à la vie publique d'Apollinaire : ses nombreux miracles sont longuement narrés par Bollandus et Baillet au 5 octobre. — On ne connait pas la date de sa mort. Il fut d'abord enterré dans l'église Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, puis transféré au VIIe siècle dans celle de Saint-Etienne située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le corps de-garde de la place des Clercs, à Valence: et enfin au XIe siècle dans la cathédrale actuelle placée alors sous l'invocation de SS. Corneille et Cyprien (2). Ses reliques ont été dispersées par les protestants au XVIe siècle. — L'église de Valence célébrait sa fête le 5 octobre et la translation de ses reliques le 17 juin. Ces offices se trouvent dans le livre suivant : *Officia propria sanctorum dioecesis Valentinensis*, Valentiæ, apud Joannem Gilibert... M. DCC. XIV., in-4°, publié par J. de Catellan, évêque de Valence.

La vie de St Apollinaire a été composée peu de temps après sa mort par un anonyme, clerc du diocèse de Valence. On la trouve dans le recueil de D. Martenne, *Nova Biblioth. mss., t. I.*

Il a laissé deux lettres adressées à saint Avit : elles sont imprimées parmi les œuvres de ce dernier.

AQUIN (Jean d'), d'une famille noble et ancienne du Dauphiné (3), fils de Sébastien d'Aquin avocat au Parlement de Grenoble, fut lui-même un célèbre avocat auprès du même parlement. Lors des premiers troubles religieux qui éclatèrent a Grenoble en 1562, l'on voit un nommé d'Aquin jouir de certaine importance dans le parti protestant. Ayant été chargé par le baron des Adrets, alors à Valence, de commander aux chefs influents du parti catholique de sortir de Grenoble, il se presenta au conseil de ville le 1er mai (1562), et enjoignit à deux de ses membres « d'avoir a s'absenter de « la presente cité dans vingt-quatre « heures, sous peine d'estre pendus et « estranglés (4). » Le même d'Aquin fut encore chargé à la même époque, de veiller, en qualité de commissaire des vivres, à l'approvisionnement de cette ville, et ses soins parvinrent à la préserver de la disette (5). Je ne sais si ce personnage est le même que notre avocat. — Quoi qu'il en soit, celui-ci possedait, d'après Guy Allard, une qualité bien remarquable pour un homme de sa profession. « On le donne, dit-il « pour modele a ceux qui veulent « écrire nettement et par précis, et à « ceux qui veulent plaider brièvement « et utilement, car il disoit et escrivoit « toujours beaucoup en peu de paroles. » — Il avait été légitimé par lettres de 1567 et vivait encore en 1575.

ARBALESTIER (Charles d'), de l'ancienne famille dauphinoise de ce nom, seigneur de Montclar et de Beaufort (Drôme), descendait de Jean d'Arbalestier qui, après avoir embrassé

(1) Les historiens ecclés. ne sont pas d'accord sur la date de cette élection. Les uns la placent en 480 (*Officia propr. SS. diœc. valent.*, p. 116. D'autres en 493 ou 499 Columbi. *De rebus gest. Valent. et Diens. episcop.*, 1652, in-4°, pp. 9 et 233.

(2) *Officia prop. ss. diœc. Valent.*, p. 71. Delacroix, *Statist. de la Drôme*, in-4°, p. 625. — On ne sait à quelle époque la cathédrale a pris le nom de Saint-Apollinaire. Ce ne fut qu'après 1095, et cependant, dès l'an 900, l'on comptait déjà ce saint parmi les patrons de l'église de Valence. — V. Catellan, *Antiq. de l'église de Valence*, pp. 225-27.

(3) Elle avait fourni un abbé à St-André de Vienne en 1164.

(4) V. *Supplément au récit, fait par Chorier, des désordres qui accompagnèrent, en 1562, l'occupation de Grenoble par les protestants*, par M. Berriat-St-Prix. Paris, Langlois, 1838, in-8°, p. 7.

(5) Chorier, *Hist. gén. de Dauph.*, t. 2, p. 581.

la réforme au XVIe siècle, joua un rôle actif dans les guerres civiles de notre province. Charles suivit le parti des armes : il commanda des régiments en 1535 et 1538, fut major de l'arrière-ban de Dauphiné et colonel de 4000 légionnaires levés en 1640 pour le siége de Turin. — Le 15 avril 1661, des lettres-patentes le nommèrent, avec l'intendant Bochart de Champigny, commissaire chargé de juger, en Dauphiné, Lyonnais, Forez, Beaujolais et Provence, les prétendues contraventions commises par les protestants contre les édits. Cette mission était alors des plus difficiles; Louis XIV, qui méditait déjà la révocation de l'édit de Nantes, préludait à cette déplorable mesure par des vexations journalières contre les réformés. De leur côté, les évêques encouragés par le roi, dont ils connaissaient les sentiments, provoquaient soit par les syndics de leurs diocèses, soit par les habitants catholiques, toutes sortes de réclamations contre l'exercice de la religion protestante. Tantôt c'était un temple dont on demandait la démolition comme ayant été construit avec les matériaux d'une église; tantôt des moines se plaignaient d'être distraits dans leurs prières par le chant des psaumes (1); d'autres fois l'on poursuivait dans certaines localités l'interdiction du culte public comme n'y ayant pas été établi dès 1577 (2), ou l'ayant été contrairement à quelque article des édits de Nantes et de 1629, etc., etc. — Telles étaient les réclamations sur lesquelles devaient prononcer Bochart de Champigny et Charles Arbalestier. Celui-ci, en qualité de commissaire protestant, ne craignit pas de s'attirer bien des ressentiments en luttant avec énergie pour la cause de ses coreligionnaires, tant contre les manœuvres des évêques que contre les arguments de son collègue catholique. Les nombreux procès-verbaux de partage intervenus entre ces deux commissaires que j'ai été à même de compulser, témoignent du grand zèle d'Arbalestier à défendre un culte dont la proscription était décidée. Mais, hélas! le succès couronna rarement ses efforts. Le pouvoir rendit un très-petit nombre d'arrêts conformes à ses conclusions, encore était-ce quand les dispositions des édits paraissaient trop en leur faveur, et peut-être aussi afin de se conserver une apparence d'impartialité. — Il exerça ces fonctions jusqu'en 1684, époque probable de sa mort (3). — Un de ses descendants, Louis-François Regis D'ARBALESTIER, ancien garde-du-corps, membre du conseil général de la Drôme, a été nommé député de ce département en 1830.

ARCES, très-ancienne famille noble du Dauphiné, dont on ne connaît ni l'origine ni l'histoire avant le XIIIe siècle. — Louis, son dernier représentant, maria en 1216, Guifrède, sa fille unique, à Hugues de Morard, à condition qu'il prendrait le nom et les armes d'Arces. Des trois fils issus de ce mariage, l'un continua le nom de Morard (*V.* MORARD) ; les deux autres continuèrent celui d'Arces et devinrent les tiges de plusieurs branches, entre autres de celle de La Bastie sur Meylan, près de Grenoble, qui a donné les personnages suivants :

ARCES (JEAN D'), cardinal, fut d'abord prieur de Saint-Martin de Miséré et Prévot de Monjoux, puis promu à l'archevêché de Tarentaise (Savoie) le 6 mars 1438. L'année suivante, il assista au célèbre concile de Bâle où s'agitèrent tant de grandes questions, entre autres celle de la suprématie des conciles et des papes, et prit une part des plus actives à tous ces irritants débats qui, en divisant alors la chrétienté, faillirent amener un schisme dans l'église. Quand le pape Eugène IV eut été excommunié et déposé par les pères du concile, Jean d'Arces fut l'un des trente-trois évêques chargés de lui nommer un successeur. Grâce à son influence, les suffrages se réunirent sur le pieux Amédée VIII, duc de Savoie alors retiré à Ripaille (5 novembre 1439), et ce prince, devenu l'anti-pape Félix V, le

(1) Le syndic du clergé du diocèse de Grenoble demanda la démolition du temple situé au faubourg Trescloître de cette ville en se fondant uniquement sur ce futile motif. *V.* à ce sujet : *Factum pour le sindic du clergé du diocèse de Grenoble, demandeur contre le sindic des habitants de la R. P. R de la même ville, défendeur* (s. l. ni d.), in-f°, 8 pp. Un arrêt du conseil du 8 janvier 1685 nomma des commissaires pour faire une enquête. Alors les protestants répondirent par la pièce suivante : *Au roy, sire, vos sujets de la religion prétendue réformée...* (s. l. ni d.), in-f°, 4 pp. signé : Rolland.

(2) Art. X de l'édit de Nantes.

(3) Gaspard de Perrinet, sieur d'Arzilliers, ancien capitaine au régiment de Sault, d'une famille noble de Die (aujourd'hui éteinte), le remplaça vers la fin de 1681. La révocation de l'édit de Nantes ayant supprimé de fait les commissaires exécuteurs de cet édit, il se réfugia à Genève et y mourut de 1720 à 1730.

récompensa de son dévouement en lui conférant la dignité de cardinal du titre de SS. Nérée et Achillee, le 6 avril 1444. — Quelques années après, Félix ayant abjuré une papauté éphémère, notre prelat se rendit à Rome pour faire sa soumission à Nicolas V, qui venait de succéder à Eugène IV. Il reçut de ce pape la confirmation du titre de cardinal (19 janvier 1449). — Peu après d'Arces retourna dans son évêché de Tarentaise, où il mourut le 12 décembre 1454. (*Gallia-Christiana*, t. XII, p. 713. — Aubery, *Histoire des Cardinaux*, 2e part., p. 290).

ARCES (CLAUDE D'), naquit à Grenoble avant 1452. Il était abbé de Boscodon depuis 1474, lorsque le chapitre d'Embrun l'élut, en 1511, pour en occuper le siége épiscopal vacant par la mort de Rostaing d'Ancezune. De son côté, le pape Jules II y nomma le cardinal Nicolas de Fiesque, de l'une des plus illustres familles de Gênes. Cette double nomination fit se renouveler entre deux compétiteurs les tristes débats qui avaient affligé l'église de Vienne peu d'années auparavant. (*V.* Antoine de CLERMONT). Le chapitre d'Embrun, s'appuyant sur la pragmatique sanction et l'ancienne discipline, revendiquait le droit d'elire ses archevêques: le pape, au contraire, repoussait cette pretention comme une odieuse conséquence du concile de Bâle : il voulait reconquérir un droit arraché à l'autorité pontificale par l'assemblée de Bourges en 1438, et, fort de l'appui du roi de France, il prétendait que Nicolas de Fiesque seul avait été canoniquement nommé. Claude d'Arces essaya de soutenir ses droits contre un tel concurrent. Pendant six ans, ses efforts s'épuisèrent a une lutte inégale d'un abbé contre un cardinal : tout fut inutile. Il finit par proposer un arbitrage et désigna a cet effet l'archevêque de Vienne. Mais Nicolas de Fiesque se sentant puissamment soutenu, et ayant d'ailleurs la possession de fait de l'archevêché d'Embrun, refusa purement et simplement. Claude d'Arces comprit alors que le droit était lettre morte contre le protége d'un pape et d'un roi, et abandonna toutes prétentions. Il se retira en 1517 dans son abbaye de Boscodon, et François Ier, comme pour le dédommager, lui en confirma tous les droits et priviléges au mois d'août de la même année. — Les historiens le font mourir dans son abbaye en 1519. Il avait le titre de camérier de Saint-Pierre de Vienne dès 1498, et possédait les prieurés de Vizille et de Comiers.

ARCES (ANTOINE D'), seigneur de La Bastie et de Licieux en Lyonnais, capitaine de 500 hommes de pied, fut un de ces chevaliers errants dont les exploits merveilleux ne paraissent avoir existé que dans l'imagination des romanciers. — S'étant adjoint pour compagnon d'armes Gaspard de Montauban, baron d'Aix, et Imbaut de Rivoire, seign. de Romagnieu, il se mit à courir le monde avec eux, cherchant des aventures, défiant partout les chevaliers au combat, soit à lance mornee, soit à fer emoulu et a outrance, pour son propre honneur ou la gloire des dames (1). Il parcourut ainsi l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, et, dans les tournois, dans les *enprinses* où sa valeur terrassait les plus braves, on le désignait sous le nom du *Chevalier Blanc*, à cause de la couleur de ses armes. En Écosse, le roi Jacques IV, émerveillé de sa force et de son adresse, le prit tellement en amitié qu'il ne pouvait se passer un instant de lui et le faisait même souvent coucher dans sa propre chambre. Notre héros revint en France, chargé des présents de ce prince, puis, renonçant aux aventures, se rendit en Italie pour y combattre dans les armées de Louis XII. Mais la fortune ne lui fut pas favorable : les Vénitiens le firent trois fois prisonnier, ainsi que l'un de ses fideles compagnons, Imbaut de Rivoire (1509). — Rendu peu de temps après à la liberté et cedant aux instances de Jacques IV, d'Arces se retira avec sa femme (2) en Écosse, où, comblé de faveurs et de grâces, il demeura à la cour jusqu'à la mystérieuse disparition du roi son protecteur (1513). Tous les historiens dauphinois, s'appuyant de l'autorité de Buchanan, ont écrit qu'il fut nommé régent du royaume pendant la minorité de Jacques V, mais j'ai vainement cherché la confirmation de ce fait dans l'historien écossais. D'après lui, au contraire, le régent se nommait Jean d'Albanie,

(1) Vulson de la Colombière (*Science heroique*, p. 452), cite le texte d'un de ces defis publié à Édimbourg, le 5 janvier 1505. On y voit figurer un Aymon de Salvaing au nombre des compagnons d'Antoine d'Arces. Mais il est probable que cette piece est apocryphe et doit être mise au nombre des supercheries historiques inventées par le president de Boissieu pour rehausser la gloire de sa maison. — V. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, par Alfred de Terrebasse. Lyon, imp Perrin, 1850, in-8°, pp. 106-108.

(2) Françoise de Ferriere qui lui apporta la terre de Livarrot, en Normandie.

et Ant. d'Arces. loin d'avoir été revêtu d'une aussi haute dignité, devint simplement gouverneur de la citadelle de Dombar (1). Il fut assassiné le 21 oct. 1517 par un gentilhomme écossais, David Hume, qui cherchait à venger, par la mort des protégés du régent, un de ses proches parents exécuté par les ordres de ce dernier. On coupa la tête au malheureux chevalier, et son assassin la fit exposer au bout d'une pique sur la plus haute tour du château de Hume.—Aymar du Rivail, qui avait connu Antoine d'Arces, nous en fait le portrait en ces termes : « Hoc tempore Antonius Arcius Delphinas, mediocris et validæ staturæ et inter alia latos habens humeros fortitudinem denotantes... » (2)

ARCES (Jean d'), plus connu sous le nom de **LIVARROT**, petit-fils du précédent, seigneur de La Bastie et de Montbivol en Dauphiné, baron de Livarrot en Normandie, chev. de l'ordre de St-Michel (1568), fut un des mignons les plus tendrement aimés par Henri III. Avec Maugiron, il prit part, comme témoin de Quélus, à ce célèbre duel de trois contre trois, qui eut lieu à Paris le 27 avr. 1578. Schomberg, son adversaire, mourut sur la place; mais lui-même, gravement blessé à la tête d'un coup d'épée, demeura six semaines avant de se rétablir (*V.* Maugiron). Il fut tué dans une autre rencontre, près de Blois, en 1580, par le marquis de Piennes.— En lui, s'éteignit la branche de La Bastie d'Arces, dont les biens passèrent à la maison d'Oraison.

ARCES (Jean d'). — On a de lui : *Les treize Livres des choses rustiques, traduits de latin en françois par Jean Darces.* Paris, Vascosan, 1553, in-8°. — Il y a des exempl. de cette même éd. datés de 1554. — Trompés par une similitude de nom, G. Allard et Chalvet font naître cet auteur en Dauphiné et membre de la maison d'Arces. Mais il n'est autre que Jean Darcci, poète latin distingué, né à Vénose (roy. de Naples) vers le commencement du XVIe siècle. Etant venu en France en qualité d'aumônier du cardinal de Tournon, il y francisa son nom de Darcci en celui Darces.— *V. Biogr. univ*, v° Darcci, et *Bib.* de Lacroix du Maine, aux notes.

ARCHINARD (Pierre), négociant, né à Crest, se montra, ainsi que sa femme, dit-on, chaud partisan de la révolution et fut nommé administrateur du district de Crest, puis, en sept. 1791, député de la Drôme à l'Assemblée législative. Le 3 février 1792, il prit part à la discussion relative au bureau de comptabilité et contribua à son organisation C'est là tout ce que j'ai pu recueillir sur ses travaux législatifs. — Retiré à Crest après la session, il devint membre du collége électoral et du Conseil-général de la Drôme. Pendant les 100 jours, le coll. électoral l'envoya à Paris en qualité de président de la députation chargée de présenter une adresse à Bonaparte (3). — Une de ses filles épousa le général Gouvion St-Cyr.

ARDOIN (Jacques-Joseph-Anne-Augustin), né à Embrun. le 12 sept. 1779, était fils d'un avocat de cette ville. Ayant quitté de bonne heure son pays natal, il vint se fixer à Paris pour se lancer dans des opérations financières. Les plus heureux succès couronnèrent ses spéculations, et au bout de quelques années, M. Ardoin fut un des plus riches banquiers de la capitale. — En 1815, il a été député d'Embrun à la chambre des représentants, et, en 1837, à celle des députés où son vote appuya constamment tous les actes de la politique ministérielle. En 1842, il se mit de nouveau sur les rangs, mais ne fut pas élu. Voici en quels termes la *Gazette du Dauphiné* parlait alors de ce candidat: « En fait de ministérialisme et de servilité, M. Ardoin laisse bien loin derrière lui tous les fonctionnaires de la chambre : c'est le député conservateur élevé à la quatrième puissance, la quintessence la plus pure du centre, l'abstraction la plus complète de tout sentiment d'indépendance, de toute velléité d'opposition, etc. » (4).

ARÉOD ou **ARÉOUD (Pierre)**, médecin. Il était fixé à Grenoble dans la première moitié du XVIe siècle, et y jouissait d'une grande considération. Lors de la peste qui désola cette ville en 1533, il rendit les plus grands services en prescrivant des moyens sanitaires propres à empêcher le retour du fléau. On s'adressait à lui comme à une espèce d'oracle, d'après un passage des

(1) Buchanan. *Rerum scoticarum historia.* Edimb., 1643, in-8°, pp. 478-79.

(2) *Aymari Rivallii delphinatis de Allobrogibus libri novem, curâ et sumptib. Alf. de Terrebasse.* Lugd. Perrin, 1844, in-8°, p. 547

(3) *V.* le texte de cette adresse dans le *Moniteur* du 5 juin 1815.

(4) *Silhouettes et croquis des candidats du Dauphiné aux élections du 9 juillet* (1842). *Grenoble, impr. de Barnel*, in-8. C'est un opuscule publié par la *Gazette du Dauphiné*).

registres mss. de l'hôtel-de-ville de Grenoble du 12 janvier 1534, f° 263 (1). — En 1535 il fit partie, avec François Feysan, procureur général, Ennemond Rossignol, secrétaire des Etats, Claude Chapuys et Henri Materon, greffiers du parlement, d'une commission chargée de présider à la représentation d'un mystère.

Areod est auteur d'un petit ouvrage en latin, dirigé contre le système de Jer. MONTEUX sur la fontaine ardente. Je ne le connais pas : il doit être fort rare. — *V. Hist. nat. de la province de Dauphiné*, par Faujas de Saint-Fond, p. 405.

ARGENTIER (GEORGES), né dans l'Oisans, prêtre de St-Nizier de Lyon, n'a pas traduit *les Œuvres de saint Basile*, comme plusieurs l'ont écrit, mais seulement une épître de ce saint. En voici le titre : *Epistre de Basilius le Grand, touchant la vie solitaire, envoyée à saint Grégoire, théologien*.. Lyon, Jean Pidie. 1588, in-8°. rare. — Argentier a fait cette traduction d'après la version latine de Nicolas Clénard, intitulée : *Meditationes græcanicæ in artem grammaticam*. Paris, Rob. Étienne, 1550, in-4°. — (*V. Dict.* de Duverdier.)

ARGOUD (ANTOINE), né en 1629, appartenait à une ancienne famille qui avait fourni successivement cinq doyens à l'Église de Vienne ; lui-même fut revêtu de cette dignité après Claude, son parent, en 1626. — L'archevêque, Pierre de Villars, ayant résolu de réformer le bréviaire de son église, dans lequel on lisait des légendes peu autorisées, des antiennes et des leçons tirées d'auteurs inconnus, chargea Ant. Argoud de la rédaction de cet ouvrage. Il l'envoya dans ce but à Paris, vers 1670, en lui adjoignant pour collaborateurs Ste-Beuve, doct. de Sorbonne, du Tronchet, chanoine de la Ste-Chapelle, et deux autres personnes. Ce travail dura trois ans. Pr de Villars l'approuva par un mandement du 23 mai 1678, et le nouveau Bréviaire fut imprimé la même année sous ce titre : *Breviarium sanctæ Viennensis Ecclesiæ. Parisiis, ex typis Lamberti Roulland. M.D.LXXVIII*, 2 gr. vol. in-8° (B. Ste-Genev., BB, 1276). — Malgré l'excellence de cet ouvrage, les ecclésiastiques du dioc. de Vienne ne l'adoptèrent pas et préférèrent se servir du Bréviaire romain. Il était trop cher, surtout trop incommode, chaque volume contenant près de 1000 pp. Pour remédier à de tels inconvénients, Armand de Montmorin, successeur d'Henri de Villars, chargea Argoud d'en faire faire une nouv. édition à la fois plus portative et moins chère. En conséquence, notre doyen le fit réimprimer sous le titre suivant : *Breviarium sanctæ Viennensis Ecclesiæ, D. Henrici de Villars achiep. Viennensis, denuò D. Armandi de Montmorin, arch. Viennensis auctoritate ac ejusdem ecclesiæ capituli consilio et consensu editum et recognitum*. Viennæ; Vincentius Bonnard, 1699, 4 vol. in-12. (B. Imp. BB. 704.)—Argoud fut, d'après l'abbé d'Artigny (*Nouveau Mémoire d'hist. et de critiq.*, t. I, pp. 337-40), l'un des orateurs chargés de complimenter la reine Christine de Suède lors de son passage à Vienne, en 1656. (*V.* P. de BOISSAT.) — Il assista à l'assemblée du clergé de 1682 et signa, en qualité de doyen de Vienne, la célèbre déclaration du 19 mars, relative aux libertés de l'église gallicane. — Il est mort à Vienne le 16 mars 1704.

ARGOUT (ANTOINE-MAURICE-APOLLINAIRE, comte d'), ancien ministre, gouverneur de la Banque de France, est né à Veissilieux (Isère), le 27 août 1782 (2). Il entra en 1802 comme simple commis dans les contributions indir., mais de puissantes protections ne tardèrent pas à lui faire faire un rapide chemin. Dès 1806, il fut nommé receveur principal à Anvers ; en 1810, auditeur au Conseil d'État; en 1811 inspecteur général, et en 1813 directeur général de la navigation du Rhin. C'est dans l'exercice de ces fonctions que le trouva la 2e Restauration. — Jusque-là M. d'Argout était resté fidèle au gouvernement impérial, auquel il devait son élévation; mais quand cette cause lui parut perdue, il n'hésita pas à se soumettre au nouveau gouvernement. Louis XVIII, appréciant bien vite ses hautes capacités, le nomma d'abord maître des requêtes surnuméraire par ordonnance du 29 juin 1814, puis préfet des Basses-Pyrénées (14 juill. 1815). Dans cette nouvelle position, il se signala par un grand zèle pour la royauté légitime, dont il avait embrassé la cause; et une proclamation adressée

(1) Berriat-St-Prix. *Remarques sur les anciens jeux des mystères*. Paris, Smith, 1823, in-8°, pp. 12-14.

(2) M. Haag (*France protestante*) le fait descendre d'un Antoine d'Argoud, gentilhomme de Vienne, converti au protestantisme, en 1562, par le ministre Jean Figon, et dont la maison servait alors de lieu de réunion pour l'exercice du nouveau culte.

par lui (10 déc. 1815) aux habitants des B-Pyrénées, au sujet de l'évacuation de ce département par les troupes espagnoles, lui valut bientôt de nouvelles faveurs de la Cour. En effet, l'année suivante, il obtint le titre de maître des requêtes en service extraordinaire, et le 16 février 1817 une ordonnance le transféra à la préfecture du Gard en remplacement de M. d'Arbaud Jouques. — Ce département était alors des plus difficiles à administrer. D'antiques inimitiés s'y étaient réveillées entre les protestants et les catholiques, et faisaient craindre chaque jour des collisions sanglantes; d'autre part, l'impunité accordée à la bande de Trestaillon menaçait de voir se renouveler de lâches assassinats politiques. Pour cet état de choses, il fallait un homme d'un esprit conciliateur, animé des plus grands sentiments de modération et de prudence. Le nouveau préfet se montra à la hauteur des difficultés de la position : par ses proclamations, il sut contenir les esprits, il prévint par de sages mesures, et à force de vigilance, les tentatives de désordre, et grâce à lui le gouvernement n'eut pas de nouveaux crimes à déplorer. Ces services ne pouvaient rester sans récompense : il fut nommé conseiller d'État le 1er oct. 1817; pair de France, le 5 mars 1819. — Après la chute du ministre Decazes, son ami, M. d'Argout se tint à l'écart pendant plusieurs années; il ne prit part d'une manière active aux affaires publiques qu'à dater de la révolution de 1830. — Le 28 juillet, il se rendit à St-Cloud avec M. de Sémonville pour obtenir de Charles X la révocation de ses ordonnances. Le lendemain, M. de Polignac ayant donné sa démission, le roi le chargea à son tour d'aller négocier avec les vainqueurs. M. d'Argout se présenta à la commission municipale de l'Hôtel-de-Ville, il se rendit auprès des députés réunis chez M. Laffitte, mais on lui répondit : « Il est trop tard. » Comprenant alors que la royauté légitime était définitivement vaincue, il se rallia à la royauté issue des barricades et la servit avec le même dévouement. — Louis-Philippe le nomma successivement : ministre de la marine (17 nov. 1830), chargé, par interim, du portefeuille de la justice (8-12 mars 1831), — ministre du commerce (13 mars 1831), chargé par interim du portefeuille des aff. étrangères (août à sept. 1832), — ministre de l'intérieur (31 déc. 1832), — gouverneur de la Banque (5 avril 1834), — ministre des finances (18 janv. 1836), de nouveau gouverneur de la banque de France (7 sept. 1836). — A la révolution de 1848, M. d'Argout s'est tenu éloigné de la politique. Il a conservé ses fonctions et a rendu de grands services dans ce moment de crise en contribuant à maintenir le crédit public par diverses mesures financières, entre autres par l'ouverture de nouveaux comptes de la banque avec le trésor. Le 11 déc. 1851, le présid. de la République l'a appelé, avec MM. Sapey et Bonjean, nos compatriotes, dans le sein de la Commission consultative instituée en attendant la réorganisation du Cons. d'État et de la représentation nationale. Le décret du 26 janvier 1852 l'a nommé membre du Sénat.

Bibliographie. I. *Observations sur l'Écrit publié par M. Clausel de Coussergues contre M. le duc Decazes.* Paris, impr. de Dupont, 1820, in-8° 69 pp. — L'écrit de M. Clausel de Coussergues est intitulé : *Projet de proposition d'accusation contre M. le duc Decazes.* Paris, 1820, in-8°. Il y en a eu trois éditions; à la fin de la 3e (pp. 381-412) se trouve une réponse aux *Observations* de M. d'Argout, sous ce titre : *Première réponse à l'ouvrage intitulé : Observations sur l'Écrit publié par M. Clausel de Coussergues.....* Il en a été fait un tirage à part, avec une couverture particulière, mais sans chagement de pagination. Le même a publié une seconde réponse sous ce titre : *Seconde et dernière réponse à M. le comte d'Argout, pair de France, et autres apologistes de M. le duc Decazes*, Paris, 1820, in-8°. — II. *Java, Singapore et Manille.* Paris, Vinchon, 1842, gr. in-8° de 72 pp., plus 17 pl. lith. contenant des tableaux d'importations, exportations, etc. — III. *Discours dans la discussion générale du projet de loi relatif au sucre indigène* (Chambre des Pairs, séance du 27 juin 1843). In-8° de 34 pp. (Impr. Panckouke). — IV. *Eloge de M. J. G. Humann* (Ch. des Pairs, séance du 4 juillet 1843), in-8°, 60 pp. (impr de Crapelet). - Autre éd. (impr. Panckoucke, in-8°, 47 pp. — V. *Discours dans la discussion de la proposition de M. le comte Daru sur les compagnies de chemin de fer.* (Ch. des Pairs, séances des 25, 27 et 29 mars 1845). In-8°, 64 pp. (impr. Panckouke).

Iconographie. — L'on a fait un grand nombre de caricatures sur M. d'Argout.

Elles sont, pour la plupart, relatives à son nez, auquel on a appliqué ce verset du cantique des cantiques (VII, 4) : *Ton nez est comme la tour du Liban, qui regarde vers Damas.* Je n'en citerai que les principales :

1° PORTRAITS-CHARGES.—I. Enchaîné au *Pilori*, en tête de la 6e livraison de ce journal (1833), gravure sur bois, in-4°. — II. D'ARG... en buste, de 3/4, tourné à G. - En bas des armoiries grotesques. - Lith. dans le journal *la Caricature*, pl. 188. — III. *Musiciens de la chapelle. M. d'Argot, premier nazillard du roi.....* A mi-corps. - Il joue de la clarinette avec son nez. Lith. (dans le *Charivari.*)— IV. *M. d'Argo...* - Il est en pied, vêtu d'une ample redingote, in-f° en H. Lith. (dans le journal *la Caricature*, n° 140, pl. 120.)

2° CARICATURES. — *Un nouveau nez.* M. d'Argout père est en extase devant le nez de son fils nouveau-né. — Lith. par Daumier (dans le *Charivari*). — II. *La famille d'Arg.... pendant l'orage.* — Son nez lui sert de parapluie. — Lith. par Daumier (*Ibid.*). — III. *A da-da sur mon bidet.* Enfant a cheval sur son nez. — Lith. par Daumier (*Ibid.*). — VI. *Je suis content de vous, mes braves!* M. d'Argout distribue des poignées de main à des gens de mauvaise mine armés de gourdins. Lith. (*Ibid.*).

ARLANDES (FRANÇOIS-LAURENT, marquis d'), major d'infanterie, premier aéronaute, naquit à Anneyron (Drôme) le 25 septembre 1742, d'une famille noble de Dauphiné, dont l'origine remonte à l'an 1330. — Son nom est célèbre dans les fastes de l'aérostation, et rappelle l'une des plus curieuses expériences des temps modernes. — C'était en 1783. La belle découverte des frères Montgolfier préoccupait vivement l'attention publique, non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe. Plusieurs aérostats lancés à Paris, avec un succès complet, avaient fait naître un incroyable enthousiasme, et déjà les esprits sérieux, calculant les conséquences possibles de cet événement, y voyaient, pour la science et l'humanité, un avenir infini de découvertes et de progrès. Cependant une dernière expérience restait à faire : aucun homme n'avait encore osé s'aventurer sur un aérostat et parcourir, au moyen de ce nouveau mode de locomotion, les vastes champs de l'espace. Cette expérience, de nature à fortifier ou à détruire les rêves brillants des imaginations, était appelée avec impatience par les philosophes et les savants. Le marquis d'Arlandes se présenta pour la tenter.—A cette époque, l'art de l'aérostation était encore dans l'enfance, et une ascension présentait les plus graves dangers. Les aérostats mal construits, en papier ou en étoffe légère, se déchiraient avec facilité; souvent même ils étaient enflammés par le brasier ardent d'où ils tiraient leur force ascensionnelle. La vue de perils imminens à courir étaient, certes, capable de faire impression sur un homme de courage ordinaire, mais ils ne purent ébranler l'intrépide dauphinois dans son amour pour la science. Aussi, quoique les résultats obtenus n'aient pas été aussi grands que l'espéraient nos pères, nous devons être reconnaissants envers notre compatriote de son dévoûment et de son courage à hasarder sa vie pour un si noble but. — L'expérience eut lieu dans les jardins du château de la Muette, près de Paris, où l'on avait préparé une estrade à cet effet. Pendant plusieurs jours la force du vent ne permit pas de songer à une ascension, mais enfin le 21 novembre (1783) le temps parut plus calme, et à 1 heure 54 minutes le marquis d'Arlandes s'élança dans la nacelle avec le malheureux Pilâtre des Roziers, qui avait voulu l'accompagner. Bientôt l'aérostat s'éleva majestueusement dans les airs; le ciel était pur, le soleil brillait, une foule immense était là, applaudissant avec enthousiasme ce magnifique spectacle de l'homme prenant possession d'un nouvel empire conquis par son génie.—Les voyageurs, s'élevant ou s'abaissant tour à tour, planèrent quelques instants sur Paris, puis, l'ayant traversé, descendirent sans accident au milieu de la campagne, au lieu dit la Butte aux Cailles. Le voyage avait duré 20 à 25 minutes, et l'espace franchi était d'environ 9 kilomètres. — Le succès de cette expérience produisit une immense sensation, et dans les provinces, comme à Paris, on ne s'occupa bientôt qu'à lancer des aérostats(1). Le marquis d'Arlandes devint le *lion* du jour; son nom fut dans toutes les bouches; les gazettes publièrent des vers à sa louange, la gravure reproduisit ses traits, et les

(1) Les premières expériences aérostatiques faites en Dauphiné sont celles de Grenoble, le 13 janvier 1784 : De Romans, le même jour, sous la direction de l'abbé de Mably : De Chabeuil, le 8 février suivant, etc.

dames portèrent des éventails où l'ascension de la Muette était représentée. C'est là le seul événement de sa vie dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Il était militaire, et je lui ai donné en commençant le titre de major d'infanterie. — Ayant quitté le service, il se retira dans son pays natal, à Anneyron, et y mourut le 30 avril 1809.

Il a écrit une lettre dans laquelle il fait le récit de son voyage aérien; elle est insérée dans toutes les gazettes du temps, entre autres dans le *Journal de Paris*, n° du 29 novembre 1783. Faujas de Saint-Fond, à qui elle est adressée, l'a reproduite pp. 23-30 du t. II de sa *Description des expériences de la machine aérostatique de MM. de Montgolfier... Paris, Cuchet, 1783-84*, 2 vol. in-8°. Elle est précédée de l'histoire de cette ascension, et du procès-verbal qui en fut dressé, le même jour, au château de la Muette.

ICONOGRAPHIE.—I. *M. LE MARQUIS D'ARLANDE, premier navigateur aérien. — A. Pujos, del., ad vivum 1784. Legrand, sculp.* — Gr. in-8°. — Rare. — II. PIÈCES HISTORIQUES. Il existe un grand nombre d'estampes représentant l'ascension de la Muette; on peut en voir la collection à la Bibl. Imp., dans le recueil intitulé: *Histoire des Ballons*. La mieux exécutée est celle qui se trouve en tête du tome 2 de l'ouvrage de Faujas de Saint-Fond précité, *dessiné par le chevalier de Lorimier, gravé par R. de Launay*, in-8°. La vue est prise de la terrasse de Franklin, à Passy. Elle a été copiée plusieurs fois, soit dans le même sens, soit en contre-partie.

ARMAND (IGNACE), né à Gap en 1562, entra dans la société de Jésus à l'âge de dix-sept ans, fut successivement professeur de théologie et de philosophie, directeur du collége de Tournon appartenant alors à sa compagnie (1599), et deux fois supérieur de la maison professe de Paris. Il prit part à toutes les manœuvres employées de son temps pour obtenir le rétablissement des Jésuites en France. En 1603, pendant qu'il était provincial et habitait à Pont-à-Mousson, ses confrères des colléges voisins le chargèrent d'aller en leur nom saluer Henri IV, alors à Metz. Armand s'acquitta de la mission en habile homme : il adressa à ce prince un discours fort adroit contenant la réfutation des maximes et des crimes reprochés aux Jésuites, et ceux-ci ne manquèrent pas de lui attribuer les bonnes dispositions du roi à leur égard. Cette circonstance jointe à de vastes connaissances en théologie, le firent jouir dans son ordre d'une grande considération. Le célèbre père Cotton, qui entretenait avec lui des relations d'amitié, voulut avant de mourir recevoir sa bénédiction et lui remettre le gouvernement de la province de France (1626).— Ign. Armand mourut à Paris le 8 décembre 1638, après avoir exercé, à différentes reprises, pendant dix-sept ans, les fonctions de provincial. — Il a été omis par la plupart des biographes.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours à Henri IV*. Il est inséré dans l'*Hist. de Henry-le-Grand*, par Dupleix (Paris, 1635, in-f°), pp. 337-39. — II. *Deux lettres sur des matières de controverse adressées à Daniel Chamier*. La première est insérée dans les *Epistolæ Jesuiticæ* de ce dernier (Genève, 1599, in-8°), pp. 64-74. — La deuxième, dans le livre du même auteur intitulé : *Epistolarum pars Altera* (1601, in-8°), pp. 1-45.

Mss. — D'après Sotwel (*Bib. script. soc. Jesu*), il a laissé mss. les deux ouvrages suivants : I. *Paraphrasis in epistolas omnium apostolorum*. — II. *Paraphrasis in psalmos*.

ARMAND (GUY D'), célèbre avocat au parlement de Dauphiné, dans la première moitié du XVIIe siècle, appartenait à une famille noble, originaire de Triéves, dont une branche s'était fixée à Grenoble. Cet avocat ayant dérogé, des lettres du Roi, en date du 23 juin 1616, le rétablirent et réhabilitèrent dans sa noblesse. Il vivait encore en 1650. — Son fils, Antoine d'Armand, fut vi-bailly du Graisivaudan, et mourut en 1668. Pierre Perrot lui succéda dans cette charge après avoir épousé Marie, sa fille. De ce mariage naquit Guy Perrot, avocat général au parlement de Grenoble, cité par G. Allard.

ARMAND (FRANÇOIS-VICTOR-ADOLPHE), né à Die le 8 mars 1818, médecin militaire distingué, membre correspondant de l'académie des sciences et des lettres de Montpellier, a écrit : I. *Des Concrétions fibrineuses polypiformes du cœur, développées pendant la vie (Polypes des anciens). Montpellier, Typogr. de Boehm, 1844*, in-4°, 52 pages, avec 1 pl. Mémoire couronné par la faculté de médecine de Montpellier (prix d'anatomie et de physiologie). — L'auteur était alors chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire d'instruction

de Metz. — II. *Climatologie et constitution médicale de la campagne et de la ville de Rome en 1849 et 1850* (dans les *Mémoires de l'Acad. des sciences et des lettres de Montpellier*, *1851*); reproduite, par extraits, dans les *Mémoires de Médecine militaire*, *t. VI*, *2e série*, et, dans cet état, tirée à part à 200 exemplaires. *Paris*, *Dumaine*, *1851*, in-8°, 31 pages. — III. *Des eaux minérales thermales de Viterbe et de son climat, avec recherches sur les Thermes romains. Viterbe, impr. R. Monarchi*, *1852*, in-8°, 143 pages avec 2 pl. dont l'une contient le *Plan des Thermes de Dioclétien*. — Le 10e chapitre de cet ouvrage intitulé : *Des Thermes chez les Romains*, est des plus remarquables : il accuse d'immenses recherches, et l'auteur s'y montre non moins savant archéologue que judicieux observateur. Ce 10e chap., inséré dans la *Gazette médicale de Paris*, *1852*, a été tiré à part sous ce titre : *Des Thermes de Rome, par le docteur Armand, aide-major au 36e de ligne, chargé du service médical des eaux minérales thermales de Viterbe (États romains)*.—(*Imp. Thunot*), in-8°, 16 pages, avec le *Plan des Thermes de Dioclétien*. — IV. *Esquisse topographique de l'Algérie* (dans la *Gazette médicale de Paris*, *1853*). — Il en a été fait un tirage à part (*Paris, impr. de Thunot*), in-8°, 29 pages. — Extrait d'un travail considérable *alors inédit* et qui vient d'être publié sous le titre suivant.— V. *L'Algérie médicale. Topographie, climatologie, pathogénie*, *pathologie*, *hygiène*, *acclimatement*, *colonisation. Paris*, *V. Masson*, *1854*, *in-8°*......... L'auteur de cet important ouvrage s'exprime ainsi dans son avant-propos : « En arrivant « en Algérie, il y a dix ans, nous aurions voulu posséder un livre traitant « tout à la fois de la topo-météorologie, « des influences du climat, des maladies « auxquelles il expose, du traitement « qui leur convient, comme de l'hygiène qu'il faut suivre pour s'en « préserver et s'acclimater. Ce livre « n'existant pas, nous avons tenté de « le faire après en avoir glané progressivement les matériaux dans les « corps de troupes, dans les ambulances, dans les hôpitaux, tantôt « dans les garnisons, tantôt dans les « camps de travaux, ou en expédition. « Nous avons dû aussi mettre à profit « les nombreux écrits de nos devanciers. » — VI. Ms. *Études étiologiques des Fièvres en Algérie et dans l'Italie centrale*. Avec cette épigraphe : *Le Miasme paludéen est l'X, l'inconnue à éliminer du problème étiologique des fièvres*. — Cet ouvrage (encore inédit) a été adressé par l'auteur à l'Académie de Médecine de Paris en 1852; le rapport n'en a pas encore été fait.

ARNAUD, — ARNALDUS ou ERNALDUS, — abbé de Bonneval (dioc. de Chartres), au XIIe siècle, a composé une partie de la vie de saint Bernard, insérée dans les œuvres de ce saint, édition de Paris, 1690, in-f°, t. II, p. 1058 et dans le recueil de Surius au 20 août. — Trompé par les noms de Bonneval et de Chartres, G. Allard le fait abbé de Bonnevaux (dioc. de Vienne), et natif de Chatte, près de Saint-Marcellin. En outre, il lui consacre deux articles sous le même nom.

ARNAUD (HENRI) pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont, né aux environs de Die, en 1641, mort à Schoenberg (Wurtemberg), le 8 septembre 1721 (1). — Arnaud quitta de bonne heure son pays natal pour se fixer dans les vallées vaudoises, à la Tour, dont il devint pasteur. C'était un homme vertueux, aux mœurs simples, doué en même temps d'une haute intelligence, d'une énergie et d'une hardiesse sans égales. D'aussi éminentes qualités lui eurent bientôt acquis chez un peuple simple et doux l'influence et l'autorité morale les plus étendues. — Lorsque Victor-Amédée, duc de Savoie, cédant à la pression de Louis XIV, eut prohibé dans ses états l'exercice de tout culte non romain (31 janvier 1686) (2), Arnaud préféra l'exil à l'abjuration, il se réfugia en Suisse avec une partie de son troupeau. Sur la terre étrangère, comme au sein de sa patrie adoptive, il continua à jouir au milieu des proscrits du même empire et de la même considération. Bien plus, toutes leurs espérances se tournèrent vers lui comme vers l'âme de l'église persécutée, comme vers le chef suscité par Dieu pour les retirer de la terre d'exil. Pressé par ces secrets désirs de délivrance, poursuivi lui-même par l'image de ses chères vallées, cet homme étrange osa concevoir alors une des

(1) Il n'a pas d'article dans tous les répertoires biogr. que j'ai consultés, même dans *la France protestante* de M. Haag.

(2) *Histoire de la Persécution des vallées du Piémont, contenant ce qui s'est passé dans la dissipation des églises et des habitants de ces vallées arrivée en* 1686 Rotterdam, Acher, 1688, in 12.

plus audacieuses entreprises dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Il osa rêver le retour, à main armée, des Vaudois dans leurs vallées. Avec quelques centaines d'hommes, sans argent, sans secours, sans armes, il osa songer à s'y maintenir contre les troupes réunies du duc de Savoie et de Louis XIV! Trois ans furent employés par lui à préparer en silence les moyens d'exécution de cet audacieux projet, et, le 16 août 1689, suivi de neuf cents exilés seulement, il partit pour la conquête de cette nouvelle Chanaan (1). — Les bornes d'une simple notice ne peuvent permettre de suivre pas à pas ces héroïques aventuriers : leur merveilleuse expédition forme une magnifique épopée, dont le récit exigerait de longs développements, et même le langage de la poésie serait seul digne d'elle : je ne puis ici que l'esquisser à grands traits.

Arnaud avait le commandement suprême : il était à la fois le guide spirituel et temporel, le Moïse et le Josué de la tribu proscrite. Par son ordre, on dut éviter les grandes routes et certaines villes dont les habitants auraient pu les inquiéter. Ils traversèrent ainsi, sans trop de difficultés, une partie de la Savoie; quelques bourgs et villages situés sur leur passage, Yvoire, Filly, Cluse furent même occupés par eux sans coup férir. Mais au-delà de Sallenches commença la partie en quelque sorte impossible de leur audacieuse expédition. Par une gorge, qui s'ouvre vers le midi, ils se jetèrent en pleines Alpes, hors de tout chemin praticable, gravissant les plus âpres escarpements, souvent par des degrés taillés dans le roc comme des échelons, puis, descendant des pentes à donner le vertige, pour recommencer ensuite de pareilles ascensions. Tous les sommets neigeux qui entourent le Mont-Blanc, ces cols perdus, ces solitudes désolées et sans noms où s'aventurent seulement les plus hardis curieux, le grand et le petit Mont-Cenis, furent franchis par ces neuf cents vigoureux montagnards aux jarrets de fer. En vain, près d'Exilles, vingt-six compagnies de troupes françaises bien retranchées sur une hauteur cherchèrent à leur couper le passage. Dans un élan irrésistible, les Vaudois les mirent en fuite et leur tuèrent six cents hommes. Après de semblables succès, les vainqueurs ne pouvaient pas songer à se reposer, car d'autres troupes pouvaient arriver plus nombreuses et les accabler. Ils devaient, au contraire, se remettre en marche, franchir encore, sans repos ni trêve, des précipices et des rochers. Parfois, quand harassés, succombant de fatigue et de sommeil, quelques-uns se sentaient défaillir, Arnaud les soutenait par ses discours et son exemple. Du haut de quelque mont escarpé, il leur montrait à l'extrême horizon des cimes bleuâtres perdues dans le ciel : c'étaient les montagnes de la patrie! Cette vue donnait de l'énergie aux plus faibles, tous se jetaient à genoux, saluant de loin une terre chérie, remerciant Dieu de la leur avoir montrée encore; et, pleins d'espérances, et d'une ardeur nouvelle, ils reprenaient la course effrénée de chaque jour.....

Ce fut le 27 août, onzième jour de l'expédition, que les exilés atteignirent la Balsille, premier village des Vallées. En revoyant des lieux tant désirés, ils oublièrent en un instant les fatigues du voyage pour ne songer qu'au bonheur de fouler encore le sol de la patrie. Cependant des dangers de toute sorte, la mort peut-être, les y attendaient! Des forces supérieures viendraient sans doute les assaillir de toutes parts! Mais sur un terrain dont tous les détours leur étaient familiers, ils sentaient redoubler leurs forces et croyaient pouvoir tout braver : et d'ailleurs, Dieu qui les avait miraculeusement protégés jusqu'ici les abandonnerait-il?... Bientôt commença une guerre acharnée, implacable. Les Piémontais, réunis aux Français, se lancèrent après eux, les cherchant dans les retraites les plus sauvages, les pourchassant comme des bêtes fauves. Les malheureux ne tardèrent pas à être réduits à la dernière extrémité. Dans cette position, près d'être écrasé par le nombre des ennemis, ne sachant sur quels sommets d'un accès plus difficile encore il pourrait se réfugier, Arnaud prit un parti désespéré : au moyen de marches et de contre-marches savamment combinées, il réussit à faire perdre ses traces et se porta rapidement avec tout son monde sur la Balsille au moment où on le cherchait ailleurs. —

(1) Parmi ceux qui commandaient sous ses ordres se trouvaient, entre autres, les nommés Turel, réfugié français, né aux environs de Die, et Cyrus Chyon, ancien ministre au Pont-en-Royans. Le premier fut pris par les Français vers le mois d'octobre de cette année (1689) et roué vif à Embrun.

Près de ce village, sur la rive gauche d'un torrent qui le traverse, s'élève un rocher gigantesque arraché de quelque cime par la main du temps : il se détache comme une fortification avancée, comme un énorme bastion. C'est sur ce nid d'aigle qu'Arnaud et ses compagnons se réfugièrent, résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. En vain, les Français commandés par le marquis d'Ombraille, vinrent se heurter contre cette citadelle inexpugnable : repoussés avec des pertes énormes et contrariés d'ailleurs par la neige qui tombe de bonne heure dans ces hautes latitudes (octobre 1689), ils durent se retirer ajournant au printemps la reprise des hostilités. L'année suivante (30 avril), ils reparurent devant la Balsille commandés, cette fois, par l'un des grands capitaines de la France, Catinat. Mais l'illustre général ne fut pas plus heureux : ces *Barbets*, qualifiés de brigands, firent échouer sa gloire au pied de leur rocher. Le marquis de Feuquières qui le remplaça voulut en terminer ; à force de bras, il fit porter des canons sur les hauteurs voisines, éleva des parapets, creusa des retranchements comme pour un siége en règle, et l'artillerie commença à foudroyer les Vaudois. Cette fois, leur perte paraissait inévitable, car, cernés de toutes parts, une évasion même devenait impossible : le génie entreprenant d'Arnaud osa cependant la tenter. Pendant une nuit sombre qu'augmentait encore un brouillard épais, il se glissa avec ses compagnons par des fentes de rochers au fond d'un précipice taillé à pic. De là, et avec des précautions infinies, les fugitifs suivirent un profond ravin traversant tout le camp ennemi et gagnèrent en toute hâte les montagnes voisines. Le lendemain, le marquis de Feuquières, rendu furieux par cette évasion pour ainsi dire miraculeuse, lança des colonnes sur leurs traces, mais ici Dieu, étendant la main, donna enfin la paix à ces malheureux persécutés...

Un revirement complet venait de se faire dans la politique de l'Europe. Les puissances en guerre avec Louis XIV avaient détaché le duc de Savoie de son alliance, et celui-ci pour gage d'amitié accordait aux Vaudois non seulement le libre exercice de la religion, mais encore leur confiait la défense des vallées. — Arnaud quitta alors cette vie militante où il avait deployé tant de courage et d'énergie, et, retournant au village de La Tour, y reprit modestement les paisibles fonctions de pasteur (mai 1690). Huit ans après, un nouveau revirement politique l'en arrachait encore. Victor-Amédée, ayant fait sa paix particulière avec Louis XIV, celui-ci exigea par un article spécial le bannissement des états de Savoie de tous les réfugiés français. Comme Dauphinois, atteint par cette mesure, Arnaud reprit le chemin de l'exil avec plus de trois mille personnes. Il les conduisit cette fois en Allemagne, où le gouvernement de Wurtemberg leur céda des terres incultes et vacantes. Il s'établit à Schoenberg, au milieu d'eux, et y exerça les fonctions pastorales jusqu'en 1703. A cette époque, le duc de Savoie s'étant de nouveau tourné contre Louis XIV, l'accès des vallées lui fut ouvert : il accourut revoir cette seconde patrie si chère à son cœur. En 1707, il la quitta pour faire un voyage à Londres, où la cour, par le plus brillant accueil, chercha en vain à le retenir. — Enfin, presque septuagenaire, le modeste pasteur revint encore dans les vallées une dernière fois avant de mourir : les ayant trouvées heureuses, et désormais tranquille sur leur sort, il retourna en 1709 en Allemagne consacrer à son troupeau le reste d'une vie si bien remplie. — Il mourut dans sa simple maison de Schoenberg, agé de 8) ans, et fut enterré dans l'église de ce village : l'on y montre encore au voyageur son epitaphe gravée au pied de la table de communion.

BIBLIOGRAPHIE : — Arnaud a écrit l'histoire de son expédition sous ce titre : *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées* (s. n. de lieu) (Bâle ou Cassel) 1710, in-12. Rare. — Autre éd. intitulée : *Histoire de la rentrée des Vaudois dans leurs vallées du Piémont*, Neufchâtel, Michaud, 1845, in-12. 251 pp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE : *Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont... par M. Th. Muret.* Paris, Ducloux, 1853, in-12, 70 pp., avec le portrait d'Arnaud. — Cette histoire, écrite avec âme, offre les charmes du roman le plus attachant. Je lui ai beaucoup emprunté pour la rédaction de cet article.

ICONOGRAPHIE. — *I. B Randon, pinx. Lafeuille, exc. 1691*, in-f°. (Bib. Imp.) — *II.* Copie du précédent, gr. sur bois, p. p. H. dans l'histoire de M. Th. Muret, citée ci-dessus.

ARNAUD et non **ARNAULD** (Antoine), général de brigade, né à Grenoble le 14 janvier 1749. — Je reproduis ici une note ms. autographe de ce général, qui m'a été communiquée, contenant l'état de ses services militaires: « Entré le 25 avril 1767 dans les « gardes ci dev. Lorraines; sorti de ce « corps le 3 avril 1779; rentré au ser- « vice en 1791 (1); capit. au 1er batail- « lon des volontaires du Calvados, le « 17 octobre (1791) et lieutenant-colo- « nel le même jour; envoyé à l'armée « du Nord et combattu à Honscoote les « 7, 8, 9 septembre 1793, où je reçus « une balle au bras gauche à Yarmonth; « mon bataillon du Calvados ayant été « incorporé dans la 4e 1/2 brigade, « nommé colonel le 1er prairial an II; « fait les campagnes de l'an IV à l'an « VII; sur le Rhin en l'an VIII; Kirsch- « berg, le 16 prairial an VIII; Hohen- « linden, 12 frimaire an IX; campagne « de Hanovre an XI. »

Dans cette note Arnaud ne donne pas de détails sur deux faits d'armes qui jetèrent le plus grand eclat sur sa carrière militaire. A Kirckberg, sur le Danube (5 juin 1800), il reçut l'ordre de repousser trois bataillons et un régiment de cavalerie autrichienne qui débouchaient par la forêt de Baltzeim. A la tête de 5 compagnies seulement et du 2e bataillon de son regiment, il marcha contre eux au pas de charge, essuya une terrible volée à mitraille, les mit complétement en déroute et s'empara de 8 pièces d'artillerie, de 9 caissons et fit 1200 prisonniers. — A la bataille de Hohenlinden (3 decembre 1800), son régiment exécuta cette charge brillante qui culbuta les bataillons hongrois et décida, au dire du général Moreau, du succès de la journée. — Arnaud fit, en 1803, la campagne de Hanovre, obtint le grade de général de brigade le 23 août de la même année et le titre de comm. de la lég. d'honneur le 14 juin 1804. Il est mort à Utrecht le 14 avril 1804. — (*Fastes de la lég. d'honn.* III. p. 58.)

Iconographie. — Dans le recueil intitulé *Fastes de la nation française*, publié par Ternisien d'Haudricourt, se trouve une gravure, p. p. t., qui représente Arnaud chargeant les Autrichiens à l'affaire de la forêt de Baltzeim. Au-dessous, on lit 20 lignes de texte contenant un récit très-exact de sa vie. Le tout forme une pl. in-4°. H.

(1) Au commencement de la révolution, il habitait en Normandie et y vivait du travail de ses mains.

ARNOUX (Pierre), — *Arnulphus*, né à Crest, prêtre, prieur de Baix, fut un des beaux esprits de son temps. Il florissait dans la première moitie du XVIIe siècle, et jouissait en Dauphiné de la réputation d'un excellent poète. Je ne connais de lui que quelques mauvaises pièces de vers latins, dont la plupart sont insérées en tête des ouvrages de ses amis, notamment au devant des poésies de D. Rigaud (*V.* ce nom). La plus étendue est un *Epicedium* composé par lui, en 1636, sur la mort d'Expilly: elle a près de 300 vers. On la trouve dans la vie de Salv. de Boissieu; par Chorier, pp. 146-156. — Arnoux était mort en 1689.

ARNOUX-LAFFREY. — *V.* **LAFFREY** (Arnoux).

ARTAUD. — Artaldus. — Chanoine de Die, au commencement du XIIIe siècle. — Tous les écrivains dauphinois le citent comme un jurisconsulte célèbre de cette époque, mais l'on ne possède aucun renseignement sur sa vie.

ARTIGNY (Antoine GACHET d'), littérateur distingué, fils de Charles Gachet, seign. d'Artigny, et d'Etiennette Perrin, naquit à Vienne, le 29 mars 1704. Placé fort jeune dans l'église St-Maurice de cette ville, il y devint maître de chœur, puis chanoine. — Il aima de bonne heure la lecture; les romans, dont la bibliothèque de sa mère était abondamment garnie; firent les premières délices de sa jeunesse. Mais bientôt le goût des belles-lettres s'étant développé en lui, il abandonna ces ouvrages futiles pour les gazettes littéraires et s'adonna enfin tout entier à la bibliographie, vers laquelle un vif penchant l'entraînait. Dès lors, il ne sortit presque plus de son cabinet; homme modeste et laborieux, il y passa le reste de ses jours, tout entier à la lecture et à des travaux littéraires, n'ayant pour distractions que les visites d'un petit nombre d'amis, attirés par les qualités de son cœur et les charmes de sa conversation. — Une vie trop sédentaire et le défaut d'exercice abrégèrent ses jours. Il mourut à Vienne, le 6 mai 1778. Sur la fin de sa vie, il avait abandonné la littérature pour l'étude des medailles.

Bibliographie. — *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature.* Paris, Debure, 1749-1756, 7 vol in-12. — Dans le principe, cet ouvrage devait

seulement former 2 vol.; mais encouragé par le succès, d'Artigny l'augmenta successivement de 5 autres. Il est intéressant et renferme beaucoup d'anecdotes littéraires et de dissertations curieuses. On prétend qu'il a puisé les particularités relatives aux poëtes français dans un ms. de l'abbé Brun, doyen de St-Agricol d'Avignon, intitulé *Mémoires pour servir à l'hist. des poëtes français* (1). — II. *Relation de ce qui s'est passé dans une assemblée tenue au bas du Parnasse pour la réforme des belles-lettres, ouvrage curieux et composé de pièces rapportées selon la méthode des beaux esprits de ce tems*. La Haye, Paupie, 1739, in-12. (Bib. de Grenoble, 17782.) Satire contre les mauvais auteurs, dans le genre du *Parnasse réformé* de G. Guéret. — Ce petit ouvrage eut un grand succès. Tiré à 16000 exemplaires, il fut épuisé au bout de 3 semaines. On l'a contrefait à Avignon, à Rouen, à Lausanne, à Strasbourg, à Francfort et même à Cracovie. Il a été traduit en hollandais, en anglais, en italien et en espagnol. L'abbé d'Artigny se proposait d'en donner une nouvelle édition revue et augmentée d'un volume, et il avait déjà envoyé à cet effet son ms. à La Haye, au libraire Paupie. Mais celui-ci, par un abus de confiance très-commun alors, le vendit à son confrère Néaulme, qui, 10 ans après, en publia la 1re partie dans le recueil intitulé : *Petit réservoir contenant une variété de faits historiques et critiques*.... La Haye, 1750, 5 vol. in-12. Trompés par cette circonstance, quelques biographes, entre autres M. Ducoin (*Catalogue de la Bibl. publ. de Grenoble*, n° 18049), ont attribué le *Petit réservoir* à notre auteur. — Il s'est plaint lui-même de ce brigandage littéraire dans le 7e vol. de ses *Nouv. mémoires*, où il a inséré des fragments de sa *Relation* avec additions et correct. nouvelles, pp. 402-493.

En 1753, Debure, son éditeur, le chargea de revoir le ms. d'une Vie de la Pucelle d'Orléans composée en 1630 par Edmond Richer. Mais l'abbé Lenglet Dufresnoy ayant publié l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, d'Artigny laissa là son travail de revision. On peut voir dans ses *Nouv. mémoires*, t. VII, pp. 323-352, quelques fragments de cette histoire revue par lui et des détails littéraires intéressants sur ce projet et l'ouvrage de Lenglet.

(1) V. sur ce ms. les *Mémoires* de notre auteur, t. V, pp. 421-434.

ASTIER (CHARLES-BERNARD), pharmacien principal d'armée, membre de plusieurs académies provinciales et sociétés savantes de Paris, écrivain, est né à Mont-Dauphin (H.-Alpes), le 6 mars 1771 et mort en 1837.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Rapport des expériences faites sur le sirop de raisin, à MM. les inspecteurs généraux du service de santé des armées françaises*. Alexandrie, Capriolo, 1810, in-8°. — En dehors de ce qu'il y a d'hypothétique dans cet opuscule, à propos de la fermentation, que l'auteur suppose être produite *par l'action vitale de différentes espèces d'animalcules invisibles*, il y a du bon dans le côté pratique et économique. C'est à ce titre qu'Astier reçut un encouragement (1200 fr.) du gouvernement pour avoir fourni d'approvisionnements en grand, de sucre de raisin les hôpitaux des armées du Nord. II. — *Rapport d'une série d'expériences sur la transmutation du sirop de raisin en vin*. (Extrait du Journal des propriétaires ruraux du midi de la France, t. XVII). Toulouse, Douladoure, 1821, in-8°, 38 pp. — Cet écrit démontre l'avantage qu'il y a d'opérer la fermentation vineuse dans des vaisseaux clos. Depuis, un grand nombre de vignerons couvrirent leurs cuves et obtinrent du meilleur vin. — III. *Méditations sur la fièvre jaune et des moyens de s'en garantir*. Toulouse, Douladoure, 1822, in-8°. — Cet opuscule, publié à l'occasion de la fièvre jaune qui régnait à Barcelonne, contient, selon la croyance générale de cette époque, une théorie toute contagioniste; aussi l'auteur a-t-il conseillé, comme moyens prophylactiques désinfectants, l'emploi du mercure, du soufre, du camphre et autres remèdes infecticides. Cette prophylaxie, basée sur une prédilection exagérée pour les drogues, s'explique chez un pharmacien, mais elle ne saurait être orthodoxe aux yeux de tout médecin familiarisé avec l'étiologie des climats chauds. — IV. *Notice sur les paragrêles à pointes; projet de paragrêles à flammes, et expériences comparatives du pouvoir électrique des flammes et des pointes*. Toulouse, Douladoure, 1829, in-8°, 20 pp. — V. *Lettre à la Société royale de médecine de Toulouse sur le Choléra-morbus et la phthisie pulmonaire*. Toulouse, Douladoure, 1832, in-8°, 8 pp. — VI. *Des ferments et des virus, à propos des urinoirs publics de Toulouse*, 1re part. Toulouse, Douladoure, 1834, in-8°, 64 pp.

— Astier a encore publié des mémoires et dissertations dans plusieurs recueils scientifiques, entre autres : VII. *Nouveau procédé pour la dessiccation de l'ognon de scille* (Formulaire pharmaceut. des hôpitaux, éd. de 1799). — VIII. *Mémoire sur le sirop de raisin* (Annales de chimie, t. 87). — IX. *Mémoire sur la menthe poivrée considérée comme remède contre la gale* (Journ. de méd., de chir. et de pharmac., t. 51). — X. *Considérations sur les fonctions physiologiques des épines et sur le rapport qu'elles paraissent avoir avec les météores électriques* (Ann. de la Soc. linnéenne de Paris, nov. 1825).

POLÉMIQUE. — La doctrine d'Astier sur les propriétés antifermentescibles du camphre fut attaquée par le célèbre Valli dans l'ouvrage suivant : *Memorie su i mezzi d'impedire la fermentazione dei varj liquidi...* 1814, in-12. Astier répondit par l'opuscule suivant : XI. *Réponse du pharmacien principal Astier... à la lettre de M. le docteur Valli, médecin militaire, sur la propriété antifermentescible et antiputrescible de l'oxide rouge de mercure et du camphre.* Toulouse, Caunes, 1815, in-8°, 80 pp. —Valli répliqua par la lettre suivante : *Lettre à M. Astier sur la découverte de la vertu anti-fermentescible de l'oxide rouge de mercure.* Paris, imp. Clousier, 1816, in-8°, 24 pp.

AUCTOUL (ETIENNE). — G. Allard et Chalvet citent un minime de ce nom, né près de Romans, vivant sous Henri III, et auteur d'un livre intitulé : *Epoca mundi.* Ces deux biographes se sont trompés en le faisant dauphinois. — Auctoul *Etienne*, et non *François* comme ils le nomment, de l'ordre des Minimes, mathématicien, est né à Ramatuelle (Var) en 1589, et mort au couvent de Pourrières en 1655.

Il a écrit : *Astronomicæ primæ mundi epochæ...* Avenion, 1643, in-4° (Achard, *Dict. de Provence*, t. IV. — Barjavel, *Diction. histor. de Vaucluse*, V. Octoul).

AUGER DE BALBEN, troisième grand-maître de Malte. — C'était un gentilhomme du Dauphiné, révéré par sa piété et sa prudence. Il fut élevé à la grande maîtrise dans un âge fort avancé, en 1160, à la mort de Raymond DUPUY, son compatriote et son compagnon d'armes. Il ne gouverna l'ordre que pendant deux ans, et mourut en 1162. Un autre dauphinois, Arnaud de COMPS lui succéda. — M. Ladoucette (*Hist. antiq... des Hautes-Alpes*, éd. de 1848, p. 203) dit qu'il naquit à Risoul (Hautes-Alpes), et y bâtit un château dont on voit encore les ruines.

ICONOGRAPHIE. — Portrait dans l'*Hist. des Cheval. de Malte*, de Vertot ; *Cars, sc.*, in-4°.

AUGIER (GUILLAUME). — *V.* OGIER.

AUREL (JEAN), du Briançonnais, a fait un poëme latin en 3 livres, *de la Facture de l'or*, nous disent G. Allard et Chalvet. — Je ne sais où ils ont trouvé un alchimiste de ce nom, et surtout d'après quel document ils le font naître dans le Briançonnais. Bien certainement ces deux auteurs ont voulu parler de Jean Aurel Augurelli ou Augurello, poëte, chimiste et philosophe qui a écrit, en effet, un poëme latin en 3 livres, traduit en français sous ce titre : *de la Facture de l'or, Lyon, 1548, in-16* (1) : mais il est né à Rimini vers 1454, et mort en 1537.

AURÉOL (PIERRE). — « Pierre Auréol, dit G. Allard, cordelier, estoit « de Trièves, l'an 1340. Il a fait « un livre touchant la conception « de la sainte Vierge ; ce qui a obligé « quelques-uns de le confondre avec « un Pierre Aureolle, archevêque d'Aix. « qui vivait l'an 1372, et qui a aussi « écrit sur ce même sujet. » Malgré une assertion si positive, G. Allard se trompe lui-même et fait deux personnages d'un seul. Voici, probablement, la source de son erreur : il aura pensé que le cordelier Auréol, vivant en 1340, ne pouvait être le même que le prélat du même nom vivant en 1372. Mais celui-ci avait été cordelier avant sa promotion à l'archevêché d'Aix, et il occupa ce siége, non pas en 1372, mais de 1321 vers 1345. — Il s'agit ici d'un personnage assez célèbre, Pierre Auréol ou Oriol *Aureolus*, dit le *doctor Facundus*, né à Verberie-sur-Oise (2), en Picardie, professeur à l'Université de Paris, cordelier, arch. d'Aix, auteur de quelques ouvrages de théologie. — *V.* sa vie en tête de ses *Commentarii in quatuor libros sententiarum.* Romæ, typ. Vatic., 1596, 2 vol. in-f°, et dans Wading, *Bib. ord. Minorum.*

AUTICHAMP. — *V.* BEAUMONT.

AUTON (JEAN D'), poëte et historien, né vers 1466, mort en 1527, n'appartient pas au Dauphiné. — G. Allard, comme il lui arrive fréquemment, a pris le nom de d'Authon pour celui

(1) Le texte latin a pour titre : *Crysopeia, Venet.* 1515, in-4°. Il est inséré dans le *Theatrum Chemicum* de 1659, t. III, p. 197 et suiv.

(2) Et non pas *ad Isaram* comme on lit dans la *Gall. Christ.* 2e édit.), t. II, p. 231.

du lieu de naissance de cet auteur, et se contentant d'une simple conjecture, il l'a fait naître à Anthon, dans le Viennois. En outre, il le dit religieux Augustin de Beaurepaire, tandis qu'il appartenait à l'ordre de Saint-Benoît. — Jean d'Authon est né dans le Poitou.

Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) a donné une édition complète de sa chronique sous ce titre : *Chroniques de Jean d'Auton, publiées pour la première fois en entier d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, avec notices et notes*, Paris, 1834-35, 4 vol. in-8°. — Cette publication fait partie de la *Collection des chroniques, mémoires et documents de l'histoire de France.*

AVANCON. — *V.* SAINT-MARCEL D'AVANÇON.

AVIT (SAINT).—**AVITUS** (SEXTUS-ALCIMUS-ÆCDICIUS), — l'un des plus grands evêques de l'église de Vienne, naquit, selon l'opinion commune, dans cette ville, vers le milieu du ve siècle. Il était frère de saint Apollinaire, évêque de Valence et fils du sénateur ESECHIUS (*V.* ce nom), évêque de Vienne, auquel il succéda en 490. — St Avit doit être considéré sous deux rapports différents, comme évêque, comme écrivain :

Comme évêque, on le place avec raison à la tête des prélats orthodoxes des Gaules au VIe siècle. Ses vertus, sa haute naissance et son vaste savoir le firent jouir, non seulement dans l'épiscopat, mais encore auprès des souverains, de la plus grande, de la plus légitime influence. Une partie de sa vie fut employée à combattre l'arianisme, qui infectait son diocèse et dont le roi de Bourgogne, Gundobald, faisait profession. Pour saper l'hérésie par sa base, il conçut le projet de convertir le roi lui-même, persuadé, avec raison, que sa conversion entraînerait bientôt celle de la nation entière. Dans ce but, il organisa en 499, à Lyon, une conférence des évêques catholiques avec les principaux d'entre les ariens. Les deux partis y exposèrent contradictoirement les motifs de leur foi et, quoique saint Avit ne fût pas le plus ancien des prélats catholiques, ni le plus éminent par son siége, ses collègues le chargèrent de soutenir la discussion. Gundobald, qui avait pour lui une grande considération, ecouta avec attention et bienveillance ses raisonnements sur la foi de Nicée et la consubstantialité du Fils, mais ne se convertit pas : Il ne feignait de chanceler dans sa croyance que par un motif purement politique. L'espoir de le convertir lui attachait les évêques orthodoxes et il s'en servait comme d'intermédiaires auprès du roi des Francs, Clovis, dont il redoutait l'humeur conquérante. Dans plusieurs autres occasions, le saint évêque de Vienne renouvela inutilement ses tentatives. Gundobald, attaché sincèrement à sa foi, demeura et mourut arien (516). — Son fils, Sigismond, déjà converti à l'orthodoxie avant de monter sur le trône, rendit enfin la paix à l'église en faisant cesser toutes divisions religieuses. Saint Avit en profita pour convoquer un concile destiné à remédier aux maux que l'hérésie avait causés dans le royaume de Bourgogne. Le lieu en fut fixé à Épaone, aujourd'hui Albon (Drôme), selon l'opinion la plus vraisemblable (1). 25 évêques s'y trouvèrent réunis (oct. 517) et arrêtèrent 40 canons très-importants pour la vie civile et la discipline ecclésiastique. St Avit fut l'âme de ce concile : Il le présida en qualité de métropolitain et la rédaction de ces canons doit très probablement lui être attribuée. — La conférence avec les évêques ariens et la convocation du concile d'Épaone sont les deux faits les plus saillants de son épiscopat. Les autres, sans être dépourvus d'importance pour l'époque, nous offrent aujourd'hui peu d'intérêt. C'est ainsi qu'il prit, en 517, le parti du pape Symmaque contre l'anti-pape Laurent (2), qu'il travailla à la réconciliation de l'Église de Rome avec celle de Constantinople (3), et qu'il eut avec l'évêque d'Arles une discussion au sujet de leurs juridictions respectives (4). — Ce grand prélat est mort le 5 février 525, âgé de 73 a 74 ans, après avoir gouverné pendant 35 années l'église de Vienne. Il a eté mis au nombre des saints, et sa fête se celèbre le jour anniversaire de sa mort. — Il n'existe pas d'histoire originale de sa vie (5). Celle donnee par Bollandus au 5 fevrier n'a pas été écrite par un auteur contemporain : j'y puiserai néanmoins le récit

(1) Charvel, *Histoire de la Ste Eglise de Vienne*, pp. 118-120. Les actes de ce concile se trouvent *Ibid.* pp. 643 653.

(2) *V.* Maupertuy. *Hist. de la Ste Egl. de Vienne.* Lyon, 1708, in-4°, pp. 49-54.

(3) *V.* Charvet. *Hist. de la Ste Egl. de Vienne*, pp. 90-91.

(4) *V.* Mermet. *Histoire de la Ville de Vienne*, t. II, pp. 89-97.—Charvel, *loco cit.*, pp. 90-91.

(5) Son épitaphe, faite de son temps, se trouve dans les *Antiq. de Vienne*, de Chorier, p. 315.

d'un fait, attesté d'ailleurs par des témoignages authentiques, qui est de nature à nous donner une haute idée de ses vertus : En 494, Théodoric, roi des Goths, envoya saint Épiphane, évêque de Pavie, en ambassade auprès de Gundobald, pour racheter les prisonniers faits par ce dernier lors de son expédition en Italie contre Odoacre. L'argent apporté part saint Épiphane n'ayant pu suffire, saint Avit et une dame de Vienne, nommée Syagria, payèrent, de leurs propres deniers, la rançon des prisonniers qui restaient à racheter.

Comme écrivain, saint Avit joue un rôle très-distingué dans l'histoire de la littérature chrétienne; il se rattache à tout un mouvement littéraire dont Vienne était le foyer au ve siècle. — Il avait été élevé avec soin dans la maison parternelle, sous les yeux du rhéteur viennois Sapaude (*V.* ce nom), dont les leçons jetèrent un vif éclat dans un siècle d'ignorance. Cet habile maître l'initia dans les lettres sacrées et profanes, épura son goût et lui donna des connaissances fort étendues pour ce temps. —Il nous reste d'Avit, des poésies, des homélies et des lettres. Ses poésies, qui forment assurément la partie la plus remarquable de ses travaux, se composent de deux poèmes latins en vers hexamètres, dont la versification facile et souvent élégante annonce une lecture assidue des chefs-d'œuvre de l'antiquité, notamment de Virgile. Le premier a pour sujet l'hist. du monde depuis la création jusqu'au passage de la mer Rouge. Il se divise en 5 chants, portant chacun un titre particulier. M. Guizot (1) considère les trois premiers (*De origine mundi*, — *De peccato originali*, — *De sententiâ Dei*) comme formant un seul poème que l'on pourrait appeler *le Paradis perdu*, et il le rapproche de celui de Milton. « Les ressemblances, dit-il, sont frappantes dans quelques-uns des plus importants détails..... Cette analogie est un fait littéraire assez curieux et le poëme d'Avit mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton. » Cette comparaison, comme j'ai pu m'en convaincre, conduirait à des rapprochements très-piquants et d'un grand intérêt, d'autant plus que Milton, aussi érudit que poëte, a très-bien pu connaître l'œuvre de l'évêque de Vienne (2). — Le deuxième poème, intitulé *De consolatoriâ castitatis laude*, est adressé à Fuscine sa sœur. Il renferme, comme le précédent, de grandes beautés de détail, mais lui est bien inférieur. — Les lettres d'Avit, au nombre de 88, moins élégamment écrites, sont intéressantes pour l'histoire de son temps. On y trouve parfois de curieux renseignements, entre autres sur le rang qu'occupaient alors, dans l'opinion publique, les trois évêques de Constantinople, de Jérusalem et de Rome. D'après Avit, ils étaient placés sur la même ligne, sans aucune idée de suprématie pour ce dernier.

Bibliographie.—I. *POEMATA*. Strasbourg, 1507, in-16. — Paris, 1508, in-12. — Cologne, 1509, in-12. — Paris, Josse Bade, 1510, in-8°.—Lyon (1536), in-8°. Le texte de cette éd. a été retouché. Elle contient, outre les deux poëmes, l'homélie sur les Rogations et les poésies de C. Marius Victor. — Paris, P. Dronard, 1545, in-8°. Cette éd est la reproduct. de la précédente. — Bâle, 1546, in-8°. — II. *OPERA*, curâ J. Sirmondi, Paris, 1643, in-8°.

Le t. II des *Opera varia* du P. Sirmond (*Parisiis, typogr. reg.*, 1696, 5 vol. in-fol.), contient la réunion la plus complète des ouvrages de saint Avit, mais il y manque : 1° Un sermon découvert par D. Martène dans un ms. de la Grande-Chartreuse et inséré par lui dans son *Thesaurus anecd.*, t. V pp. 49-56. — 2° La conférence d'Avit avec les évêques ariens, insérée par D. Luc d'Achery dans son *Spicilegium*, t. V, et par D. Ruinart dans son éd. de Grégoire de Tours (Paris, 1699, in-fol.), col. 1322.

AVITY (Pierre d'), cité par G. Allard, v° Davity, est né à Tournon (Ardèche) en 1573. Il vint s'établir en Dauphiné et y commença ses *Estats et empires du monde* (Paris, 1626, in-f°), grande compilation qui lui attira, de son temps, une immense réputation. Ce littérateur acquit de *beaux biens* dans notre province, d'après G. Allard ; il y épousa Madeleine de Fassion, et en eut un fils, Claude, conseiller-maître à la chambre des comptes. — S'étant retiré à Paris, il y mourut en 1635.

Voir sa vie en tête de la traduct. latine des *Estats et empires*... donnée par Godefroy sous le titre d'*Archontologia*... Paris, 1660, in-f°.

(1) *Hist. de la Civilisation en France*, t. II, p. 66. — *V.* encore : Ampère, *Hist. litt. de la France avant le XIIe S.*, t. II, pp. 192 et suiv.

(2) Dans le 2e Chant, *De Peccato originali*, Avit fait tenir à Eve et au serpent des discours fort plaisants. *V.* Bayle, *Nouv. de la Rép. des Lettres*, 1786, t. II, p. 763.

AVOND (Jacques), né à Die, fit d'abord profession de la religion réformée, puis l'ayant abjurée, il embrassa l'état ecclésiastique. On le voit figurer comme curé de Mirabel dans les procès-verbaux des assemblées du clergé du diocèse de Die, en 1628 et 1634, mais, à partir de cette dernière année, son nom ne s'y retrouve plus. Il est probable qu'il fut alors pourvu de la sacristie d'Aouste, en Diois, petit bénéfice de 180 liv. de revenu, dépendant d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, situé près de ce bourg. — Dans les loisirs de cette pauvre mais tranquille retraite, Avond cultiva les muses et enfanta le poëme suivant : *Poëme a l'honnevr du sacré vœv de virginité et de continence, avec plvsievrs remarqves et advis pour le salut des ames et conversion des dévoyez, par Iaqves Avond, prestre de la ville de Dye, et sacristain d'Aouste en Dyois...* Grenoble, Pierre Fremon, 1650, in-4° de 11 ff. prélimin. non chiff. et 101 pages. — Tres-rare.— (Bib. de Grenoble, 16275). — L'auteur a dédié ce poëme, chef-d'œuvre d'absurdité et de mauvais goût, à son prieur noble Michel Aymon, chanoine de l'église N.-D. de Grenoble, prieur des prieurés de Saillans, Aoste et Saint-Sébastien. Dans les préliminaires, nous apprenons qu'il a été *incité* à le composer *pour ravir de l'esprit des heretiques... de la ville de Dye*, sa *chère patrie*, *la tres pernicieuse erreur qu'ils ont que la continence est impossible*, et pour répondre *a une fort briève missive... d'un certain faisant profession de la Religion prétendue réformée, laquelle mise en rythme sert d'apologie aux mariages sacriléges des prestres et moines apostats.* Le célibat des prêtres était, à cette époque, l'un des sujets des violentes polémiques existant dans le Diois entre les catholiques et les protestants. Gaspard Martin, ancien capucin et ministre à Saillans, avait publié sur cette matière deux pamplets curieux et fort rares (1), mais j'ignore quelle est la *missive en rythme* dont parle Avond, et si elle a été imprimée.

AYMAR, ou **AIMAR** (Jacques), nommé aussi **AYMAR-VERNAY** et **AIMAR-TERNAY**, célèbre rabdomancien, naquit à St-Véran (Isère), dans la nuit du 7 au 8 sept. 1662, entre minuit et une heure (2). Cet homme, simple maçon, était doué, comme beaucoup de paysans de nos montagnes de la faculté de découvrir les sources et les choses cachées au moyen de la baguette divinatoire. Une merveilleuse découverte, faite à Lyon en 1692, et due à son mystérieux pouvoir, lui acquit sur la fin du XVIIe siècle une immense réputation et occupa pendant plusieurs années l'attention des philosophes et des savants de toute l'Europe. Cet événement, presque incroyable, est attesté par des témoins oculaires les plus dignes de foi. Des rapports authentiques, pour ainsi dire officiels, émanant des magistrats qui en furent les témoins, viennent en confirmer la vérité et nous donner matière à de sérieuses méditations. Voici ce fait, sans commentaires, d'après les relations faites par l'intendant et le procureur du roi de Lyon, l'abbé de La Garde, Panthot, doyen des médecins de Lyon, et Aubert, alors avocat célèbre de cette ville (3) :

Le 5 juillet 1692, des malfaiteurs assassinèrent, à coups de serpe, un marchand de vin et sa femme, dans une cave, à Lyon, et leur volèrent en même temps 500 écus. La justice n'ayant pu, malgré toutes ses recherches, découvrir, ni même soupçonner les auteurs du crime, un voisin eut l'idée de faire venir Jacques Aymar, dont le merveilleux pouvoir commençait déjà à faire du bruit. On racontait qu'avec une baguette de coudrier à la main, il découvrait les sources, les bornes des champs, les objets volés et que, guidé sans doute par de mystérieuses émanations, il pourrait suivre les assassins à la piste. On le présenta au procureur du roi. Devant ce magistrat, Aymar fit le récit de toutes les découvertes dues à sa baguette; il promit hardiment de découvrir les assassins du marchand de vin si on le conduisait tout d'abord sur le théâtre du crime. — A cette époque, la Justice tenait, tout autant que de nos jours, à ne pas se rendre ridicule, à ne pas abaisser la majesté de son caractère en empruntant dans ses investigations, le secours de charlatans ou d'imposteurs. Aussi, dans

(1) *Le Capucin réformé, déclarant au long les causes de sa conversion à l'église réformée et découvrant les grandes erreurs de l'église romaine et de la Moinerie* Genève, 1618, in-8°, 700 pages. (B. Imp. D². 2656). — *Apologie en faveur des mariages contractés après le vœu du célibat monachal, contre les Calomnies des jésuites résidants à Die, par le Capucin réformé* (pseud de G. Martin). *Die, Ezéchiel Benoit*, 1624, in-8°, 72 pages.

(2) *Lettres Hist. touchant ce qui se passe de plus important en Europe* Octobre 1692, p. 399.

(3) Ces relations ont été insérées dans les gazettes de Paris de juillet à septemb. 1692.

cette circonstance, le proc. du roi ne pouvait accueillir facilement une offre si extraordinaire. Cependant, ébranlé par le ton d'assurance du rabdomancien, dont les étranges facultes lui étaient peut-être déja connues, convaincu d'ailleurs de l'impuissance de la police pour découvrir les audacieux auteurs d'un crime qui avait ému tout Lyon, il se décida à essayer, mais avec le plus grand secret, du pouvoir de notre homme. A cet effet, pendant une nuit obscure, accompagné de l'intendant, du lieutenant-criminel et de deux ou trois autres personnes graves, il conduisit Aymar dans la maison où le double crime avait été commis, on lui donne une baguette du premier bois venu et on le fait parcourir les divers appartements de la maison. D'abord il ne ressent rien, la baguette reste muette; mais arrivé dans la cave, une émotion étrange s'empare de lui, son visage s'altère, et quand il est sur la place où les cadavres avaient été étendus, son pouls, disent les relations contemporaines, s'élève comme dans une grosse fièvre, et sa baguette se met à tourner avec la plus grande rapidité. Surpris par cet étrange spectacle et désireux de rendre l'expérience plus decisive, les assistants bandèrent les yeux à Aymar et le laissèrent errer au hasard dans la cave. La baguette, immobile partout ailleurs, se reprenait à tourner quand les pas de l'opérateur touchaient l'endroit qui avait été arrosé de sang. Le procureur du roi lui demanda alors s'il persistait à se vanter de pouvoir suivre la trace des assassins. Pour toute réponse, l'homme sortit de la cave, et, guidé par les mouvements de sa baguette, se rendit d'abord dans la chambre où le vol avait été commis: De là, suivant les assassins dans les rues, il arriva jusqu'au Rhône, le traversa sur un pont et se mit à descendre le cours du fleuve. Les témoins de cette incroyable expérience remarquèrent qu'il reconnaissait les traces, tantôt de trois complices, tantôt de deux seulement. Mais toute incertitude cessa en arrivant à la maison d'un jardinier située au bord du Rhône. Là, Aymar soutint avec assurance que les meurtriers étaient au nombre de trois, qu'ils avaient entouré une table signalée par les mouvements de sa baguette, et que, de trois bouteilles se trouvant dans la chambre, une seule avait été touchée par eux. Le jardinier, interrogé, ne put donner aucuns renseignements; mais ses deux enfants, âgés de 9 à 10 ans, racontèrent que, en effet, trois hommes inconnus s'étaient glissés un dimanche matin dans la maison, s'étaient assis à la table et avaient bu le vin de la bouteille indiquée par l'homme à la baguette. — Ce premier succès démontra toute la puissance d'Aimar. « Toutefois (1), avant que de l'envoyer plus loin, on crut qu'il était à propos de faire une expérience plus particulière. Comme on avait trouvé la serpe dont les meurtriers s'étaient servis, on prit plusieurs autres serpes de la même grandeur, et on les porta dans le jardin de M. de Mongivrol, où elles furent enfouies en terre sans que cet homme les vit. On le fit passer sur toutes les serpes, et la baguette tourna seulement sur celle dont on s'était servi pour le meurtre » L'intendant fit plus : il lui banda les yeux, cacha de nouveau les serpes avec soin et le conduisit ensuite au lieu où elles étaient. La baguette tourna encore sur celle du crime et demeura immobile sur les autres. — Ces diverses expériences ayant paru concluantes, le lieutenant-criminel et le procureur du roi se décidèrent alors à donner la plus grande publicité aux recherches auxquelles on allait se livrer. Des archers furent chargés d'accompagner Aymar, on lui adjoignit un greffier pour recevoir ses indications, et en plein jour, à la vue d'une foule innombrable de curieux, il se mit à la poursuite des assassins. — Cette fois, comme lors de la première expérience, sa baguette le conduisit sur les bords du Rhône, lui en fit suivre le cours environ une lieue, puis, cessant tout à coup de tourner, elle sembla vouloir apprendre que les trois hommes s'étaient embarqués là. Des traces de pas encore empreintes sur le sable du rivage venaient à l'appui de cette indication On amena un bateau, Aymar y monta avec son escorte, et, sur les eaux comme sur la terre, il continua à signaler, dans toutes les sinuosites du fleuve, le passage des meurtriers..... Pendant ce singulier voyage, il faisait aborder à tous les ports où ils avaient pris terre, allait droit à leurs gîtes, reconnaissait les lits où ils avaient couché, les tables où ils s'étaient assis, même les pots et les verres touchés par

(1) Relation faite par le proc. du roi de Lyon, insérée dans le *Mercure* d'août 1692, pp 111 et suiv.

eux! — On arriva ainsi à Beaucaire. A l'entrée de cette ville, Aymar reconnut trois traces différentes, d'où il conclut que les assassins avaient dû se séparer. Il s'attacha à l'une d'elles, la suivit à travers les rues, et, parvenu auprès d'une prison, assura qu'un des hommes devait s'y trouver enfermé. En effet, la mystérieuse baguette demêla, au milieu d'un groupe de prisonniers, un petit bossu arrêté depuis peu d'instants pour un délit léger et le désigna comme un des complices..... Immédiatement on se mit à la recherche des autres. On alla sur leurs traces jusqu'à Toulon, dans une auberge où ils avaient dîné le jour précédent; on les poursuivit même sur la mer où ils s'étaient embarqués; on s'aperçut qu'ils prenaient terre de temps en temps sur nos côtes, qu'ils avaient couché en un certain endroit sous des oliviers, enfin, malgré le mauvais temps, la baguette signala, journée par journée, les divers incidents de leur fuite jusqu'au moment où, pour une cause demeurée inconnue, elle perdit leurs traces en cessant de tourner. — Cependant, le petit bossu de Beaucaire avait été conduit à Lyon. Sur la route, dans tous les lieux signalés précédemment par Aymar, on le reconnut pour s'y être arrêté avec deux autres hommes de mauvaise mine. On lui fit son procès, il avoua sa participation à l'assassinat du marchand de vin, confirma, par ses révélations, toutes les indications de la baguette, et fut roué vif à Lyon, sur la place des Terreaux, le 30 août 1692.

Cet événement, je l'ai dit en commençant, fit dans le temps un bruit immense. Les savants taillèrent leur plume et se mirent à disserter, mais, chose remarquable, aucun d'eux ne songea à nier le fait, tant il leur parut hors de toute contestation. Ils se bornèrent à lui chercher des explications: les uns, attribuant le pouvoir d'Aymar à des émanations de la terre, se lancèrent à perte de vue dans d'interminables dissertations physiques et physiologiques; d'autres, sans aller si loin, firent purement et simplement intervenir le diable. — Les savants de Paris désirèrent voir de près cet homme extraordinaire, et le prince de Conti l'y appela sur la fin de janvier 1693. Mais Aymar échoua, dit-on, dans toutes ses expériences. On assure qu'il fut conduit dans la rue St-Denis sur l'endroit même où, peu de temps auparavant, un archer du guet avait été tué de 15 coups d'épée, et que la baguette resta immobile; qu'un autre jour, on lui fit parcourir une allée du parc de St-Germain traversée par un canal souterrain plein d'eau et que, cette fois encore, la baguette ne tourna pas. Ces expériences et un grand nombre d'autres, couronnées d'aussi peu de succès, firent regarder, ajoute-t-on, notre rabdomancien comme un imposteur, et il fut renvoyé dans ses montagnes. Mais beaucoup de contemporains nièrent ces faits. Ils prétendirent que, pour certains motifs graves et restés secrets, on avait étouffé cette affaire et acheté l'impuissance de la baguette. A l'appui de leurs assertions, ils citèrent de merveilleuses découvertes de vols faites en leur présence (1). — Quoi qu'il en soit, après ces expériences, Aymar retourna dans son pays. Les savants continuèrent à s'occuper de lui longtemps encore, mais il ne reparut plus sur la scène publique. J'ignore l'époque de sa mort.

Bibliographie. — L'événement de Lyon a été l'objet d'un nombre considérable de relations et de dissertations insérées dans les gazettes du temps et dans les traités généraux sur la baguette divinatoire (2). Voici la liste de celles qui ont été publiées séparément :

I. *Lettre de M. Panthot, doien du collège des médecins de Lyon écrite a messire Antoine Dagrin..... sur un assassinat des plus énormes commis à Lyon le 5 Juillet 1692, et les moyens que lon a pris pour en découvrir les autheurs*. (s. l. ni d.) in-4°, de 12 pp. (B. Arsenal, S. A., 1403.) — II. *Dissertation physique en forme de lettre à monsieur de Sève.... dans laquelle il est prouvé que les talens extraordinaires qu'a Jacq. Aymar de suivre avec une baguette les meurtriers..... dépendent d'une cause très naturelle et très ordinaire*. Par Garnier. Lyon, Deville, 1692, in-12, de 108 pp. — Cette dissertation parut l'année suivante, sans nom d'auteur, sous ce titre: **Histoire de la baguette de Jacq. Aymar pour faire toutes sortes de découvertes. Imprimée à Lyon et se vend à Paris chez J. B. Langlois*, 1693, in-12. C'est la même éd., le titre seul est changé. (B. Arsenal, S. A., 1395 et 1396.) — III. **Lettre à madame la marquise de Senozan, sur les moyens dont on s'est servy pour découvrir les*

(1) Sur le séjour d'Aymar à Paris. V. le *Mercure galant*, février 1693.

(2) Notre compatriote Comiers a beaucoup écrit sur ce sujet dans les gazettes. V. son article.

complices d'un assassinat (par Chauvin). Lyon, Deville, (s. d.) in-12 de 69 et 9 pp. (B. Arsenal, S. A., 1402.) — IV. **Lettre à M. l'abbé D. L. sur les véritables effets de la baguette de Jacq. Aymar, par P. B.* (Buissière). Paris, Lucas, 1694, in-12.

AYMAR ou **AIMAR**, avocat, juge royal à Pierrelatte, sa patrie, a écrit: I. *Histoire du marquis de Courbon, maréchal des camps et armées de la serenissime republique de Venise... Lyon, Amaulry, 1692*, petit in-12 (Bib. de Grenoble, 24816). — Aymar rédigea cette histoire d'après les récits de Courbon, dont il était l'ami. Elle est fort amusante, et rappelle bien souvent les aventures de Gilblas et de Guzman d'Alfarache. — II. *Histoire du chevalier Baïard*, Lyon, 1699, in-12.-*Seconde édition, reveüe et corrigée*, Lyon, Boudet, 1700, in-12. C'est l'édition précédente avec un nouveau titre.

AYMARD (Jacques-Henri), avocat au parlement d'Orange, cité par Chalvet, n'appartient pas au Dauphiné.

Il a écrit: *Très humbles remontrances dressées au nom des ecclésiastiques, religieux et plusieurs autres personnes, ayant directes dans la principauté d'Orange, sur le sujet de l'édit de Son Altesse Royale du 16 janvier 1679, afin d'en obtenir la révocation et la suppression* (s. l. ni d.) in-4°.

AYMÉ (Jean-Jacques), dit Job Aymé(1), né à Montelimar, le 13 janvier 1752, était avocat à la sénéchaussée de cette ville au commencement de la révolution. Ses opinions, d'abord très-prononcées en faveur des idées nouvelles, le firent élire, en juin 1790, procureur-général-syndic du département de la Drôme. Mais la marche des événements, surtout la déchéance de Louis XVI, ayant, par la suite, modifié ses premiers sentiments, l'assemblée électorale réunie pour nommer les députés à la Convention, le destitua en sept. 1792 et lui donna J. F. Payan pour successeur. Rendu à la vie privée et retiré à Montélimar, toute sa circonspection ne put le soustraire aux soupçons des comités révolutionnaires. Il fut arrêté comme suspect et modéré, traduit de prison en prison jusqu'à Paris et ne recouvra sa liberté qu'un mois après le 9 thermidor. De retour à Montélimar, aigri peut-être par son arrestation, il se livra à des manœuvres dont les détails n'ont pas été bien définis. Il s'affilia, à ce qu'il paraît, aux célèbres compagnies de Jésus et du Soleil, chercha à provoquer, dans la Drôme, la résistance aux derniers décrets de la Convention expirante, et grâce peut-être à ses menées contre-révolutionnaires fut élu député au Conseil des 500 (sept. 1795). — Aymé prit place dans cette assemblée et y siégea d'abord sans opposition. Mais à la séance du 29 frimaire an IV, un violent orage s'éleva contre lui. Genissieux l'accusa d'avoir provoqué la résistance au décret du 5 fructidor an IV, qui créait des incapacités électorales, d'avoir caché son nom en prenant celui de Job Aymé, enfin, et surtout, d'être l'un des organisateurs des compagnies de Jésus et du Soleil. Dans la séance du lendemain, Aymé essaya inutilement de se défendre, il ne put réussir à se laver complétement du dernier de ces reproches. Une commission nommée pour examiner sa conduite déposa un rapport contre lui et, après plusieurs séances et de vives discussions, il fut exclu du conseil des 500, par application de la loi du 3 brumaire an IV, qui suspendait de toutes fonctions publiques, jusqu'à la paix, les provocateurs de mesures séditieuses (4 janvier 1796). — Il resta à Paris pour ne pas se voir de nouveau soupçonné de coopérer aux crimes dont les départements continuaient à être le théâtre, et, après 18 mois de suspension, fut rappelé aux 500, le 20 mai 1797, par suite du rapport de la loi du 3 brumaire. Aymé alla s'asseoir dans les rangs de cette majorité, appelée alors le parti *clichien*. Il provoqua l'exécution du décret de déportation rendu contre Vadier et Barrère, chercha à faire sortir Barras du Directoire en demandant une enquête sur son âge, puis, par une contradiction inexplicable, s'opposa à la célébration de la fête anniversaire de la chute de Robespierre. Une telle ligne de conduite ne pouvait manquer de lui attirer la haine du Directoire; il fut compris dans le nombre des députés frappes par le coup d'état du 18 fructidor et condamné à la déportation. Des amis parvinrent d'abord à le soustraire aux recherches de la police, mais une fausse alerte lui fit commettre l'imprudence de sortir de la retraite où il se tenait caché. Arrêté aux barrières (3 janv. 1798), on l'écroua au Temple, et le 11 mars suivant il fut embarqué à bord de la frégate *la Charente* qui le trans-

(1) Job était le prénom de son père.

porta à Cayenne. — Le récit des divers incidents relatifs à la transportation d'Aymé, dépasserait les bornes d'une simple notice comme celle-ci : il en raconte lui-même longuement tous les détails dans un ouvrage fort intéressant cité ci-après. Je me contenterai de rappeler qu'après deux ans de séjour à Cayenne, il parvint à s'évader, le 27 oct. 1799, avec le journaliste Perlet sur un bâtiment américain, et qu'il fit naufrage le 9 janvier suivant, à Frasenburg, sur les côtes d'Écosse. Là, on lui apprit la révolution du 18 brumaire, et l'arrêté des consuls du 26 dec. 1799 l'autorisant à se rendre à Dijon pour y demeurer sous la surveillance du ministre de la police générale. — En l'an x, Aymé fut nommé grand-juge à la Louisiane ; mais le gouvernement ayant renoncé à ses projets de colonisation, il resta en France, obtint, en 1804, l'emploi de directeur des droits réunis dans le dép du Gers, puis dans celui de l'Ain. Il l'exerça jusqu'à sa mort arrivée à Bourg le 1er nov. 1818.

BIBLIOGRAPHIE : — I. *Jean-Jacques Aymé, député de la Drôme, à ses collègues* (imp. Guffroy), (s. d.) in-12, 21 pp. C'est un discours qu'il se proposait de publier au Conseil des 500 en réponse aux attaques dont il était l'objet. — II. *Déportation et naufrage de J. J. Aymé, ex-législateur*... Paris, Maradan, (s. d.) (1800), in-8°. -Trad. en allemand, Leipsick, 1801, in-8°. - Quelques parties de cet ouvrage ont été réfutées par l'opuscule suivant : *Réponse à M. J.-J. Aymé, l'un des déportés revenus de la Guiane*, par Burnel..... Paris, Debray, Colnet, an VIII, in-8°, 19 pp.

AYMON ou HAYMON — *Aymo de Augustâ*, — 18e général des Chartreux, naquit à Aoste (Drôme), d'après G. Allard et Chorier (*Etat pol.*, II, p. 242.) — Son généralat fut signalé par un grand désastre : en 1320, un incendie dévora les bâtiments de la Grande-Chartreuse. C'est le premier des nombreux accidents de ce genre qui la détruisirent à diverses époques. En revanche, il eut la satisfaction de voir l'ordre prendre de son temps de grands accroissements, et put compter 24 maisons nouvelles fondées en diverses contrées de l'Europe. « Haymon, dit la chronique de Dorlande (1), estoit un homme si docte qu'il pouvoit faire la leçon aux théologiens comme le montrent encore pour le présent ses escrits. » Il se démit de ses fonctions en 1330, après les avoir remplies dix-sept ans, et mourut le 28 octobre 1331.

(1) *Chronique ou hist. générale de l'ordre des Chartreux*.. par D.-P. Dorlande, trad. par Discart. Tournay, 1644, in-4°, p. 110.

AYMON (JEAN), ministre protestant et écrivain, naquit à Romans (2), en 1661, de parents catholiques. — Il fit ses premières études au collége de Grenoble, y étudia avec soin les mathématiques et les belles-lettres, puis alla à Turin suivre des cours de théologie et de philosophie. Il quitta cette ville pour se rendre à Rome où le grade de docteur en droit lui fut conféré et, peu après, Hercule de Mazet, evêque de Maurienne (Savoie), le choisit pour son aumônier après l'avoir fait recevoir dans les ordres sacrés, avant l'âge requis par les canons, au moyen d'une permission spéciale du pape. De retour en Dauphiné, Aymon obtint du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, une cure dans l'Oisans, mais il n'en exerça pas longtemps les fonctions et retourna bientôt à Rome où le pape Innocent XI le nomma protonotaire en juin 1687. De là il passa en Suisse, abjura la religion catholique et, après avoir successivement habité Genève et Berne, se retira en Hollande, où il se maria, donna des leçons de mathématiques et finit par être reçu ministre à la Haye. — Cet homme, d'un esprit inquiet et remuant, las sans doute de sa position obscure, résolut de rentrer en France où il espérait se faire valoir comme un personnage important, grâce à des projets chimériques conçus par lui sur les affaires de la religion et de l'État. Dans ce but, en décembre 1705, il écrivit de Hollande à Clement, garde des livres de la Bibliotheque royale, dont il n'était nullement connu, sous prétexte de l'entretenir d'un ouvrage qu'il désirait offrir au roi. C'était l'Herbier du célèbre botaniste Paul Hermann, en 40 volumes in-fol. Dans sa lettre il parlait d'une façon mystérieuse de ses vues pour un changement de religion, et de certaines choses dont la découverte intéressait, disait-il, le service de S. M. « (3) Il ne pouvait les communiquer que lorsqu'il serait en lieu de sûreté ; il lui fallait avant toutes choses un passeport. Clement, charmé

(2) Catalogue (ms.) des livres imprimés de la Bib imp. Vo AYMON — V. la legende de son portrait ci-après.

(3) Extrait du *Catalogue* (imprimé) *des livres imprimés de la Bib. du Roi*. Preface, pp. xlvij-viij. — Notre auteur y est nommé AYMONT.

peut-être de faire un prosélyte, ou convaincu qu'il s'agissait de la sûreté de l'État, donna dans la vision du ministre réfugié, obtint pour lui un passeport, et, jusqu'à son arrivée en France, entretint avec lui un commerce de lettres où il entrait du mystère comme lorsqu'on traite des plus grandes affaires. Aymon étant venu à Paris au mois d'avril 1706, Clément le présenta au ministre et ensuite au cardinal de Noailles qui, pour s'assurer de la conversion de cet apostat, le fit entrer au séminaire des Missions-Étrangères. Cependant, deux mémoires qu'il avait remis, l'un au Cte de Pontchartrain, l'autre au cardinal de Noailles, avaient fait juger du caractère du personnage, et il fut méprisé comme il le méritait. » — Aymon voyant qu'il n'obtenait pas en France tout le succès dont il s'était flatté, songea à retourner en Hollande, et c'est sans doute alors que, pour se ménager des excuses auprès de ses coreligionnaires, il conçut le projet de l'indigne abus de confiance qui lui a conquis une certaine célébrite auprès des bibliophiles. Ses visites à Clément devinrent plus fréquentes, il s'insinua de plus en plus dans ses bonnes grâces, en obtint la permission de rester souvent seul dans la Bibliothèque et, grâce à cette facilité, le misérable y vola tous les ouvrages qui lui convinrent. Son coup fait, il eut l'adresse d'obtenir du ministre de la guerre un passeport et partit sans bruit, en mai 1707, pour la Hollande. « Là, il donna pour cause de son voyage en France le pieux dessein qu'il avait eu d'y rechercher des pièces pour servir à la défense de la religion protestante. Il fit trophée des mss. qu'il avait apportés et ce fut seulement par la voix publique que Clément apprit que la Bibliothèque du roi avait été volée. » — Le trop facile bibliothécaire constata avec douleur la disparition des mss. suivants : 1. *Épîtres des apôtres et l'Apocalypse*, ms. sur vélin. — 2-3. *Évangiles* sur vélin, in-4° et in-8°. — 4. Le 2e volume des *lettres italiennes de Visconti*. — 5. *Lettres de Santa-Croce*, nonce de Pie IV — 6. *Actes originaux du concile de Jérusalem* tenu en 1672 et 1673. — 7. Le 2e volume de *l'ambassade de l'évêque d'Angoulême à Rome*. — 8. *Registre des taxes de la chancellerie romaine*. En outre, Aymon avait mutilé plusieurs mss. précieux, notamment en arrachant 14 ff. de la belle Bible de Charles-le-Chauve.

Pour obtenir la restitution de ces ouvrages, Clément envoya sa procuration a un libraire de la Haye chargé de les réclamer par les voies judiciaires. Mais cette affaire n'était pas de nature à se vider aisément, elle devait se compliquer d'une façon inattendue. — En effet, à la nouvelle qu'on allait le poursuivre, Aymon s'était empressé de publier pour sa défense un factum plein d'adresse et de mensonges « Il est allé en France, dit-il, rechercher des documents pour combattre l'église de Rome : il en a rapporté de précieux mss., entre autres les actes originaux du concile de Jérusalem qui lui ont été remis par un religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : ce ms. n'a jamais appartenu à la Bib. Roy., car il ne porte pas son estampille : le texte de ces actes a été falsifié par l'auteur du *Traité de la perpétuité de la Foi* (Arnauld) : il va le publier pour démasquer cet illustre imposteur : les mss. apportés par lui fourniront une éclatante réfutation des fourberies papistes : ce sont les ennemis de la réforme qui le poursuivent en haine de son abjuration, etc., etc. » On le voit, Aymon se défendait en excitant les passions religieuses : il intéressait à sa cause les ennemis du catholicisme en assurant que les documents contenaient une moisson de scandales et les plus accablantes révélations contre cette religion. Il n'en fallut pas davantage pour lui trouver des partisans et des protecteurs : les ministres ses confrères se mirent en campagne, et il se trouva bientôt à la tête d'un parti. — Dès lors l'affaire changea complétement de face : les magistrats de la Haye ne cherchèrent plus à s'enquérir de la provenance des mss. et s'ils avaient été réellement volés à la Bib. Royale, l'instruction judre n'eut plus d'autre objet que de savoir dans quel but Aymon s'était rendu en France. Était-ce, comme on le prétendait, pour se faire acheter son abjuration, ou bien était-il allé au milieu du camp ennemi pour y chercher des armes destinées à le combattre? Clément pouvait facilement confondre l'impudent coquin en reproduisant ses lettres, mais par des motifs que je ne puis comprendre, il envoya simplement des copies collationnées. Aymon les traita de pièces fausses et fabriquées et la Bib. Roy. perdit son procès. Les mss. restèrent entre les mains du voleur ;

il en vendit une partie et publia les autres, comme on peut le voir par la liste de ses ouvrages ci-après. Le plus précieux, celui des Actes du concile de Jérusalem, fut enfin restitué en 1709, après de longues négociations diplomatiques, par l'entremise des États généraux, qui forcèrent Aymon à s'en dessaisir. — Quelques écrivains ont inutilement cherché à jeter des doutes sur le vol reproché à ce ministre. — On ignore l'époque de sa mort.

Bibliographie. — I. *Métamorphoses de la religion romaine, qui ont donné lieu à plusieurs questions agitées dans une lettre envoyée au cardinal Le Camus.* La Haye, Troyel, 1700, in-16. — II. *Lettre du sieur Aymon, ci-devant prélat domestique du pape Innocent XI à tous les archipretres, curez, vicaires et autres du clergé seculier par laquelle au sujet de quelques propositions qui lui ont été faites par M. l'abbé Bidal... sur la reunion des deux religions; il les exhorte à reformer les abus et les superstitions, qu'on a introduites dans le service de leurs églises.* La Haye, Kitto, 1704, in-8°, 96 pp. — — III. *Lettre du sieur Aymon, ministre du saint Evangile et docteur ès-droits, à M. N.. professeur en théologie, pour informer les gens de probité et les savants des insignes fourberies de plusieurs docteurs du papisme... qui travaillent... à le priver de plusieurs manuscrits...* La Haye, Delo, 1707, in-4°. - C'est le factum justificatif dont il a été parlé ci-dessus. — IV. *Monumens authentiques de la religion des Grecs, et de la fausseté de plusieurs confessions de foi des chrétiens orientaux, produites contre les théologiens réformez par les prélats de France et les docteurs de Port-Roïal dans leur fameux ouvrage de la Perpétuité de la Foi.....* à La Haye, chez Charles Delo, M. DCC. VII. in-4°.— Ou sous ce titre : *Lettres anecdotes de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople...* . Amsterdam, 1718, in-4°. C'est la même éd. avec un titre différent. — Ce volume contient, outre la traduction française des actes du concile de Jérusalem dont le ms. original avait été volé à la Bib. roy., les lettres de Cyrille Lucar et plusieurs autres pièces. En les publiant, Aymon a eu surtout pour but de réfuter le livre d'Arnauld intitulé : *De la Perpétuité de la Foi* (V. *Nouv. de la Répub. des Lettres*, août 1708). — L'abbé Renaudot lui répondit par l'ouvrage suivant : *Défense de la Perpétuité de la Foi contre les calomnies et faussetez du livre intitulé Monuments authentiques de la religion des Grecs.* Paris, Gab. Martin, 1709, in-8° (V. *Nouv. de la Répub. des Lettres*, avril 1710). Renaudot relève les erreurs, les bévues et les contresens commis par Aymon dans sa traduction. Il le traite, avec raison, de mince théologien; mais il lui reproche à tort de n'avoir pas connu la traduct. latine de ces actes publiée en 1676. Aymon en parle, au contraire, dans son ouvrage, notamment dans l'*errata* placé à la fin du volume. — V. **Tableau de la cour de Rome, dans lequel sont représentés au naturel sa politique et son gouvernement spirituel et temporel, par le sieur J. A.* La Haye, 1707, in-12. - Autres édit., 1726, 1727, in-12.—VI. *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades pendant le cours de son ambassade en Hollande depuis 1663 jusqu'en 1668.* Bruxelles, H. Lejeune (La Haye, Abraham Dehonde) 1709, 5 vol. in-12.—Prosper Marchand en a publié une édit. plus complète, Londres. (La Haye), 1743, 9 vol. in 12. (V. *Dict.* de P. Marchand, t. I, p. 235.) — VII. *Tous les synodes nationaux des églises réformées de France, auxquels on a joint des mandements royaux et plusieurs lettres politiques...* La Haye, Delo, 1710, 2 vol. in-4° avec le portr. de l'auteur. — Autre éd. La Haye, 1736, 2 vol. in-4°. La préface est suivie de 50 lettres de Prospero Santa-Croce, dont les originaux avaient été derobés a la Bib. Roy.— C'est le plus important ouvrage d'Aymon : malheureusement les noms des pasteurs et des églises y sont trop souvent défigurés. (V. *Nouvelles de la Répub. des Lettres*, juillet 1710). — VIII. *Maximes politiques du pape Paul III, au sujet du concile de Trente, tirées des lettres anecdotes de Diego Hurtado de Mendoza...* La Haye, Scheurleer, 1716, in-12. — IX. *Mémoires et négociations de la cour de France touchant la paix de Munster.* Amsterdam, Chatelain, 1718, in-fol. — X. *Nouvelle méthode pour l'étude du droit civil et canonique,* 1719, in-12. — XI. *Lettres anecdotes et mémoires historiques du nonce Visconti sur le concile de Trente, mis au jour en italien et en français....* Amsterdam, 1719, 2 vol. in-12. - Autre édit., *Ibid.* 1739, 2 vol. in-12.

Barbier (*Dictionn. des Anonymes*, n° 18250) lui attribue, sans fondement, la rédaction du *Traité des trois imposteurs* (Amsterdam, vers 1768), in-8°.

Iconographie.—*JOANNES AYMON GRAVETA, DELPHINAS, EX DOMI-*

NIS GENOLIÆ, THEOLOGUS, JURISCONSULTUS ET MATHEMATICUS. ÆTATIS SUÆ ANNO XLIX, – in-4° en H., en tête des *Synodes nat.* (ci-dessus n° VII).—Aymon est en robe de docteur, entouré de livres relatifs aux divers titres qu'il se donne. Buste de 3/4, D. Dans le fond, 3 rayons de mss. — La légende de ce portrait contient un effronté mensonge de notre personnage. Il n'avait aucun droit au nom de Cravetta et encore moins à se dire issu de l'ancienne et noble famille de Piémont à laquelle appartenait le jurisconsulte Aymon Cravetta. (*V.* ce nom).

B

BABOIN (Romain), dit Baboin de la Barollière, né à St-Romain d'Albon (Drôme), en 1765, vint se fixer à Lyon comme négociant. Pendant la révolution il sortit de France et établit en Suisse et en Allemagne, plusieurs maisons de banque qui le mirent à même de rendre les plus grands services aux émigrés. De retour à Lyon il fonda dans cette ville, en 1824, une maison de refuge dite *de la Solitude*, destinée à recevoir, après leur sortie de prison, les femmes condamnées par les tribunaux correctionnels. — Cet homme bienfaisant est mort à Lyon le 16 août 1837.

Bibliographie. — *Mémoire couronné par l'acad. roy. des sciences, belles lettres et arts de Lyon, le 27 mai 1825, sur le local à choisir dans cette ville pour l'établissement d'une maison de détention et les améliorations à introduire dans l'administration et le régime de cette prison.* Lyon, impr. Durand et Perrin, 1825, in-8°, 102 pp.

BABORIER (François), notaire à St-Vallier, né dans cette ville le 15 août 1746, fut élu le 25 germinal an V haut juré près la haute-cour de justice, puis en l'an VII député de la Drôme au Conseil des Anciens. Ses opinions sincèrement républicaines ne lui ayant pas permis d'accepter sans protestation le coup d'état du 18 brumaire, il donna sa démission peu de jours après et vint reprendre à St-Vallier son indépendante profession de notaire. Il y est mort le 26 juillet 1811, entouré de la considération et de l'estime publiques justement méritées par ses vertus publiques et privées.

Portrait. — Baborier *de la Drôme*, t. p. p. h. Il est en costume de membre du Conseil des Anciens. Buste, de profil, D. - aq. - Ce portrait fait partie de la 4e liv. (n° 69) de la *Collection des portraits des membres composant le Corps législatif en l'an 7me*, gravée par Gonord.—Très-rare.

BACHASSON. — *V.* Montalivet.

BADON (Edmond), auteur dramatique, et romancier, est né de parents grenoblois, le 30 décembre 1808, à Voghéra (Piémont), où son père remplissait, pendant l'occupation française, les fonctions de directeur des douanes. Aucune particularité n'est à remarquer dans cette existence paisible et toute d'intérieur. Ses parents désiraient voir leur fils entrer dans la magistrature; mais les belles-lettres lui offraient un champ plein d'attraits, et la toge du magistrat dut céder le pas à la plume de l'écrivain. Déjà quelques modestes productions, qui n'étaient pas sorties du cercle restreint de la famille et de quelques amis, avaient encouragé sinon déterminé le choix de la carrière qu'il était appelé à remplir avec tant de distinction. Parmi les écrits qui datent de cette époque, nous en citerons un sur l'*Incendie du chateau du Roi par Lesdiguières* et une *Relation de l'Incendie de Vizille*, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1825. Badon avait alors 17 ans. — La guerre civile des classiques et des romantiques était engagée; de nombreux travaux avaient préparé Badon à cette lutte qui atteignit bientôt son apogée, et c'est du milieu de cette mêlée furieuse que son nom sortit pour la première fois. Ce début fut pour lui un coup de maître. *Un duel sous le cardinal de Richelieu* marqua la place de l'auteur au premier rang de ceux qui voulaient rajeunir un cadre suranné sans violer le bon goût et la vérité. Trop modeste pour se présenter seul, et du reste comprenant fort bien que son inexpérience de la scène réclamait un mentor éclairé, il s'adjoignit Lockroy, alors acteur de la Porte-Saint-Martin, dont les conseils lui furent très-utiles pour la mise en scène de son drame, qui fut joué pour la première fois le 9 avril 1832 sur le théâtre du Vaudeville. Cette première représentation

n'eut qu'un succès d'estime... Il faut le dire, c'était au plus fort de la terreur du choléra que ce drame apparaissait sur la scène, et le public devait arriver au théâtre avec des appréhensions peu faites pour lui laisser la liberté de juger l'œuvre nouvelle. Mais la réflexion unie au sentiment du beau, devait triompher des angoisses du moment, et l'enthousiasme et le succès le plus éclatant couronnèrent la pièce à la représentation du lendemain. Laissant à la porte toute l'inquiétude du dehors, le public écoutait, attentif, ému, et s'abandonnant à toutes ses impressions, car il trouvait dans ce drame un intérêt puissant, une action franche et rapide, de la force, et par dessus tout de l'amour et des larmes.

Une aventure sous Charles IX vint bientôt confirmer les éloges donnés à l'auteur et les espérances qu'il avait fait naître. La première représentation de cette comédie, écrite en collaboration de Frédéric Soulié, eut lieu le 20 mai 1834 sur le théâtre Français. De toutes les pièces de Badon, *Un duel sous le cardinal de Richelieu* et *Une aventure sous Charles IX* ont seules vu le jour de la publicité et paru sur la scène.

« Mais le temps qui marchait », ce sont les paroles d'un ami et d'un juge, « fit prendre à Badon une direction plus sérieuse, sans toutefois lui faire abandonner la scène. Le roman historique devait mettre en relief cette double faculté de l'imagination et de la raison qui lui imprimait son cachet. Soit instinct, soit souvenir de Walter Scott qui avait ouvert une large route aux imitateurs, il la suivit aussi, et *Montbrun* parut.— « Dès lors toutes les forces de son esprit, son zèle ardent, ses travaux assidus furent dirigés de ce côté. Patient et persévérant à l'égal des bénédictins, comme eux, pour échapper aux distractions du monde, il fut s'ensevelir à la campagne, dans sa délicieuse habitation des Balmes de Fontaine, près Grenoble; c'est là qu'il composa plusieurs ouvrages que la mort seule ne lui permit pas de mettre au jour. Sans ambitition, ou plutôt n'en ayant qu'une seule, celle d'écrire l'histoire du Dauphiné dans la forme qu'il affectionnait le plus, il s'était fait, entre sa famille, ses livres et ses fleurs, une vie modeste et douce... » — Mais ce bonheur fut de courte durée. Une cruelle maladie, et des pertes plus cruelles encore vinrent briser cettte heureuse existence... Et cela au moment où la publication de son dernier ouvrage, dans le *Journal des Débats*, *Gingènes, ou Lyon en 93*, lui donnait le plus de droits a de nouveaux triomphes... Il est mort aux Balmes de Fontaine, le 20 juillet 1849.

Bibliographie. — I. *Un duel sous le cardinal de Richelieu*, drame en 3 actes. Paris, Barba, 1832, in-8°. — II. *Une aventure sous Charles IX*, comédie en 3 actes. Paris, Marchant, Barba, 1834, in-8° — III. *Montbrun ou les Huguenots en Dauphiné*. Paris, Prudhomme, 1838, 2 vol. in-8°. La *Revue du Dauphiné* contient deux articles critiques sur ce roman, l'un de M. Saguier, t. IV, pp. 88 et suiv., l'autre de M. E. de Royer, t. IV, pp. 58 et suiv. — IV. *Gingènes, ou Lyon en 93*, roman publié dans le *Journal des Débats* du 12 novembre 1846 au 19 mars 1847.

Manuscrits. — Badon a laissé en outre plusieurs ouvrages inédits. Ce sont : I. *Les noms pris*, vaudev. en 1 act., 1840. — II. *L'Oranger*, coméd. en 1 act., 1840. — III. *Le grand Ki*, folie-vaudev., 1843. — IV. *La jeunesse de Sheridan*, coméd. en 2 act., 1844. — V. *L'Expiation*, dr. en 2 act., 1845.-Ces deux pièces avaient été reçues au théâtre Français, mais, par suite de quelques intrigues, leur représentation fut ajournée et l'auteur mécontent les retira. — VI. *Le coq de St-Maurice*, nouvelle, 1834.— VII. *Holbernaer*, Hist. Dauphinoise ayant trait à la conspiration Didier, 1841-42. — VIII. *Les trois Portraits*, = *La peste de Marseille*, = *Etudes sur les mœurs du 14e s.*, romans laissés inachevés.

Iconographie. — I. *Portrait de Badon*, gr. sur bois, p. p. h., (se trouve dans le journal l'*Illustration*, n° du 25 sept. 1852). — II. *Vue de l'habitation de M. Badon aux Balmes des Fontaines*, p. p. t. gr. sur bois. (*Ibid*.)

(Article communiqué par M. Gustave Vallier.)

BAILE (Jean), originaire de l'Embrunois, fut d'abord conseiller, procureur fiscal au conseil delphinal vers 1439, puis le dauphin Louis, dont il sut gagner les bonnes grâces, le fit en 1455 président unique au parlement après la démission de François Portier. Mais, par la suite, s'étant tourné contre ce prince pour reconnaître l'autorité de Charles VII son père, il s'attira la colère d'un ennemi qui ne pardonnait pas. En effet, à peine monté sur le trône et devenu Louis XI, le roi se hâta de venger les injures faites au dauphin : Baile fut destitué en 1461, et Guillaume de Corbie

nommé son successeur. Bien plus, des commissaires envoyés en Dauphiné pour faire une enquête sur la conduite de ceux qui avaient méconnu l'autorité du dauphin prononcèrent contre lui un jugement de la plus grande sévérité. L'ancien président fut condamné à restituer toutes les sommes et gages qu'il avait reçus dans l'exercice de sa charge, à avoir tous ses biens confisqués, et, comme traître et félon, à être banni à perpétuité du Dauphiné, avec ordre d'en sortir dans le délai de 10 jours, sous peine de la vie. — Baile était profondément versé dans la science du droit : Guy Pape s'appuie souvent de son autorité. — G. Allard le fait seigr de Pellafol, de St-Jullien, de Chaillol et de Freissinières. — (*V.* G. Allard, *Les présidents uniques*.-Chorier. *Hist.gén.de Dauph.*, t.2, pp. 463-64.)(1).

BAILE (JEAN), fils du précédent, chanoine d'Embrun, fut élu archevêque par le chapitre de cette église en 1457. Des différends l'occupèrent pendant plusieurs années : d'abord un compétiteur lui disputa la possession de son siége archiépiscopal : c'était Jacques Caulers, élevé à la même dignité par une bulle du pape Calixte III à la sollicitation de Louis XI. Mais cette première difficulté étant aplanie, il s'en éleva une seconde dont la solution ne fut pas aussi facile. Il paraîtrait qu'avant de procéder à l'élection de notre archevêque, les chanoines d'Embrun seraient convenus entre eux de certains articles dont l'acceptation préalable devait former une condition *sine quâ non* à la validité de la future élection(2). Ces articles peuvent, au fond, se résumer ainsi : celui qui sera élu paiera telle somme et telles redevances à ses électeurs. Une aussi étrange condition ayant été unanimement acceptée et jurée par tous les membres du chapitre, on procéda immédiatement à l'élection, et Jean Baile fut proclamé archevêque. Les rédacteurs de la *Gallia Christ.* ne parlent pas de ce tripotage, mais ils nous en révèlent un autre tout aussi odieux. « Jean Baile, disent-ils(3), fut élevé fort jeune à l'épiscopat par la protection du cardinal Guill. d'Estouteville, non sans soupçons de simonie. On raconte, en effet que le président, son père, aurait donné de fortes sommes d'argent à ce cardinal.» Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, Jean Baile n'ayant pas d'argent pour payer les sommes promises à ses chanoines ne tarda pas à se voir poursuivi par eux. Voici comment l'abbé Albert (*loc.cit.*) raconte les suites de cette affaire : «N'ayant pas de quoi payer toutes ces sommes, les chanoines impatients du paiement le citèrent à Rome devant le pape qui commit Gautier, évêque de Gap, pour examiner et juger cette affaire. Le jugement de celui-ci favorable aux chanoines, ne leur fit pas pour cela compter l'argent. Ils s'adressèrent au parlement de Grenoble qui pressa plus vivement l'archevêque et l'obligea de se réfugier à la cour de Rome. Le pape Sixte IV l'envoya, pour le soustraire au parlement, à Avignon, où il lui donna la commission de vice-légat. Pendant cet intervalle, le chapitre fit saisir ses revenus à Embrun par la permission du roi. Baile, de son côté, épargna à Avignon pour payer ses dettes ; il revint ensuite à Embrun où il paya ce qu'il devait, de sorte qu'il vécut tranquillement dans la suite. » — Rentré dans son diocèse, Jean Baile s'occupa à convertir les Vaudois de la Vallouise et leur envoya pour missionnaire un cordelier nommé Jean Veyleti ; mais le zèle de ces deux personnages souleva contre eux de fort singulières réclamations : des habitants injustement persécutés se plaignirent à Louis XI que, sous prétexte de religion, on confisquait les biens même des catholiques, qu'en un mot l'archevêque et ses missionnaires en voulaient plus à l'argent des Vaudois qu'à leur foi. Pour mettre fin à de si coupables manœuvres, le roi fut obligé d'inviter notre prélat, par une lettre datée d'Arras le 18 mai 1478 (4), à apporter désormais plus de circonspection et de justice dans ses opérations. — Jean Baile se trouvait à Lyon le 26 mars 1494 au moment de la pose de la première pierre du couvent de l'Observance. Il mourut dans cette ville au mois de septembre de la même année. — Ce prélat aimait les lettres, et était fort instruit. Il fit composer un nouveau bréviaire à l'usage de son diocèse, qui ne fut imprimé que sous un de ses successeurs, François de Tournon. En voici la description : (*Breviarium Ebredunense*). A la fin : *Lugduni, Joh. Moylin*, 1520, in-16 de 16 ff. prélim. non chiffrés, et ccccxxxvj. ff. (B. Ste-Geneviève, BB. 918.)

(1) *V.* son épitaphe dans l'*hist. de Grenoble* de M. Pilot, p. 314.

(2) *V. Hist. du diocese d'Embrun*, par Albert, t. II, pp. 199 et suiv.

(3) *Gall. Christ.* (2e éd.), t. III, p. 1091.

(4) *V.* cette lettre dans l'*Histoire des Vaudois* de J.-P. Perrin. Geneve, M. Berjon, 1618, in-8o, pp. 118-121

BAILE (Jeanne), sœur du précédent, décida, par ses instantes prières, Jean d'Aidie, bâtard d'Armagnac, gouverneur du Dauphiné, à fonder à Grenoble un couvent de religieuses de sainte Claire (1). Le pape Paul II autorisa cette fondation par une bulle, mais, pour des causes restées ignorées, elle éprouva des obstacles et ne fut pas immédiatement exécutée (2). Alors Jeanne, fatiguée de ces longueurs, et d'ailleurs impatiente de se consacrer à Dieu, alla prononcer ses vœux chez les clairesses de Chambéry. En 1478, elle revint à Grenoble, amenant 13 religieuses tirées de divers monastères, et cette pieuse fille eut enfin la satisfaction de fonder le couvent objet de ses désirs. — Les écrivains ecclés. ne peuvent nous dire si elle fonda une nouvelle maison religieuse ou si elle se contenta de réformer, en y introduisant la règle de sainte Colette, l'ancien couvent du même ordre fondé par le Dauphin Humbert II. — Quoi qu'il en soit, après avoir saintement gouverné l'établissement dû à ses soins, elle mourut en odeur de sainteté. — Ses reliques, longtemps conservées à Grenoble, opérèrent, dit-on, un grand nombre de miracles. — (*V.* Wadingus, *Annales ord. minorum*, t. XIII, pp. 455-56.)

BAILE (Pierre), d'une famille noble autre que celle des précédents nommée par Chorier (*Etat pol*) Baile La-tour, fut d'abord prévôt, puis évêque de l'église d'Apt, en nov. 1256. — Son nom figure dans quelques actes peu intéressants pour l'histoire, énumérés dans la *Gallia Christ.* (2e éd., t. I, p. 360). Il mourut à Marseille le 30 mai 1268; son corps fut transféré dans l'église d'Apt où on lui éleva un tombeau sans épitaphe.

BALDE (Hyacinthe), dit **BELLECOUR**, naquit à Grenoble vers le commencement du XVIIe siècle. Il fut d'abord moine, abjura ensuite le catholicisme pour embrasser le protestantisme, fut reçu ministre et en exerça les fonctions à Nîmes en 1650. Peu d'années après, ayant abjuré de nouveau pour rentrer dans la religion catholique, il composa comme gage de la sincérité de sa conversion, un poëme latin en l'honneur de Louis XIV. — Au synode d'Alais (nov. 1659 - janv. 1660), il fut signalé aux églises réformées comme apostat, en ces termes : « Balde, dit Bellecour, âgé de plus de 60 ans, gros homme fort gras..., de fort peu de jugement..., était un personnage de bonne mine qui marchait fort gravement. »

Bibliographie. — *Lysiados libri V. poema heroicum de gestis Ludovici XIV. Palmæ liliatæ*; à Cl. *Baldo de Bella-curia.* Castris, 1653, in-4°. — Ce poëme est fort rare. (*Bibl. Hist.* de Lelong, II, 23755.)

BALLAND (Antoine), général de division, naquit au Pont-de-Beauvoisin, le 27 août 1751. Il entra au service à l'âge de 18 ans, comme simple soldat, dans le régiment de Beauvoisis, infanterie. Nommé capitaine en 1791, sa bravoure le fit s'élever rapidement, et dès l'année suivante, le grade de lieutenant-colonel lui était conféré sur le champ de bataille. En 1793, il fut fait général de brigade, servit en cette qualité à l'armée du Nord, et, ayant été nommé général de division la même année, commanda un corps d'armée qui opérait dans les environs de Guise (Aisne). En 1797, il était employé à l'armée d'Italie et se trouvait à Vérone au moment de l'insurrection suscitée par le sénat de Venise contre les Français. — Balland eut la douleur de voir une multitude fanatique massacrer au son des cloches les soldats isolés et les malades des hôpitaux. N'ayant pas assez de troupes sous ses ordres pour empêcher ces nouvelles vêpres siciliennes, il ne put que s'enfermer dans un fort de la ville, dont les insurgés essayèrent en vain de s'emparer. — Admis peu de temps après à la réforme, cet officier se retira à Guise. Le département de l'Aisne le porta en 1812 et 1813 comme candidat au Corps législatif, mais il ne fut pas élu. — Il est mort à Guise le 3 novembre 1821.

BALLY (François-Victor), né à Beaurepaire (Isère), le 22 avril 1775, suivit les cours de la faculté de médecine de Montpellier, où il prit le grade de docteur en août 1797. Ses études spéciales sur les maladies épidémiques ayant attiré l'attention du gouvernement, on lui confia, en 1803, la direction du service de santé dans l'expédition de St-Domingue. — En 1820, il fut chargé d'aller observer une maladie qui désolait le département de l'Oise. De brillants succès obtenus dans cette mission lui valurent l'année suivante la plus honorable des distinctions. La fièvre jaune sévissait à Barcelone, et déjà les

(1) Le dauphin Humbert II avait déjà fondé, en 1342, un couvent de cet ordre qui, établi successivement à Izeron et à Moirans, avait été enfin transféré par lui à Grenoble, près de l'église St-André (Valbonnays. *Hist. de Dauph.*, t. II, p. 450.

(2) L'historien des Cordeliers, Wading, attribue par erreur, les retards éprouvés par cette fondation, à la mort du bâtard d'Armagnac arrivée d'après lui, en 1460. Ce personnage ne mourut qu'en 1473, le 30 août.

imaginations, frappées d'épouvante, voyaient le terrible fléau se déclarer en France et y exercer ses ravages. Préoccupé lui-même de cette redoutable éventualité, et afin de préparer les moyens de la combattre, le ministre de l'intérieur nomma une commission de médecins pour aller étudier sur les lieux le caractère de la maladie. Il désigna pour en faire partie, MM. Bally, Mazet, Rochoux, François et Parizet, les deux premiers nos compatriotes. Partie de Paris le 28 sept. 1821, la commission arriva à Barcelone le 9 oct. suivant.— La France entière admira le courage de ces hommes qui ne craignaient pas d'affronter un imminent danger en se rendant au sein d'une ville où la mort avait étendu son empire. De toutes parts, les plus vives sympathies s'éveillèrent : on s'occupait d'eux avec un intérêt plein d'inquiétude ; les journaux rendaient compte chaque jour de leurs moindres actions ; leurs lettres particulières étaient rendues publiques, le *Moniteur* lui-même en contient dix de ce genre émanant de M. Bally. Enfin, à une époque où la fièvre jaune passait généralement pour contagieuse, on regarda ce dévoûment comme héroïque. La mort de l'un d'eux, de Mazet, atteint par le fléau, vint lui ajouter un caractère de sombre grandeur. Les corps savants et le gouvernement s'associant à cet enthousiasme de la gratitude publique, M. Bally fut présenté comme candidat à une place vacante à l'Acad. des sciences ; une ord. du 5 déc. 1821 le nomma off. de la Lég.-d'Honneur, et une décision du 20 du même mois le créa chev. de St-Michel. —De retour à Paris, après une absence de 2 mois, les médecins français furent salués par d'unanimes ovations. La poésie et la peinture célébrèrent à l'envi leur courage, et les théâtres jouèrent des pièces allégoriques en leur honneur. Le gouvernement prit une noble initiative : le 22 février 1822, le ministre de l'intérieur présenta à la Chambre des députés, au nom du roi, un projet de loi tendant à accorder à chacun d'eux, à titre de récompense nationale, une pension de 2000 fr. M. Bally fut ensuite nommé associé étranger de la Soc. de méd. de Wilna (mars 1822) ; chev. de l'ordre de Charles III d'Espagne (mai *id.*) ; membre du cons. sup. de santé établi près le min. de l'intérieur (21 avril *id.*) ; médecin de l'hospice de la Pitié (8 oct. *id.*) puis de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Acad. de Méd., etc., etc.

Comblé d'honneurs et de gloire, M. Bally pouvait occuper comme médecin une position brillante. L'immense retentissement que son nom avait eu lui promettait à Paris une clientèle des plus riches, et cependant il se hâta de fuir la vaste scène de la capitale pour aller s'enfermer dans une paisible et obscure retraite à Villeneuve (Yonne), où il habite encore aujourd'hui (juin 1854). Les motifs demeurés inconnus de cet exil volontaire ont donné lieu à des conjectures bien opposées de la part des confrères de M. Bally. Les uns prétendent brutalement que, se sentant au dessous de sa réputation, il avait, en homme d'esprit et comme Charles-Quint, prudemment abdiqué au plus haut de sa gloire. D'autres, au contraire, le regardant comme un savant modeste, et sans ambition, expliquent sa retraite par un amour exagéré pour le calme et la paix des champs, à un souverain dédain pour la gloire, les honneurs et toutes les fumées de ce monde. Mais cette dernière conjecture semble être démentie par les velléités que, par deux fois il manifesta, d'ajouter à des titres nombreux celui de député. Il adressa en effet, en 1842, une profession de foi dans le sens libéral aux électeurs du 2e collége électoral de Grenoble, et une autre plus démocratique aux Électeurs de l'Yonne datée de Paris le 1er mars 1848.—Quoi qu'il en soit, le nom de M. Bally reste entouré d'une brillante auréole, car il rappelle l'une des plus belles pages de l'histoire de la médecine française. Si, comme le veut la science moderne, la fièvre jaune n'a pas un caractère contagieux, les dangers courus par la commission de Barcelone n'étaient peut-être pas très grands, mais comme, en réalité, tous ses membres pensaient le contraire, leur dévouement reste tout entier et commande l'admiration. Ce fut sans doute sous l'inspiration de ce sentiment que les membres du congrès scientifique, réunis à Tours en 1847, décernèrent à M. Bally les honneurs de la présidence comme un hommage dû au courage et au patriotisme. — Voy. MAZET.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Opinion sur la contagion de la fièvre jaune.* Paris, 1810 in-8o. (Extrait de la *Revue méd.*)—II. *Du typhus d'Amérique, ou de la fièvre jaune.* Paris, Smith, 1814, in-8o.—III. *Rapport présenté à son Exc. le Ministre... de l'intérieur par la Commission médicale envoyée à Barcelonne. 1re partie.* Paris, Imp. roy. 1822, in-8o, 55 pp. (Signé *Bally*, *Fran*

çois, *Pariset*.) – J'ignore si la 2e partie a été publiée. — IV. *Histoire médicale de la fièvre jaune observée en Espagne et particulièrement en Catalogne dans l'année 1821*. Paris, 1823, in-8°. (Avec MM. François et Pariset.) — V. *Rapport fait au Conseil supérieur de santé. sur la fièvre qui a régné au port du Passage en 1823*. Paris, impr. de Didot, 1824, in-4° : et in-8° de 39 pp.—VI. *Etudes sur la cholédrée lymphatique ou choléra indien, et sur la fièvre jaune*. Paris, impr. de F. Didot, 1833, in-8°, 54 pp.—VII. *Coup-d'œil sur l'histoire de la gymnastique*. Paris, imp. de Fain, 1817, in-8°, 16 pp. (Exrait du *Journal d'éducation*.) — VIII. *Eaux thermales de Lamotte-les-Bains, arrondissement de Grenoble*. Paris, impr. de Bourgogne et Martinet, 1844, in-18 de 72 pp.

On lui doit encore un *Mémoire sur les forces vitales*; un autre *Sur les indications et contre-indications de la saignée, soit dans les fièvres intermittentes, soit dans les fièvres continues*: des *Observations et réflexions sur le scorbut*. Il a publié quelques autres mémoires dans la *Revue encyclopédique* (1819), la *Revue médicale* (1820), la *Gazette des hôpitaux* (1849). — Il a donné les 5e et 6e éd. du *Formulaire magistral de Cadet-Gassicourt*. Paris 1823 et 1826, in-18.

Portraits. — I. *V. Bally, ex-médecin en chef des armées, médecin de S. A. S. la princesse L. de Condé*. Lith. in-fol., buste, de 3/4, D, dans un cercle formé par un serpent. — II. Victor Bally, *lith. de Marlet*. Buste, de 3/4, G. - In-4°. —III. *V. Bally*. Buste, presque de face. - point. - méd. rond. de 54 mill.—IV. Bally. Buste, 3/4, G.-*Ambroise Tardieu direxit*. - In-8°.—V. *M. le docteur Bally, président du congrès scientifique à Tours*. p. p. h. gr. sur bois. (Dans le journal *l'Illustration*, n° du 2 octob 1847).

BALME (Claude), né à Grenoble, chanoine de la cathédrale de cette ville, vivait au commencement du XVIIe siècle. Il a écrit un livre fort rare intitulé :

L'entrée du sanctuaire, dressée par commandement de monseigneur de Grenoble, et adressée aux curés de son diocèse ; avec le dénombrement des évêques et actions plus mémorables faites par eux. Grenoble, 1624, in-12. (B. de Grenoble, 28049.)

G. Allard et Chalvet lui attribuent un autre ouvrage auquel ils donnent pour titre : *Electuaire souverain*.

BANCEL (Louis), théologien, naquit à Valence vers 1628. Il entra fort jeune dans le couvent des dominicains d'Avignon, et y fit ses études avec un tel succès qu'à l'âge de 24 ans, même avant d'être revêtu des ordres sacrés, ses supérieurs le nommèrent professeur de philosophie. En 1654, Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, ayant fondé une chaire de théologie dans l'université de cette ville, choisit pour l'occuper ce jeune professeur dont les talents extraordinaires lui étaient connus. Bancel en remplit les fonctions jusqu'à sa mort avec le plus grand éclat. Ses collègues l'élurent plusieurs fois doyen et lui décernèrent le titre de président de thèse pour le reste de sa vie : il fut, en outre, examinateur synodal du diocèse et de la légation d'Avignon et définiteur général de son ordre pour la province de Toulouse. Il mourut d'une hydropisie à Avignon le 22 décembre 1685. — G. Allard lui donne les titres de doyen et professeur en l'université de Valence, mais c'est là une erreur répétée sans examen par Chalvet et M. Colomb de Batines : en effet, le biographe des dominicains, Echard, qui avait connu Bancel, non seulement ne dit rien de semblable, mais encore il s'exprime en ces termes, à propos de la chaire de théologie d'Avignon : *Eam quoad vixit moderatus est*.-(*V*. Echard, *Script. ord. Præd.*, t. II, p. 705.)

Bibliographie. — I. *Moralis D. Thomæ doctoris angelici ord. Præd. ex omnibus ipsius operibus ita exacte depromta, ut censeri possit opus novum, omnibus cujusque conditionis personis, sed maximè confessoriis et concionatoribus utilissimum*... Avenioni, P. Offray, 1677, 2 vol. in-4°. - C'est une nouv. éd. corrigée et augmentée de la *Somme* de Fr. Ghetius publiée pour la 1re fois sous ce titre : *Summa Theologiæ moralis doct. Angelici D. T.*.... Placentiæ, 1628-29, 2 vol. in-4°. Entre autres additions, Bancel y a inséré un traité de sa façon fort curieux dont voici le titre : *Opusculum de castitate, in quo novum ac singulare traditur remedium, tam facile quam efficax, ad hanc virtutem conferens et etiam ad sanitatem*. —II. *Brevis universæ theologiæ tam moralis quam scholasticæ cursus in gratiam studentium editus juxta .... D Thomæ dogmata*..... Avenioni, Offray, 1684-1692, 7 vol. in-12. L'auteur étant mort en 1685, ses confrères, entre autres Jos. Patin (*V*. ce nom), continuèrent la publication de son ouvrage. Ce dernier retrancha du ms. plusieurs propositions nouvelles et fort hasardées.

Bancel avait laissé mss. les ouvrages suivants que l'on conservait dans le couvent de son ordre à Avignon : I. *Opus integrum de virtute castitatis, continens: hujus virtutis elogia, omnes quæ ad ipsam spectant controversias, et remedia ad eam tuendam opportuna.* — II. *De veritate solius religionis christ. et cathol.*

BAPTISTE CADET, célèbre comédien, dont le vrai nom est **ANSELME** (PAUL-EUSTACHE), naquit le 8 juin 1756, à Grenoble, où son père (ANSELME Baptiste) et sa mère, artistes de talent, se trouvaient alors en représentation. — Ses parents voulurent faire de lui un chirurgien, mais, dégoûté par la vue des cadavres et les travaux de dissection, entraîné d'ailleurs par un penchant irrésistible, le jeune homme laissa bien vite l'école de St-Côme pour se consacrer tout entier à l'étude de la musique. Après avoir chanté quelque temps dans les chœurs, il prit du goût pour la comédie et débuta au théâtre de Marseille dans les 3es amoureux. De là, il passa successivement dans les troupes de Reims, de Rouen et enfin de Versailles, où il remplissait les fonctions de régisseur en 1789. L'année suivante il vint à Paris jouer, sur le théâtre de la Montansier, *Le Conteur* et *Le Désespoir de Jocrisse*. Ses brillants succès le firent appeler sur le théâtre de la rue Richelieu pour remplacer un artiste remarquable, Grand-Ménil, qui venait d'entrer aux Français. Il débuta sur cette nouvelle scène le 5 mai 1792 dans le rôle du vieillard de *L'Amour et la raison* et celui de Clenart dans *L'Intrigue épistolaire*. La supériorité de son jeu lui valut immédiatement un engagement aux appointements de 12000 fr.—Les orages de la révolution, et surtout la diversité d'opinions des acteurs, ayant rompu plusieurs sociétés théâtrales, Baptiste alla jouer en province, où la muse de la comédie pouvait trouver de plus calmes asiles. Il ne revint à Paris qu'en 1799 pour entrer aux Français et y tenir avec une supériorité incontestable le premier emploi des comiques. Il est mort à Paris le 31 mars 1839. — Baptiste cadet avait commencé par jouer la farce, genre dans lequel la mobilité de sa physionomie le rendait inimitable. Il remplissait les rôles de *niais* au théâtre Montansier, et c'est lui qui créa le type des *Jocrisse* et fit le succès de l'amusante pièce *Le sourd ou l'auberge pleine*. Mais, plus tard, il modifia son jeu, quitta les bouffonneries et les lazzis burlesques et finit par devenir, dans la haute comédie, l'acteur de la vérité et de la bonne compagnie. On doit le mettre au nombre des plus éminents artistes de notre scène française.

Son frère, *Nicolas* ANSELME, plus connu sous le nom de BAPTISTE *aîné*, grand acteur tragique du Théâtre-Français, n'appartient pas à notre province. Il naquit à Bordeaux le 18 juin 1761 et mourut à Paris le 30 novembre 1835.

ICONOGRAPHIE.—I. BAPTISTE CADET, *acteur du théâtre Français. Dans la comédie des héritiers. Cœuré del., Leroy sculp.* - In-fol., ov., en II., au point. - Il verse de l'eau dans une bouteille pour remplacer le vin qu'il y a pris. — II. M. BAPTISTE CADET (*Rôle de Dandin dans les Plaideurs.*) - *Dessiné par Cœuré, gravé par Prud'hon.*-In-fol., en II., au point. (Dans la *Galerie théâtrale*. Paris, Bance, 1822, in-fol.) — III. *M. Baptiste cadet dans le rôle de Michel, des Étourdis. F. Demongeot, 1821. Lith. de A. Cheyere.* En pied, tourné à G. Il lit un papier. — IV. (Dans le même rôle.)-En pied, tourné à D., un parapluie sous le bras. A Paris, chez Masson.—V. Rôle de *Coquelet* dans les *Ménechmes* de Regnard, in-8°, (Collection Martinet). — VI. Rôle de *Jacques Splin*, dans le *Conteur ou les deux portes* (*Ibid.*) — VII. Rôle d'*Argante* dans *Les fourberies de Scapin* (*Ibid.*). — VIII. Rôle de *Bazile* dans *Le Barbier de Séville* (*ibid.*).

BARATIER (FRANÇOIS), pasteur protestant, écrivain, naquit à Romans en 1682. — Forcée de quitter la France en 1685 par suite de la révocation de l'édit de Nantes, sa mère l'emmena en Suisse et lui fit commencer ses études à Vevay et à Lausanne. De là, Baratier se rendit à Berlin en 1699, puis à Francfort (sur l'Oder), où il fut reçu en 1710, au saint ministère. En 1718, une place d'aumônier dans un régiment lui fut accordée, mais peu de temps après, on le nomma pasteur successivement à Wilhemsdorf, à Schwabach, à Stettin. Enfin, il obtint l'inspection des églises françaises de Magdebourg, et c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il mourut en 1751. — Fr. Baratier est moins connu comme pasteur et écrivain que pour avoir donné le jour à l'un des génies les plus précoces qui aient paru dans le monde. JEAN-PHILIPPE, son fils, né à Schwabach le 19 janv. 1721, parlait le latin, le français et l'allemand à 4 ans, le grec à 6 ans, l'hébreu à 9; il publia à cet âge, en 1730, la *Notice exacte de la grande bible rabbine*, en 4 vol. in-fol. Le

trop rapide développement de son intelligence ayant épuisé ses forces, il mourut à l'âge de 19 ans, le 5 oct. 1740.

Bibliographie. — *Fables et histoires possibles*. Hall, 1763, in-8°.-C'est un recueil de contes composé en 1723 pour l'instruction de son fils et réimp. en partie par Gotting, sous ce titre : *Le jouet des petits enfants*, 1776, in-8°. — II. *Curieuse relation au sujet d'un enfant précoce*. Stettin et Leipsick, 1728, in-4°. Trad. en allemand.—III.* *Sermon d'adieu à l'église française de Schwabach, par M. B.* Francfort, 1745, in-8°. (publié par Faiseaux, son successeur).

BARATIER (Jean-Baptiste de), né à Valence et mort en 1764, fut chanoine de l'église St-André et curé de St-Laurent de Grenoble. Il prononça, en 1752, l'oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, lors du service funèbre que la ville de Grenoble fit célébrer en l'honneur de ce prince. Cette *oraison* a été imprimée sous le titre suivant : *Oraison funèbre du duc d'Orléans*, Grenoble, 1752, in-4°. (Bib. de Grenoble, 3811.) — V. *Mém. de Trévoux*, mai 1752, pp. 2652-55.

BARATIER ou **BARATHIER** (Jacques-Antoine de), marquis de St Auban, lieutenant général d'artillerie, naquit en Dauphiné le 7 juillet 1712. — Entré fort jeune au service, il était déjà officier pointeur d'artillerie le 1er nov. 1729. Il fit dans cette arme presque toutes les campagnes du règne de Louis XV, depuis celle du Rhin en 1736, et plusieurs fois sa belle conduite le fit remarquer par ses chefs. C'est ainsi qu'à la bataille de Fontenoy, notamment, où il eut le détail de l'artillerie, le maréchal de Saxe le complimenta en présence du roi.—Voici un extrait de ses états de service : 6 mars 1734, commissaire extraordinaire d'artillerie; — 11 déc. 1741, commissaire ordinaire;—1744, chev. de St-Louis;—31 déc. 1746, commissaire provincial; —1747 et 1748, major en chef;—29 oct. 1750, lieutenant; —1er janvier 1759, colonel; — 20 février 1761, maréchal de camp;—1771, commandeur de St-Louis, 1er mars 1780, lieut.-général. — Cet officier général est mort à Paris, le 5 sept. 1783.

Portraits.—I. Jacques-Antoine Barathier, marquis de St-Auban, *lieutenant des armées du roi*... En bas 4 vers; *Dessiné par P. Choffard. 1784, gravé par Sc. Miger, grav. du roi*.-Dans un ov. buste, de 3|4 D. en bas, des trophées d'artillerie. H. 161 mill. L. 89 mill. Rare.—II. *Le Mis de St-Auban, lieutenant-général*..... Copie du précédent, mais sans les ornements. *Lith. de l'Ecole Royale d'art. de Douai*. In-4°.

BARBIER (Josué), ministre protestant, avocat au parlement de Grenoble, écrivain, naquit à Die vers 1572 (1). Destiné dès sa plus tendre jeunesse à exercer le St ministère, il fut élevé avec soin dans les principes de la religion réformée par son père qui était lui-même ministre (2) et par sa mère, originaire de Cabrières, dont les parents avaient péri dans le célèbre massacre de 1545 Ses études terminées, on l'envoya faire un cours de théologie à l'académie protestante de Nîmes où, pendant trois ans, il suivit les leçons du ministre Ferrier, puis, à son retour, ayant été présenté aux ministres du Diois réunis en colloque, on l'ouït en proposition de la parole de Dieu, comme on disait alors et, par délibération du 21 novembre 1602, il fut admis à exercer le saint ministère. — Sur la demande de J.-P. Perrin, déjà ministre à Nyons, Barbier fut immédiatement donné au colloque des Baronnies, pour être placé à la tête d'une église, mais cette décision n'eut aucune suite, car dès le mois d'avril de l'année suivante (1603), on le trouve à Quint (Drôme), en remplacement d'un ministre nommé Japetus, d'origine suisse. Trois ans après (avril 1606) le synode réuni à Saint-Marcellin l'appela dans cette église : il y resta 7 ans et enfin, le synode tenu à Die en 1613 le donna (18 avril) à Livron, où il exerça les fonctions pastorales jusqu'au 28 juin 1615. — Dans plusieurs circonstances, Barbier avait déployé beaucoup de talent et de zèle pour les intérêts de son culte, notamment lors des opérations des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, aussi jouissait-il auprès de ses coréligionnaires d'une certaine importance. Il était membre de leur conseil privé, et l'un des 4 députés aux assemblées politiques, comme il paraît des actes de l'assemblée de Grenoble de novembre 1611. — Cette importance ayant attiré l'attention d'André de Léberon, évêque de Valence et de Die, ce prélat mit tout en œuvre pour l'amener à abandonner la religion protestante, et à force de soins et de démarches il y réussit complètement. — Le ministre

(1) Et non à Pont-Charra comme l'ont écrit tous ses biographes, d'après G. Allard.

(2) On le trouve ministre à Saillans (Drôme) de 1596 à 1603.

tint d'abord sa conversion secrète, attendant, pour se prononcer publiquement, une occasion favorable qui lui permît de tirer de son apostasie tout le profit qu'il en espérait. Cette occasion se présenta en juin 1615. Le clergé de France tenait alors son assemblée, et, vers la fin du même mois, Barbier partit secrètement de Livron pour Paris, « afin, dit-il, de resiouyr de ma conversion les prélats de France. » André de Léberon fit auprès d'eux trophée de son prosélyte: il reçut publiquement son abjuration, le présenta même au roi, et enfin lui obtint sur les fonds du clergé une pension de 600 liv. (1). — Cette conversion causa une grande rumeur dans le parti protestant, surtout parmi les ministres du Dauphiné, anciens collègues de Barbier. A son retour de Paris, ils convoquèrent à Livron (7 sept. 1615), une assemblée extraordinaire : on y examina sa conduite, on le signala au mépris des églises, et des sentences d'excommunication furent même prononcées contre lui. Loin d'en paraître ébranlé, le néophyte, au contraire, voulut tenir tête à l'orage : il écrivit à l'assemblée pour offrir de s'expliquer devant elle et développer les motifs de sa conversion. Les ministres répondirent avec froideur et dignité: ils lui désignèrent le consistoire de Montelimar pour y aller disputer, *là, on lui démontrerait les causes notoires de son apostasie.* Mais cette réponse calma l'ardeur de l'ex-ministre. Il n'osa pas, à ce qu'il paraît, affronter le mépris d'anciens collègues qui allaient lui reprocher d'avoir vendu sa conscience pour une pension de 600 liv., et il refusa de se rendre à Montélimar, en alléguant de fort pitoyables motifs : c'était, dit-il, la crainte de se voir l'objet des manœuvres déjà employées à l'égard des ministres de Die, lors des négociations relatives à la grande affaire de l'académie de cette ville: il redoutait la liqueur traitresse qu'on leur avait fait boire, et dont l'influence, pareille à celle des eaux du Léthé, enlevait la mémoire, etc., etc. La conférence proposée n'eut donc pas lieu, mais comme Barbier tenait à rendre compte des motifs de sa conversion, il se mit à préparer un ouvrage contenant à la fois un exposé de sa conduite et des attaques contre la religion catholique : il le publia, en 1618, sous le titre de *La Ministrographie hvgvenote.* Cet ouvrage, que tous les biographes ont négligé de consulter, renferme (*pp. 10 et suiv.*) un chapitre fort curieux intitulé : *Description sommaire et véritable de l'estat du sieur Barbier auant sa conuersion :* j'y ai puisé la plupart des détails contenus dans la présente notice.— La même année, parut encore, de notre ministre, *Les Miracvlevx effets de la sacrée main des rois,* opuscule dédié à Louis XIII auquel il avait été présenté, et destiné à célébrer la main des rois de France comme remède contre les écrouelles. Ces deux ouvrages nous apprennent que leur auteur avait embrassé, après son abjuration, la profession d'avocat, car il s'y qualifie de *docteur en droit* et *advocat consistorial au parlement de Dauphiné.* — Je ne sais rien de plus sur la vie de ce ministre. — Cependant je ne dois pas oublier de rapporter le grotesque signalement de sa personne que le synode national de Vitré donna, en 1617, aux églises réformées(2). « En Dauphiné, Josué Barbier, « autrefois pasteur de l'église de Li- « vron, est maintenant apostat. Il a la « taille courte et grosse, les yeux lou- « ches, la langue grasse et les cheveux « noirs. Il est âgé d'environ 40 ans. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Ministrographie hvgvenote, et tableau des diuisions caluiniques.* Lyon, Cl. Chastellard, 1618 pet. in-12 de 6 ff. prélim. non chiffrés et 214 pp.—Très-rare. (B. de Grenoble 11422 bis). — II. *Les miracvleux effect de la sacrée main des rois de France tres chrestiens : pour la guarison* (sic) *de malades et conuersion des hérétiques.* Paris, chez Iean Orry... M. DC. XVIII. in 8° de 75 pp. (B. Imp. L. (1694 A.K.). — Le catalogue de la Bib. pub. de Grenoble (n° 23544) cite une autre éd. *Lyon*, 1618 in-8°.—La *Bib. hist.* de Lelong, en mentionnant cet ouvrage, donne par erreur à l'auteur le prénom de Jean.

BARDONNENCHE ou BARDONENCHE, anciennement BARDONESCHE — *a Bardonechia,*—est le nom d'une famille noble de Dauphiné, déjà illustre et puissante dans le Briançonnais dès le commencement du XIIIe siècle. — Les trois personnages suivants lui appartiennent

(1) L'assemblée du clergé de 1615 vota un fonds de 30,000 livres destiné à faire des pensions aux ministres convertis. — G. Allard commet une erreur dans son *Dict. ms. du Dauph.* à propos de la conversion de Barbier. *Il est,* dit-il, *le premier ministre de France qui se soit converti.* Dans la liste des ministres pensionnés donnée par le procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1615, on trouve, au contraire, 24 noms avant celui de Barbier. — (*V. Collect. des procès-verb. des assemblées générales du clergé,* t. II, pp. 276 à 278).

(2) Aymon, *Synodes nat.*, t. I p. 137.

BARDONNENCHE (François de) occupait un rang considérable auprès du jeune Dauphin Guigues VIII, qui le chargea plusieurs fois de négociations importantes. Pendant une de ses absences, ce prince, à peine alors âgé de 20 ans, eut l'occasion de voir sa fille, douée d'une grande beauté; il l'aima et la séduisit (1). A cette nouvelle, Fr. de Bardonnenche accourut le cœur rempli de colère; mais quelle réparation pouvait-il exiger? Le Dauphin était marié, et d'ailleurs, en ces temps de licences, les grands croyaient pouvoir tout se permettre impunément envers leurs inférieurs. Dans cette extrémité, le malheureux père ne consulta que son désespoir. Nourrissant des projets de vengeance, il se retira dans sa terre de Bardonnenche, souleva ses vassaux, fit partager son ressentiment à quelques seigneurs des environs et réussit à leur faire prendre les armes et à les mettre dans son parti. Avec leur aide, il s'empara du château d'Exilles, le livra au duc de Savoie, puis, se réfugiant dans des châteaux forts, au milieu de retraites inaccessibles, il commença à faire de terribles et fréquentes irruptions sur les domaines de son ennemi. — Les détails de cet épisode de notre histoire ne nous ont pas été conservés, mais il paraît que le Dauphin Guigues ferma les yeux sur des désordres dont il était la cause. Humbert II, son successeur, ne fut pas plutôt monté sur le trône qu'il résolut au contraire d'en arrêter le cours. Par ses ordres, Bardonnenche fut pris et enfermé dans le château d'Exilles. Mais cet homme, doué d'une énergie extraordinaire, n'y resta pas longtemps prisonnier: il attaqua ses gardes, les mit en fuite et sortit du fort, dont il emporta même les clefs. Repris une 2e fois, on le transféra dans le château de Pisançon (dans le Viennois); une 2e fois il parvint à s'évader et passa dans les états du duc de Savoie. — Sur ces entrefaites, le Dauphin se trouvant dans le Briançonnais voulut examiner d'une manière plus particulière toute cette affaire et prendre enfin des mesures capables d'arrêter le cours des audacieuses entreprises de Bardonnenche. A cet effet, après l'avoir inutilement cité à comparaître devant lui, il le condamna par coutumace à un bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens; ordonna que ses maisons et châteaux seraient rasés; le mit hors la loi (2) et promit 500 florins d'or à qui le livrerait vivant. Ce jugement, prononcé dans le cloître de la prévôté d'Oulx, en 1334, montre par plusieurs de ses dispositions combien le Dauphin attachait d'importance à la capture du fugitif. Mais toutes les mesures furent inutiles, et pendant plusieurs années encore il sut échapper à toutes les recherches.—Enfin, en 1345, au moment de partir pour la Terre-Sainte, Humbert eut la satisfaction d'apprendre qu'il venait d'être arrêté. Aussitôt il donna des ordres sévères à l'archevêque de Lyon, chargé du gouvernement du Dauphiné pendant son absence, pour instruire son procès. Le sort du malheureux père fut bientôt décidé. Après avoir été torturé avec les plus grands raffinements de cruauté, ses juges le condamnèrent à une mort affreuse très usitée en Dauphiné sous les Dauphins. Il fut enfermé dans un sac, les pieds et les mains liés, et jeté dans l'Isère. — Chorier termine le récit de cette tragique histoire par la sentence suivante, seule réflexion arrachée à sa sensibilité : « Les sujets, quelques torts « qu'aient leurs princes, n'ont jamais « raison de s'éloigner de l'obéissance « et du respect. » — (Chorier, *Hist. gén. de Dauph.*, t. II, pp. 264-65, 271, 315. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.*, t. I, p. 303 et t. II, pp. 257-60.)

BARDONNENCHE (Antoine-René de), né à Grenoble en 1721, fut d'abord chanoine de la cathédrale de cette ville et vicaire général du diocèse, prieur commendataire de Romette (3), grand archiprêtre du Viennois, puis du Drac. Le roi le nomma, en 1771, à l'évêché de Vence en remplacement de Jean de Madaillan, transféré à celui de Grenoble. Il fut sacré dans la cathédrale d'Embrun le 15 mars 1772 et prêta serment le 1er avril suivant.—Je n'ai pas d'autres renseignements sur sa vie. — Il est mort à Varces, le 6 octobre 1783.

BARDONNENCHE (César-René-Nicolas, Cte de), lieutenant général, né à Varces le 8 janvier 1745, entra au service le 1er mars 1756 comme lieutenant dans le régiment de la marine. Nommé cap. en 1758, il fit en cette qualité les campagnes de Hanovre et de Corse (1757 à 1770), passa en 1776 dans le régiment

(1) De cette liaison naquit un fils, Jean, auquel Humbert II donna la terre de Chateauvilain, dans le Viennois.

(2) *Ipsum extra protectionem Delphinalem ponimus ita quod impune offendi possit* (Valbonnays. II, p. 258.

(3) Prieuré de Bénédictins près de Gap dépendant de celui de St-Victor de Marseille.

de Contois infanterie, fut nommé major la même année et colonel d'artillerie le 8 avril 1779. — En 1791, le Cte de Bardonneuche émigra, servit en 1792 à l'armée des princes, puis dans celle de Condé. En 1797, il fut créé maréchal de camp pour prendre rang du 9 juin 1793. Rentré en France avec les Bourbons, ses services et sa fidélité à la cause royale furent récompensés, le 13 août 1814, par le grade de lieut. général. — Il prit sa retraite le 17 février 1815; fut nommé au commandement de la succursale des invalides à Arras le 9 déc. suivant; chev. de la Legion-d'Honneur le 31 janvier 1816; comm. de Saint-Louis le 18 août 1819 (1). — Il est mort à Arras le 12 mai 1820.

BARETY ( ), procureur syndic du district de Serres, nommé en 1792 député des H.-Alpes à la convention, est l'un des membres les plus obscurs de cette assemblée. Il ne parut qu'une seule fois à la tribune, lors du procès de Louis XVI, pour voter avec tous ses collègues des H.-Alpes, la détention de ce prince pendant la guerre et son exil après la paix. Il ne fit partie d'aucun comite, et n'entra pas dans les conseils qui succédèrent à la convention. On ne sait rien de plus sur sa vie. — M. Colomb de Batines l'a confondu avec le suivant.

BARETY (Toussaint), frère du précédent, né à la Piarre (H.-Alpes), étudiait la médecine à Paris vers 1780, avec le titre d'officier commensal et pensionnaire du comte d'Artois. Il alla ensuite achever ses études à Montpellier, y prit le grade de docteur en médecine, le 24 décembre 1788, puis retourna dans les H.-Alpes et se fixa à Sigoyer. La liste des notables de l'arrondt de Gap le mentionne comme propriétaire résidant sur cette commune en l'an IX (2). — La mort de son frère l'ayant fait héritier d'un petit domaine situé à la Piarre, il vint s'y établir et quitta tout-à-fait la médecine. Dès lors il y vécut confiné, tout entier aux soins de sa propriété, et ne s'occupant que d'agriculture : il conduisit lui-même la charrue et épousa sa servante. Comme distraction à ses travaux champêtres, il adressa de tems en tems des mémoires sur des questions agricoles à la société d'émulation des H.-Alpes dont il était membre. Il fut nommé maire de sa commune de 1806 à 1808.

Bibliographie. — I. *Mémoire sur un Dent-albifique et anti-scorbutique nouveau et infaillible dans ses succès, qui a la propriété de blanchir éminemment les dents... dédié au beau sexe.* Paris, chez l'auteur (s. d.), in-8°, 21 pp. — II. *Positiones quædam circa topographiam urbis Diensis, apud Delphinatos..* Monspelii, Picot, 1788, in-8°, 7 pp. C'est sa thèse pour le doctorat en médecine. — III. *Essai sur la topographie de la ville de Die en Dauphiné, etc.. indiquant des remèdes nouveaux, renfermant quelques observations intéressantes, etc., etc.* Montpellier, Picot, 1788, in-8°, 22 pp. - Rare — IV. *Mémoire sur l'usage de la lavande pour remplacer le tabac*, 1806, in-8°, 16 pp.

BARGINET (Alexandre-Pierre), littérateur, naquit à Grenoble le 5 messidor an V (23 juin 1797). Il faisait ses études au lycée de cette ville en qualité de boursier ou, comme on disait alors, d'*élève national*, lorsque la nouvelle d'un avantage remporté sur les Autrichiens qui avaient envahi, en 1814, le départt de l'Isère, vint enflammer sa jeune imagination : il improvisa un vaudeville de circonstance joué deux jours après au théâtre de Grenoble sous le titre de *Les Autrichiens à Montmeillan*. Cette pièce, remplie d'à-propos patriotiques, excita, dit-on, le plus grand enthousiasme ; le lycéen, demandé à grands cris par le parterre, fut amené sur la scène et salué par des applaudissements frénétiques. Le souvenir de ce succès décida peut-être de sa carrière littéraire. — Peu après, un événement d'une tout autre importance vint marquer dans son existence. C'était au 7 mars 1815 : tout à coup l'on annonça à Grenoble l'arrivée prochaine de Bonaparte revenant de l'île d'Elbe. Aussitôt le jeune patriote ne put résister au désir de contempler une heure plus tôt l'homme dont le nom remplissait alors le monde. Il réunit quelques-uns de ses camarades du lycée, leur fit arborer la cocarde tricolore, puis entonnant des chants patriotiques, partit avec eux pour se rendre au-devant du héros. Il le rencontra près de Vizille, à Laffrey : l'empereur l'accueillit avec bonté, sourit à l'expression sincère de son enthousiasme, et s'entretint quelques instants avec lui. Cette entrevue fit sur Barginet une impression ineffaçable : par la suite, il aimait à en rappeler le souvenir comme un titre de gloire, comme l'événement le plus ex-

(1) Il était chevalier de Saint-Louis avant 1780.

(2) *Liste des notables communaux de l'arrond. de Gap... concernant la formation et le renouvellement des listes d'éligibilité prescrites par la constitution.* Gap., Imp. de J. Allier, an IX, in-4° de 46 pp.

traordinaire de sa vie (1). De ce jour date le commencement de sa carrière politique. — Ayant suivi Bonaparte à Paris, il obtint le 3 avril 1815 un brevet d'élève national à l'école militaire de St-Cyr, mais, au lieu de profiter de ce bienfait, il préféra servir quelque tems dans la jeune garde, puis travailla en qualité de secrétaire dans le cabinet de Paul Didier. — Après les 100 jours, il revint à Grenoble où la persécution l'attendait. Sa conduite au 7 mars et l'attachement qu'il avait témoigné pour la personne de Bonaparte lui attirèrent de la part des autorités de Louis XVIII toutes sortes de tracasseries. M. de Montlivault, préfet de l'Isère, le fit arrêter plusieurs fois et même détenir sans jugement.-- En 1816, il se mêla activement à l'organisation de la célèbre conspiration dont le malheureux Didier fut le chef. Lui-même nous a fait connaître dans ces phrases ampoulées du journal *Le Messager* (2), toute l'étendue de sa coopération. — « Il y a « maintenant 17 ans que le général Donnadieu et moi nous avons été bien « près d'avoir obtenu une page commune dans l'histoire l'un de l'autre : « moi dans la sienne comme Cinq-Mars « dans celle de Richelieu, lui dans la « mienne, comme César dans celle de « Brutus! J'étais bien jeune alors; animé d'un pur dévouement à la cause « nationale, enthousiaste, passionné, « brûlant du fanatisme de la liberté, je « n'aurais reculé devant aucune des conséquences de l'acte violent et terrible « auquel j'ai été sur le point de me livrer. Une circonstance indépendante « de ma volonté m'arracha des mains le « poignard qui dans ma pensée devait « frapper l'oppresseur de mon pays... » J'ignore s'il faut ajouter une foi entière à ce récit, mais toujours est-il que Barginet fut gravement compromis et arrêté comme complice de Didier. Sa vie même aurait été, dit-on, en danger, sans l'intervention d'une famille royaliste toute puissante auprès du général Donnadieu. — Rendu à la liberté, il passa l'année 1817 à Grenoble, et c'est à cette époque qu'il faut placer une circonstance restée, je crois, inconnue à tous ses biographes. Le 17 octobre, le duc d'Angoulême arriva à Grenoble : parmi les fêtes brillantes qui devaient lui être offertes, il fallait une pièce de théâtre composée pour la circonstance, exprimant tous les sentiments d'amour dont les Grenoblois se sentaient alors pénétrés pour Son Atesse Royale. L'admirateur de Napoléon, le complice de Didier, Barginet se chargea de ce travail : il composa un intermède intitulé *Vive le Roi*, et reçut du préfet de l'Isère une gratification de 40 fr. ! (3) L'année suivante, M. Eugène de Lamerlière, son ami, le décida à partir pour Paris.

(1) Il en a raconté les moindres détails dans l'introduction de son *Grenadier de l'Ile d'Elbe*.

(2) N° du 18 mars 1833.

Il arriva sur ce vaste théâtre avec toutes les belles illusions d'un jeune homme de 21 ans rêvant la gloire, et les succès littéraires et peut-être aussi le rôle plus important d'homme politique; mais, sans protecteurs, sans fortune, il n'y devait trouver dans une lutte longue et pénible que tristes déceptions et trop souvent, hélas! la misère. — Il commença par écrire dans les journaux de l'opposition, puis à mesure que sa raison prenait de la maturité, il attacha son nom à de petites brochures politiques dont quelques-unes produisirent une certaine sensation. Il osait, en effet, à une époque où l'on ne pouvait le faire sans danger, honorer la mémoire de Bonaparte, et rappeler les gloires de l'empire. Deux fois ses hardiesses le firent traduire en cour d'assises, et deux fois le jury l'acquitta; une 3e il fut moins heureux. La connaissance des délits de la presse ayant été attribuée à la police correctionnelle, son pamphlet intitulé *Then-tcheou-li* dirigé contre le ministère de M. Decazes, le fit condamner à 15 mois de prison et 3000 fr. d'amende. Il avait alors 25 ans. — Rendu plus réservé par cette dure leçon, Barginet renonça pendant plusieurs années à la politique, et aux tristes réalités d'ici-bas, pour se réfugier dans le monde enchanté de l'idéal et des rêves : il se mit à composer des romans. Ces compositions, empruntées pour la plupart aux souvenirs historiques de notre province, decelèrent une imagination riche et puissante : la sévère condamnation dont le jeune auteur venait d'être frappé, contribua à leur assurer un très brillant succès.— Telle était sa position au moment où éclata la révolut. de 1830. Il vivait alors retiré à Montmartre près de Paris, lorsque le 28 juillet il apprit que le peuple rendu furieux par une longue résistance, allait mettre le feu à une caserne de gendarmerie : aussitôt il accourut; ses paroles de paix et de clémence désarmerent les assaillants, il se

(3) Note de Jules Ollivier sur un exemplaire de cette pièce.

posa en médiateur et parvint à faire sortir sains et saufs des malheureux destinés peut-être à une mort affreuse. Cette action reçut bientôt une honorable récompense : Barginet fut nommé 1er adjoint de sa commune et command[t] de la garde nationale ; peu après, le roi lui donna la décoration de la Légion-d'Honneur ; enfin au mois d'octobre de la même année, M. Girod de l'Ain, préfet de police, le nomma inspecteur-général de la salubrité et de l'éclairage de Paris. Mais la révolution de 1830 avait réveillé chez lui les passions politiques ; il ne put résister au désir d'entrer dans la lice où tant de questions irritantes s'agitaient chaque jour : il prit la plume, et oublia, le malheureux, qu'un employé salarié doit se taire alors surtout qu'il n'est pas au nombre de ces heureux dont parle Horace, *quibus sunt equus, Pater et res.* Une brutale destitution de M. Gisquet vint lui rappeler cette importante vérité pratique, et en même temps lui enlever tous moyens d'existence. Barginet fit alors au préfet cette fière et noble réponse : « Il est de mon devoir de protester contre une décision que vous n'aviez pas le droit de prendre contre moi : le modeste emploi que la révolution m'avait donné était le prix de ma longue opposition au gouvernement déchu et des infortunes qui en avaient été la conséquence. Ce que la révolution m'avait donné, M. Gisquet ne pouvait me l'ôter... Il y a longtemps que je regrettais de ne pouvoir mêler ma voix à celle des défenseurs de la liberté : vous m'avez rendu ma noble indépendance d'homme de lettres, et si j'ai dû protester contre l'acte injuste que vous avez commis, je dois aussi vous remercier de m'avoir rendu à moi-même et à la cause pour laquelle, en d'autres temps, j'ai rendu témoignage. »

Avec son indépendance, Barginet reprit cette pénible carrière de l'homme de lettres obligé de demander à sa plume le pain de chaque jour. — Heureusement pour lui survint la loi de 1833... Il participa à l'indemnité accordée aux condamnés polit. sous la restauration pour une pension de 900 fr. et peu après M. de Montalivet lui donna sur les fonds destinés aux pensions littéraires, une allocation de 1000 fr. Ces deux sommes réunies aux produits de ses travaux, constituaient une modeste aisance et le mettaient à l'abri des soucis du besoin, aussi, pendant plusieurs années, resta-t-il à l'écart, occupé de ses études, et dans le culte des lettres. Instruit par une triste expérience, il parut même décidé à ne plus se mêler de politique, à abjurer désormais toute velléité d'opposition pour se rallier au gouvernement établi. Ce fut sans doute sous l'inspiration de ces sentiments, et afin de mettre une barrière entre son passé et l'avenir qu'il publia en 1837 une brochure intitulée : *De l'Amnistie et du Mariage de S. A. R. le duc d'Orléans.* Cet écrit où la monarchie de juillet était exaltée comme la seule planche de salut pour la France, fit dans le temps une sorte de sensation : elle scandalisa surtout ses anciens amis politiques qui le traitèrent de vendu, de rénégat et de caméléon (1) : mais Barginet n'était pas au bout de ses évolutions politiques : vers la fin de 1839, il acquit à Lyon la propriété du *Journal du Commerce* (2) consacré à l'exposition et à la défense des doctrines napoléoniennes. Lors de la tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne, il fut arrêté sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État, conduit à Paris par la gendarmerie, et écroué à la Conciergerie où il subit un emprisonnement préventif de 4 mois. Puis, le ministère ajoutant à ces rigueurs, le priva à la fois de son indemnité comme condamné politique et de son allocation littéraire... Il mourut 4 ans après à Lyon, dans un état voisin de la misère, le 18 décembre 1843.

Obligé de vivre de son travail, Barginet écrivit sur les matières les plus opposées : il fit des vers et des mathématiques, des romans et de l'histoire, des pièces de théâtre et des pamphlets politiques, des articles sur la chimie et la marine, etc., etc. Ses romans lui constituent à mes yeux son véritable et unique mérite littéraire. Quoique conçus et exécutés avec précipitation comme tous ses écrits, on y remarque souvent de grandes beautés : ils accusent une riche imagination, de la poésie, de la sensibilité, toutes les qualités exigées pour cette sorte d'ouvrages et sans doute que, si moins pressé par le besoin, il eût pu les méditer à l'aise dans le silence du cabinet, les légendes po-

(1) On a dit que cette brochure avait procuré à Barginet une pension de 2,400 fr. du ministère Mais j'ai vu une lettre dans laquelle il repousse vivement cette assertion et la traite de calomnieuse.

(2) Ce journal porta pendant quelque temps le titre de *Champ de Mai* et reprit celui de *Journal du Commerce* le jour même où l'on apprit l'arrestation du prince Louis-Napoleon.

pulaires de notre province auraient rencontré en lui un Walter-Scott digne d'elles. Son meilleur et dernier roman, *Martin Luther*, nous montre à quelle hauteur il se serait élevé.—Comme homme politique, il ne mérite pas de fixer un seul instant l'attention, et cependant il se croyait très sérieusement un important personnage.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. ROMANS.

I. *Les montagnardes, traditions dauphinoises*. Paris, Girard, 1826, 4 vol. in-12. — II. *Le roi des montagnes, ou les compagnons du chêne, tradition dauphinoise du temps de Charles VIII*. Paris, Mame et Delaunay, 1828, 5 vol. in-12. — III. *La Cotte rouge, ou l'insurrection de 1626, histoire dauphinoise précédée d'une notice sur le château de Vizille*. Paris, les mêmes, 1826, 4 vol. in-12. — IV. *Les deux seigneurs de village, histoire de ce temps*. Paris, les mêmes, 1829, 4 vol. in-12.—V. *Le grenadier de l'île d'Elbe, souvenirs de 1814 et 1815*. Paris, les mêmes, 1830, 2 vol in-8°. - Autre éd. Paris, De Potter, 1843, 2 vol. in-8°.—VI. *La chemise sanglante, histoire dauphinoise des dernières années du* XVIIe *siècle*. Paris, les mêmes, 1830, 4 vol. in-12. — VII. *La trente-deuxième demi-brigade, chronique militaire du temps de la République*. Paris, les mêmes, 1832, in-8°.—VIII. *Chroniques impériales. 1re période*. Paris, Guillemin, 1833, in-8°. - *2e période*. Paris, Laisné, 1834, in-8°.—IX. *Les Hébérard, légende des baronies*. Paris, Laisné, 1837, 2 vol. in-8°. *V.* une analyse par M. Alf. Bougy dans la *Revue du Dauph.*, t. I, pp. 339-44 et dans le *Courrier de l'Isère*, n° du 9 mai 1837.—X. *Martin Luther. Roman-historique. 1505-1546*. Paris, J. Laisné, 1839, 2 vol. in-8°. - *V.* Un Compte-rendu dans *Le Patriote des Alpes* du 11 mai 1839.

XI. On trouve dans quelques catalogues de libraires l'indication de quatre autres romans de Barginet (*sous presse*), mais ils n'ont pas paru. Ce sont : 1° *Un roman historique*. 2 vol. in-8°. — 2° *Les Aynards et les Allemands, légende historique des montagnes et de la vallée de Graisivaudan sous le règne du dauphin Humbert II*. 4 vol. in-12. — 3° *Mélancolie*, 2 vol. in-8°. — 4° *Le Juge de paix, hist. contemporaine*, 2 vol. in-8°.

§ II. ÉCRITS POLITIQUES.

XII. *Apocalypse de 1821, ou le songe d'un homme éveillé*. Paris, Corréard, 1821, in-8° de 16 pp.—XIII. *Dieu le veut! Considérations politiques et religieuses sur l'émancipation des Grecs*. Paris, *Les march. de nouv.*, 1821, in-8° de vj et 154 pp.—XIV. *Sur Napoléon, ou réponse aux journalistes contre-révolutionnaires qui s'intitulent: Quotidienne, Gazette de France...* Paris, 1822, in-8°. - Il existe une 2e éd. —XV. *Histoire véritable de Tchen-tcheouli mandarin lettré, premier ministre et favori de l'empereur Tien-ki, écrite par lui-même et traduite du Chinois*. Paris, Nadau, 1822, in 8° de iv et 74 pp. — XVI. *De la reine d'Angleterre et de Napoléon Bonaparte, tous deux morts d'un cancer*. Paris, *Les march. de nouv.*, 1821, in-8°, 22 pp. — XVII. *Lettre à M. le vicomte de Chateaubriant, pair de France, ministre des aff. étrangères, sur l'affaire de M. Magalon.....* Paris, Plancher, 1823, in-8°, 51 pp. — XVIII. *De la centralisation et d'une loi organique des administrations communales et départementales*. Paris, Delaunay, 1828, in-8°, 40 pp. — XIX. *De l'amnistie et du mariage de S. A R. le duc d'Orléans*. Paris, J. Laisné, 1837, in-32, de XIII et 132 pp.

§ III. THÉATRE ET POÉSIES.

XX.* *Vive le Roi! intermède composé à l'occasion du passage de S. A. R. Monsieur frère du Roi, par A. B., de Grenoble*. Baratier frères (s. l. ni d.), in-8°, 8 pp. (*Catal. Soleinne*, t. II, n° 2942), très rare. — XXI. *Humbert II ou les dauphins français, poëme en un chant*. Grenoble, 1817, in-8°. — XXII.* *La guerre de trois jours, poëme héroï-comique, par A. B. de G.* Paris, Ladvocat. 1819, in-8°, 32 pp., à l'occasion de l'affaire de M. Bavoux, ex-professeur à l'École de droit de Paris. — XXIII.* *L'intrigue à l'auberge, ou les deux Elisa, coméd. vaud. en 1 acte*. Paris, Fages, 1820, in-8°, sous le pseud. d'Alexandre. — XXIV. *La nuit de Sainte-Hélène, héroïde sur le tombeau de Napoléon le Grand.....* Paris, les march. de nouv., 1821, in-8°, 23 pp. — XXV. *Souvenirs poétiques de deux prisonniers; par J. D. Magalon et A. Barginet.....* Paris, Masson, 1823, in-12, 238 pp. avec portr.

§ IV. VARIA.

XXVI. *Généalogie critique et littéraire des maisons de Croy-Chanel de Hongrie et de Croy-d'Havré de Santerre*. Paris, Ladvocat, 1820, in-8°, 49 pp. — XXVII.* *Funérailles des rois de France et cérémonies anciennement observées pour leurs obsèques, par M. A. B. de G.* Paris, Baudouin, 1824, in-8°. — XXIII. *Histoire du gouvernement féodal*. Paris, Raymond, 1825, in-12. - Cet ouvrage forme le 81e vol.

de la *Bibliothèque du* XIXe *siècle*.—XXIX. *Discours sur l'histoire civile et religieuse de l'ordre du Temple, prononcé le 13 janvier 1833 pour l'inauguration solennelle du local consacré au culte des chrétiens primitifs, par F. ✠ A. Barginet*. Paris, 1833, in-8°, 59 pp. — XXX. *Histoire philosophique des révolutions françaises depuis la réforme religieuse jusqu'à nos jours*. — Il n'a été publié que le prospectus de cet ouvrage, qui devait être considérable (1833).

XXXI. *Mélanges de littérature et de critiques par M. Charles Nodier, mis en ordre et publiés par A. Barginet*. Paris, Raymond, 1820, 2 vol. in-8°. (*V.* sur cet ouvrage la *Fr. litt.* de Querard, t. VI, p. 426.) — XXXII.* *Les femmes, leurs mœurs, leurs passions, leur influence et leur condition dans l'ordre social... par le Vic^te de Ségur, nouv. éd. augmentée de l'influence des femmes sous l'empire et de notes historiques par Ch N**** (Barginet). Paris, Raymond, 1819, 2 vol. in-8° ou 4 vol. in-12.- Plusieurs fois réimpr. (*Fr. litt.* de Querard.) — XXXIII.* *Mémoires sur l'ancienne chevalerie, par Ste-Palaye, nouv. éd. avec une introduct. et notes historiques par Ch. Nodier* (Barginet). Paris, Girard, 1826, 2 vol. in-8°. (*Fr. litt.* de Quérard.) — XXXIV.* *Les chansons de Poutignac de Villars, précédées d'une introduction par A. Barginet*. Paris, Garnier, 1830, in-12. — XXXV.* *Aperçu topographique et médical sur les eaux minérales et sulfureuses d'Enghien*. Paris, Béchet, 1821, in-8°. - Publié sous le nom du d^r F. Damien, mais rédigé par Barginet. (*Fr. litt.* de Quérard.)

Il a encore pris part au *Dictionnaire de physique et de chimie*, commencé et interrompu en 1835 (*Litt. fr. contemp.*); — au *Dictionn. des Sciences mathématiques* de Montferrier dont il a fait toute la partie historique : d'après lui, c'était le plus important de tous ses travaux littéraires; — au *Dictionnaire univ. et raisonné de marine* de Montferrier, en 1841; — aux *Muses du Midi*, publiées par Dourille en 1822 et 23; — au recueil intitulé *Les Cent et un*, auquel il a fourni notamment deux articles, l'un *Le Pont Neuf* (t. IX) et *Montmartre* (t. XII); — enfin, il a écrit un grand nombre d'articles dans les journaux politiques et litt. de son temps, entre autres *Le Diable, Le Pilote, L'Observateur*, etc.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Notice biographique sur M. Alexandre Barginet (de Grenoble), extraite du Journal l'Entr'acte lyonnais du 3 mai 1840*. (Lyon, impr. Boursy), in-8°, 8 pp. Signé *Eugène de Lamerlière*.

PORTRAITS.—I. A. *Barginet de Grenoble. Laurasse* (delin.). *Lith. Beraud à Lyon*. - Buste, presque de face, G., les bras croisés. in-fol. - Publié par l'*Entr'acte lyonnais*. — II. A. BARGINET, *de Grenoble*. Buste, de 3/4, D. in-8°. *Parent f^t. Lith. de Constans*. — III. A. BARGINET. Buste, 3/4, G. *V. Adam* (delin.). *Lith. de Constans*, in-18. - Dans les *Souvenirs* (ci-dessus, n° XXV).

BARLET (ÉTIENNE), né dans le diocèse de Vienne, avocat au parlement de Grenoble sous Henri IV, est auteur d'un volume ms. sur les antiquités du Dauphiné. Cet ouvrage, cité par Lelong (I, 37,993), est conservé malgré *les vaines recherches* de M. Champollion-Figeac (1) à la Bib. Ste-Geneviève L Z, n° 4. Il forme un vol. in-fol. de 197 pp. et a pour titre : *STEPHANI BARLETII Allobrogis jurisperiti Gratianopolitæ absconditarum rerum antiquarum et mirabilium gentis suæ monimenta*. L'auteur commence par reproduire toutes les rêveries débitées avant lui sur les Allobroges et leurs rois, et les divers passages des historiens et des poëtes relatifs aux Alpes. De là, passant aux antiquités de Vienne et de Grenoble, il donne le texte des inscriptions et le dessin des monuments antiques existants dans ces deux villes. L'ouvrage est terminé par la description des 7 merveilles du Dauphiné. — D'après Salvaing de Boissieu (2), Barlet copia le jurisconsulte Govéa, qui s'était aussi occupé d'antiquités pendant son séjour aux universités de Valence et de Grenoble, et lui-même fut copié, à son tour, par G. Allard (3). Il reproduit beaucoup d'inscriptions qui ne subsistent plus aujourd'hui, mais l'on ne doit pas assez compter sur son exactitude pour travailler à les expliquer d'après lui.— (*V.* un mém. de Lancelot dans l'*Hist. de l'Acad. des Ins. et B.-Let*, t. VII, p. 231.)

BARNARD ou **BERNARD** (SAINT), né dans le Lyonnais (4) d'une famille considérable vers 778, suivit d'abord le

(1) Cet auteur dit, p. *vij* de ses *Antiquités de Grenoble* (Grenoble, Peyronard, 1807, in-4°) : « Les « mémoires de Barlet étaient déposés à la Bib. de « Saint-Magloire à Paris : je les ai vainement cher- « chés dans celle du Panthéon (*) à laquelle la bib. « de St-Magloire a été réunie. Ils sont donc perdus « pour l'histoire. »

(2) *Septem miracula Delphinatûs*. Gratianop. Ph. Charvys, 1656, in-8°, p. 15.

(3) Dans sa *lettre sur les anciennes inscript. de Grenoble*, ci-dev., p..., n°...

(4) Quelques biographes le font naître en Dau-

(*) Aujourd'hui Bib. de Ste-Geneviève.

parti des armes et fut un des preux de Charlemagne. Mais la guerre convenant peu à ses mœurs pacifiques, il résolut, à la mort de son père, d'abandonner le fracas des camps pour vivre dans la retraite en embrassant la vie monastique. — Il y avait dans dans le Bugey un lieu désert et sauvage nommé *Ambronay* ou *Ambournay*, où se voyaient les restes d'un ancien monastère. Barnard en fit l'acquisition, le releva de ses ruines et, après avoir abandonné sa femme, donné tous ses biens aux pauvres, selon l'usage de ceux qui, en ce temps-là, se consacraient à Dieu, il se retira dans cette solitude avec un petit nombre d'hommes pieux. — Au bout de trois ans de la plus sainte vie, la bonne odeur de ses vertus, comme disent les hagiographes, se répandit au loin et le firent appeler à une haute dignité dans l'Église. C'était en 810 : St-Volfère, arch. de Vienne, venait de mourir, et le clergé et le peuple, réunis dans l'église, s'occupaient à lui nommer un successeur. Les sentiments étaient partagés ; les divers partis s'échauffant, l'assemblée menaçait de devenir tumultueuse, lorsqu'un incident inattendu, mais trop fréquent alors dans les élections des évêques pour n'être pas préparé d'avance, vint calmer subitement les esprits en conciliant toutes les opinions. Un enfant, dit-on, s'écria au milieu du tumulte : *Barnard, abbé d'Ambronay, est l'élu de Dieu* ! Cette voix frappa les crédules électeurs ; ils la regardèrent comme une manifestation miraculeuse de la volonté divine, et Barnard fut à l'unanimité proclamé archev. de Vienne. — Ce prélat n'étant pas né dans notre province, je ne rapporterai pas toutes les circonstances de sa vie. Je me contenterai de rappeler qu'il prit une part beaucoup trop grande aux intrigues politiques de son temps. Ainsi, après avoir reçu de nombreux bienfaits de Louis le Débonnaire, il devint un sujet rebelle en prenant le parti de Lothaire et en servant les vues ambitieuses de ce fils révolté. Il fit même partie de la célèbre assemblée de Soissons où, en 833, des seigneurs et des évêques déposèrent le trop débonnaire monarque, lui firent couper les cheveux, cette marque de l'homme libre, et le condamnèrent à passer le reste de ses jours dans un cloître. — Mais, sur la fin de sa vie, St Barnard se repentit d'avoir donné trop de temps aux choses du monde. Pour expier cette faute, il fit construire, sur les bords de l'Isère, en un lieu couvert de ronces et de broussailles, un monastère et une église dédiés à SS. Severin, Exupère et Félicien (1). Il y établit des moines, puis lui-même s'y retira, tout entier aux pratiques de la plus dure pénitence, n'en sortant qu'à de rares intervalles pour les besoins de son diocèse. Il y est mort le 22 janvier 842. — Un grand nombre de miracles s'étant opérés par son intercession, les moines placèrent ensuite l'église sous le nom du saint fondateur. Quant au monastère, il fut plus tard sécularisé (vers 950) et converti en un chapitre de chanoines réguliers. — *V.* sa légende dans l'*Hist. de Bresse et de Bugey*, par Guichenon, t. II, pp. 175 et suiv. (aux preuves). — *Essai hist. sur le monastère et le chapitre de Saint-Barnard de la ville de Romans, par M. Dochier*. Valence, impr. Marc-Aurel, 1817, in-8°, 83 pp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *La vie de saint Bernard, archevêque de Vienne, dédiée à son altesse monseigneur l'abbé d'Auvergne*... par le P. Charles Fleury-Ternal. Paris, Cailleau, 1722, in-12.

BARNAUD (NICOLAS), médecin hermétique du XVIe s., est sans contredit l'une des illustrations les plus bizarres et les plus originales de notre province. Malheureusement il règne une grande obscurité sur l'histoire de sa vie ; non-seulement les anciens Biographes ne nous en apprennent aucune circonstance, mais encore la plupart d'entre eux ont défiguré son nom en l'appelant *Bernardus, Barnardus, Bernaudus, Barnaudus, Arnaudus*, etc. ; plusieurs même, comme G. Allard (2), lui consacrent des articles sous divers noms. — Voici ce que j'ai pu recueillir de plus certain : Il naquit à Crest (3) dans la première moitié du XVIe s. (4), d'une famille protestante jouissant alors d'une certaine considération. Un de ses cousins, Jean Barnaud,

phiné. Mais je préfère suivre l'opinion de tous les historiens de l'église de Vienne et surtout celle de Fleury-Ternal (*V.* la fin de l'article), qui s'appuie sur l'ancien bréviaire du chapitre de Saint-Barnard de Romans.

(1) Quelques habitations vinrent ensuite se grouper autour du monastère, et telle serait l'origine la plus certaine de la ville de Romans. — V. *Dissertation sur l'origine et la population de la ville de Romans par M. Dochier*. Valence, impr. de J. Montal, 1813, in-8°, 33 pp.

(2) *Bib. du Dauph.* aux mots BARNAUD et BERNARD.

(3) Il nous l'apprend lui-même sur les titres de ses ouvrages.

(4) Il dit dans l'Avis au lecteur de son *Quadriga aurifera*, imprimé en 1599, qu'il a parcouru l'Espagne il y a plus de 40 ans. M. C. de Batines commet donc une erreur en le faisant naître vers la fin du XVIe siècle.

vice-sénéchal de Valentinois et Diois, auquel il a dédié plusieurs ouvrages, fut anobli en 1584 (1). Barnaud se livra à l'étude de la médecine, et, comme un grand nombre de ses confrères à cette époque, devint un fervent adepte de la philosophie hermétique. Poussé ensuite par son humeur vagabonde, il quitta la France pour voyager dans presque toutes les contrées de l'Europe. Il parcourut plusieurs fois l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la Bohême, la Prusse, la Suisse, la Hollande, exerçant partout la médecine, visitant au fond de leurs cabinets les philosophes et les savants pour s'enquérir de leurs progrès dans la recherche du grand œuvre, s'entretenant sans doute aussi avec eux de cette mystique lumière qu'il entrevoyait pour l'avenir, mais dont le nom, entouré de voiles et de symboles, ne se prononçait alors qu'à voix basse.

En l'absence de renseignements suffisants, il est impossible de suivre pas à pas notre philosophe cosmopolite dans ses nombreuses pérégrinations et de raconter les divers incidents de cette vie errante et romanesque. Je ne puis que placer çà et là quelques dates.—Il parcourait l'Espagne vers 1559; en 1567 il était à Genève, où une délibération du conseil d'État de cette ville, en date du 17 avril, lui donnait droit de bourgeoisie (2). En 1573 il publiait, contre les principaux instigateurs de la saint Barthélemy, un pamphlet des plus violents (3), imprimé à Orani en Piémont, où il se trouvait peut-être alors. Les protestants eux-mêmes, dit-on, désavouèrent cet écrit et blâmèrent l'auteur de s'être trop laissé emporter par la colère. On raconte même (4) qu'un zélé catholique, nommé de Lafin, l'ayant rencontré dans une rue de Bâle, vers 1576, lui donna publiquement un soufflet pour le punir de la hardiesse de ses attaques. — A dater de cette époque, il s'écoule un espace de plus de vingt ans pendant lequel la vie de Barnaud demeure complétement inconnue : il l'employa sans doute à des courses lointaines. Nous le retrouvons en 1597 et 1599 établi à Leyde, et en 1601 à Gouda, près de Rotterdam. Il devait être alors âgé de plus de 60 ans.—Onze ans après son nom retentissait au synode de Privas dans l'affaire de Bansillon, ministre d'Aigues-Mortes, suspendu pour trois mois du ministère comme s'étant adonné à l'alchimie « mes-
« tier, nous dit un pamphlet contempo-
« rain (5), qu'il aurait appris d'un méde-
« cin dict Barnaud, lequel il avait retiré
« en sa maison, nonobstant qu'il fut ex-
« communié pour être convaincu d'A-
« rianisme et avoir fait un livre abomi-
« nable dont le titre seul fait dresser les
« cheveux sur la tête, l'aïant intitulé :
« *De rebus* (tribus) *orbis impostoribus*... »
Là s'arrête le petit nombre de faits que j'ai pu recueillir sur la vie de notre philosophe.—Le lieu et l'époque de sa mort sont inconnus. M. Haag (*France protestante*) a cru pouvoir conclure de ses rapports avec Bansillon qu'il s'était retiré en Dauphiné sur la fin de sa vie; mais cette assertion ne me paraît nullement fondée. Chalvet nous dit, sans citer d'autorités : on croit qu'il est mort en Espagne.

Nic. Barnaud a laissé quelques écrits sur deux matières bien opposées, l'alchimie et l'économie politique. Les 1ers, aujourd'hui sans intérêt, sont devenus d'une rareté extrême et reposent, justement oubliés, dans la poussière des bibliothèques. Mais parmi les seconds, il en est un, *Le miroir des Français,* qui mérite d'attirer l'attention comme une œuvre des plus remarquables. L'auteur y trace sans ménagements, avec une vérité parfois cynique, le tableau des vices et des abus du gouvernement de Henri III, puis, cherchant les moyens d'y remédier, il propose des réformes et des mesures dont l'audacieuse conception est d'autant plus étonnante qu'un grand nombre d'entre elles ont été exécutées lors de notre première révolution. Un examen détaillé de ce livre singulier exigerait des développements trop étendus pour trouver place ici ; le lecteur peut recourir à l'intéressante analyse que Delisle de Sales en a fait dans son *Malesherbes* (6).

(1) Barnaud adresse ses dédicaces : *Nobili viro J. Barnaudo patruelo nostro..* — V. Guy Allard, *Nobiliaire*, p. 31. — Un autre de ses parents, Jean Vincent, fut l'un des avocats du tiers-état dans le procès des tailles.

(2) *V. Fragmens biogr. et hist. Extraits des registres du Conseil d'état de la Répub. de Genève, de 1535 à 1792.* Genève, 1815, in-8o. On lit dans ce recueil, au 17 avril 1567 : « Étant rapporté que Ni-
« colas Barnaud est capitaine de bonne volonté qui
» desire faire service aimant Dieu et cette ville, ar-
« rête de le recevoir bourgeois gratis. »

(3) C'est le *Dialogus quo multa exponuntur*..... ci-apr. no VIII.

(4) Frisius. *Bibl. Gesnerii in epitomen redacta* (éd. de 1583), p. 833.

(5) *Le Magot genevois, decouvert ès arrêts du synode national des ministres réformés tenu à Privas l'an mil six cent douze*... (s. n. de lieu), 1613, in-8o, 98 pp. non chiffrés, ff. Dvj vo et Dvij ro.

(6) Paris, Duprat-Letellier, 1803, in-8o, pp. 202-247.

Barnaud fut en relation d'amitié avec plusieurs personnages remarquables de son temps, entre autres Faustus Socin. Il traduisit un de ses ouvrages en français, et le célèbre hérésiarque lui dédia, en 1595, son traité intitulé : *Defensio disput. de loco* VII *epist. ad Romanos*. Ces relations et surtout l'indépendance de ses opinions politiques et religieuses l'ont fait soupçonner de socinianisme; on l'a aussi accusé d'incrédulité et, comme on l'a vu, d'être l'auteur du célèbre traité *De tribus impostoribus*, mais ces deux opinions tout à fait contradictoires tombent d'elles-mêmes. D'ailleurs, il avait ces mots pour devise : NIHIL SINE NVMINE.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

ÉCRITS HERMÉTIQUES.

I. *Commentariolus in quoddam epitaphium Bononiæ studiorum ante multa sæcula marmoreo lapidi inscripto; additi sunt processus chimici non pauci : autore et editore Nicolao Barnaudo Delphinate.* Lugd. Batav apud. Th. Basson, 1597, in-8°. — Il s'agit ici de la fameuse épitaphe énigmatique ÆLIA LELIA CRISPIS pour l'explication de laquelle tant d'esprits faibles ont achevé de se déranger la cervelle. Le commentaire de Barnaud a éte reproduit dans le *Theatrum Chemicum*, t. III, et dans l'explication de cette épitaphe par Basinstach (1618, in-8°). — On lit dans l'art. BARNAUD de la *nouv. Biogr. univ.* (F. Didot) : « Il n'est « pas démontré qu'il ait écrit un com- « mentaire latin sur le fameux logogri- « phe du moyen-âge qu'on appelle l'é- « pitaphe d'*Alix* (sic) *Lælia crispes* (sic)». Le titre du livre de Barnaud ci-dessus donne un démenti formel à cette assertion (1) d'autant plus impardonnable que son auteur a cité 4 lignes plus haut le *Theatrum Chemicum* et Prosper Marchand. Or celui-ci donne en entier le titre du commentaire, et il est inséré in extenso dans le *Theatrum Chemicum* avec le nom de Barnaud.—II. *Triga chemica, id est de lapide philosophico tractatus tres, editore et commentatore Nicolao Barnaudo delphinate.* Lugd. Batav. apud Chr. Raphelengium, 1599, in-8°.—Autre éd. *Ibid.*, 1600, in-8°. — Ce vol. contient 3 traités :

1° LAMBSPRINCII *libellus de lapide philosophico.*
2° *Antiqui Philosophi Galli Delphinatis anonymi, liber secreti maximi totius mundanæ gloriæ* (2).
3° *Extractum ex cymbalo aureo, antiquissimo libro ms., ad rem chemicam faciens.*

Ces 3 traités sont insérés dans le *Theatrum chemicum*, t. III. — III. *Qvadriga aurifera nunc primum à Nicolao Barnavdo à Christa-Arnaudi Delphinate Gallo philosopho et medico in lucem edita.* NIHIL SINE NVMINE. *Ex officina Plantiniana apud Chr. Raphelingium*. cIɔIɔ.Iɔ, pet. in-8° de 95 pp. (B. Ste-Genev., T. 1867.)— Barnaud n'est que l'éditeur de cet ouvrage qui contient 4 traités ou *roues* :

1° *Tractatus de philosophia metallorum anonymo conscriptus.*
2° GEORG. RIPLEI, *liber XII portarum.*
3° EJUSD *Liber de Mercurio et lapide philos.*
4° *Anonymi scriptum, elixir solis Theophrast. Paracelsi tractans.*

Ce recueil est reproduit dans le *Theatrum chemicum*, t. III. - Il a été réfuté par l'ouvrage suivant : *Auriga ad quadrigam.* Leyde, 1601, in-8°. — IV. *Brevis elucidatio arcani philosophorum*. Lugd. Batav. apud Christ. Raphelengium, 1599, in-8°. - Inséré dans le *Theatrum chemicum*, t. III. — V. *Tractatvlus chemicvs, Theosophiæ palmarivm dictus, anonymi cuiusdam Philosophi antiqui a Nicolao Barnaudo.... nunc primùm editus et auriga ad quadrigam auriferam, quam superiore anno emisit ducendam factus.* .. Lugd. Batav. Th. Basson, 1601, pet. in-8° de 52 pp. non chiffrées. (B. Arsenal, SA. 8178.) - Inséré dans le *Theatrum chemicum*, t. III. — VI. *De occvlta Philosophia, epistola cuiusdam patris ad filium, a Nicolao Barnaudo. ... nunc primùm in lucem edita...* Lugd. Batav. ex off. Th. Basson, 1601, pet. in-8° de 32 pp. non chiffrées. (B. de l'Arsenal, SA. 8178). Inséré dans le *Theatrum chemicum*, t. III. — VII. Outre les ouvrages ci-dessus, le *Theatrum chemicum* (éd. de 1613), t. III, contient encore les opuscules suivants de notre auteur qui n'ont pas éte imprimés séparément :

1° *Processus chemici V*, pp. 755-763.
2° *Carmen elegans, in nomine Dei viventis et vivificantis.* (39 vers latins), pp. 763-764.
3° *Epistola ad D. Barnaudum, patruelem suum* ... pp. 832-33.
4° *Epistola Gallis omnibus, in quâ ejus poculum philosophicum explicatur*, pp. 833-34.

§ II.

OUVRAGES ATTRIBUÉS A BARNAUD.

VIII.* *Dialogus quo multa exponuntur quæ Lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt : nonulla item scitu digna et salutaria consilia adjecta sunt. Oragniæ, excudebat Adamus de Monte, 1573*, pet. in-8° de 4 ff. prélim., 170 pp., et 2 ff. pour

(1) Elle a été copiée sans examen dans Delisle de Sales, *loc. cit.*, pp. 210-11.
(2) On ne connaît pas le nom de cet alchimiste dauphinois. Son traité est adressé à son fils et daté du 7e jour de la lune de janvier 1417.

l'index. - Rare. - (Barbier, 20196.) Pamphlet contre les instigateurs de la St-Barthélemy. Il a été traduit en français sous le titre suivant : * *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Lutheriens et Huguenots de la France; ensemble certains points et avis necessaires d'estre sceuz et suiviz.* Bâle, 1573, pet. in-8°. On lit à la fin : *Achevé d'imprimer le 12e jour du 6e mois après la journée de la trahison.* - L'ouvrage a été ensuite augmenté d'un 2e dialogue et publié avec ce titre : **Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita, in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi...* Edimburgi, James, 1574, in-8°. - Autre éd. : *Dialogi duo de vitâ Caroli IX regis Galliarum reginæque matris ejus ab Eusebio Philadelpho, cosmopolitâ.* Edimburgi (Genève?) 1574, in-8° (Barbier, 20189.) - Trad. en allemand par Eymericus Lebusius, 1585, in-8°. - Trad. en français sous ce titre bien connu : **Le Réveille-Matin des François et de leurs voisins, composé par Eusebe Philadelphe, cosmopolite, en forme de dialogue.* Edimbourg (Genève?), imp. de James, 1574, pet. in-8° de 19 ff. prélim. 159 et 192 pp. — Il faut y joindre la réfutation suivante faite par les catholiques : *Le vray Resveille-matin pour la deffense de la Majesté de Charles IX*, par Ant. Sorbin (s. n. de lieu), 1574, pet. in-12. - Réimprimé avec cet autre titre : *Le vray Resveille-matin des Calvinistes et publicains françois où est amplement discouru de l'auctorité des princes et du devoir des subjets envers iceux.* Paris, Chaudière, 1576, pet. in-8° (*Manuel* de Brunet, V° PHILADELPHE).

Le *Réveille-Matin* a été attribué à Th. de Bèze par Baillet; à Donneau, par Cujas; P. Marchand, Placcius, Barbier, et M. Brunet le donnent à Barnaud.

IX.* *Cabinet du roy de France, dans lequel il y a trois perles d'inestimable valeur, par le moyen desquelles le Roy s'en va le premier monarque du monde, et ses sujets du tout soulagez, par N. D. C.* (s. n. de lieu), 1581, in-8°. - Autre éd. : 1582, in-8° de 8 ff. 647 pp. et 5 ff. - Autre : Londres, 1624, in-8°. — Plusieurs bibliographes attribuent cet ouvrage à un Nicolas Froumenteau, d'autres à Nic. Barnaud. Pr. Marchand, Barbier et M. Brunet sont de ce dernier avis. — X.* *Le miroir des François, compris en trois livres, contenant l'estat et maniement des affaires de France, tant de la Iustice, que de la Police... le tout mis en dialogue par Nicolas De Montand*, 1581, in-8°, 7 ff., non chiffrés et 497 pp. (B. de Grenoble, 22837). Il y a des exempl. portant la date de 1582, mais c'est la même éd., le titre seul est changé. — Autre éd. 1582, in-8° de 7 ff. prélim. non chiffrés et 736 pp. Cette éd. est la plus belle et la moins commune. (B. Arsenal, H. 7364.) — La Monnoye, *Remarq. sur les auteurs déguisés de Baillet*) est le 1er bibliographe qui ait attribué *le Miroir* à Barnaud (1). — XI *Le livre de l'autorité de la saincte escriture, traduict par Nicolas Barnaud, gentilhomme daulphinois, avec l'advertissement de Messieurs les Théologiens de Basle sur quelques endroits dudit escrit*, 1592, in-8°. C'est la traduct. d'un ouvrage de F. Socin dont j'ai pris le titre dans Sandius (*Bib. anti-trinitariorum*, Freistadii, 1684, in-8°). Bayle (*Diction. Hist.*) la dit anonyme.

BARNAVE (ANTOINE-PIERRE-JOSEPH-MARIE), avocat, député à l'assemblée constituante, naquit à Grenoble, rue Pérollerie n° 5, le 22 oct. 1761 (2), d'une famille protestante originaire de Vercheny, petit village du dépt de la Drôme. Son père, né dans cette localité le 20 mai 1709, était venu se fixer à Grenoble d'abord en qualité de procureur, puis en celle d'avocat : sa mère, Mlle de Presle, fille et sœur de militaires distingués, appartenait à une famille noble et ancienne. Il fut élevé par un précepteur sous les yeux de ses parents : sa mère, femme remarquable par les qualités du cœur et de l'esprit, s'occupa surtout de son éducation avec la plus active sollicitude. — La profession et le vœu de son père l'appelant à la carrière du barreau, il se livra à l'étude des lois peut-être plus par raison que par un goût bien décidé, aussi ses succès dans la profession d'avocat ne répondirent-ils pas à ce que l'on sait aujourd'hui de son magnifique talent. Il avait besoin d'une plus vaste arène : un attrait puissant dirigeait toute son attention sur le droit public, et ce fut par là qu'il se révéla. En 1783, ses confrères du barreau de Grenoble le désignèrent pour prononcer devant le parlement, selon l'usage de ce temps, le discours de clôture. Il choisit pour su-

(1) *Le Miroir des François* se rencontre facilement dans le commerce et n'est pas aussi rare que plusieurs biographes l'ont avancé d'après Delisle de Sales. Cet auteur dit (*loc. cit.*, p. 204) : « L'abbe « Rive, bibliothécaire du duc de la Vallière, me « déclara un jour qu'il n'en existait pas dix exem- « plaires en Europe. »

(2) La plupart des biographes disent le 21 septembre. Je suis l'opinion de M. Berenger (ci-apr. § I, n° XII), qui a fait son travail sur des papiers de famille.

jet une proposition qui pouvait alors être regardée comme un crime, *la nécessité de la division des pouvoirs dans le corps politique*. « Ce petit ouvrage, nous « dit-il lui-même, offrait sans doute « une bien faible ébauche d'une vaste « matière, mais il respirait la passion de « la liberté et présentait l'essor de l'âme « la plus indépendante (1). » Le jeune avocat, il avait alors 22 ans, obtint un succès immense : dès lors l'attention fut dirigée sur lui et à mesure que l'heure de la révolution approchait, que les esprits se portaient avec plus d'ardeur vers la politique, on s'habitua à le regarder comme un homme sur lequel sa province pouvait compter. Peu d'années après, une autre circonstance acheva de le mettre en relief. Le 10 mai 1788, le duc de Clermont-Tonnerre, gouverneur du Dauphiné, entouré d'un grand appareil de forces militaires, fit enregistrer au parlement des édits contraires, non seulement aux anciens privilèges de la province, mais encore aux libertés publiques. Au milieu de l'indignation soulevée d'une extrémité de la France à l'autre par cet acte de brutale autorité, il apparut tout à coup à Grenoble un petit pamphlet sans nom d'auteur, intitulé : *Esprit des Edits enregistrés militairement au parlement de Grenoble*. Là tous les amis de la liberté trouvèrent exprimés leurs propres sentiments : les actes du gouvernement y étaient soumis à une discussion approfondie, on en signalait tous les vices, leurs auteurs y étaient énergiquement flétris. Cet écrit eut le plus grand retentissement : du Dauphiné il se répandit rapidement dans toutes les autres provinces de France, semant partout les idées d'indépendance et de liberté. Barnave en était l'auteur, et de ce jour date le commencement de sa carrière politique. — Deux mois après il fut chargé avec son père de représenter le bourg de Saillans à l'assemblée de Vizille, et l'année suivante le tiers-état de la province le nomma député aux États généraux.

Dans une notice nécessairement restreinte comme celle-ci, il m'est impossible de donner aux travaux parlementaires de Barnave un développement digne de leur importance. Je ne puis que les esquisser à larges traits.— Il arriva à Versailles le cœur brûlant d'enthousiasme pour la liberté, plein d'amour pour la cause du tiers état qui l'avait élu, mais, en même temps, dévoué sincèrement au trône et au prince qui l'occupait. Il voulait la destruction de l'aristocratie, la réforme des abus, l'avènement du peuple à la vie politique pour le donner comme point d'appui nouveau à la monarchie : quant à la République, elle était bien loin de sa pensée, il ne la croyait même pas possible en France. — Le 4 mai 1789, les Etats généraux s'ouvrirent. Sa jeunesse et une grande facilité d'élocution le firent remarquer dès les premières séances : ses observations conciliatrices sur la réunion des 3 ordres, la chaleur avec laquelle il appuya la proposition du serment du Jeu de Paume faite par Mounier et plusieurs motions patriotiques, lui donnèrent bientôt de l'importance dans le parti populaire. Un mot échappé si non à son cœur, du moins à son dévouement pour la cause qu'il servait, vint l'augmenter encore. C'était dans une de ces circonstances où le peuple se vengeait de plusieurs siècles d'oppression; Foulon et Berthier venaient d'être massacrés (22 juillet 1789), et, en répondant aux accusations de férocité portées par le côté droit de l'assemblée à propos de cet événement, il s'écria : *Le sang qui a coulé est-il donc si pur?* Ce mot malheureux que plus tard il regretta amèrement d'avoir prononcé, lui suscita bien des haines et de cruels reproches, mais le peuple y vit le zèle d'un ami l'excusant même dans ses excès. Dès lors Barnave jouit d'une grande popularité qu'augmenta chaque jour le patriotisme de ses opinions et de ses votes. — Le 23 juillet, il demanda l'organisation des municipalités et des gardes bourgeoises; — le 1er août, il appuya fortement la déclaration des droits de l'homme ; — le 2 sept., il se déclara en faveur du *veto* suspensif contre le système impopulaire du *veto* absolu ; —le 13 oct. il prononça un long discours établissant que le clergé n'était pas un ordre de la nation, mais seulement une profession, et qu'il fallait regarder ses biens comme propriétés nationales; — le 10 déc. eut lieu sa 1re lutte avec Mirabeau ; celui-ci voulait soumettre l'élection des députés aux assemblées nationales à une sorte de gradualité de fonctions : Barnave combattit victorieusement cette opinion comme de nature à concentrer tous les pouvoirs dans un petit nombre de personnes, et son succès lui attira cette réplique hautaine du grand orateur : « Les rhéteurs par-

(1) *Introduction à l'hist. de la Révol. fr.*, p. 96 (t. I de ses *Œuvres*).

« lent pour les 24 heures, les hommes « d'Etat pour l'avenir »; — le 26 du même mois, il fit admettre les protestants, les juifs et les comédiens à la jouissance des droits civils.

En janvier 1790, il soutint que le serment civique ne devait pas énoncer fidélité au Roi; — en fév., il vota pour l'abolition des ordres religieux; — en mai, il proposa de décréter le principe de l'institution des jurés en matière civile; — le 22 du même mois, il combattit une 2e fois contre Mirabeau. La question était des plus élevées, il s'agissait de savoir à qui, de l'assemblée ou du roi, appartiendrait le droit de déclarer la paix et la guerre : Mirabeau voulait l'accorder conjointement au roi et à l'assemblée, Barnave au contraire, à celle-ci seulement; la lutte fut ardente entre ces deux nobles adversaires, et jamais l'éloquence ne s'éleva plus haut, mais le jeune député remporta une 2e fois la victoire en faisant adopter par l'assemblée, son opinion qui était plus démocratique. Au sortir de cette mémorable séance le peuple, dont il était devenu l'idole, le porta en triomphe pendant que l'on criait dans les rues un pamphlet intitulé : *La grande trahison du comte de Mirabeau!* — Le 19 juin, il demanda que l'assemblée décrétât sans désemparer la suppression de tous les titres et droits féodaux. — Peu de temps après, le 11 août eut lieu son duel avec Cazalès, l'un des membres les plus ardents du côté droit de l'assemblée. Cette rencontre qui fit alors une grande sensation, porta, à cause des opinions de son adversaire, la popularité de Barnave au plus haut point, mais un changement dans sa ligne de conduite devait la lui faire perdre un an après.

En mai 1791, à propos des affaires des colonies dont il avait été souvent le rapporteur, il proposa qu'aucune innovation ne fût introduite dans leur organisation avant l'avis préalable des colons. C'était là une manière indirecte de s'oppposer à l'affranchissement des nègres, car on le faisait dépendre de l'initiative des parties intéressées. Pareille proposition dans la bouche d'un homme jusqu'alors si dévoué à la cause de la liberté, souleva d'indignation tous les amis des noirs; elle était le prélude des modifications complètes qu'un grand événement allait bientôt apporter dans ses sentiments politiques.

Le 22 juin 1791, à la nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes, il fut envoyé en qualité de commissaire avec Pétion et Latour-Maubourg pour accompagner ce prince et le ramener à Paris. Il revint dans la voiture où se trouvait toute la famille royale et soit, comme on l'a prétendu dans le temps, que les cajoleries et les charmes de la reine eussent fait sur lui une impression trop profonde, soit que l'aspect de si hautes infortunes eussent touché son cœur généreux, il résolut de se consacrer désormais au service de la royauté, et de ce jour la révolution compta un défenseur de moins. — De retour à l'assemblée, il ne fut plus l'homme du peuple, mais l'homme de la cour; il prononça, au bruit des huées des tribunes, un de ses plus magnifiques discours en faveur de l'inviolabilité royale (1); — Il combattit un projet tendant à permettre aux soldats de dénoncer leurs chefs; — il défendit les prêtres réfractaires qu'on avait vus naguère poursuivis par lui; — il demanda que l'éligibilité aux fonctions publiques fût soumise à la condition du paiement d'une imposition égale à 40 journées de travail, etc., etc. Dès lors sa popularité fut à jamais perdue et les libelles et les journaux l'attaquèrent chaque jour avec la plus grande aigreur.

Sur ces entrefaites, l'Assemblée législative succéda à l'Assemblée constituante. Rentré dans la vie privée, Barnave demeura encore quelques mois à Paris, où il continua à s'occuper des affaires publiques, tentant avec ses amis Duport et les Lameth une œuvre bien difficile, celle d'arrêter la chute de la royauté. A la cour, toutes les préventions contre lui avaient cessé depuis le voyage de Varennes et on l'admettait dans les conseils secrets des Tuileries. Mme Campan raconte dans ses Mémoires une singulière anecdote relative à sa première entrée dans un palais où ses discours étaient venus si souvent porter l'angoisse et l'épouvante. Le roi et la reine, dit-elle, restèrent plus d'une heure l'oreille appliquée à la porte par laquelle il devait arriver; épiant le bruit de ses pas pour lui ouvrir eux-mêmes. — Le but de ses conseils et de ceux de ses amis était de sauver Louis XVI en séparant sa cause de celle des émigrés, mais les royalistes, nourris d'éternelles illusions, s'effrayèrent d'une alliance selon eux monstrueuse, et ils réussirent à rendre Barnave suspect. Alors celui-ci, voyant que ses conseils n'étaient plus

(1) Ce discours est inséré dans le t. I du recueil de ses *Œuvres*.

écoutés songea à s'éloigner; il prit congé de la reine dans une touchante entrevue dont Mme Campan nous a encore conservé les détails : « Bien sûr, lui dit il, « de payer de ma tête l'intérêt que vos « malheurs m'ont inspiré, je demande « pour toute récompense l'honneur de « vous baiser la main. » La main auguste lui fut tendue avec une émotion profonde; en y appliquant les lèvres, Barnave la baigna de larmes, auxquelles répondirent les larmes de sa souveraine.

De retour en Dauphiné, il alla s'enfermer à sa maison de campagne de St-Robert, où, livré tout entier à de grandes études sur les hommes et les événements qui venaient de s'accomplir, il entendit à peine le bruit du trône s'écroulant au 10 août (1). Mais cet événement devait avoir pour lui la plus terrible des conséquences. On découvrit, dans un des secrétaires du cabinet du roi une pièce qui prouvait ses relations avec la cour, et aussitôt un décret ordonna son arrestation. Il fut d'abord conduit dans les prisons de Grenoble; après un séjour de 10 mois, on le transféra au fort Barraux, puis à St-Marcellin; enfin, le 3 nov. 1793, arriva l'ordre de sa translation à Paris. Plusieurs personnes dévouées, entre autres M. Boissy-d'Anglas, cherchèrent, par les plus actives démarches, à le soustraire au sort qui l'attendait; tout fut inutile. Le 28 nov. 1793, il parut devant le trib. révolutionnaire à côté de Duport-Dutertre, ancien ministre de la Justice. Barnave se défendit lui-même (2). Il exposa toute sa vie dans un discours plein d'énergie et d'éloquence, l'opposa en défi aux ardentes agressions dont il était l'objet; mais il avait voulu sauver la royauté, et ni sa jeunesse, ni ses talents, ni les services rendus à la cause de la liberté, ne pouvaient le faire excuser. Il fut condamné à mort. — Le lendemain, la fatale charrette le conduisit à l'échafaud. Il avait 32 ans (3).

Barnave fut un des plus grands orateurs de l'Assemblée constituante. L'habitude qu'il avait contractée dès ses plus jeunes années d'écrire ses pensées et de les soumettre à une minutieuse analyse, d'étudier ses propres sentiments pour en tirer des conséquences, de méditer profondément d'avance la moindre de ses actions, cette habitude, dis-je, avait donné à son caractère quelque chose de sévère, de froid et de réservé. Tel fut le caractère de son éloquence. Il manquait de cette spontanéité, de ce feu, de cet élan qui transporte et soulève une assemblée. Il portait la conviction dans les esprits, mais il n'entraînait pas le cœur. Un mot de Mirabeau le caractérise parfaitement : « Je n'ai jamais, di- « sait-il, entendu parler si bien, si clai- « rement et si longtemps; *mais il n'y a* « *pas de Dieu en lui.* »

Bio-bibliographie. — *Barnave, par N. A. de Salvandy.* (*Extrait du Dictionnaire de la conversation et de la lecture.*) 1833. (Imp. de Béthune.) In-8° de 32 pp.

(1) Plusieurs biographes ont dit par erreur que, de retour à Grenoble, Barnave s'y était marié avec la fille d'un conseiller à la Cour des aides.

(2) V. cette éloquente improvisation dans le t. II du recueil de ses œuvres.

(3) Toutes les pièces relatives au jugement et à l'exécution de Barnave sont insérées dans le t. II du recueil de ses *Œuvres*.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Écrits de Barnave.

1° *Opinions et discours.* — I. *Rapport fait à l'Assemblée nationale, le 8 mars 1790, au nom du comité des colonies.....* Paris, Impr. Nat., 1790, in-8°, 22 pp. — II. *Instruction pour les colonies, présentée à l'Assemblée nationale au nom du comité chargé de ce travail, le 23 mars 1790.....* (Impr. nat.) In-8°, 28 pp. — III. *Grande dénonciation faite à la tribune des Jacobins, par M. Barnave, d'une quantité étonnante de libelles répandus dans Paris.* (De l'impr. des Jacobins.) In-8°, 7 pp. (16 fév. 1791.) — IV. *Rapport de M. Barnave sur les colonies et décret rendu sur cette affaire par l'Assemblée constituante, le 28 sept. 1791.....* (De l'impr. de *la Feuille du jour*) in-8°, 63 pp. La 1re partie de ce rapport avait paru séparément sous ce titre : *Rapport fait à l'Assemblée nationale sur les colonies..... le 23 septembre 1791.* Paris, impr. nat. 1791. in-8°, 12 pp. — V. *Opinion de M. Barnave, prononcée à la séance du 15 juillet* (1791)... (De l'Impr. nat.) in-8°, 19 pp. = Autre éd. : Nevers, impr. de la ve Lefèvre, 1791, in-8°, 18 pp. = Autre : Lyon, A. De la Roche, 1791, in-4°, 12 pp. — VI. *Examen du rapport fait par M. Barnave à l'Assemblée nationale, sur l'affaire de Saint-Domingue, rapport imprimé dans le Moniteur, seul écrit public où il ait paru.* Paris, Lejay (s. d.), in-8°, 107 pp. - Signé, p. 107, *Th. Millet.* - Imprimé à 2 col.; l'une contient le discours de Barnave, l'autre les observations du critique.

2° *Varia.* — VII.* *Esprit des édits enregistrés militairement au parlement de*

Grenoble le 10 mai 1788. Grenoble, aux dépens de la province, 1788, in-8° de 36 pp. = Autre éd., 1788, in-8° de 44 pp. = Autre (s. l. ni d.), in-8° de 19 pp. = Autre (s. l. ni d.), in-8° de 24 pp.=Une seule éd. a été publiée avec le nom de l'auteur sous ce titre : *Esprit des édits... ou la cause de la révolution, par feu M. Barnave, victime du terrorisme.* Grenoble, Ferry (s. d), in-8° de 17 pp. = Reproduit dans ses *Œuvres* (ci-apr. n° XII), t. II, pp. 381-413.—*V.* ci-apr. n° XVI.

VIII.* *Lettre écrite au Roi par les trois ordres de la province de Dauphiné assemblés à Romans le 14 septembre 1788* (s. l. n. d.), in-8°, 11 pp. J'attribue cet opuscule à Barnave parce que le brouillon original (en ma possession) est écrit de sa main.=2 autres éd. (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. = Reproduit à la fin de la pièce suivante : *Projet d'un plan pour une nouv. formation des États du Dauphiné* (s. l. ni d.), in-8°, 61 pp. = Avait primitivement paru, pp. 103-111, dans le *Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la province de Dauphiné tenue à Romans.....* Grenoble, Cuchet, 1788, in-8°, 163 pp. — IX. *Coup-d'œil sur la lettre de M. de Calonne, par M. Barnave, député de la province de Dauphiné aux États-généraux. Dauphiné, 28 mars 1789*, in-8° de 29 pp. - Rare. — X. *Lettre de M. Barnave à toutes les municipalités du royaume.* (S. l. ni d.) In-8° de 4 pp. — XI. *Lettre de M. Barnave à M. Linguet.* In-8°, 6 pp. (31 mars 1791.) C'est une réponse à la lettre de Linguet insérée dans les *Annales polit. civiles et litt. du* XVIIIe *siècle*. t. 18, n° 158.

3° RECUEIL DE SES ŒUVRES. —XII. *Œuvres de Barnave, mises en ordre et précédées d'une notice historique sur Barnave par M. Bérenger de la Drôme.* Paris, 1843, 4 vol. in-8°, avec 1 portr. et 3 fac-sim. -- On doit la publication de cet ouvrage à Mme St-Germain, sœur de Barnave, qui, voulant rendre un dernier et pieux hommage à la mémoire d'un frère tendrement aimé, en avait dès longtemps conçu la pensée. Associé à ce noble dessein. M. Bérenger (de la Drôme) se chargea de mettre en ordre les nombreux manuscrits laissés par l'illustre victime, il fit un choix parmi eux et en forma les 4 vol. de ce recueil (1). Ils contiennent les pièces suivantes :

T. I. — Notice historique sur Barnave, par M. Bérenger de la Drôme. - cxl pp. - Introduction à la révolution française. - Assemblée nationale. - Discours sur la régence. - Sur l'inviolabilité du roi. - Sur les élections et les conditions pour l'électorat et l'élégibilité. - Sur les conventions nat. et le pouvoir constituant.

T. II.— Réflexions politiques. - Fin de Barnave. Sous ce titre sont reunies 16 pièces relatives à son jugement et à sa mort.

III.— Etudes sur l'homme.

IV.— Etudes littéraires. - Lettres familières et politiques.

§ II. ÉCRITS RELATIFS A BARNAVE.

XIII. *Grand duel arrivé aujourd'hui, 11 août, au bois de Boulogne; entre messieurs Cazalès et Barnave députés de l'Assemblée nationale.* (Paris, impr. de Pain.) In-8°, 4 pp. — XIV. *Grand combat national.* Paris, 1790, in-8°, 29 pp. — XV. *Lettre à messieurs Barnave et Cazalès et à messieurs de St-Simon, Alex. de Lameth et de Broglio, sur leur duel du 10 août 1790. A Paris, de l'imprimerie d'un royaliste* (sept. 1790), in 8°, 22 pp. — XVI. *Jugement du grand baillage de Bourg-en-Bresse qui supprime un écrit intitulé, Esprit des édits enregistrés militairement au parlement de Grenoble.* Bourg, L. Hte Goyffon, 26 juillet 1788, pet. in-12 de 33 pp. (*V*, ci-dess. n° VII).=Autre éd.: *Ibid.*, in-8°. 31 pp.=Autre : *Ibid.* in-8°, 20 pp.—XVII, *Lettre de J. P. Brissot, à M. Barnave. sur ses rapports concernant les colonies, les décrets qui les ont suivis, leurs conséquences fatales; sur sa conduite pendant la Révolution...* Paris, Desenne, Bailly, 20 nov. 1790, in-8° de 2 et 104 pp. - XVIII. *Lettre à monsieur Barnave par un habitant des montagnes du Dauphiné.* in-8°, 7 pp.-Signé *Barnavophile.*-Pamphlet relatif à ses rapports sur les colonies. —XIX. *Lettre de M. Chaderlon* (sic) *De La Clos à M. Barnave* (15 mars 1791), in-8°, 7 pp. — XX. *Réponse de M. Malouet à la dénonciation du club de la Constitution monarchique par M. Barnave.* (S. l. ni d.) In-8°, 8 pp. — XXI. *Grande dénonciation de MM. Charles et Alexandre de Lameth, Barnave, Duport..... et autres, Jockeis et aboyeurs à la suite de la conspiration.* (S. l. ni d.) In-8°, 8 pp. — XXII. *Grand détail sur la conspiration de MM. Barnave et Louis XVI, contre le peuple. Par un garde national de Varennes, qui accompagnait le roi, et qui a tout entendu.* (De l'impr. de la rue St-Honoré.) (s. d.) In-8°, 8 pp. - XXIII. *Les grandes prédictions du grand Nostradamus, trouvées dans la grande culotte de peau de messire Honoré Barnave.* (L'an 2.) In-8°, 7 pp. —XXIV. *Lettre de Cartouche à ses représentans Mirabeau, Lameth, Barnave.....* (De l'impr. du comité des recherches.)

(1) Les mss. originaux en ont été déposés à la Bib. pub. de Grenoble. Quant aux autres papiers fort nombreux de Barnave, un accident des plus regrettables les a fait passer dans le commerce.

In-8°, 15 pp. (s. d.). — XXV. *Seconde édition de la lettre du directoire de la Société des Amis de la constitution monarchique à M. Barnave.* (S. l. n. d.) in-8°, 2 pp. On lit p. 1 : « La prem. éd. a paru « le 12 février, M. Barnave n'a pas ré- « pondu : s'il ne répond pas, il en pa- « raîtra une dans huit jours, et ainsi de « huitaine en huitaine jusqu'à ce qu'il « prouve. » — XXVI. *Acte du Corps législatif contenant l'acte d'accusation contre les sieurs Duportail, Duport, Tarbé, Bertrand, Barnave... du 29 août 1792.* (Lyon, impr. Vatar-Delaroche.) In-4°, 3 pp. — XXVII. *Barnave.* Par J. Janin. Paris, Mesnier, 1831, 4 vol. in-12. — C'est un roman. Il faut y joindre la réfutation suivante: * *La branche royale ou le Barnave de M. J. Janin, réfuté par l'histoire.* Paris, 1831, in-8° de 125 pp.

PLASTIQUE. — Buste par Houdon, à la Bib. pub. de Grenoble.

ICONOGRAPHIE.

§ I. PORTRAITS.

EN PIED.

I. BARNAVE. *Dédié aux hommes libres. J. Audebert pinx. et sc. 1790.* - Il pérore, la main droite appuyée sur l'autel de la patrie. Belle p., manière noire. rare. H. 50 cent. 6 mill., L. 38 cent.— II. BARNAVE. *A. Lacauchie del., Leguay sc. Publié par Amic....*-Il est en prison, assis sur une table. In-8° (mod.).= Copie, même sens, lith. *Imp. Rigo frères et comp.*

EN BUSTE, DE PROFIL, TOURNÉ A D.

III. M. BARNAVE, *né à Grenoble le 22 sept. 1761... Gros del., Courbe sculp. A Paris, chez le sr Dejabin.....* - C'est le plus ancien portrait de Barnave.— IV. BARNAVE.-Méd. rond de 34 mill point. la queue dénouée. Le texte en haut. Jolie p. très-rare. (Dessus de tabatière.) (Contemp.) — V. A. P. J. M. BARNAVE, *né à Grenoble... F. Bonneville del., Duchemin sculp.* ov. point. (Contemp.) VI. A P. J. M. BARNAVE, *député du Dauphiné. élu président le 24 octobre 1790.* Ov. enc. le texte en bas sur une tablette.-Point. et manière noire. - H. de l'ov. 86 mill. (Contemp.)—VII. A P. J. M. BARNAVE, *député... président le 24 oct. 1790.*-Méd. rond de 67 mill.-Point., le texte autour de l'ov.-Jolie p. rare. (Contemp.)—VIII. A P. J. M. BARNAVE, *député... président le 24 oct. 1789*, t. p. p. ronde au point. - Le texte autour du rond ; les mots *A. P. J. M. Barnave* en haut, le reste en bas.-Rare.(Contemp.)—IX. *A. P. J. M. Barnave, président de l'Assemblée nationale*, p. p. in-18. Le texte en bas sur une tablette.(Cont.)—X. *Barnave president der national Versamlung*, p. méd. ov.-Très-rare. — XI. *A. P. J. M. Barnave, président de l'Assée Nale.* Méd. ov. encadré de 2 po. 3 li. sur 1 po. 11 li. (Cont.) — XII. (Sans texte.) - Grav. au burin. H. 108 mill., L. 86 mill. (Mod.)

EN BUSTE, DE PROFIL, TOURNÉ A D.

XIII. M. BARNAVE, *député du Dauphiné.* - Méd. ov., copie en contre partie du n° III. (Contemp.)—XIV. *A. P. J. M. Barnave, député du Dauphiné... Dessiné par J. Guérin. Gravé par Fiésinger.* Méd. ov. de 86 mill. de H. -Jolie p. au point. Copie en contrepartie du n° V. Les épr. tirées en bistre sont plus belles. (Contemp.) — XV. A. P.-J. BARNAVE. *L. A. Claessens sculp.*, méd. ov. enc.- point. - copie, même sens, du précédent. — XV bis. *A. P. J. M. Barnave deputirter aus den Dauphiné bey der National. - Versamlung.....* Dans un ov. enc. 4 lign. de texte en allemand dans une tablette. Jolie p. au point. Copie de la précéd H. 20 cent. 4 mill., L. 152 mill. - Rare. — XVI. BARNAVE. *Mauduit sc. Publié par Furne...* - Copie du n° XIV. (Mod.)

EN BUSTE, DE TROIS-QUARTS, TOURNÉ A D.

XVII. A. P. J. M. BARNAVE. *député du Dauphiné..... Laplace del., P. Alix sc. 1791.* A Paris, *chez Le Vachez.....* Ov. enc. aq.—XVIII. M. BARNAVE, *propriétaire, député du Dauphiné. Son âme et ses discours.. Dessiné d'après Nature, Vérité sculp. A Paris, l'auteur...* ov. enc. point. -7 lign. de texte dans la tablette. — Il y a des épreuves tirées en couleur.= Il existe un 2e état de cette planche avec le texte suivant : M. BARNAVE DÉPUTÉ DU DAUPHINÉ *à l'Assemblée nationale constituante de 1789. A Paris, chez Vérité... à Bordeaux, chez Jogan...*—XIX. M. BARNAVE. *propriétaire député du Dauphiné.* Ov. sur un fond noir, manière noire. H. 132 mill., L. 78 mill., le texte sur un socle supportant l'ov. (Contemp.) —XX. M. BARNAVE, *Propre, député du Dauphiné.* Ov. enc. manière noire, le texte sur une tablette. H. 134 mill., L. 78 mill. (Contemp.)—XXI. *M. Barnave, publish'd as the act directs..J. Jones fecit.* Ov. point. H. 123 mill., L. 98 mill.-Rare (Contemp.). — XXII. *Symonds's french senator.* M. BARNAVE, *member for Dauphiné.* Méd. ov. point. H. 78 mill., L. 59 mill.-Rare. (Contemp.)—XXIII. *Barnave jeune, député du Dauphiné à l'Assemblée nationale. A peine en son prin*

temps...Méd. ov. in-12. *A Paris chez mad^e Bergny.*-point. (Contemp.) — XXIV. BARNAVE. *Lion f^t. Lith. d'A. Didion. Nouvelle galerie universelle du génie et des arts*... presque de face, le corps dirigé à G. — XXV. BARNAVE. *Victor Cassien* del. lith. (Dans l'*Album du Dauph.*) In-4°. — XXVI. P. J. M. BARNAVE, *né à Grenoble en 1761,... à Paris, chez Kleffer*. . Lith. méd. ov. - Drapé à l'antique. Il y a des épr. av. la lettre. — XXVII. BARNAVE. *Marck del., Audibrand sc. Publié par Jules Lachapelle*... en tête de ses œuvres éditées par M. Bérenger (de la Drôme). — Les épr. av. la lettre sont très-belles.

BUSTE DE TROIS-QUARTS, TOURNÉ A G.

XXVIII. M. BARNAVE.-Méd. rond de 44 mill, en tête du mois de mai dans un calendrier de 1791. H. totale 20 cent. 15 mill., L. 62 mill.-Ef.—XXIX. BARNAVE *J. M. Fontaine s^t*.-Drapé dans un manteau. H. 53 mill. L. 40 mill.-Il y a des épr. av. la lettre. trois états de cette pl. : 1° celui décrit,-2° le manteau est enlevé. Tiré sur une feuille in4° avec 3 col. de texte. *Paris. — Auguste Mie, imprimeur...;* - 3° dans la *Galerie Napoléon*, avec entourage d'ornements. En bas, son nom et le fac simile de sa signature. *Bénard, éditeur*..... — XXX. BARNAVE.- Lith. dans la collect. Delpech. In-8° et in-fol.

AVEC D'AUTRES PERSONNAGES.

XXXI. Avec les deux Lameth. Il est au milieu. Buste, prof. G.-*A Paris, chez le Vachez*... Gr. en couleur. Méd. rond de 53 mill. Rare. (Dessus de tabatière). —XXXII. Dans un méd. rond de 73 mill. contenant 8 portraits. Chacun d'eux est dans un p. ov. de 23 mill. Barnave est entre Ch. Lameth et Mirabeau.-Gr. en couleur. Très rare. (Dessus de tabatière.)

§ II. PIÈCES HISTORIQUES.

XXXIII. *Les femmes de la halle donnant à M. Barnave un bouquet et le complimentant sur son patriotisme*. H. 14 cent. L. 82 mill. (Dans les *Révol. de France et de Brabant*) — XXXIV. *Duel au bois de Boulogne entre deux législateurs*... H. 141 mill. L. 95 mill. En bas 6 lign. de texte. = Copie, mêmes sens et dimensions; 5 lign. de texte. (Dans les *Révol. de Paris*, n° 57.)

§ III. CARICATURES.

XXXV. *LA PIERRE D'ACHOPEMENT de la vertu*. - Barnave courant vers la D. culbute en heurtant du pied un sac d'argent. Ef.-H. 32 cent. 9 mill., L. 25 cent. 8 mill. — XXXVI. *L'homme de la cour 1791.—L'homme du peuple 1789*.-Barnave est en pied, avec un double visage et placé entre les 2 textes ci-dessus. Il tient une bourse de la main D. En bas. 3 vers : *Tantôt froid, tantôt chaud*... Aq. H. de la planche 204 mill. L. 125 mill. = Copie (mod.) grav. sur bois, même sens, dans le t. 1 de l'*Hist. Musée de la République* par M. Aug. Challamel. = Copie, mêmes sens, aq. sur un fond rouge. Ov. de 108 mill. de H. *A Paris, chez Villeneuve* .. Rare.=Copie en contrepartie.-Im.-H. 194 mill. L 163 mill

NUMISMATIQUE.— A. P. J. M. BARNAVE DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATION^{LE} EN 1789. Buste, de profil, G. — Au dessous : DÉCAPITÉ LE 8 FRIM^{RE} AN 2 DE LA RÉPUB^{QUE}. Repoussé, sans revers de 45 mill. — H... (Henin) *Hist. numis. de la révol. fr.* Paris, 1826, in-4°. pl. 54.

BARO (GASPARD), né à Valence, savant et modeste conseiller au parl. de Grenoble, a laissé des notes sur les *Decisiones* de Guy Pape, imprimées dans l'éd. de ce recueil faite à Lyon en 1618, in-fol. Il était mort en 1624.—Expilly (*Poëmes*, éd. de 1624, p. 326) a consacré à sa mémoire un détestable sonnet qui se termine par ces trois vers :

Ferme, rond et constant il a vécu toujours :
Ferme, rond et constant il a finy ses jours.
E't-il plus bele vie, ou mort qui soit plus bele?

BARO (BALTHASAR), de la même famille que le précédent, membre de l'Académie française (1), naquit à Valence vers l'an 1600.— Dans sa jeunesse, il fut attaché, en qualité de secrétaire, au célèbre auteur du roman *L'Astrée*, Honore d'Urfé. Celui-ci étant mort laissant son ouvrage inachevé, la famille chargea le jeune secrétaire de le continuer et lui confia, dans ce but, tous les papiers et les notes du maître. En conséquence, Baro publia d'abord, la quatrième partie de L'Astrée, que D'Urfé avait terminée avant de mourir, puis il composa entièrement la 5e d'après les notes dont on l'avait fait dépositaire. Cette suite parut en 1627, au grand contentement des précieuses et des beaux esprits de ruelles. L'auteur, nous dit l'abbé Goujet (*Bib. fr.*, XVI, p. 123), étant si bien entré dans le genre de son modèle, que sa conclusion lui fit beaucoup d'honneur. — D'après Pélisson (*Hist. de l'Acad. fr.*), Baro vint à Paris, où il épousa une jeune veuve

(1) La *Nouv. Biogr. univ.* (F. Didot) lui donne, je ne sais pourquoi, le titre de jurisconsulte : elle l'a confondu probablement avec le précédent.

d'une grande beauté, sœur de son hôtesse; ensuite, il fut nommé gentilhomme de Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans. Cette position, rehaussée par d'éclatants succès littéraires, lui procura l'honneur d'être admis dans le salon où la belle et spirituelle duchesse de Chevreuse réunissait à la fois les beaux esprits et les mécontens.—A cette époque (vers 1634), se formait le noyau de l'assemblée devenue depuis si célèbre sous le nom d'*Académie française*. Notre auteur voulut en faire partie; son mérite littéraire lui en donnait certainement le droit, mais le cardinal de Richelieu, peu disposé en faveur de tous ceux qui allaient cabaler chez la malicieuse duchesse, ne voulut pas d'abord consentir à son admission. Cependant l'affaire s'aplanit et Baro figure au nombre des premiers membres de l'Académie.—Sur la fin de sa vie, il fut nommé procureur du roi au présidial de Valence, fondé en 1635, et trésorier de France à Montpellier (1). Il mourut dans cette ville en 1650.

« Baro a conservé longtemps la réputation d'un grand écrivain et l'ancien Dict. de l'Académie avait souvent invoqué son autorité. Aujourd'hui il est à peine connu de nom, et pourtant il n'y a pas une seule de ses pièces, pas une seule des scènes qu'elles renferment, où l'on ne trouve des beautés du 1er ordre, qui seraient remarquées même dans Corneille. La réhabilitation littéraire de Baro serait plus facile et aussi juste que l'était celle de Ronsard. » (*Catalogue Soleinne*, t. I, no 1044.

PORTRAITS. — I. BALTHAZAR BARO NATIF DE VALENCE. Il est en buste, de 3/4, dans un p. ov. H. soutenu par 2 amours et placé sur un fond d'architecture. Le texte ci-dessus tout autour de l'ov. - H. 157 mill. L. 103 mill. — En bas : *Masne fe*, et dans la tablette les vers suivants :

Cher BARO *bien que ton visage*
Paroisse en ce fameux ouurage
Aussi bien peint que ton Esprit,
Ton Liure a des graces si belles
Qu'il semble qu'Amour lait escrit
D'vne des plumes de ses aisles.
De lEstoille.

Ce portrait se trouve en tête de la conclusion de l'Astrée, éd. de 1637. — II. Copie du précédent et même sens. - L'amour placé à G. est vu par devant. En bas, les vers ci-dessus et en outre *Ferdinand Pinx. M. Lasne f.* H. 152 mill. L. 92 mill. — III. BALTHASAR BARO NATIF DE VALENCE. Copie des précédents, moins le fond d'architecture et les 2 amours. L'ov. est placé sur un cartouche enlacé de lauriers. En bas, les vers ci-dessus. *Briot fecit*. - En tête de la conclus. de l'Astrée. Ed. de Paris, 1638.

(1) M. Delacroix, *Statistique de la Drôme* (in-4o), p. 630, le fait par erreur *chancelier* de l'université de Montpellier.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. THÉATRE.

Les pièces de Baro sont fort rares et leur collection difficile à former. (Vendue 19 fr., Soleinne.)

I. *Célinde poëme héroïque*. Paris, Fr. Pommeray, 1629, in-8o, Pièce en 5 act. pr. - au 3e act. se trouve une tragéd. en 3 act. vers, intitulée *Holopherne*. — II. *La Clorise de Baro pastoralle* (en vers). Paris, Fr. Pommeray, 1632, in-8o, 5 ff. prélim. et 139 pp. - Cette pièce tirée de l'Astrée fut jouée à l'hôtel de Bourgogne en 1631 et reprise en 1636 et 1637 par les troupes de Bellerose et Montdori. La *Gazette de France* l'ayant annoncée sous le titre de *Cloreste*, plusieurs auteurs ont attribué par erreur à Baro une pièce de ce nom. — III. *Saint Eustache tragedie*. Paris, 1639, in-4o. - Réimprimée (pp. 1 à 72) dans un recueil intitulé : *Recueil de tragedies saintes*. Paris, Est. Loyson, 1666, in-12 (B. Ste-Geneviève, Y. 2331.) — IV. *La Parthenie de Baro dediée à Mademoiselle*. Paris, Sommaville et Courbé, 1642, in-4o. - 6 ff. prélim. et 112 pp. (B. Mazarine $\frac{10918}{5.}$). - Tragéd. en 5 act. vers, jouée en 1641. — V. *La Clarimonde de Baro dédiée à la Reyne*. Paris, *les mêmes*, 1643, in-4o de 4 ff. prélim. et 112 pp. - Tragéd. en 5 act. vers. (B. Mazarine, $\frac{10918}{14.}$). — VI. *Le prince fugitif, poeme dramatique*. Paris, *les mêmes*, 1649, in-4o. - Pièce en 5 act. vers, jouée en 1648. — VII. *Cariste ou les charmes de la beauté, poème dramatique*. Paris, *les mêmes*, 1651, in-4o. - Pièce en 5 act. vers, jouée en 1649 : elle est la plus rare. — VIII. *Rosemonde*. Paris, *les mêmes*, 1651, in-4o. - Tragéd. en 5 act. vers, jouée en 1649. — IX. *L'amante vindicative* (5 act. vers). Paris, *les mêmes*, 1652, in-4o.

§ II. AUTRES OUVRAGES DE BARO.

X. *La conclusion et derniere partie d'Astrée, ov par plvsievrs histoires et souz personnes de Bergers, et d'autres sont deduits les diuers effets de l'honneste amitié, composee svr les vrais memoires de feu Mre Honoré d'Vrfé par le sieur Baro.....* Paris, Fr. Pommeray, *1627*, in-8o. — Cette *conclusion* fut ensuite insérée dans

les éd. complètes de l'Astrée. Paris, Sommaville, 1633, 1637, 1638 et Paris (Rouen), 1647, 5 vol. in-8°. — XI. *Contre l'auteur d'un libelle, ode pour le cardinal de Richelieu*. Paris, Camusat, 1637, in-4° (B. Imp. Y. 4961 B.) — XII. *Ode sur la mort de Henri de Schomberg, maréch. de France*. Elle est imprimée dans un recueil publié en 1633 (V. *Bib.* de Goujet, t. XVI, p. 126.

BARRAL (GASPARD), né à Voiron, est cité par plusieurs écrivains dauphinois comme un savant avocat consultant près le parlement de Grenoble, vers le milieu du XVIIe siècle. Chalvet le confond avec son fils qui suit.

BARRAL (FRANÇOIS), sieur de Saint-Aure, fils du précédent, fut conseiller au parlement de Grenoble de 1650 à 1680. Il a laissé un traité fort rare du contrat de vente, intitulé : *Civiles positiones emptionis et venditionis, disputatio*....... Turnoni, 1640, in-4°.— Il est probablement la tige de la maison de Barral que les généalogistes font remonter par erreur ou complaisance à l'an 1290.

BARRAL (JEAN-SÉBASTIEN-FRANÇOIS de), né à Grenoble le 15 octobre 1710, docteur en théologie, vic.-général de l'arch. de Vienne(1), abbé d'Aurillac en Auvergne, dès le mois de juin 1745, fut sacré évêque de Castres le 17 décembre 1752. — En 1755, il publia un mandement prescrivant dans son diocèse des prières publiques pour remercier Dieu de la naissance du Cte de Provence, né le 17 novembre de la même année. Plusieurs principes de ce mandt beaucoup trop ultramontain furent dénoncés par le procureur-général au parlement de Toulouse, et un arrêt du 24 janvier 1756 en ordonna la suppression comme attentatoire à l'autorité du roi. — L'année suivante, il se fit remarquer par l'étrangeté de sa conduite à propos de la tentative d'assassinat commise par Damiens le 5 janvier 1757, sur la personne de Louis XV. Au lieu d'imiter tous les évêques de France qui s'empressèrent dans cette circonstance d'ordonner des prières pour la santé du roi, M. de Barral se contenta de faire écrire par son secrétaire une lettre circulaire ainsi conçue : « Vous avez sçu l'*accident* « du Roi. Monseigneur me charge de « vous dire qu'il n'a pas eu de suites fâ- « cheuses. Ainsi vous pouvez être tran- « quille. » Cette laconique circulaire fut trouvée on ne peut plus indécente et, surtout, le mot *accident*, sans aucune épithète, causa beaucoup de scandale. — Je ne connais pas les autres circonstances de la vie de ce prélat qui a été omis par tous les biographes. Il est mort le 16 juillet 1773.

PORTRAIT. — *Geille sc.*, in-8°.

BARRAL (JOSEPH-CLAUDE-MATHIAS DE), frère du précéd., évêque de Troyes, né à Grenoble le 6 sept. 1714, fut revêtu, dès sa jeunesse, de la dignité purement honorifique de *conseiller-clerc* au parlement de Grenoble. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint, en 1752, l'abbaye d'Aurillac en Auvergne, sur la démission de son frère ; assista en 1758, à l'assemblée générale du clergé, en qualité de député de la province d'Alby, et fut sacré évêque de Troyes le 29 mars 1761.—Ce prélat, zélé partisan de la constitution *Unigenitus*, se trouva souvent en butte aux attaques des *appelans* de son diocèse, qui lui reprochaient de se montrer sévère et injuste pour eux et trop indulgent et partial pour leurs adversaires (2). Les philosophes ne lui épargnèrent pas non plus les sarcasmes à propos d'un acte inspiré par l'esprit le plus étroit d'intolérance. On connaît la grave affaire à laquelle donna lieu, en 1778, l'inhumation de Voltaire. Le clergé ne voulait pas lui rendre les derniers devoirs et encore moins permettre qu'il reposât en terre sainte. Cependant, comme il ne fallait pas s'exposer au mépris de toute l'Europe en laissant un tel homme sans sépulture, les ministres de Louis XVI arrêtèrent le projet de le faire transporter dans l'église de Scellières, dont Mignot, son neveu, était abbé. — L'abbaye dépendait du diocèse de Troyes et M. de Barral ayant été instruit, dit-on, de ce projet par deux grandes dames très dévotes, il se hâta d'écrire à Mignot pour lui enjoindre de ne pas recevoir le corps. En l'absence de celui-ci, le prieur répondit une lettre pleine de sens et de raison, dans laquelle il faisait poliment entendre à l'évêque qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de lui, que d'ailleurs Voltaire avait été inhumé dès la veille avec toutes les cérémonies de l'église(3). —Cette lettre fut rendue publique et M. de Barral resta avec la honte d'une leçon donnée par un inférieur, et la tache, pour sa mémoire, d'avoir tenté, sans

(1) Duiems (*Clergé de Fr.*, t. I, p. 167) le fait, au contraire, vicaire général d'Embrun.

(2) *V. Œuvres de Voltaire* (éd. Beuchot), t. I, pp. 297 et 432.

(3) *V.* la *table* (suppl.) des *Nouv. ecclesiastiques*, vo BARRAL.

succès, de mettre obstable aux honneurs funèbres dus à la cendre de l'un des plus grands génies de la France. — Il donna sa démission en 1790, en faveur de son neveu (ci-après) et mourut l'année suivante.

BARRAL (Louis-Mathias de), neveu du précédent, évêque de Troyes et de Meaux, archev. de Tours, sénateur, pair de France, naquit à Grenoble le 20 avril 1746. — Il vint faire ses études ecclés. à Paris, au séminaire de St-Sulpice, où la finesse de son esprit et son aptitude aux affaires le firent remarquer du cardinal de Luynes, archev. de Sens. Ce prélat l'emmena à Rome, en fit son conclaviste dans le conclave tenu en 1669 pour l'élection de Clément XIV, et, de retour en France, le nomma grand vicaire de son diocèse. Le 28 avril 1782, le roi lui donna l'abbaye de Mas-d'Azil, au diocèse de Rieux. Peu après, son oncle, l'évêque de Troyes l'appela auprès de lui, d'abord en qualité de son vicaire général, puis en celle de coadjuteur, et l'abbé de Barral fut, à cet effet, sacré évêque d'Isaure, en Lycaonie, le 5 oct. 1788.—Deux ans auparavant (19 sept. 1786), le roi l'avait nommé à une autre abbaye, à celle de Lantenac, diocèse de St-Brieuc. Enfin, son oncle ayant été forcé, par ses infirmités, de donner sa démission de l'évêché de Troyes, il lui succéda en 1790. — Mais les circonstances n'étaient pas alors des plus favorables pour l'épiscopat et le nouvel évêque ne devait pas siéger longtemps. En effet, à peine avait-il pris en main le gouvernement de son diocèse qu'on lui demanda le serment exigé par la constitution civile du clergé. Sur son refus, les électeurs du départ. de l'Aube nommèrent un nouvel évêque (mars 1791), et M. de Barral, dépouillé de fait de son évêché, se vit dans la nécessité d'émigrer peu de temps après. — Il se réfugia d'abord en Suisse, à Constance, qu'un grand nombre de ses confrères avait choisi pour lieu de retraite, puis en Angleterre (1793), où il prit une part des plus actives aux discussions soulevées dans les conciliabules des évêques sur les affaires ecclés. du jour. Il s'y trouvait encore en 1802 au moment de l'échange des préliminaires de paix arrêtés entre ce royaume et la République française. Dès lors, n'ayant plus de raison pour se tenir plus longtemps éloigné de sa patrie, il se rendit à Paris en 1802 et fut nommé la même année à l'évêché de Meaux. En 1804, le gouvernement l'envoya dans le diocèse de Poitiers pour tâcher de ramener à l'obéissance un grand nombre d'ecclésiastiques qui refusaient de se soumettre au concordat et de reconnaître les évêques institués en 1802. Le succès de sa mission lui valut d'être nommé à l'archevêché de Tours le 1er février 1805, comte et sénateur le 20 mai 1806, 1er aumônier de la princesse Caroline le février 1805. En même temps Bonaparte utilisa ses talents conciliateurs en le chargeant auprès du St-Siége de délicates négociations relatives aux affaires ecclésiastiques de France. L'archev. de Tours fit dans ce but deux voyages à Savone, présida plusieurs commissions d'évêques, et assista au concile tenu en juin 1811 (1). Sa conduite dans ces diverses circonstances lui attira les attaques du parti ultramontain, qui ne pouvait lui pardonner son zèle pour la défense des libertés de l'église gallicane, et encore moins son attachement à l'empereur, mais celui-ci lui donna un témoignage de satisfaction en le décorant du titre de gr.-croix de l'ordre de la Réunion le 13 avril 1813. — A la 1re restauration, M. de Barral n'imita pas tant de hauts personnages qui se hâtèrent de renier le lendemain un souverain qu'ils avaient encensé la veille; il resta, au contraire, fidèle à Bonaparte et même ne craignit pas de se compromettre en prononçant le 2 juin 1814 l'oraison funèbre de l'impératrice Joséphine dont il avait été aussi l'aumônier. Malgré cet acte de fidélité pour celui qu'on appelait alors l'usurpateur, Louis XVIII le fit entrer dans la Chambre des Pairs par ordonnance du 14 juin 1814. Le 20 mars 1815, il se hâta d'accourir auprès de l'empereur, qui le choisit pour célébrer la messe à l'assemblée du champ de mai et le nomma de nouveau pair de France. Mais à la 2e restauration, Louis XVIII se montra moins généreux que la 1re fois et ne lui pardonna pas sa fidélité. Par ordonnance du 24 juillet 1815, il le raya de la Chambre des pairs. Sensible à cette disgrâce, le prélat adressa, dit-on, au roi un mémoire destiné à justifier sa conduite par l'exemple de saints et de pères de l'église qui s'étaient soumis à des usurpateurs. Peu après (19 août 1815), il donna sa démission de l'archevêché de Troyes: ayant perdu la confiance du monarque, disait-il, il n'avait

(1) On trouve les détails de ces négociations dans son ouvrage, *Fragm. relatifs à l'hist. ecclés...* (ci-après, n° IV).

plus la considération nécessaire pour bien administrer un diocèse.—Il mourut le 6 juin 1816, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, sans avoir eu le temps de recevoir les sacrements de l'Église.

BIBLIOGRAPHIE.—I.* *Réponse au véritable état de la question de la promesse de fidélité à la constitution.* Londres, L'Homme, 1800, in-12.—Réimpr. avec le nom de l'auteur sous ce titre : *Sentiment de l'évêque de Troyes, sur la promesse de fidélité, en réponse au véritable état de la question de la promesse de fidélité à la constitution demandée aux prêtres* (1), Paris, 1802, in-8°. — II.* *Réponse à un écrit intitulé : Éclaircissements demandés à M. l'Archevêque d'Aix, par un prêtre catholique français.* Londres, 1801, in-8°. — Autre éd. Paris, 1802, in-8°. — III.* *Lettre d'un évêq. de France à un de ses collègues, sur la démission de leur siége.* Paris, Mme Lami, 1801, in-8°. — IV.* *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du* XIX*e s.* Paris, Egron, 1814, in-8°. — V.* *Discours prononcé dans l'église paroissiale de Rueil, aux obsèques de l'impératrice Joséphine, le 2 juin 1814.* Paris, Brasseur, 1814, in-8°. — VI.* *Défense des libertés de l'église gallicane, et de l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, ou réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infaillibilité du pape, Ouvrage posthume précédé d'une notice sur sa vie politique et ses écrits, par l'abbé de Barral* (son frère). Paris, Egron, 1817, in-4° de 440 pp.

BARRAL (JOSEPH-MARIE DE), marquis de MONTFERRAT, né à Grenoble le 21 mars 1742, obtint une charge de 1er présidt au parlement de Dauphiné dès l'âge de 28 ans. Au commencement de la Révolution, ce magistrat se montra chaud partisan des idées nouvelles : il se hâta de renoncer à ses titres de noblesse et fut l'un des organisateurs de la soc. populaire fondée à Grenoble en 1789 sous le nom de *Société patriotique des amis de la Constitution* (2). Cette ligne de conduite, bien différente de celle adoptée par ses collègues du parlement, le firent regarder, quoique *ci-devant*, comme un bon patriote et les nombreuses fonctions dont l'investirent les suffrages de ses concitoyens témoignent de toute l'influence dont il jouit. Il fut successivement : 1789, lieut.-colonel de la garde nate de Grenoble ; — 1790, maire de Grenoble : présidt de l'administration départ. de l'Isère ; présidt du trib. du district de Grenoble ; — 1791, juge au trib. de cassation ; — 1792, maire de Grenoble; il remplit ces fonctions jusqu'en avril 1794, époque à laquelle un décret en date du 16 de ce mois défendit aux ex-nobles l'exercice de toutes fonctions publiques et leur enjoignit de se retirer hors de l'enceinte des places fortes. Atteint par ce décret, M. de Barral donna sa démission de maire, le 22 du même mois. Il se retira à la Tronche et adressa en même temps au Cel-Général de la commune une pétition pour le prier d'intervenir en sa faveur auprès du comite de salut public et *de ne pas laisser confondre avec le nom des aristocrates celui d'un ami sincère de la liberté et de l'égalité*. Le conseil approuva sa demande : par une délibération du 26 avril, *considérant que le citoyen Barral avait mérité par sa conduite la haine glorieuse de la caste privilégiée dont il était lui-même, ce qui prouvait mieux que tout qu'il était encore digne du nom de sans-culotte*, arrêta de demander qu'il fût autorisé à exercer ses droits dans la commune de Grenoble. — Son éloignement des affaires publiques ne fut pas de longue durée : sur la fin de 1794, il fut nommé président du tribunal criminel militaire de Grenoble : — en 1795, administrateur de la commune ; — d'avril 1796 à mars 1797, juré près la haute-cour de justice ; — en 1800, maire de Grenoble (30 mars) : présidt du trib. d'appel de l'Isère (1er juin) ; — en 1803, présidt du collége électoral du dépt et de la députation chargée de présenter une adresse au 1er consul (3). En 1804, député au corps législatif ; — en 1806, 17 janvier, membre du conseil de discipline et d'enseignement de l'école de droit de Grenoble ; — en 1811, 17 avril, 1er président de la cour impériale. — M. de Barral avait reçu de Bonaparte qu'il servait avec zèle, les titres de baron, de comte de l'Empire, d'officier de la Légion-d'Honneur et cependant, le 18 octobre 1814, il adressa comme président de la cour royale, un discours plein de protestations de dévouement au comte d'Artois alors à Grenoble. Ce revirement ne lui fit pas trouver grâce auprès des Bourbons : une ordonnance

(1) Par de Bétisy, évêq. d'Usez. Londres, Dulau, 1800, in-12.

(2) V. une notice très intéressante sur cette Société, pp. 11 et 12 de l'ouvrage de M. Albin Gras, cité ci-dev., p. 24. (Note.)

(3) V. le texte de cette adresse dans le *Moniteur* du 28 frimaire an XII.

royale du 13 décembre 1815 le mit à la retraite et lui donna J.-F. Anglès pour successeur. Il est mort à Grenoble le 14 juin 1828.

Un de ses fils, **Charles-Antoine**, né à Grenoble le 29 juin 1770, chevr de la Lég.-d'Honneur, a été un militaire distingué dont les *Victoires et Conquêtes* citent plusieurs fois le nom avec éloges.

Bibliographie. — I. *Joseph-Marie Barral à ses concitoyens.* (Grenoble, Giroud, 3 germ. an 6.), in-4°, 7 pp. non chiffrées. C'est un mémoire exposant ses services depuis le commencement de la révolution, afin d'établir qu'il n'est pas atteint par la loi du 3 brumaire an IV. — II. *Description abrégée du département de l'Isère.* Grenoble, P. Cadou et David, brumaire an VIII, in-8°, 40 pp.

BARRAL (André-Horace-François, victe de), frère du précédent, né à Grenoble le 1er août 1743, entra fort jeune comme lieutent dans le régiment de dragons de la Ferronaye et fit une partie de la guerre de 7 ans. Étant passé en 1760 sous les ordres de Bourcet (*V.* ce nom), alors commissaire chargé de la délimitation des frontières du Dauphiné, de la Provence et de la Bourgogne, il reconnut les Alpes depuis le col de Tende jusqu'au Mont-St-Gothard. Cette opération lui donna l'occasion de rectifier un grand nombre d'erreurs dans les cartes de Cassini, et il dressa en conséquence de savants mémoires et des plans aujourd'hui conservés au Dépôt de la Guerre. — Le victe de Barral fut ensuite major dans les dragons de Noailles de 1774 à 1782, puis quitta cet emploi pour servir sous Lafayette en qualité d'aide maréchal général des logis, dans l'expédition projetée contre la Jamaïque. Mais la paix ayant été conclue entre la France et l'Angleterre, il se retira sans ses foyers et demeura sans emploi pendant plusieurs années.—Rentré au service au commencement de la révolution, le grade de maréchal de camp lui fut accordé le 13 déc. 1791, et l'année suivante on l'envoya à l'armée des Alpes sous Kellermann. A peine était-il rendu à son poste, à Nice, qu'un ordre du ministre le désigna comme l'un des officiers chargés d'aller combattre les insurgés de la Vendée. Mais cette mission se trouvait trop contraire à ses opinions politiques pour être acceptée par lui ; aussi, profitant du voisinage de la frontière d'Italie, il se hâta de sortir de France.—A son retour de l'émigration, après le 18 brumaire, le 1er consul avec lequel il était un peu allié (1), lui conserva, grâce à cette parenté, son grade de général. Il fut nommé à la préfecture du Cher le 13 mars 1805 et y demeura jusqu'en 1813. — Pendant ces 8 années, M. de Barral se montra administrateur éclairé : il consacra ses moments de loisirs à des recherches historiques, principalement sur le culte druidique, les mœurs et la civilisation anciennes des diverses contrées de son département. Il demanda lui-même sa retraite et se retira à Voiron.—En 1815, à la nouvelle de l'invasion prochaine du départ. de l'Isère par l'étranger, le vieux général sentit se rallumer en lui tout le feu de sa première jeunesse; quoique infirme et âgé de 72 ans, il défendit vaillamment, à la tête d'une poignée de volontaires, le poste important des Échelles, et ne céda que devant le nombre des ennemis et l'impossibilité matérielle de la résistance. — Il est mort à Voiron le 15 août 1829.

Bio-Bibliographie. — * *Discours prononcé sur la tombe de M. le vicomte de Barral... précédé du récit de ses funérailles, par M.* ***. Grenoble, impr. de Barnel (1829), in-8°, 15 pp.

Bibliographie. — I. *Mémoire sur les usines employées à la fabrication du fer dans le dép. du Cher.* (Dans le *Journ. des mines*, t. XXVI.) - Il en a été fait un tirage à part. Paris, Bossange et Masson, 1809, in-8°. — II. *Lettre à M Eloy Johanneau, en réponse à un mémoire de M. Monge sur les signaux chez les Gaulois.* (Dans les *Mém. de l'Acad. celtique*, t. II, 1808.)

BARRAL (L'abbé Pierre), né à Grenoble vers le commencement du XVIIe siècle, embrassa l'état ecclésiastique et vint chercher fortune à Paris. Il se mit d'abord à faire l'éducation de quelques jeunes gens, puis, afin de tenir a quelque chose, se jeta dans le jansénisme, dont il devint un des plus passionnés défenseurs. Deux ouvrages, *Les appelans célèbres* et un *Dictionnaire hist.* publiés par lui en faveur de cette cause, firent alors, dans un certain monde, une grande sensation. Ce dernier surtout, qu'il écrivit en collaboration avec les PP. Guibaud et Valla, oratoriens, souleva toutes les colères des adversaires du quiétisme et de Port-Royal. On traita Barral de pamphlétaire, on l'accusa de partialité outrée en décernant les plus grands éloges aux jansénistes tandis que

(1) Il avait épousé la fille de Fanny de Beauharnais, tante de Joséphine.

sa plume accablait d'injures leurs adversaires. Ces reproches était justement fondés : son livre est, à vrai dire, un libelle diffamatoire dirigé contre l'abbé Ladvocat et les partisans de la bulle *Unigenitus*, et on l'a parfaitement qualifié *Le martyrologe du jansénisme fait par un convulsionaire*. — Je ne connais pas les autres circonstances de sa vie. Il est mort à Paris le 21 juillet 1772.— L'abbé Barral ne manquait pas de mérite et ses ouvrages peuvent être consultés avec fruit sur les matières étrangéres à la bulle ou aux appelans. Chalvet fait, en ces termes, l'éloge de son esprit et de son cœur : « Il était d'une « humeur douce et facile, d'une bonté « extrême, il prodiguait le fruit de ses « travaux aux indigents qui recouraient « à sa générosité. »

Bibliographie.—I.* *Lettre à M*** (S.n. de lieu) in-12 (1762).-Elle est suivie de 9 autres lettres de div. auteurs, relatives à l'ouvrage de l'abbé Irail intitulé : *Querelles littéraires*.—II.* *Dictionnaire historique, littéraire et critique, contenant une idée abrégée de la vie et des ouvrages des hommes illustres en tout genre, de tout temps et de tout pays*. (S. n. de lieu), 1758, 6 vol. in-8°. - *V*. une critique sage et très détaillée de ce dictionnaire dans la préface du *Dict*. de Ladvocat (édit. de 1764). *V*. encore le *Dict. philos*. de Voltaire, V° *Dictionnaire*.—III.* *Réponse d'un professeur de Louvain à un professeur de Douay pour servir de supplément à sa critique du Dictionnaire historique portatif de M. l'abbé Ladvocat*. Louvain, 1763. in-8°. — IV.* *Dictionnaire des antiquités romaines, traduit et abrégé du grand dictionnaire de Pitiscus*. Paris, Delalain, 1766, 3 vol. in-8°.—V.* *Appelans célèbres, ou abrégé de la vie des personnes les plus recommandables entre ceux qui ont pris part à l'appel* (avec un discours sur l'appel par *L*. Et. Blondet). 1753, in-12. — VI.* *Dictionnaire portatif historique, géographique et moral de la Bible*. Paris, Musier, 1756, in-8°. = Autre éd. *Ibid*., *id*., 1758, 2 vol. in-8°. - On a reproché à Barral de choisir de préférence les traits de la Bible qui peuvent donner matière à plaisanterie et son ouvrage est appelé par des théologiens *Le persiflage de l'Histoire sainte*.—VII.* *Manuel des souverains*. 1754, in-12. Cet ouvrage a été publié sous le titre suivant : * *Principes sur le gouvernement monarchique*. Londres, Nourse, 1755, in-12. — VIII.* *Maximes sur le devoir des rois et le bon usage de leur autorité. Tirées de différents auteurs*. En France, 1754, in-12 de 123 pp. — IX.* *Sévigniana, ou recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques et morales, tirées des lettres de Mme de Sévigné*. Grignan, (Paris), 1756, in-12. - Plus. fois réimp.

L'abbé de Barral a été l'éditeur des deux ouvrages suivants : * *Mémoires historiques et littéraires de M. l'abbé Goujet, dans lesquels on trouve une liste exacte de ses ouvrages*. La Haye, Du Sauzet, 1767, in-12. — * *Recueil de différentes pièces concernant M. de Vizé, ancien prêtre de l'Oratoire*, 1763, in-12.

Barbier (*Dict. des Anonymes*, n°s 4870 et 4955) lui attribue par erreur les 2 ouvrages suivants : I.* *Eloge historique de Henri IV*, (S. n. de l.), 1777, in-8°.— II.* *Eloge de Mgr L. A. de Gontaut, duc de Biron*, (S. n. de l.) 1776, in-8°.

BARRAL (Pierre), ingénieur, né à Seyssin (Isère), le 12 juin 1742, entra comme élève dans les ponts et chaussées le 1er janvier 1756, et fut envoyé le 30 mai 1769, dans l'île de Corse en qualité d'ingénieur. Le 4 août de l'année suivante, il obtint un brevet de lieutenant d'infanterie, puis ceux d'ingénieur en chef en Corse, le 7 juin 1774; d'inspecteur-général, le 30 juillet 1775, et de capitaine d'infanterie, le 10 septembre 1788. Envoyé le 28 novembre 1791 comme ingénieur en chef dans le dép^t^ des Bouches-du-Rhône, il servit en 1793 au siége de Toulon. Le 21 mai 1796, il fut nommé chef de brigade du génie avec le command^t^ du corps des ingén. des ponts et chaussées à l'armée d'Italie. Il y resta jusqu'au 19 févr. 1801, et obtint sa retraite par un arrêté du 21 mai de la même année. Il est mort dans le dépar^t^ de l'Isère, le 11 août 1826.

Bibliographie.—I. *Mémoire sur l'histoire naturelle de l'île de Corse, avec un catalogue lythologique de cette isle, et des réflexions sommaires sur l'existence physique de notre globe*. Londres et Paris, Molini, Onfroy, 1783, in-8°, 126 pp. avec 1 carte. — II. *Mémoire sur les trapps et les roches volcaniques*, 1789, in-8°. – III.* *Mémoires sur les roches coquillères trouvées à la cime des Alpes dauphinoises, et sur les colonnes d'un temple de Sérapis à Pouzzol, près de Naples*. Grenoble, v^e^ Peyronard, 1813, in-8°, 26 pp. - Ce mém. fut lu à la Soc. des sciences et des arts de Grenoble, le 14 avril 1814. Un membre de cette Soc. écrivit à l'auteur une lettre contenant la réfutation de quelques propositions de son mémoire, et Barral répondit par l'opuscule suivant :

IV. *Dissertations historiques, physiques et morales en forme de lettres, pour répondre*... Grenoble, impr. de C. P. Baratier, 1818, in-8°, 35 pp. — V. *Expériences sur la lumiere dans ses couleurs constituantes, suivies d'observations sur les minéraux ignés météorologiques, et sur les anomalies du balancier d'une pendule.* Versailles, impr. de Lebel, 1822, in-4°, 24 pp. — VI. *Manuel à l'usage des personnes qui vont aux eaux de la Motte.* Grenoble, 1815, in-8°. (Bib. de Grenoble, 11967.)—D'après la *Fr. litt.* de M. Quérard, il avait en portefeuille une trad. en prose de la Jérusalem délivree.

MANUSCRIT. — *Projet d'un monument pour le Mont-Cénis, composé et dessiné par M. Barral, colonel du Genie. 1813,* (avec dessins), format atlantique. (Bib. de Grenoble.)

BARRILLON (JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE), nég^t^, régent de la Banque de France, député des Hautes-Alpes, naquit à Serres vers 1762. Tourmenté du désir de faire fortune, il quitta, jeune encore, sa famille, avec 4 à 5000 liv. en assignats, pour se rendre à Bayonne auprès d'un de ses parents qui le fit entrer comme commis dans la maison de commerce Pinchinat et Barrillon. Sa vive intelligence jointe à une aptitude particulière pour les affaires, ne tarda pas à le faire rechercher, et, dès 1783, la maison Alphonse Danglade l'envoya dans les colonies, au Cap, pour veiller à ses intérêts commerciaux. Barrillon géra les affaires dont il était chargé avec tant de succès que, peu de tems après, deux nég^ts^ des plus considérables de la colonie, Hugues et Payan, l'associèrent, sans mise de fonds, à leurs vastes entreprises. Cette association lui rapporta en 3 ans seulement 150000 livres : il était à peine âgé de 23 ans. — En avril 1790, on le nomma député à l'assemblée de St-Marc. Une telle preuve d'estime et de confiance de la part de ses concitoyens était on ne peut plus flatteuse pour un homme de son âge, mais il prouva bientôt qu'il en avait été digne. En effet, au mois d'août de l'année suivante, 20000 nègres révoltés s'étant précipités dans la plaine du Cap pour y porter la dévastation et la mort, le jeune négociant, à la tête de 300 habitants seulement, ne craignit pas de marcher à leur rencontre. Avec cette poignée d'hommes, il culbuta les insurgés en plusieurs occasions, s'empara de leur camp, reçut plusieurs blessures et parvint à les repousser hors de l'arrondissement de Plaisance où était située sa plantation du Pilate. — En avril 1790, l'administration coloniale passa avec lui un marché considérable pour une fourniture de vins. Il se rendit en France pour les besoins de cette opération, mais les événements politiques vinrent mettre obstacle à sa conclusion. Barrillon s'était trouvé à Lyon lors du siège de cette ville par les armées républicaine et, soit qu'il eût combattu dans les rangs des révoltés, soit à cause de sa conduite aux colonies, il fut obligé, après le siége, de prendre la fuite. Dès lors, tout entier aux soins de sa sûreté personnelle, il se réfugia dans les environs de Grenoble, renonçant momentanément à toutes affaires de commerce. — Il sortit de sa retraite après le 9 thermidor pour venir fonder à Paris une maison de banque dont les heureuses opérations le placèrent bientôt à la tête des plus considérables négociants de la capitale. En 1798, le commerce de cette ville le chargea d'annoncer au Directoire l'ouverture d'un emprunt destiné à faciliter le projet de descente en Angleterre, et le désigna comme l'un des commissaires chargés de son recouvrement.— On assure que vers cette époque il fit un voyage à Serres pour se montrer à ses compatriotes qui l'avaient connu pauvre. Le luxe déployé par lui dans cette circonstance aurait été si effréné et si extra vagant que bien des contes plaisants en ont été faits. Quoi qu'il en soit, il fut nommé administ. de la caisse des comptes courants, puis (fév. 1800) régent de la Banque de France. C'est l'époque où sa fortune atteignit le chiffre le plus élevé : il possédait alors, dit-on, 15 millions et avait 40 chevaux dans ses écuries. — Mais deux circonstances vinrent troubler le cours de cette prospérité; ce fut d'abord, en 1800, l'un de ses anciens associés des colonies, Castanet, qui vint lui demander la moitié de sa fortune comme provenant de bénéfices faits par une société dont le terme, selon lui, existait encore. Barillon fut obligé de repousser cette prétention par un mémoire exposant la série de toutes ses opérations commerciales. Puis, vinrent en 1803 des pertes considérables occasionnées par la rupture de la France avec l'Angleterre Elles forcèrent le riche banquier à se mettre en faillite, néanmoins il finit par payer intégralement tous ses créanciers. — Il resta dans l'obscurité pendant toute la durée de l'empire et ne reparut sur la

scène que le 30 mars 1815. Ce jour-là il se battit bravement contre les Russes, aux barrières du Roule et de l'Etoile, avec une des compagnies de la garde nationale de Paris dont il était capitaine. Pendant les 100 jours, le dépar^t des H.-Alpes l'envoya à la chambre des représentants : il y prit part à la discussion relative au projet de loi sur les réquisitions, mais là s'arrêtèrent ses travaux législatifs. Depuis lors il vécut dans la retraite et mourut, peu d'années après, 19 mai 1819.

Il avait épousé au Cap une modiste de Lyon, Mlle Ambert, de laquelle il eut un fils (Alexandre), né à Paris (1), le 5 avril 1801, avocat à la cour Roy. de cette ville, et député de l'Oise en 1848.

BIBLIOGRAPHIE. — *Exposé des faits, et consultation pour le citoyen Barrillon, négociant et régent de la Banque de France; contre le citoyen Castanet.* Paris, imp. de Giguet, an VIII (1800), in-4° de 91 pp.

BARRIN DE CHANROND (JACQUES-PIERRE), conseiller au parlement de Grenoble dès 1785, puis à la cour royale, membre de plusieurs soc. savantes, est né à Grenoble le 12 août 1747 et y est mort le 14 mai 1834. — Il a publié, sous le voile de l'anonyme, un grand nombre d'opuscules poétiques dont la collection est difficile à former : on la trouve à la Bib. pub. de Grenoble sous le n° 16490.

BIBLIOGRAPHIE. — I.* *A M. le comte Français de Nantes, ancien directeur général des droits réunis, en réponse à sa lettre d'envoi du recueil intitulé : Souvenirs des Muses.* Grenoble, Baratier, (s. d.), in-8° de 20 p. — II.* *La fête de saint Louis. Ode.* Grenoble, impr. de v^e Peyronnard, août 1817, in-8° de 9 p. Cette pièce avait été primitivement imprimée dans le *Journal de Grenoble*, n^os des 2 et 9 oct. 1817.—III.* *A M *****, membre de la cour royale de N.* (Nismes), *et président de l'Académie du G.* (Gard). Grenoble, impr. de v^e Peyronard, sept. 1817, in-8° de 7 p. — IV.* *Le gâteau des Rois.* Grenoble, impr. de F. Allier, janv. 1821, in-8° de 8 p. — V.* *A Mme la baronne d'Haussez. Les Nymphes des rivières de Veuse et d'Oron.* Grenoble, impr. de F. Allier, janv. 1822, in-8° de 11 p. — VI.* *Le puits et la fontaine, apologue dédié à mademoiselle Adèle de T***.* Grenoble, impr. de Baratier, janv. 1823, in-8° de 11 p.—VII.* *La statue de Bayard. Ode. Par un ancien magistrat membre de plusieurs académies.* Grenoble, impr. de Baratier, 1823, in-8° de 12 p. — VIII.* *Apologue dédié à M. le baron d'Haussez, maître des requêtes au Conseil d'État, préfet du dép. de la Gironde.* Grenoble, impr. de Baratier, avril 1825, in-8° de vj et 6 pp. - Signé B***.— IX.* *L'Avare au tribunal de Pluton. Apologue.* Grenoble, impr. de Baratier, 1833, in-8° de 9 p. —X.* *Le Philosophe berger, apologue ; Le Singe qui a vu le monde, fable ; Le Singe et Pluton, fable.* Grenoble, impr. de Baratier, 1833, in-8° de 8 p. La première de ces pièces est imitée de John Gay, la 2e de Wilkir et la 3e de Fénelon.

TRADUCTIONS D'HORACE.

XI.* *Traduction de l'Ode* III *du livre* Ier *d'Horace. Au vaisseau qui portait Virgile.* in-8° de 2 pp. - *De l'ode* III *du livre* II. *A Delius.* In-8°.-*De l'ode* IV *du livre* IV. Grenoble, impr. de Baratier, (s. d.), in-8°. Ces trois opuscules se trouvent d'ordinaire brochés ensemble.—XII.* *Traduction de l'ode* XVII, *livre* II *d'Horace*, in-8° de 2 pp.-*De l'ode* Ire, *livre* III., in-8° de 3 pp.-*De l'ode* II, *livre* V, in-8° de 3 pp. (Grenoble, imp. de Baratier) (s. d.) Ces trois opuscules se trouvent d'ordinaire brochés ensemble. XIII.* *Traduction de l'ode* II, *livre* Ier *d'Horace. A César Auguste*, in-8° de 3 pp. *De l'ode* X, *liv.* II, *A Licinius.-De l'ode* IX, *liv.* III. *Dialogue.* in-8° de 4 pp. Grenoble, impr. de Baratier, (s. d.) Ces trois opuscules se trouvent d'ordinaire brochés ensemble. —XIV.* *Traduction de l'ode* XXXIII *liv.* Ier *d'Horace. A la Fortune*, in-8° de 2 pp. - *De l'ode* XII, *livre* II. *A un arbre dont la chute avait failli l'écraser.* - *De l'ode* XIII, *livre* II. *A Postume.* in-8° de 4 pp. (Grenoble, imp. de Baratier, (s. d.) - Ces deux opuscules se trouvent d'ordinaire brochés ensemble. — XV.* *Traduction de l'ode* XI, *livre* IV *d'Horace. A Virgile.* -*De l'ode* XII, *liv.* IV. *A Lycé.* -*De l'ode* XXII *liv.* III. *Contre la cupidité.* (Grenoble, imp. de Baratier) (s. d.) In-8° de 7 pp. — XVI.* *Trad. de l'ode* IV, *liv.* Ier *d'Horace. A Tibulle.* - *De l'épitre* V, *liv.* Ier. *A Torquatus.* - *De l'ode* VI, *liv.* II. *A Pompée.* Grenoble, imp. de Baratier, (s. d.) in-8° de 6 pp.—XVII.* *Traduction de la satire* VI, *liv.* II *d'Horace* -*De l'ode*, XV, *liv.* III. *A Mécènes. Sur le bonheur de la médiocrité.* Grenoble, imp. de Baratier, 1832, in-8° de 9 pp. — XVIII.* *Traduction de la satire* V, *liv.* II *d'Horace. Sur les moyens de s'enrichir.* -*De l'ode* XIII, *liv.* III. *A la fontaine de Blandusie*, Grenoble, impr. de Baratier, 1832, in-8° de 8 pp. — XIX.* *Traduc-*

(1) M. Colomb de Batines le fait naître à Serres (Hautes-Alpes).

tion de l'ode VIII, *liv.* II *d'Horace. A Valgius sur la mort de son fils.- De l'ode* XXVII, *liv.* Ier. *A Apollon.- De l'ode* XXI, *liv.* Ier, *A Frisius Aristius.-De l'ode* XIV, *liv.* II. *Contre le luxe.* Grenoble, impr. de Baratier, 1832, in-8° de 8 pp — XX*. *Traduction de l'ode* XIV, *liv.* Ier. *Prédiction de Nérée touchant la ruine de Troie. -De l'ode* XV, *liv.* II. *A Grosphus.-De l'ode* XXII, *liv.* Ier. *A Virgile sur la mort de son ami Quintilius.* Grenoble, impr. de Baratier, 1832. in-8° de 7 pp. — XXI.* *Traduction de l'ode* Ire, *liv.* Ier *d'Horace. A Mécène.-L'Ange Gabriel et le malade.- Traduction de l'ode* IV, *liv.* Ier *d'Horace. A Sestius.-De l'ode* II, *liv.* II. *A Salluste.* Grenoble, impr. de Baratier, 1833, in-8° de 8 pp.—XXII.* *Traduction de l'ode* III. *liv.* III *d'Horace.-Le Bouvreuil et les oiseaux.-Anniversaire du 12 août 1747. -A Mme H** de L***.* Grenoble, impr. de Baratier, 1833, in-8° de 8 pp.

Ces opuscules portent ordinairement à la fin : *Par un conseiller honoraire à la cour royale de Grenoble, ancien conseiller au parlement de Grenoble, membre de plusieurs académies.*

BARRUEL (**Didier**), était un curé d'Entraigues (Isère) dans la première moitié du XVIIe siècle. Il s'occupa beaucoup de controverse comme la plupart des ecclésiastiques d'alors, et ses talens dans ce genre lui acquirent, d'après Guy Allard et Chalvet, une certaine réputation. Il a laissé l'opuscule suivant :

Imprimé veritable de l'escrit fait av Perier par le curé d'Entraigues et le ministre de la Mure, le 5 février 1626 ov sont mises à part les faussetez inserées par ledit ministre dans l'imprimé qu'il publia l'an passé.... à Grenoble, par Pierre Marniolles... M. DC. XXVII, in-8° de 173 et 3 pp. (B. de Grenoble, 1423.)

Voici quelle fut la cause de cet écrit : Barruel, curé d'Entraigues, et D. Eustache, ministre de La Mure, avaient rédige d'un commun accord, et signé l'un et l'autre, le procès-verbal d'une conférence religieuse tenue entre eux au Périer (Isère), le 5 février 1626 Croyant avoir terrassé son adversaire, Eustache se hâta de faire imprimer ce procès-verbal comme une preuve de son triomphe; mais Barruel, qui, de son côté, s'attribuait aussi la victoire, traita le ministre de faussaire, il l'accusa d'avoir dénaturé, pour se donner raison, le texte de l'ecrit rédigé et signé au Périer, et c'est afin d'en rétablir le texte orignal qu'il publia l'opuscule ci-dessus. — Cette reproduction se termine à la page 17 : elle est suivie de 5 chapitres contenant la réfutation de plusieurs passages des ouvrages et discours du ministre de La Mure. (*V.* David **Eustache.**)

BARRY (**François de**), né à Montélimar, fils d'un président au parlement d'Orange mort avant 1615, fut un jurisconsulte qui jouit de quelque célébrité dans le XVIIe s. « Sa vie, dit Chorier (1), fut longue et tranquille dans l'honneste oisiveté des muses. » Il mourut à Montélimar en 1644. Outre son Traité des successions, très estimé dans l'ancien droit, il avait composé plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés, entre autres *six livres contre Antoine Favre.* — M. Delacroix (*Statistique de la Drôme*, éd. in-4°, p. 58) raconte, au sujet de Barry, l'anecdote suivante : « Il travaillait un jour dans son cabinet, lorsqu'un enfant y entra pour prendre du feu; il n'avait ni pelle ni pincettes, ni aucun instrument pour en emporter. Barry voit cet enfant étendre sur sa main un lit de cendres froides, et placer dessus le charbon ardent. Étonné de la ressource qu'un enfant avait trouvée dans son esprit, il crie qu'il veut brûler ses livres, témoignant ainsi sa surprise d'un procédé si simple, que les hommes les plus instruits n'auraient peut-être pas imaginé. »

Bibliographie.—*Opus de successionibus testati ac intestati... avctore D. Francisco de Barry nobili Delphinate.* Lugduni, 1617, in-fol. (B. de Grenoble, 6666) —La 1re éd. est de 1615, mais je ne l'ai pas vue.=Autre éd. *Francofurti*, 1619, in-fol. = Autre, *Lugd.*, 1625, in-fol.= Autre, *Francof.*, 1653, in-fol. (B. imp. F. 726) = Autre, *Lugd.*, 1670, in-fol. =Autre, *Ibid.*, 1671, in-fol. (B. de Grenoble, 6667.) — Cet ouvrage est dédié à Jacques Ier, roi d'Angleterre. On prétend qu'il a été mis à contribution par Lebrun pour son *Traité des successions* (Paris, 1692, in-fol.).

BARTHÉLEMY D'ORBANNE (**Jean-Baptiste-Joseph**) (2), jurisconsulte, naquit à Grenoble en 1736. Destiné par ses parents à suivre la carrière du barreau, il alla prendre ses grades à l'université d'Orange, puis vint se faire recevoir avocat au parlement de

(1) *Supplément à l'état pol. du Dauphiné*, p. 29.

(2) J'ai puisé les éléments de cette notice dans une étude biographique inédite sur Barthélemy d'Orbanne, rédigée par M. Albert du Boys, son neveu. J'étais autorisé à insérer ici *in extenso* ce travail qui est très remarquable, mais son trop grand développement (36 pp. in-f°), et les bornes étroites de cet ouvrage n'ont pu le permettre.

Grenoble. Son premier pas dans cette carrière ne fut pas heureux : il voulut débuter oralement, mais quoique, selon un usage général de ce temps, son plaidoyer fût écrit, il éprouva en le prononçant toutes les angoisses d'une insurmontable timidité : il sortit du palais harassé, couvert de sueur, et, pour comble de malheur, perdit son procès. A partir de ce jour, d'Orbanne jura qu'il ne plaiderait plus et ne serait jamais qu'avocat consultant. — Une clientelle toute formée l'attendait dans le cabinet de son père, jurisconsulte distingué. Il l'accrut par ses soins et son intelligence et, jeune encore, il ne tarda pas à se trouver placé à la tête du barreau de Grenoble. — Les évènements précurseurs de la révolution vinrent l'arracher à ses paisibles travaux : le 4 septembre 1787, il fut l'un des 28 membres nommés par Louis XVI pour former l'assemblée provinciale de Dauphiné : le 21 juillet 1788, il assista à l'assemblée de Vizille en qualité de député du Monestier de Clermont : le 13 août suiv., il fit partie des membres des 3 ordres assemblés à l'hôtel de ville de Grenoble pour protester contre l'arrêt du conseil du 2 du même mois relatif à l'organisation des états du Dauphiné; enfin, le tiers-état de la ville de Grenoble l'envoya, comme l'un de ses députés, aux états provinciaux réunis à Romans en sept. et nov. 1788. — Mais déjà d'Orbanne songeait à abdiquer un rôle que lui avaient imposé les circonstances. Les résolutions de la dernière assemblée achevèrent de le dégoûter tout-à-fait. Homme de calme et de paix, il ne se sentait pas fait pour les agitations politiques : profondément attaché aux anciennes institutions, il ne trouvait en lui aucune sympathie pour toutes ces idées nouvelles, dont les esprits étaient alors préoccupés. Il refusa donc de faire partie de l'assemblée des états convoqués à Romans en décembre 1788, et cependant, malgré son absence, malgré son refus de prendre part aux affaires politiques, on le nomma député aux états-généraux. Cette nomination nullement sollicitée était assurément un hommage bien flatteur rendu à ses talents et à son caractère, mais ayant déjà fui les états provinciaux dans l'espérance de se faire oublier, il refusa, à plus forte raison, d'être député aux états-généraux, et, résolu à se tenir désormais à l'écart, il s'enfonça plus avant dans les tranquilles méditations du cabinet. — Pendant le cours de la Révolution, d'Orbanne se retira à son domaine de Saint-Martin de Clelles, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor pour reprendre à Grenoble son cabinet de consultations. — De cruelles infirmités assiégèrent les dernières années de sa vie et lui procurèrent une précoce vieillesse. Cependant, au milieu de ses souffrances et au sein de sa retraite, le souvenir de ses concitoyens vint encore le chercher et lui donner quelques consolations : on le désigna pour être membre du conseil des 500. Cette fois, outre son ancienne répugnance pour la politique, il avait encore, dans le mauvais état de sa santé une trop légitime excuse pour se défendre d'accepter cette candidature : il déclina donc l'honneur qu'on voulait lui faire. — Il mourut à Grenoble le 13 décembre 1798, de la même maladie, la pierre, dont son frère devait être aussi la victime 14 ans après. En lui s'éteignit une des gloires de l'ancien barreau de Grenoble.

Manuscrits. — Barthélemy d'Orbanne a laissé des mss. qui sont entre les mains de M. Albert du Boys, son neveu. Ce sont : I. *Questions de droit*, 6 vol. in-f°. — II. *Dictionnaire de droit*, 1 vol. in-4°. — III. *Mémoires sur le droit public en Dauphiné*, 2 vol. in-4°. Ces mémoires sont pour la plupart extraits des collections faites par les intendants de la province : ils contiennent des documents intéressants sur la nature, la quotité et la perception de l'impôt en Dauphiné. — IV. *Recueil de consultations*, 6 vol. in-f°.

BARTHÉLEMY (Régis-François), frère du précédent, écrivain, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, naquit dans cette ville en 1739. Son père, avocat au Parlement, appartenait à une bonne famille de bourgeoisie, originaire du Trièves. — Sa vocation s'étant déclarée de bonne heure pour le sacerdoce, il embrassa l'état ecclésiastique et ne tarda pas à être nommé chanoine au chapitre de la cathédrale de Grenoble. En 1774, il fut choisi par ses confrères pour prononcer l'oraison funèbre de Louis XV. Ce discours, qu'il fit imprimer peu de temps après, est surtout remarquable par un grand tact des convenances et par la merveilleuse adresse avec laquelle il évite tous les écueils de son sujet. — On le nomma ensuite syndic du chapitre, dont il compulsa curieusement les archives; il prit aussi connaissance de celles de l'évêché, des cartulaires

de St-Hugues et de celui du monastère des Bénédictins de Domène. Alors il conçut la pensée d'écrire l'histoire de Grenoble et des Dauphins; et pour compléter les matériaux de cet ouvrage, il fit d'immenses recherches dans les archives de la Chambre des Comptes. Admis au sein de la Société littéraire de Grenoble, lors de sa formation en 1785, il y lut quelques fragments de l'ouvrage dont il s'occupait et entre autres un éloge historique de Marguerite de Bourgogne, femme de Guigues IV, dauphin, « ce qui lui donna l'occasion de discuter une partie intéressante de l'histoire du Dauphiné au XIIe siècle (1). » — Durant les temps les plus orageux de la Révolution, il se retira au petit village de St-Martin de Clelles, dans les montagne du Trièves, où il était adoré de tous les habitants, et où il avait conservé la maison et le bien de ses pères. Là, il se réfugia dans le passé pour échapper aux préoccupations du présent. Ce fut le temps où il travailla avec le plus d'ardeur à son Histoire de Grenoble et des dauphins. De retour à Grenoble, sous le Consulat, il acheva ce grand travail jusqu'à l'époque de la réunion du Dauphiné à la France, en 1349. Puis, après une cruelle maladie, la pierre, qui attrista les dernières années de sa vie, il mourut le 14 nov. 1812.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Oraison funèbre de Louis XV*, Grenoble, 1775, in-4°, 52 pp. — II. Ms. *Histoire de Grenoble et des Dauphins*. Cette histoire, restée ms., se compose de 2 gros volumes in-4° fort épais, entièrement écrits de sa main. Le style en est simple, facile, mais souvent incorrect et négligé. — L'ouvrage est précédé d'une notice sur tous les écrivains qui ont traité de l'Histoire du Dauphiné. L'auteur y critique, avec une sévérité outrée, le présid. de Valbonnays, qui avait lui-même, il est vrai, beaucoup trop maltraité l'historien Chorier, son devancier dans la même carrière. Il soutient, avec des arguments très-spécieux, que Grenoble avait été primitivement bâti sur la rive gauche de l'Isère, et ne s'était étendu que postérieurement sur la rive droite, le long de la pente de la montagne. — L'histoire du Dauphiné pendant les Xe, XIe et XIIe siècles est traitée dans ces deux vol. avec plus de profondeur que dans les ouvrages de Chorier et de Valbonnays. On y trouve des détails fort intéressants sur le pontificat de Jean de Sassenage, sur les luttes du Dauphiné avec la Savoie et sur les guerres privées des Eynard et des Alleman, qui ensanglantèrent nos montagnes sous le règne des Dauphins de la Tour du Pin. Cependant Barthelemy disserte encore plus qu'il ne raconte, et il a plus de mérite comme critique que comme écrivain.

(Article communiqué par M. Albert Du Boys.)

= ADDITION. Barthélemy, chanoine théologal et official de la cathédrale de Grenoble, fut envoyé à Paris par son chapitre vers 1778, dans une circonstance qui rappelle une anecdote assez plaisante dont il a raconte lui-même les détails à M. Berriat-St-Prix (2). — Avant la révolution, l'évêché de Grenoble comprenait une partie du diocèse actuel de Chambéry. Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, ayant sollicité du pape l'érection d'un évêché dans l'ancienne capitale de ses états, le chapitre de la cathédrale de Grenoble ne put apprendre avec plaisir une demande qui tendait à le priver d'une partie de ses revenus. Il s'empressa de faire des démarches auprès du gouvernement français pour obtenir en dédommagement, si l'érection sollicitée avait lieu, l'union de quelque bénéfice ou abbaye. Mais on écouta à peine sa demande, et c'est afin d'en poursuivre la prise en considération qu'il envoya Barthélemy à Paris. — A peine arrivé, le député apprit que le peu de succès des réclamations de son chapitre devait être attribué à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. Ce prélat, en effet, les blâmait fortement, et sa haute influence sur la décision des affaires ecclésiastiques avait suffi pour les faire rejeter tout à fait. Aussitôt notre chanoine résolut de se rendre auprès de lui. — Christophe de Beaumont, on le sait, portait jusqu'au ridicule son infatuation pour la noblesse de sa maison. Il avait fait travailler à grands frais pendant 30 ans à son histoire généalogique uniquement pour prouver la descendance des Beaumont du Périgord des Beaumont du Dauphiné. Le baron des Adrets était à ses yeux le plus grand des héros, il tenait surtout à honneur de se rattacher à lui. Barthelemy qui connaissait ce faible, en tira

(1) *Mém. de la Soc. litt. de Grenoble*, 1re part., t. I, pp. 5 et 6. Grenoble, 1787, in-8°. — M. Weiss s'est trompé en affirmant dans la *Biogr. univ.* que cet éloge a été imprimé dans les Mémoires de cette Société. Il n'y est que mentionné. (A. Du Boys.)

(2) Berriat Saint-Prix. *Supplém. au récit*... (pages 53 et suiv. (ci-dev. p. 31, note 4)

parti en homme d'esprit pour les intérêts dont la défense lui était confiée.— Il se présenta donc au prélat et lui exposa les motifs de la réclamation du chapitre de Grenoble (1). « Beaumont répéta sa critique, observant que la diminution des revenus du chapitre serait peu considérable pour chaque chanoine, et que pour le service qu'ils rendaient à l'Église, ils seraient toujours assez rétribués. - Excusez-moi, monseigneur, répliqua vivement Barthelemy, si je prends la liberté de vous demander ce que le chapitre de Grenoble a fait à votre illustre famille? Un de ses membres les plus éminents, les plus célèbres, le baron des Adrets, commandant général de toutes les armées des protestants du Midi, après avoir pris Grenoble, en 1562, fit brûler nos archives, ce qui nous priva de rentes considérables... et aujourd'hui, vous, monseigneur, vous, le chef de la maison du baron, vous vous opposez à ce qu'on nous indemnise de la perte que nous causera un événement non moins imprévu et non moins difficile à prévenir que la prise de Grenoble ! - Vous l'entendez, messieurs, s'écria Beaumont, voilà le fils et frère des deux plus savants avocats du Dauphiné, qui doit connaître toutes les grandes familles de sa province ! il reconnait que je suis de celle des Beaumont, de celle du baron des Adrets... L'abbé ! venez me parler demain ! » Celui-ci fut exact au rendez-vous et il n'est pas besoin de dire qu'il réussit complétement dans sa mission. — L'*Histoire ms. de Grenoble* est entre les mains de M. Albert Du Boys, neveu de Barthelemy et auteur de l'article qui précède. Deux fragments en ont été insérés dans l'Annuaire de l'Isère de l'an XI, p. 127-139. L'un a pour titre : *Dissertation sur la situation ancienne de la ville de Grenoble.* — L'autre : *Dissertation sur les différents noms qu'a portés Grenoble.*

BARTHELEMY (L'abbé Louis), d'une autre famille que les précédents, naquit à Grenoble le 19 février 1759 (2). Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il habita successivement Genève, Paris, Lyon et enfin Beaujeu, où il était fixé dès 1791.—La *Nouv. biographie univ.* le fait mourir en mars 1815.

Bibliographie. — I.* *Le destin de la France*. Lyon, 1790, in-12. - Cet ouvrage, attribué d'abord à l'abbé de Mably, fut inséré dans ses œuvres complètes, mais l'abbé Arnoux, son exécuteur testamentaire, protesta contre cette attribution par une lettre du 17 juin 1792 (*V.* le *Moniteur* du 19 juin 1792, p. 712). — II. *Vie privée de Mably, précédée du Destin de la France*. 1791, in-8°. — III. *L'ami des peuples et des rois, précédé d'une nouv. éd. du Destin de la France*... Lyon, 1807, 2 vol, in-8°. — IV. *L'accord de la religion et de la liberté, discours prononcé dans plusieurs clubs de cette ville* (Lyon), *et dédié à M. Lamourette, évêq. du département de Rhône-et-Loire*. Lyon, Grabit, 1791, in-8°, 64 pp. — V. *Tableau de la cour de Rome*. 1791, in-8°. — VI. * *Mémoires par le citoyen *** de Tournus*, an VI, in-8°. — VII. * *Mémoires secrets de Mme de Tencin, ses tendres liaisons avec Ganganelli, ou l'heureuse découverte, relativement à d'Alembert*. Grenoble (Paris), 1790, 2 vol. in-8°. — VIII. *Tableau de l'histoire de France*. 1787, 2 vol. in-8°. — IX. *Grammaire des dames, ou nouveau traité d'orthographe française*... Genève, 1785, in-8°. - Souvent réimpr.—X. *La cantatrice grammairienne, ou l'art d'apprendre l'orthographe française, seul, sans le secours d'un maître, par le moyen de chansons*. Genève et Paris, 1788, in-8°. — XI. *Nouvel abrégé des sciences et des arts, précédé d'un discours sur la religion*. Lyon, 1808, in-12.

On lit dans l'annuaire de l'Isère, an IX, p. 258. « L'auteur vient de mettre « la dernière main aux deux ouvrages « suivants : *Phocion, ou les Français à* « *toutes les puissances de l'Europe*, et les « *Siècles politiques et littéraires du Dau-* « *phiné*. » - Ces deux ouvrages n'ont pas été publiés.

BASSET (Félix), avocat au parlement dès 1563, était, d'après des historiens du Dauphiné, un homme *de singulière intégrité et de profond savoir*. — Ayant été élu 1er consul de Grenoble, les états de la province l'envoyèrent, en 1581, avec Charles du Mottet, auprès du roi Henri III, pour solliciter des secours contre les protestants. Pendant les troubles de la ligue, il demeura à la tête du conseil de ville de Grenoble : sa modération et sa prudence rendirent de grands services en ces malheureux tems et lui valurent des lettres de noblesse datées de février 1586. — Il exerçait les fonctions de juge de Grenoble, en 1590, au moment de la prise de cette ville par Lesdiguières, et, quoiqu'il eût toujours professé la religion catholi-

(1) Berriat Saint-Prix., *loco cit.*

(2) Barbier (*Dict. des Anonymes*, n° 5382, le fait par erreur naître à Lyon.

que, le vainqueur ne considérant que son mérite, le fit membre de son conseil. Le 5 mai de l'année suivante, un office de conseiller au parlement lui fut accordé : il le conserva pendant 21 ans, puis s'en démit en faveur d'André son fils le 14 novembre 1612. — Félix Basset reprit alors sa profession d'avocat; mais trop âgé pour plaider, il donna des consultations jusqu'à sa mort arrivée vers 1628.

Bibliographie. — *Institutiones justiniani ad usum forensem accommodatæ.* Lugd. 1634, in-4°.

BASSET (André), fils du précédent, seigneur de Saint-Nazaire, fut recteur de l'université de Valence, puis conseiller au parlement de Grenoble après la demission de son père, le 14 novembre 1612. Il a laissé un ouvrage très-rare sur l'université de Valence dont voici le titre d'après la *Bib. hist.* de Lelong, IV, 45292. *Institutio, privilegia statuta universatis Valentinæ : curâ Andreæ Basset, rectoris, edita.* Turnoni, Michaelis, 1601, in-4°.

BASSET (Jean-Guy), petit-neveu de Félix, avocat, arrêtiste, naquit en 1598, probablement à Grenoble. Guillaume, son pere, avocat distingué au parlement, le destina à la carrière du barreau, et lui fit plaider sa première cause à l'âge de 18 ans, en 1616. L'année suivante, le jeune avocat se rendit à Paris dans le but de se former par la fréquentation des grands maîtres. Après y être resté 3 ans, il revint à Grenoble où de brillantes plaidoiries le mirent, après la mort d'Expilly, à la tête du barreau de cette ville. Il vivait encore en 1680. — Ses plaidoyers dont il nous a laissé un recueil, sont remarquables par un étalage inoui d'érudition pédantesque et témoignent du mauvais goût régnant alors au palais. On voit que Basset s'efforçait de marcher sur les traces d'Expilly, dont les incroyables harangues avaient fait pâmer d'aise tous les beaux-esprits de son temps. Comme lui, il prodigue les citations, il se lance à tout propos dans les digressions les plus imprévues et les plus étranges, mais il reste toujours bien loin de son modèle. Cette infériorité relative rend aujourd'hui la lecture de ses plaidoyers à peu près supportable.

Bibliographie. — I.* *A monseignevr Hervart, seignevr et baron dv havt et bas Lansern en Alsace... ayant le département des affaires et finances de sa maiesté en sa province de Dauphiné.* (Grenoble, Verdier, 1650), in-4°, 14 pp., signé à la fin : *I. Guy Basset.* (B. de Grenoble, 7042). C'est une lettre congratulatoire adressée à cet intendant au nom des consuls de Grenoble. — II.* *A monseignevr l'Evesque et prince de Grenoble.* Grenoble, P. Fremon (s. d.), in-4°, 29 pp. Cette pièce est signée p. 29 : I. *Guy Basset.* (B. de Grenoble, 7042.) - Il s'y excuse d'avoir plaidé pour son beau-frère contre l'évêque de Grenoble. L'adversaire et le prélat étant pour lui deux personnes distinctes, en attaquant l'un, il n'a pas cessé de vénérer l'autre. — III.* *Harangve prononcée av parlement dv Dauphiné; sur la presentation des lettres de prouision de monseigneur le duc de Sully, de la charge de lieutenant-général pour le roy, en Dauphiné.* Lyon, Candy, 1645, in-4° de 23 pp. - Cette pièce doit être jointe à la suivante : — IV.* *Harangve prononcée en la chambre des comptes et cour des finances du Dauphiné; svr la presentation des lettres de provisions de monseigneur le duc de Sully, de la charge de lieutenant-general pour le roy au dit pays de Dauphiné* (s. l. ni d.), in-4°, 19 pp. (B. de Grenoble, 6629 *bis* C.) - Ces deux harangues sont insérées dans le recueil de ses plaidoyers. — V.* *Lettre sur le promenoir et la cloche du jardin* (de Grenoble). *Grenoble, le 10 juillet 1683*, pet. in-4° de 12 pp. (B. de Grenoble, 17776). - *V.* sur cette curieuse facétie le *Journal de Grenoble*, n°s des 1er et 3 février 1809. — VI. *Plaidoyez de maistre Iean Gvy Basset, advocat consistorial de Grenoble, ensemble divers arrest et reglements du conseil et dudit parlement...* Grenoble, Petit, 1668, in-f°. — VII. *Notables arrests de la cour de parlement aydes et finances de Dauphiné...* Grenoble, Gilibert, 1676, in-f°. - Autre éd., Grenoble, 1686, in-f°. — Les 2 ouvrages ci-dessus ont été réunis ensemble. Grenoble, 1695, 2 vol in-f°.

Iconographie. — *IEAN GVY BASSET ADVOCAT CONSISTORIAL AV PARLEMENT DE GRENOBLE. ÆTATIS ANNO 79 ADVOCATIONIS AVTEM 61*, pet. in-f°. *Gilibert fec.* — Basset est en robe. Buste, de 3/4, D. - Dans un ov. au-dessous duquel sont 4 vers latins de Chorier. — Se trouve en tête de *Ses Plaidoyez.*

BASSET (Guigues), de la famille des précédents, docteur ès-droits, avocat à Vienne, est auteur d'un poème inédit en vers français intitulé :

La Diguiéreade, a l'honneur de tres haut et tres puissant seigneur messire François de Bonne, seigneur des Diguie-

res, gouverneur, et lieutenant général pour le roy en Dauphiné, in-4° de 259 pp. contenant plus de 500 vers. (B. de Grenoble, Mss. 371). Ce poème destiné à célébrer les hauts faits de Lesdiguières, s'arrête à la bataille de Pontcharra.

M. J. Mugnier en a fait une intéressante analyse dans l'*Album hist. archéol. et nobil*re *de Dauphiné*, par MM. Champollion Figeac et Borel D'Hauterive, 1re part., pp. 58-68. Il dit en parlant de l'auteur de ce poème : « Il se nomme « Guigues Basset : il fut avocat à Vien« ne et plus tard au parlement de Gre« noble, où il acquit quelque célébrité « vers l'année 1686. Guy Allard et Chal« vet ont mentionné le nom de cet « avocat dans leur *Bibliothèque du Dau« phiné*, à l'occasion du recueil de ses « plaidoyers imprimés du vivant de « l'auteur. Ces biographes n'ont pas « connu le poëme de la *Diguiéréade*. » Il est évident que M. Mugnier veut parler de l'avocat Jean Guy Basset dont il vient d'être question, et que, dans sa pensée, cet avocat est l'auteur du poëme. Mais il se trompe, car d'abord les prénoms ne sont pas les mêmes, ensuite J.-G. Basset ne fut pas avocat à Vienne, mais à Grenoble. En outre, il me serait facile de démontrer que la *Diguiéréade* ayant été composée de 1616 à 1619, on ne peut l'attribuer à cet avocat, mais une telle proposition exigerait des développements trop étendus. — Je relèverai en terminant une autre inexactitude commise par M. Mugnier pour avoir suivi trop aveuglément le fautif Chalvet. Il dit : Cet avocat *acquit quelque célébrité vers 1686*. J. G. Basset, né en 1598, aurait eu 88 ans en 1686, or s'il vivait encore à cette époque, il n'était plus dans l'âge où l'on peut acquérir de la célébrité.

BASSET (Jean-Claude), est un jésuite, cité par Chalvet, sur lequel je ne possède pas de renseignements. On a de lui :

Oraison funèbre d'Armand de Montmorin, archevêque de Vienne, prononcée dans l'église métropolitaine le 17 nov. 1713. Lyon, Molin, 1714, in-4°.

BAUDE (Pierre-Joseph-Marie), né à Valence, le 31 mai 1763, fut nommé en 1784 substitut du procureur général en Corse, où son père occupait un haut emploi dans la magistrature. Au commencement de la révolution, il revint à Valence, et, malgré la modération bien connue de ses sentimens politiques, il ne fut pas inquiété. Il y demeura dans l'obscurité et la retraite jusqu'au 9 thermidor, époque à laquelle les électeurs de la Drôme le nommèrent administrateur du département. Ayant été destitué en l'an VI, le général Bonaparte, qui l'avait connu à Valence, l'emmena avec lui en Égypte et le fit président du comité des finances.—Après l'assassinat de Kléber, M. Baude s'embarqua pour la France, où ses talents administratifs ne tardèrent pas à lui procurer un emploi. En effet, le 11 brumaire an X, un arrêté du 1er consul le nomma s.-préfet de Tournon en remplacement de M. de la Tourrette, puis un décret impérial l'appela en 1807 à la préfecture du Tarn. — Le 10 juin 1816, Louis XVIII le destitua. Il resta sans emploi pendant la 1re restauration ; mais en avril 1815 Bonaparte le nomma préfet de l'Ain. Destitué de nouveau au retour des Bourbons, ce fonctionnaire n'a plus reparu sur la scène publique. Il était baron de l'empire —H. Fauré (*Biogr. des préfets*) l'a confondu avec son fils qui suit.

BAUDE (Jean-Jacques), fils du précédent, conseiller d'État, préfet de police, député, naquit à Valence en 1792. Destiné à suivre la carrière administrative, il s'y prépara de bonne heure en travaillant dans les bureaux de la préfecture du Tarn et, à peine âgé de 21 ans, fut nommé s.-préfet de Confolens (Charente) le 8 avril 1813. En 1814, il s'empressa de saluer l'arrivée des Bourbons ; alors, pendant que son père était destitué pour sa fidélité à Bonaparte, une ordonn. de Louis XVIII le transférait à la s.-préfecture de Roanne (28 oct. 1814). Quelques mois après, il saluait avec un égal empressement l'empereur revenant de l'île d'Elbe. Son zèle le poussa même à se mettre à la tête des gardes nationaux de son arrondissement pour s'opposer à la marche du duc d'Angoulême sur Lyon. Au 2e retour des Bourbons, une nouvelle conversion n'était guère possible, aussi M. Baude s'empressa-t-il de donner sa démission. — Rentré dans la vie privée, il se livra d'abord à des études sérieuses sur les travaux publics et l'économie politique, puis insensiblement et à mesure que la restauration approchait de sa dernière heure, la politique l'occupa exclusivement. Il fut un des rédacteurs du journal *le Temps*, et, en cette qualité, son nom figura dans la mémorable protestation des journalistes contre les ordonnances de 1830.— A peine installée, la royauté de juillet se hâta de récompenser en lui un

combattant des trois jours : elle le nomma conseiller d'État en service ordinaire, préfet de la Manche par ordonnance du 10 août 1830. La même année les électeurs de la Loire l'envoyèrent à la Chambre des Députés (octob), enfin une ordonnance royale du 26 déc. suiv. l'appela à la préfecture de police en remplacement de M. Treilhard (1). — Comme député, M. Baude se montra faible et indécis, il ne suivit jamais une ligne politique nettement dessinée. Passant tour à tour d'un parti à l'autre, son vote appuya successivement les opinions les plus opposées; aussi a-t-on dit *qu'il cherchait un milieu entre le juste-milieu et le patriotisme*. En 1832, il était dans les rangs de l'opposition, et une ordonnance roy. du 6 mars le destituait de ses fonctions de cons. d'État. Devenu ensuite juste-milieu, il fut, en 1836, envoyé dans l'Algérie avec la mission d'évaluer les indemnités dues aux indigènes expropriés pour cause d'utilité publique. Le maréchal Clausel (2), alors gouverneur de nos possessions d'Afrique, a prétendu qu'il était en même temps chargé de la mission secrète de surveiller son administration et sa conduite. Il l'a accusé de s'être joint à ses ennemis afin de le perdre auprès d'un ministère ennemi de tous ceux qui prenaient trop à cœur la conservation de l'Algérie par la France. Ces délicates questions furent plusieurs fois agitées dans les journaux du temps, et l'on observa que, peu après son retour, M. Baude, tout à fait rentré en grâce auprès du gouvernement, avait été réintégré dans ses fonctions de cons. d'État (24 juillet 1837). — Les électeurs de la Loire lui continuèrent son mandat pendant 9 ans sans interruption. Il échoua aux élections de 1839; mais, réélu deux ans après, il siégea constamment à la Chambre jusqu'en 1846. Depuis lors, il n'a plus fait partie de nos assemblées politiques.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le lundi gras et le mercredi des cendres*. Valence, 1817, in-8° -Brochure politique dans laquelle l'auteur a énoncé avec autant d'esprit que de franchise son sentiment sur une affaire de police correctionnelle où la justice n'avait pas eu la plus grande part. Elle lui a valu, en 1817, une condamnation de la cour roy. de Grenoble. (*Fr. litt.* de M. Quérard.) — II. *De la Loire au dessus de Briare, aperçu des avantages qui résulteraient, pour le commerce, l'agriculture et la défense du pays, de l'ouverture d'un canal latéral à cette rivière...* Paris, impr. Debusscher, 1822, in-8°, 48 pp. — III. *De l'enquête sur les fers et des conditions du bon marché permanent des fers en France*. Paris, Mesnier, 1829, in-8°, 89 pp. — IV. *Les côtes de la Manche*. Paris, impr. de Gerdès, 1851, in-8°. - C'est un tirage à part de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er juillet 1851.

Il a, en outre, publié plusieurs mémoires sur des questions d'économie politique dans le *Bulletin de St Etienne*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue encyclopédique*, etc.

BAUDRAN (MATHIEU), né à Crémieux (Isère), le 19 septembre 1734, était avocat postulant au bailliage de Vienne avant la révolution. En 1790, il fut nommé juge (3) au trib. du district de cette ville, puis, en 1792, député de l'Isère à la Convention. — Dans cette assemblée, Baudran se rangea toujours avec prudence du côté du parti le plus fort : c'est ainsi qu'il vota d'abord avec la Montagne, notamment lors du procès de Louis XVI; mais après la chute de Robespierre, il abandonna ses anciens amis politiques pour appuyer la réaction thermidorienne. Le 8 brumaire an III, le sort le désigna comme membre de la commission des 21, chargée d'examiner la conduite de Carrier. Trompé par cette circonstance, et sans se donner la peine de vérifier le fait, M. Ph. Lebas a avancé, dans son *Dict. encycloped. de la France*, qu'il avait été chargé de faire le rapport de la commission d'enquête dans l'affaire Carrier. C'est Romme, au contraire, qui fut le rapporteur (4). — Envoyé peu de temps après (29 nivôse an III) en mission dans le département de la Mayenne, alors soulevé pour la cause de la royauté, il s'y conduisit avec la plus grande modération et aucun acte de rigueur inutile n'a pu lui être reproché. — En 1795, il refusa de faire partie des Conseils qui succédaient à la Convention, préférant aller reprendre sa modeste profession d'avocat. Le 1er consul, par un arrêté du 12 prairial an VIII, le nomma président du trib. de Vienne, mais soit qu'il n'ait pas accepté, soit qu'il ait donné

(1) Il fut remplacé dans ces dernières fonctions par M. Vivien, le 21 février 1831.

(2) Voy. *Explications du maréchal Clausel*. Paris, Dupont, 1837, in-8°. *Passim*.

(3) Et non président comme l'a écrit M. Albin Gras (*Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 123).

(4) *V. le Moniteur*, séances des 8 et 22 brumaire an III.

peu de temps après sa démission, il figure, dès l'année suivante, au nombre des avocats plaidants près de ce tribunal. — Il est mort à Vienne (1), le 4 mars 1810.

Le *Bulletin de la Convention*, contient une lettre adressée par lui à cette Assemblée le 15 germinal an III, pour annoncer la déroute de 1500 chouans.

BAUDRAND (Barthelemy), écrivain ascétique, né à Nevache (H.-Alpes), le 19 sept. 1701 (2), entra fort jeune dans la Société de Jésus. Il dirigea de sept. 1759 à 1761 la maison de son ordre établie à Aix, en Provence, et fut, à cette époque, plus d'une fois en butte aux attaques passionnées des Jansénistes. Non seulement ils lui reprochèrent de se donner trop de mouvement pour enrôler dans les congrégations les bourgeois de la ville, mais encore ils l'accusèrent de certains faits très graves, suffisants, de nos jours, pour amener un homme sur les bancs de la police correctionnelle. D'après eux, il aurait employé, pour soutirer de l'argent aux riches dévotes, certaines manœuvres difficiles à qualifier autrement que des noms d'abus de confiance et d'escroqueries (3). Mais il faut se défier de ces accusations comme de toutes celles dictées par l'esprit de parti. — Après la suppression de son ordre, en 1763, le P. Baudrand se retira à Lyon, où il publia modestement, sous le voile de l'anonyme, un assez grand nombre de traités ascétiques à l'usage des personnes dévotes. Il est mort dans cette ville le 3 juillet 1787.

Bibliographie. — I.* *L'âme affermie dans la foi et prémunie contre la séduction de l'erreur*... Lyon, Périsse, 1781, in-12, 352 pp — II.* *L'âme contemplant les grandeurs de Dieu*. Lyon, 1775, in-12. — III*. *L'âme éclairée par les oracles de la sagesse*... Lyon, 1776, in-12. — IV.* *L'âme élevée à Dieu par les réflexions et les sentiments pour chaque jour du mois*. Lyon, 1774, 2 vol. in-12. — V.* *L'âme embrasée de l'amour divin par son union aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie*. Lyon, 1775, in-12. — VI.* *L'âme fidèle à Jésus-Christ*. Lyon, 1774, in-12. — VII.* *L'âme fidèle animée de l'Esprit de J.-C. par la considération de ses divins mystères* .... Lyon, 1771, in-12. — VIII.* *L'âme intérieure, ou conduite spirituelle dans les voies de Dieu*. Lyon, 1776, in-12. — IX.* *L'âme religieuse élevée à la perfection par les exercices de la vie intérieure*. Lyon, Périsse, 1770, in-12. — X.* *L'âme sanctifiée ou la religion pratique pour la perfection de toutes les actions de la vie*. Lyon, Périsse, 1781, in-12. — XI.* *L'âme sur le Calvaire*..... Lyon, Périsse, 1780, in-12. — XII.* *Esprit, maximes et pensées d'Young*... *par L'auteur de l'âme élevée à Dieu*. Paris, Cailleau, 1786, in-12. — XIII.* *Histoires édifiantes et curieuses* .... Lyon, Périsse, 1779, in-12. - Souvent réimpr. — XIV.* *Panégyriques des Saints, par l'auteur de L'âme élevée à Dieu*. Lyon, Périsse, 1786, in-12. — XV.* *Réflexions, sentiments et pratiques de piété, par l'auteur de L'âme élevée à Dieu*. Lyon, Périsse, 1785, in-12. — XVI.* *Réflexions sur le tolérantisme en matière de religion*. Lyon, 1787, in-8°. — XVII. *L'âme pénitente, ou le nouveau Pensez-y bien*. Lyon, Périsse, 1825, in-24. - La 1re éd. est anonyme. — XVIII. *Pratique de piété pour passer une heure devant le St-Sacrement*. Lyon, Périsse, 1821, in-12. - La 1re éd. est anonyme.

Le P. Baudrand a donné des édit. retouchées des deux ouvrages suivants : — *La couronne de l'année chrétienne, ou méditations sur les principales et les plus importantes vérités de la religion*..... par Louis Abelly. Lyon, 1678, in-12. - Souvent réimpr. — ..... *Visites au Saint Sacrement*..... de Liguori.

Une partie de ses œuvres a été réunie sous le titre suivant : *Œuvres spirituelles de M. l'abbé B*...... Lyon, 1777, in-8°.

Portrait. — *Barthélemy Baudrand*. Buste, 3/4, D. - Méd. ov. de 73 mill. de H.

BAUME DE SUZE. — *V.* La Baume de Suze.

BAYANNE. — *V.* Lattier de Bayanne.

BAYART (le chevalier). — *V.* Terrail.

BÉATRIX, comtesse d'Albon, était fille du Dauphin Guigues V. Ce prince étant mort vers 1162 ou 1167, sans enfants mâles, le Dauphiné tomba en quenouille et Béatrix devint souveraine de cet état. Elle gouverna d'abord sous l'autorité de Guillaume Ildefons, dit Taillefer, comte de St-Gilles, son mari, qui mourut sans lui laisser d'enfants (1182). Deux ans après, elle épousa en secondes noces Hugues III, duc de Bourgogne, et de ce mariage naquit un fils, Guigues André, devenu la tige de la 2e race des

(1) Et non à Vincennes, selon la *nouv. Biog. Univ.* (F. Didot).

(2) Ladoucette, *Hist. antiq... des H.-Alpes* (éd. de 1848), p. 130. Il reprend Feller et les autres biographes qui le font naître à Vienne.

(3) *V.* les *nouvelles Ecclés.* de 1760, p. 92 et de 1761 p...

dauphins (*V.* GUIGUES VII, *V°* DAUPHINS).—D'après quelques historiens, la dauphine Béatrix se remaria en 3es noces avec Hugues de Coligny et mourut en 1228.

On lit dans le *Catalogue des manuscrits de la Bib. pub. de Lyon* par Delandine, t. I, p. 210 : « En tête de ce volume(1) « est une épitaphe en douze vers hexa- « mètres, qui paraît être celle de Béa- « trix, comtesse de Dauphiné, fille de « Guigues V, mariée au duc de Bour- « gogne, et qui fut ensevelie en 1228 « dans un monastère qu'elle avait fondé « près de Die. » Delandine se trompe, cette épitaphe ne paraît nullement être de la dauphine Béatrix, mais au contraire celle de Marguerite, fille d'Étienne, duc de Bourgogne, femme du dauphin Guigues IV et fondatrice de l'abbaye des Ayes, où elle fut ensevelie en 1163 (*V.* MARGUERITE DE BOURGOGNE). On lit en effet dans les quelques lignes placées en tête de l'épitaphe dont il s'agit : « ... filia Stephani comit. Burgon- « die, hoc miraculis fulsit et fondavit « mästerum Ayar. Grōp dyocesis in quo « sepulta quiescit... »

BEATRIX-ROBERT (PIERRE) était un avocat célèbre au parlement de Grenoble sous Henri IV. Guy Allard rapporte « qu'il plaidoit si bien que la cour, « nonobstant ses incommoditez de la « goute, le faisoit porter en chaire au « palais et souffroit qu'il parlast estant « assis. » — La famille BÉATRIX, qui était noble et originaire de notre province, a donné plusieurs conseillers au parlement de Grenoble. On la surnomma ROBERT à cause de deux frères de ce nom vivants à la fin du XVe siècle.

BEAUMONT, famille noble du Dauphiné dont l'origine remonte au XIe s. - Son histoire généalogique, d'abord écrite par Guy Allard, en 1680 (ci-dev., p. 17 n° III), l'a été ensuite par les ordres de Christophe de Beaumont, arch. de Paris, en 1779. Ce prélat, né dans le Périgord et infatué de la noblesse de sa maison, attachait un tel prix à descendre des Beaumont du Dauphiné qu'il consacra des sommes considérables à salarier d'habiles paléographes pour rechercher dans les dépôts publics des titres à l'appui de ses prétentions(2). C'est à ce travers que nous devons la généalogie de la maison de Beaumont en 2 vol. in-fol. (3), ouvrage précieux pour l'histoire de notre province, car il renferme une immense quantité de documents et de titres, dont un grand nombre sont aujourd'hui perdus. — Cette maison a formé plusieurs branches, entre autres celles de la FRETTE, de PELLAFOL, d'AUTICHAMP, de MIRIBEL, des ADRETS, de BESSET, et de ST-QUENTIN.

BEAUMONT (AMBLARD DE), seign. de Beaumont et du Touvet, né en Dauphiné vers la fin du XIIIe s., ne suivit pas, comme la plupart de ses ancêtres, la carrière des armes, mais s'appliqua, au contraire à l'étude des lois. Attaché de bonne heure à la fortune d'Humbert, frère du dauphin Guigues VIII, il gagna sa confiance et son amitié, le suivit en Hongrie et en Italie, et revint ensuite avec lui en Dauphiné lorsque la mort de Guigues, tué en 1333, l'eut rendu souverain de cet état. Humbert II, devenu dauphin, attacha plus étroitement Amblard à sa personne en le nommant *proto-notaire*. C'était une dignité importée du royaume de Naples, équivalent à peu près à celle de ministre d'état, mais jusqu'alors inconnue et tout à fait nouvelle en Dauphiné (4). Elle exigeait une fidélité à toute épreuve, car le proto-notaire devait suivre partout le dauphin, recevoir ses lettres les plus secrètes et faire les réponses, transmettre tous ses ordres aux divers officiers chargés de les exécuter, expédier tous les actes dans lesquels il pouvait avoir un intérêt, etc., etc. (5). — Ces fonctions, en rapprochant à chaque instant Amblard de la personne du prince, le mettaient dans la confidence de ses plus secrètes affaires et lui donnaient nécessairement une très grande influence sur son esprit et toutes ses décisions. Aussi doit-on attribuer à cette intelligente influence beaucoup d'actes importants accomplis alors dans notre province, entre autres l'établisse-

(1) *Historia Delphinorum Viennensicum*, ms. in-fol., XVe s.

(2) *V.* ci-dev. p. 89, l'*Addition* à l'article du chanoine BARTHÉLEMY.

(3) Elle a été publiée sous ce titre : * *Histoire généalogique de la maison de Beaumont, en Dauphiné.* (Rédigée par Gab. Brizard.) Paris, impr. du cabinet du roi, 1779, 2 vol. in-fol. Le 2e vol. est uniquement consacré aux preuves.—Cette Hist. n'ayant pas été mise dans le commerce se rencontre rarement, mais, en revanche et grâce aux dons de la famille, elle se trouve dans la plupart des grandes bibliothèques publiques. (B. de Grenoble 25938.)

(4) Trompés par la nouveauté de cette dignité qu'ils ne connaissaient pas, Guy Allard (*Hist. génèal.*, t. III) et la plupart des historiens, donnent à Amblard le titre de *chancelier* du Dauphiné. C'était une charge tout à fait différente.

(5) On peut voir dans Valbonnays (*Hist. du Dauph.*, t. I, pp. 356-57, et t. II, pp. 399-400, l'énumération des droits, fonctions et prérogatives attachés à cette charge, tels qu'ils furent réglés par Humbert lui-même.

ment du Conseil delphinal (1336 et 1340) et celui de l'université de Grenoble (vers 1339), dont il paraît même avoir été un des premiers professeurs (1). — Mais ce fut surtout au moment de la cession du Dauphiné à la couronne de France (29 mars 1349) que ses avis pesèrent d'un grand poids dans les conseils d'Humbert II. Ils contribuèrent en effet puissamment à la décision prise par ce prince de céder ses États à Philippe de Valois, de préférence aux autres souverains qui les convoitaient. (*Voy.* HUMBERT II, V° **DAUPHINS**.) L'efficacité de son influence et de ses services dans cette circonstance importante n'est pas une conjecture inventée pour rehausser la gloire de la maison de Beaumont, elle est attestée par un document contemporain tiré de la chambre des comptes de Grenoble et inséré dans l'*Hist. général.* de cette maison, t. II, pp. 287-89. — Après cet événement, Amblard continua à jouir de toute la confiance de son ancien maître. Du fond du cloître, Humbert le nomma un de ses exécuteurs testamentaires et le nouveau dauphin (depuis Charles V) le fit membre de son conseil et l'employa dans toutes les affaires du Dauphiné. — L'époque précise de sa mort n'est pas connue : elle dut arriver entre le 26 juin 1374 et le 18 juillet 1375.

Humbert II l'avait comblé de bienfaits et de faveurs, notamment en lui donnant (1334) les terres du Touvet et de la Bâtie de Gessans et en le mariant (29 mai 1336) avec une de ses parentes, Béatrix Alleman.

BEAUMONT (CHARLES DE), Cte d'AUTICHAMP, seign. de Miribel, né en Dauphiné vers 1621, embrassa la carrière des armes et servit dès 1639 dans le régiment d'infanterie du Cte d'Harcourt. Il fit une partie des guerres entreprises par Richelieu contre la maison d'Autriche. En 1640, il combattit dans l'armée du Piémont; en 1642 dans celle de Catalogne sous le Cte de Lamothe-Houdancourt; en 1643, sous le grand Condé. — Lors de la guerre de la Fronde, il resta dans le parti de la cour et assista à toutes les expéditions dirigées contre l'armée des princes. — Dans plusieurs occasions, le Cte d'Autichamp s'était fait remarquer par sa belle conduite, notamment au siége de Lérida (1646), où il avait eu 3 chevaux tués sous lui, aussi fut-il récompensé de ses services le 15 avril 1652 par le grade de maréchal de camp. — Il continua à servir jusqu'à la paix des Pyrénées (1660), puis, sur la demande du Cte d'Armagnac, gouverneur d'Anjou, le roi le nomma lieutenant au gouvernement de la ville et château d'Angers (21 févr. 1667). Il y est mort le 8 juin 1692, après avoir obtenu pour son fils la survivance de cet emploi (2).

De Charles de Beaumont descendent plusieurs officiers généraux, mais ils sont nés dans l'Anjou et n'appartiennent pas à notre province. C'est donc par erreur que le *Dict. des généraux fr.* de Decourcelles, et la plupart des biographes font naître le lieutenant-gén. Jean-Thérèse-Louis de BEAUMONT D'AUTICHAMP au château d'*Angers en Dauphiné.*

BEAUMONT-D'AUTICHAMP (FRANÇOIS DE), né à Valence en 1690, fut successivement : docteur de Sorbonne, chanoine et doyen de la cathédrale d'Angers en 1721, membre de l'Acad. de cette ville, abbé commendataire d'Oigny (dioc. d'Autun) en avril 1731, vicaire général de l'évêque d'Angers, nommé à l'évêché de Tulle en nov. 1740 et sacré le 11 juin 1741. Il obtint encore en 1745 une autre abbaye, celle de la Victoire à Senlis, et mourut à Tulle le 11 nov. 1761. — Ce prélat, recommandable par ses vertus, s'occupa uniquement de son diocèse et ne se mêla pas aux discussions qui divisaient alors l'épiscopat français à propos de la bulle *Unigenitus.*

BEAUMONT (FRANÇOIS DE), BARON DES **ADRETS**, célèbre chef militaire des protestants du Dauphiné, naquit au château de la Frette (Isère), vers 1512. Sa jeunesse s'écoula au milieu du tumulte des camps, et ce fut sous le patronage de son oncle maternel Guigues de Guiffrey, dit le chevalier Boutières, qu'il fit ses premières armes. Il fut d'abord reçu dans la 1re compagnie de 100 gentilshommes ordin. de l'hôtel du roi François Ier; puis, étant allé à l'armée d'Italie (1527-28) sous les ordres du maréchal de Lautrec, il passa dans la compagnie de Maugiron et obtint le grade de guidon des gens d'armes de Claude d'Urre, dit Cornillon, seign. du Puy-St-Martin. De 1550 à 1559, il servit sous le maréchal de Brissac à l'armée de Piémont, où sa hardiesse et son courage le firent remarquer dans un grand nombre de circonstances, entre autres au

(1) Il se qualifie dans plusieurs actes de *protonotarius et juris civilis professor.* - V. Valbonnays (*loc. cit.*), t. II, pp. 246 et 310.

(2) Voy. son Éloge prononcé à l'Acad. d'Angers dont il était membre, dans l'*Hist. généal. de la maison de Beaumont*, t. II, pp. 180 et suiv.

siége de la Mirandole (1551) et à la retraite de Verceil (1553). Le 24 mars 1558, on lui donna le brevet de colonel des légions de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne. Ces légions, levées dans les provinces dont elles portaient les noms, formaient un corps d'infanterie de 4 à 6000 hommes, et ce fut à leur tête qu'il prit part désormais à toutes les opérations militaires de Brissac. — En 1559, il était un des officiers chargés de la défense de Montcalvo, petite ville du Piémont, dont les Espagnols faisaient le siége. Dans cette circonstance, et malgré toute sa bravoure, il lui arriva une fâcheuse aventure, dont les conséquences devaient le jeter, trois ans après, dans le tourbillon des guerres civiles et faire de lui le plus terrible chef des protestants révoltés. D'Ailly de Pecquigny, vidame d'Amiens, était gouverneur de Montcalvo, mais, soit impéritie, soit lâcheté, cet officier, au lieu de repousser bravement les assauts des assiégeants, se défendit à peine et se rendit à discrétion, en sorte que l'ennemi, maître de la place, fit Des Adrets prisonnier, pilla ses bagages et en exigea ensuite une forte rançon. Furieux de cette mésaventure, celui-ci courut à Paris pour demander justice; il flétrit hautement Pecquigny devant toute la cour, l'accusant de lâcheté, puis le cita au conseil du roi et offrit de prouver son accusation par le combat judiciaire. — Ce démêlé fit alors beaucoup de bruit, et chacun des deux adversaires trouva des partisans; mais Pecquigny était protégé par les princes de la maison de Guise tout puissants alors dans les affaires de France, aussi fut-il déchargé d'accusation. Ce déni de justice rendit Des Adrets plus furieux encore. Il se retira en Dauphiné, le cœur rempli de haine pour le parti des Guise, nourrissant des projets de vengeance et prêt à saisir la 1re occasion qui lui permettrait de les assouvir. Cette occasion ne se fit pas longtemps attendre.

En 1562, le massacre de Vassy étant venu donner le signal des guerres de religion, il se fit protestant en haine des Guise qui soutenaient les catholiques. Catherine de Médicis, dont la politique tendait à s'élever sur la ruine des deux partis, se souvint alors de l'affaire de Pecquigny, et, jugeant le baron propre à servir ses desseins, lui écrivit une lettre pressante pour l'engager à soulever le Dauphiné contre son gouverneur (1) : « Tous les moyens sont bons, lui disait-elle, pourvu que la chose réussisse; il faut soulever les protestants. » Des Adrets saisit avec empressement cette occasion de satisfaire ses projets de vengeance. En peu de jours il fut à la tête d'une partie de la noblesse protestante du bas Dauphiné et débutant dans sa nouvelle carrière par un coup d'éclat, il fondit à l'improviste sur Valence, dont il s'empara presque sans coup férir (25 avril 1562). La Motte Gondrin, lieutenant gén. de la province, qui s'était fait par ses cruautés un grand nombre d'ennemis personnels, y fut massacré; la multitude furieuse pendit son cadavre à une fenêtre, expiant ainsi avec la plus terrible conformité de circonstances une cruelle exécution ordonnée récemment par ce malheureux (2). — Ce premier succès jeta la consternation dans le parti catholique et donna au baron une autorité et une influence sans bornes (3). Il en profita pour fomenter de toutes parts le soulèvement des protestants, puis, à la tête des bandes armées qui accouraient chaque jour se ranger sous ses ordres, il se précipita comme un torrent débordé sur le Lyonnais, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Forez et le Beaujolais. Alors commencèrent ces nombreuses opérations militaires pendant lesquelles sa hardiesse, son intrépidité et son activité prodigieuse lui firent accomplir des entreprises qui paraîtraient incroyables si elles n'étaient attestées par les plus graves témoignages. Il se transportait en quelques heures à de telles distances qu'il faut consulter les historiens avec beaucoup d'attention pour ne pas confondre plusieurs expéditions différentes. Surprises par la rapidité de ses mouvements, les troupes catholiques

(1) François de Lorraine, duc de Guise, était gouverneur du Dauphiné depuis 1547.

(2) Irrité des succès des reformés, La Motte Gondrin déployait contre eux une cruauté qui révoltait même les catholiques. Dans ses longues listes de proscriptions, il avait compris le châtelain de la Côte-St-André, Louis Guay, homme vertueux et généralement estimé. Après s'en être emparé contre la foi des traités, il le fit pendre à la fenêtre de son hôtel à Romans. — Les parents et amis de Guay avaient juré de le venger, et ce fut l'un d'eux, aidé de Jean de Vesc, seign. de Montjoux, qui le tua lors de la prise de Valence. Le baron resta étranger à cet acte de vengeance.

(3) Il prit dès lors dans les protocoles de ses ordonnances les titres de *gouverneur et lieut. gén. pour le roi en Dauphiné, lieut. de Monseign. le prince de Condé en l'armée chrétienne assemblée pour le service de Dieu, la liberté et la délivrance du roi et de la reine sa mère, conservation de leur état et de la liberté chrétienne*, etc., etc.

osaient à peine l'attendre pour le combattre: *Elles fuyaient*, dit un auteur contemporain, *au seul vent de son nom.* Les villes et les châteaux les plus forts se rendaient à discrétion ou étaient emportés d'assaut presque sans ralentir sa course. Partout sur son passage, il détruisait les images du culte catholique, pillait les églises et les monastères, permettait à ses soldats d'exercer les plus cruelles représailles et lui-même ordonnait parfois de si horribles massacres que le souvenir en est encore vivant dans les traditions populaires des localités où ils furent accomplis. (1)—Le constant succès de ses armes assura en peu de mois dans tout le Dauphiné et la plupart des provinces voisines, le triomphe de la religion réformée. Les catholiques fuyaient, ou se cachaient en proie à une incroyable terreur. « On le craignoit, dit Brantôme, comme la tempeste qui passe en de grands champs de bled, jusques là que dans Rome on appréhenda qu'il armast sur mer et qu'il la vint visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout. »

Cependant ses sanglantes exécutions avaient excité contre lui une vive réac-

(1) Un récit circonstancié de cette 1re période de la vie du baron Des Adrets serait des plus intéressants pour notre histoire locale, car il embrasserait tous les événements dont le Dauphiné a été le théâtre pendant la 1re guerre civile; mais un tel récit exigerait des développements trop étendus pour trouver place dans un ouvrage du genre de celui-ci. Je me bornerai à donner ci-après, en forme d'éphémérides, un journal aussi complet qu'il m'a été possible de le faire, des opérations de Des Adrets comme chef des protestants du Dauphiné. Un semblable travail joint aux notices de Dupuy-Montbrun et de Lesdiguières présentera, après celui-ci, la série complète de tous les siéges et combats faits ou livrés par les protestants de notre province.

JOURNAL

DES OPÉRATIONS MILITAIRES DU BARON DES ADRETS A LA TÊTE DES PROTESTANTS DU DAUPHINÉ.

1562.

AVRIL. 25. — Prise de Valence.

MAI. 1er. — Il fait sommer le conseil de ville de Grenoble de chasser quelques-uns de ses membres trop hostiles aux réformés. — Quitte Valence pour se rendre à Lyon.

2. — S'arrête à Vienne, où ses troupes ne commettent aucun désordre. Il y place pour gouverneur François du Terrail, sieur de Bernin.

3 au 9. — Séjourne à Lyon et y laisse Blacons pour gouverneur.

11. — Arrive à Grenoble où il prohibe le culte catholique.

20. — Retourne à Lyon.

27. — Était de retour à Grenoble, dont il enlève les plus belles pièces d'artillerie pour les faire transporter à Valence.

JUIN. 4. — Il envoie un détachement commandé par Gaspard de la Villette, sieur de Furmeyer, piller la Grande-Chartreuse.

5. — Il publie une ordonnance enjoignant aux membres du parlement d'aller au prêche, sous peine de 1500 livres d'amende.

6. — Il conduit au prêche nos seigneurs du parlement revêtus de leurs robes de cérémonies. — Le même jour, ayant appris le massacre des protestants d'Orange, il part subitement de Grenoble et en laisse le commandement à Jean de Vieux, seign. de Brion.

7. — Il passe à Montélimar, s'empare de Pierrelate, dont la garnison est massacrée.

7 au 18. — Il va au bourg de St-Andeol et au Pont-St-Esprit qui lui ouvrent leurs portes.— Emporte Bollène (Vaucluse), dont la garnison est massacrée et marche sur Avignon.

18 au 23. — La nouvelle de la prise de Grenoble par Maugiron (14 juin) l'arrête dans sa marche. Il remonte le Rhône, passe à Valence le 23 et va coucher à Romans le même jour.

24. — Le lendemain il s'empare de St-Marcellin, dont la garnison est massacrée.—Il se met à la poursuite de Maugiron qui n'ose l'attendre pour combattre.

26. — Il rentre en vainqueur dans Grenoble à 4 heures du soir et n'y commet aucun désordre.

30. — Va à Lyon, où il met pour gouverneur Félix Bourjac, sénéchal du Valentinois et du Diois.

JUILLET. 1er au 11. — Conquête du Forez et du Beaujolais.

Du 12 au 16. — Prise de Montbrison. Une partie de la garnison est passée au fil de l'épée et l'autre jetée du haut d'une tour. C'est là qu'un soldat, après s'être repris à deux fois avant de se précipiter, fit cette répartie si connue qui lui conserva la vie: *Monseigneur, je vous le donne en dix* (*).

Vers le 20. — Il revient à Lyon dont le gouvernement venait d'être donné à Soubise et en part subitement pour aller au secours de Montbrun, battu par le comte de Suze.

25. — Il défait le comte de Suze à Valréas.

26 au 27. — Il va à Tulette, prend Caderousse, Bédarrides, Courthezon, Orange, Sérignan, Piolenc, Chateauneuf et Sorgues.

28. — Il assiége Carpentras.

AOUT. 3 ou 4. — Il lève le siége de cette ville et ramène ses troupes à Valence (**).

Du 15 au 26. — Se met en campagne pour aller au secours de Sisteron assiégé par les troupes catholiques.

27. — Prend St-Laurent et Roquemaure en Languedoc.

30. — Reprend le pont de Sorgues sur les troupes du pape.

SEPTEMBRE. 1er. — Arrive à Cavaillon.

2 au 10. — Va assiéger Apt, puis à la nouvelle de la défaite de Montbrun par le comte de Suze près d'Orpierre, il ramène ses troupes sur le Pont-St-Esprit, Bollène, Roquemaure, Bagnols et Pierrelate.

12. — Va au secours de Montpellier assiégé par le duc de Joyeuse.

13. — Arrive dans cette ville à 11 h. du soir.

Vers le 16. — A la nouvelle de la prise de Vienne par le duc de Nemours, il accourt en Dauphiné.

17 au 18. — Est battu par le duc de Nemours près de Beaurepaire. Il se retire à Lyon.

19. — Ayant réuni des troupes, il revient à Beaurepaire où il est battu une 2e fois.

20 au 17 NOVEMBRE. — Il se retire à Bourgoin, puis marche sur Vienne, où le duc de Nemours était venu s'enfermer. Il établit son camp près de cette ville, à St-Symphorien-d'Ozon et à

(*) Ce soldat se nommait *Etienne* DU TRONCHET. On a fait son portrait *Lith. H. Storck à Lyon*. Méd. in-12; tout autour sa devise: *En heur content se dit Estienne du Tronchet*; au-dessous une notice de huit lignes.

(**) De Thou (*Hist.*, t. IV, p. 316) fixe par erreur au 20 août son arrivée à Valence. Il y était avant le 15.

tion, et le prince de Condé, sentant la nécessité, dans l'intérêt de la cause protestante, d'écarter ce farouche capitaine, donna le commandt. de Lyon (juillet 1562) à Jean de Parthenay, seign. de Soubise, homme plein de modération. Ce commencement de disgrâce blessa profondément le baron qui se voyait enlever un honneur acheté par tant de fatigues et de victoires. Néanmoins il dissimula et continua quelque temps encore à servir les protestants; mais déçu dans son ambition et irrité de l'ingratitude de son parti, il forma dès lors le projet de l'abandonner. — Deux mois après (sept.), le duc de Nemours, l'ayant battu près de Beaurepaire, acheva de l'ébranler par d'adroites négociations. Une trêve fut d'abord conclue entre eux, et Des Adrets qui, jusque là n'avait cessé d'exciter à la guerre, mit aussitôt tout en œuvre auprès de ses coréligionnaires pour leur faire accepter la paix. Dans ce but, il alla à Montélimar présider les états de la province, convoqua 2 assemblées générales de la noblesse, mais ses démarches l'avaient déjà rendu suspect, et deux de ses lieutenants, Montbrun et Mouvans, le firent prisonnier au moment où, irrité du peu de succès de ses propositions, il tentait de livrer Valence et Romans aux catholiques (10 janvier 1563). Transféré dans les prisons de Montpellier, il y resta jusqu'au 19 mars 1563, où l'édit de pacification lui rendit la liberté.

Là finit la carrière politique du baron Des Adrets. Jusques alors il avait rempli le premier rôle; combattant désormais pour le service du roi, il n'eut plus à remplir que le second. Il continua, il est vrai, à déployer dans les combats ce courage et cette intrépidité si bien résumés par son altière devise *IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ*; mais nécessairement subordonné dans l'armée royale, ses armes ne jetèrent plus aucun éclat. La victoire même cessa de lui être constamment fidèle. « Avec « les huguenots, dit-il à d'Aubigné(1), « j'avois des soldats, depuis je n'ai eu « que des bourgeois ne pensant qu'à « l'argent. Je ne pouvois fournir de « rênes pour les premiers; ces derniers « ont usé mes esperons. » — Après 3 années de repos dans ses terres, il obtint de Charles IX la permission de lever des troupes et alla servir sous le duc de Nevers. Il assista au siége de Mâcon, puis, de retour en Dauphiné, s'empara de la Côte-St-André (3 février 1568), de St-Antoine, dont il fit démolir les fortifications, fit le siége de Romans, défendu par Dupuy-Montbrun, et guerroya dans les rangs des catholiques jusqu'à la paix du 2 mars 1568. — Il reprit les armes en 1569 pour se rendre auprès du duc d'Aumale en Lorraine, mais s'étant laissé battre par le duc de Deux-Ponts, on l'accusa d'entretenir des intelligences secrètes avec les protestants. Ayant cessé de le craindre, la cour ne gardait plus de ménagements envers lui : elle le rappela en Dauphiné et, par ses ordres, de Gordes le fit arrêter à Lumbin, près de Grenoble, le 24 juin 1569. — On l'enferma cette fois au château de Pierre-Encise, à Lyon, d'où il ne sortit qu'en janvier 1571, par le bénéfice de l'édit de pacification du 25 août précédent. Mais cette liberté était une grâce que son âme fière eût préféré devoir à un acte de justice et non à une amnistie générale; il en fut profondément blessé et courut à Paris se plaindre à Charles IX. Admis en présence de ce prince (17 mars 1571), il déclara ne pas vouloir accepter le bénéfice de l'édit et demanda des juges pour examiner sa conduite. Le roi s'excusa de l'avoir fait arrêter sur les rapports qu'il avait reçus; il ajouta qu'en ayant depuis lors reconnu la fausseté « il le tenoit pour homme de bien, pour « fidèle serviteur et sujet, hors de tout « soupçon, et lesdits rapports pour faux « et invéritables. » (2). — Des Adrets servit encore en 1572 dans le marquisat de Saluces qu'il fut chargé de pro-

Ternay. — Première entrevue avec le duc de Nemours.

18. — Trêve d'un mois.

25 au 3 Décembre. — Vient trouver le duc à Vienne. — Conférence pour son changement de parti. — Marche en Provence contre le comte de Suze qui avait pris Valréas et autres places. — Préside les états de la province assemblés à Montélimar dans les premiers jours de déc. et fait conclure la paix avec le duc de Nemours.

Décembre. 6 au 15. — Va au Pont-St-Esprit et à Bolène pour faire accepter la paix à Crussol, chef des protestants du Languedoc. — Envoie St-Auban au prince de Condé.

16 au 31. — Revient à Vienne. — Signe une prolongation à la trêve. — Convoque à Valence une assemblée de la noblesse.

1563.

Janvier. 1er au 9. — Convoque une assemblée à Romans, à laquelle il veut faire accepter la paix. — Va à Vienne le 6. — Cherche à livrer Romans et Valence aux catholiques.

10. — Est arrêté à Romans par Montbrun et Mouvans, ses anciens lieutenants.

(1) *Hist. univ*, liv. III, ch. IX.

(2) Cette solennelle déclaration, signée de la main du Roi, fut enregistrée à la chambre des comptes de Grenoble le 16 juin suivant.

téger contre les entreprises du duc de Savoie, et en 1585 dans l'armée de La Valette contre les protestants commandés par Lesdiguières. Ce fut là le terme de sa carrière militaire. Profondément dégoûté des hommes, abandonné des deux partis, qu'il avait tour à tour servis et combattus, brisé par les fatigues de la guerre, accablé de vieillesse, il se retira dans son château de la Frette et y mourut en 1587 (1). — En lui s'éteignit la branche de BEAUMONT DES ADRETS (2).

Le baron Des Adrets est un des hommes qui ont laissé les plus sanglantes traces dans l'hist. des guerres civiles du XVIe s.; les actes de cruauté ordonnés ou permis par lui ont effacé ses brillantes qualités militaires et souillé sa mémoire d'une tache indélébile. Cependant on doit faire remarquer que les deux partis lui ont, comme à l'envi, attribué des atrocités absolument démenties par l'histoire. Ainsi, on l'accuse d'avoir fait précipiter du haut des remparts, au mépris des capitulations, les garnisons de Mornas et de Pierrelate, tandis que les plus graves historiens, entre autres de Thou, démentent positivement cette assertion. Pareille mesure ordonnée au siége de Montbrison, sous prétexte de représailles, est la seule que l'on ne puisse contester (3) et elle a servi de canevas à tous les récits du même genre transmis par les traditions populaires. — On lui reproche encore d'avoir fait baigner ses fils dans une cuve pleine de sang pour leur apprendre à être cruels. Il est vraiment curieux de suivre chez les historiens le développement progressif de cette absurde accusation; Brantôme, le premier, écrivit que Des Adrets *apprenait à ses enfants à être cruels et à se baigner dans le sang*. Le P. Maimbourg, prenant au propre cette façon de parler figurée la développa ainsi : *Il obligea ses 2 fils à se baigner dans le sang des catholiques pour faire passer dans leur âme, par cet effroyable bain, toute sa cruauté.* Moréri débita ensuite avec assurance qu'*après un grand carnage, il obligea ses 2 fils à se baigner dans le sang des catholiques.* Enfin, le P. Daniel, enchérissant sur ses devanciers, finit par dire que *le baron poussa la férocité jusqu'à faire baigner ses 2 fils dans une cuve pleine de sang de plusieurs catholiques égorgés.* Et c'est ainsi que l'on écrit trop souvent l'histoire ! — Au reste, malgré toute sa cruauté, Des Adrets ne doit pas nous paraître comme une monstreuse exception; la plupart des hommes de guerre de cette époque n'étaient pas plus humains. Tavannes et Montluc se sont livrés contre les protestants à de semblables excès, et si les historiens contemporains ont moins flétri leur mémoire, c'est sans doute parce qu'ils étaient catholiques et honorés de la faveur royale. — Il pilla les trésors des églises et des monastères, mais il employa toujours ces richesses à l'entretien de ses troupes et ne chercha jamais à s'enrichir; il n'avait reçu de ses pères que la Frette et les Adrets, il ne transmit rien de plus à sa postérité. « Quelques occasions, dit Chorier « (*Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 557), « qu'il ait eues d'amasser de grandes « richesses pendant que cette province « et toutes les provinces voisines furent la proie de ses troupes, il les négligea toutes. En effet, il sortit de ce « commandement aussi pauvre qu'il y « était entré. »

Outre les sources indiquées ci-après, on peut consulter un bon article de M. J. Ollivier dans l'*Album du Dauph.*, t. IV, mais surtout l'*Histoire généalogique de la maison de Beaumont*, par Brizard, t. I, pp. 263-344, où se trouve la vie la plus complète de ce terrible chef de parti.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Vie* par Guy Allard. - (Voy. ci-dev. p. 17, n° XXVII). — II. Autre par J. C. MARTIN (voy. ce nom). — III. *Histoire du baron des Adrets et des guerres de religion en Dauphiné.* Paris, 1838, in-18. - L'auteur de cet ouvrage n'a pas craint d'y faire un paral-

(1) M. J. Ollivier (*Album du Dauph.*, t. IV. p. 125) le fait mourir d'après je ne sais quel document le 2 février 1586. J'ai préféré suivre la *généal. de Beaumont* de Brizard.

(2) De Claude de GUMIN DE ROMANESCHE, sa femme, il avait eu 3 fils et 2 filles. — Les fils moururent avant lui. L'un, d'après Davila, périt lors du massacre de la St-Barthélemy, dans la maison même de l'amiral de Coligny; l'autre fut tué au siége de la Rochelle. On ignore le genre de mort du 3e. — Ses filles lui survécurent : l'une, Suzanne, vendit en 1603 le château de la Frette à Florent Regnard 1er présid. de la Ch. des comptes de Grenoble et porta en 1608 la terre des Adrets à son mari, César de Vausserre, qui fit la branche de VAUSSERRE DES ADRETS.

(3) Voy. sa curieuse conversation avec d'Aubigné rapportée dans l'*Hist. univ.* de ce dernier, liv. III, ch. IX. Il excuse ses terribles exécutions en prétendant qu'il n'a fait qu'user de représailles et rendre aux catholiques le mal pour le mal. Il s'appuie sur la nécessité, et développe à ce sujet des arguments qu'il est nécessaire de lire pour bien connaître ce sombre caractère. — Les ministres protestants se mettant à un tout autre point de vue, prétendaient l'excuser par l'exemple du roi Amasias, qui fit précipiter du haut d'un rocher 10,000 Iduméens. (*Paralip.*, II, ch. XXV, v. 12.)

lèle entre Bonaparte et le baron des Adrets.

ICONOGRAPHIE.

§ I. Portraits.

I. *Adretivs baro.* Buste, de 3/4 dans un ov. entouré d'ornements.-contemp. Se trouve dans quelques exemplaires des *Hommes illust.* de Th. de Bèze. — II. *François de Beaumont, baron des Adrets.* Copie du précédent, sauf les ornements; mêmes dimensions. Mod. — III. t. p. méd. ov. dans une vignette allégorique placée en tête de l'Hist. généal. de la maison de Beaumont. *J. M. Moreau del., N. le Mire sculp.* H. 101 mill. Larg. 146 mill. - C'est un portrait de fantaisie qui ne ressemble nullement au précédent. — IV. Copie du précédent, in-4°. Lith. dans l'*Album du Dauph.*, t. IV.

§ II. Pièces historiques.

V. *La prinse de Valence en Dauphiné, où M. de la Motte-Gondrin gouverneur de Grenoble fut tué le 25 d'auril 1562.* Ce texte est en haut. - En bas, 10 lignes d'explications. g. p. in-fol. en t. Suite de Tortorelli et Perissim. — VI. Copie de la précédente, gravée en Hollande par *Hofringel.* — VII. Autre copie : *Der Gubernator gnant Mottegondrin...* 9 lignes de texte. La Motte Gondrin pendu à G. - H. 204 mill. L. 275 mill. — VIII. *La prinse de la ville de Montbrison au pays de Forest, au mois de Iuillet 1562.* Ce texte est en haut. - En bas on lit : *Le baron des Adrets et M. de Ponsenat ayant fait bresche à la ville..* g. p. in-fol. en t. Suite de Tortorelli et Périssim.

BEAUVINAY. *Voy.* Fornand de Beauvinay.

BECTOZ (Claudine ou Louise de), fille savante du XVIe siècle (1), appartenait par son père, Claude de Bectoz, et sa mère, Anne de Salvaing, à deux familles nobles et anciennes de notre province (2). Elle entra fort jeune dans le couvent de St-Honorat à Tarascon et y prit le voile sous le nom de Scholastique. Un moine de Lérins nommé Denys Faucher ou Fauchier lui enseigna les langues anciennes et les belles-lettres, et Claudine fit tant de progrès sous sa direction que bientôt sa réputation, franchissant l'enceinte du cloître, parvint à la cour de François Ier. Ce prince voulut être en correspondance avec elle, et, charmé des lettres de cette savante fille, il se plaisait souvent, dit-on, à les montrer aux dames comme des modèles d'élégance et de bon goût. Les biographes ajoutent même que, lors de son voyage en Provence avec la princesse Marguerite de Navarre, il ne dédaigna pas de lui rendre visite. — Cl. de Bectoz devint abbesse de son couvent et mourut en 1547. Ses contemporains font les plus grands éloges de ses connaissances et de ses talents; ils l'appellent une des 9 muses et lui donnent le surnom, assez déplacé pour une religieuse, de *Sapho de nostre tempz.* Elle avait composé plusieurs ouvrages, mais, comme ils sont aujourd'hui perdus, nous ne pouvons juger si elle méritait réellement toutes ces louanges. — Elle avait pour devise un livre ouvert avec ces mots *plaisir et los.* — Chalvet commet, dans cet article, une singulière erreur : Il fait la princesse Marguerite de Navarre abbesse de St-Honorat de Tarascon !

BEINS (Jean de) (3), né près de Grenoble, était un ingénieur distingué sous Henri IV et Louis XIII. Ce dernier l'anoblit par lettres du mois d'avril 1611. — On a de lui une carte du Dauphiné restée longtemps la plus exacte et reproduite plusieurs fois dans le XVIIe s. Je n'en connais que les éditions suivantes :

Carte et description générale de Davphiné avec les confins des pais voisins le tout racourcy et reduict par Iean de Beins ingenieur et geographe du roy. En bas : *Johannes Leclerc excudit.* H. 37 centim., L. 48 centim. 5 mill. Se trouve dans le *Théatre géographique dv royavme de France...* Paris, Leclerc, 1632, in-fol. = Autre éd. : En bas à D. un cartouche contenant une dédicace au roi. *Amstelodami Hĕricus Hondius excudit.* = Autre : *Guillelmi et Joannis Janssonii* (*Bibl. hist.* de Lelong, t. I. n° 1491). = Autre sous ce titre : *Delphinatus vulgo Davphine auec ses confins... apud Guiljelmum et Joannem Blaew.* En h. à D. les armes des dauphins de France. H. 382 mill., L. 499 mill. — Elle a été insérée dans plusieurs grands ouvrages de topographie publiés en France et en Hollande.

Son fils, *Laurent* de Beins, sieur de Visancourt, contemporain de Guy Allard, suivit la même carrière et acquit une grande habileté en mécanique. Il était employé en 1680, à étudier le tracé d'une route à travers les Alpes.

(1) J'ignore d'après quels documents M. Weiss (*Biogr. univ.*) la fait naître vers 1480, près de Grenoble.

(2) Chorier, *Etat pol.*, t. III, p. 97.

(3) Chalvet le nomme par erreur *Jacques des Beins*. Il donne à son fils le prénom de *Jean*.

BEISSIER (JACQUES), chirurgien, naquit à St-André de Rosans (H.-Alpes), vers 1721. Il étudia sous Martin d'Alence, connu en chirurgie par une belle expérience sur les plaies d'armes à feu, et servit dans les armées des Pays-Bas en qualité de chirurgien major, puis, en 1673 comme chirurgien consultant. Louis XIV conçut pour lui une telle confiance qu'il ne fit aucune campagne sans l'avoir à son service, et quand le dauphin et le duc de Bourgogne eurent été chargés du commandement des armées, il l'attacha à la personne de ces princes. Il voulut même l'avoir à ses côtés pendant l'opération d'une fistule à l'anus que lui fit en 1686 son 1er chirurgien François Félix. — Cette faveur du monarque, jointe à des succès remarquables obtenus dans la pratique de son art donnèrent à Beissier une brillante réputation et lui valurent des lettres de noblesse. Il n'était pas moins remarquable par les qualités de son cœur : pendant la cruelle disette qui suivit l'hiver de 1709, ayant épuisé toutes ses ressources en libéralités, il vendit ses chevaux et son carrosse et en donna le prix aux pauvres. Cet homme vertueux suivait toutes les pratiques de la religion catholique. Il mourut dans les plus grands sentiments de dévotion le 15 juin 1712.

BELLARD ou **BÉLARD** (ANTOINE et non PIERRE) (1), né à Moirans. — Ce Dauphinois, cité par G. Allard et Chalvet est auteur de l'ouvrage suivant traduit du latin de Pierre d'Ailly (Voy. ALLIEU).

Traité très utile des sept degrés de l'eschelle de pénitence figurés au vrai sur les sept psalmes pénitentiels. Lyon, Denys de Harsy, 1542, in-16. — (*Dict.* de Duverdier.)

BELLIER (ÉTIENNE), cité par Guy Allard et Chalvet, était un conseiller en l'élection de Vienne, vers le milieu du XVIIe siècle. D'après ces biographes, il aurait fait, en 1640, une description en vers latins, de la grotte de N. D. de la Balme, mais j'ignore si elle a été imprimée. — Chorier (*Boessatii vita*, pp. 241-42) dit qu'il composa en 1651 une petite pièce d'excellents vers sur la mort de François Barancy, l'un des amis de Boissat. Il ajoute : « Ego ut memoriam « amici quoquo modo hoc auxilio ab « oblivioni tuerer, *typis imprimi* et in « manus hominum venire volui. » Je n'ai pu découvrir si ces vers avaient été imprimés à part ou insérés dans quelque recueil.

(1) Je lui ai donné par erreur ce dernier prénom à l'article ALLIEU.

BELMONT (AIMERI DE), était un troubadour qui florissait au commencement du XIIIe siècle. On ne possède pas de renseignements sur sa vie, et j'ignore d'après quelle autorité Chalvet (Vo TROUBADOURS) a cru pouvoir le mettre au nombre des anciens poètes nés dans notre province. — Voy. *Hist. litt. des Troubadours*, par Millot, t. III, p. 340.

BENEZOT (FRANÇOIS), cité par Chalvet ne m'est connu que par une *Histoire des exploits de Lesdiguières*, dont le titre est rapporté à l'article de BOUCHET (François).

BENOIT (SAMUEL), né à Vienne d'après Guy Allard, ou dans les baronnies d'après Chorier (*Etat pol.*, I, pp. 122-23), est un bel esprit du XVIIe s. qui a eu la singulière idée de traduire la 2e semaine de Du Bartas en vers latins et Horace en vers grecs. — Le 1er de ces ouvrages est intitulé : *Domini Gvillelmi Salvsti Bartasii, poetarum nostri seculi facilè principis, Hebdomas II. Lugdvni, apvd Bartholomœum Vincentium* M. DC. IX. Pet. in-12 de 12 ff. prélim. non chiffrés et 162 pp. - Rare. (B. de Grenoble, 16080.) La dédicace, adressée au dauphin, fils de Henri IV, est datée de Die, où l'auteur exerçait alors sa profession de médecin. Elle est suivie d'un assez grand nombre de vers encomiastiques en l'honneur du savant traducteur, émanant des professeurs à l'Acad. de Die et d'autres beaux esprits de cette ville. — Je n'ai pu découvrir sa traduction grecque des odes d'Horace. Th. Bartholin en parle dans sa *Dissertatio de medicis poetis* (Copenhague, 1669, in-8o). Il dit que cet ouvrage fit le plus grand honneur à Sam. Benoît et que, sur la recommandation de Casaubon, Phil. de Mornay le fit recevoir comme professeur de médecine à l'Académie protestante de Saumur. — Chorier (*loc. cit.*) ajoute : « Il « a fait d'autres ouvrages qui luy « ont moins coûté ; et par lesquels « il a néantmoins acquis plus de ré- « putation. » Je ne connais pas ces *autres ouvrages* dont parle l'historien dauphinois. Peut-être a-t-il confondu notre Sam. Benoît avec l'un des savants médecins qui ont porté le même nom.

BENOIT (XAVIER-PHILIPPE-JULIEN), né à Grenoble le 28 oct. 1787 a été un avocat distingué du barreau de cette ville. On lui doit quelques ouvrages de jurisprudence fort estimés, qui lui ont acquis la réputation d'un savant juriscon-

suite. Il est mort à Paris le 2 novembre 1850.

BIBLIOGRAPHIE. — * I. *Adresse aux Français de tous les partis, par X. B. A.* Grenoble, impr. d'Allier, 1815, in-8°. - Cet opuscule a eu une 2e éd. — II. *De l'influence politique de la Restauration sur l'avenir philosophique et religieux de la France.* Grenoble, impr. de la ve Peyronnard, 1829, in-8°, 160 pp. — III. *Aux électeurs du département de l'Isère.* Grenoble, impr. d'Allier, 1831, in-8°.

IV. *Traité de la dot, ou développement des principes exposés au chapitre III du liv. III du Code civil.* Grenoble, Prudhomme, et Paris, Béchet, 1829, 2 vol. in-8°. - C'est le meilleur de tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur cette matière. — V. *Traité des biens paraphernaux.* Grenoble, Prudhomme, 1834, in-8°. — VI, *Traité du retrait successoral.* Grenoble, Prudhomme, 1838, in-8°.

Il a encore fourni un assez grand nombre d'articles à l'*Encyclopédie des gens du monde*, entre autres les mots *Dauphins* et *Dauphiné*.

BERARD (PIERRE), apothicaire de Grenoble, né vers le commencement du XVIIe s., s'occupa beaucoup de botanique et laissa sur cette science un manuscrit en 6 vol. in-fol., que la Bib. pub. de Grenoble acheta en 1775. Il a pour titre : *Theatrum botanicum continens descriptiones supra 6000 plantarum opera Petri Berardi pharmacopolæ Gratianopolitani, 1654*. L'ouvrage est rédigé d'après la méthode du célèbre Gasp. Bauhin. Il contient non seulement la description de 6000 plantes indiquées dans le ΠΙΝΑΞ *theatri botanici* de ce dernier, mais encore un grand nombre d'autres particulières au Dauphiné ou découvertes par des contemporains de Bérard. — Ce botaniste est le premier qui se soit occupé des plantes de notre province. Il acquit dans cette étude de fort grandes connaissances pour son temps et entretint une correspondance suivie avec beaucoup de savants italiens, allemands, espagnols, etc.—Guy Allard, qui écrivait la *Bib. du Dauph.* en 1680, dit : Il est *mort depuis peu d'années.* — Villars ne s'est pas contenté de le tirer de l'oubli en parlant avec éloge de son ms. (1), il lui a fait encore le plus grand honneur qu'un botaniste puisse rêver, celui de donner son nom à une plante nouvelle. Il a nommé *Berardia* un genre de la famille des Cyranocéphales indigène du Dauphiné.

(1) *Hist. des plantes du Dauph.*, préface, p. xlviij.

BÉRARD (JOSEPH-BALTHAZAR), mathématicien distingué, naquit à La Ville-Neuve (commune de La Salle, H.-Alpes) le 23 sept. 1763. — Pendant qu'il faisait ses classes au collége d'Embrun, un de ses parents lui creva l'œil gauche d'un coup de fusil. Cet accident ne l'empêcha pas de continuer ses études et de venir ensuite à Paris suivre des cours de mathématiques. Ses progrès dans une science pour laquelle il possédait de grandes dispositions, furent on ne peut plus rapides et, dès le 22 juin 1785, il présentait à l'Acad. des sciences un savant mémoire sur de nouveaux instruments pour la topographie. Mais un travail trop assidu n'avait pas tardé à affaiblir l'œil qui lui restait. Il essaya alors d'interrompre ses travaux pour retourner dans les H.-Alpes y chercher un remède dans le repos le plus absolu. Ce moyen fut inutile; à peine revenu à Briançon, il était complétement aveugle.—Malgré un aussi grand malheur, Bérard ne renonça pas à l'étude des mathématiques, pour lui si pleine de charmes et seule capable de le consoler et d'occuper l'activité de son esprit, il s'y livra au contraire avec une ardeur nouvelle. Un secrétaire lui lisait les ouvrages dont il avait besoin et il dictait ensuite les réponses. Puis, son esprit ingénieux lui suggérant bientôt les moyens de remplacer la vue par le toucher, il inventa des machines et des instruments à l'aide desquels il put faire, sans le secours d'autrui, les calculs et les opérations les plus compliqués (2). — Pendant la révolution, il se fit remarquer par une grande exaltation d'opinions et de principes. Le passage suivant d'un de ses opuscules (3) en donnera une idée : « Mes parents, sans me « consulter, m'avaient donné, au nom du « Père, du Fils et du St-Esprit, les noms « de Joseph-Balthazar, c'est-à-dire d'un « imbécille et d'un tyran. Je préviens « le public qu'au nom de la liberté, de « l'égalité et de la raison, je viens de « me régénérer par un baptême civique « en prenant pour prénom et pour mo- « dèle Sunderson, célèbre philosophe « anglais, qui fut citoyen vertueux, qui, « aveugle de naissance, expliqua à ses « contemporains l'optique, l'astrono- « mie et toutes les lois de la nature et « qui, au moment de quitter la forme

(2) Il nous a fait connaître ces inventions dans ses *Mélanges physico-mathém.* (ci-apr. n° V), pp. 182 et suiv.

(3) *Sunderson Bérard à ses concitoyens...* (ci-apr., n° III).

« humaine, eut avec un prêtre un dia-« logue, chef-d'œuvre de raison et de « philosophie. De pareils patrons valent « bien des saints, etc., etc. » Grâce à ces opinions avancées qui lui avaient conquis une grande influence dans le parti populaire, et sans doute aussi à son vaste savoir et à la rectitude de son jugement, il fut élu commissaire du gouvernement près le trib. correct. de Briançon. En l'an VIII, lors de la réorganisation des tribunaux, on le nomma juge d'instruction près le même tribunal. Il remplissait en même temps deux autres fonctions, celles de principal du collége et de professeur de mathématiques ! mais ce singulier cumul cessa en 1810, époque à laquelle il abandonna la magistrature pour se consacrer entièrement à la direction du collége. Il se démit ensuite de ce dernier emploi en 1817.—Dès lors, livré tout entier à ses études favorites, il vécut dans la retraite et loin des affaires publiques, s'occupant à former des élèves dans une science qui faisait le charme de sa vie, à correspondre avec un grand nombre de savants et à composer des mémoires sur diverses parties des mathématiques. Ces écrits, émanant d'un aveugle, obtinrent alors beaucoup de succès et lui acquirent une grande réputation. Il fut membre correspondant de l'Acad. des sciences, des Soc. d'agricult. de la Seine, de Grenoble, de Carpentras, d'Avignon, etc.

En 1840, à l'âge de 77 ans, ses facultés intellectuelles, fatiguées par une tension trop longue, baissèrent tout à coup, et le savant mathématicien tomba dans l'enfance. Ses parents dirent qu'il était fou! Alors, sans égard pour ses travaux et ses services rendus à la science, sans un ami ou un parent, sans aucun de ses nombreux élèves qui voulût prendre soin de sa vieillesse, on le délaissa comme un être incommode, inutile et fatiguant. Le pauvre vieillard fut envoyé à Lyon, dans un de ces asiles décorés du titre de maison de santé où, pour un peu d'or, et se reposant sur une affection mercenaire, les familles vont se débarrasser du soin de veiller sur des êtres malheureux dont elles sont honteuses. C'est là que Bérard a fini sa vie, d'une mort obscure et inconnue vers 1843 ou 1844.

BIBLIOGRAPHIE.

§ 1. POLITIQUE.

I. *Manuel du citoyen, ou code des devoirs de l'homme libre.* 1792, in-8°. — II. *Lettre à mes commettants.* Gap, J. Allier (Marseille, impr. Mossy), 1793, in-8°. - Ecrit destiné à engager les Marseillais à accepter la constitution. — III. *Sunderson Bérard à ses concitoyens, salut et fraternité.* Gap, impr. d'Allier (1793), in-8°, 15 pp. - Après avoir rendu compte de son *baptême civique* (*voy.* ci-dessus), il expose sa vie politique et se justifie de fédéralisme.—IV. **Entretien de S. B.* (Sunderson Bérard), *curé jacobin, avec un maître d'école de la commune de ***, département des Hautes-Alpes.* Gap, J. Allier, pluviôse an II, in-12, 59 pp. - Avec ces deux vers de Cérutti pour épigraphe :

> De tous les animaux qui ravagent vos champs,
> Le prêtre qui vous trompe est le plus malfaisant.

Cet opuscule, dans lequel Bérard prétend revéler ce qu'il appelle la *charlatanerie* des prêtres, fut lu à la Soc. populaire de Gap et imprimé aux frais de l'administration du départ. des H.-Alpes. La dédicace est adressée *à tous les sans-culottes et à tous les amis de la raison.* Il est devenu rare, parce que plusieurs personnes, ayant voté son impression, ont ensuite pris grand soin de le faire disparaître.

M. Ladoucette lui attribue encore un *Mémoire publié en 1792 sur les abus et malversations commises dans le dép. des H.-Alpes,* mais j'ignore en quel format il a été imprimé.

§ II. MATHÉMATIQUES.

V. *Mélanges physico-mathématiques, ou recueil de mémoires contenant la description de plusieurs machines et instruments nouveaux... Publié par ordre du ministre de l'Intérieur. Paris, impr. des Sourds-Muets, sous la direction d'Adrien Le Clerc...* messidor an 9 in-8° de viij et 224 pp. avec 4 pl.—VI. *Traité des mesures générales et des localités, ou manuel pratique administratif et élément. de contribution foncière comparée aux nouvelles mesures.* Metz et Paris, 1803, 2 vol. in-8°. —VII. *Opuscules mathématiques, contenant plusieurs méthodes nouvelles de construire l'équation aux sections coniques, la découverte d'une propriété nouvelle de la lumière...* Paris, Firmin Didot, 1810, in-8°, avec 7 pl.—VIII. *Statique des voûtes contenant l'essai d'une nouvelle théorie de la poussée et un appendice sur les anses du panier.* Paris, F. Didot, 1810, in-4°, de 160 pp. et 3 pl.— IX. *Application du calcul différentiel à la discussion et à la construction des équations des lignes courbes et surfaces courbes du second degré...*

Turin, impr. de Bianco, 1813, in-4° de 100 pp = Autre éd.. *ibid.* 1814 et 1819, in-8° (*Fr. litt.* de Quérard). = Autre, *Ibid.*, 1818, in-4°, 132 pp.—X. *Méthodes nouvelles pour déterminer les racines des opérations numériques et les intégrales définies simples ou doubles...* Nîmes, 1818, in-4° de 132 pp. et 1 pl. On lit à la fin de cet ouvrage : « En sollicitant l'indulgence du public pour ma cécité, « qu'il me soit permis de m'acquitter « d'une dette sacrée, celle de la reconnaissance paternelle, envers ma fille « Rosine, âgée de 17 ans, qui, renonçant aux amusements de son âge, a « eu l'héroïque patience de faire tous « les calculs de cet ouvrage. Puisse ce « monument de la piété filiale lui mériter l'estime publique! »

Bérard a encore fourni un grand nombre de mémoires à la *Correspondance de l'Ecole polytechnique*, aux *Annales de mathématiques* de Gergonne (tomes VI, VII et VIII), des observations sur les incendies de cheminées dans le *Journ. d'agricult. des H.-Alpes* de 1809, n° 3.

BÉRARD-TROUSSET. *V.* TROUSSET (Etienne).

BÉRENGER, ancienne et puissante famille fixée en Dauphiné dès le XII[e] siècle.—On ne connaît pas son origine : les uns la font descendre des Bérenger anciens rois d'Italie, d'autres des Bérenger C[tes] de Provence. Chorier avec plus de probabilités, la rattache au 1[ers] comtes de Lyon et de Forez. (*V.* son *Hist. de la maison de Sassenage.*) – Elle a donné naissance à un grand nombre d'hommes remarquables dans les armes, entre autres aux suivants :

BERENGER (RAYMOND) fut élu grand maître de Malte en 1365 après la mort de Roger de Pins. En 1366, il se ligua avec le roi de Chypre contre le soudan d'Égypte, s'empara des villes d'Alexandrie et de Tripoli qu'il saccagea. — En 1371, le pape Urbain V l'envoya, en qualité de son légat, pacifier l'île de Chypre, dont le roi venait d'être assassiné.—Ce sont là les deux faits les plus saillants de la vie de ce grand maître. Il mourut en 1373, âgé de plus de 90 ans, après avoir tenu deux chapitres généraux où furent arrêtés plusieurs points importants pour la discipline de l'ordre.

PORTRAITS.—I *Cars sculp.*, in-4°, dans l'*Hist. des chev. de Malte* de Vertot. — II. In-8°, dans les *Priviléges octroyés à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par Baudoin.—III. Buste, 3/4, g. *Thomasinus sculp.* sur une feuille in-fol. avec R. de Pins, R. de Juliac et F. de Hérédia (copie du précédent en contrepartie). — IV. Tourné à G. dans un encadrement rond, au bas 20 lignes en italien, in-8.

BERENGER (FRANÇOIS DE), baron de Sassenage, prit part à presque toutes les expéditions guerrières de son temps, entre autres en Lithuanie avec les troupes envoyées par Charles V aux chevaliers de l'ordre teutonique, et en 1387 en Italie, où il commanda, comme lieutenant général, l'armée destinée à soutenir les Florentins contre Galéas, duc de Milan. Quand ce dernier eut fait la paix et donné sa fille Valentine à Louis d'Orléans, frère de Charles VI (1389), Bérenger fut nommé gouverneur de la ville d'Ast. On l'employa encore en 1396 dans les négociations relatives à la soumission de Gênes à la France. — Retiré en Dauphiné, il montra une grande habileté dans la conduite de ses intérêts privés. Il augmenta considérablement la puissance de sa maison par des traités avec divers seigneurs, mais surtout par son mariage avec deux riches héritières, Constance Alleman et Alix de Chalon, qui lui apportèrent de grands biens. — Il mourut au couvent de Cornillon, le 1[er] juillet 1399.

BERENGER (HENRI DE), baron de Sassenage, neveu du précédent, né vers 1392, fut nommé gouverneur du Dauphiné en 1416, et prêta serment devant le Conseil delphinal le 5 juin 1417. — Quoique appelé à ces hautes fonctions à peine âgé de 25 ans, il déploya les talents et l'expérience d'un homme consommé dans les affaires, et les divers actes de son administration énumérés par Chorier témoignent de tout son zèle et de toute son activité. Je rappellerai qu'il extermina entre Pierrelate et La Garde-Adhémar une bande de routiers dont les ravages désolaient tout le bas-Dauphiné.—Il donna sa démission vers 1422 pour faire un pèlerinage à Jérusalem. A son retour il combattit à la tête de l'arrière-ban du Dauphiné à la bataille de Verneuil et y périt avec 300 gentilshommes de cette province (6 août 1424).—(Chorier, *Généal. de Sassenage*, in-fol., pp. 56-59.)

BÉRENGER (LOUIS DE), seign. du Gua, nommé dans les mémoires contemporains LE GUA, s'attacha au duc d'Anjou, depuis Henri III, et devint un de ses favoris. Il combattit vaillamment sous ses ordres en 1573 au siége de La Rochelle, puis le suivit en Pologne, en

qualité de colonel général de ses troupes françaises. Devenu roi de France, ce prince le fit mestre de camp de ses gardes et l'admit familièrement auprès de lui. Fier de cette faveur et comptant beaucoup trop sur la constance des affections royales, Le Gua abusa de sa position pour censurer parfois trop vivement les vices de la cour. Il s'y fit de nombreux ennemis, surtout parmi les femmes, dont ses propos stigmatisaient sans pitié l'inconduite, n'épargnant même pas la princesse Marguerite. Aussi, irritée au dernier point d'une pareille audace, celle-ci résolut de se venger. — Dans ce but, elle s'adressa à un Guillaume Duprat, baron de Viteaux, sorte de *bravo* poursuivi pour assassinat, et qui avait trouvé un asile dans le couvent des Augustins de Paris. Elle l'alla trouver un soir et par ses caresses, dit-on, réussit facilement à le faire entrer dans ses projets de vengeance. En effet, le 2 nov. 1575, le baron de Viteaux pénétra pendant la nuit dans la chambre du Gua, qui était alors couché, et le perça de plusieurs coups de poignard. L'assassin se retira sans être inquiété, descendit les murs de Paris au moyen d'une échelle de cordes, puis, s'élançant sur un cheval qui l'attendait, il disparut. — « Le roi, dit de Thou (*Hist.*, liv. 61), fut indigné de cette affaire, à cause de l'exemple, mais ne se montra pas trop fâché de la mort d'un homme qui était un censeur trop sévère. On lui fit un convoi magnifique où les grands assistèrent. On informa même de cet assassinat, mais on l'assoupit ensuite comme si on en eût ignoré les auteurs. » — Le Gua aimait les lettres; il tenait un livre à la main au moment de sa mort. Ronsard lui a dédié plusieurs sonnets, et Desportes a fait des vers en son honneur.

BÉRENGER (JACQUES DE), Cte du Gua, né vers 1647, leva une compagnie de cavalerie par commission du 7 déc. 1665 et fit dès lors la plupart des guerres de son temps. L'énumération de tous les siéges et batailles où il se trouva serait longue et peu intéressante : on peut la voir dans le *Dict. hist. des généraux fr.* de Decourcelles. — Par commission du 1er janvier 1689, il leva en Dauphiné un régiment qu'il commanda en Italie de 1690 à 1695. — Il fut créé brigadier d'infanterie le 3 janvier 1696, maréchal de camp le 10 févr. 1704. — S'étant retiré en Dauphiné vers 1706, il y mourut dans une de ses terres en févr. 1727, âgé d'environ 80 ans.

Son fils, *Charles de* BÉRENGER, fut colonel du régiment de Bugey, puis d'un régiment suisse, lieutenant des armées du roi et périt au siége de St-Venant le 24 sept. 1710.

BÉRENGER DE MORGES (ABEL DE) se fit remarquer en maintes rencontres dans les rangs des protestants lors des guerres de religion. Il était neveu de Lesdiguières qui l'aimait et lui donna souvent des marques de sa confiance, notamment en le nommant gouverneur de Grenoble en 1591. — Sa fortune suivit celle de son oncle. Comme lui, il se convertit, fut créé maréchal de camp le 6 mars 1597 et continua à servir dans les guerres de Savoie. — On ne le trouve plus employé à dater de 1601. — Les historiens du Dauphiné le nomment simplement MORGES.

BÉRENGER (ANTOINE-RAYMOND, Cte de), pair de France par ordonnance roy. du 5 mars 1821, est désigné comme Dauphinois par quelques biographes. — Il appartient, il est vrai, à la même famille que les précédents, mais est né à Paris le 20 nov. 1774. — Son père *Gabriel*, Cte de BÉRENGER, colonel sous l'empire, fut tué à la bataille de Dresde, le 27 août 1813.

BERENGER (MARCELLIN-RENÉ), député aux états-génér.. naquit à Valence le 17 avril 1744. Après avoir plaidé quelque temps au présidial de cette ville, il fut (vers 1772) procur. du roi en l'élection. En 1788, il fit partie de l'Assemblée des États de Romans, et l'année suivante le tiers-état de la province le nomma député aux États-généraux. — Dans cette Assemblée, M. Bérenger ne prit aucune part aux discussions de la tribune. Il parla une seule fois et ce fut pour protester contre l'insertion de son nom sur la liste des députés qui s'étaient prononcés le 20 oct. 1790 en faveur des ministres. Mais, en revanche, ses vastes connaissances en matière d'impôt rendirent de grands services dans le comité des finances dont il faisait partie avec ses collègues Falcoz de la Blache et Coland de la Salcette. — Élu, après la session, président du trib. criminel du dép. de la Drôme, il en remplit les fonctions jusqu'à 1800, puis fut nommé à cette époque (1er juin) juge au trib. d'appel de Grenoble. Il cumula quelque temps ces 2 emplois, mais ayant refusé d'obéir à des ordres jugés par lui arbitraires, le gouvernement le destitua du 1er et lui conserva celui de juge à la cour d'appel. Il se démit ensuite lui-même de ce der-

nier en 1806 pour venir reprendre sa profession d'avocat à Valence, où il est mort le 2 mai 1822 et non en 1810, comme l'ont écrit plusieurs biographes.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur feu M. Bérenger, avocat, ancien député à l'Assemblée constituante*, par Duvaure (impr. de Jacq. Montal, 1822), in-8°, 4 pp.

PORTRAITS. — Deux dessins à la Bib. Imp. in-8° et in-4°. *Labadye del.*

BÉRENGER (ALPHONSE-MARIE-MARCELLIN-THOMAS), dit **BÉRENGER DE LA DROME** (1), fils du précédent, conseiller à la cour de cassation, criminaliste distingué, est né à Valence le 31 mai 1785. — Il fut d'abord conseiller auditeur (1808), puis avocat général à la cour impériale de (Grenoble (1811). Nommé au mois de mai 1815, député de l'arrond. de Valence à la chambre des représentants, il se prononça fortement en faveur du maintien de la dynastie napoléonienne et c'est en partie grâce à ses efforts que la chambre déclara vouloir maintenir les constitutions de l'empire et proclama Napoléon II empereur. A la séance du 30 juin, il s'exprima en ces termes à propos du projet d'adresse au peuple français présenté par Manuel : « Disons franchement aux Anglais : « Nous ne voulons pas du roi et de la « famille que vous nous ramenez à la « suite de vos armées, nous voulons de « Napoléon II ! Proposons à ces fiers é« trangers deux bases de négociations « sans lesquelles aucun traité ne sera « conclu. Première base : proscription « des Bourbons; seconde base : la cou« ronne sur la tête de Napoléon II. » Une telle ligne de conduite ne pouvait manquer de le signaler au ressentiment des Bourbons. Aussi, le 8 juillet, jour de l'entrée de Louis XVIII à Paris, M. Bérenger, après avoir signé la protestation rédigée chez Lanjuinais, s'empressa-t-il de prévenir une destitution en donnant sa démission d'avocat général près la cour de Grenoble.—Rendu à la vie privée, il se retira d'abord à Valence en 1816, puis revint à Paris où il ouvrit, à l'Athénée, un cours public de droit naturel et des gens. La même année parut son livre *De la Justice criminelle en France*. Cet ouvrage, où sont signalés tous les abus et l'arbitraire que la politique a fait introduire dans nos lois criminelles, causa lors de son apparition une grande sensation. Il plaça immédiatement son auteur au rang de nos meilleurs publicistes et contribua à jeter le plus vif éclat sur son enseignement à l'Athénée. Mais, en 1819, la mort de sa mère l'ayant forcé d'interrompre ses cours, il se retira de nouveau en Dauphiné et y resta sans emploi et loin des affaires publiques jusqu'en 1828. — Le 15 février de cette année, les électeurs de la Drôme l'envoyèrent à la Chambre des députés et lui conservèrent ensuite ce mandat sans interruption jusqu'en 1839.—Comme député, M. Bérenger s'éloigna le plus possible des partis, évitant avec soin de se mêler aux débats purement politiques. En revanche, il prit une part des plus actives à toutes les discussions relatives aux grandes questions de droit civil ou politique dans lesquels ses vastes connaissances et ses études spéciales apportaient toujours des lumières et des aperçus nouveaux. C'est ainsi qu'il se chargea, entre autres, des rapports suivants : sur le projet de loi relatif à une demande de crédits pour l'établissement des écoles secondaires ecclésiastiques (1828); - sur l'administration de la justice (1829); - sur la proposition d'abolir la peine de mort (1830), - sur le projet de loi relatif à la constitution de la Chambre des pairs (1831); - sur le projet de loi concernant les élections à la Chambre des députés; - sur la demande d'autorisation faite par les moines de la Meilleraye de poursuivre Casimir Périer; - sur la responsabilité des agents du pouvoir (1833); - sur le droit d'amnistie (1835). — Malgré son éloignement pour la politique, il se montra néanmoins en plusieurs circonstances tout dévoué à la monarchie de juillet, dont les tendances libérales sympathisaient avec ses principes essentiellement ennemis du despotisme. Pour le récompenser de cet attachement, et rendre en même temps justice au savant jurisconsulte, Louis-Philippe le fit entrer, comme conseiller, à la cour de cassation le 14 mai 1831. L'année suivante, il le désigna pour travailler avec ses ministres à la révision du Code pénal et, par ord. du 7 nov. 1839, le nomma pair de France. En cette qualité, M. Bérenger fit un grand nombre de rapports, dont le plus remarquable est assurément celui relatif à la réforme pénitentiaire, dans lequel il se montre un ardent apologiste du régime cellulaire. — A la révolution de février, il ne prit aucune part aux affaires et ne

(1. On le désigna ainsi dès 1839 lors de sa nomination à la pairie, pour le distinguer du Cte *Jean* BÉRENGER (ci-après), également pair de France.

parut un moment sur la scène publique que pour présider la haute-cour de justice, à Bourges dans l'affaire du 15 mai 1848, et à Versailles dans l'affaire du 13 juin 1849. — Aujourd'hui, il est président de chambre à la cour de cassation et de l'Academie des sciences morales et politiques, dont il fait partie depuis 1832.

ICONOGRAPHIE.—*M. de Bérenger, président de la haute-cour de justice à Bourges, d'après un dessin fait à l'audience par l'accusé Degré, dit le Pompier*. Gr. sur bois. Buste, 3/4, D. (Dans le journal l'*Illustration* de 1848.)

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Novelles de Justinien, trad. du latin*. Metz, 1810-11, 2 vol. in 4° ou 10 vol. in-12.—II. *De la religion dans ses rapports avec l'éloquence. Discours prononcé à l'ouverture des audiences de la cour de Grenoble au mois de nov. 1813*. Grenoble, impr. de la vᵉ Peyronard, 1814, in-8° de xj et 49 pp. — III. *De la Justice criminelle en France d'après les lois permanentes, les lois d'exception et les doctrines des tribunaux*. Paris, Lhuillier, 1818, in-8°. — IV. *Rapport sur les statistiques du ministère de l'intérieur* (dans le t. I des *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, 2ᵉ sér.). - Reproduit dans la *Revue du Dauphiné*, t. II. —V. *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire*... (dans les *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, t. I, 2ᵉ ser.). - Réimprimé à Paris, impr. roy., 1836, in-8°, 136 pp. et 2 pl. = IVᵉ ed., Valence, Marc-Aurel; Paris, Cherbuliez, 1838, in-8°.-*Voy.* un compte-rendu par M. Meynadier dans la *Revue du Dauphiné*, t. II, pp. 123-132. — VI. *Funérailles de M. Comte. - Discours de M. Bérenger, président de l'Académie* (des sciences mor. et polit.) *prononcé aux funérailles de M. Comte le 15 avril 1837*. (Impr. F. Didot.) In-4°, 8 pp. — VII. *Cour de cassation. - Question des duels, arrêt rendu par la cour de cassation... à l'audience du 15 décembre 1837. Précédé du rapport de M. le conseiller Bérenger*... In-8°, 60 pp. — VIII. *Œuvres de Barnave* (*Voy.* ci-dev., p. 76 3°...) — IX. *Chambre des pairs, séance du 24 avril 1847. Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi sur le régime des prisons*. In-8° de 170 pp. avec 2 feuillets contenant des *tableaux statistiques*. — X. *De la répression pénale, de ses formes et de ses effets*. Paris, 1853, in-8°.

XI. *Résumé de la discussion générale du projet d'article destiné à remplacer l'art. 25 de la Charte constitutionnelle*. 10 oct. 1831.) (Impr. Henry.) In-8°, 30 pp. — XII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la demande tendant à obtenir l'autorisation établie par l'art. 44 de la Charte constitutionnelle*. (23 déc. 1831.) (Impr. Henry.) In-8°, 39 pp. — XIII. *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la responsabilité des ministres et des agents du Gouvernement et sur la juridiction de la Cour des pairs*. (20 avril 1833.) (Impr. Henry.) In-8°, 95 pp. — XIV. *Discours dans la discussion du projet d'adresse, en réponse au discours du Trône*. (2 janv. 1834.) (Impr. Agasse.) In-8°, 20 pp.—XV. *Discours sur le droit d'amnistie*. (Janv. 1835.) (Impr. Agasse.) In-8°, 20 pp.

M. Berenger a rédigé les comptes-rendus annuels de la Société de patronage des jeunes libérés du dép. de la Seine, dont il est président depuis 1833. Paris, des impr. Fournier et Henry, 1833-1853, 20 brochures in-8°.

BÉRENGER (le comte JEAN), d'une famille originaire de La Baume Cornilliane (Drôme), naquit le 8 avril 1767 à Mens (Isère), où son père était ministre protestant. Il fut d'abord pharmacien, puis médecin aux hôpitaux mᵗʳᵉˢ de Grenoble et de Voiron; mais ces honorables professions convenant peu à ses goûts, il les abandonna au commencement de la Révolution pour se lancer dans la carrière politique, où un brillant avenir l'attendait.—En 1792, les électeurs de l'Isère le nommèrent administrateur de ce département, fonctions dont on le suspendit le 27 juin 1793 comme fédéraliste, et en l'an V, ils l'envoyèrent, avec Pison du Galand au Conseil des 500. M. Berenger prit une part active aux travaux de cette Assemblée, surtout dans les discussions relatives aux questions financières, où il déploya des connaissances et une aptitude particulières. Le 18 brumaire an VIII, il se montra l'un des plus chauds partisans de cette révolution: il en fit l'apologie, et ce fut sur sa proposition que le Conseil des 500 vota des remercîments au général Bonaparte comme le sauveur de la patrie, le restaurateur de la liberté, etc., etc. — Le 11 nov. 1799, il passa dans les commissions législatives instituées sous les consuls provisoires, puis dans le Tribunat, le 1ᵉʳ janvier 1800. — De cette époque date le commencement de son élévation; Bonaparte, dont il avait secondé les projets, le nomma successivement : le 27

sept. 1801, conseiller d'État attaché à la section des finances; - le 12 mars 1802, membre du cons. d'administration de la guerre; - le 2 oct. 1803, membre de la Lég.-d'Honneur et, le 14 juin 1804, comm. de cet ordre; - le 26 juillet suivant, président de la commission chargée de la liquidation de la dette publique de Parme et de Plaisance; - le 28 janvier 1806, directeur de la caisse d'amortissement et enfin comte de l'empire. —A la 1re restauration, M. Bérenger se hâta de renier le souverain auquel il devait son élévation et sa fortune. Louis XVIII le nomma directeur général des contrib. indirect. (13 mai 1814), mais le retour de Bonaparte le força à quitter cet emploi. L'ayant repris à la 2e restauration, il le conserva jusqu'au moment où des plaintes de ses employés l'obligèrent à donner sa démission (nov. 1815). Peu de mois auparavant (24 août), une ordonn. roy. lui avait rendu ses fonctions de conseiller d'État. L'année suivante (31 mai), il fut nommé commissaire pour la vérification des comptes de l'ancienne caisse d'amortissement et (30 oct.) membre de la commission chargée de l'examen des dettes de la ville de Paris envers le Trésor royal. — A la révolution de 1830, grâce à son habileté et à l'élasticité de ses opinions politiques, M. Bérenger ne tarda pas à être en faveur auprès du nouveau gouvernement. Une ordonnance roy. du 11 oct. 1832 le nomma pair de France. Il prit part en cette qualité à quelques discussions sur des matières de finances, mais sans attirer sur lui l'attention publique.—Il est mort à St-Germain-en-Laye le 4 avril 1850.

M. Colomb de Batines et quelques autres biographes le font par erreur député du Dauphiné aux États-généraux.

V. une notice fort étendue sur ses travaux législatifs dans les *Fastes de la Légion-d'Honneur*, t. II, pp. 234-36.—L'article de 40 lignes que lui consacre la *Nouv. biogr. univ.* (F. Didot) est copié sans façon, *en entier et mot à mot*, de celui de la *Biogr. univ. et portative des contemp.*, t. I, p. 337.

Bibliographie. — I. *Rapport sur la demande en réunion du canton de la Grave au départ. de l'Isère. Séance du 7 niv. an VII.* (Impr. nat.) in-8° 4 pp.—II. *Motion d'ordre concernant le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres. Séance du 19 brumaire an VIII.* (Saint-Cloud, impr. nat.), in-8°, 3 pp. — III. *Rapport sur la mise en activité de la constitution. Séance du 2 niv. an VIII.* (Impr. nat.), in-8°, 12 pp.

BERGER (Jean-Antoine), né en 1719, organiste de la cathédrale de Grenoble, s'occupa de la mécanique des instruments de musique et trouva une pédale donnant pour l'orgue, l'épinette et le clavecin tous les effets du crescendo sans qu'il fût nécessaire d'appuyer davantage les doigts sur le clavier. En 1762, il soumit sa découverte à l'Académie des sciences et en ayant obtenu des certificats, il la fit proposer par souscription dans les gazettes. Mais cette annonce n'ayant pas produit de résultats, il laissa là son invention dont le secret est aujourd'hui perdu. — Il avait aussi conçu le projet d'ajouter un clavier à la harpe ordinaire, et il s'occupait à le mettre à exécution lorsqu'un ouvrier lui enleva sa mécanique et ses plans. Cette dernière invention a été du reste reproduite par J. Ch. Dietz, dont l'instrument, nommé clavi harpe, parut à l'exposition de l'industrie de 1819, mais n'obtint aucun succès.—Berger est mort en 1777.

BERLIER (Pierre-André-Hercule), général de brigade, naquit à Crest, le 10 oct. 1769. Il entra au service en oct. 1791, comme s.-lieutenant dans le 4e bataillon des volontaires de la Drôme et fut ensuite successivement : lieutenant le 15 juin 1792; - capitaine le 13 août 1793 et entra avec ce grade dans la garde des consuls le 21 janvier 1804; - membre de la Légion-d'honneur le 14 juin suiv.; - chef de bataillon le 5 sept. 1805; - off. de la Lég.-d'Honneur le 14 mars 1806; - colonel du 36e rég. de ligne le 20 oct. suiv.; - baron de l'empire le 12 mars 1808; - général de brigade le 6 août 1811.—Il fut mis en 1/2 solde le 1er sept. 1814, nommé chev. de St-Louis le 27 mars 1815, chargé le 23 mai suiv. du command. du dép. de la Drôme, remis en 1/2 solde le 11 sept. de la même année et enfin en disponibilité le 30 déc. 1818. Il se retira à Valence, où il mourut des suites de ses blessures le 14 août 1821. — Cet officier ne dut son avancement qu'à son mérite et à sa bravoure. Il fit presque toutes les campagnes de la République et de l'Empire et se signala en plusieurs occasions, notamment à la bataille d'Eylau (8 févr. 1807), à la retraite d'Espagne, et à la bataille de Toulouse, où il reçut un coup de feu qui lui traversa les deux épaules, en défendant avec un courage héroïque une position importante dont les Anglais tentèrent vainement de s'emparer.

BERLIOZ (HECTOR), célèbre musicien compositeur, est né à la Côte-St-André (Isère), le 11 décembre 1803. — Son père, praticien distingué (1), le destinait à la carrière médicale; toutefois, dans le seul but de compléter son éducation, il lui fit donner, vers l'âge de 13 ans, des leçons de musique. Au bout de six mois, le jeune élève en savait plus que son maître; il chantait tout à première vue et jouait passablement de la flûte. — Quoique imparfaites et superficielles, ces études avaient suffi pour le révéler en quelque sorte à lui-même: désormais possédé du démon de l'art, il ne rêva plus que musique et ne tarda pas à témoigner une grande répugnance pour la médecine. A la vue de telles dispositions, son père fronça d'abord le sourcil et conçut quelques inquiétudes, mais, dissimulant avec prudence, il chercha à se servir de la passion même de son fils pour le ramener dans la bonne voie. Dans ce but, il eut recours à un plaisant stratagème : Un jour il l'appelle dans son cabinet, et après avoir étalé à ses yeux l'immense traité d'ostéologie de Monro, après lui en avoir fait admirer les magnifiques planches de grandeur naturelle et coloriées, il lui dit : « Si tu veux, mon cher Hector, étudier avec moi cet ouvrage, je te ferai venir de Paris une flûte excellente garnie de toutes les nouvelles clefs. » Le pauvre enfant se laissa prendre au piége; il promit tout pour avoir une flûte et s'abandonna avec résignation pendant 2 ans à la direction paternelle. Il passait les jours à pâlir sur l'anatomie, puis, quand venait le soir, se débarrassant d'une pénible contrainte, il revenait à ses chères études. Alors, seul et enfermé dans sa chambre, il étudiait pendant une partie de la nuit des traités d'harmonie dont son esprit cherchait en vain à comprendre les démonstrations abstraites. Plusieurs fois il voulut s'essayer à la composition par de petits *concertos*, mais les amateurs exécutants de la Côte-Saint-André accueillaient tous ses essais comme l'avait été la fameuse symphonie de J.-J. Rousseau à Lausanne. — Travaillant sans direction et sans maître, il n'avait encore recueilli que des notions isolées et incohérentes sur l'art; confusément entassées dans son esprit, elles attendaient l'étincelle qui devait y porter la lumière. Un quatuor d'Haydn opéra cette révolution. A force de le lire, de le chanter, de le mettre en partition, il comprit ce que le fatras des livres didactiques n'avait pu lui apprendre; les mystères de l'harmonie lui furent dévoilés, d'immenses horizons s'ouvrirent devant lui. et un *quintette* de sa composition, exécuté peu de temps après, obtint le plus grand succès. Ce jour-là son père commença à s'inquiéter sérieusement.

En 1823, après avoir solennellement promis de ne s'occuper de musique que comme délassement, Berlioz obtint la permission de venir à Paris compléter ses études médicales. D'abord il tint religieusement sa promesse et fréquenta les cours avec assiduité; il lui arrivait bien parfois de troubler le calme de l'amphithéâtre par le récit passionné d'une représentation à l'Opéra, mais, à part cet enthousiasme, il paraissait bien résigné à se faire médecin.—Cependant, au bout de quelques mois, il commença à s'apercevoir que la vue des cadavres était moins agréable que celle des danseuses, et la grave prose de Bichat moins harmonieuse que les riches mélodies de Weber ou de Spontini. Cette fatale comparaison le perdit : la passion de la musique l'emporta sur tout le reste, et un an après il écrivit à son père pour lui demander l'autorisation de suivre une carrière vers laquelle il se sentait irrésistiblement entraîné. Qu'on juge de la colère de celui-ci! D'abord il pria et supplia son fils, puis tempêta et menaça; mais le jeune homme restant inébranlable, il lui supprima, comme dernier argument, sa pension mensuelle. — Ainsi abandonné, Berlioz dut chercher à subvenir lui-même à son existence; il dut commencer cette lutte pénible à laquelle sont condamnés tous ceux qui naissent pauvres; lutte terrible pour lui, car aux souffrances physiques s'étaient jointes celles de l'âme! Un amour malheureux qui lui a inspiré la plus magnifique de ses compositions, dont le souvenir ému traverse toutes ses œuvres, était venu troubler profondément son existence... Il se vit d'abord contraint d'accepter

(1) BERLIOZ (L. V. J.) né à la côte St-André, où il est mort le 28 juillet 1848, était un médecin aussi habile que modeste. On a de lui : I. *Dissertation sur les phénomènes et les maladies que produit la première apparition des règles* Paris, an XI, in-8°. — II. *Mémoires sur les maladies chroniques, les évacuations sanguines et l'acupuncture*. Paris, Croullebois, 1816, in-8° de vj. et 343 pp. Deux des mémoires contenus dans ce recueil ont été couronnés, le 1er par la Soc. de Méde de Montpellier, le 2e par la société de Méde de Bordeaux. — Voy. *Recherches historiques sur la Côte St-André*, par l'abbé Clerc-Jacquier. (*La* Côte St-André, Jardinet, 1853, in-8°. de 182 pp.) pp. 168-169.

une place de choriste au théâtre des Nouveautés, avec appointements de 50 f. par mois, puis de donner des leçons de solfége. Cette nouvelle vie, à laquelle il venait de se condamner, lui offrait du moins une compensation bien douce, celle de pouvoir désormais se livrer sans contrainte à ses goûts. Il en profita pour commencer ses études musicales au Conservatoire, et après y avoir terminé un cours d'harmonie et de composition sous Reicha et Lesueur, il concourut en 1830 pour le grand prix de Rome. C'était pendant les 3 jours de la révol. de Juillet. L'artiste se trouva enfermé dans une salle de l'Institut, alors que la mitraille et les boulets en sillonnaient le faîte, que les cris du peuple retentissaient de toutes parts. Exalté par le dramatique de cette situation, il écrivit une *cantate* sur Sardanapale donnée pour sujet de composition aux concurrents, et remporta le prix. — Peu de temps après, son titre de pensionnaire du roi l'obligea à partir pour Rome. Il parcourut l'Italie, indigné à chaque pas du triste état de la musique dans cette terre classique des arts; aussi, n'y trouvant rien à apprendre, le séjour de Rome lui devint bientôt insupportable. Privé de bonne musique, loin de Paris, il passa deux ans dans cette sorte d'exil, menant la vie la plus monotone, aspirant sans cesse après l'heureux jour où les règlements de l'Académie lui permettraient de rentrer en France. Quant l'ennui le pressait trop fortement, son remède habituel était d'entreprendre, un fusil ou ou une guitare sur l'épaule, des courses lointaines dans les montagnes.

« Une mauvaise veste, dit-il (1), et un chapeau de paille formaient tout mon équipement, six piastres toute ma bourse. Je m'acheminais ainsi chassant ou chantant, insoucieux de mon gîte du soir, certain d'en trouver un, si besoin était, dans les grottes innombrables, ou les *madones* qui bordent toutes les routes, tantôt marchant au pas de course, tantôt m'arrêtant pour examiner quelque vieux tombeau, ou, du haut de ces tristes monticules dont l'aride plaine de Rome est couverte, écoutant avec recueillement le grave chant des cloches de St-Pierre, dont la croix d'or étincelait à l'horizon; tantôt interrompant la poursuite d'un vol de vanneaux pour écrire dans mon album une idée symphonique qui venait de poindre dans ma tête, et toujours savourant à longs traits le bonheur suprême de la vraie liberté. » — Souvent il poussait plus loin encore sa course aventureuse, et allait jusqu'au milieu des Abruzzes boire et chanter avec les brigands; ou bien, se perdant au fond de quelque gorge inconnue et désolée, il y restait de longues heures assis sur un bloc de rocher, tantôt plongé dans de profondes méditations, tantôt improvisant un chant étrange et sauvage qu'il jetait aux échos de cette solitude; quelquefois pleurant avec désespoir au souvenir d'un être aimé....

Enfin, après 2 ans, il lui fut permis de quitter Rome (1832). A peine de retour à Paris, il fit entendre au public sa *symphonie fantastique* composée depuis 2 ans (2), et à laquelle il avait ajouté un *mélologue*. Cette œuvre colossale, où sont exprimées toutes les poignantes douleurs d'un amour profond et malheureux, souleva un indescriptible enthousiasme. On raconte qu'à la fin du concert, un homme pâle et ému sortit brusquement de la salle et pénétra dans le foyer des artistes: Il demande Berlioz qu'il ne connaissait pas, l'embrasse, et lui dit d'un accent pénétré: « Monsieur, vous commencez par où les autres finissent. » Cet homme était Paganini. — Dès ce jour Berlioz eut conquis dans l'art la place éminente qu'il occupe aujourd'hui.

La *symphonie fantastique* souleva les plus ardentes controverses, car elle heurtait violemment la plupart des idées et des principes reçus en musique. Le jeune compositeur, en effet, convaincu que l'art ne doit pas rester stationnaire, le prenait là où Beethoven l'avait laissé, et, se plaçant hardiment dans la voie tracée par les dernières œuvres de ce grand génie, il osait, le premier en France, donner le signal d'une transformation musicale. Ainsi, non seulement sa symphonie contenait tout un drame dont les diverses péripéties n'étaient exprimées que par les instruments sans le secours de la scène, mais encore il s'affranchissait de la plupart des formes conventionnelles et factices que les goûts de la multitude, la mode, la routine, les systèmes, ont tour à tour introduites dans l'art. A cette époque, les chefs-d'œuvre de Beethoven n'étaient pas généralement connus en France, le genre *Rossinien* y régnait encore sans partage, aussi, en entendant une œuvre conçue d'après une théorie et des idées toutes nouvelles

(1) *Voyage musical en Allemagne et en Italie*, t. II, pp. 129-130.

(2) Elle avait été déjà exécutée une 1re fois dans la salle du Conservatoire de Paris, le 5 Déc. 1830.

chez nous, les musiciens de profession poussèrent les hauts cris. Les habitudes de leur oreille se trouvant à chaque instant déconcertées par une foule de licences non autorisées par les traités d'harmonie, la *symphonie fantastique* fut pour eux comme un de ces livres sacrés dont le sens mystérieux échappe à la multitude; ne la comprenant pas, ils la déclarèrent inintelligible, désordonnée, absurde. Mais pendant que ces champions de l'ordre légal l'attaquaient avec passion dans les journaux et les revues, il se levait en sa faveur des défenseurs enthousiastes. Ceux-là, pour la plupart, étaient des jeunes gens, de libres penseurs de l'école romantique, d'intelligents artistes ennemis des entraves apportées par les règles aux manifestations de la pensée, et qui, jugeant sans préjugés, sans les traditions de l'école, saluèrent avec acclamation l'aurore d'une transformation musicale. Entre ces deux partis, l'un du progrès et du mouvement, l'autre de la règle et de la résistance, il s'engagea une polémique des plus violentes qui s'envenima de toutes les colères du *classique* contre le *romantisme*. — Mais Berlioz, sans tenir compte des attaques de la critique resta confiant dans son œuvre, et depuis lors il n'a cessé de marcher résolument dans les voies nouvelles qu'il s'était tracées.

A la *symphonie fantastique* succédèrent un grand nombre d'autres ouvrages tous conçus dans le même ordre d'idées et dont quelques-uns, notamment la *Messe des Morts*, l'ouverture des *Francs-juges*, les symphonies d'*Harold* et de *Roméo et Juliette* sont dignes d'être comparés aux plus hautes conceptions des grands maîtres de l'Allemagne. Et cependant malgré les beautés de 1er ordre qu'ils renferment, ces ouvrages ne sont pas généralement goûtés en France. L'indifférence à leur égard tient à 2 causes principales : d'abord au genre même de cette musique beaucoup trop sérieuse et élevée pour la majorité du public; la 2e au peu de sympathie qu'une certaine classe d'artistes éprouve pour l'auteur. Notre compatriote n'est pas seulement un grand compositeur, mais encore un écrivain distingué, un critique des plus fins et des plus spirituels. Or, comme il abhorre le genre parisien, c'est-à-dire les opéras à valses, à quadrilles et à polkas, il a toujours combattu ce mauvais goût, cette décadence de l'art en critiquant sans pitié, avec toute l'autorité de son talent, les manipulateurs d'aussi tristes ouvrages et les *croque-notes* qui les exécutent journellement dans les concerts. Furieux de voir attaquer ainsi leurs chefs-d'œuvre, et en même temps incapables pour la plupart de les défendre la plume à la main, ces messieurs se sont vengés par une opposition sourde et systématique, par un dénigrement continuel. A force de répéter partout que la musique de Berlioz était incompréhensible, charivarique, assourdissante, privée d'idées mélodiques, etc., etc., ils ont fini par le faire croire tout de bon à cette gent moutonnière habituée à recevoir des claqueurs gagés le signal des applaudissements. — Cependant un jour notre *maëstro* prit fantaisie de faire subir à ses détracteurs une délicieuse mystification. A cet effet, il présenta au comité de la société philarmonique de Sainte-Cécile (à Paris), un manuscrit tout poudreux, découvert, disait-il, sur les rayons d'une bibliothèque; c'était un *oratorio* intitulé *la fuite en Egypte* et signé du nom d'un compositeur imaginaire, Pierre Ducré, membre de quelque confrérie du XVIIe siècle. Le comité le lut avec une attention mêlée de respect; il trouva la musique et les paroles admirables de fraîcheur, de grâce, de naïveté et de simplicité biblique, pleine des plus charmantes mélodies, et on l'exécuta quelque temps après devant tous les *dilettanti* de Paris accourus au bruit de la précieuse découverte. D'enthousiastes applaudissements accueillirent cette œuvre, et Pierre Ducré fut unanimement proclamé un grand maître méconnu par ses contemporains dont il fallait réhabiliter la mémoire. Une 2e audition confirma le succès de la 1re, alors Berlioz jugeant la mystification bien complète, se déclara l'auteur des paroles et de la musique de ce chef-d'œuvre... Le lendemain la plupart de ceux qui avaient applaudi avec enthousiasme trouvèrent le chef-d'œuvre détestable.

Mais ces dispositions hostiles s'arrêtent à la frontière et l'admiration de l'étranger lui rend moins amère l'indifférence de sa patrie. Il a donné une foule de concerts en Angleterre, en Russie, en Allemagne : partout son succès a été immense. L'Allemagne surtout, cette patrie de Beethoven, l'apprécie à toute sa valeur; là on l'écoute religieusement, on apporte les soins les plus méticuleux à l'exécution de ses œuvres et presque chaque année il est appelé à Dresde, à Vienne ou à Berlin, pour y diriger lui-même, à la tête de ces formidables or-

chestres, comme il les aime, quelqu'une de ses grandioses compositions. — Un seul trait montrera en quelle estime on le tient hors de la France : il y a peu d'années, en Angleterre, on mit aux enchères publiques le bâton qui lui avait servi à conduire l'une de ses symphonies : le prix d'adjudication s'éleva à un chiffre fabuleux !

Heureusement, disons-le à l'honneur de notre pays, tous les musiciens français sont loin de prendre part aux hostilités systématiques dont il est l'objet. Les vrais artistes, les amateurs de la grande musique, tous ceux qui demandent à cet art autre chose qu'une agréable distraction après dîner, comprennent ses hautes tendances et le soutiennent de leurs suffrages. Pour ceux-là, Berlioz n'est pas seulement le propagateur d'une transformation musicale qui sera généralement acceptée un jour, mais encore celui de tous les compositeurs modernes qui possède peut-être au plus haut degré la science de l'orchestration et le sentiment des effets propres à chaque genre d'instruments. — Enfin il a la gloire d'avoir fait école, car d'autres artistes le suivent aujourd'hui dans les voies nouvelles qu'il a ouvertes à l'art.

Il n'est pas membre de la section de musique à l'Institut; il occupe simplement le modeste emploi de bibliothécaire du Conservatoire de musique. C'est là tout ce qu'on a fait pour l'une des gloires musicales de la France, pour un homme dont le nom est européen.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. ŒUVRES MUSICALES.

1° *Musique religieuse.* — I. (Op. 5) *Grande messe des morts exécutée pour la 1re fois dans l'église des invalides le 5 décembre 1837 pour le service funèbre du général Damrémont et des officiers et soldats français morts à la prise de Constantine.* Paris, Schlesinger. - La 2e éd. (Paris, Brandus) contient plusieurs modifications importantes. — La partition des chœurs, ms. de l'auteur, est à la bib. du conservatoire de Paris. — II. (Op. 15). *Grande symphonie funèbre et triomphale en 3 parties, avec un 2e orchestre d'instruments à cordes et un chœur* ad libitum, *pour la translation des restes des victimes de juillet à l'inauguration de la colonne de la Bastille* (28 juillet 1840.) Paris, Schlesinger (gr. partit.) - Un chant héroïque composé par l'auteur sur le thème final de cette symphonie (l'*apothéose*), a été publié avec paroles fr. et angl. et accomp. de piano chez Béale, à Londres. — III. (Op. 6). *Le 5 mai, chant sur la mort de l'empereur Napoléon pour voix de basses, avec chœurs. Paroles de Béranger.* Paris, Richault (gr. partit.) - A été arrangé pour le piano par Morel (Paris, Richault). — IV. *Te Deum à deux chœurs, avec orchestre et orgue obligé.* (Inédit.) — Voy. encore ci-après, Nos XVI et XXI.

2° *Opéra, ouvertures.* — V. (Op. 1.) *La damnation de Faust, légende en 4 parties.* Paris, Schlesinger (gr. partit.). Cette partition ayant été détruite par l'auteur se trouve difficilement. - Elle a été réd. pour le piano, avec texte fr. et allem. (Paris, Richault). - La *marche hongroise* qui en fait partie a été publiée séparément pour le piano à 2 et 4 mains (Paris, Brandus). — VI. (Op. 23). *Benvenuto Cellini, opera seria en 2 actes ; paroles de A. Barbier et Léon de Wailly.* N'existe pas en gr. part., mais on en a arrangé 9 morceaux de chant détachés pour piano (Paris, Brandus). - Les 2 ouvertures ont été publiées en gr. partit. : la 1re, chez Mme Guerin, la 2e intitulée *Le Carnaval romain* (op. 9), chez Brandus. Cette dernière réd. pour piano à 2 et 4 mains se trouve chez le même édit. — VII. (Op. 1). *Grande ouverture de Waverley*, publ. en gr. partit. et pour piano à 4 mains; Paris, Richault. — VIII. (Op. 4.) *Grande ouverture du roi Léar, trag. de Shakespeare*, publiée en gr. partit. et pour le piano à 4 mains; Paris, Richault. — IX. (Op. 3). *Grande ouverture des Francs Juges.* Paris, Richault (gr. partit.). - A été réd. pour le piano à 4 mains par l'auteur, Chopin, Benédict et Eberwein. (Paris, le même). C'est la seule réduction fidèle et conforme à la partition. — X. (Op. 21). *Ouverture du Corsaire*, publiée en gr. partit. et pour le piano à 4 mains; Paris, Richault.

3° *Symphonies.* — XI. (Op. 14). *Episode de la vie d'un artiste, symphonie fantastique en 3 parties dédiée à Nicolas Ier, emp. de Russie.* Publ. en gr. partit. et arrangée pour le piano par Lizt. Paris, Schlesinger. — XII. (Op. 14 bis.). *Le retour à la vie mélologue* (faisant suite à la *Symphonie fantastique*), *avec solos de chant, chœur et orchestre.* La partition complète qui a pour final une grande fantaisie dramatique pour chœur, orchestre et piano à 4 mains, sur la *tempête*, de Shakespeare, est inédite. Trois morceaux de cet ouvrage ont seuls été publiés (Paris, Richault), ce sont :

1° *Le Pêcheur*, ballade imitée de Gœthe, pour ténor et piano. Paris, Schlesinger.

2° *Chant de Brigands*, pour baryton, chœur et piano (arrangé par Hiller). *Ibid.*
3° *Chant de bonheur*, arrangé par l'auteur pour ténor et piano. *Ibid.*

— XIII. (Op. 16). *Harold en Italie, symphonie en 4 parties et un alto principal* (gr. partit.) Paris, Schlesinger. - Après avoir entendu cet ouvrage, Paganini adressa à l'auteur la lettre la plus flatteuse et un présent de 20,000 fr. Comme témoignage de reconnaissance, Berlioz dédia à l'illustre virtuose la symphonie suivante.— XIV. (Op. 17). *Roméo et Juliette, symphonie dramatique avec chœurs, solos de chant et prologue en récitatif choral;* composée d'après la tragédie de Shakespeare et exécutée pour la 1re fois au conservatoire de musique, sous la direction de l'auteur, le 24 nov. 1839. Paris, Brandus (gr. partit.) —

4° CHOEURS ET MÉLODIES. — XV. (Op. 20). *Vox populi, deux grands chœurs dédiés aux sociétés philharmoniques de France.*

1. *La Marche des Francs*, paroles de***.
2. *Hymne à la France*, paroles d'A. Barbier.

Exécutés pour la 1re fois par 1200 musiciens sous la direction de l'auteur au Festival de l'Industrie, le 1er août 1844. Publiée en gr. partit. et avec accomp. de piano. Paris, Richault. — XVI. (Op. 18). *Tristia, 3 chœurs avec orchestre.*

1. — *Méditation religieuse.*
2. — *La mort d'Ophélie* (chœur de femmes).
3. — *Marche funèbre* (pour la 2e scène d'Hamlet).

— XVII. (Op. 13). *Fleurs des Landes, 5 mélodies pour une ou deux voix et chœur;* Paris, Richault.

1. — *Le Matin*, paroles d'Ad. de Bouclon.
2. — *Petit Oiseau*, chanson de paysan sur les paroles ci-dessus.
3. — *Le Trébuchet*; scherzo à 2 voix, paroles d'Emile Deschamps.
4. — *Le jeune Pâtre breton*, paroles de Brizeux. A été instrumenté pour l'orchestre par l'auteur (Paris, Richault).
5. — *Le Chant des Bretons*, paroles du même.

— XVIII. (Op. 11). *Sara la Baigneuse, ballade,* pour 3 chœurs et grand orchestre, paroles de Victor Hugo. Publ. en gr. partit. et réd. pour 2 voix avec accomp. de piano. Paris, Richault.—XIX. (Op. 12). *La captive, paroles de Victor Hugo, rêverie pour mezzo-soprano ou contralto*, publ. en gr. partit. et réd. pour le piano. Paris, Richault. — XX. (Op. 8). *Rêverie et caprice; romance pour le violon*, pub. en gr. partit. et réd. pour le piano. Paris, Richault. — XXI. (Op. 2). *Neuf mélodies imitées de l'anglais* (Irish mélodys) *pour une et deux voix et chœur avec accomp. de piano... paroles de Gounet.* Paris, Schlesinger.

1. *Le Coucher du Soleil*, rêverie.
2. *Hélène*, ballade à 2 voix.
3. *Chant guerrier.*
4. *La belle Voyageuse*, ballade
5. *Chanson à boire.*
6. *Chant sacré.*
7. *L'origine de la harpe*. ballade.
8. *Farewell Bessy - Adieu, Bessy*, romance.
9. *Elégie en prose.*

Les nos 4 et 6 ont été publ. en gr. partion. — XXII. *La belle Isabeau, conte pendant l'orage, paroles d'Alex. Dumas* (pour voix de mezzo-soprano). Paris, Bernard-Latte. — XXIII. (Op. 19). *Feuillets d'album, recueil de trois morceaux de chant.* Paris, Richault.

1. *Zaïde*, boléro. Paroles de Roger de Beauvoir.
2. *Les Champs*; aubade. Paroles de Béranger.
3. *Chant des Chemins de fer*. Paroles de J. Janin.

— XXIV. *La Prière des enfants*, nocturne à 2 voix. Fait partie de *Les Astres*, album de chant, publ. par la *France music*. (1848). — XXV. *Le Chasseur Danois*, chant pour voix de basse, paroles de M. de Leuven. Fait partie de *La Mélodie*, album publ. par *Le Monde music*. (Paris, Bernard-Latte).—XXVI. (Op. 7.) *Les Nuits d'été*. Rec. de 6 mélodies pour une voix avec piano : paroles de Th. Gautier. Celle intitulée *Absence* a été instrumentée pour l'orchestre par l'auteur, et publ. en partit. Paris, Richault.

5° VARIA. — XXVII. (Op. 25). * *La fuite en Egypte, fragments d'un mystère en style ancien pour ténor, solo, chœur et un petit orchestre*, par Pierre Ducré (gr. partit.) Paris, Richault. - Cet *oratorio* est composé de trois parties :

1. *Ouverture.*
2. *L'Adieu des Bergers* (Chœur).
3. *Le Repos de la Sainte-Famille.* (Solo de ténor).

— XXVIII. (Op. 10.) *Grand traité d'instrumentation et d'orchestration modernes, dédié à S. M. Frédéric-Guillaume IV*; roi de Prusse. Paris, Schonenberger, gr. in-4° de 289 pp. (Gravé).

XXIX. Il a instrumenté pour l'orch. : 1° *L'invitation à la valse*, de Weber (Paris, Brandus).=2° *La Marseillaise* (ibid.) = 3° *La Marche marocaine*, de Léopold de Mayer (Paris, Escudier). — XXX. Il a composé les récitatifs de *Freychütz* de Weber pour l'opéra. Paris, Brandus.

§ II. ŒUVRES LITTÉRAIRES.

I. *Le Retour à la vie, mélologue faisant suite à la symphonie fantastique. Paroles et musique d'Hector Berlioz.* Chez Schlesinger, 1832, in-8°, 20 pp. — II. *Voyage*

musical en Allemagne et en Italie. - Etudes sur Beethoven, Gluck, Weber. - Mélanges et nouvelles. Paris, Labitte, 1844, 2 vol. in-8°. — III. *Les soirées de l'orchestre*. Paris, Mich. Lévy, 1852, in-12. — IV. *L'Enfance du Christ, trilogie sacrée, paroles et musique de H. Berlioz*. Paris, imp. Nap. Chaix, 1854, in-8°, 16 pp.

Il a pris part au *Dict. de la Conversation*.-A la *Galerie des Artistes dramatiques* (Paris, Marchant, 1840, in-8°). — Il a publié des articles de critique musicale dans *la Chronique de Paris, le Correspondant, la Gazette musicale*, dans le *Journal des Débats*, etc., etc.

§ III. ÉCRITS RELATIFS A BERLIOZ.

I. *De l'école musicale italienne et de l'Académie Roy. de musique au sujet de l'opéra de M. Berlioz* (Benvenuto Cellini), par Joseph d'Ortigue. Paris, imp. Pollet, 1839, in-8°.—II. *Ritter Berlioz in braunschweig: zur characteristik dieses Tondichters* Braunschw, 1843, in-8°. — III. *De l'influence du mouvement romantique sur l'art musical et du rôle qu'a voulu jouer M. H. Berlioz, par P. Scudo* (Paris, imp. Schneider), in-8°, 39 pp. - C'est un tirage à part de la *Revue indépendante*, n° du 10 mars 1846.

ICONOGRAPHIE.

PORTRAITS. — I. *H. Berlioz. Lith. Formentin. Rosselin, édit.*, in-8°, buste, 3/4, D. — II. Dans le journal l'*Illustration*, n° du 18 mai 1844, gr. sur bois.

PORTRAIT-CHARGE. — *M. Berlioz. Ramelet, lith.*, d'après la statuette de Dantan. (Dans le *Charivari*, n° du 25 mai 1836)

BERNARD, écrivain du XIIe siècle, cité par Guy Allard comme abbé de Bonnevaux, n'est autre qu'ARNALDUS ou ERNALDUS, auquel ce biographe avait déjà consacré par erreur deux articles différents sous les noms d'*Arnaud*. — Voy. ARNAUD.

BERNARD (FRANÇOIS), né à St-Ferjus-lès-Grenoble (Isère), le 9 déc. 1767, entra au service comme lieutenant dans le 5e bataillon des volontaires de l'Isère le 24 sept. 1792. Il fut nommé capitaine le 4 juillet 1795, chef de bataillon provisoire le 1er mai 1800, confirmé dans ce grade le 11 oct. 1801, membre de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, adjudant commandant le 12 juillet 1809. Envoyé l'année suivante dans la 30e division militaire; il y mourut le 13 janvier 1812. — Cet officier avait été choisi pour aide de camp provisoire par le général Miollis dès 1796, mais il ne fut commissionné que le 20 juillet 1803. Il servit sous ce général pendant les campagnes de 1793 à 1808. — Ce militaire ne s'est distingué par aucune action d'éclat et je ne sais pour quels motifs M. Colomb de Batines l'a inséré dans ses *Dauphinois dignes de mémoire*.

BERNARD (JACQUES), pasteur protestant et journaliste, naquit le 1er sept. 1658 à Nyons, où son père, Salomon BERNARD, était ministre. Sa mère, Madeleine Galatin, appartenait à une bonne famille de Genève. — Après avoir fait ses basses classes au collége de Die, il alla étudier la rhétorique et la philosophie à Genève où il suivit un cours de théologie sous les célèbres professeurs François Turretin, L. Tronchin et Ph. Mestrezat. Ses études terminées, et de retour en France, le colloque des baronnies l'admit au st ministère en 1679 et le plaça d'abord à Venterol, ensuite à Vinsobres (Drôme). Mais le jeune ministre, il avait alors 21 ans, ne devait pas rester longtemps attaché à cette église. En effet, s'étant laissé entraîner par l'ardeur de son zèle, il osa prêcher dans des villages où l'exercice public de la religion réformée n'était pas autorisé, et, poursuivi à raison de cette infraction aux édits, il fut bientôt obligé de sortir de France et de se réfugier en Suisse.—Il alla successivement à Genève, dans la famille de sa mère, de là à Lausanne; enfin, vers 1685, en Hollande, auprès de Jean Leclerc, son parent et son ami, dont l'influence lui procura, vers 1689, une place de ministre à Tergow. Peu après, il se maria et se fixa à La Haye. — Bernard demeura 15 ans dans cette ville, occupé des devoirs de son ministère qu'il allait remplir à Tergow, et à donner des leçons particulières de belles-lettres, de philosophie et de mathématiques. Ses loisirs, il les consacrait aux lettres. Pendant cette période de sa vie, il composa la plus grande partie de ses ouvrages et se chargea, entre autres publications, de la direction de deux gazettes alors fort en vogue, la *Bibliothèque univ.* et les *Nouv. de la Répub. des lettres*. Ses écrits, ayant attiré sur lui l'attention publique, on le nomma (oct. 1705) ministre de l'église wallone de Leyde et, presque en même temps, lecteur suppléant en philosophie à l'université. Enfin, cette chaire étant devenue vacante par la mort de Burcher de Valder, son titulaire, elle fut donnée à Bernard le 12 févr. 1712. Il cumula le reste de sa vie les fonctions de ministre et de professeur, et mourut à Leyde le 27 avril 1718.

Bibliographie. — I. * *Lettres de M. Bernard, pasteur de Leyde, sur l'apologie de Frédéric Auguste Gabillon, moine défroqué.* Amsterdam, 1708, in-12. — II. *Traité de la répentance tardive.* Amsterdam, R. et G. Wetstein, 1712, in-8° de xix, 4 et 362 pp. avec 1 gr. - Le *Journal litt.*, t. iii, pp. 413 et suiv., contient une réponse de Bernard à la critique dont ce livre avait été l'objet de la part des journalistes de Leipsick.—III. **Epistola de tolerantia ad Clariss. Virum, T. A. R. P. T. O. L. A., scripta ad P. A. P. O. J. L. A.* Goudæ, J. ab Hoeve, 1689, in-12 de 96 pp.—IV. *De l'Excellence de la Religion; à quoi l'on a joint quatre discours. i. Sur les vrais et les faux caractères de l'amour de Dieu. ii. Sur les dispositions dans lesquelles doit être le chrétien par rapport à ses ennemis. iii. Du martyre. iv. Du mensonge.* Amsterdam, R. et G. Wetstein, 1714, 2 vol. in-8°. - 1732, 1 vol. in-12.

V. * *Recueil des traités de paix, de trèves, de neutralité, de suspension d'armes, de confédérations, d'alliances, etc., faits entre les empereurs, rois, républiques, etc., le tout rédigé par ordre chronologique et accompagné de notes, de tables,* etc. Amsterdam, Boom, et La Haye, Moetjens, 1700, 4 vol. in-fol. - Il en a lui-même rendu compte dans les *Nouv. de la Répub. des lettres.* Janvier 1700.—VI. * *Théâtre des états de S. A. R. le duc de Savoie, prince de Piémont traduit du latin* (de Jean Blaeu) *en français.* La Haye, Adr. Moetjens, 1700, 2 vol. in-fol. - Il en a lui-même rendu compte dans les *Nouv. de la Répub. des lettres.* Janvier 1700. — VII. * *Actes et mémoires de la négociation de la paix de Ryswick.* La Haye, Van Duren, 1696, 4 vol. in-12.=Autre éd., 1725, 5 vol. in-12.

VIII. Il a donné une éd. retouchée de la traduct. des lettres de Bongars par Fine de Brianville, sous le titre suivant: * *Lettres de Jacques de Bongars, résident et ambassadeur du roi Henri IV, vers les électeurs, princes... Nouvelle édition, où l'on a retouché la version en divers endroits, et ajouté un grand nombre de passages...* La Haye, Adr. Moetjens, 1695, 2 vol. pet. in-8°.

IX. Il a travaillé au *Supplément* du Dict. de Moréri, éd. d'Amsterdam, 1716, 2 vol. in-fol.

Chalvet mentionne encore, avec son inexactitude ordinaire, 1° des *Remarques sur les diverses éditions des livres*; 2° une *Dissertation où l'on fait voir qu'une société de vrais chrétiens peut subsister* (quoique entourée d'infidèles). Ce ne sont pas là deux ouvrages imprimés séparément, mais simplement deux articles de gazettes publiés par Bernard dans les *Nouvelles de la Répub. des lett.*, le 1er, en nov. 1703, le 2e en juillet 1707.

X. Comme journaliste, il a pris part, avec Basnage et autres, aux *Lettres hist. contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe.* La Haye et Amsterd., 1692-1728, in-12.= A l'*Histoire abrégée de l'Europe*, Leyde, Jordan, 1686-1687. 3 vol. pet. in-12.=En 1691, il se chargea de rédiger la *Bibliothèque universelle* de J. Leclerc et fit les tomes xx à xxv, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1693. =En 1699, il entreprit la continuation des *Nouvelles de la Rép. des lettres*, interrompues depuis 1689. Cette publication, ayant été vendue en déc. 1710, il cessa d'y travailler, puis la reprit en 1716 et la conserva jusqu'en avril 1718. - Bernard avait du talent pour la critique littéraire, mais, sous sa direction, les *Nouvelles* n'arrivèrent jamais à cette hauteur où les avait élevées le célèbre Bayle. Il n'était pas assez savant et faisait ses articles beaucoup trop à la hâte.

Iconographie.—Il existe un portrait de Bernard, ov. in-fol.; sur la tablette 3 lign. de texte. Buste tourné à G. (contemp.) - Je n'ai pu m'en procurer une descript. plus détaillée.

BERNARD (Nicolas). C'est un des noms que les anciens Biographes, entre autres Guy Allard, ont donné par erreur à *Nicolas* Barnaud. (*V.* ce nom.) Ignorant cette particularité, et trompés par la différence du nom, plusieurs biographes modernes consacrent des notices à un prétendu *Nicolas Bernard*, médecin et alchimiste né en Dauphiné.

BERNARD (Pierre-Joseph), dit Gentil Bernard, poète érotique, naquit à Grenoble, paroisse de St-Hugues, le 26 août 1708, de Jh Bernard, sculpteur, et de Marie Berthet.—Après avoir fait ses classes chez les Jésuites de Lyon, il vint à Paris dans une étude de procureur, où il resta deux ans comme clerc, griffonnant tour à tour des vers et des exploits. Mais l'amabilité de son caractère et d'heureuses dispositions pour la poésie lui ayant fait des protecteurs, il se hâta de quitter une profession peu en harmonie avec ses goûts. Le lieut. gén. marquis de Pezai se l'attacha en qualité de secrétaire et l'emmena avec lui à l'armée d'Italie. Bernard assista et même, dit-on, se battit bravement en 1734 aux batailles de Parme et de Guastalla, puis,

à la mort de son protecteur tué à cette dernière affaire, il devint secrétaire du maréchal de Coigny dont le fils devait être pour lui, quelques années après, un puissant Mécène. — De retour à Paris, et admis dans des salons où sa position auprès du maréchal lui donnait droit d'entrer, il commença à se faire connaître par de petits vers galants insérés dans l'*Almanach des Muses*, et la lecture de fragments inédits d'un poëme sur *l'Art d'aimer*, auquel il travaillait avec le plus grand soin. Ces poésies, écrites avec pureté et respirant l'immoralité élégante et de bon ton particulière au XVIIIe siècle, furent vivement applaudies par un monde frivole, surtout par ces grandes dames perdues de mœurs, dont les suffrages décidaient alors de la gloire littéraire. — Ces applaudissements procurèrent à Bernard une réputation de poète galant et gracieux qui ne franchit pas d'abord le cercle des salons; mais, en 1737, l'immense succès de l'opéra *Castor et Pollux* vint lui donner une consécration publique, et une dernière circonstance la porta bientôt à son comble.

En 1740, le fils du maréchal de Coigny lui ayant procuré la place de secrétaire général des dragons, aux appointements de 20000 liv. par an, Voltaire s'empressa de le féliciter de cette bonne fortune par une lettre publiée dans les gazettes et pleine des compliments les plus flatteurs. Il y appelait Bernard son cher ami, le comparait à Ovide, lui parlait de ses myrtes et de ses lauriers et enfin lui donnait ce nom de *Gentil Bernard*, qui lui est resté(1). De tels éloges, émanés d'un homme dont les jugements étaient reçus comme des oracles, placèrent aussitôt notre poète au 1er rang dans l'opinion publique. Dès lors, il devint à la mode : les grands le recherchèrent pour l'admettre à leurs plaisirs et à leurs petits soupers; on l'appela dans tous les salons où ce fut une faveur d'entendre la lecture de ses ouvrages; on l'admit même, dit-on, dans les orgies royales, pour lesquelles il composa, sur la demande de Mme de Pompadour, une paraphrase obscène du cantique des cantiques. — Comme il était bel homme, d'une constitution forte et vigoureuse, et qu'il gardait un secret absolu sur ses conquêtes, toutes les nobles prostituées du grand monde voulurent l'avoir pour amant, sûres de trouver dans ses bras du plaisir sans scandale. Son cœur, cependant, était vide de tendresse, il ne recherchait dans l'amour que le plaisir brutal, mais ces dames ne lui en demandaient pas davantage; elles étaient d'ailleurs fières de satisfaire la lubricité du chantre de l'amour, comme on l'appelait galamment. — Sa passion immodérée pour les femmes abrégea ses jours. A l'âge de 63 ans, il voulut niaisement jouer encore une fois le rôle d'homme à bonnes fortunes et, selon l'expression de l'un de ses biographes, s'en tira avec trop d'honneur: le lendemain, il était pour ainsi dire idiot (1771). — Cet état mental ne lui permettant plus de conserver sa charge de secrétaire général des dragons, le duc de Coigny vint à son secours et lui fit donner, au château de Choisy-le-Roi, dont il était gouverneur, l'emploi de bibliothécaire. Dans ses lueurs de raison, Bernard fit décorer avec luxe une petite habitation due à la générosité de son noble protecteur, où il recevait les visites de ses nombreux amis et célébrait tous les ans avec eux une fête dite la fête des roses. — Il se survécut ainsi à lui-même 4 ans encore et s'éteignit au château de Choisy-le-Roi le 1er nov. 1775.

Bernard eut le bon esprit de conserver toujours en portefeuille son poëme de *l'Art d'aimer*. Il se bornait à en faire de rares lectures dans les salons, et grâce à cette méthode qui laisse peu d'accès à l'esprit d'analyse et de critique, son ouvrage passa longtemps pour un chef-d'œuvre. Mais en 1775, des amis indiscrets ayant profité de son état d'imbécillité pour le livrer à l'impression, le prestige s'évanouit bien vite. Voltaire qui avait été lui-même séduit comme les autres, écrivit après avoir lu *l'Art d'aimer* : « Ce pauvre Bernard était bien sage de ne pas publier son poëme. C'est « un mélange de sable et de brins de « paille avec quelques diamants très « joliment taillés... C'est un des plus « ennuyeux poëmes qu'on ait jamais « fait. Cependant, il y a une trentaine « de vers admirables et dignes d'être « éternels comme le sujet du poëme le « sera. » La postérité a ratifié le jugement de Voltaire. — Malgré le titre, il n'est nullement question d'amour dans *l'art d'aimer*; Bernard était trop matériel pour comprendre un sentiment si délicat et si tendre. Il y parle des sens et non du cœur; il y enseigne, non pas l'art d'aimer, mais l'art de jouir de la femme aimée. Presque toutes ses poésies sont

(1) Cette lettre de Voltaire est datée de Bruxelles, 22 mai 1740.

écrites sous l'inspiration de cette brutalité et présentent fréquemment à l'esprit des images de la plus grande obscénité. Quelques-unes même paraissent avoir été destinées à l'usage des vieillards blasés et corrompus. Au XVIIIe s., on les appelait galamment des poésies faites pour le demi-jour des boudoirs.

Voy. une bonne notice sur Gentil Bernard par M. Ducoin, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. I. — Celle publiée par *l'Album du Dauphiné*, t. III, est pleine d'inexactitudes et ne doit pas être prise au sérieux (1).

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Théatre.

I. *Castor et Pollux, tragédie* (opéra). Paris, 1637, in-8°. = Autre éd., Paris, 1654, in-4°. = Autre, (Paris) impr. Ballard, 1763, in-8°, 51 pp.=Autre, 1772, in-4°. = Autre, (Paris) impr. Ballard, 1777, in-8°, 60 pp.=Autre : Paris, Roullet, Chambeau, an V, in-8°.— Cet opéra, dont la musique est de Rameau, fut joué pour la première fois le 24 octobre 1737 et eut 21 représentations consécutives. On le reprit ensuite plusieurs fois, notamment en 1753, 1772, 1777, et toujours avec succès. - Il a donné lieu aux deux parodies suivantes : *Les jumeaux, parodie de Castor et Pollux, en trois actes, par MM. Guérin et* ***... Paris, Duchesne, 1755, in-8°, 80 pp. (Représentée sur le théâtre italien.) — * *Les gémeaux, parodie en trois actes, en ariettes et en vaudevilles*... Paris, Ve Duchesne, 1777, in-8.

II. *Les surprises de l'amour* (opéra-ballet, musique de Rameau). Paris, 1748, in-8°.=Autre éd., Paris, Ve Delormel, 1757, in-4°. — Cet opéra est composé de 3 act. ou entrées de ballet, chacun sur un sujet différent. Ces sujets sont : *Les surprises de l'amour; - La lyre enchantée; - Anacréon.* Il fut joué pour la première fois à l'Acad. roy. de musique le 31 mai 1757. Les 2 prem. act. avaient été déjà donnés à la cour, en 1748, sur le théâtre des petits appartements.

On a encore de Bernard les pièces suivantes :

Thessalus, opéra en 5 actes.
Selimnus ou le Fleuve de l'Indifférence, acte de ballet, 1755.
Palmyre, acte de ballet.

(1) Les galanteries de Gentil Bernard ont fourni de nos jours à MM. Dumanoir et Clairville le sujet d'une comédie qui a obtenu un grand succès. Elle est intitulée : *Gentil Bernard ou l'Art d'aimer, comédie en 5 actes, mêlée de couplets, représentée pour la 1re fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 16 mars* 1846. On l'a réimprimée plusieurs fois et en divers formats.

Les Hespérides, acte de ballet.
Elmire, comédie en 5 actes et en vers.

Ces 5 pièces n'ont pas été imprimées séparément et font partie de l'éd. complète des Œuvres de Bernard donnée par Favolle (ci-apr., n° VII). La comédie d'*Elvire* a seule été représentée, en l'an IX, au Théâtre Fr.

§ II. Poemes.

III. *L'Art d'aimer*. Paris, Leprieur, an IV, in-18.=Autre éd., Parme, Bodoni, 1798, in-8°.— IV. *Phrosine et Mélidore, poëme en quatre chants.* A Messine (Paris), Le Jay, 1772, gr. in-8° de 55 pp. avec 4 fig. = Autre éd., 1780, in-8°.

Ces 2 poëmes avaient paru pour la 1re fois en 1775 avec d'autres poésies de l'auteur. - *Voy.* n° IV *bis*.

§ III. Recueils de ses Œuvres.

1° Œuvres diverses et Œuvres choisies.— IVbis. *L'art d'Aimer, Phrosine et Mélidore et poésies diverses*. Paris, 1775, in-8°, fig. = Autre éd., Paris, Le Jay, 1776, in-8° avec 3 fig. = Autre, Paris, Didot, an III, gr. in-8° avec 7 fig.

V. *Œuvres choisies*. Éd. stéréotype. Paris (Mme Dabo), 1803, in-18, plus. fois réimpr.=Autre éd. (stéréotype), Paris, Didot, 1811, in-18, plus. fois réimp. - Il y a des exempl. en grand pap. = Autre, Paris, Albouy, 1821, in-8°, avec 6 grav. et le portrait de Bernard.=Autre, Paris, Menard et Desenne, 1822, in-18 avec portrait. - Il y a des exemplaires sur pap. vélin. = Autre, Grenoble, 1822, in-18. (éd. donnée par B. Royer-Dupré). = Autre, Paris, Janet et Cotelle, 1823, in-8° avec portr.

2° Œuvres complètes. — VI. *Œuvres complètes de M. Bernard*, (s. l. ni d.) in-18 de 264 pp. avec titre gravé. = Autre éd., Paris, chez Favre, 1793, in-18 de 211 pp. = Autre, Paris, Didot, 1795, gr. in-8° avec fig. - L'opéra de *Castor et Pollux* n'a été imprimée que pour 35 exempl.=Autre, Paris, *le même*, 1797, gr. in-4° avec 4 fig., d'après les dessins de Prudhon, la dernière gravée par lui-même. C'est la plus belle éd. des œuvres de Bernard : elle fait partie de la collection des classiques imprimés pour l'éducation du Dauphin. Les exemplaires avec fig. av. la lettre contiennent tous les opéras et les poésies, et ceux avec la lettre ne contiennent pas les opéras. Il y a un exempl. unique avec les dessins originaux de Prudhon.

VII. *Œuvres de Bernard, seule édition complète et la première faite sur les ma-*

nuscrits *autographes de l'auteur, la plupart inédits*. Paris, Buisson, an XI (1803), 4 vol. in-18 ou 2 vol. in-8°. - Il y a des exempl. portant la date de 1810 et le nom du libraire Arth. Bertrand. Cette éd., donnée par Fayolle et la plus complète de toutes, est précédée d'un *Essai sur la vie et les ouvrages de Bernard* par l'éditeur.

ICONOGRAPHIE. — I. *P. J. BERNARD (dit Gentil), né à Grenoble en 1710..... Nattier pinxit, R. Delvaux f*t. Assis, à mi-corps, appuyé sur une table, tourné à G. - H. 120 mill., L. 71 mill. - Ce portrait passe généralement pour faux et supposé. Il est la copie de celui de M. de Gauffecourt, de Genève, peint par Nonotte et gr. par J. Daullé en 1754. (*V.* le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par Leblanc. Paris, Janet, 1854, in-8°, t. II, p. 97, n° 30.) — II. *BERNARD (dit Gentil)*. En buste, sur des nuages, dirigé à D. - In-8°.—III. *Chasselat del., Bonvoisin sc.* in-18. — IV. *Desenne del., Guyard sc.*, in-18. — V. Lith. in-4° dans l'*Album du Dauph.*, t. III. C'est la copie du n° II.

BERNON (JEAN-GABRIEL), dit MONTÉLEGIER, maréchal de camp, naquit à Romans le 22 janvier 1736 d'une honnête famille de négociants. — Entré au service comme simple mousquetaire, le 22 mai 1753, il devint capitaine au régiment de Bourgogne (cavalerie) le 3 mars 1759, fut réformé en 1763, reprit du service avec son grade de capitaine le 28 avril 1765. Il passa le 8 avril 1779 en qualité de lieutenant colonel dans le 4e régiment de chevau-légers, puis dans celui de Royal-Piémont. Il prit sa retraite le 1er mars 1791 avec le grade de maréchal de camp et émigra peu de temps après. — Rentré en France en 1795, il se retira en Dauphiné et mourut a Montéléger le 11 oct. 1833.

BERNON (GABRIEL-GASPARD-ACHILLE-ADOLPHE), dit MONTÉLÉGIER, fils du précédent, maréchal de camp, naquit à Romans, le 6 janvier 1780. — Il entra au service comme simple soldat dès l'âge de 17 ans et fit, dans un régiment de hussards, la campagne d'Égypte, où son intrépidité sur les champs de bataille, notamment à Redisi et aux Pyramides, ne tardèrent pas à le faire remarquer. Il fut fait lieutenant en 1798 et capitaine en 1800. En 1810, il était colonel de Dragons et baron de l'empire, et servit avec la plus grande distinction en Estramadure sous les ordres du maréchal Soult. Créé maréchal de camp en 1813, il commanda pendant la campagne de Leipsick la 1re brigade de dragons venus d'Espagne. Le 8 janvier 1814, Bonaparte le nomma comm. de de la Lég.-d'Honneur et l'employa dans les premières opérations de la campagne de France; mais, blessé peu après à la bataille de Brienne, M. de Montélégier fut obligé de se retirer à Paris. Au mois d'avril, il eut l'honneur, dit-on, d'être le premier officier général qui, après avoir arboré la cocarde blanche, se porta à Livry au-devant de MONSIEUR (depuis Charles X). En récompense de cet empressement, Louis XVIII le nomma chev. de St-Louis (8 juillet 1814) et le duc de Berry le choisit pour son aide de camp. — Le 20 mars 1815, il suivit le roi à Gand, fut ensuite employé dans la garde royale et obtint, en 1823, le commandement militaire de la Corse. —Il est mort à Bastia le 2 novemb. 1825 au milieu des préparatifs d'un bal et d'une fête destinés à célébrer la Saint-Charles. Malgré son court passage aux affaires de cette île, il avait fait assez pour donner une haute idée de tout le bien qu'on devait attendre de son administration éclairée; aussi fut-il sincèrement et unanimement regretté. — Afin de lui rendre un solennel hommage, les autorités de Bastia arrêtèrent que ses restes seraient déposés dans la principale église de cette ville, en face de ceux de M. de Marbeuf, le plus aimé et le plus honoré de leurs gouverneurs.

PORTRAIT. — *Lith. de Brunet* (à Lyon), d'après Jacomin. Dirigé à G. Avec notice biogr. et ses armes. In-fol.

BERRIAT (HONORÉ-HUGUES), s.-intend. milit., maire de Grenoble, naquit dans cette ville le 8 avril 1778. Après avoir étudié le droit à l'école centrale de l'Isère, il entra en 1801 dans l'administration milit., où il servit longtemps avec la plus grande distinction. Il fut successivement : capitaine quartier-maître dans le 4e régiment d'infanterie; - en 1813, s.-inspecteur aux revues dans l'armée d'Italie et, en 1814, dans la garde impériale; - en 1815, chef de bureau au personnel de l'intendance au mre de la guerre; - en 1816, s.-intendant milit. de 2e et de 1re classe.— En 1834, après son admission à la retraite, M. Berriat devint maire de Grenoble, et, au bout de plusieurs années de dévouement et de sacrifices, son administration fit changer cette ville d'aspect. Des quais magnifiques et des ponts furent construits, les rues, éclairées par le gaz, se couvrirent d'un pavé préféra-

ble à celui de Paris, des écoles, des salles d'asile s'élevèrent, la mendicité y fut éteinte, etc., etc. Le cadre étroit de ce livre ne me permet pas de mentionner tous les établissements et les institutions dus au zèle infatigable de cet administrateur, mais je rappellerai deux honorables récompenses qui lui furent décernées : une ordonnance roy. du 30 avril 1840 le nomma comm. de la Lég.-d'Honneur et, en 1845, la population entière de Grenoble lui vota une médaille d'or comme l'expression de sa reconnaissance. Après la cessation de ses fonctions municipales, il continua à s'occuper des intérêts d'une cité qui lui devait tant, et il conçut alors un immense projet, celui de créer des thermes où seraient amenées les eaux minérales de La Motte, éloignées de 32 kil. Cette idée, d'abord accueillie avec un enthousiasme unanime, fut ensuite vivement combattue comme devant entraîner à des dépenses trop considérables pour un résultat peut-être négatif. Néanmoins, M. Berriat en a poursuivi l'exécution avec la plus ardente persévérance et tous les amis de l'humanité ont fait des vœux pour qu'il réussît. C'est au milieu de pensées et d'occupations de ce genre que cet homme honorable est mort à Grenoble le 10 juin 1854.

Bibliographie.—I. *Table analytique des lois militaires*. Paris, Magimel, 1808, pet. in-8°.—II. *Législation militaire, ou recueil méthodique et raisonné des lois, décrets, arrêtés, règlements et instructions actuellement en vigueur sur toutes les branches de l'art militaire*. Alexandrie et Paris, Magimel, 1812, 5 vol. in-8°.=*Supplément*... Perpignan, Tastu, 1817, 2 vol. in-8°. — III * *Album militaire ou précis des dispositions actuellement en vigueur, sur la plupart des branches de l'art militaire; suivi de tarifs, devis... par H. B. S. I.* Grenoble, Baratier, 1825, pet. in-8° oblong. - Ce pet. vol. est un chef-d'œuvre sous le rapport de la typogr. et de la précision. Il renferme la matière de plusieurs vol. in-8°. — IV. * *Lettre au roi sur la nomination aux emplois, aux fonctions, grades, magistratures civiles et militaires et sur les récompenses publiques*. Paris, Delaunay, Langlois, 1831, in-8° de iv et 32 pp. — V. *Coup d'œil historique sur les anciens corps du commissariat des guerres et de l'inspection aux revues*... Grenoble, Baratier, 1832, in-8°, 80 pp. — VI. *Album de la gendarmerie, ou législation particulière à cette arme et résumé des actes de législation civile et militaire, criminelle et administrative, pour l'exécution desquels son intervention est ordonnée*.... Grenoble, Baratier, 1835, in-12 de xij et 211 pp. = *Supplément*... Grenoble, le même, 1845, in-12, 36 pp. - « Cet ouvrage a, pour ainsi dire, été « reproduit par M. Cochet de Savigny « sous le titre de *Dictionnaire de la gen-« darmerie* » (Quérard, *Litt. fr. contemp.*)

M. Berriat a publié plus de 100 opuscules relatifs à des établissements de bienfaisance, des projets d'utilité publique pour la ville de Grenoble, etc., etc. Je ne puis indiquer ici que les principaux :

VII. *Institution d'un asile pour les jeunes filles de la classe pauvre*. Grenoble, Baratier, 1839, in-8°, 36 pp —VIII. *Extinction de la mendicité à Grenoble*, 1837. Plusieurs broch. in-8°. — IX. *Sur le Museum d'Hist. nat.*, 1845-48. Plusieurs broch. in-8°. — X. *Du rétablissement d'une école d'artillerie dans Grenoble et quelques observations sur la création d'une grande école du même genre dans Lyon*. (Grenoble, impr. de Baratier.) s. d. (1841), in-8°, 33 pp. - Ce mémoire doit être accompagné de la notice suivante : *Notice historique sur l'agrandissement de Grenoble, suivie d'observations sur les charges qu'il impose à la ville et sur ses suites probables*. (Grenoble, impr. de Baratier.) s. d. (1841), in-8°, 15 pp. —XI. *Rétablissement d'une école d'artillerie dans Grenoble*... (Grenoble, impr. d'Allier.) s. d. (1843), in-8°, 9 pp. — XII. * *Conduite des eaux de la Motte-St-Martin jusque dans Grenoble, et considérations sur l'établissement thermal civil et militaire dont cette ville pourrait être dotée*. Grenoble, impr. d'Allier, 1843, in-8°, 31 pp. — XIII. *Conduite des eaux de la Motte dans Grenoble. Exposé fait par M. Berriat, ancien maire*. Grenoble, impr. de Baratier, 1843, in-8°, 22 pp.—XIV. *Établissement thermal. Exposé de M. Thomas*... Grenoble, impr. Allier, 1844, in-8°, 28 pp.(1). — XV. *Chemin de fer. - Ligne de Lyon à Avignon. - Observations sur le rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur cette construction*. (Impr. Gratiot.) In-8°, 16 pp. (Paris, 14 juillet 1847.) — XVI. *Organisation de la com-*

(1) La collection de tous les opuscules relatifs à ce projet est considérable. J'en connais 129 (brochures, placards, feuilles volantes, etc.), imprimés de 1844 à 1851, à Grenoble, chez Allier, Maisonville et autres. Ils n'émanent pas tous de M. Berriat; il y a des rapports, des réfutations, des couplets satiriques, etc. — Ce sera un jour, pour quelque bibliographe dauphinois, un piquant sujet d'histoire littéraire.

mune... *Dispositions qui peuvent être appliquées à toutes les villes de France...* Grenoble, impr. Barnel, 1849, in-8°, 16 pp. — XVII. *Plan d'organisation de la ville de Grenoble.* Impr. Redon, 1854, in-8°, 12 pp.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques) jurisconsulte, frère du précédent, naquit à Grenoble le 22 septemb. 1769. — Il appartenait à ce qu'on appelait alors une famille de robe : son père était procureur au bailliage de Grésivaudan, et un de ses oncles maternels, Joseph Trousset, devint plus tard conseiller à la cour d'appel de Grenoble. — Destiné par toutes les traditions de sa famille à embrasser la carrière du barreau, il suivit le cours de droit professé par M. Pal (1) et se rendit ensuite à l'Université d'Orange pour y prendre ses grades (oct. 1787) (2). De retour à Grenoble, il entreprit de grandes et sérieuses etudes pour se préparer à l'exercice de sa profession (3), mais les événements politiques dont le Dauphiné fut le théâtre en 1788, vinrent pendant quelque temps l'en distraire. Ces événements impressionnèrent vivement le jeune légiste : il embrassa avec chaleur les principes qui en découlaient, et dut à ces généreux sentiments d'être élu député des gardes nation. de l'Isère à la fédération de 1790 (4). Peu de mois après, il se faisait inscrire au tableau des défenseurs officieux et obtenait presque en même temps l'emploi de chef de bureau du clergé et des contributions à l'administration du district de Grenoble, et celui d'archiviste du département. — En 1792, la grande coalition européenne qui menaçait la France l'arracha de nouveau à ses études. Tous les citoyens en état de porter les armes furent appelés sous les drapeaux, et M. Berriat-Saint-Prix dut, lui aussi, entrer dans la carrière militaire. Il servit d'abord comme capitaine dans l'une des compagnies franches levées lors de l'invasion piémontaise en 1793; puis, en 1794, dans le 10e bataillon de volontaires de l'Isère en qualité de quartier-maître. Mais cette vie agitée, peu en harmonie avec ses goûts, ayant heureusement cessé, il put reprendre ses paisibles études. — Il fut l'un des élèves désignés par son département pour aller suivre à Paris les cours de la 1re école normale. Il devint ensuite administrateur du district de Grenoble, et enfin, un arrêté de l'adm. du départem. (6 août 1796) le nomma professeur de législation à l'école centrale de l'Isère. — A cette époque, les esprits moins préoccupés des événements politiques, commençaient à revenir au culte des lettres. Profitant de cette heureuse réaction, il contribua puissamment à reconstituer sous le nom de Lycée l'ancienne Académie Delphinale (floréal an IV), dont il fut assurément le membre le plus savant et le plus laborieux. Ce fut dans une de ses séances qu'il lut son premier ouvrage, *Mémoire sur la filature à froid de la soie* (20 sept. 1796).

Il professa publiquement la législation (5), concurremment avec un cours volontaire et gratuit d'économie politique (6) jusqu'en 1802, époque de la suppression de l'école centrale. Rendu alors à la vie privée, il continua son utile enseignement dans des leçons partic., et quand le décret du 1er nov. 1805 eut organisé l'école de droit de Grenoble, il fut appelé à y occuper la chaire de procédure. Cette nomination était une faible récompense de son mérite et de ses services, et cependant elle faillit lui manquer par suite de sa répugnance pour les sollicitations. En effet, pendant qu'il continuait à Grenoble son cours particulier, des candidats plus habiles à se faire valoir intriguaient à Paris, obtenaient les meilleures chaires et lui, dont les leçons n'avaient pas été interrompues depuis 8 ans, à qui revenait de droit la 1re chaire de législation, fut relégué à la dernière, celle de procédure. Plus de 40 ans après, il parlait encore de cette injustice avec une sorte d'amertume.

Le 8 mars 1815, M. Berriat-Saint-Prix se rendit avec le corps académique auprès de Bonaparte revenant de l'île d'Elbe et de passage à Grenoble. Il eut l'honneur d'être remarqué par le héros, qui lui adressa la parole et l'interrogea sur diverses dispositions du

(1) Pal (Benoît), né à Grenoble en 1755, avocat distingué, donnait alors des leçons particulières de législation. Il fut ensuite professeur à l'école de droit de Grenoble dès 1805, recteur à l'Académie de cette ville et destitué à la 2e Restauration.

(2) Il nous a laissé un plaisant récit de la façon grotesque et expéditive avec laquelle on y fabriquait alors un avocat. Voy. son *Discours sur l'enseignement du droit* (ci-après, n° I), pp. 61 et suiv.

(3) C'est à cette époque qu'il traduisit en français pour son usage particulier les *Paratitla* de Cujas, ci-après, § VII, n° I.

(4) M. Couder l'a représenté en uniforme de garde national dans son tableau de la Fédération exposé au musée de Versailles.

(5) Les 2 premiers vol. de ce Cours ont été imprimés. Voy. ci-après, n° III.

(6) Le discours d'ouverture a été imprimé. Voy. ci-après, n° XLII.

Code de procédure susceptibles d'être modifiées (1). Mais cette démarche des professeurs de Grenoble devait les rendre suspects; lors de la 2e restauration, plusieurs d'entre eux furent inquiétés et le modeste professeur de procédure d'abord suspendu en novembre 1815, reçut, en mai 1816, l'ordre de se retirer à Montpellier On lui reprochait, en outre, d'avoir été, en juin 1815, vice-président de la fédération dauphinoise. Cependant, des amis dévoués lui obtinrent l'autorisation de ne pas sortir du département de l'Isère, et après quelques mois de cette sorte d'exil et une année de suspension, il put reprendre son enseignement.

En octobre 1819, lors de la création d'une deuxième section à la faculté de droit à Paris, il fut appelé à y occuper la chaire de procédure. Cette nomination était d'autant plus honorable pour notre compatriote que, ne l'ayant nullement sollicitée, il la devait à son mérite seul. Ce fut là le dernier changement opéré dans son existence. Il vécut dès lors tout entier à l'étude, et à la science et dans l'exercice paisible de ses honorables fonctions. — Au mois de juin 1845, il ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'enlever. Malgré sa forte constitution les remèdes de l'art ayant été impuissants, il vit approcher son dernier moment avec cette placidité et ce calme philosophique propres aux caractères d'élite; jusqu'à la fin, il conserva toute sa présence d'esprit. L'avant-veille de sa mort, pour se distraire il se fit lire par ses enfants le Muet, comédie de Bruéys, et des scènes du Turcaret de Le Sage; puis il raconta une anecd. sur Préville. Quelques heures après, il s'assoupit pour ne plus se réveiller (4 oct. 1845). Il était âgé de 76 ans.

Un des côtés les plus saillants de son caractère était une méthode et une régularité parfaites dans tous les actes de sa vie privée, une assiduité et une exactitude des plus consciencieuses dans l'accomplissement de ses devoirs publics. Pendant cinquante années de professorat, il manqua sept leçons seulement, et encore ce fut à l'occasion de la mort de très proches parents. — Malgré toutes les recommandations de ses enfants et de ses collègues, il fit son service à l'Ecole de droit aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Le 1er octobre, sur son lit de mort, il voulut encore signer les états de traitement de la faculté dont il était doyen, afin que les gens de service pussent être payés! Cette religion du devoir, si rare de nos jours, a quelque chose d'antique, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. — Mais l'exactitude n'était qu'une de ses moindres qualités comme professeur. La lucidité de son enseignement rendait la procédure accessible aux intelligences les plus rebelles. Les anecdotes et les faits singuliers dont il parsemait ses leçons afin de soutenir l'attention ou d'expliquer certaines dispositions de la loi, enlevaient à une matière ingrate partie de sa sécheresse et de son aridité. On l'écoutait avec plaisir, toujours avec le plus grand fruit. Ses élèves l'aimaient; la profonde vénération qu'inspirait sa vie pure et sans reproches donnait à ses paroles une grande autorité sur leur esprit. Son immense érudition et la haute valeur de ses travaux historiques jetèrent même sur son cours un lustre tout particulier.

Comme savant, il appartient à cette école de laborieux investigateurs dont les bénédictins sont demeurés les plus purs représentants. Comme eux, il apportait dans toutes ses recherches la plus scrupuleuse exactitude, le soin le plus minutieux. Quelle que fût la gravité des autorités qu'il consultait, il voulait toujours les contrôler en remontant aux sources et s'assurer par lui-même de leur véracité. Il est ainsi parvenu à élucider une immense quantité de faits historiques obscurs ou controversés. L'histoire particulière de notre province, notamment, lui a fourni le sujet d'un certain nombre de savants mémoires où sont consignées des particularités que l'on rechercherait vainement ailleurs. Pour arriver à ces résultats, il n'épargnait ni soins ni veilles, et quelquefois les moyens employés par lui pour arriver à la découverte d'un fait étaient des plus ingénieux. J'en citerai un exemple tiré de sa notice sur *Pacius à Beriga*. Ce jurisconsulte était entré à l'Académie de Heidelberg en août 1585, mais tous les biographes ne donnaient que vaguement l'époque où il l'avait quittée. Or, M. Berriat-Saint-Prix qui, en matière de recherches historiques ne se contentait jamais d'un à peu près, voulut au contraire la connaître d'une manière très précise. Il se mit en recherches et découvrit dans une

(1) Il nous a conservé les détails de ce piquant entretien dans son *Mémoire relatif à la vente du mobilier des mineurs*, ci-après, n° XII.

pièce de vers latins placée en tête d'un ouvrage de Pacius, un passage où on le suppliait de ne pas abandonner des collègues avec lesquels il avait vécu *deux lustres*. Ces deux lustres fixaient donc le départ du jurisconsulte au plus tôt au mois d'août 1595, mais comme en poésie le mot *lustre* ne peut pas être pris à la lettre, cette indication avait besoin d'être confirmée. Voici la singulière preuve que trouva notre savant. Il avisa en tête de l'*Enantiophanon* du même Pacius une pièce en vers grecs, où l'on disait que le jour de son départ le soleil s'était voilé de regret. Tout autre que M. Berriat-Saint-Prix aurait simplement regardé cette phrase comme une figure de rhétorique, lui, au contraire y soupçonna une éclipse de soleil. Il compulsa aussitôt les tables du P. Pingré dans l'*Art de vérifier les dates* et trouva en effet, au 3 oct. 1595, l'indication d'une éclipse visible au nord-est de l'Europe. Cette date confirmant non seulement la 1re indication donnée par les 2 lustres, mais encore se rapportant parfaitement à diverses conjectures tirées des autres événements de la vie de Pacius, cette date, dis-je, était donc celle de son départ d'Heidelberg. — Plusieurs sociétés savantes voulurent le compter au nombre de leurs membres. Il fut admis dans celle des antiquaires de France le 9 juillet 1820 et à l'Académie des sciences morales et polit. (Institut) le 25 janvier 1840. Il prit une part très active aux travaux de ces deux corps savants en composant pour leurs séances la plupart de ces remarquables dissertations qui lui ont assuré une place si distinguée parmi ses plus illustres collègues, et l'ont placé à la tête des illustrations littéraires de notre province.—Le Gouvernement, moins juste appréciateur du mérite de ce savant modeste qui ne lui demanda jamais rien, se borna à le faire chevalier de la Lég.-d'Honneur après 40 ans de services administratifs et d'utiles travaux !

Bio-Bibliographie. — I. *Notice sur la vie et les travaux de M. Berriat-Saint-Prix...* par M. Taillandier. Paris, impr. Duverger, 1846, in-8°, 36 pp. Elle doit être accompagnée d'un appendice contenant le récit de ses obsèques et les discours prononcés à cette occasion. — II. *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Jacques Berriat-Saint-Prix...* par M. Duchesne. Grenoble, impr. de Baratier, 1847, in-8, 36 pp. Elle a été lue à l'Académie Delphinale le 29 janvier 1847.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Jurisprudence.

I. *Discours sur l'enseignement du droit en France, avant et depuis la création des écoles actuelles, prononcé le 5 nov. 1838, à la séance solennelle de rentrée de la faculté de droit de Paris.* Paris, Langlois, 1838, in-8°, 80 pp. — II. *Discours prononcé à la séance publique de la Faculté de droit de Paris, le 7 août 1845, pour la distribution des prix...* Paris, impr. Vinchon, 1845, in-8°, 20 pp. — IIbis. *Précis d'un cours sur les préliminaires du droit.* Grenoble, Allier, 1809, in-8°. - C'est une nouv. éd. revue et augmentée des notions préliminaires insérées dans le 1er vol. du *Cours de Législation* ci-après. — III. *Précis du cours de législation fait à l'école centrale de l'Isère.* Grenoble, Allier, 1803-4, 2 vol. in-8°. - Le t. I contient des notions préliminaires sur le droit, une histoire du droit romain, etc.; le t. II, l'explication du 1er livre du Code civil, *Des Personnes*. - La nomination de l'auteur à une chaire de procédure (1805) l'empêcha de continuer cet ouvrage. Voy. ci-apr., § VII, n° II. — IV. *Recherches sur les divers modes de publication des lois depuis les Romains jusqu'à nos jours.* Paris, Langlois, 1838, in-8° 30 pp. (Extrait de la *Revue étrang. et fr. de législ. et d'écon. polit.*, 2e sér., t. I.) - Ces recherches, lues en 1808 à la séance pub. de rentrée de l'école de droit de Grenoble et insérées dans le *Magasin encyclop.* de 1809, t. V, ont été tirées à part: Paris, impr. de Sajou, 1809, in-8°, 36 pp. — V. *Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'État civil depuis les anciens jusqu'à nos jours.* (dans les *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*, t. IX). Tiré à part : Paris, Selligue, 1831, in-8°, 53 pp. = 2e éd., Paris, Videcoq, 1842, in 8° de 36 pp., augmentée d'une notice sur les anciennes signatures en France et d'une autre sur les lois puisées dans les écrits de Platon. — VI. *Mémoire sur la révocation des donations pour survenance d'enfant.* Paris, 1844, in-8° de 21 pp. (Extr. du *Compte-rendu de l'Acad. des sciences mor. et polit.*) — VII. *Mémoire sur la durée et la suspension de la prescription, lu à l'Académie des sciences morales et politiques* (avril 1840). Paris, Langlois, 1841, in-8°, 75 pp.- Trad. en italien par MM. Spaccapietra et Viguoli sous ce titre : *Memorie sopra la durata e la sospenzione della prescrizione.* Bari, 1844, in-8° de 93 pp. — VIII. *Coup d'œil comparatif sur les lois civiles de la France et*

des Etats-Unis, surtout relativement à la prescription. Paris, 1844, in-8° de 16 pp. (Extr. du *Moniteur*). — IX. *Comparaison de la charte grecque et de la charte française, lue à l'Acad. des sciences mor. et polit. le 18 janvier 1845*. Paris, Joubert, 1845, in-8°. de 12 pp. (Extr. de la *Revue de droit fr. et étrang*., t. II.) — X. *Réflexions et recherches sur le serment judiciaire, lues à l'Acad. des sciences mor. et pol*. Paris, Langlois, 1838, in-8°, 38 pp. (Extrait de la *Revue de législ. et de jurispr*. (1838), t. VIII.) - Ces réflexions ont été traduites en italien par M. Spaccapietra sous ce titre : *Riflessioni e richerche sul giuramento giudiziario*... Napoli, 1839, in-8°. Il faut y joindre l'opuscule suivant de M. Berriat-St-Prix. — XI. *Observations sur les remarques faites par M. Spaccapietra, à la suite d'une traduction italienne d'un mémoire sur le serment judiciaire*... Paris, Langlois, 1840, in-8°, 40 pp.

XII. *Cours de procédure civile*. Grenoble, Allier, 1808-1810, 2 vol. in-8° de 572 pp.=IIe éd., Grenoble, Allier, 1811, 2 vol in-8° de 633 pp.=IIIe éd., Paris, Nève, 1813, 2 vol. in 8° de 672 pp. = IVe éd., Paris, Nève, 1821, 2 vol. in-8° de 800 pp. = Ve éd., Paris, Nève, 1825, 2 vol. in-8° de 834 pp. = VIe éd., Paris, Nève, 1835, 2 vol. in-8° de 88 pp. Cette édition a été revue et annotée par un des fils de l'auteur, M. Félix Berriat-St-Prix. Le *Cours de procédure* a été traduit 3 fois en italien : Palerme, Fr. Abbate, 1823, 2 vol. in-8° (sur la IIIe éd.) - A Naples, Criscuolo, 1825-26, 3 vol. in-8 (sur la IVe éd.). - *Ibid*., Tramater, 1826-27, 2 vol. in-8° (sur la Ve éd.). =Il a été contrefait en Belgique et traduit en allemand.

Dans cet ouvrage, l'auteur a séparé la partie élémentaire de la partie scientifique. Le texte proprement dit contient la première, l'autre est rejetée dans les notes. - Le texte, chef-d'œuvre de clarté et de concision, offre, dans un exposé raisonné, les principes généraux et une analyse succincte de la loi. Les notes renferment un résumé complet de la jurisprudence des cours et tribunaux et de la doctrine des auteurs. - Dans cette dernière partie, M. Berriat-Saint-Prix s'est trop effacé et, au lieu de formuler son opinion dans bien des endroits, il se contente, par modestie, d'analyser ou de citer celles des autres. - Le *Cours de procédure*, bien plus considérable en réalité qu'en apparence, est encore aujourd'hui le seul ouvrage où se trouvent traitées, outre la procédure civile, les règles générales sur l'organisation judic. de la France, les tribunaux et les fonctionnaires qui en dépendent. On y trouve un nombre effrayant de documents de toute nature. Le morcellement du texte, la multiplicité des notes en rendent la lecture difficile, mais l'auteur, par un rare désintéressement, avait préféré cette méthode à celle du discours suivi. Elle lui permettait de renfermer plus de matières en moins de pages, et de rendre l'ouvrage moins cher : il voulait que le plus pauvre de ses élèves pût acheter son cours.

XIII. *Mémoire sur la législation relative à la vente du mobilier des mineurs*. Paris, Langlois, 1837, in-8°, 23 pp. (Extrait du *Journal des avoués*, t. LIII.). Cet opuscule contient la conversation de Bonaparte avec l'auteur sur le Code de procédure. — XIV. *Recherches sur le paupérisme, suivies d'Observations sur la législation relative aux nullités des actes de procédure* (dans les *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit*., t. IV). Tiré à part. Paris, impr. Didot, 1843, in-8° 60 pp.

XV. *Cours de droit criminel fait à la faculté de droit de Grenoble*. Grenoble, impr. de la Ve Peyronard, 1817, in-8°, 167 pp. = IIe éd., Paris, Nève, 1821, in-8°, 200 pp. Cette éd. a été trad. 2 fois en italien sous le titre de : *Corso di dritto pénale*,... *da Giuseppe Malta. Napoli*, 1824, in-8° et *da Giuseppe Riservato*. Palermo, Abbate, 1824, 2 vol. in-8°. = IIIe éd.. Paris, Nève, 1825, in-8°, 216 pp.=IVe éd. revue et annotée par le fils aîné de l'auteur, M. Charles Berriat-Saint-Prix. Paris, Nève, 1836, in 8°, 256 pp.= Ve éd. Bruxelles, 1837, gr. in-8° de 124 pp.

XVI. *Recherches sur la législ. criminelle et la législation de police, en Dauphiné, au moyen âge, suivies d'une notice sur le président de Valbonnais et d'une description des repas d'Humbert II*. Paris, impr. Renouard, 1836, in-8°, 67 pp. - C'est la réunion de 3 opuscules déjà publiés : Les *Recherches*, dans le *Magas. encyclop*. de 1805, t. VI ; la *Notice sur Valbonnais*. Ibid., 1801, t. I; la *Description des repas*. Ibid., 1802, t. VI.—XVIII. *Comparaison approximative de la criminalité en France au* XVIIe *et* XIXe s. (Paris, Joubert, 1845, in-8°, 15 pp. (Extr. de la *Revue du droit fr. et étrang*., 1845, t. II). — XVIII. *Observations critiques sur la loi par laquelle on prétend que les auteurs des XII Tables avaient permis aux créanciers de mettre en pièces le corps de leurs débiteurs*. Paris, impr. Didot, 1845,

in-4° de 58 pp. — XIX. *Observations sur le divorce et l'adoption, et sur l'usage ou l'abus qu'en faisaient les grandes familles à Rome...* Lues à l'Acad. de Grenoble le 26 juillet 1803 et insérées dans le *Magas. encycl.* de 1814, t. III. - Elles ont été ensuite refondues par l'auteur et imprimées dans les *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*, t. x, puis tirées à part, impr. Duverger, 1833, in-8° de 58 pp. avec un tableau.—XX. *Observations sur les traductions des lois romaines, lues en partie à l'Acad. de Grenoble, le 31 déc. 1806.* Grenoble et Paris, 1807, in-8°, 92 pp.—XXI. *Observations sur les citations des auteurs profanes et surtout d'Homère dans les lois romaines.* Paris, Langlois, 1839, in-8°, 30 pp. (Extr. de la *Revue étrang. et franç. de législ. et d'économ. polit.*, 2e sér., t. XII, pp. 292 et suiv.) - C'est la reproduct. avec augment. et correct., d'une dissertation lue à l'Acad. de Grenoble le 14 juillet 1804 et insérée dans le *Magas. encyclop.*, 1805, t. v.

XXII. *Histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas.* Paris, Nève, 1821, in-8° de 620 pp. — Elle a été traduite en italien sous le titre de : *Storia del dritto romano... volgarizzata da Giuseppe del Re... Napoli*, 1823, in-8°. On l'a contrefaite en partie à Bruxelles sous ce titre : *Traduction de la 2e partie de l'histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas...* Bruxelles, 1822, in-8°.

En raison de son importance, l'*Histoire du droit romain* a été longuement et vivement critiquée, entre autres par M. Rossi dans les *Annales de législ. et de jurispr.* (de Genève), t. II, et par M. Taillandier dans la *Revue encycl.*, t. XIII (1). Leur critique peut se résumer ainsi : « M. Berriat-Sait-Prix n'a pas fait l'exposé du développement successif des institutions juridiques de Rome : Il aurait dû présenter quelques considérations sur l'influence que les lois romaines ont pu avoir sur les mœurs publiques des Français. » Mais, en réalité, ces observations portent uniquement sur le titre de l'ouvrage, qui est beaucoup trop général et aurait dû être ainsi conçu : *Histoire des sources du droit romain.* Il suffit de lire l'introduct. pour se convaincre que l'auteur n'a jamais eu le dessein de faire une histoire *interne* et philosophique du droit romain. — En tenant compte de cette remarque, on doit reconnaître qu'aucun ouvrage aussi savant n'a été publié en France sur cette matière. Malheureusement, M. Berriat-St-Prix n'ayant pu profiter des nouvelles lumières apportées par la découverte des Institutes de Gaïus (2), plusieurs passages de son livre ont besoin d'être rectifiés. — L'*Hist. de Cujas*, placée à la fin de l'ouvrage, met dans tout son jour ce talent particulier pour les patientes et minutieuses investigations que l'auteur possédait à un si haut degré. Les moindres circonstances de la vie du grand jurisconsulte, même les plus obscures, y sont profondément fouillées, et comme, selon son habitude, il initie le lecteur dans le secret de ses découvertes, on est à chaque instant entraîné par lui dans un dédale de dates, de faits, de textes tellement inextricable, que l'esprit demeure comme effrayé devant l'immensité de pareilles recherches. Ce chef-d'œuvre d'érudition est fort recherché en Allemagne où on l'a traduit sous le titre suivant : *Jacob Cujas und Seine Zeitgenossen... von Ernst Spangenberg.* Leipsick, 1822, in-8°.

Le § VII, intitulé : *Dissertation sur cette question : Cujas fut-il refusé dans la demande qu'il fit d'une chaire de professeur à Toulouse?* avait été inséré en 1820 dans *La Thémis*, t. I, et tiré à part. Paris, 1820, in-8°, 34 pp. L'auteur y prouve jusqu'à l'évidence que Cujas, à la honte de sa ville natale, éprouva bien réellement un refus. Cette dissertation n'avait pas éveillé les susceptibilités patriotiques des Toulousains, lorsqu'au bout de 20 ans M. Benech engagea sur cette question avec M. Berriat-St-Prix une polémique qui donna naissance aux opuscules ci-après :

— Cujas et Toulouse, par M. Benech. Toulouse, 184 , in-8° de 150 pp.
— Lettre de M. Berriat-Saint-Prix à M. Valette au sujet de l'écrit de M. Benech... Paris, Joubert, 1842 in-8° de 15 pp. (Extrait de la *Revue* Fœlix, t. IX.)
— Réplique...
— Nouvelles observations sur l'échec essuyé par Cujas lorsqu'il se présenta pour une chaire de droit civil à Toulouse par M. Berriat-Saint-Prix. Paris, Videcoq, 1842, in-8°, 15 pp.

L'histoire de Cujas contient beaucoup de particularités intéressantes sur un

(1) L'article de ce dernier a été tiré à part sous le titre de : " *Histoire du droit romain suivie de l'hist. de Cujas.* (Impr. Smith.) In-8°, 16 pp., signé à la fin : *Alphonse Taillandier, avocat.*

(2) Les Institutes de Gaïus, découvertes par Niebuhr en 1816 sur un palimpseste de la Bib. de Verone, ont été publiées pour la 1re fois à Berlin en 1821, la même année que l'ouvrage de M. Berriat-Saint-Prix.

point encore inexploré de l'hist. litt. de notre province. Le § XXI (pp. 591-98) est entièrement consacré à l'université de Valence et à ses professeurs; l'art. 7 du § XVII contient (pp. 566-74) la liste des élèves de Cujas pendant son 2e professorat auprès de cette université, c'est-à-dire de 1567 à 1575.

XXII. *Sur les lettres de Cujas*, 1819 (dans la *Thémis*, t. I). — XXIII. *Lettre aux auteurs de la Thémis à l'occasion d'un article de M. de Savigny* (sur l'Hist. de Cujas). Paris, impr. David (1822), in-8°, 10 pp. — XXIV. *Observations* (avec M. Longueville) *sur la dissertation de M. Biener relative à l'usage que Cujas a fait des Basiliques* (dans le t. X de *La Thémis* et tiré à part, impr. de Plassan, 1829, in-8° de 49 pp.). — XXV. *Analyse d'un opuscule de Ciampo : Novum examen loci Liviani...* 1822 (dans la *Thémis*, t. IV). — XXVI. *Sur un recueil d'opuscules de M. Macieiowski*, 1824 (dans la *Thémis*, t. VI). — XXVII. *Discours sur les vices du langage judiciaire, prononcé en 1807 à la séance de clôture de l'Ecole de droit de Grenoble*. Paris, Fain, 1835, in-8°, 28 pp. - Ce discours, d'abord publié dans le *Magas. encyclop.* en 1809 et tiré à part, Paris, Dufour, 1809, in-8°, 40 pp., a été ensuite reproduit dans le *Journal des avoués*, t. XLIX. — XXVIII. *Coup d'œil sur l'emploi de la langue latine, dans les actes anciens et sur sa prohibition au XVIe siècle*. Paris, Schmith (s.d.), in-8°, 24 pp. (Inséré dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. VI.) — XXIX. *Rapport et recherches sur les procès et jugements relatifs aux animaux*, inséré dans les *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*, t. VIII, et tiré à part., impr. de Selligue, 1829, in-8° de 47 pp. avec un tableau. - Le 1er jet de ce Mém. avait paru dans la *Thémis*, t. I. — XXX. **Coup d'œil sur les violences exercées jadis contre les huissiers ou sergents*. Paris, impr. de Duverger, 1835, in-8°, 20 pp. (Extr. du t. XI des *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*.) — XXXI. *Recherches sur la législation et l'histoire des barbiers-chirurgiens*. Paris, Langlois, 1837, in-8°, 40 pp. (dans le t. XIII des *Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.* et la *Gazette médicale* du 9 déc. 1837.) — XXXII. *Mémoire sur le remboursement des rentes et sur l'indemnité due aux rentiers du XVIe siècle*. Paris, Langlois, 1837, in-8°, 64 pp. — XXXIII. *Remarques sur les collections générales de jurisprudence française et principalement sur le répertoire de M. Merlin* (dans le *Moniteur* du 19 sept. 1811). — XXXIV. *Notice sur la nouvelle édition de Cochin, précédée d'un coup d'œil sur la méthode des orateurs français au* XVIe et XVIIe s. Paris, impr. de David, 1823, in-8°, 15 pp. - Cette notice, lue à la Soc. roy. des antiq de France le 9 juillet 1833, est insérée dans *La Thémis*, t. V. — XXXV. *Rapport sur plusieurs ouvrages de M. Pellat*. Paris, Thorel, 1843, in-8°, 7 pp. (*Revue*, Fœlix, 3e sér., t. I). — XXXVI. *Remarques sur l'origine du ministère public en France*, in-8°, 12 pp. (Extr. du *Moniteur* du 27 août 1842). — XXXVII. *Lettre sur la question de savoir si le jour* à quo *doit être compté dans un délai légal*. Paris, impr. de Fromentin, 1843, in-8°, 11 pp. (dans le *Journ. crim.* de M. Morin, 1843 et reproduite dans la *Revue des Revues de droit* de Bruxelles, t. VI). — XXXVIII. *Rapport sur l'ouvrage de M. Bayle Mouillard : Études sur l'hist. du Droit en Auvergne*. (Dans le *Compte-Rendu de l'Acad. des sciences mor. et polit.*) — XXXIX. *Statut relatif à l'exécution sur la personne des débiteurs à Toulouse dans le moyen-âge*. (*Ibid.*, 1843, t. III.). — XL. *Rapport sur l'édition du* Traité des personnes, de Proudhon, *publié par M. Valette*. (*Revue* Fœlix, 2e sér., t. I.) — XLI. *Remarques sur le mémoire de M. Fayet relatif à l'état intellectuel des accusés*. (Dans le *Moniteur* du 15 mars 1844.)

§ II. Économie politique, statistique, industrie.

XLII. *Discours d'ouverture d'un cours d'économie politique prononcé à l'Ecole centrale de l'Isère le 14 févr. 1800*. (dans les *Mém. d'écon. polit.* de Rœderer, t. I), tiré à part, in-8°, 28 pp. — XLIII. *Mémoire sur les progrès de la population de la France et en particulier de la ville de Grenoble pendant la révolution, lu à l'Acad. de Grenoble le 24 juin 1800* (dans les *Annales de statist. fr. et étrang.*, t. VII). — XLIV. **Programme d'un prix proposé par la Soc. des sciences de Grenoble pour la statistique de l'Isère* (dans les *Annales de statistique* de l'an XII, t. VIII). - Voy. ci-apr., § VII, n° V). — XLV. *Recherches sur le paupérisme en France* (dans les *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, t. IV). Voy. ci-dev., § I, n° XIV. — XLVI. *Mémoire sur le peignage ou serançage du chanvre tel qu'il se pratique à Grenoble* (dans *l'Ann. de l'Isère* de l'an XI et la *Biblioth. commerc.* de Peuchet, t. XI). — XLVII. *Mémoire sur la filature à froid, lu à l'Acad. de Grenoble le 20 octobre 1796* (dans le *Magasin encyclop.*, 2e année, t. IV). — XLVIII. *Mémoire sur le plâtre*

considéré comme engrais, lu à l'Acad. de Grenoble le 21 février 1800 (dans les *Annales de l'agriculture fr.* de Teissier, t. XI). — XLIX. *Mémoire sur les engrais tirés des immondices et des latrines de la ville de Grenoble*, lu à l'Acad. de cette ville, le 8 févr. 1803 (dans l'*Annuaire de l'Isère* de 1808); tiré à part, Grenoble, Allier, 1808, in-8° de 23 pp. — L. *Rapport sur le Tavogliere de Puglia, de M. Romanazzo, fait à l'Acad. des sciences mor. et polit. le 2 nov. 1844.* Paris, impr. Lacour, in-8°, 8 pp. — LI. *Observations relatives à des recherches sur Mulhouse.* (dans le *Compte-rendu de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, t. IV).

§ III. Littérature.

LII. *Discours sur les jouissances des gens de lettres.* Grenoble et Paris, 1807, in-8°, 39 pp. — LIII. *Dissertation sur la signification du verbe* IMPOSER (dans les Mém. de l'*Athénée de la langue fr.*, t. I). — LIV. *L'amour et la philosophie.* Paris, Lavillette, 1801, 5 vol. in-12. - Rare. Il y a des exempl. sur gr. papier. (Bib. de Grenoble, 17548.)—LV. *Œuvres de Boileau, collationnées sur les anciennes éditions et sur les manuscrits, avec des notes historiques et littéraires et des recherches sur sa vie, sa famille et ses ouvrages, et une notice bibliographique des diverses éditions au nombre de plus de 350.* Paris, Langlois, Delaunay, 1830-34, 4 vol. in-8° et avec un nouveau titre : Paris, Philippe, 1837, 4 vol. in-8°. - Cette éd. a été un travail de prédilection de M. Berriat-St-Prix et l'a occupé pendant 30 ans. Elle est très supérieure à toutes celles publiées jusqu'à ce jour pour la collation des textes et la partie biographique. — LVI. *Observations sur un vers de la Ve satire de Boileau, lues à l'Acad. fr. le 7 févr. 1843*, in-8°, 12 pp. (Extr. du *Moniteur* du 1er juillet 1843.)

§ IV. Histoire.

LVII. *Annibal à Carthage après la bataille de Zama*, fragment lu à l'Acad. de Grenoble le 6 sept. 1805. Paris, impr. Delarue, 1806, in-8°, 48 pp. (dans le *Magas. encycl.*, 1806, t. VI). — XLVIII. *Jeanne d'Arc, ou coup d'œil sur les révolutions en France au temps de Charles VI et de Charles VII et surtout de la Pucelle d'Orléans ; avec un itinéraire exact des expéditions de Jeanne d'Arc...* Paris, Pillet, 1807, in-8°. - *V.* un article de Daunou dans le *Journal des Savants*, n° de nov. 1817. - *V.* aussi dans le *Journ. encyclop.* de Millin, 1818, p. 362, un article signé *M. B.*, dans lequel M. Berriat-Saint-Prix rend compte avec autant d'impartialité que d'exactitude de son propre ouvrage et de celui de M. Lebrun de Charmettes sur le même sujet. — LIX. *Lettre de Jeanne d'Arc.* (dans l'*Echo du monde savant*, 12 mai 1844.) — LX. *Observations sur plusieurs lettres inédites de François et Henri, ducs de Guise*, Paris, impr. de Smith, 1822, in-8° de 40 pp. (Extrait des *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de Fr.*, t. IV.) — LXI. *Recherches sur une réponse attribuée à Sully, et remarques sur quelques lettres inédites de ce ministre.* Paris, impr. de Smith, 1825, in-8° de 32 pp. (Extr. des *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. VII.) — LXII. *Examen historique du tableau de Gérard, représentant l'entrée de Henri IV à Paris, avec des recherches sur cet événement mémorable.* Paris, Langlois, 1839, in-8°, 80 pp. — LXIII. *Supplément au récit fait par Chorier des désordres qui accompagnèrent, en 1562, l'occupation de Grenoble par les protestants.* Paris, Langlois, 1838, in-8° de 36 pp. (Extrait des *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de Fr.*, t. XIV.) — LXIV. *Annuaire statistique, ou Almanach général du département de l'Isère* pour les ans IX à XII, Grenoble, Allier, ans IX à XII, 4 vol. in-16. — LXV. *Notice sur diverses contrées du département de l'Isère connues sous un nom spécial.* Grenoble, Allier, 1810, in 8°, 15 pp. (avec M. Champollion-Figeac). — LXVI. *Rapport sur les antiquités et les bains d'Uriage près de Grenoble* (dans les *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de Fr.*, 1828, t. VIII), et tiré à part, impr. Selligue, 1828, in-8° de 8 pp.—LXVII. *Saint Gervais* (dans l'*Album du Dauphiné*, t. IV). — LXVIII. Fragments divers de la statistique de l'Isère, insérés dans les *Annales de l'Isère*, en 1808 et 1809. (Impr. de Peyronnard) in-8°, 73 pp. - Voy. § VII, n° V.

§ V. Histoire littéraire.

LXIX. *Notice sur les tables d'Aviénus* (dans le *Journ. de la libr.* de 1820). — LXX. *Remarques sur les anciens jeux des mystères, faites à l'occasion de deux délibérations inédites prises par le conseil de ville de Grenoble, en 1535, relativement à l'un de ces jeux.* Paris, impr. Smith, 1823, in-8°, 52 pp. (Extr. du t. V des *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France.*) — LXXI. *Histoire de l'ancienne université de Grenoble.* Paris, impr. de Smith, 1820, in-8°, 64 pp. (Extr. des *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de Fr.*, t. III. = *Seconde édition insérée dans le t. V de la Revue du*

Dauphiné, Valence et Paris, 1839, in-8°, 60 pp.—LXXII. *Notice sur Julius Pacius à Beriga, jurisconsulte et philosophe des* XVI*e et* XVII*e siècles.* Paris, Langlois, 1840, in-8°, 30 pp. (Extr. de la *Revue étrang. et fr. de législ.* de M. Fœlix.) — LXXIII. *Remarques et recherches sur Massillon, d'Alembert et La Harpe* (dans le *Magasin encyclop.*, 1811, t. III); tiré à part, impr. Sajou, 1811, in-8° de 30 pp. — LXXIV. *Eloge historique de M. Mounier, conseiller d'Etat.* Grenoble et Paris, 1806, in-8° de 70 pp. — LXXV. *Notice historique sur Pierre Liotard, botaniste, lue à l'Acad. de Grenoble les 6 et 17 août 1799* (dans le *Magasin encyclop.*, t. XI, en partie dans les *Siècles litt.* de Desessarts et dans le *Dict. hist.* de Chaudon et Delandine). — LXXVI. *Discours prononcé aux obsèques de M. Métral, homme de lettres, le 2 sept. 1839, avec des remarques sur sa vie et ses ouvrages.* Paris, Langlois, 1840, in-8° de 24 pp.—LXXVII. *Discours prononcé aux funérailles de M. le baron de Gérando le 14 nov. 1842.* Paris, Renouard, 1842, in-8°. — LXXVIII. *Funérailles de M. William Edwards. Versailles, le 26 juillet 1842.* Paris, Renouard, 1842, in-8°. — LXXIX. **Ouvrages divers de J. B. S.* (impr. de Renouard), in-8°, xij pp. - C'est la liste de ses ouvrages publiée par lui à l'occasion de sa candidature (juin 1837) à l'Institut. — LXXX. *Notice d'un manuscrit original de la Bib. de Grenoble, contenant les poésies d'Antoine Astesan* (dans le *Magasin encyclop.*, 1802, t. I). - Revue et reproduite dans l'*Hist. de Jeanne d'Arc*, ci-dev., § IV, n° LVIII.--LXXX[bis]. *Observations sur Domat et Cujas*, in-8°, 12 pp. (Extr. du *Compte-rendu des Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, t. III.)

§ VI. Mémoires et Factums (1).

LXXXI. *Réponse pour les frères Colinet Grange.* Grenoble, impr. Peyronard, 1810, in-8°, 28 pp. — LXXXII. *Résumé et moyens pour la commune de Saint-Maurice* (Isère). Grenoble, impr. Allier, 1812, in-4° de 36, 74 et 71 pp. — LXXXIII. *Observations* pour la même commune. *Ibid. id.*, 1812, de 12 et 19 pp.—LXXXIV. *Précis pour Antoine Toulon.* Grenoble, imp. Allier, 1814, in-4°, 20 pp.—LXXXV. *Mémoire pour les héritiers Magnificat.* Grenoble, impr. Allier, 1817, in-4°, 158 pp. — LXXXVI. *Mémoire pour le curé Dideron* Grenoble, 1817, in-4°, 56 pp.— LXXXVII. *Mémoire pour la commune de St-Gervais.* Grenoble, imp. Peyronnard, 1818, in-4°, 74 pp., avec un plan.

(1) Cette liste est loin d'être complète. Je n'en mentionne que les principaux.

§ VII. Manuscrits (2).

I. *Paratitles, ou sommaire de ce qui est contenu dans chaque titre du code et du Digeste* (traduits de Cujas), 1788, pet. in-fol. — II. *Cours de législation*, t. III et IV. Ce dernier s'arrête au tit. 2, liv. III du Code civil (voy. ci-dessus, § I, n° II[bis]). — III. *Dictionnaire universel de droit, ou Nouveau Ferrière.* 1800, 2 vol. in-4° qui comprennent la lettre A et le commencement de la lettre B. — IV. *Consultations* sur le droit civil, la procédure, le droit criminel, 1800-1805, 4 vol. in-4°.—*Statistique de l'Isère.* 2 vol. in-4°. - C'est l'ouvrage qui, sous le voile de l'anonyme, avait remporté le prix proposé par la Soc. des sciences de Grenoble en l'an XII (voy. ci-dev. § II, n° XLIV et § IV, n° LVIII). — VI. *Histoire du 7 mars 1815.* C'est un mémoire sur le passage de Bonaparte à Grenoble en 1815 (voy. ci-dev. § I, n° XIII). — VII. *Mémoires et rapports* (inédits), lus à l'Acad. des sciences mor. et polit. de 1843 à 1845, sur le *pénitencier de Tours*; - sur l'*Histoire du cartésianisme*; - sur le *Repentir en matière criminelle*; - sur les *lois de la France et de l'Angleterre relatives au droit de grâce*; - sur le *Traité des assurances* de M. Alauzet, lu le 25 sept. 1845, six jours avant sa mort. — VIII. *L'Amour et le Bel Esprit*, comédie en 2 act., prose, 1802. — IX. *Les Médecins de village*, comed.-vaud. en 2 act.

Portrait. — Le portrait de M. Berriat-St-Prix, peint par M[lle] Genève, sa belle sœur, est exposé dans la salle de lecture de la Bib. pub. de Grenoble.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Charles), fils du précédent, substitut du proc. général à Paris, né à Grenoble le 1er déc. 1802, fut reçu docteur en droit le 9 mars 1824. Après avoir cultivé avec succès, pendant plusieurs années, la littérature vers laquelle un vif penchant l'entraînait, il entra en 1830 dans la magistrature et remplit successivement les fonctions du ministère public près le trib. de Tonnerre, Etampes, Reims, Dreux, Tours, Paris, d'où il a été appelé, en oct. 1852, à la cour imp. de la Seine. Ce magistrat est un de ceux qui ont pris au sérieux les devoirs de leur état et ont constamment travaillé à faire aimer la justice. — Voici un fait qui permettra d'apprécier son caractère. Attaché de bonne heure à la cour d'ass. de la Marne,

(2) Ils sont entre les mains de sa famille.

M. Berriat-Saint-Prix, avide d'enseignements, allait en demander jusqu'aux archives du greffe. Pendant une de ses explorations assidues, il y découvrit un arrêt dans lequel une interprétation erronée des textes infligeait à un condamné, qui n'avait pas réclamé, une peine double de celle portée par la loi. Le jeune magistrat n'eut pas de repos avant d'avoir fait réparer cette erreur. Sur ses mémoires, l'arrêt fut cassé par la cour suprême, des lettres de grâce furent accordées par le roi, et le condamné, heureux et surpris, put quitter le bagne sans avoir subi un seul jour du surcroît de peine dont il avait été frappé.— M. Berriat-Saint-Prix a été décoré en 1849 par le roi de Sardaigne pour sa coopération à un travail sur la procédure criminelle entrepris à Paris par le c^te de San-Franco, conseiller à Turin.—Il est membre correspondant de l'Académie Delphinale, et de celles de Reims et de Tours.

Bibliographie.— I. * *Tablettes classiques, recueil de morceaux choisis dans les meilleurs écrivains français depuis Malherbe jusqu'à nos jours.* Paris, Fanjat, 1825, 2 vol. in-32. C'est un recueil fait avec beaucoup de goût et l'un des meilleurs de ce genre (*V. Revue encycl.*, t. xxviii). —II. *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale; recueil de morceaux choisis dans les meilleurs écrivains français... pour servir de suite aux Leçons françaises de MM. Noël et Delaplace*, Paris, Brunot-Labbe, 1828, 2 vol. in-8° (*V. Revue encyclop.*, t. xxxviii). — III. *Recherches sur la question ou torture, d'après les anciennes ordonnances : suivies d'un procès-verbal de torture subie en 1786.* Paris, impr. Fournier, 1835, in-8°, 24 pp. - C'est un extr. de la *Revue rétrospective*, sér. B, t. iv. —IV. *Rapport sur les Ecoles primaires de Tours.* Tours, imp. de Mame, 1839, in-8, 16 pp. — V. *Conclusions sur une demande en nullité de mariage par défaut de liberté de consentement.* Tours, impr. de Mame, 1839, in-8°, 40 pp. - « On y trouve, pp. 23-27 « des détails curieux et peu connus sur « les divers projets et la confection du « Code civil. » (Quérard, *Litt. fr. contemp.*)—VI. *Instruction sur la police judiciaire.* Tours, impr. de Mame, 1840, in-8°, 200 pp. Imprimée aux frais du dép. d'Indre et-Loire où l'auteur était alors proc. du roi.= 2e éd. sous ce titre : *Manuel de police judiciaire à l'usage des juges de paix, officiers de gendarmerie, commissaires de police...* Paris, impr. de Dupont, 1841, in-18, de viii et 295 pp. — VII. *Des officiers de police judiciaire ordinaires et exceptionnels.* Paris, impr. de Fournier, 1842, in-8° de 31 pp. (Extr. du *Journal de Droit criminel*, de M. Morin.)—VIII. *Examen de cette question : Les circonstances atténuantes sont-elles applicables en matière de contumace?* Paris, Joubert, 1842, in-8° de 27 pp. (Extr. de la *Revue*, Fœlix, t. ix.) — IX. *Coup d'œil sur les progrès de la législation en France depuis la révolution de Juillet*, Tours, imp. de Mame, 1843, in-8°, 36 pp.—X. *Législation de la chasse et de la louvèterie commentée.....* Paris, Cosse, 1844, in-8°.—XI. *Législation de la chasse et de la louvèterie commentée. Supplément contenant les décisions intervenues sur la loi du 3 mai 1844.* Paris, Cosse, 1846, in-8°, 24 pp. — XII. *De l'exécution des jugements et arrêts et des peines en matière criminelle, correctionnelle et de police.* Paris, Cosse, 1846, in-8°, 126 pp. — XIII. *De la tromperie sur la nature des marchandises vendues*, 1847, in-8, 8 pp. (Extr. du *Journal du Droit crim.*) — XIV. *De la Légitime Défense*, 1849, in-8, 16 pp. (Extr. du journ. *Le Droit*, n^os des 27 sept. et 2 oct.) XV. *Le Jury en matière criminelle.* Paris, Cosse, 1849, in-18.= 2 éd. 1853, in-18. — XVI. *Traité de la procédure des tribunaux criminels... 1re partie. Tribunaux de simple police.* Paris, Cosse, 1851, in-8°.—*Tribunaux correctionnels, 2e partie*, Paris, Cosse, 1854, 2 vol. in-8°. L'introduct. a été publiée à part sous ce titre *Juridictions du petit criminel en 1789 et depuis sous le droit intermédiaire.* Paris, impr. Guyot, 1853, in-8°, 56 pp. (Extrait de la *Gazette des Trib.*, n^os des 8, 9 et 12 oct. 1853.) L'ouvrage complet formera 6 vol.

M. Berriat-Saint-Prix a fourni des dissert. et comptes-rendus à la *Gazette des Trib.*, au *Droit*, au *Journ. du droit criminel* de M. Morin, à l'*Encyclopédie du droit*, au *Bulletin Férussac*; les notices d'un grand nombre de Dauphinois à la *Biogr. univ. et portative des contemp.* Il a travaillé à l'édit. de Boileau et à la 4e éd. du *Cours de droit crim.* de son père. Enfin, d'après la *Litt. fr. contemp.* de M. Quérard, on doit à ses soins la réimpression de quelques-uns de nos auteurs, entre autres les suivants :

I. *Œuvres choisies de Parny* (avec une notice biogr.) Paris, 1826, 2 vol. in-32, —II. *Œuvres choisies de M. J. Chénier*, 1826, in-32. — III. *Œuvres choisies de Napoléon Bonaparte*, 1827, 4 tomes en 8

part. in-32. — IV. *Œuvres choisies de Boufflers*, 1827, in-32. — V. *Œuvres de Lebrun*, 1827, 2 tomes en 4 part. in-32.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Aimé-Félix-Julien), frère du précédent, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, est né à Grenoble le 26 sept. 1810. Après avoir fait ses études aux colléges de Louis-le-Grand et de Saint-Louis à Paris, il suivit les cours de la faculté de droit de cette ville, fut reçu avocat en 1830 et docteur en 1832. Son père désirait le voir se consacrer à l'enseignement du droit, mais, préférant l'indépendance et la vie obscure du cabinet, il s'y refusa pendant plusieurs années. Ce fut dès 1839 que, cédant enfin aux instances de sa famille, il se présenta 4 fois pour obtenir une place de professeur suppléant à Paris. Désigné comme candidat définitif au concours de 1843-44, il lui manqua, à 2 reprises, une seule voix pour être élu. — M. Berriat-Saint-Prix occupe aujourd'hui au barreau de Paris une place distinguée, que lui ont justement acquis plusieurs ouvrages remarquables destinés à l'enseignement du droit et des travaux d'un ordre plus élevé sur notre droit politique. — Il est membre de l'Acad. de Luxembourg (1851) et de l'Acad. delphinale (1853).

Bibliographie. — I. *Disceptatio juridica de usurpationibus et usucapionibus*. Parisiis, Renouard, 1839, in 4° de 14 pp. — II. *Exposé des principes généraux du mariage et de la séparation de corps; suivi de la résolution des principales difficultés que présente cette matière*. Paris, impr. de Renouard, 1839, in-8°, 20 pp. — III. *Questions de droit romain et de droit français proposées au concours de 1841*. Paris, impr. Renouard, in-4°, 16 pp. — IV. *Disceptatio de conditionibus in testamento scriptis*. Parisiis, Renouard, 1841, in-4°, 16 pp. — V. *De l'incapacité des femmes mariées, mineurs...* Paris, Renouard, 1841, in-4°, 24 pp. — VI. *Questions proposées au concours de 1843-44*. Paris, Renouard, in-4°, 48 pp. - On y trouve une dissertation sur un sujet difficile : *La nature des droits politiques et la qualité de citoyen*. — VII. *Questions au concours de 1846*, in-4°, 18 pp. - Ce sont 7 thèses pour les concours.

VIII. *Commentaire sur la charte constitutionnelle*. Paris, Videcoq, 1836, in-8° de 479 pp. - Les auteurs de la constitution grecque de 1844 ont emprunté beaucoup d'idées à cet ouvrage. Ces emprunts sont indiqués dans la brochure intitulée *Comparaison de la charte grecque* .. ci-dev. p. 124 n° IX. *V.* un article de Romiguière dans le journal *Le Droit*, n° du 4 février 1837. — IX. *Guide pour l'étude des examens de droit, ou indication des principales difficultés qui en sont l'objet et des auteurs qui résolvent ces difficultés*. Paris, Videcoq, 1840, in-18, 200 pp. - La 3e éd. a paru en 1847 chez le même éditeur. — X. *Notes élémentaires sur le Code civil, contenant sur chaque article sans exception l'explication des termes techniques, la filiation des idées et la discussion des questions de principes*.. Paris, Videcoq, 1845-47, 3 vol. in-8°. - Ce livre, surtout théorique, ne ressemble à aucun de ceux qui ont été publiés sur le même sujet. L'auteur applique à la science du droit la rigueur de méthode suivie pour les sciences mathématiques. Le 3e vol. est suivi d'un vocabulaire des termes juridiques du Code; on y trouve, sur toutes les questions de principes, l'énonciation des arguments pour et contre. — XI. *Plan de constitution avec indication des sources et des motifs*. Paris, Pagnerre et Videcoq, 1848, in-8°, 48 pp. — XII. *Théorie du droit constitutionnel français. Esprit des constitutions de 1848 et de 1852. Précédé d'un essai sur le pouvoir constituant et d'un précis hist. des constitutions françaises*. Paris, Videcoq, 1852, in-8°, 732 pp. - Dans ce travail, le plus important de l'auteur, et celui dont il a le plus soigné la forme, se trouvent beaucoup d'idées ou démonstrations nouvelles, notamment sur la nature de la souveraineté, la légitimité de la propriété, l'organisation du travail, la nature du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, le serment politique, etc., etc. — XIII. *Théorie du droit constitutionnel français. 2e partie contenant la constitution de 1852*. Paris, Videcoq, 1852, in-8°, 60 pp. — XIV. *Supplément* (au même ouvrage) *contenant le plébiscite de l'Empire*. Paris, Videcoq, 1853, in-8°, 26 pp. — XV. *Méthode de lecture*. Paris, Renouard, 1852, in-8°, 150 pp. - Dédiée à la fille de l'auteur.

M. Félix Berriat-Saint-Prix a inséré quelques articles dans la *Revue encyclopédique*, la *Revue* de Fœlix, la *Revue* de M. Wolowski, la *Revue* de Marcadé, le *Bulletin du jurisconsulte*. - Il est intervenu dans la polémique engagée en 1851 entre *le Siècle* et *la Patrie* sur la question de savoir s'il était permis d'élire par anticipation une assemblée législ. nouvelle. - Il a soutenu en 1852 dans la *Revue critique de jurisprudence* une dis-

cussion avec M. Nicias Gaillard sur la question de savoir si les légataires universels sont tenus *ultra vires*. - Il a revu et annoté en 1835 la 6e éd. du *Cours de procédure* de son père. - Il se disposait en nov. 1851 à publier un travail sur la question de *l'obéissance militaire passive*; on comprend que les événements politiques survenus depuis ont dû lui faire suspendre cette publication.

BERTON (Louis), curé de Reventin (Isère), embrassa avec chaleur la cause de la révolution, devint second vicaire épiscopal de l'Isère en 1791 et président du conseil épiscopal pendant la vacance du siége entre la mort de Jh Pouchot et l'élection de Henri Reymond (7 sept. - 17 nov. 1792). On le trouve en 1792 et 1793 sur les listes des notables du corps municipal de Grenoble. En 1793, il jeta le froc aux orties et se maria.

Bibliographie. — I. *Instruction sur la loi du 20 septembre 1792, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens*. (Grenoble, impr. d'Allier.) In-8o, 11 pp. — II. * *Adresse d'un franc et loyal républicain à ses concitoyens* (19 nov. 1792), (Grenoble, impr. d'Allier) in-8o, 7 pp. C'est une protestation contre l'élection de H. Reymond en qualité d'évêque constitutionnel de l'Isère. - Une lettre adressée par Berton à l'évêque de Rhône-et-Loire, et insérée à la p. 5 de cet opuscule a fait commettre à M. Colomb de Batines une plaisante méprise. Cette lettre est signée ainsi :

« Je vous salue en Notre Seigneur J. C. BERTON, » second vicaire épiscopal du diocèse du département de l'Isère. »

Or, M. Colomb de Batines, sans se donner la peine de lire ce passage en entier, a pris les initiales J.C.(Jésus-Christ) pour celles des prénoms de Berton et, sans autre examen, il l'a nommé bravement, dans ses *Dauphinois dign. de mém.*, BERTON (J. C.).

BERTRAND (Étienne), jurisconsulte, naquit à St-Chef (Isère) vers 1434, d'une famille noble sortie, d'après Pithon-Curt (1), de la même tige que les Bertrand du Vivarais. Il étudia le droit pendant 3 ans à l'université de Valence, 4 ans à celle de Toulouse et enfin reçut le bonnet de docteur à Avignon où il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat. Il alla ensuite se fixer à Carpentras et y épousa, le 23 juin 1470, Eustochie Bruni, fille du seigneur de Venasque (2). Quoique placé sur un bien obscur théâtre, ce jurisconsulte ne tarda pas à jouir d'une réputation immense justement méritée par l'étendue de ses lumières et de son savoir. Des provinces voisines, on accourait en foule le consulter comme un oracle des lois. Les qualités de son cœur et la droiture de son caractère lui donnèrent en même temps une grande considération non seulement dans sa ville adoptive, mais encore dans tout le Comtat. En 1473, 1479, 1482 et 1490, il fut élu syndic de Carpentras; le 7 nov. 1497, Clément de la Rovère, recteur du Venaissin, lui confia pour 3 ans la présidence de la chambre apostolique; le 14 mars 1511, le recteur Jean de Montaigu le choisit pour un de ses trois lieutenants; enfin, en 1514, François de Villeneuve ayant été pourvu du rectorat lui envoya sa procuration pour exercer à sa place les fonctions de cette charge. — Il mourut à Carpentras, âgé de 82 ans, vers la fin de l'année 1516 (3), vivement regretté des indigents auxquels il donnait régulièrement la 10e partie du produit de ses travaux. — On a de ce jurisconsulte un énorme recueil de consultations qui attestent combien était grande la confiance dont il jouissait. Le célèbre Dumoulin les cite avec éloge et elles faisaient autrefois autorité dans les pays de droit écrit; mais devenues inutiles, elles sont aujourd'hui oubliées. Cependant elles pourraient être consultées avec fruit, sinon au point de vue du droit, du moins au point de vue de l'histoire. En effet, on y trouve des documents des xve et xvie s. concernant des familles nobles anciennes du Languedoc, de la Provence et du Comtat Venaissin et surtout des titres fort curieux relatifs à des familles alors roturières et passées depuis dans la noblesse. — (V. Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse*. - Notice ms. par Fabre de St-Véran, dans les nos 1 et 5 du *Recueil de Tissot*, à la Bib. pub. de Carpentras.)

Bibliographie. — *Volumen primum consiliorum D. Stephani Bertrandi Carpentoractensis*. Lugd. Cl. Serrarius, 1532, 9 vol. in-fol. Le 3e a été imprimé chez Thomas Bertel. - Goth. = Autre éd. sous ce titre : *Consiliorum sive responsorum D. Stephani Bertrandi, carpentoractensis jurisconsulti, ut doctissimi ita integerrimi, vo-*

(1) *Hist. de la noblesse de Provence*, t. IV, p. 383.

(2) Il se remaria en 2es noces avec une nièce du cardinal Philippe de Cabassole.

(3) Son testament est du 21 déc. 1515. Il y est qualifié de *Jurium clarissimus monarcha*

lumen I... Francofurti, ex offic. Typogr. Jo. Saurii M. D. C. III. 8 vol. in-fol. — Cette éd., plus complète que la précédente, est précédée d'une vie d'Ét. Bertrand et d'une préface adressée à un de ses parents, Jean Bertrand, cardinal, archevêque de Sens. Le 2e vol. est fort rare, surtout en Provence. On prétend que le président de Sainte-Tulle Valbelle, intéressé à cacher un titre constatant l'origine de sa maison, en acheta presque tous les exemplaires pour les détruire. Ce titre se trouve à la tête d'une consultation, p. 86.

BERTRAND DE MONTFORT (LOUIS ANTOINE-FRANÇOIS DE), né au Buis, le 3 déc. 1739, fut nommé par le prince de Monaco (1) vers 1769, vice-bailli, ou lieut.-gén. au bailliage des baronnies. Il se nommait alors BERTRAND tout court; mais comme sa famille, d'ailleurs ancienne et des plus honorables, comptait un grand nombre d'alliances avec la noblesse, il ne tarda pas lui-même à avoir des prétentions de ce genre. Voici comment la chose se fit : 3 frères BERTRAND qui servaient avec une grande distinction dans les mousquetaires de Louis XIV, l'un en qualité de mestre de camp, les deux autres en celles de brigadiers, avaient été anoblis par ce prince vers le commencement du XVIIIe s. De retour en Dauphiné, ils avaient ajouté à leur nom celui de DE ROSTAING, puis étaient morts sans postérité, laissant pour héritiers un de leurs cousins, aïeul du lieut. général au bailliage du Buis dont il s'agit. A peine revêtu de cette dignité, celui-ci résolut, quoique collatéral, de faire revivre à son profit les titres d'anoblissement concédés aux BERTRAND DE ROSTAING, et il prit dès lors le nom de BERTRAND DE MONTFORT. — Cependant, comme on pouvait lui contester sa noblesse de fraîche date, puisqu'il ne descendait pas des 3 frères auxquels elle avait été accordée, il s'avisa, pour faire régulariser sa position de s'adresser au pape Pie VI et, moyennant la somme de 1500 liv., ce pontife le créa comte et noble de 1er rang. Il se pourvut ensuite au parlem. de Grenoble pour faire enregistrer le bref du pape; mais cette cour, plus sévère que la chancellerie romaine s'y refusa. Malgré cet échec, le vice-bailli du Buis ne cessa pas de se regarder comme bien noble; il prit dans divers actes publics la qualité de comte et fit même graver sur la porte de sa maison les armes des Bertrand de Rostaing. — En 1789, le tiers-état de notre province le nomma député aux états-généraux. Dans cette assemblée, M. Bertrand de Montfort ne pouvait se ranger contre la caste à laquelle il ambitionnait tant d'appartenir, aussi fut-il infidèle à son mandat en votant dans toutes les occasions avec la minorité de la noblesse contre les mesures proposées en faveur du tiers. Après la session, malgré la rigidité de ses principes aristocratiques, il ne dédaigna pas de solliciter les suffrages populaires pour une place de juge au trib. du Buis et prêta, après son élection, le serment de fidelité à la constitution exigé par la loi. Bien plus, en 1795, les électeurs de la Drôme l'ayant nommé juge au trib. de Valence, il n'hésita pas davantage à prêter le serment à la République. — Sous l'empire, il demeura dans l'obscurité, ne demandant rien et se contentant modestement de se voir inscrit sur le tableau des avocats du trib. de Nyons. Mais à la 1re restauration, il se hâta de reprendre la poursuite de son anoblissement qui, semblable à un mirage trompeur, le fuyait depuis près de 40 ans. Enfin, cette fois, son espoir ne fut pas déçu et Louis XVIII l'anoblit tout de bon, en même temps que plusieurs autres ex-constituants, par une ordonnance royale du 6 sep. 1814. — Cependant tous les vœux de M. Bertrand de Montfort n'étaient pas satisfaits; le titre de comte lui manquait encore. Vers la fin de 1814, il en fit la demande à la chancellerie, mais j'ignore si elle lui fut accordée.—Il est mort au Buis le 8 mars 1821, entouré de l'estime et de la considération publiques et laissant la réputation d'un jurisconsulte distingué.

PORTRAIT. — *Louis An. Fr. de Bertrand de Montfort, vice Bally, Lieutt-Gral des Baronnies... Perrin del. Courbe sc.*, in-8. (Suite de Déjabin.)

BESANCON (HUGUES), né à Varces, mort en 1679, était avocat au parlement de Grenoble et oncle de Guy Allard. Celui-ci, en honnête neveu, a cru devoir lui consacrer un article dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, où il nous le représente comme un homme de *profond sçavoir*.

BESIGNAN (le marquis de). *V.* DUCLAUX DE BÉSIGNAN.

BESSON (JACQUES), mécanicien, naquit à Grenoble vers le commencement du XVIe siècle. Il professa d'abord les mathématiques à Paris avec un certain

(1) Comme ducs de Valentinois, les princes de Monaco avaient les droits de haute, basse et moyenne justice au Buis.

éclat, puis se fixa à Orléans vers 1554, où il mourut de 1569 à 1578.—Il a publié un recueil de machines et d'instruments de son invention fort ingénieux. Un certain nombre d'entre eux ont été depuis mis à exécution par des gens qui se sont bien gardés de nommer le vieux mécanicien auquel ils devaient la 1re idée de leurs *inventions*.

Bibliographie. — I. *Iacobi Bessoni de absolvta ratione extrahendi olea et aqvas e medicamentis simplicibvs...* Paris, 1559, in-4°.=Autre éd., Zurich, 1567, in 8°. = Autre avec la trad. fr. en regard et augmentée d'un second livre, Paris, Galiot Dupré, 1671, in 4° de 24 ff. (B. Ste-Genev., T. 220 [6].)—La traduct. fr. a été imprimée séparément sous ce titre : *Art et moyen parfaict de tirer hviles et eavx, de lors medicaments simples et oleogineux*. Paris, Galiot Dupré, 1573, in-8°, 31 ff. (B. Ste-Genev., T. 79.)=Autre éd., Paris, J. Paraud, 1580, in-4°.—II. *Le Cosmolabe ov instrvment universel, concernant toutes les observations qui se peuvent faire par les sciences mathématiques, tant au ciel, en la terre comme en la mer*. Paris, Deroville (s. d.) in-4° de 8 ff. prélim. non chiffrés et 324 pp. La dédicace est datée du 6 sept. 1566. - On trouve à la fin de cet ouvrage le « Catalogve des « meillevres, plus svbtiles et plvs né- « cessaires inventions lesquelles par vn « longtemps, grands fraiz continuel la- « beur et peine, l'authevr ha trouuées « et experimentées, tant ès sciences ma- « thematiques, qu'en plusieurs artz me- « chaniques. » — III. *L'art et science de trouuer les eaux et fontaines cachées sous terre, autrement que par les moyens vulgaires des agriculteurs et architectes*. Orléans, Trepperel, 1569, in-4°. (B. Mazarine, C. 15554.) — IV. *Description et usage du compas euclidien...* Paris, 1571, in-4°. (*Biogr. univ.*)

V. *Theatrum instrumentorum et machinarum quas J. Bessonus excogitavit liber primus*. (Orléans, 1569). in-fol., 1re éd. très rare. = Autre : *Theatrvm instrvmentorvm et machinarum Iacobi Bessoni Delphinatis, mathematici ingeniosissimi. Théatre des instrvmens mathematiques et mechaniques... Lvgdvni, apud Barth. Vincentium, 1578*, in-fol. de 4 ff. prélim. non chiff. et 60 planches numérotées portant chacune (en haut) son explication en latin =Autre éd. : *Cum Francisci Beroaldi figurarum declaratione demonstratiua... Lvgdvni, apud Barth. Vincent., 1582*, in-fol. de 3 ff. prélim. et 60 planches portant au *verso* des explications en latin.=Autre éd. sous ce titre : *Theatre des instrvmens mathématiques et mechaniques de Iaques Besson Dauphinois docte mathematicien avec l'interprétation d'iceluy par François Beroald*. Lyon, Bart. Vincent, *M. D. LXXVIII*. In-fol. de 20 ff. prelim. et 60 pl. dans l'état décrit à l'éd. latine de 1678. (B. Mazarine, C. 3879.) = Autre, Lyon, 1579, in-fol. (B. de Grenoble, 13223.) = Autre, *à Geneve par Iaques Chouet... M. D. XCIII*, in-fol. de 5 ff. prélim. Les explications des 60 planches sont disposées comme dans l'éd. latine de Lyon, 1582. = On l'a traduit en plusieurs langues, notamment en italien, Lyon, 1582, in-fol. (B. Mazarine, 4765.) — C'est dans cet ouvrage que se trouve la 1re charrue à 3 socs que l'on connaisse. *V.* un compte-rendu le 2 brumaire an X à la Soc. d'agricult. de Paris, par Fr. de Neufchâteau.

BEYLE (Marie Henri (1)), plus connu sous le pseudonyme de **STENDHAL**, naquit à Grenoble le 23 janvier 1783 d'une famille honorable de cette ville : son père était avocat au parlement, et sa mère fille d'un médecin distingué.—Après avoir terminé d'une manière brillante ses études à l'école centrale de l'Isère, il vint à Paris en 1799 pour se faire recevoir à l'École polytechnique. Il était recommandé à M. Daru, qui le logea chez lui et l'admit à sa table. Beyle travailla quelque temps à la préparation de ses examens, mais dégoûté bientôt des mathématiques, il les abandonna pour entrer dans les bureaux du min. de la guerre. La bureaucratie ne lui plaisant pas davantage, et encore indécis sur le choix d'une carrière, il suivit en amateur M. Martial Daru qui se rendait à l'armée d'Italie en qualité d'inspecteur aux revues. Il assista (14 juin 1800) à la bataille de Marengo, travailla ensuite dans les bureaux de Petiet, gouverneur de la Lombardie, puis entra (23 sept. 1800) comme maréchal des logis dans le 6e dragons. 2 ans après, fatigué de l'état milit. et de la vie de garnison, il donna sa démission (20 sept. 1802) et vint passer quelques mois dans sa famille.—Au mois de juin 1803, il partit pour Paris dans le but de travailler à refaire son éducation, mais un séjour trop prolongé dans le même lieu convenait peu à un homme de cette mobilité, aussi passionné pour l'imprévu et

(1) M. Colomb de Batines et plusieurs autres biographes lui donnent par erreur les prénoms de *Arthur-Louis-Alexandre-César*.

le changement, il voulut essayer encore de la vie de famille et se rendit à Grenoble en mars 1805. Pendant quelque temps, cette ville lui parut supportable, grâce aux beaux yeux d'une actrice dont il était vivement épris et qui le payait de retour; mais cette femme étant allée jouer au théâtre de Marseille, grand fut le désespoir du jeune amoureux. Comment faire! Vivre loin d'elle était impossible, il fallait absolument la suivre et trouver en même temps un prétexte plausible pour faire consentir sa famille à ce brusque départ. L'amour lui inspira un singulier expédient : feignant tout à coup de ressentir les plus grandes dispositions pour le commerce, il obtint d'entrer comme commis dans une maison d'épiceries en gros de Marseille. Cependant, l'aventure ayant pris fin par le mariage de la demoiselle avec un grand seigneur russe, Beyle dit bien vite adieu aux denrées coloniales et revint à Paris.—Mal guéri de sa belle passion, il avait besoin de distractions et de bruit; M. Martial Daru l'emmena à l'armée et, sur sa recommandation, Bonaparte le nomma, en octobre 1806, intendant de ses domaines à Brunswick. Il fut ensuite successivement : adjoint aux commissaires des guerres (11 juillet 1807); - auditeur de 1re classe au Cons. d'État (3 août 1810) et employé sous M. Daru pendant les campagnes d'Iéna et de Wagram comme attaché au Cons. d'État, sect. de la guerre; - inspecteur du mobilier de la couronne (22 août 1810). — En 1812, il fit la campagne de Russie en qualité de directeur général des approvisionnements de Minsk, Witepsck, etc. Enfin, en 1814, il fut adjoint au comte de St-Vallier, nommé commissaire extraordinaire dans le dép. de l'Isère. (1)

La fortune de Beyle s'évanouit en même temps que celle de Bonaparte. Il quitta la France en août 1814 pour se rendre à Milan, qu'il avait déjà habité lors de la guerre d'Italie et dont le séjour était pour lui plein d'attraits. Il y resta 7 ans. Ce fut l'époque la plus heureuse de sa vie, celle qu'il aimait à rappeler sans cesse avec enthousiasme. — En avril 1821, la police autrichienne vint interrompre son bonheur : elle le soupçonna d'affiliation avec les *carbonari* et lui intima l'ordre de sortir de Milan. Beyle vint alors à Paris, le désespoir dans l'âme, car il laissait à Milan de douces habitudes, des affections de cœur, les délicieuses soirées des loges de la Scala; mais admis bientôt dans les salons de Paris, il noua des relations, contracta des affections nouvelles qui ne tardèrent pas à adoucir ses regrets. (2) —En 1830 (25 sept.), ses amis le firent nommer consul à Trieste, puis (avril 1831) à Civita-Vecchia. Cette nomination fut pour Beyle une sorte d'exil; il eût préféré le plus modeste emploi et rester à Paris. Aussi le séjour de Civita-Vecchia lui devint insupportable : il y menait la vie la plus triste dans de monotones loisirs, songeant sans cesse aux brillantes soirées de Paris, à cette société d'élite, où sa place était restée vide, n'ayant pour compagnie que de prosaïques bourgeois se couchant à 10 heures du soir, et, pour unique distraction, de voir arriver les bateaux à vapeur. — Pendant toute la durée de son consulat, il ne cessa d'accabler le ministre de demandes de congés afin de venir se retremper à Paris. C'est à la faveur de l'un d'eux qu'il s'y trouvait lorsque, le 22 mars 1842, en sortant de table, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie sur le trottoir de la rue Neuve-des-Capucines. Transporté chez lui, il mourut le lendemain à 2 heures du matin.

Dès 1821, Beyle s'était acquis dans les salons de Paris la réputation d'un homme d'esprit, d'un brillant causeur, et cependant, au moment de leur publication, ses ouvrages passèrent à peu près inaperçus. Ce fut M. de Balzac qui, le premier, attira sur eux l'attention publique en insérant dans la *Revue parisienne* du 25 sept. 1840, un long article sur la *Chartreuse de Parme*. L'illustre romancier faisait les plus grands éloges de ce livre « où le sublime, disait-il, é-

(1) En 1810, dans le décret qui le nommait inspecteur du mobilier de la couronne, il avait jugé à propos de faire ajouter un *de* à son nom. Tout allait pour le mieux à Paris où sa famille n'était pas connue, mais, arrivé à Grenoble, il se trouva dans cette délicate alternative : ou supprimer la particule consacrée par un décret impérial, ou se faire moquer de lui. Il préféra ce dernier parti et l'on put voir sur les murs de Grenoble toutes les proclamations du comte de St-Vallier contresignées : *de Beyle, auditeur au Conseil d'État*. Cela fit beaucoup rire et donna lieu à plus d'un joyeux *lazzi*. Le préfet de l'Isère, M. Fourrier, l'appelait malicieusement M. *de* Beyle, fils de M. Beyle.

(2) Beyle resta néanmoins toute sa vie Italien par le cœur. D'après ses recommandations on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

ARRIGO BEYLE
MILANESE
SCRISSE
AMO
VISSE
ANN. LIX. M. II.
MORI IL XXIII ARMZO
M. D. CCC. XLII.

« chait de chapitre en chapitre... œu« vre d'un homme de talent immense, « mais qui n'aura de génie qu'aux yeux « de quelques êtres privilégiés..... qui « ne peut trouver de lecteurs habiles à « le goûter que parmi les diplomates, « les ministres, les observateurs, les « gens du monde les plus éminents, « les artistes les plus distingués, enfin « parmi les douze ou quinze cents per« sonnes qui sont à la tête de l'Eu« rope. » Cet ébouriffant article causa une vive sensasion dans le monde littéraire et aussitôt, un grand engouement succédant à l'indifférence, les ouvrages de Beyle trouvèrent d'enthousiastes admirateurs, car une foule de gens voulurent être rangés parmi ces douze ou quinze cents personnes les plus intelligentes dont le *maître* avait parlé. Aujourd'hui on le réimprime de toutes parts, et sa qualité d'homme de génie passe pour être généralement admise. -- Pour moi qui suis loin de prétendre à faire partie de cette haute aristocratie du bon goût, je ne puis comprendre un tel engouement. J'ai vainement cherché dans Beyle ces beautés de 1er ordre, ce sublime dont parle M. de Balzac; il m'a paru fort au-dessous de la réputation qu'on lui a faite, et certainement sa vogue ne durera pas. Et je m'étonne fort qu'il ne se soit pas encore rencontré un critique assez indépendant pour oser crier bien haut avec *Alceste* aux *Philinte* de nos jours :

« Quoi! vous avez le front de trouver cela beau! »

Le lecteur, curieux de connaître jusqu'où a été poussée l'exagération des louanges, peut recourir aux nombreuses études faites sur cet écrivain dont j'indiquerai les principales : *Étude* par Mérimée dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1843, — par Louis Desroches dans la *Revue de Paris*, — par Hippolyte Babou, dans la *Revue nouvelle*, 1846, t. XLI. — (Voy. encore ci-après, *Bio-bibliog.*)

Beyle avait une ridicule manie, celle de vouloir se singulariser. Toute sa vie il chercha à se déguiser et à passer pour un personnage bizarre, insaisissable et conjectural. Dans ses livres, dans sa conversation, dans sa conduite, il s'étudiait avec soin à ne rien dire, à ne rien faire comme le commun des mortels. Il se donnait sans cesse des titres imaginaires et des noms de fantaisie. Presque tous ses livres ont paru sous le pseudonyme de *Stendhal*, mais il en avait une infinité d'autres qu'il prenait alternativement dans les habitudes de la vie. Ses lettres, même celles adressées à sa famille, étaient presque toujours signées de noms supposés. Cette manie provenait d'un grand mécontentement qu'il avait de sa personne; car la nature l'avait fort maltraité. Il était très laid et qui pis est d'une laideur commune et bourgeoise, sans distinction, sans nul caractère de grâce ou de noblesse. Or, la conscience de ce qu'il appelait son infériorité physique le chagrinant beaucoup et le préoccupant sans cesse, il chercha d'abord à réparer par la toilette et toutes les ressources de l'art les torts de la nature envers lui. Ne pouvant réussir à se faire beau, il voulut paraître bizarre et compenser en quelque sorte ses défauts physiques en répandant à pleines mains autour de lui l'extraordinaire et l'inattendu. « J'aime mieux, disait-il, passer pour un caméléon que pour un bœuf. » Mais le désir de se singulariser lui a souvent inspiré des actes contraires au bon goût et au bon sens. Il est même telles de ses *originalités* que l'on pourrait qualifier tout autrement, par exemple son habitude de donner de faux noms à ses tailleurs et à ses bottiers, et le caprice qui lui prit, pendant son séjour à Milan, de se faire passer pour un officier supérieur de dragons licencié en 1814 fils d'un général d'artillerie.

Il était membre de la Légion-d'Honneur, et malgré toutes les phrases déclamatoires contre les cordons et les décorations dont ses livres sont pleins, il aimait volontiers à se faire donner le titre de *chevalier*.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eloge funèbre de M. Beyle*; par P. Mérimée. Paris, 1842, in 8°. (Extr. de la *Revue des 2 mondes*), tiré à 25 exempl. — II. *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Beyle par M. R. Colomb son exécuteur testamentaire*, in-12 de 66 pp. (imprimée en tête de la *Chartreuse de Parme*. Ed. Charpentier, ci-après n. XIII). L'auteur, ami et compatriote de Beyle, a consigné dans cette notice, avec un soin méticuleux, les moindres particularités de la vie de son héros. — *V.* un rapport fait par M. Ducoin à l'Acad. Delphinale et inséré dans le *Courrier de l'Isère*, nos des 1er, 3 et 6 juillet 1847.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. * *Lettres écrites de Vienne, en Autriche, sur Haydn, suivies d'une vie de Mo-*

zart et de considérations sur Métastase et l'état présent de la musique en Italie, par Alexandre César Bombet. Paris, Didot, 1815, in-8°. - Les lettres sur Haydn sont une traduct. libre de l'*Haydine* de Carpani, mais Beyle ayant oublié de le dire, l'auteur italien dénonça le plagiat. Cela donna lieu à une vive querelle dont le public s'amusa quelques moments, surtout aux dépens de l'oublieux traducteur qui fut complètement battu. (Quérard, *Littér. franç. contemp.*) = Autre éd. sous ce titre : **Vies de Haydn, Mozart et Métastase.* Paris, Delaunay, 1817, in-8°. —II. **Histoire de la peinture en Italie, par M. B. A. A.* Paris, Didot, 1817, 2 vol. in-8°. - L'éditeur a fait pour quelques exemplaires de nouveaux titres portant les dates de 1824 et 1831. - Cette histoire est l'œuvre capitale de Beyle. Il en a particulièrement soigné la forme. —III. **Rome, Naples et Florence en 1817*. Paris, Egron, 1817, in-8°. =3° éd. Paris, 1826, 2 vol. in 12. - Je ne connais pas la 2° éd. M. Colomb pense qu'elle a été publiée à Londres. (*Notice* sur Beyle, p. 51.) — IV.* *Del romantismo nelle arti.* Firenze, 1819, in-8°. — V. * *De l'amour, par l'auteur de l'histoire de la peinture en Italie.* Paris, Mongie, 1822, 2 vol. in-12.-L'auteur considère l'amour comme une simple fonction de notre organisme. — VI *Vie de Rossini.* Paris, Bouland, 1823, 2 part. in-8°. = 2° éd. Paris, *le même*, 2 part. en 1 vol. in-8° - C'est la même éd. avec un changement de titre. — VII.* *Racine et Shakespeare.* Paris, Bossange, 1823, in-8° de 56 pp. (sous le pseud. de Stendhal). Cette brochure, toute en faveur du *romantisme*, ayant fait une certaine sensation, M. Auger prononça au sein de l'Académie fr. un discours contre les nouv. doctrines litt. Beyle releva cette sorte de défi et répondit par l'opuscule ci-après : *N° II, ou Réponse au manifeste contre le romantisme prononcé par M. Auger dans une séance solennelle de l'Institut.* Paris, les march. de nouv. 1825, in-8°, 112 pp.— VIII. **D'un nouveau complot contre les industriels, par M. de Stendhal.* Paris, Sautelet, 1825, in-8°, 24 pp. Un industriel de mauvaise humeur répondit à cet opuscule par l'épigramme suivante :

Imprudent détracteur d'une honorable école,
Beyle, au nom d'industrie, a frémi tout entier.
Que lui fait donc ce nom? Craint-il qu'on ne l'accole
A son titre de chevalier?

IX.* *Armance, ou Quelques scènes d'un salon de Paris en 1827.* Paris, 1827, 3 vol. in-12. - Reprod. l'année suiv. sous ce titre : * *Armance ou Quelques scènes d'un salon de Paris.* Paris, Boulland, 1828, in-12. — X.* *Promenades dans Rome.* Paris, 1829, 2 vol. in-8°. — XI.* *Le Rouge et le Noir.* Paris, Levavasseur, 1830, 2 vol. in-8°. = Autre éd. Paris. 1831, 6 vol. in-12.=Autre. Paris, Charpentier, 1846, 1 vol. in-12. - Le sujet du roman est emprunté à un procès criminel qui eut beaucoup de retentissement en Dauphiné en 1828. « Le séminariste Berthet, en proie à une jalousie atroce, tira 2 coups de pistolet sur Mme M... au milieu de l'église du village de Brangue (Isère). Cette dame en fut quitte pour une blessure et Berthet mourut sur l'échafaud à Grenoble. » (Colomb, *Notice* sur Beyle, p. 59.) — XII. *Mémoires d'un touriste.* Paris, Dupont, 1838, 2 vol. in-8°. On y trouve un chapitre intéressant sur la rencontre de Bonaparte revenant de l'île d'Elbe, avec les troupes royales, près de Laffrey, en mars 1815. Il a été inséré dans le journ. *le Courrier français*, n° du 19 juin 1838.— XIII. * *La chartreuse de Parme*, Paris, Dupont, 1839. 2 vol. in-8°. = Autre éd. *précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Beyle par M. Colomb...* Paris, J. Hetzel, 1846, 1 vol. in-12. (Bib. Charpentier.)

§ II.

Beyle a encore publié un assez grand nombre d'articles dans les revues et journaux de Paris et de Londres, mais comme il les signait d'initiales ou de noms supposés, variant au gré de ses caprices, il est impossible d'en donner une liste complète. Voici tous ceux indiqués par M. Colomb, mieux informé que personne de toutes les particularités littéraires relatives à son ami.

Il a fourni à la *Revue de Paris* 5 nouvelles : *Vanina-Vanini* (1829) ; - *Lord Byron en Italie* (1830) ; - *Le coffre et le revenant* (1830); — *Le philtre* (1830. Cette nouvelle avait d'abord paru dans le t. II du *Dodécaton ou Le Livre des Douze*); - *La Comédie est impossible en 1836.*

A la *Revue des Deux-Mondes* 4 nouvelles : *Vittoria Accoramboni, duchesse de Bracciano* (1837); - *Les Censi, histoire de 1599* (1838); - *La Duchesse de Paléano* (1838); - *L'Abbesse de Castro* (1er février et 1er mars 1839), a été ensuite imprimée à part. Paris, Dumont, 1840, in-8°. =Autre, éd.: Paris, E. Didier, 1843, pet. in-12 (éd. diamant).

On a encore de lui : un assez grand nombre d'articles de critique littéraire dans la revue anglaise *New monthly*

Magazine, de 1827 à 1829. — *Souvenirs d'un gentilhomme italien*, dans la *Bibliothèque britannique* de févr. 1826.—Une notice sur le poète Buratti, son ami, dans le suppl. de la *Biogr. univ.* pub. par Furne.—*Philibert Lescale, esquisse de la vie d'un jeune homme riche à Paris*, nouvelle insérée pp. 84-87 du livre intitulé : *Le Tiroir du diable. Paris et les Parisiens... rédigé par MM. de Balzac, E. Sue...* Paris (s. d.), gr. in 8°.

Parmi les journaux, le *Journal de Paris* de 1824 contient de lui des articles sur le théâtre italien signés *M* et sur l'exposition des objets d'art au Louvre, signés *A*. — Il en a fourni quelques-uns au journal *le Globe*, un notamment signé de l'initiale *S*. dans le n° du 31 mars 1823; au *Courrier français*, au *Temps*, au *National*, etc.

§ III.

Œuvres complètes - inédites et posthumes - de Stendhal (*Henri Beyle*), *précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages par M. Prosper Mérimée*. Cette éd. annoncée par les libraires Michel Lévy frères doit former 18 vol. gr. in-18. Elle comprendra plusieurs ouvrages inédits : 1° *Souvenirs de voyages* (suite des *Mémoires d'un touriste*); - 2° un vol. de *Nouvelles*; - 3° *des Mélanges d'art et de littérature*; - 4° 2 vol. de correspondance.

Portrait. — *Henry Beyle. David 1829*. Médaill. rond de 127 mill. gravé par le procédé Collas, d'après un plâtre de David.

BEYLIÉ (   ), cité par Chalvet, était un médecin de Grenoble, vers le milieu du XVIIIe s. Il ne m'est connu que par l'opuscule suivant dont on trouve une analyse assez étendue dans le *Journal des Savants*, de mai 1743.

Méthode pour traiter les maladies qui règnent dans cette province, sous le nom de rhume, par M Beylié, conseiller médecin ordinaire du roi, aggrégé et professeur ordinaire de médecine à Grenoble. Grenoble, vᵉ Giroud, 1743, in-8°, 20 pp. (B. de Grenoble, 12815.) - Rare.

BEYLIÉ (Claude), né à Grenoble le 6 juin 1729, entra au service en 1748 comme lieuten. en 2ᵉ dans le régiment de Penthièvre, infanterie. L'année suivante, il passa dans le génie, fut reçu ingénieur en 1752 et servit en cette qualité pendant la campagne d'Allemagne de 1758. Nommé capitaine le 22 juillet 1759, il fit la campagne de cette année sous le duc de Broglie, devint ingénieur en chef en 1773, major le 18 janvier 1777, sous-brigadier le 28 avril 1778. — En 1781, on le chargea d'une mission particulière pour les colonies. Rentré en France en 1786, il fut nommé directeur des fortifications à Grenoble le 1ᵉʳ janvier 1791, et mis à la retraite avec le grade de maréchal de camp, le 16 déc. 1793.—Il est mort à Grenoble en 1818.

BEYLIÉ (P.-F. Augustin), frère du précédent, né à Grenoble en 1730, entra en 1750 comme enseigne dans le corps royal d'artillerie des colonies. Il gagna tous ses grades dans nos possessions d'outre mer et revint en France, en 1790, comme député des Indes orientales à l'Assemblée nationale. Il était alors maréchal de camp.—A raison de ses connaissances spéciales, Beylié se rendit très utile pour les travaux du comité des colonies et publia un opuscule relatif à leur législation, mais il ne prit aucune part aux discussions de la tribune. — Il mourut en mai 1796.

Portrait. — *P. A. F. Beylié, maréchal de camp... Labadie del., Le Tellier sculp.* In-8°. (Suite de Déjabin). - Buste, profil, G.

Bibliographie. — *Observations sur la législation des colonies...* (Decourcelles, *Dict. Hist. des Généraux Fr.*)

BIARD (Pierre), né à Grenoble en 1565, entra dans la Soc. de Jésus en 1580 et professa pendant 9 ans la théologie dans la maison de son ordre à Lyon. Destiné ensuite aux missions étrangères, il partit en 1608 pour aller annoncer l'Evangile dans le Canada. Les sauvages l'accueillirent fort bien, mais lors de l'expédition des Anglais dans cette contrée, en 1613, il eut la douleur de voir détruire tous les établissements dus à ses soins; il subit toutes sortes de mauvais traitements, fut mis quelque temps en prison et enfin obligé de revenir en France.—Ses supérieurs l'employèrent ensuite dans les missions et les controverses organisées contre les protestants. Il prêcha successivement à Castres, à Die (1619) et à Avignon où il mourut le 19 nov. 1622.

Bibliographie.—I. Lettre (en latin) au général de son ordre contenant la description de la Nouvelle-France (Canada) Elle est datée du 31 janvier 1611 et se trouve pp. 121-143 des *Annuæ litteræ Societatis Iesu anni* CIↃ. IↃC. XI.. (Dilingæ, ex typogr. Mayeriana) in-8°. —II. *Relation de la Novvelle France, de ses terres, natvrel dv païs, et de ses habitans... à Lyon chez Lovys Mvgvet... M. DCXVI*, pet. in-12 de 6 ff. 338 pp. et

17 ff. - Rare. Cet ouvrage n'est pas, comme le prétendent quelques biographes, la traduct. de la lettre précédente.—III. *L'avtorité de nostre S. Pere le pape, efficacement et clairement vérifiée par l'authentique tesmoignage de S. Ierosme, et autres peres. Et la réfutation de tout ce que Iean Martinet ministre de Saillans a peu controuver au contraire... a Lyon, par Iean Lavtret... M. DC. XIX.* pet. in-12 de 4 ff. prélim. non chiffrés et 168 pp. - Très rare. - Voy., sur l'origine de cette polémique, l'article d'*Antoine* RAMBAUD.

BIERRIS DE ROMANS est le nom d'une dame poète vivant à la fin du XIIe s., et dont il nous reste une seule pièce insérée, entre autres recueils, dans le *Parnasse occitanien* de Rochegude, p 376. Cette pièce, d'ailleurs pleine de délicatesse et de grâce, n'est rien moins qu'une déclaration d'amour adressée à une autre dame nommée Marie. — Son nom a fait conjecturer qu'elle était de Romans, mais on ne possède aucun renseignement positif sur sa vie. — Chalvet la nomme RABIERRIS (Ve TROUBADOURS).

BIGNAN, dit BIGNAN DE COYROL (1) (JEAN-LOUIS-DOMINIQUE), négociant, né à Suze-la-Rousse (Drôme), le 4 nov. 1743, fut député du tiers-état de Dauphiné aux états généraux. Il remplit son mandat avec le mutisme le plus complet et ne coopéra que par ses votes aux grands travaux de cette assemblée. Retombé dans l'obscurité après la session, il mourut à Orange le 6 nov. 1824, chez sa fille Mme d'Hugues, mère du général de ce nom.— Il est le père de M. Bignan (Anne), né à Lyon en 1795, poète et lauréat de toutes les académies

PORTRAIT. — *M. Bignan né à Suze la Roucle* (sic)... *Perrin del. Courbe. sculp.* in-8°. (Suite de Dejabin).

BILLEREY (FRANÇOIS), né vers 1766 à St-Maximin (Isère), fut reçu doct. en médecine à Paris et vint ensuite (vers 1805) se fixer à Grenoble. Il y devint successivement professeur de clinique à l'école de médecine et de chirurgie établie par décret du 20 nov. 1806, puis médecin en chef de l'hôpital de cette ville.— On doit en grande partie à ses efforts la création des Thermes d'Uriage. Le baron d'Haussez, alors préfet de l'Isère, afin de l'encourager à poursuivre cette œuvre philantropique, le nomma inspecteur des eaux minérales de l'Isère, par arrêté du 19 mars 1821, confirmé par une décision ministérielle du 6 juillet 1835. Mais M. Billerey fut loin de retirer de cet établissement tous les avantages qu'il avait droit d'en attendre. Des difficultés survenues entre lui et la marquise de Langon, propriétaire du château d'Uriage, amenèrent d'abord sa destitution. Réintégré ensuite par décision du 28 oct. 1830, il ne tarda pas à se voir indirectement remplacé. En effet, le nouveau propriétaire, M. de Saint-Ferréol ayant fait nommer en qualité d'inspecteur adjoint M. Gerdy, jeune médecin de Paris, tous les baigneurs accoururent auprès du docteur patroné par le maître du château, de préférence au grave inspecteur officiel. Dès lors, ses fonctions devenant en quelque sorte purement honoraires, partant peu lucratives, et d'ailleurs indigné de voir un autre retirer tous les profits d'un établissement préparé par ses soins, M. Billerey adressa au ministre une protestation contre ce qu'il appelait une *intrusion*. C'est le mémoire indiqué ci-après, n° VIII; il a pour épigraphe le fameux *sic vos non vobis*. La colère s'y fait jour de temps en temps par des épithètes et des insinuations peu bienveillantes, et sans doute il allait bientôt surgir une de ces curieuses polémiques comme les médecins en donnent si souvent le divertissement à leurs malades, lorsque la mort de M. Billerey, arrivée à Briey près Grenoble, le 27 oct. 1839, vint tout à coup terminer le différent.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Série de propositions sur l'épidémie catarrhale qui a régné à Paris pendant l'hiver de l'an* XI. Paris, an XII (1804), in-8°. — II. *Mémoire historique, scientifique et polémique sur un nouveau hydro-caléfacteur à la vapeur d'eau, par l'intermédiaire d'un récipient condensateur placé au milieu d'un réservoir rempli de ce liquide.* Grenoble et Paris, 1826, in-8, 96 p.—III. *La contagion du choléra-morbus de l'Inde, dénoncée et démontrée par les faits et le raisonnement... avec l'indication des moyens curatifs.* Grenoble, 1832, in-8°. — IV. *Postscriptum de la contagion du choléra asiatique,* in-8°, 28 pp.— V. *Discours prononcé à l'ouverture de l'école secondaire de médecine de Grenoble le 7 nov. 1831.* Grenoble, impr. d'Allier, 1832, in-8. 20 pp.— VI. *Instruct. relative aux eaux minérales d'Uriage.* Grenoble, 1821, in-8°. — VII. *Notice sur l'établissement thermal d'Uriage..... pour la saison des eaux de*

(1) Ayant acheté, peu de temps avant la révolution, la terre de Coyrol située entre Piolenc et Orange (Vaucluse), il se fit appeler BIGNAN DE COYROL seigneur du grand et du petit Frigoutet.

1834. (Grenoble, impr. de Baratier). In-8°, 8 pp. — VIII. *Mémoire du docteur Billerey... contre M. le comte de Saint-Ferréol...* Grenoble, typogr. d'Allier, 1839, in-8°, 56 pp.

Le Dr Billerey lut, en l'an x, à la Soc. des sciences et arts de Grenoble, dont il était membre, un *Mémoire sur la respiration et sur l'influence de l'oxigène, relativement à la couleur du sang et à la contraction du cœur.*

BILON (François-Marie-Hyppolyte), né à Grenoble en 1780, alla étudier la médecine à Paris sous Bichat et sous Boyer. Il devint un des élèves les plus distingués de ces illustres maîtres, et sa thèse, *sur la douleur*, est restée un des meilleurs ouvrages relatifs à cette curieuse matière. De retour à Grenoble (1803), il fut nommé professeur de physiologie à l'école de chirurgie, et de physique au lycée. — Bilon était instruit et laborieux; il jouissait dans sa ville natale d'une grande réputation comme médecin, lorsqu'une affection de poitrine, suites de veilles trop assidues, l'enleva le 29 oct. 1824, à l'âge de 44 ans. — Il était membre de la Soc. des sciences et des arts de Grenoble et de plusieurs autres soc. savantes.

Bibliographie. — I. *Dissertation sur la douleur.* Paris, impr. de Feugueray, an xi, 1803, in-8° de 154 pp. — II. *Aperçu sur l'ensemble de la médecine.* Montpellier, Tournel, 1803, in-4°, 44 pp. — III. *Eloge historique de Xavier Bichat, lu à la Société de santé de Grenoble, le 4 frimaire an* x. Grenoble, an xi, in-8°.

Il a fourni plusieurs articles au *Dict. des Sciences médicales.* — Il a lu à la Soc. des sciences et des arts de Grenoble les ouvrages suivants : *Memoire sur le sommeil considéré physiologiquement* (an x). — *Essai physiologique sur le geste* (an xii), inséré dans les *Mélanges litt... de la Soc. d'émulation des H.-Alpes* (Gap, 1807, in-8°), pp. 87-108. — *Essai physiologique sur l'amour* (an xiii). — *Rapport sur les travaux de l'Athénée du Gers* (an xiii). — *Essai sur le bonheur* (1806).

D'après quelques biographes, il aurait laissé en manuscrit un *Essai sur l'influence des passions dans la production des maladies.*

Son père, membre de la Soc. des sciences et des arts, chirurgien de l'hôpital général et de celui de la Providence de Grenoble, professeur de pathologie à l'école de chirurgie de cette ville, était un praticien distingué. Il a inséré quelques mémoires dans les *Affiches du Dauphiné*, entre autres les suivants : *Observation sur un accouchement laborieux heureusement terminé par le moyen du forceps* (n° du 24 avril 1778). — *Description d'un enfant monstrueux* (sans cou) (n° du 9 avril 1779). — *Observation chirurgicale sur la mort d'une jeune fille, occasionnée par l'administration d'un topique prétendu secret* (n° du 28 avril 1780).

BIZANET (Guillain-Laurent), né à Grenoble le 10 août 1755, entra au service comme simple soldat et s'éleva sans autres protections que son courage jusqu'aux grades supérieurs. En 1792 il était capitaine, en 1793 adjudant général, en l'an IV général de brigade. Il servit en cette qualité à l'armée d'Italie. Mais étant tombé, on ignore pour quels motifs, dans la disgrâce du général Bonaparte, on l'éloigna depuis lors systématiquement du théâtre de toutes les grandes opérations militaires. — Il fut commandant d'armes à Toulon de 1799 à 1804, à Cologne en 1805, à Berg-op-Zoom de 1810 à 1814. Pendant ce dernier commandemt, il se signala par un beau fait d'armes en repoussant, à la tête de 2700 hommes seulement, et après un combat de 12 heures, un corps de 4800 Anglais qui voulait s'emparer de la ville (mars 1814). — A la 1re restauration, Louis XVIII le nomma chev. de St-Louis (19 juillet 1814). Pendant les 100 jours, il eut le commandem. de Toulon sous les ordres du maréchal Brune et fut mis à la retraite en 1817. Il est mort à Grenoble le 18 avril 1836. — Le 1er consul l'avait nommé officier de la Lég.-d'Honneur le 11 déc. 1803.

BLACHE (Antoine), né à Grenoble le 28 août 1635, fut d'abord soldat et servit avec quelque distinction pendant les guerres d'Italie; mais ayant reçu au bras une blessure grave qui le rendait désormais impropre au service militaire, il abandonna cette profession pour embrasser l'état ecclésiastique. Après avoir été reçu docteur en théolog., il vint à Paris, où on le plaça, comme prêtre habitué, à l'église de St-Nicolas-du-Chardonnet, puis à celle de St-Sulpice, et enfin l'archevêque de Paris le donna en 1670 pour confesseur aux religieuses du Calvaire.

Devenu visiteur de cette congrégation en sept. 1672, il découvrit un complot tramé par une marquise d'Asserac, le cardinal de Retz et les jésuites, dont le but n'était rien moins que d'empoisonner le roi et le dauphin. Il s'empressa aussitôt de faire des démarches pour pré-

venir cet attentat et dénoncer les conspirateurs; mais ceux-ci étaient puissants et la lutte trop inégale; ils parvinrent à étouffer sa voix et cherchèrent même à le faire assassiner. Prévenu à temps, Blache quitta au plus vite un couvent où sa vie n'était pas en sûreté. — Ayant obtenu, en janvier 1675, la cure de Rueil près Paris, ses ennemis l'y poursuivirent de nouveau et ne lui laissèrent pas un seul jour de repos; leurs agents l'accablèrent de tant d'outrages et de tracasseries qu'il fut obligé de donner sa démission en février 1677 et d'accepter en échange une petite chapelle de 200 liv. de revenu. — Vers la fin de 1683, ayant été informé d'un second projet d'empoisonnement de la famille royale formé par la même marquise d'Asserac, il adressa au chancelier Le Tellier un mémoire développant tous les fils de cette nouvelle trame. Le mémoire ne portait pas de signature, mais l'auteur s'y faisait connaître comme étant celui qui avait déjà dénoncé le premier complot; puis, afin d'éviter cette fois de se compromettre, il priait le chancelier, au cas où l'avis lui paraîtrait important, de n'en accuser réception qu'en faisant mettre en encre rouge le G initial du titre de la *Gazette de France* du 31 décembre 1683. Le Tellier, jugeant cet avis digne d'une sérieuse attention, se prêta au désir de Blache et l'on peut voir cette majuscule *G* imprimée en rouge dans le n° précité.

Ces services lui valurent d'être nommé, sur la recommandation expresse de Louis XIV, député du diocèse de Vienne à l'assemblée générale du clergé en 1685, mais ce fut là l'unique récompense donnée à son dévouement. Les jésuites ne pouvant lui pardonner les accusations dont il les avait chargés réussirent constamment à faire écarter toutes les demandes de bénéfice qu'il adressa au roi. Bien plus, le père La Chaise et l'archevêque de Paris, dont il s'était fait deux ennemis particuliers, n'attendaient qu'une occasion pour le perdre et s'en débarrasser. Cette occasion se présenta en 1694. Ayant cru découvrir un projet d'insurrection fomenté en France par le prince d'Orange, il voulut en donner avis au roi et fit la maladresse d'en charger précisément l'archevêque de Paris. Le prélat, en remplissant cette commission, eut soin de représenter Blache comme un intrigant, un visionnaire, un fou, etc., etc., et par suite d'intrigues auxquelles prit part le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, le malheureux fut arrêté et enfermé à Saint-Lazare (13 déc. 1694). — Rendu à la liberté (21 mars 1696), à la mort de l'archevêque, son ennemi, il se retira successivement dans plusieurs maisons religieuses de Paris; mais, au lieu de rester tranquille comme sa sûreté l'exigeait, il commit une imprudence en adressant, le 18 mars 1709, une lettre à madame de Maintenon contre le P. La Chaise et les jésuites. Quoique le célèbre confesseur fût mort depuis deux mois, le chancelier Le Tellier, son successeur et l'héritier de toutes ses rancunes contre les détracteurs de la compagnie, fit arrêter Blache le 16 avril de la même année. — On le conduisit d'abord à la Bastille, puis à Charenton comme fou, et de nouveau à la Bastille, où il mourut le 29 janvier 1714.

Bibliographie. — I. * *Réfutation de l'hérésie de Calvin par la seule doctrine de MM. de la R. P. R. pour affermir sans dispute les nouveaux convertis dans la Foy de l'Église catholique*... Paris, Lambin, 1687, in-12. - Rare. — II. * *Lettre à un docteur en théologie par un de ses amis au sujet de l'emprisonnement de l'abbé Blache* (s. l. ni d.), in-12 de 93 pp. (B de Grenoble, 21029). Relatif à son emprisonnement à Saint-Lazare. — III. *Lettre de l'abbé Blache à madame de Maintenon contre le père de La Chaise, confesseur de sa majesté, qui doit faire bannir les jésuites hors du royaume*... (s. l. ni d.) (18 mars 1709), in-12 de 40 pp

IV. Après sa sortie de Saint-Lazare en 1696, l'abbé Blache s'occupa à rédiger ses mémoires, dont il fit faire plusieurs copies pour être déposées en des mains sûres. Lors de sa deuxième arrestation en 1709, tous ses papiers furent saisis et déposés chez les jésuites.—En 1768, un exemplaire de son ouvrage s'étant trouvé dans la bibliothèque du collège Louis-le-Grand, dirigé alors par la compagnie, le président Rolland d'Erceville, délégué pour dépouiller les papiers trouvés dans les établissements de la société de Jésus, en fit l'objet d'un rapport spécial au parlement de Paris (1). — Une copie de ce même manuscrit faisait partie de la bibliothèque de M. Boulard (2), et il a été publié avec quelques coupures dans la *Revue rétrospective*, t.

(1) Ce rapport est inséré pp. 316-31 de l'ouvrage suivant: *Recueil de plusieurs des ouvrages de M. le président Rolland, imprimé en exécution des délibérations du bureau d'administration du collège Louis le Grand du 17 et 18 avril* 1782. Paris, 1782, in-4°.

(2) *V.* son catalogue, N° 298.

I, II et III, sous ce titre : *Mémoires de l'abbé Blache, docteur en théologie, ou histoire secrète qui découvre les menées sourdes du cardinal de Retz et de ses adhérents pour ôter la vie au roi (Louis XIV) et à monseigneur le dauphin par les moyens dont le cardinal s'était servi pour la faire ôter au cardinal Mazarin.*—Ces mémoires, écrits avec une sorte de candeur et de simplicité des plus attachantes, contiennent une foule d'anecdotes curieuses qu'on chercherait vainement ailleurs. Ils portent, du commencement à la fin, le cachet de la véracité et de la bonne foi, et rien n'y décèle un fou digne d'être enfermé à Charenton.

Le catalogue Boulard contient encore, sous le n° 296, l'indication du ms. suivant : *Abrégé ou extrait de l'histoire de M. Blache, prêtre de St-Sulpice par l'abbé Blache lui-même. Ms. de 318 pp. in-4°. Copie de la fin du* XVIII*e s.*

BLACHE (LA). — Voy. FALCOZ.

BLACONS (PIERRE D'ARMAND DE FOREST, seigr de), fut l'un des gentilshommes de notre province qui les premiers embrassèrent la réforme et prirent les armes à l'appel du baron Des Adrets. Celui-ci le nomma gouverneur de Lyon vers le commencement de mai 1562 et l'employa ensuite dans toutes ses opérations militaires.— Blacons demeura constamment fidèle à la cause protestante ; lors de la défection de son terrible chef, et loin de l'imiter, il se rangea sous les ordres de Dupuy-Montbrun et le suivit, à la tête d'un régiment, à l'armée de l'amiral de Coligny. Après la bataille de Montcontour, il fut nommé, par les reformés, gouverneur de la principauté d'Orange.— Le *Mémorial* d'Eust. PIEDMONT le fait mourir en 1574, au siége de Livron.

HECTOR, son fils, servit aussi sous Des Adrets et à la bataille de Montcontour, puis lui succéda, en 1574, dans le gouvernement de la principauté d'Orange; mais sa fidélité à un parti que ses principaux chefs militaires abandonnaient, le firent destituer de cette charge en 1605. Lors du soulèvement provoqué en 1621 par le fils du malheureux Dupuy-Montbrun, il s'empara du Pousin et de Bais-sur-Bais en Languedoc, et il fallut que Lesdiguières, alors tout dévoué à la cause catholique, vint lui-même faire le siége de ces deux petites places. Blacons repoussa victorieusement tous les assauts, il ne se rendit que sur l'ordre exprès du duc de Rohan, l'un des derniers soutiens des réformés (17 mars 1622). — Il se rallia ensuite apparemment au parti vainqueur, car, dès 1624, on le trouve à la tête d'un régiment parmi les troupes conduites par Lesdiguières en Piémont.

Ces deux personnages jouirent d'une grande importance dans le parti protestant; ils sont à chaque instant mentionnés dans les récits des siéges et combats qui ensanglantèrent notre province pendant les guerres de religion. Les historiens les nomment indifféremment BLACONS et MIRABEL. Cette double appellation jette une grande confusion sur tous les faits qui les concernent, et empêche de démêler nettement ceux propres à chacun d'eux. — Voy. *Hist. du Dauph.*, de Chorier, t. II, et *Hist. de Lesdiguières*, par Videl, *passim*.

Le *Dict. des généraux fr.* de Decourcelles cite par erreur un *Hector* MIRABEL, *sieur de* BLACONS, lieut. de Des Adrets, créé maréch. de camp le 1er août 1593.

BLACONS (HENRI-FRANÇOIS LUCRÉTIUS, *marquis* de), embrassa avec chaleur la cause de la révolution. Il fut nommé par la noblesse du Dauphiné député aux États généraux et, dès les premières séances, parut vouloir se ranger dans le parti populaire. En effet, il se réunit l'un des premiers de son ordre à la chambre du tiers, demanda que toutes les provinces fissent abandon de leurs priviléges, que les trois ordres renonçassent à leurs costumes, etc., etc. Mais ces velléités patriotiques ne furent pas de longue durée et, en 1791, il signa les protestations des 12 et 15 sept. contre les innovations de l'Assemblée. Peu de mois après, les événements politiques, surtout les nombreuses dettes qu'il avait contractées à Paris au milieu des plaisirs, le forcèrent à émigrer. — Rentré en France en 1801, ses créanciers le poursuivirent avec tant d'acharnement que pour leur échapper, il se brûla la cervelle à Paris le 18 mars 1805.

BLANC (   ), né à Callières (H.-Alpes), embrassa l'état ecclésiastique et devint professeur de philosophie au collége d'Embrun. Il s'occupa beaucoup de botanique et laissa sur cette science les deux ouvrages suivants qui sont fort rares :

I. *Essai sur les propriétés des plantes...* Embrun, 1781, in-12 de 30 pp. - *V.* un compte-rendu par Villars, dans les *Affiches du Dauphiné*, n° du 28 déc. 1781. — II. *Essai de botanique pratique.* Embrun, P. F. Moyse, 1787, in-12.

BLANC, dit LA GOUTTE, était un poëte patois, vivant à Grenoble dans la première moitié du XVIIIe s. Je ne possède pas de renseignements sur sa vie. — Ses poésies en patois de Grenoble n'ont rien de remarquable. Leur vulgarité ne se rachète que par une assez grande variété de détails et beaucoup d'expressions heureuses.

BIBLIOGRAPHIE. — I. * *Épître en vers en langage vulgaire de Grenoble, sur les réjouissances qu'on y a faites pour la naissance de monseigneur le Dauphin.* Grenoble, Faure, 1729, in-4°, 22 pp. - M. Colomb de Batines (*Mélanges biogr. et bibliogr.*, p. 207) attribue cette pièce à notre auteur, d'après M. Ducoin, ancien bibliothécaire à Grenoble. M. Champollion-Figeac l'a reproduite dans ses *Nouv. recherches sur les patois* (Paris, 1809, in-12), pp. 131-146. — II. * *Grenoblo malherou. A monsieur* ***. Grenoble, impr. d'André Faure, 1733, in-4°, 26 pp. (Bib. de Grenoble, 16513.)=Autre éd., Grenoble, impr. Giroud (s. d.) (vers 1800), in-8°. = Autre, Grenoble, impr. de J. M. Cuchet (s. d.) (vers 1800), in-8°, 24 pp. = Autre, Grenoble, chez Courreng (s. d.), in-8°, 26 pp.=Autre, (s. l. ni d.) (Catal. Buchon, n° 202). - Toutes ces réimpressions sont suivies d'un opuscule en patois de Grenoble intitulé : *Le dialogo de le quatro comare.*—III. *Coupi de la lettra escrita per Blanc dit la Goutta, à un de sos amis, u sujet de l'inoudation arriva à Garnoblo la veille de saint Thomas, 20 décembro 1740.* Grenoble, impr. de P. Faure, 1741, in-4°, 7 pp. (B. de Grenoble, 16515.) - M. Champollion-Figeac a reproduit cette pièce dans ses *Nouv. recherches...* pp. 103-109.

BLANC (ANDRÉ), pasteur protestant et écrivain, né, le 14 mai 1790, aux Mourandes, hameau du Grand-Villar (H.-Alpes), fut admis au saint ministère le 11 sept. 1810. Un décret du 8 mars 1811 le nomma pasteur à La Motte-d'Aigues (Vaucluse), d'où il fut transféré le 14 mai 1817, à Mens (Isère). Il est aujourd'hui président du consistoire de ce canton.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Du séjour de saint Pierre à Rome.* Inséré dans les *Archives du Christianisme* de 1826, et tiré à part, Paris, Servier, 1826, in-8°, 8 pp.-Cet écrit donna naissance à une polémique entre M. Blanc et un prêtre du dioc. de Grenoble, M. Tabardel :

* Réponse à M. Blanc, pasteur de l'église protestante, sur son écrit intitulé : *Du séjour de saint Pierre à Rome*, par le vicomte de T... Paris, imp. de Farcy, 1827, in-8°, 8 pp.

II. Le pasteur Blanc répondit par un 2e art. inséré dans les *Archives du Christianisme* de juillet 1827.

Réponse à un opuscule de M. Blanc, pasteur à Mens, tendant à prouver que saint Pierre n'est jamais allé à Rome, par l'abbé Tabardel. Grenoble, Baratier, 1838, in-12, de 22 pp.

III. *De la prétendue primauté du pape et du séjour de saint Pierre à Rome, en réponse à M. l'abbé Tabardel.* Paris, Risler, 1838, in-8, 44 pp. (1).

§ II.

La polémique ci-après a été occasionnée par les prédications de M. Guyon, à Grenoble, pendant l'avent de 1837.- (Voy. la *Notice historique*, placée en tête de la brochure de M. l'abbé Desmoulins, *De la Prétendue Réforme....* (ci-après, p. 143, note)

IV. *Lettre à M. l'abbé Guyon en réponse à celle qu'il a fait insérer dans le Courrier de l'Isère du 2 janvier 1838, contre les réformateurs et les principes de la réformation de Luther, par André Blanc...* Grenoble, imp. de Barnel, 1838, in-8°, 8 pp.

Réponse à M. André Blanc, président du consistoire à Mens, par l'abbé Desmoulins. Grenoble, Pelletier, 1838, in-8°, 31 pp.

V. *Lettre à M. l'abbé Desmoulins faisant suite à la lettre de l'abbé Guyon et en réponse aux calomnies dirigées contre les réformateurs et contre quelques principes de la religion chrétienne réformée.* Grenoble, impr. de Prudhomme, 1838, in-8°, 72 pp. = Il en a été fait une 2e édit. la même année (2).

Rome et Genève, en réponse à M. André Blanc, par M. l'abbe Desmoulins. Grenoble. Baratier, 1839, in-8°, 76 pp.

VI. *Un ministre protestant aux prises avec un prêtre catholique romain, en réponse à la brochure de M. l'abbé Desmoulins, intitulée : Rome et Genève...* Grenoble, impr. d'Allier, 1839, in-8°, 116 pp.

L'âge du protestantisme, extrait des registres de l'écriture sainte et de la tradition, ou réponse à la dernière brochure de M. le pasteur Blanc, par l'abbé Desmoulins. Grenoble, Baratier, Carus, 1840, in-8°, 84 pp.

(1) Il faut joindre à ces pièces la suivante : *Lettre à l'archevêque de Toulouse, suivie d'un examen impartial du fameux passage* : TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE (Saint Mathieu, XVI, 18), par A. Bost, M^re du St-Évangile à Genève. Valence, Marc-Aurel, 1838, in-8°.

(2) La brochure de M. l'abbé Desmoulins a encore été réfutée par M. Zipperlen sous ce titre : *Quelques réflexions d'un protestant sur la brochure de M. l'abbé Desmoulins.* Toulouse, impr. Cadaux, 1838, in-12

VII. *La Confession auriculaire est une dangereuse folie*. Grenoble, Allier, 1840, in-8°. 40 pp.

VIII. *Du Purgatoire, par André Blanc*. Grenoble, Allier, 1842, in-8°.

Le purgatoire vengé, avec quelques réflexions préliminaires, par l'abbé Desmoulins. Grenoble, Baratier, Carus, 1840, in-8°, 48 pp.

IX. *Du culte des saints*. Grenoble, 1841, in-8°, 42 pp. (1).

§ III.

X. **Quelques observations d'un pasteur de campagne sur l'instruction primaire dans les communes rurales*. Grenoble, Baratier, 1835, in-8°, 8 pp. — XI. *Quelques notes sur les protestants de Mens et de Trièves*. (Dans la *Revue du Dauph*, t. VI, pp. 27-37.) — XII. **Statistique. Lettres à Lucie sur le canton de Mens (Isère)*. Mens, chez Louis Payan; Paris, Delay, 1844, in-12, de 137 pp.

BLANC (Basile-Michel-Augustin), né à Seyssins (Isère) en 1800, mérite une place dans ce livre pour les services qu'il a rendus à la bib. pub. de Grenoble. — « A l'époque où les jeunes gens ne s'occupent que de frivolités de leur âge, il s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles et de la bibliographie. Héritier de la vaste bibliothèque de son père, il l'augmenta considérablement et la rendit remarquable par la quantité d'ouvrages rares et précieux qu'il parvint à réunir. Bien jeune encore, il fut nommé administrateur de la bibliothèque de Grenoble, à laquelle il fit présent de plusieurs ouvrages et ms. de prix. Il concourut puissamment à l'introduction d'une foule d'améliorations dans le régime de cet établissement, surtout à une nouvelle classification des livres et à la rédaction d'un catalogue raisonné. Il reconstitua le cabinet de minéralogie, dont il fit un dépôt complet de toutes les richesses de ce genre que renferme le Dauphiné. Enfin, malgré toutes les difficultés et les résistances apportées par l'administration municipale d'alors, il réussit à faire nommer M. Albin Crépu aux fonctions de professeur de botanique et de conservateur du cabinet d'histoire naturelle. — Ses travaux utiles et la haute place qu'il s'était acquise dans l'estime publique le firent nommer adjoint à la mairie de Grenoble. » — Il mourut dans cette ville le 3 oct. 1839.

Bio-bibliographie. — **Notice nécrologique et biographique sur M. Augustin Blanc*... (Grenoble, impr. de Baratier) (s. d.) in-4° 3 pp. — L'article ci dessus est extrait de cette notice.

BLANC (Jean-Louis), né à Gap vers 1737, était, au commencement de la révolution, procureur du roi au bailliage de cette ville. En 1795, il fut nommé commissaire du directoire exécutif près le tribunal correct. d'Embrun, et le 13 avril 1799 député des Hautes-Alpes au Conseil des 500 en remplacement de Bontoux. Après le 18 brumaire, il fit partie du Corps législatif d'où il sortit en 1802 pour remplir pendant quelque temps les fonctions de juge au tribunal de Gap.

Plusieurs biographes l'ont confondu avec un *Joseph* Blanc, cons. en l'élection de Gap, officier municipal, administrateur du district, juge au trib. du district, et du département. Né à Gap en 1741, il y mourut le 18 mars 1818. — Voy. son éloge funèbre dans le *Journal d'agriculture des H.-Alpes*, n° de mars 1808.

BLANC (LE). — Voy. Le Blanc.

BLANCARD (Guy), né vers 1741 d'une famille protestante, était propriétaire à Loriol au commencement de la révolution. Il embrassa avec chaleur les idées nouvelles et dut à ces généreux sentiments d'être l'un des députés du tiers-état du Dauphiné à l'Assemblée constituante, où il fit partie des comités de l'agriculture et du commerce.— Retiré à Loriol après la session, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent plusieurs fois à des fonctions municipales et judiciaires; sous l'Empire, il devint membre du cons. général du dép. de la Drôme et juge de paix à Loriol en 1807. Il est mort dans cette commune le 18 juin 1816.

On trouve un long discours de Blancard sur l'agriculture, pp. 6-17 de l'opuscule ci-après : *Procès-verbal de la*

(1) M. Blanc fut puissamment secondé dans cette polémique par M. Bonifas, pasteur de Grenoble. Voici quelques unes des brochures échangées entre ce dernier et M. l'abbé Desmoulins :

Sophismes et calomnies de M. l'abbé Guyon contre la réforme du XVIe s., ou lettre à ce prédicateur, par M. Bonifas. Grenoble, impr. de Prudhomme, 1838, in-8°, 61 pp.

De la Prétendue Réforme et ses défenseurs, ou Réponse à la dernière brochure de M. Bonifas, par M. l'abbé Desmoulins. Grenoble, Baratier, 1838, in-8°, 60 pp.

Rome et ses défenseurs, ou réponse à la brochure de M. l'abbé Desmoulins, intitulée la Prétendue Réforme, par M. Bonifas. Grenoble, Allier, 1838, in-8°, = 2^e éd., *ibid.*, 1839, in-8°.

Le Protestantisme en divorce avec la raison, ou Réponse à la dernière brochure de M. Bonifas, intitulée : Rome et ses défenseurs... par M.* *. Grenoble, Baratier, 1839, in-8°, 90 pp.

fête de l'agriculture, célébrée à Valence... le 10 messidor an VI... (Valence, Bénistant), in-4° de 38 pp.

BLANCARD (Amable-Guy), fils du précédent, lieutenant général, baron de l'empire, est né à Loriol le 18 août 1774. — Entré comme sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Roussillon (cavalerie) le 15 sept. 1791, il se distingua par de nombreux faits d'armes pendant les guerres de 1792 à l'an XI. Il servit ensuite aux armées du Rhin, du Danube, d'Italie, et passa comme capitaine dans la garde consulaire. Il fut nommé chef d'escadron le 5 sept. 1805 à l'armée des côtes de l'Océan, prit une part brillante à la bataille d'Austerlitz et obtint le grade de colonel d'un régiment de carabiniers le 23 janvier 1807. Il fit à la tête de ce corps les campagnes de Pologne (1807), d'Autriche (1809), de Russie (1812), de Saxe (1813). Sa belle conduite pendant cette dernière lui mérita le grade de général de brigade (28 sept. 1813). — A la 1re restauration, il fut mis en non activité et reçut néanmoins, comme tant d'autres officiers supérieurs, la croix de Saint-Louis le 29 juillet 1814. Pendant les 100 jours, il commanda une brigade de cavalerie et combattit à Waterloo. La deuxième restauration le mit d'abord en disponibilité, puis à la retraite le 1er janvier 1825. —Remis en activité après la révolution de 1830, il a commandé en 1831 le département du Rhône, puis celui de Seine-et-Oise, a été nommé comm. de la Lég.-d'Honneur le 16 nov. 1832 et mis en disponibilité avec le grade de lieutenant général le 21 décembre 1835.

— Son frère aîné, Jean-Charles-Marie-Guy, né à Loriol le 28 juin 1773, chef d'escadron du 11e de cuirassiers, membre de la Lég.-d'Honneur, mourut sur un champ de bataille en 1813. C'était un officier distingué par son intelligence et sa bravoure.

BLANCHARD (Antoine-Louis), né à Gap, vers 1800, vint de bonne heure se fixer à Paris, où il cultiva les lettres avec quelques succès. Il était membre d'un grand nombre de soc. savantes, entre autres des Académies Tibérine et des Arcades de Rome, de la Soc. fr. de statistique universelle, de la Soc. linéenne et philomatique de Bordeaux, etc., etc. Il est mort fou à Paris en 1834.

Bibliographie. — I. *Le printemps et les fleurs, essai poétique*. Bordeaux, Lafargue, 1826, in-8°, fig. — II. *La liberté reconquise, dithyrambe*. Paris, les march. de nouv., août 1830, in-8° de 16 pp. — III. *Hector Fiera-Mosca ou le défi de la Barletta, roman hist., trad. de l'italien d'Azeglio*. Paris, 1833, 2 vol. in-8°.

Blanchard a fourni des articles à un grand nombre de journaux et recueils périodiques : à *l'Opinion*, journal républicain ; au *Rénovateur*, journal légitimiste; à *l'Ami des Champs*, journal d'agriculture de Bordeaux, au *Kaléïdoscope*, etc., etc. Il fut un des fondateurs du journal *l'Estafette*.— « Il a signé comme fondateur et futur rédacteur en chef, le prospectus d'un nouveau journal qui devait paraître sous le titre de *Phare de la liberté et de l'ordre public*. (Paris, Impr. de Moreau, 1830, in-4°, 4 pp.) — Il a laissé en ms une traduction de la *philosophie de la statistique* de M. Gioja qui lui valut le 18 avril 1830, la grande médaille d'or de la soc. centrale d'agricult. de Paris. » (Note de M. Colomb de Batines dans la *Litt. Fr. contemp.*, t. I.)

BLANCHARD (Jean-Baptiste), né à Briançon le 8 sept. 1720, entra chez les jésuites de Marseille où il prit part, avec les PP. Pezenas et La Grange, au recueil périodique suivant :

* *Mémoires de mathématiques et de physique rédigés à l'observatoire de Marseille*. Avignon, 1755 et années suiv. 5 vol. in 4°.

BLANCHET (Augustin-Laurent), manufacturier, est né à Rives (Isère), le 28 mai 1781. — Guide du général Championnet, vers 1799, il servit quelques mois seulement, diverses circonstances lui ayant fait abandonner le service. L'invasion de 1814 le rappela sous les drapeaux, et il suivit, en qualité d'aide-de-camp, le général Chabert jusqu'à l'Hôpital-sous-Conflans. — Sa conduite comme militaire le fit porter à cette époque sur le tableau de ceux qui méritaient la décoration de la Légion-d'Honneur, mais elle ne lui fut accordée qu'au mois de juillet 1832. Dévoué à la dynastie d'Orléans, qui représentait ses idées libérales, d'un désintéressement à toute épreuve, Aug. Blanchet fut élu membre du conseil-général du département de l'Isère en 1830. Il est mort à Rives, le 14 février 1843. — Outre les opuscules mentionnés ci-après, il a laissé quelques mss. pleins de cette fine causticité qui avait fondé avec justice sa réputation d'homme d'esprit.

Bibliographie. — I. **Poésies diverses par M. A. B.* Paris, impr. Herhan, 1814, in-8°, 48 pp. — II. **La Terreur Blanche*,

poème héroï-comique en cinq chants (1815 et 1816). Grenoble, impr. de David, 1819, in-8°, 47 pp. Voy. le *Journal libre de Grenoble* du 30 déc. 1819, et l'*Echo des Alpes* de 1819, t. II, pp. 45-47. — III. * *Voyage à Chambéry, le 3 juillet 1824. En prose et en vers. Lettre à M.****. Paris, impr. de David, 1827, in-8°, 30 pp. — IV. * *Voyage à Parménie. Lettre à M.**** (s. l. ni d.). in-12 de 11 pp. En prose et en vers.

La *Fr. Litt.* de M. Quérard lui attribue encore l'opuscule suivant : *Peu de chose ou rien, colifichet littéraire*. Paris, 1803, in-12. — Il a publié quelques pièces de prose et de vers dans le *Journal de Grenoble*.

(Article communiqué par M. Gustave VALLIER.)

BLÉGIER DE PIERREGROSSE (MARIE-CHARLES-JEAN-LOUIS-CASIMIR, Cte de), archéologue distingué, ancien bibliothécaire et conservateur du musée d'Avignon, est né à Dieulefit (Drôme), le 24 juin 1806. — Je ne le cite que pour mémoire : quoique né en Dauphiné il appartient au dépt de Vaucluse, à Vaison d'où sa famille est originaire. Il fut porté dans cette ville immédiatement après sa naissance, il y fut nourri et élevé; on ne peut donc le considérer comme un Dauphinois. — Il a écrit un assez grand nombre d'opuscules pleins d'érudition relatifs à l'archéologie et à l'histoire du Comtat-Venaissin. (Voy. *Dict. Hist. et Biog. de Vaucluse*, par Barjavel, et *Litt. fr. contemp.* de Quérard).

BLEIN (ANGE FRANÇOIS-ALEXANDRE), général du génie, baron de l'empire, né au Bourg-lès-Valence (Drôme) le 25 nov. 1767 (1), sortit de l'école des ponts et chaussées le 1er janvier 1789 avec le grade d'ingénieur. Il servit à l'armée du Var en 1793, puis, ayant été nommé capitaine du génie le 21 juin 1794, il passa à l'armée de Sambre-et-Meuse et prit part aux siéges de Valenciennes et de Maëstricht. Il fut ensuite employé aux armées de Mayence, du Danube et d'Helvétie, reçut le grade de chef de bataillon le 4 août 1799, se trouva à l'affaire de Nerslsheim et suivit le général Moreau à l'armée du Rhin. — Après la paix de Lunéville, il fut quelque temps directeur des fortifications à St-Quentin, d'où il passa (1804) dans l'état-major du général Berthier à l'armée des Côtes-du-Nord. En 1805, il fit la campagne d'Autriche, combattit à Austerlitz et fut nommé colonel le 25 janvier 1805.—Après la bataille d'Iéna, on l'employa en Silésie aux siéges d'un grand nombre de places fortes. En 1808, il passa à l'armée d'Espagne, où il se distingua à la bataille de Sommo-Sierra, revint ensuite au commencement de 1809 à l'armée d'Allemagne et prit part, en qualité de chef d'état-major du génie, à la prise de Ratisbonne et aux batailles d'Essling et de Wagram. De 1812 à 1814, il servit dans la grande armée. —Bonaparte l'avait nommé général de brigade le 22 juillet 1813. A la 2e restauration, Louis XVIII le mit à la retraite (1er août 1815). Après la révolution de juillet 1830, il fut pendant quelque temps sur les cadres d'activité de l'état-major général de l'armée, mais une décision du 30 avril 1832 prononça définitivement sa mise en retraite.—A la revue du 30 juillet 1835, il était au nombre des officiers supérieurs qui entouraient le roi Louis-Philippe. Blessé à la main par un projectile de la machine de Fieschi, il obtint en dédommagement, d'après la loi du 4 sept. de la même année, une pension de 3000 fr.—Le général Blein est membre de la Lég.-d'Honn. depuis le 14 juin 1804; il fut nommé officier de cet ordre le 5 juillet 1807 pour sa belle conduite à l'affaire de Glatz et command. le 3 avril 1814. Le 8 juillet de la même année, Louis XVIII le nomma chev. de St-Louis. — M. Blein est non-seulement un homme d'érudition, mais encore un pianiste des plus distingués. Depuis sa mise à la retraite, il s'est livré avec passion à l'étude de la musique, et a publié sur cet art deux savants mémoires développant des théories neuves et hardies qui dans le temps préoccupèrent vivement les érudits du monde musical. — (V. *Fastes de la Lég. d'Honn.*, t. IV, et *Litt. fr. contemp.*).

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Aux électeurs de la France, et en particulier à ceux du département de la Seine*. Paris, 1840, in-8°. —II. *Caisse de survivance et d'accroissement. Trois lettres à M. de Prony*... Paris, 1820, in-4°. — III. *Essais philosophiques sur la dialectique, la métaphysique, la morale, le culte religieux et la physique*. Paris, 1843, in-8°, 322 pp.—IV. *Examen de la Charte dans les articles réservés et dans quelques autres exigeant des développements et des modifications*. Paris, 1830, in-8°. — V. *Examen de la loi électorale*, Paris, 1831, in-8°.—VI. *Exposé de quelques principes nouveaux sur l'acoustique et la théorie des vibrations*... Paris, 1827,

(1) Son père, mort au Bourg-lès-Valence, avait été chirurgien major du régiment de l'Isle-de-France.

in-4°.=Autre éd. sous ce titre : *Théorie des vibrations et son application à divers phénomènes de physique*. Paris, 1831, in-8°. Les théories ardues développées dans cet ouvrage ont été attaquées par M. Fétis dans le 2e vol. de la *Revue musicale*, pp. 49 à 56. M. Blein les défendit par des lettres insérées dans le même recueil, pp. 135, 224 et 365. M. Troupenas les attaqua à son tour, *Ibid.*, pp. 510-515, et le général répondit par une autre lettre, *Ibid.*, pp. 362-64. — VII. *Notice sur les canaux et particulièrement sur la concession du canal de l'Essonne*. Paris, 1819, in-8°.—VIII. *Nouvelles vues sur l'amortissement de la dette publique...* Paris, 1825, in-8°.—IX. *Observations sur divers projets d'utilité publique*. Paris, 1818, in-8°. — X. *Paris imprenable, garanti du bombardement et du blocus*. Paris, 1841, in-8. — XI. *Principes de mélodie et d'harmonie déduits de la théorie des vibrations*. Paris, 1832, in-8°. = Autre éd., Paris, 1838, in-8°. Voy. une analyse de cet ouvrage dans la *Revue musicale*, 1832, pp. 121 et suiv.— XII. *Quelques idées sur l'organisation de l'armée française*. Paris, 1820, in-8°.

BLETON (Barthélemy), rhabdomancien, né à Bouvante (Drôme), s'acquit, dès 1750, dans tout le Dauphiné, une grande réputation en découvrant des sources au moyen de la baguette divinatoire. Un bizarre médecin, infatué de magnetisme et de sciences occultes, Thouvenel, ayant entendu parler de cet homme, alla le voir pendant l'hiver de 1778, et lui proposa de l'emmener courir le monde. Bleton accepta : ils parcoururent ensemble une partie de la France, l'un cherchant des sources, l'autre annonçant avec fracas dans les gazettes les merveilles opérées par la baguette magique. Celui-ci publia même un volume tout entier à la gloire de son associé sous le titre suivant : « **Mémoire physique et médical, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité, par M. T**. D. M. M.* Londres et Paris, 1781, in-8°.— Tout allait pour le mieux lorsque nos deux hommes, jaloux de briller sur un plus vaste théâtre, vinrent, en 1782, se montrer à Paris. Depuis les expériences de l'*hydroscape* Parangue (1), les physiciens et les savants s'occupaient beaucoup de *rhabdomance*, aussi Bleton attira d'abord toute leur attention; le célèbre Franklin voulut le voir, et plusieurs grands personnages, entr'autres Calonne, l'employèrent à chercher de l'eau dans leurs terres. Malheureusement ces succès ne furent pas de longue durée; une expérience solennelle et décisive, faite dans le jardin des chanoines de Ste-Geneviève, vint porter un coup fatal à la réputation du *sourcier* : il échoua complètement en indiquant des sources à tort et à travers. Dès lors on cessa de s'occuper de lui, et il mourut peu de temps après (2). — Mais Thouvenel, loin de se tenir pour battu, prétendit au contraire que les résultats de l'expérience étaient entièrement en sa faveur, et afin de le prouver il publia un nouveau mémoire intitulé : **Second mémoire physique et médical, montrant des rapports.....* Londres et Paris, 1784, in-8°. Bien plus, toujours infatué de la science dont il était un ardent propagateur, il se mit en quête d'un nouveau sujet capable de venger l'échec subi par Bleton. Il le trouva encore en Dauphiné, « province, dit-il, peut-être plus féconde qu'aucune autre en phénomènes de ce genre » Celui-ci se nommait Pennet : il le promena dans une partie de l'Europe et obtint par sa baguette des résultats tellement surprenants qu'il le nomma dans plusieurs dissertations le *prince des Rhabdomanthes*. Mais une aventure arrivée à Florence lui prouva que Pennet était un imposteur dont il était lui-même la première dupe (3).

BLETON (Jean-François), hagiographe et écrivain ascétique, est né près de Valence le 15 oct. 1791. Converti en 1809 par le P. Enfantin, il prit la résolution de se consacrer à Dieu et alla faire ses études ecclés. au grand séminaire de Viviers (Ardèche). Il professa ensuite quelque temps au petit séminaire de Valence, et fut nommé en 1816 vicaire à St-Vallier (Drôme). — Tous ses ouvrages sont anonymes et portent pour nom d'auteur : *Par un prêtre du diocèse de Valence*. (Voy. Querard, *Litt. fr. contemp.*)

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Hagiographie.

I. * *Vie de saint Augustin... tirée de ses confessions, suivie d'un examen de conscience* Lyon et Paris, Rusand, 1828, in-18. — II. * *Vie de sainte Catherine de*

(1) C'est par erreur que M. J. Ollivier (*Revue du Dauph.* t. 1, p. 285), le fait naître à Montélimar. Parangue (*Jean-Jacques*) était des environs de Marseille. (Voy. *Gazette de Fr.* du 12 juin 1772).

(2) Voy. *Mercure de Fr.* de nov. 1808, p. 3?8.— *Journ. des Savants* d'août 1782, pp. 5?8-64.—*Journ. de Paris* des 12 et 20 août 1782.

(3) Voy. *Mercure de Fr.*, de nov. 1808, p. 350.

Sienne, vierge. Lyon, Rusand, 1829, in-18. = 2e éd. Lyon, Guyot, 1836, in-18. — III. * *Vie de saint François de Paule*. Lyon, Barret, 1829, in-18. — IV. * *Vie de saint Jean l'Evangéliste, suivie du petit office du sacré-cœur de Jésus, de celui du très-saint cœur de Marie et de saint Louis de Gonzague*... Lyon, Rusand, 1828, in-18. = 2e éd. Lyon, Guyot, 1836, in-18. — V * *Vie de saint Louis, roi de France*. Lyon et Paris, Rusand, 1828, in-18.— VI. * *Vie de sainte Marie Madeleine*..... Lyon, Barret, 1829, in-18. — VII. * *Vie de saint Paul, apôtre*... Lyon, Barret, 1832, in-18.— VIII. * *Vie de saint Pierre, prince des apôtres*. Lyon, Rusand, 1830, in-18.

§ II. Traités ascétiques.

IX. * *Devoirs des serviteurs, des maîtres, des enfants, des parents, de tous les hommes envers l'Eglise et l'Etat*. Lyon, Guyot, 1830, in-18.— X. * *Explication des quinze joyeux, glorieux et douloureux mystères du Rosaire vivant*. Lyon, Barret, 1836-37, 3 vol. in-12. — XI. * *Explication des quinze mystères du rosaire, avec le rapport que chaque mystère peut avoir avec la sainte communion*. Lyon, 1830, in-12. — XII. * *Le mois de mars consacré au très glorieux patriarche saint Joseph*... Lyon, Guyot, 1833, in-18. — XIII. * *Motifs de consolations que la religion procure à l'homme dans toutes les positions de la vie*. Lyon, Guyot, 1841, in-18. — XIV. * *Traité des saints anges*. Lyon, Barret, 1829, in-18. — XV. * *Traité sur l'Ave Maria*. Lyon, Barret, 1835, in-18. — XVI. * *Traité sur le* Credo, *ou explication des douze articles du symbole des apôtres*. Lyon, Guyot, 1838, in-18. — XVII. * *Traité sur différents sujets de morale en forme de dialogues*. Lyon, Guyot, 1842, in-18.— XVIII. * *Traité sur la miséricorde de Dieu considérée dans J.-C., pour engager les justes à persévérer et les pécheurs à se convertir*. Lyon, Guyot, 1824, in-18.— XIX. * *Traité sur le* Pater, *où l'on trouve l'explication de cette prière dans tous les détails, avec un grand nombre d'exemples et de comparaisons*... Lyon, Barret, 1834, in-18. — XX. * *Traité sur les sept péchés capitaux*. Lyon, Pelagaud, 1839, in-18.

§ III.

XXI. * *Abrégé des preuves de la religion mises à la portée de tout le monde*. Lyon. Guyot, 1829, in-18.

BOCSOZEL (Pierre de), plus connu sous le nom de Chastelard (1), naquit vers 1540, d'une famille noble et ancienne de notre province, aujourd'hui éteinte; Jeanne, sa mère, était la fille naturelle du chevalier Bayart. — Ce malheureux gentilhomme s'est acquis, par son amour pour Marie Stuart et sa fin tragique, une sorte de célébrité. Ses parents l'avaient attaché à la maison de Montmorency, et grâce à cette position qui lui donnait entrée à la cour de François II, il vit la reine Marie et en devint éperdument amoureux. Il lui adressa des vers sur sa beauté; sensible à ces hommages, non seulement la la jeune reine les accueillit avec plaisir, mais encore elle accorda plusieurs entretiens particuliers à leur auteur. — En 1561, quand cette princesse se rendit en Ecosse après la mort de François II, Chastelard fut au nombre des gentilshommes qui l'accompagnèrent. Revenu en France encore plus épris, il chercha pendant un an à dompter sa folle passion, mais ne pouvant y réussir, il profita des troubles qui régnaient alors pour passer en Ecosse (1563). Marie Stuart le reçut avec beaucoup de distinction : elle l'admit dans ces réunions intimes au milieu desquelles les souverains aiment à oublier l'étiquette et les embarras de la royauté. » S'il faut en croire Knox, dit M. Mignet (2), elle l'encourageait par des manières qui ne convenaient pas à une honnête femme. Tout l'hiver de 1563, il fut admis dans son cabinet, plus privément qu'aucun membre de la noblesse. Elle s'appuyait quelquefois sur ses épaules, etc » Ces dangereuses familiarités le perdirent : se croyant aimé, sa passion s'en exalta davantage, et, décidé à tout entreprendre pour la satisfaire, il se cacha un soir sous le lit de la reine. L'y ayant découvert, celle-ci se contenta de lui ordonner de ne plus paraître en sa présence. Au lieu d'obéir, Chastelard la suivit secrètement dans le comté de Fise, et réussit à se cacher de nouveau dans sa chambre. Marie le découvrit encore au moment de se coucher, mais, moins indulgente cette fois, elle appela à son secours, et montrant, dit-on, une grande indignation, elle ordonna au premier qui entra de poignarder l'entreprenant jeune homme. Cependant on parvint à la calmer, et le lendemain on déféra le pauvre Chastelard aux tribunaux, qui le condamnèrent à mort deux jours après. — Il marcha au sup-

(1) Chastelard était une terre dépendante du fief de Maubec, dans le Viennois, que ses ancêtres avaient autrefois possédée.

(2) *Hist. de Marie Stuart*. Paris, Paulin, 1852, 2 vol in-8, t I, pp. 143-44

plice avec courage en récitant une épître de Ronsard sur la mort. Arrivé au lieu de l'exécution, il se tourna du côté où se trouvait la reine, puis levant les yeux au ciel il s'écria : oh ! cruelle dame! Il reçut le coup fatal en murmurant le nom de Marie (1564). Il était âgé d'environ 25 ans.

Chastelard avait composé sur son amour un grand nombre de poésies qui furent recherchées avec curiosité lorsque la nouvelle de sa tragique aventure arriva en France. On en fit des recueils, mais n'ayant jamais été imprimées, on doit probablement les regarder aujourd'hui comme perdues. La seule que l'on connaisse nous a été conservée par Le Laboureur, dans ses *add.* aux *Mém. de Castelnau*, T. I, p. 549. Je la reproduis ici en entier :

Adieu prez, monts et plaines,
Rochers, forests et bois,
Ruisseaux, fleuves, fontaines,
Où perdu je m'en vois :
D'une plainte incertaine,
De sanglots toute pleine,
Je veux chanter
La misérable peine
Qui me fait lamenter.

Mais qui pourra entendre
Mon soupir gémissant,
Ou qui pourra comprendre
Mon ennuy languissant?
Sera-ce cet herbage,
Ou l'eau de ce rivage
Qui, s'écoulant,
Porte de mon visage
Le ruisseau distillant?

Ou ces sombres vallées,
Où je vois maintes fois
Les fleurs echevelées
Sautelier sous mes doigts?
Ou les déserts repaires
De ces lieux solitaires
Et monts secrets,
Qui seuls sont secrétaires
De mes piteux regrets?

Hélas, non ! car la playe
Cherche envain guérison,
Qui pour secours essaye
Aux choses sans raison.
Il vaut mieux que ma plainte
Raconte son atteinte
Amèrement,
A toy qui as contrainte
Mon âme en tel tourment.

déesse immortelle,
Ecoute donc ma voix,
Toy qui tiens en tutelle
Mon pouvoir sous tes lois;
Afin que si ma vie,
Se voit en bref ravie,
Ta cruauté
La confesse périe
Par ta seule beauté.

L'on voit bien que ma face
S'écoule peu à peu,
Comme la froide glace
A la chaleur du feu.
Et néantmoins la flâme
Qui me brusle et enflâme
De passion,
N'émeust jamais ton âme
D'aucune affection.

Ces flots qu'on voit descendre
De ces rochers icy,
Te pourroient bien apprendre
L'horreur de mon soucy;
Veu que l'un d'amitié
Se fend par la moitié,
L'autre courant
Avec moy de pitié,
Par les champs va mourant.

Ces buissons et ces arbres
Qui sont autour de moy,
Ces rochers et ces marbres
Sçavent bien mon esmoy;
Bref, rien de la nature
N'ignore ma blessure
Fors seulement,
Toy qui prends nourriture
En mon cruel tourment.

Mais s'il t'est agréable
De me voir misérable
En tourment tel,
Mon malheur déplorable
Soit sur moy immortel.

BOFFIN, famille noble originaire d'Allemagne et fixée en Dauphiné vers la fin du XVe s.—Elle a fourni plusieurs personnages mentionnés souvent par les historiens de notre province.

1° Romanet. — Vers le commencement du XVIe s., deux religieux revenant de Jérusalem s'arrêtèrent à Romans et racontèrent que cette ville possédait dans son enceinte et aux environs divers sites semblables à ceux du Calvaire. Ce discours ayant enflammé l'imagination de Romanet, il prit aussitôt le bourdon de pèlerin, s'achemina vers la Terre S^te, et à son retour, muni de l'approbation du pape Léon X, fonda à Romans un Calvaire sur le modèle de celui de Jérusalem. Il y fit bâtir une église dont on posa la 1re pierre le 15 mars 1517 et disposa ensuite, pour autant de stations, 31 petites chapelles à des distances proportionnées à celles consacrées par les principaux événements de la Passion. Ces chapelles, ruinées en 1562 et 1793, « ont été remplacées, dit M. J. Ollivier (*Album du Dauphiné*, t. I, p. 41), il y a peu d'années, par des constructions modernes remarquables par un luxe de mauvais goût peu ordinaire. Le peuple a la ferme conviction que l'identité topographique des lieux de l'une et de l'autre contrée est frappante, et voire quelque peu miraculeuse. » — Romanet est mort en 1544 ou 1545.

2° Félicien, fils du précédent, seign. d'Argenson (dioc. de Gap), fut avocat général au parlement de Grenoble par provisions du 12 juin 1554. Il exerça

cette charge 27 ans et mourut vers la fin de 1581. — Il fut un des personnages les plus importants du parti catholique à Grenoble, au commencement des troubles religieux. Le 6 juin 1562, lorsque le baron des Adrets conduisit militairement le parlement au prêche, il s'attira une sévère réprimande de la part de ce dernier qui l'entendit soupirer et gémir. Il se vit même contraint de sortir de la province peu de temps après et de se retirer en Savoie.

3° **Félicien**, fils du précédent, seign. d'Argenson et de la Sône, succéda en 1581 à son père dans la charge d'avocat général et l'exerça jusqu'en 1631.

4° **Thomas**, frère du précédent, baron d'Uriage, seign. de Revel et de St-Jean-le-Vieux, fut, d'après G. Allard, un habile avocat. Il devint ensuite vice-bailli du Graisivaudan, secrétaire de Lesdiguières et l'un de ses exécuteurs testamentaires.— Il mourut vers 1648.

5° **Félicien**, fils du précédent, seign. de Revel, fut le 3° avocat général du nom de Boffin. Il succéda à son oncle en 1631 et mourut en 1643.

6° **Félicien**, parent des précédents, seign. de la Sône, de Chatte et d'Argenson, fut fait conseiller au parlement de Grenoble le 5 mars 1661. Il vivait encore en 1672.

Cette famille a encore donné naissance à deux lieutenants généraux; l'un *Armand Félicien*, marquis de la Sône, entré au service le 14 avril 1733; l'autre, *Louis Félicien*, marquis de Pusignieu et d'Argenson, mort avant 1778.

BOISSAT et non **BOISSAC**, famille de Vienne qui a donné naissance à 2 vice-baillis de cette ville, à un membre de l'Acad. française et à un lieut.-général. Elle fut anoblie en la personne de *Pierre II*, en 1603, et s'éteignit, en 1675, par la mort de *André-Ignace-Joseph*, fils de *Pierre III*, l'Académicien. — Chorier (*Etat pol*. T. III et *suppl*., pp. 117 et 223) donne à entendre qu'elle pourrait peut-être remonter au règne de Charles-le-Chauve, ou, tout au moins, à celui de Charles VII, mais ce sont là de fabuleuses origines inspirées par le souvenir de sa longue amitié pour *Pierre III*. Il ajoute qu'un *Pierre de* Boissat, appartenant à une autre branche, fut anobli, le 31 janvier 1604, en récompense de ses services militaires. Cette assertion est ou une erreur ou le résultat de la complaisance pour quelque collatéral. En effet, le seul Boissat anobli à cette époque (en 1603 et non en 1604) est *Pierre II*, dont la postérité s'éteignit, comme je l'ai dit, en 1675. —Quant au nom de Boissac, il fut pris, je ne sais trop pourquoi, dès 1642. par *Pierre III*, l'académicien, sur les épitaphes des tombeaux qu'il fit élever à ses parents dans l'église de Saint-André-le-Bas. (Chorier, *Antiq. de Vienne*, pp. 69-74.)

BOISSAT (Pierre I) florissait à Vienne vers le milieu du 16° s. Il y fut successivement avocat au bailliage, membre du conseil de ville, puis vice-bailli après Israël Gabet. Son zèle pour les intérêts catholiques lui valut d'être chargé par ses concitoyens de plusieurs négociations importantes, notamment lors des pourparlers du duc de Nemours avec le baron des Adrets à la fin de 1562. L'assemblée des Etats lui donna aussi, vers la même époque, la mission d'aller à Paris pour les affaires de la province. — C'était, à ce qu'il paraît, un savant helléniste dont on conservait curieusement au temps de Guy Allard, plusieurs lettres manuscrites comme des chefs-d'œuvre d'érudition. — Chorier (*Suppl. à l'état polit*., p. 117) lui donne le titre de *seign*r. *d'Avernais*. — De Marguerite Mitalier (1), sa femme, il eut un fils qui suit.

BOISSAT (Pierre II de), fils du précédent, naquit à Vienne vers 1556. Après avoir étudié le droit à Valence sous Cujas (2), il alla visiter les plus célèbres universités de l'Europe pour y suivre les leçons de tous les autres grands maîtres et perfectionner son éducation. De retour en Dauphiné, il plaida pendant quelques années au parlement de Grenoble, puis se retira à Vienne auprès de son père auquel il succéda en la charge de vice-bailli.—Lors des troubles de la ligue, il se montra l'un des plus chauds défenseurs du parti de Henri IV: son influence dans les affaires municipales de Vienne contribua même puissamment à la soumission de cette ville à l'autorité du roi (1595) qui le récompensa quelque temps après de son dévouement en lui accordant des lettres de noblesse (3).

(1) Elle était fille de *Claude Mitalier*, vice-bailli de Vienne, père ou aïeul d'un autre *Claude Mitalier*, aussi vice-bailli et l'un des plus savants hommes de son temps. (Voy. son article.)

(2) Il n'est pas cité parmi les élèves de ce grand jurisconsulte dont M. Berriat-Saint-Prix a donné la liste dans son *Hist. du Droit romain*.

(3) Ce fut à l'occasion de son anoblissement qu'il composa le *Remerciement au Roy* (ci-après *Bibliogr*., n° I.) Cet écrit, daté de 1603, suffit pour détruire toutes les assertions de Chorier sur la noblesse de la famille Boissat.

— Boissat avait hérité des goûts littéraires de son père; profitant de la paix profonde dont jouit notre province après l'apaisement des discordes civiles, il se livra avec ardeur à de sérieuses études historiques, et composa quelques ouvrages remplis d'érudition. Ses *Recherches sur les duels*, et son *Histoire des chevaliers de l'ordre de l'hospital de S. Iean de Hiervsalem*, publiés en 1611 et 1612 lui firent le plus grand honneur. Ces succès littéraires, le souvenir de ses anciens services, surtout sa valeur réelle comme jurisconsulte, finirent par attirer l'attention de la cour et la régente Marie de Médicis le jugeant digne d'un emploi plus élevé que celui de vice-bailli de Vienne, l'appela à Paris dans les conseils du roi. Malheureusement Boissat ne put jouir de sa nouvelle élévation, la mort le surprit pendant qu'il faisait ses préparatifs de départ vers la fin de 1612, ou le commmencement de 1613 (1).— Il avait épousé en 1593 Marie Atheau ou Athiaud, dernière héritière d'une famille noble du Lyonnais qui lui apporta les seigneuries de Licieu, de Gage et de Villeneuve-du-Plat De ce mariage naquirent 7 enfants : Clémence et Marguerite, mortes religieuses à St-André-le-Haut de Vienne; - Marie qui épousa N. de Ponterrey de Virieu et mourut en 1640, âgée de 40 ans; - Claude reçu chevr de Malte en 1628 et tué en duel vers 1630; - Abel, mort très-jeune en 1634 au siége de Valence en Italie; - Pierre et André qui suivent. — (Voy. l'ouvrage de Chorier intitulé *Magistratvs Cavsarvmq; patroni... Icon* (Viennæ, 1646, in-8°), où l'on trouve pp. 39 et suiv. un long éloge de Pierre de Boissat.)

Bibliographie.— I. *Remerciement au Roy par les annoblis du Dauphiné. où est touché de la dignité de la noblesse selon le droict divin & humain; de la prouësse & réputation des anciens Allobroges, qui sont à présent le bailliage de Viennois. Par P. Boyssat, seigneur de Licieu*... Paris, Pierre Pautonnier, M.DCIII, in-4° de 26 pp. très-rare. (Bib. Imp.) - Plusieurs bibliographes en ont fait deux ouvrages differents. — II. *Recherches svr les dvels dédiées à haut et pvissant seignevr messire Charles sire de Creqvy, prince de Poyx.... par P. Boyssat, seigneur de Licieu*... Lyon, Barlet, M.DCX, in-4° de 3 ff. prélim. non chiffrés et 68 pp. (Bib. de Grenoble). — III. *Histoire des chevaliers de l'ordre de l'hospital de S. Iean de Hiervsalem contenant leur admirable institution et Police la svite des guerres de la terre saincte...par P. Boyssat, seign. de Licieu... A Lyon chez les héritiers Gvillaume Rovïlle. M.DC.XII*, in-4°, titre gravé. (Bibl de Grenoble.) = Autre éd. sous ce titre : *Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint Iean de Hiervsalem... escrite par le feu s* D. B. S. D. L. (Sieur De Boissat, seigr. De Licieu)..... *et en cette derniere édition divisée par chapitres et augmentée de sommaires... par I. Bavdouin*... Paris, 1629, 2 vol. in-f°. - Le 2 vol. contient les statuts de l'ordre et les portraits des grands maîtres. (Bibl. Imp.). = Autre : *Dernière édition où l'on a joinct les ordonnances du chapitre général tenu l'an 1632, par F.-A. Naberat*. Paris, 1643, 2 vol. in fol. (Bibl. de Grenoble, 21606.) — IV. *Le brillant de la Royne, ov les vies des hommes illustres du nom de Médicis... par Pierre de Boissat, seigneur de Licieu*..... Lyon, Pierre Bernard, M DCXIII, in-8° de 10 ff. prélim. et 384 pp., titre gravé. (Bib. de Grenoble.) Cet ouvrage a été publié peu de temps après la mort de l'auteur, par André de Boissat, l'un de ses fils. - On a fait pour une partie de l'éd. un nouveau titre ainsi conçu : *Histoire genealogique de la maison de Médicis. Contenant les vies & faits remarqables des hommes illustres & plus signalez d'icelle... A Lyon. Et se vendent à Paris chez Gvillavme Loyson. M. DC. XX* (Bib. de l'Arsenal). - Trompés par la différence des titres plusieurs bibliogr. ont cru qu'il existait 2 édit. de cet ouvrage.

BOISSAT (Pierre III de), fils du précédent, seigneur de Licieu, poète, membre de l'Académie fr., naquit à Vienne en 1603. D'après les biographes, il avait une intelligence si vive et de telles dispositions pour la poésie, qu'étant au collége il mettait ses thèmes en vers latins à mesure que le professeur les lui dictait. Cette déplorable facilité lui fit donner un surnom bien difficile à soutenir, celui de l'*Esprit*. — Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique, car un de ses parents, Andre Valadier (2), abbé de St-Arnulfe de Metz, désirait l'avoir pour successeur; mais la mort de son père arrivée vers 1613 le fit changer de direction. Sans projets bien arrêtés encore, il prit vers 1619 le grade de docteur en droit à l'université de Valence, puis il abandonna à son tour la carrière de la jurisprudence pour essayer de celle

(1) Voy. l'Epître dédicatoire de son fils André, en tête du *Brillant de la Royne*, ci-après, n° IV.

(2) André Valadier, d'abord jésuite, puis vicaire gén. du dioc. de Metz, fut nommé abbé de St-Arnulfe en 1614 et mourut en 1638 âgé d'env. 73 ans.

des armes. — En 1622, il servit, comme simple volont. dans l'expédition dirigée contre les protestants du Pousin. (Voy. BLACONS.) Vers la fin de la même année, Gaspard de Poisieu, seignr du Passage, l'emmena visiter l'île de Malte, où le grand-maître, Ant. de Paule, l'accueillit de la manière la plus distinguée en mémoire de son père, qui avait écrit l'histoire de l'ordre. Il y resta près d'un an et revint à Vienne vers le mois de nov. 1623. En 1625, il reprit les armes en qualité de capitaine du rég^t^ de Sancy, dans les troupes que Lesdiguières conduisait en Piémont. Il assista à plusieurs combats, fit une partie des opérations milit. de cette campagne jusques à la prise de Gavi; mais ayant été gravement atteint par une épidémie qui décimait alors l'armée, il fut contraint d'abandonner le service pour venir se faire soigner à Vienne.

A peine rétabli, il se rendit à Paris auprès de Henry de Montmorency, gouvr de Languedoc, dont il avait fait la connaissance en 1623 à son retour de Malte, et qui le présenta à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Ce prince fut tellement charmé de son esprit et de ses manières qu'il voulut être l'artisan de sa fortune. Dans ce but, il l'attacha à sa personne en le nommant gentilhomme de sa chambre, puis l'emmena avec toute sa maison, à l'expédition de l'île de Rhé (1627), au siége de la Rochelle (1629), ensuite en Lorraine et en Belgique lors de ses brouilleries avec la cour. Dans toutes ces circonstances, Boissat se comporta en parfait gentilhomme, au dire de son panégyriste Chorier : il combattit bravement l'ennemi, il eut plusieurs duels, mais ni le tumulte des camps ni le tourbillon d'intrigues politiques au milieu desquelles il vivait, n'étaient de nature à plaire longtemps à son caractère essentiellement pacifique et à ses goûts littéraires. Heureusement pour lui, le duc ayant fait la paix avec le roi (1632), il put enfin revenir à Paris, et courtiser tout à son aise les 9 pucelles, comme on disait alors. — Certains jours de la semaine, l'élite des littérateurs s'assemblait chez Gaston en de doctes conférences où l'on parlait tour à tour arts, sciences, belles-lettres, métaphysique même, où chacun faisait lecture de ses ouvrages. Là, notre Viennois, qui possédait au suprême degré ce qu'on appelait le bel esprit, ne pouvait manquer de briller. Il y montra, lui aussi, les produits de sa verve, entre autres, son *Martellus* (Charles Martel), poème latin en 6 chants, qui ravit tous les auditeurs. Chapelain dont les jugements faisaient autorité, le déclara empreint d'une *gravité magnifique*, et des amis, tels que Saint-Geniez, enchérissant sur les éloges du maître, regardèrent sérieusement le *Charles-Martel* comme destiné à éclipser l'*Enéide*. Ces succès mirent Boissat en relations d'amitié avec la plupart des écrivains de son temps, et lui donnèrent une célébrité littéraire à la faveur de laquelle il entra à l'Académie française (1634).

Il vivait ainsi depuis quelques années dans de doux loisirs et le commerce des Muses, lorsque, nous dit Chorier, le destin, jaloux de cette félicité, lui inspira un invincible désir de revoir ses parents. Il vint donc en Dauphiné et, après quelques jours passés à Vienne, se rendit à Grenoble pour saluer le comte de Sault, gouverneur de la province. Là, une fâcheuse aventure qui devait l'abreuver de chagrin, l'attendait. — C'était pendant le carnaval de 1637 : le Cte de Sault et la Cse sa femme, Anne de la Magdeleine de Ragny, le reçurent de la façon la plus bienveillante et l'invitèrent à un bal masqué qu'ils allaient donner à quelques jours de là. Boissat se déguisa en femme, et usant des libertés que le masque autorise, se permit d'adresser, pendant le bal, quelques malices à la comtesse : il lui montra une paire de ciseaux, en disant « qu'il les lui offrait parce qu'elle découpait parfaitement. » Cette plaisanterie, fort innocente en apparence, contenait probablement une indiscrète allusion à quelque anecdote secrète, dont la comtesse n'aimait pas à se souvenir; aussi elle en fut tellement outrée de colère, que le lendemain elle fit bâtonner d'importance par ses laquais le malavisé railleur (1). Cette brutale insulte exigeait une rencontre les armes à la main, entre le comte de Sault et Boissat; mais soit que celui-ci, oubliant qu'il avait été militaire, ne l'ait pas provoquée avec assez d'énergie, soit que le comte n'ait pas voulu commettre un homme de sa qualité avec un si mince personnage, le poète garda ses coups de bâton. — Cette affaire eut le plus grand retentissement non-seulement en province, mais encore à Paris : pour l'hon

(1) On a dit que le propos de Boissat faisait allusion à la manière peu charitable avec laquelle la comtesse parlait ordinairement de son prochain. Mais cette explication ne me paraît pas suffisante pour motiver l'indigne traitement dont le pauvre railleur fut victime.

neur de noblesse, elle ne pouvait rester ainsi sans solution. Celle du Dauphiné s'assembla pour lui en trouver une et, après y avoir travaillé 13 mois, elle arrêta enfin (25 févr. 1638) un accommodement qui soumettait les 2 parties à se faire des excuses réciproques (1).

Après le scandale d'une pareille aventure, Boissat ne pouvait plus songer à aller reprendre sa place dans la maison du duc d'Orléans; son avenir était désormais perdu. Il le comprit et, disant en quelque sorte un éternel adieu au monde, il se confina, presque fou de chagrin, dans sa ville natale, et se livra tout entier à la dévotion et au culte des lettres. Dès lors, son caractère et sa manière de vivre changèrent. Lui, qui avait brillé naguère par les grâces de son esprit et l'élégance de ses manières, il devint sombre et sauvage; uniquement occupé de dévotion et de littérature, il passait sa vie dans les églises se livrant à de minutieuses pratiques, ou s'enfermait dans son cabinet, soit pour y invoquer les Muses, soit pour y recevoir les nombreux amis qui venaient le visiter; méprisant toutes les vanités du monde, il en vint même à négliger totalement le soin de sa personne. — Ses biographes nous ont conservé une plaisante anecdote de cette époque de sa vie; lorsque la reine Christine de Suède passa à Vienne (13 août 1656), les consuls, voulant la haranguer d'une manière convenable, ne crurent pas pouvoir mieux faire que de charger de ce soin leur savant et austère concitoyen. Personne, à leur sens, n'était plus capable de représenter dignement la cité en cette solennelle circonstance. Mais lui, tout entier à son zèle religieux, se présenta devant Christine avec une longue barbe, des cheveux en désordre, des habits sales et grossiers, puis, au lieu de compliments, il lui debita gravement un lugubre sermon sur l'amour de Dieu et le jugem[t]. dernier. Très-choquée de cette étrange harangue, la reine tourna le dos avec dédain et accorda toute son attention à l'orateur du clergé, Ant. Argoud, qui, moins zélé pour le salut du prochain, la complimenta avec beaucoup d'adresse et de tact (2). — Ainsi s'écoulèrent les 30 dernières années de la vie de Boissat. Dans sa vieillesse, il abandonna même la littérature pour consacrer tout son temps à Dieu : il ne cessait de faire des pèlerinages au Val-Fleury ou à N.-D. de l'Osier (3); il se livrait aux actes de la dévotion la plus exagérée jusqu'à rassembler les pauvres dans les carrefours pour les cathéchiser. A force de penser à la mort et à l'autre monde, son esprit déjà malade, s'affaiblit tout à fait; il devint la proie d'imaginations noires et le brillant gentilhomme de Gaston d'Orléans finit par n'oser plus rester seul la nuit dans sa chambre de peur des revenants. — Il mourut à Vienne le 28 mars 1668.

Il avait épousé le 16 février 1649 Clémence de Clermont de Chaste de Gessans, nièce du grand-maître de Malte de ce nom et dernière héritière de la branche de Chaste de Gessans (4). De ce mariage naquirent 2 enfants : **André Ignace** ou **André-François-Joseph**, qui embrassa l'état militaire et périt le 1[er] août 1675 au combat d'Altenheim, sans avoir été marié; - **Marie-Françoise-Gertrude**, qui épousa en 1680, Claude-Jérôme de Chabeus, m[is] de Saint-Maurice en Savoie.

Pendant sa retraite à Vienne, il exerça une sorte de patronage sur les beaux-esprits du Dauphiné qui venaient le saluer comme le rival de Virgile, ou le consulter comme un maître. Son autorité et son exemple contribuèrent à éveiller tout autour de lui le goût des belles-lettres et le rendirent comme le centre d'un mouvement intellectuel qui ne fut pas sans influence sur celui de notre province au 17[e] s. En même temps, sa grande réputation poétique lui valut les plus flatteurs empressements : à Vienne, à Grenoble et à Lyon, tous les hommes les plus distingués par leur savoir, leurs emplois ou leur naissance ambitionnèrent, comme un honneur, d'être de ses amis (5).

Bio-Bibliographie. —*De Petri Boessatii... vita amicisque litteratis. Libri duo. Nicolai Chorerj Viennensis I.-C...* Greno-

(1) Le texte de cet accommodement est rapporté en entier dans l'*Hist. de l'Acad. Fr.* de Pelisson.

(2) Voy. *Mém.* de d'Artigny, t. I, pp. 337 et suiv.

(3) Il est le premier propagateur du Miracle de N.-D. de l'Osier. Voy ci apr. *Bibliogr.*, n. IV.

(4) Elle se remaria en 2[es] noces avec Pierre de Verdoney, seig[r] de Villeneuve du Marc.

(5) Chorier, qui fut lui-même son admirateur et son ami, a inséré tous leurs noms à la fin de la vie de ce poète, comme un glorieux cortège autour de sa tombe. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui complètement inconnus : aucun ouvrage, aucun fait remarquable n'est venu protéger leur mémoire, et cependant, malgré l'obscurité qui pèse sur eux, je vais exhumer tous ces vieux noms oubliés. Le lecteur, ami des choses du passé, aimera peut-être à donner un souvenir à des hommes qui, autrefois, cultivèrent ou protégèrent les lettres, et jouirent de quelque célébrité aux yeux de leurs contemporains. Cette nomenclature ne sera d'ailleurs pas inutile, car elle fera connaître une partie du monde littéraire

ble, Fr. Provensal, 1680, in-12. - Voy. sur cet ouvrage l'art. Chorier.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I.° *Histoire Nègre-pontique, contenant la vie et les amours d'Alexandre Castriot, arrière-neveu de Scanderbeg, & d'Olympe la belle grecque, de la maison des Paléologues. Tirée des manuscrits d'Octauio Finelli... par I. Bavdoin. A Paris, chez Tovssainct dv Bray, M. DC. XXXI,* in-12 de 8 ff. prélim. et 453 pp. — Autre éd. *corrigée du grand nombre de fautes qui sont dans la première édition faite en 1631.* Paris, Musier, M. DCC. XXXI, in-12 de *xij* et 561 pp. - Voy sur ce roman l'art. suiv. — II.° *Les fables d'Esope Phrygien, traduction nouvelle illustrée de discours*

de Vienne et de Grenoble au milieu du dix-septième siècle.

AMIS DE BOISSAT

À VIENNE.

Les noms précédés de ce signe ○— ont une notice dans le cours de l'ouvrage, à leur rang alphabétique.

Pierrre Allard, de Beaurepaire, pharmacien, était tres versé dans la connaissance des simples. Il mourut à la fin d'août 1651 et légua sa bibliothèque à Chorier, son ami.

Louis de Basemon, seigneur de Flançayes et de Saint-Egrève, d'une famille de la Beauce, fixée en Dauphine dès 1549, fut d'abord vice-bailli de Vienne. Il donna ensuite sa démission et devint C^er au parlement de Grenoble. Il vivait encore en 1680.

Jerôme Bertal, nommé en 1655 conseiller à la cour des aides, fut transféré en 1658 au parlement de Metz.

Jean de Bussières, jésuite, écrivain, né à Villefranche (Rhône), mort à Lyon en octobre 1678, demeura quelque temps à Vienne dans la maison de son ordre.

Etienne Chaume, né à Vienne, étudia la médecine à Montpellier et alla ensuite exercer cette profession à Paris. Au bout de quelques années, ses rapports avec les illuminés et les roses-croix lui ayant attiré des démêlés avec la police, il se réfugia à Vienne et y devint un habile médecin. Il mourut vers 1660, âgé de 50 à 60 ans.

○—Nicolas Chorier, historien.

Jean Colombi ou Colomb, jésuite, né à Manosque, auteur de l'histoire des Evêques de Valence et de Die, demeura quelque temps à Vienne dans la maison de son ordre.

Mathieu Compain, de Lyon, jésuite, grand amateur de médailles, demeura aussi à Vienne dans la maison de son ordre. Il mourut à Lyon vers 1678.

Louis David, avocat, puis chanoine de Saint-Maurice de Vienne, était savant et aimait les lettres. Sur la fin de sa vie, il abandonna l'étude pour se livrer à la devotion : son intelligence baissa, et, en proie à de bizarres imaginations, il se cachait dans son lit, faisait fermer toutes les fenêtres et demeurait ainsi dans la plus profonde obscurité. Il mourut âgé de plus de 60 ans.

○—Ennemond Gaultier, musicien.

○—Humbert Golat de la Garenne, poète.

Jacques-Timoleon Guignard de Saint-Priest, né à Lyon le 14 août 1604, d'abord président de la cour des aides de Vienne, puis du conseil souverain de Bourg, fut élu prévôt des marchands de Lyon en 1653. Il mourut en 1673.

Hugues Jannon fut procureur général à la cour des aides de Vienne dès 1655, puis se démit de cette charge pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il était, en 1680, obédiencier de Saint-Just de Lyon. — Il possédait une si merveilleuse mémoire que dans l'espace de quelques mois seulement, il apprit le grec, l'histoire, le droit, la géographie, etc.

Joseph de La Porte de Theys, d'une famille noble de Dauphiné, seigneur d'Eydoche et d'Aiguebelle, d'abord conseiller à la cour des aides de Vienne en 1655, fut nommé conseiller au parlement de Metz en 1658, d'où il passa ensuite à la chambre des comptes de Grenoble.

Madeleine de Loras, veuve de N. de Chaponay, vice-bailli de Vienne, était, dit Chorier, une femme aussi illustre par ses vertus que par sa naissance. Elle aimait les belles-lettres et ceux qui les cultivaient. Elle mourut vers 1639.—Les beaux esprits de Vienne se faisaient un devoir de lui montrer leurs productions nouvelles.

Laurent Lesse ou Leusse, né à Vienne, conseiller à la cour des aides, était ce qu'on appelle un joyeux vivant. Homme d'esprit, fort savant en jurisprudence et en philosophie, poète au besoin, il aimait les livres, le bon vin, la bonne chère, et ne craignait pas de compromettre sa robe en allant au cabaret. Il mourut vers 1655, âgé de 48 ans.

Jacques Marchier, avocat général à la cour des aides, était un homme d'esprit. Dans sa vieillesse, dit Chorier, *Libidinibus domum impleverat.* — Il mourut en 1655, âgé de plus de 60 ans.

Le P. Ménétrier, jésuite, écrivain, professa quelque temps la rhétorique à Vienne.

Georges de Musy, d'une famille de Dauphiné, né le 1er janvier 1596, mort à Vienne en 1656, fut successivement : vice-bailli de cette ville, procureur-général au parlement de Grenoble, et, vers 1640, premier président de la cour des aides de Vienne. Laurent Crozat, professeur de droit à l'université de Valence, et le P. Ménétrier, prononcèrent son oraison funèbre. — Il était très savant en philosophie et en théologie.

Pierre de Musy, son fils, lui succéda en sa charge. Lors de la suppression de la cour des aides de Vienne, en 1658, il fut envoyé à Paris par ses collègues pour solliciter la création d'une cour souveraine à Bourg. Ses démarches ayant été couronnées de succès, il en devint premier président et passa ensuite, avec le même titre, au parlement de Metz où il mourut en 1669.

Arnaud Pollod de Foissy, d'une maison noble de Dauphiné, s'était retiré à Vienne après avoir servi pendant plusieurs années en France et dans les Pays-Bas. Grand amateur de médailles et d'antiquités, il avait formé un cabinet des plus curieux.

○—Claude Trillard, jésuite, écrivain.

○—Claude de Trivio, avocat à Vienne.

Gaspard Viallier, né à Lyon, beau-frère de Chorier, était un grand prédicateur. Il prononça à Vienne, en 1664, l'oraison funèbre d'André de Boissat. Voy. ci-après pag 155.

AMIS DE BOISSAT

À GRENOBLE.

○—Ant. Boniel de Catilhon, avocat général à la chambre des comptes.

○—Fr. Boniel, prieur de Treffort, poète.

○—Cl. de Chaulnes, premier président des trésoriers de Fr. en Dauphiné, poète.

Barthélemy Dauby, chef des écuries du duc de Créquy, obtint, par son habileté à dompter les chevaux, des lettres de noblesse en 1630. Il mourut fort âgé, après 1659, des suites de l'opération de la taille mal pratiquée par Jeannot, médecin Grenoblois. — Il avait de l'esprit et écrivait bien. On trouve deux lettres de sa façon dans le recueil de Faret intitulé : *Recueil de lettres nouvelles...* Paris Cl. Prevdhomme, 1739, 2 vol. in-8.

Jacques des Isles, d'une famille noble de Bretagne, avait été amené à Grenoble par Maurice

moraux, philosophiques & politiques. Paris, Guillemot, M. DC. XXXI, in-8°, fig. souvent réimpr. - Quoique ces deux traductions portent le nom de Baudoin, elles appartiennent bien à Boissat qui les composa, la 1re en quinze jours, et la 2e en vingt (Voy. sa vie par Chorier, pp. 40 et 41.) — III. *Christinæ suecorum reginæ Encomiasticon.* in-4°. Cet ouvrage est ainsi indiqué sur le catalogue (ms.) de la Bib. imp., mais je n'ai pu en avoir communication. — IV.* *Relation des miracles de Nostre dame de l'Ozier; escrite en deux langues, en faveur des nations étrangères, avec des vers à la louange de la sainte vierge en cinq langues..... à Lyon, chez Guillaume Barbier. M. DC. LIX.*, in-8° de 135 pp. rare. (Bib. de l'Arsenal). — L'épître dédicatoire adressée à la Ste-Vierge est signée *Pierre de Boissac.* Le récit du miracle est en latin et en fr.; viennent ensuite 9 pièces diverses, en fr., esp., ital., grec et lat., dont quelques-unes ont été reproduites à la fin de l'opuscule ci-après : * *Pélerinage à Notre-Dame de l'Osier... par un prêtre oblat de l'Immaculée conception.* (L. T. Dassy). Grenoble, Baratier, 1845, in-12. — V. Quelques biogr. lui attribuent une *Morale chrétienne*, mais je ne connais pas cet ouvrage.

§ II.

RECUEIL DE SES ŒUVRES.

Ses autres ouvrages en prose et en vers ont été recueillis en un vol. in-fol. auquel les bibliographes donnent ordinairement l'un des titres suivants : *Petri Boessatii opera varia*, ou *operum fragmenta (sans date, ni indications d'impr. et de lieu).* — L'histoire de ce volume est assez singulière et exige quelques développements. D'après l'abbé d'Olivet, Nicéron et autres, Boissat en fit commencer l'impression dès 1649, mais craignant ensuite d'exposer sa pieuse modestie à de trop rudes épreuves, il détruisit lui-même tous les exemplaires, à la réserve *d'un seul* dont il arracha le titre et les pages où se trouvait son nom. L'abbé d'Artigny que sa position à Vienne mettait à même de connaître parfaitement cette particularité donne une autre version. D'après lui (*Nouv. Mémoires d'Hist...* t 2, pp. 1 et suiv.), Boissat fit tirer de son ouvrage 1200 exemplaires qu'il garda tous chez lui ne voulant pas les livrer au public de son vivant. Il les légua ensuite à l'Hôtel-Dieu de Vienne pour être vendus au profit des pauvres. Mais sa fille, mécontente on ne sait pourquoi de cette disposition, les fit tous mutiler, en sorte qu'aucun libraire n'ayant voulu s'en charger, ils restèrent dans une chambre de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1720. A cette époque, les administrateurs, après avoir inutilement essayé de les vendre à des libraires de Grenoble et de Lyon, en firent brocher 150 qu'ils donnèrent à divers particuliers et aux archives des églises et maisons religieuses de Vienne. Le reste fut vendu aux épiciers.

Ce recueil, l'une des curiosités bibliographiques de notre province, est devenu aujourd'hui de la plus insigne rareté : La Bibl. pub. de Lyon en possède *seule* un exemplaire(1). C'est un in-fol. d'environ 730 pp., sans frontispice, ni épître dé-

Bressien, qui lui fit épouser Jeanne Belleton, sa nièce. C'était un savant mécanicien, très versé dans les lettres grecques et latines. Sa fille épousa Salomon de Meres, nommé conseiller au présidial de Valence en 1638 et maître ordinaire en la ch. des comptes en 1660.

Antoine Faure La Rivière, d'une famille noble de Dauphiné, conseiller au parlement.

Pierre Labbé, jésuite, né à Clermont en 1594, demeura plusieurs années à Grenoble, où il publia quelques ouvrages.

Philippe Lagneau, d'une famille originaire d'Orange, bibliomane, avait formé une très riche bibliothèque dans laquelle se réunissaient souvent les beaux esprits de Grenoble. — Dans sa vieillesse, vers 1643, il épousa la veuve de Pierre Blanc président à la chambre des comptes, et commit l'imprudence de s'engager à payer les dettes de celui-ci. Ces dettes s'étant trouvées trop élevées et trop nombreuses, non seulement tous ses biens ne purent suffire à les acquitter, mais encore il fut obligé de vendre sa bibliothèque. La perte de ses livres lui fit éprouver tant de chagrin qu'il mourut peu de temps après.

Pierre Legoux de la Berchère, d'une famille originaire de Flandres, fut d'abord premier président du parlement de Dijon, puis de celui de Grenoble, en 1644, à la mort de Louis Frère. Il mourut en 1653 âgé de 51 ans.

○-Humbert de Lionne, doyen de la chambre des comptes.

○-Flotard Moret de Champrond, prévôt de l'église Saint-André de Grenoble.

○-François de Ponnat, conseiller au parlement.

○-Jean-Louis de Ponnat de Combes, maître ordinaire de la chambre des comptes.

○-Philippe Pourroy de l'Auberivière, *id.*

○-Nicolas Prunier de Saint-André, président du parlement.

○-Gabriel Prunier de Bochaine, *id.*

○-Jean Rabot de Buffières, avocat général au parlement.

○-Etienne Roux de Morges, conseiller au parlement.

○-Alphonse de Simiane de la Coste, abbé de Saint-Firmin.

Ennemond Vachon de Beaumont, conseiller au parlement, mort vers 1665.

○-Louis Videl, écrivain.

○-Philippe Vivier, président de la chambre des comptes.

(1) Il s'en trouvait un à la vente de Boze en 1753 qui fut vendu 100 liv. Brunet (*Manuel du libr.*) parle d'un 2e vendu 81 liv. en 1781 à l'hôtel Bullion. — Voy. pour de plus amples détails sur la composition de ce recueil les *Mém.* de d'Artigny *loco cit.*

dicatoire, ni table des matières, où tous les commencements des pièces ont été enlevés sans doute, afin de supprimer les endroits où se trouvait le nom de l'auteur. Il est tout en latin et divisé en 2 parties, l'une de vers, l'autre de prose. Celle de prose contient les relations des 6 principaux événements de la vie de Boissat : *Pusinensis Obsidio - Navigatio Italicensis - Ligustica expeditio - Anglorum ad Rheam excensio et Rupella obsessa - Rupella capta - Silva-Ducensis expugnatio-Lotharingia capta*. La 2e partie contient le *Martellus*, poëme épique en 5 chants. - Une paraphrase en vers alexandrins des Institutes de Justinien. - Deux liv. de *Sylves*. - 3 livres d'élégies. - Des lettres des héroïnes de la Bible, c'est-à-dire des lettres adressées par Sara à Abraham, par Rebecca à Isaac, etc. - Métamorphoses sacrees. - Un livre d'épigrammes. - Un livre d'épitaphes. - Explications des principaux mystères de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

Boissat appartient à cette classe de gens dont parle Montaigne, « qui excellent à dire curieusement des fadaises. » Ses vers sont faciles, nombreux, d'une élégance rare, mais leur complète insignifiance provoque l'ennui du plus intrépide lecteur, et les a fait justement reléguer dans les profondeurs de l'oubli.

BOISSAT (André de) (1), frère aîné du précédent, entra fort jeune dans l'état militaire. Il était en 1622 enseigne du régiment de chevau-légers de Lesdiguières sous les ordres duquel il se trouva au siége du Pousin, à l'expédition d'Italie en 1625, et au 2e siége du Pousin, dont Brizon s'etait emparé, en 1626. - Il servit ensuite comme colonel, en 1629, pendant la guerre entreprise par Louis XIII pour soutenir les droits de Ch. de Gonzague sur le duché de Mantoue. En 1637, il prit part avec son régiment à la levée du siége de Leucate par les Espagnols, et ce fut là que, d'après Chorier (*Suppl. à l'Estat pol.*, pag. 119), il défit en combat singulier un officier ennemi sorti des rangs pour le défier. Les hauts faits de ce genre étaient fort goûtés à cette époque : la victoire de Boissat lui valut, en juillet 1639, le gouvt de Salces après la reddition de cette ville au prince de Condé. — Lors du soulèvement de la Catalogne, il fit partie en 1641, des troupes conduites par le ce de la Mothe au secours des révoltés qui lui donnèrent le commandt de leur cavalerie. — Pendant les troubles de la Fronde, il se rangea dans le parti du roi et servit, en 1652, sous Turenne, au siége de Paris en qualité de lieut.-gén. de cavalerie. — Il mourut en 1664 sans avoir été marié.

(1) Il se faisait nommer *Atheau de Boissac*.

Bio-Bibliographie. *Oraison funèbre d'André Atheau de Boissac prononcée dans l'église de l'Abbaye de S. André, en la ville de Vienne, le 29 août en 1664*, par Viallier. Lyon, 1664, in-4o, 20 pp.

BOISSET (Gaspard), né à St-Marcellin, avocat au parlement de Grenoble, a publié les deux ouvrages suivants qui sont fort rares :

I. *Le tableau de la Ivrisprvdence où la théorique sous de riches traits est représentée, auec la pratique, ouurage non moins vtile que delectable... livre premier*. Valence, Verdier, 1663. pet. in-8o de 16 ff. prélim. et 365 pp. Cet ouvrage devait former au moins 4 vol., mais il n'en a paru que le premier. Il est dédié à Jésus-Christ. (B. de Grenoble, 5716). — II. *Historiæ sacræ elegiacis versibus accommodatæ idea*. Valentiæ, 1664, in-8o. (B. de Grenoble, 15778.)

BOISSET (Joseph-Valérien), né à Montélimar le 23 nov. 1750, entra au service en janvier 1771, dans les dragons de la légion corse. Il fut nommé capitaine le 15 janvier 1792, lieut.-colonel le 9 juin 1793 et maréchal de camp le 10 juin de l'année suivante. En 1795, il servit dans l'armée de Sambre-et-Meuse, puis obtint un commandement dans la 9e division milit. en 1797 et 1798. Il a été mis à la retraite avec son grade de maréchal de camp le
et est mort à

BOISSET (Joseph-Antoine), frère du précédent, né à Montélimar le 7 oct. 1748, était présid. de la Soc. des Amis de la Constitution de sa ville natale lorsque les électeurs de la Drôme le nommèrent député à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, et se fit remarquer en maintes circonstances comme l'un des montagnards les plus exaltés. Son attachement à la cause de la Révolution lui valut d'être envoyé plusieurs fois en mission dans les départements méridionaux. — De mars à juin 1793, il fut chargé avec Moyse Bayle d'inspecter les dép. de la Drôme et des B.-du-Rhône (2). Un décret du 23 août suivant le renvoya dans la Drôme et l'Ardèche pour y or-

(2) Voy. le compte-rendu de leurs opérations, ci apr. *Bibliogr.*, nos *IV* et *V*.

ganiser la levée en masse des jeunes gens de la 1re réquisition et *purifier*, comme on disait alors, les autorités constituées. Un décret qui rappelait tous les députés en mission l'arrêta au milieu de ses opérations, mais il repartit bientôt après (22 nov. 1793) pour les dép. de l'Hérault, de l'Aveyron, de l'Aude. de la Haute-Garonne et de l'Ariége (1), En 1794, il fut envoyé dans l'Ain, l'Allier et Saône-et-Loire (2), et enfin avec son collègue Borel (des H.-Alpes), à Lyon et à Grenoble (avril 1795).—Dans ces différentes missions, Boisset ne parut pas toujours dévoué à la cause populaire et, tout en croyant la servir, il lui arriva plus d'une fois de prendre des arrêtés contraires à ses intérêts. C'est ainsi qu'il suspendit à Avignon le journal rédigé par Tournal et destitua Courbis, maire de Nîmes, dit le *Marat du Midi*. Cette versatilité de conduite, que l'on doit uniquement atttribuer à un caractère faible trop facilement dominé par des influences de localités, lui attira bien des dénonciations et des embarras. — Après la session de la Convention, il passa (oct. 1795) au Conseil des 500 et en sortit après le 18 brumaire pour se retirer dans sa patrie. Il est mort dans la foi républicaine, à Montboucher près de Montélimar, le 15 sept. 1813.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Convention.

I. *Opinion du citoyen* Boisset, *député de la Drôme, sur Louis XVI*. (Impr. nat.) in-8°, 3 pp. — II. *Rapport et projet de décret relatifs à l'établissement des jardins des plantes dans les départements.* (Impr. nat.) in-8°, 56 pp. — III. *Notes sur la nécessité d'établir un jardin des plantes dans chaque département, faisant suite d'un rapport sur le même sujet.* (Impr. nat.) in-8°, 12 pp. (1794).

IV. *Rapport sommaire fait à la Convent. nat. par Boisset et M. C. Bayle envoyés dans les départements de la Drôme et des Bouches-du Rhône.* (Impr. nat.) in-8°, 6 pp. — V. *Compte-rendu à la Conv. nat. par Moyse Bayle et Boisset... envoyés dans les dép. de la Drôme et des Bouches-du Rhône, pour le recrutement de trois cent mille hommes.* (Impr. nat.) in-8°, 75 pp.

(1) Voy. ci-apr., *Bibliogr.*, n° *XI*.

(2) Voy. ci-apr., *Bibliogr*, n° *XII* et les pièces suiv : *Proclamation de la Soc. popul. de Bourg, vraiment épurée et régénérée, et rendue à la liberté.* Bourg, 9 fructid, an II, in-8, 4 pp. — *Adresse de la Soc. populaire de la commune de Bourg à la Convention.* Bourg, 25 fructid. an II, in-8, 8 pp.

VI. *Le représentant du peuple français, délégué dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault...* Montpellier, impr. de Tournel, 1793, in-4°, 3 pp. (24 oct. 1793;) relatif à l'organisation des tribunaux de Montpellier. — VII. *Le représentant du peuple, délégué par le décret du 23 août dernier... dans les départements méridionaux.* Montpellier, chez Tournel, 1793, in-4°, 6 pp. (25 oct. 1793); relatif à l'organisation de la municipalité de Pézénas. — VIII. *Le représentant du peuple français, délégué dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche...* Montpellier, impr. de Tournel, 1793, in-4°, 3 pp. (25 oct. 1793); relatif à la destitution des curés de Mauguio, Pignan, Vallergues et Cournonterral (Hérault). — IX. *Le représentant du peuple...* Montpellier, impr. de Tournel, 1793, in-4°, 3 pp. (26 oct. 1793); relatif à la destitution de divers fonctionn. — X. *Le représentant du peuple...* Montpellier, impr. de Tournel, 1793, in-4°, 3 pp. (27 oct. 1793); relatif à l'organisation du comité de surveillance du dép. de l'Hérault. — XI. *Rapport du représentant du peuple Boisset, délégué par la Convention nat. dans les dép. de l'Hérault et de l'Aude...* (s. d.) Impr. nat., in-8°, 36 pp.

XII. *Discours prononcé à la Convention par Boisset, au retour de sa mission dans les départements de l'Ain, Saône-et-Loire, et l'Allier.* (Impr. nat., pluviôse, an III) in-8°, 6 pp.

XIII. *Procès-verbal de la séance du conseil de la commune de Lyon du 26 germinal an 3.* Lyon, Destefanis, in-4°, 6 pp. - Relatif à sa réception à Lyon. — XIV. *Les représentants du peuple Borel et Boisset, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, Rhône, Loire et Saône-et-Loire, du 1er floréal an 3.* Villefranche, impr. de Pinet, placard in-fol. — XV. *Les représentants du peuple envoyés dans les communes de Lyon, du 26 floréal an 3...* Lyon, A. Leroy, placard in-fol. — XVI. *Proclamation des représentants du peuple Borel, Boisset, Cadroy en mission dans la commune de Lyon, du 30 floréal an 3.* Lyon, impr. des Halles, placard in-fol.—XVII. *Proclamation des représentants du peuple Boisset, Poulain-Grandpré aux citoyens de la commune de Lyon du 18 prairial an 3.* Lyon, impr. Maillet, placard in-fol.

§ II. Conseil des Anciens.

XVIII. *Motion d'ordre sur le costume décrété pour les représentants du peuple.*

29 fructid. an v (Impr. nat.) in-8°, 3 pp. — XIX. *Rapport sur la résolution du 9 brumaire an 6, relative aux émigrés des ci-devant comtat Venaissin et comtat d'Avignon.* 23 frim. an vi (Impr. nat.), in-8°, 11 pp. — XX. *Discours prononcé par Boisset.* 21 vendém. an viii (Impr. nat.), in-8°, 3 pp. — XXI. *Boisset à ses concitoyens.* (Baudoin impr.) - C'est une feuille volante contenant la réfutation des calomnies d'un journal.

BOISSIÈRE (Claude de) — *Buxerius*, — est un mathématicien du xvie s., qui prend sur les titres de ses ouvrages la qualité de *Daulphinois* Il naquit dans le diocèse de Grenoble et vint se fixer à Paris où il professa les mathématiques de 1554 à 1608. — On ne possède pas d'autres renseignements sur sa vie.

Bibliographie.

I. *Art poétique réduict et abrégé, en singulier ordre et souveraine méthode, pour le soulas de l'apréhension et recreation des espritz...* Paris, Annet Brière, 1554, in-8°. Rare.

II. * *L'art d'arythmétique contenant toute dimention, tres singulier et commode, tant pour l'art militaire que autres calculations.* Paris, Annet Brière, 1554, in-8, de 67 ff. (Bib. Imp.) — Autre édit. : *reueu et augmenté par Lucas Tremblay Parisien, professeur des mathématiques.* Paris, G. Cavellat, 1563. in-8, de 72 ff. (Bib Imp.).

III. *Le tres excellent et ancien ieu pythagorique dict Rithmomachie, fort propre & tres vtil a la recreation des espritz vertueux, pour obtenir vraye et prompte habitude en tout nõbre & proportion..... Imprimé à Paris, par Annet de Briere, a l'enseigne sainct Sébastien, rue des Poyrées...* 1554, in-8° de 36 ff. = Autre éd. : *A Paris, chez Guillaume Cauellat, à l'enseigne de la poulle grasse, deuant le collége de Cambray, 1556,* in-8° de 52 ff. (B. Ste-Genev., V. 27² et V. 40). = Trad. en latin sous ce titre : *Nobilissimus et antiquissimus ludus Pythagoricus qui Rythmomachia nominatur, in utilitatem et relaxationem studiorum comparatus....* Parisiis, Guillelmus Cavellat, 1556, in-8°. - Voy. sur cet ancien jeu le *Chronicon Cameracense* de Colvener (1615, in-8°), p. 461.

IV. *Les principes d'astronomie & cosmographie : auec l'vsage du globe. Le tout exposé en latin par Gemma Frizon, & mis en langage françois par M. Claude de Boissière, Daulphinois. Plus, est adiousté l'vsage de l'anneau astronomic, par ledict Gemma Frizon · Et l'exposition de la Mappemonde composée par ledict de Boissière. A Paris, chez Guillaume Cavellat... 1556,* in-8° de 128 ff. - Il y a des exemplaires qui portent la date de *1557*, mais c'est la même éd. = Autre éd. : *Paris, chez Hierosme de Marnef et la veufve de Guillaume Cauellat... 1582,* in-8° de 120 ff. (B. Ste-Genev. V. 226, 226², 227).

V. *La propriété et vsage des quadrans, nouuellement exposée par M. Claude de Boissière Daulphinoys. A Paris, chez Guillaume Cauellat... 1557*, in-8° de 31 ff. (B. Ste-Genev. V. 226). - Rare. — VI. *Géométrie et horlogiographie pratique, contenant la description, fabrication & vsage des horloges solaires, par Jean Bullant... avgmenté de la propriété & usage des quadrans de l'invention d'Oronce Finé Dauphinois... et de Pierre Appian... Le tout exposé facilement par Claude de Boissière Dauphinois... A Paris, chez Denise Cavellat...* M.DC.VIII., in-4° de 28 et 187 pp. La 2e pagination a un titre particulier, commençant ainsi : *Recveil d'horlogiographie, contenant la description....* (B. Imp.).

On voit par le privilége du *très excellent et ancien ieu pythagorique* (ci-dessus n° III), qu'il avait composé un Traité de musique, mais j'ignore s'il a été imprimé. — M. Ducoin lui attribue par erreur l'ouvrage suivant : * *Les éléments de géométrie de Monseigneur le duc de Bourgogne.* Paris, 1710, in-8°. (*Catal. de la Bib. pub. de Grenoble*, à la Table.)

BOISSIEU (Pierre-Joseph-Didier), né à St-Marcellin le 15 mars 1757, était avocat au bailliage de cette ville avant la révolution. En sept. 1791, il fut élu à la fois administrateur du département de l'Isère et député suppléant à l'Assemblée législative. Puis, au mois de sept. de l'année suivante, l'assemblée électorale, réunie à Vienne, le nomma député à la Convention. — Boissieu n'était pas un partisan de la Révolution; il alla s'asseoir au côté droit de l'Assemblée et vota constamment contre toutes les mesures destinées à affermir la République. Lors du procès de Louis XVI, il opina, comme tous ceux de ses collegues qui voulaient sauver le malheureux roi, pour la détention pendant la guerre et le bannissement a la paix. Ne possédant pas un grand courage civique, il évita de se compromettre en se tenant prudemment à l'écart pendant la Terreur et ne reparut à la tribune qu'après le renversement de Robespierre. Il appuya alors, dans

la mesure de ses forces et de ses petits talents, tous les actes de la réaction thermidorienne. Ainsi, en janvier 1795, à propos d'insultes faites au buste de Marat, il osa hasarder une épigramme en demandant la liberté des cultes pour les saints politiques. Le 28 juillet suivant, il proposa la suppression du calendrier républicain; il combattit un projet tendant à faire décréter que, pour être rayé de la liste des émigrés, il fallait, au préalable, se constituer prisonnier; enfin, peu avant la clôture de la session de la Convention, il parut une dernière fois à la tribune pour s'opposer au réarmement des patriotes qui, au 13 vendémiaire, avaient soutenu la représentation nationale. — Au mois d'oct. 1795, Boissieu passa au Conseil des 500, mais il donna sa démission dès le 6 nov. 1795. De retour à St-Marcellin, il devint (en 1800) membre du cons. d'arrondissement et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 23 nov. 1812.

BOISSIEU. — V. SALVAING DE BOISSIEU.

BOISVERD (FRANÇOIS-AUGUSTIN-RAYMOND), né à Veurey (Isère), le 17 avril 1745, obtint en 1770 une charge de conseiller correcteur à la chambre des comptes de Dauphiné. En nov. 1792, l'assemblée électorale, réunie à St-Marcellin, le nomma président du directoire du district de Grenoble et il fut continué dans ces fonctions lors du renouvellement des autorités constituées en déc. 1793 et en mai 1794. L'année suivante, il devint administrateur du département de l'Isère, puis député au Conseil des 500 (1). Il prit peu de part aux travaux de cette assemblée et en sortit après le 18 brumaire — De retour à Grenoble, Boisverd fit partie du cons. d'arrondissement de cette ville, de l'an VIII à l'an XI, époque de sa mort.

BIBLIOGRAPHIE. — *Opinion de Boisverd sur le projet de résolution présenté par la commission des finances, d'une contribution sur le sel.* 3 pluviôse an VII (Impr. nat.), in-8°, 8 pp.

BOMPAR ou **BOMPARD** (MARCELLIN), né à Embrun vers 1556, entra dans la Société de Jésus à l'âge de 29 ans et habita successivement plusieurs maisons de son ordre, entre autres celle du Puy, où il était, dès 1601, prédicateur et confessr du collége. Il mourut dans cette ville le 5 févr. 1623 d'une maladie contagieuse qu'il avait contractée en soignant des soldats blessés. —(Voy. Sotwel. *Bib. script. Soc. Jesu*, p. 576.)

Il ne faut pas le confondre avec un de ses contemporains *Marcellin* BOMPART, conseiller et médecin du roi, auteur de quelques opuscules.

BIBLIOGRAPHIE. — I. D'après Sotwel (*Bib. script Soc. Jesu*), il a traduit en latin *l'Idolatrie huguenote figurée au patron de la vieille payenne*, de son confrère L. Richeome, et 3 autres traités du même auteur contre les protestants, mais sans nous dire lesquels. Je n'ai pu découvrir les titres de ces 4 traduct.— II. *Marcellini Bompartii Sacra poemata.* Paris, Cramoisy, 1762, pet. in-12 de 8 pp. (B. Ste-Genev.) Je ne suis pas sûr que ce petit recueil soit plutôt de notre jésuite que de son homonyme le médecin.

BON (MARIE), ursuline, nommée en religion MARIE DE L'INCARNATION, naquit à Poliénas (Isère), le 2 janvier 1636. Son père, Claude Bon, mort assassiné le 22 sept. 1664, était avocat au parlement de Grenoble. Elle entra en 1657 au couvent des Ursulines de St-Marcellin et y prit l'habit le 2 juin de l'année suivante. — Après avoir été élue plusieurs fois supérieure, elle mourut en odeur de sainteté le 19 mars 1680.

Marie Bon a écrit un *Traité de l'Oraison*, qui lui suscita bien des embarras Il a été imprimé en italien, à Turin, de 1664 à 1680, mais je n'en connais pas le titre et son historien n'en dit rien de plus précis. — Il ne faut pas la confondre avec une autre ursuline nommée aussi en religion *Marie de l'Incarnation*, née en Touraine, à qui on doit plusieurs traités ascétiques, entre autres l'*École sainte* (Paris, 1684, in-12) et une *Retraite* (Paris, 1682, in-12).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *La vie de la mère Marie Bon de l'Incarnation, religieuse ursuline de St-Marcellin en Dauphiné par le P. J. Maillard. Paris, M. DC. LXXXVI*, in-12 de 21 ff prélim. et 337 pp.

BON (LOUIS-ANDRÉ), né à Romans le 25 octobre 1758, entra fort jeune au service dans le régiment de Bourbon (infanterie). Il fit avec ce corps la guerre d'Amérique, puis se retira auprès de sa famille.—En 1792, au moment de la formation des volontaires nationaux, il se mit à la tête de l'un des bataillons de la Drôme et se rendit à l'armée des Pyrénées commandée par Dugommier. Il

(1) Et non à l'Assemblée législative, comme le dit par erreur M. Colomb de Batines.

se signala au siége de Bellegarde en repoussant 20000 Espagnols qui avaient réussi à surprendre les avant-postes fr. et fut nommé général de brigade en récompense de cette belle action, le 24 nov. 1794. En 1795, il passa à l'armée d'Italie, où on lui donna le commandement de l'une des brigades du général Augereau. Il prit une part des plus brillantes à toutes les opérations de cette campagne, notamment à la bataille de St-Georges (15 septembre 1796), au passage du pont d'Arcole, où une blessure grave le mit hors de combat, à la Favorite, à Tagliamento, et surtout dans le commandement de la colonne mobile de l'armée. Plusieurs fois le général Bonaparte le cita de la manière la plus honorable dans ses rapports au Directoire. — Le 23 sept. 1797, peu avant la paix de Campo-Formio, il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de la 8e div. militaire (Marseille). Ce poste était alors des plus difficiles, car la réaction thermidorienne y exaltait les partis et faisait craindre chaque jour quelque collision sanglante. Mais, par sa prudence et la fermeté de son caractère, le général Bon réussit à maintenir l'ordre, à apporter un peu de calme dans ces contrées, et à prévenir les déplorables luttes dont elles ont trop souvent été le théâtre. Sa belle conduite, dans cette circonstance lui valut le grade de général de division. — Désigné pour faire partie de l'armée d'Égypte, il s'embarqua à Toulon le 19 mai 1798, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Rampon et Marmont. Le 2 juillet, il contribua à la prise d'Alexandrie; le 23, il s'empara du camp des Turcs à Embabeh; au mois d'octobre, il eut le commandement du Caire; le mois suivant, il s'empara du port et de la ville de Suez; en 1799, il marcha avec sa division dans l'expédition de Syrie et se trouva à la prise d'El-Arich (9 fév.), à celle de Jaffa (6 mars), et enfin au siége de St-Jean-d'Acre, où la mort l'attendait. Le 10 mai (1799), pendant un assaut donné à cette place, un coup de feu lui traversa le bas-ventre, et il mourut peu d'instants après, emportant les regrets du général en chef et de tous ses compagnons d'armes. — On l'a dit avec raison, il avait toutes les qualités qui font les grands généraux sa mort seule l'empêcha d'arriver aux plus hautes dignités militaires. Son nom est sur l'Arc-de-triomphe de l'Étoile, côté Sud. — En 1812, son fils fut créé baron de l'empire.

Le *Dict. hist. des généraux français* de Decourcelles cite un officier général Bon (*Christophe*) ou Bon des Tournelles, qu'il dit être de la famille du précédent. Après avoir servi longtemps dans les dragons, ce militaire fut nommé brigadier le 3 janvier 1770 et maréchal de camp en 1776. Il mourut à Romans le 15 février 1809.

BONIEL (François), né à Voiron, neveu d'Expilly, était un avocat du parlement de Grenoble vers le commencement du XVIIe siècle. Il s'acquit, d'après Chorier (*État polit.*, III, p. 122), une telle réputation de savoir et de probité que la ville de Montélimar lui députa un de ses consuls pour le prier d'acquérir la charge de vice-sénéchal alors vacante, lui offrant même de contribuer au prix d'achat. — Il fut anobli en 1616. D'Isabeau Catilhon, sa femme, il eut 3 fils mentionnés ci-après.

BONIEL (Antoine) ou Boniel de Catilhon, fils aîné du précédent, né vers 1615, avocat au parlement de Grenoble. -- En 1633, il accompagna à Rome Ch. de Créqui, envoyé auprès du pape Urbain VIII pour prêter, au nom du roi de France, l'obédience filiale. — Lors de la nomination de Lesdiguières au gouvernement de Dauphiné (1642) et à propos de l'enregistrement de ses *lettres de provision*, il fut chargé de prononcer le discours d'usage devant la chambre des comptes. Tous les grands personnages de la ville s'empressaient d'assister à ces sortes de solennités qui offraient aux beaux parleurs l'occasion de déployer toutes les richesses de leur rhétorique. Notre avocat s'y éleva, à ce qu'il paraît, aux plus grandes hauteurs de l'éloquence : *ingens orationem admiratio sequuta est*, nous dit Chorier (*Vita Boessatii*, p. 172). Peu après, il devint avocat général auprès de la même chambre, et mourut dans l'exercice de cette charge en 1679. — Il avait été envoyé auprès du roi vers la fin de 1635, pour suivre quelques affaires de la province.

En raison de sa charge d'avocat général et de sa parenté avec Expilly, Boniel de Catilhon jouit, de son temps, d'une grande considération. Comme son frère, il versifiait au besoin en latin et en français (1); mais ce qui donne une plus sérieuse idée de son instruction, il aimait les recherches hist. et s'occupa longtemps à compulser les archives de

(1) On trouve une pièce de vers de sa façon en tête du 2e vol. de l'*Hist. gén. du Dauph.* par G. Allard.

la chambre des comptes de Grenoble. Il fut lié avec Boissat. Chorier (*loc. cit.*) a consacré à sa mémoire quatre pages de phrases élogieuses.

On a de lui : *La vie de messire Claude d'Expilly, chevalier, conseiller du roy en son conseil d'Estat, et président du parlement de Grenoble.* Grenoble, Charvys, 1660, in-4° de 166 pp. - Cette vie, pleine d'éloges exagérés, ne doit être consultée qu'avec défiance.

BONIEL (FRANÇOIS), frère du précédent, né à Grenoble, embrassa l'état ecclés. et obtint vers 1671 le prieuré de Treffort, petit bénéfice de 300 liv. de revenu, qui dépendait alors de l'évêché de Die. Comme le prieur ARNOUX, son contemporain, il passa sa vie à versifier en grec, en latin, en français, en italien, en espagnol. La plupart des livres publiés de son temps, en Dauphiné, sont précédés de quelques produits de sa verve. Malgré toutes les flatteries et les encouragements de ses admirateurs, il eut le bon esprit de n'en pas publier le recueil, et il fit bien. — Chorier, son ami, lui dédia en 1680, le recueil de ses poésies et fit son éloge dans la vie de Boissat (pp. 184-186.) — A sa mort, arrivée de 1680 à 1688, il avait les titres d'aumônier et de conseiller du roi.

On a de lui : *Relation de ce qui s'est passé à Grenoble à l'arrivée de la duchesse de Sault.* Grenoble, 1676, in-fol. (Bib. de Grenoble, 24447.)

BONIEL (LOUIS), frère des précédents, n'est connu que par l'opuscule ci-après. Chorier (*État pol.*, t. III, p. 123) le qualifie de savant philosophe.

Éloge de Théophile Raynaud (s. l. ni d.), in-4. Le p. Raynaud est mort en 1663. (*Bib. Hist.* de Lelong, t. I, n°. 14146).

BONNARD (ENNEMOND), général de div. d'artillerie, né à St-Symphorien d'Ozon (Isère) le 30 sept. 1756, entra comme simple soldat dans le régim. d'Auxonne (artill.) le 29 mars 1775 et fit avec le grade de sergent la guerre d'Amérique de 1780 à 1783. Le 14 juillet 1787, un ordre du gouvt. l'envoya en qualité d'instructeur dans le roy. de Naples, où il resta jusqu'au 14 juillet 1791. De retour en France, il fut nommé sergent-maj. le 18 mai 1792; chef de bataillon le 27 janvier 1794; général de brigade le 12 juin de la même année et général de div. le 13 nov. suiv. — Il fit la campagne de 1792 et se trouva aux batailles du camp de la Lune et de Jemmapes. - En l'an I, il servit à l'armée de Belgique. - En l'an II, à celle de Sambre-et-Meuse, où il commanda en second l'artillerie au siége de Charleroy et à la bataille de Fleurus. - De l'an III à l'an V, il continua à servir dans l'armée de Sambre-et-Meuse. - En l'an VI, il commanda en chef la 24e division militaire, alors comprise dans l'arrond. de l'armée d'Angleterre. - De l'an VII à l'an IX, il exerça le même commandement et fut en outre chargé, par le général Augereau de celui des 25e et 26e div. militaire formant le centre de l'armée gallo-batave. - De l'an X à l'an XI, il remplit les fonctions d'inspecteur général d'artill. dans la 18e division militaire. (Paris). — Le 11 déc. 1803, le 1er consul le fit membre de la Lég. d'Honn. et command. du même ordre le 14 juin 1804. Peu après il lui confia le commandement de la 22e divis. milit. (Tours). Le général Bonnard conserva ces fonctions jusqu'au 1er oct. 1814, époque à laquelle Louis XVIII le mit à la retraite. — Il continua à demeurer à Tours et y mourut le 15 janvier 1819. Son nom est sur l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, côté Nord. — Il avait fait en plusieurs circonstances d'inutiles instances auprès de Bonaparte pour être nommé baron; c'est donc à tort que plusieurs biographes lui donnent ce titre ou celui de comte.

Voy. les *Fastes de la Lég.-d'Honneur*, t. III, p. 95, et le *Dict. des généraux fr.* de Decourcelles.

BONNE, famille de pauvres et obscurs gentilshommes du Champsaur, qui n'aurait probablement jamais attiré l'attention de l'histoire, si l'un de ses membres, le connétable Lesdiguières, n'était venu l'illustrer. Après l'élévation de cet homme célèbre, les généalogistes, comme il arrive toujours en pareil cas, se mirent à rechercher l'origine de cette maison. Les uns, les plus honnêtes, se contentèrent de la faire remonter à un Bosonnet de Bonne, vivant en 1250; d'autres, moins scrupuleux, la firent venir d'Allemagne à la suite des premiers dauphins, et lui attribuèrent la fondation de la ville de Bonne en Savoie; il y en eut enfin qui osèrent lui donner pour souche un certain *Bonus*, centurion de je ne sais quelles troupes mercenaires, sous l'empereur Justinien! — Cette famille, dont on ne connaît pas la *vraie* origine, est depuis longtemps éteinte. Elle a formé trois branches : 1° celle DES DIGUIÈRES, dite de LESDIGUIÈRES; 2° celle d'AURIAC; 3° celle de LAZER.

BONNE (**François de**), duc de Lesdiguières. — V. Lesdiguières.

BONNE D'AURIAC (**Etienne de**), seigneur de la Bâtie-Neuve, de la Rochette et de Tallard, fut un des champions du parti catholique dans le Gapençois pendant les guerres civiles du XVIe siècle. De son château de Tallard, il harcelait les protestants du voisinage avec tant d'audace et de bonheur, que bientôt, dit Videl (1), on le regarda « comme l'émulateur de la vertu de son cousin Lesdiguières, comme le *Pompée* de ce *César*. » Mais à peine celui-ci fut-il investi par le prince de Condé du commandement général des protestants du Dauphiné, qu'il résolut de mettre fin à des entreprises dont les succès troublaient ses rêves de gloire. Cet antagonisme donna lieu sans doute à un grand nombre de hauts faits dans lesquels *César* et *Pompée* firent briller tour à tour leur courage et leur science militaire; malheureusement, les historiens dauphinois ne nous en ont conservé qu'un bien petit nombre. Vers 1578, Lesdiguières réussit à attirer son rival dans une embuscade et à s'emparer de lui (2); en 1580, il l'assiégea inutilement dans Tallard pendant six mois; enfin, d'Auriac, prenant à son tour l'offensive, fit tomber *Cesar* dans un guet-à-pens et lui tua odieusement plusieurs de ses gens (3).— Devenu ensuite partisan de la Ligue, il alla, en 1590, a Vienne, au secours de Chevrières de Saint-Chamond, qui assiégeait le château Pipet, défendu par Maugiron. En 1592, on le trouve rallié au parti du roi et désormais réconcilié avec Lesdiguières, qui l'employa dans la plupart de ses expéditions. Il se trouva au siége de Cavours (1592), au combat de Salbertrau (1593), à la prise du fort d'Exilles et au siege de Sisteron (1595). Il leva ensuite, par commission du 6 mars 1597, un régiment d'infanterie de son nom avec lequel il fit la campagne de Picardie en 1598. — Créé maréchal de camp le 11 juillet 1620, il servit en Poitou sous le prince de Condé, dans le Bearn et l'Aunis sous le duc d'Epernon et le comte de Soissons (1621-22), en Bresse et en Savoie sous Lesdiguières (1624-25), sous le prince de Condé (1627-28), et enfin sous le marquis de la Force (1629).

Decourcelles (*Dict. hist. des généraux Fr.*) dit qu'il fit encore la guerre en Italie sous le duc de Créqui, pendant les campagnes de 1635 et de 1636. Mais il faut, je crois, repousser cette assertion, car d'Auriac, devait être alors trop âgé pour continuer à guerroyer. Decourcelles, qui est un auteur ordinairement fort inexact, me paraît avoir confondu le père et le fils, en faisant des deux un seul et même personnage. D'après lui, il mourut en Italie au mois de septembre 1636. — M. Colomb de Batines et l'*Album du Dauph.* (t. I pp. 62-64) lui donnent par erreur le prénom d'*Alexandre*.

(1) *Histoire de Lesdiguières*, par Videl (édition in-fol.). p. 34.

(2) Videl. *Loc. cit.*

(3) Le recit de cette affaire exigerait des développements trop étendus pour trouver place ici. On la trouvera racontee avec les plus grands details dans les ouvrages suivants : Videl, *loc. cit.* pp. 94-95. — *Album du Dauph.*, t. I. pp. 63-64.—*Revue du Dauph.*, t. V, pp. 68-71. M. Théodore Gautier, auteur de ce dernier article, place par erreur le fait dont il s'agit vers 1578.

BONNE D'AURIAC (**Alexandre de**), fils du précédent, fut nommé lieutenant général au gouvernement du Lyonnais le 27 juillet 1631. Il conserva cet emploi jusqu'en 1635, époque à laquelle il alla probablement servir en Italie, sous le duc de Créqui. — On ne possède pas de renseignements suffisants pour discerner d'une manière positive ses services d'avec ceux du *Pompée* de Tallard, son père; peut-être même qu'une partie des faits attribués à ce dernier doivent être restitués au fils (4).

BONNEFOY (**Ennemond**). — *Bonefidius* — jurisconsulte, né à Chabeuil (Drôme) le 20 octobre 1536, professa le droit à l'université de Valence avec un grand éclat dès l'année 1563. Comme la plupart des savants de son temps, il avait embrassé la réforme religieuse; aussi, à l'époque de la St-Barthelemy, courut-il les plus grands dangers, car, malgré tous les soins du baron De Gordes, alors commandant en Dauphiné, quelques massacres eurent lieu dans notre province, notamment à Valence. Bonnefoy ne dut la vie qu'à la protection de son collègue à l'université, le célèbre Cujas (5).—S'étant retiré à Genève vers les 1ers jours de sept. 1572 il y reçut la plus honorable des distinctions; le Conseil d'Etat de cette ville, par arrêté du 2 mars 1573, créa tout

(4) En lui s'éteignit la branche de Bonne-d'Auriac : *Catherine*, sa fille unique, en porta les biens dans la maison de La Baume d'Hostun.

(5) Chorier, *Hist. génér*, t. II, p. 649. — Berriat-Saint-Prix, *Hist. du Droit romain*, pp. 521 et suiv. Le savant Scaliger, qui étudiait alors à Valence, faillit être enveloppe dans le même massacre et dut aussi la vie à Cujas.

exprès pour lui une chaire de droit (1). Mais il ne l'occupa que peu de temps, et mourut le 8 février 1574, à peine âgé de 38 ans. - Deux des plus savants hommes du XVIe siècle nous ont donné une haute idée de sa science : le président de Thou, qui avait suivi ses leçons à Valence, nous le présente comme profondément versé dans les langues hébraïque, grecque et latine, et Cujas a fait de lui ce bel éloge que, si on lui demandait de se désigner un successeur, il choisirait Bonnefoy (2).

BIBLIOGRAPHIE. — I. Του ανατολίκου νομιμου Βιβλια Γ. *Ivris orientalis libri III, ab Enimundo Bonefidio I. C. digesti, ac notis illustrati... Anno M. D. LXXIII, excudebat Henr. Stephanus*, in-8 de 4 ff. 304 pp. 7 ff et 312 pp. La première partie contient le texte grec, et la deuxième la traduction latine. — II. Il a donné la première édition des *Paradoxes* de *Laurent* JOUBERT, son ami (voy. ce nom), et y a mis une préface de sa façon.

BONNET (CLAUDE). Ce personnage ne m'est connu que par l'ouvrage suivant : * *L'Histoire françoise de S. Gregoire de Tovrs contenue en dix livres... le tout traduit du latin en françois par C. B. D. A Paris, chez Clavde de la Tovr. M. D.C.X.* in-8°. Le privilége, daté de Paris, 11 sept. 1609, donne le nom de l'auteur, qu'il qualifie de gentilhomme dauphinois et de docteur en droit civil et canon.

BONNET (JEAN-ANTOINE-DANIEL), né à Nyons le 16 sept. 1775, est cité dans nos fastes militaires pour sa belle défense du fort de l'Ecluse, le 19 mars 1814. Chargé par le général Bardet de s'enfermer dans cette place pour protéger la retraite d'une division, il parvint, avec 100 conscrits, 2 pièces de canon seulement, et derrière des fortifications en ruines, à repousser victorieusement tous les efforts d'une partie de l'avant-garde autrichienne secondée par une nombreuse artillerie. Il était alors capitaine au 23e de ligne et membre de la Lég.-d'Honneur. — Il vit aujourd'hui retiré à Nyons.

BONNETON est le nom de 2 personnages peu importants que nos biographes paraissent avoir confondus.

(1) On lit dans les *Fragm. Biogr. et Hist. du Conseil d'Etat de Genève.* (V. ci-dev. p 70, note 2): « 1573, 2 mars. Arrête par lequel on fera l'essai d'une chaire de droit si l'on peut avoir Bonnefoy pour professeur, aux gages de 600 florins. »

(2) Cujas, *Observ.*, liv. XI, ch. 20. — Chalvet cite ce passage avec son inexactitude ordinaire. Il dit : *Cujas, en mourant, le désigna pour son successeur.* Cujas, mort en 1590, ne pouvait pas désigner pour son successeur un homme mort 16 ans auparavant.

L'un, NICOLAS, vivait sous Charles IX et fut proc. syndic des états du Dauphiné en 1565. Il a écrit des notes sur quelques questions de Guy-Pape.

L'autre, JEAN, fils du précédent, fut avocat au parlement de Grenoble. — Il laissa une fille et 2 fils : la fille, *Isabeau*, épousa Expilly en 1589; les 2 frères n'eurent pas de postérité et firent ce dernier héritier de tous leurs biens. L'un d'eux, mort en 1614, était commissaire exécuteur de l'édit de Nantes en Dauphiné.

Chorier (*Jurispr. de G. Pape*, éd. de 1769, p. XXXIV) confond ensemble le père et le fils. Voy. *Vie d'Expilly*, par Boniel de Catilhon, pp. 34, 38 et 72. — Le *Dict. de Moréri* (éd. de 1759) les confond également. Il donne à JEAN le titre de substitut du proc. gén. du parlement de Grenoble et prétend qu'il « laissa en ms. des *Mém. pour servir à l'hist. du Dauphiné* qui ont été, dit-on, entre les mains de M. de Valbonnais. » Il ajoute que le vrai nom de cette famille est *Beneton* et non *Bonneton*, qu'elle se rattache à la noble maison des *Benetti* ou *Benedetti* d'Italie, qu'un de ses membres s'établit à Lyon dans le XVe s., d'où un descendant passa en Dauphiné.- Mais il paraît qu'au XVIIe s., les Bonneton ne songeaient pas encore à se rattacher à une noble souche italienne, car Expilly, quoique fort vaniteux de sa nature, comme on sait, et Boniel de Catilhon, son biographe, ne disent pas un seul mot de ces prétentions.

BONNOT.— V. CONDILLAC et MABLY.

BONNOT (JEAN-FRANÇOIS), naquit vers..... à Briançon, où son père était subdélégué de l'Intendance. Ayant embrassé avec quelque chaleur la cause de la révol., il fut envoyé en qualité de député, par sa ville natale, à la fédération de 1790. L'année suiv., ses concitoyens l'appelèrent aux fonctions de maire, puis à celle de membre de l'administration centrale des H.-Alpes. Il était accusateur public près le trib. crim. de Gap, lorsqu'un arrêté du 1er consul du 1er juin 1800 le nomma juge au trib. d'appel de Grenoble. — En 1806, les électeurs des H.-Alpes l'avaient nommé député, mais sa carrière législative n'éveille aucun souvenir. — Il était membre de la Lég.-d'Honn. (Voy. *Rentrée de la Cour de Grenoble 1842*. Grenoble, Baratier, 1842, in-8°, p. 23.)

BONTOUX (HENRY) était, d'après G. Allard, un savant avocat du parlement de Grenoble vers le milieu du 16e s.

BONTOUX (PAUL-BENOIT-FRANÇOIS),

né à Gap le 15 nov. 1763, fut nommé, au commencement de la révolution, maire de cette ville, administrateur du dép. des H.-Alpes, puis juré à la haute cour nationale. Envoyé en 1795 au Conseil des 500, il s'y fit constamment remarquer par une grande modération. La liste de ses rapports ci-après donnera l'indication des principales occasions dans lesquelles il prit la parole.—Après le 18 brumaire, dont il se montra chaud partisan, le gouvernem' consulaire le nomma présid. du trib. civ. de Gap. Il se démit de ses fonctions en 1812 et mourut en 1814.

Bibliographie. — I. *Des devoirs à rendre aux morts, question envisagée sous le rapport politique et moral*. (Impr. nat. prairial an 4), in-8°, 4 pp. — II. *Rapport sur les lois inconstitutionnelles. Séance du 15 floréal an v*. (Impr. nat.), in-8°, 15 pp. — III. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner la pétition du citoyen Pierre-Nicolas Hezine, qui demande que la loi du 17 fructidor soit déclarée comme non avenue*. 23 fructidor an 5. (Impr. nat.), in-8°, 8 pp.—IV. *Discours sur le projet de résolution relatif à la révision des jugements rendus en haine de la République*. 13 germ. an vi. (Impr. nat.), in-8°, 6 pp.

BOREL (Hyacinthe-Marcellin), négociant, né à Briançon vers 1750, était procureur syndic du district de cette ville lorsque les électeurs des H.-Alpes le nommèrent député à la Convention. Comme tous ses collègues du même département, il vota pour la détention de Louis XVI, puis fut envoyé en mission (1795) dans les départements de l'Ain, du Rhône, de la Loire et de Saône-et-Loire. — Après la clôture des séances de la Convention, il passa au Conseil des 500 et mourut pendant le cours de cette législature.

Bibliographie. — I. *Borel représentant du peuple,... à ses commetants*. (Impr. Dufart) (1793). In-8°, 8 pp. — II. *Opinion sur la régénération des mœurs, par Borel*... Paris, impr. Dufart, an 2, in-8°, 15 pp. - Contre les célibataires. — III. *Borel, député à la Convention nationale... à ses commettants*. (Impr. Dufart) (an III), in-8°, 4 pp. — IV. *Opinion sur le projet de résolution relatif à la révocation des confiscations maintenues par l'art. IV de la loi du 21 prairial an 3*. - 1er germinal an V. - (Impr. nat.), in-8°, 6 pp.

V. *Les représentants du peuple Richaud et Borel, envoyés dans les départements de l'Ain, Isère, Rhône, Loire et Saône-et-Loire, du 16 ventôse an 3*... Lyon, A. Leroy. Placard in-fol. — VI. *Les représentants du peuple Borel et Richaud*...... 25 ventôse an 3. *Ibid. id.* Placard in-fol. - Cette pièce et la précédente sont relatives aux assassinats qui se commettaient alors à Lyon.—VII. *Proclamation. Richaud et Borel, représentants*... 3 germ. an 3. *Ibid., id.* Placard in-fol. - Relatif au bruit répandu dans les campagnes que Lyon était en insurrection. — VIII. *Décret de la Convention nationale du 14 germin. an 3, relatif à une adresse des citoyens de Lyon, et qui approuve la conduite et les mesures prises par le représentant du peuple Borel, en mission à Lyon*. Lyon, Destefanis, placard in-fol.—IX. *Compte rendu par Borel des recettes... faites dans le départ. de l'Ain*.... (Impr. nat. Fruct. an III), in-8, 2 pp. — Voy. à l'art. Boisset (J. A.) les nos xiv, xv et xvi.

BOREL DE PONSONNAS (Jean de), d'une famille noble de notre province, embrassa le parti de la réforme et devint l'un des lieutenants du baron des Adrets sous lequel il fit la plupart des expéditions militaires de l'année 1562 (1). Ayant ensuite changé de religion, il servit dans les rangs de l'armée catholique en 1580 sous le duc de Mayenne, et en 1587 sous La Valette. En 1590, il commanda le fort d'Exilles pour le parti de la ligue, mais après un siége de peu de durée, il fut contraint de le rendre à Lesdiguières. — Les historiens de nos guerres civiles ne le nomment que Ponsonnas.

Un artiste du xvie s. l'a mis en scène, à côté du baron des Adrets, dans une grav. représentant la prise de Montbrison. — Voy. ci-dev., p. 101, *Iconogr.*, no viii.

BOREL DE PONSONNAS (Louise de), en religion Cécile, institutrice des Bernardines réformées de Dauphiné, de Provence et de Paris, naquit à Ponsonnas (Isère) le 22 septembre 1602. Sa mère, Louise Alleman de Pâquiers, la voua à Dieu au moment de sa naissance et la plaça ensuite, à l'âge de 7 ans, dans l'abbaye des Ayes (ordre de St-Bernard), où elle lui fit prendre le voile de novice. Mais le diable, qui prévoyait que cette enfant serait un jour au nombre de ses plus grands ennemis, mit aussitôt tout en œuvre pour la détourner de la vie religieuse : il l'effraya la nuit par des

(1) Voy. *Généalogie de la maison de Beaumont* (par Brizard), t. I, pp. 276, 278, 306, 304.

songes horribles, il lui apparut le jour sous la forme d'animaux affreux, il la battit même de la façon la plus cruelle, etc., etc. La petite Louise souffrit patiemment ces attaques de l'esprit malin : armée du signe de la croix, elle déjoua tous ses piéges, aussi, nous dit son biographe, « Dieu récompensa ses victoires en lui donnant une de ces grâces seulement appréciées des personnes qui pénètrent, par les lumières de l'esprit, dans le secret de ses voies et dans le mystère de sa conduite envers ses élus » : Il la rendit bossue et difforme. Notre jeune novice appréciant, comme elle le devait, une faveur si marquée de la Providence, fit dès ce jour vœu de virginité.--Lors de sa profession (1617), elle s'aperçut que les religieuses de son abbaye avaient une vie peu édifiante, qu'elles sortaient du cloître, recevaient des visites et se livraient au luxe, à la galanterie et à toutes sortes de sensualités mondaines. Ce spectacle l'indigna et lui fit concevoir le projet de réformer son ordre. Elle en conféra avec 2 de ses compagnes restées fidèles à la règle, Claudine de Buissonrond et Louise Alleman de Pâquiers, sa cousine, puis, avec l'assentiment de leur évêque, ces pieuses filles fondèrent à Grenoble, en 1624, une 1re maison de Bernardines réformées qu'elles placèrent sous l'invocation de Ste-Cécile (1). — Louise de Ponsonnas alla ensuite établir sa réforme à Paris en 1636 et à Aix (Provence) en 1637, où elle mourut en odeur de sainteté le 7 février 1657. — Parmi les étranges mortifications auxquelles se livra cette sainte fille pour gagner le ciel, je rapporterai la suivante : se trouvant un jour incommodée par une fourmillière de punaises, elle s'avisa de regarder comme une sensualité, comme une suggestion du diable, le profond dégoût qu'elle ressentait à la vue de ces insectes créatures de Dieu. Pénétrée de cette idée, et croyant faire une action des plus méritoires, elle en ramassa une certaine quantité et les mangea bravement. « On luy a vu faire, ajoute son pieux biographe, un si grand nombre d'autres choses de cette même force que qui voudroit décrire tout ce qu'en ont rapporté des religieuses sur le témoignage de leurs propres yeux, en feroit un juste volume. »

Bio Bibliographie. * *La vie de la mere de Ponçonas institutrice de la congregation des Bernardines réformées en Dauphiné, Provence, etc. A Lyon, chez Iean Poysvel. M. DC. LXXV.*, in-8° de 30 ff. prélim. non chiffrés et 430 pp. - Avec portr. (voy. ci-apr.) - Rare. (Bib. de Grenoble).

Iconographie. — *La Venerable Mere Louise-Cecile de Ponsonas, etc.* Buste, presque de face, tournée à D, un crucifix à la main, *N. Auroux fecit.* H. 170 mill. L. 101 mill. Se trouve en tête de de sa vie ci-dessus.

BORREL (Jean) - *Buteo* (2) - Antonin, mathématicien, naquit en 1492 à Charpey (Drôme), d'une maison noble fixée dans cette commune (3). — Pour alléger les charges de son père qui avait 20 enfants, il entra fort jeune encore (vers 1508) dans l'ordre de St-Antoine de Viennois. La paix et le silence du cloître favorisant son goût pour l'étude, il se livra avec ardeur à celle des mathématiques et apprit seul les éléments d'Euclide ; puis, afin de se perfectionner par les leçons des grands maîtres, il obtint, vers 1522, l'autorisation de venir à Paris où son ordre avait une maison. Il y suivit les cours particuliers de son compatriote, le mathématicien Oronce Fine, dont le nom devait illustrer plus tard une chaire du collége royal, et vécut plusieurs années au milieu de cette société d'hommes éminents que la protection éclairée de François Ier attirait alors de toutes parts. — Vers 1528, Borrel retourna à St-Antoine. A peine arrivé, on lui donna la commanderie de Ste-Croix au diocèse de Die, et, au commencement de l'année suivante, il fut choisi avec Aymar Falcoz, l'historien de Saint-Antoine, pour gouverner l'ordre pendant la vacance du siége (4). En 1530 cette vacance ayant pris fin par l'election définitive d'Antoine de Langeac, il ob-

(1) Claudine de Buissonrond en fut la premiere supérieure (1624 à 1630) et mourut le 10 septemb. 1631, peu de mois apres avoir établi à Vienne une maison de Bernardines reformees, dont Louise-Alleman de Pâquiers devint la premiere superieure Ce fut elle aussi qui fit imprimer, pour la 1re fois, en 1631, les constitutions de cette congregation. Louise de Ponsonnas lui succéda en 1630 dans la supériorité de la maison de Grenoble.

(2) C'était un nom de fantaisie qu'il avait adopté selon l'usage du temps. — Les biographes le nomment par erreur *Bourrel*, *Botheon*, *Buteon*, etc. : l'abbé Goujet nous a appris, dans son *Suppl au Dict. de Moréri*, le vrai nom de ce mathematicien, d'apres un mémoire ms. du P. Boudet, supr de la maison de Saint-Antoine de Paris

(3) G. Allard et Chorier qui mentionnent dans leurs nobiliaires du Dauphiné 2 familles de ce nom (*Borel* et *Borrel*), ne nous disent pas à laquelle il appartenait.

(4) Elle était occasionnée par deux compétiteurs, Antoine de Langeac et Jacques de Lemps, tous deux élus en même temps pour succeder à l'abbé Mitte de St-Chamond, mort le 28 decembre 1527.

tint l'administration de la terre de Balan, fief dépendant de l'abbaye et situé au confluent de l'Isère et du Furon. C'était là une douce sinécure qui lui permit de se livrer tout à son aise à ses études favorites, mais le soulèvement des huguenots en 1562 l'obligea de la quitter après y avoir passé près de 30 ans de sa vie. Il se retira alors, disent plusieurs biographes, au bourg de *Cannard*, près de Romans, et y mourut en 1572; mais comme il n'y a pas en Dauphiné de bourg de ce nom, je préfère suivre le président de Thou qui le fait mourir à Romans. — Borrel fut pour son temps un savant mathématicien; il contribua à détruire la haute réputation de science à laquelle était parvenu son maître Oronce Fine, en démontrant, l'un des premiers, le vide de ses paralogismes. — Voy. *Dict. de Moréri*, éd. de 1759.— Teissier. *Add. aux hommes illustres de De Thou.*

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Io. Bvteonis Delphinatici opera geometrica, qvorvm titvli seqvvntur.*

De arca Noe, cuius formæ, capacitatisque fuerit (1).
De sublicio ponte Cæsaris (2).
Confutatio quadraturæ circuli ab Orontio Finæo factæ.
Ad locum Quintiliani geometricum explanatio.
Ad problema cubi duplicandi.
De fluentis aquæ mensura.
Emendatio figurationis organi a Columella descripti.
De libra et statera.
De precio margaritarum.

IN IURE CIVILI.

De fluviaticis insulis... (3).
De divisione fructus arboris in confinio natæ.
Geometriæ cognitionem Iureconsulto necessariam.
Ad legem Papiniani, Divortio.
Ad legem Iuliani, Si ita scriptum.
Ad legem Aphricani, Qui quadringenta.

Hec nunc primum impressa Lugduni, 1554. A la fin : *Lvgdvni, apud Thomam Bertelvm mense Iunio M.D.LIIII*, in-4° de 158 pp., très-rare. (B. de Grenoble, 13185.)

II. *Ioan. Bvteonis de quadratvra circuli, vbi, multorum quadraturæ confutantur... Eivsdem, annotationum opuscula in errores Campani, Zamberti, Orontij, Peletarij... Lvgdvni, apvd Gvlielmvm Rovillivm... M.D.LIX*, in-8° de 283 pp. Rare. (B. imp.) J. Pelletier répondit aux attaques dont il était l'objet dans cet ouvrage par une lettre insérée à la fin du suivant : *Iacobi Peletarii Cenomani, de occvlta parte nvmerorvm, qvam algebram vocant, libri duo. Parisiis, apud G. Cauellat...* 1560, in-8°. (Bib. imp.).—Borrel répliqua par cet opuscule : *Ioan. Bvteonis apologia adversvs epistolam Iacobi Peletarii depravatoris elementorum Euclidis... Lvgdvni, apud Mich. Iouium M. D. LXII*, in-8° de 39 pp. (Bib. imp.)

III. *Ioan. Bvteonis Logistica, quæ & arithmetica vulgò dicitur in libros quinque digesta... Eivsdem ad locum Vitruuij corruptum restitutio, qui est de proportione lapidum mittendorum ad balistæ foramen, libro decimo. Lvgdvni, apvd Gvlielmvm Rovillium M. D. LIX.*, in-8° de 396 et 4 pp. (B. Grenoble, 13114). = Autre éd.: *Ibid.*, *id.*, M. D. LIX., in-8° de 396 pp. et 2 ff. non chiffrés. (B. Ste-Genev. V. 179.)

BORRELY ou **BOURELLY** (FRANÇOIS), dominicain, né à Gap, fut envoyé, vers 1369, pour informer contre les Vaudois des diocèses de Vienne, d'Arles, d'Aix et surtout d'Embrun. Il remplit pendant 24 ans cet emploi pour l'exercice duquel on lui avait donné les pouvoirs les plus étendus. Les monuments contemporains nous ont conservé peu de détails sur ses opérations de missionnaire inquisiteur, mais on verra par le trait suivant de quelle manière ce fanatique personnage entendait le *compelle intrare*. Il avait fait emprisonner un si grand nombre de Vaudois que, ne pouvant plus les nourrir, on fut obligé de faire un appel à la charité publique. Puis, afin d'effrayer ces hérétiques par un coup d'éclat, et sans doute aussi pour debarrasser un peu les prisons, il choisit parmi ces malheureux 230 des plus *obstinés* et les fit brûler vifs (1393)! Chorier fait à ce sujet une étrange réflexion : « Le feu, dit-il gravement, est la peine « de l'hérésie. L'église ne condamne pas « à la mort ceux qui même la désavouent pour leur mère : mais elle « ne doit pas avoir soin de leur vie « qu'ils convertissent en sacrilége. » - (Voy. les *Hist. des Vaudois* de J.-P. Perrin et de M. Muston. - Chorier, *Hist. gén.*, t. II, p. 392.)

BOUCHET (FRANÇOIS) était un lieutenant du régiment du cte de Sault au commencement du XVIIe s. Il fit impri-

(1) Ce traité a été inséré dans le t. VIII de la collection anglaise intitulée : *Critici sacri* (Londini, 1660, 12 vol. in-fol.)
(2) Inséré dans un grand nombre d'éditions des commentaires de César.
(3) On trouve dans ce traité (p. 110) une gr. s. bois représentant le château de Balan, avec ces mots pour légende : *AVTHORIS VILLA BALANVM.*

mer avec un autre dauphinois, *François* Benezot, l'ouvrage suivant à la gloire de Lesdiguières :

Histoire des exploits généreux faits par les armées, tant du roi que de son Altesse en Piémont, sur les terres de Gênes, siége de Verrue : En Dauphiné, sous le feu connétable de Lesdiguières, son trépas et enterrement. Par François Benezot, avec son éloge et son oraison funèbre par François Boucher. Grenoble, Cockson, 1626, in-8°. (B. de Grenoble, 23570.)

BOUGY (Alfred-James-Louis-Joseph *de*), littérateur, s.-bibliothécaire à l'Académie de Paris (Sorbonne), est né à Grenoble le 5 novembre 1814. — Sa famille le destinait aux affaires de finance et d'exploitations de forges, mais, dominé par une violente passion pour les lettres et les recherches hist., il ne put se résigner à suivre les vues de ses parents. Après une lutte pénible contre la volonté opiniâtre d'un père plein de sévérité, il prit le parti d'entrer au service militaire et fit partie des 54e et 11e régim. de ligne. Mais cette carrière qu'il avait embrassée dans l'unique but de se soustraire à de violentes querelles domestiques, ne tarda pas à le rebuter; il quitta l'uniforme, revint à Grenoble et se résigna, non sans répugnance, à étudier le droit à l'école de cette ville. Inutile de dire que, tourmenté d'aspirations litt., rêvant l'indépendance et la vie d'artiste à Paris, il ne put réussir dans cette étude et finit par se brouiller tout à fait avec sa famille. — Il se retira alors en Suisse, à Lausanne (1839), où, sans moyens d'existence, il fut obligé de donner des leçons de littérature à des Anglais et de faire une partie de violon au théâtre. C'est de cette époque que date son attachement à la Suisse française, devenue pour lui une seconde patrie, et dont il a embrassé la religion. Enfin son père étant mort à la suite de désastres commerciaux qui lui enlevèrent sa fortune, notre compatriote, libre désormais de suivre ses goûts, vint à Paris se lancer avec courage dans les difficultés et les misères de la vie d'auteur. Des lettres de recommandation de M. Albert du Boys lui procurèrent d'abord un modeste emploi dans une compagnie d'assurances, puis le titre de surnuméraire à la Bib. de Ste-Geneviève (juillet 1843). Six ans apres, M. *de* Bougy entra à celle de la Sorbone et il en est aujourd'hui un des employés les plus instruits et les plus distingués.

La particule *de*, ajoutée à son nom par notre compatriote n'est pas une de ces usurpations de noblesse comme on en voit tant de nos jours D'anciens titres et papiers de famille établissent d'une manière irréfragable sa descendance d'une famille noble qui possédait encore au xviie siècle une seigneurie dans l'Orléanais. En reprenant le *de* négligé par ses parents, il n'a eu d'autre but que de donner, - littérairement parlant, - meilleure figure à son nom et, sans doute aussi, de mettre fin à un jeu de mots qui lui déplaisait.

(Article communiqué par M. ***, de Grenoble.)

Bibliographie. — I. *Le tour du Léman, voyage historique, pittoresque, littéraire...* Paris, Comon. 1846, gr. in-8° de 511 pp. illustré. — II. *Turlupinades.* (Voy. Ponsard.) — III. *Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, précédée de la chronique de l'abbaye, de l'ancien collége de Montaigu... suivie d'une monographie bibliogr. par P. Pinçon*. Paris, Comon, 1847, in-8° de 427 pp. — IV. *Les Confessions de J.-J. Rousseau avec des notes et un complément hist.* Paris, J. Bry, 1850, in-4° de 151 pp. (Collect. des *Veillées litt illustrées.*) — V. *Evian et ses environs...* Genève, Charles Gruaz, 1852, in-12 de 132 pp. (avec fig.). — VI. *La Luizina, roman (avec une dédicace à Georges Sand)*. Paris, M. Lévy, 1852, in-12, 410 pp. - Le libraire Delahays, acquéreur du restant de l'éd., y a mis un nouveau titre portant son adresse et la date de 1854. — VII. *Fragments inédits de J.-J. Rousseau, suivis des résidences de Jean-Jacques...* Paris, Dagneau, 1853, in-12, 262 pp. (Collect de la *Bibliothèque de fantaisie.*) - Ces fragments ont été recueillis par M. *de* Bougy dans les mss. de Rousseau déposés à la Bib. de Neuchâtel (Suisse).

On lui doit encore un nombre considérable d'articles insérés dans les journaux et autres recueils périodiques du Dauphiné, de la Suisse, de la Savoie et de Paris. Je signalerai les principaux :

1° Des feuilletons (Revues et Chroniques) au *Courrier de l'Isère;* quelques-uns sont signés du pseudonyme d'*Éthelred Bergeville*. - Des articles hist. et pittoresques à l'*Album du Dauphiné*. - Des poesies, etc. à la *Revue du Dauphiné*. - Une notice sur l'ancien mandement d'Allevard dans le *Bullet. de la soc. de statist. de l'Isère*. 1839. — L'auteur doit certainement désavouer aujourd'hui ces productions de sa jeunesse.

2° Des poésies et articles hist. et pittoresques dans le *Musée suisse* (Genève), entre autres *Djem*, *légende turque* (nos de janvier à juin 1853); dans *la Guêpe et le Nouvelliste vaudois*, journaux de Lausanne; dans le *Patriote savoisien* (Chambéry).

3° Des nouvelles, des articles d'histoire et de critique litt. au journal *le Siècle*; à l'*Encyclop. mod.*; à la *Biographie générale* (F. Didot); à l'*Athénœum français*; à la *Revue de Paris*; à l'*Almanach prophétique* (1854); a l'*Oriflamme de la noblesse*, a la *Revue franç*..etc , etc.

M. de Bougy a en portefeuille plusieurs ouvrages entièrement terminés et sur le point de paraître. Je citerai entre autres : I. *Andorre et Saint-Marin, républiques municipales; voyage, légendes, histoire*. L'ouvrage sera précédé d'une preface de Georges Sand et formera 1 vol. in-12 de plus de 400 pp. Il est le fruit d'une mission scientifique et litt. accomplie en 1853 par les ordres du ministre de l'Instruct. pub. - Il avait déjà publié un travail sur ces 2 républiques dans *La liberté de penser, revue mensuelle* (1850). — II. *Nanon et Josette*, roman rustique sur la Savoie. — III. *Adalbert*, roman dans lequel l'auteur raconte une partie de l'hist. de sa vie.

BOUILLAUD (........) était, d'apres Chalvet, un cer à la chambre des comptes de Grenoble, qui laissa un *Recueil* (manuscrit) de *Recherches sur l'histoire du Dauphiné*. J'ai fait d'inutiles recherches pour découvrir l'époque où vivait ce personnage et ce qu'est devenu son manuscrit : Peut-être Chalvet a-t-il voulu parler d'un BOULOUD, cer à la même chambre de 1750 à 1786.

BOULE (GABRIEL), pasteur protestant, écrivain. — G. Allard et Chalvet le font, par erreur, naître à Vinsobres (Drôme), tandis qu'il était de Marseille, comme il nous l'apprend lui-même sur les titres de la plupart de ses ouvrages. Il fut ministre à Vinsobres de 1625 vers 1637. Un synode de la province l'ayant déposé, il abjura la religion protestante et prit les titres de conseiller et historiographe du roi.

On a de lui quelques ouvrages, entre autres : *Histoire natvrelle ov relation exacte du vent particvlier de la ville Nyons en Dauphiné, dit le vent de S. Cesarce d'Arles et vulgairement le Pontias*... Orange, Ed. Raban, 1647, in-12 de 159 pp.- Peu commun. — Voy. encore l'art. de *Gab.* MARTIN.

BOURCET (PIERRE-JOSEPH DE), lieut.-gén., habile ingénieur, écrivain, naquit à Usseaux dans la vallée de Pragelas (H.-Alpes), le 1er mars 1700. Destiné par toutes les traditions de sa famille à entrer dans l'etat militaire (1), il servit d'abord sous son père dans les Alpes, puis comme volontaire pendant la campagne de 1719 en Espagne. Il fut ensuite nommé lieut' dans le régim' de Royal-Vaisseaux, d'où il passa en 1729 dans le corps du génie. Vers la même époque, le mre de la guerre lui donna la mission d'accompagner le maréchal de Maillebois dans une reconnaissance secrete des frontières des Alpes. — En 1733, il se trouva aux siéges de Milan, de Novarre, de Regnolo, de Cosagne et se signala par un beau fait d'armes en s'emparant de Bergo-Forte à la tête de 30 hommes seulement.— Après la paix, on l'envoya surveiller en qualité d'ingénieur quelques places du Haut et du Bas-Dauphine. Pendant les loisirs que lui laissait cet emploi, il leva les plans des villes, des cours d'eau et des rivières d'Italie : son travail, dans lequel *Jean* BOURCET DE LA SOIGNE, son frère cadet, l'avait beaucoup aidé, fut présenté à Louis XV et jugé fort utile. — En 1741, le ml de Maillebois l'appela à l'armee du Rhin et le chargea de reconnaître la Westphalie et le Palatinat. Peu apres, il fut envoyé secrètement en Provence pour diriger les troupes de l'infant Don Philippe d'Espagne dans le passage des Alpes. Ce fut lui qui détermina les marches de l'armée et les positions à occuper, qui conduisit l'attaque des barricades de la vallée de Store, les siéges de Demont, de Coni et de Valence (1744). Ses services pendant le cours de cette campagne lui valurent le grade de capitaine. L'année suiv., il se trouva au siege d'Acqui et se couvrit de gloire en dirigeant les opérations du passage du Pô et du siége de Vintimille. Le ml de Bellisle reconnut dans sa correspondance officielle que les succès de l'armée étaient dus en grande partie aux

(1) Son père, PIERRE, avait fait presque toutes les campagnes du regne de Louis XIV. Sa bravoure et ses connaissances dans la tactique militaire lui valurent plusieurs fois les éloges des maréchaux de Berwick et de Catinat. Il laissa un ms sur la guerre des montagnes dans lequel son fils puisa les premiers élements du grand ouvrage qu'il redigea sur cette science. — PIERRE, son aïeul, commandait une compagnie franche dans l'armee envoyée par Louis XIII pour soutenir les pretentions du duc de Nevers sur le duche de Mantoue. Il se signala notamment à la prise des barricades du Pas-de-Suze où il enleva à l'ennemi un drapeau sur lequel le roi fit broder des fleurs de lis avec ces mots : VIVE LE CAPITAINE BOVRCET.

combinaisons savantes de Bourcet. — Pendant la paix, le ministre lui permit d'employer les officiers du génie à lever la carte des frontières des Alpes et du comté de Nice, carte sur laquelle il établit ensuite plus particulièrement son système de défensive active des Alpes depuis Genève jusqu'à la Méditérannée. En 1572, il présenta ce travail au roi. — Appelé ensuite à Paris, il prit part aux discussions relatives à la défense des frontières de Flandre et eut l'honneur de faire adopter son plan. En 1576, il commanda l'artill. et le génie en Allemagne sous le m[l] de Soubise. A la fin de cette campagne, il fut nommé brigadier des armées du roi.—En 1759, le ministre l'envoya à Turin en qualité de commissaire principal pour fixer les délimitations entre la France et le Piémont. A son retour, et en récompense de la manière dont il avait rempli sa mission, le roi lui donna le cordon rouge, le nomma lieut.-gén. et lui accorda une pension de 5000 liv. sur les affaires étrangères (25 juillet 1762). Pendant le cours de cette même année, il avait été chargé de la correspondance et de la direction secrètes des armées de Portugal et d'Allemagne. Peu de temps après le duc de Choiseul lui confia le commandement d'une école d'instruction militaire. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1769, époque à laquelle le roi l'envoya diriger les fortications de la Corse. — En 1771, l'avènement du marquis de Monteynard au ministère lui enleva presque tous ses emplois : il ne conserva que celui de directeur des fortifications du Dauphiné, dont il fut même destitué lors des réformes entreprises par le comte de Saint-Germain. Mais à la chute de ce ministre, le prince de Montbarrey, jaloux de réparer la disgrâce dans laquelle Bourcet paraissait tombé, le nomma lieutenant au gouvernement du Dauphiné. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Grenoble le 14 octobre 1780.

Bourcet ne laissa pas de postérité. — Son frère, dont il a déjà été question ci-dessus, *Jean* Bourcet de la Soigne, né vers 1725, lui avait succédé en 1769 dans la direction des fortifications de l'île de Corse : il était alors maréchal de camp. Il mourut en 1770 à Corte et fut inhumé dans l'église des Capucins de cette ville où son tombeau se voit encore.

Pierre-Jean de Bourcet, fils du précédent, entra au service en 1769 comme aide-de-camp de son oncle, fut lieutenant au régiment de Toul (artillerie) aide-maréchal-général-des-logis en 1770, chevalier de Saint-Louis. En 1787 Louis XVI l'appela à une place de confiance intime auprès du dauphin qui mourut dans ses bras le 4 juin 1789. - Un de ses fils, *Pierre J[h] Armand-Gilbert* de Bourcet, né vers 1775, aide-de-camp du maréchal Oudinot, fut nommé capitaine à la bataille de Friedland, et officier de la Légion-d'Honneur à celle de Wagram.

Voy. une bonne notice par Berthelot, officier du génie insérée dans la *Bibliothèque du Dauph.* de Chalvet, et celle (inédite) qui se trouve en tête des *Principes de la guerre des montagnes*, ci apr. § I, n° III.

PORTRAITS. — I. Peinture à la Bib. pub. de Grenoble (contemp.) — II. Dessin à l'encre de Chine en tête de son *Traité de la guerre des Montagnes*, ci-apr. § I, n° III.

§ I.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Mémoires historiques sur la guerre que les Français ont soutenue en Allemagne. depuis 1757 jusqu'en 1762 ; auxquels on a joint divers suppléments, et notamment une relation impartiale des campagnes du maréchal de Broglie, rédigée d'après ses propres papiers et les pièces originales existantes dans les archives du département de la guerre.* Paris, Maradan, 1792, 3 volumes in-8°, rare. (B. de Grenoble). « Le 3[e] vol., contenant l'hist. de la campagne de 1761, est de Devaux. » (*Fr. litt.* de Quérard.) - *V.* le *Moniteur* de 1792. n° 135, p. 560. — II. *Mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont et de la Savoie, depuis l'embouchure du Var jusqu'au lac de Genève.* Berlin, 1802, in-8°. Une partie de l'édition porte : Paris et Strasbourg, an 10.

III. *Principes de la guerre des montagnes.* Cet ouvrage resté inédit fut composé p[r] l'éc. d'instruct. des offic. d'état-maj. et présenté à Louis XV par Bourcet. Il en existe plusieurs copies, une entr'autres aux archives du ministère de la guerre. Plus tard, en 1810, son neveu, *Pierre-Jean* de Bourcet (voy. ci-dessus), voulant le livrer à l'impression, en fit faire une nouvelle copie qu'il dédia à Bonaparte. Cette copie est conservée aux mêmes archives : elle forme un vol. gr. in-fol. de 621 pp. avec cartes, plans, portrait et notice biographi-

que. — II. La Bib. pub. de Lyon possède un ms. coté 694, contenant 11 lettres autogr. de Bourcet sur les opérations milit. de la camp. d'Italie de 1735.

§ II.

TOPOGRAPHIE.

I. *Carte géométrique du Haut-Dauphiné et de la frontière ultérieure levée par ordre du Roi sous la direction de M. de Bourcet... par MM les ingénieurs géographes de sa majesté, pendant les années 1749 jusqu'en 1754. Dressée par le sr Villaret...* En 9 feuilles gr. in-fol. dont une de titre. C'est à la fois la plus grande et la plus belle de toutes les cartes de notre province. Elle a été réduite en 2 feuilles gr. in-fol. *Ballard sculpsit.* — II. *Limites du Piémont.* 1760, en 14 feuilles de div. grandeurs. Ce beau travail se compose de plusieurs séries qui ont des titres particuliers : 1° *Partie du cours du Rhône depuis Genève jusqu'au confluent du Guyer ;* 2° *Cours du Guyer ;* 3° *Montagnes de l'Arpette ;* 4° *Dent de Granier jusqu'à la rivière de Bréda ;* 5° *Montagne et combe d'Olle ;* 6° *Cours du Var et de l'Esteron depuis le ruisseau de Riolan jusqu'à la mer.*

BOURCHENU. — Voy. MORET.

BOURG (LAURENT DE), né dans l'Ile de Crémieux, avocat à Lyon dans le 16e s., étudia le droit à Valence sous Cujas en 1573. Il a écrit un opuscule très-rare dont la Bib. de Duverdier donne ainsi le titre : *Elégie contenant les misères et calamités advenues à la cité de Lyon durant les guerres civiles.* Paris, J. Hulpeau, 1569. Plusieurs biogr. le font naître à Lyon. — Il était fils d'un célèbre avocat de cette ville, Etienne de Bourg, auteur d'un ouvrage, qui ne paraît pas avoir été imprimé, *sur l'autorité du parlement de Paris.* (Voy. Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 281.)

BOURGEAT (JEAN-DOMINIQUE), général de brigade, baron de l'empire, naquit à Bernin (Isère) le 29 sept. 1760. — Entré au service le 30 oct. 1782 comme simple canonnier dans le 5e rég. d'artill., il fit une partie des guerres de la République et de l'Empire et ne dut ses grades qu'à sa bravoure. — Il servit comme capitaine pendant la 1re campagne d'Italie, passa ensuite chef d'état major de l'artill. à l'armée d'Angleterre en l'an VI, s.-directeur à celle du Rhin, puis obtint, avec le grade de colonel, la direction de l'artill. à la Rochelle (2 oct. 1802). Sa conduite distinguée à l'armé gallo-batave (1806) et à la grande armée en 1807 le firent nommer général de brigade (28 août 1808) et peu après baron de l'empire. Il fut depuis employé en Espagne de 1809 à 1812, à la grande armée pendant la campagne de Russie, à Strasbourg (1813), où il avait le commandement supr de l'artill. pendant le siége de cette ville en 1814. — Louis XVIII le mit à la retraite le 12 août de cette année. — Il est mort le 30 janvier 1827. Bonaparte l'avait fait off. de la Lég. d'Honn. le 14 juin 1804.

BOURGEAT (LOUIS-ALEXANDRE-MARGUERITE), né à Grenoble en 1787, fut quelque temps avocat dans sa ville natale, puis abandonna cette profession pour se consacrer entièrement au culte des lettres. Il vint dans ce but à Paris vers la fin de 1812, mais il n'y trouva pas la gloire et les succès qu'il avait rêvés. Pauvre et sans protecteurs, il dut lutter contre la misère, gagnant à peine un maigre salaire à écrire des articles pour la *Biogr. univ.* de Michaud, le *Magasin encyclop.* et le *Mercure de France.* Repoussé de la société dont il ne pouvait adopter les usages, insulté, avili par des hommes qui, au lieu de le soutenir, abusaient de sa position malheureuse, un noir chagrin s'empara de son âme brisée par toutes les déceptions. Sa santé, déjà faible et délicate, s'altéra profondément et il tomba dans une maladie de langueur à laquelle il devait succomber. Dans les derniers jours de sa vie, une dernière douleur lui était réservée : Il faisait à lui seul presque tous les articles du *Mercure de France* et recevait pour ce travail une très modique rétribution de M. Amaury-Duval, propriétaire de ce journal. Malgré toutes les prières des amis de Bourgeat, cet homme, oublieux de tout sentiment d'humanité, refusa de lui continuer, à titre de secours, ses modestes émoluments. Il eut la cruauté de venir annoncer lui-même au moribond que, ayant cessé de travailler au journal, il ne pouvait plus être payé ! — Quelques amis aussi pauvres que lui vinrent alors à son aide et essayèrent en vain d'adoucir ses derniers moments. Il mourut le 14 sept. 1814 dans les accès d'un incroyable désespoir, maudissant les hommes et les trompeuses illusions qui l'avaient amené à Paris. Il avait 27 ans.

Le souvenir de cet infortuné mérite d'être conservé, moins pour ce qu'il a fait que pour ce qu'il pouvait faire. Il était savant et laborieux, et la Soc. des antiquaires de France l'avait admis dans

son sein (1). Quelques recueils périodiques, entre autres ceux mentionnés ci-dessus et le *Journal de Grenoble* contiennent ses seuls titres litt. Il avait fait un *Mémoire sur les Voconces*, couronné par l'Acad. de Grenoble en 1813, un profond travail sur *les poëtes scandinaves* et une *Histoire des Albigeois*. Mais ces trois ouvrages sont restés mss.

Bio-Bibliographie. — *Discours prononcé par M. Saint Martin aux funérailles de M. Bourgeat... précédé d'une courte notice des manuscrits que ce savant laisse imparfaits, par M. Auguis.* (s. l. n. d.), in-8°, 4 pp.

BOURGOIN (Jean), cordelier, originaire du Viennois, s'acquit une grande réputation comme théologien et prédicateur vers la fin du 15e siècle. Il laissa, nous disent G. Allard et Chalvet des *disputes* et des sermons mss., longtemps conservés dans la maison de son ordre, à Grenoble, mais qui se perdirent lors de l'occupation de cette ville par les protestants en 1562.

BOURGUIGNON dit DUMOLARD (Claude-Sébastien-Louis-Félix), né à la Ferrière, hameau du canton de Vif (Isère), le 21 mars 1760, était procureur à Grenoble au commencement de la révolution. Ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles, il fut substitut du proc. de la commune de cette ville en 1789 et 1791, juge suppl. du trib. du district et l'un des administrateurs du dép. de l'Isère en 1792. Mais suspecté bientôt de fédéralisme, les représentants Dubois-Crancé, Albitte et Gauthier, alors en mission auprès de l'armée des Alpes, le suspendirent de ses fonctions et ordonnèrent même, dit-on, son incarcération. Bourguignon prit la fuite et vint se cacher à Paris où, sur la recommandation d'Amar, il obtint un emploi dans les bureaux du Comité de sûreté générale. Ses liaisons avec les chefs du parti qui prépara le 9 thermidor lui firent donner une mission alors fort délicate, celle d'apposer les scellés sur les papiers des deux Robespierre. — Nommé peu après secrét.-génér. du Comité auquel il était attaché, il devint successivement : chef de div. au min. de l'intérieur, secrét.-gén. du min. de la justice, commiss. du Directoire près le Trib. de cassation et enfin, par la protection du directeur Gohier, ministre de la police. Mais il ne put se maintenir longtemps à ce poste élevé. A peine installé, il fut renversé par un redoutable concurrent que Siéyès appuyait, par Fouché. Il était ministre depuis 27 jours seulement (du 23 juin au 20 juillet 1799). — A sa sortie du ministère, il fut qelque temps régisseur de l'enregistrement et des domaines, et enfin, après le 18 brumaire, il entra dans la magistrature comme juge au trib. crim. de Paris. Bonaparte qui l'appréciait le nomma (28 févr. 1805) substitut du proc. gén. imp. près la hte cour, puis conseiller à la cour d'appel de la Seine (1810). — Destitué par les Bourbons en 1815, il rentra dans la vie privée et refusant tous les emplois qui lui furent ensuite offerts, il se contenta du titre modeste d'avocat consultant. Il mourut à Paris, le 22 avril 1829, avec la réputation d'un jurisconsulte distingué.

Bibliographie. — I. *Adresse du citoyen Bourguignon-Dumolard à ses concitoyens.* Grenoble, imp. de Cuchet, 1793, in-8° de 11 pp. C'est sa défense contre les mesures prises contre lui par les représentants Dubois-Crancé, Albitte et Gauthier. — II. *Observations sur les moyens d'anéantir les duels.* Paris, an XI, in-8°, 30 pp. — III. *Mémoire sur le jury.* Paris, an X, in-8°. – *Second mémoire sur le jury.* Paris, an XII, in-8°. – *Troisième mémoire sur le jury.* Paris, Collin, 1808. — IV. * *De la magistrature en France considérée dans ce qu'elle fut et ce qu'elle doit être.* Paris, Collin, 1807, in-8°. — V. *Manuel d'instruct. criminelle.* Paris, Garnery, 1810, in-4°. = 3e éd. Paris, le même, 1811, 2 vol. in-8°. — VI. *Jurisprudence des codes criminels et des lois sur la répression des crimes et des délits commis par la voie de la presse et par tous autres moyens de publication : faisant suite au manuel d'instruct. crim.* Paris, Bavoux 1825, 3 vol. in-8°. — VII. *Dictionnaire raisonné des lois pénales de France.* Paris, Garnery, 1811, 3 vol. in-8°. — VIII. *Conférence des cinq codes entre eux, avec les lois et réglements sur l'organisation et l'administration de la justice.* Paris, 1818, in-8°. — IX. *Un mot sur le mémoire et sur les deux consultations que vient de publier le sieur Ouvrard.* Paris, impr. Didot, 1825, in-4°, 20 pp. (2). — X. *Manuel du jury, ou commentaire sur la législation relative*

(1) Il dut à la protection de ce corps savant la faveur signalée d'être exempté de la conscription qui décimait alors la France.

(2) Relatif aux mémoires ci-après : *Mémoire du sieur Victor Ouvrard ex-munitionnaire général de l'armée d'Espagne, et du sieur Julien Ouvrard, sa caution, contre le sieur Tourton.* Paris, 1825, in-4°. — *Mémoire* (des mêmes contre le même). Paris, 1825, in-4°. — *Mémoire à consulter pour M. Gab. Jul. Ouvrard contre le sieur Tourton.* Paris, 1825, in-8°.

à l'organisation du jury, à l'examen et au jugement par jurés... Paris, imp. Moreau, 1827, in-8°. — XI. *Les huit codes annotés, avec les lois principales qui les complètent*... (avec A. Dalloz). Paris, Corby, in-12. Souvent réimpr. — Ce travail a été refondu par M. Royer-Collard, professeur à l'école de droit de Paris, pour l'usage des étudiants, sous ce titre : *Les codes français collationnés sur le texte officiel, annotés de la conférence des articles entre eux*. Paris, 1840, in-8°. Souvent réimp.

BOURGUIGNON (HENRI-FRÉDÉRIC), fils du précéd', né à Grenoble le 30 juin 1785, ne voulut pas d'abord embrasser la carrière de son père à laquelle on le destinait. Lié avec un grand nombre d'hommes de lettres, entre autres avec Millevoye qui avait été son condisciple, il désirait s'adonner à la littérat.; mais les vives instances de sa famille ayant fini par lui faire surmonter sa répugnance pour l'étude des lois, il se décida à suivre les cours de l'acad. de législation. Il fut nommé substitut du proc. imp. près le trib. de 1re instance de Paris, puis conseiller à la Cour royale de la même ville. — Il est mort à Auteuil (Seine), d'une phthisie pulmonaire, le 4 octob. 1825.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *J.-B. Rousseau, ou le retour à la piété filiale, coméd. vaud. en un acte*. Paris, 1803, in-8 (avec J.-E. de Clonard). — II. *La métempsycose ; coméd.-vaud. en un acte*. Paris, Collin, 1805, in-8°. — III. *Résumé et conclusions de M. Fréd. Bourguignon, substitut de M. le procureur imp. dans l'affaire de M. F. Didot, intimé, contre MM. Boileau, Duplat... Bourgoin et Vallin, appelants*. Paris, F. Didot, 1808, in-8°. 60 pp.

« On lui doit encore quelques poésies dans les *Dîners du Vaudeville* et dans l'*Encyclop. poétique* et 2 discours dans le *Barreau moderne*. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

PORTRAIT. — *Bourguignon. Ambroise Tardieu direxit*. Buste, de 3/4, D.

BOUTAULT (PAUL-EMILE), général du génie, naquit à Montélimar le 4 nov. 1793. Entré à l'école polytechnique le 2 nov. 1811, il en sortit le 1er oct. 1813, comme s.-lieut. élève du génie à l'école d'application de Metz, et il remplit les fonctions d'officier du génie pendant le blocus de cette ville en 1814. Nommé lieutenant en 2e le 15 mai 1815, il assista en juin à l'affaire des Quatre-Bras et à la bataille de Waterloo, où il se distingua en enlevant une barricade élevée près de la ferme de la Haie-Sainte. Licencié le 16 oct. 1815, il rentra au service le 20 janvier 1816 comme lieut. à la compagnie provisoire de sapeurs de Valence, puis fut incorporé au 3e rég. du génie le 27 déc. suiv. Il devint ensuite successivement : lieut. à l'état-major du génie le 6 févr. 1818 ; - capitaine en 2e de sapeurs le 19 mai 1819, et employé avec ce grade à Bastia, à Toulon, à Villefranche, à Nîmes, au Pont-Saint-Esprit ; - capitaine en premier le 11 janvier 1828, il fit partie de l'expédition de Morée où sa brillante conduite dans plusieurs affaires, notamment à l'escalade de Coron lui valut la croix de la Légion-d'Honn. le 28 nov. 1828 ; - capitaine d'état-major du génie le 15 janvier 1831, il fut employé à Briançon et à Grenoble (1832), passa ensuite en Afrique (1836), où il fit partie de l'expédition de la Tafna ; - nommé chef du génie à Bougie le 7 août 1836, il prit part au 2e siége de Constantine et y obtint le grade de chef de bataillon le 11 novembre 1837 ; - commandant de l'école réglementaire du génie de Montpellier en 1838 ; - chef du génie aux Rousses le 17 mai 1842 ; - lieut.-colonel le 30 avril 1843 ; - chef du génie à Nantes le 1er mars 1846 ; - directeur des fortifications en Corse le 5 juin 1847 ; - colonel le 29 déc. 1847, il commanda le 1er régim. du génie le 15 mars 1848, et se fit remarquer par l'impulsion qu'il donna à l'instruction de ce régiment, ce qui lui valut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur le 10 août 1853 ; - général de brigade le 1er nov. 1853, et membre du comité des fortifications le 5 du même mois, il fut appelé au commandement de l'école polytechnique le 15 avril 1854. Il aspirait depuis longtemps à cette haute position ; ingénieur de talent, très-versé dans l'art des siéges, il en était digne sous tous les rapports, malheureusement il ne la conserva pas longtemps. Atteint par le choléra qui sévissait à Paris, il mourut le 15 août 1854. — (Extr. d'une notice nécrolog. insérée dans le *Moniteur de l'Armée*, n° du 16 nov. 1854).

BOUTHIER (JEAN-FRANÇOIS), né à Vienne, avocat au bailliage de cette ville et 1er échevin en 1781 et 1782, est auteur de quelques opuscules qui lui ont valu d'être membre correspond' de l'acad. de Clermont et des soc. roy. d'agricult. de Soissons et de Lyon. Il est mort à Vienne vers 1811.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Le bonheur de la vie, ou lettres sur le suicide, et sur les con-*

sidérations les plus propres à en détourner les hommes. Genève, 1776, in-12. — II. *Le citoyen à la campagne, ou réponse à la question : Quelles sont les connaissances nécessaires à un propriétaire qui fait valoir son bien...* Genève, 1780, in-8°.- Cet ouvrage partagea le prix proposé par la soc. d'agricult. de Soissons en février 1780. Voy. un compte-rendu dans les *Affiches du Dauphiné*, n° du 23 juin 1780. — III. *Réflexions sur les collèges, ou de la préférence à donner aux réguliers sur les séculiers pour l'enseignement*. Genève, 1778, in-12. — IV. *Recueil d'opuscules philosophiques, politiques et économiques, ou dissertations sur le célibat et le mariage, sur le séjour à la campagne et dans les villes : sur l'art de bonifier les bons terrains et sur l'éducation physique et morale des enfants trouvés*. Genève, 1786, in-12, de 130 pp.

M. Mermet (*Hist. de Vienne*, 3e part., p. 494), lui attribue encore cet opuscule publié après sa mort : *Preuves de l'existence de Dieu*. Grenoble, 1818, in....

BOUTIÈRES (Le chevalier). — *V.* GUIFFREY.

BOUVIER (JACQUES) était, d'après Chalvet, un jurisconsulte célèbre dans le 15e s. — Je ne sais s'il est la tige d'une famille DE BOUVIER mentionnée par Chorier (*Etat pol.*, t. III, et *Suppl.*), dont un membre, JACQUES DE BOUVIER, lieut.-colonel du rég. de St-Pol, fut nommé vers 1641, gouverneur de Rebec en Catalogne, lors du soulèvement de cette province contre le roi d'Espagne.

BOVET (ZACHARIE DE), savant jurisconsulte, et l'un des grands personnages de son temps, s'attacha à la fortune du dauphin Louis (LOUIS XI), lors de son séjour en Dauphiné (1). Devenu roi, ce prince lui continua sa confiance et le chargea, en 1466, d'une négociation à la cour de Rome. — D'après Chalvet, il vivait encore en 1502. — (Voy. le *Nobiliaire* de G. Allard.)

BOVET D'ARIER (JACQUES DE), de la même famille que le précédent, jurisconsulte, né à Valence, fut professeur de droit à l'université de cette ville de 1665 vers 1682. — Il composa, en latin, pour l'usage de ses élèves, un abrégé des Institutes de Justinien dont la 1re édition devenue fort rare m'est inconnue. = Autre éd. : Valentiæ, 1673, in-12. (Bib. de Grenoble, 5914). = Ant. de Marville, son parent et son collègue à la même université, augmenta cet ouvrage de notes et de commentaires, et le publia sous ce titre : *Selectæ sententiæ ex institutionibvs civilibvs cvm svpplemento definitionum, divisionvm, et differentiarum Ivris, ad vsum studiosœ Iuventutis. Valentiæ, apud G. Mercadier, typographum...* 1688, petit in-12. = Autre éd.: Valentiæ, apud J. Gilibert (1701), in-12.

(1) L'anoblissement de la famille BOVET, date de cette époque.

BOVET (FRANÇOIS DE), né à Grenoble vers 1745 entra dans l'état ecclés. et devint successivement : grand-vic. de Saint-Omer et d'Arras, en 1781 abbé de Bonlieu (dioc. de Bordeaux), en 1785-86 membre de l'assemblée du clergé, en 1789 évêque de Sisteron. Il émigra au commencement de la révol. et ne rentra en France qu'à la restauration. En 1817, il fut nommé arch. de Toulouse, mais sa santé ne lui permettant pas de conserver longtemps cette haute dignité, il donna sa démission en 1820 et obtint un canonicat à Saint-Denis. Ce prélat, recommandable par ses vertus, est mort le 6 avril 1838.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Reflexions sur le nouveau serment prescrit en France et sur les motifs par lesquels on croit pouvoir les justifier*. Ferrare, 1793, in-8. — II. *Les consolations de la foi sur les malheurs de l'église*. Paris, Leclère, 1819, in-12. — III. *Des dynasties Egyptiennes suivant Manethon...* Paris, 1829, in-8°. = Autre éd. Avignon, 1836, in-8°. — IV. *Histoire des derniers Pharaons et des derniers rois de Perse, selon Herodote, tiré des livres prophétiques et du livre d'Esther*. Avignon, 1836, 2 vol. in-8.

Parmi ses lettres pastorales je citerai celles des 24 nov. et 12 déc. 1790, 14 mars et 18 juillet 1791 relatives à la nomination de l'évêque constitutionnel de Sisteron. — Il a publié un grand nombre d'articles dans le journal *l'Ami de la Religion*.

BOVIER (GASPARD), écrivain, avocat au parlement de Grenoble, né dans cette ville vers 1733, acquit au siècle dernier une sorte de célébrité par ses relations avec J.-J. Rousseau. — En 1768, quand l'auteur d'*Émile* prit fantaisie de se retirer en Dauphiné, un négociant de Genève l'adressa à la famille Bovier, et notre avocat eut non seulement l'honneur de le recevoir à son arrivée à Grenoble(2), mais ce fut encore lui qui se chargea du soin de veiller

(2) J. J. Rousseau arriva à Grenoble le dimanche 10 juillet 1768. Il logea pendant son séjour dans cette ville, rue des Vieux-Jésuites, chez un fondeur nommé Vachard, dont la maison était située sur l'emplacement de celle qui porte aujourd'hui le n° 1 de la même rue.

sur sa personne. Une telle mission était assurément de nature à flatter l'orgueil d'un petit avocat de province. Voir tout à son aise l'un des plus grands penseurs des temps modernes, lui faire oublier ses chagrins à force de dévouement et de soins, devenir peut-être son confident et son ami ! quel honneur ! Malheureusement, la nullité complète de Bovier et son manque de tact le firent échouer complétement. Plein du désir de se rendre utile au grand homme qui lui était pour ainsi dire confié, il se crut obligé de ne pas le quitter d'un pas, de l'accompagner dans toutes ses excursions, de s'établir, selon l'expression de Rousseau, son *garde de la manche*. Sans tenir compte de son caractère sauvage, il voulut lui faire recevoir et rendre des visites, l'obséda de ses politesses, le fatigua de tant de maladroites prévenances, en un mot, il mit dans ses relations si peu de tact et de mesure qu'il lui rendit le séjour de Grenoble insupportable et le força à fuir une ville où il ne pouvait seulement pas trouver, pour rêver, une heure de solitude et de liberté (1). Rousseau raconte, dans ses *Rêveries d'un promeneur solitaire* (7ᵉ promenade), l'anecdocte suivante, qui met dans tout son lustre la sottise et le respect niais que lui portait son patron Grenoblois. « Durant mon séjour à Grenoble, dit-il, je faisais souvent de petites herborisations hors la ville avec le Sʳ Bovier, avocat de ce pays-là, non pas qu'il aimât ni sçût la botanique, mais parce que, s'étant fait mon garde de la Manche, il se faisoit, autant que la chose étoit possible, une loi de ne pas me quitter d'un pas. Un jour, nous nous promenions le long de l'Isère, dans un lieu tout plein de saules épineux ; je vis sur des arbrisseaux des fruits mûrs ; j'eus la curiosité d'en goûter, et leur trouvant une petite acidité très agreable, je me mis à manger de ces grains pour me rafraîchir. Le Sʳ Bovier se tenoit à côté de moi sans m'imiter et sans rien dire. Un de ses amis survint qui, me voyant picorer ces grains, me dit : Eh ! monsieur, que faites-vous là ? Ignorez-vous que ce fruit empoisonne ? Ce fruit empoisonne, m'écriai-je tout surpris ? Sans doute, reprit-il, et tout le monde sçait si bien cela que personne, dans le pays, ne s'avise d'en goûter. Je regardois le sʳ Bovier et je lui dis : Pourquoi donc ne m'avertissiez-vous pas ? Ah ! monsieur, me répondit-il d'un ton respectueux, je n'osois pas prendre cette liberté... Cette aventure me parut si plaisante que je ne me la rappelle jamais sans rire de la singulière discrétion de M. l'avocat Bovier. »

Les ennemis de Rousseau ont dénaturé le sens de son récit et prétendu qu'il y accusait positivement Bovier de l'avoir voulu empoisonner : ils ont dit qu'après toutes les prévenances et les soins de celui-ci, qu'après avoir logé dans sa maison, il répondait par la plus noire ingratitude, etc., etc. Mais d'abord Jean-Jacques ne logea pas chez Bovier, puisque, le soir même de son arrivée à Grenoble, il loua une chambre rue des Vieux-Jésuites (2), ensuite il suffit de lire l'anecdocte telle qu'il la raconte lui-même pour se convaincre que rien de semblable n'était dans sa pensée. Il stigmatise un peu vivement, voila tout, un sot dont la société l'avait obsédé. C'est notre compatriote l'avocat-général Servan qui a le premier, je crois, interprété si faussement ses paroles (3). Une telle opinion étonne de la part d'un homme ordinairement si judicieux, mais il ne faut pas oublier qu'il était lié avec Bovier, et qu'en cette circonstance, afin sans doute de dissimuler l'épaisse sottise de son ami, il a voulu égarer le jugement du lecteur en lui montrant une victime là où il n'y avait qu'un personnage ridicule.

Une deuxième anecdote achèvera de le faire connaître. A peine Jean-Jacques avait-il quitté Grenoble que le vicaire de la paroisse habitée par Bovier se présenta chez celui-ci pour le prier de s'employer dans la réclamation d'un nommé Thévenin. Ce Thévenin, ouvrier chamoiseur, reconnu depuis être un repris de justice, prétendait que se trouvant à boire dans un cabaret de Verrières en Suisse, il y avait fait la connaissance de Rousseau et lui avait prêté 9 francs. L'invraisemblance de la rencontre, cette dette réclamée précisément après le départ du prétendu débiteur, et surtout le caractère dont était revêtu l'homme qui l'appuyait, ne frappèrent pas Bovier. Il ne vit que les rapports de Jean-

(1) Rousseau partit précipitamment de Grenoble le 13 août 1768 et se retira à Bourgoin. Voyez l'opuscule suivant : *Notes historiques sur le séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin pendant les années 1768, 1769 et 1770*, par le Dʳ A. Potton. Lyon, impr. Boitel, 1844, in-8°.

(2) Voy. pp. 44-45, de l'ouvrage de M. Ducoin cité ci-après.

(3) Voy. *Réflexions sur les Confess.*, citées ci-après.

Jacques avec la Suisse et cette pauvreté dont le philosophe tirait lui-même gloire; il crut aveuglément à la réalité de la dette. Tout autre à sa place eût payé sans mot dire, afin d'étouffer ce petit scandale et ménager en même temps la susceptibilité de Rousseau Mais point : notre avocat ne poussait pas le dévouement jusque-là : il s'empressa tout au contraire de lui écrire à Bourgoin pour réclamer ces 9 fr. On connaît la suite de l'affaire : celui-ci accourut furieux, se confronta avec Thévenin qui, bien entendu, ne reconnut plus en lui son compagnon du cabaret de Verrières (1).

Cette dernière aventure affecta péniblement Rousseau, et ce fut sans doute sous l'impression fâcheuse qui lui en restait, qu'il écrivit plus tard le récit des saules épineux, seul souvenir donné à son *Garde de la Manche*. Mais blessé à son tour par un récit qui servait de texte à de gais commentaires, celui-ci prit la plume pour répondre et rédigea vers 1802 un journal de ses relations avec l'auteur d'*Émile*. Ce journal, resté manuscrit, est tombé ensuite dans les mains de M. Aug. Ducoin qui s'en est servi pour la composition de son écrit intitulé : *Trois mois de la vie de Jean-Jacques Rousseau. Juill.-septemb. 1768...* (Paris, Dentu, France, 1852, pet. in-8° de VIII et 104 pp.) On lit dans les pages prélim. de cet ouvrage : « Le manuscrit de Bovier est d'une rare incorrection de style, sans élégance, sans finesse, je dirais presque sans idées, mais il respire une honnêteté et une simplicité peu communes. On n'y trouve ni acrimonie, ni récrimination, rien, en un mot, de ce qui pourrait altérer l'esprit d'exactitude et d'impartialité. » En raison des précieuses qualités qui paraissent distinguer ce manuscrit, il est à regretter que M. Ducoin ne l'ait pas publié tel quel, dans toute sa candeur native, en se contentant d'y joindre des notes purement historiques. En effet, on voit avec peine un homme d'esprit comme lui, un écrivain sérieux à qui nous devons sans contredit la meilleure histoire de la conspiration Didier, faire avec cet épisode de la vie d'un grand homme une sorte de pamphlet. Il y adopte presque sans contrôle les assertions de Bovier, oubliant que le *Garde de la Manche* n'a pas réclamé du vivant de Rousseau, qu'il était irrité de voir son nom marqué d'un ridicule désormais indélébile, enfin qu'il écrivait son journal, de mémoire, et 34 ans après les événements qui y sont rapportés. - Malgré l'esprit dans lequel a été conçu cet ouvrage, le lecteur doit y recourir pour connaître les relations de Bovier avec Jean-Jacques, et en même temps toutes les particularités relatives au séjour de celui-ci à Grenoble. Voy. encore : *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau...* par Servan. Paris, 1783, in-12, pp. 17 à 44.

(1) En examinant à fond cette affaire, on voit que Rousseau n'avait pas toujours tort de soupçonner sans cesse autour de lui des machinations et des gens apostés par ses ennemis.

Après l'aventure de Thévenin, Bovier n'eut plus de relations avec Rousseau. Il demeura dans l'obscurité, et s'étant retiré à Montbéliard, il y mourut en septembre 1806.

Bibliographie. — I. *Mémoire justificatif pour les citoyens de Genève connus sous le nom de natifs*. 1770, in-8°. Ce mémoire, ayant été attaqué par un auteur que je ne connais pas, J.-P. Bérenger le défendit par l'ouvrage suivant : *Réponse de J.-P. Bérenger à la réponse au mémoire de Bovier, avocat à Grenoble*. 1770, in-8°. — II. * *Des intérêts ou des devoirs d'un républicain, par un citoyen de Raguse. Trad. de l'Italien par B.....* Yverdun, 1770, in-8°. — III. *Le citoyen exilé*. Versoix, 1770, in-8°.

Il a pris part au *Recueil de pièces de Zurich et de Berne...* Londres, 1767, in-8°. (*Fr. litt.* de Quérard)

BOVIER (Zacharie) - *Boverius* - plus connu sous le nom de Bovier de Saluces, capucin et écrivain du XVIIe s., fut une des lumières de son ordre dont il écrivit l'histoire sous le titre de *Annales minorum capucinorum* (Lugd. 1632-1676, 3 vol. in-fol.). Il naquit en 1568 dans le marquisat de Saluces, et non à Curson dans le Valentinois, comme le disent par erreur G. Allard et Chalvet, et mourut à Gênes le 31 mars 1638. — Voy. *Bib. script. ord. min. Francisci capucinorum*, à Bernardo à Bononià. Venet. 1747, in-fol. - *Mém.* de Niceron, t. XXV.

BRÉMOND (Jacques-François de), plus connu sous le nom de Baron de **Saint-Christol**, naquit à Tulette (Drôme) le 17 oct. 1748. — Ce personnage fut un contre-révolutionnaire des plus actifs et des plus remuants. Après avoir combattu par sa plume et son épée le projet de réunion du Venaissin à la France, il se réfugia en Savoie auprès du vic^{te} de Mirabeau. De là il se rendit à Coblentz dans l'armée de Condé et prit part à toutes les opérations militaires

des émigrés jusqu'en 1797. Rentré en France vers cette époque, il vécut d'abord quelque temps dans la retraite à Avignon; mais jugeant bientôt le moment favorable pour un mouvement royaliste, il lança des proclamations, forma un rassemblement et réussit à s'emparer du Pont-Saint-Esprit. Le lendemain, il marchait contre Orange, lorsque la nouvelle des événements du 18 fructidor vint faire évanouir toutes ses espérances. Il prit la fuite, et adjoint peu de temps après à l'agence dite de Souabe, il se mêla dès-lors de la manière la plus active à toutes les intrigues royalistes jusqu'en 1814, époque à laquelle il revint en France. — Après le débarquement de Bonaparte à Cannes, il courut se ranger sous les ordres du duc d'Angoulême et se vit de nouveau contraint de passer à l'étranger après le licenciement de la petite armée du prince. La 2e restauration lui ayant enfin permis de goûter le repos après une vie des plus agitées, il se retira à Baumes (Vaucluse) et y mourut le 7 octobre 1829.

Le baron de Saint-Christol était chev. de Saint-Louis et recevait des Bourbons le traitement de lieut.-colon. Son histoire, dont je n'ai pu qu'indiquer sommairement les principaux traits, est remplie d'aventures parfois très singulières. Il en a lui-même consigné le récit dans un opuscule intitulé : *Précis des mémoires de M. le baron de St-Christol adjoint à l'agence royale de Grenoble depuis 1796 jusqu'en 1805*. Avignon, Guichard, 1818, in-8° de 88 pp. — On a encore de lui un *rapport*, imprimé en 1790, sur une expédition dirigée contre les patriotes de Cavaillon et des *sentiments politiques* imprimés à l'étranger pendant son émigration; mais je ne connais pas les titres exacts de ces deux ouvrages.

Son fils, ANTOINE JACQUES-JULES, né à Tulette le 17 oct. 1771, le suivit dans l'armée de Condé où il commanda une compagnie de hussards. En l'an IX, il rentra en France avec une mission secrète des princes, mais ayant été reconnu, on le traduisit devant une commission militaire à Nancy qui le condamna à la déportation. Il fut transféré à Paris dans la Tour du Temple et y mourut le 2 août 1803. Il était chev. de St-Louis. — (*V.* Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse*).

BRENIER (CLAUDE), jésuite, né à St-Marcellin, prononça en 1626, dans la maison de son ordre, à Grenoble, une oraison funèbre de Lesdiguières qui a été imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre de François de Bonne, duc de Lesdiguières, connétable de France*. Grenoble, 1626, in-12 = Autre éd. : Grenoble, 1681, in-4° (Bib. de Grenoble).

G. Allard et Chalvet disent qu'un de ses parents, ANTOINE BRENIER, s'était acquis beaucoup de réputation par ses doctes plaidoyers. - On trouve dans l'*Etat pol. du Dauph.*, t. III, un personnage de ce nom, trésorier-général de France en Dauphiné dès 1640, mais j'ignore si c'est le même.

BRENIER DE MONTMORAND (ANTOINE FRANÇOIS), *vicomte, baron de l'empire*, général de div., naquit à Saint-Marcellin (Isère), le 12 nov. 1767.—Entré comme simple soldat dans les gendarmes de la maison du roi, le 12 nov. 1786, il s'éleva successivement en passant par tous les grades et ne dut son avancement qu'à sa valeur. En 1793 il était chef de bataillon à l'armée des Pyrénées orient., en 1794 chef de demi-brigade, et il servit en cette qualité, de l'an III à l'an VI, aux armées d'Italie et d'Espagne. En l'an VII, il retourna en Italie, se distingua au siége de Vérone, au passage de l'Adda, et fut nommé général. de brig. le 15 juin 1799. Mais de graves blessures reçues pendant cette campagne, ayant profondément altéré sa santé, il dut revenir en France où Bonaparte l'employa pendant plusieurs années à l'intérieur, notamment dans la 11e div. militre (Bordeaux).—En rentrant dans le service actif, le général Brenier se rendit à l'armée de Portugal (1807) : il y prit une part très-brillante à l'affaire de Rorissa et surtout à la bataille de Vimeiro pendant laquelle les Anglais le firent prisonnier (21 août 1808). Après sa mise en liberté, par suite du traité de paix de Lisbonne, on l'envoya en Espagne, et ce fut là qu'il illustra sa carrière militaire par un fait d'armes des plus éclatants : au commencement d'avril 1811, il se trouvait enfermé dans Almeida dont les Anglais faisaient le siége : il n'avait plus que pour un mois de munitions et de vivres, à peine 1500 hommes de garnison, et ne pouvait compter sur les secours de Masséna qui avait essayé vainement de le dégager en livrant le combat de la Fuente de Onoro. Dans cette extrémité, Brenier tenta une de ces entreprises merveilleuses comme nos annales militaires en offrent plus d'un exemple : il détrui les fortifications et ouvrages de la place

puis à la tête de ses 1500 hommes, il se fait jour à travers l'armée anglaise forte de 45000 hommes, et réussit à opérer sa jonction avec le général Reynier. Cette audacieuse retraite accomplie avec autant de courage que de talent, lui valut le grade de général de division (26 mai 1811) et le titre de *baron* (1). — Appelé en 1813 à la grande armée, il fit cette campagne sous le maréchal Ney, commanda ensuite (1814) la place de Lille, adhéra aux actes du sénat, et reçut le 19 juillet de la même année la croix de St-Louis. — Pendant les 100 jours, il commanda à Brest. — A la 2e restauration, Louis XVIII l'envoya (21 octob.) dans la 7e div. milit^{re} (Grenoble). Remplacé peu de temps après par le général Donnadieu, il fut nommé inspect^r-g^l d'infanterie en 1818 et 1819, puis, commandant de la 17e div. milit^{re} (Corse) du 29 nov. 1820 au 15 avril 1823, époque à laquelle le roi le mit en disponibilité et lui donna le titre de *vicomte*. — Admis à la retraite en 1824, il se retira à St-Marcellin, devint membre du conseil g^l de l'Isère et député de ce dép^t en 1830. — Il est mort à St-Marcellin le 8 oct. 1832 (2). Son nom est sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile (côté ouest).

BRESSAC (LAURENT-BARTHÉLEMY DE), que la *Biogr. univ.* nomme par erreur Brassac, né à Valence, était fils de Henry de Bressac, notaire et bailli de cette ville. Il entra chez les jésuites de Lyon, et s'acquit de son temps la réputation d'un grand prédicateur. Sur les titres des 2 ouvrages ci-apr., il se qualifie de *docteur en théologie, aumônier du roi*. — M. Colomb de Batines le fait mourir en 1630, tandis qu'il vivait encore en 1680.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Caractères chrestiens ov Diev et le monde, avec leurs expressions*... Grenoble, Rob.-Philippes, 1668, in-12 de 110 pp. - C'est un recueil de sonnets. — II. *Oraison funèbre de François* (de Bonne de Créqui), *duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieut.-général de Dauphiné*. Grenoble, 1677, in-12.

D'après Guy Allard, « on a imprimé de luy plusieurs oraisons funèbres, et entr'autres.... celle de Charles-Louys-Alphonse, marquis de Sassenage. » Je ne connais que celle indiquée ci dessus.

BRESSAN (CLAUDE) était, d'après G. Allard et Chalvet, un savant avocat du parlement de Grenoble, sous Henri IV. Expilly parle souvent de lui avec éloges dans ses plaidoyers.

BRESSIEU (MAURICE) - *Bressius*, - mathématicien, naquit à Saint-Jean de Chépie (Isère) vers le milieu du XVIe siècle. — Encouragé par son père, qui aimait les lettres, il se livra de bonne heure à l'étude et vint ensuite achever son éducation à l'université de Paris, où il se fixa. Il y habitait déjà depuis quelques années, lorsque la chaire de mathématiques fondée par Ramus au collége de France étant devenue vacante, il se mit sur les rangs pour l'occuper (1575). Il avait profondément étudié cette science, dont il donnait des leçons particulières et, quoique fort jeune encore, il ne craignit pas de lutter contre un redoutable compétiteur, Jean Stadius, savant mathématicien flamand. Le concours fut public : les 2 candidats déployèrent à l'envi tout leur savoir, toutes les richesses de leur éloquence, mais Bressieu l'emporta, et la chaire de Ramus lui fut adjugée. Ce succès suscita au jeune professeur des tracasseries : on l'accusa de s'être permis des propos trop cavaliers envers plusieurs de ses contemporains, de chercher à rabaisser le mérite d'autrui pour exalter le sien, d'être rempli de suffisance, et des envieux publièrent contre lui deux pamphlets fort violents (ci-après § II). Mais sans prendre souci de ces attaques, sans leur répondre, il se livra avec une ardeur nouvelle aux mathématiques et à la langue grecque, ses 2 études favorites, et, afin d'agrandir encore ses connaissances, il suivit les leçons de Cujas, qui lut publiquement le droit à Paris pendant quelques mois de l'année 1576 (3). En même temps, il se lia avec un grand nombre d'hommes remarquables de cette époque, entr'autres avec le poëte Ronsard (4) et le présid^t De Thou. — Vers la fin de l'année 1584, ce dernier, qui cherchait dans l'étude un remède à ses chagrins, le prit dans sa maison pour étudier, sous sa direction, les éléments d'Euclide (5). Bressieu y resta 2 ans, et ce fut probablement grâce à la protection de cet illustre élève qu'il obtint en 1586 l'emploi d'orateur des rois de France à Rome vacant par la

(1) Un 2e décret impérial du 10 juin 1815 lui permit de prendre le titre de *Baron d'ALMEIDA*.

(2) Il était grand-off. de la Lég.-d'Honn. depuis le 26 déc. 1813.

(3) M. Berriat Saint-Prix (*Hist. du Droit rom.*, p. 575) le met par erreur au nombre des élèves qui étudièrent vers 1576, sous Cujas à Bourges.

(4) Bressieu demeurait en 1681 dans la maison de ce poëte.

(5) Vie de De Thou, ad ann. 1584.

mort d'Ant. de Muret (1). Il partit dans le courant de cette année avec François de Luxembourg, duc de Piney, envoyé par Henri III pour prêter à Sixte V l'obédience filiale, et le discours qu'il prononça à cette occasion (11 sept. 1586) donna aux auditeurs une telle opinion de son mérite que le pape mit tout en œuvre pour le retenir auprès de lui.— Bressieu demeura plus de 20 ans en Italie (2) : il fut employé à la bibliothèque du Vatican (3), professeur de philosophie à Pérouse, mais on possède peu de renseignements sur les autres circonstances de cette période de sa vie. On sait seulement qu'il s'acquit une grande réputation, qu'il fut en faveur auprès du duc de Toscane et prononça encore publiquement 2 ou 3 discours, un entr'autres lors de l'obédience prêtée au pape Paul V par le duc de Nevers le 27 nov. 1608. — Sur la fin de sa vie, il se retira en Dauphiné avec le titre de prieur de Croisic, en Bretagne (4), ce qui ferait croire qu'il était entré dans les ordres pendant son séjour en Italie. Il mourut à Saint-Jean-de-Chépié le 15 juin 1617, laissant une bibliothèque riche en mss. précieux (5). — (Voy. Goujet. *Mém. sur le Collège roy.*)

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *De Mathematica professione à P. Ramo institvta, et ab amplissimo senatu confirmata M. Bressii oratio. Parisiis, apud Ægidium Gorbinum... 1576*, petit in-8° de 60 pp. (B. Mazarine). Ce vol. contient les 2 discours prononcés par Bressieu lors de sa candidature à la chaire de mathématiques. — II. *M. Bressii de senatvs et regiorvm professorvm et mathematicorum erga se beneficio oratio iij. Parisiis apud Ægid. Gorbinum...1577*. Pet. in-8° de 14 ff. (B. Mazarine).—III. *Mavricii Bressii Gratianopolitani... Metrices astronomicæ libri quatuor... Parisiis apud Ægid. Gorbinum...* M. D. LXXXI. In-fol. de 8 ff. prélim., 40, 30 et 84 pp. (B. Imp.) - Voy. sur cet ouvrage l'*Astronomie au moyen-âge*, par Delambre (Paris, 1819, in-4°), pp. 449-52.—IV. *Mavricii Bressii regii et Ramei mathematici, in solvtionem Deliaci problematis à candidato Rameæ professionis ex Stifelio allatam in auditorio Regio, animaduersio... Parisiis, apud Adr. Perier*, M. D. LXXXV. In-8°, 12 pp. - Très-rare. - (B. Ste Genev.) —V. *Mavritii Bressii regii Lvtetiæ mathematici, et ad svmmvm pontificem oratoris, oratio, ad sixtum V. Pont. Opt. Max. Romæ in aula regum habita 11 die septemb.* M. D. LXXXVI..... *Lutetie, apud Steph. Preuosteau.* M. D. LXXXVI, in 8° de 32 pp. L'éd. originale a été publiée à Rome in-4° (B. Imp.). — VI. *Mavritii Bressii doctoris regii, de divo Bonaventvra a S. D. N. Sixto V pontifice max. in doctorum ecclesiasticorum numerum cooptato, oratio. Habita die XIII Martii M. D. LXXXVIII...* Romæ, ex typogr. Barth. Grassii. 1588, in-4° de 8 ff. non chiffrés (B. Imp.).— VII. *Oratio pro Henrico IV rege Galliæ.* Coloniæ, 1598, in-4°. — VIII. *Mauritii Bressii, doctoris regii, Epithalamios oratio ad nuptias Ferdinandi Medicis et Christiernæ Lotharingiæ Hetruriæ ducum.* Florentiæ, Marescotti, 1599, in-4°. — IX. *Oratio habita die 27 nov.. cum cardinalis Gonzaga dux Nivernensis... regis nomine Paulo V principi max. sponderet obedientiam.* Romæ, Mascardi, 1608, in-4°.

§ II.

PAMPHLETS CONTRE BRESSIEU.

I. * *Admonitio Philomvsi in gratiam Nic. Bergeronij I. C. ad M. Bressium paulò quam antea emendatior.* Parisiis, apud Ioann. Richerium... 1580, pet. in-8° de 20 pp. (B. Mazarine, 29986). Je ne connais pas la 1re éd. de cet opuscule. — II. *Iacobi Peletarii medici et mathematici, in Mauricium Bressium apologia.* Parisiis. apud Ioann. Richerium...1580, pet. in-8° de 16 pp. (B. imp.)

BRIANÇON (Guy ou Gérard de), d'une ancienne famille de Dauphiné originaire de Savoie, vivait au commencement du XVIe s. Il était cordelier, doctr de l'université de Paris et professa la théologie à Orléans, où il devint prieur en 1512, puis à Toulouse.

On a de lui : *Guidonis Briansonii, ordinis minorum, in quartum librum sententiarum Petri Lombardi aureum opus, in*

(1) Ces fonctions consistaient à faire en certaines circonstances, devant le sacré collége, une belle harangue latine. — Ce Muret, auquel Bressieu succéda, n'est autre que le célèbre *Marc-Antoine* de Muret, né à Limoges, poète, jurisconsulte et écrivain fécond, l'un des plus savants hommes du XVIe siècle. M. Pilot (*Hist. de Grenoble*, p. 230, *note*) le fait naître en Dauphiné et lui donne le prénom de *Charles*.

(2) Malgré son absence, il conserva longtemps la chaire de professeur de mathématiques au collége royal car on ne lui donna un successeur qu'en 1599.

(3) Les Biographes le font, par erreur, Bibliothécaire du Vatican. La liste de ces fonctionnaires, donnée par Angelo Rocca (*Bibliotheca apost. Vatic.* Romæ, 1591, in-4°), ne contient pas le nom de Bressieu.

(4) Chorier. *Vita Boessatii*, pp. 196, 277.

(5) Chorier. *Hist. de Dauph. abrégée*, t 2, p. 259.

quo Johannis Scoti, cæterumque doctorum flores velut in Strophium compegit. Parisiis, Steph. Baland, 1512, in-fol. (Bib. imp.).

D'après Wadingus (*Ann. ord. min.*, p. 145), il laissa Mss. les 2 ouvrages ci-après qui étaient conservés au XVIIe s. dans la Bib. du couvent de Muret en Languedoc : *In septem psalmos pœnitentiales;- In Dyonisium Aeropagitam de cœlesti hierarchia.*

BRIANÇON (Laurent de), poète patois, fut d'abord recteur de l'université de Valence en 1560, puis avocat au parlement de Grenoble. L'abbé Albert (*hist. du dioc. d'Embrun*, t. I, p. 249) le fait naître à Briançon et G. Allard à Grenoble, mais en l'absence de documents plus certains, il est impossible de concilier ces deux opinions contradictoires. — On a de lui trois opuscules de la plus grande rareté.

I. *Lo Batifel de la Gisen* (le Caquet de l'accouchée), in-4° de 39 pp. - L'exemplaire de la Bib. imp. n'a pas de titre. — II.* *Lo Banquet de le Faye* (le Banquet des Fées), poëme (*Bib.* de Duverdier).— III. *La Vieutenanci du Courtisan* (le Portrait du Courtisan), poeme.

Ces trois opuscules sont en patois de Grenoble. Les deux derniers ne se trouvent dans aucune Bib., et je ne les cite que d'après les bibliographes. On les a réimprimés dans le recueil suivant : *Recueil de diverses pièces faites à l'antien* (sic) *langage de Grenoble.* Grenoble, Charvys, 1662, pet. in-8° de 74 pp. (Bib. de Grenoble). — Voy. *Mélanges biogr. et Bibliogr...* par MM. Colomb de Batines et J. Ollivier, p. 192.)

BRON, ou **BRON DE BAILLY** (André-François), général de brigade, baron de l'empire, né à Vienne le 30 nov. 1757, s'engagea comme simple soldat à l'âge de 19 ans dans le régiment de dragons d'Artois. N'appartenant pas à la noblesse, il lui fallut franchir lentement tous les grades inférieurs, mais dès que la révolution eut aboli les priviléges, sa valeur l'éleva rapidement au rang de général (1). — Bron servit de 1792 à 1794 à l'armée des Pyrenées-Orient. où il se signala par un brillant fait d'armes : le 24 juillet 1793, à la tête de sa compagnie, et quoique blessé de 2 coups de sabre, il culbuta un régiment de cavalerie et fit prisonnier un régiment d'infanterie. Passé ensuite à l'armée d'Italie, il fit les campagnes de 1796 à 1797. On cite de lui un grand nombre d'actions d'éclat accomplies pendant le cours de cette guerre, entre autres une charge des plus hardies à l'affaire du Storo (Tyrol), où, à la tête de 100 chasseurs, il força 2 bataillons autrichiens à mettre bas les armes et s'empara de 8 pièces de canon. — En 1797, il fit, comme chef de brigade du 3e rég^t de dragons, une partie de la campagne d'Helvétie et suivit, en 1798, le général Bonaparte en Egypte. Pendant le cours de cette expédition, il se fit remarquer en plusieurs occasions par son courage, notamment au combat de Salahieh (11 août 1798), où son régiment arrêta le choc de 2000 mamelucks, et dégagea un corps de hussards enveloppé par la cavalerie ennemie. Nommé general par Kleber, il continua à servir en Egypte jusqu'à la capitulation d'Alexandrie (août 1801), puis, de retour en France, fut employé par le 1er consul dans l'armée d'Italie de l'an X à 1806 Il fit ensuite la campagne de Prusse (1807), celle d'Espagne (1808), passa le 6 mars 1809 à l'armée d'Italie, rejoignit peu de temps après celle d'Allemagne, et revint en Espagne à la fin de la même année. Il y resta jusqu'au combat d'Arrigo de Molinos (27 octob. 1811), pendant lequel il fut fait prisonnier malgré des prodiges de bravoure, et conduit en Angleterre.— Rendu à la liberte par la paix de 1814, il obtint de Louis XVIII (30 déc.) le command^t du dép^t du Jura, mais ayant accepté pendant les 100 jours un emploi au dépôt de cavalerie de Troyes, il fut mis à la retraite au 2e retour du roi (4 septembre 1815). — Ce général est mort à Paris le 18 juin 1847. Son nom est sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile (côté sud). — Bonaparte l'avait créé baron en 1809 avec l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Bailly. — Il était membre de la Lég.-d'Honn. depuis le 11 décembre 1803.— (Voy. le *Courrier de l'Isère* du 31 juillet 1847.)

BROSSES (Claude de), tribun populaire, est sans contredit l'un des hommes les plus éminents que notre province ait vu naître. A une époque où l'on sortait à peine des chaînes féodales,

(1) États de services du général Bron.

Simple soldat..........	le 1er mai 1777.
Brigadier.............	le 20 juin 1783.
Fourrier..............	le 9 juillet 1784.
Maréchal-des-logis chef.	le 1er fevrier 1788.
Adjudant..............	le 1er mai 1789.
Sous-lieutenant........	le 15 sept. 1791.
Lieutenant............	le 1er juin 1792.
Capitaine.............	le 1er avril 1793.
Chef d'escadron........	le 11 mars 1794.
Chef de brigade........	le 22 sept. 1797.
Général de brigade.....	le 22 sept. 1800.

il osa se faire le champion du tiers état dans ce long et mémorable procès des tailles qui agita si profondément le Dauphiné pendant 100 ans : il osa disputer à la noblesse et au clergé un de leurs plus chers priviléges, et après une lutte longue et acharnée il y réussit. Malheureusement ce triomphe a été fatal à sa mémoire : Les riches et les puissants ne pouvant lui pardonner leur défaite, arrêtèrent la plume de ses contemporains, commandèrent le silence autour de son nom, en sorte que, dans la crainte de se compromettre, et sans doute aussi faute de comprendre la haute portée de la tâche accomplie par cet homme, nos anciens écrivains lui ont à peine consacré quelques lignes. Loin de réparer cet injuste oubli, les biographes ne l'ont pas connu ou l'ont dédaigné ; à part Chalvet et M. Colomb de Batines, personne que je sache n'a inséré son nom dans un répertoire biographique. — Aujourd'hui les préjugés de nos pères ne nous passionnent plus, et il est sans doute permis de parler librement de leurs vieilles divisions politiques, de réhabiliter l'un des plus courageux défenseurs des intérêts populaires; mais, je l'ai fait pressentir, les renseignements sur sa vie sont d'une rareté extrême, et en attendant qu'un historien nous révèle tous les détails intimes de ce procès des tailles dont il fut la plus grande figure, je ne puis que recueillir çà et là le peu de faits transmis comme à regret par ses contemporains.

Claude Brosses naquit vers le milieu du XVIe s. dans le Viennois, à Anjou, dont il devint châtelain. Il appartenait, chose remarquable, à l'une de ces classes privilégiées contre lesquelles sa vie allait être un long combat, à la noblesse. En effet, dans le procès-verbal des états généraux tenus à Paris en 1614 où il fut député du tiers-état de notre province, on le désigne ainsi : *Noble homme Claude Brosses, seign. de Serisin* (1). On ne sait rien de plus sur son origine et sa famille; sa vie même échappe à toutes les recherches jusqu'en 1588, époque à laquelle il apparaît pour la première fois dans le procès des tailles. – Quelques mots sur l'origine et le but de cette grande lutte deviennent nécessaires pour apprecier le rôle qu'il allait y jouer.

D'après son ancienne constitution, notre province était exempte de la taille comme subside régulier. Les Dauphins ne pouvaient pas l'imposer de leur propre autorité, ils avaient besoin du consentement des 3 ordres qui votaient librement dans l'assemblée des états les sommes demandées. Cette exemption, l'une des libertés delphinales, fut solennellement confirmée en 1349 dans l'acte de transport du Dauphiné à la couronne de France. – Lors de l'établissement de la taille comme impôt annuel et perpétuel par Charles VII, la noblesse et le clergé s'en prétendirent exempts : puis, à son tour, la magistrature se fit accorder en 1443 par Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, une sembable prérogative qu'elle se confirma bientôt à elle-même par ses propres arrêts. Il résulta dès-lors que les propriétés furent divisées en deux classes : les *nobles* exemptes de la taille, et les *roturières*, qui y étaient assujéties. Or, comme les privilégiés acquéraient chaque jour, soit par la violence, soit par des contrats les biens du tiers-état, il arriva que celui-ci, dépouillé peu à peu, demeura seul à supporter le poids de l'impôt. Pendant cent ans, il paya sans oser se plaindre, mais vers le milieu du règne de François Ier, il adressa une requête à ce prince pour lui remontrer que si les besoins de l'Etat ne permettaient plus à l'antique exemption dauphinoise de recevoir son entier effet, la loi devait être égale pour tous et ne comporter aucune distinction. Que l'on devait cadastrer tous les biens et décider d'une manière définitive ceux qui devaient avoir la qualité de nobles ou celle de roturiers : que ceux affectés de cette dernière désignation la devaient conserver d'une manière irrévocable en quelques mains qu'ils vinssent tomber. Qu'en un mot, la taille cessât d'être *personnelle* et devînt *réelle*. C'était, pour le temps, une idée des plus hardies : elle équivalait, au fond, à demander l'égalité devant l'impôt. — Une prétention, aussi *insolente* comme la qualifièrent les défenseurs des privilégiés, souleva, comme on le pense, toutes les colères de ceux-ci : ils firent des efforts incroyables pour que les plaintes des roturiers ne fussent pas entendues. Ils cherchèrent à les diviser entre eux, à opposer les communautés aux communautés, à effrayer leurs défenseurs, etc. etc. Alors intervinrent une foule d'arrêts et de règlements des conseils du roi, de transactions, de délibération des états de la province dont l'exposé me conduirait trop loin, mais qui laissaient toujours la question indécise. Cet état

(1) Seresin (Isère).

de choses dura jusqu'en 1580, près de 50 ans. A cette époque, l'agitation des esprits était extrême en Dauphiné : les 3 ordres, libres de se réunir, formaient de toutes parts des assemblées particulières pour délibérer sur leurs intérêts réciproques. Le peuple des campagnes qui était exaspéré par la résistance et les intrigues des premiers ordres, par le déni de justice qu'il rencontrait dans les conseils du roi, se lassa à la fin. Ecrasé par les impôts et les dettes, fatigué d'attendre, il eut recours à son suprême argument, à l'insurrection : et l'on peut voir dans nos historiens avec quelle inexorable rigueur il fut réprimé par les officiers du parlement (1). — Après cette malheureuse tentative, les conseillers du tiers ordre comprirent qu'il n'y avait rien à espérer de la force des armes, et qu'il fallait se renfermer dans des voies purement légales. En conséquence, toutes les communautés réunies en assemblée générale en 1588 arrêtèrent de se choisir un syndic, de lui donner de pleins pouvoirs et de se reposer uniquement sur lui du soin de poursuivre leurs droits. Ce syndic fut Claude Brosses, qui prit dès ce jour le titre de *syndic des communautés villageoises* ou plus simplement de *syndic des villages*.

« C'était, dit Chorier, un homme sans « lettres, mais hardy et entreprenant... « Il avait acquis tant de crédit par les « témoignages de sa fermeté, de son « zèle, que les villes même s'estoient « fiées à lui de la conduite de la plu- « part de leurs importantes affaires. » Qu'avait-il fait jusqu'alors pour mériter ces suffrages? Quelle part avait-il déjà pris à cette grande lutte? Etait-il un des combattants du mouvement insurrectionnel de 1580? Notre histoire est muette sur ce point, mais il fallait sans doute qu'il eût donné à la cause populaire de bien grandes preuves de dévouement pour obtenir une telle confiance. Quoi qu'il en soit, sans s'effrayer de l'immensité de sa tâche, sans songer aux puissants ennemis qu'il aurait à combattre, aux haines qu'il allait soulever contre lui, il entra résolument dans la lutte en présentant au conseil du roi, en 1589, une requête contenant toutes les doléances et prétentions du tiers-état du Dauphiné. — Ses premières démarches ne furent pas couronnées de succès ; malgré ses efforts, et ceux des hommes courageux associés à son œuvre (2), après plusieurs années de sollicitations, il n'obtint qu'un arrêt du 15 avril 1602 qui laissait les choses dans le *statu quo*, mais dont la dernière disposition déchargeait les roturiers d'une partie des arrérages des rentes échues de 1588 à 1597. Les circonstances n'étaient pas alors favorables pour faire de nouvelles instances : Brosses ajourna donc à des temps meilleurs la question délicate de la *réalité* des tailles pour ne s'occuper que du dégrèvement des dettes concédé par cet arrêt. Il obtint dans ce but une foule de règlements et d'arrêts, tant du parlement que du conseil du roi, fit passer des transactions, fit nommer des commissaires chargés de la vérification de ces dettes, défendit jusque dans les états généraux de 1614, où il fut député, les intérêts des opprimés, et réussit à apporter quelque soulagement à leurs misères. Ces travaux l'occupèrent 30 ans.

Cependant la poursuite de la question principale n'était pas abandonnée, et, aussitôt après l'opération du dégrèvement, il songea à la reprendre. Alors les réunions populaires recommencèrent, mais les 2 premiers ordres qui avaient pu apprécier l'énergie et les talents du syndic des villages lui opposèrent un redoutable adversaire, le cardinal de Richelieu. Ils représentèrent le peuple du Dauphiné comme un amas de factieux, d'insurgés et de pillards; ils rappelèrent au roi l'insurrection de 1580 et la Jacquerie de 1358, en sorte que le cardinal, pour couper court à ces agitations abolit l'antique constitution dauphinoise en interdisant l'assemblée des états. Le droit de réunion aboli, on voulut aussi se débarrasser du courageux syndic. Le parlement de Grenoble fit faire des informations contre lui : le procureur général le poursuivit au criminel comme pertubateur du repos public et un arrêt du 21 janvier 1631, rendu sur le rapport du conseiller Puthod, le condamna à l'emprisonnement et a un bannissem[t] perpetuel de la province. Puis, comme les prisons de Grenoble n'étaient pas un lieu assez sûr contre les ressentiments populaires, on le transféra au Fort-l'Evêque. Mais Brosses, que rien ne pouvait abattre, demanda aussitôt l'évocation de sa cause des juges ordinaires aux conseils du roi. Il réussit

(1) Voy. entre autres. Dochier, *Mémoires sur la ville de Romans* (Valence, Montal, 1812, in-8), p. 151.

(2) Lagrange, Rambaud et Vincent. Voy. ces noms.

dans sa demande : un arrêt du 6 mars 1631 cassa celui du parlement, ordonna sa mise en liberté, décréta d'ajournement personnel le procureur général et le conseiller Puthod et interdit ces 2 magistrats de l'exercice de leurs charges. — Cet événement était encore vivant dans les traditions populaires de notre province à la fin du siècle dernier, mais défiguré et transformé en une dramatique légende. Brosses, racontait-on, fut condamné, non pas au bannissement, mais à être pendu. A peine cet inique arrêt était-il prononcé qu'un de ses amis monta à cheval, courut à franc-étrier à Paris pour se jeter aux pieds du roi et implorer sa clémence. Le roi fit grâce, et cet ami arriva à Grenoble au moment même où la victime, à genoux, la corde au cou, faisait sur l'échafaud sa dernière prière. Les officiers qui présidaient à l'exécution ne voulurent pas reconnaître les lettres de grâce : trop heureux de se débarrasser enfin d'un terrible ennemi, ils donnèrent l'ordre de passer outre. Alors, dit la légende, l'ami de Brosses fut obligé pour le sauver, de tuer le bourreau d'un coup de pistolet. Aucun document historique ne vient confirmer cette version, mais elle montre quelle indignation avait dû soulever l'inique arrêt du parlement. — Les poursuites par lesquelles on avait cru réduire au silence le courageux tribun lui donnèrent au contraire de nouvelles forces; devenu l'idole du peuple, investi par lui d'une confiance plus grande encore, et peut-être impatient d'humilier ses ennemis, il recommença l'ancienne querelle des tailles. A cet effet, il dressa un cahier de nouvelles plaintes et vint à Paris le présenter au roi en déc. 1634. Ces nouvelles poursuites durèrent 4 ans. Raconter toutes les démarches de cet homme infatigable, toutes les sollicitations qu'il eut à faire, toutes les intrigues qu'il eut à déjouer est chose impossible. On ne possède pas de renseignements sur ce point, mais on ne peut concevoir aucun doute sur l'activité et le caractère peu honorable des intrigues des 2 premiers ordres, quand on voit Expilly, député à Paris en 1596 pour cette affaire, flatter bassement la maîtresse du roi, Gabrielle d'Estrées, et lui dédier la première partie de ses poésies. Enfin, après des sollicitations et des peines infinies, il obtint le 31 mai 1634 un arrêt qui déclarait la taille *réelle*, arrêt confirmé ensuite par un réglement du 24 octobre 1639.

Après cette grande conquête de la démocratie, Brosses disparaît complètement de la scène publique : on ne voit plus apparaître son nom dans les nombreux arrêts rendus par le parlement, à dater de 1639 relativement aux tailles. On peut supposer avec vraisemblance qu'il mourut vers cette époque. Il avait en effet rempli ses fonctions de syndic pendant 50 ans, et si, en 1588, au moment de sa nomination, on le suppose âgé de 30 ans, il n'avait pas moins de 80 ans à l'époque où nous sommes arrivés. — Je l'ai dit en commençant, les écrivains dauph., entr'autres Chorier, et G. Allard, qui pouvaient nous transmettre de precieux détails sur sa vie, ne nous en disent que peu de chose. La crainte de déplaire aux grands personnages dont ils furent les adulateurs leur a fait garder le silence : cette crainte a été telle qu'Allard n'a pas même osé lui consacrer une notice dans sa *Biblioth. du Dauph.* Quant au peuple, il ne songea pas a transmettre à la postérité la vie de l'un de ses plus courageux défenseurs : à part la légende qui vécut un jour dans sa mémoire, il l'oublia comme il le fait d'ordinaire pour ceux qui souffrent et meurent pour lui.

BIBLIOGRAPHIE. — Les libraires de Lyon et de Grenoble ont publié des recueils factices contenant les arrêts, réglements, etc., obtenus par Brosse dans le procès des tailles et les cahiers présentés au roi au nom des communautés villageoises. Ces recueils ayant éte formés à différentes époques ne sont pas tous également complets : chacun d'eux ne contient que les pièces parues au moment de sa publication. Ils portent un titre qui n'est pas le même pour toutes les éditions; voici celui de 1614 que j'ai sous les yeux : *Arrests et reglements donnés par le Roy en son conseil, porr la vérifficatiō et réduction des debtes des communautez villageoises de ceste province, despuis l'année 1600 iusques à présent, obtenus à la poursuitte du sr Cl. Brosse, scindic desdictes communautez...* Grenoble, Verdier, M. DC. XIIII, in-8o. Cette éd. contient 18 pièces. La *Bib. hist.* de Lelong (t. III, no 37978) en cite une de *Lyon, 1607*. La Bib. de Grenoble (no 7221) en possède une autre de *Grenoble*, *1620*.

BRUEIL (PONS DE). — Chalvet cite un troubadour de ce nom né dans le Gapençois, et mort pendant la croisade en 1227, mais c'est une erreur; Pons de Brueil n'a jamais existé. Notre biographe a suivi trop aveuglément Nostra-

damus qui confond (*Hist. des Poètes provençaux*, ch. XXI), ce prétendu Pons de Brueil avec un autre troubadour, *Pons de Capdueil* ou de *Capduelh*, né dans le diocèse du Puy. (Voy. Millot. *Hist. litt. des Troub.*, t. I, p. 52., et Rochegude. *Parnasse occitanien*, pp. 10 et 11.) M. Colomb de Batines, qui paraît au reste n'avoir pas connu les grands travaux de Sainte-Palaye et de Raynouard sur les troubadours, a commis la même erreur.

BRUN (JEAN-ANTOINE), général de brigade, baron de l'Empire, naquit à Quaix (Isère), le 15 avril 1761. Il entra au service le 13 avril 1781, comme simple canonnier dans le régᵗ de La Fère (artill.). Le 24 nov. 1791, il fut élu capᵉ dans le 3ᵉ bat. des volontaires de l'Isere et servit avec ce corps à l'armée des Alpes et au siége de Toulon. Devenu chef de bat. (8 avr. 1794), il fit les campagnes d'Italie (ans III et IV) et d'Egypte (ans VI à IX), où Kléber le nomma chef de brigade le 15 fév. 1800. A son retour en France (an X), il servit à l'armée des côtes de l'Océan, de l'an XII à 1807 et fut élevé au grade de génˡ de brig. le 10 fév. de cette dernière année. —Après avoir fait partie pendant quelque temps de l'armée d'Espagne en 1808 et de celle d'Allemagne en 1809, il reçut le commandᵗ du dépᵗ du Var le 6 septemb. 1810 et successivement des 23ᵉ et 17ᵉ div. mʳᵉˢ (8 avr. et 11 déc. 1811). Compris, en 1812, dans les cadres de l'état-maj de la grande armée, il fit la campagne d'Allemagne et assista à la bataille de Leipsick où il tomba au pouvoir de l'ennemi (19 oct. 1813). — La paix de 1814 lui ayant rendu la liberté, il rentra en France, mais n'obtint pas d'emploi pendant la 1ʳᵉ restauration. A son retour de l'île d'Elbe, Bonaparte le remit en activité et lui donna le commandᵗ du dépᵗ du Jura (28 juin 1815). Après les 100 jours, le général Brun fut mis à la retraite (9 septemb. 1815). — Il avait été nommé comm. de la Lég.-d'Honn. le 25 déc. 1805. - Son nom est sur l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, côté sud. — Cet officier-gén. est mort le 4 sept. 1826.

BRUNET (JEAN), seignʳ de l'Argentière, né à Briançon, fut l'un des commissaires députés pour la répartition des tailles dans le Briançonnais en 1751. Il publia à propos de cette opération un ouvrage intitulé : *Recueil des actes, pièces et procédures concernant l'emphitéose perpétuelle des dimes du Briançonnois, avec un mémoire historique et critique pour servir de préface.* (S. n. de lieu). 1754, in-12 et in-4°. Il y prend les titres de conseiller du Roi, ancien commissaire des guerres et receveur des tailles. Ce recueil, d'ailleurs peu intéressant, renferme plusieurs pièces relatives aux interminables procès que les communautés du Briançonnois eurent à soutenir à diverses époques contre l'abbaye d'Oulx, l'évêque de Pignerol et l'arch. d'Embrun, au sujet des dîmes.—Brunet mourut vers 1760. Chalvet le nomme par erreur Brunel.

BRUNIER (JACQUES) remplit un rôle important dans les affaires publiques de notre province vers le milieu du 14ᵉ s. — Il était doctʳ en droit, et le dauphin Humbert II, qui avait su discerner son mérite, se l'attacha, d'abord comme membre du Conseil delphinal (1340), puis comme son chancelier (1342). A dater de cette époque, l'histoire de l'un se confond avec celle de l'autre, car Brunier se trouve mêlé à presque tous les actes émanés de son souverain, qu'il suivit même dans la croisade de 1345. Mais lors des négociations relatives à la cession du Dauphiné, il se dessina d'une manière toute particulière. Deux partis s'étaient formés dans le conseil d'Humbert : l'un vendu à Philippe de Valois, mettait tout en œuvre pour le déterminer à céder ses états à la France, l'autre, au contraire, que je nommerai national, s'opposait à tous ses projets de cession, ou du moins s'efforçait d'arrêter son choix sur un autre prince, afin de maintenir le Dauphiné comme état indépendant. Notre chancelier appartenait à ce dernier parti dont il chercha activement à faire triompher les idées politiques. Ce fut dans ce but qu'il se rendit à Paris en 1343 pour soumettre à la ratification du roi le 1ᵉʳ acte de cession en faveur de Philippe d'Orléans. Cette combinaison ayant échoué par suite du traité de 1344 qui donnait le Dauphiné à l'héritier présomptif de la couronne de France, il essaya de conjurer le danger qui menaçait la nationalité dauphinoise en conseillant à Humbert de se remarier. Il alla à Lyon en 1348 pour négocier ce mariage avec Jeanne, fille aînée du duc de Bourbon, mais les intrigues de la cour de France firent encore rompre ce projet. Sans se lasser, Brunier allait sans doute continuer la lutte et peut-être aurait réussi à sauver l'indépendance de son pays, malheureusement sa mort, arrivée vers la fin de 1348 laissa le dauphin sous l'influence du parti dévoué à la France, et dès l'an-

née suivante le pauvre prince se dépouilla définitivement de ses états. — (Voy. *Bib. de l'École des Chartes*, t. I, pp. 263-87, et l'art. HUMBERT II, ci apr. Vº DAUPHINS).

BRUNO (FRANÇOIS-XAVIER), né à Grenoble le 11 févr. 1755, entra au service le 14 avril 1772 comme fusillier dans le corps de la marine. Le 13 nov. 1791, il fut nommé capitaine du 2ᵉ bat. des volontaires de l'Isère, chef de bat. le 27 mars 1792, chef de brigade le 27 janv. 1795. Il servit en 1792 à l'armée d'Italie, en l'an VI à celles d'Angleterre et d'Helvétie, et de l'an VI à l'an IX à celle du Rhin. Le 1ᵉʳ consul le nomma général de brigade le 12 nov. 1803 et lui donna ensuite le commandement de la place de Cherbourg. Cet off. génér. fut mis à la retraite le 1ᵉʳ juillet 1815, et se retira alors à Aouste (Isère), où il mourut le 28 mai 1829.

BRUYS, ou **BRUIS** (PIERRE), hérésiarque du 12ᵉ s., fondateur de la secte des *Pétrobusiens*, naquit selon l'opinion la plus commune dans les montagnes du Dauphiné (1). On ne possède que de fort vagues renseignements sur tout ce qui se rattache à son histoire. — Il appartenait, dit-on, à une famille obscure. Après avoir médité pendant 20 ans à une réforme religieuse, il se mit à prêcher de nouvelles doctrines dont quelques-unes renferment un souvenir éloigné de celles des Manichéens. Les écrivains ecclés. les réduisent à 5 points principaux : 1º que le baptême était inutile avant l'âge de puberté; -2º qu'il fallait abattre les églises et autres lieux sacrés, parce que la divinité ne peut-être enfermée dans un lieu; - 3º qu'il fallait détester la croix en haine des souffrances qu'elle avait fait endurer à J.-C.; - 4º et 5º que le sacrifice de la messe et les prières pour les morts étaient inutiles. — Ses prédications lui ayant attiré un grand nombre de disciples, il parcourut à leur tête une partie du Dauphiné, abattant les églises et les croix, brûlant les maisons religieuses et maltraitant les prêtres. Ces désordres obligèrent divers seigneurs à prendre les armes pour s'opposer aux progrès des nouveaux sectaires. Chassés de notre province, ceux-ci se replièrent en Provence, puis en Languedoc ou Pierre Bruys, leur chef, trouva une mort tragique. On raconte qu'en 1147, au moment où il allait faire mettre le feu à une grande quantité de croix amassées sur la place publique de Saint-Gilles, la population devenue tout-à-coup furieuse courut aux armes et le brûla lui-même sur l'heure, sans autre forme de procès. — Les doctrines de cette secte ont été réfutées vers 1139 par Pierre le Vénérable dans un écrit intitulé : *Epistola, sive tractatus adversùs Petrobusianos hœreticos*, inséré dans la *Bib. Cluniacensis* (Paris, 1614, in-fol.), pages 1118-1230. — P. Bruys eut pour successeur dans son apostolat un nommé HENRY dont les disciples prirent le nom d'*Henriciens*. (V. *Hist. des Hérésies*, par Hermant, t. III et les *Ann. Ecclés.* de Baronius.)

(1) Les uns, disent dans les Baronnies, d'autres, dans la Vallouise.

BUCELLE (HONORÉ-ANTOINE), né à Remollon (H.-Alpes) le 26 septembre 1762, fut nommé, en 1812, directeur de l'enregistrement à Gap. Il était alors bonapartiste exalté, ce qui ne l'empêcha pas, dit on, de composer en 1815 plus d'un malin couplet contre l'*ogre de Corse*, d'organiser de patriotiques farandoles et d'entonner à leur tête le fameux refrain : *Nous avons notre paire de gants* (père de Gand). Profondément touchés par de si franches démonstrations royalistes, les électeurs des H.-Alpes l'envoyèrent à la Chambre des députés en 1820 et à la chambre septennale en 1824. — M. Bucelle se montra fidèle à son mandat : il s'assit au centre droit et vota aveuglément, dans toutes les occasions pour le ministère. Cette manière intelligente de représenter son pays fit dire à un plaisant de l'opposition : « En sa qualité de directeur de l'enregistrement, M. Bucelle se croit le droit de tout *contrôler*, excepté les actes des ministres. » — Il ne fut pas réélu aux élections de nov. 1827, et, depuis lors, n'a plus reparu sur la scène publique.

Deux ou trois de ses rapports ont été, je crois, imprimés à part.

BUCHER ou **BICHICHIER** (PIERRE), l'un des plus grands personnages de notre province au XVIᵉ s., était doct. en droit et exerça d'abord la profession d'avocat. En 1534, il jouissait déjà d'une certaine importance puisque dans une délibération du 13 déc. de cette année, le conseil de ville de Grenoble le mit au nombre des candidats parmi lesquels devait être choisi le 1ᵉʳ consul. En 1535, il fut menacé d'une action judʳᵉ pour un motif assez plaisant : Il s'était chargé de remplir le rôle de Jésus-Christ dans un mystère dont la représentation devait avoir lieu à Grenoble

le jour de la Pentecôte. Il l'avait étudié pendant 5 mois entiers, mais tout à coup, effrayé sans doute par le nombre prodigieux de coups de pieds, de poings, et de bâton qu'il aurait à recevoir pendant les scènes de la Passion, il s'était refusé à jouer. Ce refus, capable d'arrêter un spectacle annoncé longtemps d'avance, fit alors une grosse affaire. Le conseil de ville s'assembla (13 févr. 1535), et l'un de ses membres, le proc. gén. du parlement, ne proposa rien moins que de traduire Bucher en justice pour le contraindre à jouer son rôle de Jésus-Christ (1). Il paraît cependant que le différend s'arrangea à l'amiable, car le mystère fut représenté à l'époque convenue. — Il devint peu après l'un des conseillers de la ville, puis, en 1539, substitut du proc. gén. du parlement; en 1546, doyen de l'université où il était profess. de droit depuis 1542; et enfin, le 15 avril 1553, proc. gén. du parlement. Cette charge lui donna une grande influence sur la direction des affaires municipales de Grenoble. Lors des premiers troubles religieux, en 1562, il était un des membres du conseil de ville les plus opposés à la réforme. Aussi, le baron des Adrets l'obligea-t-il à sortir du Dauphiné et à se retirer à Chambéry. Par la suite, il déploya tant d'acharnement contre les protestants, provoqua contre eux des mesures si rigoureuses qu'en 1565, De Gordes, gouv. de la province et catholique, se vit contraint de demander sa destitution au roi : la tranquillité publique, disait-il, était à ce prix (2). Bucher parvint cependant à se maintenir jusqu'en 1574, époque à laquelle il donna sa démission en faveur de F^ois^ Dufaure. Il mourut vers 1576 (3).

« Il était, dit Chorier (4), un grand sculpteur et l'on voit de ses marques dans la maison dont il a été lui-même l'architecte et qui mérite l'admiration des plus excellents ouvriers. Le roi Henri IV en fit tant d'estime, qu'après les avoir considérés, il désira d'en pouvoir faire enlever un manteau de cheminée pour le porter à Fontainebleau (5). » La maison dont parle l'historien dauphinois est en effet d'une construction assez élégante. Elle porte le n° 26 de la rue Brocherie, dite autrefois *Bucherie*, du nom de la famille Bucher. On y découvrit, il y a environ 25 ans, derrière la boiserie d'une cheminée, un grand médaillon sculpté qui est aujourd'hui au musée de la ville; sur l'une des pierres de l'encadrement, l'artiste avait mis pour signature un monogramme formé des trois lettres P. B. S. entrelacées (*Petrus Bucher sculpsit*). Ce sont là les deux seuls ouvrages que l'on connaisse de notre jurisconsulte sculpteur. — M. Pilot (*Rev. du Dauph.*, t. VI, p. 308) lui attribue encore, sans aucune hésitation, les bustes des anciens Dauphins qui ornaient avant la révolution la voûte du Palais de justice de Grenoble et le plan de cette voûte elle-même. — Voici en substance son raisonnement : « On voit sous cette voûte, au haut d'une petite porte latérale, le monogramme ci dessus *avec la date de 1602*. Donc, cette partie du palais a été construite d'après les plans de Bucher, donc les bustes qui en faisaient le principal ornement sont de sa main. » Mais cette hypothèse, car ce n'est rien de plus, me semble des plus hasardées. En effet, en 1602, Bucher était mort depuis environ 25 ans et, par conséquent, ne pouvait pas signer son œuvre. Ce monogramme étant dès lors suspect à cause du millésime 1602 qui l'accompagne, on pourrait tout aussi bien voir dans sa configuration les initiales d'un autre artiste, même d'un autre nom, celles, par exemple, du sculpteur dauphinois *Iacquet Richier*, vivant à cette époque. Enfin, en admettant même que la voûte dont il s'agit ait été faite d'après les plans de Bucher, rien ne prouve que les bustes, d'ailleurs fort médiocres, soient de sa main (6).

BUISSIÈRE (GABRIELLE DE), - *de Buxeria* -, fille savante du XVIe s., appartenait à une famille noble du Graisivandan qui est éteinte depuis plus de 2 siècles. Elle prit le voile au couvent de Saint-Honorat de Tarascon et y devint l'amie de Claudine de Bectoz (voy. ce nom). Comme sa compagne, Gabrielle connaissait le latin et les belles-lettres et s'acquit par son savoir une certaine réputation. Elle n'a laissé aucun ouvrage.

BURNON ou **BOURNON DE VOIRON**. - *Burno* ou *Bruno*. — Nos historiens citent deux personnages de ce

(1) Berriat-St-Prix. *Remarques sur les anciens jeux des myst.*, pp. 7 et suiv.
(2) Chorier. *Hist. gén.*, t. II, p. 611.
(3) Il avait conservé jusqu'à sa mort le titre de doyen de l'Université. Berriat-St Prix, *loc. cit.*, p. 15.
(4) *Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 607.
(5) Henri IV passa à Grenoble en 1600.

(6) Ces bustes ornent aujourd'hui la salle d'entrée de la bib. pub. de Grenoble.

nom, originaires de Voiron. mais ils ne nous apprennent que fort peu de chose de leurs vies.

L'un, prieur de Bonnevaux dès 1130 (1), écrivit l'histoire du B. Amédée d'Hauterive, moine de la même abbaye, son contemporain. Cette histoire, composée vers 1185 et restée inédite, est probablement aujourd'hui perdue. Il en existe un extrait dans la bib. de M. de Terrebasse. C'est un ms in-4o de 29 ff., plus 25 autres ff. d'annotations par Jean Perron, de Langres (2).

L'autre, d'abord doyen de l'église de Vienne, en fut nommé archevêque en 1215. Aucun fait remarquable ne signala son épiscopat. Uniquement occupé de son salut, ce prélat se dégoûta vite des grandeurs : il donna sa démission en 1221 (3) et se retira à la Chartreuse du Val-Ste-Marie, où il mourut vers 1240, d'après M. Colomb de Batines.

BUSILLET ou **BUSILET** (JEAN DE), était, d'après G. Allard et Chalvet, un savant jurisconsulte du Viennois. Il florissait, disent-ils, sous François Ier, et laissa des manuscrits — J'ignore s'il appartient à une famille noble de Lyon, du même nom, qui possédait au 17e s. des biens en Dauphiné.

BUTAVAND (LOUIS-FÉLIX, dit LUCIEN), graveur, naquit le 7 janv. 1808 à Vienne, où son père était fabricant de draps. Obligé de prendre un etat par suite de grandes pertes commerciales essuyées par sa famille vers la fin de l'empire, il choisit celui de graveur et entra chez M. Pillard qu'il suivit plus tard à Lyon. Là il étudia le dessin, d'abord sous M. Rey, puis à l'école publique de cette ville et fit en même tems un assez grand nombre de gravures pour les marchands d'objets de dévotion. — En 1831, il entra à l'école de Richomme à Paris et commença dès lors cette lutte pénible contre la misere qui attend les artistes sans fortune. Il travailla avec courage, mais les veilles et les privations ayant affaibli sa vue et sa santé, il dut plusieurs fois déposer son burin pour soigner l'une et l'autre. Il est mort à Paris le 27 janv. 1853. — Il avait obtenu deux medailles de gravure ; l'une de 3e classe, à l'exposition de 1849, l'autre de 2e classe à celle de 1852. - Cet artiste ne manquait pas de talent : sa pointe était fine et gracieuse, mais sans énergie et sans couleur.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice* par M. Rey. Lyon, 1853, in-8o de 16 pp.

ŒUVRE DE BUTAVAND.

I. *La Vierge au coussin vert*, d'après André Solari dont le tableau est au Louvre. H. 151 mill. L. 124 mill. C'est son chef-d'œuvre. Burin. La planche a été achetée par la société des Amis des Arts de Lyon (1850). — II. (Psyché et Vénus). *Psychen divinæ formosit. Pyxide*... Fac-sim. (crayon rouge) d'une étude de Raphaël (1851). H. 266 mill L. 195 mill. — III. (Cariatide), fac-sim., *id.* (1849). H. 259 mill. L. 132 mill. — IV. (La Vierge et l'Enfant Jésus). *Raphael. Vrbin prirsqvam. Regi Francisco. I. sacram. familiam pingeret sic. ab. amica. exemplvm. svmebat.* Fac-sim. *id.* (1848). H. 212 mill. L. 152 mill. — V. *Etude* (d'Ange) *pour la chapelle de la Vierge* (N.-D.-de-Lorette), d'après un dessin de Vor Orsel. Point. (1852). H. 210 mill L. 115 mill. — VI. Fac-sim. d'un dessin de Lorenzo di Credi de la collect. du Louvre. (Calcogr. Roy.) Exposé au salon de 1853 no 1541.

VII. Portrait de *Corneille* Burin (1853). — VIII. *Id.* de *Pierre-Antoine Berryer*, d'après Conquy. Lith. Paris, Boblet. — IX. *Id.* de *Jean-Louis-Léonard-Félix, vicomte de Conny*, d'après *le même*. Lith. Paris, *le même*. — X. Id. de *Jean-Baptiste-Sylvere Gaye, vicomte de Martignac* (1852). Lith. Delaunois. Paris, *le même*. — XI à XVII. Les portraits de *M. de Tracy*, ancien député ; - du *général Chéron*, gouverneur de l'Algérie ; - du *P. Varin*, prêtre ; - de *Madame de Tessac* ; - de *M. Flandrin, père* ; - de *M. Lafon* ; - de *M. Des Guidi*.

On a encore de lui un grand nombre de planches sans intérêt et exécutées pour le commerce. Je me contenterai de signaler les principales : XVIII. *L'Ascension*, d'après Fréd. Owerbeck. — XIX. *Jésus amené devant le grand prêtre*, d'après le même. — XX. 80 petits sujets de dévotion empruntés à des scènes de la Bible, d'après Gér. Séguin. — XXI. Un *Saint Dominique*, d'ap. Fra Giovanni da Fiesole. — XII. *Le Christ crucifié*, d'ap. le même. — XIII. 3 gr. pl. (IVe part. pl. XIV, XXXI et XXXII), pour *Les ruines de Pompéi*, par F. Mazois (Paris, Didot, 1824-38, 2 vol. in-fol. max.) — XXIII. Quelques sujets pour l'*Univers pittoresque*. — XXIV. Des grav. de 1re communion ; de ces petites images de dévotion que les dévotes aiment à mettre dans leurs livres de piété, etc., etc., etc.

(1) Bib. de G. Allard. Vo VOYRON.
(2) *Cat. des Dauph. dignes de mém.*, par M. Colomb de Batines. Vo HAUTERIVE.
(3) Voy. *Hist. de la Ste-Église de Vienne*, par Charvet, p. 385.

C

CALIGNON (Soffrey), présid. de la chambre de l'édit de Grenoble, chancelier de Navarre, l'un des plus grands personnages de son temps, naquit à St-Jean, près de Voiron, le 8 avr. 1550. Genton Calignon, son père, l'envoya faire ses études à Paris, au collége de Navarre (vers 1560), puis aux universités de de Padoue et de Turin, alors très renommées pour l'enseignement du droit. Pendant son séjour à Padoue, Soffrey se laissa gagner aux nouvelles idées religieuses qui préoccupaient à cette époque tous les meilleurs esprits et embrassa la réforme, dont il devait être, par la suite, l'un des plus dévoués et des plus fidèles defenseurs. Son père, zélé catholique, entra en fureur à la nouvelle de cette conversion et l'admonesta vertement; mais comme le jeune néophyte demeurait inébranlable, il usa de l'argument sans réplique employé ordinairement par les pères à l'égard des étudiants recalcitrants, il cessa de lui envoyer de l'argent. Celui-ci essaya d'abord de résister et vécut pendant quelque temps avec la bourse de ses coreligionnaires. Cependant, pressé par la nécessité, il se soumit, rentra en grâce auprès de sa famille, et, afin d'empêcher à l'avenir de pareilles incartades de se renouveler, on l'envoya prudemment achever son droit à l'université de Valence. — Après sa réception au doctorat (1573), il vint à Grenoble pour se faire admettre au nombre des avocats du parlement; son père était mort sur ces entrefaites et, se croyant désormais libre de ses actions, il afficha hautement sa conversion; mais le parlement, qui n'était pas de cet avis, refusa de le recevoir. La carrière du barreau lui étant ainsi fermée, il alla chercher fortune en Piémont, auprès de la duchesse de Savoie, Marguerite de France, avec laquelle il avait eu quelques relations littéraires lors de ses études à l'université de Turin. Cette princesse l'accueillit bien. Grâces à sa protection, on le donna comme secrétaire à Pre de Salvaing, député au roi de Navarre (Henri IV) pour négocier le mariage de la sœur de ce prince avec Charles-Emmanuel, fils du duc de Savoie. La négociation de Salvaing échoua, mais elle fut l'origine de la fortune de Calignon, car le roi de Navarre, qui apprécia tout d'abord son intelligence, le retint à sa cour et le choisit pour l'un de ses secrétaires intimes. Bientôt, remarquant en lui une grande aptitude pour les affaires, il le chargea d'aller apaiser le différend survenu parmi les protestants du Dauphiné qui, depuis la mort de Dupuy-Montbrun, étaient divisés entre eux pour l'election d'un chef (1575). Le jeune négociateur remplit cette mission avec tant de sagesse, il concilia les deux partis avec tant d'habileté que, dès ce jour, il fut employé dans une foule de circonstances, soit auprès de ses coréligionnaires de notre province, soit auprès des divers états protestants de l'Europe (1). Les talents et le zèle qu'il déploya dans toutes ces négociations lui donnèrent dans son parti une influence et une autorité très grandes. Le 20 nov. 1581, il fut reçu conseiller à la chambre mipartie de Grenoble. Après en avoir exercé les fonctions pendant 8 mois seulement, il s'en démit pour retourner en Navarre. Il rentra ensuite à la même chambre comme président à la mort de Gentillet (1582).—Après son avènement au trône, Henri IV continua à lui accorder toute sa confiance; il le fit chancelier de Navarre (1593) et si, à son exemple, il se fût converti, il l'aurait certainement nommé chancelier de France. Mais Calignon resta fidèle à sa religion, dont il ne cessa de défendre les intérêts. On le met au nombre des rédacteurs de l'édit de Nantes. Les protestants durent à ses instances l'auto-

(1) Je ne puis songer à énumérer les nombreuses missions dont il fut chargé, car il faudrait raconter la plus grande partie des affaires des réformes sous Charles IX et Henri III. On en trouvera le détail dans sa vie, par Guy Allard, indiquée ciaprès. Je me contenterai de rappeler qu'il fit partie de l'ambassade solennelle envoyée en 1584 par Henri IV, en Allemagne, en Angleterre et en Danemarck pour solliciter des secours contre le parti de la ligue. « Il courut alors, dit Guy Allard (*loc. cit.*, p. 47), un « livre touchant cette ambassade que les Jesuites du « college d'Ingolstat furent accusez d'avoir fait; il « estoit intitulé ainsi : *Incendium Calvinisticum à « Navarri legatis apud quosdam Imperij ordines ad « certam religionis ac Reipublicæ conturbationem « procuratum.* Calignon y répondit en latin et y fit « l'apologie du roy de Navarre. » Je ne possède pas de renseignements plus précis sur ces 2 ouvrages que les Bibliogr. paraissent n'avoir pas connus.

risation d'ériger un temple à Charenton. — Il mourut à Paris, le 9 sept. 1606, estimé des deux partis. Le roi, qui perdait en lui un fidèle serviteur, fit élever ses enfants aux frais de l'État. - Les historiens contemporains sont unanimes à louer sa probité, ses talents, sa grande expérience et sa merveilleuse habileté pour traiter les affaires les plus épineuses. - Il était en même temps un de ces hommes profondément érudits comme le XVe s. peut seul en offrir des exemples. Le présid. de Thou, son condisciple et son ami, nous le représente comme très savant en jurisprudence, en philosophie, en mathématiques « et en la belle littérature. » — Voy. la *France protestante*, de MM. Haag.)

Bio-bibliographie. — *Vie* par Guy Allard (Voy. ci-dev., p. 17, n° XXVII.) Cette vie est intéressante. Elle contient d'assez amples détails sur toutes les négociations de Calignon; mais, comme la plupart des ouvrages d'Allard, on ne doit la consulter qu'avec prudence. Quoique cet auteur l'ait rédigée sur des papiers de famille (voy. *Vie de Calignon*, p. 49), il intervertit souvent l'ordre des faits, il confond plusieurs affaires ensemble, enfin il ne donne presque pas de dates et encore quelques-unes d'entre elles sont fausses.

Bibliographie. — I. Barbier (*Dict. des Anonymes*, n° 7822) lui attribue l'ouvrage suivant : * *Histoire des choses les plus remarquables et admirables advenues en ce royaume de France, ès dernières années 1587, 1588 et 1589, réputées être vrais miracles de Dieu... par S. C.* 1590, in-8. Mais La Monnoye (nouv. éd. de Duverdier) et Fontette (nouvelle éd. de Lelong) lui contestent avec raison cette histoire. Elle est, en effet, une pièce des plus violentes faites en faveur des Guise, et il n'y a nulle apparence qu'elle soit l'œuvre d'un bon et zélé protestant tel que Calignon. — II. D'après G. Allard (*loc. cit.*, pp. 58-59), il réfuta les lettres monitoires publiées par Grégoire XIV contre Henri IV. « Son discours, « dit-il, fut envoyé au Roy, et estant « devenu public il fut admiré de tout le « monde sçavant et politique. » Il existe un assez grand nombre de refutations anonymes de ces lettres, mais en l'absence de documents plus positifs, il est impossible de discerner celle qui appartient à Calignon. — III. Il avait composé beaucoup de pièces de poésie dont une seule a été conservée et se trouve dans la *Bibliothèque* de Duverdier. V° *Soffrey Calignon*. — IV. Voy. encore la note de la page 186.

La Bib. Imp. possède un manuscrit (fonds de Colbert, n° 9264), intitulé : *Journal des Guerres faites par Monsieur Des Diguières, escrit par Mons. le présid. Calignon*, in-fol. de 73 ff. (1). Plusieurs auteurs attribuent sans hésiter ce *Journal* à Calignon, mais il suffit de le parcourir avec attention pour se convaincre que c'est une erreur. En effet, l'auteur y raconte *de visu* certaines opérations militaires dont Calignon, alors absent pour le service du roi, ne pouvait pas avoir été témoin.

CALIGNON (Alexandre), fils du précédent, seigneur de Peyrins, fut un mathématicien distingué. En 1625, il servait en Italie sous Lesdiguières avec le grade d'aide de camp et se signala dans un duel dont Videl a pris la peine de faire le récit. (Voyez *Hist. de Lesdiguières* (éd. in-f°), p. 642.) — Ayant cru apercevoir des variations dans un pendule de 30 pieds, il consigna le résultat de ses observations dans un mémoire qui a été publie après sa mort sous ce titre : *Perpendiculorum inconstantia, ab Alexandro Calignonio nobili Delphinate excogitata, à Petro Gassendo bona fide tradita et pulchro commentario exornata, à Jo. Caramuel Lobkowitz examinata et falsa reperta.* Lovanii, 1643, in-12.

CAPDORAT. — *V.* Poisieu (Gaspard de).

CAPESTAN ou **CAPISTAN.** — V. Chabestan.

CARITAT DE CONDORCET (Jacques-Marie de) (2), né au château de Condorcet, près de Nyons (Drôme), le 11 nov. 1703, suivit pendant quelques années le parti des armes, puis, ayant embrassé l'état ecclés., il devint grand vicaire de son oncle, Jean d'Yse de Saléon, évêque de Rhodez. Nommé évêque de Gap en 1741, il fut sacré le 28 janv. 1742 et prit possession de ce siége le 4 août 1743. Il passa ensuite successivement à l'évêché d'Auxerre en 1754, à celui de Lizieux en 1761 où il mourut le 21 sept. 1783. — « Ce prélat, dit l'abbé Aucel (3), joignait à l'amour de la vaine gloire et à un esprit *processif*, de très grandes qualités. Il était fort charitable, tout appliqué au gouvernement de son église et exemplaire dans

(1) Voy. ci-apr. l'article Lesdiguières, où la plus grande partie de ce *Journal* (inédit) est insérée.

(2) Il était l'oncle du célèbre Condorcet.

(3) *Recueil des circulaires, mandements, etc., de Mgr Arbaud, évêque de Gap...* (Gap, 1838, in-8°), p. XL.

ses mœurs. Il a dû se convaincre de la vérité de ce proverbe populaire - *Partout les commencements sont pénibles*, - car il a préludé par des difficultés à chacun de ses changements, quoiqu'il ait fini par laisser des regrets. » On aura une idée de toutes les difficultés qui lui furent suscitées en consultant la table des *Nouvelles ecclés.*— (Voy. un art. nécrolog. dans les *Affiches de Dauphiné*, n° du 24 oct. 1783).

BIBLIOGRAPHIE. — *Réponse aux objections publiées contre l'institut des Jésuites, avec une lettre de M. de Condorcet, évêque de Lisieux, adressée à M. l'archev. de Paris*.. 1761, in-12.

On a encore de lui un grand nombre de mandements, lettres past., etc., mais cette nomenclature serait fort longue et peu intéressante. On lit dans les *Affiches de Dauph* (*loc. cit.*) : « Il faisait lui-même la plupart des ouvrages épiscopaux qui paraissaient sous son nom, regardant la fonction d'instruire comme le premier et le plus noble de ses devoirs. »

CARLES (CHAFFREY, JAFFRED, ou GEOFFROY), d'une ancienne famille noble de Grenoble, éteinte au XVII° s. (1), s'acquit une grande réputation comme magistrat et comme savant; malheureusement, on possède peu de renseignements sur sa vie. — Il était président du parlement de Grenoble, lorsque vers 1500, Charles VIII le nomma vice-chancelier du sénat établi à Milan. Sous Louis XII, il fut chargé de plusieurs négociations importantes, notamment auprès du pape et de l'empereur des Romains. Il prit une part active aux 2 conquêtes du Milanais en 1499 et 1500, se trouva à la bataille d'Agnadel et, quoique magistrat, y combattit avec tant de bravoure que le roi Louis XII voulut lui-même l'armer chevalier après la victoire (2). Vers 1514, la reine Anne de Bretagne, au rapport de nos historiens, l'appela à Paris pour lui confier l'éducation de Rénée, sa fille(3). J'ignore ce qu'il devint ensuite. Peut-être alla-t-il se fixer en Guyenne, car on trouve, vers 1549, un président du parlement de Bordeaux du nom de J. Carles. Cette conjecture servirait à expliquer l'assertion de G. Allard relative au poète Carles, ci-après. — C'était, comme je l'ai dit, un homme remarquable par ses vastes connaissances dans le droit et les belles lettres. Jean de Catane lui dédia ses notes sur les lettres de Pline (1506) et Janus Parrhasius son commentaire sur Claudien (   ). Ce dernier le présente comme un magistrat dont la justice, la force, la tempérance et la prudence étaient les compagnes.

Il faut mettre en regard de ces éloges une sombre histoire rapportée par G. Allard dans son *Dict. ms. du Dauph.* Il avait fait graver sur la porte de sa maison, située rue des Clercs, à Grenoble, un ange tenant un doigt sur sa bouche. « Ce doigt, dit-il, est mystérieux et fait connoître qu'il faut sçavoir se taire. Chaffray Carles sçut en effet se taire assez longtemps avant qu'il trouvât l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, qu'il fit étouffer dans un gouffre d'eau qu'il falloit passer pour aller à un domaine qu'il avoit hors de la ville et dans lequel se jeta une mule sur laquelle étoit sa femme, qu'à dessein il avait commandé de laisser plusieurs jours sans boire. J'ay vu cette aventure imprimée en divers endroits, mais on n'en nomme pas les personnes. »

PORTRAIT. — Franchin Gafor, maître de chapelle de la cathédrale de Milan, lui dédia, en 1500, un traité d'harmonie. Le manuscrit original de ce traité est conservé à la Bib. pub. de Lyon et l'on y voit, en tête, une miniature représentant Carles au milieu d'un groupe de sénateurs. (Voy. *Cat. des mss. de Lyon*, par Delandine, n° 1515.)

CARLES (*JUSTIN*), *petit-fils du précédent*, « a mis, dit G. Allard, en rimes « françoises le blason du genoüil, du « pied, de l'esprit, de l'honneur et des « grâces. Il vivoit soubs Charles IX. » —L'auteur du *Blason du genoüil* est bien connu des curieux. Il se nommait *Lancelot* et non *Justin*, et obtint, vers 1550, l'Evêché de Riez. On a de lui quelques opuscules poétiques dont on trouve une liste (incomplète) dans la *Bib.* de Lacroix-du-Maine.—Tous les anciens biographes le qualifient de *Bourdelois* et le disent fils d'un J. Carles, président du parlement de Bordeaux; or, si G. Allard est exact en faisant notre poète *petit-fils du précédent*, il faudrait en conclure que celui-ci (Chaffrey Carles) ou l'un de ses fils, était allé s'établir en Guyenne. — Quoi qu'il en soit, le poète

(1) Elle a fini de notre temps à Romans, dit G. Allard. (*Dict.* ms. *du Dauph.*, v° CARLES.)

(2) Voyez ses lettres de chevalerie dans Salvaing de Boissieu, *De l'usage des fiefs* (édit. de 1731), p. 295.

(3) G. Allard (*Bib. du Dauph.*) dit que la reine Anne le chargea, *en* 1505, d'apprendre à sa fille le latin et les belles lettres. Mais il y a évidemment une erreur de date, car, en 1505, la jeune princesse était tout au plus âgée de 4 ans.

Carles n'est pas Dauphinois. Son *Blason du genoüil* fait partie d'un recueil assez gaillard composé de pièces de divers auteurs du XVIe s. et dont voici le titre d'après le *Manuel du libr.* de Brunet : *Les blasons anatomiques du corps féminin, ensemble les contre-blasons, avec les figures, le tout mis par ordre*. Paris, A. Langelier, 1550, in-16, fig.

CARLET (JOSEPH-ANTOINE) naquit à Rives (Isère), le 18 juin 1741, d'une famille de maîtres de forges. Après avoir terminé ses études à Marseille sous le P. Rossignol, il vint à Paris et entra, comme 1er secrétaire, dans les bureaux du m^is de Balincourt, doyen des maréchaux de Fr., auquel on l'avait fortement recommandé. Ses projets étaient de suivre la carrière administrative, mais la mort de son protecteur, arrivée en 1771, les ayant tout à coup renversés, il dut revenir en Dauphiné. Fixé à la Côte-St-André, il y remplit pendant quatre ans les fonctions de consul, puis fut envoyé comme représentant de cette communauté aux états de Romans en 1788. Il se fit connaître dans cette assemblée d'une manière si avantageuse que, à la fin de la même année, lors des élections des députés aux états gén., il eut, dit-on, l'honneur d'être balloté pendant 2 jours avec Barnave. — Pendant la révolution, il remplit diverses fonctions, entre autres celles d'administrateur de l'Isère. En l'an VII, les électeurs de ce dép. le nommèrent député au Conseil des 500. Il ne s'y fit pas remarquer et rentra dans ses foyers après la session. — Il devint ensuite (1800) membre du cons. général de l'Isère jusqu'en 1810, époque à laquelle ses infirmités l'ayant obligé de donner sa démission, il se retira à Seyssuel, où il mourut en 1825. Il était membre de la soc. des sciences et des arts de Grenoble.

BIBLIOGRAPHIE. — I. **Discours prononcé par Carlet sur la recherche des causes qui ont amené les revers qu'ont essuyés nos armées* (26 prairial an VII). Impr. nation. in-8°, 4 pp. — II. **Recueil de maximes et réflexions morales qui peuvent contribuer à la rectitude de nos actions*. Paris, 1823, in-12 avec portr. — III. **Quelques considérations sur l'Amérique, par un vieux philantrope*. Paris, 1823, in-8°.

CARTIER (LOUIS VINCENT), chirurgien-maj de l'Hôtel-Dieu de Lyon, membre de l'Acad. et du Cercle litt. de cette ville, naquit à St-Laurent-de-Mure (Isère), en 1768. Son père, qui exerçait la chirurgie, le destina à la même carrière, et l'envoya étudier la médecine à Paris sous Desaulx. A son retour, le jeune Cartier fut reçu interne à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Pendant le siége de cette ville, il mit tant de zèle à soigner les blessés qu'il fut suspecté de fédéralisme et obligé de fuir pour se soustraire aux dangers qui le menaçaient. Il gagna la frontière et réussit à faire oublier sa conduite en s'attachant comme chirurgien à un régiment de l'armée des Alpes. Il revint ensuite à Lyon, rentra à l'Hôtel-Dieu, fut nommé aide-major lors de l'installation de Marc-Antoine Petit, puis succéda à cet illustre praticien dans les fonctions de chirurgien-major. — Il est mort à Lyon le 29 janvier 1839 (1)

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Eloge historique de M. L. Cartier, docteur en médecine... par M. de Montherot*. Lyon, Imp. Barret, 1839, in-8°, 24 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *De l'Esprit qui doit diriger le manuel des opérations de chirurgie* (prononcé à l'ouverture des cours). Lyon, an XII, in-4°, 18 pp. — II. *Précis d'observations de chirurgie faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon*. Lyon, 1802, in-8°. — III. *De la médecine interne appliquée aux maladies chirurgicales*. Lyon, Barret, 1807, in-8°, 80 pp. — IV. *Eloge de Marc-Antoine Petit, lu dans la séance publique de l'Acad. de Lyon le 3 sept. 1811*..... Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 31 pp. — V. *Remarques sur le traitement des fièvres muqueuses à caractères ataxiques*. Lyon, Barret, 1822, in-8°, 54 pp.

CASAUBON (ISAAC), célèbre critique, l'un des plus savants hommes du XVIe siècle, né à Genève, le 18 fév. 1559, mort à Londres, le 1er juillet 1614. — Tous les écrivains dauphinois disent qu'Arnaud, son père, pasteur protestant, naquit à Bourdeaux (Drôme), dont sa famille était originaire, mais c'est là une erreur qu'il importe de relever. La famille Casaubon n'appartient pas au Dauphiné, mais à la Gascogne, comme le prouve ce passage d'une des lettres du célèbre critique (Ed. d'Almeloveen) : « Je nasquis l'an 1559, 8 fev. (v. style), « dans Genève, où mes bons parens « s'estoient retirez de *Gascongne*, ayant « failli d'estre bruslez a Bourdeaux. » Ce fut seulement après avoir quitté Genève qu'Arnaud Casaubon se retira

(1) Le *Journ. de la Libr.*, n° 3243 (1839), le fait par erreur mourir le TREIZE janvier : M. de Montherot dans l'*Eloge* ci-apr. dit le VINGT-TROIS. J'ai préféré suivre les journaux de Lyon qui fixent sa mort au VINGT-NEUF d'après les registres de l'état civil.

avec sa famille en Dauphiné, où il devint pasteur de Crest, puis de Bourdeaux. (*V.* une lettre d'Isaac Casaubon, insérée dans le *Bulletin de la Société du protestantisme fr.*, t. II, p. 291.)

CASSARD (FRANÇ. DE) (1)-*Cassardi.*- né au château de Fayet (Isère), était doct. *in utroque jure* et arch. de Tours, lorsque le pape Grégoire IX le créa, en 1237, cardinal du titre de Saint-Martin. Envoyé peu de temps après comme légat en France, il mourut à Lyon d'une chute de cheval le 7 août 1237 et fut enterré chez les Dominicains de cette ville dans leur église de N.-D. de Confort. — L'existence de ce cardinal-archev. est des plus obscures; on ne la connaît que par son épitaphe et son testament. La plupart des historiens des cardinaux et ceux de l'égl. de Tours ne le mentionnent pas dans leurs nomenclatures. Duchesne (*Hist. des card. fr.*, t. I, p. 210) pense que l'époque de sa vie doit être avancée d'un siècle, « d'autant, dit-il, que par « l'intervalle des lettres qui marquent « sa mort dans son épitaphe, on voit « clairement que l'injure du temps a ef« facé un C, et qu'au lieu de MCC il doit « y avoir MCCC, aussi bien que la date de « son testament qui doit être pareille« ment de 1337 qui est un siècle plus « bas que celui auquel on fait naître ce « prélat. » Mais cette hypothèse est sans valeur, car le testament cité par Duchesne lui-même (*Preuves*, p. 177) porte sa date en toutes lettres, *millesimo ducentesimo trigesimo septimo.* — (Voyez Eggs, *Purpura docta* (Francfort, 1710, in-fol.), t. I, p. 169; Duchesne, *Loc. cit.*; *Gallia christ.* 1re éd., t. I, p 774.

La famille Cassard est une des plus anciennes de notre province (2). Elle a donné *Alexandre* DE CASSARD, l'un des lieutenants de des Adrets, en 1562, et *Etienne* DE CASSARD, mort vers 1675, qui « estoit peut-être, dit G. Allard, ce« lui des François qui a mieux sceu « prendre le tour des Italiens pour bien « faire des vers en leur langue. » — La terre de Fayet, près de Barraux, relevait directement des dauphins. Le château, « primitivement formé d'une seule tour *à l'antique*, dit Duchesne (*Loc. cit.*), fut ensuite augmenté de beaux bâtimens dans le temps que cette tour fut honorée de la naissance du duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX (en 1573). »

(1) M Colomb de Batines lui donne par erreur le prénom de *Pierre.*

(2) Elle fut maintenue dans sa noblesse par jugement de Du Gué, intendant du Dauphiné, le 30 juin 1667.

CASSIEN (VICTOR-DÉSIRÉ), habile dessinateur, né à Grenoble le 25 octob. 1808. On doit à son crayon souple et élégant les planches de la plupart des grandes publications éditées dans notre province depuis 20 ans.

Ses principaux ouvrages sont : I. Les 8 pl. du *Guide des Voyageurs à la grande Chartreuse.* — II. Une partie de celles qui ornent l'*Album du Dauphiné* (Voyez *Alex.* DEBELLE et *Jules* OLLIVIER). — III. Les 6 pl de la *Description des Mollusques fluviatiles et terrestres du département de l'Isère* (Voy. *Albin* GRAS). — IV. Les 11 pl. de l'*Iconographie de la Fontaine monumentale élevée à Chambery* (Voy. SAPPEY). — Les 41 pl. de l'*Album du Vivarais* (Voy. *Albert* DU BOYS). — VI. Les pl. dessinées d'après nature de l'*Ornithologie du Dauphiné, ou description des oiseaux observés dans les départ. de l'Isère, de la Drôme, des H.-Alpes et contrées voisines*, par Hipp. Bouteille, pharmacien. Grenoble, impr. d'Allier, 1843, 2 vol. in-8°.

CASTALION. — Voy. CHATEILLON.

CAZENEUVE (IGNACE DE), évêque et député des H.-Alpes, naquit à Gap le 4 janvier 1747 d'une des plus anciennes familles de cette ville. — N'étant encore que clerc tonsuré, il entra dans la congrégation des prêtres de la doctrine chrét. et devint professeur de rhétorique au collége de Mende (Lozere). Le 7 juin 1771, il fut pourvu d'un canonicat prébendé dans l'église cathédrale de Gap, dont son oncle, Mathieu de Cazeneuve, s'était démis en sa faveur le 28 mars précédent. — Après son ordination à la prêtrise, les évêques qui occupèrent successivement le siège de Gap jusqu'à la révolution, lui accordèrent toute leur confiance et le chargèrent de représenter les intérêts de l'évêché auprès de l'admin. municipale sous le régime des édits des mois d'août 1764, mai 1765 et nov. 1771. A dater de 1787, il ne cessa de faire partie des assemblées communales, soit comme notable, soit comme conseiller, soit comme député de l'évêché et syndic du chapitre pour les affaires temporelles, enfin comme maire de Gap (juillet 1790). — En mars 1791, les électeurs des H.-Alpes le nommèrent évêque de leur départt en remplacement de M. Labroue de Vareilles, qui avait refusé de prêter le serment exigé par la loi sur la constitution civile du clergé. Cette élection fut saluée par les acclamations unanimes de la population, mais en même temps elle

souleva les plus ardentes colères de la part des évêques de Gap et d'Embrun, à qui le suffrage populaire venait enlever leurs siéges. Ces prélats protestèrent bruyamment contre l'*intrus* et finirent, comme dernier argument, par l'excommunier. Et cependant, au moment où l'un d'eux, celui de Gap, lançait publiquement toutes ses foudres contre son ex-chanoine, il lui prêtait en cachette les ornements nécessaires à sa consécration (1).—Le 2 sept. 1792, l'assemb. électorale réunie à Embrun le nomma député à la Convention. Il se rangea dans le parti modéré et vota, lors du procès de Louis XVI, avec toute la députation des H.-Alpes, pour la détention, le sursis et l'appel au peuple. Il fut l'un des signataires de la protestation du 6 juin 1793 et ne rentra à la Convention qu'après une détention de près de 14 mois. Nommé ensuite membre du Conseil des 500, il fit partie de cette assemblée jusqu'en mars 1797. — A dater de cette époque, Cazeneuve ne reparut plus sur la scène publique. Il se démit de son titre d'évêque, ne reprit pas ses fonctions sacerdotales et se retira dans une de ses propriétés à Varce, près de Gap, où il mourut le 10 mai 1806.

(Extrait d'une notice inédite communiquée par M. JULES CHERIAS).

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

PIÈCES RELATIVES A SON ÉLECTION A L'ÉVÊCHÉ DES H.-ALPES.

I. *Discours prononcé par M. le maire de Gap, à la tête du conseil général de la commune, à* MESSIEURS *les électeurs...* (Gap, Allier) (1791) in-4°, 2 pp. C'est le discours d'ouverture de l'assemblée élect. chargée de nommer un évêque.— II. *Lettre de mons. l'évêque de Gap* (Labroue de Varcilles) *à MM. les électeurs... des Hautes-Alpes, assemblés à Gap, pour nommer à l'évêché dudit département. Du 5 mars 1791.* (s. n. de lieu.) In-8° de 4 pp. — III. *Lettre de M. l'évêque de Gap, à M. de Cazeneuve, nommé à l'évêché des Hautes-Alpes, par MM. les électeurs du département.* (s. n. de lieu.) In-8°, 4 pp. (14 avril 1791.) — IV. *FRANÇOIS-HENRI DE LA BROUE DE VAREILLES, par la miséricorde de Dieu, et l'autorité du St-Siége apostolique, évêque de Gap; à tout le clergé séculier et régulier...* (s. n. de lieu.) In-8°, 4 pp. (3 juin 1791). Il y excommunie le nouvel evêque et ses adhérents. — V. *Arrêté du directoire du département des Hautes-Alpes.* (18 avril 1791) (Gap, Allier.) Le directoire dénonce à l'accusateur public les 2 écrits ci-dessus pour qu'il en poursuive l'auteur.

VI. *Lettre de mons. l'archevêque d'Embrun* (de Leyssin), *à MM. les électeurs assemblés à Gap pour lui nommer un successeur.* (s. l. ni d.) (Embrun, impr. Fr. Moyse.) In-4°, 6 pp. — VII. *Instruction de M. l'archevêque d'Embrun relativement au schisme dont son diocèse est menacé.* (s. l. ni d.) In-8°, 8 pp. = Autre éd. (Paris, Guerbart), in-8°, 8 pp. — VIII. *Lettre de Mgr l'archevêque d'Embrun, au sieur Cazeneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes...* (s. l. ni d.) (Embrun, impr. Fr. Moyse). In-8°, 4 pp.

§ II.

IX. *Procès-verbal de la prestation de serment de MM. les curés et autres fonctionnaires ecclésiastiques de la commune de Gap.* (Gap, Allier, 1790), in-4°, 8 pp. On y trouve un discours prononcé par lui en qualité de maire de Gap.—X. *Lettre pastorale de monsieur l'évêque du département des Hautes-Alpes.* Gap, Allier, 1791, in-4°, 16 pp. Cette lettre et le discours précédent contiennent en quelque sorte sa profession de foi politico-religieuse.

CELAY (JEAN DE) - *A Celaiâ*, - écrivain du XVIe siècle. — On a de lui, entre autres, un commentaire latin intitulé: *.... Joannis a Celaia Valentini... in quartum librum sententiarum,* imprimé a *Valence* en 1528 par Jean Joffred ou Joffre (in-4° de CCCXV ff.), et réimprimé par le même (*ibid.*) en 1530 (in-4° de CCLXIII ff.). La qualification de *Valentinus* que se donne l'auteur et le lieu d'impression de son livre ont fait tomber les biographes dans une de ces erreurs auxquelles ils s'exposent avec tant de candeur en se copiant aveuglément les uns les autres. G. Allard, Chalvet, M. Colomb de Batines, tous nos historiens en général, font naître Jean de Celay à Valence en Dauphiné, et M. Jules Ollivier (*Stat. de la Drôme*, in-4°, p. 368) mentionne son commentaire comme l'un des incunables typographiques de cette ville. Mais ce sont là tout autant d'erreurs; il suffit de lire, en tête de l'édit de 1528, la dédicace adressée à Ferdinand d'Aragon, gouverneur de la province de Valence, pour voir que l'auteur était né à Valence en Espagne, où il fut doyen de l'Université dès 1529. — Les deux éditions de cet ou-

(1) Il fut sacré à Paris le 3 avril 1791.

vrage, d'ailleurs très rares, sont à la Bibl. Ste-Geneviève, D. 1192 et 1193.

CESARGES. — *V.* MEFFREY.

CHABERT (LOUIS), *maréch. de camp*, né à La Tronche (Isère), le 17 septemb. 1772, entra au service comme simple soldat dans le 1er bataillon des volontaires de l'Isère, en 1791. Il suivit ce corps en Italie, y gagna le grade de capitaine, puis s'embarqua pour l'Egypte, où il fut nommé adjoint à l'état-major de l'armée expéditionnaire. Il fit les campagnes de Prusse en 1806, d'Autriche en 1809, d'Espagne en 1810, et enfin prit part aux opérations de la grande armée depuis le 15 sept. 1813 jusqu'au 20 avril 1814. — Sous la première restauration, Louis XVIII le conserva d'abord en activité de service, lui donna la croix de Saint-Louis le 27 juin et celle d'officier de la Légion-d'Honn. le 15 octobre, puis le mit à la retraite le 1er mars 1815. Le 1er juillet suivant, le gouvernement provisoire l'éleva au grade de maréchal de camp, mais, à son retour de Gand, le roi, sur des rapports qui lui furent faits relativement à la conduite de cet officier pendant les 100 jours, ne confirma pas sa nomination et le mit définitivement à la retraite le 1er août suiv. Il est mort à Paris le 6 mai 1831. — On trouvera ci-dessous ses états de services d'après des notes du depôt de la guerre (1).

CHABERT (THÉODORE), lieut.-général, député des Bs-du-Rhône au cl des 500. — Plusieurs biogr. le font naître à Grenoble et M. Colomb de Batines l'a inséré dans ses *Dauphinois dignes de mém.*; mais c'est une erreur. Il est né à Villefranche (Rhône), le 16 mai 1758, comme l'atteste une notice manuscrite que je possède écrite par cet officier-général lui-même. — Le 20 mars 1815, Bonaparte, à son arrivée à Grenoble, le chargea de se rendre dans les H.-Alpes pour déterminer les génerx. Rostollan, Gardanne et Loverdo, qui y étaient employés, à abandonner la cause royale. Il remplit cette mission avec beaucoup de prudence, évita tout engagement et réussit complètement auprès des deux premiers.

CHABESTAN (GUILLAUME DE). — G. Allard cite un troubadour de ce nom, vivant en 1210, qu'il rattache à l'ancienne famille de Chabestan ou Capestan, originaire du Gapençais, mais c'est une erreur. Le poète dont il s'agit était un gentilhomme du Roussillon qui florissait dans la 2e moitié du 12e s., sous Alphonse II, roi d'Arragon, et dont les tragiques amours sont bien connues des romanciers. - (Voy. Rochegude, *Parnasse occit.*, p. 38. - Millot, *Hist. litt. des Troubadours*, t. I, pp. 134, et suiv.)

CHABESTAN ou CAPESTAN, de la famille dauphinoise de ce nom, s'attacha au parti de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, devint gentilhomme de sa chambre, et le suivit probablement dans ses nombreuses pérégrinations. Pendant le séjour de ce prince à Bruxelles il fut envoyé en France pour y lever secrètement des troupes; mais découvert par les émissaires du cardinal de Richelieu il fut pris et décapité à Lyon en sept. 1632. — Dans le temps, on débita sur la mort tragique de ce malheureux gentilhomme un conte fantastique que l'on peut lire dans *Vie de Boissat*, par Chorier, p. 49. — (*V.* Breghot du Lut et Péricaud, *Catalogue des Lyonnais dignes de mém.*)

CHABRILLANT. — *V.* MORETON.

CHABROUD (CHARLES), député du tiers-etat du Dauphiné aux états-généraux, naquit à Vienne en 1750. D'après un pamphlet publié contre lui en 1791 (Voy. ci-apr. § II), son grand-père était tailleur a Saint-Jean de Bournay (Isère). Son père, d'abord domestique d'un procureur nommé Vallet, devint clerc d'un autre procureur, auquel il gagna son etude au jeu du *Passe-Dix*, et épousa ensuite la fille d'un troisième procureur nommé Couturier. Charles serait né de ce mariage (1). — Quoiqu'il en soit, celui-ci acquit une charge de procureur au baillage de Vienne, puis s'en démit en 1778 pour exercer la profession d'avocat auprès de la même cour. Nommé député du Dauphiné aux états généraux, il se rangea parmi les adversaires de la cour et acquit même une certaine popularité. Il fut chargé de

(1) ÉTATS DE SERVICES DE M. LOUIS CHABERT :

Simple soldat	6 nov. 1791.
Caporal	6 mars 1792.
Sergent	13 août 1792.
Capitaine	10 juin 1793.
Blessé d'un coup de feu	1er sept. 1793.
Adjudant de place à Milan	1er sept. 1796.
Entré avec le grade de capitaine dans les guides à pied	21 août 1797.
Adjoint à l'état major de l'armée d'Egypte	20 janv. 1799.
Passé dans la 44e brig. de ligne	27 avril 1800.
Membre de la Lég. d'Honneur	14 juin 1804.
Major à la suite du 44e de ligne	28 juin 1807.
Major titulaire du 108e de ligne	10 nov. 1807.
Colonel en 2e	23 mars 1809.
Colonel du 76e de ligne	3 août 1811.

(1) Voy. *Revue de Vienne*, t. III, p. 181.

faire le rapport sur les événements des 5 et 6 octobre 1789 : mais au lieu d'accuser Mirabeau et le duc d'Orleans qui passaient pour en être les instigateurs, il chercha, au contraire, à les *blanchir*. Ce rapport lui attira les plus violentes attaques; on l'accusa de s'être laissé gagner par de l'argent, les journaux et les pamphlets royalistes l'accablerent de leurs sarcasmes et le surnommèrent *la blanchisseuse Chabroud*. Jusqu'à la fin de la session, il resta fidèle a cette ligne de conduite, et, comme on va le voir, ses opinions et ses votes furent toujours dans le sens le plus avancé. Il demanda que les municipalités fussent seules chargées de la répression des émeutes. - Il combattit le projet des honneurs à décerner au jeune Desilles mort a Nancy. - Elu président le 9 avril 1791, il occupait le fauteuil lorsque le roi vint se plaindre a l'assemblée de la violence avec laquelle le peuple l'avait empêché de partir pour Saint-Cloud : « Une pénible inquiétude, repondit-il, est toujours inséparable des premiers progrès de la liberté. » - Il demanda les honneurs du Panthéon pour notre compatriote l'abbé de Mably. - A l'époque du 20 juin, il parla contre les complices de l'évasion du roi et demanda qu'ils fussent traduits devant la haute cour. - Il défendit ensuite une adresse en faveur de l'abolition de la royauté; - il demanda des peines severes contre l'émigration; il vota l'abolition des ordres de chevalerie; - enfin, il fit supprimer le titre de Dauphin donne au fils aîné du roi.

En 1791, Chabroud fut élu, par le département de Seine-et-Oise, juge au tribunal de cassation. Il remplit ces fonctions jusqu'en l'an V époque à laquelle il devint, auprès du même tribunal, d'abord homme de loi et avoué, comme on disait alors, puis avocat. A la première Restauration il se démit de cet office et se retira avec sa fille dans une maison de campagne qu'il possédait dans la banlieue de cette ville, et y mourut le 1er février 1816 (1).

ICONOGRAPHIE.

1° PORTRAITS. — I. *CHARLES CHABROUD, né à Vienne, en 1750... - Labadye del Texier sc.* Buste, profil, D. in-8° (Suite de Déjabin). — II. *CHARLES CHABROUD député du Dauphiné, président en avril 1791. - Lambert del. Alix sculp.* Buste, 3/4, G. aq. (Suite de Levachez).

(1) Colomb de Batines et plusieurs autres biographes le font, par erreur, depuié à la Convention.

2° CARICATURES. — III. *Information des Journées des 5 et 6 octobre 1789 - Le voilà donc enfin ce secret plein d'horreur!!! - Se vend à Paris sous le passage du Châtelet.* Chabroud assis a G. fait des bulles de savon. Aq.- H. 186 mill. L. 162 mill. — IV. *Allusion aux informations des journées des 5 et 6 octobre 1789...* Copie de la précedente. p. p. ov. H. sur un fond rouge.—V *Les loups ne se mangent point*, p. p. t. aq. Chabroud est a G. lavant le duc d'Orléans. - Il y a 2 états de cette planche : 1° celui décrit; 2° avec le texte ci-apr. : *J'use tout mon savon et ne puis vous blanchir.*

VI. *Grands envoyés extraordinaires de Leurs Majest's les Jacob ns pour le blanchissage, de Jourdans, et de son armée, leurs confraires.* Chabroud est a G tenant une eponge, une savonnette et un battoir; a ses pieds, une caisse de *savons de Grenoble*. à D , derrière des barreaux, se voient des prisonniers qui crient : *Mort à Chabroud.* - Aq.- H. 133 mill. L. 186 mill. Rare.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Opinion... sur quelques questions relatives à l'ordre judiciaire, prononcée le 30 mars 1790.* Paris, impr. nat. 1790, in-8°. 30 pp. — II. *Opinion .. prononcée à la séance du 20 juillet 1790, et motion sur le jugement des appels.* (Paris, imp. de Baudouin), in-8°, 12 pp.

III. *Rapport de la procédure du Châtelet sur l'affaire des 5 et 6 octobre 1790.* Impr. nat., 1790, in-8°. - Ce rapport a donné lieu aux 2 refutations suivantes : 1° *Les forfaits du 6 octobre, ou examen approfondi du rapport de la procédure du Châtelet sur les faits des 5 et 6 octobre 1789, fait à l'assemblée nationale par M. Charles Chabroud* (s. n. de l.), 1790, 2 vol. in-8°. - 2° *Appel au tribunal de l'opinion publique, du rapport de M. Chabroud...* par M. Mounier. Genève, 1790, in 8°, de 352 pp.

IV. *Articles proposés à l'assemblée nationale sur la formation d'un conseil national pour la conservation des lois, et d'une cour nation.* (s.d.) (Imp. nat.), in-8°, 8 pp. — V. *Rapport et projet de loi sur les délits et les peines militaires* (s. d.) (Impr. nat.), in-8°, 39 pp. — VI. *Projet de loi sur les délits et les peines militaires, proposé à l'assemblée nationale, au nom du comité militaire.* Paris, impr. nat. 1791, in 8°, 16 pp. — VII. *Rapport... de l'affaire du régiment de Royal-Comtois, & de*

la sentence du conseil de guerre de 1773 (24 mai 1793). In-8°, 40 pp. (Impr. nat.)

§ II.

PIÈCES RELATIVES A CHABROUD.

Faits et gestes de l'honorable Charles Chabroud, procureur, avocat, dép. à l'ass. nat., blanchisseur du héros d'Ouessant, enfin un des juges de la ville de Paris. A Aristocratopolis, 1791, in 8°, 32 pp. Ce pamphlet paraît avoir été composé par un Dauphinois très au courant de toutes les particularités de la vie de Chabroud.

CHAIX (DOMINIQUE), prêtre, botaniste, naquit le 8 juin 1730 dans une grange nommée Bertaud, dépendant de l'abbaye de Durbon (H.-Alpes), dont son père était fermier. Les premières années de sa jeunesse s'écoulèrent au milieu des travaux des champs; un curé des environs lui apprit ensuite le latin et, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint vicaire de Gap vers 1754. Pendant son séjour dans cette ville, il se lia avec la supérieure du couvent de la Charité, Mme de Colvin, très-versée dans la connaissance des simples; ce fut elle qui lui inspira le goût de la botanique. — En 1758, on le nomma curé des Baux, village des H.-Alpes de 200 habitants. Les soins qu'exigeait cette petite paroisse lui laissaient de nombreux loisirs qu'il mit à profit pour se livrer avec ardeur à l'étude de la botanique. Il explora non-seulement les montagnes des environs, mais encore la plupart de celles des H.-Alpes. Les plantes recueillies dans ces courses, il les cultivait ensuite lui-même dans son jardin, et, grace à cette méthode, il parvint à faire un grand nombre d'observations précieuses sur des espèces rares ou inconnues. — Il donna à notre célèbre Villars les 1res notions de la botanique. Les mêmes goûts et la même simplicité de caractère unissaient ces 2 hommes; ils firent ensemble, dans tout le Dauphiné, de grandes herborisations, dont Villars nous a laissé le récit dans la préface de son *Hist. des Plantes du Dauphiné*, pp. x et suiv.—Malgré la modestie de Chaix et l'humble théâtre sur lequel il se trouvait, il finit par être connu des sommités de la science. Un grand nombre de savants entretinrent des relations avec lui et lorsque Guettard, Faujas de Saint-Fond et Lamanon vinrent explorer les montagnes des H.-Alpes en 1775 et 1783, ils s'empressèrent de le visiter dans son humble presbytère. — Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 22 juillet 1799. (Voy. une *Notice sur Chaix*, par J.-M. Rolland, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation des H.-Alpes*, pp. 190-202.)

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Récit historique et moral sur la Botanique, lu devant le conseil d'administration des Hautes-Alpes... le 18 décembre 1792...* (Gap. Allier. 1793), in-8°, 27 pp.

II. *Plantæ Vapincenses, sive Enumeratio plantarum in agro Vapincensi à valle* Valgaudemar *ad amniculum* le Buech *propè Segesteron in spontè nascentium, aut œconomicè securum.* Ce catalogue a été rédigé par Chaix en 1785 sur la demande de Villars, qui l'a inséré dans son *Hist. des Plantes du Dauphiné*, t. I, pp. 309. Il est en latin et contient la description d'environ 1600 espèces.- Il a été imprimé séparément sous ce titre. * *Plantæ Vapincenses*, in-8 (*Fr. litt.* de Quérard) très-rare.

III. *Observation d'insectologie, sur les tumeurs ou varus des bêtes à cornes, occasionnées par l'insecte appelé par Linnæus*, Æstrum Bovinum. Insérée dans les *Affiches du Dauphiné*, n° du 8 mars 1782.

§ II.

IV. *Herbier du département des Hautes-Alpes.* Cette Collection, formée et classée par Chaix, avec des notes mss. de sa main, se compose de 20 portefeuilles et de liasses qui peuvent en former 15 autres.

V. *Ornithologie des Hautes-Alpes.* Collection de dépouilles d'oiseaux formée par Chaix, avec notes mss. en 5 portefeuilles gr. in-f°.

Ces deux précieux recueils appartiennent à la Bibliothèque pub. de Gap. - En 1791 et 1792, le conseil administratif de cette commune avait émis le vœu que l'herbier fût acheté aux frais du département, mais le directoire s'y refusa sous prétexte d'économie. Il fut alors vendu pour un prix plus que modique à M. Picot La Peyrouse, profess. d'histoire naturelle à Toulouse. Je ne sais à quelle époque il est entré à la Bibliothèque de Gap.

CHALÉON (JUST DE), originaire du Royannais, a été un célèbre avocat du parlement de Grenoble au 17e s. D'après quelques passages des plaidoyers de Basset, on voit qu'il jouissait déjà d'une grande réputation en 1630. Il fut anobli par lettres du mois d'avril 1655 confir-

mées en 1668. — *Laurent*, son fils, était conseiller au même parlement en 1680.

Un membre de cette famille, *Laurent César* DE CHALÉON DE CHAMBRIER, conseiller au parlement de Grenoble, fut député de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux de 1789.

CHALIER (JACOB), né dans l'Embrunois, fut successivement pasteur de Queyras et de Château-Dauphin et assista, comme député de cette dernière église au synode provincial du Dauphiné tenu au Pont en-Royans le 29 juin 1622. Il fut ensuite transféré à Abriès (H. Alpes), vers 1625; mais il abjura 2 ou 3 ans après et se retira a Tullins où, d'après G. Allard, il se livra à l'exercice de la médecine. — En 1631, le synode de Charenton le signala comme apostat en ces termes : « Jacob Chalier « est infesté de l'arminianisme et de « plusieurs autres erreurs monstrueu- « ses qu'il a tâché de répandre secrète- « ment. Etant sur le point d'être dé- « posé du sacre ministere, il quitta « sa robe et sa religion : il est petit, « mais d'une taille assez bien prise, les « cheveux châtains et herissés, la vue « basse, le front fort élevé, les épaules « larges; il marchait avec beaucoup de « vitesse. et était fort grossier en con- « versation (1). »

On a de lui un livre très-rare intitulé : *La Vérité triomphante contre l'étrange nouveauté des ministres*. Grenoble, 1642, in-8°. (Bib. de Grenoble.)

CHALIEU (ALEXIS), prêtre, antiquaire, naquit a Tain (Drôme), le 29 avril 1733, d'une famille de pauvres artisans. Sa santé frêle et délicate ne lui permettant pas d'embrasser une profession manuelle, il se destina à l'état ecclésiastique et alla commencer ses études chez les Jesuites du collége de Tournon. Ses classes terminées, il sut intéresser vivement des missionnaires de la congrégation de Sainte-Colombe qui prêchaient alors un Avent dans le département de la Drôme; il en obtint des lettres de recommandation et des secours qui lui permirent de venir etudier la theologie à Paris. Dans cette ville, le hasard le mit en rapport avec M. de Guénet, évêque de Saint-Pons, et ce prélat fut si frappé de son savoir, de la douceur de son caractère et de la pureté de ses mœurs, qu'il se l'attacha en qualité de secrétaire, et lui donna peu après une chaire de théologie. Malheureusement M. de Guénet ayant été exilé en 1758 à propos de la fameuse instruction past. de Christophe de Beaumont, Chalieu se trouva sans protecteurs et sa carrière fut perdue. Il revint alors à Tain; puis, lors de la suppression des Jésuites, il enseigna la théologie au collége de Tournon; mais, quelques années après, il abandonna le professorat pour se livrer entièrement à son goût pour l'étude de l'antiquité.

Il passa le reste de sa vie à recueillir des médailles, de vieilles poteries, des inscriptions, etc, etc. Ses recherches et ses soins finirent par lui procurer une precieuse collection. « Il était tellement passionné, lit-on dans sa vie (en tête de ses *Mém*), pour tout ce qui venait des Romains, qu'il employait pour ses usages les plus ordinaires tout ce qui était sorti de leurs mains. Cette petite manie allait jusqu'à la profanation, puisqu'il se servait même pour la nuit d'un vase antique en bronze; et chez lui bien certainement ce n'était ni mépris ni ignorance. » — Il est mort à Tain le 29 mars 1808, avec la réputation d'un savant archeologue. — Voici en quels termes l'un de nos compatriotes, Bourgeat, apprécie ses travaux (*Biogr. univ.*): « Chalieu avait beaucoup d'instruction, mais il s'est souvent occupé d'objets qui ne méritaient pas les longues dissertations qu'il leur a consacrees, et il n'a point porté un coup d'œil assez philosophique dans l'étude des antiquités. Cependant ses travaux méritent l'attention des archéologues et plusieurs de ses dissertations sont très-curieuses; mais celles qui ont pour objet la géographie contiennent des erreurs très-graves, surtout relativement aux Voconces et aux Allobroges. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoires sur diverses antiquités du département de la Drôme, et sur les différents peuples qui l'habitaient avant la conquête des Romains, ouvrage posthume...., imprimé par souscription des amis des sciences et des pauvres, et par les soins de M. le maire de Tain.* Valence, Marc-Aurel (s.d.), (1811), in-4° de 190 pp, fig., tiré à 1000 exem. En tête se trouve une notice sur la vie de l'auteur. — Ce recueil contient 14 mémoires ou dissertations; voici l'indication de celles relatives à notre province :

1. — Dissertation sur un autel antique et sur l'inscription qui y est gravee (Taurobole de Tain).

2. — Memoire sur une colonne milliaire trouvée pres de Tain.

3. — Notice des anciens peuples du département

(1) Aymon. *Synodes nat.*, t. II, p. 534.

de la Drôme. - Ségalauniens. - Tricastins. - Vocontiens et Vertacomicores.

4 — Mémoire sur le chemin qu'Annibal, après avoir passé le Rhône, prit pour arriver aux Alpes, où l'on prouve qu'il n'entra pas en Italie par le Saint-Bernard et que l'empereur Napoléon est le seul qui ait conduit une armée par cette route.

5 — Mémoire sur le lieu précis où le consul Q. Fabius vainquit Bituitus roi des Arverniens.

6. — Question de géographie ancienne dont la solution peut être utile pour la connaissance du pays qu'habitaient les Ségalauniens.

7. — Calcul de la distance d'Uxeau aux frontières des Vocontiens, pour connaître le chemin que César fit faire à son armée en 7 jours

L'auteur avait publié en l'an v. sous le voile de l'anonyme, un premier jet du 2e de ces mémoires, avec le titre de *Mémoire sur une colonne milliaire qu'on vient de trouver près de Tain* (s. l. ni d.). (Valence, an v) in-4, 4 pp. - Une première rédaction des nos 3 et 4 avait déjà paru dans les *Annuaires de la Drôme*, an XIII (pp 170-177), et an XIV (pp. 209-221).

CHALVET (PIERRE-VINCENT), littérateur, né à Grenoble en 1767, fut destiné à l'état ecclésias., et entra d'abord dans les ordres. Après avoir passé plusieurs années à Paris, il revint à Grenoble au commencement de la révolution, jeta le froc aux orties et essaya de jouer un rôle en fondant un journal *politico-religieux;* mais cette publication n'ayant eu aucun succès, il l'abandonna après un an d'existence pour se lancer dans le professorat. C'est à cette époque qu'il publia son *Mémoire sur les qualités et les devoirs d'un Instituteur.* - Lors de la création de l'École normale (an III), il y fut envoyé comme élève, puis, en l'an V, il devint professeur à l'École centrale fondée dans le département de l'Isère par la loi du 13 brumaire an IV. Peu de temps après, en qualité de membre du jury de l'école primaire de Grenoble, il fit son *Rapport sur l'état de l'Instr. publ. dans le départ. de l'Isère.* Après la suppression de l'École centrale, il ne fut pas compris dans le nombre des professeurs du Lycée : sa *Bibliothèque du Dauphiné*, qu'il avait publiée en 1797, lui valut d'être nommé bibliothécaire adjoint, mais comme les émoluments de cet emploi étaient des plus faibles, il essaya d'ouvrir un cours particulier d'histoire et de philosophie dont le programme parut sous le titre de *Discours servant d'introduction à un cours de philosophie.* Un cours de ce genre était trop au-dessus de ses forces, aussi les résultats ne répondant pas à ses espérances, il dut tourner ses vues d'un autre côté. Le comte Français (de Nantes), alors directeur des droits réunis, lui procura, en 1805, un emploi de contrôleur surnuméraire. Il fut successivement, dans cette administration, receveur particulier à Grenoble en 1806, et contrôleur principal en 1807, fonctions qu'il cumulait avec celles de bibliothéc.-adjoint. Enfin, pendant le cours de cette dernière année, et à la retraite d'Etienne Ducros, il devint bibliothécaire en titre. Mais il ne jouit pas longtemps de l'aisance que ses deux emplois lui procuraient, car il mourut presque subitement à Grenoble le 23 décembre 1807. — Il avait fort peu d'ordre dans l'administration de ses affaires. On trouva à sa mort un déficit de 3 à 4,000 fr. dans sa caisse, en sorte que la régie et ses autres créanciers firent vendre sa riche bibliothèque par autorité de justice (1).

Comme littérateur, il est un des plus médiocres écrivains qui se soient jamais ingérés de tenir une plume. Comme historien on ne peut le prendre au sérieux, car il n'avait pas la moindre idée de la critique et des recherches historiques.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I.* *Observations sur l'état présent de la littérature françoise* (Grenoble, impr. Giroud, s. d.), in-8°, 19 pp. (B. de Grenoble). — II.* *Journal chrétien, ou l'Ami des mœurs, de la religion et de la paix;* puis, *ou l'ami des mœurs, de la religion et de l'égalité.* Grenoble, 1791-92, 2 vol. in-8°. Rare. - Ce journal parut périodiquement du 15 août 1791 au 10 août 1792, époque à laquelle il fut cédé par Chalvet à Courret de Villeneuve. Au mois de février de cette dernière année, il prit le titre de *Journal de l'Église constitutionnelle de France.* On lit dans la *Biogr. nouv. des contemp.* : « *Le Journal* « *chrétien* n'était pas tout à fait catho- « lique, ce qui n'était point un mal « alors; mais il eût fallu que le style « en fût un peu français(2). » — III. *Discours sur l'utilité de l'étude de l'histoire ancienne.* Grenoble, Cadou et David (s. d.), in-8°, 16 pp. (B. de Grenoble). — IV. *Des qualités et des devoirs de l'instituteur.* Grenoble, 1793, in 8° (3). — V.

(1) Voy. à ce sujet de curieux détails, pp 16 et suiv. de l'opuscule de M Berriat-Saint-Prix intitulé : *Mémoire sur la législation.* (ci-dev. p 124, n. XIII.)

(2) Voy. *Mélanges biogr. et bibliogr. relatifs à l'hist. litt. du Dauph.*, p. 61, no XIII, et *Bibliogr. des Journaux*, par Deschiens, p. 188.

(3) Le *Magasin encyclop.* de Millin, 1808, t. I, cite une éd. de Paris, Lavillette, 1793, in-8°.

Rapport sur l'état de l'instruction publique dans le département de l'Isère. Grenoble, Cadou et David (1800), in-8°. 24 pp. — VI. *Eloge historique de Moreau de Vérone.* Grenoble, 1801, in-8° (*Fr. litt.* de Quérard). — VII. *Discours servant d'introduction à un cours de philosophie.* Grenoble (1802), in-8°. — VIII. *L'Eclipse, ode.* Grenoble (1804), in-4°, 8 pp.

IX.* *Bibliothèque du Dauphiné, par Guy Allard, contenant l'histoire des habitants de cette province qui se sont distingués par leur génie, leurs talents et leurs connoissances. Nouvelle édition revue et augmentée.* Grenoble, Giroud, 1797, in-8°, de 340 pp. Le ms. autographe de l'auteur est entre les mains de M. Ch. Berriat-Saint-Prix. – On a dit avec raison que cette nouvelle édition ne valait pas la premiere; en effet, à part les notices de quelques hommes posterieurs à Guy Allard, Chalvet n'a fait qu'ajouter des erreurs a celles déja assez nombreuses de son vieux devancier. Quand on a étudié à fond son livre comme j'ai nécessairement dû le faire pour la composition de celui-ci, on est surpris de voir un homme qui fut professeur d'histoire à une école centrale et bibliothécaire, commettre en histoire et en bibliographie des bévues aussi grossières; elles sont si nombreuses que j'ai dû renoncer à les signaler toutes, de peur de fatiguer le lecteur. – Comme celle de Guy Allard, sa *Bibliothèque du Dauphiné* ne contient que les littérateurs et les savants, aussi on y chercherait vainement nos plus grandes illustrations, telles que Bayart et Lesdiguières. (*V.* ci-dev. l'*Introduction.*) Il devait la compléter en publiant des *Mémoires historiques* embrassant à la fois la biographie des guerriers et des hommes politiques, et l'histoire de notre province, mais ce projet n'a pas eu de suite. On lit dans la *Fr. litt* de Quérard : « Il a laissé en ms. des *Mémoires Hist* qui devaient compléter sa *Bibliothèque.* » Ces prétendus *mémoires* dont j'ai eu la communication, grâce à l'inépuisable obligeance de M. Ch. Berriat-Saint-Prix ne méritent pas un tel nom : c'est un fatras de notes indigestes et d'extraits entassés pêle mêle dans un volume in-4°, au milieu desquels il est impossible de discerner la pensée ou les projets du compilateur (1).

X.* *Poésies de Charles d'Orléans*... Grenoble, 1803, in-12, publiées d'après un ms. de la bib. pub. de Grenoble (2) et précédées d'une notice hist. Un de nos compatriotes, M. A. Champollion-Figeac, qui a publié une excellente édition des poésies de ce prince, dit à propos de celle de Chalvet (*Notice hist.*, prelimin. p. xxxviij) : « Malheureusement pour « le texte et pour l'auteur, l'editeur « était trop étranger à l'étude des écri« tures et des idiômes du moyen-âge. » — XI. Il a eté un des principaux rédacteurs du *Clairvoyant, journal républicain, politique et philosophique de Grenoble.....* Grenoble, impr. Cadou et David, 1797-1800, pet. in-4°, de 546 nos, dont le 1er est du 2 ventôse an v et le dernier du 30 ventôse an viii (B. de Grenoble).

§ II.

De l'an v à l'an xi, il lut à la soc. des sciences et des arts de Grenoble les mémoires ci-après qui doivent exister encore en ms. dans les archives de cette société : I. *Rapport sur la translation du mausolée de Bayard de l'ancienne église de La Plaine au Musée de Grenoble* (an v). — II. *Mémoire sur la législation de Moyse et les mœurs des Hébreux* (an vii). — III. *Notice sur l'histoire et les antiquités du département de l'Isère* (an vii). — IV. *Mémoire sur l'établissement d'une école de musique à Grenoble* (an xi).

CHAMBON (Joseph), médecin, naquit à Grignan (Drôme), vers 1647. Après avoir reçu le grade de docteur à l'Université d'Avignon, il se rendit, vers 1678, à Marseille, avec l'intention de s'y fixer; mais une querelle dont les biographes ont oublié de nous dire la nature l'obligea de sortir de France. Il parcourut alors, un peu en empirique, l'Italie, l'Allemagne, et enfin la Pologne, où le roi Jean Sobieski le prit pour son médecin. Un long sejour dans le même lieu ne pouvait convenir longtemps à son caractere bizarre et aventureux : il quitta quelques années après la Pologne, parcourut de nouveau l'Allemagne, et enfin rentra en France pour se fixer a Paris. Fagon, premier medecin du roi, qui se fit son protecteur, eut beaucoup de peine a obtenir son agregation a la Faculte de cette ville. Avant de l'admettre parmi eux ses confreres voulurent, d'après je ne sais quels statuts, lui faire promettre de ne pas debiter les remèdes secrets qu'il avait rapportes de ses voyages : il

(1) Pendant l'impression de cette notice, M. Ch. Berriat-Saint-Prix a fait don à la bibliothèque pub. de Grenoble des deux manuscrits de Chalvet dont il vient d'être question.

(2) C'est le manuscrit dont M. Berriat-St-Prix a publié la notice. (Voy. ci-dev., p. 128, n° lxxx.)

s'y refusa ; alors un procès s'ensuivit, mais, grâce à la protection de Fagon, il obtint un arrêt du parlement qui lui permettait d'exercer la médecine à Paris.—Quelque temps après il lui arriva une fâcheuse aventure : d'Argenson, lieut.-gen. de police, l'ayant choisi pour donner des soins à un gentilhomme napolitain détenu à la Bastille, il s'intéressa au sort de ce prisonnier, et se mit dans la tête d'obtenir sa liberté. Il écrivit en conséquence au roi ; mais comme dans son Mémoire il avait l'imprudence de s'attaquer à de hauts personnages, entre autres à la duchesse de Bourgogne, on le mit lui-même à la Bastille, où il resta deux ans. — Quand il sortit de prison sa clientèle était perdue; se trouvant alors sans ressources, il prit le parti de revenir en Dauphiné. Heureusement il sut intéresser à sa position le comte de Grignan, qui lui obtint l'emploi de médecin des galères à Marseille. — En 1705, pendant son séjour dans cette ville il traita la comtesse de Grignan, atteinte de la petite vérole. N'ayant pu la sauver, malgré tous ses soins, il en conçut tant de chagrin qu'il ne voulut plus désormais exercer la médecine et se retira auprès de son frère, qui était doyen du chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il vivait encore en 1732. — (Voy. *Biogr. Méd.* de Panckouke)

Bibliographie.—I. *Principes de physique rapportés à la médecine pratique*, Paris, 1712, in-12;=*Suite des Principes*... Paris, 1714, in-12;=*Suite des Principes*.. Paris, 1716, in-12. - Ces trois parties ont été publiées de nouveau, Paris, Jombert, 1750. 2 vol. in-12.—II. *Traité des métaux et des minéraux, et des remèdes qu'on peut en tirer.* Paris, Jombert, 1714. in-12.

CHAMIER (Daniel), célèbre théologien protestant, naquit à Montélimar en 1565. Destiné à embrasser le ministère, il fit ses études à l'université d'Orange, puis alla, en 1581, au collége de Nîmes en qualité de régent de quatrième. Trois ans après il se rendit à Genève pour y suivre les cours de théologie : il y reçut la consécration, mais, lorsque de retour en Dauphiné il se présenta pour être examiné et obtenir une église, le synode le déclara, dit-on, incapable. Comme pour appeler de cette inepte décision, il fut obligé de passer dans une autre province, dans celle du Languedoc, où un synode plus éclairé rendit justice à son mérite et l'admit au St ministère. On le donna d'abord aux Vans (Ardèche), puis à Aubenas où il resta jusqu'à la prise de cette ville par les catholiques en 1587, et enfin à Montélimar dont son père était pasteur(1). — On ne connaît pas l'époque précise à laquelle il obtint cette dernière église, mais en 1594 il s'y était déjà fait connaître d'une manière si avantageuse, son nom était déjà si répandu en Dauphiné que le synode de Montauban ayant à nommer des pasteurs chargés de faire des conférences avec les catholiques, le désigna pour notre province. A dater de ce jour, sa réputation grandit avec une telle rapidité qu'au bout de quelques années il était l'un des personnages les plus importants du parti réformé. — Il fut député à plusieurs synodes où son influence paraît avoir été toute-puissante sur les décisions : à celui de Saumur (1596), à celui de Gergeau (1601), à celui de Gap dont il devint modérateur (1603), à celui de Privas (1612). Les églises utilisèrent maintes fois son habileté dans les affaires et ses vastes connaissances théologiques, en l'employant dans la direction de leurs intérêts temporels et la solution de questions de dogme ou de discipline. Enfin, il fut chargé de quelques négociations, notamment en 1607, de celle relative à la translation de l'académie de Die (2). L'énergie et l'habileté qu'il ne cessa de déployer dans toutes les circonstances ont fait dire à Bayle (*Dict. crit.*) : « Chamier n'étoit pas moins ministre d'État que ministre d'Église. On ne vit jamais un homme plus roide, plus inflexible, plus intraitable par rapport aux artifices que la cour mettoit en usage pour affoiblir les protestants. »

Un pasteur de cette importance ne pouvait rester longtemps sur un obscur théâtre tel que Montélimar, aussi plusieurs académies ne tardèrent-elles pas à le de-

(1) *Daniel* Chamier, son père, d'une famille originaire d'Orange, avait exercé les fonctions pastorales à Romans avant 1560. Lors du massacre de la Saint-Barthélemy, il se réfugia à Genève, puis, à son retour en France, il devint successivement pasteur des églises du Pousin, de Privas, et, en 1574 de St-Ambroix (Ardèche) ; vers 1590, il fut donné à Montélimar, où il resta jusqu'à sa mort arrivée on ne sait à quelle époque. D'après Léger (*Hist. des Vaudois*), « il prêchoit encore qu'il étoit âgé de plus de cent ans. »

(2) Lors de la fondation de l'acad. protestante de Die par lettres-patentes du 14 févr. 1604 la ville de Montélimar avait fait d'inutiles efforts pour s'opposer à cet établissement, ou du moins pour l'avoir dans son sein. En 1607 elle renouvela ses tentatives, mais sans plus de succès. C'est dans ce but que Chamier fut député à la Cour. (Voy. ci-apr. *Bibliogr.* § I, no XIII.)

mander pour professeur. Ce fut d'abord celle de Nîmes en 1601, celle de Die en 1603 et 1607, puis celles de Saumur et de Montauban en 1612. Malgré les plus vives instances, les synodes ne voulurent pas consentir à l'enlever à Montélimar, mais celui de Privas faisant enfin céder l'intérêt particulier à l'intérêt général, l'accorda à Montauban (1). — A partir de cette époque, Chamier ne prit plus autant de part aux affaires des réformés : il se consacra entièrement aux devoirs de sa chaire de théologie et à la composition d'un ouvrage dont la nature et l'étendue exigeaient la plus sérieuse application. Dès 1607, sur la proposition de la province de Saintonge, il avait été exhorté à travailler contre Bellarmin. Les synodes attachaient une telle importance à cet ouvrage qu'en 1617 celui de Vitré, non content de lui accorder, à titre d'encouragement, une gratification de 2000 livres, s'occupa des plus minutieux détails de l'impression, jusqu'à désigner le genre de caracteres, le papier et la largeur des marges. C'est la *Panstratie* indiquée ci-après n° VIII. Déjà il en avait terminé 4 vol., lorsque les catholiques vinrent mettre le siége devant Montauban. Comme il n'était pas moins homme d'action qu'homme de conseil, il vola, pendant un assaut, l'épieu à la main, à la défense du bastion du Pallias; mais, à peine arrivé sur le rempart, il fut emporté d'un coup de canon. C'était le 17 octobre 1621. — « Il fut autant regretté de ses coreligionnaires, dit Dupleix, que s'ils eussent perdu une des meilleures places de sûreté qu'ils eussent en France. » Quant aux catholiques, ils en témoignerent une joie indécente (2).

ADRIEN, son fils, qui lui succéda, comme je l'ai dit, à Montélimar, jouit aussi d'une grande considération. Les synodes cherchèrent toutes les occasions d'honorer en lui la mémoire d'un pasteur qui, par sa science et ses conseils avait rendu d'immenses services aux églises. Il mourut en 1671 âgé de 91 ans. - De ses deux fils, l'un JACQUES, fut avocat à Montélimar, et père du martyr MOÏSE rompu vif en 1683 devant la maison paternelle, à l'âge de ?8 ans. L'autre, DANIEL, né en 1628, d'abord pasteur à Beaumont (Drôme), lui succéda, en 1671, dans l'église de Montélimar. — Celui-ci laissa, entre autres enfants, DANIEL, né à Beaumont le 11 janvier 1661, qui en 1691 se réfugia avec sa famille en Angleterre, où ses descendants sont restés. Il y devint pasteur et y mourut le 15 juillet 1698. — Le dernier descendant mâle de cette famille, ANTOINE, mourut sans enfants en octobre 1780. Mais, d'apres ses dernières volontés, JUDITH, sa sœur, mariée à *Jean* DESCHAMPS, obtint du gouvernement anglais, le 20 octobre 1780, l'autorisation pour son mari, de porter le nom de Chamier. Cette branche qui subsiste de nos jours en Angleterre, s'occupe avec un soin religieux de tout ce qui peut rappeler le souvenir du célèbre pasteur dauphinois, et honorer sa memoire. C'est à elle que l'on doit la publication des deux ouvrages indiqués ci-après sous les n°s XIII (§ I) et II (§ II). — (Voy. Bayle,

(1) *Adrien* CHAMIER, son fils, lui succéda à Montélimar. Jérémie Ferrier, qui avait été désigné pour cette église, ne paraît pas y avoir jamais exercé les fonctions pastorales.

(2) Voici une pièce de vers composée à cette occasion par quelque moine controversiste de l'époque, peut-être par le jésuite Garasse, s'il faut s'en rapporter à l'annotateur du *Journal de l'Estoile*. Les dégoûtantes et cyniques plaisanteries qu'elle contient sur l'obésité de Chamier nous montrent de quelle étrange façon les adversaires politico-religieux se traitaient au XVII[e] siècle.

Chamier avoit basti si fort
Son gros ventre contre la mort
Pour se rendre à elle imprenable,
Que pour avoir le compagnon,
Elle a eu besoin d'un canon,
Sa faulx n'estant assez capable.

Ce ventre estoit si gras et gros
Qu'il pensoit qu'un seul de ses rots
Feroit plus qu'un coup de tonnerre,
Mais la mort sceut si bien tirer
Quoique aveugle, que sans mirer
Elle mit le vilain par terre.

Ce ventre avoit pour boulevard
Deux grands piés et demi de lard
Et plus d'une toise de fosse.
De largeur vingt ou trente empans;
Mais il n'y a place en ce temps
Qu'un boulet de canon ne fausse.

Ce ventre lui servoit de four,
De pulpitre, fifre et tambour,
Car il avoit toute figure :
Mais onc n'avoit presché si haut,
Ny jamais cuist pasté si chaud
Ny battu si fort la mesure.

Il a fait pourtant en crevant
Plus qu'il n'a fait de son vivant,
Ce gros et gras tripier d'oracle ;
Quand vif ne pouvant presqu'aller
Mort il se vit en l'air voler
N'est-ce pas avoir fait miracle?

La mort doncques a fait très-bien
Puisque Chamier n'aiant fait rien
Digne d'honneur durant sa vie,
De l'avoir mort *canonisé*,
D'avoir son gros ventre brisé,
Et purgé sa panse pourrie.

Ainsi ce gros ventre farcy
A senty dès ce moment-cy
Le feu d'un nouveau purgatoire,
Sçachant bien qu'apres son trespas
Il brusleroit un peu plus bas
Qu'en l'autre qu'il n'avoit peu croire

Dict. crit. et surtout la *Fr protestante* de MM. Haag, où l'on trouve sur tous les événements de la vie de Chamier des developpements que le cadre étroit de ce livre ne m'a pas permis de donner.)

PORTRAIT. — *Daniel Chamier, né en Dauphiné en 1565, ministre de l'église réformée de Montélimar...* Buste, de 3/4, tourné à D. - H. 125 mil. L. 103 mill - (Dans le *Bulletin de la Soc. de l'Histoire du protestantisme fr.*, t. II, p. 296). C'est une reproduction, par la *Paniconographie*, d'une grav. en taille-douce faite en Angleterre d'après un portrait de Chamier (peinture du temps), conservé à Londres dans la Bibliothèque dite *Docteur Williams' library*. La planche qui a servi de type pour cette reproduction sera publiée en tête d'un grand travail sur Chamier que prépare M. Ch. Read (Voy. ci-apr. p. 201, note 2).

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Dispvte de la vocation des ministres en l'Église réformée, contre Iaques Dauy, dit du Perron euesque d'Eureux. A la Rochelle par Hierosme Haultin M. D. XCVIII*, in-8, de 310 pp. (Bib. Imp.). C'est une réponse au livre de Du Perron intitulé: *Replique à la Response de quelques ministres sur un certain écrit touchant leur vocation.* Paris, Mamert Patisson, 1597, in-12.

II. *Danielis Chamierii Delphinatis epistolæ Iesviticæ. Genevæ excudebat Petrus de La Rouière. M. D XCIX*, in-8°, 214 pp. — *Danielis Chamierii Epistolarvm pars altera.* (Genève). *Excvdebat Petrus de La Rouiere. M. DCI.*, in 8° de 16 et 173 pp. (Bib. Imp.) Ces 2 vol. contiennent des lettres de polémique religieuse échangées entre Chamier et les PP. Coton, Ign. Armand et Jacq Gaultier, jésuites à Tournon. Elles ont été réimp. avec une pagination séparée à la fin du n° IX ci-apr. = La 1re partie a eu 2 autres éd. sous ce titre : * *Epistolæ Jesuiticæ et ad eas responsiones item per epistolas datæ...* Ambergæ, Johan. Schonfeldus, 1604, in-12. = Autre éd. : *Ibid.* cIↄIↄcx, in-8° de 4 ff. prélim. et 239 pp. (Bib. Mazarine).

III. * *Actes de la conférence tenue à Nîmes entre Daniel Chamier et P. Cotton, jésuite.* Genève, 1601, in-12 de 14 et 256 pp. (Bib. de Montauban). De son côté le P. Coton publia un récit de cette conférence sous ce titre : *Actes de la conférence tenue à Nismes entre le P. Cotton, jésuite, et le ministre Daniel Chamier.* Lyon, Est. Tantillon, 1601, in-8° (Bib. de Grenoble, 4353). Ces écrits sont fort rares. — Voy. *la vie du P. Cotton*, par le P. d'Orléans. (Paris, 1688, in-4°), pp. 42 et suiv.

IV. *La confvsion des dispvtes papist s... A Genève, povr François le Prevx. M.DC.* in-8° de 8 ff., prélim. non chiffrés et 270 pp. (Bib. Imp.)

V. *Considerations svr les advertissements de A. Porsan.....* (Genève). *Par Pierre de la Rouiere. M. DC*, in-8 de 32, 266 pp. et 3 ff. non chiffrés. (B. Imp.) C'est la réponse à un ouvrage de notre compatriote A. Porsan (Voy. ce nom).

VI *Danielis Chamieri Delphinatis, De oecvmenico Pontifice Dispvtatio Scholatisca et Theologica. libris VI distincta... Genevæ, M. DCI.*, in 8° de 8 ff. prelim. non chiffrés et 897 pp. (Bib. Ste-Geneviève).

VII. *La honte de Babylon.* 1re part. (s. n. de l.), 1612, in-8° (Haag. *Fr. Protest.*)

VIII. מלחמות י׳׳י (1) *Dan. Chamieri Delphinatis Panstratiæ catholicæ. controversiarvm de religione adversus Pontificios Corpvs... Genevæ, typis Roverianis. M.DC. XXVI.* 4 vol. in-fol.(2). = Autre éd. *Francof. ad Mœn.* 1627, 4 vol. in-fol. Le 1er vol. traite *De Canone Fidei*; le 2e, *De Deo*; le 3e, *De Homine*; le 4e, *De Sacramentis.* - Cet important ouvrage, pour l'impression duquel le synode de Vitré vota en 1617 une somme de 3600 liv., annonce une lecture immense et une étude approfondie des plus celebres théologiens anciens et modernes. Il présente le système de polémique le plus complet qui existe et en même temps la solution de toutes les objections faites contre les doctrines de l'Eglise réformée (Voy. la *Fr. protestante* de MM. Haag). Mais il y manque le traité *De Ecclesiâ* que Chamier, surpris par la mort, ne put y ajouter (3).-Alsted l'a complété en ajoutant un suppl. au t. IV et un t. V

(1) *Malchamaus*, c.-à-d. *les Guerres*. De là vient que plusieurs bibliog. appellent ce livre *La Panstratie ou les guerres de l'Eternel.*

(2) Tous les bibliogr. indiquent cette éd. comme étant la premiere : cependant, d'après les actes du synode de Vitré, il semble ait que les 3 premiers vol., au moins, de la *Panstratie* ont dû être imprimes vers 1617 à Saumur, par Th. Portau. Voy. Aymon. *Syn Nat.*, t 2, pp. 100 et 101.

(3) On lit dans les actes du Synode nat d'Alençon (1637) : « Pour finir ce grand ouvrage de feu « M. Chamier sur les controverses de religion, les « sieurs Garissoles et Charles furent choisis et « nommés pour écrire *De Reali præsentiâ et transsubstantiatione*, pour traiter des questions *De Ecclesiâ et Conciliis*; M. Amyraud pour écrire *De Manducatione spirituali et de sacrificio Missæ.* » (Aymon, *Syn Nat.*, t. II, p. 700).

tout entier (1629, 5 vol. in-f°). Spanheim en a publié un abrégé sous le titre suivant : *Chamiervs Contractvs siue Panstratiæ catholicæ... Epitome in qua corpvs controversiarvm super religione aduersus Pontificios, in IV tomos ante hac distributum, servata authoris methodo, ordine, verbis, pene etiam verbis; vno volumine... exhibetur. opera Fr. Spanheim.* Genève, 1642, in-fol. (Bib. Imp.). = Autre éd. : *Ibid.*, 1643, in-fol. (Haag, *Fr. Protest*). = Autre : *Ibid.*, 1645 (Bibliotheque Ste-Genev.).

La *Panstratie* a été l'objet de la réfutation suivante : *Pajanini Gaudentii S. Theologiae Doct. et proton. Apost. adversus* DANIELIS *Chamieri Panstratian Velitationum* PARS PRIMA. Romæ, typis Fr. Corbelleti, MDCXXVII, in 8 de 4 ff., prelim. non chiffres et 128 pp. J'ignore s'il est paru d'autres parties de cette refutation.

IX *Danielis Chamieri svmmi Theologi corpvs Theologicum seu loci commvnes theologici, Prælectionibvs pvblicis in Academia Montalbanensi per decem annorum curriculum dictati*... Genevæ, Sam. Chouet, M. DC. LIII., in-fol. (B. Ste-Geneviève). Ce recueil des leçons de Chamier a été publié par *Adrien*, son fils, alors pasteur à Montélimar.

X. *La Jésvitomanie, ov les actes de la dispvte de Lectoure, publiés par Daniel Chamier Daufinois, ministre du S. Euangile... A Montavban, par les héritiers de Denys Haultin*, 1618, in-8°, 4 ff et 248, pp., tres-rare. (Bib. de Montauban). Le jésuite Regourd, contre lequel il avait disputé, lui fit la réponse suivante : * *Les désespoirs de Chamier, ministre de Montavban, sur la Conférence qu'il a eu à Lectoure auec le R.-P. Alexandre Regourd religieux de la Compagnie de Iésus, en may 1618, auec la réfutation de la pretendue Iésuitomanie & l'éclaircissement de 4 célèbres difficultéz... Par le sieur Timothée de Saincte-Foy* (pseud. du P. Regourd). *A Caors, par Jean Dalvy et par Claude Rousseau*, CIƆIƆCXIIX, in-8° de 16.468 et 24 pp.

XI. Bayle lui attribue, d'après la table chronolog. de Gaultier, *un petit livre contre le P. Tolosani, abbé de St-Antoine.*

XII. MS. *Grammatica hebraica Danielis Chamieri Delphinatis*, 1615, in-4°. Ce ms. est conserve a la Bib. pub. de Metz. (Haenel, *Catal. libr. manuscript.*)

XIII. On trouve dans le recueil encomiastique intitulé *Epicedia* (Genevæ, Chouet, 1606, in 4°), publié sur la mort de Théodore de Bèze, une pièce de 14 distiques latins composée par Chamier en l'honneur de ce dernier.

XIV *Journal inédit du voyage de Monsieur Daniel Chamier à Paris et à la cour de Henri IV en 1607*. Ce journal, pieusement conservé en Angleterre par les descendants de Chamier, a été inséré en 1853 dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme fr.*, t. II, pp. 297-320 et 430-445 (avec portrait). Il commence au mois de nov. 1607 et s'arrête au 28 mars 1608. On y voit que Chamier avait été député à la cour, non par le synode national, comme on l'avait dit jusqu'ici, et pour faire agréer au roi la nomination de 2 commissaires, mais, au contraire, par les églises du Dauphiné, et afin d'obtenir la translation à Montélimar de l'académie de Die. Ce ministre y a consigné les moindres particularités de son séjour à Paris, depuis ses comptes d'hôtellerie jusqu'à ses entretiens avec les plus hauts personnages. — Son entrevue avec Henri IV a fourni à M. Charles Read, président de la soc. de l'hist. du Protestantisme français, le sujet d'une savante étude historique qui a été publiée sous ce titre : *Henri IV et le ministre Daniel Chamier, d'après un journal inédit de ce dernier à la cour en 1607*. Paris, Durand et Amyot, 1854, in-8° de 96 pp. (1).

§ II.

* ÉCRITS RELATIFS A CHAMIER.

I. *Épitaphe anagrammatique de Daniel Chamier gros et gras ministre de Montauban*. Montauban, 1621, pet. in-8°, 7 pp. — II. *Memoir of Daniel Chamier minister of the reformed Church; with notices of his descendants*. Londres, Sam. Bentley, 1852, in-8° de VII et 121 pp. — III. *Pardons et indulgences, de plenière remission de coulpe et de peine, à tous fidelles reformez de l'un et l'autre sexe. Octroyées par le pontife Chamier, l'an XXI de son règne et de la reforme le 81, selon le calendrier genevois, et de son ministère à Montauban le 4, séant au tribunal de ses predecesseurs au synode dernier. Leues et publiées par son vicaire Du Moulin, au grand temple de Charenton, trident du ha-*

(1) M. Charles Read se propose de publier une nouv. éd. annotée du *Journal* de Chamier. Il y joindra une introduction, une biographie inédite de ce ministre par John Quick, des notes bibliographiques, des pieces justificatives et deux notices extraites de la *France protestante* de MM. Haag. Ce travail formera un vol in-8° et sera précédé du portrait de Chamier. (Juin 1856.)

ras reformé de France, le dimanche 2 may de ceste année, en présence du

Petit troupeau qui, en sa petitesse,
Va surmontant de Judas la finesse.

Avec les lamentations de Du Moulin sur les misères de ce temps (s. n. de l.), 1614, pet. in-8°.

CHAMILLARD (Alexandre). — G. Allard nomme, par erreur, ce personnage *Chamaillard* et le fait naître à Romans, d'après je ne sais quelle autorité

On a de lui une oraison funèbre dont la Bib. hist. de Lelong (t. II, n° 25501), donne ainsi le titre : *Alexandri Chamillardi, oratio de Francisci Delphini Laudibus*. Parisiis, Wecheli, 1537, in-4°. Ce *François* est le fils aîné de François Ier, mort en 1535.

CHAMPIER. — Guy Allard cite trois personnages de ce nom qui n'appartiennent pas à notre province :

1° *Symphorien*, né à Saint-Symphorien-le-Château (Rhône), vers 1472, mort à Lyon en 1559. Il épousa Marguerite Du Terrail, cousine du chev. Bayart, et écrivit *les gestes du preulx chevalier* (Lyon, 1525, pet. in-8°);

2° *Claude*, fils du précédent, né à Lyon vers 1520, écrivain;

3° *Jacques*, de la même famille, poëte du commencement du XVIIe siècle.

CHAMPIONNET (Jean-Étienne), gén. en chef des arm. de Naples et des Alpes, naquit à Valence vers 1762, ou d'apr. quelques biogr. le *24 mai 1762* (1). Son père le destinait au barreau et lui fit faire ses études au collége de Chabeuil, mais vers l'âge de 14 ans, à la suite de quelques étourderies, ou blessé, comme on l'a dit, d'une lâche plaisanterie sur son origine, le jeune homme changea tout à coup de direction. Il s'engagea comme simple soldat dans les gardes wallones du régiment de Bretagne, et alla servir en Espagne sous le duc de Crillon. Il assista, entre autres opérations militaires, au siege de Gibraltar (1782), et revint ensuite, après la paix, dans sa ville natale, simple soldat comme il en était sorti — Un de ses biographes, qui fut son ami d'enfance, Alex. Romieu, assure que dès les premiers jours de la révolution, il devint chef de la garde nat. de Valence, et que la grande fête civique, dont les plaines d'Étoile furent le théâtre le 29 novemb. 1789, doit être attribuée en grande partie à son initiative. Mais ces assertions ne sont pas exactes : le rôle de Championnet à cette époque se borna à être simplement instructeur de la garde nationale. Il ne commença à paraître sur la scène qu'en 1792. — L'Europe entière, alarmée au bruit de la révolution, menaçait alors d'envahir la France; de toutes parts, des bataillons de volontaires se formaient pour la défense de la patrie. Championnet, qui avait salué avec enthousiasme les idées nouvelles, prit les armes l'un des premiers; il organisa le bataillon de Valence (6e de la Drôme), et, comme les soldats nommaient alors leurs officiers, il en fut proclamé chef par ses camarades.

Il se rendit d'abord à Besançon, où on lui donna la mission de marcher contre les rassemblements qui s'étaient formés dans ce département à la suite du 31 mai. Les ordres les plus sévères lui enjoignaient d'exterminer tous les partisans de la Gironde, mais, obéissant à la douceur naturelle de son caractère, il apaisa l'agitation publique sans ordonner un seul emprisonnement, sans répandre une seule goutte de sang. Satisfaits de sa belle conduite, les représentants du peuple, en mission dans le Doubs, le nommèrent chef de brigade le 1er sept. 1793. — Envoyé peu après à l'armée de la Moselle, sous Hoche, il se distingua aux affaires de Brumpt, de Bischwiller et de Haguenau, pénétra le premier dans Landau débloqué, et s'empara de Spire, Worms et Flakental. Cet heureux début lui valut le grade de général de division (10 juin 1794). Passé à l'armée de Sambre-et-Meuse sous Jourdan, il se trouva à la bataille de Fleu-

(1) Voici une note inédite de feu M. Delacroix, ancien maire de Valence, auteur de la *Statistique de la Drôme*, sur le nom, les parents et la naissance de Championnet :

« *M. Etienne* Grand, riche propriétaire, maître de postes, avocat, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Valence, avait chez lui en 1762 ou 1763 une jeune fille du village d'Alixan (Drôme), nommée *Madeleine* Collion. Il était célibataire, et cette jeune fille qu'il avait prise comme domestique, passait dans le public pour être devenue sa maîtresse. — Elle accoucha, en 1762 ou 1763, d'un fils appartenant à M. Grand, chez qui elle demeurait. J'ai cherché dans les actes civils de la ville de Valence, celui de son baptême mais il ne s'y trouve pas : peut-être la mère sera-t-elle allée faire ses couches ailleurs. Quoi qu'il en soit, cet enfant fut élevé dans la maison paternelle, et reçut le nom de *Championnet*, du nom d'une propriété de M. Grand située au midi et tout près de la promenade de Valence appelée le *Champ de Mars*. Le nom de *Championnet* n'a pas d'autre origine. — Je n'ai rien vu, rien découvert d'où l'on puisse penser qu'il ait été reconnu légalement par son père : il paraît même qu'il n'a point été légitimé par le mariage subséquent et *in extremis* de M. Grand avec sa mère, car il n'est pas question de lui dans l'acte qui est du 12 juin 1788. — Etienne Grand mourut le surlendemain de son mariage (14 juin) à l'âge de 52 ans environ. Quant à Madeleine Collion, elle se remaria deux fois et mourut vers 1821. »

rus (26 juin), où sa division contribua puissamment à la victoire et emporta, quelques mois après, Juliers et Cologne (3 et 6 oct. 1794).—L'année suiv., il fut chargé, avec un corps d'élite, de traverser le Rhin en face de Dusseldorf, place forte défendue par 5,000 hommes de garnison et couverte par 6,000 hommes campés sous les glacis. L'entreprise était difficile et périlleuse, mais il l'accomplit avec un courage héroïque sous les feux croisés de la place dont il s'empara (5, 6 septemb 1795). C'est là un de ses plus brillants faits d'armes. Peu de jours après, il emporta le village de Costheim après un combat acharné; enfin il termina cette campagne en protégeant efficacement la retraite de l'armée au delà du Rhin.— En 1796, après avoir repassé ce fleuve, il dégagea Dusseldorf, défit à Seltz une division de cavalerie, prit Vurtzbourg (24 juillet), battit les Autrichiens à Bamberg, emporta d'assaut le fort de Kœnigstein (26 *id.*), et, réuni à Kléber et à Bernadotte, il écrasa de nouveau les Autrichiens à Lech. La fin de la campagne, aussi désastreuse que celle de la précédente, lui fournit encore l'occasion de se couvrir de gloire, en protégeant la retraite.— En 1797, il continua à servir sur le Rhin, puis fut appelé (1798) en Hollande pour y commander une armée destinée à coopérer à l'invasion projetée de l'Angleterre. Mais il ne garda pas longtemps ce commandement : nommé général en chef de l'armée de Rome, il partit deux mois après pour l'Italie.

La guerre venait d'être déclarée au roi de Naples (6 dec. 1798). Ce prince, faible et incapable, dominé par des favoris et des femmes, avait envahi la république romaine à la tête de 60,000 h., que Mack, célèbre général autrichien, commandait. L'armée française, mal vêtue, sans solde depuis 3 mois, sans magasins, se montait tout au plus à 16,000 hommes, échelonnés par petits détachements de Rome à Ancône; pour l'écraser, il suffisait de se porter à son centre et de l'empêcher de se concentrer. Mais Championnet surmonta toutes les difficultés de sa position à force de courage et d'énergie. Par des manœuvres hardies et savamment combinées, par une foule de petits combats successifs, il déconcerta tous les savants calculs théoriques de Mack, délivra Rome, dispersa l'armée ennemie, lui tua 15,000 hommes, prit 40 pièces de canon, 20 drapeaux, et presque tous ses équipages. 15 jours seulement lui avaient suffi (... décembre 1798). — Après ces brillants succès, il songea à envahir le royaume de Naples. Les plus graves obstacles paraissaient devoir arrêter une telle entreprise, car les paysans et les bandits montagnards étaient soulevés, et il fallait, en traversant cette population hostile et cruelle, lutter contre une formidable insurrection. Mais on était alors à une époque d'enthousiasme, où l'on ne calculait pas les difficultés. Il se mit en marche le 23 décembre 1798, prit Capoue le 10 janv. suivant, et arriva 12 jours après devant Naples. Les lazzaronis et les régiments échappés à la destruction de l'armée de Mack, qui s'y étaient fortement barricadés, se défendirent avec un rare courage. Il fallut leur livrer bataille dans chaque rue, assiéger chaque maison, conquérir pas à pas, et à travers des monceaux de cadavres, un terrain défendu avec toute l'énergie du désespoir. Mais la petite armée française, suppléant par la valeur et l'audace à sa faiblesse numérique, d'ailleurs puissamment secondée par les patriotes napolitains qui s'étaient emparés du fort Saint-Elme, demeura, après trois jours de combats, victorieuse sur tous les points. Championnet entra en vainqueur à Naples, le 23 janv. 1799, et y organisa, sous le nom antique de *République Parthénopéenne*, un gouvernement républicain (1).

Cette brillante conquête, loin d'être récompensée comme elle le méritait, fut suivie, au contraire, pour Championnet, d'une disgrâce. A la suite de l'armée marchait une bande de spéculateurs effrontés, dont les honteuses spoliations excitaient son indignation. Plusieurs fois il avait signalé leurs manœuvres au Directoire et s'était plaint notamment du commre civil Faypoul, à qui d'énormes remises sur les contributions levées à Naples procuraient en peu de temps une fortune scandaleuse. « Il peut, disait-il dans une lettre au gouvernement, réaliser dans un mois ou deux près de 3 millions 600 mille liv., si les contributions s'élèvent, comme il est probable, à 120 millions; qu'a donc fait de si grand cet homme pour le bien de la patrie? » Cédant aux murmures de son armée et aux plaintes de la population napolitaine, l'honnête général expulsa Faypoul du territoire de la nouvelle république. Mais le Directoire,

(1) Son armée prit dès lors le nom d'*Armée de Naples*.

blessé d'un acte d'autorité qu'il regardait comme une révolte, et d'ailleurs prévenu contre lui par les sourdes calomnies de ce commissaire civil, prit immédiatement un arrêté prescrivant à Championnet d'abandonner son commandement et de se rendre à Milan. Celui-ci obéit : à peine arrivé dans cette ville, il fut arrêté pendant la nuit, puis, conduit de prison en prison jusqu'à Grenoble pour y être jugé par une commission militaire. Mais les événements du 30 prairial (18 juin 1799), qui modifiaient la composition du Directoire, vinrent le rendre à la liberté.

Mis à la tête d'une nouvelle armée destinée à protéger les Alpes, et appelée *Armée des Alpes*, il se porta en avant le 8 août 1799 par le Mont-Cenis, la Novalèse, le Saint-Bernard et la vallée d'Aoste, défit l'ennemi à l'Assiéte, enleva Suze, débloqua Fénestrelles, et reçut les débris de l'armée d'Italie que Moreau, partant pour Paris, lui abandonna (15 septembre 1799). Les deux armées réunies formaient un corps d'environ 25,000 hommes, avec lequel il voulut tenter de chasser les Autrichiens de Coni en perçant leur centre et en les isolant. Malheureusement, soit que ses troupes décimées par la misère l'eussent mal secondé, soit que le général ennemi, Mélas, eût pénétré ses projets, il fut obligé de battre en retraite à la journée de Fossano (3 nov. 1799.) — Là finit la carrière militaire de Championnet. Son armée, complètement désorganisée par les maladies, la désertion et un dénûment absolu, ne pouvait plus rien entreprendre. Lui-même ne tarda pas à être atteint par l'épidémie qui moissonnait ses soldats : transporté à Antibes, il y mourut le 9 janvier 1800.

Il est une des gloires les plus pures de la Révolution. Resté républicain, il n'approuva pas le coup d'Etat du 18 brumaire; on assure même qu'à l'époque de sa mort, il avait donné sa démission. — Aux qualités qui en firent un des meilleurs généraux de cette époque, il joignait toutes celles qui rendent l'homme privé estimable. Humain et généreux, il fut avare du sang de ses soldats, et chercha toujours à adoucir les rigueurs de la conquête, et les violences de la guerre. D'une probité sévère, d'un désintéressement à toute épreuve, il n'abusa pas de sa position pour s'enrichir. Pauvre il était entré au service, pauvre il en sortit. A sa mort, les officiers qui l'avaient suivi à Antibes furent obligés de se cotiser pour payer les frais de ses funérailles.

Son cœur fut transporté à Valence et solennellement déposé le 7 septembre 1800 dans l'ancienne église de Saint-Ruf, qui servait alors de salle décadaire. En 1838, sur la proposition de quelques amis de nos gloires nationales, il se forma une commission pour aviser aux moyens de lui élever une statue sur l'une des places de sa ville natale. Cette commission recueillit des souscriptions; le C[l] municip. de Valence donna 5000 f. (4 nov. 1838), et enfin, après dix années perdues en lenteurs et accidents de tous genres, l'inauguration du monument a eu lieu le 24 septembre 1848 en même temps que celle d'une statue de la liberté. (*V.* ci-apr. § II, n[os] II et III et le n[o] XVI de l'*Iconographie*.)

Outre les sources indiquées ci-apr., voy. le *Dict. des Génér. fr.*, par Decourcelles et un bon article de Jules Ollivier dans la *Revue du Dauph.*, t. VI, reproduit dans l'*Album du Dauph*, t. IV.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Bio-Bibliographie.

I. *Éloge historique du général Championnet, commandant en chef les armées de Rome, de Naples, des Alpes et d'Italie;...* par Romieu, son aide-de-camp. Paris, impr. Bailleul, an XI, in-8°. 86 pp. — II. *Histoire du général Championnet fesant* (sic) *suite au Nepos français*, par A. D. Châteauneuf. Paris, l'auteur, 1806, in-12 de 130 pp. = Autre éd. sous ce titre : *Histoire du général Championnet, premier conquérant de Naples*. Paris, l'éditeur, 1810, in-12 de 114 pp. Cette éd. forme les XI[e] et XII part. de l'*Hist. des génér. fr.* (Paris, 1809-13, 5 vol. in-12). — III. *Histoire de Championnet*, par Henri Dourille. Paris, les Marchands de nouveautés, 1844, in-12 de 226 pp. avec portr. — IV. *Notice* (inédite) par J.-J.-M. Savoye, notaire à Romans. « Ce travail denué d'intérêt fut soumis à la censure en 1811 pour être imprimé, mais quelques rectifications sans importance faites par un censeur méticuleux empêchèrent l'auteur blessé de le livrer à la publicité. » (*Revue du Dauphiné*, IV, p. 235). Le ms. original était en 1839 entre les mains de l'auteur.

§ II. Pièces relatives a Championnet.

I.* *Coup d'œil sur la conduite du général Championnet et sur les dilapidations commises en Italie* (s. l. ni d.), in-8°,

11 pp. C'est un pamphlet dans lequel on accuse Championnet de s'être livré à des dilapidations, d'avoir autorisé celles des généraux de l'armée en refusant de reconnaître les comm^res civils envoyés par le Directoire. — II. *Statue à ériger au général Championnet sur la place publique à Valence.* (20 dec. 1828), Valence. imp. Marc-Aurel. Placard in-fol. contenant un appel à des souscripteurs. — III. *Monument Championnet.* (Valence, 23 août 1841. impr Marc-Aurel). in-4° de 4 pp. C'est une circulaire relative au monument à élever au général, signée des membres de la commission.

§ III.

I. *Proclamation de Championnet,.. aux citoyens du départ^t du Rhône, du 6 thermid. an* 7. Lyon, Ballanche et Barret, placard in-fol. C'est une invitation aux citoyens de s'enrôler pour la défense de la patrie. — II Il paraît qu'à l'époque de son arrestation il rédigea des *Mémoires*, mais les biographes ne nous apprennent pas ce qu'ils sont devenus. — III. Il avait conservé copie de sa correspondance qui était. en 1839, entre les mains de M. Cany, à Romans.

PORTRAITS.

En buste, de trois quarts, tourné a D.

I. Championnet, *général en chef de l'armée de Naples. Point pinxit. gravé par G. Morghen.* (Contemp.) C'est le premier et le plus beau des portraits de Championnet; il a servi de type à tous les suivants. H. 151 mill. L. 122 mill. — II. Championnet, *général en chef de l'armée de Naples. Bonneville del. sculp.* (contemp), ov. de 114 mill. de H. - III. J.-E. Championnet, *général de division .... Bonneville delin. compagnie sculp.* (contemp.), un chapeau sur la tête, ov. de 119 mill. de H. — IV. Championnet. *Schmidt. sc.*, ov. de 85 mill. de H. point. — V. Championnet, *Ambroise Tardieu direxit*, in-8°, point. — VI. *Le général J.-E. Championnet né en 1796*... lithog. Formentin. A Paris, chez Decrouan g. p. h. — VII *Championnet*, lith. Delpech, presque de face. En bas, le fac-sim. de sa signature, in-8°.

En Buste, de trois quarts, tourné a G.

VIII. Championnet successivement général en chef de l'armée de Naples... *Levachez sculp.*, portr. rond de 121 mill. aq. - Au-dessous une ef. de Duplessi-Bertaux représentant l'entrée de Championnet à Naples. - Au-dessous 22 lignes de texte. - Le tout forme une gr. p. in-fol. en H. (contemp.). — IX. (Championnet). *A. Boilly sc.* (*acier*), avec un entourage d'ornements gravés sur bois et le fac sim. de sa sign. (mod.) fait partie de la *Galerie Napoléon*. Bénard, édit^r. - H. du portr. seul, 54 mill. L. 42 mill. Il y a 4 états de cette planche : 1° av. la lettre ;- 2° celui décrit ; - 3° sans ornements, mais avec 3 col. de texte. Paris, impr. Everat, pour l'*Iconographie instructive* ;- 4° avec un nouvel entourage d'ornements. Danlos, éditeur. — X. Le général J.-E. Championnet *né en 1762*... lith. in-4°. De la *Galerie univ.*, publ. par Blaizot. — XI. Le général Championnet, *H. Grevedon. Lith. de Senefelder*, gr. p. in-ol. en H. — XII. Championnet. *J^ln Belliard. Lith. Delpech*, presque de face, gr. p. in-fol. en H.

En pied.

XIII. Championnet... tourné à D, enveloppé d'un manteau ; lith. in-8°; fait partie de la *Galerie hist. des bullet de la gr. armée*. — XIV. Championnet. Tourné a G. les mains derrière le dos; in-8°; fait partie de la *Galerie de la Révol.*, par Alb. Maurin. — XV. Championnet. *A. Lacauchie, lith. Rigo frères & Comp.* Il est sous une treille. In-8°. — XVI. *Statue de Championnet par Sappey*... gr. sur bois, in-8° en H. (dans le journal l'*Illustration*, n° du 7 oct. 1848).

A cheval.

XVII. Championnet. *A Paris, chez Bonneville*... tourné vers la G., le sabre a la main. pet. in-fol. H. Image coloriee (contemp.). — XVIII. Championnet. *Ludovic* (fec.), *lith. de Mendouze.* Tourné vers la G., tête nue, et lancé au galop au milieu d'un tourbillon de fumée ; in-4° en H.

CHAMPOLLION, famille de savants, originaire du village de Champoléon (H.-Alpes), d'où lui est venu son nom. Il en existe deux branches, celle du Gapençais et celle du Valbonnais, à laquelle appartiennent les deux frères Champollion, célèbres dans la science.

CHAMPOLLION *le Jeune* (Jean-François), né le 24 décembre 1790 à Figeac (Lot), y passa les premières années de son enfance, et vint ensuite, avec son frère aîné, à Grenoble auprès de sa famille (1). On s'est toujours plu

(1) Une notice exacte de la vie et des travaux de Champollion était encore à écrire, car toutes celles

à entourer de circonstances extraordinaires le berceau des hommes célèbres: le journal le *Temps* (mars 1832) a raconté celles qui sont relatives à Champollion. Il paraît certain que sa mère gisait depuis plus d'une année dans son lit, en proie à des douleurs rhumatismales invincibles, lorsque l'impuissance bien constatée de la science décida sa famille à essayer d'un empirique, reconnu dans tout le pays pour sorcier. Un soir, cet homme se rendit mystérieusement auprès de la malade, la questionna, prescrivit quelques remèdes de sa façon et lui annonça sa guérison dans la huitaine, et, avant la fin de l'année, la naissance d'un garçon *qui lui ferait plaisir*. Elle quitta en effet son lit dans la huitaine et le garçon vint au monde avant la fin de l'année.

Ce *garçon* eut une enfance vivace et robuste ; doué d'une rare activité d'esprit, il apprit à lire très-vite, à écrire sans maître, à dessiner par instinct ; bientôt la lecture devint pour lui une véritable passion. Auprès de son frère aîné, qui s'était chargé de son éducation, il trouva la tendresse d'un père, un maître attentif et éclairé, surtout une riche bibliothèque dans laquelle il puisa avec avidité. Les ouvrages d'érudition et d'archéologie furent les premiers qui attirèrent son attention, puis ceux écrits en langues orientales finirent par le captiver entièrement ; il ne les quittait plus. Son frère, qui veillait avec la plus grande sollicitude sur le développement de ses goûts, encourageait ces dispositions naissantes et les dirigeait avec amour dans un genre d'études où lui-même devait s'illustrer un jour. Comme distraction à ses devoirs obligés sur le grec et le latin, il lui donnait à copier les alphabets hébreu, syriaque et éthiopien, le faisait s'exercer à la lecture de ces langues, et prendre des extraits des grammaires. Le jeune élève ne tarda pas à préférer cette étude à toutes les autres. Ce fut à cette époque qu'il fit le Manuel de chronologie dont parle Sylv. de Sacy dans sa *Notice sur Champollion le Jeune*. Son frère ayant découpé des cartons pour classer des médailles, il s'empara des petits disques enlevés par l'emporte-pièce, et traça sur chacun d'eux le portrait, tel qu'il le concevait, de l'un des héros ou des personnages célèbres de l'antiquité, avec l'indication de l'époque où il vivait. Ces disques, ainsi historiés, lui servirent ensuite pour son cours d'histoire à l'Acad. de Grenoble.

Lors de la réorganisation de l'instr. publ., en 1802, des commissions d'inspect. généraux furent envoyées dans les départements pour examiner les candidats aux bourses des lycées. Villars et Lefèvre-Gineau se rendirent à Grenoble, et Champollion se présenta à leur examen. Il s'était muni d'un bel exemplaire du Virgile et de l'Horace *Variorum*. Les inspecteurs ayant remarqué ces deux volumes, le jeune élève, après avoir traduit sans hésiter les passages qui lui furent indiqués, en rendit compte bibliographiquement; il proposa même d'expliquer un chapitre de la Bible hébraïque. Un décret du 5 germ. an XII le nomma élève du gouvernement à la pension entière. Cette première promotion d'élèves avait été faite, pour Grenoble, avec toute l'attention que commandait le nouvel établissement dont elle devait assurer le succès, et, en consultant aujourd'hui cette ancienne liste, on reconnaît qu'il en est sorti des magistrats d'un haut mérite, des préfets, des législateurs, des conseillers d'État, un ministre du roi de Sardaigne et plusieurs élèves de l'École polytechnique.

Au lycée, Champollion demeura fidèle à ses chères études; celles que prescrivaient ses maîtres lui étaient à charge. On voit encore, par les billets adressés chaque jour à son frère, qu'il étudiait plus les livres orientaux que les livres latins. Il faisait marcher de front l'hébreu, le chaldéen, le syriaque; mais il se trouva tout à coup éclairé d'une lumière nouvelle, lorsqu'un de ses condisciples lui apporta la grammaire arabe d'Erpénius. Dès ce moment, l'arabe fut pour lui la base de toutes ses études sur les idiomes de l'Asie occident. comparés. Il avait traduit les quatre premiers chap. de la Genèse pour connaître, disait-il, la généalogie des nations, espérant que ces renseignements lui serviraient plus tard. Il traduisit aussi en français les Chants d'Isaïe qu'il rapprochait de ceux d'Homère, et fit un extrait méthodique des géographes arabes Ibn-Iounis et Ibn-Batouta, d'après les notices de

publiées jusqu'à ce jour contiennent des erreurs de dates, des confusions de noms et de fausses indications sur la nature des faits. De bienveillantes communications et des renseignements puisés à des sources authentiques m'ont permis de rendre celle-ci la plus exacte de toutes et de lui donner en même temps une étendue digne de l'immortelle découverte dont elle retrace l'histoire.

Caussin. Avec des lectures de ce genre, si extraordinaires à un tel âge, on comprend qu'un élève bien doué, comme lui, insatiable de nouvelles connaissances, devienne un jour un grand maître.

En 1806, il voulut se faire auteur et composa sur les géants de la Bible un Mémoire pour démontrer que les noms de ces êtres extraordinaires, ramenés à leur étymologie hébraïque, étaient la personnification des phénomènes naturels les plus redoutables. Le Mémoire fut envoyé à Millin, qui répondit : « Je ne « puis faire aucun usage du morceau « sur la fable des Géants... Cette espèce « d'orientalisme est totalement discré- « ditée : tâchez d'en préserver le jeune « auteur, qui me paraît très-intéres- « sant. S'il veut étudier les langues « orientales, il faut qu'il vienne à Pa- « ris. » On a trouvé plus tard, dans les papiers de l'auteur, une copie de ce Mémoire, sur laquelle il avait écrit de sa main : *Ma première bêtise.* — Il en fit une seconde du même genre : ayant trouvé dans le cabinet de son frère quelques figurines égyptiennes, des copies d'inscriptions hiéroglyphiques et un Dictionnaire des clefs chinoises, il s'avisa, sur les rapports de quelques signes hiéroglyphiques et de quelques caractères chinois, d'expliquer les Egyptiens par les Chinois analogues; avec ce système, il déchiffra les inscriptions d'une figurine : mais la joie que lui fit éprouver sa découverte ne fut pas de longue durée. Son frère lui montra que le savant de Guignes l'avait précédé dans cette carrière d'interprétation égyptienne, qu'elle n'avait aucune base solide, car elle reposait uniquement sur des analogies de formes tout à fait fortuites. Le jeune savant reconnut la faiblesse de son système et l'abandonna aisément.

Peu de temps après, il se procura la dissertation du P. Bonjour sur quelques manuscrits coptes de la Bibl. du Vatican (1). Ce texte, le premier qu'il voyait, fut son premier pas vers l'Egypte, vers sa durable renommée. Il y joignit le *Prodromus* et la *Scala Magna* de Kircher, et toutes les ressources offertes par la Bibl. publ. de Grenoble, dont son frère venait d'être nommé conservateur. Dès ce moment, il s'adonna avec ardeur à l'étude du copte. Mais ces occupations le détournaient des devoirs du lycée : il faisait mal ses thèmes, négligeait maîtres et leçons, aussi avait-il la réputation d'un écolier détestable. Néanmoins, comme le genre de ses études, si extraordinaires chez un lycéen, avait attiré l'attention de plusieurs hommes sérieux, que le préfet de l'Isère, notamment, le savant Fourier, lui témoignait une bienveillance marquée, on jugea convenable, à la fin de l'année scolaire, de lui donner un prix de mathématiques. Or, il ne savait pas et ne sut même jamais bien les règles élémentaires de l'arithmétique. Une autre occupation, dont on ne croirait certainement pas capable un esprit livré à d'aussi graves travaux, achevait de le détourner des études du lycée. Il aimait la poésie et faisait des vers. Tous ses condisciples se souviennent encore des couplets joyeux qu'il composa contre le cuisinier de la maison et de ses spirituelles satires sur les événements politiques du temps. Il fit des parodies en vers de *Bajazet*, d'*Iphigénie* et de *Didon*, qui furent jouées dans les salons de Grenoble pendant le blocus de cette ville, en avril 1814, par les Autrichiens. Il y était en même temps auteur et acteur. Il composa aussi une pièce en 2 actes intitulée *la Scholasticomanie*, sur la lutte entre l'ancien et le nouvel enseignement; mais ces badinages littéraires appartenaient à tout le monde; le jeune auteur n'y attachait pas la moindre importance et à peine s'en est-il conservé quelques copies.

A l'époque de sa vie où nous sommes parvenus, la langue copte et l'Egypte ancienne l'occupaient exclusivement; les fruits qu'il retirait de cette persévérance s'accroissaient chaque jour. Bientôt un nouveau sujet d'étude s'offrit à son esprit : l'abbé Barthélemy et d'autres savants hommes avaient dit que la langue copte était l'ancienne langue des Egyptiens. Le lycéen pensa que les noms antiques des provinces et des villes de l'Egypte devaient appartenir à cette langue; qu'en recueillant ceux conservés par les auteurs grecs et latins, en dépouillant d'autres de ces noms de leurs enveloppes arabes et les appliquant aux localités qui les portaient, on pourrait reconstruire ainsi la géographie de l'Egypte pendant le règne des Pharaons. Il s'attacha à ce projet d'un intérêt évident, recueillit tous les matériaux à sa portée, arrêta le plan de son ouvrage de manière à y insérer sans peine toutes les notices

(1) *In monumenta Coptica, seu Ægyptiaca... exercitatio*, Romæ, 1699, in-4, 36 pp.

nouvelles qu'il pourrait recueillir par la suite, et rédigea une *Introduction* dans laquelle l'objet de ses recherches, les divisions et les sources de son travail étaient exposés. L'auteur, alors dans sa 16e année, lut cette *introduction* à l'Acad. de Grenoble le 1er sept. 1807, et, peu de jours après, quittant enfin le lycée où les encouragements de son frère avaient eu tant de peine à le retenir, il fut emmené à Paris, pour lui la terre promise. Au moment de son départ, l'Acad. de Grenoble le nomma un de ses membres correspondants, et lui fit écrire en même temps par son président la lettre suivante, si honorable pour elle : « En vous nom« mant l'un de ses membres, malgré « votre jeunesse, l'Académie a compté « sur ce que vous avez fait; mais elle « compte plus encore sur ce que vous « pouvez faire. Elle aime à croire que « vous justifierez ses espérances, et que « si un jour vos travaux vous font un « nom, vous vous souviendrez que vous « avez reçu d'elle les premiers encou« ragements. » « *Signé* RENAULDON, « président. »

A Paris, le jeune Champollion n'était pas inconnu. Ses tenaces études sur les langues orient. avaient été l'objet d'un rapport du préfet Fourier au conseiller d'Etat Fourcroy, directeur général de l'instruction publique, qui écrivait à Champollion-Figeac, le 30 mai 1807 : « Afin de mettre M. votre frère à portée « de poursuivre ses progrès et de dé« velopper ses heureuses dispositions « à l'École des langues orientales, j'ai « présenté un rapport à S. Exc. M. le « ministre de l'intérieur, qui a pris la « décision suivante : *Recommandé à* « *MM. les conservateurs de la Bibliothè-* « *que Impériale, qui pourraient compren-* « *dre M. Champollion parmi les auxi-* « *liaires pour l'emploi desquels ils m'ont* « *demandé une somme de 6,000 francs.* « En faisant connaître cette décision à « MM. les conservateurs, je n'ai pas « oublié les titres qui parlent en faveur « de M. votre frère et ceux qui vous « rendent recommandable auprès des « amis de l'antiquité. » Mais les directeurs de la Bibliothèque ne voulurent pas d'un auxiliaire qu'ils n'avaient pas choisi eux-mêmes. Heureusement, Champollion pouvait se passer d'eux. Il trouva à Paris des relations toutes faites : c'étaient celles de son frère, qui lui en ouvrit immédiatement de faciles et d'utiles avec des savants ou des littérateurs, dont quelques-uns vouèrent au jeune orientaliste une amitié qui ne se démentit jamais. Sylv. de Sacy a rappelé, dans sa notice précitée, qu'il n'avait jamais oublié le jour où Champollion aîné lui présenta son nouveau disciple. Son teint basané, presque oriental, sa physionomie sérieuse, son langage et sa tenue fort réservés annonçaient un observateur timide, mais avisé, des hommes et des choses.

Dans ce nouveau monde, où il était venu chercher la science, Champollion vécut d'une manière très-solitaire. Il passa bien des nuits à l'étude, toutes les journées au Collége de France, à l'École spéciale des langues orientales, au département des manuscrits de la Bibliothèque Impériale. La langue copte absorbait tous ses instants. Il l'étudiait avec une avide curiosité dans les manuscrits provenant de la congrégation de la Propagande de Rome, car il était convaincu de la nécessité de la bien connaître pour réussir dans l'interprétation des inscriptions hiéroglyphiques. Il commença dès lors à réunir les matériaux d'un Dictionnaire et d'une grammaire analytique à sa manière. Ce fut le premier jet de la *Grammaire copte*, encore manuscrite, qui fait partie de la collection du gouvernement (1).

Il étudiait en même temps deux autres langues qu'il ne cessa de cultiver : l'arabe, comme langue-mère de plusieurs idiomes de l'Asie occidentale; le persan, comme langue-fille de l'idiome primitif de l'Asie orientale ; le sanskrit, dont il voulait connaître aussi les générations intermédiaires, le zend, le pehlvi, le parsi. A cet effet, il lut les manuscrits zends et autres recueillis dans l'Inde par Anquetil du Perron, et en fit des extraits destinés à éclairer ses recherches sur ces idiomes asiatiques comparés et sur leurs descendants. —On voit cependant, par ses lettres de l'année 1808 à son frère, que l'Egypte l'emportait sur l'Asie, et qu'il était déjà heureusement engagé dans la voie qui, après 15 années d'héroïque persévérance, le conduisit enfin à son immortelle découverte. L'histoire de ce grand œuvre n'en recueillera pas sans quelque utilité les premiers essais. Voici un de ces précieux documents tirés

(1) Elle a été, par un coupable abus, imprimée à Rome après la mort de l'auteur. Voy. : *Notice sur deux grammaires coptes publiées en Italie*, par Champollion-Figeac. Juin 1842, in-8°.

d'une lettre de notre ardent philologue à son frère :

« Paris, le 30 août 1808. En m'encourageant à continuer mes recherches sur les papyrus, tu ne fais que m'exhorter à persévérer dans les bonnes résolutions où je suis de savoir enfin à quoi m'en tenir et à vérifier, par une étude de plus en plus approfondie, si mon premier essai est vrai et sûr dans ses résultats, ou si ce n'est qu'une illusion chimérique : je ne parle que du manuscrit démotique n° 138 de Denon, je te prie de vérifier de ton côté si toutes mes opérations sont bonnes. A la première vue de ce manuscrit, je crus impossible de jamais le déchiffrer, car je prenais pour autant de *lettres* les *groupes* fréquents qu'on y trouve ; mais laissant les groupes de côté, je m'attachai aux traits les plus simples que je reconnus ensuite dans les groupes ; il y en a de ceux-ci qui ont résisté à mon œil scrutateur, mais *j'en viendrai à bout.* J'ai pris ensuite l'alphabet d'Akerblad, j'y ai reconnu seize signes semblables à ceux que j'avais recueillis, et je leur ai laissé la même valeur. J'ai ensuite comparé les autres papyrus, avec l'inscription de Rosette, et j'ai trouvé les 25 lettres égyptiennes mentionnées par Plutarque. Voilà ce que j'ai fait. » (Le tableau des signes est dans le texte de la lettre). « Je te prie de me faire tes observations ; je te soumets mon premier pas. » (Suit l'application de son alphabet à la première ligne du n° 138, de l'atlas du voyage de Denon.)

Ce premier *pas* n'était pas perdu ; mais celui qui venait de le faire, ne considérant les textes égyptiens que comme alphabétiques, *ce pas* ne pouvait le conduire qu'aux abords de la longue carrière qui lui restait à parcourir. Il adopta cependant ce premier alphabet, mais pour son usage personnel, l'employant dans ses notes familières, même dans les textes coptes qu'il transcrivait, ou qu'il composait comme exercice sur cette langue, et c'est sur une de ses compositions coptes écrite en alphabet antique qu'un savant académicien s'est trompé en la publiant comme un texte égyptien de l'époque des Antonins (1).

Pendant son séjour à Paris, il se fit des notions certaines sur les arts des peuples de l'antiquité, rechercha les plus anciens monuments de l'écriture et des langues, soit de l'Orient, soit de l'Europe, et n'étant point entravé par les éléments d'une chronologie restreinte et douteuse, il tâcha d'entrevoir dans le lointain des siècles les origines des peuples, d'en reconnaître la filiation, saisissant plus sûrement par ces moyens les généralités de l'histoire de l'homme et des nations. Ses nombreuses lettres à son frère, pendant les années 1807, 8 et 9, témoignent de la prodigieuse activité de son esprit et de l'utile variété des sujets auxquels il l'appliqua.

Pour tous les hommes d'intelligence, après une longue étude sur un vaste sujet, il est utile, indispensable peut-être, d'en élaborer les fruits par quelques loisirs : cet avantage ne fut pas refusé à Champollion. Au mois de juillet 1809, à la création de l'Université, il fut nommé professeur suppl. d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble et chargé *réellement* de ce cours ; le professeur en titre, Dubois-Fontanelle, était octogénaire et infirme (2). Le *médiocre* élève du lycée de Grenoble se trouva ainsi collègue de deux de ses anciens professeurs, et placé plus haut que tous les autres.

Le cours d'histoire fut ouvert solennellement par le professeur supplt, et exactement suivi. Il en rédigea les cahiers qui existent encore mss. dans la collection du gouvernement ; quelques élèves en ont aussi conservé des copies partielles. Dans ces cahiers tout était nouveau, la forme et le fond ; les antiquités, les origines des premiers peuples y étaient exposées, et l'on vit alors se produire un fait unique dans l'enseignement universitaire : c'était du haut d'une chaire de province, qu'on mettait en circulation les plus curieuses recherches, les plus importantes découvertes de l'Europe savante et des voyageurs contemporains, sur la science si vaste des langues et des monuments. Des textes orientaux, traduits pour la première fois, concouraient à compléter l'ensemble des témoignages originaux mis sous les yeux des auditeurs, et à soutenir leur attention.

Le professeur suppl. prenait part en même temps, en sa qualité de conservateur adjoint, au service de la biblioth. de la ville : par le bon choix de ses livres, elle lui fut une précieuse ressource. Il avait apporté de Paris ses volumineux papiers d'étude, ses livres orientaux et

(1) *Revue archéologique*, du 15 mai 1848.

(2) Champollion devint professeur en titre à la mort de ce dernier, en 1812.

quelques ouvrages coptes : son frère, par ses relations avec l'abbé Cancellieri et autres savants romains, réussit à lui procurer deux importantes publications du docte et laborieux Zoëga, *l'origine et l'usage des Obélisques*, *le Catalogue des mss. coptes du cardinal Borgia*, et tous les volumes en langue copte publiés par la Propagande. C'étaient autant de matériaux à élaborer dans le plus profond silence du cabinet. Mais ce silence fut un instant troublé par les événements politiques : un ordre inopiné du direct. général de la conscription, prescrivit de diriger, dans les 24 heures, le solitaire professeur sur le 24ᵉ régᵗ de ligne en Espagne : il avait été oublié comme conscrit. Heureusement pour la science, un décr. du 30 juill. 1810 vint l'exempter du service. Rendu à ses études, il publia ses *Observations sur le catalogue des mss. coptes du musée Borgia* (1). Ce fut à cette époque que Millin passa à Grenoble en allant en Italie. Il examina d'un œil curieux, surpris et affectueux tout à la fois, les travaux déjà considérables de Champollion, sur les écritures égyptiennes, particulièrement sur l'inscription de Rosette, et il les mentionna honorablement dans la relation de son séjour à Grenoble.

En même temps que l'inscription de Rosette, la géographie primitive de l'Egypte était activement élaborée, mise en ordre et rédigée pour être publiée. Dans ce but, on fit apporter de Paris à Grenoble, chez un habile imprimeur, Peyronard, des caractères coptes et grecs. L'ouvrage fut mis sous presse en octobre 1810 et, en mai 1811, il fut détaché 30 exemplaires de l'*introduction* suivie du tableau géographique tout entier. Cet avant-coureur, ce *prodrome*, fit quelque sensation à Paris. L'auteur publia successivement, à petit nombre d'exemplaires, les articles *Thèbes* et *Memphis* tirés du même ouvrage, qui parut enfin au commencement de l'année 1814.

Le titre annonçait un travail général sur toutes les institutions égyptiennes, géographie, religion, langue, écriture, histoire de l'Égypte sous les pharaons, mais les deux volumes donnés au public ne contenaient que la *description géographique*. Les matériaux pour les autres parties étaient réunis avec une rare persévérance : quelques idées fondamentales étaient déjà arrêtées, et, dès 1814, l'auteur osa dire : « Cette étude suivie fortifie chaque jour davantage l'espérance flatteuse, illusoire peut-être, qu'on retrouvera enfin sur ces tableaux où l'Egypte n'a peint que des objets matériels, les sons de la langue et les expressions de la pensée (*l'Egypte sous les pharaons*, préface, page *xviij*) ». Il offrit son ouvrage au grand-maître de l'université, M. de Fontanes, qui lui répondit dans les termes les plus aimables : « Je ne puis trop vous exprimer la satisfaction que m'a causé ce que j'ai déjà lu. Vos travaux feraient oublier votre âge, si l'on n'aimait à se le rappeler pour leur trouver encore un nouveau prix. » La *Notice sur les odes gnostiques coptes attribuées à Salomon*, suivit de près ce grand ouvrage qui fut présenté et dédié au roi.

Mais les années 1814 et 1815 furent marquées, dans l'ordre des temps, par des événements mémorables qui changèrent bien des existences. Le retour de l'empereur avait ramené l'usage des fédérations; il s'en forma une à Grenoble, composée de tous les amis de l'ordre. Le premier présid. de la cour, le recev. général, les grands propriétaires la présidaient, la dirigeaient, et Champollion le jeune fut un des secrétaires. Pas un excès, même de paroles, ne troubla cette assemblée, mais elle se nommait fédération, et elle fut proscrite. Notre *égyptologue* se trouva bientôt dépouillé de son titre de profess. d'histoire et même de sa liberté; compris dans l'ordre d'exil prononcé en même temps contre son frère, il se réfugia à Figeac dans leur maison paternelle. Le bagage égyptien ne tarda pas à suivre le proscrit, et ce fut là qu'il refit son Dictionnaire copte et commença la transcription de sa Grammaire copte, le tout formant 5 vol. in-4°. Il y eut deux rédactions de ce Dictionnaire entièrement écrites de sa main. De ces deux rédactions, dont l'une fut faite à Grenoble et la 2ᵉ à Figeac (1816-1817), c'est celle-ci qui ne quitta jamais l'auteur, qui a reçu ainsi de fréquentes augmentations à Turin, à Rome, en Egypte, partout. Elles se trouvent l'une et l'autre dans la collection du gouvernement, avec le ms. de la Grammaire copte.

De retour à Grenoble, il se chargea des fonctions de bibliothécaire auxquelles son frère avait été rappelé. Il publia (1818) ses *Observations sur les fragments coptes en dialecte Baschmou-*

(1) On a trouvé parmi ses papiers la traduction complète, avec commentaires de l'un de ces mss. Il a été publié en 1855 dans la *Revue archéologique*.

rique, édités par M. Engelbreth à Copenhague, et c'est à cette occasion qu'il émet sur l'origine de ce dialecte égyptien une opinion dans laquelle il a persisté. La même année, la chaire d'histoire et de géographie ayant été rétablie à Grenoble, il y fut nommé par le choix personnel de Royer-Collard alors président de la commission d'instruct. publ. En même temps, le gouvernement le délégua pour entendre les demandes de la cour de Turin au sujet d'un assez grand nombre de pièces des archives de la chambre des comptes de Dauphiné, que cette cour réclamait comme intéressant les anciennes seigneuries de la Savoie. Il examina les pretentions du commissaire sarde, fit un rapport sur les pièces réclamées, indiqua celles qu'on pouvait accorder ou refuser, et ses conclusions servirent de base à la décision du gouvernement.

En 1821, la politique ayant repris quelque effervescence, le conseil royal de l'instruction publique supprima la chaire d'histoire et de géographie. La paix nécessaire aux études n'existait plus dans quelques provinces : Champollion, libre de tout engagement, vint à Paris auprès de son frère et se trouva alors jouir, non-seulement du calme si désiré, mais d'une abondance de matériaux plus désirable encore pour la continuation de ses travaux. D'ailleurs il n'y arrivait pas les mains vides. Il avait fait lithographier à Grenoble sous ce titre : *De l'Ecriture hiératique égyptienne*, la collection des tableaux des signes égyptiens où, pour la première fois, les principes suivants se trouvaient démontrés : que les signes *hiératiques* du système égyptien étaient une tachygraphie, ou forme abrégée, des signes *hiéroglyphiques* (1) ou signes portraits, que ces signes tachygraphiés conservaient la même valeur que les signes dont ils étaient l'abrégé, et que leur nombre et leur valeur etaient semblables dans ces deux systèmes d'écriture. Silv. de Sacy qualifia hautement cette première découverte de *bon coup de pioche* dans le filon égyptien, et l'auteur fut admis à lire à l'Acad. des inscriptions son *Mémoire sur l'Écriture hiératique*, dans lequel l'origine, la nature et la constitution grammaticale de ce système étaient largement démontrées. Il fit sur l'écriture *démotique* un semblable travail dont l'académie demanda la publication au gouvernement. En même temps, il s'occupa d'une analyse matérielle du texte démotique de l'inscription de Rosette, analyse remplissant plusieurs pages in-folio, et qui a paru à Silv. de Sacy le plus prodigieux effort de génie, de divination en quelque sorte, dont l'histoire des lettres ait conservé le souvenir (2).

C'est ainsi que le système graphique égyptien, comme une place assiégée, était chaque jour serré de plus près, et déjà profondément entamé. Nous sommes en 1822 Le savant Biot publia son opinion sur l'époque exprimée par le thème astronomique figuré sur le zodiaque de Denderah : Champollion battit en ruines cette opinion en montrant le peu de certitude de la base des raisonnements de l'astronome, et dans sa *lettre* au rédacteur de la *Revue encyclopédique* sur ce sujet intéressant, il annonça déjà un des éléments les plus essentiels des écritures égyptiennes, les signes *déterminatifs* dont la théorie est un des plus beaux chapitres de sa Grammaire. Il avait indiqué aussi dans ses *Observations sur l'obélisque égyptien de Philæ* plusieurs autres éléments fondamentaux de ce système graphique.

Mais comment, par quelle méthode, les *signes portraits* d'objets matériels exprimaient-ils les idées ou les mots de la langue? Dans cette simple question était le mystère à pénétrer, le problème à résoudre; il fut résolu, et sa solution récompensa quinze années d'études assidues. L'inscription de Rosette, d'après sa traduction grecque, renfermait des noms propres, celui de *Ptolémée* plusieurs fois. Champollion supposa que ce nom répété était indiqué par les cartouches, répétés aussi. Il supposa encore, après mille essais divers, que les hiéroglyphes de ces cartouches représentaient chacun une des lettres du mot *Ptolémée*. Le 1er signe était donc *P*, le 2e *T*, etc., mais il manquait un moyen de vérification. Quelque temps après un petit obélisque fut découvert à Philœ avec une inscription grecque

(1) Il y avait en Egypte trois sortes d'écritures : *hiéroglyphique*, composée de figures qui représentaient des objets naturels, l'homme, les animaux, etc.; *hiératique*, abrégée de la précédente, à l'usage des prêtres; *démotique*, plus abrégée encore, à l'usage du peuple.

(2) On a comparé, non sans raison, les découvertes de Champollion à celles de Cuvier : l'un et l'autre, ils ont recomposé un monde. — Ses 2 mémoires sur les écritures hiératique et démotique, et l'analyse du texte de Rosette, existent mss. dans la collection du gouvernement. Les nombreux emprunts que certains savants leur ont faits sans le moindre scrupule sont autant de dettes contractées envers sa mémoire.

qui s'y rapportait. D'après elle, les noms de *Ptolémée* et de *Cléopâtre* étaient dans le texte hiéroglyphique. En appliquant au nom qui n'était pas *Ptolémée* les lettres connues de celui-ci qui se trouvaient dans l'autre nom, telles que *P*, *T*, *L*, *O*, cet autre nom fut lu *Cléopâtre*. L'épreuve était faite et satisfaisante. Tous les doutes furent levés à la fois. —Notre philologue, logé rue Mazarine, travaillait habituellement à la Bibliothèque de l'Institut; il rentra un jour de meilleure heure que d'habitude, et en abordant son frère, il jeta sur son bureau une poignée de papiers, en lui disant: *Je tiens mon affaire, vois!* Quelques mots expliquèrent l'*affaire*: un recueil de *cartouches* (1) déjà copiés dans la description de l'Egypte et d'autres ouvrages, sont aussitôt déchiffrés, et les noms de *Ptolémée*, *Alexandre*, *Bérénice*, *Arsinoë*, *Cléopâtre*, *Cæsar*, *Sebaste* et le mot *autocrator* se révèlent miraculeusement dans un sommaire examen. Plus de doute, l'alphabet des hiéroglyphes est découvert! En ce moment, un affaissement subit, physique et moral à la fois, s'empara de l'auteur de l'immortelle découverte, ses jambes ne le soutenaient plus, son esprit se trouva saisi d'une sorte de somnolence. On le coucha: ce fut comme un premier instant de profond repos après quinze années d'incessantes fatigues, et c'est au pied de son lit que son frère, en l'écoutant, écrivit le *Mémoire sur les hiéroglyphes phonétiques et sur leur emploi dans les monuments égyptiens pour y inscrire les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains.* Deux jours après, le mémoire était mis au net, l'alphabet hiéroglyphique, avec la concordance grecque et les signes *démotiques* correspondants, était lithographié et le mémoire et l'alphabet communiqués à Silv. de Sacy, alors président de l'acad. des inscriptions. Une heure après, l'auteur était invité à venir le jour même (17 sept. 1822) lire son mémoire devant la savante compagnie. Le manuscrit fut demandé pour le *Journal des Savants*, inséré dans le cahier d'octobre (2) et publié sous le titre bien connu de *Lettre à M. Dacier*.

Le retentissement qu'eut cette découverte répondit à son importance. Toutes les opinions en furent émues; les journaux du soir rapportèrent que Louis XVIII s'en était fait rendre compte, et quelques jours après, son auteur reçut de ce monarque une boîte en or enrichie du chiffre royal en brillants. Auprès du roi était alors le duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre, grand seigneur, habile antiquaire, généreux protecteur des lettres savantes et des beaux arts. Il eut sur la destinée de Champollion *le jeune* la plus heureuse influence, et l'on peut ajouter que le succès des études égyptiennes, en France et en Italie, fut en partie son ouvrage.

Je ne rappellerai pas ici les controverses élevées par l'Angleterre, non pas sur la *certitude* de la découverte de Champollion, mais sur sa *priorité*. Telle fut la prétention du docteur Thomas Young, l'un des plus savants physiciens de l'époque. Le public fut saisi du différend: on en fit l'examen impartial, et deux puissants esprits, Silv. de Sacy (3) et Arago (4) prononcèrent sur le litige. Ils décidèrent que la manière de procéder adoptée par chacun des deux savants était essentiellement différente, que les conjectures de Young égaraient dans une fausse direction, et que la découverte de la véritable route appartenait au savant français. Quant aux autres systèmes opposés aux théories de celui-ci, ils sont depuis longtemps oubliés. L'alphabet des hiéroglyphes était par son essence la véritable clé du système graphique égyptien tout entier. Dans une suite de mémoires lus à l'Institut en avril, mai et juin 1823 (5), l'heureux investigateur de ce difficile sujet en exposa successivement les trois éléments, *figuratif*, *idéographique* et *alphabétique*, développés ensuite par lui dans le grand ouvrage publié aux frais de l'Etat, sous le titre de *Précis du système hiéroglyphique des anciens égyptiens*. Il commença aussi la publication de son *Panthéon* qui n'a pas été terminé, et dont un exposé méthodique devait mettre chaque article à sa place.

(1) On nomme *cartouche* un ovale allongé entourant un groupe de signes. Champollion a démontré qu'un cartouche renferme toujours le nom d'un roi ou d'une reine et quelquefois d'une divinité.

(2) J'indique le mois, parce qu'on a *oublié* dans la table du volume de 1822, de mentionner ce mémoire sans contredit le plus important de tous. — Il y a encore d'autres savants ouvrages où le nom des Champollion, mentionné honorablement dans le texte, est aussi *oublié* dans la table: tel est, par exemple, le *Voyage dans la Cyrénaïque* de Pacho, qui n'aurait point paru sans leur concours.

(3) *Journal des Savants*, mars 1825.

(4) *Notice sur la vie et les ouvrages du docteur Th. Young* (dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*).

(5) La première mention solennelle de la découverte de l'alphabet des hiéroglyphes fut faite par le roi Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, dans le discours que ce prince prononça le 21 avril 1825 à la séance publique de la Soc. asiatique de Paris.

Champollion avait épuisé tous les matériaux de ses études égyptiennes en France; de nouveaux sujets promettaient de nouveaux succès et de nouvelles lumières. Pour ces motifs, le roi accorda sa protection à son projet de voyage en Italie. Il arriva à Turin le 7 mai 1824, muni de recommandations officielles et de lettres que lui avaient gracieusement données le duc et la duchesse d'Orléans pour le roi et la reine de Sardaigne. Il continua ses explorations à Turin : dès le mois de nov. suivant, il en inaugura les premiers résultats par la découverte de l'inappréciable papyrus chronologique des dynasties égyptiennes, si justement célèbre parsa conformité avec les listes de Manéthon. A la fin de févr. 1825, il se rendit à Rome, puis à Naples; mais il passa plus particulièrement à Rome les 4 mois suiv., et retourna par Florence et Gênes à Turin, où il continua ses travaux jusqu'à la fin de la même année. Il revint pendant les mois de janv. et févr. 1826 visiter sa famille à Grenoble. — Pendant cet instant de repos, son frère s'occupait à Paris du projet d'acquisition de la collection d'antiquités égyptiennes déposée à Livourne par le consul d'Angleterre, Henry Salt. Quand le duc de Doudeauville eut porté le roi a faire cette importante acquisition, le duc de Blacas fut chargé de l'examiner et Champollion d'en prendre possession. Notre savant repartit pour Turin au commencement de mars, et il était dès le 15 du même mois à Livourne, où il dressa l'inventaire de cette précieuse collection. Après l'avoir embarquée à bord de la *Durance* pour le Havre, il repartit le 10 juillet pour Rome, où il était réinstallé dès le 15. Il revit ensuite Naples et rentra en France à la fin du mois d'octob. suiv. (1826). Il reste de ce beau voyage 104 lettres écrites des diverses villes où le savant français s'arrêta : on y trouve la description des monuments égyptiens qu'il a examinés, la transcription de plusieurs textes de papyrus ou d'inscriptions grecques. Parfois les plus vieux souvenirs de l'Italie antique y sont rappelés, et toutes ces descriptions y sont écrites avec une abondance de savoir et une indépendance d'esprit qui feraient de ces lettres écrites d'Italie, une précieuse introduction aux *Lettres écrites d'Égypte*.

L'énumération des autres occupations de Champollion, pendant son séjour au delà des Alpes, serait encore fort étendue, on verra ci-après l'indication de ses ouvrages publiés pendant cette mission scientifique. Je rappellerai toutefois, qu'il se prêta à plusieurs conférences archéologiques, tenues chez le comte de Funchal, ambassadeur de Portugal à Rome, qu'il fit à Naples et à Florence le catalogue des monuments égyptiens des collections royales, qu'enfin, dans ses courts moments de loisir, il revit son *Précis du système hiéroglyphique*, dont son frère faisait imprimer, à Paris, la 2e édition. Il se fit en Italie des partisans nombreux et des amis dévoués, non-seulement parmi les savants qu'il visita, mais encore dans le Sacré Collège. Après son départ, l'ambassadeur de France, M. de Laval-Montmorency, lui témoignait dans une gracieuse lettre, les regrets qu'il y avait laissés, et le pape Léon XII demandait pour lui au roi la croix de la Légion-d'Honneur (1). Plusieurs poëtes italiens voulurent aussi prendre part aux ovations dont le savant français était l'objet; ils le célébrèrent dans leurs vers et l'un d'eux, le mieux inspiré sans doute, fut la belle Angelica Palli, membre de l'Acad. de Livourne.

Champollion retrouva à Paris toutes les affections qu'il y avait laissées et aussi l'acte royal du mois de mai précédent qui créait le musée égyptien, l'en nommait conservateur et le chargeait d'un cours d'archéologie égyptienne, au milieu même des monuments du Louvre (2). Son frère et le baron de Ferussac lui avaient préparé cette surprise. Tout dans le nouveau local était à faire, disposition des lieux, classement des collections. Il s'adonna à cette œuvre avec la plus grande activité, et peu de mois après, le roi Charles X en fit solennellement l'ouverture au milieu d'un public nombreux contemplant avec surprise des monuments si nouveaux pour lui. Le monde savant en admira l'importance, la variété, surtout la classification arrêtée par le créateur de la nouvelle science, classification adoptée depuis dans tous les musées égyptiens d'Europe.

Vers cette époque, il éprouva un échec que je ne puis passer sous silence. Mal-

(1) Elle lui avait été accordée un mois auparavant par le roi. — Le saint-père le chargea aussi de publier de nouveau les obélisques de Rome. Les dessins furent faits et gravés, mais l'ouvrage demeura inachevé. On a abusé plus tard de ces matériaux. Voy. *Notice sur un ouvrage intitulé : Interpretatio obeliscorum urbis Romæ* (1842, in-fol.), par M. Champollion Figeac qui démontra cet abus.

(2) Ordonnance du 15 mai 1826.

gré tout l'éclat dont son nom était entouré, il crut que sa gloire ne serait pas complète s'il ne faisait partie de l'Académie des inscriptions, regardant son admission dans cette savante compagnie comme une sanction nécessaire à ses travaux. Mais la savante compagnie hésita; elle ne patrone pas toujours, on le sait, les découvertes qu'elle n'a pas faites. Champollion en fit la triste expérience : trois fois il fut refusé par le docte corps; on lui préféra je ne sais quels illustres savants, aujourd'hui oubliés (1). Comme pour le dédommager de ces échecs, le roi l'avait nommé officier de 1re classe de sa maison, titre qui lui donnait les entrées et un rang à la cour.

Cependant il était tout occupé d'un projet de voyage en Égypte, qu'il regardait comme indispensable à la continuation de ses études. Le duc de Blacas en était l'âme, et grâce aux actives démarches de ce généreux protecteur il obtint tous les concours utiles. Le comte d'Hauterive accorda les premiers fonds sur les affaires étrangères, d'autres ministères, la liste civile elle-même, suivirent cet exemple, et le 31 juillet 1828 Champollion s'embarqua a bord de l'*Eglé*, bâtiment de l'Etat, emmenant avec lui sept dessinateurs et un architecte. Le texte des *Lettres écrites d'Égypte* est la meilleure relation de ce mémorable voyage en Égypte et en Nubie, au delà de la 2e cataracte, jusqu'à Ouadi Alfah. Ce volume contient des extraits des lettres adressées de station en station à son frère. Elles mériteraient d'être publiées en entier, ce volume n'étant plus dans le commerce, et ayant acquis dans les ventes un prix très-élevé. — A son retour à Paris (mars 1830), le voyageur communiqua à l'Académie sa magnifique collection de dessins, lui indiquant successivement l'époque et la destination des monuments qu'ils reproduisaient. L'année suivante, il lut devant elle son important mémoire *sur les signes employés par les Égyptiens, dans leurs trois systèmes graphiques, à la notation des principales divisions du temps.*

Une ordonnance royale du 18 mars 1831 vint bientôt lui imposer de nouveaux devoirs, en le chargeant d'un cours d'archéologie égyptienne au Collége de France. Il rédigeait alors la *Grammaire égyptienne* et le *Dictionnaire hiéroglyphique*, dont les matériaux avaient été amassés depuis longtemps. Une première rédaction fut écrite, revue ensuite et, soit afin de soigner sa santé fortement ébranlée par le climat de l'Égypte, soit besoin de loisir, il alla passer l'automne dans le Quercy. A son retour, il avait presque entièrement terminé l'admirable et précieux manuscrit de la *Grammaire égyptienne*, où l'élégance et l'ordre dans l'exécution graphique répondent si complétement à l'importance du sujet, à la précision et à la clarté de la rédaction. — Avec l'accomplissement de cette œuvre, qu'on peut appeler de génie, marchait de front le projet de publier son voyage en Égypte. Le plan en fut arrêté et les matériaux classés d'après l'ordre des sujets. Il devait contenir un tableau régulier de la civilisation de l'Égypte et une histoire de cette contrée rétablie, d'après le témoignage irrécusable des monuments originaux. Ce grand ouvrage, si désiré du monde savant, aurait formé 10 vol. in-8°, avec 500 planches. Le prospectus parut vers la fin de l'année 1831, mais ce fut le dernier ouvrage de Champollion. Une première attaque d'apoplexie le frappa vers la fin de décembre, une seconde l'enleva le 4 mars 1831. Il était âgé de 41 ans et 2 mois. — C'est dans le court intervalle de ces deux atteintes qu'il employa toutes ses forces à mettre en bon ordre le manuscrit de sa *Grammaire égyptienne;* il le remit à son frère en lui disant : « Voilà, j'espère, ma carte de visite à la postérité. »

Les journaux du temps rappellent avec quel douloureux empressement les savants français et étrangers, pour honorer la mémoire de l'illustre mort, se joignirent à sa famille éplorée. Sylv. de Sacy, de Forbin, Humboldt et Arago portaient les coins du drap mortuaire : Walkenaer et Letronne dirent sur sa tombe la profonde affliction de la science (2). Les jeunes gens qui l'avaient suivi en Égypte entouraient son cercueil et pleuraient un maître bon, indulgent et généreux. — A la nouvelle de sa mort le conseil municipal de Figeac lui fit élever un monument commémoratif sur la place principale de cette ville (3) et le conseil général du département du Lot fit placer dans la salle de ses séances son buste en marbre, auprès de ceux de Marot et de Fénelon.

(1) Il ne fut admis que trois ou quatre ans plus tard, le 7 mai 1830.

(2) Ces deux discours sont insérés dans les publications de l'Institut.

(3) Voy. l'*Allobroge*, t. I, et ci-apr., § III, n° IV.

Un cippe lui a été érigé dans le musée royal de Turin. Enfin, son buste, en marbre aussi, est dans l'une des salles du musée de Versailles et dans la nouvelle décoration extérieure du Louvre.

L'importance de ses travaux est appréciée dans ces paroles de deux illustres juges : « Depuis la renaissance des lettres peu d'hommes ont rendu à l'érudition des services égaux à ceux qui consacrent le nom de Champollion à l'immortalité (1). » Et Châteaubriand écrivant à M. Champollion-Figeac ajoutait : « Ses découvertes, éclairées par vos propres recherches, auront la durée des monuments immortels qu'elles nous ont fait connaître. » — Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et de St.-Joseph de Toscane, et membre de l'Institut, des Académies de Gœttingue, de Turin, de Stokholm, de St.-Pétersbourg, de Florence, de Livourne, de Grenoble, de Toulouse, d'Aix, de Strasbourg, de Lyon, de Marseille, de la Soc. des antiquaires de Normandie, de la Soc. asiatique et litt. de Londres, de la Soc. archéologique de Rome. — En lui, l'homme privé valait encore plus que le savant. Dominé par les affections de famille, nul n'était plus aimant dans l'intérieur ; homme d'esprit, peu d'hommes furent plus aimables dans le monde.

Il laissa de nombreux mss. dont l'acquisition fut faite par l'État en vertu d'une loi du mois d'avril 1833 (2). Le prix forma la dot de sa fille unique. Sa veuve, *Mme Rosine Blanc,* de Grenoble, reçut par la même loi une pension viagère. Le gouvernement ordonna la publication des mss. terminés, et une commission de savants fut chargée de la diriger. M. Champollion-Figeac, membre de cette commission, et qui seul connaissait l'ordre de ces précieux mss. en fit exécuter la gravure et l'impression. Il consacra 14 ans à cette grave publication (1834 à 1848) et mit successivement au jour les ouvrages indiqués ci-après, § II.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Discours d'ouverture du cours d'histoire de l'acad. de Grenoble.* Grenoble, 1810, in-4°.

(1) Sylv. de Sacy. *Notice sur la vie de Champollion,* ci-apr., § III, n° II.

(2) Un disciple infidèle, l'italien Salvolini, parvint à soustraire une partie de ces mss., mais sa mort, arrivée bientôt après, les restitua à la science. Voy. ci-après, § III, n° VI.

II. *Observations sur le catalogue des manuscrits coptes du musée Borgia à Velletri par Zoëga.* Paris, Sajou, 1811, in-8°.

III. *L'Égypte sous les Pharaons, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue et l'histoire de l'Egypte avant l'invasion de Cambyse.* Grenoble, Peyronard, 1814, 2 vol. in-8°.

IV. *Lettre sur les odes gnostiques coptes attribuées à Salomon.* Paris, Sajou, 1815, in-8° (extr. du *Magasin encyclop.*).

V. *Observations sur les fragments coptes en dialecte Baschmourique, de l'ancien et du nouveau Testament publiés par M. W. Fr. Engelbreth à Copenhague.* Paris, Lenormant, 1818, in-8°, 16 pp.

VI. *De l'écriture hiératique égyptienne.* Grenoble, Baratier, 1822. Tableaux lith. in-fol.

VII. *Lettre relative au zodiaque de Denderah.* Paris, Lanoe, 1822, in-8°.

VIII. *Observations sur l'obélisque égyptien de Philæ.* Paris, Smith, 1822, in-8°.

IX. *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques.* Paris, F. Didot, 1822, in-8°, pl. = Réimpr. le n° XI, ci-apr.

X. *Panthéon égyptien, collection des personnages mythologiques de l'ancienne Égypte, d'après les monuments.* Paris, F. Didot, 1823 à 1832, in-4°, fig.

XI. *Précis du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens.* Paris, Imp. roy. 1824, in-8°, 48 pl. = 2e éd. augmentée de la *Lettre à M. Dacier* (ci-dev. IX).

XII. *Lettre à M. Letronne sur l'expression phonétique des noms de Pétéménon et Cléopâtre dans les hiéroglyphes de la momie rapportée par M. Cailliaud.* Paris, impr. Bobée, 1824, in-8°, 8 pp.

XIII. *Lettres (Deux) à M. le duc de Blacas relatives au musée royal égyptien de Turin.* Paris, F. Didot, 1824 et 1826, 2 part. in-8°, avec pl.

XIV. *Catalogo de' Papiri Egiziani della Biblioteca Vaticana.* Roma, typ. Vatic. 1825, in-4° (Traduct. du cardinal Maj.) = A été trad. en allemand, par M. Kosegarten, Leipsick, 1827, in-4°.

XV. *Lettre à M. Z***, en réponse à l'abbé Lanci.* Rome, Contedini, 1825, in-8°, 10 pp.

XVI. *Lettre à M. le duc de Blacas, sur le nouveau système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth.* Florence, Piatti, 1826, in-8°.

XVII *Explication d'une stèle égyptienne représentant Sésostris enfant.* Livourne, 1826, in-8°, avec 1 pl.

XVIII. *Notizia sopra un basso-rilievo*

della collezione Salt. Firenze, Prelati, 1826, in-8°, pl.

XIX. *Rapport à M. le duc de Doudeauville sur la collection égyptienne nouvellement acquise par l'ordre de S. M. à Livourne.* Paris. Fain, 1826, in-8°, 24 pp. (Extr. du *Bulletin univ. des sciences.*)

XX. *Catalogue de la collection égyptienne du Louvre.* Paris, impr. Crapelet, 1827, in-12. C'est l'ancien livret du Musée.

XXI. *Analyse critique de la lettre sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques adressée à M. le chevr de Goulianoff par M. Klaproth.* Paris, Fain, 1827, in-8°. (Extr. du *Bulletin univ. des sciences et de l'instruct.*)

XXII. *Aperçu des résultats historiques de la découverte de l'alphabet hiéroglyphique égyptien.* Paris, Fain, 1827, in-8° (Extrait du *Bulletin univ. des sciences et de l'industrie.*)

XXIII. *Notice sur le Papyrus hiératique et les peintures du cercueil de Pétéménoph.* Paris, impr. roy., 1827, in-8°.

XXIV. *Les monuments de l'Egypte et de la Nubie. Prospectus.* Paris, F. Didot, 1831, in-8. Voy. ci-apr. n° XXVI.

§ II.

OUVRAGES POSTHUMES DE CHAMPOLLION *LE JEUNE.*

XXV. *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829.* Paris, F. Didot, 1833, in-8° avec pl.

XXVI. *Monuments de l'Egypte et de la Nubie.* Paris, F. Didot, 1834, et années suiv., 2 vol. gr. in-fol., avec 550 pl.

XXVII. *Grammaire égyptienne, ou principes généraux de l'Écriture sacrée égyptienne appliqués à la représentation de la langue parlée.* Paris, F. Didot, 1835-41, in-f°, 690 pp. (avec une preface de l'éditeur).

XXVIII. *Dictionnaire égyptien en écriture hiéroglyphique.* Paris, Firm. Didot, 1841-43, in fol. lith. (avec une préface de l'éditeur).

XXIX. *Mémoire sur les signes employés par les anciens Egyptiens à la notation des divisions du temps dans leurs trois systèmes d'écriture.* (Inséré dans les *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et belles-lettres,* t. xv, pp. 73 à 136 avec 6 pl.)

Les cinq ouvrages ci-dessus ont eté publiés par son frere.

XXX. *Recettes médicales contre les maladies de la peau, traduites d'un manuscrit copte.* (publiées par M Poitevin dans la *Revue archéologique*).

§ III.

ÉCRITS RELATIFS A CHAMPOLLION.

I. *Tributo di reconoscenza e d'amore... alla memoria di G.-F. Champollion, da Rosellini.* Pisa, 1832, in-4°, avec portr.

II. *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Champollion le jeune,* par Sylvestre de Sacy. Paris, F. Didot, 1833, in-8°.

III. * *Notice sur feu M. Champollion le jeune* (extr. du *Bulletin univ. des sciences,* 1832), in-8°.

IV. *Notice sur le monument de Champollion élevé à Figeac,* par le baron de Crazannes, délégué par l'Institut pour assister à son inauguration, 1836, in-8°.

V. *Examen critique des travaux de feu Champollion sur les hiéroglyphes,* par Klaproth. Paris, Dondey-Dupré, 1832, in-8°.

VI. *Notice des manuscrits autographes de Champollion le jeune, perdus en l'année 1832 et retrouvés en 1840;* par Champollion-Figeac. Paris, Didot, 1842, in-8°. Relative à la soustraction de ses mss. par Salvolini. Voy. ci-dev. p. 215, note 2.

VII. *Essai sur le système des hiéroglyphes phonétiques du docteur Young et de M. Champollion le jeune, par H. Salt; trad. de l'anglais et augmenté de notes par Revoir.* Londres, 1825, et Paris, 1826 et 1827, in-8°, fig.

VIII. *La chronologie sacrée basée sur les découvertes de Champollion,* par André Archinard. Paris et Genève, 1841, in-8°.

IX. *Lettre à M. Champollion le jeune sur l'incertitude de l'âge des monuments égyptiens,* par M. Henry. Paris, 1828, in-8°.

PORTRAITS.

I. *L. G. des. dal Vero in Egitto, l'anno 1829,* lith. in-4°. - de 3/4. D. En costume égyptien. — II. *Champollion le jeune* (Hopwood sc.). Buste, 3/4, D. point - H. 109 mill. L. 77 mill. - Il y a des épr. av. la lettre.

CHAMPOLLION (Jacques-Joseph), dit **CHAMPOLLION-FIGEAC**, du lieu de sa naissance. frère du précédt, savant archéologue, naquit à Figeac (Lot), le 5 octobre 1778. Sa famille le rappela fort jeune à Grenoble, où il completa ses études et ne tarda pas à s'adonner avec ardeur a l'archéologie. En 1803, il publia son premier ouvrage, *Dissertation sur un monument souterrain,* qui lui valut d'être admis dans la Societé des sciences et des arts de Grenoble, dont il fut pendant longtemps secrétaire. Nommé, en 1808, bibliothécaire adjoint et ensuite bibliothecaire de la ville, il

s'occupa avec le plus grand zèle du service de cet établissement, y incorpora un grand nombre d'ouvrages restés jusque là dans les dépôts nationaux, réunit tous les mss. et toutes les éditions du XVe S. en deux sections distinctes et en fit les catalogues. Bien plus, par ses démarches personnelles, il l'enrichit de plusieurs belles et riches collections, telles que la *Description de l'Égypte*, donnée par ordre spécial de l'empereur, le *Dict. chinois*, le *Strabon* français, l'*Almageste* de Ptolémée, et autres grands ouvrages à figures obtenus en 1815 du ministre de l'intérieur. — M. Champollion prit part à tout ce qui, dans le départ. de l'Isère, intéressait les sciences et les lettres. Il fut nommé examinateur des élèves pour les écoles militaires, et, lors de la formation de l'Université, en 1809, devint professeur de littérat. grecque (1810), secrétaire, puis doyen de la Faculté des lettres de l'Acad. de Grenoble et membre correspondant de l'Institut. Il contribua puissamment, avec M. Berriat Saint-Prix, à donner une forte impulsion aux travaux historiques en Dauphiné : la liste de ses ouvrages uniquement relatifs à cette province, qu'on trouvera ci-après, fait voir dans quelle proportion il prit part au mouvement littéraire qui s'y accomplit alors.

Au milieu de ses occupations studieuses, lié avec tous les amis des lettres qui étaient à Grenoble, entre autres avec le savant Fourier, préfet de l'Isère, M. Champollion goûtait les douceurs d'une vie tranquille et en harmonie avec ses goûts, lorsque les événements politiques de 1815 vinrent la bouleverser tout à coup. Le mercredi 8 mars, Napoléon, alors de passage à Grenoble, le fit appeler à la préfecture par le commandant Raoux, et lui confia d'abord la rédaction du *Journal de l'Isère*, qui était sorti de ses mains, puis lui demanda une relation du retour de l'île d'Elbe, d'après les instructions verbales qu'il lui dicta. Cette relation, aussitôt rédigée, fut approuvée par l'empereur et publiée dans le journal. En même temps, M. Champollion fut chargé de divers détails du service du cabinet : l'empereur l'avait demandé au maire, « n'ayant personne pour écrire, » *et il écrivit* jusqu'à son départ, le 9, à midi. Les jours suivants, il continua à correspondre avec le quartier-général, à envoyer 1000 exempl. de chaque numéro du *Journal de l'Isère*, à recevoir des instructions, et c'est à lui que fut adressé le malheureux Mouton-Duvernet, envoyé en mission dans l'Isère. Bientôt après, il se rendit à Paris, où l'empereur l'accueillit gracieusement et lui confia plusieurs missions. M. Champollion profita de la faveur dont il jouissait pour demander la création d'une école de méd. à Grenoble; il fut présent aux ordres donnés à ce sujet au ministre Carnot. Il assista à toutes les députations des départements pour donner à l'empereur les renseignements qu'il lui demandait : enfin, *il tint la plume* comme secrétaire à l'Assemblée générale des députations des colléges élect. présidée par Cambacérès et signa avec lui le résultat du dépouillement général des votes qui fut proclamé le lendemain au Champ-de-Mai. Ce rôle politique lui valut les persécutions de la Restauration. Il fut destitué de ses fonctions de bibliothécaire de Grenoble; en octobre 1815, un décret supprima la Faculté de lettres de cette ville dont il était doyen, et en mars 1816 un ordre d'exil décerné aussi contre son frère, vint l'obliger à sortir du département de l'Isère (1). Pour échapper aux tracasseries de la province il vint ensuite habiter à Paris et s'occupa à s'y faire une position.

M. Champollion fut un des fondateurs et le premier secrétaire de la Société de l'Enseignement mutuel; il concourut aussi à la fondation des Sociétés asiatique, de Géographie et de l'Hist. de France, dont il devint un des actifs collaborateurs; il seconda la fondation du *Bulletin* de Férussac, dont il rédigea, avec son frère d'abord, seul ensuite, jusqu'en 1838, la partie hist. et archéologique. En même temps il publia un grand nombre de travaux remarquables tels que le *Résumé d'Archéologie*, le *Résumé de Chronologie*, les *Œuvres de Fréret* (t. I), les *Annales des Lagides*, etc. Ces importants ouvrages, dont le dernier fut couronné par l'Institut en 1820, attirèrent enfin sur leur savant auteur l'attention du gouvernement. En 1828, le ministre Martignac créa, pour lui, une place de conservateur aux mss. de la Bibliothèque royale, en même temps qu'on créait pour son frère celle de conservateur au Musée du Louvre, et deux ans après, à l'organisation de l'École des Chartes, il fut nommé professeur de paléographie. Il remplit ces paisibles et honorables fonctions jusqu'en 1848. Pendant cette période de sa vie, il a fait pa-

(1) Cet ordre fut révoqué en 1818 seulement.

raître, entre autres ouvrages, sa *Paléographie universelle*, et plusieurs vol. de la *Collection des Documents inédits de l'Hist. de Fr.* Enfin, il s'est associé à la gloire de son illustre frère, mort en 1832, en publiant, sous les auspices du gouvernement, les précieux ouvrages qu'il avait laissés inédits.—La révolution de 1848 l'enleva à la fois à ses élèves et à la Bibliot., il fut destitué : mais à peine arrivé au pouvoir, le président de la république, dont tous les actes tendaient à reconstruire ce que la révolution avait défait, se hâta d'employer M. Champollion. En 1849, il l'envoya d'abord en mission à la bibliothèque du palais de Fontainebleau et, peu de temps après, il lui confia les fonctions de conservateur des objets d'arts et de la Biblioth., qu'il remplit aujourd'hui (1856).

OUVRAGES DE M. CHAMPOLLION-FIGEAC. RELATIFS AU DAUPHINÉ. (1)

I * *Dissertation sur un monument souterrain existant à Grenoble*. Grenoble, 1804, in-8° de 25 pp., avec 1 fig. Il en a été tiré 20 exempl. in-4°. - C'est la description de la crypte de l'église Saint-Laurent.— II. *Inscriptiones Cularonenses restitutæ*. Gratianopoli, 1804. Tableau *in plano* reprod. dans l'ouvrage suiv. — III. *Antiquités de Grenoble, ou histoire ancienne de cette ville d'après ses monuments*. Grenoble, impr. de Peyronard, 1807, in-4° de 151 pp.—IV. *Éloge historique de M. Etienne Bérard-Trousset, docteur en médecine, ancien professeur de physique et de chimie à l'École centrale du département de l'Isère, etc.* Grenoble, impr. de Peyronard, 1807, in-8° de 32 pp. — V. *Notice sur les accroissements de la bibliothèque de Grenoble pendant l'année 1808*. Grenoble, 1809, in 8° de 102 pp. — VI. *Nouv. recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère; suivies d'un essai sur la littérature dauphinoise et d'un appendice contenant des pièces en vers ou en prose peu connues, des extraits de manuscrits inédits et un Vocabulaire*. Paris, Goujon, 1809, in-12 de 201 pp.—VII. *Lettre sur une statue du moyen-âge découverte par M. Lemaître, curé à Grenoble*. Paris, Sajou, 1810, in-8° de 10 pp. (Extrait du *Magas. encyclop.*)—VIII. *Discours d'ouverture et programme d'un cours de littérature grecque*. Grenoble, 1810, in 4° de 32 pp.— IX. *Notice sur div. contrées du dép. de l'Isère*. (Voy. ci-dev. p. 127, n° LXV.) — Lettre à M. Millin *sur des Inscriptions romaines des environs de Grenoble*. 1811, in-8°, 6 pp. — XI. Autre au même *sur une Inscription découverte à Grenoble*. 1811, in-8°, 6 pp. – XII. *Dissertation sur un triptique grec du cabinet des antiques de Grenoble*. Paris, Sajou, 1811, in-8°, fig.— XIII. *Notice sur l'édition princeps de la danse macabre existant à la bibliothèque de Grenoble*. Paris, Sajou, 1811, in-8°, 16 pp. — XIV. **Extrait du Journal du département de l'Isère, du vendredi 21 février 1812, n° 23*. (Grenoble, impr. de la v° Peyronard), in-8°, 4 pp. C'est l'Eloge funèbre de Dubois-Fontanelle, prononcé sur sa tombe par M. Champollion-Figeac.—XV. *Nouveaux éclaircissements sur la ville de Cularo, aujourd'hui Grenoble*. Paris, Sajou, 1814, in-8°, 32 pp. (Extr. du *Magasin encyclop.*) — XVI. *Fourier et Napoléon*. Paris, F. Didot, 1844, in-8°, 364 pp. On y trouve de curieux détails sur les événements de 1815 à Grenoble.

M. Champollion a rédigé le *Journal administr.* de Grenoble, auquel il contribua à donner une apparence plus littéraire en y insérant des extraits historiques concernant l'ancien Dauphiné, et en accueillant facilement les élucubrations en vers et en prose des beaux esprits de l'endroit.

CHAMPOLLION-FIGEAC (Pierre-Jules-Isidore), fils du précédent, né à Grenoble le 3 mai 1811, fit ses études au collége de cette ville. Admis à l'École polytechnique, en 1831, et nommé en 1833, s.-lieutenant-élève d'artill. à l'école de Metz, cet officier fut attaché en 1841 à l'arsenal de Grenoble en qualité de capitaine, et y dirigea divers travaux de construction. Appelé en 1844 au ministère de la guerre, il y occupe actuellement, avec le grade de chef d'escadron, l'emploi de chef de la section du matériel de l'artillerie.— M. Champollion est membre de la Légion-d'Honneur, des ordres de l'Epée de Suède, des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, etc.

On a de lui : — I. *Instruction sur la comptabilité du matériel et des finances des parcs et établissements de l'artillerie*. Paris, Impr. imp., 1854, in-4°. — II. *Inventaire général du matériel de l'artillerie, avec notes et instructions préliminaires*. Paris, Impr. imp., 1855, in-fol.

CHAMPOLLION-FIGEAC (Aimé-Louis), frère du précédent, né à Grenoble le 15 décembre 1813, y fit ses premières études et vint, très-jeune en-

(1) Voy. la liste d'une partie de ses autres ouvrages dans la *France litt.* de M. Quérard.

core, à Paris. Admis au cours de l'École des chartes de l'abbé Lépine, il lui succéda à la Bibliothèque roy. en 1831 en qualité d'employé à la section des manuscrits. Il fut ensuite nommé (1839) bibliothécaire à la même bibliothèque, fonctions dont il s'est démis en 1853, pour remplir celles de chef du secrétariat de la commission administrative des archives départementales de France.

Formé par son père aux études sérieuses, M. Aimé Champollion parcourt d'une manière digne du nom qu'il porte, la carrière des travaux paléographiques à laquelle il s'est particulièrement consacré. L'Hist. de France doit à ses soins éclairés diverses publications faites d'après des mss. inédits, ou de nouvelles éditions d'après les mss. originaux, des Mémoires de plusieurs hommes d'Etat qui jettent un nouveau jour sur les affaires publiques en France aux XVIe et XVIIe siècles. — En 1847, son initiative contribua puissamment à la fondation de la *Société litt. de l'Histoire de l'ancien Dauphiné*, et il fut, avec M. Borel d'Hauterive, le rédacteur de l'*Album*, publié par cette société (1).

(1) En 1847, plusieurs de nos compatriotes fixés à Paris, instituèrent dans cette ville, avec l'autorisation du ministre de l'instruct. pub., une soc. litt. sous le nom de *Société de l'Histoire de l'ancien Dauphiné*. Ils avaient pour but de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'Histoire générale du Dauphiné et à celle des diverses villes et seigneuries de cette province ;

2° Des traductions de ces documents;

3° Un *Album hist. et archéolog. mensuel* contenant le compte rendu des travaux de la société ; des articles de critique hist. exclusivement relatifs au Dauphiné; des documents de peu d'étendue et le bulletin des livres ou autres publications litt. ou hist. intéressant la province.

La société s'organisa rapidement, sous la présidence de M. le marquis d'Audiffret, elle compta parmi ses premiers membres fondateurs des hommes appartenant aux plus illustres familles du Dauphiné. Un règlement et des statuts furent rédigés, et le 15 mars 1847, le président adressa une lettre circulaire à tous les Dauphinois qu'il supposait devoir s'intéresser à la nouvelle institution, pour les inviter à en faire partie. Malheureusement peu de personnes, dix au plus, répondirent à cet appel. Les grands noms des fondateurs, et, par-dessus tout, la somme de trente francs, à laquelle était fixée la cotisation annuelle de chaque sociétaire, effrayèrent un grand nombre de pauvres gens de lettres qui auraient pu apporter à ce patriotique projet leur concours utile et empressé. — Réduite à vingt-sept membres, la société vécut quelques mois et s'éteignit, je ne sais trop comment, après avoir fait les frais de deux publications dont voici les titres : 1° *Album hist. archéolog. et nobiliaire du Dauphiné, publié sous la direction de MM. Champollion-Figeac, par M. A. Borel d'Hauterive*. Paris et Grenoble, 1847, un vol. in-4°. Cette publication est divisée en deux parties ayant chacune une pagination différente : la première, consacrée à l'archéologie, à la noblesse, etc., a 96 pages; la deuxième, contenant des documents inédits, est de 92 pages. Au texte doivent être jointes 11 planches. - 2° *Numismatique du Dauphiné*, 14 planches in-4°.

BIBLIOGRAPHIE.—I. *Notice sur le diurnal du roi René*. Paris, F. Didot, 1831, in-8°. — II. *Paléographie des classiques latins*. Paris, Panckouke, 1837, in-4°, avec 10 pl. — III. *Mémoires du cardinal de Retz, édit. publiée pour la première fois d'après les mss. autographes*. Paris, Bobée, 1837, gr. in-8°, avec un *complément* rédigé par M. Champollion-Figeac, père. (Collect. Michaud et Poujoulat) ; = autre édit., augmentée de lettres inédites et de fac-simile. Paris, Heuguet, 1842, 2 vol. in-18. — IV. *Registre-Journal de Pierre de Lestoile, publié d'après les mss. autographes*. Paris, Bobée, 1837, 2 volumes in-8°. (Même collect.) — V. *Notice sur les mss. autographes de Pierre de Lestoile et du cardinal de Retz, et l'édition nouvelle de leurs ouvrages*. Paris, impr. de Proux, 1837, in-12. — VI. *Mémoires de Pierre Lenet, publiés d'après ses manus. autogr. inédits*. Paris, Bobée, 1838, grand in-8°. (Même collect.) — VII. *Mémoires de Brienne, de Montrésor, de Fontrailles, de La Châtre, de Turenne et du duc d'Yorck*. Paris, Bobée, 1838, in-8°. (Même collection.) — VIII. *Mémoires d'Omer Talon et de l'abbé de Choisi, précédés de Notices et de fragments inédits*. Paris, 1839, in-8°. — IX. *Notice descriptive d'un évangéliaire latin, orné de peintures et recouvert en vermeil sculpté au VIIe siècle*. Paris, Leleu, 1840, in-8°, avec pl. — X. *Les poésies du duc Charles d'Orléans, publiées sur le ms. original de la bibl. de Grenoble conféré avec ceux de Paris et de Londres...* Paris, Belin-Leprieur, 1842, in-12 et in-8°. L'ouvrage est précédé d'une *Notice historique et littéraire sur le duc Charles d'Orléans*, qui a été tirée à part, *xxxviij* pp. (2). Pendant que M. Champollion travaillait paisiblement à cette publication au vu et au su de tous ses collègues de la Biblioth. royale, l'un d'eux, M. Guichard, entreprit (touchant exemple de confraternité littéraire!) de donner de son côté une édition des mêmes poésies, d'après les seules copies manuscrites de Paris. Il se mit en besogne et alla si vite que son livre parut juste huit jours avant celui de son concurrent. Justement blessé d'un tel manque de convenance, notre compatriote publia l'opuscule suivant : *Note additionnelle de M. A. Champollion-Figeac à son édition des poésies du duc Charles d'Orléans* (*Octobre 1842*). In-12, paginé de *xxxix* à *lvij*, pour faire suite à la *Notice*

(2) La 1re éd. des Poésies de ce prince a été publiée par notre compatriote Chalvet. (Voy. ci dev. p. 197, n° X.) Elle ne contient que des extraits.

sur Charles d'Orléans. M. Guichard fit la réponse ci-après : *Lettre de J.-Marie Guichard, éditeur des poésies de Charles d'Orléans, publiées avec l'autorisation de M. le ministre de l'Instruction publique à M****. Paris, impr. Duverger, 1842, in-18, de 36 pp. — XI. *Louis et Charles, ducs d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle, d'après les documents originaux et les peintures des mss.* Paris, Belin-Leprieur, 1844, 2 vol. in-8°, avec 48 pl. — XII. *Mémoires du duc de Guise, de du Puget et du prince de Condé.* Paris. 1839, in-8°. (Collect. Michaud et Poujoulat). — XIII. *Captivité de François Ier; recueil de documents sur les événements politiques des années 1524 et 1525, précédé d'une introduction historique.* Paris, Impr. roy. 1847, in-4°, avec 12 pl. — XIV. *Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie et de Marguerite, reine de Navarre, et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour.* Paris, F. Didot, 1847, in-4°, avec 5 pl. — XV. *Mémoires de Mathieu Molé, publiés pour la société de l'Histoire de France, et sous les auspices de M. le comte Molé.* Paris, Renouard. 1855, 4 vol. in-8°. — XVI. *Droits et usages relatifs aux travaux publics de construction sous la troisième race des rois de France.* Paris, Leleux, 1855, in-8°.

M. Champollion a aussi coopéré à la publication de la *Paléographie universelle*, dont son père a rédigé les plus importantes notices, ainsi qu'à plusieurs journaux et revues littéraires. Il a spécialement rédigé, dans l'ouvrage ayant pour titre *le Moyen-Age*, les articles *Peinture des manuscrits*, *Peinture sur verre*, *Emaux*, *Mosaïques*, etc. Le *Dictionn. de la Conversation* contient des articles bibliogr. et histor. de lui.

CHANDIEU (Alix de), d'une ancienne famille originaire de notre province fixée ensuite dans le Beaujolais, était fille d'Artaud de Chandieu (1). D'après nos historiens, elle brillait par son esprit et sa beauté à la cour de Charles II, roi de Naples et comte de Provence, à la fin du 13e s. Pistolleta, poète de ce temps-là, fut amoureux d'elle et la célébra, dit-on, dans ses vers. — Voy. Chorier, *Supplém. à l'Etat polit.*, p. 131. - Millot. *Hist. litt. des Troubadours*, III, p. 430.

(1) Cette famille remonte au XIe s. La terre de Chandieu, située dans le Viennois (canton d'Heyrieu. Isère), comprenait les paroisses de Marenne, Toussieu, Chaponay, le Rajat et autres, qui en furent démembrées à diverses époques.

CHANDIEU (Antoine de), célèbre théologien protestant, écrivain, descendait de la même famille qu'*Alix* ci-dessus, et pour cette raison, G. Allard et Chalvet lui ont donné un article dans leurs *Bibliothèques;* mais il n'appartient pas à notre province que ses ancêtres avaient quittée depuis longtemps. Il naquit au château de Chabot ou Chabottes, dans le Mâconnais, vers 1534, et mourut à Genève le 23 févr. 1591. — Voy. la *France protestante* de MM. Haag, et *Vie d'A. Laroche de Chandieu*, par Jacques Lectius. Genève, 1593, in-8.

CHANRION (Joseph), né à Grenoble le 16 août 1756 (2), exerçait dans cette ville la profession de peigneur de chanvre au commencement de la révolution. C'était un homme illettré, mais intelligent et énergique, doué de cette éloquence naturelle pleine d'images, si puissante sur l'esprit des masses. Ayant embrassé avec chaleur les idées nouvelles, il devint l'un des chefs les plus importants du parti populaire, et rendit de grands services à Grenoble en mettant son influence au service des idées modérées et en contribuant à en éloigner les mesures extrêmes si souvent invoquées dans ces temps difficiles. On raconte de lui le trait suivant. En janvier 1794, la municipalité de Grenoble ayant reçu l'avis confidentiel que le comité de salut public se proposait d'y établir une commission révolutionnaire, elle se hâta d'envoyer Chanrion à Paris, afin de s'opposer à l'exécution de ce projet. Le député grenoblois se présenta hardiment devant le terrible comité : « Il exposa l'objet de sa mission, dit M. Albin Gras (voy. ci-apr.), puis s'échauffant par degrés, il dit que lui, Chanrion, répondait du patriotisme de la ville de Grenoble : - Tu parles bien haut, citoyen! et qui nous repondra de toi? s'écria, en l'interrompant, un des membres du comité.- Comment, tu doutes de moi? répondit Chanrion, plus surpris qu'interdit de cette interruption. Robespierre se tournant alors vers l'interrupteur, lui dit à demi-voix: « Il me semble que puisque le citoyen Chanrion répond de Grenoble, on peut se dispenser d'y envoyer une commission. » Et le projet fut définitivement écarté. — Chanrion devint officier municipal de Grenoble en 1790, juge de paix (*extra-muros*) de 1792 à 1795, administrateur de l'Isère en 1792. Nommé

(2) Et non en 1750, comme le dit Colomb de Batines.

de nouveau juge-de-paix (canton sud-est) en 1818, il remplit ces fonctions jusqu'à la restauration, époque à laquelle il fut destitué. — Il est mort à Grenoble le 28 nov. 1830. —Voy. Durand, *Antoine ou le Dauphiné*. t. IV, pag. 319, note (1). Albin Gras, *Deux années de l'hist. de Grenoble*, pp. 70 et 125.

CHAPPOT (Jean), minime, né à Saint-Marcellin, mort en 1631. Ce religieux, omis par Waddingus (*Script. ord. min.*), a laissé les deux écrits ci-apr. :

I. *Vie et miracles de S. François de Paule*. Nancy, 1621, in-8°.—II *Defensio contra epistolam apologeticam Claudii Du Virier, quâ sanctum Franciscum de Paulâ sororem habuisse probatur et nepotes, et rationes in oppositum refelluntur, in favorem nepotum prænunciati sancti*. Parisiis. 1628, in-4°.-Cet opuscule est relatif à une *Vie de saint François de Paule* (Rouen, 1620, in-8°), composée par son confrère Claude Du Vivier. —Voy. Lelong, *Bibl. hist.*

CHAPPUIS (François), médecin protestant, né dans le Viennois d'après Guy Allard, ou dans le Lyonnais d'après Duverdier, se réfugia à Genève où il fut reçu bourgeois vers 1535. Il y publia un ouvrage assez rare intitulé : *Sommaire contenant certains et vrais remedes contre la peste*. Genève, 1548, in 8°. — Voy. Haag. *France protestante*.

CHAPPUYS (Antoine), écrivain du 16e s., né à Grenoble, a traduit de l'italien les 2 ouvrages suivants :

I. *Description de la Limagne d'Auvergne, en forme de dialogue, avec plusieurs médailles, statues, oracles, épitaphes, sentences et autres choses profitables aux amateurs de l'antiquité*. (Trad. de Gab. Simeoni). Lyon, Rouille, 1561, in-4° de 3 ff. prélim. et 144 pp. fig. (Bib. de Grenoble. - L'original italien est intitulé : *Dialogo pio e speculativo con diverse sententie latine e volgari*. Lyon, 1560, in-4°. — II. *Le duel ou combat de Hieron. Mutio Justinopolitain, avec les réponses chevaleresques du meme auteur*. Lyon, Rouille, 1561, in-4°. = Autre éd. Lyon, 1582, in-8°. = Autre : Lyon, *pour Jean Degabiano et Samuel Girard*, 1604, in-8°. - L'original italien est intitule : *Duello del Muzio con le riposte cavalleresche*. Venise, Giolito, 1558, 1560 et 1564, 2 tom. en un vol. in-8°. (B. de Grenoble.)

CHARBOT (Nicolas), naquit à Grenoble le 16 novembre 1645, de Louis Charbot, notaire, et de Jeanne Rey. Il fut avocat au parlement et mourut dans sa ville natale le 18 mars 1722. On ne sait rien de plus sur sa vie. Il a laissé deux manuscrits interessants pour notre province :

Le premier est un *Dictionnaire étymologique de la langue vulgaire qu'on parle dans le Dauphiné*. Il se trouvait au commencement de ce siècle dans la bibliot. de M. Du Bouchage, préfet des Alpes-Maritimes ; à sa mort, M. Ducoin le demanda à sa veuve pour la Bibl. de Grenoble, mais on ne put le trouver. C'était le ms. original et autog.; il formait un gr. in-8° de 404 pp. — M. J.-J. Champollion Figeac s'en est servi pour la composition de ses *Recherches sur les patois...*, et y en a inséré (pp. 123-128), quelques fragments relatifs aux proverbes et aux anciens usages du Dauphiné. « Ce ms., dit-il (*loc. cit.*, pp. 70-72) offre un grand intérêt, et son auteur fait preuve de beaucoup d'érudition. Chaque mot, rangé par ordre alphabétique, est suivi de son étymologie recherchée dans les langues anciennes et modernes... Il a eu soin de conserver dans son travail plusieurs fragments de poésies dauphinoises qui sont perdues, et surtout d'ajouter à beaucoup de mots des notes très-précieuses pour l'hist. du départ. de l'Isère, puisqu'elles contiennent l'indication et l'explication d'un grand nombre d'usages, de coutumes, de jeux et de proverbes particuliers à ce pays. » — Il y a une copie de ce ms. à la Biblioth. imp. in 4° (*suppl. Fr.*, n° 109).—Voy. *Mélanges Biogr. et Bibliogr. relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné*, pp. 224-26.-*Nouv. Recherches sur les patois*.... par Champollion-Figeac, Paris, Goujon, 1809, in-8°, pp. 70-75.

Le deuxieme manuscrit, daté de Die, 24 mars 1717, est une *Histoire de la ville de Grenoble*. Je ne sais où il se trouve aujourd'hui. J. Cl. Martin, qui a consacré une notice à Charbot, dans la *Revue de Vienne*, t. III, pp. 321-24, nous apprend que le ms. autogr. resta longtemps entre ses mains, et qu'il l'*enrichit* d'un grand nombre de notes. Il se proposait même de le publier avec des additions de sa façon, et fit insérer la réclame suivante dans la même *Revue*, t. II, p. 278 :

SOUS PRESSE,

Dès qu'on aura le nombre suffisant de souscripteurs.

Cularo, plus tard Grenoble, ou

(1) *Antoine ou le Dauphiné à la fin du* XVIII*e siècle, roman historique*, par A. Durand l'aîné. Paris, 1831, 4 vol. in-12.

histoire ancienne et moderne de cette ville, et de nombre de localités dauphinoises, etc., divisée en cinq parties, par Nicolas Chabbot *et* Jean-Claude Martin, *son continuateur.* - *Prix, 5 fr.*

Mais ce projet, comme tant d'autres du même auteur, n'a pas eu de suites.

CHARENCY (Guillaume), jurisconsulte, conseiller au parlement de Grenoble de 1578 vers 1625, a laissé les deux ouvrages suivants qui ont été publiés après sa mort :

I. *Nouvelle pratique judiciaire, tant civile que criminelle.* Grenoble, 1658, in-8°. Ce traité, aujourd'hui oublié, est rare, quoi qu'en dise Bourgeat dans la *Biogr. universelle.* — II. *Nouvelle théorique et pratique des notaires.* Lyon, 1694, in-8°.

Un autre, *Guillaume* Charency, chanoine de St-Sauveur de Crest, vivant en 1680, a écrit *la clef du sens littéral et moral de quelques pseaumes de David.* Je ne possède pas d'autres renseignements sur cet ouvrage.

CHARLOT (Hugues), baron de l'empire, général de brigade, né à Voiron le 10 juin 1757, entra le 2 mai 1776, comme simple soldat, dans le régiment de Foix. Il quitta le service en 1790 et s'engagea de nouveau l'année suiv. dans le 3e bat. des volontaires de l'Isère, dont il fut élu capitaine le 24 novembre. Nommé chef de bat. le 1er août 1793, il se signala au siége de Toulon en faisant mettre bas les armes à l'etat-maj. d'un général anglais. Passé ensuite à l'armée d'Italie, plusieurs actions d'éclat firent mettre son nom à l'ordre du jour. On cite, entre autres, sa belle conduite au passage de la Brenta (6 nov. 1796), qui lui valut d'être proclamé chef de brigade sur le champ de bataille (1), et la part brillante qu'il prit au siége de Rome (janv. 1799), où, à la tête de sa brigade, il enleva les formidables batteries de Nola et de Capoue.—Rentré en France en l'an VIII, il fut d'abord employé dans les départements de l'ouest, puis nommé général de brigade le 29 août 1803. En 1808, il fit la campagne de Portugal; en 1809, il commanda la province de Léon (Espagne); depuis, il fut employé en France, dans la Haute-Garonne, commanda, dès le 20 mars 1812, la 3e brig. des gardes nationales mobiles, et enfin obtint sa retraite le 10 avril 1813. — Cet officier-général mourut le 18 déc. 1821. Il était comm. de la Lég.-d'Hon. depuis le 14 juin 1804.

(1) Le Directoire ne confirma cette nomination que le 18 nov. 1798.

CHARMEIL (Pierre-Marie-Joseph), chirurgien, né à Tullins (Isère), le 1er novembre 1742 (2). Après avoir étudié la chirurgie à Grenoble en 1759, il vint à Paris prendre le grade de docteur en médecine, et entra à l'hôpital militaire de Bicêtre en 1765, où il obtint, à la suite d'un concours, la place de chirurgien-major à Château-Queyras (Hautes-Alpes), le 9 janv. 1769. De là, il passa avec le même titre à l'hôpital milit. de Mont-Dauphin le 31 décembre 1777, puis, avec celui de 2e chirurgien-major, à l'hôpital militaire de Metz le 20 janvier 1789. Depuis lors, il ne quitta plus cette ville et y devint successivement : 1er chirurgien-major, le 1er févr. 1792, chargé des hôpitaux de l'armée de la Moselle pendant la campagne de l'an IV ; chirurgien en chef et professeur à l'hôpital le 26 septembre 1796 ; membre du jury médical du département le 21 novembre 1803. Il est mort à Metz le 21 mai 1814. — Il était membre correspondant de l'académie de médecine de Paris (18 mars 1778), de l'academ. des sciences de Turin (26 avril 1784), et membre de la Légion-d'Honneur (14 juin 1804).

On a de lui : I. *Essai sur la convalescence.* Paris, Didot, 1812, in 4°.—II. *Recherches sur les métastases, suivies de nouvelles expériences sur la régénération des os.* Metz, chez Antoine, 1821, in-8°, avec deux pl. - L'auteur a inséré dans cet ouvrage, pp. 249 et suivantes, l'éloge funèbre de son fils, J.-B. Charmeil, chirurgien s.-aide à l'hôpital militaire de la garde royale, mort à Metz en 1817.

CHARRAS (Joseph), général de brigade, baron de l'empire, naquit à Montauban (Drôme), le 12 mars 1769. Entré comme simple soldat dans le bataillon des volontaires de Nyons le 25 septemb. 1793, il en fut nommé capitaine le même jour par ses camarades et partit avec ce corps pour l'armée d'Italie. De l'an VI à l'an IX, il fit les campagnes d'Egypte et de Syrie, où il gagna le grade de chef de bataillon (29 mars 1801). Devenu major du 6e régiment d'infant. légère (22 déc. 1803), il servit pendant quelques années à l'armée de l'intérieur, puis (1809) à celle de Flandre. En 1811, il retourna en Italie, y devint colonel (7 sept.), et termina sa carrière militaire par la campagne de Saxe (1813),

(2) Quelques biographes le font naître à *Mont-Dauphin le 6 août 1742*, mais j'ai préféré suivre les *Fastes de la Légion-d'Honneur* (t. V, p. 74), dont toutes les notices ont été rédigées d'après des pièces officielles.

pendant laquelle il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur (4 mai), général de brigade et baron (5 oct.) — Peu de jours après cette nomination, il tomba au pouvoir de l'ennemi. Rentré en France en mars 1814, il resta sans emploi jusqu'au 23 avril 1815, où Bonaparte, au retour de l'île d'Elbe, lui donna le commandement d'une brigade dans le 8e corps d'observation. Mais, à la 2e restauration, il fut mis en non activité (31 juillet 1815), et obtint sa retraite le 1er janvier 1825. Cet officier-général est mort le 3 décembre 1839.

CHARREL (Pierre-François), député à la Convention, né en 1760, à Corbessieux (canton de Crémieu, Isère), était homme de loi à Frontonas (Isère), au commencement de la révolution. Il fut d'abord élu membre du directoire du district de la Tour-du-Pin, ensuite (nov. 1792) député suppléant à la convention, où il remplaça Dubois-Crancé qui, nommé à la fois dans l'Isère et les Ardennes, avait opté pour ce dernier département. Dans cette assemblée, Charrel se fit uniquement remarquer par la singularité de son vote lors du procès de Louis XVI : il demanda la mort de ce prince, « sauf, dit-il, à examiner s'il ne serait pas utile de différer à l'exécution. » Puis il vota contre le sursis et l'appel au peuple ! — Après la session de la convention, il fut un de ceux que le sort fit passer au conseil des Cinq-Cents; il en sortit le 20 mai 1797, en vertu d'une nouvelle nomination. — Le coup d'État du 18 brumaire le fit entrer au corps législatif, où il resta jusqu'en 1803. De l'an VI à l'an VII, il devint membre de l'administration centrale de l'Isère et, de l'an XII à 1806, juge au trib. civil de Bourgoin. — En 1816, atteint par la loi contre les régicides, il se retira à Constance (Suisse), et y mourut l'année suiv. dans un état voisin de l'indigence, dit-on. — Voy. *Biographie univ.*, suppl. - *Deux années de l'hist. de Grenoble*, par M. Albin Gras, p. 125.

Bibliographie. — I. *Rapport et projet de décret présentés au nom du comité de l'examen des comptes... sur les obligations à remplir par les receveurs particuliers des finances, pour établir leur entière libération sur tous leurs exercices.* (S. d.) (Imp. nat.), in-8°, 16 pp. — II. *P. F. Charrel.... à ses collègues, sur la nécessité de supprimer les patentes à commencer de l'année 1792, et de confier la répartition de la contribution mobiliaire.... aux conseils généraux des communes.* (S. d.) (Imp. nat.), in-8°, 27 pp. — III. *Articles complémentaires de la constitution, proposés par P. F. Charrel..... Calendrier, poids et mesures* (Impr. nat., thermid. an III), in-8°, 7 pp. — IV. *Rapport fait par Charrel* (au conseil des cinq-cents), *relativement à un octroi de bienfaisance dans la commune de Grenoble.* 3 vendém. an VIII. (Impr. nat.), in-8°, 10 pp.

CHARRIER-SAINNEVILLE (Claude-Sébastien), dont le véritable nom est Salicon, naquit à Grenoble le 12 février 1768. Destiné à suivre la carrière administrative, il entra dans les subsistances militaires et devint inspecteur en chef de ce service à l'armée des Alpes. Pendant le siége de Lyon, en 1793, on le soupçonna d'entretenir des intelligences avec les assiégés, et un mandat d'arrêt fut décerné contre lui; mais il réussit à échapper aux perquisitions et se réfugia en Suisse. Rentré en France en 1795, il épousa Mlle Charrier de Grigny, nièce de l'évêque de Versailles, Charrier de La Roche : ce fut à la suite de ce mariage qu'il quitta son nom de *Salicon* pour prendre celui plus convenable de *Charrier-Sainneville*. — A dater de cette époque, il se fixa à Lyon où, tout occupé d'œuvres de bienfaisance, il resta dix ans sans emploi. Nommé vers 1805 adjoint au maire de cette ville, il en remplit les fonctions jusqu'en 1815, et se fit aimer par les nombreux services qu'il rendit lors de la disette de 1812 et par sa courageuse résistance au pouvoir militaire autrichien pendant l'invasion. Devenu lieutenant de police dans la même ville, son administration franchement et loyalement dévouée à la légitimité, eut à lutter contre l'effervescence des esprits et les excès de la réaction. Lors des événements de 1817, il fit arrêter les agents provocateurs dont les menées troublaient la tranquillité publique; il lutta contre les prétentions du pouvoir militaire, puis, lorsque la ridicule conspiration du 8 juin eut éclaté, il démasqua courageusement dans un *compte-rendu* les tripotages de police qui l'avaient préparée et attaqua même la compétence de la cour prévôtale. Son écrit attira l'attention du gouvernement, et le duc de Raguse fut envoyé à Lyon avec des pouvoirs extr.; mais en même temps il se vit en butte aux attaques des ultra-royalistes. Le général Canuel, qui commandait alors dans cette ville, se croyant calomnié dans le *compte-rendu*, le déféra aux tri-

bunaux ainsi qu'une brochure publiée trois mois auparavant par le colonel Fabvier sur les mêmes évenements (1). Les deux prévenus furent acquittés en première instance et condamnés par la Cour royale sur l'appel du général. — Après les scandaleux débats de cette affaire, Charrier-Sainneville ne pouvait plus conserver son emploi ; en octobre 1817, il fut nommé lieutenant de police à Strasbourg, mais il refusa et se retira à Lyon où il vécut loin des affaires publiques. Il y est mort fou vers la fin de mai 1840.

Son *compte-rendu* et le procès que lui intenta le general Canuel ont donné lieu à un assez grand nombre d'opuscules dont j'indiquerai les principaux.

Bibliographie. — *Compte-rendu des événements qui se sont passés à Lyon, depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816 jusqu'à la fin d'octobre 1817 ; par M. Charrier-Sainneville, ancien lieuten. de police à Lyon.* Paris et Lyon, 1818. in-8° de 149 pp. et 66 pp. de pièces justificatives. - Cet écrit et celui du colonel Fabvier ont fait naître, entre autres, les opuscules suivants :

I. * *Réfutation du compte-rendu de M. de Sainneville sur les événements de Lyon en juin 1817.* Lyon, 1818, in-8°. — II. *Un et un font un, ou M. Fabvier et M. Charrier-Sainneville,* par M. le comte de Montrichard. Lyon, Chambet, 1818, in-8°. — III. *MM. Fabvier et Sainneville convaincus d'être ce qu'ils sont,* par P. Bourlier, maire révoqué de Saint-Andéol. Lyon, Guyot, 1818, in-8°. — IV. *De MM. Senneville, Fabvier et Canuel, ou réflexions sur leurs mémoires,* par P. Feret. Paris, Lhuillier, 1818, in-8°, 46 pp. (2). — V. *Lettre de Jean Barbier impliqué dans la conspiration du 8 juin 1817 à M. Charrier-Sainneville.* Lyon, 1818, in-8°.—VI. *Procès en calomnie intenté par M. le lieutenant-général Canuel contre M. Charrier-Sainneville et M. le colonel Fabvier, à l'occasion des écrits publiés sur les événements arrivés à Lyon en 1817,* recueillis par Lhuillier, libraire. Paris et Lyon, 1818, in-8°. — VII. *Procès en calomnie entre M. le lieutenant-général baron Canuel et MM. le colonel Fabvier et Charrier-Sainneville. Tribunal correctionnel de Paris.* Lyon, Pitrat, in-8°. — VIII. *Discours prononcé par M. de Senneville à l'audience du 5 décembre 1818* (Extr. du *Moniteur*), in-8°, 3 pp. — IX *Hommage du départem. du Rhône, ou souscription en faveur de MM. Fabvier et Sainneville.* Lyon, Chassipollet, 1819, in-8°, 6 pp.

(1) *Lyon en mil huit cent dix-sept par le colonel Fabvier, ayant fait les fonctions de chef d'état-major du Roi dans les 7e et 19e div. milit.* Paris, Delaunay, 1818, in-8°, 31 pp.

(2) Le mémoire du général Canuel est intitulé : *Réponse à l'écrit intitulé : Lyon en 1817, par le colonel Fabvier...* Paris, Denu, 1818, in 8°, 64 pp.

CHARVET (C.), historien de l'église de Vienne. — On possède peu de renseignements sur sa vie ; on sait seulement qu'il fut prieur de St-Donat (3), chanoine de Vienne, archidiacre des titres de la Tour et de Salmorenc, et curé de Saint-André-le-Bas. D'après M. Mermet (*Histoire de Vienne,* tome III, p. 463), il mourut dans cette ville en 1772.

Bibliographie.— *Histoire de la sainte église de Vienne.* Lyon, Cizeron, 1761, in-4° de xx et 798 pp., avec 8 pl. Le ms. original et autographe était entre les mains de M. Rigaud de Serezin à Vienne en 1839. L'auteur publia en 1769 un *Supplément* de 31 pp., contenant des additions et des corrections, qui est devenu fort rare. — Cet ouvrage est bien supérieur à ceux déjà publiés sur le même sujet par J. Du Boys, Lelièvre et Maupertuy. Charvet, écrivain érudit et rempli de bon sens, a su éviter les contes de moines débités avec une crédulité plus que naïve par ses devanciers. Mais il convient de dire qu'il a été puissamment aidé par l'ouvrage de Maupertuy qu'il suit pas à pas et dont il prend trop souvent les pensées, en se contentant de les revêtir d'une forme nouvelle. Les archives de l'église de Vienne, alors intactes, lui ont fourni de précieux documents dont il a su faire usage avec discernement. D'après Barbier (*Dict. des Anonymes*, n. 7003) et plusieurs autres bibliographes, le nom de Charvet ne serait ici que le pseudonyme de Cl.-Et. Bourdet de Richebourg ; mais c'est une erreur. Ce dernier n'a été que l'éditeur.

On a de lui 2 manuscrits restés inédits: I. *Plusieurs preuves sacrées et titrées, historiques et chronologiques, pour montrer l'imposition du nom de Saint-Donat à l'ancien bourg-église-château de Jovincieux,* in-4°, de 238 ff. Ce ms. était, il y a quarante ans, entre les mains de M. Savoye, notaire à Romans. J.-C. Martin (V. ce nom) s'en est servi pour la composition de son *Hist. chronolog. de Iovinzieux.* — II. *Fastes de la ville de Vienne,* in-4° d'environ 228 pp. On connaît 2 copies de ce

(3) Colomb de Batines lui donne par erreur le titre de *chanoine* de Saint-Donat.

ms., l'une appartenait à M. Rigaud de Serezin à Vienne, l'autre a été acquise en 1839, par la Bib. pub. de cette ville. En voici la description d'après M. Colomb de Batines (*Revue du Dauphiné*, t. VI, p. 372) : « Après un avant-propos de 16 pp. viennent 5 chap. renfermant l'hist. de Vienne depuis sa fondation sous les Allobroges jusqu'en 1770. Viennent ensuite quelques dissertations fort curieuses dont voici les titres :

Description de Vienne moderne.
Conciles de Vienne.
Vienna subterranea, Elogium per Nic. Chorier.
Inscriptions découvertes depuis Chorier et corrigées.
Épitaphes du prieuré de l'Isle, sous Vienne.
Remarques sur une tête coiffée en cheveux, découverte en 1757 à Saint-Romain, près de Vienne.
Remarques sur les ruines d'un bain antique, découvertes en 1748 dans l'enclos des Capucins à Vienne.
Remarques sur une urne de verre découverte en 1751, près d'Auberives.
Remarques sur les aqueducs et égouts romains dans Vienne.
Remarques sur les anciens monuments de Vienne.
Remarques sur les figlines et poteries.
Remarques sur les tuileries.
Extrait d'un registre des délibérations de l'église de Vienne, concernant la ville de Vienne.
Remarques sur les années 1766-1770.
Remarques sur les noms anciens de quelques rues et de quelques lieux anciens des environs de Vienne.
Notice des hommes célèbres dans les lettres, nés à Vienne.

Ce précieux manuscrit a pu heureusement être sauvé lors de l'incendie de la Bib. de Vienne en 1855. » — M. H. Gariel en a publié un fragment (*Guerres de religion en Dauphiné. Vienne, 1561-1573*), dans son *Delphinalia*, pp. 123-128.

CHASTE. — *Voy.* CLERMONT.

CHASTELARD. — *V.* BOCSOZEL.

CHASTELLIER-DUMESNIL (CHARLES-LOUIS-JOACHIM, marquis de), né à Valence le 16 oct. 1700, entra au service en 1716. Il fut lieutenant-gén. des armées du roi, grand'croix de l'ordre de St-Louis, inspecteur gén. de cavalerie et gouverneur de Brouage en Saintonge. Louis XV le chargea de plusieurs missions de confiance auprès de l'empereur Charles VII, du roi de Prusse, de l'électeur palatin et lui donna, en récompense de la fidélité avec laquelle il l'avait servi, le titre de marquis, par lettres patentes du mois de décembre 1755. Nommé, en 1760, au commandement mili^t^e de Dauphiné, en remplacement du comte de Marcieu, il s'attira l'animadversion générale en se faisant l'exécuteur de l'un de ces ordres despotiques de la cour qui provoquèrent dans notre province de patriotiques résistances et préparèrent l'assemblée de Vizille. Voici quelle fut l'origine de cette affaire.

Louis XV avait décrété en févr. 1760 l'établissement d'un nouveau *vingtième* et l'augmentation de la capitation. Le parlement de Grenoble, auquel cet édit fut présenté, refusa de l'enregistrer et adressa au roi des remontrances pleines de fermeté. Mais ce prince, alors absorbé par la guerre et les plaisirs, n'entendit pas les courageuses doléances de ses magistrats, il ne vit là que des actes d'insubordination et donna l'ordre au comte de Marcieu, command^t^ milit^re^ en Dauphiné, de faire enregistrer son édit à main armée, ce qui eut lieu le 12 nov. 1760. Sans être intimidée, la cour répondit le 20 du même mois par de nouvelles remontrances, plus énergiques encore, où de grandes vérités politiques étaient parfois exprimées avec une extrême hardiesse. Cette fois le gouvernement céda : par une lettre du 13 déc. le roi désavoua la conduite du comte de Marcieu, et lui retira le commandem^t^ du Dauphiné ; alors, satisfait par cette concession, le parlement enregistra volontairement l'édit le 20 déc. (1). Mais cet édit malencontreux, qui ne devait avoir d'effet que pendant 2 ans, ayant été prorogé en 1763, de nouvelles difficultés s'élevèrent. Les magistrats de Grenoble opposèrent la même résistance qu'en 1760 et renouvelèrent leurs remontrances (17 août 1763) : de son côté, le roi eut encore recours à la violence, à l'enregistrement *par ordre*, et le marquis de Dumesnil fut chargé de cette difficile mission.

Il se présenta au parlement le 7 sept. 1763. La cour était alors en séance, mais aucun de ses membres ne se découvrit à son entrée, on lui signifia même l'ordre de sortir parce que sa présence suspendait l'audience. Sur son refus, les magistrats se retirèrent. Alors Dumesnil, en vertu des lettres de cachet dont il était porteur, retint le 1er président, le procureur gén., le greffier et l'enregistrement eut lieu *militairement*, comme on disait alors, et à huis clos. La

(1) Voy. l'opuscule suivant : *Récit de l'affaire du parlement de Dauphiné, au sujet de la conduite de M. de Marcieu chargé des ordres du roi*. (s. l. ni d.), in-12 de 58 pp.

cour se contenta pour le moment de protester contre la violence qui lui était faite, remettant au 22 nov. suivant à délibérer plus amplement sur cette affaire. Cela se passait le dernier jour des audiences, les vacances commençaient le lendemain et les choses en restèrent là pendant quelques jours. — Vers le commencement d'octobre suivant, la chambre des vacations ayant reçu l'ordre d'enregistrer des lettres patentes relatives aux biens vacants des jésuites (1) et l'édit portant des règlements pour les colléges, elle arrêta de convoquer la compagnie pour le 14 du même mois. Instruit de cet arrêté et craignant que la cour ne profitât de sa réunion pour délibérer, comme elle s'y était engagée, sur l'enregistrement forcé du 1er édit, Dumesnil se mit aussitôt en mesure d'en prévenir l'exécution. Dans ce but, il plaça aux portes de la ville des soldats chargés d'arrêter les conseillers qui reviendraient de la campagne pour se rendre à la convocation ; bien plus, des troupes entourèrent le palais de justice afin de n'y laisser pénétrer que les membres de la chambre des vacations. Justement révoltés par de tels abus d'autorité, ceux-ci se réunirent au jour indiqué, (14 nov.) et, quoique au nombre de 16 seulement, ils proclamèrent par un arrêt qu'ils représentaient la compagnie toute entière; puis, par un 2e arrêt, le commandant militaire fut déclaré coupable de lèse-majesté au second chef, perturbateur du repos public et, comme tel, condamné « à être pris et saisi au « corps pour être traduit dans les pri« sons de la conciergerie du palais, pour « son procès lui être fait et parfait, à la « forme de l'ordonnance. Et, s'il ne pou« voit être appréhendé, ses biens saisis « et annotés, et commissaires établis à « la régie d'iceux. » — Mais ces mesures ne furent pas mises à exécution : un arrêt du conseil du roi du 17 oct. cassa celui du parlement de Grenoble et Dumesnil vint triomphalement au palais entouré de tous les officiers de la garnison, de ses gardes et de la maréchaussée, faire biffer sur les registres son décret de prise de corps (22 oct.).

Ces demêlés firent en Dauphiné une grande sensation. Des attroupements eurent lieu à Grenoble et des placards séditieux furent même apposés pendant la nuit dans les rues de cette ville (2).

Cependant une modération accordée par le gouvernement sur les impôts décrétés par les édits de 1760 et de 1763, et la mort de Dumesnil arrivée à Paris le 1er mars 1764, finirent par calmer momentanément l'effervescence des esprits qui se réveilla ensuite plus tard, avec un redoublement d'énergie, dans des circonstances à peu près semblables, en 1788. — La courageuse résistance du parlement et la conduite du commandant militaire fournirent le sujet d'une comédie en trois actes qui fut jouée à Grenoble. Ce dernier et le 1er président, de Bérulle, y figuraient sous les noms de *Joachim* et de *Nasica* (3). L'esprit d'opposition ne s'en tint pas là. Dumesnil fut vivement attaqué dans plusieurs écrits du temps; on lui contesta même sa noblesse. On prétendit qu'il descendait d'un cardeur de matelas de Valence du nom de *Chastellier* et qu'il avait pris celui de la *demoiselle Dumesnil* sa mère. Cela donna lieu au méchant couplet suivant :

Margot la ravaudeuse
A dit à Dumesnil :
Cousin, je suis bien gueuse :
Viens rebattre mon lit
Comme ton aïeul Blaise
Qui jadis l'a battu
Pour un quart d'écu (4).

Ces brocards et autres du même genre ayant fini par jeter des doutes sur la noblesse de Dumesnil, sa famille fut obligée, pour les faire cesser, de publier en 1768, dans le 6e Reg. de l'*Armorial* de D'Hozier une généalogie de la maison de *Chastellier* (5). Elle remonte à un *Charles Chastellier* qui exerça des charges de finances sous Charles VIII et Louis XII. Un descendant de celui-ci, *Jean de Chastellier*, conseiller d'Etat, surintendant, contrôleur général des finances au XVIe s., fut honoré des faveurs de plusieurs de nos rois. Il eut, entre autres charges, la surintendance générale des finances dans les armées commandées par les ducs de Guise, d'Anjou et de Mayenne

(1) La société de Jésus a été supprimée en Dauphiné par arrêt du Parlement du 21 mars 1763.

(2) Voici le texte de l'un de ces placards, d'après le procès-verbal du lieutenant de police de Grenoble, P. Vallet, inséré dans une des *Relations* de cette affaire indiquées ci-après : *O France, ô peuple esclave et servile! En méprisant les lois, on t'arrache tes biens pour t'en former des chaînes. Le souffriras-tu, peuple assemblé?*

(3) Cette pièce, intitulée *Joachim de Turin*, avait pour auteurs M. de Moydieu, procureur gén. au parlement, et La Morlière. J'ignore si elle a été imprimée.

(4) Bachaumont nous a conservé dans ses *Mém.* (au 4 janv. 1764) un autre couplet plus mauvais encore tiré d'un Noël qui fut fait sur divers personnages du jour.

(5) Chorier et G. Allard lui consacrent une notice dans leurs nobiliaires.

en Dauphiné (1577 et 1580). Dans les actes où il est question de lui, il est désigné sous le nom de *le général Chastellier*. Il était né en Dauphiné et mourut au camp devant La Mure en nov. 1580, âgé de 71 ans.

ÉCRITS RELATIFS A L'AFFAIRE DU MARQUIS DE DUMESNIL.

I. *Arrêtés, procès-verbaux et arrêts du parlement de Grenoble, concernant M. le marquis Du Mesnil, lieut. gén. commandant en Dauphiné*, 1763, In-8° (Bib. de Grenoble, 7385).— II. *Relation de ce qui s'est passé au parlement de Grenoble les 6, 7, 8, 9, et 10 septembre 1763, au sujet de la publication.... qui a été faite par M. Dumesnil...* (S. l. ni d.) In-8°, 40 pp. Cette *Relation* est précédée des *Remontrances* du parlement de Grenoble du 17 août 1763. - *Suite de la Relation de ce qui s'est passé à Grenoble..* (s. l. ni d.). In 8°, 23 pp. - *Seconde suite de la Relation de ce qui s'est passé...* (s. l. ni d.). In-8°, 36 pp. - *Troisième suite de ce qui s'est passé* (s. l. ni d.). In-8°, 12 pp. Ces 4 opuscules, dont la collection est difficile à former, contiennent le recueil complet des pièces relatives à l'affaire Dumesnil — III. *Arrêtés du parlement de Grenoble, contenant le décret de prise de corps décerné contre Mr le marquis de Dumesnil*. 1763, in-8°, 28 pp.

CHATEAUDOUBLE (ANNE-FRANÇOISE DE VALBONNE DE).—Cette dame n'a pas été un bel esprit ; aucun ouvrage, aucun fait éclatant ne protége sa mémoire. Elle fut pieuse et charitable, elle consacra sa vie entière à secourir les pauvres, à soigner les malades, voilà tout. Ces titres modestes la rendent à mes yeux digne d'un souvenir. Les pages de ce livre sont assez souvent occupées par des hommes dont les noms glorieux ne rappellent que des massacres de champs de batailles, et il est juste qu'elles ne soient pas fermées aux noms, quoique obscurs, des bienfaiteurs de l'humanité.

Mme de Chateaudouble naquit à Grenoble le 11 mai 1740, de Sébastien Dupuy, conseiller au parlement, et de Louise Morel de Montrivier. Elle épousa en 1765 Joachim de Valbonne, seigneur de Chateaudouble, mais son union ne fut pas de longue durée : M. de Valbonne mourut en 1775. Inconsolable de la perte d'un époux passionnément aimé, elle vendit ses pierreries, sa vaisselle d'argent, son équipage, congédia ses gens, pour ne s'occuper que d'œuvres de miséricorde. — Lors de la Révolution, son titre de noble l'ayant obligée de fuir, elle continua à l'étranger, notamment dans l'hôpital de Chambéry, la vie d'abnégation et de dévouement admirables qui appelle la vénération sur sa mémoire. — De retour à Grenoble, elle trouva tous ses biens confisqués ou vendus ; les débris de sa fortune ne pouvaient plus suffire à ses actes de bienfaisance. Alors, ne consultant que son cœur et son infatigable charité, elle se mit à quêter chez les riches. Elle devint ainsi la providence des malheureux. Elle visitait les prisonniers, soignait les malades, allait sécher les larmes et apaiser la faim du pauvre qui se cache. — Cette femme vertueuse fut victime de son dévouement : en visitant des prisonniers à Grenoble, elle prit le germe d'une maladie contagieuse et mourut quelques jours après, le 25 décembre 1803. On lui fit des funérailles dignes des regrets qu'elle laissait ; l'évêque de Grenoble, avec tout son clergé, les autorités constituées et un peuple immense l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Le *Journal de Grenoble* (nos des 9 et 11 nivôse an XI) consacra deux articles à honorer sa mémoire et à rappeler ses vertus.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Précis de la vie de madame de Chateaudouble...* par J. Cl. MARTIN (voy. ce nom). Grenoble, imp. Peyronard, 1803, in-8°.

CHATEILLON (SÉBASTIEN), plus connu sous le pseudonyme de CASTALION (1), théologien protestant, l'un des plus savants hommes du XVIe siècle, naquit vers 1515, dans les montagnes du Dauphiné (2). Il appartenait à une

(1) Il avait pris ce pseudonyme d'après un usage fort suivi alors par les gens de lettres. Il raconte dans sa défense contre Calvin (ci-apr., p. 231, n° XI), que se trouvant à Lyon, quelqu'un l'appela par erreur *Castalion* au lieu de *Chateillon*. « Quod ego « nomen audiens, dit-il, a Musarum fonte Castalio « derivatum, adamavi atque amplexus sum, meque « omisso deinceps *Castellionis* nomine patrio, *Cas*« *talionem* appellavi. »—Outre ce pseudonyme qui lui est généralement donné, les biographes le nomment encore *Castellion, Castillon* et *Chastillon*.

(2) Sainte-Marthe (*Elog.*, lib. II) dit : *Ex asperis et salebrosis Allobrogum montibus*. — Les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de sa naissance ; les uns le font naître en Savoie, d'autres à Chatillon en Bresse, quelques-uns en Dauphiné. Voici, je crois, la vérité : dans son épitaphe citée ci-après on le qualifie d'*Allobrox*, c'est-à-dire né en Savoie ou en Dauphiné, qui formaient le pays des Allobroges. Il resterait dès lors à rechercher de laquelle de ces deux provinces il était originaire, mais lui-même s'est chargé de nous l'apprendre. On lit en effet en tête de la dédicace de sa Bible fran

famille des plus pauvres qui ne put faire cultiver les grandes dispositions qu'il ressentait pour l'étude, mais une heureuse circonstance vint lui en donner les moyens. Ayant été choisi, quoique jeune encore, pour gouverneur de trois jeunes gens de Lyon, il les accompagna à l'Université et put dès lors satisfaire son immense besoin d'apprendre. — Comme la plupart des hommes remarquables de cette époque, il embrassa les principes de la réforme puis se rendit à Strasbourg vers 1540. Calvin était alors ministre dans cette ville. La communauté d'opinions religieuses et de goûts studieux qui unissait ces deux hommes les rapprocha bientôt; des liens d'amitié se formèrent entre eux, et Castalion logea même pendant quelque temps chez le célèbre réformateur, qui alors l'estimait beaucoup à cause de ses profondes connaissances.

Lorsque celui-ci quitta Strasbourg pour revenir à Genève (sept. 1541), il y emmena notre compatriote et lui fit obtenir une place de régent au collége de cette ville. Mais la discorde n'allait pas tarder à se mettre entre eux. En effet: « Castalion, dit M. Haag (*Fr. « protestante*) était du petit nombre de « ces théologiens philosophes qui, dans « la sincérité de leurs aspirations vers « la vérité absolue, n'entendent pas se « laisser imposer leurs croyances reli- « gieuses par une autorité quelconque, « mais qui, fidèles au principe du libre « examen, prétendent se former eux- « mêmes leurs convictions par l'étude « attentive des Écritures. » Il osa soutenir plusieurs propositions nouvelles, entre autres que la descente de Jésus-Christ aux enfers était une fable, que le *Cantique des Cantiques* était un livre obscène à l'usage du harem de Salomon, etc. Il n'en fallut pas davantage pour lui aliéner l'esprit du sévère réformateur qui n'aimait pas voir contredire ce qu'il tenait pour vrai. Pour éviter les discussions Castalion prit le parti de quitter Genève; en conséquence, il donna sa démission, et, muni d'un certificat des plus honorables émané de Calvin lui-même, il se retira à Bâle (1544). — Dans cette ville les plus rudes épreuves l'attendaient. Ce fut d'abord la faim: sans emploi, sans moyens d'existence, le malheureux se vit contraint, pour nourrir sa famille, d'aller travailler la terre comme un manœuvre, de repêcher, pour se chauffer l'hiver, le bois entraîné par les débordements du Rhin! Au milieu des terribles angoisses morales que devait éprouver cet homme de haute intelligence, il eut assez d'empire sur lui-même pour s'occuper de travaux littéraires. Il publia, de 1545 à 1546, huit traductions dont quelques-unes obtinrent un grand succès, mais qui n'adoucirent cependant pas sa position. En 1551, parut son principal ouvrage, la version latine de la Bible. Cette publication commença à lui attirer, de la part des docteurs de Genève, des attaques qui, peu d'années après, s'animèrent jusqu'à la fureur. En 1554, Calvin ayant fait paraître un livre pour justifier le supplice de Servet et soutenir que les hérétiques devaient être punis par le glaive (*jure gladii coercendos*), Castalion osa s'élever contre cette sauvage doctrine. Oubliant qu'il était pauvre, lui, et ses adversaires puissants, entraîné par les nobles sentiments d'un cœur généreux, il publia, sous le pseudonyme de Martin Bellius, une collection d'opuscules sur la tolérance en matière de religion: « Ouvrage, dit Sénebier (*Hist. litt. de Genève*), que la « charité scella de son sceau, et que la « charité chrétienne défendait d'atta- « quer. » Mais cet écrit souleva contre lui le plus violent orage. Etonné que quelqu'un osât le contredire, Calvin répondit avec une virulence indigne; Th. de Bèze se joignit à lui et tous les deux traitèrent Castalion d'hérétique, l'accablèrent d'injures, puis, se laissant aveugler par une colère au fond de laquelle on est tenté de soupçonner de la jalousie d'auteurs, ils ne rougirent pas de lui reprocher sa pauvreté; ils allèrent jusqu'à le traiter de voleur pour avoir ramassé du bois entraîné par le Rhin! — Lorsqu'il daigna prendre souci de ces grossières attaques, le pauvre savant répondit avec une dignité, avec un calme qui ont fait dire avec raison à Bayle: « Castalion, hérétique tant « qu'il vous plaira, donnait de plus « beaux exemples de modération dans « ses écrits que les orthodoxes qui l'at- « taquaient. » — Cependant le mérite incontestable de ses ouvrages lui avait procuré, en 1552, une chaire de professeur de grec à l'Université de Bâle. Ses ennemis de Genève cherchèrent aussitôt à l'en faire destituer, mais heu-

çaise, adressée au roi Henri II: *A très preux et très victorieux prince* Henri de Valois..... *Sebastian Chatellon* son subiet, *salut*. Or, la Savoie n'appartenait pas alors à la France.

reusement pour lui ils ne purent y parvenir : toutes leurs intrigues n'aboutirent qu'à obtenir la condamnation de ses annotations sur l'épître aux Romains, comme contraires au dogme de la prédestination. Ces attaques le poursuivirent le reste de sa vie. De leur côté, les catholiques, qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir traduit la Bible en français, l'accablèrent de sarcasmes et d'injures, en sorte qu'à de rares exceptions près, ce fut contre lui un concert unanime de réprobations et d'anathèmes. Malgré son immense savoir et sa piété exemplaire, on l'empêcha d'être admis au ministère. Réduit dès lors aux faibles appointements de sa chaire de professeur, et à ceux plus faibles encore de ses productions, il resta exposé aux cruelles nécessités de la plus extrême indigence. Il mourut âgé de quarante-huit ans, le 29 déc. 1563, d'une atrophie, suite de la misère (1). Sa mort n'apaisa pas la haine de ses implacables ennemis ; ils s'attachèrent à son cadavre, qu'ils firent tirer du tombeau de la famille Grynœus, où on l'avait déposé. Pour le venger de ces indignes outrages, trois gentilshommes polonais, ses disciples, lui procurèrent une sépulture honorable dans l'église de Bâle, et par leurs soins on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

IOVAE OPT. MAX.
SEB. CASTALIONI ALLOBROGI
GRAECARVM LIT. IN ACAD.
BAS. PROFESSORI CELEB.
OB MVLTIFARIAM ERVDITIONEM
ET VITAE INNOCENTIAM
DOCTIS PIISQVE VIRIS
PERCHARO
PRAECEPTORI OPT. AC FIDELISS.
STANISLAVS STARZECHOVVSKI
JOANNES OSTROROG. ET
GEORG. NIEMSTA,
POLONI.
VT ET POP. SVORVM QVI EVM
AVDIERANT, VOTO,
ET PRIVATAE PIETATI
SATISFACERENT
AD PVB. LVCTVS SOLATIVM
H. M. B. M. P
OBDORMIVIT IN DOMINO
ANNO CHRIST. SAL.
M. D. LXIII
IIII. KAL. JANVARII
AETATIS SVAE XLVIII

(Voy. la *France protest.* de MM. Haag, où l'article de Chateillon est écrit avec une remarquable impartialité.)

(1) *Ex paupertate*, dit Scaliger. *En estat de n'avoir pas son saoul à manger*, dit Montaigne (*Essais*, liv. I, ch. XXXIV).

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Sebastian Castellio, offentlichen Lehrers der Griechischen Sprache auf der Universität zu Basel. Lebensgeschichte zur Erlauterung der Reformations und Gelehrten-historie, beschrieben von Johann Conrad Fuesslin.* Leipz. et Francf., 1775, in-8° de 104 pp.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. — TRADUCTIONS ET COMMENTAIRES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

I. *Dialogorum sacrorum libri IV.* BASILEÆ, 1545, in-8°. Une 1re partie avait été publiée à Lyon en 1540, comme l'atteste Duplessis d'Argentré d'après un *Index* dressé à cette époque par la Sorbonne, mais on n'en trouve pas d'indication plus précise dans les bibliogr. Une 2e partie parut sous ce titre : *Dialogi sacri, lib. secundus et tertius.* 1543, in-8° (Bib. de Genève). L'éd. indiquée ci-dessus n'est donc que la 3e. = Cet ouvrage a été très-souvent réimprimé : BASILEÆ, 1551, 1554, 1556, 1559, 1562, (Bib. de l'Arsenal), 1565, in-8° (Bib. imp.). = LONDINI, 1565 et 1580, in-8°. = LIPSIÆ, 1588, in-8°. = LUG. BATAV. 1620, in-8°. = EDIMBURGI, 1698, in-8°. = LANDAU, 1710, in-8°. = EDIMBURGI, 1715, in-8°. = FRANCOFURTI, 1756 et 1767, in-8°. = Il a été trad. en français (BALE, *J. Hervage*, 1555, in-8°), et en anglais par Bellamy, sous ce titre : *Youth's scripture remembrances, or select sacred stories by way of familiar dialogues.* LONDON, 1742, in-8°. « C'est une hist. abrégée de la Bible, en fort beau latin, depuis la création de l'homme jusqu'au jugement dernier. » (*Fr. protest.*)

II. *Moses latinus ex hebraeo factvs : et in eundem præfatio, qua multiplex eius doctrina ostenditur; & annotationes, in quibus translationis ratio, sicubi opus est, redditur, & loci difficiliores explicantur.* BASILEÆ. A la fin : *Ex offic. Ioan. Oporini, anno salutis M. D. XLVI*, in-8° de 20 ff. et 531 pp. (Bib. Ste-Geneviève). Cet ouvrage contient la traduct. des 5 liv. de Moïse. = Autre éd. : FRANCOFURTI, 154 , in-8° (Bib. imp.)

III. *Mosis institutio Reipvblicae Græcolatina ex Iosepho in gratiam puerorum decerpta, ad discendam non solum Græcam, uerum etiam latinam linguam, una cum pietate ac religione.* BASILEÆ. (S. l. ni d.) Pet. in-8°, non chiffré : les ff. sont signés A-H (Bib. imp.) La dédicace à G. Argentier est datée de Bâle, 4 janv, 1546. = Autre éd. sous ce titre : *Respvblica Ivdaica e Josepho breuiter concinnata.* HELMAESTADII, *typis heredum Iacobi Lu-*

cij anno cIIcxvi, pet. in-8° de 5 feuilles signées A-E (Bib. imp.) = Autre : FRANCOFURTI, 1547, in-8° (Ibid.)

IV. *Psalterium reliquaqve sacrarvm literarum Carmina & precationes, cum argumentis, et breui difficiliorū locorum declaratione. BASILEÆ.* A la fin : *Ex officina Ioannis Oporini, anno M. D. XLVII*...in-8° de 314 pp. et 2 ff. (Bib. imp.) = Autre éd. :... *Adiecta sunt in LXX psalmos paraphrases, carmine partim a M. Ant. Flaminio, partim a Sebast. Castalione conscriptæ..... ANTVERPIÆ, apud Gerardum Spelmannum anno 1555*, in-12 de 494 pp. et 3 ff. (Bib. Ste-Geneviève). = Autre : BASILEÆ, 1554, in-... (Lelong, *Bib. sac.*). = Autre : BASILEÆ, 1556, in-12 (*France protestante*).

V. *Biblia, interprete Sebastiano Castalione vna cvm eivsdem annotationibus .... BASILEAE, per Ioannem Oporinum* (s. d.). On lit à la fin du vol. : *M. DLI, mense Martio*. In-fol., fig. dans le texte (Bib. Ste-Genev.). La dédicace à Edouard VI, roi d'Angleterre, est datée de Bâle, février 1551. - Ce volume, impr. en italiques et sur 2 col. numérotées, est divisé en 4 parties : la 1re, de 582 colonnes, comprend les liv. de l'Ancien-Testament, depuis le Pentateuque jusqu'à Esther ; la 2e, de 576 colonnes s'étend de Job aux Machabées; la 3e, de 298 colonnes contient le Nouv.-Testament; la 4e, de 202 colonnes, est consacrée aux annotations. = Autre éd. : BASILEÆ, 1554, in-fol. = Autre : *Ibid.*, 1556, in-fol. (Bib. imp.). = Autre : *Ibid.*, 1573, in-fol. (Bib. Mazarine). = Autre : FRANCOFURTI, 1697, in-fol. (Bib. imp.) = Autre : LIPSIÆ, 1756, in-fol. - C'est le principal ouvrage de Castalion. Il s'est attaché à rendre le texte sacré dans le latin le plus élégant possible, afin que la lecture de la Bible se répandit davantage et finit même par remplacer les auteurs profanes dans les études. Sa version est donc plus élégante que littérale. Il y a notamment substitué à des mots consacrés par l'usage comme *baptismus, angelus, ecclesia, synagoga*, ceux-ci d'un latin moins suspect, mais en même temps, d'un sens moins clair : *lotio, genius, respublica, collegium*.

= Quelques parties de la version de Castalion ont été imprimées séparément : *Liber Iobi*. Tremow, 1554, in-8°. — *Salomonis proverbia, sapientia, ecclesiastes*. Basileæ, 1556, in-12. — *Novum testamentum*. Basileæ, 1551, 1553, 1556, in-12. = *Venetiis*, 1571, in-12. = *Basileæ*, 1572, in-12. = *Lugd. Batav.* 1618, in-12. = *Amstelodami*, 1681, in-12. = *Londini*, 1682, in-12. = *Amstelodami*, 1683, in-12. = *Francofurti*, 1695, in-12. = *Londini*, 1696, in-12. = *Gotha*, 1752, in-8°. = *Lipsiæ*, 1760, in-8°. = *Hall*, 1776, in-8°. Enfin, il a été abrégé pour l'usage de la jeunesse par Campe, *Hamburgi*, 1779. in-8°.

VI. *La Bible novvellement translatée, auec la suite de l'histoire depuis le temps d'Esdras iusqu'aux Maccabées : e depuis les Maccabées iusqu'a Christ. Item auec des annotacions sur les passages difficiles, A BALE, pour Iehan Heruage l'an M. DLV*, in-fol., fig. dans le texte (Bib. Ste-Genev.) - Très-rare. - Cet ouvrage, imp. sur 2 colonnes numérotées, est divisé en 3 parties : la 1re de MMCLXXXIII col. renferme l'Ancien-Testament et *la suite de l'histoire après Esdras prinse de l'onzieme liure de Fl. Iosephe des antiquitez de Iudée*. La 2e, de DXX colonnes, renferme le Nouveau-Testament. La 3e, consacrée à la table des matières ne porte pas de numéros : elle se compose de 36 ff. - Dans cette traduction, Castalion s'est attaché à rendre servilement le sens du texte sacré sans se préoccuper du plus ou moins d'élégance et de noblesse de ses phrases, en sorte qu'il a parfois employé des expressions basses et triviales, mais qui avaient le mérite d'une parfaite exactitude. Les catholiques et les protestants lui firent un grand crime de ce système : afin d'avoir un prétexte de plus pour l'attaquer, ils relevèrent minutieusement toutes ses négligences, et ils en exagérèrent le nombre comme l'atteste ce passage de Bayle : « Ce que Th. de Bèze, H. Estienne et Garasse disent du françois de Castalion, m'avoit fait juger d'abord que cet écrivain avoit traité l'Écriture comme Scarron a traité Virgile : mais je crus ensuite qu'il ne falloit point les en croire sur parole et que peut-être la passion les avoit portés à amplifier. Dans cette incertitude, je pris la bible françoise de Castalion, je l'ouvris en plusieurs endroits, je cherchai curieusement ces phrases burlesques qu'on lui a tant reprochées, je n'en pus trouver aucune hormis celle de *faire la figue* (S.Jacq. II, 13). Je ne trouvai point le *Ciel de la Charrue*, ces *petits Morveux* que le P. Garasse cite, et je ne puis assez m'étonner de l'impudence de ce calomniateur. »

§ II. — THÉOLOGIE.

VII. * *Theologia germanica, libellus au-*

reus : quomodo sit exuendus vetus homo induendusque novus, ex germanico anonymi equitis Teutonici, translatus, studio Joannis Theophili. BASILEÆ, 1557, in-8°. = Autre éd. : ANTVERPIÆ, Chr. Plantin, 1558, in-16 (Bib. imp.). = Autre : LIPSIÆ, 1730, in 16. = Trad. par lui-même en franç., sous le pseud. de J. Théophile : *La théologie germanicque : livret auquel est traité comme il faut dépouiller le vieil homme et vestir le nouveau.* Anvers, Chr. Plantin, 1558, in-8° (Bib. imp.)

VIII. *Thomæ Kempisii libellus de imitando Christo, contemnendisque mundi vanitatibus; puriori latinitate donatus...* BASILEÆ, 1563, in-8°. (Bib. imp.) = Autre éd. sous ce titre : *De Imitando Christo, contemnendisqve mundi vanitatibus libellus... COLONIÆ, apud hæredes Arnoldi Birckmanni anno D. M. LXIII* (sic). Pet. in-8° de 3 ff. et 196 pp. (Bib. Mazarine). = Autre : BASILEÆ, 1576, in-12. = Autre : *Adjungitur liber quartus, latine redditus et* De sacramento *vulgo inscriptus.* CANTABRIGIÆ. Joh. Hayes, 1685, in-12. (Bib. imp.) = Autre : *Accedunt ad calcem idiotæ viri sancti regulæ vitam christianam complectentes.* FRANCOF. AD MŒN. offic. Gensehiana, 1696, in-8°. (Bib. imp.) = Autre : *Ibid.* 1707, in-12. = Autre : GOTHA, 1697, in-12.

IX. * *Conseil à la France desolée auquel est montrée la cause de la guerre présente et le remède qui y pourroit estre mis, et principalement est avisé si on doit forcer les consciences.* (S. l. ni d.) In-8° de 96 pp. (Barbier, *Dict. des anonymes.*) Ce livre, condamné en 1563 par le synode de Lyon, a été désavoué par Castalion.

X. * *Bernardi Ochini Senensis Dialogi XXX in duos libros diuisi, quorum primus est de Messia, continetq; 3 dialogos xviij secundus est, cum de rebus varijs, tum potissimum de Trinitate... Basileæ, M. D. LXIII.*, 2 vol. in-8°. Le 1er, qui ne porte pas de tomaison, a 440 pp., et le 2e, 518. (Bib. Sainte-Geneviève).

XI. *DIALOGI IV : Primus de Prædestinatione, secundus de Electione, tertius de Libero Arbitrio, quartus de Fide et TRACTATUS IV primus de obedientia Deo præstanda, secundus de Prædestinatione* (Adv. Mart. Borrhaum), *tertius Defensio contra anonymum* (Calvinum), *quartus De Calumnia, cum præfatione Felicis Turpionis Urbevetani* (Fausti Socini). ARESDORF (Basileæ), 1578, in-16 (*Bib. curieuse* de D. Clément). = Autre éd. : *Quibus alia nonulla accessere, partim hactenus nunquam edita. GOVDÆ, typis Caspari Tournæi. anno 1613*, in-8° de 14 ff. prélim., 443, 30, 30 et 89 pp. (Bib. Ste-Geneviève). Cette édit. contient de plus que la précédente les traités ci-après qui ont chacun un titre et une pagination séparés : 1° *Annotationes in caput IX Epistolæ ad Romanos* (pp. 30); 2° *quinque impedimentorum quæ mentes hominum & oculos a veri in divinis cognitione abducunt.....* daté du 1er juillet 1555 (38 pp.). D'apr. Dav. Clément (*Bib. curieuse*), ce traité avait déjà paru, *Francof.*, 1603, in-4° ; 3° *Tractatus de Iustificatione...* (89 pp.) = Autre éd. : FRANCOFURTI, 1696, in-8° (Bib. imp.). = Trad. en anglais : LONDON, 1679, in-8°.

XII. * *Anti-inquisitor contra Calumniam et calumniatores veteres et modernos, authores et fautores perniciosissimi belli inter christianos* (s. l.), 1593, in-8°. = Réimp. avec les *Dialogi IV* (ci-dess.).

XIII. Gessner lui attribue une édition du traité de Cyrille d'Alexandrie, *De Exitu animæ et secundo ejus adventu.*

§ III. — POÉSIES SACRÉES.

XIV. *Ionas, propheta carmine latino heroïco.* BASILEÆ, 1545, in-8°, 1547, in-4° et 1548, in-8°. = EDIMBURGI, 1696, in-8°. - Livre rare. L'éd. de 1548 contient un autre poëme de Castalion : *Vita Iohannis Baptistæ carmine græco heroico.*

XV. *Sirillus, Ecloga de Nativitate Christi Salvatoris. BASILEÆ*, 1546, in... Publié dans un recueil de bucoliques. (*Fr. protest.*)

XVI. *Odæ in Psalmos XL et in Carmina Mosis duo.* Insérées pp. 337 - 431 du recueil intitulé : *Pij, Graues atque elegantes poetæ aliquot... BASILEÆ*, per Ioan. Oporinum (s. d.), in-8° de 4 ff. et 456 pp.

§ IV. — TRADUCTIONS ET COMMENTAIRES DES AUTEURS PROPHANES.

XVII. *Xenophontis opera græce. Cura Seb. Castalionis. BASILEÆ*, 1540, in 8°. = Autre éd., *ibid.*, 1576, 3 vol. in-8°.

XVIII. *Xenophontis de Republica atheniensium. BASILEÆ*, 1546, in-8°.—Cette traduct. et les commentaires qui l'accompagnent ont été insérés dans l'éd. des œuvres de Xénophon donnée par H. Estienne (s. d.), in-fol. (Bib. Imp.)

XIX. *Sybillina oracvla, de græco in latinvm conversa et in eadem annotationes. BASILEÆ*, (J. Oporinus, 1546), in-8°. (Bib. Imp.) = Autre éd., *cum ejusdem & Xysti Betulei annotationes. BASILEÆ*, Oporinus (1555), in-8°. (Bib. Imp.). = Autre.... *Ex veteribus codicibus aucta*,

renovata & notis illustrata a Jo. Obsopæo accesserunt oracula Magica Xoroastris... Oracula Metrica Jovis, Apollinis... Astrampsychi Oneirocriton *à Jo. Scaligero digestum.* PARISIIS, 1599, in-8°. (Bib. Imp.) = Autre : PARISIIS, 1599, in-4°. (Bib. de Grenoble.) = Autre. PARISIIS, 1607, in-8°. (Bib. Mazarine.) - Un grand nombre des annotations de Castalion ont été insérées dans les *Sybillina oracula... opera et studio Servatii Gallæi. Cum notis variorum.* (Amstelod. 1689, in-4°.)

XX. *Diodori Siculi bibliothecæ historicæ libri XV. Hoc est, quotquot Græcæ extant de quadraginta. Quorum quinque nunc primum latine eduntur.... Adiecta his sunt ex iis libris qui non extant, fragmenta quædam. Sebastiano Castalione totivs operis correctore, partim interprete... BASILEÆ* (s. d.). On lit à la fin du volume : *BASILEÆ per Henricvm Petri, mense avgvsto anno M. D. LIX.*, in-fol. de 715 pp. (Bib. Imp.)

XXI. *Homeri opera græco-latina, quæ quidem nunc estant omnia..... præterea Homeri uita ex Plutarcho, cum latina interpretatione... In hæc operam suam contulit Sebastianvs Castalio... Editio tertia, ad fidem postremæ editionis Henrici Stephani diligenter expressa. BASILEÆ, per Haeredes Nicolai Brylingeri*, 1567, in-fol. (Bib. Mazarine.) Castalion n'a fait que revoir cette traduct., qui est de Laurent Valle. (Voy. *Hist. crit. de la Rép. des lettr.* T. XI, p. 216.)

XXII. *Herodotus, interprete Laur. Valla et C. Heresbachio, emendatus a Castalione*, BASILEÆ, 1583, in-8°.

XXIII. *Rutilii itinerarium, Sinceri, Castalionis... Grævii aliorumque animadversionibus illustratum. AMSTELODAMI*, Joan. Wolters, 1687, in-12.

XXIV. Gessner lui attribue une *Traduction de Thucydide.*

§ V. — ÉCRITS POLÉMIQUES.

XXV. * *De hæreticis an sint persequendi et omnino quomodo sit cum eis agendum, Lutheri, Brentii et aliorum sententiæ cum præfatione Martini Bellii.* MAGDEBURGI (Basileæ), 1554, in-8°. (Bib. Imp.) = Autre édit. : ARGENTORACTI, 1610, in-8°. = Tr. en fr. ROUEN (Lyon), 1554, in-8°. C'est un recueil d'opuscules sur la tolérance que Castalion publia, avec une préface, sous le pseud. de *Martin Bellius*, lors du supplice de Servet (1).

(1) D'après quelques biographes il aurait encore publié à ce sujet l'opuscule ci-après : *Contra libellum Calvini in quo ostendere conatur hæreticos jure gladij coercendos esse...* (S. l.) *Anno Domini* M. D. L. C. XII. In-8° de 11 ff. non chiffrés (Bib. Ste-Genev.). La 1re éd. dut paraître en 1654. = Autre ed. : 1612, in-8° (Bib. Imp.). Mais « M. Henry, dans sa Vie de Calvin, prétend avec assez de vraisemblance que ce livre n'est pas de Castalion, qui y est attaqué. » (*Fr. protest.*)

Il y répond à l'écrit de Calvin, intitulé : *Defensio orthodoxæ fidei de sacra Trinitate contra prodigiosos errores Mich. Serveti, ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse, et nominatim de homine hoc tam impio juste et merito sumtum Genevæ fuisse supplicium.* (Genevæ), Rob. Stephanus, 1554, in-8°. - Th. de Bèze lui fit la réponse suiv. : *De haereticis a ciuili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii Farraginem, et nouorum academicorum sectam. Theodoro Beza Vezelio auctore. Oliua Roberti Stephani*, M. D. LIIII, in-8°, de 272 pp. De son côté, Calvin répondit par *Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias quibus doctrinam de æterna Dei prædestinatione fœdare conatus est.* Genevæ, 1554, in-8°.

XXVI. *Sebastiani Castellionis defensio suarum translationum bibliorum, et maxime noui fœderis... BASILEÆ, per Ioannem Oporinum* (1562), in-8° de 237 pp. (Bib. Ste-Genev.) — Théod. de Bèze lui répondit par l'ouvrage suiv. : *Responsio ad defensionem et reprehensionem S. Castellionis, quibus suam Novi Testamenti interpretationem defendere adversus Bezam et ejus versionem vicissim reprehendere conatus est.* Genevæ, 1563, in-8°.

§ VI. — RECUEIL DE SES ŒUVRES.

XXVII. D'après la *France protest.*, on aurait pub. le *Recueil de ses Opuscules* à Harlem, 1613, in-4°, mais je n'en connais pas le titre.

§ VII. ÉCRITS CONTRE CASTALION.

I *Ad sycophantarum quorundam calumnias quibus unicum salutis nostræ fundamentum, id est æternam Dei prædestinationem evertere nituntur.* (Genevæ). Conrad Badius, 1557, in-8°. Cet écrit, de Th. de Bèze, est plein d'invectives et de personnalités. — II. *Calumniæ nebulonis cujusdam, quibus odio gravare conatus est doctrinam J. Calvini de occulta Dei providentia, et J. Calvini ad easdem responsio* (par Calvin). Genevæ, J. Crespin, 1557 et 1558, in-8°. — D'après Senebier (*Histoire littéraire de Genève*), Conrad Badius aurait fait une comédie contre lui.

CHAUDESAIGUES (JACQUES-GERMAIN), littérateur, n'appartient pas à no-

tre province, car il est né à Santhia (Piémont) le 7 février 1814. Mais comme sa famille était de Grenoble, qu'il a fait ses études dans cette ville, et que la plupart de nos écrivains contemporains le disent Dauphinois, je lui dois quelques lignes. — Entraîné vers la littérature par une vocation irrésistible, il vint à Paris en 1832 et se lança dans le journalisme. Nature ardente et passionnée, il était alors aux heures de l'espérance et des illusions; malheureusement les tristes nécessités de la vie ne tardèrent pas à faire évanouir ses beaux rêves. Pendant 15 ans, il usa sa poétique intelligence à lutter contre les besoins matériels, et il succomba à la tâche au moment même où le ministre de l'instruction publique venait de le nommer bibliothécaire à la Sorbonne. Sa nomination était du 1er janv. 1847, et il mourut le 26 du même mois. — Chaudesaigues appartenait spécialement à la critique. son jugement était ingénieux et sûr. Quoique mort à 33 ans, quoique son existence eût été parfois singulièrement isolée, ce jeune homme avait néanmoins assez éveillé de sympathies littéraires pour que son cercueil ne descendît pas dans la fosse comme un cercueil vulgaire, sans un certain retentissement. Les meilleurs représentants de la presse parisienne s'étaient portés à son convoi : J. Lacroix et J. Janin, au nom des gens de lettres prononcèrent sur sa tombe des paroles simples et profondément senties qui émurent plus d'un cœur.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Elisa de Rialto.* Paris, Urb. Canel, 1834, in-8°. Ce roman où règne l'exaltation la plus étrange, peut être considéré comme l'œuvre d'un fou. — II. *Les Bords de la coupe.* Paris, 1835, in-12. Recueil de poésies qui est devenu rare. — III. *Les Écrivains modernes de la France.* Paris, Ch. Gosselin, 1841, in-18. C'est une réunion d'articles déjà publiés par lui dans les journaux.

Il a fourni des articles aux revues et journaux ci-après : A la *Chronique de Paris*, à l'*Artiste*, à la *Revue du XIXe siècle*, à la *Revue de Paris*, aux *Français peints par eux-mêmes*, à la *Galerie des Artistes dramatiques*, à la *Presse*, au *Siècle*, à l'*Epoque*, et enfin au *Courrier français* dont il faisait les feuilletons litt. au moment de sa mort.

CHAULNES (CLAUDE DE), bel esprit du 17e s., appartenait à l'illustre famille de Chaulnes de Picardie dont Pierre, son aïeul, avait transporté, vers 1558, une branche dans notre province. Il naquit à Grenoble vers la fin du XVIe et y mourut à l'âge de 78 ans, vers 1675, étant alors président du bureau des finances de Dauphiné. On ne possède pas d'autres renseignements sur sa vie. — Joseph, son fils, qui lui succéda en sa charge, obtint l'érection de la terre de Noyarey en marquisat, sous le nom de Chaulnes, par lettres du mois de mars 1684, enregistrées au parlement de Grenoble le 19 août suivant (1).

Chorier et Guy Allard, contemporains de Claude de Chaulnes nous le représentent comme l'un des plus beaux esprits de notre province. « Il avoit, « dit ce dernier, un esprit délicat, su- « blime et éclairé, et une facilité ad- « mirable à faire des vers françois. Ja- « mais génie ne fut plus naturellement « tourné à dire des mots agréables, « comme estoit le sien, et jamais per- « sonne n'a esté plus propre à bien « remplir une conversation de quelque « nature qu'elle fût, comme il a esté. » Ses poésies, dont il faisait lecture aux beaux-esprits de Grenoble, et qui, selon l'usage du temps, circulaient manuscrites de main en main, sont restées inédites. Quelques-unes seulement ont été imprimées en tête de 3 ou 4 ouvrages de ses amis, entre autres 5 madrigaux, signés *L. P. D. C.* (Le Présid. De Chaulnes), dans les *Amitiez, amours et amourettes* de Le Pays. — En 1836, il tomba dans le commerce un manuscrit in-fol. contenant le recueil de sa correspondance poétique avec plusieurs hauts personnages, tels que la duchesse de Chaulnes, le duc de Saint-Aignan, Hugues de Lyonne, le surintendant Fouquet, etc. Ce précieux volume dont j'ignore la destinée, a donné lieu à un spirituel article de Ch. Nodier et à une sorte d'enquête biographique sur notre poëte par Jules Ollivier. Voy. *Bulletin du Bibliophile* (1836), pp. 87-90 et 236-38.

— Le catalogue de la Bib. Impér. attribue à un *marquis* DE CHAULNES, que je ne connais pas autrement, le recueil ci-après : * *Recueil de Noëls, composez en langage de Grenoble, par M****. Grenoble, Fr. Champ, (s. d.) in-12.

CHAULNES (PAUL DE), fils de Claude de Chaulnes, cer au parlement de Grenoble et de Margte de Chissé, fut pourvu

(1) Ce marquisat était composé des paroisses de Noyarey, Veurey, Saint Quentin et de la maison forte de la Marcousse (Isère).

jeune encore d'un canonicat dans l'église collégiale de Saint-André. Ses airs de muguet et la coquetterie de sa toilette lui ayant un jour attiré un blâme public de la part de son évêque, le cardinal Le Camus, de dépit il quitta le diocèse et vint à Paris, où quelques amis de sa famille le firent nommer (9 avril 1689) abbé commendataire de Pessan (diocèse d'Auch) où il fut en même tems vicaire-gén. et official.

P. de Chaulnes remplissait ces fonctions lorsque, le 1er nov. 1701, il fut appelé au siége épiscopal de Sarlat. Il donna tous ses soins à la restauration des églises dévastées pendant les guerres de religion et assista, comme député de la province ecclés. de Bordeaux, à l'assemblée générale du clergé de Fr., tenue à Paris en 1715. — Le 8 janvier 1721, il fut transféré à l'évêché de Grenoble. A cette époque, l'âge avait bien modifié ses allures : il avait reporté son amour de l'élégance et du luxe sur tout ce qui se rapporte au culte sacré et ne conservait plus du muguet d'autrefois que cette propreté exquise considérée, assure-t-on, par St François de Sales comme une demi-vertu. Il mourut peu d'années après à Grenoble, le 22 octob. 1725, et y fut enseveli dans l'église N.-D. - Voy. *Vie de Saint-Hugues*, par M. Alb. Du Boys, p. 416. - *Gazettes* du temps.

CHEINET. — *Voy.* CHEYNET.

CHENEVAZ (FRANÇOIS-BENOIT-CANDIDE), fils d'un avocat qui jouissait d'une certaine réputation au siècle dernier, naquit dans les environs de Vienne vers 1780. Il fut successivement : conseiller auditeur à la cour d'appel de Grenoble en 1808, conseiller à cette même cour en 1811, président de chambre en 1818, député de l'Isère de 1824 à 1827, enfin premier président de la cour roy. de Grenoble en novembre 1828. Il est mort en 1829. — Comme député il vota toujours en faveur du ministère dont l'influence l'avait fait élire. En 1825 il prononça, en faveur de la loi du sacrilége, un discours qui lui valut la croix de la Légion-d'Honneur.

CHÉRIAS (JULES-LOUIS-JOSEPH), magistrat, écrivain, membre corresp. de l'Acad. delphinale et de plusieurs autres sociétés sav., naquit à Gap le 26 août 1805.

Sa famille est originre du Levant (1). Après le sac de Constantinople par les Turcs, en 1453, elle s'expatria à la suite des Lascaris, et se rendit en Italie, dans les États de l'Église, d'où elle passa dans le Comtat-Venaissin, puis dans la vallée de Sault, à Monieux (Vaucluse). — Son père, mort le 1er août 1846, doyen des juges du tribunal de Gap, où il avait siégé honorablement pendant plus de 30 ans, est auteur d'un ouvrage intitulé : *La Législation forestière appropriée aux mœurs des Français du XIXe siècle.* Gap, impr. Allier, 1827, in-4° de 36 pp. C'est un recueil présentant toutes les anciennes dispositions relatives au régime des forêts et publié à l'occasion du projet de code forestier, que le gouvernement soumit en 1825 aux magistrats du royaume.

M. *Jules* CHÉRIAS, entré dans la magistrature depuis plus de 20 ans, d'abord juge-suppléant au Trib. de Gap, remplit aujourd'hui les fonctions de juge de paix à la Bâtie-Neuve (H.-Alpes). Il est un de ces hommes dont le cœur n'est point encore fermé à l'amour de la terre natale et qui vénèrent en fils pieux la mémoire des ancêtres. Sous l'inspiration de ces nobles sentiments, il a écrit les 2 ouvrages ci-apr. :

I. *Histoire du général Lamotte de Lapeyrouse, commandant du Guipuscoa à l'époque de la Régence, et chef de l'expédition envoyée au secours de Stanislas, roi de Pologne, en 1734.* Gap, Allier, 1842, in-8° de 500 pp. Le nom de ce général, qui prit une part active aux guerres du 18e siècle, et commanda la première armée française envoyée contre la Russie, était à peu près inconnu, même à Gap, sa ville natale. En écrivant son histoire d'après des documents authentiques (*V.* sa notice), M. Chérias a tiré de l'oubli l'une des plus grandes illustrations Gapençaises. - Voy. un compte-rendu par M. de Ventavon dans le *Bulletin de l'Acad. Delph.*, t. I. — II. *Aperçu sur les illustrations gapençaises à propos du précis de l'histoire de la ville de Gap, ou réflexions critiques concernant ce précis.* Gap, Delaplace, 1849, in-8° de XIII et 80 pp.-Voy. sur cet ouvrage, GAUTIER (*Théodore*) et l'*Introduction.*

CHEVALET (ANTOINE) (2), poëte de la fin du XVe s. et du commencement du XVIe. — Ce personnage qui jouit de son temps d'une certaine réputation, est aujourd'hui à peu près inconnu. Il exerçait

(1) Papiers de famille.

(2) Le titre de son mystère de St Christophe porte, *par maistre* CHEUALLET et le prénom d'*Antoine* lui est donné dans une délibération consulaire de Lyon citée par M. Péricaud dans sa *Bibliogr Lyonnaise du XVe s.*, page 9. C'est donc à tort que Chalvet et d'autres biogr. le nomment *Claude* CHIVALET.

la profession de *fatiste*, ou faiseur de *mystères* et son habileté était, à ce qu'il paraît, si reconnue en Dauphiné et dans les provinces voisines, que les consuls des villes où se préparaient des représentations de ce genre, s'empressaient de lui en commander la composition. Ainsi, il fut chargé de la *poétrie et versification* du mystère joué à Lyon lors de l'entrée de Charles VII, le 6 mars 1494; En 1508, les consuls de Romans eurent recours à lui pour *radouber* (retoucher) celui des *trois Doms* composé par le chanoine Pra, de Grenoble; en 1527, il fit pour cette dernière ville *la Vie de sainct Christophle*. Sans doute, il dut en composer plusieurs autres encore, mais on ignore et leurs titres et en quelles circonstances ils furent représentés.—Sa vie n'est pas mieux connue que ses œuvres, on sait seulement qu'il résidait à Vienne (1) et qu'il mourut de 1527 à 1530 (2). G. Allard en fait un gentilhomme viennois.

Un de ses ouvrages, le seul qui nous reste, a été imprimé; c'est le mystère de Saint-Christophe joué à Grenoble le 9 juin 1527. En voici le titre copié *de visu :*

Sensuyt la uie de sainct Christofle elegamment cõposée enrime francoise et par persõnages par maistre Cheualet iadis souuerain maistre en telle compositure nouvellement imprimee. — On lit à la fin : *Icy finist le Mystere du glorieux sainct Christofle compose par persõnages et imprime a Grenoble le uingthuit de ianuier lan cõptãt a la Natiuite de nostre Seigneur mil cĩq cens trente aux despens de maistre Anemond Amalberti citoyen de Grenoble.* Ce vol., l'une des plus rares productions de la typogr. dauphinoise est in-4°, et impr. en lettres rondes. Il ne porte pas de pagination; les cahiers sont numérotés de A à CCC. Le lecteur curieux de minuties bibliog. en trouvera la description dans la *Bibliogr. instruct.* de Debure, n° 3226, et dans les *Mélanges biog. et bibliog. relatifs à l'hist. litt. du Dauph.*, pp. 455 et suiv. L'on n'en connaît que 4 exempl. dont un est à la Bibl. de Grenoble.

CHEVALIER (Bérenger) -*Cavalerii*-, jurisconsulte, était professeur de droit civil à Grenoble en 1278 ou 1280. Guy Allard, qui le rattache à une très-ancienne famille noble du Trièves, avance un fait d'une certaine importance : « Il a esté, dit-il, professeur en « droit dans l'Université de Grenoble..., « *laquelle avoit esté fondée par le Dau-* « *phin Jean, l'an 1276.* » Sans doute il ne faut pas s'en rapporter aveuglément à G. Allard, auteur d'ordinaire très-léger et peu exact, mais, comme après tout il avait été à même de voir beaucoup de titres dont la plupart n'existent plus aujourd'hui, on ne doit pas rejeter complétement son témoignage. Or, la date précise de la fondation de l'Université de Grenoble n'est pas connue; on la place ordinairement à l'an 1339, sous Humbert II (3). Cependant elle remonte à une époque bien antérieure, comme le prouvent, 1° le titre de *Professor juris civilis* donné au protonotaire Amblard de Beaumont dans des actes de 1333; 2° une requête conservée aux archives de la mairie de Grenoble (4) qui en reporte l'érection à 1323. Le fait avancé par G. Allard a échappé, ce me semble, à tous les écrivains qui se sont occupés de l'Université de Grenoble, entre autres à M. Berriat Saint-Prix. Peut-être que de nouvelles recherches entreprises sur cette donnée dans les archives de la Chambre des comptes amèneraient à éclaircir ce point obscur de notre histoire locale.

CHEVALLET (Joseph-Balthazar-Auguste-Albin d'ABEL de), d'une famille noble d'Espagne établie en Dauphiné au commencement du XVI[e] s. (5), est né à Orpierre (H.-Alpes) le 26 janvier 1812. Deux de ses ancêtres, Fr. d'Abela, commandeur de Malte, et Léonard d'Abela, évêque de Sidon, s'étaient fait remarquer par leurs vastes connaissances en philologie. Fidèle à ces goûts héréditaires, M. Albin de Chevallet montra dès son extrême jeunesse une aptitude naturelle pour les spécu-

(1) Voy. *Composition, mise en scène... du mystère des trois Doms*, par M. Giraud (Lyon, 1848, gr. in-8), pp. 29, 122 et *passim*. Il y est qualifié de *fatiste* (poète) de Vienne.

(2) On lit sur le *titre* du mystère de St Christophe, imprimé en 1530 : *par maistre Cheualet* iadis *souverain maistre en telle compositure.*

(3) Valbonnays, *Hist. du Dauph.* T. II, p. 411.

(4) *Hist. de l'ancienne Université de Grenoble*, par M. Berriat St-Prix (2e éd.), p. 7, note 5.

(5) Les Abel, Abela ou Abeli passèrent d'Espagne en Italie à la suite de Pierre III, roi d'Aragon en 1282. *Antoine* d'Abel prit du service dans les armées françaises lors des guerres de Louis XII dans le royaune de Naples, et suivit en France ses compagnons d'armes après les revers qu'ils eurent à essuyer. Un de ses descendants, *Balthazar*, chef d'une compagnie *d'Enfants perdus* à la bataille de Pontcharra, acheta le 13 nov. 1597, de *Robert* David de Ste-Colombe, la terre et seigneurie de Chevallet ou Chevalet, située sur le territoire du hameau de Ste-Colombe, au versant nord de la montagne de Chabre (H.-Alpes), pour le prix de 180 écus. Ce n'est qu'à partir de cette époque que la branche dont *Balthazar* est le chef, a porté le nom de Chevallet. On ne doit donc pas compter comme appartenant à cette famille, *maître* Chevalet, auteur du *Mystère de St-Christophe*.

lations dont le langage peut fournir le sujet. Après avoir terminé ses études au collége de Grenoble, il vint à Paris en 1832, où il s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, de la médecine, de l'histoire, de la philosophie et particulièrement de la linguistique. Il fut disciple de M. Quatremère pour l'hébreu, et de M. Burnouf pour le sanscrit. Quelques essais publiés dans les revues l'ayant fait remarquer par le ministre de l'instruction publ., il fut attaché au dépouillement des manuscrits de la Bibliothèque roy., et désigné, en 1839, pour concourir à la publication des documents inédits relatifs à notre littérature du moyen âge.

On a de lui :

I. *Traduction des Fables de Phèdre, précédée d'une notice sur la vie et les œuvres de ce poëte.* Paris, Ebrard, 1840, in-12 de 210 pp.—II. *Origine et formation de la langue française.* Paris, Impr. imp., 1850, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, fruit d'une heureuse aptitude fécondée par des études approfondies, assigne à notre compatriote une place éminente dans la science : il lui a valu le prix de linguistique fondé par Volney et décerné par l'Institut.

Il a fourni des articles à plusieurs publications périodiques, entre autres à l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle* et à celle des *Gens du Monde.*

CHEVRIER-*Chevrerii*,-ancienne famille noble de notre province.— Chalvet cite un « *Pierre* CHEVRIER, conseiller du dauphin Guigues Ier, estimé un des plus grands jurisconsultes de son temps. » — Un *Guy* CHEVRIER fut chargé par le roi Philippe de Valois de diverses négocations auprès des dauphins dans la première moitié du XIVe siècle. (Valbonnays. *Hist. du Dauph.*, t. I, p. 292 et t. II, p. 247).— Un CHEVRIER (*Humbert*) fut fait chancelier de Savoie par lettres du 17 janvier 1460. — Notre historien, Chorier prétend descendre de cette famille. (Voy. ci-apr. p. 238.)

CHEYNET (JEAN-LOUIS), avocat, né à Montélimar le 4 mars 1741, fut élu maire de cette ville en 1788, puis député du tiers-état du Dauphiné à l'assemblée constituante. De retour dans sa patrie après la session. il y devint président de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, mais ne joua aucun rôle pendant le reste de la révolution. — En 1800, Bonaparte le nomma près le tribunal de sa ville natale, aux fonctions du ministère public qu'il remplit jusqu'à sa mort arrivée le 29 sept. 1809.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours prononcé par le citoyen Cheynet, président de la société des amis de la liberté et de l'égalité de Montélimar dans la séance extraordinaire du 4 oct. 1792.* Montélimar, impr. de Mistral (s. d.), in-8°, 8 pp.—II. *Discours prononcé par le citoyen Cheynet, commissaire du gouvernement... lors de l'ouverture de cette assemblée le 11 vendémiaire an* XII. Valence, Marc-Aurel (s. d.), in-4°, 3 pp. - Ces 2 opuscules sont fort rares.

MM. Bréghot du Lut et Péricaud citent dans leur *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* un **CHEINET** (CHARLES), médecin et homme de lettres, né à Montélimar en 1765, qui très-probablement appartient à la famille du précédent. Il était membre de l'académie de Lyon devant laquelle il lut un grand nombre de mémoires, dont aucun ne paraît avoir été imprimé. Il mourut à Lyon le 17 nov. 1762.

CHIÈZE (JEAN-JÉRÔME-FRÉDÉRIC de), d'une famille de magistrature originaire du Comtat-Venaissin(1), né à Grenoble en 1761, embrassa l'état ecclésiastique et devint grand-vicaire de l'évêque de Carcassonne. Pendant la révolution, il refusa le serment, mais n'émigra pas. Sous l'empire, il dirigea d'abord une maison d'éducation, puis se voua tout entier aux fonctions de missionnaire dans lesquelles il acquit une certaine réputation. Il mourut, pour ainsi dire, aux pieds d'une croix de mission, à Castelnaudary, le 11 avril 1827.

Un de ses frères, *Gabriel-Prosper* DE CHIÈZE, né le 19 avril 1760, ancien cer au parlt. de Grenoble, où il avait été reçu

(1) Il y avait dans le Comtat-Venaissin une famille du même nom qui se convertit au protestantisme vers 1580. Un de ses membres, *Jean* CHIEZE, s'étant refugié à Orange pour éviter les persécutions des autorités papales. ses biens furent confisqués au profit de la Chambre apostolique et réunis au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon qui en a joui jusqu'à la réunion du Comtat à la France et la suppression des maisons religieuses dans cette contrée. En 1798, une descendante de ce *Jean* CHIEZE adressa au gouvernement une pétition à l'effet d'obtenir la restitution des biens de sa famille confisqués *pour cause de religion* et donna lieu à une discussion intéressante au sein du Conseil des Cinq Cents, le 22 germ. an 6.-P. Fr. Duchesne, député de la Drôme, l'un des rapporteurs, publia à cette occasion l'écrit suivant : *Rapport fait par P. F. Duchesne, au nom d'une commission spéciale sur la pétition de la citoyenne Jeanne Chièze, relative aux biens originairement confisqués pour cause de religion dans le ci-devant Comtat-Venaissin réuni à la République française* (Imp. nat.), in-8°, 15 pp. - Les trois pieux ecclésiastiques dont il est question ci-dessus appartiennent-ils à cette famille huguenote?

le 31 mars 1787, épousa une sœur de l'ordonnateur de l'armée d'Egypte, De Sucy, et dut aux regrets laissés par la mort tragique de cet infortuné d'être nommé à plusieurs fonctions publiques dans le département de la Drôme. (Voy. quelques détails à ce sujet V° de SUCY.)

Ses deux autres frères, *Jérôme* et *Joseph-Frédéric*, furent condamnés à mort par la commission révol[re] d'Orange et périrent sur l'échafaud le 24 juin 1793. Le premier, né vers 1721, était chanoine d'Orange et vicaire-génér. du diocèse. Le second, né vers 1724, était chanoine de Saint-Ruf. — (Voy. *Hist. Hagiologique..... du diocèse de Valence*, par l'abbé Nadal. Valence, Marc-Aurel, 1855, in-8°, p. 461.)

CHOIN-MONTCHOISY (Louis-Antoine), *baron* DE MONTGAY, général de div., appartenait à une famille originaire de cette partie du départ. de la Drôme, dite la Valloire. Son père était avocat au parlement de Grenoble. — Né dans cette ville, paroisse Saint-Louis, le 21 juin 1747, il entra comme élève dans le corps roy. d'artillerie en 1765, et passa, en 1767, dans les gardes de la maison du roi, où il resta jusqu'en 1777. Nommé à cette époque capitaine dans les troupes coloniales, il servit en Amérique sous Rochambeau, de 1779 à 1783, puis revint en France, entra dans les chasseurs royaux de Provence (ou des Ardennes), fut fait major le 1er mai 1788, et colonel du 68e de ligne le 23 nov. 1791. Il se distingua sous Dumouriez, pendant les campagnes de 1792 et 1793, et obtint le grade de maréch. de camp le 8 mars de cette dernière année. La conduite équivoque de cet officier général lui suscita bien des embarras et le fit plusieurs fois destituer. — Lors de la défection de Dumouriez, ayant été impliqué dans l'affaire du général Harville, il fut décrété d'arrestation. Après un emprisonnement de 17 mois on le mit en liberté ; cependant il n'obtint sa réintégration que par un décret de la convention du 11 mai 1795. Il eut alors un emploi dans l'armée de l'intérieur. — Le 1er sept. 1795, il fut nommé général de div., passa au commandement de la 18e div. militaire (Dijon), le 9 janvier 1796, puis à l'armée des Alpes et devint inspecteur gén. de l'armée d'Italie. Mais son avancement fit murmurer les officiers de cette armée : ils se plaignirent en rappelant son titre d'ex-noble et ses relations avec Dumouriez. Au lieu de prêter l'oreille à ces plaintes, le Directoire lui donna le commandement de Lyon, qu'il fut ensuite obligé de lui ôter comme y ayant favorisé le parti royaliste. Peu de temps après il le mit en traitement de réforme (30 mars 1797). — Remis en activité à l'armée du Danube (22 mai 1799), il passa à l'armée d'Helvétie (22 mai 1800), mais ayant favorisé la révolution des 27 et 28 oct. 1801, en faveur du parti Reding, il fut rappelé. Néanmoins il réussit à éviter une nouvelle disgrâce et obtint d'être nommé inspecteur aux revues (18 nov. 1801), puis capitaine général des îles de France et de la Réunion (25 févr. 1803). Ne s'étant pas rendu à ce poste, il fut mis en disponibilité. — Enfin, remis de nouveau en activité, il prit le commandement de la 18e div. milit. (21 septembre 1803), puis celui de la 28e à Gênes, où il est mort le 14 juin 1814. — Il était commandant de la Légion-d'Honneur (14 juin 1804), baron de l'Empire (1811). Son nom est sur l'arc de triomphe de l'Etoile, côté nord.

CHORIER (Antoine-Laurent), d'une famille de Valence, servit dans un bataillon de volontaires au commencement de la Révolution. En 1793 il était chef de bataillon. Retiré en 1811 avec le grade d'adjudant-commandant-colonel, les électeurs de Valence le nommèrent député en 1824. M. Chorier siégea au côté droit de l'assemblée, et cependant il ne cessa de voter avec le côté gauche. Cette apparente contradiction lui suscita les épigrammes des libéraux, qui inventèrent même à son sujet plus d'un conte plaisant (1). La vérité est qu'il ne faillit pas à son mandat, quoique ayant reçu la décoration à l'occasion de la solennité du sacre. — Plusieurs biographes prétendent qu'il acheta pendant la révolution des biens nationaux, et qu'il devint ainsi l'un des plus riches propriétaires fonciers du département de la Drôme. C'est une erreur, car sa grande fortune lui venait de J.-L.-F. Gailhard, ancien député de la Drôme, dont il avait épousé la fille. — Il est mort à Valence en 1832. Sur la fin de sa vie, il avait jugé à propos d'ajouter un *de* à son nom.

CHORIER (Nicolas), avocat au parlement de Grenoble, est l'un des hommes les plus considérables de l'histoire littéraire du Dauphiné. Il créa les an-

(1) Voy. entre autres ouvrages : *Biogr. des députés de la chambre septennale* (Paris, Dentu, 1826, in-8°), p. 148.

nales de cette province, qui, avant lui, étaient à peu près inconnues; réduit à ses propres forces, presque sans l'aide d'écrits antérieurs, il les tira du cahos des chartriers et des archives où elles dormaient ensevelies. L'importance de ce travail lui valut de son vivant des applaudissements unanimes, et les littérateurs et les beaux-esprits du temps composèrent en son honneur force épîtres, sonnets et madrigaux. Mais là s'arrêtèrent les témoignages de leur reconnaissance : après sa mort, nul d'entre eux ne songea à nous transmettre l'histoire de sa vie et de ses écrits. Il descendit sans retentissement dans la tombe; les grands seigneurs qui, par vanité, avaient entretenu avec lui des relations d'amitié, l'oublièrent quand l'âge eut glacé sa plume, et laissèrent sa vieillesse s'éteindre obscurément dans l'abandon et les angoisses de la misère. Quant aux gens de lettres, qui l'avaient encensé, ils ne songèrent même pas à honorer la mémoire du plus célèbre historien de notre province par un de ces recueils encomiastiques intitulés *Tombeaux*, comme il était encore d'usage de le faire à la fin du XVII[e] siècle pour les hommes de quelque valeur. Guy Allard seul, lui a consacré, dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, une courte et insignifiante notice. — Ce n'est donc pas dans les écrivains dauphinois du XVII[e] siècle qu'il faut chercher des renseignements sur sa vie; leur réserve à cet égard a été telle que deux habiles investigateurs, Niceron et Jules Ollivier, n'ont pu qu'à grand'peine en réunir un très-petit nombre. Heureusement, une découverte récente est venue suppléer au silence des contemporains. Je veux parler des *Adversaria*, ou Mémoires, rédigés par Chorier lui-même vers 1681, et publiés, il y a une dizaine d'années, dans le *Bulletin de la soc. de statistique de l'Isère*. Grâce à ce document, dont il sera ci-après plus longuement parlé (Voyez p. 249, n° XX), l'on possède maintenant les plus amples renseignements sur notre historien, car il y a consigné le récit de ses moindres actions et une foule de particularités relatives à ses travaux littér. Ce sera à cette source précieuse, demeurée inconnue aux biographes et dont je crois faire usage le premier, que seront empruntés la plupart des éléments de cette notice.

Chorier naquit à Vienne le 1[er] sept. 1612 (1), de Jean Chorier, procureur au baillage, et de Benoîte Christophe, fille d'un notaire de la même ville. S'il faut l'en croire (*Advers.*, p. 146-47) (2), il descendait d'une ancienne famille noble du nom de CHEVRIER, dont le chef, *Jean* CHEVRIER, possédait, en 1420, la terre de Navon, près de Vienne. Il raconte que les descendants de ce *Jean*, au lieu de chercher à soutenir leur maison, laissèrent insensiblement décliner ses affaires, qu'ils dérogèrent et finirent, après deux siècles d'illustration, par déchoir du rang de la noblesse, justifiant ainsi le vieil adage *cent ans bannière cent ans civière*; du nom de CHEVRIER seraient venus par corruption ceux de CHOVRIER et de CHORIER. Mais notre historien n'apporte aucune preuve à l'appui de ses prétentions nobiliaires et il faut même remarquer que dans son *Etat politique*, publié en 1671, à l'art. CHEVRIER, il n'y fait pas la moindre allusion.

Quoi qu'il en soit, placé de bonne heure au collége des jésuites de Vienne, il y fit de rapides progrès sous la direction des PP. Chifflet, Privat, Ch. Dulieu et C. Treppier, habiles maîtres qui cultivèrent avec soin la vive intelligence dont la nature l'avait doué. Ses études terminées, il eût voulu pouvoir se consacrer entièrement à la littérature, vers laquelle un vif penchant l'entraînait, mais son père, homme positif, le destinait à une carrière plus lucrative, à celle du barreau. Il lui fallut donc apprendre le droit; il le fit avec courage, quoique à contre cœur, il fréquenta le palais et s'exerça en même temps à la pratique en compulsant des dossiers et en rédigeant des conclusions. Cette étude ne lui faisait cependant pas négliger les belles-lettres; il revenait à elles avec bonheur, comme à un doux délassement après ses arides travaux, et, les nombreux ouvrages qu'il composa à cette époque de sa vie, témoignent de la vivacité de ses goûts littéraires et nous montrent en même temps quelle variété

(1) Nos historiens ne s'accordent pas sur l'époque précise où il est né. Jules Ollivier (*Mélanges biog. et bibliog.*, p. 1), dit *en* 1609; Mermet (*Hist. de Vienne*, t. III, p ...) affirme avoir vu l'acte de sa naissance qu'il place au 9 *oct.* 1612; Charvet (voyez *Revue du Dauph.*, t. VI, p. 373) donne la date du 9 *septembre* 1612 d'après son acte de baptême. Enfin, Chorier, qui eût pu décider la question, se contente de nous apprendre dans ses *adversaria* qu'il est né le 1[er] *septembre*, mais sans indiquer l'année : *Calendis septembribus*, dit-il, *hora post meridiem prima, in lucem veni*. En presence de ces témoignages contradictoires, j'ai adopté le 1[er] *sept.* donné par Chorier et l'année 1612 sur laquelle Mermet et Charvet sont d'accord.

(2) Pour les citations des *Adversaria*, je me sers de l'édition du *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*.

de sujets ses connaissances plus étendues qu'approfondies lui faisaient aborder (1).

Il vécut ainsi pendant plusieurs années : « *In his*, dit-il, *litterali otii occupationibus lœto mihi vita fenore fluebat*, » mais deux événements malheureux vinrent interrompre cette vie doucement studieuse : ce fut d'abord la mort de sa mère arrivée en 1633 (2), puis en 1639, celle de son père (3), qui le laissa à peu près sans moyens d'existence, quoiqu'il eût été institué héritier à l'exclusion de ses deux autres frères (4). Obligé dès lors de songer sérieusement à se créer une position, il hésita quelque temps sur le choix d'une carrière : celle de la médecine lui plaisait beaucoup, mais Boissat, qui l'avait pris en affection, se montra en cette circonstance son protecteur, son ami, et l'aida à la fois de sa bourse et de ses conseils. Il le décida à utiliser ses études de droit et à suivre le barreau, puis, comme il n'avait pas encore le titre d'avocat, il lui prêta l'argent nécessaire et l'envoya se faire recevoir à l'Université de Valence. A cette époque d'heureuse mémoire, les grades universitaires s'enlevaient fort lestement. Chorier prit toutes ses inscriptions à la fois, subit quatre ou cinq examens et fut reçu docteur en droit le 6 mai 1639. Grâce à la protection du professeur Laurent Crozat, cette affaire, comme il le dit naïvement, avait été terminée en six jours. De retour à Vienne, il se fit inscrire au tableau des avocats.

Il débuta d'une manière brillante, car il était intelligent et instruit et possédait d'ailleurs à merveille, si l'on en juge par le style de ses écrits, ce genre d'éloquence verbeuse et ridiculement emphatique alors en usage au palais, éloquence dont les harangues de nos Basset et de nos Epilly sont d'inimitables modèles. Placé bientôt à la tête du barreau de Vienne, il en fut l'un des avocats les plus occupés : presque chaque jour, il avait des causes à défendre, soit au baillage, soit à la cour des aides, et, s'il faut l'en croire, ses honoraires ne tardèrent pas à atteindre le chiffre d'environ 900 écus d'or par an. — Sa position ainsi établie, il revint à ses études littéraires, que d'heureuses circonstances contribuèrent puissamment à favoriser. En 1640 et 1641 il fit deux voyages à Paris pour les affaires particulières de Boissat : ce fut d'abord au sujet de la charge d'avocat gén. au parlement de Grenoble que ce dernier voulait acheter (*Advers.*, p. 155), puis, comme porteur d'un message d'amour du galant académicien pour M[lle] de Chasté (5). En 1647, il y revint une troisième fois pour suivre aux conseils du roi le règlement des différends survenus dans le couvent des Ursulines de Vienne. Ces trois voyages, dont le dernier le retint huit mois entiers à Paris (6), il les mit à profit pour satisfaire son immense besoin d'apprendre : il visita les riches bibliothèques particulières qui existaient alors dans cette ville et se lia avec un grand nombre de gens de lettres et de beaux-esprits dont les recommandations de Boissat lui avaient procuré la connaissance. — Dès 1640, il avait débuté dans la carrière littér. par la publication des éloges de 3 archev. de Vienne, du nom de Villars (*Dorematicon*) ; enhardi par les conseils et l'e-

(1) En voici la liste d'après les *Adversaria*, pp. 152 et suiv. :

En prose latine : I. Des *Lettres*. - II. Des *Discours*. - III. Une *Vie de P. de Villars*, dit l'*Econome* (Cognomento *Frugi*), archev. de Vienne. - IV. Les *Eloges des quatre archevêques de Vienne du nom de Villars*. - V. Une *Dissertation politique sur l'alliance de la France avec la Turquie*. - VI et VII. Deux ouvrages intitulés, l'un *Eucharisticon*, l'autre *Alithium*. - VIII et IX. Deux satires (*Menippeam* alteram, *Sotadicam* alteram conscripsi, dit-il).

En vers latins : X. Des *Sylves*, des *Elégies* et des *Epigrammes*. - XI. *Orphée*, poëme. Il en a inséré des fragments dans le recueil de ses poésies, pp. 77-82.

En prose française : XII. *La femme*, ou discours sur l'éloignement que l'on devrait ressentir pour elle. - XIII. *Theander*, ou discours sur l'administration des affaires publiques. - XIV. *Des Lettres*. - XV et XVI. Deux *Dissertations* sur les vies active et contemplative. - XVII. Une traduction du *Panégyrique de Trajan*, de Pline.

En vers français : XVIII. *Darius*, roi des Perses, tragédie. - XIX. *Alexandre Romaro*, tragi-comédie. XX. *Ariane*, poëme dans le genre de l'*Andromède* de Saint-Amant. - XXI. *Le Sacrifice d'Aminthe*, recueil de 5 odes composées en l'honneur d'une belle jeune fille, sa voisine, nommée Jeanne.- XXII. *Epithalame* et *ballet* composés à l'occasion du mariage de César de Disimieu.

Deux seuls de ces ouvrages ont été imprimés (Voy. ci-apr. p. 244 nos I et II), les autres, ou du moins une grande partie, paraissent avoir été détruits par Chorier lui-même. « *Omnia*, dit-il, *pro majori parte, aut laceravi, aut igne abolevi.* »

(2) A l'âge de *trente-trois* ans, dit Chorier. M. Lud. Vallentin fait remarquer avec raison, dans ses notes sur les *Adversaria*, qu'il y a dans ce passage une erreur de copiste. Si, en effet, elle était, en 1633, âgée de 33 ans, il faudrait admettre qu'elle aurait eu notre historien à l'âge de 12 ans, celui-ci étant né en 1612.

(3) Au mois de mars, à l'âge de 67 ans.

(4) *Claude* et *Michel*. Ils avaient embrassé le parti des armes. Le premier mourut de la fièvre à Carmagnole, dans le marquisat de Saluces ; le second fut tué à la bataille de Sédan, le 6 juillet 1641, dans sa quinzième année.

(5) Voy. sa *Vie de Boissat*, pp. 69 et 70.

(6) De la fin d'avril à la fin de décembre 1647.

xemple de ses amis de Paris, il mit au jour, en 1646, le *Magistratus causarumque patroni Icon*, et, en 1648, *la Philosophie de l'honneste homme*. Quoique médiocres de tout point, ces trois ouvrages, aujourd'hui oubliés, appartenaient à un genre de littérature fort goûté au XVII[e] s.; ils firent sensation auprès des beaux-esprits du Dauphiné et commencèrent la réputation de Chorier. Ces travaux littéraires, ses voyages et ses relations avec les écrivains de Paris, joints aux succès qu'il obtenait chaque jour au barreau, donnèrent en même temps à sa position à Vienne un éclat tout particulier et lui valurent plusieurs distinctions honorables (1).

Jusqu'ici, Chorier s'ignorant en quelque sorte lui-même, mais tourmenté de vagues aspirations littéraires et du besoin de produire, n'avait cessé d'étudier et de s'exercer à écrire sur toutes sortes de sujets. Ce fut son séjour à Paris qui, en l'éclairant sur son aptitude spéciale, vint lui révéler sa véritable vocation. Il nous apprend qu'à peine de retour à Vienne (1648), des projets d'études historiques l'occupaient déjà tout entier, et qu'il entreprit à cette époque l'histoire de sa ville natale. Malheureusement, une sotte question soulevée par Boissat et Salv. de Boissieu, lui fit abandonner ce travail (2), mais il était entré dans la voie où l'appelaient ses goûts et un remarquable talent naturel pour les investigations, et dès ce jour, il y persévéra. Le Dauphiné devint l'objet constant de ses études, bientôt il conçut le dessein d'en écrire l'histoire. — Une semblable entreprise présentait des difficultés immenses, car les annales de cette province n'ayant pas encore été fouillées, il n'existait point de corps historique sur leur ensemble, si ce n'est toutefois la chronique alors inédite et presque inconnue d'Aymar Du Rivail et les sèches généalogies d'André Duchesne. L'insuffisance de travaux antérieurs l'obligeait donc de recourir aux sources originales, de compulser une quantité innombrable de pièces enfouies dans les archives publiques ou particulières. Il aborda résolument ce difficile travail et, dès 1654, il lança un prospectus pour sonder les dispositions du public et solliciter en même temps des communications de documents. Quatre ans après, il préluda à l'émission de cet ouvrage par les *Recherches sur les antiquités de Vienne*. C'était la première partie d'une suite de publications du même genre qu'il se proposait d'exécuter sur les principales villes de la province. D'après son plan, les recherches topographiques formaient le complément nécessaire de l'hist. générale; mais il ne donna pas de suite à ce projet pour s'occuper exclusivement de son grand travail.

Sur ces entrefaites, un arrêt du conseil de 1658, qui supprimait la cour des aides, vint interrompre un moment ses études. Cet événement dérangeait tout à fait sa position, car, auprès du seul tribunal qui restât encore à Vienne, le baillage, il ne pouvait pas espérer un aussi grand nombre d'affaires qu'auparavant. Chorier songea d'abord à se fixer à Bourg, où une partie des magistrats de la cour supprimée avaient été appelés à former un conseil souverain, mais, mieux inspiré, il se décida pour Grenoble, et, vers la fin de juillet 1659, il alla y tenter la fortune. Sa réputation, qui l'avait précédé, le fit réussir au delà de ses espérances : à peine arrivé, tous les beaux-esprits de cette ville, tous les hommes haut placés qui avaient quelque amour pour les lettres s'empressèrent de l'aller saluer (3). De son côté,

(1) Ainsi, notamment, la Cour des aides lui confia en 1649 le soin de défendre ses intérêts auprès de Lesdiguières contre Disimieu, vice-bailli de Vienne; en 1653, il fut chargé de faire, dans le prétoire de cette ville, l'oraison funèbre du même vice bailli; en 1654, J. Guignard de Saint-Priest, prévôt des marchands de Lyon, le désigna pour prononcer le discours d'installation des consuls de cette ville. Voy. *Adversaria*, pp. 166, 169, 172.

(2) Ces deux messieurs étaient divisés sur un cas notable : en quelle langue devait être écrite l'histoire de Vienne? L'un la voulait en latin, l'autre, au contraire, en français. Pour les mettre d'accord, Chorier laissa là ce projet (*Advers.*, p. 166.)

(3) Chorier (*Adversaria*, pp. 188-89) donne la liste de tous les amis des lettres qui vivaient alors à Grenoble (1659). Cette sorte de statistique littéraire ne sera pas déplacée ici.

Les noms précédés de ce signe ○— ont une notice dans le cours de l'ouvrage à leur rang alphabétique.

○— Alluis *(Jacques)*, avocat et bel esprit.
○— Armand *(Antoine d')*, vice-bailli du Graisivaudan.
○— Armand *(Guy d')*, avocat.
○— Barral *(Gaspard)*, avocat.
○— Basset *(Jean-Guy)*, avocat.
○— Bressac *(Laurent-Barthélemy de)*, poëte et prédicateur.
Buffévant *(Abel de)*, président de la chambre des comptes.
○— Delorme *(Thomas)*, poëte.
Du Mey *(Jean-Baptiste)*, trésorier de France en la généralité de Grenoble.
Fustier de la Rochette *(Ennemond)*, doyen des conseillers du Parlement.
Gratte *(Claude)*, jésuite.
Jammy *(Pierre)*, jésuite.
Lacoste *(Jacques)*, comte de Chalmes, l'un des présidents du Parlement.
Lacroix de Chevrières *(Jean de)*, *id.*

le parlement, en signe de bienveillance, le fit inscrire au tableau des avocats à la même date qu'il l'avait été à la cour des aides; enfin, peu de jours après, on lui donna une cause à défendre et il plaida avec tant de talent qu'il s'attira des applaudissements unanimes. D'aussi heureux débuts lui permettant d'espérer une belle position à Grenoble, il y fit venir sa femme et ses enfants, et, désormais sans inquiétude pour l'avenir, il reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux historiques.

A son départ de Vienne, Chorier avait presque terminé le premier volume de sa grande *Histoire du Dauphiné.* Il y mit la dernière main à Grenoble, en 1660, et le publia l'année d'après chez le libraire Charvys. Ce volume, qui commence à l'ere celtique et s'arrête vers le milieu du XIe s., a donné lieu à d'assez vives critiques (1). On a reproché, avec raison, à son auteur, de ne pas s'être borné, dans l'exploration de cette période, à recueillir exclusivement les documents qui se référaient directement à sa patrie ; de trop s'abandonner dans le domaine de l'hist. romaine en digressions interminables et étrangères à son sujet; de faire de trop fréquentes incursions dans les annales de l'Empire et des royaumes de Bourgogne et de Provence, par le motif que le Dauphiné fut à différentes époques une dépendance ou un démembrement de ces états. « Le reproche le plus grand à lui adresser, ajoute Jules Ollivier à qui ces observations sont empruntées, est d'avoir apporté si peu d'ordre et de critique dans la date des événements que sa chronologie est inextricable de perturbations et qu'on ne peut le consulter qu'avec la plus extrême circonspection. Sa négligence était si coupable à cet égard, que lorsque les pièces authentiques qu'il avait entre les mains donnaient, par l'expression de leurs dates, un démenti formel à l'ordre des temps et des événements tel qu'il l'avait formulé, il ne se faisait aucun scrupule de changer ou de supprimer les dates de ces mêmes pièces. » Un autre reproche tout aussi grave qu'on lui adresse, est de s'appuyer trop souvent, en l'absence d'autorités, sur des probabilités ou de simples conjectures. Sa généalogie de la première race des Dauphins, notamment, est dans ce cas. « Ayant trouvé mentionné dans la charte qui renferme le procès-verbal de l'assemblée de Varennes, tenue en 889 par la reine Ermengarde, dans le but de transmettre à son fils Louis la couronne de Boson roi de Provence, un certain comte Guy, il s'en empare pour en faire la tige des comtes de Graisivaudan, qui les premiers s'érigèrent en Dauphiné en princes souverains. Et lorsqu'on saura que c'est sur l'analogie des noms qu'il appuie son sentiment, cet indice, dénué d'ailleurs de toute autre preuve, paraîtra trop peu plausible pour servir de fondement à une certitude historique. L'existence des successeurs de ce comte Guy, il la trouve exprimée en formules brèves dans de vieilles chartes appartenant à l'hist. de Savoie; mais ces documents épars sont loin de présenter une filiation continue. Valbonnays ne s'est pas même donné la peine de discuter ce système, tant il lui a paru contraire à une saine critique, et d'un seul trait de plume il en a retranché cinq générations. » — Malgré ces graves imperfections, le premier vol. de l'*Hist. gén. du Dauphiné* eut un grand succès : de toutes parts Chorier reçut des lettres de félicitations et des encouragements à continuer son œuvre. A ces témoignages de la gratitude des érudits vint se joindre celui de la province entière. Sur la proposition du marquis de Sassenage, les états assemblés à Grenoble vers la fin de 1661, lui votèrent solennel-

LA POYPE SAINT-JULIEN (*Louis de*), président du Parlement.

LEGOUX DE LA BERCHÈRE (*Denys*), président du Parlement. Il avait succédé à son frère mort le 29 novembre 1653. — Voyez page 154.

LESCOT (*Claude de*), président du Parlement.

∞ LIVACHE (*Daniel*), avocat.

∞ MOREL (*François*), avocat.

MORET (*François*), chanoine de Saint-André.

MORET DE BOURCHENU (*Pierre*), conseiller au Parlement.

PARDESSUS (*Gaspard*), prêtre, érudit.

∞ PATIN (*Jean-Antoine*), avocat.

PÉRISSOL D'ALLIÈRES (*Laurent*), l'un des présidents du Parlement.

POURROY (*Sébastien*), sieur de MONTFERRIER, l'un des présidents du Parlement.

ROUX DE MORGES (*Adrien*), conseiller au Parlement, petit-fils de Déageant dont il a publié les *Mémoires*.

∞ SALVAING DE BOISSIEU (*Denys*), premier président de la Chambre des Comptes.

SIMIANE DE LA COSTE (*Claude*), l'un des présidents du Parlement.

TONNARD (*Charles*), conseiller à la Chambre de l'Edit.

VACHON DE LA ROCHE (*Jean-François*), conseiller au Parlement.

VEINES DU PRAYET (*Louis-Pierre de*), conseiller au Parlement.

Il faut ajouter à cette liste les noms des amis lettrés que Boissa tavait à Grenoble. (Voy. ci-dev. pp. 153 et 154.)

(1) Voyez *Hist. de la vie et des ouvrages de Chorier*, par J. Ollivier, dans les *Mélanges biogr. et bibliograph. relatifs à l'Histoire litt. du Dauphiné*, pp. 10 et suiv.

lement, comme récompense nationale, une gratification de 500 louis d'or (1). Malheureusement le roi refusa d'approuver cette libéralité, en sorte que la considération publique et de stériles louanges furent son unique salaire. Mais les nombreuses sympathies qui avaient accueilli ses travaux (2) adoucirent pour lui la dureté de ce refus, et, sans se décourager, il songea bientôt à entreprendre le deuxième vol. de son grand ouvrage dont il publia le prospectus en 1662.

Vers ce temps-là, il sortit clandestinement des presses de Nicolas, libraire de Grenoble, un petit livre qui devait acquérir la plus triste célébrité : c'était un recueil de dialogues obscènes intitulé *Aloysiæ Sygeæ Toletanæ de arcanis amoris et veneris*, recueil si connu depuis sous les noms de *l'Aloysia*, du *Meursius* et de *l'Académie des dames*. Son apparition attira tout d'abord l'attention du monde littéraire, non tant à cause de la monstruosité du sujet que par la manière vraiment remarquable dont il était traité. Bien différente, en effet, des productions platement ordurières à l'usage des débauchés de bas étage, celle-ci était une sorte de poëme écrit en latin, avec pureté et élégance, pleine de souvenirs classiques, de citations empruntées aux écrivains de la Grèce et de Rome, d'allusions aux mœurs et aux usages de l'antiquité, un livre enfin destiné aux intelligences cultivées, que les érudits seuls pouvaient lire et comprendre. Deux éditions successives furent rapidement épuisées. Cet ouvrage causa un grand scandale, d'autant plus que l'auteur, afin de ne pas se faire connaître, l'avait successivement publié sous les noms d'une fille savante de Tolède, Aloysia Sygea, puis d'un antiquaire hollandais, Jean Meursius, deux écrivains morts depuis peu et incapables de s'être souillés par une composition si infâme. Les gens de lettres se hâtèrent de démasquer la fraude, de défendre la mémoire de ces deux graves personnages, et ils cherchèrent en même temps à percer le mystère dont s'entourait le véritable auteur, à connaître l'homme capable de prostituer ainsi son érudition et son talent. Toutes leurs recherches furent longtemps inutiles, mais le mystère ne tarda pas à être connu en Dauphiné. Les aveux de Chorier, ou les indiscrétions de ses amis étaient venues lui restituer la paternité de cette malheureuse composition. On voit, par un passage des *Adversaria* (p. 257), qu'en 1680 c'était, depuis longtemps, un fait notoire dans Grenoble : il s'en plaint, il est vrai, comme d'une calomnie émanant de l'évêque Le Camus, mais, comme s'il eût été plein d'une tendresse excessive pour ce honteux produit de sa plume, il se défend faiblement et n'oppose que des dénégations. Depuis lors, les gens de lettres ont ouvert une sorte d'enquête bibliogr., ils ont recueilli le témoignage de plusieurs de ses contemporains, et aujourd'hui il paraît avéré qu'il en est bien réellement l'auteur : l'on est obligé de reconnaître qu'au milieu de ses graves études, il laissait son imagination s'égarer dans les rêves d'un libertinage impossible, que sa vie privée était sans doute livrée aux plus honteux désordres. Mais l'impartialité commande de ne pas lui faire supporter seul toute la honte attachée à une œuvre pareille et d'en rejeter une grande partie sur les hauts personnages, ses patrons, pour l'amusement desquels il l'écrivit, qui, peut-être, la lui commandèrent ou prirent part à sa rédaction (3). Peut-on, en effet, douter un instant, sinon de leur collaboration, du moins de leur approbation et de leur complicité, en face de ce fait rapporté par Lancelot et l'abbé d'Artigny ? « Ce fut l'avocat général du parlement, M. Du Mey, qui fit les frais des deux 1res édit. de l'*Aloysia* et donna l'ordre au libraire d'en envoyer 50 exemplaires à Vienne, à l'adresse de Chorier (4). » Ne peut-on pas ajouter que cet honnête magistrat, chargé par la loi de veiller à la morale publique, retira le reste des exemplaires et s'en fit le distributeur ?

Malgré les écarts de sa plume, les habitants de Grenoble l'élurent avocat de la

(1) Cette délibération, dit Chorier, fut prise à l'unanimité, moins cependant la voix du consul de Valence. « Omnes, præter consulem Valentinum, rudem et ferum hominem, consenserunt. » *Adversaria*, p. 193.

(2) Parmi les nombreuses marques de considération dont il fut l'objet, voici assurément l'une des plus extraordinaires : au mois d'avril 1668, son fils, *Pierre Laurent*, étant à le prendre le grade de docteur en droit à l'université de Valence, tous les professeurs, par un mouvement spontané, refusèrent les honoraires auxquels ils avaient droit pour frais d'examen.

(3) La latinité de Chorier est généralement lourde, embarrassée, souvent hérissée de locutions barbares que le déchiffrement des chartes et des manuscrits lui avait rendues familières. Celle de l'*Aloysia*, au contraire, est plus pure, plus élégante et même la facture poétique d'un très-grand nombre de passages décèle une plume habile, que l'on prendrait souvent pour celle du chantre harmonieux des *Septem miracula Delphinatus*.

(4) V. ci-après, p. 246, aux notes.

ville (18 déc. 1665), puis il fut attaché en qualité de procureur du roi à la commission établie en Dauphiné pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse (13 sept. 1666). Ces dernières fonctions le mettant à même de compulser une quantité considérable de titres de familles, de chartes et de cartulaires, il puisa dans ces divers documents une foule de renseignements qui lui servirent pour son *Histoire gén.* Il conçut en même temps l'idée de composer l'*Etat politique* de la province. Il travailla simultanément a ces deux ouvrages : l'*Etat politique* fut publié en 1671, et le deuxieme vol. de l'*Hist. gén. du Dauphiné*, que le public attendait avec impatience depuis 10 ans, parut enfin en 1672. « Ce deuxième vol.. dit J. Ollivier (*loc. cit.*) est, sans comparaison, beaucoup mieux rédigé et bien plus intéressant que le premier; il court de l'an 1039 à l'annee 1601, deroule tous les événements arrivés dans la province pendant le moyen âge, les guerres civiles et le XVIIe s. Quelques critiques ont soupçonné que, parmi les nombreux memoires manuscrits que Chorier cite à l'appui de ses recherches, plusieurs sont apocryphes et n'ont eu d'existence que dans l'imagination de l'auteur;... mais il y a déjà bien assez de reproches à lui adresser sans lui faire encore cette imputation qui d'ailleurs est dénuée de fondement, car les bibliographes ayant retrouve plusieurs des manuscrits qu'il a cités, une présomption de véracité est acquise à ceux qui malheureusement ont disparu. » — « Avec toutes ses imperfections, l'*Hist. du Dauphiné* de Chorier est encore le seul ouvrage qui renferme les annales générales de la province (1), car l'œuvre de Valbonnays, beaucoup mieux conçue et mieux exécutée, n'embrasse cependant qu'une période fort peu étendue. Les faits y abondent et les guerres civiles surtout y sont narrées dans le plus grand détail ; mais ces qualités sont obscurcies par des déclamations philosophiques et par un emphase vulgaire qu'il a maladroitement emprunte aux historiens italiens de la renaissance des lettres. Pour faire un sain usage de cet ouvrage, il faut le consulter avec discernement et rectifier ses erreurs par la comparaison des monuments hist. » Enfin, il faut ajouter a ces observations une reflexion pleine de justesse du même ecrivain (*loc. cit.*, p. 8) sur l'ensemble de l'œuvre de Chorier : « Quand on songe que tous les matériaux dont il a fait usage étaient inédits et ensevelis dans la poudre des chartriers et des bibliothèques, que c'est du sein d'une quantité prodigieuse de chartes et de cartulaires qu'il a fait surgir la chronologie de la période la plus obscure des âges historiques et que, seul enfin et avec ses propres forces, il a terminé son immense entreprise, on rendra plus de justice à son œuvre que ne l'ont fait quelques critiques, quelques graves d'ailleurs que soient les défauts qui la déparent. »

Le deuxieme volume de l'*Hist. du Dauphiné* eut encore plus de succes que le premier, et lors d'un nouveau voyage que Chorier fit à Paris, vers la fin de 1672, pour des affaires de palais, il reçut des grands personnages auxquels il le présenta, beaucoup de compliments et de promesses; mais hélas ! ce fut tout. Le pauvre historien, qui avait usé une partie de sa vie à reconstituer les annales de sa patrie, quitta Paris les mains vides et le cœur froissé contre les puissants et les riches. *Quid mihi cum proceribus ?* s'écrie-t-il avec amertume, *Quid mihi cum fortunatis, cui nihil unquam cum fortuna benevola et faventi fuit ?* » (*Advers.* p. 229) De retour en Dauphiné, il continua a être recherché par tout ce que la province avait de plus distingué dans les lettres, la magistrature et le barreau : tous les hommes remarquables qui passaient à Grenoble s'empressaient de l'aller visiter : sur les recommandations de son ami René Le Pays, il fut créé comte palatin de l'Église romaine (11 mars 1674); les acad. d'Arles et des Recuperati de Padone le reçurent au nombre de leurs membres (6 mars 1678 et 22 déc. 1680) (2); mais à tous les vains honneurs dont on le gratifiait, Chorier eût préféré quelque chose de plus réel, car il n'avait pas de fortune, et, comme la plupart des gens de lettres, il était dé-

(1) Quelques écrivains ont essayé, après Chorier, de nous donner une histoire generale du Dauphiné. Voici une liste complete de toutes les tentatives de ce genre I *Résumé de l'Histoire du Dauphiné*, par P.-M. Laurent, ancien avocat à la cour royale de Grenoble. Paris, Lecointe et Durey, 1825, in-18. — II *Histoire du Dauphiné*, par le baron Chapuys-Montlaville Paris, Dupont. Crevot et Babeuf, 1827-1829, 2 vol. in-8°. — III. *Abrégé de l'Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par un professeur* (Fréd. Taulier, prof. de droit à Grenoble). *Ouvrage à l'usage des écoles primaires* Grenoble, Vellot, 1844, in 32 — IV. *Hist. du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M Jules Taulier. Grenoble, Vellot, 1855, in-8° de VIII et 408 pp.

(2) Voy. *Adversaria*, pp. 239, 245 et 253 où les diplomes de ces titres sont insérés.

rangé dans ses affaires. Aussi, après la publication de son *Hist. du Dauphiné*, quand il vit combien peu rapportaient les travaux sérieux, quand il sentit approcher la vieillesse sans avoir recueilli autre chose que de stériles compliments et une réputation enfermée dans les bornes étroites d'une province, songea-t il à se faire courtisan, à flatter les puissants du monde, afin de se créer des protecteurs et en obtenir des secours. Au XVII[e] siècle, les gens de lettres pauvres ne croyaient pas s'abaisser par des sollicitations de ce genre. Il trouva trois riches Mécènes, le c[te] de Sault et les présidents Salvaing de Boissieu et Prunier de S[t]-André, qui lui vinrent généreusement en aide et le soutinrent de leurs bienfaits. Malheureusement la mort vint lui enlever les 2 premiers en 1681 et 1683 : la perte du c[te] de Sault, surtout, troubla profondément son existence comme il paraît de ce passage des *Adversaria* (p. 261) : « Sane Lesdiguerii interitu « nihil meis unquam rebus ut se habe« bant, evenire incommodius atque « adeo infelicius poterat, nam sub ejus « patrocinio beate et secure conquiesce« bant. » Dès lors privé de ses deux plus généreux protecteurs, courbé sous le poids des ans, quelles mains le secoururent? Quels furent ensuite les derniers événements de sa vie? Ici les *Adversaria* nous abandonnent tout à coup et l'on ne trouve rien dans les écrivains contemporains pour suppléer à ce document précieux. Probablement le président Prunier de Saint-André, qui lui survécut de peu de jours seulement, continua à le soutenir, mais il ne paraît pas s'être montré bien généreux, car, d'après une tradition locale dont Chalvet nous a conservé les restes, la vieillesse de Chorier languit tristement dans les plus dures nécessités de la misère. De ses nombreux flatteurs, de ses amis d'autrefois, les uns étaient morts, les autres l'avaient abandonné peu à peu, à mesure que l'éclat de ses succès littéraires s'effaçait, et ne voulaient plus voir en lui que l'auteur de l'*Aloysia*, afin de se dispenser de le secourir. — Il mourut à Grenoble, le 14 août 1692, à l'âge de 80 ans, et fut enterré dans l'église Notre-Dame.

Il paraît que la pauvreté l'obligeait parfois de recourir à des expédients peu délicats, témoin ce fait rapporté par le chanoine Barthélemy dans son *Histoire* (inédite) *de Grenoble* (1). Lorsqu'il entreprit l'histoire du Dauphiné, il se procura un grand nombre de cartulaires et d'anciens titres de la province, entre autres les 3 cartulaires de Saint-Hugues, appartenant à l'évêché de Grenoble. Comme on avait négligé de lui demander un reçu de ces 3 précieux mss., il se les appropria et les vendit à prix d'argent. Il prétend, dans ses *Adversaria* (p. 194), que l'un d'eux, celui vendu au card. Le Camus le 12 déc. 1676 au prix de 6 louis d'or, lui avait été donné par Ant. de Marville, prof[r] à l'université de Valence, en échange d'un Code de Justinien ms.

Chorier avait épousé en novembre 1642 *Catherine* VIALLIER, de laquelle il eut trois enfants : 1° *Pierre Laurent*, né en 1643 : c'est à lui que les *Adversaria* sont dédiés; - 2° *Gaspard*, né en 1644, et mort en bas âge; - 3° *Claude*, né en 1646 et mort à Grenoble en mars 1667.

(1) Voy. *Vie de Saint-Hugues*, par M. Albert Du Boys, pp. 443 et suiv. et la *Notice sur les Cartulaires de Saint-Hugues*, par J. Ollivier, dans les *Mélanges Biogr. et Bibliogr.*, pp. 286 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. Épithalame composé en 1636, à l'occasion du mariage de César de Disimieu, gouverneur de Vienne et d'Anne de Puy-de-Fou. Chorier (*Adversaria*, p. 153) désigne ainsi cet ouvrage : *Lætitia publica et dramaticæ saltationis carmina*. Je l'ai vainement cherché dans un grand nombre de catalogues.

II. *Illustrissimo ac reverendissimo D. Petro de Villars, archiepiscopo et comiti Viennensi, Primatuum in Galliis Maximo*, NICOLAI CHORERII. *I. C.* VIENNENSIS, *Dorematicon*. Viennæ, 1640, in-8°, 32 pp. C'est un éloge de 3 archev. de Vienne du nom de Villars. Il fut imprimé lors du premier voyage de Chorier à Paris, par les soins de Ch Dumont, son ami.

III. *Magistratvs cavsarvmq; patroni veri ac perfecti Icon absolvtissima. Nicolai Chorerii, I. C. Viennensis commentatio, in duos libros distincta. Quorum prior incorrupti, & ornati Fori; alter magistratus, et patroni idæam, et imaginem, in Petri P. F. Boissacij Viennensis Prætoris vitā repræsentat.* Viennæ ex typogr. Amati Pansard. M. DC. XLVI, pet. in-8° de 8 ff. prélimin. et 84 pp. Rare (Bib. imp.). Dans l'avant-propos, Chorier parle fort cavalièrement des Viennois ses compatriotes. Ils passent leur tems, dit-il, à boire et à manger, au lieu de

s'occuper des choses de l'esprit. Il ajoute : « *Artem sibi plerique omnes in fraude et dolo, potius quam in liberali industria, putant esse repositam.* » — Le 1er livre offrant le tableau (*Icon*) du barreau de Vienne contient les éloges d'un grand nombre d'anciens magistrats de cette ville : *Georges* de Musy, *Gaspard* Dessoles, *Israël* Gabet, *François* Guerin, *Corneille* Sambain, *Laurent* Luce, *Jacques* Marchier, *Antoine* Pulod, *Jean* Des Vignes, *Louis* Malemort, Carrière, Charbotel, Perolier, Aréoud, Bonet, Bertier, *Jean* Christophe, *Louis* Pélisson, *Ant.* Fabre, Galland, Guillet, Defillon, *Ant.* David, *Jean* Dubois, *Claude* Bert, Bally, *Louis* Borin, *Daniel* Quinson, *Guy* Basset, *Et.* Bertrand, *Barth.* Vacher, *Franç.* Fillon, *Ant.* Picquet, *Cl.* de Trivio. - Le 2e liv. contient l'eloge de *Pierre II* de Boissat, vice-bailli de Vienne que l'auteur présente comme le modèle des magistrats.

IV. *La philosophie de l'honneste homme pour la conduite de ses sentimens et de ses actions, par le sieur Chorier.* Paris, J. Remy, 1648, in-4° de 15 ff. et 223 pp. Cet ouvrage fut publié par les soins de J. Baudouin. Il est précédé d'un *Discours a Cleonime*, par Linage.

V. *Projet de l'histoire de Dauphiné.* Lyon, 1654, in-4°. C'est le prospectus de sa grande histoire du Dauphiné (ci-apr. n° VII). Il est devenu presque introuvable. (Bib. de Grenoble, 24402.)

VI. *Recherches du sieur Chorier sur les antiquitez de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'empire romain dans les Gaules, des deux royaumes de Bourgongne et présentement du Dauphiné. Première partie de la topographie historique des principales villes de Dauphiné.* A Lyon, et se vendent à Vienne, chez Claude Baudrand, 1658, in-12 de 8 pp. prélim., 71 et 504 pp., plus 3 autres d'*errata*, à la fin. La dédicace est adressée aux consuls de Vienne.-On a fait 2 nouveaux titres pour une partie de l'éd. : l'un avec la date de *1659*, l'autre avec celle de *1673*, et dans ces exempl., la dédicace a été supprimée. = M. Cochard en a donné une nouvelle éd. *Revue, corrigée et augmentée de notes, d'un supplément et de la description des monuments antiques découverts à Vienne depuis Chorier.* Lyon, Millon jeune, 1828, in-8° de 52 et 567 pp. avec 3 pl. Il y a joint une courte notice sur Chorier pleine d'erreurs biogr. et bibliog.

VII. *Histoire générale de Dauphiné.* Grenoble, Philippes Charvys, 1661, in-fol. « Ce vol. n'a pas de tomaison; mais pour le distinguer de celui qui parut en 1672 et qui en est la suite, on le désigne dans les citations sous la dénomination de *Premier vol.* Il n'est recherché que lorsque le prospectus s'y trouve joint. »

VIII. * *Dissertation historique et politique sur le traité fait entre le roy* (Louis XIV) *et le duc Charles touchant la Lorraine* (s. n. de l.), 1662, in-4° (Bib. de Grenoble, 24492.) - (Voy. *Adversaria*, pp. 195-96.)

IX. Prospectus du 2e volume de l'histoire du Dauphiné, 1662. — Ce prospectus, qui paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à toutes les recherches des Bibliophiles, a certainement été publié, comme ne permet pas d'en douter le passage suivant des *Adversaria*, p. 196 : « Quandoquidem stylus in manu erat, « non deposui, quin prius, ut primæ « partis historiæ Delphinatus feceram, « ita et secundæ, quam ad hanc usque « ætatem nostram perducere in animo « habebam, ordinem, libros et summa « rerum capita diligenter et accurate « scripto comprehenderem. *Typis im- « pressum libellum eeulgalvi.* »

X. *Aloysiæ Sigeæ Toletanæ satyra sotadica de arcanis Amoris et Veneris : Aloysia hispanice scripsit : latinitate donavit J. Meursius i. c.* (s. l. ni d.) (Grenoble, Nicolas, vers 1660), 2 part. in-12.- 1re éd. -Cet ouvrage, le chef-d'œuvre du genre, est un recueil de dialogues dans lesquels 2 dames se racontent des obscénités ou prennent part à des scènes du plus effréné libertinage. Il est écrit avec verve et une propriété de termes qui annonce de la part de l'auteur une étude approfondie de cette matière. — Il a acquis une sorte de célébrité par suite des particularités litt. qui s'y rattachent. Chorier, n'osant pas mettre son nom à cette œuvre monstrueuse, commença par l'attribuer à Aloysia Sygea, de Tolède. La pureté des mœurs de cette femme savante, ayant bien vite fait découvrir la fraude, il changea le titre dans les éd. suiv., et les publia avec le nom de Jean Meursius. Mais cette nouvelle attribution ne put tromper davantage les gens de lettres qui s'empressèrent de défendre la mémoire du grave antiquaire hollandais contre une telle calomnie. Dès-lors la curiosité étant excitée, on chercha à soulever le voile dont le véritable auteur de l'*Aloysia* cherchait à se couvrir, et les soupçons s'égarèrent longtemps sur plusieurs écrivains,

notamment sur Isaac Vossius et Jean Westrène, jurisconsulte de la Haye. Ce fut le savant La Monnoye, qui le premier, dans ses notes sur les *Jugements* de Baillet, démasqua Chorier et lui restitua la paternité de son livre, d'après des renseignements que lui fournit Marc de Nantes, avocat de Vienne. L'abbé d'Artigny, ordinairement bien informé de toutes les particularités litt. de notre province, ajouta à ce premier renseignement des détails plus précis (1); enfin, l'abbé Desfontaines inséra dans ses *Observat. sur les écrits mod.*, t. XXX, une lettre de Lancelot qui ne permet plus aujourd'hui de conserver le moindre doute sur cette question bibliographique (2). L'*Aloysia* fut imprimée, pour la première fois, à Grenoble, vers l'année 1660 (3). Le libraire, Nicolas, qui s'était chargé de l'impression, se vit condamner à fermer ses magasins à la requête du procureur général. Comme tous les livres défendus, elle a eu un grand nombre d'éditions que les amateurs de ce genre de littérature recherchent avec avidité et dont les bibliog. ont dressé minutieusement la liste.

= 2e édition : *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis... cui accessit colloquium antehac non editum. Fescennini* (Genève), 2 tom. in-12 (s. d.) — Cette éd. est augmentée d'un 7e dialogue (*Fescennini*), qui occupe à lui seul le t. II.

= Autre : *Aloisiæ Sigeæ Toletanæ satyra sotadica de arcanis Amoris et Veneris, editio nova, emendatior et auctior. Accessit colloquium antehac non editum. Fescennini ex Ms. recens reperto.* Amstelodami (Genève), (s. d.) 2 vol. in-12, le 1er de 19 ff. prélim. et 121 pp., le 2e de 161 pp.

= Autre : Amstelodami, 1678, petit in-12.

= Autre : *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis* (Hollande, vers 1680), 2 part. in-12 de 3 ff. et 238 pp.

= Autre : *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis, seu Aloysia Sigea Toletana de Arcanis Amoris et Veneris* (Amstelodami, s. d.), pet. in-8°. « On y a joint la *Putana errante*, de l'Arétin, en ita-

(1) Voici un extrait de ses *Remarques sur l'auteur du livre infâme intitulé l'Aloysia*. « M. de Nantes se trouvant à Grenoble en 1693, peu de temps après la mort de Chorier, s'informa du libraire Giroud, avec lequel il étoit en liaison, s'il ne pourroit point lui donner d'éclaircissement touchant l'auteur de l'*Aloysia* qu'on soupçonnoit être Nic. Chorier. Ce libraire fit d'abord quelque difficulté de s'expliquer là-dessus : à la fin, se voyant pressé, il avoua à M. de Nantes que l'*Aloysia* avoit été imprimée à Grenoble chez un libraire de ses amis qui lui avoit fait voir des épreuves de ce livre toutes corrigées de la propre main de Chorier qui faisoit alors sa résidence à Vienne et qu'il avoit eu ordre d'un magistrat (c'est M. Du May, avocat général) d'en envoyer à Vienne 50 exempl. à l'adresse de Chorier.— Je tiens ces particularités de feu M. de Nantes, homme de beaucoup d'esprit, etc. » (D'Artigny, *Nouveaux Mém. d'Hist. de crit. et de litt.*, t. II, p. 22).

(2) Quoique cette lettre ait été souvent reproduite, je n'hésite pas à l'insérer ici :

« On ne peut rien vous refuser, monsieur : Je vous envoie les éclaircissements sur l'*Aloysia* que vous m'avez demandés. L'auteur de *Aloysiæ Sigeæ satyra sotadica* est Nicolas Chorier, avocat au parlement de Grenoble, le même qui a donné l'*Histoire de Dauphiné* en 2 vol. in-fol. 1661 et 1672. Ce fut Nicolas, libraire de la même ville de Grenoble, qui donna la première édition, qui n'avoit que six dialogues. La seconde fut faite à Genève. Il y a un septième dialogue de plus qu'à la précédente. Comme cette édition ne se fit point sous les yeux de Chorier, et qu'il fallut envoyer de Grenoble à Genève le manuscrit de cet auteur, qui écrivoit très-mal, elle est surchargée de fautes d'impression. On attribue la traduction en françois à l'avocat Nicolas, fils du libraire précédent. Le père et le fils sont morts dans un grand dérangement d'affaires. Chorier mourut aussi peu de temps après dans une grande vieillesse en 1692, dans la même ville de Grenoble. Il a fait imprimer ses poésies latines. On y trouve les mêmes pièces de vers qu'il a insérées dans son *Aloysia*. Ce que rapportent le *Thomasius*, et après lui ceux qui l'ont copié, n'est fondé que sur le rapport d'un ami qui avoit vu un exempl. de la *Satyra Sotadica*, sur lequel Beverland avoit écrit que Jean Westrène étoit auteur de cet infâme ouvrage. Il n'y a pas beaucoup d'honneur à le revendiquer; mais il est certain que Beverland s'est trompé, puisqu'il est de Nicolas Chorier. A qui en examinera la latinité, il sera facile d'y trouver une infinité de gallicismes, etc. Il y a plus, un séjour de six années à Grenoble m'a mis à portée d'être instruit parfaitement de ce fait. J'ai eu entre les mains un exemplaire de cet ouvrage, sur lequel Chorier avoit corrigé de sa main les fautes immenses que les imprimeurs de Genève y ont faites. Je connaissois parfaitement sa main, ayant travaillé assez longtemps à la chambre des comptes du Dauphiné. Cet original avoit passé alors entre les mains de M. de La Roche, anc. consr du Parlem. de cette province. Je le crois encore entre les mains de ses héritiers. Il n'y avoit que 10 ans que Chorier étoit mort, lorsque j'arrivai à Grenoble (1702). C'étoit un fait notoire dans toute la ville, qu'il étoit l'auteur de cette satire, et que M. M. (du Mey), avocat général au Parlement de cette ville, avoit fait les frais de ces éditions, Chorier n'étant pas en état de les faire par lui-même. Guy-Allard, son contemporain, son ami, et presque son semblable en genre d'études et de mœurs, me l'a dit et répété plus de cent fois. M. de La Roche m'a détaillé les particularités que je vous marque.—Enfin, Chorier lui-même n'a pu se refuser la satisfaction d'avouer en quelque sorte ce malheureux ouvrage. On trouve ordinairement deux pièces de vers qui y sont jointes. L'une est intitulée : *In laudem eruditæ Virginis quæ contra turpia satyram scripsit.* L'autre est, autant que je puis m'en souvenir, *Tuberonis genethliacon*. Celui qui a fait ces vers est aussi l'auteur de l'*Aloysiæ Sigeæ*. Or, Chorier a bien voulu reconnoître qu'il étoit l'auteur des deux petits poëmes : il les a avoués pour son ouvrage et les a insérés dans le recueil de ses poésies, imprimé à Grenoble. Je vous le montrerois, si j'avois le bonheur d'être avec mes livres à Paris, je m'étonne que cette découverte ait échappée au P. Niceron. Il y a plusieurs années que j'en dis un mot dans une de nos conversations d'académie : c'est un fait qui ne doit plus être ignoré dans notre France. »

(3) Les bibliographes placent par erreur cette impression en 1680. Chorier dit dans ses *Adversaria* (p. 257), sous l'année 1680, que l'*Aloysia* avait paru depuis une vingtaine d'années.

lien. » Ainsi ce sont, dit l'abbé Lenglet-Dufresnoy, deux pièces *joyeuses* qui se tiennent compagnie. »

= Autre : *J. Meursii elegantiæ latini Sermonis : Petri-Aretini Pornodidascalus...* (s. l. ni d.), pet. in-8° de 430 pp.

= Autre : *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis*. Birminghamiæ, 1770, 2 vol. pet. in-12. Fig.

= Autre : *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis, seu Aloysiæ Sigea Toletana de arcanis Amoris et Veneris .. adjunctis fragmentis quibusdam eroticis*. Lugd. Batav., typis Elzevirianis (*Paris, Grangé*), 1757, 2 part. pet. in-8°. Jolie edit. recherchée.

= Autre sous le même titre : Lugd. Batav. ex typis Elzevirianis (*Paris, Barbou*). CIↃ, IↃCC LXXIV. 2 part. in-12. La 1re de XXIV et 211 pp., la 2e de 2 et 172 pp. Cette édit. a été donnée par l'abbé Meunier de Querlon. Un autre abbé, Valart, édit^r^ d'une *Imitation de J.-C.*, en a corrigé les epreuves.

= Autre sous le même titre : *Nova editio emendatior* Londini (Reims, Cazin) 1781, 2 part. in-18, la 1re de XXX et 330 pp., la 2e de IV et 233 pp.

Il existe plusieurs traductions fr. de l'*Aloysia*, entre autres les suivantes :

Academie des dames. ou les entretiens galants d'Aloysia. (Grenoble), 1680, 2 vol. pet. in-12. On attribue cette traduction à Nicolas, fils du libraire de Grenoble, qui donna la 1re éd. du texte latin. = Réimp. en 1730 et 1776 (s. l.), 2 vol. pet. in-12.

= Autre traduct. : *Aloysia, ou Entretiens académiques des dames* (Hollande), 1680, in-12. = Reimpr. sous ce titre : *Les sept entretiens satyriques d'Aloysia*. Cologne, 1781, pet. in-12. Cette éd., qui est très-rare, fait suite à la *Bib. de l'Arétin* (1). = D'apres Lenglet-Dufresnoy, elle aurait été encore reproduite sous ce titre : *L'Académie des Dames, ou les sept Entretiens galants d'Aloysia*. Venise (Hollande), chez Pierre l'Arétin (s. d.), in-12 « Cette édit., dit-il, est la plus belle. On la distingue en ce que, au lieu de chiffres au haut de la page, il y a un petit fleuron. J'en ai vu où il y a des figures au nombre de 36 qui sont un peu sales pour les imaginations déréglées, car pour les autres cela ne leur fait aucune impression. » = Autre éd. sous le même titre, in-12 de 172 pp.

= Autre traduct. : *Le Meursius françois, ou Entretiens galants d'Aloysia, traduit du latin en françois*. Cithère, 1749, 2 vol. in-12. = Autre éd. 1782, 2 vol. in-12, = Autre : 1882 (sic), 3 vol. in-32, fig. Condamnée à être détruite par arrêt de la Cour roy. de Paris du 16 nov. 1822. = Autre : *Au Monomotapa, l'an de l'hégire du plus grand roi qu'il y ait eu* (s. d.), 2 parties in-12. la 1re de XX et 191 pp., la 2 de XII et 312 pp.

= Autre traduct. : *Nouvelle traduct. de Meursius, connu sous le nom d'Aloysia, ou l'académie des dames, revue, corrigée et augmentée par la restitution de tout ce qui avoit été tronqué dans toutes les éditions qui ont paru jusqu'à présent*. Cithère, impr. de la Volupté (s. d.), 2 vol. in-12, avec figures obscènes. Ch. Nodier a attribué, sans en fournir la preuve, cette traduct. à Camille Desmoulins.

Enfin, un amateur de ces *Joyeusetés*, comme les appelle l'abbé Lenglet-Dufresnoy, m'en a montré 4 autres edit. (ou traduct. nouv) qui ne portent ni dates, ni indications de lieux d'impression. Mais leurs titres ne peuvent être donnés ici, car ils sont conçus en termes seulement usités dans les lieux « où fréquentoit » le satyrique Régnier.

X. **Le stile de la jurisdiction royale establie dans la ville de Lyon, et présentement unie au consulat pour la conservation des priuileges royaux des foires*. Paris, Ant. Vitré, M. DC. LVII, in-4° 111 pp.- Chorier entreprit cet ouvrage sur la demande de Jacques Guignard de Saint-Priest, prévôt des marchands de Lyon. (V. *Adrers.*, p. 178, et *Vita Boessatii*, p 2?4.)

XI. **Les eloges françois et latins de Vienne souterraine et de la sainte Nappe avec deux lettres du sieur de Mentes, sur l'ancienneté et sainteté de Vienne*. Vienne, Baudrand, 1668, in-8°. Cet ouvrage dont j'emprunte le titre au *Catalogue* Secousse, n. 5965, est attribué à Chorier par Charvet dans ses *Fastes mss. de la Ville de Vienne*. Il a été réimpr. à Grenoble chez Giroud en 1715, in-8°; et la *Revue de Vienne*, t. III, en a reproduit une partie.

XII. *Histoire généalogique de la maison de Sassenage, branche des anciens comtes de Lion et de Forets*. Grenoble, Nicolas, 1669, pet. in-12 de 36 et 542 pp. On trouve a la p. 523 la *Généal. de la maison de Morges*. = Autre éd. : Lyon, Thioly, 1672, in-fol. de 5 ff. et 86 pp. Cette réimpression est ordinairement jointe au 2e vol. de l'*Hist. de Dauphiné*. = Autre : Paris, 1696, in-12.

XIII. *L'estat politique de la province de*

(1) *Bibliothèque d'Arétin, contenant les pièces marquées à la table*. Cologne, P. Marteau (s. d.), in-12 de 404 pp.

Dauphiné. Grenoble, R. Philippes, 1671, 3 vol. in-12 et un 4e intitulé : *Supplement a l'estat politique du pays de Dauphiné, de Nicolas Chorier, par lequel plusieurs choses importantes sont rectifiées, adjoutées, retranchées. Par luy-mesme.* Grenoble, R. Philippes, 1672, in-12. - On a fait 2 nouveaux frontispices pour une partie de l'édit.; l'un ainsi conçu : *Nobiliaire de la province de Dauphiné* (Grenoble, 1697); l'autre, *L'estat politique de Dauphiné, avec les généalogies des familles nobles de cette province.* (Grenoble, Fr. Champ. 1695). Trompés par ces changements de titres, quelques bibliogr. ont cru qu'il existait 3 éd. de cet ouvrage.

XIV. *Histoire générale de Dauphiné depuis l'an M de N. S. jusques à nos jours.* Lyon, Thioly, 1672, in-fol. Ce volume ne porte pas de tomaison, mais on le désigne dans les citations sous l'indication de *deuxième vol.* Il est fort rare et son prix s'est élevé dans les ventes publiques jusqu'à 310 francs (vente du baron Mounier. Paris, Sylvestre, 1844, nº 542). - La *Généalogie de la maison de Sassenage* (éd. in-fol.) y est ordinairement jointe. - En 1821, Royer-Dupré, libraire de Grenoble, fit annoncer dans les journaux une nouvelle édit. de cette histoire en 6 vol. in-8°. « Accompagnée de notes précieuses, lit-on dans les annonces qui en furent faites, cette édit. sera ornée d'une carte géographique de l'ancienne ville de Grenoble, et du nouveau plan d'alignement. Elle sera suivie d'un précis formant continuation de l'hist. de Chorier. Ce précis renfermera des détails curieux et des pièces authentiques sur les événements qui se sont passés en Dauphiné depuis 1601, entre autres sur les assemblées de Vizille, de Romans, et sur la capitulation de Grenoble, en 1815. La capitulation inédite traitée à cette époque par le général Motte-Robert y sera insérée d'après l'original. Le travail de cette édition est dirigé par plusieurs avocats et gens de lettres qui ne négligeront rien pour y donner tous les soins dont il est susceptible. » Mais ce projet n'a eu aucune suite.

XV. *Histoire de Dauphiné abrégée pour monseigneur le dauphin.* Grenoble, Ph. Charvys, 1674, 2 part. in-12.

XVI. **Dissertation sur les commendes des abbayes du roy* (s. n. de l.), 1675, in-12. - C'est une réfutation du livre intitulé : * *L'abbé commendataire, où l'injustice des commendes est condamnée par la loi de Dieu... par le Sr Des-Bois. Franc.* (Delfau et Gerberon). Cologne, 1673, in-12. - (Voy. *Advers.* pp. 235-36.)

XVII. *Lettre* (à Matthieu Pécoil) en réponse à l'opuscule suivant dirigé contre J. Spon : « *Lettres écrites* par Georges Guillet de St-Georges *sur une dissertation d'un voyage en Grèce, publié par Jacob Spon.* Paris, 1679, in-12. Cette *Lettre* paraît avoir été imprimée à part, sans nom d'auteur, mais je ne l'ai trouvée dans aucun des catalogues que j'ai consultés. Spon en a inséré des fragments dans la réponse qu'il fit aux attaques de Guillet sous ce titre : *Réponse à la critique publiée par M. Guillet sur le voyage de Grèce...* Lyon, Th. Amaulry, 1679, in-12. - (Voy. *Adversaria*, pp. 250-51.)

XVIII. *De Petri Boessatii, eqvitis et comitis palatini viri clarissimi, vita amicisque litteratis libri dvo. Nicolai Chorerj Viennensis I. C. ad Franciscum Duguæum....* Gratianopoli, apud Fr. Provensal, 1680, in-12 de 291 pp.

XIX. *De Dionysii Salvagnii Boessii Delphinatis, viri illvstris, vita. Liber unus. Nicolai Chorerij Viennensis I.C. Ad Philippum Porroyum Lauberiverium.* Gratianopoli, apud. Fr. Provensal, 1680, in-12 de 175 pp.

XX. *Nicolai Chorerii Viennensis I. C. Carminvm. Liber vnvs. Ad Franciscvm Boniellum Treffortij priorem, amicum suum.* Gratianopoli, apud Fr. Provensal, 1680, in-12 de 100 pp. Plus une page non chiffrée pour l'*errata*.

XXI. *Histoire de la vie de Charles de Creqvy de Blanchefort, dvc de Lesdiguières, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roy et lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné.* Grenoble, Fr. Provensal, 1684, in-12. On trouve des exemplaires de cet ouvrage avec des titres portant les millésimes de *1695* (Paris, Colombat), *1699* et *1683* (Grenoble, F. Provensal), mais c'est toujours la même édition.

XXII. *La jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy-Pape dans ses décisions. Avec plusieurs remarques importantes, dans lesquelles sont entre autres, employés plus de sept cents arrêts du parlement de Grenoble.* Lyon, Certe, 1692, in-4°. = *Seconde édition corrigée et augmentée de quantité de nouvelles notes très-nécessaires, par un avocat au parlement, & d'une table générale & analytique des matières, tant sur le texte que sur les notes.* Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, Paris, chez Saillant et

Nyon, 1769, in-4°. - Cet ouvrage est précédé de la *Vie de Guy Pape* et de notices biographiques sur neuf de ses commentateurs : *Ant.* Rambaud, *Bertrand* de Rabot, *Nicolas* Bonneton, *N.* Pisard, *Jean* De La Croix de Chevrières, *Gaspard* Baro, *Etienne* de Ranchin (de Montpellier), *Pierre* Matthieu et *Jacq.* Ferrières (de Toulouse).

XXIII. *Nicolai Chorerii Viennensis J.C. Adversariorum de vita et rebus suis libri III.* Ce sont les mémoires de Chorier si souvent rappelés dans la notice qu'on vient de lire. Ils furent découverts en 1847, par M. Vallentin, aujourd'hui juge à Montélimar, dans des papiers provenant, m'a-t-on dit, de la Bib. du président de Valbonnays, et publiés ensuite par lui et M. Gariel, bibliothécaire, de Grenoble, dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, tome IV avec une table des personnages mentionnés et des notes biographiques (1). Le ms. découvert n'est pas original, mais il porte des corrections de la main de l'auteur, ce qui lui donne tous les caractères de l'authenticité ; il appartient à M. Vallentin. — Les *Adversaria* sont écrits en latin : ils commencent à l'année 1619, et s'arrêtent brusquement en 1681 au milieu d'un récit. N'ont-ils pas été terminés, ou bien la copie qui nous en reste est-elle incomplète? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, Chorier les rédigea vers la fin de sa carrière pour l'instruction de *Pierre-Laurent*, son fils. Il y raconte tous les incidents de sa vie privée, l'histoire de ses travaux, ses affaires de famille, enfin il y parle d'un très-grand nombre de personnes liées avec lui par des relations littéraires, ou simplement d'amitié. Dans cette partie de son sujet, il eût pu nous fournir des renseignements sur plusieurs de ses contemporains dont la vie et les écrits sont aujourd'hui peu connus. Malheureusement il ne l'a pas fait et s'est presque toujours renfermé dans des indications vagues, dénuées d'intérêt, ou des banalités élogieuses. Il en résulte que ce document, si précieux pour la vie particulière de son auteur, est à peu près sans utilité pour l'histoire litt. de notre province pendant le XVIIe siècle.

§ II.

OUVRAGES RESTÉS MANUSCRITS (2).

I. *Magdalenaïca, sive de Magdalenæ sociorumque in Gallias ex Hierosolimis emigratione, disceptatio hypercritica.* Cette dissertation, écrite à Paris au mois d'août 1647, était divisée en onze chapitres commençant chacun par une lettre du nom de l'auteur. - (Voy. *Advers.*, p. 164.)

II. *Histoire de la maison de La Tour-d'Auvergne.* Chorier la commença en février 1675 et l'acheva quelques mois après. Il en envoya une copie au cardinal de Bouillon. - (Voy. *Adversaria*, pp. 238-39.)

III. *Vie* (en latin) *d'Artus de Prunier de Saint-André, premier président du parlement de Grenoble.* Elle fut composée en 1677. Chorier en donna une copie écrite de sa main à Nicolas de Prunier, petit-fils d'Artus (*Adversaria*, p. 244.) Quelques-uns de nos écrivains parlent de cette vie comme si elle avait été imprimée. Je ne la connais pas.

IV. *Anecdota*, ou notices biographiques de 95 hommes et femmes illustres. Ce recueil fut rédigé à la même époque que le précédent. (Voy. *Adversaria*, ibid.)

V. *Histoire de la noblesse de Dauphiné contenant l'origine, les progrès, les hommes illustres, les armes et les devises de toutes ses familles, avec le nobiliaire du Lyonnois, du Forest et du Beaujollois. Au nor.* 1 vol. petit in-fol. de 661 pp. Ce ms. dont Jules Ollivier donne une description minutieuse, pp. 49-50 de ses *Mélanges biogr. et bibliogr.*, fut composé par Chorier en 1679 et 1680 (*Adversaria*, p. 269). Il appartenait en 1837 à M. de Vallier, de Voreppe (Isère).

Voy. encore ci-dev., p. 239 (aux *Notes*), l'indication d'un assez grand nombre d'ouvrages de sa jeunesse.

CHRETIEN (PHILIPPE), avocat au parlement de Grenoble, a laissé un recueil assez rare intitulé : *Plusieurs arrêts notables donnés ès souveraines Cours et Parlements, ensemble ès siéges présidiaux du Royaume de France, sur les matières les plus civiles et les plus fréquentes et ordinaires.* Lyon, Jean Pidie, 1566, in-8°. L'épître au lecteur est datée de Grenoble, 1er mars 1558.

CLAIR (SAINT-) - *Clarus* -, naquit dans un village des environs de Vienne, à Saint-Clair (canton de Roussillon). Sa mère, qui était veuve, le fit entrer dès son enfance dans l'abbaye de St-Ferréol, et elle-même se consacra à Dieu en se retirant dans le couvent des Veuves de

(1) Il en a été fait un tirage à part à 250 ex. qui n'ont pas été mis dans le commerce.

(2) Sauf le n° V, ces ouvrages paraissent aujourd'hui perdus.

Sainte-Blandine. Saint-Clair eut quelques années après la conduite de cette maison, puis il fut placé dans le monastère de Saint Marcel (1), dont il devint abbé et qu'il illustra par ses vertus. D'après la tradition, il mourut le 1er janvier vers l'an 660.

La légende de ce saint, écrite cent ans apres sa mort par un auteur anonyme, est insérée dans les recueils de Bollandus et de Surius au 1er janvier. — Ses restes furent d'abord déposés dans l'église de Sainte-Blandine, puis dans celle de Saint-Pierre Au XVIe s., les huguenots les brûlèrent, ainsi que la plupart des nombreuses reliques conservées alors dans les eglises de Vienne.

CLAUDIEN - *Claudianus* - poëte latin du IVe siecle. — Chorier (*antiq. de Vienne*, pp. 503-504) le fait naître à Vienne, en se fondant uniquement sur l'inscription suiv. conservée dans cette ville:

D. M.
ET MEMORIAE
COMINIAE
MARCELLINAE
CL. CLAVDIANVS
FIL. MATRI
PIENTISSIMAE.

Une preuve aussi faible ne vaut réellement pas la peine d'être discutée; néanmoins notre historien, la croyant irrefutable, a proclamé bien haut cette découverte dans plusieurs de ses ouvrages (2).

On sait, à n'en pas douter, que le poëte Claudien était d'Alexandrie, puisque dans ses poésies, en parlant de l'Égypte, il nomme Alexandre le fondateur de sa patrie.

CLAVEL (Pierre), général de brig., né à Oris-en-Rattier (Isère), le 7 avril 1773 s'engagea en 1792 comme simple soldat dans un des bataillons de volontaires de l'Isère. Il servit de 1792 à l'an VIII aux armées des Alpes, d'Italie, de Naples, et de l'an XII à l'an XIII, à celle des Côtes du-Nord. De l'an XIV à 1807, il fit les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne où sa belle conduite à la bataille d'Eylau lui valut le grade d'officier de la Légion-d'Honneur. Envoyé en Espagne en 1808, il y resta jusqu'en 1812, puis rentra en France et se distingua plusieurs fois pendant la campagne de 1814, notamment au parc de Bruyères sur les hauteur de Belleville. — A la première restauration, il fut d'abord mis en demi-solde, mais s'étant ensuite soumis au gouvernement du roi, il obtint la croix de Saint-Louis. Le 7 mars 1815, il se trouvait à Grenoble au moment du passage de l'empereur revenant de l'Ile d'Elbe. Il fut un des premiers à lui offrir ses services et il le suivit à Paris à la tête du 4e régiment d'artillerie à pied et du 3e du génie. Licencié à la 2e restauration, il se retira à Montagney (Haute-Saône), où il resta sans emploi jusqu'à la révolution de juillet, epoque a laquelle il fut replacé sur les cadres d'activité et chargé du commandement du département de la Lozère (1er juillet 1832), puis de celui de l'Ain (29 août suiv.). Admis définitivement à la retraite en 1835, il se retira de nouveau à Montagney et y mourut le 19 avril 1843 (3). — (Voy. les *Fastes de la Lég.-d'Honn.*, t. V, p. 97.)

CLAVESON (CHARLES DE), poëte du XVIe siècle, appartenait à la famille de Hostun et non à celle de Clav*ay*son ou Clav*ey*son, du Viennois, dont il ne portait le nom que par obligation. Il etait chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et sous-lieutenant de S. M. *ès* terres de Claveyson, Hostun, Mercurol et Mureil. —Fidele à la devise de sa maison - *Cœlorum crux mihi clavis erit*, - ce gentilhomme montra un grand attachement pour la religion catholique; il se qualifiait de *Philostaure* (ami de la croix) et de *vieux papiste*. Son zèle religieux trouva de fréquentes occasions de s'exercer lors de la fièvre de controverses qui régnait en France vers la fin du XVIe s. —Ayant inutilement prié un de ses voi-

(1) Charvet (*Hist. de la Ste Église de Vienne*, p. 136) nous indique la position de cet ancien monastere d'après un diplome de Louis, roi de Provence. Il etait situé hors de Vienne, entre les châteaux Pipet et St-Just.

(2) Guy Allard (*Dict. ms. du Dauphiné*) le fait naître à Maubec dans le Viennois.

(3) ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL CLAVEL :

Engagé volontaire	23 septembre 1792.
Capitaine	6 octobre 1792.
Chef de bataillon provisoire	30 mai 1800.
Confirmé dans ce grade	9 août 1800.
Membre de la Lég.-d'Honneur	14 juin 1804.
Major	18 mars 1807.
Officier de la Légion d'Honn.	11 mai 1807.
Colonel	2 mars 1811.
General de brigade	25 decembre 1812.
Mis en demi-solde	1er septembre 1814
Chevalier de Saint-Louis	17 septembre 1814
Licencié	3 août 1815.
Remis en demi-solde	10 septembre 1815
Admis à la retraite	1er janvier 1825.
Replacé sur les cadres d'activité	22 mars 1831.
Commandeur de la Légion-d'Honneur	5 janvier 1834.
Admis à la retraite	1er mai 1835.

sins, M. de Triors, de ne plus faire prêcher chez lui Paul Agard, pasteur de Joncheres, il entreprit de le convertir en organisant une conférence entre ce pasteur et un jésuite de Tournon. Le résultat en fut rendu public dans l'opuscule ci-après, dont notre Claveson lui-même pourrait bien être l'auteur: ** Conference sur certains points controverses... entre M. Julien Bouclier, de la compagnie de Jésus en l'Université de Tournon, et M. Pierre Agard, ministre de la religion prétendue reformée à la Ionchiere, pays de Dauphiné, tenue publiquement au chasteau de Triors... en presence de plusieurs gentils-hommes et autres le 16 juillet 1584. Recueillie fidelement, et presque mot à mot, par un des principaux qui si trouverent présents. A Lyon. pour François du Puys à Aix en Provence* (sic). MDLXXXIV, in-8° de 4 ff, 138 pp. et 3 ff. très-rare. — Quelques années après, à la suite d'une nouvelle controverse à laquelle il fut mêlé, parut un second écrit intitulé : * *Le coq à l'asne av lieu de reponses faict par un ministre Calvinien aux demandes de messire Charles de Claveson..... ensemble les repliques du dict seigneur.* Lyon, J. Pillehotte, MDLXXXVII, in-8° de 8 ff. et 140 pp.— Là ne s'arrêta pas son ardeur à convertir les hérétiques. Il composa à leur intention des prières en vers français pour les dimanches et fêtes de l'année, il accommoda la morale en sonnets et publia le tout sous ce titre : *Les œuvres meslees de messire Charles de Claveson, chevalier de l'ordre du Roi et soubz lieutenant de Sa Majesté ès terres et seigneuries de Claveson, Hostun, Mercurol et Mureil AU ROY.* Tournon. Cl. Michel, 1615, in-8°. Volume rare qui fait plus d'honneur à la piété de Claveson qu'à ses talents poétiques. — (Voy. *Bib. française* de Goujet, t. XV, p. 89.)

CLAVESON (EXUPÈRE DE) était un bel esprit du XVI° siècle dont Lacroix du Maine nous a révélé l'existence en ces termes : « Il peut, dit-il, avoir composé quelques ouvrages, lesquels je n'ai point encore vus. » Mais La Monnoye regarde ce nom comme chimerique, et ayant été fourni au vieux bibliographe par des gens qui abusaient de sa crédulité. Moins scrupuleux, G. Allard n'a pas hésité à le mettre dans sa *Bib. du Dauphiné* où il nous le représente comme « un rare esprit en toute sorte de littérature. »— Quoi qu'il en soit, je ne connais rien de ce problématique personnage.

CLERJON (PIERRE), né à Vienne le 7 mars 1800, fit ses études au lycée de Grenoble, puis étudia la médecine à Lyon et à Paris. Reçu docteur en 1822, il revint à Lyon vers 1825, et y concourut pour une place de major à l'Hôtel-Dieu, mais ne fut pas admis. Il se fixa alors dans cette ville comme médecin. — Ses goûts l'entraînaient vers la littérature, et l'on a dit qu'il se proposait de beaucoup écrire ; malheureusement il ne put mettre tous ses projets à exécution. Il mourut à Lyon le 20 fév. 1832 pendant l'impression du 4° vol. de son histoire de cette ville. — Clerjon était voltairien Les prêtres le tourmentèrent sur son lit de mort pour obtenir de lui qu'il fit mettre des cartons a certains endroits de son ouvrage, mais ils ne purent y réussir. Voici en quels termes M. l'abbé Collombet (1) l'apprécie : « Sa manière d'écrire est diffuse, il se hâtait beaucoup trop d'arriver à la fin, car il nourrissait une grande ambition d'auteur et se promettait d'écrire autant de volumes que Voltaire. Il avait formé le projet d'une vaste classification de toutes les sciences et l'étrange disposition de sa bibliothèque témoignait de mille idées bizarres qui lui passaient par le cerveau. »— Voyez sur les plagiats qui lui sont imputés les *Nouv. Archives du Rhône*, t. II, p. 42.

Le portrait de Clerjon se trouve en tête de son histoire de Lyon. C'est une ef. non terminée et sans texte. Buste, 3/4, G. - H. 112 mill. L. 88 mill.

BIBLIOGRAPHIE — I. *Essai de philosophie médica e.* Montpellier, Martel, 1826, in-4°, 50 pp. — II. *Histoire de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours.* Lyon, Th. Laurent, 1829-38, 6 vol. in-8° avec portr. Les 2 derniers vol. sont de M. Jér. Morin, ancien rédacteur du *Précurseur de Lyon.* — III. *Palais de justice. Lettre de M. Clerjon à M. le rédacteur du Précurseur, du 11 nov. 1830.* Lyon, Ayné, in-4°, 4 pp. — IV.* *Chroniques françaises. 1re s rie.* Paris, Boulland, 1829-30, 8 vol. in-12. Cet ouvrage, publié sous le pseud. d'*Alphonse Lorry* contient 2 romans satiriques : *Le curé de campagne ou la petite ville en révolution. - L'Attaque du Pont ou la fille retrouvée.*

CLERMONT, l'une des plus illustres et des plus puissantes familles de notre province, dont les généalogistes font remonter l'origine à la fin du XI° s. Elle

(1) *Études sur les Écrivains du Lyonnais* (Lyon, 1839, 2 part. in-8°), 2° série.

possédа, *en toute souveraineté*, la terre de Clermont, dans le Viennois, jusqu'en 1203, époque à laquelle *Guillaume* reconnut tenir en fief de l'archevêque et du chapitre de Vienne les châteaux de *Clermont*, de *Saint-Geoire* et de *Crépol*. Un de ses descendants, *Geoffroy*, fit hommage au dauphin Jean, en 1317, de plusieurs de ses terres; enfin *Aynard* (voy. sa notice) acheva d'aliéner l'indépendance de sa maison en se reconnaissant volontairement, en 1340, le vassal de Humbert II pour les biens qui lui restaient (1). — Jusqu'à la révolution de 1789, le chef de cette famille s'est qualifié de *premier baron*, *connétable et grand-maître héréditaire du Dauphiné*. On verra ci-apr. à la notice d'*Aynard* l'origine des deux derniers titres, quant à celui de *premier baron*, il était attaché à la terre même de Clermont, qui fut d'abord la première des quatre anciennes baronnies de notre province (2). Ce fief devint ensuite un comté par lettres du mois d'octobre 1547, puis un duché-pairie par lettres du 1er mai 1571. Antérieurement (20 avril 1496), le comté de *Tonnerre* (Yonne) était entré dans cette maison par le mariage d'Anne de Husson avec Bernardin, vicomte de Clermont en Trièves (3). Les descendants de celui-ci prirent depuis le nom de **CLERMONT-TONNERRE**, qu'ils portent encore aujourd'hui.

La maison de Clermont s'est divisée en un grand nombre de branches, mais quatre seulement nous fournissent des hommes dont la vie rentre dans le plan de la *Biogr. du Dauphiné*. Ce sont celles de CLERMONT proprement dites, d'HAUTERIVE, de MONTOISON, de CHASTE DE GESSANS.

CLERMONT (SIBEUD OU SIBAUD DE), l'un des plus anciens membres connus de cette famille, vivait dans la première moitié du XIIe s. Les généalogistes racontent que Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, ayant été élu pape sous le nom de Calixte II (1119), Sibeud leva des troupes pour chasser l'anti-pape Bourdin, redoutable concurrent que soutenait l'empereur Henri V; qu'il le conduisit triomphalement à Rome et le fit asseoir sur le saint siége après en avoir expulsé l'anti-pape. Alors, dit-on, pour récompenser son sauveur et laisser à la postérité des marques de sa reconnaissance, Calixte lui aurait accordé, ainsi qu'à ses descendants, par une bulle du 23 juin 1120, la permission de toucher les choses saintes, de porter dans ses armes les clefs de saint Pierre, avec une tiare pour cimier et ces mots pour devise : *Etiamsi omnes te negaverint, ego te nunquam negabo* (4). — Mais cette histoire ne peut pas se prouver historiquement; la bulle de Calixte II n'est même rapportée par aucun écrivain sérieux (5). Néanmoins la maison de Clermont n'a pas hésité à s'en faire un titre de gloire et quand elle eut hérité du nom et des traditions religieuses de celle de Tonnerre qui avait donné neuf saints à l'Église, l'antique et pieuse légende de Sibeud contribua à jeter sur son nom un lustre tout particulier, un certain parfum de haute aristocratie que les plus grandes familles de France pouvaient lui envier (6).

En donnant au personnage dont on vient de lire la notice le prénom de *Sibeud*, j'ai suivi la majorité des généalogistes. Quelques-uns, entre autres Chorier (*État pol.*, t. III, p. 193) le nomment *Aynard*, et telle a été aussi l'opinion de l'auteur qui a écrit sa biographie sous le titre suivant : * *La vie d'Eynard, prince souverain de Clermont, second du nom, surnommé le défenseur de la foi* (par L'Hermite de Vauselle). Grenoble, 1652, in-4°.

CLERMONT (GUILLAUME DE) était

(1) Quelques écrivains ont mis en doute cette indépendance des seigneurs de Clermont. (Voyez, entre autres, Boulainvilliers, *Etat de la France* (Londres, 1737, in-8), t. VI, pp. 62 et 63.)

Parmi les terres possédées de temps immémorial par cette grande maison, nos historiens citent les suivantes : *La Chapelle*, *Recoin*, la coseigneurie de *Divisin*, le domaine supérieur de *Montferrat*, *Virieu*, *Paladru* et *Saint-Germain de Commerose*. — A la fin du XVIIe s., le comté de Clermont comprenait les terres et paroisses de *Clermont*, *Chirens*, *Charavines*, *Oyeu*, *la Chapelle de Merlas*, *St-Ferreol de Merlas*, *Saint-Christophe*, *Burcins*, *la Chapelle de Peyrin*, *Paladru*, *Saint-Pierre de Paladru*, *Billieu*, *Apprieu*, *Les Mathieux*, *Saint-Geoire*, *Saint-Beuil*, *Pressins*, *La Bastie-Montgascon*, *Montsévéroux* et *Tullins*. Cette dernière dépendait du domaine. (Voy. *Mémoire* ms. *sur la généralité de Dauphiné*, dressé en 1698 par l'intendant Bouchu et l'*Histoire de Dauphiné*, par Valbonnays, t. I, p. 320.)

(2) Les trois autres étaient *Sassenage*, *Bressieu* et *Maubec*, *Montmaur*. (Voy. sur les droits et prérogatives des quatre baronnies anciennes du Dauphiné *De l'usage des fiefs*, par Salvaing de Boissieu (éd. de 1731), pp. 318 et suiv.)

(3) Voy. sur cette terre l'art. d'*Aynard* DE CLERMONT ci-après.

(4) Les seigneurs de Clermont donnèrent ensuite à leur devise cette forme à la fois plus concise et d'un goût plus héraldique : *SI OMNES EGO NON*.

(5) On la chercherait vainement dans le *Bullarium Romanum*. Elle a été cependant, dit-on, longtemps conservée dans les archives de l'église de Vienne.

(6) L'illustration religieuse de la maison de Clermont a été l'objet du livre suivant : * *Histoire de plusieurs saints des maisons des comtes de Tonnerre et de Clermont* (par Cousin). Paris, Esclassan, 1698, in-12, avec 11 portr.

depuis longtemps doyen de la cathédrale de Vienne, lorsqu'en 1164 les suffrages du clergé et du peuple l'appelèrent sur le siége archiépiscopal de cette ville. En 1166, l'empereur d'Allemagne lui donna l'investiture des droits régaliens et lui confirma par une bulle tous ceux dont ses prédécesseurs avaient joui.— On ne possède pas d'autres renseignements sur cet archevêque. L'époque de sa mort est même inconnue : les monuments contemporains nous apprennent seulement que Robert de La Tour-Du-Pin, son successeur, occupait le siége de Vienne en 1174. — (Voy. Charvet. *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 352.)

CLERMONT (Aynard de), acquit en 1340 les titres de *connétable et grand-maître héréditaire du Dauphiné*, que ses descendants ont portés depuis. Voici à quelle occasion ils lui furent accordés : ayant prêté *gratuitement* hommage au dauphin Humbert II de terres considérables qui ne relevaient auparavant d'aucun seigneur, ce prince lui donna en récompense le fief de Clermont en Trièves qu'il érigea en vicomté (1340), et y joignit une pension annuelle de 800 florins d'or (1). De plus, il créa en sa faveur les charges de capitaine gén. des armées et de grand-maître ou sénéchal de son hôtel, charges qui devaient être héréditaires dans la maison de Clermont, et dont l'investiture serait donnée par la tradition d'une épée et de l'étendart du Dauphiné. Ces dignités faisaient d'Aynard un des plus grands personnages de la province : elles lui donnaient le droit de porter l'épée devant son prince, de commander l'avant-garde de ses troupes, d'occuper les premiers postes et, dans les marches et campements, d'avoir son logement marqué immédiatement après le sien. Comme grand-maître d'hôtel, il avait l'intendance générale sur tous les officiers de la maison du dauphin et de la dauphine. Humbert, dit Valbonnays (*Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 321), attacha à cette fonction des droits considérables. « Dans les festins qui se faisaient aux grandes cérémonies, comme aux mariages des Dauphins ou de leurs enfants, ou lorsqu'ils prenaient l'ordre de chevalerie, Aynard avait droit de retenir deux plats et quatre assiettes d'argent, du poids de seize marcs, de la vaisselle qui avait servi sur les tables, et, si la fête durait plus d'un jour, le lendemain et les jours suivants, ce droit se réduisait à un plat de 4 ou 5 marcs. » Enfin il devait faire foi et hommage avec des formes particulières, c'est-à-dire tenant à la main droite une épée et une verge blanche, marques de ses charges, et, à la main gauche, une lance ornée d'un guidon ou penonceau aux armes delphinales (2). Il mourut, d'après les généalogistes, en 1349.

La cession du Dauphiné à la France ne permit pas aux descendants d'Aynard de jouir longtemps de ces distinctions, et, pendant près de trois siècles, ils ne formèrent aucune réclamation à ce sujet. Mais, en 1697, les Clermont-Tonnerre présentèrent requête à Louis XIV pour être rétablis dans les fonctions des charges de connétable et grand-maître héréditaires de la maison des dauphins et des dauphines, se fondant sur le traité de 1340 : ces prétentions parurent surannées et restèrent sans effet (3). Cependant, pour conserver comme une ombre de leurs droits, ils continuèrent à porter ces titres, et même jusqu'à la révolution, quand l'aîné de la famille eut à prêter hommage aux dauphins de France, par-devant la chambre des comptes de Grenoble, ils le firent toujours avec le bizarre cérémonial édicté par Humbert II (4).

CLERMONT (Antoine de), archevêque de Vienne, né vers 1470, entra fort jeune encore dans l'ordre des FF. Mineurs, puis en sortit au moyen d'une dispense. En 1500, il était chanoine et official de la cathédrale de Vienne, lorsqu'il fut élu archevêque de cette église après la mort d'Angelo Catho (5). L'élection avait été faite d'après toutes les règles canoniques, mais, sans en tenir compte, le pape, qui ne pouvait se résigner à obéir à la pragmatique sanction, nomma de son côté, au même archevêché, un de ses cardinaux, Frédéric de St-Severin. Cette double nomination donna lieu à de grands débats entre les deux compétiteurs. — Le cardinal, trouvant

(1) L'acte d'érection est rapporté dans Duchesne, *Histoire des Dauphins de Viennois*.-Cette terre était possédée, à la fin du xve s^e, par M. de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Grenoble, qui l'avait achetée de la famille de Clermont. Elle se composait alors des paroisses de *Clermont*, *Monestier-de-Clermont*, *St-Paul-lès-Monestier*, *Roissard*, et *Saint-Michel-lès-Portes*.

(2) Salvaing de Boissieu. *De l'usage des fiefs* (éd. de 1731), p. 65.

(3) Cette requête est insérée dans le *Mercure* de Mars 1697, pp. 55-79.

(4) Brizard. *Généal. de Beaumont*, t. I, p. 424. *Note*.

(5) Le Lièvre, Maupertuy et la *Gallia Christ*. placent par erreur cette élection en 1507. (Voy. Charvet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, p. 526, *note*.)

le siége de Vienne occupé, cita son adversaire par-devant les conseils du roi, où il avait tout lieu d'espérer une solution conforme à ses désirs, car Louis XII, alors régnant, cherchait, dans des vues politiques, à se gagner l'amitié du pape. Mais le procureur des trois ordres du Dauphiné vint prendre fait et cause pour notre compatriote contre le prélat étranger; il soutint qu'en vertu des libertés delphinales, Antoine de Clermont ne pouvait être distrait de ses juges naturels, que son affaire ressortissait du parlement de Grenoble. La cause fut donc portée devant cette cour et là on vit le scandaleux spectacle de deux prélats plaidant *au possessoire* pour un archevêché, comme s'il se fût agi d'une maison ou d'un champ. Le parlement se trouvait dans une position délicate et difficile : d'une part, il eût voulu maintenir les libertés de l'Église gallicane et s'opposer aux entreprises de la cour de Rome; de l'autre, il désirait ne pas déplaire au roi qui, tout entier à ses projets sur le royaume de Naples, cherchait à se rendre agréable au pape. Pour sortir d'embarras, il prit le parti de traîner l'affaire en d'interminables délais de procédure. Pendant ce temps, le cardinal de Saint-Séverin chercha inutilement par toutes sortes d'intrigues, à susciter des ennemis à son adversaire et à le renverser. Enfin, Louis XII interposant son autorité, fit rendre par le Parlement un arrêt du 5 mai 1506, qui adjugea la possession de l'archevêché de Vienne au protégé du pape. — Antoine de Clermont s'inclina devant la force et, archevêque sans archevêché, se retira à Lyon. Cependant, comme l'arrêt du Parlement ne pouvait effacer le caractère indélébile et sacré dont il avait été canoniquement revêtu, le pape concilia la chose en lui donnant dans une bulle les titres de « Venerabilis frater olim « Viennensis, *nunc in universali ecclesia* « *archiepiscopus* (1). » Il mourut à Lyon le 6 nov. 1507. — Quant à Frédéric de Saint-Séverin, son arrêt à la main, il monta paisiblement sur le siége de Vienne. Toutefois, à peine son rival était-il mort, qu'il se fit élire canoniquement par son chapitre. « On ne sait, dit malicieusement Charvet, si ce fut pour conserver son droit que le chapitre fit cette élection, ou si Frédéric la demanda pour conserver le sien. »

CLERMONT (GABRIEL DE), né peut-être à Tallard dont son père, Bernardin de Clermont, était seigneur, prit possession de l'évêché de Gap, le 20 avril 1527. Ce prélat, oubliant les traditions religieuses de sa famille, donna un grand scandale à son église, car, séduit par les prédications de Guill. Farel, il embrassa la réforme et en favorisa de tout son pouvoir la propagation dans le Gapençais. Il allait, dit-on, au prêche revêtu de ses ornements pontificaux! — On le déposa, à ce qu'il paraît, mais cette déposition n'eut aucun effet, car il quitta volontairement son évêché « et se retira, dit M. Gautier (2), dans sa seigneurie de Selles, en Berri, où il fit son séjour ordinaire *avec sa femme*, le reste de ses jours, continuant d'administrer le temporel de l'évêché de Gap par le moyen d'un vicaire et d'autres officiers de cet évêché, jusqu'à ce qu'il eût donné sa démission, *moyennant une pension viagère* en faveur de Pre Paparin de Chaumont, dont les méchantes langues prétendaient qu'il avait épousé la sœur. » — Ce marché simoniaque eut lieu le 11 nov. 1571.

CLERMONT (THÉODORE-JEAN), frère du précédent, fut abbé de St-Gilles au diocèse de Nîmes, évêque de Senez en 1551, et vice-légat d'Avignon depuis 1553 jusqu'en 1560, époque de sa mort.

CLERMONT D'HAUTERIVE (Le bienheureux AMÉDÉE DE), fils, dit-on, de *Sibeud* DE CLERMONT (ci-dev. p. 252), né au château d'Hauterive dans le Viennois, quitta le monde vers 1119 avec seize gentilshommes, ses vassaux, et alla prendre avec eux l'habit religieux dans l'abbaye de Bonnevaux. Après y être resté quelque temps, il en sortit pour se retirer à Cluny, puis revint à Bonnevaux, où sa vie s'écoula dans les pratiques de la plus austère dévotion. Non-seulement il dota cette abbaye de biens considérables, mais il contribua encore à son extension en fondant quatre maisons de sa filiation, Léoncel en Dauphiné (1137), Mazan au dioc. de Viviers, Montperoux en Auvergne et Tamis. Il mourut, dans un âge fort avancé, le 14 janvier, vers 1150.

Un moine de Bonnevaux, dont on ignore le nom, composa en latin, vers 1185, la vie du B. Amédée d'Hauterive, *par ordre* de Burnon de Voiron, son abbé (3). Une traduction de cette vie a

(1) Chorier. *État pol.*, t. I, p. 329.

(2) *Précis de l'hist. de la ville de Gap* (Gap, Allier, 1844, in-8°), pages 232 et 333.

(3) J'ai attribué, par inadvertance, cette vie à Burnon de Voiron lui même (ci-dev. p. 185).

été insérée dans l'*Hist. de plusieurs SS des maisons de Tonnerre et de Clermont* (ci-dev. p. 252, note 6). On y trouve quelques détails sur son fils, qui suit, et les portr. de ces deux saints personnages.

CLERMONT D'HAUTERIVE (saint AMÉDÉE DE), fils du précédent, né à la Côte-Saint-André vers le commencement du XIIe siècle, entra fort jeune encore, vers 1119, à Bonnevaux avec son père. Quelque temps après, il fut placé à l'abbaye de Cluny pour y apprendre les sciences sacrées et profanes. Ses études terminées, il se rendit en Allemagne auprès du duc de Franconie, son parent, qui fut plus tard (1137) empereur sous le nom de Conrad III. Sa destinée semblait l'appeler à la carrière militaire, et on suppose qu'il fit quelques campagnes à la suite de Conrad, mais entraîné par l'exemple de son père, il se dégoûta du monde et alla, vers 1125, s'enfermer dans l'abbaye de Clairvaux. L'éclat de ses vertus le fit nommer, en 1139, abbé de Hautecombe (Savoie), puis évêque de Lausanne en 1144. — Il paraît que ce saint prélat jouit de son temps d'une haute considération, car le comte de Savoie lui confia, en 1147, la régence de ses États pendant son voyage en Palestine. D'après quelques auteurs, l'empereur Frédéric l'aurait fait son chancelier, mais cette assertion ne paraît pas certaine.— Il mourut le 27 septembre 1158 ou 1159 —(Voy. l'*Hist. de sa vie et de ses écrits* dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, t. XII, pp. 575 et suiv.)

On trouve son portrait en tête de la vie de son père. (Voy. ci-dessus.)

Il a laissé des homélies en l'honneur de la Ste Vierge qui ont été plusieurs fois réimp. La 1re éd., donnée par Gervais Sophen, est de Bâle, Adam Petit, 1557, in-8°. Elles ont été trad. en fr. et insérées dans l'*Hist. des SS. des maisons de Tonnerre et de Clermont.*

CLERMONT-MONTOISON (1) (PHILIBERT DE), l'un des héros dauphinois, fut chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, et se rendit célèbre par sa bravoure pendant les guerres de Picardie, de Bretagne et d'Italie. Il prit une part des plus brillantes à la victoire de Fornoue en 1495. On raconte que pendant cette bataille le roi Charles VIII s'étant trop engagé au milieu d'un corps ennemi, et, se voyant près de succomber sous le nombre, appela à son secours Montoison comme le plus brave de l'armée. *A la rescousse, Montoison!* lui cria-t-il. D'après la plupart des historiens, celui-ci, à l'appel de son roi, s'élança en avant et, après l'avoir dégagé, réussit à le ramener sain et sauf. Mais il existe une autre version de ce fait. Charles VIII, dit-on, voyant une partie de ses troupes prendre la fuite, aurait simplement donné à Montoison qui commandait l'arrière-garde, l'ordre de charger en lui criant : *A la rescousse, Montoison!* A nos yeux cette version ne diminue pas sans doute la gloire du guerrier dauphinois qui contribua bien réellement au succès de la bataille de Fornoue, mais elle avait, sous l'ancienne monarchie, une certaine importance en ce qu'elle faisait disparaître le mérite d'un service personnel rendu au roi. Peut-être a-t-elle été dictée aux historiens par quelques familles jalouses de l'élévation de celle de Clermont. Quoi qu'il en soit, la branche de Montoison, adoptant le cri de Charles VIII pour devise, le fit peindre dans ses armoiries et graver comme un souvenir glorieux sur les murs de son château.

Ph. de Clermont était capitaine de 50 hommes d'armes et lieutenant-général à l'armée de Louis XII à Ferrare, où il mourut de maladie en 1511 ou 1512. Son corps fut porté en Dauphiné et inhumé dans l'église de Montoison.

CLERMONT DE CHASTE DE GESSANS (ANNET DE) (2), grand-maître de Malte, naquit en 1587. Il n'était encore que commandeur lorsque Louis XIII l'envoya à Malte pour demander à l'ordre le secours de ses galères contre les huguenots de la Rochelle. Lors de son élévation au magistère en 1660, il portait le titre de bailli de Lyon, mais il ne conserva que peu de mois cette haute dignité, car il mourut le 2 juin de la même année, des suites des blessures qu'il avait reçues en combattant les infidèles de la côte d'Afrique. Il était âgé de 73 ans.

CLOT-BEY (ANTOINE-BARTHÉLEMY), né à Grenoble, le 5 nov. 1793, et non en 1796, comme l'ont écrit plusieurs biogr., eut pour père un sous-off. de l'arme du génie. Resté orphelin de bonne heure, sans fortune, sans protections, il alla s'établir à Marseille. C'est là ce qui a induit en erreur les auteurs de certaines notices relatives à notre célèbre compatriote et leur a fait

(1) Cette branche date de 1425 ou 1430; la terre de Montoison (Drôme), était entrée dans la maison de Clermont par le mariage de l'un de ses memb.es, Geoffroy, avec Isabelle de Montoison en 1363.

(2) Cette branche s'est éteinte au 17e s.

avancer, à la légère, qu'il naquit à Marseille, où il est revenu après avoir accompli sa mission scientifique, civilisatrice et humanitaire surtout, et où il a fixé, définitivement à ce qu'il paraît, sa résidence.—Le goût des études médicales n'ayant pas tardé à se développer en lui, Clot se mit à travailler avec une ardeur et une opiniâtreté rares, devint interne à l'hopital de Marseille (1812), obtint au concours la place de premier élève sept ans après. En 1820 il reçut le diplome de docteur en méd. à Montpellier, et bientôt après celui de doct. en chirurgie; puis, revenu à Marseille, il se mit à exercer la médecine, et fut chargé en même temps d'un service dans les hôpitaux. Nous ne pensons pas qu'alors Clot eut la pensée de s'expatrier, d'aller chercher au loin la célébrité et la fortune, mais le hasard lui ayant fait connaître, en 1824, un agent de Mehemet-Ali, pacha d'Egypte, il se laissa volontiers embaucher pour le compte du régénérateur de la vieille terre des Pharaons, et mit à son service ses talents, son activité et son génie, on peut le dire.—Tout le monde sait de quelles fondations importantes Clot dota sa patrie adoptive, nous devons toutefois les énumérer ici: il créa des hôpitaux, un service médical et sanitaire, et une école de médecine, son plus beau titre de gloire. Il va sans dire que notre Grenoblois eut à lutter contre les préjugés religieux et barbares d'un peuple qui commence à peine à s'initier aux rudiments de la civilisation moderne, et qui considérait alors les expériences scientifiques comme autant de sacriléges ou tout au moins d'impiétés. Le réformateur accomplit son œuvre sans défaillir et eut la chance d'échapper aux coups d'un fanatique assassin, son élève. Il ne s'en tint pas aux fondations d'hôpitaux militaires: il établit une école d'accouchement, un hôpital civil, un asile pour les fous, une maternité, propagea le vaccin et mit en honneur l'étude de notre langue; enfin il fit preuve d'un dévouement admirable à l'époque où le choléra décimait la population du Caire.—Des services si éclatants obtinrent la haute récompense qu'ils méritaient. Clot fut élevé à la dignité de *Bey* par un firman du mois de nov. 1831. « C'est le premier chrétien, observe « un biographe, à qui on conféra ce « grade sans avoir renié sa foi. »

Art. comm. par M B. A. (de Grenoble).

Portraits. — I. Clot-Bey. Buste, trois quarts, G. *Emile Lassale, 1840. Lith. Coulon*... avec le fac-sim. de sa signature. In-fol. — II. *Lith. Molinier et Raibaud. Marseille*, in-4° (Dans la *Biogr. des hommes du jour*). — III. *A. Devéria, lith.*, in-fol.

Bio-Bibliographie. — *Le docteur Clot-Bey*. (Paris, impr. Maulde et Renou), in-4°, 7 pp. C'est un tirage à part de l'*Annuaire histor. et biogr. des souverains et des personnages distingués*. Paris, 1844.

Bibliographie.— I. *Compte-rendu des travaux de l'école de médecine d'Abou-Zabel* (*Egypte*), *et de l'examen général des élèves; suivi de l'exposé de la conduite et des travaux de l'auteur lui-même en Egypte depuis 1240 à 1248* (*hégire*), *1825 à 1832*. Marseille, impr. de Feissat, 1830-32, in-8°, 115 pp. avec 1 pl. = Autre éd. suivie *de diverses pièces relatives à son voyage en France*. Paris, Deville Cavellin, 1833, in-8°, 265 pp. — II. *Observation d'une amputation du bras dans l'articulation scapulo-humérale avec résection du col de l'omoplate pratiquée avec succès à l'hôpital d'Abou-Zabel* (*Egypte*). Marseille, impr. Feissat, 1830, broch. in-8°. — III. *Aperçu sur le ver Dragonneau observé en Egypte*. Marseille, impr. Feissat, 1830, in-8°. — IV. *Notes sur la fréquence des calculs vésicaux en Egypte et sur la méthode employée par les chirurgiens Arabes pour en faire l'extraction; suivies de réflexions sur les.... opérations de cystotomie, pratiquées par Clot*. Marseille, imprim. Feissat, 1830, in-8°. — V. *Observation de la ligature de l'artère iliaque externe pratiquée à l'hôpital d'Abou-Zabel* (*Egypte*), *le 7 juillet 1828*. Paris, impr. d'Huzard Lemercier, 1830, in-8°. — VI. *Extirpation d'une tumeur squirrheuse du cou*. Marseille, 1830, broch. in-8°. — VII. *Observations d'une amputation dans l'articulation coxo-fémorale*. Marseille, 1830, broch. in-8°.— VIII. *Relation des épidémies de choléra-morbus qui ont régné à l'Heggiaz, à Suez et en Egypte*. Marseille, typogr. de Feissat, 1832, in-8°, 60 pp. — IX. *Formulaire pharmaceutique égyptien, à l'usage des hôpitaux militaires, des établissements des corps et de la marine. Rédigé par le conseil général de santé* (dont Clot-Bey fait partie). Paris, impr. roy. 1840, in-12. — X. *De la peste observée en Egypte: Recherches et considérations sur cette maladie*. Paris, Fortin et Masson, 1840, in-8°, avec 2 pl. — XI. *Aperçu général sur l'Egypte*. Paris, Fortin et Mas-

son, 1840, 2 vol. in-8° avec portr. et 5 cartes. - Voyez le *Journal des Débats*, n°s des 17 et 27 août 1840 et la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 sept. 1840. — XII. *Fragments d'un ouvrage du docteur Clot-Bey sur l'Egypte*. Paris, impr. Béthune, 1840, Brochure in-8°. — XIII. *Compte rendu de l'état de l'enseignement médical et du service de santé civil et militaire de l'Egypte au commencement de mars 1839*. Paris, V. Masson, 1839, in-8°.

CLOTILDE (sainte) — *Hlode-Hilde* — femme de Clovis roi des Francs, naquit, selon la plupart des historiens, à Vienne, alors capitale de la partie du royaume de Bourgogne, dont Chilpéric, son père, était souverain. Cette princesse est généralement mal appréciée : on n'a voulu voir en elle que la chrétienne, et dans sa vie un seul fait, la conversion de Clovis. Ce seul fait a suffi pour la faire regarder en quelque sorte comme un apôtre, et elle a été mise au nombre des saints. Mais la critique, qui commande avec tant de raison de se défier de toutes les réputations historiques faites par l'esprit de parti, nous montre, à côté de la femme du ciel, une reine haineuse et vindicative dont une partie de la vie fut consacrée à poursuivre une vengeance. Pour la montrer sous ce point de vue, il est nécessaire de prendre ce récit d'un peu haut.

Après la mort de Gondioc, roi de Bourgogne (vers 473), ce royaume avait été partagé entre ses quatre fils, Gundobald, Godmart, Godgésile et Chilpéric, père de Clotilde; la province Viennoise et une partie du Lyonnais formaient le lot de ce dernier. Le partage était à peine terminé que la division se mit entre les quatre frères : Godmart et Chilpéric se liguèrent contre Gundobald, le défirent dans une bataille près d'Autun et vinrent ensuite à Vienne pour se partager ses états. Mais le vaincu était doué d'une activité extraordinaire et d'une persévérance que les revers ne pouvaient ébranler; après sa défaite, il avait fait répandre adroitement le bruit de sa mort, puis, profitant de la sécurité dans laquelle se reposaient ses deux frères, il parut tout à coup aux portes de Vienne avec les débris de ses troupes et s'en empara presque sans coup férir. Maître de Vienne, le vainqueur se livra à un de ces actes de sauvage répression dont les annales du moyen âge nous offrent de si fréquents exemples : Godmart péri dans une tour à laquelle on mit le feu Chilpéric, avec ses deux fils, fut décapité et sa femme jetée dans le Rhône ; de ses deux filles, l'une prit le voile dans un monastère; quant à la plus jeune, nommée Clotilde, Gundobald en eut pitié, et l'envoya à Genève où il la fit élever avec les plus grands soins (489). Cette sanglante tragédie, qui avait impressionné vivement la jeune fille, lui inspira pour son oncle une haine implacable : jamais elle ne lui pardonna le massacre de sa famille, et, dès ce jour, elle ne songea qu'à en tirer vengeange.

C'était, au rapport des historiens, une des plus belles personnes de son temps. Touché de ses grâces et désirant sans doute aussi se créer des droits éventuels à l'héritage de Gundobald, Clovis, roi des Francs, songea à l'épouser; mais comme il prévoyait que ce dernier ne manquerait pas d'opposer des obstacles à une union pleine de dangers pour lui, il chercha à s'assurer des dispositions de la jeune princesse avant de hasarder aucune démarche ostensible. Dans ce but, et pendant qu'une expédition retenait Gundobald en Italie, il envoya mystérieusement à Genève un de ses confidents nommé Aurélien, qui, déguisé en mendiant, eut plusieurs entrevues secrètes avec Clotilde. L'habile négociateur lui fit accepter le denier et l'anneau, gages de l'amour du roi des Francs, et elle jura de l'épouser. Fort de cet assentiment, Clovis fit alors demander sa main. Gundobald, qui prévoyait toutes les conséquences que cette alliance pouvait amener, essaya d'abord, dit-on, de refuser en prétextant la différence des religions : sa nièce avait été élevée dans la religion catholique et Clovis était idolâtre. Cependant privé de ses conseillers les plus dévoués, craignant de se brouiller avec le jeune roi des Francs, et d'ailleurs circonvenu par d'habiles manœuvres, il accorda son consentement, et Clotilde, qui avait pressé vivement ses préparatifs de départ, se mit aussitôt en route. Elle avait à peine quitté Vienne que Gundobald, éclairé enfin sur ses véritables intérêts, rétracta son consentement et dépêcha des gens pour la ramener. Mais elle qui avait vu les hésitations de son oncle et redoutait avec raison un changement dans ses volontés, s'était hâtée, dès le premier jour, d'abandonner sa voiture,

ses équipages et les magnifiques présents dont ils étaient chargés. Montée sur un cheval vigoureux, elle avait fait la plus extrême diligence, et, échappant aux gens dépêchés à sa poursuite, elle arriva bientôt sur l'extrême frontière du royaume de Bourgogne où l'attendait une escorte envoyée par Clovis à sa rencontre. Là elle commença à manifester d'une manière éclatante la haine si longtemps comprimée qu'elle portait à Gundobald ; elle fit mettre le feu à douze villages, et ce fut à la lueur des flammes allumées par sa vengeance qu'elle entra sur les états de Clovis.— Son mariage eut lieu en 493. Trois ans après, profitant habilement de la crédulité de ce prince et de l'empire qu'elle avait pris sur son esprit, elle sut lui persuader que la victoire de Tolbiac était due à une protection spéciale du Dieu des chrétiens, et le décida à abjurer l'idolâtrie. Cette conversion, qu'il ne faut pas regarder seulement au point de vue de la religion et de la civilisation, était un acte politique de haute importance ; elle faisait de Clovis le seul roi catholique de l'Empire et lui attirait les sympathies et les vœux de tous les chrétiens orthodoxes des Gaules. En même temps, elle servait puissamment les projets particuliers de Clotilde, en procurant à son époux des intelligences dans le royaume de Bourgogne, où l'arianisme était professé, et des amis dévoués jusqu'à la cour de Gundobald lui-même. Une lettre de félicitations, adressée à Clovis par saint Avit, évêque de Vienne, l'un des prélats les plus éminents et les plus considérés de son temps, ne laisse aucun doute à cet égard : « Successus felicium triumphorum », disait-il au vainqueur de Tolbiac, « quos per vos regio illa gerit, « cuncta concelebrant. Tangit etiam « nos felicitas. Quotiescumque illic pugnatis, vincimus (1). »

Les voies ainsi préparées, Clotilde fit déclarer la guerre à Gundobald. A son instigation, une ligue fut formée entre Godgésile, frère de ce dernier, Clovis et Théodoric, roi des Ostrogoths. Vaincu près de Dijon, Gundobald perdit une partie de son royaume, et Godgésile prit possession de la province Viennoise (500). Mais cette fois encore, le roi de Bourgogne sut par son audace et son activité réparer sa défaite : à peine Clovis avait-il regagné ses États qu'il marcha sur Vienne; un fontainier lui en procura l'entrée par des aqueducs (2), et sans pitié pour Godgésile, comme il l'avait déjà été onze ans auparavant pour ses deux autres frères, il le fit égorger, puis, à son tour, s'empara de ses possessions (3). Ainsi la coalition longuement préparée par Clotilde ne servit qu'à augmenter la puissance de son oncle : bien plus, toutes les manœuvres de cette vindicative princesse ne purent empêcher Clovis de contracter par la suite plusieurs traités d'alliance avec lui. Elle se vit donc obligée d'ajourner ses projets à des temps meilleurs.

Après la mort de son époux, arrivée en 511, Clotilde se retira à Tours, auprès du tombeau de saint Martin, où elle vécut tout occupée de bonnes œuvres et de fondations pieuses. Ce fut de là qu'elle eut la douleur de voir ce Gundobald, que ses efforts n'avaient pu détrôner, descendre paisiblement dans la tombe en emportant les regrets de ses sujets (516). Elle rejeta aussitôt toute sa haine sur Godmart et Sigismond, ses deux fils, et, en 523, à force de supplications et de prières, elle parvint à faire des quatre successeurs de Clovis les instruments de ses vengeances (4). La guerre fut déclarée à Sigismond (523). Les quatre fils de Clotilde s'emparèrent de ce malheureux prince, et l'année suivante ils lui firent subir une mort affreuse : on le jeta dans un puits avec sa femme et ses enfants. Ainsi l'implacable reine put savourer enfin le plaisir de la vengeance qu'elle avait si longtemps poursuivie.

Elle vécut vingt ans encore et mourut à Tours en 543. Son corps, transporté à Paris, fut déposé près de celui de Clovis dans l'église de Sainte-Geneviève, où un grand nombre de miracles s'opérèrent par son intercession. Aux processions publiques, où l'on demandait à Dieu, pour les biens de la terre, de la pluie ou du beau temps, on portait autrefois sa châsse à la suite de celle de sainte Geneviève. — Quoique son corps fût tout entier à Paris, elle

(1) *S. Avili opera* (Parisiis, 1663, in-12), p. 96.

(2) Voy. *Hist. de Vienne*, par Mermet, t. 2, p. 116.

(3) Voy. une singulière lettre écrite par saint Avit à cette occasion (Mermet, *loc. cit.*, p. 50).

(4) « Chrotechildis assiduè filios admonebat mortem patris, matrisque vel germanorum ulcisci. » (Gregorii Turon. *Hist. franc. epitom.*, per Fredegarium, dans le *Recueil des Hist. des Gaules*, t. 2, p. 402). — « Chrothildis... ait ad filios suos : non « me pœnitet, ô filii mei, vos dulciter enutrisse : « precor itaque, indignamini super injuriam meam, « et patris mei et matris meæ mortem vindicate. » *Gesta reg. franc.* Même recueil, t. 2, p. 556.)

avait encore deux autres têtes : l'une dans l'abbaye du Trésor, au diocèse de Rouen, l'autre dans le monastère de Valseri, au diocèse de Soissons.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. I. *Vie de sainte Clotilde*, par Jacques Desmey. Rouen, Osmont, 1613, in-12. — II. *Vie et miracles de sainte Clotilde, patrone d'Andely, mise en vers*, par Nicolas Piéducant, curé de Forest au Vexin. Rouen, Maury, 1636, in-8°. — III. *Vie de sainte Clotilde, reine de France, femme du grand Clovis*. Paris, 1809 et 1829, in-12, par Mme de Renneville. — IV. *Hist. de sainte Clotilde, reine de France*, par Renaud de Rouvray. Paris, 1840, in-32. — V. *Die heilige Clotilde*, par J. Rion (en allemand). Salzbourg, 1836, in-12.

ICONOGRAPHIE. — Il existe un grand nombre de portraits de sainte Clotilde et d'estampes représentant des circonstances de sa vie. Mais ce sont là tout autant de pièces de fantaisie qui n'ont aucun caractère sérieux.

COBAN (MARC-ANTOINE), dit VABRE, général de brigade, né à Grenoble le 26 février 1762, entra en 1791 comme volontaire dans le 4e bataillon de Rhône-et-Loire. Elu chef de bataillon de ce corps le 15 déc. de la même année, il servit à l'armée des Alpes en 1792 et 1793, puis, de l'an II à l'an VI, à celle d'Italie, où il fut nommé adjudant général chef de brigade (25 févr. 1794). — Lors de l'expédition d'Egypte, l'état de sa santé ne lui permit pas de suivre sa brigade (25e). Retiré à Lyon avec un traitement de réforme, il y resta jusqu'au 9 mai 1799, époque à laquelle il rentra dans le service actif en prenant le commandement du contingent des conscrits de la Loire. Il servit dès lors à l'armée d'Helvétie en l'an VII, et à celle de Batavie pendant les ans XI et XII. Nommé général de brigade le 1er févr. 1805, il cessa de prendre part aux opérations de l'armée et ne fut plus employé que dans l'intérieur. Il commanda successivement les départements des Apennins (18 juill. 1805), de l'Hérault (28 août 1806), d'Ille-et-Vilaine (4 déc. 1806), du Finistère (10 avril 1813). Louis XVIII lui enleva d'abord ce commandement (6 juin 1814), puis l'y réintégra par décret du 31 août suivant. Le général Coban resta à ce poste jusqu'à la bataille de Waterloo, époque à laquelle il fut mis en non activité. Il se retira alors à Paris, et y mourut le 4 août 1817. — Il était off. de la Légion d'honneur (14 juin 1804) et chev. de Saint-Louis (29 juill. 1814). — Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, p. 13.

COCHARD (NICOLAS-FRANÇOIS), administrateur et écrivain laborieux, naquit à Villeurbanne (Isère), le 20 janvier 1763. En 1785, il acheta une étude de procureur à Vienne; peu après il obtint la charge de procureur du roi en la justice royale de Sainte-Colombe, et il remplit à la fois ces deux fonctions jusqu'au commencement de la Révolution, époque à laquelle il resta simplement avoué. En 1792, il fut nommé juge au tribunal civil de Vienne, et en septembre de la même année membre de l'administration du département de l'Isère. Pendant les temps orageux de la Révolution, il se tint prudemment à l'écart, mais en l'an IV il rentra dans les fonctions publ. en acceptant celles de président de l'administration municipale de Ste-Colombe. En l'an VI, il devint juge de paix de ce canton et l'un des administrateurs du département du Rhône : enfin, un arrêté des consuls, du 6 prairial an VIII, le nomma conseiller de préfecture du même département. — M. Cochard était né avec l'aptitude et les talents spéciaux d'un administrateur. Sans entrer dans le détail de tous les services qu'il rendit à Lyon pendant 15 ans, je me contenterai de rappeler que cette ville lui doit la cession du bâtiment de la Déserte, celle des terrains occupés aujourd'hui par le jardin de botanique et que ses démarches et ses vives instances préservèrent de la démolition l'ancienne abbaye de Saint-Pierre. - Destitué à la Restauration, il rentra dans la vie privée et se livra exclusivement à son goût pour les recherches historiques.

Il avait été archiviste du départem du Rhône en même temps que conseiller de préfecture. Grâces à cette position qui lui permettait de puiser dans un riche dépôt encore peu exploré, il avait colligé une immense quantité de notes relatives à l'hist. du Lyonnais. Il employa les loisirs que lui faisait son éloignement des affaires publiques à mettre en œuvre ces documents et, jusqu'à la fin de sa vie, il n'assista presque jamais à une séance de l'académie des sciences et des arts de Lyon dont il était membre, sans lire à ses collègues quelque production nouvelle. Le nombre des dissertations, mémoires, notices et écrits de tous genres émanés de sa plume, est considérable; une faible partie

seulement en a été imprimée. Presque tous ses opuscules, car il n'a pas fait d'ouvrage de longue haleine, sont relatifs à l'histoire, ou à la biographie, ou à la statistique de Lyon, sa patrie adoptive, et des localités environnantes. Ils élucident une foule de petits faits obscurs ou peu connus, et à ce point de vue on les consultera toujours avec fruit. Mais il n'y faut chercher que des faits, rien de plus; le coup-d'œil de M. Cochard n'était pas très-étendu; il avait le goût des paperasses, la manie d'écrire, et il écrivait l'histoire avec la plus minutieuse exactitude, mais aussi avec toute la sécheresse d'un chef de bureau.

Il mourut à Sainte-Colombe (Rhône) le 20 mars 1834. Il était membre correspondant de la Soc. roy. d'agricult. de Paris, des soc. d'agricult. de Saint-Etienne, des sociétés Linnéenne et d'agricult. de Narbonne, de la société des sciences nat. de Liége, des Acad. de Dijon, de Marseille et de Mâcon.

Bio-bibliographie. — I. *Éloge historique de N.-Fr. Cochard*, par J.-B. Dumas. Lyon, impr. Barret, 1834, in-8°, 31 pp. — II. *Notice sur N.-Fr. Cochard*, par L.-F. Grognier. Lyon, Barret, 1836, in-8°, 20 pp.

Portrait. — *COCHARD (Nicolas-François). Richard fecit, lith. par E. Rey. Lith. Brunet, à Lyon.* in-fol.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

ÉCRITS RELATIFS AU LYONNAIS.

I. **L'Homme de la Roche, ou Calendrier historique et anecdotique sur Lyon*, pour les années 1827 et 1828. Lyon, Pézieux, 1827-28, 2 vol. in-18. — II **Calendrier hist. et anec. de Lyon pour l'année 1829, suivi d'une notice sur le château de Pierre-Scise*. Lyon, Pézieux, 1829, in-18, 72 pp., fig. — III. *Histoire de la ville de Lyon, par N.-F. Cochard et F.-J. Rabanis. Prospectus*. Lyon, André Idt (s. d.) in-8°. Cette histoire n'a pas paru. — IV. *Description historique de la ville de Lyon, ou Notice sur les monuments remarquables et sur tous les objets de curiosités que renferme cette ville*. Lyon, Périsse, 1817, in-12. — V. *Le Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon*. Lyon, Pézieux, 1826, in-12, avec un plan.—VI. *Notices hist. sur Lyon* dans les *Indicateurs* lyonnais de 1809 et 1810. — VII. *Lettre à M***, un des rédacteurs des Archives du Rhône, sur la construction à Perrache du Palais de Justice de Lyon* (s. d.), in-8°, 14 pp. — VIII. *Trottoirs de la ville de Lyon, marché Pelletreau*. Lyon, Rey et Ce, 1841, in-4°, 24 pp.

IX. *Notice sur le château de La Mothe*. Lyon, Barret (s. d.), in-4°, 8 pp. — X. *Voyage à Oullins et au Perron, suivi d'une Notice sur la mort et sur le tombeau de Thomas*. Lyon, Pézieux, 1826, in-8°, 47 pp.—XI. *Statistique de Sainte-Colombe-lès-Vienne et de Condrieu : Article extrait de l'Almanach de Lyon pour 1813*. Lyon, Ballanche (s. d.), in-8°. — XII. *Fin de la Notice du canton de Sainte-Colombe* (s. d.), in-8°, 39 pp. — XIII. *Notice historique et statistique de Saint-Cyr-sur-le-Rhône* (s. d.), in-8°, 40 pp. — XIV. *Notice hist. sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*. Lyon, Rusand, 1830, in-8°, 22 pp. — XV. *Notice sur Saint-Romain-en-Galles*. Lyon, Rusand (s. d.), in-8°, 28 pp.—XVI. *Notice hist. et statistique du canton de Saint-Symphorien-le-Château*... Lyon, impr. Barret, 1827, in-8°.

XVII. *Séjours d'Henri IV à Lyon pendant les années 1564, 1574, 1595 et 1600, suivis des anecdotes les plus remarquables de sa vie*. Lyon et Paris, 1827, in-18.—XVIII. *Notice hist. sur la vie de Claude de Chavanne*... Lyon, Barret, 1831, in-8°, 31 pp. — XIX. *Lettre à M. C.-N. Amanton au sujet de ses lettres sur trois Lyonnais, premiers présidents au parlement de Bourgogne*. Lyon, Barret, 1827, in-8°, 15 pp. — XX. *Notice sur Louise Labbé*, dans l'édition des œuvres de cette femme publiée à Lyon en 1824.

XXI. * *Archives hist. et statistiques du département du Rhône* (par MM. Bréghot du Lut, Cochard et Grognier) du 1er novembre 1824 au 31 oct. 1830. Lyon, Barret, 1825 et années suiv., 12 vol. in-8°. - On y trouve un grand nombre d'articles de Cochard. — XXII. *Compte-rendu des travaux de l'Acad. roy. de Lyon pendant le 2e semestre de l'année 1818*... Lyon, Kindelem, 1819, in-8°, 80 pp. — XXIII. *Rapport sur le mémoire adressé à l'Académie de Lyon, par M. Ch. Dupin*. Lyon, Barret, 1829, in-8°, 40 pp.

§ II.

ÉCRITS RELATIFS AU DAUPHINÉ.

XXIV. *Seyssuel et Chasse, article extrait d'un Dictionnaire manuscrit du Dauphiné, suivi du détail de ce qui s'est passé à Chasse lors de la bénédiction*

du drapeau national (s. n. de l.). 1789, in-8°, 20 pp. — XXV. *Antiquités de Vienne.* (Voy. CHORIER, ci-dev. p. 245, n° VI). — XXVI. Notice sur *Vienne* (dans l'*Almanach du Dauphiné* de 1788). — XXVII. *Promenade aux environs de Lyon. Villeurbanne, Vaux-en-Velin.* Lyon, Barret (s. d.), in-8°, 11 pp.

§ III.

VARIA.

XXVIII. *Généalogies.* (Fragment inséré dans l'*Etat de la noblesse pour 1782.*)

XXIX. *Précis sur l'effet des coutumes à l'égard de l'hypothèque.* Vienne, J.-H. Labbe, 1792, in-8°.

XXX. *Précis pour le citoyen Claude F. Ressy contre la citoyenne Raviste, veuve Ricottier.* 1792, in-...

Il a fourni des articles aux *Affiches du Dauphiné*, à la *Gazette* (ancienne) *des Tribunaux*, au *Dictionnaire des Arrêts*, aux *Archives hist. et statistiq. du Rhône*, dont il a été un des plus laborieux collaborateurs. On trouvera la liste de toutes les notices qu'il a fournies à ce recueil dans les *Études sur les écrivains du Lyonnais*, par Collombet, 2e série, pp. 256-58.

COLAS (JACQUES), intrépide ligueur, vice-sénéchal de Montélimar, naquit dans cette ville vers le milieu du 16e s. Il appartenait à une famille originaire de l'Orléanais qui avait été anoblie dès le XIVe siècle dans des charges de magistrature. Un de ses ancêtres, *Gilles* COLAS, fils d'un conseiller au Parlement de Paris, était venu se fixer vers 1468 à Montélimar où ses descendants ont subsisté jusqu'au milieu du XVIIIe s. — Destiné par toutes les traditions de sa famille à entrer dans la robe, il étudia le droit sous Cujas à Valence, en 1571, mais il n'est pas certain, comme on l'a dit, qu'il y ait été recteur de l'Université. Cette assertion, répétée sans examen par les biographes, n'a pas, je crois, d'autre fondement qu'un passage de la vie de De Thou dont voici les termes : « Comme De Thou partit alors de Valence (en 1572), il apprit que Colas avait été depuis nommé *recteur*, ou, comme ils disent, *prince de la jeunesse* (1) ». Or, ne s'agit-il pas là simplement de l'une de ces dignités qu'on était alors dans l'usage de créer pour maintenir le bon ordre parmi les écoliers parfois trop remuants de nos anciennes universités? Si telles étaient les fonctions du *prince de la jeunesse*, il faut avouer qu'on avait fait en notre personnage un bien mauvais choix. On lit en effet à la suite du passage de la vie de De Thou précité : « Il avait été accusé d'avoir assassiné de nuit et en trahison un jeune écolier de Bourgogne, et ayant été poursuivi pour ce crime, on l'avoit mis en prison dont il n'étoit sorti que par faveur ou par la négligence des parties. » — Après cette équipée, Colas accompagna Jean de Montluc dans son ambassade de Pologne en 1573. Il fut ensuite député aux états de Blois, en 1576, par la sénéchaussée de Montélimar, et obtint vers la même époque la charge de vice-sénéchal de cette ville. C'était, au rapport des historiens, un parleur véhément, présomptueux et hardi, plus propre à porter la cuirasse du guerrier que la robe du magistrat. Ses entreprises firent quelque bruit pendant les troubles de la Ligue. — En 1579, encouragé par la présence de Catherine de Médicis qui se trouvait à Grenoble, il organisa un soulèvement général des paysans des environs de Montélimar pour courir sus aux protestants. A la tête de ses bandes, il mit en confusion le Valentinois et les Baronnies, pilla catholiques et huguenots, prit Mévouillon et le château de la Roche-du-Buis. Il fallut que Lesdiguières et Gouvernet vinssent à la tête de leurs troupes mettre fin à ces désordres (2). Les ligueurs crurent devoir récompenser tant de zèle : l'année suivante, ils recommandèrent le valeureux sénéchal au duc de Mayenne, qui était venu en Dauphiné se mettre à la tête de l'armée catholique, et lui obtinrent le grade de capitaine, ou lieutenant, de ses gardes. Dès lors notre magistrat embrassa tout-à-fait le parti des armes. — Il guerroya pendant quelques années sous les ordres du duc, mais, ambitieux et entreprenant, il n'était pas homme à rester longtemps dans l'obscurité; pour en sortir, il s'avisa d'un coup d'éclat. Ayant persuadé à Mayenne que le marquis de Piennes, gouverneur de La Fère, se proposait de livrer cette place à Henri IV, il y fut envoyé avec des instructions secrètes. A peine arrivé, et afin de conjurer promptement le danger que son maître redoutait, il assassina purement et simplement le pauvre marquis en pleine rue, au sortir de l'église (avril

(1) *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste De Thou*. Rotterdam, Reiniers-Leers, 1711, in-4°, p. 88.

(2) Videl. *Histoire de Lesdiguières* (éd. in-fol.), p. 37.

1591). Ce bel exploit lui valut le gouvernement de La Fère. — Après l'abjuration d'Henri IV, il passa au service des Espagnols qui lui donnèrent en propriété le comté de La Fère avec une pension de 10000 écus d'or. Le roi chercha à le faire rentrer au service de la France en lui proposant des avantages supérieurs à ceux qu'il pouvait attendre de ses ennemis, mais il refusa. — Après la prise de La Fère (mai 1596), il continua à servir dans les armées espagnoles; il fit avec elles les guerres de Flandres et, ayant été blessé à la bataille de Nieuport (1600), il fut conduit prisonnier à Ostende, où il mourut peu de temps après des suites de ses blessures. — Voy. la généalogie de la maison *De Colas* dans le t. II de l'*Hist généalogique des pairs* par Decourcelles (Paris, 1822, in-4°.)

COLAUD (Claude-Sylvestre), général de div., comte de l'Empire, sénateur, pair de Fr., naquit à Briançon le 22 sept. 1754. Son père, qui s'était établi commerçant à Bastia (Corse), le destinait à occuper un emploi dans sa maison, mais le jeune homme, se sentant peu de goût pour les opérations commerciales, prit un beau jour la fuite et alla s'engager dans le régiment de Lorraine. Cependant, comme on avait besoin de lui à la maison paternelle, il se laissa fléchir par les prières de sa famille; on acheta son congé, et il rentra au bercail. Pendant quelques années, il fit du commerce avec son père, bien à contre-cœur, on peut le supposer, car, dès qu'il eut atteint sa majorité, il prit la fuite une deuxième fois pour s'engager de nouveau, cette fois-ci dans le Royal-Dragons. — Il fut nommé adjudant en 1782, sous-lieut. en 1784, capitaine en 1792 au 1er régim. de chasseurs à pied. Il fit avec ce grade la campagne de Flandres sous Luckner, et se trouva à tous les combats qui eurent lieu sur la Lys, l'Escaut, la Sarre, la Moselle, se distingua à la bataille de Valmy, et obtint, pour sa belle conduite dans cette journée le grade de lieut.-colon. (12 nov. 1792): en même temps, Kellermann le prit pour un de ses aides-de-camp.— Nommé successivement colonel (26 janvier 1793) et général de brig. (mai 1793), il servit à l'armée du Nord, où sa bravoure le fit remarquer dans plusieurs affaires; au pont de Denain, notamment, chargé de protéger la retraite de l'armée, il réussit à contenir pendant 13 heures, avec sa brigade, un ennemi bien supérieur en nombre qui l'enveloppait de toutes parts. A Hondschoote (8 septembre 1793), il reçut une grave blessure qui influa sur sa santé le reste de sa vie; la Convention le récompensa par un décret portant qu'il avait bien mérité de la patrie, et il fut élevé au grade de général de division.— A peine remis de sa blessure, il rejoignit l'armée du Nord, passa ensuite à celle de la Moselle, dont il commanda l'avant-garde, puis (1794) à celles des Alpes et d'Italie. Quelques mois après (mai 1795) on l'envoya pacifier Toulon, où une insurrection venait d'éclater. La modération et le tact déployés dans cette difficile mission, qu'il remplit sans répandre une seule goutte de sang, lui firent le plus grand honneur; le comité de salut public voulut le nommer commandant de l'armée de Paris, mais, quoique ce poste fût, alors comme aujourd'hui, le plus recherché, Colaud refusa et préféra aller servir à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Pendant la campagne de l'an IV, il commanda, sous Kléber, la 2e division de l'aile gauche de l'armée; il prit une part brillante au beau passage de la Sieg et à l'occupation de Dierdorff, de Montabaur, de Friedberg, à la prise de Forsheim, au combat de Sultzbach. Nommé, en l'an VII, commandt en chef de la Belgique, il y eut encore à comprimer une insurrection, puis il alla à Manheim pour se mettre à la tête d'une armée d'observation. En l'an VIII, il servit à l'armée du Rhin sous Sainte-Suzanne.—Le 8 janv. 1801, le premier consul récompensa ses services en le proposant comme candidat au sénat. Agréé le 13 février suivant, Colaud resta pendant quelques années sans prendre part aux opérations militaires, mais, en 1806, il quitta sa toge sénatoriale pour aller commander un corps d'observation en Hollande. En 1807, il organisa une légion de réserve; enfin, en 1809, il servit quelque temps en Autriche, et la défense d'Anvers, à laquelle il prit part, fut le dernier acte de sa carrière militaire.

En 1814, le sénateur comte Colaud vota la déchéance de l'empereur à qui il devait son élévation; sa défection lui valut d'être créé pair de France par Louis XVIII. Pendant les 100 jours, il demeura dans l'obscurité, puis à la 2e restauration, il rentra à la chambre des pairs où il se fit remarquer par un acte de courage, le plus glorieux de sa carrière politique : il osa plaider la

cause du maréchal Ney. — Cet officier-général est mort à Paris le 3 décemb. 1819. Il était grand-officier de la Lég. d'hon. et chev. de St-Louis. — Voy. son *Eloge* prononcé à la Chambre des pairs par le comte de Valence, dans le *Moniteur* du 31 juillet 1820.

PORTRAITS. — I. *Colaud. Ambroise Tardieu direxit*. Buste, de 3/4. D. En costume de général. — II. *N. Colaud, comte de l'Empire.... M. del. Mauperin sculp*... En costume de sénateur.

COLAUD DE LA SALCETTE (l'abbé Jacques Bernardin), cousin du précédt, né à Briançon le 22 déc. 1733, fut d'abord chanoine d'Embrun et de Die. Au commencement de la révolut., ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles, il assista aux états de Romans en 1788 comme procureur fondé de l'archevêque d'Embrun, puis le clergé du Dauphiné le nomma député aux états généraux. Dans cette assemblée, le chanoine de Die resta fidèle aux principes qu'il avait manifestés : il se rangea dans les rangs des patriotes et demanda la réunion de son ordre à celui du tiers-état. Elu en 1792 député à la Convention par le département de la Drôme, il resta patriote, mais modéré : il se tint prudemment à l'écart et ne parut à la tribune que lors du procès de Louis XVI pour voter la détention, le bannissement à la paix et la mort en cas d'invasion. Il fut ensuite député des Hautes-Alpes au Cons. des Cinq-Cents, et mourut pendant la session, en 1796, frappé d'apoplexie.

Un de ses frères, comme lui ecclés., fut grand-vicaire de l'archevêq. d'Embrun et devint sous l'Empire, conseiller de la préfecture de l'Isère. Lors de son passage à Grenoble en 1814, Napoléon le nomma (8 août) préfet par *intérim* de ce département en remplacement de Fourier. (Voy. *Fourier et Napoléon*, par M. Champollion-Figeac, p. 237.)

PORTRAITS. — I. *Jacques Berdin Colaud de la Salcette, chanoine de Die... Gros del. Courbe sculp.*, in-8° (suite de Déjabin.)— II. *J. Berdin Colaud, chanoine de Die, député*.... Buste, prof. G. dans un pet. méd. rond. Copie en contre-partie du précédent. Aq.

COLAUD DE LA SALCETTE (Joseph-Claude-Louis), neveu du précédent, né à Grenoble le 29 déc. 1758 (1), fut d'abord conseiller au parlement de cette ville. Il resta dans l'obscurité pendant la révolution, mais, après le 18 brumaire, ayant accompagné en amateur la députation de l'Isère envoyée à Paris pour complimenter le premier consul, il fut remarqué par ce dernier à cause de sa ressemblance avec le général La Salcette, son frère, et nommé sans autres informations, dit-on, préfet de la Creuse (1802). Il remplit ces fonctions jusqu'en 1807, époque à laquelle le département qu'il administrait l'élut député au Corps législatif. Réélu en 1813 et 1814, il abandonna la carrière législative lors des événements politiques de cette dernière année et se retira en Dauphiné, à Saint-Georges de Comiers, où il mourut le 4 août 1832. — Il était offic. de la Lég. d'honn. (26 oct. 1814).

COLAUD DE LA SALCETTE (Jean-Jacques-Bernardin), frère du précédent, lieut.-gén., baron de l'Empire, né à Grenoble le 6 mai 1759, entra à l'âge de seize ans, comme cadet, dans le régiment de l'Ile-de-France. En 1790, il suivit à la Martinique le général de Béhague, puis, de retour en France (1792), devint aide-de-camp du général Lameth et servit à l'armée du Nord. Il passa l'année suivante à celle d'Italie, mais sa qualité de noble l'obligea de donner sa démission.—Réintégré après le 9 thermidor, il fut employé en Italie sous Serrurier (1795), et se distingua en plusieurs circonstances, notamment en repoussant les Piémontais qui cherchaient à gagner le pont du Var, et dans les nombreux combats qui furent livrés sous les murs de Mantoue. — Envoyé (1797) dans les îles Ioniennes, que le traité de Campo-Formio venait de concéder à la France, il se trouva assiégé dans Prenesa au mois d'octobre 1798, par 11000 Turcs, Russes, Albanais et Souliotes. Quoique la garnison de cette place ne fût que de 450 hommes, il se défendit avec un courage héroïque, mais accablé par le nombre, et ne pouvant d'ailleurs espérer aucun secours, il dut capituler. L'ennemi se conduisit avec une extrême barbarie : il traîna le malheureux général de cachots en cachots jusqu'à Constantinople et l'enferma au bagne. — Mis en liberté en 1801, La Salcette resta quelque temps sans emploi, et fut ensuite employé (sept. 1802) dans la 7e division milit. Sur la fin de 1805, il passa en qualité de chef d'état-major dans le corps de réserve de Kellermann. L'année suivante, l'empereur lui donna le gouvernement du Hanovre,

(1) Il était fils d'*Antoine-François* Colaud de la Salcette, avocat-général au parlement de Grenoble.

où il resta jusqu'en 1810, époque à laquelle il obtint un commandement dans les États romains. — A la première restauration, Louis XVIII le nomma d'abord commandant du département de la Loire, puis le mit à la retraite quatre mois après. Pendant les Cent Jours, l'empereur l'éleva au grade de lieuten.-gén. et lui donna (8 août) le commandt de la 7e div. milit. (Grenoble), mais, à la 2e restauration, le roi se hâta de le remplacer (21 juillet 1815), et, quelques jours après, annula sa nomination de lieuten.-gen. (1er août). Il fut plus tard rétabli dans ce grade par ordonnance du 5 janvier 1832. — Il est mort le 3 septemb. 1834. Son nom est sur l'arc-de-triomphe de l'Étoile (côté sud) (1).

COLOMB (Jean-Paul-Cyrus), né à Gap le 8 avril 1782, a été successivement avocat gén. à Aix, proc. du roi à Marseille, député des H.-Alpes et avocat gén. à la cour roy. de Paris en 1815, maître des requêtes en service extraordinaire en 1819. Réélu député en 1822, il conserva ce mandat jusqu'à la Révol. de 1830, époque à laquelle il se retira à Gap. Il est mort dans cette ville le 19 juillet 1835. Inutile de dire qu'à la Chambre M. Colomb siégea constamment au centre droit, et vota comme le doit tout honnête fonctionnaire.

Il s'appelait Colomb tout court, et ne signa jamais autrement; mais en 1840 son fils, mécontent sans doute de son origine roturière, le gratifia du surnom de de Batines et du titre de *vicomte*.

BIBLIOGRAPHIE (2).

I.* *La Paix amenant le Bonheur, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, composée à l'occasion de la paix de Tilsit, par C. C***.* Gap, Genoux, 1807, in-8°, 39 pp. — II. *Discours prononcé le 19 avril 1814 à l'audience de la chambre des appels de la police correctionnelle de la cour de justice d'Aix.* 1814, in-8°, 7 pp. — III. *Avis au public sur un ouvrage récent ayant pour titre : De la Cour de cassation et du ministère public, avec quelques considérations générales, par un magistrat* (Bavoux). Paris, Merlin, 1814, in-8°, 24 pp. — IV. *Discours imprimé par ordre du collége élect. de l'arrond. de Gap, et prononcé à l'ouverture de la session le 14 août 1815...* Gap, Allier, 1815, in-4°, 8 pp. — V. *Opinion sur la loi d'amnistie* (séance du 4 janv. 1816). Paris, Fain, 1816, in-8°, 17 pp. — VI. *Opinion sur la proposition de M. Castelbajac relative au clergé.* Paris, Fain, 1816, in-8°, 8 pp. — VII. *Seconde opinion sur la loi des élections* (séance du 28 févr. 1816). Paris, Fain, 1816, in-8°, 8 pp. - La 1re Opinion est dans le *Moniteur* du 16 févr. 1816. — VIII. *Opinion sur le titre IV du budget de 1816* (séance du 18 mai 1816). Paris, Hacquart, 1816, in-8°, 24 pp. — IX. *Budget de 1816. Observations : 1° sur les indemnités à accorder aux départements qui ont le plus souffert ; 2° sur les secours nécessaires pour faire face à leurs dépenses variables...* (séances des 25 et 26 mars 1816). Paris, Fain, 1816, in-8°, 6 pp. — X. *Plaidoyer... dans l'affaire des enfants de Camus - Laguibougère...* Paris, Porthmann, 1818, in-4°, 31 pp. — XI. *Discours en réponse au rapport de M. Marcellus, fait au nom du bureau chargé de la vérification des pouvoirs de MM. les députés des Hautes-Alpes* (séance du 6 juin 1822). Paris, Ve Agasse, 1822, in-8°, 8 pp. — XII. *Discours prononcé pour la rentrée de la cour roy. de Paris le 4 nov. 1822.* Paris, Ve Agasse, 1822, in-8°, 15 pp. — XIII. *Opinion sur la répartition de la contrib. foncière...* (séance du 18 avril 1823). Paris, Hacquart, 1823, in-8°, 7 pp. — XIV. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif aux pensions à accorder aux juges* (séance du 11 juin 1824). Paris, Ve Agasse, 1824, in-8°, 7 pp. — XV. *Discours contre l'amendement de M. Séguret, tendant à rétablir les déclarations de grossesse* (séance du 16 juin 1824). Paris, Ve Agasse, 1824, in 8°, 6 pp. — XVI. *Opinion sur le Ch. IV du budget du minist. de la justice* (séance du 9 juillet 1824). Paris, Hacquart, 1824, in-8°, 7 pp. — XVII. *Opinion sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un*

(1) État des services du général J.-J. Bon Colaud de La Salcette :

Sous-lieutenant sans appointements.	15 déc. 1775.
Id. avec appointements	11 juin 1776.
Lieutenant en deuxième	21 mai 1785.
Id. en premier	20 sept. 1788.
Capitaine	1er juin 1791.
Aide-de-camp du général Lameth...	16 févr. 1792.
Adjudant-général chef de bataillon.	8 mars 1793
Donne sa démission	15 sept. 1793.
Réintégré avec le grade d'adjudant-général chef de brigade	13 juin 1795.
Général de brigade	29 oct. 1795.
Commandant de la Lég. d'honneur.	14 juin 1804.
Gouverneur du Hanovre	4 déc. 1806.
Commande le départem. de la Loire.	31 août 1814.
Admis à la retraite	21 déc. 1814.
Lieutenant-général	22 mars 1815.
Commande la 7e division militaire (Grenoble)	26 *idem*.
Mis de nouveau à la retraite	21 juillet 1815

(2) Cette notice des opuscules de Colomb, que j'emprunte à la *Littérature fr. contemp.*, émane probablement de Colomb de Batines, son fils.

service de postes dans toutes les communes de France. Paris, Henry, 1829, in-8°, 8 pp.

La Bib. pub de Grenoble (n° 28746) possède la collection de tous ces opuscules.

COLOMB (PAUL), dit le *Vicomte* COLOMB DE BATINES, fils du précédent, bibliographe, naquit à Gap en 1811. A 18 ans, il avait déjà la passion des bouquins. Son père ayant conçu le projet de former une biblioth. publ. à Gap, il s'associa avec la plus grande ardeur à cette patriotique entreprise : il écrivit de tous côtés pour solliciter des souscriptions ou des livres; il courut les ventes, les librairies et les quais de Paris et réussit à amasser environ deux mille volumes ou brochures dont il fit imprimer le catalogue et qui formèrent le premier fonds de la biblioth. de Gap. Il était alors surnuméraire au ministère des finances, mais comme, au milieu de ses courses et de ses préoccupations de bibliophile, il oubliait trop souvent son bureau, ou n'y arrivait que fort tard, on finit par le remercier. L'ex-surnuméraire dut retourner au giron paternel. — Sa famille essaya alors de lui faire étudier le droit et l'envoya aux facultés de Grenoble et d'Aix. Mais loin d'être corrigé de la passion des livres, Colomb fréquenta plus les boutiques de libraires que les cours de l'école : il employa même l'argent destiné à un examen à faire imprimer son opuscule sur les patois du Dauphiné (1835). La mort de son père arrivée sur ces entrefaites le fit de nouveau rappeler à Gap où il resta quelque temps auprès de sa mère. Ce fut alors qu'il prit le titre de *vicomte:* depuis deux ou 3 ans déjà, il s'était donné le surnom de *de Batines*. — S'étant fixé à Vienne par suite de son mariage avec une demoiselle de cette ville, il put enfin donner carrière, en toute liberté, à ses goûts de biblioph. Il commença à écrire dans la *Revue de Vienne*, puis, se lia avec Jules Ollivier, qui le chargea de la rédaction des articles bibliogr. de la *Revue du Dauphiné.* Brûlant du feu sacré, encouragé d'ailleurs par l'exemple et les conseils de cet érudit dont il s'était fait en quelque sorte le satellite, mille beaux projets fermentaient dans sa tête, entre autres celui d'une bibliographie générale de notre province. Malheureusement ses occupations littéraires lui firent négliger le soin de ses intérêts matériels : il était jeune, ardent, homme de plaisir, imprévoyant, sa fortune fut bientôt compromise. « Pour la rétablir, dit M. Quérard, il transporta ses pénates à Paris, et son amour pour les livres le fit s'établir libraire. Le noyau de sa librairie fut sa propre bibliothèque, à laquelle il joignit le fonds de Crozet dont il se rendit acquéreur, et ouvrit boutique d'abord quai Voltaire, puis rue d'Anjou-Dauphine. Intelligent et instruit, il devait réussir. Pour se faire connaître il ressuscita un petit journal, le *Bibliologue*, édita, fit des ventes, et était en bon chemin pour arriver à la fortune. Mais, hélas! des goûts de gentilhomme dont il ne sut pas se départir étaient à satisfaire, et les affaires s'y prêtaient peu. Un jour il joua un mauvais tour à l'un de ses confrères qui n'est pas le moindrement gentilhomme, et celui-ci pour s'en venger eût poursuivi à outrance notre étourdi, s'il n'avait pas eu le bon esprit, après avoir reconnu la gravité de sa faute, de fuir de France (1). Il alla en Italie, se fixa à Florence qu'il a habité dix ans, devint bibliothécaire d'un seigneur Italien, directeur du *Corriere de l'Arno*, et l'âge, tuant l'effervescence de la jeunesse, fit de Colomb de Batines un homme sérieux qui a laissé des travaux très-estimables. » (Voy. LE QUÉRARD, *archives d'hist. litt., de Biogr. et de Bibliogr. françaises*, 1855, p. 121.)— Colomb de Batines est mort à Florence le 14 janvier 1855, âgé de 43 ans.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I.* *Règlement provisoire et catalogue de la bibliothèque publique établie à Gap.* Gap, impr. Allier, 1829, in-8°, 33 pp. — II. *Bibliographie des patois du Dauphiné.* (Aix, imp. Pontier.) Grenoble, Prudhomme, 1835, in-8°, 16 pp. Une partie de ces recherches avait déjà été insérée dans le *Courrier de l'Isère*, n°s des 8, 10 et 12 juillet 1834. Elles ont été reproduites avec des changements et un *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné*, par M. J. Ollivier, pp. 187-232 des *Mélanges* (ci-apr. n° VII). Il a été fait un tirage (à 24 exempl.) de cette 2e édit. Valence, imp. Borel, 1838, in-4°. — En 1840, il se proposait de servir de nouveau cet opus-

(1) Après son départ, les livres composant sa librairie furent vendus aux enchères publiques. Le catalogue en a été publié sous ce titre : *Notice d'une partie de livres dont la vente se fera le vendredi 18 avril 1845.* Paris, Delion, 1845, in-8°, 26 pp.

cule à ses lecteurs sous le titre de *Bibliothèque des principaux ouvrages écrits en langue vulgaire du Dauphiné, avec une introduction et des notices biographiques et bibliographiques*. Mais ce projet, comme une foule d'autres de Colomb de Batines, n'a pas eu de suite. — III. *Lettre à M. Jules Ollivier (de Valence)... contenant quelques documents sur l'origine de l'imprimerie en Dauphiné*. Gap, imp. Allier, 1835, in-8°, 16 pp. — IV. *Matériaux pour servir à une histoire de l'imprimerie en Dauphiné. Fascicule 1er. Vienne*. Gap, imp. Allier, 1837, in-8°, 15 pages. Tiré à 42 exempl. Cet opuscule a été reproduit avec quelques augmentations dans les *Mélanges* (ci-apr. n° VII). — V. *Quelques mots d'un électeur de l'arrond. élect. de Gap à M. Faure, avocat, candidat ministériel aux prochaines élections* (Grenoble, impr. Prudhomme), in-4°, 2 pp. — VI. *Avis aux électeurs de l'arrondissement électoral de Gap* (Vienne, impr. Timon, oct. 1837), in-4° d'un seul *recto*. - Ces 2 opuscules sont relatifs aux élections de 1837. — VII. *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules. Tome I* (seul paru). Valence, Borel, Paris, Techener, 1837 (et 1839), in-8°. Il y a inséré les articles suivants : *Bibliographie des journaux et recueils périodiques du Dauphiné*. - *Lettre à M. Mermet sur l'origine de l'imprimerie à Vienne* (voy. ci-dess. n° IV). - *Bibliographie des patois du Dauphiné* (voy. ci-dess. n° II). - *Notice sur les Éditions incunables de Grenoble, de 1490 à 1532*. Cette notice avait déjà paru dans le *Bulletin du Bibliophile* de Téchener (octobre 1838). Il en a été fait un tirage à part destiné à former le 2e fascicule des *Matériaux* (ci-dess. n° IV). — VIII. *Annuaire bibliographique du Dauphiné pour 1837. 1re année*. Grenoble, Prudhomme. Paris, Pannier (1837), in-12 de 82 pp. Cet annuaire est une réimpression augmentée des *Bulletins bibliographiques* fournis par l'auteur en 1837, à la *Revue du Dauphiné*. — IX. *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire. Première partie. A-J*. Grenoble, Prudhomme, 1840, in-8°, 92 pp. (Voy sur cet ouvrage ci-devant l'Introduction.) — X. *Notice sur la bibliothèque de M. Yemeniz, de Lyon*. Paris, Colomb de Batines, 1843, in-8°, 16 pp. C'est la reproduction avec addition et correction d'un article déjà publié dans le feuilleton du *Journal de la librairie*. — XI. *Bibliographia Dantesca*. Prato, Alberghetti, 1845-46, 2 t. en 3 vol. in-8°. C'est l'ouvrage le plus sérieux de Colomb de Batines. Il lui a valu les éloges de tous les bibliophiles. La 1re part. contient la nomenclature des biographies du Dante, des éd. de la *Divine comédie*, les extraits qu'on en a faits, les traductions, soit complètes, soit fragmentaires, soit manuscrites, soit imprimées, en italien, en latin, en français, en anglais, en allemand, en espagnol ; les vocabulaires, glossaires et *illustrations* des œuvres de ce poëte, enfin la musique composée sur quelques-uns de ses vers. La 2e partie de cette bibliographie remarquable, traite de la critique de la *Divine comédie* ; études sur le texte même, parallèles, éloges, censures, apologies ; origine et histoire du poëme, son originalité, son système allégorique et mythologique, l'esprit religieux et guelfe, la philosophie, les connaissances scientifiques du Dante. La 3e partie passe en revue les commentaires de la *Divine comédie*, soit *perpétuels*, soit fragmentaires (Extrait du *Bulletin du Bibliophile belge*, III, 154, IV, 66.) — Cet ouvrage a donné lieu à l'opuscule suivant : *Quando e da chi sia composto l'ottimo comento a Dante. Lettera al signor Seymour Kirkup... colla giunta di alcuni supplimenti alla Bibliografia Dantesca del sign. Colomb de Batines*. Lipsia, Barth., 1847, in-8°, 52 et 2 pp. — XII. *Bibliographia delle antiche rappresentazioni Italiane sacre e profane nei secoli XV e XVI*. Firenze, 1852, gr. in-8°, 92 p. — XIII. *Bibliographia delle comedie, egloghe, ed altre composizioni rusticali, della congrega dei Rozzi di Siena, stampate nel secolo XVI*. Firenze, 1853, in-8°. — XIV On lui a attribué par erreur une *Bibliographie spéciale des ouvrages sortis des presses de la Correrie, imprimerie particulière de la Grande-Chartreuse*. Ce travail annoncé plusieurs fois par Colomb de Batines comme étant sous presse n'a jamais été publié. Il n'en a paru qu'un fragment dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, n° 16, 3e série (1839), sous ce titre : *Sur deux ouvrages fort rares sortis des presses de la Correrie...*

§ II.

Il a fourni à la *Revue de Vienne* les articles ci-après : *Notice sur deux ouvrages fort rares de Michel Servet imprimés à Vienne dans la 1re moitié du XVIe s.* (t. I, pp. 204-13). - Compte-rendu de l'*Essai, hist. sur l'art monétaire et sur l'o-*

rigine des hôtels des monnaies à Lyon, Mâcon et Vienne, par Foulques. Lyon, imp. Deleuze, 1837, in-8° (t. I, pp. 241-43). — *Notes biographiques sur quelques écrivains Viennois des XVIe et XVIIe s.* SERCLIER, Gasp. DE ROMANESCHE, GUY DISDIER, Th. DELORME, Pre COSTAL, LA GARENNE (t. I, pp. 322-25). - *Suite.* Cl. ALLARD, Fr. GUÉRIN, Simon GUÉRIN, Innocent GENTILLET, Guill. DE TORCHEFELON (t. I, pp. 369-75). — *Documents pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Dauphiné* (t. II, p. 61-68). C'est une réponse à un article de M. Vital Berthin inséré dans le même volume, pp. 17-27. Ce dernier se défendit par une *Réponse à M. Colomb de Batines au sujet de son article...* (Ibid., pp. 108-114). - M. Colomb de Batines répliqua par l'article suiv. : *Documents pour servir à l'histoire de l'Imprimerie en Dauphiné. Réponse à M. Vital Berthin* (t. II, pp. 154-59). - M. Berthin répliqua par une *Dernière réponse à M. le vicomte Colomb de Batines* (*Ibid.*, p. 181) et un article (anonyme) *critique sur le 2e fascicule des mélanges biogr. et bibliogr. par un abonné* (Ibid., pp. 198-207). Cet article satirique, mais plein d'assez dures vérités, vint clore la discussion. Il faut y joindre deux lettres insérées dans le *Journal de Vienne*.— Piqué de voir contester ses connaissances bibliographiques, Colomb de Batines cessa d'écrire dans la *Revue de Vienne*.

Il a rédigé les *Bulletin et Chronique* bibliographiques des IIIe, IVe, Ve et VIe vol. de la *REVUE DU DAUPHINÉ*. Ce dernier contient un article intitulé : *Charvet, historien de la ville de Vienne*, qui avait déjà paru dans le *Journal de Vienne*, n° du 30 nov. 1839.

§ III.

On lui doit la réimpression des trois opusc. suiv. : I. *Sermon ioyeulx* (en vers) Grenoble, imprim. Prudhomme, 1835, in-16, de 4 ff. avec 1 grav. sur bois Réimpression, copie figurée en caract. goth. d'un opuscule des 1res années du 16e s. (tiré à 42 ex.) — II. *Description de l'origine et première fondation de l'ordre sacré des Chartrevx, naifvement pourtraicte au cloitre des Chartrevx de Paris. Traduicte par V.-P. Frère François Iary. Paris, Guillaume Chaudière, 1578*, in-4° 32 ff. — III. *Poésies en patois du Dauphiné*. Grenoble, 1840, in-12.

COLOMBAT (MARC), médecin, plus connu sous le nom de **COLOMBAT DE L'ISÈRE**, né à Vienne le 28 juin 1797, commença ses études médicales à Montpellier et à Strasbourg, puis vint les achever à Paris, où il fut reçu docteur en 1828. C'est à l'étude physiologico-pathologique des organes de la voix, surtout à celle du bégaiement, que se rattache son nom en médecine. — N'étant encore qu'étudiant, il avait déjà fait à ce sujet d'intéressantes découvertes qui lui valurent plusieurs fois les éloges de ses professeurs. Il continua à étudier d'une manière toute spéciale la physiologie des organes vocaux, et se livra à de profondes recherches sur la nature, les causes, les variétés des affections du larynx, et principalement sur le traitement de tous les vices de la parole. Dans ce genre d'étude tout était à créer, la science étant à peu près muette; sans émules, sans devanciers, il dut presque tout tirer de son propre fonds, en sorte qu'on peut le regarder comme le créateur d'une nouvelle branche de la médecine, de l'*orthophonie*. Aussi, à part tout autre mérite, ses travaux sur cette intéressante matière ont-ils celui d'une incontestable originalité. Il fonda à Paris un *Institut orthophonique*, où un nombre considérable de bègues ont été radicalement guéris. Sa méthode de traitement consistait principalement à les faire parler sous l'influence d'un rhythme cadencé qui, continué pendant un certain temps, rétablissait l'harmonie entre l'agent nerveux instigateur de la parole et les organes chargés de lui obéir. Il était parti de cette idée bien simple que, puisque les bègues, dans certaines circonstances, parlent avec une extrême netteté, comme, par exemple, lorsqu'ils chantent, il était complétement illusoire d'aller chercher la cause de cette infirmité dans une conformation vicieuse des organes vocaux. L'Académie des sciences, appréciant à toute leur valeur ses utiles travaux, lui décerna en 1833 un prix de 5000 fr. — Le docteur Colombat est mort à Paris, en 1851.

Ses biographes racontent qu'il éprouva sous la Restauration quelques persécutions pour s'être mêlé de politique. — On dit encore qu'il refusa, après la Révol. de juillet, la décoration que les élèves en médecine avaient sollicité pour lui en récompense de son zèle à soigner les blessés des deux camps. Si cette anecdote est vraie, il faut avouer que M. Colombat a bien changé par la suite de manière de voir à l'endroit des titres et des croix. Voici, pour l'édifica-

tion du lecteur, la nomenclature dont il faisait invariablement suivre son nom sur les titres de ses ouvrages après 1835; je copie textuellement :

COLOMBAT DE L'ISÈRE,

Docteur en médecine et médecin fondateur et directeur du Gymnase orthophonique de Paris, lauréat de l'Académie des sciences de l'Institut de France, secrétaire annuel de la Soc. des sciences physiques et chimiques de Paris, membre de la classe des sciences physiques, mathématiques, morales et philosophiques, et du comité du Journal de l'Institut hist. *de la même ville, de la Société anatomique de Paris, du cercle chirurg. de Montpellier, de la Soc. médico-chirurg. de Lyon, de la Société de statistique universelle de France, collaborateur de plusieurs journaux de médecine, bachelier ès-droit, ès-sciences, chevalier de la Légion d'honneur* (1), *médecin du théâtre de l'Odéon, etc., etc., etc.*

Sa femme, Mme LAURE COLOMBAT, née BOUCHARD, a exposé à plusieurs salons de peinture des vues de notre province. Elle a aussi écrit des romans-feuilletons dans les journaux, entre autres dans le *Journal de Vienne*. Elle est née à Paris.

Voy. Sachaèle, *les médecins de Paris jugés par leurs œuvres* (Paris, 1845, in-8°); *Almanach drôlatique et encyclop.* de 1847, p. 131; *Littérature fr. contemp.*

PORTRAITS.— I. M. COLOMBAT DE L'ISÈRE. *A. Lacauchie. Lith. Paul Petit...*, avec le fac-sim. de sa signature. En tête de sa Notice dans l'*Encyclop. biogr. du XIXe siècle.*— II. COLOMBAT DE L'ISÈRE, dans la *Biographie des hommes du jour*, in-4°, lith.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *L'Étudiant, ou le Préjugé, comédie* (1825). (*Litt. fr. contemp.*)—II. *Monsieur et madame Frontal, ou cranomanie et romantisme, comédie critique en un acte, mêlée de vers, par M. C***, de l'Isère.* Paris, Lerosey, 1830, in-8°. — III. *Le comte Albert, ou l'anniversaire*, drame en 3 act. (*Littér. fr. contemp.*)—IV. *L'Hystérotomie, ou l'Amputation du col de la matrice dans les affections cancéreuses...* Paris, Mansut, 1828, in-8°, 58 pp. avec 2 pl. — V. *De la ligature et de la compression des artères.* Paris, 1828, in-8°. — VI. *Tableau du mécanisme naturel de l'articulation de toutes les lettres; suivi d'un mécanisme artificiel au moyen duquel les bègues parviendront à articuler les voyelles et les consonnes qui leur présentent des difficultés.* Paris, Mansut, 1830, in-8°, 20 pp. — VII. *Traité de tous les vices de la parole, et en particulier du bégaiement, ou Recherches théoriques et pratiques sur l'orthophonie et sur le mécanisme, la physiologie et la métaphysique des sons modulés, simples et articulés qui composent le langage humain.* Paris, 1830, 2 vol. in-8°, avec 1 tableau et 2 pl. La 3e éd. est de 1843. Cet ouvrage, trad. en plusieurs langues, a valu à l'auteur un prix de 5000 fr. décerné par l'Acad. des sciences le 18 déc. 1833. — VIII. *Nouvelle méthode de pratiquer la taille sous-pubienne.* Paris, Mansut, 1830, in-8°, 28 pp. — IX. *Le Baume de copahu sans odeur ni saveur désagréables, administré sous la forme de dragées dans la blennorrhagie et la leucorrhée...* Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, 1831, in-8°, 20 pp. — X. *Tableau synoptique et statistique de toutes les espèces de bégaiements et des moyens curatifs qui conviennent à chaque variété en particulier...* Paris, Mansut, 1833, in-4°, 32 pp. — XI. *Rêveries d'un convalescent.* Paris, Mansut, 1833, in-8°, 190 pp. C'est un recueil de poésies dans lequel on trouve un drame en 3 act., en vers, intitulé : *Minuit, ou les Remords.* — XII. *Mémoire sur la physiologie et la thérapeutique du bégaiement, faisant suite au Traité d'orthophonie* (n° VII ci-dessus), *précédé de quelques considérations psychologiques sur l'origine des sons vocaux articulés...* Paris, chez l'auteur, 1836, in-4°, 54 pp.—XIII. *Dissertation sur le bégaiement, ses causes, ses variétés, ses moyens curatifs...* Strasbourg, 1836, in-4°. — XIV. *Dictionnaire historique et iconographique de toutes les opérations et de tous les instruments, bandages et appareils de la chirurgie ancienne et moderne.* Paris, 1836-37, 2 vol. in-8°. — XV. *Traité des maladies et de l'hygiène des organes de la voix.* 2e éd., Paris, Mansut, 1838, in 8°, avec 2 pl. La 1re éd. est de 1834. — XVI. *Mémoire sur l'origine psychologique et physiologique des sons articulés...* Paris, Labbé, 1839, in-8°, 16 pp.—XVII. *Traité des maladies des femmes et de l'hygiène spéciale de leur sexe.* Paris, Labbé, 1839-43, 3 vol. in-8°. — XVIII. *Le mécanisme des cris et leur intonation notée dans chaque espèce de douleurs physiques et morales.* Paris, impr. Moquet, 1840, in-8°, 16 pp. — XIX. *Mémoire sur l'histoire physiologique de la ventriloquie ou*

(1) Il a été décoré en 1835 pour avoir soigné gratuitement plus de 200 bègues appartenant à la classe ouvrière.

engastrimysme. Paris, impr. Moquet, 1840, in-8°, 16 pp. — XX. *Réponse au docteur Becquerel, ou Réfutation de son Traité du bégaiement*. Paris, Hauquelin, 1844, in-8°, 40 pp. Le Dr Colombat fait dans cet opuscule l'hist. de ses travaux.

Il a fourni des art. à la *Revue méd.*, au *Dict. de Méd.* (Didier), au *Dict. de Médecine usuelle,* au *Dict. de la Conversation*, à l'*Encyclop. pittoresque de la Musique*, etc., etc.

COLOMBIÈRE.— Voy. LA COLOMBIÈRE et VULSON.

COMBALOT (l'abbé THÉODORE), célèbre prédicateur, est né à Châtenay (Isère) le 21 août 1798. — Après avoir terminé ses études au collége de la Côte-Saint-André, il entra au séminaire de Grenoble, y professa pendant quelque temps la philosophie, puis fut ordonné prêtre, moyennant une dispense, en 1821, à l'âge de 23 ans. Il quitta son diocèse en 1823 pour venir à Paris chez les jésuites de Montrouge; mais, après une année de noviciat, il abandonna cet ordre où il avait cru un moment être appelé par Dieu. Rendu à la vie séculière, il ne voulut accepter aucun titre de curé ou de vicaire; se contentant de celui plus modeste de *missionnaire apostolique*, le seul qu'il aime à se donner, M. Combalot se consacra dès lors tout entier à la prédication. En peu d'années il se plaça au premier rang des orateurs sacrés; de toutes parts les évêques de France se disputèrent son concours et l'appelèrent comme missionnaire dans leurs diocèses. — Voici en quels termes il a été apprécié par un écrivain catholique (1) : « On reproche à l'abbé Combalot, et c'est peut-être avec raison, un peu trop de véhémence qui est quelquefois amère; parfois aussi il tombe, par ambition ou négligence oratoire, dans le trivial; son ambition le domine. On lui pardonnerait aisément cette faute, si elle ne lui arrivait pas un peu trop souvent. Mais ce qu'on lui reproche surtout, et avec une grande justice, c'est de trop laisser voir ses tendances politiques dans la chaire sacrée, là où le prêtre ne doit montrer que sa foi..... Ses discours ou sermons, comme on voudra les appeler, pèchent un peu quelquefois par l'enluminure d'une fausse rhétorique.....; mais ils ont une sorte d'éclat qui, aux yeux de la foule, peut suppléer à tout ce qui leur manque. » — M. Combalot a été un des plus fervents disciples de La Mennais; mais, après la publication du livre sur les *Affaires de Rome,* il se sépara bruyamment de son maître, et publia à ce sujet les 2 lettres indiquées ci-après, n° II. Malgré cette séparation, on assure que ses plus beaux mouvements d'éloquence n'ont été depuis lors qu'un écho affaibli de la parole brûlante de l'illustre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence.*

PORTRAITS. — I. *M. COMBALOT. Imp. Lemercier*, lith. in-18, en tête de sa notice dans la *Biographie du clergé contemporain.*— II. *Mignot lith. galerie de Largue à Lyon* (1851), in-8°. — III. *L'ABBÉ COMBALOT. Peint et lith. par Osval Marie. Imp. Lemercier* (1850). Buste, de face, in-fol. En bas, le fac-sim. de sa sign.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Eléments de philosophie catholique.* Paris, Bricon, 1833, in-8° — II. *Première lettre de M. l'abbé Combalot à M. F. de La Mennais, en réponse à son livre contre Rome, intitulé : Affaires de Rome.* Paris et Lyon, 1836, in-8°, 108 pp. = 2e éd., *ibid,* 1837, in 8°, 99 pp. — *Seconde lettre, ibid,* 1837, in-8°, 189 pp. (2). — III. *La connaissance de Jésus-Christ, ou le Dogme de l'Incarnation envisagé comme la raison dernière et suprême de tout ce qui est.* Paris, Gaume, 1841, in-8°. La 3e éd. est de Lyon, Pélagaud, 1845, in-8°. — IV. *Mémoire adressé aux évêques de France et aux pères de famille sur la guerre faite à l'Église et à la société par le monopole universitaire.* Paris, Sirou, 1844, in-8°, 68 pp. Cette brochure a valu à M. Combalot une condamnation à 15 jours de prison et 4000 francs d'amende, par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 6 mars 1844 (3).

(1) **Etudes sur les orateurs sacrés* (Paris, Vaton, 1840, in-18), 7e livr., pp. 253 et suiv.

(2) La 1re de ces lettres a donné lieu à la réfutation suivante : *Première lettre de J.-L.-L. Goudard, prêtre du diocèse de Grenoble, à M. l'abbé Combalot, à l'occasion de la première lettre adressée par celui-ci à M. de La Mennais.* Paris, Daubrée. 1837, in-8°, 188 pp. - Voy. *Revue du Dauphiné*, 11, p. 63. La *Revue du Lyonnais,* 27e livr., a également rendu compte de la première lettre de M. l'abbé Goudard. Cet article a été publié séparément sous le titre de : *M. de La Mennais, M. Combalot et M. Goudard.* Lyon, Boitel, 1837, in-8°

Deux écrivains dauphinois ont encore pris part à la polémique soulevée par ce célèbre ouvrage de La Mennais : I. **Stances à M. l'abbé de La Mennais, à l'occasion de son dernier ouvrage, intitulé :* Affaires de Rome, *par l'abbé L.-F.-E.* (Eymin). Grenoble, Prudhomme. 1837, in-8°, 21 pp. — II. *Premiers chants, précédés de deux épîtres à M. de La Mennais sur les Affaires de Rome*, par Victor Davin. Lyon. Pélagaud..., 1837, in-12 de x et 112 pp. Une des *deux épîtres* avait déjà été imprimée : Gap, Allier, 1837, in-8°, 16 pp.

(3) Voy. *Procès de M. l'abbé Combalot.* Paris,

— V. *Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge, prêchées dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, pendant le mois de Marie.* Paris, Poussielgue, 1845, in-8°. Plusieurs fois réimpr. = Trad. en espagnol, Paris, Boix, 1852, in-8°. — VI. *Lettre adressée à M. Dupanloup, évêque d'Orléans.* Lyon, imp. Pélagaud, 1849, in-8°. Au sujet du projet de loi sur l'enseignement. — VII. *Cantiques nouveaux à l'honneur de la sainte Vierge.* Avignon, Séguin, 1849, in-12.= Autre éd. Amiens, Caron, 1850, in-12.—VIII. *Lettre adressée à monseigneur l'archevêque de Paris sur l'intervention du clergé dans les affaires séculières et politiques.* Lyon, impr. Pélagaud, in-8°, 16 pp.—*Deuxième lettre.* (*ibid.*), 1851, in-8°. M. Combalot y attaque la doctrine d'un mandem^t de l'archevêque de Paris, du 29 janvier 1851, dans lequel ce prélat établissait que « le clergé devait demeurer étranger aux choses de la politique, aux opinions des partis et aux questions qui agitent le monde social (1) ».

IX. **Analyses développées des discours et conférences de M. l'abbé Combalot, par M. H.-F.* Nantes, 1841, in-8°. — X. *Conférences de Notre-Dame d'Amiens pendant la station du Carême de 1850, ou Analyse des conférences du soir, prononcées dans la cathédrale d'Amiens par M. l'abbé Combalot, et recueillies par un de ses auditeurs.* Amiens, Caron, 1850, in-12 (2).

COMBEROUSSE (DE). — Voyez DECOMBEROUSSE.

COMIERS (CLAUDE) (3), théologien et mathématicien, naquit à Embrun vers le commencement du XVIIe s. C'est un assez bizarre personnage, sur lequel on ne possède que de vagues renseignements. — Ayant embrassé l'état ecclés. il fut chanoine de la cathédrale d'Embrun et entra probablement ensuite dans la Soc. de Jésus. Nous lisons, en effet, dans l'*Avis au lecteur* de l'un de ses ouvrages (4), qu'en 1654 il se proposait d'aller prêcher l'Évangile aux Indes orient. en compagnie des PP. Alex. de Rhodes (d'Avignon), et Ignace Baudet (de Grenoble). N'ayant pu mettre ce projet à exécution, il chercha à utiliser ses connaissances dans les mathématiques en se faisant ingénieur des armées. Dans ce but, il voulut suivre le marquis de St.-André Montbrun au siége de Valence, en Italie (1655), mais ce grand capitaine refusa ses services et lui obtint la prévôté de l'église collégiale de Ternant. — Comiers se retira ensuite à Paris où il donna des leçons de mathématiques. C'était un homme possédé de la manie d'écrire, et qui réussit auprès de ses contemporains à se faire passer pour un savant. Les recueils périodiques du temps sont remplis de rêveries de sa façon sur la médecine, l'astronomie, l'optique, la mécanique, la géométrie, la physiognomonie, les géants, la baguette divinatoire, etc., etc., car il se mêlait de tout. Ses ouvrages sont remplis de *lazzis*, parfois des plus lestes et peu convenables pour un homme de sa robe. En voici un exemple : dans son traité de *la Nature et présages des comètes*, il débute à peu près ainsi : « On a agité à la cour la question de savoir si le mot comète était du masculin ou du féminin, or pour terminer ce differend il conviendrait d'employer le moyen proposé par un maréchal de France, c'est-à dire de soulever la queue de cet astre. » — Devenu aveugle, vers 1684, il entra aux Quinze-Vingts et prit dès lors le titre d'*aveugle royal*. C'est là qu'il mourut au mois d'octobre 1693. Il se donnait aussi les titres de protonotaire apostolique et d'officier du Saint-Office.

D'après son dire, il fut très-lié avec le marquis de St-André Montbrun. On lit dans l'*Avis au lecteur* précité : « L'âme « de *Jonathas* et l'âme de *David* ne furent jamais plus collées, que l'ont toujours été le cœur du sieur Comiers et « celui de ce grand capitaine... Ces deux « amis ont patiemment souffert un long

chez Waille, aux bureaux de l'*Univers*, 1844, in-8°, 148 pp. — *Réquisitoire et répliques de M. le proc. gén. Hébert dans le procès de M. l'abbé Combalot.* (Impr. Panckouke), in-8°, 32 pp.—*Liberté d'enseignement; procès de M l'abbé Combalot, précédé d'une introduction*, par M. Veuillot, rédact. de l'*Univers*. Paris, 1844, in-8°. L'auteur de cette brochure a été condamné à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende, par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 11 mai 1844.

(1) Ces deux lettres ont été combattues par la suivante : *Lettre à M. l'abbé Combalot, en réponse à ses deux lettres à Mgr l'archevêque de Paris*, par l'abbé G. Darboy. Paris, Sagnier et Bray, 1851, in-8°, 72 pp.

(2) Il faut joindre à ce recueil l'opuscule ci-après : *La Vérité dans la charité, discours prononcé dans le temple d'Amiens par L. Rossier, pasteur, à l'occasion du sermon prêché par M. l'abbé Combalot, le 22 févr.* 1850. Amiens, Caron, 1850, in-8°.

(3) Il ne paraît pas appartenir à la famille noble DE COMIERS, l'une des plus anciennes de notre province. Il signe ses écrits, *Comiers*, tout court. Son Traité des *Comètes* est dédié *à M. Du Bonnet, seigneur de Comiers, Conseiller au Parlement de Grenoble*, mais il ne dit rien à ce magistrat qui puisse faire supposer de la parenté entre eux. Cependant on lit sur les titres de sa *Médecine universelle* et de quelques éditions des *Oracles des Sybilles*, par le sieur *De Commiers.*

(4) *Nouv. Instruction pour réunir les Églises.* P. II (ci-apr. n° III).

orage de persécutions. » Dans un *Traité des prophéties*, inséré dans le *Mercure* d'août 1689, il donne quelques renseignements sur l'origine de ces persécutions. Elles datent, dit-il, de 1660, époque à laquelle le marquis de St-André fit poser les armes aux mutins des Cévennes, et persuada au comte de Dona de remettre à S. M. la principauté d'Orange pour une somme de 200000 liv. qu'il (Comiers) toucha lui-même à Avignon chez le comte de Férastière, beau-père du comte de Dona. Il ajoute une autre cause à ces persécutions : c'est d'avoir empêché en 1665, avec le marquis de St-André, une fabrique de poisons dans la verrerie de Bois-Gezet près La Nocle. Mais je n'ai pu vérifier la vérité de ces allégations.

BIBLIOGRAPHIE(1).—I. *La natvre et presage des cometes. Ouvrage mathématique, physique, chimique et historique ; enrichie des prophéties des derniers siécles et de la fabrique des grandes lunettes.* Lyon, Ch. Mathevet, M. DC. LXV, in-8°, de 12 ff. prélim. 499 pp. et 23 ff. (B de Grenoble). —II. *La dvplication dv cube, la trisection de l'angle, et l'inscription de l'heptagone régvlier dans le cercle.* Paris, 1677, in-4° de 2 ff., 26 pp. et 4 pl. — III. *Nouvelle instruction pour réunir les Églises prétendues réformées à l'Église romaine, par les seules preuves tirées de la sainte Écriture et du catechisme, et confession de foy de Charenton.* Paris, René Guignard, M DC. LXXXVIII, in-12, de 10 ff. prélim. et 455 pp. (B. de Grenoble). — IV. *La médecine universelle, ou l'art de se conserver en santé, de prolonger sa vie et de se guérir des plus facheuses maladies.* Amsterd., P. Brunel, M. DC. LXXXVIII, petit in-12, de 105 pp. (B. Ste-Geneviève). — V. *L'art d'écrire et de parler occultement.* Paris, Mich. Guerout, 1690, petit in-12. = Autre éd. Bruxelles, 1691, in-12, rare. — VI. *Pratique curieuse avec les oracles des sibylles sur chaque question proposée, avec la fortune des humains.* Paris, 1690, in-12, souvent réimpr. Une éd. de Paris, 1770, in-12, est augmentée de *La fortune des humains décidée par les dieux, demi-dieux et grands hommes... Inventée par M. Commiers et mise nouvellement dans ce beau jour par L. D. T.* Cette partie a une pagination et un titre séparés. Paris, aux dépens des libraires associés, 1770, in-12 de 13 ff. et 60 pp.— VII. *Calendrier perpétuel et invariable, tant pour l'année civile que pour l'année ecclésiastique. Dédié au roi.* (S. n. de l.) MDCXCIII pet. in-12, de 75 pp. C'est un tirage à part du *Mercure galant* de mars 1693, pp. 11-83.

Comiers a donné en outre un grand nombre d'articles au *Journal des savants* et au *Mercure*. On en trouve une liste assez complète dans le *Diction.* de Moréri, éd. de 1759.

(1) Cette notice bibliographique était *sous presse* lorsque j'ai découvert quelques autres ouvrages de Comiers. Afin d'éviter des remaniements typographiques trop considérables, j'ai dû renoncer à les indiquer ici ; on les trouvera dans le *Supplément.*

COMPS.— Très-ancienne famille noble de notre province qui paraît éteinte depuis plusieurs siècles. On ne connait rien de son histoire, si ce n'est qu'elle possédait une terre près de Dieulefit et qu'elle a donné à l'ordre de Malte les deux grands maîtres ci-après :

COMPS (ARNAUD DE) succéda vers 1162, dans un âge fort avancé, à Auger ou Otteger de Balben, comme lui gentilhomme de Dauphiné. Son nom ne se rattache à aucun fait important de l'histoire de Malte; quelques écrivains ne le comptent même pas dans le nombre des grands maîtres de cet ordre.—Il eut pour successeur Gilbert d'Assalit.

COMPS (BERTRAND DE) était, dit Vertot, un vieux chevalier français de la province de Dauphiné. Il fut élu grand maître en 1336 ou 1244 dans de malheureuses circonstances. Son ordre venait d'éprouver une terrible défaite, et tous les chevaliers, 16 exceptés, avaient péri, dit-on, dans une bataille contre les infidèles. — Son magistère, comme celui du précédent, n'éveille aucun souvenir. Il mourut en 1241 ou 1248, aux environs d'Antioche, des suites des blessures qu'il avait reçues dans une rencontre avec les Turcs.

On trouve les portraits de ces deux grands-maîtres dans les histoires de l'ordre de Malte par Baudoin et l'abbé de Vertot.

CONDILLAC (ÉTIENNE BONNOT DE), célèbre métaphysicien, naquit à Grenoble, paroisse Saint-Louis, le 30 sept. 1714. Il était le plus jeune de 3 frères dont l'un, grand prévôt de la maréchaussée de Lyon, donna à ses enfants J.-J. Rousseau pour précepteur (*Confess.* liv. VI), et dont l'autre s'illustra comme publiciste sous le nom de l'*abbé de Mably*. Condillac commença ses études fort tard : sa vue était si faible qu'à l'âge de 12 ans il ne savait pas encore lire. Après avoir appris le latin sous un

curé de village, il se rendit à Lyon vers 1730, chez son frère le grand prévôt, et y resta plusieurs années. Son autre frère, l'abbé de Mably, l'emmena ensuite à Paris où il lui fit embrasser l'état ecclésiast. contre son gré. Notre philosophe, en effet, porta toute sa vie la soutane, mais ne célébra jamais que sa première messe. — Produit dans le monde et à la cour, il y fit un grand nombre de connaissances; son premier ouvrage, l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, dont la censure prohiba l'impression, le mit en rapport avec l'élite des gens de lettres et commença sa réputation (1747). Sur la proposition du duc de Nivernois, la reine Marie Leczinska le recommanda en 1754 pour être le précepteur de son petit-fils, l'infant duc de Parme. Condillac se voua tout entier à ces difficiles et honorables fonctions : il composa pour son royal élève *un cours d'études* complet, mais certaine coterie à qui ses systèmes déplaisaient fit arrêter l'impression de cet ouvrage (voy. ci-apr. nº VI); il dut lui-même quitter la cour de Parme presque en disgrâce, sans en avoir reçu la moindre récompense (1). De retour à Paris en 1767, il fut noblement vengé de cette ingratitude par l'accueil flatteur qu'il reçut des hommes les plus distingués et par l'Acad. fr. qui l'admit dans son sein (2) en remplacement de l'abbé d'Olivet (1768).— Sa vie dès lors se passa dans la solitude et dans les méditations paisibles du cabinet. Sa nièce, Mme de Sainte-Foy, ayant acheté la terre de Flux près de Beaugency, il s'y retira afin de pouvoir se livrer en toute liberté à son amour pour la retraite et à ses études favorites. Il n'en sortait que quelques jours chaque année pour aller voir ses amis à Paris. En 1780, il y fit son dernier voyage : s'étant trouvé épuisé de fatigue, il revint en poste à Flux vers la fin de juillet et y mourut dans la nuit du 2 au 3 août d'une fièvre putride bilieuse.

PORTRAITS

I. M. L'ABBÉ DE CONDILLAC, *de l'Académie françoise, ancien précepteur de S. A. R. l'INFANT D. FERDINAND Ier, duc de Parme, etc. Baldrighi pinx. Jo. Volpato scul. Parmæ.* Buste, 3/4, D.-H. 175 mill., L. 105 mill. - C'est le plus beau des portraits de Condillac. (Cont.) — II. CONDILLAC. *Dessiné par P. Duval. Gravé par A. Clément.* Buste, 3/4, D. dans un ov. sur un fond de pierre.-point. - H. 186 mill., L. 120 mill. — III. E.-B. DE CONDILLAC, *né à Grenoble...*, par *les mêmes*, aq. copie du précédent, mais sans le fond. H. 112 mill. — IV. M. L'ABBÉ DE CONDILLAC, *de l'Académie françoise... N. Ransonnette sc.* Buste, 3/4, D.- H. 132 mill., L. 74 mill. —V. M. L'ABBÉ DE CONDILLAC, *de l'Académie françoise... F. G. Lardy sc. 1789.* Buste, 3/4. G. dans un ov. de 95 mill. de H.—VII. E. BONNOT *de Condillac, né à Grenoble...* Buste, 3/4, D. sans rabat. H. 100 mill., L. 62 mill. — VII. *Condillac, peint par Baldrighi, gravé par P.-M. Alix.* In-4º, gr. en couleur.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. **Essai sur l'origine des connaissances humaines, ouvrage où l'on réduit à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain.* Amsterdam. P. Mortier, 1746 et 1754, 2 vol. in-12. Très-souvent réimpr.— II. *Traité des systèmes, par l'auteur de l'Essai sur l'origine des connaissances humaines.* La Haye, Néaulme, 1749, 2 vol. in-12. Souvent réimpr. — III. *Traité des sensations.* Londres et Paris, 1754, 2 vol. in-12. = *Nouv. éd. augm. de l'extrait raisonné de cet ouvrage.* Paris, 1788, in-12. — IV. *Traité des animaux.* Amsterdam (Paris, Ch.-Ant. Jombert), 1755, in-12. = Autre éd. *avec un extr. raisonné du Traité des sensations.* Paris, Debure, 1755, 1766 et 1775, in-12. — V. *Discours de réception à l'Académie fr.* Paris, 1768, in-4º. — VI. *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme.* Deux-Ponts, 1782 (Parme, Bodoni, 1775) 13 vol. in-8º. « La cour d'Espagne s'étant opposée, en 1775, à la publication de cet ouvrage, Bodoni n'obtint qu'en 1782 la permission de débiter son édit., après y avoir mis plusieurs cartons, et un nouveau titre portant l'indication de Deux-Ponts. Il existe des exemplaires assez précieux dans lesquels on a conservé les anciennes feuilles à côté des cartons. » (*Fr. litt.* de Quérard).=Autre éd. : Parme (Deux-Ponts), 1776, 16 vol. in-8º. = Autre : 1789, 16 vol. in-12.= Autre avec ce titre : *Cours d'étude pour l'instruction des jeunes gens. 1re éd.* Paris, Dufart, 1800-2, 10 vol. in-18. = Autre : *Revue corr. et augm. d'une notice sur la vie de l'auteur.* Paris, Verdière,

(1) Plus intelligente, la cour de France lui avait donné, en 1765, l'abbaye de Mureaux (dioc. de Toul).
(2) Il fit pour l'Académie comme pour l'Église : il n'assista qu'à une seule séance, à celle de sa réception.

1820, 16 vol. in-18. - La *Grammaire* et l'*Art d'écrire* qui font partie de cet ouvrage ont été réimpr. séparément sous les titres suivants : *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues, avec leur application particulière à la langue française* (Paris, 1798, in 12, et Paris, 1803, in-12, ou 2 vol. in-18); *Traité de l'art d'écrire correctement la langue fr. Nouv. éd. à laquelle on a conservé la même diction de l'instituteur à son élève* (Paris, 1812 et 1824, in-12). Ils ont été réimprimés ensemble, Génève et Paris, Paschoud, 1818, 2 vol. in-12. — VII. *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre ; ouvrage élémentaire*. Amsterdam et Paris, Monory, 1776, in-12. = Autre éd. : Paris, an III, 2 part. in-12. — VIII. *La logique ou les premiers développements de l'art de penser*. Paris, Debure, 1780, in-8°, très-souvent réimp. depuis. = Traduit en espagnol par Maria de Calzada (Bordeaux, Lawalle, 1815, in-18). = Réimpr. avec la logique de Dumarsais (Avignon, Fischer, 1824, in-12), et trad. en espagnol (Paris, imp. Smith, 1824, in-18). - Cet ouvrage demandé à Condillac au nom du conseil souverain préposé à l'éducation de la jeunesse polonaise, par l'organe du comte Ign. Potocki, grand notaire de Lithuanie, lui valut une médaille d'or frappée en son honneur. — IX. *La langue des calculs : ouvrage posthume imprimé sur les manuscrits autographes de l'auteur, dans lequel des observations faites sur les commencements et les progrès de cette langue, démontrent les vices des langues vulgaires, et font voir comment on pourrait, dans toutes les sciences, réduire l'art de raisonner à une langue bien faite*. Paris, Guillaume, 1798, un vol. in-8°, ou 2 vol. in-12. — Cet ouvrage a été refuté par La Romiguière (Voy. § II, n° III).

X. *Œuvres philosophiques*. Parme (Paris), 1792, 4 vol. in-8°. =Autre éd.: Paris, 1798, 6 vol. in-18. - Ce recueil contient l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* ; le *Traité des systèmes*, celui des *Sensations* et celui des *Animaux; Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*. — XI. *Œuvres complètes. édit. originale, augmentée de la langue des calculs, ouvrage posthume*. Paris, Chouel, 1798 et années suivantes, 23 vol. in-8° avec portr. Cette éd. publ. par Arnoux et Mousnier a été revue en partie d'après les mss. originaux possédés par M. de Boisrenard, petit neveu de Condillac. = Autre éd. : Paris, Batillot, an VII, 34 vol. in-18 ou 31 vol. in-12.= Autre (pub. par Thery). Paris, Lecointe et Durey, Tourneux, 1821-23, 16 vol. in-8°. Une partie de cette édit. porte la date de 1817 et l'adresse de Baudouin frères.

§ II.

ÉCRITS RELATIFS A CONDILLAC.

I. *Elogio di Condillac*, par Defendente. Pavia, 1819, in-18. — II. *Esprit de Mably et de Condillac, relativement à la morale et à la politique*, par L.-P. Bérenger. Grenoble et Paris, 1789, 2 vol. in-8°.— III. * *Paradoxes de Condillac ou réflexions sur la langue des calculs, ouvrage posthume de cet auteur* (par Laromiguière). Paris, à la librairie économ. 1805, in-8°, 82 pp. = *Nouvelle édition* (avec le nom de l'auteur). Paris, Brunot-Labbe, 1825, in-12, 264 pp. - M. Querard (*Fr. litt.*) attribue par erreur cet ouvrage à Condillac.

CONDORCET. — Voy. CARITAT DE CONDORCET.

CONTANT.—Voy. DU CONTANT.

CORBEAU, COURBEAU ou **CORBEL.** - *Corbelli*. - Famille noble originaire de Savoie, et fixée en Dauphiné dès le commencement du XIIIe siècle. Elle y a possédé un grand nombre de terres, entre autres celles de *Vaulserre*, de *Saint-Albin*, de *Voissan* et de *Saint-Buol*, dans le Viennois, qui ont été érigées en marquisat sous le nom de CORBEAU, par lettres patentes de Louis XV, du mois d'août 1751 (1). — Les généalogistes ne fournissent que des renseignements inexacts et incomplets sur cette maison, l'une des plus anciennes de notre province. Sa noblesse a été prouvée dès 1470 et 1490 par l'admission de plusieurs de ses membres dans les abbayes de Saint-Pierre de Vienne et de Saint-Chef, qui, avant leur sécularisation et leur réunion en 1777, exigeaient la preuve de quatre générations, tant du côté paternel que du côté maternel, non compris le présenté ; elle a été vérifiée en 1641 par de Sève, en 1663 par Dugué, en 1669 par Bouchu, chargés de la recherche des usurpateurs des titres de noblesse en Dauphiné; son ancienneté est rappelée dans les lettres patentes de Louis XV pour l'érection du marquisat de Corbeau; enfin, le mar-

(1) Enregistrées au Parlement et à la Chambre des comptes de Grenoble, les 15 et 20 janvier 1752.

quis Corbeau de Vaulserre (ci-après) a fait les preuves dites *de la cour et des carrosses*, lors de sa réception dans l'ordre des quatre empereurs. — Depuis le XIIIe siècle elle a donné naissance à plusieurs branches collatérales, dont voici les noms avec l'époque de leur extinction : 1° première de *Saint-Albin*, formée dès 1280, et fondue en 1619 dans la maison de Garcin; - 2° des *Échelles*, éteinte vers 1540; - 3° d'*Upie*, éteinte en 1506; - 4° de *La Mure*, éteinte vers 1590; - 5° de *Lanfray*, fondue vers 1766 dans la maison de Galiffet; - 6° d'*Upie et de la Combe*, éteinte en 1648. — Aujourd'hui elle est représentée par une 2e branche de SAINT-ALBIN formée, comme on le verra plus loin, par le colonel *Antoine-Pierre-Laurent*, et par la branche aînée, dite DE VAULSERRE, dont la filiation remonte, sans interruption, et peut se prouver par titres authentiques, jusqu'au premier membre connu de la maison de CORBEAU, *Anselme* ou *Antelme*, vivant en 1220. C'est à ces deux branches qu'appartiennent les personnages suivants :

CORBEAU DE SAINT-ALBIN (AIMÉ-FRANÇOIS de), né à Grenoble en 1744, docteur en théologie, fut d'abord grand-vicaire de l'archevêq. de Vienne, puis doyen du chapitre de Saint-Maurice (1) par la résignation que lui en fit Pierre de Corbeau, son oncle, mort en 1776. Nommé en 1781 abbé d'Aulnay (dioc. de Bayeux), il assista deux fois, comme député de ce diocèse, aux assemblées générales du clergé de France tenues à Paris. En 1789, il fut élu député du clergé de notre province aux États généraux. Dans cette grande assemblée, l'abbé de Saint-Albin se tint à l'écart et ne se mêla nullement aux discussions de la tribune : il protesta, dans la séance du 24 juin 1789, contre la formation du clergé en chambre particulière, et se réunit le surlendemain aux députés du tiers-état avec plusieurs autres ecclésiastiques. Ce sont les deux seules circonstances de sa vie politique dont le *Moniteur* fasse mention. — Il est mort le 28 juillet 1806.

PORTRAIT. — Dessin à la Bib. Impér. *Labadye del.* In-8°. (Suite de Déjabin.)

CORBEAU DE SAINT-ALBIN (ANTOINE-PIERRE-LAURENT de), frère du précédent, né vers 1748, entra, en 1765, dans le corps royal de l'artillerie, où il fut l'un des élèves les plus appréciés par Gribeauval, inspecteur-général de cette arme. Il servit honorablement dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, et y gagna le grade de capitaine. A son retour en France, il fut envoyé en garnison à Valence, où il resta pendant les premières années de la Révolution. Admis dans la *Société des amis de la Constitution* de cette ville, il s'y montra zélé partisan des réformes réclamées alors par l'opinion publique, mais en même temps comme l'un de ses membres les plus modérés. Ces généreux sentiments lui valurent, en 1791, d'être chargé d'une honorable mission : il fut envoyé, comme délégué, par les patriotes de Valence, auprès des sociétés populaires de Carpentras et d'Avignon pour leur porter des paroles de paix et tâcher de ramener entre elles la concorde et l'union. Le rapport qu'il rédigea sur cette mission conciliatrice témoigne de son amour pour l'ordre et la liberté : la société de Valence en vota l'impression et l'envoi à toutes les soc. populaires de France. — En 1793, il fut employé dans plusieurs places fortes, notamment à Mayence et à Neufbrisach, mais son titre de noble l'ayant rendu suspect, il quitta le service et essuya même quelques persécutions. Réintégré sur les cadres de l'armée après le 18 brumaire, il servit quelque temps sous l'empire et prit ensuite sa retraite vers 1800 avec le grade de lieutenant-colonel. — C'était un homme remarquable par sa piété et la douceur de son caractère : ses dernières années s'écoulèrent dans l'étude et la pratique d'œuvres de charité. Il mourut à Paris le 16 octobre 1813. On grava sur sa tombe, au Père-Lachaise, ces deux vers qui résument toute sa vie :

Sa perte, qui laissa le pauvre désolé,
Est le premier chagrin qu'il n'ait point consolé.

Son fils adoptif, *Alex.-Charles Rousselin* (2), marié, 1° à *Marie-Anne-Espérance-Clémentine* DE MONTPÉZAT (16 mai

(1) Cette dignité lui donnait les titres d'abbé de N.-D.-de Caras et d'archidiacre d'*au-delà du Rhône* qui y étaient attachés.

(2) Pendant la révolution dont il adopta les principes avec l'ardeur et l'enthousiasme de la jeunesse, il quitta le nom de son père pour prendre celui moins aristocratique de sa mère, *Rousselin*. Ce changement de nom, commandé en quelque sorte par les idées du temps, ses relations avec Danton et Camille Desmoulins, une importante mission dont il fut chargé par le Comité de salut public dans le département de l'Aube, et, par-dessus tout, sa fidélité à la foi démocratique, l'ont exposé aux attaques des pamphlétaires de la réaction. Mais des écrivains et des hommes indépendants ont rendu pleine justice à son honorable caractère et fait connaître en même temps l'origine et les auteurs des calomnies dirigées contre lui.

1800), 2° à *Amélie* Marc (4 janv. 1821), a fait la 2e branche de Saint-Albin dont M. *Hortensius* de Saint-Albin, ancien député et représentant du peuple à l'assemblée constituante, membre du conseil général de la Sarthe depuis plus de vingt ans, est aujourd'hui le chef.

Bibliographie. — I. *Rapport fait à la société des amis de la Constitution de Valence par MM. Corbeau et Trie, de leur mission dans le ci-devant Comtat-Venaissin* (Valence, P. Aurel), in-8°, 52 pp. = Autre éd. (s. n. de l.), in-8°, 66 p. Elle est suivie (p. 54 à fin) d'un rapport de Tissot, député d'Avignon. — II. *Correspondance familière concernant la religion et les mœurs*. Paris, Adr. Leclère, 1813, in-18.— III. *Formation des états de l'histoire moderne, précédée de l'histoire des Juifs*. Paris, J.-J. Blaise, 1813, in-8° de iij et de 298 pp. C'est un recueil fort exact contenant des listes chronolog. de souverains et des notices hist. sur divers peuples de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. Il mériterait d'être plus connu.

CORBEAU DE VAULSERRE (François-Marie, marquis de), né à Grenoble le 15 juillet 1773. fut d'abord chanoine de Saint-Pierre de Vienne, puis il émigra au commencement de la Révolution et alla servir dans l'armée des princes depuis 1791 jusqu'en 1797. Il était maj. des chasseurs de Malte lors de la prise de cette île par l'armée franç. en 1798. Il fut ensuite employé, en 1799 et 1800, dans l'état-maj. des armées royales de l'ouest et à diverses négociations auprès du gouvernement anglais sous les noms d'emprunt de *Martin* et de *Vauxnois*. Rayé, en 1800, de la liste des émigrés, il rentra en France et vint se fixer en Dauphiné. Pendant les Cent-Jours, il signa négativement l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, et cette courageuse opposition, jointe au souvenir de sa fidélité et de ses services, lui valut l'honneur de recevoir et de loger dans son hôtel la duchesse de Berry, l'Infant d'Espagne et la princesse des Deux-Siciles, pendant le séjour que ces personnages firent à Grenoble, du 25 octobre au 3 novembre 1829.—Le marquis de Vaulserre avait le grade de lieuten.-colonel d'infanterie et portait les insignes d'un grand nombre d'ordres. Il était chevalier de Saint-Louis, de Malte, de François Ier (Naples), des SS. Maurice et Lazare (Sardaigne), du Saint-Sépulcre, grand-croix et vice-chancelier de l'ordre d'ancienne noblesse et des 4 empereurs d'Allemagne. Il est mort à..... le.....

Il avait épousé, le 17 août 1810, *Gabr.-Louise-Laurence de* La Rochelambert, nièce du marquis de Dreux-Brézé, gr.-maître des cérémonies sous Louis XVI. De ce mariage est issu M....., aujourd'hui chef de la branche aînée de Corbeau (1856).

CORBIÈRES (Louis de), de Livron (Drôme), « a traduit de latin en françois, « dit G. Allard, *la Chiromancie* d'Antio- « chus Tybertus rédigée en art, l'an « 1583. » Je ne sais rien de plus sur cet ancien auteur et n'ai pu découvrir le titre exact de sa traduction. Duverdier qui le cite dans sa *Bibliothèque fr.* n'en apprend pas davantage.

Un *Nicolas* de Corbières, sieur de La Tour, appartenant probablement à la même famille, était en procès avec les consuls de Livron en 1609, au sujet de l'entérinement de lettres de réhabilitation de noblesse, obtenues par lui en 1607. On voit par l'enquête faite à cette occasion, que pendant les guerres de religion il s'était maintes fois distingué par sa bravoure. Il servait dans le parti huguenot et obtint, d'après Chorier (*Hist. gén.* II, p. 726), une commission du roi de Navarre, pour fortifier Livron en 1589. (Voy. *Généalogie de Beaumont*, par Brizard, I, p. 190).

MM. Haag (*France protest.*) consacrent une notice à un *Corbière* dit *La Picardière*, prédicant des Cévennes en 1688, qui, peut-être, descendait des précédents.

CORDIER (Mathurin) - *Corderius* - grammairien et pédagogue du XVIe s. Guy-Allard le dit originaire du Gapençais, mais, en l'absence d'autres preuves, il vaut mieux s'en rapporter à de Launoy qui, étant Normand lui-même, le fait naître en Normandie. Après avoir régenté pendant plusieurs années aux collèges de Navarre et de La Marche à Paris, il fut, dit-on, ordonné prêtre et nommé curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Rouen, mais il abandonna bientôt cette cure pour reprendre sa première profession à Nevers (1534-36) et à Bordeaux. Il ne resta pas longtemps dans cette dernière ville, car, dès 1538, on le trouve à Genève, où ses opinions religieuses lui avaient fait chercher un asile. Ami de Calvin, qui avait été son disciple au collége de La Marche, il fut banni avec lui et Farel et obligé de se retirer à Neufchâtel. Il y professa pen-

dant quelques années, puis rentra à Genève en 1545, et y fut nommé, le 13 avril de cette année, « pour gouverner l'escole. » Il mourut dans cette ville le 8 sept. 1564, âgé de 85 ans. Le registre des pasteurs de Genève rapporte sa mort en ces termes : « Le vendredi, 8 de septembre, mourut le bonhomme *Corderius* en grand aage, heureusement, et ayant servi jusques à la fin en sa première vocation d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avoit receue du seigneur. » — Voy., pour de plus amples détails et la liste de ses ouvrages, la *Fr. protest.* de MM. Haag.

CORNILLANE ou **CORNILHAN** (PIERRE DE), grand-maître de Malte en 1553. — Chorier (*Etat pol.* t. III, p. 10) et plusieurs autres écrivains d'après lui, rattachent ce grand-maître à une ancienne famille de notre province qui possédait autrefois la terre de La Baume Cornillane (Drôme), mais c'est une erreur. Il appartient à une famille du même nom, originaire de l'Armagnac, qui paraît n'avoir rien de commun avec celle de Dauphiné. (Voy. le *Dict.* de Moréri.)

CORNU (PIERRE DE) - *Cornutus* - né à Grenoble dans la 2e moitié du XVIe s., publia en 1583 un volume de poésies, contenant des sonnets, des chansons, des odes, des élégies, des églogues, des énigmes, des mascarades, des épithaphes, etc., etc. La plus grande partie de ces pièces, relatives à des matières d'amour, ont été composées pour une demoiselle *Laurini*, d'Avignon, sa maîtresse. Le poète apostrophe fort cavalièrement cette belle et lui débite parfois d'incroyables obscénités; mais il était très-jeune quand il écrivit ces gaillardises, et dans une suite de stances qui les accompagnent, il en demande pardon à Dieu. Pour le salut de son âme et sa réputation poétique, il eût mieux fait de ne publier ni les unes ni les autres.

Cependant, revenu à des idées plus graves, Cornu acheta trois ou quatre ans après une charge de conseiller au parlement de Grenoble, puis, afin de se ranger tout-à-fait, il épousa une jeune veuve nommée *Méraude* DE BARO (1). Notre poète Epilly qui avait adressé à cette dame un volume entier de poésies sous le titre d'*Amours de Chloride*, nous la fait connaître en ces termes : « Elle estoit sœur de monsieur le conseiller Baro, de Grenoble, veuve d'vn « advocat nommé monsieur Chevalet; « elle estoit très-belle, et d'une humeur « si douce et attrayante, avec vn esprit « de femme si gentil, que ie l'aimay et « la servis de tout mon cœur, durant « quatre ou cinq ans, ayant beaucoup « de part en ses grâces; enfin elle fut « mariée avec monsieur le conseiller de « Cornu, sur la fin de l'an 1587, nos « ardeurs estant déjà dissipées par l'ab« sence; ie l'ay toujours honorée, y es« tant obligé par ses faveurs, et méri« tes, et tant que ie vivray, ie seray « son serviteur (2) ». Il va sans dire que les beaux esprits de Grenoble plaisantèrent fort sur le mariage de Cornu, dont le nom servit de texte à maintes joyeuses épigrammes. — Il remplissait encore sa charge de conseiller en 1619 comme on le voit par l'épitaphe de sa femme, mais on ignore l'époque de sa mort. Colomb de Batines et d'autres écrivains la placent en 1651, d'après je ne sais quel document.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Les œuvres poétiques de Pierre de Cornu, Dauphinois, contenant sonnets, chansons, odes, discours, églogues, stances, épitaphes et autres diverses poésies*. Lyon, J. Huguetan, 1583, in-8°, rare. — II. *Tabulæ historicæ, ac triumphales et funerales Henrici IV*. Lugduni, Cardon, 1615, in-fol. et in-4° de 88 pp. (Bib. de Grenoble.)

Il composa un recueil d'arrêts du Parlement de Grenoble, qui est resté ms. Basset le cite plusieurs fois dans ses *Plaidoyers* et ses *Notables arrests*. — Colletet (*Discours de la poésie morale*) lui attribue *un juste volume de quatrains moraux*, que je ne connais pas.

COSTADAU (ALPHONSE), dominicain, né à Allan (Drôme) vers la fin du XVII siècle, est auteur d'un ouvrage aujourd'hui oublié dont voici le titre : *Traité hist. et critique des principaux signes dont nous nous servons pour manifester nos pensées, ou le commerce des esprits, divisé en trois parties, savoir : Des signes humains* (Lyon, 1717, 4 vol.); - *Des signes superstitieux et diaboliques* (Lyon, 1720, 4 vol.); - *Des signes divins* (Lyon, 1724, 4 vol.); en tout 12 vol. in-12. (Bib. de Grenoble). — Ce religieux, sur lequel on ne possède pas d'autres renseignements, est mort vers 1730 à Lyon, où il professait la théologie dans le couvent de son ordre. — (Voy. Quérard,

(1) Elle était née en 1562 et mourut le 7 août 1619. Voy. son épitaphe dans l'*Hist. et vie de Cl. Expilly*, par J. Cl. Martin, p. 7 des notes.

(2) *Vie d'Expilly*, par Boniel de Catilhon, p. 31.

Fr. litt.; Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse.*)

COSTAL (Pierre) - *Costalius*,- jurisconsulte, né dans le Viennois, florissait dans la première moitié du 16e s. On ne possède pas de renseignements sur sa vie.

On a de lui : I. *Adversaria ad XXV priores lib. Pandect. Justiniani*. Lugduni, 1554, in-fol. = Autre édition, Col. Agripp., 1597, in-4°. (Bib. de Grenoble.) Ce traité, dans lequel l'auteur explique les lois avec clarté et précision, a été fort utile aux jurisconsultes qui ont écrit depuis sur la même matière. — II. *Pegma, cum narrationibus philosophicis*. Lugduni, apud Math. Bonhomme, 1555, in-8°, fig. sur bois, rare. (Bib. de Grenoble.) Cet ouvrage a été trad. en français sous le titre suivant : *Le Pegme de P. Coustau* (sic), *mis de latin en français par Lanteaume de Romieu*. Lyon, Barth. Molin, 1560, in-8°, fig.—(Voy. *Revue de Vienne*, t. I, p. 325.)

COSTE (Antoine), né en Dauphiné, dominicain du couvent de Grenoble, fut une des lumières de son ordre au 15e s. Envoyé auprès du pape Jean XXIII en qualité de procureur général, il assista à ce titre, et comme représentant d'Aymon de Chissé, évêque de Grenoble, au concile de Constance en 1414. Il fut ensuite nommé provincial de France vers 1420, et remplit ces fonctions jusque vers 1432. L'époque de sa mort est inconnue. — Echard (*Script. ord præd.*, t. I, p. 776) lui attribue une dissertation théologique insérée à la fin des œuvres de Gerson, sous ce titre : *Judicium doctrinale de novem propositionibus Johannis Parvi a Gersone in concilio Constantiensi denunciatis*.

COSTE (Hilarion de), religieux minime, est auteur de quelques ouvrages, entre autres du suivant : *Les éloges de nos rois, et des enfants de France, qui ont esté daufins de Viennois, comtes de Valentinois et de Diois... avec des remarques curieuses du pais et de la noblesse de Dauphiné*... Paris, Séb. Cramoisy, 1643, in-4°.— Guy Allard le fait, par erreur, originaire des environs de Saint-Geoire, dans le diocèse de Vienne. Ce religieux descendait, il est vrai, d'une famille dauphinoise qui a donné quelques magistrats au parlement de Grenoble, mais il est né à Paris le 6 septembre 1595, et y est mort dans la nuit du 21 au 22 août 1661. — (Voy. *Dictionnaire ecclés.* par Richard.)

COSTON (François Gilbert baron de), lieutenant-colonel d'artillerie, écrivain, naquit à Valence le 23 mai 1780 (1). Cet officier supérieur fit avec la plus grande distinction les campagnes de Corfou en l'an VI, d'Egypte, de l'an VII à l'an IX, où il perdit un bras à la bataille d'Aboukir, et celle des Calabres en 1810. Il fut ensuite employé à la Grande Armée et y obtint le grade de lieutenant-colonel (1812), puis le titre de baron de l'Empire (1813). Il quitta le service en 1814 et se retira à Charpey, près Valence, où il est mort le 17 décembre 1848. — Il était off. de la Légion d'honneur et chev. des ordres des Deux-Siciles et de Saint-Louis.

On a de lui : *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*. Valence, Marc-Aurel, 1840, 2 vol. in-8°. Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, contient une foule de détails jusqu'alors inédits sur cette période la moins connue de la vie de Bonaparte, notamment sur son séjour à Valence en 1785, 1786 et 1791 ; on y suit le futur empereur pas à pas et presque jour par jour. M. de Coston en préparait une nouvelle édition plus complète, mais, surpris par la mort, il ne put mettre ce projet à exécution.

COUILLARD et non **COVILLARD** (Joseph), chirurgien, vivait à Montélimar, sa patrie, dans la première moitié du XVIIe s. Son habileté reconnue comme opérateur lui procura une grande réputation dans les provinces voisines, en sorte qu'il était souvent appelé au loin pour les cas difficiles.— Il pratiquait surtout la taille avec un grand succès. Sa méthode était celle indiquée par P. Franco, et depuis nommée *appareil latéral*, c'est-à-dire qu'il incisait le col de la vessie. — On ignore l'époque de sa mort. (Voy. *Biogr. méd.* de Panckouke.)

Bibliographie. — I. *Observations iatrochirvrgicales, pleines de remarqves cvrievses, et evenemens singvliers..... A Lyon, chez Pierre Ravavd...* M.DC.XXIX, in-8° de 122 pp. et 24 ff. Cet ouvrage, d'abord vendu séparément, a été ensuite inséré dans la 2e éd. du *Chirurgien opérateur* (ci-apr.). = 2e éd., avec des additions considérables de J.-Fr. Thomassin. Strasbourg, Arm. Kœnig, 1791, in-8°. — II. *Le Chirvrgien opérateur, ou traicté methodique des principales*

(1) Son père, *Charles-Louis* de Coston, *baron de* Cornas, avait été député de la noblesse de l'Election de Valence aux Etats du Dauphiné tenus à Romans en 1788.

opérations en chirurgie. Lyon, 1638, in-8° = *Seconde edition, reveve, avgmentee... de plvs demy-centvrie d'observations iatrochirvrgiqves pleines de remarqves......* Lyon, P. Ravaud, 1640, in-8° de 14 ff. et 256 pp. Ces observations iatrochirurgiques ne sont pas une réimpression de l'ouvrage indiqué plus haut, mais cet ouvrage même, dont une partie de l'édition a été réunie ici, sous un titre commun, au *Chirurgien opérateur.*

COURBON (le marquis de), nom de guerre d'un aventurier qui s'éleva au grade de maréchal de camp dans les armées de la république de Venise. Son vrai nom était Bornas, et il naquit à Château-Neuf-du-Rhône (Drôme) vers 1650. — Ses parents l'avaient mis au collége, mais bientôt fatigué de l'étude et des livres, et entraîné vers l'état militaire par une vocation irrésistible, il prit la résolution de s'enfuir. Dans ce but, il contrefit une lettre de son père avec laquelle il soutira de l'argent à un riche marchand, vola un cheval, puis un beau matin partit sans rien dire pour courir le monde. Après une infinité d'aventures de grands chemins et d'espiègleries dignes des héros de Lesage, il obtint, par la protection d'une comtesse, dont il avait été le cavalier servant, une lieutenance dans le régiment de Furstemberg. Au bout de quelques années, ayant tué son capitaine en duel, il fut obligé de se sauver en Allemagne et alla prendre du service en qualité de cornette, dans un régiment de l'évêque de Munster, alors en guerre avec les Provinces-Unies (vers 1665). De là, notre marquis ne se fit aucun scrupule de porter les armes contre la France, en passant dans les troupes de l'empereur d'Allemagne; il y guerroya jusqu'à la paix avec le grade de lieutenant, et se signala en mainte occurence notamment à la bataille de Zeintzeim en 1674. Il servit encore ce prince contre les Turcs avec le grade de capitaine (1683), puis, ayant obtenu l'autorisation de lever un régiment, il alla se battre en Morée pour le compte des Vénitiens (1684). Pendant cette dernière expédition il donna tant de preuves de courage, il rendit tant de services aux siéges de Coron, de Navarin et de Nauplie, qu'il fut élevé au grade de lieutenant-général. C'était un homme intelligent, aventureux et hardi, qui ne se ménageait pas dans les combats. Peut-être serait-il arrivé à de plus hautes dignités encore, mais la mort vint mettre un terme à ses succès. En 1688, au siége de Nègrepont, il fut emporté par un boulet de canon, à l'âge de 38 ans. — Il avait épousé en Allemagne, vers 1683, la veuve du comte de Reinbourg, M^re d'Etat, qui lui apporta des biens immenses.

Peu de temps avant son mariage, il était venu faire le beau à Pierre-Latte, où sa famille demeurait, avec un nombreux équipage et un train magnifique. Il raconta alors ses aventures, depuis sa fuite du collége, et ce fut d'après ses récits, et ceux d'un certain baron de Colombiers, qui l'accompagna ensuite en Allemagne, qu'Aymar, juge de Pierre-Latte, écrivit sa vie en 1692 (voy. ci-dev. p. 50). Le brave homme y narre avec la plus robuste crédulité tous les contes que Courbon lui avait débités, il le nomme sérieusement un grand homme, et ce fut probablement pour donner un digne pendant à son histoire, qu'il écrivit, quelques années après, celle du chevalier Bayart.

COURT (Benoit) - *Curtius* - auteur d'un commentaire latin sur les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne (Lugd. Seb. Gryph. 1533, in-4°), n'appartient pas à notre province. Il naquit à Saint-Symphorien-le-Château en Lyonnais, et non à Saint-Symphorien d'Ozon en Dauphiné, comme le disent Guy-Allard et Chalvet. — Voy. le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire.*

COUSIN DE CONTAMINE, écrivain du XVIIIe siècle, né à Grenoble d'après la *France Littéraire* de 1784, a publié sous le voile de l'anonyme les trois ouvrages suivants :

I. *Eloge historique de M. Coustou l'aîné, auquel on a joint des descriptions raisonnées de quelques ouvrages de peinture et de sculpture.* Paris, Huart, 1737, in-12. — II. *Traité critique du plain-chant usité aujourd'hui dans l'église, contenant les principes qui en démontrent les défauts et qui peuvent conduire à le rendre meilleur.* Paris, Lemercier, 1749, in-12. — III. *Mémoire pour servir à la vie de M. de Favanne, peintre.* Paris, 1753, in-12.

CRAVETTA (Aymon), de l'une des plus anciennes maisons de Savoie, jurisconsulte, naquit à Savillan, dans le marquisat de Saluces, vers 1594, et mourut le 10 octobre 1569. G. Allard le cite dans la *Bib. de Dauphiné* parce qu'il « composa cent de ses conseils dans Grenoble ». Il aurait pu ajouter qu'il y fut avocat au parlement vers le milieu du XVIe siècle. Notre *Jean* Aymon

(ci-dev. p. 54) prétendait se rattacher à la famille de ce jurisconsulte.

CRÉGUT (Antoine), pasteur protestant, né dans le Valentinois d'après Chalvet, exerçait le ministere à Montélimar dès 1637. Il fut appelé en 1659, comme professeur de théologie, à l'académie de Die (1), mais Alex. d'Yse, qui occupait par *interim* cette chaire depuis la mort d'Etienne Blanc, en conçut une extrême jalousie et chercha tous les moyens de lui nuire. Il fit suspendre pendant quelque temps l'impression de son ouvrage, *Revelator arcanorum*, sous prétexte que les doctrines en étaient dangereuses; il réussit même, à force d'intrigues, à le faire condamner dans un synode tenu à Die. Crégut finit cependant par se justifier, et il resta à l'académie (2). D'après le *Dict.* de Bayle, il eut à subir de la part de l'évêque des persécutions qui l'obligèrent d'interrompre son enseignement, mais il le reprit ensuite et le conserva jusques vers 1664.— Quelques années après il se retira en Hollande où il publia (1678) son *Apologia necessaria*, dans laquelle Alex. d'Yse est peint avec des couleurs fort noires. D'après G. Allard, il était à Heidelberg en 1680. On ignore le lieu et l'époque de sa mort. — *Jacob*, son fils, pasteur à Hanau (Hesse), publia un ouvrage intitulé : *Explication des paroles de saint Paul. 1. 8, 9. En quatre sermons.* Hanau, 1687, in-4°.

Bibliographie. — I. *Apologie pour le décret du synode national de Charenton, qui admet les Lutheriens à nostre communion. Opposée aux nouvelles instances, conséquences et cavillations du jésuite La Barre, avec une question à la fin en forme de corollaire, si la communion avec l'église romaine est à espérer ou non?* Orange, Ed. Raban, M. DC. L., in-8°, 268 pp. Cet ouvrage a été traduit en latin et inséré sous le titre de *Creguti syncretismus* dans le *Syndromum Irenicum* de J. Melletus (Hanau, 1664, in-8°). — II. *Réfutation de deux lettres du sieur Calemard, jésuite, par lesquelles il prétendoit de prouver l'existence actuelle et possible du corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux.* A Die, par Ezechiel Benoit, imprimeur de l'Acad. M DC. LX. in-8°, 56 pp.— III. *Birrim hoc est elucidationes de apicibus ss. Theologiæ...* Diæ Aug. Voc. excud. Ezechiel Benedictus, M. DC. LX., in-4°. Cet ouvrage n'est qu'un recueil de thèses sur des matières théologiq. soutenues par des étudiants à l'acad. de Die.— IV. *Revelator arcanorum ubi illustriora quævis ac difficiliora scripturæ oracula novâ methodo didacticè ac elenchticè enucleantur quæ in Pentateucho continentur.* Genevæ, 1661, in-4°. — V. *Apologia necessaria non minus quam æquissima Antonii Creguti, contra accusationem imprævisam, inexpectatam et iniquam Friderici Spanhemii professoris Leydensis.* Amstelod., 1678, in-8°, 48 pp. Très-rare. Crégut raconte dans cet ouvrage ses démêlés avec d'Yse au sujet de la chaire de théogie de Die. Bayle en donne une analyse dans son *Dict. crit.*, v° ISE, remarque D.

VI. MM. Haag (*Fr. protest.*) lui attribuent, mais sans indications de date et de lieu d'impression : *Exercitatio de sufficientiâ et efficaciâ mortis Christi.* — VII. D'après G. Allard, il aurait encore composé une *Théologie* en latin et un *Traité du franc arbitre.*

(1) Voy. la préface de son *Birrim* et les *Syn. nat.*, d'Aymon, t. 2, p. 796.

(2) Voy. l'histoire de cette querelle ci-après. V° *Alex.* d'Yse.

CRETET (Emmanuel), c^te de Champmol, député, m^re de l'intérieur sous l'empire, naquit au Pont-de-Beauvoisin (*Savoie*) (3), le 10 fév. 1747. Destiné par sa famille à la carrière commerciale, il entra fort jeune encore dans une maison pour le compte de laquelle il fit sept voyages en Amérique. Plus tard, un de ses oncles qui avait un commerce assez étendu à Paris l'attira dans cette ville. — Après la mort de cet oncle, Cretet entreprit quelques affaires pour son propre compte : il fut notamment direct^r d'une compagnie d'assurances contre l'incendie. Mais effrayé par les premiers événements de la révol., il liquida sa fortune et se retira aux environs de Dijon, dans une terre du nom de Champmol qu'il acheta. Caché dans cette retraite et livré tout entier à des travaux champêtres, il laissa passer, sans y prendre part, les orages révolutionnaires. — Sa carrière politique commença en 1795. Elu à cette époque député de la Côte-d'Or au conseil des anciens, il fit adopter un grand nombre de projets de lois, entre autres sur le nouveau système monétaire, les octrois, les postes et messageries, les transferts de la dette publique, les contrib. des portes et fenêtres, etc. Après le coup d'État du 18 brumaire qu'il avait appuyé dans la mesure de ses moyens, Bonaparte le nomma cons^er d'État char-

(3) Et non, comme l'ont écrit tous les biographes, dans la partie de ce bourg qui appartient au dép. de l'Isère. (*Note de sa famille.*)

gé du département des ponts-et-chaussées (25 déc. 1799). Quoique placé à la tête d'une administr. dont les travaux ne lui étaient pas familiers, il se montra à la hauteur de sa position. Il encouragea différents systèmes de construction, encore inusités en France, tels que les ponts de fer, et s'occupa avec un soin tout particulier de l'entretien des routes alors très-négligées.—Un décret du 28 avril 1806 lui confia le gouv[t]. de la banque de France, à la fondation de laquelle il avait puissamment contribué, et un second décret du 9 août 1807 le nomma ministre de l'intérieur. Mais l'affaiblissement de sa santé ne lui permit pas de conserver longtemps ces hautes fonctions : il donna sa démission le 1[er] oct. 1809 (1), et mourut le 28 nov. suiv. à Auteuil où il s'était retiré.

D'après les ordres de l'empereur, on déposa son corps au Panthéon. Quoiqu'il fût protestant, l'abbé Raillon, notre compatriote, alors chanoine de Notre-Dame de Paris, prononça son oraison funèbre. — Il appartenait, comme membre associé, à plusieurs soc. sav.: à l'académ. des sciences de Sienne, à l'Athenée de Vaucluse, au Lycée du Gard, etc.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Notice biographique sur S. Exc. Emmanuel* CRETET, *comte de Champmol*... (Extrait du *Moniteur* du 23 déc. 1809) par Flachat, chef de division au ministère de l'intérieur (Impr. Testu), in-8°, 16 pp.

CROZAT (LAURENT), né en Dauphiné vers le commencement du XVII[e] siècle, cultiva les lettres et fut lié avec un grand nombre d'écrivains de son temps, entre autres avec Chorier. Il mourut vers 1675, après avoir enseigné le droit avec quelque éclat à l'Université de Valence pendant plus de 50 ans. On a de lui des thèses et quelques discours dont la Bibl. publique de Grenoble possède un recueil sous le n° 28650. —(Voy. la *Bibliothèque* de G. Allard, V°. ROALDÈS.)

D

DALBAN (JEAN-BAPTISTE-PIERRE), poète, auteur dramatique, est né à Grenoble le 14 décembre 1784.— A la vue du volumineux bagage dramatique de M. Dalban, sans doute plus d'un lecteur se demandera avec surprise quel est cet écrivain dont jamais personne n'a ouï parler? Qu'est-ce que ces tragédies et ces comédies dont les titres ne figurèrent jamais de mémoire d'homme sur une affiche de théâtre? Voici l'explication de ce mystère littéraire.

En 1817 et 1818, il y a déjà longtems comme on voit, et le souvenir de ce grave événement s'est depuis longtems effacé, M. Dalban fit représenter sur le théâtre de Grenoble deux comédies de son crû, les *Préventions* et *les Amants par procuration*. Ces pièces furent impitoyablement sifflées. Tout auteur, on le sait, a une foi robuste en son propre mérite, aussi notre compatriote se garda-t-il bien d'être édifié par cette chute sur la valeur de ses deux comédies; il se mit, au contraire, à maugreer contre la cabale, les envieux, l'ignorance du parterre, etc., etc. Puis, à force d'y songer, il crut avoir trouvé la vraie cause de son peu de succès : il s'avisa de l'attribuer au mauvais goût du siècle, à la décadence de l'art, au monstre du *romantisme!* Lui qui s'étudiait à suivre dans toute leur pureté les formes traditionnelles de l'art *classique*, pouvait-il en effet réussir auprès d'un parterre infatué des œuvres immondes de la nouvelle école? Plein de cette idée, il se voila la face de douleur, et suspendit sa harpe aux saules de l'Isère, bien décidé à ne plus écrire, à ne plus commettre les fruits de sa verve auprès d'un ignare public sourd aux accents de la vraie poesie. Pendant dix ans, il tint parole et se drapa dans un dédaigneux silence. Mais, éveillé un beau jour au bruit des ravages de l'hérésie, il se reprocha sa torpeur comme un crime alors que la patrie était en danger, et prit avec lui-même une héroïque résolution : il fit vœu de s'établir le champion de l'ordre légal dans l'art dramatique, de pondre et de faire imprimer chaque année à ses frais, tragédies et comédies, non dans l'espérance de les voir jamais représentées, ou simplement lues, mais pour l'acquit de sa conscience, comme une protestation

(1) Il avait par le fait cessé ses fonctions à dater du 29 juin 1809 : Fouché, ministre de la police, eut charge de l'*Intérim*.

continuelle en faveur des saines doctrines. C'est à ce dévouement chevaleresque, homérique, digne d'un meilleur sort, que notre province, cher lecteur, doit le bagage dramatique de M. Dalban.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. Poésies et Romans

I. *Les fugitives*, 1807, in-8°.—II. *Jules, ou mon testament; précédé d'un ode sur le poison*, 1810, in-8°. L'ode a été réimp. dans le recueil de ses œuvres ci-après. N° IX.—III. *Ode sur la naissance de S. M. le roi de Rome*, 1811, in-8°.—IV. *La capitale, élégie* (s. l. ni d.) (1814), in-4° de 4 ff. non chiffrés. — V. * *Les malheurs de l'amour, ou Mémoires d'une femme*. Paris, Le Normant. 1817, in-12, de 96 pp. roman. — VI. *Célestine, ou l'héroïne de roman*. Paris, Dupont... 1827, 2 vol. in-12. Voy. un art. de Métral dans la *Revue encyclop.* de 1827, t. 34, pp. 224.— VII. **La Muse nouvelle*, *recueil de poésies*. Grenoble, 1832, in-8°. —VIII. *Epître à M. Monnier*. Grenoble, Prudhomme, 1834, in-8°, 4 pp.—IX. *Poésies diverses et pièces de théâtre*. Paris, Ponthieu, 1824, in-12 de 230 pp. Les pièces de théâtre contenues dans ce recueil sont: *La femme aimée*, comédie en 3 act. (fragm.); -*Les amants par procuration* (ci-après n° XI); -*A père avare enfant prodigue*, coméd. en 1 acte et en vers.

Le *Journal de Grenoble* contient un assez grand nombre de pièces de vers de sa façon, telles que *Bouquet à Chloris*, *Epître à Philis*, etc.

§ II. Pièces de Théatre.

X. *Le Défiant, comédie en cinq actes et en vers*. Paris, Delaunay, 1813, in-8°, 135 pp.—XI. *Les Amans par procuration, comédie en un acte, en vers libres, représentée sur le théâtre de Grenoble, le 5 mars 1818*. Grenoble, imp. David, 1818, in-8°, 43 pp. Réimpr. dans le recueil de ses œuvres ci-dess. n° IX.—XII. *Catilina, tragédie en cinq actes et en vers, imitée de Ben-Johnson*. Paris, Vente, 1827, in-8°.-XIII. *Hécube, tragédie en cinq actes et en vers*. Paris, Vente, 1829, in-8°.— —XIV. *L'Original, comédie en cinq actes et en vers*. Paris, Breauté, 1830, in-8°. — XV. *Les Préventions, comédie en trois actes et en prose*. Paris, F. Didot, 1832, in-8°. Cette pièce a été représentée sur le théâtre de Grenoble. — XVI. *Le Romantique, drame en cinq actes, en vers*. Paris, Firmin Didot... 1833, in-8° de IV et 88 pp. —XVII. *Thésée, ou les Lois de Minos, tragéd en cinq actes en vers*. Paris, 1834, in-8°.— XVIII. *Falkland, ou l'école des juges, drame en cinq actes et en prose*. Paris, 1835, in-8°.—XIX. *Olinde et Sophronie, tragédie en cinq actes*. Paris, Delaunay, 1838, in-8°, 79 pp.—XX. *Telèphe, tragédie en cinq actes et en vers*. Paris, Delaunay, 1839, in-8°. — XXI. *Pérolla, ou Annibal à Capoue, tragédie en cinq actes et en vers*. Paris, 1842, in-8°. —XXII. *Méléagre, tragédie en cinq actes, en vers*. Paris, Ledoyen, 1844, in-8°, 82 pp. — XXIII. *Le Triumvirat, tragédie en cinq actes, en vers*. Paris, Ledoyen, 1845, in-8°. — XXIV. *Fabia, ou le Consulat plébéien, tragédie en cinq actes*. Paris, Ledoyen, 1846, in-8° de VI et 64 pp. — XXV. *Lavinie, tragédie en cinq actes*. Paris, chez les principaux libraires, 1846, in-8°, 68 pp. — XXVI. *Zoraïde, tragédie en cinq actes, en vers*. Paris, impr. Lacombe, 1855, in-8°. — XXVII. *Cyrus, tragédie en cinq actes, en vers*. Paris, S'-Jorre..., 1856, in-8°.

DANGALIÈRES (Antoine), helléniste, né à Grenoble, vint se fixer à Lyon, où il paraît avoir été professeur. Chorier, qui entretint avec lui des relations littéraires, dit, dans le *Suppl. à l'Etat pol.* (page 30) : « Il possédoit parfaitement la langue grecque et en avoit pénétré tous les secrets... Il avoit aussi fait de grands progrès dans la langue latine et les belles-lettres, et s'il eût vécu plus longtemps, il auroit, sans doute, acquis une réputation égale à celle des plus grands hommes dans la république des lettres. » Il mourut à Lyon en 1665, âgé d'environ 42 ans.

Bibliographie. I. *Amaltheum prosodicum*. Lugduni, 1653, in-12. — II. *Canones græcorum accentuum et spirituum omnium*. Lugduni, 1655, in-18.

D'après Chorier (*Adversaria*, pp. 183-84), il aurait pris part à la traduct. des hommes illustres de Plutarque de Fr. Tallemant.

DARD (Henri-Jean-Baptiste), jurisconsulte, né à Vienne le 18 novembre 1779, fut d'abord professeur de droit romain à l'acad. de législation de Paris, puis avocat à la cour de cassation. Il resta dans l'obscurité pendant toute la durée de l'empire, mais, à la première restauration, il s'acquit une sorte de célébrité en prenant la défense des émigrés dépouillés de leurs biens par les lois de la révolution. Dès 1814, il publia sous ce titre, *De la restitution des biens des émigrés* (ci-apr. n° IV), un

écrit qui fit une grande sensation dans le public. Les acquéreurs de biens nationaux s'émurent, et, sous le nom d'une dame *Mathéa*, adressèrent à la chambre des députés une pétition contre lui. La chambre, dans la séance du 27 juillet 1814, passa à l'ordre du jour, mais loin d'être satisfaits, les pétitionnaires se joignirent aux libéraux pour solliciter sa mise en accusation. En conséquence, Dard fut arrêté le 10 août suivant avec son ami Falconnet, qui avait aussi écrit sur le même sujet. Mis en liberté le 21 du même mois, par un arrêt de la chambre des mises en accusation, il se vit en butte à des persécutions qui l'obligèrent à se défaire, pour la somme modique de 20000 fr., de son office d'avocat à la cour de cassation (1816). Il ouvrit alors un cabinet d'affaires et continua à défendre dans plusieurs brochures la cause des émigrés. On peut dire qu'il contribua puissamment à faire adopter la loi d'indemnité du 27 avril 1825, dont toutes les bases ont été *littéralement* puisées dans ses *Reflexions sur les moyens de faire cesser la différence qui existe dans l'opinion entre la valeur des biens patrimoniaux et ceux dits nationaux*, et dans un projet de loi qu'il avait fait imprimer au mois d'octobre 1824 (Paris, Trouvé). Ce dévouement à une cause qui n'était pas généralement regardée comme nationale, méritait assurément une récompense. Aussi, après la promulgation de la loi de 1825, se forma-t-il un comité dans le but de provoquer des souscriptions et de lui acheter une terre qui, érigée en majorat, l'indemniserait de la perte de son office d'avocat et serait en même temps un gage de la reconnaissance des émigrés. Les journaux de l'opposition firent grand bruit à propos de cette souscription. Le *Courrier français* affirma plusieurs fois que Dard était en possession d'un château magnifique, de terres considérables, qu'il avait une inscription de 10000 fr. de rentes sur le grand livre, qu'admis en audience particulière par le roi, il avait reçu la croix d'honneur, etc., etc. Mais, hélas! en 1829, le comité comptait à peine 100 souscripteurs, et le pauvre avocat n'avait pas même été payé des nombreuses consultations données par lui aux émigrés lors de la formation de la commission d'indemnité. Dans ses *Observations sur la cause du déficit du fonds commun*, il se plaint avec amertume de cette ingratitude : « Il est vrai, dit-il, « que je n'étais parent ni allié d'aucun « ministre, et que je n'appartenais à au- « cune coterie ». En sorte qu'à cette époque, au lieu d'inscription de rentes, de décorations, de terres et de châteaux, il n'avait encore reçu que la croix de Charles III d'Espagne. La révolut. de 1830 est venue depuis lors, et j'ignore si, au milieu des préoccupations amenées par cet événement, les émigrés n'ont pas entièrement oublié l'homme qui a le plus contribué à rétablir leur fortune. — Dard est mort le 26 nov. 1840.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Code civil, avec des notes indicatives des lois romaines, coutumes... ou conférences du Code civil avec les lois anciennes....* Paris, 1805, in-8°. = La 2ᵉ édit. est de 1813, et la 3ᵉ de 1827. — II. *Instruction facile sur les conventions selon les principes des codes et sur les contrats de mariage.* Paris, Bavoux, 1807-09, 2 v. in-8°. — III. *Du rétablissement des rentes foncières mélangées de féodalité, abolies sans indemnité par les lois des 6 juillet et 25 août 1792 et 17 juillet 1793, et de la jurisprudence de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat sur ces lois.* Paris, Le Normant, 1814, in-8°, 198 pp. — IV. *De la restitution des biens des émigrés considérée sous le rapport du droit public, du droit civil et de la politique, et de la révocation de la loi du 24 oct. 1792, qui a aboli les substitutions.* Paris, 1814, in-8°. = Il y a eu une 2ᵉ édit. de cet écrit. — V. *Opinion d'un jurisconsulte sur diverses questions concernant les dettes contractées par les émigrés antérieurement à la mort civile dont ils ont été frappés et à la confiscation de leurs biens.* Paris, Le Normant, 1819, in-8°, 204 pp. Les théories soutenues dans cet ouvrage donnèrent lieu à deux arrêts de la cour roy. de Dijon des 12 et 14 avril 1821, qui firent dans le temps beaucoup de bruit. — VI. *Réflexions sur les moyens de faire cesser la différence qui existe dans l'opinion, de la valeur des biens patrimoniaux et les biens dits nationaux.* Paris, Egron, 1821, in 8°. Cet ouvrage, dans lequel Dard discute les bases à donner à la loi d'indemnité, fut rédigé sur l'invitation de M. de Villèle, et imprimé aux frais du ministère. Cependant, pour des raisons de circonstance, le gouvernement en empêcha la publication. L'auteur le fit réimprimer à ses frais en 1824. — VII. *Opinion d'un jurisconsulte, concernant la confiscation, la vente des biens des émigrés, et la confirmation de la vente de ces*

biens par l'autorité royale. Paris, impr. Trouvé, 1821, in-8°. — VIII. *Observations sur le droit de souveraineté de la France sur Saint-Domingue et sur les droits des colons propriétaires de cette île*. Paris, Gide, Egron, 1824, in-8°. — IX. *Observations sur le projet de loi d'indemnité à accorder aux émigrés*. Paris, Egron, 1825, in-8°. — X. *Dissertation sur la question de savoir : si les anciens propriétaires de biens-fonds confisqués et vendus révolutionnairement, indemnisés par la loi du 27 avril dernier, peuvent être tenus de supporter la déduction des intérêts des dettes contractées avant la confiscation et courus depuis cette époque, lorsque ces intérêts ont été payés par l'État en même temps que le capital desdites dettes*. Paris, Delaunay, Pelicier, 1826, in-8°, 64 pp. — XI. *De la législation ancienne et nouvelle, concernant les rentes foncières seigneuriales et féodales supprimées par le décret du 17 juillet 1793*. Paris, Pihan Delaforest, 1827, in-8° de VII et 132 pp. — XII. *Observations sur la cause principale du déficit du fonds commun créé par l'art. 2 de la loi du 27 avril 1825 et sur les moyens de le réparer*. Paris, Pihan Delaforest, 1829, in-8° de XVI et 55 pp. — XIII. *Du droit des officiers ministériels de présenter leurs successeurs à l'agrément de Sa Majesté*. Paris, veuve Lenormant, 1836, in-8°. — XIV. *Traité des offices désignés dans l'art. 91 de la loi du 28 avril 1816, concernant les avocats à la Cour de cassation, les notaires, les avoués, les greffiers...* Paris, Hingray, 1838, in-8°.

DARNE.— Voy. REVILASC

DAUMONT (ARNULPHE), médecin, né à Grenoble le 27 nov. 1720 (1), ou à Valence en 1721 (2), fit ses études médicales à la Faculté de Montpellier et devint ensuite, par un édit du mois d'avril 1756, *professeur royal unique et premier agrégé de la Faculté de médecine en l'université de Valence*. Il remplit ces fonctions jusqu'à la réorganisation des universités, et mourut le 18 août 1800. — C'était un savant homme : Diderot et d'Alembert qui entretenaient avec lui des relations litt. se l'associèrent pour la rédaction de l'Encyclopédie. Il était membre des académies des sciences de Lyon et de Montpellier.

(1) D'après la *France litt.* de 1769 et la plupart des biographes.

(2) D'après la *Statistique de la Drôme* de Delacroix (éd. in-4°), p. 632.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Relation des fêtes publiques données par l'Université de Montpellier à l'occasion du rétablissement de la santé du roi procuré par 3 médecins de cette école* (Montpellier), 1744, in-4°. — II.* *Mémoires sur une nouvelle méthode d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes et autres*. Montpellier, 1762, in-8°.

Il a rédigé la plupart des articles de médecine, au nombre de 374, pour les vol. 3, 4, 5 et 6 de la grande Encyclopédie. Voyez à ce sujet une note de M. Planel, vice-président du tribunal civil de Valence, son petit-fils, dans la *Statistique de la Drôme* (éd. in-4°), pag. 632 et suiv.

La Bibliothèque publ. de Lyon conserve 3 mémoires de Daumont restés inédits : I. *De l'ictère ou jaunisse*; - II. *De l'usage du quinquina pour le traitement des ulcères scrophuleux*; - III. Autre *Mémoire* sur le même sujet (*Catalogue* de Delandine, n°s 910, 916, 988).

DAUPHINS DE VIENNOIS, anciens souverains du Dauphiné. — Je ne rappellerai pas les diverses opinions émises autrefois par les historiens sur l'origine de ces princes, leur filiation généalogique et les commencements de leur puissance; il faudrait entrer dans des développements trop considérables pour trouver place ici, et d'ailleurs ce serait sans utilité réelle, car les unes et les autres n'étant, à proprement parler, que des conjectures tirées de probabilités ou d'analogies de noms, ne jouissent plus d'aucun crédit (3). — Je me renfermerai dans les faits et la filiation généalog. tels que les a formulés le président de Valbonnays (4) dont les judicieuses recherches ont apporté la lumière sur cette période de nos annales, en les purgeant de toutes les rêveries admises légèrement par ses devanciers et dont le système, remarquable par sa lucidité et l'emploi des pièces authentiques sur lesquelles il repose, est aujourd'hui le seul adopté.

La puissance des Dauphins a été fondée par les anciens comtes d'*Albon* (5).

(3) Voy. toutefois celle de Chorier, ci-dev. p. 211.

(4) *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins*. Genève, Fabri et Barillot, 1722-1721 (sic), 2 vol. in-fol.

(5) On ne sait rien de certain sur l'origine de cette famille, et les historiens ont fait d'inutiles recherches pour la découvrir. Ses deux plus anciens membres connus, *Guigues le Vieux* et *Guigues le Gras*, son fils, ne sont même pas qualifiés du titre d'ALBON dans aucun acte. *Guigues III* (1080-1125) est le premier qui l'ait pris. (V. une *Généal. de la maison*

L'un d'eux, *Guigues* dit le *Vieux*, le premier dont l'existence soit historiquement prouvée, vivait en 1040. Il commença par posséder dans le Graisivaudan quelques terres dont il devait la concession à Isarn, évêq. de Grenoble, ou dont il s'était emparé à la faveur de l'anarchie qui suivit la cession du royaume de Bourgogne, faite à l'empereur d'Allemagne par Rodolphe le Fainéant. Ses descendants réunirent ensuite à leur domaine, soit par des traités, des alliances ou la force, les terres de leurs voisins, et finirent ainsi par posséder en toute souveraineté la plus grande partie du pays connu sous le nom de Dauphiné, sur lequel ils ont régné pendant 300 ans (1).—Ils se sont divisés en 3 races. La première, celle des comtes d'ALBON s'éteignit vers 1162 ou 1167 en *Guigues V*, mort sans enfants; *Béatrix*, sa fille unique, héritière de ses états, les porta dans la maison de BOURGOGNE, par son mariage avec *Hugues III*; son fils *Guigues VI*, donna naissance à la 2e, qui prit fin par la mort de *Jean Ier* arrivée en 1281. *Anne*, sœur de ce dernier et son héritière par substitution, forma la 3e en se mariant avec *Humbert de La Tour-Du-Pin*. Cette 3e race finit en 1349 par la cession du Dauphiné à la France. — Afin de ne pas morceler la série de ces princes, je les ai rangés dans l'ordre de leur succession de préférence à l'ordre alphabétique. On comprendra que j'ai dû nécessairement me borner à exposer les faits principaux de leur vie : entrer dans de plus amples détails, rappeler tous les actes auxquels ils prirent part, ou qui s'accomplirent de leur temps en Dauphiné pendant trois siècles, eût été un travail de trop longue haleine. Le lecteur pourra suppléer à l'insuffisance de ces notices en recourant à l'*Histoire* de Valbonnays, que je vais prendre pour guide, et aux ouvrages suivants : *Hist. des Dauphins et des Vicomtes de Viennois*, par Cl. de Rubys. Lyon, 1614, in-8o.— *Hist. généal. des Dauphins*, par A. Duchesne. Paris, 1628, in-4o.— *Hist. des Dauphins de Viennois, d'Auvergne et de France*, par Lequien de la Neufville. Paris, 1760, 2 vol. in-12, t. I.

Les bustes (de fantaisie) des Dauphins qui, avant la révolution, décoraient la voûte du palais de justice de Grenoble, sont aujourd'hui enchassés dans le mur de la Bib. pub. de cette ville (2). Ils ont été lith. et pub. dans l'*Album du Dauph.* T. IV. (Voy. une *Notice sur les bustes des anciens Dauphins*, par M. Pilot, dans la *Revue du Dauph.*, t. VI, pp. 300 et suiv.)

DAUPHINS DE LA Ire RACE.

(MAISON D'ALBON.)

GUIGUES Ier, dit **LE VIEUX**, fut le premier qui posséda quelques terres aux environs de Grenoble, dès 1040. Il abdiqua en 1057 et se fit moine dans l'abbaye de Cluny où il mourut le 22 avril 1075. Son corps fut transporté au prieuré de St-Robert dont on lui attribue communément la fondation (3).—Son frère *Humbert d'*ALBON fut évêque de Grenoble vers 977 à 1025.

GUIGUES II, dit **LE GRAS**-*Guigo Crassus* ou *Pinguis* - fils du précédent, ne

d'Albon, par Thomassin, dans son *Registre Delphinal*, ms. de la Bib. de Grenoble. (Voyez encore la note ci-après.) — Il ne faut pas la confondre avec la famille Lyonnaise du même nom qui ne remonte qu'à la fin du XIIIe siècle.

(1) Ce système qui ne fait pas remonter les Dauphins au delà du XIe s., est appuyé sur le passage suiv. de l'acte XVI du 2e cartulaire de S-Hugues : « Generatio « comitum istorum qui modo regnant per episcopatum « Gratianopolitanum, *nullus inventus fuit in die- « bus suis, scilicet in diebus Isarni Episcopi* (951 976), « *qui comes vocaretur* ; sed totum episcopatum sine « columnia prædictorum comitum prædictus epis- « copus in pace per allodium possidebat... Post epis- « copum autem Humbertum (1020 - 1025) fuit epis- « copus Malienus præd. eccles. Gratianopolitanæ, « *In cujus diebus* (1030-1042) *GUIGO VETUS, pater « Guigonis crassi, injuste cœpit possidere ea quæ « modo habent comites in Gratianopoli, sive in terris « Episcopatus* .. » (Chorier, *Etat polit.*, t. II, pp. 71 et 72). C'est le plus ancien document où il soit question des Dauphins, par conséquent toutes les recherches pour aller au delà de *Guigues le Vieux* et reculer les commencements de la puissance de ces princes, seraient sans fondement solide. On lit, il est vrai, dans une donation faite par ce *Guigues le Vieux* à la prévôté d'Oulx, en 1053 : « Ego Guigo « comes, qui nomine vocor Senex... dono et confir- « mo pro animæ meæ mercede et anima patris mei « et matris meæ, et parentum meorum ecclesiæ « sancti Laurentii martiris... mansum unum, etc. » (Valbonnays, *Avis sur la généalogie des Dauph.*, p. 11.) Il semblerait résulter de ces termes que *Guigues le Vieux* n'était pas le premier de sa race qui se fût établi en Dauphiné, que ses pères y avaient possédé des terres et obtenu le même rang, mais, leurs noms s'étant perdus dans l'obscurité des temps, on est forcé, en l'absence de tout monument historique antérieur, de s'en tenir au témoignage du cartulaire précité. Au reste, le lecteur curieux de connaître les diverses conjectures que les historiens ont émises d'après cette donnée, les trouvera exposées et discutées avec une profonde connaissance de la matière, en tête du 2e vol. de l'*Hist.* (inédite) *du Dauphiné*, par Fontanieu, intendant de la province (Mss. de la Bib. Imp.)

(2) Ils étaient primitivement au nombre de douze, et l'on n'en possède que onze. Celui qui s'est perdu représentait le jeune *André*, fils d'*Humbert II*. On trouvera ci-apr., p. 293, des renseignements capables de mettre sur la voie des recherches à faire pour le retrouver et le joindre à cette ancienne collection qu'il serait intéressant de compléter.

(3) Voy. sur cette fondation, Valbonnays, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 501.

paraît s'être occupé qu'à augmenter ses possessions territoriales aux dépens des évêques de Grenoble, Arthaud, Ponce Ier et Ponce II. Il mourut vers 1080 et fut enseveli à côté de son père.

GUIGUES III, fils du précédent, est nommé dans les anciens actes *Guigo comes, filius Guigonis Crassi*. Il porta, le 1er, le titre de *Comte d'Albon* et augmenta considérablement la puissance de sa maison. — Sa vie offre un curieux tableau des mœurs féodales au XIe siècle. Continuant le système d'usurpations et d'empiétements commencé par son père il arriva à jouir *par indivis* avec les évêques de presque tout le patrimoine de l'église de Grenoble. Cet état de choses donnait lieu à de continuels débats que Guigues ne manquait presque jamais de trancher avec l'épée. Pour y mettre fin l'évêque saint Hugues cita son adversaire par-devant l'archevêque de Vienne (1097) mais cette démarche n'ayant pas amené de solution le saint prélat fit usage des foudres spirituelles et l'excommunia. Au lieu de se soumettre le seigneur excommunié arma ses vassaux, alla attaquer l'évêque jusque dans son palais épiscopal et le chassa de Grenoble. Dans ces temps de troubles et de confusion les anathèmes de l'Eglise étaient une arme toute-puissante dont, il faut le reconnaître, les évêques se servirent plus d'une fois pour protéger le faible et le pauvre contre les abus de la force brutale. Celui qui en était frappé se voyait entravé chaque jour dans ses moindres actions, repoussé du seuil des églises, abandonné comme un pestiféré. Guigues finit par se lasser de cette position qui lui était faite, il se soumit et, pour obtenir son absolution, abandonna toutes les dîmes et redevances dont il jouissait dans le diocèse de Grenoble. Mais cette paix ne fut pas de longue durée; Guigues recommença bientôt ses violences et ses usurpations. Profitant de quelques termes mal définis relativement à la juridiction de Grenoble qui était restée indivise, il y établit sa domination et y détruisit celle de saint Hugues. Celui-ci l'excommunia de nouveau: de nouveau le violent seigneur chassa l'évêque de sa ville épiscopale et l'obligea à chercher un refuge d'abord à la grande Chartreuse, puis à Lyon. Cette longue querelle se termina en 1116 par la renonciation de Guigues à la plus grande partie des terres dont il s'était emparé. — Sur la fin de sa vie, il prit part à la guerre qui s'était allumée entre les comtes de Savoie et de Genève; voici, dit on, à quelle occasion: *Mathilde* sa fille, douée d'une grande beauté avait excité une vive passion dans le cœur d'Amé, comte de Savoie, qui l'épousa malgré qu'il fût déjà fiancé à Clarence, fille du comte de Genève. Celui-ci, furieux de l'injure faite à sa maison par un tel manque de foi, déclara la guerre à Amé. Guigues ne pouvant rester spectateur inactif, vint au secours du mari de sa fille et se mêla à une lutte dont les succès et les revers sont diversement racontés par les historiens.

Il fonda, près de Voreppe, le monastère de Chalais et le dota de biens considérables. — Il mourut en 1125. Quelques historiens modernes placent sa sépulture dans l'ancien cloître N.-D. de Grenoble ou dans le prieuré de St.-Robert (1), mais, selon Valbonnays, on ne sait rien de positif à ce sujet (2).

Il avait épousé une princesse du nom de *Mathilde*, fille d'un roi d'Angleterre (3). Dans les anciens actes elle est nommée tantôt *Mathildis* et *Mayenda*, tantôt *Regina*, d'autres fois *Mathildis Regina*. Quelques auteurs prenant *Regina* pour un prénom, ont avancé légèrement que son origine princière avait été imaginée par les Dauphinois pour rehausser l'illustration de leurs souverains; mais cette interprétation ne peut se soutenir en face de plusieurs titres positifs, notamment de celui cité par Valbonnays (*Hist. de Dauph.* II, p. 377), dans lequel on lit: « Dominus Guigo Comes de Albone et Matildis, *genere regina*, ejus uxor. » — Guigues eut de son mariage deux enfants: *Guigues* qui suit et *Mathilde*, mariée à un comte de Savoie.

GUIGUES IV, fils du précédent, était surnommé DAUPHIN « Guigo Comes, qui vocatur Delphinus », lit-on dans un acte de 1140 (4). — Il marcha sur les traces de son père et eut d'abord quelques démêlés avec saint Hugues. Il fit la guerre à l'archevêque de Vienne, ravagea son territoire, puis tourna ses armes contre Romans dont les habitants avaient eu le

(1) Albert du Boys. *Vie de saint Hugues*, p. 196. — Pilot. *Notice sur les bustes des anciens Dauphins* (Revue du Dauph., VI, p. 315). — J. Taulier, *Hist. du Dauphiné*, p. 147.

(2) *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 501, note *b*.

(3) Valbonnays, t. II, p. 376, note *d*.

(4) Le titre de *Dauphin* a fort exercé les érudits qui ont longuement disserté sur son origine et son étymologie. L'une des opinions les plus extraordinaires est assurément celle de M. Pierquin de Gembloux, qui prétend, très-sérieusement, que *Dauphiné* est la traduction grecque du mot *Allobrogie*. (*Revue du Dauph.*, t. VI, pp. 53 et suiv.) - Voy. sur cette question oiseuse une dissertation du P. Texte dans le *Journal de Verdun* de 1745.

tort de prendre le parti de leur archevêque. Cette ville n'était encore qu'un gros bourg sans remparts. « Il fut enlevé de vive force, dit Dochier (1) : le vainqueur irrité chassa les chanoines, dévasta l'église, brûla les maisons; tout fut abandonné à l'insolence et au pillage des soldats. » La paix se fit par l'entremise du légat du pape : le chapitre de St-Barnard paya 1500 sous pour les frais de la guerre, et en guise d'expiation, Guigues s'en alla faire un pélerinage à St-Jacques en Galice. — Vers 1140 il eut un différend avec Amé, comte de Savoie, son beau-frère, au sujet de quelques contestations sur les limites de leurs possessions. La guerre s'alluma entre eux : Guigues alla mettre le siége devant Montmeillan, mais Amé ayant attiré son adversaire dans un combat mit ses troupes en déroute. Mortellement blessé, le *Dauphin* fut transporté au château de la Buissière où il mourut bientôt après (1142). Son corps fut enseveli dans le cloître de l'église N.-D. de Grenoble.

Il avait épousé *Marguerite*, fille d'un Cte palatin de Bourgogne, nièce du pape Calixte II. De ce mariage naquirent un fils et deux filles : *Guigues*, qui lui succéda ; *Béatrix* mariée à Robert, comte d'Auvergne (2) ; *Marquise*, qui épousa Aymar, comte de Valentinois.

GUIGUES V, fils du précédent, prit *comme titre* le surnom de DAUPHIN que portait son père. A la mort de celui-ci, trop jeune encore pour prendre possession de ses vastes domaines, il fut placé sous la tutelle de MARGUERITE, sa mère, qui les administra avec sagesse et fermeté. Parvenu à un âge plus avancé, il songea à venger la mort de son père et déclara la guerre au comte de Savoie ; mais ayant été battu, lui aussi, il s'estima heureux de pouvoir faire la paix par l'entremise de l'archevêque de Vienne (1150). — Il alla ensuite auprès de l'empereur d'Allemagne qui l'arma chevalier de ses propres mains, le maria à une de ses parentes dont les historiens ne nous ont pas conservé le nom, et lui fit don en même temps d'une mine d'argent découverte à Rame, dans le Briançonnais, avec la faculté de battre monnaie. — En 1155, Berthold, duc de Zeringhen à qui l'empereur Lothaire avait cédé ses droits sur le royaume de Bourgogne, lui abandonna tout ce qu'il possédait dans la ville de Vienne (3). C'est depuis lors que les Dauphins ont pris le titre de *comtes de Vienne*. — Il mourut à l'ancien château de Vizille, en 1162, ou 1167 selon quelques auteurs, ne laissant qu'une fille, *Béatrix*, pour héritière de ses Etats (4).

En lui finit la 1re race des Dauphins.

Béatrix fut élevée par la Dauphine, Marguerite de Bourgogne, qui gouverna de nouveau pendant sa minorité. Elle eut de son 2e mari, Hugues III de Bourgogne mort en 1192, un fils, *Guigues André*, qui fut la tige de la 2e race des Dauphins. (Voy. **BEATRIX** et **MARGUERITE DE BOURGOGNE**).

DAUPHINS DE LA 2e RACE.

(MAISON DE BOURGOGNE).

GUIGUES VI, dit **GUIGUES-ANDRÉ**, né vers 1183, fut placé, en 1192, sous la tutelle de Béatrix, sa mère. Il épousa, dit-on, fort jeune encore, *Sennoresse*, fille du comte de Valentinois, mais ce mariage n'est pas généralement admis par nos historiens (5). Quoi qu'il en soit, ce prince se maria en 1202 avec *Béatrix de Claustral*, petite-fille du comte de Forcalquier, qui lui apporta en dot les comtés de Gapençois et d'Embrunois. Plus tard il la répudia sous prétexte de parenté et épousa *Béatrix de Montferrat*. — En 1215, il prit quelque part à la croisade contre les Albigeois. Il transféra à Grenoble, dans l'église de St-André dont on lui doit la reconstruction, le chapitre qu'il avait fondé à Champagnier en 1226. — Il mourut le 13 mars 1237 et fut enseveli dans l'église de St-André.

Guigues VI eut de Béatrix de Montferrat, sa seconde (ou 3e) femme, trois enfants : *Guigues* qui lui succéda ; *Jean*, mort jeune ; *Anne*, mariée à un comte de Savoie.

GUIGUES VII, fils du précédent, épousa Béatrix de Savoie qui lui apporta le Faucigny en dot (6). Il fit la guerre à l'archevêque de Lyon au sujet des châteaux d'Annonay et de Bourg-Argental

(1) *Essai hist. sur le monastère et le chapitre de Saint-Barnard*, p. 35.

(2) Elle eut un fils auquel on donna le nom de *Dauphin*. De là sont venus les *Dauphins d'Auvergne*.

(3) Voyez Valbonnays, *Hist. du Dauph.*, t. II, pp. 255-56.

(4) Il ne paraît pas avoir laissé de fils comme plusieurs hist. l'ont avancé. Voy. Valbonnays, *loc. cit.*, t. I, *Premier discours sur l'origine des Dauphins*, p. 3.

(5) Lequien de la Neuville (*Histoire des Dauph.*, t. II p. 47), affirme qu'il est prouvé par un acte de 1223 conservé aux archives de la chambre des comptes de Grenoble.

(6) Cette terre fit partie du Dauphiné jusqu'en 1354, époque à laquelle le roi Jean et son fils Charles la cédèrent, par voie d'échange, à Amé VI, comte de Savoie.

en Vivarais, que Guigues VI, son père, avait reconnu, en 1230, tenir en franc-fief de cette église. Vaincu dans un combat, il fit, par l'entremise de plusieurs seigneurs du pays, un traité de paix fort peu honorable : il abandonna au prélat les châteaux de Septème et de Villeneuve, et reçut en échange le titre de chanoine de Lyon (1),(1266).— Guigues VII mourut en 1270 (2) et fut enterré dans l'abbaye de Prémol. Il laissa quatre enfants: *Jean* lui succéda; *Catherine* et *André* moururent sans avoir été mariés; *Anne* épousa Humbert de La Tour, qui fut la tige de la 3e race des Dauphins.

JEAN Ier, était fort jeune encore lorsque son père, *Guigues VII*, mourut. Ce fut Béatrix de Savoie, sa mère, qui exerça la régence. Il mourut, encore en tutelle, vers la fin de l'année 1281, et fut enseveli à Grenoble dans l'église de St-André(3).— En lui s'éteignit la 2e race des Dauphins.

DAUPHINS DE LA 3e RACE.

(MAISON DE LA TOUR-DU-PIN).

HUMBERT Ier.—Par son testament, Guigues VII avait substitué ses enfants les uns aux autres. Le Dauphin Jean Ier étant mort en bas âge, en 1281, ANNE, sa sœur, lui succéda et apporta le Dauphiné à Humbert de La Tour-du-Pin, son mari, qui prit dès lors le titre de Dauphin. — Les commencements de ce prince furent troublés par le duc de Bourgogne qui lui contestait ses droits (Voy. ci-dev. ANNE). Mais ce différend s'apaisa bientôt par l'entremise du roi Philippe-le-Bel. Le reste de sa vie fut rempli de brouilleries continuelles avec le Cte de Savoie : chacun des deux adversaires faisait des courses armées sur les terres de son ennemi; ils s'emparaient de quelques châteaux, pillaient de pauvres vassaux qui n'en pouvaient mais, puis ils signaient un traité de paix, ou simplement une trêve pour recommencer quelque temps après. Les divers incidents de ces petites guerres ne nous sont pas parvenus et le peu qu'on en sait n'offre aucun intérêt, même pour notre hist. locale; le lecteur, curieux de ce genre de détails, trouvera dans l'hist. de Humbert Ier par Valbonnays, tout ce qu'on en peut dire avec certitude d'après les actes du temps.—Ce fut sous ce prince que les rois de France commencèrent à s'immiscer dans les affaires du Dauphiné. Au mois de déc. 1294, Humbert étant allé faire un voyage à Paris, Philippe-le-Bel lui proposa de se reconnaître vassal de la couronne moyennant une rente annuelle de 500 liv. petits tournois, le Dauphin accepta. Dans l'acte passé à cette occasion, les deux princes traitèrent sur le pied de la plus parfaite égalité et firent une alliance offensive et défensive: le roi s'engageait à secourir le Dauphin contre son plus constant ennemi, le Cte de Savoie, à le protéger même contre son suzerain, l'empereur d'Allemagne, enfin à lui fournir, au besoin, l'argent nécessaire pour mettre ses places fortes en état de défense : Humbert, de son côté, promettait à Philippe-le-Bel de lui fournir des troupes contre le roi d'Angleterre. Ce traité, tout à l'avantage d'Humbert, et sans intérêt réel et actuel pour le roi de France, était un premier pas dans cette voie d'intrigues et de manœuvres qui devaient plus tard amener la cession de notre province.—Sur la fin de sa vie, Humbert se retira dans la chartreuse du Val-Ste-Marie, en Royans, abandonnant à *Jean* son fils les soins du gouvernement. Il mourut dans ce monastère vers le 12 avril 1307. C'était un prince habile et rempli de fermeté: il augmenta considérablement la puissance des Dauphins et soumit à leur suzeraineté un grand nombre de seigneurs qui cherchaient à se rendre indépendants. — Il avait fondé, en 1299, avec la dauphine Anne, la chartreuse de Salettes (4).—Il eut de cette princesse onze enfants :

Quatre fils : *Jean* lui succéda. *Hugues* eut du chef de la Dauphine Beatrix, sa grand'mère, la baronnie de Faucigny et épousa, en 1309, Marie de Savoie.-*Guy* eut pour apanage la baronnie de Montauban. Il épousa Marie des Baux et mourut en 1317. Plusieurs historiens ont dit, par erreur, qu'il avait été templier et brûlé à Paris, à côté de Jacques Molay. (5).-*Henry*, destiné à l'état ecclés., fut élu évêque de Metz et porta longtemps ce titre sans en remplir les fonctions. Il

(1) Les Dauphins étaient chanoines nés de plusieurs eglises, entre autres de celles de Vienne, d'Embrun et du Puy. Ils assistaient au chœur avec un camail. Quand ils y venaient, l'évêque et le chapitre se rendaient en procession au-devant d'eux au son des cloches et des instruments de musique.

(2) Voy. son testament, du 5 de cal. de juillet 1267, dans l'*Hist. du Dauph.*, de Valbonnays, t. II, p. 3.

(3) Valbonnays, *loc cit.*, t. I, p. 230, no IV.

(4) L'acte de fondation est rapporté par Valbonnays, *loc. cit.*, t. 2, p. 91.

(5) Voy. Valbonnays, *loc. cit.*, t. 2, p. 154.

fut tuteur de son neveu, le dauphin Guigues VIII, et régent pendant la minorité de ce prince. S'étant ensuite démis de son évêché vers 1324, il prit le titre de baron de Montauban et mourut en 1328 (1) et non en 1324, comme l'ont avancé par erreur les auteurs de la *Gallia christ.* Il fut enseveli à la chartreuse de Salettes, la même année.

Cinq filles : *Alix* épousa en 1297 Jean, comte de Forez, et mourut vers 1310.- *Marie* épousa, la même année, Aymar de Poitiers, petit-fils d'Aymar III, comte de Valentinois. Devenue veuve en 1324, elle se retira à la chartreuse de Salettes, dont elle était prieure en 1334, et mourut le 27 oct. 1338. Quelques historiens, entre autres Chorier, sont tombés dans plusieurs erreurs à son sujet: ils l'appellent Alix ou Alexie et n'ont pas connu le vrai nom de son mari. - *Béatrix* épousa en 1302 Hugues de Châlons sire d'Arlay, en Franche-Comté. Après la mort de celui-ci elle se retira en Dauphiné où elle eut beaucoup de part à la confiance d'Humbert II. Lorsque ce prince, pendant son séjour à Naples, apprit la mort du Dauphin Guigues VIII son frère, il la nomma pour présider le conseil de régence. Elle mourut le 10 juin 1347.- *Marguerite* épousa, vers 1302, Frédéric de Saluces; - *Catherine* épousa, de 1307 à 1312, Philippe de Savoie.

JEAN II (1307-1318), fils du précédent, porta jusqu'à son avénement le titre de comte de Gap et d'Embrun. Il fut rempli de douceur et de modération; il s'appliqua à soulager ses sujets des impôts dont son père les avait surchargés et accorda des franchises à plusieurs communautés (2). Malgré son amour pour la paix, il dut guerroyer quelque peu avec le Cte de Savoie, puis il conclut avec lui un traité de paix en 1314. La même année il prit parti pour l'église de Vienne, dans sa querelle contre l'église de Lyon. — Ce prince augmenta considérablement son domaine en acquérant l'hommage du comté de Genève (1316), celui des terres possédées par Geoffroy de Clermont (1317) et la propriété de la baronnie de Meuillon (1317).-Philippe le Bel poursuivant ses vues politiques ne se contenta plus d'avoir les Dauphins pour vassaux, il voulut en faire ses alliés. Dans ce but, il promit à Jean II, pour Guigues, son fils aîné, la main d'une de ses petites-filles (1310). Son successeur, Louis le Hutin, augmenta en 1317, de 2000 liv., la rente assignée en 1294 aux Dauphins.— Jean II ne régna pas longtemps : à peine âgé de 38 ans, il fut atteint d'une fièvre lente qui l'emporta au mois de février 1318, au Pont-de-Sorgues, près d'Avignon, pendant un voyage qu'il était allé faire en Provence pour le rétablissement de sa santé. Son corps fut transporté à Grenoble et inhumé dans l'église St-André.

Il avait épousé, en 1296, Béatrix de Hongrie dont il eut trois enfants : *Guigues* et *Humbert* qui lui succédèrent; - *Catherine* née en 1318, morte en bas âge

GUIGUES VIII (1318-1333) n'avait que neuf ans lorsque son père mourut. Henry, son oncle et son tuteur, fut chargé de la régence et l'exerça avec beaucoup de sagesse et d'habileté; non-seulement il veilla sur la personne et les intérêts de son pupille, mais il s'appliqua encore, d'une manière toute particulière, à maintenir l'ordre et la police dans ses états, en réprimant les abus et les malversations, en faisant réparer les routes, construire des ponts, etc. (3) Ces heureux commencements promettaient un règne réparateur et de paix, lorsque le comte de Savoie vint tout à coup rallumer la guerre en se brouillant avec le Cte de Genève. Celui-ci, à raison de quelques fiefs, reconnaissait les Dauphins pour suzerains, en sorte que Guigues VIII fut obligé de prendre la défense de son vassal à la tête de la plus grande partie de la noblesse du Dauphiné; il s'avança du côté de Varey dont les troupes du comte de Savoie faisaient le siége. Les 2 armées se rencontrèrent dans la plaine de St-Jean-le-Vieux; un combat acharné s'engagea, mais la victoire resta au Dauphin. Il fit prisonnier un grand nombre de gentilshommes qui lui payèrent ensuite pour leur rançon des sommes considérables (1325). Cette journée, que l'on regarde comme l'un des événements les plus mémorables de l'histoire de notre province, donna à Guigues une grande importance auprès des seigneurs ses voisins. Le comte de Savoie, loin d'être abattu par sa défaite, continua quelque temps encore à faire des incursions sur les terres de son vainqueur, puis le roi de France parvint à leur faire signer une trêve d'un an (1328). — Vers ce temps-là le Dauphin mena des secours

(1) Son testament rapporté par Valbonnays, *loc. cit.*, t. 2, p. 225, est de cette année-là.

(2) Avalon, Beauvoir, Chabeuil, Saint-Jean d'Y-seaux (1313 et 1314).

(3) C'est lui qui commença à faire frapper de la monnaie d'or au coin des Dauphins. Les hôtels des monnaies étaient à Grenoble, à Cerves et à Avisan

à Philippe-le-Long qui était en guerre avec les Flamands. Il se trouva avec Henry, son tuteur, à la bataille de Cassel où, malgré sa jeunesse, il combattit vaillamment à la tête de la septième ligne dont il avait le commandement. En reconnaissance de ses services le roi lui donna une maison à Paris, située sur la place de Grève, nommée la Maison-aux-Piliers (1). — Cependant, la trève conclue avec le comte de Savoie étant expirée, la guerre recommença avec plus de furie qu'auparavant. Celui-ci s'empara par trahison du château de Paladru; de son côté le Dauphin alla mettre le siége devant le château de la Perière, près de Voiron, mais au plus fort de l'attaque ce jeune prince fut atteint d'un coup d'arbalète et mourut le lendemain 23 juillet 1333, à l'âge de 24 ans (2). — Voy. *Recherches sur Guy Dauphin*, par A. Lancelot, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. VIII.

Guigues VIII avait épousé, à Dôle, (Franche-Comté) le 17 mai 1322, Isabelle, fille du roi Philippe-le-Long, dont il n'eut pas d'enfants (3). Mézeray raconte, dans son *Histoire de France*, à propos de ce mariage, une anecdote qui ne vaut pas la peine d'être réfutée: elle a été néanmoins répétée sans examen par la plupart de nos historiens.

HUMBERT II (1333-1349), né en 1313, était à Naples auprès du roi de Sicile, lorsque la mort de Guigues VIII, son frère, l'appela au gouvernement du Dauphiné. Les finances de cet État se trouvaient alors tellement épuisées, que le nouveau souverain ne put, faute d'argent, venir immédiatement en prendre possession; il fallut que la régente, *Béatrix* (voyez p. 188), frappât les Juifs d'un emprunt forcé pour payer ses frais de voyage (4). C'était un prince vain et léger, dévôt jusqu'à la sottise, généreux jusqu'à la prodigalité, ami du faste, du luxe, des titres et des beaux habits. Les moines et les grands seigneurs de sa cour abusèrent sans scrupules de sa faiblesse, les uns pour se faire grassement doter, les autres pour lui soutirer de bonnes terres, des équipages ou de l'argent. Les revenus ordinaires du Dauphiné ne pouvant suffire à toutes ses dépenses folles et inconsidérées, il eut recours à mille expédients pour remplir ses coffres : il pressura ses sujets, pilla les Juifs, altéra les monnaies, aliéna pièce à pièce la plus grande partie de son domaine privé, etc.; puis se trouvant un jour accablé de dettes, harcelé par ses créanciers, circonvenu par des conseillers qui n'avaient plus rien à attendre de lui, il se vit contraint de vendre ses États à la France et de se faire moine (5).

Humbert arriva en Dauphiné (déc. 1333) plein d'idées de grandeurs qu'il avait prises à la cour de Naples. Il commença par se parer des titres pompeux de *prince* du Briançonnais, de *duc* de Champsaur, de *marquis* de Césane, de *comte* de Vienne, d'Albon, de Graisivaudan, d'Embrun et de Gapençais, de *baron palatin* de La Tour, et enfin de *capitaine général des armées du Saint Siége*. Il ne lui manquait que le titre de roi; il l'obtint au moyen de lettres patentes de Louis de Bavière, qui érigeaient ses États en royaume, sous le nom de royaume de Vienne, mais de peur de se brouiller avec le pape, il n'osa pas le porter. Il s'occupa en même temps à mettre sa maison sur un pied digne de lui. Il fit deux règlements, l'un pour les gages de ses officiers, l'autre pour sa garde-robe et le menu de ses repas (1336-1337). Son attention s'y porta aux plus minutieux détails : il y déter-

(1) Cette maison fut achetée par le prévôt des marchands de Paris pendant la captivité du roi Jean et démolie ensuite sous François Ier. Elle occupait l'emplacement sur lequel a été bâti l'Hôtel de Ville actuel.

(2) Nos historiens ont débité bien des contes sur la mort de ce prince et les regrets qu'il laissa. Ils parlent de cet événement comme s'ils en avaient été témoins oculaires. Le lecteur, curieux de voir jusqu'où peut aller la manie de suppléer par l'imagination au silence de l'histoire, devra lire l'*Histoire du Dauph.*, par Chapuys-Montlaville, t. II, pp. 239 46.

(3) Il avait eu un fils naturel nommé JEAN, qui fut seigneur de Châteauvilain. (Voy. BARDONNENCHE (*François de*.)

(4) Les Juifs avaient alors des banques à Grenoble, à Moirans, à La Tour-du-Pin, à Goncelin, à Morestel, à Bourgoin, à Revel, à Beaurepaire, à St-Marcellin, à Pisançon, à la Sône, à Saint-Nazaire, à Chabeuil, au Buis, à Briançon, à Saint-Bonnet, à Corps, à la Mure et à Mens. Ils prêtaient ouvertement à usure et sur gages. Les Dauphins leur avaient accordé la liberté du commerce, moyennant un tribut annuel. Dans les lieux où il se trouvait des péages, on leur faisait payer un droit pour leurs personnes, comme pour les animaux. A Saint-Symphorien-d'Ozon, notamment, ce droit était de 4 deniers pour un Juif passant à pied et de 8 lorsqu'il passait à cheval : il était doublé pour les femmes enceintes.

(5) Épris d'une grande admiration pour ce prince incapable, le président de Valbonnays s'est donné beaucoup de peine pour en faire systématiquement un grand homme. Il a, dans ce but, rapporté minutieusement quantité de petits faits sans importance, mais tous ses efforts n'ont abouti qu'à mettre dans un plus grand lustre la sottise de son héros. Il fit, en 1727, une grosse querelle à l'abbé de Vertot qui, dans son *Hist. des chevaliers de Malte*, s'était permis d'en parler avec peu de révérence. (Voy. à ce sujet, une *Lettre écrite à M. l'abbé de Vertot par M. de Valbonnays* dans la *Continuat. des Mém. de litt.* du P Desmolets, t. VI.)

mina le nombre de plats et la qualité des mets servis chaque jour sur ses tables et le rang que devaient garder entre eux ceux qui avaient droit d'y manger : il fixa le prix des étoffes et des fourrures de ses habits, de ceux de la Dauphine et de tous ses officiers, selon la qualité des personnes et les saisons (1). Cette organisation princière et toutes les prodigalités auxquelles il se livrait chaque jour sans compter, ayant bientôt épuisé ses finances, il lui fallut recourir aux expédients. Il eut d'abord la singulière idée de mettre en ferme ses Etats (1337), mais des difficultés d'exécution firent échouer ce projet. Il en conçut alors un autre qui lui fut suggéré par le chagrin qu'il ressentait de la mort d'*André*, son fils unique, arrivée 2 ans auparavant (1335), c'était de faire une cession du Dauphiné en faveur du roi de Sicile, moyennant des avances considérables. Ce nouveau projet échoua encore et laissa le pauvre prince au milieu d'embarras inextricables dont il ne put sortir qu'au moyen de taxes arbitraires mises sur les Juifs, et en cédant au plus récalcitrant de ses créanciers, un marchand de Lyon, les revenus des terres qu'il possédait en Normandie et en Auvergne, et la rente héréditaire constituée en 1294, par Philippe-le-Bel à son aïeul Humbert I (1338). — Au mois d'août de cette même année, il lui prit fantaisie de s'emparer de Vienne. A cet effet, profitant de la discorde qui régnait entre le chapitre et l'archevêque, il y fit entrer des troupes et s'en fit reconnaître souverain par les habitants; mais cette expédition lui coûta cher. Le prélat dépossédé courut à Avignon porter ses plaintes au pape; un procès s'ensuivit à la chambre apostolique et Humbert fut condamné à payer à son adversaire des dommages considérables. Pour se libérer il dut vendre ses terres de Normandie. L'année suivante (1339), il se livra à une tentative du même genre sur Romans qui ne lui réussit pas mieux. L'archevêque de Vienne, suzerain de cette ville, l'excommunia, et le pape le condamna encore à une forte amende. — Ces deux affaires l'avaient rendu débiteur envers la chambre apostolique d'une somme de 16000 florins, dont Benoit XII ne tarda pas à demander avec instance le payement. Humbert avait ses coffres vides et se trouvait fort embarrassé : il exposa inutilement sa détresse et offrit des terres en payement, notamment celle d'Avisan. Mais le Saint-Père ne voulut rien entendre, et, comme moyen coercitif, il l'excommunia : c'était la mesure la plus propre à alarmer la conscience timorée de son débiteur. Le malheureux dut se mettre aussitôt en devoir de chercher des fonds, et les ayant enfin trouvés, il chargea son proto-notaire, Amblard de Beaumont, de les porter à la chambre apostolique. On vit alors avec quelle impudeur on se moquait de lui : le pape ne voulut pas donner l'acquit des 16000 florins, à moins que la terre d'Avisan, dont on lui avait d'abord proposé la cession en paiement, n'y fut jointe. Les deux excommunications dont il avait été frappé furent ensuite levées, à condition qu'il expierait ses fautes par des œuvres pies (2).

Ces malheureuses affaires n'étaient certes pas de nature à mettre de l'ordre dans les finances d'Humbert, aussi songea-t-il de nouveau à faire une cession de ses États. Cette fois, d'après les conseils de quelques seigneurs de sa cour, il jeta ses vues sur le roi de France. Il eut en conséquence une entrevue à Avignon avec le duc de Normandie, fils aîné de Philippe-de-Valois, des conférences s'ouvrirent et on arrêta les articles d'un traité (23 avril 1343) dont voici les principales bases :

1° Le Dauphin, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants, transportait ses États à Philippe, duc d'Orléans, 2ᵉ fils du roi, ou, à son défaut, à l'un des fils du duc de Normandie.

2° Dans aucun cas, le Dauphiné ne pourrait être incorporé au royaume, à moins que l'Empire et la France ne se trouvassent par la suite réunis sous un même chef.

3° Le nouveau Dauphin et ses successeurs devaient conserver à perpétuité les libertés, privilèges et coutumes du pays et porter le titre de Dauphins de Viennois (3).

(1) Ces règlements, fort curieux du reste, sont insérés *in extenso* dans le t. II, de l'*Hist. du Dauph.* de Valbonnays, pp. 308-17. (Voy. encore un état de la maison du dauphin Humbert II *Ibid.*, tom. I, pp. 351-72 et un opuscule de M. Berriat Saint-Prix (*Recherches sur la législation...*), dont on trouvera le titre ci-dev. p. 124, n. XVI.)

(2) Ce fut, pour obéir à cette sorte de pénitence, qu'Humbert fonda, en 1342, le monastère de Montfleury, près de Grenoble.

(3) La plupart des historiens ont dit, par erreur, qu'une des conditions des traités d'Humbert avec la France était que le titre de *Dauphin* serait porté par les *fils aînés* de ses rois. Le traité définitif, celui de 1349, prouve le contraire, puisqu'il fut fait en faveur d'un *petit-fils* de Philippe de Valois. Il paraît que rien de positif ne fut arrêté à cet égard, qu'on

4° Le roi acquitterait toutes les dettes du Dauphin passées et futures, celles-ci limitées cependant à 25000 florins d'or; il lui assignerait 10000 liv. de rente en fonds de terre en Languedoc et lui payerait une somme de 120000 florins dans l'espace de 3 ans; enfin il lui laisserait en toute propriété différentes terres en Dauphiné, de la valeur de 1000 liv. de rente.

5° La naissance d'un fils à Humbert anéantirait le traité. Dans ce cas on ne pourrait lui réclamer que le remboursement des 120000 florins, et après sa mort seulement. Les pensions et les sommes payées pour l'acquit de ses dettes, seraient perdues pour le roi.

6° Dans tous les cas, Humbert conserverait jusqu'à sa mort la jouissance de ses États.

Ce traité ne rendit pas Humbert plus riche: il avait reçu 40000 florins à compte sur les 120000, et 2 mois après ils étaient entièrement dépensés. Il fallut de nouveau recourir aux expédients. Il fit proposer au roi de Sicile de lui céder les terres qu'il s'était réservées en Dauphiné, moyennant un prêt de 30000 florins. Cette négociation échoua, mais la cour de France qui en avait été instruite, fut alarmée, et pour lui ôter le prétexte de former à l'avenir d'autres projets du même genre et le lier davantage, elle vint à son secours. Elle avança les termes désignés dans le traité et affecta au payement des 80000 florins qui restaient dûs, les revenus de plusieurs terres et des droits levés par le roi en certaines provinces (1344). — Ce fut à quelque temps de là que Jean, duc de Normandie, profitant habilement de son influence sur l'esprit d'Humbert, lui fit signer un nouveau traité qui l'appelait, lui et ses enfants, à recueillir la succession du Dauphiné de préférence à Philippe d'Orléans. Ce 2° traité, conclu à Avignon, le 7 juin 1344, ne dérogeait d'ailleurs à aucun des articles du précédent.

Cependant, les nouvelles sommes reçues par le Dauphin, l'année précédente, ne tardèrent pas à être épuisées. On lui avait donné en toute propriété des terres pour lui tenir lieu de la rente héréditaire qu'il possédait sur le trésor royal : il ne les eut pas plutôt entre les mains qu'il s'empressa de les vendre (1345). A la même époque et malgré l'état précaire de ses finances, il conçut le projet le plus insensé et le plus capable de consommer sa ruine. Clément VI venait de publier une croisade contre les infidèles; sa vanité le poussa à vouloir la commander. Il brigua cet honneur avec tant d'empressement, fit tant de soumissions au Saint-Père et de si magnifiques promesses de dépenses, qu'il obtint d'être le chef de l'armée chrétienne (1). Ce titre brillant acheva de lui faire perdre toute raison : il vendit sa vaisselle et ses joyaux pour en faire faire des croix, des penonceaux et autres bimbelots du même genre destinés à orner son casque et la proue de la galère qui allait le transporter en Orient; il engagea à grands frais, pour lui servir d'escorte, 300 chevaliers à la tête desquels il se mit à parader dans les rues d'Avignon, précédé de l'étendard des croisés; enfin, il assembla sérieusement son conseil pour lui annoncer, qu'allant au secours des Grecs d'Orient il avait résolu de gréciser son nom et de se nommer à l'avenir *Ymbert* (2). Mais il restait un point important, celui de l'argent. Pour s'en procurer il mit en œuvre tous les expédients que la nécessité lui suggéra. Ainsi, il aliéna les terres qu'il avait encore en Languedoc; il fit publier dans toutes les paroisses de ses États qu'il vendrait à des prix modérés des franchises et des libertés; il dépouilla de nouveau les Juifs, mit une imposition générale sur ses sujets, etc., etc. Les fonds nécessaires étant enfin trouvés, il donna le gouvernement du Dauphiné à Henri de Villars, archev. de Lyon, et, suivi de Marie des Baux, sa femme, il s'embarqua à Marseille le 2 sept. 1345. — Les historiens des croisades donnent peu de détails sur cette expédition. Humbert remporta quelques avantages sur les Turcs, puis, cédant bientôt à sa légèreté naturelle, il désira revenir en Europe. Le pape qui avait été l'instigateur de la guerre s'était refroidi, lui aussi : il levait difficilement les dîmes imposées à cette occasion sur le clergé, et les rois de la chrétienté ne lui venaient pas en

s'en remit à la volonté des rois et qu'ils restèrent maîtres du choix. Mais comme ils en disposèrent toujours en faveur de leurs fils aînés, cet usage finit par s'établir d'une manière invariable dans notre ancienne monarchie.

(1) On lit dans un discours prononcé à cette occasion par Clément VI : « Et quia inter cæteros principes reperii *instantem sæpius*, *supplicantem humilius*, *optantem ardentius*, *offerentem liberalius*, dilectum filium Ymbertum Delphinum Viennensem, idcirco..... ducem et capitaneum contra « Turcos exercitus duximus ordinandum. » (Baluze, *Vitæ paparum Avenienslum*, t. I, p. 290)

(2) *Memorabilia H. Pilati*, dans Valbonnays, t. II, p. 623.

aide. Craignant dès lors, avec raison, d'avoir à supporter seul les frais de la guerre, il entra facilement dans les vues d'Humbert. En conséquence, ce prince conclut un traité de paix, licencia ses troupes et revint dans ses États vers le commencement de sept. 1347, après 2 ans d'absence.

Par suite de cette malheureuse expédition, ses finances étaient dans un état déplorable; pour les rétablir il imposa une taille générale de 6 gros par feu et se livra à de nouvelles et inutiles dépenses. Il dotait des prieurés, il achetait à crédit chez des marchands, dont il eut à essuyer des avanies, des bijoux, des ornements de chapelles; plein des idées de grandeur que lui avait données le commandement de la croisade, il voulut avoir un plus grand nombre d'officiers dans sa maison et créa une compagnie de gardes pour veiller jour et nuit sur sa personne (1347). Ses conseillers les plus dévoués lui adressaient en vain de sages représentations, un mauvais génie semblait l'entraîner à sa perte. Deux partis s'étaient formés à sa cour : l'un, vendu à Philippe de Valois, dont Amblard de Beaumont était le chef (1), l'encourageait très-probablement dans ses folles prodigalités, et cette mauvaise administration qui, en épuisant toutes ses ressources, devait l'amener forcément à abdiquer. L'autre, au contraire, plus national, ayant à sa tête le chancelier Jacques Brunier, s'efforçait de le soustraire à ces fâcheuses influences afin de conserver la nationalité dauphinoise. Ce dernier parti lui conseilla de se remarier (2), et proposa d'abord Blanche, sœur du comte de Savoie, puis Jeanne, fille du duc de Bourbon. Cette dernière proposition ayant été agréée, on dressa les articles du contrat (1348), mais la cour de France se mit aussitôt en mesure d'en empêcher la célébration. Sous divers prétextes on la renvoya de délais en délais, et on y mit si peu de convenances, que Humbert voyant à la fin qu'on se moquait de lui, déclara ne plus vouloir de ce mariage. Sur ces entrefaites (oct. 1348), Jacques Brunier était mort, et la perte de ce fidèle conseiller le laissait entièrement sous l'influence du parti dévoué à la France. Dès lors, harcelé par ses créanciers, à bout de ressources, peut-être aussi dégoûté des hommes dont sa faiblesse le rendait le jouet, il résolut d'abdiquer le pouvoir et de se faire moine. Le roi n'eut pas plus tôt appris cette résolution, qu'il envoya en toute hâte des députés pour l'y affermir. Des conférences s'ouvrirent à Tournon et à Romans (févr. et mars 1349), et enfin il intervint un dernier traité définitif par lequel le Dauphin se dépouillait actuellement et irrévocablement en faveur de Charles, fils du duc de Normandie, moyennant le payement de ses dettes et la remise de certaines sommes. Le 16 juillet suivant, les deux princes se réunirent à Lyon en une assemblée solennelle. Humbert y parut pour la dernière fois entouré de toute sa noblesse; il mit le duc Charles en possession de ses États par la tradition du sceptre, de l'anneau, de la bannière et de l'épée du Dauphiné. Puis, les barons et les seigneurs qui étaient présents, prêtèrent hommage au nouveau Dauphin et lui firent serment de fidélité. A dater de ce jour l'union de notre province à la France fut consommée (3).

Le lendemain (17 juillet 1349) Humbert prit l'habit de saint Dominique à Lyon, dans le couvent de cet ordre, et se retira ensuite au château de Beauvoir, dont la propriété lui avait été réservée. Il quitta le Dauphiné pour la dernière fois sur la fin de 1350, et se rendit à Avignon où le pape le promut aux ordres sacrés, le jour de Noël, dans l'intervalle des trois messes qui se disent en cette solennité. Il prit le sous-diaconat à celle de minuit, le diaconat

(1) En 1340, lors d'un voyage d'Humbert à Paris, Philippe de Valois s'était fait des créatures auprès de ce prince en s'attachant par des libéralités plusieurs gentilshommes du Dauphiné. Le protonotaire, Amblard de Beaumont, l'un des plus intimes conseillers d'Humbert, en avait reçu une pension de 900 liv. de rente sur le trésor roy. (Voy. *Hist. généal. de la Maison de Beaumont*, t. II, pp. 287 et suiv.)

(2) Sa femme, Marie des Baux, qui l'avait suivi dans la croisade, était morte à Rhodes, en mars ou avril 1347.

(3) Quelques mois avant son abdication (13 mars) Humbert renouvela plusieurs ordonnances faites autrefois par ses prédécesseurs, et publia un règlement qui a été regardé depuis comme la loi municipale du Dauphiné. C'est ce qu'on appelle le *Statut Delphinal*. Il ne se contenta pas de confirmer les priviléges et les usages du pays, il y affranchit ses sujets de diverses servitudes et révoqua plusieurs droits extraordinaires introduits par le despotisme féodal. - Le *Statut Delphinal* a été publié dans un grand nombre d'ouvrages relatifs à notre province. Je me bornerai à citer le suivant qui est un des incunables typogr. de Grenoble : *Libertates per illustrissimos principes delphinos Viennenses delphinalibus subditis concesse.....Venales habentur huiusmodi libelli gratianopoli in platea mali consilii apud Franciscum Pichalus*.... in-4° de 87 et 37 ff. goth. On trouve une description minutieuse de ce recueil, qui est des plus rares, dans les *Mélanges biograph. et bibliogr. relatifs à l'Histoire litt. du Dauphiné*, pp. 452 et suiv.

et la prêtrise aux deux autres : il la célébra immédiatement après lui-même. Le pape le sacra ensuite patriarche d'Alexandrie et le créa administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims. Mais ces dignités ne pouvaient longtemps convenir à son caractère inconstant : il se fatigua bien vite de son nouvel état et voulut en changer. Le roi, qui n'avait rien à lui refuser, le nomma à l'archevêché de Paris (25 janvier 1354). Comme il ne manquait plus que l'agrément du pape, il se mit en route pour aller le solliciter lui-même à Avignon, et ce fut pendant le voyage que la mort l'atteignit à Clermont, en Auvergne, le 22 mai 1355 : il était âgé de 42 ans. Dans son testament il fit plusieurs legs à des églises et à des maisons religieuses ; il eut surtout grand soin de donner des ordres précis pour le payement de ses dettes.

D'après ses désirs, son corps fut transporté dans l'église des dominicains de Paris, et enseveli à côté de Clémence de Hongrie, sa mère. On apposa sur son tombeau une plaque de cuivre où il était représenté revêtu de l'habit de saint Dominique, avec la croix patriarcale, la mitre et le pallium. Le président de Valbonnays a fait graver un dessin de cette plaque pour son *Histoire du Dauphiné*.

Ce prince donna à la justice un cours plus régulier en créant (1337), sous le nom de *Conseil Delphinal*, un tribunal chargé de juger les affaires des particuliers. Ce conseil, d'abord établi à Saint-Marcellin, fut transféré à Grenoble en 1340, puis érigé en parlement par Louis XI en 1453. (Voy. un opuscule de G. Allard, ci-dev. p. 18, nº XL.) — Il *réorganisa*, par un édit du 25 juillet 1339, l'ancienne université de Grenoble, et accorda divers priviléges aux étudiants afin de les attirer en plus grand nombre. (Voy. un opuscule de M. Berriat Saint-Prix, ci-dev. p. 127, nº LXXI.)

Écrits relatifs a Humbert II.

I. *Vie*, par G. Allard (ci-dev. p. 17, nº XXVIII) — II. * *Humbert II, ou la Réunion du Dauphiné à la France*, tragédie en cinq actes, en vers, 1775, in-8º. — III. *Humbert II*, par Barginet (ci-dev. p. 67, nº XXI).

Humbert avait épousé, à Naples, en 1332, *Marie* Des Baux, fille de Bertrand Des Baux et de Béatrix d'Anjou. De ce mariage il n'eut qu'un fils, **ANDRÉ**, né à Naples, le 5 septembre 1333 (1). Selon un usage du temps, ce jeune prince, quoique âgé de deux ans à peine, fut fiancé à Blanche d'Evreux, fille du roi de Navarre, lors d'un voyage que le Dauphin son père fit à la cour de France en 1335, mais sa mort prématurée, arrivée dans les premiers jours d'octobre de la même année (2), empêcha l'exécution de ce contrat. D'après une tradition généralement répandue, sa nourrice l'aurait laissé tomber d'une fenêtre, et il serait mort peu de jours après. — Son tombeau, placé dans l'église des dominicains de Grenoble, fut détruit en 1562, pendant les troubles religieux, et rétabli ensuite par ordre du parlement, en 1583. Le jour de sa mort y était marqué par erreur au 21 juillet 1338. — Il existe un portrait gravé de ce jeune prince que je crois fort rare. En voici la légende : *André, fils unique d'Humbert II, dernier Dauphin de Viennois, mort d'une chutte* (sic) *dans son enfance :*

Généreux Dauphinois qui plaignez mon destin,
Bénissez à jamais la sage Providence,
Pour calmer vos esprits sur ma funeste fin,
Elle vous fit sujets des fils ainés de France.

Dessiné et gravé à Avignon, en 1749, d'après le buste original en marbre du cabinet de monsieur le marquis de Suarez d'Aulan, lequel présente les enfoncements du crane dans sa chutte, et la teigne dont ce prince estoit atteint dans ses cheveux. — J. Michel delineavit et sculpsit. — L'enfant est en buste, posé sur un socle, tête nue, tourné à D., in-folio.

DAVAUX (Jean-Baptiste), violoniste et compositeur, naquit à la Côte-Saint-André (Isère) vers le milieu du XVIIIe s. Il appartenait à une famille de

(1) « Il eut aussi deux enfants naturels : *Catherine*, religieuse au couvent de Salettes ; *Amédée*, tige de la maison de Viennois, qui s'est éteinte en la personne de *Jean Jacques*, marquis de Viennois, seigneur de Septème, d'Oytier, etc. Ce gentilhomme jouissait, à la fin du siecle dernier, d'une grande considération en Dauphiné. Il avait été choisi en 1789 pour aller demander au roi le rétablissement des Etats. Jeté en prison en 1793, il subit dix-huit mois de captivité et se retira ensuite à sa terre de Septème où il mourut le 10 janvier 1818. De son mariage avec *Marie-Sophie-Félix-Marguerite* de Launay d'Entraigues, il avait eu : 1º *Amédée-Etienne-Marc-Antoine-François-Grenoble*, né en 1778, mort en 1786 ; 2º *Marie-Thérèse-Alexandrine-Emilie*, mariée le 16 mars 1803 au marquis d'Albon, pair de France. De cette union sont issus les représentants actuels de la maison d'Albon. » (*Note de M. Borel d'Hauterive*.- Nov. 1856.)

(2) Voy. sur l'époque de sa mort, Valbonnays, *loc. cit.*, t. II, pp. 293 et 363.

bourgeoisie peu riche. Son père, chargé de 14 enfants, lui procura néanmoins une brillante éducation, seul bien qu'il put lui donner, et l'envoya ensuite, à l'âge de 23 ans, chercher fortune à Paris. — Davaux avait étudié la musique avec soin, il jouait bien du violon et connaissait la composition : sur ces deux talents reposaient toutes ses espérances. « Quelques succès obtenus dans le monde, dit M. Fétis (*Biographie des Musiciens*), le déterminèrent à se livrer à la composition avec assiduité : il publia des quatuors, des trios, des concertos, des symphonies concertantes qui, par des mélodies naturelles, quelquefois même un peu triviales, et surtout par une facilité d'exécution convenable à l'inexpérience des musiciens français de son temps, eurent une vogue qui s'évanouit à l'apparition des admirables concertos de Viotti, et des quatuors de Pleyel. Ce qui contribua surtout à faire la réputation de ces quatuors, c'est qu'on les entendit longtemps exécuter avec une perfection relative fort remarquable par Jarnovick, Guerin et Duport. Les réunions de ces artistes avaient lieu chez Davaux chaque semaine : les amateurs, attirés autant par ses nobles manières que par le désir d'entendre de la musique agréable, recherchaient avec empressement les occasions de s'introduire chez lui. » — Après la révolution, le ministre de la guerre, Beurnonville, lui donna un emploi dans ses bureaux, puis Lacépède le nomma chef de div. à la Lég.-d'Honneur. Lors de la réorganisation de l'ordre en 1815, il fut mis à la retraite avec une pension dont il a joui jusqu'à sa mort arrivée à Paris le 22 février 1822.

Quelques auteurs attribuent à Davaux l'invention du *Métronome*. (Voyez une lettre qu'il fit insérer dans le *Journal encyclop.* de juin 1784, p. 534, sous ce titre : *Lettre sur un instrument, ou pendule nouveau, qui a pour but de déterminer avec la plus grande exactitude les différents degrés, depuis le* prestissimo *jusqu'au* largo, *avec les nuances imperceptibles d'un degré à l'autre.*)

Portrait. — J.-B. Davaux. Buste, de prof. D. méd. rond de 72 mill. Il y a trois états de cette planche : 1° celui décrit; 2° avec le nom du graveur : *Miger, sculp.*; 3° le méd. retenu par un ruban est posé sur une tablette. Dans cet état la planche a 138 mill. de H. et 85 mill. de L.

Œuvres musicales de Davaux.

Op. I. *Six quatuors* pour 2 violons, alto et basse. — Op. II. *Quatre concertos* pour violon. — Op. III et IV *Symphonies concertantes* pour 2 violons. — Op. V. *Deux duos* pour violon et violoncelle. — Op. VI. *Six quatuors.* — Op. VII. *Deux symphonies concertantes pour violon.* — Op. VIII. *Trois symphonies à grand orchestre.* — Op. IX. *Six quatuors.* — Op. X. *Six quatuors composés d'airs variés.* — Op. XI. *Deux symphonies.* — Op. XII. *Deux symphonies concertantes*, pour 2 violons et flûte. — Op. XIII. *Deux symphonies concertantes* pour 2 violons. — Op. XIV. *Trois quatuors.* — Op. XV. *Six trios*, pour 2 violons et alto. — Op. XVI. *Symphonie concertante*, pour 2 violons. — Op. XVII. *Trois quatuors.* — Op. XVIII. *Concerto*, pour violon.

Il est auteur de la musique d'un opéra-comique en 2 actes intitulé *Théodore*, représenté à la Comédie-Italienne en 1785. D'après la *Nouv. Biogr. génér.* (Firmin Didot), il aurait écrit la partition d'un autre opéra intitulé *Félicia*.

DAVAUX (Guillaume), frère du précédent, né à la Côte-St-André en 1740, fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, et occupa ensuite la chaire de rhétorique au collége de Grenoble. S'étant rendu à Paris il y obtint les fonctions d'instituteur des enfants de France par le crédit de la princesse de Guéménée, leur gouvernante. Quand la révolution lui eut ravi ses élèves, il se retira chez sa protectrice et demeura dans l'obscurité jusqu'à la Restauration. A cette époque, accueilli de la manière la plus affectueuse par Louis XVIII, il devint chanoine honoraire de Saint-Denis et vicaire général du diocèse de Soissons. — Il est mort à Paris en 1822. — (Voy. *Mémoire sur Louis XVII*, par Eckard; *Recherches hist. sur La Côte Saint-André*, par l'abbé Clerc-Jacquier (la Côte-St-André, 1853, in-8°, pp. 170 et suiv.)

DAVID (Claude), né à Vienne, bel-esprit du XVIe siècle, a fait sur la mort d'Oronce Fine quelques vers insérés par le médecin Mizauld dans le recueil intitulé : *Funebre symbolum virorum aliquot illustrium de Orontio Finæo...* Parisiis, 1555, in-8°. Je ne sais s'il est le même qu'un *Claude* David, député du Dauphiné aux Etats de Blois en 1576. — J'ai mentionné dans la liste des amis de Boissat (ci-devant p. 153) un *Louis* David, chanoine de Saint-Maurice de

Vienne, auquel Chorier (*Boessatii Vita*, p. 242-245) a consacré une notice.

DAVIN (ANTOINE), médecin, vivait dans la première moitié du XVIIe s. Il a écrit un petit livre assez rare dont voici le titre : *Tres singvlier traité de la generale et particvliere preseruation, et de la vraye et asseuree curation de la Peste. Par noble* ANTOINE DAVIN, *conseiller et médecin ordinaire du Roy*. Grenoble, chez Richard Cocson. M.DC.XXIX, in-8° de 154 pp. et 4 ff. non chiffrés pour la table, le privilége daté de Valence, 2 avril 1629, et l'errata.

G. Allard lui donne, par erreur, le prénom de *Jean* et le fait médecin de Lesdiguières. Videl parle, en effet, dans l'histoire de ce dernier (édition in-fol.), pp. 238 et 471 d'un Jean Davin, médecin, mais la différence des prénoms ne permet pas de confondre, comme étant un seul et même personnage, le médecin de Lesdiguières et l'auteur du *Traité de la Peste*. Peut-être étaient-ce le père et le fils? — G. Allard ajoute : « Il estoit du Gapençois... et fut ennobly à cause de son sçavoir l'an *1607*. » Il ne faut donc pas le rattacher à la famille noble du même nom originaire d'Orpierre que Chorier (*Etat pol.*, t. III) fait remonter à *1429*.

DAVIN (JEAN), général d'artillerie, né à Baratier (Hautes-Alpes) le 15 février 1749, s'engagea en 1766 comme simple canonnier dans le régiment d'artillerie de Grenoble, d'où il passa en 1791 dans le 3e bataillon des volontaires de la Drôme. Il fit en Savoie les campagnes de 1792 et 1793, puis se trouva au siége de Lyon avec le bataillon de la Drôme dont Kellermann l'avait nommé chef. Après la prise de cette ville, il servit dans l'armée des Pyrénées-Orientales de l'an I à l'an III, à celle d'Italie en l'an IV, à celle de Naples de l'an VII à l'an VIII, et fut ensuite employé dans la 7e division militaire (Grenoble). Nommé commandant d'armes à Modène en 1803, il dirigea la flottille du lac de Guarda pendant la campagne de l'an XIV en Italie. Il servit encore à Palma-Nova en 1807, mais le mauvais état de sa santé l'ayant obligé de demander sa mise à la retraite, il alla se fixer à Grenoble, où il mourut le 19 décembre 1819 (1).

DÉAGEANT (GUICHARD) sire de Brulon, baron de Vire, homme d'Etat, 1er président de la chambre des comptes de Dauphiné, naquit à St-Marcellin dans la 2e moitié du XVIe siècle (2). Il fut d'abord intendant des finances (3), puis, entraîné par son goût pour les affaires, il vint à Paris vers la fin du règne de Henri IV. « Ie commencay, dit-il dans ses « *Mémoires*, d'estre employé tant à dres- « ser des dépêches, qu'à l'entremise de « quelques affaires d'importance... I'eus « entr'autres emplois à payer des par- « ties secrètes à diverses personnes tant « françois qu'estrangers qui servoient le « feu Roy (Henri IV). » Après la mort de ce prince il fut placé auprès du duc de Luynes dont il devint le confident et qui l'employa dans toutes sortes de cabales et d'intrigues : il joua même dans plus d'une affaire de haute police, un rôle qui lui mériterait certaine épithète fort mal sonnante. Chorier a dit par erreur (4) : « Il gouverna heureusement « ce royaume comme *premier ministre*, « sous la reine Marie de Médicis, durant « plus de 18 mois. » Jamais Déageant n'occupa ce poste élevé. Le genre de ses fonctions n'a pas de nom spécial ; il était reçu à la cour ; il entrait dans les conseils secrets du roi où il avait voix délibérative : il était, si l'on veut, un *familier* des ministres. — Les services qu'il rendit au duc de Luynes en diverses occasions, notamment lors de l'assassinat du maréchal d'Ancre, l'ayant fait connaître de Louis XIII, ce prince lui confia quelques négociations et voulut le récompenser en lui offrant, avant

(1) ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL DAVIN.

Simple canonnier	15 nov. 1766.
Sergent	1er fév. 1777.
Sergent-major	26 févr. 1789.
Adjudant-sous-officier	17 nov. 1791.
Adjudant-major	20 mars 1792.
Lieutenant en 2e	1er juin *Id.*
Lieutenant en 1er	20 déc. *Id.*
Capitaine en 2e	fin févr. 1793
Chef de bataillon	24 juin *Id.*
Général de brigade	23 déc. *Id.*
Commandant de place à Fenestrelles	19 déc. 1800.
Admis au traitement de non activité,	1er sept. 1801
Commandant d'armes à Modene	3 oct. 1803.
Officier de la Légion-d'Honneur	14 juin 1804.
Mis à la retraite	19 mai 1808.
Chevalier de Saint-Louis	21 nov. 1814.

(2) Il appartenait à une famille qui avait possédé la terre de Sigotier dans le Gapençais. Un de ses ancêtre, Etienne, ayant embrassé la profession de la robe, s'était fixé à Saint-Marcellin où il exerça la charge de vice-bailli. Il y fonda, vers 1450, un couvent de carmes que Louis XI, encore dauphin, autorisa par des lettres-patentes données à Valence en octobre 1453. Guichard Déageant, qui est l'objet de la notice ci-dessus, établit dans ce couvent, en 1612, un collége de 3 classes pour l'instruction de la jeunesse.

(3) Salvaing de Boissieu, son gendre, lui donne ce titre sans autres détails. (Voy. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, par M. de Terrebasse (Lyon, 1850, in-8°), p. 36.)

(4) *Etat polit.*, t. III, p. 222.

son second mariage, l'évêché de Lizieux (1). Mais Déageant préférant les intrigues aux dignités ecclésiast., resta à la cour.— Vers 1618 on utilisa ses talents dans la grande affaire de l'abjuration de Lesdiguières et il vint à cet effet en Dauphiné, porteur d'une lettre de créance du roi. Son influence et son adresse parvinrent à déjouer les manœuvres et les influences contraires aux intentions de la cour et à faire cesser les hésitations de l'ancien chef des huguenots. L'habileté qu'il déploya dans cette négociation délicate fit dire plus tard à Richelieu « que s'il avait terrassé l'hérésie, Déageant pouvait se vanter de lui avoir donné le premier coup de pied. » — Après l'abjuration de Lesdiguières, Déageant vint à Paris se jeter de nouveau dans les affaires, mais s'étant compromis dans quelques tripotages de cour il fut arrêté et jeté à la Bastille. Mis en liberté après une détention de 4 ans et 7 mois, il reçut l'ordre de se retirer en Dauphiné.

Au temps de sa faveur, il s'était fait nommer 1er présidt de la chambre des comptes de Grenoble par lettres du 25 avril 1619. Il entra en jouissance de cette charge et s'en démit ensuite le 4 août 1640, en faveur de Salvaing de Boissieu qui avait épousé Elisabeth, sa fille. Il mourut en 1645, et non en 1626 ou en 1639 comme l'ont écrit les biographes, à St-Antoine où il était allé prendre les eaux d'une fontaine minérale. « La nuit de son décez, dit Salvaing de « Boissieu (2), la ville de St-Marcellin « qui estoit le lieu de sa naissance, fut « veüe toute en feu, les habitans cou- « rans par les rues sans pouvoir décou- « vrir la flamme, ny qu'elle eu laissé « aucune marque. »

Déageant avait rédigé sur la demande du cardinal de Richelieu des mémoires sur les affaires auxquelles il avait pris part. Ils ont été imprimés après sa mort par les soins d'Adrien Roux de Morges, son petit-fils, cer au parlement de Grenoble, sous ce titre : *Mémoires de monsievr Deageant, envoyez à monsievr le cardinal de Richeliev, contenans plvsievrs choses particvlières et remarquables....* Grenoble, Philippe Charvys, M DC.LXVIII in-12 de 4 ff. et 336 pp. Ce vol. contient en outre (pp. 331 à fin) la *Relation de messire Gvillavme d'Hvgves, archevesqve d'Embrvn* sur une mission dont il fut chargé en Angleterre en 1624. — Les *Mémoires* de Déageant ont été reproduits dans le recueil suivant : *Mémoires particuliers pour servir à l'hist. de Fr. sous les règnes de Henri III, de Henri IV, sous la régence de Marie de Médicis et sous Louis XIII.* Paris, 1756, 4 vol. in-12.

(1) *Memoires* de Déageant (discours prélim.).

(2) *Relation des princip. événements...* (ci-dev. note 3), p. 52. — Chorier (*Vita Boessii*, p. 56) raconte le même phénomène.

DEBELLE (Jean-François-Joseph), général d'artillerie, naquit à Voreppe (Isère), le 22 mai 1767. Parmi les nombreux officiers gén. que notre province a vu naître, il est un de ceux dont la carrière, quoique des plus courtes, fut des plus glorieuses. On lui doit, en partie, la création de l'artillerie légère, et, à ce titre, il a contribué puissamment aux succès des armées de la République. — Engagé volontaire en 1782 dans le régim. d'Auxonne (artill.), il servait 10 ans après avec le grade de capitaine à l'armée du Nord où il se fit remarquer par un beau fait d'armes : dans un des combats qui précédèrent la prise de Charleroy (nov. 1792), sa compagnie ayant été enveloppée par un corps autrichien et faite prisonnière, il rassembla à la hâte une poignée de braves, fondit sur l'ennemi et réussit à la dégager. En 1793 il passa avec le grade d'adjudant-gén. de l'artill. à l'armée de Sambre et Meuse sous Hoche (3), puis, en 1794, à celle de la Moselle sous Jourdan. Les 17 et 18 avril de cette année il prit une part brillante à la bataille et à la prise d'Arlon, où son artillerie éteignit le feu des batteries ennemies. Il se distingua aussi à la bataille de Fleurus ; il y eut 2 chevaux tués sous lui et reçut 4 blessures. — Nommé général de brigade en 1795, il fit la campagne de Hollande sous Pichegru, se trouva ensuite au passage du Rhin et à la prise de Dusseldorf (5 et 6 sept.) où il seconda habilement avec l'artillerie le beau passage du Rhin exécuté avec tant de hardiesse et de bonheur par le général Championnet : quelques jours après (23 sept.) il chassa les Autrichiens de Brackenberg. Ces services lui valurent le grade de général de div. (16 nov. 1795). En 1796 il fut compris dans l'armée d'Irlande, mais ce projet d'expédition ayant été déjoué par la tempête, sa division passa en 1797 à l'armée de Sambre et Meuse. Dans cette campagne, comme dans la précte, son artillie écrasa celle de

(3) Dès lors commença entre ces deux hommes une amitié qui plus tard devint plus étroite encore par le mariage de Hoche avec une sœur de Debelle.

l'ennemi; au passage du Rhin, notamment (27 avril) il rendit de tels services que le Directoire lui écrivit (4 mai 1797) une lettre de félicitations. — En juin 1798 Debelle fut envoyé à l'armée d'Italie. Il commanda à la malheureuse bataille de Novi (15 août 1799) et pendant la retraite que nos troupes durent opérer devant Souwarow victorieux; mais des difficultés de toute nature contre lesquelles vinrent échouer sa prévoyance et son habileté, ne lui ayant pas permis de faire ce mouvement avec toute la célérité nécessaire, on lui imputa une partie des désastres de la retraite. Il publia à cette occasion un mémoire justificatif où la vérité des faits, clairement exposée, vint démontrer qu'il était à l'abri de tout reproche. — En 1799 il fut employé en Bretagne sous le général Brune, en 1800, il servit encore en Italie, et enfin partit pour St-Domingue avec le corps d'armée du général Leclerc (1801). Après quelques succès remportés sur les noirs révoltés il fut atteint par l'épidémie qui décimait les troupes françaises et mourut à St-Raphaël, le 15 juin 1802. — Une de ses filles a épousé le prince d'Essling, fils du général Masséna. — (Voy. une notice sur Debelle, rédigée sur des papiers de famille par M. J.-B. Leprieur, dans l'*Album hist. archéol. et nobil. du Dauphiné*, par MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive, et dans l'*Arc de Triomphe de l'Etoile*.

Portrait. — I. *Maurin* del. *Imp. par Godard*, lith. in-4°, dans l'*Album Hist. du Dauphiné*.

DEBELLE (César-Alexandre), dit de GACHETIER, frère du précéd., général de brigade, baron de l'Empire, naquit à Voreppe le 27 nov. 1770. A l'âge de 17 ans, il s'engagea comme simple canonnier dans un régiment d'artillerie, et resta dans cette modeste position jusqu'aux guerres de la Révolution (1). Alors, il avança rapidement en grade et gagna en peu d'années celui de colonel. — Debelle servit, de 1792 à l'an XIII, aux armées du Nord, du Rhin, des Alpes, de Sambre-et-Meuse, d'Angleterre, de Hanovre et des côtes de l'Océan. Sa belle conduite le fit remarquer plusieurs fois, notamment à Altenkirchen (1797), à Saltzbourg (1800) et à Novi (1799), où il défendait, avec son frère, les plateaux qui dominent cette ville. En 1805, on l'employa dans les 7e et 28e div. milit.; il fut ensuite appelé, sur la fin de la même année, à l'armée d'Italie, puis à la grande armée, avec laquelle il fit la campagne de 1806. Créé baron de l'Empire en 1808, il alla servir en Espagne, mais bientôt, pour des motifs que l'on n'a jamais parfaitement connus, l'empereur le rappela en France (2 août 1809), et le mit à la retraite. — Après cette disgrâce, Debelle se retira à Voreppe, où il vécut dans l'obscurité jusqu'aux événements de 1815, qui vinrent l'appeler un instant sur la scène publique. Le 7 mars, ayant appris le débarquement de l'empereur, il se rendit à Grenoble pour offrir au général Marchand, qui y commandait, ses services et son dévouement à la cause du roi. Ayant été refusé, sous prétexte qu'il n'était pas en activité, il revint à Grenoble le 9 pour faire à l'empereur des offres du même genre. Il fut accepté, et le même jour, un *ordre* du général Bertrand, qui faisait les fonctions de major-général de la petite armée impériale, lui enjoignit de se rendre immédiatement à Valence pour y prendre le command. du départ. de la Drôme. Debelle arriva à Valence le 10, mais les autorités refusèrent de reconnaître ses pouvoirs; il fut même arrêté, conduit par la gendarmerie jusqu'à Romans, et forcé de se retirer au quartier-général de l'empereur. Ayant reçu de nouveaux ordres, il revint à Valence le 15, où cette fois ses pouvoirs furent reconnus, et où il remplaça le général Guillau. Dès lors, il fit publier et afficher avec pompe les nouveaux décrets, ordonna des levées et des réquisitions pour se mettre en mesure de résister aux troupes royales qui s'avançaient, sous les ordres du duc d'Angoulême. Le 29, il marcha contre ce prince, et engagea le lendemain un combat près de Montélimar, où le victe d'Escars le battit. Soit que sa défaite l'eût rendu

(1) États de services de C. A. Debelle.

Engagé volontaire au 6e régiment d'artillerie à pied	1er juill. 1787.
Passé dans le 1er régiment de chasseurs à cheval	1er oct. 1789.
Brigadier	15 mars 1791.
Sous-lieutenant au 12e dragons	15 sept. Id.
Lieutenant	10 mars 1793.
Adjoint aux adjudants-généraux	7 janv. 1794.
Capitaine	5 oct. 1796.
Chef d'escadron à la suite du 12e dragons	17 févr. 1797.
Colonel du 11e dragons	21 mars Id.
Membre de la Légion-d'Honneur	11 déc. 1803.
Officier de cet ordre	14 juin. 1804.
Général de brigade	1er févr. 1805.
Comm. de la Légion-d'Honneur	11 juil. 1807
Mis en non activité	5 sept. 1809
Mis à la retraite	15 mars 1812

plus circonspect, soit qu'il ne voulut pas donner à la cause impériale des gages trop marqués de son dévouement, il remit le commandement de ses troupes au colonel d'artillerie Noël qui, à son tour, se laissa battre à Livron (2 avril). Ce succès ayant ouvert à l'armée royale les portes de Valence, Debelle dut se replier sur Romans. Le 24, l'empereur lui retira le command. de la Drôme, et lui donna ensuite (18 mai) celui du Mont-Blanc.

A la 2e restauration, sa conduite équivoque pendant les événements que je viens de rappeler, le firent traduire devant le 2e conseil de guerre de Paris, qui le condamna à mort le 24 mars 1816 (1). Mais le roi commua d'abord sa peine en une détention de 10 ans dans une prison d'État; puis, sur les sollicitations du duc d'Angoulême, il lui fit grâce entière (16 juil. 1817), et le rétablit dans son grade et la jouissance de sa retraite. — Ce général est mort le 19 juillet 1826.

DEBELLE (AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE), naquit à Voreppe, le 13 sept. 1781 (2). Frère des précédents, il embrassa comme eux la carrière militaire. Il servit, en l'an XIII, à l'armée des côtes de l'Océan, en l'an XIV à celle d'Italie, en 1806 en Calabre, en 1807 en Pologne. Il se distingua, pendant cette dernière campagne, sous les murs de Kœnigsberg (13 et 14 juin) où il eut deux chevaux tués sous lui et pénétra le premier dans un bataillon ennemi qui fut pris. Envoyé en Espagne en 1808, il partagea la disgrâce encourue par son frère et se retira à Voreppe en 1812. En mars, 1815, il vint à Grenoble offrir ses services à l'empereur qui le nomma chef d'état-major à la première division de cavalerie du 1er corps d'observation et maréchal de camp (14 et 21 juin), pour être employé à l'armée des Alpes; mais la deuxième Restauration ne le confirma pas dans ce grade, et le mit à la retraite avec la solde de colonel en avril 1816. — (Notes du dépôt de la guerre.)

DEBELLE (JOSEPH-GUILLAUME), frère des précédents, né à Voreppe en 1779, entra au service comme simple soldat dans le 4e régim. d'artill. à cheval, en 1794 (3). Il fit sa première campagne à l'armée de Sambre et Meuse, eut la jambe gauche emportée par un boulet de canon au combat de Schalzenfeld (21 août 1796), et fut pris par l'ennemi. Rentré en France vers la fin de l'année, il fit la campagne de 1797 à l'armée de Mayence. Il servit ensuite à l'armée d'Italie 1798, fut nommé capitaine d'artill. à la direction de Grenoble, enfin employé à l'état-major de l'armée d'Italie jusqu'au 26 mars 1802, époque à laquelle il se retira à Voreppe. C'est là qu'il est mort le 19 juillet 1826. — Il était membre de la Lég.-d'Honn. (1er juin 1804) et fut un des officiers qui, en mars 1815, suivirent l'empereur à Paris.

DEBELLE (ALEXANDRE), fils du précédent, est né à Voreppe (Isère), le 21 déc. 1805. Au lieu d'embrasser la carrière militaire que ses oncles et son père avaient parcourue avec tant de gloire, il préféra se vouer à celle des arts et vint à Paris étudier la peinture dans l'atelier du baron Gros. Il retourna ensuite à Grenoble d'où il a envoyé aux expositions du Louvre plusieurs tableaux d'histoire qui ont été vivement applaudis par les connaisseurs. Mr Debelle, l'un des peintres Dauphinois les plus distingués, a été nommé conservateur du musée de Grenoble en 1853.

Il a exposé aux salons les tableaux suivants : — I. (1840) *Entrée de l'empereur à Grenoble, le 7 mars 1815*, acheté par le minre de l'intérieur et donné à la ville de Grenoble. — II. (1841) *Entrée de l'empereur aux Tuileries, le 20 mars 1815*, appartient à la princesse Mathilde. — III. (1843) *Le Christ et la Madeleine*, commandé par le minre de l'intérieur et donné à l'église de Versoud (Isère). — IV. (1847) *Abdication d'Humbert II*, acheté par la ville de Grenoble.

En 1845 il a peint dans l'église de St-Louis-en-l'Ile (Paris) une belle fresque dont le sujet est *Moïse et Hélie*.

Comme dessinateur, il a lithographié

(1) D'après les *Fastes de la Légion-d'Honneur* (t. III), il fit au moment de son arrestation un Mémoire justificatif de sa conduite. — Une relation de son procès a été publiée sous ce titre : *Procès du Maréchal de camp baron Debelle, officier de la Légion-d'honneur*. Paris, Plancher, Eymery, Delaunay, 1816, in-8°, 36 pp.

(2) ÉTATS DE SERVICES DE A.-J.-B. DEBELLE.

S. lieut. à la suite du 12e dragons..	17 févr. 1797
id. en pied au 11e *id*......	21 mars *id.*
Lieutenant au même régiment......	9 juill. 1800
Aide de camp de son frère..........	22 déc. *id.*
Capitaine au 6e dragons...........	16 mars 1801
Chef d'escadron..................	16 sept. 1808
Membre de la Légion-d'Honneur...	24 août 1810

(3) ÉTATS DE SERVICES DE J.-G. DEBELLE.

Simple soldat.....................	7 février 1794.
Brigadier-fourrier.................	2 juin, *Id.*
Maréchal-des-logis...............	22 sept. *Id.*
Lieutenant en second............	29 sept. 1796.
Capitaine d'artillerie............	19 sept. 1798.

avec M. Cassien, les belles vues qui ornent les 4 vol. de l'*Album du Dauphiné*. Il a fourni en outre les dessins de quelques ouvrages, entre autres, d'*Uriage et ses environs* (Paris, Gihault, in-4°, obl.) et ceux de l'*Album d'Uriage* (Paris, *le même*, in-fol.).

DECOMBEROUSSE (BENOÎT-MICHEL), député, auteur dramatique, né à Villeurbanne le 3 févr. 1754, fut reçu avocat en 1778, et exerça cette profession au baillage de Vienne. Nommé en 1788 député aux Etats de Romans, il se fit remarquer comme l'un des plus chauds partisans de la cause populaire, devint juge de paix à Vienne en 1790, peu après juge au trib. de ce district, membre du Directoire du dép[t] de l'Isère vers la fin de 1792 (1), et député suppléant à la Convention. Comme administrateur, il rendit de grands services à la commune de Grenoble en s'occupant avec la plus louable sollicitude de la question des subsistances; mais, à cette époque de luttes ardentes, l'on ne tenait pas compte des actes s'ils n'étaient accompagnés de l'esprit qui les vivifie, et Decomberousse fut destitué comme modéré le 27 déc. 1793 (2). Au mois de mars 1795, il se trouva compris dans le nombre des députés suppléants appelés à siéger à la Convention. Il entra dans cette grande assemblée vers la fin de juillet. Après la session il fit partie du Conseil des Anciens, et en devint secrétaire vers la fin de nivôse an V. Réélu par son dép[t] en l'an VI, il fut honoré de la présidence pendant le mois de vendém. an VII. Decomberousse prit une part fort active aux travaux de ce Conseil, comme on peut le voir par la liste de ses discours imprimés, dont la liste est ci-après. Il ne suivit aucune bannière, il ne s'attacha à aucune coterie politique: éloigné de toute ambition personnelle, il vota et parla toujours en honnête homme, d'après les seules inspirations de sa conscience. Le 18 brumaire mit fin à sa carrière législative.

Le 1[er] juin 1800, un décret du prem. consul appela Decomberousse aux fonctions de président du trib. d'appel de l'Isère; mais il préféra rester à Paris et le 14 septembre suivant un décret ayant ordonné qu'une division du Prytanée français serait établie à Lyon, il obtint d'en être le directeur. Il consacra trois mois aux travaux préliminaires de cet établissement, puis, comme il arrive presque toujours en pareil cas, son emploi fut donné à un autre. Vers le milieu de l'année suivante il eut une place dans le bureau de consultation et de révision établi près le ministère de l'intérieur. La suppression de ce bureau, en 1814, le fit rentrer pour quelque temps dans la vie privée. Pendant les Cent-Jours il fut nommé conseiller à la Cour imp. de Paris. Au 2[e] retour du roi il cessa ces fonctions, et resta désormais loin des affaires publiques. Il est mort, presque aveugle, à Paris le 13 mars 1841.—Voici une liste de ses ouvrages plus complète que toutes celles données par les bibliographes.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

DISCOURS AU CONSEIL DES ANCIENS.

I. *Opinion sur la résolution du 16 brum. an 5, qui modifie les lois des 3 et 4 brum. de l'an 4*. Séance du 13 frim. an 5 (Paris, Impr. nat.), in-8°, 15 pp.—II. *Opinion sur la résolution relative à l'établissement du journal du Corps législatif*. Séance du 20 pluv. an 5 (*Ibid.*), in-8°, 19 pp. — III. *Opinion sur la résolution relative à l'établissement du droit de passe*. Séance du 9 ventôse an V (*Ibid*), in-8°. 11 pp. — IV. *Rapport... sur le mode de remplacement des fonctionnaires publics élus membres du Corps législatif*. Séance du 15 germ. an V (*Ibid.*), in-8°, 11 pp. — V. *Rapport... sur la résolution relative aux élections du département des Deux-Néthes*. Séance du 29 vend. an 6 (*Ibid.*), in-8, 19 pp. — VI. *Opinion sur la résolution relative à la durée des fonctions des présidents, accusateurs publics et greffiers des Tribunaux crim.* Séance du 19 niv. an 6 (*Ibid.*), in-8°,16 pp. — VII. *Rapport sur le droit de sauvetage*. Séance du 26 niv. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 6 pp.— VIII. *Opinion sur la résolution relative au milliard promis aux défenseurs de la patrie*. Séance du 1[er] vent. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 6 pp. — IX. *Opinion sur la proposition de changer le mode de nommer les commissions*. Séance du 25 vent. an 6(*Ibid.*), in-8°, 10 pp. — X. *Opinion sur la proposition d'abroger les deux premiers articles de la loi du 28 fructid*. Séance du 28 vent.

(1) Son frère, *Jean François*, de Feyzin, administrateur du district de Vienne, fut nommé à l'administration du département de l'Isère par les représentants Albitte, Dubois-Crancé et Gauthier, le 27 juin 1793. (Albin Gras. *Deux années de l'hist. de Grenoble*, p. 126.)

(2) Par arrêté du représentant du peuple Petit-Jean alors en mission dans le département de l'Isère.

an 6 (*Ibid.*), in-8°, 10 pp. — XI. *Opinion sur la résolution relative à la défense des parties devant les tribunaux*. Séance du 16 germ. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 4 pp. — XII. *Rapport sur la résolution relative à l'action en rescision pour cause de lésion, contre les ventes d'immeubles faites pendant la dépréciation du papier-monnoie*. Séance du 28 germ. an 6 (*Ibid.*). in-8°, 24 pp. — XIII. *Opinion sur la résolution relative aux théâtres*. Séance du 15 pr. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 19 pp. — XIV. *Rapport sur la résolution du 6 thermid., relative aux fêtes décadaires*. Séance du 21 thermid. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 16 pp. — XV. *Opinion sur la résolution relative aux poids et mesures*. Séance du 9 fructid. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 7 pp. — XVI. *Discours en réponse aux objections présentées contre la résolution du 6 thermid. sur les fêtes décadaires*. Séance du 13 fructidor an 6 (*Ibid.*), in-8°, 14 pp. — XVII. *Opinion sur la résolution du 6 fructid. an 6, relative à la fourniture des papiers nécessaires au timbre*. (Séance du 24 fructid. an 6 (*Ibid.*), in-8°, 11 pp. — XVIII. *Rapport sur la résolution relative à la radiation de la liste des émigrés, du nom du représentant du peuple Beerenbroeck*. Séance du 22 brum. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 6 pp. — XIX. *Discours prononcé en présentant au conseil cinq volumes de l'édition des œuvres de Voltaire par son collègue Palissot*. Séance du 28 frim. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 7 pp. — XX. *Discours prononcé en présentant au conseil des anciens l'ouvrage du citoyen Barret sur les devoirs d'un instituteur dans une république*. Séance du 4 niv. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 4 pp. — XXI. *Opinion sur la résolution du 28 floréal an 6, relative à l'organisation judiciaire*. Séance du 18 pluv. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 11 pp. — XXII. *Discours prononcé après la lecture du message du directoire exécutif qui annonce les nouvelles victoires de l'armée d'Italie et son entrée à Naples*. Séance du 19 pluv. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 6 pp. — XXIII. *Discours prononcé en présentant au conseil l'ouvrage et les plans du citoyen Cointeraux, relatifs à l'ancien état, à l'état actuel de Paris, et aux embellissements dont il est susceptible*. Séance du 14 vent. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 3 pp. — XIV. *Opinion sur la résolution relative aux arbitrages*. Séance du 19 ventôse an 7 (*Ibid.*), in-8°, 6 pp. — XXV. *Rapport sur la résolution relative aux halles à l'usage des foires et marchés*. Séance du 27 vent. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 10 pp. — XXVI. *Discours prononcé en présentant au conseil, au nom du citoyen Sonnini, les deux prem. liv. d'une nouvelle éd. des œuvres de Buffon*. Séance du 14 prair. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 4 pp. — XXVII. *Rapport sur la résolution qui déclare inconstitutionnelle et nulle la nomination du citoyen Treilhard à la place de membre du Directoire exécutif*. Séance du 28 prairial an 7 (*Ibid.*), in-8°, 3 pp. — XXVIII. *Rapport sur les honneurs à rendre à Bonnier, ministre français assassiné à Rastadt et élu membre du conseil des anciens*. Séance du 4 messid. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 6 pp. — XXIX. *Discours prononcé en présentant au conseil deux écrits au nom des patriotes italiens*. Séance du 14 messidor an 7 (*Ibid.*), in-8°, 4 pp. — XXX. *Rapport sur la résolution qui règle l'ordre de radiation des individus inscrits sur les listes des émigrés*. Séance du 17 messidor an 7 (*Ibid.*), in-8°, 14 pp. — XXXI. *Rapport sur la résolution du 3 thermid. an 7, qui rectifie l'article 1er de la loi du 14 frimaire an 5*. Séance du 6 thermid. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 10 pp. — XXXII. *Opinion sur la résolution relative au rapport de la loi du 8 fructidor an 5*. Séance du 2e jour complém. an 7 (*Ibid.*), in-8°, 15 pp.

§ II.

AUTRES ÉCRITS POLITIQUES.

XXXIII. *Adresse de C. S. Orcellet* (1) *et B. M. Decomberousse, membres du Directoire du département de l'Isère, député par le conseil général du dit département auprès des autorités constituées séant à Lyon, aux citoyens de cette cité*. Du 31 mai 1793. Lyon, A. de La Roche, 1793, placard in-f°. - Voy. *Bibliogr. de Lyon pendant la Révolution*, par Gonon, N° 1186. — XXXIV. *Le Testament de l'aristocratie mourante*, 1790, in-12. — XXXV. *Le Codicille de l'aristocratie*, 1790, in-12. — XXXVI. *La marche triomphante de la liberté, épître à un ami*. Paris, an VII, in-8° (Bibl. de Grenoble).

§ III.

PIÈCES DE THÉATRE ET POÉSIES.

XXXVII. **L'Humanité, poëme en quatre chants, par M. B. D. C.* Genève, 1776, in-8°. — XXXVIII. *Le siége de Florence, ou la Nouvelle Héloïse, tragédie en cinq actes et en vers*. Vienne, J.-B. Ferlat et G. Lambert, flor. an III, in-8°. — XXXIX.

(1) ORCELLET (*Charles-Simon*), d'abord notaire à Châteauvillain, fut nommé administrateur du district de la Tour du Pin, en 1790, administrateur du département de l'Isère en 1791, membre du Directoire de ce département en 1792 et membre de l'administration centrale en 1796 (Voy. Albin Gras, *Deux années de l'hist. de Grenoble*, p. 131.)

Asgill ou le prisonnier anglais, drame en cinq actes et en vers. Paris, imp. d'Hautbout-Dumoulin, an IV. in-8° de 56 pp. — XL. *La mort de Michel Lepelletier, tragéd. en 3 actes et en vers.* Paris, les marchands de nouveautés, an V, in-8°, 45 pp. Rare. — XLI. **Le Code Napoléon, mis en vers français, par D.* Paris, Clament, 1811, in-12.

Le Catal. de la Bib. Lyonn. de M. Coste (n°. 12238) lui attribue une facétie dont voici le titre : « **Caquire, parodie de Zaïre, en cinq actes et en vers, par M. de Vessaire* (*Comberousse*); *dernière édition, considérablement emmerdée. A Chio, de l'impr. d'Avalons, en vente chez Le Foireux* (s. d.). in-8°. » Le *Catal. des Lyonn. dignes de mém.* l'attribue, au contraire, à un *M. de Combles.*

D'après la *Fr. litt.* de M. Quérard, il est encore auteur de deux pièces en un acte et en vers qui ne paraissent pas avoir été imprimées : *la Tentation du Chevalier Bayard* et *la Crise dangereuse.*

DECOMBEROUSSE (François-Isaac-Hyacinthe), fils aîné du précéd., auteur dramatique, naquit à Vienne le 3 juillet 1786. Il entra dans l'administration des droits réunis; mais, ayant été destitué sous la Restauration, il renonça aux emplois pour se consacrer entièrement à la litt. dramatique. — Il est mort à Paris le 23 mai 1856.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *L'intrigue au Collége, ou le fauteuil renversé*, poème héroï-comique en IV chants. Paris, 1805, in-8°. — II. * *Revue politique en 1817.* Paris, Plancher, Delaunay, 1817, in-8°, 4 livr. (Voy. un curieux extrait de cette revue dans la *Bibliogr. des journaux* de Deschiens, p. 534.) — III. * *Lettres dauphinoises, ou Correspondance politique et littéraire*, par l'auteur de la *Revue politique en 1817*, n° 1 (seul paru). Paris, L'Huillier, 1817, in-8° 32 pp. — IV. * *La canne de Voltaire et l'écritoire de Rousseau*, dialogue. Paris, L'Huillier, Delaunay, 1817, in-8°, 16 pp. (sous le pseud. de *Montbrun*). — V. *Réflex. sur le procès de M. J. Esneaux, poursuivi par le ministère public comme éditeur d'une brochure intitulée : Réflex. sur le procès de M. A. C. Scheffer*... Paris, F. Scherff... 1818, in-8°, 23 pp. — VI. *L'Ultra, ou la manie des ténèbres*, coméd. 1 acte, en vers. Paris, Ladvocat, 1818, in-8°. — VII. * *Le pays des Marmousets en 1815, ou les langes et les culottes*, par l'auteur de l'*Ultra*. Paris, Ladvocat, 1819, in-8°, 16 pp. — VIII. * *Le Ministériel, ou la manie des dîners*, com. 1 acte, en vers, par l'auteur de l'*Ultra*. Paris, Ladvocat, 1819, in-8° — IX. *Le Présent du prince, ou l'Autre fille d'honneur.* Paris, Ladvocat, 1821, in-8° (avec Baudouin d'Aubigny) (th. de l'Odéon). — X. *Le Lépreux de la vallée d'Aoste*, mélodr. 3 actes. Paris, Esneaux, Barba, 1822, in-8° (avec Baudouin d'Aubigny et Merle) (th. de la Porte-St-Martin). — XI. *Ali, pacha de Janina*, mélodr. 3 act. Paris, Esneaux, Barba, 1822, in-8° (avec *Alfred*, pseud. de Pichat, de l'Isère) (th. du Panorama-Dramatique). — XII. * *Louise, ou le Père juge*, mélodr. 3 act. Paris, Pollet, 1823. in-8° (sous le pseud. d'*Hyacinthe* avec St-Hilaire et Pichat). — XIII. * *Le Pauvre berger*, mélodr. hist. 3 act. Paris, Pollet, 1823, in-8° (sous le pseud. d'*Hyacinthe*, avec Carmouche et Baudouin) (th. du Panorama-Dramatique). — XIV. * *Jane Shore*, mélodr. 3 act. Paris, Pollet, 1824, in-8° (sous le pseud. d'*Hyacinthe*, avec *Alphonse* Chavanges) (th. de la P^{te}-St-Martin). — XV. * *Le Château perdu, ou le Propriétaire supposé*, coméd.-vaud. 1 acte. Paris, Quoy, Barba, 1824, in-8° (sous le pseud. d'*Hyacinthe*, avec St-Hilaire). — XVI. *Judith*, trag. 3 act. vers. Paris, Barba, 1825, in-8°, 40 pp. (1re représ. Th.-Français, 16 avril 1825). — XVII. * *Le Docteur d'Altona*, mélodr. 3 act. Paris, Bezou 1825, in-8° (sous le pseud. d'*Hyacinthe*, avec de Chavanges) (th. de la P^{te}-St-Martin). — XVIII. *La Victoire du peuple, nationale.* Paris, Timothée Dehay, 1830, in-8°, 16 pp., en vers alexandrins. — XIX. *Jésus-Christ, ou l'Évangile poétique, précédé d'une Épître à M. de Châteaubriand.* Paris, Fontaine, Savy, 1843, in-8°, 250 pp., impr en encre rouge.

M. F.-Is.-H. Decomberousse a encore fait représenter les pièces suivantes, mais j'ignore si elles ont été imprimées: *Le Mariage de Corneille*, coméd. 1 acte, en vers, représ. à l'Odéon en 1809. — *Le Secret révélé*, dr. 3 act. vers. — *Tout pour l'amour*, dr. 5 act. vers. — *Le Temporiseur*, coméd. 3 act. vers, représ. à l'Odéon en 1813. — *Louis d'Outremer*, dr. hist. 3 act. pr. — *Le Bourgeois gentilhomme; le Médecin malgré lui*, 2 coméd. de Molière, qu'il mit en vers et fit représenter à l'Odéon en 1814. — *Le Vieil artiste*, dr. 3 act. — *L'Armateur*, dr. 1 acte. — *Le Prisonnier amateur*, vaudev. 1 acte. — *Les Incorrigibles*, coméd. 3 actes vers. — *L'Industriel de grand chemin*, dr. 3 actes.

Les 3 opuscules ci-après ont été im-

primés, mais je n'en connais pas les titres exacts : *Le Ballot politique.* — *Réflexions sur le procès du maréchal Ney.*— *L'Art de siffler, poëme.*

DECOMBEROUSSE (ALEXIS-BARBE-BENOIT), frère du précédent, né à Vienne, le 13 janvier 1793, se destina d'abord au barreau. Il fut reçu avocat à Paris, en 1818, mais dégoûté bientôt de cette profession, il l'abandonna pour se faire auteur dramatique. Il a composé, soit seul, soit en collaboration, un nombre considérable de pièces de théâtre. La *Biographie* Firmin Didot en élève le chiffre à soixante-treize. Il va sans dire que, grâce à cette fécondité, le nom de M. Decomberousse est en grande vénération auprès des habitués des théâtres des boulevarts. — Voici une liste de ses ouvrages plus complète que celles données par les bibliographes (1).

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Le Cocher de fiacre*, mélod. 3 act. Paris, Pollet, 1825, in-8° (avec Antier et Ruben). — II. *Le Pauvre de l'Hôtel-Dieu*, mélod. 3 act. Paris, Quoy, 1826, in-8° (avec Antier). — III. *Le Fou*, mélodr. 3 act. Paris, Barba, 1829, in-8° (avec Antony Beraud). — IV. *La Maîtresse*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, Bezou, 1829 in-8° (avec Merville et H. Leroux). — V. *Le Fils de Louison*, mélod. 3 act. Paris, Quoy, 1830 (avec Antier). — VI. *L'Incendiaire*, drame, 3 act. Paris, Barba, Bezou, 1831, in-8° (avec Antier). — VII. *Joachim Murat*, dr. hist., 3 act. Paris, Quoy, 1831, in-8° (avec Antier et Théod. N.). — VIII. *Les Jumeaux de la Réole*, dr. 5 act. Paris, Quoy, 1831, in-8°. (avec Rougemont). — IX. *La Fille du soldat*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, Marchant, 1832, in-8° (avec Ancelot). — X. *Une Bonne fortune*, coméd.-vaud. Paris, Bréauté, 1832, in-8° (avec Bayard). — XI. *La Nuit d'avant*, vaud. 2 act. Paris, Barba, 1832, in-8° (avec Ancelot). — XII. *Le Serrurier*, coméd. 1 acte mêlée de vaudev. Paris, Barba, 1832 in-8° (avec Bayard et Vanderbruch). — XIII. *L'Abolition de la peine de mort*, dr. 3 act. Paris, Riga, 1832, in-8° (avec Antier et Brienne). — XIV. *Louis XI en goguette*, vaud, 1 acte. Paris, Marchant, 1833, in-8° (avec Fulgence). — XV. *Madame d'Egmont ou Sont-elles deux ?* coméd. 3 acte mêlée de chants. Paris, Marchant, 1833, in-8° (avec Ancelot), (1re représent. th. des Variétés, 25 avr. 1833). — XVI. *La Consigne*, coméd.-vaud. 1 acte. Paris, Marchant, 1833, in-8° (avec Ancelot), (1re représent. th. des Variétés, 10 juin 1833). — XVII. *La Salle de bains*, vaud. 2 act. Paris, Marchant, 1833, in-8° (avec Antier) (1re représent. th. des Variétés, 21 août 1833). — XVIII. *Les suites d'une séparation*, coméd.-vaud. 1 act. Paris, Marchant, Barba, 1833, in-8° (avec P. Duport), (1re représent. th. du Gymnase, 7 déc. 1833). — XIX. *Frétillon*, vaud. 5 act. Paris, *les mêmes*, 1834, in-8° (avec Bayard). — XX. *Les Tours de Notre-Dame, anecdote du temps de Charles VII.* Paris, *les mêmes*, 1834, in-8° (avec Antier), (1re représent. th. des Variétés, 3 nov. 1834). — XXI. *L'Ami Grandet*, coméd. 3 act. mêlée de couplets. Paris, *les mêmes*, 1834, in-8° (avec Ancelot). — XXII. *Le Capitaine de vaisseau*, vaud. 3 act. Paris, *les mêmes*, 1834. in-8° (avec Mélesville et Antier). — XXIII. *L'aspirant de marine*, opéra-comique, 2 act. Paris, *les mêmes*, 1834, in-8° (avec Rochefort, musique de Th. Labarre). — XXIV. *Un Secret de famille*, dr. 3 act. Paris, *les mêmes*, 1834, in-8° (avec Ancelot). — XXV. *Le Dernier de la famille*, coméd.-vaud. 1 acte. Paris, *les mêmes*, 1834, in-8° (avec Ancelot). — XXVI. *Salvoisy ou l'Amoureux de la reine*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, Duvernois, 1834, in 8° (avec Scribe et Rougemont). = Autre éd. dans le *Magasin théâtral*. Paris, Marchant, 1834, in-8°. — XXVII. *Le Domino rose*, coméd.-vaud. Paris, Marchant, Barba, 1834, in-8° (avec Ancelot). — XXVIII *La Fille mal élevée*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, *les mêmes*, 1835, in-8° (avec d'Epagny). — XXIX. *La Reine d'un jour*, coméd. mêlée d'airs nouveaux. Paris, Marchant, 1835, in-8° (avec Antier). — XXX. *La Liste des notables*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, 1835, in-8° (avec Dupeuty). — XXXI. *Le Violon de l'Opéra*, coméd.-vaud. 1 act. Paris, Marchant, Barba, 1835, in-8° (avec Lauzanne). — XXXII. *Le Père Goriot*, dr.-vaud. 3 act. Paris, *les mêmes*, 1835, in-8° (avec Théaulon et Jaime). — XXXIII. *Les Deux Nourrices*, vaud. 1 acte. Paris, *les mêmes*, 1835, in-8° (avec Bayard). — XXXIV. *L'Autorité dans l'embarras*, vaud. 1 acte. Paris, *les*

(1) Les rédacteurs de *la Litt. fr. contemporaine* confondent ensemble les deux frères Decomberousse et n'en font qu'un seul et même auteur. Cette confusion était cependant bien facile à éviter : il suffisait de dépouiller avec la moindre attention le *Journal de la Librairie* où les titres des pièces d'*Alexis* sont toujours précédées de ce prénom ou de l'initiale *A*.

mêmes, 1835, in-8° (avec Jaime). — XXXV. *Le Tapissier*, coméd. 3 act. mêlée de chants. Paris, *les mêmes*, 1835, in-8° (avec Jaime). — XXXVI. *Avis aux coquettes ou l'Amant corrigé*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, Nobis, 1833, in-8° (avec Scribe), (1re rep., th. du Gymnase, 29 oct. 1836). — XXXVII. *Le Colleur*, coméd.-vaud. 1 acte., Paris, Barba, 1836, in-8° (avec Antier). — XXXVIII. *Vive le Galop*, folie-vaud. 1 acte. Paris, Nobis, 1837, in 8° (avec Cogniard et Lubize), dans le *Musée dramatique*, t. II. (1re représent, th. des Folies-Dramat. 7 févr. 1837). — XXXIX. *Vouloir c'est pouvoir*, coméd. 2 act. mêlée de chant. Paris, Marchant, 1837, in-8° (avec Ancelot), (1re représent. 24 juin 1837). — XL. *Le Serment de collége*, coméd. 1 acte mêlée de couplets. Paris, Barba, Delloye, Bezou, 1838 in-8° (1re représent. th. du Gymnase, 8 janv 1838). — XLI. *Le Tireur de cartes*, vaud. 1 acte. Paris, Barba, 1838, in-8° (avec Roche), (1re représent. th. du Palais-Royal, 25 mai 1838). — XLII. *Un Frère de quinze ans*, coméd.-vaud. 1 acte. Paris, Marchant, 1838, in-8° (avec d'Artois), (1re représent. th. des Variétés, 2 juin 1838). — XLIII. *Les Maris vengés*, coméd.-vaud. 5 act. Paris, Barba, Delloye, Bezou, 1839, in-8° (avec E. Arago et Roche), (1re représ. 5 févr. 1839). — XLIV. *Le Marché de Saint-Pierre*, dr. 5 act. Paris, Marchant, 1839 in-8° (avec Antier), (1re représent. th. de la Gaieté, 20 juillet 1839). — XLV. *Le Cheval de Créqui*, coméd. 2 acte et en 3 part. mêlée de chant. Paris, Mifliez, Tresse, 1839, in-8° (avec L. d'Amboise). (1re représent. th. du Vaudeville, 26 oct. 1839). — XLVI. *L'Honneur d'une femme*, dr. 3 act. Paris, Henriot, Tresse, 1840, in-8° (avec Antier), (1re repr., th. de l'Ambigu, 14 juin 1840). — XLVII. *La Grisette de Bordeaux*, vaud. 1 act. Paris, *les mêmes*, 1840, in-8° (avec Roche), (1re représent. th. des Variétés, 10 août 1840). — XLVIII. *Une journée chez Mazarin*, coméd. 1 acte mêlée de couplets, Paris, *les mêmes*, 1840 in-8° (avec Fulgence et Th. Muret), (1re représent. th. du Palais-Roy. 12 déc. 1840). — XLIX. *Van Bruck, rentier*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, Marchant, 1841, in-8° (avec Fournier). (1re représent. th. du Gymnase, 31 juillet 1841). — L. *Les Filets de Saint-Cloud*, dr. 5 act. Paris Marchant, 1842, in-8° (avec Antier), (1re représent. th. de la Gaieté, 17 févr. 1842). — LI. *Touboulic le cruel*, vaud. 1 acte. Paris, Beck, Tresse, 1843, in-8° (1re représent. th. du Vaudeville, 8 avril 1843). — LII. *La Sainte-Cécile*. opéra-com. 3 act. Paris, Beck, 1844, in-8° (avec Ancelot, musique de Montfort). — LIII. *Un Mystère*, coméd. 2 act. mêlée de couplets. Paris, Beck, Tresse, 1844. in-8° (1re représent. th. du Vaudeville, 6 juillet 1844). — LIV. *La Polka en province*, folie-vaud. 1 acte. Paris, *les mêmes*, 1844, in-8° (avec J. Cordier), (1re représent. th. du Vaudeville, 6 avril 1844). — LV. *La Carotte d'or*, coméd.-vaud. 1 acte. Paris, Mich. Lévy, 1846. in-8° (avec Antier et Mélesville), (1re représent. th. des Variétés, 2 janv. 1846). — LVI. *Juanita* ou *Volte-face*, coméd. 2 act. Paris, *le même*, 1846, in 8° (avec Bayard), (1re représent. th. du Gymnase. 26 mai 1846). — LVII. *Le Chapeau gris, ou les Obstacles*. coméd.-vaud. 1 acte. Paris. Beck, Tresse. 1847, in-8° (avec Ed. Brisebarre), (1re représent. th. du Vaudeville, 15 juillet 1847). — LVIII. *L'Homme qui se cherche*, coméd.-vaud. 1 acte. Paris, Beck, 1847, in-8° (avec Roche), (1re représent. 27 déc. 1846). — LIX. *Un Amant qui ne veut pas être heureux*, vaud. 1 acte. Paris, Giraud et Dagneau, 1850, in-18. (avec Lubize), (1re représent. th. du Gymnase, 14 sept. 1850). — LX. *Les Trois coups de pied*, coméd.-vaud. 2 act. Paris, M. Lévy, 1851, in-18. (avec Lockroy) (1re représent. th. des Variétés, 9 janvier 1851).

DEDELAY-D'AGIER (Claude-Pierre), d'une famille originaire de la Suisse, député, sénateur, comte de l'empire, pair de France, naquit à Romans (Drôme), le 25 déc. 1750. Il entra fort jeune dans les gendarmes de la maison du roi, et quitta quelques années après le service avec le grade de capitaine. Nommé maire de Romans (1788) en remplacement du baron de Gilliers, il assista à l'assemblée des trois ordres tenue à Grenoble au mois de juin de cette année. Les sentiments patriotiques qu'il y manifesta le firent regarder comme un sujet rebelle et il eut l'honneur d'être au nombre des officiers municipaux de notre province, contre lesquels la cour jugea à propos de sévir. Une lettre de cachet fut lancée contre lui, des soldats l'enlevèrent brutalement de son domicile et le conduisirent au fort de Brescou. Cet acte de rigueur fit une grande sensation; les patriotes crièrent au despotisme, mais la captivité du maire de Romans ne fut

pas de longue durée. Au mois de juillet suivant, l'assemblée de Vizille ayant solennellement protesté contre son incarcération, il recouvra la liberté et vint triomphalement reprendre ses fonctions municipales. Peu de temps après, comme pour lui faire oublier ce désagrément, le roi le nomma chevalier de St-Louis. — Il assista ensuite aux états de Romans, où la noblesse le nomma député suppl. aux États-généraux. Entré dans cette assemblée en 1790, après la mort de l'abbé de Dolomieu, il se rangea dans les rangs des patriotes, vota pour l'abolition des ordres religieux, la suppression des dîmes, fut nommé commissaire pour l'aliénation des domaines nationaux, et demanda qu'on ne fît pas peser, en cas de troubles, une trop grande responsabilité sur les officiers municipaux. Mais peu à peu il s'éloigna des discussions politiques, pour se renfermer dans les affaires purement économiques ou administratives dans lesquelles il montra des vues élevées et de grandes connaissances pratiques. Ce fut lui, le premier, qui présenta un tableau absolument neuf et approximatif du revenu *net* et *imposable* de la propriété foncière en France. — Après la session il resta sans emploi, et dans l'obscurité pendant les temps orageux de la révolution. Il ne reparut un instant sur la scène qu'en 1797 et 1798 en qualité de député de la Drôme au Conseil des anciens. — Après le 18 brumaire il entra au corps législatif, puis fut proclamé membre du sénat conservateur, le 19 déc. 1800.

Lors des événements de 1814, Dedelay-d'Agier, alors en congé à Romans, se hâta d'envoyer son adhésion aux actes du sénat. En récompense de cet empressement une ordonnance roy. du 4 juin le nomma pair de France. — Il se trouvait de nouveau à Romans lors du débarquement de l'empereur à Cannes, mais cette fois-ci, jugeant avec raison que des soumissions écrites ne seraient pas suffisantes, il courut à Paris pour expliquer sa conduite. L'empereur voulut bien le croire et le fit entrer dans la Chambre des 100 jours. — Au deuxième retour du roi une nouvelle évolution n'était pas praticable, aussi M. Dedelay fut-il exclu de la Chambre par l'ordonnance du 4 août 1815. Néanmoins, quelques temps après, quand il supposa que le souvenir de sa légèreté politique s'était un peu effacé, il commença d'actives démarches pour rentrer en grâce, et il finit par y réussir; une ordonnance roy. du 21 nov. 1819 le nomma de nouveau pair de France. Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée au Bourg-du-Péage (Drôme) le 4 août 1827. Il ne laissa pas d'enfants.

Le *comte* Dedelay-d'Agier faisait un noble usage de sa fortune. Il a fondé et doté, au Bourg-du-Péage, un hospice, une école gratuite, une distribution de 500 soupes par jour pendant l'hiver, une caisse de secours pour les ouvriers sans travail, etc., etc. Ces actes de bienfaisance l'ont fait vénérer, et rendront longtemps sa mémoire chère à ses concitoyens.

PORTRAIT. *CLAUDE-PIERRE DEDELAY-D'AGIER, maire de Romans.... Grosdel, Beljanbe, sculp.* Buste, prof. G. in-8°. Collection de Déjabin.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Prospectus d'un cours d'hippotomie ou anatomie du cheval, et de pathologie; avec un abrégé d'hippiatrique*. Nancy, Ve Leclerc, 1777, in-8°. — II. *Lettres de M. Serant à M. Dedelay-d'Agier... et réponses de M. Dedelay*, 1788. Voy. l'*Introduction du Moniteur*, p. 230. — III. * *Rapports sur les moyens d'améliorer l'agriculture dans le district de Romans, fait à la société populaire de ce chef-lieu*... (s. l. n. d.) (an III), in-8° de 64 pp. Le nom de l'auteur se lit dans un extrait du registre des délébrations du Directoire du district de Romans, inséré à la fin de cet opuscule.

IV. *Rapport fait au nom du Comité pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclés. sur les ventes de ces biens.* (Impr. Nat.) in-8°, 16 pp. Ce rapport a été reproduit dans le recueil suiv. : *Décret rendu le 11 mai 1790... sur la vente des domaines nationaux, précédé d'un rapport fait à l'Assemblée nationale, par M. Dedelay-d'Agier*... Paris, Impr. Nat. 1790, in-8°, 33 pp. — V. *Opinion sur l'impôt en général, prononcée à la séance du 16 sept. 1790.* (Impr. Nat.) in-8°, 36 pp. — VI. *Opinion sur le projet de décret du Comité de l'imposition sur la contribution foncière.* (5 oct. 1790). (Impr. Nat.) in-8°, 31 pp. — VII. *Seconde opinion sur la définition du revenu net imposable d'une propriété foncière* (11 oct. 1790). (Impr. Nat.) in-8°, 16 pp. — VIII. *Quatrième opinion sur l'organisation de l'impôt.* Paris, Impr. Nat. 1791, in-8°, 45 pp.

IX. *Instruction sur les bases d'une législation sur les grains, adoptée par l'assemblée générale des sociétés populaires du Midi, réunies à Marseille.... Présentée au nom de son comité des treize, le 9 oct.*

1793, l'an II de la répub. et le dernier des tyrans, par Pierre Dedelay, rapporteur et président. Marseille, imp. Mossy, 1793, in-8°, de 24 p.

X. *Réponse de M. Dedelay, membre du Comité central de la guerre, à M. Servan, ministre de ce département, sur la dénonciation faite par M. Delafosse, artiste vétérinaire, employé dans les remontes générales de l'armée* (6 juin de l'an IV). (Impr. nat.) In-8°, 20 pp.

XI. *Opinion sur la résolution relative aux fonds nécessaires pour les dépenses de l'an VI, et le remboursement des deux tiers de la dette publ.* (8 vendém. an VI). (Impr. nat.) In-8°, 35 pp. — XI. *Motion d'ordre sur l'ordre à établir dans la discussion des parties civile, administrative et fiscale du Code hypothécaire* (2 prair. an VI. Imp. nat.). In-8°, 18 pp. — XII *Opinion sur la publicité et la spécialité de l'hypothèque* (25 prair. an VI). (Impr. nat.) In-8°, 11 p.

XII. *Chambre des pairs. Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse* (27 août 1814). (Impr. Didot.) In-8°, 19 pp.

DELACROIX (Nicolas), député de la Drôme, écrivain, est né à Montblainville (Meuse), le 11 déc. 1785 (1). Quoiqu'il ne soit pas né dans notre province, les fonctions publiques qu'il y a remplies, et surtout le beau travail dont il a doté le département de la Drôme, lui méritent une place dans ce livre. — A peine sorti de l'Ecole centrale, où il avait fait ses études, Delacroix fut nommé (août 1802) chef des bureaux de la sous-préfect. de Nyons (Drôme), alors occupée par un frère du conventionnel Pons de Verdun. En 1810, le m^is Descorches de Ste-Croix, préfet du département, qui avait su apprécier son aptitude pour les affaires, l'appela dans ses bureaux, d'abord en qualité de chef de div., puis en celle de secrétaire intime. Il y resta pendant toute la durée de l'empire, et ce fut lui qui rédigea seul toute la correspondance dans les moments les plus difficiles où ce département se trouva placé, notamment pendant l'invasion étrangère et lors des opérations milit. du duc d'Angoulême. — Nommé député de la Drôme en mai 1815, il siégea dans les rangs des patriotes, et signa la protestation du 8 juillet, après s'être vu refuser l'entrée du palais Bourbon par les baïonnettes étrangères. De retour à Valence, il acheta une étude d'avoué et s'occupa en même temps d'un grand travail sur la statistique et l'histoire d'un département devenu pour lui une seconde patrie. Son ouvrage, publié en 1817, lui valut les plus honorables suffrages et, peu d'années après, les Valentinois qui le regardaient désormais comme un enfant de leur cité, l'appelèrent dans le conseil municipal; puis, en souvenir de sa conduite patriotique en 1815, ils l'élurent maire le 2 sept. 1830. L'année suiv., il fut nommé membre du conseil général, offic. de la Lég.-d'Honn.; enfin, de 1840 à 1841, les électeurs du 1er arrondissement de la Drôme l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il siégea constamment dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. — Il est mort à Valence le 7 juillet 1843.

En 1835, Delacroix publia une 2e édition considérablement augmentée de sa *Statistique de la Drôme*, qui obtint la médaille d'or Montyon au concours de 1835, et une médaille d'honneur de la Soc. française de statistique universelle. Elle lui valut d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et polit. et de la Soc. des antiq. de France. Malgré quelques erreurs, inévitables dans un aussi vaste travail, et des opinions dont les archéologues peuvent contester la valeur, cet ouvrage est assurément l'un des monuments les plus remarquables qui aient été publiés jusqu'à ce jour sur la statistique de la France.

Bibliographie. — I.* *Précis d'un mémoire de la ville de Nyons, chef-lieu d'un des Arrondissements de sous-préfecture et du Tribunal de première instance du département de la Drôme.* (Valence, impr. Montal, déc. 1815), in-4° de 14 pp. Ce mémoire est destiné à repousser les prétentions de la ville du Buis, qui sollicitait alors la translation du Tribunal. Il ne porte pas de nom d'auteur, mais je l'attribue à M. Delacroix, parce que j'en ai vu le mss. original écrit de sa main. — II. *Essai sur la statisque, l'histoire et les antiquités du département de la Drôme.* Valence, impr. Montal, 1817, in-8° de *ix* et 493 pp. avec 1 carte. Il avait paru un *prospectus* (s. l. ni d.) (Valence, impr. Montal), in-8°, de 8 pp. — Un rapport fait sur cet ouvrage par A. Thiébaut-de-Berneaud et inséré dans la *Bibliothèque physico-économique* d'oct. 1818, a été réimpr. séparément. (Valence, Montal), in-8°, 4 pp. — III. * *Notice*

(1) Colomb de Batines le fait naître à Montblainville (Drôme). Il n'y a pas de Montblainville dans ce département.

biographique pour M. Rigaud-de-Lisle (Louis-Michel), né à Crest, ancien membre du conseil général du département .... (Valence, impr. Marc-Aurel), in-8°, 4 pp. Cette notice fut publiée pour les élections de 1820. — IV. *Discours adressé à M. le baron de Talleyrand, conseiller d'État, préfet du département de la Drôme, au nom de MM. les avoués de Valence... le 20 avril 1830* (impr. Borel), in-8°, 3 pp. Le *Journal de la Drôme* ayant critiqué une partie de ce discours, M. Delacroix répondit par l'opuscule suiv. : — V. *Valence, le 24 avril 1830. Au rédacteur du Journal de la Drôme.* (Impr. Borel), in-8°, 4 pp.—VI. *Notice biographique sur M J.-M. Raymond de Saint-Vallier.* (Valence, impr. Borel), in-8°, 7 pp. C'est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, t. I, pp. 340-48. — VII. *Discours prononcé par M. Delacroix, maire de Valence, le jour de son installation (15 août 1837).*(Valence, impr. Marc-Aurel), in-8°, de 2 ff. — VIII. *Statistique du département de la Drôme. Nouvelle édition.* Valence, Borel ; Paris, Didot, 1835, in-4°, de XII et 696 pp. avec carte et vues lith. Il avait été publié un prospectus, suivi d'une circulaire du préfet. (Valence, impr. Borel) in-4°, 4 pp. - Parmi les nombreux art. auquels cet ouvrage a donné lieu, je citerai les suivants : art. critique par J. Ollivier, dans la *Fr. litt.* de Ch. Molo, N° de nov. 1836, reprod. dans la *Revue du Dauphiné*, t. I.- *Rapport... lu à l'Académie des sciences, par M. Costaz*, in-4°, 4 pp. - *Rapport... fait à la Soc. de statistique univers., par M. Julien de Paris.* Paris, impr. Belin, 1836, in-4°, de 14 colonn. — IX. *Discours prononcé... dans la séance solennelle tenue le 10 sept. 1839, pour la distribution des récompenses de l'exposition de l'industrie départementale* (de la Drôme). (Valence, impr. Marc-Aurel), in-4°, de 7 pp.

Il a donné une notice sur le village de *Clansayes* (Drôme) à l'*Album du Dauphiné*, t. I.— On a encore de lui un assez grand nombre de circulaires et professions de foi élect. et quelques discours prononcés à la Chambre des députés, mais qui ne se rattachent pas à l'hist. de notre province.

DELAYE (**Marguerite**), femme de Montelimar, qui, lors du siége de cette ville par l'amiral de Coligny, au mois de mai 1570, se fit remarquer par son courage et contribua puissamment à repousser les protestants. Les consuls, au nom de la reconnaissance de la cité, firent élever un trophée à sa gloire sur le rempart qui avait été le théâtre de ses exploits. On lit dans le *Dict. des Gaules*, par Expilly (V° Montelimart, p. 840) : « On y voit encore aujourd'hui (1766) sa statue, mais on ne peut déchiffrer l'inscription qu'on y avait mise au bas. Ce monument a d'ailleurs été fort altéré par les injures du temps et les guerres. » — Chorier et la plupart de nos historiens n'ont pas parlé de cette héroïne.

DELISLE DE LA DREVETIÈRE (**Louis-François**), poëte et auteur dramatique, naquit à Suze-la-Rousse (Drôme), d'une famille noble originaire du Périgord. Après avoir fait une partie de ses études en Dauphiné, il vint les achever à Paris, et commença ensuite un cours de droit dans le but de suivre la carrière du barreau. Mais son goût pour le plaisir et la littérature le dégoûtèrent bien vite du droit; il fréquenta plus assidûment le théâtre que l'école, et son père, dont la fortune était très-médiocre, ne pouvant plus le soutenir à Paris, finit par l'abandonner. Forcé alors de subvenir lui-même à ses besoins, le jeune Delisle se mit à travailler pour le Th.-Ital., qui dès 1718 jouait des pièces françaises. Ses débuts furent heureux : en 1721, il donna *Arlequin sauvage*, et, en 1722, *Timon le Misanthrope*, deux comédies, ses chefs-d'œuvre, dirigées contre les usages et les conventions des sociétés modernes, qui obtinrent un grand succès. Quelques autres pièces jouées de 1723 à 1737 au même théâtre, et dont la plupart réussirent, lui acquirent dans le temps une fort brillante réputation. — Cet auteur mourut à Paris le 25 novembre 1756. Il paraît avoir mené une vie assez obscure : son caractère sombre et mélancolique l'avait rendu misanthrope. Aujourd'hui que les arlequinades sont passées de mode, on l'a entièrement oublié, mais ses ouvrages, dont la portée est toujours sérieuse et des plus élevées, lui méritaient assurément un meilleur sort. *Arlequin sauvage* et *Timon le misanthrope* méritent d'être lus.

Bibliographie. — I. *Arlequin sauvage, comédie en prose et en trois actes.* Paris, Hochereau, 1722, in-8°. = *Nouv. édit.*, Avignon, L. Chambeau, 1773, in-8° de 47 pp.= Autre édit. : Paris, 1783, in-12 de *vj* et 86 pp. (Fait partie de la *Petite Bibliothèque des Théâtres.*) = Réimpr. dans le n° X ci-apr.· Cette pièce, jouée pour la première fois sur le Théâtre-

Italien le 17 juin 1721 et reprise le 18 juin 1723, eut dans le temps un succès prodigieux. Deux artistes célèbres, Thomassin et Carlin, y remplirent le rôle d'Arlequin. — II*. *Timon le Misanthrope, coméd. en 3 actes* (en prose), *par le sieur D****. Paris, Hochereau, 1722, in-8°. = Autre éd. : *Ibid.*, 1739, in-8°. = Autre : Amsterdam, H. Duhauset, 1723, in-8°. = Autre : Paris, 1783, in-12 de VI et 92 p. (Fait part. de la *Petite Biblioth. des Théâtres*.) - Cette pièce, dont le sujet est emprunté à un dialogue de Lucien, fut jouée pour la première fois au Théâtre-Italien, le 2 janv. 1722, et reprise plusieurs fois depuis. Elle a donné lieu à l'opuscule ci-après : * *Réflexions d'un Allemand sur Timon le Misanthrope*. Paris, Ve Mongé, 1722, in-8°. — III. *Le faucon et les oies de Boccace, comédie en 3 actes avec un prologue* (en prose, le divertissement de la fin en vers). Paris, F. Flahault, 1725, in-12. = Autre éd. : Paris, 1783, in-12 de *x* et 90 pp. (Fait partie de la *Petite Bibliot. des Théâtres*). Réimpr. dans le no x ci-apr. - Cette pièce fut jouée pour la première fois sur le Théâtre-Italien le 6 févr. 1725. — IV. *Danaus, tragi-comédie, avec trois intermèdes*. Paris, 1784, in-12 de *ij* et 60 pp. (Fait partie de la *Petite Biblioth. des Théâtres*.) - Cette pièce dont Mouret composa la musique, fut jouée pour la première fois au Théâtre-Italien le 21 janvier 1732.) Voy. le *Mercure* de mars 1732.) — V. *Le valet auteur, comédie en 3 actes et en vers libres*. Paris, 1784, in-12 de IV et 80 pp. (Fait partie de la *Petite Bib. des Théâtres*). - Cette pièce fut jouée pour la 1re fois sur le Théâtre-Italien le 2 août 1738. — VI. *Essai sur l'amour-propre, poëme où l'on démontre que l'amour-propre est, en nous, le mobile des vertus ou des vices, selon qu'il est bien ou mal entendu, et que les vrais intérêts de la vie, et tout notre bonheur consistent à sçavoir le rectifier. Par M. de La Drevetière; sieur de Lisle*. Paris, Prault, M.DCC.XXXVIII, in-8° de viij et 52 pp. — VII. *Qu'a-t-il? qu'a-t-elle? ou la République des oyseaux, Alexandre ressuscité et autres fables et contes allégoriques*. Paris, Prault... 1739, in-8°, 65 pp. — VIII. *Poésies diverses, sçavoir : épître aux beaux esprits, la Gazette poétique, le Voyage de l'Amour-Propre dans l'isle de la Fortune, épître à Eucharis et autres*. Paris, Prault... 1739, in-8°, 37 pp. Ces deux recueils sont rares (Bib. Imp.). — IX. *Arlequin sauvage* et *le Faucon* ont été réimpr. à la fin du 2e vol. du *Théâtre de Philippe Néricault Destouches*. La Haye, 1725, 2 vol. in-12.

X. Les pièces imprimées pour la Petite Biblioth. des Théâtres ont été réunies en un recueil factice avec ce titre : *Chef-d'œuvre de La Drevetière de l'Isle*. Paris, au bureau de la Petite Bibliothèque des Théâtres, M.DCC.LXXXIII, in-12. Ce recueil est précédé de 16 pp., contenant la vie de l'auteur et le catalogue raisonné de ses pièces.

XI. Delisle est encore auteur de pièces qui n'ont pas été imprimées et dont les copies mss. se trouvent fort difficilement. Ce sont : *Arlequin au banquet des sept Sages*, comédie en 3 actes et en prose, avec un prologue et 3 divertissements. Elle fut jouée au Théâtre-Italien le 15 janvier 1723 et n'eut aucun succès. — *Le Banquet ridicule*, en un acte et en prose. C'est la parodie de la pièce précédente faite par l'auteur lui-même. Elle fut représentée au Théâtre-Italien, le 3 févr. 1723, mais sans plus de succès. — *Les Caprices du cœur et de l'esprit*, comédie en prose et en 3 actes avec divertissements (musique de Blaise), représentée pour la première fois au Théâtre-Italien le 25 juin 1739. Elle fut très-applaudie. — *Abdilly, roi de Grenade*, tragi-coméd. en 3 act. et en prose (avec Mlle Riccoboni), donnée au Théâtre-Italien le 19 décembre 1729. Elle n'eut qu'une représentation.

DELORME (Thomas), avocat au parlement de Grenoble, poëte, naquit à La Côte-Saint-André, vers 1642. — Le peu de renseignements que l'on possède sur sa vie se tirent en grande partie de ses ouvrages. Il appartenait à une famille de médecins et d'apothicaires habiles. Il perdit son père étant encore au berceau et n'eut pas, à ce qu'il prétend, grand sujet de se louer des personnes chargées de son éducation et de l'administration de ses biens. Il fit ses études au collége de Vienne. En 1657, il était en rhétorique, et quoique fort jeune encore, il versifiait déjà : on trouve dans son *Recueil mêlé* l'anagramme du P. Ménestrier, son professeur, qu'il composa à cette époque. Boissat, qui exerçait une sorte de patronage sur tous les beaux esprits du Dauphiné, vit avec plaisir ses premiers essais; il l'encouragea, lui donna des leçons de poésie, et ce fut son habile main, dit Chorier (1), qui conduisit le jeune écolier dans le sanctuaire des Muses. - Ses études terminées, Delorme servit probablement quelque

(1) *Boessatii Vita*, p. 253.

temps, car il cite dans sa *Muse nouvelle* des stances « que ie fis, dit-il, estant dans une garnison en Flandres. » De retour en Dauphiné, il prit le grade de licencié en droit à l'Université de Valence, puis se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble. Chorier, qui vint se fixer dans cette ville en 1659, nous apprend dans ses *Adversaria* que notre poëte y était déjà à cette époque. Il devint ensuite juge seigneurial du marquisat d'Ornacieux, et mourut à Grenoble sous-doyen des avocats, en 1724.

L'abbé d'Artigny raconte l'anecdote suivante à propos des gros mots que Richelet dit des Dauphinois en plusieurs endroits de son Dictionnaire : « En 1678, Richelet vint à Grenoble avec un de ses parents qui avoit un procès au parlement. Il se tenoit alors des assemblées de gens d'esprit chez le celèbre président Salvaing de Boissieu ; on s'y amusoit en vers ainsi qu'en prose. Richelet y fut admis d'une manière très-gracieuse. Un jour on proposa des bouts-rimés, et Thomas Delorme les remplit, ce que firent aussi plusieurs de ses compatriotes. Richelet voulut s'ériger en censeur, et il tourna les bouts-rimés contre Delorme. Celui-ci ne manqua pas de répliquer. Richelet revint à la charge et l'attaqua en lui reprochant sa patrie comme une espèce de crime. Delorme ne voulut pas s'engager plus avant par écrit ; mais il représenta à quelques-uns de l'assemblée qu'ils étoient outragés aussi bien que lui par Richelet, et qu'il ne s'agissoit plus d'une dispute seulement poétique. Ils maltraitèrent Richelet qui, n'étant point d'humeur de se venger autrement que par la plume, dit dans la suite tout le mal qu'il put des Dauphinois en général et du poëte Delorme en particulier. » (D'Artigny, *Nouv. Mém. d'hist., de critique et de litt.*, t. VI, pp. 101-2.)

Bibliographie. — I. *La Mvse novvelle, ov les Agréables divertissements du Parnasse*, Lyon, Benoist Coral, M DC.LXV, in-12 de 12 ff. prélim. non chiffr., 269 pp. et 16 pp. non chiffr. pour la table. (Bib. de Grenoble.) C'est un recueil de vers composés par Delorme dans sa jeunesse. Sa versification est facile, naturelle et souvent ne manque pas de grâce. Plusieurs de ses pièces se lisent avec plaisir, entre autres le portrait de sa personne, qui est la première du recueil. Quelques critiques ayant attaqué la *Muse nouvelle*, Delorme la défendit par l'ouvrage suivant : II. *Apologie de la Muse nouvelle à Alcandre*. Lyon, 1667, in-12.

IV. *Recueil mêlé sur toutes sortes de sujets*, in-4°. C'est un ms. de notre auteur que possède la bib. pub. de Grenoble.

DELORME (Thomas-Claude), archéologue distingué, né à Vienne (Isère), le 6 avril 1787, fit ses études au collége de cette ville, et vint ensuite à Paris, où il suivit les cours de la Faculté de droit pendant les années 1807, 1808 et 1809. De retour à Vienne, il prit place au barreau et plaida même quelques causes, mais bientôt, entraîné par une passion irrésistible, il abandonna cette carrière pour s'adonner tout entier à l'archéologie. A l'abri des préoccupations de la vie matérielle, il s'enfonça dans la retraite, dans de douces études, au milieu des vieux livres, et se mit à explorer les ruines de la cité viennoise, à rechercher les inscriptions, les médailles, les morceaux de sculpture et d'architecture échappés aux ravages du temps ou au marteau de l'ignorance. Il se fit le continuateur de l'œuvre d'un savant modeste, Pierre Schneyder, qui consacra sa fortune et sa vie à décrire et conserver les précieux débris de Vienne antique. Comme lui, il ne connaissait pas de bornes à son courage pour défendre la destruction d'un monument, pour en empêcher l'avilissement par un contact profane ; comme lui il ne se laissait vaincre par aucune difficulté pour en assurer la conservation. — Nommé bibliothécaire et en même temps conservateur du Musée de Vienne, après la retraite de M. Chavernod (24 janvier 1827), il fit de ce Musée l'objet de toutes ses pensées : son administration diligente et passionnée en doubla les richesses, et le rendit l'un des plus curieux du midi de la France. Son amour pour l'antiquité ne s'arrêtait pas aux stériles contemplations du collectionneur ; la moindre parcelle exhumée de ce sol qui recèle tant de nobles reliques était pour lui l'occasion d'écrire une page pleine d'érudition. Les questions d'archéol. qu'il a élucidées sont considérables ; nous nous bornerons à rappeler que ses savantes conjectures ont fait connaître la véritable destination de l'*aiguille* de Vienne, de ce singulier monument qui depuis si longtemps faisait le désespoir des archéologues.

La vie de M. Delorme s'est écoulée dans ces sérieuses études. Il attendait avec impatience le jour où il lui serait

permis d'arranger et d'ordonner les précieuses antiquités confiées à sa garde dans le temple d'Auguste et de Livie restauré d'après ses doctes renseignements, mais la mort ne le laissa pas jouir de cette douce satisfaction : bien plus, il eut la douleur de voir l'incendie consumer en 1855 les livres de la Bibliothèque publique. Il succomba le 20 février 1856 à une maladie dont il avait été frappé depuis quelques mois, laissant à Vienne un vide bien difficile à remplir. Un nombreux cortége l'accompagna à sa dernière demeure ; le bâtonnier de l'ordre des avocats, le directeur de l'école des Beaux-Arts, rappelèrent sur sa tombe les nombreux services qu'il avait rendus, et l'un des esprits les plus distingués du Dauphiné, M. de Terrebasse, vint confirmer par l'autorité de sa parole les éloges dont cet homme honorable était l'objet. — (Voyez une notice nécrologique, par M. Victor Teste, dans le *Moniteur Viennois*, nº du 22 fév. 1856, et le Récit de ses obsèques dans le *Journal de Vienne*, nº du 24 fév. 1856).

On a de lui : I. *Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne pendant les mois de mai, juin et juillet 1838*. Vienne, impr. Berthier, 1842, in-8º, 63 pp. — II. *Observations sur la nécessité d'isoler le temple d'Auguste et de Livie et d'agrandir la place de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne*. Vienne, impr. Gemelas, 1841, in-8º, 8 pp. — III. *Description du Musée de Vienne (Isère), précédée de recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie*. Vienne, Girard, 1841, in-8º de 4 ff. et 316 pp. avec 9 pl. Les *Recherches historiques* avaient déjà paru en 1837 et 1839 dans la *Revue de Vienne*, t. I et II. — IV. *Premier rapport sur les fouilles exécutées à Vienne en 1842*... (Impr. Berthier, à Vienne), in-8º, 15 pp. — V. *Rapport sur le déplacement du tombeau d'Etienne de Poisieu, lu devant la commission des beaux-arts de Vienne (Isère), le 8 février 1843*. Vienne, impr. Roure, 1844, in-8º de 38 pp. et 1 pl. — VI. *Histoire des Allobroges, par Aymar du Rivail. - Pierre Schneyder*. - Vienne, impr. Roure, 1848, in-8º de 2 ff., 32 et 52 pp. Ces deux notices avaient paru dans le *Journal de Vienne*, nºs des 15 mars et 7 juin 1845, 24 avril, 8, 15 et 22 mai, 5 et 19 juin, 3 et 24 juillet 1847. — VII. *L'aiguille de Vienne, recherches archéologiques sur ce monument. Nouvelle édition*. Vienne, imprim. Roure, 1853, in-8º de 39 pp. Réimpression, sans changements, d'une notice publiée en 1839 dans le t. II de la *Revue de Vienne*. L'opinion de l'auteur est que ce curieux monument servait à décorer la *spina* d'un cirque. Ses conjectures se sont ensuite vérifiées lors des fouilles qui, en..., mirent au jour cette *spina* elle même.

M. Delorme a fourni de nombreux articles d'histoire et d'archéologie à plusieurs journaux et publications périodiques, notamment à la *Revue de Vienne*. L'importance de ces derniers nous engage à en donner ici la liste complète.

TOME Iᵉʳ. *Bibliothèque et Musée de Vienne. Origine de cet établissement* (pp. 10-17). — *Le temple d'Auguste et de Livie* (pp. 55 et 65, 81-92). — *Antiquités* (pp. 105-107). (Notice sur des médailles découvertes près de Vienne, en avr. 1847). — *Le quai du Rhône* (pp. 120-125). — *Archéologie* (pp. 153-160) (Notice sur diverses antiquités découvertes près de Sainte-Colombe.) — *Archéologie. Inscription antique rétablie. Vin poissé des anciens Viennois* (pp. 194-203). — *Travaux publics* (pp. 235-90). (Notice sur les monuments historiques de Vienne.) — *Archéologie* (pp. 337-44). (Notice sur une inscript. antique du musée de Vienne.) — *Archéologie chrétienne. Saint-Julien et Saint-Ferréol* (pp. 4:8-15) — *Des mosaïques antiques de Vienne* (p. 428-43).

TOME II. *Inscription chrétienne existant à Saint-Jean de Bournay* (pp. 30-34). — *Temple d'Auguste et de Livie*. Suite (pp. 40-49, 87-107, 209-26, 281-97). — *L'aiguille de Vienne* (pp. 449-71), avec 1 pl.

TOME III. *Archéologie. Inscriptions découvertes à Vienne* (pp. 111-23) — *Découverte importante d'un manuscrit relatif à Vienne* (pp. 124-26). C'est le ms. de Charvet intitulé : *Fastes de la ville de Vienne*, dont il a été parlé ci devant pp. 224-25. — *Archéologie. Epitaphe du roi Conrad* (pp. 162-68). — *Eglise de St. Sévère*, a Vienne (pp. 270-81).

DERODON (DAVID), professeur de philosophie, l'un des plus habiles dialecticiens protestants du XVIIᵉ s., naquit à Die (1) vers 1600. Après avoir terminé ses études, il professa la philosophie à l'Académie de sa ville natale, puis adjura en 1631. Quelques années après, étant rentré dans le sein de l'Église protestante, il obtint la chaire de philosophie au collége de Nîmes d'où il passa, vers la fin de 1655, à celui

(1) Dans le recueil des Thèses de l'Académie de Sédan où il fit ses études, on le qualifie de *Diensis*.

d'Orange (1). Dans ces deux villes Derodon s'attira par la hardiesse de ses opinions l'animosité et les poursuites des jésuites. Son traité *de Supposit.*, publié à Orange en 1645, fut attaqué par eux comme peu révérencieux envers les mystères du christianisme et contenant la défense de Nestorius contre St Cyrille. Condamné par le parlement de Toulouse, le livre fut brûlé en 1658. Quelque temps avant cette condamnation, le consistoire de Nîmes sur l'accusation d'un étudiant, nommé Jean Bon, avait eu à examiner ses opinions sur la question de savoir si la conservation des êtres était une création nouvelle. Il fut absous et son accusateur vivement censuré (1657) mais son *Tombeau de la messe* vint enfin donner à ses ennemis les moyens de se débarrasser de lui. Sur les poursuites de l'évêque de Nîmes, un arrêt du conseil du 29 janvier 1663 le condamna à un bannissement perpétuel. Il se réfugia alors à Genève, où le conseil lui donna, dit-on, une chaire de philosophie. C'est là qu'il est mort en 1664, d'après Sénebier, dont le témoignage, comme le fait remarquer avec raison la *France protest.*, est en cette circonstance bien préférable à celui de G. Allard, qui le fait mourir vers 1670. — (Voy. la *France protest.* de MM. Haag, et l'*Hist. litt. de Genève*, par Sénebier.)

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Quatre raisons pour lesquelles on doit quitter la religion prétendue réformée*. Paris. 1631, in-8°. Ouvrage rare qui, d'après la *Fr. protest.*, paraît avoir été réimprimé sous ce titre : *Quatre raisons qui traitent de l'eucharistie, du purgatoire, du péché originel et de la prédestination*, (s. n. de l.) 1662, in-8°. — II.* *Disputatio de supposito, in qua plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam orthodoxo, et de Cyrillo Alexandrino, aliisque Ephesi in synodum coactis, tanquam hæreticis demonstrantur, ut solæ Scripturæ infallibilitas asseratur*. Francofurti (Orange), 1645, in-8°. (Bib. de Grenoble.) Cet ouvrage a été condamné au feu par arrêt du parlement de Toulouse, en 1648. - On l'a attribué à un écrivain protest. nommé Gilles Gaillard. — III. *Le tombeau de la messe*, Genève, P. Aubert, M. DC. LIV., in-8°, de 120 pp. = Autres éd., *Ibid.*, 1559 et 1662, in-8°. = Autre, Amsterdam, 1682, in-12. = Trad. en anglais. Londres, 1673, in-8°.- Cet ouvrage fut condamné au feu, par arrêt du Conseil du 29 janv. 1663. (Voy. ci-après § II, n° II.) — IV. *Dispute de l'Eucharistie*, Genève, P. Aubert, 1655, in-8°, de 7 ff. prélim., 458 pp. et 10 ff. = Autre éd., *Ibid.*, 1665, in-8°. — V. *Apologie* (s. l. ni d.), in-4°. - C'est une réponse aux attaques dirigées contre lui en 1657, par *Jean Bon*, étudiant de Nîmes, sur la conservation des êtres créés. — VI. *L'athéisme convaincu, ou la Lumière de la religion opposée aux erreurs de l'impiété*. Orange et Paris, 1659, in-8° (1re part.). = Genève, 1665, in-8° (les deux part.). = Trad. en anglais par J. Bonhomme, London, 1679, in-8°. = Le catalogue de la Bib. pub. de Genève en indique une éd. d'Orange, 1647, in-12 (*Fr. protest.*). — VII. *Metaphysica*. Arausioni, 1659, in-4°. — VIII. *Logica restituta*, Genève, 1659, in-4°. (Bib. de Grenoble.) — IX. *Disputatio de atomis*. Nemausi, 1661, in-8°. = *Editio altera, auctior et emendatior*. Genevæ, de Tournes, 1662, in-8°. (Bib. Imp.) = Réimpr. avec le n° XIII.- Dans cet ouvrage, Derodon adopte les opinions de Gassendi sur les atomes. — X. *De existentia Dei*, 1661, in-4°. — XI. *Disputatio de Ente reali*. Nemausi, 1662, in-8°. — XII. *Dispute de la messe, ou discours sur ces paroles : Cecy est mon corps*. Genève, P Aubert, 1662, in-8° = *La Fr. protest.* cite une édit. de Nîmes, 1662, in-8°. — XIII. *Disputatio de libertate*. Genève, S. de Tournes, 1662, in-8°. (B. Imp.) = Réimpr. avec le traité *de Atomis* (n° IX), Nemausi, 1662, in-8° de 157 et 72 ff. Les 2 traités ont chacun un titre et une pagination séparés. Rare. — XIV. *Compendium Logicæ*. Genevæ, Ant. et Sam. de Tournes, 1663, in-8°, (Bib. Imp.) — XV. *Discours contre l'astrologie judiciaire*. Genève, 1663, in 8°. — XVI. *Philosophiæ contractæ pars I quæ est Logica*. Genève, 1663, in-4°. (B. de Grenoble.) = Autre éd. sous ce titre : *Philosophia contracta*. Genevæ, 1681, in-4°, — XVII. *Opera philosophica*. Genevæ, 1664, in-4° = Autre éd., *Ibid.*, 1669, in-4°. = Debure (*Bibliog. Instruct.*, n° 1296), en indique une éd. de Genève, 1668, 2 vol. in-4°. — XVIII. *Les inconstans*. Genève, 1671, in-8°.

On lui a attribué, par erreur, *La*

(1) Quelques biographes placent son professorat d'Orange avant celui de Nîmes, mais c'est une erreur : il suffit, pour s'en convaincre, de lire les titres de son *Tombeau de la Messe* et de sa *Dispute de l'Eucharistie*. Sur le premier, publié en 1654, il prend le titre de *professeur en philosophie au collège de Nismes*, et sur le deuxième, publié en 1655, celui de *professeur en philosophie à Orange*.

messe trouvée dans l'Evangile. (1647, in-8°.) C'est un ouvrage de Luc Jansse.

§ II.

ÉCRITS RELATIFS A DERODON.

I. *De conversione ad fidem catholicam duorum virorum illustrium, videlicet Jacobi Stephani et Davidis Rhodon., per R. P. Athanasium Molé, capucinum.* Parisiis, 1685, in-8°. — II. *Arrest du conseil d'Estat qui ordonne que le libelle intitulé,* Le tombeau de la messe, *sera bruslé, dans la ville de Nismes, par l'Exécuteur de la haute Iustice, et bannit hors du Royaume le nomme David Rodon, auteur dudit Libelle; et les imprimeurs qui l'ont imprimé dans Paris bannis de la dite ville pour dix ans, auec une amande de mille liures.* Paris, Ant. Vitré, M. DC. LXIII, in-12. de 7 pp. (Bib. St-Genev. D. 7591.)

DESERRET. — Voy. SERRET (DE).

DESESSARTS. — Voy. FABRE DÉSESSARTS.

DES VIEUX (JEAN), seigneur de Brion, fut l'un des premiers gentilshommes du Dauphiné qui prirent les armes pour la cause protestante. Au commencement de mai 1562, il suivit le baron des Adrets à Lyon, et en reçut peu de jours après la mission de se rendre à Grenoble. Le 9 du même mois, il se présenta au conseil de cette ville où il exposa : « qu'il avait charge par « M. Des Adrets, pour les affaires du « roy, repos public et défense de la « présente cité, » exhibant à cet effet « sa commission en forme de patente « en papier, scellée en forme, signée « Des Adrets, datée de Lyon du 6 mai, « et par laquelle il estoit mandé en « ceste ville par son commandement et « pour avoir l'œil et regard sur les « soldars en garnison pour ledit ser« vice a ce qu'ils ne fassent aucun dé« sordre (1). » Le 13 mai 1562 Des Adrets lui donna le gouvernement de Grenoble ainsi que de tout le Graisivaudan, mais il ne le conserva pas longtemps. Maugiron qui venait d'être nommé lieutenant-général en Dauphiné (2 mai), se présenta devant la ville (14 juin), demandant à y entrer pour faire *entériner*, disait-il, ses lettres de provisions. Il était accompagné de 14 à 1,500 hommes d'infanterie et d'environ 200 chevaux. Des Vieux n'ayant à lui opposer que deux compagnies commandées par les capitaines Coet et Lacoche, se décida à capituler, et, le même jour, Maugiron fit une entrée triomphale. — A dater de cette époque, son nom ne reparaît plus, que je sache, dans les histoires de nos discordes civiles. Quelques jours après (26 juin), lorsque le baron Des Adrets revint à Grenoble, ce fut le conseiller Ponnat qui lui succéda dans son commandement. Il est nommé dans les relations contemporaines, le capitaine BRION (2).

La famille DES VIEUX s'éteignit dans la deuxième moitié du XVIIe siècle (3), et ses biens passèrent dans celle d'*Armand*.

DEVIE (ALEXANDRE-RAYMOND), évêque de Belley (Ain), écrivain ascétique, naquit à Montélimar, le 22 janvier 1767. Il fit ses études au petit séminaire de Saint-Andéol (Ardèche) où il fut ensuite supérieur et professeur de philosophie jusqu'en 1790. Après la restauration du culte catholique, il remplit quelque temps les fonctions de vicaire général du diocèse de Valence, et fut sacré évêque de Belley le 25 juin 1823. Ce prélat se mêla activement à la croisade contre l'Université : il est le premier, dit-on, qui ait appelé les établissements universitaires des écoles de pestilence. Il publia à ce sujet plusieurs mandements et des feuilletons dans le journal *l'Univers*. Il est mort à Belley, le 25 juillet 1852. On lui doit quelques écrits ascétiques dont voici une liste plus exacte, je crois, que toutes celles publiées jusqu'à ce jour.

BIBLIOGRAPHIE — I.* *Tableau abrégé des principaux devoirs d'un prêtre, en forme de règlement et d'examen...* Onzième éd. Lyon, Pélagaud, 1852, in-18 de viij et 240 p. La 1re éd., que je n'ai pas vue, a paru en 1814, sous le titre de *Répertoire*. — II.* *Pieux souvenir des âmes du Purgatoire pendant l'octave des morts et les premiers lundis de chaque mois*, par Mgr. l'évêque de Belley. Lyon, Rusand, 1834, in-18 de x et 203 pp. = Souvent réimpr. La 16e éd. est de Lyon, Pelagaud, 1853, in-18 de XII et 392 pp. Il y a un nouveau titre pour cette éd. portant la date de 1854. — III.* *Divers Essais pour enseigner les vérités fondamentales de la religion aux personnes qui ne peuvent pas apprendre la lettre du Catéchisme.* Lyon,

(1) Registre des conclus. de l'hôtel-de-ville de Grenoble (*Annuaire de l'Isère*, 1842, p. 10).

(2) On trouve quelques détails sur les actes de ce capitaine huguenot comme gouverneur de Grenoble, dans l'*Annuaire de l'Isère* précité, pp 10 et suiv.

(3) G. Allard, *Vie de François de Beaumont*, pp. 3, 8, 39.

Pélagaud et Lesne; Bourg, Brottier, 1838, in-12 de x et 300 pp. = Autre éd. Lyon, Pélagaud, 1839, in-12 de x et 300 pp.: (*sic*) on a fait, en 1843 et 1855, deux titres pour une partie de cette éd. avec le nom de l'auteur : l'un d'eux porte *quatrième édition*, mais c'est une fraude de librairie. — IV.* *Pensées consolantes et salutaires sur les destinées de l'homme dans la vie future....*, par l'auteur du *Pieux souvenir des âmes du Purgatoire*. Lyon, Pélagaud et Lesne, 1841, 2 vol. in-16 (voy. nº VIII). — V.* *Correspondance d'un ancien directeur de séminaire avec un jeune prêtre, sur la politesse. On y explique la manière dont les ecclésiastiques doivent se conduire sous le rapport des bienséances à l'église, dans la société et dans leur correspondance*. Lyon, Lesne, 1842, in-12 de XI et 339 pp. = La 5e éd. est de Lyon, Pélagaud, 1850, in-12 de VIII et 355 pp. — VI.* *Mémorial du clergé ou Méditations et Prières à l'usage des ecclésiastiques pour le temps des retraites...* Lyon, Lesne; Bourg, Brottier, 1842, in-12 de VIII et 492 pp. On a fait de nouveaux titres pour une partie de cette éd. = 2e éd. : Lyon, Lesne; Paris, Poussielgue, 1843, in-12 de XII et 486 pp. — VII.* *Dévotion pratique aux indulgences, ou Prières et exercices de piété journaliers auxquels sont attachées ces précieuses faveurs*. Lyon, Pélagaud, 1844, in-24 de XV et 511 pp. — VIII.* *Préparation à la mort ou Extrait des Pensées consolantes et salutaires....* (ci-dessus nº IV), par l'auteur du *Pieux souvenir des âmes du Purgatoire*, Lyon, Pélagaud, 1846, in-18 de viij et 262 pp. — IX.* *Méthode pratique pour faire le catéchisme, dans laquelle on explique les leçons du Catéchisme de Belley qui regardent la grâce, les sacrements et la prière*. Lyon. Pélagaud; Bourg, Lesne, 1837, in-12 de XII et 248 pp. Plusieurs fois réimpr. La dernière éd. est de Lyon, Pélagaud, 1852, 2 part. in-12. — X.* *Entretiens du prêtre avec Jésus-Christ avant et après la célébration des saints mystères*, par Mgr. l'évêque de Belley. Lyon, Pélagaud, 1852, in-12. = Il y a une prétendue 2e éd. en 3 vol. in-12.

On doit encore à l'évêque de Belley un petit livre fort divertissant dont on trouve un long extrait dans la *Biographie du Clergé contemporain*, par un solitaire, t. VIII. Il est intitulé *Marie conversant avec les enfants pendant le Mois de Mai et les grandes fêtes*, in-24. Cet écrit, soigneusement retiré du commerce, est devenu fort rare : je ne puis en donner une description plus complète.

Il a publié *un Recueil de cantiques pour les veillées d'hiver* et le *Rituel* de son diocèse. Lyon, Pélagaud, 1838, 4 vol in-12 (3e éd.). Le 4e vol. de ce dernier ouvrage est un *Manuel des connaissances utiles aux ecclés. sur divers objets d'art*.

DIDIER (Claude), doyen de l'église de Vienne dès 1721, mort le 3 févr. 1744, est auteur d'une dissertation insérée dans les *Mémoires de Trévoux* (nov 1737, pp. 1967-75) sous ce titre : « *Copie d'une lettre de M. Didier, doyen de Vienne au R. P.**** *recteur du collége des jésuites*. Cette dissertation, fort importante pour la géographie ancienne de notre province, est relative au lieu d'*Epaone* dont la situation a fort embarrassé les érudits. C. Didier y démontre, à l'aide de deux anciens actes du cartulaire de l'église de Vienne, qu'Epaone était, sinon Albon (Drôme), du moins un bourg situé dans l'ancien comté de ce nom. Charvet (*Hist. de la sainte église de Vienne*, pp. 118-120) s'est emparé de cette découverte dont plusieurs historiens modernes lui attribuent tout le mérite, tandis qu'elle doit être restituée au doyen de l'église de Vienne.

DIDIER (Jean-Paul), chef de la conspiration de Grenoble, en 1816, naquit à Upie (Drôme) le 25 juin 1758. Après avoir étudié le droit à l'université de Valence, il fut reçu avocat au parlem. de Grenoble et se rangea dès lors à côté des Barnave et des Mounier, parmi les hommes aux aspirations généreuses qui donnèrent en Dauphiné le premier signal de la Révolut. française. Le 14 juin 1788, il signa la délibération du conseil général de cette ville qui convoqua l'assemblée de Vizille, et, le 21 juillet suiv., il assista à cette mémorable assemblée en qualité de député d'Allex. Mais ces manifestations libérales s'arrêtaient pour lui, comme pour la plupart de ceux qui les provoquèrent, à la suppression des abus et aux réformes réclamées alors par l'opinion publique. Ses opinions étaient essentiellement monarchiques et religieuses, aussi, bien loin de prendre part au mouvement révolutionnaire, il brigua, dit-on, l'honneur de défendre Louis XVI, fit imprimer une protestation à la suite du testament de ce prince, et fut un des défenseurs de Lyon pendant le siége. Après la prise de cette ville, il s'échappa et alla se mêler à d'obscures

intrigues parmi les fédérés du Midi, en Suisse, en Allemagne et à la suite de la petite cour du comte de Provence. Rentré en France sous le Directoire, il donna un aliment à son activité en ouvrant à Paris un cabinet d'affaires pour les radiations d'émigrés, la restitution des biens confisqués ou vendus. L'idée était bonne, elle lui rapporta de 1795 à 1798 des honoraires s'élevant à la somme énorme de 600,000 fr. « Que reste-t-il, dit un de ses biographes (M. Ducoin), de cette fortune si heureusement acquise? Rien. Sans aucun moyen de dépense ostensible, Didier savait engloutir les sommes les plus considérables dans des abîmes inconnus. »

Cependant les affaires n'occupaient pas exclusivement tous ses instants, la politique y avait une bonne part. Il apporta son tribut à la propagande royaliste organisée par les émigrés au milieu desquels il vivait en publiant en 1799, sous le voile de l'anonyme, son opuscule l'*Esprit et le vœu des Français*. C'était un appel direct en faveur des Bourbons qui causa un grand scandale dans le parti républicain. Sur le réquisitoire de l'accusateur public, l'imprimeur fut poursuivi, les distributeurs arrêtés, mais Didier put se soustraire à toutes les recherches, grâce à l'anonyme dont il s'était couvert. Nous le verrons plus tard revendiquer la paternité de cette œuvre, alors qu'il y avait gloire et profit à le faire. — Sous le Consulat, il abandonna la cause royaliste pour se rallier à l'homme dont la brillante étoile se levait sur la France : c'était en 1802, au moment où le gouvernement, appelant la religion à son aide, s'occupait de la réorganisation des cultes. Didier signala alors sa conversion politique par une brochure dédiée à Bonaparte et intitulée *Du retour à la religion*. Cette nouvelle publication, qui eut un grand succès, fut réimprimée et répandue par ordre de la police; elle valut à son auteur les bonnes grâces des hommes dévoués au pouvoir nouveau et, trois ans après, le décret qui créait une école de droit à Grenoble l'y appela aux fonctions de directeur et de professeur (1er nov. 1805). Mais cette paisible et honorable position ne pouvait convenir longtemps à son caractère actif et remuant. En 1810, il donna sa démission (1) pour se lancer dans de vastes entreprises de routes, de mines et de dessèchements d'où il sortit ruiné et perdu de dettes. — En 1814, il renia comme tant d'autres l'empereur qu'il avait encensé, et salua avec enthousiasme l'arrivée des Bourbons. Sa brochure, *l'Esprit et le vœu des Français*, publiée quinze ans auparavant alors que toute provocation au rétablissement de la royauté était punie de mort, lui servit merveilleusement en cette circonstance. Il la fit réimprimer avec son nom, et la présenta aux dispensateurs des faveurs royales; la place de maître des requêtes et le titre de chevalier de la Légion d'honneur furent le prix de cette adroite manœuvre. — Pendant les Cent-Jours il essaya d'offrir ses services à l'empereur qui les refusa. A la 2e restauration, une nouvelle évolution politique n'était plus possible pour lui : dès lors sans emploi, sans fortune, accablé de dettes, il se jeta dans les conspirations ourdies contre les Bourbons par la société dite de l'*Indépendance nationale*.

Nommé l'un des 17 commissaires chargés d'organiser l'insurrection dans les départements, Didier provoqua à Lyon, en janvier 1816, un mouvement qui échoua par suite de circonstances romanesques dont Peuchet nous a laissé le récit. Mais, loin de se décourager, il gagna le département de l'Isère avec le projet avoué de soulever le Dauphiné, de s'emparer de Grenoble, et de marcher ensuite sur Lyon. Il se voua à cette œuvre avec une ardeur sans égale. — Les tendances rétrogrades du pouvoir d'alors, l'occupation étrangère, le souvenir des gloires de l'empire, un mécontentement général provoqué par des tracasseries administratives préparaient admirablement notre province à une révolution. Didier recruta des partisans parmi les soldats licenciés, les officiers en demi-solde, les paysans; avec des sommes fournies par la *Société de l'Indépendance nationale*, il acheta des bateaux, des munitions de guerre, des vivres, et tout cela ouvertement, publiquement, sous les yeux de l'autorité endormie dans une quiétude inexplicable. Tout étant préparé, il donna le signal de l'attaque, et, dans la nuit du 4 au 5 mai 1816, les bandes armées du Bourg-d'Oisans, de La Mure et de Vizille marchèrent sur Grenoble, tambour battant, aux cris de *Vive l'empereur*. Il comptait sur environ deux cents conjurés qui devaient se rassem-

(1) D'après M. Rey, il aurait, au contraire, été destitué à propos de mauvaises spéculations sur les vins, que l'empereur trouva peu convenables pour un professeur de droit.

bler en armes au jardin de la Préfecture, s'emparer des divers postes, des autorités et lui ouvrir les portes de la ville; mais, dans la soirée, plusieurs avis confidentiels étaient venus révéler l'état des choses au préfet, M. de Montlivault, et au général Donnadieu, commandant la division. Ce dernier fit à la hâte des préparatifs de défense; un hasard providentiel, qui lui livra un officier d'artillerie chargé de l'arrêter lui-même, paralysa la coopération des conjurés de l'intérieur. Dès lors, plus libre dans ses mouvements, il lança sur la route d'Eybens la légion de l'Isère commandée par le colonel Vautré. Un premier combat s'engagea à la porte de Bonne contre les insurgés de La Mure qui furent repoussés; deux autres livrés contre ceux du Bourg-d'Oisans, d'Eybens et de Vizille, suffirent pour anéantir l'insurrection. Quand il vit sa cause perdue, Didier, qui avait vaillamment combattu à la tête de ses bandes le sabre à la main, prit la fuite dans les bois de Saint-Martin d'Hère. De là, il s'enfonça dans les montagnes qui se prolongent jusqu'à Tencin, gagna ensuite la Savoie et s'arrêta à Saint-Sorlin d'Arves, petit village de la Maurienne. Les nombreuses intelligences qu'il avait sur la frontière lui permettaient de s'y croire en sûreté, mais deux de ses complices qui l'avaient suivi dans sa fuite le trahirent. Deux autres misérables, J.-B. Sert et Balmain, alléchés par l'appât des 20,000 fr. promis par le gouvernement à celui qui lui livrerait le fugitif, le firent arrêter par les carabiniers sardes (1). Conduit d'abord à Turin, il fut, en vertu du principe de l'extradition, ramené en France, et traduit devant la cour prévôtale de Grenoble (8 juin). Pendant les débats, il déploya un caractère ferme et énergique; il se défendit avec simplicité, sans recourir aux dénégations des accusés vulgaires, et déclara n'avoir été guidé que par le désir d'être utile à son pays en chassant les Anglais et en proclamant l'indépendance nationale. Son crime était patent, et, à cette époque de la terreur blanche, le sort qui l'attendait ne pouvait être un instant douteux : condamné à mort, il fut exécuté le lendemain sur la place Grenette (10 juin). Déjà 24 de ses malheureux complices avaient été fusillés par jugement du conseil de guerre (2). — La mort de Didier n'est pas la dernière page de l'histoire de la conspiration de Grenoble, et le souvenir de ce drame souvent évoqué, a donné lieu à d'ardentes polémiques. En 1819, les parents des condamnés adressèrent au garde-des-sceaux et au procureur-général de la Seine un mémoire rédigé par M. Rey, de Grenoble, pour demander la mise en jugement du général Donadieu qui, en outre-passant les ordres du roi, se serait rendu coupable d'assassinats juridiques. D'accusé, celui-ci se fit aussitôt accusateur en publiant plusieurs écrits dans lesquels il rejetait toute la responsabilité du sang versé sur le ministre de la police, M. Decazes, qui aurait été le principal instigateur de la conspiration et dont il n'aurait fait qu'exécuter les ordres impitoyables. L'ex-ministre se défendit en rejetant, au contraire, tout l'odieux de ses mesures sur le général dont les rapports, en exagérant les proportions du mouvement et les dangers de la situation, avaient nécessité les rigueurs de la répression. Ces débats préoccupèrent vivement l'attention publique, ils retentirent jusqu'à la tribune de la chambre des députés. Dès lors, la conspiration de Grenoble fut en quelque sorte personnifiée entre ces deux adversaires, dont l'un, jusqu'à sa mort (3), ne laissa échapper aucune occasion de la rappeler et de provoquer des révélations, tandis que l'autre s'efforçait, au contraire, par tous les moyens possibles, d'en étouffer le souvenir et même d'acheter le silence des voix accusatrices. — En 1841, les débats se renouvelèrent à propos d'un article du *Courrier de l'Isère*, qui présentait Didier comme ayant voulu organiser une *Jacquerie*. Cette fois, le gouvernement s'en mêla; il y eut des saisies et des procès qui occupèrent pendant plusieurs mois les journaux de Paris et de la province (4). Simple biographe de Didier, il

(1) D'après la *Biogr. univ. et portr. des contemp.* (t. II, p. 1374-75), la négociation de cette honorable affaire fut confiée par les autorités de Grenoble « à « l'un des citoyens les plus marquants de la ville, « très-proche parent de l'un des patriotes illustres « dont le Dauphiné s'honore. »

(2) Tous les historiens ont flétri d'une commune voix la cruauté avec laquelle le pouvoir reprima l'insurrection de Grenoble. Parmi ces vingt-quatre condamnés, six, trouvés moins coupables, avaient été recommandés à la clémence royale par la cour prévotale elle-même. Non-seulement Louis XVIII fut sans pitié et refusa, mais, comme si on eût eu hâte de se défaire quelques heures plus tôt de ces malheureux, le ministre de la police, M. Decazes, employa le télégraphe pour donner l'ordre de les exécuter (12 mai).

(3) Le général Donnadieu est mort à Courbevoie, près de Paris, le 18 juin 1849.

(4) Voy. la notice de *Jules* OLLIVIER.

ne peut entrer dans mon plan de rappeler les divers incidents que ces polémiques ont fait naître; le lecteur devra recourir à l'ouvrage de M. Ducoin, dont je parlerai bientôt, où ils sont racontés avec de grands détails. Je me bornerai à dire qu'il en ressort assez de faits nouveaux, de documents et de révélations pour asseoir avec certitude un jugement sur cette affaire qui a fort exercé les historiens. On a longuement disserté pour en connaître le dernier mot et le nom du prince que Didier aurait proclamé en cas de succès. Trois opinions différentes ont été soutenues. D'après la 1re, il n'aurait été qu'un chef de brigands; il voulait piller Grenoble pour rétablir sa fortune, organiser une *Jacquerie*, etc., etc. C'est, on le voit, l'accusation banale et absurde que, depuis l'origine des sociétés, tous les gouvernements ne manquent pas de formuler en pareil cas. La 2e opinion veut qu'il conspirât pour appeler Napoléon II sur le trône. Elle s'appuie sur les cris de *Vive l'empereur* proférés par les conjurés en marchant au combat et sur une réponse faite par lui devant la cour prévôtale. Didier, il est vrai, avait soulevé les mécontents du département de l'Isère au nom de Napoléon II, mais pouvait-il en invoquer un autre plus capable de provoquer une levée de boucliers? Devant la cour, sommé de s'expliquer à ce sujet, toutes ses réponses furent ambiguës, pleines de réticences, et il ne parla du fils de l'empereur que comme d'un nom *dont il se servait*. De son interrogatoire, de sa défense et des autres circonstances de la cause, on ne peut rien tirer de plus précis, rien qui soit favorable à cette opinion. Reste la 3e, qui rattache l'affaire de Grenoble à ce vaste réseau de conspirations ourdies par les ministres de Louis XVIII eux-mêmes pour appeler au trône la famille d'Orléans. M. Aug. Ducoin l'a développée avec un talent des plus remarquables dans son *Histoire de la Conspiration de 1816* (ci-apr. n° XXII). S'emparant avec une grande habileté des mille incidents de l'affaire, de toutes les révélations, de tous les documents qui ont surgi des débats du général Donnadieu et du duc Decazes, il est parvenu à mettre cette opinion hors de doute. D'ailleurs, les aveux faits par Didier lui-même à l'un de ses complices, la faveur dont sa famille a joui après la révolution de 1830 (1) et les pensions accordées en même temps aux parents des condamnés, la disgrâce du général Donnadieu suivie bientôt de l'élévation du duc Decazes à la dignité de grand-référendaire de la chambre des pairs, achèvent de lui donner tous les caractères de la certitude historique.

BIBLIOGRAPHIE (2).

§ I. Écrits de Didier.

I.* *Du retour à la religion*. Paris, imp. Giguet et Michaud, 1802, in-8°, 53 pp. L'avertissement est signé des initiales *P. D.* = *Seconde édition corrigée et augmentée*. Paris, *les mêmes*, 1802, in-8°, 75 pp. Cette 2e édition porte le nom de l'auteur. = On lit dans un ouvrage de M. Champollion-Figeac (*Fourier et Napoléon*, p. 275) : « Une 3e édit. publiée « en l'année 1810, et un peu augmen- « tée, fut retenue par la censure et « attentivement supprimée. L'exem- « plaire que je possède est vraisembla- « blement unique. » — II.* *L'Esprit et le vœu des Français* (s. l. ni d.), in-8°, 24 pp. = Autre édition : Paris, impr. Hocquet, 1814, in-8° de viij et 23 pp. La dédicace à *Monseigneur de Barentin, chancelier honoraire de France* est signée Didier.

Il a fourni quelques articles à l'*Indépendant* et au *Diligent*, journaux publiés en 1815.

§ II. Écrits relatifs a la conspiration de Grenoble.

I. *Détail de l'affreux événement arrivé à Grenoble*. Auch, imp. Ve Labat, 1816, in-8°, 8 pp. — II. *Détails sur les événements arrivés à Grenoble* (Paris, impr. Setier, 1816), in-8°, 4 pp. — III. *Portraits de Didier père et Guillot, son complice*. (imp. Setier), in-8°, 8 pp. Les 2 portraits sont dans 2 petits méd. ov. de 65 mill. de H. gr. sur bois. Au v° du titre, on lit : *Exposé sur la vie politique de Didier père, chef principal de l'insurrection qui a eu lieu à Grenoble...* Cet opuscule et les précédents ne sont que des *canards* vendus dans les rues de Paris à la nouvelle de l'insurrection. Il

(1) L'un de ses deux fils, *Louis-Paul-Antoine-Juvénal*, né à Grenoble, avait été préfet des Basses-Alpes pendant les Cent-Jours. En 1830, il fut nommé conseiller d'État et secrétaire-général du ministère de l'intérieur. Il est mort à Paris dans l'exercice de ses fonctions le 22 mars 1837.

(2) La liste des ouvrages de Didier et de ceux relatifs à la conspiration de Grenoble que je donne ici est incomplète. Il y manque plusieurs écrits dont je n'ai pu me procurer les titres exacts. Je les indiquerai dans le *supplément*, si le hasard ou quelque communication bienveillante me les fait découvrir.

ne faut donc pas trop compter sur l'authenticité des 2 portr. — IV. *Réponse de la garde nationale de Grenoble à la garde nationale de Toulouse* (s. l. ni d.) (Imp. Sétier), in-8°, 7 pp. C'est une réponse à une adresse de félicitations. — V. *Ode sur les troubles de l'Isère* (Toulouse, Bellegarrigue), in-4°, 8 pp. Cette ode sign. *Mourre, inspect. de l'instruct. pub.*, est adressee au général Donnadieu. — VI. *Requête à M. le garde-des-sceaux tendante à décliner la juridiction du conseil d'Etat, pour P.-F. Regnier et autres... ensuite de la plainte par eux portée contre M. le vicomte Donadieu et ses complices, accusés d'assassinat* (impr. Renaudière), in-4°, 23 pp. Signé *Joseph Rey, de Grenoble* (8 juin 1819). — VII. *A ses concitoyens le général Donnadieu* (4 septemb. 1819). (Imp. Le Normant), in-8°, 51 p. — VIII. *Réflexions sur l'affaire du 4 au 5 mai 1816, en réponse aux mémoires du général Donnadieu et du préfet Montlivault...* (Grenoble, imp. David), 1819, in-8°, 16 pp. (Tirage à part de la 5e liv. de l'*Echo des Alpes*.) — IX. *M. de Cazes et M. le vicomte Donnadieu*, par Charles F. Paris, l'auteur, 1819, in-8°, 16 pp. — X. *Pétition adressée à la chambre des députés pour Pierre-François Regnier et autres habitants du départem. de l'Isère.* (Impr. Poulet), in-4°, 59 pp. (Signé, *Joseph Rey.*) — XI. *Affaire de Grenoble. Mémoire pour le vicomte Donnadieu... sur la plainte en calomnie par lui portée contre les sieurs Rey, Cazenave et Regnier.* Paris, Dentu, 1820, in-8° de 151 pp. Signé *Berryer fils, avocat*. Le faux-titre porte : *Affaire de Grenoble, n° 1.* — XII. *Observations sur le mémoire de M. le général Donnadieu*, par M. A. Choppin d'Arnouville. Paris, Delaunay, 1820, in-8°, 23 pp. — XIII. *Réponse au mémoire de M. Berryer pour, M. le général Donnadieu*, par M. le comte de Sainte-Aulaire, *suivie de pièces justificatives*. Paris, Ladvocat, M. DCCC. XX., in-8°, de IV et 76 pp.= On a fait un tirage de cette pièce portant sur le titre : *Seconde édition.*— XIV. *Mercuriale à M. le comte de Saint-Aulaire, sur son pamphlet apologétique de M. le duc Decazes, intitulé : Réponse au mémoire de Me Berryer fils pour le général Donnadieu*, par M***. Paris, Lenormant, MDCCCXX, in-8°, 47 pp. — XV. *Lettre à M. le comte de Saint-Aulaire.* Paris; Dentu, 1820, in-8°, 20 pp. Signé *Berryer fils, avocat*. Le faux-titre porte *Affaire de Grenoble, n° II.* —XVI. *Fuite et arrestation du conspirateur Didier* (par M. Alb. Du Boys). (Voy. ci-apr. p. 331, n° I.) — XVII. *Souvenirs contemporains. La conspiration de Grenoble*, par J.-J. Jullien. Digne, imp. Ve Guichard, 1841, in-8°. — XVIII. *Didier : Histoire de la conspiration de 1816 : Documents et explications, notes et notices sur les hommes qui ont figuré dans ce grand drame, suivis du compte-rendu du procès fait par M. Simon Didier au journal de l'Isère et de celui intenté par le pouvoir aux journaux reproducteurs de la lettre de M. Simon Didier.* Par B. Saint-Eme (*sic*). Paris, Le Gallois, 1841, in-16. Cette publication n'a pas été achevée; mon exemplaire s'arrête à la page 64. — XIX. *De Didier et autres conspirateurs sous la Restauration. Lettre à M. le rédacteur de la Gazette du Dauphiné contenant quelques documents inédits et peu connus.* Par F. Gros, anc. avocat à la Cour royale de Paris. Paris, Flot... 1841, in-8°, 32 pp. — XX. *Mémoire à consulter et consultation pour M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu, contre M. Crétineau-Joly, homme de lettres* (impr. Proux), in-4°, 24 pp. Signé, *Marie, avocat* (17 nov. 1842). — XXI. *Monsieur le Duc, le hasard des révolut. vous a fait ministre de la police...* (Imp. Proux), in-4°, 3 pp. Signé, *vicomte Donnadieu* (28 février 1843). — XXII. *Paul Didier. Histoire de la conspiration de 1816*, par Aug. Ducoin. Paris, Dentu, 1er mai 1844, gr. in-8° de VI et 320 pp.— XXIII. *Pétition (du) général Donnadieu à la chambre des députés avec les documents justificatifs de sa demande.* Paris, impr. d'E. Proux, 1846, in-8°, 110 p.— XXIV. *Histoire de la conspiration de Grenoble en 1816, avec un fac-simile des dernières lignes écrites par Didier au moment de sa condamnation à mort.* Par Joseph Rey, anc. conseiller à la cour royale de Grenoble. Grenoble, Barnel, Vellot, 1847, in-8°, 246 pp. C'est un tirage à part du journal le *Patriote des Alpes* (1).

DIDON (PHILIPPE-VICTOR), né à St-Laurent en-Royans (Drôme), le 18 juil. 1806, entra au séminaire de St-Sulpice, à Paris, en 1828, y reçut l'ordination en 1830 et se livra à la prédication. Ses discours étaient faciles, élevés, toujours solides et édifiants. Il fut nommé supérieur du séminaire de St-Nicolas, à Paris, où il mourut au mois de juin 1839.

(1) On peut consulter encore sur la conspiration de Grenoble, outre tous les répertoires biographiq., les ouvrages suivants : *Mém. tirés des archives de la police* (attribués à Peuchet), t. V, pp. 129-153. — *Conspiration de Grenoble en 1816*, par Amédée Gabourd (de Grenoble), dans les *Mémoires de tous*, t. II, pp. 177-275. — *Histoire de la Restauration*, par Vaulabelle.

On a de lui plusieurs ouvrages dont voici la liste, d'apr. la *Litt. fr. contemp.* : I. *Voyage d'un jeune Irlandais à la recherche d'une religion, avec des notes et des éclaircissements*. Trad. de l'anglais de Moore. 3e éd. Paris, Gaume, 1836, in-8°. — II. *Morale de la Bible, ou explications des commandements de Dieu*... Paris, *le même*, 1836, 2 vol. in-12. — III. *Thaïs, comtesse de Rupelmonde, ou le Monde et la solitude*. Paris, Périsse, 1838, in-18. — IV. *Chemin de la vie, ou Exposition raisonnée des dogmes de la morale chrétienne*. Paris, *le même*, 1838, in-18. — V. *Nouveau mois de Marie, à l'usage des personnes du monde*, 3e édit. Paris, Gaume, 1840, in-32. — VI. *Histoire sainte, suivie d'un abrégé de la vie de N.-S. Jésus-Christ*. 8e édit. Lyon et Paris. Périsse, 1844, in-12. — VII. *Histoire ecclésiastique*, 7e éd. Paris, *le même*, 1844, in-18. — VIII. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*. Paris, *le même*, 1855, in-18.— — (Voy. le *Mémorial encyclop.*, n° de juillet 1839, p. 438.)

DIE. — Voy. **DYE.**

DIGONNET (ANTOINE), général de brigade, d'une famille originaire de Crest (Drôme), naquit à Cobonne, petit village situé près de cette ville, le 23 janvier 1763. Il étudiait la médecine à Montpellier, en 1779, lorsqu'il entra dans l'armée en qualité d'aide-chirurgien, mais s'étant dégoûté de cette profession, il l'abandonna pour se faire simple soldat. Nommé bientôt après sergent-major de grenadiers dans le régiment de l'Ile-de-France, il fit la campagne d'Amérique de 1783, reçut deux coups de feu au siége d'Yorck, et parvint de grade en grade jusqu'à celui de chef de bataillon. Il servait en cette qualité à l'armée des Pyrénées-Orient., en 1793, lorsqu'il fut nommé général de brigade. — Digonnet se distingua en diverses affaires contre les Espagnols, notamment au combat d'Yrursum, et fut ensuite employé par le général Hoche à la pacification de la Vendée. Après avoir puissamment contribué à la défaite de Charette, près de St-Fulgens, et à la prise de Stofflet, il commanda pendant 2 ans les dép^{ts}. de la Charente-Inf. et des Deux-Sèvres. En l'an VIII il défit les chouans au Mans et les Autrichiens à Biberack. En l'an IX, la division dont il faisait partie, servant de pivot aux mouvements des armées d'Italie et des Grisons, il décida et assura nos premiers succès par ses marches savantes. Il se distingua notamment le 13 niv. en chassant les Tyroliens des défilés de Giumella, position que les accidents du terrain et l'escarpement des rochers rendaient des plus difficiles à emporter. — Depuis lors il continua à être employé dans les corps de troupes stationnees en Italie et mourut à Modène, le 17 mars 1811.

ICONOGRAPHIE. — Vue du passage des défilés de la Giumella par la brigade Digonnet, dans les *Fastes de la nation française*, de Ternisien d'Haudricourt. Au-dessous 20 lignes de texte contenant une notice fort exacte de la vie de ce général. La gravure et le texte forment une planche in-4° en H.

DILLY (ANTOINE), prêtre d'Embrum, n'est connu que par l'ouvr. suiv. : * *De l'ame des bete, où, après avoir démontré la spiritualité de l'âme de l'homme, l'on explique par la seule machine les actions les plus surprenantes des animaux suivant les principes de Descartes*. Par A. D***. Lyon, Annisson et Posuel, 1676, in-12. = Autre éd. : Lyon, *les mêmes*, 1680, in-12. = Autre : Amsterdam, G. Gallet, 1691, in-12. — Dilly mourut à Paris en 1676 pendant l'impression de son livre. — Voyez Bayle, *Nouv. de la Répub. des lettres*. Mars 1684.

DISDIER (CLAUDE) fut un célèbre avocat du Parlement de Grenoble, vers le milieu du XVIe siècle. « Il est mort « depuis peu d'années, dit G. Allard « (*Bib. du Dauph.*, 1680), après avoir « remply le barreau du bruit de son « éloquence, et son cabinet de la solidité de ses consultations. » Basset le cite plusieurs fois avec éloge dans ses plaidoyers.

DISDIER (GUY) - *Desiderius* - médecin du XVIe siècle, né à Saint-Antoine de Viennois, médecin du monastère de ce nom, a laissé un abrégé de l'ouvrage de Fr. Valesio sur la piqûre de la tarentule, intitulé : *Epitome operis perquam utilis morbis curandis Valesci de Taranta, in septem congesta libros*. Lugduni, apud J. Tornœsium, 1560, in-8°.

DISDIER (HENRI FRANÇOIS-MICHEL), médecin, né à Grenoble, en 1708, apprit dans cette ville les premiers éléments de la chirurgie, puis alla faire ses études à l'école de Montpellier. Il vint ensuite à Lyon pour y suivre la pratique des hôpitaux, puis à Paris vers 1738, où il ouvrit des cours particuliers. Le succès qu'il obtint dans cet enseignement attira sur lui l'attention de l'Académie de peinture, qui l'appela bientôt dans son sein pour expliquer l'anato-

mie aux artistes. Disdier s'acquitta de ces fonctions jusqu'à sa mort avec beaucoup de talent : il fit ses leçons sur un plan tout nouveau alors, consistant à faire ressortir les différences apportées par l'âge dans la configuration du corps humain. Il mourut à Paris, le 7 mars 1781. Il était membre de l'Acad. de médecine de cette ville.— (Voy. *Biogr. méd.* de Panckoucke.)

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Histoire exacte ou Description complète des os du corps humain*. Lyon, 1737, 1738, 1745, 1759, in-12, fig. Paris, 1767, in-12, fig. « Cet ouvrage n'est qu'un abrégé de l'ostéologie de Winslow, dont Disdier a copié jusqu'aux erreurs. » (*Fr. litt.* de Quérard.) = II. *Traité des Bandages, ou Méthode pour appliquer les bandages les plus usités.* Paris, 1741, 1754, in-12, 1761, in-12 de 119 pp. — III. *Sarcologie*, ou *Traité des parties molles*. Paris, 1748-56, 3 part. in-12. — IV. *Description succincte des viscères, des vaisseaux et des glandes.* Paris, 1753, in-12. — V. *Exposition anatomique, ou Tableaux anatomiques des différentes parties du corps humain, exécutés par Et. Charpentier.* Paris, 1758, in-8°. « Ce recueil contient 30 pl. pillées de tous côtés, et tirées pour la plupart d'Eustachi. Elles sont destinées à l'instruction des peintres et des statuaires, et représentent les muscles sous-cutanés ». (*Fr. litt.* Quérard).

Quelques biographes lui attribuent, par erreur, les 5 opuscules suivants : *De abscessibus et fistulis urinæ fluxu* (Paris, 1760 in-4°). *De costarum fractura* (Paris, 1764, in-4°). *De vulneribus cum amissa substantia* (Paris, 1768, in-4°).— *De fractura claviculæ* (Paris, 1768, in-4°). — *De diastasi* (Paris, 1770, in-4°). Ce sont des thèses soutenues sous sa présidence.

DISIMIEU (CÉSAR DE), d'une anc. famille noble de Dauphiné (1), joua un certain rôle dans les affaires de la province vers la fin du 16e s. En 1590, il fut nommé, par le duc de Nemours, gouverneur de Vienne pour le parti de la Ligue, mais Lesdiguières étant venu mettre le siége devant cette ville, en 1595, il s'empressa de lui en ouvrir les portes et de reconnaître l'autorité d'Henri IV. Sa soumission lui valut quelques années après les faveurs royales : il fut fait conseiller d'État en 1611, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1613 (2), et maréchal de camp en 1615. Il mourut peu de temps après à Vienne, dont le gouvernement lui avait été conservé.

De son mariage avec *Catherine de Budos*, il eut *Jérôme de* DISIMIEU, qui fut grand-maître des eaux et forêts de Dauphiné, bailli du Viennois et gouverneur de Vienne. Ce dernier épousa, en 1636, Anne de Puy-de-Fou, et c'est à l'occasion de son mariage que Chorier composa l'épithalame que j'ai indiqué ci-dev. p. 214 (3).

Une des dernières descendantes de cette famille, *Catherine*, fut abbesse de Sainte-Claire de Vienne. Le P. Chappuis, de l'ordre de Saint-Benoît, prononça son oraison funèbre qui a été imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre de Madame Catherine de Disimieu, abbesse de l'abbaye de Sainte-Claire de Vienne de l'ordre de Saint-Benoît : prononcée en la nouvelle église de cette abbaye, 12e jour de juin 1679.* Lyon, Jean Certe, M. DC. LXXIX, in-4° de 22 p. Cet opuscule est rare.

DOBERT (ANTOINE), religieux minime, né à Grenoble, est auteur d'un livre fort rare et des plus singuliers dont il existe deux éditions : la première, signée des deux dernières lettr. de ses nom et prénom, a pour titre : *Recréations littérales et mystérieuses pour le divertissement des sçavants par F. T., ecclésiastique dauphinois.* Lyon, Ant. Valançot, 1646, in-8°. La 2e est intitulée : *Recréations littérales et mystérierses ov sont crrievsement estalez les principes et l'importance de la nouvelle orthographe : avec vn acheminement à la connoissance de la poésie et des anagrames, par le R. P. Antoine Dobert, minime dauphinois.* Lyon, François de Masso. M. DC. L. petit in-8° de 12 f. prélimin. et 605 pp. (Bib. de Grenoble). Ce recueil, dans le genre des *Bigarrures du sieur des Accords*, est un amalgame indigeste d'anagrammes, de quolibets, de jeux de mots, de combinaisons mystérieuses et burlesques de lettres, etc. Il se divise en plusieurs ABC ou chapitres, et chacun d'eux en autant d'autres chapitres qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Im-

(1) Cette famille, dont l'origine remontait à la fin du 14e s. (Chorier, *Suppl. à l'état polit.*), s'est éteinte vers la fin du 17e s. Son nom patronymique était MARTIN. Elle s'appelait *Disimieu*, du nom d'une terre qu'elle possédait dans le Viennois.

(2) A cette occasion, le roi érigea la terre de Disimieu en comté par lettres du mois de juin 1613, enregistrées à la chambre des comptes de Grenoble, le 8 août 1617.

(3) J'y ai dit par erreur, et sur la foi des *Adversaria* de Chorier, qu'il avait été fait pour le mariage de *César* de Disimieu

possible de trouver une idée dans ce fatras.

Le R. P. Dobert a pris la peine de nous apprendre, dans un passage de cet ouvrage, qu'il était sourd et asthmatique. Il mourut pendant qu'on imprimait la dernière feuille. — A propos de ce bizarre personnage, Colomb de Batines fait avec raison la remarque suivante : « Dans 5 lignes qu'elle lui consacre, la *Bibliothèque du Dauphiné* (de Chalvet) a trouvé moyen de commettre trois erreurs : elle l'appelle *Dorbert*, le fait *ministre protestant* et donne à son ouvrage le millésime de 1660. »

DOCHIER (Jean-Baptiste), député, écrivain, naquit à Romans, le 2 déc. 1742. Son oncle, *Gabriel* Dochier, juge de cette ville *à la part* du chapitre de St-Barnard, l'envoya en 1761 faire son cours de droit à Paris ; après 3 années d'études, il fut reçu avocat et prêta, en cette qualité, le serment d'usage à l'audience du parlement le 5 sept. 1764, serment qu'il renouvela ensuite en 1766 au parlement de Grenoble. Nommé en 1768 échevin de Romans, il prit une part active au grand procès qui divisait la commune et le chapitre de St-Barnard. Il s'agissait de savoir si ce corps ecclés. riche et puissant, dont l'origine remontait au IXe s., fondait ses antiques droits féodaux sur une charte fausse. Dochier fit, dans ce but, de grandes recherches aux archives de la Ch. des comptes de Grenoble, et ses découvertes servirent à la rédaction des mémoires publiés alors par l'administration municipale (1). Il fit surtout un courageux usage de ces matériaux à l'occasion de l'arrêt du conseil du 6 nov. 1786, qui ordonnait l'essai pendant 3 ans de la conversion de la *Corvée* en une prestation en argent sur *tous indistinctement*. Le parlement avait adressé, le 10 mars 1787, des remontrances au roi pour maintenir contre cet arrêt l'ancienne exemption des deux premiers ordres. Au milieu de ces grands débats, Dochier, organe de l'assemblée des notables de Romans du 1er juillet 1787, publia son *Mémoire sur les corvées*, où il démontrait par une foule d'autorités que le clergé, la noblesse et le tiers-état devaient contribuer également au payement des dépenses, connues en Dauphiné sous le nom de *cas de droit*. Cette conduite lui valut la réputation de patriote, et le fit nommer député de la Drôme à l'assemblée législative, et suppléant à la Cour de cassation. Après avoir rempli son mandat de député dans les rangs du parti modéré, il entra à la fin de la session, en 1792, à la Cour de cassation, d'où une maladie grave l'obligea de sortir, après le 9 thermidor. De retour à Romans il resta dans l'obscurité jusqu'en 1800, époque à laquelle un décret du 1er consul, du 1er juillet, l'appela en qualité de juge au Trib. d'appel de Grenoble. Mais après quelques années d'exercice l'état de sa santé l'obligea encore à se démettre de cet emploi. Il revint à Romans s'établir avocat consultant. De 1806 au 1er janvier 1808 il fut maire de cette ville. Son administration intelligente et son dévouement à l'empereur le firent remarquer du préfet de la Drôme, Descorches de Ste-Croix, qui, pendant les 100 jours, lui adressa les lettres les plus pressantes pour l'engager à accepter de nouveau les fonctions municipales. Mais l'empire chancelait et, en homme prudent, Dochier refusa. Depuis lors il vécut dans la retraite, très-occupé du soin de ses affaires, et mourut à Romans le 28 déc. 1828. — Il était membre de l'Acad. Delphinale.

Voici en quels termes il est apprécié

(1) Voici une liste complète de ces mémoires que je dois à l'obligeance de M. Giraud, ancien député de la Drôme.

MÉMOIRES DU CHAPITRE.

Mémoire pour le sieur syndic du chapitre de l'insigne église collégiale de Saint-Barnard de la ville de Romans, co-seigneur avec le roi de la même ville, demandeur en exécution de l'arrêt de la cour du 26 nov. 1753, *défendeur en opposition à l'exécution de cet arrêt, suivant les fins de la requête du 30 avril* 1757, *et assigné par exploit du* 10 *mai suivant, CONTRE les sieurs maire, consuls et communauté de la ville de Romans* (Impr. Giroud), in-fol., 71 p. (Signifié le 5 août 1757.)

A nosseigneurs de parlement, supplie humblement le sieur syndic du chapitre... (Ex typ. A. Giroud), in-fol., 28 pp. (Signifié le 2 août 1760.)

Réponse pour le chapitre Saint-Barnard de Romans, contre les consuls de la même ville (Grenoble, impr. Giroud, 1761), in-fol., 110 p. (Signifié le 21 sept. 1761.)

Réplique pour le chapitre de Saint Barnard..... contre les consuls de la même ville. (Ex typ. A. Giroud), in-fol., 220 pp. (Signifié le 30 déc. 1765.)

MÉMOIRES DE LA VILLE.

Moyens de faux pour les sieurs maire, consuls et communauté de la ville de Romans, contre la prétendue sentence arbitrale sans date, celle du 3 des ides d'oct. 1233, *les prétendues lettres de confirmation du* 12 *avril* 1348, *lesdites pièces inscrites et croisées de faux après avoir rempli les formalités prescrites par l'ordonnance du mois de juillet* 1737. (Ex typ. Giroud), in fol., 79 pp.

Réponse pour les sieurs maire, consuls... contre le sieur syndic du chapitre... (A Grenoble, imp. de J. Cuchet, 1764), in-fol., 198 pp.

Pour les sieurs maire, échevins et communauté... Réfutation de la réplique du château Saint-Barnard (de l'imprimerie de la veuve Faure et fils, 1772), in-fol. de VI et 200 pp.

dans un rapport de la police impériale (en 1810) que j'ai sous les yeux : « Son « caractère m'a paru souvent manquer « de tenue et d'énergie. - C'est un es- « prit brillant : il a beaucoup d'aptitude « aux affaires lorsque les illusions de « son imagination ne le trompent pas. - « Son amour-propre soulève parfois « celui des autres qu'il ne ménage pas « assez. - Ses opinions politiques sont « peut-être un peu variables, suivant « les circonstances, mais très-favora- « bles à un gouvernement ferme et qui « veut l'ordre. - Sa moralité est celle « d'un garçon vieilli dans le célibat, « et ennemi de la gêne, ce qui lui a fait « quelquefois reprocher de ne pas avoir « été toujours assez délicat dans le « choix de ses liaisons intimes. »

Comme écrivain, Dochier mérite la reconnaissance de tous les amis de nos annales locales. Né avec des goûts studieux, il s'est livré à de grandes recherches sur l'histoire ancienne de sa ville natale; le premier, il en a débrouillé le chaos et nous a laissé sur ce point quelques monographies estimables.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Rapport et projet de décret sur le nombre et le placement des notaires publics dans le département de la Drôme* (de l'Impr.-Nat.) (s. d.) in-8°, 8 pp. — II. *Rapport*... (sur le même sujet, pour les H. Alpes), (Impr.-Nat.), in-8°, 6 pp. — III. *Rapport* (sur le même sujet, pour l'Isère). A Paris, de l'Impr.-Nat. 1792, in-8°, 9 pp. — IV. *Projets de décrets... sur la demande de la commune de Bercy, tendante à ériger en paroisse la chapelle qu'elle possède dans son sein.* (3 déc. 1792, Impr.-Nat. in-8°, 3 p.) — V. *Compte-rendu à la société populaire de la ville de Romans* (24 oct. 1793). (A Romans, de l'impr. de L. Martigniat), in-4° de 4 pp. C'est un exposé de sa vie politique à propos d'une vexation dont le zèle civique de trois citoyens de Clérieux l'avait rendu l'objet.

§ II.

VI*. *Recherches historiques sur la taille en Dauphiné. Ouvrage utile aux officiers des communautés, à tous les propriétaires d'immeubles, et surtout à ceux situés dans le territoire de la ville de Romans.* Grenoble, Jos. Allier, 1783, in-8°, de 75 pp. — VII. *Mémoire sur les corvées en Dauphiné.* Grenoble. 1787, in-8°. — VIII.* *Procès-verbal de l'alarme donnée dans la ville de Romans, le 28 juillet 1789* (s. n. de. l.), in-8°, 15 pp. — IX. *Mémoires sur la ville de Romans... suivis de l'éloge du chevalier Bayard.* Valence, impr. de Jacq. Montal, 1812, in-8°. Cet éloge de Bayard est la reproduction d'un mémoire composé par Dochier, pour le concours ouvert par la Soc. litt. de Grenoble en 1788. Il avait été primitivement inséré dans le t. II des *Mémoires* de cette Société (édit. in-8°), avec un faux-titre et une pagination séparée (78 pp.). — X. *Dissertation sur l'origine et la population de la ville de Romans.* Valence, impr. de J. Montal, 1813, in-8°, de 33 pp. — XI. *Récit de ce qui s'est passé dans la ville de Romans, depuis l'entrée jusqu'au départ des Autrichiens du département de la Drôme.* Valence, Marc-Aurel, 1814, in-8°, 19. pp. (1). — XII. *Essai historique sur le monastère et le chapitre de Saint-Barnard de la ville de Romans.* Valence, Marc-Aurel, 1817, in-8°, de IV et 83 pp. — XIII. *Recherches sur l'impôt foncier, en Dauphiné, pour servir à la confection du cadastre général.* Valence, Marc-Aurel, 1817, in-8°, 44 pp. — XIV. *Discours prononcé en présence de M. Collon, préfet de la Drôme... dans l'assemblée des habitants de Romans, réunis le 6 novembre 1825... à l'occasion de la fête de Saint-Charles.* (Valence, impr. J. Montal), in-8°, 6 pp. — XV. *Un cri d'humanité en faveur des Grecs.* Valence, Marc-Aurel, 1826, in-8°, 8 pp.

La Bib. pub. de Grenoble possède le ms. original des Mémoires de Dochier sur Romans et le chapitre de St-Barnard.

DODE (GUILLAUME), vicomte de LA BRUNERIE, pair et maréchal de France, président du comité des fortifications, naquit à Saint-Géoire (Isère), le 20 avr. 1775, de *Jean-René* DODE et de *Catherine* CHARBONNEL. Après avoir terminé ses études chez les oratoriens de Grenoble, il partit comme simple soldat avec les jeunes gens de Saint-Géoire lors de la levée en masse de 1793, mais une lettre du ministre de la guerre l'appela bientôt à l'école militaire de Metz, où il entra en 1794 avec le grade de sous-lieutenant. Il y trouva notre compa-

(1) Comme complément de cet épisode de l'invasion, il faut consulter les deux opuscules ci-après : *Procès-verbal des principaux événements qui se sont passés à Romans depuis le 26 mars jusqu'au 24 avril 1814, par Lambert.* Valence, Marc-Aurel, 1814, in-8°, 44 pp. — * *Précis des événements qui se sont passés à Romans pour servir de suite au procès verbal de la mairie, qui a été publié par la voie de l'impression dans le mois de mai dernier.* Valence Marc-Aurel, nov. 1814, in-8, 23 pp.

triote Joseph Rogniat, qui devait, comme lui, être l'une des illustrations de l'arme du génie. — Les nombreuses armées qu'entretenait alors la République nécessitaient de fréquents appels aux jeunes officiers des écoles, aussi une année s'était à peine écoulée que Dode quittait Metz et se dirigeait sur l'armée du Rhin. Il y fut d'abord employé aux travaux du siége de Mayence, aux lignes de Landau et aux fortifications de Deux-Ponts. De là il passa à Huningue pour y rétablir l'ancienne tête de pont construite autrefois par Vauban, et prit part, sous les ordres du général du génie Poitevin, à la défense de ces ouvrages jusqu'au moment où les forces supérieures de l'armée autrichienne obligèrent les Français à les évacuer. — En 1798, il fit partie de l'expédition d'Egypte. Sur ce nouveau théâtre, il rendit de grands services à l'armée en s'acquittant avec courage et intelligence de plusieurs explorations importantes, notamment sur les bords du Nil. Il fut aussi employé à réparer les fortifications du Caire et d'Alexandrie, et reçut, en récompense de ses utiles travaux, le grade de chef de bataillon (1er mars 1800). — A son retour en France (1801), on lui donna d'abord la sous-direction des fortifications de Saint-Omer, puis l'inspection des travaux de défense des places voisines de la Manche (juillet 1803); il s'agissait alors du célèbre projet de descente en Angleterre. Dode fut attaché, en qualité de sous-chef d'état-major du génie, à l'armée dite des côtes de l'Océan, mais la coalition formée contre l'empereur ayant fait abandonner cette expédition, il se rendit à la grande armée. Nommé chef d'état-major du génie dans la division du maréchal Lannes, il servit avec ce corps pendant la campagne d'Autriche (1805). Il joua l'un des principaux rôles dans l'audacieuse prise du pont de Vienne et fut chargé, peu de jours après, de mettre en état de défense la place de Brünn et le fort de Spielberg. L'empereur, qui l'avait lui-même désigné pour ces importants travaux, lui témoigna bientôt toute sa satisfaction en le nommant colonel (26 déc. 1805). Dode fit avec ce grade les deux brillantes campagnes de Prusse et de Pologne (1806-07), où ses services lui valurent de nouvelles récompenses : il fut créé officier de la Légion d'honn. (14 mai 1807), chevalier du mérite de Bavière (sept. 1807) et baron sous le titre de *La Brunerie*, par décret impérial du 19 mars 1808, confirmé par lettres-patentes du 24 juin suivant. — En 1808, il se rendit à l'armée d'Espagne. Il y dirigea les travaux du célèbre siége de Sarragosse en fév. 1809, et fut nommé peu de jours après général de brigade (13 mars). Après un séjour de 30 mois en Espagne, il reçut, vers le commencement de 1811, l'ordre de rentrer en France, où on lui donna l'inspection de diverses places frontières. L'année suivante, il fut désigné pour commander le génie de l'un des corps de la grande armée pendant la campagne de Russie. Parmi les nombreux travaux dont il fut chargé, je rappellerai que c'est lui qui fit exécuter la mesure importante de l'incendie d'une partie de Polotsk pour faciliter la retraite de l'armée (oct. 1812). Les marech. Victor et Oudinot lui confièrent aussi plusieurs missions délicates et confidentielles auprès de l'empereur; enfin, il travailla aux ponts de la Berésina. Rentré heureusement en France après cette désastreuse campagne, il remplit successivement plusieurs emplois, notamment auprès de divers corps d'observation, et reçut ensuite le commandement en chef du génie à l'armée d'Italie sous le prince Eugène. Mais il était à peine rendu à ce poste que la nouvelle de l'occupation de Paris par les alliés et de la déchéance de l'empereur vint obliger l'armée française à évacuer l'Italie.

A la première restauration, le général Dode se rallia aux Bourbons et reçut, en récompense de sa soumission, la croix de Saint-Louis (27 juillet 1814) celle de commandeur de la Légion d'honneur (29 juillet), et le grade de lieutenant-général (29 août). Pendant les 100 jours, il n'accepta pas de fonctions et resta fidèle à son serment prêté à la légitimité. Il expliquait cette ingratitude apparente envers l'empereur, à l'aide d'une distinction qui mérite d'être rappelée : « Napoléon, disait-il, « avait abdiqué, et Louis XVIII, au « contraire, était sorti de France sans « le faire. » — A la 2e restauration, il resta en inactivité jusqu'au 1er mars 1816, époque où on le choisit pour remplir l'un des quatre emplois d'inspect.-général des fortifications créés par les ordonnances des 6 mars et 22 septembre 1815. Il fit, dès lors partie du comité du génie dans lequel ses connaissances et son expérience lui ont as-

suré pendant de longues années une place distinguée parmi les ingénieurs d'élite qui vinrent successivement y apporter le tribut de leurs lumières. — En 1823, il eut le commandem. en chef du génie à l'armée d'Espagne, où il dirigea les travaux de son arme dans l'attaque du Trocadero. A la fin de cette campagne, Louis XVIII le nomma pair de France (21 déc. 1823).

La révolution de juillet lui conserva ses emplois et ses dignités. Nommé président du comité des fortifications après la mort du général Rogniat (1840), il contribua puissamment par ses conseils à faire adopter le grand projet de fortifier Paris. Le roi Louis-Philippe, qui avait conçu pour son mérite une grande estime, le nomma directeur supérieur de ces travaux, et couronna sa longue et honorable carrière en l'élevant à la dignité de maréch. de France (17 sept. 1847). Dans le temps, on fit un rapprochement bien flatteur pour notre compatriote : on remarqua que l'illustre Vauban était le seul officier-général du corps du génie à qui cette haute récompense eût été accordée.—Après la révolution de février, le maréchal Dode s'est tenu en dehors des affaires publiques. Il est mort à Paris le 1er mars 1851 sans enfants, mais il avait fait dès 1847, les actes nécessaires pour transmettre son nom et son titre à un de ses neveux, M. *Lucien-Guzman* Dode, anc. auditeur au Conseil d'État et s.-préfet de Vienne.

Bio-Bibliographie. — *Notice sur le vicomte Dode de La Brunerie, maréch. de France, par le général Moreau.* Paris, F. Didot, 1852, in-8°, de 169 pp., avec portr.

Portraits. — I. *Le maréchal vicomte Dode de La Brunerie, mort en mars 1851 dans sa 76e année. - Lith. par Léon Noel. Impr. Lemercier.* Buste, 3/4. D. Se trouve en tête de la *Notice* ci-dessus. — II. Copie, gr. sur bois, dans le journal l'*Illustration*, n° 420, mai 1851.

Bibliographie. — *Précis des opérations militaires dirigées contre Cadix, dans la campagne de 1823.* Paris, Anselin et Pochard, 1824, in-8°. — Il a travaillé, pour la partie des travaux de siége, à l'*Hist. scientifique et militaire de l'expédition d'Égypte* (Paris, Denain). Il a fourni des articles à divers journaux d'art militaire et à la *Biographie universelle de Michaud.*

DOLOMIEU, branche de la maison de GRATET (voy. ce nom), à laquelle appartiennent les deux personnages suivants (1) :

DOLOMIEU (Charles-Emmanuel de **GRATET** de) fut reçu, dès sa jeunesse, comme *habitué*, au chapitre noble de Saint-Chef de Vienne, et y obtint plus tard un canonicat qu'il conserva après l'incorporation de ce chapitre à celui de St-Pierre en 1777. En 1779, Le Franc-de-Pompignan, archevêque de Vienne, le nomma vicaire général; en 1781, il fut pourvu de l'abbaye (en commende) de St-Hilaire, au diocèse de Carcassonne; enfin, le clergé du Dauphiné l'élut, en 1789, député aux Etats généraux. Dès les premières séances, il se rangea dans le parti patriote en protestant contre l'assemblée de la minorité de son ordre en chambre séparée, et en se réunissant l'un des premiers au tiers-état. C'est le seul souvenir qu'éveille sa carrière législative; il mourut d'ailleurs peu de mois après, vers la fin de 1789.

DOLOMIEU (Déodat-Guy-Sylvain-Tancrède de **GRATET** de), célèbre géologue, naquit à Dolomieu (Isère), le 24 juin 1750, de *François de* Gratet de Dolomieu et de *Marie-Françoise de* Bérenger. Sa vie scientifique commença et se termina dans les misères de la prison. Admis, à l'âge de 18 ans, dans l'ordre de Malte (2), il eut pendant sa première expédition une querelle avec un officier de sa galère, se battit avec lui et le tua. De retour à Malte, il fut condamné à mort. En considération de sa jeunesse, le grand-maître lui fit grâce, mais il fallait l'approbation du pape, et l'on fit longtemps d'inutiles démarches pour l'obtenir. Plusieurs puissances de l'Europe, émues de compassion pour le jeune captif, s'intéressèrent en vain pour lui : Clément XIII, que d'anciennes préventions rendaient peu favorables à l'ordre, demeurait inflexible. Le cardinal Torregiani, son 1er ministre, finit cependant par le faire revenir de cette rigueur et grâce à sa puissante intervention, Dolomieu fut rendu enfin à la liberté et rétabli dans tous ses droits. Sa captivité avait duré neuf mois, et c'est alors que, pour oublier les longues heures du cachot et occuper en même temps l'activité de son esprit, il commença de sérieuses études sur les sciences physi-

(1) La terre de *Dolomieu*, près de La Tour du Pin, fut érigée en marquisat par lettres du mois de juill. 1699, enregistrées au parlement de Grenoble le 15 janvier 1701, en faveur de *François de* Gratet, président du bureau des finances de Dauphiné.

(2) Il obtint plus tard la commanderie de Sainte-Anne.

ques.—Peu d'années après, ayant suivi à Metz un régiment de carabiniers dans lequel il était capitaine, il se lia avec un savant pharmacien, Thirion, dont les leçons achevèrent de développer en lui le goût des sciences naturelles. Quelques essais qu'il publia à cette époque dans les journaux scientifiques (1775) lui valurent le titre de membre correspondant de l'Acad. des sciences : cet encouragement décida de sa carrière. Dès lors, le goût des recherches géologiques se changea chez lui en passion ; il abandonna l'état militaire afin de pouvoir s'y consacrer tout entier, et commença, *à pied*, le sac sur le dos, le marteau à la main, ses nombreuses explorations minéralogiques. Il parcourut ainsi le Portugal (1777), l'Espagne (1778), la Sicile et les îles Eoliennes (1780-81), les Pyrénées (1782), la Calabre, où il observa les terribles effets du tremblement de terre qui ravagea alors cette malheureuse contrée (1783), les Alpes (1789-90), l'Auvergne (1791), les Vosges (1793-94). Quoiqu'il eût adopté avec enthousiasme les principes de la révolution, ses titres de noble et de chevalier de Malte l'exposèrent, dit-on, à quelques persécutions pendant les temps orageux de cette époque; mais, après le 9 thermidor, les savantes explorations dont il avait publié les résultats dans un grand nombre de savants mémoires le firent nommer (1796) professeur à l'Ecole des mines, et, peu après, membre de l'Institut. La même année, le gouvernement lui donna une mission dans la 3e région minéralogique, notamment dans les départements du Mont-Blanc, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Isère, des H.-Alpes, dans les mines de Giromagny et la chaîne des Vosges. L'année suiv., il fit partie de cette brillante réunion de savants et d'artistes qui suivirent le général Bonaparte en Egypte. Malheureusement, quand la flotte française relâcha devant Malte, on le choisit pour l'un des négociateurs chargés d'opérer la reddition de l'île. Cet événement lui fut plus tard très-fatal, car, malgré la délicatesse et la générosité avec lesquelles il se conduisit envers ses anciens frères qui l'avaient persécuté, l'ordre l'accusa de l'avoir trahi et ne lui pardonna pas.—Après quelques mois d'explorations en Egypte, le mauvais état de sa santé l'obligea de revenir en France. Il s'embarqua à Alexandrie le 7 mars 1799, mais une forte tempête et des avaries qu'éprouva son vaisseau le força de relâcher dans le golfe de Tarente. La France était alors en guerre avec la cour de Naples; tout l'équipage fut déclaré de bonne prise et transporté à Messine. Là, une affreuse captivité attendait Dolomieu : dénoncé comme jacobin par un commandeur de Malte, *recommandé* par l'ordre qui sollicita contre lui les plus grandes rigueurs, il fut jeté dans un cachot infect, où il demeura enseveli 21 mois, en proie à des souffrances inouïes. Dès que la nouvelle de sa malheureuse position eut été apportée en France par un de ses élèves, on s'émut, on s'empressa pour obtenir sa liberté. L'Institut, tous les corps savants de l'Europe, le roi d'Espagne lui-même, témoignèrent alors, par l'activité de leurs démarches, combien était grand et universel l'intérêt qu'il avait inspiré. Tout fut vain : il fallut, pour briser ses fers, que la France en fît une des clauses de l'armistice conclu par Murat le 18 févr. 1801 avec la cour de Naples.—Rendu à la liberté, il vint à Paris, où, quoique absent, il avait été désigné, dès l'année précédente, pour occuper au Muséum la chaire laissée vacante par l'illustre Daubenton. Il ouvrit un cours de philosophie minéralogique dont il avait écrit, dit-on, les principes généraux dans sa prison de Messine, sur les marges d'un livre à l'aide d'un morceau de bois noirci à la fumée de sa lampe. Ses talents et ses malheurs attirèrent à ses leçons une affluence prodigieuse. Peu de mois après (août 1801), il partit, par ordre du gouvernement, pour aller visiter les travaux du Simplon dans la chaîne des Alpes. Mais ce voyage, dont ses deux compagnons, d'Eymar et Bruun-Neergaard, nous ont laissé le récit, fut le dernier; la fatigue acheva d'altérer sa santé, déjà fortement ébranlée par le cachot de Messine. A son retour, étant allé à Château-Neuf, en Bourgogne, auprès de sa sœur, il fut atteint d'une fièvre putride, et y mourut peu de jours après, le 28 nov. 1801. — Sa mort prématurée l'empêcha de réunir en un grand ouvrage qu'il méditait, ses nombreuses observations sur la constitution géologique du globe et principalement sur les volcans. Comme homme et comme savant, il laissa des regrets universels. Par reconnaissance, les naturalistes ont donné le nom de *Dolomie* à un genre de pierres calcaires qu'il a décrit le premier.

PORTRAITS. — I. *Deodat de Dolomieu*,

ex-commandeur de l'ordre de Malthe... Aug. de S'-Aubin, sculpt. Buste, 3/4, G. H. 149 mill. L. 88 mill.—II. *Dolomieu S'-Aubin del. Landon, direct.* Copie au trait du précédent. — III. *Mr Dolomieu. Fremy del. et sculp.* Copie au trait du précédent (la tête seulement).—IV. *Deodat-Guy-Sylvain-Tancrède Gratet de Dolomieu* (*géologiste et minéralogiste*)... *Gravé par Ambroise Tardieu.* Dans un ov. de 103 mill. de H. Copie en contre-partie du n° 1. V. *Dolomieu.*-- Buste, prof. G. Ef. (dans le *Voyage d'Egypte*, de Denon).

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Voyage aux îles de Lipari fait en 1781, ou Notices sur les îles Æoliennes, pour servir à l'histoire des volcans; suivi d'un mémoire sur une espèce de volcan d'air, et d'un autre sur la température du climat de Malthe, et sur la différence de la chaleur réelle et de la chaleur sensible.* Paris, rue et hôtel Serpente, 1783, in-8° 208 pp. = Trad. en allemand par L. Ch. Lichtenberg, Leipsick, 1783, in-8°. — II. *Mémoire sur les tremblements de terre de la Calabre pendant l'année 1783.* Rome, Ant. Fulgoni. MDCCLXXXIV, in-8°, 70 pp. = Trad. en allemand, Leipsick, 1789, in-8°. — III. *Mémoire sur les îles Ponces et catalogue raisonné des produits de l'Etna, pour l'histoire des volcans et faisant suite au Voyage aux îles Lipari; suivi de la description de l'éruption de l'Etna du mois de juillet 1787.* Paris, 1788, in-8°. = Trad. en allemand par K. L. Voigt. 1789, in-8°. — IV. *Sur la Philosophie minéralogique et sur l'espèce minéralogique.* Paris, Villier, 1802, in-8°, 128 pp. = Trad. en allemand. Mayence, 1802, in-8°.

§ II.

Il a fourni un grand nombre de mémoires à plusieurs recueils scientifiques :

Au JOURNAL DE PHYSIQUE. — V. *Sur les volcans du Val de Noto* (1784, t. 35. pp. 191-205). — VI. *Lettre sur la question de l'origine du basalte* (1790, t. 37, pp. 193-202). Tiré à part in-4° 10 pp. — VII. *Lettre sur un genre de pierres très-peu effervescentes avec les acides et phosphorescentes par la collision* (1791, t. 39. pp. 3-10). Tiré à part, in 4°, 8 pp. — VIII. *Notes à communiquer aux naturalistes qui font le voyage de la mer du Sud et des contrées voisines du pôle Austral.* (1791. t. 39, pp. 310-317). Tiré à part, in-4°, 8 pp — IX. *Mémoire sur les pierres composées et sur les roches* (1791 et 1792, t. 39, pp. 374-407, et t. 40, pp., 41-62, 203-218, 372-403). Tiré à part, in-4° de 102 pp. — X. *Lettre sur l'huile de pétrole dans le cristal de roche et les fluides élastiques tirés du quartz* (1792, t. 40, pp. 318-319). — XI. *Mémoires sur la constitution physique de l'Égypte* (1793, t. 42, pp. 41-61, 108-126, 194-215). Tiré à part. in-4° de 60 pp. — XII. *Mémoire sur les pierres figurées de Florence* (1793, t. 43, pp. 285-291). — XIII. *Distribution méthodique de toutes les matières dont l'accumulation forme les montagnes volcaniques* (1794, t. 44, pp. 102-125, 175-200, 241-263, 406-428, et t. 45, pp. 81-105). Tiré à part, in-4° de 88 pp. Ce n'est que la première partie du mémoire; il a été publié en entier dans le recueil de ses œuvres. — XIV. *Discours sur l'étude de la géologie* (1794, t. 45, pp. 256-272). — XV *Sur la strontiane, sulfate cristallisé* (1798, t. 46 pp. 203-208). — XVI. *Sur la couleur comme caractère des pierres, et sur les tourmalines blanches du Saint-Gothard* (1798, t. 46, pp. 302-305). — XVII. *Sur la substance dite pyroxène ou schorl volcanique* (1798, t. 46, pp. 306-308 et t. 47, pp. 80-81). — XVIII. *Rapport fait à l'Institut national sur les voyages minéralogiques de l'an V et l'an VI* (1798, t. 46, pp. 401-435).

Au JOURNAL DES MINES. — XIX. *Observations sur la prétendue mine de charbon de terre dite la Désirée, commune de Saint-Martin-la-Garenne, district de Mantes* (messidor, an III, pp. 45-59).—XX. *Passage d'une lettre adressée à l'agence des Mines, contenant des observations sur les stalactites* (ibid. pp. 59-61). — XXI. *Description de la mine de manganèse de Romanèche* (n° 19, germ. an IV, pp. 27-50). — XXII. *Lettre à M. Pictet sur la chaleur des laves et sur les concrétions quartzeuses* (n° 22, messid. an IV, pp. 53-72). — XXIII. *Description du béril* (n° 28, vent. an IV. pp. 11-40). — XXIV. *Sur la leucite ou grenat blanc* (an V, pp. 177-184). — XXV *Observation sur l'oisanite* (an V, p. 273). — XXVI. *Lettre sur la nécessité d'unir les connaissances chimiques à celles du minéralogiste, avec des observations sur la différente acception que les auteurs allemands et français donnent au mot chrysolithe* (an V, pp. 365-377). — XXVII. *Sur les substances minérales* (an VI, pp. 99-104). — XXVIII. *Note sur la géologie et la lithologie des montagnes des Vosges* (an VI, pp. 315-318). — XXIX. *Rapport fait à l'Institut national sur ses*

voyages des ans V ET VI (an VI, pp. 385-432). — XXX. *Extrait du rapport sur les mines du départ. de la Lozère, dépendant de la concession dite de* Villefort *et sur les établissements qui y sont affectés* (an VI, pp. 577-604).

On trouve encore des mémoires de lui dans le *Magasin encyclop.*, le *Recueil de l'Académie des sciences*, le *Voyage pitt. de Naples et de Sicile* de St.-Non, les *Mém. de l'Institut.*—Il a trad. le *Traité* de Bergman *sur les volcans*, pour l'éd. italienne des œuvres de cet auteur.

§ III.

RECUEIL DE SES ŒUVRES (2 vol.in-8°).

M. de Drée, beau-frère de Dolomieu, commença en 1806 une éd. de ses œuvres complètes, qui devait contenir les mémoires imprimés séparément et ceux insérés dans les recueils scientifiques; mais il abandonna cette publication après en avoir donné 2 vol. qui ne sont même pas achevés. Ces deux volumes n'ayant pas été livrés au commerce, se rencontrent fort difficilement. En voici la description, d'après l'exemplaire de la bibl. du Jardin des Plantes de Paris, le seul que j'aie pu consulter.

TOME I. Il n'a pas de titre; il contient les ouvrages suivants : 1° *Voyage aux îles Lipari... suivi d'un Mém. sur les îles Ustica et Pentellaria* (réimpr. du n° I); 2° *Mémoire sur les volcans éteints du Val di Noto* (n° V); 3° *Description d'un voyage fait à l'Etna..... et des îles des Cyclopes*; 4° *Description de l'éruption de l'Etna en juillet 1787, par le chev. Don J. Gioenni, publié par Dolomieu en 1787, et lettre sur l'éruption de l'Etna en 1792.* — Ces deux mém. ne sont pas de Dolomieu; le premier avait paru dans son *Mém. sur les îles Ponces*, le 2° est de Lallemant, consul de France à Messine; 5° *Mém. sur les îles Ponces* (n° III); 6° *Mém. sur les tremblements de terre de la Calabre...* (N° II.) L'impression de ce mémoire n'a pas été terminée. Le vol. s'arrête à la page 432.

TOME II. Il a un titre ainsi conçu : *Œuvres de Déodat de Dolomieu... Première partie. Voyages et traités relatifs aux volcans, suivis d'un précis des opinions de Dolomieu sur les phénomènes et la théorie des volcans, avec une classification et un catalogue raisonné de leurs produits, par Etienne de Drée. Tome II. Paris, de l'impr. de Crapelet, 1806.* Ce vol. contient : 1° *Distribution méthodique de toutes les matières...* (n° XIII); 2° *Lettres sur l'origine du basalte...... et sur la chaleur des laves* (n°s VI et XXII); 3° *Rapport sur ses voyages des ans* V *et* VI (n° XVIII); 4° *Précis des opinions de Dolomieu sur les phénomènes et les théories des volcans, par E. de Drée.* Le titre seul de ce précis a été impr.; le vol. n'est pas terminé et s'arrête brusquement à la page 446.

§ IV.

ÉCRITS RELATIFS A DOLOMIEU.

I. *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dolomieu, lue à la séance publique de l'Institut nat. des sciences et des arts, le 17 messid. an 10, par le cit. de Lacépède.* Paris, impr. Bossange, an X, in-8°, 30 pp. (Extr. du *Journal des Mines*, 12° volume.) Cette notice avait déjà paru dans les mémoires de l'Institut, 2° semestre de 1806. — II. *Ode sur la mort de Dolomieu, précédée d'une notice sur ce naturaliste,...* par Fortunée Briquet. Paris, Pougens (1802), in-8°, 23 pp. — III. *Notice sur le dernier voyage de Dolomieu dans les Alpes* (lue à l'Athenée de Lyon, le IV pluviôse an X, par Deymar (s. l. ni d.), in-18, 34 pp. Cette notice avait déjà paru dans le *Magasin encyclop.* (1801), t. V, pp. 376-387. — IV. *Journal du dernier voyage du C^en. Dolomieu dans les Alpes*, par T. C. Bruun-Neergaard. Paris, an X, 1802, in-8°, 154 pp. = Trad. en allemand, Hambourg, 1802, in-8°.

DONGOIS (JOSEPH), fils de P^re. L^t. Dongois, consul d'Embrun, naquit dans cette ville le 12 nov. 1751. Il était procureur syndic du district de sa patrie, lorsque, en 1791, les électeurs des H.-Alpes le nommèrent député à l'assemblée législative. Après la session il se retira à Embrun, y fut maire du 27 mars 1806 au 31 déc. 1812, et membre du conseil gén. du départem^t. Ses fonctions législatives et municipales n'éveillent aucun souvenir. — Il mourut à Embrun, le 27 oct. 1823.

DONNA (ÉTIENNE), maréchal de camp, né à Vienne (Isère), le 6 avril 1767, s'engagea au commencement de la révolution dans un bataillon de volontaires. Nommé capitaine le 4 juin 1793, il servit de l'an II à l'an III à l'armée des Pyrénées orient., et de l'an IV à l'an V à celle d'Italie où il se fit remarquer par plusieurs actions d'éclat. De l'an VI à l'an IX il passa aux armées d'Angleterre, de Batavia et du Rhin, puis au camp de St-Omer, où il obtint le grade de chef de bataillon, le

20 août 1805. — Joseph Bonaparte qui l'avait eu sous ses ordres dans le 4e rég[t]. de ligne, et appréciait ses bonnes qualités, se l'attacha comme aide-de-camp, puis, en montant sur le trône de Naples, il le nomma major des voltigeurs de sa garde, le 30 mai 1806, et colonel de ce rég[t]. le 20 avril 1807. Donna suivit ce prince, en 1808, lorsqu'il alla prendre possesion du trône d'Espagne, fut nommé maréch. de camp au service de cette puissance le 20 août 1809, gouverneur des palais royaux le 30 du même mois, et command. de l'ordre des Espagnes le 22 déc. suiv. Pendant son séjour dans cette contrée il fut employé dans plusieurs missions importantes. — Le général Donna a été confirmé dans son grade par le gouvernement français. Admis à la retraite le 31 oct. 1815 il est mort à Bordeaux vers 1845. (Voy. les *Fastes de la Lég. d'honneur*, T. II, p. 492.)

DORBERT. — Voy. Dobert.

DORCIÈRES (François), avocat au parlement de Dauphiné, fut élu 1er consul de Grenoble, en 1666, et dut à son mérite d'être continué dans cette charge pendant 3 années consécutives, malgré les règlements et l'usage. Chorier, qui fut pendant 20 ans son plus intime ami, l'appelle « l'un des plus habiles et des plus célèbres avocats du parlement (1); » il le rattache à une ancienne famille noble de notre province dont le vrai nom serait *Oursières* (2). Dans ses *Adversaria* (p. 256), il nous apprend qu'il mourut le 17 juin 1680 à l'âge de 50 ans, « amicus bonus, dit-il, « optimus pater, malus herus, pessimus « maritus. » — De Catherine Dupuy, sa femme, il eut six enfants dont l'aîné, *Pierre*, avocat au parlement de Grenoble, fit imprimer une description des fêtes données dans cette ville en 1678 lors de la naissance du fils de F[ois] Emmanuel de Bonne de Créquy duc de Lesdiguières, fêtes dont Chorier avait été l'ordonnateur (3). Je n'ai pu me procurer le titre de cet écrit.

DORGEOISE (Jean de), seigneur de La Tivolière, chevalier de l'ordre du Roi, fut l'un des officiers de l'armée catholique pendant nos guerres de religion. Il commandait à Montélimar en qualité de gouverneur, lorsque, au mois de mai 1570, les protestants, conduits par l'amiral de Coligny, vinrent mettre le siége devant cette place. Quoique réduit à une poignée de soldats, il fit une résistance héroïque ; sommé de se rendre, il répondit par un couplet grivois de l'époque (4). Coligny voyant tous ses efforts inutiles, leva le siége (7-13 mai 1570). — Voy. ci-devant *Marguerite* Delaye.

La famille de Dorgeoise, dont l'origine remontait au XIIIe siècle, s'est éteinte en la personne de Charles de Dorgeoise, sieur de Montferrier, mestre-de-camp au régiment de l'Estrade, mort en Allemagne en 1674.

DORNE (Antoine de), d'une famille originaire de Valence, fut professeur à l'université de cette ville, de 1520 vers 1550, époque de sa mort. « Il mérita, « dit G. Allard (*Bib. du Dauph.*), d'estre « ennobly par son mérite, sa vertu et « son sçavoir sous Henri II. Il a laissé « de doctes manuscrits qui sont entre « les mains d'Ant. de Marville profess[r] « de la même université. » D'après Chorier (*Hist. gén.*, t. 2, p. 540) « son corps « fut accompagné au tombeau par les « consuls de Valence qui résolurent en « une assemblée générale que cet hon- « neur lui seroit rendu à cause de son « rare mérite. » — Un de ses descendants nommé comme lui, *Antoine*, fut conseiller au parlement de Grenoble en 1582 et présid[t] en 1595.

DROJAT (François), avocat, écrivain, membre de la soc. des antiquaires de France, est né à Die (Drôme), le 19 oct. 1795. — Après avoir terminé son cours de droit à Grenoble, M. Drojat vint à Paris en 1818 et s'y fit inscrire au tableau des avocats. Il plaida pendant quelques années, mais entraîné bientôt par son goût pour les recherches archéologiques il abandonna peu à peu le barreau. Admis dans la soc. des antiq. de France, le 9 août 1824, il en fut nommé secrétaire en janvier 1826 et en rédigea le bulletin jusqu'au mois de déc. suivant, époque à laquelle il renonça à ce travail pour se livrer à des recherches d'une vaste étendue sur l'expédition d'Annibal en Italie. Au lieu de faire comme la plupart des archéologues qui ont disserté sur ce sujet tranquillement assis dans leurs cabinets, il se rendit tout exprès en Afrique, et de là suivit pas à pas le héros Carthaginois dans toutes ses marches, dans tous ses campements, à travers l'Es-

(1) *Estat polit.*, t. III, p. 226.
(2) *Supplém. à l'estat politique*, p. 155.
(3) Chorier, *Adversaria*, pp. 247-48.

(4) Cette réponse cavalière fut, dit on, l'origine du proverbe usité autrefois dans les provinces du midi : *C'est la chanson de Montélimar.*

pagne, les Gaules et les Alpes. Ce travail d'histoire et de géographie comparées, depuis trop longtemps attendu par les amis de l'antiquité, est encore inédit. Retiré à Die depuis 1835, le patient archéologue en fait l'unique objet de ses occupations; l'on assure que ses savantes et consciencieuses recherches sur la géographie ancienne de notre province trancheront enfin cette célèbre question, si longtemps controversée entre les savants : Quelle route suivit Annibal de Roquemaure aux Alpes? Espérons que M. Drojat mettra bientôt fin à un silence qui est un larcin commis au préjudice des sciences historiques.

Son frère, *Pierre* DROJAT, né à Die le 29 nov. 1797, et mort dans la même ville le 18 oct. 1831, s'occupait aussi d'histoire et d'archéologie. Avocat à la Cour roy. de Paris, et membre de la Soc. de géographie, il rédigea un excellent rapport sur l'annuaire *Hist. et archéol. de la H.-Saône*, par Baulmont et Suchaux, qui a été inséré dans le Bulletin de cette Société, nº de mai 1825 et tiré à part.

On a de M. Fr. Drojat : I. *Aperçus philosophiques* (du sentiment). Paris, 1821, in 8º de 70 pp. Il se proposait de publier plusieurs traités de même genre, mais celui-ci a seul paru. — II. *Compte rendu général des travaux de la Soc. roy. des antiquaires de France dans le cours des années 1826 et 1827*, in-8º de 32 pp. (dans le t. VIII des *Mémoires* de cette Société.) — III. *Dissertation sur un cippe à taurobole existant à Die.* (*Ibid.* t. VII, pp. 63-80). — IV. *Éclaircissements sur un lieu du département de la Drôme, désigné dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem sous le nom de* Cerebelliaca (*Ibid.*, t. VII, pp. 156-160). L'auteur, pense, contre l'opinion de d'Anville, que *Cerebelliaca* est *Montaison* (Drôme). — VI. *Plaidoyer pour l'accusé Gaudo-Paquet* (1) *devant la Cour des pairs dans l'affaire du 19 août 1820.* Paris, Didot (s. d.) in-4º, 23 pp.

DU BELLIER. — Voy. GALLES.

DUBOIS-FONTANELLE (JEAN-GASPARD), littérateur, naquit à Grenoble le 29 oct. 1737. Après avoir terminé ses études il vint chercher fortune à Paris où grâce à la recommandation de l'abbé de Mably, son compatriote, il fut employé, dès 1754, à la rédaction de l'*Année litt.* de Fréron. En 1762 et 1763 il fit jouer au Théâtre-Franç. deux comédies, *le Connaisseur* et *le Bon Mari*, qui n'eurent aucun succès; il écrivit ensuite des contes, des traductions, de la philosophie, etc., mais ces ouvrages, pour la plupart commandés par les libraires, et composés à la hâte, passèrent inaperçus. Le nom de leur auteur était même demeuré à peu près inconnu lorsqu'un drame, fort médiocre du reste, *la Vestale*, qu'il présenta aux Français, le tira tout à coup de l'obscurité et donna lieu à une grosse affaire. Le censeur chargé, selon l'usage, d'examiner la pièce, ne voulut pas en autoriser la représentation; il y trouva des choses si hardies contre les couvents qu'il se crut obligé d'en référer à l'archev. de Paris. Celui-ci, scandalisé au dernier point, en référa, à son tour, à la Sorbonne; or voici, d'après Bachaumont (2), quel fut le résultat de l'examen de ces messieurs : « Les Vestales, dit-il, « sont tellement déflorées et polluées « par ces sages maîtres, qu'il n'y a « plus moyen de les présenter au public dans l'état de turpitude où ces « vieux docteurs les ont mises. M. de « Fontanelle prend le parti de remettre « son drame dans le portefeuille. » — Les scrupules de la censure firent grand bruit et de toutes parts on voulut lire *la Vestale*. Il en courut d'abord des copies manuscrites que l'on s'arrachait avec avidité, puis on l'imprima clandestinement. En juin 1768 elle fut jouée sur le théâtre de Lyon; le public l'accueillit avec des applaudissements, mais le prévôt des marchands de cette ville, pressé par la cabale des dévots, en défendit la représentation. Le pouvoir ne s'en tint pas à cette rigueur; peu de mois après il fit condamner aux galères trois malheureux colporteurs accusés d'avoir vendu *la Vestale*. — Cette affaire dont le retentissement fut grand, attira pendant plusieurs années l'attention publique sur Dubois-Fontanelle, que l'on appela dès lors dans le monde littéraire M. *de* Fontanelle tout court. Il publia encore plusieurs ouvrages, aujourd'hui oubliés, mais qui obtinrent dans le temps un certain succès, grâce à la réputation de *la Vestale*. — Au commencement de la révolution il se retira à Grenoble et y devint ensuite professeur de belles lettres à l'école Centrale, de 1796 à 1804; bibliothé-

(1) GAUDO-PAQUET (*Claude-Arsène*), né à Valence vers 1795, était alors lieutenant dans la Légion de la Seine.

(2) *Mémoires*, au 12 nov. 1767. Voy. encore (*ibid.*) au 30 oct. et 1er nov. de la même année, 11 juin et 2 oct. 1768.

caire de la ville en 1808, enfin, lors de la création de l'Université en 1809, doyen de la Faculté des lettres et professeur d'histoire (1). Il mourut à Grenoble le 15 février 1812.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Éloge funèbre*, par J.-J. Champollion-Figeac. Voy. ci-dev. p. 218, n° XIV.

PORTRAIT. — (Sans texte) Buste de 3/4, D. la tête coiffée d'un mouchoir, dans un ov. H. 134 mill. L. 92 mill. se trouve en tête de sa traduction d'Ovide. (Ed. de Lille, 1772.)

BIBLIOGRAPHIE. — *Le Connaisseur, comédie en 2 actes et en vers.* La Haye, 1762, in-8°. — II. * *Aventures philosophiques.* Tunquin (Paris), 1765, in-12. — III. *Nouvelle traduction des métamorphoses d'Ovide.* Paris, Panckoucke, 1762, 2 vol. in-8°, fig. = Autre éd. Paris, Barbou, 1767, 2 vol. in-12. = Autre, Lille, J.-B. Henry, 1772, 2 vol. in-8°, fig. = Autre (avec le texte retouché par Barrett), Paris, Barbou, 1778, 2 vol. in-12. = Autre, *conforme au texte du P. Jouvency*, Paris et Rouen, 1780, 2 vol. in-12. = Autre : avec un dict. mythologique et des notes par Desfontaines. Paris, 1802, 4 vol. in-8°. = Autre : Paris, Duprat-Duverger, 1806, 2 vol. in-12. — IV. *Pierre-le-Grand. Tragédie.* (en 5 act. en vers). Paris, Lesclapart et Ve Duchesne, 1766, in-8°. — V. *Vies de P. Aretin et de Tassoni*, 1768, in-12. — VI. * *Ericie ou la Vestale, drame en trois actes en vers.* A Londres (Paris) 1768, in-8° de 46 pp. = Autre éd., Londres, 1768, in-8° de 54 et 2 pp. = *Ibid.*, 1769, 1772, in-8°. = Nouv. éd., revue et corrigée, Grenoble, an VII, in-8°. = Réimpr. dans le n° XII ci-après. — VII. * *Essai sur le feu sacré et sur les Vestales.* Amsterdam et Paris, Lejay, 1768, in-8°. = Réimpr. dans le n° XII ci-après. — VIII. * *Effets des passions, ou mémoires de M. de Floricourt.* Londres et Paris, 1768, 3 vol. in-12. = Autres éd. sous ce titre : *Naufrage et aventures de P. Viaud.* Bordeaux et Paris, 1768, 1770 ou 1780, in-12 = Autre, sous ce titre : *Mémoires de Floricourt.* Londres, (Paris), 3 vol. in-12. — IX. * *Anecdotes africaines, depuis l'origine ou la découverte des royaumes qui composent l'Afrique jusqu'à nos jours.* Paris, Vincent, 1775, in-12. — X. *Vezins, drame en trois actes.* Bouillon, 1779, in-8°. — XI. *Nouveaux mélanges sur différents sujets, contenant des essais dramatiques, philosophiques et littéraires.* Bouillon, 1781, 3 vol. in-8°. — XII. * *Théâtre et œuvres philosophiques, égayés de contes nouveaux dans plus d'un genre.* Londres et Paris, 1785, 3 vol. in-8°. — XIII. * *Anna ou l'Héritière galloise.* (Trad. de l'anglais de Mistr. Bennett). Paris, 1788, 4 part. in-12. = *Nouv. éd.*, Paris, Maradan, 1798, 4 vol. in-12. — XIV. * *Clara et Emmeline, ou la Bénédiction maternelle, par miss H**** (Helme) *trad. de l'anglais.* Londres et Paris, 1788, 2 vol. in-12. — XV. *Contes philosophiques et moraux.* (Paris), 1779 et Lille 1792, 2 vol. in-18. — XVI. *État actuel de l'empire Ottoman, contenant des détails plus exacts que tous ceux qui ont paru, sur la religion, le gouvernement, la milice, les mœurs et les amusements des Turcs...* (Trad. de l'anglais d'Élias Abesci). Paris, Lavillette, 1792, 2 vol. in-8°. — XVII. *Cours de belles lettres.* Paris, Dufour, 1813-1820, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage a été pub. par M. Renauldon, petit-fils de l'auteur.

Il a travaillé à l'*Année littér.* de Fréron, de 1754 à 1775 ; à la *Gazette univ. de politique et de litt. des Deux-Ponts*, depuis son établissement en 1770 jusqu'au 1er juin 1776 ; au *Journal de politique et de litt.* de Panckoucke; au *Mercure de France*, de 1778 à 1784 ; à la *Gazette de France.* (*Fr. litt.* de M. Quérard.)

DU BOUCHAGE (2), branche de la maison de GRATET, à laquelle appartiennent les personnages suivants :

DU BOUCHAGE (FRANÇOIS-JOSEPH DE GRATET), né à Grenoble, le 1er avril 1749, entra fort jeune dans l'état militaire ; à l'âge de quatorze ans il avait déjà un brevet d'officier. Depuis 1786 il était sous-directeur de l'artillerie de marine, lorsqu'il fut nommé inspecteur-général de cette arme et maréchal-de-camp (1er janvier 1792). En même temps Louis XVI l'appela au ministère de la marine. Les opinions et les affections politiques de M. Du

(1) Vu son grand âge, on lui donna un suppléant qui faisait ce cours; ce suppl. était l'illustre Champollion le jeune.

(2) Le BOUCHAGE - *Boschagium*, - terre située dans le Viennois, appartenait en 1343 à l'ancienne famille de ROUSSILLON éteinte vers le milieu du 15e siècle. Elle passa ensuite dans celle de BASTARNAY, en faveur de laquelle Louis XI l'érigea en baronnie, par lettres du mois de juillet 1478, avec union des terres de Morestel et de Brangues. Deux cents ans après, elle fut achetée par *François de* GRATET, conseiller au Parlement de Grenoble, et érigée, dit-on, en comté ; mais Salvaing de Boissieu (*Usage des Fiefs*, éd. de 1731, p. 316) fait remarquer que l'on ne trouve pas son érection dans les registres du parlement et de la chambre des comptes de Dauphiné. — Faute de connaître ces particularités, Colomb de Batines a dit par erreur « que le nom originaire de la famille *Du Bouchage* actuelle était « *Bastarnay.* »

Bouchage étaient peu favorables à la révolution, et il refusa par deux fois des fonctions qui ne pouvaient manquer de le rendre odieux au parti populaire. Cependant, vaincu par les instances réitérées du roi et de la reine, il accepta le 21 juillet de la même année. Le matin du 10 août il conseilla au roi d'appeler à son secours les Suisses casernés à Courbevoie, de se mettre à leur tête et de marcher contre le peuple; heureusement ce conseil, qui n'aurait fait qu'augmenter l'effusion du sang, ne fut pas suivi. Il accompagna la famille royale à l'assemblée, et on raconte que pendant le trajet, sur l'invitation de Louis XVI, il donna le bras à la reine et tint par la main la jeune duchesse d'Angoulême. Un décret du même jour le déclara, ainsi que tous ses collègues, déchu de la confiance de la nation, et lui donna Monge pour successeur; un deuxième décret du 15 septembre suivant le renvoya à ses fonctions d'inspecteur-général de l'artillerie de marine; mais M. Du Bouchage, craignant pour sa sûreté, préféra émigrer.—Rentré en France vers la fin du consulat, il resta éloigné des affaires publiques, tout entier à d'obscures intrigues, qui l'exposèrent plus d'une fois aux tracasseries de la police impériale. A la Restauration, son dévouement éprouvé à la cause royale ne pouvait rester sans récompense : une ordonnance du 24 septembre 1815 le nomma ministre de la marine, en remplacement de M. le baron de Jaucourt. Malheureusement pour la mémoire de M. Du Bouchage, son 2e ministère obtint encore moins que le premier les sympathies nationales. N'écoutant que son zèle monarchique, il se fit l'instrument des tendances réactionnaires du gouvernement; il désorganisa complétement notre marine en éloignant du service actif, sans retraite ni indemnité, sans jugement et souvent sans motifs, une foule d'officiers dans la vigueur de l'âge et la plénitude de l'expérience, pour les remplacer par des individus qui depuis 25 ans n'avaient pas vu la mer. Le célèbre naufrage de la frégate *la Méduse*, causé par l'ignorance de l'un des nouveaux officiers, fut une des conséquences de ces déplorables mesures. Il fit plus : soit par haine d'un ordre de choses dont on voulait effacer jusqu'au souvenir, soit pour ne pas donner d'ombrage à une puissance rivale, il supprima les vaisseaux-écoles créés par l'Empereur et les remplaça par un collége royal de marine; mais au lieu de l'établir dans un port de mer, il eut l'idée ridicule de choisir une ville de l'intérieur, Angoulême! Au milieu de ces reproches il ne faut cependant pas oublier qu'en 1816 il combattit comme ministre, à la chambre des députés, les amendements ayant pour but d'aggraver la loi d'amnistie.—Par suite de l'ordonnance du 5 septembre 1816, ses tendances réactionnaires ayant fini par le mettre en opposition avec les autres membres du cabinet, il se vit contraint de donner sa démission le 23 juin 1817, mais, le même jour, Louis XVIII le nomma pair de France, lui conserva le titre et le traitement de ministre d'Etat et lui accorda une pension de 10000 fr. sur sa cassette particulière. — A la chambre des pairs, M. Du Bouchage resta fidèle aux principes de toute sa vie: il s'assit dans les rangs de l'aristocratie et vota constamment avec elle. Il est mort sans enfants, à Paris, le 11 avril 1821. — (Voy. l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, et son *Eloge*, prononcé à la chambre des pairs par M. d'Herbouville, *Moniteur* du 27 juillet 1821).

DU BOUCHAGE (JOSEPH-MARC DE GRATET), né à Grenoble, le 18 sept. 1746, entra dans l'ordre de Malte et devint officier du génie (1). En 1788 et 1789, il se trouvait en Dauphiné où la noblesse l'élut son procureur-général syndic aux assemblées de Vizille et de Romans. Pendant la révolution, il émigra avec les autres membres de sa famille. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut distingué par le premier consul qui le nomma, le 30 mars 1800, conseiller de préfecture du départemt de l'Isère (2), puis, préfet des Alpes-Maritimes en 1803. Il fit aimer la France par son administration paternelle, et, en 1814, lorsque cette contrée eut été rendue au roi de Sardaigne, les habitants de Nice lui décernèrent une médaille d'or comme témoignage de leur reconnaissance. Nommé préfet de la Drôme le 14 juillet 1815, il réussit à y maintenir la tranquillité pendant que les départements limitrophes, l'Isère, Vaucluse, le Gard et le Rhône, furent en proie à tant d'agitations di-

(1) Septembre 1775.

(2) Il exerça, par *intérim*, les fonctions de préfet de l'Isère, après la mort de Ricard, du 1er au 18 février 1802.

verses. Le roi le mit à la retraite le 22 janvier 1824 avec le titre de conseiller d'état honoraire. M. Du Bouchage se retira alors dans le départem de l'Isère, où il devint membre du conseil général. Il est mort à Grenoble, le 21 avril 1829. — (Voy. une notice nécrologique dans la *Gazette* de France, n° du 16 mai 1829.)

DU BOUCHAGE (GABRIEL DE GRATET), fils du précédent, né à Grenoble, le 8 juin 1777, fut reçu dans l'ordre de Malte, le 15 août de la même année. Sous l'Empire, il se consacra tout entier à la défense d'un grand nombre de familles dont le patrimoine était menacé à l'occasion du desséchement des marais de Bourgoin. Ce dévouement et le succès qui le couronna devant le conseil-d'état, lui valurent, en 1815, d'être nommé député de l'Isère. La chambre ayant été dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, il ne fut pas réélu parce qu'il n'avait pas l'âge requis par la charte. A cette époque il était employé au ministère de la marine comme secrétaire particulier du ministre son oncle. Lorsque celui-ci donna sa démission (1817) et fut nommé pair de France, M. Du Bouchage quitta l'administration et se retira dans son département. — En 1820, son oncle l'adopta, et peu d'années après Louis XVIII le comprit dans la promotion des pairs de décembre 1823, mais il ne put siéger qu'en janvier 1825, parce que l'état de sa fortune ne lui permettait pas de constituer son majorat: Charles X le lui donna sur les biens qui composaient alors la dotation de la pairie. A la chambre, M. Du Bouchage marcha sur les traces de son oncle, dont il partageait entièrement les sentiments politiques et s'y posa en adversaire des idées libérales; après la révolution de juillet, au contraire, il s'assit dans les rangs de l'opposition. Depuis 1848 il est rentré dans la vie privée. — *La Revue générale Biogr. et littér.* (Paris, 1841, in-8°), contient sur M. Du Bouchage une notice fort étendue dont celle-ci n'est qu'un extrait.

DU BOYS (ANTOINE), *-à Bosco-* avocat consistorial (1) au parlement de Grenoble, naquit dans cette ville vers 1589. On ne connait aucune particularité de sa vie; on voit seulement par ses ouvrages qu'il aimait à se délasser des travaux du palais, en cultivant les Muses, et il ne s'en acquittait, ma foi, pas trop mal pour un avocat. Son vers, d'une latinité toujours facile, souvent élégante, ne manque pas de mouvement poétique. Sa verve s'exaltait volontiers au spectacle des beautés de la nature et des souffrances du pauvre: on trouve dans son ode au président Le Goux de La Berchère une belle description des montagnes du Dauphiné qui se termine par une sortie des plus violentes à l'endroit des huissiers et sergents. Il nomme ces honorables officiers des sangsues, des tigres, des serpents, des loups avides rongeant les entrailles du pauvre, des bourreaux féroces déchirant les chrétiens comme des agneaux. — Ant. Du Boys mourut, d'après G. Allard, vers 1671. Son fils, *Gaspard*, fut secrétaire d'Abel Servien, qui l'employa de 1644 à 1648, dans diverses négociations lors du traité de Westphalie.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Amplissimo illustrissimoque viro Petro Le Goux in supremo Delphinatium senatu primati præsidum. Ode dicolos distropos tetrastrophos.* Gratianopoli, P. Verdier (1645), in-4°, de 7 pp. — II. *Illustrissimis sapientissimisque dominis Sacratissimi parlamenti Delphino-Gallici Carmen.* Gratianopoli, P. Verdier M. DC. LV, in-4° de 8 pp. — III. *Clarissimis, amplissimisque Dominis supremæ Rationum fisci apud Delphinates curiæ Carmen.. dicatum mense junio 1645.* Gratianopoli, P. Verdier, M. DC. XLV, in-4° de 8 pp. — IV. *Traité des devoirs et observations pour les Sergens et autres officiers exploitans en la province de Dauphiné...* Grenoble, Charvys, 1656, in-8° de 28 pp. non chiff. et 321 pp. On a fait pour une partie de l'éd. un titre ainsi conçu : *Traité des saisies gagemens, criées...* Grenoble, *le même*, 1656. Cet ouvrage contient un traité *de la Juridiction, pouvoir et exercice des Chatelains en la province de Dauphiné* dans lequel Ant. Du Boys cite des faits de sorcellerie et de maléfices dont il dit avoir été témoin dans la vallée de Graisivaudan en 1653

(1) Sous les Dauphins, les avocats étaient assesseurs nécessaires et juges nés dans le conseil Delphinal, appelé aussi *sacré consistoire;* ils y siégeaient au défaut ou en l'absence des juges ordinaires qui le composaient. De là leur vint le titre d'avocats consistoriaux qu'ils continuèrent à porter même après l'érection de ce conseil en parlement, en 15[illegible]. Ils jouissaient de plusieurs privilèges, entre autres de l'exemption de la taille, privilège qu'ils transmettaient à leurs descendants et les assimilait aux nobles. Mais par la suite leur nombre s'étant considérablement augmenté, ils furent réduits, pour cette exemption, aux 21 plus anciens dans l'ordre de l'immatriculation, qui portèrent alors le titre d'avocats consistoriaux à l'exclusion de tous les autres.

et 1656. D'après M. Berriat St-Prix (1), un de ses descendants choqué de sa trop grande crédulité détruisit la plus grande partie des exemplaires de son ouvrage, ce qui l'a rendu assez rare.— V. *De l'usage et de la forme de procéder par les huissiers et sergents en la province de Dauphiné suivant l'ordonnance des criées faite par Henry II....* Grenoble, Charvys, M. DC. LVI, pet. in-8° de 8 pp. non chiff. 55 et 6 pp. non chiffr. Tous les opuscules d'Ant. Du Bois sont à la Bibliothèque publ. de Grenoble.

DU BOYS (Albert), ancien magistrat, écrivain, appartient à la même famille que le précédent. Son père, *Gaspard-Marie*, membre du parlement de Grenoble avant la révolution, entra en qualité de conseiller à la Cour Imp. de cette ville en 1811, fut député de l'Isère en 1815, devint président de la cour roy. en 1816, et prit sa retraite en 1848. — M. Albert Du Bois est né le 12 avril 1804 à Metz (Moselle) où sa mère était allé recueillir la succession d'un parent. Ses études de droit à peine terminées, il fut nommé, en juin 1825, conseiller-auditeur à la Cour roy. de Grenoble, mais lors de la révol. de 1830, ses opinions politiques ne lui permettant pas de se rallier à la royauté des Barricades, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et fut en conséquence regardé comme démissionnaire. Rendu à la vie privée, M. Albert Du Boys alla à Paris où il écrivit (1830-31) dans *le Correspondant*, journal fondé par MM. de Cazalès, de Carné et Champagny, de nombreux articles pour demander la réalisation des promesses de la Charte nouvelle sur la liberté de l'enseignement. Il revint ensuite à Grenoble et, à l'exemple de son oncle le savant chanoine Barthélemy, il entreprit de grandes recherches sur le Dauphiné et publia dès 1832 plusieurs ouvrages qui décèlent, sa *Vie de saint Hugues* notamment, une connaissance approfondie de l'hist. de cette province. Depuis 1845 il a abandonné en quelque sorte ses travaux historiques pour s'occuper plus particulièrement de questions politiques et sociales, de législation criminelle comparée, surtout de l'étude philosophique du droit. Il a fait partie du comité fondé par Mr de Montalembert, pour la défense des libertés religieuses et a fourni, dans cet ordre d'idées, un grand nombre d'articles aux journaux et revues catholiques. — (Voy. sa profession de foi adressée aux électeurs de l'Ardèche, lors des élections pour l'Assemblée législ. de 1849, dans le *Courrier de la Drôme*, n° du 13 avril 1849.)

On a de lui : I. * *Fuite et arrestation du conspirateur Didier. Épisode d'un voyage dans les Alpes du Dauphiné et de la Savoie*, par Al. D. de Challabot. Lyon, impr. Perrin (s. d.), in-8°, 16 pp. Cette brochure tirée à un petit nombre d'exempl. a été reproduite dans l'*Echo de la jeune France*, t. III, pp. 197-204, sous le titre de : *Le délateur, épisode d'un voyage dans les Alpes....* par le solitaire des Alpes.

II. *Plaidoyer* pour M. Adolphe Sala *dans l'affaire du Carlo Alberto*. Marseille, 1833, in-8°, 24 pp.

III. * *Rodolphe de Francon ou une conversion au seizième siècle*. Paris, Eug. Renduel, 1835, in-8°. = 2e édit. Paris, Debucourt, 1837, in-8°. Roman emprunté aux annales du Dauphiné.

IV. *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, suivie de la vie de Hugues II, son successeur ; d'un extrait d'une biographie de saint Hugues, abbé de Léoncel, et d'une notice chronologique sur les évêques de Grenoble*, Grenoble, Prudhomme, 1837, in-8°. - Deux fragments de cet important ouvrage qui contient une savante étude historique sur le Dauphiné aux XIe et XIIe siècles, avaient déjà été publiés séparément, l'un (*l'Introduction*) dans *l'Université catholique*, t. II, p. 384 et suiv., l'autre (*De la part que saint Hugues prit aux croisades*) dans la *Revue du Dauphiné*, t. II, pp. 95-100. Il en a été rendu compte dans *le Courrier de l'Isère* du 21 nov. 1837, dans *le Patriote des Alpes*, du 14 déc. 1837, dans *la Gazette de France* du 21 janv. 1838 ; dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 95-100. L'auteur de ce dernier art., M. Xavier Benoit, tout en donnant à cette étude historique le juste tribut d'éloges qu'elle mérite, reproche à son auteur de trop employer le langage mystique des livres de dévotion et des sermons, langage toujours déplacé dans un travail sérieux du genre de celui-là. La *Vie de saint Hugues* a obtenu une mention honorable de l'ac. des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du .... 1838.

V. *Album du Vivarais ou Itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province*. (Avec des lithogr. de Cassien), Grenoble, Prudhomme, 1842, in-4°.

VI. *La grande chartreuse, ou Tableau*

(1) Notes inédites (mss.) sur les écrivains en Dauphiné.

historique et descriptif de ce monastère, précédé d'une vie abrégée de S. Bruno. Grenoble, Baratier, 1845, in-8° de 223 pp. Cet ouvrage, imprimé aux frais des Chartreux, a été tiré à 600 exemp. dont 300 furent remis à l'auteur qui y ajouta un chap. de 19 pp. intitulé : *De Grenoble à Chalais.* Il ajouta en outre à 200 de ces exempl, une *Notice sur Marguerite d'Albon* (Impr. Barnel, in-8° de 26 pp.), extraite de la *Gazette du Dauphiné*, n°s des 27 mars, 3 et 10 avril 1842.

VII. *Histoire du droit criminel des peuples anciens depuis la formation des sociétés jusqu'à l'établissement du christianisme.* Paris, Joubert, 1845, in-8°.

VIII. *Des principes de la révolution française considérés comme principes générateurs du socialisme et du communisme.* Lyon et Paris, 1850, in-8°, avec cette épigraphe : *Invidia seditioni molitur exordium.* = Une 3e édit. de cet ouvrage a paru en 1854.

IX. *Histoire du droit criminel des peuples modernes considéré dans ses rapports avec les progrès de la civilisation.* Paris, Durand, 1854, 2 vol. in-8°. Un fragment de cet ouvrage sur l'*Inquisition Espagnole* a été lu à la séance de l'acad. Delphinale du 17 avril 1850, et tiré à part.

M. Alb. Du Boys a fourni des art. à l'*Album du Dauphiné* dont quelques-uns sont signés YS; à la *Revue du Dauphiné* (tomes I, II et III); à la *Gazette du Dauphiné*, au *Bulletin de l'acad. Delphinale.* — Il en a donné un grand nombre à plusieurs revues et journaux catholiques et monarchiques de Paris, entre autres au *Correspondant*, à la *Revue Européenne*, à l'*Echo Français*, à l'*Université catholique*, à la revue *France et Europe*, aux Journaux l'*Ami de la religion*, l'*Assemblée nationale*, etc. — Deux de ses art. fournis à l'*Université catholique* (*Études hist. sur l'église de Viviers*, 1839, et *Le monastère de la Chaise-Dieu*, 1845), ont été tirés à part.

DUBOYS-AYMÉ. — Voy. le *Supplément.*

DUC (Pierre-Antoine), né à St-Marcellin, le 28 oct. 1753, était, avant la Révolution, procureur au baillage de cette ville. En 1791, il fut élu administrateur du dépt. de l'Isère et membre du Directoire dont il devint ensuite président par arrêté des représentants Albitte et Laporte du 27 mai 1793. Il remplissait encore ces fonctions lorsque, le 20 mai 1799, les électeurs de l'Isère le nommèrent député au corps législatif. — Après le 19 brumaire, Duc revint à St.-Marcellin, où il fut successivement : membre du conseil d'arrondissement (1800 à 1809), maire et enfin juge au trib. de 1re instance. Il y est mort le 7 mai 1834. — (Voy. *Deux années de l'hist. de Grenoble*, par M. Albin Gras, (Grenoble, 1850, in-8°. p. 127.)

DUCHAND (Augustin Jean Bapte.), lieutenant-gén. d'artil., baron de l'empire, naquit à Grenoble, le 11 mai 1780. A sa sortie de l'École polytechnique, il fut nommé lieut. en 2e dans l'artill. de marine; il passa ensuite comme lieut. dans l'artill. à cheval, et ce fut avec ce grade qu'il servit au camp de Boulogne, aux armées de Naples et d'Italie. De 1808 à 1812, il fit les campagnes d'Espagne avec le grade de capitaine, et celles de la grande armée, de 1813 à 1814, comme chef d'escadron. Après avoir pris part aux opérations de la campagne de France, il donna sa démission le 9 août 1815 et resta sans emploi pendant toute la restauration. Le gouvernement de juillet le réintégra sur les cadres de l'armée et l'éleva en même temps au grade de maréchal de camp. — Il fut ensuite successivement : commandant des écoles de Metz et de Vincennes, membre du comité consultatif d'artill., et inspect. génl. d'artill. Mis à la retraite peu après la révol. de fév. il est mort à Paris, le 3 janvier 1849 (1).

(1) États de services du général Duchand :

Elève à l'École Polytechnique.....	1er déc. 1796.
Lieut. en 2e dans l'artill. de marine.	2 juill. 1798.
Prisonnier de guerre..............	1er sept. 1801.
Rentré..........................	23 id.
Lieuten. au 3e régim. d'artill. à chev.	23 sept. 1803.
Autorisé à se rendre à l'école d'équitation de Versailles............	7 avril 1807.
Officier d'ordonnance de l'empereur.	21 juill. 1808.
Capitaine.........................	30 août 1808.
Passé au 6e régim. d'artill. à cheval.	22 sept. 1808.
Blessé au siége de Valence (Espagne)	30 nov. 1811.
Chef d'escadron..................	17 août 1813.
Chef d'état-maj. d'artill. du 7e corps d'armée..........................	18 janv. 1814.
Colonel-major dans l'artillerie de l'ex-garde	11 avril 1815
Démissionnaire..................	9 août 1815.
Réintégré dans les cadres de l'armée et nommé maréch.-de-camp (artill.)	4 sept. 1830.
Adjoint au comité d'artillerie......	10 sept. 1830.
Commandant l'école d'artillerie de Metz..............................	30 déc. 1830.
Commandant l'école d'artillerie de Vincennes	21 mai 1836.
Membre du comité consultatif d'artillerie..........................	6 nov. 1836.
Lieutenant-général..................	11 mars 1840
Inspecteur-général d'artillerie......	1840 à 1844
Maintenu dans la première sect. du cadre de l'état-major............	24 avril 1845.
Mis en disponibilité et admis à faire valoir ses droits à la retraite.....	17 avril 1848.

DUCHESNE (Louis Henri), intendant de la comtesse de Provence en 1774, économiste, est né à *Voirons* (Savoie), le 17 novembre 1737. Trompés par la similitude des noms, quelques biograghes le font naître à *Voiron* (Isère), mais c'est une erreur. Il a été décapité à Paris le 12 nov. 1793. — On a de lui quelques opuscules d'économie politique fort rares, dont on trouvera la liste complète à la suite de la notice que je lui ai consacrée dans le t. xiv de la *Nouvelle Biogr. gén.*, de Firmin Didot.

DUCHESNE (Pierre-François), député, né à Romans (Drôme) le 6 octobre 1743, était avocat au parlement de Dauphiné au commencement de la révolution. Il adopta avec enthousiasme les idées nouvelles et se mêla fort activement aux discussions des sociétés populaires de Grenoble sur les questions politiques du jour. Il fut l'un des rédacteurs chargés d'élaborer le projet de serment qui devait être prêté à la fédération des gardes nationales de cette ville, le 11 avril 1790. Cette phrase, qu'il y avait insérée : « *Reconnaissons que le pouvoir exécutif suprême appartient au roi*, » lui fit une grosse affaire ; 150 citoyens *actifs*, comme on disait alors, adressèrent une pétition à la municipalité contre le comité de la garde nationale; on assembla les districts, et une vive discussion s'engagea à ce sujet dans les journaux de la ville. Duchesne se vit obligé de justifier la pureté de ses intentions par une lettre insérée dans les *Affiches de Dauphiné*, numéro du 20 avril 1790 (1), et la phrase malencontreuse fut supprimée. — Nommé en 1797, par le département de la Drôme, député au conseil des Cinq-Cents, il prit une part active aux discussions de la tribune, et se signala notamment par son opposition au coup-d'état du 18 brumaire. Il passa néanmoins au Tribunat, où ses opinions lui acquirent une certaine influence et le firent élire président (messidor, an viii). Parmi les nombreux discours prononcés par lui dans cette dernière assemblée, son *opinion* sur le projet de loi relatif à l'instruction publique produisit une vive sensation dans le public; il y reprochait au gouvernement de rétrécir le cercle des lumières en maintenant les classes pauvres dans l'ignorance. — Lors du vote relatif à la nomination du consulat à vie, il se prononça avec Carnot pour la négative, et donna peu de temps après sa démission motivée sur l'illégalité des actes qui anéantissaient la constitution de l'an viii. — Duchesne se retira d'abord à Grane (Drôme), puis à Grenoble, où il reprit ses fonctions d'avocat. Sous l'empire, le collége électoral de la Drôme l'élut candidat au Sénat, mais Bonaparte empereur, se souvenant de l'opposition faite par ce député à Bonaparte premier consul, refusa de le nommer. A sa mort, arrivée à Grenoble le 31 mars 1814, il était bâtonnier des avocats de cette ville. — Son fils, *Antoine-Louis-Hippolyte*, né à Grenoble le 27 février 1781, député de l'Isère pendant les Cent jours, et de la Drôme, arrondissement de Die (2), en 1835, a publié quelques opuscules de circonstances que M. Ducoin (*Catalogue de la Bibliothèque publique de Grenoble*) attribue par erreur au précédent.

Portrait. — *Duchesne, du Conseil des Cinq-Cents; tribun, etc. (Drôme), mort en 1813* (sic.). Buste, de 3/4. G. Lith. En costume de député aux Cinq-Cents. Se trouve dans le recueil intitulé : *Choix de rapports, opinions et discours.* (Paris, 18.., vol. in-8°).

BIBLIOGRAPHIE.

I.* *Le Voyage de Piété au Mont Calvaire de Romans en Dauphiné.* Paris, Lemercier, 1762, in-18. (*Fr. litt.* de Quérard.) = Autre édit., Valence, impr. Jacq. Montal, 1821, in-18 de 144 pp.

Opinions et Discours.

§ I. — Conseil des Cinq-Cents.

II. *Opinion sur le projet de résolution de la commission des finances, concernant les rentes foncières.-Séance du 15 therm. an v.* (Imprim. Nat.), in-8°, 12 pp. — III. *Opinion sur le nouveau projet de résolution relatif aux transactions antérieures à la dépréciation du papier-monnaie.-Séance du 18 thermid. an v.* (Imp. Nat.), in-8°, 16 pp. — IV. *Opinion sur la formule du serment républicain* (s. d.). (Baudouin, impr.), in-8°, 4 pp.—V. *Rapport sur les diverses transactions pendant la*

(1) Cette lettre fut imprimée à part et distribuée dans Grenoble.

(2) Voy. au sujet de cette élection une pièce devenue fort rare, intitulée : *A Messieurs les Électeurs de l'arrondissement de Die* (Valence, imprim. Borel), in-4° de 3 pp. Cette pièce, rédigée par M. Duchesne lui-même, contient des explications sur sa conduite dans l'affaire de l'hérédité de M. d'Hauterive, qu'il avait achetée en mars 1820. — Il a fait encore l'opuscule suivant en réponse à un pamphlet dirigé contre lui : *Aux électeurs de l'Isère. Réponse au libelle intitulé : Notice historique tirée des moniteurs du temps* (Grenoble, imp. David, 10 sept 1819), in-8°, 16 pp.

dépréciation du papier-monnaie.-Séance du 5 vendém. an VI. (Impr. Nat.), in-8°, 32 pp (1). — VI. *Opinion sur le projet relatif à l'exclusion provisoire des ci-dev. nobles de toutes fonctions publ.-Séance du 7 vendém. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 8 pp. — VII. *Motion d'ordre sur le rapport fait par Lamarque, relativement aux suspensions ou annulations de ventes des biens nat.-Séance du 14 vendém. an VI.* (Impr. Nat.), in 8°, 12 pp.—VIII. *Troisième projet de résolution sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie.-Séance du 22 vendém. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 11 pp. — IX. *Rapport sur la révision des matrices de rôle de la contribution foncière.-Séance du 26 brum. an VI.* (Imp. Nat.), in-8°, 34 pp.—X. *Nouvelle rédaction des projets de résolution présentés par P.-F. Duchesne sur la révision des matrices de rôle de la contrib. foncière.-Séance du 26 brum. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 28 pp.—XI. *Opinion sur le projet de résolution relatif à la durée des fonctions des présidents, accusateurs publ. et greffiers des trib. crim.-Séance du 2 frim. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 10 pp. — XII. *Opinion sur un projet de résolution en faveur des enfants nés hors du mariage, tendant au rapport de l'art. 4 de la loi du 15 thermid. an IV.-Séance du 8 frim. an VI.* (Imprim. nat.), in-8°, 7 pp. — XIII. *Rapport contenant un nouveau projet de résolution sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.-Séance du 9 frim. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 10 pp. — XIV. *Projet de résolution addit. sur les transactions.-Séance du 19 frim. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 4 pp. — XV. *Nouveau projet de résolution présenté au nom d'une commission spéciale sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.-Séance du 6 pluv. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°, 5 pp. — XVI. *Rapport sur divers art. addit. aux lois des 11 frim., 16 vent et 13 pluv. an VI, concernant les transact. entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie.-Séance du 19 vent. an VI.* (Imp. Nat.), in-8°, 23 pp. — XVII. *Projet de résolution présenté au nom de la commission des transactions.* (Imp. Nat., germin. an VI), in-8°, 3 pp.— XVIII. *Rapport sur la pétition du citoyen Prousteau, relative aux formalités pour la présentation des effets négociables à long terme...-Séance du 4 germ. an VI.* (Imp. Nat.), in-8°. 7 pp.—XIX. *Rapport sur la pétition de la cit. Chièze, relative aux biens originairement confisqués pour cause de religion dans le ci-dev. comtat Venaissin.-Séance du 22 germin. an VI.* (Imp. Nat.), in-8°, 15 pp. — XX. *Rapport et projets de résolution sur div. additions aux lois du 16 niv. an VI, concernant les transact. entre particuliers pendant la durée du papier-monnaie.-Séance du 7 prair. an VI.* (Impr. Nat.), in-8°. 15 pp. — XXI. *Opinion sur la réclamation de la famille Anisson-Duperron contre la vente de la manufacture de Buges faite au cit. Léorier-Delisle, par décret du 24 vent. an III.-Séance du 4 pluv. an VII.* (Imp. Nat.), in-8°, 14 pp. — XXII. *Rapport sur la pétition des cit. Clin et Doublet, relative à un arrêté du Directoire qui annulle l'adjudication de la ci-devant abbaye de Vauxelles, dépt du Nord.-Séance du 21 messid. an VII.* (Impr. Nat.), in-8°, 12 pp.

§ II. — TRIBUNAT.

XXIII. *Projet de résolution sur l'emprunt forcé.-Séance du 16 brum. an VIII.* (Impr. Nat.), in-8°, 7 pp.— XXIV. *Opinion sur les opérations et communications respectives des autorités chargées par la Constitution de concourir à la formation de la loi.-Séance du 5 niv. an VIII.* (Imp. Nat.), in-8°, 10 pp.— XXV. *Discours sur le projet de loi concernant les opérations et communications respectives des autorités chargées par la Constitution de concourir à la formation de la loi.-Séance du 19 niv. an VIII.* (Impr. Nat.), in-8°, 10 pp. — XXVI. *Opinion sur le projet de loi organique du Tribunal de cassation.-Séance du 8 pluv. an VIII.* (Imp. Nat.), in-8°. 16 pp. — XXVII. *Opinion relative à la division du territoire de la République.-Séance du 23 pluv. an VIII.* (Impr. Nat.), in-8°, 12 pp. — XXVIII. *Rapport sur le projet de loi concernant les rentes foncières et l'aliénation de celles qui appartiennent à la République.-Séance du 23 ventôse an VIII.* (Impr. Nat.), in-8°, 19 pp. — XXIX. *Résumé concernant les rentes foncières et l'aliénation de celles qui appartiennent à la République.-Séance du 27 vent. an VIII.* (Imp. Nat.), in-8°, 15 pp. — XXX. *Opinion sur le projet de loi du 1er germ. an VIII, concernant les ponts et canaux à construire par des particuliers.-Séance du 6 germinal an VIII.* (Impr. Nat.), in-8°, 8 pp.— XXXI. *Discours prononcé dans la séance du 2 mess. an VIII, après lecture du message des con-*

(1) Il a été fait une réponse à ce rapport intitulée : *Observations sur les trois projets de résolution proposés, le 5 vendémiaire an VI, par le représentant Duchesne...* (Imp. Guérin), in-8°, 16 pp. Signé à la fin : *Déran.*

suls annonçant la victoire remportée en Italie. (Imprim. Nat.), in-8°, 2 pp. — XXXII. *Opinion sur le mode d'éligibilité.- Séance du 5 vent. an IX.* (Impr. Nat.). in-8°, 36 pp. — XXXIII. *Opinion sur le nouvel art. 64 du projet de loi concernant les élections.-Séance du 11 vent. an IX.* (Imp. Nat.), in-8°, 6 pp. — XXXIV. *Opinion sur la suppression des assesseurs dans les justices de paix.- Séance du 24 vent. an IX.* (Imprim. Nat.), in-8°, 8 pp. — XXXV. *Opinion sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'instr. publ. -Séance du 7 flor. an X.* (Imp. Nat.), in-8°, 18 pp.

DUCLAUX DE BÉSIGNAN (Pierre-Charles-Joseph-Marie), plus connu sous le nom de *marquis de* Bésignan, était seigneur du petit village de ce nom, dans la Drôme, où il possédait un ancien château féodal. Ce gentilhomme, ardent royaliste, conçut, en 1792, la téméraire pensée de renverser l'Assemblée nationale en donnant le signal de la contre-révolution. A cet effet, il entretint des correspondances avec l'étranger et les royalistes du Midi, fit réparer les vieilles fortifications de son manoir, le pourvut de vivres, d'armes et de munitions. Les communes voisines, justement alarmées de ces préparatifs, se plaignirent à l'administration du département, et, le 22 août 1792, deux administrateurs du district de Nyons, Alex. Romieu et César Caton, se rendirent sur les lieux avec quelques troupes. A leur approche, notre marquis arbora un grand drapeau rouge sur lequel on lisait ces mots en lettres noires, *Déclaration de guerre;* puis il fit fermer les portes du château et disposa tout pour une sérieuse résistance. Devant cette résolution, on dut songer à entreprendre un siége en règle. Les administrateurs mirent en réquisition toutes les gardes nationales des environs, ils mandèrent de l'artillerie, un camp se forma sous les ordres du lieutenant-général d'Albignac, commandant la réserve de l'armée du Midi, et, à voir ce grand appareil de guerre on eût dit qu'une campagne longue et sérieuse allait commencer. Le siége dura jusqu'au 27 août; alors, M. de Bésignan ne se voyant pas secouru, et d'ailleurs ne pouvant tenir plus longtemps contre des forces trop supérieures, s'échappa dans la nuit du 27 au 28, avec sa famille et les personnes qui avaient partagé les hasards de sa fortune (1). Les assiégeants enfoncèrent ensuite les portes du château, qu'ils pillèrent et detruisirent jusqu'aux fondements. — Après cette équipée, le marquis de Bésignan alla servir quelque temps dans l'armée de Condé, revint ensuite à Lyon prendre part à d'obscures intrigues et écrivit aux princes qu'ayant un parti dans le Forez tout prêt à agir, ils lui donnassent l'ordre d'éclater. Impatient de recevoir cet ordre il se rendit à Manheim, mais le prince de Condé à qui sa trop grande exaltation déplaisait, le lui refusa, et l'autorisa seulement à servir à Lyon sous M. de Chevanne. Bésignan préféra agir par lui-même : il avait conçu le projet de s'emparer de la citadelle de Besançon, au moment où l'insurrection préparée par les agents royalistes éclaterait dans le Cher, et où le comte d'Artois paraîtrait sur les côtes. Mais en 1795 sa correspondance ayant été saisie à Carouge, sur un postillon (2), ce beau plan échoua ; alors, pour échapper aux recherches de la police, Bésignan alla se cacher à Lyon d'où il passa ensuite à l'étranger. — Il est mort obscurément dans l'émigration. — (Voy. *Papiers saisis à Bareuth*, Paris, an X, in-8°, pp. 5-12.—*Statistique de la Drôme*, par Delacroix, éd. in-4°, pp. 431-38, où l'on trouve toutes les pièces officielles relatives au siége du château de Bésignan.)

(1) Voici en quels termes ce siége est raconté dans un Mémoire (inédit) de son fils, *Louis-Désiré-Ulysse*, et adressé, en 1825, à la commission chargée de liquider l'indemnité des émigrés : « M. de Bésignan père croyant être plus utile à son roi en demeurant dans ses foyers, entretenait une correspondance avec un principal agent des princes. Cette correspondance ne put être assez secrète pour les partisans de la révolution qui, ayant supposé que le château de Bésignan pouvait devenir un point de ralliement pour les royalistes du Midi, obtinrent un ordre du gouvernement de faire marcher un général à la tête de plusieurs bataillons de volontaires, de troupes de ligne, et 4 ou 5 pièces d'artillerie contre cette prétendue forteresse, ayant pris la précaution d'en former le blocus régulier huit jours avant. Il est nécessaire d'ajouter que 2 commissaires du district, Alex. Romieux et Caton, assistèrent à toutes les opérations du siége. En cet état, réduit à huit personnes d'un dévouement éprouvé, M. de Bésignan, après avoir épuisé toutes les ressources que le désespoir pouvait offrir, dépourvu de munitions de guerre, battu en brèche par une batterie qui avait fait une large ouverture aux murailles, menacé par les flammes qui avaient dévoré les portes du château, et qui avaient gagné le corps du bâtiment, il fut obligé de céder au nombre et à l'imminence du danger, après 36 heures de combat. Dans cette position désespérante, M. de Bésignan se jette dans la forêt avec ses fidèles compagnons d'infortune, qui portaient sur leur dos sa femme et ses enfants en bas âge, et, par un bonheur inouï, à la faveur du crépuscule, il échappa à la fureur de ses ennemis. »

(2) Sa correspondance fut déposée au greffe du tribunal de Tournon (Ardèche), où je l'ai vainement cherchée.

DUCOIN (P.-A.-A.), bibliothécaire de Grenoble. — Voy. le *Supplément*.

DUCOIN (MARIE-AUGUSTE, neveu du précédent, est né à Grenoble, le 27 mai 1815. Après avoir exercé la profession d'avocat dans sa ville natale, il vint se fixer vers 1843 à Lyon, où, abandonnant le barreau pour l'industrie, il s'est attaché à l'une des sociétés métallurgiques les plus anciennes et les plus considérables de France, la *Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Ardèche*.

On lui doit trois écrits remarquables qui décèlent de grandes recherches et de consciencieuses études : I. *Paul Didier...* (Voy. ci-dev. pp. 315 et 316, n° XXII.) Vaulabelle y a puisé largement pour l'hist. de la conspiration de 1816, dans son *Hist. des deux Restaurations*.— II. *Etudes révolutionnaires. Philippe d'Orléans-Égalité*. Paris, Dentu, 1845, in-8°. M. L.-G. Michaud, l'un des auteurs et éditeurs de la *Biographie univ.*, a copié cet ouvrage presque littéralement, et sans en nommer l'auteur, dans sa *Biographie de Louis-Philippe d'Orléans* (Paris, 1849, in-8°). Trad. à raison de ce plagiat en police correctionnelle, sur la plainte de M. Ducoin, il fut condamné a 500 fr. d'amende, 1,500 fr. de dommages-intérêts et à la confiscation de son livre par jugement du 29 décembre 1849. Voy. les détails de ce procès dans les *Supercheries littér.* de M. Quérard, t. III, p. 250. — III. *Particularités inconnues sur quelques personnages des 18e et 19e siècles. - 1re part. Trois mois de la vie de J.-J. Rousseau*. Paris, Dentu, 1852, in-8°. Une suite à ces *particularités* est annoncée, mais elle n'a point encore paru (1857).

M. Ducoin a publié dans la *Quotidienne*, l'*Union*, le *Correspondant*, etc., plusieurs articles biographiques ou critiques sur Béranger, Alexandre Dumas, Victor Hugo, Louis Blanc, Royer-Collard, Ch. Fourier, Marie-Antoinette, etc.

DUCONTANT DE LA MOLETTE (PHILIPPE), né à la Côte-Saint-André le 29 août 1737, fit ses études au séminaire de Vienne, y reçut la prêtrise, et vint ensuite à Paris, où il prit le grade de docteur de Sorbonne (1765). Les biographes disent qu'il fut vicaire général du diocèse de Vienne, et lui même en prenait le titre dans ses ouvrages; mais on ne le trouve pas dans les listes de ces dignitaires données par les *Almanachs du Dauphiné*. Il est mort sur l'échafaud en 1793. — Les écrivains ecclésiastiques vantent sa profonde érudition. Voici en quels termes il est apprécié par Bourgeat, un de nos compatriotes : « Il était laborieux, mais peu savant dans la littérature orientale : il connaissait médiocrement l'hébreu et ignorait absolument l'arabe et les autres langues nécessaires pour l'intelligence du texte des divines écritures. Il avait puisé presque toute son érudition dans les *Prolégomènes de la Polyglotte* de Walton; et quant à ses ouvrages de controverse, ils sont tirés en partie des lettres de quelques Juifs par l'abbé Guénée. » (*Biogr. univ.* de Michaud.)

PORTRAIT.—*M. L'ABBÉ DUCONTANT DE LA MOLETTE, vicaire-général de Vienne. Lourvoyeur pinx., Palas, sculp.* Buste 3/4, G.-H. 122 mill. L. 73 mill

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Theses theologico-hebraïcæ, chaldaïcæ, syriacæ, arabicæ, et græcæ, in Sorbona propugnandæ... die Sabbati 27a mensis Julii, anno Domini MDCCLXV*. Parisiis, typis Vincent, MDCLCXV, in-4° de 29 pp.—II. *La Genèse expliquée d'après les textes primitifs, avec des réponses aux difficultés des incrédules*. Paris, 1773, 3 vol. in-12. — III. *Essai sur l'Écriture Sainte, ou Tableau historique des avantages que l'on peut retirer des langues orientales pour la parfaite connaissance des Livres saints*. Paris, Crapart, 1775, in-12.—IV. *Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture Sainte*. Paris, Leclère, 1777, 2 vol. in-12. — V. *L'Exode expliquée*. Paris, 1780, 3 vol. in-12. — VI. *Les Psaumes expliqués*. Paris, 1781, 3 vol. in-12. — VII. *Traité sur la poésie et la musique des Hébreux*. Paris, 1781, in-12. — VIII. *Le Lévitique expliqué*. Paris, Moutard, 1785, in-12.

DUCROS (CHARLES), avocat au Parlement de Grenoble, prit une part active et dévouée aux affaires des protestants pendant la première moitié du 17e s. En 1605, les églises du Dauphiné l'envoyèrent en qualité de député à l'assemblée politique de Châtellerault, et, peu après, le gouvernem. le choisit pour député général sur la liste de trois candidats qui lui avait été présentée par cette assemblee. A l'expiration de ses fonctions, Henri IV l'anoblit par lettres du 14 avril 1608, et lui donna ensuite la charge de président en la chambre de l'édit de Grenoble, le 18 mars 1609. En 1612, il fut envoyé par Lesdiguieres aupres de l'assemblée de Sommières : en 1619, au moment des agitations du Béarn, il se rendit à la cour pour lui porter l'assurance que la tran-

quillité du Dauphiné ne serait pas troublée. De là, il se transporta dans le Béarn et à l'assemblée générale de La Rochelle pour engager ses coréligionnaires à se soumettre aux ordres de Louis XIII et leur signifier que Lesdiguières ne se séparerait jamais du service de ce prince tant que les édits de pacification seraient maintenus. Enfin, en 1622, il alla à Montpellier, encore par ordre de Lesdiguières, pour débattre avec le duc de Rohan des conditions de paix. Mais ces démarches, toutes pacifiques, avaient fini par le rendre odieux aux huguenots exaltés qui désiraient la continuation de la guerre. Il y avait alors à Montpellier un pasteur nommé Suffrein appartenant à cette fraction du parti : cet homme fit courir le bruit que Ducros était envoyé pour débaucher Rohan, il réunit une troupe de fanatiques comme lui, et, pendant la nuit du 22 février 1622, ces misérables allèrent assassiner le malheureux négociateur. — (Voy. MM. Haag., *France protest.* - Chorier, *État politique*, t. III.)

Son fils, *Pierre*, qui lui succéda en la charge de président, périt aussi d'une manière tragique. Il fut assassiné à Valence, le 14 août 1644, dans une émeute de femmes occasionnée par la cherté des vivres. Voyez le procès-verbal de cet événement dans l'*Album hist. archéol. et nobil. du Dauphiné*, 2e part., p. 45-51. Le ms. original, d'après lequel cette reproduction a été faite, se trouve à la Bibl. imp. Coll. Dupuy, vol. 1631.

ÉCRITS RELATIFS A CH. DUCROS.

I. *Abrégé de la vie et de la mort du duc de Rohan, avec l'assassinat commis en la personne de M. Du Cros, par les rebelles de Montpellier*. Lyon, 1622, pet. in-8º de 15 pp. — II. *Exécrable massacre arrivé en la ville de Montpellier sur la personne du premier Président de la Chambre de l'édict du parlement de Grenoble. Député par M. de Lesdiguières à M. de Rohan pour pacifier le Languedoc.* (*Jouxte la copie imprimée à Lion*.... (s. d.), pet. in-8º.

DULAU-D'ALLEMANS (Henri-Charles), d'une famille noble du Périgord (1), né en 1747, fut sacré évêq. de Grenoble le 19 avril 1789. Ayant refusé de prêter serment à la constitution, les électeurs de l'Isère nommèrent à sa place Joseph Pouchot, ancien curé de la Tronche. Il se retira alors à l'étranger d'où il chercha à gouverner le diocèse par l'entremise de ses anciens gr.-vicaires. Ce prélat est mort à Gratz en Styrie (Autriche), le 4 avril 1802.

Parmi les nombreux écrits qu'il fit répandre dans le départem. de l'Isère, soit contre l'évêque constitutionnel, soit contre les décrets de l'assemblée nat., je citerai les suivants : I. *Déclaration de M. l'évêque de Grenoble à MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Isère, en réponse à leur arrêté du 5 janv. 1791* (Paris, 15 janv. 1791), in-8º, 7 pp. = Autre éd. (s. n.), in-8º 3 pp. — II. *Ordonnance de M. l'évêque de Grenoble pour la publication du bref de N. S. P. le pape, en date du 13 avril 1791* (Paris, imp. Crapart), in-8º, 4 pp. — III. *Mandement de M. l'évêque de Grenoble* (s. n.), in-8º, 12 pp., daté d'*Aoste* (Savoie), *le 29 juin 1795*. — IV. *Observations sur la lettre encyclique des évêques constitutionnels* (s. n.), in-8º, 16 pp. daté d'*Aoste, le 15 juillet 1795*. — V. *Préservatif contre la lettre dite pastorale du sr Reymond, en date du 18 juin 1795* (s. n.), in-8º, 19 pp. daté d'*Aoste le 25 nov. 1795*.

DUMAS (Guillaume)-*De Manso*, est un des plus anciens professeurs de l'université de Grenoble : il *lisait* le droit en 1340. Le dauphin Humbert II le nomma, vers 1342, président du conseil Delphinal. — G. Allard (*Bib. du Daup.*) le rattache à une famille Dumas qui existait encore de son temps, et dont Chorier (*Nobiliaire*) donne une courte notice généalogique.

DUMESNIL. — Voy. Chastellier-Dumesnil.

DUMESTRAL. — Voy. Galles.

DUMOLARD (Joseph-Vincent), député, né à La Motte-Saint-Martin (2) (Isère), le 25 novembre 1766, était avocat à Grenoble au commencement de la Révolution (3). Nommé, en 1791, député de l'Isère à l'Assemblée législative, il se rangea d'abord dans les rangs des patriotes, et manifesta pendant un certain temps des opinions fort avancées; mais, à dater du 11 mai 1792, il changea tout à fait de ligne de conduite. Ce changement faillit lui être fatal : le 8 août suivant, au sortir d'une séance dans laquelle il s'était opposé au dé-

(1) Il n'appartenait nullement à l'ancienne famille Allemán de Dauphiné, comme plusieurs écrivains l'ont dit par erreur.

(2) Colomb de Batines le fait naître à Laffrey, et d'autres biographes à Vizille.

(3) Son père, *François Vincent*, notaire à Laffrey, fut l'un des administrateurs du département de l'Isère en 1791.

cret d'accusation contre Lafayette, il fut assailli par un groupe de Jacobins. Il dut se sauver dans un corps-de-garde du Palais-Royal, et en sortit ensuite par une fenêtre. Vivement impressionné par cet événement, Dumolard ne parut plus à la tribune jusqu'à la fin de la session.—Réélu en 1795 par le même département au conseil des 500, il soutint constamment à la tribune et dans ses votes les tendances du parti *clichien*, aussi fut-il compris dans la proscription du 18 fruct. (4 septemb. 1797) et condamné à la déportation. Pendant quelques mois, il parvint à se soustraire à toutes les recherches et n'alla pas à Cayenne, mais, étant venu se constituer volontairement prisonnier en 1798, le Directoire l'exila à Oleron. — Rappelé après le 18 brum., Dumolard fut ensuite successivement : député au Corps législatif par les départem. du Nord (1805) et de l'Yonne (1811), préfet des Basses-Alpes (1815), et député de ce dépt en 1814 et pendant les Cent-Jours. Il rentra dans la vie privée après la Restauration et mourut à sa campagne de Ville-Vayer, près de Joigny (Yonne), le 3 août 1819.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Avantages de la nouvelle division du royaume, ou réponse aux observations de la commission intermédiaire des etats de Dauphiné* (s. n. de l.) 1790, in-8°, 61 pp. (1). — II. *Adresse de la société des amis de la constitution à ses concitoyens. Rédigée par M. Dumolard, avocat, membre ordinaire de la Société* (19 mai 1790). (Grenoble, Allier), in-8,7 pp.—III. *Réfutation des principes contenus dans les dernières protestations de plusieurs membres du clergé* (imp. par ordre de la soc. des amis de la constitution de Grenoble, 2 déc. 1790) (s. l. ni d.), in-8°, 16 pp.

IV. *Opinion sur les dénonciations présentées contre le général Lafayette. – Extrait. du Logographe* n° 296 - Paris, imp. nat. 1792 in-8°, 17 pp.

V. *Rapport sur les prévenus d'assassinats et massacres commis à Lyon et dans les départ. du Rhône et de la Loire*. Séance du 17 flor. an IV (impr. nat.), in-8°, 23 pp — VI. *Rapport sur le tirage au sort opéré dans le tribunal de cassation, le 30 floréal, séance du 14 prairial an V* (Impr. nat.), in-8°, 11 pp.—VII. *Motion d'ordre sur nos rapports actuels avec l'Italie. Séance du 5 messid. an V.* (Impr. nat.), in-8°, 10 pp.

VIII. *Développements de la proposition tendante à modifier la loi du 16 sept. 1807, relative aux attributions de la cour de cassation. - Séance du 4 août 1814* (Hacquart, impr.), in-8°, 10 pp.— IX. *Développement de la proposition tendant à supplier le roi d'accorder aux juges des cours et tribunaux l'institution et la nomination qui assurent leur indépendance et leur inamovibilité. Séance du 30 août 1814* (Hacquart, impr.), in-8°, 8 pp.

(1) Les observations de la commission intermédiaire auxquelles répond Dumolard, ont été imprimées sous ce titre : *Extrait du procès-verbal de la commission intermédiaire des États de Dauphiné, du jeudi 17 décembre* 1789 (s. n. de l.), in-8°, 12 pp.

DUMONT (GABRIEL), savant pasteur protestant, naquit à Crest (Drôme), le 10 août 1680, et non en Hollande, comme on l'a écrit par erreur (2). Très-jeune encore à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, il sortit de France avec son père et alla en Suisse, puis en Hollande où, après avoir achevé ses études, il fut admis au saint ministère. Deux savants pasteurs, originaires du Dauphiné, qui étaient établis dans les Pays-Bas, Saurin et J. Bernard, s'intéressèrent à leur jeune compatriote, et lui procurèrent un emploi. Sur leur recommandation, il fut donné à l'église française de Leipsick, puis, vers 1720, à celle de Rotterdam où il obtint encore une chaire de professeur de langues orient. et d'histoire ecclés. Il mourut dans cette ville le 1er janvier 1748, jouissant d'une grande considération que lui avaient acquise ses vertus et son érudition.

BIBLIOGRAPHIE. — I. Il a publié quelques mémoires et dissertations dans l'*Histoire critique de la République des lettres* dont voici la liste : *Lettre, avec date, de Ratramme au prêtre Rimbert, touchant les Cynocéphales* (t. VI, 1714). - *Lettres..... où sont renfermées plusieurs particularités de littérature* (t. VIII, IX et X, 1715). - *Remarques sur l'épaisseur du couvercle de l'arche et sur l'origine du mot Ecbatane* (t. X, 1715). - *Nouvelle explication d'un passage de l'apôtre S. Jacques* (t. XI, 1716). C'est une dissertation soutenue par Dumont, *in collegio Anthologico*, le 24 juillet 1715. - *Lettres où l'on trouve l'extrait d'un ouvrage d'Heinsius et de Lilienthal* (t. XIII, 1717). - *Remarques relatives à Luther* (t. XV, 1718).

II. Il a fait imprimer en 1717 une ode en l'honneur du baron de Buneau, jeune étudiant de l'université de Leipsick, dont je ne connais pas le titre. (Voy. *Histoire*

(2) Les dates et lieux de sa naissance et de sa mort sont tirés de la légende de son portrait.

crit. de la République des Lettres, t. XIII, pp. 356-57.)

III. On a encore de lui quelques dissertations qui ont été insérées dans les *Discours sur la Bible*, de Saurin.

IV. Le recueil de ses sermons a été publié après sa mort sous ce titre : *Sermons de feu M. Gabriel Dumont..* Rotterdam, Beman, 1749, in-8°. Rare.

PORTRAIT. — *GABRIEL DUMONT, né à Crest, en Dauphiné .. P. Tanjé, sculp.*, *1749.* En buste, de 3/4. G. un livre à la main. H. 135 mill. L. 104 mill. Beau portrait placé en tête du recueil de ses sermons.

DU MOTET, ancienne famille dauphinoise qui a donné deux hommes de guerre dont les noms sont souvent rappelés par nos historiens (1).

L'un deux, *Bernardin*, servit en Piémont, sous le maréchal de Brissac, comme lieutenant dans la compagnie d'Aymar Du Puy, père de Charles Du Puy-Montbrun, le célèbre chef militaire des protestants. A la mort de son capitaine (août 1551), il lui succéda dans son commandemᵗ, et alla ensuite faire la guerre en Lorraine, puis (1553) dans l'Artois, sous le prince de La Roche-sur-Yon. L'année suivante, il fit partie de l'armée commandée par Henri II dans le Brabant, le Hainaut, le Cambrésis, se trouva à la bataille de Renti livrée aux Impériaux (13 août 1554), et y donna de telles marques de bravoure qu'après l'action le roi l'arma chevalier de ses propres mains. Dans le brevet qui lui en fut expédié, on le qualifia, dit Guy Allard (2), de lieutenant des gardes de la porte du roi. Après la retraite de l'armée française, la compagnie de Du Motet fut comprise dans les troupes envoyées en Piémont au secours du maréchal de Brissac. Sur la fin de la même année (1554), il se trouva au siége d'Yvrée, et, au printemps de 1555, il prit une part glorieuse à la réduction des places de Verrue et de Casal. Il mourut vers 1558. — Il avait pour lieutenant Charles Du Puy-Montbrun, qui servit sous ses ordres de 1551 à 1558.

Charles, fils du précédent, seigneur d'Oulle, de Séchilienne, de Champier et de Nantouin, fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 12 juillet 1580. Il eut une grande part en la confiance de Lesdiguières, qui l'employa souvent comme négociateur auprès du duc de Savoie. Il mourut vers 1627. — C'est lui qui fit cadeau au duc de Savoie de la masse d'armes de Bayart. (Dochier, *Mém. sur Romans*, p. 358.)

(1) Guy Allard a écrit la généalogie de cette famille. Voy. ci-dev. p. 17, n° XVII.

(2) *Vie de Charles Du Puy Montbrun*, pp. 3 et suiv. Avec son inexactitude ordinaire, cet historien intervertit l'ordre des événements: ainsi, il raconte la prise d'Yvrée avant la bataille de Renti qu'il place en 1555.

DU PÉRIER (AYMAR), né à Die (Drôme), seigneur de Chamaloc, village situé près de cette ville, sieur de la maison forte d'Arvilliers, appartenait à une ancienne famille qui paraît éteinte depuis longtemps. Il fut conseiller au parlement de Grenoble dans la 2ᵉ moitié du 16ᵉ s. Il s'occupa beaucoup des antiquités de notre province et laissa à sa mort, arrivée après 1591, un manuscrit fort intéressant que Jacques Du Périer, son fils, publia sous ce titre : *Discours historique touchant l'estat general des Gaules et principalement des provinces de Dauphiné, & Provence, tant sous la republique & empire romain, qu'en apres sous les François et Bourguignons. Ensemble quelques recherches particulieres de certaines villes y estans.* Lyon, Barth. Ancelin, MDCX, pet. in 8° de 8, 131 et 3 ff. Rare. — Cet ouvrage, composé en 1579, est diffus et sans critique, mais il contient beaucoup de recherches et décèle une grande érudition. Du Périer nous a conservé plusieurs inscriptions romaines, aujourd'hui détruites. La partie de son travail relative à Die et aux Voconces, a été très-utile à tous ceux qui, depuis lors, ont écrit sur ce sujet.

Son portrait est imprimé au verso du titre de son ouvrage. Il ne porte pas de nom et a pour légende ces mots autour de l'ov. qui le contient : *NEC LIBERIS NEC LIBRIS VIXI SATIS.* Au-dessous un distique latin. H. 96 mill. L. 74 mill.

DUPORT-LAVILLETTE (JEAN-PIERRE), savant jurisconsulte, naquit à Grenoble en 1757. Ayant embrassé avec quelque chaleur les principes de la révolution, il fut élu, en 1791 et 1792, officier municipal de sa ville natale. Il était ce qu'on appelait alors un patriote, c'est-à-dire qu'il voulait des réformes, une sage liberté et l'avénement de la bourgeoisie au pouvoir, mais voilà tout. Quand il se vit dépassé il essaya, comme tant d'autres, d'arrêter le torrent révolutionnaire en usant de toute son influence pour entraîner l'administration du département de l'Isère dans le parti de la Gironde. Vaincu dans cette lutte, il fut dès lors poursuivi comme fédéraliste et jeté en prison, où il resta

jusqu'au 9 thermidor. — Pendant les Cent-Jours le département de l'Isère le nomma député à la chambre des représentants; mais ce mandat, qu'il remplit avec patriotisme, le rendit suspect à la deuxième restauration, et les proconsuls qui élevèrent l'échafaud du malheureux Didier le firent exiler comme bonapartiste.—Quand il lui fut permis de revenir à Grenoble, Duport-Lavillette abandonna la politique pour se donner tout entier à sa profession d'avocat. La nature ne l'avait pas formé pour les discussions de l'audience; il ouvrit un cabinet de consultations et s'acquit une réputation telle, que de tous les départements voisins on recourait à ses lumières. Sa profonde connaissance du droit romain, de la jurisprudence du parlement de Grenoble et des usages particuliers du Dauphiné, était toujours invoquée dans les difficultés soulevées par des actes faits sous l'ancienne législation. Sa mémoire est encore vivante dans notre province, et ses décisions y sont fréquemment rappelées devant les tribunaux. — Il est mort à Grenoble le 19 avril 1827.

Duport-Lavillette laissa une grande quantité de consultations manuscrites que son fils, depuis l'un des présidents de la cour royale de Grenoble, a publiées sous ce titre : *Questions de droit tirées des consultations, des mémoires et des dissertations de M. Duport-Lavillette, ancien jurisconsulte à Grenoble*. Grenoble, impr. Viallet, 1829 et années suivantes, 7 vol. in-8°, dont 1 vol. de table.

Bio-bibliographie. — *Discours prononcés le 20 avril 1827, sur la tombe de M. Duport-Lavillette, par M. Jules Mallein et par M. Charpin, avocats à la cour royale de Grenoble.* (Grenoble, imprim. Baratier, avril 1827), in-8°, 10 pp.

DUPRÉ (......), inventeur d'un feu grégeois, naquit aux environs de Grenoble. Cet homme, dont le nom fit quelque bruit vers le milieu du XVIIIe siècle, exerçait la profession de joaillier en Dauphiné. Etant venu s'établir à Paris, il découvrit, en fondant des cristaux pour en faire de faux diamants, un liquide inflammable et inextinguible, dont les effets rappelaient le célèbre feu de Callinique. C'était en 1759: Louis XV, en guerre avec l'Angleterre, voyait chaque jour les vaisseaux de cette puissance venir nous insulter jusque dans nos ports. Dupré proposa son invention au maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, comme propre à détruire rapidement la marine britannique. Le ministre accepta et fit faire secrètement des expériences dans les carrières de Belleville, sur le canal de Versailles et au Havre, sous les yeux du duc d'Harcourt.

On trouve, dans *la Revue rétrospective*, t. IV (2e sie), pp. 264-77, une correspondance curieuse relative à ces expériences : « Le sieur Dupré, écrit « le duc d'Harcourt, avait apporté ce « qu'il appelle ses grenades, qui sont « des bouteilles de grès pleines de sa « liqueur, et enveloppées de morceaux « de linge ou de papier imbibés, aux- « quels on met le feu et qu'il jette en- « suite de façon qu'elles se cassent et « produisent un feu terrible avec une fu- « mée extrêmement épaisse. Il en a jeté « ainsi une sur le bord de l'avant-fossé « de la citadelle, en sorte qu'il est tombé « partie de la liqueur sur du galet et « partie dans l'eau; celle qui s'est ré- « pandue sur l'eau y a brûlé comme « si elle avait été sur terre, et le galet « sur lequel la bouteille s'est cassé, « pétait et sautait comme dans la four- « naise la plus ardente. » On fit sans succès un grand nombre d'expériences pour arriver à se servir sans danger de cette liqueur. Les plus grandes difficultés provenaient de Dupré lui-même: « Cet homme, lit-on encore dans la « même correspondance, qui croit réu- « nir les lumières de tout le genre hu- « main, ne souffre qu'avec impatience « qu'on lui propose quelque autre chose « que ce qu'il a imaginé, tandis que « ce qu'il imagine ne peut s'exécuter « à la guerre sans des difficultés qu'il « n'a jamais été à portée de connaître « et qu'il ne veut pas concevoir. »

Le génie de l'homme est si inventif en matière de destruction, que l'on aurait probablement trouvé le moyen d'utiliser l'infernal secret de Dupré, lorsque Louis XV, par un généreux sentiment qui l'honore, vint arrêter ces expériences. Il fit appeler dans son cabinet le nouveau Callinique, lui demanda ses mémoires et ses plans, et les jeta au feu sans les lire. Puis, comme il était pauvre, car il avait abandonné son commerce en comptant sur les produits de sa découverte, ce prince lui accorda une pension de 2,000 liv. et le cordon de Saint-Michel, avec défense de révéler jamais son secret. — Chalvet, qui avait pu connaître des contemporains de Dupré, dit dans sa

Bibliothèque du Dauphiné : « De retour « dans sa patrie, il laissa apercevoir à « ses amis du jeune âge le chagrin dont « il étoit rongé. Il étoit suivi de deux « hommes payés par le gouvernement « pour épier sa conduite et ses discours. « Les vains honneurs dont on l'avait « gratifié ne le dédommagèrent pas de « la perte de sa liberté. On croit que « sa mort fut précipitée et que son « secret est enseveli dans sa tombe. » — Bachaumont (*Mémoires*) annonce, au 20 nov. 1772, sa mort en ces termes : « Un nommé Dupré, inventeur d'un feu « grégeois, vient de mourir : on a vi« sité ses papiers afin que son secret « fût perdu. » — Notre J.-Cl. Martin lui a consacré une notice de deux pages qui est imprimée à la fin de celles d'Expilly et de Mme de Château-Double.

DU PUIS ou **DU PUYS** (GUILLAUME), - *Puteanus*, - médecin originaire de Blangy (Artois?), vint s'établir vers le commencement du XVIe s. à Grenoble, où il fut peut-être professeur de médecine à l'Université, comme on peut le conjecturer d'après le passage d'une dédicace de son fils. (V. la notice suiv.) Quoi qu'il en soit, il paraît avoir exercé longtemps son art en Dauphiné avec un certain éclat. Sur l'un de ses ouvrages, il prend le titre de *médecin ordinaire du tres-uenerable et noble couuent de sainct Chiefz*, ce qui a porté G. Allard à faire de lui deux personnages, l'un médecin à Saint-Chef, l'autre à Grenoble. — Il vivait encore en 1557. — La plupart des biographes le font Dauphinois, et Colomb de Batines assigne même Romans comme son lieu de naissance, mais il suffit de lire la dédicace de sa *Phlebotomie* adressée au parlement de Grenoble, pour se convaincre qu'il n'appartient pas à notre province. Il signe *Gulielmus Puteanus* BLANGIACUS, *medicus, civisque Gratianopolitanus*.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Phlebotomie artificielle vtile aulx medecins, & tres-necessaire a tous chirurgiens et barbiers quāt et comēnt il fault artificiellement phlebotomer toutes ueines du corps humain... Ils se vendent en rue Merciere, par Germain Rose et Iame Mounier* (s. l. ni d.). (Lyon, 1536), in-8° de CXV ff. Impr. en caract. de civilité. Très-rare. (Bib. Sainte-Genev.) Chalvet fait de ce traité deux ouvrages différents qu'il appelle, l'un *Phlebotomie artificielle*, l'autre *Discours sur la saignée*. — II. *Ioannis Mesve medici præstantissimi, aloën aperire ora uenarum, aliaq; similia non pauca dicenda, aduersum Ioannem Manardum, & Leonardum Fuschium aliosq; neotericos multos medicos defensio*..... Lugduni, Germain Rose, M. D. XXXVII, pet. in-8° de 107 pp. et 8 ff. non chiffrés (Bib. Mazarine). — III. *De medicamentorvm quomodocumque purgantium falcultatibus nusquam anteà neque dictis, neque per ordinem digestis libri dvo*... Lugduni, Math. Bonhomme, M. D. LII. Pet. in-4° de 3 ff. prélim. non chiffrées et 179 pp. (Bib. Mazarine). = Réimpr. avec un traité de Jacq. Cousinot sous ce titre : *De occvltis pharmacorvm pvrgantivm facvltatib. deque veris ipsarum causis, libri dvo. Quibus adjecta est*... Lugduni, sumptibus Mich. Duhan, M.DC.LIV. In-8° de 8 ff. prélim. non chiffrés et 106 pp. (Biblioth. Sainte-Geneviève.)

DU PUIS (LOUIS), fils du précédent, naquit à Romans. Comme son père, il étudia la médecine, et en donna des leçons *auec grande frequence d'escoliers* à Paris, de 1540 à 1542, et à Poitiers dès 1544. On a de lui trois rarissimes traductions, qu'il composa par *esbat et exercitation de stile*, comme il le dit lui-même :

I. *Les Epistres de Diogenes, philosophe cynique. Œuure tres vtile, et necessaire, pour en seule veneration de vertu obtenir vraye liberté d'esprit : & paruenir au mespris, & contemnement de toutes les choses humaines. Nouuellement traduict de grec en françoys, par Loys Du Puys, natif de Rommans. On les vend a Poictiers, a l'enseigne du Pelican. M. D. XLVI.* Petit in-8° de XL ff. (Bibl. Mazarine, 22897). = Lacroix du Maine (*Bib. fr.*) cite une édition de « Poitiers, par Jean et Enguillebert de Marnef, l'an 1549, » et Duverdier (*Bibl. Fr.*), une 3e de « Lyon, in-16, par Jean Saugrain, 1557. » La dédicace est adressée à son père, *maistre Gvillavme Dv Pys, doctevr en medecine, & d'icelle professeur excellent en la ville de Grenoble*. Voy. sur cette traduct. la notice de M. Boissonnade sur les lettres inédites de Diogène le Cynique, dans les *notices et extraits des mss. de la Bibl. du roi*, t. X, pp. 124-125. — II. **Traduction des commentaires d'Ammonius sur les institutions de Porphyre.* Paris, 1542, in-fol. J'emprunte à la notice de M. Boissonnade précitée l'indication incomplète de cet ouvrage. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu le découvrir, ainsi que le suivant qui lui est attribué par Lacroix du Maine et G. Allard. — III. Traduction du dialogue de Lucien, *De l'Amitié* (τὸ Χάρις).

DU PUY, - *de Podio* -, ancienne et illustre famille originaire d'Italie, et fixée, dès le milieu du 12e s., en Dauphiné, où elle posséda d'abord la terre de Peyrins (Drôme). Elle a formé plusieurs branches, entre autres celle de MONTBRUN, d'où sont sorties deux des plus grandes illustrations de notre province (1).

DU PUY (HUGUES), fils de *Raphaël* DU PUY qui, le premier, se fixa en Dauphiné, prit la croix en 1096 et partit pour la Palestine avec ses trois fils. Il fut un des principaux capitaines de Godefroy de Bouillon : Albert d'Aix mentionne plusieurs fois ses prouesses. Son nom et ses armes sont dans la salle des croisades, au musée de Versailles (2). — Le premier de ses fils, *Rodolphe*, reçut en fief plusieurs terres après la prise de Jérusalem et mourut au combat de la vallée de Ran. Le deuxième, *Romain*, eut aussi des seigneuries considérables en Palestine. Le troisième, qui suit, fut grand-maître de Malte.

DU PUY (RAYMOND), fils du précédent (3), entra dans l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et, après y avoir soigné les pauvres et les pèlerins pendant plus de 20 ans, il en fut nommé président (*præses*) après la mort de Gérard de Martigues, vers 1121. A cette époque, les hospitaliers de Saint-Jean, uniquement occupés de charitables fonctions, ne formaient pas encore un ordre militaire; mais comme la plupart d'entre eux avaient été élevés pour les armes, et que le cœur du soldat battait encore sous leur robe de bure, Raymond profita de ces dispositions martiales pour les former en un corps militaire destiné à défendre les lieux saints contre les infidèles (4). Il les divisa en trois classes : la 1re comprenait tous les gentilshommes appelés par leur naissance à porter les armes; la 2e se composait de prêtres et de chapelains; la 3e était formée des *vilains* sous la dénomination de *frères servants*. Il leur donna ensuite des statuts confirmés en 1127 par le pape, de sorte qu'on peut, à proprement parler, le considérer comme le fondateur de l'ordre de Malte.— Quant à ses exploits militaires, il contribua puissamment à la prise d'Ascalon en 1154, et battit avec ses chevaliers le sultan de Mossoul à la bataille de Noureddin. Il succomba, dit-on, des suites des blessures qu'il avait reçues dans cette dernière affaire vers 1160. On l'a mis au nombre des bienheureux de son ordre.

PORTRAITS. — I. *RAIMVNDVS DE PODIO*. En bas sur une tablette : *Primus magister ordinis militaris...* Buste, de 3/4, G. dans un ovale entouré d'ornements. *C. Galle sculp.* H. 150 mill. L. 114 mill. Beau portrait. — II. Copie en contre-partie du précéd. *Mich. Van Lochon fecit et excud.*—III. Dans l'*Hist. des chev. de Malte*, de Vertot, in-4o. — IV. Dans la *Chronologie collée*. -- V. Dans les *Vies des saints et saintes de l'ordre de S. Iean de Iervsalem*. — VI. *DUPUIS MONTBRUN*. Copie du no III. Aq. (dans *la France illust.* de Turpin).

DU PUY MONTBRUN (CHARLES), célèbre chef militaire des protestants du Dauphiné, naquit au château de Montbrun vers 1530. Il fit ses premières armes en Italie sous *Aymar* DU PUY, son père (5), et servit ensuite sous *Bernar-*

(1) Cette grande famille est près de s'éteindre. Son dernier et *unique* représentant, M. *Raymond, Louis-Désiré*, marquis DU PUY-MONTBRUN-ROCHEFORT, né le 15 mai 1783, n'a pas eu d'enfants mâles de ses deux mariages. L'*Annuaire de la noblesse* de 1847 (pp. 325 et suiv.) contient une notice dans laquelle ce gentilhomme déclare être le dernier de la race dauphinoise et proteste contre toutes usurpations du nom glorieux qu'il tient de ses pères. Les prétentions contraires sont exposées dans la *France protest.* de MM. Haag, qui consacrent à cette famille une notice généalogique d'après des documents fournis par M. *Etienne-Henri-Josué* DU PUY MONTBRUN, né à Embden en 1805, auteur de *Recherches bibliograph. sur quelques impressions néerlandaises du 15e s.* (Leyde, 1836, in-8). — G. Allard a écrit la généalogie de cette maison. (Voy. ci-dev. p. 17, no V).

(2) Le rédacteur du catalogue officiel de ce musée a commis une singulière bévue. Il le fait seigneur de Peyrins et d'*Apifer*, prenant une charge de cour pour un nom de lieu!

(3) La filiation généalogique de Raymond Du Puy est incertaine, et il serait même difficile de prouver historiquement qu'il appartient à la famille dauphinoise. J'ai suivi une tradition généralement acceptée. — Voy. à ce sujet *Recherches sur Raymond Du Puy*, par Valbonnays, dans les *Mém. de litt.* du P. Desmolets, t. VI.

(4) Le catalogue du Musée de Versailles dit, par erreur que Raymond Du Puy fit adopter cette résolution dans un chapitre général tenu le 15 *févr* 1113. Gérard de Martignes était alors investi du magistère qu'il exerçait encore en 1120 (Voy., à ce sujet, l'*Album hist. et archéol. de Dauphiné*, p. 42).

(5) *Aymar* DU PUY fut lieutenant du roi en Provence, commissaire général de cavalerie, gouvernr de Marseille et du château d'Amboise et chevalier des ordres du roi. En 1535, il servit en qualité de volontaire dans l'expédition de Charles-Quint en Afrique. De retour en France, il porta les armes contre ce prince et se fit remarquer à la bataille de Cérisoles (1544), où il commandait une compagnie de gens de pied. Ce fut lui qui changea son nom de *Podio* en celui de *Du Puy*, d'après la fameuse ordonnance donnée par François Ier à Villers Cotterets, en 1539. — Il mourut au mois d'août 1551, laissant trois fils : *Pompée*, général des galères, assassiné sur le port de Marseille; *Didier*, chevalier de Malte, tué au siége de cette ville auprès de son oncle, Jean de La Valette, grand-maître de l'ordre; *Charles*, qui est l'objet de la note ci-dessus.

dis Du Motet (voy. ce nom), depuis 1551 jusqu'en 1558.

Il revint alors en Dauphiné, et c'est à cette époque que les historiens placent les circonstances romanesques de sa conversion au protestantisme. Ayant appris, dit-on, que l'une de ses sœurs s'était enfuie à Genève après avoir embrassé la réforme, il entra en fureur et partit aussitôt pour l'aller joindre, résolu à la percer de son épée plutôt que de la laisser infidèle à la foi de ses pères. Il arriva à Genève, et la chercha longtemps en vain : mais ayant assisté plusieurs fois à des prêches dans l'espoir de l'y rencontrer, il prit goût insensiblement aux nouvelles doctrines, eut des entretiens particuliers avec des ministres, et finit lui-même par se convertir. Dès que sa sœur eut appris cet heureux changement, elle sortit de la retraite où elles et enait cachée, et dès lors ne fit plus difficulté de le suivre en Dauphiné. Quoi qu'il en soit de ces circonstances, Montbrun revint de Genève rempli de toute la ferveur religieuse des néophytes : il commença par détruire une chapelle qu'il avait dans son château, abolit la messe dans l'église paroissiale, y établit le nouveau culte et obligea tous ses vassaux à assister au prêche. Alarmé de ces façons d'agir, le parlement de Grenoble donna l'ordre à Marin Bovier, prévôt des maréchaux, d'aller s'emparer de sa personne, mais, au lieu de se laisser prendre, Montbrun attaqua le malheureux prévôt à Reilhanette, et le fit lui-même prisonnier. Le lieutenant-général de la province, La Motte-Gondrin, s'émut à son tour : il lui enjoignit de relâcher le prisonnier et de venir rendre compte de sa conduite. Montbrun ne fit pas plus état de cet ordre que de celui du parlement : bien plus, il leva des troupes et s'en alla à leur tête faire de la propagande à main armée dans le comtat Venaissin. Le cardinal légat, qui y commandait pour le pape, trop faible pour arrêter cette irruption, demanda des secours à La Motte-Gondrin, qui se mit aussitôt en marche avec plus de 4000 hommes; en même temps, le Parlemt ordonna la saisie des biens du rebelle. Heureusement pour celui-ci, le card. de Tournon, son oncle, s'interposa à temps, et, grâce aux pressantes sollicitations qu'il fit en sa faveur, la Cour le pardonna, et lui permit de rentrer en possession de ses biens, à condition toutefois qu'il déposerait les armes. Montbrun obéit, mais à peine était-il de retour dans son château qu'il apprit que, contre la foi du traité, les catholiques massacraient ses compagnons. Aussitôt il s'en plaignit à La Motte-Gondrin pour toute reponse, celui-ci envoya des troupes occuper quelques petites places des baronnies. Dès lors, craignant pour sa personne, Montbrun reprit les armes, fit un appel aux gentilshommes de la province qui partageaient ses opinions religieuses et, à leur tête, alla s'emparer d'Orpierre. Une nouvelle intervention du cardinal de Tournon lui fit bientôt abandonner cette place, mais à peine avait-il congédié ses partisans que le lieutenant-général de la province s'avança pour l'attaquer à la tête de 600 fantassins. Quoique pris à l'improviste, et réduit à une suite de quarante cavaliers, l'audacieux gentilhomme marcha à sa rencontre, l'attaqua dans un défilé et le mit en déroute. Cette fois il venait de combattre les troupes du roi, et sa victoire, était un crime; aussi, jugeant avec raison qu'il n'avait pas de pardon à espérer, il prit le parti de se retirer à Genève (1), où il arriva sur la fin de 1559 après diverses aventures romanesques, dont La Popelinière nous a laissé le recit (*Hist. de Fr.*, t. I, liv. VI).

Montbrun resta en Suisse jusqu'en 1562, époque de la première guerre civile. Rentré alors en France, il vint offrir ses services au baron Des Adrets qui l'envoya avec un corps de troupes à Châlon-sur-Saône, dont les protestants venaient de s'emparer. Il y arriva le 22 mai (2), mais, quelques jours après, se voyant investi par Tavannes, et hors d'état de résister, il dut quitter précipitamment cette ville (31 mai), et rejoindre Des Adrets, avec lequel il se trouva au siége de Saint-Marcellin et à la reprise de Grenoble (24 et 26 juin). Au commencement du mois suivant, ayant reçu l'ordre d'aller tirer vengeance du massacre des protestants d'Orange, il emporta d'assaut la petite place de Mornas (8 juillet), où, sous prétexte de représailles, ses soldats se livrèrent à d'épouvantables atrocités (3). De là il marcha sur Bolène, mais, battu par le comte de Suze, il appela à son secours

(1) Après son départ, La Motte-Gondrin fit démanteler ses châteaux de Montbrun et de Reilhanette.

(2) Voy. *Histoire de Châlon-sur-Saône*, par Victor Fouque (Châlon, 1844, in-8°), pp. 301 et suiv.

(3) Plusieurs historiens ont, par erreur, attribué ce massacre à Des Adrets, qui se trouvait alors à Lyon. (Voy. l'*Hist. généalogique de la maison de Beaumont*, par Brizard, t. Ier, p. 288, note.)

Des Adrets, qu'il accompagna jusqu'au commencement du mois d'août dans sa rapide expédition du comtat Venaissin. Le 15 août, il partit de Valence à la tête d'un corps de troupes destiné à faire lever le siége de Sisteron, et fut battu une deuxième fois par le c^te^ de Suze, à Lagrand, près d'Orpierre, le 2 sept. (1). A son retour à Valence, il trouva les réformés en proie à la plus vive agitation, par suite des allures équivoques du baron Des Adrets, dont le mauvais vouloir avait été cause de sa défaite à Lagrand, et qui songeait à rentrer dans le parti catholique. Au lieu de le suivre dans sa trahison, Montbrun, qui déjà peut-être espérait lui succéder, resta fidèle à la cause protestante : secondé par Mauvans, il s'attacha à ses pas, épia ses démarches, l'empêcha de livrer Romans et Valence aux catholiques, enfin, sur l'ordre de Crussol que les États assemblés à Montélimar venaient de nommer gouverneur du Dauphiné, il l'arrêta et le fit conduire à Nîmes (10 janv. 1563).

Après cette vigoureuse mesure, toute la noblesse protestante, s'érigeant de sa propre autorité en assemblée souveraine, se réunit à Valence pour aviser à la direction des affaires de la province, et nommer un successeur au baron ; mais, éclairée sur le danger qu'il y avait à laisser tout le pouvoir militaire à un seul homme, elle le divisa entre les gentilshommes qui depuis l'introduction de la réforme avaient donné le plus de gages de dévouement. Montbrun eut le commandement des environs de Valence et de Romans, Mirabel eut les Baronnies, Sauzet le Diois, Furmeyer le Gapençais. L'édit de paix du 19 mars 1563 vint heureusement rendre, pour quelque temps, ces dispositions militaires inutiles, et donner un peu de repos à la province. — Montbrun resta inactif dans ses terres jusqu'en 1567, où il se rendit à Genève avec un corps d'élite pour tenter d'arrêter la marche du duc d'Albe, qui se dirigeait par la Savoie vers les Pays-Bas, afin d'y exterminer l'hérésie. Il suivit le duc jusqu'en Lorraine, et tenta de surprendre Metz, mais la vigilance de Vielleville déjoua son projet. A son retour en Dauphiné, il assembla des troupes, et alla faire une excursion en Languedoc.

Cependant, malgré l'édit de paix, les deux partis étaient dans la plus grande fermentation, et tout annonçait que les hostilités ne tarderaient point à recommencer. De Gordes, successeur de La Motte-Gondrin dans le gouvernement de la province, demanda des secours au roi : de son côté, Jacques de Crussol, gouverneur pour les réformés, donna des ordres pour assembler des troupes. Montbrun, qui en eut le commandem^t^, fit des courses aux environs de Vienne et de Grenoble pour protéger les approches de Valence, de Montélimar et de Romans ; il défendit notamment cette dernière ville contre Des Adrets, devenu fervent catholique. — Un nouvel édit de paix du mois de mars 1568 ne rendit pas les esprits plus calmes. Persuadés que la querelle allait se vider en Guienne, les protestants du midi y accouraient en foule pour renforcer l'armée des princes. Crussol y conduisit de nouvelles levées faites en Dauphiné, en Provence et en Languedoc. Montbrun prit part à cette expédition à la tête d'un régiment de dix enseignes et d'un cornette de cavalerie : il se trouva aux batailles de Jarnac (13 mai 1569) et de Montcontour (3 octobre). Après cette dernière affaire, ses soldats, découragés par deux défaites successives et regrettant, comme on l'a dit, le foyer domestique, témoignèrent le désir de revenir dans leurs montagnes, où une guerre de partisans leur offrait plus de chances de succès. Il se mit en marche le 14 oct., suivi des restes de ses troupes échappées au typhus et aux désastres de la campagne, traversa l'Auvergne et le Vivarais, attaqué par les garnisons catholiques, traqué par les paysans au son du tocsin, passa le Rhône, malgré de Gordes (28 mars 1570), et rentra en Dauphiné affaibli, mais non vaincu, « après une retraite, dont l'histoire « eût tenu compte aux jours moins rem- « plis d'événements (2). » Après quelque temps de repos à Loriol, il prit Mirmande et se joignit à l'armée de Coligny devant Montélimar, lors du siége mémorable de cette ville pendant lequel s'illustrèrent Jean d'Orgeoise de La Thivolière et l'héroïne Marguerite Delaye (mai). — L'édit de pacification du 8 août 1570, proclamé sur ces entrefaites, et accepté avec répugnance par les protestants, fit suspendre les hostilités. Mais le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) vint leur donner une nouvelle intensité en ravivant les hai-

(1) Voy. sur la date de ce combat, l'*Hist. de Sisteron*, par M. de La Plane, t. II, p. 57.

(2) *Hist. de la réforme et des guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long (Paris, Didot, 1856, in-8) page 95.

nes assoupies, et allumant, même dans les cœurs des plus modérés un légitime désir de vengeance. Après ce grand forfait, tout paraissait catholique en Dauphiné; les réformés n'y possédaient pas la plus petite place, leurs temples étaient déserts, et les chefs, frappés de terreur, ou craignant pour leur vie, se cachaient. Ce fut Montbrun qui ranima les courages abattus en donnant le premier le signal de l'insurrection. Sorti de sa retraite, le 6 avr. 1573, avec seulement 18 cavaliers et 20 fantassins, il appela aux armes ses anciens compagnons; Mirabel, Lesdiguières, Comps, Champoléon, Gouvernet, Vercoyran, Du Poët, et les autres gentilshommes qui dans les guerres précédentes avaient partagé avec lui le commandement militaire, vinrent se ranger spontanément sous ses ordres : des combattants accoururent de toutes parts, et, à leur tête, il entreprit avec une audace et une activité qui rappellent les marches incroyables du baron Des Adrets, des courses armées à travers une partie du Dauphiné, où son parti fut bientôt plus puissant que jamais (1). Il envahit le baillage de Gap sur les frontières de Provence, se transporta tout à coup dans le val de Trièves, revint dans les baronnies et parcourut le Valentinois où, sauf Valence et Romans, il s'empara des plus importantes places (2). L'édit de paix du 4 juillet 1573 n'amena qu'une courte suspension des hostilités qui recommencèrent bientôt avec une nouvelle violence, dès les premiers jours de fév. 1574 (3). — Cependant la cour, alarmée de tant d'audacieuses entreprises, songea enfin à ordonner des mesures capables d'y mettre un terme. Elle envoya en Dauphiné François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, en qualité de gouverneur, mais les efforts de ce prince n'amenèrent aucun résultat sérieux : bien plus, et comme pour le braver, Montbrun alla s'emparer de vive force, presque sous ses yeux, de la petite ville du Pont-en-Royans (mai 1574), et l'obligea de se retirer en fugitif dans le bas Dauphiné, où il mit sans succès le siége devant Livron (4). Sur ces entrefaites, le duc d'Anjou (Henri III), qui revenait de Pologne pour aller prendre possession de la couronne de France, après la mort de Charles IX, traversa le Dauphiné. Le massacre de la Saint-Barthélemy avait alors tellement détruit chez les Huguenots le prestige de la royauté que Montbrun se porta à sa rencontre, et poussa l'audace jusqu'à piller ses bagages, non loin du Pont-de-Beauvoisin (vers le 7 sept). On connaît le propos qu'il tint en cette circonstance : « Les armes et le jeu, dit-il, rendent les « hommes égaux. En temps de guerre « qu'on a le bras armé et le cul sur la « selle, tout le monde est compagnon. » Ces paroles hardies lui coûtèrent la vie, car les rois pardonnent tout, excepté le mépris pour leurs personnes sacrées. — Henri III se retira à Lyon, plein de colere contre l'insolent qui l'avait outragé. Il ordonna des levées de troupes et en donna le commandement au maréchal de Bellegarde, qui alla reprendre le siége de Livron, abandonné 5 mois auparavant par le dauphin d'Auvergne. L'armée, forte de 7000 hommes (5), parut devant ses murs le 19 déc. 1574. Il n'entre pas dans mon sujet de raconter ce siége mémorable, où quelques centaines de combattants, mal équipés, sans artillerie, repoussèrent victorieusement tous les efforts d'une armée pourvue d'un grand matériel de guerre, et commandée par un maréchal de France.

(1) Je me proposais de donner ici, comme je l'ai fait pour le baron Des Adrets, un journal des opérations militaires de Montbrun. Un précieux document inédit, dont la communication m'avait été promise par un collectionneur, m'aurait permis de signaler une quantité considérable de faits négligés jusqu'ici par nos historiens, et d'assigner pour la première fois des dates précises à tous les combats, siéges et prises de villages qui eurent lieu en Dauphiné de 1573 à 1575. Ce document, que Chorier cite en tête de plusieurs chap. du t. II de son *Hist. gén.*, parmi les sources où il a puisé, est une copie ancienne du journal tenu par de Gordes, lieuten.-général en Dauphiné pendant toute la durée de son commandement. Malheureusement, quand le moment a été venu de tenir sa promesse, le collectionneur qui le possède a refusé, malgré les plus vives instances, de me le communiquer Forcé par ce mauvais vouloir, pour ne rien dire de plus, de recourir aux sources imprimées, je ne puis présenter sur ce point qu'un travail fort incomplet et des dates, en général, peu précises et souvent incertaines.

(2) Du 6 avril à octobre 1573, il prit Grane (11 avril), Orpierre, Serres, Vif, Mens, Pontaix, Saillans, Sahune, Condorcet, Nyons, Livron, Loriol, Dieulefit, Soyans, Chabeuil ; il essaie de surprendre Die vers les premiers jours d'oct.(*) — Voy. *Notice sur Grane*, par M. l'abbé Vincent, p. 36; *Vie de Montbrun*, par G. Allard, pp. 72-73; *Histoire de Montbrun*, par Martin, p. 81-82; *la Réforme*... par M. Long, pp. 109-111.

(*) M. Long, *loc. cit.*, p. 113, place par erreur la tentative de Montbrun sur Die en 1574. Voy. le *Mémorial* d'Eust. Piedmont.

(3) De février à mai 1574, il prend Roinac et Allex ; échoue devant Valence (20 mars) et Chabeuil ; fait fortifier Livron et Loriol; s'empare de Grane (21 avril), Serres, Vif et La Mure.

(4) M. Long, *loc. cit.*, p. 120, place le commencement et la fin de ce siége du 13 juin au 3 juillet 1574. M. l'abbé Vincent (*Notice hist. sur Livron*, Valence, 1853, in-12, pp. 36-37), dit au contraire, du 25 juin au 25 juillet.

(5) M Long, *la Réforme*..., p. 131

Le siége fut honteusement levé le 19 janv. 1575, et Henri III eut l'humiliation de s'entendre adresser, du haut des remparts de l'héroïque bourgade, toutes les injures que peut proférer un peuple exalté par une résistance inespérée (1).

Pendant ce siége, Montbrun n'était pas resté inactif : campé aux environs, d'où il encourageait les assiégés par sa présence, il ne cessa de faire des courses sur l'armée royale, lui enlevant ses convois, l'attaquant pour faire diversion au moment des assauts. Après son départ, il voulut profiter de la consternation des catholiques, pour faire une nouvelle tentative sur Die, place alors importante, car elle commandait toute la vallée de la Drôme (2). D'après ses ordres, Lesdiguières marcha sur le bourg de Châtillon, mais de Gordes accourut de Die avec quelque cavalerie et 22 compagnies de Suisses, et l'obligea de se retirer. A cette nouvelle, Montbrun franchissant avec rapidité les montagnes au-dessus du village de Barnave, par le col de Pennes, vint au secours de son lieutenant et reprit l'offensive. De Gordes voulut se replier sur Die, mais les deux chefs protestants, qui étaient supérieurs en cavalerie, lui coupèrent la retraite en envoyant des argoulets, ou arquebusiers à cheval, sur le pont d'Oreille, près du village de Molières, où il devait passer. Cette manœuvre décida du sort de la petite armée catholique : reçue à coups d'arquebuse, et resserrée sur un pont étroit, elle fut taillée en pièces, et son chef dut se retirer à Die en fugitif, après avoir perdu 700 fantassins français, 800 Suisses et leur colonel, 16 capitaines, 16 drapeaux, 30 cavaliers et tout le bagage (3). Montbrun se mit à sa poursuite; il eût pu alors, par un coup de main, enlever facilement la ville, dont la garnison devait être plongée dans la consternation, mais il ne sut pas profiter de la victoire; il se borna à en faire le siége. De Gordes, au contraire, répara promptement sa défaite : pendant qu'il tenait les protestants en échec avec les débris de ses troupes, d'Ourches, son gendre, sortit de Die (14 juin) et se rendit par la vallée de Quint dans le Valentinois, à Romans, où il manda en toute hâte plusieurs compagnies de Grenoble et de Lyon. Ces troupes, augmentées d'un grand nombre de gentilshommes qui s'étaient joints à elles en qualité de volontaires, se mirent en marche le 3 juill. pour secourir de Gordes et faire lever le siége de Die. Trop confiant dans ses succès, Montbrun se porta rapidement à leur rencontre, et engagea contre elles, près du pont de Blacons, un combat qui allait lui être fatal. La fortune, en effet, lui fut cette fois infidèle : accablés par le nombre, ses soldats se débandèrent, et lui-même ayant voulu s'échapper en franchissant un canal de moulin, son cheval s'abattit et lui cassa la cuisse. Il fut fait prisonnier par un gentilhomme catholique, François Du Puy Rochefort, son parent.

Le roi témoigna une joie indécente en apprenant que ce redoutable ennemi était enfin en son pouvoir : « Il verra « à ceste heure, lui fait dire Brantôme, « s'il est mon compaignon ». Il récompensa généreusement tous ceux qui avaient contribué à sa capture, et ordonna au parlement de Grenoble d'instruire au plus vite son procès. Les principaux gentilhommes protestants de la province firent d'inutiles démarches pour obtenir sa liberté : ils s'assemblèrent à Mens (5 août), et écrivirent à de Gordes et au Parlement, menaçant de se livrer aux plus cruelles représailles si on le condamnait à mort : sa femme, Justine Alleman de Champs, offrit, en échange de sa liberté, de livrer l'une ou l'autre des deux plus fortes places occupées par les protestants du Dauphiné, Serres ou Livron (4). Le roi voulait sa mort : tout fut inutile. On le pansa soigneusement, afin que la mort ne l'enlevât pas au supplice, et, comme les juges en ce temps-là ne refusaient jamais une tête au monarque, quand il leur faisait l'honneur de la leur demander, ils le déclarèrent coupable de lèse-majesté, par arrêt du 12 août 1575. En conséquence, le lendemain on le conduisit au supplice avec un grand appareil, et il eut la tête tranchée de trois coups d'épée. On a prétendu dans le temps que le roi, vaincu enfin par les sollicitations, avait consenti à lui accorder sa grâce, mais qu'elle était arrivée deux heures trop tard. — Le

(1) M. Long, *loco cit.*, pp. 280 et suiv., a donné une relation inédite de ce siége, rédigée par un témoin oculaire.

(2) Comme pour préparer les voies à cette conquête, il s'était emparé de quelques petites places, telles que le château de Saix, Bais-sur-Bais, La Motte Chalanon (2-9 mai) et Saint-André de Rosans.

(3) 13 juin. — *Voy.* M. Long, *loco cit.*, pp. 142 et suiv. Videl, *Histoire de Lesdiguières* (éd. in-fol.), pp. 24 et suiv.

(4) Ces lettres ont été insérées par J.-Cl. Martin, dans les notes de son *Hist. de Montbrun*, pp. 160 et suivantes.

même arrêt qui le condamnait à mort déclara ses enfants roturiers, et confisqua ses biens, partie au profit de l'État, partie pour la réparation des églises catholiques; sa mémoire fut ensuite réhabilitée par un édit du mois de mai 1576 et un arrêt du 17 février 1648.

Montbrun est une des grandes figures du parti protestant : il fit sans doute beaucoup pour les affaires de sa religion, il la releva après le massacre de la Saint-Barthélemy, mais comme elle était encore dans sa période militante, il s'occupa moins de son organisation et de son avancement que d'expéditions et d'aventures guerrières qui convenaient mieux à son caractère. La discipline était fort relâchée parmi ses soldats, il leur permettait trop de licence, et on a remarqué avec raison que pendant son commandem[t] le nombre des églises diminua au lieu d'augmenter. Presque aussi cruel que Des Adrets, il doit partager sa triste célébrité : le massacre de Mornas suffit pour souiller sa mémoire d'une tache ineffaçable. Néanmoins, les écrivains protestants, éblouis par ses brillantes qualités militaires, l'ont surnommé *le Vaillant*, et le supplice qui termina sa vie est venu entourer son nom de l'auréole des martyrs. — Je rappellerai 2 traits laissés dans l'ombre par ses biographes, et qui peignent les côtés extrêmes de son caractère, l'un de froide cruauté, l'autre de galanterie chevaleresque.- D'après une tradition conservée par le cadastre de la commune de Montbrun, il aperçoit un jour, du haut des immenses terrasses de son château, un bénédictin qui se promenait autour du cloître d'un prieuré de cet ordre, situé à quelque distance, dans la plaine. Il appelle un de ses gens, lui demande sa carabine *pour tuer un merle*, et, avec le plus grand sang-froid, couche en joue le malheureux moine qu'il fait tomber mort (1). - Après la levée du siége de Livron, il apprend que 2 filles du marquis d'Oraison et leur mère étaient retenues prisonnières, par ordre du roi, dans le château de Corbières, en Provence. Aussitôt il assemble quelques gentilshommes, monte à cheval, et, comme un paladin des anciens temps, il accourt, s'empare du château et délivre les trois captives (2).

ICONOGRAPHIE. — *La Rencontre des 2 armées françoises faicte au passage de la riuière du Rosne en Dauphiné, le 28 de mars 1570*. G. p. in-in-fol. en t. *Perissim fecit.*

(1) Delacroix. *Stat. de la Drôme* (éd. in-4), p. 551.
(2) J. Cl. Martin. *Hist. de Ch. Du Puy*, p. 103.

ÉCRITS RELATIFS A MONTBRUN.

I. *Discours en forme de cantique sur la vie et la mort de Charles Du Puy, seign. de Montbrun et de Ferrassières, gentilh. daulphinois, bon serviteur de Dieu et de la couronne de France. Fait par* B. D. L. R. D. *Imprimé l'an du Christ 1576*, in-8° de ... pp. Longue complainte en 71 couplets avec musique à quatre parties. Cet opuscule est de la plus insigne rareté : le seul exemplaire connu appartient à M. Giraud, ancien député. Il a été reproduit *in extenso* par M. Long, dans son histoire de *la Réforme*, pp. 291 et suiv. — II. *Montbrun, ou les Huguenots en Dauphiné*, par E. Badon. Paris, Vict. Magen, 1838, 2 vol. in-8°. Roman historique.

III. *Vie*, par Guy Allard (Voy. ci-dev. p. 17, n° XXVII). — IV. *Histoire de Ch. Du Puy, surnommé le Brave, seigneur de Montbrun*, par J.-Cl. Martin. Paris et Lyon, 1816, in-8°. Cette histoire n'est qu'une amplification de la précédente.

DU PUY-MONTBRUN (JEAN). — Fils du précédent, né vers 1568, passa une partie de son enfance à la cour du roi de Navarre, qui, dit-on, l'avait fait enlever secrètement après le supplice de son père. L'avénement de ce prince au trône et les édits de pacification lui rendirent la possession de ses biens et dès qu'il fut en état de porter les armes, il alla servir sous Lesdiguières. Plus tard, sous Louis XIII, il se mêla activement aux affaires des protestants, mais n'y joua jamais qu'un rôle fort secondaire.—En 1611, il fut un des députés des églises du Dauphiné à l'assemblée politique de Saumur. Créé conseiller d'État en 1612, il assista aux états-généraux de 1615, et, quatre ans après, à l'assemblée politique de Loudun. Les protestants l'ayant nommé leur lieutenant-général en Provence (....), il profita de l'absence de Lesdiguières, alors au siége de Mautauban, pour organiser un soulèvement en Dauphiné (1621). Il fit un appel à ses coreligionnaires mécontents, leva des troupes, et, à leur tête, s'empara de quelques petites places, entre autres des châteaux de Mollans, Reilhanette, Puygiron et La Baume-Corniliane. Instruit de ces mouvements, Lesdiguières lui écrivit une lettre amicale et en même temps énergique pour l'engager à dé-

poser les armes (1). Loin d'en tenir compte, Montbrun fit avancer ses troupes jusque à Vif et au Monestier-de-Clermont dans le but de s'emparer de Grenoble où il entretenait des intelligences. Un incident futile fit échouer cette tentative (2), mais le roi jugeant dès lors la présence de Lesdiguières

(1) Cette lettre a été publiée sous le titre suivant : *Lettre de Monseignevr le dvc d'Esdigvieres, au sieur de Montbrvn, luy enjoignant expressement de la part du Roy, d'auoir à desarmer dans son gouuernement du Dauphiné : Et à faute de ce, déclaré criminel de leze Majesté, & perturbateur du repos public. Escrite du camp royal de sa Maiesté, deuant Montauban, ce* 19 *nouembre* 1621. *A Paris, Iouxte la coppie imprimée à Lyon, par Pierre Marniolles. Chez Robert Fergé...*, M. DC. XXI, pet. in-8º de 7 pp.

(2) Voici le titre d'un opuscule rédigé par un écrivain contemporain sur cet événement : *Recit veritable de la seconde trahison, et sanglante intelligence faite sur la ville de Grenoble, par les rebelles du party du sieur de Montbrun. Ensemble la prinse d'vn clerc de ladite ville de Grenoble, chargé de lettres & instructions concernant ladite trahison, sorty d'icelle dans vn tonneau à vin, & comme ils auoient entreprins de se saisir de la grand Chartrousse, & des passages de Lyon, & de Savoye. Avec l'emprisonnement de Bouffier, aduocat au parlement, & plusieurs autres de la ville, qui estoient consors à ceste damnable trahison. A Paris, par Fleury Bovrriqvant, Iouxte la copie imprimée à Lyon, par Pierre Margnolle.* M. DC. XXI, in-8º de 14 pp. — L'extrême rareté de cet opuscule, et les détails peu connus qu'il renferme m'ont engagé à le reproduire ici en entier, moins cependant un préambule politico-religieux sans intérêt.

... « Nous auons ouy et sceu ces iours passez la prinse du comte de La Suze et du viscomte de Manchaut(*), et plusieurs autres, par vn moyen et vne façon autant insperee que les apparences y estoient du tout inuisibles et par des personnes de qui l'on n'eust iamais rien moins attendu ; et maintenant voicy vne autre prinse encore plus miraculeuse, bien que le personnage ne soit de telle qualité, et d'vne façon encore plus extraordinaire, pour faire voir aux aueugles mesmes, que là où Dieu veut aider, rien ne peut nuire, et que ce souuerain protecteur des monarchies a ietté les yeux de sa pitié et compassion sur notre pauure France, pour empescher le coup de son entiere cheute et desolation, et pour confondre en leurs inuentions ceux qui l'avoient ietté en la fournaise, pour la deschirer en lambeaux. »

« Il faut donc sçauoir que le sieur de Montbrun, auec quelques affectionnez au party des rebelles, ayant formé quelque intelligence sur la ville de Grenoble pour s'en saisir, faisoit remuer ses ressorts dedans ; et entre eux (apres auoir tout comploté et conclud) ils choisirent le dimanche septiesme du present mois de nouembre, pour executer leur entreprinse entre onze heures du soir et minuict. Ceux de dedans donc ayant arresté cela entre eux en voulurent aduertir ledit sieur de Montbrun, à ce qu'il se tint prest de son costé, et donnant là où l'on auoit aduisé au signal qui luy seroit fait, afin que tout se rencontrast à vne mesme heure et à poinct nommé : mais il falloit vn messager pour en porter la resolution, et il y auoit du danger d'estre surpris en sortant. Vn certain aduocat en parlement, nommé Bouffier, en prend la charge, dit qu'il a hōme propre à cela, et de l'inuention pour le faire sortir sans aucun danger. La dessus on luy dresse toutes ses memoires et lettres de créance, auec toute l'instruction nécessaire à toute l'entreprinse, et comment le tout se deuoit iouer. »

« Bouffier s'adresse à son clerc, et lui conte toute l'affaire. Le clerc estimant que c'estoit vne occasion heureuse, tant pour le coup de sa fortune, que pour rendre un bon office au party, auquel il estoit affectionné, se charge fort bien de ceste ambassade, et dit qu'il en fera fort bien son deuoir ; et là dessus cōme vn autre Phaëton, croyant deuoir escheller le ciel bientost, il se prepare à son voyage. Mais auant que partir, il enuoye un certain poulet à une certaine amie qu'il auoit, et apres l'auoir asseurée de la continuation de son amitié, lui māde qu'il s'en alloit aux champs, et qu'il estoit sorty hors la ville ; mais que c'estoit pour reuenir bientost, et en tel equipage qu'elle seroit heureuse de le voir ; et auec cela luy touche quelques paroles qui éclaircissoient aucunement l'affaire. »

« Ce poulet est surprins, et interpreté, ce qui met incontinent la ville en allarme ; mais on ne sçait bonnement qui en est l'autheur, ny où il est ; mais cependant bonne garde. »

« Le clerc ayant donné ordre à tout son fait, et saisi toutes ses instructions, se fait foncer dans vn tonneau propre à tenir du vin, pour sortir de la ville avec plus de sureté, et moins de danger, et passer le port de Clay à deux lieuës de Grenoble, gardé par les sieurs de S. Pol, et de La Tiuolliere. Il sort donc cōme cela de la ville, estāt cōduit par un chartier, et passe iusques de là le port de Clay, sans que iamais l'on s'apperceut de riē : puis se voyant environ vn quart de lieuë loin du port, se iugeant assez en lieu d'asseurance, il fait défoncer le tonneau, et sort de dedans comme iadis les Grecs sortirent de leur cheval de bois pour prendre Troye. Comme il fut sorty de cette prison volontaire, il se met en chemin ; mais n'est pas échappé qui sa corde traine. Il n'eust pas fait cinquante pas, qu'il treuue vn autre clerc, sien camarade et grand amy, et apres les salutations accoustumées, ce camarade luy demande où il va. Luy peu duit à tels affaires, ou plustot disons que c'estoit le bō genie du Dauphiné, qui luy faisoit proférer telles paroles, luy declare tout son fait, sans autre instance, comme se sentant asseuré de luy, et ne craignant rien moins que ce qui luy arriva ; puis luy dit s'il vouloit prendre party avec monsieur de Montbrun, et se treuuer à l'exécution de l'entreprinse, il luy feroit avoir bon party, et luy feroit faire vne belle fortune tout à coup. »

« L'autre voyant vne belle occasion pour rendre vn bon service à son Roy, et à sa patrie, feint d'en être bien aise, luy promet d'aller auec luy, le caresse, avec vne milliasse de remerciemens pour ce grand bien qu'il luy alloit procurer ; mais l'exhorte d'avoir vn peu de patience seulement pour demie heure, qu'il s'en alloit décharger de quelques affaires qui pressoient nécessairement, et qu'aussitôt il le reuenoit trouver pour s'en aller ensemble. »

« Ce porteur attend, et cependant l'autre se porte en toute diligence au port de Clay, aduertit messieurs de S. Pol, et de La Tiuolliere de tout ce qui se passoit, et eux aduolant sur le lieu, se saisissent de ce compagnon, le fouillent, et le treuuent chargé de ces lettres et memoires ; et comme cela, le conduisent asseurément a Grenoble, où il fut interrogé par monsieur le premier president, et apres cela, on le confine en vne profonde fosse. Il accusa son maistre, et quelques autres, qui furent à l'instant mis en prison, et entre autres vn nommé God, greffier, et un autre Bigaud, clerc. »

« Par la teneur des lettres et memoires, l'on a decouuért et sceu comme toute leur entreprinse se deuoit iouër, à quel temps, et à quelle heure, auec toute l'instruction de ce qu'ils deuoient faire : et entre autres choses, ils se deuoient saisir de la Grande Cartrousse, et se fortifier là dedans, pour se mieux asseurer du païs, et tenir le chemin de Sauoye et de Lyon à leur volonté. L'on a sceu d'auantage qu'il estoit entré cent Maistres, ainsi foncez dans des tonneaux, cōme si c'eust esté du vin qui venoit aux habitans, et sont dans la ville ca

(*) Voyez, sur cet arrestation, l'*Hist. de Lesdiguières*, par Videl (éd. in-fol.), pp. 372-73.

nécessaire, le renvoya en Dauphiné, où bientôt tout rentra dans le devoir (1). De son côté, Montbrun se soumit au roi et cessa de prendre part à des agitations dont la religion n'était que le prétexte. En 1624, se trouvant à Nîmes lorsque le duc de Rohan se présenta devant cette ville, il contribua puissamment par son crédit à lui en faire refuser l'entrée. Cette ligne de conduite l'exposa aux soupçons de ses coreligionnaires les plus exaltés, et il paraît qu'il dut plusieurs fois mettre la main à l'épée pour défendre sa vie. Il fut ensuite chargé, avec le duc de Montmorency, d'établir à Nîmes le consulat *mi-parti*.— D'après la *France protest.*, il vivait encore en 1657.— Le roi avait érigé en sa faveur la terre de Montbrun en marquisat par lettres du mois de février 1620.

DUPUY-MONTBRUN (Alexandre), fils du précédent, plus connu sous le nom de *marquis de* Saint-André, est une des illustrations militaires du 17e siècle.—Né à Montbrun en 1600, il fut placé dès son enfance auprès du dauphin (depuis Louis XIII) en qualité d'*enfant d'honneur*, et passa ses premières années à la cour, sous les yeux d'Henri IV, qui avait voulu se charger de son éducation. Malheureusement la mort prématurée de ce prince vint briser le brillant avenir qui sans doute l'attendait : les services et la fin tragique de son aïeul n'étaient plus des titres suffisants à la faveur sous la régente Marie de Médicis, aussi, dès qu'il fut *hors de page*, il abandonna la cour, décidé à être lui-même l'artisan de sa fortune.—En 1614, il alla faire ses premières armes en Piémont, sous Lesdiguières, mais il y était depuis une année à peine lorsque, le feu des guerres civiles s'étant rallumé, il quitta l'armée du roi pour se rendre en Guienne, dans celle des réformés, commandée par le duc de Rohan. Après le traité de paix de Loudun (1616), il revint faire une campagne en Piémont. – En 1621, la guerre civile s'étant rallumée de nouveau, il courut à Nîmes se ranger sous les ordres des ducs de Rohan et de Soubise, qui, malgré sa jeunesse, le nommèrent maréchal-de-camp, puis (1622) gouverneur de Montauban. Cette place venait de soutenir un siége contre une armée royale, et ses fortifications étaient à peu près détruites ; cependant à force d'activité, le jeune gouverneur réussit en peu de jours à les relever et à les mettre en état de résister aux attaques d'un général expérimenté, du maréchal de Thémines. Il quitta ensuite son gouvernement pour servir sous le duc de Rohan dans la Guienne et le Vivarais. Nommé gouverneur de Privas, en 1629, il défendit vaillamment cette ville, assiégée par Louis XIII en personne. Quoique réduit à un petit nombre de combattants, il repoussa les assauts de tous les généraux qui commandaient sous les ordres du roi. Pour le réduire, il fallut employer un subterfuge peu loyal à la faveur duquel on s'empara de lui. Conduit à la tour de Crest, il y resta 4 à 5 mois prisonnier, s'évada ensuite, et à travers mille dangers parvint à gagner la frontière.—Pendant sa détention, le roi, par un dernier édit de pacification, avait accordé une amnistie générale, et permis à tous ses sujets *coupables d'avoir pris les armes*, de rentrer dans leurs biens et dans leurs charges; mais se fiant peu aux promesses royales il préféra rester à l'étranger, et alla demander du service à la république de Venise, où le duc de Rohan avait déjà cherché un asile. L'Italie était alors le théâtre de la guerre suscitée par la fameuse succession du duc de Mantoue. St-André eut un commandement dans l'armée vénitienne, et se distingua en plusieurs circonstances, notamment en ravitaillant, avec autant d'audace que de bonheur, la ville de Mantoue dont les impériaux faisaient le siége (1630). Les éclatants services qu'il rendit pendant cette guerre, lui valurent la reconnaissance et l'amitié du duc de Nevers, dont la France soutenait les prétentions sur

chez, pour attēdre l'occasion de faire quelque mauuais party à cette pauure ville, si la fortune leur est fauorable. Du depuis, comme lon prend maintenant garde à tout, l'on a encore surprins à la porte de Bonne vn certain homme habillé en prestre, qui au dessous de sa robbe, s'est trouué couuert d'escarlatte rouge, et de clinquas d'or, avec des lettres et memoires, adressantes à vn certain de la ville, mais on ne sçait pas encore leur nom, et ont este mis dans la prison, et confessent de iour en iour plus qu'on ne leur demande. Les habitans du depuis ont fait et font grosses gardes, ayans fait mettre du depuis douze pieces de batterie sur les reparts, qui ont este prinses au logis de monseigneur le mareschal. Outre ce, il y aborde tous les iours force troupes, leuees a la diligence de monsieur le premier president et de tout le parlement, sous la charge de messieurs le viscomte de Pasquier, du Belier, et de Maugiron, generaux de l'armee du Roy en Dauphiné. »

« Voila comme Dieu a voulu encore une seconde fois garantir la ville de Grenoble, et tout le Dauphine par conséquent, et comme il a fait que les entrepreneurs ont este prins eux-mesmes, et confus en leur confusion. »

(1) Voyez à ce sujet : *Ordonnance de paix en Dauphiné, donnée par Monseigneur le Duc de Lesdiguieres, pair et mareschal de France, lieutenant general pour le Roy au gouvernement de ceste prouince.* Paris, P. Mettayer, M. DC. XXII, in-12 de 11 pp.

l'héritage en litige: ils le firent en même temps rentrer en grâce auprès du roi, qui lui permit de servir sous le duc de Rohan, dans la Valteline. — Après la paix, il alla avec son frère, le marquis de Villefranche, offrir son épée à Gustave Adolphe, qui lui donna 2 régiments à commander. Il prit une part glorieuse aux grandes expéditions du héros suédois jusqu'en 1632, où il fut fait prisonnier de guerre, et enfermé dans une forteresse de la Souabe. — De retour en France après une détention de 2 ans, il reçut des seigneurs de la cour le plus brillant accueil, mais le roi, qui n'avait pas encore oublié sa conduite au siége de Privas, ne voulut lui pardonner tout à fait que s'il consentait à rentrer au service comme simple capitaine. St-André, qui avait eu des commandements supérieurs dans les armées des protestants et du roi de Suède, se soumit à cette dure condition et recommença sa carrière à la tête d'une compagnie de chevau-légers.

De 1636 à 1652, il servit successivement dans la Valteline, la Provence, le Piémont et la Catalogne. Pendant ce long espace de temps, le roi ne le laissa pas sans récompense; il le nomma maréchal-de-camp en 1641, et lieut.-gén. de l'armée de Savoie, en 1648; il lui offrit même, en 1652, le bâton de maréchal de France s'il voulait abjurer sa religion. Mais par un noble sentiment qui l'honore, St-André préféra rester fidèle à la foi de sa famille, et refusa une dignité dont son mérite, sa naissance et ses longs services, le rendaient digne. Profondément froissé, il se retira alors dans son gouvernement du Nivernais, que la princesse Marie de Gonzague lui avait donné en souvenir de sa belle conduite au siége de Mantoue, et y resta 3 ans loin des affaires. Cependant en 1655, soit que son ressentiment se fût apaisé, soit qu'il se flattât de rencontrer enfin plus de justice, il accepta un commandement en Piémont, où il fit encore la guerre pendant 3 ans. Mais, déçu de nouveau et perdant cette fois tout espoir d'obtenir la haute récompense qu'il ambitionnait, il résolut de ne plus porter les armes en France, et donna sa démission (1658). — Après 10 années de repos dans sa terre de La Nocle, il fut arraché à la vie privée par l'ambassadeur de la république de Venise, qui lui offrit le grade de général des armées de terre, avec la mission d'aller secourir Candie assiégée par les Turcs (1668). Il arriva dans cette place, au sort de laquelle tout le monde chrétien s'intéressait, le 21 juin, et fit pour sa défense tout ce qu'on peut attendre du courage et du talent, mais après plus d'une année d'héroïques efforts, il se vit contraint de l'évacuer (16 sept. 1669). Il se retira de nouveau dans sa terre de La Nocle, et y mourut peu d'années après, en août 1673, ne laissant que 2 filles de son mariage avec *Louise-Madeleine de* LA NOCLE LAFIN.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Histoire du marquis de Saint-André de Montbrun, capitaine-général des armées du roy, & général des armées de terre de la république de Venise* (par l'abbé Mervesin). Paris, Cl. Barbin, M. DC. XCVIII, in-12 de 17 et 390 pp. Les 17 pp. prélim. contiennent une *Généalogie de la maison de Podio*, qui a été copiée presque mot à mot, par J.-Cl. Martin, dans son *Hist. de Charles Dupuy*.

DUPUY ou **DUPUY DE BORDES** (1) (HENRI-SÉBASTIEN), né à Grenoble le 20 mai 1746, fut d'abord professr de mathématiques à l'Ecole d'artillerie de Valence (2), puis à l'université de cette ville. L'Ecole d'artillerie ayant été rétablie à Grenoble, en 1792 (3), il vint y continuer ses leçons auprès du 4e régiment, entra ensuite comme professeur à l'Ecole centrale de l'Isère, d'où il sortit, en 1803, pour rester attaché à l'Ecole d'artillerie. Dupuy est mort à Grenoble le 27 mai 1815. Il était membre de l'Académie delphinale et de celle de Valence. — Voy. le *Journal de Grenoble* du 31 mai 1815.

On a de lui: I. *Nouveaux principes d'artillerie, suivis de plusieurs discours qui leur servent de supplément* (trad. de l'anglais de Robin). Grenoble et Paris, 1771, in-8°. — II. *Traité de Mathématiques* (trad. du même). Grenoble, 1771, in-8°. — III. *Eléments de géometrie pratique*. Grenoble, 1774, 2 vol. in-8°. (Voy. un compte-rendu dans les *Affiches du Dauphiné*, n° du 17 juin 1774). — IV. *Sur la culture de mûrier*. Valence, 1787, in-8° (Bibl. de Grenoble).

Il a rédigé pour l'*Encyclopédie* de Di

(1) D'après l'*Annuaire de la noblesse*, publié par M. Borel d'Hauterive (1854, p. 209), cette famille est originaire du comté de Foix, du village de Bordes dont elle a pris le nom. Elle fit ses preuves de noblesse devant la chambre des comptes de Grenoble, qui, par un arrêt du 11 janvier 1783, établit sa filiation à dater de 150[illegible].

(2) Il eut pour élève Napoléon Bonaparte, alors simple officier d'artillerie, qui, devenu empereur, lui donna la décoration de la Légion d'honneur.

(3) Elle y avait été fondée par Louis XIV en 16[illegible]. Elle fut transférée à Valence en 1777, rétablie à Grenoble en 1792, transférée en Piémont en 180[illegible], rétablie à Grenoble en 1814, et supprimée en 181[illegible].

derot la partie des fortifications passagères et permanentes. - Pendant son séjour à Valence il lut plusieurs mémoires à l'Académie de cette ville, entre autres : *Sur l'art d'extraire le goudron du charbon de terre* (1786) ; *Sur les perfectionnements apportés par lui au forte-piano* (1791).

DURAND (CLÉMENT), écrivain du 17e s., né à Vienne, étudia la théologie dans cette ville, prit à Valence le grade de dr *in utroque jure*, et vint se faire recevoir avocat au parlement de Paris. Il abandonna ensuite le barreau pour embrasser l'état ecclésiast., fut chanoine de S.-Maurice de Vienne, official et vicaire gén. du diocèse de Rennes, et enfin acheta une charge de chapelain de la reine Anne d'Autriche. Il vivait encore en 1667. — (Voy. Charvet, *Histoire de la Sainte-Eglise de Vienne*, p. 17, note.)

On a de lui : I. *Carmen epicinium genii Parisiensis in reditu regis in urbem*, 1649, in-... — II. *Conspectus diatribæ Clementis Durandi canonici Viennensis de primariis Allobrogibus, sive vindiciæ Viennenses*. Parisiis, 1654, in-4o.

Je ne sais s'il faut lui attribuer une histoire abrégée de Vienne insérée à la fin du *Floriacensis vetus Bibliotheca benedictina*, par J. Du Boys (Lugduni Cardou, 1605, in-8o), sous ce titre : *Antiquæ sacræ ac senatoriæ Viennæ Allobrogum Callicorum, sacræ et prophanæ plurimæ antiquitates, nec non primatum eius et archiepiscoporum elenchus historicus*. (Voyez, à ce sujet, une dissertation de Jules Ollivier dans les *Mélanges biogr. et bibliogr. relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné*, p. 115).

Chorier, qui l'avait vu à Paris en 1647, dit de lui : « De itinere Annibalis per Gallias, nescio quid commentatus erat, de quo me litteris certiorem suis fecerat. Sed infestus et impotens, litium amor in alienas ab his studiis curas hominem impulit. » (*Adversaria*, p. 165).

DU RIVAIL (AYMAR) - *Rivallii* -, seigneur de La Rivallière, de Blanieu et de Lieu-Dieu (1), jurisconsulte et historien, naquit vers 1490, peut-être à St-Marcellin, dont *Guigues*, son père, fut vice bailli de 1486 à 1493. Après avoir terminé ses classes à Romans, il étudia le droit à Avignon dans le collége fondé par le cardinal de La Rovère et alla ensuite, selon l'usage de ce temps, suivre les cours des universités d'Italie. En 1512, il était à Pavie où les célèbres Jason Mainus et Philippe Décius qui fut plus tard conseiller au parlement de Grenoble, *lisaient* le droit, mais la tentative des Suisses sur Milan l'obligea, au mois de décembre de la même année, de quitter brusquement cette ville pour se retirer à Casal. En 1515, il était de retour en Dauphiné, où il publia son histoire du droit civil qui eut un grand succès et le plaça de prime-abord parmi les jurisconsultes à l'âge où l'on quitte les bancs de l'école. Le mérite de cet ouvrage lui facilita sans doute l'entrée du parlement de Grenoble, où il obtint une charge de conseiller le 1er septemb. 1521. Vers 1524, il épousa, en 2e noces, Marguerite Girard de Mourmoiron, au Comtat-Venaissin. C'était une jeune femme de dix-neuf ans, merveilleusement belle, à ce qu'il paraît, et dont il célèbre les charmes dans son histoire des Allobroges. « Elle ne cédait en rien, dit M. de Terrebasse, à sa compatriote chantée par Pétrarque, et le nombre de ses beautés dépassait même le chiffre de celles qu'attribuent à la belle Hélène des distiques souvent cités. Enfin l'heureux époux entre dans des détails que nous nous dispenserons de traduire et qui, sans doute, ont fourni matière à ces phrases de Chorier, dont l'imagination n'en demandait pas davantage : « Du Rivail fut possesseur de la plus « belle femme de son temps. Il l'aimoit « éperdûment, et on en a fait des récits « bien plaisants. Il est mal aisé d'être « bien sage et bien amoureux (*Histoire gén.*, II, p. 513). » Elle inspira des vers à deux fort graves personnages de ce temps-là, le président Truchon et Ant. Govéa, professeur de droit à Valence.

Le 16 avril 1529, Du Rivail fut envoyé par François Ier, avec son collègue Ennemond Mulet, auprès du duc de Savoie, pour se plaindre de quelques Piémontais qui avaient pillé et saccagé le fort de Château-Dauphin. En 1548, il reçut de Henri II la mission de préparer, de concert avec un autre de ses collègues, Laurent Rabot, un règlement général de justice pour le marquisat de Saluces que la mort de son dernier souverain venait de donner au roi-dauphin.

(1) On ne possède que de vagues renseignements sur cette ancienne famille. G. Allard se contente de nous dire dans son *Dict.* mss *du Dauphiné* : « RIVAIL est une famille noble de St-Marcellin, qui « portoit d'azur à trois étoiles d'or : elle a fini il y « a peu d'années. » M. Giraud, qui s'est livré à de grandes recherches sur son histoire généalogique, n'a pu arriver au delà de 1317. Voyez son ouvrage mentionné à la fin de cette notice. — Un *Pierre* DU RIVAIL fonda les carmes de Vienne par acte du 3 oct. 1394.

Là s'arrête le petit nombre de faits qu'on a pu recueillir sur sa vie. Il testa le 16 avril 1557, et mourut, selon les conjectures de M. Giraud, de 1557 à 1560 (1). — Trois hommes distingués de notre province ont écrit la vie d'Aymar Du Rivail : Jules Ollivier, dans la *Revue du Dauphiné*, t. VI, pp. 147-153; M. de Terrebasse, en tête de son éd. *de Allobrogibus*, et M. Giraud, dans son écrit intitulé : *Aymar dv Rivail et sa famille. Notes extraites tant de ses écrits qve de son testament et de diverses pièces ivsqvici inedites.* Lyon, imp. Perrin, MDCCCXLIX, in-8° de 104 pp (2).

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Aymari Rivallii Allobrogis Ivris-consvlti ac oratoris libri de Historia Ivris civilis et pontificii. Cum gratia et priuilegio in dorso huius paginæ posito. Venundantur Valentie in bibliotheca Ludouici Oliuelli bibliopole uniuersitatis Valen. iurati.* Petit in-4° de 129 et 19 ff. C'est la 1re éd. Le privilége porte la date du 8 août 1515. (Bib. de Grenoble). = Autre édit. : Moguntiæ, apud Schœfer, 1527, in-8°, 8 ff. et 291 pp. = *Ibid.*, 1529, in 8°. = *Ibid.*, 1530, in-8°, de 8 ff. et 351 pp. (Bib. de Grenoble). = *Ibid.*, 1533, in-8°. de 8 ff. et 357 pp. = *Ibid.*, 1539, in-8°. = Lugduni, *apvd Joan. Tornaësium et Gvil. Gazeivm*, 1551, in-8° de 16 et 272 pp. (Bib. de Grenoble). = Imp. aussi dans le t. Ier du *Tractatus tractatuum* (juris) de Fr. Ziletti (Venet. 1584, 22 vol. in-fol.).

II. Aymar Du Rivail composa une histoire du Dauphiné, qui a été publiée en 1844 par M. de Terrebasse, d'après le manuscrit de la Bib. impériale, sous ce titre : *Aymari Rivallii Delphinatis, de Allobrogibus libri novem...* Viennæ Allobrogum, MDCCCXLIV, in-8° (3). — Une partie de cet ouvrage ne saurait être prise au sérieux, car le naïf chroniqueur, adoptant sans examen toutes les idées romanesques et fabuleuses accréditées par l'école d'Annius de Viterbe, y débite les sornettes et les rêveries les plus étranges. Il commence presque à la création du monde. Il donne la généalogie des géants et des Celtes, qui régnèrent sur les Allobroges avant le déluge. Après le partage des terres entre les enfants de Noë, le Dauphiné échut, d'après lui, à Samotès, fils de Japhet, qui fut la tige d'une longue série de monarques dont il a pris les noms je ne sais où, et qu'il énumère avec une gravité imperturbable. Mais, à partir de la période des Burgondes jusqu'à l'année 1535, où ils s'arrêtent, ses récits méritent plus de créance et seront utilement consultés pour connaître d'une manière approfondie les annales de notre province. Il fournit, notamment sur plusieurs villes, des renseignements archéologiques que l'on ne retrouve pas ailleurs. Ces renseignements ont donné lieu à l'ouvrage suivant : *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat-Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVIe s. Extrait du premier livre de l'Histoire des Allobroges, par Aymar Du Rivail, tr. par Ant. Macé.* Grenoble, 1852, in-8° et in-12.

(1) Deux de ses enfants, *Philippe* et *Aymar* furent comme lui conseillers au parlement de Grenoble.

(2) La *Biogr. univ.* (Michaud) lui a consacré par erreur deux articles : l'un au nom de AIMAR RIVAULT, l'autre à celui de RIVAL (*Aimar de*).

(3) Cette publication a été l'objet des deux comptes-rendus suivants : I. *Notice sur l'Hist. des Allobroges d'Aymar Du Rivail*, par M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble. Grenoble, 1845, in-8°, 14 pp. — II. *Hist. des Allobroges, par Aymard Du Rivail - Pierre Schneyder. - Notices, par M. T. C. Delorme, conservateur de la bibliothèque et du musée de Vienne.* Vienne, 1848, in-8° de 32 et 52 pp.

DUSERRE (....), pasteur du désert, instituteur des petits prophètes des Cévennes, était, dit Brueys, « un vieux « calviniste qui faisoit son séjour sur « une montagne de Dauphiné appellée « de Peyrat : il travailloit dans une « verrerie qui est située sur cette mon- « tagne, et étoit connu dans le party « pour le plus déterminé protestant qui « fust en ce quartier-là. » Après l'expulsion des pasteurs, il s'était fait le catéchiste des jeunes pâtres des environs, puis, surexcité par la lecture du célèbre livre de Jurieu, *de l'Accomplissement des prophéties* (1686), il tomba dans un état d'extase qui offrait une analogie fréquente avec les crises magnétiques. Cet état, contagieux comme le sont, en général, ces affections nerveuses, se communiqua bientôt à ses jeunes disciples dont quelques-uns se mirent à prêcher et à prophétiser. Duserre les conduisit dans les montagnes du Vivarais où ils excitèrent chez les protestants de ces contrées, alors traquées comme des bêtes fauves, un enthousiasme extraordinaire. On accourait, la nuit, de plusieurs lieues à la ronde, pour entendre la voix de l'*Esprit* annoncer par leur bouche le jour prochain de la délivrance d'Israël. Les historiens protestants ne nous donnent pas d'autres renseignements sur ce pasteur du désert. Le plus célèbre de ses disciples, *Isabeau* VINCENT (voy. ce nom)

appartient à notre province. — (Voyez Haag, *France protest.* - Brueys, *Hist. du fanatisme des Cévennes*, p 78 et suiv. - Nap. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, t. I. pp. 187 et suiv.)

DU SERRE (Charles-Salomon) fut pourvu de l'évêché de Gap le 22 août 1600 (1): il en prit possession par procureur fondé le 21 mars 1601, reçut la consécration à Aix le 28 mai suivant, et fit son entrée solennelle à Gap le 1er juillet de la même année. Ce prélat appartenait à une famille de notre province : il était fils d'Antoine Du Serre, seigneur de Montorcier et de Marguerite de Bonne-d'Auriac.—Il arriva dans sa ville épiscopale gros de procès et de chicanes. Pendant les guerres civiles qui avaient désolé le Gapençais sous ses prédécesseurs, la plupart des droits et priviléges de l'évêché étaient tombés en désuétude. Il voulut remettre les choses sur l'ancien pied, et se vit par là engagé dans une série interminable de contestations contre les consuls de Gap. Il entama, entre autres, un de ces superbes procès, comme on les faisait au bon vieux temps, si enchevêtré de faits et d'incidents de tout genre qu'il ne dura pas moins de 20 ans (2). Le souvenir, religieusement conservé d'âge en âge, en est encore vivant dans les traditions des avoués de Gap, comme l'un des hauts faits les plus glorieux de leurs vénérables devanciers les procureurs. Ce mémorable procès, et la fondation d'une maison de capucins (20 février 1613), sont les actes les plus importants de son épiscopat. — Il mourut à Gap le 15 ou le 16 mai 1637. — Voy. *Recueil des circulaires, mandements, etc., de Mgr Arbaud*, par l'abbé Aucel (Gap, 1838, in-8), page LIV.

DUTEIL (Jean-Philippe), né en Dauphiné, en 1722, entra fort jeune dans le corps royal de l'artillerie. Il servit successivement en Italie, en Flandre et en Allemagne. A la bataille de Crevelt (23 juin 1758), où il commandait en qualité de capitaine, il se distingua en arrachant aux Prussiens victorieux, sa batterie qui avait été démontée : ce fait d'armes lui valut une pension du gouvernement. Nommé maréchal-de-camp en 1784, il commandait à Auxonne au commencement de la révolution. Loin de s'associer au mouvement qui entraînait alors les esprits vers une régénération sociale, il se montra l'un des plus ardents défenseurs de l'ancien régime. Il envoya ses 4 fils se battre contre son pays à l'armée des princes, et lui-même se disposait à émigrer, lorsque le roi lui enjoignit expressément de ne pas sortir de France et lui donna en même temps le grade de lieut.-gén. (1791). Cependant, les événements du 10 août l'obligèrent bientôt à quitter le service. Il rentra dans la vie privée, mais son attachement bien connu à la royauté l'avait rendu suspect et le fit arrêter en 1793. Conduit dans les prisons de Lyon, il fut condamné à mort par la commission révol. de cette ville, le 22 févr. 1794, comme traître à la patrie. — En 1819, une ordonn. roy. permit à son fils aîné qui avait été l'un des défenseurs de Lyon, de porter le titre de baron. — (*Biogr. universelle* de Michaud.)

L'empereur Napoléon qui, pendant son séjour à Valence, avait eu avec sa famille des relations d'amitié (3) lui donna un souvenir dans son testament. « Léguons, dit-il (4e codic.), au fils ou « petit-fils du baron Dutheil, lieuten. « général d'artillerie qui a commandé « l'école d'Auxonne avant la révolu- « tion, la somme de cent mille francs « comme souvenir de reconnaissance « pour les soins que ce brave général « prit de nous lorsque nous étions « comme lieutenant et capitaine sous « ses ordres. » Si les renseignements d'après lesquels j'ai rédigé cette notice sont exacts, l'illustre testateur a confondu par erreur les deux frères Duteil.

DUTEIL (Jean), frère du précéd., général de division, né dans le départ. de l'Isère en 1738, entra fort jeune dans l'artillerie avec le grade de lieutenant. En 1785, il était lieuten.-colon. Ayant embrassé avec quelque chaleur les principes de la révolut., il devint colonel en 1790, maréchal de camp le 25 août 1792, et fut employé peu après à l'armée du Rhin en qualité d'inspecteur d'artillerie. Nommé général de division, il reçut, pendant le siége de Toulon, le commandement de l'artillerie, mais, éprouvant, dit-on, quelque répugnance à remplir cet emploi, il sollicita son changement. Bonaparte, qui le remplaça, dut à cette circonstance une des premières causes de son élévation. — Après avoir servi quelque temps aux armées des Alpes et de l'ouest, il aban-

(1) Sur la manière dont il parvint à l'épiscopat, voyez un curieux fragment de Juvenis inséré par M. Gautier dans son *Hist. de Gap*, pp 251 et suiv.

(2) Il fut terminé par l'entremise d'Expilly, le 2 mai 1622. Voy. M Gautier, *loc. cit.*, pp. 246 et suiv.

(3) Voy. *Revue de Vienne*, t. II, p. 135.

donna la carrière militaire, pendant les orages de la Révolution. Sous le Consulat, il reprit du service, commanda les places de Lille et de Metz, et fut créé membre de la Légion d'honneur le 11 déc. 1804. Mis à la retraite en 1813, il se retira au village d'Ancy-sur-Moselle, où il mourut le 25 avril 1820. — (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III, p. 204.)

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Manœuvres d'infanterie pour résister à la cavalerie et l'attaquer avec succès*. Metz, J.-B. Collignon, 1782, in-8°, fig. — II. *Usage de l'artillerie nouvelle dans la guerre de campagne : connaissance nécessaire aux officiers destinés à commander toutes les armes*. Metz, le même, 1788, in-8°.

L'Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz, qui cite ces deux ouvrages, dit que le général Duteil est encore auteur de plusieurs traités de tactique (*France littéraire* de Quérard).

DUVAURE (JACQUES), né à Crest, en 1698, vint fort jeune à Paris et s'y lia avec Boissy, qui lui inspira le goût du théâtre. Il fit jouer, le 21 juin 1728, une pièce de sa composition, en cinq actes, intitulée *le Faux Savant;* mais le peu de succès de cet ouvrage le dégoûta, à ce qu'il paraît, de la carrière dramatique. Il prit alors du service, obtint un brevet de lieutenant dans un régiment de cavalerie, et servit dans l'armée d'Italie pendant la guerre de 1733, entreprise par la France pour soutenir Stanislas Leczinski sur le trône de Pologne. Il fut blessé à la bataille de Parme (29 juin 1734) et reçut la croix de Saint-Louis. — Retiré du service en 1739, il revint à ses goûts pour la littérature dramatique, fut reçu dans les salons de la duchesse du Maine et se fit connaître comme bel esprit. Il reprit sa comédie du *Faux Savant*, la réduisit en trois actes et la présenta au Théâtre-Français le 13 sept. 1749. Cette fois elle eut du succès; restée au répertoire de ce théâtre elle a été reprise plusieurs fois depuis. — En 1756 il donna aux Italiens une nouvelle comédie en un acte intitulée *l'Imagination*, avec un divertissement dont la musique était de Blaise. Cette pièce n'eut aucun succès. Dès lors, tout à fait dégoûté du théâtre, Duvaure se retira à Crest et y vécut dans la retraite. Il mourut en 1770, à Lyon, où il était allé se faire opérer de la cataracte.

BIBLIOGRAPHIE. — *Le Faux Savant*. Paris, Séb. Jorry, 1749, in-8°. = Autres édit. Paris, v° Duchesne, 1773, in-12 de *xj* et 120 pp. Marseille, J. Mossy, 1775, in 8°, 68 pp. = Paris, Ruault, 1777, in-8°, 57 pp. = Paris, Belin et Brunet, 1788, pet. in-12 de *xx* et 102 pp. Cette édition fait partie de la collection dite *Petite Bibliothèque des Théâtres:* elle est précédée d'une notice biographique et d'un titre portant ces mots: *Chef-d'œuvre de Duvaure*. = On l'a aussi insérée dans les diverses éditions du *Répertoire du Théâtre-Français*.

Sa comédie *l'Imagination* n'a pas été imprimée.

DUVAURE (ANTOINE-HENRI-ETIENNE-ANDRÉ), fils du précédent, agronome distingué, naquit à Crest, le 10 janvier 1755. Sa famille le destinait au barreau, et il se fit même recevoir avocat à l'université de Valence, mais entraîné par son goût pour la vie des champs, il abandonna vite cette profession. Marié de bonne heure et retiré dans un domaine que son père lui avait laissé près de Crest, il se livra tout entier aux travaux de l'agriculture. On a de lui, sur cette noble profession, plusieurs mémoires, dont le plus connu, celui sur la culture du mûrier blanc greffé, a puissamment contribué à multiplier dans le département de la Drôme les plantations de cet arbre précieux. Ses utiles publications le firent recevoir membre des Sociétés d'agriculture de Paris, de Lyon, de Montpellier, etc. Celle de Paris lui décerna, à des concours différents, deux médailles d'or. Le gouvernement impérial le dota, à titre de récompense nationale, d'une pension viagère de 500 fr. — Cet homme estimable est mort à Crest, le 26 févr. 1824. — Voy. *Statistique de la Drôme*, par Delacroix, p. 474.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Mémoires divers d'agriculture, couronnés ou approuvés par la Société royale d'agriculture de Paris, ou par l'Académie de Valence, en Dauphiné* Paris, Lyon, Grenoble et Valence, 1789, in-8°. Ce volume contient quatre mémoires: 1° *Sur les engrais* (1); - 2° *Sur la culture du mûrier blanc;* - 3° *Sur l'ensemencement des terres;* - 4° *Sur la culture du noyer*. — II. *Mémoire sur les avantages ou les inconvénients de la culture du mûrier blanc greffé..* (2). Valence, de l'imp. de Benistant et Gallet, an IV, in-8° de *jv* et 60 pp. = *Seconde édit.* Valence, impr. J. Mon-

(1) Couronné par l'Académie de Valence, en 1787.
(2) Couronné par la même Académie, en 1790.

tal, 1817, in-8° de 67 pp. — Les deux éditions de ce mémoire ont été faites aux frais du département de la Drôme. — III. *Mémoire sur les causes du dépérissement des forêts, et sur les moyens d'y remédier* (s. l. ni d.) (an IX), in-8°, 50 pp. — IV. *Notice biographique sur feu M. Michel-Martin Rigaud de l'Isle, agriculteur...* Valence, impr. J. Montal, 1819, in-8°, 25 pp. (1). — IV. *Notice sur M. Bérenger.* (Voy. ci-dev. p. 107.) V. *Notice d'agriculture.* Valence, impr. J. Montal, 1823, in-8°, 13 pp. C'est une notice sur la fête et le concours agricoles qui eurent lieu à la ferme de Précontal, près de Montélimart, le 13 juillet 1823.

DYE (La comtesse de), troubadour du XIIe siècle. — Il est à peu près impossible de dire précisément ce qu'était ce personnage; son existence paraît se rattacher à deux questions des plus ardues de l'histoire du Dauphiné, la filiation des anciens comtes de Dye (2) et l'origine des comtes de Valentinois du nom de Poitiers, aussi est-elle enveloppée de la plus épaisse obscurité. Les historiens ne nous transmettent sur son compte que des renseignements vagues et souvent contradictoires. Le vieux biographe des troubadours, Nostradamus (3), la fait l'héroïne d'un petit roman d'ailleurs plein de charmes que Chorier (4) a répété en l'enjolivant de ses commentaires, roman dont les graves rédacteurs de l'*Histoire littér. de la France* (5) n'ont pas su se défier, mais que l'abbé Millot (6) a victorieusement refuté. Chorier (*loc. cit.*) dit qu'elle se nommait *Alix* et était fille unique du dernier comte de Dye, Isoard II, mort vers 1189, tandis que, plus exactement, il l'avait déjà nommée *Isoarde* et donnée pour épouse à un d'Agout (7). Presque tous nos écrivains dauphinois modernes ont adopté aveuglément la première de ces deux versions. Quelques-uns veulent voir en elle cette mystérieuse comtesse de Marsanne, dont il est parlé dans une légende chevaleresque relative à l'origine de l'établissement de la maison de Poitiers en Dauphiné (8). Enfin de nos jours, un écrivain à qui le département de la Drôme doit plusieurs monographies fort estimables, me paraît avoir tranché toutes les difficultés que présente ce sujet quand on veut l'examiner à fond, avec un sans façon beaucoup trop leste. — Je n'entreprendrai pas une dissertation en règle pour rechercher ce qu'était notre troubadour, car, en l'état de nos connaissances historiques, les éléments ne me paraissent pas suffisants pour arriver à la vérité; je me contenterai de rapporter ce qu'on en peut dire de plus certain.

D'après une courte notice insérée dans l'un des plus anciens recueils mss. des poésies des troubadours, notice qui doit jouir d'une grande autorité, car elle est en langue romane et paraît rédigée à une époque fort reculée, « la « comtesse de Dye était une dame aussi « bonne que belle : elle épousa Guil- « laume de Poitiers et *s'enamoura* de « Rambaud d'Orange pour lequel elle « *fit maints bons vers* (9) ». On sait en outre qu'une comtesse de Dye figurait au nombre des dames composant la cour d'amour de Signe et de Pierrefeu en Provence, vers 1156. En rapprochant ces deux données, on peut supposer, avec quelque vraisemblance, que que le Guillaume de Poitiers, dont elle devint la femme, est le même qui obtint en 1168, de l'empereur Fréderic, diverses concessions dans l'étendue de l'évêché de Die, concessions révoquées ensuite par une bulle du 3 des cal. d'août 1178 (10). Vouloir aller au delà de cette simple probabilité serait s'égarer dans un dédale d'inextricables conjectures.

Il nous reste quatre pièces de vers,

(1) Cette notice a obtenu de la Société royale d'agriculture de Paris une médaille d'or, en 1819.

(2) Il existe encore en Dauphiné une ancienne famille du nom de *Dye*, qui paraît descendre de ces anciens comtes.

(3) *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux qui ont fleury du temps des anciens comtes de Provence...*, par Jean de Nostre-Dame. Lyon, 1575, in-8°, ch. VIII et IX.

(4) Hist. gén. du Dauphiné, t. II, p. 21.

(5) T. XV, p. 446.

(6) *Hist. litt. des Troubadours* (Paris, 1774, 3 vol. in-12), t. II, p. 498.

(7) *Estat politique du Dauphiné*, t. III, p. 38. — Voy. encore Saint-Allais. *Généalogie de la maison d'Agout*, p. 2. — *Mémoire pour Mgr Daniel Joseph de Cosnac, eveque et comte de Die... contre M. le président de Ponnat* (Grenoble, impr. André Faure, 1737, in-fol.), p. 47 et *passim*.

(8) *Hist. généal. des comtes de Valentinois et de Diois*, par Andre Duchesne, p. 5 des preuves.

(9) « La comtessa de Dia si fo moiller d'en Guillem « de Peitieus, bella dompna e bona; et enamoret se « d'en Raembaut d'Aurenga, e fetz de lui mains bons « vers. Et a qui sont escritas de las soas chansos. » (Raynouard. *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. V, p.... — D'après l'abbé Millot (*loc. cit.*, t. 1, p 161), ce Rambaud était fils de Guillaume d'Omélas, de la maison de Montpellier et de Tiburge d'Orange, qui, par son testament fait en 1150, lui donna la moitié de cet ancien comté dont il prit le nom.

(10) Columbi *de Rebus gestis Valent. et Diens. Episcop.* Lugd., 1652, in-4), pp. 101-102. — *Inventaire des archives de la chambre des comptes de Grenoble.* Art. DYE, 1er acte.

ou chansons, adressées par la comtesse de Dye à Rambaud d'Orange. Ces deux amants ne se piquaient guère de fidélité l'un pour l'autre. Rambaud, qui était poëte aussi, composa dans un moment d'humeur causé sans doute par la légèreté de sa belle, une violente satire contre les femmes, dans laquelle il conseille les coups de poing pour faire rentrer le beau sexe dans le devoir. Devenu infidèle à son tour, il demanda pardon en invoquant une singulière excuse : « Ma faute, dit-il, n'est pas si « grave, car je n'aime les autres dames « qu'autant qu'elles sont l'image de celle « dont je réclame la miséricorde. » La comtesse de Dye essaya d'abord de ramener son volage par une chanson pleine de sentiment et de grâce que Raynouard appelle avec raison un des chefs-d'œuvre de l'élégie amoureuse (1). Mais comme Rambaud restait apparemment insensible à de tendres reproches que sa brutalité ne lui permettait pas de comprendre, elle lui adressa une autre chanson beaucoup plus intelligible. J'en recommanderai le dernier couplet à l'attention des admirateurs de la pureté des mœurs antiques (2) :

Bels amics, avinens e bos,
Quorans tenrai en mon poder?
E que jagues ab vos un ser
E queus des un bais amoros.
  Sapchatz gran talen n'auria
Queus tengues en loc de marit,
Ab so que m'aguesses plevit
  De far tot so qu'eu volria.

(1) *Choix des poésies orig. des Troub.*, t. II, pp. XL.

(2) Je suis le texte donné par Rochegude, *Parnasse occitanien* (Toulouse, 1819, in-8), p. 57.

E

EME ou **EMÉ**, ancienne famille noble originaire de l'Embrunois. Un de ses premiers membres connus, ORONCE, fut vice-bailli du Briançonnais dans la seconde moitié du 15e s., et prêta le concours de son autorité à l'archevêque d'Embrun, Jean Baile, dans les persécutions exercées contre les malheureux Vaudois de la Vallouise. D'après le *nobiliaire* de Guy Allard, il aurait été gouverneur d'Asti en Piémont. — Son petit-fils, *Barthélemy* EME, sr de *St-Julien*, fut vice-bailli de l'Embrunois et 1er présid. du sénat de Turin lors de la conquête du Piémont par François Ier (1535). Après avoir rempli ces fonctions pendant plusieurs années, il obtint le titre de maître des requêtes de l'hôtel du roi, et vint se fixer à Grenoble où, d'après Guy Allard (*loc. cit.*), il aurait été conseiller au Parlement. Il mourut dans cette ville en 1579 (3). — *Octavien* EME, sieur de *Saint-Julien*, fils du précédent, eut d'abord la charge de conseiller au sénat de Piémont. Il devint ensuite présidt au parlement de Grenoble en 1559, et président unique du conseil souverain de Pignerol en 1573. Il remplissait encore ses fonctions au parlement de Grenoble en 1585.

ENOC ou **ENOCH** (PIERRE), sieur de LA MESCHINIÈRE, poëte français du 16e s., naquit, d'après G. Allard, à Jarcieu, dans le Viennois; mais l'un de ses contemporains, Lacroix du Maine, et le savant bibliographe La Monnoye, le font, au contraire, Lyonnais. Senebier (*Hist. litt. de Genève*, t. II, p. 127) dit qu'il est Genevois. En l'absence de documents plus positifs, il est impossible de concilier ces assertions contradictoires et de décider si ce poëte appartient à notre province. Au reste, il n'est connu que par ses écrits, et l'on ne sait rien sur sa vie. — MM. Haag (*France protestante*) disent qu'il était fils d'un *Louis* ENOC, né à Issoudun, écrivain du 16e siècle, qui se réfugia à Genève pour cause de religion en 1550.

On a de Pierre Énoc : I. *Opuscules poétiques* (Genève), Jacob Steer, 1572, in-8o. — II. *La Céocyre*. Lyon, Barth. Honorat, 1578, in-4o. C'est un recueil de 151 pièces de vers inspirés au poëte par les charmes de *Céocyre* (brûle-cœur). — III. *Tableau de la vie et de la mort*. MM. Haag lui attribuent cet ouvrage sans autres détails bibliographiques : « C'est, disent-ils, un recueil de « 500 quatrains sur les misères de la « vie humaine. »

ERYNACH (PAUL)- *Erynachus*, -écrivain de la fin du 17e s., qui se qualifie de théologien de Grenoble dans l'ouvrage suivant : *Sanctorum patrum de gratia et libero arbitrio dimicantium Trias*. Gratianopoli, 1648, in-4o (Bib. de Grenoble). Guy-Allard croit que le nom d'Erynach est un pseudonyme.

(3) Voy. son épitaphe dans les notes de l'*Hist. du baron des Adrets*, par J.-Cl. Martin, p. 113.

ESCALIN (Antoine). — Voy. La Garde.

ESCURE (Jean-Antoine de L'). — Voy. Lescure.

ESECHIUS (Saint) appartenait à une famille patricienne de Vienne et fit d'abord partie du sénat que les Romains établirent dans cette ville après la conquête de l'Allobrogie. A la mort de sa femme, il dit adieu aux dignités de ce monde, entra dans les ordres, et fut élu archevêque de Vienne vers 475. Il gouverna son église pendant quinze ans et mourut en 490, le 12 novembre, jour auquel on célèbre sa fête. — Quoique son nom n'éveille aucun souvenir digne de l'attention de l'histoire, j'ai cru devoir lui consacrer ces lignes parce qu'il fut le père de deux illustres prélats de notre province, saint Apollinaire et saint Avit.

ESPAGNE (Jean d'), théologien protestant, naquit vers 1591, à Mizoën (Isère), dont *Henri* d'Espagne, son père, était pasteur. Admis au ministère vers 1617, il fut d'abord donné à l'église d'Orange : on le trouve porté en cette qualité sur la liste des pasteurs arrêtée en 1620 au synode d'Alais. En 1626, il avait quitté Orange, peut-être pour se rendre à La Haye, où on le voit dès 1639 publier quelques ouvrages. En 1646, il était déjà fixé à Londres, où il jeta les fondements d'une église française. D'après la préface de la 2e partie de son *Essay sur les merveilles de Dieu*, edit. de 1671 (ci-apr. n° xii), il prêcha d'abord dans la maison de Durham, puis dans la chapelle de Sommerset, dont on renvoya les anabaptistes. Un de ses disciples, Théophile de Garencières, qui a placé son éloge en tête du volume precité, lui donne le titre de fondateur de l'église française de Westminster, et nous apprend qu'il mourut à Londres, le 25 avril 1659, à l'âge de 68 ans, après en avoir passé 42 dans le ministère.

Portraits. — I. *Johannes Despagne S^{ti} Evangelij minister doctrinâ singulari*. Buste, de 3/4, D. p. grossière, insérée dans la 2e partie de l'*Essay des merveilles de Dieu* (ci-apr. n° xii). H. 115 mill. L. 83 mill. — II. *Johannes d'Espagne. Geboren* ciↄiↄxci. *Overleden, 25 april* ciↄiↄclix. En buste, de 3/4, tourné vers la G., dans un ov. autour duquel est la légende ci-dessus. En bas six vers en flamand H. 165 mill. L 114 mill. — III. *Johañ d'Espagne ecclesiastes Londinensis*. Même composition que le précédent, sauf l'entourage. H. 143 mill. L. 85 mill. — Il existe encore deux ou trois autres portraits que je n'ai pas vus.

BIBLIOGRAPHIE (1).

I. *Anti-duell, the anatomie of duells with the symptomes thereof*. London, 1632, in-4°.

II. *Les erreurs populaires es poincts generaux, qui concernent l'intelligence de la religion. Rapportés à leurs causes, compris en diverses observations*. A La Haye, de l'impr. de Théodore Maire. m. dc. xxxix, pet. in-12 de 4 ff. 204 pp. et 4 ff. (Bibl. Sainte-Genev.) = Autre éd. : *Se vendent à Charenton. Par Melchior Chaudiere...* m. dc. xliii, pet. in-12 de 4 ff. 232 pp. et 5 ff. (*Ibid.*) = Autre : *A Middelbourg, chez Iean Misson*. m. dc. lxii., pet. in-12 de 9 ff. et 204 pp. (*Ibid.*) = Trad. en anglais : Londres, 1648, in-8°.

III. *La mandvcation dv corps de Christ, considérée en ses principes*. La Haye, 1640, in-8°. = Autre éd. : Charenton, Melch. Mondière, m. dc. xlii, pet. in-12 de 6 ff., 169 et 11 pp. (Bib. Imp.) = Trad. en anglais : Londres, 1652, in 8°.

IV. *L'usage de l'Oraison dominicale maintenu contre les objections des innovateurs de ce temps*. Traduct. en angl. Londres, 1646, in-8°.

V. *Sermon svr Genèse, chapitre 23, vers. 1 et 2. Prononcé à Londres. Iouxte la copie imprimée à Londres, et se vend à Charenton. Par Melchior Mondiere, demeurant à Paris, ruë de la Calande...* m. dc. xlviii., pet. in-12 de 23 pp. (Bibl. Sainte-Genev.)

VI. *Avertissement touchant la fraction et la distribution du pain dans la sainte Cène*. Londres, 1648, in 8°.

VII. *An abrigment of a sermon preached on the Fast-day appointed to be held for the good successe of the treaty that was shortly to ensue betwen the king and the parliament*. London, 1648, in-12.

VIII. *Observations on the Decalogue*. London, 1652, in-8°.

IX. *Considération représentée en un*

(1) Les écrits de J. d'Espagne sont fort rares, et la liste que j'en donne est incomplète. Voici les titres de quatre sermons que ses biographes paraissent n'avoir pas connus, mais sur lesquels je ne possède pas d'autres renseignements : j'en ai trouvé l'indication dans un catalogue de ses ouvrages inséré dans le *Shibboleth*, edition de Middelbourg (n° x) : I. *Sermon funèbre sur la mort de sa femme*. — II. *Autre sur la mort de Philippe, comte de Pembroke*. — III *Abrégé de deux sermons qui ont précédé l'ordination d'un pasteur en l'église françoise de Cantorbery*. — IV. *La charité du Parlement d'Angleterre envers l'église françoise recueillie en la chapelle de l'hôtel de Sommerset*.

sermon, le 28 mars 1652, sur le sujet de l'éclipse qui advint le lendemain. Londres, 1652, in-12.

X. *Shibboleth ou Réformation de quelques passages ès versions françoise et angloise de la Bible*. Londres, 1653, in-12 (Bib. Ste-Genev.) = Autre éd. : *A Genève, par I. et Samuel de Tournes*. M. DC. LXXI, pet. in-12 de 6 ff. prélim. et 132 pp. (Ibid.) = Autre : *A Middelbourg, chez Jean Misson*, MDCLXII, pet. in-12 de 8 ff. prélim. et 171 pp. Cette éd. est dédiée à Cromwell. (Ibid.)=Traduit en anglais par Codrington, London, 1655, in-8°.

XI. *Examen de XVII maximes judaïques, ensemble un advertissement préparatoire à la réfutation de certains calomniateurs ennemis de l'harmonie*. Londres, 1657, in-8°. = Inséré dans le n° XIII ci-apr. = Trad. en angl. Londres, 1682, in-8°.

XII. *Essay des merveilles de Dieu en l'harmonie des tems, des generations et des plus elustres euenements y enclos* (1re partie). Londres, 1657, in-8°. = Trad. en angl. : Londres, 1662, in-8°. = La 2e partie est intitulée : *Essay des merveilles de Diev en l'harmonie des temps qui ont précédé les jours de Christ, et comme ils se rencontrent en luy, sa généalogie, et autres mystères préparatoires a son premier advenement*. A Londres, et se vend par Olivier de Varennes. au palais... M. DC. LXVIII, in-8° de 5 ff. et 151 pp.= Trad. en anglais : Londres, 1682, in-8°. — Ces 2 parties réunies au n° précéd., ont été réimpr. *à Geneue par I. Ant. et Sam. de Tournes*. M. DC. LXXI, 2 vol. in-12. (Bib. Sainte-Genev.) Le 1er vol. a 2 paginations diff. : l'une contenant *l'harmonie des Temps*, est de 11 ff. et 200 p.; l'autre contenant l'*examen des XVII maximes ivdaïqves*, a un titre séparé et 48 pp. — Le 2e vol. ne contient que la seconde partie de *l'Essay des Merveilles de Dieu* : il a 7 ff. et 204 pp.

RECUEILS DE SES ŒUVRES.

XIII. *Les œuvres de Jean Despugne, ministre du saint Evangile en l'Eglise françoise de Londres*. La Haye, Arn. Leers (à la Sphère), 1674, 2 vol. pet in-12.

MM. Haag (*France protestante*) citent encore 3 éditions des œuvres de Jean d'Espagne : Berlin, 1673, = Zell, 1699, = trad. en allemand. Francfort, 1724. Mais j'ignore si ce sont des recueils différents, ou simplement des réimpressions de celui indiqué ci-dessus.

ESPERVIER ou **L'ESPERVIER** (JACQUES), né à Saint-Symphorien d'Ozon, appartenait à une famille noble de Dauphiné que Chorier (*Etat pol.*, t. III) ne fait pas remonter au-delà des premières années du XVIe siècle. Nommé abbé de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassone vers 1574, il fut, dit-on, assassiné dans son abbaye, avec tous ses moines par les protestants contre lesquels il avait prêché avec beaucoup de zèle et jeté dans un puits (vers 1588). Les rédacteurs de la *Gallia Christiana* (t. VI, p. 1016) donnent, au contraire, à ce massacre un tout autre caractère : Il fut, disent-ils, assassiné, par les habitants de Carcassonne pour avoir défendu trop vivement les droits de son abbaye (1). D'après les biographes, il jouit en son temps de la réputation d'un grand prédicateur. — Voy. Chorier. *Hist. gén.*, t. II, p. 734, *Dict*. de Moreri. *Bib*. de Duverdier.

On a de lui : I. *Conférence des causes motives des troubles de la France, avec celles de l'antiquité* (en vers). Lyon, Geoffroy Martin, 1569, in-8°. — II. *Epitaphe du grand maître de Malte, messire François de Lavalette, dit Parisot*, Lyon, Benoît Rigaud, in-4°.

ETIENNE (JOSEPH), écrivain du XVIe siècle. — G. Allard et Chalvet le font naître à Valence, en Dauphiné, et Colomb de Batines ajoute qu'il fut doyen de cette église, puis évêque. Tout cela est à peu près exact, sauf qu'il n'appartient pas à la province. Nos biographes avaient probablement vu des ouvrages de cet auteur où il est en effet qualifié sur le titre de *Valentinus*, et sans autre examen il l'auront cru originaire de Valence, *en Dauphiné*. Mais la moindre recherche leur eût fait éviter cette erreur. *Joseph* ETIENNE ou ESTÈVE était de Valence, *en Espagne* : il fut doyen de cette église et chanoine de Ségovie. Il passa une partie de sa vie en Italie, où le pape Sixte-Quint lui donna l'évêché de Vesti, le 17 mars 1586. — Voy. F. Ughelli, *Italia sacra* (edit de Rome), t. VII. p. 1184.- Nic. Antonio, *Biblioth. Hispana*, où l'on trouve la liste de ses ouvrages.

EUSTACHE (DAVID), né en Dauphiné est un pasteur protestant qui jouit au 17e siècle d'une certaine réputation, mais « on sait peu de chose sur sa vie, » disent MM. Haag dans leur *Fr. protest*. On trouvera ci-apr. quelques faits qui ont échappé aux investigations de ces laborieux biographes.

Eustache fut d'abord pasteur à Corps,

(1) « Horrenda nece trucidatus fuit ab incolis oppidi, quod jura cœnobii acriùs tueretur. »

et il assista en qualité de député de cette église au synode provincial du Dauphiné assemblé au Pont en Royans le 29 juin 1622 (1). En 1626, il était à La Mure (2) et sur la fin de la même année à La Terrasse (3). En 1637, il figure avec Jean Aimin et Etienne Blanc sur le rôle des pasteurs de Die (4). En 1648, il était à Montpellier où il présida un synode provincial en avril 1654. Nommé député du bas Languedoc au synode national de Loudun en 1659, il fut choisi avec Mirabel (5) pour aller présenter à Louis XIV, de la part de cette assemblée, « ses très-humbles devoirs, soumissions et remerciments.» Eustache se rendit auprès du roi, qui était alors à Toulouse, lui remit une lettre du synode et lui adressa, ainsi que son collègue, une harangue. MM. Haag disent, sans doute d'après Chalvet, qu'il mourut *peu de temps après*, mais ces expressions ne sont pas exactes. Ce pasteur, qui avait peut-être suivi la cour à Paris, se trouvait dans cette ville en 1660. Il y fit imprimer les pièces relatives à sa mission, et prononça un sermon dans le temple de Charenton (ci-apr. nos XV et XVI). De retour dans sa province, il fut « chargé d'accom« moder un différend qui s'était élevé, « on ne nous apprend pas à quel sujet, « entre le pastr Méjanes et son église. » (*Fr. protest.*) Il vivait encore sur la fin de 1661, époque à laquelle il prononça, dans le temple de Montpellier, un discours d'actions de grâces sur la naissance du Dauphin (ci-apr. no XVII). — S'il faut s'en rapporter a Colomb de Batines et aux notes mss. de Jules Ollivier que je possède, Eustache serait mort vers 1680.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Actes de la conférence tenue au Périer le 5 feurier 1626.* Genève, 1626, in-8o. Voy. ci-dev *Didier* BARRUEL — II. *Défaut de la foy catholique, ou preuves des principaux poincts de la religion chrétienne, controversez en ce siècle par textes exprès de la Bible romaine et par les anciens docteurs, opposée à un livre intitulé* Imprimé veritable, etc., *contenant infinies absurditez, calomnies, digressions et confusions sur le fait de la religion.* Genève, P. Aubert, 1628, in-8o de XIV et 423 pp. — III *La victoire de la foy contre le monde représenté par un rare exemple de constance en la profession de nostre religion* (Geneve, 1647, in-8o (Bib. de Grenoble.) — IV. *Sermon sur les paroles du chapitre xxvj. de S. Matth., verset xxvj. Ceci est mon corps, prononcé à Montpellier*... Genève, Phil. Gamonet, M DCXLVIII, in-8o de 83 pp. = Autre édition : *Reueu et corrigé de nouueau par l'autheur Iouxte la copie imprimée à Geneve et se vend à Charenton par Lovys Vendosme...* M. DC. L., in-8o de 88 pp. (Bib. imp.) — V. *Reponse a la demande qve Rome novs fait, où étoit vôtre eglise auant Luther, et qvels étoient ses pastevrs. Pour Philippe Gamonet. M. DCXLIX. Genève,* in-8o, de 8 ff., 506 pp. (Voy. ci-apr. no XI). — VI. *Conférence entre D. Eustache, minist. du s. Evangile, et Richard Mercier, jésuite, sur le sujet de l'Eucharistie*, Genève, 1649, in-12. — VII. *Sermon sur les paroles de Matth., XXVI, 26, avec la réponse au livre que le sr Richard Mercier, jésuite, a publié sur l'Eucharistie.* Orange, 1649, pet. in-8o de XXX et 138 pp. — VIII. *Anatomie du livre publié par le sr Mercier, jésuite, intitulé :* Cent faussetez, contradictions, etc. Orange, E. Raban, 1650, in-8o de 64 pp. — IX. *Sermon sur la passion de Iesus-Christ. Prononcé à Montpelier...* Charenton, L. Vendosme, M. DC. L., in-8o de 43 pp. (Bib. imp.) — X. *Dv poinct de la position d'un corps en plvsieurs lievx a la fois par la pvissance de Diev. Du corps de Iesvs christ, si selon l'Ecriture saincte il est en plusieurs lieux à la fois. Contre ce que le sieur Mercier, Iesuite, dit dans son livre intitulé :* Examen, etc. *Remarques sur le livre que le mesme a publié sous le titre de* Réflexions, etc. Orange, Ed. Raban, M. DC. LI., in-8 de 13 ff. et 268 pp. (Bib. imp.) — XI. *Reponse a la demande*... (ut supra). *Traité devxieme Remontrance a Messievrs de l'église romaine, sur ce qu'ils ne sçauroient faire voir, selon leur doctrine, où est leur église, en qualité d'église qu'elle ne peut pas errer en la foy*, Genève, Gamonet, M. DCLII, in-8 de 8 ff., 523 et 5 pp. (Bib. Ste-Genev). — XII. *Remèdes salutaires contre notre séparation d'avec Dieu, la défiance de la chair et la vanité du monde, compris en trois sermons prononcés à Montpellier.* Sedan, 1655, pet. in-8o de VI et 162 pp. — XIII. *Reponse à la demonstration de la vérité de l'église romaine du sieur Meynier jesuite.* 1657, in-8o (Bib. de Grenoble). — XIV. *Refuta-*

(1) Les actes originaux de ce synode sont conservés parmi les mss. de la Bib. pub. de Grenoble.
(2) Voyez ci-dev. la notice de *Didier* BARRUEL et ci-apr. n I.
(3) Aymon, *Synodes nat.*, t. II (Rôle des pasteurs arrêté au synode de Castres. Colloque du Graisivaudan).
(4) *Ibid.*, t. Ier (Rôle des pasteurs arrêté au synode d'Alençon, pp. 301 et suiv. Colloque du Diois).
(5) Jacques d'Arlandes, seigneur de Mirabel, anc. de l'eglise de Villeneuve de Berg.

tion du libelle du sieur Meynier, jésuite, Le Frontispice du Palais du sieur Eustache. Orange, 1657, in-12. — XV. *Sermon svr le chapitre douziéme de l'Ecclesiaste, verset 9. Prononcé à Charenton le huitieme feurier mil six cens soixante. Se vend à Charenton par Lovis Vendosme...* M. DC. LX, in-8° de 44 pp. (Bib imp.) — XVI. *Lettre escrite à Sa Maiesté, par le synode national, conuoqué à Loudun le 10 nouembre 1659. Auec la reponse de sa dite Maiesté. Ensemble les harangves faites par M. Eustache et de Mirabel, deputez, a Sa Majesté par ledit synode.* Paris, L. Vendosme, 1660, in-8° de 24 pp. (Bib. imp.) — XVII. *Action de graces avec des vœux et des prières adressées à Dieu sur la naissance de Mgr. le Dauphin, prononcée à Montpellier le 12 novemb. 1661.* Nîmes, Ed. Rabau, 1661, in-8°.

G. Allard lui attribue encore l'ouvrage suivant que je ne connais pas : *L'orateur Tertulle convaincu* (anonyme).

EXÉA (André d'), jurisconsulte du XVII° siècle, né à Valence, d'après Guy Allard, commença à professer le droit en 1517, mais j'ignore auprès de quelle université. Il était à celle de Valence après 1524, et y resta jusque vers l'année 1563, où il devint vice-sénéchal de Montélimar: « Dans l'exercice de cette « charge il rendit, dit Chorier (*Histoire « gén.*, t. II, 732), d'utiles services à la « province sous le gouvernement de « Gordes, qui l'employa en diverses « affaires de conséquence. » Il mourut, selon le même auteur (*Ibid.*, p. 669), peu après François d'Avançon, évêque de Grenoble, par conséquent vers 1575.

On a de lui : I. *De ærario fiscoque.* Lugduni, 1532, in-4°. — II. *Commentarii in tit. de constitutionibus libri I Decretalium.* Lugduni, 1545, in-8°. — III. *Prælectiones in rubricam et LL. I. et III ejus tituli qui de juridictione omnium judicum lib. Pandectarum secundo inscribitur. - Commentariolus in eam Galliæ consuetudinem quâ dicitur:* meubles n'ont pas de suite en hypothèque quand ils sont mis hors la puissance du débiteur. Lugduni, apud. hæred. Séb. Griphii, 1559, in-8°. (Bibl. de Grenoble). — IV. *De Pactis*, se trouve dans le *Tractatus illustrium jurisconsultorum* de Fr. Zilettus (*Venetiis*, 1584, 28 vol. in-fol.), t. VI, 2° part. vol. 8 *de Contractibus licitis.*

EXPILLY (Claude), président au parlement de Grenoble, poëte, naquit à Voiron le 21 décembre 1561, d'une famille de bourgeoisie de cette ville (1). Il commença ses études classiques vers 1573 chez les jésuites de Tournon, et les acheva à Paris, où il resta trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1580. Ses classes terminées, il passa les Alpes pour aller, selon l'usage du temps, suivre les leçons des plus célèbres interprètes du droit dans les universités d'Italie; il étudia deux ans à Turin sous Manutius et un an à Padoue sous Gui Panciroli et Jacq. Menochius. L'urbanité de ses mœurs et son immense désir d'apprendre lui concilièrent l'affection de ses maîtres et les bonnes grâces de plusieurs illustres personnages, entre autres d'un savant napolitain, Vincentio Pinelli, qui lui ouvrit les trésors de ses bibliothèques. Expilly puisa avidement dans ces riches collections; il dévora, mais sans discernement et sans goût, toutes sortes d'ouvrages, et acquit une érudition aussi vaste qu'indigeste. Il fréquenta en même temps les académies où les jeunes gens apprenaient à faire des armes, à monter à cheval et se livraient à des exercices physiques qui étaient regardés alors comme le complément nécessaire d'une bonne éducation. Il parcourut aussi les principales villes d'Italie, Venise, Bologne, Ravenne, Rome, Florence, Gênes, Milan et Ferrare, où il visita plusieurs fois le Tasse dans l'hôpital de Sainte-Anne (2). Enfin, après trois années d'absence, il revint en Dauphiné passer quelques mois auprès de sa mère, puis il se rendit à Bourges pour y achever ses études sous le célèbre Cujas. Il suivit pendant neuf mois les leçons de ce grand jurisconsulte, qui lui donna le bonnet de docteur en octobre 1583;

(1) Son père, nommé *Claude* comme lui, né à Voiron vers 1538, avait embrassé la carrière militaire. Dès 1562, il commanda une compagnie de gens de pied dans la ville de Vienne. Il fut ensuite maréchal-des-logis des troupes du duc de Nemours, servit en Languedoc sous le maréchal Damville et obtint la charge d'aide-de-camp et de sergent de bataille sous François de Bourbon, gouverneur du Dauphiné. Ayant été posté dans le Bourg et le château de Chabrillon (Drôme) à la tête de 300 hommes pour reprimer les courses des protestants des environs, il fut tué dans une escarmouche par des maraudeurs, le 22 sept. 1574, à l'âge de 36 ans. De son mariage avec *Jeanne de* Richard (morte à Voiron, le 12 janvier 1612), il laissa 3 enfants : *Claude*, qui est l'objet de la notice ci-dessus, et 2 filles, *Agnès* et *Marguerite*.

(2) Au lieu d'apporter dans ses visites l'indifférence et la froide curiosité de Montaigne, Expilly essayait de ranimer quelques étincelles de la mémoire éteinte du malheureux poëte, en lui récitant des chants entiers de la *Jérusalem délivrée*. D'après le vœu émis par M. Ducoin, dans l'*album du Dauphin.*, t. I., p. 112, un peintre de notre province, M. Hébert, a fait cet épisode le sujet d'un tableau qui est exposé au musée de Grenoble.

le 3 novembre suivant, il était de retour à Grenoble et s'y faisait inscrire parmi les avocats postulants du parlement.

Les débuts d'Expilly furent brillants, car ses grandes lectures lui permettaient de hérisser ses plaidoiries de cet étalage pédantesque d'érudition, de ces traits d'extravagant euphémisme qui faisaient alors toute la beauté de l'éloquence judiciaire, genre ridicule dans lequel il nous a laissé d'inimitables modèles. Les suffrages des femmes vinrent ajouter encore à l'éclat de ses débuts. Il avait rapporté des universités toutes les habitudes raffinées de la galanterie italienne « Il etoit, dit « son biographe (1), ingénieux et ga- « land au possible. particulièrement « en invention de faire des mascarades « et des ballets ; on ne sçaurait croire « avec combien d'empressement il es- « toit reçu dans les meilleures com- « pagnies, et combien ses galanteries « le rendirent aduenant ainsy qu'il a « toujours esté iusques a la fin de ses « iours parmy les dames. » Admis familièrement par les femmes auxquelles il avait voué un culte de complaisance, d'adulation, dans toutes leurs réunions et dans tous leurs cercles, le cœur d'Expilly finit par perdre sa liberté, comme on disait alors. Il s'éprit d'une jeune veuve, Méraude de Baro, sœur d'un conseiller au parlement de Grenoble, et la poursuivit pendant 4 ou 5 ans de ses fadeurs poétiques. Mais cette dame s'étant remariée en 1587 avec le conseiller Cornu (2), il chercha à oublier ses chagrins d'amour en s'enfonçant profondément dans la lecture du Digeste, puis, comme remède souverain, il se maria, lui aussi, en 1589, avec une riche héritière, Isabeau Bonneton, fille d'un avocat au parlement.

En 1586 ses succès au barreau l'avaient fait nommer *substitut de MM. les gens du Roy ;* doué, comme le sont en général les poëtes, de convictions politiques forts souples. habile à flatter à propos, à tirer parti de toutes les circonstances favorables à sa fortune, il sut manœuvrer habilement au milieu des écueils politiques du temps et s'éleva bientôt aux premières dignités. Lesdiguières ayant porté un coup mortel à la Ligue en s'emparant de Grenoble (1590), Expilly qui appartenait à ce parti l'abandonna aussitôt pour se rallier à la cause du Roi qui lui paraissait la meilleure puisqu'elle triomphait. Il s'attacha dès lors à Lesdiguières, fut l'un de ses confidents, de ses conseillers et ses rapports avec lui devinrent si assidus qu'il l'accompagna jusque dans ses expéditions militaires. C'est ainsi qu'il se trouva au combat de Pontcharra (18 sept. 1591) où il combattit « armé de toutes pièces, sous la cor- « nette blanche, parmy les volontai- « res, monté sur vn fort beau coursier « de Naples... et que plus d'vne fois il « s enfonça très courageusement dans « le plus fort de la meslée (3) » : prouesse qu'il a chantée en vers et en prose. Ses complaisances ne tardèrent pas à être recompensées : il obtint par l'influence de son patron la charge de procureur général à la Chambre des comptes et dut à l'importance que ces hautes fonctions lui acquirent dans la province, d'être chargé de plusieurs négociations difficiles. Hâtons-nous d'ajouter que son élévation ne lui fit pas abandonner les Muses et que pendant tout le reste de sa vie il ne cessa de les fatiguer de ses invocations. « Il fut toujours, « dit Jules Ollivier, si impérieusement « dominé par la fureur de la versifica- « tion, que l'incident le plus frivole « était pour lui l'occasion favorable de « vaticiner avec une intarissable fé- « condité. Ses amis n'avaient le crédit « de se marier, de faire des enfants et « de trépasser, sans qu'il ne vînt les « accabler d'épithalames, d'odes et d'é- « pitaphes. » Lors du mémorable procès des tailles il se rendit plusieurs fois à Paris pour soutenir les prétentions des deux premiers ordres. Il s'y trouvait en 1596 et comme au milieu des plus graves affaires il s'occupait volontiers de futilités, il profita de l'occasion pour publier chez Abel Langelier, en un honnête volume in-4°, les vers que lui avait inspirés sa belle passion pour madame Méraude de Baro (4), puis, afin de transmettre son image à la postérité, il fit graver son portrait par Thomas de Leu, célèbre artiste de ce temps-là. En 1600, la Savoie ayant été envahie par Henri IV, il fut nommé président du conseil souverain établi à

(1) Boniel de Catilhon, pp. 28-29.

(2) Voyez ci-dessus, p. 276.

(3) Boniel de Catilhon, pp. 42-43.

(4) Ce volume est dédié à Gabrielle d'Estrées. Tout en faisant la part des idées du temps à l'endroit des favorites royales, les plates adulations dont la dédicace est remplie ne permettent guère de douter que les députés des privilégiés n'aient eu recours, pour faire triompher leur cause, à des manœuvres et à des intrigues peu honorables.

Chambéri. L'année suivante il revint à Paris pour le procès des tailles et réussit cette fois à obtenir un arrêt du conseil qui maintenait les privilégiés dans leurs exemptions (1). Ce succès que Boniel de Catilhon attribue uniquement à ses actives démarches, lui valut l'office d'avocat général au parlement par lettres du 29 oct. 1604. En 1606, il fut chargé, avec le président Lacroix de Chevrières et le conseiller de Ponnat, de la délimitation de certaines parties des frontières du Dauphiné et de la Savoie. En 1607, le roi lui donna la commission de faire un règlement pour remédier aux malversations qui se commettaient dans les péages de l'Isère et du Rhône. Pendant cette dernière opération, qui l'occupa jusqu'en 1610, il obtint le titre de conseiller d'État avec 2000 liv. d'appointements (1608).

Au milieu de ses prospérités, une maladie grave (2) et deux pertes douloureuses (3) vinrent frapper Expilly. Désirant goûter un repos que l'affaiblissement de sa santé lui rendait nécessaire, il se démit de sa charge d'avocat-général (4) et acquit celle de président, dans laquelle il fut reçu le 13 nov. 1616. Mais les loisirs que lui promettaient ces fonctions plus paisibles ne furent pas de longue durée. En 1622, le Parlement l'envoya à Gap en qualité de négociateur pour mettre fin aux inextricables difficultés qui, depuis 20 ans, divisaient les évêques et les consuls (5). En 1624, il fit un nouveau voyage à Paris avec plusieurs autres membres du Parlem., pour soutenir auprès du conseil d'État les prétentions élevées par sa compagnie contre la chambre des comptes (6). La même année, à propos de certaines réclamations adressées à la Cour de France par le pape Urbain VIII, le garde-des-sceaux lui demanda un mémoire sur les limites du Dauphiné et du Comtat-Venaissin, notamment sur la terre de Solerieux.

Deux ans après, la mort vint encore frapper douloureusement Expilly en lui enlevant sa femme, Isabeau Bonneton, à laquelle il était profondément attaché. Inconsolable de cette perte, il donna sa démission de président et résolut de vivre désormais loin des affaires. Mais de nouvelles commissions l'arrachèrent bientôt à sa retraite : en 1630, Louis XIII le nomma présid. du conseil établi à Chambéri ; en 1633, il lui donna l'intendance de la justice, de la police et des finances de Pignerol ; il le chargea en même temps de déterminer les limites du territoire de cette ville, et enfin il lui demanda un rapport sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie. — Cette mission fut le terme de la carrière publique d'Expilly. Vers la fin de 1634, il quitta la cour de Turin, où le duc et la duchesse de Savoie lui avaient fait l'accueil le plus distingué et se retira à Grenoble, où il mourut bientôt après, le 25 juillet 1636, à l'âge de 75 ans. Les derniers jours de sa vie s'étaient écoulés dans l'étude et les travaux du cabinet. Boniel de Catilhon rapporte une particularité touchante de ses derniers moments : la veille de sa mort, dit-il, il se fit transporter dans sa bibliothèque « pour y dire les derniers « adieux à ses liures et aux Muses» (7).

Expilly eut de son mariage avec Isabeau de Catilhon une fille unique, *Gasparde* (8), qui épousa *Laurent de* Chaponay, sieur de Bresson. Ce dernier mourut à Grenoble, le 15 janvier 1613, à l'âge de 27 ans, laissant une fille nommée *Isabeau*, qui se maria le 6 février 1628 avec *Antoine* Moreton de Chabrillan. Devenue veuve, *Gasparde* épousa en 2e noces, le 10 juin 1615, *Claude de* Fassion, seigneur de Brion, en faveur duquel Expilly se démit de sa charge d'avocat-général.

On ne peut nier qu'Expilly n'ait été, en son temps, l'un des plus importants personnages du Dauphiné ; les nombreuses missions qui lui furent confiées témoignent de la haute estime en laquelle ses contemporains tenaient son mérite. Malheureusement pour sa mémoire, le souvenir de ses services s'est effacé en même temps que celui des circonstances, fort secondaires, du reste, dans lesquelles il fut employé, et aujourd'hui on ne le connaît guère que par la

(1) C'est l'arrêt 15 avril 1602

(2) Il avait été obligé de se faire opérer de la pierre en 1608.

(3) Celles de sa mère morte en 1612 et de Laur. de Chaponay, son gendre, mort en 1613.

(4) En faveur de Claude de Fassion, 2e mari de sa fille.

(5) Voy. la notice de De Serre (*Ch.-Salomon*).

(6) Ce différend, né à propos de l'étendue de la juridiction des deux cours, fut terminé par un arrêt du conseil du 24 mai 1625. Jules Ollivier dit par erreur qu'Expilly, seul, « fut chargé de terminer à l'amiable ces difficultés. »

(7) Les livres d'Expilly furent acquis par l'évêque Jean de Caulet dont la riche bibliothèque a fait le premier fonds de celle de Grenoble.

(8) Par là tombent toutes les prétentions d'une famille, fort honorable d'ailleurs, qui se dit, de nos jours, issue de notre président dont elle a pris sans façon les armoiries (d'azur au coq d'or, au chef d'or chargé de 3 molettes de sable).

vanité ridicule dont il était rempli, par ses soins minutieux à pourvoir aux intérêts de sa renommée en faisant graver son image et frapper des médailles en son honneur, surtout enfin par le faible qu'il eut de composer des vers, et de mauvais vers, faible déplorable qui, au dire d'Alceste, suffit à décrier les gens. — Outre les sources indiquées ci-après, on peut consulter, pour l'histoire de sa vie : *Illustrium virorum Elogia* par Tomasini, édit. de 1644 (Patavii, ex typogr. Seb. Sardi), in-4°; *Notice* par Jules Ollivier, dans la *Revue du Dauphiné*, t. VI, pp. 65 et suiv.; *Notice* par M. Ducoin dans l'*Album du Dauph.*, t. I, pp. 110 et suiv.

ÉCRITS RELATIFS A EXPILLY.

I. *La vie de messire Clavde Expilly, chevalier, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, et président au parlement de Grenoble*, par Ant. Boniel de Catilhon (son neveu). Grenoble, Phil. Charvys, M. DC. LX, in-4°, 166 pp. — II. *Histoire et vie de Claude Expilly, chevalier, conseiller...* par J.-C. Martin. Grenoble, impr. de Peyronard, 1803, in-8° de 24 et 18 pp. — III. *Expilly. Discours prononcé à la rentrée de la cour royale de Grenoble, le 15 novembre 1847*, par M. Nadaud. Grenoble, Baratier (1847), in-8° de 41 pp. C'est une sorte de panégyrique dans lequel M. Nadaud, alors procureur-général à la Cour royale de Grenoble, s'efforce de venger un vénérable devancier des appréciations fort peu révérentieuses de Jules Ollivier. M. Vallentin a combattu quelques assertions de ce discours relatives à la numismatique, dans l'opuscule suivant : — IV. *Rapport sur la Biographie d'Expilly, par M. Nadaud, lu à la société de statistique de l'Isère le 3 janvier 1848*, par M. Ludovic Vallentin, secrét.-adjoint. Grenoble, impr. Baratier, 1848, in-8° de 16 pp. avec 1 pl. contenant le facsimile de 4 médailles d'Expilly (*Lith. du commerce, pl. Grenette, 7. Grenoble*). L'auteur y démontre, contrairement à l'opinion de M. Nadaud, que les médailles d'Expilly furent frappées, non par ordre de la ville de Grenoble, mais par lui-même, comme des monuments destinés à éterniser sa mémoire. Il s'appuie principalement sur Tomasini, qui devait bien connaître toutes les particularités de la vie de ce magistrat, avec lequel il était en correspondance litt. — V. voy. VALANTIER.

MÉDAILLES D'EXPILLY (1).

I. Face : CLAVDIVS EXPILLIVS. ÆT. XL. VORON. Expilly est de profil, tourné à D., tête nue, couvert de la dalmatique romaine. — Revers : femme revêtue d'une toge, tenant de la main droite une image de la justice et montrant de la gauche un trophée d'armes qui est à ses pieds. Légende : NON. INFERIORA. SECVTVS. - Exergue : 1601. — Gr. par *Dupré*. - Module, 34 mill. — Expilly fit frapper cette médaille pour rappeler ses prouesses à la bataille de Pontcharra et apprendre à la postérité qu'il avait préféré la magistrature à la carrière des armes.

II. Face : CLAVD. EXPILLIVS IN SENAT. GRATIANOP. PRÆSES ÆT. 58. 1619. Expilly est de profil, tourné à G., revêtu de la simarre de président. — Même revers qu'à la précédente, moins l'exergue. - Module : 39 mill. — Relative à sa nomination à la charge de président.

III. Face : CLAVD. EXPILLI. COM. CONSIST. S. D. PRÆS. Expilly est de 3/4, tourné à G., avec la simarre de président. — Revers : un paysage où se voient une tourterelle sur un ormeau effeuillé, et, dans le fond, une petite chapelle funéraire. Légende : NEC GEMERE CESSABIT. - Exergue : 1630. - Gr. par *Olier*. - Module, 46 mill.

IV. Face : CLAVD. EXPILLI COM. CONSIST. S. D. PRÆS. Exergue : *Dvpré*, 1636. Expilly est de profil, tourné à D., une calotte sur la tête. — Revers : mêmes sujet et légende qu'à la précédente, mais la composition du paysage est différente. - Module : 46 mill. — Cette médaille et la précédente furent frappées par Expilly à l'occasion de la mort de sa femme arrivée en 1620.

V. D'après Tomasini, il aurait fait frapper une médaille lors de sa démission de président au Parlement en 1629. On y voyait sur le revers une petite maison avec cette lég. : DEVS NOBIS HÆC OTIA FECIT. Je ne puis en donner une description plus complète.

PORTRAITS D'EXPILLY.

I. Il est dans un ov., en buste, tourné à D., habillé à la romaine. Sur la bordure de l'ov., on lit : CLAVDE EXPILLY, et tout autour voltigent des amours et des flammes. En bas, à G. : *Thomas de*

(1) Les n. I, II et IV sont dans le médaillier de la Bib. de Grenoble.

Leu fecit. Au-dessous, ces 4 vers de notre Alex. de Pontaimery :

Voicy la merueille des ames
Et leurs effects plus singuliers
Qui font changer ces belles flames
En mille branches de lauriers.

H. 115 mill. L. 164 mill. Portrait recherché dont il existe deux états : 1° celui décrit ; 2° après le mot *Expilly*, on a ajouté, *æt. 35* (1). — II. *Clavdivs Expillivs Eqv. Delphinat. Cvriæ præses.* Buste de 3/4. G.-H. 130 mill. L. 93. Se trouve dans le rec. de Tomasini, éd. de 1644 (Patavii, ex typogr. Seb. Sardi, in-4°). — III. *Clavde Expilly, cheualier c^er du Roy en son conseil d'Estat, president au Parlement de Grenoble.* En buste, de 3/4. D.-H. 127 mill. L. 90 mill. Se trouve en tête de sa vie par Boniel de Catilhon. (Copie en contre-partie du précédent.) — IV. *Claudius Expillius Delphinat curiæ præses.* Copie du précédent, moins l'encad^t. H. 75 mill. L. 45 mill. Se trouve en tête du *Theatrum virorum erud. singul. clar.*, de Freher Marquard (Nuremberg, 1688, in-fol.). — V. (Sans légende.) Expilly, revêtu de sa simarre, est en buste, de 3/4, tourné à D. dans un encad^t oct. de feuilles de chêne. *Germ. Audran sculp. Lugdu.* En bas, ses armes. C'est le plus beau et le plus rare des portraits d'Expilly. — VI. Copie en contre-partie du précédent, moins l'encad^t et les armes, dans l'*Album du Dauphiné*, t. Ier. Lith., in-4°.

ÉCRITS D'EXPILLY.

I. *Les poemes dv sievr d'Expilly. A Madame la Marqvise de Monceavx.* Paris, Abel Langellier. MDXCVI, in-4° de 2 ff. et 216 pp., titre gr. par Th. de Leu. = Autre éd. : sous ce titre : *Les poemes de messire Clavde Expilly, conseiller du Roy an son conseil d'Etat et prezidant au Parlement de Grenoble.* Grenoble, de l'impr. de P. Verdier, MDCXXIIII, in-4° de 4 ff., 461 et 5 pp.

Cette 2e éd. se divise en 3 part. : la 1re, dédiée à Gabrielle d'Estrées, n'est que la reproduction du recueil publié en 1596 (ci-dessus) ; elle contient, sous le titre d'*Amours*, des sonnets, des élégies et des chansons pour et en l'honneur de sa maîtresse, Méraude de Baro, et d'une foule de Chloris, d'Amaryllis, etc. ; - la 2e part., dédiée à Lesdiguières, est presque uniquement consacrée à célébrer ses louanges et ses exploits. On y trouve une sorte de poëme sur la bataille de Pontcharra qui avait été déjà publié séparément sous ce titre : *La bataille de Pontcharra et journée de Salbertrand, gaignees par Monseigneur le duc d'Esdiguieres, pair et maréchal général aux armées du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, descrites par Messire Clavde Expilly...* A Grenoble, Marniolles, 1621, in-4° de 1 f. et 4 pp. (2). — La 3e part., dédiée au card. de Richelieu, contient, sous le titre d'*Epitafes*, diverses productions consacrées par Expilly à la mémoire de ses amis. Au milieu de ces pièces est intercalé un supplément en prose à l'histoire de Bayart, que Louis Videl a publié *in extenso* dans une éd. de la vie du bon chevalier par Godefroy (Grenoble, Nicolas, de l'impr. de Fremon, 1650, in-8°) (3).

II. *Plaidoyez de M. Clavde Expilly, conseiller du roy et son advocat general au Parlement de Grenoble, avec quelques arrests et reglements notables dudit parlement.* Paris, Abel Langelier, 1608, in-8° de 394 et 184 pp. C'est la 1re édit. = Autres : Paris, 1612, in-4° de 20, 663, 14 et 48 pp. = *Ibid.*, 1619, in-4°. = *Ibid.*, 1621, in-4°. = Lyon, 1628, in-4°, de 2, 18 et 291 pp. = *Ibid.*, 1636, in-4° de 34, 900 et 74 pp. Cette édition est la plus belle. = *Ibid.*, chez Sim. Rigavd, M. DC. XXXXXII, in-4° de 12 ff., 580 pp. et 38 ff. Cette édit. porte sur le titre : *sixième édition.* = *Ibid.*, 1651, in-4°. = *Ibid.*, 1662, in-4°.

III. *L'ortographe françoise selon la prononciation de notre langue.* Lyon, 1618, in-fol. Très-rare. C'est un traité destiné à vulgariser un système de réforme orthographique, dont il était l'inventeur, consistant à écrire les mots de notre langue comme on les prononce. Il en a fait l'application dans ses écrits.

IV. Il a été l'éditeur, et en partie l'auteur, du recueil suivant consacré à la mémoire de son gendre : *Le tombeau de Laurens de Chaponay, seigneur de Bresson, gentilhomme dauphinois, où sont contenues quelques lettres de consolation, des vers, des proses, des inscriptions et des épitaphes et autres éloges en l'honneur du défunct.* Lyon, Amy-de-Polier, 1616, in-4° de 56 pp. (Très-rare.) L'exemplaire de la Bib. pub. de Grenoble (n° 27332) est

(1) Afin que ce portrait fût un monument moins périssable, il le fit coller, avec celui de Lesdiguières, sur les gardes de la plupart des livres de sa Bibliothèque.

(2) Le mss. original et autographe de ce poëme est à la Bib. pub. de Grenoble (8 pp. in-fol. s. vel.)

(3) Voy., au sujet de ce supplément à l'hist. de Bayart, une note de M. Gariel dans son *Delphinalia*, n° 1 (janv. 1852), p. 8.

chargé de corrections de la main d'Expilly.

V. *Harangue faite au roy Louis XIII par le sieur Expilly, président au parlement de Grenoble et commis par Sa Majesté à la charge de président au conseil souverain de Savoye, accompagné des autres conseillers du conseil venant saluer Sa Majesté à Chambéry.* Cette harangue, prononcée au mois de juin 1630, est conservée parmi les mss. de la Biblioth. imp. (Collect Dupuy, vol. XLVI, pag. 150).

F

FABRE DÉSESSARTS (MARIE-AUGUSTE), évêque de Blois, né à Aouste (Drôme), le 29 août 1794, fit ses classes au collége d'Annonay et ses études ecclésiastiques au séminaire de Viviers dont M. Devie (de Montélimar), depuis évêque de Belley, était supérieur. En 1815, il fut appelé à Valence par ce dernier, qui était devenu l'un des vicaires généraux du diocèse, et y professa successivement la quatrième, la rhétorique et la philosophie au petit séminaire. De là il passa au collége de la même ville, dont la direction lui fut confiée en 1818. Cette position le mit en rapport avec un autre vicaire-général du diocèse, M. de Sausin, qui le prit en une affection singulière et le fit venir auprès de lui peu de temps après son élévation à l'évêché de Blois (1823). Ce prélat, alors âgé de 67 ans, et accablé d'infirmités, avait besoin d'un ecclésiastique jeune et actif pour l'aider à supporter le poids de l'administration pastorale. M. Désessarts lui prêta son concours, d'abord sans caractère officiel, puis avec le titre de vic.-général (1825). S'il faut s'en rapporter à certains organes de la presse religieuse, son arrivée à Blois aurait été un véritable fléau pour ce diocèse, où bientôt, dit un de ses biographes (1), on vit, au gré de ses caprices, les paroisses changer de curés comme les girouettes de position. On lit dans le *Bien social*, journal du clergé secondaire : « M. Désessarts s'occupe plus de sa belle « chevelure que d'études. Plein de vanité puérile, et sans douceur ni prévenance pour ses confrères, ses procédés et sa tenue ecclésiastique, depuis qu'il est vic.-génér., ont rappelé « souvent aux fidèles le passage de St. « Paul : *Non in tortis crinibus*, etc. » — A la mort de son vénérable évêque arrivée le 5 mars 1844, M Désessarts lui succéda sur le siége de Blois; mais il ne jouit pas longtemps de son élévation, car il mourut peu d'années après, le 20 oct. 1850. Sa ville épiscopale doit à son initiative une maison d'orphelines établie sous le titre de *la Providence* et un refuge pour les filles repenties (1836). Ces deux fondations philanthropiques consolent de plusieurs actes regrettables de l'administration de ce prélat.

(1) *Biographie du Clergé contemporain*, par un solitaire, t. VIII.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice biographique sur Mgr. Des Essarts, évêque de Blois (Extrait de la France centrale du 25 oct. 1850).* (Blois, impr. Morard), s. d. (1850), in-8°, 8 pp. — II. *Oraison funèbre de Mgr M. A. Fabre Des Essarts, évêque de Blois, décédé le dimanche 20 octobre 1850; prononcée le 29 oct. par M. l'abbé Pornin, chan. théologal.* (Blois, imp. Morard, 1850), in-8°, 16 pp.

FABRI. — Il y a eu deux jurisconsultes de ce nom qui ont joui en Dauphiné d'une certaine célébrité. L'un, *Hugues*, avocat à Vienne, florissait sous François Ier, et laissa des conseils manuscrits. L'autre, *Antoine*, fut conseiller au parlement de Grenoble au 17e s., et laissa un recueil d'arrêts dont quelques-uns ont été insérés dans le recueil d'Expilly (chap. 233 à 266). Un de ces arrêts est de 1636.

FALCOZ ou **FALCOS** - *Falco* -, ancienne famille noble de Dauphiné dont l'origine remonte à la première moitié du 15e s. Elle possédait la terre d'Anjou, dans le Viennois, érigée en comté, en faveur d'Alexandre de Falcoz de La Blache, par lettres du mois d'août 1679, enregistrées le 4 juil. 1681. — Les deux personnages suiv. lui appartiennent.

FALCOZ (AYMAR), écriv. du 16e s., né vers 1493, entra fort jeune dans l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois, y fit ses études théologiques, et ne tarda pas à en devenir l'un des membres les plus distingués. Après avoir eu pendant quelque temps la direction de la pa-

roisse de Saint-Antoine, il fut pourvu de la commanderie de Saint-Gilles, à Bar-le-Duc. Le chapitre général de son ordre l'envoya ensuite avec de pleins pouvoirs auprès du pape Clément VII pour régler diverses affaires de discipline. Le succès avec lequel il s'acquitta de cette mission lui valut a son retour d'être chargé, avec son confrère, le mathématicien Jean Borrel, de gouverner l'ordre pendant la vacance du siége abbatial (1). Quelques années après, le chapitre canonial de Saint-Antoine, sentant le besoin d'avoir à sa tête un homme zélé et capable de défendre ses droits dans des temps difficiles et orageux, créa en sa faveur une charge de *dictateur*.—Il mourut en 1544, âgé de 51 ans. — Il a laissé, entr'autres ouvrages, une histoire de son ordre assez bien écrite, qui renferme sur l'histoire ecclés. de notre province des particularités intéressantes que l'on chercherait vainement ailleurs. Malheureusement on désirerait y trouver un peu plus de critique. — (Voy. le *Dict*. de Moréri où sa notice a été rédigée d'après des notes du P. Boudet, supérieur de la maison de Saint-Antoine de Paris.)

Bibliographie. — I. *Antonianæ historiae compendium ex uarijs ijsdemq3; grauissimis ecclesiasticis scriptoribus nec non rerum gestarum monumentis collectum, una cum externis rebusq3; plurimis scitu memoratuq3; dignissimis.- Excvdebat Theobaldvs Payen Lvgdvni anno M. D. XXXIIII*, pet. in-fol. de 5 ff. prélim. non chiffrés et *cxvj* ff. goth. (Bib. de Grenoble). Un des chap. de cette histoire est consacré aux 7 merveilles du Dauphiné. = Trad. en espagnol par Fern. Suarez, provincial de l'ordre des Carmes : Séville, Fr. Perez, 1603, in-... Le traducteur y a ajouté une hist. des commanderies de Saint-Antoine en Espagne. — II. *De tuta fidelium navigatione inter varias peregrinorum dogmatum, nec non claudicantium opinionum fluctuationes, dialogi decem, quibus ex ipso sacrarum litterarum fonte, universæ hauriuntur sententiæ, adjunctis passim probatissimis veterum Patrum dictis et rationibus*. Lugduni, Ægid. et Jac. Huguetan, 1536, in-...— III. *De exhilaratione animi quem metus mortis augit et excruciat, dialogus cum pius, tùm eruditus*. Viennæ, Math. Bonhomme, 1541, in-8° (Bib de Gren.).

Le *Dictionn*. de Moréri lui attribue les deux ouvrages suiv., mais sans indications de date ni de lieu d'impression :

(1) Voy. ci-dev. p. 161.

IV. *De compendiosâ ratione quâ quis ditari possit, dialogus familiaris*. — V. *De fœdere cum Turcâ non ineundo*. Il paraît que Falcoz, après avoir relu cet ecrit au sortir de l'impression, en supprima tous les exemplaires.

D'après un ancien nécrologe de son ordre cité par le même *Dict*., il avait encore composé d'autres ouvrages qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. — D'après G. Allard, il aurait fait un *Traité de la Navigation* et un autre de *la Culture des Jardins*.

FALCOZ (Alexandre-Joseph), Cte *de* La Blache, né à Anjou (Isère), le 11 avril 1739, embrassa la carrière militaire dans laquelle plusieurs de ses ancêtres s'étaient distingués. Son grand-oncle, le célèbre financier Paris-Duverney, qui l'avait fait élever et l'aimait comme un fils, lui obtint le brevet de brigadier de cavalerie le 25 juill. 1762, et celui de maréchal de camp le 3 janv. 1770. Il fit plus : à sa mort, arrivée le 17 juill. de cette dernière année, il l'institua son légataire universel. Par cette libéralité, le cte de La Blache acquit une fortune immense et en même temps une célébrité a laquelle il était certainement bien loin de s'attendre. Beaumarchais, qui se disait créancier de Duverney en vertu d'un prétendu arrêté de compte, réclama de son légataire une somme de 100,000 livres. Celui-ci repoussa la demande en arguant le titre de faux : de là le mémorable procès, à l'occasion duquel l'illustre auteur de *Figaro* publia ses spirituels factums : je n'en rappellerai pas les divers incidents, car ils sont dans la mémoire de tout le monde. Le cte de La Blache, qui n'était pas de force à se mesurer avec un si rude adversaire, sortit tout meurtri de la lutte. — En 1789, et grâce peut-être à Beaumarchais, dont les attaques lui avaient fait une sorte de célébrité, il fut élu député de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux. L'un des premiers de son ordre, il se réunit à la chambre du Tiers-Etat, et prit quelque part aux travaux de l'Assemblée constituante, notamment dans les questions de finances. Mis en prison en 1793, il recouvra la liberté après le 9 thermidor, et vécut pendant le reste de la Révolution aux environs de Paris, dans une terre qui lui provenait de Paris-Duverney. Il y mourut en 1802.

Portraits. — I. *Alexdre-Jos. de Falcos, comte de La Blache, né à Anjou*... Buste, de profil, G., in-8°. *Labadye de la*

Courbe sculp. (Suite de Déjabin). — II. Suite de Levachez, in-4°.

BIBLIOGRAPHIE. — *Opinion de M. de La Blache contre l'émission des assignats* (5 sept. 1790). Paris, chez Baudouin, 1790, in-8°, 19 pp.

FALQUET-PLANTA (BERNARD-HENRI-SÉBASTIEN), naquit à Grenoble, le 17 septembre 1770 (1). Sa famille le destinait à la magistrature, mais, à peine sorti du collége, il salua avec l'enthousiasme de la jeunesse la révolution qui venait d'éclater; comme son père, il en adopta les principes et, enflammé de l'amour de la patrie, il s'engagea comme simple soldat dans un bataillon de volontaires. Il servit d'abord à l'armée des Alpes sous Montesquiou, puis à celles des Pyrénées Orientales, où il obtint le grade de chef de bataillon... Le 26 nov. 1793, chargé d'enlever une redoute élevée sur le pont de Ceret, il culbuta les Espagnols qui la défendaient et reçut les épaulettes de colonel sur le champ de bataille. Malheureusement, le soir même de ce jour si glorieux pour lui, en voulant protéger une retraite nécessaire, il fut fait prisonnier par un parti de Portugais. — Après une détention de près de deux ans à Rio-Frio, où on l'avait transféré, il revint en France (1795) et se rendit à Paris pour demander de l'emploi à un ancien ami de son père, Aubert-Dubayet, alors ministre de la guerre. Refusé, nous ne savons pourquoi, par ce général, Planta s'adressa au 1er Consul qui, sur les instances réitérées de Duphot, consentit à le mettre à la tête d'une brigade dans les troupes de la République Cisalpine. Peu après il prit part à l'expédition de Rome où on lui donna le commandement des troupes romaines, d'abord avec le titre de général de brigade, puis avec celui de gouverneur de la ville; mais il ne conserva pas longtemps cette position élevée. Ayant voulu, dit-on, s'opposer aux exactions des agents français qui traitaient la nouvelle république en pays conquis, il se vit en butte à des haines et à des dénonciations à la suite desquelles il fut destitué.—En 1799, il alla prendre du service à l'armée des Alpes : nommé chef d'état-major du général Turreau, il se trouva à la prise de Pignerol, au combat livré au passage de Suze, à la prise de Turin, et reçut de nouveau le grade de général de brigade (27 juin 1800). Mais cette fois il ne fut pas plus heureux que la première : sa nomination n'était que provisoire, et Bonaparte refusa de la confirmer : bien plus, Brune qui remplaça Masséna à l'armée d'Italie, le mit à la réforme. —En 1804, le général Baraguay-d'Hilliers, commandant une division de l'armée des côtes de l'Océan, l'appela auprès de lui en qualité de chef d'état-major. « Là, dit M. Albert Du Boys, il se rencontra avec Louis-Bonaparte qui d'abord se montra très-froid à son égard. Mais un jour que Mme d'Hilliers donnait une fête pour célébrer la bienvenue d'Hortense Bonaparte, Planta se déguise en bohémien charmant et chante des couplets charmants en l'honneur de la femme aimable et distinguée qui devait être plus tard reine de Hollande. Louis-Bonaparte le remercia chaudement de cette attention délicate, et, à dater de ce jour, le traita comme un ami. » Quelques mois après l'empire fut proclamé, et, quoique lié avec le frère du nouveau souverain, Planta, fidèle à ses opinions républicaines, donna sa démission et se retira dans les montagnes du Piémont. Cependant ses opinions s'étant bientôt modifiées, il se soumit au gouvernement, et, dégoûté du service militaire dans lequel il n'avait pas été fort heureux, il songea à entrer dans des fonctions civiles. Une place d'inspecteur à l'académie de Grenoble et la croix de la Légion d'honneur récompensèrent cette conversion politique. — A la première restauration, Planta salua avec un enthousiasme incroyable l'arrivée des Bourbons. — Dans les cercles, dans les banquets royalistes de Grenoble, il se fit remarquer par l'exaltation de ses sentiments et, lors du passage du comte d'Artois dans le département de l'Isère, en mars 1814, il donna carrière à sa verve poétique pour chanter *la gloire des lys* et honnir l'*Ogre de Corse* (1). Malheureusement s'étant rendu à Paris

(1) La famille FALQUET est originaire de Genève, où un de ses membres, *Nicod*, fut reçu bourgeois le 26 novembre 1458 ; un descendant de ce dernier étant venu se fixer en Dauphiné vers le milieu du XVIIe siècle, y forma deux branches dont l'une prit le nom de FALQUET DE PLANTA, et l'autre de FALQUET-TRAVAIL. Elle paraît avoir été anoblie en la personne de *Balthazar* FALQUET, élu syndic de la ville d'Annecy, en 1648.

(1) On trouve quelques chansons de sa façon dans l'opuscule intitulé : *Recueil de différentes poésies, à l'occasion du passage de S. A. R. Monsieur, frère du Roy, à Grenoble, en octobre 1814.* Grenoble (Allier) (s. d.), in-8°, 43 pp.

pour solliciter un emploi, il se compromit par des offres exagérées de services faites au duc de Berry : c'était peu de jours avant le retour de Napoléon. Instruit de sa conduite, le ministre Fouché lui donna l'ordre de se retirer a sa maison de campagne de Fontaines, près de Grenoble Cette retraite forcée était une sorte d'exil qui permettait à Planta de se regarder comme *une victime du despotisme impérial*, aussi salua-t-il avec redoublement d'enthousiasme la seconde restauration. Cette fois, son zèle fut récompensé ; on régularisa sa position comme militaire, en lui donnant un brevet de colonel, puis, lors de l'institution des cours prévôtales (20 décembre 1815), on le nomma grand prévôt de celle de Grenoble. Il accepta sans sourciller d'aussi pénibles fonctions qui l'appelaient à sévir, dans son propre pays, contre ses anciens amis politiques (1) et il les remplit dans toute la rigueur de la loi, pour ne rien dire de plus. Il fut l'un des juges qui condamnèrent à mort le malheureux Didier. Le soulèvement de l'opinion publique ayant amené la suppression des cours prévôtales (6 juin 1818), il se rendit à Paris pour solliciter un nouvel emploi. Notre compatriote Anglès, alors préfet de police, le fit entrer dans son administration en qualité de chef de bureau des prisons : il lui procura en même temps les fonctions de secretaire-général de l'œuvre philanthropique instituée pour améliorer le sort des prisonniers. Mais Planta qui parla toujours beaucoup trop, se fit destituer du premier de ces deux emplois en....., et perdit le second en 1823, lors de la suppression de l'*œuvre des prisons*. Deux ans après, une ordonnance royale du 12 mars 1825 l'appela au commandement de la place de Briançon. En 1830, son dévouement à la cause de la restauration le fit destituer de ces fonctions, mais la souplesse de ses convictions politiques, le rallia bientôt au nouveau gouvernement, qui lui donna le commandement de Sisteron (14 déc. 1830), puis celui de Lille (10 sept. 1832). Ce fut le terme de la carrière politique de notre ex grand prévôt ; vers la fin de 1833, il demanda sa mise à la retraite et vint se reposer dans sa maison de campagne de Fontaines d'une existence agitée et peut-être aussi un peu calomniée. Il y est mort fort dévotement, le 28 novembre 1839. — C'était un fort bel homme, doué de beaucoup d'esprit, très-instruit et qui passa sa vie à pérorer et à noircir du papier sur toutes sortes de sujets.

(1) Il prononça à ce sujet un discours fort curieux qui a été inséré dans un recueil intitulé : *Discours prononcés lors de l'installation de la cour prévôtale de Grenoble le 30 mars*, 1816. (Grenoble, vᵉ Peyronard, in-8°, 26 pp.)

Extrait d'une notice inédite communiquée par M. Albert Du Boys.

FANTIN DES ODOARDS (Antoine-Etienne-Nicolas), publiciste et historien, naquit au Pont-de-Beauvoisin, où son père était subdélégué de l'intendant (le 26 déc. 1738) — Il entra d'abord comme novice chez les jésuites, mais cet ordre ayant été supprimé avant qu'il eût prononcé ses vœux, il vint chercher fortune à Paris, et commença, dès 1783, à publier quelques ouvrages. Vers la même époque, il était prêtre et avait les titres de vic.-général du diocèse d'Embrun, de chanoine de la Ste-Chapelle de Paris, et de prieur de Betteville, en Normandie. Au commencement de la Révol., il adopta avec chaleur les idées nouvelles, se lia avec Marat, Chaumette, Collot-d'Herbois, fréquenta le club des Jacobins, et essaya, sans succès, de jouer un rôle politique. Après le 10 août, son titre de prêtre l'ayant rendu suspect, il fut arrêté et détenu pendant quelque temps. Rendu à la liberté, il se maria et manifesta dans ses écrits un attachement aux principes de la Révolution que, plus tard, il essaya de présenter comme lui ayant été inspiré par la prudence. Malgré son activité et le soin qu'il eut de multipl. ses écrits sous toutes les formes, il ne paraît pas avoir jamais joui des faveurs de la fortune. Cependant, en 1807, l'élévation de son compatriote Crétet au ministère de l'intérieur sembla un instant lui promettre des jours meilleurs. Ce ministre lui alloua une somme annuelle de 6,000 fr. pour l'aider à publier son Histoire de France et le supplément à Velly, Villaret et Garnier (ci-apr. n° XII). Comptant sur la continuation de ce secours, Fantin Des Odoards se lança, sans hésiter, dans une entreprise immense, la publication simultanée de deux ouvrages qui, ensemble, devaient former 45 vol. La mort de son protecteur arrivée deux ans après, et la saisie du 26ᵉ vol. de son supplém. a Velly, vinrent malheureusement faire évanouir ses espérances : il perdit toutes ses ressources et ruina le libraire Nicole. — Il

s'éteignit obscurément à Paris, le 25 septembre 1820, à l'âge de 82 ans.

La Biographie universelle et portative des Contemporains (1) apprécie d'une manière sévère, mais juste, les publications de cet écrivain. « M. Desodoards n'est pas à beaucoup près sans mérite: sa narration est claire, élégante et souvent rapide ; mais en écrivant l'histoire contemporaine, il aurait dû se montrer fidèle dans l'exposé des faits et ne pas s'exposer à de fréquents démentis. Quoi qu'il en soit, le sort de ses ouvrages est irrévocablement fixé. On a pu les lire avec une sorte d'avidité à une époque où les plaies de la Révolution n'étaient pas encore cicatrisées, où les haines des partis n'étaient pas bien amorties, où la rapidité des événements politiques et militaires laissait peu de prise à la réflexion; mais aujourd'hui, on médite; on ne s'en tient pas à l'écorce des événements, on en approfondit les causes: quand elles ne sont pas fidèlement exposées, quand leurs résultats sont mal appréciés, on relègue l'historien, quel que soit le mérite de son style, dans la classe des Calprenède et des Scudéry. »

PORTRAITS. — I. *ANT. FANTIN DES ODOARDS, né au pied des Alpes, en 1738.* En bas, 6 vers: *Dans les feux d'un volcan...* En buste, de 3/4, G., dans un ovale entouré d'ornements, in-8°. Le nom est autour de l'ovale. — II. *ANT. FANTIN DESODOARDS, né dans les Hautes-Alpes.* En bas les 6 vers ci-dessus. Copie en contre-partie du précédent, dans un ov., mais sans ornements. Point., in-8°. — III. *ANT. FANTIN DESODOARDS des Hautes-Alpes.* En bas, les 6 vers ci-dessus. Buste, de 3/4. D. II. de la gravure, 115 mill. L. 83 mill. — IV. *ANTOINE FANTIN DESODOARDS...* En bas, *David fe.* Buste, de prof. D. dans un méd. rond. H. 79 mill. L. 53 mill. Rare.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *Andercan, raja de Brampour et Padmani, histoire orientale.* Paris, 1783, 3 vol. in-12.—II. *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'Eglise, conciliée avec les libertés et les franchises de l'Eglise gallicane.* Paris, Moutard, 1788, 6 vol. in-8°.—III. *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV, par le président Hénault, continué depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix de 1783.* Paris, 1788-89, 3 vol. in-8°.= 2e et 3e éd. *continuées jusqu'au traité de Campo-Formio.* Paris, 1801 et 1807, 2 vol. in-8°. = 4e édit. *continuée jusqu'à la rentrée de Louis XVIII en France.* Paris, 1820, in-4°.—IV*. *Considérations sur le gouvernement qui convient à la France, et sur les moyens de concourir au rétablissement des finances de l'Etat en vendant pour deux milliards des biens du clergé, par un citoyen de Paris membre du district des Cordeliers* (s. n. de l.). 1789, in-8°, 140 pp. Rare.—V. *Histoire de France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix de Versailles en 1783.* Paris, Moutard, 1789, 8 vol. in-12.=3e éd. sous ce titre: *Louis XV et Louis XVI.* Paris, Buisson, an VI, 5 vol. in-8°.

VI. *Histoire philosophique de la Révolution de France, depuis la convocation des notables jusqu'à la séparation de la Convention.* Paris, 1796, 2 vol. in-8°. = 2e éd. Paris, 1797, 4 v. in-8°. = 4e édit. continuée jusqu'à la fin de 1801. Paris, 1801, 9 vol. in-8°.—Les 5e et 6e vol. de cette édition ont paru séparément sous le titre de* *Histoire de la République française, depuis la séparation de la Convention nationale jusqu'à la paix entre la France et l'empereur.* Paris, Dufour, an VI, 2 vol. in-8°. Le 7e vol. de la même édition a aussi paru séparément sous ce titre: *Histoire de la République française, depuis le traité de Campo-Formio jusqu'à l'acceptation de la constitution de l'an XIII.* Paris, Maradan, 1801, 1 vol. in-8°. = 5e édition continuée jusqu'à la paix de Presbourg, en 1806. Paris, 1807, 10 vol. in-8°. Le 10e vol., qui est intitulé *Supplém. à l'hist. philosoph.*, n'est pas de Fantin-Desodoarts, mais de M. André, des Vosges (*Fr. litt.* de Quérard). = 6e éd. Paris, 1819, 6 vol. in-8°.—Cet ouvrage n'est qu'une compilation de tous les fatras philosophiques de l'auteur. Il eut de la vogue, parce qu'il portait atteinte à la réputation d'un grand nombre de personnages politiques contemporains. L'un d'eux, J.-Ch. Bailleul, ex-député à la Convention, l'attaqua en 1803 devant les tribunaux pour l'avoir, disait-il, calomnié dans son récit des événements de fructidor an V; mais Fantin Des Odoards fut mis hors de cour.

VII. *Révolutions de l'Inde pendant le XVIIIe siècle, ou Mémoires de Tippo-Saëb, sultan de Maissour, écrits par lui-même, et traduits de la langue indostane.* Paris. Bridel, 1796, 2 vol. in-8°, et 1797, 4 v. in-8°. Ces prétendus mémoires sont une composition romanesque de l'auteur, qui les a ensuite remaniés et pub. sous

(1) La notice biographique, que ce recueil consacre à Fantin Des Odoards, est copiée mot à mot de l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, 1820.

le titre suivant : *Heyder, Azeima, Tippo-Saëb, Histoire orientale, trad. de la langue malabare*. Paris, 1802, 3 vol. in-12. — VIII. *L'ami du gouvernement républicain*. Paris, l'auteur, an IX, in-8°, 48 pp. C'est le 1er et unique numéro d'un journal entrepris par Fantin Des Odoards. — IX. *Abrégé chronologique de l'histoire de la Révolution de France, à l'usage des écoles publiques*. Paris, Barba, 1802, 3 v. in-12. — X. *Histoire d'Italie, depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du XIXe siècle*. Paris, Perlet (Foucault), 1802-03, 9 vol. in-8°. — XI. *De l'institution des sociétés, ou Théorie des gouvernements*. Paris, Leop. Collin, 1807, in-8°. — XII. *Histoire de France, depuis le règne de Charles-Maximilien* (Charles IX) *et la naissance de Henry IV, jusqu'à la mort de Louis XVI, faisant suite à celle commencée par Velly, Villaret et Garnier*. Paris, 1808-10, 26 vol. in-12. — Cette histoire devait aussi être publiée in-4°, mais il n'en a paru que 2 vol. (1816). L'auteur se proposait de réduire l'ouvrage de Velly, Villaret et Garnier, et d'y fondre sa continuation : ce travail devait former 19 vol. in-8°. Il en commença l'impression qui s'arrêta au 10e v. — XIII. *Réclamation faite par Ant. Desodoards* (s. l. ni d.), in-8°, 8 pp. Relative aux nombreux plagiats dont Lacretelle se serait rendu coupable envers lui.

Il a travaillé aux *Annales patriotiques et littérair.*, avec Mercier et Carra (1789-an V), in-4°. — On lui doit encore l'Explication française des *Monuments inédits de l'antiquité* de Winckelmann (Paris, 1808-09), 3 vol. in-4°.

Fantin Desodoards laissa manuscrits les ouvrages suivants, qui furent vendus aux enchères publiques après sa mort : *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au retour de Louis XVIII*. 6 vol. in-8°. — II. *Histoire de l'Allemagne*, 6 vol in-8°. — III. *Histoire d'Italie*, 6 vol. Réduction des 9 volumes publiés par l'auteur sur le même sujet ci-dessus n° X. — IV. *Abrégé chronologique de l'histoire des peuples modernes*, 9 vol. in-8°. — V. *Lexicographie*, ou *Dictionnaire des termes français relatifs aux arts et aux sciences*, 1 vol. in-8°. — (V. le *Journal de la librairie de 1821*, pp. 60 et 293-95.)

FANTIN DES ODOARDS (Louis-Florimond), neveu du précédent, maréchal de camp, naquit le 23 décembre 1778, à Embrun, où son père était subdélégué de l'intendant. En 1800, il s'engagea comme sous-lieutenant dans la légion vaudoise, devenue plus tard le 31e régiment d'infanterie légère, et servit avec ce corps en Italie (an VIII), à l'armée des côtes de l'Océan (ans XII à XIII) et à la grande armée (1806 à 1809), où une blessure qu'il reçut à la bataille de Friedland lui mérita d'être mis à l'ordre du jour. De 1809 à 1811 il fit les campagnes d'Espagne et de Portugal, où il fut encore cité à l'occasion de la prise de Porto. En 1812 il fit celle de Russie avec le grade de major du 17e de ligne, et, en 1813, celle de Saxe, où il reçut la croix de la Légion d'honneur et le grade de colonel. — A la première restauration, Fantin Des Odoards ne se hâta pas, comme tant d'autres, d'offrir son épée aux Bourbons ; aussi fut-il mis en non activité : il ne reprit du service qu'aux Cent-Jours, pendant lesquels il commanda le 22e de ligne aux journées de Fleurus et de Wavre. Licencié de nouveau à la deuxième Restauration, il resta sans emploi jusqu'en 1819, époque où Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, le remit en activité. Il servit ensuite en Espagne où plusieurs brillants faits d'armes lui valurent le grade de maréchal de camp (23 juillet 1823). A son retour en France, il fut nommé inspecteur général d'infanterie (1825), membre de la commission pour l'armement des places (1828 à 1829), du comité de l'infanterie et de la cavalerie au ministère de la guerre (1832 à 1834), du jury d'examen de l'école militaire de Saint-Cyr et de la commission d'état-major (1834 à 1838), enfin commandant des départements de l'Ain et de la Marne.

Depuis 1840, cet officier supérieur fait partie de la section de réserve de l'état-major général.

FAREL (Guillaume), réformateur de la Suisse française, naquit à Gap en 1489 (1). D'après son biographe Ancillon et plusieurs écrivains protestants, il appartenait à une famille noble de Dauphiné. M. Gautier (*Préc. de l'hist. de Gap*, p. 265) croit qu'il était fils ou petit-fils

(1) Chalvet dit par erreur en 1469. — Les *Annales* (mss.) *des Capucins de Gap*, rédigées en 16?8, le font naître aux Fareaux, hameau situé près de cette ville. « Il y avoit, lit-on dans cet ouvrage, un Guillaume Farel, mesnager, natif et habitant au terroir de Gap, à un masage qui est allant au Champsaur qu'on appelle les Farels, environ une lieue de la ville de Gap, lequel commença à dogmatiser le menu peuple, etc. » Mais Farel, que l'on doit supposer mieux instruit que personne sur ce point, dit positivement qu'il était de Gap : il signe plusieurs de ses ouvrages, *par Guillaume Farel de Gap*.

d'un notaire. Les *Annales des capucins de Gap* (Voyez la note ci-contre) affirment au contraire qu'il était un simple paysan. Quoi qu'il en soit, il vint faire ses études à l'Université de Paris où deux célèbres professeurs de ce temps-là, Lefèvre d'Étaples et Girard Ruffi, lui enseignèrent les langues anciennes et la philosophie. Après avoir reçu le grade de maître ès-arts, il obtint, vers 1516, une place de régent au collége du cardinal Lemoine. Il paraît qu'à cette époque il était engagé dans les ordres (1), et fervent catholique. « Pour vray, écri« vait-il plus tard, la papauté n'estoit « et n'est tant papale que mon cœur l'a « esté. » Il avait surtout une vénération profonde pour les reliques et les saints : « Je pouvoye bien, disait-il en« core, estre tenu pour registre papal, « pour martyrologe et tout ce qu'il faut « en idôlâtrie et diablerie papales, « en laquelle n'ai cogneu aucun qui « m'ait vaincu. » Mais la lecture attentive de la Bible et des Pères de l'Eglise ne tarda pas à modifier ses croyances, et quand les prédications des réformateurs de l'Allemagne lui furent connues, il adopta avidement les nouvelles opinions religieuses. Son caractère était impétueux, son âme ardente : bientôt des idées de luttes et d'apostolat s'emparèrent complétement de lui. Dénoncé au Parlem^t de Paris avec Lefèvre d'Etaples, il alla (vers 1521) chercher un asile auprès de l'évêque de Meaux, Briçonnet, qui avait quelque inclination pour la doctrine des réformateurs. D'après le ms. de Froment, il fit vers ce temps-là un voyage à Gap pour essayer d'y répandre sa doctrine, mais cette fois ce fut sans succès : il ne réussit qu'à convertir ses quatre frères (2), et dut revenir à Meaux. En 1523, le changement que la crainte de perdre son évêché opéra dans les sentiments de Briçonnet, le força de quitter cette ville. Il sortit alors de France et commença cette longue suite de voyages et de travaux apostoliques auxquels, sans mission, sans même avoir jamais été admis au saint ministère, mais, guidé par une voix intérieure comme les prophètes de l'ancienne loi, il consacra sa vie entière (3).

Farel alla d'abord à Bâle où, selon l'usage de ce temps, il se présenta à la Faculté de théologie pour soutenir des thèses sur des questions religieuses (15 février 1524). Chassé de cette ville par l'influence de l'évêque, il retourna à Strasbourg, et, au mois de juin de la même année, il partit pour Montbéliard, dont le souverain, le duc de Wurtemberg, était dévoué à la réforme. Mais son zèle trop ardent et ses invectives contre le clergé le contraignirent à prendre la fuite en août 1525 (4). Il revint à Strasbourg (5), qu'il quitta de nouveau en 1526 pour gagner la partie de la Suisse où l'on parle français, et y prêcha successivement à Aigle (mars 1527), à Morat, à Lausanne (6), à Brienne, à la Bonneville, à Neuchatel, au Vully, à Tavannes (juin-oct. 1529). En 1530, il retourna à Neuchatel, où, mieux accueilli que la première fois, il réussit à établir la réforme (7). En 1531, il continua ses prédications à Avenche, à Orbe où il convertit le célèbre Pierre Viret, à Granson et à Saint-Blaise. En 1532, il assista au synode de Berne et à celui que les Vaudois du Piémont avaient indiqué à Chanforans dans la vallée d'Angrogne (12 sept.). En revenant de ce synode, il s'arrêta à Genève avec un de ses disciples, Antoine Saunier, du Gapençais, pour essayer d'y jeter les premiers germes de la réformation. Mais les deux novateurs furent mal accueillis : cités devant le conseil épiscopal, ils reçurent l'ordre de sortir de la ville dans trois heures sous peine de mort. Farel y revint sans plus de succès en 1533; enfin, plus heureux l'année suiv., il obtint l'autorisation d'ouvrir une dispute publique contre les théologiens catholiques (7 janvier), et prêcha

(1) Du Boulay (*Hist. univ. Paris*, t. VI, p. 938) lui donne le titre de *Clericus Vapincensis*.

(2) *Jean-Jacques*, *Daniel*, *Gautier* et *Claude*. Le 1er devint plus tard apothicaire à Genève; le 2e se retira dans le canton de Berne, où il fut employé en diverses négociations relatives aux Eglises. On ignore le sort des deux autres.

(3) Farel rédigea un journal de sa vie et y consigna les noms de tous les lieux dans lesquels il prêcha. Ce document qui serait aujourd'hui d'un haut intérêt pour l'histoire de la réforme, doit probablement être regardé comme perdu. Ancillon, qui l'avait entre les mains en 1691, le mentionne fréquemment dans la vie de notre réformateur. Voy. notamment la page 202.

(4) On raconte qu'à Besançon il s'empara d'une image de saint Antoine que l'on portait en tête d'une procession, et la jeta dans la rivière en criant au peuple : « Pauvres idolâtres, ne laisserez-vous ja« mais votre idolâtrie ! »

(5) Pendant le séjour qu'il y fit alors, il devint le prédicateur des réfugiés français, et les réunit en une petite église qui fut plus tard organisée par Calvin et a subsisté jusqu'à nos jours.

(6) La réforme n'y fut definitivement établie que le 1er nov. 1536.

(7) A la suite de l'un de ses sermons, les assistants abattirent les images de l'eglise où il prêchait et graverent sur l'un des pillers cette inscription : « Le 30 oct. 1530 fust abattue et ostée l'idolâtrie de « céans par les bourgeois. »

dans plusieurs églises, dont les images furent aussitôt arrachées par ses auditeurs. Il s'adjoignit son compatriote Antoine Froment et Viret, décida Calvin à se fixer à Genève, et, avec leur aide, il réussit à obtenir du conseil de cette ville un édit favorable à la réformation (27 août 1535). Ce triomphe exposa les novateurs aux persécutions du parti dit des *Libertins*, qui les fit exiler en 1537. Farel se rendit successivement à Berne, à Zurich, à Bâle et enfin à Neuchâtel (1538), dont il était premier pasteur.

Après trois ans de repos, il voulut reprendre le cours de ses prédications. Le 3 sept. 1542, il alla à Metz, mais le conseil de ville et les moines l'obligèrent à prendre la fuite. Il gagna Montigni, puis Gorze, où, malgré la protection du comte de Furstemberg, il faillit être massacré par des femmes qui l'accusaient d'avoir nié la virginité de la sainte Vierge, et revint en toute hâte se mettre en sûreté dans son église de Neuchâtel. Comme si son zèle eût été refroidi par cette mésaventure, il y resta 18 ans dans l'inaction, uniquement occupé de ses fonctions pastorales, se contentant de faire de temps à autre un voyage à Genève pour visiter Calvin (1). Cependant en 1561, soit que son ardeur se fût ranimée, soit qu'il désirât revoir sa patrie avant de mourir, il partit pour le Dauphiné. En passant à Grenoble, il exhorta les réformés de cette ville qui, peu nombreux encore, s'assemblaient dans la maison d'un notaire, Pierre Girard, dit Cordery (2); il leur donna pour past^r un nommé Aynard Pichon, et arriva à Gap au mois de juill. Cette fois le réformateur trouva ses compatriotes plus disposés à l'écouter qu'ils ne l'avaient été quarante ans auparavant. D'après M. Gautier (3), il se fit entendre la première fois dans un moulin près de la ville, le 31 juill. Le 8 oct. suiv., ses disciples s'emparèrent de vive force de la maison du maître d'école, et bientôt après de l'église de Ste-Colombe, qu'ils dépouillèrent des ornements du culte catholique. Le lieuten.-général de la province, La Motte Gondrin, essaya de couper court à ces mouvements en faisant emprisonner Farel, mais celui-ci s'évada, et alla faire une excursion à Die, où il prêcha le 1er mai 1562 (4). Ayant appris que ce même jour les réformés s'étaient emparés de Gap, il y rentra triomphant, y abolit la messe et eut le plaisir de voir assister au prêche l'évêque lui-même, Gab. de Clermont, revêtu de ses ornements pontificaux. — Cette mission apostolique de Farel fut la dernière : il retourna à Neuchâtel sur la fin de 1562, et y mourut 3 ans après le 13 sept. 1565. Il avait épousé, à l'âge de 69 ans (5), une vieille fille de Rouen, Marie Torel, de laquelle il eut un fils nommé *Jean*, qui mourut en 1568.

Farel fut le plus fougueux et en même temps le plus entraînant des apôtres de la réforme. Doué de toutes les qualités qui font les orateurs populaires, il s'adressait surtout aux classes illettrées qu'il subjuguait par son éloquence animée, sa voix tonnante et ses images vives et pittoresques. Dans ses prédications, il s'attachait uniquement à la morale, et ne toucha jamais aux subtilités dogmatiques dont on se préoccupait fort de son temps, mais auxquelles il ne comprenait probablement rien. —Il ne reste rien de ses sermons, qu'il improvisait toujours. En revanche, on a de lui un assez bon nombre de petits ouvrages dont l'excessive rareté constitue aujourd'hui le seul mérite.

PORTRAITS. — I. *GVILLELMVS FARELLVS*. En buste, de 3/4, D., gr. sur bois (Se trouve dans les hommes illustres de Théod. de Bèze). = Dans quelques éd. de cet ouvrage l'entourage du portrait a été changé, et la légende remplacée par celle-ci : *GVILLAVME FAREL, DE GAP EN DAVPHINÉ, MINISTRE DE L'ÉGLISE DE NEVCHATEL*. — II. *GUILIELM. FARELLUS, theol. Novocom.* Copie du précédent, même sens. H. 74 mill. L. 43 mill. Se trouve dans le *Theatrum vir. erud.* de Freher Marquard. — III. *GVILLIELMUS FARELLES. Gallica mirata est Calvinum ecclesia semper*... En haut, à droite, *H. fe.* (Hondius fecit). Copie en contrepartie du n° I.-H. de la gravure, 133 mill. L. 119 mill. = Il y a un autre état

(1) Il s'y trouvait le 23 oct. 1553 lors de la condamnation du malheureux Servet, qu'il accompagna au supplice.

(2) Voy. l'*Annuaire de la cour royale de Grenoble* (1842), pp. 1 et suiv.

(3) *Précis de l'hist. de Gap*, pp. 71 et suiv. Voy. encore la *Revue du Dauph.*, t. II, p. 33 et suiv. Si le récit donné par ce dernier recueil est authentique, il a dû subir d'un bout à l'autre de grands changements sous la plume de M. Gautier, dont on reconnaît à chaque instant la manière et la causticité.

(4) Voy. la *Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long, p. 52.

(5) Il eut pour successeurs dans l'église de Neuchâtel, *Antoine* MAUCOURT, réfugié de Dauphiné et *Christophe* LIBERTAT, dit FABRI, né à Vienne. Voy. sur ce dernier pasteur la *Fr. protestante*, de MM. Haag.

de cette planche : le fond a été remanié, l'*H.* initiale du graveur supprimée et le portrait mis dans un ov. En bas : GUILLELMUS FARELLUS, *theologus Neocomensis*. H. totale, 163 mill. L. 111 mill. — IV. *GUILLELMUS FARELLUS Delphinas Gappensis...* 5 lignes de texte. Copie en contre-partie du nº I.-H. de la gravure, 120 mill. L. 112 mill. — V. *Guillaume Farel. Il naquit d'une noble famille de Gap...* Copie, même sens, du nº I. (Suite de Desrochers). — VI. *Gme Farel, né en 1549...* Dans un ov.; copie, même sens du nº I (gravé par Girardet). Se trouve dans les *Étrennes hist. concernant le comté de Neuchâtel* (année 1795). — VII. *Guillaume Farel, pastr, né en 1489.* Ef. copie en contre partie du nº I.-H. de la gravure, 72 mill. L. 95 mill. Se trouve dans les *Fragments biogr. et hist. extr. des rég. du conseil d'Etat de Genève.* (Genève, 1815, in-8º). — VIII. Lith. ov. in-8º. Tourné à G. *Zelia s.* — IX. Lith in-12. Tourné à G.-*A. E. lith.*

ECRITS RELATIFS A FAREL.

I.* *Defensio pro Farello et collegis ejus adversus Petri Caroli Theologastri calumnias* (par Nic. Desgallars). Genevæ, 1545, in-8º.

II.* *L'idée du fidèle ministre de Jésus-Christ, ou la vie de Guillaume Farel, ministre* (par Ancillon). Amsterdam, Jean Garrel, M. DC. XCI, in-12 de 7 ff. prélim. non chiffr., 280 et 2 pp. Rare. — III. *Les quatre réformateurs de Genève, anecdotes curieuses et authentiques sur Calvin, Th. de Bèze, Farel et Viret.* Paris, Cherbuliez, 1830, in-18. — IV. *Leben W. Farel.* Par Melch. Kirchhoffer. Zurich, 1831-33, 2 vol. in-8º. — V. *Etudes sur Farel.* Par Schmidt. Strasbourg, 1834, in-4º. — VI. *Farel, Froment et Viret, réformateurs religieux.* Par Ch. Chenevière. Genève, 1835, in-8º. — VII. *La vie de Guillaume Farel, réformateur.* Par G.-Goguel. Paris, Nîmes, Valence et Toulouse, chez Marc-Aurel, 1841, in-12 de 89 pp. — VIII. *Vie de feu heureuse mém. Mons. Guillaume Farel, docteur de l'église de Neufchâtel.* Par Ant. Froment, manuscrit in-4º à la Bib. de Genève (mss. fr. nº 147).

ÉCRITS DE FAREL.

I. *Lettres certaines d'aulcuns grands troubles et tumultes advenus à Genève, avec la disputation faicte l'an 1534.* Genève, 1534, in-8º. = Trad. en latin par François Manget. Genève, 1644, in-8º = Réimp. en latin et en français sous ce titre : *Dispute tenue à Genève l'an 1534, les entreparleurs estant le moine dominicain Guy Furbiti et un prescheur du S. Evangile.* Genève, 1634, in-8º. — II. *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitants de Genève et subjetz du pays doibvent jurer de garder et tenir.* Genève, 1537, in-24. = Souvent réimpr. — III. *Sommaire : c'est une briéve déclaration d'aulcuns lieux fort nécessaires à un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et à aymer son prochain.* On ne connaît pas la date de la 1re éd. de cet ouvr. qui est anonyme. = Réimp. en 1537, ou 38, et en 1542. = (Genève), Jean Gérard, 1552, in-8º (in-16, d'apr. Sénebier), avec addit. — IV. *Epistre envoyée au duc de Lorraine.* Genève, J. Girard, 1543, in-12. = 1545, in-8º (Bib. Telleriana). = Réimp. dans les *Actes des Martyrs* de Crespin. — V. *La seconde epistre envoyée au docteur P. Caroly, par G. Farel, prescheur de l'Evangile.* Genève, J. Girard, 1543, in-8º. - La 1re de ces épîtres avait paru dans l'écrit ci-après : *Epistre de maistre Pierre Caroly, docteur de la Sorbonne de Paris, faicte en forme de deffiance et envoiée a maistre G. Farel, serviteur de J. Ch. et de son église, avec la response.* Genève, J. Girard, 1543, in-8º. — VI. *Traité du purgatoire.* 1543, in-12. — VII. *La très-sainte oraison que N.-S. J.-Ch. a baillé à ses apostres, avec un recueil d'aulcuns passages de la Sainte Escripture, fait en manière de prière.* Genève, 1543, in-12. — VIII. *Epistre exhortatoire a tovs cevx qui ont cognoissance de l'Evangile : les admonestant de cheminer purement & viure selon iceluy, glorifiāt Dieu, & edifiant le prochain par parolles, & par œuvres, & saincte conuersation* (s. n. de l.). M. D XLIIII, in-16, de 63 pp. — IX. *Epistre envoyée aux reliques de la dissipation horrible de l'Antéchrist* (s. l.), 1544, in-12. — X. *A tous ceulx qui aiment et désirent ouïr la sainte parole de Dieu,* 1544, in-... — XI. *Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile et le vrai et droit usage des sacrements.* Genève, 1545, in-8º. — XII. *A tous cœurs affamés du désir de la prédication du s. Evangile et du vrai usage des sacremens.* Neufchâtel, 1545. Impr. dans les *Actes des Martyrs.* — XIII. *Le glaive de la parolle véritable, tiré contre le bouclier de défence : duquel vn cordelier libertin s'est voulu seruir, pour approuuer ses fausses & damnables opinions.* Genève, J. Girard, 1550, petit in-8º de 7 ff. prélim. non

chiff. et 488 pp. — XIV. *De la saincte Cène de notre seigneur Jésus et de son testament confirmé par sa mort et passion.* (Genève). J. Crespin, 1553, in-8°. — XV. *Dv vray vsage de la croix de Iesus Christ, & de l'abus & de l'idolatrie cōmise autour d'icelle : & de l'authorité de la parole de Dieu, & des traditiōns humaines. Auec vn aduertissement de Pierre Viret, touchant l'idolatrie & les empeschemēs qu'elle baille au salut des hommes.* (Genève), J. Rivery, 1560, pet. in-8° de 20 ff. prélim. non chiffr. et 254 pp.

Cette liste des écrits de Farel est très-incomplète. On lui en attribue plusieurs autres, mais leur rareté est telle que les bibliogr. ne les mentionnent que vaguement et en quelque sorte sur ouï-dire. On en trouvera l'indication dans la *France protest.* de MM. Haag. Quelques-uns ont été reproduits par Ruchat dans son *Hist. de la réform. de la Suisse* (1727-28, 6 vol. in-12).

FARNAUD (Pierre-Antoine), né à Gap le 10 mai 1766, entra dans sa jeunesse comme employé dans les impositions indirectes. Nommé secrétaire-général du directoire du département des H.-Alpes, le 3 déc. 1793, il remplit cet emploi sous toutes les dénominations que lui firent subir les divers gouvernements établis en France jusqu'en 1815. A cette époque, ses sentiments bien connus pour l'empereur le firent destituer; mais lorsque les secrétaires généraux de préfecture, d'abord supprimés, furent rétablis, il obtint de nouveau ces fonctions et les exerça jusqu'en 1834. A sa mort, arrivée à Gap le 11 août 1842, il était membre du conseil général et de toutes les sociétés charitables et administratives de cette ville, et « c'est à lui, dit M. Gautier, que fut toujours confié le soin d'en rédiger les actes en qualité de secrétaire. » — Farnaud a laissé des souvenirs durables dans la mémoire de ses concitoyens. Pendant l'administration de Ladoucette (1802 à 1809), il s'associa avec la plus noble ardeur à toutes les mesures de ce préfet, ayant pour but d'améliorer l'agriculture et de développer le goût des lettres et des arts dans le département des Hautes-Alpes. — (Voy. *Précis de l'Hist. de Gap*, par M. Th. Gautier, pp. 159-162.)

Bibliographie. — I. *Description abrégée du département des H.-Alpes.* Paris, germinal, an vii, impr. de la République, in-4°, 8 pp. Ce mémoire fut rédigé sur la demande de François de Neufchâteau. — II. *Hymne en mémoire des victoires de l'armée de réserve commandée par Bonaparte pour être chanté à la fête donnée par le citoyen Bonnaire, préfet des H.-Alpes, le 5 messidor an 8* (s. l. ni d.), in-8°, 3 pp. — III. *Observations sur la refonte des matrices de rôles de la contribution foncière.* Gap, an ix, in-8°. — IV. *Essai sur l'ouverture d'un canal à puiser dans le Drac d'Orcières pour arroser le territoire de la ville de Gap et de quelques communes environnantes.* Gap, imp. Allier, an x, in-8°, 72 pp. — V. *Annuaire du département des H.-Alpes* (ans xii, xiii, 1806, 1807 et 1808). Gap, Allier, 5 vol. pet. in-12. — VI. * *Notice sur M. Rolland, ex-constituant, directeur du collége de la ville de Gap* (Gap, Allier, 1811), in-8°, 18 pp. — VII. *Exposé des améliorations introduites depuis environ cinquante ans dans les diverses branches de l'économie rurale du département des H.-Alpes.* Gap, Allier. 1811, in-8°, 158 pp. Ce mémoire fut couronné le 15 juillet 1810 par la soc. d'agricult. de la Seine, qui décerna à l'auteur une médaille d'or de 300 fr. — VIII. *Mém. sur l'hist. des canaux d'arrosage dans le département des H.-Alpes.* Paris, Huzard, 1821, in-8°. Cet ouvrage a été couronné par la soc. d'agric. de Paris.

Farnaud a encore rédigé un grand nombre de mémoires d'administration, mais je ne puis en donner la liste. — Il y a de lui plusieurs pièces de prose et de vers dans le *Journ. d'agriculture des H.-Alpes*, et dans les *Mélanges litt. de la soc. d'émulation* (Gap, Allier, 1807, in-8°), recueil dont on doit peut-être lui attribuer la rédaction.

FAUCHERAND (Pierre de), *sieur de* Montgaillard, poète du xvi[e] siècle. — Nos historiens ne donnent pas de renseignements sur sa vie : Guy Allard se contente de nous apprendre qu'il était de Nyons. On voit, par divers passages de ses poésies, qu'il servit sur terre et sur mer, et fut lié avec deux hommes de guerre dauphinois, Dumestral et Labuisse, qui jouirent de quelque célébrité vers la fin du xvi[e] s. (Voy. Galles). Dans une pièce, il se plaint d'avoir reçu une disgrâce à la cour, mais il ne nous en dit pas le motif. D'après son épitaphe placée en tête de ses poésies, il mourut vers la fin de 1605 ou le commencem[t] de 1606. — C'était un gentilhomme qui faisait des vers pour son amusement et sans y attacher la moindre importance. Ils furent recueillis peu de temps après sa mort par Vital d'Audiguier, un de

ses amis, et publiés sous ce titre : *Œvvres dv fev sievr de Mont-Gaillard*. Paris, Matthieu Guillemot, M.D.C.VI, petit in-12 de 8, 134 et 8 ff. Très-rare. (Bib. de l'Arsenal).

FAUJAS (BARTHÉLEMY), dit **FAUJAS DE SAINT-FOND** (1), géologue, administr du jardin des Plantes à Paris, naquit à Montélimar, le 19 mai 1741, de Barthélemy Faujas, greffier en l'élection de cette ville, et de Marie Boisset. A sa sortie du collége, ses parents, qui le destinaient à la magistrature, lui firent prendre le titre d'avocat à l'université de Valence, et le placèrent ensuite chez un procureur de Grenoble pour le former à la pratique du droit. Cette carrière était peu en harmonie avec ses goûts : entraîné par une vocation irrésistible vers les sciences naturelles, il lui arriva plus d'une fois de déserter l'étude de son procureur pour aller explorer, avec une avide curiosité, les montagnes voisines : cependant il se soumit à la volonté paternelle, et il paraît même qu'il exerça pendant quelques années la profession d'avocat auprès du parlement. Bien plus, ayant été rappelé à Montélimar en 1765, il consentit docilement à y acquérir du prince de Monaco, duc de Valentinois, la charge de vice-sénéchal. C'était là une position fort honorable que la sollicitude de sa famille lui avait préparée, mais qui ne lui convenait nullement. Rêvant un autre avenir, un plus vaste théâtre, il ne tarda pas à sentir se réveiller avec plus de force son dégoût pour la jurisprudence, et, comme moyen de distraction, il se livra avec ardeur à l'étude de la géologie. Il publia, pendant cette période de sa vie, un *Mémoire sur des bois de cerf fossiles* (1776), une nouv. éd. des *Œuvres de Bernard Palissy* (1778), et des *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay* (1778). Ces trois ouvrages attirèrent l'attention des géologues, et le mirent en rapport avec Buffon, qui ouvrit avec lui une correspondance scientifique : cette correspondance ayant pris bientôt des caractères plus intimes, le grand naturaliste l'appela à Paris, où, sur sa recommandation, il fut nommé adjoint aux travaux du jardin du Roi, par lettres-patentes du 8 nov. 1778 (2). Quelques années après, le ministre Calonne lui donna le titre de commissaire du roi pour les mines (1er mai 1785). Enfin, à la mort de son illustre protecteur (1788), il lui succéda en qualité d'administrateur du jardin du Roi (3) : il y occupait déjà la chaire de professeur de géologie. Il cumula ces deux fonctions jusqu'à sa mort arrivée à sa maison de campagne de Saint-Fond, le 18 juillet 1819. C'est là qu'il fut enterré dans un endroit qu'il avait choisi et disposé lui-même.

Ce géologue s'était presque exclusivement voué à la minéralogie volcanique : il a rendu de grands services dans cette partie de l'hist. naturelle, qui avant lui était fort négligée ou étudiée d'une manière superficielle. Il parcourut, dans l'intérêt de la science, non-seulement la France, mais encore une partie de l'Europe, et il mit à profit ces voyages pour recueillir une foule de produits minéralogiques dont il enrichit les collections du Muséum. — C'est lui qui découvrit, et fit ouvrir à ses frais en 1775, le vaste banc de pouzzolane de la montagne de Chenavari en Velay, d'où furent extraits les matériaux employés à la reconstruction du port de Toulon. C'est lui encore qui signala le premier, et fit encore ouvrir à ses frais, la mine de fer de Lavoulte (Ardèche). Pendant la Révolution, le gouvernement voulut récompenser l'auteur de ces deux importantes découvertes, et, sur la proposition du député Dubois (des Vosges), le conseil des 500 lui vota, à titre d'indemnité, une somme de 25,000 fr.

Faujas de St-Fond laissa de sa femme, *Marguerite* RICHON, trois fils qui servirent avec distinction dans la carrière militaire : l'un d'eux, dont la notice est ci-apr., s'éleva au grade de maréchal de camp.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eloges de MM. Brugmans et Faujas de Saint-Fond*, par Bory de Saint-Vincent. Extr. du 2e vol. des *Annales des sciences physiques*. Bruxelles, imp. Weissenbruch, 1819, in-8°, 28 pp. — II. *Essai sur la vie, les opinions et les ouvrages de Barthélemy Faujas de Saint-Fond, administrateur du jardin du Roi...* Par de Freycinet, propriétaire. Valence, imp. Jacq. Montal, 1820, in-4°, 56 pp. — III. *Mémoire pour M. Faujas de St-Fond contre les auteurs du Journal de Paris*. Par Lacroix. Broch. in-4° (Bib. de Grenoble, 7696).

(1) Ainsi nommé d'une belle maison de campagne qu'il possédait près de Loriol.

(2) Il fut remplacé dans sa charge de vice-sénéchal de Montélimar par SALAMON (*Alphe-Ant.-Laurent*), qui devint maire de Lyon en 1794.

(3) En mourant, Buffon lui légua son cervelet comme souvenir d'amitié.

ICONOGRAPHIE.

Portrait. — *Bart^my Faujas de St-Fond (géologiste), professeur de géologie au jardin du Roi...* En buste, de 3/4, D. Dans un ov. de 104 mill. de H. Gravé au point. par Ambr. Tardieu, d'après un portr. orig. appartenant à M. Brard.

Caricature — *Le Volomaniste.* Il est en pied, dirigé à G. avec deux ballons à son cou. Il porte sur le dos son ouvrage *Des Volcans éteints du Vivarais*, qui est attaqué par un rat. In-4° en H.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I.* *Mémoire sur les bois de cerf fossiles trouvés en Dauphiné, à Grenoble.* Paris, Ruault, 1776 et 79, in-4°. — II. *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay, avec un discours sur les volcans brûlans.* Grenoble, Cuchet, 1778, in-fol. avec 20 pl. — III. *Recherches sur la pouzzolane, sur la théorie de la chaux, et sur la dureté du mortier, avec la composition de différents ciments en pouzzolane.* Grenoble, Cuchet, Paris, Nyon, 1778, in-8°. - Il faut joindre à ces *recherches* l'écrit ci-après : * *Mémoire sur la manière de reconnoitre les différentes especes de pouzzolane et de les employer dans les constructions sous l'eau et hors de l'eau. Pour servir de suite & de supplément aux recherches sur la pouzzolane de M. Faujas de Saint-Fond.* Amsterdam et Paris, Nyon, 1780, in-8° de 52 pp. et 2 pl. — IV. *Histoire naturelle de la province du Dauphiné avec des gravures et une carte géographique et minéralogique de cette province. Tome Ier.* Grenoble, veuve Giroud, Paris, Nyon, 1782, in-8°. L'ouvrage devait avoir 4 volumes, mais il n'en a paru qu'un seul. - L'auteur avait publié un prospectus intitulé : *Histoire naturelle de la province de Dauphiné. Quatre volumes in-octavo, avec une carte et des gravures, proposée par souscription.* Grenoble, veuve Giroud, 1780, in-8°, 27 pp. Ce prospectus donne l'analyse des divers points d'histoire natur. de la province que Faujas de Saint-Fond se proposait de traiter : il fait vivement regretter que cette entreprise n'ait pas été terminée. — V. *Description des expériences de la machine aérostatique de MM. Montgolfier et de celles auxquelles cette découverte a donné lieu.* Paris, Cuchet, 1783-84, 2 vol. in-8°, fig. — VI. *Minéralogie des volcans, ou description de toutes les substances produites ou rejetées par les feux souterrains.* Paris, Cuchet, 1784, in-8° fig. — VII. *Essai sur l'histoire naturelle des roches de trapps, avec leurs analyses, et des recherches sur leurs caractères distinctifs.* Paris, 1788, in-12. = Autre éd. sous ce titre : *Hist. natur. des roches de trapps, considérée sous le rapport de la géologie et de la minéralogie.* Paris, Dufour, 1813, in-8°, 92 p. fig. — VIII. *Essai sur le goudron du charbon de terre, et sur la manière de l'employer pour caréner les vaisseaux.* Paris, 1790, in-8°. — IX. *Voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides, ayant pour objet les sciences, les arts, l'histoire naturelle et les mœurs ; avec la description minéralogiq. du pays de New-castle, des montagnes du Derbyshyre...* Paris, Jansen, 1797, 2 vol. in-8°, fig. — X. *Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.* Paris, Deterville, 1799, in-4° avec 54 pl. = Trad. en holland. par Pasteur. Amsterdam, 1802, 2 vol. in-8°. — XI. *Dictionnaire des merveilles de la nature.* Paris, 1802, 3 vol. in-8°. — XII. *Essai de géologie, ou Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du globe.* Paris, G. Dufour, 1803-09, 2 vol. en 3 part. in-8°, avec 39 pl. - Voy. un compte-rendu dans le *Magasin encyclop.* de déc. 1810.

XIII. Il a donné, avec Gobet, une nouvelle édition des *Œuvres de Bernard Palissy* (Paris, Ruault, 1777, in-4°) (1). — Il a annoté la traduction de G. Toscan des *Voyages dans les Deux-Siciles*, par Spallanzani (Paris, an VIII, 6 vol. in-8°).

§ II.

Il a fourni un grand nombre de mémoires aux deux recueils périodiques publiés par ses collègues du Muséum.

1° **Aux Annales du Muséum :**

I. *Mém. sur le trass ou tuffa volcanique des environs d'Andernach* (t. Ier, 1802), 12 pp. et 1 pl. — II. *Description des carrières souterraines et volcaniques de Nieder-Mennich, d'où l'on tire les laves poreuses propres à faire d'excellentes meules de moulin.* (Ibid.), 13 pp. et 1 pl. — III. *Mémoire sur le caoutchouc, ou bitume élastique du Derbishire.* (Ibid.), 12 pp. — IV. *Mémoire sur un poisson fossile trouvé dans une carrière de Nanterre, près Paris* (Ibid.), 4 p. et 1 pl. — V. *Description des mines de tuffa, des environs de Bruhl et de Liblar, connues sous la dénomination*

(1) Cet ouvrage donna lieu à un procès entre le libraire et Faujas de Saint-Fond, qui demandait la suppression du nom de Gobet sur le titre.

impropre de terre d'ombre ou terre brune de Cologne. (Ibid.), 18 pp. et 5 pl. — VI. *Mémoire sur une défense fossile d'éléphant, trouvée à 5 pieds de profondeur dans un tuffa volcanique de la commune d'Arbres (Ardèche)* (t. II, 1803), 5 pp. et 1 pl. — VII. *Mém. sur une grosse dent de requin et sur un écusson fossile de tortue, trouvés dans les environs de Paris.* (Ibid.), 7 pp. et 1 pl. — VIII. *Mémoire sur deux espèces de bœufs dont on trouve les crânes fossiles en Allemagne, en France, en Angleterre...* (Ibid.), 13 pp. et 2 pl. — IX. *Notice sur des plantes fossiles de diverses espèces, qu'on trouve dans des couches fossiles d'un schiste marneux recouvert par des laves, dans les environs de Rochesauve (Ardèche).* (Ibid.), 6 pp. et 2 pl. - Voy. ci-apr. nº XXXV). — X. *Mémoire sur quelques fossiles rares de Vestena-nova dans le Véronais, qui n'ont pas été décrits...* (t. III, 1804), 7 pp. et 1 pl. — XI. *Essai de classification des produits volcaniques, ou prodrome de leur arrangement méthodique.* (Ibid.), 16 pp. - Voy. ci-apr. nº XV. — XII. *Notice sur un essai de culture de la patate rouge de Philadelphie dans les environs de Paris* (t. V, 1804), 6 pp. — XIII. *De la préhnite, désignée sous le nom de zéolithe cuivreuse du duché de Deux-Ponts...* (Ibid.), 2 pp. —XIV. *Voyage géologique depuis Mayence jusqu'à Oberstein, par Creutznach..* (Ibid) 23 pp. et 3 pl. — XV. *Classification des produits volcaniques* (Ibid.). = Tiré à part (s. l. ni d.), in-4º, 24 pp. - (Voy. ci-dess. nº XI). — XVI. *Voyage géologique à Oberstein* (t. VI, 1805), 28 pp. et 2 pl. — XVII. *Voyage géologique au volcan éteint de Beaulieu (B.-du-Rhône), où l'on trouve de grandes quantités de laves compactes et de laves poreuses, au milieu de dépôts calcaires...* (t. VIII, 1806), 4 pp. — XVIII. *Notice sur le gisement des poissons fossiles et sur les empreintes de plantes d'une des carrières à plâtre des environs d'Aix (B.-du-Rhône).* (Ibid.) = Tiré à part (s. l. ni d.), in-4º, 8 pp. — XIX. *Voyage géologique sur le Monte-Ramazzo dans les Apennins de la Ligurie...* (Ibid.), 21 pp. — XX. *Lettre à M. Lacépède sur les poissons fossiles du golfe de la Spezzia et de la mer de Gênes* (Ibid.), 7 pp. — XXI. *Des coquilles fossiles des environs de Mayence.* (Ibid.), 11 pp. et 1 pl. - Voy. ci-apr. nº XXXI. — XXII. *Notice sur le madréporite à odeur de truffe noire, de Monteviale, dans le Vicentin* (t. IX, 1807), 8 pp. — XXIII. *Notice sur une portion de tronc de palmier trouvée à 60 pieds de profondeur, au milieu d'un tuffa ou brèche volcanique de Montechio-Maggiore, dans le Vicentin.* (Ibid.), 4 pp. — XXIV. *Description géologique des brèches coquillières et osseuses du rocher de Nice.* - *Observation critique sur le clou de cuivre que Sulzer dit avoir trouvé dans l'intérieur d'un bloc de pierre calcaire dure de Nice...* (t. X, 1807.) = Tiré à part (s. l. ni d.), in-4º, 18 pp. — XXV. *Notice... sur la sarcolithe de Montechio-Maggiore et de Castel* (t. XI, 1808), 5 pp. — XXVI. *Notice sur une espèce de charbon fossile nouvellement découvert dans le territoire de Naples* (Ibid.). = Tiré à part (s. l. ni d.), in-4º, 8 pp. — XXVII. *Voyage géologique de Nice à Menton, Vintimille, Port-Maurice...* (Ibid), 37 pp. —XXVIII. *Mémoire sur un nouveau genre de coquilles bivalves.* (Ibid.), 9 pp. — XXIX. *Notice sur une mine de charbon fossile du département du Gard dans laquelle on trouve du succin et des coquilles marines.* (t. XIV, 1809), 11 pp. et 1 pl. — XXX. *Notice sur le piquant ou l'aiguillon pétrifié d'un poisson du genre des raies, et sur l'os maxillaire d'un quadrupède trouvé dans une carrière des environs de Montpellier, précédée de quelques observations sur les corps organisés qu'on trouve dans les environs de cette ville.* (Ibid.). = Tiré à part (s. l. ni d.), in-4º, 8 pp. et 1 pl. — XXXI, *Addition au mémoire sur les coquilles fossiles des environs de Mayence* (t. XV. 1810), 12 pp. et 1 pl. - Voy. ci-dessus nº XXI. — XXXIV. *Mémoire sur le* phormium tenax, *improprement appelé lin de la Nouvelle-Zélande* (t. XIX, 1812), 30 pp. et 1 pl. — XXXIII. *Mémoire sur les roches de trapps.* (Ibid.), 44 pp. et 1 pl. - Voy. ci-dessus § Ier, nº VIII.

2º Aux Mémoires du Muséum :

XXXIV. *Histoire naturelle de diverses substances minérales siliceuses, passées à l'état de pechstein ou pierre de poix, par l'action des feux souterrains* (t. II, 1815). = Tiré à part. Paris, impr. Belin, 1816, in-4º de 36 pp. — XXXV. *Nouvelle notice sur les plantes fossiles renfermées dans un schiste marneux des environs de Chaumerac et de Rochesauve.* (Ibid.). 18 pp. - Voy. ci-dess. § II, nº IX.— XXXVI. *Des émaux, des verres et des pierres ponces des volcans brûlants et des volcans éteints* (t. III, 1817), 36 pp. — XXXVII. *Notice sur quelques coquilles fossiles des environs de Bordeaux.* (Ibid.) — XXXVIII. *Notice sur quelques-unes des plantes fossiles qu'on trouve dans les couches calcaires du Monte-Bolca, dans le Véronais, et de Vestena-Nova dans le Vicentin...* (t. V, 1819).

§ III.

D'après Freycinet, son biographe, il laissa mss. les ouvrages suivants : *Discours et leçons de géologie.* — *Essai sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal.* —*Recherches sur la fontaine de Vaucluse; sur celle d'Arqua; sur Laure et Pétrarque.* — *Essai sur des objets antiques situés en Vivarais et en Dauphiné.* — *Mémoire sur les vers à soie.* Freycinet se proposait de le publier : j'ignore s'il l'a fait.

FAUJAS DE SAINT-FOND (ALEXANDRE-BALTHAZAR-AYMAR), fils du précédent, naquit à Montélimar le 16 nov. 1773. Entré au service comme s. lieuten. en 1792, il fit ses premières armes en Champagne et en Belgique, sous Dumouriez. Il passa ensuite successivement aux armées du Nord (1793), du Rhin et Moselle (1794), d'Allemagne (1797), d'Angleterre (1798), et fit partie avec cette dernière de l'expédition d'Irlande. Parvenu au grade de chef de bat. à l'armée d'Italie, il devint en 1800 aide-de-camp du génér. Ernouf, qui, en 1803, l'emmena avec lui à la Guadeloupe dont il venait d'être nommé gouvern^r. Faujas de St-Fond resta attaché aux troupes de cette colonie jusqu'à la capitulation de 1810. Rentré en France en 1811, il fit, comme aide-de-camp du maréchal Lefebvre, la campagne de France de 1814, et se soumit à Louis XVIII, qui le nomma maréch.-de-camp et chevalier de St-Louis. Il resta fidèle à son serment et ne servit point pendant les 100 Jours. — Comme on peut le voir par ses états de services (ci-dessous), cet officier-gén. remplit, pendant presque toute la durée de sa carrière militaire, les fonctions d'aide-de-camp auprès de divers généraux : ce fut aux services rendus en cette qualité qu'il dut son élévation (1).

FAURE (JEAN), et non JOSEPH, comme le nomme Colomb de Batines, naquit, le 24 mars 1776, à Chabottes (H.-Alpes), où il fut d'abord notaire. Il devint ensuite secrétaire-général de la Préfecture des H.-Alpes, après la retraite de Farnaud, de 1815 à 1817. Ayant cessé ces fonctions, nous ne savons pour quels motifs, il reprit celles de notaire jusqu'en 1822, époque à laquelle les Bourbons récompensèrent son attachement à leur cause, en le nommant s.-préfet de Sisteron. Destitué après juillet 1830, il se retira à Saint-Martin-de-Chaillol (H.-Alpes), dont il est aujourd'hui maire (1857). — M. Faure a consacré à la poésie les loisirs que lui laissaient ses prosaïques travaux de notariat et d'administrat. ; peut-être même a-t-il cherché dans cette douce occupation l'oubli des nombreux chagrins qui l'ont éprouvé pendant sa longue carrière. On lui doit, notamment, trois poëmes héroï-comiques dans lesquels il chante de fort plaisants événements, dont le département des H.-Alpes a été le théâtre. Ces poëmes sont écrits avec verve et entrain : il y a de la gaîté, de bonnes saillies, beaucoup plus qu'on ne saurait raisonnablement en attendre d'un homme ayant été notaire et sous-préfet.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Vers à l'occasion du passage dans les Hautes-Alpes, de S. A. R. monseigneur duc d'Angoulême, en juillet 1816* (s. l. ni d.), in-8°, 2 pp. — — II. *La Tallardiade, ou les faits et gestes du chartreux dom Raymond, surnommé de Vars, pendant son séjour à Tallard.* Gap, impr. Genoux, 1819, in-8° de 108 pp. = Autre éd. sous ce titre : *La Tallardiade, poëme en huit chants. Seconde édition revue, corrigée, augmentée.* Gap, chez Allier, 1839, gr. in-8° de 172 pp. — III. *Stances sur la naissance du duc de Bordeaux, fils de France.* Gap, J.-B. Genoux (s. d.), in-8°, 12 pp. — IV. **Stances sur les élections de 1820. Par un habitant des H.-Alpes* (Gap, Genoux, 20 nov.), in-8°, 7 pp. —V. **Le banc des officiers, poëme héroï-comique en six chants* Gap, Allier, 1825, in-8°, 101 pp. —VI. *L'Ibériade, ou la guerre d'Espagne, poëme suivi de quelques pièces fugitives du même auteur, consacrées à l'auguste famille des*

(1) ÉTATS DE SERVICES DU MARÉCHAL DE CAMP FAUJAS DE SAINT-FOND :

S.-lieuten. au 25e régim. d'infant.	12 janvier 1792.
Lieutenant	1er mai *id.*
Adjoint aux adjudants-génér. près l'armée du Nord	17 octobre 1793.
Aide-de-camp du général Proteau.	28 avril 1794.
Capitaine	18 mai *id.*
Aide-de-camp du général Eblé	15 juill. *id.*
Adjoint à l'etat-major de l'armée d'Allemagne	14 octobre 1797.
Placé à la suite de l'etat-major de l'armée d'Angleterre	4 janvier 1798.
Prisonnier de guerre	12 octobre *id.*
Echangé	15 nov. *id.*
Chef de bataillon provisoire	6 dec. *id.*
Aide-de-camp du général Ernouf.	25 février 1800.
Membre de la Légion d'honneur.	14 juin 1804.
Colonel	18 oct. *id.*
Prisonnier de guerre	2 oct. 1805.
Échangé	30 mai 1806.
Commandant par intérim de la Guadeloupe	23 août 1808.
Prisonnier de guerre	6 février 1810
Echangé	10 juin 1811.
Aide-de-camp du marech. Lefebvre.	15 avril 1812.
Maréchal de camp et mis en non-activité	9 sept. 1814.
Chevalier de Saint-Louis	11 oct. *id.*
Mis à la retraite	1er janv. 1825.

Bourbons. Digne, impr. Guichard, 1828, in-8°. — VII. **La cloche de Frustelle, poëme, par l'auteur de la Tallardiade*. Gap, Allier, 1839, in-12, 72 pp. Une partie de l'éd. n'a que 71 pp.

FAURE (Louis-Joseph-Félix) est né à Grenoble, le 18 août 1780. Son père, commis à la recette-générale de la province, et avocat au Parlement de Grenoble, fut député de cette ville aux états de Romans en 1788. — Il fit ses études à Lyon où il était en 1793, pendant le siége. Docteur en droit en 1810, il devint conseiller-auditeur à la cour de Grenoble en 1811, substitut du procureur général en 1817, avocat général en 1819, et conseiller titulaire en 1822; il fut aussi conseiller-municipal de Grenoble, membre du conseil académique et du conseil gén. de l'Isère. Les électeurs de Vienne l'élurent député le 22 avril 1828, en remplacement de M. Aug. Périer, qui, nommé par les arrondissements de Tullins, de Vienne et de Grenoble, avait opté pour ce dernier. Il se fit peu remarquer à la tribune. Ses opinions libérales, mais modérées, le plaçaient au centre gauche. Il fut un des 221 députés qui, en 1830, votèrent l'adresse à Charles X contre le ministère Polignac, et qui, après la révolution de Juillet, se formèrent en assemblée pour constituer le gouvernement et réviser la Charte. M. Faure déclara ne pas avoir des pouvoirs suffisants pour ce dernier objet, mais n'en prêta pas moins serment à la dynastie nouvelle. Nommé, le 6 août 1830, procureur-général à la cour royale de Grenoble, il refusa cet emploi. Le 26 du même mois, il se prononça à la chambre, sur la question des députés promus à des fonctions publiques, en concluant, non pas à l'incompatibilité, mais en demandant que les députés devenus fonctionnaires pendant l'accomplissement de leur mandat, se soumissent à une réélection. C'est pour cette raison que, sous le ministère Martignac, il avait, étant député, refusé successivement les places de président de chambre et de premier président de la cour de Grenoble. Mais cette dernière étant devenue vacante par suite de la condamnation de M. de Chantelauze qui en était le titulaire, il l'accepta le 24 décembre 1830, et, conséquent avec ses principes, il se représenta aux suffrages des Viennois, qui lui continuèrent leur mandat. La royauté de Juillet comblait-elle ses vœux ? Nous n'oserions le dire : toujours est-il qu'elle le comblait de faveurs. Aussi, en député reconnaissant, il abandonna le centre gauche pour siéger au centre. — Le 11 octobre 1832, Louis-Philippe l'éleva à la pairie. Il fit partie à la noble Chambre d'un grand nombre de commissions, entre autres, de celles qui s'occupèrent du rétablissement du divorce, de la responsabilité des ministres, de la non-révélation des complots et attentats sur la personne du roi, des affaires d'avril 1834 : c'est lui qui fit le rapport sur les crieurs publics. En 1836, il se démit de ses fonctions de premier président de la cour de Grenoble, et fut nommé conseiller à la cour de cassation. La révolution de Février l'a fait président honoraire de la cour d'appel de Grenoble.

FAURE (Pascal-Joseph), avocat, député des Hautes-Alpes, né à Reculson, près de Gap, le 3 mars 1798, fut envoyé, pour la première fois, à la Chambre en 1831. Il s'y prononça en faveur de la liberté individuelle et de la presse, du droit de pétition et d'association. En 1833, il attacha son nom à l'une des plus belles conquêtes de la philosophie au XIXe siècle, en faisant introduire dans nos lois criminelles les circonstances atténuantes. Il siégea encore à la Chambre pendant la session de 1834-37. Aux autres élections, le gouvernement parvint toujours à écarter sa candidature, et ce n'est qu'après la révolution de février qu'il fut réélu. Sa nomination, d'abord accueillie comme celle d'un républicain énergique, aux opinions avancées, ne justifia pas les espérances qu'elle avait fait naître, car, à la Constituante, M. Faure vota, il est vrai, pour la diminution de l'impôt du sel, mais aussi pour le cautionnement des journaux, la proposition Rateau, la suppression des clubs, et contre le droit au travail. Réélu à la Législative, ses opinions y fléchirent plus encore, et, grâce à ces modifications successives, il a été nommé, en 1852 et 1857, au Corps législatif, comme candidat du gouvernement.

FAURE DE GIÈRE (Chrétien-François-Antoine), baron de l'Empire, général de division. — Colomb de Batines, dans son *Cat. des Dauphinois dignes de mém.*, le fait originaire de Gières, près de Grenoble. Mais, d'après ses états de services que j'ai eus entre les mains, il n'appartient pas à notre province ; il

naquit à Lille (Nord), le 20 janv. 1769, et mourut de fatigue à Berlin, le 2 fév. 1813, au retour de la campagne de Russie. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III, page 209.)

FAURE DES BLAINS (ANTOINE)— *Fabricius Bleynianus* (1)—né à Anneyron (Drôme), professa le droit avec distinction à l'université de Valence. « Il ne « s'appliqua pas seulement, dit Cho- « rier (2), à l'estude de la jurispru- « dence, en laquelle nul de son temps « ne le surpassa. Il n'excella pas moins « dans l'histoire, dans la connaissance « des médailles, dans les mathéma- « tiques et dans l'astrologie... Il mou- « rut l'an 1626. »

On a de lui : I. *Introductio in theoricam et praxim beneficiorum ecclesiasticorum*. Turnoni, 1616, in-4° (Bib. de Grenoble, 8718). — II. *Institutiones seu rudimenta juris canonici*. Valentiæ, 1660, in-8° (*Ibid.* 8364).

Guy Allard dit qu'il laissa manuscrit *un livre des diocèses de France*. D'après Chorier (*loc. cit.*), il reste de lui des ouvrages « touchant l'histoire, et même « concernant celle du Valentinois, qui « n'ont pas esté mis en lumière. »

FAURE DES BLAINS (JACQUES), fils du précédent, prit l'habit de Saint-Dominique dans le couvent de cet ordre à Grenoble. Il fut prieur à Angers en 1647, puis à Grenoble où il vivait encore en 1680. — Guy Allard dit qu'il composa « un petit livre de piété tou- « chant le rosaire de la sainte Vierge ». Je n'ai pu découvrir ce livre. Echard (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 689), n'en dit rien de plus.

FAURE DE VERCORS (JOURDAIN), né à Die, d'une famille noble de cette ville (3), entra dans l'ordre de St-Dominique, fut nommé abbé de St-Jean d'Angely et devint ensuite aumônier de Charles, duc de Guyenne, fils de Charles VII. Louis XI l'employa dans l'une des plus noires tragédies de son règne, en le chargeant de faire périr ce malheureux prince, son frère, dont il convoitait l'apanage. — Les historiens racontent que le duc de Guyenne avait pour maîtresse Nicole de Montsoreau, femme de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Un jour du mois d'oct. 1471, pendant une collation que les deux amants faisaient à St-Sever, l'abbé de Saint-Jean d'Angely leur présenta une pêche empoisonnée, dont ils mangèrent chacun la moitié. La dame de Montsoreau mourut presque subitement, et le prince, après avoir langui quelques mois, succomba à son tour des suites du poison, le 28 mai 1472 (4). Cet événement fit alors beaucoup de bruit, et les ennemis de Louis XI ne manquèrent pas de l'accuser d'en être l'instigateur (5) ; aussi, dans le but d'en détourner les soupçons, ce prince donna-t-il immédiatement des ordres sévères pour faire le procès de Jourdain Faure. Un commissaire, spécialement désigné pour cela, commença une instruction à Bordeaux, puis, pour des motifs restés inconnus, peut-être pour étouffer mieux ses révélations, le coupable fut enlevé secrètement et transféré en Bretagne. Le roi nomma alors pour le juger une commission dont faisait partie Pierre Gruel, présid[t] du Parl[t] de Grenoble (6); mais on ignore quelles furent les suites de cette nouvelle procédure : les pièces en furent probablement anéanties avec soin (7), et l'on chercha, par tous les moyens possibles, à étouffer cette sombre affaire que la critique moderne n'a pu encore élucider complétement. La fin de l'abbé de Saint-Jean d'Angély est également restée inconnue; cependant, s'il en faut en croire les bruits populaires rapportés par d'Argentré dans son *Hist. de Bretagne* et Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*, il aurait péri d'une manière tragique comme périssaient jadis les instruments subalternes des crimes des rois. D'après ces historiens, on l'enferma dans la grosse tour de Nantes, et bientôt le geôlier raconta avec terreur que, depuis l'arrivée de cet abbé, il y entendait tous les soirs des bruits horribles, occasionnés sans doute par ses sortiléges et invocations diaboliques. Une nuit, pendant un orage, la foudre étant tombée sur la tour,

(1) Son père, *Armand* FAURE, avait été anobli en 1582 pour avoir contribué à la prise de Du Puy-Montbrun. (Chorier. *Etat pol.*, t. III.)

(2) *Hist. de Dauph. abrégée*, t. II, p. 260.

(3) Une révision des feux de la ville de Die faite en 1455, mentionne parmi les nobles un *Guigues* FAURE ou DU FAURE. De lui sont descendues plusieurs branches dont l'une, qui subsiste encore, hérita des biens de l'ancienne famille de *Vercors* et en prit le nom.

(4) *Hist. de Fr.*, par le P. Daniel (Édit. du P. Griffet), t. VII, page 660.

(5) Voy. à ce sujet une lettre de Charles, duc de Bourgogne, dans les *Mém. de Comines*, édit. de Lenglet Dufresnoy, 1747, in-4°, t. III, p. 198.

(6) Les lettres et instruct. adressées par Louis XI aux membres de cette commission sont datées de Mons, le 22 novembre 1473. Elles se trouvent dans les *Mém. de Comines* précités, t. III, p. 279 et suiv.

(7) On dit qu'elles furent rapportées au roi par Louis d'Amboise, et que ce fut là l'origine de l'élévation de cette maison.

le prisonnier fut trouvé le lendemain étendu à terre, mort, « le visage enflé « et noir comme un charbon, la langue « hors la bouche d'un demi-pied. » — D'après l'*Histoire de Bretagne* du P. Lobineau, Jourdain Faure était encore en prison au mois de décembre 1474. Peut-être faut-il placer à cette époque la fin mystérieuse de ce malheureux.

FAURE-LACOMBE (Pierre-François), né à Tallard (H.-Alpes), le 15 janvier 1752, se fit recevoir chirurgien à la lieutenance de Gap, et vint exercer cette profession dans sa patrie, dont il devint ensuite premier échevin. Ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles, il fut nommé, en 1788, député de cette ville aux états de Romans, administrateur du département des H.-Alpes en 1790, et député à la législative en 1791. Après la session de cette assemblée, pendant laquelle il ne se fit nullement remarquer, il revint à Tallard, où il passa le reste de sa vie loin des affaires publiques. Il y est mort le 2 janvier 1833 (1), et non le 1er janvier 1837, comme le dit par erreur Colomb de Batines. — Il était membre de la société d'émulation des Hautes-Alpes.

FAYOLLE (Jean-Raymond), député à la Convention, né à Saint-Paul-lès-Romans (Drôme) le 23 décembre 1746, était avant la Révolution receveur des contributions à Romans. En 1790, il devint membre de la municipalité de cette ville, quelque temps après présidt du Directoire du district, et, le 8 oct. 1791, accusateur public près le tribunal criminel de la Drôme. Élu en septemb. 1792 député de ce départ. à la Convention, il vota la détention de Louis XVI, « comme législateur, et non comme « juge », se prononça pour l'arrestation des suspects le 12 août 1793, et fut, au 31 mai, l'un des députés arrêtés comme Girondins. Mis en liberté après le 9 thermid., il rentra à la Convention et passa ensuite (sept. 1795) au Conseil des 500, où ses votes, inspirés par un esprit réactionnaire, le firent arrêter après le 18 fructidor; des amis influents ne tardèrent pas à obtenir sa radiation de la liste des proscrits. Il sortit du Corps législatif le 20 mai 1798, et fut nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble par arrêté du 1er consul, le 3 déc. 1799. Fayolle remplit ces fonctions avec une ponctualité pour ainsi dire automatique jusqu'à sa mort, arrivée à Grenoble le 7 mai 1821. C'était un homme à idées étroites, au caractère défiant et sec, à l'esprit inquiet et tenace. — Il avait reçu la décoration de la Légion d'honneur, le 4 juin 1804.

Bibliographie. — I. *Réflexions sur les fêtes décadaires* (Impr. nat., pluv. an 3), in-8°, 4 pp. — II. *Opinion sur le projet de révision des jugements rendus par les tribunaux révolutionnaires* (Impr. nat. germ. an III), in-8°, 6 pp.

FÉLIX (François), dominicain, né à Grenoble, y professa la philosophie dans le couvent de son ordre, et y mourut vers 1684. — On a de lui un petit ouvrage, devenu fort rare, qu'il avait rédigé à l'usage de ses élèves : *Totius doctrinæ philosophicæ compendiosa tractatio, in qua præcipuæ ac necessariæ definitiones, divisiones, materiarumque philosophicarum resolutiones, seu conclusiones, interrogationibus et responsionibus breviter et dilucide exponuntur ac explicantur, juxta mentem doctoris angelici D. Thomæ Aquinatis. In gratiam studiosæ juventutis in collegio Gratianopolitano ff. prædicatorum philosophiæ Thomisticæ candidatæ.* Gratianopoli, 1669, in-12.

FERONCE (Ozias ou Eléazar), était un simple jardinier du château de Vizille vers le milieu du XVIIe siècle, qui, sans maître et presque sans études, fit de grands progrès en astronomie. Il passait les nuits à observer les astres. Il est cité dans l'histoire céleste de Tycho-Brahé, avec Gassendi et Boulliau, comme l'un des trois astronomes qui faisaient le plus d'honneur à la France. On trouve plusieurs de ses observations dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, avec celles de Boulliau.

FERRÉOL (Saint), nommé aussi par les hagiographes *Feriol, Forget, Forgey, Forgeux* et *Fargeu*, était un tribun militaire de Vienne. Il avait embrassé le christianisme et le professait en secret avec un autre de ses compatriotes, Julien, auquel il était lié par la plus étroite amitié. L'un et l'autre souffrirent presque en même temps le martyre sous Dioclétien. — Poursuivi le premier à cause de sa foi, *Julien* prit la fuite et se réfugia à Brioude, mais des soldats envoyés à sa recherche par Crispinus, gouverneur de Vienne, découvrirent sa retraite et le mirent à mort. Son corps resta à Brioude, où, par la suite, il opéra un grand nombre de miracles, et sa tête fut transportée à Vienne pour être remise au gouverneur. — A cette nouvelle, Ferréol, inconsolable de la perte

(1) Registres de l'état civil de Tallard.

de son ami, désira ardemment posséder sa tête qu'il regardait comme une relique précieuse. Malheureusement il mit dans ses démarches si peu de prudence et de retenue que, devenu suspect à son tour, il fut jeté en prison. Un miracle ayant brisé pour un instant ses fers, il s'enfuit du côté de Lyon, mais ses gardes se mirent à sa poursuite et lui tranchèrent la tête sur les bords du Rhône.— Les fidèles de Vienne ensevelirent pieusement son corps au lieu même où il avait souffert le martyre, et placèrent sur sa poitrine la tête de son ami *Julien* : un catéchumène, nommé Castulus, y fit ensuite ériger une chapelle. Plus tard, les débordements du Rhône ayant fini par en miner les murs, saint Mamert, évêque de Vienne, la fit reconstruire sur un autre terrain plus élevé et plus éloigné du fleuve (469-474), où il transféra solennellement les restes des deux martyrs. Grégoire de Tours, qui l'avait vue, nous apprend qu'elle était d'une belle structure; on y lisait sur la tribune le distique suivant :

> Heroas Christi geminos hæc continet avla,
> Ivlianum capite, corpore Ferreolvm.

Cette chapelle ayant été ruinée par les Sarrasins, saint Vilicaire, évêque de Vienne, fit transporter, vers le milieu du VIIIe siècle, les deux saints dans l'intérieur de la ville, où une église, avec le titre d'abbaye, existait en leur honneur. Tous les ans, le 29 août, veille de sa fête, la tête de saint *Julien* était tirée de sa châsse et exposée à la vénération des fidèles dans la cathédrale : on la reportait ensuite dans l'église de Saint-Ferréol, pour lequel la même cérémonie se faisait le 17 sept. — On se demandera peut-être comment les têtes de ces deux martyrs, ensevelis sous Dioclétien et exhumés environ 150 ans après par saint Mamert, avaient pu être distinguées l'une de l'autre. Les hagiographes ont pleinement résolu cette difficulté en nous apprenant que, lors de l'exhumation, saint Ferréol tenait encore sur sa poitrine le chef de son ami, tandis que le sien était modestement posé un peu de côté.

Les huguenots brûlèrent les restes des deux martyrs en 1567, et, au temps de l'historien Charvet, il ne restait plus qu'un tout petit os de saint Ferréol. Quant à l'abbaye, elle fut unie à la sacristie de Saint-Maurice par Jérôme de Villars, en 1601. (Voy. *Revue de Vienne*, t. I, pp. 408 et suiv.)

FERRUS (GEORGES DE), dit LA CASETTE (1), né à Oulx (2), d'une famille noble originaire du marquisat de Saluces, fut l'un des plus énergiques et des plus fidèles défenseurs du parti catholique dans le Briançonnais, au XVIe siècle. Ayant embrassé le parti des armes dans sa jeunesse, il servit d'abord en Italie, et se trouva en 1544 à la bataille de Cérisoles. De retour dans sa patrie, au commencement de nos guerres civiles, il leva cinq compagnies de gens de pied avec lesquelles il envahit le Briançonnais pour y protéger la religion catholique contre la propagation des nouvelles doctrines. Malgré les indications fort vagues de nos historiens, on voit qu'il dut y acquérir une autorité aussi absolue que celle des chefs protestants dans les autres parties du Dauphiné. De Gordes, lieutenant général de la province, lui donna le commandement de cette contrée et l'opposa à Lesdiguières en 1570, lors de la prise de Corps, et pour faire lever le siège du château de Freissinières en 1573. Quoique battu en ces circonstances, son influence et son autorité n'en furent nullement ébranlées. — Pendant les troubles de la Ligue, il embrassa avec chaleur le parti des Guise et reçut la lieutenance générale du Briançonnais. Ses entreprises y rendirent longtemps cette cause toute puissante, et comme il était un de ces hommes qui, pour un intérêt religieux ou politique, ne craignent pas d'appeler l'étranger dans leur pays, il ouvrit nos frontières à des troupes du duc de Savoie. Après la prise de Briançon en 1590, alors que tout le Dauphiné était rentré sous l'autorité d'Henri IV, lui seul ne déposa pas les armes : retranché dans des défilés de montagnes il restait le dernier soutien de la Ligue, et son attitude était encore assez menaçante pour effrayer Lesdiguières. Ne pouvant le réduire, on se débarrassa de lui à l'aide d'un lâche assassinat dont j'emprunterai le récit à Videl (3) : « Tout cela bien reconnu,

(1) Ce surnom, sous lequel il est plus généralement désigné par nos historiens, lui venait de sa femme, *Jeanne de* Bonel, dame de la *Casette*. (Voy. Chorier, *Suppl. à l'Estat pol.*, p. 157.)

(2) Cette localité appartenait au Dauphiné avant le traité d'Utrecht qui, en 1713, la céda au duc Savoie.

(3) Videl. *Hist. de Lesdiguières* (éd. in-fol.) pp. 105-106.

ne pouvant estre plus longtemps souffert par ceux qui tenoient le party du Roy dans la prouince, ils auoient resolu au commencement de se saisir de sa personne; mais comme cela leur sembloit difficile à cause du crédit qu'il auoit dans son pays, qu'il pouvoit en vn tourne-main faire souleuer, lon auisa de s'en deffaire par vn plus court moyen. Pour cet effet, le capitaine Dupont est envoyé auec 20 soldats, qui, marchant de nuit par des chemins detournez, du costé de Praiela, abordent sa maison quelques heures auant le iour, se partagent en deux troupes, dont l'vne applique le petard à la porte, et l'autre y entre par-derrière. Ceux-cy estant arriuez à la porte de sa chambre... il se iette hors du lict et prend vne hallebarde, et court à la porte pour la deffendre; les autres l'enfoncent : il resiste courageusement, puis se retire en vne autre chambre, où il est suivy, percé de coups, et enfin laissé mort sur le carreau. Ainsi finit La Cazette, à qui sa valeur pouuoit faire espérer vn plus heureux succès de sa fortune, si le zèle et l'ambition ne l'eussent pas fait sortir hors des termes de son deuoir. »

FIALIN (PIERRE), seigneur de *Beauregard*, dans le Valentinois, issu d'une ancienne famille noble du Dauphiné, fut l'un des gentilshommes qui prirent les armes pendant nos guerres de religion. Il suivit le parti catholique et seconda activement De Gordes, lieutenant général de la province, dans plusieurs circonstances. Il se fit remarquer notamment en octobre 1574, à la prise de Montéléger, où il commandait l'une des compagnies d'infanterie qui en formèrent le siége. De Gordes, dont le plan de campagne était d'isoler les protestants dans les montagnes, en leur enlevant successivement toutes les positions qu'ils occupaient dans la plaine, le chargea d'une expédition importante qui devait concourir puissamment à l'exécution de ce plan: c'était de s'emparer du château de Barbières. Beauregard remplit sa mission avec un plein succès. Il assiégea Barbières, en chassa la garnison protestante et en fit démolir les fortifications. Il fit subir le même sort à deux autres petites places voisines, Rochefort et Marches. Il se trouva aussi avec sa compagnie au siége du château de Lajonchère, qui fut également démantelé : on en voit encore aujourd'hui les ruines au hameau de Mémans. Ce château était situé sur la terre de *Beauregard*, tout près de Barbières, de Rochefort et de Marches. Après la mort de De Gordes (1578), il s'attacha au duc d'Anjou et le suivit dans son expédition en Brabant, où il fut grièvement blessé en 1582. — Comme il était, selon l'usage du temps, plus particulièrement appelé *le capitaine* BEAUREGARD, du nom de sa seigneurie, Guy Allard l'a confondu avec un autre capitaine plus connu aussi sous le nom de *Beauregard*, qui, après avoir servi le parti catholique, se fit protestant, fut anobli par le roi de Navarre, en 1584, et forma la famille *Michel de Beauregard*. Mais c'est une erreur, car il résulte de plusieurs pièces authentiques que le capitaine BEAUREGARD, dont nous nous occupons, était fils de noble *Jean* FIALIN, qui, pour avoir trempé dans la conspiration du connétable de Bourbon, eut la plus grande partie de ses biens confisqués et dut se réfugier en Italie. Il existe, d'ailleurs, un document qui lève tous les doutes à cet égard: c'est une lettre de Charles IX qui enjoint au sieur FIALIN DE BEAUREGARD de se mettre avec sa compagnie aux ordres de De Gordes, pour réduire les protestants de Gap.

Un de ses neveux, *André* FIALIN, sieur de *La Bussière*, servait à la même époque dans les troupes catholiques. Il est nommé, dans une lettre du duc de Mayenne, adressée au Parlement de Grenoble.

— Cette famille remontait à *Jacques dit* FIALIN, seigneur de *Saint-Michel*, châtelain de Vif en 1408, que les titres latins désignent ainsi : *Dominus Jacobus dictus Fialinus dominus de Sancto Michaele*. Ce *Jacques* est le premier qui ait porté le surnom de FIALIN, dont on ignore la signification et qui devint après lui le nom patronymique de sa descendance. Les anciens titres ne l désignent pas autrement: aussi son origine est-elle fort incertaine; cependant, comme la qualité de *dominus* se donnait alors rarement, et seulement à des personnes d'un rang considérable, il est à présumer qu'il appartenait à quelque famille puissante, dont il avait quitté le nom pour des raisons ou des conventions aujourd'hui inconnues. De semblables changements étaient assez fréquents à l'époque dont il s'agit, et l'histoire de la noblesse du Dauphiné en fournit un grand nombre d'autres exemples. Les descendants de *Jacques* dit FIALIN se sont divisés en plu-

sieurs branches, dont les principales sont celles de *Saint-Michel*, de *la Roche*, de *Beauregard* et de *la Buissière* en Dauphiné, et de *Beaulieu* en Lyonnais. Cette dernière, la seule probablement qui existe encore par le rameau de *Persigny*, en Forez, a pour auteur *Pierre* FIALIN, seigneur de *Beaulieu* et de *Saint-Symphorien*, qui était frère d'*André* FIALIN, seigneur de *la Buissière*, dont nous avons parlé, et neveu du capitaine BEAUREGARD. Ce *Pierre* FIALIN vint s'établir en Lyonnais, dans la terre de *Beaulieu*, paroisse de Morancé, près d'Anse, appartenant aujourd'hui à M. le marquis de Chaponnay. Il avait épousé Isabeau de Chiel, fille et héritière de Méraud de Chiel, chevalier, seigneur de *Beaulieu*, et d'Isabeau de *Saint-Symphorien*. Cette dernière était elle-même héritière de sa maison, en sorte que *Pierre* FIALIN succédait à deux des plus anciennes et plus puissantes maisons du Lyonnais et du Forez; mais il ne paraît pas que ses descendants aient conservé longtemps le haut rang qu'ils tenaient dans la noblesse de ces deux provinces au commencement du XVIIe siècle.

FIGON (JEAN), poëte du XVIe siècle, naquit à Montélimar. Il vint ensuite se fixer à Toulouse d'où sa famille était peut-être originaire, et consacra ses loisirs à la poésie. Vers 1556, il obtint le prix de l'Eglantine aux Jeux-Floraux, mais il ne faut pas en conclure qu'il ait jamais été un bon poëte. Ses poésies sont constamment au-dessous du médiocre, et l'on ne peut attribuer son succès qu'au peu de mérite de ses concurrents. Bientôt après, ayant embrassé les nouvelles opinions religieuses, il se réfugia en Suisse, à Neuchâtel, auprès de Guillaume Farel qui comptait déjà parmi ses disciples un grand nombre de Dauphinois. En 1562, il partit avec le célèbre Viret pour annoncer la réforme dans le Viennois. En peu de temps, le succès de ses prédications le fit connaître au loin, et dès l'année suivante (1563) la ville de Die, qui venait de se convertir en masse à la voix de Farel, le demanda pour pasteur au synode de Lyon. Cette demande ayant été rejetée, Figon resta à Vienne, d'où il sortait fréquemment pour entreprendre des missions apostoliques aux environs. On lit dans l'*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, par Charvet, sous la date de 1564 : « Viret et Figon soufffloient tout à la fois l'hérésie et la rébellion dans le diocèse de Vienne. Viret, chassé de Lyon, dogmatisoit dans la Valloire, et Figon séduisoit beaucoup de monde dans Vienne où il avoit été attiré par Jacques Gabet et ses adhérents. Ce dernier, plein de feu, ayant inspiré à ses sectateurs la hardiesse de faire publiquement l'exercice de leur religion. notre archevêque (Jean de La Brosse) en porta ses plaintes à Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, qui donna ses ordres pour faire arrêter les deux prédicants; mais en ayant été avertis, tous deux lui échappèrent par la fuite : l'orage tomba seulement sur Gabet et ses principaux associés qui furent punis de mort (1). » -- Figon exerça probablement le ministère jusque vers la fin du XVIe siècle. Les deux opuscules poétiques qu'il publia à Lyon en 1574 et 1584 nous font voir qu'au milieu de ses travaux apostoliques il n'abandonna pas le culte des Muses.

BIBLIOGRAPHIE. — I. * *Le poétique trophée de Jean Figon Dauphinois*. Tholose, impr. G. Baudeville, 1556, in-8°. — II. *La course d'Atalante et la victoire d'Hippomène*. A Tolose, chez Pierre Dupuys... de l'imprimerie de Guion-Boudeville, 1558, petit in-8° de 24 pp.—III. *Amitié bannie du monde. OEuure fait en forme de dialogue, par Cyre Théodore poëte grec: & depuis traduit en vers françois par Iean Figon de Montellimar en Dauphiné*. Lyon, Gabr. Cotier, 1559, petit in-8° de 29 pp. (Bibliothèque de l'Arsenal). = Duverdier cite une édition de Toulouse, impr. Dupuis, 1558, in-8°.— IV. *Le moyen d'éviter procès, fait pour l'utilité des marchands et autres négociateurs*. Lyon, B. Rigaud, 1574, in-8°. — V. *Peregrination de l'enfant vertueux* (prose et vers). Lyon, Fr. Arnoullet. 1584, in-16.

FINE et non **FINÉ** (ORONCE).-*Orontius Finæus*,-mathématicien, naquit à Briançon, en 1494, d'une famille noble, dit-on (2). Son père, *François* FINE,

(1) Voy. encore sur ce sujet la *France protest*. de MM. Haag v° ARGOUD (*Antoine d'*).

(2) D'après Ladoucette (*Hist. topogr. des H.-Alpes*, éd. de 1848, pp. 143-44), il serait né au Paquier, hameau situé près de Briançon, dans une maison qui subsiste encore et dont il a été donné une description dans l'*Echo du monde savant*, n° du 2 octobre 1843. Cette assertion qui n'est à proprement parler qu'une conjecture, semblerait devoir être confirmée par la légende de l'un des portraits de Fine, (n° V) dans laquelle on lit : « Il naquit en son fief de Champ-Roüet. *près* « *Briançon*, de parents nobles, l'an 1494. » Mais j'ai préféré m'en rapporter à deux de ses contemporains qui, nécessairement, devaient être mieux

-it un médecin du Briançonnais (1) qui s'occupait de mathématiques et inventa un instrument pour trouver facilement la position des planètes, instrument qui fut ensuite décrit par Giles Zelandus dans un opuscule publié en 1494, sous ce titre: *De cœlestium motuum indagatione sine calculo*. Sous sa direction, Oronce étudia les premiers éléments des mathématiques, puis, à sa mort, il vint chercher fortune à Paris où un compatriote, Antoine Sylvestre, régent de belles-lettres au collége Montaigu, le fit entrer au collége de Navarre. Il y suivit un cours d'humanités et de philosophie; mais, entraîné par une vocation irrésistible, il abandonna bientôt ces études pour se consacrer entièrement aux mathématiques. Cette science était alors fort négligée en France; il en existait peu de traités imprimés, et, pour y faire quelques progrès, il fallait recourir à des manuscrits anciens, écrits la plupart en langues étrangères, où le sens se cachait sous des formules obscures, mystérieuses, empruntées à la cabale. Fine aborda résolument ce difficile travail, et déjà il s'y livrait depuis quelques années lorsque survinrent les troubles occasionnés par le concordat. Ce fameux traité ayant rencontré une vive opposition de la part de l'Université de Paris, le roi fit arrêter plusieurs de ses membres, et Fine, qui y était alors agrégé en qualité de maître ès-arts, fut de ce nombre (2). Quelques écrivains, Bayle notamment, donnent un autre motif de son incarcération : s'appuyant sur un passage d'une lettre de d'Aubigné (3), ils l'attribuent à un horoscope qu'il aurait fait du connétable de Bourbon, à qui il prédisait de nouveaux triomphes. Arrêté en mai 1518, Fine resta plusieurs années en prison; il y était encore le 27 octobre 1524, puisque, d'après les actes de la Faculté des Arts, on proposa ce jour-là de présenter une requête à la reine-mère pour demander son élargissement (4). L'historien de l'Université qui rapporte cette particularité ne nous en apprend pas le résultat ni l'époque où il sortit de prison; mais s'il fallait s'en rapporter à la légende de l'un des portraits de Fine (5), l'intervention de la Faculté des Arts fut suivie d'un prompt succès, puisque, dès la fin de la même année, il aurait accompagné le roi en Italie. « L'amiral de Bonnivet, gouverneur du Dauphiné, lit-« on dans cette légende, le fit connoî-« tre au roi François Ier, qui l'emmena « en Piémont et lui donna charge de « travailler aux fortifications de Milan. « Il le fit aussi consulter sur le siége « de Pavie, où l'on dit qu'il prédit au « roi sa prison. Une de ses lettres de « Crémone, du *16 mars 1525*, décrit de « quelle manière il fut pris lui-même « faisant construire un pont sur le Té-« sin, le 18 février de cette année-là, « et comment il avoit refusé les avan-« tageux établissements avec quoi le « connétable de Bourbon et D. Fer-« rante d'Avalon, marquis de Pescara, « tâchèrent de l'arrêter. Le roi l'ayant « appris et qu'il l'avoit suivi dans son « malheur, récompensa sa fidélité par « le présent qu'il lui fit de deux ba-« gues de sa propre main et, après sa « délivrance, de la chaire de son pre-« mier professeur aux mathématiques « à Paris. » Mais il ne faut pas attacher une trop grande importance à ce récit : le fait d'avoir partagé la prison du roi était alors un événement assez important pour s'en faire un titre de gloire, et Fine n'eût certainement pas man-

renseignés et le font naître à Briançon : l'un est son fils aîné, *Jean*, qui fournit à Thevet les notes d'après lesquelles ce biographe rédigea sa notice; l'autre est Antoine Mizauld qui écrivit son éloge en tête du traité *De rebus mathematicis* (ci-après n° xx). — Quant à la noblesse de sa famille, je ne connais pas de documents sérieux qui l'attestent. Les deux auteurs dont je viens de parler lui donnent, il est vrai, cette qualité, mais leur témoignage doit être suspecté comme inspiré par la camaraderie ou la complaisance. Guy Allard et Chorier n'en parlent pas dans leurs nobiliaires du Dauphiné, et la courte notice que ce dernier lui consacre dans son *Suppl. à l'Estat politique*, p. 158, ne paraît guère qu'un acte de courtoisie pour l'abbé de Brianville. Enfin, et ceci me paraît concluant, Fine lui-même ne prend le titre de noble dans aucun de ses nombreux ouvrages. Quoi qu'il en soit, on lui donne les armes suivantes : écartelé au 1er et 4e d'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes (ou étoiles?) de même, au 2e et 3e de gueules à la tour d'argent.

(1) Voyez ci-après le n° 1 des écrits de Fine.

(2) Voy. Goujet. *Mém. sur le collége royal* (éd. in-12), t. 2, p 4.

(3) 62e lettre du quatrième livre datée de Lyon, du 3 nov. 1526.

(4) « 27 octobris 1524. Incidit quæstio de domino « Orontio *ad longa temporum curricula incarce-« rato*, quatenus litteræ per artium facultatem ad « regis christianissimi matrem darentur pro ejus « liberatione. » (Du Boulay. *Hist. universit. Paris.* l. vi, p. 965). — Malgré les graves autorités qui l'attestent, il serait facile de soulever bien des difficultés sur son emprisonnement. Sans parler du silence qu'il garde lui-même à ce sujet dans les nombreuses préfaces et dédicaces de ses livres, on pourrait objecter ceci : si l'on admet l'assertion de Du Boulay que je viens de rapporter, Fine était en prison depuis plusieurs années à la date du 27 octobre 1524; cependant, l'année précédente, il était évidemment en liberté puisqu'il date l'épître dédicatoire de sa *Margarita philosophica* (n° xxvi) *Parisiis ex regali collegio Navarræ* M. D. XXIII.

(5) C'est celui que je décris sous le n° v.

qué de le rappeler dans les nombreuses épîtres dédicatoires où il énumère minutieusement ses services littéraires afin d'obtenir des secours. D'ailleurs, son nom ne se trouve pas dans les listes des prisonniers de Pavie que j'ai parcourues. Toutefois, s'il faut admettre qu'il était prisonnier à Crémone le 25 mars 1525, sa captivité ne fut pas de longue durée, car il était de retour à Paris dès le mois de juillet suivant, époque à laquelle son édition du *Theor. nov. planet.* (n° XXVII) fut faite sous ses yeux, comme il a pris soin de nous l'apprendre sur le titre (*ipso curante coimpressæ*, dit-il). Tout cela n'est probablement qu'une imposture imaginée au XVIIe siècle, peut-être par l'abbé de Brianville, alors que ses parents exploitèrent son nom pour s'en faire un titre aux faveurs royales. — Quoi qu'il en soit, il commença par donner des leçons particulières de mathémathiques; il les enseigna ensuite publiquement au collége de *Maître Gervais*; enfin, les succès de son enseignement ayant attiré sur lui l'attention publique, François Ier le nomma, vers 1532, professeur de cette science au Collége royal, en remplacement de Martin Poblacion.

Fine remplit ces fonctions jusqu'à sa mort avec un grand éclat : tous les témoignages contemporains en font foi. Les hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et la magistrature, des princes, des ambassadeurs, se pressaient à ses leçons; le roi lui-même, dit-on, daigna plus d'une fois aller l'entendre. Mais hélas! à tous ces empressants flatteurs, à tous les éloges dont il était l'objet, le pauvre mathématicien eût préféré quelque chose de plus réel. « Tout en philosophant, nous « dit son vieux biographe (Thevet), « il contentoit bien son esprit, mais « n'enfloit pas guère ses *bouges*. » Et en effet, chargé de famille, n'ayant pour toute fortune que les appointements de sa chaire qui ne lui étaient même pas toujours payés fort exactement, et les faibles produits de ses ouvrages, Oronce lutta toute sa vie contre la misère (1). Il s'ingénia de mille manières pour améliorer sa position sans pouvoir y réussir. Il faisait fabriquer et vendait des instruments de mathématiques et d'astronomie que l'on allait voir chez lui comme des curiosités. Une horloge, notamment, exécutée en 1553 sous sa direction, pour le card. de Lorraine, souleva une admiration générale : elle marquait, à l'aide d'une complication infinie de rouages, les heures, le cours des planètes, du soleil, de la lune, les années, les jours, etc., etc. (2). Il multipliait autant qu'il le pouvait le nombre de ses écrits; il les traduisait lui-même ou les faisait traduire; il les reproduisait sous divers titres et dans tous les formats, soit séparément, soit remis en recueils; il les dédiait à François Ier, au roi d'Angleterre, à des évêques, à des magistrats, à Diane de Poitiers elle-même, et le cœur se serre en lisant les humbles supplications que, poussé par la faim et dans l'espoir d'obtenir quelques secours, le pauvre savant leur adresse en ses longues épîtres dedicatoires. Excepté un évêque de Langres, Michel Boudet, qui avait été son protecteur dès le commencement de ses études, les grands seigneurs qu'il implora restèrent sourds à ses prières : en échange des basses flatteries où la misère le faisait descendre, il ne recevait que des lettres de remerciments ou de stériles louanges : souvent même les libéralités de ses Mécènes se bornaient à un cadeau de papier, de cire et de parchemin. Ainsi abandonné à ses propres ressources, le malheureux succomba, épuisé par les privations et le chagrin, le 6 octobre 1555. Sa femme, Denyse Blanc (*Dyonisia Candida*), périt elle-même peu de temps après. Voici avec quelle énergique indignation un de ses nombreux enfants, Jean Fine, raconte sa triste fin : « Is (pater), post tres annorum suorum decades et amplius, « instaurandis et illustrandis mathematicis, cum legendo, tum scribendo, « consumptas et expositas; dum laborum suorum debitum, et toties promissum expectat, petit et implorat « pretium; dum *aulica farina dealbatus*, toties eluditur; dum multiplicato « liberorum grege, rem familiarem « decrescere, et senium accelerare videt; indignitatem tantam indigne « ferens, aborto hinc morbo, sexagenarius libenter ac constanter in « Domino obdormiit. Quem mater

(1) Il prit ces mots pour devise : VIRESCIT VULNERE VIRTUS.

(2) Cette horloge qui depuis longtemps ne marche plus, est aujourd'hui dans la salle de lecture (Mss.) de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Elle a été l'objet d'une description que l'on trouvera indiquée ci-après (*Ecrits rel. à Fine*, n° III). — Il serait à désirer que ce curieux mouvement de l'horlogerie au XVIe siècle fût confié à un habile mécanicien et restauré.

« charissima in eadem expectationum « et angustiarum navi deplorate navi« gans, paulo post secuta est, relictis « sex oviculis inter famelicos lupos, « absque ullo fautore et pastore quoti« die errantibus (1). »

Après la mort d'Oronce, les beaux esprits s'empressèrent de tailler leur plume pour chanter ses louanges : ils déplorèrent sa perte en vers et en prose (2), ils s'épuisèrent en regrets tardifs, et, comme il arrive toujours en pareil cas, il se leva une foule d'admirateurs qui crièrent sur la tombe du pauvre savant : « Frère, pourquoi « ne t'es-tu pas adressé à nous ? » — Ses enfants, du moins, trouvèrent de généreux protecteurs (3) : JEAN, l'aîné, celui qui est le plus connu, fit ses études au collége de Navarre, puis professa pendant quelques années la philosophie à celui d'Harcourt. En 1564 il fut élu procureur de la nation de France, et le 10 octobre 1565, recteur de l'Université de Paris. Il ne conserva ces dernières fonctions que jusqu'au 17 décembre suivant. Dans la suite, il devint chanoine de l'église de Meaux, et enfin, en 1608, doyen de la Faculté de théologie de Paris dont il avait été reçu docteur dès 1565. Il mourut en 1609, après avoir publié avec ses deux frères, ORONCE et CLAUDE, docteurs en droit, quelques ouvrages de son père.

Si l'on juge Oronce Fine d'après nos connaissances actuelles, ses travaux se réduisent sans doute à fort peu de chose, car il n'a guère enseigné que des notions élémentaires et déjà répandues de son temps. Il se vantait d'avoir trouvé la duplication du cube, la trisection de l'angle et la quadrature du cercle, prétentions un peu scandaleuses de la part d'un professeur du collége royal, mais qui étaient dans le goût et les idées du XVIe siècle. Le seul mérite de ce vieux professeur est d'avoir, par l'éclat de son enseignement, donné une forte impulsion à l'étude des sciences exactes : on a dit avec raison qu'il était le restaurateur des mathématiques en France. — (Voy. Thevet. *Portraits et vies des hommes ill.*;- Launoy. *Reg. Navarræ colleg. Paris. historia*; - *Dict.* de Bayle; - Nicéron, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes ill.* t. 38; - Goujet. *Mém. sur le collége roy.*, etc.

(1) Extrait de la dédicace du traité de *Solaribus Horologiis* (§ 1 nº XXIII) adressée par Jean Fine à l'évêque de Beauvais.

(2) Les élucubrations de ces messieurs ont formé deux recueils que j'indique ci-après (*Ecrits relatifs à Fine*, nºs I et II)

(3) Il avait eu un nombre considérable d'enfants, mais à sa mort il ne lui en restait que six. Voici à ce sujet un extrait de sa vie, par Mizauld, (en tête du nº XX de ses ouvrages) : « Patre mor« tuo, cum juvenis esset magni animi, Lutetiam « venit : ubi perfectis studiis fœliciter, et sacro « favente Mercurio, sociam sibi fecit, pariterque « conjugem, Dyonisiam cognomine et re Candidam, « atque ex ea suscepit *innumeram sobolem*, sed « ex qua sunt hodie (1556) tantum superstites sex : « masculi quinque et puellula unica. »

ÉCRITS RELATIFS A ORONCE FINE.

I. *Funebre symbolum virorum aliquot illustrium, de Orontio Finæo, regio mathematum professore et illustratore, ejusdem vita carmine expressa per Antonium Mizaldum.* Parisiis, 1555, in-8º.

II. *Orontii Finaei regii mathematicorvm apud Lutetiam professoris,* TUMULUS *latine, græce, & gallice. Auctore Thoma Fargæo Vellaunio.* Lvtetiæ, apud Mich. Vascosanum, M. D. LV., in-4º de 8 ff.

III. **Description de l'horloge planétaire que feu monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, a fait faire par la conduite & de l'invention d'Oronce Finee, Davphinois.* In-4º de 8 pp. non chiffr. sans l. ni date, mais impr. après 1555 (4).(Bib. Sainte-Genev. V. 68.) Cet opuscule est relatif à l'horloge dont il a été parlé dans la notice de Fine. On y lit qu'il avait fait faire un instrument pour la monter, « qu'il l'avoit autrefois présenté « audit seigneur cardinal de Lorraine « et qu'il est entre les mains de M. de « Villers-Lamaque, de l'usage duquel « instrument il a été autrefois composé « *un petit traité* par le même Oronce « Finee, que ledit sieur de Villers a « fait traduire. » Je n'ai pu découvrir ce *petit traité*.

IV. *De erratis Orontii Finaci.... qui putavit inter duas datas lineas binas medias proportionales sub continua proportione inuenisse, circulum quadrasse, cubum duplicasse, multangulum quodcunque rectilineum in circulo describendi artem tradidisse, & longitudinis locorum differentias aliter quam per eclipses lunares, etiam dato quouis tempore, manifestas fecisse, Petri Nonii Solaciensis liber vnus.* Conimbricae, M. D. XLVI. ex off Joan. Barrerii et Ioannis Aluari. Pet. in-fº de 2 ff prélim. non chiffrés et 92 pp. (Bib. Mazarine). Pierre Muñez, mathématicien portugais, auteur de cette réfutation, l'a reproduite en 1573 dans son ouvrage intitulé *De arte navigandi* (Conimbricæ, in-fº).

(4) Quelques bibliographes donnent à cette pièce la date de 1553 et l'attribuent à Fine lui-même ; mais c'est évidemment une erreur puisqu'on y parle de sa mort arrivée en 1555.

V. Oronce Fine a été réfuté aussi par un de ses élèves, Jean Borrel. (Voy. ci-dev. p. 165, nos I et II.)

PORTRAITS.

I. (Sans légende). Buste, de 3/4, tourné à G. Il a la main gauche appuyée sur un globe céleste et tient de la droite un compas. H. 173 mill. L. 143 mill. C'est le plus ancien des portraits de Fine. Il se trouve en tête de sa notice par A. Thevet : « Je baille ici, dit cet « auteur, le pourtraict de ce second « Archimède, tel qu'il a esté autresfois « tiré au vif par maistre Iean Ianet, « peintre du Roy François premier « du nom, selon la vraye ressem- « blance de nostre Daulphinois en l'aa- « ge de 36 ans, auquel tems il portoit « la barbe rase, deux ans après com- « mença-il à la charger longue et mou- « rust la portāt aussy longue d'un « demy pied. » — II. *ORONTIVS FINEVS*. p. portrait rond, de 65 mill. gr. s. bois, copie en contre-partie du précédent moins le buste et les mains. — III. *Oronce Finé*. Copie du précédent (dans la chronologie collée, n° 123). — IV. *ORONTIVS FINAEI*, t. p. p. ronde. gr. s. bois. En buste, tourné à D. avec barbe (tiré de la chronique d'Opmeer). — V. *Oronce Finé, Sr de Champ-Roüct... à Paris, chez Boissevin*. Il est dans ov. de 140 mill. de H. Copie en contre-partie du n° I, sauf les mains. C'est au bas de ce portrait que se trouve la légende dont j'ai donné un long extrait.

VI. Il y a dans son recueil intitulé : *Protomathesis* (ci-apr. § I, n° V), une gr. pl. gr. s. bois où il est représenté à côté de la muse Uranie, sous une sphère. En haut, on voit ses armoiries dans des ornements.

OUVRAGES D'ORONCE FINE.

§ I. IMPRIMÉS.

I. *Aequatorium planetarum, vnico instrumēto cōprehensum, omnium antehac excogitatorū, & intellectu & vsu facillimum : quo (medijs tātūmodo supputatis motibus) vera singulorū erratiū loca prōptissime capiuntur. Lvteciae Parisiorvm.* M. D. XXVI. *mēse octobri. VIRESCIT VULNERE VIRTUS.* In-4° de 12 ff. non chiffr. (Bib. Sainte-Gen.) = Parisiis, apud Hieronymum Gormontium. 1538, pet. in-4° de 32 pp. non chiffr. (Bibl. imp.) = Parisiis, 1548, in-4°. (*Bibliothèque astron.* de Lalande.)

Dans cet opuscule, Fine donne la description de l'instrument inventé autrefois par son père pour trouver la position des planètes. Je rapporterai une phrase de la dédicace qui me servira à relever une erreur de Colomb de Batines. « Quod instrumentum, dit « Fine, inter philosophicam suppellec- « tilem *mei patris, Francisci Finei*, me- « dici ac philosophi præstantissimi, « primum animadverti, etc. » Or, Colomb de Batines a avancé ce qui suit dans son *Cat. des Dauphinois dign. de mém.* « La *Bib. du Dauphiné* se trompe « en le faisant fils de *François* Fine qui « était *son oncle. Jean Oronce* Fine, « médecin estimé du Briançonnais, « était *son père*. »

II. *Qvadrans astrolobicvs, omnibus Europæ regionibus inseruiēs : Ex recenti et emēdata ipsius authoris recognitione in ampliorem, ac longe fideliorem redactus descriptionem.* Parisiis, apud Simonem Colinæum. 1534. In-f° de 18 ff. (Bib. imp.) = La 1re éd. est de Paris 1527, in-8°. (*Biogr. Univ.*)

III. *La theorique des cievx et sept planetes, avec levrs mouuemens, orbes et dispositions tres-vtile & necessaire, tant pour l'vsage & pratique des tables astronomiques, que pour la cognoissance de l'vniversité de ce hault monde celeste...* Paris, Cavellat, 1557 et 1558, pet in-8°. = Paris, Denise Cavellat, 1607, in-8° de 102 ff. (Bibl. imp.). On a fait pour une partie de cette éd. un nouveau titre sur lequel le nom du libraire et la date sont changés : on y lit, *à Paris chez Iacqves Qvesnel*, M. DC. XIX. (Bibl. Ste Genev.) = La 1re éd. est de Paris, Sim. Dubois, 1528, in-f°. La *Biogr. Univ.* qui la cite, dit par erreur que cet ouvrage est une traduct. du n° XXVI.

IV. *Epistre exhortatiue touchant la perfection & commodite des ars liberaulx mathematiques, composee soubz le nō et tiltre de la tres ancienne et noble princesse dame Philosophie, et puis nagueres presentee au tres chrestien Roy de Frāce. Imprimee a Paris, par Pierre Leber, auec conge & priuilege pour ung an.* M. D. XXXI, *le VIII de januier*. Pet. in-8° goth. de 8 ff. Cette pièce, qui est très-rare, ne se trouve sur le catalogue d'aucune des Bib. pub. de Paris. Fine l'a reproduite en 1551 à la fin de la *Sphère du monde* (ci-après, n° XV).

V. *Protomathesis : opus uarium, ac scitu non minus utile quam iucundum... Parisiis anno* 1532. in-f° de 16 pp. prélim. non chiffr. et 207 ff. (Bib. imp.) - Le privilége est de 1522, mais il n'y a pas

d'éd. antérieure à celle que je viens d'indiquer.

C'est un recueil contenant quatre traités différents : le 1er, *de Arithmetica practica*, a été imprimé à part en 1535 (nº VI) et réduit en abrégé en 1544 (nº XII). — Le 2e, *de Geometria*, a un titre particulier daté de 1530. — Le 3e, *de Cosmographia*, a aussi un titre particulier : il a été reproduit en 1541 avec une rédaction différente (nº VIII), et traduit en français (nº XV).—Le 4e, *de Solaribus horologiis*, a un titre particulier daté de 1531 et a été réimpr. sans changement en 1560 (nº XXIII). — Ces quatre traités ont été plus tard trad. en italien. (nº XXIV).

VI. *Arithmetica practica, libris quatuor absoluta, omnibus qui mathematicas ipsas tractare volunt perutilis, admodumque necessaria*... Parisiis, ex offic. Sim. Colinæi, 1535, in-fº de 66 ff. (Bib. Mazarine).= *Æditio tertia*, ibid., 1542, in-fº de 68 ff. (Bibl. Imp.) = Nicéron cite une édit. de 1555, in-4º. — C'est la réimpr. d'un traité déjà publié dans le recueil précédent.

VII. *In sex priores libros geometricorum elementorum Euclidis Megarensis demonstrationes. Quibus ipsius Euclidis textus græcus, suis locis insertus est : Vna cum interpretatione latina Bartholomæi Zamberti Veneti, ad fidem geometricã per eundem Orontium recognita.* Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1536, in-fol. de 4 ff. prélim. non chiffrés et 174 pp. (Bib. Imp.) = *Ibid.*, 1544, in-fol. de 8 ff. prélim. et 152 pp. (Bib. Mazarine.) = *Æditio tertia, Lutetiæ Parisiorum, apud Reginaldum Calderium* 1551, in-fol. de 4 ff. non chiffr. et 110 ff. (Bib. imp.). Il y a à la fin une liste en latin de tous ses ouvrages parus jusqu'en 1551 et de tous ceux encore manuscrits qu'il se proposait de publier. J'ignore si c'est le catalogue que Lacroix du Maine (*Bib. Françoise*, édit. de Rigoley de Juvigny, t. 2, p. 213) a attribué à Mizauld.

Fine avait préparé sur les autres liv. des Éléments d'Euclide des commentaires qui n'ont pas été imp. (Voy. ci-apr. § II, nºs X et XI.)

VIII. *De mundi sphæra, siue cosmographia, primave astronomiæ parte, lib. v: inaudita methodo ab authore renouati...- Eivsdem Orontii, rectarum in circuli quadrante subtensarum (quos sinus vocant) demonstratio.... - Eivsdem Orontii, organum universale, ex supradicta sinuũ ratione contextũ, quo tũ geometrici, tũ omnes astronomici canones, ex quatuor sinuũ proportione pendentes, mira facilitate practicantur.* Parisiis, ex. offic. Sim. Colinæi, 1542, in-fol. de 6 ff. non chiffr. et 112 ff. (Bib. Imp.)=La 1re éd. est de Paris, 1541, in-fol. (*Bibliogr. astronom.* de Lalande.)

Ce vol. contient trois traités différents : 1º *Sphæra mundi, sive cosmographia;* c'est la reproduction du nº V (3º) avec une rédaction différente. Fine le publia ensuite séparément avec quelques suppressions (nº IX) et enfin le traduisit en français (nº XV).—2º *Rectarum in circuli quadrante....* Ce traité a été imprimé séparément en 1550 (nº XIV). — 3º *Organum universale.* Il a été reproduit avec quelques changements en 1550 (nº XIII) et avec des augmentations en 1553 (nº XVIII).

IX. *De mundi sphæra, sive cosmographia, primave astronomiæ parte, libri v. Ab ipso authore renouati, seorsumq; in studiosorum gratiam absque commentarijs recenter impressi.* Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1542, in-8º de 64 ff. (Bib. Imp.) = Autre éd. sous ce titre : *Sphaera mvndi, sive cosmographia qvinque libris recens auctis & emẽdatis absoluta : in qua tum prima astronomiæ pars, tum geographiæ, ac hydrographiæ rudimenta pertractantur.* Lutetiæ Parisiorum, apud Michaelem Vascosanum, M. D. LI, in-4º de 6 et 60 ff. (Bib. Ste-Gen.) = La Bib. pub. de Nîmes possède une édition de Paris, 1552, in-4º, que je ne connais pas. = Autre édition sous ce titre : *De mundi sphæra, siue cosmographia libri v, ab ipso authore denuo castigati & marginalibus (ut vocant) annotationibus recens illustrati : quibus tum prima astronomiæ pars....* Lvtetiae apud Michaelem Vascosanum, M. D. LV, in-4º de 6 ff. prélim. non chiffr. et 60 ff. (Bib. imp.) — C'est la reproduction, moins quelques commentaires, d'un traité publié dans le recueil précédent. Il l'a trad. ensuite en français (nº XV.)

X. *Les canons & documents tres amples, touchant l'usage & praticque des communs almanachz, que lon nomme ephemerides. - Briefue & isagogique introdvction svr la iudiciaire astrologie : pour scauoir prognostiquer des choses aduenir, par le moyẽ des dictes ephemerides. - Auec un traicté dalcabice nouuellement adiouté, touchant les conionctions des planetes en chascun des 12 signes, & de leurs prognostications es reuolutions des annees.* Paris, imprim. Regnaud-Chaudière, 1551, in-8º de

37 ff. (Bibl. imp.) = Paris, 1556 in... (Duverdier) = Paris, Guill. Cavellat, 1557, in-8°, de 37 ff. non chiffr. (Bibl. imp.) — La 1re édition avait paru sous le titre de *Canons des Éphémérides*. Paris, 1543, in-8° (Nicéron).

Le catalogue de ses ouvrages imprimés, qui se trouve à la fin de la 3e éd. de ses Éléments d'Euclide (n° VII), lui attribue deux autres almanachs que j'ai vainement cherchés dans les bibliothèques publiques de Paris. En voici les titres tels qu'il les donne : *Almanach conjunctionum et oppositionum luminarium, cum iis quæ ad ecclesiasticum computum spectare videntur, XXXV annis inserviens. - Aliud item almanach universale magis, utilissimis refertum commoditatibus, gallice et latine æditum, pluribus annis duraturum.*

XI. *Quadratura circuli, tandem inuenta & clarissime demonstrata.-De circuli mensura, & ratione circũferentiæ ad diametrum... - De multangularũ omniũ & regulariũ figurarũ descriptione. - De inuenienda longitudinis locorum differẽtia, aliter quam per lunares eclipses, etiam dato quouis tempore...-Planisphærium geographicum, quo tum longitudinis atq; latitudinis differẽtia, tum directæ locorum deprehenduntur elongationes.* LvtetiæParisiorvm, apud Simonem Colinæum, 1544, in-fol. de 5 ff. non chiffr. et 107 pp. (Bibl. imp.)—Voy. sur cet ouvrage l'*Hist. de l'astronomie au moyen âge*, par Delambre, pp. 434-35, et l'*Hist. des recherches sur la quadrature du cercle* (par Montucla), pp. 219 et suiv. — Fine mit en fr. le traité sur les longitudes contenu dans ce vol., mais sa traduct. est restée manuscrite. (Voy. ci-après § II, n° III.)

XII. *Arithmetica practica, in compendiũ per authorem ipsum redacta, multisq; accessionibus locupletata : Ijs qui ad liberam quævis, nedũ mathematicã, adspirant philosophiã perutilis, admodumq; necessaria.* Lvtetiae Parisiorum, apud Simonem Colinæum, 1544, in-8° de 95 ff. (Bibl. imp.)—C'est un abrégé du traité d'arithmétique publ. en 1532. (n° V 1°.)

XIII. *De Vniuersali quadrante, sinuumve organo : quo tum geometrici, tum omnes astronomici canones, ex quatuor sinuum rectorum proportione pendentes, mira facilitate pertractantur, liber singularis.* Parisiis, ex officina Reginaldi Calderij et Claudii eius filij. 1550. Pet. in 4° de 10 ff. (Bibl. imp.) — C'est la reproduction avec quelques légers changements d'un traité publié en 1541 dans le *Mundi sphæra*. (Voy. nos VIII et XVIII.)

XIV. *De rectis in circuli quadrante subtensis (quos vocant sinus) libri duo. - Tabula sinvvm rectorum in partibus qualium semidiameter est 60 per ipsum minutim supputata.* Parisiis, ex officina Reginaldi Calderij, 1550, In-4° de 18 ff. (Bibl. imp.). — C'est la reproduction d'un traité déjà publié en 1841. (Voy. n° VIII.)

XV. *Le* (sic) *sphere dv monde, proprement ditte cosmographie, composée nouuellement en françois, & diuisee en cinq liures, comprenans la première partie de l'astronomie, & les principes uniuersels de la geographie & hydrographie. Auec une epistre touchant la dignité, perfection & utilité des sciences mathematiques.* Paris, Michel de Vascosan. M. D. LI in-4° de 6 ff. prélim. non chiff. (1), et 64 ff. (Bibl. imp.)—C'est la traduct. du n° IX.—L'*Epistre touchant la dignité des mathématiques* qui termine le vol. avait déjà paru séparément en 1531 (n° IV.).

XVI. *De speculo ustorio, ignem ad propositam distantiam generante, liber unicus. Ex quo duarum linearum semper appropinquãtium & nunquam concurrẽtium colligitur demonstratio.* Lvtetiæ, ex officina Michaelis Vascosani, M. D. LI, in-4° de 25 ff. (Bib. imp.) — A été trad. en italien en 1587 (n° XXIV).

Il y a à la Bibliothèque impér. (fonds Sorbonne, n° 1828) un manuscrit incomplet de cet ouvrage, in 4°, écriture du XVIe siècle. Il ne contient que les cinq premières propositions. Un autre manuscrit de la même bibliothèque (n° 7415) contient les propositions 7 à 9. Voy. ci-après § II, n° II.

XVII. *De duodecim cœli domiciliis, & horis inæqualibus libellus non aspernandus.-Vna cvm ipsarvm domorum, atque inæqualium horarum instrumento, ad latitudinem Parisiensem, hactenus ignota ratione delineato.* Lvtetiae, apud Michaelem Vascosanum. M. D. LIII, in-4° de 30 ff. (Bib. imp.)

(1) Ils contiennent, entre autres, une pièce de vers adressés par Fine à *Madame la duchesse de Valentinois*. Il lui dit :

> Liure uaten saluer cette dame
> Que Dieu a fait l'honneur du Daulphiné
> Celle qui est noble de cueur & d'ame
> ....
> Tu ly pourras faire la remonstrance
> Comment ie n'ay de travailler cessé
> Depuis trent'ans en mon art & science
> Dont n'ay esté encor recompensé.
> Elle fera que le roy en sa grace
> ... Aura esgard finalement
> A mon labeur, etc., etc.

XVIII. *In eos quos de mundi sphæra conscripsit libros, ac in planetarum theoricas, canonum astronomicorum libri II.* Lutetiæ, apud Michaelem Vascosanum, 1553, in-4° de 62 ff. (Bib. imp.)—C'est la reproduction avec des augmentations d'un traité publié en 1541 (n° VIII).

XIX. *De re et praxi geometrica libri tres, figuris et demonstrationibus illustrati ubi de quadrato geometrico et virgis seu baculis mensoriis, nec non aliis, cum mathematicis, tum mechanicis.* Parisiis, 1555, in-4° (Nicéron). = Francofurti, Paith, 1564, in-4° (Draudius, *Bib. class.*, 2e part., p. 1375). = Parisiis, apud Œgidium Gorbinum, M. D. LXXXVI, in-4° de 8 et de 118 pp. (Bib. imp.)

Fine avait fait une traduction française de cet ouvrage que Pierre Forcadel, son ami, publia avec des corrections de sa façon sous le titre suivant : *La practiqve de la geometrie d'Oronce, professeur du Roy ès mathematiques, en laquelle est comprins l'vsage du quarré geometrique, & de plusieurs autres instrumens seruans a mesme effect : ensemble la manière de bien mesurer toutes sortes de plans & quantitez corporelles.* Paris, Gilles Gourbin, 1570, in-4° de 4 ff. prél. non chiffr. et 64 ff. (Bib. imp.) = Paris, *le même*, M. D. LXXXVI, in-4° de 4 ff. prél. non chiffr. et 127 pp. (Bib. imp.)

XX. *De rebus mathematicis, hactenus desideratis libri IIII. Quibus inter cœtera, circuli quadratura centum modis, & supra, per eundem Orontium recenter excogitatis demonstratur.* Lvtetiae, M. D. LVI, ex officina Michaelis Vascosani, in-fol. de 6 et 136 ff. — Dans les 6 ff. prélim. se trouve la vie de Fine, écrite par Mizauld, son ami. (Bib. Ste-Genev.)

XXI. *La composition et vsage du quarré geometrique, par lequel on peut mesurer fidelement toutes longueurs, hauteurs, & profonditez, tant accessibles, comme inaccessibles, que l'on peut apperceuoir : le tout reduit nouuellement en françois.....* Paris, Gilles Gourbin, 1556, in-4° de 28 ff. (Bib. Ste-Gen.) — Voy. ci-après § II, n° IV.

XXII. *Compendiaria tractatio de fabrica et vsu annuli astronomici.* C'est un petit traité de Fine, inséré pp. 153-4 du recueil intitulé : *Annvli astronomici, instrvmenti cvm certissimi, tum commodissimi, usus, ex variis authoribus....* Lutetiæ, Gulielm. Cavellat, 1558, in-8° de 8 et 159 ff. (Bib. imp.)

XXIII. *De solaribus horologiis, & quadrantibus libri quatuor.* Parisiis, Guill. Cavellat (s. d.) in-4° de 16 pp. prélim. et 223 pp. La dédicace, signée de Jean Fine, fils d'Oronce, est datée de 1560. (Bib. imp.) — Ce traité, qui avait déjà paru dans un recueil publié en 1532 (n° V), a fait accuser l'auteur de plagiat. Voy. sa notice par l'abbé Goujet dans les *Mém. sur le Collége roy.*, t. 2, pp. 3-14, et les *Miscella Lipsiensia nova* (Lipsiæ, 1742, in-8°), t. 1, p. 107. Il a été trad. en italien (n° XXIV) et en français, par *Cl. de* BOISSIÈRE, qui l'inséra dans un recueil publié en 1608. (Voy. ci-dev. p. 157, n° VI).

XXIV. *Opere di Orontio Fineo del Delfinato divise in cinque parti : arimetica, geometria, cosmographia, e oriuoli, tradotte da Cosimo Bartoli, gentilhuomo & academico Fiorentino : e gli specchi tradotti dal caualier Ercole Bottrigaro, gentilhuomo Bolognese.* Venetia, 1587, in-4°. = Ibid. M. DC. LXX, in-4° de 8 ff prél. non chiffr. et 576 pp. (Bib. imp.)— C'est la traduct. de cinq traités publiés en 1532 et 1560 (nos V et XXIII).

Il paraît que Fine donna aussi de nouvelles éditions, corrigées et augmentées, d'un grand nombre d'ouvrages émanés de divers auteurs, comme il résulte de cette note qui termine le catalogue inséré dans les *Eléments d'Euclide* (n° VII) : « Adde quod *non pauca* « ex alienis emendavit, ac in lucem « emisit, et tum scholiis et appendi- « cibus, tum figuris pro singulorum « exigentia decoravit. Quæ *cum lon-* « *gum esset recensere*, data prætermit- « timus opera. » Je n'ai pu en découvrir que cinq.

XXV. *Arithmetica* JOANNIS MARTINI, SILICEI, *in theoricen, et praxin scissa, nuper ab Orontio Fine, Delphinate, summa diligentia castigata longeq. castigatiusq. prius, ipso curate impressa...* Ex officina H. Stephani... Parisiis anno Christi, 1519, petit in-fol. de 64 ff. (Bib. Ste-Genev.)

XXVI. *Margarita philosophica, rationalis, moralis philosophiæ principia, duodecim libris dialogice complectens, olim ab ipso authore recognita : nuper ab Orontio Fineo, Delphinate, castigata et aucta...* Basileæ, 1535, in-4° de 80, 1498 pp. et 3 ff. fig. s. bois. (Bib. Ste-Gen.) = Basileæ, Seb. Henricpetri (1583) in-4° de 19 ff. et 1403 pp. = Nicéron en cite deux éd. antérieures que je n'ai pas vues : Parisiis, 1523, in-4°, et Basileæ, 1533, in-4°. — C'est une sorte d'encyclopédie fort estimée autrefois, composée par un Allemand, Grég. Reich.

XXVII. *Theoricae novae planetarum, id est septem errãtium syderum, nec non octaui orbis, seu firmamenti, authore* GEORGIO PURBACHIO GERMANO... *Nuper summa diligentia Orontii Finei, Delphinatis, emẽdatæ.... Ipso curante coimpressæ.* Parisiis, apud Reginaldum Calderium M. D. XXV. Pet. in-4° de XLIII ff. (Bib. imp.) = Ibid. id. M. D. XXXIIII. Pet. in-4° de *xliiij* ff. (Bib. Mazarine).

XXVIII. *De his que mundo mirabiliter evenivnt : vbi de sensuum erroribus, & potentij anime ac de influentij cœlorum, F.* CLAVDIJ COELESTINI *opusculum. - De mirabili potestate artis et natvrae, vbi de philosophorum lapide, F.* ROGERIJ BACHONIS *Anglici, libellus.* Lutetiæ Parisiorum, apud Simonem Colinæum. 1542. pet. in-4° de 4 ff. prélim. non chiffr. et 52 ff. (Bib. imp.)

XXIX. ANTONII MIZALDI MONLVCIANI, *de Mvndi sphæra, seu cosmographia, libri tres : figuris & demonstrationibus illustrati.* Lutetiæ, Guill. Cavellat, M. D. LII, in-8° de 8 ff. et 95 pp. (Bib. imp.)

XXX. Il a mis aussi des vers de sa façon en tête de quelques ouvrages de son ami Mizault, entre autres des deux suivants : *Æsculapii et Uraniæ medicum simul et astronomicum conjugium.* Lugduni, J. Tournesii, 1550, in-4° (Bib. imp.); - *Mizaldi Planetographia.* Lugduni, Bonhomme, 1551, in-4° (*Ibid.*).

§ II. MANUSCRITS.

I. *Liber singularis de alchemie Praxi, ex secretioribus philosophorum monumentis summa fide ac diligentia compilatus : in quo naturales ac vere (si que sunt in arte) operandi rationes, absque sophisticatione vel ambagibus cõtinentur...* INSIPIENS NON COGNOSCAT : ET STULTUS NON INTELLIGAT HEC. *1542.* Pet. in-4° de 42 ff. (Bib. imp.).

II. *De astrolabio siue planisphærio, in svam harmoniam tandem revocato. Libri III Vna cum ipso instrumento elegãti admodum, usuiq; paratissima descriptione fabricato. 1551.* In-4°. Incomplet : la fin du 2e livre et le 3e tout entier manquent. Il y a à la fin des fragments de son traité *de Speculo ustorio* qui paraissent autographes (*Ibid.*)

III. *L'art et maniere de trouuer certainement en tout temps la longitude ou différence longitudinale de tous lieux proposez sur la terre par le cours et mouvement de la lune et autrement que par les éclipses d'icelle.— Plus vng singulier metheoroscope par lequel on peut aussy trouuer promptement ladicte difference tant longitudinale que latitudinale, et oultre ce la vraye elongation et distance desdicts lieux proposez.* Pet. in-4° de 19 ff. (*Ibid.*) Voy. ci-dessus, § I, n° XI.

IV. *Sensuyt vn bref et singulier traicte touchant la composition et vsaige d'un instrument appellé le quarre geometrique. Par lequel on peust mesurer toutes longueurs, haulteurs et profonditez tãt accessibles que inaccessibles. Compose iadis en latin et reduict nouuellement en langaige francois à l'honneur et principale delectation et vtilite du tres chrestien puissant et magnanime roy de France François premier de ce nom. 1538.* pet. in-fol. de 17 ff. vélin. Exempl. de dédicace. Cet ouvrage n'est pas le même que celui indiqué ci-dessus, § I, n° XXI. (*Ibid.*)

Fine laissa encore quelques autres ouvrages mss. qui paraissent aujourd'hui perdus. En voici la liste d'après le catalogue inséré à la fin des éléments d'Euclide (§ I, n° VII).

V. *Theoricæ motuum cœlestium in suam harmoniam redactæ, peropportunissimis tùm figuris, tùm scholiis et demonstrationibus illustratæ.*

VI. *Liber de componendis artificialibus theoricis tam peculiaribus quam generali instrumento comprehensis; quibus vera planetarum loca vel facilè deprehenduntur.*

VII. *Lilium astronomicum, universam motuum cœlestium et theoricam et praxim brevi admodùmque subtili complectens artificio.*

VIII. *Directorium planetarum, tùm circa limbum astrolabii, tùm seorsum mirabili ratione contextum; iis qui judiciariam exercent astrologiam perutile valdèque necessarium.*

IX. *Novæ aliquot quadrantum et horariorum annulorum descriptiones.*

X. *In arithmetica Euclidis elementa septimo octavo et nono suorum elementorum libris comprehensa, demonstrationes.*

XI. *In decimum et reliquos libros ejusdem Euclidis demonstrationes dudum conscriptæ.*

§ III. CARTES GÉOGRAPHIQUES.

I. *Galliæ totius nova descriptio : auctore Orontio Finæo, Delphinate.* Parisiis, Colinæus, 1525, gr. in-fol. en T. = *Ibid.*, La Martonière, 1557. = *Venetiis, ad signum Bibliothecæ diui Marci*, 1561 et 1566.— II. *Orbis totius recens et integra descriptio.* Parisiis, 1536, in-fol. en T. = Autre éd. sous ce titre, *Cosmographia universalis ab Orontio olim descripta.*

Ioannes Paulus Cimerlinus Veronesis in æs incidebat anno 1566. En 2 feuilles. H. 52 cent. L. totale, 59 cent. C'est une mappemonde en forme de cœur. D'après le catalogue donné à la fin des éléments d'Euclide (§ I, n° VII), cette mappemonde aurait encore été gravée sous la forme d'un double cœur.

FINE, dit **DE BRIANVILLE** (CLAUDE-ORONCE), de la même famille que le précédt, né à Briançon vers le commencement du 17e s., embrassa l'état ecclés. et fit d'abord partie de la Soc. de Jésus. En 1649, il était à Lyon dans la maison de cet ordre, mais peu après, pour des raisons qui nous sont inconnues, il en sortit et rentra dans le monde (1). D'après Chorier, ce fut alors qu'il prit le surnom de Brianville (2). — Etant venu chercher fortune à Paris, il s'attacha à la maison de Montausier dont le puissant patronage lui fit bientôt obtenir les titres honorifiques de *conseiller et aumosnier du roi*. En même temps, il travailla à se créer une position dans la république des lettres en se livrant à deux genres d'études fort cultivées de son temps, le blason et les devises. Dès 1644, Jean Desmarets, de l'Acad. franç., avait mis à la mode une sorte de jeu inventé quelques années auparavant par un cordelier allemand nommé Thomas Murner : c'étaient des cartes à jouer sur lesquelles on remplaçait les rois, dames, valets, etc., par d'autres figures historiques ou allégoriques, de façon à instruire tout en amusant. On en faisait sur la philosophie, la théologie, l'histoire, la géographie, même sur les mathématiques. Ce genre de composition convenait à merveille à la tournure d'esprit de l'abbé de Brianville, et, en 1659, il mit, lui, le blason en jeu de cartes. Le père Menestrier (3) nous apprend que ce premier début lui suscita une grosse affaire. Comme son jeu était composé des armoiries de divers princes de l'Europe, quelques-unes se trouvèrent placées sous les noms de valets et d'as : cette fâcheuse rencontre éveilla de puériles susceptibilités; les magistrats saisirent ses planches, et on l'obligea de remplacer les noms malencontreux de valets et d'as par ceux de princes et de chevaliers. Grâce à cet arrangement, son jeu de cartes put paraître sans opposition, et il eut même un grand succès. — Ces désagréments ne nuisirent pas à son avancement : en 1663, la duchesse de Montausier, gouvernante du dauphin, le fit entrer dans la maison de ce prince, alors âgé de deux ans, et lui donna des fonctions regardées alors comme fort importantes: c'était de l'amuser en lui montrant des images représentant les rois de France (4). Notre abbé s'en acquitta si bien, à ce qu'il paraît, que le roi lui en témoigna sa satisfaction. Encouragé par ce succès, il ajouta à chaque portrait des détails historiq. et chronologiques, etc., et en forma son *Abrégé méthodique* (1664), qu'il dédia à son jeune élève. Cet ouvrage lui ayant valu de nouvelles félicitations, il conçut l'idée d'une hist. de France en estampes représentant les portr. des rois, leurs médailles, leurs armoiries, etc., mais ce projet, dont le prospectus parut en 1665, n'eut aucune suite. Quelques années après il publia encore pour l'instruction du même prince une traduct. des lettres latines de J. Bongars, ambassadeur de Henri IV. Ses efforts et son zèle reçurent enfin leur récompense : le roi lui donna, en 1668, l'abbaye de Quincay, au diocèse de Poitiers, bénéfice de 2,000 livres de revenu. C'est là qu'il mourut, en septembre 1674 (5) et non en 1675, comme le disent tous les biographes. — L'abbé de Brianville était un écrivain des plus médiocres, dont le petit esprit s'appesantissait curieusement sur de fort petites choses. Néanmoins, l'honneur qu'il eut d'être attaché à l'éducation du dauphin lui donna, bien plus que ses ouvrages, une grande considération. Bossuet, l'un des prélats chargés d'examiner son *Histoire sacrée en tableaux*, l'appelle un *savant homme*, dans l'approbation datée de 1669. Il fut lié avec la plupart des savants de son temps : l'abbé de Marolles parle de lui et de ses ouvrages dans le chapitre de ses *Mémoires* intitulé : *Dénombrement de ceux qui m'ont donné de leurs livres ou qui m'ont honoré extraordinairement de leurs civilités* (6).

(1) Il exerça pendant quelque temps la profession de correcteur d'imprimerie à Lyon, mais je ne sais si ce fut avant ou après sa sortie de la Soc. de Jésus.

(2) « Brianvillam se vocari voluit », dit-il dans ses *Adversaria*, p. 167. (Ed. du *Bulletin de la Soc. de Stat. de l'Isère*.)

(3) *Biblioth. curieuse et instruct.* t. II, pp. 186 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE.

1. *Cartes d'armoiries de l'Europe à S. A.*

(4) Voy. l'*Avis au lecteur* de son *abrégé méthodique*.

(5) *Gallia christ*, t. 2 p. 1289.

(6) Edition d'Amsterdam, 1755, in-12, t. III, p. 247.

R. de Sauoye, par C. O. F., C^er et aumosnier du roy. C'est un jeu de 52 cartes, sur lesquelles on a remplacé les figures ordinaires par une ou plusieurs armoiries de souverains et princes de l'Europe. Il est assez rare. D'après le P. Menestrier (Bib. curieuse), il y en a eu plusieurs éd. — Afin de rendre ce jeu instructif pour les joueurs et en donner en même temps les règles, Brianville composa le petit livre suivant :

II. *Jeu d'armoiries de l'Europe, pour apprendre le blason, la géographie et l'histoire curieuse, par C. F. de Brianville Montdauphin.* Lyon, Benoît Coral, 1659, petit in-12; rare. C'est la 1re éd. La 2e a paru sous ce titre : *Jeu d'armoiries des souverains et estats d'Evrope, povr apprendre... Seconde édition, reuue corrigee & augmentee.* Lyon, Benoît Coral, M.DC.LX. pet. in-12 de 19 ff. non chiffr. et 209 pp. avec titre gr. = Lyon, 1665, pet. in-12. = Lyon, Benoît Coral, M.DC.LXXII., petit in-12 de 4 ff. non chiff. et 201 pp. = Lyon, 1676, petit in-12. = Lyon, *chez la veuue de Benoît Coral*, M.DC.LXXXI, petit in-12 de 7 ff. non chiffr. et 201 pp.

Ce livre a été trad. en italien sous ce titre : *Giuco dei sovrani e stati d'Evropa per apprendere l'armi, la geografia e l'historia lore curiosa. Di C. Oronce Finé, detto Brianville, tradotta dal francese in italiano & accresciuto di molte aggiunte necessarie per la perfetta cognitione della storia, da Bernardo Giustiniani Veneto. In Neapoli,* CIϽIϽCLXXVII, *appresso Antonio Bulifon,* in-16 de 16 ff. prélim. non chif. et 262 pp. (Bib. imp.). Le jeu de cartes est intercalé dans le texte, et chacune d'elles porte le chiffre de la page où elle doit être placée (1).

III.* *Abrégé méthodique de l'histoire de France par la chronologie, la généalogie, les faits mémorables & le caractere moral & politique de tous nos rois. Ensemble leurs portraits.....* Paris, Ch. de Sercy, 1664, in-12. = *Seconde édition.* Paris, *le même*, M. DC. LXXIV, in-12 de 12 ff. et 392 pages. = Paris, Cl. Prudhomme, M.DCC.XXVI, in-8e de 9 ff. et 535 pp.

IV.* *Proiet de l'histoire de France en tableavx povr Monseignevr le Davphin.* Paris, impr. royale, M.DC.LXV, in-fol. de 12 pp. C'est le prospectus d'un ouvrage qui devait contenir l'histoire des rois de France en soixante-cinq tableaux : il donne comme spécimen celle de Philippe de Valois (Bib. imp.)

V. * *Symbole heroiqve povr le Roy, svr les preparatifs de la gverre.* Paris, Seb. Mabre-Cramoisy, M.DC.LXVII, in-fol. de 2 ff. (Bib. Mazarine.)

VI. * *Lettres latines de Monsievr de Bongars, resident & ambassadeur sous le roy Henry IV, en diverses negociations importantes. Dédiée à Monseigneur le Dauphin.* Paris, P. Le Petit, M DC.LXVIII, 2 vol. in-12. = La Haye, Arn. Leers et Adr. Moetjens, M.DC.LXXXI, in-12 de 16 ff. et 497 pp. = Paris, Osmont, M.DC.LXXXI, 2 vol. in-12. = *Nouvelle édition où l'on a retouché la version en divers endroits, & ajouté un grand nombre de passages retranchez dans l'édition de Paris, plusieurs lettres françoises qui n'avoient jamais été imprimées.....* La Haye, Adr. Moetjens, MDCXCV, 2 tomes in-12. On attribue la direction de cette édit. à Jacq. Bernard.

VII.* *Histoire sacrée en tableaux pour Monseigneur le Dauphin auec leur explication suivant le texte de l'Ecriture et quelques remarques chronologiques.* Paris, 1670-71-75, 3 vol. in-12, fig. de Séb. Leclerc : « Cet ouvrage n'est recherché « que quand les 3 vol. sont des dates « que nous indiquons. Le 1er a été ré- « impr. en 1671, et l'on a mis à certains « exemplaires le titre de 1670. Pour re- « connaître la 1re édit., il faut voir à la « page 47 si la figure représente Loth « marchant : dans la réimpression, il « est assis. » (Brunet, *Manuel du libr.*) = Paris, Ch. de Sercy, M.DC.XCIII, 3 vol. in-12. Dans quelques exempl., on a mis un nouveau titre avec l'adresse de Ch. Osmont, M.D.CIC.

Il a publié *les Devises de Monsievr de Boissière.* (Paris), Aug. Courbé, 1654, in-8°. L'épître adressée *à Messieurs de l'Académie française*, est signée F.-B. — D'après le P. Menestrier (*Vérit. art du blason*, éd. de 1672, pp. 45 et 89), il a donné une nouvelle éd. de l'*Origine et pratique des armoiries à la gauloise* du P. Philib. Monnet; il avait commencé la publication des armoiries d'une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, mais il abandonna cette entreprise après en avoir fait graver une vingtaine de feuilles.

FINE DE BRIANVILLE (ORONCE), né à Briançon, vers 1656, entra dans l'Ordre de Citeaux en 1678, et fut nommé, le 11 février 1688, abbé de

(1) Outre cette traduction italienne, il y a eu plusieurs imitations de l'ouvrage de Brianville en France et à l'étranger. Je ne connais que les deux suivantes : — I. *Jeu d'armoiries des quatre principales nations de l'Europe pour apprendre le blason.* Lyon, Ben. Coral. 1681, pet. in-12 de 10 ff. non-chiffr., 100 pp. et 4 ff. non chiffrés (Biblioth. imp.) — II. *Jeu de cartes du blason, contenant les armes des princes des principales parties de l'Europe*, par le P. Menestrier. Lyon, Amaulry, 1692, in-18.

Pontigny au diocèse d'Auxerre. Son administration fut apparemment des plus mauvaises, car, d'après les écrivains ecclésiastiques, il greva de dettes son abbaye : c'est-là tout ce qui nous a été conservé des faits et gestes de cet abbé. Il mourut le 30 avril 1708 dans l'abbaye de Chalis, au diocèse de Senlis, et y fut enseveli. Claude Fine de Brianville, son frère, qui en était prieur, fit graver sur sa tombe une longue et magnifique épitaphe rapportée en entier par la *Gallia Christ.*, T. XII, pp. 454-55.

Deux célèbres artistes du XVIIe siècle nous ont laissé son portrait : il y est représenté en buste, couvert d'un camail, la croix abbatiale au cou, de 3/4, tourné à G. dans un ovale tout autour duquel on lit : *ORONTIUS FINÉ DE BRIANVILLE ABBAS PONTINIACI ORDINIS CISTERCIENSIS*. En bas : *H. Rigaud pinx.*, *P. Drevet sculp.* H. 43 cent., L. 33 cent. Beau portrait dont les épr. avant la lettre sont fort rares.

FINE DU BONNET (CHARLES) était, d'après nos écrivains dauphinois, un célèbre avocat du parlement de Grenoble dans la 2e moitié du XVIe siècle. Basset et Expilly le citent plusieurs fois avec éloges dans leurs plaidoyers, et il paraît que dans les causes importantes il était le seul homme capable de lutter contre ce dernier. Ayant quitté le barreau après 1593, il se retira à Valence où il devint premier régent de l'Université. Il occupait cet emploi en 1606 (Expilly, *Plaid.* 27), par conséquent Guy Allard se trompe en disant « qu'il succéda à Cujas en l'Uni« versité de Valence *où il l'eut sept « ans* (1). » D'après ce même auteur il fut anobli en 1606, et finit ses jours à Grenoble (2) « où on lui esleva un « eloge en lettres d'or dans l'église de « Saint-André. »

FLÉARD (FRANÇOIS DE), issu d'une ancienne famille noble du Dauphiné, depuis longtemps éteinte, et dont les biens ont passé dans celle de Clermont, fut nommé premier président de la Chambre des comptes de Grenoble par lettres du 14 juin 1564. Quelques années après, dégoûté des vanités mondaines, et à l'exemple de François d'Avançon, qui avait été membre du parlement avant de devenir évêque, il quitta la magistrature pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il fut d'abord chanoine de l'église Saint-André, et abbé de Saint-Martin-en-Bosc, au diocèse de Beauvais. En 1575, Henri III le nomma évêque de Grenoble, mais ce choix, qui avait été fait d'après le concordat, rencontra à ce qu'il paraît de grandes oppositions. Le chapitre, qui n'avait pas pris part à son élection, s'opposa à sa mise en possession : « Soit, « dit Chorier (3), qu'il ne trouvât pas « d'abord tous les esprits disposés à « l'aimer, soit qu'il voulût tout em« ployer d'autorité, ou qu'il fût peu ha« bile au choix des moyens, les pre« miers mois de son pontificat ne furent « qu'une sédition continuelle dans sa « ville épiscopale. » Bien plus, ayant eu une querelle avec un capitaine huguenot, Lamotte-Verdeyer, il fut obligé de se retirer dans son château de la Plaine d'où, pendant longtemps, il n'osa sortir que suivi d'une escorte de gens à cheval armés de pistolets. Cependant les haines qu'il s'était suscitées parmi les catholiques ayant fini par se calmer, il put venir prendre possession de son évêché, mais ce ne fut que plus de dix ans après sa nomination, le 14 juillet 1586 (4). — Ce prélat mourut à Tullins, le 25 septemb. 1606, d'après l'épitaphe gravée sur son tombeau dans l'église Saint-André de Grenoble.

FLEURY (ANTOINE-HYACINTHE), né à Saint-Vallier (Drôme), le 15 novembre 1756, était juge de cette ville depuis 1782 lorsque la Révolution éclata. En 1791, il passa au tribunal du district de Romans et fut nommé administrateur du département de la Drôme et député à l'Assemblée législative où il siégea constamment au côté droit. Après la session, il revint à Saint-Vallier où il devint ensuite juge de paix du canton et membre du conseil général du département. Issu d'une famille d'anciens magistrats, c'était un homme de bien, spirituel, fort instruit et jouissant à juste titre de l'estime et de la considération publiques. — Il est mort à Saint-Vallier, le 2 février 1848.

FLEURY (JEAN-BAPTISTE-MAGDELEINE), né à Saint-Romain d'Albon (Drôme) en 1757, fut au commencement de la Révolution président du district de Vienne. Nommé en l'an X juge de paix à Saint-Symphorien d'O-

(1) Cujas professa à Valence de 1557 à 1559, puis de 1567 à 1575.

(2) Il mourut de 1606 à 1612, puisque cette dernière année on jugea un procès en faveur de ses héritiers. Voy. Expilly, *arrêts*, ch. 94.

(3) *Hist. gén.* t. 2.

(4) Chorier. *Etat pol.* t. 2. p. 133.

zon (Isère), il exerça ces fonctions pendant toute la durée de l'Empire. Il fut en même temps député de l'Isère de 1809 à 1815, mais sa carrière législative n'éveille aucun souvenir. A la Restauration il rentra dans la vie privée et mourut à Ternay (Isère), le 30 octobre 1841. Il était membre de la Légion d'honneur.

FLEURY-TERNAL (CHARLES), écrivain, naquit à Tain (Drôme), le 29 janvier 1692. Après avoir terminé ses études chez les jésuites de Tournon, il entra dans cet ordre en 1708 et professa successivement, dans les maisons de Rhodez (1710 à 1713), de Montpellier (1714 à 1715), et d'Auch (1716). Ayant reçu la prêtrise à Paris (23 sept. 1719), il s'adonna à l'éloquence sacrée et il paraîtrait qu'il y obtint un certain succès, car il fut appelé à Lyon en 1751 pour prêcher un carême, et devint à la même époque l'un des prédicateurs de la Cour. On ignore la date précise de sa mort : M. A. de Gallier, qui lui a consacré une intéressante notice dans la *Biographie générale* (Firmin-Didot), m'a transmis un document manuscrit d'après lequel ce jésuite vivait encore en 1754. — Il se nommait Fleury, tout court : mais, sans doute par modestie et afin qu'on ne s'avisât pas de le confondre avec le célèbre auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, il ajouta à son nom celui de sa mère, et se fit appeler Fleury-Ternal.

On a de lui : I. *La Vie de saint Bernard, archevêque de Vienne, dédiée à son Altesse Monseigneur l'abbé d'Auvergne, abbé général de l'ordre de Cluny, chanoine et grand prévôt de l'Eglise de Strasbourg, nommé par le Roi à l'archevêché de Vienne*. Paris, André-Cailleau, 1722, in-12 de 6 ff. prélim. non chiff. et 239 pp.=La *France litt.* de Quérard cite trois autres éditions : Paris, 1728, 1731 et 1748, in-12. — II. *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois*. Paris, d'Houry, 1728, in-8° et in-4°.

La Bibliothèque publique de Lyon possède un cahier manuscrit contenant l'indication des *sujets de sermons* prêchés par lui dans l'église de Sainte-Croix de cette ville, pendant le carême de 1751. (Catalogue de Delandine, 1455, n° 1452.)

FLOTTE D'ARGENCON (JOSEPH, comte, puis marquis de) (1), co-seignr de Saint-Martin, contre-amiral, naquit à Saint-Pierre d'Argençon (Hautes-Alpes), le 11 mars 1734. D'abord page du roi Louis XV, il fut nommé garde de la marine le 4 juillet 1751, et devint successivement garde du pavillon amiral (29 août), sous-lieutenant d'artillerie (20 avril 1756), enseigne (1762), lieutenant de vaisseau (27 novembre 1765), capitaine de compagnie (29 mars 1777), capitaine de vaisseau (13 mars 1779), chef de division (1786), commandant d'escadre (1er oct. 1789), enfin, contre-amiral (1er juillet 1792). Il se distingua en diverses occasions pendant la guerre maritime engagée entre la France et l'Angleterre sous Louis XVI. Etant commandant de l'*Aurore*, en 1779, quatre navires anglais armés en course furent enlevés par lui en vue d'Alger, après un combat qui lui fit beaucoup d'honneur. L'année précédente, monté sur l'*Eclair*, il avait déjà capturé plusieurs bâtiments de la même nation sur la côte d'Afrique. A l'époque de la Révolution, il partagea l'impopularité que s'étaient attirée presque tous les officiers de marine soit en émigrant, soit en manifestant à l'intérieur leur attachement pour l'ancien régime. Le 28 juillet 1792, les ouvriers du port de l'arsenal de Toulon exercèrent de terribles vengeances : plusieurs administrateurs du département furent massacrés ou pendus par eux. M. de Flotte subit le même sort le 10 septembre suivant : une foule de peuple se porta à son hôtel, l'en arracha, et le pendit devant l'arsenal. Des écrivains hostiles à la révolution ont avancé que ses meurtriers auraient poussé la fureur jusqu'à couper son corps en morceaux. Pourquoi ne pas ajouter qu'après se les être partagés fraternellement ils les mangèrent ? — (Archives du ministère de la Marine; *Mém. pour servir à l'Hist. de Toulon en 1793*, par Pons. Paris, 1825, in-8°.)

FLOTTE D'ARGENCON (JOSEPH-HENRI-MAGLOIRE, comte de), lieutenant de vaisseau, fils naturel et légitimé du précédent et de noble Henriette de Vi-

(1) La famille de FLOTTE est une des plus anciennes de la province : Chorier (*Etat pol. t. III*) la fait remonter à l'an 1080. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont l'aînée a possédé pendant plusieurs siècles la terre de Montmaur, troisième baronnie du Dauphiné; plusieurs de ses membres ont joué un rôle dans notre histoire : je citerai entre autres : *Balthazar* FLOTTE, *comte de* LA ROCHE, gouverneur de Romans. Pendant les troubles de la Ligue il voulut livrer cette ville au duc de Savoie, mais ayant été découvert par le comte de Saint-Ferriol, il eut la tête tranchée comme coupable du crime de lèse-majesté.

talis, naquit à Saint-Pierre d'Argençon le 12 février 1776. Embarqué en qualité de volontaire d'honneur (12 mai 1786), à bord de la corvette *la Favorite*, puis de *la Brune*, il navigua sur les côtes de Norvége et d'Amérique de 1786 à 1788. Il passa ensuite sur *le Tarleton* (22 juillet 1790), *le Tonnant* (25 octobre), et *la Jeune Honorine* (7 janvier 1792). Le 10 mai suivant, il reçut sa nomination d'enseigne de vaisseau, et monta la frégate *la Modeste*. Dans les combats que ce bâtiment livra à la flottille du pirate Lambro-Cazzoni, combats qui durèrent trois jours et se terminèrent par la destruction de cette flottille, M. de Flotte montra un courage et une intelligence qui furent cités avec éloge. *La Modeste* étant rentrée au port de Toulon le 9 fév. 1793, il abandonna le service de la marine. — Nous le retrouvons à Lyon, la même année, au nombre des défenseurs de cette ville, assiégée par les troupes de la République. Simple volontaire dans la compagnie des grenadiers du Griffon, il se fit remarquer par sa bravoure aux engagements de la Croix-Rousse, et particulièrement dans la sanglante mêlée de Perrache (29 septemb.), où il fut blessé d'une balle au genou. Au moment de la reddition de Lyon, il accompagna Précy dans la retraite de Vaise. Son dévouement à la cause royale le fit passer en Espagne, et prendre du service (1794), en qualité de simple volontaire, dans la compagnie des gentilshommes du régiment de la reine, qui combattait contre la France, sur les Pyrénées. — Le 11 prair. an XI, il reprit, dans la marine française, son grade d'enseigne de vaisseau. Monté sur le *Berwick*, il contribua à la défaite des Anglais, à l'affaire du rocher le Diamant, près de la Martinique (an XIII). Le *Berwick* prit une part active à l'affaire du cap Finistère, fut coulé à la bataille de Trafalgar (29 vend. an XIV), et de Flotte, fait prisonnier avec l'équipage, fut conduit sur les pontons anglais, d'où il parvint heureusement à s'échapper en 1811. Le grand maître de l'Université lui donna, à son retour en France (29 nov.), la place de professeur de mathématiques au collége de Remiremont (Vosges). Le mois suivant, une dépêche du ministre de la marine l'appela dans le port d'Anvers, où il fut alternativement employé, sur mer, dans son grade d'enseigne; sur terre, comme officier surnuméraire d'artillerie. Sa conduite honorable au siége d'Anvers, dans ces dernières fonctions, fut signalée au gouvernement par le colonel Hulot, commandant l'artillerie de la place. Il ne quitta la Hollande que le 15 octobre 1814. Louis XVIII le nomma lieutenant de vaisseau le 31 juillet 1816; mis à la retraite en octobre 1829, sans l'avoir demandé, il mourut à Veynes (Hautes-Alpes), en juin 1847, dans une sorte de dénûment. — (Archives du ministère de la Marine).

On a de lui : *Nouveau portulan de la Méditerranée, ou guide complet du pilote sur les côtes, îles, etc., comprises depuis Cadix jusqu'à la mer Noire, avec plans et vues de côtes*. Toulon, Bellue, 1829, 2 vol. in-8°. Le journal Toulonnais l'*Aviso* ayant attaqué cet ouvrage lors de sa publication, l'auteur intenta un procès au gérant, et fit défendre sa cause par son gendre. Celui-ci a publié sur cette affaire : *Plaidoirie de M. Fouque, avocat, pour M. le comte de Flotte d'Argençon, chevalier de Saint-Louis, contre M. Rousseau Marquezy, gérant de l'Aviso*. Toulon, 1829, in-4°, 20 pp.

FOLQUET, et non **FLOQUET** comme le nomment la plupart de nos historiens, est un troubadour qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. Il était de Romans. Après avoir chanté quelque temps en Dauphiné ses amours avec une comtesse dont on ignore le nom, il passa en Italie où il fit sa cour à Frédéric II, roi de Sicile. Il s'attacha aussi au marquis de Montferrat, mais plus particulièrement au seigneur de Carret, près de Savone, auquel il dédia un sirvente pour l'engager à prendre part à l'expédition de Salonique en 1224. — On ne possède pas d'autres renseignements sur la vie de ce troubadour, qui a laissé quelques pièces de vers sans intérêt. (Voyez l'*Hist. litt. de la France*, t. 18, et l'*Hist. litt. des Troubadours*, par Millot, t. 1.)

FONTAINE (ALEXIS), mathématicien, membre de l'Académie des Sciences, est né, disent tous ses biographes, à *Claveyson* (*Drôme*), mais c'est une erreur : il n'appartient pas à notre province. D'après une note manuscrite de M. Berriat-Saint-Prix, rédigée sur des papiers de famille, il naquit à *Bourg-Argental* (*Ardèche*). Son père vint ensuite se fixer, en qualité de notaire, à Claveyson, et c'est probablement cette circonstance qui a trompé les biographes sur le lieu de naissance de ce célèbre géomètre. — (Voy. son éloge

par Condorcet dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences*, et dans la *Bibliothèque du Dauphiné* de Chalvet.)

FOREST (LA). — Voy. **LA FOREST.**

FORNAND DE BEAUVINAY. — Voy. le *Supplément*.

FOURNIER (MARCELLIN), né à Ceillac, près d'Embrun (1), vers le commencement du XVIIe s., entra dans la Soc. de Jésus, et passa successivement dans les maisons de son ordre d'Embrun, de Tournon, de Carpentras et de Lyon. Guy Allard, qui écrivait en 1680, dit dans sa *Bib. du Dauphiné* : « Je croy « qu'il est encore vivant. » — Ce Jésuite nous a laissé sur l'histoire de sa patrie une volumineuse compilation, restée inédite (2), dont voici le titre : *Histoire générale des Alpes maritimes ou Cottiennes, et particulièrement de la ville d'Embrun, leur métropole*, in-fo de 822 pp. sans la table (3). Cette histoire s'arrête à l'année 1642 (4), époque à laquelle l'auteur était dans la maison de Tournon (5). D'après le conseil de Chorier, il en fit ensuite lui-même une traduction latine (6), dont un exemplaire provenant de la collection dauphinoise de l'intendant Moyse de Fontanieu est aujourd'hui à la Bibl. imp. (*Suppl. L. 911*). En voici le titre : *Annales ecclesiastici sanctæ metropolitanæ ecclesiæ Ebredunensis, authore R. P. Marcellino Fornier, societatis Jesu, presbytero*, in-fo. Cette version est datée de Carpentras du 5 des nones d'octobre 1645. Il y a beaucoup de fatras et d'érudition indigeste, mais comme l'auteur avait pu consulter un grand nombre d'actes qui n'existent plus aujourd'hui, son travail sera utilement consulté s'il se rencontre jamais un Embrunais assez ami des choses du passé pour entreprendre, après l'abbé Albert, une nouvelle histoire de cette contrée.

FRANÇAIS (ANTOINE), plus connu sous le nom de **FRANÇAIS DE NANTES** (7), né à Beaurepaire (Isère) (8), le 17 janvier 1756, était avant 1789 avocat et directeur des douanes à Nantes. Lorsque la Révolution éclata, elle trouva en lui un serviteur zélé et capable. Les Nantais le nommèrent officier municipal, et la *Société des amis de la Constitution* qui se forma dans cette ville le compta au nombre de ses membres ; il en était l'orateur applaudi. Lors de l'élection de l'évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure, Minée, (13 mars 1791), il prononça un discours qui provoqua l'enthousiasme de ses auditeurs, et dont les électeurs votèrent l'impression. Peu après, ils l'élurent leur représentant à l'Assemblée législative. Français de Nantes y prit place parmi les hommes modérés, mais franchement attachés aux idées nouvelles. Membre du comité d'agriculture et de commerce, il fit aussi partie de la commission extraordinaire des *Douze*, chargée de rechercher la cause des troubles qui déchiraient alors la France, et d'en indiquer le remède. C'est au nom de cette commission qu'il lut à la tribune, le 26 avril 1792, un rapport remarquable où il n'hésite pas à attribuer tout le mal aux prêtres réfractaires, et au Pape qu'il appelle un *prince burlesquement menaçant*, cherchant à prendre *l'attitude du Jupiter tonnant de Phydias*. Dans un autre rapport, du 5 mai suivant, il demanda la peine de la déportation pour ceux des prêtres non assermentés qui troublaient la paix publique, mesure qui fut décrétée le 26. Par suite de cette attitude, Français de Nantes acquit une sorte de popularité qui lui valut l'honneur d'être nommé président de l'Assemblée, le 10 juin. Il occupait le fauteuil à la séance orageuse du 20 de ce mois.

Il ne fut pas porté à la Convention. Retiré dans le département de l'Isère, il s'occupa, comme il le dit lui-même, à *bêcher tranquillement son jardin*. Il ne tarda pas cependant à être rappelé à la vie politique. L'administration départem. de l'Isère, à la nouvelle des événements des 31 mai et 2 juin 1793, venait de convoquer les assemblées primaires en signe de menace contre la Convention et Paris : c'était un fait

(1) Voy. *Hist. géogr., naturelle, ecclés. et civile du diocèse d'Embrun* (par l'abbé Albert), t. I, p. 152.

(2) Chalvet donne à entendre qu'elle a été imprimée en 1660, mais c'est une erreur.

(3) *Cat. des Mss. de la Bib. de Lyon*, par Delandine, t. II, p. 72.

(4) Le séminaire de Gap en possède une autre copie continuée jusqu'au 16 mai 1680, par JUVENIS (voy. ce nom).

(5) C'est probablement ce qui a fait dire à M. Weiss (*Biog. univ.* de Michaud) que Fournier était né dans cette ville.

(6) On lit dans les *Adversaria* de Chorier, p. 167 : « Gallice Fornerius scripserat : auctor illi in « latinum convertendi sermonem, quæ gallice « fuerant scripta, fui, et consilio obsecutus est « meo. » — Guy Allard et Chalvet font de ces deux rédactions deux ouvrages différents.

(7) Ce nom lui fut donné à l'Assemblée constituante pour le distinguer de plusieurs de ses collègues nommés *François*.

(8) Quelques biographes le font, par erreur, naître à Valence.

grave, car, placé entre Lyon et le Midi soulevés, Grenoble se trouvait le seul point d'appui de la Révolution (1). Les députés des assemblées primaires se réunirent le 20; Français de Nantes en faisait partie et l'on comptait sur son éloquence pour donner l'impulsion à la résistance, qui n'avait pas d'écho dans le peuple. Sollicité, le 24, de développer son opinion, il s'y prépara dans la nuit, et le lendemain, au grand étonnement de ses amis, il prononça un discours plein de verve et de solide argumentation, dans lequel il justifiait les journées de Paris et engageait l'assemblée à se dissoudre. En voici quelques passages : « Il faut le dire, quoique cela soit dur à prononcer et à entendre, l'utilité de ces mouvements les moralise : le crime, c'est de ne pas sauver le peuple : tout ce qui est indispensable à son salut, dans les temps critiques, c'est la vertu... On doit se tenir pour dit qu'il faut, à tout prix, que la Révolution s'achève, qu'elle brise sans miséricorde tout ce qui s'oppose à sa marche, que tout pas rétrograde l'entrave ou la tue... Si, par exemple, un décret vous ôte le caractère politique dont vous êtes revêtus, il faudra obtempérer au décret ou y désobéir. Si vous y obtempérez, c'est une espèce de congé qu'il n'est du tout point agréable de recevoir ; si vous résistez, il faudra opposer des troupes à d'autres troupes, et toute votre armée consiste en deux garçons de bureau... Je demande qu'on pose ainsi la question, car ce sont ses véritables termes : Que ceux qui veulent la guerre civile se lèvent ? » Les délégués des assemblées primaires votèrent l'impression de ce discours (2), et se séparèrent pour ne plus se réunir.

Par arrêté du représentant du peuple Petit-Jean, du 7 nivôse an II, Français de Nantes fut nommé membre du directoire du département de l'Isère. En l'an VII, ce département l'envoya au conseil des Cinq-Cents, où il siégea avec beaucoup d'éclat. Il rédigea la proclamation adressée aux Français le 17 prairial (an VII), pour les appeler aux frontières que l'ennemi pressait de toutes parts. Cinq jours après, il lisait à la tribune une chaleureuse adresse des Grenoblois sur le même sujet. Le 23, il défendait avec énergie la liberté de la presse, attaquée par Creuzé-Latouche. On le vit développer une rare activité dans la crise des 28, 29 et 30 du même mois, en rédigeant les rapports et les proclamations de la *Commission des Onze*, sorte de comité de salut public, dont il était membre, qui, par des mesures vigoureuses, releva pour un instant la République.

Après le 18 brumaire, Français de Nantes fut nommé préfet de la Charente-Inferieure (2 mars 1800), et peu après, conseiller d'État ayant le département des recettes et dépenses des communes. En l'an XII, le gouvernement consulaire le mit à la tête de l'administration des droits réunis, emploi qu'il conserva pendant toute la durée de l'empire. Ses bureaux servirent d'asile à une foule de gens de lettres, qui y trouvèrent une existence honorable (3). Napoléon, à ce qu'on prétend, en avait de l'humeur, et aurait été jusqu'à dire : « C'est un véritable nid d'aiglons que cette maison de la rue Sainte-Avoye (4). » Il fut créé comte de l'empire en 1808, et, le 30 juin 1811, grand-officier de la Légion d'honneur, dont il avait été fait chevalier le 9 vend. an XII, et commandant le 25 prairial suivant.

Une ordonnance de Louis XVIII, du 17 mai 1814, remplaça Français de Nantes dans ses fonctions de directeur général des droits réunis, par le comte Bérenger (v. ce nom). Dans une lettre du 20 mai que nous avons sous les yeux, il accuse réception au ministre de l'ordonnance qui le destitue, se *recommande à ses bontés*, et annonce qu'il convoque son administration pour la présenter à son successeur.—Le roi le nomma conseiller d'Etat le 29 juin suivant, ce qui n'empêcha pas Napoleon de l'accueillir avec faveur à son retour de l'île d'Elbe, et de l'appeler dans son nouveau conseil d'Etat.—Les événements de 1815 le firent rentrer dans la vie privée, d'où les électeurs de l'Isère le tirèrent en 1818 pour l'envoyer à la Chambre. Il y siégea

(1) Dubois-Crancé, alors en mission à Grenoble avec Gauthier et Albitte, a fait, dans son *Compte-rendu à la Convention*, pages 9-116, une vive peinture de la situation critique où il se trouvait avec ses collègues.

(2) C'est l'*opinion* indiquée ci-après (n° VI).

(3) Nous citerons, parmi nos compatriotes, *Chalvet*, *Jay* et *Lebrun-Tossa*.

(4) Français de Nantes avait une grande bonté pour ses subordonnés On rapporte qu'un sous-chef, inexact à se rendre à son bureau, lui donna pour raison qu'en passant sur les boulevarts il s'arrêtait quelquefois devant les marionnettes : « Eh mais, repartit le directeur général, je ne vous y ai jamais rencontré? »

constamment au côté gauche; mais, à la fin de la session, il se retira dans sa propriété de Seine-et-Marne, où il se livra à l'agriculture, et écrivit, sous le pseudonyme de *M. Jérome*, des ouvrages pleins de finesse qui eurent un certain succès. Appelé à la Chambre des pairs en 1831, Français de Nantes mourut, atteint de paralysie, le 8 mars 1836.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Nécrologie. Funérailles du comte Français (de Nantes).* Par P. F. Tissot, de l'Académie fr. (Paris, imprim. Dupont) (s. d.), in-8°, 12 pp.

PORTRAITS.

I. *Français (de Nantes), de l'Assemblée législative, des Cinq-Cents...* Buste, profil D., lith. (se trouve dans le recueil intitulé : *Choix de rapports, opinions et discours.* (Paris, 18..., vol. in-8°.)

II. *M. LE COMTE FRANÇOIS DE NANTES, député du département de l'Isère, élu en 1819.* Buste, presque de face, tourné à D. dans un ov. - point.

III. *FRANÇAIS DE NANTES.* Copie du n° I. (Se trouve dans la *Biogr. univ.* de Michaud).

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Opinion de M. Français sur les troubles intérieurs.* Paris, Imprim. nat., 1791, in-8°, 15 pp.

II. *Projet d'une adresse de l'Assemblée nationale au roi, par M. Français.* (Imprim. nation.) (s. d.), in-8°, 3 pp. Relatif aux mesures à prendre contre les émigrés.

III. *Rapport et projet de décret concernant le jay brut et le jay travaillé, présenté... par M. Français... le 3 mars 1792.* (Imp. nat.) in-8°, 3 pp.

IV. *Projets de décrets présentés au nom du comité de commerce, les 5 et 6 mai 1792, par M. Français.* (Impr. nat.) in-8°, 2. pp. Sur les chanvres et les bois.

V. *Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du comité de commerce, sur le département de la Corse, par M. Français...* Du 21 mai 1792. (Impr. nat.) in-8°, 7 pp.

VI. *Opinion prononcée par Ant. Français, le 25 juin, l'an second de la République française, dans l'assemblée des délégués du département de l'Isère, imprimée et adressée à toutes les communes, par ordre de cette assemblée.* (Grenoble, Cuchet) in-4°, 84 pp.=Autre éd. (Toulouse, imp. Besian), in-8°, 28 pp. Cette éd. a été faite en 1793 par ordre des représentants du peuple en mission près de l'armée des Pyrénées.

VII. *Almanach des républicains, pour la 3e année de la République, rédigé par Ant. Français.* Grenoble, an III, in-12.

VIII. *Coup d'œil rapide sur les mœurs, les lois, les contributions, les secours publics, les sociétés politiques, les cultes, le théâtre, les institutions publiques dans leurs rapports avec le gouvernement représentatif, et sur tous les moyens propres à raffermir la Constitution de l'an III.* Grenoble, Cadou et David, an VI, in-12, 94 pp. (1)

IX. *Opinion de Français sur la fête du premier vendémiaire. - Séance du 17 fructidor an VII.* (Impr. nat.) in-8°, 10 pp.

X. *Discours prononcé par Français (de Nantes), sur le projet de loi relatif à l'établissement de tribunaux spéciaux. - Séance du 18 pluv. an IX.* (Impr. nat.) in-8°, 7 pp.

XI. *Opinion de M. le comte Français, sur le projet de loi relatif aux élections; prononcée dans la séance du 15 mai 1820.* (Impr. Ve Agasse) in-8°, 20 pp.

XII. *Opinion pour l'ouverture de la discussion sur la loi des dépenses de l'Etat.* (13 juin 1820). Paris, impr. Smith, 1820, in-8°, 8 pp.

XIII. * *Le manuscrit de feu M. Jérome, contenant son œuvre inédite, une notice biograph. sur sa personne, un fac-simile de son écriture et le portrait de cet illustre contemporain.* Paris et Leipzig, Bossange, 1825, in-8°, 463 pp. fig.

XIV. * *Recueil de fadaises, composé sur la montagne, à l'usage des habitants de la plaine, par M. Jérome (en son vivant), littérateur distingué et consommateur accrédité dans le faubourg Saint-Marceau.* Paris, Bossange, 1826, 2 vol. in-8°.

XV. * *Voyage dans la vallée des originaux.* Paris, Baudouin, 1828, 3 vol. in-12. Sous le pseud. de *feu M. du Coudrier.*

XVI. * *Tableaux de la vie rurale, ou l'Agriculture enseignée d'une manière dramatique.* Paris, Bossange, 1829, 3 vol. in-8°, sous le pseud. de *feu Desormeaux, fils naturel de M. Jérome.*

Il a fourni des articles à la *Fr. litt.* de Ch. Malo et à quelques autres publications périodiques.

(1) En l'an VII, le *Journal de Grenoble* prit pour épigraphe une phrase de cet opuscule : *La liberté de la presse est le réverbère de la liberté.*

FRANQUE (Jean-Pierre et Joseph), frères jumeaux, nés au Buis (Drôme), en 1774, sont deux peintres qui jouirent d'une certaine réputation sous l'Empire. Ayant manifesté l'un et l'autre de grandes dispositions pour la peinture, l'intendant du Dauphiné les envoya à Paris sur les fonds de la province et les fit entrer dans l'atelier de David. Cette protection leur fut continuée par les États de Dauphiné en 1788 et 1789, et ensuite par l'administration départementale de la Drôme.

Pierre, qui est le plus connu, exposa successivement aux salons les toiles suivantes : en 1806, *le Songe d'amour par l'influence de l'Harmonie* ; — en 1808, *Daphnis montrant à jouer de la flûte à Chloé* ; — en 1812, *la Bataille de Zurich* (en collaboration avec son frère) : ce tableau commandé par le maréchal Masséna lui valut une médaille d'or ; — en 1814, *Hercule délivrant Alceste*, (aussi en collaboration avec son frère) ; — en 1817, *Josabeth dérobant Joas aux fureurs d'Athalie* (au musée de Nîmes) ; — en 1819, *la Conversion de saint Paul*. Ce tableau, l'œuvre capitale de Joseph Franque, a été reproduit en tapisserie des Gobelins ; il est aujourd'hui au musée de Dijon. Delécluze en a porté le jugement que voici dans le *Lycée français* (Paris, 1819) : « Il y a des parties assez bien dessinées : il y règne un ton de couleur assez chaud et on y retrouve des expressions qui frappent, mais toutes ces qualités sont gâtées par l'exagération qui les accompagne. Ce qui me paraît préférable dans ce tableau, c'est la tête du jeune esclave qui retient machinalement le cheval. Il regarde sans voir, et l'on sent bien qu'il écoute surtout les paroles divines. A tout prendre, je trouve dans cet ouvrage trop de prétentions à l'effet, et la simplicité m'eût paru bien préférable au bruyant éclat que M. Franque a répandu dans son sujet qui, il faut l'avouer, n'était pas facile à rendre. » Il exposa encore au même salon : *l'Archange Saint-Michel terrassant le Démon ; des Bergers effrayés par l'orage* ; — en 1822, *Jupiter endormi dans les bras de Junon* (au musée Montauban). — Le succès de quelques-unes de ces toiles lui valut des commandes officielles : il fut chargé notamment du dessin de la mosaïque de la salle de Melpomène et de certaines parties de plafonds au Louvre, de copies et de restaurations pour le musée de Versailles et de portraits pour le palais de Saint-Cloud. En 1836 il obtint la décoration de la Légion d'honneur. Depuis cette époque et quoique âgé de plus de 60 ans, il continua à produire un très-grand nombre de tableaux dont plusieurs ont été achetés par l'Etat pour des églises ou des musées de province. Les glaces de la vieillesse n'éteignirent pas la fécondité de ses pinceaux, et en 1853, à l'âge de 79 ans, il envoya encore à l'exposition une *Sainte-Famille* et un portrait de *M. de Quélen, archev. de Paris*. Mais nous qui avons pu juger par nos propres yeux du mérite de ces deux toiles, nous devons dire qu'elles se trouvaient là en vertu de l'art. x du chap. 2 du règlement de 1852, qui admet *de plein droit et sans examen du Jury* les œuvres des artistes décorés.

Joseph travailla souvent en collaboration avec son frère, et exposa aussi quelques tableaux aux salons de 1810 et de 1812. Mais il nous est moins connu que *Jean-Pierre*, car, vers la fin de l'Empire il quitta la France pour s'établir à Naples où il devint professeur à l'académie. — Voy. *Neues allgemeines Kunstler Lexicon*, par Nagler. München, 1839, in-8°.

FRÈRE (Claude), premier président du Parlement de Grenoble. — S'il fallait s'en rapporter au témoignage de nos historiens, ce personnage aurait été l'un des plus considérables du Dauphiné pendant la première moitié du 17e s. Son nom, qui apparaît de loin en loin dans nos annales, n'est jamais rappelé qu'avec des termes d'admiration et de louange : Chorier le qualifie de savant jurisconsulte, de grand politique. Le lecteur jugera, d'après les renseignements que j'ai recueillis sur sa vie, jusqu'à quel point il méritait les éloges dont il a été l'objet. — Claude Frère était probablement originaire de Valence ou des environs. Après avoir professé le droit pendant plusieurs années à l'université de cette ville, il abandonna l'enseignement pour s'attacher à Lesdiguières, dont la protection lui paraissait un moyen de s'avancer dans le monde, beaucoup plus sûr qu'une modeste chaire de professeur. C'était d'ailleurs un fort habile homme, si l'on en juge d'après la manière dont nous le verrons soigner ses intérêts pécuniaires. Grâce à son protecteur, et peut-être aussi à quelques services qu'il rendit à la cause de Henri IV pendant la ligue, il était, en 1606, maître des requêtes ordinaire

de l'hôtel du roi. En cette qualité, il fut employé avec Expilly dans une affaire regardée alors comme très-importante, l'organisation des travaux relatifs à la reconstruction du pont d'Avignon (1). L'année suivante, il fut, pour le parti catholique, l'un des commissaires chargés de juger les contestations nées au sujet de l'exécution de l'édit de Nantes en Dauphiné (2). En 1615, il assista, comme commissaire du roi, à la fameuse assemblée politique tenue à Grenoble par les protestants, et lorsque ceux-ci, gênés par Lesdiguières, voulurent se transporter dans une autre ville où leurs délibérations seraient plus libres, il se rendit à Paris pour en informer la cour et prendre ses ordres en conséquence (3). La fidelité et le zèle avec lesquels il remplit cette mission, lui valurent, en 1616, la place de premier président au parlement de Grenoble que la mort de Prunier de Saint-André venait de laisser vacante. A cette époque, ses rapports avec Lesdiguières étaient si intimes que ce dernier le consulta sur son projet de mariage avec Marie Vignon. Plus tard (1621), il en reçut une marque de confiance bien autrement grande : ce fut dans sa maison de Valence que l'ancien chef des huguenots signa à Déageant et au marquis de Bressieux la promesse de se convertir. La même année, il partagea pendant quelque temps, en sa qualité de président, le commandement du Dauphiné avec Morges, gouv^r de Grenoble (4).

Là s'arrête le petit nombre de renseignements que j'ai pu recueillir sur les services rendus par Claude Frere : en voyant leur peu d'importance, on comprend difficilement les éloges qui lui ont été décernés. Bien plus, quelques circonstances dont nos historiens, panégyristes serviles du Parlement, se sont bien gardés de parler, vont nous le montrer sous un jour peu favorable (5). En 1606, profitant de la détresse de Gaspard de Beaumont, de la branche d'Antichamp, il lui prêta à courte échéance de faibles sommes pour le remboursement desquelles il se fit donner les terres de Pelafol, Barbières, Fiancayes, St-Mamant et des droits seigneuriaux considérables, que son malheureux débiteur possédait en divers lieux. En 1617 il dépouilla également une autre branche de la même famille, celle de Verneuil, en acquérant de Laur^t de Beaumont tous ses biens de la vallée de Graisivaudan, c'est-à-dire les seigneuries, juridictions, châteaux et mandements de Beaumont, de Montfort, de Crolles, du Touvet, de la Frette, de Bayette, etc., jusques aux deux chapelles de la famille existant dans les églises du Touvet et de N.-D. de Grenoble. Ce marché fut conclu pour le prix de 48,000 livr., somme bien inférieure à la valeur réelle des biens, mais, en homme qui s'entendait aux affaires, il stipula que dans le cas où ils vaudraient davantage, Laurent de Beaumont lui faisait donation du surplus. Pressé par la nécessité, le pauvre vendeur dut se soumettre et se laisser ruiner à bon marché. Ce n'est pas tout : comme les biens étaient grevés de substitutions en vertu desquelles il pouvait être évincé d'un jour à l'autre, notre honnête président conjura fort habilement le danger : il s'empara purement et simplement des papiers de la famille et les jeta au feu. A l'aide de pareilles manœuvres, il se trouva en possession de presque tous les fiefs qui formaient l'ancien patrimoine de la maison de Beaumont, et s'acquit ainsi dans le Graisivaudan une prépondérance seigneuriale qui, probablement mieux que ses services, lui valut la haute considération dont il paraît avoir joui de son temps. Malheureusement, cette brillante fortune, il ne la transmit pas à une nombreuse postérité, car son nom s'éteignit presque avec lui. En effet, à sa mort arrivée en 1641, *Louis*, son fils unique, hérita de sa charge et de ses biens, et mourut bientôt, en 1643, ne laissant qu'une fille, *Laurence*, mariée au président Faure de la Rivière; et celle-ci, morte vers 1674, ne laissa elle-même qu'une fille qui épousa le président Nic. Prunier de Saint-André. Quant aux aliénations consenties par Laurent de Beaumont, elles furent attaquées par ses enfants en 1672, et il en résulta un procès qui, après avoir duré près de 50 ans, se termina en 1720 par une transaction (6).

MÉDAILLES.—Comme son contemporain Expilly, Cl. Frère voulut pourvoir lui-même aux intérêts de sa renommée. Il fit frapper en son honneur deux

(1 et 2) Boutel de Catilhon. *Vie d'Expilly*, pp. 68 et 72.

(3) Videl. *Histoire de Lesdiguières* (éd. in-fol.), pp. 265-70.

(4) Videl, *loco cit.*, pp. 298, 356, 374.

(5) Voy. *Généal. de la maison de Beaumont*, par Brizard, t. I, pp. 490, 568, 573, et t. II, pp. 138-40, 374-77.

(6) Ce procès donna lieu à plusieurs factums dont je n'ai pu me procurer la description bibliographique.

médailles, dont voici la description : I. Face : CLAVD. FRERE. PR. PRŒS. SEN. GRA. 1624; de profil, avec moustaches et barbe au menton.-Exergue : OLIER F.-Sans revers. Module: 40 mill. — II. Face : CLAVD. FRERE. PR. PRŒS. SEN. GRA. Figure à peu près semblable à la précédente.-Revers: FRVOR DVM FOVEO; une main sortant d'une nue arrose un lis avec un vase de forme très élégante. - Module : 39 mill.

FREYCINET (LOUIS-HENRI DE SAULCES, *baron de*) naquit à Montélimar le 31 décembre 1777. Son père, agronome distingue (1), le fit élever sous ses yeux. Le jeune Freycinet fit d'excellentes études; il acquit une connaissance parfaite de l'anglais et du latin, langues qu'il cultiva toute sa vie; mais il s'adonna d'une manière plus particulière à deux sciences vers lesquelles un vif penchant l'entraînait, l'histoire naturelle et la géographie : Buffon devin son auteur favori. Son frère puîné, *Louis*, élevé avec lui, partageait les mêmes études et les mêmes goûts. L'un et l'autre manifestèrent bientôt une vocation décidée pour la marine, et leur père, cédant à leurs instances, les conduisit à Toulon, où ils s'embarquèrent sur le vaisseau l'*Heureux*, en qualité d'aspirants de 3e classe, le 27 janvier 1794. Ils prirent part, en cette qualité, aux succès obtenus par nos marins dans la Méditerranée. Nommés, pendant la campagne, aspirants de 2e classe, provisoirement de 1re classe, le ministre de la marine, Truguet, à la rentrée de l'escadre à Toulon, au lieu de les confirmer dans ce dernier grade, leur en conféra un plus élevé, celui d'enseigne de vaisseau. Ils refusèrent, modestie alors sans exemple, en faisant valoir leur jeunesse et leur instruction encore imparfaite; mais le successeur de Truguet, Pleville Le Peley, appréciant leur mérite, les détermina à accepter (22 juillet 1797).

A cette époque, ils firent partie de l'escadre qui appareilla à Brest, montèrent successivement la *Révolution*, le *Dix-Août*, l'*Indomptable* et la *Biche*, et se distinguèrent par leur bravoure dans divers combats livrés aux Anglais. Revenus à terre, les deux frères s'adonnèrent avec ardeur à l'étude des hautes mathématiques et, ayant obtenu de se rendre à Paris, ils eurent pour maître le savant Fourier. Au mois d'août 1800, ils furent désignés pour faire partie d'une expédition scientifique aux Terres Australes, qui avait principalement pour objet la reconnaissance de la côte sud-ouest de la nouvelle Hollande, alors presque inconnue. Ils s'embarquèrent, au Havre, sur le *Géographe* et le *Naturaliste* commandés par le capitaine Baudin. Vingt-quatre savants, choisis par l'Institut, accompagnaient l'expédition : ils trouvèrent en MM. de Freycinet deux coopérateurs pleins de zèle et de connaissances, et bien au-dessus du rang qu'ils occupaient dans l'entreprise. Les navires ne rentrèrent en France que le 25 mars 1804, après une absence de 41 mois. Pendant cette navigation, aussi pénible pour les explorateurs que fructueuse pour la science, les deux frères, outre les travaux qui ont rendu leurs noms inséparables des belles découvertes qui se firent alors, eurent à exercer fréquemment les fonctions de capitaines. A leur arrivée, ils apprirent qu'ils avaient été confirmés dans le grade de lieutenants de vaisseau, par une décision collective remontant au 5 mars 1803.

Au mois d'avril 1804, le commandement du brick le *Phaéton* fut confié à Henri, et celui du *Voltigeur* à Louis, qui dut bientôt revenir à terre pour soigner sa santé gravement compromise (1805). Henri, qui eut dès lors les 2 bricks sous ses ordres, captura plusieurs bâtiments anglais sur les côtes d'Irlande, se rendit à Cayenne, et de là aux Antilles. Dans ces derniers parages, il eut de fréquents engagements avec les vaisseaux de la Grande-Bretagne, contre lesquels il lutta souvent avec succès, quoique très inférieur en forces. Attaqué par de gros navires, près de Puerto-Rico, et, quoique dans l'impossibilité de résister avec avantage, il accepta bravement le combat, et soutint l'honneur du pavillon français. Après un abordage meurtrier, après que ses bricks eurent été criblés, ses équipages décimés, et que lui-même, déjà blessé dangereusement dans un précédent combat, eut eu le bras droit emporté, il dut céder à des forces supérieures et se rendre : c'était le 26 mars 1806. Les Anglais, pleins d'admiration pour son courage, lui laissèrent son épée. Conduit à la Jamaïque, où il fut comblé d'égards, il ne tarda pas à être échangé, passa ensuite à Santo-Domingo, et ren-

(1) *Louis de* FREYCINET, ancien négociant, né à Lyon, en 1751, mort dans sa maison de Freycinet, près de Loriol en 1827, est auteur d'une vie de Faujas de St-Fond (voy. ci-dev. p. 375).

tra en France le 28 nov. 1807.—Nommé capitaine de frégate le 12 juillet 1808, il prit le commandement de l'*Elisa*, et partit, avec une flottille, pour une nouvelle croisière. Cette fois encore il fut malheureux : pouvait-il en être autrement dans ces temps désastreux pour notre marine, où les quelques navires qui nous restaient étaient lancés, sentinelles perdues, au milieu des innombrables vaisseaux dont l'Angleterre couvrait les mers? Après plusieurs combats, où il déploya une rare intrépidité, il vit l'*Elisa* échouée entre l'île de Tatihou et la pointe de Réville, accablée et incendiée par l'ennemi. A son retour en France, il commanda successivement le *Régulus* et le *Patriote*, et remplit diverses autres fonctions.

Le 10 juillet 1816, il fut fait capitaine de vaisseau, major-général du port de Rochefort le 20 sept. de la même année, et commandant des élèves de la marine le 5 janvier 1818. En août 1820, le roi le nomma gouverneur de Bourbon. Il occupa ce poste important pendant six années et sut s'y faire de nombreux amis; lorsqu'il le quitta, les colons lui firent présent d'un beau service d'argenterie où étaient gravées ses armes avec cette inscription : *A Henri de Freycinet, l'île de Bourbon reconnaissante.* Il passa ensuite au gouvernement de la Guyane, où il arriva le 14 fév. 1827. L'année suivante (26 nov.), Charles X lui conféra le titre de baron, le nomma contre-amiral, et gouverneur de la Martinique ; mais des raisons de santé le ramenèrent en France en mars 1830, et l'obligèrent à donner sa démission au mois d'août suivant. En juillet 1832, il fut major-gén. du port de Toulon, puis préfet maritime par intérim le 1er janvier 1834. Enfin, le 15 mai de la même année, il fut nommé préfet maritime de Rochefort, ville où il avait épousé Mlle Clémentine Bérard, dans les premières années de la Restauration, et vers laquelle l'attiraient des affections de famille. Il est mort dans ce port, et dans l'exercice de ses fonctions, le 21 mars 1840, laissant deux fils aujourd'hui officiers de marine.

H. de Freycinet était membre de la société de géographie depuis le 26 mars 1830, et de l'acad. de Rochefort, à laquelle il lut plusieurs mémoires importants. On a trouvé dans ses papiers des notes et des travaux remarquables sur la navigation. Il était comm. de la Légion d'honn. — Administrateur de haute capacité, H. de Freycinet a rendu de grands services au pays. Il a pleinement justifié la prédiction de Victor Hughes, gouverneur de la Guyane, qui, en 1806, écrivait au ministre : « C'est un officier qui doit un jour faire honneur à la marine, par ses talents, son courage et son dévouement. »

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notices historiques sur MM. Henri et Louis Freycinet*, par M. de la Roquette (Paris, impr. Bourgogne et Martinet), in-8°, 39 pp. (Extr. du *Bullet. de la Soc. de Géographie* de 1844.) — II. *Notice Biographique de M. L. H. Desaulses, Bon de Freycinet, contre-amiral...* par E. J. Fleury. Rochefort, 1852, in-8°, 28 pp. — III. *Louis Henri Desaulces Freycinet*, par M. Dezos de la Roquette. (Impr. Plon, 1856), in-8°, 8 pp. (Tirage à part du T. xv de la *Biogr. Univ.* de Michaud.)

FREYCINET (LOUIS-CLAUDE DE SAULCES DE), frère du précédent, est né aussi à Montélimar, le 7 août 1779. Comme on vient de le voir, la notice d'*Henri* est commune à son frère *Louis*, pendant les douze premières années de leur carrière : servant constamment ensemble, dans les mêmes expéditions, et souvent sur le même navire ; promus aux mêmes grades le même jour, toujours par nominations collectives, les deux frères, jusqu'à la fin de 1805, apparaisssent comme une seule personnalité. Mais, à partir de cette époque, ils se séparent, pour ne se revoir que rarement. — *Louis*, comme nous l'avons dit, avait quitté la mer pour rétablir sa santé, altérée par les fatigues. Aussitôt qu'il fut en état de se remettre au travail, le gouvernement l'appela au dépôt des cartes et plans de la marine, et le chargea de la partie géographique de ce voyage aux terres australes auquel lui et son frère avaient eu une si grande part. Le naturaliste Péron, qui avait commencé la rédaction de ce grand ouvrage, étant mort en 1810, au milieu de sa tâche, L. de Freycinet fut chargé de le continuer seul, et il eut la gloire de le terminer en 1816. — Nommé bientôt après capitaine de frégate, et commandant d'une expédition scientifique autour du monde, il s'embarqua à Toulon sur l'*Uranie*, le 17 sept. 1817, après avoir choisi lui-même son personnel, et réglé avec soin tous les détails du voyage. Il ne fut de retour en France que trois ans après, le 13 mai 1820. L'*Uranie* avait fait naufrage à la hauteur des îles Malouines ; mais les riches collec-

tions qu'elle portait avaient pu être sauvées, et transportées sur une barque construite avec ses débris, puis sur un sloop anglo-américain, auquel on donna le nom de la *Physicienne*. Louis XVIII voulut recevoir notre voyageur en audience particulière et lui adressa, en le quittant, ces gracieuses paroles : « Vous êtes entré ici capitaine de frégate, vous en sortirez capitaine de vaisseau. Mais ne me remerciez point ; dites-moi plutôt ce que Jean-Bart répondit à Louis XIV, qui venait de le nommer chef d'escadre : « *Sire, vous avez bien fait.* »

A dater du retour de la *Physicienne* en France, L. de Freycinet cessa tout service actif dans la marine pour se consacrer exclusivement à la rédaction de son dernier voyage, dont la publication lui avait été confiée par le gouvernement dès 1821. Malheureusement la mort vint l'atteindre avant qu'il eût pu mettre la dernière main à cet immense travail, si fécond en découvertes précieuses pour la zoologie, la linguistique, l'ethnographie, la botanique, la physique et l'hydrographie. Atteint d'un anévrisme au cœur, il succomba dans sa maison de Freycinet, près de Montélimar, le 18 août 1842 (1). — Il était membre de l'Académie des sciences (1826), d'un grand nombre de sociétés savantes de France et de l'étranger, et l'un des fondateurs de celle de géographie. - Le roi lui avait donné la croix de Saint-Louis en 1814, et celle d'officier de la Légion d'honneur en 1824. Il devint ensuite commandeur de cet ordre en 1832.

Bio-Bibliographie. — I. *L. de Freycinet, sa vie de savant et de marin, ses voyages, ses ouvrages, ses lettres, son caractère et sa mort*, par Fr. Grille. Paris, 1845, in-18. — II. Voy. encore les notices indiquées à la fin de l'art. précédent.

BIBLIOGRAPHIE.

— I. *Mémoire sur la Géographie, et de la Navigation de l'Ile de France.* Paris, Lenormant. 1812, in-4° (Extrait. à 12 exempl. seulement du *Voyage pitt. à l'Ile de France*, de J. Milbert. Paris, Nepveu, 1812, 2 vol. in-8°). — II. *Voyage de découvertes aux terres australes, exécuté par ordre du gouvernement.* Paris, Imp. Roy., 1815, gr. in-4°, avec un atlas gr. in-fol. de 32 cartes. Cet ouvrage contenant la *Navigation* et la *Géographie*, fait suite à celui de Péron, dont il a donné une nouv. éd. en 1824-25 (Paris, Arthus Bertrand), 4 vol. in-8° et atlas in-4° de 53 pl. et 9 cartes. — III. *Voyage autour du monde, fait par ordre du roi, sur les corvettes de S. M. l'*Uranie *et la* Physicienne, *pendant les années 1817 a 1820.* Paris, Pillet, 1824 et années suiv., 8 vol. in-4° avec atlas in-fol.

FRIER, médecin et écrivain. — Voy. le *Supplément.*

FROMENT (Antoine), réformateur, né dans le Trièves (2) vers 1510, s'attacha à Guillaume Farel qui l'avait converti aux nouvelles idées religieuses et le suivit en Suisse où il fut donné pour pasteur à l'église d'Yvonan. Non moins zélé que son maître pour la propagation de la réforme, il entreprit de l'introduire à Genève d'où celui-ci, après avoir échoué, venait d'être expulsé; mais, plus prudent que lui, il eut recours à une ruse qui lui permit d'abord de prêcher sans attirer l'attention des magistrats, alors peu disposés en faveur du nouveau culte. Il fit afficher dans tous les carrefours de la ville un placard dont voici le texte d'après la *France protest.* : « Il est venu un homme en ceste « ville qui veut enseigner à lire et es- « crire en françois dans un mois à tous « ceus et celles qui voudront venir, petits « et grands, hommes et femmes, mesme « à ceus qui ne furent jamais en escho- « le ; et si dans ledit mois, ne sçavent « lire et escrire, ne demande rien de « sa peine. Lequel trouveront en la « grande salle de Boitet, près du Mo- « lard, à l'enseigne de la Croix d'or, et « s'y guérit beaucoup de maladies pour « néant. » Ces brillantes promesses lui ayant attiré une foule considérable d'écoliers de tout âge et de tout sexe, il se mit à leur enseigner la réforme, et le nombre de ses prosélytes fut bientôt si considérable que dès les premiers jours de l'année suivante (1533), il fut enlevé par eux de la salle où il donnait ses prétendues leçons et porté sur une place pour y prêcher le peuple. Préve-

(1) Il avait épousé, le 6 juin 1814, *Rose-Marie* Pinon, née à St-Julien-de-Sault (Yonne), le 29 sept. 1794. Cette femme, aussi remarquable par son esprit que par son cœur, n'avait pas voulu se séparer de son mari au moment du départ de l'*Uranie*. S'étant introduite dans le bâtiment sous des vêtements d'homme, elle partagea avec courage tous les dangers de l'expédition. Ses compagnons de voyage nommèrent *Rose* une île dont on fit la découverte, et *Pinon* une nouvelle espèce de colombe. — Elle mourut du choléra le 7 mai 1832, en soignant son mari, qui en était atteint.

(2) Colomb de Batines le fait naître à *Tries*, près de Grenoble.

nus de ces faits, les magistrats l'obligèrent à sortir de Genève, mais les doctrines qu'il avait semées n'ayant pas tardé à porter des fruits, il y revint avec Farel en 1534, sans être inquiété, et ouvrit avec lui, selon l'usage de ce temps, une dispute publique sur des matières de religion. — Froment fut ensuite nommé pasteur de Saint-Gervais, où il resta jusqu'en 1552, époque à laquelle il se fixa à Genève.

Vers ce temps-là, des malheurs domestiques vinrent l'assaillir : sa femme, à ce qu'il paraît, manqua à la fidélité conjugale, et lui-même fut accusé de l'avoir excitée à la débauche. Dès lors, soit qu'il ait été destitué, soit qu'il se regardât comme ne pouvant plus être en édification aux fidèles, il quitta le ministère pour rentrer dans la vie civile. Le 31 déc. 1552, il fut reçu notaire, obtint le droit de bourgeoisie le 2 février suivant, et entra dans le conseil des CC. en 1559. Mais sa mauvaise conduite ne tarda pas à lui susciter de nouveaux désagréments. Jeté en prison *pour soupçon de paillardise*, il fut destitué de ses fonctions de conseiller et banni de la ville le 12 février 1562. Les deux extraits suivants des registres du conseil d'état de Genève (1) nous font connaître quelles furent les suites de cette affaire : « *1572, 14 mars*. Permis à Ant. « Froment de revenir en cette ville, vû « ses services passés, et quoiqu'il se soit « mal conduit depuis son départ.-*1574*, « *3 décembre*. Ant. Froment a prié le « conseil de lui permettre de pouvoir « continuer l'état de notariat pour avoir « moyen de vivre en sa vieillesse, ou, « à faute de cela, la procuration. Ar« rêté qu'on lui permet d'exercer le no« tariat tant seulement. » — L'époque de sa mort m'est inconnue.

Bibliographie. — I. *Deux épîtres préparatoires aux histoires et actes de Genève*. Genève, 1554, in-12. — II. *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Evangile; faits du temps de leur réformation, et comment ils l'ont reçue; rédigés par escripts en forme de chroniques annales, ou histoires commençant l'an 1532, par Anthoine Fromment*. Genève, imp. Fick, 1854, gr. in-8° de XXXIX. 250 et CCIX pp. imp. dans le goût du XVIe siècle, avec fig. Cet ouvrage de Froment a été publié par M. G. Revilliod, d'après deux mss. de la Bib. de Genève. — Voy. le *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme fr.*, 1856, pp. 115 et suiv.

La bib. pub. de Genève conserve encore de lui les deux manuscrits suivants : I. *Sommaire des chroniques de Bonnivard*. — II. *Sermon fait au Molard*. — III. *Vie de feu heureuse mémoire Mons. Guill. Farel*.

FROMENT (Antoine) (2), né à Briançon, avocat au parlement de Grenoble, ne m'est connu que par l'ouvrage suivant dont la rareté constitue le seul mérite : *Essai d'Antoine Froment, avocat au parlement de Dauphiné, et conseiller élu en l'élection de Briançon, sur l'incendie de sa patrie* (3), *les singularités des Alpes en la principauté de Briançonnois, avec plusieurs autres curieuses remarques sur le passage du roi* (4) *en Italie; ravage des loups; pestes, famines, avalanches, et embrasements de plusieurs villages, y servant de suite*. Grenoble, Verdier, 1639, in-4° de ..... pp. (Bib. imp.). « Cet ouvrage, « lit-on dans la *Bib. hist.* de Lelong (I. « n° 2249), n'est qu'un fatras d'érudi« tion plein d'allégories qui font dispa« raître à tout moment la suite de la « relation. Le style de l'auteur est diffus, « très-obscur, pour ne pas dire inintel« ligible, à cause de ses expressions fi« gurées. » — Après avoir cité cet ouvrage de Froment, Guy Allard, qui écrivait en 1680, ajoute : « Je crois qu'il est encore vivant. »

FROMENT (Claude) professa le droit à l'université de Valence avec un grand éclat vers le commencement du 17e s. Son mérite lui valut des lettres de noblesse datées du mois de sept. 1607, et vérifiées au parlem. par arrêt du mois de juillet 1609. « Il commença, dit Guy « Allard, une belle bibliothèque que « *Gaspard*, son fils, a beaucoup augmen« tée. Il estoit bien versé en la théorie « du droit et a laissé en manuscrit un « commentaire sur les loix de Modes« tin et sur les 50 décisions de Justi« nien. » Il était mort sur la fin de l'année 1616, époque à laquelle Lesdiguières appela de Montpellier Julius Pacius pour lui succéder. (Voy. Videl. *Hist. de Lesdiguières*, edit. in-fol., p. 291).

FROMENT (Gaspard), fils du précédent, fut aussi professeur à l'université de Valence. « Il eut, dit Chorier (*Estat* « *pol.* III, p. 266), plus de nom que son

(1) Voy. *Fragments biogr. et hist., extraits des registres du conseil d'Etat de la républ. de Genève, de 1535 à 1792*. Genève, 1815, in-8°

(2) Guy-Allard et Chalvet lui donnent le prénom de *Pierre*.

(3) Arrivé le 1er décembre 1634

(4) Louis XIII.

« père, sa riche et curieuse bibliothè- « que ayant aydé à son mérite. » Il commença à professer avant 1624, et mourut de 1668 à 1671 avec le titre de doyen. — On a de lui : *Advertissement pour les universitez de France, contre les jésuites, au roy et à nosseigneurs de son conseil*. Paris, 1624, pet. in-8°. Cet écrit, destiné à défendre les droits et priviléges de l'université de Valence contre les empiètements des Jésuites de Tournon, a été reproduit dans le recueil intitulé : *Mercure jésuite* (Genève, P. Aubert, 1626, in-8°), t. I, pp. 653-74.

FUGIÈRE (Jean-Urbain), général de brigade, né à Valence le 8 fév. 1752, se distingua particulièrement dans la campagne d'Egypte. Il fut, en l'an VII, gouverneur de la province de Garbieh, dans le Delta. Il déploya une grande bravoure à la bataille d'Aboukir : se précipitant, à la tête de trois bataillons, sur l'aile droite des Turcs, il reçut une blessure à la tête, et eut le bras gauche emporté par un boulet. On le crut tué : Bonaparte le cita comme tel dans son rapport au Directoire, mais, ayant appris qu'il survivait à ses blessures, qui étaient horribles et avaient nécessité l'amputation du bras jusqu'à l'omoplate, il voulut le voir à l'ambulance. Fugière, qui s'attendait à succomber d'un moment à l'autre, lui adressa ces paroles prophétiques : « Général, peut-être un jour envierez-vous mon sort : je meurs au champ d'honneur. » A la création de la succursale des invalides d'Avignon (an IX), il en fut nommé commandant en chef, et y mourut le 7 déc. 1813.

Iconographie. — *Fugière, général de division, 7 thermidor an 7... Laffitte del., Couché f.* Estampe qui le représente à la bataille d'Aboukir ; p. p. en t. En bas 12 lignes de texte. Fait partie des *Fastes de la nation fr.*, par Ternisien d'Haudricourt.

FURMEYER. — Voyez Rambaud.

G

GAILHARD (Marie-André-Charles-Antoine de (1), député de la Drôme, naquit à Crest, le 5 novembre 1763 (2). Il suivait depuis six ans avec distinction la carrière du barreau, et était au moment d'obtenir une charge de conseiller au parlement de Grenoble, dont plusieurs membres de sa famille faisaient partie, lorsque survinrent les événements de 1788. Fort jeune à cette époque, il salua avec enthousiasme l'aurore d'une régénération sociale, et se rangea dans le parti qu'on appelait patriote. Ces généreux sentiments le firent nommer (1788) député aux états de Romans par la sénéchaussée de Crest. L'année suivante il organisa la garde nationale de cette dernière ville, contribua à y fonder la Société populaire, l'une des plus anciennes de France, et, nommé son premier secrétaire, il en rédigea l'adresse d'affiliation à celle de Paris. A la première formation des autorités constituées, il fut élu procureur syndic du district de Crest. Il remplit ces fonctions depuis le mois d'août 1790 jusqu'à la fin de 1792, époque à laquelle les électeurs de la Drôme le nommèrent agent national ou procureur de sa commune. Mais déjà son enthousiasme pour la cause de la révolution s'était sensiblement diminué : effrayé par la marche rapide des idées et des événements, il crut devoir, dans la mesure de ses forces, essayer d'arrêter le torrent en poursuivant avec la dernière rigueur les auteurs des premiers troubles dont Crest fut le théâtre. Cette imprudente sévérité lui fit d'irréconciliables ennemis, entre autres des frères Payan, dont l'influence était des plus puissantes dans le parti populaire de la Drôme. Signalé comme contre-révolutionnaire, M. de Gailhard fut destitué (oct. 1793), enfermé dans la tour de Crest, et conduit ensuite à Paris devant le tribunal révolutionnaire. Heureusement, un ancien secrétaire de son père le recommanda au conventionnel Amar, qui réussit à obtenir son acquittement et lui conseilla de se faire oublier en cherchant un asile dans les armées de la République. En conséquence, M. de Gailhard partit pour l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il s'engagea le 3 nov. 1793, dans le 18e ré-

(1) Colomb de Batines, qui l'a confondu avec un juge du tribunal de Valence, lui donne, par erreur, les prénoms de *Jean-Laurent Fortunat*.

(2) Il appartenait à une ancienne famille noble du Diois, qui porte pour armes *d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef d'un levrier courant de sable, et, en pointe de 3 croissants de gueules.*

giment de dragons, dont un de ses frères était lieutenant. Mais l'obscurité à laquelle il s'était condamné ne put le soustraire tout à fait aux soupçons : sur de nouvelles dénonciations, le comité de surveillance de Crest décerna un mandat d'arrêt contre lui, et il fut arrêté au milieu même de son régiment (29 germin. an III). Conduit dans les prisons de Nîmes, il était à la veille de passer devant le tribunal révolutionnaire d'Orange, lorsque la révolution du 9 thermidor vint tout à coup lui rendre la liberté. Il se hâta de rejoindre son régiment, où il servit avec distinction, en qualité d'employé dans l'administration de l'armée, jusqu'à la négociation de la paix avec l'Espagne.

Il revint à Crest au moment où allaient avoir lieu les élections d'après la constitution de l'an III. Les principes modérés qu'il avait osé manifester à une époque où l'on ne pouvait le faire sans danger lui attirèrent les sympathies de la réaction, et il fut nommé au Conseil des 500 à une immense majorité. Les dénonciations de ses ennemis le suivirent dans cette assemblée : d'abord il fut suspendu comme neveu et frère d'émigrés servant dans l'armée de Condé, mais une commission spéciale ayant examiné sa conduite, il entra au Conseil le 18 ventôse an IV, après une enquête de plus de deux mois. Les dénonciations ne s'en tinrent pas là : au mois de brumaire suivant, le cercle constitutionnel de Valence adressa au Conseil des 500 une pétition tendant à faire rapporter la résolution d'après laquelle il avait été admis. M. de Gailhard dut se soumettre de nouveau à une enquête qui le maintint à son poste. Les défiances du parti de la révolution n'étaient pas, il faut l'avouer, tout à fait dénuées de fondement, car il s'assit dans les rangs des Clichiens et vota constamment avec eux. Aussi, par suite de cette ligne de conduite, il se trouva compris au 18 fruct. sur les listes de proscription, et ce ne fut que longtemps après, par l'influence d'un ami puissant qui l'avait caché dans Paris, qu'il put être rayé des fatales listes et rétabli dans ses fonctions de représentant.

Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il s'empressa d'adhérer, il fut nommé directeur des contributions dans la Drôme. Malgré l'obscurité à laquelle sont fatalement condamnés ceux qui acceptent des fonctions de ce genre, le mérite de M. de Gailhard sut se faire jour. Le préfet du département le signala dans ses rapports aux ministres, comme un homme remarquable par son instruction, son intelligence des affaires, et digne d'être placé sur un autre théâtre, aussi le gouvernement de l'Empereur chercha-t-il plusieurs fois à lui faire accepter un poste plus élevé. En 1811, notamment, il fut désigné pour une préfecture importante, celle de Seine-et-Oise, mais il se refusa constamment à un changement qui l'aurait éloigné de son pays : son attachement à la famille des Bourbons n'était d'ailleurs pas étranger à ces refus. Toutefois, ses vastes connaissances en matière d'impôt furent utilisées lors du projet de cadastrer les départements : il eut l'honneur d'être reçu en audience particulière par l'Empereur, qui le consulta sur cette grande opération, et fit mettre des sommes considérables à sa disposition pour cadastrer, à titre d'essai, le département de la Drôme, et voir quels résultats on pourrait attendre de cette mesure.

En 1814, il salua avec enthousiasme l'arrivée des Bourbons, et cependant le c[te] d'Artois, lors de son passage à Valence, au mois d'oct. de cette année, refusa de lui accorder la décoration, malgré les vives instances du préfet (1). Cette ingratitude envers un ancien serviteur de la monarchie fit une grande sensation dans le parti royaliste : les partisans *quand même* du nouveau gouvernement prétendirent, pour excuser leur prince, qu'il avait été trompé par des dénonciations. Quoi qu'il en soit, les électeurs de la Drôme lui donnèrent bientôt une marque éclatante de sympathie : ils le nommèrent, à l'unanimité, député à la chambre introuvable. — En 1820, 1824 et 1830, il fut aussi le candidat royaliste de l'arrondissement de Valence, mais l'opposition réussit à l'écarter. A cette dernière époque, le gouvernement lui rendait enfin justice, et son élévation à la pairie, qui lui fut annoncée par M. de Talleyrand, préfet de la Drôme, allait être la récompense de sa fidélité, lorsque la révolution de Juillet vint tout à coup renverser le trône des Bourbons. Mis bientôt après à la retraite, il ne prit plus aucune part aux affaires publiques, dont son grand âge lui commandait d'ailleurs de s'éloigner, et mourut à Valence le 20 mars 1842. —Depuis la création des conseils généraux, il était membre de celui de la Drôme, dont il rédigea souvent les dé-

(1) La décoration ne lui fut accordée qu'en 1820.

libérations, surtout dans les dernières années de la Restauration.

On a de lui : I. *Ch.-Ant. Gailhard, représentant du peuple, à ses collègues.* (Paris, impr. des sciences et des arts), in-8°, 16 pp. C'est un exposé de sa conduite pendant le cours de la Révolution, pour répondre aux dénonciations du cercle constitutionnel de Valence. — II. Il a rédigé un mémoire sur la délimitation des départem. de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche et de Vaucluse, dont je ne connais pas le titre.

GAILLARD (PIERRE), né à Grenoble, conseiller et aumônier du roi, archidiacre et chanoine prébendé en l'église cathédrale de Notre-Dame de Gap, vers le milieu du XVII[e] siècle, fut un des premiers propagateurs de la dévotion à N.-D. du Laus (Hautes-Alpes). Il avait été tellement frappé, vers 1663, des prodiges que *Benoîte* RENCUREL (voy. ce nom) opérait chaque jour dans ce lieu, qu'il y passa 43 ans de sa vie. C'est lui qui dirigea la construction de l'église et du couvent. On a de lui un petit ouvrage imprimé en 1679 dont les bibliographes donnent ainsi le titre, mais sans nous en faire connaître le format ni le lieu d'impression : *Le chemin du vrai Chrétien, suivi d'un discours sur la conception de la Sainte Vierge.* — Il avait consigné dans un journal que l'on conserve encore à N.-D. du Laus, toutes les merveilles dont Dieu l'avait rendu témoin : il était âgé de 87 ans lorsqu'il le termina. — Voy. *Hist. des Merveilles de N.-D. du Laus*, par l'abbé Pron (Gap, Delaplace, 1856, in-8°), pp. 17-19.

GALIEN (CLAUDE), dit *Galien de Salmorenc*, écrivain du XVIII[e] siècle, naquit près de Voiron, dans l'ancien comté de Salmorenc, d'une famille nombreuse, pauvre, mais considérée dans le pays. Le maréchal de Richelieu, dont il se disait le fils naturel, l'éleva dans sa maison et l'y garda pendant 15 ans, non sans avoir à se plaindre de lui, car il se vit obligé de le faire enfermer deux ans dans une maison de correction. Il l'envoya ensuite auprès de Voltaire, pour achever son éducation sous ce grand maître. Celui-ci, par une lettre du 8 octobre 1766, annonce au maréchal que son protégé est arrivé à Ferney, et qu'il l'a confié à un ex-jésuite (le P. Adam) pour diriger ses études et sa conduite ; puis il ajoute : « C'est un enfant que le hasard vous a donné; vous l'avez élevé et corrigé, et j'espère que vos bienfaits auront formé son cœur. » Pendant les premiers temps, Galien se comporta assez bien dans le château de Ferney ; il se montrait laborieux et soumis aux conseils du maître, qui voulait lui faire réformer son écriture et son style, et qui pensait le rendre propre, soit à entrer à la Bibliothèque royale, soit à devenir le secrétaire du maréchal ou du duc de Fronsac. Dans ce but, il l'engageait aussi à s'occuper de l'histoire de la pairie et des parlements; mais le jeune homme avait en tête de faire une histoire du Dauphiné, dans le genre de l'abrégé du président Hénault. S'occupant avec passion de ce projet, il avait déjà, au bout de trois mois, huit portefeuilles pleins d'anecdotes et de recherches tirées des bibliothèques de Ferney et de celles de plusieurs maisons des environs de Genève. « J'augure bien de cette histoire du Dauphiné, disait Voltaire (1). Cette province, heureusement pour lui, n'a pas un écrivain dont la lecture soit supportable. » Dans la même lettre, il trace ce portrait du futur historien : « Il a infiniment d'esprit, une grande lecture, une imagination toute de feu, une mémoire qui tient du prodige, une pétulance et une étourderie bien grandes... Vous étiez très-bon physionomiste, il y a quinze ans, lorsque vous prédîtes qu'il serait un grand sujet en bien ou en mal. »

Bientôt la conduite de Galien devint irrégulière; il faisait à Genève des voyages fréquents et suspects. Reçu familièrement dans la maison de la femme du général Donop, il y prenait le titre de marquis de Salmorenc. Voltaire, n'en pouvant plus rien faire, chercha à s'en débarrasser, de manière, toutefois, à ne pas affliger son protecteur. Déjà il avait tenté de lui faire obtenir, mais sans succès, l'emploi de directeur de la manufacture de toiles de Voiron (2). Il parvint enfin à le placer, comme secrétaire, auprès de M. Hennin, ministre de France à Genève. Là, notre étourdi mena grand train, fit des dépenses considérables, acheta des bijoux de prix, disant aux marchands que le maréchal, son père, payerait pour lui : aussi passait-il à Ge-

(1) Lettre du 13 janvier 1767.

(2) Cet emploi était désiré par Galien lui-même. Voltaire écrit plaisamment, à ce sujet, au maréchal de Richelieu : « Quoiqu'il s'agisse de toiles, il n'en est pas moins attaché à l'histoire, et il croit que s'il dirigeait les toiles de Voiron, il pourrait très-commodément visiter tous les bénédictins du Dauphiné. Il saurait précisément quelle année un dauphin de Viennois fondait des messes, ce qui serait d'une merveilleuse utilité pour le reste du royaume. »

nève pour le seigneur le mieux mis et le plus brillant. Dès qu'il eut connaissance de ces faits, son protecteur en fut extrêmement irrité; bien qu'il lui eût déjà coûté plus de 1,200 livres par an, il paya ses dettes, mais ne voulut plus entendre parler de lui. Un pamphlet qu'il fit sur les affaires de Genève, alors en guerre avec la France, et qu'il eut l'audace d'attribuer à Voltaire, sous le pseud. d'*Un vieillard moribond*, acheva de lui aliéner ce grand homme, et le fit chasser par M. Hennin. Le lendemain qu'il eut reçu son congé, il partit pour Berne, disant follement qu'il allait ordonner aux troupes françaises d'envahir la ville (1). Nous n'avons pu découvrir ce qu'il est devenu depuis.

On a de lui : I. *Le Bréviaire des politiques*. Londres, 1769, in-8°. — II. *Le Spectacle de la nature, poëme didactique en IV chants*. Liége, 1770, in-8°. — III. *La rhétorique d'un homme d'esprit*. Leyde, 1792, in-8°.

GALLES - *de Gallonis* et non *Vallius* comme la nomme Expilly, - ancienne famille noble de Voiron dont l'origine remonte au XIIIe siècle et qui s'est éteinte vers 1670 (2). Elle a donné naissance à trois frères dont nos poëtes et nos historiens ont célébré l'esprit et la bravoure.

LAURENT, sieur **DU MESTRAL**, né en 1563, se fit remarquer en Dauphiné pendant les troubles de la Ligue. Il servit sous Lesdiguières aux siéges de Montélimar, d'Etoile de Mirabel, de Chorges et d'Eurre. Il fut tué devant Crémieu en 1590, à l'âge de 27 ans, d'un coup de mousquet à la tête. « Il n'estoit, dit Chorier, pas moins spirituel que vaillant, aussi les poëtes de son temps pleurèrent sa mort, et leurs muses l'ont immortalisé. » (*Histoire du Dauphiné abrégée*, t. II, pp. 221-22.) — Le catalogue de la bib. pub. de Grenoble (n°s 15704 et 15706) donne les titres de deux recueils de poésies faites sur sa mort et celle de *Louis* son frère, par les beaux-esprits du Dauphiné : I. *Laureæ adoreæ, manibus parenti Laurent. et Ludov. de Galles DD. Du Mestrail et de la Buysse*, 1616, in-4°. — II. *Laurentio et Ludovico de Gallis DD. Du Mestrail et de la Buisse suis ipsæ manibus musæ concinnarunt*, in-4°.

(1) Voy *Correspondance de Voltaire avec le maréchal de Richelieu*; lettres des 8 et 28 oct. 1766; 13 janv., 9 fév., 16 mars, 25 avr., 22 juillet, 17 août, 9 et 13 sept., 13 déc. 1767; 6 et 22 janvier 1768.

(2) Ses biens passèrent dans celle de MORARD, dont une branche prit le nom et les armes, V. ce nom.

LOUIS, dit **LA BUISSE**, né à Voiron en 1565, servit aussi sous Lesdiguières contre les ligueurs. Il assista aux combats de Pontcharra (1591) et de Grésillane (1592), à la prise de Cavours (1592) et du fort Barraux (1598). L'année suivante il fut choisi par le duc de Créquy pour second, dans le fameux duel où périt Don Philippin, bâtard de Savoie. En 1600 il reçut le gouvernement de Chambéry et, vers la même époque, le grade de maréchal de camp : il avait déjà celui de colonel des légionnaires de Dauphiné, Lyonnais, Forez et Beaujolais. A sa mort, arrivée à Voiron le 15 juillet 1616, Claude Expilly dont il avait protégé les propriétés pendant la guerre faite aux partisans de la Ligue (3) composa en son honneur une épitaphe latine et ce fut probablement lui qui, éveillant la verve de ses contemporains, donna naissance aux deux recueils encomiastiques mentionnés à la fin de la notice précédente et à celui-ci dont *La Buisse* seul est l'objet : *In obitum ducis Lodoici de Galles domini de La Buisse.. Carmina*, in-4° (Bib. de Grenoble, 15705). — Voy. l'*Hist. et Vie d'Expilly*, par J. Cl. Martin pp. 8 et 9 des notes.

FRANÇOIS, seigneur **DU BELLIER**, né le 10 novembre 1567, suivit comme ses frères le parti des armes et combattit bravement à la bataille de Pontcharra. A la mort de *La Buisse* il lui succéda en la charge de colonel des légionnaires de Dauphiné, Lyonnais, Forez et Beaujolais. C'était, d'après nos historiens, un des personnages les plus polis de son temps. Etant venu se produire à la cour il gagna bientôt les bonnes grâces de Louis XIII qui l'admit familièrement auprès de sa personne. Déageant (*Mémoires*, p. 66) raconte qu'il se trouvait dans la chambre de ce prince lorsque le maréchal d'Ancre fut tué sur le pont du Louvre. Tout à coup il s'éleva un grand bruit dans le palais, et un homme tout effaré entra en criant que l'on avait manqué le maréchal qui montait avec tous les siens l'épée à la main, et qu'il fallait pourvoir à la sûreté du roi. « Pour lors, dit Déageant, S. M. voyant auprès d'elle le sieur Du Bellier qu'elle connaissoit pour gentilhomme d'esprit, d'expérience et de courage, elle luy dit : Monsieur Du Bellier, que faut-il faire ? Ce qu'il faut faire, répondit ce-

(3) *Vie d'Expilly*, par Boniel de Catilhon, pp. 35 et 36.

lui-ci, puisque Votre Majesté paroît avec le courage et la résolution que ie luy vois, il faut aller à eux, vous leur passerez sur le ventre, voire à tout Paris s'ils s'opposent à vous. » — Du Bellier fit son testament à Paris en 1626. Par lettres du mois de septembre 1623, Louis XIII avait érigé en sa faveur la terre de Miribel en baronnie avec union des fiefs du Bellier et du Vivier

GALLIAN, ou **GALIAN** (GEORGES), jésuite et écrivain du 17e s., né à Grenoble, appartenait à une famille anoblie en 1625, qui avait donné cent ans auparavant un professeur de droit à l'université de cette ville. En 1671, il y était recteur du collége, et, en 1680, provincial de son ordre. On a de lui deux ouvrages imprimés à Lyon dont voici les titres d'après Guy Allard : *De la mort de Jesus-Christ sur la croix* (en latin) : - *La piété de la ville de Lyon dans l'association au saint sacrement de l'autel.*

GALLIEN (JEAN-PIERRE), comte de *Chabons*, d'une ancienne famille du Viennois, naquit à Grenoble le 11 mai 1756. Un de ses parents fut, en 1788, député de l'élection de Vienne aux états de Romans.— Il a peu fait parler de lui. Aumônier du comte d'Artois en 1815, et premier aumônier de la duchesse de Berry en 1821, il fut sacré évêque d'Amiens le 17 novembre 1822. Une ordonnance du 5 déc. 1824 l'appela à la pairie. Il est mort à Fontainebleau le 24 octobre 1838.

PORTRAIT. — (Sans texte). En buste de 3/4, tourné à D. Il est assis dans un fauteuil et tient un livre de la main g. Gr. s. bois, in-8°.

GANDIL (PHILIBERT DE), seigneur des maisons fortes de Gandil et de Berein, capitaine chatelain d'Anthon, né à Génas (Isère), appartenait à une ancienne famille noble de Dauphiné qui s'est éteinte dans la seconde moitié du XVIIe siècle et dont les biens ont passé dans celle de Révilasc. Ce gentilhomme ne nous est connu que par un petit recueil poétique fort rare intitulé : *Devises, sentences et dictons poétiques, moraux et politiques, tant par ordre abécédaire qu'autrement.* Lyon, Fr. et Ben. Chaussard, 1560, in-16.

GANIVET (JEAN), capucin du couvent de Vienne vers la fin du XVIe siècle, est auteur d'un traité de médecine assez curieux dont il existe plusieurs éditions. Vander Linden (*De script. med.*) en donne ainsi le titre : ***Amicus medicorum, continens differentias : I. De numero cœlestium orbium ; II. De distinctione zodiaci ; III. De inquisitione epidemiorum et mortis ; IV. De modis conservandi sanitatem et obviandi ægritudinibus. - Cui accesserunt opusculum*** Cœli enarrant. ***Liber Abrahamii Aben Ezræ de diebus criticis. Directorium de figura cœli in amicum medicorum ; astronomia Hippocratis. Omnia primum a Condisalvo Toleto emissa.*** Francofurti, apud Jac. Fischerum, 1614, in-12. = La 1re édit. est de Lyon, Jean Treschel, 1496, in-4° goth. = La 2e est aussi de Lyon, J. Clein, 1508, in-4°.

GARENNE (LA). Voy. GOLAT DE LA GARENNE.

GARNIER (ANDRÉ), né à Avançon (H.-Alpes), en 1727, était, avant la Révolution, professeur de théologie à Embrun. Les habitants d'Avançon l'élurent leur curé, en 1791. Nommé évêque des Hautes-Alpes après la démission d'Ign. de Cazeneuve, il fut sacré à Aix le 19 janvier 1800. Il n'assista pas au concile national de l'année suivante, se démit de ses fonctions épiscopales, et reprit sa cure d'Avançon après le concordat de 1802. L'auteur du *Tableau des évêques constitutionnels de France* (1) nous apprend qu'il envoya sa rétractation à Rome, et passa les dernieres années de sa vie dans l'exercice des bonnes œuvres.

GASTON-*Gasto*-fondateur de l'ordre de St-Antoine, appartenait à une famille considérable du Viennois, sur laquelle on ne possède pas de renseignements. Etant tombé gravement malade, disent les légendaires, il envoya son fils en pèlerinage à la Motte-Saint-Didier, où les reliques de St Antoine opéraient chaque jour de nombreux miracles (2), pour demander à ce grand

(1) Paris, Méquignon, 1827, in-8°, p. 45.

(2) Le corps de saint Antoine avait été acheté à Constantinople par Josselin, seigneur de la Motte Saint-Didier (aujourd'hui Saint-Antoine), qui l'apporta en Dauphiné pour s'en faire une sorte de palladium. Pendant plusieurs années, il le porta avec lui à la guerre, persuadé qu'à côté d'un si grand saint, il ne pourrait être ni blessé ni tué ; mais Varmond, archevêque de Vienne (1069 1081), scandalisé d'une telle profanation, le menaça de l'excommunier s'il ne deposait pas au plus tôt la relique en un lieu sacré. Josselin obéit ; il mit son saint dans l'église de la Motte Saint-Didier, et ce fut alors que, sa merveilleuse propriété curative ayant été découverte, il se fit un grand concours de malades autour de sa chasse, et que Gaston dont nous donnons la notice, eut l'idée de construire un hôpital pour les soigner. — Nous dirons pour l'édification du lecteur, qu'il y avait un autre corps entier de saint Antoine à Novogorod, en Russie. Quel était le vrai ? Les églises de Bourg, Mâcon, Dijon, Châlon-s.-Saône, etc., en possédaient assez de fragments pour former un troisième corps.

saint de le guérir, et lui promettre qu'en cas de succès il se consacrerait entièrement à Dieu. Sa prière fut exaucée : il recouvra miraculeusement la santé, et bientôt après, fidèle à son vœu, il vendit ses biens et se retira à la Motte-Saint-Didier, pour y soigner les malades qui venaient chercher auprès des précieuses reliques la guérison d'une sorte de fléau qui faisait alors de grands ravages, et qu'on a appelé depuis *feu de St-Antoine*. Sept autres gentilshommes s'étant ensuite joints à lui (1), il y fonda, vers la fin du XIe siècle, un hôpital que le pape Boniface VIII érigea en abbaye chef d'ordre par une bulle du 18 mai 1297. — Ce fut par suite de l'établissement de cet hôpital que le bourg de la Motte-Saint-Didier prit le nom de Saint-Antoine.

PORTRAIT. — *Gasto*. En bas : *Nobilis et pius Delphinas..... M. Van Loch excu.* Gaston prend le *Tau* de saint Antoine qui sort d'un nuage. In-8°.

(1) Gastonis voto societatis fratribus octo
Ordo est hic cæptus ad pietatis opus.

GAULTIER (ENNEMOND), dit *Gaultier de Nève*, ou *Gaultier-le-Vieux* pour le distinguer du suivant, célèbre joueur de luth, naquit à Villette, près de Vienne, vers la fin du XVIe siècle. Etant venu se produire à Paris, il obtint un tel succès que Marie de Médicis le retint auprès d'elle en le faisant entrer dans sa maison. Il parcourut les principales cours de l'Europe et recueillit partout des applaudissements. Vers 1631, après l'exil de sa protectrice qui l'avait comblé de bienfaits, il quitta Paris, et vint se fixer près de Vienne, à Nève où il avait loué une belle maison. Ce fut là qu'il passa le reste de sa vie. Chorier qui, en compagnie de Boissat, allait souvent le visiter dans sa retraite, nous apprend que Gaultier était passionné pour son art et que, semblable à tous les grands artistes, il ne se faisait pas entendre toutes les fois qu'on l'en priait, mais seulement quand l'inspiration s'emparait de lui. Il raconte à son sujet une plaisante anecdote : Comme il aimait à se promener seul dans les bois avec son luth, un jour des paysans des environs qui ne comprenaient pas cette fantaisie, s'avisèrent de le prendre pour un loup-garou et se disposaient déjà à le mettre en pièces, lorsque l'un d'eux, plus intelligent, prit heureusement sa défense en le faisant conduire devant les magistrats de Vienne. Il mourut, nous dit le même historien, accablé d'années et d'infirmités, peu après cette aventure : ce dut être avant 1652 puisque cette même année sa succession donna lieu à un procès dont parle Basset dans l'un de ses plaidoyers. — (Voy. Chorier, *Boessatii vita*, pp. 260 et suiv., c'est là que nous avons puisé les éléments de cette notice. Titon du Tillet *(Parnasse fr.)* et M. Fétis *(Biogr. univ. des Musiciens)*, n'ont pas connu ce passage; aussi consacrent-ils à Gaultier des notices peu exactes.

Un autre **GAULTIER** auquel les biographes donnent le prénom de *Denys*, acquit aussi une grande célébrité comme luthiste au XVIIe siècle. *L'Etat de la France* de 1671 le cite en cette qualité comme l'un des musiciens de la chambre du roi dès 1669. D'après Chorier *(loc. cit.)* il était neveu du précédent, mais d'après le recueil que nous allons indiquer c'était au contraire son cousin. Il était mort en 1680.

La plupart des ouvrages des deux Gaultier ont été réunis en un recueil intitulé : *Livre de Tablature des pièces de luth de M. Gaultier sr de Nève, et de M. Gaultier son cousin sur plusieurs différents modes, avec quelques règles qu'il faut observer pour le bien toucher. Gravé à Paris* (sans date) *chez la veuve de M. Gaultier dans la Monnoye.* — M. Fetis *(loc. cit.)* dit, sans autres détails : « Il y a deux livres de pièces de luth « de Denis Gaultier *le jeune*, gravés à « Paris, sans date.

GAUTIER (MATHURIN), né à Voiron, fut reçu jésuite vers 1572 dans une des maisons de cet ordre, en Dauphiné. Il était dans celle de Grenoble en 1584, époque à laquelle il prononça l'oraison funèbre mentionnée ci-après. Il mourut à Paris en 1597. Guy Allard dit dans sa *Bib. du Dauphiné* : « On luy a dressé une excellente épitaphe qui le qualifie de *doctor peritissimus, vita integerrimus, morum suavitate gratissimus, qui 23 annis mira solertia et inimitabili lepore sacræ Scripturæ sensus abstrusos reserit.* »

On a de lui : *Oraison funèbre de Jean de Bellièvre, sieur de Hautefort, premier président du Parlement de Grenoble.* (S. l. ni d.), in-8°.

GAUTIER (PIERRE-FRANÇOIS-THÉODORE), naquit le 28 déc. 1780, à La Saulce (H.-Alpes) où son père était notaire. Nous ne savons rien sur sa vie avant 1814, époque à laquelle il fit partie du comité d'Instruction publique de Gap par ordonnance du 27 sept. Sous la Res-

tauration, il fut chargé de la tâche difficile de poursuivre la liquidation des dépenses extraordinaires supportées par les communes des H.-Alpes pendant l'occupation étrangère en 1814 et 1815. Il s'occupa aussi à la même époque d'un travail de longue haleine sur la perception de l'impôt dans ce dép[t], qui lui valut en 1827 la croix de la Légion d'honn. Nommé vers 1832 conseiller de préfecture, il fit souvent l'*intérim* des préfets, soit pendant la vacance de l'emploi, soit pendant les absences temporaires (1). Il est mort à Gap le 13 oct. 1846.

Emule de Juvenis, son compatriote, M. Gautier a passé une partie de sa vie à compulser les archives de Gap, et c'est à lui qu'on doit la première histoire imprimée de cette antique cité. Il rédigea d'abord son travail sur un vaste plan, avec de grands développements, et en donna à la *Revue du Dauphiné* plusieurs extraits qui ont été tirés à part (à 12 exempl. seulement) sous ce titre : *Lettres sur l'histoire de la ville de Gap*. Valence, Borel 1837, in-8°. Mais ayant réfléchi qu'une publication volumineuse, et partant d'un prix très-élevé, serait peu recherchée dans une localité où l'on ne pousse pas jusqu'à l'idolâtrie le culte des ancêtres, il dut se résigner à faire un abrégé de ses recherches et le livra à l'impression sous le titre de *Précis de l'histoire de la ville de Gap, suivi de notes et éclaircissements et de notices biographiques sur les évêques de cette ville* (Gap, Allier, 1844, in-8° de xv et 399 pp.). La partie purement hist. ne comprend que 144 pp., le reste du vol. contient les notices biographiques des illustrations Gapençaises (pp. 145-162), des pièces justificatives (pp. 165-284), une notice hist. sur les évêques de Gap (pp. 287-375) et la liste chronologique des consuls, maires et secrétaires de cette ville, depuis l'an 1257 jusqu'en 1843. C'est l'œuvre d'un homme laborieux, instruit et intelligent qui, sans chercher à flatter l'amour propre national de ses compatriotes, apprécie avec une grande indépendance les événements qu'il raconte. Malheureusement il s'abandonne trop volontiers à son esprit caustique et railleur, en sorte qu'on ne sait trop souvent, s'il faut prendre ses récits au sérieux. — S'étant permis de dire en tête de ses notices biographiques des Gapençais illustres : « J'en forme « deux catégories, *les grands et les petits*, quoique le mérite des uns et des « autres fût peut-être d'égale valeur, » cette phrase peu révérencieuse irrita les susceptibilités d'un magistrat des H.-Alpes, M. Jules Chérias, qui, sous prétexte de défendre la mémoire des *grands hommes* traités avec autant de sans façon, publia contre le *Précis de l'Hist. de Gap* une critique des plus vives dont nous donnons le titre ci-dev. p. 234. Plein d'une vertueuse indignation, ce patriotique magistrat y accuse M. Gautier d'irréligion, d'ignorance et de mauvaise foi ; il compte les *qui* et les *que* de ses phrases ; il y énumère complaisamment une foule d'illustrations locales négligées avec raison par cet auteur, telles que consuls, gouverneurs de Gap, chevaliers de Malte, présidents de parlement, etc., et lui fait une grosse querelle à propos de ces omissions (2). Il est à regretter que, par un sentiment de délicatesse sans doute, M. Chérias n'ait pas publié sa critique du vivant de M. Gautier, qui probablement n'aurait pas manqué de défendre son livre et de justifier la pureté de ses intentions. Nous le regrettons d'autant plus qu'une polémique de ce genre entre deux hommes profondément versés dans la connaissance de leurs annales locales apporte toujours des faits nouveaux dans le domaine des études historiques.

GELLIOT (Annibal), né à Grenoble en 1591, entra dans la Société de Jésus en 1611, professa dans divers colléges la rhétorique et la philosophie, et fut recteur de celui de Chalon. Il mourut à Pignerol le 28 sept. 1639.—Sotwel (*Bib. script. Soc. Jesu*) lui attribue l'ouvrage suivant, sans indiquer le format, le lieu ni la date de l'impression : *Galaxia, seu via lactea qua heroës ad immortalitatem contendisse creduntur*.

GENEVEZ (Etienne), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, naquit dans cette ville en 1410, d'une famille de condition médiocre. Placé dès sa jeunesse dans l'église de son pays comme enfant de chœur, il réussit, après 40 ans de persévérance, à s'élever de cette humble position à celle d'évêque : il fut élu le 11 mai 1450. Son épiscopat est mémorable dans les fastes hagiologiques par l'invention du corps de St Restitut,

(1) Voy. *Hist. topogr. des H.-Alpes*, par Ladoucette (éd. de 1848), pp. 277-78.

(2) La seule réellement grave est celle du général Lamotte de Lapeyrouse, dont M. Chérias a, le premier, fait connaître la vie.

premier et très-problématique évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1), qu'il alla déterrer lui-même un hoyau à la main. Il transféra cette précieuse relique dans son église cathédrale, institua une fête en son honneur, et rédigea sur le tout un procès-verbal dont le préambule, assez singulier, est adressé à toute la chrétienté (2). — Étienne Genevez ne survécut pas longtemps à ce grand événement : il mourut en 1470. « On avait fait, dit le P. Boyer de Ste-Marthe (3), une histoire abrégée de ses vertus, qui se trouvait non-seulement dans les archives de l'évêché, mais encore dans les cabinets de quelques notaires, sans que nous ayons pu la recouvrer. »

GENEVOIS (Louis-Benoit) (4), naquit à La Mure (Isère), vers 1760. Avocat au parlement, il adopta les principes de la Révolution avec assez de chaleur pour être nommé officier municipal de Grenoble en janvier 1790, juge du tribunal du district en septembre suivant, puis, député de l'Isère à la Convention, le 21 septemb. 1792. Dans le procès de Louis XVI, il motiva ainsi son opinion : « J'ai déclaré que Louis est convaincu de conspiration contre l'Etat, en conséquence je vote pour la mort. Je déclare, en outre, qu'il me paraît absolument nécessaire, pour la sûreté publique, que ce jugement soit exécuté sans aucun retard. » De cette époque au 9 thermidor, il se renferma dans un complet mutisme. Nous le voyons reparaître, en l'an III, parmi les plus fougueux réacteurs. Envoyé en mission dans la Meurthe et la Moselle, il se signala dans les persécutions à outrance organisées contre ceux qu'on appelait alors *terroristes*. Il écrivait à la Convention, le 9 pluviôse an III : « Je répare de mon mieux les torts et les bévues du gouvernement à bonnet rouge. » Genevois fut rappelé, et jugé digne de faire partie du comité de sûreté générale, qui dirigeait ces *réparations* sur tout le territoire de la république. Réélu au conseil des Cinq Cents, avec le tiers conventionel, il en sortit en l'an VII, époque à laquelle le gouvernement le nomma juge suppl. au trib. de Grenoble. Il obtint ensuite la place de juge au tribunal de cassation (avril 1800), et la croix de la Légion d'honneur en 1804. Il fut privé de ses fonctions en 1814, mais Napoléon les lui rendit en 1815; exclu de nouveau à la rentrée de Louis XVIII, il dut, comme régicide, prendre le chemin de l'exil (1816). Retiré en Suisse, il refusa, dit-on, de rentrer aux conditions imposées aux votans par le ministère Decazes, et mourut à Genève en 1824.

Bibliographie. — I. *Le procès de Louis XVI réduit à ses vrais termes*. Imp. nat., 1792, in-8°. — II. *Compte rendu par Genevois de l'emploi des sommes qu'il a dépensées pendant sa mission dans les départements de la Meurthe et de la Moselle* (Imp. nat., 19 pluv. an III), in-8°, 6 pp.

GENISSIEU (Jean-Joseph-Victor), né à Chabeuil le 2 juin 1751, était, avant la Révolution, avocat au parlement de Grenoble. Les électeurs de cette ville le nommèrent, en 1791, juge au tribunal du district, et, l'année suivante, député à la Convention. Il siégea dans la partie de l'Assemblée qu'on appelait la *plaine*, mais vota presque constamment avec la *Montagne*. Lors du procès de Louis XVI, il demanda, avant l'ouverture des débats, que tous les membres de la famille royale fussent bannis immédiatement et se prononça pour la mort du roi sans appel ni sursis. On le vit successivement voter le désarmement des prêtres, des nobles et des gens suspects (26 mars 1793), attaquer d'Orléans-Égalité (6 avril) et Kellermann (18 avril), demander que l'emprunt forcé d'un milliard pesât sur les seuls capitalistes (22 juin), défendre les administrateurs de l'Isère du reproche de *fédéralisme* (29 juin), et faire comprendre dans une proscription commune, sous la dénomination de *brigands*, les nobles, les prêtres et les administrateurs vendéens qui portaient les armes contre l'armée républicaine (5 juillet). Après thermidor, il n'imita point ceux de ses collègues qui poussaient à une réaction furieuse et sanglante. Gardien fidèle des droits conquis par la Révolution, il fit insérer dans la déclaration des droits mise en tête du nouvel acte constitutionel (28 therm. an III), que « l'égalité

(1) D'après l'ancienne tradition de l'église de St-Paul-Trois-Châteaux, tradition qui ne repose sur aucun fondement sérieux, ce Saint Restitut ne serait rien moins que l'aveugle-né de l'Evangile. Voyez l'*Hist. hagiolog. du diocèse de Valence*, par l'abbé Nadal, pp. 37 et suiv. (Valence, Marc-Aurel, 1855, in-8°).

(2) *Hist. de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, par le P. Boyer de Sainte-Marthe, pp. 357 et suiv. (Avignon, Offray, 1710, in-4°).

(3) *Loc. cit.*, p. 185.

(4) M. Albin Gras *Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 130 lui donne par erreur les prénoms de *Jean-Joseph-Victor* et le fait naître à La Mure, février 1745.

n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs. » Les émigrés trouvèrent en lui un adversaire redoutable : sur sa proposition, il fut décrété que leurs biens confisqués ne leur seraient pas rendus (14 flor.), et que leurs parents et ceux des prêtres insermentés seraient destitués de toute fonction publique (2 et 3 vend. an IV); il s'opposa à la rentrée en France du général Montesquiou et de Talleyrand (26 therm. an III). Genissieu fut le dernier président de la Convention (16 vend. an IV), et c'est lui qui prononça la clôture de cette grande assemblée, le 4 brum. suivant.

Etant passé au cons. des Cinq Cents lors de sa formation, il y conserva la même attitude. Dès les premiers jours de la session, il attaqua l'élection de son compatriote Job Aymé, et contribua à le faire exclure de l'assemblée, comme l'un des principaux *compagnons de Jésus* dans le midi; mais, par un noble sentiment de délicatesse, il refusa de faire partie de la commission chargée de vérifier ses pouvoirs, parce que sa famille était alors en butte aux persécutions de ce député royaliste. La pureté de son républicanisme et son intégrité attirèrent sur lui l'attention du Directoire, qui le nomma ministre de la justice (17 niv. an IV). Il ne conserva ce poste que trois mois, ayant donné sa démission le 19 germ. Il reçut le jour même sa nomination au consulat de Barcelonne, mais il refusa, pour accepter la place de commissaire du gouvernement au tribunal de cassation. En l'an VI, il présida l'ass. électorale de la Seine, et fut réélu par elle député aux Cinq-Cents. Le conseil le porta au fauteuil, le 1er mess. an VII, le lendemain d'un coup d'État parlementaire fait en faveur de la république. Un autre coup d'État eut lieu le 18 brumaire de l'année suivante, avec un caractère tout opposé : Genissieu s'en déclara l'adversaire, fut arrêté, conduit à la Conciergerie, mais relâché après six heures de détention. Le gouvernement consulaire, comme on le pense bien, ne le porta pas au Corps législatif. Il fut cependant nommé juge à la cour d'appel de la Seine (an VIII), fonctions qu'il remplit jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 27 oct. 1804. On prétend que ses jours furent abrégés par le chagrin qu'il ressentit de voir relever le trône.

OPINIONS ET DISCOURS (1).

A LA CONVENTION.

I. *Compte-rendu de l'emploi des sommes qu'il a perçues pour frais de sa mission dans les départements de l'Orne et de la Sarthe.* (Pluviôse an 3), in-8°, 8 pp. — II. *Discours prononcé dans la séance du 14 floréal, l'an troisième de la République, sur la confiscation.* In-8°, 8 pp.—III. *Motion d'ordre sur les divers projets tendant au retirement des assignats.-Séance du 24 floréal an 3.*-In-8°, 10 pp.—IV. *Projets de décrets relatifs aux deux lois du 22 germinal et aux émigrés, présentés au nom du comité de législation.* (Floréal an 3), in-8°, 6 pp.—V. *Projet de décret sur les exceptions à la loi qui ordonne la restitution des biens confisqués, et sur le mode de cette restitution, présenté au nom du comité de législation.* (Prairial an 3), in-8°, 8 pp.— VI. *Additions ou modifications à faire au projet de constitution avant la lecture définitive, proposées par Genissieu, député de l'Isère.* (Thermidor an 3), in-8°, 4 pp.—VII. *N° 2. Suite des additions ou modifications proposées.....* In-8°, 4 pp. — VIII. *N° 3 des additions ou modifications proposées...* In-8°, 8 pp. —IX. *Projet de loi sur la police extérieure des cultes.* Paris, an 3, in-8°, 15 pp (2). — X. *Rapport et projet de décret sur les récusations péremptoires ou non motivées.* (Vendém. an 4), in-8°, 10 pp.—XI. *Exposé des motifs qui ont déterminé la section du comité de législation chargée de présenter un projet de Code civil, à adopter la partie de travail relative à la prescription.* (s. d.), in-8°, 11 pp.—XII. *Projet de décret sur le mode d'emprunt forcé d'un milliard.* (s. d.), in-8°, 8 pp.

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

XIII. *Projets de résolution présentés au nom de la commission relative à la vérification des pouvoirs.* (Frimaire an 4), in-8°, 6 pp.—XIV. *Discours sur le mode de remplacement aux places vacantes dans le Tribunal de cassation.-Séance du 11 messidor an 6.*-In-8°. 26 pp.—XV. *Rapport sur les domaines engagés.-Séance du 3 thermidor an 6.*-In-8°, 30 pp.—XVI. *Rapport sur la réclamation du représentant du peuple Sonthonax, inscrit comme émigré.-Séance du 16 thermidor an 6.*-

(1) Tous les opuscules indiqués ci-dessus sortent de l'*Imprimerie nationale*.

(2) Il faut joindre à cet opuscule le suivant : *Projet de décret de police et de pacification religieuses, servant de complément à celui présenté par Génissieu.* Par Terral, député du Tarn. (Vendém. an IV) In 8°, 11 pp.

In-8°, 12 pp. — XVII. *Rapport sur le bureau de liquidation du passif des émigrés du département de la Seine. - Séance du 7 nivôse an 7.*-In-8°, 16 pp. — XVIII. *Discours sur le départ des conscrits du département de l'Isère. - Séance du 18 pluviôse an 7.*-In-8°, 3 pp. — XIX. *Rapport au nom de la commission chargée de présenter les moyens d'élever les recettes de l'an 7 au niveau des dépenses.-Séance du 26 germ. an 7.-Première partie.* In-4°, 28 pp. — XX. *Second rapport au nom de la commission chargée de proposer les moyens de mettre le niveau entre les recettes et les dépenses de l'an 7.-Séance du 25 floréal an 7.*-In-4°, 32 pp. (1). C'est la suite du rapport précédent. — XXI. *Projets de résolution présentés par Genissieu au nom de la commission chargée de proposer les moyens de mettre le niveau entre les recettes et les dépenses de l'an 7.-Séance du 25 floréal an 7.*-In-8°. 6 pp. Suite du précéd. — XXII. *Nouvelle rédaction du projet relatif au compte de fruits dus par les copropriétaires des biens indivis avec des émigrés.-Séance du 4 prairial an 7.*-In-8°, 8 pp. — XXIII. *Projet de résolution présenté par Genissieu sur l'emprunt.-Séance du 25 messidor an 7.*-In-8°, 10 pp. — XXIV. *Discours prononcé à la séance du 26 messidor an 7, jour anniversaire du 14 juillet.* In-8°, 15 pp. — XXV. *Rapport au nom de la commission chargée de proposer la fixation des dépenses du ministère des finances pour l'an 8.-Séance du... fructidor an 8.*-In-8°, 51 pp. — XXVI. *Projets de loi faisant suite au rapport de Genissieu au nom de la commission...-Séance du... fructidor an 7.*-In-8°, 6 pp. C'est une suite du rapport précédent.

GENOUD (Antoine-Eugène), dit **DE GENOUDE**, publiciste, naquit à Montélimar le 9 février 1792 (2). Il fit ses études à l'école centrale et au lycée de Grenoble, où il eut pour condisciple Champollion qui lui inspira le goût de la littérature et des langues anciennes. En mars 1810, il vint à Paris. Une tragédie qu'il apportait dans ses bagages lui valut quelques encouragements de la part de M. de Fontanes, qui, pour l'exempter de la conscription, le plaça comme professeur de sixième dans un collége de la capitale. Ses compatriotes, Savoie-Rollin, Français de Nantes, Lenoir-Laroche, l'accueillirent avec bienveillance; il devint même secrétaire de ce dernier. A la première Restauration, 1814, il commença sa carrière de publiciste par une brochure de circonstance intitulée *Réflexions politiques*, où il demandait que la Charte, au lieu d'être octroyée, fût soumise à la sanction nationale. A la rentrée de Napoléon, il se fit volontaire royal dans le Midi, passa à Chambéry, auprès de Jules de Polignac, qui le nomma capitaine et son aide-de-camp. Il fut envoyé auprès des autorités de Grenoble, dans le but d'empêcher, au nom de Louis XVIII, l'occupation de la ville par les troupes alliées, mission qu'il remplit avec plus de zèle que de succès. Après les événements de 1815, il quitta l'épée pour la plume. Entraîné d'abord vers le scepticisme par la lecture des philosophes du XVIII[e] siècle, puis ramené aux idées religieuses par le déisme de Rousseau, il s'était converti à ce néo-catholicisme dont l'auteur du *Génie du Christianisme* avait été le précurseur : dans un de ses livres, l'*Histoire d'une Ame*, il nous a initiés à ce travail intérieur de sa pensée. Il reprit alors l'étude de l'hébreu, et soutenu par les conseils et les encouragements de Lamennais et de son compatriote l'abbé Teysseyre, du séminaire de St-Sulpice, il publia une traduction de la Bible, qui fonda sa réputation littér. En 1818 Châteaubriand l'associa à la rédaction du *Conservateur;* lui-même fonda le *Défenseur*, et M. de Villèle le mit bientôt à la tête de *l'Etoile*, organe de son ministère. *L'Etoile* ayant été réunie à la *Gazette de France*, il prit la direction de ce dernier journal, dont il devint ensuite le seul propriétaire. M. de Villèle le nomma encore maître des requêtes au conseil d'État (1822), et lui fit obtenir des lettres de noblesse (28 juin); aussi, lui resta-t-il fidèle jusqu'au dernier moment, et fit-il une guerre constante à son successeur, M. de Martignac. Des velléités d'opposition, sous le ministère Polignac lui firent retirer

(1) Ce rapport a donné lieu à l'écrit ci-après : *D. V. Ramel, ministre des finances, au citoyen Genissieu, représentant du peuple ..* (s. n. de l.), 9 pr. an 7. in-4° de 12 pp., non chiffr. Imp. en caract. italiques.

(2) On lit dans la *Biogr. du Clergé contemporain, par un solitaire*, t. 1, p. 109 : « Sa famille est originaire de Savoie et de bonne bourgeoisie : « quelques-uns cependant la rattachent aux seigneurs de Genoud qui abandonnerent la Bresse, « devenue française sous Henri IV, pour suivre la « famille Ducale au-delà des monts. Tel est, entre « autres sentiments, celui de l'historien Guichenon, et, autant que nous pouvons le dire après « un mûr examen, le nôtre. » — Il est assez plaisant de voir l'historien Guichenon, mort en 1664, donner son sentiment sur la filiation d'un homme né en 1792!

une pension que lui avait accordé Louis XVIII, pour sa traduction de la Bible. — Le 28 juillet 1830, il se retira à son château du Plessis pour laisser passer l'orage, et ce ne fut que le 9 août suivant qu'il reprit la direction de *la Gazette de France*. D'abord il louvoya pendant quelque temps, cherchant sa route au milieu des événements qui se multipliaient chaque jour. Témoin des luttes du parti républicain, et convaincu que là était l'avenir, il conçut l'idée de faire servir ce parti d'auxiliaire à la légitimité. Comme gage d'*alliance*, il emprunta aux républicains une partie de leur programme, prêchant avec énergie dans *la Gazette* le suffrage universel, la liberté de la presse et de l'enseignement, le droit d'association, la Restauration de la Pologne, les frontières du Rhin, etc. Cette audacieuse tentative pour rajeunir un vieux parti, qu'il appelait dès lors le *parti national*, ne rencontra que de la froideur et de justes défiances dans les rangs des républicains, et fut vivement attaquée par les légitimistes de la vieille roche : on dit même que son journal fut interdit en Russie, en Prusse, en Autriche et en Italie. M. de Genoude réunit cependant autour de lui un grand nombre de partisans, parmi les hommes restés fidèles à la branche aînée. Il inonda la France d'une foule de journaux qui propageaient ses idées, il créa lui-même, à Paris, *la Nation* et *le Monde catholique*. En 1840, il opposa une vive résistance au fameux recensement Humann, et donna l'exemple du courage civil en laissant vendre quatre fois ses meubles sur la place publique, plutôt que de se soumettre à cette mesure. Déjà, dans les premières années du gouvernement de juillet, son opposition l'avait fait frapper de plusieurs condamnations (1).

Comme si le journalisme n'eût pas suffi à la propagation de ses doctrines, M. de Genoude voulut les faire entendre du haut de la tribune législative. Porté en 1834 au collége de Montélimar, en 1841 à Redon, en 1844 à Savenay, Périgueux et Bordeaux, sa candidature échoua constamment. Cependant, en 1846, il fut envoyé à la Chambre par les électeurs de la Haute-Garonne mais il n'y trouva pas les succès qu'il s'était sans doute promis. — Après la révolution de février, il tomba dans une sorte d'oubli : ses amis s'efforcèrent en vain de faire élire député à Lyon et à Paris, le *Père du vote universel* comme ils le nommaient. Il est mort le 19 avril 1849, aux îles d'Hyères, où il était allé pour rétablir sa santé.

M. de Genoude, marié en 1821 à M[lle] de Fleury, de la famille du grand Racine, était entré dans les ordres en 1834 après la mort de sa femme (2) et on le vit, ce qui prêta souvent à rire au *Charivari*, se faire servir la messe par un de ses enfants. Il avait cherché des succès comme prédicateur, mais il ne put jamais se faire remarquer dans la chaire, pas plus qu'à la tribune législative. Ce n'était pas là que l'appelait son talent : auteur ou éditeur d'un grand nombre d'ouvrages politiques et religieux, la plupart superficiels et peu faits pour durer, ses vrais titres à la célébrité sont dans sa carrière de publiciste. — Disons, en terminant, qu'il était chevalier de la Légion d'honneur, et d'une foule d'autres ordres.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.—I. *Histoire contemporaine des hommes et des journaux politiques, par un ancien député. I. M. de Genoude et* LA GAZETTE DE FRANCE. Paris, Colomb de Batines, 1842, in-8°, 288 pp.—II. *Biographie de M. de Genoude, par un collaborateur du journal* LE BOURBONNAIS (M. Fayet). Paris, Perrodil, 1844, in-8°, 187 pp. = Autre édit. sous ce titre : *Biographie de M. de Genoude, par M. F..., professeur de rhétorique; suivie d'une histoire de la Gazette de France, par A. Nettement*. Paris, Perrodil, 1846, in-12, 291 pp.

PORTRAITS.—I. DE GENOUDE. *Sainte-Pélagie, février 1832. Ducis pinxit. lith. de Villain*. Buste, de 3/4, G. drapé dans un manteau de fourrures. In-fol. en H. —II. DE GENOUDE. *lith. Dopler, édit[r]. chez Giraud à Nîmes*. Buste, de

(1) En voici la liste : 13 mai 1830, 15 jours de prison et 500 fr. d'amende pour diffamation envers le baron Méchin (Cour roy. de Paris).

24 nov. 1830, un mois de prison pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement et offenses envers la personne du Roi (Cour des pairs).

26 janvier 1832, un mois de prison, mêmes délits (Cour d'assises de Paris).

7 février 1832, trois mois de prison, mêmes délits (Cour d'assises de Paris).

(2) *Léontine* CARON DE FLEURY, née le 18 août 1795, morte à Paris, le 27 février 1834. Les brillantes qualités qui l'élevaient au-dessus du vulgaire ont donné lieu à quelques écrits. Nous connaissons les deux suivants : I. *Eloge funèbre de madame de Genoude prononcé le 10 mars 1834, en l'église du Plessis-aux-Tournelles*, par M. Maître, curé de Chenoise. Paris, Imp. Sapia, 1834, in-8°, 23 pp. — II. *Discours prononcé à l'occasion de la translation des restes de M[me] de Genoude au Plessis-aux-Tournelles le 10 mars 1835*, par M. l'abbé Juste. Paris, impr. Sapia, 1835, in-8°, 32 pp.

3/4, G. en costume semi-ecclésiastique. —III. *M. de Genoude. Llanta* (delin). Buste de 3/4, G., in-4° dans *la Biogr. des hommes du jour*.—IV. Mr DE GENOUDE. *A. de Bayalos* (delin.). *Imp. Lemercier, Bonard et Cie*. In-12, dans la *Biogr. du clergé contemp.* — V. GENOUDE. *Lith. Storck, à Lyon*. En bas, 21 lignes de texte en deux colonnes contenant l'exposé de ses principes politiques. Buste, de 3/4, tourné à G. en costume civil.

BIBLIOGRAPHIE.

§. I.

OUVRAGES DE M. DE GENOUDE.

I. *Réflexions sur quelques questions politiques*. Paris, 1814, in-8°. — II. *De la Maison du roi*. Paris, 1820, in-8°, 16 pp. (Article extr. du *Défenseur*.) — III. *La Sainte Bible, traduite d'après les textes sacrés, avec la Vulgate*. Paris, Méquignon, 1820. et ann. suiv., 20 vol. in-8° (1). C'est l'éd. originale. Elle a été suivie d'un grand nombre d'autres, dont les principales sont: Paris, Pourrat, 1834, 3 vol. gr. in-8°, avec 350 fig. s. bois et 12 s. acier; =Paris, Sapia et Pourrat, 1838-40, 5 vol. gr. in-8° à 2 col. (latin et fr.); = Ed. diamant, 1841, in-32; = Paris, Gaume, 1845 et 1846, in-18.—IV. *Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France, suivi d'un Voy. pittor. en Suisse*. Paris, 1820, in-8°, —V. *Du Monument à élever à la mémoire de Mgr. le duc de Berry*. Paris, 1821, in 8°, 8 pp. —VI. *Considérations sur les Grecs et les Turcs, suivies de Mélanges religieux, politiques et littéraires*. Paris, 1821, in-8°. — VII. *Des Grecs et des Turcs*. Paris, Méquignon-Havard, 1821, in-8°, 97 pp.—VIII. *Déclaration et logique de la Gazette de France*. (1830), in-8° — IX. *Discours prononcés devant la cour d'assises de la Seine, le 26 janvier et le 7 fév. 1832*, br. in-8°. — X. *Réfutation des opinions de M. Salvador*. Paris, imp. Casimir, 1838, in-8°, 57 pp. (Extr. de *la Gazette*)—XI. *Prospectus pour l'émancipation politique et la réforme parlementaire*, 1833. broch. in-8°.—XII. *Protestation de M. de Genoude, propriétaire au Plessis-les-Tournelles, demandant les droits de tous*. 1833, broch. in-8°. — XIII. *L'Imitation de Jésus-Christ*. Paris, Sapia, 1835, in-12. Cette édition est la sixième, nous ne connaissons pas la date de la publication de la première. = Autres éditions: Paris, Pourrat, Gaume, 1840, gr. in-8°, 14 fig. = Paris, Pigoreau, 1845, in-12. = Limoges, Barbou, Paris, Perrodil, 1846, in-32.—Voy., au sujet de cette traduct. l'opuscule suivant: *Sur deux traductions nouvelles de l'Imitation de J.-C., et principalement sur celle de M. de Genoude*. Par C. D. (impr. Baudouin) (s. d.) in-8°, 20 pp. —XIV. *La Vie de Jésus-Christ et des Apôtres, tirée des Saints Evangiles, etc., précédée d'une préface de l'abbé Juste*. Paris, Pourrat, 1836, 2 vol. in-8°, avec 44 fig.=Autre éd. Paris, Didot, 1842, in-12.—XV. *Discours sur les mystères et sur les fins de l'homme, ou Exposition nouvelle du dogme catholique*. Paris, 1837, in-8°.—XVI. *Leçons et modèles de littérature sacrée*. Paris, Lheury, 1837, gr. in-8°, fig. s. bois (avec Lourdoueix). = Autre éd. Paris, Maresq., 1845. C'est la même éd. avec un nouv. titre.—XVII. *La Raison monarchique*. Paris, Sapia, 1838, in-8°. (Avec Lourdoueix.)— XVIII. *Mémoire pour le rétablissement de l'Oratoire en France, présenté à S. S. le pape Grégoire XVI*. Paris, Didot, 1839, in-4°, 8 pp.—XIX. *Exposition du dogme catholique*. Paris, Lefèvre, 1840, in-8°. = Autre édit.: Paris, 1842, in-12. —XX. *Sermons et conférences*. Paris, Sapia, 1841, in-8°. Trois éd. ont été publiées la même année chez le même éditeur. = 4e éd. Paris, Perrodil, 1846, in-12. — XXI. *Lettres sur l'Angleterre, suivies de plusieurs opuscules de Mgr Wiseman*. Paris, 1842, in-8°. — XXII. *La Divinité de Jésus-Christ annoncée par les prophètes, ouvrage suivi de l'Histoire d'une âme, et de celle des conversions les plus célèbres*. Paris, Sapia, 1842. 2 vol. in-12.=Autre éd. Paris, Royer, 1843, 2 vol. gr. in-18. -*L'Hist. d'une âme*, qui n'est autre chose que la vie intellectuelle de M. de Genoude racontée par lui-même, a été publ. séparément sous ce titre: *Histoire d'une âme, suivie de quelques fragments sur les Plessis-aux-Tournelles*. Paris, Perrodil, 1844, in-8°. — XXIII. *Œuvres de M. de Genoude, publiées par A. Delaforest*. Paris, 1843-4, 2 vol. in-8°. C'est la réimpression de la plupart des opuscules ci-dessus. — XXIV. *Histoire de France*. Paris, 1844-7, 16 vol. in-8°. L'ouvrage avait d'abord été annoncé en 20 vol.—XXV. *Discours en faveur de la réforme électorale, prononcés par MM. de Castillon, St-Victor et de Genoude, député de Toulouse*. Lyon, 1846, in-8°. 16 pp.

(1) Il avait publié antérieurement, *les Prophéties d'Isaïe* (1815), et *le Livre de Job* (1818). On a prétendu que ces deux traductions et celles des *Psaumes* et des *Petits Prophètes*, étaient les seules qui lui appartinssent.

§ II.

OUVRAGES ÉDITÉS PAR M. DE GENOUDE.

I. *La raison du Christianisme, ou preuves de la vérité de la religion, tirées des écrits des plus grands hommes de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.* Paris, Sapia, 1834-35, 12 vol. in-8°. = Paris, Pourrat et Sapia, 1836, 3 vol. gr. in-8°. = Paris, *les mêmes*, 1841, 4 vol. in-8°. — II. *Les Pères de l'Église des trois premiers siècles de l'ère chrétienne.* Paris, Gaume, 1837-43, 9 vol. gr. in-8°. — III. *Œuvres de Malebranche.* Paris, Sapia, 1837-38, 2 vol. gr. in-8° à 2 col. (avec Lourdoueix.)— IV. *Défense du Christianisme par les Pères des premiers siècles de l'Église contre les philosophes, les païens et les juifs;* 1re série. Paris, 1842, in-12. — V. *Œuvres spirituelles de Fénelon.* Paris, 1842, 2 vol. gr. in-18. — VI. *Nouvelle exposition du dogme catholique, suivie de la doctrine de l'Église, par Bossuet.* Paris, 1843, gr. in-18. — VII. *Défense de l'Église gallicane*, par Bossuet. Paris, 1845, gr. in-18. — VIII. *Le précepteur chrétien, ou Œuvres choisies de saint Clément d'Alexandrie.* Paris, 1846, in-12. — IX. *Les élections générales au 2 août 1846, ou la majorité des députés nommés par la minorité des électeurs*; par Th. Boudon de S. A. Paris, au bureau de la *Gazette de France.* (Imp. Sapia), 1847, in-8°, 26 pp., 5 tableaux et 16 pp. lith.

GENTILLET (INNOCENT), savant jurisconsulte et théologien protestant, naquit à Vienne dans la 1re moitié du XVIe siècle. « Sa vie, disent MM. Haag « (*France protest.*), est enveloppée de « ténèbres si épaisses qu'un critique « fort érudit a pu douter qu'il ait ja« mais existé. » La moindre recherche aurait appris à ce critique érudit qu'il y a dans toutes les bibliothèques des livres assez connus signés Gentillet, et que par conséquent ce personnage n'était pas un mythe. — Sa vie, au reste, est fort obscure; il paraît qu'il exerça d'abord la profession d'avocat à Grenoble ou à Vienne, qu'il embrassa avec ardeur la réforme, et qu'à l'époque de la S'-Barthélemy ses sentiments religieux l'avaient assez compromis pour l'obliger de chercher un asile à Genève : à la date du 23 oct. 1572, on le trouve porté sur le rôle des habitants de cette ville avec le titre d'avocat. Rentré en Dauphiné après le succès des armes de Montbrun et de Lesdiguières, il s'attacha à ce dernier, et grâce sans doute à l'importance que ses premiers écrits lui avaient donnée auprès du parti réformé, il fut nommé vers 1577 président de la chambre *mi-partie* de Grenoble; il était déjà membre du conseil politique des églises du Dauphiné. En 1579, Lesdiguières lui donna la présidence de la cour de justice établie à Die. L'année suivante, profitant de l'influence qu'il avait acquise dans le Viennois, il provoqua les paysans de cette contrée à une insurrection dont le but se rattachait en même temps aux affaires de la religion et aux grands mouvements du procès des tailles (1). — Quelques années après, il dut se retirer de nouveau à Genève, et ce fut là que pour employer les loisirs de l'exil, comme il le dit dans sa dédicace au roi de Navarre, il composa, en 1586, son *Examen concilii Tridentini*, écrit qui dans ce temps fit une grande sensation parmi les théologiens catholiques. Nous ignorons à quelle époque il quitta Genève et vint reprendre ses fonctions auprès du parlement et de la cour de Die, mais ce dut être probablement en 1588 au plus tard, puisque cette même année il se qualifie, dans une édition de son *Apologia pro christianis*, de président au parlement, tandis que dans l'*Examen concilii*, publié pendant son exil, il n'avait pris que le titre modeste de jurisconsulte Dauphinois. La cour de Die ayant été supprimée en 1590, il conserva la charge de président à la chambre *mi-partie* de Grenoble et la remplit jusqu'à sa mort arrivée vers 1592 (2). — Ses écrits, quoique en petit nombre, le placent parmi les plus habiles défenseurs de la Réforme et les plus redoutables adversaires du catholicisme. Habile négociateur, il fut, d'après nos historiens, chargé de plusieurs missions importantes, mais nous n'avons rien pu découvrir à cet égard. Il laissa un fils nommé VINCENT, dont la vie est encore plus obscure que la sienne. A moins de cent ans de distance, Chorier et Guy Allard n'ont pas su les distinguer l'un de l'autre (3).

(1) *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M Long, pp. 170 et suiv. — *Hist. de Lesdiguières*, par Videl (éd. in-f°) p. 38.

(2) Guy Allard, *Vie de Calignon*, p. 56.

(3) Nous connaissons encore un *François* GENTILLET, à qui l'on doit un *Discours* (en vers) *de la court avec le plaisant recit de ses diversitez.* Paris, Rich. Breton, 1558. in-8° Imp. en caractères dits de civilité. Nous ignorons si cet écrivain est de la même famille.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Remontrance faite au roi Henri III sur le fait des deux édits donnés à Lyon, le 10 sept. et le 13 oct. 1574, touchant la nécessité de la paix et les moyens de la faire, avec lesdits deux édits.* Francfort, 1574, in-8°. = Augstein, Jason, 1577, in-8°.

II. **Discovrs svr les moyens de bien govverner & maintenir en paix vn royaume, ou autre principauté. Diuisez en trois parties: a sauoir, du Conseil, de la Religion, & de la Police que doit tenir vn prince. Contre Nicolas Machiavel, Florentin....* (s. n. de l.) M.D.LXXIX, in-8° de 8 ff. prélim. non chiff., 636 pp. et 10 ff. non chiff. - C'est la 3e édition. La 1re est de 1576, in-8° (s. n. de l.) et la 2e de 1577, in-8°. = Lausanne, Chiquolle, 1585, in-8°. = Leyde, 1609, in-8°. = Trad. en latin sous ce titre: *Commentariorum de Regno et qvovis principatu rectè & tranquillè administrando, libri tres, in qvibus ordinè agitvr de Concilio, Religione & Politia, quos princeps quilibet in ditione suâ tueri & obseruare debet. Adversus Nicolavm Machiavellum Florentinum* (s. n. de l.) CIƆIƆLXXII, in-8° de 6 ff. prelim. non chiff. 20 et 708 pp. et 6 ff. non chiff. = Genève, 1577, in-8°. = (*Ibid.*), 1578, in-16. = Argentoracti, 1599, in-4°. = Ursellis, 1599, in-12. = Argentoracti, 1630, in-12. = Lugd. Batav., 1647, in-12, sous le titre de *De Regno aut quovis..*, = (*Ibid.*), ex offic. H. de Vogel (Elzev.). 1657, in-12. = Trad. en anglais: London, 1608, in-f°. — C'est par erreur que Feller et autres donnent à cet ouvrage le titre d'*Anti-Machiavel;* le succès qu'il eut le lui fit donner dans la conversation, mais nous ne connaissons aucune édition qui porte ce titre. Lelong (*Bibl. Hist.*) dit cependant que celles de 1630 et de 1647 sont intitulées *Anti-Machiavellus.*

III. *Apologia pro christianis Gallis religionis evangelicæ, seu reformatæ qua docetur huius religionis fundamenta in sacra scriptura iacta esse, ipsamque tum ratione, tum antiquis canonibus comprobari* (s. n. de l.) (Genève), excvdebat Iacobus Stoer M.D.LXXXVIII, in-12 de 24 ff. prélim. non chiff. 304 pp. chiff. et 4 ff. non chiffr. = La 1re éd. que nous ne connaissons pas est de 1578 = Autre: Genève, 1598 in-8°. = Trad. en fr. sous ce titre: *Apologie povr les chrestiens de France de la religion évāgelique ou réformee, fondee sur la S. Escriture, & approuuée par la raison et par les anciens canons.* (s. n. de l.) (Genève), 1584, in-8°. = Autre édit. (s. n. de l.) M.DLXXXVIII, in-12 de 16 ff. prélim. non chiffr., 317 pp. et 5 ff. non chiffr.

IV. **La Repvblique des Svisses, comprinse en deux liures, contenans le gouvernement de Suisse, l'estat public des treize cantons, & de leurs confederez en general & en particulier, leurs bailliages & iuridictions, l'origine & les conditions de toutes leurs alliances, leurs batailles, victoires, conquestes... descrite en latin, par Iosias Simler de Zurich, & nouvellement mise en françois.* Paris, Jacques Du Puys, 1579, in-8° de 12 ff. non chiff. 467 pp. et 7 ff. non chiff. = Autres éd. Anvers, Ant. Chopin et Fr. Le Preux, 1577, in-8°. = *Quatriesme édition, reveve et augmentee* (s. n. de l.), par Gabriel Cartier, M.D.XCVIII, in-8° de 8 ff. 301 pp. et 8 ff.

V. *Examen concilii Tridentini in quo demonstratur, in multis articulis hoc concilium antiquis conciliis & canonibus, Regiæq; authoritati contrarium esse. Distinctum in V libros. REGI NAVARRÆ DICATUM.* Genevæ, per Dionisium Probum et Hel. Viollier, M.D.LXXXVI, in-8°. = Autre edit. sous ce titre: *Concilii Tridentini historica relatio et nullitas, solidè ex fundamento demonstrata, tum in gratiam orthodoxæ ecclesiæ, tum in dedecus et confutationem maximè Jesuitarum, sectæ inter omnes alias monachorum pessimæ.* Ambergæ, 1615, in-8°. Cette édit. qui, au lieu du nom de Gentillet, porte celui de *Joannes Ursinus*, a été donnée par J. Beringer. = Autre, sous le titre de *Examen concilii...* Gorinchenii, ex officina Corn. Lever, MDCLXXVIII, in-12 de 11 ff. prélim. non chiff., 404 pp. et 9 ff. non chiff. = Trad. en allemand: Bâle, 1587, in-8°. = Trad. en fr. sous ce titre: *Le Bvreav dv concile de Trente auquel est montré qu'en plusieurs poincts iceluy concile est contraire aux anciens conciles & canons, & à l'autorité du Roy. Diuisé en V liures. AU ROY DE NAVARRE.* (Genève), D. Preud'homme, M.D.LXXXVI, in-12 de 4 ff. prelim. non chiff., 382 pp. et 15 ff. non chiff. = (*Ibid.*) Elie Vioillier, 1586, in-8°. = Autre, traduct. par Guill. Ranchin, sous le titre de *Revision du concile de Trente* (s. n. de l.), 1600, in-8°. — (Voy. sur cet écrit la *Bibl. hist. de Lelong*, t. I, n° 7504.)

Plusieurs bibliographes lui attribuent les ouvrages suivants qu'il aurait publ. sous le pseudonyme de *Joachimus Ursinus, anti-jesuita: Les Montres du temple jésuitique, de l'invocation des saints, de la salutation évangélique, des reliques*

des saints. (Amberg, 1610);—*Secrets de l'Inquisition d'Espagne* (*Ibid.*), 1611; — *Fleurs des Blasphèmes jésuitiques* (*Ibid.*) 1612;— *L'Anti-Socin* (Francfort, 1612).

GENTON DE BARSAC (François-Augustin), naturaliste, né à Égalaye, (Drôme), le 24 mars 1745, mort à St-Paul-Trois-Châteaux, le 16 mars 1825. On a de lui l'opuscule suivant, sur le titre duquel il nous apprend qu'il avait été militaire : * *Mémoire sur les fossiles du Bas-Dauphiné, contenant une description des terres, sables, pierres, roches composées, et généralement de toutes les couches qui les renferment. Par* M. D. G., *officier réformé*. Avignon, Fr. Seguin, M. DCC. LXXXI, in-12 de 101 pp. Quérard (*Fr. litt.*) dit que ce mémoire fut corrigé et publié par *de Payan*.

Un membre de cette famille, appelé par nos historiens *le capitaine* Genton, enseigne de la compagnie de Bardonnenche, gardait une des portes de Grenoble, en 1562, sous Lacoche, lieutent du baron des Adrets, lorsque, ayant voulu livrer cette porte aux Catholiques, il fut surpris au moment où il allait exécuter ce dessein. Lacoche le fit punir cruellement de sa trahison : il fut « arquebouzé, reconnaissant sa faute avec grande repentance », dit Th. de Bèze (*Hist. des Égl. réf.*, t. III, p. 309.)

GEOFFROY D'OISANS est cité par Chorier (*Estat polit.*, III, p. 10), parmi les grands-maîtres de Malte issus d'anciennes familles Dauphinoises. Nous l'avons cherché vainement dans les listes données par les écrivains les plus accrédités de l'ordre. Notre historien aura probablement vu un *Geoffroy* de Duisson (1), dont on ne connaît pas la patrie, élu 10e grand-maître vers 1191, et; comme il lui est arrivé plus d'une fois, il se sera contenté d'une vague ressemblance de ce nom avec celui d'une localité de son pays pour en faire un Dauphinois. Nous ne pouvons pas expliquer autrement cette erreur. Quant à Colomb de Batines, qui n'y regardait pas toujours de fort près, il n'a pas hésité à le citer dans ses *Dauphinois dignes de mémoire*, comme né dans l'Oisans. — M. Aristide Albert est, croyons-nous, le premier de nos écrivains qui ait signalé l'erreur de Chorier. (Voy. son *Essai descriptif sur l'Oisans*, Grenoble, Maisonville, 1854, in-8°, p. III.)

* **GÉRARD** (André), jésuite, né à Gap en 1608, fit profession en 1626, et après avoir professé la rhétorique, la philosophie et l'hébreu à Dôle, devint recteur des collèges d'Arles et d'Embrun. Nommé ensuite confesseur du cardinal Barberin, il le suivit dans son archevêché de Reims et à Rome. Après la mort de ce prélat il devint l'un des secrétaires généraux de son ordre. — On ignore l'époque de sa mort. Colomb de Batines dit que ce jésuite doit être confondu avec le suivant, mais le biographe de l'ordre, Sotwel, en fait deux personnages différents.

On a de lui : I. *Traité des points de foi qui sont controversés*. Grenoble, Ph. Charvys, 1661, in-12.—II. *Medulla epistolarum Sti Pauli et epistolarum canonicarum aliorum sanctorum*. Lugduni, Ant. Jullieron, 1672, in-4°.

GERARD (Valentin), jésuite, né à Embrun, fit profession dans cette ville en 1562. Après avoir été recteur du collége de Tournon, il alla en Italie professer la théologie dans plusieurs maisons de son ordre, et mourut à Mont-Réal, le 3 nov. 1616, âgé de plus de 70 ans. — On a de lui : *Le Triomphe de la glorieuse vierge Marie contre les calomnies du ministre Simon Codur*. Lyon, Abraham Cloquemin, 1607, in-4°.

GÉRENTE (le baron Joseph-Fiacre Olivier de), naquit à Mollans (Drôme) le 30 août 1744. Nommé, en 1792, député de la Drôme à la Convention, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention, puis pour le sursis. Ses opinions le rapprochaient des girondins, et il fut du nombre des 73 députés qui signèrent, le 6 juin 1793, une protestation contre les événements du 31 mai, et qui, par suite, furent proscrits. Rappelé, avec ses collègues, dans le sein de la Convention, après thermidor, il s'y montra réacteur fougueux. Le 2 pluv. an III, au moment où l'on célébrait, dans la salle, l'anniversaire du 21 janvier, il demanda, pour faire la contre-partie, que les *terroristes* fussent poursuivis à outrance, exterminés partout, et obtint l'institution d'une fête en commémoration du 9 thermidor. Tous ses actes, jusqu'à la fin de la session conventionnelle, sont empreints du même esprit. On le voit successivement défendre le royaliste Lacroix, auteur du *Spectateur français* (9 pluviôse); appuyer le rapport du décret rendu contre les insulteurs du représentant Bô à Marseille (13 *id.*); se faire censurer pour ses remarques indiscrètes sur le traité avec la Toscane (25 *id.*); faire dé-

(1) Il est aussi nommé *Donjon, Donjum, Doniol* et *Donisson*.

créter le déploiement de la force armée, et la permanence de l'assemblée dans la journée du 12 germinal ; en mission dans le Gard et l'Hérault, féliciter la Convention sur son triomphe dans les événements de prairial (19 prairial), et pousser à la réaction au point de se faire rappeler de ces départements (20 vendémiaire, an IV). Réelu, vers cette dernière époque, au conseil des anciens, il y conserva la même attitude. Il prit la parole et fit des rapports sur divers sujets, dans les séances des 17 pluviôse, 5 germinal, 6 thermidor et 15 fructidor an IV, 21 ventôse et 17 floréal an V. Il fut nommé secrétaire du conseil le 1er prairial an IV, et en sortit une année après. — Olivier-Gérente alla ensuite se fixer à Avignon, où il mourut le 21 juin 1837.

Son fils, *Olivier de* GÉRENTE, fut inspecteur des eaux et forêts de 1802 à 1815. Pendant les Cent-Jours, les électeurs de Vaucluse l'envoyèrent siéger à la Chambre des représentants, où il ne se fit nullement remarquer. Il reprit, après la session, son emploi aux eaux et forêts, et passa, lors du remaniement de cette administration, à la sous-inspection de Carpentras. Louis-Philippe le nomma administrateur de son domaine privé. Député de Vaucluse pendant la session de 1838-39, il vota constamment avec les ministériels. Il est mort le 7 mai 1856.

GEUFFROY (ANTOINE), chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, écrivain du 16e siècle. Guy Allard le nomme JOFFREY, et le rattache à une ancienne famille noble de notre province, qui a donné au 15e siècle un professeur de droit à l'université de Valence. Ne possédant pas de renseignements suffisants pour éclaircir cette question, nous le plaçons, comme tous les bibliographes, au nom de GEUFFROY, qu'il prend lui-même dans ses ouvrages, dont voici les titres : I. *Estat de la cour du grand Turc, l'ordre de sa gendarmerie et de ses finances, avec ung brief discours de leurs conquestes... Envers, en la maison de Jehan Steels*, 1542, pet. in-8o. Cet écrit, ayant obtenu un certain succès, fut réimprimé en 1543 et 1546, sous ce titre : *Briefve description de la cour du grand Turc, et ung sommaire du regne des Othomans, avec un abrégé de leurs folles superstitions : ensemble l'origine des cinq empires issus de la secte de Mehemet*. Paris, André Wechel, pet. in-4o, rare. — II. *Dialogue de la Tête et du Bonnet*. Lyon, Fr. Juste, 1544, in-16. C'est une traduction de l'italien de Pandolfo Collenuccio. Rare.

GILBERT (LOUIS DE), écrivain du XVIIe siècle. Chalvet le cite dans sa *Bibliothèque*, mais j'ignore si par sa naissance il appartient au Dauphiné. — Il fut d'abord ministre protestant, se convertit ensuite moyennant une pension de 600 liv., et publia, comme gage de sa conversion, l'ouvrage suivant, qu'il dédia à Armand de Montmorin, évêque de Die : *La Vie de saint Estienne, evesque Dye, tirée de Surius & d'un manuscrit trouvé dans les archives de l'évêché de Dye, avec la traduction d'une lettre écrite par un archevêque de Vienne, & par ses évêques suffragans, à Grégoire IX, souverain pontife, pour la canonisation de ce saint. Un extrait du procez-verbal, touchant l'état où fut trouvé son corps, tiré des registres d'un notaire du siècle passé. Et la chronologie des évêques de Dye*. Grenoble, Verdier (s. d. - Vers 1688), in-12 de 190 pp. Rare. — Je ne sais s'il faut lui attribuer la pièce suivante, dans laquelle l'Arétin expose sa morale en assez bons vers : *Le Courtisan parfait, tragi-comédie, par M. D. G. L. B. T.* Grenoble, Jean Nicolas, 1668, petit in-12. Rare.

GILOT (JOSEPH), général de division, né à Châtenay (Isère) le 16 avril 1734, fit d'abord la guerre de *Sept ans*, et assista à la prise de Port-Mahon (1755), comme simple soldat. Lieutenant avant la Révolution, il parvint rapidement au grade de maréchal de camp (6 déc. 1792). Le commandement de Landau lui ayant été confié, il défendit cette place avec la plus grande bravoure, résistant aux armées de Hohenlohe et de Wurmser réunies. Ce dernier, dans une entrevue qu'il eut avec lui, ne put ébranler sa fidélité à la République : Gilot repoussa avec indignation l'offre d'une position brillante dans l'armée de Louis XVIII, et un officier de sa suite s'écria, en s'adressant à Wurmser : *Notre général n'est point un Dumouriez !* Toute la garnison, haranguée par son chef, jura de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de la rendre : Landau fut sauvée. Avant même que le siége eût été levé, Gilot obtint le grade de général de division (27 mai 1793), avec le commandement de l'armée du Rhin. Vers le mois de vendémiaire an II, les représentants Ruamps et Mallarmé le suspendirent de ses fonctions, nous ne sa-

vons pour quel motif; mais le Comité de salut public, après lui avoir proposé du service dans un grade inférieur (27 thermidor an II), le rétablit dans celui de général de division (messid. an III). Il passa à l'armée des côtes de Cherbourg, puis, à la fin de l'an IV, au commandement de la 4e division militaire (Meurthe), qu'il quitta, en l'an VII, pour celui de la 7e division (Paris). Les sympathies qu'il s'était acquises dans la Meurthe par sa conduite conciliante lui firent confier de nouveau, après le 18 brumaire, la 4e division. Il la garda jusqu'en 1812, époque de sa mort.

Gilot avait été créé commandant de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Son nom est inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, côté nord.

GIRARD (François), prêtre du diocèse de Vienne, docteur en droit, prévôt de l'église de Bourg et official de Lyon, est auteur du livre suivant : *Traité des articles instructifs pour procéder à l'exécution des signatures bénéficiales conclues et arrestées entre les reverends archevesques et evesques, traduits du latin, enrichis de brefves scholies et sommaires annotations en marge*. Lyon, Ant. Gryphe, 1582, in-4°. — Chalvet, d'après Guy Allard, donne, par erreur, à cet ouvrage la date de 1656.

GIRARD ou **GERARD** (Jean), issu d'une famille noble d'Embrun qui possédait la terre des Orres, fut d'abord présidt du Consl delphinal, vers 1420. Il quitta ensuite la magistrature pour l'état ecclésiastique, devint chanoine d'Embrun, puis archevêque de cette église, en 1437. Mais il ne paraît pas que le dégoût des vanités mondaines fût l'unique motif de son changement, car, à peine revêtu de cette dignité, il chargea ouailles et vassaux d'impôts extraordinaires et si excessifs que son suzerain, l'empereur Sigismond, dut intervenir pour le rappeler à un meilleur usage de l'autorité pastorale. — En 1444, le pape le transféra à l'archevêché de Vienne; mais cette nomination, faite contrairement à la pragmatique sanction, ne fut pas reçue par le chapitre, à qui la liberté des élections venait d'être rendue. Après quelques années de contestations, dont les détails ne nous sont pas parvenus, il se démit volontairement en 1452, et mourut le 17 janvier 1457. — Un membre de cette famille, *Jean* Girard, homme plein de piété, d'un caractère généreux et humain, fit construire à ses frais, en 1736, les bâtiments de l'hospice dit *la Charité*, fondé à Gap pour les orphelines.

GIRARD DE SAINT-PAUL (Guy), issu d'une famille noble de La Côte St-André qui remonte aux premières années du 16e siècle, embrassa l'état ecclésiastique, et fut d'abord vicaire-général de l'évêque de Grenoble. S'étant ensuite rendu à Paris, il se consacra à l'enseignement, fut nommé procureur de la nation française et professr au collége du Plessis en 1576. C'est probablement à cette époque qu'il fit représenter, par ses élèves, la tragédie intitulée *Néron*, la comédie et la pastorale que lui attribuent les bibliographes. En 1577, il passa au collége de Navarre ; le 23 juin 1578, il fut élu recteur de l'Université, mais il ne conserva cette haute dignité que jusqu'au 10 octobre de la même année. Un de ses admirateurs, Jean Roussel (*Rouxellus*), exprima dans l'épigramme suivante les regrets que laissa le peu de durée de son rectorat (1) :

Extinctum deflent mœrentes Orphea nymphæ
Amphysique suum pastorem, turba sororum
Luget, ad antiquum munus adire, ducem,
Qui Ditis flexit tristia tecta fide.
Orphea sed Dryades mittant, doctæque sorores
Phœbum ; nam rector Paulus utrumque dabit.

Une descendante de ce recteur, abbesse des Ayes au 17e siècle, a laissé un petit volume intitulé : *Litanies pour tous les jours de la semaine*. Grenoble, Galles, 1671, in-12.

GIRAUD (Paul-Émile), député, archéologue, est né à Romans (Drôme), le 27 novembre 1792, d'une famille honorablement connue dans le commerce (2). Il a été, de 1830 à 1835, maire de cette ville et membre du conseil général du département : il a en même temps représenté son arrondissement à la Chambre des députés pendant quinze ans consécutifs, de 1831 à 1846. A dater de cette dernière époque, il a cessé de prendre part aux affaires publiques pour vivre au milieu des livres qu'il aime, et entreprendre de grandes recherches historiques sur sa ville na-

(1) Du Boulay. *Hist. univ. Paris.*, t. VI, pp. 936 et 980

(2) Son père, *Gérard Paul*, né à Romans en 1736, mort le 24 juin 1814, jouissait parmi ses compatriotes d'une grande considération comme citoyen et comme homme privé. Il fut maire de Romans, de 1808 à la fin de 1813, époque à laquelle une maladie cruelle l'obligea de donner sa démission. Le préfet de la Drôme, Descorches de Sainte-Croix, qui, par son administration paternelle et intelligente, a laissé dans le département une mémoire si vénérée, le consulta plus d'une fois secrètement dans les moments difficiles qu'il eut à traverser.

tale dont les annales n'ont été qu'imparfaitement ébauchées par Dochier.

On a de lui : I. *Rapport fait au nom de la commission des intérêts locaux, sur un projet de loi tendant à autoriser la ville de la Croix-Rousse (Rhône), à contracter un emprunt pour le paiement de ses dettes exigibles.* Séance du 25 mars 1845 (Imp. Henry, 1845), in-8°, 4 pp. — II. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à réunir à la commune de la Trinité une section de la commune de Mohon (Morbihan).* Séance du 20 juin 1845 (Imp. Henry, 1845), in-8°, 7 pp.

III. *Quelques mots sur la question de savoir quel a été le premier nom du monastère fondé par l'archevêque de Vienne Barnard, vers l'an 840, au lieu où est aujourd'hui la ville de Romans.* Lyon, imprim. L. Perrin, 1843, in-8°, 14 pp. L'auteur pense, d'après d'anciens textes, que ce monastère fut d'abord appelé *Rotmans*, du nom du propriétaire du sol sur lequel saint Barnard le fit construire.

IV. *Fragment d'une notice inédite sur l'église de St-Barnard de Romans (Drôme).* Paris, impr. Paul Dupont, 1844, in-8°, 22 pp.

V. *Rapport présenté au comité historique des arts et monuments..., à l'occasion d'un fragment d'inscription trouvé en octobre 1845, dans la démolition d'une chapelle adossée à l'église de Saint-Barnard de Romans (Drôme).* (Extrait du *Bulletin archéol. des arts et monum.*). Paris, Paul Dupont, 1846, in-8°, 12 pp. Relatif à un fragment d'inscript. du 11e s., que M. Giraud, à l'aide d'ingénieuses conjectures, suppose être l'épitaphe de saint Barnard.

VI. *Composition, mise en scène et représentation du Mystère des trois Doms, joué à Romans les 27, 28 et 29 mai, aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1509; d'après un manuscrit du temps.* Lyon, Louis Perrin, 1848, gr. in-8° de 130 pp., avec armoiries et fac-sim. Cet ouvrage donne des indications fort curieuses et entièrement inédites sur les préparatifs et les détails matériels nécessaires à la représentation des anciens mystères.

VII. *Aymar dv Rivail et sa famille. Notes extraites, tant de ses écrits qve de son testament et de diverses pièces iusqvici inédites.* Lyon, impr. L. Perrin, 1849, in-8°, 104 pp., fig. Ce sont des recherches biographiques et généalogiques sur notre chroniqueur Dauphinois et sa famille.

VIII. *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans.* Lyon, impr. L. Perrin, 1856, 2 vol. gr. in-8°. Cet ouvrage, imprimé avec luxe dans le goût du 17e siècle, n'est que la première partie d'un grand travail que l'auteur prépare sur la ville de Romans depuis son origine jusqu'à nos jours. Le premier volume comprend l'histoire de cette ville et du monastère de St-Barnard, depuis le 9e jusqu'au 13e s.; le deuxième, destiné uniquement aux preuves, contient le cartulaire inédit de cet ancien monastère, dont l'original paraît aujourd'hui perdu, mais que M. Giraud est parvenu à reconstituer en grande partie, à l'aide de recherches immenses. Les nombreuses notes qu'il a jointes à chaque acte décèlent une connaissance approfondie de l'histoire de notre province au moyen âge, et rappellent les plus consciencieux travaux de l'école des Bénédictins : c'est une mine féconde à laquelle, pour notre part, nous avons puisé bien de précieux renseignements. Nous faisons des vœux pour que M. Giraud ait des imitateurs, et que chaque ville importante de notre province trouve un aussi digne interprète de ses annales.

GIROUD (Alexandre), né à Grenoble, imprimeur dans cette ville, fut nommé administratr de l'Isère le 7 sept 1793, et membre du Directoire du même départt le 8 prairial an 2. Ses connaissance en métallurgie furent très-utiles à cette époque, où l'on s'occupait activement à produire du fer pour la fabrication des armes de guerre. Au commencement d'août 1794, il fut nommé ingénieur des mines et donna sa démission de membre du Directoire. Il est mort à St-Domingue en l'an 7 — (Albin Gras. *Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 130.)

Il était membre associé de l'Institut et a publié quelques mémoires dans le *Journal des Mines*, entre autres les suivants (avec l'ingénieur Blavier): *Essais pour la carbonisation de la soude* (t. Ier, 1794); — *Rapport sur la fusion de la galène*, t. II, 1795); — *Essai sur la terre alumineuse de Royat* (Ibid.); — *Observations sur une mine de fer en sable des environs de Naples* (t. III, 1796).

GOLAT DE LA GARENNE (Humbert), poëte du 16e siècle. — Nos biographes ne nous apprennent presque rien sur sa vie. Guy Allard, son contemporain, le mentionne à peine, et Chalvet n'en apprend guère plus, quoi-

qu'il lui ait consacré deux articles, l'un sous le nom de *Garenne*, l'autre sous celui de *Golat*. Quant à Colomb de Batines, il se contente de reproduire ce qu'en ont dit ses deux devanciers. Heureusement notre poëte fut un des amis lettrés de Boissat, et, grâce à cette circonstance, Chorier nous a conservé dans la vie de ce dernier quelques particularités que nous allons reproduire (1).

Son vrai nom, à ce qu'il paraît, était GUILLOT (*Guillotus*); mais, le trouvant trop vulgaire, il l'échangea contre celui de GOLAT, puis, afin de se donner un air gentilhomme, il prit le titre de *Sieur de* LA GARENNE. Cette métamorphose était en quelque sorte commandée par la vie d'aventures qu'il paraît avoir menée. Il embrassa en effet le parti des armes et courut longtemps le monde : il nous apprend, dans ses poésies, qu'il avait beaucoup voyagé, *courtisant* dit-il, *tour à tour les Muses et Bellone;* mais il n'y donne aucun détail sur cette époque de sa vie. Ses pérégrinations terminées, il vint à Paris, où l'intendant des finances, Sublet des Noyers, qui protégeait les lettres et les arts, le prit en grande affection, l'employa en quelques affaires, et l'entretint par ses bienfaits; il paraît même que le roi Louis XIII l'admettait familièrement auprès de lui. La mort de son protecteur l'ayant laissé sans emploi et sans ressources, il rentra dans sa patrie, vers 1645, plus pauvre qu'il n'en était sorti: *Vacuus*, dit Chorier, *Anjovium, ad paternos Lares revertit*. Une folie de poëte acheva de mettre le désordre dans ses affaires : quoique pauvre et déjà au déclin de l'âge, il s'éprit d'une jeune fille sans fortune, mais admirablement belle, et l'épousa. Alors, au lieu de se livrer à une occupation sérieuse et lucrative, il passa son temps à parler de ses campagnes, à rédiger des traités de manœuvre pour la cavalerie, à faire l'amour et des vers patois. Les plus dures nécessités de la vie ayant fini par se faire ressentir, il tomba dans un profond chagrin, et mourut vers 1675 (2), laissant cinq petits enfants dans la misère et, qui pis est, dans les embarras d'un inextricable procès. — Chorier, qui probablement l'avait connu, nous le dépeint comme un homme sans lettres ni éducation première, mais doué d'une vive intelligence et d'un grand esprit naturel. En terminant la notice de ce malheureux poëte, il n'oublie pas de nous parler des charmes merveilleux de sa jeune veuve, que la misère exposa aux entreprises de tous les galants des environs.

(1) *Vita Boessatii*, pp. 255 et suiv.
(2) Guy Allard, qui écrivait en 1680, dit : « Il y a « peu d'années qu'il est mort. »

On a de lui : I. * *Les Bacchanales, ou Loix de Bacchus, prince de Nyse, roi d'Egypte et des Indes et dieu des buveurs, ouvrage lirosophique, dans lequel on voit les divers et merveilleux effets du vin : les extravagantes et ridicules saillies où il porte l'homme par les excès et les mauvais usages de cette boisson : bref, tout ce que peut produire la fumée d'un long et libre repas, par* L. S. D. L. G. (le sieur de la Garenne). Lyon, Fr. de Masso, 1650, in-4°. = Autre éd. avec le nom de l'auteur, Grenoble, André Gales, 1657, in-4°. Voy. sur cet ouvrage, qui est fort rare, la *Bibl. fr.* de Goujet, t. XVI, p. 221. On y lit que *les Bacchanales* avaient été imprimées d'abord à Chambéri. — II. Guy Allard lui attribue une *Paraphrase en vers françois de l'office de la Vierge*, que nous ne connaissons pas.

GORJY et non **GORGY**, romancier de la fin du XVIIIe siècle. — Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu nous procurer le moindre renseignement sur la vie de ce personnage, que tous les biographes s'accordent à faire naître en Dauphiné. Nous ne pouvons que donner la liste de ses ouvrages.

I. *Nouveau voyage sentimental*. Paris, Guillot, 1788. 2 vol. in-18. = Réimpr. pour la 5e fois en 1795. — II * *Blançay, par l'auteur du Nouveau voyage sentimental*. Londres et Paris, Guillot, 1788, 2 vol. in-18. = 2e éd. Paris, Guillot, 1789, 2 vol. in-12. = 3e éd. Paris, Louis, 1792, 2 vol. in-12. fig. — III. *Victorine, par l'auteur de Blançay, dédiée à Madame comtesse d'Artois*. Paris, Guillot. 1789, 2 vol. in-12. fig. — IV. *Mémoires sur les dépôts de mendicité*. Paris. 1789, in-8°. — V. * *Lidorie, ancienne chronique allusive, publiée par l'auteur de Blançay*, Paris, Guillot, 1790, 2 vol. pet. in-12, fig. = 2e éd. Paris et Bruxelles, B. Le Francq, 1792, 2 vol. in-12, fig. = Nouv. éd. Paris, Louis, an II, 2 vol. in-12, fig. — VI. *Saint-Alme*. Paris, 1790, 2 vol. in-18. — VII. *Tablettes sentimentales du bon Pamphile pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre en 1789*. Paris, Guillot, 1791, in-12, fig. — VIII. * *Ann'quin Bredouille, ou le petit cousin de Tristram Shandy. Œuvre posthume de Jacqueline Lycurgues, actuellement fifremajor au greffe des Menus derviches*. Pa-

ris, Louis, 1792, 6 vol. in-18, fig. Il y a dans le 5e vol. une comédie en un acte, avec ce singulier titre : *Le* ****, *ou La* .... , *ou Les* - - - -.

GOURJU (Pierre-Louis), théologien, naquit à Morestel le 13 fév. 1762. Oratorien avant la Révolution, il fut nommé professeur de philosophie à la faculté des lettres de l'académie de Lyon, lors de l'établissement de l'université impériale, devint ensuite doyen de cette faculté, et mourut à Lyon, le 5 avril 1814. — On a de lui l'ouvrage posthume suivant : *La philosophie du XVIIIe siècle dévoilée par elle-même, ouvrage adressé aux pères de famille et aux instituteurs chrétiens, et suivi d'observations sur les notes dont Voltaire et Condorcet ont accompagné les pensées de Pascal.* Lyon et Paris, Lenormand, 1816, 2 vol. in-8o.

On a trouvé aussi dans ses manuscrits des traités de physique, de logique et de rhétorique.

Portrait. — Gourju (P.-L.). Il est de 3/4, tourné à d. en costume de professeur. En bas, quatre vers français. H. 14 cent. L. 10 cent. Rare.

GOUVERNET. — Voy. la Tour du Pin.

GRAND DE CHAMPROUET. — Voy. le *supplément*.

GRAND-THORANE. — Voy. le *supplément*.

GRAS (Claude-Joseph-Albin), anc. élève de l'Ecole des Mines de St-Etienne, docteur ès-sciences, docteur en médecine de la Faculté de Paris, professr de pathologie interne à l'école préparatoire de médecine de Grenoble, est né dans cette ville le 18 juillet 1808.

On a de lui : I. *Recherches sur l'acarus, ou sarcopte, de la gale de l'homme.* Paris, Béchet, 1834, in-8o 36 pp. — II. *Essai sur la topographie médicale de la ville de Grenoble* (Imprim. Prudhomme), in-8o, 7 pp. (Extr. du *Bulletin de la Soc. de Statistique de l'Isère*). — III. *Description des mollusques fluviatiles et terrestres du département de l'Isère, avec un appendice renfermant la description des autres espèces de la France.* Grenoble, imprim. Prudhomme, Paris, Baillère, 1840, in-8o 112 pp., avec pl. (Extrait en partie du même recueil). — IV. *Statistique botanique du département de l'Isère, ou guide du botaniste dans ce département.* Grenoble, Allier, 1844, in-8o 192 pp. — V. *Description des oursins fossiles du département de l'Isère, précédée de notices élémentaires sur l'organisation et la glossologie de cette classe de zoophytes.* Grenoble, imp. Prudhomme, 1848, in-8o 98 pp. (Extr. du *Bulletin de la Soc. de statist. de l'Isère*). — VI. *Deux années de l'histoire de Grenoble, depuis la suspension de Louis XVI (10 août 1792) jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II, 27 juillet 1794).* Grenoble, impr. Maisonville, nov. 1850, gr. in-8o de 140 pp. (Extr. du même recueil). L'ouvrage est terminé par des notices biographiques sur les principaux personnages qui ont joué un rôle à Grenoble pendant cette période de la Révolution.— VII. *Catalogue des corps organisés fossiles qui se rencontrent dans le département de l'Isère.* Grenoble, impr. Maisonville, 1852, in-8o, 54 pp. (Extr. du même recueil). — VIII. *Grenoble en 1814 et 1815.* Grenoble, imp. Maisonville, 1854, gr. in-8o de 86 pp. (Extr. du même recueil). Conçu sur le même plan que celui indiqué ci-dessus no VI, ce fragment historique est également accompagné de notices biogr.

M. Albin Gras a publié en outre divers mémoires et notices insérés dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, et dans les publications de la *Société d'agriculture de Grenoble*.

Article communiqué par M. Gustave Vallier.

GRAS (Joseph-Scipion), frère du précédent, géologue, ancien élève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des mines à Grenoble, est né dans cette ville, le 20 janvier 1806.

On a de lui : I. *Statistique minéralogique du département de la Drôme, ou description géologique des terrains qui constituent ce département, avec l'indication des mines, des carrières, et, en général, de tous les gîtes de minéraux utiles qui s'y trouvent contenus.* Grenoble, Prudhomme, 1835, in-8o de xij et 296 pp., avec une carte géologique. — II. *Statistique minéralogique du département des Basses-Alpes, ou description géologique des terrains qui constituent ce département....* Grenoble, Prudhomme, 1840, in-8o, 228 pp. Avec carte et coupes géol. — III —*Etude sur les moyens d'arroser la plaine de Bièvre, avec les eaux du lac de Paladru.* Grenoble, Allier 1849, in-8o, 30 pp. avec carte. — IV. *Exposé d'un nouveau système de défense contre les cours d'eau torrentiels des Alpes et application de ce système au torrent de la Romanche dans le département de l'Isère.* Grenoble, Allier, impr.; Paris, Carilian-Gœuri et

Ve Dalmont, 1850, in-8° de 114 pp., avec pl.

M. Scipion Gras est, en outre, auteur de divers mémoires publiés dans les *Annales des Mines*, le *Bulletin de la Soc. de statist. de l'Isère* et la *Revue du Dauphiné*.

Article communiqué par M. Gustave Vallier.

GRAS-DU-VILLARD. — Voy. Le Gras.

GRATET ou **GRATTET**, famille noble originaire du Bugey, et fixée en Dauphiné dès le commencement du 16e siècle. Elle s'est divisée en quatre branches, dont celles de Dolomieu et de Du Bouchage, qui nous ont donné quelques hommes remarquables (Voyez ces deux noms). — Elle doit sa noblesse et le commencement de son illustration à *Pierre-Jacques de* Gratet de Granieu, qui, après avoir reçu le grade de docteur *in utroque jure* à l'Université d'Avignon, fut nommé juge de Grenoble et devint, dit Chorier (*Etat pol.* III) « un « grand magistrat dans une médiocre « magistrature. » Il rendit de grands services à la cause de Henri IV pendant les troubles de la Ligue, à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes: les mém. contemporains citent plusieurs exploits de *Monsieur de Granieu*. A son avènement au trône, le roi récompensa sa fidélité par la charge de trésorier-général de France en Dauphiné et dans le marquisat de Saluces. « Il l'exerça « seul, dit encore Chorier (*loc. cit.*), « durant quelques années, et quelque « grand que fût le poids de tant d'af« faires dont il fut chargé, son esprit « ne ploya pas dessous. »

GRÉGOIRE, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, écrivain du 14e s. — Guy Allard et Chalvet le font par erreur naître à Vienne ou dans son diocèse, et lui consacrent une notice dans leur *Bib. du Dauphiné*. Ce personnage était de Vienne en Autriche, comme l'attestent tous les écrivains de son ordre. (Voy. Echard, *Script. ord. præd.*, t. Ier, p. 725).

GUERCIN (Antoine), écrivain du XVIe siècle, né à Crest. Chalvet le nomme De Garcin, et semble vouloir le rattacher à l'une des deux familles nobles de ce nom qui ont des articles dans les nobiliaires du Dauphiné; mais on ne sait rien de positif à cet égard. Il a écrit : *Le Nymphal Fiessolan de Jean Boccace, traduit en françois*. Lyon, Gabr. Cotier, 1556, in-16. — Guy Allard lui attribue encore la diatribe intitulée : *Epistola ad Franciscum Balduinum, apostatam eccœbolium, de christiani jurisconsulti officio*, 1564 in-8°, dans la querelle envenimée que Calvin et Bèze firent au savant jurisconsulte Baudouin, et l'ouvrage suivant, dont nous ne connaissons pas le titre exact : *Roman de Roland, de Renaud et de Roger, à l'imitation de l'Arioste*. Lacroix du Maine dit qu'il a été imprimé à Lyon par G. Rouille, sans autres détails.

GUÉRIN. — Voy. Tencin.

GUÉRIN (François de), d'une famille différente de la précédente, né à Vienne, fut d'abord avocat dans cette ville. Nommé ensuite l'un des députés chargés de la défense du tiers-état lors du procès des Tailles, il se rendit à Paris et y publia en 1634 un mémoire dont on trouvera le titre ci-dessous. Nous ignorons quelle fut précisément sa conduite dans cette mémorable affaire; mais il obtint bientôt après la charge de *conseiller garde des sceaux* à la Cour des aides de Vienne, et il est permis de supposer que ce ne fut pas en récompense de son dévouement à la cause populaire. Quoi qu'il en soit, après avoir rempli ces dernières fonctions pendant plus de vingt ans, et acquis par ce moyen la qualité de noble, il fut nommé en 1659, après la suppression de la Cour des aides de Vienne, conseiller à la cour souveraine de Bourg-en-Bresse, où il mourut doyen de la compagnie vers 1661. — Un de ses fils, *François* Guérin de Villembourg, qui lui succéda en sa charge, fut reçu conseiller au parlement de Metz, le 21 févr. 1662 et mourut dans cette ville le 26 janvier 1675. Son autre fils, *Pierre* Guérin, après avoir été conseiller à la cour de Bourg, fut transféré au parlement de Metz le 20 févr. 1662 — (Voy. *Biogr. du Parlement de Metz*, par Emmanuel Michel. Metz, Nouvian, 1853, in-8°.)

On a de lui : I. *Tres-humbles remonstrances au Roy par les gens dv tiers estat du Davphiné, contre les devx premiers ordres & officiers de la mesme prouince*. A Paris, M. D. C. XXXIIII, in-4° de 52 pp. — II. *Le Stil de la Covr des Aydes et Finances de Dauphiné, séante à Vienne, auec le reglement de ladite Covr du 13 mars 1640, sur la forme de l'imposition et levée des tailles de la dite prouince. Sec. Edit. Reueuë et augmentée*. Vienne, Cl. Baudrand, 1656, in-8° de VIII et 204 pp. = Troisième éd., Vienne, Aymé Pansard, 1660, pet. in-8° de IV et 357 pp.

= La 1re éd., que nous ne connaissons pas, est de 1640.

GUÉRIN (François), pasteur protestant, exerçait le saint ministère à Briançon en 1626. Il fut ensuite donné vers 1640, à l'église de Boby où il était encore en 1680. — On a de lui . I. *De la régénération contre les corruptions de ce temps aux églises du Piedmont.* Pour Ieau de Tovrnes., à Genève. M. DC. XLII. pet. in-8° de 240 pp. — II. *Pèlerinage chrétien.* Genève. 1645, in-8°. — III. *Lait des chrétiens.* Genève, 1701, in-12. (Bibl. de Grenoble.) — Guy Allard lui attribue sans autres indications un autre ouvrage intitulé : *le Tableau dernier.*

GUÉRIN (Simon), religieux carme, né à Vienne, a écrit les deux ouvrages suivants : I. *Exercices spirituels pour dix jours de l'année.* Lyon, 1668, in-12. — II. *Recherches curieuses sur la fête de Pâques.* Vienne, Laurent Cruzi, 1689, pet. in-12 de viij et 124 pp. (Devilliers. *Bib. Carmel,* II, p. 745.)

GUERRE-DUMOLARD (Jean), né à Allevard (Isère) le 11 oct. 1761, fut reçu avocat au parlement de Grenoble en 1785. Déjà connu au barreau par ses talents, lié avec tous les amis des réformes, entre autres avec Mounier, il représenta aux états de Romans, en 1788, les paroisses d'Allevard, St-Hilaire, Saint-Pancrace et Arvillard (1). Il alla ensuite se fixer à Lyon, où il fut secrétaire, puis président de section après la fameuse journée du 29 mai 1793. Chargé officiellement par les autorités, avec 5 autres commissaires au nombre desquels était Lamourette, de rédiger l'historique de cette journée contre-révolutionnaire et des événements qui l'avaient précédée, il resta bientôt seul pour remplir cette tâche. L'impression de l'ouvrage était à peine achevée lorsque les troupes républicaines entrèrent dans la ville à la suite du siége ; le titre en fut anéanti et l'édition presque entière cachée ou détruite (2). Un arrêté des représentants ordonna l'arrestation de l'auteur, mais il put s'y soustraire par la fuite. Revenu à Lyon après la terreur, il exerça sa profession d'avocat, fut nommé juge à la Cour d'appel en 1805, se démit ensuite de ces fonctions, et devint un des membres les plus remarquables du barreau Lyonnais. Au commencement de la Restauration, il arracha à la Cour prévôtale plusieurs victimes, parmi lesquelles il faut citer Mme de La Valette, et, en 1827, fit acquitter, par une habile plaidoirie, le *Précurseur de Lyon.* C'est plutôt comme avocat consultant que comme orateur que s'est fondée la réputation de M. Guerre : une connaissance approfondie du droit français, une grande flexibilité à se prêter aux questions les plus diverses, un style élégant et pur, le placent au rang des bons jurisconsultes. — Ses opinions constitutionnelles le firent tenir à l'écart par les Bourbons. Membre du Conseil municipal de Lyon de 1808 à 1814, il y fut porté de nouveau par les électeurs en 1834, et n'a cessé d'y siéger jusqu'à sa mort, arrivée le 15 août 1845. — Il appartenait à toutes les sociétés scientifiques ou littéraires du département du Rhône.

(1) C'est à tort que Colomb de Batines le fait membre de l'Assemblée constituante.

(2) Voir, sur ce curieux ouvrage, *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, par Gonon ; 1846, in-8°, n° 1337.

Bio-bibliographie. — I. *Nécrologie : Biographie de M. Guerre. Lyon, 22 août 1845.* Lyon, Dumoulin, Ronet et Sibuet, in-8°, 7 pp.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I * *Manifeste des habitants de la ville de Lyon, aux approches du siége de la cité.* 1793, in-8°, 12 pp. — II. *Histoire de la révolution de Lyon, servant de développement et de preuve à une conjuration formée en France contre tous les gouvernements et contre tout ordre social; suivie de la collection des pièces justificatives.* Lyon, Regnault, 1793, in-8° de 64 et 176 pp. Le titre de cet ouvrage, comme nous l'avons dit plus haut, ayant été anéanti, M. Cailhava en a fait tirer un nouveau, à petit nombre, pour lui et ses amis. Nous ne connaissons que l'exemplaire de M. Coste qui ait le titre original. — III. **De l'Octroi municipal de Lyon et de quelques points d'économie politique, à l'occasion de l'acte administratif qui a prorogé pour deux années le bail et le régime actuel de cet établissement, par J.-G.* Lyon, J.-L. Maillet, an XIII, in-8°, 47 pp. — IV. *Nouvelles observations sur le régime de l'octroi municipal de Lyon.* 1805, in-8°, 62 pp. — V. *Eloge historique de M. Bureaux-Pusy, successivement préfet des départements de l'Allier, du Rhône..., lu à l'Acad. de Lyon le 21 juillet 1807.* Lyon, Ballanche, 1807, in-8°, 72 pp. — VI. *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815, ou Mémoires sur les principaux événe-*

ments militaires et politiques qui se sont passés dans cette ville et dans quelques contrées de l'est et du midi de la France à l'occasion de la Restauration de la monarchie française. Lyon, Kindelem, 1816, in-8°. — VII. *Rapport fait à l'Académie de Lyon, le 7 septembre 1818, sur le concours ouvert en 1817 et continué en 1818, pour la solution de cette question : Quels sont les moyens à employer, après une longue révolution, pour confondre tous les sentiments d'un peuple dans l'amour de la patrie et du roi*. In-8°. — VIII. *Comptes-rendus des travaux de l'Académie de Lyon pendant les deux semestres de 1819* (par MM. Clerc et Guerre). Lyon, Mistral, 1819, in-8°, 87 pp. — IX. *Mémoire pour le commerce de Saint-Etienne, département de la Loire, contre la Compagnie des concessionnaires du canal de Givors* (signé, Guerre et Menoux, avocats) Lyon, Kindelem, 1821, in-4°, 73 pp. — X. *Dissertation sur la question suivante : La prescription quinquennale des rentes et intérêts était-elle reçue dans le ressort du Parlement de Paris, et particulièrement dans le Lyonnais... avant le Code civil?* Lyon, Kindelem, 1823, in-4°, 31 pp. — XI. *Mémoire sur la conservation ou la suppression des moulins du Rhône à Lyon, dans leurs rapports avec l'intérêt public et avec le droit de propriété*. Lyon, Durand et Perrin (1823), in-4°, 20 pp. — XII. *Observations sur la pépinière de naturalisation du département du Rhône*. Lyon, 1823, in-8°, 12 pp. — XIII. *Mémoire pour les propriétaires et manufacturiers riverains du cours d'eau de la Gère à Vienne, sur leur droit aux eaux de cette rivière, à l'occasion du rétablissement de l'un des aqueducs des Romains, destiné à détourner de leur cours une partie des eaux de la même rivière*. Lyon, imp. Durand, 1824, in-8°, 85 pp. — XIV. *Notice historique sur l'abbaye de St-Pierre de Lyon, à l'occasion de l'installation de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, dans les bâtiments de ce monastère; discours lu en séance publique le 20 août 1824*. (Lyon, Barret), in-8°, 16 pp. — XV. *Défense du journal polit.* le Précurseur, *suivie du jugement*. Lyon, 1827, in-8°, 74 p. — XVI. *Notice histor. sur la vie de M. P.-Fr. Rieussec, lue à l'Acad. de Lyon le 3 juillet 1827*. Lyon, Perrin, 1827, in-8°, 22 pp. — XVII. *Mémoire sur une fausse accusation de parricide par empoisonnement; avec des observations sur quelques points de l'administration de la justice criminelle en France*. Lyon, Gab. Rossary, 1829, in-8°. — XVIII. *Discours de M. Guerre, membre de la minorité de la commission nommée par l'Académie royale de Lyon pour l'organisation intérieure de l'école de la Martinière, contre le rapport de cette commission*. Lyon, L. Perrin, 1832, in-8°, 41 pp. — XIX. *De l'autorité des lois civiles et politiques de chaque Etat sur son territoire, à l'occasion d'une contestation existant devant le sénat de Chambéry entre un Français et des Savoisiens*. 1835, in-8°. — XX. *Considérations sur les étangs de la Bresse marécageuse*. Bourg, Dufour, 1838, in-8°, 68 pp. — XXI. *Question de réduction des droits d'entrée perçus par le gouvernement sur les boissons*. Lyon, 1839, in-4°, 30 pp. — XXII. *Considérations sur le tracé et le mode d'exécution de la grande ligne de communication à établir entre le canal de la Manche et la Méditerranée*. Lyon, L. Perrin, 1842, in-8°, 78 pp.

Il a fait imprimer un grand nombre de *mémoires*, *consultations* et *plaidoyers*, dont nous n'avons pu nous procurer la liste. — Il a pris part à la rédaction de quelques journaux littéraires.

§ II.

Il a laissé manuscrits les ouvrages suivants : I. *Mémoire hist. sur l'Académie de Lyon, depuis son origine jusqu'en 1810*. — II. *Dissertation sur l'état de la civilisation du peuple Ségusien et des Gaulois ou Celtes en général, et sur l'existence de la ville de Lyon avant l'invasion dans les Gaules, avec une digression sur le passage d'Annibal dans les Alpes, pour servir d'introduction à l'hist. de la ville de Lyon*. — III. *Dissertations sur quelques découvertes archéologiques faites dans le Dauphiné*. — IV. *Mémoire contre l'opinion qui attribue à Plancus la fondation de Lyon*. — V. *Dissertation hist. sur les couleurs royales et nationales de France*. — VI. *Notice sur le château de Chambord*. — VII. *Notice hist. sur Dominique et François de Bastard*. — VIII. *Dissertation sur la manière d'écrire l'histoire*. — IX. *De la propriété des terrains conquis sur les fleuves par des travaux d'art*.

GUEYMAR DU PALAIS (Alexandre-Pierre), né à Die le 28 juil. 1742, d'une bonne famille de cette ville (1), s'engagea fort jeune encore dans le régim. de Soissonnais, et se retira quelques années avant la révolution avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Dès lors il afficha hautement des prétentions nobiliaires qu'il avait prises

(1) Son père, *Jean* Gueymar, y remplissait les fonctions de juge-mage.

je ne sais où, et ajouta à son nom le titre de *Du Palais*, ce qui lui donna un petit air aristocratique fort présentable. Cette manie l'exposa pendant les orages révolutionnaires à bien des désagréments. — Sous le Consulat, grâce à la recommandation de Savoie-Rollin, son parent, le gouvernement le nomma conseiller de préfecture de la Drôme en remplacement de M. Villeneuve (4 prairial an IX). Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée à Valence en 181... — M. Du Palais aimait les lettres : il était membre de la *Société libre d'agriculture, arts et commerce* de la Drôme, associé correspondt de celle du Rhône. Mais ce n'est pas à cause de ses titres académiques que nous lui donnons une place dans la *Biographie du Dauphiné*, ni même pour tenir en garde quelque futur généalogiste sur ses prétentions nobiliaires : c'est parce qu'il est le fondateur de l'*Annuaire du département de la Drôme*, dont il a rédigé et publié les deux premières années (ans XIII et XIV, Valence, Marc-Aurel et P. Viret, 2 vol. in-8o). Outre les documents officiels et statistiques qu'il a eu le mérite de rassembler le premier, il a inséré dans ces deux recueils divers mémoires intéressants pour le département, entre autres des notices sur les hommes remarquables qui y sont nés.

GUEYMARD (Emile), ingénieur des mines, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, officier de la Lég. d'honn. et membre d'un grand nombre de sociétés savantes, est né à Corps (Isère), le 28 févr. 1788. Admis à l'Ecole polytechnique le 24 oct. 1806, il fut reçu élève-ingénieur des mines le 5 octobre 1808, et nommé ingénieur le 13 déc. 1810. Depuis cette époque, il parcourut successivement et avec la plus grande distinction les divers échelons de la hiérarchie de ce corps jusqu'au 1er janvier 1846, où il arriva au grade d'ingénieur en chef directeur des mines ; il avait refusé en 1840 celui d'inspecteur-général à la résidence de Paris. — Professeur d'hist. naturelle à la Faculté des sciences de Grenoble depuis le 31 août 1824, il y créa l'année suivante un laboratoire de chimie, où plusieurs milliers d'analyses faites sous sa direction pour toutes sortes d'industries, ont rendu d'immenses services au département de l'Isère. Il fut nommé docteur ès-sciences, le 5 mai 1827, et enfin doyen de la même Faculté, le 7 juillet 1847. — Il a pris sa retraite d'ingénieur, le 22 mars 1848, et celle de doyen de la Faculté, le 7 octobre 1849.

On a de lui : I. *Sur la minéralogie et la géologie du département des H.-Alpes.* Grenoble, Baratier, 1830, in-8o, 121 pp. — II. *Sur la minéralogie, la géologie, et la métallurgie du département de l'Isère.* Grenoble, Baratier, 1830, in-8o, 219 pp. — III. *Statistique minéralogique, géologique, métallurgique et minéralurgique du département de l'Isère.* Grenoble, F. Allier, 1844, in-8o avec pl. Cet ouvrage a été couronné par l'acad. des sciences, le 11 mai..... — IV. * *Note sur les eaux minérales d'Uriage, près Grenoble.* (Imp. Baratier, 1847), in-12, 6 pp.

Il a fourni des articles à quelques recueils scientifiques, entre autres :

AU JOURNAL DES MINES.

I. *Minéralogie et géologie du Simplon* (t. 35). — II. *Traitement des minerais de fer carbonaté d'Allevard par le procédé catalan* (t. 38).—III. *Mémoire sur un perfectionnement de la méthode bergamasque* (t. 33).

AUX ANNALES DES MINES.

IV. *Mémoire sur les forges catalanes de Pinsot (Isère)* (1re série, t. Ier). — V. *Sur l'exploitation des makis de la Corse pour en faire de la potasse* (Ibid., t. 7). — VI. *Géologie de la Corse* (Ibid., t. 9). — VII. *Notice sur le chauffage des eaux minérales d'Enghien et d'Uriage* (Ibid., id.)—VIII. *Notice sur le chauffage des liquides par la vapeur de l'eau* (2e sér., t. 5). —IX. *Mém. sur la conduite des eaux dans des tuyaux métall. de forme cylindr.* (Ib., id.) — X. *Traitement des minerais de fer spathique avec l'anthracite, à Vizille (Isère)* (3e sér., t. 3). — XI. *Sur la conduite des hauts-fourneaux à air chaud* (Ibid., t. 4).—XII. *Mémoire* (avec M. Vicat) *sur les tubercules d'oxide de fer dans les tuyaux de fonte* (Ibid., t. 10).—XIII. *Analyse des eaux minérales d'Allevard* (Ib. t. 11).—XIV. *Analyse des eaux thermales de la Motte* (Ibid., id.) — XV. *Sur la fabrication du charbon roux en meules* (Ib. t. 13). — XVI. *Mémoire sur les aciéries du dép. de l'Isère* (Ibid., id.)—XVII. *Analyse des minerais de fer d'Allevard* (Ib. t. 15). — XVIII. *Mémoire sur le grillage des minerais de fer dans le canton d'Allevard* (Ib., t. 18). — XIX. *Mémoire sur les fers d'Allevard* (4e sér., t. 7). — XX. *Sur le traitement du cuivre gris argentifère par la voie humide* (Ib., t. 14). — XXI. *Sur les calcaires aurifères de la Grave* (Ib.,

id.) — XXII. *Mémoire sur les variolites du Drac* (Ibid., id.)

Article communiqué par M. Gustave Vallier.

GUIEU (Jean-Joseph), l'un des plus braves généraux de la République, naquit dans les montagnes de Champoléon (H.-Alpes) le 30 sept. 1758, et mourut à Châteauroux en 1817. Avant la Révolution, il servait dans les gardes du corps. Nommé par ses compatriotes capitaine de la garde nat., il passa à l'armée d'Italie, où il resta jusqu'en l'an VIII, époque à laquelle il obtint sa retraite. — Sa conduite au combat d'Utelle, en l'an IV, l'avait fait élever au grade de général de brigade. Au mois de thermidor de la même année, retranché dans une maison de Salo, il tint tête à l'armée autrichienne, et donna le temps au général Soret de le secourir. Il battit l'ennemi à Gavardo, lui fit 1,800 prisonniers, et, le 12 brum. an V, s'empara du village de Saint-Michel. La part qu'il prit à la bataille d'Arcole lui fait infiniment d'honneur. Nos troupes avaient tenté vainement de s'emparer de ce village : Guieu s'y présente à sept heures du soir, et l'enlève aux Autrichiens, qui semblaient avoir eu jusque-là les honneurs de la journée. Il fut nommé peu après général de division, et se signala dans maintes affaires, notamment à celle de la Chiusa, où il fit 5,000 prisonniers, dont 4 généraux, prit 30 pièces de canon et 400 chariots. — Il était doué d'une forte constitution et d'une vigueur prodigieuse : l'air martial que respirait toute sa personne lui donnait un ascendant irrésistible sur ses soldats.

GUIFFREY - *Guiffredi* - famille noble de notre province dont l'origine paraît remonter vers le milieu du XIIIe siècle, et qui s'est divisée en plusieurs branches. Son nom mêlé à toutes les traditions chevaleresques du Dauphiné, et ses nombreuses alliances avec les plus grandes maisons, attestent qu'elle occupait un des premiers rangs parmi la haute noblesse du pays; cependant, alors que tant de familles moins anciennes et sans illustrations ont tous leurs degrés minutieusement enregistrés dans les recueils consacrés à la noblesse, son histoire, à elle, et la filiation de ses diverses branches sont presque inconnues. Une sèche notice de Videl dans ses annotations à l'hist. du Chevalier Bayart, l'indication de quelques degrés des branches de Dufresnay et de Sailles données par Chorier et G. Allard, sont à peu près tout ce qu'on a écrit autrefois sur cette grande famille. Réduits à ce peu de renseignements, et sans se donner la peine de faire de plus amples recherches, les généalogistes du 18me siècle ne lui ont consacré que des articles incomplets et remplis d'erreurs. N'écrivant pas un nobiliaire, nous n'entreprendrons pas, comme d'heureuses découvertes nous le permettraient, de combler cette lacune dans les fastes généalogiques du Dauphiné ; peut-être le ferons-nous plus tard ; aujourd'hui, nous devons nous renfermer dans les bornes et le plan adopté pour ce livre. — Des nombreuses branches de la maison de Guiffrey, la plus connue est celle de Boutières, qui donna naissance à l'un des héros de notre province, le chevalier Boutières, compagnon d'armes de Bayart : sa notice est ci-après. Elle s'éteignit dans la seconde moitié du 16me siècle en la personne de *Joachime* Guiffrey qui épousa (1558) *Guy Balthazard de* Montaynard (*Marcieu*) auquel elle apporta les terres de Boutières et du Touvet. Deux autres branches qui donnèrent plusieurs savants conseillers au parlement de Grenoble, Dufresnay et de Sailles, s'éteignirent vers la fin du siècle suivant. De nos jours il ne reste plus que celles du Vachat fixée, croyons-nous, dans le Bugey, et de Bardonesche fixée à Paris et représentée par *Jean-Baptiste* Guiffrey né à St-Didier (Rhône) en 1793. Celle-ci qui paraît être l'aînée (1) prouve sa filiation d'une manière non interrompue et par des titres que nous avons été à même de vérifier, jusqu'à *Gabriel* Guiffrey, qui, fidèle aux traditions de ses ancêtres, se couvrit de gloire dans les vallées des Alpes à la tête des légions catholiques dont François Ier lui avait confié le commandement. Une épitaphe que l'on voit encore dans l'église de Bardonesche rappelle les faits d'armes de ce guerrier mort le 7 février 1605, à l'âge de plus de 80 ans.

GUIFFREY (Pierre de). « Il faisoit « dit Videl (2), sa principale demeure à Vourey, dans le finage de Tullins, en

(1) Cette branche porte les armes pleines de la famille, c'est-à-dire, *d'azur au griffon d'or*, tandis que les autres avaient adopté diverses brisures. Boutières *portait d'azur à la bande de gueules chargée d'un griffon d'argent* ; Du Fresnay, *d'or à la bande de gueules chargée d'un griffon d'argent becqué et onglé de sable*; Du Vachat, *d'azur au griffon d'or becqué et onglé de sable.*

(2) *Annot. sur l'Hist. du chev. Bayart*, p. 21.

« la maison de Claude Robert, sa femme, et fit son testament l'an 1499. » Pendant les guerres d'Italie sous Louis XII, il acquit une telle réputation de bravoure que Bayart le choisit pour l'un de ses tenants dans ce fameux combat, célébré par nos vieux chroniqueurs, de onze Français contre onze Espagnols, qui eut lieu devant Trani en 1502. L'année suivante, il périt glorieusement l'épée à la main à la fatale journée de Cerignola.

GUIFFREY (GUIGUES DE), plus connu sous le nom de **BOUTIERES** (1), neveu du précédent, naquit au Touvet, dit-on, vers 1492. Entré comme simple archer dans la compagnie de Bayart, au mois de septembre 1509, il ne tarda pas à se signaler par un fait d'armes qui a été raconté par tous les chroniqueurs de cette époque : à peine âgé de 17 ans, il s'empara pendant une escarmouche d'un porte-enseigne albanais. En le voyant revenir avec son prisonnier dont la taille était double de la sienne, « toute la compaignie se print « à rire mesmement le bon chevalier « qui tant avoit d'ayse que merveilles, « et dist : Boutières, mon amy, vous « avez bon commencement, Dieu le « vous veuille continuer (2) » Ce vœu éleva l'âme du jeune Boutières, qui donna par la suite assez de preuves de bravoure pour mériter l'honneur d'être nommé, par Bayart, lieutenant de sa compagnie. Après la mort du bon chevalier, il rentra en France et obtint le commandement d'une compagnie de 50 hommes d'armes (1524) avec laquelle il fut chargé de contribuer à la défense de Marseille assiégée par le connétable de Bourbon. Sa réputation était si grande que les deux lieutenants du roi qui y commandaient, Barbezieux et Montpezat, ne faisaient rien sans avoir pris son avis : « M. de Boutières, dit « Brantôme (3) leur monstroit leurs « leçons comme plus grand capitaine « qu'eux comme on le disoit alors ». Après la levée du siége, il suivit le roi dans le Milanais et fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525). Il succéda ensuite à l'amiral d'Annebaut en qualité de lieutenant général en Piémont, mais il paraît qu'il n'exerça pas ce commandement comme l'on était en droit de l'attendre de son expérience et de sa réputation. Il ne maintint pas une assez exacte discipline dans ses troupes, il laissa prendre la ville de Carignan et par suite de sa négligence les Impériaux furent même sur le point d'enlever Turin par un coup de main : « M. de Boutières, dit Montaigne (4), « estant en bonne compagnie à souper, « il remit à lire un avertissement « qu'on lui donnoit des trahisons qui « se dressoient contre cette ville où il « commandoit ». Mécontent de sa conduite, François Ier lui ôta son commandement et le donna à François de Bourbon, comte d'Enghien (1543). Boutières se retira alors en Dauphiné, dans sa maison du Touvet : mais bientôt ayant appris que le prince son successeur se disposait à livrer une bataille, il ne put résister au désir d'y prendre part et, sans rancune après sa disgrâce, il vola à la tête de sa compagnie servir dans une armée qu'il avait commandée en chef peu de mois auparavant. Il conduisit l'avant-garde à la bataille de Cérisoles, livrée aux Impériaux le 14 avril 1544, et y déploya tant de bravoure que le duc d'Enghien lui attribua en grande partie le succès de la journée. Rentré dès lors en grâce auprès du roi, il fut employé l'année suivante dans l'expédition contre l'Angleterre commandée par l'amiral d'Annebaut. Le reste de sa vie et l'époque de sa mort nous sont inconnus. — Il laissa un fils qui fut tué le 28 mars 1570, en défendant sous les ordres de De Gordes le passage du Rhône contre Du Puy-Montbrun. Il fut le dernier rejeton mâle de la branche de *Boutières*.

GUIGNARD. — Voy. SAINT-PRIEST.

GUIGUES, nom de huit Dauphins de Viennois. — Voy. ci-dev. DAUPHINS.

GUIGUES, dit **DU CHASTEL** (*de Castro Novo*), cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, l'un des hommes les plus lettrés de son temps, naquit en 1083, dans le diocèse de Valence, de parents illustres qui y possédaient un château nommé *St-Romain*. Après avoir reçu une éducation conforme à sa naissance il était sur le point de s'établir, lorsque tout à coup il renonça au monde pour aller s'ensevelir à la Grande-Chartreuse (vers 1107). Il y fut d'abord employé à copier des manuscrits; mais trois années s'étaient à peine écoulées,

(1) *Boutières* ou *Bottières* était une maison-forte dépendant de la terre de Morestel, en Graisivaudan, dont il portait le nom, quoiqu'elle appartînt à l'un de ses oncles.

(2) *Le loyal serviteur*, ch. 36.

(3) *Vie des grands capitaines*, discours 57.

(4) *Essais*, liv. II, ch. 4.

que ses vertus ayant attiré l'attention de ses frères, il fut élu prieur du monastère. Les chartreux ne formaient pas encore une congrégation régulière; leur institut n'avait pas d'autres maisons que la Grande-Chartreuse, et la dignité de général n'existant pas encore, celle de prieur en était la plus éminente. Guigues fut en quelque sorte le propagateur de la règle de St-Bruno : il envoya successivement sept colonies en différentes contrées de la France (1); il recueillit les statuts que St Bruno avait donnés de vive voix à ses disciples, et fit reconstruire les édifices de la Chartreuse, renversés en 1133. Ses lumières l'avaient mis en relations avec de saints personnages de son temps, entre autres avec le grand saint Bernard et Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, qui alla le visiter plusieurs fois dans sa solitude. Après une vie remplie de mérites et tout occupée par la conduite de ses religieux, il mourut le 27 juillet 1137, en odeur de sainteté, disent les hagiographes, et avec la réputation de l'une des plus grandes lumières de son ordre.

On a plusieurs écrits de ce saint religieux : I. *Epistola ad Durbonenses fratres de suppositis Beati Hieronymi epistolis.* Relative aux lettres de saint Jérôme, auparavant éparses en divers recueils et qu'il fit réunir en un seul corps, après en avoir corrigé le texte. Elle a été publiée par Mabillon (*Analect.*, t. I, p. 331).—II. *Epistolæ VI.* Elles sont insérées textuellement dans plusieurs recueils, notamment dans les œuvres de St Bernard, édit. de Paris, 1645, et analysées dans l'*Hist. litt. de la France*, t. x, pp. 643 et suiv.—III. *Statuta ordinis Carthusiensis à Guigone priore Carthusiæ compilata, nec non privilegia ejusdem ordinis.* Basileæ, Joan. Amerbachius, impensis domûs montis S. Johannis Baptistæ, propè Friburgum. 1510, in-f° goth. Ce volume est devenu fort rare, parce que les chartreux ont acheté et supprimé tous les exemplaires qui passaient dans le commerce. Il se compose de cinq parties, que Debure a décrites avec exactitude dans sa *Bibliogr. instruct.*, t. II, pp. 54 et suiv. La 5e partie, qui comprend les priviléges de l'ordre, est la plus rare et manque souvent. (Voy. *Bibl. sacrée grecque et lat.*, par Ch. Nodier, p. 343.) Ces statuts ont été réimpr. dans un meilleur ordre à la Correrie, en 1681, par les soins d'Innocent le Masson, général de l'ordre, et à Rome en 1688, in-4°. Ils ont encore été insérés, avec un commentaire, dans le t. I des *Annales des Chartreux* (1683, in-f°). — IV. *Vita S. Hugonis de Castro Novo, episcopi Gratianopolitani*, insérée dans les recueils de Surius et de Bollandus au 1er avril. Cette Vie ne contient pas de récits de miracles; aussi dit-on qu'elle n'a pas été achevée. — V. *Meditationes.* Elles ont été imprimées plusieurs fois, notamment dans un vol. intitulé : *Guilhelmi abbatis S. Theodorici, meditationes devotissimæ... Item, D. Guigonis Carthusianorum prioris, meditationes.* Antverpiæ. Christ. Plant. 1589, in-16.

On lui attribue encore une *Lettre aux chartreux du Mont-Dieu sur l'excellence et les devoirs de la vie solitaire*, et un traité ascétique auquel on a donné les titres d'*Echelle du Paradis* ou d'*Echelle du Cloître.* Mabillon revendique le premier pour Guillaume de St-Thierry, et le second pour GUIGUES, dit l'*Ange*, 9e général des chartreux.

GUILLAUME DE GAP, ainsi nommé du lieu de sa naissance (2), abbé de Saint-Denis, s'appliqua d'abord à l'étude de la médecine et de la langue grecque. Au retour d'un voyage qu'il fit à Constantinople, il se retira à l'abbaye de Saint-Denis, mais on ne saurait précisément dire à quelle époque : il y était déjà en 1167, puisqu'un chroniqueur du monastère parle, sous cette date, d'un Guillaume, médecin, qui apporta de Constantinople des manuscrits grecs. Quoi qu'il en soit, élu abbé en 1172 ou 1173 avant Pâques, il signa pour l'administration de son abbaye un assez grand nombre d'actes dont on trouve l'énumération dans la *Gallia Christ*, t. VIII, pp. 380-82. Malgré la sagesse de son administration, il déplut au roi qui l'accusa de relâchement et de négligence : cette disgrâce l'obligea de donner sa démission, le samedi 6 des ides de mai 1186. — Le reste de sa vie est resté inconnu, et c'est sans fondem^t que M. Gautier (*Précis de l'hist. de Gap*, p. 299) le fait mourir dans son abbaye en 1204. Cet auteur le fait aussi par erreur évêque de Gap, de 1181 à 1201. Colomb de Batines l'a confondu avec un

(1) Ces colonies fondèrent les maisons suivantes : Portes (1115), Sylve-bénite (1116), Meyria (1116), Durbon (1116), Montrieux (1117), Arvières (1132), Montdieu (1136).

(2) Il est quelquefois nommé *Willelmus Provincialis* (de Provence), parce que le diocèse de Gap auquel il appartenait dépendait de l'archev. d'Aix.

autre *Guillaume*, moine de Saint-Denis, et secrétaire de Suger, qui n'a aucun rapport avec l'abbé dont nous nous occupons.

Il a traduit en latin l'*Eloge de saint Denys l'Aréopagite*, composé par Michel Syncelle, patriarche de Jérusalem, et une *Vie de Secundus*, philosophe du 2e siècle. Ces deux traduct. sont conservées parmi les manuscrits de la Bib. imp. — (Voy l'*Hist. littéraire de la Fr.*, t. IX, p. 94, et XIV, pp. 374 et suiv.)

GUILLAUME (1), chanoine de Grenoble dans la deuxième moitié du XIIe siècle, ne nous est connu que par une vie de la dauphine Marguerite de Bourgogne dont il est l'auteur. Cette vie, précieuse pour les renseignements qu'elle fournit sur la généalogie des Dauphins de la première race, s'est conservée longtemps manuscrite aux archives de la Chambre des comptes de Grenoble. Elle a été ensuite imprimée au XVIIe siècle par les soins de Salvaing de Boissieu, sous ce titre :

Vita Margaretæ comitis Albonensis, ante quingentos annos pietate florentis. Scriptore Gulielmo ecclesiæ Gratianopolitanæ canonico. Nunc primum ex Delphinatis rationum curiæ scriniis edita. Cura Dionysii Salvagnii Boessii, equitis, sacri consistorii conciliarii et in eadem curia præsidis primarii. Gratianopoli, apud Cl. Bureau, 1643, in-4° de 24 pp. = Réimp. dans l'*Amplissima collect.* de D. Martène, t. VI et dans l'ouvrage de P.-J. Chifflet, intitulé : *Opuscula quatuor (origo prima comitum Valentinensium ex Pictaviensibus).*

Elle a été paraphrasée en français par un père carme dont on ignore le nom : * *La vie de Marguerite de Bourgogne, femme de Guy VIII, comte-dauphin, fondatrice du monastère royal des Hayes, ordre de Cisteaux, décédée le 8 février 1163.* Lyon, Guichard Tronson, 1671, pet. in 12 de 73 pp. = Autres édit., Lyon, *le même*, 1674, pet. in-12 de 86 pp. = La 1re édit. est de Grenoble, Galle, 1670, in-8°.

GUILLET (Scipion), né à La Tour-du-Pin dans la seconde moitié du XVIe siècle, fut d'abord avocat au parlement de Grenoble. Il devint ensuite membre du sénat de Chambéri (1617), premier correcteur à la Chambre des comptes de Grenoble en 1626, *maître des requêtes* de la reine Marguerite, et non *maître d'hôtel*, comme le dit Chalvet. — Ce personnage fut en son temps l'un des beaux esprits du Dauphiné : comme avocat, il avait été un des aigles du barreau. « Il avoit, dit Guy Allard, une « mémoire prodigieuse et des réparties « admirables lors de ses plaidoyers. » Devenu magistrat, il se mit à faire des vers latins de circonstance (odes, epodes, epithalames, etc.), dont l'obscurité et les expressions recherchées font pâmer d'aise Chorier. (*Etat pol.*, t. I, p. 125, et *Suppl.*, p. 167.)

On a de lui : I. *Epos de Joanne Francisco Rainaudo in supremo Delphinatûs Consistorio advocato...* Gratianopoli (s. d.), in-4° de... pp. (Bibl. de Grenoble.) — II. *Le Renouvellement des anciennes alliances & confédérations des maisons et couronnes de France et de Savoye..., au mariage..de V.-Amédée, prince de Piémont, avec Mme Chrestienne, sœur de sa Maiesté.* Paris, Moureau, 1619, in-4° de 325 pp. — III. On trouve des vers de sa façon dans plusieurs ouvrages publiés de son temps, notamment dans la vie de Salvaing de Boissieu, par Chorier, pp. 122-145.

Son fils, *François* **GUILLET**, avocat général au parlement de Grenoble, fut aussi un des beaux esprits de son temps. « Il faisoit très-bien, dit Guy Allard, les vers latins, dont quelques-uns sont imprimés. Il estoit profond dans l'estude des belles-lettres, et avoit une intelligence parfaite des poëtes de l'ancienne Rome. »

GUILLON (Etienne), né à St-Symphorien-d'Ozon, entra d'abord au Conseil delphinal comme conseiller, puis en obtint la présidence après la démission d'Adam de Cambray en 1429. A peine revêtu de cette importante dignité, il appela auprès de lui le jurisconsulte Guy Pape, qui était encore inconnu, se fit son Mécène, et, pour se l'attacher plus étroitement, lui donna sa fille en mariage. Dès lors, ces deux hommes se livrèrent ensemble à des manœuvres dont nos historiens n'ont pas défini nettement le caractère, mais auxquelles la politique et les tripotages d'argent n'étaient pas étrangers, et qui les exposèrent l'un et l'autre à des poursuites. En 1442, Guillon fut destitué de sa charge de président, nous ne savons pour quels motifs, car nos historiens ne parlent de cette disgrâce qu'avec une extrême réserve. Voici le récit de Chorier (2) : « Cependant il s'éleva une fu-

(1) L'abbé Tricaud le nomme *Guillaume* Chauvin dans la préface de son *Histoire des Dauphins.*

(2) *Vie de Guy Pape*, p. XIX (En tête de la *Jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy Pape*, Grenoble, Veuve Giroud, 1769, in-4°

« rieuse tempête contre Guillon et con« tre lui (Guy Pape); elle fit tant de bruit « sur leur tête qu'ils crurent leur nau« frage inévitable. On avoit conjuré leur « perte : leurs ennemis ne manquoient « pas de prétextes, mais ils avoient plus « de couleur de quelque vérité contre « le beau-père que contre le gendre. En « effet, Guillon fut trop faible pour ré« sister : il fut abattu et dépouillé sans « pitié, de même que sans raison, de sa « charge et de ses biens. Guillaume « Cousinot lui fut subrogé l'an 1442; « toutefois, sa chute, quelque rude « qu'elle fût, ne l'étourdit point. Il « avoit du courage et de l'esprit, et, ne « s'étant pas abandonné à un lâche dés« espoir, il trouva dans la vénalité où « étoient alors toutes choses le moyen « de se relever; il fut rétabli par l'a« bolition qu'il obtint. » (1443)—Quelques années après, lorsque Louis XI, retiré en Dauphiné, eut frappé ce pays de nouveaux impôts contrairement à ses priviléges, le président Guillon et Guy Pape, alors conseiller au parlement, osèrent seuls s'y opposer. Ce fut l'occasion de nouvelles poursuites contre eux (1). Le prince les fit mettre en jugement comme coupables du crime de lèse-majesté. On reprochait en outre à Guillon d'être faussaire, d'origine juive, d'entretenir un commerce avec les esprits, d'avoir un démon familier; de son côté, Guy Pape était accusé d'avoir abusé de la facilité et de l'ignorance du Bâtard de Poitiers lors de l'achat de sa terre de Saint-Auban. Ce procès, qui fit grand bruit dans le pays, à ce qu'il paraît, se jugea en 1451 : Guy Pape fut absous comme la première fois, mais Guillon fut condamné à 100 marcs d'or d'amende et à sortir de la province. Nous ignorons ce qu'il devint après cette seconde disgrâce.

GUILLOUD (Jean-Baptiste), député, naquit, le 20 novembre 1757, aux Abrets (Isère), où son père, *Jacques* Guilloud, était notaire. Avocat au Parlement de Grenoble avant la Révolut., il fut élu administrateur de l'Isère, et juge de paix du canton des Abrets en 1790. L'année suivante, les électeurs de son département le nommèrent député à l'Assemblée législative, mais il ne s'y fit nullement remarquer, et revint, après la session, à sa maison de campagne des Abrets reprendre les fonctions de juge de paix. Il devint ensuite successivement administ[r] du district de La Tour-du-Pin, et président de l'administration municipale du canton des Abrets (1795), juge au tribunal civil de l'Isère (1796), juge au trib. d'appel de Grenoble, lors de sa formation (1800), enfin, conseiller à la cour de Grenoble (1811). Il remplit ces dernières fonctions jusqu'à sa mort arrivée dans le courant d'octobre 1823, au village de Long-Chenal (Isère).— Il était membre de la Société *anacréontique* et de celle des *Sciences et Arts*, de Grenoble.

On a de lui : I. *Rapport fait au nom des comités de l'instruction publique et des secours réunis sur la récompense à décerner à Jean Girard et aux père et mère de César Augarde, citoyens de la commune de Varages, département du Var* (18 août 1792) (Imp. nat.), in-8°, 6 pp.

II. Il fut un des collaborateurs du projet de code rural présenté par la commission de Grenoble.

H

HANNETAIRE (Jean-Nicolas Servandoni, dit D'), comédien célèbre, né à Grenoble le 4 nov. 1718, était fils naturel de l'architecte Servandoni, auquel on doit la belle façade de S[t]-Sulpice, à Paris (2). Le jeune Servandoni reçut une brillante éducation, et fut destiné à l'état ecclésiastique; mais préférant se consacrer au théâtre, dont il avait pris le goût auprès de son père, qui était à la fois un grand architecte, un peintre décorateur distingué et directeur de spectacles, il alla débuter à Liége, sous le nom emprunté de d'Hannetaire. Le talent qu'il déploya dans les rôles de comiques, et la finesse avec laquelle il jouait les comédies de Molière, lui valurent de grands succès. Le maréchal de Saxe l'appela bientôt à Bruxelles pour lui confier la direction du théâtre du prince Charles de Lorraine. Dès-lors, cette scène devint la rivale du Théâtre-Français, car sa troupe était toujours composée de sujets dis-

(1) Chorier. *Hist. gén.*, t. II, pp. 436-37.

(2) Fils de *Jean-Nicolas* Servandon, dit Fontadoni, peintre, et de demoiselle *Marie-Josephe* Grairer, se disant de Florence (Registres de la paroisse).

tingués. Il dirigea et encouragea les débuts de plusieurs artistes qui se firent plus tard un grand nom, tels que Grandménil et Dazincourt : celui-ci en reçut des conseils précieux (1). Sa maison était le rendez-vous de la société polie de Bruxelles. Le prince de Ligne, qui l'avait pris en grande estime, le recevait familièrement à sa table, et Charles de Lorraine lui faisait une pension de 1,200 liv. Sa femme et ses trois filles étaient aussi des actrices distinguées. — On cite de lui un trait que nous ne pouvons passer sous silence. Ayant acheté aux environs de Bruxelles une terre qui avait le titre de baronnie, il fut reçu par les habitants du village où elle était située avec le pompeux cérémonial usité autrefois pour la réception des nouveaux seigneurs ; mais, craignant avec quelque raison les plaisanteries du public, encore imbu de préjugés envers les comédiens, d'Hannetaire conjura ce danger en homme d'esprit. Le lendemain de sa réception solennelle, il fit représenter sur le théâtre de Bruxelles une comédie de Dancourt, *les Vacances des Procureurs*, et y joua lui-même le personnage ridicule de Grimaudin, qui se fait recevoir seigneur de paroisse. Ce spirituel à-propos mit les rieurs de son côté. — Cet homme aimable mourut à Bruxelles en 1782, selon *le Nécrologe* de Dujardin-Sailly.

On a de lui : *Observations sur l'art du comédien et sur d'autres objets concernant cette profession en général, avec quelques extraits de différents auteurs, et des remarques analogues au même sujet*. Paris, Duchesne, 1778, in-8° ; c'est la 4e édit. Les trois précédentes sont des années 1764, 1774 et 1775. Il en a été donné une autre en l'an IX avec un nouveau titre. Marmontel a dit de cet ouvrage « qu'il est du petit nombre de ceux dont le défaut est d'être trop courts. »

D'Hannetaire était assez bon poëte, et l'auteur de son article, dans la Biographie Michaud, se trompe quand il dit qu'aucune de ses pièces de vers n'a été publiée. Nous en connaissons une insérée dans le *Mercure* de 1772 : c'est une charmante épître attribuée à Voltaire et publiée sous son nom. Elle commence ainsi :

En vain, en quittant ton séjour,
Cher ami, j'abjurai la rime ;
La même ardeur encor m'anime,
Et semble augmenter chaque jour, etc.

(1) Voy. *Mémoires de Préville et de Dazincourt*. Paris, Baudoin, 1823, in-8°.

Dans une lettre du 6 juin de la même année, l'auteur réclama auprès de Voltaire, et le mois suivant celui-ci écrivit à Laharpe, directeur du *Mercure*, pour déclarer qu'il n'avait eu la moindre part à cette *pièce ingénieuse*, dont l'auteur était M. d'Hannetaire, *homme de lettres et de mérite* (2).

PORTRAIT. — *SERVANDONI D'HANNETAIRE. C. Moreau Pinx. Vin. Vangelisty sculp., 1776*. En buste, de 3/4, tourné à G., appuyé sur un livre. H. 158 mill. L. 111 mill. Beau portrait, rare.

HAUTERIVE (Saint AMÉDÉE D'). — Voy. CLERMONT.

HAUTERIVE. (MAURICE-ALEXANDRE **BLANC LA NAUTTE**, comte d'), naquit à Aspres-les-Corps (H.-Alpes), le 14 avril 1754, d'une ancienne famille qui fut attachée au service d'honneur du connétable de Lesdiguières. Il fit d'excellentes études chez les Pères de l'Oratoire, et fut envoyé par eux, comme professeur, successivement à Vendôme, Provins, Riom et Bourges. Il se lia, dans cette dernière ville, avec la famille de Choiseul, l'abbé Barthélemy et Talleyrand, qui lui ouvrirent la carrière diplomatique.

Attaché, en 1784, à l'ambassade du comte de Choiseul à Constantinople, il fut nommé, l'année suivante, secrétaire de l'hospodar de Moldavie et de Valachie; mais la nostalgie s'étant emparée de lui il rentra en France en 1787, et s'y maria avec la veuve du conseiller d'Etat Marchais. Après le 10 août 1792, on lui confia le consulat de New-York, qu'il ne conserva qu'une année, le gouvernement républicain l'ayant destitué pour des motifs que nous n'avons pu démêler nettement dans la prolixe narration de M. Artaud de Montor, son biographe. Quels que soient ces motifs, il resta plusieurs années en Amérique où, sans emploi, et ruiné par suite de la dépréciation des assignats, il fut obligé pour vivre de se faire jardinier : ce fut en 1798 seulement, alors que les temps étaient devenus plus calmes, qu'il se hasarda à rentrer à Paris. Talleyrand, devenu ministre des relations extérieures, se hâta de l'appeler auprès de lui en qualité de chef de division. Dans ce modeste emploi d'Hauterive déploya des talents de l'ordre le plus élevé : un mémoire qu'il rédigea sur l'organisation nou-

(2) *Œuvres de Voltaire*, édit. de Renouard, t. 33, p. 485.

velle à donner à la diplomatie, et son livre *de l'Etat de la France à la fin de l'an VIII,* écrit remarquable contenant une justification fort habile du 18 brumaire, le mirent de plein saut au premier rang des publicistes. Dès lors Talleyrand se déchargea sur lui des innombrables détails de son ministère, et Napoléon, qui n'avait pas tardé à l'apprécier, le nomma conseiller d'Etat et lui demanda souvent des mémoires sur des questions importantes de diplomatie européenne. On compte que, pendant sa carrière administrative, il n'a pas rédigé moins de 62 traités politiques ou commerciaux.—La place de garde des archives des affaires étrangères, laissée vacante par la mort de Caillard, lui fut donnée en 1807. Plein de zèle pour la conservation de ce précieux dépôt dont il a le premier fait connaître toute l'importance, il prit sur lui, en 1814, de cacher dans les catacombes, pour les soustraire aux étrangers, la partie la plus importante de nos documents diplomatiques contemporains. Il fit plus : ayant obtenu un congé pour passer quelque temps à Aspres dans sa famille, il apprend tout à coup que dix Anglais, dirigés par l'historien Mackintosh, sont occupés à compulser les archives des affaires étrangères, sous le prétexte spécieux de faire des recherches sur les Stuarts. Il se rend à Paris en toute hâte, surprend les copistes au milieu de leur besogne, et leur ordonne de se retirer, en laissant ce qu'ils avaient déjà fait. Ils allaient arriver à l'année 1763, époque où une volumineuse correspondance secrète du chevalier d'Eon leur révélerait le projet nourri par Louis XV d'une descente en Angleterre. Le roi comprit le danger que pourrait renfermer une telle découverte : on négocia avec lord Wellington, et les copistes ne reparurent plus aux archives. — En 1814, d'Hauterive s'était rallié aux Bourbons. A la rentrée de Napoléon, il leur resta fidèle, aussi perdit-il sa place de conseiller d'Etat ; mais Louis XVIII le rétablit dans tous ses emplois. Il mourut le 28 juillet 1830, au moment où le canon grondait dans les rues de Paris. Créé comte en 1809, il avait passé par tous les grades de la Légion d'honneur jusqu'à celui de commandeur. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait admis dans son sein ; mais il donna sa démission en 1829.

PORTRAITS. — (Sans légende). *Paulin Guerin pinxit. - C. Laguiche delt. - F. Lignon sculpt.* En buste, de 3/4, tourné à D., in-8°.— II. (Sans légende) copie du précédent (par Frey). Ef. dans un ov. de 165 mill. de H. — III. (Sans légende) reproduction du même portrait, même sens. *Beaune, del. Lith. Delpech.* Dans un ov. de 225 mill. de H.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, contenant une grande partie des actes de la diplomatie française depuis 1784 jusqu'en 1830,* par Artaud de Montor. Paris, Adr. Leclère, 1839, gr. in-8° de 147 pp. On lit au verso du faux titre : *Cet ouvrage, tiré à un exemplaire sur papier couleur de chair, et à 25 exemplaires sur papier de Chine, ne se vend pas.* = Deuxième édition. Paris, *le même,* 1839, in-8° de *vij* et 575 pp. - Un compte rendu de cet ouvrage, pub. par E. Pariset dans l'*Echo français* (nos des 3 et 4 mai 1840), a été tiré à part sous ce titre : *Vie et travaux de M. le comte d'Hauterive.* Paris, imp. Lange-Lévy, 1840, gr. in-8° de 16 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — I*. *De l'état de la France à la fin de l'an VIII.* Paris, Henrichs, an IX, in-8° = Il y a une autre éd. avec les mêmes adresse et date.— II*. *Observations sur le manifeste du roi d'Angleterre.* Paris, an XI, in-8°, 52 pp. III*. *Résultat de la politique de l'Angleterre dans ces derniers temps.* Paris, an XI, in-8°, 66 pp.—IV*. *Éléments d'économie politique, suivis de quelques vues sur l'application des principes de cette science aux règles administratives.* Paris, Fantin, 1817, in-8°. = Autre éd. sous ce titre : *Notions élémentaires d'économie politique à l'usage des jeunes gens qui se destinent au service des administrations. Nouvelle édition augmentée d'une introduction contenant des considérations générales sur la théorie de l'impôt...* Paris, Thoisnier-Desplaces, 1825, in-8°. Les *considérations générales* jointes à cette édition ont aussi été publiées séparément, Paris, *le même,* 1825, in-8° de 146 pp. Dans cet état elles sont paginées en chiffres arabes, tandis que, jointes aux *éléments,* elles le sont en chiffres romains (*France litt.* de Quérard). — V. * *Méthode pour se former en peu de temps à une prononciation facile et correcte des langues étrangères. Extrait d'un ouvrage inédit sur l'étude des langues.* Paris, Lefilleul, 1827, in-8°, 24 pp. — VI. *Faits, calculs et observations sur la dépense d'une des grandes administrations*

de l'Etat (le ministère des affaires étrang.) *à toutes les époques depuis Louis XIV et inclusivement jusqu'en 1825; suivis d'un appendice sur la progression des dépenses dans la succession des temps et de tableaux du prix des principaux objets de consommation à la fin du XVIIIe siècle.* Paris, Lefilleul, 1828, in-8°, 168 pp. — VII. * *Conseils à un élève du ministère des relations extérieures* (s. l. ni d.) in-8°, 143 pp. Cet ouvrage imprimé pour le seul usage du ministère est assez rare. Autre éd. avec ce titre : *Conseils aux surnuméraires.* Paris, Impr. Roy. 1825, in-8°. = Autre, avec ce nouveau titre : *Quelques conseils à un jeune voyageur.* Paris, Impr. roy., 1826, in-8°. Ces *conseils* ont été reproduits dans le *Guide diplomatique* de Hoffmans et Martens (*Litt. Fr. contemp.*) — VIII. *Copies authentiques des pièces relatives aux négociations pour la paix commencées avec la France, telles qu'elles ont été présentées aux deux chambres du parlement le 13 nov. 1800.* Trad. de l'anglais. Londres, B. Wrigth, 1801, in-8°. — IX. *Mémoire en faveur des immunités diplomatiques.* Paris, Impr. imp., 1811. Tiré à un seul exemp. pour l'Empereur. — X. *Nouvelles observations sur le comité du contentieux, relativement à la prise et au jugement du bâtiment algérien le Giuseppino.* Paris, Imp. roy, juin 1816, in-4° 29 pp.

HAUTERIVE (PAUL-LOUIS-AUGUSTE, comte d'), neveu et fils adoptif du précédent, né à Gap, le 7 mars 1797, a été sous-garde des archives au ministère des affaires étrangères jusqu'en 1848. Elu député des Hautes-Alpes, en 1837 et 1842, il a siégé sur les bancs de la droite. Son goût pour les livres l'a fait admettre au nombre des Membres de la Société des bibliophiles.

On a de lui : I. *Compendium bibliographique du droit de la nature et des gens et du droit public*, inséré dans le T. 2 de l'ouvrage suiv. : *Le Droit des gens, ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains*, par Vattel. Paris, Rey et Gravier, 1839, 2 vol. in-8°. — II. *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères depuis la paix de Westphalie, en 1648; suivi du recueil des principaux traités de même nature, conclus par les puissances étrangères entre elles depuis la même époque.* Paris, Rey et Gravier, Comon, 1834-44, 10 vol. in-8° (en collaborat. avec M. de Cussy). — III. *Discours dans la discussion relative au traité de commerce et de navigation conclu entre la France et le gouvernement Néerlandais.* (Paris, impr. Henry, 1841) in-8°, 39 pp.

HÉBERT (ANTOINE-AUGUSTE-ERNEST), peintre de genre, est né le 3 novembre 1817, à Grenoble. Son père, notaire dans cette ville, le destinait à entrer dans la magistrature et l'envoya à la faculté de droit de Paris. Hébert suivit les cours avec assiduité, il étudia même, sinon avec ardeur, du moins sans trop de répugnence, la rocailleuse prose de MM. Ducaurroy et Duranton, en sorte, que trois ans après, il subissait l'examen de licence avec succès, et prêtait serment en qualité d'avocat devant la Cour royale de Paris. Le vœu de sa famille était comblé, mais son goût, à lui, l'entraînait vers une toute autre carrière. Plein du feu sacré de l'art, il avait dans l'intervalle des cours de la Faculté, étudié la peinture dans les ateliers de David d'Angers et de Paul Delaroche, faisant ainsi marcher simultanément deux choses si opposées : l'art et le droit. L'année même où il fut reçu avocat, 1838, il eut un tableau reçu au Salon (1), et l'année suivante il obtint le grand prix de Rome : Le sujet du concours était *la Coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin.* Inutile de dire qu'après ce succès, son père, renonçant au désir d'en faire un magistrat, le laissa libre de suivre ses goûts et partir pour l'Italie.

Hébert resta près de deux ans dans cette terre classique des arts d'où il envoya plusieurs tableaux, mais dont aucun ne parut au Salon (2), il n'exposa régulièrement qu'après son retour, c'est-à-dire en 1849, et débuta cette année-là, par quatre sujets empruntés à l'Italie, *la Sieste, un Patre italien, Almé* et le *Matin dans les bois*, qui, malgré des qualités réelles, n'obtinrent cependant qu'un succès d'estime. Une heureuse inspiration, également empruntée à ses souvenirs de l'Italie, vint tout-à-coup appeler l'attention du monde artistique : nous voulons parler de la *Mal'Aria.* Cette toile, dont la vue émeut profondément et plonge l'âme dans une mélancolique rêverie, fut bien vite remarquée et jugée l'une des

(1) *Expilly visitant le Tasse dans sa prison.* Cette toile est au Musée de Grenoble.

(2) L'un d'eux, *l'esclave brisant sa chaîne*, appartient au Musée de Grenoble.

œuvres capitales du Salon de 1850. Dès ce jour, il eut conquis dans les arts le rang éminent qu'il occupe aujourd'hui. — Après cet éclatant succès, il sembla flotter quelque temps indécis entre les diverses routes à suivre pour accroître encore sa célébrité. Ainsi, les années suivantes, il exposa des portraits et essaya même d'aborder la peinture historique; mais un portrait de femme, notamment (1852), et le *Baiser de Judas* (1853), soulevèrent autour de lui de véritables tempêtes. Averti par les vives critiques dont ces deux tentatives furent l'objet, qu'il faisait fausse route, M. Hébert se hâta de revenir au genre vers lequel son talent l'appelle de préférence, à la reproduction de scènes mélancoliques de l'Italie. On a dû à cet heureux retour ses belles toiles de *Crescenza à la prison*, des *Filles d'Alvito* (1855) et des *Fienarole* (1857). Il est le peintre par excellence de la rêverie et de la tristesse, et personne n'a su faire avec autant de succès du *réalisme* italien. Entré dans cette voie, pourquoi ne donne-t-il pas un plus large essor à sa pensée en consacrant son habile pinceau à nous peindre les grandes douleurs produites par l'asservissement sous lequel gémit cette malheureuse contrée ? — M. Hébert a obtenu la décoration de de la Légion d'honneur, le 26 juillet 1853.

HÉLIE (Jean-Baptiste), curé de Saint-Hugues, à Grenoble, rendit, au mois d'octobre 1789, un service signalé aux classes aisées de la ville. Le peuple, tourmenté par la disette, était fort irrité contre elles : M. Hélie, du haut de sa chaire, fit entendre des paroles de conciliation, et engagea les malheureux au calme et à la patience, se fondant sur l'Evangile, qui admet des riches et des pauvres, des maîtres et des valets. En 1791, il fut nommé premier vicaire épiscopal, et, le 16 décembre de l'année suivante, notable de la commune. Aux nouvelles élections municipales qui eurent lieu en juillet 1793, il fut remplacé dans ces dernières fonctions.

Le discours de J. B. Hélie, dont nous parlons plus haut, a été publié sous ce titre : *Discours prononcé dans l'Eglise cathédrale de Grenoble*. Grenoble et Paris, 1790, in-8°, 24 pp. = Autre éd. avec ce titre : *Exhortation d'un curé sur les circonstances présentes*..... Paris, J. Girouard (s. d.), in-8°, 16 pp.

HÉRACLE - *Heraclius* - évêque de St-Paul-trois-Châteaux au VIe siècle, naquit dans le diocèse de Vienne, dans cette ville peut-être, d'une famille distinguée ; St Avit lui donne dans une de ses lettres le titre de sénateur. Avant son entrée dans l'épiscopat, il fut envoyé comme ambassadeur auprès de Gundobald, roi de Bourgogne; mais les écrivains ecclésiastiques ne nous disent pas à quel sujet. S'étant mêlé aux discussions contre les ariens, il s'attira l'amitié de St Avit, qui l'engagea dans les ordres et le nomma, entre 524 et 527, évêque de St-Paul-trois-Châteaux. — Héracle assista à quelques conciles, et mourut vers 541. Il avait étudié les belles-lettres, et passait pour l'un des hommes les plus éloquents de son temps. Il reste de lui deux lettres en réponse à St-Avit, qui sont insérées dans les recueils de celles de ce dernier. (*Hist. litt. de la Fr.*, t. III.)

HERBEYS (François DUPORT DE PONTCHARRA DES (1), auteur du canal d'irrigation qui porte son nom dans le département des Hautes-Alpes, naquit à la Mure (Isère), le 4 oct. 1733, d'une ancienne famille de Dauphiné. Destiné à suivre la carrière des armes, il reçut une éducation toute militaire, et entra fort jeune encore dans un régiment d'artillerie en garnison à Grenoble. Il fit dans cette arme quelques campagnes, se trouva au siége de Port-Mahon en 1756, et l'année suivante à la désastreuse bataille de Rosbach. Retiré du service à la paix de 1763, il vint se fixer à sa terre des Herbeys, située sur la commune d'Aubessagne (H.-Alpes), où il se consacra exclusivement à l'agriculture. Ce fut alors qu'il conçut le projet qui a rendu sa mémoire vénérée dans cette partie de notre province. En 1772, le plateau d'Aubessagne, situé à l'extrémité occidentale de la vallée du Valgodemar, sans verdure, sans ombrages, arrosé par quelques petites sources à peine suffisantes pour désaltérer les habitants, offrait l'apect de la plus triste aridité. Des Herbeys, quoique réduit à ses propres ressources, entreprit de rendre ces terrains désolés à l'agriculture: sans s'effrayer des difficultés sans nombre qu'il eut à surmonter, il dériva les eaux du ruisseau de la Severaisse, et les amena à Aubessagne au moyen d'un canal qui n'a pas moins de 28,000 mètres de longueur (1777). D'après son exemple, d'autres travaux du

(1) Son vrai nom de famille était Duport.

même genre furent ensuite entrepris sur divers points des Hautes-Alpes, en sorte que l'on peut dire qu'il est un des hommes auxquels l'agriculture de ce département doit une partie de sa richesse. — La Société d'agriculture de la Seine lui décerna, en récompense de cet utile travail, une médaille d'or, et le roi le fit chevalier de Saint-Louis.— Cet homme recommandable est mort à Vienne (Isère) le 22 février 1819, ne laissant pas d'enfant de son mariage avec *Marie-Marguerite* DE VEILLET d'une famille de cette ville. (Voy. sa notice à la fin du *Mémoire sur les irrigations dans le département des H.-Alpes*, par Farnaud, dans les *Mémoires de la Société d'agricult. de Paris*, 1820, T. 2.)

HILAIRE (CLAUDE), né à la Saulce (H.-Alpes), prieur des Augustins de Lyon, a traduit en français un ouvrage latin de Fr. Titelman sous ce titre : *Traité de l'Exposition des Mystères de la Messe et deux Expositions du saint canon d'icelle*. Lyon, Nic. Petit, 1544, in-8°.

HILAIRE (JEAN-FRANÇOIS), né à Chirens (Isère), le 8 août 1748, d'une famille originaire de Revaches dans le Briançonnais, exerça d'abord la profession d'avocat au parlement de Grenoble. Ayant manifesté un grand enthousiasme pour les principes de la révolution, il fut élu procureur syndic et agent national du district de Grenoble de 1790 à 1795. « C'était, dit M. Albin Gras (1), un ardent républicain : il fit afficher une proclamation énergique contre ceux qui avaient abattu dans cette ville le buste de Marat à la fin de l'année 1794. » De 1796 à 1797, il remplit les fonctions de commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de l'Isère, mais déjà ses sentiments politiques s'étaient sensiblement modifiés : aussi fut-il destitué deux fois. Après la révolution du 18 brumaire à laquelle il s'empressa d'adhérer, il fut pendant quelque temps juge suppléant au tribunal de Vienne (Isère) ; puis, sous-préfet de cette ville (30 mars 1800). Transféré à la préfecture de la Haute-Saône le 25 févr. 1804, il y resta jusqu'au 3 janvier 1814, époque à laquelle il fut destitué. Il se retira alors à Saint-Nazaire (Isère) et y mourut le 10 septembre 1825. Napoléon l'avait créé baron (2).—Un de ses frères sur lequel nous ne possédons pas de renseignements parvint au grade de général sous l'Empire.

HOSTUN.—Voy. TALLARD.

HUGUES (SAINT), l'un des plus grands prélats de l'église de Grenoble, naquit en 1053, à Château-Neuf d'Isère, près de Valence, d'une ancienne famille curiale des Gaules. *Odilon*, son père, homme d'une grande piété, quoiqu'il eût passé sa jeunesse au milieu de la licence des camps (3), le destina à l'état ecclésiastique ; il lui fit donner une éducation brillante, et l'envoya ensuite, pour la perfectionner, dans les universités étrangères. Hugues répondit pleinement à l'attente de ses parents ; il revint de ses voyages en rapportant beaucoup d'expérience et de savoir, sans y avoir rien perdu de sa pureté et de sa foi ; aussi fut-il pourvu, peu de temps après, d'un canonicat dans l'église de Valence. En 1079, le légat de Grégoire VII (4), qui le vit en passant dans cette ville, fut si frappé de la vivacité de son intelligence et de l'éclat de ses vertus, qu'il voulut se l'attacher en qualité de coopérateur et de vicaire, et l'emmena avec lui au concile d'Avignon. C'est là que les députés de l'église de Grenoble vinrent le demander pour évêque à la place de l'indigne Ponce II, mort depuis peu de temps. Par l'influence du légat, Hugues fut élu (1080), et il partit bientôt après avec son protecteur et Lantelme, qui venait en même temps d'être nommé à l'archevêché d'Embrun par les pères du concile, pour se faire sacrer à Rome.

A son retour, il trouva le diocèse de Grenoble dans un désordre extrême : entraînés par l'exemple de son prédécesseur, Ponce II, dont les dérèglements avaient été si scandaleux que le pape s'était vu dans la nécessité de l'excommunier, les ecclésiastiques y vivaient d'une manière fort relâchée. Le domaine des affaires temporelles était dans un état encore plus grave de perturbation, car de puissants tenanciers laïques ou ecclésiastiques avaient usurpé la plus grande partie du patrimoine de l'évêché. Hugues s'appliqua avec ardeur à opérer les réformes que réclamait un tel état de choses. Son attention se porta d'abord sur le clergé,

(1) *Deux années de l'Hist. de Grenoble*, p. 132.

(2) L'un de ses administrés, le bibliographe Gabriel Peignot, publia à cette occasion l'opuscule suivant : *Ambassades des bartavelles de Dauphiné pour féliciter M. Hilaire sur le titre de baron et sur la dotation qu'il vient de recevoir de S. M.* Vesoul, 1810, in-8°, 18 pp.

(3) Voy. une petite notice sur *Odilon*, extraite d'un manuscrit de la grande Chartreuse, dans la *Vie de saint Hugues*, par M. Albert Du Boys.

(4) *Hugues*, évêque de Die. Voy. sa notice.

mais il paraît qu'il rencontra dans l'accomplissement de cette œuvre tant de difficultés et d'oppositions, qu'abreuvé de dégoûts, il y renonça et alla s'enfermer dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, où il prit l'habit de saint Benoît (1082). Les sollicitations du pape l'ayant cependant décidé à reprendre ses fonctions épiscopales, il revint à Grenoble (1083), où, plus heureux cette fois, il réussit par ses saintes exhortations et le spectacle de ses vertus, à ramener ses chanoines et ses prêtres à une plus exacte observation de la discipline ecclésiastique. Au milieu des dégoûts qu'il éprouva dans cette réforme, le saint évêque éprouva du moins une bien douce consolation : il reçut la visite de saint Bruno et de ses six disciples, et eut le bonheur de contribuer à la fondation de la Grande-Chartreuse, en obtenant de l'abbé de la Chaise-Dieu et des autres seigneurs qui en étaient propriétaires, la donation de la vaste solitude où s'est élevé ce célèbre monastère (1084). — Après avoir réformé son clergé, il s'occupa à poursuivre la restitution des biens usurpés de son église ; mais ici il rencontra des difficultés plus graves encore. Nous avons déjà rapporté les épisodes les plus saillants de ses démêlés avec Guigues III, comte d'Albon (1). Malgré les violences de ce fougeux seigneur, la lutte avec lui fut moins difficile et moins longue que celle qu'il eut à soutenir contre un haut dignitaire de l'Eglise, Guy, archevêque de Vienne. Chez le premier, c'était l'emploi de la force dans toute sa brutalité; avec le second, au contraire, il eut à se défendre contre la ruse, le mensonge, la mauvaise foi et la fabrication de faux titres, armes indignes que l'on s'étonne de voir employées par un prélat qui devint ensuite un grand pape (2). Il s'agissait de la restitution de l'archidiaconé de Salmorenc, que l'église de Grenoble possédait depuis la fin du dixième siècle, et dont Guy s'était emparé. Confiant dans la légitimité de ses droits, Hugues lutta contre son compétiteur avec persévérance et énergie, mais aussi avec cette modération qui se tient dans les limites que les convenances de l'ordre le plus élevé imposent à un ministre de Jésus-Christ ; il le cita successivement devant trois conciles, il déjoua l'une après l'autre toutes ses ruses, démasqua ses fourberies, et finit, après plus de treize ans d'une poursuite incessante, par obtenir une bulle de Paschal II, qui termina le différend, en adjugeant à chacun des deux adversaires une moitié de l'archidiaconé en litige (2 août 1107). Ce long procès donna naissance aux plus anciens et plus précieux monuments paléographiques que nous ayons pour l'histoire de notre province au moyen âge, car, dans le but de défendre les droits de son église, Hugues recueillit les actes de donations, de concessions en fiefs, reconnaissances féodales et tous les monuments servant à les établir, et forma ainsi les recueils si connus depuis sous le nom de *Cartulaires de Saint Hugues* (3).

Après cette affaire, la plus importante de son épiscopat, Hugues, resté paisible possesseur de l'évêché de Grenoble, s'occupa d'une manière plus particulière de l'administration temporelle et spirituelle de son diocèse. Il se servit de la haute influence morale que ses vertus lui avaient acquise pour faire accepter son arbitrage dans une foule de contestations, et arrêter des querelles prêtes à naître, pour engager les seigneurs à doter des prieurés, des abbayes et autres établissements religieux. Comme administrateur temporel, il affranchit Grenoble de l'impôt de la leyde, et fit exécuter plusieurs travaux d'utilité publique, notamment un pont en pierre qui reliait la ville au faubourg Saint-Laurent. Sur la fin de sa vie, accablé par l'âge et les infirmités, il se choisit pour successeur un chartreux, nommé Hugues comme lui, qui administra le diocèse en qualité de coadjuteur. Il mourut à Grenoble, le 1er avril 1132, âgé de 80 ans. Cent ans après, le 12 avril 1234, il fut canonisé au concile de Pise. Les Grenoblois, qui avaient gardé le souvenir de ses bienfaits et de ses vertus, donnèrent son nom à une de leurs églises, et conservèrent pieusement ses reliques; mais les huguenots Grenoblois de 1562, pendant l'occupation de leur ville par le baron des Adrets, brûlèrent sa châsse,

(1) Voy. ci-dev., p. 285.
(2) Calixte II.

(3) On trouve de grands détails sur l'origine de ces cartulaires, leur valeur historique et les particularités bibliographiques qui se rattachent à leur condition matérielle ou aux vicissitudes de leur destination dans l'opuscule suivant : *Notice historique et bibliographique sur les cartulaires de saint Hugues...*, par Ollivier Jules. Valence, Borel 1838, in-8° de 62 pp. C'est un tirage à part des *Mélanges biogr. et bibliogr. relatifs à l'hist. litt. du Dauphiné*.

et en jetèrent les cendres au vent.

M. Albert Du Boys a écrit la vie de ce grand prélat sous le titre suivant: *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, suivie de la vie de Hugues II, son successeur; d'un extrait d'une biographie de S. Hugues, abbé de Léoncel, et d'une notice chronologique sur les évêques de Grenoble.* Grenoble, Prudhomme, 1837, in-8°. C'est dans cette savante monographie, à laquelle le lecteur devra recourir pour de plus amples développements des faits et du caractère de saint Hugues, que nous avons puisé les éléments de la présente notice.

HUGUES (Saint), abbé de Léoncel et de Bonnevaux, neveu du précédent, naquit, selon les uns, à Châteauneuf d'Isère, selon d'autres, à Valence, vers le commencement du 12e siècle. Quoi qu'il en soit, son biographe, Dom Pierre Lenain lui donne des parents « illustres par leurs grands biens et leur noblesse », qui le firent élever à Lyon d'une manière assez mondaine, par un oncle nommé Guérin, chanoine de cette ville et abbé de St-Just. Vers 1138, il quitta, sans l'en prévenir, son parent, pour suivre dans l'abbaye du Miroir, de la filiation de Citeaux, un religieux de cet ordre qui était parvenu à lui inspirer du goût pour la vie monastique. A peine avait-il une année de noviciat, qu'il sentit chanceler sa résolution, mais la voix de Dieu, s'étant fait entendre à lui, Hugues s'affermit dans la foi et devint bientôt l'édification des moines. Burnon, un de ses parents, abbé de Léoncel, de la filiation de Bonnevaux, l'attira dans son monastère. Il y resta comme simple religieux, de 1139 à 1162, puis Burnon étant mort en cette dernière année, Hugues lui fut donné pour successeur. A cette époque, les évêques de Valence et de Die se disputaient la possession de Léoncel: tous deux prétendaient confirmer le nouvel abbé. Hugues, pour les mettre d'accord, ne voulut recevoir la bénédiction ni de l'un ni de l'autre et alla la demander au pape Alexandre III, alors à Montpellier, qui s'empressa de la lui donner. — Il s'appliqua à marcher sur les traces du saint évêque de Grenoble, son oncle. Ses religieux furent assujetis à une discipline sévère. Doué d'une éloquence persuasive et entraînante, il allait souvent, à la sollicitation des évêques voisins, prêcher dans leurs diocèses. « Il faisoit tous ses efforts, dit Lenain, pour étouffer par le glaive de sa parole la détestable hérésie de la simonie, et les autres déréglements qu'il trouvoit dans les ecclésiastiques. » Le peuple des campagnes, le regardant déjà comme un saint, l'entourait, coupait ses habits pour en avoir des morceaux qu'il conservait ensuite comme des reliques. En 1171, il fut mis à la tête d'une abbaye plus importante, celle de Bonnevaux, dans le diocèse de Vienne. Sa réputation s'étendit tellement, que l'empereur Frédéric le choisit (1177), avec l'évêque de Clermont, pour opérer sa réconciliation avec Alexandre III: négociation qui eut un plein succès. — Ce saint abbé mourut à Bonnevaux, le 1er avril 1183. Ses religieux, qui lui avaient déjà reconnu le don des miracles pendant sa vie, ne manquèrent pas de lui en attribuer après sa mort. Ils instituèrent même, en son honneur, une fête qui se célébrerait encore, dit-on, chez les Bernardins d'Italie. Son corps resta dans le monastère jusqu'en 1576, époque à laquelle les protestants l'anéantirent, avec tant d'autres reliques. — Il a été canonisé, ou, tout au moins, béatifié. Son biographe Lenain, qui lui donne tantôt le titre de *saint*, tantôt celui de *bienheureux*, ne s'explique pas à cet égard.

HUGUES (Saint-), évêque de Lincoln, l'un des prélats les plus remarquables du 12e siècle, naquit vers l'an 1140 à Saint-Jean-d'Avalon. Après avoir terminé ses études dans une maison de chanoines réguliers en Savoie, il revint en Dauphiné, et se fit moine à la Grande-Chartreuse. Ses vertus lui acquirent une telle réputation dans ce monastère, qu'il fut appelé en Angleterre pour y diriger une maison de chartreux établie à Witham. Quelques années après, il fut nommé évêq. de Lincoln, et sacré, dit-on, malgré lui (1184). On cite comme un exemple de son zèle apostolique, l'ordre qu'il donna en 1191 d'exhumer Rosemonde, que son amant Henri II avait fait enterrer dans une église de religieuses: la royale maîtresse fut expulsée sans égard aux riches présents que le prince avait faits pour l'amour d'elle à ce couvent et à cette église, mais on ne dit pas si cette rigueur s'étendit jusqu'aux riches présents. Hugues mourut la 15e année de son épiscopat, le 16 ou le 17 nov. 1200. Il fut canonisé en 1221, et un anonyme écrivit sur sa vie un ouvrage divisé en 5 livres, aujourd'hui perdu, mais dont on possède quelques fragments publiés par Surius dans ses *Acta sanct.*, au 17 nov. — Hu-

gues rédigea pour les religieuses de Cotun, ordre de Citeaux, des statuts qui sont imp. dans le *Monasticon Anglicanum*, t. 1 (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XV, p. 614.)

HUGUES (Saint), archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, l'un des plus grands personnages de l'Eglise au XIe siècle, naquit probablement à Romans d'une famille illustre (1). Il professa d'abord la vie monastique, fut prieur de St-Marcel-de-Chalon, puis camérier de Lyon. S'étant mis en route pour faire un pèlerinage à Rome, il passa à Die, et entra dans l'Eglise au moment où Giraud, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége, y présidait une assemblée composée des chanoines et des principaux citoyens de la ville. Il s'agissait de délibérer sur la conduite de l'évêque Lancelinus, qui, accusé de simonie, refusait de comparaître devant le légat, et se tenait renfermé dans sa maison épiscopale, où il se défendait à main armée. L'assemblée, ayant conclu à la déposition du simoniaque, hésitait sur le choix de son successeur, lorsque l'un des assistants, un compère, comme on dirait brutalement au XIXe siècle, aperçut notre pèlerin qui, humblement prosterné, faisait sa prière, et le désigna comme un envoyé de Dieu. Les scènes de ce genre, très-fréquentes au moyen âge, étaient presque toujours accompagnées d'une manifestation de la volonté divine : tantôt c'était une blanche colombe qui venait planer sur l'élu, tantôt un rayon miraculeux entourait sa tête comme d'une auréole. Un miracle de ce genre ne manqua pas à l'élection de Hugues : l'église fut tout à coup inondée d'une vive clarté, et le peuple, convaincu que, par ce signe, le ciel désignait l'étranger à ses suffrages, l'entraîna devant le légat, et le proclama d'une voix unanime successeur de Lancelinus (19 octobre 1073) Le nouvel évêque trouva, à ce qu'il paraît, son clergé livré à de grands désordres : il eut à poursuivre des simoniaques, des concubinaires et des seigneurs qui s'étaient emparés des biens ecclésiastiques. Après avoir arrêté les progrès de la corruption et mis quelque ordre dans la discipline de son église, il reprit le chemin de Rome, autant pour achever son pèlerinage que pour y recevoir les ordres sacrés, car il n'était encore que laïc. Le pape Grégoire VII lui fit un accueil digne de sa haute naissance : en deux séances il l'ordonna prêtre et le sacra évêque, puis le renvoya à son église de Die avec le titre de légat en France et en Bourgogne (16 mars 1074).

A son retour, Hugues s'occupa à extirper dans l'étendue de sa légation la simonie, l'intrusion et autres crimes du même genre, qui étaient alors fort communs. Dans ce but, il convoqua ou présida un grand nombre de conciles (2), et devint bientôt l'arbitre souverain de presque toutes les affaires qui se traitèrent dans l'Eglise gallicane. L'archevêché de Lyon, vacant par la mort de St Gebouin, fut la récompense de son zèle (1082). — Mais cette haute dignité ne pouvait satisfaire son ambition : il ne convoitait rien moins que le trône pontifical, et quand Didier, abbé du Mont-Cassin (Victor III), fut élu successeur de Grégoire VII, il ne put dissimuler son dépit; il attira quelques prélats dans son parti, refusa de reconnaître la validité de l'élection, et s'opposa de toutes ses forces à l'intronisation du nouveau pape, qui se vit forcé de l'excommunier, lui et ses adhérents (août 1087). Cette excommunication ayant été levée par Urbain II, successeur de Victor III, l'ambitieux prélat reprit pendant quelque temps ses fonctions, puis s'en alla faire un pèlerinage à St-Jacques-de-Compostelle. A l'avénement de Pascal II (1099), il éprouva un nouveau sujet de mortification, car ce pontife ne choisit que des Italiens pour ses légats. Destitué par le fait de fonctions qu'il remplissait depuis plus de 25 ans, Hugues s'empressa d'entreprendre un second pèlerinage : il partit pour la Terre-Sainte (1101). De retour de ce voyage, après une absence de plus de 2 ans, et revenu aussi de ses rêves ambitieux, il se consacra tout entier à l'administration de son diocèse, et mourut le 7 oct. 1106, à Suze (Piémont), en se rendant au concile indiqué à Guastalla.

Hugues fut lié d'amitié avec un grand nombre de saints prélats de son temps, tels que saint Anselme de Cantorbéry, St Anselme de Lucques, St Hugues de Grenoble, St Robert de Molesmes, le B. Albéric de Citeaux et Yves de Chartres. Il reste de lui un assez grand nombre de lettres qui ne sont probablement qu'une partie de celles

(1) Il était neveu de Hugues, duc de Bourgogne.

(2) Il convoqua les conciles suivants : En 1076, Anse (dioc. de Lyon), Clermont, Dijon; - en 1077, Reims, Autun; en 1078, Poitiers; - en 1079, Bordeaux; - en 1080, Lyon, Avignon, Saintes, Bordeaux, Meaux. - Cette liste donnée par les écrivains ecclésiastiques est probablement incomplète.

qu'il eut occasion d'écrire au sujet de la multitude d'affaires ecclésiastiques dont il fut chargé pendant la durée de ses fonctions de légat. Elles sont éparses dans divers recueils, notamment dans les *Miscellanea* de Baluze (t. V et VI), et les collections des conciles. — (Voy. l'*Hist. litt. de la Fr.*, t. IX.)

HUGUES, dit **DE SAINT-CHEF** (1), cardinal, célèbre écrivain ecclésiastique, naquit dans le bourg de St-Chef vers la fin du XIIe siècle. Étant venu à Paris comme intendant de l'un des fils du comte de Savoie, il y étudia la philosophie, la théologie, obtint le grade de bachelier, et fit de tels progrès dans tous les genres d'instruction, qu'il devint professeur de droit civil et canonique. En 1225 il entra dans l'ordre de St-Dominique, et, regardé bientôt comme l'un de ses membres les plus distingués, il fut élu en 1227 provincial de France; en 1230, prieur de la maison de la rue St-Jacques, à Paris; en 1236, provincial pour la seconde fois. Pendant qu'il remplissait ces dernières fonctions il contribua à la fondation de plusieurs couvents de Dominicains, à Dijon, à Auxerre, à Toul, à Bourges, à Tours, à Coutances et à Amiens. Vers la même époque, il gouverna l'ordre entier, en qualité de vicaire-général, pendant la vacance du généralat qui eut lieu entre l'abdication de Raymond de Peñafort et l'élection de Jean de Wildeshusen. Enfin, le pape Innocent IV le créa, le 28 mai 1244, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, et l'employa en plusieurs affaires importantes. Il fut chargé notamment de censurer deux ouvrages fameux de ce temps-là qui occasionnaient de grands troubles parmi le clergé séculier et régulier : je veux parler de l'*Evangile éternel* de Jean de Parme et des *Périls des derniers temps* de Guillaume de St-Amour. Hugues mourut à Orviéto le 19 mars 1263, avec la réputation de l'un des plus grands hommes de l'ordre des dominicains. Il a beaucoup écrit sur l'Ecriture Sainte : le plus important de ses ouvrages est une concordance de la Bible, genre de travail dont il a la gloire d'être l'inventeur.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.—*Vitæ Ven. D. D. Hugonis de S. Theudorico S. R. E. cardinalis primi ex ordine prædicatorum assumti, compendiosa descriptio per R. P. F. Vincentinum Justinianum ejusd. ord.* Coloniæ Agrippinæ, J. Gymnici, 1621, in-f°.

PORTRAITS. — I. *HVGONIS VERA EFFIGIES D : D : DE : S. CHARO, S. R. E. CARDINALIS... ex antiq : Numismat. Spirinx. scul.* En costume de cardinal assis dans un fauteuil, tourné à D.-H. 32 cent. L. 196 mill. Ce portrait, qui a servi de type à tous les autres, se trouve en tête de ses œuvres ci-apr., n° VII. — II. *HVGVES DE CELIDORIO, autrement de Saint-Chef...*, dans un ovale. Copie du buste du précédent. Se trouve dans l'*Histoire des card. fr.* de Duchesne.— III. *HVGO. CARD. DE St-CHARO... Baron F.* Copie du précédt, même sens. Se trouve dans les *Eloges des card. illustres*, du P. Alby.—IV. *D. HUGO D. E. S. CHARO, S. R. E. CARDINALIS EX ORDINE PRÆDICATORUM*, dans un ov. autour duquel est la légende. En bas 2 vers latins. Copie en contre-partie (buste seulement) du N° I ci-dessus. H. 140 mill. L. 100 mill.—V. *Hugues de Saint-Cher, ou Saint-Chef...* Copie en contre-partie du N° II ci-dessus, dans un ov. posé sur un entablement. H. 142 mill. L. 92 mill.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Domini Hugonis primi cardinalis ordinis predicatoꝝ tractatus amātissimus qui speculū ecclesie inscribitur : incipit feliciter* (s. l. ni d.), pet. in-4 goth. de 14 ff. non chiff. = Autre édit., pet. in-4° de 51 ff. non chiff. L'ouvrage de Hugues s'arrête au 15e feuillet. Le reste du volume est occupé par un traité qui n'est pas de lui intitulé : *Opusculum, quod speculum aureū aie peccatricis inscribit. Incipit feliciter.* On lit à la fin : *Speculum aureum .. a quodam cartusiense editū : finit feliciter. Impressumqꝫ Parisius ꝑ magistrum Valdricum cognomēto Gering, et G Maynyal. Anno salutis milesimo. ccc. lxxx. xix aprilis* (Bib. de l'Arsenal). — II. *Postillæ seu commentaria juxta quadruplicem sensum in totum vetus et novum Testamentum, cum textu.* Parisiis, Joan. Parvus... 1533-38-39, 6 vol. in-fol. — III *Postilla super psalterium.* Nurimbergæ, Anton. Koberger, 1498, in-fol. — IV. *Postilla in quatuor evangelia.* Basileæ, Bern. Richel (s. l. ni d.) (vers 1482), gr. in-fol. = Autres édit. : Venetiis et Basileæ, 1487, 6 vol. in-fol. = Basileæ, Ant. Koberger, 1498, 6 vol. in-fol. = *Ibid., id.*, et Jo. Amerbachii, Jo. Petri et Jo. Frobenii, 1504, 6 vol. in-fol. = Parisiis, Udalrici Gering et Bertholdi Rembolt, 1508, 6 vol. in-fol. = *Ibid.*, P. Vidovæi ... 1538, 6 vol. in-fol. = Venetiis, Sessæ,

(1) Les écrivains ecclésiastiques le nomment *Hugues de saint Cher, de Saint Chier, de saint Theuder*; en latin, *de Celidario, de sancto Charo, de sancto Theuderio*. Ce dernier nom est celui que portait Saint-Chef au moyen âge.

1600, 5 vol. in-f°. = Col. agr., Jo. Gymnici, 1621, 8 vol. in-fol. — V. *Postilla super epistolas et evangelia tam de tempore quam de sanctis per totum anni circulum.* Parisiis, Jo. Parvi, 1506, 3 vol in-4°. — VI. *Concordantiæ bibliorum sacrorum vulgatæ editionis.* Antverpiæ, ex off. Plantiniana, 1617, in-fol.

VII. *Opera omnia in vniversvm vetus et novum Testamentum.* Venetiis, apud Sessas, M. D. C., 7 tomes en 5 vol. in-fol. = Autres édit. : Lugduni, 1645, 5 vol. in-fol. = *Ibid.*, sumptibus J. Ant. Huguetan et Guill. Barbier, 1668, 5 v. in-fol. On a fait pour une partie de cette édition un nouveau titre avec la date de 1669.

HUGUES (GUILLAUME d'), né en 1690, au château de la Mothe, dans le diocèse de Gap, d'une famille de Languedoc, qui vint s'y fixer au 17e s. (1), fut nommé évêque de Nevers en 1740, et sacré le 5 mars de l'année suivante. Transféré dix ans après sur le siége archiépiscopal de Vienne, il en prit possession, le 30 déc. 1751. Ce prélat dont l'administration et la vie ne rappellent aucun souvenir digne d'attention, mourut en 1744.

HUMBERT, nom de deux dauphins de Viennois. — Voyez DAUPHINS.

HUMBERT, dit *Humbert de Bourgogne* et *Humbert de Romans*, du lieu de sa naissance, 5e général de l'ordre de St-Dominique, naquit vers le commencement du XIIIe siècle. Il alla faire ses études à Paris, où Hugues de St-Chef lui enseigna le droit canon et la théologie. Ses biographes disent qu'il apprit cette science en cachette. Pressé peut-être par les conseils de son maître, il se consacra à la vie religieuse, et entra, en 1224, chez les Dominicains de la rue St-Honoré. Après avoir professé l'Histoire Sainte dans plusieurs maisons de son ordre, notamment dans celle de Lyon, où l'on suppose qu'il remplit les fonctions de prieur, il fut nommé provincial de Toulouse (1242). Ses vertus et l'éclat de son enseignement lui avaient alors acquis une telle réputation, qu'il obtint, dit-on, les suffrages de plusieurs cardinaux pour la papauté. En 1244, la charge de provincial de France étant devenue vacante par la promotion de Hugues de St-Chef au cardinalat, elle lui fut déférée. Il l'exerça jusqu'en 1254, époque à laquelle il fut élu général de son ordre par un chapitre général tenu à Bade. Le lecteur curieux de connaître les actes de son administration les trouvera rapportés avec de grands détails dans l'*Hist. des Hommes ill. de St Dominique*, par Touron, t. I. En 1263, Humbert abdiqua, nous ne savons pour quels motifs, cette éminente dignité. Sa démission fut acceptée par un chapitre qui se tint à Londres, et, redevenu simple religieux, il passa le reste de sa vie dans les couvents de son ordre de Lyon et de Valence. Il mourut dans cette dernière ville le 14 juillet 1277. Son épitaphe est rapportée par Echard (*Script. ord. præd.*, t. I, p. 143), et dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 337.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Aqua sapientiæ ordinis sacri ff. prædicatorum, seu beatæ memoriæ venerabilis F. Humberti V, Magistri ord. præd.* Montibus, Wandrei, 1645-46, 2 vol. in-4°.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Expositio regulæ S. Augustini.* Hagenoæ. Jo. Rynman de Oringaw, 1505, in-4°; on a joint à la fin un traité sur le même sujet, par Hugues de St-Victor. = Autre éd. sous ce titre : *Regula D. Avgustini, Ugonis de sancto Victore et Humberti V. ord. Præd. gen. magistri commentariis doctissimis illustrata. Opus ut antiquum ita diu desideratum omnibusque religiosæ vitæ institutis valdè accommodatum...* Dilingæ, apud Jo. Mayer, 1581, in-4°. = II. *De eruditione prædicatorum.* Barcinone, Seb. à Cormellas, 1607, in-4°. Une partie de cet ouvrage avait déjà paru séparément sous le titre de *De modo prompte cudendi sermones circa omne hominum et negotiorum genvs.* Hagenoæ, Henrici Gran, 1508, in-4°; et sous celui de *Sermones B. Humberti Burgundi Prædicatorum ordinis magistri quinti...* Venetiis, Zalterius, 1603, in-4°. (Bib. imp.) — III. *Liber de instructione officialium ord. fr. prædic.* Pub. pour la première fois à Milan, 1505, in-4°, à la suite d'un traité cité par Echard (t. II, p. 2, col. 2). — IV. *Epistola de tribus votis religionis substantialibus.* Hagenoæ, 1508, in-4°. = Reprod. dans le n° II ci-dessus (*Sermones B. Umberti*). = Trad. en fr. par W. Caoult, Douai, P. Borremans, 1604, in-16. (Bib. imp.)

(1) Elle y avait été amenée par un de ses membres, *Guillaume* D'HUGUES, nommé à l'archevêché d'Embrun en 1612. Ce prélat, « d'une naissance au-dessous de la médiocre », commedit Chorier (*Estat pol.*, t. 2, p. 51), devint un des grands personnages de son temps. Il fut chargé de plusieurs négociations importantes, notamment de la grande affaire de la conversion de Lesdiguières. On a de lui un mémoire qui a été publié à la suite de ceux de Drageant (Voy. ci-dev. p. 296).

On lui attribue l'ouvrage suivant, qui a été impr. plusieurs fois avec son nom : *De eruditione religiosorum.* (Paris, H.Etienne, 1512, in-8°, goth.), dont l'auteur est Pérault (*Guill.*). Voy. ce nom.

§ II.

Humbert laissa quelques autres ouvrages qui n'ont pas été imp. — I. *Officium ecclesiasticum uniuersum tam nocturnum quàm diurnum ad usum ord. prædic.* C'est un long recueil divisé en 14 parties qui embrassent tous les détails de la liturgie. Le ms. original se conservait dans la bibliothèque des dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris. — II. *Expositio super constitutiones ord. fr. prædic.* Humbert mourut avant d'avoir achevé ce commentaire sur les constitutions de son ordre.— III. *Liber de prædicatione Crucis.* Cet ouvrage, qui avait pour objet la prédication d'une croisade contre les Sarrasins, se trouvait, au XVIIe siècle, chez les dominicains d'Anvers. — IV. *Liber de his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni celebrando.* Cet exposé des matières à traiter dans le concile général qui allait se tenir à Lyon, en 1274, se trouve à la Bib. du Vatican parmi les mss. provenant de la collection de la reine Christine de Suède. D. Martenne en a inséré quelques extraits dans son *Thesaurus veter. monum. anecd.*, t. VII.— V. *Vita B. Dominici.*—VI. *Libellus de septem gradibus contemplationis.* Les 7 degrés de la contemplation sont, d'après Humbert, le feu, l'onction, l'extase, la spéculation, le goût, la quiétude et la gloire. Les franciscains en ont voulu faire honneur à leur St Bonaventure.

HUMBERT (Antoine), dit Humbert de Queiras, probablement à cause du lieu de sa naissance, bel esprit du XVIIe siècle, vint se fixer à Paris, où il publia quelques romans, entre autres les suivants : I. *Alexandre et Isabelle, histoire tragi-comique.* Paris, 1626, in-8°. — II. *Cléodonte et Hermelinde, ou l'Histoire de la Cour.* Paris, 1629, in-8°. L'auteur y raconte, sous des noms supposés, quelques événements du règne de Louis XIII. — III. *Histoire de la Cour.* Paris, 1629, in-8°. Ce roman, que je cite d'après Lenglet du Fresnoy (*Bibl. des Romans*, t. II, n° 84), est peut-être le même que le précédent.

HUMBERT (Jean), né dans la vallée de Queiras (H.-Alpes), jurisconsulte du XVIe siècle, a écrit l'ouvrage suivant : *Explications françoises sur tous les titres des neuf premiers livres de Justinien.* Lyon, Macé-Bonhomme, 1558, in-8°.

HUSSON (le baron Pierre-Antoine), né à Grenoble, le 21 mai 1769, était, avant la révolution, soldat dans le régiment de *Monsieur*. Ayant obtenu son congé en 1788, il fut élu sergent dans le 1er bataillon de l'Isère le 6 nov. 1791, et devint successivement sous-lieut. à l'armée des Alpes (20 déc. 1792), adj.-major (22 juil. 1793), capitaine dans l'armée d'Italie (20 fruct. an III), et chef de bat. dans la campagne d'Egypte (17 mess. an IX). Il assista aux batailles d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Essling et de Wagram. Nommé colonel du 111e d'infant. (28 oct. 1806), plus tard général de brigade (6 août 1811), une partie des troupes de la garnison de Dantzig fut mise sous ses ordres en 1812. C'était au moment de la retraite de Russie : la place, bientôt investie, vit ses défenseurs décimés par les privations. Le 15 janv. 1813, il fit, à la tête de sa brigade, réduite à 200 hommes, une brillante sortie, qui est le titre le plus glorieux de sa carrière militaire. Emmené prisonnier en Russie à la suite de la capitulation de Dantzig, il rentra en France à la fin de juin 1814, fut conservé dans son grade et créé chev. de St-Louis par le roi (29 juillet), se rallia à Napoléon dans les Cent Jours, assista à la bataille de Waterloo, puis se soumit de nouveau à Louis XVIII. Le gouvernement le mit à la retraite le 1er déc. 1824, mais il obtint le grade de lieut.-gén. honoraire le 1er nov. 1826. Après 1830, Louis-Philippe le nomma d'une commission chargée de redresser les torts de la restauration envers les officiers de l'empire proscrits ou éliminés. Il est mort, à Paris, le 4 mai 1833. Le général Husson avait été nommé baron de l'empire en 1807, et officier de la Lég. d'hon. le 1er juil. de la même année.

HYACINTHE DE L'ASSOMPTION, religieux dont on ignore le nom de famille. Né en Dauphiné, il entra chez les Carmes déchaussés d'Avignon, y fit profession en 1656, et y mourut en 1691. D'après le biographe de son ordre, c'était un prédicateur de talent. — Il a traduit de latin en français l'ouvrage suivant : *Vie de la vénérable mère Marie de la Passion, fondatrice des religieuses de Sainte-Thérèse, du monastère de Regina Cœli, à Rome.* Avignon, 1687, in-4°. — (Voy. Devillier, *Bib. Carmel.* t. I, p. 673.)

I

IMBERT (FRANÇOIS PERROT), naquit à la Terrasse (Isère) le 3 déc. 1768. Il était commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de l'Isère, lorsqu'il fut nommé député de ce département au Conseil des 500. Entré au Conseil en l'an VII, il y siégea jusqu'au 18 brumaire an VIII. Le 12 ventôse de la même année, le 1er Consul le nomma préfet de la Loire. Il mourut, à Montbrison, le 9 mars 1807, dans l'exercice de ses fonctions, et généralement regretté. Il était chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), et membre de la Société des sciences et des arts de Grenoble. — Voy. *Annales du départ. de l'Isère*, nos des 15 et 18 mars 1807.)

On a de lui : *Rapport fait au nom d'une commission spéciale sur un message du Directoire exécutif du 29 floréal, relatif à un échange de propriété entre l'hospice civil de Saint-Chef et le citoyen Ducros, officier de santé. - Séance du 26 fructidor an 7.* - (Imp. nat.), in-8o, 4 pp:

ISMIDON (Saint).—Voy. SASSENAGE.

ISNARD (... D'), médecin de Grenoble dans la première moitié du XVIIe siècle, s'occupait de belles-lettres. Il ne nous est connu que pour avoir publié la pièce suivante, composée par un de ses amis, Pichon, de Dijon : *La Filis de Scire, comédie pastorale, tirée de l'Italien par le sieur Pichon*. Paris, Impr. de Targa, 1631, in-8o. Il y a mis une longue préface très-curieuse sur son ami, ses ouvrages et le théâtre à cette époque.

IVOY (FRANÇOIS), écrivain du commencement du 16e s., né probablement à Valence, n'est connu que par la pièce suivante, l'une des raretés typographiques de notre province :

* *Les auertissements es trois estatz du mōde selon la signification de vng monstre ne l'an mille. v. cēs τ xij. Par lequelz on pourra prendre auis a soy regir a touioursmais.* - A la fin : *Cy finissent les auertissemēs es trois estatz du monde selon la signification du monstre vez a rauēne jmprime a Valence. L'an mil v. c. xiij τ, le xviij de septembre.* Avec le monogramme de Jean Belon, imprimeur de Valence, in-4o de 62 ff., non chiffr., goth.

Il y a une autre édition, ou plutôt une contrefaçon de cet opuscule, publ. sans nom d'imprimeur, sous le titre suivant : *Sensuiuēt les aduertissemens es trois estatz du monde selon la significatiō de plusieurs choses auenuez sur la terre cōme il appert par la table cy apres mise par lesquelz on pourra prendre auis a soy regir a tousioursmais avec plusieurs bons et notables documēs proffitables et est intitule Lestoille du monde imprime nouuellement.* - A la fin : *Cy finissent les aduertissemens es trois estats du monde jntitulle lestoille du monde. Imprime a Valence en Daulphine, l'an mil v. c. τ, xiij τ, le xviii de septembre.* petit in-4o de 62 ff. non chiff. Goth.

IZOARD (JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE), né à Embrun en 1765, était, avant la Révolution, procureur du roi au bailliage de cette ville. Nommé député à la Convention, en 1792, il s'efforça, avec la partie modérée de l'Assemblée, de sauver les jours de Louis XVI. Il dénia à la représentation nationale le droit de juger le roi, et demanda, en conséquence, qu'il fût traduit devant un *tribunal judiciaire*. La majorité, on le sait, en décida autrement. Alors, il vota pour la détention. « Convaincu, dit-il (18 janvier 1793), que Louis, détenu, est un obstacle au ralliement et à l'espoir de nos ennemis, je demande qu'il le soit; son existence comporte, à mon avis, peu d'inconvénients. La République me paraît si naturelle, que je ne conçois pas son terme, avec les lumières et l'imprimerie. Ne serons-nous pas, d'ailleurs, toujours à temps de prendre de nouvelles mesures? » La peine de mort ayant été prononcée, il vota, ainsi que tous les autres députés des H.-Alpes, pour qu'il fût sursis à l'exécution de la sentence. Le 14 pluviôse an III, la Convention révoqua, sur son rapport, les lois rigoureuses qui pesaient sur Lyon. Il montra les Lyonnais comme assez punis de leur rébellion, et donna pour preuve de leur amour actuel pour la République l'enthousiasme avec lequel ils venaient de célébrer l'*anniversaire du supplice du dernier roi des Français*. Entré au Conseil des 500 en l'an IV, il en sortit le 1er prairial an V. Il a fait à cette assemblée deux rapports, l'un sur le député de Tracy (8 flor. an IV), l'autre sur les élections de la Guyanne (27 brum., 2 et 3 frim. an V). Izoard était, sous l'Empire, payeur de la guerre à

Chambéry. Il est mort, dans sa ville natale, le 14 juillet 1840.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Vœux de J.-F. Auguste Izoard sur les questions : Le jugement qui sera rendu par la Conv. nat. sur Louis sera t-il soumis à la sanction du peuple? Quelle peine infligera-t-on à Louis?* Paris, Impr. nat., 1793, in-8°, 7 pp. — II. *Rapport fait à la Conv. nat., dans la séance du 14 pluv. an III, au nom des comités de sûreté générale et de législation, sur les décrets rendus contre la commune de Lyon.* Paris, impr. nat., an III, in-8°, 8 pp.

J

JACOMIN (JEAN-JACQUES-HIPPOLYTE), naquit à Nyons le 13 août 1764. Nommé administrateur de la Drôme en 1792, ses compatriotes l'envoyèrent, la même année, siéger à la Convention nationale où il vota la mort de Louis XVI, puis, contre l'appel au peuple et le sursis. En l'an III, il fit partie du comité de l'approvisionnement de Paris, et fut envoyé pour cet objet, au mois de prairial de la même année, en mission dans le département de l'Oise. A Senlis, il faillit être victime de la fureur du peuple, irrité par la famine. En l'an IV, il passa au Conseil des 500, où, par des élections successives, il fut maintenu jusqu'à l'an VIII. Ce Conseil, dont il fut secrétaire, le compta parmi ceux de ses membres le plus fermement attachés aux institutions républicaines. Il y prit une part active à la journée du 18 fructidor, dans laquelle il fut nommé membre de la *Commission* dite *des Inspecteurs*, chargée d'assurer le salut public. On le vit plusieurs fois monter à la tribune pour dénoncer des hommes qu'il considérait comme contre-révolutionnaires (4 et 5 vend., 17 vent an VI). Il entra au Corps législatif lors de sa formation (an VIII), et y resta jusqu'à 1804. De cette époque à 1815, il occupa l'emploi de dir. des droits réunis à Besançon. La loi du 12 janv. 1816 contre les régicides le força de s'expatrier.—Nous n'avons pu découvrir l'époque de sa mort.

JACQUES (JACQUES), poëte du XVIIe s., né à Embrun. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut chanoine de l'église métropolitaine de cette ville, et consacra ses loisirs aux Muses. On a de lui quatre volumes de poésies, dont le plus connu, *Le favt mourir*, qui parut en 1657, a eu un grand nombre d'éditions. C'est un recueil de dialogues, une sorte de danse macabre, où l'on voit paraître successivement des personnages de toute condition, depuis le pape jusqu'au mendiant. Chacun d'eux y expose les vices de sa profession, et la Mort leur débite ensuite des discours dans lesquels on remarque, à côté de pensées bizarres et burlesques, de grandes maximes et des principes de morale fort élevés. L'honnête chanoine s'explique ainsi lui-même sur son livre dans son épître au lecteur : « Je débite, dit-il, toutes « ces vérités en riant. N'attends pas de « la délicatesse dans mes vers, ni des « pointes d'esprit, ni des pensées relevées. Tu n'y trouveras que la simple « rime, et la naïveté telle que demande « la façon des vers burlesques. Et, à « te dire la vérité, quand je voudrois « faire autrement, je ne sçaurois; je n'ai « pas cette vanité de vouloir passer pour « poëte du temps : il faut être plus poli « et plus subtil que je ne suis. Je te débite ma pensée telle que je l'ai dans « le cœur, sans fard, sans affectation « ni dissimulation, puisque je ne suis « double que de nom. »

Voici la liste de ses poésies : I. *Le favt movrir et les excvses invtiles qv'on apporte à cette nécessité, le tout en vers burlesques.* Lyon, Mich. Duhan, 1657, in-12 en deux parties. = Autres éditions : Rouen, Vaultier, 1658, in-12. = Lyon, Mich. Duhan, 1661, in-12. = Rouen, Jacq. Hurault, 1661, in-12. = Lyon, 1662, in-12.=*Ibid.*, Ch. Mathevet, 1664, in-12. = *Ibid.*, 1666, in-8°. = Rouen, L. Mavry, 1670, in-12.=*Ibid.*, Fr. Vaultier, 1675, in-12 =*Ibid.*, Amiot, 1680, in-12.=Lyon, Sim. Polin, 1702, in-12. = Rouen, 1709, in-12.=*Ibid.*, Besongne, 1710, in-12.=Lyon, 1717, in-12. Rouen, 1664 et 1695, in-12.

II. *L'Amy sans fard qui console les affligez.* Lyon, And. Olyer, 1664, in-12.

III. *Le Médecin libéral qui donne gratis des remèdes salutaires contre les frayeurs de la mort, troisième partie du Faut mourir.* Lyon, Ch. Mathevet, 1666, in-12.

IV. *Le Démon travesti, découvert et*

confus. Lyon, de Noually, 1673, in-12. = Lyon, Ant. Thomas, 1673, in-12. Nous n'avons pu vérifier si cette édition n'est pas la même que la première, avec un nouveau titre.

St-Marc, dans son édition de Boileau (*Art poét.*, ch. I), lui attribue *la Passion de Jésus-Christ* en vers burlesques. Il dit que cet ouvrage faisait partie de la Bibliothèque bleue.

JACQUET (Antoine et Matthieu), sculpteurs du XVIe siècle, paraissent avoir été inconnus non-seulement à Guy-Allard et à Chalvet, mais encore à tous les biographes. Leur vie est d'ailleurs fort obscure et, à part de simples mentions de leurs noms, on ne trouve pas le moindre renseignement biographique dans les auteurs qui ont parlé de leurs ouvrages. Ainsi, le P. Dan (1), après avoir décrit minutieusement la fameuse cheminée qui décorait autrefois l'une des salles du palais de Fontainebleau, connue sous le nom de *salle de la belle cheminée*, se contente de dire : « L'ouvrage de cette cheminée « est du sieur Jacquet, *dit Grenoble*, « sculpteur fort excellent, où il a em- « ployé cinq ans au travail de cette rare « pièce. » Ainsi encore, Sauval et tous les historiens de Paris se bornent à ajouter, après la description du pendentif de l'église Saint-Gervais : « C'est « un chef-d'œuvre des Jacquet. — Des notes tirées des registres de l'église d'Avon, ancienne paroisse de Fontainebleau, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Champollion-Figeac, vont nous permettre de donner sur ces artistes quelques renseignements qui pourront mettre sur la voie des recherches à faire pour leur consacrer un article plus ample.

Le plus ancien, *Antoine*, naquit vers 1520, à Grenoble, comme ne permet pas d'en douter le surnom de *Grenoble*, qu'il portait d'après l'habitude générale dans le compagnonnage, de donner à chaque compagnon le nom de la province ou de la ville dont il est originaire. Il vint travailler comme imagier au palais de Fontainebleau vers 1540, mais nous ignorons de quels ouvrages il fut chargé. Il y travaillait encore en 1569, époque à laquelle son nom figure pour la dernière fois dans les registres de l'église d'Avon. — De son mariage contracté avant 1550 avec *Marguerite* Guigou, dite *Morgant*, il laissa 3 enfants : *Matthieu*, qui suit; un autre fils dont nous ignorons le prénom, né le 16 déc. 1566; un troisième fils nommé *Jean*, né en 1663.

Matthieu Jacquet, né au plus tard en 1550, travailla avec son père au pendentif de l'église Saint-Gervais dont nous avons parlé (2). Il fut ensuite employé aux décorations du palais de Fontainebleau et entreprit vers 1594 la fameuse cheminée qui paraît être son principal ouvrage. « Elle avait, dit M. de « Clarac (3), demandé cinq années de « travail à Jacquet, dit *Grenoble*, sculp- « teur, que cet ouvrage peut faire re- « garder comme un fort habile hom- « me. » Cette cheminée monumentale dont tous les amis des arts regrettent la destruction, fut démolie en 1725, lorsque Louis XV changea en salle de spectacle la salle où elle figurait si bien. Les pièces déposées ou plutôt abandonnées dans des magasins furent retrouvées en 1835 et employées dans les nouvelles réparations du château. Elle fut alors coupée en deux parties : la statue équestre de Henri IV servit à décorer la cheminée de la chambre dite de Saint-Louis, et le bas-relief représentant la bataille d'Ivry qui l'accompagnait fut transporté au musée du Louvre : le reste forme aujourd'hui la magnifique cheminée de la salle des gardes. — *Matthieu* Jacquet vivait encore en 1602, d'après cette quittance dont nous trouvons l'indication dans un catalogue de vente (4) : « Paiement « fait à Matthieu Jacquet, dit *de Gre-* « *noble*, sculpteur ordinaire du roi et « garde de ses antiquités, pour trois « petites tables de marbre enchâssées « dans du bois pour servir à la chapelle « de la reine, le 21 septembre 1602. »

JACQUET (Pierre), avocat au parlement de Paris, né à Grenoble, et mort dans cette ville au mois d'avril 1766, est auteur de quelques ouvrages ascétiques et de droit, dont voici la liste : I. *Abrégé du Commentaire de la coutume de Tourraine*. Auxerre, 1761, 2 vol. in-4°. On a fait pour une partie de l'édition un nouveau titre sur lequel on lit :

(1) *Le trésor des merveilles de la maison Royale de Fontainebleau*. (Paris, Cramoisy, 1642, in-f°), pp. 139 et suiv. — Voy. encore, *Descript. hist. de Fontainebleau*, par l'abbé Guilbert. T. 2, pp. 49 et suiv.

(2) Voy. Sauval, *Hist. et recherches des antiq. de Paris* (1724, in f°). T. I. p. 453. — D'Argenville, *Voyage pitt. de Paris* (1778, in-12). p. 204

(3) *Musée de sculpture antique et moderne*. T. I, pp. 317-18.

(4) *Catalogue de livres rares, manuscrits et imprimés, lettres autographes*. etc. Paris, Potier et Laverdet, 1857, in-8°, n° 1379.

Abrégé du Commentaire général de toutes les coutumes et des autres lois municipales en usage dans les différentes provinces de France. Paris, 1764. — II. *Traité des Fiefs*. Paris, Durand, 1762, in-12. — III. *Traité des Justices seigneuriales et des devoirs en dépendant*, Paris, Cellot, 1764, in-12. — IV. *La Clef du Paradis, ou Prières chrétiennes extraites des meilleurs livres de l'Eglise*. Paris, 1766, in-12.

JARENTE (LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE), évêque d'Orléans, naquit dans le diocèse de Vienne en 1746. Évêque d'Olba *in partibus*, coadjuteur d'Orléans le 18 févr. 1781, puis évêque titulaire de ce diocèse en 1788, il accueillit la Révolution avec enthousiasme, prêta le serment civique en 1791, et fut appelé, par les Orléanais, dans le sein du Conseil général de leur commune. Lorsque, en septembre 1792, les Parisiens, commandés par Fournier l'Américain et par Lajouski, entrèrent dans Orléans pour y garder eux-mêmes les prisonniers royalistes déférés à la haute Cour, de Jarente, qui faisait partie de la députation municipale chargée de les recevoir, fut, de leur part, l'objet d'une ovation : ils le coiffèrent du bonnet rouge. Il ne cessa, pendant toute la terreur, de se signaler parmi les plus ardents révolutionnaires, se démit de ses fonctions épiscopales et se maria. Il est mort obscurément à Paris en 1805.

Ce prélat était issu d'une famille noble de Provence, à laquelle appartenaient *Alexandre* DE JARENTE DE SENAS, l'un des lieutenants du baron des Adrets en 1562, et *Balthazar-Hercule* DE JARENTE, archevêque d'Embrun, de 1542 à 1553.

JARENTON, abbé de St-Bénigne de Dijon, naquit à Vienne vers 1045. Après avoir terminé ses études dans l'abbaye de Cluni, il entra dans le monde, où il se livra aux plus grands dérèglements. Sa famille, qui le destinait à l'état ecclésiastique, essaya de le ramener à Dieu en lui procurant un canonicat dans l'église de Valence; mais Jarenton persista dans sa vie dissipée. Cependant, soit que l'âge eût éteint chez lui l'effervescence de la jeunesse, soit qu'un rayon d'en haut eût enfin touché son cœur, il se convertit sérieusement en 1074, et se retira à la Chaise-Dieu, où sa piété le fit bientôt nommer prieur et ordonner prêtre par St Hugues, évêque de Die. Appelé bientôt à gouverner, comme abbé, St-Bénigne de Dijon (1077), il rétablit les affaires de cette abbaye, qui étaient dans un grand désordre. Il s'appliqua aussi à ramener ses moines à l'observation de la règle, puis, afin de leur donner de bons exemples dont ils avaient, à ce qu'il paraît, grand besoin, il fit venir de Cluni huit religieux. Grâce à sa sollicitude, les biens de l'abbaye s'accrurent d'une manière considérable; il y fit revivre l'esprit de St Benoît, et la rendit l'une des plus opulentes et des plus florissantes de la Bourgogne. — Jarenton mourut le 10 février 1112 ou 1113, avec la réputation de l'un des plus savants abbés de son temps. Les papes Grégoire VII et Urbain II l'avaient chargé de la négociation de diverses affaires ecclésiastiques. Il reste de lui une lettre que D. Martène a insérée dans son *Vet. script. et monum. amplissima collectio*, t. V.

JARJAYES (FRANÇOIS-AUGUSTIN-RÉGNIER DE), lieut.-général, issu d'une ancienne famille dauphinoise, naquit dans le départemt des H.-Alpes le 2 octobre 1745. Le général Bourcet, son oncle, l'initia de bonne heure à la science militaire, l'associa à ses travaux et le prit pour aide-de-camp (1769-79). En 1779, il passa à l'état-major de l'armée. Louis XVI le nomma maréchal de camp en 1791, et directeur adjoint au dépôt de la guerre. La reine dont il avait épousé une femme de chambre, le chargea, après l'affaire de Varennes, d'une mission secrète auprès du comte d'Artois, alors à Turin. Il s'agissait de détourner le prince de Condé de pénétrer en France par Lyon, ce qui eût compromis la famille royale. Il réussit, non sans peine, dans cette négociation. Consulté par le roi, dans la nuit du 9 au 10 août, sur le plan de défense du château, il le trouva impraticable, et dit à Mme Campan, qui rapporte le fait(1), qu'elle pouvait rassembler tout ce qu'elle avait de précieux, la défaite étant inévitable. En effet, le jour même il accompagnait le monarque prisonnier dans la loge du *Logographe*. Il resta dans la capitale, qu'il avait reçu l'*ordre formel* de ne pas quitter, dit M. Goguelat (2). Après la mort de Louis XVI, en févr. 1793, les nommes Toulan et Lepitre, chargés de la garde de la famille royale au Temple, se mirent en relation avec M. de Jarjayes

(1) *Mémoires*, t. II, p. 242.

(2) *Mémoires sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes, suivis d'un précis des tentatives qui ont été faites pour arracher la reine à la captivité du Temple*. Paris, Baudouin, 1823, in-8°.

pour favoriser l'évasion des prisonniers. Ils parvinrent à l'introduire auprès de ceux-ci sous les habits d'un Savoyard, allumeur de reverbères. Des pourparlers eurent lieu, des lettres furent échangées; mais, la surveillance étant devenue plus sévère, la reine renonça à ce projet. Elle chargea alors le général de porter à Monsieur, qui était à Ham, le cachet de Louis XVI, son anneau, et un paquet renfermant des cheveux de toute la famille, mission qu'il accomplit heureusement; mais il n'eut pas le même bonheur à l'égard d'une intéressante correspondance qu'elle lui avait également confiée et qui fut perdue. En 1795, il devint aide-de-camp du roi de Piémont, au service duquel il avait passé. Revenu en France, à la suite du 18 brumaire, il obtint du gouvernement la vice-présidence des salines de l'Est. En 1815, Louis XVIII le nomma lieutenant-général. Il est mort, à Paris, au mois de sept. 1822.

JAY (Louis-Joseph), dessinateur, fondateur du Musée de Grenoble, naquit à St-Hilaire-de-la-Côte (Isère) le 8 mars 1755. Après avoir enseigné pendant quelques années dans l'atelier qu'il avait à Grenoble, il fut nommé professeur de dessin à l'école centrale de l'Isère au moment de sa fondation. Son zèle et le charme qu'il sut jeter sur ses leçons lui attirèrent bientôt une foule d'élèves : le nombre s'en éleva jusqu'à 160. Il avait introduit dans son enseignement une innovation que l'on désirerait voir adopter dans tous les cours de dessin : au milieu de chaque leçon il faisait lire à haute voix la vie d'un des peintres dont les œuvres étaient présentées pour modèles. Encouragé par le grand succès de son école, il voulut doter Grenoble d'un musée; mais, hélas! l'absence de goût et l'ignorance en fait de beaux-arts y étaient telles alors, qu'on traita de fou et de visionnaire l'homme intelligent qui s'efforçait d'ouvrir une nouvelle et noble carrière au goût et au travail. Le préfet, l'autorité locale, et les sots, lui suscitèrent toutes sortes de difficultés, mirent tout en œuvre pour refouler dans le néant la conception diabolique du hardi novateur. On alla jusqu'à songer à le poursuivre crimint, parce qu'on l'accusait d'avoir recueilli quelques tableaux provenant d'églises ou de couvents supprimés pendant la Révolution. La protection du gouvernement, qui vint en aide à son zèle, surmonta toutes les difficultés, et, après six années de peines infinies, Jay eut le bonheur d'ouvrir solennellement son musée le 10 niv. an IX. — Français de Nantes, dont la protection était acquise à tous les amis des lettres, lui procura, vers le milieu de l'année 1811, une mission administrative qui lui permit de visiter l'Italie. Il y resta jusqu'au moment de la chute de l'autorité française, et revint alors à Grenoble au milieu de ses tableaux. Mais la réaction de 1815 l'en arracha brutalement : il fut destitué et se retira à Vienne, où il mourut le 7 juillet 1836. L'Académie des beaux-arts l'avait élu membre correspondant le 20 août 1814.

Bio-Bibliographie — *. *Notice sur M. L.-J. Jay, fondateur et ancien conservateur du Musée de Grenoble.* (Impr. Didot, 1836), in-8°, 11 pp. Cette Notice, lue à la *Société libre des beaux-arts de Paris*, le 8 nov. 1836, est sig. *R. Colomb.*

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Recueil de lettres sur la peinture, la sculpture et l'architecture, écrites par les plus grands maîtres et les plus illustres amateurs qui aient paru dans ces trois arts depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe. Trad. de l'italien.* Paris, Rey et Gravier, 1817, in-8°. Voy. un compte-rendu de cet ouvrage dans le *Moniteur* du 15 juin 1818. — II. *Notice des tableaux des écoles française, allemande, flamande et hollandaise; des statues, sculptures, gravures, dessins et autres objets d'art exposés dans le Musée de Grenoble, dont l'ouverture aura lieu le 10 nivôse an IX.* Grenoble, impr. David, an IX, in-8°

JEAN. Nom de deux dauphins de Viennois. — Voy. Dauphins.

JÉROME DE SAINTE-PAULE, pseudonyme ou nom de religion adopté par un augustin déchaussé, né en Dauphiné, à qui on doit l'ouvrage suivant : *Les justes plaintes et les tristes gémissements des éléments et des arbres animés contre la dureté des cœurs et consolés par les miracles de Notre-Dame-de-l'Osier.* Lyon, Deville, 1670, in-8°. Rare (1).

JOUBERT (Joseph), né à Donzère (Drôme), le 24 oct. 1688, entra dans la société de Jésus. Après avoir été envoyé successivement dans plusieurs maisons de cet ordre, il devint professeur au collége de la Trinité de Lyon et y mourut le 20 février 1719.

(1) L'académicien Boissat est le premier auteur, croyons-nous, qui ait écrit sur la dévotion de N.-D de l'Osier (Voy. ci-dev., p. 154, n. IV).

On a de lui : I. *Dictionnaire français et latin, tiré des auteurs originaux et classiques de l'une et de l'autre langue*. Lyon, L. Declaustre, 1709, in-4°. = 2e édit., Lyon, Declaustre, 1718, in-4°. = 3e éd., Paris, Barbou, 1725, in-4°, souvent réimpr. depuis. - Ce Dictionnaire a eu une grande vogue, mais il n'est plus consulté depuis les travaux plus complets des lexicographes modernes. — II. La *Bib. des écriv. de la Comp. de Jésus*, par A.-A. de Backer (2e sie, p. 318), lui attribue, sans autres renseignements, *quelques panégyriques imprimés sous un autre nom que le sien*.

JOUBERT (Laurent), célèbre médecin, naquit à Valence, le 6 déc. 1529. Jean Joubert, son père, simple marchand à Valence, ayant épousé Catherine de Genas, issue de l'une des meilleures maisons du Dauphiné, on s'avisa de lui chercher un titre capable d'effacer un peu sa rôture, et de tempérer cette mésalliance. La noble maison ne se montra pas fort difficile: elle se contenta du titre de chevalier du Saint-Sépulcre; et c'est là probablement ce qui a fait dire à Vander-Linden et à Manget, que notre médecin appartenait à une famille illustre (*splendida familia*). — En 1550, Laurent Joubert se rendit à Montpellier pour y étudier la médecine. Reçu bachelier l'année suivante, il fut envoyé, selon l'usage d'alors, dans une autre ville pour s'initier à la pratique de son art. Il se fixa d'abord à Aubenas, puis à Montbrison où il se lia avec le célèbre jurisconsulte Papon. Après avoir ensuite visité successivement les universités de Padoue, de Ferrare, de Bologne, de Turin et de Paris, il revint à Montpellier pour y recevoir le diplôme de docteur (1558). Rondelet, son premier maître, chez lequel il avait logé pendant le cours de ses études universitaires, le tenait en grande estime; on prétend qu'il lui proposa une de ses filles en mariage, mais cette union n'eut pas lieu. La chaire d'anatomie étant devenue vacante par la mort de ce savant médecin, Joubert se mit sur les rangs pour le remplacer. Après une lutte qui ne dura pas moins de quatre jours, il l'emporta sur ses concurrents, et fut nommé professeur (22 mars 1567) (1). Depuis plusieurs années déjà, sa réputation était faite à Montpellier, car, en 1562, lors des premiers troubles religieux, ce fut lui que les autorités de la ville choisirent pour y organiser le service médical. Joubert, qui nous apprend cette particularité dans la dédicace de son *Traité des Arcbusades*, ajoute qu'il fut encore chargé de ce soin pendant les seconds troubles « avec privilége et « exemption de toute autre (fonction) « audit Montpellier, où il y eut grosse « guerre pour le siége du fort Saint-« Pierre, dont nous eusmes tant de « blessés, et si à coup, que, sans l'or-« dre et police que j'y mis, la moitié « des malades eût été négligée. » En 1569, et quoiqu'il professât la religion protestante, il fut attaché, en qualité de chirurgien, à l'armée royale commandée par le duc d'Anjou; et c'est du camp de ce prince, de Colonge-Layroyau (Poitou), le 1er janvier 1570, qu'est daté le *Traité des Arcbusades* précité. En 1573, ses services furent récompensés par la plus haute dignité à laquelle il pût être élevé, celle de chancelier de l'Université, laissée vacante par la mort d'Ant. Saporta. En 1579, le duc d'Anjou, devenu roi de France (Henri III), l'appela à Paris pour le consulter sur la stérilité de la reine, mais toutes les ressources de son art échouèrent contre l'impuissance constatée de ce prince. Il quitta néanmoins la cour avec le titre de médecin ordinaire du roi: il l'était déjà du roi de Navarre.

Le bruit que la nouveauté et la hardiesse de ses opinions firent dans le monde médical lui procura une clientèle immense. On l'appelait souvent au loin pour des cas difficiles ou désespérés. Ce fut en revenant de Toulouse, où il était allé voir des malades, qu'il mourut à Lombers (Tarn) des suites d'une dyssenterie grave, le 21 octob. 1582. Sa réputation était réellement européenne. Haller l'appelle *Vir acuti ingenii*. Homme d'esprit et de grand savoir, il a détruit une foule de préjugés qui avaient acquis la sanction du temps. Deux de ses ouvrages, le *Traité du ris* et les *Erreurs populaires*, dédiés par lui à Marguerite de Navarre, sont écrits d'une manière assez licencieuse, surtout le dernier, où il est traité de la conception et de la fécondité des deux sexes; on fut surpris, dans un temps cependant fort peu scrupuleux sous ce rapport, qu'une princesse en eût accepté la dédicace. — Joubert ne s'est pas oc

(1) D'après la dédicace de la première décade de ses paradoxes (ci-apr. no III), il paraît qu'il était venu professer la médecine à l'Université de Valence vers le commencement de l'année 1561 (voy. encore le discours cité ci-après, n. XIII). Nous n'avons pas d'autres renseignemens sur ce professorat.

cupé seulement de médecine. Dans sa *Question vulgaire*, il recherche l'origine du langage : il soutient qu'il n'est point inné, qu'il a été révélé à Adam par Dieu même, et que les enfants du premier homme ont appris de lui à parler. Cette idée a quelque chose de philosophique pour son temps : il y a là une sorte de pressentiment de Locke. Il a aussi abordé, dans le *Dialogue sur la cacographie fransaize*, une question qui a été reprise par les grammairiens modernes, à savoir, que notre langue offrirait moins de difficultés si l'on écrivait comme on parle. Bien que son imprimeur n'ait pas voulu adopter sa réforme orthographique, on en retrouve quelques échantillons dans ses livres, et même dans les titres, comme on peut le voir ci-après.

De son mariage avec la fille du médecin Jean Guichard, il laissa plusieurs enfants, entre autres *Isaac*, l'aîné, qui devint conseiller au présidial de Montpellier, et publia quelques traductions dont on trouvera l'indication ci-après. Plusieurs descendants de celui-ci ont occupé à Montpellier des emplois importants : l'un d'eux, trésorier de la province de Languedoc, ami des arts et des sciences, fut le protecteur de l'illustre Chaptal. (Voy. l'*Armorial des Etats de Languedoc*, de 1767.)

Laurent Joubert avait dix-neuf frères ou sœurs. L'un d'eux, *François*, juge mage à Valence sous Charles IX, et l'un des examinateurs de l'Université, laissa des mémoires manuscrits sur les troubles de son temps, que Chorier cite fréquemment dans le 2e volume de l'*Hist. du Dauphiné*.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notice historique et bibliographique sur la vie et les ouvrages de Laurent Joubert, chancelier en l'université de médecine de Montpellier, au XVIe siècle*. Par P.-J. Amoreux. Montpellier, impr. Tournel, 1814, in-8° de 142 pp. avec port. — II.* *Notice sur Laurent Joubert, professeur et chancelier de l'université de médecine de Montpellier* (Montpellier, impr. Martel), 1829, in-8° de 16 pp. avec portr. lith.

PORTRAITS.

I. L. *IOVBERT VAL. DELPH. MONSP. MEDICVS. AN. DO. M. D. LXVI. ÆT. XXXVI.* Joubert est en buste, de 3/4, tourné à G, coiffé d'une toque; dans un cartouche ov. entourant une bordure sur laquelle est la légende ci-dessus. Il ressemble à quelques portr. de François Ier. — H. prise au bord extérieur de la bordure, 70 mill. - Gr. s. bois. - On lit en bas :

IN EFFIGIEM DISTICHON.

Corporis hic picta est Iouberti, lector, imago :
Ingenii libris fama perennis erit.

On trouve encore ce portrait avec huit vers latins au bas. Voici les premiers :

Sic oculos, Iuberte, tuos, sic ora ferebas,
Cum septena tibi lustra peracta forent.
Ingenium vero magnus sic finxit Apollo
Ut nisi tu scriptis, pingere nemo queat, etc.

II. L. *IOVBERT. AN. DO. 1570. ÆT. SVÆ. 40.* Il est en buste, de 3/4, tête nue et tourné à G.; dans un ov. placé sur un cartouche presque carré. Au-dessous de l'ov. est une petite tablette dans laquelle on lit la légende ci-dessus. - H. de l'ov. prise au bord extér., 69 mill. - Gr. s. bois. - On lit en bas :

ALEXIS GAVDINI, MEDECI.
Regij, & Reginæi archiatri.

Quale sit ingenium Iouberto, scripta recludunt
Hæc : quæ sit facies, picta tabella docet.

III. L. *IOVBERT. VAL. DELPH. MONSP. MEDICVS AN. DO. M. D. LXX. ÆT. SVÆ. XL.* Copie en contrepartie du précéd., dans un petit méd. ov. de 39 mill. de L., entouré d'ornements. La légende sur la bordure de cet ov. - Gr. s. bois. - En bas, le même texte qu'au précédent.

IV. *LAVR. IOVBERT. VAL. DELPH. MEDIC. ET. PROF. REG. ACAD. MONSPESS. CANCELLARIVS : AN. DO. M.D.LXXIX. ÆT. XLIX.* Il est en buste, coiffé d'une toque, de 3/4, tourné à D. - Gr. sur bois. - H. 173 mill. L. 136 mill. - En bas, deux vers latins :

Effigiem cernis Iouberti : cernere mentem
Si vis, diuina nunc monumenta lege.

V. L. *IOVBERT. V. D. MED. ET. PROF. REG. ACAD. MONSP. CANCELLARIVS. AN. DO. M. D. LXXIX.* Copie du précédent, même sens : dans un ov. autour duquel est la légende. H. intérieure de l'ov., 93 mill. - Gr. s. bois. - En bas, un distique grec avec l'explication suiv. :

Ce livre de Ioubert	*Et toutte la nature*
Ha exprimé l'image	*Ha exprimé l'image*
De toute la nature	*De ce mæme Ioubert.*

VI. *LAURENT JOUBERT, à l'âge de 49 ans, en 1579.* Copie même sens, de la précédente; dans un ov. de 95 mill. de H. - Moderne. - Se trouve en tête de sa notice, par Amoreux.

VII. *L. IOVBERT. F. D. MED...* Le reste de la lég. comme au nº v, dont celui-ci n'est qu'une copie grossière : mêmes sens et dimensions. - Gr. sur bois. - En bas, les vers suivants :

Le peintre et le graveur représentent fort bien
De ta face les traits : mais tu sçais encor mieux
Par ta plume exprimer, et mettre sous nos yeux
L'image de ton âme où il ne manque rien.

VIII. *LAVR. IOVBERT. VAL. DELPH. MEDIC. ET PROFES. REG. ACAD. MONSP. CANCELLARIVS.* Il est en buste, coiffé d'une toque, de 3/4, tourné à D. dans un ovale autour duquel est la légende. Sur une tablette supportant l'ov. *ANN. DOM. M. D. LXXIX. ÆT. SVÆ XLIX.* En bas, les 4 vers ci-dessus. - Gr. s. bois. - H. intér. de l'ov. 71 mill.

IX. *LAVRENT IOVBERT.* Petit médaillon rond de 30 mill. autour duquel est le texte. Joubert est en buste, de 3/4, tourné à G. - Ce portrait se trouve sur le titre des *Œuvres pharmaceutiques du Sr Iean de Renou*, traduites par Louis de Serres (Lyon, Nic. Gay, 1637, in-fol.)

X. *Louys* (sic) *Ioubert*. (Dans la *Chronologie Collée*.)

XI. *Laur. Joubert* (Ce texte paraît être un fac-sim de sa signat.). *Lith. de E. Mocquin et C.* En buste, de 3/4, tourné à D. Se trouve en tête de la 2e notice indiquée ci-dessus dans la *Bio-bibliographie*. Ce portrait offre un type tout à fait différent des précédents.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Traité du ris, contenant son essance, ses causes, et mervelheus effais, curieusement recerchés, raisonnés & observés, par M. Lavr. Joubert. ITEM, la cause morale du ris de Démocrite, expliquée & témognée par Hippocras. PLVS, vn dialogve svr la cacographie fransaise, avec des annotacions sur l'orthographie de M. Ioubert.* Paris, Nic. Chesneau, M. D. LXXIX, in-8º de 15 ff. prélim. non chiff., 407 pp. et 3 ff. non chiffr. Une partie de cet ouvrage, le premier de Laurent Joubert, avait d'abord paru en latin à Lyon en 1558. Louis Papon, fils du jurisconsulte de ce nom, en traduisit le premier livre « comme à la dérobée », et le fit imprimer à Lyon, en 1560, in-8º. Les deux autres livres furent ensuite traduits par J.-P. Zangmaistre.- Le second écrit contenu dans le volume dont nous avons donné le titre, *la Cause morale du ris de Démocrite*, est de J. Guichard, qui l'a traduit du grec ; le troisième, *Dialogue sur la Cacographie*, est de J.-P. Zangmaistre, qui le rédigea d'après une conversation de L. Joubert ; enfin, les *Annotacions sur l'orthographie*, sont de Christophe de Beauchastel.

II.* *Histoire entière des poissons composée premièrement en latin par Guill. Rondelet, maintenant traduite en françois par homme expert et à ce bien entendu.* Lyon, Macé Bonhomme, 1558, 2 tomes in-fol. Les bibliographes attribuent généralement cette traduction à Laurent Joubert d'après le témoignage de Duverdier, son contemporain (*Biblioth. fr.*). Mais Amoreux la croirait plutôt de Du Moulin, traducteur de l'histoire des plantes de Dalechamp : il se fonde sur ce que Joubert n'en parle pas dans sa vie de Rondelet (1).

III. *Paradoxarum demonstrationvm medicinalivm Lavr. Iovberti, philosoph. et medi. Monspeliensis, Decas prima. Accessit eiusdem Iovberti declamatio, qua illud paradoxè interpretatur, quod vulgò aiunt, nutritionē vincere naturam, ex Platonis Timæo...* Lugduni, Lud. et Car. Pesnot, 1561, in-4º de 16 ff. prélim. non chiffr. et 287 pp. Ce volume a été publié par Ennemond Bonnefoy, qui le dédia à Cujas. = Autres éd. : Lugduni, Pesnot, 1565, in-4º. — Cette première décade de paradoxes parut ensuite avec une seconde, *Ibid.*, 1566, in-8º de 532 pages.

Le 2e paradoxe de la première décade, où Joubert soutient que l'on peut vivre longtemps sans manger, fut attaqué par Israël Harvet d'Orléans, qui publia à ce sujet deux discours imprimés à Niort en 1567, in-8º. Quelques années après, un cas tout particulier, celui d'une fille de Confolens qui, disait-on, était restée trois ans sans manger (2), donna lieu à des écrits dans lesquels son opinion fut invoquée : I. *Abstinens Confolentanea, cui obiter est pro Jouberto apologia*, par Fr. Citois, 1602, in-12 de 50 pp. — II. *Confutatio causarum abstinentiæ puellæ Confolentaneæ à Freitagio redditarum et apologiæ pro Jouberto*, par Israël Harvet. Aureliæ, 1602, in-8º. — III. *Citesii abstinentia puellæ Confolentaneæ ab Israelis Harveti confutatione vindicata.* Genevæ, 1602, in-8º.

Le 7e paradoxe de la deuxième dé-

(1) Insérée dans le t. II du recueil de ses œuvres (nº XIV).

(2) Un fait du même genre s'est produit en Dauphiné au 18e siècle. Voyez *Dissertation sur une fille de Grenoble qui, depuis quatre ans, ne boit ni ne mange*, par Charles Fontenettes, médecin de Poitiers, 1737, in-4º.

cade a été attaqué par Thomas Jordan : *Pestis phænomena, seu de iis quæ circa febrem pestilentem apparent exercitatio. Accedit... ejusdem auctoris ad Laur. Iouberti paradoxon VII, decadis II, responsio.* Francofurti, apud Andr. Wechelum, 1576, in-8°.

IV. *Laurentii Iovberti Valentini Delphinatis... De Peste liber unvs. Ad Clariss. D. Henricvm Stapendivm Agrippinatem, medicum sapientissimum. Accesserunt duo tractatus : unus de quartana febre, alter de paralysi, in quibus scitu dignissimæ qvestiones aliquot explicantur, eodem avthore.* Lugdvni, apud Ioannem Frellonium, M. D. LXVII, in-8°. Ce volume a une pagination différente pour chacun des trois traités qu'il contient. 1° *De peste* : 20 ff., 165 pp. et 24 ff. non chiff. - 2° *De quartana febre* : un titre particulier, 6 ff. non chiff., 72 pp. et 12 ff. non chiffr. - 3° *De paralysi* : un titre particul., 43 pp. et 7 ff. non chif. (Bib. Sainte-Geneviève.)

= Traduit en français sous ce titre : *Traitte de la peste compose en latin par M. Lavrent Iovbert... Plvs une qvestion de la paralysie, & deux paradoxes de la Revvlsion du mesme autheur. Traduits fidelement en françois par Gvillavme des Innocens, maistre juré en chirurgie, de la ville de Tholose.* Genève, imprim. de Jacob Stoer, M. D. LXXXI, in-8° de 188 et 90 pp. (*Ibid.*)

V. *Traicte des arcbvsades, contenant la vraye essence dv mal, & sa propre curation, par certaines & méthodiques indications : auec l'explication de diuers problemes touchant ceste matière.* Paris, L'Huillier, 1570, in-8° de 12 ff. prélim. non chiff. et 68 ff. chiffr. au recto. (Bibl. de l'Ecole de médecine de Paris). = Seconde éd. : Bergerac, 1577, in-12 (*Ibid.*) = *Tierce édition, sur l'exemplaire de l'auteur, reueu, corrigé & augmenté presque d'un tiers.* Lyon, J. de Tournes, M. D. LXXXI, in-12 de 8 ff. prélim. non chiffr. et 372 pp.

Cette édit. contient de plus que les précédentes les traités suiv. : 1° *Brief discovrs tovchant la cvration des arcbvsades* (pp. 139-166), réimprim. ensuite séparément (n° VI) ; - 2° *Epitome de la thérapevtique des arcbvsades* (pp. 177-200) ; 3° *Des brvslvres soyent de fer commvn, ov avtre, et quelconqve chose brvslante* (pp. 201-214) ; - 4° *Le regime des blecés* (pp 215-256) ; -5° *Apologie de Nicolas Poget... contre M. Joseph Duchesne* (pp. 295-323). Reproduction d'un écrit publ. en 1578 (voy. ci-apr.) ; - 6° *Sentence de devx belles qvestions svr la cvration des arcbvsades* (pp. 325-346), reproduction d'un traité de Joubert publié en 1577 (n° VIII) ; - 7° *Censvre de deux opinions touchant les escrevisses... et du nœud qu'on fait bouillir* (pp. 347-352) ; - 8° *Question des huiles* (pp. 353 à la fin), reproduction d'un traité de Joubert publié en 1578 (n° XI).

Dans cet ouvrage, Joubert soutient que les blessures occasionnées par les armes à feu ne sont pas vénéneuses, que les balles ne brûlent pas et ne produisent qu'une simple contusion et solution de continuité : il prescrivait en conséquence les suppuratifs et les détersifs. Ces opinions encore nouvelles de son temps firent une grande sensation chez les médecins et donnèrent lieu à une vive polémique. Parmi les écrits qui parurent à ce sujet, nous connaissons les suivants : *I. Sclopetarius, sive de curandis vulneribus quæ Sclopetorum et similium tormentorum ictibus acciderunt, liber. auctore Josepho Quercetano* (Duchesne). Lugduni, apud Joan. Lertout, 1576, in-8°. — II. *Apologie contre Joseph Duchesne, pour L. Joubert, touchant le problème, s'il est possible d'envenimer les balles des arquebouzes, et que le venin en soit porté dans le corps.* Par N. Poget. Avignon, 1578, in-8°. — III. *Traité de chirurgie, contenant la vraye methode de gverir playes d'arquebusade selon Hippocras, Galen & Paracelse, auec refutation des erreurs qui s'y commettent, par M. Jaques Veyras..... & M. Tanneqvin Gvillhemet... auec l'aduis & iugement de M. Lavr. Iovbert...* Lyon, Berth. Vincent, 1581, in-8° de 16 ff. non chiff. et 184 pp. — IV. *Réplique à la réponse de M. Jacques Veyras, sur la réfutation et dispute entre eux débattue quant à la nature des arquebusades, par Guillaumet.* Lyon, 1590, in-8°.

VI. *Brief discovrs en forme d'épitre tovchant la cvration des arcbvsades.* Paris, impr. de Martin le jeune, 1570, in-8° de 5 ff. prélim. non chiff., 26 pp. et 5 ff. non chiff. (Bib. de l'Arsenal). = Reproduit en 1581 dans la 3e édit. du *Traité des arcbvsades* (n° V).

VII. *Lavr. Iovberti..... opuscula olim discipulis suis publice dictata, quæ nunc Iohan Posthius typis excudenda curavit...* Lugduni, apud Salamandram (chez Pesnot). M. DLXXI, in-8° de 31 ff. prélim. non chiffr., 174 et 157 pp., 49 ff. non chiff., 159 pp. et 8 ff. non chiff. (Bib. de l'Ecole de médecine de Paris). Ce recueil contient des annotations sur les

facultés naturelles, sur la différence et les symptômes des maladies, sur les convulsions, sur les maladies du cerveau, sur ses paradoxes; un traité de la composition des médicaments et les questions qui lui furent proposées lors du concours pour une chaire de professeur à l'Université de Montpellier.

VII. *Laurentii Iovberti... medicinæ practicae priores libri tres. Editio tertia ab ipso authore recognita, & tertia fere parte adaucta. Accessit eivsdem Isagoge Therapeutices methodi. De affectib. pilorum & curis præsertim capitis & cephalalgia, tract. vnus. De affectibus internis partium Thoracis, tractatus alter.* Lugduni, Car. Pesnot, 1577, in-16 de 15 ff. prélim. non chiff., 278 pp. et 13 ff. non chiffr. = Les deux premières éditions sont de Genève, 1572, et Lyon, 1575, in-8°. — Une partie de ce recueil a été imprimée séparément (n° IX).

VIII. *Sentence de devx belles questions, svr la cvration des arcbvsades & autres playes. Donnée par M. Laurens Ioubert... dedice au tres heroïque & magnanime prince Henri III roy de Nauarre, par maistres Daugaron & Martel, ses chirurgiens ordinaires.* (Genève, Jacob Stær, M. D. LXXVII, in-12 de 30 pp. (Biblioth. Sainte-Geneviève). = Reproduit en 1581 dans la 3e édit. du *Traite des arcbvsades* (n° V).

IX *Lavrentii Iovberti... Isagoge Therapeutices methodi. Eiusdem de affectibus pilorum & curis, præsertim capitis & de cephalalgia, tractatus vnus. De affectibus internis partium thoracis, tractatus alter.* Lugduni, Car. Pesnot, 1577, in-16 de 12 ff. prélimin. non chiffr., 232 ff. et 9 ff. non chiffr.— Cet ouvrage a été reproduit dans un recueil imprimé la même année (Voy. n° VII).

X. *Erreurs popvlaires av fait de la médecine et regime de santé. Corriges par M. Laur. Joubert... Celte-cy est de toutte l'œuure la premiere partie contenant cinq livres, auec l'indice des matieres qui seront traitees ez autres.* A Bourdeaus, par S. Millanges, 1578, in-16 de 28 ff. prélim. non chiffr., 603 pp. et 3 pp. non chiff. Il y a à la fin du vol. (pp. 573-603) un écrit intitulé : *Quel langage parleroit un enfant qui n'auroit jamais oui parler* (Bib. Ste-Genev.). = Avignon, G. Bertrand, 1578, in-8°. = 3e éd. Paris, Vinc. Mahuret, 1578, in-16 de 28 ff. prélim. non chiffr. et 616 pp. (*Ibid.*) La dédicace de ces premières éditions est adressée à Marguerite de Navarre que l'auteur appelle « l'une des plus chastes et des plus vertueuses princesses du monde », mais comme les matières scabreuses traitées dans l'ouvrage firent regarder cette dédicace comme inconvenante, il la supprima dans les suivantes. = Autre éd. : *Reueuë, corrigee & augmentee presque de la moitie, & dediee au tres renomme seigneur de Pibrac, chancelher de la tres illustre reyne de Navarre.* A Bourdeaux, S. Millanges, 1579, in-8° de 56 et 648 pp. Cette éd. est augmentée des traites suiv.: *Qu'un sourd de naissance est muet necessairement ; Du brevvage de Monseigneur le maréchal d'Anville : La sante du prince ; Du serain, qvestce et s'il tombe sur novs.* = Autre éd. : Avignon, par Pierre Roux, MDC. LXXXVI, in-12 de 4 ff. non chiffr. et 614 pp.

Segonde partie des errevrs popvlaires et propos vvlgaires, touchant la medecine & le regime de santé, refutés ou expliqués par M. Lavr. Iovbert... Avec devs catalogves de plvsievrs avtres errevrs ou propos vulgaires qui n'ont été mancionnes an la premiere & segonde edition de la premiere partie. Item devs avtres petis traites, concernans les erreurs populaires, auec deus paradoxes du maime auteur. Plus l'apologie de son ortographie diuisee an quatre dialogues. Le tout nouuellement imprime. Paris, Abel L'Angelier. M. D. LXXIX, in-8° de 54 pp., prelim. non chiffr., 287 pp. et 2 ff. non chiffr. Il y a des exempl. de cette édit., auxquels on a mis un titre portant l'adresse de *Lucas Breyer tenant sa boutique au segond pillier de la grand'salle du palais* (Bib. Ste-Geneviève). Cette 2e partie a été donnée par Barthélemy Cabrol. = Autre éd. : Paris, Abel L'Angelier, 1580, in-8° de 28 ff. prélim. non chiffr., 273 pp. et 4 pp. non chiffr.

Les deux parties ont été publiées ensemble sous ce titre : *La premiere et seconde partie des errevrs popvlaires, touchant la medecine & le regime de sante... auec plusieurs autres petits traictez, lesquels sont specifiez en la page suyuante.* Se vendent à Paris, chez Claude Micard, 1587, 2 parties in-8°. = Rouen, Théodore Reinsart, 1601, 2 part. in-8°.

Les *Erreurs populaires* ont été trad. en latin, *cum notis Ioan. Borgesii.* Anvers, Plantin, 1600, in-8°. = En italien, par Lucchi. Florence, 1592, in-4°.

L'ouvrage entier des erreurs populaires, tel que Joubert l'avait conçu, devait être divisé en 6 part. et contenir 30 livres : il en traça le plan dans la 1re édit. de la 1re part., mais, dégoûté

par les attaques auxquelles l'inconvenance de sa dédicace et la hardiesse de ses idées l'exposèrent (1), il ne donna pas de suite à son projet : la 2e partie fut même publiée sans sa participation. Cependant le grand succès de ce livre ayant fait désirer sa continuation, le médecin Gaspard Bachot en donna une 3e part. qui n'a de Joubert que le titre : *Erreurs popvlaires tovchant la medecine et regime de sante : par M. Gaspard Bachot Bourbonnois, conseiller & medecin du Roy. OEuure nouuelle, desiree de plusieurs, & promise par feu M. Laurens Joubert.* Lyon, Barth. Vincent, M.DC.XXVI, in-8o de 64 ff. non chiff. et 509 pp. (Bib. Sainte-Geneviève).

XI. *Qvestion des hviles traictee problematiquement par M. Lavr. Iovbert... Item, censure de quelques opinions touchant la decoction pour les arquebuzades par le mesme auteur. Imprime par Iacob Stœr* (Genève), M.D.LXXVIII, in-12 de 36 pp. La dernière est numérotée par erreur 32. Il y a à la fin : *Censvre de devx opinions touchant les escrevisses,* et *Du nœud qu'on faict bouillir*...=Autre éd. : Lyon, Benoist Rigaud, 1588, in-16 de 90 pp. (Bibl. de Ste-Geneviève). = Reproduit en 1581 à la fin de la 3e éd. du *Traicte des arcbvsades* (no v).

XII. *Pharmacopœa... edente J. Paulo Zangmaistero.* Lugduni, Michael, 1579, in-8o.

Trad. en français par le même éditeur sous ce titre : *La pharmacopée de M. Lavr. Iovbert... Ensemble les annotations de Iean Pavl Zangmaistervs conseiller de la dicte uniuersité, mises an marge. Le tout mis de nouveau en françois.* Lyon, Ant. de Harsy, 1581, in-12 de 16 ff. prélim. non chiff., 377 pp. et 13 pp. non chiffr. pour la table (Bib. Sainte-Geneviève). = Autre éd. : Lyon, Ant. de Harsy, 1588, in-12. Sauf les caractères qui sont plus gros, cette éd. est la reproduction page par page de la précédente (*Ibid.*). = Lyon, 1592, in-16.

XIII. *Oratio de præsidiis futuri excellentis medici, habita in celeberr. academia Valentina cùm D. Christophoro Schillingo Silesio, et D. Danieli Galarsio Parisiensi, supremum dignitatis in arte medica gradum conferret, postridie cal decemb. anno Christ.* MDLXXIX. Genevæ, 1580, in-8o.

XIV. *Laurentii Jouberti... operum latinorum tomus primus. Hic omnia complectitur quæ hactenus fuerunt sigillatim publicata : nunc recens ab autore ipso repurgata, et plurimum aucta. Cui subjectus est tomus secundus nunc denuo in lucem proditus.* Lugduni, apud Steph. Michaelem, 1582, 2 vol. in-fol.=Autre éd. : Francofurti, apud Andr. Wecheli hæredes, 1599, 2 vol. in-fol.= Autres. *Ibid.*, 1645 et 1668, in-fol.

XV. *La grande chirvrgie de M. Guy de Chavliac, medecin tres famevx de l'vniuersité de Montpelier, composee l'an de grace mil trois cens et trois, restituée par M. Lavrens Iovbert.....* Tournon, 1598, in-8o. Cette édition de la chirurgie de Chauliac eut un grand succès et fut réimpr. un grand nombre de fois. Joubert la traduisit aussi en latin : Lugduni, 1580, in 8o, et souvent réimpr. Isaac, son fils, ajouta l'*interprétation des Langues* de Chauliac avec les instruments chirurgicaux. Cette *interprétation* ou *Dictionnaire* parut aussi en lat. en 1585, in-4o. Enfin, tout ce que Joubert avait ajouté à l'ouvrage de Chauliac fut imprimé séparément sous le titre d'*Annotations*. Nous citerons l'édition suivante qui est la première : *Annotations de M. Laurent Iovbert, svr tovte la chirurgie de Guy de Chauliac, auec l'interprétation des langues dudict Guy (c'est a dire l'explication de ses termes les plus obscurs) diuisee en quatre classes, la chascune estant rengée selon l'ordre de l'alphabeth.* Tournon, Claude Michel, 1598, in-8o de 32 et 403 pp. et 3 ff. non chiffr.

XVI. *Traicte des eaux de M. Lavrent Iovbert, doctevr et professeur en médecine en l'vniversité de Montpellier. A Monsieur Pappon, lievtenant general au baillage de Forets. A Paris, rue S. Iean de Beauvais, a l'enseigne du Cheual volant.* M. DCIII, in-12 de 49 pp. (Bib. Sainte-Geneviève.)

JOUBERT DE LA SALETTE (PIERRE-JEAN), général d'artillerie et musicien, né à Grenoble en 1762, entra, jeune encore, comme officier, dans le régiment de La Fère. Il était lieuten.-colonel en 1792, et mérita, par sa conduite dans les guerres de la Révolut., le grade de général de brigade, puis celui d'inspecteur de son arme. Il prit de bonne heure sa retraite, et se livra tout entier à la musique vers laquelle son goût l'entraînait depuis longtemps. Un nouveau système de notation musicale, consistant à substituer des lettres aux notes, et l'art d'accorder les instruments à clavier, furent, de sa

(1) Parmi les médecins qui écrivirent pour ou contre lui, nous citerons, Reulin, Bertravan, N. Poget et Al. Dionyse.

part, l'objet de sérieuses études : il soutenait le principe de l'égalité des demi-tons. Ses théories furent attaquées par Schladeni, dans la *Gazette musicale* de Leipzig (avril 1825, n° 40), et par le savant de Prony dans le *Bulletin des Sciences technologiq*. (juill. 1825, p. 42). L'ouvrage qu'il donna, en 1810, sur la musique ancienne et moderne, est plein de recherches curieuses, et, bien qu'on lui ait reproché de grossières bévues dans la partie qui concerne le moyen âge, on s'est accordé à lui reconnaître de l'érudition et de la sagacité. A sa mort, arrivée en 1832, il légua sa bibliothèque à M. Champollion-Figeac, éditeur de plusieurs de ses ouvrages. Il était membre de la Société des Sciences et des Arts de Grenoble et de la Société asiatique. Il avait été nommé chevalier de Saint-Louis avant la Révolution.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Nouvelle méthode d'accorder les clavecins, et en général tous les instruments à demi-tons fixes* (Inséré dans le *Recueil des connaissances élémentaires pour le forté-piano*, par Ricci. Paris, Leduc, 1786). — II. *Discours prononcé le 1er frimaire an 10, à la rentrée de l'École centrale de l'Isère*. Grenoble, Ferry, an X, in-8°. — III. *Sténographie musicale, ou manière abrégée d'écrire la musique, à l'usage des compositeurs et des imprimeurs*. Paris, Goujon, 1805, in-8°, 64 pp. — IV. *Lettre à M. Millin sur l'accord des forte-piano, du 26 juin 1807* (Extrait du *Magasin encycloped.*). Paris, Sajou, 1808, in-8°, 18 pp. — V. *Considérations sur les divers systèmes de la musique ancienne et moderne, et sur le genre enharmonique des Grecs, avec une dissertation préliminaire relative à l'origine du chant, de la lyre et de la flûte attribuée à Pan*. Paris, Goujon, 1810, 2 vol. in-8°. D'après Fétis (*Biographie universelle des Musiciens*), cet ouvrage est fort rare, parce qu'il ne s'en est pas vendu 20 exempl., et que le reste de l'éd. a été mis au papier. — VI. *Lettre à M. le rapporteur de la commission chargée, par la seconde classe de l'Institut de France, d'examiner les mémoires concernant le prix proposé sur les difficultés qui s'opposent à l'introduction d'un rhythme régulier dans la versification française* (Extrait du *Magasin encycloped.*). Paris, Sajou, 1815, in-8°, 30 pp. — VII. *De la notation musicale en général, et, en particulier, de celle du système grec* (Extr. des *Annales encycl.*). Paris, Lenormant, 1817, in-8°. — VIII. *De la fixité et de l'invariabilité des sons musicaux, et de quelques recherches à faire à ce sujet dans les écrivains orientaux*. Paris, Dondey-Dupré, 1824, in-8°, 10 pp.

§ II.

Il a lu à la Société des sciences et arts de Grenoble un grand nombre de mémoires dont voici les principaux :

I. *Mémoire sur la moralité de la musique dans ses rapports avec l'éducation et les institutions nationales*. — II. *Nécessité d'établir à Grenoble un enseignement de musique et surtout de musique orale*. P.-V. Chalvet, qui n'entendait rien à la musique, ayant lu à la société un mémoire sur le même sujet (Voy. ci-dev. p. 197, § II, n° IV.), le général La Salette répondit par le suivant : III. *Réflexions sur le plan d'établissement d'une école de musique à Grenoble proposé par M. Chalvet*. — IV. *Nouvelle méthode d'écrire la musique pour les compositeurs*. — V. *Mémoire sur le rythme musical*. — VI. *Dissertation sur la flûte qui servait à accompagner les comédies de Térence*. — VII. *Observations sur quelques particularités de l'état actuel de la musique en Italie*.

JOUVE (Esprit-Gustave), chanoine de Valence, archéologue et musicien distingué, est né au Buis (Drôme), le 1er juin 1805. Destiné par sa famille à la carrière du barreau, il alla suivre pendant trois ans les cours de la faculté d'Aix, mais, ayant déjà le pressentiment de sa vocation à l'état ecclésiastique, il abandonna l'étude du droit après avoir subi le 1er examen de licence et entra au grand séminaire d'Avignon, puis à celui de Saint-Sulpice où il reçut le diaconat. Ordonné prêtre en 1829 par Mgr de la Tourette, évêque de Valence, il fut successivement vicaire de l'une des paroisses de cette ville (St-Jean), secrétaire intime du vénérable prélat, chanoine titulaire de la cathédrale (1839) et membre du conseil épiscopal. En 1840, après la mort de Mgr de la Tourette, il cessa de prendre part à l'administration du dioc. de Valence et se consacra à la prédication. On lui confia plusieurs stations considérables telles que Paris (Saint-Eustache), Genève, Avignon, Chalon-s.-Saône, Arles, etc. : il prêcha également des retraites ou des missions dans

plusieurs localités moins importantes et dans des paroisses les plus petites et les plus reculées.

Au milieu de ses travaux apostoliq. et malgré les préoccupations qui en sont inséparables, M. l'abbé Jouve, à l'exemple de ces savants hommes qui illustrèrent les anciens chapitres et certaines congrégations religieuses, sut encore trouver assez de loisirs pour se consacrer à des recherches de haute érudition. Passionné pour l'archéologie et les arts, il entreprit sur ces deux branches des connaissances humaines les plus sérieuses études; puis, afin de les compléter, il parcourut successivement la France, l'Italie et l'Allemagne, visitant partout les monuments, fouillant dans toutes les bibliothèques publiques, recueillant des notes et prenant de nombreux extraits. C'est au retour de ces voyages que M. Jouve s'est livré à la composition de la plupart des œuvres scientifiques, littéraires et artistiques dont nous allons donner ci-après la nomenclature. Leur tendance générale nous a paru être de ramener les arts vers le beau, tel que l'idée chrétienne l'a inspiré dans les ages de foi, en le dégageant des formes païennes et de celles apportées par le *prétendu* progrès. Quelle que soit la valeur des théories développées à l'appui de semblables propositions, l'érudition immense de l'auteur lui a valu les plus honorables suffrages dans le monde savant et l'ont placé au premier rang parmi les hommes distingués qui, par leur amour pour les lettres et les arts, honorent le plus notre province. Plusieurs distinctions flatteuses lui ont été décernées : *La Société française d'archéologie* l'a nommé inspecteur des monuments du départemt de la Drôme ; *l'Institut des provinces* l'a reçu, à l'unanimité, au nombre de ses membres; en 1857, il a présidé à Valence les *Assises scientifiques* du Dauphiné lors du congrès archéolog. dont il avait été élu secrétaire-général. — On a de lui :

§ Ier.

I. *Quelques mots sur la cathédrale de Valence et sur quelques réparations faites à cette église.* In-4° de 4 pp. Tirage à part du *Journal de la Drôme et du Vivarais*, n° du 31 août 1839. C'est le premier travail de quelque étendue publié sur la cathédrale de Valence, dont les beautés architecturales n'avaient pas encore attiré l'attention des archéolog. Il a été repris dix ans après par l'auteur et impr. avec de grandes augmentations sous le titre suivant : — II. *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Valence (Dauphiné).* Paris, Derache; Caen, Hardel, 1848, in-8°, 40 pp. Tir. à part du *Bulletin monumental*, pub. à Caen par M. de Caumont. — III. *Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique, considérés en eux-mêmes et dans leur application à l'état actuel de l'Eglise de France ; suivie d'un appendice sur les concordats intervenus depuis 1801 entre le Saint-Siége et les divers états de l'Europe.* Paris, Périsse, 1850, in-8°. Plusieurs journaux et recueils périodiques ont parlé de cet ouvrage avec de grands éloges. Nous citerons entre autres les comptes-rendus faits par deux hommes profondément versés dans l'étude de la discipline ecclésiastique, M. Darboy, vicaire gén. du dioc. de Paris (le *Correspondant*, n° du 25 nov. 1850), et notre compatriote, M. Prompsault (*commune* d'Avignon), qui ont été réimprimés à part. sous forme de prospectus (Paris et Lyon. Périsse, in-8°, 4 pp.). — IV. *Guide Valentinois ou description de la ville de Valence en Dauphiné et de ses environs, avec l'indication raisonnée de ses établissements publics, religieux, scientifiques et industriels.* Valence, Marc Aurel, 1853, in-12, de viij et 131 pp. Sous le titre modeste de *guide*, cet ouvrage, fruit de grandes recherches, offre un résumé fidèle et substantiel de toutes les notions nécessaires pour connaître Valence aux points de vue historique, archéologique et industriel. C'est avec raison que l'éditeur a pu dire dans l'avant-propos : « Le *Guide* que nous publions « n'a rien de commun avec la plupart « des livres de ce nom, que la littér. « industrielle de notre époque édite par « milliers à l'usage des touristes et des « voyageurs. » — V. *Du chant liturgique.* Avignon, H. Seguin, 1854, in-8°, 162 pp. — VI. *Rapport sur un antiphonaire manuscrit de Sainte-Tulle (Provence).* Caen, Hardel, 1855, in-8°, 16 pp. Tir. à part du *Bulletin monumental*, pub. par M. de Caumont. — VII. *Notice sur la chapelle funéraire monumentale et sur l'église romane de St-Restitut (Drôme).* Caen, Hardel, 1855, in-8°, de 15 pp. — VIII. *Étude hist. et philos. sur les principales écoles de composition musicale en Europe durant le moyen-âge, de 1350 jusqu'à la première moitié du XVIIe siècle.* Rennes, Vatar, 1855, in-8°, de 23 pp. — IX. *Phi-*

losophie du chant (modes ecclésiastiques). Rennes Vatar, 1855, in-8°, de 16 pp. — X. *Question d'Esthétique. - Peinture chrétienne.-Dissertation historique et critique sur les écoles de peinture en Italie durant le moyen-âge, de 1105 à 1520*. Nîmes, Ballivet, 1855, in-8, de 39 pp. Tirage à part de la *Revue de l'enseignement chrétien*. — XI. *Dictionnaire d'Esthétique chrétienne, ou théorie du beau dans l'art chrétien, l'architecture, la musique, la peinture, la sculpture et leurs dérivés, établie par deux dissertations préliminaires, l'une sur le beau idéal humain, l'autre sur le beau idéal surnaturel ou divin; confirmée par la description ou l'analyse de plusieurs des chefs-d'œuvre respectifs de l'architecture, de la musique, de la peinture et de la sculpture, et par l'hist. philosophique de chacun de ces quatre arts libéraux*. Paris, l'abbé Migne, 1856, in-4°. Fait partie de la volumineuse encyclopédie éditée par cet abbé-commerçant. — Cet ouvrage est l'un des plus savants et des plus remarquables qui aient été publiés à notre époque sur les arts. Parmi les nombreux compter-rendus qui en ont été faits, nous citerons ceux du *Courrier de la Drôme* (n° 17-18 nov. 1856) et de la *Gazette de Lyon* (n° du 21 janvier 1857.) — XII. *Lettres sur le mouvement liturgique romain en France, durant le XIXe siècle*. Paris, Heugel, 1858, in-8°, 40 pp. Tir. à part de *La Maîtrise* (1857-58). *Publication dirigée par M. d'Ortigue.*

Plusieurs recueils périodiques, outre ceux déjà cités, contiennent des articles de M. l'abbé Jouve. Nous mentionnerons, entre autres, les *Annales littéraires, religieuses et philosophiques*, publ. à Aix (1838-42); — *l'Institut catholique*, publ. à Lyon (1842-46); — les *Annales archéolog.*, publ. à Paris, par Didron (1846-50), qui contiennent un grand travail sur le chant grégorien; l'*Annuaire de la Drôme* (1848), où est insérée une dissertation intitulée : *Aperçu hist. et archéol. sur les clochers, et sur celui de la cathédrale de Valence, en particulier.*

Il a écrit aussi dans plusieurs journaux, tels que *l'Union des provinces* (Lyon); *la Voix de la Vérité* (Paris); *le Courrier de la Drôme*, etc. Nous citerons quelques-uns des articles publ. par ce dernier : *Nouveaux vitraux de la cathédrale de Valence* (mars 1841); *Dégagement des colonnes du chœur de la même cathédrale* (29 oct. 1846); *Description et inauguration du Musée de Valence* (4 avril et 21 juin 1849); *Notice sur M. de Milon, évêque de Valence* (n° du . . . .); *privilèges accordés par Pie IX à l'évêque, au chapitre et à la cathédrale de la même ville* (n° du 15 juillet 1847). — *L'Ami des Familles*, revue catholique (Valence, Marc-Aurel), est rédigé par un conseil placé sous sa direct.

§ II.

XIII. 1re *Messe à trois parties, avec accompagnement d'orchestre ou d'orgue*. Lyon, ve Ayné, 1843, in-4° obl. — XIV. 2e *Messe en Re, à trois voix et orgue* Paris, Benoit, 1855, in-4 obl. Ces deux messes, exécutées avec un grand succès à Lyon, à Paris, à Munich, et dans les principales villes de France, ont valu à l'auteur les plus flatteurs encouragements. (Voy. un compte-rendu dans le *Courrier de la Drôme*, du 23-24 mars 1857.

XV. (Sous presse) 3e *Messe à trois voix égales*. (Paris, Benoit.) — Plusieurs *Motets*; — *3 trios* pour piano, violon et violoncelle; — *2 quatuors* pour piano, violon, violoncelle et alto, etc.

JOUVE (Joseph), né à Embrun le 1er nov. 1701, entra dans la Société de Jésus, et, après avoir professé dans plusieurs maisons de cet ordre, il vint à Lyon, où il fut nommé bibliothécaire du grand collége. Il mourut dans cette ville le 2 avril 1758. — On a de lui deux ouvrages qu'il a publiés sous des pseudonymes : I. **Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares Mancheoux*. Lyon, Duplain, 1754, 2 vol. in-12. Sous le pseudonyme de *Vojeu de Beunem*, anagramme de son nom. On prétend qu'il a tiré cette histoire des *Annales de la Chine*, du P. de Mailla, qui n'avaient pas encore été imprimées. — II. **Histoire de Zénobie, impératrice, reine de Palmyre*. La Haye et Paris, Etienne, 1758, in-12. Sous le pseud. de *Envoi de Hauteville*.

JUBIÉ, famille de négociants à qui on doit la fondation de la manufacture de La Sône (Isère), et qui fit faire de grands progrès à l'art de préparer la soie, en y établissant les premiers moulins à organiser. Son active industrie contribua beaucoup à répandre la culture du mûrier en Dauphiné. Ses services lui ont valu des lettres de noblesse sous Louis XVI. — Je vais emprunter à l'*Annuaire de l'Isère pour l'an X* (pp. 167 et suiv.), et à un Mémoire inédit, dont il sera question ci-après, quelques

renseignements sur divers membres de cette famille (1).

JUBIÉ (François-Étienne), né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère), avait établi à Turin une manufacture pour la fabrication de la soie, lorsque, sur les instances de Chamillart, il vint en France vers le commencement du XVIII[e] siècle, pour y appliquer ses procédés de fabrication. Après plusieurs conférences avec cet intendant des finances, il appela des ouvriers du Piémont, et établit des filatures à Chatte, à Saint-Antoine et à La Sône (1704). Les cocons ne se vendaient que 8 sous la livre; Jubié en donna 15. Dès lors les soies doublèrent de valeur; les campagnes se couvrirent de mûriers, des pépinières furent plantées sous sa direction, et bientôt la soie organsinée de Dauphiné put lutter avec avantage contre celle que les négociants de Lyon tiraient de l'Italie. Encouragé par ses succès et les promesses du gouvernement, Jubié donna une nouvelle extension à la manufacture de La Sône, qui devint une sorte d'école d'où sortirent une foule d'habiles ouvriers qui allèrent fonder en divers lieux du Dauphiné, et même dans les provinces voisines; des établissements du même genre. — Mais il paraît que cette concurrence ne tarda pas à porter atteinte aux intérêts du créateur de la nouvelle industrie. En même temps, déçu dans les espérances que lui avait fait concevoir Chamillart, dont les encouragements s'étaient bornés à de belles paroles, il adressa successivement trois requêtes au gouvernement pour demander le privilége exclusif de mouliner les soies dans toute l'étendue du Dauphiné. Consulté sur ces requêtes, l'intendant de la province, Fontanieu émit, à la date du 12 avril 1728, un avis que j'ai sous les yeux (2), et dont voici en substance les conclusions : « Le projet du sieur Jubié est de s'emparer du commerce des soies... Son exemple a été utile : d'autres ont eu le même succès que lui, et cette concurrence est aujourd'hui l'objet de sa demande et de sa jalousie. Le commerce de la soie ne fait que naître en Dauphiné, et il ne faut pas l'entraver en lui en donnant le monopole. » — J'ignore quel fut le résultat de ces requêtes et l'époque de la mort de Jubié.

JUBIÉ (François et Henri), fils du précédent, tachèrent de perfectionner la grande entreprise de leur père. « Ils firent, lit-on dans l'*Annuaire de l'an X*, plusieurs voyages en Piémont pour recueillir de nouvelles lumières, dont ils firent part au public par la voie de l'impression... Le gouvernement les chargea en 1741 et 1743 de fournir des instructions et des graines aux provinces de France, dont le sol était propre à la culture des mûriers. On y forma des pépinières d'après la méthode qu'ils avaient indiquée, et les intendants de ces provinces les ayant consultés sur les moyens de perfectionner la préparation des soies, ils imaginèrent de nouveaux moulins plus simples que ceux dont on s'était servi jusque-là pour organiser; ces moulins ont donné au célèbre Vaucanson, envoyé à La Sône par le ministre, l'idée de ceux qu'il a fait construire depuis... Dans les années suivantes, ils furent envoyés dans le Quercy pour y diriger la filature des soies. Ils établirent à Montauban, sous les yeux de l'intendant Lescaloppier, un tirage de cent vingt fourneaux.... Longtemps auparavant, ils avaient dirigé des tirages de soie considérables en Provence et en Languedoc, et y avaient porté la même perfection. »

JUBIÉ (Noel-Joseph), fils de l'un des deux précédents, fut envoyé en mission dans la Touraine pour y propager la culture du mûrier (1748). Il y forma des pépinières considérables et établit à Tours un tirage de vingt-cinq fourneaux. En 1751, le gouvernement lui donna une nouvelle mission, celle d'aller étudier en Angleterre les divers procédés de fabrication des moires. De retour en France, il fit connaître ces procédés aux fabricants de Lyon qui, dès lors, cessèrent de demander ce genre d'étoffes à l'étranger.

JUBIÉ (Pierre-Noel-Joseph-Fleury) naquit à La Sône en 1759. Insp. gén. des manufactures avant la Révolution, et membre de l'assemblée provinciale du Dauphiné en 1787, il fut administrateur du département de l'Isère de 1790 à 1792. Le même département le nomma, en

(1) On trouve dans le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité* (1760, in-12, 1re partie, p. 242), un *Dom Jacques* Jubié, chartreux, profès de la maison de Beaune, né en Dauphiné, vers 1661, qui fut exilé pour cause de jansénisme, et mourut à Schoonaw (Hollande), le 2 oct. 1734. J'ignore s'il appartenait à la même famille.

(2) *Avis sur la demande d'Estienne Jubié de l'inspection des filatures et manufactures de soye établies en Dauphiné, Languedoc et Provence*. Se trouve dans les *Mémoires de Fontanieu*, t. IV, pp. 257 et suiv. (Mss. de la Bib. imp. S. F. 1788.)

l'an IV, député au Conseil des 500, où il siégea jusqu'en l'an VI. Le 7 prairial an V, il fit annuler les opérations d'une assemblée électorale scissionnaire du département des Deux-Nèthes. D'abord désigné pour être déporté, dans la journée du 18 fructidor, il fut ensuite rayé de la liste de proscription. Il fonda vers cette époque, avec d'autres financiers, la caisse des comptes courants, institution de crédit qui donna naissance à la Banque de France. En l'an VI, lors du fameux projet de descente en Angleterre, il se montra l'un des plus chauds partisans de cette expédition, qui lui paraissait devoir amener l'abaissement d'une puissance rivale de notre industrie. Une commission, composée de Lecouteulx, Fulchiron, Enfantin, Récamier, etc., se forma sous son influence, et vint annoncer au Conseil, le 3 nivôse, l'ouverture d'un emprunt de 25 millions pour l'armement de l'expédition.—Après le 18 brumaire, le 1er Consul le nomma sous-préfet de Saint-Marcellin. Il conserva cet emploi jusqu'en l'an XII, époque à laquelle il entra au Corps législatif. Nommé secrétaire de cette assemblée, le 28 octobre 1808, il en sortit la même année. Là se termine sa carrière politique. Président et candidat du collége électoral de Saint-Marcellin en 1815, il ne fut pas élu. — Il s'occupa, pendant la Restauration, de la direction de la manufacture royale de La Sône, dont il était copropriétaire avec son frère, et fut attaché au ministère de l'intérieur comme membre du Conseil général du commerce et des manufactures de France. Le roi l'avait nommé chevalier de St-Michel le 8 janvier 1817.

Bibliographie. — I. *Rapport sur la double élection qui a eu lieu dans le département des Deux-Nèthes. Séance du 7 prairial an V.* (Impr. nat.), in-8°, 14 pp. — II. *Précis de l'opinion de P. Jubié sur la réunion de la caisse des comptes courants à la Banque de France.* 1800, in 8°. — III. *Observations à l'appui de ses requêtes.* Paris, impr. Bailleul, 1818, in-4°, 22 pp. Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, me procurer ce mémoire dont le titre semble promettre des détails sur la vie de Jubié.

JULIEN (Saint). — Voy. Ferréol (Saint).

JULLIEN (Marc-Antoine), dit *Jullien de la Drôme*, naquit au Bourg-du-Péage, près Romans, le 18 avril 1744. Il suivit dès sa jeunesse la carrière de l'enseignement, et cultiva les lettres avec quelque succès : les journaux du temps accueillirent avec faveur ses poésies. Beaucoup de personnages célèbres du XVIIIe siècle apprécièrent son mérite et recherchèrent son amitié; de ce nombre furent Mably, l'avocat-général Servan et la duchesse d'Anville. Ayant acquis par son travail une modeste aisance, il alla se fixer à Paris, pour se livrer tout entier à la littérature, et y surveiller l'éducation de ses enfants. Il était dans cette ville lorsque la Révolution éclata ; elle répondait à ses sentiments généreux, et il s'y voua avec chaleur. Par une correspondance active qu'il entretenait avec ses compatriotes, il s'efforça de faire passer dans leurs âmes l'enthousiasme qui enflammait la sienne. En 1791, ils le nommèrent député suppléant à l'Ass. législative, et, l'année suivante, leur représentant à la Convention. Sa place, dans cette Assemblée, était marquée sur les bancs où siégeaient les plus ardents républicains. Convaincu de la nécessité de régénérer nos armées et de ne mettre à leur tête que des hommes franchement dévoués aux idées nouvelles, il demanda, le 6 oct. 1792, le remplacement du général Montesquiou, qui commandait l'armée des Alpes, et que lui-même avait vu dans la Drôme considéré comme un traître par ses propres soldats. Le 12 déc., il accusa Caffarelli-Dufalga d'incivisme, et fit maintenir la suspension déjà prononcée contre lui. Le 26 du même mois, il eut un mouvement à effet; la Convention venait d'entendre la défense de Louis XVI : les Girondins avaient tenté de surprendre un décret qui déclarât que le roi ne serait pas jugé par elle, et un grand tumulte avait suivi cette motion. Il s'élance à la tribune, et s'écrie, au milieu des interruptions et des applaudissements qui se croisent : « On tend à dissoudre la République en attaquant la Convention jusque dans ses bases; mais la Convention nationale, mais la chose publique se riront des vains efforts de l'aristocratie... Nous avons fait le serment de mourir, mais de mourir en hommes libres !... Je suis loin de toute prévention ; j'habite les hauteurs que l'on désigne ironiquement sous le nom de la *Montagne ;* mais je les habite sans insolence. Ce passage, que l'on attaque, deviendra celui des Thermopyles ! » *Oui! oui! nous y mourrons!* répondent ses amis tout d'une voix. Il vota la mort

de Louis XVI, sans appel ni sursis. « Hercule, dit-il dans son *Opinion*, n'intentait pas de procès aux brigands qu'il poursuivait : il en purgeait la terre, et la terre bénissait son libérateur!... Hâtez-vous donc de trancher avec le glaive une question qui nous a déjà trop longtemps occupés, et, pour fonder une République éternelle, cimentez-la, sans balancer, du sang d'un roi parjure, et ne craignez pas que son supplice vous soit jamais imputé à crime. » Le 1er septembre 1793, il sauva Baudin, un de ses compatriotes, qui était dénoncé comme membre du comité de Lyon, et qui allait être traduit au tribunal révolutionnaire : il lui suffit de dire qu'il l'avait connu à Romans pour un bon patriote. Il fit décréter, le 19, que le département de la Drôme avait bien mérité de la patrie, et, le 11 thermidor an II, il défendit son fils, Marc-Antoine, contre Tallien. Jullien occupa quelque temps, à la fin de la session conventionnelle, l'emploi de commissaire du Directoire près l'administration départementale de la Drôme. En 1815, il ne voulut pas signer l'acte additionnel, et ce refus le sauva de l'exil l'année suivante; le gouvernement de Louis XVIII se contenta de le mettre en surveillance à Barcelonnette. Il est mort dans une propriété qu'il possédait à Pisançon (Drôme), le 27 sept. 1821.

Bibliographie.—*Opinion de M. A. Jullien, député de la Drôme, sur le jugement de Louis XVI* (Paris, déc. 1793). Impr. nat., in-8°, 4 pp. — II. *Opuscules en vers*, par l'auteur de la Nouvelle Ruth. Paris, Lenormand, 1807, in-8°, 107 pp. Ce recueil renferme *la Nouvelle Ruth*, poëme inséré en 1803 dans *le Mercure*, et des poésies publiées dans divers journaux littéraires. — Jullien de la Drôme a laissé en manuscrit des *Contes pour l'éducation des enfants*.

JULLIEN (Marc-Antoine), dit *Jullien de Paris*, né dans cette ville en 1775, était fils du précédent. Il s'est acquis une grande célébrité, soit par la mission révolutionnaire qu'il remplit à Bordeaux en 1793, à l'âge de 19 ans, soit comme administrateur, et surtout comme écrivain libéral. Il est mort en 1848. — Voy. *Biographie de M. Jullien de Paris (Marc-Antoine), extraite de la Biographie des hommes du jour, par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme*. Paris, impr. Baudouin, 1842, in-4°, 46 pp. — *Notice biographique sur M. Jullien de Paris. Extrait de la Revue des contemporains*. Paris, Galliot, 1847, in-8°.

JULLIEN (Auguste-Étienne), frère du précédent, né au Bourg-du-Péage le 15 sept. 1779, commissaire des guerres (1804) sous-inspecteur aux revues (1808) mort à Metz le 22 février 1845, est auteur de quelques opuscules dont on trouvera la liste dans le *Nécrologe univ. du XIXe siècle*, par le sieur St-Maurice Cabany (t. IV, 1847, pp. 35-45).

JUVENIS (Raymond de), chroniqueur Gapençais, appartenait à une famille noble issue des vicomtes de Marseille par un *Guillaume*, surnommé *Juvenis*, parce qu'il était le plus jeune de ses frères. Un *Jean Juvenis* fut chancelier de Louis II, duc d'Anjou et roi de Naples, et un frère de celui-ci, *Antoine*, occupa, dit-on, le siége épiscopal de Gap de 1407 à 1410.

Notre chroniqueur naquit à Gap dans la première moitié du XVIIe siècle. Il devint procureur du roi au bailliage de cette ville, et y occupa plusieurs fois des fonctions municipales, notamment celles de 1er consul de 1644 à 1646. Vers la fin du XVIIe siècle, il joignit à son emploi de procureur du roi celui de subdélégué de l'intendance de Grenoble. Il mourut à Gap le 7 janvier 1705, et fut inhumé dans l'église des dominicains, en la chapelle de St-Raymond, son patron. « Ses vastes connaissances historiques, dit M. Gautier, le placent parmi les hommes dont la mémoire doit être conservée. Il fut le collaborateur et l'ami du savant Artus de Lionne, et en correspondance avec le P. Fr. Pagi, Moréri et Chorier. » Né avec le goût des recherches, il consacra ses loisirs à des compilations historiques aujourd'hui pleines d'intérêt pour notre province; toutes sont restées manuscrites. — En voici la liste complète :

I. *Histoire séculière et ecclésiastique du Dauphiné et de ses dépendances*. Ce manuscrit est cité par Dom Martène dans son *Voyage litt.*, t. I, p. 279, sous le titre de *Mémoires pour l'Histoire du Dauphiné*. Il se trouvait alors dans la bibliothèque des Cordeliers d'Aix, en Provence. De là, il passa à Thomassin de Mazangues, président au Parlement de Provence, puis à d'Inquimberti, evêque de Carpentras. Ce savant prelat ayant fait don de son immense et précieuse collection de livres à sa ville épiscopale, l'ouvrage de Juvenis passa à la Bibliothèque publique de Carpentras, où il se trouve aujourd'hui. « Ce

« manuscrit, dit Colomb de Batines (1), « forme un petit in-fol., autographe, « sauf le titre, divisé en 2 tom. reliés « en un seul volume, d'une épaisseur « très-considérable. Le premier tome « de 1160 pages comprend vingt-sept « livres, et finit à l'an 1000 de Jésus-« Christ; le deuxième n'a que 315 pag. « et cinq livres. On trouve à la fin de « ce deuxième tome un bon nombre « de pages en blanc destinées proba-« blement à recevoir la suite de cette « histoire, qui se trouve brusquement « interrompue à l'année 1120, au mi-« lieu d'une citation latine. En 1768, « M. Révilasc de Montgardin faisant « des recherches dans les papiers de la « maison de Poligny, héritière de M. de « Juvenis, y trouva la minute d'une « *Histoire du Dauphiné,* dont il fit pré-« sent à M. Rochas, avocat à Gap. Ce « second manuscrit, également auto-« graphe de Juvenis, se trouve actuel-« lement à la Bibliothèque publique « de Grenoble, à laquelle il a été donné « en 1812, par M. J.-Fr. Rochas, juge « d'instruction à Gap. » — Ce second manuscrit, chargé d'additions et de corrections, est très-incomplet. C'est le premier jet de l'auteur, et le manuscrit de Carpentras l'œuvre définitive.

II. *Histoire générale des Alpes maritimes ou Cottiennes et particulière d'Embrun, leur métropolitaine, chorographique, et mêlée de l'histoire séculière avec l'ecclésiastique, divisée en cinq parties, composée par le R. P. Fornier, de la Compagnie de Jésus, à Tournon.* Ce manuscrit, autographe de Juvenis, fut trouvé à Gap en 1837, et donné à la bibliothèque du séminaire de cette ville. C'est un in-folio de 552 pag. qui continuent l'histoire des Alpes dauphinoises jusqu'au 16 mai 1680. L'ouvrage en latin, du P. Fournier (voy. sa notice), s'arrête à l'année 1645 — J'ai dit que ce dernier avait d'abord écrit son histoire en français, et que le ms. original était déposé à la Bib. pub. de Lyon. N'ayant pu les comparer, j'ignore si le ms. du séminaire de Gap est une traduction faite par Juvenis lui-même, sur le texte latin de Fournier, ou une simple copie, augmentée, du ms. de Lyon.

III. *Extrait de la Chorographie de Provence,* de Bouche. Autog. de 95 ff.

IV. *Mémoires sur les Conciles, les SS. Pères, et quelques évêques de Gap.* Autographe de 36 ff. — Ce ms. et le précédent ont appartenu à M. Rochas, avocat, et à M. d'Héralde, médecin. Ils sont destinés, par le propriétaire actuel, à la Bibliothèque publique de Gap.

V. *Mémoires inédits sur la ville de Gap.* — Cet ouvrage est cité par Chorier, Moreri, Pitton et le P. Lelong, mais il a échappé jusqu'à ce jour aux investigations des bibliographes dauphinois.

VI. *Mémoires et notes autographes.* — Ces mémoires, cités fréquemment par M. Gautier dans l'*Histoire de Gap,* n'ont peut-être jamais existé que dans son imagination; c'est le sentiment de M. Amat, bibliothécaire de Gap, qui a étudié, d'une manière approfondie, l'histoire littéraire des Hautes-Alpes. Je dois à sa bienveillance la plupart des renseignements qui m'ont servi à rédiger cette notice.

(1) *L'Allobroge, Revue scientifique et littéraire des Alpes françaises et de la Savoie,* rédigé par Eug. Bonafous. (Grenoble, Baratier, 1841-42, 2 vol. in-4°.) T. I. pp. 127 et suiv.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imp. de Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.

BIOGRAPHIE

DU

DAUPHINÉ

DU MÊME AUTEUR

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

NOBILIAIRE DU DAUPHINÉ

Contenant la Généalogie de toutes les Maisons de cette Province, et l'histoire de la formation et du démembrement des Seigneuries.

Avec un grand nombre de pièces justificatives inédites, des Armoiries, des Portraits gravés des illustrations sorties de chaque maison, des Vues de châteaux, etc.

Deux forts volumes grand in-8°.

Paris. — Imprimerie Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.

BIOGRAPHIE

DU

DAUPHINÉ

CONTENANT

L'HISTOIRE DES HOMMES NÉS DANS CETTE PROVINCE

Qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts, etc.

AVEC LE CATALOGUE DE LEURS OUVRAGES

Et la Description de leurs Portraits

PAR

ADOLPHE ROCHAS

AVOCAT

TOME DEUXIÈME

PARIS

CHARAVAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 18

1860


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
2 5 NOV. 1942

BIOGRAPHIE

DU DAUPHINÉ

L

LABASTIE, ou **LABÂTIE** (Jean-Jacques), né à Gap le 28 févr. 1754, fut d'abord avocat du Roi au bailliage de cette ville en 1782, puis commissaire du Roi en 1790. Nommé en 1791 présid[t]. du Trib. criminel des H.-Alpes, il devint la même année député de ce département à l'Assemblée législative, mais il ne s'y fit nullement remarquer. Après la session, il fut successivement : professeur de législation à l'Ecole centrale des H.-Alpes (an III), juge au Tribunal d'appel de l'Isère (1er juin 1800), membre de la Légion-d'Honn. (14 juin 1804), enfin, conseiller à la Cour imp. de Grenoble (1811). Il est mort dans cette ville le 24 févr. 1821.

LA BAUME DE SUZE, famille illustre de Dauphiné, dont la filiation *prouvée* ne paraît pas remonter au delà des commencements du XVe siècle (1). Son nom primitif était *La Baume :* celui de *Suze* provenait de la terre de *Suze la-Rousse* que *Louis de La Baume* avait eue de son mariage avec Louise de Saluces, en 1426. Après avoir jeté un vif éclat et contracté de grandes alliances, elle a été, sur la fin du XVIIIe siècle, en la personne de l'un de ses derniers membres, exposée à la risée de Paris et de la province, à propos d'un procès des plus scandaleux dont il sera parlé dans la notice de Servan (Voy. ce nom). Elle s'est éteinte de nos jours. Son dernier rejeton, *Marthe-Marie-Julie Aldonce,* qui avait épousé Gabriel-Joseph-Martial, marquis Des Isnards, est morte au château de Suze-la Rousse en mai 1854. —Elle a donné naissance aux personnages suivants :

LA BAUME DE SUZE (François de), c[te] de Suze et de Rochefort, baron de l'Hers, seig[r] d'Heyrieu et de Rochegude, fut l'un des grands personnages de son temps. Lors des troubles religieux qui désolèrent la Provence, il embrassa le parti catholique et lui resta fidèle jusqu'à la fin de sa carrière. En 1562, il commandait à Pierrelatte. Le 5 juin, s'étant joint à Fabrice Serbelloni, général des armées du pape, il s'empara d'Orange et prit part à ce fameux massacre qui provoqua de si terribles représailles de la part des protestants. Deux jours après, ceux-ci, conduits par le b[on] Des Adrets, le chassèrent de Pierrelatte dont toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Au mois de juillet suivant, il défit Montbrun, près de Bollène, et s'empara de Valréas qu'il livra au

(1) Guy Allard, qui a écrit sa généalogie (Voyez t. I, p. 16), la fait originaire de Nogarey, paroisse qui dépendait autrefois de la baronnie de Sassenage, et remonte sa filiation jusqu'à un *Guillaume* vivant dans la première moitié du XIIIe siècle. Mais le nom de La Baume, *Balma* dans les titres latins, se rencontre si fréquemment au moyen âge, et il est si difficile de distinguer, parmi les nombreux personnages qui l'ont porté, ceux appartenant à une même souche, que nous croyons devoir rejeter, comme peu certains, les premiers degrés donnés par ce généalogiste. — On trouve quelques détails sur cette famille dans l'opuscule suivant : *Oraison funèbre de tres illustre seigneur, messire Louis de la Baume comte de Suze, prononcée dans la chapelle des pénitens blancs de la ville d'Avignon, par le R. P. Louis de Pingray, religieux de l'ordre des Grands-Carmes.* Avignon, Ch. Giroud, 1714, in-4°, 27 pp.

pillage. A cette nouvelle, Des Adrets accourut de Lyon, le joignit près de Valréas, et le mit en déroute pour la seconde fois, après lui avoir tué plus de 2000 hommes. Le 2 septembre, il prit sa revanche, en battant Montbrun à Lagrand, près d'Orpierre, et s'emparant ensuite, avec Serbelloni, de Valréas et de plusieurs petites places voisines; mais, comme si sa destinée eût voulu qu'il fût toujours vaincu par Des Adrets, celui-ci lui enleva toutes ses conquêtes au mois de décembre suivant. Quelques historiens placent vers ce temps-là un duel qui aurait eu lieu entre ces deux adversaires; Saint-Foix, qui en a parlé le premier, croyons-nous, dans son *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit*, le raconte en ces termes : « Le baron Des Adrets, si fameux par « ses cruautés, envoya un cartel au « comte de Suze pour se battre trois « contre trois. De Suze lui répondit qu'il « n'exposeroit jamais personne que « pour le service du roi; mais que s'il « vouloit se rendre seul à l'endroit in« diqué dans son cartel, il l'y trouve« roit seul. Ils se battirent. De Suze « l'ayant renversé à ses pieds de deux « coups d'épée, lui demanda : *Que ferois« tu de moi, si tu m'avois mis dans l'état « où te voilà? Je t'achèverois*, répondit « Des Adrets. « *J'en suis persuadé*, dit « de Suze, *comme tu dois l'être, que je « n'ai jamais tué et que je ne tuerai jamais « un ennemi à terre.* Il le fit transporter « dans la maison la plus proche et ne « le quitta point qu'on eût pansé ses « blessures qui ne se trouvèrent pas « dangereuses. » L'abbé Brizard, après avoir rapporté cette anecdote dans sa belle *Histoire général. de la maison de Beaumont* (t. I, p. 306), fait cette remarque : « On ose dire qu'on a consulté « tout ce qui concerne le baron Des « Adrets avec le désir de savoir la vé« rité, et qu'on n'a rien découvert qui « ne concoure à détruire cette anec« dote. » Quoi qu'il en soit, le comte de Suze reçut en récompense de ses services plusieurs faveurs de la cour : il fut fait capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi (1563); des lettres du mois de déc. 1572 érigèrent sa terre de Suze en comté, et il fut nommé, le 1er juin 1578, gouverneur de Provence sur la démission du maréchal de Retz. Mais les Etats et le parlement de cette province, qui lui préféraient le comte de Carces, n'accueillirent sa nomination qu'avec une extrême répugnance. Ils lui envoyèrent, à Avignon, une députation pour le prier de ne pas accepter ce gouvernement, et s'adressèrent même au roi pour le lui faire retirer. Cependant, à son arrivée à Aix (8 nov.), la répulsion dont il était l'objet parut cesser tout à coup, tant le besoin était général de se rallier autour d'un seul chef, en présence de l'anarchie qui désolait la Provence, et un discours fort sage, qu'il prononça dans l'assemblée des États, lui concilia beaucoup d'esprits auparavant hostiles. Quelques mois se passèrent ainsi. Au commencement de l'année suivante, un capitaine huguenot, qui s'était emparé du fort du Puech, près d'Aix, commença de faire des excursions jusqu'aux portes de la ville. Exaspérés contre un gouverneur qui ne savait, ou ne pouvait les protéger, les habitants se soulevèrent et l'obligèrent à s'enfuir pendant la nuit (14 janvier 1579). Le mois suivant, les États supplièrent de nouveau le roi de lui enlever ce gouvernement (1). Retiré dans les Etats du pape (2), le comte de Suze continua de servir la cause catholique dans une foule de petits combats et de siéges dont l'énumération serait ici sans intérêt. La plus importante de ses opérations fut la prise d'une partie de Montélimar, à laquelle il eut la plus grande part, mais qui devait lui être fatale. En effet, lorsque les protestants, enfermés dans la tour de Narbonne, firent, sous les ordres de Du Poët, de Blacons et de Vachères, la vigoureuse sortie qui leur rendit la ville, il fut atteint d'une arquebusade, au moment où il exécutait une charge à la tête des catholiques (22 août 1587). On raconte que, se sentant mortellement blessé, il prit le chemin de son château de Suze-la-Rousse, en disant à sa jument : « *Allons, la Grise, mourir à Suze.* » Delacroix (*Statistique de la Drôme*, p. 607) dit qu'on lit ces mots au bas d'un tableau représentant ce guerrier blessé, porté par ses écuyers dans une litière. Il avait été créé chev. de l'ordre du Saint-Esprit, en 1581.

LA BAUME DE SUZE (ROSTAING DE), fils du précédent, comte de Suze, maréchal de camp et bailli des montagnes du Dauphiné, apprit le métier des armes sous son père. En 1587, il fut

(1) Papon. *Hist. générale de Provence*, t. IV, pp. 212-221.

(2) Dès 1567, il avait succédé à Rangoni dans le commandement général des troupes papales du Comté-Venaissin.

fait prisonnier au siége de Montélimar, aux côtés de celui-ci, et conduit dans le château d'Orange. « Tout prisonnier « qu'il estoit, dit Videl (*Histoire de Lesdiguières*, edit. in-fol., p. 77), il ne « voulut pas estre inutile à son party. « Trouvant moyen de communiquer « auec le vice-légat d'Avignon, par « l'entremise d'un caporal qu'il auoit « pratiqué, il entreprend de se rendre « maistre du chasteau; forme son des« sein svr une porte qui regarde la « ville, et que le caporal lui promet. Cela « se traite plus particulièrement auec « le vice-legat qui, au jour pris pour « l'exécution, envoye cinquante hom« mes dans la ville, à diuerses troupes, « habillez en marchands, à la faueur « d'une foire qui s'y tenoit. La nuict « venuë, ils se présentent à la porte; « mais le malheur du caporal voulut « qu'en même temps vne ronde, qui « passoit, les ayant découuert, donna « l'alarme, tellement, qu'ils se retirè« rent, et le dessein fut rompu. Quel« ques jours après, le caporal voulant « renouer, fut découvert et pendu au« deuant de la même porte.» Quant au comte de Suze, il fut mis en liberté quelque temps après, moyennant une rançon de 10000 écus. — Il continua de servir sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV, se trouva aux siéges de Gap et de Tallard et de plusieurs autres places dans le Viennois et le Graisivandan, et donna des preuves d'une grande valeur en différentes occasions, soit en Dauphiné, soit en Provence. Après avoir combattu longtemps à la tête de quelques régiments et souvent commandé en chef, il fut fait maréchal de camp. (Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin.*)

De Catherine de Grolée, sa seconde femme, il eut, entre autres enfants, *Louis-François*, d'abord abbé de Mazan et d'Orbestier, coadjuteur de Viviers en 1615, puis nommé à ce siége en 1621. Il mourut le 5 sept. 1690, étant le plus ancien évêque de la chrétienté.

La famille de la Baume de Suze a donné encore deux autres prélats à l'Eglise: *Rostaing*, qui, après avoir été religieux de Citeaux, devint abbé de Mazan, évêque d'Orange le 18 juin 1543, et mourut le 24 juillet 1556; *Armand-Anne Tristan*, nommé à l'évêché de Tarbes en 1675, fut transféré à celui de St-Omer, puis à l'archevêché d'Auch, le 4 mars 1684. Il mourut en 1705.

LA BLACHE (le c^te *de*).—Voy. FALCOZ (*Alex.-Jos. de*).

LA BUISSE. — Voy. GALLES.

LA CASETTE. — Voy. FERRUS (*Georges de*).

LA CHARCE. — Voy. LA TOUR-DU-PIN.

LACOCHE.—Voy. THEYS (*Pierre de*).

LA COLOMBIÈRE (CLAUDE DE), jésuite célèbre, né à Saint-Symphorien-d'Ozon en 1641, fit ses études chez les jésuites de Lyon, et y professa quelque temps la rhétorique. S'étant ensuite appliqué au ministère de la chaire, il y obtint assez de succès pour être remarqué par la duchesse d'York, qui l'emmena avec elle en Angleterre. A Londres il prêcha deux carêmes à la cour devant le roi Charles II; mais, par suite de cette habitude qu'ont en général les jésuites de vouloir se mêler de tout, il prit part à quelques intrigues, et reçut l'ordre de quitter le royaume après un séjour de 18 mois. Rentré en France, il se réfugia à Lyon dans le collége de son ordre, où il fut chargé de la direction spirituelle des jeunes jésuites qui y étudiaient la philosophie après leur noviciat. Bientôt après il eut une autre direction qui convenait mieux à son âme aimante, à son esprit naturellement porté vers les abstractions mystiques. Ayant été envoyé à Paray-le-Monial en Bourgogne, il y devint le confesseur de la célèbre visitandine Marie Alacoque, et coopéra avec elle à l'institution de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Ce dévot personnage mourut, comme l'avait prédit sa pénitente, le 15 fevrier 1682, à l'âge de 40 ans.—(Voy. *Revue du Lyonnais*, t. II, pp. 191-95. De Backer. *Bib. des écriv. de la comp. de Jésus*, t. I.)

PORTRAITS. — I. *R. P. Claude de La Colombière, de la Comp. de Jésus.* Dirigé à G. Dans un méd. In-12. — II. *R. P. Claude La Colombière, Soc. Jesu. obiit 15 feb. 1682. Matth. Ogier del et sculp. Lugduni, 1682.* Dans un méd. Dirigé à D. In-8°. — III. *R. P. Claude La Colombière, Soc. Jes. obiit 15 febr. 1682, ætatis 40.* Dirigé à G. In-8°. — IV. *R. P. Claude La Colombière, Soc. Jesu. obiit 15 febr. 1682, ætatis 40.* Dirigé à G. In-4°.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Sermons prêchez devant son altesse roiale, madame la duchesse d'York.* Lyon, Anisson, Posuel e Rigaud, 1684, 3 vol. in-8°. = Autres éd.: *ibid*, 1687, 4 vol. in-8°. = 4^e éd., *ibid*, 1692, 4 vol in-8° = 5^e éd., *ibid.*, 1697,

4 vol. in-8°.=Dernière éd., *ibid.*, 1702, 4 vol. in-8°.=*Ibid.*, 1757, 5 vol. in-12. — Ces sermons ont été insérés dans la *Collection des orateurs sacrés*, publ. par l'abbé Migne (Montrouge, 1844, in-4°, t. VII.) — Le sermon sur le scapulaire de la Vierge a été inséré dans l'ouvrage intitulé : *Essai de sermons, Éloge du sacerdoce et du Carmel, par un prêtre du diocèse de Lyon*. Trévoux, 1746, in-4°.

Ces sermons ont été trad. en italien (Venezia, per Paolo Baglioni, 1710, in-4°) ; quatre d'entre eux, sur la mort, ont été trad. séparément dans la même langue (Roma, Rosati e Borgiani, 1736, in-8° de 96 pag., réimpr. *ibid.* (s. n.), 1834, in-18 de 106 pag.— Ils ont aussi été trad. en allemand (Vurzburg, Etlinger, 1826, in-8°), et en hollandais (S. Boch, J.-J. Arthesteyn, 1827, in-8°).

II. *Réflexions chrétiennes*. Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, in-8°.= Autres éd., *ibid.*, 1702.=*Ibid.*, P. Bruyset et Ponthus, 1757. in-12.

Trad. en allemand (Constanz, 1721, in-8°).

III. *Retraite spirituelle*. Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, in-12. = Autres éd. : *ibid.*, chez les frères Bruyset, 1725, in-12. = Autre sous ce titre : *Retraite spirituelle où sont marquées les grâces et les lumières particulières que Dieu lui communiqua dans ses exercices spirituels durant trente jours. Nouvelle éd.* Paris et Lyon, Périsse, 1835, in-18.

Trad. en italien (Venezia, Andrea Poletti. 1702, in-12).

IV. *Lettres spirituelles*. Lyon, J. Lions et L. Bruyset, 1715, 2 vol. in-12. = *Ib.*, les frères Bruyset, 1725, 2 v. in-12.

Trad. en italien (Venezia, Seb. Coletti, 1719, in-8°.

V. *De la dévotion au sacré cœur de Jésus*. 1726, in-8°. — Trad. en italien (in Messina, Ant. Arena. 1702, in-24).

VI. *Prolusiones oratoriæ*. Lugduni, apud Anissonios, J. Posuel et Cl. Rigaud, 1684, in-8° de 89 pp.

VII. *Œuvres du R. P. Claude La Colombière, de la compagnie de Jésus, contenant ses sermons prêchés devant S. A. R. madame la duchesse d'York, ses réflexions chrétiennes sur divers sujets de piété, ses méditations sur la Passion, sa retraite et ses lettres spirituelles*. Avignon, Seguin, 1832. 7 vol. in-12.

LACOSTE (Étienne-Jean **CLÉMENT** (1), dit), général de brigade, baron de l'Empire, naquit à Romans (Drôme), le 27 sept. 1773, d'une famille de commerçants. Entré simple soldat, le 12 août 1792, dans le 9e bataillon de volontaires de la Drôme, il servit d'abord à l'armée des Alpes, fut élu lieutenant par ses camarades le 17 nov. de la même année, et se trouva ensuite au siége de Toulon, où il reçut un coup de feu qui lui fracassa la figure en montant à l'assaut du petit Gibraltar (17 décembre 1793). En 1794 il passa, avec le grade de capitaine-adjudant, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à celle d'Italie en 1796 et 1797, fit la campagne de Suisse, et s'embarqua en 1798 pour l'Egypte. Pendant cette mémorable expédition, il se signala par plusieurs actions d'éclat, notamment à l'assaut de St-Jean-d'Acre (28 mars 1799) et à la bataille du 21 mars 1801 devant Alexandrie, où un boulet lui brisa la jambe. — Rentré en France après la capitulation de cette ville, il fut nommé successivement major du 96e de ligne le 3 déc. 1803, membre de la Légion d'honneur le 26 mars 1804, colonel du 27e d'infanterie légère le 30 mars 1807. Il fit avec ce grade la campagne de Pologne, et défendit, à la tête de son régiment, avec autant d'héroïsme que de succès, le pont de Spauden contre une partie de l'aile droite des alliés qu'il repoussa sept fois. En 1808, il passa en Espagne, où sa belle conduite au combat d'Uclès (13 janvier 1809) fit mettre son nom à l'ordre du jour de l'armée. Le 19 août suivant, l'Empereur le créa baron.

Général de brigade le 30 mai 1813, il entra dans la garde impériale comme adjudant-général d'une brigade de la première division de la jeune garde (10 décemb. 1813). Il mourut dans les premiers jours de la Restauration, le 27 avril 1814, des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans une reconnaissance à l'armée du Rhin.

LACOSTE DUVIVIER (Jean-Laurent-Justin), général de division, naquit à Montélimar le 15 avril 1747. Entré avec rang de lieutenant dans la 1re compagnie de mousquetaires le 7 juin 1766, il devint capitaine en 1773, et passa ensuite dans le régiment de Belzunce (dragons) le 3 juin 1779. Nommé lieutenant-colonel du 4e régiment de cette arme le 23 nov. 1791, il servit à l'armée du Centre en 1792, se distingua le 19 août au combat de Fontenoy, et le 19 sept. suiv. à la bataille

(1) Son nom de famille était *Clément* : nous ignorons pour quels motifs il prit celui de *Lacoste* que ne portait pas son père.

de Valmy, au succès de laquelle il contribua puissamment en défendant les défilés de Somme-Bionne. Sa belle conduite en cette circonstance lui valut le grade de colonel (21 nov. 1792). L'année suivante il passa à l'armée de la Moselle, et y donna de nouvelles marques de bravoure, notamment en repoussant dans une escarmouche, avec 85 hommes seulement, un corps de 300 Autrichiens; mais le 3 avril 1794, ayant été coupé par l'ennemi et abandonné presque seul dans les rues d'Hombourg pendant une terreur panique qui s'empara de nos troupes, cet accident, qui provenait soit d'une erreur dans les ordres donnés par le général Fregeville, soit d'un malheureux concours de circonstances, lui fut imputé à crime et un arrêté du représentant Hentz le suspendit de ses fonctions le 18 juin suiv. (1)—Réintégré dans son grade le 2 juillet 1795, il fut d'abord employé à l'armée du Rhin et Moselle, et passa ensuite successivement à celles d'Allemagne, de Mayence et du Rhin, avec lesquelles il fit les campagnes des ans v et vi (1796-1798). L'année suiv. (29 août 1799), le Directoire le nomma général de brigade (2).—Le 23 sept. 1801, il fut mis en non-activité; mais, sur sa réclamation, le Ier Consul lui donna l'inspection des côtes de France depuis Bourg-Neuf jusqu'à l'embouchure de la Loire. Nommé général de division le 1er févr. 1805, il fut employé dans le 2e corps de la grande armée, et se distingua d'une manière brillante à la bataille de Friedland le 14 juin 1807. Sur la fin de la même année il eut l'inspection de divers corps de cavalerie, et commanda la 2e divis. milit. le 20 mars 1809, et la 4e le 19 avril 1811. — Ayant prêté serment aux Bourbons en avril 1814, il obtint, en récompense de sa défection, l'inspection générale de la cavalerie; mais il ne conserva pas longtemps ces fonctions. Mis à la retraite le 24 déc. de la même année, il se retira à Montélimar, où il est mort le 2 août 1829. — Cet officier général était commandant de la Légion d'honneur depuis le 14 juin 1804.

Son fils, *Marie-Joseph-Maurice*, né à Pont-à-Mousson en 1787, général de division par décret du 14 juillet 1851, est mort à Vichy, le 10 juillet 1854.

LACOUR D'AMBESIEU (Claude-Charles), né en 1730, était avocat à Romans au commencement de la Révolution. Ses sentiments patriotiques le firent nommer député du tiers aux Etats de la province en 1788, puis aux Etats généraux en 1789. En août 1790 il devint secrétaire de cette assemblée, et fut envoyé en juin 1791, lors de la fuite du roi, en qualité de commissaire dans les départements de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, pour y maintenir la Constitution. Nommé, après la session, président du tribunal du district de Romans, il se retira dans cette ville, et y mourut, le 22 septembre 1792, à la suite d'un duel.

Portrait. — (Dans la collection de Déjabin.)

LACROIX DE CHEVRIÈRES, famille noble, originaire de Voreppe (Isère), dont les généalogistes font remonter la filiation vers le milieu du xive siècle.—Elle s'appelait primitivement Guerre; mais un gentilhomme du nom de Lacroix ayant, par testament du 3 mars 1476, légué tous ses biens à un *Jean* Guerre, les descendants de celui-ci, par reconnaissance ou par obligation, prirent le nom de leur bienfaiteur (3). Quant au titre de *Chevrières*, il provenait d'une terre qui fut vendue par Diane de Poitiers, en avril 1560, à Félix de Lacroix, dont l'article suit (4). — La généalogie de cette famille a été écrite par Guy Allard. Voy. t. I, p. 17, no IV.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Félix de) fut d'abord avocat au parlement de Grenoble, et s'acquit une telle réputation qu'au rapport d'Expilly (*Plaid.* xiv, no 14) « Il répondoit du droit, non-« seulement au peuple de Dauphiné, « ains aussi à toute la France. Y avoit-il « procez d'importance des plus illus-« tres maisons de ce royaume qui fust « tenu pour bien consulté... s'il n'an « avoit donné son avis? Ses réponses « étoient des oracles... » Quoiqu'il en

(1) Lacoste Duvivier publia alors pour sa défense l'opuscule suivant, qui est fort rare: *Exposé simple et vrai de ce qui s'est passé à Hombourg le 3 avril, et de la conduite du colonel du 4e régiment de dragons.* (s. l. ni d.), in-4o, 8 pag.

(2) Lacoste-Duvivier, soit par modestie, comme on l'a écrit, soit plutôt à cause du mauvais état de sa santé, refusa d'abord ce grade, et un arrêté du Directoire du 31 octobre 1799 annula sa nomination. Mais peu de temps après, étant revenu sur sa première décision, il obtint un arrêté des consuls (27 déc. 1799), qui confirma sa promotion à dater du premier arrêté du Directoire.

(3) Ils conservèrent leur nom patronymique pour cri de guerre.

(4) Cette terre fut ensuite érigée en marquisat par lettres du mois de février 1682, enregistrées à la chambre des comptes de Grenoble, le 10 mars suiv.

soit de ces éloges probablement exagérés, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 30 avril 1543. L'année suiv., François Ier le désigna comme l'un des commissaires chargés d'instruire le procès du chancelier Poyet, et peu après comme l'un des juges de la chambre instituée pour punir quelques criminels d'Etat, entre autres le maréchal de Biez. En 1549 il se défit de sa charge de conseiller pour prendre celle d'avocat-général au même parlement, où il ne fut reçu que le 18 déc. 1551 : ses provisions étaient du 3 janvier 1549. Il quitta à leur tour ces fonctions, et reçut en échange celles de maître des requêtes ordinaire du Dauphin, par lettres du 10 août 1553 (1), et les exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1583.—Le souvenir de ce magistrat s'est longtemps conservé au parlement de Grenoble : tous nos historiens s'accordent à faire l'éloge de son savoir et de son éloquence.

De son mariage avec *Guigonne* Portier il eut plusieurs enfants, entre autres *Jean*, dont la notice est ci-après, et *Félix*, qui acquit quelque réputation pendant nos guerres de religion dans les rangs des catholiques, sous le nom de *Capitaine* Chevrières. Il se signala à la défaite de Montbrun dans le Diois, obtint une compagnie de 300 hommes de pied le 5 août 1575, se trouva à la plupart des combats livrés aux huguenots, au siége de Montéléger, où il fut fait colonel, à celui de Morestel (1576), qu'il emporta et où il reçut 7 coups de mousquet, à ceux de La Jonchère et de Hostun. Il périt au siége d'Issoire en Auvergne en 1577. (G. Allard, *Généal. de Lacroix Chevrières*.)

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean de), fils du précédent, l'un des plus grands personnages de son temps, naquit vers 1556 (2). Il fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 25 juin 1578 ; « mais, dit Guy « Allard, les talents particuliers qu'il « avoit à parler en public, la belle ma« nière avec laquelle il s'expliquoit, et « son sçavoir éminent lui donnèrent « une semblable envie que son père « avoit eüe. » En conséquence, il se défit de sa charge de conseiller, et fut reçu avocat-général le 20 décembre 1585. C'etait en effet un orateur des plus éloquents, si l'on peut s'en rapporter à ce passage de la vie d'Expilly, que nous ne pouvons résister au plaisir de citer (3) : « S'il arrivoit à Expilly de plaider dans « les mesmes causes sur lesquelles mes« sire Jean de La Croix, seigneur de « Cheurieres..., deuoit apres parler, « c'estoit vrayment alors que l'on ac« couroit en foule dans le palais pour « voir entrer en lice ces deux braues « champions qui, disputant par vne no« ble emulation de la gloire du bien « dire, et n'ayant principalement pour « objet que l'honneur et la dignite de « la Iustice, déployoient avec vne grace « merueilleuse les thresors et toutes les « lumieres de leur esprit, et ne se ren« doient pas moins inimitables qu'ils « n'estoient dignes d'estre imitez. En « effet, le sieur de Cheurieres auoit « une memoire si excellente, vn juge« ment si clair et vne si profonde doc« trine, qu'on pouvoit dire de luy que « c'en estoit vn abysme, et ne meritoit « pas moins le nom d'Olympien que ce « fameux orateur d'Athenes qui ton« noit, qui éclairoit en haranguant, et « portoit, dit-on, sur sa langue vne fou« dre terrible. » — En 1580 il fut intendant de l'armée que le duc de Mayenne commandait en Dauphiné. Comme tous ses collègues du parlement, il embrassa le parti de la Ligue; mais à la prise de Grenoble (1590), il se soumit avec empressement à Henri IV, qui, par la suite, le combla de faveurs. Il fut nommé, par lettres du 13 sep. 1595, surintendant des finances en Dauphiné et conseiller d'Etat. Lors de la conquête de la Savoie, il remplit les fonctions de conseiller et de garde des sceaux du conseil établi à Chambéry, depuis le mois de septembre 1600 jusqu'au mois d'oct. 1601, époque à laquelle il fut l'un des négociateurs chargés de traiter de l'exécution de la paix avec les députés du duc de Savoie. De retour de cette mission, il se rendit à Paris avec quelques autres membres du parlement et de la chambre des comptes, pour soutenir et défendre au conseil privé les priviléges de la noblesse dans le procès des tailles. Il profita de son séjour à Paris pour solliciter et obtenir une charge de président à mortier au parlement de Grenoble (31 déc. 1603). En 1604 les Etats de la province le députèrent au roi avec Expilly et d'autres magistrats, pour demander la réunion au gouvernement du

(1) Moréri dit 1555.

(2) Il était seigneur de Brie, de Chantemerle, de Cottanes, de Faramans, de Lieu-Dieu, d'Ornacieux et de Pisançon ; baron de Serve et de Clérieu, comte de Saint-Vallier et de Vals

(3) *Vie de messire Claude Expilly*, par Boniel de Catilhon, p. 32

Dauphiné, de la Bresse et du Bugey, qui venaient d'être cédés à la France par le traité de paix dont il avait été l'un des négociateurs. Les députés échouèrent, ces deux contrées furent unies à la Bourgogne, mais Henri IV, qui avait pu apprécier par lui-même les qualités de Jean de La Croix, le nomma (27 mai 1605) son ambassadeur extraordinaire, chargé d'une mission confidentielle auprès du duc de Savoie. — L'année suiv. mourut l'évêque de Grenoble, François de Fleard : ce prélat, comme nous le disons dans sa notice, avait d'abord été président de la chambre des comptes. A son exemple, Jean de La Croix, qui était veuf depuis 1594 (1), désira échanger son mortier contre une mître. Le roi et le pape se prêtèrent à cette fantaisie, et, quoiqu'il ne fût pas engagé dans les ordres sacrés, une bulle du 11 juillet 1607 le nomma à l'évêché de Grenoble. Il ne s'en tint pas là : quatre ans après, lors d'un voyage qu'il fit à Paris, il sollicita et obtint pour l'un de ses fils la coadjutorerie de Grenoble, malgré les décisions des plus graves docteurs, qui veulent que, semblable à un patrimoine, le gouvernement de l'Eglise ne devienne pas héréditaire dans les familles. Il déploya un grand zèle pour la conversion des protestants de son diocèse, en y organisant des missions et contribuant à la fondation des capucins de Grenoble : il obtint en récompense un brevet de conseiller d'Etat et une pension de 2000 liv. (12 septembre 1612). En 1615 il assista aux Etats généraux en qualité de député du clergé, et, en 1618, à l'assemblée des notables, tenue à Rouen. En 1619, s'étant rendu à Paris pour assister à l'assemblée du clergé, il mourut sans y avoir pu siéger, c'est-à-dire avant le 16 mai, époque de l'ouverture des séances. Son cœur fut déposé chez les jacobins de la rue Saint-Honoré, et son corps transporté dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église de Saint-Barnard, à Romans (2).

Ce prélat aimait l'étude et les livres : on a de lui des notes sur les décisions de Guy Pape et un commentaire sur le statut de Louis XI concernant les donations entre-vifs. Ces deux ouvrages sont imprimés dans plusieurs éditions des *Guidonis Papæ decisiones*, notamment dans celle de Genève, 1654, in-f°.— On a aussi de lui un mémoire que ses nombreux biographes paraissent n'avoir pas connu : *Apurement des défenses du parlement de Grenoble contre le tiers Etat, au roy*. Paris, 1602, in-8°. (Bib. de Grenoble, 28257.)—(Voy. *Eloge de Jean de La Croix, chevalier, seigneur de Chevrières...* Publ. d'après un ms. inédit de Guy Allard, par M. Gariel, dans son *Delphinalia* d'avril 1854.)

(1) Il avait épousé, le 7 sept. 1577, *Barbe* d'Arzac, fille de Joachim d'Arzac de la Cardonniere, et de Claudine de Costaing de Pusignan.

(2) Voy. *Mém. sur la ville de Romans*, par Dochier, p. 273.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Alphonse de), fils du précédent, monta sur le siége épiscopal de Grenoble, en mai 1619, à la mort de son père, dont il avait été le coadjuteur avec le titre d'évêque de Calcédoine (3). Son épiscopat ne fut pas de longue durée : l'année suivante il donna sa démission pour cause d'infirmités, et mourut à Saint Marcellin en 1637. — Il paraît que ce prélat cumulait volontiers les bénéfices. D'après G. Allard (*Généal. de Lacroix de Chevrières*, p. 15), il était abbé de St-Martin-de-Miséré en Dauphiné, prieur de N.-D.-de-Grosse en Normandie, de Beaulieu (d'Angoulême), d'Aubigny en Nivernais, et de St-Pierre-de-Juigny dans le Perche.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean-Baptiste de), fils d'un président à mortier aux parlements de Dijon et de Grenoble (4), entra d'abord dans l'ordre de Malte. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il obtint les prieurés de St-Vallier et d'Oyeu en Dauphiné, l'abbaye de Gimont au diocèse d'Auch (...), et le titre d'aumônier du roi. En 1683 il s'embarqua pour aller prêcher l'Evangile aux sauvages du Canada, et en avril 1685, Louis XIV, voulant le mettre à même de faire encore plus de bien dans cette contrée et en même temps récompenser son mérite, le nomma évêque de Québec. Le pieux missionnaire fut sacré en cette qualité le 25 janvier 1688 dans l'église de St-Sulpice, à Paris. Reparti bientôt après pour le Canada, il y mourut le 26 déc. 1727, dans l'hôpital de Québec qu'il avait fondé, laissant la réputation de l'un des prélats les plus distingués et les plus pieux de son temps. (Voy. *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la sœur Françoise Suchereau. Montauban, Légier, 1751, in-12.)

On a de lui : *Etat présent de l'Eglise*

(3) Il fut sacré en cette qualité à Lyon le 9 novembre 1615.

(4) *Jean* de La Croix de Chevrières, en faveur duquel la terre d'Ornacieux, au bailliage de Vienne, fut érigée en marquisat par lettres du mois d'avril 1645.

tde la colonie françoise dans la Nouvelle-France, contenu dans une lettre écrite par messire Jean de Saint Vallier, évêque de Quebec. Paris, 1688, in-8°.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Jean-Denis-René), *comte de* **SAINT-VALLIER** (1), naquit à Clérieux (Drôme) le 6 oct. 1756. Sous-lieutenant aux gardes-françaises depuis 1783, il fut, en 1790, incorporé dans un régiment, et fit les campagnes de 1791 et de 1792. Pendant les orages de la Révolution il quitta le service et se tint prudemment à l'écart; il ne reparut sur la scène qu'après le 18 brum., et fut nommé membre du conseil général de la Drôme lors de sa formation. Lié d'amitié avec le préfet de ce département, Descorches de Ste-Croix, il voulut alors s'ingérer dans son administration par des avis et des remontrances qui n'étaient pas toujours bien accueillis, et donnèrent lieu à une fort curieuse correspondance que nous avons eue sous les yeux. — Napoléon, auquel il s'était rallié avec un certain enthousiasme, le nomma sénateur le 1er févr. 1805, lui donna la sénatorerie de Gênes le 16 sept. 1808, et le créa en même temps comte de l'Empire. Le 26 déc. 1813 il l'envoya, en qualité de commissaire extraordinaire, dans la 7e div. militaire (Dauphiné), pour y organiser la défense du territoire contre l'invasion par les Alpes. L'énergie et l'étonnante activité qu'il déploya dans l'accomplissement de cette mission sont pour sa mémoire un véritable titre de gloire. Arrivé à Grenoble, le 7 janvier 1814, il vit se lever à sa voix, du milieu de la population patriotique de l'Isère, une armée de volontaires qui reprit bientôt aux alliés Chambéry et le département du Mont-Blanc. — Après l'abdication de l'Empereur, il se hâta de faire sa soumission à Louis XVIII, qui le nomma pair de France le 4 juin 1814. Au retour de l'île d'Elbe, il se retira à St-Vallier, et y resta loin des affaires publiques pendant les 100 Jours. A la seconde Restauration, il reprit son siége à la chambre des pairs, et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 13 mars 1824. N'ayant pas laissé d'enfant mâle, il a eu pour successeur à la pairie M. le comte de Moreton Chabrillan, son gendre. Il était grand officier de la Légion d'honneur et grand'croix de l'ordre de la Reunion (3 nov. 1813).

(1) La terre de Saint-Vallier avait été acquise en 1584, des héritiers de Diane de Poitiers, par Jean de La Croix de Chevrières, évêque de Grenoble.

Un de ses frères (*Jean-Claude-Marie*), nommé conseiller de préfecture de l'Isère le 28 mai 1809, a été député de la Drôme à la chambre introuvable (1815).

LAFAYE. — Voy. Leriget de Lafaye.

LAFAYE (Jean de), né à Loriol (Drôme) en 1610, fut nommé pasteur de cette église probablement dès son admission au saint ministère : du moins, il l'était déjà en 1636, époque à laquelle des propos peu révérencieux envers la sainte Vierge l'exposèrent à des poursuites. Il paraît qu'il fut assez heureux pour se justifier et rester à Loriol; mais en 1660 de nouvelles poursuites ayant été dirigées contre lui à propos de son *Anti-Moine*, il dut sortir de France pour se soustraire à un arrêt du parlement, qui le condamnait à ramer pendant toute sa vie sur les galères de Sa Majesté. Réfugié à Bâle, il y remplit pendant quelque temps les fonctions de pasteur, et mourut à Genève en 1679, d'après la *Statistique de la Drôme*, p. 325. (Voy. encore la *France protestante* de MM. Haag.)

On a de lui : I. *Le Livre officieux, ou le chemin ouvert à la paix pour la réunion des deux religions*. Orange, 1643, in-4°. — II. *Douze questions capucines répondues*. Genève, 1648, in-8°. — *L'Anti-Moine, à messieurs de la communion de Rome de la ville de Crest*. (Die, Ezéchiel Benoît, 1660), in-8°. On lit dans un journal des conversions opérées par la compagnie de la propagation de la foi (2) : « Le 26 du courant, nostre compagnie, ne croyant pas de rendre moins de seruice à Dieu en faisant chastier l'insolence des ministres qu'en protégeant les nouveaux conuertis à la foy, a fait condamner par arrest de ce parlement le nommé Jean de La Faye, ministre de Loriol en Valentinois, aux galères pendant sa vie et en 300 liures d'amende, pour auoir composé vn liure très-scandaleux, plein d'impiété et de blasphèmes, intitulé *l'Antimoine*, et Ezéchiel Benoît, imprimeur de la ville de Dye, à bannissement et en 50 liv. d'amende, pour l'auoir imprimé sans permission, et que le dit liure sera bruslé par la main du bourreau audeuant du palais, comme il l'a esté. »

LAFFEMAS (Barthélemy de), contrôleur général du commerce et des

(2) *Iovrnal des conversions qui ont été faites et des graces dont Dieu a favorisé la compagnie de la propagation establie à Grenoble, durant le cours de l'année mille six cens soixante un* (s. l. ni d.). In-4°, 20 pp. (Bib. de Grenoble).

manufactures sous Henri IV, est l'un des hommes qui eurent la plus grande part aux réformes tentées par ce prince pour relever le commerce de la France alors tributaire des manufactures étrangères. Ses efforts et son intelligente initiative contribuèrent puissament à y introduire plusieurs industries qui font encore aujourd'hui une partie de sa richesse; mais, comme il n'est arrivé que trop souvent, ses services peu appréciés par ses contemporains ont été vite oubliés, et son nom, digne de figurer à côté de celui de Sully a été pendant plus de deux siècles à peu près inconnu. — Il appartenait à notre époque de le tirer de cet injuste oubli. Déjà plusieurs écrivains, parmi lesquels nous citerons MM. Champollion-Figeac (*Document hist. inéd.*, T. II), Poirson (*Hist. du règne de Henri IV*, T. II), Ed. Fournier (*Variétes hist. et litt.*, T. VII), ont commencé à appeler l'attention sur lui et apprécié comme ils méritaient de l'être, son caractère et ses efforts. Nous allons leur emprunter les principaux éléments de cette notice, que nous compléterons à l'aide de nos propres recherches.

Laffemas (1) naquit à Beausemblant (Drôme) en 1545 (2), d'une famille de petite noblesse (3) mais pauvre, professant la religion réformée. Son père se nommait *Isaac* et sa mère *Catherine Bauthor*. Ayant embrassé, quoique gentilhomme, le métier de tailleur d'habits (4), il quitta le Dauphiné vers 1562, et, soit afin de suivre sa religion avec plus de liberté, soit qu'il y fût amené à la suite de quelque seigneur dauphinois, il vint chercher fortune dans les Etats du roi de Navarre. Il y débuta par être simple tailleur, et ce fut de cette humble profession qu'il s'éleva par son intelligence et son activité à l'une des premières charges de l'Etat. Il fut successivement chaussetier de l'écurie du prince de Béarn (Henri IV), tailleur attaché à sa garderobe, puis son valet de chambre à 20 livres de gages. A l'aide de spéculations heureuses, mais sur lesquelles nous ne possédons que de vagues renseignements, il agrandit peu à peu ses affaires, abandonnant la partie purement manuelle de son métier pour entreprendre le commerce des étoffes. En 1572, ayant suivi son maître à Paris, ses spéculations prirent rapidement une extension considérable: dès 1576 on le voit en relations avec les plus riches fabricants de la France et de l'étranger. A l'avénement de Henri IV au trône (1589), il conserva auprès de lui ses fonctions de tailleur valet de chambre, et s'établit à Paris dans la rue de la Vieille-Monnaie, à l'enseigne de la *Pomme d'or*. Dès lors, ses opérations commerciales acquirent une importance plus grande encore, et un fait qu'il a consigné dans l'un de ses opuscules va nous montrer quel était son crédit dans les principales villes manufacturières de France. En 1591, profitant de ce qu'il était chargé, en qualité de tailleur, de fournir les passements d'or et d'argent des étoffes, il *leva* à ses risques et périls *la boutique d'argenterie du roi*, et, dans ce but, emprunta à Paris, à Lyon et à Tours plus de 200000 écus, somme énorme pour ce temps-là. En 1601, dit-il dans son *Advertissement à messieurs les commissaires du roi*, il ne devait plus que 1500 écus, ayant tout payé, même les intérêts. L'immense fortune que fait supposer un emprunt de cette importance avait-elle été acquise au moyen d'opérations toujours licites? Nous n'oserions l'affirmer, car, après sa mort, elle donna lieu à des poursuites de la part de Jean Bourgoin, dénonciateur général de la chambre de justice (5).

Quoi qu'il en soit, au milieu de ses spéculations il méditait de grands projets de réformes commerciales et manufacturières, dont ses relations avec les fabricants et les ouvriers lui avaient montré la nécessité. L'importation des étoffes de luxe fabriquées à l'étran-

(1) M. Delacroix (*Statistique de la Drôme*), 2e éd., p. 420) le nomme, nous ne savons d'après quel document, *Laffumat*.

(2) Cette date est tirée de la légende de l'un de ses portraits dans laquelle on le dit âgé de 53 ans, en 1598. M. Champollion-Figeac, au contraire, le fait naître en 1558; mais c'est évidemment une erreur. En effet, dans les lettres patentes de 1602 qui le nomment contrôleur-général du commerce, Henri IV s'exprime ainsi : « Le roy désirant re« cognoistre les longs services faits par ledit Laf« femas depuis *quarante ans*. » D'autre part, Laffemas dit lui-même dans un de ses écrits (*Reiglement général pour dresser les manufactures*, imp. en 1597) : « Sire, ayant eu l'honneur d'estre votre « domestique depuis *trente ans passés*. » Or, en admettant la date de 1558, donnée par M. Champollion-Figeac, Laffemas aurait commencé à servir le roi dès l'age de 4 à 7 ans, ce qui est inadmissible.

(3) Son père, *sieur de Beausemblant*, portait pour armes: *d'or, à un chêne de sinople sur une terrasse de même*.

(4) Dans une lettre du 12 janvier 1584, Henri IV l'appelle « un pauvre *artisan* de la religion réformée, du *mestier mécanique* de tailleur d'habits. »

(5) Champollion-Figeac, *Documens hist. inédits*.

ger l'occupait surtout d'une manière particulière. « Le trafic que j'ai fait « avec plusieurs marchands estrangers, « dit-il au roi dans son *Reiglement gé-« néral*, m'a fait voir le mal secret « qu'apporte à vostre royaume les « draps de soye, toiles d'or et d'ar-« gent et autres marchandises appor-« tées d'Italie et de Flandres. » Il voulait en conséquence réorganiser nos manufactures, en créer de nouvelles, les mettre en état de suffire aux besoins de la consommation, prendre en même temps des mesures pour obtenir en France la production des matières premières et empêcher par ces moyens nos espèces monnayées de passer à l'étranger. Dans l'un de ses écrits, il formula sa pensée de la manière suivante : « Il est dict par les anciens que « celuy qui peut faire puits en sa terre, « ne doit emprunter l'eau d'autruy; « Platon l'approuve en sa république « et dit que la grandeur et richesse « des païs et royaumes consistent « d'avoir les choses nécessaires ser-« vant à l'usage de l'homme sans les « mandier aux estranger. » L'assemblée des notables convoquée à Rouen au mois de novembre 1596 vint lui donner l'occasion de mettre au jour ses projets.

En cette circonstance, Henri IV ayant fait appel aux lumières des hommes compétents pour la réorganisation en France du commerce et de l'industrie gravement compromis pendant les troubles de la Ligue, divers mémoires lui furent adressés qu'il renvoya à l'assemblée avec ordre de les examiner attentivement. Laffemas se mit sur les rangs, et rédigea un écrit contenant l'exposé d'une partie de ses plans de réformes. Quand il le présenta au roi il paraît qu'il fut assez mal reçu par sa goguenarde majesté, qui ne put résister au plaisir de dire un bon mot et, se riant de la profession du réformateur, s'écria « qu'il entendoit que puis-« que les tailleurs comme lui faisoient « des livres, que ses chanceliers dores-« navant lui fissent ses chausses (1). » Le mémoire de Laffemas était intitulé *Reiglement général pour dresser les manufactures en ce royaume*, et, malgré les plaisanteries du roi, c'était le plus remarquable de tous ceux qui furent soumis à l'examen des notables. Les réformes qu'il proposait consistaient: 1° à prohiber l'entrée des draps et étoffes de soie, d'or et d'argent ; 2° à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre l'industrie nationale en état de suffire à la consommation du pays; 3° à établir dans les villes principales, pour chaque communauté d'arts et métiers, une *chambre de commerce*, chargée de la surveillance et du perfectionnement des manufactures, et un *grand bureau des manufactures des marchands et artisans*, composé d'industriels, et jugeant les différends entre patrons et ouvriers; 4° à créer dans les grands centres des ateliers de travail où tous les ouvriers sans ouvrage seraient admis. On trouve là, en germe, l'institution des prud'hommes, nos chambres de commerce et même les ateliers nationaux. Ce projet offrait un système à peu près complet, mais les notables le trouvèrent trop vaste, et c'est en vain que Laffemas le défendit devant eux; ils n'en adoptèrent que les mesures prohibitives sur les étoffes fabriquées, laissant libre l'entrée des matières premieres. Henri IV ne se pressa pas de sanctionner leur décision : plein de confiance en son tailleur, dont il n'avait pas tardé à apprécier l'intelligence, et désirant qu'il arrivât à faire triompher ses vues, il lui accorda le privilège exclusif de publier « toutes re-« monstrances et mémoires parlant « du commerce et traffic des marchan-« dises, ouvrages et manufactures, « pour les establir dans ce royaume « pour le bien d'iceluy. » Ce fut seulement au mois de janvier de l'année 1599 que parut l'édit de prohibition; mais, après une année à peine d'expérience, il fut révoqué, car nos fabricants d'étoffes étaient loin de pouvoir suffire aux besoins de la consommation que le développement du luxe, dans toutes les classes, rendait chaque jour plus grands.

Cet insuccès ne découragea point Laffemas. Pensant avec raison que ses projets n'avaient échoué que parce qu'on en avait fait une application par-

(1) Lestoile raconte ainsi cette anecdote à la date du 11 janvier 1607 : « J'ai acheté le jeudi, 11, « 8 sols l'*Histoire des amours tragiques de ce temps*, « imprimée nouvellement en cette ville, in-16 : « non pour chose quelle vaille, mais pour m'en « servir à un autre subject. L'auteur est le sieur « de Laffemas, jadis tailleur et maintenant avocat, « qui ne fait autre chose qu'escrire et brouiller du « papier, auquel S. M. dit un jour, etc. » Mais Lestoile se trompe en mettant l'anecdote sur le compte de l'auteur de l'*Histoire des amours tragiques*, Isaac de Laffemas, qui ne fut jamais tailleur. Voy. ci-après.

tielle, il les reprit dans leur ensemble, et les rédigea sous forme d'édit, en quarante articles, avec un préambule rappelant toutes les ordonnances sur la matière, depuis saint Louis (1). En même temps, il se faisait de puissants auxiliaires parmi les maîtres et gardes des métiers, les corps et communautés des marchands de Paris qu'il convoqua avec le concours du lieutenant civil pour leur soumettre ses projets : vingt communautés lui donnèrent leur adhésion. Dans de petites brochures qu'il répandait dans le public, il signalait les abus et les vices dont la réforme était urgente : dans l'une d'elles (*VIIe Traité*, ci-après n° xiv) il faisait cet appel : « Tous amateurs du peuple pour- « ront apporter mémoires et instruc- « tions pour adiouster, augmenter ou « diminuer sur les advis et remon- « trances de l'autheur, à son logis rüe « de la Vieille Monnoye. » Dans d'autres, il cherchait à convaincre ceux qui lui étaient encore hostiles, et le nombre en était grand, surtout parmi les gros négociants qui entretenaient un commerce lucratif avec l'étranger. Il montrait que la France, pour la soie seulement, payait à ses voisins un tribut de six millions d'écus, et que, par cette raison, elle était tout à fait épuisée d'espèces monnayées. Faisant appel au patriotismes de ses concitoyens, il les engageait à se priver d'étoffes de soie pendant deux ou trois années, temps jugé nécessaire pour mettre en France la production et la manufacture de la soie en rapport avec la consommation. Par des arguments pressants, il s'attachait à détruire les préjugés répandus dans le public sur la possibilité de propager le mûrier chez nous : il établissait que cet arbre précieux, introduit en France en 1494 (2) était maintenant en plein rapport à Lyon, à Paris, à Tours, à Orléans, en Poitou etc. ; il n'y avait pas, selon lui, de province en France où le mûrier ne pût prospérer : aux seigneurs, aux couvents, aux paysans, il promettait des bénéfices considérables s'ils voulaient s'adonner à l'éducation des vers à soie. Les exemples de fortunes rapides faites dans cette industrie ne lui manquaient pas, et il racontait que lui-même avait obtenu, dans sa propre maison de Paris, de la fort belle soie dont il avait refusé un prix plus élevé que celui des soies d'Italie.

Ses efforts et sa persévérance ne furent pas stériles ; la réalisation de ses plans fut commencée résolument par Henri IV en 1601. Le 13 avril, ce prince signa des lettres-patentes portant création d'une commission chargée « de « vacquer au rétablissement du com- « merce et manufacture dans le royau- « me *et diligemment examiner les re- « montrances et autres mémoires a nous « présentés par notre cher et bien-amé « Barthélemy de Laffemas.* » Cette commission, la première chambre de commerce instituée en France, était composée d'officiers tirés du parlement, de la chambre des comptes et de la Cour des aides. Quelques mois après, le 21 juillet, elle reçut de pleins pouvoirs pour la propagation du mûrier et la fabrication de la soie ; c'était le triomphe de l'une des idées les plus ardemment poursuivies par Laffemas, et le roi, pour lui permettre d'en surveiller l'exécution et en même temps récompenser son zèle patriotique, le nomma par lettres-patentes du 5 novembre (1602 (3), contrôleur général du commerce et des manufactures (4). Ce titre lui donnait la présidence de la commission qui sous sa direction adopta un large système pour la propagation du mûrier en France. Les 14 octobre et 3 décembre de la même année, elle passa un contrat avec des marchands et des entrepreneurs de Paris, pour la fourniture de plans de mûrier à toutes les paroisses. Peu de jours après (7 décembre) parut un *mandement* royal portant « qu'il « sera planté des mûriers par deux ha-

(1) *La Commission édit.*, etc., ci-après. n° x.

(2) Le premier mûrier fut apporté d'Italie par un Guy-Pape qui le fit planter à Allan (Drôme), dont il était seigneur. La terre d'Allan ayant ensuite passé aux La Tour-du-Pin, un membre de cette famille l'entoura d'un mur pour le protéger et défendit qu'on en cueillît la feuille. D'après une lettre de Faujas-de-Saint-Fond, cet arbre vénérable était encore sur pied à la date du 26 niv. an x. Ses grands bras étaient maigres et caducs, et son tronc séparé en trois parties; mais, à chaque printemps, il se couvrait encore de feuilles, malgré les nombreux hivers qu'il avait traversés. D'après Gueymar du Palais, il vivait encore en l'an xiii (*Annuaire de la Drôme*, an xiii, p. 50). En 1824, le botaniste Loiseleur-Deslongchamps ayant fait prendre des renseignements sur son existence, apprit qu'il avait disparu depuis plusieurs années, mais qu'il y avait des rejetons presque aussi anciens aux environs d'Allan. Delacroix (*Statistique de la Drôme*, p. 421) parle de l'un d'eux, d'une grosseur prodigieuse, que l'on voyait encore en 1835 dans cette commune, au domaine de *Bovoir*.

(3) Ces lettres patentes sont insérées dans les *Documents historiques inédits*, loc. cit. pp. 30-31.

(4) Sous les règnes précédents, le commerce et l'industrie étaient administrés par des officiers portant le nom de *rois des merciers*.

« bitants de chaque paroisse, lesquels « devront s'occuper de la culture de « cet arbre et de la fabrication de la « soie. » Ces deux habitants devaient être désignés par la voie de l'élection; en cas de refus ou de mauvais vouloir ils étaient passibles d'une amende de 30 livres. Les entrepreneurs étaient chargés de leur distribuer les plans, graines, etc., en présence de Laffemas ou de ses commis. Les ecclésiastiques, gentilshommes ou privilégiés qui voudraient s'occuper de cette culture, pouvaient le faire sans déroger à leurs dignités, noblesse ou privilèges. Des experts seraient placés dans les villages pour instruire publiquement les habitants sur les procédés de fabrication, et acheter les soies faites pour le compte des entrepreneurs. Tel est en substance ce curieux mandement (1). Mais Henri IV et Laffemas, qui avaient ensemble de fréquentes conférences, ne se bornaient pas à des prescriptions : ils prêchaient d'exemple. Des mûriers avaient été plantés dans le jardin des Tuileries dès 1596 : cette mesure fut étendue successivement à tous les châteaux royaux, et l'on y établit même des magnaneries. Mais le zèle des populations ne répondit pas à celui du gouvernement. Les évêques et les supérieurs des maisons religieuses, sur lesquels il comptait le plus, mirent à le seconder une tiédeur extrême; les entrepreneurs se plaignirent, et le mandement fut abrogé par une déclaration du 16 novembre 1605 ordonnant qu'une pépinière de mûriers serait établie dans chaque chef-lieu de diocèse (2).

Si le projet de Laffemas sur la production de la soie ne réussit pas complétement, il ne dut pas laisser que de communiquer une grande impulsion à cette partie de l'industrie nationale (3). L'auteur obtint plus de succès dans la manufacture des soieries. Sur sa proposition, le roi fonda le 2 août 1603, près de la place Royale, à Paris, une fabrique d'étoffes de soie et de brocarts qui prit le nom de *Bâtiment des manufactures*. La direction en fut confiée à des Français, les sieurs Sainctot, Camus, Parfait et Lemoyne, avec une subvention de 60000 écus. Elle se peupla bientôt d'ouvriers habiles. On y faisait des apprentis qui devaient être envoyés ensuite dans les provinces où des maisons semblables seraient établies. La création des Gobelins eut encore lieu en 1603, sous l'administration de Laffemas; l'intérêt avec lequel il en parle dans plusieurs de ses ouvrages montre que c'était aussi un de ses établissements de prédilection. L'attention particulière qu'il donnait aux étoffes ne lui faisait pourtant pas perdre de vue les autres branches de l'industrie. Il présenta à l'assemblée du commerce des projets pour le développement de la métallurgie, de la cristallerie, de la poterie, etc. Ses vues ne s'arrêtaient pas uniquement sur le commerce, il proposa aussi à l'assemblée divers projets qui touchaient aux plus hautes questions d'économie politique. Ainsi, en matière d'impôt, il proscrivait toute taxe sur les aliments, et voulait que les péages, tailles et autres charges en horreur au peuple, fussent remplacés par un impôt unique, ou *droit de marque de un sol pour livre* sur les marchandises, avant leur mise en vente; ce droit acquitté, elles auraient circulé librement d'un bout du royaume à l'autre. L'idée d'unité l'entraînait plus loin : il avait proposé dès 1598 (4) l'établissement d'un système uniforme des poids et mesures. Mais sa conception la plus vaste fut celle de concentrer dans les mains de Henri IV toute l'industrie et le commerce de la France, au moyen de *bureaux* tenus par des agents royaux, où seraient venus se faire inscrire ceux qui auraient eu à proposer au public leurs bras, leurs services, des marchandises ou toutes autres affaires. Ces bureaux établis dans tout le royaume devaient être reliés par une administration centrale, qui aurait entretenu avec eux une correspondance journalière. Entre autres avantages, cette combinaison permettait au roi

(1) On en trouve le texte dans le Recueil des ordonnances, par Isambert, t. XV, p. 278.

(2) Recueil d'Isambert, précité t. XV, p. 291.

(3) En général, on fait honneur à Olivier de Serres de la création de l'industrie séricicole en France, mais on est forcé de reconnaître que son rôle dans cette grande œuvre s'est borné à une coopération très utile, très glorieuse sans-doute, mais partielle et bornée. Appelé à Paris par Henri IV en 1599, il eut avec ce prince plusieurs conférences relativement au plantage du mûrier et à l'éducation des vers à soie, et fit imprimer alors son traité de la *cueillette de la soie*. Sa coopération se termina en 1601 par l'envoi d'une grande quantité de plans de mûriers. Il demeura par conséquent étranger à la fabrication et à la manufacture de la soie qui restaient à créer tout entières et dont l'honneur revient à Laffemas (Voy Poirson, *Hist. du règne de Henri IV, loc. cit.*)

(4) *Trésors et richesses pour mettre l'estat en splendeur.* (n° IV)

de « sçavoir pour son contentement et « pour son assurance tout ce qui se « brasse et exécute par tous les lieux « et androits de son obéissance. » Henri IV recula devant un semblable projet; mais le fils de Laffemas, qui nous en révèle l'existence, le remit de nouveau en avant, prétendant que sa mise à exécution remédierait à une foule d'abus et empêcherait la ruine de notre commerce (1).

Le 22 octobre 1604, la commission du commerce instituée en 1601 termina ses séances (2). Laffemas qui en avait été l'âme, qui avait inspiré et dirigé toutes ses délibérations, en présenta le résumé au roi dans un écrit intitulé : *Recueil de ce qui se passe en l'assemblée du commerce* (Nº XXIII). A dater de cette époque il disparait de la scène publique; d'après M. Poirson il succomba l'année suivante, épuisé, brisé par les fatigues de tant de travaux : « Il mourut littéralement à la peine, dit-il. » Mais nous ne pensons pas que cette assertion soit exacte, car Laffemas, bien qu'il ait cessé dès lors de prendre une aussi grande part aux questions commerciales agitées de son temps, publia encore en 1608, 1609 et 1610, trois opuscules dont on trouvera les titres ci-après, et nous n'avons rien vu dans ces opuscules qui annonçât des œuvres posthumes. M. Weiss (*Biogr. univ.* de Michaud), place par hypothèse sa mort vers 1612. Enfin M. Champollion-Figeac (*Documents hist. inéd.*, loc. cit.) qui parait avoir eu à sa disposition des papiers de famille dont il ne nous a pas été permis de prendre connaissance, dit d'une manière positive qu'il mourut le 4 mars 1623. Nous avons compulsé les registres de l'église réformée de Paris et ceux de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie sur laquelle Laffemas était domicilié, et n'y avons rien trouvé qui nous permette de concilier ces témoignages contradictoires.

De son mariage avec *Marguerite Lebret* il laissa un fils, *Isaac sieur de Humont*, dont la postérité est venue jusqu'à nos jours et a contracté de grandes alliances. Isaac devint secrétaire du roi (21 juin 1613); grand voyer de la généralité de Paris (1622); maître des requêtes (17 oct. 1625); conseiller au parlement de Bordeaux (6 juillet 1627); intendant de Champagne et pays Messin (1634); enfin, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris (1635-1642). Il a acquis une sorte de célébrité par l'inflexible rigueur avec laquelle il exécuta les ordres de Richelieu dont il fut l'âme damnée; d'Espeisses disait de lui : *Vir bonus strangulandi peritus* (3). D'un premier mariage contracté le 10 nov. 1608, avec *Jeanne-Marie Haultdesens*, il eut plusieurs enfants dont l'un, *Guichard*, fut conseiller au parlement de Metz, (1640-1657) (4); et l'autre, *Laurent*, fut homme d'église (5). De son second mariage avec la fille d'un notaire au châtelet de Paris, *Charlotte Becquet*, il eut un fils, *Maximilien*, mort en 1701; et trois filles, dont l'une, *Charlotte*, mariée à *N. Lesage, Seigr. de Ste-Honorine*, laissa une fille, *Nicole-Charlotte*, qui s'allia aux plus illustres familles d'Italie.

MM. Haag mentionnent dans leur *France Protestante* plusieurs Laffemas dont ils ont trouvé les noms dans les registres de l'état civil tenus par les pasteurs de Paris, et qui appartiennent à une branche restée dans la religion réformée. L'un d'eux, *Félix*, sieur de *Beausemblant*, né vers 1561, fut enseveli le 9 sept. 1641 ; un autre, *Etienne*, *gentilhomme natif du Languedoc*, fut enseveli le 2 mai 1616. Nous ignorons quels liens de parenté les unissaient à celui dont nous écrivons la notice. M. Delacroix (*Stat. de la Drôme*), dit qu'il existe encore (1835) de ses descendants à St-Romain d'Albon (Drôme), et dans les environs.

PORTRAITS.

I. Barthelemy de La Femas, *aage de 53 (lan 1598)*. Il est en buste, de profil, tourné à G., dans un ov., autour duquel est la légende. H de l'ov. extérieur, 61 mill. Ce portrait se trouve au verso du titre de l'opuscule intitulé : *Trésors et richesses, pour mettre l'estat*

(1) *Histoire du commerce de France*, par Isaac de Laffemas, sieur de Humont. Paris, 1606 in-8°.

(2) Le procès-verbal en a été publié dans les *Documents hist. inéd.*, loc. cit.

(3) Isaac de Laffemas a laissé plusieurs écrits dont nous ne donnerons pas la liste, car étant né hors du Dauphiné, il ne rentre pas dans le cadre de ce livre.

(4) Voy. *Biographie du parlement de Metz*, par Emm Michel (Metz, Nouvian, 1853, in-8°.)

(5) Il y a des vers de sa façon dans un recueil de poesies publié en 1668 (Paris, de Sercy, 5 vol, in-12). On lui attribue aussi une traduction en vers burlesques de la Pharsale de Lucain (voy. *Bibl. Fr.* de Goujet, t. VI, p. 176, et le *Parnasse fr.*, 2e part., p. *xcj*).

en splendeur (ci-apr., nº IV); au-dessous, les vers suivants.

QUATREIN DE L'AVTHEUR

Je n'ay desir, lecteur, de complaire à plusieurs,
Aussi que mes escripts sentent de leur ramage:
Ie seray satisfaict lorsque ce mien ouurage
Pourra de nostre France abolir les malheurs.

AV LECTEVR

Je te supplie, lecteur, excuse la science
N'ayât par mes escripts aucun grec ny latin;
Mais regarde plustot de mon traicté la fin :
Tu verras aux François grande résiouissance.

II. (Sans légende). Il est en buste, tourné à G, la tête de profil et le corps de 3/4, dans un ov. de 83 mill. de H., gr. s. bois. Ce portrait, qui offre un type différent du précédent, se trouve au verso du titre de son opuscule, l'*Incredvlité ov l'ignorance*, ci-apr. nº IX-En bas, le quatrain suivant :

Autheur tu es blasmé d'infinis tous les iours,
Ne cognoissant le bien que tu fais pour la France:
Les sages & discrets iuieront de l'offence,
C'est un œuure du ciel qui veut prendre son cours.

III. La *Bibliothèque hist.* de Lelong, t. V, indique en ces termes un portrait de Laffemas, que nous ne connaissons pas : « N... 1595, petit ovale, âgé « de 55 ans. »

ÉCRITS DE LAFFEMAS (1).

I. * *Reiglement general povr dresser les manvfactvres en ce royavme, et couper le cours des draps de soye et autres marchandises qui perdent et ruynent l'estat. Auec l'extrait de l'advis que messieurs de l'assemblee tenue a Rouen ont baille a sa Maieste, que l'entree de toutes sortes de fil d'or et d'argent, et marchandises de soye et laines manvfactvrees hors ce royavme, soient deffendues en iceluy; et d'oster les impots svr les laines et soyes escrues. Ensemble le moyen de faire les soyes par tovte la France.* Paris, Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1597, in-8º de 40 pp. = Autre éd. *revue et augmentée de plusieurs exemples touchant la manufacture.* A Roven, impr. de George l'Oyselet. M.D.XCVII, in-8º de 41 pp. (Bib. imp.).

II. * *Response aux difficvltez proposees a l'encontre dv reglement general tovchant les manufactures.* (s. l. ni. d.) In-8º. 11 pp. et 2 ff. non chiff. (*ibid.*).

III. *Responce a messievrs de Lyon, lesqvels vevlent empescher rompre le corrs des marchandises d'Italie, auec le preiudice de leurs foires, & l'abvs aux changes, & conseruatevr des dites foires, & avtres belles raisons povr seruir au bien de l'estat.* Le faux titre porte : *Les monopoles et traffic des estrangers descouverts; auec le pernicievx abuz des changes et avtres belles raisons povr remettre l'estat.* Paris, Est. Prevosteau, M.D.XCVIII, in-8º de 23 pp. (Bib. Ste-Gen.). Au milieu de ses *belles raisons*, Laffemas décoche aux critiques l'épigramme suivante :

Ceux qui diront mes vers estre rude et grossiers
Prier te les voudrois, de leur plus douce lime,
C'est par leur beau sçauoir, les rendre plus entiers,
I'en retiens la raison, et ils auront la rime.

IV. *Les tresors et richesses povr mettre l'estat en splendevr, & monstrer au vray la ruyne des François par le traffic & negoce des estrangers : & empescher facilement les petits procez en toute vacation; voir comme la Ivstice des Consvls doit estre supprimee, & autres belles raisons. Le tout pour le bien de ce royaume.* A Paris, par Est. Preuosteau, M.D.XCVIII, in-8º de 54 pp.. (Bib. imp.). - Il y a à la page 22 un second titre ainsi conçu : *Discovrs en Rythme qvi demonstre avx grands le bien du commerce, & sur le svbject de la paix presente les loüanges de sa Majeste pour induire le peuple a prier Dieu qu'il la face longuemēt prosperer.* Cette seconde partie se compose de quatrains, sonnets et autres pièces de vers adressés par Laffemas au roi et à de grands personnages de son temps sur le commerce et la prosperité de la France.

V. *Advertissement & response avx marchands & autres, ou il est touche des changes, banquiers & banqueroutiers.* Paris, Estienne Prevosteau, 1600, in-8º (*Ibid.*).

VI. *Advis et remonstrance à messievrs les commissaires deputez dv Roy, au faict du commerce, auec les moyens de soulager le pevple des tailles, et avtre bien nécessaire povr la police de ce royaume.* Paris, Sylvestre Moreau, 1600, in-8º de 22 pp. (Bib. de l'Arsenal).

VII. *Le quatrième advertissement du commerce, faict sur le debvoir de l'aumosne des pauvres, faict par Barth. de Laffemas, qui represente sur ce l'abbus des tavernes et cabarets.* Paris, Jamet et P. Métayer, 1600, in-8º, avec portrait (*Catalogue de la Bib. de M. Taylor*, nº 335).

VIII *Les moyens de chasser la gueuserye*

(1) Cette nomenclature, beaucoup plus complète et plus exacte que toutes celles données par les bibliographes, a été faite *de visu* sur les écrits mêmes de Laffemas conservés dans les bibliothèques publiques de Paris. Nous indiquons, à la fin des titres de ceux que nous n'avons pu voir par nous-même, les ouvrages où ils sont mentionnés.

contraindre les feneāts, faire vivre et employer les pauvres. Desdiez a messieurs du clergé. Faict par Barthélemy de Laffemas, varlet de chambre du Roy, natif de Beau-Semblant, en Dauphiné; qui represente sur ce le nombre des maistrises de Paris. Paris, Estienne Prevosteau, 1600, in-8° de 15 pp. (Bib. imp.).

IX. *L'incredvlite ov l'ignorance de cevx qui ne vevlent cognoistre le bien & repos de l'estat, & veoir renaistre la vie heureuse des François. Ce discours contient cinq petits traitez faicts depuis le 15 aoust dernier.* Paris, Jamet et Mettayer, M.D.C. in-8° de 29 pp. et 2 ff. non chiffrés, avec portrait (*Ibid.*).

X. *La commission, edit et partie des mémoires de l'ordre & establissement du commerce general des manufactures en ce royaume. Proposés par Laffemas... aduertissement av lecteur que les dits mémoires ont été imprimez à la haste par commandement de messievrs les commissaires, & par diuers imprimeurs : qui est la cause n'auoir mis les articles en ordre selon leur rang. A Paris, faict au mois de may 1601.* In-8° de 3 ff. non chiffr., 39, 28, 10 et 2 ff. non chiffr. — C'est un recueil contenant, 1° l'arrêt de Henri IV, du 13 avr. 1601, qui nomme des commissaires pour examiner ses divers projets de réformes; 2° un mémoire en forme d'édit, dans lequel sont exposés ces projets ; 3° les reponses des communautés de métiers pour donner leur avis sur ces projets (*Ibid.*). = Reprod. par M. Champollion-Figeac dans les *Docum. hist. inéd.*

XI. *Les discours d'une liberté générale et vie heureuse pour le bien du peuple.* Paris, Binet, 1601, in-12. (*Ibid.*)

XII. *Remonstrances politiqves svr l'abvs des charlatans, pipeurs & enchanteurs.* A Paris (s. n.), *fait au mois de juin* 1601. in-8°, 15 pp. (*Ibid.*)

XIII.* *Nevf advertissements povr seruir à l'vtilité publicque, aduenus sur le bon heur de la naissance de Mon Seigneur le Daulphin. Assavoir est :*

D'vn bon et rare ouurier françois.

Faire fil d'or au tiltre de Milan.

Faire croistre le ris en France.

Bluter les farines par des enfans.

Faire fromage à la vraye mode de Milan.

Faire croistre esperges de deux poulces, & longues d'vn grand pied.

Comme les estrangers possedent la nauigation de la mer, & les richesses des foires.

Certains advis de fabriquer toutes étoffes en France.

Le désordre des Monnoyes, avec le remede du bien.

Faict par B. D. L., à Paris, par Pierre Pautonnier, 1601, in-8°, 12 pp. (*Ibid.*).

XIV. *VII° Traité. Dv Commerce de la vie dv loyal marchand, avec la commission du Roy, & bien qu'il faict aux peuples & royavmes.* A Paris, chez Léon Cavellat, 1601, in-8°, 15 pp., avec portr. (*Ibid.*). – Cet écrit paraît avoir donné lieu à la réponse suivante dont nous ne connaissons que le titre : *Le loyal François qui respond et donne avis aux mémoires du sieur de Laffemas. Par V. T. F.* Paris, Binet, 1601, in-8° (*Catalogue* de la Bib. Mazarine).

XV. * *Remonstrance av peuple svivant les edicts et ordonnances des Roys, à cause du luxe & superfluité des soyes, clinquants en habits, rvine generale. Fait par B. D. L.* Imprimé à Paris, par Nicolas Barbote, 1601, in-8°, 16 pp. (Bib. Imp.)

XVI. *Lettres et exemples de la fev royne mere, comme elle faisait trauailler aux manvfactures, & fournissoit aux ouuriers de ses propres deniers. Auec la preuue certaine de faire les soyes en ce royaume : pour la prouision d'iceluy, & en peu d'années, en fournir aux estrangers.* A Paris, chez Pierre Pavtonnier, 1602, in-8°, 24 pp. = Reprod. dans les *Archives curieuses de l'Hist. de France.* t. IX, 1re s°, pp. 119-136. (*Ibid.*)

XVII. *Le tesmoignage certain du profict & reuenu des soyes de France, par preuues certifiees du païs de Languedoc.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1602, in-8°, 8 pp. (*Ibid.*)

XVIII. *Comme l'on doibt permettre la liberté du transport de l'or & de l'argēt hors du royavme : Et par tel moyen conseruer le nostre, & attirer celuy des estrangers. Avec le moyen infaillible de faire continuellement trauailler les monnoyes de ce royaume, qui demeurent innutilles.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1602, in-8°. 8 pp. (*Ibid.*).

XIX. *Le plaisir de la noblesse et autres qui ont des éritages aux champs, sur la preuue certaine et profict des estauffes et soyes qui se font à Paris et les magazins qui seront aux prouinces.* Paris, Pierre Pautonnier, 1603, in-8°, 8 pp. (Bib. de l'arsenal). = Reprod. par M. Ed. Fournier, dans ses *Variétés hist. et litt.*, t. VII, pp. 303 et suiv.

XX. *Prevve dv plant et profict des mevriers, pour les parroisses des generalitez de Paris, Orléans, Tours et Lyon, pour l'année 1603.* Paris, Pierre Pautonnier, 1603, in-8° de 16 pp. (*Ibid.*).

XXI. * *Le naturel et profit admirable du meurier, qui en l'ouvrage de son bois, feuillages et racines, surpasse toutes sortes d'arbres, que les François n'ont encore sçu connoître : auec la perfection de les semer et elever ce qui manque aux mémoires de tous ceux qui ont écrit.* Par B. D. L. F. Paris, 1604, in-8° (*Bibliogr. agron* de Mousset).

XXII. *La facon de faire et semer la graine de meuriers, les éleuer en pepinieres et les replanter aux champs : gouuerner et nourrir les vers à soye au climat de la France, plus facilement que par les mémoires de tous ceux qui en ont escript.* Paris, Pierre Pautonnier, 1604, in-12 de 36 pp. La dernière chiffrée à tort 39. (Bib. de l'Arsenal).

XXIII. *Recveil présenté av Roy, de ce qvi se passe en l'assemblée du commerce, au palais à Paris. Faict par Laffemas controlleur general dudit commerce.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1604, in-8°, 43 pp. (Bib. imp.). = Rep. dans les *Archives curieuses de l'hist. de France*, t. XIV, 1re série, pp. 218-245.

XXIV. *Instruction du plantage des meuriers, pour messieurs du clergé : auec les figures pour apprendre à nourrir les vers, faire et tirer les soyes. Ceste instruction a este veue, abregee et corrigee, sur tous les memoires cy-devant faits*, Paris, David Le Clerc, 1605, pet. in-4° (*France protestante* de MM. Haag.)

XXV. * *La rvine et disette d'argent, qv'ont apporté les drap s de soyes en France, auec des raisons que n'ont iamais cogneu les François pour y remedier. Faict par B. D. L. F.* A Paris, chez Nicolas Barbote, 1608, in-8°. 15 pp. (Bib. imp.).

XXVI. *Advertissement sur les divers crimes des banqueroutiers suivant les edits et ordonnances des roys de France.* Paris, J. Millot, 1609, in-8°. (Catalogue de la Bib. imp., jurisp.)

XXVII. *Advis svr l'vsage des passements d'or et d'argent.* Paris, chez Iean Millot, 1610, in-8, 66 pp. (Bib. imp.).

XXVIII. *Sources d'abus et monopoles glissés sur le peuple de France* (s. d.), in-8°. (*Bib. hist.* de Lelong, tome II, n° 19689.)

LAFFREY (Arnoux), littérateur, naquit à Gap le 19 sept. 1735; son père, qui était négociant, le destina à l'état ecclésiastique. Après avoir étudié successivement au collége de sa ville natale, chez l'abbé Astier, prieur du village de Furmeyer, au séminaire de St-Irénée-de-Lyon et à Paris, il prit la tonsure, et fut pourvu du prieuré de St-Sébastien au diocèse de Die. Son goût pour l'étude lui fit entreprendre un voyage à Rome et dans la plupart des Etats de l'Europe. Le prince Frédéric de Salm-Kirbourg, dont il fit la connaissance en Allemagne, s'attacha à lui, et, plein à son égard d'une rare bienveillance, il lui fit accepter un logement dans son hôtel de la rue de Lille, à Paris. Après la mort de ce prince, qui périt sur l'échafaud le 23 juill. 1794 (5 thermidor an II), sa veuve continua de loger Laffrey et de lui prodiguer les soins de l'amitié; mais la fin malheureuse de son protecteur l'avait affecté si profondément, qu'il dépérit de jour en jour, et mourut deux mois après, le 19 sept., jour anniversaire de sa naissance.

Bibliographie. — I. * *Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne.* Londres, Lyton, 1781, 4 vol. in-12. Cet ouvrage est très-piquant et a eu plusieurs éditions; Barbier l'attribue, nous ne savons sur quels fondements, à Moufle d'Angerville. = Trad. en allemand par K.-F. Trost. Berlin, 1781, in-8°.—II. *Siècle de Louis XV, contenant les événements qui ont eu lieu en France, et dans le reste de l'Europe, pendant les 59 années du règne de ce monarque; ouvrage posthume d'Arnoux Laffrey, publié par Maton de la Varenne.* Paris, 1796, 2 vol, in-8°. C'est le livre précédent, remanié par Maton de la Varenne, qui y a mis une préface d'où nous avons tiré cette notice. Quoi qu'en dise Barbier, il n'a pas eu d'autre part à cette publication, dont le manuscrit lui a été fourni par le neveu de Laffrey, *Jean-Jacques*, lequel, suivant une correspondance autographe que nous avons sous les yeux, a fait les frais de l'édition.—III. *Annales de la monarchie française, depuis son origine jusqu'à la mort de Louis XV.* Les bibliographes indiquent tous cet ouvrage; mais nous pensons qu'ils ont mal compris ce qu'en dit Maton, et qu'il a seulement été trouvé en manuscrit dans les papiers de l'auteur.— Il a, en outre, rédigé, dans sa jeunesse, et pendant quelque temps, une feuille périodique à Bruxelles.

LAFONT DE SAVINES (Charles), évêque de Viviers, né à Embrun, le 17 février 1742, mourut dans cette ville, à la fin de 1814. Lorsque la révolution éclata, il en adopta les principes avec une sorte d'exaltation. Evêque depuis le 26 juillet 1778, il se démit de ses fonctions au commencement de l'an-

née 1791, fut réélu évêque constitutionnel de l'Ardèche, et prêta le serment civique. Le député Saint-Martin, ayant annoncé cette nouvelle à l'Assemblée nationale, dans la séance du 22 février 1791, d'Eprémenil s'écria, pour en atténuer la portée, que Savines avait perdu la tête. L'année suivante, ce prélat publia un écrit en faveur de la constitution civile du clergé. Un mouvement anti-religieux se manifesta par toute la France, dans les derniers mois de 1793; les communes convertissaient spontanément leurs églises en lieux de réunions populaires ou en magasins, et les ecclésiastiques s'empressaient d'abdiquer leurs fonctions: l'évêque de Viviers ne resta pas en arrière de ce mouvement. Il remit lui-même, le 1er décembre, à l'administration départementale, ses lettres de prêtrise, tous les insignes de sa dignité, et accompagna ce dépôt d'une abjuration éclatante. Arrêté, néanmoins, comme suspect, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Ayant voulu ensuite reprendre son siége et faire appliquer toutes les réformes consacrées par la révolution, telles que le mariage des prêtres et le divorce, il fut vivement attaqué par le parti religieux, et obligé d'abandonner son diocèse, que l'archevêque de Vienne fit administrer par un conseil. En 1802, on le fit alors passer pour fou, et il fut enfermé à Charenton. Il se rétracta, dit-on, avant de mourir.

Bibliographie.—I. D'après Barbier, il a publié l'ouvrage suivant, et en a fait la préface avec Collet de Messine: *Narcisse dans l'île de Vénus, poëme en 4 chants* (par Malfilâtre). Paris, Lejay, 1769, in-8°. — II. *Examen des principes de la constitution civile du clergé par M. l'évêque de Viviers*. Lyon, 1792, in-8°.

LA FOREST (Floride de), écrivain du commencement du XVIIe siècle, ne nous est connu que par un opuscule politique intitulé: *Recveil des responces faites av soldat françois, ov rameav d'olivier présenté avx psevdes soldats de l'vne & l'avtre milice. Avec vne invective & vne apostrophe à la France, remonstrant qu'il faut bien obéir à son roy. Le tout composé par* Floride de la Forest, *d'Auphinois*. (s. n. de l.) M. D. C. V., in-12, de 21 pp. C'est une des nombreuses pièces de la polémique que fit naître *le Soldat François* de Pierre L'Hostal (1604, in-12).

LA GARDE (Antoine **ESCALIN DES AIMARS**, baron de), diplomate et homme de guerre du XVIe siècle, naquit à La Garde Adhémar (Drôme) (1), en 1498, de parents pauvres et obscurs, dont le nom était *Escalin*. Il suivit, dès l'âge de 12 ans, et malgré sa famille, un caporal recruteur, en qualité de simple goujat de chambrée, et se fit soldat deux années après. Son aptitude pour l'état militaire, son intelligence, son courage, lui valurent rapidement les grades d'enseigne, de lieutenant, puis de capitaine. Des duels nombreux dont il sortit toujours vainqueur, le firent redouter et respecter dans une profession où la considération ne s'acquiert trop souvent que par des actes de force brutale; mais des qualités d'un ordre plus élevé attirèrent sur lui les regards de ses supérieurs. A force de travail et de persévérance, il était parvenu à se dépouiller de la rudesse du soldat et à acquérir des talents qui le mettaient au-dessus de la plupart des gentilshommes de l'armée. Le diplomate Guillaume du Belley le signala à François Ier, non-seulement comme un officier du plus grand mérite, mais encore comme un homme capable de remplir d'importantes missions. Précédé de ces recommandations, le capitaine *Paulin*, comme on le nommait dans les camps, se présenta à Fontainebleau. Une belle figure, une taille avantageuse, une tenue élégante, des manières simples et polies, en firent aussitôt l'homme à la mode; toutes les dames se le disputèrent. Le roi, qui sut vite l'apprécier, n'hésita pas à lui confier le poste délicat d'ambassadeur à Venise. Il s'agissait d'obtenir du Sénat un traité d'alliance offensive et défensive contre Charles-Quint. Arrivé à Venise, il déploya une rare habileté, prodiguant l'or ou les caresses selon les personnages auxquels il avait affaire. Sa mission fut couronnée d'un plein succès.—De l'ambassade de Venise il passa à celle de Constantinople (1541). Soliman II avait à se plaindre de la France, qui l'avait traversé dans ses projets; mais Paulin réussit à calmer son irritation et à s'insinuer dans sa confiance, au point de lui faire conclure un traité par lequel les flottes des deux nations se réunissaient contre celles de l'Espagne et de l'Angleterre, sous le commandement de l'ambassadeur de France lui-même. A son retour

(1) M. Roussillon le fait, par erreur, naître à Lagarde en Olsans. (Voy. son *Guide du voyageur dans l'Oisans*. Grenoble, imp. Maisonville 1881, in-8°, p. 95).

de Constantinople, François Ier l'anoblit, le nomma baron de La Garde et lui donna la charge de général de ses galères (1544). Mais cette charge n'était pour ainsi dire qu'un vain titre, car il n'y avait pas alors de marine française; la profession de matelot, généralement méprisée, était laissée aux vagabonds et aux aventuriers de toutes les nations. Pour organiser une flotte, tout était donc à créer. La Garde, qui avait étudié l'art nautique à Marseille, où son régiment avait longtemps tenu garnison, et pendant son séjour à Venise et à Constantinople, rassembla en peu de temps les galères éparses, négligemment abandonnées dans les ports, et pourvut à leur armement. On manquait de rameurs, il fit mettre à sa disposition tous les prisonniers du royaume détenus pour crime capital. Cependant, malgré son activité, il ne put réunir des forces proportionnées à la grandeur de l'entreprise, et sa flotte réunie à celle de Barberousse, tenta vainement de s'emparer de Nice.

La guerre maritime étant suspendue, il prit un commandement dans l'armée française du Piémont. Le roi le nomma ensuite son lieutenant-général en Provence, et le mit à la tête de l'expédition dirigée contre les Vaudois. Des atrocités furent commises par son ordre contre ces malheureux (1545). Les affreux massacres de Cabrières et de Mérindol, que l'histoire, interprète de l'humanité, a justement flétris à jamais, souillent sa mémoire d'une tache ineffaçable. Heureusement il fut bientôt appelé à quitter ce théâtre d'horreurs, pour aller déployer son talent et son courage dans une meilleure cause. Henri VIII s'étant emparé de Boulogne, une descente en Angleterre fut résolue pour opérer une diversion (1545). D'Annebaut, grand-amiral de France, avait le commandement de la flotte; mais, comme il n'était pas marin, La Garde eut la direction effective de l'expédition. Il battit les Anglais dans la Manche, coula un de leurs plus gros vaisseaux, et s'empara de l'île de Withe. Son intention était d'attirer les Anglais au combat et non d'occuper le pays, mais il ne put y parvenir, leur premier échec les ayant rendus prudents. La Garde rentra au Havre après avoir montré les talents d'un habile marin.—Cependant, le sang des enfants, des femmes et des vieillards égorgés à Cabrières et à Mérindol criait vengeance. L'opinion publique, soulevée, obligea le roi à déférer au Parlement de Paris les auteurs de ces crimes. Le plus coupable, le président D'Oppède s'évada, l'avocat général Guérin fut pendu, et La Garde, malgré le prestige de gloire qui l'entourait, fut dépouillé de sa charge de général des galères et condamné à une prison perpétuelle.

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, on sentit le besoin de ses talents et de son expérience. Henri II fit réviser son affaire, et la justice trouvant cette fois, en faveur de son innocence, d'excellentes raisons qu'elle n'avait pas aperçues quand elle l'avait condamné, il fut mis en liberté et envoyé en Toscane pour y diriger les mouvements de l'armée, sous les ordres de Paul de Termes. Remis ensuite à la tête de la flotte, il battit les Espagnols dans la Méditerranée, et à l'aide d'une ruse peu loyale leur prit 15 navires. Son titre de général des galères lui ayant été rendu, Henri II le chargea d'enlever la Corse aux Génois; il s'en acquitta avec succès, l'île fut bientôt conquise ; mais après s'y être maintenu quelque temps, il dut l'abandonner faute de secours. — Ennemi acharné des protestants, il prit une part active à la guerre que leur fit le duc d'Anjou (Henri III), assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Il commanda aussi la flotte royale dirigée contre La Rochelle, mais tous les efforts de l'armée catholique s'étant brisés devant la constance des habitants, le duc d'Anjou s'en prit à lui de son peu de succès. Il le fit arrêter devant toute l'armée et mettre en prison. Il fallut que les murmures des soldats et des officiers l'obligeassent à réparer cette injustice envers ce vieux guerrier. Là finit la carrière militaire du baron de La Garde; profondément froissé par la conduite du prince à son égard, et d'ailleurs averti par son grand âge qu'il était temps de prendre du repos, il se retira au lieu de sa naissance et y mourut quelques années après, le 30 mai 1578, avec la réputation du plus grand marin de son temps. Il fut en effet le créateur ou le rénovateur de la marine française : c'est lui qui y introduisit la division d'une flotte par escadres, l'art des grandes manœuvres et des batailles navales.

Il était seigneur de Château-Dauphin, de Pierrelate et de La Garde Adhémar;

cette dernière terre lui avait été donnée à vie par Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan, le 28 juil. 1543. Il eut de Marguerite Langlois, sa maîtresse, deux enfants, un fils et une fille. Le fils, nommé *Jean-Baptiste*, né à Rouen, fut légitimé par lettres du mois d'octobre 1570, et épousa Polixène d'Eurre ou d'Urre, fille de Louis d'Eurre, seigneur du Puy Saint-Martin. Jean-Baptiste laissa un fils, *Louis*, en faveur duquel la terre de La Garde Adhémar fut érigée en marquisat par lettres du mois de septembre 1646, enregistrées à la Chambre des comptes de Grenoble, le 3 nov. 1647. Un fils de celui-ci, *Antoine*, fut gouverneur de la ville et châtellenie de Furnes, dans les Pays-Bas, et mourut le 8 août 1713, âgé de 90 ans, sans enfants : en lui s'éteignit la postérité du baron de La Garde.

LAGIER DE VAUGELAS, très-ancienne famille originaire de Provence, et fixée en Dauphiné dès le 17e siècle. Elle a donné naissance à plusieurs hommes distingués dont les notices suivent :

LAGIER DE VAUGELAS (Joseph) et **LAGIER DE LA CARDONNIERE** (André) frères, nés à Valdrôme, se signalèrent, en 1692, par leur courage et leur patriotisme. Victor-Amédée, duc de Savoie, ayant envahi le Dauphiné et pénétré jusqu'au col de Cabre qui sépare le Gapençois du Diois, les deux frères Lagier prirent les armes pour voler à la défense du territoire envahi. Quoique les habitants de Valdrôme et des communes environnantes fussent en grande partie protestants, ils réussirent à leur faire oublier les trop justes ressentiments que leur causait la revocation de l'edit de Nantes, et, à leur tête, ils contribuèrent à battre en plusieurs rencontres les troupes du duc de Savoie, et à les rejeter au-delà de nos frontières (1). Ce fut lors de cette invasion que se fit connaître la célèbre héroïne *Philis de* La Tour du Pin (Voy. sa notice).— Après avoir fait ensemble la campagne de l'arrière-ban convoqué en 1694, le plus jeune des deux frères, *André*, capitaine des gardes-wallonnes, fut tué à la tête de sa compagnie au siège de Pampelune, en 1710, et l'aîné, *Joseph*, se retira à Valdrôme, où, pendant le cours de cette dernière année, il réussit à paralyser les efforts des agents de la reine d'Angleterre, qui cherchaient à exciter un soulèvement de la part des protestants dans les montagnes du Dauphiné, en même temps que dans les Cévennes et le Vivarais. Il mourut en 1718.

(1) Voy. *Hist. topogr. antiq. des H.-Alpes*, par Ladoucette (éd. de 1848), p. 741.

LAGIER DE VAUGELAS (Louis-Joseph), petit-fils du précédent, né à Die le 29 septembre 1748, fut chanoine de l'eglise cathédrale de cette ville, et y mourut le 6 juin 1800. Savant et judicieux archéologue, il avait fait une étude approfondie des antiquités de Die : un mémoire qu'il rédigea à ce sujet, sur la demande du prefet de la Drôme, a été inséré dans le *Magasin encycloped.* de Millin, 3e année, t. X.

LAGIER DE VAUGELAS (Etienne-André), frère du précédent, né à Die, le 1er décembre 1751, se destina aussi à l'état ecclésiastique, et vint faire ses études à Paris. L'un des élèves les plus distingués de Saint-Sulpice, il soutint sa thèse pour la licence d'une manière si remarquable, que le roi lui accorda une pension de mille livres. De retour à Die avec le grade de docteur en Sorbonne, il y fut nommé chanoine et grand vicaire de l'évêque. La nature l'avait doué de toutes les qualites qui font le grand orateur : il allait être désigné pour prêcher devant le roi, lorsque la révolution éclata. — Il est mort à la Trappe, en 1826.

On a de lui : I. *Histoire de la législation française depuis la concession de la charte constitutionnelle*, t. I (seul paru). Paris, Bobée, 1818, in-8o. Cet ouvrage devait former 5 vol. — II. Il est auteur des explications qui accompagnent les planches de l'ouvrage suivant : *Soixante vues des plus beaux palais, monuments et églises de Paris cathédrales et châteaux de France*, par Couché. Paris, Vilquin, 1818, in-8o (avec 60 pl.)

LAGIER DE VAUGELAS (Fortuné-Honoré-Constant), neveu du précéd., né à Die le 3 mars 1792, entra dans les gardes-du corps, en 1814, au moment de leur formation. L'année suiv. il était à Die en congé de semestre, lorsque, apprenant l'arrivée de Napoléon à Grenoble, il se hâta d'accourir à Lyon avec son frère pour se joindre aux défenseurs de la monarchie, sous les ordres du comte d'Artois La défection des troupes ayant forcé le prince à la retraite, les deux freres le suivirent à Paris, et furent du nombre des serviteurs fidèles et dévoués qui accompagnèrent la famille royale sur la route de l'exil. — En 1821, M. F. de Vauge

las entra dans la magistrature. Nommé en 1823 procureur du roi près le trib. de Die, il en remplit les fonctions d'une manière brillante jusqu'au 12 août 1830, époque à laquelle il donna sa démission pour ne pas servir la royauté issue des barricades. Après la révolution de 1848, il prit une part des plus actives, avec les amis de l'ordre, aux affaires municipales de Die, et fut élu maire de cette ville en juillet 1849 : il était alors membre du Conseil général de la Drôme. Il cessa ses fonctions de maire en décembre 1851, n'ayant pas voulu donner l'adhésion exigée des fonctionnaires administratifs.

Son frère, dont nous avons dit un mot ci-dessus, *Louis-Charles-André*, né à Die le 19 juin 1788, était un des élèves les plus distingués du collége de Tournon, où il avait terminé ses études dès la fin de sa quatorzième année. Doué des plus remarquables dispositions pour la poésie, il composa, à l'âge de dix-neuf ans, un poëme en quatre chants sur les Alpes Dioises. Ce poëme, resté manuscrit entre les mains de sa famille, est rempli de beautés du premier ordre : les richesses de l'imagination, la grandeur des images, l'élévation des pensées, la magnificence des descriptions y sont répandues à profusion. En publiant son œuvre, nul doute qu'il ne se fût placé à côté des hommes qui, au commencement de ce siècle, ont le plus illustré les lettres françaises; mais, semblable à ces fleurs Alpines décrites dans son poëme, qui n'exhalent leurs parfums qu'à l'ombre des bois où elles sont nées, le jeune poëte, plein d'une rare modestie, cultivait les lettres pour lui seul, et cachait avec soin les remarquables productions de son esprit. Après l'événement politique qui l'arracha un instant à ses douces études, il revint dans ses montagnes, où chacun de ses jours fut marqué par un nouveau bienfait envers les pauvres, par un nouveau service rendu à ses concitoyens. — En 1844, s'étant rendu à Rome, moins en archéologue qu'en pieux pèlerin, il fut atteint, peu de jours après son arrivée, d'une fièvre typhoïde, qui l'enleva, le 21 mars, entre les bras du chanoine Joanin, son compatriote et son ami. Sa mort fut celle d'un saint.

On a de M. Fortuné de Vaugelas : I. * *Illégalités ministérielles à l'égard de S. A. R. Madame, duchesse de Berry; par un Dauphinois*. Die, 25 janvier 1833, in-8°, 18 pp., signé à la fin : *F. de Vaugelas, procureur du roi démissionnaire*. — II. *Considérations sur la réforme électorale*. Grenoble, impr. Baruel (s. d.), in-8°, 52 pp. — Il a aussi publié quelques odes dans la *Gazette de France* et une *Vie de Saint Etienne* dans le *Journal de Die*, de 1851.

LAGIER LACONDAMINE (Joseph-Bernard), né à Die, le 20 août 1758, était avocat au bailliage de cette ville avant la révolution. Procureur-syndic du district en 1791, il fut élu, la même année, député de la Drôme à l'Assemblée législative, où il siégea et vota toujours avec les partisans de la monarchie constitutionnelle. Après le 9 thermidor, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal de Die, et exerça pendant le reste de sa vie ces fonctions sous les diverses dénominations que leur firent subir les gouvernements qu'il vit, pendant trente ans, se succéder en France. En 1806, les élect. de la Drôme lui conférèrent de nouveau leur mandat, en le nommant député au Corps législatif. Après la clôture de cette assemblée, dont il avait été vice-président en 1810, M. Lagier Lacondamine reprit ses fonctions au parquet du tribunal de Die, et mourut dans cette ville le 14 juin 1823.

LAGRANGE (Claude de), né à Saint-Marcellin, étudia le droit à l'université de Valence, sous Cujas, de 1571 à 1573, et fut d'abord avocat au parlement de Grenoble. Peu d'années après, au plus tard en 1580, il obtint la charge de lieutenant particulier au baillage de sa ville natale. Trois mémoires, dont je donne les titres ci-après, et quelques passages des historiens du Dauphiné nous apprennent qu'il fut l'un des défenseurs du tiers-état dans le procès des tailles; mais l'on ne saurait dire précisément quelle part il prit à cette grande lutte, car sa vie, comme celle de tous les hommes courageux qui osèrent alors attaquer les deux ordres privilégiés, est enveloppée de la plus épaisse obscurité. — L'époque de sa mort est inconnue : d'après Guy-Allard, il vivait encore au commencement du XVIIe siècle. — Il laissa un fils, *Antoine*, qui lui succéda, je crois, en sa charge.

Bibliographie. — I. *Stylus curiæ majoris Viennesii et Valentinesii, cum notis*. Lugduni, 1581, in-8°. — II. *La juste plainte et remontrance faite au Roi et à nos seigneurs de son conseil d'Etat, par le pauvre peuple de Dauphiné, touchant le département et pour liquidation des tailles*

contre les prétendues franchises ou exemptions des nobles, ou autres exempts et privilégiés de ladite province : avec la défense desdits nobles et la réponse du tiers état et pauvre peuple à icelle. Lyon, 1597, in-8°. — III. *Réponse et salvation des gens du Tiers Etat du Dauphiné aux contredits baillés par l'Etat des Nobles, pour la contribution aux charges publiques.* Paris, Huby, 1599, in-4°. — IV. *Replique du Tiers-Etat de Dauphiné à la défense de la noblesse du même pays* (s.d.), in-4°. (*Bib.* de Lelong, t. III, n. 37973).

LAGRÉE (Marc-Marie-Ennemond-Octavien **DOUDART** de), procureur général à la chambre des comptes de Grenoble dès 1774, mort vers 1800, est auteur des deux ouvrages suivants :

I * *Mémoire sur la concession de la plaine, anciennement forêt de Bièvre.* Grenoble, de l'impr. roy. (Cuchet), 1780, in-4° de XXVIII et 580 pp.

II * *Chronologie historique des ducs de Croy, contenant des preuves sur l'origine royale, la filiation de toutes les branches et les grandes illustrations de cette maison; le tout dressé sur des titres originaux, sur les registres des chartes du Roi.... Le tout terminé par quelques diplômes des empereurs, rois de Hongrie, qui reconnaissent, attestent et proclament l'origine de la maison de Croy comme issue en ligne directe et masculine des anciens rois de Hongrie.* Grenoble, impr. de J.-M. Cuchet, 1790, in-4° de 307 pp., avec deux tables formant ensemble 59 pp., et un très-grand tableau généalogique.

Cet ouvrage est l'un des nombreux documents publiés sur cette question non encore elucidée de l'histoire généalogique de notre province, si les princes de Croy et ducs de Croy d'Havré sont de la même famille que les Croy-Chanel. Apres l'avoir cité dans sa *France litt.*, M. Quérard ajoute la note suivante que nous copions textuellement :

« Ce livre, d'une extrême rareté parce qu'il n'a point été mis dans le commerce, doit être rangé parmi les livres pseudo-généalogiques. Des personnes versées dans l'histoire du Dauphiné nous ont assuré que toute la partie qui concerne les Croy-Chanel était généralement considérée, à Grenoble, comme controuvée. Quoi qu'il en soit, le tableau généalogique qui termine le volume n'est pas la partie la moins curieuse de cet ouvrage intéressant; il comprend la descendance des deux branches aînée et cadette de la maison de Croy (les Croy Solre et les Croy d'Havré n'étant considérés par les Croy-Chanel que comme la branche cadette) commençant par Attila, roi des Huns, surnommé le *fléau de Dieu*, et finissant par Claude-François comte de Croy-Chanel, le même, à ce que nous croyons, qui, en 1819, a fait effacer une fasce de gueules des armes de Croy d'Havré et de Croy Solre; mais aussi le même à qui MM. de Croy ont fait défendre, dit-on, par un arrêt de la Cour royale de Paris, de joindre le nom de Croy à celui de Chanel ».

LALLY (Thomas-Arthur, Comte de), baron de **TOLLENDAL**, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde et célèbre par sa fin tragique, naquit le 13 janvier 1702, à Romans, où se trouvait alors en garnison une partie du régiment de Dillon, dont Gérard Lally, son père, était colonel-commandant. Dès l'âge de 7 ans il eut une commission de capitaine réformé dans le régiment, et fut pourvu d'une compagnie le 15 février 1728. Dix ans plus tard, le cardinal de Fleury le chargea d'une mission diplomatique en Russie. De 1741 à 1744, il se distingua dans la guerre de Flandre, sous les ordres du maréchal de Noailles, et le 1er octobre de cette dernière année, leva à ses frais un régiment d'infanterie irlandaise. Sa bravoure et son habileté à Fontenoy le firent créer brigadier sur le champ de bataille. Partisan des Stuart, il parvint à décider Louis XV à opérer une descente en Angleterre pour le rétablissement de cette famille sur le trône; mais l'expédition échoua (1745). Il servit ensuite avec distinction dans les Pays-Bas sous le maréchal de Saxe; les qualités brillantes qu'il montra au siége de Maestricht (1748) lui valurent un nouvel avancement; le jour même de la prise de cette ville, il reçut le brevet de maréchal de camp.

La compagnie des Indes orientales, qui avait besoin d'un chef capable et entreprenant pour relever, dans cette péninsule, la puissance française presque totalement ruinée par les Anglais, jeta les yeux sur lui. Il fut en conséquence nommé, le 19 nov. 1756, lieut.-général et gouverneur de toutes nos possessions de l'Inde. Quoique les moyens mis à sa disposition pour cette grande entreprise fussent insuffisants, il partit néanmoins, comptant sur les prompts secours qu'on lui promettait. A peine débarqué, il se mit en campagne et obtint d'abord de rapides suc-

cès ; mais l'ennemi ayant reçu des renforts considérables, il fut repoussé devant Madras dont il voulait s'emparer, et bientôt assiégé lui-même dans Pondichéry, n'ayant à opposer qu'une faible garnison décimée par les combats et la misère, il se vit contraint de déposer les armes et de se rendre (16 janvier 1761). Conduit prisonnier en Angleterre, puis relâché sur parole, il vint en France où le gouvernement le fit enfermer à la Bastille, après l'avoir laissé libre une année entière à Paris. On lui fit son procès avec la dernière rigueur, sans aucune des formes protectrices des accusés. Il resta 19 mois sans être interrogé ; l'instruction commencée, il ne put obtenir un délai de 8 jours pour mettre sa défense en état, pas même 12 heures pour présenter une requête d'atténuation; ses ennemis les plus acharnés furent entendus comme témoins à charge. Le 6 mai 1766, le Parlement le déclara coupable d'avoir trahi les intérêts du roi et le condamna à être décapité. Le ministère, qui, par son incurie, était le véritable auteur des désastres de l'Inde, s'absolvait lui-même en le frappant ; aussi est-ce en vain que les amis de cet infortuné, après avoir obtenu un sursis de 3 jours, s'épuisèrent en démarches pour lui sauver la vie. Son supplice fut avancé de 6 heures; conduit à l'échafaud dans un tombereau, il y monta avec fermeté et reçut le coup fatal avec une intrépide résignation (9 mai). Dans la crainte qu'il ne parlât au peuple, un bâillon lui avait été mis *par ordre*.

Le généreux défenseur de Calas, Voltaire, fut le premier qui osa s'élever contre cet assassinat juridique, dans un factum publié en 1773 (1); les accusations qu'il y porta contre les ennemis de Lally soulevèrent la conscience publique. Cette réhabilitation fut continuée avec une admirable persévérance par Lally-Tollendal, fils du malheureux gouverneur. En 1778, il se pourvut en cassation de l'arrêt prononcé contre son père. Le conseil d'État, sous la présidence de Louis XVI, cassa à l'unanimité l'arrêt de 1766 et renvoya l'affaire au Parlement de Rouen. Lally-Tollendal y défendit lui-même la mémoire de son père avec le plus grand éclat; ses plaidoyers sont à la fois des monuments de piété filiale et des chefs-d'œuvre d'éloquence. Ses nobles efforts allaient être couronnés d'un plein succès, lorsque la révolution éclata : l'affaire resta sans décision; mais la mémoire de la victime, réhabilitée déjà dans l'opinion, pouvait se passer, et s'est passée en effet, d'un acte juridique. Il poursuivit pendant toute sa vie cette œuvre de piété filiale; la moindre circonstance lui donnait occasion de publier d'éloquentes et chaleureuses justifications. Une biographie nouvelle était-elle annoncée, il s'empressait de se mettre en rapports avec l'éditeur et de lui fournir des renseignements. Nous citerons à ce sujet une anecdote que nous croyons peu connue. Dans l'espoir d'être chargé de la notice de son père dans la Biographie de Michaud, il se fit inscrire au nombre des collaborateurs de cette importante publication; mais qu'on juge de sa douleur quand il apprit qu'elle avait été donnée à M. Villemain! Ce ne fut qu'à force de supplications qu'il obtint la faculté de la refaire. Nous avons sous les yeux une magnifique lettre inédite qu'il écrivit à Michaud en cette circonstance. Nous en citerons un fragment: « Comme homme, comme fils, comme « ami et comme confrère, je vous de« mande encore trois jours pour l'ar« ticle de mon père dans la Biogra« phie. Si vos presses ne peuvent s'ar« rêter, accordez-moi de laisser une « feuille en blanc. Le travail de M. Vil« lemain était beaucoup trop resserré; « celui qu'on y a substitué est beaucoup « trop étendu. Il y a à prendre dans « l'un comme dans l'autre, en élaguant « le premier et en étendant le second. « Il ne s'agit que de remaniements : je « compte les lignes. Nous écourterons « le récit de l'Inde. Vous payez vos ou« vriers, vous donnez des honoraires « aux plumes que vous employez, lais« sez-moi joindre ici de quoi satisfaire « à tous ces frais; il y a des inconsé« quences, quelques méprises; trois « jours répareront tout. Je suis sûr que « monsieur votre frère ne me refuse« rait pas. Votre cœur ne peut être dur « au point de mettre le mien en pièces... « Ce sera, si Dieu veut, le dernier ef« fort de ma vie; mais j'y passerai deux « jours et deux nuits. »

Nous donnerons dans le *supplément* la liste des portraits de Lally et de toutes les pièces relatives à son procès et à son exécution.

LAMERLIÈRE (HUGUES-MARIE-

(1) *Fragments sur quelques révolutions de l'Inde, et sur la mort du comte de Lally.* (s. n. de l.) 1773, in-8° de IV et 162 pag.

HUMBERT BOCON DE), dit EUGÈNE, homme de lettres, naquit à Saint-Marcellin (Isère), le 5 janvier 1797 (1). Destiné par sa famille à la carrière du barreau, il fut envoyé à l'École de droit de Grenoble. Un biographe (2) prétend que, bien vite fatigué des doctes leçons de MM. Planel et Burdet, plein d'enthousiasme pour Napoléon, il s'engagea dans un régiment en 1812; qu'il servit avec bravoure, devint officier, et fit ensuite partie de la maison militaire de Louis XVIII, de 1814 à 1817. M. de Lamerlière, né en 1797, était âgé de 15 ans seulement en 1812, et nous ne savons jusqu'à quel point on peut ajouter foi à tout cela. Quoi qu'il en soit, nous le trouvons encore à Grenoble en 1819, époque à laquelle il quitta cette ville, après lui avoir fait ses adieux dans un opuscule dont on trouvera le titre plus loin. — Quelque temps après, il vint se fixer à Paris, où il se lia d'une manière particulière avec un grand nombre de gens de lettres, notamment avec Ch. Nodier, dont les conseils décidèrent de sa carrière. Il débuta, en 1821, par un petit roman larmoyant: *Souvenirs de madame Jenny D****; et ce fut alors que, par euphonie ou par condescendance pour madame Jenny Bastide, il quitta ses graves prénoms de *Hugues-Marie-Humbert*, pour prendre celui plus léger et plus galant d'*Eugène*: quant à son nom féodal de *Bocon*, inutile de dire qu'il ne le compromit jamais en l'inscrivant sur le titre de ses ouvrages. Il travailla ensuite pour le théâtre en collaboration avec Théaulon, Dartois et autres grands faiseurs de l'époque. Quelques succès obtenus dans ce genre lui donnèrent l'idée d'aller fonder dans une ville de province un centre de fabrication dramatique assez puissante pour se passer des pièces de provenance parisienne. En conséquence, il vint se fixer à Lyon en 1824, et travailla avec une ardeur extrême à la réalisation de son idée. Pour donner l'exemple aux littérateurs lyonnais, il déploya une fécondité aussi merveilleuse que celle de ses collaborateurs de Paris. En peu d'années, si nous sommes bien informé, il fit représenter près de 50 pièces, drames, comédies, vaudevilles, à-propos patriotiques, etc., dont une partie seulement a été imprimée. En 1830 il célébra, l'un des premiers à Lyon, la révolution de Juillet en faisant jouer une pièce de circonstance, *le Drapeau tricolore*, écrite et apprise, dit-on, en quarante-huit heures. Il composa aussi une chanson patriotique, *la Lyonnaise*, qui, dans le Midi, partagea avec *la Parisienne* les honneurs de la popularité. En 1832, il fonda *le Papillon*, publication purement littéraire, qu'il céda dix-huit mois après à Léon Boitel. En 1836, il acheta le journal *le Commerce* et le rédigea jusque vers 1840. A partir de cette époque nous n'avons pu nous procurer le moindre renseignement sur sa vie: on nous a assuré qu'il s'était retiré en Algérie. Un de ses amis, qui lui a consacré dans l'*Entr'acte lyonnais* la notice dont nous avons parlé en commençant, dit de lui : « Entre autres qualités qui distinguent cet écrivain lyonnais, il faut dire qu'il n'a jamais été membre d'aucune académie, société littéraire, cercle scientifique, athénée des arts, institut des lettres, congrès, clubs et toutes sortes d'assemblées de cette nature. Il fut une seule fois président du caveau lyonnais. On y faisait de bonnes chansons... et d'excellents repas. M. de Lamerlière n'a pas fait *la Pucelle d'Orléans* ni *la Gastronomie*, mais il pourrait être l'auteur de ces deux ouvrages; il a beaucoup de dispositions pour ce genre de poésie. »

PORTRAITS.— *M. EUGÈNE DE LAMERLIÈRE, homme de lettres. Galerie artistique de l'Entr'acte lyonnais.* Lith. Gubian, à Lyon. Morel del. Il est en lunettes, en buste, de 3 4, tourné à D. in-fol.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Adieux à Grenoble.* Grenoble, imp. de Baratier, 1819, in-8°, 16 pp. Tiré à 100 ex. seulement. — II. *Souvenirs de madame Jenny D.....* Paris, Vente, 1821, in 12 de 252 pp. Roman. — III. * *Le Matin et le Soir, ou la Fiancée et la Mariée*, comédie-vaudeville en deux actes. Paris, Mme Huet, 1822, in-8° (avec Arm. Dartois, Théaulon et Chazet). — IV. *Le Comédien de Paris, ou Assaut de travestissements*, vaudeville en un acte et en prose. Paris, Barba, 1822, in-8° (avec Arm. Dartois et Théaulon). — V. * *L'Amateur à la porte, ou la*

(1) Fils de *Laurent* BOCON-LAMERLIÈRE et de *Mélanie* DONGIER (registres de l'état civil) — Nous ne possédons pas de renseignements sur la famille de BOCON, et ne saurions dire d'où lui venait le surnom de LAMERLIÈRE. Un de ses membres, *Félicien* BOCON DE LAMERLIÈRE, né à Vienne en 1714, fut sacré évêque d'Apt le 4 juin 1752, donna sa démission en 1778, et se retira à Grenoble, où il mourut en 1788, avec le titre de chanoine vétéran du chapitre de Saint-André.—Mlle de LAMERLIÈRE qui, de nos jours, a figuré dans un procès à propos de l'apparition de la Sainte Vierge à la Salette, est-elle de cette famille de BOCON ?

(2) Dans l'*Entr'acte Lyonnais*, numéro du 28 avril 1838

Place du Louvre, vaudeville en un acte, par MM***. Paris, Fages, 1822, in-8° (avec Desgroseillez et Mazères). — VI. * *Le Damné*. Paris, Ponthieu, 1824, 2 vol. in-12 (avec Mme Jenny Bastide). Ce roman a eu une deuxième éd. — VII. * *Le monstre*, par l'auteur du *Damné*. Paris, Canel, 1824, 2 vol. in-12. Ce roman fut saisi peu de jours après sa publication. — VIII. * *L'Actrice chez elle, ou C'est ma femme, comédie-vaudeville en un acte. Représentée pour la première fois à Lyon, sur le théâtre des Célestins, le 12 janvier 1825*. Paris, Lyon, 1825, in-8°. 36 pp. — IX. *Biographie contemporaine des gens de lettres de Lyon*. Lyon et Paris, 1826, in-12 (avec MM. Montandon, Gaillard, Vallois et Desportes). — X. *Sainte-Périne, ou l'Asile des vieillards, tableau-vaudeville en un acte*. Paris, Barba, 1827, in-8° (avec Arm. Overnay et Arm. d'Artois). — XI. * *L'Amoureux de sa Tante, ou une heure de jalousie, vaudeville en deux actes. Représenté pour la première fois à Lyon, sur le théâtre des Célestins, le 23 sept. 1828*. Lyon, Laforgue, 1827, in-8°, 63 pp. (avec Isidore Baron). — XII. * *Le Départ pour la Grèce, ou l'Expédition de la Morée, à-propos-vaudeville en un acte*. Lyon, Boursy, 1828, in 8°, 32 pp., fig. (avec Kauffmann). — XIII. * *Les Martyrs lyonnais, ou la Ligue de 1829, à-propos en vers, enrichi de notes contemporaines à l'usage de la congrégation. Dédié aux jésuites par un jésuite défroqué*. Lyon, Brunet, 1829, in-8°, 60 pp. — XIV. *Le Drapeau tricolore, ou Trois journées de 1830, à-propos patriotique en trois tableaux, mêlé de couplets et à grand spectacle, représenté pour la première fois à Lyon, le 8 août 1830*. Paris, Barba. Lyon, chez tous les libraires, 1830, in-8°, 31 pp. — XV. *Le Soldat de Jemmapes, ou l'Heureuse arrivée, scènes patriotiques, représentées pour la première fois sur le grand théâtre de Lyon, devant S. A. R. Mgr le duc d'Orléans* (nov. 1830). Lyon, Chambet, 1830, in-18, 34 pp. — XVI. *Napoléon, ou la Vie d'un grand homme, drame contemporain en trois actes et dix tableaux*. Lyon, Chambet fils, 1830, in-18. — XVII. *Épitre à M. Prunelle, docteur en médecine et maire provisoire de Lyon*. Lyon et Montpellier, 1830, in-8°, 15 pp. — XVIII. *Deuxième épître à M. Prunelle, maire de Lyon*. Lyon (s. d.), in-8°, 8 p. — XIX. *Laurette, ou Trois mois à Paris, comédie-vaudev. en trois actes, en prose*. Lyon, Chambet fils, 1830, in-18 (avec Chambet). — XX. * *Les Trois jours de Lyon, ou Résumé des événements qui ont ensanglanté notre ville pendant les journées des 21, 22 et 23 nov. 1831*, par un témoin oculaire. Lyon, 1831, in-18. — XXI. * *L'Ile de Scio, ou la Délivrance de la Grèce, ballet-héroïque en trois actes, représenté pour la première fois sur le grand théâtre de Lyon, le 7 avril 1831*. Lyon, Chambet fils, 1831, in-8°, 15 pp. (avec Ragaine). — XXII. * *Les Giboulées de Mars, poisson d'avril, en onze morceaux*. Lyon, Boitel, 1837, in-8°, 16 pp. (avec Labie et J. Augier) (1). — XXIII. *Sous Constantine, à-propos-vaudeville en un acte, mêlé de couplets*. Lyon, Bertaud, 1837, in-8° (avec Duflot). — XXIV. *Mazagran, ou les 123. A-propos militaire en trois parties*. Lyon, P. Nourtier, 1840, in-8° (avec Duflot). — XXV. * *Lyon en 1840. Récit des inondations qui ont frappé cette ville et le département du Rhône*, par un témoin oculaire. Lyon, Perrin, 1840, in-8°, 64 pp. — XXVI. * *Notice biographique sur M. Alexandre Barginet (de Grenoble). Extraite du journal l'Entr'acte lyonnais du 3 mai 1840* (Lyon, imp. Boursy), in-8°, 8 pp.

LAMORLIÈRE. — Voy. **Magalon.**

LAMORLIÈRE (**Jacques Rochette de**), homme de lettres, plus connu sous le nom de *chevalier de* **Lamorlière**, est un des personnages les plus originaux du XVIIIe siècle. Quelques amateurs de vieilleries littéraires ont essayé dans ces derniers temps de réhabiliter sa mémoire : pour excuser certaines de ses actions, ils ont dit « qu'il avait été l'homme de son temps, voilà tout ». Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains des notes de police dont nous avons souvent pu contrôler l'exactitude et qui nous serviront de guide pour classer les faits de cette notice : elles jettent de sinistres lueurs sur diverses époques de sa vie et mettront le lecteur à même de décider jusqu'à quel point il avait droit aux honneurs de la réhabilitation. — Le chevalier de Lamorlière naquit à Grenoble le 22 avril 1719 (2). Son père était conseiller à la chambre des comptes; sa mère, Anne de Bucher, descendait de ce Pierre Bucher, procureur général au parlement, qui joua un grand

(1) Voy. un opuscule intitulé : *Procès Chambard, à propos de la troisième scène des Giboulées de Mars* (par Léon Boitel). Lyon, Boursy fils, in-8°, 4 pp.

(2) Les biographes lui donnent les prénoms de *Charles-Jacques-Louis-Auguste*, et le font naître en 1701. Nous avons sous les yeux son acte de baptême extrait des registres de la paroisse Saint-Hugues de Grenoble.

rôle dans les affaires de Grenoble au XVIe siècle, et auquel nous avons consacré une notice dans le premier volume de cet ouvrage. Son père le destinait au barreau, et le plaça chez Me Brochier, procureur en la cour, pour le former à la pratique du droit; mais, se sentant né pour les aventures, préférant les plaisirs à tout le reste, il ne parut que bien rarement à son étude. Il se livra à toutes sortes de folies, devint la terreur des bourgeois dont il séduisait les femmes et les filles, eut de nombreux duels avec les officiers de la garnison et remplit la ville du bruit de ses frasques. Un jour, ayant compromis gravement en pleine rue la jeune épouse d'un vieux conseiller assesseur de la gabelle, sa famille s'émut du scandale que fit cette affaire et se décida à employer à son égard un remède qu'elle jugeait capable de calmer un peu cette grande effervescence; elle le fit entrer dans les mousquetaires du roi. Mais le jeune étourdi n'en devint pas plus sage; il continua à être querelleur et à se battre; il scandalisa de ses amours et de ses équipées les mousquetaires eux-mêmes, gens cependant peu scrupuleux, et finit par se faire chasser de ce corps. Le bruit courut dans le temps que ce fut « pour des causes déshonorantes (1). » Son père voulut alors le faire revenir à Grenoble; mais il avait goûté de la vie de Paris, seule ville où ses mœurs débraillées pouvaient s'épanouir à l'aise, et il n'en voulut pas sortir. Il s'y lia avec quelques gens de lettres assez mal famés, tels que Palissot, le chevalier de Mouhy, et hanta, dans leur compagnie, les cafés, les salles d'armes, les tripots et les coulisses. Ce train de vie eut pour résultat de le brouiller tout à fait avec sa famille et de dissiper rapidement le peu de bien qu'il avait retiré de sa mère. Quand il n'eut plus rien, il chercha à se créer des moyens d'existence en utilisant les dons qu'il avait reçus de la nature. D'après les notes de police dont nous avons parlé, c'était un fort bel homme, d'une tournure élégante, doué d'un certain esprit et surtout d'une imperturbable assurance; effronté, libertin, grand hâbleur, ne doutant de rien, portant à ses côtés une longue épée qui lui battait les talons et sur ses habits la croix de l'ordre du Christ de Portugal, qu'il s'était probablement octroyée lui-même. Décidé à faire son chemin *per fas et nefas*, nous allons voir quel parti ce singulier personnage sut tirer de tout cela.

Le milieu dans lequel il vivait lui indiquait la carrière à suivre. En conséquence, il se fit homme de lettres et débuta par des romans dont un seul, celui d'*Angola* (1746), écrit dans la manière de Crébillon fils, eut un grand succès de ruelles et de boudoirs. Encouragé par les applaudissements des amateurs de ce genre de littérature, il publia l'année suivante *les Lauriers ecclésiastiques*. Le premier n'était que licencieux; celui-ci était obscène et lui attira des tracasseries de la part de la police, qui, en 1748, lui donna l'ordre de sortir de Paris. D'après les rapports de l'agent chargé de le surveiller, il était déjà, à cette époque, tombé bien bas; on y lit des choses de ce genre : « Ce déréglé n'a pas de domicile à lui, il demeure rue des Postes, chez la fille Robustel, sa maîtresse ».

Après quelques mois de séjour à Rouen, Lamorlière revint à Paris, où il mit à exécution un grand projet qu'il avait médité dans son exil. Il s'établit le régulateur du parterre, ou, pour parler plus juste, entrepreneur de succès dramatiques; cela s'appelait autrefois *chef de cabale*: on dit brutalement aujourd'hui, *chef de claque*. Dans ce but, il allait pendant le jour au café Procope, alors fréquenté par les gens de lettres, et y parlait d'un ton tranchant du mérite ou des défauts de la pièce nouvelle et des acteurs qui la devaient jouer; puis, le soir, trônant au parterre, au milieu de jeunes gens qu'il soudoyait ou qu'il avait séduit par ses manières, il faisait applaudir ou siffler toutes les nouveautés. Dans les grandes circonstances, il ne s'en tenait pas à ces démonstrations, il publiait dans de petites brochures les motifs de ses jugements. La violence avec laquelle il s'imposait au public fit bientôt de lui une redoutable puissance que les auteurs et les acteurs cherchèrent à ménager et à se rendre favorable à l'aide de mystérieuses transactions. Les gens de lettres, surtout, le prirent en exécration; mais ils ne hasardèrent d'abord que des épigrammes anonymes, tant sa grande épée les tenait en respect. Les plus violentes diatribes publiées contre lui ne l'ont été que dans des gazettes étrangères ou après la mort de leurs auteurs. Nous ne pouvons résister au plaisir de rappeler ici

(1) Voy. le *Journal hist. de Collé*, t. I, p. 473.

le passage suivant d'un livre posthume de Diderot (1); c'est le profil de notre chevalier crayonné de main de maître; il semble le voir passer dans la rue : « Ce chevalier de Lamorlière, qui retape son chapeau sur son oreille, qui porte la tête au vent, qui vous regarde le passant par-dessus son épaule, qui fait battre une longue épée sur sa cuisse, qui a l'insulte toute prête pour celui qui n'en porte point et qui semble adresser un défi à tout venant, que fait-il ? Tout ce qu'il peut pour se persuader qu'il est un homme de cœur, mais il est lâche. Offrez-lui une croquignole sur le bout du nez, et il la recevra en douceur. Voulez-vous lui faire baisser le ton? élevez-le, montrez-lui votre canne ou appliquez votre pied entre ses f...... Tout étonné de se trouver un lâche, il vous demandera qui est-ce qui vous l'a appris, d'où vous le savez ? Lui même l'ignorait le moment précédent ; une longue et habituelle singerie de bravoure lui en avait imposé, il avait tant fait les mines qu'il croyait la chose. »

Pendant quelques années il conserva ce singulier empire; il le perdit le jour où lui-même voulut produire ses œuvres sur la scène : ce fut Fréron qui lui porta le premier coup. En 1751, il avait donné aux Italiens une comédie en prose, *le Gouverneur*, qui, malgré tous ses efforts, se traîna péniblement pendant six représentations seulement. Pour se relever de cette chute il donna aux Français, en août 1754 une seconde comédie, *la Créole*; mais hélas! elle ne fut même pas achevée. « On ne voulut pas, dit Collé (2), en écouter le dénouement, que l'on interrompit en claquant des mains ironiquement jusqu'à ce que les acteurs se retirassent. » Quelques jours après, Fréron imprimait les lignes suivantes : (3) « J'ai bien vu tomber des pièces et j'en verrai vraisemblablement encore, mais je doute qu'il y ait jamais de représentation plus tumultueuse, plus affligeante pour un auteur, que l'a été celle de *la Créole*, petite comédie en un acte, en prose, donnée aux Français le lundi 12 de ce mois. On trouva que cet ouvrage dramatique ressemblait à cinq ou six autres que nous avons déjà...... La pièce eut le sort qu'elle méritait : elle fut généralement proscrite et mourut sur la place. Le parterre vous eût offert l'image d'une de ces terribles émeutes où le peuple acharné exerce sa rage barbare sur une malheureuse victime, la déchire impitoyablement et ne l'abandonne que lorsqu'elle est immolée..... M. le chevalier de Lamorlière, ce juge redoutable qui tient dans ses mains, à ce qu'il dit lui-même, les destinées de toutes les pièces de théâtre, n'a pu sauver la sienne du naufrage. » A cette lecture le chevalier de Lamorlière bondit de fureur et composa *ab irato* un pamphlet contre Fréron; toutefois, avant de l'en écraser, il s'avisa d'une proposition d'accommodement qui rappelle celle qu'un poëte de Montélimar adressa naguère à l'un des rédacteurs du journal *le Siècle*. Il fit dire à son adversaire qu'il était à la veille de publier un terrible libelle contre lui, qu'il l'engageait à relire sa pièce, qu'il lui permettait d'en critiquer la contexture, et que, s'il convenait seulement qu'elle était bien écrite, à cette condition il voulait bien « éloigner la foudre prête à tomber. » Fréron répondit : « C'est bien assez d'avoir vu *la Créole* sans être obligé de la lire. Au reste, je ne crains point la foudre de ce petit Jupiter (4) ». Le lendemain, le terrible pamphlet était sous presse (5).

Malgré la vivacité de sa réponse, Lamorlière vit, à dater de ce jour, son crédit baisser. Ce fut en vain qu'il essaya quelques années après (1758) de le relever en faisant jouer une autre comédie, *l'Amant déguisé*; le public ne la laissa pas achever. Son règne était passé. Ses finances durent grandement s'en ressentir; mais il avait plusieurs autres industries à son service. Il procurait des éditeurs aux gens de lettres qui n'en avaient pas : entre autres négociations de ce genre, c'est lui qui en 1755, vendit au libraire Prieur le manuscrit de *l'Histoire de la guerre de 1741*, volé par le marquis de Ximenès à la nièce de Voltaire (6). Il formait aussi des jeunes gens et des jeunes filles pour la scène; malheureusement, la perte de son crédit vint lui enlever cette industrie : on l'accusa même d'exploiter de toutes manières ses jeunes débutantes. Une dernière affaire acheva

(1) *Le Neveu de Rameau* (Paris, Brière, 1821), p. 61.
(2) *Journal historique*, t. II, p. 52.
(3) *Année littéraire*, t. V, pp. 65 et suiv.
(4) *Année littéraire*, t. V, p. 214.
(5) C'est l'écrit indiqué ci-après sous le n° XII.
(6) *Œuvres de Voltaire* (édit. Beuchot, t. LVI, pp. 729 et 731.

de le perdre tout à fait. Au mois d'août 1762, nous ne savons à propos de quel tour de sa façon, sa famille obtint une lettre de cachet et le fit enfermer à St-Lazare. Bachaumont raconte ainsi le fait (1) : « M. le chevalier de Lamorlière, plus connu par ses escroqueries et sa scélératesse que par ses ouvrages, vient enfin d'être mis à St-Lazare; sa famille a obtenu cette grâce de crainte qu'un jour il ne la deshonorât par un supplice ignominieux ». Mis en liberté après quatre mois de détention, « il reparut, dit le même chroniqueur, avec un front d'airain ». En quête de moyens d'existence, il ne reculait devant rien pour se procurer quelques louis. En 1769, il composa un ouvrage en deux volumes intitulé *le Fatalisme*, qu'il dédia à la Dubarry. Il lui disait : « La nature vous prodigua ses dons les plus rares, la destinée la plus heureuse semble présider à votre carrière, et l'affabilité, la bienfaisance, bonheur de caractère bien plus essentiel encore, feront sans doute applaudir au concours avantageux des deux premières. Vous vous livrerez, Madame, à tout ce que ces estimables qualités vous inspireront de plus favorable; vous honorerez les sciences, les arts et tout ce qui vous paraîtra digne d'une distinction marquée, etc. ». La pauvre fille, qui n'était pas habituée à de tels hommages, invita l'auteur à souper en tête-à-tête avec elle et lui donna une bourse de 100 louis. Cette dédicace et ce souper firent grand bruit, mais ne relevèrent pas les affaires de Lamorlière. Il était alors arrivé à un tel degré d'abaissement que, pour se cacher aux yeux de la police, il habitait sous de faux noms dans les rues les plus immondes de Paris. L'année suivante, alléché par le succès de sa dédicace, et dans l'espoir de pareille aubaine, il dédia un second ouvrage (*le Royalisme*) à sa protectrice. Il avait fait mettre les vers suivants au bas du portrait qui est en tête du volume :

> Plaire n'est pas l'unique soin pour elle,
> Un goût plus vrai l'occupe tout le jour;
> Sensible aux maux d'autrui jusqu'au sein de la cour,
> C'est pour obliger qu'elle est belle.

Mais cette fois, la Dubarry feignit de ne pas comprendre et n'envoya ni bourse ni invitation à souper.

Cet ouvrage fut le dernier effort de la verve du chevalier de Lamorlière, qui cessa dès lors de demander à la littérature et au théâtre des moyens d'existence. Trop âgé pour exploiter comme au temps de sa jeunesse de tendres maitresses et de confiants fournisseurs, il les chercha dans le jeu, et ces moyens ingénieux inventés par les chevaliers déshérités de la fortune, pour s'approprier le bien d'autrui. Nous choisirons dans nos notes de police cet exemple de son savoir-faire : « Il a fait, y est-il dit, un mauvais tour à un jeune homme dont il a vendu des tableaux pour mille écus, et prétend n'en avoir reçu que mille livres ». Ces notes nous en fourniraient plusieurs autres du même genre, mais nous en ferons grâce au lecteur; la mémoire de ce pauvre chevalier est déjà bien assez chargée. Il vécut désormais d'une vie obscure et crapuleuse, mais il ne fit jamais partie de la police, comme on l'a prétendu. Complétement oublié, méprisé de tous ceux qui l'avaient connu, il mourut à Paris le 9 février 1785, dans une petite chambre qu'il occupait rue du Four-St-Germain. — Les rédacteurs de sa notice, dans la Biographie de Michaud, rapportent une particularité que nos recherches ne nous ont pas permis de vérifier. « Tombé dans la misère, disent-ils, cet homme, dont l'âme était aussi dure que le tempérament, succomba au chagrin d'avoir vu périr une jeune personne dont il avait fait sa gouvernante et qui seule ne l'avait pas abandonné ».

Un homme d'esprit, M. Charles Monselet, lui a consacré sous forme d'autobiographie une notice plus agréable qu'exacte; elle est intitulée : *les Aveux d'un pamphlétaire*; Paris, Victor Lecou, 1854, in-12 de 94 pp. Les pages 85 à fin contiennent une notice sur le chevalier de Mouhy.

BIBLIOGRAPHIE.—I.* *Le siège de Tournay*. Paris, 1745, in-12.—II.* *Angola, histoire indienne*. Paris, 1746, in-12. = Plusieurs fois réimpr. — III.* *Milord Stanley ou le Criminel vertueux*. Cadix (Paris), 1747, 3 part. in-12.—IV.* *Campagnes de l'abbé T*. (s. n.). 1747, in-12. = Autres éd. sous les titres suiv. : *Les Lauriers ecclésiastiques, ou Campagnes de l'abbé de T***, avec le triomphe des religieuses*. Luxuropolis, 1748, pet. in-12= *édit. augmentée des Délices du Cloître*. A Luxuropolis, de l'impr. ordinaire du clergé, 1782, pet. in-12.—V. *Très-humbles remontrances à la cohue sur la tra-*

(1) *Mémoires secrets*. Au 13 août 1762.

gédie de Denis le Tyran (de Marmontel). (s. d.) (1748), in-12. — VI.* *Mirza-Nadir, ou Mémoires et Aventures du marquis de Saint-T***, où se trouve l'Histoire des dernières expéditions de Thamas Koulikan.* La Haye (Paris), 1749, 4 vol. in-12. —VII.* *Réflexions sur la tragédie d'Oreste* (de Voltaire), *où se trouve placé naturellement l'essai d'un parallèle de cette pièce avec l'Electre de M. de C**** (Crébillon). (s. l. ni d.), in-12, 47 pp. — VIII. *Le Gouverneur, comédie en trois actes, en prose.* Paris, Quillau, 1751, in-12.—IX. *Lettre de M. Racine à M. M.* (Marmontel), *avec la réponse de ce dernier, après la première représentation des Héraclides.* (s. l. ni d.) (1752), in-8°. — X. *Observations sur la tragédie du Duc de Foix* (de Voltaire). 1752, in-12, 42 pp. —XI.* *Lettre d'un sage à un homme très respectable, et dont il a besoin, sur la musique française et italienne.* Paris, 1754, in-12.—XII.* *Le Contrepoison des feuilles, ou lettres sur Freron*, 1754, in-12.— XIII. *Analyse de la tragédie de l'Orphelin de la Chine* (de Voltaire). La Haye (Paris, Valleyre). 1755, in-12, 43 pp. (1).—XIV. *Le Fatalisme ou Collection d'anecdotes pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du cœur humain.* Amsterdam et Paris, Pissot, 1769, 2 part. in-12 — XV.* *Le Royalisme ou Mémoires de Du Barry de Saint-Aunez et de Constance de Cezelli sa femme; anecdote héroïque sous Henri IV, dédié à Mme Du Barry; par M. de L***.* Paris, Valade, 1770, in-8°. — XVI. *Le Misantrope et les conseils du chevalier de La Morlière à un jeune littérateur qu'il avait adopté pour fils, ou Etrennes aux journalistes.* (s. l. ni d.), in-12. (Catalogue Soleinne. T. V. N° 381).

Il est un des auteurs de la comédie composée en 1763, à l'occasion des démêlés du marquis de Dumesnil avec le parlement de Grenoble. (Voy. ci-dev. t. I, p. 226, note 3.) — D'après nos notes de police, il composa un roman antireligieux intitulé *Sœur Thée*, qu'il se proposait d'aller faire imprimer en Angleterre vers 1749. — Les rédacteurs de sa notice, dans la biographie Michaud, prétendent qu'au moment de sa mort il travaillait à une histoire du Théâtre-Français depuis 1720.

LAMOTTE DE LAPEYROUSE (GABRIEL ROCHON), seigneur de *Châteauvieux* et des *Piles*, coseigneur de l'*Etrel*, maréchal de camp, naquit à Gap, le 1er octobre 1667, d'une famille originaire du Périgord. Dès l'âge de six ans, il figurait en qualité de sous-lieutenant sur les cadres du régiment de *Normandie*, où son père était officier supérieur. Entré comme lieutenant titulaire dans celui de la *Couronne*, le 12 déc. 1682, il parvint successivement aux grades de capitaine (28 juin 1685), de major (26 nov. 1702) et de lieutenant-colonel (11 mars 1710). Il servit d'abord en Allemagne, en Piémont et en Espagne, et se distingua, en 1707, à la bataille d'Almanza. Le maréchal de Berwick, qui fut son constant protecteur, l'eut sous ses ordres, en 1710, lorsqu'il défendait le Dauphiné contre l'invasion des troupes alliées. Lamotte de Lapeyrouse fut appelé en Espagne vers la fin de cette même année et prit part à la longue guerre soutenue par Louis XIV pour le maintien du trône de son petit-fils. La bravoure qu'il déploya au siége de Barcelone lui valut le grade de colonel du régiment de *Blaisois* (25 août 1714). Philippe V, qui cherchait par tous les moyens à attirer des officiers capables dans ses propres armées, ne put parvenir à le séduire par l'appât d'une pension : il ne voulait rien devoir qu'au roi de France. Après la mort de Louis XIV, il eut les bonnes grâces du régent, sous les ordres duquel il avait combattu en Espagne. Il fut créé brigadier des armées du roi le 1er février 1719, pourvu du commandement de St-Jean-Pied-de-Port (1er mai 1720), puis de celui, bien plus important, de la province du Guipuscoa. Il occupa ce dernier poste jusqu'en août 1721, et laissa dans la province espagnole le souvenir d'un administrateur sage et vigilant. Il passa au commandement du Puy-en-Velay (25 août 1721), pays alors ravagé par la peste, où il contribua, par des mesures sanitaires, à circonscrire le fléau qui menaçait de gagner le Midi. Du 18 sept. 1728 jusqu'en 1730, le gouvernement l'employa à la répression des faux-sauniers qui parcouraient la Picardie, et, l'année suivante, lui confia le commandement de Calais. Nommé maréchal de camp, il fut mis, le 20 juin 1734, à la tête d'un corps de troupes envoyé par Louis XV à Dantzick pour secourir le roi Stanislas qui y était assiégé par les Russes. L'expédition fut malheureuse. Lapeyrouse ne put pénétrer dans la place, et, après avoir vu ses soldats décimés par le feu et les maladies, fut obligé de capituler; il ob-

(1) On lui a attribué par erreur un autre opuscule relatif à cette pièce intitulé : *Lettre à Mme de ** sur l'orphelin de la Chine.* 1755. in-12 de 24 pag.

tint du maréchal Munich de se retirer avec armes et bagages et d'être transporté avec les siens à Copenhague par les vaisseaux de la flotte russe; mais cette capitulation n'ayant pas été ratifiée par la cour de Pétersbourg, les Français furent désarmés, retenus prisonniers, et ils ne durent leur liberté qu'aux actives démarches de la diplomatie. — De retour en France, au commencement de 1735, Lamotte Lapeyrouse vint à la cour rendre compte de sa conduite; mais, loin de lui adresser des reproches, les ministres lui surent gré de n'avoir pas laissé dans cette malencontreuse expédition, jusqu'au dernier de ses soldats; le roi le créa même commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En decembre 1736, il fut nommé gouverneur de la ville de Valenciennes, où il est mort le 13 juillet 1738.

M. Chérias a écrit sa vie. Voy. t. I, p. 231.

LANGES, famille protestante, originaire d'Orange, anoblie en la personne de *Louis*, viguier de cette ville, sieur de Montmirail et de Martignon, par Guillaume de Nassau, le 3 novembre 1583. Des persécutions religieuses l'ayant forcé de quitter son berceau, elle vint s'établir en Dauphiné, où sont nés les deux personnages suivans :

LANGES (André de) fut un des plus célèbres avocats du parlement du Grenoble : nos arrêtistes Basset et Expilly rappellent plusieurs fois son nom dans les termes les plus élogieux. Guy Allard, son contemporain, dit de lui : « Par ses doctes playdoyers en ce par- « lement en qualité d'avocat, il a im- « mortalisé son nom dans cette pro- « vince. » Chorier (*Nobiliaire*) lui applique ces deux vers :

.... Grata quo non spectatior alter
Voce movere fora, atque orando fingere mentes.

Il mourut fort jeune, peu avant l'année 1661, laissant deux fils de son mariage avec Madeleine Mathieu.

LANGES (Claude de), fils du précédent, né à Grenoble en 1639, embrassa, comme son père, la carrière du barreau, et y obtint aussi de grands succès. Nommé conseiller à la chambre de l'Edit, il en remplit les fonctions jusqu'en 1669. Il eût pu alors entrer au parlement en abjurant, mais il préfera rester fidèle à la foi de sa famille, et reprendre la modeste profession d'avocat. En 1685, époque de la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Genève, où il mourut, d'après le *Dict.* de Moreri, le 13 janvier 1713, ou en 1717, d'après la *France protestante* de MM. Haag.

On a de lui : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament par demandes et par réponses*. Genève, 1718, 3 vol. in-8°.

Les bibliographes lui attribuent encore les ouvrages suivants, mais nous ignorons s'ils ont été imprimés : I. *Réflexions sur le traité* (de Papin) *intitulé :* Deux Voies opposées en matière de religion : l'Examen et l'Autorité. — II. *Réflexions sur le 14e chapitre de Nicole, intitulé :* Préjugés légitimes contre les protestants. — III. Des *Réflexions morales* dans le goût de celles de La Rochefoucauld. — IV. Des *Dialogues contre l'infaillibilité de l'Église romaine.*

Son frère, nomme *Claude* comme lui, embrassa l'état militaire. On lit dans un mémoire manuscrit intitulé : *Estat des nouveaux convertis de la ville de Grenoble fait par ordre de M. Bouchu, intendant, ensuite des ordres qu'il a reçeus de la cour*, 1686 : « M. de Langes n'est pas marié; il a esté lieutenant de la compagnie de Villefranche, puis capitaine au régiment de Normandie pendant qu'il estoit en garnison dans l'arsenal de Grenoble; et après il accepta la majorite de Gap, de laquelle il fut obligé de se défaire à cause de la religion. Il passe parmy ceux qui le connoissent pour très meschant huguenot, quoy qu'il aille parfoys à l'église parce qu'il s'y trouve obligé. Son frère, qui estoit avocat et qui avoit beaucoup de bien, ayant déserté des premiers avec sa femme, il a eu par authorité de justice une partie desdits biens. »

Cette famille a produit encore quelques hommes distingués, mais qui n'appartiennent pas à notre province, entre autres *Nicolas* de Langes, president au parlement de Dombes, et au siége présidial de Lyon, né en 1525, mort en 1606, Mécène, des gens de lettres de son temps. Voy. le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire.*

LANGON (Nicolas-François, marquis de), fils de Hugues de Langon et de Magdeleine de Gallien de Chabons, naquit à Grenoble le 5 mars 1742. Entré dans les chevau-légers de la garde du roi, le 25 avril 1757, il devint successivement cornette au régiment de Marcieu (10 avril 1761), capitaine dans celui de Dauphin-cavalerie (1er février 1762), exempt des gardes du corps, compagnie Luxembourg (29 juin 1768), sous-lieutenant (1er janvier 1776), et

lieutenant dans la même compagnie (20 décembre 1782), brigadier (1er janvier 1784), enfin maréchal de camp, le 9 mars 1788. La noblesse de Grenoble le députa aux états de Romans cette même année, et l'élut ensuite pour la représenter aux états généraux. Il se réunit, l'un des premiers, au tiers-état, avec la minorité de son ordre, et se tint, pendant toute la session de l'Assemblée constituante, dans la plus complète obscurité. Lorsque les travaux de cette assemblée furent terminés, et la constitution votée, il signa, avec ceux de ses collègues attachés au parti de la cour, une protestation contre les décrets rendus dans les séances des 12 et 15 septembre 1791. Ayant ensuite émigré, ses biens furent confisqués et vendus; la *Biographie moderne* prétend qu'un cordonnier de Marseille s'en rendit acquéreur. On croit que le marquis de Langon est mort à l'étranger pendant l'émigration.

PORTRAIT. Dans la collection de Déjabin.

LAPOYPE. — Voy. le *supplément*.

LA RIVIÈRE (LOUIS DE), religieux minime du couvent de Grenoble, né à Romans, d'après des notes mss. de Jules Ollivier, fut procureur de son ordre pour la nation française à Rome. Il paraît qu'il se mêla quelque peu à la grande affaire de la conversion de Lesdiguières, car, en 1621, ce dernier le chargea d'une lettre qu'il adressait à Grégoire XV pour le complimenter sur son avènement à la papauté. Ce religieux devint ensuite visiteur général en France.

On a de lui : I. *Vie du bienheureux F. de Sales*. Lyon, Rigaud, 1625, in-8° = 4e édit. Rouen, 1631, in-8° — II. *Histoire de la vie et mœurs de Marie Teissonnière, native de Valence en Dauphiné*. Lyon, Cl. Prost, 1650, in-4°. = Paris, 1655, in-4°.

LASALCETTE. — Voy. COLAUD.

LASALETTE. — Voy. JOUBERT DE LASALETTE.

LASTIC (JEAN **BONPAR** DE), né vers 1371, grand-maître de Malte de 1437 à 1454. La plupart de nos historiens le font naître dans le Valentinois ou, du moins, le rattachent à la branche cadette de Lastic, qui sortit de l'Auvergne dans la seconde moitié du XVe siècle et vint s'établir en Dauphiné où elle posséda la terre de Saou; c'est une erreur. Il appartenait à la branche aînée de sa famille restée en Auvergne, et, d'ailleurs celle à laquelle on a voulu le rattacher n'était pas encore formée à l'époque de sa naissance. (Voy. tous les répertoires généalogiques.)

LATIER (1) **DE BAYANE** (ALPHONSE-HUBERT), cardinal, pair de France, appartenait à une famille noble du Dauphiné dont l'origine ne paraît pas remonter au-delà du milieu du XVe siècle. Né à Valence le 30 octobre 1739, il fut successivement chanoine de cette ville (1770), vicaire général de l'évêque de Rodez, auditeur de Rote pour la France et chevalier de Malte (1777); il passa en Italie à l'époque de la révolution. En l'an IX, il prit une part active à la conclusion du concordat et obtint en récompense de son zèle la dignité de cardinal (21 therm. an X) et les titres de gr. off. de la Lég. d'honn. (5 therm. an XIII) et de comte de l'empire. En 1807, son dévouement à Napoléon le fit envoyer à Paris par le pape, dans l'espoir de terminer les démêlés alors existants entre la cour de Rome et l'empereur. Il fut même chargé de proposer à celui-ci le titre d'*empereur d'Occident*, en échange d'autres concessions (2), mais la mission de Latier de Bayane fut traversée par le parti ultramontain et elle échoua. — Pie VII ayant été amené à Fontainebleau, il fut un des huit cardinaux qui composèrent le conseil du pontife et qui le déterminèrent à signer un autre concordat en 1813. Ce nouveau service lui ouvrit les portes du sénat (5 avril 1813). Il n'en vota pas moins, l'année suivante, la déchéance de Bonaparte. Une ordonnance royale du 4 juin, qui l'appelait à la chambre des pairs, fut la récompense de sa défection. — En 1815, il complimenta Napoléon à son retour de l'île d'Elbe (26 mars) et assista l'archevêque de Tours, M. de Barral, à la cérémonie du champ de Mai. N'ayant pas été alors compris dans la liste des pairs impériaux, le roi, à la seconde restauration, lui rendit son siége à la Chambre. Il a racheté ces tergiversations, en refusant de prendre part au procès du maréchal Ney. Il est mort à Paris le 26 juillet 1818.

LA TOUR-DU-PIN. — Deux grandes et illustres familles de ce nom sont originaire de notre province.

De la première sont sortis les dauphins de la troisième race, *Humbert Ier*

(1) On trouve aussi ce nom écrit *Lattier* et *Lathier*.

(2) *Hist. de France sous Napoléon*, par Bignon. T. VII, pp. 163-64.

(1281-1307), *Jean II* (1307-1318), *Guigues VIII* (1318-1333), et *Humbert II* (1333-1349). Voy. t. I, pp. 287 et suiv. Elle a aussi donné naissance à trois prélats : *Robert*, archevêque de Vienne de 1174 au 11 mai 1195, époque de sa mort ; *Hugues*, évêque de Clermont vers 1242, mort le 28 décembre 1250, pendant la croisade de saint Louis; *Guy*, neveu du précédent, entra chez les dominicains de Clermont en 1246, à l'âge d'environ 15 ans, et succéda à son oncle en 1250. Il mourut en 1286 (voy. Echard, *Script. ord. Prædic.*, t. I, p. 403). On a élevé des doutes sur son épiscopat. Voy. à ce sujet un article du *Mercure de France*, août 1743, pp. 1699 et suiv. — Le président de Valbonnays a écrit sa généalogie (1), et ne la fait remonter qu'à Berlion Ier, vivant en 1107. Baluze, au contraire, d'après une copie de titre fournie par Chorier, en a fait une branche de la maison d'Auvergne. En 1717, une vive polémique s'engagea à se sujet entre les deux savants (2), mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, sans apporter de bien grandes lumières sur la question : toutefois la plupart des généalogistes modernes se sont rangés à l'avis de ce dernier, qui, il faut le reconnaître, réunit en sa faveur, sinon des preuves certaines, du moins d'assez fortes probabilités.—Cette famille s'est divisée en trois branches : la première, celle qui a donné les dauphins, s'est éteinte en la personne du fils d'Humbert II, *André*, mort à l'âge de 2 ans en 1335. La seconde, celle de VINAY, a été formée vers la fin du XIIe siècle par *Berlion*, frère d'*Aynard II*. Son dernier rejeton, *Antoine*, mourut sans enfants en 1394, après avoir institué héritier de ses biens *François de Sassenage*, son neveu, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de La Tour-du-Pin. Ce *François de Sassenage* fit la troisième branche que nous nommerons VINAY-SASSENAGE, qui s'éteignit elle-même quatre générations après, en la personne de *Germaine*, femme de Charles d'Ancezune. — L'entière extinction de cette famille a été contestée par quelques généalogistes, comme on va le voir ci-après.

La seconde famille, du nom de LA TOUR-DU-PIN (3) a jeté, dans tous les temps, le plus vif éclat à raison de ses grandes alliances et des nombreuses illustrations qu'elle a produites. D'après les titres qu'elle fournit elle-même en 1666, par-devant Dugue, commissaire chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse en Dauphiné, son origine *prouvée* ne remonte pas au delà des premières années du XIVe siècle. En 1331, elle était déjà divisée en deux branches, représentées, l'une par *Guillaume*, fils de *Guigues*, l'autre par *Pierre*, fils d'*Amblard*. « De cette famille, dit Chorier (4), sont venues » toutes celles qui en portent aujourd'hui le nom : elles ne sont que des » branches de cette tige. » Des généalogistes modernes ont attaqué cette filiation; comme si la famille de La Tour-du-Pin n'était pas assez illustre par elle-même, ils ont voulu rehausser son origine, et, trompés sans doute par la conformité des noms, ont prétendu qu'elle était une branche cadette de celle des dauphins. L'ancien archiviste de la préfecture de la Drôme, Moulinet (5), est le premier, croyons-nous, qui, dans un long mémoire généalogique, rédigé vers 1787 (6), ait soutenu cette opinion. Son système peut se résumer ainsi : La maison de La Tour-du-Pin actuelle a pour auteur

(1) *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race, descendus des barons de La Tour-du-Pin...* (Genève, Fabri et Barillot, 1721-22, 2 vol in-fol.), t. 1, pp. 153 et suiv.

(2) Valbonnays, *loc. cit.*, pp. 155 et suiv.

(3) Son vrai nom est simplement LA TOUR. Elle n'a commencé à porter celui de LA TOUR-DU-PIN que dans le siècle dernier.

(4) *Etat politique*, t. 3. Chorier remplissait les fonctions de procureur du roi dans la recherche de 1666, et c'est d'après les titres remis par les parties intéressées qu'il a rédigé son nobiliaire. Quoique ce soit le plus exact de ses ouvrages, il a été souvent attaqué par des familles qui n'avaient pas encore, en 1666, les prétentions qu'elles ont eues depuis.

(5) MOULINET (*Jean-Baptiste*), né à Grenoble, exerça d'abord la profession de feudiste dans cette ville. Son habileté dans l'art de déchiffrer les vieilles écritures le fit ensuite appeler aux archives de la chambre des comptes en qualité de dechiffreur. Au commencement de la revolution, il fut nommé archiviste du district de Romans, et passa, en l'an V, avec le même emploi aux archives de la Drôme. Il est mort vers 1811. Il avait formé une riche collection de documents manuscrits sur les familles et l'histoire de notre province. Après la mort de son fils, qui fut après lui archiviste de la préfecture de la Drôme (1811-1815), cette collection fut vendue à Paris en 1819, et achetée en partie par M. le vicomte de La Tour-du Pin Chambly. Voy. *Aymar du Rivail et sa famille*, par M. Giraud (Lyon, 1849, in-8°), p. 26, et l'*Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard*, par le même (Lyon, 1856, in-8°), 1re part., t. 1, p. 24. — Nous avons sous les yeux un opuscule de Moulinet, dont voici le titre : *Discours prononcé par le citoyen Moulinet à l'assemblée primaire de Saint-Nicolas de Romans*. Valence, P. Aurel (s. d.), in-4°, 7 pp. Ce discours est relatif aux événements du 31 mai 1793.

(6) Ce mémoire n'a pas été imprimé, mais il en existe plusieurs copies (sept. 1858).

Pierre Ier, châtelain d'Oulx, vivant en 1343 et 1345, qui forma la branche de Clelles, ce *Pierre* était fils de *Henri* de la branche de Vinay, et frère de *Hugues*, dit *Turpin*; la branche de Clelles est donc cadette de celle de Vinay, qui était elle-même cadette de celle des dauphins. Comme on le voit, le point essentiel pour la jonction des deux familles est de démontrer que *Pierre Ier* était fils de *Henri* de la branche de Vinay. Moulinet allègue à l'appui des lettres du dauphin Humbert II, adressées, en 1343, 1344 et 1345, à un nommé Pierre, qu'il traite de *cousin consanguin*. Cette preuve paraissant sans doute insuffisante, les généalogistes ont parlé, depuis lors, d'un paiement fait en 1350 à des juifs par *Aynard* (de Vinay) pour le compte d'un *Pierre de La Tour, damoiseau, son oncle*. Mais où sont ces titres? quelle est leur authenticité, quelle portée ont-ils réellement? Cette filiation n'est pas d'un intérêt purement généalogique; elle en offre un tout particulier pour l'histoire du Dauphiné, celui de savoir si la famille de ses anciens souverains subsiste encore; aussi regrettons-nous qu'ils n'aient pas été livrés à l'impression. Il en existe, dit-on, une copie aux manuscrits de la Bibliothèque impériale : nous avons fait de vains efforts pour en obtenir communication, nous l'aurions insérée ici en entier. Nous ne connaissons donc pas ces titres; mais, quels qu'ils soient, il nous est bien difficile de concilier la portée que les généalogistes leur attribuent avec des faits du genre de ceux-ci :

D'après les actes publiés par Valbonnays et ceux que nous avons consultés nous-même aux archives de la chambre des comptes de Grenoble et en divers cabinets particuliers, il est hors de doute qu'*Henri* (de Vinay) laissa un fils *unique, Hugues*, dit *Turpin*.

Antoine, dernier rejeton de la branche de Vinay, n'ayant pas d'enfants, institua héritier de tous ses biens *François de Sassenage*, son neveu, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de La Tour-du-Pin. Or, on ne comprendra pas facilement cette dernière disposition de sa part, alors qu'il aurait eu, dans la branche collatérale de Clelles, des cousins du quatrième ou cinquième degré portant son nom et ses armes.

Dans les actes nombreux qui nous restent relatifs aux affaires de la branche Vinay, on ne rencontre pas un seul mot indiquant l'existence de parents collatéraux. — La copie d'un ancien inventaire de ses titres, conservée aux archives de la chambre des comptes de Grenoble, ne fournit également aucune indication de ce genre; aussi Valbonnays n'a-t-il pas craint de dire : « Si j'ai « conduit (cette généalogie) jusqu'à la « branche collatérale des seigneurs de « La Tour-Vinay, et à celle des sei« gneurs de Sassenage, entée sur cette « dernière, c'est parce qu'il s'est pré« senté plusieurs monuments dignes « de paraître au jour pour l'illustration » de cette maison. Ils serviront à faire « voir quels en ont été les derniers « rejetons et avec quel fondement quel« ques autres maisons, sur la confor« mité du nom, peuvent se flatter « d'une même origine. »

La différence des armes des deux familles est trop grande pour qu'on la puisse regarder comme une brisure adoptée par des cadets. La branche des dauphins et celle de Vinay portaient *une tour crénelée avec un avant-mur*. La maison de La Tour-du-Pin actuelle a toujours porté *une tour* (sans avant-mur) *au chef chargé de trois casques* (1).

Enfin, le parlement de Grenoble « considérant que cette famille est toujours dénommée dans les anciens titres La Tour et non La Tour-du-Pin; que la substitution de ce dernier nom au sien propre en des procédures et des mémoires semble indiquer, de la part des gens de loi qui l'ont faite, l'intention de la rattacher à la famille des Dauphins, nos anciens souverains dont la race est éteinte, » le parlement, dis-je, a souvent protesté contre une erreur dans laquelle la conformité des noms entraînait et entraîne encore les généalogistes. Il existerait même, si nous sommes bien informé, un arrêt rendu à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, cette famille a donné le jour à un grand nombre d'hommes remarquables; mais, pour

(1) *D'azur, à la tour d'argent, chargé de trois casques d'or tarrés de profil*; aujourd'hui elle écartelle du Dauphiné, c'est-à-dire *d'or au dauphin d'azur*. Ces armes sont ainsi figurées et décrites dans des lettres-patentes du 13 mars 1820 délivrées à *Frédéric-Séraphin de* La Tour-du-Pin Gouvernet, pair de France. Louis XVIII dit dans ces lettres-patentes, qu'il l'élève à la dignité de pair de France, *en considération de l'honneur qu'il avait de lui être allié*, faisant ainsi allusion au mariage du dauphin Guigues VIII avec Isabelle, fille du roi Philippe le Long. Nous doutons fort que Louis XVIII ait jamais ouï parler du mémoire de Moulinet.

nous renfermer dans le plan de ce livre, nous allons consacrer des articles seulement à ceux qui sont nés en Dauphiné.

LA TOUR-DU-PIN GOUVERNET (René de), *baron* d'Aix, Mévouillon (1) et Montauban, *marquis* de la Charce (2), maréchal de camp, compagnon d'armes de Montbrun et de Lesdiguières, naquit, en 1543, à Gouvernet (Drôme). En 1569, il fit partie des bandes protestantes conduites en Guyenne par Crussol, et se trouva aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, il fut l'un des gentilshommes dauphinois qui les premiers coururent aux armes. Le 18 mai 1573, il servait sous Montbrun au siége de Lamotte-Chalancon, et y provoqua, d'après les catholiques, un de ces massacres dont nos guerres civiles offrent de trop fréquents exemples : on raconte, qu'après la reddition de cette petite place, il attira les habitants dans la forteresse, sous prétexte de faire leur traité, et, qu'à peine entrés, on les précipitait du haut des tours (3). En 1575, on le retrouve encore dans le Diois comme l'un des lieutenants de Montbrun. Le 13 juin, il contribua à la défaite des Suisses au pont d'Oreille, près du village de Molières, et le 20 du même mois, avec De Bar, il tailla en pièces la compagnie du comte de Beino sortie d'Etoile pour escorter un envoyé du roi. Après la prise de Montbrun, il fut l'un des gentilshommes protestants qui s'assemblèrent à Mens (5 août) et adressèrent à De Gordes et au Parlement des lettres menaçantes pour obtenir la liberté du prisonnier. — Après le supplice de ce dernier, il se rallia l'un des premiers à Lesdiguières. En janv. 1577, il surprit Tulette et quelques autres petites places voisines d'où il faisait des courses dans le Comtat-Venaissin.— En 1578, il faillit s'emparer, par escalade, de la forteresse de Séguret, où son frère, Jacques de La Tour, seigneur de Saint-Sauveur, fut blessé (30 juil.). Le 16 sept. suivant, il tailla en pièces, entre Nyons et Mirabel, un détachement de troupes catholiques commandées par Oddi. — En 1579, Lesdiguières l'envoya avec 2,000 hommes de pied, 60 cavaliers et quelques pièces d'artillerie, dans le marquisat de Saluces, au secours du maréchal de Bellegarde. La même année, il contribua à l'apaisement de la révolte suscitée par Jacques Colas, prit le château de La-Roche-du-Buis, et reçut le command' de celui de Mévouillon. Pendant l'invasion du duc de Mayenne en Dauphiné, il fut mis à la tête des troupes protestantes des frontières de Provence et du Comtat-Venaissin, par lettres-patentes du roi de Navarre du 20 avril 1580. La même année, il contribua, près de Chorges, à la défaite du capitaine Mures qui était chargé de ravitailler Tallard. — En 1584, il assiégea, avec Du Poët, la citadelle de Die et en chassa le gouverneur, Antoine Solignac de Veaune. Il reçut, bientôt après, le commandement du Diois. — En 1585, il prit part au siége de Montélimar par Lesdiguières.—En 1586, il marcha avec ce dernier au secours du baron d'Allemagne et contribua à la défaite de Vins. La même année, pendant une escarmouche avec les troupes de Lavalette et de Maugiron, il défia en combat singulier le chevalier de Loriol, maréchal-des-logis des gens-d'armes de ce dernier, et le tua d'un coup de pistolet. « Gouvernet, dit Videl, estoit tenu pour « l'un des plus adroits gens d'armes de « son temps, et qui se seruoit le mieux « du pistolet, en ayant souvent fait essay « à tuer des lieures à la course. » — En 1587, la guerre ayant été portée dans les baronnies, il prit Venterol (18 av.) et Mérindol (15-17 juin).—En 1588, il fit partie des troupes qui, dans les premiers jours d'avril, se réunirent autour de Gap, pendant la construction du fort de Puymaure. Quelques jours après, il assiégea, avec Cugie, le Pont-en-Royans, mais il ne put s'en emparer (25-28 av.). Le 13 août, il fut l'un des négociateurs chargés de préparer, entre Lesdiguières et Lavalette, un traité d'union dont ils signèrent les articles, le lendemain, à Château-Arnoux. — En 1589, Lesdiguières l'envoya en Provence avec 4 cornettes de cavalerie et 4 à 500 arquebusiers, pour assister Lavalette contre les ligueurs de cette province.— En 1590, lors du siége de Vienne, il fut chargé, avec Du Poët, de s'emparer de Condrieu : il emporta cette place après six jours de résistance. — En 1591, il servit en Savoie, en Piémont et en Provence ; uni à Lavalette, il battit les Savoisiens à Vinon, le 18 déc. Dans cette journée, dont le succès lui fut hautement attri-

(1) Il acheta cette terre qui dépendait de l'ancien domaine Delphinal, le 8 nov. 1593, au prix de 13,714 livres.

(2) Cette terre fut érigée en marquisat par lettres-patentes du mois de mai 1619.

(3) *La réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long, p. 110.

bué, il tua de sa propre main, en combat singulier, à la vue des deux armées, Vinceguerre, gentilhomme provençal. Il avait été créé maréc. de camp par brevet du 1er avril de cette année. — De 1592 à 1597, il continua à prendre part à toutes les expéditions de Lesdiguières, en Savoie et en Piémont.

Gouvernet fut l'un des plus braves parmi les gentilshommes qui prirent part à nos guerres civiles. M. Long l'appelle, dans son *Histoire de la réforme en Dauphiné* (p. 187), « l'Ajax des pro- « testants » ; il avait pour devise : *Courage et loyauté*. Plusieurs duels, dont sa vigueur et son adresse le firent sortir avec bonheur, donnèrent à sa réputation un certain éclat chevaleresque (1). Malgré quelques nuages qui s'élevèrent entre lui et Lesdiguières, notamment à propos du gouvernt d'Orange (1605), ce dernier avait en sa fidélité la plus entière confiance, et l'employa dans une foule de circonstances dont nous n'avons mentionné que les plus importantes : son nom se rencontre à chaque instant dans l'histoire de cette époque. Henri IV, qui le tenait en grande estime, l'avait nommé, n'étant encore que roi de Navarre, l'un de ses chambellans; il le fit, après son avènement au trône, conseilr d'Etat et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et lui donna, en 1611, une pension de 10000 livres, somme considérable pour le temps. Il fut sénéchal des comtés de Valentinois et de Dios, et gouverneur de Die, Nyons, Mévouillon et Montélimar. Il avait eu ce dernier commandement après la mort de Du Poët.

Il passa les dernières années de sa vie à Die, où il mourut au mois de décembre 1619. M. Long (*Loc. cit.*), pages 246 et 314), rapporte qu'en 1620 le synode provincial de Briançon censura le ministre Desaignes et le bureau académique de Die, pour avoir prononcé son oraison funèbre. Son souvenir est encore vivant dans les traditions populaires de cette ville, où nous avons entendu, dans notre enfance, bien des contes effrayants sur sa cruauté envers les prêtres et les moines. En 1594, il y fit construire, avec les matériaux pro-

(1) Nous avons rappelé celui dans lequel il tua le chevalier de Loriol d'un coup de pistolet (1591.) En 1601, il tua aussi en duel l'un de ses meilleurs amis, Du Poët, qui jouissait dans l'armée d'une réputation égale à la sienne. Ce combat, qui fut presque un événement dans notre province, nous a paru mériter quelques détails.

D'après Videl (*Hist. de Lesdiguières*, éd. in-fol., p. 218), voici quels en auraient été les motifs : « Au combat de Grésillane (22 nov. 1592), Gou- « vernet, qui menoit l'avant-garde, se trouvant « poussé par les ennemis et en désordre, Du Poët « fut mis en sa place pour le soutenir, de quoy « l'autre auoit conceu vn secret depit contre luy, « ensuite duquel ils en estoient venus à quelques « discours picquans, qui furent éteints tout à l'heure « par le soin de Lesdiguières. Enuiron le temps où « nous sommes (1601), Gouvernet, qui ne songeoit « plus à cela, et qui tenoit Le Poët pour son amy, « jusques à l'auoir fait parrain d'un de ses enfans, « estant recherché par luy, sur quelque mauvais « rapport, dont il vouloit à toute force tirer raison, « ils se rendirent en un lieu assigné auprès de Crest « où ils se battirent, etc. » D'après une autre version, ce combat aurait eu lieu à propos du gouvernement de Montélimar. Quoi qu'il en soit, voici le récit que nous en a laissé un Dauphinois, Wulson de la Colombière, dans son *Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. II, p. 529 : « Le duel à « cheual qui se fit en Dauphiné sous le regne de « Henri troisieme, entre le seigneur René de Latour, « baron de Gouvernet, et le seigneur baron de Poët, « est assez remarquable et extraordinaire. Ils étoient « tous deux vaillans et genereux, et leur mérite, « aussi bien que leur naissance, les avoit mis en « grande considération. Le sujet de leur querelle « fut le gouvernement du chasteau et de la ville de « Montélimar, auquel, pour plusieurs raisons, ils « prétendoient tous deux : et comme il étoit im- « possible que tous deux en eussent la possession, « ils voulurent que le duel decidast ce différend, « et que la mort d'un d'iceux en laissast la iouis- « sance libre au suruivant. Gouvernet estoit grand, « de bonne mine, fort et robuste; Le Poët estoit « petit, maigre et foible des jambes, mais vigou- « reux, hardy et adroit à cheval, ce qui les obli- « gea à choisir cette sorte de combat, en chemise et « à l'espée seule. Ils y vinrent tous deux bien mon- « tez et pleins de courage et de résolution; mais « Le Poët se seruit de deux ruses qui ne lui réussi- « rent pourtant pas ; il fit faire et prit vne chemise « tres-ample et tres large, pensant de tromper le « iugement de Gouuernet par cette ruse et l'obliger « à donner dans la largeur de cette chemise, pendant « qu'il mettroit son corps à couuert derriere le col « de son cheval; l'autre finesse dont il voulut se « seruir (et qui par un cas fortuit, estrange et im- « preveû, lui fut fatalle et mortelle), fut que d'a- « bord qu'ils furent en présence, il donna de son « épée sur le deuant de la teste du cheual de Gou- « uernet, lequel en estant estonné, tourna tout court, « et sans que Gouuernet le peust faire reuenir, il « prit le frein aux dents, et emporta son maistre « à trauers le champ contre sa volonté. Sur quoy Le « Poët qui pensoit profiter de ce desordre courut « après et cria : *Ha ! Gouuernet, tu fuis, arreste,* « *arreste*, et en mesme temps luy tenoit l'espée « dans les reins : mais Gouuernet qui estoit emporté « contre sa volonté, plustot par la fougue de son « cheual, que par son courage, respondit : *Tu as* « *menty, c'est mon cheual qui m'emporte.* Et en « mesme temps leua le bras, et porta vn coup au- « dessvs de sa teste par derriere contre Le Poët qui, « le pressant de trop près, se trouuva si puissam- « ment frappé à la gorge, qu'il tomba roide mort de « ce seul coup ; et ainsi la fortune favorisa le bon « droit et la franchise de Gouuernet, dont le courage « ne s'etoit voulu seruir d'aucune finesse. » Gouvernet fut, dit-on, inconsolable de la mort de son ami : il acheta le champ où le combat avait eu lieu, et, en 1609, lors de la fondation du couvent des capucins de Crest, il en fit don, quoique protestant, à ces religieux, à la charge par eux de célébrer à perpétuité un obituaire pour Du Poët : ce qui eut lieu jusqu'à la révolution. Il fit plus : il voulut être le tuteur de son fils, l'éleva et le maria ensuite à Justine sa fille.

venant d'un couvent de dominicains, une citadelle dont une partie est encore debout. Huit ans auparavant, c'est-à-dire vers 1588, il avait fait démolir tout un côté de l'Eglise cathédrale, pour se construire un château sur l'éminence qui domine le petit village d'Aix. D'après une enquête de l'an 1631, dont un fragment a été reproduit par M. Long (*Loc. cit.*, p. 276), cet acte de vandalisme n'aurait pas été commandé, mais souffert par lui. « Feu M. de Gouvernet, « lit-on dans cette enquête, ayant baillé « à prix fait de construire un chasteau « dans la baronie d'Aix, il fut persuadé « de se servir des matériaux (de l'E- « glise). A quoy obtempérant, il permit « aux ouvriers d'en prendre, qui, *abu- « sant de la licence*, ont réduit les mu- « railles en l'Etat qu'elles sont à pré- « sent » (1). D'après une tradition populaire, confirmée par un passage du *Mémorial* d'Eust Piemont, il fit établir de Die à Aix, l'espace d'une lieue, une chaîne de corvéables qui s'en transmettaient les pierres de main en main. Ce château était flanqué de quatre tours rondes, au fond desquelles on avait pratiqué les oubliettes. Ces tristes monuments de la féodalité se trouvaient encore, il y a trente ans, dans un état de conservation parfaite.

LA TOUR-DU-PIN GOUVERNET (Jean-Frédéric), *comte de* **PAULIN**, ministre de la guerre, naquit à Grenoble le 22 mars 1727. Entré avec le grade de cornette (1) dans un régiment de cavalerie (1741), il servit en Westphalie, en Bohême, en Bavière (1743) et en Suisse (1744). Il passa à l'armée de Flandres en 1745, se trouva à la bataille de Raucoux (1746), aux siéges de Berg-op-Zoom (1747) et de Maëstricht (1748). Nommé colonel en 1749, il fit ensuite, à la tête de son régiment, les premières campagnes de la guerre de Sept-Ans, et fut nommé, après la paix, maréchal de camp. — Au commencement de la Révolution, il commandait les provinces de Poitou, Aunis et Saintonge. Elu député aux etats généraux, par la noblesse de Saintes, il se montra, dès les premières séances, partisan des idées nouvelles, et se réunit, avec la minorité de son ordre, au tiers-état. Le roi lui confia bientôt le portefeuille de la guerre (4 août 1789). Cette nomination fut d'abord accueillie avec faveur par le parti patriote, mais la difficulté des circonstances et quelques mesures regrettables ne tardèrent pas à faire perdre au nouveau ministre sa popularité. Presque tous les corps de l'armée demandaient à grands cris la réforme d'une discipline peu en harmonie avec les mœurs du XVIIIe siècle : leur mécontentement éclatait partout en révoltes contre leurs officiers. M. de La Tour-du-Pin se plaignit plusieurs fois de cet état de choses à l'Assemblée nationale, sans obtenir autre chose que des demi-mesures insuffisantes pour ramener l'ordre. Cependant, en 1790, lors de l'insurrection des trois régiments de Nancy, il réussit à faire partager ses sentiments à la majorité, et obtint un décret qui ordonnait l'emploi de la force pour les ramener dans le devoir. On connaît cette malheureuse affaire : le marquis de Bouillé, chargé des pleins pouvoirs du ministre, étouffa dans le sang des plaintes qu'à une autre époque on eût regardées comme légitimes (31 août). Dès lors, les patriotes ne cessèrent de harceler M. La Tour-du-Pin dans les journaux et à la tribune des Sociétés populaires, par des dénonciations et des demandes d'enquêtes. Le 10 nov. suivant, les sections de Paris le dénoncèrent solennellement, et le roi, pressé par l'opinion publique, dut le remplacer le 16 du même mois par Duportail. — Rentré dans la vie privée, il se retira à Auteuil chez le marquis de Gouvernet son cousin. Il y fut arrêté une première fois le 6 mai 1793, mis en liberté peu de temps après, puis arrêté de nouveau le 31 août suivant. Assigné à cette époque devant le tribunal révolutionnaire en qualité de témoin dans le procès de Marie-Antoinette, ses réponses furent combinées de manière à ne pas la compromettre. Quand on lui demanda si le comte d'Estaing, témoin comme lui, n'avait pas assisté au fameux conseil du 5 oct. 1789, où s'était agitée la question du départ de Louis XVI pour Metz, il eut la générosité de déclarer, pour ne point compromettre le comte, qu'il ne l'y avait pas vu ; mais celui-ci, qui n'espérait plus être sauvé et en avait pris son parti, lui donna sur-le-champ un dé-

(1) Cette église fut restaurée en 1673 par Daniel de Cosnac, evêque de Die. Voy. *Mém. de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 316. (Paris, 1852, in-8°).

(2) Cornette au régiment de cavalerie Bourbon, ... 20 oct. 1741.
Lieutenant ... 16 avril 1743.
Capitaine ... 2 déc. 1744.
Colonel d'infanterie ... 1er fév. 1749.
Chevalier de Saint-Louis ... 3 janv. 1757.
Brigadier ... 20 fév. 1761.
Maréchal de camp ... 25 juil. 1763.
Lieutenant général ... 5 déc. 1781.

menti. Du reste, l'ex-ministre parut là bien moins en témoin qu'en accusé : on lui reprocha amèrement le *massacre* de Nancy et le licenciement de trente mille *soldats patriotes* renvoyés dans leurs foyers avec des congés *infamants*, dits *cartouches jaunes*. Traduit lui-même devant le redoutable tribunal, le 9 flor. an II (28 avril 1794), il eut à répondre sur les mêmes actes de son ministère et sur l'imputation grave d'avoir rétabli les lettres de cachet en faisant incarcérer arbitrairement deux officiers, les nommés Davoux et Muscard. Il fut condamné à mort et exécuté le même jour avec son frère *Philippe-Antoine*, le comte d'Estaing et le duc de Villeroy.

On a de lui : *Mémoire sur l'organisation de l'armée, adressé à l'Assemblée nationale*. Paris, Imp. nat.. 1790, in-8°, 12 pp.

— Son fils, *Frédéric-Séraphin*, né à Paris le 6 janvier 1759, fut successivement ministre plénipotentiaire de France à La Haye en 1791, préfet des départements de la Dyle (12 mai 1808 au 12 mars 1813) et de la Somme (25 mars 1813 à 1814), ambassadeur extraordinaire au congrès de Vienne, pair de France (7 août 1815), ambassadeur en Hollande (1816) et à la cour de Turin (1820). Après la révolution de 1830, il refusa de prêter serment à la royauté, issue des barricades, et se retira à Lausanne (Suisse), où il est mort le 28 février 1837.

Le fils de celui-ci, *Frédéric-Claude-Aymar*, prit une part active, en qualité d'officier d'état-major, aux mouvements provoqués par la duchesse de Berry, dans la Vendée, en 1832. Il fut, en conséquence, condamné à la peine de mort par la Cour d'assise de Bourbon-Vendée, le 24 mai 1833, pour attentat contre la sûreté de l'Etat, et à cinq ans de travaux forcés, par la même Cour, le 16 juillet 1834, « pour association de malfaiteurs contre les personnes et les propriétés, dit l'arrêt, et vol d'argent perçu au nom de l'Etat par le percepteur des Herbiers, dans une maison habitée, par une bande armée, avec violences et menaces. » Ces deux condamnations, prononcées par contumace, l'obligèrent de se réfugier en Italie.

LA TOUR-DU-PIN DE LA CHARCE (Philis de), née à Nyons en 1645 (1), a mérité l'honneur d'être rangée parmi les héroïnes françaises. En 1692, le duc de Savoie, Victor-Amédée, ayant fait une irruption en Dauphiné et pénétré jusqu'au col de Cabre, les habitants des communes voisines se levèrent en masse pour le repousser. Les volontaires des Hautes-Alpes étaient commandés par MM. de Flotte, de St-Pierre et de Taillades (2); celles de la Drôme par les deux frères Lagier de Vaugelas et de La Cardonnière, et Mlle de La Charce. « Cette héroïne, dit Decourcelles (3), monta à cheval, rassembla les vassaux de son père, se mit à leur tête, fit couper les ponts et garder les passages, empêcha les ennemis de pénétrer au delà de Gap, les repoussa en plusieurs rencontres et contribua puissamment à les chasser de la contrée. Tandis qu'elle combattait ainsi dans les défilés des montagnes, sa mère exhortait les habitants de la plaine à se maintenir dans le devoir, et Mme d'Urtis, sa sœur aînée, faisait couper les câbles des bateaux qui servaient à passer la Durance, afin que les *Barbets* ne pussent s'en emparer. » Instruit de ces faits par un rapport de Bouchu, intendant du Dauphiné, Louis XIV accorda une pension à Mlle de La Charce et désira la voir à sa cour. Elle s'y rendit avec sa mère et Mlle d'Aleyrac, sa sœur cadette, et y reçut l'accueil le plus flatteur. Le roi fit placer au trésor de Saint-Denis son épée, ses pistolets, son portrait et l'écusson de ses armes. D'après l'auteur du roman historique dont elle a été l'objet, « on « la suivoit dans tous les lieux où elle « se montroit, comme une personne « extraordinaire; enfin elle eut lieu « d'être satisfaite de l'approbation de « ce qu'il y avoit de plus grand, et du « public en général. » Mlle d'Aleyrac, qui se piquait de bel esprit, eut aussi sa part d'ovation dans les salons et les ruelles. Les poètes chantèrent, non

(1) Son père, *Pierre* de la Tour-du-Pin de la Charce, fut élevé dans la religion protestante et prit parti, dès sa plus tendre jeunesse, dans les guerres de religion de son temps sous le nom de *baron* des Plantiers. A l'age de quinze ans (1622), il fut créé mestre de camp d'un régiment par le duc de Rohan. Il servit au siége du château de Charbonnière, en Languedoc, et à la prise du château de Montlaur, où il fut grièvement blessé. A la paix de 1622, il embrassa le parti du roi, servit, avec le grade de capitaine, au siége de La Rochelle (1627), en Piémont et en Lorraine (1631). En 1640, il commanda, au siége de Turin, l'arrière-ban du Gapençais, du Briançonnais et des Baronnies. En 1642, il se trouva au siége de Perpignan. En décembre 1648 la noblesse du Gapençais le députa à la cour. Enfin, le roi lui donna, en 1652, deux régiments et le brevet de maréchal de camp. Il mourut à Nyons, en 1675.

(2) De la maison de La Tour-du-Pin.

(3) *Dict. hist. des généraux fr.* T. IX, p. 309.

point leur beauté, car elles avaient passé le temps d'aimer et étaient assez laides, mais leur courage et leur esprit. L'un d'eux, Guyonnet de Vertron, faisant allusion à deux héroïnes de *la Clélie* qui était encore dans toute sa vogue, leur adressa ce quatrain :

> Par la prudence et la valeur
> La Charce surpasse Célie;
> Par l'esprit et par la douceur
> D'Alérac surpasse Télie.

La duchesse de Nemours chercha à retenir les deux sœurs auprès d'elle; Mlle d'Aleyrac, que ses goûts littéraires éloignaient de la province, y consentit et finit ses jours à Paris. Mais Philis préféra retourner avec sa mère à Nyons, où elle mourut quelques années après, le 4 juin 1703.

Cette héroïne a été l'objet d'un roman historique dont voici le titre : * *Histoire de Mlle de La Charce, de la maison de La Tour-du-Pin, en Dauphiné, ou Mémoires de ce qui s'est passé sous le règne de Louis XIV*. Paris, Pierre Gandouin, 1731, in-8° de 452 pp. Le nom de l'auteur nous est inconnu, mais il était Dauphinois d'après ce passage tiré de la page 2 de son livre : « Les liai- « sons étroites que j'ai euës avec Made- « moiselle de La Charce, *qui était d'ailleurs ma compatriote*, m'ont mis à « portée de sçavoir exactement tout ce « qui regarde les personnes intéres- « sées dans cette histoire. »

Portrait. — *Philis de La Tour-du-Pin La Charce, fille du marquis de La Charce..... n. b. del.* A Paris, chez Bonnart, 1693. Elle est à cheval, vêtue en amazone, dirigée à G.; au fond, une escarmouche; in-f° en H.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (Hector), *baron de* **LACHAU** (1), fils de René, maréchal de camp, fut le dernier chef militaire des protestants du Dauphiné. D'abord gouverneur de Mévouillon, le 29 mars 1617, puis gentilhomme de la chambre du roi, le 30 septembre suivant, il devint gouverneur de Montélimar par provisions du 30 août 1619, après la mort de son père. Lorsque Brizon (Du Roure), son parent, eut soulevé, à l'instigation du duc de Rohan, les protestants du Vivarais et se fut emparé du Pousin (1er janv. 1626), il essaya, lui aussi, de rallumer la guerre civile en Dauphiné. Il renforça les garnisons de ses châteaux de Mévouillon et de Soyans, et les mit en état de défense. La révolte commençait à s'étendre, la navigation du Rhône était déjà interceptée, lorsque Lesdiguières accourut du Piémont pour arrêter ces mouvements. Comme il n'avait sous la main qu'une poignée de soldats, il tenta d'abord la voie des négociations. Brizon, qu'il effraya en le menaçant de rappeler les troupes d'Italie, se montra disposé à traiter, « mais Montauban, « dit Videl (2), témoignoit un plus grand « endurcissement; de manière que le « connestable voyant que les exhorta- « tions estoient inutiles en son endroit, « se résolut d'attaquer Soyans, y en- « voya quelques troupes qui se logèrent « d'abord dans le village, et bientost « après y fit mener trois canons : et « comme il auoit cette petite occasion « à cœur à cause de la dureté desrai- « sonnable de Montauban qui parloit « plus hautement qu'il n'estoit en estat « de faire, il voulut estre au siège en « personne. » Pendant cinq jours, Montauban résista aux efforts du connétable, il repoussa même victorieusement un assaut; mais, battu par l'artillerie, qui avait fait plusieurs brèches aux fortifications du château et rendu sa défense impossible, il l'évacua pendant la nuit avec ses troupes en descendant par des cordages dans un précipice que les assiégeants croyaient infranchissable, et alla s'enfermer dans sa forteresse de Mévouillon. Cette place était, par sa position, presque imprenable; aussi, Lesdiguières n'osa-t-il d'abord l'y suivre et se retira à Grenoble, attendant des troupes qu'il avait mandées d'Italie. Brizon s'étant soumis sur ces entrefaites, et Montauban restant dès lors abandonné à ses propres forces, il se mit aussitôt en mesure de le réduire. A cet effet, il se rendit à Valence; mais, soit qu'il n'eût pas, comme pour le château de Soyans, « cette petite occasion à « cœur, » soit qu'il fût déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, il ne dirigea pas lui-même les opérations du siége de Mévouillon : il en chargea Lamotte-Verdeyer, l'un de ses officiers. Nous ne connaissons pas les événements qui amenèrent la reddition de la place; Videl se contente de dire : « Montauban « fut bientost contraint d'implorer la « grâce de sa Maiesté. » Nous savons seulement que celui-ci résista 46 jours, et, d'après les conditions de sa capitu-

(1) *Lachau* est un village situé près de Séderon (Drôme); presque tous les généalogistes écrivent par erreur *La Chaup*.

(2) *Hist. de la vie du connestable de Lesdiguières* (Ed. in-fol., p. 465).

ation, il est permis de croire qu'il les imposa plutôt qu'il ne les reçut. En effet, le connétable fut obligé de lui acheter sa forteresse pour la somme de 100000 liv. En outre, le roi lui donna un brevet de maréchal de camp, le rétablit dans ses charges de gouverneur de Montélimar et de gentilhomme de sa chambre, et lui accorda le rare privilége de conserver à son château de Soyans deux pièces de canon. Avant même que cette négociation fût entièrement terminée, Lesdiguières s'éteignit à Valence, le 18 sept. 1626 : Montauban lui survécut quatre ans, et mourut le 16 septembre 1630. Le château de Mévouillon fut ensuite démoli par ordre de Louis XIV, en avril 1684 : toutefois, il eut jusqu'à la révolution un gouverneur et un lieutenant, mais ils n'y résidaient point et n'y paraissaient même jamais. Quant aux deux pièces du canon du château de Soyans, elles y restèrent jusqu'en 1790, époque où elles en furent enlevées par les patriotes de Séderon.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (René II, *marquis* de), lieutenant-général, fils du précédent, naquit en Dauphiné vers 1620. Ses parents lui firent abjurer la religion protestante et le présentèrent fort jeune encore à la cour de Louis XIII, où sa bonne mine et son adresse dans les exercices du corps lui procurèrent les bonnes grâces de Richelieu. Il fut d'abord capitaine-châtelain de Saou, après la mort de son père, par brevet du 18 oct. 1630. Ayant ensuite obtenu une compagnie dans un régiment de cavalerie (19 janv. 1641), il servit en Catalogne, sous le comte de La Mothe, jusqu'en 1645 ; sous le comte d'Harcourt, en 1646 ; sous le prince de Condé, en 1647 ; sous le maréchal de Schomberg, en 1648, et sous le duc de Mercœur et le comte de Marchin, en 1649 et 1650. En 1652, il leva un régiment de cavalerie de son nom (Montauban) avec lequel il se rendit de nouveau en Catalogne et prit part à toutes les opérations militaires jusqu'à la paix des Pyrénées (7 nov. 1659). Son régiment fut ensuite licencié (11 av. 1661), et deux ans après, le roi le nomma gouverneur de Nyons (28 févr. 1663). — En 1664, il servit avec ses deux frères, *Louis* et *Alexandre* (1), dans la guerre de Hongrie contre les Turcs ; tous les trois y déployèrent un rare courage, notamment à la bataille de St-Godard (1er août 1664). Après son retour en France, René obtint des lettres du roi pour le rétablissement de son régimt (7 déc. 1665). Nommé ensuite brigadr de cavalerie (4 mai 1667), il fit la campagne de Flandre et celle de Franche-Comté en 1668. La paix ayant été conclue entre l'Espagne et la France, le 2 mai 1668, il dut, l'année suivante, licencier de nouveau son régiment (24 mai 1669). En 1671, quelques mois avant la déclaration de guerre à la Hollande, il le rétablit encore et servit dans cette contrée sous Condé, Turenne et le maréchal de Luxembourg. Au siége de Crèvecœur (1672), il commanda un corps de 4000 chevaux. Nommé gouverneur de Nimègue et de Zutphen, sa conduite lui mérita tellement les sympathies des habitants de cette dernière place, que, lors de son départ, ils placèrent son portrait dans l'hôtel-de-ville, à côté de ceux de leurs magistrats les plus recommandables. Le 13 février 1674, il reçut, en récompense de ses services, le grade de maréchal de camp. La même année, il se trouva à la bataille de Senef sous Condé (11 août), à celle de Mulhausen, sous Turenne (29 déc.), où il fut fait prisonnier. Après avoir été échangé (19 avril 1675), il continua à servir sous Turenne, puis sous le comte de Lorges qu'il seconda puissamment dans le mouvement de retraite que l'armée française dut alors exécuter. — Nommé lieutenant-général le 5 janvier 1677, il se rendit, peu de jours après, à l'armée de Sicile sous les ordres du duc de Vivonne. Il y fut gouverneur de Messine, et là, comme à Zutphen, il sut se concilier l'estime et l'affection des habitants qui lui firent don d'une copie de la fameuse sainte famille attribuée à saint Luc (2). En 1678, il passa à l'armée de Roussillon sous le maréchal de Navailles : sa belle conduite au siége de Puy-Cerda lui valut le commandement de cette place avant même qu'elle eût été prise. L'année suivante, le roi lui donna enfin le repos que méritaient ses longs et honorables services : par lettres du 10 janvier 1679, il le nomma lieutenant-général de la Franche-Comté. Le 20 nov. 1683, il lui donna encore la

(1) *Alexandre* de la Tour-du-Pin, *marquis* de la Chau, fut capitaine de cavalerie le 8 avril 1660, sur la démission de son frère *René*. Il était colonel en 1671 et 1672, et devint peu de temps après maréchal de camp. Il mourut à Allex (Drôme), le 6 août 1676 (Voy. le *Dict. des généraux français*, par Decourcelles. T. IX. p. 340).

(2) Elle existait encore au château de Soyans avant la révolution.

charge de Sénéchal du Valentinois et du Diois, que son oncle et son aïeul avaient déjà possédée. — Il mourut dans son gouvernement de Franche-Comté, à Besançon, le 19 juillet 1687.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (ARMAND-FRANÇOIS), *marquis* DE **SOYANS**, maréchal de camp, naquit à Crest (Drôme), le 3 mai 1750. Entré au service comme sous-lieutenant, en 1765, il passa successivement par tous les grades de la hiérarchie militaire (1). Au commencement de la révolution, il était maréchal de camp. « En 1789, dit un de ses biographes (2), « il fut persécuté dans sa personne et « dans ses biens pour avoir révélé des « complots auxquels on prétendait l'as- « socier », et émigra dès le mois de juillet de cette année. Après un court séjour à Chambéry, il se rendit à Malte auprès du bailli, son frère, qu'il accompagna dans plusieurs expéditions sur les côtes d'Italie. Vers la fin de mai 1791, le comte d'Artois lui confia une mission auprès du grand-maître de Malte ; il s'agissait d'en obtenir des armes pour 4000 royalistes qui devaient se rassembler à Aigues-Mortes dans le but de s'emparer, par un coup de main, de la ville de Nîmes. L'ordre de Malte lui fournit 3000 fusils, 7 pièces de canon et 4 galères de transport commandées par le bailli de La Tour-du-Pin (3). Arrivés à Barcelone, où l'armement devait être complété par les soins de l'Espagne, les deux frères apprirent l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Cet événement ayant modifié les intentions du gouvernement espagnol, il fallut renoncer à l'expédition. M. de La Tour-du-Pin revint à Chambéri où il reçut une députation des habitants du Gévaudan, qui méditaient un mouvement insurrectionnel dans leurs montagnes, et qui lui proposaient de se mettre à leur tête. Mais les princes, qui commençaient à renoncer au système des insurrections et n'avaient plus d'espoir que dans une invasion de la France par l'étranger, s'opposèrent à ce projet. S'étant rendu à Coblentz en 1792, il commanda un corps d'infanterie dans l'armée des émigrés jusqu'en 1793. Il passa ensuite une année à Mindrisio, en Italie, dans le sein de sa famille, et alla vers la fin de mars 1795 reprendre du service à Malte. Il y commandait le fort Manoël, au moment de l'attaque de cette île par les Français, le 10 juin 1798. Sous le consulat, il rentra en France et vint se fixer à Bourges, auprès de l'archevêque son oncle. C'est là qu'il est mort le 5 fév. 1810.

Il a laissé des *Mémoires* intéressants sur l'émigration et un *Traité de la guerre chez les anciens*, dont il fit hommage à l'archiduc Charles. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits entre les mains de sa famille.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (RENÉ-GUILLAUME-CLAUDE-FRANÇOIS-JEAN), *marquis de* **SOYANS**, fils du précédent, maréchal de camp, pair de France, naquit à Grenoble, le 18 janvier 1772. Entré à l'école militaire de Paris le 31 oct. 1785, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment du roi (infanterie), le 18 janvier 1787. En 1790, il émigra, ainsi que la plupart des membres de sa famille, se rendit à Turin auprès des princes, puis à l'armée de Condé dans laquelle il fit les campagnes de 1792 à 1796. Nommé capitaine au régiment de Mecklembourg, le 27 avril de cette dernière année, il suivit ce corps en Portugal où le prince régent lui donna, dans celui d'Olivença (cavalerie), d'abord une compagnie (2 juill. 1798), puis les grades de major (4 nov. 1803) et de lieutenant-colonel (24 juin 1806). En 1807, l'armée française ayant renversé la maison de Bragance, M. de La Tour-du-Pin quitta le Portugal et se réfugia en Angleterre. Il ne rentra en France qu'à la 1re restauration. Louis XVIII, qui lui avait donné pendant l'émigration un brevet de colonel (15 janvier 1805), l'éleva au grade de maréchal de camp, le 5 juill. 1814, et lui confia, en 1815, le commandement d'une brigade, sous les ordres du comte d'Artois, pour s'opposer à la marche de Napoléon. La

(1)

Deuxième sous-lieutenant au régiment du roi (infanterie)...	12 août 1765.
Sous-lieutenant..............	1er août 1767.
Lieutenant en second...........	19 nov. 1769.
Capitaine (rang de) au régiment de Royal-Piemont............	4 mai 1771.
Gouverneur (en surviv^e) de Montélimar..................	13 juil. 1771.
Capitaine au Royal-Piémont.....	5 mai 1772.
Colonel du regiment provincial de Valence................	19 oct. 1773.
Gouverneur de Montelimar.....	29 avril 1775.
Colonel en second dans le régiment de Chartres (dragons)....	1776 à 1781.
Chevalier de Saint-Louis........	août 1783.
Colonel du régiment de Rouergue (infanterie)................	1er janv. 1784.
Brigadier des armées du roi.....	id. id.
Maréchal de camp.............	9 mars 1788.

(2) Decourcelles. *Dict. hist. des généraux français*, t. IX, p. 332.

(3) *David Sigismond*, né le 25 juin 1751 au château de la Mothe-du-Caire, en Provence, mort en septembre 1807 à Fiume, en Italie.

défection de ses troupes ayant rendu son zèle inutile, M. de La Tour-du-Pin suivit les princes en Belgique. Après la seconde restauration, il eut successivement divers commandements (1). En 1823, pendant la guerre avec l'Espagne, il fut mis à la tête de la 3e brigade de la 10e div. faisant partie du 4e corps. Il fut particulièrement employé à suivre dans les montagnes le général Mina, et se distingua en plusieurs affaires, notamment à Casteltersol, l'Hospitalet et Bordetta. De 1824 à 1826, il exerça encore divers commandements (2) : enfin, il entra à la chambre des pairs le 3 mars 1827, après la mort du marquis de Vioménil, son beau père, auquel il avait été appelé à succéder par une ordonnance du 19 janvier 1824. — Il est mort dans sa terre d'Aulnoy le 14 juin 1837.

LA TOUR-DU-PIN DE VERCLAUSE DES TAILLADES (AUGUSTE-ALEXANDRE, *baron* DE), maréchal de camp, naquit au Buis (Drôme), le 9 février 1749. Entré au service avec le grade de lieutenant en second, le 30 sept. 1764, il devint capitaine en 1771, puis colonel au régiment de la reine (dragons), le 13 avril 1780. En 1791, il commandait le régiment des grenadiers royaux de Normandie. En décembre 1792, il émigra et fit partie successivement de l'armée des princes et de celle de Condé. Louis XVIII le nomma maréchal de camp par brevet du mois de septembre 1797, avec rang, du 13 avril 1795. Il servit jusqu'en 1800, époque du licenciement des derniers corps d'émigrés. Profitant alors de la faculté que lui laissaient les décrets consulaires, il rentra en France et se retira à Bayeux. A la première restauration le roi le confirma dans son grade et lui donna sa retraite peu de temps après (10 déc. 1814). Nous ignorons l'époque de sa mort.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-CHARLES-CÉSAR DE **FAY**, comte de), naquit à Grenoble le 11 fév. 1756 (3). Avant la Révolution, il était colonel du régiment de Soissonnais et avait déjà manifesté des idées avancées en se démettant de certains droits seigneuriaux qu'il possédait en Languedoc. Il dut à ces généreux sentiments d'être nommé, en 1789, député de la noblesse du Puy en-Velay, aux états généraux, de préférence au duc de Polignac, qui s'était mis sur les rangs. César de Latour-Maubourg est une des belles figures de l'assemblée constituante : il s'y fit remarquer par un grand zèle pour les réformes et un attachement sincère aux idées nouvelles. Il s'empressa de se réunir au tiers-état, avec la minorité de son ordre, *pour concourir*, dit-il, *à la régénération publique*. Il possédait un privilége héréditaire dans la province de l'Artois, il y renonça dans la mémorable nuit du 4 août. Dans la question du comtat Venaissin, qui occupa longtemps l'assemblée, il se prononça avec chaleur pour la réunion à la France. Le 21 juin 1791, lors de la fuite de Louis XVI, il fit décréter que tous les officiers de terre et de mer prêteraient serment de fidélité à la nation, et en donna lui-même l'exemple à la tribune. Ses collègues le chargèrent, avec Barnave et Pétion, de ramener le roi à Paris. A la suite de cet événement, on craignait une invasion des puissances étrangères, et une armée fut organisée en toute hâte. Le 6 juillet, Latour-Maubourg reçut l'ordre de se mettre à la tête de son régiment alors à Metz. Nous avons sous les yeux une de ses lettres datée de cette ville, le 26 avril 1792, sur le cachet de laquelle on lit : *Vivre libre ou mourir*. Elle est adressée à sa sœur Amélie, *aux Dames de Saint-Just de Romans*, et il lui dit que l'armée va entrer en pays ennemi, que le régim. de son frère *Victor* est parti la veille, que *Charles* est avec lui, quoique un peu malade, et qu'ils se trouveront tous trois à la première affaire ; puis il ajoute : « Tu entendras sûrement dire que tes frères ont péri plutôt que de faire une lâcheté, et c'en serait une que de composer sur le moindre article de notre constitution. Ainsi, c'est là

(1) Commandant le département de la Gironde.................. 8 août 1815.
Inspecteur d'infanterie dans la 16e division militaire.......... 18 août 1816.
Inspecteur de cavalerie dans la 22e division militaire........ 27 avril 1817.
Commandant la 1re subdivision de la 5me divis. milit (H.-Rhin). 30 déc. 1818.
Commandant la 4e subdivision de la 1re div milit. (S.-et-Marne). 21 avril 1820.
Inspecteur de cavalerie.......... 3 juil. 1822.

(2) Insp. gén. du 6e arr. d'infant. 23 juin 1821.
Id. 9e id. 29 juin 1825.
Id. 7e id. 17 mai 1826.

(3) Il appartenait à une ancienne famille noble du Velay dont le nom est FAY. Celui de *Latour-Maubourg* provenait d'une héritière du nom de *Maubourg* qui mit cette terre dans la branche aînée de la maison, ainsi que celle de *Latour* en Velay. — Une autre de ses branches, celle de *Perrault*, a donné, en 1524, un lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, *Noël de* FAY.

notre point de ralliement, qui serait aussi le tien, si tu étais homme.» Nommé maréchal de camp, il prit le commandement de l'avant-garde, en remplacement de Gouvion, tué sur le champ de bataille le 13 juin 1792; Lafayette, qui commandait en chef, était son ami: il suivit sa fortune. Comme lui, il protesta contre la journée du 20 du même mois, l'accompagna dans sa fuite le 18 août, fut arrêté avec lui par les avant-postes autrichiens, traîné de prison en prison, et, enfin, renfermé dans celle d'Olmütz, où il endura, ainsi que ses compagnons, de cruelles tortures. Il fut rendu à la liberté en l'an VI, par suite du traité de Campo-Formio, et rentra en France après le 18 brumaire. Député au Corps législatif, en l'an IX, par le département de la Haute-Loire, il fut appelé au Sénat le 28 mars 1806, puis créé comte. De 1807 à 1814, il exerça diverses fonctions militaires et s'occupa de l'organisation des gardes nationales dans les départ. de la Normandie et de la Bretagne. Louis XVIII le nomma pair, en 1814; Napoléon l'ayant conservé dans cette dignité, l'année suivante, on le vit fréquemment prendre la parole pour la défense de la liberté. Une ordonnance du roi, du 24 juillet, l'exclut de la pairie, et ce n'est que le 5 mars 1819 qu'il y fut réintegré. Il mourut à Paris, le 28 mai 1831. — Il était commandant de la lég. d'honn. depuis le 4 frim. an XII.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-VICTOR-NICOLAS DE FAY, marquis de), frère du précédt, général, ministre de la guerre, naquit à La Motte de Galaure (Drôme), le 23 mai 1768. Après avoir rempli, depuis le 15 juillet 1782, les fonctions d'officier dans divers régiments, il entra, le 6 mars 1789, dans les gardes du corps avec le grade de sous-lieutenant, équivalent à celui de lieutenant-colonel de l'armée de ligne. Le 6 octobre 1797, lorsque le peuple envahit le château de Versailles, il protégea Marie-Antoinette et la conduisit auprès du roi. Nommé colonel du 3e chasseurs, le 5 février 1792, il fit partie, avec son frère *César*, de l'avant-garde de l'armée de Lafayette, fut proscrit à la suite de la journée du 10 août et arrêté, comme eux, dans sa fuite, par les Autrichiens. Sa captivité ne dura qu'un mois, et il se retira ensuite en Hollande, où il vécut pendant les orages de la révolution sans se mêler aux intrigues des émigrés et sans prendre, comme quelques biographes l'ont dit par erreur, du service dans l'armée de Condé. Rentré en France, après le 18 brumaire, il fut chargé par le 1er consul, le 22 niv. an VIII, de porter en Egypte la nouvelle de ce coup d'Etat. Successivement aide de camp de Kléber et de Menou, il se distingua, le 21 niv. an XI, devant Alexandrie, où il fut grièvement blessé d'un éclat d'obus. Il ne quitta l'Egypte qu'avec les débris de l'armée et conserva, à son retour en France, le commandement du 22e chasseurs qui lui avait été donné pendant l'expédition. Créé chevalier de la Lég. d'honn. le 19 frim. an XII, il adressa, le 12 vent., au nom des légionnaires de son régiment, au grand chancelier de l'ordre, une lettre pleine de protestations de dévouement à la personne de Bonaparte, à propos de l'affaire de Georges Cadoudal; il y exprime la *profonde indignation* dont lui et ses camarades « étaient pénétrés de l'attentat affreux qui a dû se commettre « contre le 1er consul, et qui, sans les « destinées qui président à sa conservation, devait nous plonger, ainsi que « tous les bons Français, dans le deuil « et dans la douleur. » Nommé général de brigade le 3 niv. an XIV, et général de division le 14 mai 1807, il fut l'un des plus brillants généraux de cavalerie des guerres de l'empire. Il s'est particulièrement fait remarquer à la bataille d'Austerlitz (1805), dans les campagnes de Prusse et de Pologne (1807), en Espagne (1808-11) et dans la campagne de Russie, où il commandait le 1er corps de cavalerie. A la bataille de Leipzig, le 16 mai 1813, il eut la cuisse emportée par un boulet, au moment où il exécutait une charge désespérée contre les Russes, à la tête du 1er corps de cavalerie. C'est en cette occasion qu'il dit à son domestique, qui se désolait, ce mot plaisant: « Console-« toi... désormais tu n'auras plus « qu'une botte à cirer. » En 1814, il se rallia à Louis XVIII et lui resta fidèle. Il fut nommé, le 20 avril, membre d'une commission pour l'organisation de l'armée, et chargé, le 12 mars 1815, avec le comte de Vioménil, de former des bataillons de volontaires, pour s'opposer à la marche de Napoléon sur Paris. Elevé à la pairie par ordonnance royale du 14 juin 1814, puis éliminé par l'empereur, il ne reprit son siége à la Chambre qu'après les Cent-Jours. Le 19 nov. 1819, il remplaça Gouvion-

Saint-Cyr au ministère de la guerre, qu'il quitta en décembre 1821 pour prendre le gouvernement des Invalides. Après la révolution de 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe.

Il était grand-cordon de la Légion d'honneur (23 août 1814), grand'croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813), et de Saint-Louis (12 octobre 1818), chevalier du Saint-Esprit (26 septembre 1820); il avait reçu de Napoléon le titre de baron (1808), et de Louis XVIII ceux de comte, puis de marquis le 31 août 1817.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le général de Maubourg*, par A. Sala. Paris, 1850, in-8°.

On a de lui : *Lettre à M. le maréchal duc de Bellune, en réponse à l'introduction de son dernier Mémoire*. Paris, Didot, 1826, in-8° de 16 pages. Relative aux marchés Ouvrard.

LAUGIER (JEAN-BALTHAZAR), né à Tallard (Hautes-Alpes), le 7 février 1737, fit ses études médicales à l'Université de Montpellier, y reçut le diplôme de docteur et revint ensuite exercer la médecine dans sa ville natale. Quelques années avant la révolution, ayant pris part à un mouvement populaire occasionné par la cherté des grains, qui agita profondément cette paisible cité, il dut la quitter pour obéir à un arrêt du parlement de Grenoble du 6 sept. 1764, qui le condamnait « à s'absenter du lieu et mandement de Tallard pendant l'espace de 3 ans (1). » Il se fixa alors à Grenoble. L'un des praticiens les plus intelligents et les plus habiles de cette ville, il y devint membre du jury médical et directeur de l'École de médecine. Il y est mort le 18 novembre 1812. — Il était membre correspondant de la Société de médecine de Lyon, et de celles de santé et des sciences et arts de Grenoble.

On a de lui : I. *Constitution épidémique de Grenoble, des trois derniers mois de l'an VII et des six premiers mois de l'an VIII ; avec la notice des maladies qui l'ont précédée et suivie ; on y a joint : 1° un discours sur les connaissances utiles au médecin, et sur le but de la saignée ; 2° un essai sur les forces vivantes du corps humain ; 3° un examen critique de la doctrine de Brown*. Grenoble, impr. de J. L. A. Giroud, an IX, in-8. La *France litt.* de Quérard désigne, par erreur, cet ouvrage comme anonyme. — II. *Le Rabat-Joie des vaccinateurs*. Cet écrit, que nous citons sur ouï-dire, fut publié lors de la vive polémique soulevée à Grenoble entre les partisans de la vaccine et de l'inoculation.

(1) Voy. *Arrest de la cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, du 6 septembre 1764, qui condamne aux galères deux particuliers et plusieurs autres y dénommés à des peines afflictives, tous accusés d'avoir excité une émotion populaire dans le lieu de Tallard*. Grenoble, impr. d'André Giroud, M. DCC. LXIV, in-4° 7 pp.

LAURENCIN (JEAN-BAPTISTE-ESPÉRANCE, Cte de), né à Chabeuil (Drôme), le 17 janvier 1733, appartenait à une ancienne famille de Lyon dont on fait remonter l'origine au delà du XIIe siècle. Son père, Hugues de Laurencin, était brigadier des armées du roi ; sa mère se nommait Angélique de Guy-Patin. C'était l'un des hommes les plus spirituels et les plus aimables de son temps. Il s'occupait de sciences et de belles-lettres, et fut membre des académies de Rouen, de Villefranche et de Lyon ; les archives de cette dernière conservent de lui quelques mémoires manuscrits dont nous donnons ci-après la liste. Il se prit d'enthousiasme pour le magnétisme animal et les ballons. Il fut l'un des hardis voyageurs qui osèrent accompagner Montgolfier dans la belle ascension qui eut lieu à Lyon le 19 janvier 1784, et lui-même donna bientôt après (8 février), aux habitants de Chabeuil, un spectacle du même genre, en faisant enlever à leurs yeux un ballon de papier. On trouve une relation de cette expérience, la troisième qui avait lieu dans notre province (2), dans les *Affiches du Dauphiné*, numéro du 27 février 1784. Pendant la révolution, ses enfants émigrèrent, mais il resta à Lyon et exerça même des fonctions municipales dans une commune des environs de cette ville. Toutefois il paraît qu'il eut à subir diverses persécutions pendant la Terreur ; le peu de renseignements que nous avons pu nous procurer sur sa vie ne nous permet pas d'en indiquer la nature ; la politique, croyons-nous, n'en était pas l'unique cause. On doit trouver quelques détails à ce sujet dans les deux opuscules suivants que nous n'avons pas été à même de consulter : *Réflexions* (s. l. ni d.), in-8°, 12 pp., libelle dirigé contre lui au sujet d'un procès relatif à la construction du pont de la Mulatière, à Lyon : *Observations, mémoire et pièces*

(2) Voy. la notice du marquis *d'Arlandes*, t. I, p. 37.

pour J.-B. Espérance Laurencin. 2 brum. an II (s. n.), in-8°, 22 pp. (1). Il mourut le 21 janvier 1812. Il était chevalier de Saint-Louis.

On a de lui : *Lettre à M. de Montgolfier sur l'expérience aérostatique faite à Lyon en présence du roi de Suède.* 1784, in-8°.

Le recueil de l'académie de l'Immaculée-Conception de Rouen (années 1774 à 1776) renferme trois pièces du Cte de Laurencin couronnées par cette académie. — Ce sont : *la Mort du Juste,* idylle ; *Palémon, ou le Triomphe de la Vertu sur l'Amour,* idylle, et des stances *sur la Vie champêtre.* (Quérard, *France litt.*)

Les archives de l'académie de Lyon conservent les quatre pièces suivantes qui n'ont pas été imprimées : *Rapport sur l'ouvrage de l'abbé Fabre, intitulé* Syntaxe française. — *Rapport sur quelques fragments* de la Jérusalem délivrée, *traduits par M. l'abbé Castan, de Béziers.* — *Echec et mat, épître* (en vers). — *Apologie du Mariage* (en vers). — *Théorie sommaire du régime le plus convenable à l'homme physique.* (Voy. le catalogue des manuscrits de la Bib. de Lyon, par Delandine.)

LAURENT DE SAINTE MAGDELEINE (2), carme déchaussé de Grenoble, dont le vrai nom paraît être Duclot, vivait dans la seconde moitié du xviie siècle. Il fut vicaire général de son ordre en France et à l'étranger, et « composa, dit Guy Allard, l'*Histoire de Nostre-Dame de l'Osier,* qu'il va rendre publique. » Nous ne croyons pas que cet ouvrage ait été imprimé.

LAUTIER ou **LAUTHIER** (Philippe de), d'une famille noble d'Embrun, né dans cette ville vers 1524, devint général (président) en la Cour des Monnaies de Paris. Il occupait encore cet emploi en 1584. A sa mort il laissa en manuscrit l'ouvrage suivant, qui fut ensuite publié par J. B. Haultin, conseiller au Châtelet de Paris : *Figures des monnoyes de France* (s. n. de l. ni d'impr.). M DC.XIX, in-4° de *cclj* ff. chiffrés au recto. (Bib. imp). Ce volume est de la plus grande rareté : Peiresc prétend (lettre du 30 sep. 1619) qu'il n'a été tiré qu'à une vingtaine d'exemplaires. Il renferme les figures des monnaies de toute espèce frappées en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Henri II ; ces figures, gravées sur bois et fort bien exécutées, ne sont accompagnées d'aucun texte explicatif. L'ouvrage n'est donc, à proprement parler, qu'un recueil présentant purement et simplement la forme des monnaies et leurs légendes

Anne de Lautier, sa nièce (3), dame de *Champ-Baudoin,* épousa un conseiller au conseil privé, nommé Groslot ou Grossot, dont elle était veuve en 1581. A l'exemple des demoiselles *De Morel,* ses compatriotes, elle s'adonna aux belles-lettres et fut un des beaux esprits du temps. Lacroix du Maine, un de ses admirateurs, lui a consacré quelques lignes d'éloges dans sa *Bib. Fr.* : « Cette demoiselle, dit-il, est si heureu-« sement douée des grâces requises « aux dames vertueuses et doctes, « qu'elle ne mérite tenir les derniers « rangs entre celles qui honorent la « France par leurs doctes écrits ; car elle « a connoissance de la langue latine ; « elle sait fort bien écrire et en prose « et en vers, et n'ignore pas les mathé-« matiques. Elle n'a encore rien mis « en lumière de ses compositions. Elle « florit à Paris cette année 1584. »

LE BLANC (Jean), dit *Le Perse,* l'un des héros de nos guerres civiles, naquit vers 1670 dans le Trièves, peut-être au village du Percy d'où lui serait venu son surnom. Il appartenait à la religion réformée et commença, très-jeune encore, à servir dans la compagnie de Lesdiguières comme simple gendarme ; son courage, qui allait jusqu'à la témérité, le fit désigner pour l'exécution d'un grand nombre de coups de main dont il sortit toujours avec bonheur. Il acquit ainsi la réputation de l'un des hommes les plus braves de son temps. Videl cite quelques-uns de ses faits d'armes dans son histoire de Lesdiguières (4). Ce dernier, qui l'avait pris en grande estime, le nomma capitaine de ses gardes en 1590, et l'employa, jusqu'en 1626, dans toutes ses expéditions militaires ; il le chargea aussi de plusieurs missions confidentielles auprès d'Henri IV et lui confia, en 1597, le commande-

(1) Ces deux opuscules faisaient partie de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste. nos 4734 et 12347.

(2) Guy-Allard et Chalvet disent DE SAINTE MARGUERITE. Nous avons préféré suivre le biographe de l'Ordre, C. de Villiers. (*Bib. Carmel,* t. II, p. 228.)

(3) Guy Allard lui donne le prénom de *Marie* et dit qu'elle était *fille* de Lautier. Nous avons préféré suivre Lacroix du Maine.

(4) Voy., entre autres, les pp. 105, 157, 166, 172, 188, 456 de l'éd. in-f°.

ment du fort de Leuille, en Piémont, dont il venait de s'emparer. *Le Perse*, c'est le nom que lui donnent presque toujours nos historiens, dut à sa bravoure et en même temps à sa position auprès de la personne de Lesdiguières, d'arriver à une haute fortune. En 1602, il obtint des lettres de noblesse et acheta de son maître la terre du Percy au prix de 20000 livres. Il eut de Madeleine de Larmusière, sa seconde femme, deux enfants : *François*, qui s'allia à deux des plus grandes maisons de la province par son mariage avec Geneviève d'Agoult, et *Françoise*, qui, après avoir été recherchée par Salvaing de Boissieu (1), épousa, en 1637, Louis de Micha, seig^r d'Orcières et de la Palud.

LE BLANC (François), savant numismate, né à Romans, se livra dès sa jeunesse avec passion à l'étude des médailles, et parvint à en amasser une quantité considérable. En 1684, ayant conçu le projet de publier un grand ouvrage sur les monnaies françaises, il vint à Paris pour compléter les éléments de son travail, et s'y lia d'une manière particulière avec le directeur du cabinet des médailles du roi, qui lui fit obtenir l'emploi de garde de ce cabinet. La riche collection qu'il avait à sa portée lui permit bientôt de mettre la dernière main à son ouvrage ; mais, au moment de le publier, il partit pour l'Italie, à la suite du comte de Crussol. Il profita de ce voyage pour rechercher des médailles et des monnaies rares : il trouva notamment un denier d'argent de Louis le Débonnaire, frappé à Rome, qui lui donna l'idée de composer une dissertation pour réfuter cette opinion accréditée par des écrivains, que les rois de France n'avaient jamais eu d'autorité dans Rome que du consentement des papes. A son retour en France, il publia cette dissertation (1689), et l'année suivante son grand ouvrage sur les monnaies françaises. — Sur la fin de sa vie, il fut désigné, dit on, pour enseigner l'histoire aux enfants de France ; mais il mourut avant d'avoir rempli cet emploi, à Versailles, en juin 1698. — Voici les titres des deux ouvrages dont nous venons de parler :

I * *Dissertation historique sur quelques monnoies de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de ses successeurs, frappées dans Rome, par lesquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans cette ville que du consentement des papes*. Paris, Coignard, 1689, in-4°, fig. = Autre éd. : Amsterdam, P. Mortier, 1692, in-12. = Réimpr. dans la 2e éd. de l'ouvrage suivant : — « C'est une excellente pièce, dit « Lelong (*Bib. Hist.*), et dans laquelle « l'auteur réfute bien solidement la « prétention des papes qui se sont ef« forcés de faire remonter leur souve« raineté dans Rome jusqu'à l'empe« reur Constantin. » Voy. encore *Journal des Sçavants*, mars 1689, *Hist. des ouvrages des Sçavants*, mars 1690 ; *Hist. de la décadence de l'Empire romain*, par Gibbon, ch. 49, note 61.

II. *Traité historique des Monnoies de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*. Paris, Ch. Robustel, 1690, in-4°, fig., titre gr. = Autre éd. : Amsterdam, P. Mortier, 1692, in-4°, fig. Quoique cette réimpression soit moins estimée, on la recherche parce qu'elle contient la dissertation précédente. — Cet ouvrage contient, outre l'histoire des monnaies des rois de la 1re, de la 2e et de la 3e race, une table du poids du marc d'or et d'argent, année par année, depuis 1144 jusqu'au règne de Louis XIV. « Il a fallu, dit encore Lelong (*loc. cit.*), « bien des recherches pour tirer cette « histoire de l'obscurité où elle était « jusqu'au règne de Philippe le Bel, en « 1293, que commencent les registres « de la cour des Monnoies. M. Le Blanc « a travaillé d'après MM. Bouteroue, « Poullain, Constant, Petau et Peiresc, « qui lui ont été d'un grand secours, « ainsi qu'il l'avoue dans sa préface. » Voy. aussi l'*Hist. des ouvrages des Sçavants*, juin 1690 ; *Journal des Sçavants*, avril 1690 ; Lenglet Dufresnoy, *Méthode hist.*, t. IV ; Clément, *Bib. curieuse*, t. IV.

LEBRUN (*de Grenoble*). — Voy. la notice suivante.

LEBRUN TOSSA (Jean-Antoine), littérateur dont le vrai nom est **BRUN**, naquit à Pierrelatte (Drôme), le 24 sept. 1760. Étant venu chercher fortune à Paris, il se lança dans la littérature et débuta, en 1785, par fonder un journal de modes. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme : une facétie en vers, qu'il publia après la prise de la Bastille, *le Père éternel démocrate*, témoigne de

(1) Voy. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, par M de Terrebasse, p. 34.

toute son ardeur patriotique, et, en même temps, de son esprit irreligieux, pour ne rien dire de plus. Il fit aussi représenter sur divers théâtres de Paris, avec plus ou moins de succès, un grand nombre de pièces de circonstance qui n'ont pas été toutes imprimées et dont nous ne connaissons pas les titres; la *Biogr. univ. et port. des contemp.* (suppl. V°. Tossa) dit qu'il débuta par un drame en trois actes, *les Noirs et les Blancs*. Toutefois, ses opinions politiques n'allèrent pas jusqu'au sans-culottisme, car il célébra Charlotte Corday dans une pièce intitulée : *Apothéose de Charlotte Corday*, et fit jouer en 1794, au théâtre Favart, un drame lyrique dirigé contre les Jacobins, *Arabelle et Vascos*. En 1796, lors de la création du ministère de la police générale, il y entra comme sous-chef d'un bureau dit *de direction*, où il eut à diriger des agents, des espions et des mouchards en toutes sortes d'opérations contre les émigrés et les conspirateurs. Vers le milieu de l'an IX il sortit de la police, et ce fut alors qu'il publia, sous le pseudonyme de *Lebrun* (*de Grenoble*), l'écrit intitulé : *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale*, écrit remarquable où sont exposées, avec une brutalité parfois cynique, les idées les plus avancées et les plus hardies, en religion, en morale et en administration. Peu de temps après, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur et passa ensuite (an XII) dans l'administration générale des droits réunis dont Français de Nantes venait d'être nommé directeur. Mis à la retraite avec pension, au commencement de la seconde restauration, il resta à Paris entièrement étranger aux affaires publiques. Nous n'avons pu découvrir l'époque de sa mort; il vivait encore en 1830.

C'était un homme d'infiniment d'esprit, mais qui se fit beaucoup d'affaires désagréables par son impiété et vécut fort mal avec ses collègues en littérature. Sous le Directoire, sa querelle avec Fabien Pillet amusa beaucoup les oisifs de Paris. Voici un échantillon des épigrammes de ces deux Messieurs; Pillet lui décocha celle-ci dans *le Grondeur*:

LA NAIVETÉ.

Pourquoi, disait Tossa d'un ton affectueux,
Refusez-vous toujours ce que je vous propose?
(Il m'offrait de ses vers le recueil monstrueux),
Mon tome, je le sais, paraît volumineux,
Mais c'est, au fond, bien peu de chose.

Lebrun Tossa répondit par la suivante :

Je veux exterminer tous les sots du Parnasse,
Criait un jour le capitan Pillet.
— Hé! mon ami, faites leur grâce,
Lui dit quelqu'un qui l'entendait.
—Qui, moi les épargner! moi que rien n'intimide!
— Soit; mais le ciel défend le suicide.

Il eut une autre querelle, en 1812, qui lui fit beaucoup d'ennemis. Ayant découvert, parmi de vieux papiers que l'on brûlait au ministère de la police, une pièce manuscrite en vers intitulée *les Gendres ingrats et punis*, il proposa à M. Étienne, son ami, qui venait de débuter avec succès au théâtre, de refaire cette pièce en collaboration. Ce dernier accepta, prit la pièce, cessa de voir son collaborateur, et donna, deux ou trois ans après, la fameuse comédie des *Deux Gendres*. Lebrun, trouvant que cette pièce ressemblait pour le fond et pour la forme à celle qu'il avait sauvée des flammes, accusa M. Etienne de mauvaise foi, d'abus de confiance, de plagiat, et publia deux brochures qui vinrent donner un nouvel aliment à la polémique soulevée par l'apparition de *Conaxa*. Les nombreux amis de M. Étienne attribuèrent ses attaques à la jalousie, et quelques-uns d'entre eux allèrent même jusqu'à nier l'histoire du manuscrit sauvé des flammes.

On a de lui : I. *le Père éternel démocrate, ou le vainqueur de la Bastille en paradis, malgré saint Pierre* (s. l. ni d.), in-8°, 15 pp. Facétie en vers, très-rare. — II. *Arabelle et Vascos, ou les Jacobins de Goa, drame lyrique en trois actes*. Paris, 1794, in-8°. — III. *Le Cabaleur, comédie en un acte*. 1794, in-8°. — IV. *La Folie de Georges, ou l'Ouverture du Parlement d'Angleterre, comédie en trois actes et en prose*. Paris, an II, in-8°. — V. *Le Savoir-faire, opéra en deux actes et en prose*. Paris, 1795, in 8°. — VI. *Le Mont Alphéa, opéra en trois actes et en prose*. Paris, 1796, in-8°. — VII. *Alexandrine de Bauny, ou l'Innocence et la Scélératesse*. Paris, Galetti, 1797, in-8°. — VIII. * *L'antiprêtre*, par Lebrun (de Grenoble). Paris, les marchands de nouveautés, an VI, in-8° de 70 pp. — IX. *Les faux Mendiants, opéra comique en un acte et en vers*. Paris, an VI, in-8°. — X. *L'Honnête Aventurier, comédie en un acte et en vers*, Paris, an VI, in-8°. — XI.* *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale, ou Essai sur l'instruction publique*, par Lebrun (de Grenoble). Paris, l'auteur, an IX,

1800. in-8° de *xxiv*, *iij* et 313 pp. — XII. * *Le Terne à la loterie, ou les Aventures d'une jeune dame, écrites par elle-même*. Paris, Debray, 1800, in-8°. Trad. de l'italien de l'abbé Chiari. — XIII. *La jolie Parfumeuse, ou la Robe de conseiller, vaudeville en un acte, par les citoyens Lebrun-Tossa et Bonel. Représentée, pour la première fois, sur le théâtre Montansier-Variétés, le 13 brumaire, an x*. Paris, Barba, an x, in-8°, 35 pp. = Autre Éd. Paris, *le même*, an XIII, in-8°, 35 pp. — XIV. *Mes Révélations sur M. Etienne, les deux Gendres et Conaxa*. Paris, Dentu, 1812, in-8°, 35 pp. Il y a eu une 2e édit. de cet opuscule. — XV. *Supplément en réponse à MM. Étienne et Hoffmann*. Paris, Dentu, in-8°. — XVI. *La Patrie avant tout. Eh! que m'importe Napoléon!* Paris, juin 1815, in-8°. Brochure napoléonienne. — XVII. * *L'Évangile et le Budget, ou les Réductions faciles, par M. Talon-Brusse, marguillier de sa paroisse et rentier consolidé*. Paris, Plancher, Delaunay, 1817, in-8°, 88 pp. — XVIII. * *Voltaire jugé par les faits, par M. ****. Paris, Plancher, 1817, in-8°. — XIX. * *Les Consciences littéraires d'à-présent, avec un tableau de leurs valeurs comparées, indiquant, de plus, les degrés de talent et d'esprit, par un jury de vrais libéraux*. Paris, Plancher, 1818, in-8°. — XX. * *Plus de charte octroyée! plus de noblesse héréditaire! par l'Aveugle du Marais (qui n'y voit que trop clair)*. Paris, août 1830, in-8°.

Il est encore auteur d'un grand nombre de pièces de vers insérées dans des recueils périodiques, entre autres dans *l'Almanach des Muses*.

LE FEVRE (Jean-Rodolphe)-*Faber* - né à Grenoble, fut d'abord avocat au Parlement de cette ville. Ses opinions religieuses l'ayant ensuite obligé de sortir de France avec son père, Gabriel Le Fevre, il se réfugia en Suisse, et devint professeur de philosophie à Lausanne, vers 1620. En 1629, son *Portrait de l'Homme*, dans lequel on trouva « plusieurs choses déshonnêtes et dangereuses », le fit destituer. Quelques années après, il obtint une chaire de professeur de droit à Genève. Il mourut vers le milieu du 17e siècle. — (Voyez la *France protest*. de MM. Haag.)

On a de lui : I. *Totius logicæ peripateticæ corpus*. Aureliæ, 1623, in-4°. — II. *Cursus physicus in quo totius philosophiæ naturalis corpus explicatur*. Genevæ, 1626, in-12. — III. *Le portrait de l'homme, mis à son jour et rehaussé en vives et éclatantes couleurs*. Grenoble, 1629, in-8°. (Bib. de Grenoble). — IV. *Clavis jurisprudentiæ, sive brevis ac methodica Institutionum Justiniani explicatio*. Gratianopoli, 1638, in-4° (Ibid.) — V. *Systema triplex juris civilis, criminalis, canonici et feudalis*. Genevæ, 1643, in-fol. (Ibid.) — On a encore de lui un ouvrage de droit intitulé *Aviarium juris*, que je ne connais pas.

LEGER - *Leudgarius*, *Leodegarius*, *Leudegarius*, - archevêque de Vienne et abbé de Saint-Barnard de Romans au XIe siècle, naquit dans cette dernière ville d'une famille illustre et puissante. « S'il fallait s'en rapporter au Célestin Jean Dubois, le plus ancien compilateur des antiquités de Vienne, il était parent du roi de France Henri Ier. Les preuves de cette origine royale ne sont pas venues jusqu'à nous, mais le cartulaire de l'abbaye de St-Barnard lui en assigne une assez noble en le rattachant par sa mère à cette antique race des premiers seigneurs de Clerieu qui ne relevaient que de l'empire et dont l'origine se perd dans les ténèbres du moyen âge. *Guillaume*, son père, avait épousé la fille de Silvion de Clérieu, *Fida*, et pour prétendre à une telle alliance il devait être un des plus puissants barons de la contrée; on voit, en effet, que ses domaines s'étendaient depuis Valence jusqu'aux confins du Royonnais » (1); Romans, qui n'était alors qu'une humble bourgade, son abbaye et tout son territoire, en dépendaient. — Léger, qui avait reçu dans l'Église du Puy une éducation conforme à sa naissance et se faisait remarquer par sa piété, fut élu, en 1025, abbé de Saint-Barnard. Toutefois, nous devons dire qu'il dut son élévation, moins à son mérite personnel et à ses vertus, qu'à une sorte de transaction. En effet, Guillaume, son père, en qualité de seigneur de Romans, l'imposa aux chanoines, et ceux-ci y mirent la condition expresse qu'il leur ferait abandon de tous ses droits sur cette ville (2). Quelques années après (1030), Léger fut appelé à succéder à Burcard sur le siége archiépiscopal de Vienne. Il s'occupa avec le plus grand zèle des deux administrations pastorales qui lui étaient confiées; il remit

(1) M. Giraud, *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard*, 1re part., p. 73.

(2) Voy. l'acte de son élection dans l'*Essai hist.* précité, 1re partie (*preuves*), pp. 101-102.

en vigueur dans son abbaye de sages règlements tombés en désuétude, lui fit restituer des biens qui avaient été usurpés et obtint pour elle ce qu'on appelait *la liberté romaine*, c'est-à-dire le droit de dépendre immédiatement du Saint-Siége, privilége alors fort recherché dont ne jouissaient qu'un bien petit nombre de monastères. Il fit aussi reconstruire (1092) l'église, le cloître et les maisons affectées aux chanoines qu'un incendie venait de consumer. Comme archevêque il ne déploya pas moins de zèle pour les affaires de son diocèse; nous nous bornerons à rappeler qu'il contribua à la fondation d'un hopital à Vienne et y fit achever la belle église de Saint-Maurice. Il assita à plusieurs conciles, notamment à celui de St-Gilles (1042) où son influence contribua puissamment à faire établir la trève du seigneur « seul progrès alors possible, « dit M. Giraud, au milieu de la bar- « barie contemporaine. » Parvenu à une extrême vieillesse et sentant sa fin approcher, il se démit de son abbaye en faveur de Varmond, chanoine de Vienne et de Romans (6 oct. 1069). Il mourut à Vienne le 12 juin de l'année suivante (1). — Ce prélat, l'un des plus éminents de son temps, aimait les lettres et l'étude. Il s'était formé une bibliothèque riche et nombreuse pour son siècle et la légua à son église. Charvet cite, d'après un ancien nécrologe, quelques-uns des manuscrits qui la composaient.

LE GRAS DU VILLARD (2) (PIERRE), écrivain, chanoine de l'église St-André de Grenoble, naquit aux environs de cette ville vers 1700. Dans l'opuscule intitulé *Lettre... sur la Comète* (pp. 11 et suiv.), il nous apprend quelques particularités de sa vie. En 1720, un riche prélat italien, dont il avait fait connaissance à Grenoble, et qui l'avait pris en grande affection, lui procura l'argent nécessaire pour faire un voyage en Italie. Il se rendit à Rome auprès de son protecteur, et fréquenta assidûment l'abbé de Tencin, qui y était alors en qualité d'agent secret des affaires de France. Chez ce dernier, il vit tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour papale, entre autres l'abbé Lambertini, qui fut depuis élevé au pontificat sous le nom de Benoît XIV. Peu de temps après, son protecteur mourut en lui léguant une somme de 600 livres. Il resta encore deux ans à Rome pour attendre la délivrance de son legs; puis, il se mit à voyager dans les autres parties de l'Italie. A son retour à Grenoble, il entra dans les ordres, et obtint un canonicat dans l'église Saint-André. En 1741, il fit un dernier voyage, celui de Paris, où il resta plusieurs mois: il s'y trouvait au mois de septembre de cette année, et assista à l'ouverture du testament du célèbre Rollin, avec lequel il avait eu quelques relations. « Quand je fus de « retour de mes voyages, dit-il (*loc.* « *cit.*, p. 16), pensant alors que je n'a- « vois déjà que

« Trop vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des vents ma barque vagabonde,

« je formai la résolution de faire tout « ce qui seroit en moi pour bien jouir « des délices du port; et, pour mieux « y réussir, je pris le parti de battre « en retraite dans mon cabinet. Quel- « que temps après, le hasard voulut « que je fusse chargé, dans un lieu « solitaire, de la direction spirituelle « et administration temporelle d'une « maison de piété (3). Je vous avoue « que mon goût, dans ce désert, s'y « augmenta si fort pour la solitude et « pour l'étude, qu'elles ont fait en moi « une seconde nature. » Ce fut dans l'exercice de ces paisibles et douces fonctions que le bon et heureux chanoine passa le reste de sa vie. Ami des lettres, possédé de la manie d'écrire, il employa ses nombreux loisirs à noircir du papier des réminiscences indigentes de ses lectures, et de toutes les balivernes qui se heurtaient dans son cerveau. Dans la *Lettre.... sur la Comète*, qui est son chef-d'œuvre, il s'élève jusqu'au sublime de la niaiserie et de la vulgarité. — Il mourut, d'après Chalvet, en 1785.

On a de lui. I * *Officia propria sanctorum in ecclesia cathedrali & diœc. Gratianop. de præcepto recitanda. Ex mandato illustrissimi ac reverendissimi Episcopi & princip. Gratianop. Appositis quibusdam recentibus ad breviarium Romanum spectantibus... Editio novissima.* Gratianopoli, apud Viduam Gasp. Giroud, M. DCC. XL, in-12 de 85 pp. =

(1) Charvet (*Hist. de l'Église de Vienne*, p. 296) le fait mourir le 2 mars 1069.

(2) Son vrai nom est GRAS DU VILLARD. Nous lui avons donné celui de LE GRAS par suite d'une erreur matérielle dans le classement alphabétique de notre travail causé par Chalvet et la *France litt.* de Quérard qui le nomment ainsi.

(3) La maison de retraite de Parménie.

La première éd. est de Grenoble, 1730, in-12 (Bib. de Grenoble, 1163). — Ce petit ouvrage, compilé par Gras du Villard, avec l'autorisation de M. de Caulet, évêque de Grenoble, qui apportait une grande négligence dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, contient plusieurs légendes apocryphes : il fut improuvé par le cardinal Le Camus. La *France litt.* de Quérard l'indique sous le titre de *Sanctoral de Grenoble*. — II. *Eloges de quinze illustres chanoines de Saint-André de Grenoble*. 1733, in-12 (en latin). — III. * *Discours sur la vie et la mort de M. le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*. Lausanne (Grenoble), 1748, in-12 de *xxxij*, 96 pp. et 6 pp. non chiff. L'épître dédicatoire *aux diocésains de Grenoble* est signée G. D. — IV. * *Histoire de la pieuse bergère du mont de Parménie, ou la Vie de la sœur Louise, fondatrice de la maison de retraite de Notre-Dame des Croix, dans le diocèse de Grenoble ; en laquelle est renfermé un précis de la vie de M. Roux, prêtre, mort en odeur de sainteté dans cette solitude*. Grenoble, André Armand, 1752, in-12 de 6 ff. non chiff., XII et 168 pp., et 9 ff. non chiff. = Autre éd. *précédée d'un abrégé historique de plusieurs autres établissements qui ont anciennement existé sur la même montagne*. Grenoble, A. Armand, 1764, in-12 de 3 ff. non chiff., LXVI, et 199 pp. et 7 ff. non chiff. (Bib. de Grenoble.) — V. *Lettre sur la procession des Fous et autres extravagances en diverses églises*. 1757. — VI. *Les Agréments de la solitude*, 1758, in-12. — VII. *Dissertation sur l'origine des noms de famille*. 1758, in-12. — VIII. *Cantiques spirituels*. 1759, in-12. — IX. *Le Voyage spirituel des sœurs de Parménie*, 1760, in-12. — X. * *Lettre d'un chanoine de Grenoble à un de ses amis sur la comète*. (s. n.) M. DCC. LXXIII, in-8°, 54 pp. Signée à la fin, G*. D***. — XI. *Copie des inscriptions que M. le chanoine Gras de Villard a fait peindre à fresque dans le cloître de l'église St-André de Grenoble*. (s. l. ni d.) Petit in-f° d'une feuille (1).—XII. *Grassiana, ou Œuvres mêlées*. « Il n'a paru de ce recueil qu'un cahier in-4° contenant la description de quelques antiquités de l'église St-André. » (*France litt.* de Quérard.) — XIII. *Abrégé historique de la maison de Parménie...* (*France litt.* de Quérard.)

Il nous apprend dans sa *Lettre sur la comète* (pp. 14 et 15) qu'il a donné une nouvelle édition des *Délices de l'Italie* par Rogissar). « J'avois remarqué, dit-il, que l'auteur s'y étoit tellement oublié, qu'il donnoit, ainsi que je l'ai observé dans la préface de la seconde édition, César pour Annibal, les Parthes pour les Daces, Sélencée pour Selinante, des toises pour des coudées, etc. » Parmi les diverses éditions qui ont été faites de ce livre, nous n'avons pu découvrir celle dont il se dit l'auteur.

Il se proposait de donner des *Mémoires sur la province du Dauphiné*, qui devaient former 3 vol. in-4°; mais il n'a paru que le prospectus. » (*France litt.* de Quérard.) Il s'était avisé de vouloir dévoiler dans cet ouvrage la véritable origine d'un grand nombre de maisons nobles de Dauphiné qui se sont greffées sur des maisons anciennes. On en fut instruit et l'on sut, par des menaces, arrêter la publication de son manuscrit. (Voy. *Bib. hist.* de Lelong. III, n° ....)

LELIÉVRE (JEAN), né à Vienne vers le milieu du XVIe siècle, prit le grade de bachelier en théologie et devint ensuite chanoine-sacristain de l'église St-Maurice. En 1588, il accompagna à Paris l'archevêque Pierre de Villars, que les états du Dauphiné avaient député au roi pour lui représenter la déplorable situation des affaires de cette province et implorer son secours. En 1590, quand le duc de Nemours eut rendu la Ligue triomphante à Vienne, il suivit le même prélat à Rome. Pierre de Villars, dit Charvet, le chérissait particulièrement à cause de sa régularité et de son amour pour l'étude : « Libéral envers les pauvres, il aimait son état et il l'honora par son zèle, sa piété et son attachement à remplir tous ses devoirs. » Pendant son séjour à Rome, Leliévre se lia d'une étroite amitié avec Saint-Philippe, instituteur de la congrégation des prêtres de la Vallicelle, qui le pressa fortement d'embrasser son institut. Il resta à Rome probablement jusqu'en 1592. Jérôme de Villars, qui succéda, en 1598, à Pierre de Villars, son frère, sur le siége de Vienne, lui continua la même faveur dont il paraît avoir joui

(1) Il y a sur ce même sujet un opuscule dont nous ne connaissons que le titre : *Inscriptions mises dans le cloître de l'église Saint-André de Grenoble, avec une lettre de Jean de Sassenage, sur la perte de plus des trois quarts de ses habitants*. Grenoble (s. d.), in-4°. (Bib. de Grenoble, 24449.)

sous ce dernier ; il le nomma abbé de St-Ferréol après la mort de Guy Fombert, vers 1612. — Lelievre vivait encore en 1623, époque de la publication de son *Histoire de l'église de Vienne*. Il était alors dans un âge fort avancé comme il paraît par l'une des pièces encomiastiques placées en tête de cet ouvrage, dans laquelle l'un de ses admirateurs l'appelle *venerande senex*. (Voy. Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, pp. 71, 580 et 582.)

Leliévre, comme nous l'avons dit, aimait l'étude : il fit d'assez grandes recherches sur l'histoire et les antiquités de l'église de Vienne. C'est lui qui fournit à Clément Durand, chanoine de cette église (ou au célestin Jean Dubois), les matériaux d'après lesquels fut rédigé le fragment historique intitulé : *Antiquæ sanctæ ac senatoriæ Viennæ... antiquitates* (voy. t. I, p. 351). D'après Charvet (*loc. cit.*, p. 582), ses recherches se réduiraient à fort peu de chose, et les matériaux recueillis par lui ne seraient que des mémoires rédigés par l'archevêque Pierre de Villars, pour être communiqués à Baronius : il n'aurait fait que leur donner une forme historique. Quoi qu'il en soit, il les publia sous le titre suivant : *Histoire de l'antiqvité et saincteté de la cité de Vienne en la Gavle Celtique*. A Vienne, par Jean Poyet, 1623, in-8°. Le catalogue de la bibliothèque de Grenoble, n° 24457, cite une édition datée de Vienne, 1625. Ne l'ayant pas vue, j'ignore si c'est une 2e édition, ou la même avec un nouveau titre. Charvet ajoute que Leliévre a inséré dans cet ouvrage plusieurs faits étrangers à son sujet et quelquefois apocryphes. « Ceux, « dit-il, qui faisoient son veritable ob« jet ne sont point rangés suivant l'or« dre des tems, et il manque de gout « et de critique. » Ces observations sont fondées, et l'on peut ajouter que le bon Leliévre montre trop souvent, à propos de faits miraculeux, une crédulité d'enfant. Mais, que les matériaux dont il s'est servi aient été recueillis par lui ou par un autre, il n'en est pas moins vrai qu'il a le mérite de nous avoir donné la première histoire de l'église de Vienne, et de nous avoir conservé un grand nombre d'actes aujourd'hui perdus. Charvet qui, venu après lui, a su faire un usage plus judicieux de ces matériaux, le traite avec trop de dédain : il eût dû, ce qu'on oublie trop souvent, tenir compte des innombrables difficultés que rencontre à chaque pas l'écrivain qui élabore un sujet encore inexploré, et se montrer plus indulgent pour les erreurs dans lesquelles il peut être entraîné. Cet historien ajoute (p. 582) : « Il est au« teur de plusieurs petits ouvrages de « piété. » Je ne connais que le suivant : *L'Enfer des simoniaques, extraict. du Psalme cent-huictiesme*. Vienne, J. Poyet, 1619, in-8°; très-rare.

LE MAÇON (ANTOINE), écrivain du XVIe siècle, né au Buis (Drôme), appartenait à une famille noble originaire de Crolles, près de Grenoble. Il fut conseiller du roi, receveur général des finances, tresorier de l'extraordinaire des guerres sous François Ier, et secretaire de Marguerite, sœur de ce prince. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa vie.

On a de lui : I. *Le Décameron de Maistre Jean Boccace, Florentin*. Paris, Roffet, 1543, in-fol. « Cette traduction, qui « est fort estimée, dit Lenglet Dufres« noy (*Bib. des Romans*), fut faite par « ordre de Mme Marguerite. Antoine « Le Maçon, qui étoit à son service, fut « un des beaux et bons esprits de son « siecle. La langue françoise et les let« tres lui ont obligation. » — Parmi les nombreuses edit. qui en ont été faites, nous citerons les suivantes : Paris, Roffet, 1548, in-8°; Paris, Groulleau, 1551, in-8°; Lyon, G. Rouille, 1558, in-16; Paris, Martin, 1559, in-8° ; Lyon, G. Rouille, 1560, in-16; Paris, de Harsy, 1569, in-12; Lyon, G. Rouille, 1580, in-16; Lyon, J. Vetrat, 1597, in-16; Amsterdam, 1597, in-16. Ces anciennes editions sont plus exactes et plus recherchées que celles qui ont paru depuis. — II. *Erotasme, ou les Amours de Phydie et de Gelasine*. Lyon, 1550, in-8°.

On lui doit encore, dit Lenglet Dufresnoy, l'édition des œuvres de Jean Lemaire, in-folio, et celle des poésies de Clément Marot dont il etait l'ami.

LEMPS (LOUIS DE), né à Chirens d'après Chalvet, d'une famille noble que Chorier (1) fait remonter au 13e s., fut un célèbre avocat du parlement de Dauphiné. Après avoir été consul de Grenoble en 1670, 71 et 72, son mérite le fit appeler à une charge de conseiller au Parlement ; mais, par une modestie bien rare, ou pour des causes qui nous sont inconnues, il refusa. Son nom, aujourd'hui oublié, s'est longtemps conservé dans les traditions du

(1) *Supplém. à l'Estat pol.*, p. 170.

barreau de Grenoble, comme celui d'un avocat aussi remarquable par son érudition que par son éloquence. Chorier parle de lui dans ses *Adversaria*, pages 216 et 222.

LENOIR-LAROCHE (JEAN-JACQ.) naquit à Grenoble le 29 avril 1749. Son père, avocat dans cette ville, le destina au barreau. Il s'y distingua de bonne heure et alla, en 1783, se fixer a Paris, où il avait été appelé pour plaider une affaire importante. Lié avec les écrivains les plus distingués de cette époque, et particulièrement avec ses compatriotes Servan et Savoye-Rollin, il salua, comme eux, l'aurore de la Révolution et fit tous ses efforts pour la diriger dans la voie des réformes et d'une sage liberté. Les premières crises de 1788 le ramenèrent en Dauphiné. Il prit une part active aux événements de Vizille, publia un écrit où il demandait, en faveur du tiers-état, une représentation égale en nombre aux deux autres ordres, et fut nommé député de Paris, *extra muros*. La faiblesse de son organe lui interdisait l'abord de la tribune; c'est avec sa plume qu'il servit la cause à laquelle il s'était voué, en rédigeant, pendant et après la session, le *journal de Perlet*. Lors du procès de Louis XVI, il publia, sous le pseudonyme de *un Anglais*, trois lettres pour établir que la Convention n'avait pas le droit de juger ce prince. Pour le soustraire aux dangers que cette publication aurait pu lui attirer, le ministre Garat l'envoya en mission à Grenoble (1793), d'où il ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor. Il entra, bientôt après, à l'ecole centrale du Panthéon, comme professeur de législation, emploi qu'il garda jusqu'à l'an VI. Attaché, en l'an III, à la rédaction du *Moniteur*, il devint, l'année suivante, directeur de ce journal, en remplacement de Trouvé. Lorsque la constitution de l'an III fut mise en vigueur, il s'attacha à en démontrer l'excellence et à faire prévaloir la nécessité de conserver l'ordre de choses établi, attaquant avec la même vigueur les partis extrêmes. Cependant, les royalistes devenus plus entreprenants à la faveur de cette constitution, et menaçant chaque jour de la renverser, il fit placarder sur les murs de Paris (messidor an V), comme membre du *Cercle constitutionnel*, un appel aux patriotes, auxquels il dénonçait la majorité monarchiste du conseil des Cinq Cents. Le 28 du même mois, il fut nommé ministre de la police; mais, attaqué, harcelé par ceux qu'il avait eu le courage de dénoncer dans son affiche, il donna sa démission le 6 thermidor, après avoir passé 10 jours seulement au ministère. En l'an VI, les Parisiens l'élurent député au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il devint membre de la commission intermédiaire, puis sénateur (8 frim. an VIII). Il fit partie, du 28 nov. 1806 jusqu'à la fin de l'empire, de la commission sénatoriale de la liberté individuelle et y vota constamment avec la minorité libérale. En avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon, fut élevé à la pairie par Louis XVIII (14 juin), et fit entendre dans la chambre de belles paroles en faveur de la liberté de la presse. Il se tint à l'écart pendant les Cent Jours et ne reprit son siége qu'à la rentrée du roi. Il est mort à Paris le 17 février 1825 (1). Napoléon l'avait nommé commandeur de la Légion d'honneur le 25 prair. an XII, et créé comte en 1808. — (Voy. *Biographie des lieutenants-généraux, ministres de la police en France*, par St-Edme, pp. 278-84. - *Fastes de la Légion d'honneur*, t. 2, p. 369.)

PORTRAIT.

M. LE COMTE LENOIR-LAROCHE, *pair de France*. En buste, de 3/4, tourné à G. dans un petit ovale de 104 mill. de H. Point.

BIBLIOGRAPHIE.

I. * *Considérations sur la constitution des États du Dauphiné, applicable aux états généraux*. Paris, 1789, in-8°.

II. *De l'esprit de la constitution qui convient le mieux à la France*. Paris, 1795, in-8°.

III. *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires de Paris*. Paris, 1795, in-8°. Cet écrit avait d'abord paru dans *le Moniteur* du 13 vendém. an IV.

IV. *Discours prononcé au cercle constitutionnel, le 19 vent. an VI, sur la constitution de l'an III et sur les moyens qui doivent y rattacher tous les citoyens*. Paris, 1798, in-8°.

Outre le *Journal de Perlet* et *le Moniteur*, Lenoir-Laroche a été encore l'un des rédacteurs du *Mercure de France*. Il a dirigé seul une feuille politique, historique et littéraire, intitulée *le Sur-*

(1) Il avait épousé une demoiselle de Grenoble, *Claire* Récris, qui acquit sous la Restauration une sorte de célébrité par ses excentricités mystiques. (Voy. sa notice.)

veillant, in-8°, an V et VI (120 num.).

LEORIER-DELISLE (PIERRE-ALEXANDRE), célèbre fabricant de papiers et écrivain, né à Valence en 1744, suivit d'abord la carrière militaire et devint capitaine de dragons. Il est le créateur des importantes papeteries de Langlé et de Buges, près de Montargis (Loiret). Les essais curieux auxquels il se livra sont connus de tous les bibliophiles. Il a édité, en 1784, *les Loisirs des bords du Loing, par Pelée de Varennes* (1 vol. in-12), ouvrage dont 50 exempl. ont été tirés sur un papier de son invention, fabriqué avec de l'herbe, de la soie et du tilleul. Il transformait tout en papier : la guimauve, les orties, le houblon, la mousse, les roseaux, les écorces, les feuilles et les racines des arbres. Une édition des *Œuvres du marquis de Vilette*, publiée en 1786 (1 vol. in-16), fut imprimée sur du papier composé de toutes ces substances, et Léorier donna, dans l'épître dédicatoire adressée par lui à M. Ducrest, une notice sur ses merveilleuses découvertes. L'année suivante, il fonda la manufacture de Buges, en société avec Anisson-Duperron, directeur de l'Impr. roy. N'ayant pu payer la moitié des fonds nécessités par l'établissement, ce qui était une condition du contrat, un nouvel acte fut passé le 31 janv. 1791, par lequel Anisson devenait seul propriétaire, et Léorier directeur et intéressé. Anisson mourut sur l'échafaud révolutionnaire le 6 floréal an II. La manufacture de Buges tomba dans le domaine national. La fabrication du papier-assignat y était concentrée depuis le 2 frim., et Léorier était le seul dépositaire des secrets de cette importante opération. La Convention, qui voulait aliéner l'établissement, et ne pouvait sans danger le faire passer en d'autres mains, le lui vendit le 24 vent. an III, au prix de 1,224,720 fr. assignats (459,270 fr. numéraire). En l'an VII, la famille Anisson tenta de rentrer en possession, en faisant annuler la vente. Léorier présenta un mémoire au conseil des Cinq Cents. L'affaire y fut chaudement discutée dans la séance du 4 pluv., et, enfin, décidée en sa faveur. Depuis, ce manufacturier n'a cessé de travailler au progrès de son industrie. Il est mort à Montargis le 25 août 1826.

On a de lui, outre ce que nous avons indiqué ci-dessus : *Réponse aux réclamations de la famille Anisson, sur la vente de la papeterie de Buges, faite par la Convention nationale au citoyen Léorier-Delisle* (an VII), in-8° de 14 pp. Voy. sur cette même affaire un opuscule de DUCHESNE (t. I, p. 333, n° XXI).

LÉOTAUD (VINCENT), mathématicien, né à la Vallouise, en 1595, entra dans la Société de Jésus, à l'âge de 18 ans. Il s'appliqua à l'étude des mathématiques, et les enseigna pendant quatorze ans dans plusieurs maisons de son ordre, notamment à Dôle et à Lyon; il s'acquit une réputation immense, dit le P. Sotwel (*Bib. script. Soc. Jesu*), et devint l'un des plus savants mathématiciens de l'Europe. Sur la fin de sa vie, il fut envoyé dans la maison d'Embrun, où il mourut le 13 juin 1672, à l'âge de 77 ans.

On a de lui : I. *Geometriæ praticæ elementa, ubi de sectionibus conicis habentur quædam insignia*. Dolæ, Ant. Binard, 1631, in-16.—II. *Etymon quadraturæ circuli hactenus editarum celeberrimæ, quam Gregorius a S. Vincentio exposuit*. Lugduni, 1563, in-4°. = Autre édit., avec le titre de : *Examen circuli quadraturæ...* Lugduni, 1564, in-4°. — III. *Institutionum arithmeticarum libri IV*. Lugduni. Guillel. Borcier, 1660, in-4°.— IV. *Cyclomathia, siue multiplex circuli contemplatio, tribus libris comprehensa*. Lugduni, Bened. Coral, 1663, in-4°. — V. *Magnetologia, in qua exponitur nova de magneticis philosophia*. Lugduni, Laur. Anisson, 1668, in-4° (Bib. de Grenoble). — VI. Il a publié en 1654 un ouvrage sur les mathématiques, par *Artus de* LIONNE, évêque de Gap. (Voyez ce nom).

LERIGET DE LA FAYE (JEAN-ELIE), mathématicien, membre de l'Académie des sciences, naquit à Vienne le 15 avril 1671, de Pierre Leriget (1) de La Faye et d'Anne Héraut. Son père, qui s'occupait de belles-lettres, lui fit donner une éducation soignée. S'étant pris de passion pour l'étude des sciences exactes, il eut pour professeur un jésuite, le P. Loup, habile mathématicien, sous lequel ses progrès furent rapides. A l'âge de 19 ans, il entra dans un régiment de cavalerie; il passa ensuite dans les mousquetaires, puis dans les gardes françaises où il devint successivement lieutenant (1703) et capitaine (2 janv. 1704). Il assista aux batailles de Fleurus,

(1) Ce *Pierre* LERIGET fut anobli par une charge de receveur général des Finances en l'élection de Vienne dont il avait été pourvu le 23 juillet 1680. Il était en même temps commis à la vérification et liquidation des dettes des communautés villageoises du Viennois.

de Ramillies et d'Oudenarde; au combat d'Ekrem, près d'Anvers, aux siéges de Douai et du Quesnoy. Il se distingua dans toutes ces circonstances, particulièrement à Oudenarde où on lui confia le commandement d'un bataillon. Les loisirs que lui laissait la guerre, il les employait à l'etude. Le génie militaire lui doit plusieurs plans levés sur les champs de bataille, des machines nouvelles pour le passage des rivières et le transport de l'artillerie. Il proposa et fit agréer au duc de Bourgogne un projet d'organisation de compagnies d'ouvriers pour l'exécution des travaux militaires, mais la conclusion de la paix fit abandonner ce projet, qui ne devait être repris que bien plus tard. La Faye, fixé à Paris, s'y livra tout entier à son goût pour les sciences, surtout pour les mathématiques, la mécanique et la physique expérimentale. L'Académie des sciences le reçut au nombre de ses membres en 1716. L'année suivante, il lut devant cette compagnie un mémoire *sur une machine à élever les eaux*, invention ingénieuse qui fut expérimentée devant le czar Pierre le Grand, lors de son voyage à Paris. A ce mémoire en succéda un autre, *sur la formation des pierres de Florence*, sorte de tableaux naturels représentant des plantes, des buissons, des clochers, des châteaux, et dont la nature était alors peu connue. Il s'occupait d'un grand travail sur l'aimant, et ses confrères attendaient avec impatience la publication de ses découvertes, lorsqu'il mourut prématurément à Paris le 20 avril 1718. — On ne connaît de lui que les deux ouvrages cités plus haut, et qui sont insérés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1717. — De son mariage avec *Catherine* LEGRAS, d'une famille de robe, il laissa un fils, *Jean-François*, seigneur de Condé, Sacconnay, Courthiésy, Savigny, Beaune, Selles, Monthurel, Pargny, Montigny, This, Neuville, Houdisy, Loges, etc., etc., etc. Il fut d'abord secrétaire du cabinet du roi. Ayant ensuite embrassé la carrière militaire, il devint colonel du régiment Royal-Comtois et mourut à Gênes des blessures qu'il avait reçues, en 1747, dans un engagement.

LERIGET DE LA FAYE (JEAN-FRANÇOIS), frère du précédent, membre de l'Académie française, l'un des hommes les plus aimables et les plus spirituels de son temps, naquit à Vienne en 1674. Il entra, comme son frère, dans les mousquetaires et devint capitaine dans le régiment de Lassay (infanterie), le 11 janv. 1702; mais la faiblesse de sa santé l'obligea d'abandonner l'état militaire. Homme élégant, d'une politesse exquise, esprit fin, plein de grâce et de ressources, il n'eut qu'à se montrer à la cour pour y être recherché. Louis XIV le nomma l'un de ses gentilshommes ordinaires, et lui confia ensuite l'ambassade de Gênes. En 1713, il fut envoyé à Utrecht : c'est lui qui eut l'honneur de rapporter au roi les ratifications du traité de paix conclu dans cette ville. L'habileté dont il avait fait preuve à Gênes lui fit donner, peu après, l'ambassade de Londres. Pendant sa mission, qui dura six mois, il sut inspirer à la cour d'Angleterre l'idée la plus avantageuse du goût et de l'esprit français. — De retour à Paris, il se livra exclusivem' à l'étude des lettres et des beaux-arts, et fut bientôt lié avec tout ce que la littérature comptait d'hommes distingués. Bien différent de son frère, on l'entendait à chaque instant manifester une profonde aversion pour toute étude sérieuse. Il répondit un jour à quelqu'un qui lui présentait une histoire des insectes : « Je ne me soucie nullement « de connaître l'histoire de tous ces « gens-là : il ne faut pas s'embarrasser « des personnes avec qui on ne peut « pas vivre. » Il faisait de très-jolis vers, pleins de naturel et de délicatesse. Lamotte ayant entrepris une sorte de croisade contre la poésie, il combattit ses paradoxes dans une charmante *épître sur les avantages de la rime*, que son adversaire eut le mauvais goût de traduire en prose, pensant lui faire ainsi beaucoup d'honneur. — Possesseur d'une grande fortune, La Faye était la providence des gens de lettres et des artistes. Il rassembla une riche galerie de tableaux, des pierres gravées, des bronzes, des marbres, des porcelaines, etc., et une précieuse bibliothèque. Ses collections étaient accessibles à tous, aux curieux comme aux hommes d'étude. En 1730, sa générosité, sa magnificence, la distinction de son esprit, bien plus que ses œuvres littéraires, lui ouvrirent les portes de l'Académie française. Il y occupa le 4e fauteuil, en remplacement de Valincourt. Mais il ne devait pas jouir longtemps de cet honneur : il mourut à Paris le 11 juillet de l'année suivante.

La Faye avait été secrétaire des commandements du duc de Bourbon, qui l'envoya en Allemagne pour négocier

son mariage avec la princesse de Hesse-Rhinfelds; il avait occupé aussi les charges de secrétaire du cabinet du roi et de la province de Bourgogne. Dans une notice publiée après sa mort, dans le *Mercure* de juillet 1731 (pp. 1769 76), l'abbé de Neuville lui donne le titre de *seigneur de Condé*, et nous apprend qu'il jouissait d'une pension de 3000 liv. sur le trésor. — Il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu : les gens de lettres et les artistes perdaient en lui un Mécène et un ami. Parmi les nombreuses pièces de vers qui furent faites en son honneur (1), nous rappellerons celle de Voltaire, quoique bien souvent citée :

Il a réuni le mérite
Et d'Horace et de Pollion :
Tantôt protégeant Apollon,
Et tantôt marchant à sa suite.
Il reçut deux présents des dieux,
Les plus charmants qu'ils puissent faire :
L'un était le talent de plaire,
L'autre le secret d'être heureux.

LERISSE (Guillaume de), et non **LARISSE**, comme le nomme Chalvet, était capitaine de santé à Grenoble lors de la peste qui ravagea cette ville et une partie du Dauphiné, en 1587 (2). Il paraît qu'il rendit de grands services en prescrivant des mesures sanitaires pour combattre ce terrible fléau. On a de lui un livre intitulé : *Méthode pour guérir la peste et se préserver d'icelle*. Grenoble, 1608, in-8° (Bib. de Grenoble).

LESCURE (Jean-Antoine de), l'une des gloires de l'ancien barreau de Grenoble, naquit dans la vallée de Graisivaudan, vers 1534 (3). Après avoir étudié le droit à Toulouse sous Cujas, de 1547 à 1549, il vint se faire recevoir au nombre des avocats consistoriaux du parlement et acquit, au dire de nos historiens, par ses plaidoyers et ses *conseils*, une grande réputation. En 1583, il obtint une chaire de droit à l'Université de Valence et la conserva jusqu'en 1585, époque à laquelle nous plaçons sa mort, d'après des notes manuscrites de M. Berriat St-Prix qui avait dépouillé les registres des approbations de cette université. Il laissa des commentaires manuscrits sur quelques lois du digeste.

(1) Voyez le *Mercure de France*, année 1731, pages 1776-77, 1921, 2220, 2295, etc.

(2) Cette peste, presque aussi terrible que celle de Marseille, n'a pas eu d'historien. Voy. quelques détails dans *la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long, pp. 193-94.

(3) Voy. l'enquête sur les vie et mœurs de Cujas, en tête du t. 1 de ses œuvres (éd. Fabrot).

LESDIGUIÈRES (4) (François de Bonne, duc de), pair et connétable de France, appartenait à une famille de pauvres gentilshommes du Champsaur, dont nous avons déjà parlé dans le premier volume de cet ouvrage (V. **BONNE**) (5). Son père, *Jean* de Bonne, seigneur des Diguières et du Glaisier, co-seigneur de Laye et de Saint-Laurent du Cros, avait passé une partie de sa vie à guerroyer, et était, à ce qu'il paraît, un rude compagnon : on dit que, se trouvant un jour dans son château de Laye avec l'évêque de Gap, Gabriel de Clermont, il se prit de querelle avec lui et le jeta par la fenêtre. Sa mère, issue de l'une des plus anciennes familles de Provence, se nommait Françoise de Castellane.

Lesdiguières naquit à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), le 1er avril 1543. Les historiens racontent, comme un événement mémorable, que le jour même de sa naissance le bourg de Saint-Bonnet fut consumé en partie par un incendie : Videl, qui n'avait garde d'omettre cette circonstance dans la vie de son héros, ajoute gravement : « Il a eu cette conformité avec Alexandre-le-Grand, « à la naissance duquel fut bruslé le « fameux temple de Diane en Ephèse. » Destiné à la carrière du barreau, il fit ses humanités à Avignon, et alla ensuite à l'université de Paris pour y apprendre le droit (6), mais la mort de l'un de ses oncles, prieur de St-André-lès-Avignon, qui faisait les frais de son

(4) Pendant une partie de sa vie, il se fit appeler et signa *Des Diguières*, du nom de sa seigneurie, le petit village des *Diguières*, dans le Champsaur. Il prit celui de *Lesdiguières* que l'histoire lui a conservé, quand il commença à abandonner le parti protestant.

(5) Après avoir parlé de l'extinction de toutes ses branches, nous avons oublié de dire qu'il y avait naguères à Montélimar une famille qui se faisait appeler, nous ne savons pourquoi, *Bonne-Lesdiguières*.

(6) Les panégyristes de Lesdiguières, qui se sont toujours fort étonnés de cette destination donnée à un homme que la fortune des armes devait élever si haut, ignoraient que l'étude du droit avait été en honneur dans sa famille. Un de ses parents, nommé *François*, dont Guy-Allard s'est bien gardé de parler, était notaire à Saint-Bonnet dans la deuxième moitié du XVe siècle. Nous avons sous les yeux un acte de vente du 25 juin 1477 passé devant lui (*coram me nobili Francisco de Bona notario de Sancto-Boneto, Vapincensis diœcesis*). Son père, *Jean de Bonne*, ce rude compagnon dont nous avons parlé, possédait, tout homme de guerre qu'il était, de grandes connaissances en droit. Guy-Allard raconte (*Généal. de la maison de Bonne*) que, vers 1545, les gentilshommes du Dauphiné qui se prétendaient exempts de la taille comtale, lui confièrent la défense de leurs intérêts, qu'il rédigea tous les mémoires nécessaires et plaida lui-même l'affaire au parlement de Grenoble.

éducation, vint l'obliger d'interrompre ses études; sa famille étant trop pauvre pour continuer de l'entretenir à Paris (elle n'avait alors que 700 liv. de rentes), il dut revenir en Dauphiné. On a prétendu qu'il s'était alors fait recevoir avocat au parlement de Grenoble, et avait même plaidé quelquefois; plus tard, les *désunis* l'appelèrent ironiquement *Monsieur l'avocat*. « Il y eut de si « brutaus, dit d'Aubigné, qu'ils le vou« loyent rendre desdaignable pour estre « sçavant et jurisconsulte, comme cho« ses incompatibles avec un vaillant. » Videl s'élève avec vivacité contre cette assertion : « Il ne vestit iamais de « robe, dit-il; i'ay mille témoins qui « déposent pour ce que i'escris » (1). Quoi qu'il en soit, de retour en Dauphiné, il renonça à la carrière du barreau pour celle des armes, et entra, comme simple archer, dans la compagnie d'ordonnance de De Gordes, lieutenant de roi en Dauphiné. Il était alors catholique; mais, en 1562, le baron des Adrets ayant donné le signal du soulèvement général des protestants de la province, il se laissa facilement entraîner à prendre parti dans la religion nouvelle, dont un de ses précepteurs lui avait, dit-on, enseigné les principes. Il s'engagea sous les ordres du capitaine Furmeyer, qui le nomma enseigne de la colonelle de son régiment, et lui fit faire ses premières armes au siége de Sisteron, assiégé par le comte de Sommerive (2). La même année il fit partie des troupes protestantes qui marchèrent au secours de Grenoble, dont Maugiron faisait le siége. Il se signala dans une vive escarmouche sur les bords du Drac, et poursuivit les catholiques jusques à Gière; à son retour au camp, Furmeyer le nomma guidon de sa compagnie de gens-d'armes. — L'année suiv. (1563), il se trouva à la prise de Romette, où il contribua à la défaite des secours envoyés sur cette place par la garnison de Gap. — En 1565, les protestants du Champsaur l'ayant choisi pour chef, il s'empara de Corps, alla ensuite porter des secours à ses coreligionnaires du Pont-Saint Esprit, et, chemin faisant, mit en déroute cent lances italiennes commandées par un nommé Scipion, capitaine fort redouté dans ces contrées. — En 1569, il fit partie des troupes qui se rendirent en Guyenne sous les ordres de Crussol; il assista aux batailles de Jarnac et de Montcontour, et rentra en Dauphiné sous les ordres de Montbrun. Ce fut pendant cette expédition que le roi de Navarre le remarqua pour la première fois, et commença à lui donner des marques d'une affection qui, par la suite, ne se démentit jamais. — En 1572, à l'époque de la Saint-Barthélemy, il se trouvait à Paris aux noces de ce prince; mais, prévenu par de secrets avis du massacre qui se préparait, il se hâta de revenir dans ses montagnes, où il s'empara du château d'Ambel, du bourg de Mens, et de Corps, qui lui avait été enlevé pendant son absence par Beaumont, gentilhomme catholique. — En 1573, il secourut Freissinières assiégé par Bon-Repos, gouvern[r] d'Embrun. Le jour de la Pentecôte de la même année, les catholiques de Gap ayant fait une sortie, il les tailla en pièces près du ruisseau de Buzon. — — En 1574, il servit sous Montbrun à la prise de Serres et au combat où Labourel, gouverneur de Gap, fut mis en

(1) Tallemant des Réaux nous a conservé, sur les commencements de Lesdiguières, un *cancan* de cour que nous allons reproduire :

« Après avoir fait ses études, il se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble, et y plaida, dit-on, quelquefois; mais, se sentant appelé à de plus grandes choses, il se retira chez lui en dessein d'aller à la guerre. Cependant, n'ayant pas autrement de quoi se mettre en équipage, il emprunta une jument à un hôtelier de son village, faisant semblant d'aller voir un de ses parents. Or, cette jument n'appartenant pas à cet hôtellier, lui fut redemandée, et cela donna sujet à un procès qui, quoique de petite conséquence, dura pourtant si longtemps, comme il n'arrive que trop souvent, qu'avant qu'il fût terminé, M. de Lesdiguières étoit déjà gouverneur du Dauphiné. Un jour donc qu'il passoit à cheval, suivi de ses gardes, dans la place de Grenoble, ce pauvre hôtellier, qui y étoit à la poursuite de son procès, ne put s'empêcher de dire assez haut : « Le diable emporte François de Bonne, « tant il m'a causé de mal et d'ennui. » Un des assistants lui demanda pourquoi il parloit ainsi, et cet homme lui raconta toute l'histoire de la jument. Celui qui lui avoit fait cette demande étoit un des domestiques de M. de Lesdiguières, et, le soir même, il lui en fit le conte; car le connétable avoit, dit-on, cette coutume qu'il vouloit voir tous ses domestiques avant de se coucher, et quelquefois il s'entretenoit familièrement avec eux. Ayant su cette aventure, il commanda à cet homme de lui amener le lendemain le pauvre hôtellier, qui, bien étonné, et intimidé exprès par son conducteur, se vint jeter aux pieds de M. de Lesdiguières, lui demandant pardon de ce qu'il avoit dit de lui; mais lui, n'en faisant que rire, le releva, et, pendant qu'il l'entretenoit du temps passé, fit venir la partie adverse, avec laquelle il s'accorda sur le champ et donna même quelque récompense à ce bonhomme. »

(2) L'histoire de Lesdiguières est en quelque sorte celle du Dauphiné pendant une période de plus de 60 ans; pour l'écrire avec tous les détails nécessaires, il faudrait un volume entier. Le lecteur comprendra que les bornes étroites de cet ouvrage ne nous permettent pas de donner à une seule notice d'aussi grands développements, et que nous devons, comme nous l'avons fait pour la plupart de ses compagnons d'armes, nous borner à une sèche et aride énumération de ses actions.

déroute; il contribua aussi à la défaite de la garnison de Vif et à la prise de La Mure; s'empara du château de La Roche dans le Gapençais; sur la fin de la même année, ravitailla Livron assiégé par le roi Henri III en traversant, avec une audace incroyable, le camp de ce prince, en plein jour. —En 1575, le théâtre des hostilités ayant été transporté dans le Diois, il assiégea Châtillon, se trouva au combat du pont d'Oreille (13 juin) et à celui du pont de Blacons, où Montbrun, qui avait engagé l'action malgré ses conseils, fut fait prisonnier (20 juin). Après cette malheureuse affaire, il rallia près de Pontaix les débris de la petite armée protestante, et se jeta dans les montagnes du haut Dauphiné où, continuant la guerre, il reprit Ambel et Corps aux catholiques.

La mort de Montbrun (13 août 1575) avait jeté la division parmi les chefs des réformés de la province. Plusieurs compétiteurs s'étant mis sur les rangs pour lui succéder, il se forma divers partis qui furent souvent près d'en venir aux mains. Dans une assemblée tenue à Mens, ceux du Haut-Dauphiné reconnurent Lesdiguières pour chef, mais ceux du Valentinois, du Diois et des Baronnies le trouvaient trop jeune et pas d'assez bonne maison pour leur commander; les opposants furent appelés les *désunis* (1) : ils ne s'en tinrent pas à des intrigues, plusieurs fois ils cherchèrent à le faire assassiner. Pour mettre fin à cet état de choses, on décida de s'en rapporter au maréch[l] Damville, qui désigna Lesdiguières, et, par l'entremise de Calignon, ce choix fut définitivement approuvé par le prince de Condé et le roi de Navarre. Mais, loin de se soumettre, les *désunis* continuèrent pendant plusieurs années encore leurs manœuvres; cette division faillit être fatale à la cause protestante. — Sans tenir compte de la répulsion dont il était l'objet, Lesdiguières se fortifia dans les places qu'il occupait dans le Haut-Dauphiné, et s'empara par surprise de la ville de Gap dans la nuit du 2 au 3 janvier 1577. Sa persévérance et son habileté lui donnèrent bientôt une importance telle, que l'année suivante le duc de Savoie et le marech[l] de Bellegarde recherchèrent son alliance dans une intrigue relative au gouvernement du marquisat de Saluces, de préférence à celle des autres chefs protestants. — En 1580, le duc de Mayenne entra en Dauphiné à la tête d'une armée de seize mille hommes pour y faire exécuter l'édit de Poitiers et les articles des conférences de Nérac. A la faveur de l'anarchie causée par les *désunis*, il reprit le Pont-en-Royans, Châteaudouble, Beauvoir, et vint mettre le siége devant La Mure vers la fin de septembre. Lesdiguières avait fortifié cette place avec soin, mais le mauvais vouloir des *désunis* rendit vains tous ses efforts pour la secourir ou opérer une diversion; le duc s'en empara après une héroïque résistance de la part des assiégés (2), il en fit raser les fortifications (3) et contraignit les chefs protestants réunis en assemblée générale à Bordeaux, à accepter la paix (1581) La perte de La Mure, qui était le boulevard du parti dans la vallée du Drac, ayant fait comprendre enfin aux *désunis* les dangers de leurs divisions, ils se soumirent définitivement à Lesdiguières.

La paix imposée par le duc de Mayenne dura trois ans : Lesdiguières en profita pour mettre en état de défense les places de sûreté qui lui avaient été données, et il se rendit ensuite (1584) à Montauban pour recevoir les instructions et les ordres du roi de Navarre. En 1585, ce prince lui ayant envoyé la moitié d'un écu d'or, signal convenu pour la reprise des hostilités, il s'empara de Chorges (23 juin), de Montélimar (25 août), de Châtillon, d'Aix et de Montlaur dans le Diois et d'Embrun (20 nov.), où il séjourna une partie de l'hiver. — En 1586, il soumit Sainte-Jalle (15 avril) et Mirabel dans les baronnies, puis se transporta en Provence pour dégager le baron d'Allemagne, son parent, dont le château était assiégé par De Vins, gentilhomme catholique, l'un des principaux chefs de la Ligue dans cette province. Il défit ce dernier et lui tua plus de 1200 hommes. On

(1) Les principaux d'entre eux étaient Du Poët, Comps, Voysin, Cugle, Vachères, Delaye, Condorcet, Pontaujard, Alançon, Pape Saint-Auban, Vercoyran, Esple et Blacons.

(2) Nos historiens racontent que les femmes elles-mêmes travaillaient jour et nuit à réparer les brèches faites par l'artillerie aux remparts et qu'elles se battaient mêlées aux défenseurs de la place. L'une d'elles, que les assiégeants avaient nommée la *Cotte rouge*, à cause de la couleur de sa jupe, s'était fait remarquer entre toutes par son courage. Sans cesse sous les armes, on la voyait toujours aux premiers rangs dans les assauts et les sorties : on prétend qu'elle ne fut jamais blessée. Son nom est demeuré inconnu.

(3 Il fit aussi raser celles de Saillans, de Pontaix, de Quint, de Vinsobres, de Tulette, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Livron, de Loriol, de Châteaudouble, de Grane et du Puy-Saint-Martin.

connaît le billet qu'il écrivit après cette expédition à la dame de Lesdiguières, sa femme : « Ma mie, j'arrivay hier icy, « j'en pars aujourdhuy, les Provençaux « ont esté defaits, adieu. » C'est du César au petit pied. — De 1587 à 1589, il fit la guerre aux ligueurs, dont le nombre devenait chaque jour plus grand en Dauphiné. On trouvera ci-apr., pp 66 et suiv., la suite de ses opérations militaires pendant ces trois années ; nous ne croyons pas devoir la répéter ici.

La mort de Henri III, arrivée le 1er août 1589, fusionna en un seul parti les royalistes et les ligueurs. Lesdiguières et Alphonse d'Ornano, lieutenant-général en Dauphiné, firent un traité (13 sept. 1589) pour maintenir cette province sous l'obéissance de Henri IV ; ils réunirent leurs forces et s'attachèrent à réduire les places qui restaient encore à la Ligue, surtout à resserrer de plus en plus Grenoble, son principal boulevard. Dans ce but, ils s'emparèrent de Moirans et des forts de Cornillon, de Montbonnot et de Gière. L'année suiv. (1590), ils marchèrent sur Vienne pour secourir Maugiron que Chevrières de Saint-Chamond, chef des ligueurs du Lyonnais, assiégeait dans le château Pipet. Après cette expédition, ils se séparèrent ; d'Ornano prit la route de Lyon afin d'arrêter la marche du duc de Nemours qui, disait-on, projetait de faire une incursion en Dauphiné ; Lesdiguières, demeuré seul pour le service du roi, prit Morestel et retourna ensuite dans le Haut-Dauphiné. Mais, à peine était-il loin, que Saint-Jullin et d'Albigny (1), commandant à Grenoble pour la ligue, lui enlevèrent Morestel et les forts de Montbonnot et de Gière. Lesdiguières répara ces pertes par la prise de Briançon, seule place que les ligueurs occupassent encore dans cette partie de la province ; puis, tournant ses armes contre le duc de Savoie, il envahit ses états par Barcelonnette, et lui prit les forts St-Paul, de Barles et d'Exilles. Il termina cette excursion en faisant assassiner *La Cazette*, dernier soutien de la Ligue dans les montagnes (2).

Pendant qu'il était occupé dans ces quartiers, un nommé Simon, concierge de la prison de Grenoble, vint lui proposer de l'introduire dans cette ville par la maison de l'un de ses amis située derrière la rue Saint-Laurent ; l'occasion était d'autant plus favorable qu'une partie de la garnison venait d'en sortir pour une expédition en Auvergne, sous les ordres du marquis de Saint-Sorlin, commandant de l'armée du duc de Savoie. Il se décida aussitôt à entreprendre cette expédition ; mais, afin de donner un prétexte à son arrivée dans le Graisivaudan et de ne pas éveiller les soupçons des Ligueurs, il convoqua à Voiron, pour le 21 novembre, une assemblée des *consuls des dix villes*, à l'effet de nommer un successeur à Alph. d'Ornano, alors prisonnier du duc de Nemours (3). A l'ombre de ce prétexte, il manda secrètement des troupes, il prit toutes ses mesures, et, au moment où l'on s'y attendait le moins, pendant la nuit du 24 au 25 du même mois, il se porta rapidement sur Grenoble, et entra, sans éprouver de résistance, par la maison qui lui avait été indiquée, dans les rues Saint-Laurent et La Perrière. Maître de cette partie de la ville, il voulut forcer le pont qui réunit les deux rives de l'Isère ; mais une herse de fer, qui défendait la porte d'une tour construite sur ce pont, arrêta les efforts de ses soldats. Il fit alors établir des batteries sur les hauteurs, menaçant de détruire la ville si on ne lui en donnait l'entrée. Nous ne connaissons pas les détails de ce siége, mais il ne paraît pas qu'il ait été bien meurtrier : quelques escarmouches, quelques volées de canon sans grands résultats, et ce fut tout. Cet état de choses durait depuis près d'un mois, lorsque les habitants, fatigués de faire le coup d'arquebuse, se décidèrent à envoyer des commissaires pour traiter de la paix. « Lesdiguières, dit Videl, les voyant « preuenus de peur, et voulant la leur « augmenter, leur fait voir ses troupes « auec cette adresse, qu'vne mesme « passoit cinq ou six fois, déguisée par « le changement des chefs et des casaques tournées ; tellement que les « autres, qui estoient peu expérimentez en ces choses-là, se trompèrent « aysément au nombre. » Vivement impressionnés par cette parade de théâtre, les commissaires se hâtèrent de signer les articles de la capitulation (22 dec.) (4). Le lendemain, le vain-

(1) *Charles de* SIMIANE ALBIGNY, fils de *Bertrand de* SIMIANE DE GORDES, ancien lieutenant-général de la province.

(2) Voyez FERRUS (*Georges de*).

(3) L'assemblée élut *Artus* PRUNIER DE SAINT-ANDRE, président du parlement, qui avait deja été designé pour ces fonctions dès le 24 avril précédent. (Voy. Chorier. *Etat pol*, t. 1er p. 76.)

(4) Quelques écrivains donnent, par erreur, à cet événement la date du 1er *mai* 1591, d'autres celle

queur fit son entrée à Grenoble, accompagné de Prunier Saint-André et d'une députation des principaux habitants. La modération et la douceur dont il usa envers ses ennemis, principalement envers l'un d'eux, Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, qui avait pieusement trempé dans plusieurs complots contre sa vie, lui gagnèrent tous les cœurs. « Il donna, dit encore Videl, « si bon ordre à garentir chacun d'op- « pression et en y establissant avec vne « si grande douceur l'authorité du Roy, « que l'on conceut autant par là de re- « uerence et d'affection pour luy, que « lon en auoit auparavant eu de crain- « te. » Le même historien raconte à la suite de cet événement une anecdote qui, si elle est authentique, donne une triste idée de ce qu'était alors la royauté. Peu de jours après son entrée à Grenoble, Lesdiguières avait envoyé auprès de Henri IV Florent Saint Jullieu, son sécrétaire, pour lui annoncer la prise de cette ville, et lui en demander le gouvernement. Le conseil ayant rejeté sa demande, Saint-Jullien osa s'écrier en présence du roi : « Messieurs, vostre « response inespérée m'a fait oublier « vn mot. C'est que puisque vous ne « treuuez pas bon de donner à mon « maistre le gouuernement de Greno- « ble, vous aduisiez aussi aux moyens « de le luy oster. » Cette bravade donna à réfléchir aux membres du conseil, et le gouvernement fut accordé. — La prise de Grenoble porta un coup mortel à la Ligue en Dauphiné : il ne lui restait plus que Vienne, dont le connétable de Montmorency et d'Ornano s'emparèrent en 1595 (1).

Après avoir pourvu à la sûreté de sa conquête en y faisant construire une citadelle et le fort de la Bastille, Lesdiguières tourna ses armes contre le duc de Savoie qui, non content de fournir des secours aux ligueurs de la province, et d'y entretenir les troubles par ses manœuvres, avait été jusqu'à proposer aux États de le proclamer roi. Il lui enleva le fort des Échelles, les 2 et 4 mars 1591 (2), puis se rendit en Provence où ses troupes réunies à celles de la Ligue pressaient vivement La Valette; à peine arrivé, il battit à Sparron le comte de Martinengue, son lieutenant-général (15 avril). Au mois d'avril suivant, les courses du duc de Nemours l'appelèrent en Dauphiné : il y rétablit l'ordre, s'empara de Givors en Lyonnais (1er juillet), et retourna ensuite en Provence (août); mais bientôt, ayant appris qu'Amédée, bâtard de Savoie, et Olivares, général espagnol, ravageaient le Graisivaudan à la tête de forces considérables, il accourut avec six mille hommes seulement pour les combattre. L'action s'engagea près de Pontcharra, le 18 septembre : les ennemis furent complétement battus et laissèrent sur le champ de bataille plus de 2500 (3) morts. Cette affaire, la plus importante de sa carrière militaire, le couvrit de gloire : elle a été célébrée en vers et en prose. — Après quelques jours de repos donné à ses troupes, il fit une incursion dans le comté de Nice, s'empara de Barcelonnette (20 oct. 1591), revint en Provence pour aider Lavalette à faire le siége de Digne, et fut de retour en Dauphiné vers le milieu du mois suivant. — En avril 1592, il repassa en Provence que la mort de Lavalette, arrivée le 11 février précédent, laissait exposée aux entreprises du duc de Savoie; dans une courte et brillante campagne, il enleva aux Ligueurs un grand nombre de places, et y aurait entièrement abattu ce parti, si une nouvelle irruption du duc de Nemours ne l'avait tout à coup rappelé en Dauphiné à la fin du mois de juillet; il reprit alors Saint-Marcellin (28 août), et fit une excursion jusque dans les faubourgs de Vienne (4 sept.)

Sur ces entrefaites, Henri IV lui donna l'ordre d'envahir les États du duc de Savoie, afin de contraindre ce prince à se retirer de la Provence et à restituer le marquisat de Saluces, dont il s'était emparé pendant les troubles de la Ligue. Le 25 sept. (1592), ses troupes franchirent le mont Genèvre; il battit le duc à Vigon (4 oct.), à Gresillane (22 nov.), et lui prit quelques places, entre autres Briqueras, qu'il fit fortifier, et Cavours (5-6 décembre). — En 1593, les Savoisiens prirent l'offensive et lui enlevèrent le fort d'Exilles, mais il remporta sur eux un avantage considérable à Saltbertrand (7 juin), où leur général, Don Rodrigue de Tolède, perdit la vie. Ce fier hidalgo « ayant refusé,

du 20 septembre. — Les pièces originales de la capitulation ont été publiées dans le *Journal de Grenoble* de 1808, n° 120.

(1) Dans le 1er volume de cet ouvrage, à la notice de Disimieu, nous avons écrit, par inadvertance, le nom de Lesdiguières au lieu de celui de Montmorency.

(2) Voy. ci-après pp. 69 et suiv.

(3) Videl dit 5000. D'après cet historien, Lesdiguières ne perdit pas 50 hommes.

« dit Videl, de se rendre à vn harque-« busier à cheual, pour ce qu'il n'estoit « pas gentil-homme, il ayma mieux « mourir que d'estre le prisonnier d'vn « homme qui ne fut pas de qualité. » Ce succès amena le duc à demander une trêve, qui fut signée le 31 août suiv. — En 1594, il fut rappelé en Provence pour soutenir les *Carcistes* contre le duc d'Epernon, qui cherchait à s'y rendre indépendant. Après deux mois de séjour à Aix, dont la citadelle fut démolie par ses ordres, il rentra en Dauphiné où l'assemblée des Etats était convoquée pour la fin du mois de juillet. Bientôt, ayant appris que le duc de Savoie se préparait à faire le siége de Briquéras (septembre), il partit en toute hâte de Grenoble pour secourir cette place, mais l'expédition ne fut pas heureuse : il ne put parvenir à forcer les lignes des assiégeants ni à opérer une diversion en s'emparant de quelques petits forts. Briquéras succomba (22 oct.), et lui-même, vivement pressé par les Savoisiens, dut battre en retraite et se replier sur Sesanne et Briançon. — Pour réparer cet échec, il reprit Exilles après 22 jours de siége, le 22 janvier 1595; mais le duc de Savoie lui enleva une place importante, celle de Cavours (3-4 mai), et l'obligea une seconde fois à battre en retraite. De retour en Dauphiné, il s'empara de Mirebel et des Echelles occupées par les ligueurs (12 et 28 juillet); la prise de ces deux places amena une trêve qui fut conclue au commencemt du mois suivant. — Lesdiguières profita de la suspension des hostilités pour aller faire sa cour à Henri IV, qui était alors à Lyon. Ce prince le nomma conseiller d'Etat (6 sept.), et, peut-être afin de l'éloigner du Dauphiné, où il craignait qu'il se rendît trop puissant, il lui donna la charge de lieutenant-général en Provence, sous le duc de Guise qui venait d'en recevoir le gouvernement. En conséquence, il se rendit de nouveau dans cette contrée vers le milieu du mois de novembre (1595); mais le duc l'ayant contrarié dans ses opérations, il licencia ses troupes et se retira en Dauphiné après une courte campagne (31 janvier 1596).

En 1597, Henri IV l'appela à Paris pour l'entretenir d'une expédition projetée contre le duc de Savoie, et lui en donna le commandement avec le grade de lieutenant-général. Lesdiguières revint aussitôt en Dauphiné (avril); mais le roi, alors préoccupé du siege d'Amiens, n'ayant pu lui donner l'argent nécessaire pour lever des troupes, « il « fut réduit, dit Videl, à faire valoir son « crédit en la commission dont il estoit « chargé. » Avec ses propres fonds, ou autrement (1), il leva un corps d'armée de 6000 hommes de pied et de 600 chevaux avec lequel il envahit la Maurienne, et s'empara de Saint-Jean (23 juin), de La Rochette (15 juillet), des forts de Chamousset (20 *id.*), d'Aiguebelle (26 *id.*) et de Lueille (4 août). Le duc de Savoie accourut pour s'opposer à sa marche, et l'attaqua impétueusement aux Molettes, où il était fortement retranché; mais, après deux tentatives meurtrières (14 et 15 août) pour l'en débusquer, il abandonna le champ de bataille (2) et fit une incursion dans le Graisivaudan; ce fut alors qu'il commença la construction du fort Barraux. Une entreprise aussi hardie, exécutée presque à la vue de nos troupes, et sans qu'elles cherchassent à l'empêcher, excita de violents murmures contre Lesdiguières; celui-ci dut envoyer à la cour un de ses gentilshommes, le baron de Luz, pour se disculper. « Il fit repré-« senter au roy, dit Videl, qu'un fort « estoit si nécessaire en cet endroit-là, « que quand le duc ne l'y bastiroit « point, il faudroit que S. M. l'y fit faire: « que c'estoit un pentagone fort com-« plet, que quand il seroit acheué, il le « prendroit sans canon, sans siége, et « sans qu'il en coutat un escu. » Il tint parole : quand le fort fut suffisamment pourvu d'armes et de munitions, il l'enleva par escalade dans la nuit du 17 mars 1598 (3). Peu de temps après, il fit son entrée solennelle à Grenoble en qualité de lieutenant-général de la province, dont les provisions lui avaient été données au mois d'octobre de l'année précédente. — Le traité de Vervins, signe entre la France et l'Espagne le 2 mai 1598, fit cesser les hostilités; mais elles

(1) Ne serait-ce pas à cette destination que furent consacres les 17,760 écus dont le synode de Montpellier (mai 1598) l'accusa de s'être emparé? (Voy. à ce sujet l'*Hist. de l'édit de Nantes*, par Elie Benoit, t. I. pp. 259 et 370.)

(2) En général, les historiens mettent le combat des Molettes au nombre des victoires remportées par Lesdiguières; la vérite est qu'il n'y eut dans cette affaire ni vainqueur ni vaincu; une phrase du journal de Calignon (Voy. ci-apr. p. 76) ne laisse aucun doute à cet égard : « Le lendemain du « combat, y est-il dit, les deux armées se tinrent « en bataille chacune en son logis sans rien en-« treprendre, *ayant pris l'alarme l'une de l'autre*. »

(3) Et non le 15 mars, comme on l'écrit généralement. Voy. Videl (édit. in-fol.), pp. 198 et suiv. — Ce fort ne consistait alors qu'en de simples ouvrages en terre.

se rallumèrent en 1600, par suite du refus du duc de Savoie de restituer le marquisat de Saluces. Henri IV declara la guerre à ce prince, et voulut en diriger lui-même les opérations. Lesdiguières, qui servit sous ses ordres, s'empara de Montmélian (13-14 août 1600), de Chambéri (21 *id.*), de Saint-Jean-de-Maurienne (14-15 sept.) et de Briançon en Tarentaise (7 oct.). Cette campagne fut terminée par le traité de Lyon (17 janvier 1601), qui enleva au duc de Savoie la Bresse et le Bugey, et lui laissa, en échange, le marquisat de Saluces.

Lesdiguières, qui, depuis le commencement de sa carrière, n'avait cessé de guerroyer, put s'occuper alors, à la faveur de la paix, d'une manière plus particulière, des devoirs de sa charge de lieutenant-général du Dauphiné. Il y réorganisa l'administration, qui, depuis le commencement des guerres civiles, était dans le plus grand désordre. Il fit tracer des routes, construire des ponts et autres grands travaux d'utilité publique; par ses soins, la ville de Grenoble fut agrandie et reçut de notables embellissements. Son autorité était à peu près sans bornes : le parlement et les trois ordres de la province lui obéissaient aveuglément. L'édit de Nantes avait accordé aux protestants treize places de sûreté, Grenoble, Montélimar, Embrun, Gap, Puymaure, Nyons, Briançon, Livron, Die, Serres, Barraux, Mévouillon et Exilles: les garnisons de ces places, toutes de la religion, ne reconnaissaient que ses ordres; à Vizille, il avait un arsenal renfermant des armes pour équiper dix mille hommes Tranchant du souverain, il entretenait deux compagnies de gardes et deux capitaines servant par quartier, des pages et six gentilshommes des premières familles de la province, pour le service spécial de sa personne. Ses allures donnèrent plus d'une fois à ses ennemis le prétexte de le représenter comme cherchant à se rendre indépendant, et l'on prétend que Henri IV se serait un jour écrié : « Voilà monsieur de Lesdiguiè-« res qui veut se faire dauphin. » Mais ce prince qui, d'ailleurs, ne pouvait méconnaître les grands services qu'il lui avait rendus en abattant le parti de la Ligue en Dauphiné et en Provence, ne lui témoigna jamais rien de ses défiances secrètes. En 1609, désirant l'associer à ses grands projets pour le remaniement de la carte de l'Europe, il l'appela à Paris et le créa maréchal de France par brevet du 27 sept. Muni de ses instructions, Lesdiguières revint en Dauphiné, et eut avec le duc de Savoie une entrevue à Bruzol (21 avril 1610), où furent jetées les bases d'un traité que l'assassinat du roi rendit inutiles. Dès lors, il s'attacha à Marie de Médicis, qui, poursuivant à son égard la politique de Henri IV, le nomma duc et pair par lettres du mois de mai 1611 (1). Deux ans après, il fut choisi pour commander en Dauphiné pendant le bas âge du comte de Soissons, par commission du mois de septembre 1613 (2).

En 1616, la guerre se ralluma entre la Savoie et l'Espagne. Le traité d'Asti (21 juin 1615) faisait à la France un devoir de secourir le duc; mais le conseil de Louis XIII, où dominait la faction espagnole, se décida à l'abandonner honteusement: il fut même défendu expressément dans tout le royaume de lever aucunes troupes pour lui. Lesdiguières, dont la parole avait été engagée par le même traité, et qui avait conscience du danger qui résulterait pour la France de l'abandon où on voulait laisser ce prince, cédant peut-être aussi, comme nous le dirons plus loin, aux sollicitations de Marie Vignon, sa maîtresse, osa prendre une résolution hardie, injustifiable autrement que par le succès. Malgré le roi et les représentations du parlement de Grenoble, il leva à ses frais un corps de 7000 hommes et de 500 chevaux, et franchit les monts le 19 décembre 1616. Ses troupes réunies à celles du duc de Savoie s'emparèrent de Saint-Damien, du château de Calos et d'Albe. Quelques mois après, le roi se décida à approuver une expédition qu'il n'avait pu empêcher, et lui envoya des secours; puis, craignant de se brouiller tout à fait avec l'Espagne, il le rappela en Dauphiné vers la fin de 1617.

Cet acte de désobéissance qui, en d'autres temps et sous un gouvernement plus fort, eût été sévèrement puni, loin de nuire à la fortune de Lesdiguières, contribua à son avancement. La cour, en effet, comprenant combien un homme capable de telles licences, pourrait donner d'embarras, s'il cherchait jamais à se rendre indépendant, ou s'il se mettait à la tête de quelque soulèvement des protestants, résolut de se l'attacher de la manière la plus

(1) Elles ne furent enregistrées au parlement de Paris que le 6 février 1620, et à la chambre des comptes de Grenoble que le 21 novembre 1621.

(2) Il conserva ce commandement jusqu'en 1623.

étroite; elle pensa que, pour atteindre ce but, le meilleur moyen était de lui faire abjurer sa religion et de lui donner en échange l'épée de connétable. Ce fut l'une des plus grosses affaires du règne de Louis XIII. Déageant, chargé de lui en faire la proposition expresse de la part du roi (1), se rendit en Dauphiné pour conduire la négociation. Il trouva en lui un ambitieux, indifférent, pour ne rien dire de plus, en matière de religion, et tout disposé à trahir pour des dignités, des titres ou des pensions, une cause à laquelle il devait son élévation et sa fortune. Aussi, après divers pourparlers dont nous ne ferons pas ici l'histoire, et où furent mêlés un grand nombre de personnages secondaires, Déageant et lui signèrent un acte par lequel l'un s'engageait à abjurer, et l'autre promettait au nom du roi la dignité de connétable. Ce marché, que le témoignage des historiens ne permet pas de révoquer en doute, fut conclu à Valence, dans la maison du présid[t] Frère, vers le commencement de l'an 1621; toutefois, dans le but de ne pas affaiblir le crédit de Lesdiguières auprès des réformés, crédit dont la cour avait encore grand besoin, on convint de tenir l'affaire secrète. Il s'agissait alors d'obtenir de l'assemblée de La Rochelle qu'elle se séparât volontairement; le futur connétable s'y employa avec un grand zèle: il écrivit aux députés une longue lettre (1[er] février 1621) pour les engager à se séparer et à se confier en la bonté du roi. Afin de donner plus de poids à ses conseils, il ne craignit pas de leur dire: « Non que ie me veuille separer de nos« tre union, car au contraire iy veus « demeurer ferme, et servir à l'église de « Dieu, en la profession que ie fay, ius« ques au dernier soupir de ma vie. » Il fit plus, il refusa le commandement d'une armée de 20,000 hom[es], et 100,000 écus d'appointements que l'assemblée lui offrit. Son intervention fut sans succès, elle ne servit qu'à le rendre tout à fait suspect à ses coréligionnaires. Pour récompenser sa défection, et, en même temps, lui faire attendre avec moins d'impatience la dignité de connétable qui lui avait été promise, et dont le duc de Luynes venait d'être pourvu, on créa tout exprès pour lui une charge de maréchal-de-camp général; il en fut revêtu par provisions du 30 mars 1621. — Dès lors, il ne garda presque plus de ménagements envers les protestants; par suite des devoirs de sa nouvelle charge, il marcha contre eux aux sieges de St-Jean d'Angély, de Bergerac, de Clairac et de Montauban. L'insurrection provoquée par Dupuy-Montbrun et Blacons, assez confiants pour le regarder comme prisonnier à la suite de la cour, le rappela en Dauphiné: au commencement de l'année suivante (1622), il leur reprit Bais-sur-Bais et le Pousin.

La mort de Luynes, arrivée le 15 décembre 1621, vint enfin lui donner cette dignité de connétable, terme de tous ses desirs. Le 25 juill. 1622, au grand scandale de ses coréligionnaires, il alla en grande pompe à la messe dans l'église Saint-André de Grenoble, et fit abjuration entre les mains de Guill[e] d'Hugues, archevêque d'Embrun (2); apres la cérémonie, Créqui, son gendre, lui remit les lettres du roi qui le nommaient connetable (3). Le lendemain, il entendit une seconde messe dans le couvent des Capucins, qui, dès-lors, firent les empressés auprès de lui pour se l'accaparer, sous pretexte qu'il portait le nom de leur séraphique fondateur, saint François (4). Les deux jours suivants, il as-

(1) Voy. *Memoires de Monsievr Deageant* (Grenoble, 1668, in-12), p. 230.

(2) L'*Album hist. archéol. et nobil. du Dauphiné* a publié un fac-simile de l'acte de son abjuration. En voici les termes:

Nous, François de Bonne, duc, pair et conestable de France, confessons et protestons de suivre et tenir tous les jours de nostre vie la foy et croyance que la s[te] Église catholicque, apostolicque et romaine croit et confesse en tous ses articles, et ainsi nous le jurons et prometlons en vos mains sur les saintz euangiles, ayant soubzcrit ces presentes de nostre propre main. A Grenoble, ce vingt-sixiesme juillet mille six cent vingt-deux. LESDIGUIÈRES.

Je Guill[e], archev. d'Ambrun.

(3) On lit dans Videl: « Entre autres dignes « termes ausquels ces lettres estoient conceües, ce « rare et véritable éloge y fut remarqué que le « roy le faisoit connestable... *povr avoir tousiours « esté vainqverr, et n'avoir iamais esté vaincv.* » Cette phrase que tous les biographes de Lesdiguières ont repétée ne se trouve pas textuellement dans ses lettres de connétable, elle n'est qu'une amplification d'un mot que nous allons rapporter: « ...Et soit ainsi, lit on dans ces lettres, que nostre tres-cher et amé cousin Messire François de Bonnes, duc d'Esdiguières, pair et mareschal de France, et mareschal general de nos camps et armees, ait depuis 60 ans servi sans discontinuation cet estat, tant durant les guerres civiles qui y ont eu cours, que contre les princes voisins, qui y ont osé entreprendre, ayant pour cet effet commandé plusieurs armées, assiegé places, donné batailles, *et tousjours vaincu*; et non-seulement conservé les pays qui lui ont esté baillez en gouvernement: mais reconquis ceux qui avoient de longtemps esté perdus, etc etc. »

(4) On lit dans l'*Hist. des Connétables, Chanceliers*, etc., par Le Feron et Den. Godef oy. p. 52: « Ensuite de sa conversion le gardien des capucins lui offrit une médaille d'or dont le corps estoit vne estoile dans vn vase, vne lune dans la nuit, et vn soleil dans vn beau iour, et pour l'ame

sista à de nouvelles messes : dans l'une, il reçut l'ordre du Saint-Esprit, dans l'autre il communia « avec une profonde humilité », dit Videl. Enfin, toutes ces cérémonies se terminèrent par une dernière messe célébrée par les PP. Capucins dans la chapelle de son château de Vizille.

Après toutes ces *capucinades*, comme disaient dédaigneusement les ministres, il alla joindre le roi au siége de Montpellier, où, après plusieurs entrevues, il décida le duc de Rohan à accepter la paix. — En 1623, il suivit la cour à Paris. La même année (16 mai), ayant été nommé gouverneur de Picardie, il alla inspecter les places fortes de cette province, et revint à Paris assister à plusieurs conseils où fut agitée le projet de chasser les Espagnols de la Valteline, et de se rendre maître de Gênes. Ayant été chargé de cette dernière expédition, il partit de Paris vers le milieu de juillet 1624; quoique âgé de plus de 80 ans, il franchit les Alpes au fort de l'hiver (janv. 1625), et joignit ses troupes à celles du duc de Savoie. Pendant que celui-ci attaquait les Génois d'un côté, il s'empara de Capriara, de Gavi, et remporta quelques autres avantages; mais une armée espagnole étant venue au secours des Gênois, il dut battre en retraite après avoir perdu toutes ses conquêtes. La mauvaise saison ayant suspendu les hostilités, il cantonna ses troupes dans leurs quartiers d'hiver et rentra en Dauphiné; mais, à peine arrivé, il apprit que les protestants du Vivarais, soulevés par Brizon, s'étaient saisis du Pousin, que Montauban s'était joint à eux en mettant en état de défense ses châteaux de Soyans et de Mevouillon. Il descendit aussitôt à Valence pour réprimer ce commencement d'insurrection (1). Ce fut sa dernière expédition. Atteint de la fièvre dans la nuit du 21 août 1626, il se traîna péniblement pendant un mois encore, et, malgré tous les soins de la médecine, il expira à Valence le 21 septembre suiv., entre les bras des capucins et des jésuites, dans la maison du chanoine Rosset, la même où 64 ans auparavant La Motte-Gondrin, lieutenant-général de la province, avait été pendu par les soldats de Des Adrets. Son corps fut d'abord transporté à Grenoble, où on lui fit de magnifiques obsèques dont Videl nous a laissé un récit minutieux. Il fut ensuite dépécé par les médecins : le cœur et les entrailles restèrent aux chanoines de l'église N.-D., et le reste fut inhumé aux Diguières, dans un beau mausolée qu'il s'était lui-même fait préparer par un habile sculpteur, Jacob Richier (2).

Lesdiguières est l'homme le plus remarquable dans toute l'histoire du Dauphiné. A une grande intelligence, il unissait le courage, l'activité, la prestance, et les autres avantages extérieurs. Ambitieux, d'une tenacité extraordinaire dans ses projets, il manœuvra avec une rare habileté au milieu des écueils politiques de son temps, et mit tout à profit pour son élévation et sa fortune. Sans convictions religieuses, il sut, en reniant à point la religion pour laquelle il avait si longtemps combattu, s'en faire un marchepied pour s'élever à la dignité de connétable, la première du royaume, la dernière où pouvaient tendre ses vœux. Après avoir conquis le Dauphiné pied à pied sur tous les partis, il s'y rendit à peu près indépendant; au milieu des magnificences de son château de Vizille, entouré comme un prince de courtisans et de flatteurs, disposant à son gré des armes et des finances du pays, nommant au commandement des places, faisant des nobles, il rappelle les grands feudataires du moyen âge. Pour s'être élevé de simple archer à une si haute fortune, et avoir pu s'y maintenir, il fallait que son mérite fût bien supérieur. Si nos rois le comblèrent de faveurs et fermèrent les yeux sur ses allures de *petit roi-Dauphin*, comme on l'appelait à la cour, c'est qu'il aurait été dangereux de s'en

ces paroles de l'Ecclésiastique, chap. 50 : *Quasi stella matutina, in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis lucet, et quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo. dei.* Ce qui représentoit les trois estats de sa vie, ayant esté catholique iusque à 20 ans; depuis cet aage iu que à 80 de la religion, et à 80 ans abiurant celle religion, et estant honoré de cette première charge de la couronne.»

(1) Voy. la notice de MONTAUBAN, ci-dev. p. 37.

(2) Cet artiste était de Saint-Mihiel en Lorraine; M. Pilot lui a consacré une notice dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, 2e série, t. IV, p. 14 et suivantes. On prétend que Lesdiguières, d'abord mécontent de son travail, lui aurait donné son atelier pour prison, le menaçant de la vie s'il ne faisait pas mieux. (Voy. l'*Annuaire des H.-Alpes* pour 1808, p. 70.) Ce beau monument, dont il existe un grand nombre de descriptions, fut transporté à Gap en 1798; quant au cercueil, il resta abandonné dans la chapelle en ruines du château des Diguières. En 1822, la famille de Beranger le fit transporter dans l'église de Sassenage où un simple marbre noir, sans inscription, indique aujourd'hui la place où repose le dernier connétable de France.

faire un ennemi : d'un mot, il eut pu rallumer la guerre civile, en appelant aux armes les protestants que sa conversion devait écraser comme parti politique; et d'ailleurs, les services rendus par lui à la royauté et à la France commandaient de grands égards : il avait en effet conservé le Dauphiné à Henri IV, et l'avait défendu, ainsi que la Provence, contre les invasions du du duc de Savoie, qui s'en serait peut-être rendu maître à la faveur des troubles de la Ligue.

Presque tous les historiens parlent de son caractère dur et inflexible, et de sa cruauté envers les manants de ses terres. Ils lui reprochent la terrible formule, *Viendrez ou brulerez*, par laquelle se terminaient ses ordres adressés aux corvéables. Sans rechercher ce qu'il y a d'authentique dans cette accusation, il ne faut pas oublier, comme le dit avec raison M. Jules Taulier dans son *Hist. du Dauphiné* (p. 283) : « Que les mœurs de ces temps de triste mémoire doivent faire excuser un peu ce qui de nos jours paraît trop odieux. La féodalité étoit alors encore toute puissante (en Dauphiné), et n'avoit rien perdu de ses préjugés barbares. Les longues guerres civiles engendrées par les querelles religieuses qui avoient fait répandre tant de sang, avoient en quelque sorte accoutumé les chefs militaires à faire bon marché de la vie des hommes ». On dit aussi que ses gens ayant surpris un paysan volant une truite dans l'un des bassins de Vizille, il fit trancher la tête à ce malheureux, et qu'afin d'empêcher pareille hardiesse de se renouveler, il ordonna que l'on sculptât sur l'une des portes du parc une tête d'homme et un poisson. Nous ne savons si ce morceau de sculpture existe encore, ou s'il a réellement existé, mais ne serait-ce pas quelque fragment de monument antique dont la signification inconnue aura donné naissance à cette légende? La tradition nous a conservé plusieurs traits du même genre, qui tous témoignent de la dureté de son caractère, et en même temps de l'impression profonde qu'il a laissée dans les souvenirs populaires. Sous son commandement, il est vrai, la guerre religieuse fut moins barbare que sous des Adrets et Montbrun; cependant, pour nous servir d'une expression de M. Long, « on voit qu'il se sentait encore des « leçons de ses terribles prédécesseurs ». Nous en donnerons deux exemples qui nous sont garantis par un témoin oculaire, son partisan, le rédacteur du journal dont un abrégé est ci-après : Le 16 avril 1595, le lendemain du combat d'Esparron, où il avait été vainqueur, de 200 soldats de la petit armée savoisienne qui s'étaient réfugiés dans une église et un moulin à vent « on en « garda prisonniers quelques uns et le « reste a esté pendu ». Quelques jours après, le 25 du même mois, à la prise de Gian, en Savoie : « Tous ceux qui « estoient dedans tués, hormis quel- « ques-uns qui furent pendus » Le baron des Adrets, dont la mémoire est si odieuse, n'a jamais fait pis.

Comme Henri IV, avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, sa vie privée était peu régulière, et les synodes le censurèrent plus d'une fois « pour le scandale estant en sa mai- « son » L'histoire de son mariage avec Marie Vignon, rapportée plus loin, suffira pour édifier le lecteur à ce sujet. Les ministres lui reprochèrent aussi de s'occuper plus à amasser du bien qu'à l'avancement de sa religion. Quand on récapitule les nombreuses terres qu'il possedait à l'époque de sa mort (1), on ne peut s'empêcher de trouver ce reproche fondé, et l'on est presque tenté de dire avec un pamphletaire : « Il trai- « toit le Daulphiné à la façon d'un escu- « meur de mer. » Nous avons dit au commencement de cette notice que son patrimoine ne s'élevait pas au delà de 700 liv. de rentes. A dater de l'époque où il fut reconnu chef des protestants de la province, il ne passa presque pas d'année sans se rendre seigneur de quelques nouveaux fiefs. Nous avons été curieux de faire le relevé de toutes ses acquisitions: celles de 1593 seulement, s'élèvent à plus de 150,000 livres. Il acquit, le 6 nov. de cette année-là, la terre de Pisançon pour 42 écus d'or sol, celles de Theis et de Claix pour 42,000 liv., celles de la Mure et d'Oisans pour

(1) En le nommant duc et pair, Louis XIII érigea en faveur de Lesdiguieres et de Charles de Créqui, son gendre, la petite terre des Diguieres en duché-pairie, par lettres données à Paris en mai 1611 confirmées par d'autres lettres datées de Tours, le 13 sept. 1619, enregistrées au Parlement de Paris, le 6 février 1620 et à la Chambre des Comptes de Grenoble le 21 nov. 1621. Ce duché pairie ne comprenait pas uniquement la terre des Diguières; le Roi l'avait augmentée de 20 communautés, c'est-à-dire de presque tout le Champsaur. Ce don fut dissimulé sous l'apparence d'un échange. Lesdiguières céda les pareries de La Tour-du-Pin, de Quinsonnas et de Château-Vilain. Ce fut aussi dans ce prétendu échange que le Roi lui donna le Marquisat de Vizille, qui comprenait 12 paroisses.

112,500 liv. D'où provenaient les fonds avec lesquels il payait des acquisitions aussi considérables? Nous trouverons peut-être une réponse à cette question dans un passage de son histoire par Videl, passage qui paraît avoir échappé à ses biographes. En racontant les propos édifiants qu'il tint dans ses derniers moments, Videl rapporte ceci: « En suitte de quoy voulant tout a fait « décharger sa conscience, comme vn « bon chrestien doit faire en pareilles « occasions, et voyant entrer dans sa « chambre Boffin, secrétaire de la Con« nestablie, et son exécuteur testa« mentaire, il luy dit en ces termes « exprès: *Monsieur Boffin, ie vous prie « de faire sçavoir à mes héritiers, qui « sont le comte de Sault et la mareschale « de Crequy, ma fille, que par le testa« ment que i'ay fait à Paris, ie n'ay « point entendu n'y n'entens leur donner « le bien d'Eglise que i'ay, mais au con« traire ie m'en décharge pour le rendre « à qui il appartient; reconnoissant qu'il « n'estoit pas a moy, et pour les reuenus « que i'en ay retirez, i'ai commencé d'en « faire restitution, par la fondation de « l'hospital que i'ay fait bastir à Vizile, « lequel i'ay renté de quatre cents liures « annuelles a perpétuité.*» Quelques fragments cités par M. Long dans son *Hist. de la réforme en Dauphiné*, viennent confirmer les conséquences que l'on peut tirer de ce passage de Videl: Lesdiguières s'était, en effet, emparé de presque tous les biens d'Eglise de la province, et il en toucha les revenus jusqu'à l'edit de Nantes. Au reste, les Crequy, ses successeurs, traitèrent un peu aussi le Dauphiné en pays conquis: l'un d'eux de son autorité privée, fit abattre la superbe forêt de Claix appartenant au roi, pour en vendre les bois a son profit.

Ces ombres que nous venons de jeter sur la vie de Lesdiguières ne doivent pas faire oublier, comme il a été déjà dit, qu'il protégea notre province contre l'invasion étrangère, et que son administration ferme et vigoureuse y rétablit l'ordre en réparant les maux causés par les guerres civiles et l'anarchie.

Il avait épousé par contrat du 11 nov. 1566, *Claudine* DE BÉRENGER, quatrième fille d'André de Bérenger, seigneur du Gua. Elle mourut en 1608. Il se remaria (1617) avec une de ses maîtresses, *Marie* VIGNON, qui avait su prendre le plus grand empire sur son esprit. L'histoire de ce second mariage exige quelques développements; ils achèveront de faire connaître notre héros.

Voici d'abord quelle agréable tournure le grave Videl a su donner à cette affaire (édit. in-fol. pp. 238-39): « Estant, dans sa maison, comblé d'honneurs et de biens et satisfait de soymesme, autant qu'un homme le peut jamais estre; se voyant bien avant dans l'âge, car il estoit alors plus que sexagénaire, et considérant que pour suffire aux divers employs que sa vertu lui procuroit tous les jours, il devoit penser à prolonger sa vie, et d'autant plus qu'à cause des maladies continuelles de la dame de Lesdiguières sa femme, retirée depuis quelque tems pour ce sujet dans sa maison de Puymore, il estoit privé du fruit de la plus douce société qui soit entre les hommes, il crut avoir besoin des soins d'une personne à qui la sienne fut chère et de laquelle il put recevoir l'assistance qui luy manquoit: Et certes comme par le passé il n'avoit jamais eu de repos, et qu'il ne se promettoit pas à l'avenir une vie plus tranquille, il est certain que ses grandes et ordinaires occupations ne luy permettoient rien moins que de penser à sa conservation. Jean Davin, son médecin, l'y exhortant d'ailleurs, et luy remontrant par des raisons tirées de sa complexion naturelle que sa santé se pouvoit altérer dans cette sorte de vie, le fit résoudre d'appeller auprès de luy une jeune femme nommée *Marie* VIGNON, qu'il possédoit depuis quelques années en secret, si toutefois les affections des personnes de ce rang là peuvent estre secrettes. Cette femme, belle, de bonne grace et d'un esprit accort tel qu'elle l'a fait paroistre en la conduite de sa fortune, estoit fille de Jean Vignon, capitaine chastelain de la Baronne de Theys, et mariée à Enemond Matel, marchand de soye. Au commencement elle recevoit Lesdiguières dans son logis, mais le mauvais traitement que son mary lui faisoit pour cela, l'ayant obligée de se retirer chez son père au champs, il l'y alloit voir souvent. Enfin la dame de Lesdiguières, ayant passé à une meilleure vie (1608), il la fit venir à la ville, et luy donna une maison et des gens pour la servir. Comme cependant force personnes à qui ce commerce ne sembloit pas honneste, avoient entrepris de le rompre, elle descheut de sa faveur pour un tems, jusques-là que

ceux qui désiroient sa ruyne la tenoient toute assurée. Mais comme avec son adresse naturelle elle avoit un grand ascendant sur l esprit de Lesdiguières et que de puissants intercesseurs avoient travaillé à sa paix, elle se restablit non seulement, mais elle regaigna de nouveaux avantages en ses bonnes graces. De sorte qu'il ne fit point difficulté de luy donner un appartement dans son logis, de la faire nommer dame de Moiranc, l'une de ses terres, et de la mener en un voyage qu'il fit à Perdoyer aux nopces de Venterol, l'un des capitaines de ses gardes. Mais de tout ce que les femmes légitimes ont de commun avec leurs maris, elle n'avoit encore que le lict; toutefois un peu de temps luy acquit tous les autres privilèges. » Ennemond Matel, son mari, qui s'obstinait à vivre, était un grand obstacle à l'acquisition de ces autres priviléges; or, voici comment la difficulté fut levée :

En 1614, le duc de Savoie s'étant brouillé de nouveau avec l'Espagne, envoya auprès de Lesdiguières, en qualité d'agent diplomatique, un certain colonel Alard, pour lui demander des secours et en même temps ses bons offices auprès de la cour de France. La négociation à suivre était des plus épineuses, car le double mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche, et de Philippe d'Espagne avec la sœur du roi, était arrêté depuis deux ans, et il paraissait fort difficile d'amener la France à prendre parti contre son alliée. La puissante intervention de Lesdiguières était nécessaire en cette circonstance; pour l'obtenir à son maître, Alard pensa que le plus sûr moyen était de gagner tout d'abord les bonnes grâces de Marie Vignon, toute puissante elle-même auprès du maréchal, et, pour cela, de lui rendre le service de la débarrasser de son mari. Un soir donc, que le pauvre marchand de soie revenait de sa métairie de la Tailla, à une lieue de Grenoble, il fut « tué de guet-à-pens » au détour d'un chemin (1614). Que cet assassinat ait éte commis par le colonel lui-même, c'est ce que l'on ignore, mais la voix publique n'hésita pas à l'en accuser et le parlement, montrant quelque velléité d'indépendance, le fit arrêter et jeter en prison. Lesdiguières se trouvait alors près Lyon, à la Verpillière, l'une de ses terres; prévenu de cet événement pendant qu'il était en chemin pour revenir à Grenoble, il se hâta d'accourir fort irrité contre le parlement. « Il n'attendit pas, dit Videl, d'estre dans son logis, pour commander à Laffrey, sergent major de la ville, d'aller mettre le colonel en liberté; Laffrey le demande au concierge qui d'abord le refuse et déclare qu'il ne le peut donner sans l'ordre du parlement. Mais le mareschal y estant allé luy-mesme, et le menaçant d'user de son pouvoir, s'il ne le mettoit promptement dehors, il fut contraint de le relascher; de quoy le parlement s'estant fort émeu, comme d'une action qui choquoit son authorité et en ayant délibéré, tout à l'heure, le premier Président, accompagné du Procureur général et de quelques conseillers, le fut trouver de la part de tout le corps, pour se plaindre de luy à luy-mesme ». Lesdiguières, étonné, eut une vague idée de l'irrégularité de son procédé, argua du caractère diplomatique dont était revêtu le colonel, puis à titre d'hommage rendu au droit de l'autorité judiciaire, il offrit de reintégrer le prisonnier, à condition qu'on le relâcherait immédiatement, pour rendre également hommage au droit de l'autorité politique. Le parlement, fier d'avoir deployé tant de courage, se hâta d'accepter cet accommodement, mais, quand il s'agit d'y procéder, on ne retrouva plus le colonel; il avait regagné la Savoie (1). Lesdiguières demanda au roi des lettres d'absolution qui lui furent accordées sans difficulté; il les fit vérifier et enregistrer au parlement le 8 avril 1615, et cette affaire s'assoupit.

Devenue veuve, Marie Vignon fut nommée marquise de Treffort, et ne tarda pas à obtenir les autres priviléges dont nous a parlé Videl. En femme habile, elle sut mettre le duc de Savoie dans ses intérêts en contribuant puissamment par ses instances à décider Lesdiguières à le secourir contre l'Espagne en 1616. Le duc en fut reconnaissant, et, soit afin de lui témoigner sa gratitude, soit par suite du besoin qu'il avait d'elle pour se conserver les bonnes grâces du maréchal, il pressa vivement ce dernier de régulariser sa position vis-à-vis de sa maîtresse; « il le flatta de cette opinion, dit Videl, que

(1) Peu de temps après, ayant été chassé de Savoie pour quelques infidélités envers son maître, il se réfugia à Milan, et y fut tué en pleine rue de deux coups de couteau par un jeune homme (Videl. Ed. in-fol. p. 261).

leur amitié pourroit bien aboutir à quelque alliance de leurs maisons ». Sans doute, le vieux guerrier connaissait trop les princes, pour ajouter foi à de telles paroles, mais elles l'encouragèrent à céder aux obsessions matrimoniales de la veuve Matel, et il l'épousa le 16 juillet 1617 chez le baron de Marcieu ; cette union fut bénie par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun (1). — Quelques jours après, le marquis de Villeroy, qui se trouvait à Grenoble, étant venu lui offrir ses félicitations. « Mon ami, lui dit-il, vous « vous êtes marié à dix-huit ans, et « moi à soixante-cinq; n'en parlons « plus, il faut une fois en sa vie faire « une folie. »

Il est nécessaire de donner quelques détails sur les enfants issus des deux mariages de Lesdiguières et sur leurs alliances.

Du premier mariage contracté en 1566 avec *Claudine de Bérenger*, il eut plusieurs enfants qui moururent jeunes, entre autres un fils, *Henry-Emmanuel*, dont Henri IV, et le duc de Savoie furent les parrains : né le 11 avril 1580, il mourut le 21 novembre 1587 ; il ne lui resta qu'une fille, *Madeleine*, née en 1576, mariée le 24 mars 1595 à Charles de Créqui, comte de Sault, qui fut substitué au nom et aux armes de Lesdiguières.

De sa maîtresse, *Marie Vignon*, il avait eu deux filles qu'il légitima par son mariage subséquent, en 1617 (2). La première, *Françoise*, née en 1604, fut fiancée dès l'âge de 8 ans, en 1612, à Charles Réné Du Puy Montbrun, petit-fils du brave Montbrun, décapité en 1575. La deuxième, *Catherine*, épousa le 10 févr. 1619, avec dispenses du pape, son neveu, François de Créqui, fils de Charles de Créqui et de *Madeleine*, sa sœur du premier lit. Elle mourut sans enfants en 1621. Alors, afin qu'aucune portion de l'immense fortune du connétable n'échappât aux Créqui, on s'avisa d'une singulière combinaison: ce fut de démarier *Françoise* d'avec Montbrun et de la donner à Charles de Créqui, veuf de sa sœur *Madeleine*. Le pape accorda de nouvelles dispenses, et cette union disproportionnée entre une jeune femme de 19 ans et un homme de plus de 50 ans, s'accomplit le 3 décembre 1623.

Malgré tous ces expédients pour avoir des héritiers de son nom et de ses titres, Lesdiguières ne fut pas heureux. De ses trois filles, *Madeleine* seule eut des enfants. Elle laissa deux fils, François et Charles de Créqui, tiges de deux branches, qui ne tardèrent pas à s'éteindre ; l'une en 1703, par la mort de Jean-François Paule, duc de Lesdiguières (3) : l'autre, en 1711, par la mort d'Alphonse de Créqui, comte de Canaples.

Nous allons compléter la notice de Lesdiguières par un journal de ses opérations militaires de 1586 à 1597, extrait d'un manuscrit inédit de la Bibliothèque imp. intitulé : *Iournal des Guerres de Monsieur Des Diguières escrit par Monsieur le président Calignon* (in-fol de 73 ff. écriture du XVIe siècle, fonds Colbert). Malgré les lacunes qu'on regrette d'y rencontrer, ce document, rédigé par un témoin oculaire, Calignon, ou tout autre, est précieux pour l'histoire du Dauphiné, en ce qu'il donne des dates certaines à une quantité considérable de petits faits, et jette parfois un jour tout nouveau sur des événements plus importants mal présentés par nos historiens. Sa reproduction *in extenso* aurait exigé plusieurs feuilles, nous avons dû nous borner à en faire un abrégé. — Videl s'en est servi pour la rédaction de son histoire de Lesdiguières, il en reproduit souvent des phrases entières. Dans ce travail, nous l'avons suivi pas à pas : quand notre manuscrit n'apprend rien de plus, nous énonçons le fait pur et simple avec sa date; quand, au contraire, il donne quelques détails négligés par cet historien, nous les reproduisons en empruntant souvent ses propres termes. Nous avons fait ainsi une sorte de complément de l'histoire de Videl.

L'extrême concision qui nous était

(1) Voy sur Marie Vignon le feuilleton du journal *le Courrier de Paris*, nº du 4 oct. 1857.

(2) On ne s'inquiéta non-seulement de ce qu'elles étaient nées du vivant de Jacques Matel.

(3) Son père, *François-Emmanuel*, gouverneur de Dauphiné, était mort en 1681. Le R.-P. Breuler, jésuite, prononça son oraison funèbre qui fut imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre de Messire Emmanuel François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieutenant-général en la province de Dauphiné, prononcée en l'église cathédrale de Grenoble, le 11 juillet* 1681. Grenoble, Laurens Gilibert, 1681, in-4 de 27 pp. (Bib. de Grenoble).

Le père de celui-ci, *François*, mari de *Catherine de Bonne*, gouverneur de Dauphiné, mourut le 1er janvier 1677, à l'âge de 77 ans. Son oraison funèbre, prononcée par Laurent de Bressac, fut imprimée sous le titre suivant : *Oraison funèbre de François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, prononcée à Grenoble, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le 21 janvier* 1677. Grenoble, Jacques Petit, 1677, in-16 (Bib. imp.).

commandée par le cadre étroit de ce livre nous fera pardonner certaines tournures et expressions hasardées ; nous avons employé, comme le fait le rédacteur du journal, l'abreviation *Mgr* (Monseigneur), pour désigner Lesdiguières dont le nom revient à chaque instant; nous avons conservé aussi l'ancienne orthographe des localités et des noms propres.

JOURNAL

DES

OPÉRATIONS MILITAIRES

DE LESDIGUIÈRES

DE 1586 A 1597

—

1586.

NOVEMBRE. — 1er. LAVALETTE met le siége devant *Chorges*. A cette nouvelle, Mgr accourt à *Embrun*. — 17. Jonction DE LAVALETTE et du duc D'EPERNON. — 19. Leurs forces réunies pressent vivement le siége de *Chorges*. — 21. Le cadet DE CHARENCE conduit dans la place un secours de six vingts arquebusiers. — 23. Elle est battue par 14 pièces d'artillerie.

DÉCEMBRE. — 4. Les sieurs DE BUAT, CADILLAN et CHARMONT, viennent à *Embrun*, où Mgr était encore, sous prétexte de rendre visite au sieur D· BRIQUEMAUD, mais, en réalité, pour ouvrir des négociations au sujet de *Chorges*, dont la mauvaise saison ne permettait plus de continuer le siége. — 7-21. Négociations. — 22. Signature du traité. — 28. La garnison rend volontairement la place après 52 jours de siége et une résistance héroique.

1587.

JANVIER. — 1er. Mgr part d'*Embrun*, et vient à *Ancelle*. — 2. Aux *Diguières*, où il séjourne le 3. — 4. A *Mens*. — 5. A *Tresminis*. — 6. A *la Faurie*. — 7. A *Serres*, où il séjourne jusqu'au 12. — 13. A *Orpierre*. — 14. A *Sainte-Euphémie*. — 15. A *Nyons*, où se tint une assemblée de la noblesse. — 24. Départ de *Nyons* et arrivée à *Saint-Sauveur*. — 25. A *Serres*.

FÉVRIER. — 2. Mgr part de *Serres* et arrive à *Veynes*, ou il a une entrevue, pendant la nuit du 3 au 4, avec le baron DE LA ROCHE (Balthazar de Flotte). — 4. Retour à *Serres*. Le même jour, BERETI, secrétaire du duc DE MONTMORENCY, y vient, de la part du roi de Navarre, pour traiter de la trêve du Comtat. — 6. Départ DE BERETI. — 18. Mgr part de *Serres* et se rend à *Ventaron* « pour reigler la garnison et pouruoir à la fortification. » — 20. Retour à *Serres*. — 21. A *Veynes*. — 22. A *Flotte*. — 23. A *Embrun*. — 27. Arrivée à *Embrun* de M. DE CHATILLON (le fils de l'amiral).

MARS. — 2. Départ de M. DE CHATILLON pour retourner en *Languedoc*. — 7. Mgr part aussi d'*Embrun* et vient à *Largentière*. « Ce voiage du *Briançonnois* fut entrepris pour avoir argent pour la « cause : mais on ne tira justement que les deniers « de la fortification d'*Embrun* et la moindre partie « des arréraiges des contributions. — 8. Au *Villard de Briançon*. — 10. Au *Mont-Genèvre*. Mort de SAINT-JEAN et du capitaine CLAVERI. Le même jour, Mgr vient coucher à *La Vachette*. — 11. Retour au *Villard de Briançon*. — 13. Il vient au *Monestier de Briançon*. — 14. A *Saint-Chafrey*. — 15. A *La Vallouise*. — 16. A *Embrun*. — 25. Départ d'*Embrun* et arrivée à *Remolon*. — 26. A *Saint-Bonnet*. — 27. Aux *Diguières*. — 31. « Des *Diguières*, nous « vinmes souper aux *Noyers*, et l'après souper on « partit et marcha toute la nuict pour l'entreprise « du chasteau de *Champs*, près *Grenoble*. »

AVRIL. — 1er. Prise du château de *Champs* vers deux heures du matin. — 3. Conférence au château d'*Eybens* entre Mgr et MM. D'EYBENS et DE BONREPOS, au sujet d'un projet de trêve. — 4. Mgr se rend à *Saint-Martin*. — 5. A *Vif*. — 6. A *Clelles*. — 7. A *Trèminis*. — 8. A *Aspres*. — 9. A *Serres*. — 12. Mgr fait partir de *Serres* trois pièces de canon pour *Nyons*. — 14. Il se rend à *Veynes*. — 16. « Il va faire une escarmouche à *Gap*, où il y eut « quelques uns de l'ennemi tués et blessés. » Retour à *Veynes* le même jour. — 17. « Il retourne à « *Gap* pour parler au sr de PRABAUD, escarmouche, « et revient à *Veynes*. » — 18. « *Venterol* craignant « le canon, se rendit en l'absence de Mgr, à sçauoir les murailles à sa discrétion, et que le chasteau ne seroit abbatu, ny ce lieu pillé. » — 19. Mgr vient à *Serres*. — 21. A *Rosans*. — 22. A *Nyons*.

MAI. — 3. Mgr part de *Nyons* et revient à *Rosans*. — 4. A *Serres*. — 5. Les sieurs DE MONTROND et DE ROSSET « font une embuscade près de « *Sault*, envoyent prendre le bestail et taillent en « pieces six vingt hommes dudit *Sault*, qui estoient « sortis, entre lesquels il y avoit 20 ou 30 hommes « de commandement. Il y eut force cheuaulx tués « et blessés, et plusieurs aussi blessés, des nostres: « mais point d'aultre mort que le cadet BLANC, de « *Gap*. L'ennemi se défendit très bien, aussi il n'en « reschappa ung seul. » — 10. Mgr part de *Serres* et vient à *Ventaron*. — 11. A *Valserres*. — 12. A *Embrun*, où il séjourne jusqu'au 21. — 22. A *Ancelle*. — 23. Aux *Diguières*. — 26. A *Nantes*. Le même jour, on commence à assiéger le château du sieur DU MONESTIER et le fort du pont de *Cognet*. — 27. On ouvre la tranchée devant le château. Mgr va donner des ordres à *Champs*. — 31. Soumission du fort de *Cognet*.

JUIN. — 8. Soumission du château. Négociations relatives à une trêve. Mgr va à *Saint-Jean-d'Herans*, où il séjourne le 9. — 10. A *Aspres*. — 11. A *Serres* — 12. Conclusion de la trêve : les châteaux de *Champs* et du sieur DU MONESTIER (à *la Mure*) seront démantelés, « à la charge qu'on « nous donneroit 6000 escus, et que l'un ny l'autre party ne s'en pourroit seruir ni fortifier par « cy-après. » Mgr va à *Rosans*. — 15. De *Rosans*, à *Nyons*. GOUVERNET investit *Mérindol* dès la pointe du jour. — 16. Mgr se rend à *Mérindol* et y conduit les trois pièces de canon qu'il avait envoyées à *Nyons*. — 17. *Mérindol* se rend à discrétion. — 18. *Benvay* se rend. « *Mollans* est assiégé, et le siége levé le « mesme jour. » — *Pierrelongue* et *Eygaliers* se rendent. — 20. Les trois pièces de canon arrivent à *Saint-Maurice*, et partent à minuit pour le siége de *Jonquières*. — 21. « Après une douzaine de ca« nonades » *Jonquières* se rend. — 22. Les pièces sont ramenées à *Nyons*. Dans la nuit du 22 au 23, le *Poet-Laval* est investi. — 23. Mgr part de *Nyons* pour en diriger le siége. — 26. Il va à *Montélimar* prendre deux pièces d'artillerie. — 27. En revenant il défait à *La Bâtie-Rolland*, RAMEFORT et CHARPEY. Dans cette escarmouche « MAYSONNEUFUE, papiste, « fut prins. » — 28. Assaut donné au *Poet-Laval* « où les nostres furent repoussés. » — 29. Reddition volontaire de la place. — 30. Mgr se rend à *Die*.

JUILLET. — 5. « Après avoir pourueu au « *Dyois* et *Royannès*, » Mgr part de *Die* et arrive à *la Beaume*. — 6. A *Serres*. — 8. A *Meuleyer*. — 9. A *Montorcier*, où il assista aux noces de Mlle DE VILLETTE. — 10. Aux *Diguières*. — 12. A *Ancelle*,

où il assista aux fiançailles de M. DE ROSSET. — 13. Aux *Diguières*. Ce jour, LA VALETTE prend *Pierrelongue* par composition. — 14. Des *Diguières*, à *Mens*. — 16. De *Mens*, à *Chatillon*. — 17. A *Die*. — 18. A *Aoste*. On commence les fortifications de ce bourg. — 31. Mgr part d'*Aoste* avec la cavalerie qui l'escortait, et vient à *Derbières* « pour favoriser « le passage de M. DE CHASTILLON. »

AOUT. — 1er. M. DE CHATILLON passe le Rhône avec 2000 arquebusiers environ, et vient camper près de *Derbières*. — 2. Ces troupes, réunies à la cavalerie de Mgr, se mettent en marche et vont loger à *la Vache*, à *Montèléger* et à *Beaumont*, où elles séjournent le lendemain. — 4. Elles s'arrêtent à *Rochefort-Sanson* et autres villages environnants. — 5. A *la Grange*. — 7. A *Seyssins*, *Sassenage* et *Claix*. — 13. A *Vif*. — 16. Les catholiques prennent *Montèlimar*, moins le fort de Narbonne. Mgr dépêche aussitôt DU POET, BLACONS, DE SALLES et SOUBEROCHE, pour le défendre. — 18. MORGES est tué près de *Champs*. — 19. Les troupes de M. DE CHATILLON et de Mgr arrivent à *Champs*. Défaite des Suisses par D'ORNANO. Reprise de *Montèlimar*. — 22. De *Champs*, au *Bourg d'Oisons*. — 23. Au *Villard d'Arène*. Ce même jour, M. DE CHATILLON arrive à *Vaujani* et entre en *Savoie*. — 25. Du *Villard d'Arène*, Mgr se rend au *Monestier-de-Briançon*, dont il fait fortifier le temple et où il met le capitaine BOSQUET. — 31. Au *Villard-de-Briançon*. « Ce mesme jour, le fils du comte DE GRIGNAN print « le party et se saisit de *Clansayes* et de *Montségur*, appartenant à son père. Environ ce mesme « temps, la ville de *Suze* (*la Rousse*) fut prise et « saccagée par les gens de M. DE BLACONS, puis « quittée à cause du chasteau. »

SEPTEMBRE. — 1er. *Guillestre* est assiégée par les troupes d'*Embrun*. — 2. Mgr se rend au siége. — 4. Soumission de *Guillestre*. — 5. *Château-Queyras* est investi. — 6. Mgr s'y rend. — 8. Il part pour *Embrun*. — 11. Les catholiques de *Briançon* s'emparent, pendant la nuit, du temple fortifié du *Monestier*. — 13. Mgr vient à *Montgardin*. — 14. A *Montmaur*. — 15. A *Serres*. — 21. Mgr part de *Serres* et vient à *Ventavon*. — 22. A *La Motte-du-Caire*. — 23. A *Bellafaire*. — 24 A *La Breaule*. *Château-Queyras*, déjà investi, est assiégé. — 25. A *Embrun*. — 26. « Pluie très-grande et telle qu'on « ne vit de mémoire d'homme. » — 28. D'*Embrun* à *l'Argentière*. — 29. A *Saint-Martin de Queyrières*.

OCTOBRE. — 1er. Mgr part de *Saint-Martin de Queyrières* et vient à *Arvieu*. — 2. A *Villevieille*. — 8. La garnison de *Château-Queyras* parlemente. — 10. Capitulation. Le sieur de LUNY (bâtard de Maugiron), y commandait. — 11. La garnison sort de la place. — 12. Le sieur DE BRIQUEMAUD enlève aux ligueurs l'église fortifiée de *Saint-Pierre*, dans la vallée de *Château-Dauphin*. — 14. Mgr part de *Château-Queyras*, où il s'était rendu le ...., et vient à *Embrun*. — 19. D'*Embrun*, à *Avançon*. — 20. A *Saint-Bonnet*. Tentative de RAMEFORT sur *Saint-Étienne d'Avançon*. — 21. Mgr vient aux *Diguières*. — 25. Les sieurs DE BONREPOS, D'EYBENS, BAILLY, SERMENT, D'ESTABLET, BRIQUEMAUD, CALIGNON et BIARD, se réunissent à *Eybens* pour traiter d'une trève. — 30. Mgr part des *Diguières* et arrive à *Mens*. — 31. A *Trèminis*.

NOVEMBRE. — 1er. A *Serres*. — 6. De *Serres*, à *Baurières*. — 7. A *Die*. — 12. De *Die*, à *Aoste*. « Ce jour nasquit une fille à Mgr. » — 14. D'*Aoste*, à *Loriol*. — 16. De *Loriol*, à *Montèlimar*. — 21. « HENRY DE BONNE, fils de Mgr, alla à Dieu. C'es« toit ung enfant de très-belle espérance et qui « mourut auec l'innocation du nom de Dieu à l'aage « de 7 ans et 7 ou 8 mois. » — 22. De *Montèlimar*, à *Montségur*. — 23. A *Nyons*. — 24. A *Rosans*. — 25. A *Serres*. — 28. De *Serres*, à *Veynes*. — 29. A *la Bâtie-Neuve*. — 30. A *Embrun*.

DÉCEMBRE. — 10. D'*Embrun*, à *Saint-Bonnet*. — 11. Aux *Diguières*. — 14. LE BLANC est envoyé au roi de Navarre par Mgr. — 19. Des *Diguières*, *Poligny*. — 20. A *Ancelle*. — 21. A *Embrun*.

1588.

JANVIER. — 2. Mgr part d'*Embrun* et vient à *la Bâtie-Neuve*. — 3. A *Veynes*. — 4. A *Serres*. — 6. Tentative du comte de SUZE pour s'emparer d'*Orange*. — 7. De *Serres*, à *Veynes*. — 9. De *Veynes*, à *Luc-en-Diois*. — 10. « De *Luc*, on s'achemine « tout le jour et toute la nuit à *Grenoble* pour le « prendre. » — 11. « De *Grenoble*, que nous faillis« mes prendre sur les cinq heures du matin, on « vint à *Saint-Martin de Poysat*. » Prise du fort de *Gière*. — 12. A *Domène*. — 15. De *Domène*, à *Champagnier*. — 16. Au *Monestier de Clermont*. — 17. A *Saint-Maurice*. — 18. A *Trèminis*. — 19. A *Aspres*. — 20. A *Serres*. — 22. De *Serres*, à *Ventavon*. — 23. A *Serres*. — 28. De *Serres*, à *La Beaume*. — 29. A *Die* « où l'assemblée fut tenue et l'estat dressé. « Un nommé LA CROIX y vint durant l'assemblée, « de la part des catholiques pour le faict de la « trève. »

FÉVRIER. — 6. De *Die*, à *Saint-Maurice* « où LA « CROIX reuint pour la treue. » — 7. A *Trèminis*, où il assista aux noces des sieurs DE BEAUMONT et DE PRABAUD. — 8. Aux *Diguières*. — 11. Des *Diguières*, à *Veynes*. — 12. A *Serres*. — 14. « LA CROIX « et BUSSOD reuindrent une autrefois pour la treue, « et s'en retournèrent le lendemain. » — 20. « VASSIEU part de *Serres* pour aller trouuer le roy de « Nauarre, mais il fit seiour à *Nyons* jusques enui« ron la fin du moys de mars. » — 23. Mgr part de *Serres* et vient à *Lausel*, près de *Gap*. — 24. A *Romette*. — 26. De *Romette*, à *Embrun*. — 29. « En« uiron ce temps M. DE PARIS fut tué, et M. DE « CHAMPS prins prisonnier par MM. DE MONTBRUN « et DE SALLES. »

MARS. — 7. MM. DE CHANDIEU et DU JAY partent d'*Embrun* pour se rendre en *Allemagne*. — 9. Le sieur DE ROYBON vient à *Embrun*. « Le même « jour, Mgr part pour l'entreprise de *Tallard*, la« quelle il debuoit exécuter le 10, mais elle se « trouua double (*sic*), de sorte que ledit sieur s'en « retourna ledit 10, à *Gap*, puis à *Embrun* ». — 14. D'*Embrun*, à *Saint-Laurent*. — 15. Aux *Diguières*. — 17. Des *Diguières*, à *Valbonnais*. — 18. « De *Valbonnais*, Mgr partit à six heures après midy et alla « tenter l'entreprise de *Vizille*, laquelle il faillit « ceste nuit là. Puis alla disner à *Champs* et cou« cher à *Champagnier*. » — 20. Chemin faisant, il défait à *la Roche* 50 ou 60 arquebusiers du fort de *Gière*, conduits par le capitaine DELISLE; il arrive à *Uriage*. « Mgr avoit entrepris ce voiage « pour la contribution. » Dans la soirée de ce jour, le sieur DE BEAUMONT (de la religion R.), faillit s'emparer du château de *Revel*. — 21. D'*Uriage*, à *la Mure*. — 22. A *Mens*. — 24. De *Mens*, à la *Faurie*. — 25. A *Serres*.

AVRIL. — 3. De *Serres*, à *Veynes*. — 4. A *Puymaure*, « où les pionniers se rendirent pour forti« fier ce lieu. » Le sieur DE LA MARCOUSSE, commandant à *Tallard*, est tué par les troupes du sieur DE GRIGNAN, qui se rendaient à *Puymaure*. LA VALETTE assemble des troupes pour s'opposer à la construction du fort. — 5. Commencement des fortifications de *Puymaure*. — 14. « *Puymaure* est ache« vé d'estre mis en estat de défense ayant esté les « courtines haussées de 15 pieds aux plus bas en« droicts. » — 15. Escarmouche à *Curban* entre Mgr et la compagnie du sieur de SAINT-JULLIEN, qui se retire à *Claret*. Mgr arrive à *Serres*. Escarmouche entre quelques soldats de *Gap* et de *Puymaure*. — 18. LA VALETTE part de *Sisteron* avec 350 chevaux et 5 ou 600 fantassins pour aller reconnaître *Puymaure*. Mgr. se rend à *Ventavon* pour surveiller sa marche, et revient à *Serres*. — 19. LAVALETTE emploie la journée à reconnaître les fortifications de *Puymaure*. Mgr vient s'y enfermer.

20. Départ de La Valette; il s'arrête à *Tallard*. Mgr revient à *Serres*. — 21. Il va à *Ventavon*, sur le passage de La Valette. — 22. La Valette arrive à *Sisteron*. — 23. Mgr revient de *Ventavon* à *Serres* — 24. A *Veynes*. — 25. A *Puymaure Saint-Jean en Royans* est assiégé par Cugy et Gouvernet. Le sieur de Séchilienne, à la tête de 30 s lades et 25 arquebusiers du sieur de Morges, défait près de *Vif*, la compagnie de M. de Maugiron, conduite par le sieur de Disimieu : ce dernier reçoit sept à huit coups d'épée, et Bonvert, sergent-major de *Grenoble*, y est tué. - 28. Levée du siège de *Pont en-Royans*. — 29. Mgr part de *Puymaure* et vient aux *Diguières*.

MAI. — 3. Mgr revient à *Puymaure*, — 4. « Sur « la nuict ceux de *Saint-Jehan* (*en Royans*) ayant « mis le feu en leurs loges dedans l'église qu'ils « auoient fortifiée, s'en fuirent à *Romans*, sentans « venir le second siège. » — 6. Le sieur Du Bosquet (de la R. R.), se loge avec sa compagnie près de *Jarjayes*. — 7. Mgr va à *Jarjayes* et à *Valserres*. — 9. A *Embrun*. — 10. A *Chorges*. — 11. A *Puymaure*. — 12. *Jarjayes* est battue de deux pièces de canon. — 13. Reddition de la place. — 21. Mgr part de *Puymaure* et vient aux *Diguières*. — 22. « M. Faure s'en va de là les monts, à *Turin*, pour « n'auoir luy mesme la peine de rendre son compte » — 25. Mgr vient à *Puymaure*. — 26. « Il reçoit « lettres de M. Faure, s'excusant de son despart « faict pour euiter la prison : prie M. Biard de « rendre son compte pour luy. » — 27. Mgr part de *Puymaure* et vient à *Mens*. — 28. A *Die*. — 30. Prise d'*Etoile* par Du Poet et de Morges ; le château résiste. — 31. Mgr y accourt avec des troupes.

JUIN. — 5. Mgr quitte *Etoile* sans avoir pu s'emparer du château, et revient à *Die*. — 7. De *Die*, à *Mens*. — Aux *Diguières*. — 10. Des *Diguières*, à *Puymaure*. — 14. De *Puymaure*, à *Serres*. — 16. De *Serres*, à *Rosans*. — 17. A *Nyons*, où des troupes étaient réunies pour le siège du *Pont Saint-Esprit*. — 18. A *Montségur*. — 19. Au *Pont Saint-Esprit*. Exécution de Saint-Chamas « ayant confessé l'en- « treprise d'*Orange* qu'il tramoit en faueur des ca- « tholiques. » — 20. Arrivée de nouvelles troupes pour le siége. — 26. Mgr, accompagné de Gouvernet, Grignan, Du Poet, Blacons, Saint-Sauveur, Vachères et Montbrun, passe le Rhône pour aller conférer avec le duc de Montmorency et revient au camp le même jour.

JUILLET. — 1er. Mgr lève le siège du *Pont Saint-Esprit*, et vient à *Montségur*. — 2. A *Nyons*. — 3. A *Serres*. — 5. De *Serres*, à *Puymaure*. — 7. « Ceux de *Gap* attaquent une escarmouche contre « le corps de garde qu'estoit au moulin de *Burle*, « et y feirent perte de 7 hommes et 15 blessés. » — 8. Les habitants de *Gap* envoient dans le fort les sieurs de Passieu et Davin, pour négocier une trêve. — 9. Les deux députés Gapençais reviennent, accompagnés de M. d'Yères chargé de porter la parole. Trève de deux jours. — 14. Les sieurs d'Estables et Marquet se rendent de *Gap* à *Grenoble*, pour négocier une suspension d'armes. — 15. Conclusion d'une trève avec Mgr pour *Gap*, et le sieur de Saint-Jullien pour *Tallard*. — 18. Conférences à *Grenoble* pour une suspension d'armes, sans résultat. — 20. On y arrête que le sieur d'Eybens se rendrait à *Puymaure*, pour en conférer avec Mgr. — 21. Les envoyés protestants reviennent à *Puymaure*, laissant Cugy à *Grenoble*, comme gage de leur désir de traiter. — 22. Départ du sieur d'Eybens. — 24. Arrivée du sieur d'Eybens, et conférences sans résultat avec Mgr. — 26. Le sieur d'Eybens retourne à *Grenoble*. — 28. Mgr quitte *Puymaure* et vient aux *Diguières*. — 31. Des *Diguières*, à *Embrun*. « Ceste nuict nos gens tirèrent trois coups de « pétard au chasteau de *Briançon*, sans succès. »

AOUT. — 1er. « Nous eusmes aduis que M. de « La Roche faisoit faire une bonne citadelle à *Ro-* « *mans*, et s'étoit rendu maître de la ville. » — 4. Les sieurs de Briquemaud et de Prabaud fortifient la maison de M. Du Collet à *La Bréole*. — D'*Embrun*, Mgr vient à *Serres*. — 8. De *Serres*, à *Veynes* et à *Puymaure*. — 13. A *Montmaur*, où se trouvèrent Gouvernet et Brisson : « Et là se fict une « espèce d'union avec M. de La Valette. » Retour à *Puymaure*. — 16. De *Puymaure*, aux *Diguières*. — 17. A *La Mure*. — « A *La Mure* se fict reueue de « la compagnie de Mgr, de 100 maistres bien ar- « més auec la casaque de velours bleu. » — 19. De *La Mure*, à *Claix* « où le capitaine Jehan (ingénieur « provençal), traçoit le fort de *Bausancieu*. » De Morges s'y établit. — 20. On commence à travailler à ce fort « avec 700 pionniers et trois jours après « il y en eut plus de 700. » — 22. Arrivée des compagnies de Grignan, Gouvernet, Saint-Sauveur, Briquemaud et de celles du *Diois*. « Ce jour on fut à « *Grenoble*, mais il ne s'y fict aucun effect et n'y « eust qu'une légière escarmouche. » — 30. Les députés de *Saluces* arrivent du marquisat à *Bausancieu*. — 31. Traité entre ces députés et ceux du *Dauphiné*, pour contribuer aux frais de la guerre.

SEPTEMBRE. — 1er. Les quatre canons de Morges arrivent à *Bausancieu*. — 2. « Ce jour, « nous eusmes nouuelles que la petite Claude, fille « de Mgr, étoit morte à *Embrun*, et enterrée dès « le mardy auparauant. » — 8. Mgr part de *Bausancieu*, où il laisse Morges, et arrive à *Saint-Georges*. — 9. A *La Mure*, où il conclut une trève avec les députés de *Valence* et de *Romans*. - 10. Siège de *Baumes*. — 12. Prise de cette place. — 13. De *Baumes*, au *Bourg d'Oisans*. « Ce jour, nous « apprismes la mort de M. de Grignan père ; nous « eusmes aussy des nouvelles de la fortification du « chasteau de *Liuron* par Courbières. » — 15. « Nous fortifiasmes une partie du *Bourg d'Oisans*, « où est le vieux chasteau. » — 19. Mgr part du *Bourg d'Oisans*, dont il laisse le commandement au sieur de Beaumont, avec 100 hommes de pied, sa compagnie à cheval, et celle de pied du capitaine Baudon ; il arrive à *Villard-d'Arène*. — 20. Au *Monestier de Briançon*. — 23. Du *Monestier*, à *Arvieu*. Sur son passage « les consuls de *Briançon* font la « reverence à Mgr et obtiennent saunegarde. » — 24. A *La Chanal*. *Château-Dauphin* est investi par Briquemaud et Souberoche. — 25. Mgr se rend au siège de *Château-Dauphin*. « La casemate du fort est « gaignee par les nostres, regaignee par les catholi- « ques le mesme jour, et, la nuit, reprise par force « par les nostres. » — 26. Prise du fort. — 27. Départ de Gouvernet et de l'infanterie pour leur garnison. — 28. Entrevue du sieur de La Fitte et de Mgr. — 30. De *Château-Dauphin*, Mgr va dans le *Queyras*, où il apprend que M. de Chambaud était assiégé à *Saint-Egrève*.

OCTOBRE. — 1er. Mgr vient à *Embrun*, où il apprend que Blacons était assiégé dans *Entraigues* (au comtat Venaissin). — 2. Il mande à Gouvernet d'aller au secours de Blacons. — 4. D'*Embrun*, à *Puymaure*. — 6. De *Puymaure*, aux *Diguières*. — 7. A *Mens*. Le duc de Savoie assiège *Château-Dauphin*. — 9. De *Mens*, au *Monestier de Clermont*. Chemin faisant, il rencontre les sieurs de Clervaux et de Roybon, revenant d'Allemagne. Siège du *Bourg d'Oisans* par M. Du Maine. — 10. A *Bausancieu*, et retour au *Monestier*. — 11. Le sieur de Roybon est envoyé auprès de Ramefort et de Briquemaud « pour le secours du marquisat ». — 12. Du *Monestier*, à *Mens*. Les sieurs de Clervaux et de Vicose partent pour la Guyenne. — 13. Mgr fait demander des secours à La Valette ; il envoie pour le même motif, le sieur Fine auprès de Du Poet, Vachères et Chambaud. — 14. Mgr apprend que les troupes du duc de Savoie ont été battues près de *Château-Dauphin*, par Ramefort. — 15. Le sieur de Roybon est envoyé auprès de La Valette, pour lui demander de nouveau des secours. — 17. Le sieur de Vachères arrive avec quelques troupes. « Nous passâmes à *La Mure* et « Mgr à *Ponsonnas*, d'où il despart à la minuict « et s'en va embusquer près de *Brié* pour attaquer

« les vivandiers de *Grenoble* au camp, mais ils « prinrent le chemin du fort de *Giere* et de *La Coche*. Ledit jour, le capitaine JEHAN reunit de *Bosancy*, laissant la fortification à faulte d'argent. » — 18. DU FOET et de VACHÈRES arriveut à *La Motte* avec des troupes. — 21. Mgr va à *Valbonnais* et à *Puteville*. — 22. Au fort de *Balmes*. — 23. Il envoie les sieurs DE VACHÈRES et DU VILLAR « pour donuer au plus près du camp » Escarmouche dans laquelle perit le sieur DE MEZIEU. Mgr s'approche du *Bourg d'Oisans*, pour reconnaître les dispositions des assiégeans. — 25. Il s'arrête à *La Paute*. — 26. Escarmouche auprès d'un moulin. — 30. « MM. DE GOUUERNET, BRICQUEMAUD et DE SALLES « donnèrent jusques à *Vaujany*, et parce que les « paisans auoient pris et battu quelques soldats « des nostres, ils mirent le feu en quelques mai- « sons et tuèrent quelques paisans. »

NOVEMBRE. — 1er. Engagement avec les troupes amenées par CHEVRIÈRES (Miolans) au secours des assiégeants. — 3. Le baron DE LA ROCHE vient pour faire un traité d'union. — 4. Mgr se rend à *Mens* où le traité est conclu. — 9. Le sieur FINE amenant à Mgr 100 arquebusiers du Vivarais, sous le commandement du capitaine ALLARD, passe à *Die*. — 7. Mgr va à *La Mure*. — 10. Soumission du fort du *Bourg d'Oisans*. — 20. Mgr va à *Saint Georges*. — 21. Au *Monestier de Clermont*. — 22. A *Mens*. — 24. Aux *Diguières*. — 25. A *Puymaure*. — 26. A *Embrun*.

DECEMBRE. — 13. Mgr vient d'*Embrun* à *Puymaure*. — 17. De *Puymaure*, à *Serres*. — 23 De *Serres* à *Rosans*. — 24. A *Bourdeaux*. — 27 De *Bourdeaux*, à *Anconne* « qui estoit assiégé par les nos- « tres. » — 28. Prise d'*Anconne*, après un assaut de trois heures. — 29. Mgr va à *Montélimar*.

1589.

JANVIER. — 1er. Siége de *Marsanne* « par les « nostres, sans effect à cause du mauuais temps ». Le même jour, *Donzère* se soumet à Mgr. — 5. De *Montélimar*, à *Loriol*. — 8. A *la Baume Cornilliane*. — 11. A *Charpey*. — 16. A *La Grange*, près de *la Motte-Conin*. « *Saint-Marcellin* est pétardé par le « sr de CUGY ». — 18. Mgr revient à *Charpey*. — 19. A *la Baume Cornilliane*. — 20. A *Montélimar*. — 22. A *Donzère*. — 23. Près de *Camaret*. — 26 A *Nyons*, pour prendre de l'artillerie. — 27. Près de *Camaret*. — 28. A *Coloncelles*, dont il fait le siege. — 29. Soumission de la place « par composition, vie sauue aux « gens de commandement: toutesfois ils furent tous « tués ». Le même jour Mgr. s'empare de *Rocherence*.

FÉVRIER. — 1er. *Le Bouchet* se soumet. — 2. De *Rocherence*, Mgr se rend à *Camaret*, dont il fait le siege. Le même jour, *Rochegude* se soumet. — 5. *Camaret* se rend. — 6. A *Aubignan*. Mort du sieur DE VÉRONE. — 9. D'*Aubignan*, à *Mornas*, pour voir la duchesse DE MONTMORENCY; le soir, à *Orange*. — 10. Retour à *Aubignan*. — 14. D'*Aubignan*, à *Orange*. — 15. A *Villedieu*, qui se rendit, et, le « mesme jour, se rendit *Querane*, ayant veu le ca- « non, et *Buisson*, sans le voir. » — 16. A *Nyons*. — 17. A *Puymérac*, qui se rendit. — 18. Mgr prend *Mollans* d'assaut. VASSIEU (de la R. R.) y est tué. — 19. Il vient à *Venterol*, où les députés catholiques, CHATEAUVILAIN et MURES, confèrent avec lui au sujet d'une trève pour le Dauphiné. — 20. A *Nyons*. — 25. De *Nyons*, à *Rosans*. — 26. A *Serres*. — 28 A *Puymaure*.

MARS. — 5. De *Puymaure*, aux *Diguières*. — 7. A *Mens*. — 9. A *Bausancieu*, où l'on reprend les négociations de la trève. — 28. « La trève fut « conclue et signée auec le sieur ALFONSE (d'Or- « nano), aux faulxbourgs de *Grenoble*, en une mai- « son nommée la Treue. » — 30. De *Bausancieu*, à *Mens*.

AVRIL. — 1er. Aux *Diguières*. — 5. A *Saint-Bonnet*, et le même jour à *Puymaure*. — 8. A *Serres*. — 17. De *Serres*, à *Ribiers*, « où il fit sa mons- « tre de sa compagnie et de ses arquebusiers à « cheval. » — 18. A *Serres*. — 22. De *Serres*, à *Upaix*. — 23. A *Ribiers*, où se trouvait LA VALETTE. Le même jour, à *Ventavon*. — 24. A *Puymaure*. — 26. A *Châteauroux*, « pour donner ordre aux pes- « tiférés d'*Embrun*. » — 27. A *Puymaure*, où il tomba malade.

MAI. — 2. « La Ligue commença à tumultuer « à *Grenoble*. » — 4. Les ligueurs y prennent les armes pendant la nuit. — 5. « Au matin, ALFONSE se « trouue assiégé à la Tresorerie; les choses s'appai- « sèrent sur le midy par conuention. » — 6. « Le « seigneur D'ORNANO quitte la ville et se retire d'a- « bord à *la Plaine*, près de la ville, puis à *Saint-* « *Marcellin*. » — Mgr se rend de *Puymaure* à *Serres*. — 12. A *Rosans*. — 13. A *Nyons*. — 15. A *Orange* « pour faire la trèue du comté. »

JUIN. — 1er. Mgr. part d'*Orange* et vient à *Grignan*. — 2. A *Montélimar*. — 6. A *Loriol*. — 8. A *Vachères*. — 9. A *Die* où se tint le synode. — 14. — De *Die*, à *Baurières*. — 15. A *Serres*. — 30 De *Serres*, à *Puymaure*.

JUILLET. — 24. De *Puymaure*, à *Montorcier*. — 25. Aux *Diguières*.

AOUT. — 4. Des *Diguières*, à *Puymaure*. — 5. A *Montmaur*. — 6. A *Serres*. — 7. A *Ribiers*. — 8. Aux *Mees*. 11. A *Ries*. — 15. A *Mesel*. — 16. Au *Brusquet*. — 17. A *Saint-Pierre-les-Veynes*. — 18. A *La Bréole*. — 19. A *Embrun*. — 20. A *Puymaure*. — 24. « *Gap* se reudit à luy par traitté. » — 25. Le château de *Tallard* se soumet à lui « La « ville ayant capitulée un peu auparavant. » — 26. Mgr fait son entrée à *Gap*. — 28. Entrée à *Tallard*. — 29. Il revient à *Gap*.

SEPTEMBRE. — De *Gap*, aux *Diguières*. — 8. A *La Mure*. — 9. Au fort de *Balmes* « où il « s'aboucha avec M. D'AMBEL. » — 10. A *La Mure*, « où les sieurs DUCHASTELARD (cer au parlement), « et DE LA MOTTE, le vindrent trouuer pour trai- « ter de la continuation de la treue. » — 11. Aux *Diguières*. — 12. A *La Mure*. — 13. A *Sassenage*. — 14. A *La Motte-Conin*. — 15. A *la Grange*. — 16-18. Entrevue de Mgr et D'ORNANO. — 19. A *Charpey*. — 20. A *Chabeuil*. Le même jour, D'ORNANO entre à *Crest*. — 21. Mgr y entre aussi. — 24. A *Livron*. — 25. Il revient à *Crest*, dont le château venait d'être occupé, contre le traité, par MARSANNE (Urre). — 26. Prise du château par composition. — 27. Mgr. vient à *Charpey*. — 28. A *Romans*. — 30. A *Tullins*.

OCTOBRE. — 1er. Siége du château de *Moirans* par les troupes de Mgr et de D'ORNANO. — 2. Mgr vient au camp devant *Moirans*. — 11. Prise du château. — 13 Mgr va à *Saint-Jean* et au *Fontanil*. — 14. A *Saint-Robert*. Prise de *Cornillon*. — 15. « On alla escarmoucher à *Grenoble*. »

NOVEMBRE. 21. Prise de *Condrieu*.

1591.

MARS. — 1er. Deux pièces de canon sont envoyees de *Grenoble* aux *Échelles*. — 2. Mgr part de *Grenoble* pour cette expédition. Prise du village des *Echelles*, auquel les Savoisiens mettent le feu en se retirant. — 4. Siége du château, dont le commandant, le sieur DE CORBEAU, capitule après cinquante-sept corps de canon. — 5. Sortie de la garnison. Escarmouche au village de *La Crotte*. — 6-7. Combats au bord du *Guiers*. — 8. Mgr revient à *Grenoble*. Le même jour, MORGES arrive d'un voyage à la cour. — 11. Enregistrement au Parlement des lettres du roi qui donnent à MORGES le commandement de *Grenoble*. — 13. Mgr vient à *La Mure*. — 14. Aux *Diguières*. — 15. A *Puymaure*. — 25. De *Puymaure*, à *Serres*. — 29. De *Serres*, à *Ribiers*. — 30 à *Lachau*. — 31. A *Séderon*.

AVRIL. — 1er. *Auréau, Le Renet, Saint-Trinit*, dans le comté de *Sault*, se rendent par composition. — 2. A *Mévouillon*. — 3. A *Lachau*. — A *Ribiers*. — 5. Aux *Mees*. — 11. Des *Mees*, à *Valensol*. — 12. Prise du château de *Vinon*. — 13. A *Vinon*. Jonction des troupes de Mgr et de LA VALETTE. — 15. Combat d'*Esparron*. — 16. De 200 soldats qui s'étaient réfugiés dans un moulin à vent et une église « on en garda prisonniers quelques uns et le reste « a été pendu. » — 17. Le reste de l'armée Savoisienne qui s'était réfugié dans le village, se rend à discrétion. — 18. L'armée royale part d'*Esparron* et vient à *Bras*. — 19. A *Tournes*. — 22. De *Tournes*, aux environs d'*Aix*. — 24. A *Marignane*, qui se rend à LA VALETTE par composition. — 25. A *Gian*, qui fut emporté d'assaut. « Tous ceux qui estoient « dedans tués, hormis quelques uns qui furent « pendus. » — 27. De *Gian*, à *Saint-Anduol*. — 28. De *Saint-Anduol*, à *Baumettes*. — 30. A *Lourmarin*.

MAI. — 1er. A *Corbières* et à *Sainte-Tulle*. — 2. A *Voulx*. — 3. A *Peyruys* et *Château-Arnoulx*. — 4. A *Serres*. — 6. A *Gap*. — 8. M. VULSON arrive de la cour. — 9. Prévenu « de la mauvaise garde » qu'on faisoit à *Briançon*. » Mgr part de *Gap*. Arrivée à *Embrun*. — 10. Ayant pourvu à la sûreté de *Briançon*, où il met M. DE PRABAUD, il part pour *Gap*. Arrivée à *Guillestre*. — 11. A *Embrun*. — 12. A *Gap*. — 15. De *Gap*, aux *Diguières*. — 16. A *Grenoble*. — 18. Ouverture des états de la province. — 28. Clôture des états.

JUIN. — 4. Mgr et D'ORNANO se dirigent vers *le Pont-de-Beauvoisin*, où des troupes du duc de NEMOURS commettaient des ravages. Arrivée à *Voreppe*. — 5. A *Chirens*. — 6. A *Saint-Genis*. A leur approche, l'ennemi évacue le *Pont-de-Beauvoisin* après l'avoir démantelé. — 7. Escarmouche près de *Saint-Genis*. — 8. L'armée royale finit d'assiéger *Saint-Genis*. Le capitaine GUICHARD, qui avait été nommé le jour même sergent de bataille par D'ORNANO, est tué dans la tranchée. — 9. Arrivée de GOUVERNET avec sa compagnie et celle de D'AURIAC. Prise du château de *Montfleury* (en Savoie), par BLACONS. — 10. Autre escarmouche près de *Saint-Genis*. — 11. Un corps de Savoisiens tombe dans une embuscade dressée « en un grangeage ». — 16. Mgr part du *Pont-de-Beauvoisin* avec GOUVERNET, DU POET et BLACONS, « en intention d'exé- « cuter une entreprise sur *Chamberi*. » — 19-21. « M. le colonel (d'Ornano) entre en traicté avec les « chefs de l'armée ennemye pour le commerce libre « et agriculture, mais rien ne s'est peu résoudre. » — 24. Mgr part du *Pont-de-Beauvoisin* avec l'armée et vient à *Bourgoin*. — 26. De *Bourgoin*, à *Eyrieu*. — 27. Expédition sans résultats au faubourg de *la Guillotière* (Lyon). — 28 et 29. « L'on négocie auec ceulx « de *Lyon* la reddition de *Chandieu*, par l'entremise « du sieur DE PASQUIERS, sans rien résoudre. » — 30. L'armée part d'*Eyrieu* et va à *Girors*.

JUILLET. — 1er. Prise de *Girors*. Mgr vient à *Vienne*. — 2. A *la Côte-Saint-André*. — 3. A *Grenoble*. — 8. De *Grenoble*, aux *Diguières*. — 11. Des *Diguières* à *Puymaure*. — 16. De *Puymaure*, à *Ventavon*, où il vit LA VALETTE, puis à *Serres*. — 19. De *Serres*, à *Puymaure*. — 23. « Aduerty que « l'ennemy auoit quelque intelligence sur *Exilles* », il part de *Puymaure* et vient à *Embrun*. — 24. A *Oulx*, « où il sceut que l'ennemy aduerty de sa ve- « nue auoit rompu son desseing. » — 25. A *Briançon*. — 26. A *Embrun*. — A *Puymaure*. — 29. Prévenu que les Savoisiens ravageaient le *Graisivaudan*, il part de *Puymaure* et vient aux *Diguières*. — 30. A *La Mure*. — 31. A *Grenoble*.

AOUT. — 2. Il fait avancer quelques troupes dans la vallée de *Graisivaudan*, du côté de la *Savoie*. — 3. Il fait tomber un corps de Savoisiens dans une embuscade. — 4. Revient à *Grenoble*. — 8. Il part de *Grenoble*, passe par *Goncelin*, et arrive à *Montmeillan*, dont il fait rompre le pont. Escarmouche dans laquelle LA BUISSE est blessé. Le même jour, Mgr va à *Pontcharra*. — 9. A *La Pierre*. — 10. A *Grenoble*. — 12. Il revient à *Goncelin*. — 16. Il part de *Goncelin* avec une partie de sa cavalerie pour faire une reconnaissance jusqu'à *Montmeillan*, où, disait-on, se trouvaient des troupes du pape conduites par le duc DE MONTE-MARTIANO. Il revient le même jour à *Goncelin*. — 17. Retour à *Grenoble*. — 20. Il part de *Grenoble* pour secourir *Berre* (en Provence), arrive à *Saint-Maurice en Trièves*. — 21. A *Serres*. — 22. A *Ribiers*, où il apprend la prise de *Berre*. — 23. « Il fait « faire reuue à sa compagnie. » — 24. Il part de *Ribiers* et vient à *Château-Arnoulx*. — 25. aux *Mees*.

SEPTEMBRE. — 1er. Mgr fait le siége de *Lurs* (Provence). — 2. Soumission de la place. — 3. Mgr se disposait à aller assiéger *Digne*, lorsque « un paquet arriva de *Grenoble*, contenant que « l'ennemy auoit assiégé *Morestel*, et faisoit beau- « coup de ravage dans la vallée de *Graisivaudan*. » — 4. Il part des *Mees* et arrive à *Mezel*. Prise de *Chantorsier* et de *Courbon*. — 5. A *Volonne*. — 6. A *Gap*. — 7. Aux *Diguières*. — 10. A *Grenoble*. Les troupes de *Savoie* lèvent le siège de *Morestel* et se replient sur *Pontcharra*. Mgr fait occuper *le Cheilas*, *Goncelin* et *Tencin*. — 16. Escarmouches dans lesquelles DU BELLIER, MURES et MORGES se distinguent. Mgr arrive au camp. — 18. Combat de *Pontcharra*. « Le nombre des morts (de l'ennemi) passe « 2,500. » — 19. 2000 Italiens retirés dans le château d'*Avalon*, se rendent à discrétion, mais 6 à 700 sont massacrés. — 20. Mgr se rend à *Goncelin*. — 21. POLIGNY tente sans succès de s'emparer de *Marche* (Savoie). — 24. De *Goncelin*, Mgr revient à *Grenoble*.

OCTOBRE. — 1er. De *Grenoble*, aux *Diguières*. — 5. A *Bisançon*. — 6. A *Saint-Bonnel*. — 7 A *Saint-Jean*. — 8. A *Puymaure*. — 11. Il part de *Puymaure* pour assiéger *Barcelonnette*; arrive à *Remolon*. — 12. Au *Lauzet*. — 14. A *Saint-Pons*. Investissement de *Barcelonnette*. — 18. Prise de *Caumare* par M. DE MIREBEL. — 20. Capitulation de *Barcelonnette*. — 23. Départ de Mgr pour aider LA VALETTE à s'emparer de *Digne*. Arrivée à *Selonet*. — 25. Au *Brusquet*, où il s'arrête pour attendre que LA VALETTE « fit ses approches avec son canon. » — 31. Il vient camper près de *Digne*.

NOVEMBRE. — 1er. Prise de *Goubert* près de *Digne*. — 2. « Tous ceux qui estoient dedans « portant les armes furent pendus, excepté 2 sol- « dats. » — 3. Siége et prise d'un petit fort dominant la ville de *Digne*. — 4. Capitulation de la ville. Mgr vient aux *Mees*. — 5. Il se dirige avec LA VALETTE vers *le Puech*, assiégé par le duc de Savoie. Arrivée à *Sainte-Tulle*. — 6. Arrivé sur les bords de la *Durance*, il aperçoit les troupes du duc rangées en bataille. — 7. Le duc se replie sur *Aix* pendant la nuit. — 8. Mgr séjourne à son quartier placé à *la Tour d'Aigues*. — 9. Il part et vient à *Rians*. — 10 et 11. « On traite avec *Apt*, sans rien succéder » — 12. Mgr prend congé de LA VALETTE et vient à *Saint-Etienne de Cruez*. — 13. A *Ribiers*. — 14. A *Serres*. — 16. A *Puymaure*. — 24. A *Embrun*. — 29. Retour à *Puymaure*.

DÉCEMBRE. — 9. De *Puymaure*, à *Remolon*. 10. Retour à *Puymaure*. — 17. Aux *Diguières*. — 18. Le duc de Savoie est battu devant *Vinon*, par LA VALETTE et GOUVERNET. — 20. A *La Mure*. — 21. A *Grenoble*.

1592.

JANVIER. — 3. Mgr part de *Grenoble* et va à *La Grange* près *Saint-Marcellin*, pour y conférer avec quelques gentilshommes. — 5. Est de retour à *Grenoble*. — 27. Ouverture des états de Dauphiné.

FÉVRIER. — 11. Mort de LA VALETTE, tué au siège de *Roquebrune*. — 17. Clôture des états. Départ D'ORNANO pour *Tullins*. — 18. Mgr « fait faire

« reueue et monstre à sa compagnie à *Vif*, où il cou- « cha. » — 19. Retour à *Grenoble*.

MARS. — 8. Arrivée à *Grenoble* des députés de la *Provence* pour l'inviter à aller les protéger contre le duc de Savoie. — 16. Pressé par un nouveau message, il part de *Grenoble* et arrive à *La Mure*. — 17-18. Aux *Diguières*. — 19-24. A *Puymaure*, où il confère avec GOUVERNET sur le plan de la campagne. — 25. La noblesse de *Provence* vient au *Poët*, au-devant de Mgr. — 26-27. A *Serres*. — 28. A *Puymaure*.

AVRIL. — 3. Il vient aux *Diguières*. — 4. « Estant bien aduerty que les ennemis debuoient « venir executer le soir suiuant une entreprinse « qu'ils auoient sur *Morestel*, partit des *Diguières* « et se rendit à *Goncelin* à 2 heures de nuict. » — 5. Séjour à *Goncelin*. — 6. A *Grenoble*. — 7-9. Aux *Diguières*. — 11-27. A *Puymaure*. — 28-29. A *Embrun*. — 30. A *Selonet* (Provence).

MAI. — 1er. Au *Brusquet*. — 3. A *Vallensol*. Siège de *Beynes*. — 8. Réduction de *Saint-Paul*, *Rians* et *Genseray*. Siège de *Baudouin*. — 10. Prise de *Baudouin* par composition. — 12. Mgr se rend de *Vallensol* à *Mezel*. — 13. Capitulation de *Beynes*. Ce même jour « M. DE POLIGNY fut blessé d'une « mousquetade a la teste en allant recongnoistre « avec Mgr un lieu propre pour loger le canon, et « mourut le 15. » — 17. Réduction de *Castellane*. Mgr retourne à *Vallensol*. — 18. A *Riez*, où il apprend la réduction d'*Aups*, *Barcouls*, *Cotignac*, *Peyrolles* et *Jonques*. — 19. A *Aups*. — 23. A *Draguignan*. Réduction de *Bargesme*. — 24. A *Fayence*. — 25. A *Moans*, qui est pris par composition. — 27. A *Châteauneuf*, pris aussi par composition. — 28. A *Antibes*.

JUIN. — 3. Mgr sort d'*Antibes* pour faire une reconnaissance aux environs. — 6. Il va assiéger *Vence*, s'empare du bourg, mais échoue devant le château. — 7. Retour à *Antibes*. — 10. Il quitte cette ville après l'avoir pourvue d'une forte garnison, et vient à *Grasse*. — 11. A *Fayence*. — 12. A *Draguignan*. — 18. Il met le siége devant *le Muy*. — 21. Il va à *Saint-Tropez*. — 22. Retour au camp devant *le Muy*. — 26. Capitulation du *Muy*. — 27. Mgr se rend à *Pignan*. — 29. A *Cueurs*.

JUILLET. — 1er. A *Oléolles*. — 3. A *La Cadière*, qui est assiégée. — 4. Prise de *La Cadière*. — 5. Soumission de *La Ciotat*, *Cereste*, *Cassins*, *Signe* et *Roquefort*. — 7. Mgr se rend à *Oléolles*. — 10. A *Cueurs*. — 12. A *Bras*. — 13. A *Pourrières*. — 14. A *Rians*. — 16. A *Manosque*. — 17. Aux *Mees*. — 18-21. A *Puymaure*. — 22. Aux *Diguieres*. — 23. A *La Mure*. — 24. A *Grenoble*. — 31. A *Chamberi*.

AOUT. — 1er. Mgr revient à *Grenoble*. — 9. A *La Motte-Conin* et à *Izeron*, où il s'abouchа avec D'ORNANO. « La résolution fut prinse sur ce qui es- « toit necessaire de faire pour s'opposer aux des- « seins de M. DE NEMOURS, qui auoit desia prins « *Vienne* et *Saint-Marcellin*, et faisoit d'aultres « progrès dans le *Viennois*. » — 16. Mgr va à *Morestel* et revient à *Grenoble*. — 18. « Il fait faire « reueue à sa compagnie. » — 26. Il part de *Grenoble* et vient coucher à *La Sône*. — 27. Jonction de ses troupes à celles de D'ORNANO. *Le Motard*, près de *Saint-Marcellin*, est évacué par les ligneurs. — 28. Siège et prise de *Saint-Marcellin*. — 30. L'armée arrive à *La Côte-Saint-André*.

SEPTEMBRE. — 1er. Les troupes des ligneurs se retirent en *Savoie*. — 4. Celles de Mgr occupent *Septême*, « qui auoit esté reduict en l'obeissance de « S. M. par celuy qui y commandoit dedans 2 ou 3 « jours auparavant. » Ce même jour Mgr va faire une excursion jusques dans les faubourgs de *Vienne*. — 5. Retour à *La Côte-Saint-André*. — 6. A *Voreppe*. — 7. A *Grenoble*. — 9. A *Mens*. — 10. Aux *Diguières*. — 11. A *Puymaure*. — 14. Il envoie en *Provence* le juge de *Gap* et PERRINET, complimenter le duc D'EPERNON. — 22. Ayant réuni toutes ses troupes pour marcher contre le duc de Savoie, il quitte *Puymaure* et arrive à *Embrun*. — 24. A *Briançon*. — 25. Son armée passe le mont *Genevre* et vient se loger à *Sésanne* et aux environs. — 26. L'armée est divisée en trois corps : l'un marche sur *Pragelas*, l'autre sur *Perouse* et *Pignerol*, le troisième sur *Suze*. *Perouse* est prise, sauf le château, dans la nuit du 26 au 27, à une heure du matin. *Pignerol* et *Suze* repoussent nos troupes avec succès. — 30. Prise du bourg d'*Osasco*. Le fort de *Perouse* est rendu par le capitaine FRANCESCO CAOUERANO qui y commandoit.

OCTOBRE. — 1er. Prise du château de *Luzerne*. — 3. L'armée va à *Briqueras*. — 4. Prise du fort de *Mirebouc*. Mgr marche sur *Vigon*, où les troupes du duc de Savoie sont défaites; leur chef, le colonel BRANQUETI, est tué. — 8. Occupation de l'abbaye de *Staffarde*. — 9. L'armée commence à fortifier *Briqueras*. « Mgr en porta le premier ga- « zon. »

NOVEMBRE. — 1er. Les députés des vallées d'*Angrogne*, de *Perouse*, de *Saint-Martin* et de *Luserne*, font leur soumission et envoient des pionniers travailler aux fortifications de *Briqueras*. « Ils « y ont accouru gayement, tesmoignant par là com- « bien ils *abayent* apres la liberté françoise. » — 6. Mgr va reconnaître *Pignerol*. — 11. DU PORT est envoyé à la tête du régiment de BERNIN et de 200 chevaux, soumettre *Orbassan*. — 13. « L'artillerie « acheua de passer les monts, qui n'est pas petite « entreprise... La conduite et diligence desd. ca- « nons est à remarquer, car ça esté à force de bras « par le chemin de *la Perouse* et de *Portes*. » — 16. Arrivée de GOUVERNET et de BUOUS, à la tête de 400 maitres, 4 à 500 arquebusiers et 50 carabins. — 17. L'armée se met en marche pour assiéger *Cavours*. — 18-20. Préparatifs du siége de *Cavours*. — 21. Prise de l'un des ouvrages avancés (la tour de *Bramefain*), après une canonnade de sept heures. — 22. Pour faire diversion, le duc de Savoie, parti la veille de *Vigon*, tente un coup de main sur *Briqueras*. « Il tint à peu qu'il n'emportast la place. » A cette nouvelle Mgr va au-devant de lui avec toute sa cavalerie, laissant D'AURIAC devant *Cavours*, à la tête du reste de l'armée. Combat de *Gresiliane*. — 23 et jours suiv. Continuation des opérations du siège de *Cavours*.

DÉCEMBRE. — 2. Un convoi de vivres destiné à ravitailler *Cavours*, est dispersé. — 5 et 6. Après une honorable résistance, les commandans de la place, EMMANUEL DE LUZERNE et HIÉROSME DE VERSEL, capitulent. — 7 et jours suiv. Mgr fait fortifier *Cavours*. — 20. Il vient visiter *Briqueras*, donne des ordres pour l'entretien de la garnison, et part deux jours après pour le *Dauphiné*. — 23. Il arrive à *Fenestrelles*. — 24. A *Sesanne*. — 25-27. A *Briançon*. — 28. A *Puymaure*.

1593.

JANVIER. — 4. De *Puymaure*, Mgr vient aux *Diguières*. — 5. A *Puymaure*. — 7. « Estant requis « par MM. du parlement de s'acheminer du costé de « *Grenoble*, pour remédier aux courses et ravages « que les ennemis faisoient dans la vallée du Grai- « sivaudan, au moyen de la prise de *Morestel*, na- « guères à eulx rendu par un capitaine MONJOUX, « Mgr. partit dudit *Puymaure* et alla coucher à « *Saint-André* », où il séjourna le 8. — 9. Aux *Corniardes*. — 10. Au *Monestier de Clermont*. — 11 et suiv. à *Grenoble*. — 23. Aux *Diguières*. — 24 et suiv. à *Grenoble*.

FÉVRIER. — 3. A *La Mure*. — 4-6. A *Puymaure*. — 7. Aux *Diguières*. — 8 et suiv. à *Grenoble*.

MARS. — Tout ce mois « fut employé au régle- « ment des monnoyes, des vivres, à mander les

« compagnies pour l'exécution du desseing de *Morestel*, qui ne feust depuis suiuy a faulte de viures « que le pays ne voulut fournir, à la tenue des « Estats à *Valence*, ou fut envoyé M. DE MORGES « pour tenir la place de Monsieur, et à la vérifficacation des edicts du roy apportez par M. DE SAINT-« JULIAN, de la cour, qui estoient pour la reuente « du domaine de S. M. desia allienė.»

AVRIL. — 1er. « Après anoir remedié de tout « ce qui se pouuoit a ceste frontière pour empescher « les courses des ennemis, et a la seureté du labou-« rage, par un traicté faict auecq ceulx de Savoye, « il vint coucher à *La Mure*. — 2. Aux *Diguières*. — 3. A *Puymaure*. — 5. Il va à *Serres* « pour remé-« dier a quelques abbus suruenuz en ces quartiers-« là a cause du reglement des monnoyes. » — 10. Retour à *Puymaure*. — 23. Il va à *Tallard* et revient à *Puymaure* le même jour. — 24. Averti que le duc de Savoie faisait des ouvertures de paix, il se dirige vers le *Piémont* et arrive à *Embrun*. — 26. A *Briançon* — 27. A *Sesanne*. — 28. A *Fenestrelles*. — 29. A *Briqueras* — 30. Entrevue de Mgr avec TARNAVAS, bâtard de Savoie et le colonel PURPURAT, au sujet de la paix, mais sans résultat.

MAI. — 3. Mgr quitte *Briqueras* et revient à *Fenestrelles*. — 5. A *Sesanne*. — 6. Le duc de Savoie fait occuper par ses troupes l'église de *Saint-Colomban*; Mgr accourt et le chasse de cette position. Le sr DE PRABAUD est blessé « d'une mousquetade aux reings » et meurt dans la soirée du même jour. — 7. Mgr se rend à *Briançon* il donne des ordres pour réunir des troupes et s'opposer aux desseins du duc de Savoie qui marchait sur *Exilles*. — 10. Il part en toute hâte de *Briançon* et arrive à *Oulx*. — 11. Revient à *Briançon*. — 15. A *Oulx*. Le duc de Savoie commence le siége du château d'*Exilles*. — 17. Mgr y fait entrer des secours. Déjà il y avait envoyé BLACONS et quelques autres gentilshommes. — 18. « M. D'AURIAC fait con-« struire un fort par ceulx de *Pragelas* à une mon-« taigne nommée *Crenasse*, au-dessus dudit chas-« teau. ». — 20. « Ce iour feust donné 3 assaulx à « lad. place, qui furent soustenus par les nostres. » — 21. Mgr reçoit la nouvelle de la prise de *La Terrasse*, près de *Grenoble*, par les Savoisiens. — 22. Capitulation du fort d'*Exilles*. — 23 et suiv. Mgr fait construire un fort dans la vallée d'*Oulx*.

JUIN. — 7. DON RODRIGUE DE TOLÈDE, command' des troupes Espagnoles au services du duc de Savoie, est défait près du village de *Saltbertrand*, et tué pendant l'action. — 9. Mgr ayant appris que le duc commençait à évacuer le fort d'*Exilles*, quitte sa position à *Oulx* et vient à *Sesanne*. — 10. Prévenu par une lettre de DU POET qu'un corps ennemi s'était logé aux environs de *Pignerol*, il part pour le *Piémont*. Arrivée à *Fenestrelles*. — 11. A *Pragelas*. — 12. A *Sesanne* — 13. M. DE SAINT-VINCENT défait un corps d'Espagnols à *Saltbertrand*. — 14. Mgr ayant été averti que le duc avait entièrement évacué *Exilles*, change de résolution et vient à *Briançon*. — 15. A la nouvelle que le duc « se preparoit pour « venir droict à nous auec de grands appareils qu'il « faisoit », Mgr prend la route du *Graisivaudan* pour s'opposer aux courses qu'y faisoient les Savoisiens. Arrivée à *Embrun*. — 16. A *Puymaure*. — 17. Aux *Diguières*. — 18. A *La Mure*. — 19. A *Grenoble*. — 20. A *La Terrasse*. — 21. « A *La Buissière*, auprès duquel « lieu et vis-à-vis d'iceluy nous trouuasmes les enne-« mis bien retranchez et de longue main fort fiez. » — 22-24. Il essaye envain de les forcer dans leurs retranchements — 25. Voyant ses efforts inutiles, il se retire au *Touvet*. La foudre met le feu au château de *Morestel*, « où le magasin des poudres saute « et emporte toute la tour et la plus part des rem-« parts et palissades. » — 26. Mgr se dirige aussitôt de ce côté pour s'en emparer. Il loge son infanterie à *Goncelin* et lui-même vient à *Domène*. — 27. A *Morestel*. — 28. Il est repoussé et revient à *Domène*. — 29. A *Grenoble*.

JUILLET. — 5. Mgr part de *Grenoble* et vient *La Mure*. — 6. Aux *Diguières*. — 8. A *Saint-Bonnet*. — 10-14. A *Puymaure*. — 15. A *Saint-André de Beauchêne*. — 16. A *Clelles*. — 17 et suiv. A *Grenoble*, où il fait les préparatifs nécessaires pour aller au devant d'un secours de 4500 Suisses qu'il attendait de *Genève*. — 25. Il part de *Grenoble* et arrive à *Voiron*. — 25. Prise du château de *Montdragon* et de *Saint Genis* (Savoie). — 27. Prise du château de *Murs* (Savoie). — 28. Construction d'un fort près de ce château.

AOUT. — 8. Apprenant que les Suisses qu'il avait fait lever « n'estoient encore prests », Mgr fait raser le château de *Murs* et le fort qu'il y avait construit. — 9. Les troupes évacuent le *Pont-de-Beauvoisin* et *Saint-Genis*. D'ORNANO, qui faisait partie de cette expédition, se retire à *Moras*, Mgr arrive à *Chirenc*. — 10. De retour à *Grenoble*. — 20. Après une entrevue à la *Motte-Conin* avec d'ORNANO, il prend la route du *Piémont*. — 21. Arrive à *La Mure*. — 22. A *Puymaure*. — 29. A *Embrun*. — 31. Trève de 3 mois conclue et signée au lieu de *Vaux de Leceue*, entre le duc de Savoie et MM. D'AURIAC, DE JONS et DUVILLARS, députés de Mgr.

SEPTEMBRE. — 1er. Arrivée à *Guillestre*. — 2. Au château de *Queyras*. — 4. A *Ristolas* — 5. Au *Villard de Bobi* — 6 et suiv. A *Briqueras*. — 25. Prolongation de la trève jusqu'à la fin de janvier prochain. — 27. Après avoir « rafraichi les garnisons « de *Cauours* et de *Briqueras*, qui y estoient si mi-« serables que le 12 ou 15 compagnies de gens de « pied ne s'en trouuoit pas 300 hommes, tant la « misère y auoit esté grande », il part de *Briqueras* et arrive à *Fenestrelles*. — 28. A *Briançon*.

OCTOBRE. — 1er. A *Puymaure*. — 7. Aux *Diguières*. — 9. A *La Mure*. — 10 et suiv. A *Grenoble*, où « sur la requeste de MM. de la court et du « pays, il s'aboucha avec D'ORNANO, pour remédier « aux affaires de la prouince et au soulagement du « pays. »

NOVEMBRE. — 4. « Fut faict une depesche « en cour par le lacquais de mons. DE MORGES, et « le reste dudit mois fut employé à la *diette* de « mond. seigneur. »

DÉCEMBRE. — 5. Mgr part de *Grenoble*. — 6. Il arrive à *Tullins* et y confère avec D'ORNANO sur les affaires de *Provence*. « Dépesche est faicte à « Mons. le connestable pour le supplier d'attendre « le commandement ou la volonté du roy auant que « de fauoriser Mons. d'ESPERNON ny le Provensaulx. » — 7. A *Grenoble* « où, après auoir demouré quel-« ques jours, en partismes pour aller du costé de « *Serres*, d'où nous fusmes de retour incontinent. »

1594.

JANVIER et **FÉVRIER.** — ..... Nouvelle entrevue à *la Côte Saint-André* avec d'ORNANO; il est arrêté que Mgr irait au secours des Provençaux. — De *la Côte Saint-André*, il se rend à *Voreppe*, puis à *Grenoble*.

MARS. — 8. Départ de Mgr pour *La Mure*. — 9. Arrivée aux *Diguières*. — 10. A *Puymaure*, « d'où « il mande toutes ses troupes, tant de cheval que « de pied, leur donnant rendez-vous aux environs « de *Serres* pour le 23. » — 18. Il part de *Puymaure* et arrive à *Serres* — 27. Il se met à la tête de ses troupes et arrive à *Ribiers*. — 29. A *Saint-Estève de Cruys*. — 30-31. A *Manne*.

AVRIL. — 1er. A *Sainte-Tulle*. — 2. A *Pertuis*, où une pleurésie l'oblige de séjourner jusqu'au 24. Le duc d'EPERNON s'avance à sa rencontre et cantonne ses troupes à *Peyrolles*. — 25. L'armée de Mgr se met en marche. — 26. Elle passe la *Durance* et arrive à *Orgon*. D'EPERNON s'établit à *Senas*, à *Lambesc* et à *Mallemort*. Escarmouche entre les deux armées; DU VACHE, commandant la comp. de chevau-légers de MORGES, est tué d'un coup de pistolet : le sr DE BEZAUDUN y fut fait prisonnier, et le duc

d'Epernon « le fit misérablement tuer en sa présence, longtemps après sa prise, et de sangfroid. »

Mai. — 12. D'Epernon ayant rendu la citadelle d'*Aix*, Mgr s'achemine vers cette ville, où les habitants lui font une entrée triomphale.

Juin.—Il séjourne à *Aix*.

Juillet. — 8. Il y fait démolir la citadelle. « Plus de 3 mille personnes y accoururent avecq « pioches et pelles : ce travail ne fut pas continué « 2 jours qu'il n'y demeura quasi aucune marque « de fortification non plus que si jamais ny en eust « point eu. » — 15. Il quitte *Aix* pour se rendre à *Grenoble*, où l'assemblée des Etats allait avoir lieu. Arrivée à *Pertuis*.—16. Il réduit, en passant, le village de *Reillane* et y séjourne le 17.—18. Arrivée à *Séderon*. — 19. A *Serres*. — 20-22. A *Puymaure*. — 23. Aux *Diguières*. — 24. A *La Mure*. — 25. A *Grenoble*.—29. Assemblée des états.

Aout. — 17-18. Conférences à *la Côte Saint-André* entre Mgr et d'Ornano « tant des expédiens « qu'ils pourroient prendre sur la résolution desdits « estats au soulagement du peuple, que de certaines « aultres affaires concernant le bien de la prouince.» — 25. « Estant mondit seigneur fort incommodé « d'une sciat que se resolust d'aller aux bains de « *La Motte*, où il se rendist le mesme jour et y « seiourna jusques au lundy 29 aoust. »

Septembre — 6. Ayant appris que le duc de *Savoie* se préparait à faire le siége de *Briqueras*, Mgr part de *Grenoble* pour aller secourir cette place. —7. Aux *Diguières*.—8-11. A *Puymaure*.—12-18. A *Embrun*.—19. A *Puymaure*, où il apprend que la veille le duc de *Savoie* avait assiégé *Briqueras*.— 20-25. Il vient à *Embrun*. — 26. A *Briançon*.—27. A *Embrun*. — 30. A *Briançon*, « d'où il dépesche de « tous costés vers ses amys pour secourir *Briqueras*.»

Octobre.—1er. Une partie de *Briqueras* est emportée par le duc. « Le mesme jour, Mgr vint « coucher à *Guillestre*, d'où Mr de Saint-Jeurs (gen« tilhomme provençal, cousin germain de Lesdi« guières) partit avec le capitaine La Couronne, « conduisans quelques gens de pied en intention de « les jetter dans *Briqueras*. » —2. Mgr vient à *Embrun*.—3. A *Briançon*.— 4. A *Fenestrelles* —5-6 A *La Perouse* pour observer les positions de l'ennemi. —7. A *Fenestrelles*.—8. A *Sesanne*.—9. A *Briançon*. 10. Il va à *Embrun* recevoir le marquis d'Oraison, qui lui amenait des troupes. —11. Retour à *Briançon*. Le même jour, il va au *Monestier de Briançon* recevoir Gouvernet, qui lui amenait 30 maitres. — 13. Il se met en marche pour secourir *Briqueras*. S'arrête à *Artieu*.—14-16 A *Bobi*.—17. A *Bubianne*, « où fust jugé qu'il estoit impossible de forcer les « ennemis, ny mesme secourir *Briqueras*. » — 19. Pour tenter une diversion il va à *Baignol* et à *Barges*.— 20. A *Cavours*. Le même jour il prend le château de *Champillon*.—21. Il tente, mais sans succès, de forcer les lignes des assiégeans. — 22. Voyant ses efforts inutiles, « feust résolu d'aller du costé de « *Pignerol* pour essayer de couper les viures. » En conséquence, il part de *Bubianne* et vient à *Dublon*. Ce même jour la garnison de *Briqueras* capitule.— 26. Mgr assiége un fort situé sur un coteau, entre *Pignerol* et *La Pérouse*. — 28. Capitulation de ce fort.—29. « Mgr congédie une partie de ses troupes « après auoir recherché tous moiens et tenté toutes « occasions qui se pouuoient pour attirer les enne« mis au combat. » — 31. « Mons. de *Savoye* vint « se loger près de *Pignerol* auec toutes ses trouppes.» Le même jour, Mgr quitte *Dublon* et se replie sur *Fenestrelles*.

Novembre.— 1er. Mgr arrive à *Sesanne*. — 2. A *Briançon*.—4. A *Embrun*.— 6-17. A *Puymaure*, —18. « Il va du costé de *Digne*, où il estoit appelé « par les habitans pour quelque rumeur qui estoit « suruenue entre eulx et Mons. de Saint-Vincent.» —18. Arrive à *Remolon*.— 19-20. A *Selonnet*, « où « les principaux de lad. ville (de *Digne*) se trou« uèrent, et le frère dudit sieur, et où l'affaire fut « assoupie. » — 21. De retour à *Chorges*. — 22. A *Puymaure*.—30 « Ayant divers advis de Mons. de « Baratier, commandant à *Cavours*, des necessitez « que la garnison avoit de plusieurs choses », Mgr part de *Puymaure* conduisant un convoi de 25 mulets, et arrive à *Embrun*.

Décembre —1 et 2. Séjourne à *Briançon*.— 3. A *Sesanne*.- 4. Le convoi arrive à *Cavours*.—5. Retour à *La Peyrouse*. — 7. A *Fenestrelles*.—8. A *Sesanne*.—9. A *Briançon*. — 10. A *Embrun* —11-20. A *Puymaure*.—21. Aux *Diguières*.—23-28. De retour à *Puymaure*.—29. « A dessein de destourner et in« terrompre le passaige des trouppes du roy d'*Es« paigne*, qui alloient tous les jours en *Savoye*, » il convoque ses troupes pour assiéger le fort d'*Exilles*; départ de *Puymaure*, et arrivée à *Embrun*. — 30. A *Briançon* —31. A *Sesanne*.

1595.

Janvier. —1er. « Estant aduerty du peu de « gens qui y auoit dans led. chasteau, » Mgr s'établit près de *Chaumont* et fait investir *Exilles*. — 6. Afin de secourir cette place, le duc de *Savoie* vient à *Suze*.—12. Mgr se rend au camp devant *Exilles* —14. Le duc de *Savoie* campe à *Chaumont*. —15-17. « Mgr fait monter pendant la nuit, sur « un petit cousteau au-dessus dud. chasteau « qui voioyt presque dans la moitié d'icelny, « deux couleuurines et une bastarde. — 18 Lesd. « couleuurines et 4 gros canons de batterie com« mencent à battre. » —19-21. Le duc de *Savoie*, à la tête de 800 hommes de pied et de 600 chevaux, attaque à plusieurs reprises les lignes de Mgr, défendues par 200 hommes de pied : il est repoussé avec une perte de 300 hommes. — 22. Une brèche étant faite aux remparts du fort, la garnison capitule.—23. Elle sort avec les honneurs de la guerre, à dix heures du matin, conduite par Carles Gazin, « estant en nombre de sept-vingts hommes. » —24. Le duc de *Savoie* se replie sur *Suze*.—25. Mgr, après avoir laissé dans le fort 300 hommes commandés par le sr d'Yse, se retire à son tour.—26-27. Séjour à *Oulx*.— 28. Il fait partir un convoi pour ravitailler *Cavours*, et l'accompagne jusqu'à *Sesanne*. — 29. A *Mantoules*. — 30. Le convoi, conduit par M. de Saint-Jeurs, arrive à *Cavours*, et revient le même jour, par *Angrogne*, à *Saint-Germain* où Mgr l'était venu attendre.—31. Retour à *Sesanne*.

Février.—1er. Mgr vient à *Briançon*.—2. A *Embrun*. — 3-21. A *Puymaure*.—22. Pressé par un message du comte de Carces, qui l'appelait à son secours afin de se maintenir dans *Salon* (Provence) qu'il venait d'enlever aux ligueurs, « Mgr prend le « chemin de *Lyon* pour en communiquer à mons. « de Belliéure » et arrive aux *Diguières*. — 23. A *La Mure*. — 24. A *Grenoble*.

Mars.—7. De *Grenoble*, à *la Côte Saint-André*. — 8. A *Heyrieu*.—9. A *Saint-Priest*, où se tint un conseil composé de Belliévre, Ornano, Rabot, Calignon, et quelques autres. On y décide qu'un gentilhomme serait envoyé en Provence au duc d'Epernon, pour l'engager à lever le siége de *Salon*. — 10. Mgr vient à *Bourgoin*, où il séjourne le 11.— 12. A *Voreppe*. — 13-14. A *Grenoble* —15. Aux *Diguières*.—16 A *Puymaure*, où il séjourne jusqu'au 30, « lequel temps il emploia au mariage d'entre « mons. de Créquy et sa fille. » 30. Il part de *Puymaure* avec ses troupes pour aller faire lever le siége de *Salon* : arrivée à *Serres*.—31. A *Orpierre*.

Avril.—1er. A *Sault*.— 2-3. A *Apt*.— 4-9. Séjour à *Orgon*.—10. L'armée part d'*Orgon* et va camper dans la plaine de *La Crau*. Ravitaillement de *Salon*. — 12. A *Lourmarin*. —13-14. A *Pertuis*. — 15. A *Sainte-Tulle*.—16. Aux *Mées*.— 17. A *Digne*. —18. A *Seyne*.—19-21. A *Embrun*.—22-23. A *Briançon*.—24. Il part de cette ville pour aller ravitaille

Carours, dont le duc de *Savoie* s'était approché avec ses troupes : arrivée à *Sesanne*. — 25. A *La Souchière*, dans la vallée de *Pragelas*. — 26-28. A *Perouze*, où Cugie lui amène des troupes.—29. Au bourg de *Frussale*, dont il s'empare par un coup de main. Ses troupes étaient alors composées de 6 à 700 maîtres, et de 15 à 1800 arquebusiers. — 30-31. Escarmouches avec les troupes du duc de Savoie campées à *Suze*.

MAI.—1er. Mgr s'avance « du costé de l'abbaye » : autre escarmouche dans laquelle Saint-Vincent, capitaine d'une comp. de chevau-légers, est tué.— 2. Il reprend le chemin de *Frussale*, et, en passant, brûle le village de *Burias*.—3-4. Le duc de Savoie prend *Carours* par composition : « La garnison en « estoit réduite à telle extrémité que de manger les « chevaulx et les rats. » — 6. A cette nouvelle, Mgr prend en toute hâte le chemin du *Dauphiné*. Le duc de Savoie se met à sa poursuite et l'atteint entre *Frussale* et *La Perouze*: grande escarmouche. —7. Arrivée à *La Souchère*, dans la vallée de *Pragelas*. — 8-19. A *Briançon*. — 10-11. A *Embrun*. — 12-13. A *Seyne*, « où il met pour gouverneur le sr de « Saint-Jeurs à la place du feu sr de Saint-Vincent « qui avoit été pourveu dud. gouvernement. » — 14-17. A *Puymaure*. — 18. Aux *Diguières*. — 19. A *La Mure*.—20. A *Grenoble*.

JUIN.—16. A la nouvelle que le duc de Savoie assiégeait le fort de *Mirebouc*, Mgr part de *Grenoble* pour aller le repousser.— 17. Arrivée à *Puymaure*, où il reçoit un message de mons. de Sancy, qui l'invitait à s'aboucher avec lui.—20. D'Auriac, à la tête de 50 maitres et de 500 arquebusiers, est chargé d'aller ravitailler *Mirebouc*. Mgr part de *Puymaure*, et arrive aux *Diguières*.—21-22. A *Grenoble*.—23. A *Lemps*. — 24. A *Heyrieu*, où il trouva mons. de Sancy. — 25. A *Bourgoin*. — 26. A *Voiron*. — 27. A *Grenoble*, jusqu'au 8 du mois suivant.

JUILLET.—5. « Estant supplié de la part de « Messrs de la court de parlement et du pays de se « vouloir disposer au siège de *Mirebel* », il y envoie Morges à la tête de quelques troupes. — 8. Il s'y rend à son tour.—9. Préparatifs du siége.—10. « On « bast la place de 4 gros canons et d'une bastarde. » — 12. Prise de *Mirebel* après la plus vive défense de la part des assiégés. — 17. « Les députez de *Dauphiné* et ceulx de *Savoye* concluent, à *Barraux*, « une treue s'estendant jusques à la fin d'aoust pro- « chain. » —18 Mgr fait sommer le gouverneur des *Echelles* de lui remettre cette place.—20. L'armée, qui était restée à *Mirebel*, part ce jour-là et arrive à *Grenoble* le 22. — 23. « Il se fit une assemblée à « *Saint-Geoire*, où se trouuèrent Messrs le colonel, « d'Yllins, Audeyer, du Mottet et autres, pour « deslibérer sur la treue qui n'avoit encore été ap- « prouvée de Mons. de Savoye. »—24. Autre assemblée à *Chirenc* pour le même objet. — 25. Autre à *Montferrat*, où il fut résolu qu'en attendant la ratification de la trève par le duc de Savoie, on ferait le siége des *Echelles*. Dans ce but, Mgr va loger le même jour à *Villette*. — 26. Escarmouche près des *Echelles* : ce village est saccagé. — 27. Quelques pièces de canon arrivent de *Grenoble*, et on les met en batterie pour commencer le siége. — 28. Après quelques volées de canon, la garnison capitule et sort avec les honneurs de la guerre : « Mais il ne « feurent pas à ung quart de lieue de là, qu'ayant « remply leurs fournimens et leurs habits de poul- « dre, le feu s'y mit de telle sorte qu'il n'y eust pas « un d'eux qui se peut dire exempt de la feste, ne « laissant toutefois de poursuivre leur chemin tous « rostis qu'ils estoient. » —28. Le commandement des *Echelles* est donné au capitaine Blanc, et l'armée se porte à *Morestel* pour en faire le siége.—30. Mgr se rend à *Grenoble*.— 31. Mons. le colonel y vient aussi. Ce même jour Morges fait investir *Morestel*.

AOUT.—1er. M. de Sillery, ambassadeur du roi en *Suisse*, arrive à *Grenoble*. Mons. le colonel se rend à *Morestel*. — 2. Mgr s'y rend aussi. — 3-5. La trève est renouée avec des députés du duc de Savoie : on convient que *Morestel* sera rendu au roi le 11 de ce mois et ses fortifications rasées. — 11. Une partie du fort est livrée à Morges qui s'y établit.— 12. Le baron de Chomuray, qui y commandait, sort avec la garnison.—14. L'armée du roi évacue à son tour *Morestel*, et Mgr vient à *Grenoble*. — 15. On commence la démolition des fortifications de *Morestel*, sous la direction de mons. de Marcieu. — 19. Mons. le colonel part de *Grenoble*.— « Tout le reste « de ce moys fut employé à se préparer pour le « voiage de *Lyon*. »

SEPTEMBRE. — 2. Mgr part de *Grenoble* et arrive à *Voreppe*. — 3. A *la Côte Saint-André*. — 4. A *Virieu*. Ce même jour le roi fit son entrée à *Lyon*. – 5. Mgr y arrive aussi, accompagné de 80 à 100 gentilhommes « Après plusieurs allées et ve- « nues que mons. le chancelier de Navarre (Cali- « gnon) fit vers Sa Maiesté, mond. seigr s'en allant « droict au logis d'icelle la rencontra sur le bord de « la rivière de Saosne, qui le recent avecq autant « de caresses qu'il fist à gentilhomme de son royaume, « jusques à luy dire qu'il estoit celuy de ses servi- « teurs qu'il avoit le plus d'envye de voir. Cela faict, « et ayant receu fort gracieusement tous ceulx qui « accompagnoient mond. seigr, il le print par la main « et le mena à un grand jardin fort proche de là, en « un quartier de la ville de *Lyon* nommé *Ayne*, où « il le tint au promenoir plus d'une heure et demye « avec force caresses et beaucoup de démonstra- « tions de bonne volonté. » —6. Il reçoit un brevet de conseiller d'Etat. — 24. Départ du roi : Mgr l'accompagne jusqu'à *Roanne* et revient à *Lyon* le 25, et y séjourne le 26 et le 27. — 28. Départ de *Lyon* et arrivée à *Bourgoin*.—29. A *Voiron*.—30. A *Grenoble*.

OCTOBRE. — 1-26. Mgr fait faire une levée de 3000 hommes de pied pour une expédition en *Provence*, dont la lieutenance générale lui avait été donnée par le roi, et aider le duc de Guise, qui en était gouverneur, à enlever les places encore occupées par d'Epernon. — 27. Il part de *Grenoble* et arrive à *La Mure*.—28. Aux *Diguières*. — 29. A *Puymaure*, où il séjourna jusqu'au 14 du mois suivant : « Pendant lequel temps il luy survint une « nouvelle de *Grenoble* que MM. du parlement et « ceulx du pays se roidissoient fort contre les em- « prunts qu'on faisoit pour l'entretènement des gar- « nisons, tellement que mond. seigr feust contrainct « d'y faire un voiage pour y remédier, ce qu'il fist, « et feut de retour aud. *Puymaure* dans 4 jours. »

NOVEMBRE.—15. Mgr part de *Puymaure* et arrive à *Serres* avec une partie de ses troupes : d'Auriac s'arrête avec l'autre à *Tallard*.—16. L'armée arrive près de *La Baume* (faubourg de Sisteron), où d'Auriac entre de vive force.—17-19. Préparatifs du siége.— 20. « Une grande escarmouche se « dressa du costé du chasteau, qui dura 3 heures, où « il demeura des morts d'un costé et d'aultre. » Le même jour, par suite d'une intrigue tramée entre le marquis d'Oraison, Buous, Mesplès et autres gentilhommes pour enlever à Mgr l'honneur de prendre *Sisteron* et l'écarter de la lieutenance de *Provence*, M. de Mesplès, l'un de ses officiers, se jette dans la place avec 200 hommes de pied.—21. Mgr va se loger à la Maladrerie et au pont de *Gebies*. Le même jour, un secours de 200 maitres et de 300 arquebusiers envoyé par le duc d'Epernon, tente inutilement de pénétrer dans *Sisteron*.—22. Ramefort, qui commandait dans le château, fait sa soumission au roi à condition qu'il conserverait son commandement.—23. Les partisans du duc d'Epernon, au nombre de 400 maitres et 300 arquebusiers, sortent de la ville et sont conduits jusqu'à *Vinon*, par M. d'Herculès. — 27. La ville se rend au duc de Guise. — 30. Ce dernier et Mgr font leur entrée à *Sisteron*, où ils demeurent 6 jours : le commandement en est donné à Ramefort à l'exclusion de Mgr.

DÉCEMBRE. — 6. Mgr part de *Sisteron* et

arrive aux *Mees*.—7. A *Valensolle*.— 8-12. A *Riez*, où il conclut une trêve de quelques jours avec Pyrroles, qui y commandait pour le duc d'Epernon. —13. Il part de *Riez* pour se rendre à *Aix*: arrive à *La Verdière*.—14. A *Aix*.—22. Il part d'*Aix* pour aller soumettre *Auriol*, où commandait le s^r du Chastellus, gentilhomme gascon, qui est fait prisonnier le même jour dans une escarmouche. — 22. Ne pouvant songer à réduire cette place, Mgr revient à *Aix*. — 29. L'armée se rend à *Marseille*, « où les fugitifs d'icelle auoient un desseing, mais « les affaires y furent si mal disposées que tous ces « beaux préparatifs revindrent à rien. » — 30. Retour à *Aix*.

1596.

JANVIER. — 5. Mgr part d'*Aix* pour assiéger *Vinon* et *Puymoisson* : arrivée à *Saint-Paul*, où il apprend que le capitaine Bonnefoy, commandant de *Vinon*, avait déjà rendu cette place à d'Auriac. —6. A *Riez*, d'où il fait cerner *Puymoisson*. — 18. Capitulation de la place. — 19. La garnison, au nombre de 500 hommes, sort avec armes et bagages. Ce même jour « l'infanterie du *Daufiné*, ou la plus « part, feust congediee, pour n'auoir voulu le pays « de *Provence* pouruoir à son entretènement. » — 24. Il part, de *Puymoisson*, après y avoir laissé pour commandant le s^r de Seres, de *Montélimar*, et se dirige vers *Norante* dans le but de s'en emparer, ainsi que de *Senez*, *Blioux*, *Saint-André*, et autres petites places.—26. Soumission de *Norante* et autres lieux susnommés : ce même jour Mgr se rend à *Senez*.—29. « Il se délibère de prendre la routte « du costé de *Daufiné* à cause de la mauvaise volonté « du peuple qui s'y estoit essayé de faire retran- « cher les garnisons des places que mond. seig^r a « en *Daufiné*, assisté de la persuasion d'aucuns gen- « tilshommes à la dernière tenue des Estats assem- « blés à *Saint-Marcelin*. » En conséquence, il part de *Senez* et arrive à *Digne*. — 30. A *Volonne*. — 31. A *Ventavon*.

FÉVRIER. — 1er. Mgr arrive à *Puymaure*, où il séjourne jusqu'au 9.—10. Aux *Diguières*.—11. A *Grenoble*.

1597.

JUIN.—20. Les troupes destinées à l'expédition de *Savoie*, et s'élevant à 6 mille hommes d'infanterie et à 500 chevaux, arrivent à *Saint-Robert*, près de *Grenoble*.—21. Mgr va à *Vourey* faire une visite à d'Ornano « suiuant l'assignation qui y auoit esté « donnée ensuitte du commandement du roy. » Il revient à *Grenoble* le même jour et y passe en revue son infanterie.—22. Il part de *Grenoble* avec toutes ses troupes et arrive à *Vaujani*. — 23. Il entre en *Savoie* par la montagne « d'entre *Vauiani* et *Saint-* « *Jehan de Maurienne* ». Une barricade construite et occupée par des paysans sur le col de l'*Oule* est occupée sans coup férir. *Saint-Jean de Maurienne* se rend sans résistance : Mgr y laisse 800 hommes de pied et 200 chevaux sous les ordres du s^r de Pasquiers.—24. Don Sanche de Salines, comman^t de la cavalerie du duc de Savoie, fait rompre le pont de *Villars-Clément*, près de *Saint-Jean de Maurienne*, et tente de s'y fortifier avec 300 hommes, mais Créquy, avec une partie de l'infanterie française, franchit le pont d'*Hermillon* au-dessous de *Saint-Jean* et vient prendre par derrière les troupes du duc qui se replient sur *Saint-Julien*.—25. Après avoir rétabli le pont de *Villars-Clément*, l'armée se dirige sur *Saint-Julien*. Salines, trop inférieur en forces, évacue ce village et se retire du côté du *Mont-Cenis*, laissant le capitaine Jacques Carretto, avec une compagnie dans le château de *Saint-Michel*. —26. Mgr arrive à *Saint-Michel* avec toutes ses troupes : il y laisse quelques compagnies pour réduire le château et se met à la poursuite de Salines. —27. Soumission du fort de *Saint-Michel*. Mgr arrive à *Saint-André*, dont il fait refaire le pont par le s^r Duserre : de là, une partie de l'armée va camper à *Modane* et l'autre à *Auriens*. Salines s'était retranché près de ce village, à *Ocel*, dans une position difficile à emporter, mais se voyant près d'être attaqué, il l'évacue pendant la nuit.—28. Mgr se met à sa poursuite et arrive jusques à *Annebourg*, au pied du *Mont-Cenis*, sans avoir pu l'atteindre; mais à la nouvelle que 12 à 1500 fantassins avaient déjà franchi le *Petit-Saint-Bernard*, il se replie sur *Bramant*.—29-30. « Ces deux jours furent emploiés à « recognoistre si on pourroit bastir un fort sur le « *Mont-Cenis*, suiuant le premier dessein qui auoit « esté pris. Ce projet ayant été jugé impraticable « on resolut de rebrousser chemin, et donner à « l'autre costé de ceste vallée qui tourne contre « *Montmélian*, et prendre là le canon qu'on faisoit « venir de *Grenoble*. »

JUILLET. — 1er. Mgr vient coucher à *Saint-Michel*, dont il donne le commandement au capitaine Grenetier, « un des asseurés soldats de l'ar- « mée. » — 2. A *Saint-Jean de Maurienne*, « où il « trouua les s^rs du Poet et la Baume, auec leurs « compagnies de gens d'armes, et celle du Vic^te de « Chamois conduitte par son lieutenant, auec deux « régiments de *Languedoc* conduits par Bimar et « Fontcouuerte. » —3. « Mgr fait dessiner trois forts « autour de *Saint-Jean de Maurienne*. » — 4. « Après « auoir faict les ordonnances militaires qu'il vou- « loit estre obseruees, tant entre les soldats et les « habitants de la *Sauoye*, » Mgr part de *Saint-Jean de Maurienne* et arrive à *La Chambre*. Ce même jour, le duc de Savoie arrive à *Montmélian*. — 5. Mgr va reconnaître *Aiguebelle* et *Argentine*. — 6. Il en fait rétablir les ponts. Créquy se loge dans *Aiguebelle*, et le s^r de Rosans s'empare du fort de *Sainte-Hélène*, situé aux environs.—7. La cavalerie pousse une reconnaissance jusqu'à *La Rochette*. Ce même jour, le capitaine Triadons, ayant appliqué un pétard à *Chamousset*, est tué d'un coup de mousquet. Le s^r de *La Murette* y reçoit aussi un coup de mousquet dont il mourut le lendemain. — 8. Le duc de Savoie vient à *Conflans*, « pour y dresser le gros de « son armée. » —9-10. « On battit encore la strade « jusqu'à *La Rochette*, dont le château saluoit les « nostres à coups de petites pièces; on fit aussi les « aproches autour du chateau d'*Aiguebelle*. » —11. A la nouvelle que le s^r d'Auriac était arrivé à *Allevard* avec son régiment et trois cornettes de cavalerie, Mgr lui va au-devant jusqu'à *La Rochette*. — 12. « Ce jour furent exécutés à *Grenoble* un chartreux « et un nommé Vallier, traistres. Dépesches à la « cour portée par le s^r Expilly. » — 15. D'Auriac arrive à *La Rochette* amenant trois grosses pièces d'artillerie. Aussitôt Mgr attaque cette place avec 1200 fantassins et toute sa cavalerie : Créqui était chargé de poursuivre le siége d'*Aiguebelle* avec le reste de l'infanterie. *La Rochette* est enlevée de vive force, « par le moien d'un pétart qui fut applicqué « à la muraille auprès de la porte sur les 4 heures « du soir. » —16. « Le chasteau faisant contenance « de vouloir tenir bon, ayant arboré 2 enseignes « rouges, » Mgr fait avancer une pièce de canon : au 3e coup, la garnison demande à capituler. Mgr va pendant la nuit avec sa cavalerie et 400 arquebusiers de Fontcouverte, jusqu'au pont de *Montmélian* « qu'il fit rompre bien 40 pas de long. » — 17. A son retour, il signe la capitulation du château, qui n'était défendu que par 25 ou 30 hommes commandés par le s^r du Poisson.—18. On apprend que le duc de Savoie devait passer l'*Isère* au-dessous de *Miolans* et se loger à *Chamousset* pour empêcher la jonction de Mgr avec Créqui.—19. Mgr part de *La Rochette*, dont il laisse le commandement au s^r de Bardonenche, et vient à *Chamoux*. Chemin faisant, il s'empare, après une vive résistance, d'un fort de gazon que les troupes du duc de Savoie construisaient. Soumission du château de *Villarsallet*.— 20. Le fort de *Chamousset*, situé près

de là, où se trouvait une garnison de 15 hommes seulement, commandés par Le Grand, de *Montmélian*, se rend à discrétion. Mgr y établit le capitaine Pierre André et vient à l'*Argentine*.—21. La pièce de canon qui avait servi dans ces affaires arrive au bord de l'eau à *Aiguebelle*.—22. La journée est employée à lui faire franchir le torrent.—23. D'Auriac s'avance au delà de *Chamousset* pour reconnaître les forces du duc.—24. La pièce de canon engagée dans le torrent d'*Aiguebelle* est enfin tirée hors de l'eau. —25. On commence à battre en brèche le fort d'*Aiguebelle*, dont la garnison, composée de 150 hommes demande à capituler.—26. Capitulation.—27. Sortie de la garnison. D'Arces y est établi avec 200 hommes.—28. On commence à diriger l'artillerie vers le château de *Lucille* (Leugli).—29. L'infanterie et quelques cavaliers vont se loger autour de *Chamousset*.—30. Mgr se rend pendant la nuit à *Eyton* pour arrêter les troupes du duc qui devaient passer l'eau à *Conflans*. — 31. L'armée arrive à *Villarsallet* et Mgr à *Argentine*. — Effectif de l'armée :

INFANTERIE.

Le régiment de M. de Crequi......	10	compagn.
M. D'Auriac.	6	
M. De Bone	9	
M. De Pasquiers...	10	
M. De Verdun.....	5	
M. De Bardonenche	4	
M. De Rosans.....	6	
M. De Fontcouverte	8	
M. De Bimar......	5	
M. De Montmorin .	3	
M. De Saint-Jean..	4	
M. De la Roche...	4	
M. De Pierre André	4	
Le capit. St-Laurens	2	

CAVALERIE.

Escadron de M. du Poet, maistre de camp des chevau-légers;
Sa compagnie.
M. de la Buisse.
M. de Saint-Jurs.
M. du Rival.
M. de Vallouse.
La compagnie de carabins de Cève.

Escadron de M. Des Crottes;
Sa compagnie.
Celle de M. de Créqui.
Celle de M. de Morges.

Escadron de M. d'Auriac.
La cornette blanche.
La compagnie de M. de Lesdiguières.
Celle du sieur d'Auriac.

Escadron de M. de la Baume;
Sa compagnie.
Celle de M. du Passage, commandée par le sr de la Frette;
Celle de M. de Saint-Jullien, commandée par le sr de Grammont;
Celle du vicomte de Chamris, commandée par le sr du Buisson.

AOUT. — 1er. Mgr ayant appris par une lettre interceptée que le duc de Savoie se préparait à une action générale, vient prendre position à *La Rochette*. — 2. Il se loge à *Chamousset*, qu'il choisit pour champ de bataille.—3. Siége du fort de l'*Euille*. « Cette place appartient de toute ancienneté au « marquis de *La Chambre*. » — 4. Capitulation du fort, où Bay commandait. — 5. Mgr vient visiter ce fort et y établit le capitaine Blanc avec 100 hommes. Le même jour, le duc de Savoie ayant reçu un renfort de 2000 Suisses et de 1200 Milanais ou Napolitains, ce qui élevait ses troupes à 6 ou 7000 fantassins et à 8 ou 900 chevaux, vient se ranger autour de *Montmélian*. — 6. Mgr va reconnaître les positions du duc. — 7. Il choisit les *Molettes* pour champ de bataille et prend son quartier aux *Essais* (Essals).—8. Les troupes du duc se rangent en bataille dans une prairie au-dessous des *Molettes*.—9 et 10. Mgr fait fortifier son camp par des ouvrages en terre. — 11. Don Philippin, bâtard de Savoie, fait défier Créqui en combat singulier.—12. Autre défi entre le sr de Saint-Jurs et Turnavas, frère naturel du duc.—13. Combat de dix cavaliers français contre une vingtaine d'ennemis.— 14. Combat des *Molettes*. Les troupes du duc attaquent celles de Mgr qui étaient retranchées derrière des travaux de gazon et un ruisseau non guéable : elles se retirent sans avoir pu les forcer, laissant 4 à 500 morts. « La perte des nostres fut fort petite d'aultant qu'ils « estoient couuerts de leurs retranchements et n'y « eut que 5 ou 6 de tués entre lesquels fut le sr de « Nardoti d'un coup de fauconneau. Ce mesme « jour, Mgr depesche par tout le *Dauphiné* pour « conuier tous gentilshommes et contraindre tous « ceulx qui estoient propres à porter les armes de « se rendre en l'armée du roy. » — 15. Les deux « armées se tindrent en bataille chacune en son « logis sans rien entreprendre, ayant pris l'alarme « l'une de l'autre. » — 16. Le duc lève son camp pendant la nuit, passe sur le pont de *Montmélian* et se dirige vers la vallée de *Graisivaudan*. Après son départ, les troupes de Mgr mettent le feu au village et au château de *Sainte-Hélène*.—17. En représailles, le duc fait incendier divers lieux dans la vallée de *Graisivaudan*. — 18. Mgr envoie une dépêche à la cour. — 19. Quelques cavaliers qui avaient passé l'*Isère* à gué, en face de *Praquin*, « tuent une trentaine qui alloient à l'armée du duc, et entre aultres « le sr de La Tour, marchand d'*Argentine*, riche « de cent mille escus, et se retirèrent sans aucune « perte chargés de butin et avec quelques prisonniers « entre lesquels estoit le sr Bay, qui commandoit « autrefois à *Euille*. » — 20. Mgr prend position à *Bayard*; le duc fait placer deux couleuvrines au-dessus du port de *La Gache*.—22. « Mgr eut advis « de quelques desseings et entreprise des mauuais « seruiteurs du roy sur *Romans*. » — 23. Dépêche envoyée à la cour.— 24. Le duc fait commencer à *Barraux* la construction d'un fort à cinq bastions. — 25 et 26. Mgr va à *Grenoble*. — 28. Retour au camp. Ce même jour « un courrier fut surpris en « *Tarentaise* allant de *Turin* au duc, portant force « lettres par le moïen desquelles on descouurit « beaucoup de desseins du duc et de la duchesse, « tant en *Pragelas* qu'au *Bas-Daufiné*. » — 29 et 30. « La peste s'estant prise aux meilleures maisons de « *Grenoble*, chacun abandonne la ville, et quelques « jours après la chambre des vacations s'établit à *Romans*. » — 31. Dépêche à la cour portée par M. de Les.

SEPTEMBRE. — 1-3. Le duc ayant appris que le colonel Ponte était entré dans la vallée de *Pragelas* fait faire des feux de joie.—4. Il fait descendre quelques bateaux jusqu'au port de *La Gache*. —5. « Un gentilhomme arrive à *Bayard* de la part « du comte d'Egmont pour le mariage de luy avec « Mlle de Saut. » —6-8. Défaite de la cavalerie du duc.

PORTRAITS (1).

I. *Franciscvs Bonna Lesdigveriis. Regi patriæq. fidiss. virtvte meritoq. svo peramabilis. Æt. Ae Lii. 1595.* Il est en buste de 3/4, tourné à G. couvert de son armure : dans un ov. de

(1) Les portraits de Lesdiguières sont fort nombreux : nous nous bornons à signaler ceux qui, par leur ancienneté ou leur mérite artistique, offrent quelque intérêt.

134 mill. de H. - à D. le monogramme du graveur Mathieu Grenter.

II. *FRANCISCVS BONNA LEDIGVERIVS. REGI PATRIÆQ. FIDISS. VIRTVTE MERITOQ. SVO PERAMABILIS. ÆT. SVÆ LIII.* En bas, un distique latin :

Gallus et Allobroges, de te dicentque Salassi,
LESDIGVERI, magni gloria martis eras.

Il est en buste de 3/4, tourné à D., couvert d'une armure et sans écharpe. H. 172 mill., L. 125 mill.

III. *FRANÇOIS DE BONE, SEIGNEUR DE LESDIGVIERES, AGE LIII, 1596.* En bas, quatre vers :

En l'honneur de son roy ce guerrier indonté
Maintes fois a battu les ennemis de France,
Cet oeil que ie te monstre et ce front redonté
Donne a l'estranger crainte au Francois assurâce.

Thomas de Leu fe. Il est en buste de 3/4, tourné à G., couvert de son armure ; il a une écharpe en baudrier dont les extrémités flottent à G. - H. 150 mill. L. 101 mill.

IV. *François de Bone, seigneur de Lesdiguières* Copie même sens du préced, *Tho. de Leu fecit.* H. 65 mill. L. 45 mill.

V. *FRANÇOIS DE BONE, SEIG. D'ESDIGVIERES, AGE 55. 1598.* En buste de 3/4, tourné à G. ; dans un ov. autour duquel est la légende, H. 91 mill. L. 65 mill. *Thomas de Leu fecit.* En bas ce quatrain :

O France, tu ne produits pas
Tant de lauriers en cent années
Que ce guerrier en ses journées
A pour toy gaigne de combats.

VI. *FRANÇOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES, CONNESTABLE DE FRANCE.* Il est en buste de 3/4, tourné à G., dans un ov. autour duquel est la légende. Au-dessous de l'ov., le monogramme du graveur Michel Lasne. En bas, *N. de la Mathonière ex.* et ce quatrain :

PRUDENT COMME UN NECTOR, (*sic*) VAILLANT COMME [POMPÉE,
PAR VOS EXPLOITS GUERRIERS VOUS AUEZ MÉRITÉ
LE RANG DE CONNESTABLE, ET D'EN PORTER L'ESPEE
LE VOSTRE AYANT NOZ ROYS AU BESOING ASSISTÉ.

Il y a des épreuves avec le nom de *I. Honeruogt ex.* H. 144 mill. L. 114 mill.

VII. *FRANÇOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES, PAIR ET CONNESTABLE DE FRANCE.* Il est en buste de 3/4, tourné à G dans un ov. placé sur un fond d'architecture et entouré de trophées militaires. Au-dessous les vers suivants :

C'est icy que tu voys l'image véritable
D'vn Vlysse prudent, d'vn Achille indomptable,
Qui de tous les honneurs atteignit le sommet :
Mais come son portraict regarde son histoire,
Tu verras que son bras acquitte avecques gloire
Tout ce que son visage heureusement promet.

En bas, trois petits médaillons représentant la prise du fort d'Exilles, celle du fort Barraux et le combat de Pontcharra. *A Paris, chez Pierre Rocolet... M. DC. XXXVIII. D. Dumoustier pinxit. Huret f.*, in-f°. Se trouve en tête de son histoire, par L. Videl. Il y a trois états de cette planche : 1° avec les médaillons blancs et sans adresse ; ces épr. sont très-belles ; - 2° avec l'adresse de *Rocolet* ; - 3° celui que nous avons décrit.

VIII. *François de Bonne, duc de Lesdiguieres, pair et connestable de France. Daret ex. cũ priuil. Reg. christ.* Il est en buste, de 3/4, tourné à D., couvert d'une armure, une écharpe et une fraise au cou; derrière lui, à G., une draperie ; en haut, ses armes. In-4°.

IX. *FRANCOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES, pair mareschal....* 18 lignes de texte. *Daret ex. cũ priuil Reg. 1652*, dans un ov. de 141 mill. de haut. En buste, même sens que le précédent et même composition, mais sans la draperie et les armes du fond.

X. *FRANCESCO DE BONNE, DUCA DELL' EDIGUIERA, PARI, MARESCIALLO, E CONTESTABILE DI FRANCIA.* En buste, même composition que le précédent, mais en contre-partie, dans un encadrement octogone; in-4°.

XI. *FRANCESCO DE BONE, SIGNOR DELLA DIGVIERA.* Copie en contre-partie du n° III : mêmes dimensions. En bas, ce distique latin :

Aetas prima togam, sagum tulit altera, utraque
Sat foelix, sed in hac nomen et omen habes.

XII. *FRANCESCO DI BONA, CONTE STABILE DE LA DIGHIERA.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G.- En H., dans le coin D., ses armes : en bas, le n° *122*. H. 133 mill., L. 93 mill.

XIII. *FRANCOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES.* Il est en buste de 3/4, tourné à G. ; dans un med. rond sur un fond d'architecture. Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les Triomphes de Louis XIII, contenant ses plus grandes actions....* par Jean Valdor. Paris, 1649, in-f°.

XIV. *FRANCISCVS DE LESDIGVIERES, COMES STABVLI.* Il est en pied, en grand costume de cérémonie. Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les portraits des hommes illvstres francois qvi sont peints dans la galerie du palais cardinal de Richeliev.* Paris, 1655, gr. in fol.

ÉCRITS RELATIFS A LESDIGUIÈRES OU QUI LUI SONT ATTRIBUÉS.

I. *Discovrs de ce qvi s'est passé en Davlphine depuis le mois de may dernier, par le sieur Desdiguieres, contre le Duc de Sauoye.* A Tovrs, chez Iamet Mettayer, M. D. LXXXX, in-8°, 24 pp.

II. *Articles accordez svr le fait de la reddition de la ville de Grenoble en l'obeïssance du Roy. Entre le sieur Desdiguieres & les commis du païs.* A Tovrs, chez Iamet Mettayer, M. D. XCI, in-8°.

III. *Discours de la desfaicte de l'armee du Duc de Sauoye, faicte par le seigneur Des-diguieres en la plaine de Pontcharra, pres le chasteau de Bayard, vallee de Graisiuodan, le 18. jour du mois de septembre 1591.* A Grenoble (s. n.) M.D.XCI, in-8°, 15 pp.

III bis. *La bataille de Pontcharra et journée de Salbertrand, gaignées par monseigneur le duc d'Esdiguieres, pair et mareschal général aux armées du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, descrites par messire Claude Expilly.* Grenoble, Marniolles, 1621, in-4° de 1 f. et 4 pp.

IV. *La desfaicte des troupes du duc de Savoye, par Monsieur des Diguières, lieutenant général pour le roy ès armées de Piedmont et Sauoye, le 14 d'aoust 1597.* Paris, Iamet Mettayer, 1597, in-8°.

V. *Le vray discovrs de la desfaicte de neuf compagnies de cauallerie du Duc de Sauoye par l'armee du Roy, commandee par le sieur des Diguieres, le 8. septembre 1597. Enuoyé du camp de Pontcharra & de Bayard.* A Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1597, in-8°, 8 pp.

VI. *Advis de la deffaite de l'arriere garde du Duc de Sauoye par l'armee du Roy à Barraux. Extraict d'vne lettre escripte par le seigneur Desdiguieres, lieutenant general de sa Maiesté du camp de Pontcharras, le 6. d'octobre 1597.* A Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1597, in-8° de 1 f. et 5 pp.

VII. *Advis de la desfaicte de partie des trouppes du duc de Sauoye par l'armee du Roy au port de la Gasche depuis la desconfiture de l'arriere-garde dudict Duc. Extraict d'vne lettre escripte par le seigneur Desdiguieres lieutenant general de sa Maieste en ladite armee, du 17 octobre 1597.* Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1597, in-8°, 7 pp.

VIII. *Sommaire recit des progres de l'armee dv Roy en Sauoye, & de la prinse des places & victoires obtenues en icelle.* A Lyon, par Thibavd Ancelin. M.D.XCVII, in-8°, 19 pp.

IX. *Brief discours de la prinse faicte par Monsieur de Lesdiguieres, le dimanche 15 mars 1598. du fort que le duc de Savoye avoit fait faire à Barraux en l'an 1597.* A Lyon, par Thibault Ancelin, M. DXCVIII, in-12. Reproduit dans l'*Album du Dauphiné*, t. IV, pp. 134 et suiv. = Autre éd. sous ce titre : *Brief discours de la prise de Barravx faicte sur le Dvc de Sauoye, par Monsieur Desdiguieres, lieutenant general du Roy ès armees de Dauphiné & Sauoye, le iour de Pasques fleuries, 1598.* Rouen, imp. de R. du Petit-Val, M. D. XCVIII, in-8°, 15 pp.

X. *Le discovrs veritable de la reduction du chasteau de Montmillan, à Sa Majesté Treschrestienne Henry IIII. Roy de France & de Nauarre.* A Lyon, par Grichard Ivllieron, 1600, in-8°, 13 pp.

XI. *Discours de l'art militaire, faict par Monseigneur le connestable de Lesdiguières.* Manuscrit in-f° (Bib. Imp.). Ce discours fut composé par Lesdiguières sur la demande de Henri IV.

XII. *Panegyric a Monseignevr Desdigvieres, mareschal de France, & lieutenant general pour le Roy en Daulphiné. Par le sr D'AVITY, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.* A Lyon, pour Guillaume Linocier, M. DCXI, in-8°, 61 pp.

XIII. *Coppie de la lettre escritte à Monsieur Desdiguieres, par la Royne,* 1614 (s. n.), in-8°, 7 pp. = Autre éd. sous ce titre : *Lettre de la Royne envoyée au Mareschal Desdiguieres.* Imprimé à Paris, chez Pierre Des Hayes, M. DC. XV, in-8°, 8 pp.; relative a la retraite du Prince de Condé.

XIV. *Extraict de la lettre envoyée au Roy en la ville de Bovrdeavx, par Monsievr le mareschal Desdigrieres.* A Paris, par Iean Bovrriqvant, M. DC. XV, in-8°, 6 pp. = Autre éd. : Paris, *iouxte la copie imp. chez J. Bourriquant,* 1615, in-8°. = Autre, sous ce titre : *La lettre envoyée av Roy en la ville de Bourdeaux...* Lyon, *Iouxte la copie imp. à Paris,* (1615), in-8°, 11 pp.

XV. *Advis donné par Monsievr le mareschal Des Digvieres, a Messieurs les Deputez de la Religion, assemblez a Grenoble* (s. n.), 1614, in-8°, 16 pp. = Autre éd. sous ce titre: *Advis donné par Monsieur le mareschal des Diguieres, à l'assemblée de Grenoble* (s. n.), M. DC. XV, in-8°, 13 pp. = Nous connaissons quatre autres éd. de cette pièce ; trois sont datées de 1615; la quatrième est sans date.

XVI. *Lettre de Monsievr de Lesdiguieres au Roy* (s. l. ni d.), in-4°, 3 pp., suivie d'une *avtre lettre de Monsievr de Lesdiguieres a la Royne*. En faveur du duc de Savoie et datée de Grenoble, le 14 nov. 1616.

XVII. *Lettre dv Roy a Monsievr de Lesdiguieres* (s. l. ni d.), in-4°, 4 pp. Le roi le prie de ne pas aller au secours du duc de Savoie. Cette lettre est suivie de la réponse de Lesdiguieres.

XVIII. *Copie de lettre de Monseignevr le mareschal d'Esdigvieres, av Roy*. A Vienne, par Iean Poyet, 1617, in-8° 13 pp. — Cette lettre datée du 9 déc. 1616, est relative au duc de Savoie et au traité d'Asti.

XIX. *Lettre de Monsievr le mareschal Desdiguieres enuoyee tant à Messieurs de La Rochelle, qu'autres chefs de la Religion pretenduë reformée. Le 28 décembre dernier*. Paris, de l'impr. d'Anthoine du Breuil, 1616, in-8°, 8 pp. = Autre éd.: Lyon, *Iouxte la copie imp. à Paris*, in-8°, 7 pp. — Il engage ses anciens coréligionnaires à se séparer du Prince de Condé.

XX. *Relation de ce qui est arrivé en l'armée du duc de Sauoie, depuis le 27. Ianuier 1617, iusques à la fin de ce mois. Auec l'entrée du Prince de Piedmont & des trouppes de Monsieur Desdiguieres au Milanois, & la prise de la ville & chasteau de Creue-Cœur & autres places...* A Lion (s. n.), 1617, in-8°, 7 pp. = Autre éd. sous ce titre: *Relation des exploits de Monseigneur le Prince de Piedmont, depuis le 27. de Ianuier, iusques au dernier iour de ce mois*. (s. n.) M. DC. XVII, in-8°, 7 pp.

XXI. *La conqveste de la cité d'Albe Pompée: faicte par le Duc de Sauoye, & monsieur le Mareschal de Lesdiguieres, depuis le 22. de feurier, iusques au 6. de mars 1617. Traduitte de l'italien, imprimé à Thurin. par Louys Pizzamiglio, imprimeur ordinaire de Son Altesse*. A Lyon, par André Bergier, 1617, in-8°, 15 pp.

XXII. *Les victoires et conquestes de Son Altesse de Sauoye, et de monseigneur le Mareschal de Lesdiguieres, sur l'Estat de Milan. Auec la deliurance d'Ast, & cinq places prinses par force; plusieurs uilles gagnees, & l'armée Espagnole diminuee de cinq mille hommes en moins de six iours*. A Lyon, par Claude Morillon, M. DC. XVII. in-8°, 15 pp. — On lit à la fin: *Iouxte la copie imprimee à Turin, par Louys Pizzamiglio, imprimeur Ducal*, M. DC. XVII.

XXIII. *Lettre de Monsieur le mareschal Desdiguieres av Roy*. A Paris, Pierre Latius, 1618, in-8°. = Autre ed. (s. l. ni d.), in-8°. = Autre: *Lettre... sur ce qui se passe en Sauoye*. A Paris, *par l'autheur* (sic), M. DC. XVIII, in-8°, 6 pp. = Autre: *Lettre... touchant le traité qui avoit été fait et conclu entre le duc de Sauoye et le roi d'Espagne*. Paris, P. Lattus, 1618, in-8°. = Autre: *Lettre... sur l'infidélité de l'Espagnol* (s. n. de l.), 1618, in-8°.

XXIV. *Coppie de deux lettres escrites, l'vne av Roy & l'autre a la Royne mere. Par Monsievr le marechal Desdigvieres* (du 3 avril 1619). A Lyon, *Iouxte la coppie imprimée à Paris*, 1619, in-8°, 8 pp.

XXV. *Lettre et advis envoyé av Roy, par Monsieur le mareschal de Lesdiguieres*. A Tovrs, 1619, in-8°. = Autre ed.: Tours, 1619, in-8°. = Autre, sous le titre de: *Lettre... touchant l'assemblée de Loudun*. Tours, 1619. in-8°.

XXVI. *Recit veritable de ce qvi s'est passé au Lovvre a l'arriuee de Monsieur le mareschal de les Diguieres. Ensemble les noms des seigneurs qui luy ont esté au deuant*. A Paris, chez Anthoine du Breuil, M. DC. XX, in-8°, 8 pp.

XXVII. *La reception solennelle de Monsievr le mareschal de l'Esdiguieres, en la qualité de duc & pair de France*. A Lyon, chez Claude Armand dit Alphonse, M. DC. XX, in-8°, 8 pp. signé à la fin, PELLETIER = Autre éd.: a Paris, par Antoine Estienne, M. DC. XX, in-8°, 8 pp.

XXVIII. *Lettre escrite a Monsievr le Duc de L'Esdigvieres par Messievrs de l'assemblee. De Loudun ce 26 mars 1620* (s. n.), M. DC XX, in-8°, 5 pp.

XXIX. *Copie de devx lettres escriptes de Lovdvn a Messieurs le dvc d'Esdiguieres, pair & mareschal de France, & de Chastillon colonnel de l'infanterie françoise aux Païs-Bas. Auec l'extraict du second article du cahyer de l'assemblée generale des Eglises de ce royaume & de la souueraineté de Bearn. & quatre lettres de l'assemblee politique de Pau contre les accommodements & surseance qu'on propose en l'affaire de la main leuée des biens ecclesiastiques de la dicte souueraineté* (s. n.). *Imprimé l'an mil six ans vingt*, in-8°, 38 pp.

XXX. *Lettre de Monsievr le mareschal de Lesdigvieres, envoyee le neufiesme decembre 1620. Aux rebelles du pays de Bearn. Sur les assemblées par eux faictes contre le seruice du Roy*. Paris, *suivant la coppie imprimée à Bourdeaux*, par Iacques Chataignier, 1620, in-8°. = Il

y a trois autres éd. de cette pièce avec l'adresse du même imprimeur : l'une d'elles porte la date de 1621.

XXXI. *La responce de Monsieur le duc Desdiguieres, aux plaintes à luy enuoyees par ceux de l'assemblee de la Rochelle* (1er févr. 1621). A Paris, chez Antoine Vitré, 1621, in-8°, 13 pp. = Autre éd. (s. l. ni d.) in-8°.

XXXII. *Lettre de Monsieur le duc d'Esdiguieres escritte a Nostre S. Pere le Pape, sur son aduenement au souuerain pontificat.* A Paris, chez Antoine Vitray, 1621, in-8°, 5 pp.

XXXIII. *Seconde lettre de l'assemblée de la Rochelle a Monsieur le duc de Desdiguieres 2. auril 1621* (s. n.). M. DC. XXI, in-8°, 7 pp. = Autre éd. : in-8°, 7 pp. — Ces 2 éd. ne diffèrent entre elles que par les caractères du titre.

XXXIV. *Dernier advis de Monsievr le mareschal Desdiguieres, a Messieurs de La Rochelle, svr la derniere resolution du Roy, du 5 may, mil six cens vingt vn.* A Paris, chez Adr. Bacot, 1621, in-8°, 12 pp.

XXXV *Lettre de Monseignevr le dvc D'Esdigvieres, au sieur de Montbrvn, luy enjoignant expressement de la part du Roy, d'auoir à desarmer dans son gouuernement du Dauphiné : Et à faute de ce, déclaré criminel de leze maiesté, & perturbateur du repos public. Escrite du camp Royal de sa Maiesté, deuant Montauban, ce 19. nouembre 1621.* A Paris, *Iouxte la coppie imprimee à Lyon, par Pierre Marniolles,* chez Robert Fevgé, M.DC.XXI, in-8°, 7 pp.

XXXVI. *Lettre de Messievrs de l'assemblee de la Rochelle, a Monsievr le dvc de Lesdigvieres.* A Larochelle, par Pierre Pie de Dieu, 1621, in-8°, 15 pp.

XXXVII. *La palme a Monseignevr le dvc de Lesdigvieres pair, & mareschal de France, mareschal general des camps & armees royalles, & lieutenant general pour le Roy au gouuernement du Dauphiné. Pour n'auoir voulu accepter la charge de connestable de France, à condition de se faire Catholique Romain. Le Iuste fleurira comme la palme dans la maison du Seigneur.* A Paris, l'an M. DC. XXI, in-8°, 14 pp. Signé, à la fin, des initiales L. V. (Louis Videl?)

XXXVIII. *Lettre à Mr d'Esdiguières, l'exhortant à recevoir la charge de connestable, et à se faire catholique : en response d'un advis qui luy a esté donné au contraire.* (par DE QUAIS). Grenoble, Pierre Verdier, 1621, in-4° de 23 pp. (Bib. de Grenoble). = Autres éd. : Grenoble, P. Verdier, 1621, in-8°, 20 pp. = Paris, *impr. de F. Huby, jouxte la copie imp. à Grenoble, par P. Verdier,* 1621, in-8°, 16 pp. = Vienne, J. Poyet, in-8°, 29 pp.

XXXIX. *La conversion de toute la maison de Monsieur D'Esdiguieres a la foy catholique, apostolique et romaine.* Paris, Silvestre Moreau, 1621, in 8°, 14 pp.

XL. *La fvitte donnee au regiment du sieur de Mont-brun, chef des rebelles en Dauphiné. Par Monsieur le mareschal de L'Esdigvieres. Ensemble la prise des principaux de leur caballe. La deffaite & desroutte de quelques compagnies. L'ordre qui est de présent tenu en la Prouince, par le commandement dudit seigneur Mareschal, contre lesdicts rebelles.* A Paris, chez Isaac Mesnier, M. DC. XXI, in-8°, 16 pp.

XLI. *La redvction des villes dv Povsin et Bay à l'obeyssance du Roy. Par Monsieur le duc de Lesdiguieres, apres un furieux assaut. Ensemble les articles de la capitulation.* A Paris, chez Ioseph Bovillerot, M. DC. XXII, in-8°, 14 pp.

XLII. *Ordonnance de Paix en Dauphiné, donnée par Monseigneur le duc de Lesdiguieres, pair & mareschal de France, lieutenant general pour le Roy au gouuernement de ceste province.* A Paris, chez P. Mettayer, M. DC. XXII, in-8°, 11 pp.

XLIII. *Lettre et dernier advis de Monsievr le mareschal Dédiguieres avx rebelles et Partialistes de Montauban, Languedoc, Vivarets & la Rochelle. du 26 mars 1622.* A Paris, chez Germain Drvot, 1622, *Iouxte la copie imprimée à Lyon,* in-8°, 13 pp.

XLIV. *Lettre de Monsievr le dvc de Lesdiguieres, escritte au duc de Rohan, le 10 Iuillet 1622.* A Paris, par Iean Bessin, 1622, in-8°, 14 pp. = Il y a une autre éd. que nous ne connaissons pas, in-8° de 12 pp.

XLV. *Harangve a Monsievr le connestable* (s. l. ni d.), in-8°, 4 pp. Par les députés de Genève en 1622.

XLVI. *Response de Monseigneur le connestable aux remonstrances et articles à luy proposés par les ministres du Dauphiné sur le subject de sa conversion* (s. n.), 1622, in-12, 13 pp.

XLVII. *Histoire de la conversion au giron de l'Église catholique, apostolique romaine, de François de Bonne, duc d'Esdiguieres, pair et mareschal de France, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, mareschal général aux armées de Sa Majesté, & conestable de France.* Grenoble, Pierre Verdier, 1622, in-8° 11 pp. (Bib. de Grenoble).

XLVIII. *Recit veritable de tovtes les ceremonies observees dans la ville de Grenoble. A la protestation de foy de Monseigneur le duc de l'Esdiguieres. Ensemble les ceremonies de sa reception à l'Estat de connestable de France, & à celles de l'ordre du Sainct Esprit. Avec les magnificences & celebrités faites tant à Grenoble que par tout le Dauphiné sur ce subject.* A Paris, chez Ioseph Boüillerot, M. DC. XXII in-8°. 16 pp.

XLIX. *Le lys d'allegresse, et l'oliue de Reconciliation sur l'heureuse conuersion de Monseigneur le duc de Lesdiguiéres, à la foy catholique, apostolique & romaine, auec le fidele rapport de toutes les ceremonies qui ont esté obseruées tant à l'acte de son abiuration de l'heresie, qu'à la receptiō du collier de l'ordre du S. Esprit, & l'acceptation de l'espée de conestable, à luy enuoyee par le Roy. Le tout arriue dans la ville de Grenoble, par quatre iours consecutifs, qu'a duré toute ceste belle ceremonie.* A Paris, chez Denys Langlois, M. DC. XXII, in-8°, 30 pp.

L. *La conversion de Monseignevr le dvc d'Esdigvieres à la religion catholique, apostolique & romaine. Ensemble le Breuet de l'estat de connestable de France à luy enuoyé par Sa Maiesté, le septiesme de ce mois de Iuillet 1622.* A Paris, chez Pierre Rocollet, M.DC. XXII, in-8°, 14 pp. et 1 f. = Autre ed. : Paris, *le même*, in-8°, 14 pp. et 1 f. = Autre sous ce titre : *Breuet de l'estat de connestable de France enuoyé du Roy à Monseigneur le duc de Lesdiguieres, le quinziéme iour de Iuillet 1622. Ensemble l'heureuse conuersion dudit seigneur de Lesdiguieres à la Religion catholique, apostolique & romaine.* A Roven, Ghez (*sic*) Iacques Besongne & David Ferrand, M. DC. XXII, in-8, 14 pp. et 1 f.

LI. *La conversion de Monseignevr le duc de Lesdiguieres, connestable de France, à la Foy catholique, apostolique, romaine. Auec ce qui s'est passé puis peu en Languedoc, Dauphiné & ailleurs.* A Bourdeavs, par Simon Millanges, 1622, in-8°, 11 pp.

LII. *Lettre de congratvlation a Monseignevr le duc de L'Esdiguieres, pair & connestable de France, sur son heureuse & desiree conuersion à la foy catholique, apostolique & romaine.* A Paris, chez Antoine Estienne, M. DC. XXII, in-8°, 18 pp. (Signé PELLETIER.)

LIII. *Portrait de Mr le duc d'Esdiguières, où, sous le discours fait en honeur de la bien-méritée reception de Mr le comte de Sault, en la charge de lieutenant général de Roy en Dauphiné, se descouvrent les traits de leur semblance ; par* VALANTIER. Grenoble, Pierre Verdier, 1622, in-4° de 22 pp. (Bib. de Grenoble).

LIV. *Discours de l'heureus succèz des armes du roy, contre la rebellion, suscitee dans son estat. Ensemble les raisons & motifs de la conversion de Monseigneur le duc de L'Esdiguieres, connestable de France.* Paris, Ant. Estienne, 1623, in-8°, 97 pp. A la suite se trouve : *Double d'une lettre escritte à Monseigneur le duc de l'Esdiguieres, connestable de France, lorsqu'il se convertit à la foy catholique, apostolique & romaine* (signé PELLETIER). 19 pp. (Bib. de Grenoble).

LV. *Tableav historiqve, dans lequel sont contenuës, quelques remarques d'Estat : Et comment le Roy, a fait Monsieur le mareschal de Lesdiguieres, connestable de France. Par F. F. P. D. V.* (F. François Pradier de Vic). Paris, impr. B. Martin, 1623, in-8°.

LVI. *Recveil des Briefs envoyez par Nostre S. Pere le pape Grégoire XV à Monseignevr et dame la connestable de Lesdiguiéres. Touchant sa conuersion au giron de la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine. Auec la translation d'iceux du latin en françois. Ensemble deux lettres missiues par lesquelles Monsieur l'abbé de S. Rambert rend compte de son ambassade à Rome pour ce subiect.* Paris, impr. de Hierosme Blageart, 1623, in-8°, 23 pp.

LVII. *Récit véritable de ce qui s'est passé en l'armée du roi, conduite par M. le connétable delà les monts ; ensemble la prise de Novi, la defaite de leur secours et de celui de Gavy.* Lyon, G. Armand, dit Alphonse, 1625, in-8°.

LVIII. *Relation veritable de ce qui s'est passé en l'armée dv roi étant en Italie, commandée par M. le connétable ; ensemble la furieuse défaite des Napolitains envoyés du Milanais pour sécourir la seigneurie de Genes.* Paris, P. Ramier, 1625, in-8°. = Il y a une autre éd. sous la même date et chez le même libraire.

LIX. *Lettre et advis de M. le connétable de Lesdiguières au sieur de Soubize. Escrite du camp de Gaui le vingt-uniesme auril.* Paris, veufve du Carroy, 1625, in-8°.

LX. *La prise et redvction de la ville de Gavi, par Monseigneur le connestable de l'Esdiguieres. Auec l'estrange fatalité de la guerre qui se fait en ceste presente année, contre la Republique de Genes.* A Paris, chez Adrian Bacot, 1625, in-8°, 13 pp. et 3 pp. non chiff.

LXI. *La prise de la citadelle et fort de Gavy, par monseigneur de l'Esdiguieres, connestable de France.* A Paris. chez Adrian Bacot, M. DC. XXV, in-8°, 8 pp.

LXII. *La grande et signalee victoire obtenve par l'armee dv Roy, soubs la conduitte de Monseigneur le connestable, & son Altesse de Sauoye deuant la ville d'Olagio & Gauy, contre les Espagnols & Genois. Auec la liste des noms des seigneurs capitaines & enseignes: & du général qui conduisoit l'armee. Ensemble la prise de plusieurs villes, chasteaux & rencontres qui ont esté faictes depuis le 9. d'auril 1625, iusques à maintenant.* A Paris, de l'impr. de Claude Hulpeau, M. DC. XXV, in-8°, 15 pp. = Autre éd. sous ce titre: *Les prosperitez des armes du roy, et de celles de son altesse de Sauoye en Italie, sous la conduite de monseigneur le connestable. Auec la défaite de l armée des Espagnols & Genois. Et la liste des noms des seigneurs, capitaines...* A Paris, *le même*, M. DC. XXV, in-8°, 15 pp.

LXIII. *Récit veritable de ce qui s'est passé en l'armée de monseigneur le connétable, depuis la prise de Gavi; auec un prodige étrange arrivé en la ville de Gennes, le 30 avril.* Paris, veuve du Carroy, 1625, in-8°.

LXIV. *Les expeditions guerrieres et militaires faites en Italie par l'armée de France et celle de Savoye, sous la conduite de monseigneur le connétable; avec les villes et chateaux rendus à l'obéissance de son altesse et du seigneur connétable; ensemble la prise faite par les galères de son altesse, vaisseaux et galions de monseigneur le duc de Guise, de quatre cent mille écus, et autres munitions de guerre qui sortoient d'Espagne pour sécourir la ville de Genes.* Paris, imp. de C. Hulpeau, 1625, in-8°.

LXV. *La sommation de la ville et seigneurie de Gennes, faite par monseigneur le connétable; ensemble ce qui s'est passé à la Valtoline par l'armée du roi commandée par M. le marquis de Cœuvre.* Paris, J. Martin, 16 5, in 8°.

LXVI. *Lettre de monseigneur le connestable au Roy.* Paris, J. Bessin, 1625, in-8°.

LXVII. *Lettre de Monseignevr le connestable, au Roy. Ensemble vne lettre de Monsieur le mareschal de Crequy enuoyee à sa Maiesté, sur la retraitte du duc de Feria & de ses troupes d'alentour de la ville d'Ast* (s. n.). 1625, in-8°, 13 pp.

LXVIII. *La levee dv siege de Verne* (sic), *auec la desfaicte de l'armée Espagnoles* (sic), *par Monseigneur le connestable, & monseigneur le mareschal de Crequy.* A Paris, chez P. Rocoler, 1625, in-8°, 11 pp.

LXIX. *La levee dv siege de Verve, et la defaicte des Espagnols, par monseigneur le connestable, & monsieur le mareschal de Crequy. Ensemble le nombre des morts & des prisonniers.* A Paris, chez Henry Sara, M. DC. XXV, in-8°, 13 pp.

LXX. *Relation av vray, particvliere et ample de tout ce qui s'est faict iour par iour au siege de Verrve, depuis le commencement du mois d'aoust, iusques au dix-huictiesme de nou^bre, l'an 1625. Traduit de l'italien, imprimé à Turin.* A Lyon, par Iacqves Rovssin, M. DC. XXVI, in 8°, 103 pp.

LXXI. *Lettre de Monseignevr le connestable envoyee av Roy* (s. n.). 1626, in-8°, 11 pp

LXXII. *Advertissement tres-important d'vn gentil-homme François, en forme de responce, aux demandes d'vn caualier curieux. Sur le iuste suiet de la guerre d'Italie. Auec la iustification de Monseigneur le connestable* (s. n.). M. DC. XXVI, in-8°, 40 pp., signé à la fin: *D. C.* = Autre éd. sous ce titre: *La response d'vn gentilhomme François, aux demandes d'vn caualier curieux. Sur le suiet de la guerre d'Italie* (s. n.). M. DC. XXVI, in-8°, 40 pp.

LXXIII. *Histoire des exploits généreux faits par les armées, tant du roy, que de son altesse, soit en Piedmont, sur les terres de Gennes, siege de Verrüe, qu'en Dauphiné: sous l'heureuse conduite de feu monseigneur le conestable de les Diguieres, son trespas, & enterrement.* Redigée par F. Bouchet. Grenoble, Richard Cockson, 1626, in 8° de 208 pp. (Bib. de Grenoble).

LXXIV. *Lettre du sievr de Vergnes, prievr de S Marie de Belleveve, a Messieurs de la prouince du Dauphiné. En laquelle est contenu au vray toutes les actions vertueuses & chrestieanes, que le grand Conestable de Lesdiguieres a pratiquées en sa maladie derniere; & la glorieuse & tres chrestienne fin qu'il a faite en la religion catholique, apostolique & romaine, dont il auoit fait profession depuis l'annee mil six cens vingt deux.* Grenoble, P. Verdier, 1626, in-8°, 24 pp.

LXXV. *Discours svr la mort de fev messire François de Bonne, dvc de Lesdigviere, pair et connestable de France. Av Roy. Par le sieur* Pelletier. Paris, Edme Martin, 1626, in-8°, 15 pp.

LXXVI. **Oraison funebre de François de**

Bonne, duc de Lesdiguières, connétable de France, par Claude Brenier, jésuite. Grenoble, 1626, in-12. (*Bib. Hist.* de Lelong.)

LXXVII *Histoire de la vie du Connestable de Lesdiqvieres contenant toutes ses actions, depuis sa naissance, jusques à sa mort. Avec plusieurs choses memorables seruant à l'intelligence de l'histoire générale. Le tout fidellement recueilli par Loris Videl, secretaire dudit Connestable.* Paris, Pierre Rocolet, M. DC. XXXVIII, in-f° avec portrait. = Autres éd. : *Histoire du connestable de Lesdiguieres, contenant toute sa vie, avec plusieurs choses memorables, seruant à l'histoire générale. II. Edition, reueüe & augmentée.* Grenoble, J. Nicolas (Impr. de P. Fremon), 1649, in-8°. = *III. Edition, reueüe & augmentée.* Grenoble, J. Nicolas, 1650, in-8°. C'est l'édition précédente pour laquelle on a fait un nouveau titre. = A Paris, chez François Mauger, 1666, 2 vol. in-12. - Ces réimpr. ne contiennent pas, comme l'ed. in-f°, une table alphabetique des matières.

LXXVIII. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguieres, pair et dernier connétable de France*, par J. C. Martin. *On a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard.....* Grenoble. impr. de David, an X (1802), in-8, 180 pp. C'est un mauvais abrégé de l'ouvrage précédent.

LXXIX. *La Diguiéréade, à l'honneur de très haut et très puissant seigneur messire François de Bonne, seigneur des Digueres, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Daufiné*, par noble Guigues Basset. Manuscrit in-4° non achevé. (Bib. de Grenoble). Il en a été publié de longs extraits dans l'*Album hist. archéol. et nobiliaire du Dauphiné*, par MM. Champollion-Figeac et Borel-d'Hauterive, 1re part., pp. 58-68 Ce poëme s'arrête au combat de Pontcharra.

LESTANG. — Voy. Murat.

LE VACHET (Jean-Antoine), instituteur de la congregation des sœurs de l'Union chrétienne, naquit à Romans en 1603, de Gabriel Le Vachet et d'Alix Cot. Après qu'il eut terminé ses humanités chez les jésuites de Grenoble, un de ses oncles, qui habitait cette ville, voulut lui faire, mais inutilement, embrasser la carrière du barreau. Plus tard, il résista aussi aux prières de sa famille qui désirait le marier ; il s'enfuit de la maison paternelle, alla à Rome, en mendiant le long de la route, revint ensuite en France de la même manière. Ses parents n'apprirent que par hasard qu'il était chez les jésuites de Dijon où, reçu d'abord comme homme de peine et portier, il terminait ses études theolog. Son pere étant mort peu après, il revint a Romans, vendit tous ses biens, dont il donna le prix aux pauvres, selon un biographe ; puis, sa mère étant entrée à son instigation dans une communauté religieuse, il partit pour Paris. — Ordonné prêtre le 3 mars 1635, il fut successivement confesseur des dames de la Roquette (faubourg Saint-Antoine), sulpicien et prédicateur dans les campagnes, directeur de l'hôpital et des religieuses hospitalières de Saint-Gervais (1646). En 1661, il crea le séminaire des sœurs de l'*Union chrétienne*, communauté séculière composee de veuves et de filles, dont la mission était de travailler à l'éducation des jeunes personnes nouvellement converties. Cette maison, d'abord établie à Charonne, puis transférée, en 1685, à l'hôtel Saint-Chaumont, près la porte Saint-Denis, fut l'origine d'un grand nombre d'autres du même genre qui s'élevèrent en France sous les auspices du gouvernement. Le Vachet mourut à Paris, en odeur de saintete, le 6 février 1681.

Sa vie a été écrite par Richard, sous ce titre : *La vie de messire Jean-Antoine Le Vachet prêtre instituteur des sœurs de l'Union chrétienne, dédiée au T. R. P. de La Chaise, confesseur du roi.* Paris, Antoine Warin, 1692, in-12. Cette vie est précédee du portrait de Le Vachet. Il y est représenté en buste, vêtu d'un surplis, les mains jointes et tourné à D. devant un crucifix ; au bas, une légende de 8 lignes : *Mre Jean-Antoine Le Vachet, prêtre de la ville de Roman... Trouvain sc.*

On a de lui quelques ouvrages ascétiques, dont voici les titres : I *L'Exemplaire des enfants de Dieu.* Paris, J. de la Caille, 1653, in-12. — II. *La voye de Jésus-Christ, fils unique de Dieu, et de tous les prédestinés ses enfants adoptifs.* Paris, Fr. Muguet, 1666, in-12. — III. *L'Artisan chrétien ou la vie du bon Henri M., cordonnier à Paris, instituteur et supérieur des frères cordonniers et tailleurs.* Paris. Desprez, 1670, in-12. Les 2e et 3e parties de cette vie contiennent des détails intéressants sur le compagnonnage au XVIIe siècle — IV. *Réflexions que doivent faire les personnes qui communient souvent, données aux sœurs du*

séminaire de l'Union chrétienne, par messire Jean-Antoine Le Vachet... et imprimées par les soins de l'auteur de sa vie. In-12 de 38 pp. Ce petit écrit est imprimé avec une pagination séparée a la fin de sa vie, par Richard, et un faux titre dont nous venons de reproduire le texte en entier; à la fin, on lit ce qui suit : *On donnera bientôt au public des lettres que M. Le Vachet a écrites à plusieurs personnes dont il dirigeoit la conscience, sur différens sujets d'instruction morale.* Nous ignorons si ces lettres ont paru.

LIONNE, et non **LYONNE**, famille noble de Dauphiné, dont Chorier, par une flatterie de généalogiste, semble vouloir reculer l'origine jusqu'à l'époque de l'occupation romaine. « Lionne, « dit-il (*Estat politique*, t. III), estoit une « famille de Nismes sous les Romains. « On voit encore cette inscription, *T.* « *Homuleio Lioni, Varinus libertus* ». Cependant, malgré toute sa complaisance, il ne peut la faire remonter au delà de Guillaume de Lionne, qui était abbé de Boscodon en 1133 : cette antiquité nous paraît déjà assez respectable. — Après avoir donné le jour à quelques hommes remarquables dont on trouvera les notices ci-après, cette famille s'est éteinte, selon les généalogistes, en 1731. Voy. ci-apr. p. 86 (1).

LIONNE (Humbert de), né vers 1597, fut pourvu, vers 1620, d'une charge de conseiller à la chambre des comptes de Grenoble. Il s'appliqua à de sérieuses études sur l'hist. de notre province, et le fit avec assez de succès pour mériter d'être regardé par ses contemporains comme un fort savant homme. C'est l'eloge que Guy-Allard fait de lui dans sa *Bib. du Dauphiné*. — D'après Chorier, qui lui a consacré quelques lignes parmi les amis lettres de Boissat, Humbert de Lionne vivait encore en 1680. Il était alors doyen de la Chambre des Comptes.

De son mariage avec Geneviève Rabat, il eut un fils, *Joachim*, qui, après avoir été conseiller au parlement de Grenoble, embrassa le parti des armes, et mourut le 31 mars 1716, premier écuyer de la grande écurie. (Voyez le *Journal de Verdun*, mars 1717.)

LIONNE (Artus de), né le 1er sept. 1583, de Sébastien de Lionne et de Bonne Des Portes, fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble. Ayant perdu en 1612 Isabeau Servien, sa femme, âgée de 21 ans (2), qu'il aimait tendrement, il chercha des consolations dans la religion, et finit par entrer dans les ordres sacres. Le 13 août 1634, le roi le donna pour coadjuteur à Ch.-Salomon Duserre, évêque de Gap, et le nomma ensuite à cet évêché en mai 1637; mais, pour des motifs qui nous sont inconnus, Artus de Lionne ne fut sacré qu'en 1639, et il ne fit son entrée solennelle à Gap que le 19 avril de l'année suivante. — Ce prélat s'appliqua d'une manière toute particulière à réparer les ravages que les guerres de religion avaient faits dans son diocèse. Par ses soins, et en grande partie de ses propres deniers, la vieille cathédrale de Gap, ruinée par les protestants en 1577, fut presque entièrement rétablie sur de nouveaux plans; le P. Vincent Léotaud, jésuite, avait donné, selon M. Gautier (3), les dessins d'après lesquels on reconstruisit le clocher. Son attachement pour le diocèse qui lui était confié le détermina, dit-on, a refuser l'archevêché d'Embrun, auquel le roi l'avait nommé en 1649, après la mort de Guillaume d'Hugues, mais, en 1661, les infirmités de la vieillesse l'obligèrent de donner sa démission. Il se retira à l'abbaye de Solignac (dioc. de Limoges), seul bénéfice qu'il possédât, et y mourut le 18 mai 1663, âgé de 80 ans. — Il avait eu de son mariage avec Isabeau Servien un fils, *Hugues de* Lionne, qui fut ministre d'État. (Voy. ci-apr.)

Artus de Lionne est le premier qui ait tiré de l'oubli les noms des évêques de Gap, ses prédecesseurs. A la priere des freres de Sainte-Marthe, qui préparaient les matériaux de leur *Gallia Christiana*, il fit faire des recherches non-seulement dans toutes les archives du Gapençais, mais encore dans celles de la Chambre des Comptes d'Aix, et rédigea un *Rolle des evesques de Gap desquels nous avons pu avoir quelque mémoire.* Les archives de l'évêché de Gap possèdent encore, croyons-nous, une

(1) Il existe à Paris une famille *De Lionne* qui prétend, nous ne savons sur quels fondements, se rattacher à celle-ci.

(2) Elle était sœur d'Abel Servien surintendant des finances. Sa mort prématurée donna lieu aux deux opuscules suivants : *Discours consolatoire à M. Artus de Lyonne, conseiller au parlement de Dauphiné, sur la mort d'Isabeau de Servien, son épouse.* Par J. Bufevent de Murinès Paris, 1612, in-4° (Bib. de Grenoble). — II. *Discours sur la mort de madame de Lionne, Isabeau de Servien.* Par Jérome de Bénévent. Paris, 1612, in-4° (*Bib. hist. de* Lelong, IV, n° 48110.)

(3) *Précis de l'hist. de Gap*, p. 340.

copie de ce *rolle* — Il s'occupait aussi des mathématiques, et en composa un traité qui fut publié par le P. Vincent Léotaud : *Curvilinæorum amænior contemplatio*. Lugduni, G. Barbier, 1654, in-4°. — Nous connaissons encore de lui l'opuscule suivant : *Oraison fvnèbre, svr le trespas dv reverendissime pere en Dieu messire François de Sales, Evesque, & prince de Geneve. Prononcée aux sœurs de la visitation de Saincte Marie de Grenoble, le 9 Ianvier 1623. Par messire Artvs de Lyonne, sieur d'Aouste, prebstre & chanoine en l'Eglise cathedrale de Nostre Dame de Grenoble, & cy devant conseiller en la cour de Parlement de Grenoble.* Grenoble, imp. de Pierre Verdier, 1623, in-8°, 91 pp.

Son oraison funèbre fut prononcée à Gap et imprimée avec ce titre : *Oraison funèbre d'Artus de Lionne, par le prieur de Charmes*. Grenoble, 1675, in-4° (*Bib. hist.* de Lelong, I, n° 7908).

La Bib. Imp. possède son portrait dessiné à l'encre de Chine. (Collect. des évêques.)

LIONNE (Hugues de), fils du précédent, marquis de *Fresnes* et de *Berny*, célèbre diplomate, et ministre des affaires étrangères, né à Grenoble le 11 oct. 1611, fut élevé auprès de son oncle maternel, Abel de Servien, contrôleur-général des finances, qui en fit son premier commis, dès qu'il eut atteint l'âge de 18 ans. Richelieu ayant remplacé assez brutalement Servien par Desnoyers, Lionne refusa de servir dans les bureaux de celui-ci, et partit pour Rome où il se lia avec Mazarin d'une amitié qui ne devait finir qu'avec leur vie. Le cardinal, nommé plénipotentiaire à Munster, se l'associa en qualité de secrétaire. Devenu premier ministre, il l'envoya, en 1642, auprès des princes italiens, pour terminer les différends d'Urbain VIII et du duc de Parme, mission qui fut couronnée de succès. Toute l'Italie admira le discours qu'il prononça, en cette occasion, en plein sénat de Venise, et à la suite duquel la résistance des vieux patriciens fut vaincue par l'éloquence persuasive d'un diplomate de 25 ans. Créé, à son retour, secrétaire des commandements de la reine-mère, il partagea la disgrâce momentanée de son protecteur pendant les troubles de la Fronde, devint grand-maître des cérémonies et commandeur des Ordres du roi, puis fut chargé, comme ambassadeur extraordinaire, d'appuyer, à Rome, l'élection du pape Alexandre VII (1654), qu'il réussit à faire triompher. En 1656, Louis XIV lui donna des pouvoirs illimités pour traiter de la paix avec la cour de Madrid. Ces pouvoirs, témoignage de confiance sans exemple, étaient écrits de la main du roi, et consistaient en ce peu de mots : « Je « donne pouvoir au sieur Lionne de « traiter, de conclure et de signer les « articles de paix entre moy et mon « frère et oncle le roy d'Espagne, et « promets, en foy et parole de roy, « d'approuver, de ratifier et d'exécuter « tout ce que ledit sieur de Lionne « aura accordé en mon nom, en vertu « du présent pouvoir. » L'ambassadeur obtint tous les articles qu'exigeaient les intérêts de la France, sauf celui du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, qui ne devait être arraché que plus tard, à l'aide de nouveaux efforts des armées et de la diplomatie. Lionne avança beaucoup la conclusion de la paix, en formant à Francfort, en 1658, de concert avec le maréchal de Grammont, la fameuse Ligue du Rhin qui ruinait les espérances des Espagnols en mettant la maison d'Autriche dans l'impossibilité de leur porter secours dans les Pays-Bas. Nommé ministre d'État la même année, il eut enfin la gloire de terminer, avec Mazarin, par le traité des Pyrénées (1659), l'œuvre poursuivie avec tant de persévérance par le cabinet français.

Le cardinal, en mourant (1661), désigna Lionne à Louis XIV comme le seul homme capable de le remplacer à la tête des affaires étrangères, par sa haute capacité, sa fidélité, sa discrétion, et la possession exclusive qu'il avait de tous les secrets de la diplomatie. Le roi lui confia, en effet, la direction de ce département, dont le vain titre et la signature étaient laissés à M. de Brienne, qui vendit sa charge à Lionne en 1663. Le successeur de Mazarin montra, dans les débuts de son administration, une fermeté à laquelle une politique cauteleuse avait peu accoutumé les esprits. Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne à Londres, ayant insulté (10 oct. 1661) le comte d'Estrades, notre représentant à la même cour, pour une question de préséance, le ministre exigea et obtint la révocation du baron, et força le roi d'Espagne à déclarer qu'à l'avenir ses ambassadeurs céderaient le pas à ceux de la France. Un an après, à l'occasion

d'une autre insulte, faite à Rome par les gardes corses au duc de Créqui, 20 août 1662, il infligea une humiliation encore plus sanglante à ce même Alexandre VII, sur la tête duquel il avait placé la tiare. La même année, à la suite d'une négociation habile, il fit restituer Dunkerque à la France par le roi d'Angleterre Charles II, moyennant une somme de cinq millions. C'est le dernier acte éclatant auquel ce ministre ait attaché son nom : il mourut à Paris le 1er septembre 1671 (1), laissant la réputation de l'un des plus grands diplomates français. Tous les historiens lui ont décerné cet éloge, qu'il sut réussir avec la seule bonne foi dans des négociations où la ruse traditionnelle eût été impuissante. On ne lui a pas encore consacré une notice digne de lui. Eugène Sue (*Hist. de la Marine Fr*) et Mignet (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*) sont les premiers, croyons nous, qui l'aient apprécié à toute sa valeur.

Lionne, pour nous servir d'un mot de Saint-Simon, ne fut heureux ni en femme ni en enfants. Sa femme, *Paule* PAYEN, d'une famille bourgeoise de Paris, scandalisa la cour et la ville par les désordres de sa vie privée. A la suite d'une incroyable aventure, dont Bussy-Rabutin fait le récit dans son *Hist. amoureuse des Gaules*, elle fut enfermée dans un couvent. Après la mort de son mari, elle devint presque folle, mangea tout son bien et mourut en 1704 laissant quatre enfants :

L'aîné, *Louis*, qui recueillit, en 1675, les biens de la branche aînée de la famille par son mariage avec *Jeanne-Renée*, sa cousine, fut maître de la garde-robe du roi, et mourut le 22 août 1708, âgé de 62 ans, laissant un fils unique, *Charles-Hugues*. Celui-ci devint brigadier des armées du roi en 1710, épousa une servante d'auberge de Phalsbourg, et mourut sans enfants en 1731. En lui s'éteignit la famille de Lionne.

Jules-Paul, abbé de Marmoutier, de Châlis, de Cercamp, et prieur de Saint-Martin des Champs, fut mis en curatelle à cause de ses prodigalités, et mourut, en 1721, par suite de l'habitude singulière qu'il avait prise, dit-on, de boire vingt pintes d'eau de rivière par jour. Il faisait à Lesage une pension de 600 liv., la seule qu'ait jamais reçue le célèbre romancier. — On a gravé le portrait de cet abbé, *Jouvenet pinx. Edelinck. sc.* Gr. in-fol.

Madeleine, marquise de Cœuvres, morte en décembre 1684. On a imprimé son oraison funèbre sous ce titre : *Oraison funèbre de la marquise de Cœuvre, prononcée en présence de M. l'évêque de Laon, en l'église des PP. Feuillans de Soissons, le 20 déc. 1684*. Par M. Villette, chanoine de Laon. Laon, Rennesson, 1685, in-4° et in-8°. — Comme sa mère, elle s'était adonnée à une vie des plus licencieuses et partageait souvent ses parties de débauche. Le *Chansonnier* de Maurepas (ms. de la Bib. Imp.) contient sur elles de bien singulières chansons.

Artus, né à Rome en 1655 pendant l'ambassade de son père, mort le 2 août 1713, s'engagea dans les missions d'Orient, fut évêque de Rosalie et vicaire apostolique de la province de Suchuen (Chine). Il fut mêlé à la grande polémique qui s'éleva vers la fin du 17e s., au sujet des cérémonies superstitieuses tolérées par les missionnaires dans le Céleste-Empire. Voici, d'après les PP. de Backer (2), la liste des opuscules auxquels son nom est attaché : I.* *Relation de ce qui s'est passé à la Chine en 1697, 1698 et 1699, à l'occasion d'un établissement que M. l'abbé de Lyonne a fait à Nien-Tcheou, ville de la province de Tche Kiang.* Liége, Dan. Moumal, 1700, in-12. II. *Lettre de M. l'abbé de Lyonne... a Monsieur Charmot, directeur du séminaire des Missions étrangères à Paris.. à présent procureur-général en cour de Rome des missions des evêques françois dans les Indes* (s. l.). M. DCC, in-12, 257 pp. sans les prélim. — III.* *Lettre à Madame de Lionne, sur le libelle des Jésuites, contre M. l'évêque de Rosalie, son fils.* Rome, 10 fév. 1701, in-12, 84 pp., 1 fig. — IV. *Lettre de Madame de Lionne aux Jésuites* (s. n.). Signé à la fin : *Payen de Lionne, à Paris, ce 23 avril 1701.* in-12, 26 pp. Plusieurs fois réimpr. — V.* *Lettre à Messieurs des missions étrangères, sur celle qu'ils ont écrite à Mme de Lionne* (s. n.). MDCCI, in-12, 68 pp. — VI.* *L'apotheosi Melchiorrica fatto curioso advenuto in recanati nell' ottobre del 1700 colla giunta d'una riposta alla lettera di madama di Lionne* (s. n.), in-12. 15 pp.

PORTRAITS. — I (Sans légende.) *De La Boussiere sc.* Il est en buste, de 3|4,

(1) Il mourut, dit Saint-Simon, à l'âge de 60 ans, pour avoir voulu imiter cette austère diète qui a rendu Cornaro célèbre.

(2) *Bib. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. 2, p. 137.

tourné à D., dans un octogone de feuilles de chêne. In-fol. — II. Suite de Montcornet, in-4°. — III. *P. de Jode sc.*, in-8°. — IV. *Hugo de Lionne, marchese di Fresnes. Maurit. Lang sc.*, pet. in-f°. Rare.

ÉCRITS RELATIFS A H. DE LIONNE.

I. *Récit de ce qui se fera à Berny à l'arrivée du roi, de la reine, de Monsieur et de toute la cour.* « Ce manuscrit, lit-on dans la *Biblioth. hist.* de Lelong (II, n° 26459), est conservé dans la biblioth. de M. Jardel à Braisne. C'est le récit d'une fête magnifique donnée vers 1665 au roi dans cette maison par M. de Lyonne, à qui elle appartenait. » — II. *Relation de l'audiance donnée par le sieur de Lyonne, à Soliman Musta Féraga, envoyé au roy par l'empereur des Turcs, le mardy 19 nov. 1669. A Suresne.* A la fin : *Iouxte la copie imprimée à Paris au bureau d'adresse, le 23 novembre 1669, avec permission* (s. n. de l.), in-4° de 4 pp. — III. *Arrêt du conseil d'Etat du roi, rendu entre M. l'archevêque de Paris et MM. Hugues de Lyonne, seigneur de S-rron.* Paris, 1666, in-4°. Nous ignorons à propos de quelle affaire fut rendu cet arrêt dont nous donnons le titre d'après le catalogue de la Bib. de Grenoble, n° 7443 — IV. *Essai Biographique sur M. Hugues de Lionne*, par M. Felix Real. Grenoble, impr. Prudhomme, 1857, in-8°, de 23 pp. C'est un tirage à part du *Bulletin de l'Acad. Delphinale*, 1857.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Memoralia bina : privs ad deputationem statvvm ordinariam. Posterivs, ad collegivm electorale directa et exhibita a sa ræ Regiæ christianissimæ maiestatis per totam Germaniam et regna septentrionalia extra ordinem legatis plenipotentiariis, Antonio Duce de Grandmont, pari et mareschallo Franciæ, status ministro, etc., etc. Hugone de Lionne, ex conciliariis status, torquatorum regiorum ordinum commendatore, marchione de Fresne, domino de Berny, etc.* (s. n.), M. DC. LVIII, in-4°, 12 pp. (Bib. de Grenoble, n° 5638.)

II. *Négociations de paix de Messieurs les électeurs de Mayence et de Cologne, faites à Francfort par leurs Altesses électorales, entre le maréchal duc de Grammont et de Lionne, ambassadeurs extraordinaires du roi de France et* (Gaspard Bracamonte), *comte de Peguaranda, ambassadeur d'Espagne, en 1658.* Paris, Cramoisy, 1658, in-4°. = Autre édit. augmentée des *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais.* Paris, Cramoisy, 1659, in-12. = Trad. en latin sous ce titre : *Acta anno 1658 pro pace sancienda agentibus mareschallo de Gramont et D. de Lionne regis christianissimi extra ordinem et summa cum potestate legato, interventu DD. Electorum Moguntii et Coloniensis.* Parisiis, Cramoisy, 1659, in-4°.

III*. *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais.* Paris, Cramoisy, 1658, in-4°. C'est une réponse à la pièce suivante composée par le cardinal de Retz pour decrier le cardinal Mazarin : *Remontrance adressée au roi sur la remise des places maritimes de la France entre les mains des Anglais.* 1658. in-4°. — Ces remarques ont été reproduites dans la 2e éd. des *Négociations de paix*, ci-dessus.

IV.* *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits du roi de France.* Paris, 1665, in-12. = Autre ed. : Amsterdam, 1665, in-12 (Bib de Grenoble). = Nous ne savons si c'est le même ouvrage que celui dont la *Bib. hist.* de Lelong (III, n° 30903) donne ainsi le titre : *Mémoires, instructions, etc., pour les négociations et affaires concernant la France, par M. de Lionne.* Paris, Le Febvre, 1689, in-12.

V. *Mémoires de Monsieur de Lyonne au roy, interceptez par ceux de la garnison de Lille la campagne passée. Le sr Heron, courrier du cabinet, les portant de l'armée à Paris.* M. DC. LXVIII (s. n. de l.), in-12 de 76 pp.

§ II.

VI. *Négociations en cours de Rome.* Manuscrit in folio appartenant à la Bib. pub. de Lyon. « Il renferme les traités, l'extrait des dépêches et tous les actes de l'ambassade du marquis de St-Chamond, de Lyonne, des cardinaux d'Este et de Grimaldi, et de l'abbé Arnauld dans les affaires de la cour de France avec le saint-siége, depuis 1644 jusqu'à 1655 (*Cat. des mss. de la Bib. de Lyon, par Delandine*, n° 865).

VII. *Négociations de Hugues de Lionne, ambassadeur extraordinaire en Italie, depuis l'an 1654 jusqu'en 1656.* 3 volumes in-fol. manuscr. Ce recueil est à la Bib. imp.

VIII. *Registre des minutes de 1663, du temps de M. de Lionne, secrétaire*

d'Etat. In-fol. manuscr. à la Bib de la ville de Paris.

LIOTARD (Pierre), botaniste, naquit à Saint-Etienne de Crossey (Isère), en 1729, d'une famille de laboureurs. Il travailla d'abord comme ouvrier tisserand chez divers fabricants de Grenoble, mais, dégoûté de sa profession, il s'engagea dans un régiment, et fit quelques campagnes. Une blessure qu'il reçut en 1756 à la prise de Mahon l'obligea de quitter l'état militaire pour reprendre son métier de tisserand. Étant venu se fixer à Grenoble auprès de son oncle, marchand herboriste, il fut employé comme aide dans les excursions que ce dernier faisait chaque année dans les montagnes pour se procurer des plantes. Ces excursions développèrent en lui le goût de la botanique, et, quand il en eut saisi les principes généraux, il aima et étudia cette science avec passion. La vente de plantes usuelles qu'il se mit à cultiver dans un petit jardin dont on lui avait procuré la jouissance, la formation de quelques herbiers, les bienfaits des botanistes auxquels il servait de guide dans les montagnes, et une pension d'invalide que lui fit obtenir Joseph Pouchot, lui permirent d'abandonner peu à peu son métier pour se consacrer entièrement à la botanique. Quoique sans éducation, et connaissant à peine sa langue, il avait bientôt connu toutes les plantes des Alpes, et était même parvenu à comprendre le latin de Linnée. Il accompagna Guettard, Villars et Faujas de Saint-Fond, chargés par le gouvernement d'explorer les montagnes du Dauphiné pour en constater les richesses en histoire naturelle. — En 1782, il fut chargé de cultiver le Jardin des Plantes établi à Grenoble. Ce fut dans cette position, conforme à ses habitudes et à ses goûts, que s'écoula le reste de sa vie. Il mourut, le 18 avril 1795, à la suite d'une blessure occasionnée par la chute d'un globe de pierre qui ornait l'entrée du jardin de botanique.

En 1768, lors de son séjour à Grenoble, J.-J. Rousseau fut voir Liotard, et se lia d'amitié avec lui. Sa brusque franchise était de nature à plaire au sauvage philosophe. « Après leur séparation, lit-on dans la *Biogr. univ.*, ils restèrent en correspondance. Plusieurs personnes ont vu les lettres de Rousseau : quelques unes étaient relatives à des commissions de plantes, mais d'autres offraient, sur les beautés de la nature et sur la Providence, des pages d'une éloquence comparable à ce qu'il a écrit de plus remarquable. Celles de Liotard étaient simples comme lui. Un jour, pressé par un mauvais démon, il emprunta une main plus exercée pour écrire à Rousseau. Celui-ci n'ayant pas répondu, Liotard piqué lui en fit des reproches dans son ancien style : « Puisque vous êtes redevenu vous-« même, mon cher Liotard, je m'em-« presse de vous répondre », lui écrivit Rousseau ». M. Berriat Saint-Prix, qui lui a consacré une longue notice dans le *Magasin encyclopéd.* (4ᵉ année, t. II, p. 505-610), rapporte encore l'anecdocte suivante : « Il se fâchait un jour contre un élève qui avait traversé une de ses plates-bandes. J'entrepris de l'apaiser en lui remontrant qu'elle n'en éprouvait aucun dommage. Quand Rousseau, me cria-t-il en me serrant fortement le bras, quand Rousseau venait dans mon jardin, il se tenait au milieu des allées comme ça. En même temps, il imitait le philosophe avec un geste expressif, joignant, ainsi que lui, les talons et les pointes des pieds. C'était, reprit-il, un homme qui respectait les plantes! »

LISLE (de). — Voy. Rigaud.

LISLE DE LA DREVETIÈRE (de). — Voy. Delisle.

LIVACHE (Daniel de), l'une des célébrités de l'ancien barreau de Grenoble, florissait dans la première moitié du 17ᵉ s. « Il a fait voir, dit Guy-« Allard, par ses sages et solides *con-« seils*, que peu de personnes l'ont « égalé pour la science du droit qu'il « a possédée dans toute son étendue. » Les *conseils* dont parle notre biographe étaient le recueil manuscrit de ses consultations, qui jouissaient d'une si grande autorité que Basset les cite fréquemment à l'appui de ses conclusions. — Livache avait embrassé la religion protestante; l'éclat de ses succès au barreau lui donna une grande considération auprès de ses co-religionnaires, qui le nommèrent membre du conseil politique de la province, et le chargèrent de diverses missions. Député en 1615 à l'assemblée politique de Grenoble, il fut envoyé à Lesdiguières pour lui faire agréer la résolution qui y avait été arrêtée par les pasteurs de transférer leurs séances dans une autre ville : c'était, dit Videl (1), « un habile homme

(1) *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières* (ed. in-fol.), p. 270.

et le serviteur *confident* » du maréchal. Le 3 mai 1617, il assista à une autre assemblée tenue aussi à Grenoble, qui le chargea du dépôt des actes et papiers relatifs aux églises de la province, et lui alloua une somme de 36 livres « pour « achepter une garde-robbe ou archi- « fue pour serrer lesdicts papiers » (1). En 1619, il fut encore député à l'assemblée de Loudun (2), mais s'il faut s'en rapporter au récit de Videl, que nous allons transcrire, sa conduite y aurait été assez équivoque. « L'assemblée de « Loudun, dit cet historien (3), estant « desormais la principale occasion en « laquelle le roy désiroit les auis et les « soins du duc de Lesdiguières, il com- « mença d'y trauailler auec les depu- « tez, qui estoient alors auprès de Sa « Maiesté, et quelle auoit retardez ius- « ques à son arriuée, afin qu'il les ren- « dit plus capables des bons mouue- « ments qu'on vouloit leur inspirer, « pour le bien de son seruice. D'ail- « leurs, il auoit esté desia confidem- « ment informé de leurs intentions par « l'aduocat Liuache, qui l'auoit ren- « contré à Lyon ». En 1620, il assista au synode des églises du Graisivaudan, convoqué à La Mure le 23 juillet, et au mois d'août de la même année, à l'assemblée politique de Grenoble, dans laquelle il rendit compte de sa députation à Loudun. En 1643, le roi lui accorda des lettres de noblesse (4). Il mourut, au rapport de Guy-Allard (*Bib. du Dauphiné*), vers 1675.

Si l'ambition parait avoir ébranlé le zèle de Livache pour la cause de ses co-religionnaires, ses descendants, du moins, persévérèrent dans leur foi. On lit dans un rapport de l'intendant Bouchu, contenant l'état des nouveaux convertis de la ville de Grenoble en l'année 1686 : « M. LIVACHE. Il se tient « presque toujours à Varce, et l'on dit « qu'il va à la messe, mais on le con- « noit toujours pour huguenot. Il es- « toit juge des terres de M. le duc de « Lesdiguières, et il s'est deffaict de « son employ à cause de la religion. Sa « femme est sœur de M. le conseiller « Du Roure. Il avoit des garçons qui « désertèrent au commencement du « bruit des abjurations. Son aisné, qui « estoit advocat, est officier dans les « troupes de Brandebourg ; une gran- « de fille qu'il avoit, a aussy déserté; « l'on dit qu'il l'a fait conduire à Ge- « nève et qu'il envoye à ses enfants de « quoy subsister pardelà. »

LIVARROT.—Voy. ARCES (*Jean* D').

LOMBARD (PIERRE), plus connu sous le nom de **LOMBARD-LACHAUX**, pasteur protestant et député à la Convention, naquit à Beaufort (Drôme), le 4 juin 1744. Nous ne savons rien de précis sur les années de sa vie antérieures à 1789. S'il fallait s'en rapporter à un volumineux pamphlet dirigé en grande partie contre lui (5), il était à cette époque garçon tailleur à Grenoble, et ce fut par hasard, en faisant son tour de France, qu'il s'arrêta et se fixa à Orléans. Quoi qu'il en soit, il remplissait dans cette ville les fonctions de pasteur protestant, lorsque éclata la révolution dont il devint un apôtre enthousiaste. Ses discours chaleureux lui acquirent bientôt dans les sociétés populaires une influence à la faveur de laquelle il fut nommé, en 1792, maire d'Orléans. Dans une émeute qui éclata les 16 et 17 sept. de la même année, et où le peuple, irrité par la cherté des subsistances, saccagea les maisons de ceux auxquels il attribuait ses maux, et en massacra même plusieurs, il déploya le caractère d'un magistrat à la fois populaire et conciliant. Il refusa, pendant ces deux journées, d'employer la force armée contre des malheureux égarés par la misère, évita à la cité une conflagration générale, et finit par apaiser les esprits en se transportant partout, sans appareil militaire, à la tête de quelques officiers municipaux seulement. Nommé député à la Convention par les Orléanais, il siégea à la Montagne, à côté de son collègue et ami Léonard

(1) Actes originaux de cette assemblée. Mss. de la Bibl. de Grenoble.

(2) Les autres députés du Dauphiné étaient *Charles* MARTIN, sieur de *Champoléon*, *Denys* BOUTEROUE, pasteur de Grenoble, et BERNARD, avocat à Montélimar. — Nous connaissons le titre d'un opuscule auquel son nom est attaché : *Harangue des sieurs de Denonville, de Maurice, de Livache, députés vers le roi par l'assemblée générale de Loudun, et prononcés à Sa Majesté par le Sieur de Denonville, le lundi* 30 *mars* 1620 (s. n. de l.) 1620, in-8. = Autre éd. sous le titre de *Dernière harangue des sieurs....* (s. n. de l.) 1620, in-8° (Bib. Imp.)

(3) *Loc. cit.*, p. 337

(4) On lit dans le *Dict.* (ms.) *du Dauphiné*, par Guy-Allard : « LIVACHE, famille de Grenoble anoblie en 1643 en la personne de Daniel Livache, l'un des plus savants avocats qu'ait eu le parlement de Dauphiné. *D'or à la bande de gueules chargée de 3 chevrons alaisés d'argent.* »

(5) *Compte-rendu au directoire du district d'Orléans, des événements des journées des* 16 *et* 17 *sept.* 1792, *par un administrateur.* Orléans, an III, in-4° de 84 pp.

Bourdon. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la peine de mort, contre l'appel au peuple et le sursis. « Il en « coûte sans doute beaucoup à un cœur « sensible, dit-il, de prononcer la mort « de son semblable ; mais ici l'homme « disparaît, et je ne trouve qu'un grand « coupable ; j'étouffe en moi le gémissement de la nature pour n'écouter « que la voix de la justice et celle des « victimes immolées à la rage du « tyran. » Le 20 brum. an II, il monta à la tribune, et abjura, en même temps que plusieurs prêtres et évêques catholiques, « des fonctions qui ne peuvent « plus convenir à un honnête homme. » Il fit décréter, le 4 pluv., la répartition d'une somme de 100,000 fr. entre les spectacles de Paris qui venaient de donner, pendant 4 jours, des représentations gratuites pour l'anniversaire du 21 janvier. Le 15 therm. an III, R. Lindet, attaqué par la réaction, trouva en lui un défenseur. — Après la session conventionnelle, il fut successivement commissre du directoire et fournisseur des hôpitaux de la République. En 1820, il vint à Crest, reprit les fonctions du ministère évangélique, et les exerça jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 16 août 1807. La *Statistique de la Drôme*, par Delacroix, qui nous donne ces derniers détails (éd. in-4°, p. 429), ajoute : « Il possédait l'éloquence de la chaire « à un degré très-remarquable. »

LONG (Jean-Denis), docteur en médecine, savant archéologue, est né à Die, le 2 octobre 1776 (1). Il se destinait à la carrière médicale, lorsque les événements de la révolution le forcèrent d'interrompre ses études pour entrer dans les armées. Il fut attaché, nous ne savons avec quel emploi, au service médical de l'une des divisions de l'armée d'Italie, avec laquelle il fit plusieurs campagnes ; il se trouva notamment au siège de Peschiera, sous le général Brune, en 1796. La paix l'ayant rendu à la vie civile, il reprit ses études médicales et alla ensuite à Montpellier où il reçut le diplôme de docteur le 3 août 1808. — M. Long était né avec le goût des recherches historiques ; il eût dû vivre dans un grand centre littéraire, au milieu des érudits. Condamné à habiter une petite ville que des routes impraticables isolaient alors du reste de la France, sans relations avec le monde savant, privé du secours des bibliothèques publiques, il lui fallut renoncer à entreprendre aucun de ces grands travaux d'érudition qui appellent la gloire et la renommée sur leurs auteurs. Il donna pour aliment à sa passion d'investigations le seul sujet qui fût à sa portée, l'histoire de la ville de Die à l'époque de l'occupation romaine. Dès lors, avec la patience particulière aux archéologues, il s'occupa à recueillir et à décrire les inscriptions, les médailles, les poteries et autres vestiges de l'antiquité qui se rencontrent presque à chaque pas sur cet ancien sol. La science et l'érudition ne vont pas vite en besogne : M. Long mit bien des années, près de 40 ans, à amasser les éléments de son travail à les coordonner entre eux. Ce fut vers 1840 seulement qu'il commença à mettre en œuvre les résultats de ces longues investigations ; il les résuma en quatre mémoires auxquels il donna le titre de *Recherches sur les antiquités Romaines du pays des Voconciens*, et les adressa à l'Institut pour le concours de 1846. L'Institut, après avoir entendu le rapport flatteur de M. Lenormant, organe de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés, décerna à notre savant compatriote la médaille d'or. Quatre ans après il reçut la décoration de la Légion d'honneur (11 déc. 1850).

Encouragé par ce succès, M. Long s'occupa bientôt d'un nouveau travail ; cette fois, il prit pour sujet une époque qui a laissé dans notre province de profonds et vivaces souvenirs, les guerres de religion du XVIe siècle. Son livre parut en 1856 sous le titre de *La Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné* ; malheureusement, nous devons le dire, il est resté bien au-dessous du mérite du mémoire sur les Voconces. M. Bourquelot en a fait une appréciation sévère, mais juste, dans le *Bulletin de la Société de l'Hist. du Protestantisme fr.*, année 1858. Nous n'ajouterons rien à cette critique, nous exprimerons seulement un regret : M. Long avait entre les mains de précieux documents manuscrits, un journal où sont racontés, par des témoins oculaires, la plupart des événements qui ensanglantèrent le Diois dans ces temps désastreux ; pourquoi n'avoir pas publié purement et simplement ce journal en l'accompagnant de notes ? Lui qui a passé tant d'années à étudier l'histoire de Die, qui a pu lire

(1) Delacroix (*Statistique de la Drôme*, éd. in-4°, pp. 483), le fait naître, par erreur, le 3 oct. 1766.

une foule de documents aujourd'hui détruits ou perdus, qui a recueilli de la bouche des vieillards des traditions maintenant oubliées et qui ne vivent plus que dans sa riche mémoire, M. Long, disons-nous, aurait ainsi doté sa ville natale d'une chronique pleine d'intérêt que tous les amis des lettres dauphinoises auraient bien certainement préférée au savant, mais inutile, abrégé des guerres de religion qu'il nous a donné.

Voici la liste de ses ouvrages : I. *Monnaies inédites du Valentinois et du Diois*, avec 1 pl. (inséré dans la *Revue de Numismatique* de 1844.) — II. *Remarques sur les monnaies du Valentinois*, avec 1 pl. (Même revue, année 1846.) — III. *Médaillon d'argent inédit de Magnence, par M. le Dr Lelong* (sic), in-8° de 10 pp. (Impr. de Dezairs, à Blois). Tirage à part de la même revue, année 1850. — IV. *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, insérées dans le tome 2 de la 2e sie des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il en a été fait un tirage à part. (Paris, Imp Nat., 1849. in-4° de 205 pp. et 3 pl.). M. Ludovic Vallentin (de Die) a donné un extrait de ces recherches sous le titre suivant : *Notice sur quelques lieux de l'arrondissement de Die*. Die, impr. de Jules Chevalier, MDCCCLI, in-8° de 76 pp. (tiré à 25 ex.) — V. *La Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné, de 1560 à l'Edit de Nantes (1598)*. Paris, typog. F. Didot, 1856, in-8° de *vii* et 319 pp.

LOQUE (BERTRAND DE), pasteur protestant, écrivain controversiste, naquit, selon Guy-Allard, dans le duché de Champsaur. Sa vie est peu connue : son nom même ne serait qu'un pseudonyme, s'il fallait s'en rapporter à ce passage du jésuite Bordes, son antagoniste : « J'advise en passant les doctes qu'afin « que le nom que Cubricus avoit estant « serf, ne lui peut point estre reproché, « il se surnomma luy-mesme Manes. « Ce que j'ay dict plus volontiers pour « l'amour de Loque, afin qu'il reprenne le beau nom de Saillans, qu'on « dict auoir esté de son feu pere catholique, et quitte ce nom de fol en « espaignol (1) que pour se voir desherité, ou autrement, il s'est chargé « depuis, à ce qu'on dict (2) ». Quoi qu'il en soit, Loque alla se fixer en Guienne, où il paraît avoir joui d'une certaine importance dans le parti protestant : en 1572, lors de la fameuse conférence de Sédan, il fut l'un des pasteurs chargés de lutter contre Maldonat, et l'on voit, en outre, par un document cité dans la *France protest.*, qu'en 1581 Turenne le chargea d'une mission à Genève, « pour avertir la « seigneurie de l'Etat des affaires des « églises de France ». En 1594, nous le trouvons pasteur de l'église de Casteljaloux : il fut ensuite appelé à Sédan par Turenne. — L'époque de sa mort nous est inconnue. Il paraît, d'après cet autre passage du P. Bordes (*Loc. cit.*, p. 417), qu'en 1598 il était déjà fort âgé : « Par ainsi, le ministre de « Castel-Jaloux ne desséchera plus sa « froide vieillesse pour l'attente affa-« mée de response, et je ne viuray plus « en crainte qu'il ne meure de ceste « faim. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Traicté de l'église, contenant un vrai discours pour connoistre la vraie église et la discerner d'avec l'Eglise romaine et toutes les fausses assemblées*. Genève, Eust. Vignon, 1577, in-8° (Bib. imp.). = Trad. en anglais, London, 1581, in-8°. — II. *Deux traités, l'un de la guerre, l'autre du duel, auquel est vuidee la question, a sçavoir s'il est loisible aux chrestiens de desmesler un différent par le combat singulier, ou aussi est desmelee la dispute du poinct d'honneur, dediés au Roy de Navarre*. 1588, petit in-8° de 104 pp. — III. *Les principaux abus de la messe, où sont descouvertes et refutees les plus remarquables erreurs de l'Eglise romaine touchant la doctrine*. La Rochelle, Hierosme Haultin, 1596, in-8° (Bib. imp.). - Cet ouvrage donna lieu à la refutation suivante : *Les vrais abvs des pretendvs abvs de la messe, pour responce à B. de Loque, ministre de Castel-Geloux. Par Iean de Bordes, natif de Bourdeaus, de la compagnie de I svs*. Bourd avs, S. Millanges, CIↃ. IↃ. XCVIII, in-8° de 8 ff. non chiffres. 423 pp. et 8 ff. non chiffr. (Bibl. Sainte-Geneviève). - Il a encore été attaqué dans celui-ci : *Les et cœtera de Dv Plessis, parsemez de leurs qvi pro qvo, avec avtres de l'orthodoxe mal-nommé, Rotan, Loque, Vignier, & quelques pretendus ministres : le tout sur les poincts de la S. Messe, evcharistie, & autres principaux, controuersez de present en la religion chrestienne. Par un prestre natif de Bourdeaus* (le P. Bordes, jésuite). Iouxte

(1) *Loco*, fou, en espagnol.
(2) *Les vrais abvs des prétendvs abvs de la messe*, p. 76 (ci-après n° III).

la coppie imprimée à Tolose, 1600, in-8° de 133 pp., sans les liminaires. (Bib. imp.).— IV. *Reponse avx trois discovrs dv Iesvite Lois Richeome, sur le sujet des miracles, des saincts, et des images.* A La Rochelle, par Hierosme Hautin, 1600, in-8° de 32 et 772 pp. (Bib. Mazarine). Cet ouvrage, dédié aux pasteurs de l'Eglise réformée de Bordeaux, lui avait été, dit-il, commandé par un synode de Guienne. — V. *Tropologie, ou propos et discours sur les mœurs, contenant une exacte description des vertus principales.* Lyon, Gabriel Cartier, 1606, in-8°. — La *France protestante* cite une édition de Genève, même année, et dit qu'on « a aussi at« tribué à Bertr. de Loque, mais sans « preuves suffisantes », l'ouvrage suivant : — VI. *Traicte orthodoxe de l'Eucharistie et sainct sacrement du corps et du sang de* N. S. J. C. Lyon et La Rochelle, 1595, in-8°.

LORME (DE). — Voy. DELORME.

LORRAINE. — Voy. SOMMERIVE.

LOULLE (PIERRE DE), jurisconsulte du 17e s., fut président en l'élection de Romans, juge civil et criminel de la même ville, et mourut vers 1680. Le roi l'avait anobli, nous ne savons pour quels services, par lettres du mois de septembre 1654. — On a de lui un ouvrage intitulé : *Le digeste du droit et pratique de France.* Paris, 1619, in-8° (Bib. de Grenoble.)

LOUVAT (CLAUDE DE), maréchal de camp, appartenait à une famille de Chirens (Isère) anoblie en 1623. Nous ne connaissons ses services militaires que par la *chronologie* de Pinard (t. VI, p. 382). — En 1650, il était au siége de Bellegarde avec le grade d'aide de camp des armées du roi; en 1651, il était sergent de bataille à l'armée de Guyenne; le 20 sept. 1652, il fut nommé maréchal de camp et l'année suivante il reçut le commandement de Belle-Isle qu'il conserva jusqu'à la paix. Par commission du 23 juillet 1662, il eut la lieutenance de Philisbourg, dont il se démit en août 1673 pour rentrer dans la vie privée. Il mourut le 16 avril 1693. — Il avait un frère, *Blaise de* LOUVAT, *sieur de* ROSSET, qui fut capitaine au gouvernement du fort Barraux.

Nous ne savons s'il faut rattacher à cette famille un *de* LOUVAT, né à Grenoble, auquel la *France litt.* de Quérard, d'après une note signée P. C. (Paul Colomb de Batines), attribue la pièce suivante : *Almodis et Amicie, héroi-comédie en vers et en cinq actes, avec des notes historiques intéressantes et curieuses par M. de L***. avec un discours préliminaire.* (s. n.), 1771. in-8° de XXIV et 125 pp. Cette comédie, jouée sur le théâtre de Grenoble, en 1771, n'eut qu'une seule représentation.

LOUVIER, ou **LOVIER** (ATOINE DE), né à Revel (Isère), doyen du chapitre de St-Maurice de Vienne, en 1386, après la mort de Guillaume de Virieu, fut nommé évêque de Maguelonne (1), le 19 octobre 1389. C'était, d'après les écrivains ecclésiastiques, un homme vertueux, appliqué à l'étude, et très-habile dans le droit civil et canonique. Malgré son éloignement, il n'oublia pas l'église de Vienne; il fit réparer une chapelle à Saint-Maurice, appelée depuis chapelle de Maguelonne, y fonda douze obits, la fit orner de riches peintures et la dota de biens considérables (1390). Après sa mort, arrivée à Maguelonne le 23 octobre 1405, son corps fut transporté à Vienne où on l'inhuma dans la chapelle qu'il avait rétablie. « On plaça, dit Charvet, sur la pierre qui couvroit son sépulcre sa figure en marbre vêtue pontificalement et couchée; mais les calvinistes la brisèrent dans le XVIe siècle et il n'en reste plus (1761) que la tête et la moitié du corps que l'on a mis debout à côté de l'autel ». (Charvet. *Hist. de la sainte Église de Vienne,* pp. 493-94 et 788).

LUBAC (SÉVERIN DE), mathématicien du XVIe siècle et habitant à Romans, ne m'est connu que par l'ouvrage suivant dont j'emprunte le titre à la *Bibliothèque fr.* de Duverdier : *Tables montrant la somme d'argent que doit avoir un chacun enfant, par droit de légitime, et ce, depuis deux enfants jusques à vingt, n'excédant la valeur du bien dix cent mille livres : non seulement profitables et nécessaires à gens proffesseurs, mais à tous autres :* Lyon, Benoist Rigaud, 1575, in-8°.

LYONNARD (CLAUDE), dominicain. — Chalvet le croyait Dauphinois et l'a inséré dans sa *Bibliothèque du Dauph.*, mais c'est une erreur. Ce religieux naquit à Paris en 1622. Après avoir fait profession, il vint à Grenoble dans la maison de son ordre, où il enseigna pendant plusieurs années la philosophie. S'étant ensuite retiré à Paris,

(1 Voy. sur cette ville, qui n'existe plus aujourd'hui, le *Dict. des Gaules* de l'abbé Expilly.

il y mourut le 21 déc. 1681. — (Voy. Echard. *Script. ord. præd.* T. 2, p. 692).

On a de lui: *Galliæ Delphinatusque Panegyricus. VI idus Decembris 1658 coram illustrissimo primo præside D. Dionisio Legoux de la Berchère, Senatuque Gratianopolitano dictus in collegio FF. Prædicatorum.* Gratianopoli, Joh. Petit, 1661, in-12 de 40 pp (Bib. de Grenoble.)

M

MABLY (Gabriel **BONNOT** de), célèbre publiciste, naquit à Grenoble, paroisse St-Hugues, le 14 mars 1709, de Gabriel Bonnot, sécrétaire du Roi au parlement, et de Catherine de Lacoste (1). Après avoir fait ses classes à Lyon, chez les Jésuites, il revint à Grenoble où il commença à se livrer aux sérieuses études qui ont occupé toute sa vie. Il partit ensuite pour Paris. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique et il entra au séminaire de St Sulpice; mais se sentant peu de goût pour la théologie, il refusa de s'engager dans les ordres et se contenta du sous-diaconat. A Paris, il fut admis dans la société de madame de Tencin, au nombre de ces hommes d'élite qu'elle appelait ses bêtes. En l'entendant parler des affaires publiques et raisonner avec sagacité sur les événements politiques du jour, elle jugea que le jeune abbé était l'homme qu'il fallait au cardinal son frère, entré récemment au ministère. Ce triste personnage, occupé jusqu'alors d'affaires d'Eglise, était fort peu instruit des intérêts de l'Europe; il sentait lui-même sa faiblesse dans le conseil du Roi et avait besoin de quelqu'un qui pensât pour lui. Mably se chargea volontiers de ce soin. Caché derrière le rideau et mobile invisible de toutes les opérations de la diplomatie, il dressait les dépêches du ministre, ses rapports et ses mémoires, sur les affaires traitées au conseil (2). Ce fut lui qui, en 1734, négocia secrètement avec le ministre du roi de Prusse et rédigea le traité que Voltaire alla porter ensuite à ce prince. Ce fut encore lui qui, en avril 1746, posa les bases des négociations du congrès de Bréda. Peu de temps après il se brouilla avec Tencin à propos d'un mariage protestant; celui-ci ne considérant que sa pourpre romaine, voulait le casser; Mably, au contraire, lui conseillait d'agir non en prince de l'Eglise, mais en homme d'Etat. Voyant que son avis n'était pas suivi, il quitta brusquement son cardinal et ne le revit plus.

Mably avait reçu de la nature un caractère d'ancien Romain; le commerce des hommes futiles parmi lesquels il vécut donna plus de ressort à ce caractère et le rendit tout-à-fait républicain. C'était en quelque sorte un contemporain de Caton et de Fabricius au milieu des Sybarites d'une vieille monarchie; il eût dû naître à Rome ou à Sparte. Plus fait pour écrire l'histoire avec Polybe qu'après Voltaire, sa place comme homme d'Etat était moins dans un conseil présidé par un Tencin, qu'auprès des Ephores qui envoyèrent Léonidas aux Thermopyles. Son âpreté républicaine lui fit toujours éviter la société des grands; il refusa même d'entrer à l'académie française, afin de n'être pas obligé de louer Richelieu, son fondateur (3). On a recueilli plusieurs mots de lui, nous en rapporterons un: Le bruit avait couru qu'on lui proposerait, comme à l'abbé de Condillac son frère, l'éducation d'un prince héritier d'un grand empire. Quand ses amis lui en parlèrent, il dit hautement que la base de son éducation serait « que les rois sont « faits pour les peuples, et non les peu« ples pour les rois », et que ce serait un principe sur lequel il reviendrait sans cesse. Avec de semblables théories, inutile de dire qu'il ne fut pas nommé. — Il mourut à Paris avec la constance d'un stoïcien, le 23 avril 1785.

ICONOGRAPHIE

Portraits — I. *Pujos del. Vinsac sc.* en man. noire, in-4°. — II. Suite de Bonneville. — III. *Bonneville del. Dela-*

(1) Il était frère du célèbre *Condillac*; son autre frère, grand-prévôt de la maréchaussée de Lyon, eut J.-J. Rousseau pour précepteur de ses enfants. Dans un voyage qu'il fit dans cette ville en 1741, il vit pour la première fois le philosophe de Geneve qui se rendait à Paris, et lui donna des lettres de recommandation pour Fontenelle et le comte de Caylus. (*Confessions*, liv. 7.)

(2) On prétend que ce fut pour l'instruction de ce ministre qu'il rédigea son traité du *droit public de l'Europe*.

(3) Il ne fut membre que de l'Académie de Lyon.

tour sc., in-18. — IV. *Ransonnette sc.*, in-8°. — V. *Pujos del. Duval sc.*, in-8°; il y a des épr. av. la lettre. — VI. *Alix sc*, in-folio, gr. en couleurs. — VII. *R. D. f*, in-18. — VIII. (*Gal. univ.* de Blaisot), lith in-4°.

Pièce Historique. — IX. *Mirabeau arrive aux Champs-Elysées.* On y voit l'abbé de Mably au milieu des grands hommes qui s'avancent pour recevoir Mirabeau. *Moreau le j. inv. Masquelier sc.* in-fol. en tr.

BIBLIOGRAPHIE

Ecrits relatifs a Mably. — I. *Eloge historique de M. l'abbé de Mably qui a partagé le prix extraordinaire proposé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour l'année 1787, à la prière d'une personne qui ne veut point être connue* (1), par Levesque. Paris, Guillot, MDCCLXXXVII, in-8° de 103 pp. — II. *Eloge historique de l'abbé de Mably, discours qui a partagé le prix au jugement de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1787*, par l'abbé Brizard. Paris, Demonville, M. DCC. LXXXVII, in-8° de 122 pp. — III. *Vie privée de Mably, précédée du Destin de la France*, par Barthélemy (de Grenoble), 1791, in-8°. — IV. *Esprit de Mably et de Condillac relativement à la morale et à la politique*, par L. B. Bérenger. Grenoble et Paris, 1789, 2 vol. in-8° — V. *Théories sociales et politiques de Mably, avec une introduction et des notes*, par Paul Rochery. Paris, G. Sandré, 1849, in-12.

ECRITS DE L'ABBÉ DE MABLY.

§ I.

I.* *Parallèle des Romains et des Français, par rapport au Gouvernement.* Paris, Didot, 1740, 2 vol. in-12. — II. **Lettres à Mme la marquise de P*** sur l'Opéra.* Paris, Didot, 1741, in-12 — III. *Le Droit public de l'Europe fondé sur les traités.* 1748, 2 vol. in-12 = *Nouvelle édition corrigée et augmentée.* Genève, 1748, 2 vol. in-12. = Lahaye, 1757, 2 vol. in-12. = Genève, 1764, 3 vol. in-12. = Avec des remarques par Rousset. Genève (Paris, Bailly), 1776, 3 vol. in-12. = 1792, 3 vol. in-8°. — Un passage de cet ouvrage relatif au maréchal de Belle-Isle fut attaqué dans l'opuscule suivant : *Lettre de M. l'abbé Rome à M. l'abbé de Mably* (s. n.), 1764, in-8°, 28 pp. Mably se défendit par le suivant : *Réponse de M. l'abbé de Mably à M. l'abbé Rome* (s. l. ni d.), in-12, 22 pp. Rome répondit par celui-ci : *Réplique de M. l'abbé Rome à M. l'abbé de Mably* (s. n.), 1764, in 8°, 34 pp. — IV. *Des principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe.* Lahaye, 1757, in-12. = *Ibid.*, 1777, in-12. = Trad. en allemand, Copenhague, 1759, in-8°. — V. **Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique, traduit du grec de Nicoclès, avec des remarques.* Amsterdam (Paris), 1763, in-12. - C'est une traduct. supposée. = 2e édit. *Ibid.*, 1763, avec le nom de l'auteur. = Zurich, Meidelguer, 1766, pet. in-8° = La *Fr. litt.*, de Quérard, cite plusieurs autres éditions. = Trad. en allemand par Ch. H. Vogelin, 1764, in-8°; = en anglais, par W. Maclean, 1770, in-8°; = en espagnol, par Samoza y Ulloa. Madrid, 1788, in-8°. — VI. *Réponse à l'abbé Rome.* Voy. ci dessus, N° III. — VII. *Observations sur l'histoire de France.* Paris, Nyon, 1765, 2 volumes in-12. = 2e édit. Kell, 1788, 4 vol. in-12. = Nouvelle edition continuée jusqu'à la mort de Louis XIV (par Rulhière) et augmentée de l'éloge de Mably par Brizard. Kehl, 1788, 6 vol. in-12. = Kehl, *imp. des privilégiés*, 1791, 4 vol. in-12. = M. Guizot en a donné une nouv. édit. (Paris, Brière, 1823, 3 vol. in-8°) et un complément intitulé : *Essai sur l'hist. de France pour servir de complément aux observations sur l'hist. de France par l'abbé Mably.* Paris, *le même*, 1823, in-8°. = Trad. en allemand par Walz. Dantzig, 1768, in-8° — VIII. *Observations sur l'histoire de la Grèce, ou des causes de la prospérité et des malheurs des Grecs.* Genève et Paris, Nyon, 1766, in-12. = Trad. en allemand. Zurich, 1767, in-8° — IX. *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques.* Paris, Nyon, 1768, in-12. - Cet ouvrage a donné lieu au suivant : **Les doutes éclaircis, ou réponse aux objections de l'abbé de Mably sur l'ordre naturel des sociétés politiques* (par Lavaugnyon). 1768, in-12. — X. *Principes de Morale*, Paris, 1774, in-12. = Trad. en espagnol par Penafiel. Paris (Bruxelles), 1830, in-12. — XI. *De la législation, ou principes des lois.* Amsterdam, 1775, 2 vol. in 12 = Amsterdam et Paris, 1776, 2 vol. in-12. = Amsterdam et Bouillon, 1777, 2 part. in-12 Paris, Desray, 1792, 2 part. in-12. = Lyon, 1804, in-8°. = Trad. en allemand. Nuremberg, 1779, in-8° — XII. *De l'Etude de l'histoire.* Ce traité composé pour le

(1) L'abbé de Chalut.

jeune prince de Parme, dont son frère était précepteur, fut d'abord inséré dans le cours d'études de ce dernier. On l'imprima séparément en 1778. Maestricht et Paris, in-12.=Il avait été trad. en allemand, Berne, 1777, in-8°.—XIII. *De la manière d'écrire l'histoire*. Paris, Alex. Jombert, 1783, in-12.=Autre éd. avec un supplément de Gudin de la Brunellerie. Paris, impr. de la soc. litt. typogr., 1784, 2 part. in-12.=Trad. en anglais. 1783, in-8°;=en allemand par Solzman. Strasbourg, 1784, in-8°,=en hollandais par L. V. Limbourg. Amsterdam, 1788, in 8°.—XIV. *Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis d'Amérique*. Amsterdam et Paris, Hardouin, 1784, in-12.=Autre éd. avec des remarques. Dublin, 1785, in-12.—XV. *Des droits et des devoirs du citoyen*. Kehl, 1789, in-8°.

§ II.

XVI. *Collection complète de ses œuvres*. Londres (Paris), 1789, 12 vol. in-8°.=La même, *revue et augmentée*. Toulouse et Paris, 1793, 24 tom. en 26 vol. in-12. —XVII. *Collection complète de ses œuvres*. Paris, Desbrières, an XIII, 15 vol. in-8°. Cette éd. a été publ. par l'abbé Arnoux, l'un des exécuteurs testamentaires de Mably et sur les mss. autographes. Le 21 prairial an 3, il se présenta à la barre de la Convention pour lui en offrir le premier exemplaire et demander pour l'auteur les honneurs du Panthéon.=Une partie des exemplaires ont un nouveau titre portant les mots, *Œuvres complètes*, et l'adresse du libraire Guillaume. — XVIII. *Œuvres complètes accompagnées de son éloge historique par l'abbé Brizard*. Dijon, impr. Frantin (Paris, Delaunay), an v, 5 vol. in-8°, ou 12 vol. in-8°.=La même, Paris, 1797, 12 ou 24 vol. in-8°.—XIX. *Œuvres posthumes*. Paris, Barrois, 1790-91, 4 vol. in-12; ou Paris, Guillaume, 1797, 3 vol. in-8°.

MAGALLON LA MORLIÈRE (ALEXIS DE), maréchal de camp, naquit à Grenoble, en 1707. Il appartenait à une famille noble de l'Embrunois, dont nous ne connaissons pas l'origine. La Chesnaye des Bois, qui lui consacre une notice généalogique dans son *Dict. historique de la noblesse*, ne l'a fait remonter qu'à Daniel Magallon, seigneur du Rosset et de la Morlière, premier consul d'Embrun en 1630, mort en 1610 : il dit cependant que les ancêtres de ce Daniel avaient possédé en divers temps la même charge « pour « laquelle il n'a jamais été tiré qu'une « personne du rang de la noblesse. »— Alexis Magallon entra au service le 30 mars 1728, en qualité de lieutenant au régiment de Rouergue (infanterie), et servit avec ce grade sous le maréchal de Berwick, en 1734, à l'attaque des fameuses lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg. Capitaine au même régiment le 26 août 1738, il fut employé en Bavière, de 1741 à 1743. Il fit, en 1744, la campagne de Flandre sous le maréchal de Saxe, et obtint le 16 décembre de la même année une commission de lieutenant-colonel. En 1645, il continua à servir sous le maréchal de Saxe, se trouva au siége de Tournai, à la bataille de Fontenoi, et à la prise de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende et de Nieuport sous le comte de Lowendhal. A la fin de la campagne, le roi lui donna, par brevet du 16 oct., le grade de colonel et la permission de lever un régiment de troupes légères de son nom (*La Morlière*), composé de mille hommes d'infanterie et de six cents chevaux (1). En 1746 et 1747, il servit, à la tête de ce régiment, au siége d'Anvers et à la bataille de Rocoux (1746), à la prise de l'Ecluse, de Philippine, d'Hulst, à la bataille de Lawfeld, à la prise de Berg-op-Zoom (1747). Pendant le siége de cette dernière place, il reçut le brevet de brigadier des armées du roi (27 juillet), et contribua puissamment l'année suiv. à la prise de Maestricht, qui amena la cessation des hostilités. Quelques années après, il obtint une nouvelle récompense de ses services; il fut nommé, le 6 avril 1750, grand-maître de la garde-robe de la reine. A cette époque, il fut aussi chargé, dit La Chesnaye des Bois, « du rétablissement des troupes de la marine, et fit passer, dans différentes colonies, 7000 hommes des sujets du roi, rappelés des pays étrangers, qui coûtèrent si peu, que S. M. lui fit la grâce de lui accorder une pension de 1200 livres sur la marine. » Peu après, on l'employa dans le midi de la France à faire la chasse aux contrebandiers et faux-sauniers : il contribua puissamment à la prise de Mandrin (1755), et ce fut lui qui l'emmena pri-

(1) On créa tout exprès pour ce corps une décoration particulière, et l'on raconte que lorsque Magallon La Morlière se disposait à une affaire difficile et dangereuse, il parcourait les rangs tenant à la main plusieurs de ces décorations et disant : « Eh bien! mes enfants, qui est-ce qui en veut aujourd'hui? »

sonnier à Valence (1). Ce service, dont aujourd'hui on apprécie difficilement l'importance, lui valut toutes les bonnes grâces de la cour. De 1757 à 1760, il servit dans le Hanôvre, et se trouva aux batailles de Hastembeck, de Lutzbourg (1758) et de Corbach (1760). Le 10 février 1759, il avait été nommé maréchal de camp : il se retira à la cour, en 1761, pour y remplir ses fonctions de grand-maître de la garde-robe.

En 1791, quoiqu'il fût très-vieux et très-cassé, Louis XVI lui donna le commandement de la division de l'armée occupant les départements de l'Allier, de l'Indre, de la Vienne et de la Creuse. « Il s'y conduisit, lit-on dans la *Biogr. moderne*, avec toute la faiblesse d'un homme qui n'a plus assez d'énergie pour se déclarer en faveur d'une faction, et qui, par amour de la paix, croit devoir les ménager toutes. Son penchant naturel l'entraînait vers le roi; mais un aide-de-camp, qui lui servait de mentor, l'entraînait vers le parti populaire. » En 1792, ayant passé au commandement de l'Alsace, il fit arborer, au milieu de son camp, le drapeau tricolore surmonté d'un bonnet rouge, et, aussitôt après cette cérémonie, il écrivit au roi, qu'il appelait « chef suprême de la nation et de l'armée », pour l'assurer de sa fidélité et lui offrir ses services. Louis XVI récompensa le dévouement de ce vieux serviteur, en le nommant grand-croix de Saint-Louis; mais le ministre de la guerre le destitua bientôt après. En 1793, il obtint cependant une pension de retraite. Il est mort en 1799. — De son mariage, contracté à Paris avec *Henriette-Louise-Catherine* DE SEGENT, il laissa, entre autres, un fils qui est devenu général : *François-Louis* MAGALLON, c^te^ de La Morlière, né à L'Ile-Adam (Seine-et-Oise), le 27 oct. 1754, mort à Paris, le 30 décembre 1825.

MAGRET (GUILLAUME), troubadour, né dans le Viennois, écrivait après la mort de Pierre III, roi d'Aragon, c'est-à-dire après 1213. Comme celle de la plupart de ses confrères en *gaye science*, sa vie est peu connue. Les manuscrits de Saint-Palaye nous apprennent seulement que ses poésies le firent bien accueillir et honorer des grands, mais que jouant et dépensant tout ce qu'il gagnait, il était toujours presque nu. Il se rendit ensuite en Espagne et y mourut, on ne sait précisement où, dans un hôpital fondé par un seigneur nommé Ruy Pedro de Gambiras. — Il reste de Magret quelques pièces de vers peu intéressantes. Dans l'une d'elles il se plaint du peu de prix qu'on attachait de son temps aux chansons et aux sirventes, et s'étonne fort sérieusement qu'on ne les prenne pas dans les auberges pour de l'argent comptant. « Avec deux sous dans ma bourse, dit-il, je serois mieux venu qu'avec cent vers et deux cent chansons. Car de mes douze deniers j'aurai de quoi boire et manger ; de huit autres, du feu et un lit pour me coucher; et des quatre derniers, j'aurois plûtot les bonnes grâces de mon hôte, que si je lui donnois les plus beaux vers (2). » Avec des idées de ce genre, il ne faut pas s'étonner que notre pauvre troubadour ait marché presque nu et soit mort à l'hôpital.

MAIRONIS, **MAYRONIS** ou **MEYRONIS** (FRANÇOIS), surnommé *le docteur illuminé*, religieux franciscain, fut l'un des grands théologiens du XIVe siècle. Les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de sa naissance : l'historien de son ordre, Waddingus (*Script. ordinis min.*) le fait naître à Digne; d'autres, à Meyrones dans la vallée de Barcelonnette; quelques-uns enfin, au Lizet, paroisse dépendant autrefois du diocèse d'Embrun. Nous ne possédons pas de données suffisantes pour décider cette question; toutefois, comme la plupart de nos écrivains le font dauphinois, nous lui consacrerons quelques lignes. — Maironis professa la théologie à Paris avec un grand éclat; c'est lui qui mit en usage vers 1320 ce qu'on appelait *l'acte sorbonique*, « qui s'exécute aujourdhuy, dit Guy Allard (*Bibl. du Dauphiné*), avec tant d'exactitude dans la réception des docteurs; car tous les vendredis de l'esté, depuis les cinq heures du matin jusques à sept heures du soir, sans président, sans compagnon, et sans disner, on répond à tous les opposants, principalement aux bacheliers du premier et du second ordre, qui sont pour le moins soixante. » Il vint ensuite à Apt, dans le couvent de son ordre, où il passa une partie de sa vie. S'étant attaché à Elzéar de Sabran, il devint

(1) La *Biographie des Contemporains* (Arnault, Jay, Jouy) dit que son fils conservait le fusil de ce célèbre contrebandier et qu'il lui fut enlevé par les Cosaques, en 1814. Il est à présent, dit-on, dans le cabinet de l'empereur de Russie.

(2) Traduction de l'abbé Millot (*Hist. litt. des Troubadours*, t. 2, p. 247).

son confesseur, et à la mort de ce chaste personnage, arrivée le 27 septembre 1325, il prononça son oraison funèbre dans l'église des Cordeliers d'Apt, et adressa, en 1327, au nom du clergé de cette ville, une supplique au pape Jean XXII pour demander sa canonisation. Il devint alors le confesseur de sa veuve, la bienheureuse Delphine. D'après Waddingus, il mourut peu de temps après, le 26 juillet 1327, à Plaisance, en Italie. — (Voyez Papon, *Hist. de Provence*, t. III, p. 472. Expilly, *Dict. des Gaules*, au mot *Meyrone*. Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse*. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*. L'abbé Féraud, *Biographie des hommes remarquables des Basses Alpes*.)

Maironis avait composé un grand nombre d'ouvrages, mais qui n'ont pas été tous imprimés. Les bibliographes citent les suivants : I. *Quadragesimale*. Venetiis, Bern. Novariensis, 1491, in-4°. — II. *Sermones de sanctis*. Venetiis, 1493, in... — Basileæ, 1598, in... — III. *De festivitate sanctorum sermones*. Venet., Pelegrini de Pasqualibus, 1493, in-4°. — IV. *In quatuor libros sententiarum*. Venetiis, 1520, in-fol. (1). — V. *De Decem præceptis explicatio*. Parisiis, Joh. Frelonius, 1619, in... — VI. Waddingus dit qu'un recueil de plusieurs de ses traités a été publié à Bâle, chez Jac. Pfortzen, en 1498.

La *Biographie des Basses-Alpes* cite encore un *François* MAYRONIS qui, après avoir exercé la médecine, embrassa l'état ecclésiastique, devint professeur de théologie à Embrun, et travailla à la rédaction du bréviaire de cette église.

MAMERT (SAINT), archevêque de Vienne, fut appelé au gouvernement de cette église en 440. Presque tous nos historiens le font dauphinois; quoique nous n'ayons pas de preuves contraires, nous pensons qu'il était originaire de l'Orléanais. On voit en effet, d'après sa légende (2), qu'il était disciple de saint Martin d'Orléans, qu'il avait été élevé auprès de lui, et, qu'après sa mort, cette église réclama son corps comme lui appartenant. Quoi qu'il en soit, les premières années de l'épiscopat de saint Mamert furent troublées par une querelle avec saint Hilaire, évêque d'Arles, qui soutenait la suprématie de son église sur celle de Vienne. Le lecteur curieux de connaître cette affaire, aujourd'hui sans intérêt, la trouvera racontée avec d'assez grands détails dans l'historien Charvet, p. 64-69. Il fut l'instituteur d'une cérémonie religieuse qui s'est conservée jusqu'à nos jours, nous voulons parler des Rogations. Voici, d'après l'historien précité, les causes qui y donnèrent lieu : « Quelques saints exemples qu'il pût donner, la licence s'étoit introduite dans les mœurs par le mélange des nations, et la grossièreté des nouveaux maîtres de ce pays (les Bourguignons). Les crimes de jour en jour multipliés lassèrent enfin la puissance divine, et attirèrent les fléaux les plus redoutables de la vengeance de Dieu. Des tremblements de terre continuels jetèrent la consternation dans tous les cœurs; des spectres affreux qui sembloient sortir des enfers se présentèrent sous mille figures effrayantes; on entendit des cris et des hurlements que la nuit rendoit encore plus épouvantables, et des voix lugubres répandues dans l'air parurent annoncer les morts les plus funestes et la ruine entière de la ville; des volcans s'ouvrirent de tous côtés, et les sommets des montagnes, emportés par la violence des matières enflammées, tombèrent les uns sur les autres, et changèrent la face de la nature; on vit en plein jour des loups, des ours et des cerfs courir dans les rues, et se jeter au milieu de la foule dans les places publiques; enfin, la nuit de la veille de Pâques, tout le monde étant rassemblé dans l'église pour se préparer à cette grande solennité, le feu du ciel tomba sur le palais impérial, et y prit avec tant de rapidité, que toute la ville et les montagnes voisines en furent bientôt éclairées ; le peuple effrayé sortit avec précipitation, les uns pour éteindre le feu, les autres pour veiller à la sûreté de leurs propres maisons. Saint Mamert demeura seul, et plein de con-

(1) La bibliothèque de la ville de Laon possède un exemplaire manuscrit de ce commentaire, petit in-fol. sur vélin et papier, écriture du XVe siècle. Nous le mentionnons à cause d'une particularité assez plaisante que l'on remarque à la fin du volume. Le scribe (moine ou clerc), chargé d'en faire la copie, a écrit immédiatement après le dernier mot de ce grave commentaire, le vers suivant :

Detur pro penâ scriptori pulchra puella!

N'ayant probablement reçu, pour prix de sa copie, qu'un maigre salaire au lieu de l'autre récompense qu'il convoitait, le même scribe ajouta cet autre vers à la suite de la table des matières, soit comme consolation philosophique, soit comme épigramme contre son ignorant supérieur :

Scribere qui nescit nullum putat esse laborem.

(2) Recueils de Bollandus et de Baillet au 11 mai.

fiance en Dieu, prosterné aux pieds de l'autel, par ses prières, ses larmes, et la grandeur de sa foi, arrêta le progrès de ce terrible incendie. Ce fut alors que ce saint prélat résolut d'instituer dans son diocèse des prières et des processions annuelles, accompagnées de jeûnes, afin d'apaiser la colère de Dieu, et de mériter ses benédictions. Pour donner à ce pieux établissement une parfaite solidité, saint Mamert assembla cinq ans après le concile de la province; les évêques approuvèrent cette institution, et elle eut lieu dans tous leurs diocèses. »

Cette institution est l'événement le plus mémorable de son épiscopat. Il mourut à Vienne le 11 mai 474 ou 475. Son corps ayant été réclamé, comme nous l'avons dit, par l'eglise d'Orléans, il y fut transporté, et on créa dans l'église Sainte-Croix un collége de clercs appelés *Mamertins*, qui chantaient jour et nuit l'office en son honneur. Ce collége subsista jusqu'en 1583, époque où les protestants brûlèrent sa châsse. — Ce prélat était rempli d'instruction, il avait composé plusieurs ouvrages qui paraissent aujourd'hui perdus; on lui attribue cependant deux sermons insérés dans la bibliothèque des pères, l'un sur les Rogations, l'autre sur la pénitence des Ninivites.

— *Claudien*, son frère et son grand vicaire, etait géomètre, astronome, musicien, poëte et controversiste. Il mourut vers 474. — Il reste de lui un *Traité de la nature de l'âme*, divisé en trois livres, et dédié à Sidoine Appollinaire; il avait aussi composé des hymnes pour toutes les fêtes de l'année, et réglé le chant des Psaumes. Quelques critiques lui attribuent l'hymne *Pange lingua*. — (Voyez sur saint Mamert et Claudien *l'Hist. litt. de la France*, t. II, pp. 442-53 et 480-86.)

MANDRIN (Louis), chef de contrebandiers, naquit à Saint-Etienne de Saint-Geoire (Isère), le 30 mai 1724. Ce célèbre personnage a été l'objet d'une réprobation et d'une espèce de culte également exagérés. Pour le plus grand nombre, son nom, accolé à celui de Cartouche, ne rappelle qu'un brigand, l'effroi des populations, dont la vie ne fut qu'une longue suite de crimes. Pour quelques-uns, au contraire, il a partagé le sort de la plupart des hommes qui osent s'attaquer, les armes à la main, aux institutions de leur pays et qui succombent dans la lutte; vaincus, ils sont des misérables; vainqueurs, ils eussent été des héros. Un célèbre écrivain, M. Louis Blanc, n'a pas craint d'écrire les lignes suivantes dans son *Histoire de la Révolution française*, t. IV, pp. 43-44: « Qui « n'a entendu parler de Mandrin, le « *colonel général des Faux-sauniers et* « *contrebandiers de France?* De même « qu'autrefois on avait vu Bertrand « Duguesclin prendre le commandement de ce ramas de brigands intrépides qui, sous le nom de *Grandes* « *compagnies*, infestaient alors la « France, de même, au milieu du « XVIIIe siècle, Mandrin s'etait mis à la « tête d'une armée d'hommes farouches ou de victimes irritées, non « pour s'en aller, comme avait fait Duguesclin, détrôner un roi d'Espagne « au profit de son frere, mais pour « delivrer le peuple de l'épouvantable « tyrannie des fermiers generaux. Or, « quand la révolution vint, il n'y avait « pas quarante ans que Mandrin etait « mort, et son nom, toujours répété « avec mystere parmi le peuple superstitieux des campagnes, leur était « moins un sujet d'effroi qu'un sujet « d'admiration ou de regret. On se « rappelait comment, du haut des montagnes du Dauphiné, sonnant de la « trompe, il avait fait accourir et se « ranger autour de lui des bandes redoutables, et qu'il avait conduit sa « guerre aux impôts à la manière des « grands capitaines, livrant bataille, « mettant en fuite des troupes réglées, « forçant des villes à capituler, tenant « le pays enfin depuis la Franche-Comté jusqu'à l'Auvergne; si bien « que cent cinquante mille hommes « n'avaient pas suffi pour le réduire, « et qu'il avait fallu recourir contre « lui à la trahison. Puis, lorsque livré « par la femme qu'il aimait, il avait « été traîné au supplice, comme il s'était montré fier, éloquent, inaccessible « à la peur! Comme il était bien mort! »

Dans un écrit publié contre les fermiers généraux en 1755, l'année même du supplice de Mandrin, et qui a eu jusqu'à sept éditions (1), l'auteur lui fait dire: « Je pourrois impunément « me comparer à Alexandre, à César, « et à tous les autres perturbateurs de « l'univers. Dans le fond, si la cause « des troubles qu'ils excitèrent fut différents, du moins les effets furent

(1) *Testament pol. de L. Mandrin* (ci-apr., n° VIII).

« les mêmes. D'eux à moi toute la différence est dans l'importance de l'objet. Je puis dire même que j'ai des endroits supérieurs à ces Mandrins de l'Asie. Ceux-ci, en troublant le monde, se virent toujours les premiers; leur ambition rapporta tout à eux-mêmes, au lieu que dans les révolutions que j'ai excitées, je n'ai envisagé que le bien public. » Les apologies en ce genre sont nombreuses et toutes plus extraordinaires les unes que les autres; mais elles sont toutes dépassées par un poëme fait en son honneur, que nous reproduisons plus loin à titre de curiosité bibliographique.

On ne peut s'empêcher d'être surpris, pour ne rien dire de plus, en lisant ces apologies d'un homme dont le nom ne rappelle qu'assassinats, vols et brigandages, et l'on se demande comment il a pu se rencontrer des écrivains qui aient osé à ce point salir leur plume. Pour s'en rendre compte, il est nécessaire de se reporter au temps où Mandrin parut sur la scène, c'est-à-dire au milieu du 18e siècle; de se rappeler en quel état se trouvait alors la France aux mains des fermiers généraux, et surtout quelle irritation profonde avait dû soulever au sein du peuple des campagnes le despotisme tracassier et spoliateur des employés des fermes. Or que fit Mandrin? Il introduisait en contrebande des marchandises prohibées, ou dont le commerce n'était pas libre en France, telles que des indiennes, du sel, du tabac, et les vendait aux paysans à meilleur marché que les débitants autorisés. Puis, se faisant, si l'on veut, le champion des ressentiments populaires, il déclara une guerre acharnée à tout ce qui tenait de près ou de loin à l'administration détestée de la Ferme; il harcela les employés, leur livra bataille, et poussa l'audace, ce que l'un de ses apologistes appelle « de forts plaisans tours », jusqu'à forcer, les armes à la main, les entreposeurs eux-mêmes à lui acheter ses marchandises. Le succès et l'éclat de ses entreprises, dont plusieurs eurent un retentissement immense, éveillèrent, on le conçoit aisément, de profondes sympathies dans le peuple, et quand, vaincu dans la lutte, il eut payé de la vie son audacieuse révolte, son nom dut rester en effet pour les campagnes, comme le dit M. L. Blanc, moins un sujet d'effroi qu'un sujet d'admiration et de regret. Dans une sphère plus élevée, les économistes, les ennemis du système de la ferme, virent en lui un libre échangiste; ils donnèrent à ses actes un caractère politique, ils le regardèrent en un mot comme le représentant de l'opposition contre un régime détesté; et c'est en se plaçant à ce point de vue que des écrivains ont pu rédiger les étranges apologies qui nous étonnent. — De leur côté, les fermiers généraux ne négligèrent rien pour donner le change à l'opinion publique: leurs partisans se mirent à l'œuvre, et au lieu de représenter Mandrin comme un simple contrebandier, ils en firent un brigand, auquel ils attribuèrent des assassinats accomplis avec des circonstances si atroces, que la plume se refuse à les retracer. Alors, tandis que leurs écrits publiés sous le patronage et la protection de la police circulaient librement par le colportage, les apologies sorties furtivement d'imprimeries clandestines, ou de l'étranger, ne pouvaient se distribuer qu'avec la plus extrême circonspection, et ne rencontraient nécessairement qu'un bien petit nombre de lecteurs.

Désirant nous mettre à même de dire quelque chose de neuf et d'exact sur Mandrin, nous avons lu avec la plus grande attention les divers écrits dont il a été l'objet, mais aucun d'eux ne nous paraît avoir les caractères de la vérité; tous sont évidemment ou trop hostiles, ou trop en sa faveur. Celle de ses vies qui est la plus détaillée, et en même temps la plus répandue, a été rédigée par l'abbé Regley, sous le patronage des fermiers généraux : elle contient des contes de bonne femme, elle est moins une histoire sérieuse qu'un petit livre destiné à être vendu par les colporteurs dans les foires de village. Nous avons alors recherché le dossier de son procès, qui fut instruit par une commission spéciale établie à Valence; mais nous l'avons fait demander inutilement aux greffes et aux archives où il aurait pu se trouver; depuis longtemps il a disparu; il n'en reste pas la moindre trace. L'arrêt qui le condamne a été imprimé, il est vrai, mais, comme nous le dirons, il ne peut pas inspirer une grande confiance. — En l'absence de documents auxquels on puisse ajouter une foi entière, nous imiterons la prudente réserve du rédacteur de sa notice (M. Weiss), dans la *Biographie universelle* : nous reste-

rons dans les généralités, en écartant les récits d'assassinats et de brigandages que lui attribuent les écrits publiés avec l'approbation de la police et des fermiers généraux.

Il paraîtrait qu'à l'âge d'environ vingt ans il s'engagea comme soldat; mais, bientôt dégoûté de l'état militaire, ou pour tout autre motif que nous ignorons, il déserta et revint dans son pays où il se livra à la contrebande, genre d'industrie que le voisinage de la Savoie a toujours rendu assez actif dans cette partie de notre province. Doué d'une force prodigieuse, d'une éloquence naturelle qui persuadait, d'une imagination vive, de courage et d'audace, il eut bientôt réuni autour de lui une bande nombreuse d'aventuriers (1) sur lesquels il sut prendre le plus grand ascendant. A leur tête, il commença, vers les premiers jours de janvier 1754, à parcourir les villages et les bourgs du Dauphiné pour vendre ses marchandises. Les employés des fermes qui voulurent l'arrêter furent repoussés à coups de fusil; il mit également en fuite les détachements de troupes réglées envoyées contre lui. Il parcourut ainsi une partie du Languedoc, du Forez, de la Bresse, du Bugey, du Lyonnais, de la Bourgogne, du Rouergue, de la Franche-Comté et de l'Auvergne. Quelquefois, il établissait son camp dans une forte position, et là, en plein jour, à la vue des commis des fermes qui le regardaient de loin ébahis, il tenait boutique ouverte, vendant des marchandises prohibées aux habitants des localités environnantes. Enhardi par le succès, il poussa l'audace jusqu'à attaquer des villes telles que Bourg (5 oct.), Beaune, Autun (18 et 19 déc.), força les entreposeurs à lui acheter du tabac pour des sommes énormes, fit sortir des prisons les détenus pour contrebande, « et écroua « de nouveau, dit une relation con- « temporaine, tous les voleurs qui s'y « trouvaient ». Quelques-unes de ses expéditions offrent des circonstances fort singulières : il emporta réellement d'assaut la ville de Beaune après une vigoureuse résistance de la garde bourgeoise, et le maire lui offrit, dans l'hôtel de ville, *le vin d'honneur*, comme à un grand personnage. A Autun, on lui demanda de quel droit il levait des contributions sur les entreposeurs. « Il répondit qu'il avait sur les fermes le droit qu'Alexandre avait eu sur les Perses, et celui de César sur les Gaules ». Mais partout, ses exactions n'atteignirent que les employés de la Ferme; il respecta toujours la personne et les biens des simples particuliers. L'abbé Regley (*Hist. de L. Mandrin*) rapporte à ce sujet le fait suivant : « Au Puy en Velay, on « lui dit que l'entreposeur avoit des « greniers pleins, il ordonna qu'on les « vidât pour la subsistance de sa trou- « pe. Comme on mettoit la main à « l'œuvre, on vint lui annoncer que ce « blé n'étoit qu'un dépôt, et qu'un « marchand le réclamoit; il parut le « relâcher, et ne demanda que 600 liv. « au propriétaire, seulement, disoit-il, « pour lui apprendre à ne plus se trou- « ver confondu avec des commis ». — Ces audacieuses entreprises ayant fini par alarmer sérieusement les fermiers généraux, on songea à prendre des mesures énergiques pour en arrêter le cours : un de nos compatriotes, Magallon-Lamorlière fut envoyé tout exprès avec son régiment pour lui donner la chasse; mais, averti secrètement par les paysans des embuscades qui lui étaient tendues, et connaissant d'ailleurs parfaitement tous les passages des montagnes, Mandrin réussit à lui échapper. Le 20 décembre 1754, il eut un engagement sérieux avec des dragons et des hussards de la légion de Fitscher, près du village de Grenand. A la tête de ses gens, il chargea les troupes du roi à la baïonnette, et leur fit éprouver de grandes pertes en officiers et en soldats. Obligé cependant de céder au nombre, il battit en retraite dans les montagnes. Pour le réduire, on eut recours à la trahison : sa maîtresse (2) ayant donné avis qu'il devait coucher au château de Beauregard, en Savoie, des commis de la Ferme réunis à un détachement du régiment de Lamorlière se glissèrent sur le territoire sarde, et s'emparèrent de lui, après une énergique résistance. Les habitants du village de Saint-Denis d'Aost, par lequel on le fit passer pour l'amener à Valence, prirent les armes et essayèrent sans succès de le délivrer (3). — Nous

(1) Il choisissait ses hommes avec soin, donnant toujours la préférence aux déserteurs, parce qu'ils connaissaient le maniement des armes et avaient plus d'intérêt à ne pas se laisser prendre. Il les payait régulièrement à raison de six liv. par jour.

(2) Madame ***, femme d'un conseiller au Parlement de Grenoble.

(3) Cette violation d'un territoire étranger et l'échauffourée de Saint-Genis-d'Aost, donnèrent lieu à des réclamations de la part du roi de Sar-

allons laisser l'annaliste de Valence, Michel Forest, nous faire le récit de son arrivée dans cette ville (1) :

« Il arriva un mardi 13[e] du moys (mai) à 9 heures du matin. La curiosité étoit si grande qu'on s'étouffoit pour le voir. Quelques heures après, on laissoit entrer dans sa prison cinq à six personnes à la fois où l'on pouvoit faire la conversation avec lui à travers une fenêtre grillée. Il avoit beaucoup d'esprit; la réponse sûre et prompte; la physionomie des plus guerrières et des plus hardies, l'œil vif, enfin la figure montroit qu'il étoit capable d'entreprendre ce qu'il avoit fait, de la taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, cheveux blonds, les épaules larges, bien tourné, une jambe des mieux. Aucun étranger en passant, de quelle distinction qu'il fût qui ne s'arrêtât pour le voir, et, après l'avoir vu et conversé avec lui, ne se retirât en plaignant son sort. (2) »

« M. Levet, son juge, se hâta vite de luy instruire son procès; il répondit toujours à toutes les interrogations avec une intrépidité et une présence d'esprit sans égale. *Son instruction fut faite en douze jours*, puisqu'on le jugea le 24 may un samedi, et il fut exécuté le lundi suivant (26 mai 1755). »

Michel Forest dit avec raison qu'on se *hâta vite de lui instruire son procès*. En effet, tant d'entreprises accomplies dans tant de localités différentes et dans huit à dix provinces, exigeaient, pour être bien faites, une instruction longue et compliquée qui ne pouvait être terminée en douze jours. Il est évident qu'on le jugea à la hâte, d'après des *on dit*, et peut-être sur les aveux qui lui furent arrachés par la torture. Cet arrêt ne nous inspire donc pas grande confiance : toutefois nous allons le reproduire *in extenso*, comme un document rare et curieux.

JUGEMENT SOUVERAIN

Qui a condamné à la roue Louis Mandrin, *du lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs en Dauphiné, principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes et désordres mentionnez audit jugement.*

Du 24 mai 1755.

GASPARD LEVET, seigneur de Malaval, conseiller, secrétaire du roy, commissaire du conseil, nommé par arrests des 3 déc. 1738, 2 octobre 1742 et 2 avril 1743, pour instruire et juger souverainement, et en dernier ressort, les procès criminels des contrebandiers, employés infidèles, et ceux des faux-sauniers, leurs fauteurs et complices, dans les provinces de Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue et Quercy.

VEU ledit arrest du conseil du 3 déc. 1738 et la commission du grand sceau sur icelui du mesme jour, etc.

NOUS, COMMISSAIRE du conseil susdit, par jugement souverain, et en dernier ressort, en vertu du pouvoir attribué par ledit arrest du 5 déc. 1738, de l'avis des gradués, juges, assesseurs de la commission, au nombre requis par l'ordonnance, avons déclaré led. LOUIS MANDRIN, natif de St-Etienne de St-Geoirs, en cette prov. de Dauphiné, dûëment atteint et convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement et port d'armes depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre lui pour raison d'accusation de fabrication et exposition de fausse monnoye et d'un assassinat : et notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détachèrent au village de Curson, le 7 janvier de l'année dernière, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laissèrent approcher, croyant qu'ils étoient de quelque autre brigade, et, profitant de cette surprise, les fusillèrent, en tuèrent deux, en blessèrent deux autres, dont un mourut deux jours après ses blessures; volè-

daigne. Il s'ensuivit une négociation diplomatique fort curieuse dont fut chargé un membre de la maison de Noailles.

(1) *Michel* FOREST et *François*, son fils, tous deux habitants de Valence, ont laissé un journal inédit fort curieux de tous les événements qui se sont passés dans cette ville de 1736 à 1788.

(2) Voici le portrait que l'abbé Regley fait de Mandrin « On lui trouvoit de l'esprit, une adresse admirable et du bonheur. Il avoit une eloquence naturelle qui persuadoit; l'imagination vive, du courage pour former de grandes entreprises, et de l'audace dans le succès. Un crime lui coûtoit peu, lorsqu'il le jugeoit necessaire à sa vengeance ou à ses projets. Cependant il avait l'art de montrer de la candeur; on eût pris son front pour le siége de la candeur même; il falloit étudier ses yeux pour y demêler cette humeur farouche qu'il cachoit avec soin, et qu'il ne deployoit que dans ses fureurs. Ses discours rouloient toujours sur la probité, et jamais homme n'en eut moins. On lui donne une taille avantageuse, les cheveux noirs, les sourcils epais, le nez aquilin, les traits reguliers, la poitrine large, la jambe belle et une force prodigieuse. Talens malheureux, qui marquoient une méprise de la nature, ou une corruption plus grande dans celui qui en abusa par l'usage qu'il en fit. Tel étoit le fameux brigand dont j'écris les actions. »

rent les armes desdits employés, le cheval du brigadier qui fut du nombre des morts, son manteau et son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté; et, la nuit du 8 au 9, allèrent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand-Lemps, et, après l'avoir maltraité et menacé de la mort, volèrent ses armes et obligèrent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret; de celle de plus de trente, qui le 7 juin suivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise; tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes et effets, ainsi que quelques-uns appartenant à un particulier qui avait son habitation près dudit corps-de-garde; de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande qui, le 10, firent feu près du village de Laine sur les employés de la brigade de Taulignan qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montélimar, pour se rendre à leur poste, en tuèrent un, en blessèrent trois autres, dont un mourut peu de jours après; du nombre des trois de la même bande, qui le lendemain 11, étant restez au cabaret de Tioulle, paroisse de St-Bazille en Vivarès, fusillèrent devant ledit cabaret un sergent du régim[t] de Belzunce, le supposant être un employé ou un espion; laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs desordres et, entre autres, le 23, tua une femme enceinte à Saint-Rome de Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier; le 30, força l'entreposeur de Rhodez à prendre de ses tabacs, et de les payer au prix que ledit Mandrin fixa; et elle écrivit au subdélégué de l'intendance pour faire rendre des armes déposées de la maison de ville, saisies quelques années auparavant sur d'autres contrebandiers; le 3 juillet suivant, fit aussi prendre de force des tabacs a l'entreposeur de Mende; et, le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin se retirant en Savoye ou en Suisse, et passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, tué le nommé Sigismond Jacques Moret, ci-devant employé, et un enfant de dix-huit mois qu'il tenait entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin, son frère, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoye, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa et vola plusieurs employés des brigades de Mouthe et Chauneuve; et aussi le principal chef de celle qui penetra de Savoye en France, le 20 août suivant; força, le 26, l'entreposeur de tabacs à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous le prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques ballots de tabac; le 28, des débitants de Craponne à lui payer aussi une somme pour raison de la remise de quelques tabacs, ainsi que l'entreposeur de Montbrison, où elle força les prisons, et en fit sortir onze prisonniers; arrêta le 2 septemb. passant par Pont-de-Velle en Bresse, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointements de la brigade, dont ils étoient porteurs; et, le 5, tira, près du château de Joux, sur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué et d'autres blessez; d'avoir été de la nombreuse bande, aussi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey, la nuit du 3 au 4 octobre dernier, fit des exactions sur plusieurs receveurs de l'adjudicataire-général des fermes du roi, sous prétexte qu'elle leur laissoit quelques ballots de faux tabacs, le 4 à Nantua; le 5 à Bourg-en-Bresse (1); le 6, à Châtillon-les-

(1) Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains une relation inédite de l'expédition de Bourg-en-Bresse, redigée par un témoin oculaire, et que nous avons tout lieu de croire fort exacte. Nous la reproduisons d'après le manuscrit original.

« La capitale de Bresse n'a pas été respectée par le terrible Mandrin, chef des contrebandiers. Lui cent dousième sont arrivés ce matin en cette ville, et ensuite a la porte de l'intendance y faisant marcher devant eux la directrice des fermes, jeune et jolie femme qu'ils ont surprise a sa toilette, et qu'ils ont fait voyager par les rües fort indecemment, à patte et peignoir, les cheveux epars. Cette pauvre creature recalcitrante aux ordres de Mandrin, a manqué d'être assassinée sur le seüil de la porte de M. de Vareme, où loge Monsieur l'intendant. Je précedois cette incivile bande de trente pas; j'en ai donne avis le premier à M. de Fleury, dans sa chambre, accompagne de trente gentilshommes, de Madame d'Atignat de Lyon, de l'une de ses cousines. La loy du plus fort etant la meilleure, et toujours à craindre, l'on décida sur-le champ que M. l'intendant, M. de Choin, gouverneur de Bourg, les dames et toute la compagnie deguerpiroient la maison et s'iroient réfugier aux Capucins. Cette évacuation finie, j'allai accompagne du chevalier Chossa, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, me présenter à Mandrin qui nous fit des excuses d'être oblige de faire tapage à la porte d'un intendant, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de continuer ses actes d'hostilites envers les proteges de Jean-Baptiste Bocquillon (*), jusqu'a ce qu'on lui eût compté la somme de vingt mille livres pour marchandises qu'il offroit de livrer. Mon collègue et moy

(*) Adjudicataire général des fermes.

Dombes; le 9, à Charlieu; à Roanne, le même jour (1); les 10, 11, 12, 13 et 14, à Thiers, Ambert, Marsal, Arlan et la Chaise-Dieu; le 16, fit payer une somme de six cents livres aux propriétaires des grains qui étaient dans les greniers de la maison occupée par l'entreposeur du Puy pour ne pas les enlever; les 17, 18, 20, 21 et 22, continua ses exactions sur les receveurs, entreposeurs et débitants à Pradelle, Langogne, Tance, St-Didier, St-Bonnet le Château; le 23, à Montbrison et Boën, et, le 24, pour la seconde fois, à Charlieu; tira le 7 sur le postillon conduisant la diligence par eau de Lyon à Châlons, blessa un des chevaux, et ledit Mandrin monta sur ladite diligence pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas; le 9, passant à

priâmes Mandrin de rester tranquille, et nous l'assurâmes que nous allions faire part de ses intentions à M. l'intendant, lequel donna ordre à M. Varelme, receveur des tailles, de compter les vingt mille liv. audit Mandrin. Le capitaine et l'ingénieur de Bresse reçurent l'argent des mains du receveur, et les firent porter par des valets de ville au sieur Mandrin, tel qu'on présente le vin d'honneur à l'intendant. »

« Mandrin, qui avoit quitté l'intendance pour s'emparer du gouvernement, en recevant l'argent livra la marchandise qu'il avoit destinée pour Bourg, et nous délivra un reçu en ces termes :

« Je déclare auoir reçué de Monsieur le chevalier
« Chosat, quapitaine au régt de Nice, la somme de
« vingt mille liures pour marchandise que j'ay liuré
« à Madame La Roche. A Bour, le 5e octobre 1754. »

« L. Mandrin. »

« Au moyen de cette recepte, Mandrin nous rendit Madame de la Roche, et nous la mîmes coucher au gouuernement ches M. Le Noir, commissaire des guerres. Toute cette opération dura depuis dix heures et demie environ jusqu'à deux heures; Mandrin fit retirer tout son monde et alla dîner dans le faubourg du côté de Besançon. Tout le monde rentra dans l'intendance dans l'espérance d'être tranquille, mais à peine M. l'intendant eut-il tenu la table une demi-heure, qu'on vint l'auertir que Mandrin proposoit de livrer encore à l'entrepreneur du tabac, six ballots pour la somme de trois mille liv. Nouvelle députation des sieurs Chossa et St-André qui trouuèrent Mandrin à table avec deux de ses compagnons de fortune et de misère. Après bien des propositions de part et d'autres, et beaucoup de marques d'amitié et de considération, l'on se sépara sans rien décider, mais le chef Mandrin alla : 1° faire sortir onze prisonniers pour faux-sel, dettes ou affaires particulières, qu'il emmena avec lui, *et il écroua de nouveau tous les voleurs qui se sont trouvés dans les mêmes prisons*; 2° il vint faire monter à cheval toute sa troupe, et, toujours au nombre de cent douse, se preparoit à rentrer dans la ville de Bourg pour supplier le sieur François, entreposeur de tabacs, d'en prendre pour son compte trois charges contenant six balots, moyennant la somme de trois mille livres, bon marché; « ne pouvant en conscience, disoit-il, passer dans une ville telle que Bourg sans laisser du tabac à l'entrepreneur. » Avec de pareilles dispositions, Chossa et Saint-André proposèrent à nouveau les trois mille livres à Mandrin à condition que toute sa cohorte feroit le tour de la ville pour gagner le grand chemin de la principauté de Dombes. — Cette proposition ayant été acceptée, M. l'intendant fit remettre trois mille livres, lesquelles furent portées de nouveau à Mandrin qui donna à Saint-André un reçu en cette forme. »

« Je reconnois avoir reçu de M. François la somme
« de trois mille livres pour trois charges de tabac
« que je luy ai livré, de laquelle somme il se lera
« compte par MM. les fermiers-généraux. Fait à
« Bourg, le 5 octobre 1754. »

« L. Mandrin. »

« L'argent reçu, Mandrin et sa bande se séparèrent des députés et prirent tous joyeusement la route de la principauté de Dombes sur les quatre heures après midy. Voilà le récit véritable de ce qui s'est passé à Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 1754, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midy. »

M. Sirand donne d'intéressants détails sur l'expédition de Bourg, dans ses *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain* (Bourg, 1850, in-8), pp. 73 et suiv. Il y reproduit le facsimile du reçu dont nous venons de faire connaître les termes. « Malgré quelques fautes d'orthographe, dit-il, Mandrin écrivait le français couramment; son écriture est facile et assurée ». Il ajoute : « Après son départ, les employés de la régie se mettent gravement en devoir de compter les ballots laissés et de vérifier si leur poids était un équivalent des sommes enlevées. Soigneusement pesés et numérotés, lesdits ballots se trouvèrent faire un poids de 4,018 liv. » Les employés les rangèrent dans un magasin dont ils remirent la clé à M. de Varenne, pour lui servir de nantissement jusqu'à ce qu'il fût payé de ses avances au trésor. « Le 24 sept. 1755, près d'un an après l'événement, ils étaient encore chez M. de Varenne qui, sur un ordre écrit, signé Joly de Fleury, en fit la délivrance, et ils furent transportés à Lyon. Mais il apprit que Mandrin, en loyal marchand, fit bon poids; car sur les pesées du 5 oct. 1754, comparées avec celles du 24 sept. 1755, on ne trouva qu'une différence de 32 liv. Le tabac s'était desséché et avait naturellement produit cette diminution. La note des pesées, faite au crayon, est encore jointe au dossier, et ce n'est pas là une des moindres curiosités de l'aventure. » Les pièces, d'après lesquelles M. Sirand a écrit sa relation, sont entre les mains de la famille de Varenne, dont l'un des auteurs a joué un rôle dans cette affaire.

(1) *Lettre* (inédite) *du sieur* Forest, *entreposeur du tabac à Roanne.*

« Roanne, ce 10 octobre 1754.

« Monsieur, j'ay l'honneur de vous informer qu'il arriva hier en cette ville sur les 4 à 5 heures du soir, 150 contrebandiers bien armés avec des chevaux chargés de faux tabac. Comme je me trouvai en campagne, ils obligèrent ma fille de prendre leur tabac et lui demandoient vingt mille livres. Ils firent enfoncer une armoire de mon bureau dans laquelle ils trouuèrent une somme de mille livres. Ils promenèrent ensuitte ma fille de maison en maison, le fusil toujours prêt à tirer, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé à emprunter une somme de douze cent six livres revenant à la totale de deux mille cinq cent une livres, dont ils passèrent quittance, et laissèrent cinq ballots de tabac pesant environ quatre cents livres. Ils frapèrent mon valet et ma servante, et vouloient mettre le feu à la maison. Ma fille ne leur pouvant trouver une somme plus considérable, ils ont fait trouver à M. Hue, de Roanne, mille livres et à M. Hue, Descottes de Charlier, quatre mille cinq cents livres. Ils sont partis la même nuit, sur les dix heures du soir, allant du côté de Cervières. Si je m'étois trouvé à Roanne, ils m'auroient forcé à emprunter jusqu'à dix mille livres. Je vous enverrai expédition du procès-verbal avec coppie de leur quittance par le premier ordinaire, après quoy j'attendrai vos ordres. »

« Forest. »

Saint-Just-en-Chevalet, y fit perquisition des employés sur lesquels il fut tiré, et l'un d'eux blessé dangereusement; ses armes et effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés et volés; força, le 16, le bureau de l'entrepôt du Puy et maison de l'entreposeur, vola, pilla ou brisa le tabac, effets et meubles duditentreposeur; blessa deux employés qui avoient été préposés à la garde dudit entrepôt; pilla aussi, le 21, à Saint-Didier, le 22, à St-Bonnet, le 25, à Cluny, et, le 27, à St-Trivier, les maisons de différents employés desdits lieux, ainsi que, le 28, à St-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employa, vola aussi différents effets dans une maison d'Orgelet, le 27; força les prisons de Bourg, Roüane, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour et Orgelet, et y enleva plusieurs prisonniers; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté, la nuit du 14 au 15 décembre dernier; tira, le 16, sur des cavaliers du régimt d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habits, chapeau et manteau; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du capitaine-général, après avoir enfoncé les portes de son appartement, et commode; força les receveurs du grenier à sel et de l'entrepôt du tabac à lui païer une somme d'argent, et ce dernier à lui donner une reconnaissance d'un nombre de ballots de faux-tabacs qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir; força, le 18, la garde bourgeoise d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y reüssir, sur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde; tua deux bourgeois qui en faisoient partie, et en blessa d'autres; tua aussi un soldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui se trouva par hasard sur le rempart près ladite porte; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la somme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à sel et de l'entrepôt du tabac d'apporter la somme convenuë et fixée par ledit Mandrin a 20,000 livres, ce qui fut exécuté par lesdits receveurs; laquelle bande força encore, le 19, le maire et les habitants d'Autun, à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu et à sang, et d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrez à quelque distance de la ville allant recevoir les ordres à Châlon, qu'elle avoit obligez de revenir avec elle et gardez par forme d'ôtage jusques à ce qu'elle eût reçu la somme qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel et de l'entreposeur du tabac, laquelle fut réglée et convenuë dans la maison de ville, où ledit Mandrin et deux autres de sa troupe se rendirent, la plus grande partie de la bande étant demeurée au-devant dudit hôtel-de-ville; combattit, le 20, au village de Grenand, paroisse de Brion, contre les troupes du Roy, sur lesquelles elle fit feu la première, tua et blessa plusieurs officiers, soldats, dragons et hussards; et tant à Seurre qu'à Autun, força les prisons et fit sortir les prisonniers; d'avoir rassemblé ensuite 31 ou 32 contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels ledit Mandrin se mit, lesquels volèrent le 21, 4 chevaux, armes et équipages de 4 cavaliers de maréchaussée au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, asssassinèrent au lieu de Breuil 5 employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier, au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour et le 24, obligèrent par différentes violences et menaces, les receveurs de Servière et de Noiretable à leur compter une somme d'argent, et, dans le dernier lieu, tirèrent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blessèrent sa femme qui étoit derrière pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25, firent exaction sur un des débitants de la Chaise-Dieu; et, le 26, firent feu sur la cavalerie des volontres de Flandre et de Dauphiné, au lieu de la Sauvetat, dans le Velay, et tuèrent un marechal-des-logis; et enfin, ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit et signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs et débitants, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences et de menaces; et d'avoir écrit lui-même sur les registres d'écrouë des prisons de Bourg et de

Seurre l'attentat par lui fait sur lesdites prisons.

Pour réparation de quoi et des autres crimes, et cas résultant du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute justice, qui le mènera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau, où seront ces mots, en gros caractères : *Chef des contrebandiers, criminels de lèze-majesté, assassins, voleurs et perturbateurs du repos public,* et tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au-devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville qui fait face à la rue de la Perollerie, où ledit Mandrin, nue tête, et à genoux, fera amende honorable, et déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au roy et à la justice, de tous ses crimes et attentats; sera ensuite conduit à la place des Clercs, et là aura les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, sur un échafaut qui y sera à cet effet dressé; mis ensuite sur une rouë, la face tournée vers le Ciel pour y finir ses jours; après quoi son corps mort sera par ledit exécuteur exposé aux fourches patibulaires de cette dite ville; préalablement ledit Mandrin appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultant du procès, et la révélation de ses complices, déclarons tous et chacun de ses biens confisquez au roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende en cas que la confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; et encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean-Bap[te] Bocquillon, adjudicat[re]-gén[l] des fermes et les dépens du procès; èsquels amendes et dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon ayant égard à sa requête du jour d'hier. Et sera le présent jugement imprimé, lu, publié et affiché dans toutes les villes et lieux dénommez en icelui, et partout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la chambre criminelle du présid[l] de Valence en Dauphiné, le 24 mai 1755. Signé *Levet, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouveyre de Létang* et *Gozon.*

Et au bas est écrit : *Le 26 mai* 1755, *le jugement ci-devant a été lu par moi greffier de la commission soussigné,* audit Louis Mandrin, et exécuté le même jour suivant sa forme et teneur.

Signé *Léorier.*

Nous allons reprendre où nous l'avons laissé, le récit de Michel Forest, qui nous donne d'intéressants détails sur l'exécution de Mandrin, à laquelle il paraît avoir assisté :

« Il vint à Valence pour voir cette exécution plus de 6,000 étrangers, de plus de 15 lieues à la ronde. De la vie on a vu arriver à la fois tant de monde.

« Si Lyon avoit su le jour de sa mort, il en seroit venu un tiers, mais on ne croyoit pas qu'il fût sitôt exécuté, en égard à ce que le roy de Sardaigne le demandoit, ce qui hâta son jugement. Il y avoit un monde sur la place à étouffer, sur les toits tout autour des maisons, qui sont sur ladite place. On avoit fait jusque des échafauds qu'on louoit 12 sols par personne. Les portes de la ville furent fermées pendant l'exécution. Tout le régiment de Tallaru en garnison prit les armes, ainsi que les bas-officiers; les brigades des maréchaussées de Tournon et Saint-Vallier l'accompagnèrent.

« Mais s'il a été intrépide dans toutes ses expéditions et à la tête de sa troupe, il ne le fut pas moins à la mort. Il fit amende honorable à la porte de l'église St-Apollinaire avec cet air aussi fier et aussi martial qu'il avoit lorsqu'il se battoit étant libre; ce qui étonna les assistants, il fut très-résigné. Ce fut le P. Gasparini, jésuite italien, de famille, à Tournon, qui vint par ordre de Monseigneur Milon, notre évêque, pour le confesser et le conduire à la mort. Il ne vouloit voir auparavant ni prêtre ni religieux; lorsqu'il eut entendu lire son jugement, il demanda un confesseur. Comme on le conduisoit à l'échafaud, le P. Gasparini s'attendrissoit, ayant la larme à l'œil et, s'en apercevant, lui dit : « Quoi, mon père, vous pleurez! moi je ne pleure pas, pleurez donc pour tous deux. Ce n'est pas la mort qui me fait de peine, ni le jugement qu'on vient de prononcer, qu'on va exécuter et qui ne durera qu'un instant; mais j'ai à subir celui de Dieu qui décidera de mon sort pour une éternité. » Monté sur l'échafaud, il s'étendit sur la croix de Saint-André, défit le bouton de ses manches lui-même, retroussa sa chemise et sa culotte, avec autant de fermeté et d'assurance que si c'eût été pour quelque chose de bien moins dangereux. Il reçut huit coups sur les bras et cuisses en vie, un sur l'estomac, avec une constance et une patience sans égale qui étonna tous les spectateurs. Il fut

étranglé après huit minutes d'intervalle des coups. » — Avant son exécution, l'évêque de Valence l'avait fait peindre par Treillard, peintre de Lyon. C'est d'après ce portrait qu'a été gravée l'estampe indiquée ci-après, n. IX.

Nous avons fait allusion au commencement de cette notice, à un opuscule dans lequel Mandrin est exalté outre mesure. L'excessive rareté de cet écrit, dont on trouvera la description bibliogr. ci-après (nº X), nous a engagé à le reproduire. Il est intitulé : *La Mandrinade en vers héroïques, adressée aux partisans de Mandrin*, avec cette épigraphe remarquable : *Scribantur hæc in generatione alterâ*. Au verso du titre, on lit ce quatrain :

Du fier Catilina Cavalier eut l'audace.
Le terrible Mandrin remplaça Cavalier :
Mais après ses malheurs, du glorieux guerrier
Qui prendra désormais la place?

Après une épitre dédicatoire en vers adressée à Thémire, commence une sorte de poëme que voici tout entier :

Que d'auteurs odieux, d'un coupable pinceau,
Fassent d'une belle âme un difforme tableau,
Que par eux la vertu soit transformée en vice,
Qu'ils prêtent sans pudeur leur voix à l'injustice,
Que, pour suivre le faux, quittant la vérité,
Ils prennent la valeur pour l'inhumanité :
Pour moi, je veux chanter la honte de la France,
Immolant la grandeur à l'injuste finance.
Mais, pourquoi si souvent retracer des forfaits
Qu'il faudrait pour toujours couvrir d'un voile épais?
Ah! ne m'accuse point, trop aveugle patrie,
D'éterniser ici ta noire barbarie;
Non, non, je la déteste, et loin de t'outrager
C'est ta gloire, en vrai fils, que je prétends venger.
MANDRIN... ce fameux nom te reproche ton crime,
En offrant à nos yeux une noble victime.
Ne crains rien toutefois; s'il enrichit mes vers,
Il ne semble pas moins dire à tout l'univers,
Qu'un crime, quel qu'il soit, quand la force l'arrache,
Est pour un peuple esclave une légère tache.
Esclave, je l'ai dit, non du meilleur des rois,
Que la tendresse guide, en lui gardant ses droits;
Mais de ces scélérats, colosses de puissance (1),
Abhorrés des mortels, nourris de leur substance,
Formés d'un sang obscur, nés dans la vanité,
Instruits par l'ignorance et la brutalité :
Ces monstres odieux, en proie à tous les vices,
Ne sçavent même pas voiler leurs injustices.
C'est d'un tel tribunal que partit cette loi
Qui de l'argent français restreint l'utile emploi :
Étoffes et tabac, aujourd'hui contrebande,
Ne viennent sur nos bords qu'au péril de l'amende;
Contre de bons marchands, droits et laborieux,
On arme des poltrons oisifs et vicieux (2);
On en a fait partout un infâme assemblage,
Dont l'unique sçavoir est l'art du brigandage.
Du peuple helvétien, rien ne passe chez nous (3);
On change en joug affreux le règne le plus doux.
Cependant dans l'Etat l'indienne devient rare;
On la vend chèrement, le riche seul s'en pare,
On s'afflige d'abord; mais le Français galant,
S'il s'agit de parure, est toujours opulent.
On veut le caranka, la belle mousseline;
On presse le marchand, et l'or le détermine.
Le grand appas du gain porte chez l'étranger
Tout commerce, soldat, laboureur et berger.
Les fermiers sont instruits, ils frémissent de rage
Ils forment un sénat, ministre du carnage :
La cruauté bientôt s'échappe des enfers,
Elle met l'industrie et l'innocence aux fers.
La force est peu pour elle : elle y joint l'artifice,
Empruntant le secours de sa sœur l'avarice.
Répandus toute part, les gardes inhumains
Cherchent honteusement à se remplir les mains.
On voit à cent endroits une brigade avide
Accabler de son nombre un colporteur timide.
Sur les premiers rapports, sur de faibles raisons,
De mille malheureux on peuple les prisons.
La commission juge, et c'est la violence,
L'erreur, l'ambition, qui tiennent la balance.
On fait parler les uns durement mutilés;
D'autres sont loin des leurs tristement exilés :
Ceux-ci sont condamnés à périr dans les chaines,
Et ceux-là sont flétris par de honteuses peines.
Plusieurs vont sur les mers mourir à tous moments;
Beaucoup perdent le jour dans d'horribles tourments.
Toutes teintes de sang, l'on entend quelques villes
Pousser sur tant d'horreurs des sanglots inutiles. (4)
Chacun fuit, chacun craint; on maudit les traitants.
Et l'indignation passe du peuple aux grands.
La pitié, l'équité, gémissent du ravage,
Et, pouvant l'arrêter, n'en ont pas le courage.
Mais attendons... en France il était un héros,
Qu'une trop longue paix tenait dans le repos;
Près de lui mûrissaient d'éclatantes merveilles :
Le cri de l'innocent vint frapper ses oreilles;
La douleur réveilla ce lion endormi.
MANDRIN se lève, il part : la terre en a frémi.
Où sont ces citoyens dispersés par la fuite?
Il les a rassemblés, ils marchent à sa suite,
Il les harangue ainsi pour la première fois,
Et tous les sentiments leur parlent par sa voix :
« Marchands infortunés, la ferme vous opprime;
« D'un talent nécessaire elle vous fait un crime :
« Persécutés, trahis, vous tombez sous ses coups,
« Sans que personne encor se soit armé pour vous.
« J'en rougis... il est temps que mon bras vous secoure. »
Il dit, et ce discours inspire la bravoure :
Plus de négociants, ce sont tous des soldats,
La soif de l'or le cède à l'ardeur des combats.
Ils s'arment à l'instant : une course rapide
Les mène à l'ennemi, le surprend, l'intimide,
Ils en viennent aux mains : les gardes, repoussés,
Dans ce choc vigoureux sont tous morts ou blessés (5).
La porte de la gloire alors leur fut ouverte;
De leurs persécuteurs ils jurèrent la perte.
Derrière des remparts la frayeur a cachés (6)
Cent de ces hommes vils à la ferme attachés.
On marche droit vers eux. Un pont, une rivière
Couvrent les assiégés d'une double barrière.
Obstacles impuissants, MANDRIN a menacé,
Les employés ont fui : nos guerriers ont passé.
Jadis à leur parti Rhodez pilla des armes (7);

Les notes suivantes, imprimées en italiques, sont de l'auteur du poëme.

(1) *On doit reconnaître à ces traits Messieurs les fermiers.*

(2) *Les gardes, qu'on appelle plus communément employés. On a compté qu'il y en a environ quarante mille dans le roiaume.*

(3) *La Suisse nous fournit la plus grande partie de la contrebande.*

(4) *Valence, Rheims et Saumur, plus touchées que les autres villes du roiaume de tant de cruautés, parce qu'elles les avaient sous les yeux. Il y a dans chacune de ces villes une commission, mieux nommée* chambre ardente.

(5) *L'affaire de Curson, village près de Romans, qui se passa le 7 janvier 1754, fut le coup d'essai de la troupe mandrine, et sa première victoire.*

(6) *Le passage du pont de Claix sur le Drac, à une lieue de Grenoble, le 7 juin 1754. Les employés qui le gardaient et quelques soldats de troupes réglées faisaient mine de se bien défendre; mais au premier coup de feu qui en blessa deux, cette lâche garnison capitula en prenant la fuite.*

(7) *Mandrin força la ville de Rhodez de lui re-*

Elles lui coûteront bien du sang et des larmes.
Déjà maître des murs, un terrible ennemi
Les réclame. On les donne, et des trésors aussi.
D'une injuste action cette ville punie,
Ils poursuivent ailleurs l'affreuse tyrannie,
Qui tremblante d'effroi se sauve à Montbrison (8).
Dans ces barbares lieux, une sombre prison
Dérobait au grand jour une troupe de braves;
L'aspect seul des vainqueurs fit tomber leurs entraves,
La ligue s'attacha ces mortels aguerris,
Forts par leur désespoir, dans les fers endurcis.
Fiers de tant de succès, dans l'ardeur qui les presse,
Ils ne font qu'un grand pas du Forez dans la Bresse.
Pauvres Bressans, tremblez d'un projet étonnant;
Bourg surpris en sera le prélude éclatant (9).
MANDRIN y fait la loi, suivi de la victoire.
Infatigable chef, portant plus loin sa gloire,
Il triomphe, en trois jours, de Ronanne, de Charlieu (10)
De Laugogne, de Thiers et de la Chaise-Dieu.
Torrent impétueux, nul rempart ne l'arrête,
Le Puy devient bientôt sa facile conquête;
Il s'y montre en vainqueur, qu'anime la fierté,
Redoutable ennemi de toute cruauté,
Sa grande âme sent bien que la fureur dégrade.
La noire trahison l'attend en embuscade (11);
Elle le voit, se trouble, et d'un bras égaré,
Lui porte lâchement un coup mal assuré.
Frappé du plomb meurtrier, MANDRIN lui seul l'ignore,
Averti par les siens, il veut douter encore :
Le tumulte et son sang, en lui parlant aux yeux,
Lui découvrent enfin l'attentat odieux.
Il court vers le danger, armé par la vengeance :
Il trouve ce qu'il craint, une faible défense.
Son courroux disparait. La magnanimité
Rougirait de combattre avec la lâcheté.
A quitter ce séjour son courage l'invite.
Il part dans les douleurs, et n'en va pas moins vite (12).
Il sçait que la Bourgogne est l'asyle constant
D'un peuple belliqueux, libéral, éloquent.
Il y porte ses pas, et captivant la Saône,
Il est maître de Seurre, et le vainqueur de Beaune (13).
Le soleil est encor sur le même horizon,
Qu'il s'empare d'Autun, et fait trembler Dijon (14).
Le bruit de ses exploits retentit jusqu'au trône :
Tous, excepté LOUIS, craignent pour la couronne.
La finance troublée arrache au souverain
L'ordre d'un camp volant pour repousser MANDRIN.
Des soins si sérieux nourrissent nos allarmes :
Etrangers, citoyens, tout l'état est en armes.
On emplit de soldats les villes et les forts,
On garde les chemins, on veille sur les ports.
Les Grassins, les Fitschers, turbulente milice,
Que l'honneur conduit moins que la basse avarice,
S'engagent, éblouis par l'argent des fermiers,
De détruire à jamais tous les contrebandiers.
Contre ces conquérants, ils vont en grande hâte;
D'un butin précieux l'indigne espoir les flate.
Leur nombre les rassure, et s'accroit en marchant (15);
La rage, de leur glaive aiguise le tranchant.
Tant d'ardeur, qui l'eût cru ? devait être stérile.....
MANDRIN les vit venir d'un air fier et tranquille.
Ainsi dans les hazards se montrent les grands cœurs.
Il n'a que vingt soldats, mais autant de vainqueurs (16)
Il leur fait ce discours d'un ton mâle et rapide :
« Généreux compagnons, dit ce chef intrépide,
« Nous voici pour le coup dans les champs de l'honneur
« Qu'ils soient notre tombeau creusé par la valeur. »
Il se tait. Pour signal, il tire son épée.
Dans le sang des Fitschers elle est bientôt trempée.
Il frappe, il court, il vole, et la mort sur ses pas;
D'abord les ennemis ne se défendent pas;
La surprise finie, ils retrouvent leur âme,
Et répandent par-tout et le fer et la flâme (17).
MANDRIN en est plus fort; défiant le trépas,
Lui seul dans un moment livre plusieurs combats.
Il divise, il disperse, il renverse, il terrasse;
L'ennemi consterné déjà ne fait plus face.
Le général le voit; content de ses lauriers,
Il cesse de frapper, rappelle ses guerriers.
Ce vainqueur pacifique arrête le ravage;
Il voulait la victoire, et non pas le carnage.
« Ces malheureux vaincus, hélas ! dit-il aux siens,
« Sont sujets des BOURBONS, et nos concitoïens !
« Nous devons sur leur sort consulter la clémence;
« Pour ne les plus combattre, abandonnons la France;
« Pour leur sang répandu laissons leur nos trésors (18). »
Ces mots furent suivis des plus tendres transports.
Il commanda sa troupe, et marchant à la tête,
Il fit dans la Savoie une habile retraite.
Il y vivait paisible, admiré, respecté,
Mais la fraude tramait contre sa liberté;
Née avec l'artifice, inhumaine, cruelle,
Les droits les plus sacrés ne sont rien devant elle.
Elle arma dans la nuit trois cents lâches soldats;
Sur les bords étrangers elle guida leurs pas,
En ouvrant dans les eaux une route nouvelle;
Et les vils instruments de son barbare zèle,
Méditant la surprise, et non pas le combat,
Sous un habit de paix couraient à l'attentat.
Leurs ordres et l'effroi les tenaient en silence.
Traitres, que craignez-vous? MANDRIN est sans défense

mettre des armes saisies sur des contrebandiers, et déposées à la maison de ville. Il obligea l'entreposeur de prendre du tabac au prix qu'il fixa, le 30 juin 1754.

(8) *Le 13 juillet 1754, Mandrin ouvrit les prisons de Montbrison, délivra les contrebandiers qu'on y tenait au nombre de douze, écrouant de nouveau les voleurs, assassins et autres malfaiteurs.*

(9) *Bourg, capitale de la Bresse, mise à une contribution de 22,000 livres, le 5 octobre 1754. M. l'intendant y était alors.*

(10) *Expédition semblable à celle de Bourg, faite dans ces cinq villes, depuis le 9 jusqu'au 12 octobre. On ne parle point de bien d'autres endroits où il est allé chercher de l'argent et ses ennemis; cette longue énumération appartient à un autre genre d'ouvrage.*

(11) *Le matin du 16 jour de novembre, on apprit au Puy que Mandrin s'avançait vers les murs. Une compagnie de gardes courut en armes se retrancher dans la maison du bureau de tabac. Ils firent une décharge où Mandrin fut le premier blessé à l'épaule; il les força ensuite sans presque tirer l'épée.*

(12) *Sa blessure était des plus douloureuses, bien qu'elle ne fut pas mortelle.*

(13) *Il rançonna les receveurs du grenier à sel et de l'entrepôt de tabac à Seurre. Le 18, il força les gardes des portes de Beaune, et emporta 20,000 liv. par composition avec M. le maire, qui lui présenta le vin d'honneur. Mandrin le reçut d'un air à peindre la plus vive reconnaissance et voulut le boire avec lui.*

(14) *Lui troisième, il se rendit à l'hôtel de ville d'Autun où il fit demande de la somme qu'il exigeait, laquelle lui fut comptée sans délai; car il avait un précieux ôtage, les ministres naissants de l'église d'Autun. Qu'on se rappelle que cette ville résista autrefois à Jules César, et l'on ne sera pas surpris que Dijon fut dans les allarmes.*

(15) *Outre la troupe de M. de Fitscher, il y avait un escadron de dragons de Beaufremont, des cavaliers de maréchaussée, et deux autres compagnies d'un régiment qu'on ne met pas en compte, à cause du peu de part qu'elles voulurent avoir à l'action.*

(16) *Selon la déposition de Mandrin, il n'avait que dix-huit combattants à la bataille de Grenand. On a de la peine à croire qu'il ait pu être victorieux. On ne s'est jamais avisé de disputer à M. de Fitscher que ses soldats ne fussent braves, et qu'il ne soit lui-même un habile commandant. Il est vrai que sa troupe était plus nombreuse, mais le gros composé de soixante-dix hommes était à deux lieues de là.*

(17) *Les Fitschers mirent le feu à une maison de campagne, d'où huit à neuf contrebandiers faisaient pleuvoir une grêle de balles; ils aimèrent mieux se laisser dévorer par les flâmes, que de porter d'indignes fers.*

(18) *Mandrin se mit peu en peine d'arracher aux Fitschers vingt-deux chevaux dont ils s'étaient emparés, chargés pour la plupart; il était assez riche de ses lauriers.*

Oui, ce héros plongé dans un fatal sommeil,
Se trouva dans les fers à son triste réveil;
Plus honteux que frappé d'un subit esclavage,
Il rougit de céder sans montrer son courage.
Songeant d'abord aux siens, il ne regretta qu'eux;
Il jetta sur sa garde un regard dédaigneux.
Investi, menacé de tous ces satellites,
Il ne se plaignit point de leurs basses poursuites.
Les cruels triomphoient, loin d'en être allarmé,
Il se fit redouter quoique tout désarmé.
Sans peine il les suivit vers le séjour profane (19)
Où l'injustice accuse, et l'intérêt condamne.
Comment s'y montra-t-il? Avec la fermeté
Qu'inspire aux malheureux la fière intégrité :
Le public étonné de son peu de tristesse,
Voyait le grand Mandrin, et le cherchait sans cesse.
Des hommes qu'autrefois il chargea de bienfaits (20)
Vinrent lui présenter leurs biens et leurs respects.
Il leur dit noblement qu'on doit perdre de vue
Les services rendus et l'offense reçue.
Sur son sort à ses pieds chacun versait des pleurs (21),
Sans qu'il parut jamais touché de ses malheurs.
Lorsqu'à son tribunal Levet le vit paraître,
Pénétré de respect il crut de voir son maître;
Mais usant d'un pouvoir qu'il rendit abusif,
Il traite indignement son illustre captif.
Dans cent interrogats il cherche à le confondre (22).
Mandrin calme l'écoute, et daigne lui répondre :
« Reconnais, lui dit-il, libre dans ses liens,
« L'extrême éloignement de mes pensers aux tiens;
« Tu me poursuis par-tout, et ta haine inquiète,
« Pour me perdre plutôt, a mis à prix ma tête.
« J'apprends en te plaignant tes barbares desseins,
« Je les sçais, et deux fois ta vie est dans mes mains (23),
« Je pouvais en couper la trame méprisable :
« De pareille noirceur je ne suis point capable;
« Un cœur tel que le mien ne saurait s'avilir :
« S'il m'en était venu le plus léger désir,
« Je m'en serais puni par un juste homicide :
« Ton prisonnier est brave, et n'est point parricide.
« Je n'entends point au reste exciter tes remords;
« Tant de vertus te blesse, envoie-moi chez les morts. »
Le juge alors pâlit, il reconnut son crime,
Et malgré ses efforts sentit naitre l'estime;
Mais sa fortune était attachée à ses jours,
Il fut impatient d'en arrêter le cours.
L'arrêt en est porté, l'exécution presse;
On l'annonce au proscrit, il l'apprend sans faiblesse.
D'incontestables droits à l'immortalité
Lui font envisager avec tranquillité
La mort qu'il crut toujours digne de son envie.
Il a vécu sans tache, il meurt sans infamie.
Las de vivre en esclave, il prévient son bourreau,
Et d'un pas ferme, égal, monte sur l'échaffau.
Longtemps tout attendri, l'exécuteur l'admire;
Puis il lève la main, et bientôt la retire.
Dans un si noble sang, il n'ose la tremper :
Mais Mandrin qui languit, l'anime à le frapper.
Il frappe enfin, ôtant, par trop d'obéissance,
Un émule aux fermiers, un grand homme à la France.

ÉPITAPHE

DU FAMEUX MANDRIN

Passants, honorez de vos pleurs
Celui qui fit la guerre aux vices :
Il couroit après les honneurs,
Il ne trouva que des supplices.
Si, pénétrés de ses malheurs,
Vous voulez sçavoir son histoire,
Interrogez-en l'Univers,
Ou la déesse de Mémoire
Qui parle dans ce dernier vers :
Ci-gît Mandrin, ci-gît la gloire.

Portraits.

I. *Louis Mandrin, chef des contrebandiers, peint et gravé à Bourg, tel qu'il y a paru à la tête de sa troupe, le 6 octobre 1754*. Il est à mi-corps et tient un fusil de la main D.; sa main G. est appuyée sur l'un des pistolets de sa ceinture.- H. de la grav., 190 mill., L. 151 mill.

II. *Louis Mandrin, chef des contrebandiers.... exécuté le 26 may 1755*. Copie grossière du précédent; même sens. - H. de la grav., 182 mill., L. 137 mill.

III.

Voicy Mandrin le chef d'une troupe brigande
Dans Bourg, Autun et Baune il porte la terreur,
Ce téméraire fait valoir sa contrebande
Aux yeux du partisan, commis et controlleur.

A Paris, chez Basset..... Mandrin est en pied, tenant un pistolet de la main G. et une épée de la D. Dans le fond, l'*action d'Autun* et le *combat de Baune*. Pet. in-fol. L'encadrement est formé par des ornements.

(19) *On ne donne une qualification aussi odieuse à Valence qu'à cause de la commission qui y est, et dont elle gémit; cette ville est d'ailleurs aimable par la politesse de ses habitants, et respectable par son goût pour la vertu et les lettres.*

(20) *Plusieurs personnes à qui Mandrin avait sauvé la vie, ou qu'il avait tiré d'embarras par ses générosités, se rendirent près de lui avec des présents, pour lui témoigner leur reconnaissance et leur douleur de le voir entre les mains de ses persécuteurs.*

(21) *La prison était toujours pleine de curieux, qui, pour la plupart, arrosaient de leurs larmes les chaînes du glorieux prisonnier; il les essuyait lui-même.*

(22) *On faisait subir à Mandrin deux interrogats par jour, de quatre heures chacun; cruelle précipitation, qu'on ne peut pas s'empêcher de faire remarquer.*

(23) *Dans un des interrogats, M. Levet demanda à Mandrin s'il n'avait pas voulu attenter à sa vie. Il lui répondit ému pour la première fois, que la plus grande injure qu'il lui eut jamais fait, était de le soupçonner d'une action si lâche.* Je vous pardonnerai sans peine, *dit-il en élevant sa voix*, ma sentence de mort, mais il m'en coûtera bien des efforts pour oublier ce soupçon insultant. *Il poursuivit en disant qu'un tel jour, à telle heure, M. Levet promenait sur la place des Clercs, il parlait du téméraire Mandrin, il lui rapporta toute sa conversation. Il le pouvait bien; Mandrin avait de la mémoire, et il était derrière lui. Première occasion dont il ne profita pas pour le mettre à mort.*

Une autre fois, *ajouta-t-il*, vous étiez dans une maison de campagne, *qu'il nomma;* on vint nous l'apprendre, j'en fus fâché; et moi qui payais si généreusement mes espions, je laissai celui-là sans récompense. Plusieurs de mes gens, animés de tout autre sentiment que de ceux que je tâchais de leur inspirer, voulaient vous aller plonger le poignard dans le sein; je me servis de toute mon autorité pour l'empêcher; je me félicite d'avoir réussi. *Cette grandeur d'âme toucha le commissaire, qui aurait bien voulu alors n'être pas le juge de son conservateur. On doit ici un témoignage à la vérité : quoique M. Levet soit peint dans cet ouvrage avec les plus sévères couleurs, il est néanmoins constant que la cruauté qu'il exerce est moins de son caractère que du triste devoir de sa charge. Quand il aura assez de force pour la quitter, il sera digne de toute notre vénération.*

IV. *Mandrin, capitaine des contrebandiers.* Ces mots sont gravés dans l'intérieur de l'estampe, sur le ciel. En bas, les 4 vers ci-dessus : *Voicy Mandrin le chef d'une troupe brigande*..... Il est en pied, tenant un pistolet de chaque main, armé jusqu'aux dents. A ses pieds, des ballots de marchandises; au fond, à D., une tour en flammes. - H. de la grav., 260 mill., L. 163 mill.

V. *Voicy Mandrin le chef d'une troupe brigande*, etc.

Il est à cheval, dirigé vers la D. Le fond est occupé par la ville d'Autun, devant laquelle on voit une mêlee de combattants. *A Paris, chez Basset.* - H. de la gravure, 233 mill, L. 174 mill.

VI. *Louis Mandrin, né a St-Etienne de Saint-Geoire en Dauphiné, dessiné tel qu'il a paru à Bourg-en-Bresse*... En buste, copie en contre-partie du numéro I; dans un ov. autour duquel est le texte ci-dessus. En bas, ce quatrain :

Toi qui sçus forcer les prisons
A Pluton ne fais pas la guerre
Ne va pas des Enfers délivrer les démons
Il en est assez sur la terre.

A Paris, chez Petit. - H. de la grav. 159 mill. L. 94 mill.

VII. Copie du précédent, mais sans adresse. H. de la grav., 140 mill. L. 77 mill.

VIII. *Mandrin (Louis), fameux contrebandier, né en Dauphiné, roué le 26 mai 1755. Delaistre sc. A Paris, chez Vignères.* Même composition que les deux précédents (mod.). - H. 123 mill., L. 93 mill.

IX. *Louis Mandrin.*

Ce téméraire, chef d'une troupe brigande
De meurtriers et d'assassins,
Fut l'effroy des traitans, et de sa contrebande
Remplit leurs magazins.

Refractaire à l'État, toujours fier et tranquille,
Suivi partout de ses brigands
A Beaune il sut forcer le maire de la ville
De lui porter vingt mille francs.

Gravé d'après un portrait fait dans la prison de Manin par M. Treillard. Il est avec le maire d'Autun, en costume presque militaire, un fusil à la main. In-f.

X. *Louis Mandrin.*

Tu frapas le faux or à l'empreinte des rois
Tu portas dans Grenan les horreurs du carnage
A la ferme, aux commis tu prescrivis des loix.
Qui sçut mieux d'Ixion disputer l'héritage?

Il est en pied, tenant une épée de la main droite et tirant un coup de pistolet de la gauche. Au fond, à D., une ville. H. 150 mill. L. 81 mill. Se trouve en tête de son *Histoire* ci-apr. n° I.

ÉCRITS RELATIFS A MANDRIN.

I. **Histoire de Louis Mandrin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort : avec un détail de ses cruautés, de ses brigandages & de son supplice.* Chambéry, chez Gorrin, Paris, Delormel, M. DCC. LV. in-12 de 159 pp., avec portr. Il y a des exempl. de cette même édit. sans l'adresse de *Paris, Delormel.* = Très-souvent réimprimée pour être vendu par le colportage. — Cette histoire, écrite sous le patronage des fermiers-généraux, est généralement attribuée à Terrier de Cléron, président au parlemt de Dôle; d'après M. Richard, elle serait plutôt de l'abbé Regley. = L'abbé Chiari l'a traduite en italien, avec quelques modifications, sous le titre suivant : *Storia di Luigi Mandrino celebre contrabbandiere di Francia e suo processo ultimamente seguito in Valenza. Traduzione dal Francese dell' abbate Pietro Chiari.* MDCCLVII, nella stamperia Fenziana, in-8° de 126 pages, avec une pl. représentant ses compagnons déguisés en ours surprenant à table le capucin et les abbes. = Autre éd. *In Venezia* (s. n.), MDCCXCIV, in-12 de 148 pp. = Trad. en allem. : Breslau, 1755, in-8°; Iena, 1758, in-8°.

II. *Abbrégé de la vie de Louis Mandrin, chef de contrebandiers en France.* (s. n.) M. DCC. LV, in-12 de 128 pp. C'est un recueil de 3 opusc. : 1° sa vie, 2° son *Oraison funèbre* (la même indiquee ci-apr. n° VII); 3° la *Mandrinade*, poème en 4 chants, en vers burlesques, et différent des 3 opuscules cités plus loin sous le même titre. L'*Abbrégé de la vie* contenu dans ce recueil, attribué généralement à l'abbé Regley, serait, d'après M. Richard, de Terrier de Cléron; c'est de toutes les notices sur Mandrin celle qui paraît s'éloigner le moins de la vérité. (Bib. imp.)

III. *Précis de la vie de Louis Mandrin, chef de contrebandiers, avec un récit de sa prise et l'exécution de son jugement.* On lit à la fin : *Permis d'imprimer et distribuer au public, ce 24 juin 1755. Signé Champflour.* In-4° de 4 pp. — Il y a d'autres éd. dans lesquelles on a supprimé tout le passage relatif à la prise de Mandrin sur le territoire sarde et à l'échauffourée qui eut lieu à St-Genis-d'Aost, quand on le conduisait en France.

IV. *Motifs et conduite de M. de Fischer dans l'attaque des contrebandiers à Grenan (Publié dans le journal de l'Ain du*

17 septembre 1856, et tiré à 25 exempl.). Bourg-en-Bresse, imprim. de Milliet-Bottier, 1856, in-8° de 7 pp. C'est la réimpr. faite par les soins de M. Siraud, d'un opuscule fort rare publié sous le même titre, en 1786; Pont-de-Vaux, impr. de Borjon de Scellery, in-18 de 10 pp. (*Bibliogr. de l'Ain*, n° 662.)

V. *Jugement souverain qui a condamné à la roue Louis Mandrin*... C'est la pièce que nous reproduisons plus haut. Il en existe plusieurs éditions de 4 pp. in-4°, et sans noms d'imprim. Nous en connaissons une à la fin de laquelle on lit : *A Dijon, de l'imprim. de L. Hucherot.*

VI. *Mandrin et Echinard*, par Gabriel de Mortillet (Annecy), typog. de L.-Philippe, in-8° de 10 pp. C'est un tirage à part du *Bulletin de l'association florimontane d'Annecy* (Savoie). 1855.

VII. *Oraison funèbre de messire Louis Mandrin, colonel-général des faussauniers et contrebandiers de France*. On lit à la fin : *Permis d'imprimer. A Lyon, le 5 juin 1755.* DELAFRASSE. In-4° de 8 pp. Cet opuscule est terminé par une chanson en 28 couplets sur la vie et la mort de Mandrin. = Autre edit. A la fin : *Permis d'imprimer. A Lyon, le 24 juin 1755.* DELAFRASSE. In-4° de 4 pp. Cette édit. ne contient pas la chanson.

VIII. * *Testament politique de Louis Mandrin, generalissime des contrebandiers, écrit par lui-même dans sa prison* (par le chev. Goudar). A Genève (s. n.), M. CC. LV. (sic), in-12 de *vj* et 90 pp. = *Septième édition.* A Genève (s. n.), M. DCC. LVI, in-12 de 48 pp. — C'est un pamphlet contre les fermiers généraux.

IX. *Analyse du testament politique de Mandrin. Ouvrage dans lequel cet homme extraordinaire a prédit & prouvé que le système de la Ferme-générale finiroit par appauvrir & ruiner l'Etat & le souverain. Dédié aux représentants de la nation, à l'Assemblée des Etats généraux.* (s. n.) 1789, in-8° de 62 pp.

X. *La Mandrinade en vers héroïques, adressée aux partisans de Mandrin, dédiée à Mme la c. de R***.* (s. n.) MDCCLV. In-8° de 18 pp. — C'est l'apologie de Mandrin que nous avons reproduite.

XI. **La Mandrinade, poeme héroï-comique en six chants, par M. D**.* A Valenciennes, chez Jacq. Le Camus, 1758, in-8 de 63 pp. — Poëme different du précédent.

XII. * *La Mandrinade, ou l'histoire curieuse, veritable et remarquable de la vie de Louis Mandrin* (en prose). A Saint-Geoirs, M. DCC. LV., in-12 de 48 pp. Dans le but de rendre Mandrin odieux, l'auteur de cette prétendue *histoire véritable* lui attribue des actes de férocité inventés à plaisir.

XIII. **Dialogue entre Cartouche et Mandrin. où l'on voit Proserpine se promener en cabriolet dans les enfers.* A la fin : *impr. de Jean Garnier, rue du Temple* (A Troyes), in-12, de 12 pp. = Autre éd. *La Barre, chez La Roue*, 1755, in-8° de 15 pp. = Reprod. à la fin de plusieurs des éditions modernes du n° 1.

XIV. **Lettre de Cartouche et de Mandrin sur les affaires présentes* (s. l. ni d.), in-8°.

XV. *Leben, Thaten, Liebschaften, Verbrechen und Ende L. Mandrin's.* Ilmenau, 1828, in-8°.

XVI. *Mandrin*. Par Clémence Robert. Paris, Arnaud de Vresse, 1845-46, 4 vol. in-8°. = Autre édit. Paris, le même (1858), in-12 de 286 pp. = Ce roman avait paru primitivement dans l'*Echo agricole* et le *Magasin litt.*

XVII. * *Mandrin, comédie nouvelle en cinq actes et en prose.* Londres (s. n.), MDCCLV, in-12 de 4 et 69 pp.

XVIII. **Mandrin, ou les effets de la Vangeance, comédie en trois actes, par M****. La Haye, Rutgerus van Laak, 1755, in-8°.

XIX. **Mandrin pris, comédie en un acte* (en vers) (par dom Duplessis). Amsterdam, MDCCLV, in 8° de 30 pp.

XX. **La mort de Mandrin, tragi-comédie en deux actes* (en vers), *représentée pour la première fois à Nancy, sur le théâtre, le troisième février 1756, par M. L**** (Nic. Lagrange) (s. n. et s. d.). *Sur la copie imprimée à Valence.* In-8° de v et 36 pp.

XXI. *Mandrin, mélodrame*, par Benjamin A. et Et. Arago. Paris, Bezou, 1827, in-8°.

XXII. *Cartouche et Mandrin, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Dartois et Dupin, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 19 avril 1827.* Paris, Barba, 1827, in-8° de 35 pp.

XXIII. *Les aventures de Mandrin, mélodrame en cinq actes et dix tableaux, par MM. Alphonse Arnault et Louis Judicis, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 9 mai 1856* (Lagny, impr. Vialat), (s. d.), in-4° de 25 pp. (Collect. Michel Levy.)

La vie de Mandrin offre la matière d'une curieuse étude historique (1);

(1) M. Richard, de la Bibliothèque impériale, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches

rien n'est moins connu; et quand on pénètre dans l'intimité des faits, on y rencontre à chaque instant les *incidents* les plus singuliers et les plus inattendus. Nous recommandons vivement ce sujet à l'attention des investigateurs de notre province, dussions-nous effaroucher ceux de nos lecteurs qui pensent avec un biographe du 16e siècle (André Thevet), « qu'il ne fault faire « que le craïon des hommes dont l'exem- « ple puisse insciter et esguillonner à « la vertu ».

MANGIN-DOINS (Jean-Baptiste), né au Blanc (Isère), le 18 octobre 1746, entra au service en 1762 comme simple grenadier dans le régiment de Picardie (infanterie), et fit la campagne d'Allemagne sous le maréchal d'Estrées. En 1764, il fut reçu à l'école d'artillerie d'Auxonne, d'où il sortit en 1767 avec le grade de sous-lieutenant. Il fit les guerres de Corse de 1768 à 1769 et celles d'Amérique de 1777 à 1784. Nommé major-chef de brigade du régimt d'artillerie des colonies, il passa à Saint-Domingue en 1790, et servit dans cette île en 1791 et 1792. Chargé d'armer et de mettre en état de défense la ville de Cayes, il remplit cette mission avec beaucoup d'intelligence; il se fit aussi remarquer dans plusieurs actions contre les noirs, notamment le 12 janvier, où il repoussa une attaque vigoureuse dirigée contre son camp, et, le 18 février suivant, où il prit d'assaut des terrassements fortifiés que les insurgés défendirent avec le plus extrême acharnement. Cette dernière affaire lui valut une lettre des plus flatteuses de la part de l'assemblée coloniale (4 mars 1792). — Rentré en France à la fin de cette année, et nommé colonel-direct. d'artillerie en 1795 il fut employé en France dans plusieurs arsenaux; en l'an IV, il était à celui de Paris en qualité d'adjoint au directeur. En l'an V, le ministre de la guerre lui confia la direction de l'artillerie de Rennes, qu'il quitta de l'an VII à l'an X pour remplir diverses fonctions à l'armée de l'Ouest. En 1808, l'Empereur l'arracha encore à sa direction pour lui donner le commandement de l'artillerie de l'armée de Portugal; Mangin-Doins passa l'année suiv. au 2e corps de l'armée d'Espagne dans lequel il servit jusqu'en 1811, époque où il revint à Rennes. — En 1814, il commanda pendant quelque temps le département d'Ille-et-Vilaine et fut mis à la retraite le 13 févr. de l'année suivante avec le grade de maréchal de camp. Il est mort le 23 fevr. 1839. L'empereur l'avait créé baron (1).

Un ancien capitaine d'état-major, nommé Mangin-Doins, retraité en 1823 après 17 ans de services, a été député d'Ille-et-Vilaine en 1831. Nous ignorons quels liens de parenté l'unissaient au maréch. de camp dont nous venons d'écrire la notice.

MANISSY (Théodore de), gentilhomme dauphinois (2), né à Romans, était co-seigneur des terres de Venasque et de St-Didier (comtat Venaissin), qu'il avait achetées en 1591 d'Ant. de Rostagnis. « Dès ses jeunes ans, dit M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*), il habita Carpentras, où il fut élu deuxième consul en 1593, et où il mourut à l'âge de plus de soixante-dix ans, dans les premières années du XVIIe siècle. » D'après Guy Allard, il vivait encore en 1612. Il fit avec sa 2e femme, Eléonore de Baroncellis, plusieurs fondations dans la chapelle N.-D. de Pitié à Carpentras, où l'on voyait encore, du temps de Pithon-Curt (1743), leurs portraits et leurs armes.

Ce Manissy est auteur des trois ouvrages suivants: I. *Le Bovquet de belles et diverses fleurs d'vne senteur merueilleuse, tié d'vn filet his orial et propre aux amateurs de la vertu. Composé par Theode de Manissy Théophile.* A Lyon,

historiques sur la contrebande en France, et a réuni une riche collection de documents imprimés et manuscrits sur Mandrin, nous a fourni de nombreuses notes pour la rédaction de cette notice. Ce n'est pas la première fois que, en dehors de ses fonctions de bibliothécaire, et avec une complaisance inépuisable, il a bien voulu nous aider dans nos recherches. Nous saisissons avec empressement cette occasion de lui témoigner publiquement toute notre gratitude.

(1) États de services de Mangin-Doins.

Grenadier au régiment de Picardie..	15 avril 1762
Aspirant à l'école d'Auxonne.......	25 mai 1764
Élève..............................	16 juill. 1766
Lieutenant en 2e...................	21 oct. 1767
Lieutenant en 1er..................	6 nov. 1771
Capitaine provisoire...............	5 avril 1780
Capitaine titulaire................	19 mai 1782
Chevalier de Saint Louis..........	1er fev. 1784
Major chef de brigade............	1er nov. id.
Chef de bataillon..................	1er juill. 1792
Colonel directeur d'artillerie.......	22 fev. 1795
Commandant en chef d'artillerie....	6 sept. 1799
Chef d'etat-major d'artillerie.......	23 juill. 1800
Membre de la Legion d'Honneur....	11 dec. 1803
Officier du même ordre...........	14 juin. 1804
Commandant du departement d'Ille-et-Vilaine.....................	1814
Maréchal de camp et retraité.......	13 fév. 1815

(2) Il appartenait à une famille noble originaire de Savoie dont un membre, Humbert de Manissy, s'était etabli à Romans vers la fin du XIVe siècle. (Voy. Pithon Curt. *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*, t. II. pp. 226-27)

par Jean Pillehotte, M. D. XCIX, in-12 de 651 pp. C'est un traité de morale et de philosophie en prose.

Les bibliographes lui attribuent encore les deux suivants que nous n'avons pas vus : II. *Traités moraux, ou Diverses leçons philosophiques*. Lyon, 1625, in-8°. — III. *La Théréaque contre l'athéisme.*

MANNE (MATHIEU-LAURENT-MICHEL), chirurgien, naquit à Gap le 23 mars 1734. Ses parents, le voyant d'une constitution faible et délicate, le destinèrent à l'état ecclésiastique, et dirigèrent d'abord ses études vers ce but ; mais bientôt ayant ressenti un goût décidé pour la médecine, il alla à Toulon suivre les leçons des chirurgiens de l'hôpital de la marine. En 1759 il y fut nommé ce qu'on appelait chirurgien entretenu, en 1767 chirurg.-maj., en 1773 professeur démonstrateur au Collége royal de chirurgie, en 1776 chirurgien démonstrateur de la marine. En 1779, lors de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, le comte d'Estaing le choisit pour chirurgien en chef de sa flotte. A son retour en France, il reprit modestement ses fonctions à Toulon, refusant les offres du comte d'Estaing qui lui proposait de l'attirer à la cour. Le 1er vendém. an IX, le premier consul le nomma chirurgien en chef du 6e arrondissement maritime, au port de Toulon, et lui donna quelques années après la croix de la Légion d'honneur. Il mourut dans cette ville, le 19 mars 1806.— C'était un fort habile opérateur, qui, placé sur un plus vaste théâtre et rempli de plus d'ambition, eût certainement acquis un nom dans la science. Paisible et modeste, il préféra l'obscurité. Un célèbre chirurgien, Heurteloup, a publié sur sa vie une notice devenue assez rare, dont voici le titre : *Notice sur Manne..... lue à la séance publique de la société de médecine de Paris, le 1er nov.* 1807. Berlin, 1808, chez Umlang, et à Paris, chez Léopold Collin, in-8° de 27 pp.

On a de lui : I. *Traité élémentaire des maladies des os.* Toulon, Mallard, 1789, 1 fort vol. in-8°. — II. Il avait adressé plusieurs mémoires à l'académ. de chirurgie de Paris, dont il était membre correspondant.

M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*) a consacré une notice fort intéressante à un *Louis-François* MANNE, habile chirurgien, mort à Avignon le 28 décembre 1755. Nous ignorons s'il appartenait à la même famille.

MARBOS (FRANÇOIS), né à Valence le 23 février 1739, était avant la révolution, curé du Bourg, l'une des paroisses de cette ville. D'après une note confidentielle, adressée en 1810 au ministre de l'intérieur, par le préfet de la Drôme, « c'était un prêtre très « chéri de ses paroissiens et généralement estimé pour son esprit sage « et raisonnable, son caractère calme, « désintéressé et vraiment pastoral. » Le 21 février 1791, les électeurs de la Drôme le nommèrent évêque du département, en remplacement de G.-M. de Messey, qui venait de refuser de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, et, l'année suivante, député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement ; après la paix, ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les événements du 31 mai, il fut décrété d'accusation et incarcéré jusqu'au 9 thermidor, époque à laquelle il rentra à la Convention. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, où il fut continué par une double élection des départements de la Drôme et de l'Ardèche. — Sorti de cette assemblée en mai 1797, Marbos revint à Valence, mais il ne reprit pas ses fonctions épiscopales. Trois ans après, à l'organisation des Conseils de préfecture, il sollicita et obtint une place de conseiller dont il remplit exactement les fonctions pendant le reste de sa vie. On prétend qu'en 1819, lors d'une mission prêchée à Valence, il se décida, à la grande joie de ses anciens paroissiens, à aller à l'église, où il n'avait mis les pieds depuis près de trente ans. — Il est mort à Valence, le 27 février 1825.

MARC (FRANÇOIS), jurisconsulte, issu d'une famille noble du Graisivaudan, fut conseiller au parlement de Grenoble, sous Louis XII et François Ier. Tous nos historiens parlent de lui comme d'un fort savant homme, mais ils ne nous apprennent aucune circonstance de sa vie. Epilly (*plaidoy.* 31, n° 35) dit qu'il mourut en 1525. — Il avait fait une compilation des arrêts du parlement, qui jouit pendant longtemps d'une grande autorité ; elle fut publiée après sa mort (Gratianopoli, 1532, in-fol.), et eut ensuite plusieurs éditions (Lugduni, 1562, 1579, 1584 et 1600). Nous ne connaissons que celle de 1579, dont voici le titre :

D. N. FRANCISCI MARCI decisiones

avreae in sacro Delphinatvs senatv iampridem discvssæ, ac promvlgatæ. Nunc recens maiori quam vnquam studio castigatæ & illustratæ, summariis multis quæ desiderabantur locupletatæ, & nonnullis doctissimorum aliquot Iurisconsultorum lucubrationibus adauctæ. ... PARS PRIMA. Lvgdvni, apud Joannem Jacobi Juntæ F., M. D. LXXIX, in-fol. — La deuxième partie ne parut que sept ans après. *Lugduni, ex officina Jvntarvm, et Pavli Gvittii,* M. D. LXXXVI, in-fol.

MARC-AUREL, famille de typographes dauphinois. — Le premier connu, *Pierre,* s'établit en 1762 à Valence, où J. J. Viret était alors, croyons-nous, le seul imprimeur. C'était un homme de beaucoup d'esprit et plein d'instruction. Bonaparte se lia avec lui d'une manière assez intime pendant le séjour qu'il fit dans cette ville en 1785, 1786 et 1791 : il venait presque chaque jour chez lui travailler dans sa bibliothèque, et plus tard, en 1808, il rappela ce souvenir à Erfurt, lors de son entrevue avec l'empereur de Russie et les souverains de la Confédération germanique (1). En 1793, Pierre Marc-Aurel fonda à Valence, sous le patronage du Directoire du département, un journal intitulé *la Vérité au Peuple,* le premier qui ait paru dans la Drôme. Ce journal, interrompu par suite des événements politiques, est devenu l'un des recueils périodiques les plus rares et des plus recherchés par les bibliophiles dauphinois (2).

MARC-AUREL (JOSEPH-EMMANUEL), fils du précédent, né à Valence le 13 janvier 1775, fut nommé, en 1793, imprimeur de l'armée par les représentants du peuple en mission au siége de Toulon. Quoique livré à ses seules ressources et à sa faible expérience (il n'était âgé que de dix-huit ans), son activité et le désir d'être utile à la patrie le mirent peu de jours après à même de satisfaire aux demandes des représentants. C'est lui qui imprima à cette époque la fameuse brochure de Bonaparte intitulée *le Souper de Beaucaire.* Le 8 floréal an 2, il fut attaché à l'imprimerie de l'armée navale de la Méditerranée et s'embarqua en cette qualité sur le vaisseau amiral le *Sans-Culotte*; mais la mort de son père et l'inaction de la flotte, alors bloquée par les Anglais, le déterminèrent bientôt à se retirer au sein de sa famille. Le souvenir de Bonaparte vint l'y arracher : une ordonnance du malheureux de Sucy, commissaire ordonnateur de l'armée d'Égypte, rédigée en termes les plus flatteurs et les plus honorables, le nomma imprimeur du général en chef et de l'expédition (6 floréal an 6). Il partit de Toulon avec l'armée ; le 19 messidor, il débarqua avec son matériel, et le 28 thermidor suivant l'imprimerie était installée au Caire et fonctionnait pour la première fois sur l'antique terre des Pharaons. Notre compatriote eut encore l'honneur d'être le fondateur des deux premiers journaux qui y aient paru, *le Courrier de l'Égypte* (12 fructidor an 6) et *la Décade égyptienne* (5 vendémiaire an 7), dont les colonnes se remplirent de toutes les opérations de l'armée et des travaux des savants que Bonaparte avait amenés avec lui. Ce ne fut que cinq ou six mois après la conquête que fut établie l'imprimerie du gouvernement. Marc-Aurel conserva le titre d'imprimeur de l'armée jusqu'au 28 floréal an 8, époque de son départ d'Égypte. — De retour à Valence, les rapports qu'il avait eus avec Bonaparte lui donnèrent une grande influence sur la direction de l'opinion publique dans cette ville. En 1804, il fut l'un des trois délégués du dép. de la Drôme, envoyés à Paris pour assister au sacre. Son attachement à la personne de Napoléon l'engagea à fonder peu d'années après, sous les auspices du préfet, Descorches de Sainte Croix, une publication périodique toute dévouée à la dynastie nouvelle, le *Journal de la Drôme* (3).

Sous l'Empire, il vécut retiré au sein de sa famille occupé uniquement de son imprimerie; loin d'imiter tant d'autres ambitieux, il se refusa aux avantages que les moindres démarches n'auraient pas manqué de lui faire obtenir. En 1815 seulement, il se mêla aux affaires publiques : nommé à cette époque commandant du détachement de la garde nationale de Valence envoyé contre les insurgés du Midi, il se trouva aux en-

(1) Voy. les *Mémoires* de Beausset, t. IV, et la Statistique de la Drôme, par Delacroix (éd. in-4, p. 620).

(2) Voici le titre exact de ce journal : *La Vérité au Peuple, journal des départements de la Drôme et de l'Ardèche.* Avec cette épigraphe :

Aux armes, citoyens, volez à la victoire
En mourant pour l'Etat, vous vivrez pour la gloire.

Valence, impr. de Pierre Aurel, in-4. Le 1er numéro est du 1er janv. 1793, et le dernier du 12 mars 1797. Voy *Mélanges Biogr. et Bibliogr. relatifs à l'hist. du Dauphiné,* pp. 64 et suiv. Il a été inconnu à Deschiens. (*Bibliogr. des Journaux.*)

(3) Le premier numéro est du 3 juin 1807

gagements qui eurent lieu sous les murs de Montélimar (30 mars), au pont de Loriol (2 avril), et fit constamment partie du corps de troupes commandé par le général Debelle jusqu'à l'évacuation de Valence par les volontaires royaux (7 avril). Cette ligne de conduite l'exposa aux ressentiments du gouvernement de la Restauration, qui le dépouilla non-seulement de tous les travaux administratifs dont il était chargé, mais encore de la propriété du *Journal de la Drôme* (1). Les journées de Juillet le trouvèrent jeune de patriotisme et de dévouement : en 1831, il fut nommé membre du conseil municipal, et en 1833 premier adjoint à la mairie de Valence. L'année précédente, il avait fondé *le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* (2), seul journal politique qui paraisse actuellement dans le premier de ces départements ; mais le mauvais état de sa santé vint l'obliger tout à coup d'interrompre ses travaux auxquels une ère nouvelle allait lui permettre de donner une extension plus considérable. Il mourut à Avignon le 21 septembre 1834, laissant à ses fils l'un des établissements typographiques les plus importants du Dauphiné par le nombre et la belle exécution des ouvrages sortis de ses presses.

MARCEL-BLAIN (Louis de), baron du *Poët-Célard*, seigneur de Baris, Mornans, Saou et Châteauneuf-de-Mazenc, fut l'un des plus braves capitaines protestants pendant nos guerres de religion. Il appartenait à une famille de Marsanne, anoblie par Louis XI, en 1473, dont le nom primitif était *Marcel*. Son père, Pierre de Marcel, ayant épousé une Marguerite *Blain*, ajouta ce dernier nom au sien, qui est ensuite resté à sa postérité. — Du Poët, c'est toujours ainsi qu'il est appelé par nos historiens, fut l'un des gentilshommes du Dauphiné qui, après la Saint-Barthélemy, coururent les premiers aux armes. Il combattit à côté de Montbrun dans la plupart de ses expéditions ; il fit partie notamment des troupes qui, en 1570, le suivirent à l'armée des princes en Guyenne. Après la mort de ce dernier (1575), il se rallia à Lesdiguières dont il devint l'un des plus chers lieutenants. On le trouve employé dans presque toutes les entreprises hasardeuses et difficiles. En 1585 il assiégea, avec Gouvernet, la citadelle de Die et en chassa le gouverneur, de Veaune, qui s'y était barricadé et se livrait à des actes arbitraires (3). La même année (25 août), il se trouva au siége de Montélimar, sous Lesdiguières, qui lui en donna le gouvernement. — En 1586, il prit part au combat livré près de Crest, où Lavalette et Maugiron furent défaits. — En 1587, lorsque les catholiques s'emparèrent de Montélimar par intelligence, il se trouvait avec S. Genis, l'un de ses lieutenants, dans le haut Dauphiné, où il était allé recevoir des troupes suisses amenées par Cugie. « Lesdiguières, dit Videl, estoit à Vif « lorsqu'il eut la nouuelle de cette « perte ; l'ayant donnée au Poët avec « vn grand soupir, celluy-cy, la larme « à l'œil, luy fit la réponse d'vn capi- « taine à César en la journée de Phar- « sale : *ou ie mourray bientost, ou ie feray* « *mon devoir.* » Il partit aussitôt avec Blacons et de Salles, à la tête de deux compagnies d'arquebusiers à cheval, se jeta dans la place, et après une mêlée terrible dans laquelle deux mille morts restèrent sur la place, les catholiques furent contraints d'évacuer leur conquête. — En 1588, il s'empara, avec l'aide de Morges et de Vachères, de la petite ville d'Etoile ; mais il échoua devant le château, malgré plusieurs assauts désespérés, et abandonna la ville après avoir cependant battu un détachement de la garnison de Valence qui était venu la secourir. — En 1590, lors de la tentative de Lesdiguières et de d'Ornano sur Vienne, il fut chargé, pour faire une diversion, d'assieger Condrieu, et l'emporta après six jours de siége. — Attaché à la fortune de Lesdiguières, Du Poët avait embrassé comme lui le parti de Henri IV contre les ligueurs. Il assista à la prise des Echelles, sur le duc de Savoie, en 1591. La même année, au combat de Sparron, il commanda une partie de l'avant-garde. — En 1592, lors de l'expédition du Piémont, il commanda également un corps de troupes, à la tête duquel il défit, sous les murs de Château-Dauphin, les secours envoyés par le duc de Savoie pour en faire lever le siége. — Pendant la campagne suivante, il rendit les plus grands services, notamment au siége de Cavours.

(1) Par un arrêté du... ce journal fut donné à l'imprimeur Joland entre les mains de qui il s'est éteint (en 1848 ?)

(2) Le premier numéro est du 1er mai 1832.

(3) Dans la notice de Gouvernet (ci-dev. p. 33), nous avons placé, par erreur, cet événement sous la date de 1584.

Lesdiguières lui donna le commandement de Briqueras, dans lequel il fut bientôt confirmé par des lettres du roi qui le nommaient en même temps lieutenant-général au marquisat de Saluces (30 janvier 1593). — En 1597, il conduisit l'avant-garde pendant la nouvelle guerre du Piémont. La même année, il rendit un service des plus signalés : avec Saint-Ferréol, il chassa de la citadelle de Romans son gouverneur, le comte de La Roche, qui, sous pretexte de quelques mécontentements, avait comploté de livrer cette ville au duc de Savoie.

A dater de cette époque, nous n'avons plus rencontré le nom de Du Poët dans nos historiens. Il fut tué en 1601 par Gouvernet, dans un duel dont nous avons raconté les details à la notice de ce dernier (p. 34, note). Sa veuve, au désespoir, courut à Paris se jeter aux pieds du roi lui demandant vengeance. — Près de 20 ans après, cette famille donna un grand scandale à ses coreligionnaires, en abjurant le protestantisme. Cette conversion fit grand bruit, et donna lieu à un écrit fort rare dont voici le titre : **Le Mercvre reformé apportant consolation à Messieurs & reuerends pères, les ministres du Dyois & Valentinois, desolez, helas! pour la perte de Mme Du Poët & de cent autres reduicts à l'Eglise catholique, l'an 1619, en ces pays. Auec la vie & images, près du naturel, de quinze, ou tant de saincts ministres du mesme païs, prests a estre canonizé, si la Pyra Apotheoseos ne manque. Auec aduis aux scyndics & anciens des églises, touchant liurets & procedures des pasteurs, en ces accidents. Y adioincte la composition des charmes qu'on pretend avoir esté employez à ces conversions, c'est à dire voyes aisées, pour treuuer, aymer & embrasser la vraye église de Dieu. Enfin Cornices aux pourtraicts des ministres Vinays & Martinet, sur deux faits heroïques qu'ils ont entrepris ce caresme. Le tout par Iacob d'Horel, ministre de la parole de Dieu* (le P. Isnard, jésuite), a La Rochelle, par Guillaume Du Coing (s. d.), in-12 de 12 ff. prélim. non chiff. et 359 pp.

Quoiqu'il n'ait jamais été revêtu de commandements bien importants, Du Poët jouissait de la plus grande considération dans son parti. Henri IV l'avait nommé l'un de ses chambellans par lettres du 25 decembre 1584; il était aussi chevalier des ordres du roi. De hauts personnages entretenaient avec lui une correspondance suivie. Plusieurs ecrivains, entre autres l'abbé d'Artigny (*Nouv. Mém.*, t. III, p. 313 et suiv.), ont fait grand bruit à propos de deux lettres étranges qui lui auraient été écrites par Calvin, mais la critique moderne a démontré qu'elles ne pouvaient émaner du celebre reformateur. On en a donné trois raisons sans réplique : Dans une de ces lettres, datee de 1561, Calvin donne à Du Poët les titres de *grand chambellan de Navarre, gouverneur de la ville de Montélimar*. Or, Du Poët ne fut nommé, comme nous l'avons dit, chambellan du roi de Navarre qu'en 1584, et gouverneur de Montelimar qu'en 1585. Dans l'une seconde, datée de 1557, il est appelé *général de la religion en Dauphiné*; en 1557, les reformes etaient encore trop peu nombreux en Dauphiné pour avoir un general; ce titre ne pouvait être donné, au plutôt, qu'en 1562, lors de la prise d'armes du baron des Adrets. Enfin, la signature apposée au bas de ces lettres n'est pas celle de Calvin, qui est bien connue : *le Bulletin de la Société de l'Hist. du protestantisme fr.* (année 1855, pp. 7 et suiv.) a donné le fac-simile des unes et des autres. Il est à regretter que des raisons aussi convaincantes aient échappé à l'attention de l'un de nos plus savants archéologues, M. Long, qui, dans son histoire de la Reforme en Dauphiné, reproduit ces lettres *in extenso*. Ce n'est pas que des soupçons sur leur authenticité ne se soient élevés dans son esprit : « Du Poët, dit-il, ne pouvait être qualifié en 1557, sous Henri II, de *général de la religion en Dauphiné* »; mais il les a repoussés par cette reflexion qui temoigne de la loyauté de son caractère : « On doit penser que la famille respectable de Du Poët ne se sera pas prêtée à une lâche imposture, en publiant ces lettres étranges, pour insulter à la mémoire de Calvin. » Personne n'a jamais songé à soupçonner la famille Du Poët de s'être prêtée à cette imposture; mais peut-on en dire autant des jesuites et des moines qui entourèrent Mad. Du Poët après sa conversion? Au XVIIe siècle, dans le feu des conférences et des controverses, de petites supercheries de ce genre étaient de bonne guerre.

MARCELIN (Jean-Esprit), sculpteur, né a Gap, le 24 mai 1821, montra dès son enfance les plus grandes dispositions pour le dessin et les arts plas-

tiques. M. Allier, son compatriote, qui avait vu quelques uns de ses ouvrages, s'intéressa vivement à lui et le recommanda auprès du conseil municipal de Gap et du conseil général. M. Marcelin obtint alors une subvention qui lui permit d'aller étudier la sculpture à Paris, dans l'atelier de R de, dont il est devenu l'un des élèves les plus distingués. Il débuta par un buste qui parut au Salon de 1847. Depuis, il a exécuté : *le berger Cyparisse*, statue en plâtre; *portrait de Mme M...*, médaillon en marbre (Salon de 1848); *Couronnement d'épines* (1849); *Avant l'Hym n* (1852); *Cypris allaitant l'Amour*, statue en marbre (1853); *le Retour du printemps*, envoyé avec le sujet précédent à l'Exposition universelle de 1855; *Zénobie retirée de l'Araxe* (1857); *Jeune fille tressant une couronne* (1859). Il a exécuté aussi, pour la décoration du Louvre, les statues de *Grégoire de Tours* et de *Joinville*, *l'Art moderne* (allégorie), et deux œils-de-bœuf (sciences et industrie, géométrie et astronomie). Il a obtenu une deuxième médaille en 1850, et une autre de seconde classe à l'Exposition universelle.

MARCELLIN, capucin, né au pont de Beauvoisin vers 1565, s'occupa avec un grand zèle de la conversion des protestants. Il séjourna longtemps à Grenoble dans le couvent de son ordre, et donna fort à faire, à ce qu'il paraît, à deux pasteurs de cette ville, Murat et B nterone. Il y mourut en 1623.

On a de lui : I.* *La piperie des ministres & faussetés de la religion prétendue, ensemble la vérité catholique recogneue par le Sr de Pasthée, gentilhomme dauphinois, aduocat au parlement de Grenoble.* Lyon, M. DC. XIII, in-8° de 7 ff. prélim. non chiff. 682 pp. et 4 ff non chiff. Les biographes de l'ordre de Saint-François donnent à entendre que ce nom de *Pasthée* est un pseudonyme dont s'est servi le P. Marcellin. *Pasthée* paraît être, en effet, un nom de fantaisie formé de deux mots grecs signifiant *tout de Dieu*, ou *tout en Dieu*.

II. *L'Artifice merveillevx dont se sont servis les ministres de la R. P. R. pour piper les catholiques et les retirer du giron de l'église manifesté à la France, par le sieur de Pasthée, gentilhomme & aduocat de Grenoble.* Lyon, chez Lovis Mvgvet, M. DC. XXXVI. in-8° de 3 ff. prél. non chiff., 585 pp. et 4 ff. non chiff.

Nous n'avons pu comparer ensemble ces deux volumes; cependant nous croyons que celui-ci n'est que la réimpression du précédent. Les approbations de l'un et de l'autre sont datées de *Valence, le 15 janvier 1618*.

Bernard de Bologne (1) lui attribue encore les deux ouvrages suivants qui probablement sont écrits en français, mais dont il donne les titres traduits en latin : III. *Responsio solidissima adversus quandam narrationem ministri Gratianopolitani Calvinistæ circa collationem inter se habitam die 12 novembris, anno 1611, de sacrosancto Eucharistiæ sacramento, aliisque fidei mysteriis et controversiis.* Gratianopoli, apud Guill. Verdier, 1615. in-4°. = *Sermones habiti in civitate Lugdunensi de augustissimo Eucharistiae sacramento.* Lugduni. apud Jo. Lautret, 16 0. in-8°.

MARCHAND (**Jean-Gabriel**), général de division, né à l'Albenc (Isère), le 10 déc. 1755, était, à l'époque de la Révolution, avocat au parlement de Grenoble, et l'ami intime de Barnave, dont il épousa depuis une cousine germaine. Nommé, en 1791, capitaine de la compagnie d'éclaireurs du 4e bataillon de l'Isère, il prit part l'année suivante à la rapide conquête de la Savoie (août 1792), fit partie du camp de Tournons, où il eut l'occasion de se signaler dans des engagements fréquents avec les Austro-Sardes et suivit son bataillon au siège de Toulon, puis à l'armée d'Italie, où il fut attaché à l'état-major du général Cervoni. A Loano (23 nov. 179), il contribua, avec Lannes, alors simple colonel, au succès de la journée: ils enlevèrent à la baïonnette, à la tête de 200 grenadiers, une redoute défendue par 1200 hommes et 6 pièces de canon, et, tournant ces pièces contre l'ennemi, jetèrent dans ses rangs l'épouvante et la confusion. Ce brillant fait d'armes le fit nommer, sur le champ de bataille, chef de bataillon par le général en chef Schérer.

Pendant la glorieuse campagne d'Italie de 1796 et 1797, il servit dans la brigade de Joubert, auquel il sut inspirer une grande estime. Le 5 juillet 1796, à la Madona de la Corona, avec 300 hommes seulement, il surprit et mit en déroute 10000 Autrichiens retranchés dans un camp, et ramena, en se repliant, 400 prisonniers. Frappé d'une balle dans la poitrine le 29 du même mois, mais rétabli l'année suivante, il se fit remarquer à la bataille de Rivoli (14 janv.). Son bataillon for-

(1) *Bib. Script. Capucc.* (Venet., 1747, in-fol.), p. 177.

mait la tête d'une colonne destinée à repousser des forces ennemies qui attaquaient le plateau. Il avait recommandé de ne faire usage que de la baïonnette, mais ses hommes, accablés par la fusillade, hésitent et s'arrêtent pour riposter; alors il saisit un soldat au collet, et le pousse en avant : le soldat est frappé à mort entre ses bras; il en prend un second, qui tombe aussitôt. Ce sang-froid ayant électrisé le bataillon, il se précipite sur les pas de son intrépide chef, et met les Autrichiens en fuite. Marchand fut fait prisonnier au milieu de l'action, mais Bonaparte obtint quelques jours après son échange, et le nomma chef de demi-brigade (colonel).—Mis à la tête de la 11ᵉ demi-brigade d'infanterie légère, il fit partie du corps d'occupation de Rome, et tomba en disgrâce, avec Gouvion-Saint-Cyr, pour s'être opposé aux déprédations des commissaires du Directoire (27 messidor an VI); il se retira alors dans son village de l'Albenc.

Joubert, qui venait de recevoir le commandement de l'armée de Mayence, se hâta de le demander comme premier aide de camp, et eut le bonheur d'obtenir qu'il vînt le rejoindre en cette qualité (30 fructidor). Il l'emmena avec lui en Italie; mais la fatale journée de Novi (29 therm. an VII) enleva à Marchand son ami et son chef. — Nommé général de brigade le 27 vendémiaire an VIII, il fit la campagne d'Allemagne sous Moreau, et commanda le département de l'Isère après la paix d'Amiens. — A la reprise des hostilités, Marchand fut mis à la tête d'une brigade de la division du général Dupont, avec lequel il se signala aux combats d'Hoslach, d'Albec, de Dirnstein; il reçut le grade de général de division le 31 déc. 1805. — Dans les campagnes de Prusse et de Pologne, il commandait la 1ʳᵉ division du corps de Ney. Les bulletins de la grande armée citent avec éloge sa belle défense du pont de Deppen, sur la Passarge, pendant la mémorable retraite opérée par Ney devant 80,000 Russes (6 juin 1807). Dix jours après, à Friedland, il prit la tête de cette colonne française qui se dirigea, l'arme au bras, sur le village, sous un feu effroyable d'artillerie : 3000 hommes de sa division tombèrent, tous les officiers de son état major furent blessés, lui-même eut son cheval percé de trois balles. Après la paix de Tilsitt, Napoléon lui donna, en récompense de sa belle conduite, la décoration du Grand-Aigle de la Légion d'honneur (13 juillet), celle du Mérite militaire de Wurtemberg, le titre de comte (19 mars 1808), auquel il ajouta, en juillet 1809, une rente annuelle de 20000 francs sur les domaines de Diepenau, Bahrenburg et Ehremburg (Hanovre).

Le général Marchand fit ensuite les guerres d'Espagne et de Portugal, dans le corps d'armée du maréchal Ney, dont il eut souvent le commandement en chef en l'absence de ce dernier. Il prit part à la campagne de Russie, d'abord comme chef d'état-major du roi Jérôme, ensuite à la tête des Wurtembergeois, et montra son courage accoutumé à Smolensk, à Walutina-Gora, à la Moskowa. Dans la campagne de 1813, il eut sous ses ordres deux divisions des troupes de la confédération du Rhin.

En 1814, Napoléon le chargea, par décret du 4 janv., d'opérer la levée en masse dans le départ. de l'Isère et la Savoie, et, le 15 du même mois, il le nomma au commandement de la septième division militaire, en remplacement du général Laroche Marchand, secondé par le général Dessaix, et n'ayant sous la main que 4000 conscrits, chassa de Chambery les 10000 Autrichiens de Bubna, les tint un mois bloqués dans Genève; mais, apprenant bientôt l'évacuation de Lyon par Augereau et sa retraite sur Valence, il dut songer à se replier sur la vallée de l'Isère (23 mars), où lui parvint la nouvelle de l'abdication de l'Empereur. S'étant rallié à Louis XVIII, il fut maintenu à la tête de la 7ᵉ division militaire et créé chevalier de Saint Louis (1ᵉʳ juin 1814). — Le retour de Napoléon, en 1815, le mit dans la position la plus pénible où un brave soldat et un homme d'honneur puisse se trouver. Il apprit, à Grenoble, dans la soirée du 4 mars, le débarquement, à Cannes, de l'Empereur. Fidèle au serment qu'il avait prêté aux Bourbons, redoutant pour la France la conséquence de nouvelles guerres, il fit afficher, le 6, dans l'après-midi, à cinq cents exemplaires, une proclamation où se révèlent les funestes pressentiments qui agitaient son âme. Elle est ainsi conçue :

« Soldats! Bonaparte a débarqué sur nos côtes; il s'avance dans l'intérieur de la France. Souvenons-nous qu'il nous a dégagé de nos serments, et qu nous en avons prêté d'autres au roi

vous serez fidèles à l'honneur et à votre devoir, et cet orage sera bientôt dissipé. Nous verrons alors notre belle patrie redevenir puissante et heureuse. Si, au contraire, vous vous laissiez aller à des conseils perfides, tous les malheurs viendraient fondre sur nous : la France serait encore envahie par les armées étrangères, vos parents pillés, vos villages ravagés, et nos ennemis se partageraient notre pays. Soldats! vous connaissez vos chefs; vous savez qu'ils sont incapables de vous conduire ailleurs que sur le chemin de l'honneur. Vos chefs ont une entière confiance en vous. Ecoutez toujours notre voix : la patrie ne deviendra pas la proie de l'ennemi. »

En même temps, il prit toutes les mesures nécessaires pour la défense de Grenoble. Dès le 5, il avait donné des ordres pour la concentration des troupes de la division; il fit placer sur les remparts 42 pièces d'artillerie chargées à mitraille, et ne négligea rien de ce qui pouvait exciter les troupes à les défendre contre l'ennemi. Le préfet du département, le savant Fourier, l'aida dans ces préparatifs de tout son pouvoir : l'un et l'autre multipliaient les ordres, s'efforçaient de pourvoir à toutes les nécessités « autant, dit « M. Champollion Figeac (*Fourier et « Napoléon*, p. 200), que le leur permet« taient toutefois les nombreux impor« tuns qui venaient manifester leur « zèle pour le roi, non en prenant les « armes et en marchant à la rencontre « de l'ennemi (1), mais en rédigeant, « à la sueur de leur front et de leur « génie, de grands projets d'attaque et « de défense contre le *relaps de l'île « d'Elbe* ». Cependant celui-ci, parti de Gap le 5, à deux heures après midi, s'avançait vers Grenoble, au milieu des acclamations enthousiastes des paysans accourus sur son passage. Le même jour, le général Marchand envoya le chef de bataillon Delessart à la tête d'un détachement composé du 3e bataillon du 5e régiment de ligne et d'une compagnie de mineurs, pour faire sauter le pont de Ponthaut, situé à 1 kilomètre au delà de La Mure. Ce détachement, parti à 3 heures de l'après-midi, arriva trop tard : l'avant-garde impériale, commandée par Cambronne, occupant déjà La Mure, il rétrograda jusqu'au village de Laffrey, où il prit position. Ce fut là que Napoléon le rencontra; marchant droit à lui, il s'écria : « *Soldats! je suis votre Empereur; ne me reconnaissez-vous pas? S'il en est parmi vous qui veuillent tuer leur général, me voilà !* » (2) Tout le détachement, par un mouvement spontané, présenta les armes aux cris de : « *Vive l'Empereur!* » On apprenait cette défection à Grenoble, le 7, à 4 heures du soir, quand il s'en manifesta une autre d'un caractère infiniment plus grave, celle de Labédoyère, colonel du 7e de ligne, qui sortit, à la tête de son régiment, drapeau tricolore déployé, tambour battant, pour aller à Brié grossir le cortége impérial. Désespéré de cet événement, ce fut en vain que le général Marchand redoubla de précautions et multiplia ses ordres : il ne fut pas obéi.

A sept heures et demie du soir (7 mars) arriva enfin devant la porte de Bonne, qui avait été fermée et palissadée au delà du pont du fossé, l'avant-garde impériale, composée de lanciers polonais. Nous allons emprunter à M. Albin Gras (*loc. cit.*) le récit de cet événement; quoique les détails en soient connus du plus grand nombre de nos lecteurs, nous ne les croyons pas déplacés ici : « Bientôt l'Empereur paraît lui-même, suivi de toutes les populations des faubourgs et de la banlieue, portant des torches de paille allumées et poussant les cris mille fois répétés de : « *Vive l'Empereur!* » Quelques voix isolées répétaient ce cri parmi les soldats : un reste de discipline enchaînait encore la garnison, et elle obéissait aux commandements donnés par les chefs, sauf à l'ordre de faire feu sur Napoléon et sur les braves qui l'accompagnaient. Quelques hommes se glissaient du haut en bas du rempart et venaient toucher la main et les vêtements de l'Empereur; d'autres, en grand nombre, jetaient leurs cartouches dans le fossé. A l'extérieur, après avoir ren-

(1) Dans un rapport du 4 avril 1815, le général Ernouf, commandant à Sisteron sous les ordres de monseigneur le duc d'Angoulême, écrivait cette réflexion : « Ce qu'il y a de remarquable, c'est que pas un « seul gentilhomme du Dauphiné ne s'est réuni à « nous. » (*Moniteur* du 12 avril 1815, page 415, col. 3) (Note de M. Champollion-Figeac).

(2) On a placé près du village de Laffray, à l'endroit même où la rencontre a eu lieu, un marbre noir sur lequel cette allocution a été gravée, avec la date du 7 mars 1815. C'est la rédaction officielle; mais les témoins oculaires ne sont point d'accord sur les mots dont s'est servi l'Empereur. (Voyez, à ce sujet, *Grenoble en 1814 et 1815*, par M. Albin Gras, page 26.)

versé la palissade du pont, la foule demandait à grands cris que l'on ouvrît la porte. Des gens des faubourgs, s'étant emparés d'une pièce de sapin étendue près de là, allaient s'en servir comme d'un bélier pour l'enfoncer; tout à coup, à la suite d'un mouvement sur le rempart, une terreur panique s'empare pour un instant de la foule, qui s'enfuit de tous côtés, laissant l'Empereur, seul avec sa suite, sur le bord du fossé; mais, bientôt rassurée, et honteuse d'avoir cédé à la crainte, elle se presse de nouveau autour de lui. Eymard, officier en demi-solde, frappe alors la porte à coups de hache; on dit en même temps à l'Empereur qu'on allait la goudronner et y mettre le feu. « *C'est inutile*, répliqua-t-il, *on l'ouvrira : attendez.* » Les clefs arrivèrent en effet bientôt, et la porte fut ouverte (1). Napoléon entra alors au milieu de l'enthousiasme et des acclamations universelles. Il était neuf heures et demie du soir ». Un témoin oculaire, M. Champollion-Figeac, qui, dans un ouvrage déjà cité, donne de fort curieux détails sur le passage de Napoléon à Grenoble, raconte cet événement avec quelques différences. Voici son récit : « L'Empereur, à cheval, s'avança, presque seul de sa personne, vers la porte qui était fermée; frappa avec sa tabatière, en s'écriant : « *Ouvrez!... ouvrez donc!... Mais on n'ouvre pas!* On lui fit entendre que les clefs avaient été portées chez le général Marchand; mais la porte céda presque aussitôt sous les coups qui la sapèrent simultanément en dedans et en dehors; et Napoléon, porté par les flots et l'enthousiasme populaires, se rendit, au petit pas, à l'hotel des *Trois-Dauphins*, tenu par un ancien guide de la garde des consuls (Labarre); son logement y était préparé d'avance. »

Pendant que ces événements se passaient, le préfet et le général Marchand se hâtaient de quitter Grenoble presque en fugitifs. Celui-ci, après avoir donné des ordres pour la retraite des troupes sur le fort Barraux, envoya sa démission à l'Empereur et sortit vers les neuf heures du soir par la porte St-Laurent, emmenant avec lui trois compagnies d'artilleurs et une partie du 11e de ligne. Mais ces troupes se débandèrent en route, de telle sorte que leurs officiers arrivèrent à Barraux suivis seulement de trois tambours et du porte-drapeau. Quant au général, il s'était arrêté à sa maison de campagne de St-Ismier; il y demeura pendant les Cent Jours, étranger aux affaires publiques; exemple rare en ces temps de consciences faciles; il était resté sourd à toutes les avances qui lui furent faites.

A la seconde Restauration, Louis XVIII le rétablit dans le commandement de la 7e divis. milit. et lui confia en outre (août 1815) la présidence du collége électoral du départem. du Mont-Blanc. Mais ces faveurs furent de courte durée. Un inspecteur aux revues, J. A. Rostaing, qui se trouvait à Grenoble dans les premiers jours de mars, avait publié, le 2 avril suivant, un mémoire sur la conduite du général Marchand à cette époque. Ce mémoire était une véritable dénonciation; il fut le prétexte de sa destitution (4 janv. 1816), et le fit traduire devant le conseil de guerre de Besançon. On l'accusa d'avoir défendu de faire feu sur les troupes de Bonaparte lorsque ce dernier était entré à main armée dans la 7e division militaire; de n'avoir pris aucune mesure propre à arrêter ses progrès; d'avoir agi dans cette circonstance avec une faiblesse coupable. Le lieutenant-général Vilatte présidait le conseil, le baron Protay était rapporteur. Celui-ci conclut à l'acquittement, qui fut en effet prononcé, à la confusion du dénonciateur. L'instruction avait duré six mois; soixante-quinze témoins à décharge avaient été entendus.

Mis en disponibilité le 30 déc. 1818, il fut admis à la retraite le 17 mars 1825; réintégré sur les cadres de l'armée le 17 février 1831, il obtint définitivement sa retraite le 11 juin 1832. Il fut, en 1837, élevé à la dignité de pair de France et mourut à St-Ismier le 12 novembre 1851. Les habitants de cette commune lui avaient donné une marque de leurs sympathies pour son honorable caractère en le nommant maire, dans les premiers jours de févr. 1848. Le nom de ce brave général, l'une des gloires militaires de notre province, est sur l'arc de triomphe de l'Etoile, côté sud.

Bio-Bibliographie. — I. *Exposé de la conduite du lieutenant-général Marchand*.

(1) Il est certain qu'elle fut ouverte, et non pas enfoncée, comme on le dit. Ce fait nous a été attesté par plusieurs témoins oculaires. Enfin, c'est aussi par erreur qu'on a imprimé que cette porte avait été portée et offerte le soir à l'Empereur. (*Note* de M. A. Gras.)

commandant en chef à Grenoble, antérieurement à l'entrée de Bonaparte dans cette ville, contenant des détails intéressants et propres à éclairer l'opinion publique sur la cause de cet événement, cause trop exclusivement attribuée à la défection du colonel Labédoyère, par J. A. Rostaing. Lyon (impr. Kindelem), 1815, in 8° de 38 pp. — II. *Mémoire justificatif pour M. le comte Marchand, lieutenant-général des armées du roi,* par Curasson, avocat. Besançon (impr. de Ve Couché), in 4° de 104 pp. — III *Le général Marchand.* (*Extrait de l'Ami de l'ordre* du *30 novembre 1851.*) Grenoble, impr. Maisonville, 1851, in-8° de 20 pp. Cette notice est signee à la fin : G. Réal.

Portrait.—En pied, lith. in-8°. (De la *Galerie hist. des bulletins de la grande armée.*)

MARCIEU est une branche de la famille **EMÉ**, dont nous avons deja parlé dans le premier volume de cet ouvrage (1) ; voici à quelle occasion elle prit ce nom :

Guy Balthazar Ier de Montaynard, avait épousé, en 1558, *Joachime de* Guiffrey, fille et unique héritiere des biens de ce chevalier Boutières, compagnon d'armes de Bayard, auquel nous consacrons une notice au mot **GUIFFREY**. De ce mariage naquit un fils, *Guy Balthazar II,* lequel laissa une fille unique, *Virginie*. Celle-ci épousa, en 1622, *Ennemond* EMÉ de Saint-Jullien, son cousin germain et lui apporta tous les biens de sa branche, entre autres la terre de Marcieu et celles de Boutieres et du Touvet, provenant de Joachime de Guiffrey, son aïeule. De ce mariage naquit un fils, *Guy-Balthazar III,* qui, apres avoir obtenu, en 1676, l'érection en marquisat, *sous le nom de Boutières*, de ses terres de Boutières et du Touvet, ajouta, par obligation ou autrement, à son nom patronimique d'*Emé* ceux de *Guiffrey de Montaynard* ; puis, au lieu

(1) Depuis l'impression de ce volume, M. l'abbé Galloix a publie dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isere* (2e sér., t. III, pp. 353 et suiv.), une notice sur un personnage que nous ne connaissions pas alors, extraite d'un manuscrit inedit de l'an 1560, intitule : *Histoire, saincte vie et glorieulx trepassement de très noble seigneur JEHAN ESMÉ, sire de Mollines* D'apres ce manusc., la famille Eme serait originaire de Venise Un de ses membres, nommé *Anterpian,* vivant au commencement du XIe siècle, reçut de l'empereur Henri V, en recompense de ses grands services, les châteaux et terres de Molines et d'Aiguilles, dans le Queyras, où Aymon, son troisieme fils, se fixa, tandis que le reste de la famille continua d'habiter Venise. Jehan Esmé, dont la vie fait le sujet du manuscrit, etait le sixième descendant de cet Aymon, et il naquit en 1307.

L'un des plus grands guerriers de son temps, il suivit en 1328 le dauphin Guigues dans l'expedition contre les Flamands Il accompagna aussi Humbert II dans ses voyages de Hongrie et de Naples. D'apres M. l'abbe Galloix, personne ne posseda aussi intimement que lui l'estime et l'affection de ce prince. Ses biens immenses lui permettaient de se livrer, comme lui, aux plus grandes liberalites envers les monasteres, au point qu'Humbert en prit de l'ombrage et lui dit un jour : *Messire, vous jouez le rôle de dauphin.* En 1345, il le suivit dans l'expedition d'outre-mer contre les Infideles, et fit la traverser sur sa galere A Venise, où la flotte relacha, Esme fut reçu avec la plus grande distinction par le chef de la branche aînée de sa famille, Nicolas Esmé Ce dernier avait un jeune fils qu'il voulut confier à son parent pour qu'il lui apprît le métier des armes. « La ville de Venise, dit M. Galloix, pour témoigner sa satisfaction de voir ce jeune homme confie à un maître si grand et si digne, fit don au sire de Molines d'une galere tout équipee » Ce sire de Molines était en effet un grand maître : dans une mêlee, son jeune parent ayant ete attaque par un infidèle qui voulait lui enlever sa bannière, il tomba sur l'infidèle, et, d'un coup de hache, lui fendit la tête qui tomba en deux parties sur ses épaules.

Après avoir chasse les Turcs de l'Ile d'Embro, Jehan Esmé, aussi pieux que brave, s'en alla en pèlerinage aux lieux saints, « accompagne de deux varlets, d'un ménestrel qu'il avait pris à Rhodes, et de ses ecuyers ». Chemin faisant, il eut l'occasion de deployer sa valeur contre un ennemi d'un genre tout nouveau : il tua d'un coup de lance un monstrueux crocodile qui allait se jeter sur son ménestrel. Cet exploit lui valut les felicitations du grand-maître de Malte, Dieudonne de Gozon, qui s'etait illustre aussi en terrassant un dragon après un combat demeuré fameux dans les légendes de l'ordre. Jehan Esmé revint ensuite en Dauphiné, non sur la galère que la ville de Venise lui avait donnée, mais sur un vaisseau de commerce de Marseille. Le reste de sa vie s'ecoula dans l'accomplissement d'œuvres pies, et il s'endormit dans le Seigneur, à Molines, le 5 janvier 1359.

Telle est en substance la vie de Jehan Esmé. Quant au manuscrit d'où elle est tiree, nous ne le connaissons pas, mais, d'après M l'abbe Galloix, il a ete rédigé par le chapelain de ce noble seigneur ; « l'authenticite en est évidente, elle a frappé nos pa« léographes les plus habiles » S'il en est ainsi, ce manuscrit aurait une certaine importance pour l'histoire du Dauphiné, car il jette un jour tout nouveau sur plusieurs evénements de la vie d'Humbert II, et il renverse certaines donnees genealogiques trop légerement adoptees, à ce qu'il paraît, en nous apprenant qu'il y a une lacune de plus dans la salle des croisades au Musée de Versailles. Mais nous craignons bien que ce soit plutôt une sorte de roman de chevalerie qu'une histoire sérieuse; il est tres-extraordinaire, en effet, qu'un puissant seigneur tel que Jehan Esmé, qui fut l'un des plus intimes conseillers de Humbert II, dont le nom était si connu dans la chretienté, que la ville de Venise lui fit cadeau d'une galère tout équipée, qui s'en allait visiter les lieux saints avec une suite d'ecuyers, de varlets et de menestrels ; il est tres-extraordinaire disons nous, qu'un aussi grand seigneur n'ait pas laissé la moindre trace dans l'histoire de Humbert II. Valbonnays, qui a minutieusement enregistré les moindres actions de ce prince, n'en dit pas un mot, et nous n'avons même pas trouvé son nom une seule fois dans les actes nombreux qu'il rapporte. Nous avons lu également, sans plus de succes, le volume de l'inventaire des archives de la Chambre des comptes, contenant l'indication des titres du Queyras, où étaient situees les terres d'Aiguilles et de Molines. Au reste, nous reviendrons sur cette question dans notre *Supplément*.

de porter le titre de *marquis de Boutières*, il prit celui de *marquis de Marcieu*, que ses descendants ont conservé. — Cette branche a donné plusieurs officiers distingués, entre autres les suivants :

MARCIEU (**Pierre Emé de**), lieutenant-général, né vers 1675, servait en Italie sous le comte de Tessé, dont il était aide-de-camp, en 1702. Nommé sous-lieutenant au regiment de la Couronne, en janvier 1703, il fit partie de l'armée d'Espagne, passa ensuite sous le maréchal de Berwick et assista à la prise de plusieurs places en Portugal, en 1704. Lieutenant en décemb. de cette dernière année, il se trouva au siége de Gibraltar (1705), au secours de Badajos (1706), au siége et à la prise de Cartagène (nov. 1706). Capitaine dans le même régiment le 20 avril 1707, il continua à servir à l'armée d'Espagne jusqu'en 1709. En 1710, il se trouvait avec son régiment sur les frontières du Dauphiné sous le maréchal de Berwick; il revint à l'armée d'Espagne en 1711 et continua à en faire partie jusqu'en 1719, époque où il devint colonel-lieutenant du regiment Royal-Vaisseaux par commission du 6 mars. L'année suivante, il fut nommé inspecteur général de cavalerie par commission du 11 avril. Brigadier d'infanterie par brevet du 3 avril 1721, et gouverneur de Valence par provisions le 10 septembre suivant, il fut employé à l'armée du Rhin par lettres du 1er avril 1734, et servit aux lignes d'Ettingen, au siége de Philisbourg, et à Clausen (1735), où il fut blessé. Pendant cette campagne, il obtint le grade de maréchal de camp (1er août 1735). En juillet 1741, il fut attaché à l'armée de Bohême; mais le mauvais état de santé l'obligea de rentrer en France deux mois après. — Lieutenant-général des armées du roi le 20 février 1743 et commandant en chef en Dauphiné par ordre du 1er août suivant, le comte de Marcieu conduisit quatorze bataillons à l'armée d'Espagne, au camp de La Bessé, et revint ensuite à Grenoble. En janv. 1745, il se démit de son gouvern. de Valence en faveur de son neveu (Pierre-Louis), et le reprit le 30 oct. 1753, lors que ce dernier eut passé à Grenoble ; il se démit de son commandement en Dauphiné au mois de novembre 1761 et mourut en 1778 à l'âge de 93 ans. Il était grand'croix de l'ordre de Saint-Louis (20 novembre 1746), et commandeur de la Commanderie de Reims (ordre de Saint-Lazare). (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard T. v.)

Portrait. — *Marcieu (le marquis de), lieutenant-général, inspecteur général d'infanterie. Imp. Lemercier, Bénard et Ce.* En pied. lith. in-fol.

MARCIEU (**Pierre-Guy-Balthazar Emé de**), neveu du précéd', né vers 1718, était en 1731 enseigne au régiment royal des vaisseaux. Il se trouva à l'attaque des lignes d'Ettingen, au siége de Philisbourg (1734), où il se signala en enlevant une redoute à l'ennemi. En 1739, il succéda à son père dans le gouvernement de Grenoble et, en même temps, il entra dans la compagnie de gendarmes de la garde du roi en qualité de 3e guidon. Il fit avec ce corps les campagnes de Flandre, de 1742 à 1746, prit part à la bataille de Dettingen, où il fut blessé (1743), aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg (1744), à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde et de Dendermonde (1745), et obtint le grade de brigadier au mois de novembre de cette année. Employé en Italie par lettres du 21 juin 1747, il y servit jusqu'à la paix et fut nommé maréchal de camp par brevet du 10 mai de l'année suivante; il était alors deuxième sous-lieut. de la compagnie des gendarmes du Roi. — Il épousa en deuxièmes noces, le 3 juillet 1753, Marie-Marthe de Landry. Mais cette union fut de bien courte durée : il mourut le 25 octobre suivant au château du Touvet en Dauphiné, à l'âge de 35 ans, et sa jeune épouse le suivit deux ans après, le 1er octobre 1755, à l'âge de 21 ans.

MARCIEU (**Pierre-Louis Emé de**), frère du précédent, lieutenant général, naquit à Grenoble le 12 février 1728. Entré au service le 10 Juin 1740 avec le grade de cornette dans le régiment de Fouquet (cavalerie), il fit la campagne de Bohême, assista au siége de Prague en 1741, au combat de Sahay (25 mai 1742), à la défense et à la retraite de Prague en 1742. Nommé capitaine au régiment de Royal-Pologne (cav.), le 28 août 1743, il servit l'année suivante sous le maréchal de Coigni à la reprise de Weissembourg (5 juillet), à l'attaque des retranchements de Suffelsheim (23 août), et au siége de Fribourg (30 sept.). En 1745 et en 1746, il fit partie de l'armée du Rhin et se trouva au siége de Mons et à la bataille de Rocoux (11 oct. 1746).

—Nommé colonel d'un régiment d'infanterie le 3 avril 1747, il le commanda au camp de Briançon, à l'attaque du col de l'Assiette où nous fûmes repoussés par les Piémontais (19 juillet) et à Mont-Dauphin.—Mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom par commission du 1er janvier 1748. il servit la même année au siége de Maëstricht sous le maréchal de Saxe. En 1757, pendant la guerre de Hanôvre, il commanda son régiment à la bataille d'Hastenbeck (29 juillet), à la prise de Minden, au camp de Closterseven, à la marche sur Zell; en 1758, à la bataille de Crewelt (23 juin). Le 1er août 1759, il se trouva à celle de Minden, où il remplit les fonctions de brigadier dont le brevet lui avait été accordé le 10 février précédent: son régiment y fut presque entièrement détruit. — En 1760, il fut employé à régler les limites entre la France et le Piémont. La même année, il reçut la mission de faire enregistrer *de force* sur les registres du parlement de Grenoble deux édits du Roi établissant un nouveau *vingtième* et le doublement de la capitation; il s'en acquitta le 12 nov. avec toute la roideur et la ponctualité militaires. Mais le parlement ayant protesté contre cette violence par des remontrances (20 nov.), le Roi désavoua hautement, par une lettre du 13 déc. suivant, la conduite de M. de Marcieu, qui probablement n'avait fait que suivre ponctuellement ses instructions (1). Cette disgrâce ne fut qu'apparente, car, en février 1761, il reçut un brevet de maréchal de camp; toutefois, par un reste de pudeur, le ministère ne lui reconnut officiellement ce grade qu'au mois de dec. suivant.—Lieutenant-général le 1er mars 1780 (2), il fut employé en Dauphiné en qualité de chef de division depuis le 1er avril jusqu'au 2 novembre 1788. L'année suivante, il y commanda quelque temps pendant l'absence du duc de Clermont-Tonnerre et de Blot, par commission du 27 août 1789. Il fut mis à la retraite et pensionné en vertu de la loi du 22 août 1790.

M. de Marcieu avait obtenu le gouvernement de Valence, sur la démission de son oncle, par provisions du 29 janvier 1745. A la mort de son frère aîné, il quitta ce gouvernement qui fut rendu à son oncle, et il reçut celui de Grenoble par provisions du 30 oct. 1753.)

MARGUERITE D'ALBON.—Voy. le *Supplément*.

MARIGNY (Joseph-Bernard), colonel de cavalerie légère, célèbre par ses actions d'éclat, naquit à Morestel (Isère), le 19 mars 1768. Il fut d'abord capitaine dans le 2e bataillon de volontaires de l'Isère (13 novembre 1791), et successivement adjoint à l'état-major général de l'armée d'Italie (4 avril 1792), aide-de-camp du général en chef de cette armée (10 juillet 1792), puis du général Dallemagne (3 nivôse an II), fonctions dans lesquelles il ne fut confirmé que le 29 pluviôse an IV. Dans les premières campagnes d'Italie, il se fit remarquer par sa bravoure au feu, son audace dans l'exécution des coups de main, son dévouement et la générosite de son caractère. Lorsque nos troupes entrèrent dans Braons (1793), il s'exposa, pour le salut de tous, en éteignant un incendie qui se communiquait déjà à des caissons de cartouches. Une autre fois, à la prise de Vernante, un soldat autrichien ayant tiré sur lui presque à bout portant et l'ayant manqué, il lui fit grâce de la vie. Les faits d'armes de ce brave soldat sont trop nombreux pour que nous puissions les enregistrer tous. A l'affaire de Codogno (19 floréal an IV), il eut un cheval tué sous lui; sa conduite à la bataille de Lodi, où il passa deux fois sous le feu d'une batterie de 22 pièces de canon, lui valut les félicitations du Directoire; le général Vaubois rendit le compte le plus flatteur de l'énergie qu'il déploya à la prise de Saint-Michel (12 brumaire an V). Le général Dallemagne ayant été blessé, Bonaparte attacha Marigny à son propre état-major, et fut si satisfait de lui à la journée du Tagliamento, qu'il le nomma, sur le champ de bataille, chef d'escadron au 4e chasseurs. Le 22 fructidor an VII, il devint chef de brigade (colonel) de ce même régiment, à la tête duquel il combattit à l'armée du Rhin, sous Moreau, en l'an VIII et en l'an IX. Au début de la campagne, il eut un cheval tué sous lui. Enveloppé par 4000 Autrichiens, à la bataille d'Erbach, il leur tint tête pendant trois heures, et parvint, non-seulement à les disperser, mais à leur enlever un bataillon. A Hohenlinden, il faisait partie de la division Richepanse, qui contribua si

(1) Toutes les pièces relatives à cette affaire sont imprimées dans un opuscule dont nous avons donné le titre dans le t. Ier de cet ouvrage, p. 225, *note*.

(2) Nous avons pris cette date aux archives du ministère de la guerre; cependant le titre de lieutenant-général lui est donné, dès 1760, dans les pièces relatives à l'enregistrement des édits.

puissamment à la victoire (12 frimaire an IX). La paix d'Amiens le ramena en France. Il fit encore les campagnes d'Autriche et de Prusse, en 1805 et 1806, et périt sur le champ de bataille d'Iéna (14 octobre 1806). Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier le 25 prairial suivant. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile, côte sud. — Les *Annales nécrologiques de la Légion d'honneur*, par Lavallée (Paris, Buisson, 1807, in-8°), contiennent le récit d'un grand nombre de ses faits d'armes.

MARIN DE LA ROLANDIÈRE, écrivain du 17e s., appartenait à une famille de gentilshommes verriers, venus du duché de Montferrat en Dauphiné, pour y exercer leur art, sous le règne de François Ier, et de laquelle était, dit Guy-Allard (*Nobiliaire*), le poëte B. Marini, plus connu sous le nom de *Cavalier Marin*. — La Rolandière cultiva aussi la poésie : Chalvet lui attribue un recueil dont il donne ainsi le titre : *Recueil de poésies chrétiennes sur les mystères et les devoirs de la religion*. Grenoble, Dumon.

MM. Haag (*France protestante*) citent un personnage de ce nom, refugié à Genève, où il publia une *lettre sur l'invocation des saints et des songes* (S. de Tournes, 1668, in-8°). Ils pensent qu'il pourrait bien être le même qu'un Marin de La Rolandière, du Dauphiné, qui « après avoir été ruiné par les dragons et avoir souffert les plus indignes traitements, parvint à se sauver en Suisse, tandis que sa femme, moins heureuse, ne put franchir la frontière, et mourut à Lyon, où son cadavre fut traîné sur la claie. » — Nous ne possédons pas le moindre renseignement qui nous permette de décider si ces faits concernent le même personnage.

MARINS (BERTRAND DES) « de Chas- « teau-Neuf de Mazant, a fait », dit Guy-Allard, « un livre intitulé les Sept Par- « celles d'amour, l'an 1539. » Quoique nous ne connaissions pas les ouvrages de cet auteur, nous ne pensons pas qu'il soit Dauphinois, car Brunet (*Manuel du Libraire*), qui cite son *Rousier des Dames, sive le Pélerin d'amours* (s. l. ni d., in-16 de 24 ff. goth.) l'appelle Desmarins *de Marsan*. Probablement Guy-Allard aura lu dans quelque ancien bibliographe *Masan*, au lieu de *Marsan*, et, sans autre information, il en aura fait Châteauneuf de *Mazant* (Mazenc).— *Les Cinq* (et non les sept) *parcelles d'amours* dont il parle ont été impr. à Paris, chez Denis Janot, 1539, in-16 (*Bib.* de Duverdier).

MARNAYS ou **MARNAIS**, famille de Dauphiné dont l'anoblissement ne remonte qu'au 17e siècle. — *Aimar* et *Antoine* Marnays étaient deux frères : le premier fut anobli par une charge de procur. général au parlement de Grenoble, dont il avait été pourvu par lettres du 28 avril 1604 et qu'il exerça jusqu'en 1646. Le second, *Antoine*, le fut en 1629, en récompense de ses services militaires; ses descendants embrassèrent de préférence le parti des armes, et plusieurs d'entre eux s'élevèrent à des grades élevés. Nous allons en citer quelques uns :

Jean-Baptiste de MARNAYS, comte de Verceil, chevalier de St-Louis, lieutenant des gardes du corps du roi, maréchal de camp, fut nommé gouverneur de Dôle en Franche-Comté. Il mourut le 12 janvier 1732.

Charles, fils du précédent, lui succéda au gouvernement de Dôle, le 15 octobre 1731. Il fut nommé brigadier des armées du roi en nov. 1744, maréchal de camp par brevet du 16 février 1748, et lieutenant général par pouvoir du 17 déc. 1759. Il fut aussi lieutenant d'une compagnie des gardes du corps du roi. Il servit au siége de Philisbourg, en 1734, aux batailles de Bettingen, en 1743, de Fontenoy, de Rocoux, où il se distingua par plusieurs actions d'éclat.

Joseph, oncle du précédent, appelé *le chevalier St-André*, fut successivement colonel du régiment Dauphin (cavalerie), maréchal des logis de la cavalerie de l'armée d'Italie en août 1705, mestre-de-camp par brevet du mois de février 1706, brigadier le 1er février 1719, inspecteur général de cavalerie le 9 sept. 1729, lieutenant de roi des Invalides le 1er juillet 1730, maréchal de camp le 20 févr. 1734, commandeur de St-Louis le 2 févr. 1737, gouverneur des Invalides en janvier 1738. Il mourut sans avoir été marié le 18 oct. 1742.— (Voy. le *Mercure de Fr.* de nov. 1734, et le *Dict. de la noblesse* de La Chesnaye des Bois.)

Philippe, marquis de St-André, entra au service en 1674, dans le régiment de Sault, et fit la campagne de Roussillon sous Schomberg. Enseigne de la colonelle du régiment de Grignan le 25 mars 1676, il servit au siége de Condé, de Bouchain, de Valenciennes et à la

bataille de Cassel en 1677. Il obtint, le 29 juin 1680, une compagnie dans le régiment Royal-Etranger, avec lequel il fit la guerre en Flandre et en Allemagne jusqu'en 1695. Il entra ensuite dans les gardes du corps du roi, fut fait brigadier par brevet du 10 février 1704, maréchal de camp le 20 mars 1709, enfin lieutenant général le 1er oct. 1718. L'année suivante, il obtint la première lieutenance d'une compagnie des gardes du corps. Il mourut le 2 déc. 1720. — (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. V, p. 53.)

MARQUET (Barthélémy), d'une famille originaire de Valence, était en 1575 docteur agrégé en l'université de cette ville; il devint ensuite conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble, par lettres du mois de juillet 1582, en remplacement de Soffrey Calignon, député des églises du Dauphiné à l'assemblée politique de Saint-Jean d'Angely, et enfin président en la chambre de l'édit en 1603. Il fut anobli après vingt ans de magistrature. Par son testament de l'an 1605, il fonda dans l'académie protestante de Die un prix qui se distribuait à la fin de l'année scholaire aux plus forts elèves de latin et appelé *Prix Marquet*.

Un de ses parents, *François* Marquet, avait été pendu en 1560 comme l'un des premiers propagateurs de la Réforme à Valence. L'arrêt du parlement qui le condamnait au supplice ordonna que sa maison serait rasée et que l'inscription suivante s'éleverait sur ses ruines : *Ici estoit la maison de François Marquet, secrétaire des seditieux et rebelles qui furent exécutés le 25 mai 1560.*

Bart. Marquet avait épousé Jeanne de La Boisse, de laquelle il eut un fils, nommé *Alexandre* Ce dernier laissa quatre enfants : *Louis*, capitaine au régiment de Louvigny; *Abel*, garde des sceaux au présidial de Valence; *Isaac*, lieutenant au régiment de Sault; *Gaspard*, lieutenant dans les chevau-légers de Candale.

MARSANNE (Jean-Louis-Charles-François, cte de), seigr de Fontjuliane et de St-Geniès, né à Montélimar en 1742, fut l'un des députés de la noblesse de Dauphiné aux états généraux. Il quitta son ordre avec empressement pour se réunir aux communes; néanmoins, il se montra presque toujours hostile aux réformes décrétées par l'Assemblée. Cette ligne de conduite l'exposa aux ressentiments du parti populaire. C'est ainsi qu'au mois d'oct. 1789, se trouvant à Montélimar, il fut assailli par les patriotes et sa vie même aurait été, dit-on, en danger si la milice nationale n'était venue à son secours. Quoique l'un des membres les plus obscurs de l'Assemblée nationale, son nom rappelle une décision importante : il contribua puissamment à faire décréter que les biens des religionnaires fugitifs, encore entre les mains de la régie, seraient rendus à leurs familles. Nous ignorons entièrement ce qu'il devint après la session. Il mourut à Montélimar le 19 sept. 1815. — Il avait épousé, le 4 mars 1773, Marie-Anne de Faret, fille du comte de Fournès, mestre de camp de cavalerie. D'après les titres qu'il fournit pour les honneurs de la cour devant Cherin, généalogiste du roi, la famille de Marsanne serait des plus anciennes de notre province. Un de ses ancêtres, Humbert de Marsanne, accompagna à la première croisade Giraud Adhémar, seigneur de Grignan. — (Voy. l'*Album hist. et archéol. du Dauphiné*, p. 48-49)

Nous avons sous les yeux un opuscule du comte de Marsanne dont voici le titre : *Motion faite à l'Assemblée nationale par M. de Marsane, député de Dauphiné* (s. l. ni d.). A la fin : *De l'imp. de Devaux*, in 8° de 4 pp.

Portraits. — Suites de Déjabin et de Levachez.

MARSE (Jacques) - (*Marsus*) - ne m'est connu que par le livre suivant, où il se qualifie de Dauphinois : *Computus manualis magistri Aniani : cum familiarissimo Iacobi Marsi Delphinatis commentario : cumq; Magistri Nicolai Bonespei Kalēdario : & q̄ plurimis tabulis : pro ipsius notitia conductbilibus, nuper editus. Venundatur Parrhisiis ab Oliverio Baldo, in vico sancti Ioannis lateran̄ e regione collegii cameracen̄* (1526), in-4° de 56 ff. non chiffr. goth. fig. sur bois (Bib. Mazarine). C'est un commentaire sur le poëme astronomique d'Anianus. Marse y a ajouté un calendrier et des notes chiromanciques. Il était à ce qu'il paraît un très-habile homme en ces matières, s'il faut s'en rapporter à cette réclame de son imprimeur : « Hec hactenus, ut « pollicitus erat, Jacobus Marsus, *huius « rei peritorum nulli secundus*, recen- « suit. » — Voy. sur le poëme d'Anianus, la *Bibliog. astronom.* de Lalande, p. 41).

MARTEL (Philippe-André), maréchal de camp, né à Rives (Isère), le 31

juillet 1771, fut élu, le 3 novembre 1791, lieutenant du 4e bataillon de volontaires de l'Isère, assista à la conquête de la Savoie (1792), au siége de Toulon, et servit en Italie de 1794 à 1799. Fait prisonnier à Turin le 21 juin de cette dernière année, il ne recouvra sa liberté que le 6 mars 1801. Nommé chef d'escadron le 24 mars 1804, il accompagna, en qualité d'aide-de-camp, le général de division Fiorella, qui passait au service du royaume d'Italie. Il fit, dans ce pays, la campagne de 1805, puis celle de Dalmatie de 1806 à 18 8, comme chef d'état-major des généraux Lauriston et Clausel, et remplit, en 1809, à l'armée d'Italie, les mêmes fonctions auprès du général Severoli. Le 16 avril, à la bataille de Sacile, Martel, qui avait été élevé au grade d'adjudant commandant le 2 février 1807, avait sous ses ordres le 1er régiment de ligne italien. Au moment où il chargeait à la baïonnette, il eut le sinus frontal fracassé par une balle, que l'on ne put extraire qu'au bout de cinquante jours. A peine rétabli, il reprit son service de chef d'état-major de division. Le prince Eugène le nomma général de brigade le 11 juillet 1811, le mit successivement à la tête des départements du Tagliamento, du Passeriano, du Haut-Adige, et le chargea d'apaiser des troubles dans ceux du Musona et du Fronto, mission dont il s'acquitta avec succès (1812). — Il combattit avec bravoure dans la campagne de 1813, à la tête de la 1re brigade de la division Fontanelli. Il concourut aux victoires de Lutzen et de Bautzen, eut ses habits criblés de balles et un cheval tué sous lui à la défaite de Jutterbock (6 septembre), assista à la bataille de Leipzig et fut fait prisonnier à celle de Hanau, en défendant un pont attaqué par des hussards hongrois (31 octobre). — Les événements de 1814 lui permirent de rentrer en France, où il fut confirmé dans son grade, en recevant, le 30 décembre, le brevet de maréchal de camp; mais il ne reprit du service qu'au retour de Napoléon. Employé dès le 29 avril 1815, dans l'armée du Jura, sous les ordres de Lecourbe, il fut gravement blessé et eut son cheval tué à l'affaire de Foussemagne (29 juin). Le 6 juillet, il enleva le village de Bavillier. Ce fut son dernier fait d'armes. La deuxième Restauration le mit en disponibilité. Il est mort en....— (Voyez le *Dict. des généraux français*, de Decourcelles).

MARTIN. — Nous avons eu en Dauphiné deux familles nobles de ce nom. Il a été déjà parlé de l'une d'elles à l'art. de *César de* DISIMIEU (1).

L'autre appartenait à ce qu'on appelait autrefois dédaigneusement *la noblesse du roi Louis*; Jean Martin, seigneur de Montorsier et de Champoléon avait été, en effet, anobli par Louis XI, et l'on sait que ce prince accordait fort souvent cette distinction pour les motifs les plus futiles. — Deux de ses membres prirent une part actives aux affaires protestantes.

Aubert MARTIN, plus connu sous le nom de CHAMPOLÉON, fut un des premiers gentilshommes du Dauphiné qui embrassèrent la réforme. Son nom se rencontre à chaque instant dans l'histoire de nos guerres civiles. Il avait épousé Madeleine de Bérenger; cette alliance le rendant beau-frère de Lesdiguières, il s'attacha à ce dernier et combattit dans toutes ses expéditions. Dès 1563 il servait sous ses ordres, avec deux de ses frères, à la prise de Romette; il le suivit en Guyenne, assista aux batailles de Jarnac et de Montcontour, puis rentra en Dauphiné avec les débris des bandes protestantes. Il se trouva, à son retour, à la prise de Corps, en 1575 au combat du Pont-d'Oreille, en 1577 à la prise de Gap, dont Lesdiguières lui donna le comm^t.

Charles, son fils, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, fut député par les églises du Dauphiné à l'assemblée de Gergeau en 1608, au synode de Saint-Maixant en 1609, aux assemblées de Saumur en 1611, et de Loudun en 1619 (*France protestante*, de MM. Haag). — *Pierre*, son fils, capitaine des gardes du duc de Lesdiguières, était gouverneur d'Embrun en 1671.

MARTIN (GABRIEL), né Valence d'après Chalvet, fut abbé de Clausone, dioc. de Gap, dans la première moitié du XVIIe siècle. Nous ne possédons pas de renseignements sur sa vie; nous savons seulement qu'il fut un ardent controversiste. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages :

I. *La banqueroutte du sieur Mestrezat, ministre de Charenton. Faicte à Messire Gabriel Martin, abbé de Clausone en Dauphiné, cy-deuant prieur de Nyons. Auec les noms & surnoms de ceux qui estoient present* (sic) *en ladite assemblée, tant ca-*

(1) Nous avons, par inadvertance, imprimé dans cet article le nom de Lesdiguières au lieu de celui du connétable de Montmorency.

tholique (sic) *que ceux de la religion*. Paris, imprimerie de Matthiev Colombel, M. DC. XXXII, in-8° de 16 pp. (Bib. Ste-Geneviève).

II *Le triomphe glorievx de la vérité catholique sur l'hérésie du caluinisme. Auec la sentence définitive obtenuë en contradictoire iugement, par messire Gabriel Martin, abbé de Clausone au diocèse de Gap en Dauphiné, cy deuant prieur de Nyons contre le sieur Boulle, ministre de Vinsobres, tant en son nom que des autres ministres, et faisant pour eux, donné par iuge convenu entre les parties.* A Paris, chez Mathiev Colombel, M.DC.XXXII, in-12 de 22 ff. prélim. et 178 pp.

Le ministre Boulle répondit à cet écrit par le suivant : *Arrests définitifs recueillis de la parole de Dieu par Gabriel Bovlle, ministre du S. Euangile en l'église réformée de Vinsobres en Dauphiné : par lesquels sont mises a neant les sentences forgées par le Sr Gabriel Martin, se disant iadis prieur de Nyons, & a present abbé de Clausone en Dauphiné.* Genève, P. Chouët, M. DC. XXXIII, in-8° de 16 ff. non chiff. et 258 pp. (Bib. Mazarine).

L'écrit de Boulle fut attaqué par François Véron : *Le baillon des qvatre ministres de Charenton les rendant muets toute leur vie : appliqué à Gabriel Boulle ministre de Vinsobres en Dauphiné, et à tous ses collègues en ceste prouince. Et demeuré en son entier contre les morsures dernières de Du Moulin, Mestrezat, Daillé, Chorin, Raineual, Boulle et autres : Auec une briefue response par ledit baillon, à tout le liure de ce ministre intitulé :* Arrests définitifs recueillis de la parole de Dieu, *envoyé en Dauphiné* (s. l. ni d.), in-8° de 24 pp.

III. *Grand dveil sans effusion de sang, arriué entre le sieur Mestrezat, ministre de Charanton, et le sieur abbé de Clausone en Dauphiné.* Paris, chez Mathiev Colombel, M. DC. XXXIII. petit in-8° de 16 pp. (Bib. Ste-Geneviève).

IV. *Inscription en faux par Gabr. Martin, abbé de Clausone, contre le livre intitulé* : De la puissance du pape et des libertés de l'église gallicane, *mis en lumière par Marc Vulson.* Grenoble, 1640, in-8° (Bib. de Grenoble). - Voy. le titre de l'ouvrage de Marc Vulson ci-après, à son article.

V. *La religion enseignée par les démons aux Vaudois sorciers.* Paris, 1641, in-8° (Bib. Imp.)

VI. Guy-Allard (*Bib. du Dauph.*) lui attribue un *diurnal à l'usage des catholiques* que nous ne connaissons pas.

MARTIN (JEAN-CLAUDE), ancien curé de Clansayes (Drôme), né à Grenoble le 4 mai 1766, se consacra d'abord à la carrière de l'enseignement. Au commencement de l'Empire, il était « professeur de langues anciennes à Lyon », comme il nous l'apprend sur le titre de l'un de ses ouvrages. Il enseigna ensuite les humanités au collége de St-Marcellin, et la classe de sixième au petit séminaire de Valence. Il remplissait ces dernières fonctions, lorsque la cure de Clansayes étant devenue vacante par le décès de son titulaire, M. Oriol, il fut chargé d'y aller faire *provisoirement* le service paroissial (1er décembre 1821). Le séjour de Clansayes lui ayant plu, il s'y fixa définitivement et en conserva la cure jusqu'à sa mort, arrivée le 21 avril 1847.

Quoiqu'il eut toutes les qualités d'un bon prêtre, M. Martin n'était guère propre à l'administration d'une paroisse; il ne prêchait jamais et ne s'occupait guères des réparations de son église et autres travaux du même genre qui sont de l'attribution des curés. Il passait tout son temps à lire ou à amasser des pétrifications et des objets d'antiquités. — Né avec le goût des recherches historiques, il avait pris le Dauphiné pour sujet de ses études, et se proposait de beaucoup écrire. Dans sa jeunesse, il avait rédigé quelques travaux de longue haleine, entre autres les histoires de Romans, Grenoble (1) et de Valence, mais elles sont restées manuscrites; de toutes ses élucubrations, il n'a fait imprimer qu'un petit nombre de brochures peu estimées, et n'offrant de l'intérêt que dans les interminables notes, résultat indigeste de ses grandes lectures, dont il les a farcies. Ses manuscrits et quelques paperasses intéressantes que renfermait son cabinet, se trouvent aujourd'hui entre les mains deux ou trois collectionneurs dauphinois. Malgré le peu de succès de ses écrits, ce bon et excellent homme se croyait sérieusement un archéologue de première force. Il se piquait aussi d'un peu d'originalité; dans son testament, il demanda à être enterré sous le seuil même de la porte du cimetière de Clansayes; ce philosophique désir a été fidèlement exécuté.

PORTRAITS. — I (sans légende). *Dess. et gravé par Roy.... à Paris, l'an 1810.* Petit med. rond au physionothrace. Il

(1) Voy. la Notice de Nic. CHARBOT.

est en buste, de profil, tourné à G. Ce portrait se trouve ordinairement en tête de son *Hist. de Charles Dupuy*. — II. J. Ce. MARTIN, *de Grenoble*. Il est en buste, de 3/4, tourné à G., dans un encadrement formé par des tailles horizontales. H. 12 centim. — III. *Jean-Claude Martin, né à Grenoble le 4 mai 1766. Fait au phisionothrace par Bailly, en 1805*. Il est en buste, de profil, tourné à G.; au-dessous, on lit les vers suivants :

Doux vray sentimental vif, affable éloquent
Il chérit les anciens, honore le talent,
Il unit à la fois l'art d'instruire et de plaire,
Martin est immortel, n'en soyez pas surpris.
Il célébra dans ses écrits
L'intrépide Bayard et l'heureux Lesdiguières.
Par Jean Tur de Nimes.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notices des antiquités de la ci-devant province de Dauphiné, et de ses hommes illustres*. (s. l. ni d.), in-8°, 16 pp.

II. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et connétable de France; on a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard; une notice sur Vaucanson, Mably, Condillac, etc*. Grenoble, impr. de David, an X (1802), in-8° de 180 pp., avec les portr. de Lesdiguières et de Bayart.

III. *Histoire militaire et politique de François de Beaumont, baron des Adrets; avec notes*. Grenoble, impr. Peyronard, 1803, in-8° de 63 et 199 pp. La 2e pagination contient les notes.

III *Précis de la vie de madame de Chateaudouble, avec notes. On y a joint une notice sur le chimiste Dupré, et la vie du président Expilly*. Grenoble, impr. de J. H. Peyronard, 1803, in-8°. C'est la réunion, sous un titre commun, de trois opuscules de Martin. La notice sur madame de Chateaudouble a 15 pp. - Celle d'Expilly a un titre particulier ainsi conçu : *Histoire et vie de Claude Expilly, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'Etat, et président du parlement de Grenoble; avec notes*. Grenoble, impr. de Peyronard, 1803, in 8°. Cette notice a deux paginations, 24 et 18 pp., la première pour la vie et la seconde pour les notes. La notice de Dupré, qui la termine, occupe 2 pp. non chiffr. — Il a été fait un nouveau titre pour celle de madame de Chateaudouble sur lequel on a retranché les mots : *On y a joint...* Nous ignorons s'il en a été fait autant pour celle d'Expilly.

IV. *Coup d'œil rapide sur le Dauphiné et les exploits de ses héros, jusqu'aux temps du chevalier Bayard et du connétable de Lesdiguières*. Lyon, impr. Villeprend. 1804, in-8° de 32 pp.

V. *Histoire chronologique de Iovinzieux, de nos jours Saint-Donat, bourg du département de la Drôme, ancienne résidence des évêques de Grenoble, et notice de Peyrins*. Valence, Marc-Aurel, 1812, in-8° de 39 pp.

VI. *Histoire de Charles Dupuy, surnommé le brave, seigneur de Montbrun*. Paris, Michaud, M. DCCC. XVI, in-8° de 172 pp.

VII. *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras. Nouvelle édit*. Orange, Jos. Bouchony, M. DCCC. XVIII, in-8° de 122 pp. Nous ignorons s'il y a eu réellement une édition antérieure à celle-ci.

VIII. *Fragments inédits de l'histoire du Dauphiné, publiés par Martin de Clansayes*. Orange, Escoffier, 1838, in-8° de 69 pp.

Il est auteur d'une traduction, en vers français, du prophète Baruch, que nous ne connaissons pas. Il a fourni la notice *Baume de Transy* à l'*Album du Dauphiné* et quelques articles à la *Revue de Vienne*.

MARTINEL (JEAN-MARIE-PHILIPPE), député, né à Rousset (Drôme), le 14 novembre 1762, était homme de loi avant la Révolution. Ayant embrassé avec chaleur les idées nouvelles, il fut nommé administrateur de la Drôme, puis (1792) député du même département à la Convention. Il ne s'y fit nullement remarquer. Dans le procès de Louis XVI il vota pour le bannissement et le sursis : il fut, à la fin de 1794, un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Carrier. Après la session conventionnelle, il entra au Conseil des Cinq cents, prit quelque part aux événements du 18 fructidor, et devint membre de la Commission provisoire des inspecteurs établie à cette époque. En l'an VI, il monta plusieurs fois à la tribune pour faire assimiler la position des émigrés du Comtat à celle des autres émigrés. Le 29 brum. il contribua à faire déterminer le costume des représentants du peuple, et fut élu secrétaire de l'Assemblée le 1er germ. Sorti des Cinq Cents, le 1er prair. an VI, il fut réélu les deux années suivantes. Après le 18 brumaire, il passa au Corps législatif d'où il sortit en 1803.— Martinel est mort à Avignon le 21 février 1833.

MARVILLE (ANTOINE DE), jurisconsulte, professa le droit à l'université de

Valence avec un grand éclat dès 1649. Il était né à Paris de Claude de Marville, sieur de Vignemonte et de Catherine Pièce. En 1680, époque de l'impression de la *Bibl. du Dauphiné*, de Guy-Allard, il était encore à la même université avec le titre de professeur royal. — Chorier, qui entretenait avec lui des relations littéraires, parle de son vaste savoir en divers endroits de ses *Adversaria*. Il nous apprend, à la page 194 de ce journal (éd. du *Bulletin de la Soc. de stat. de l'Isère*), un fait assez curieux qui tendrait à le disculper d'une imputation odieuse portée contre lui : d'après son dire, ce serait Ant. Marville qui lui aurait fait cadeau des cartulaires de Saint-Hugues que, plus tard, on l'accusa d'avoir volés.

On a d'Ant. de Marville plusieurs ouvrages; nous citerons seulement les deux suivants, qui se rattachent à l'histoire litt. du Dauphiné : I. *Oratio de concordia armorvm et legvm adversvs paroemiam silere leges inter arma. Ad illvstrissimvm Galliæ Cancellarivm*. Parisiis, Steph. Pepingvé. M.DC.LVII, in-4° de 28 pp. (Bib. de Grenoble). — II. *Selectæ sententiæ ex institutionibvs civilibvs cvm svpplemento definitionum, divisionum, et differentiarum ivris. Ad vsvm studiosæ Iuventutis*. Valentiæ, G. Mercadier, 1688, in-12.

MASSARD (Jacques), médecin, agrégé au collège des médecins de Grenoble, était né dans cette ville, d'après Chalvet. Il appartenait à la religion réformée; MM. Haag lui ont consacré une notice bibliographique dans leur *France protestante;* ils supposent qu'il sortit du Dauphiné à la révocation de l'édit de Nantes pour se réfugier en Hollande. Nous ne connaissons de lui que ses ouvrages dont voici les titres : I. *Panacée ov discovrs svr les effets singuliers d'un remede experimenté, & commode pour la guerison de la pluspart des longues maladies; même de celles qui semblent incurables. Avec un traité d'Hypocrate de la cause des maladies, & de l'ancienne médecine, traduit en françois par l'auteur*. A Grenoble, chez l'auteur, rue Brocherie, 1679, in-12 de 7 ff., prélim. non chiff. et 200 pp. (Biblioth. de Grenoble). — II. *Traité des panacées, ou des remèdes universels, avec un traité des abus de la médecine ordinaire*. A Grenoble, chez l'autheur, 1679, 2 vol. in-12 (*Ibid.*). N'ayant pu comparer ces deux ouvrages, nous ne savons si celui-ci est une réimpression du précédent. = Traduit en angl., 1785, in-12. — III. *Harmonie et accomplissement des prophéties sur la durée de l'antéchrist et les souffrances de l'Église*. Cologne et Amsterdam, 1686-88, 5 part. in-12.

MM. Haag lui attribuent encore une traduction française du livre d'Hippocrate *De Veteri Medicina* et un traité *De Natura et curatione luis venereæ*, inséré dans le t. IV *des Miscell. medico-physic. gallic.*

MASSAS (Charles de), employé dans les douanes, écrivain. — Nous avions longtemps cherché des renseignements sur M. Charles *de* Massas, lorsque le hasard a fait tomber entre nos mains la profession de foi qu'il adressait aux habitants de Paris, en 1848, à l'appui de sa candidature à l'Assemblée nationale. Il y raconte lui-même *sa vie et ses pensées*. Ne pouvant recourir à une source plus authentique de renseignements, nous allons reproduire textuellement toute la partie biographique de cette pièce :

« Je suis né à Grenoble le 17 novembre 1798; ma mère était sœur de Mounier, député en 1789, à l'Assemblée constituante ; mon père est mort inspecteur de l'enregistrement.

« Placé à vingt ans dans les douanes, je leur donnai mes jours ; mes loisirs, je les consacrai aux lettres.

« En 1825, quelques poésies sur la Grèce me signalèrent à l'attention publique. La cause des Grecs était alors celle de la liberté.

« En 1826, M. de Lamartine adressa à Casimir Delavigne une épître sur la liberté. Il la voyait encore au milieu des ombres de 1793. Comme Casimir Delavigne, je répondis à cette épître. Comme les siens, mes vers présentèrent la liberté telle que M. de Lamartine la conçoit et la sert aujourd'hui.

« En 1827, un ouvrage plus important sortit de ma plume. J'avais vu l'Empereur revenir de l'île d'Elbe. Ce souvenir me dicta le poëme des Cent Jours et Saint-Hélène, poëme, qui depuis a été réimprimé sous le titre des *Derniers jours de l'Empire*. Cet ouvrage m'ouvrit les portes de l'académie de Lyon.

« De 1828 à 1829, plusieurs satires politiques, écrites et publiées par moi, me donnèrent, dans les rangs de la littérature opposante, une place plus nette et plus avancée. MM. Méry et Barthélemy me rencontrèrent parmi leurs émules. Par suite de ces publications

je crus devoir me séparer des douanes.

« La révolution de 1830 me trompa comme elle trompa toute la France : à peine vainqueur, le peuple s'éloigna de la lice. Vite des places, dirent les habiles, et pour avoir des places, vite un roi. — De là, l'avortement de cette révolution : ce fut une gloire perdue; elle n'amena qu'un changement de personnes.

« Je n'ai jamais compté au nombre des habiles. La seule position que j'aie véritablement ambitionnée, c'est celle de représentant du peuple. Entre elle et moi, le maintien de l'inique et immorale institution du cens électoral établissait une infranchissable barrière. Je fus heureux de rentrer dans les douanes. En 1832, cette administration me nomma vérificateur au Havre.

« Cet emploi était laborieux ; je ne pus cependant renoncer à mes goûts d'écrivain. Je devins publiciste, et, sous le titre d'*Archives du Havre,* je fondai une revue mensuelle où une foule de questions commerciales, d'économie politique, de politique même furent traitées.

« De l'ensemble de ces travaux sortit pour moi un glorieux suffrage. Une grande cause d'intérêt public m'avait surtout occupé : c'était celle de l'agrandissement et de la défense du port du Havre. En 1838, une pétition, rédigée par moi sur ce sujet, fut couverte de plus de 1500 signatures, et je fus choisi pour venir la présenter au chef du gouvernement d'alors. Peut être, aujourd'hui surtout, est-il à regretter que ce projet, dont les données principales ont été adoptées depuis, n'ait encore reçu qu'un commencement d'exécution. — Quoi qu'il en soit, j'accomplis la mission qui m'avait été confiée, et je le fis avec le seul sentiment qu'elle comportait, c'est-à-dire sans chercher d'autre récompense que l'honneur d'avoir été choisi pour elle.

« Tel est le sommaire de ma vie. Comme employé, j'ai rempli mes devoirs envers l'État. Comme écrivain, mes travaux, nulle part, ne sont restés inaperçus. Sous aucun pouvoir, je n'ai abdiqué mon indépendance; mes écrits en sont la preuve. Si j'avais autrement agi, je serais monté plus haut peut-être; mais comment pourrais-je en ce moment m'offrir aux suffrages de mes concitoyens? »

M. Ch. *de* Massas, malgré tous ces titres à la confiance des électeurs de Paris, ne fut pas élu. Il s'occupa alors d'une propagande assez active en faveur de Louis Napoléon et, disons-le aussi, en faveur de ses propres ouvrages, car deux des placards qu'il fit distribuer sur la voie publique (ci-après nos XIV, XV, XVI, XVII) sont presque exclusivement remplis d'extraits de son poëme *les Derniers jours de l'Empire.* — Depuis 1848, époque où s'arrête son auto-biographie, nous n'avons pas de renseignements sur sa vie. Nous nous permettrons toutefois d'ajouter un mot : pourquoi ses premiers écrits sont-ils signés *Ch. Massas*, tout court, et les derniers *Ch. de Massas?*

Bibliographie. — I. *Odes sur la Grèce, suivies de vers à M. de Lamartine, au sujet de sa lettre à M. Casimir Delavigne, insérée dans les derniers journaux.* Lyon, Faverio ; Paris, Ponthieu, 1824, in-8° de 36 pp. — II. *Le siége de Lyon et poésies diverses.* Paris, Ladvocat, 1824, in-18. — III. *Un Français aux mânes de lord Byron*, 1824. (*Fr. litt.* de Quérard). — IV. *La Grèce moderne, messénienne.* Lyon, Favério et Chambet, 1826, in-8°, 15 pp.— V. *Fondation de l'Académie provinciale, poëme.* Paris et Lyon, Baron, 1826, in-8°, 16 pp.—VI *Les Cent-Jours, poëme. Sainte-Hélène, poëme.* Paris, Dupont, 1827, in-18. = Autre éd. sous le titre de : *les Derniers jours de l'Empire, poëme en 4 chants. L'Ile d'Elbe, le Retour, Waterloo, Sainte-Hélène, suivis de notes historiques et de poésies diverses; souvenirs de 1816 à 1830.* Paris, Schwartz et Gagnot, 1842, in-8°. = IVe éd., Paris, Brière, 1848, in-12. — VII. *Le Diable philosophe, ou adieux aux Jésuites* (en vers). Nantes, S. Coffinhal, 1828, in-8°, 16 pp. — VIII. *Epître à la Gazette de France.* Nantes, Vict. Mangin, 1828, in-8° de 16 pp — IX. *Le Commis-Poëte ou mes adieux aux Douanes.* Paris, 1829, in-18 de 18 pp. = La *Litt. fr. contemp.* cite une édition de 1845, in-12. — X. *Etudes sur le Havre, ou Examen des divers systèmes proposés pour l'extension de ce port en 1838.* Le Havre, imp. de Faure, 1838, in-4° de 28 pp.— XI. *Histoire des projets pour l'agrandissement, les fortifications et la rade du Havre.* Paris, Dumaine, 1846, in-8°. — XII. *Aux électeurs du département de la Seine. Ma vie et mes pensées, par Charles de Massas, auteur du poëme : Les Derniers jours de l'Empire, et de l'Histoire des projets pour l'agrandissement et la défense du Havre, Candidat pour l'Assemblée nationale.*

(imp. de Mme Lacombe), in-4° de 4 pp. C'est la profession de foi d'où est tirée l'auto-biographie que nous avons reproduite (1) — XIII. *L'Examen, revue politique, sociale, administrative et littéraire* (Imp. de Mme Lacombe), in-fol. Il n'a paru de cette Revue que trois nos, 28 mai, 3 et 10 juin 1848. Chaque no est de 4 pp.—XIV.* *La magie d'un nom. Vingt cinq-jours de la vie d'un grand homme. Ile d'Elbe, 25 février.* Placard in-fol., de 2 pp. (Imp. Nap. Chaix, 1848). C'est un extrait de son poëme *les Derniers jours de l'Empire*, signé du pseud. *A.-T. d'Esquiron de Saint-Aignan.*— XV. * *Le Banc de douleur, ou Revue des principales candidatures pour la présidence de la République, par M... Ed. Fleury* (Imp. Nap. Chaix). Dépôt chez Lévy, 13, place de la Bourse, in-fol., de 2 pp. — XVI * *Louis Napoléon et ses concurrents, dernier examen des candidatures pour la présidence de la République* (Imp. Nap. Chaix), in-fol. de 2 pp.. Signé à la fin *M...s* (*Ed. Fleury*). — XVII. *Aux électeurs du département de la Seine. Coup d'œil sur la République depuis sa fondation* (1849), in-4° (*Litt. fr. contemp*). — XVIII. *Manuel du Pêcheur à la mouche artificielle.* Paris, Dusacq, 1852, in-12.

M. Ch. de Massas a fondé un recueil mensuel intitulé *Archives du Havre* : il a rédigé pendant quelque temps, après 1848, le *Journal du 5e arrondissement de Paris.*

MATHIEU DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, carme, écrivain du dix-septième siècle. Devilliers, qui lui a consacré une notice dans la *Bib. Carmel.*, t. 2, ne l'appelle que par son nom de religion, et ne nous apprend pas celui de sa famille; il le qualifie d'*Allabrox*, sans nous dire s'il était du Dauphiné ou de la Savoie. — Ce religieux fit profession à Rome en 1604, fut le premier prieur du couvent de son ordre, fondé à Meaux en 1622, et assista au chapitre provincial tenu à Paris en 1625. Il mourut à Toulouse au mois de décembre 1634.

On a de lui quelques traductions françaises d'ouvrages italiens et espagnols que nous n'avons pu nous procurer. Voici leurs titres en latin, tels que les donne Devilliers : I. *Sententiarum spiritualium circa viam purgativam, illuminativam et unitivam, libri tres, à Dominico à Jesu Maria Hispano, congregationis Italicæ præposito generali compositos.* Paris, Mich. Sonnius, 1625, 3 vol. in-12. — II. *Tres litteræ pastorales ad totam congregationem directæ ab eodem Dominico præposito generali.* Paris, Mich. Sonnius, 1624, in-16. — III. *De Jubilæo tractatus, ab Hieronimo Gratiano compositus.* En espagnol et en français. — IV. *Vita venerabilis Fr. Francisci à puero Jesu, Hispanicè per Josephum à Jesu Maria, gallicè reddita.* Paris, Mich. Sonnius, 1624, in-8.

(1) Cette profession de foi a été aussi imprimée in-fol. et placardée sur les murs de Paris.

MAUGIRON, l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du Dauphiné. — D'après une généalogie manuscrite conservée à la Bibliothèque impériale, et qui est peut-être celle rédigée au XVIIe siècle par Cl. de Trivio, dont parle Chorier. (*Estat pol.*, t. III), les Maugiron, comme un grand nombre d'autres familles de notre province, serait originaire d'Angleterre. Le premier de ses membres connu se nommait Henry, et vivait vers l'an 1260; ses descendants se fixèrent à Vienne et dans les environs où ils tinrent toujours le plus haut rang : quatre d'entre eux furent les compagnons d'armes du chevalier Bayart. — Après avoir donné le jour à des lieutenant-généraux et à des officiers distingués dont nous allons donner les notices, cette famille s'est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle. Le château d'Ampuis, où elle faisait son séjour le plus ordinaire, appartient aujourd'hui au marquis de Harenc de La Condamine.

MAUGIRON (Guy de), né vers 1490, seigneur d'Ampuis, Beauvoir, Mérieu, Leyssin, lieutenant général en Dauphiné, commença à porter les armes en qualité de lieutenant des gens-d'armes de François de Bourbon, comte de St-Paul. En 1515 il se trouva à la bataille de Marignan : François Ier, qui fut témoin de ses actes de bravoure pendant cette journée, conçut pour lui une telle estime, qu'ayant créé peu de temps après une troisième compagnie de ses gardes, il lui en donna le commandement par lettres patentes du 20 octobre 1515. Par suite de ses fonctions, Maugiron suivit le roi dans toutes ses expéditions; à Pavie (1525) il tomba au pouvoir des ennemis, fut conduit prisonnier en Espagne, et n'obtint sa liberté que moyennant une rançon de 2000 écus d'or. Pour l'indemniser, le roi lui donna la charge de sénéchal du Valentinois, et, peu après, le comte de Saint-Paul, sous lequel il avait fait ses premières armes, le nomma son lieutenant géné-

ral en Dauphiné, dont il était gouverneur, par lettres du 1er nov. 1528 (1). Il fit ensuite sous l'amiral de Brion (Chabot), la campagne contre le duc de Savoie qui avait refusé le passage à nos troupes; les grands services qu'il rendit alors lui valurent, après la conquête, le gouvernement de cette contrée (1535). Ces nouvelles fonctions l'obligèrent de livrer divers combats aux Espagnols qu'il défit plusieurs fois. Créé chevalier de l'ordre de St-Michel, il obtint une compagnie de 50 hommes d'armes à la tête de laquelle il servit au siége de Landreci, en 1543. Après la prise de Boulogne par les Anglais, François Ier l'envoya (1545), avec l'amiral d'Annebaut et le prince de Melphe, inspecter les travaux du fort que le maréchal de Biez faisait construire pour reprendre cette ville (2); il fut un des hommes de guerre dont le roi demanda alors les conseils. A dater de cette époque nous ne retrouvons plus son nom dans les historiens. — « Il n'eut, dit Chorier (*Etat pol.* III), « aucune connoissance des lettres : il « ne sçavoit ny lire ny écrire. » Il savait au moins signer son nom; nous avons vu à la Bibl. Imp. (mss.) sa signature au bas d'une quittance de 1000 liv. tourn. qu'il avait prêtées au roi en 1545. Cette signature est presque illisible et annonce, en effet, une main plus habituée à manier une masse d'armes qu'une plume. — Il mourut le 30 déc. 1555, et fut enseveli dans l'église St-Maurice de Vienne, à côté d'Ozanne l'Hermite sa femme (3), morte le 2 janvier 1538. Charvet (*Hist. de la sainte Eglise de Vienne*. p. 773), nous a conservé leurs épitaphes. Il laissa cinq enfants, entre autres les deux suivants :

MAUGIRON (AYMAR DE), 3e fils du précédent, embrassa l'état ecclésiastique. Il succéda, en 1527, à Pierre Palmier dans la dignité de doyen du chapitre de Vienne. En 1547, il fut fait abbé commendataire de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles : en 1554, il était évêque de Glandève; on ne sait en quelle année il avait été placé sur ce siége. Il mourut à Paris, le 28 avril 1564. (Charvet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, p. 555.)

MAUGIRON (LAURENT DE), frère aîné du précédent, comte de Montléans, baron d'Ampuis, remplit pendant quelque temps, sur la fin de la vie de son père, la charge de lieutenant-général en Dauphiné, et fut remplacé par Antoine de Clermont le 5 février 1554 (1555). Il servit ensuite dans le Piémont, et lors de l'évacuation de cette contrée, en 1562, il fut chargé de ramener en France les troupes qui s'y trouvaient (4). Rétabli lieut.-gen. en Dauphiné par lettres du 2 mai 1562, il se hâta de rassembler des troupes pour s'opposer aux progrès du baron Des Adrets, et se porta sur Grenoble, que celui-ci venait de quitter. Sous prétexte de faire enregistrer au parlement ses provisions de lieutenant général, il demanda à entrer dans la ville, et y fut reçu après deux jours de négociations avec Brion et Ponnat, qui commandaient pour le baron. « Et ledict « seigneur, lit-on dans une relation « contemporaine (5), entra dans Gre- « noble ledit jour (dimanche), quator- « ziesme juin 1562, entre cinq et six « heures du soir, avec son frère, M. de « Layssins (6), accompagné de toute la « noblesse du Dauphiné, ou bien peu « il s'en falloit. Lors quand ledict sei- « gneur entroit, toutes les cloches de « Grenoble sonnoient, comme si eust « esté le jour de Noël, et chacun disoit « qu'il y avoit longtemps qu'on avoit « veu une si grande noblesse et si bien « montée et armée que celle-là es- « toit (7). Maître de cette ville, Maugiron se montra fort tolérant; il se contenta de faire faire une procession générale « où il y a eu, dit la même re- « lation, fort bonne compagnie, et on « portoit le *corpus Domini* à la manière « accoustumée », et, loin de persécuter les réformés, il défendit expressément

(1) Le 10 octobre 1536, il fut remplacé par le cardinal Fr. de Bourbon. François Ier le rétablit par lettres du 17 septembre 1544. Le 9 mai 1547, il fut remplacé par Guill. de Poitiers. Rétabli une dernière fois le 14 sept. 1548, il fut maintenu jusqu'à sa mort. Chorier (*État pol.*, t. 1er) et Guy Allard (*Gouv. et lieuten.-généraux*) ne parlent pas de ces nominations successives : nous les indiquons d'après M. Pilot (*Annuaire de la cour roy. de Grenoble*, 1842, p. 180).

(2) *Mémoires* de Du Bellay (Collection Petitot), t. XIX, pp. 427, 587, 588.

(3) Elle était petite-fille de Tristan l'Hermite, grand-prévôt de Louis XI.

(4) Dupleix, règne de Charles IX, p. 623.

(5) *Mémoire des désordres des Huguenots faits à Grenoble, l'an* 1562, par Collisieux, inséré par M. Gariel dans son *Delphinalia*, et par M. Pilot dans l'*Annuaire de la cour Roy. de Grenoble*, 1842.

(6) Annet de Maugiron, baron de Faverges, seigneur de Leyssin et Beauvoir, chevalier de l'ordre du Roi et baili du Viennois.

(7) M. Pilot (*loc. cit.*) dit qu'il avait avec lui 14 ou 1500 hommes d'infanterie et environ 200 chevaux, sous les capitaines Viriville, Ch. de Theys, Labastie, Tournet, Monteynard, Vergeyron (*sic*), Les Crottes, Miribel, Sainte-Marie, Saint-Marc, etc.

qu'on se servît envers eux de termes injurieux, tels que *papistes* et *huguenots*. — Le jendi suivant, après avoir laissé le gouvernement de Grenoble à Laurent de Sassenage, il partit avec ses troupes pour parcourir la province et s'y faire reconnaître en qualité de lieutenant-général. Il s'arrêta d'abord à Moirans, puis se dirigea sur la Côte Saint-André; mais les habitants lui en fermèrent les portes et refusèrent de le recevoir. De Saint-Marcellin, où il fut, au contraire, « le bien venu et « bien reçu..., il envoya son trom- « pette à Romans pour savoir leurs « intentions et comment ils avoient « délibéré faire. La response fut qu'ils « ne pretendoient point que Maugiron « fût gouverneur du Dauphiné, et « qu'ils ne vouloient point de messes. « Lors ledict seigneur, voyant telle res- « ponse, respartit de Saint-Marcellin « et s'enva droit contre Romans; mais « il y trouva visage de bois, pied de « fer et de feu ». Sur ces entrefaites, ayant appris que Des Adrets accourait à Grenoble à la tête de ses troupes, il s'enferma dans Saint-Marcellin, en fit réparer à la hâte les fortifications et murer les portes, à l'exception d'une seule. Le baron arriva devant cette ville le 24 juin; mais, soit que trop inférieur en forces, le lieutenant-général craignît de ne pouvoir résister avec succès, soit pour tout autre motif « le « soir après estre venu, il troussa se- « crètement tout son bagage et ses gens « pour se sauver, et disoit à ses sol- « dats qu'ils eussent bon courage, et « qu'ils tinsent bon surtout, car il « s'en alloit au Pont-de-Beauvoisin « hastivement quérir des gens qu'il y « avoit pour le secourir, et ce faisant « se sauva et laissa ces pauvres gens à « la boucherie ». Des Adrets, en effet, s'empara de Saint Marcellin et en passa toute la garnison au fil de l'épée. — Le 16 septembre suivant (1562), Maugiron répara cet échec par la prise de Vienne, dont les habitants lui ouvrirent les portes, afin de se soustraire aux violences de Terrail de Bernin, qui y commandait pour les protestants. A cette nouvelle, Des Adrets, alors sous les murs de Montpellier, accourut en Dauphiné. Mais le duc de Nemours et Maugiron réunirent leurs forces, et l'attaquèrent près de Beaurepaire. Le combat fut sanglant et vigoureusement disputé : la victoire, pour la première fois, fut infidèle au terrible baron. Loin d'être abattu par sa défaite, celui-ci se hâta d'aller chercher des troupes à Lyon, et revint avec 4000 fantassins et 200 gens-d'armes; il fut encore battu près du même champ, avec une perte de 600 hommes (19 sept.). Dans un troisième effort qu'il tenta sous les murs de Vienne, il fut encore repousséavec perte.—Sur la fin du mois de février 1563, Maugiron, assisté du comte de Suze, s'approcha de Grenoble avec 8000 hommes et six pièces de canon : il espérait s'emparer de cette ville, qui n'était défendue que par 900 soldats protestants, commandés par Lacoche; mais, prévenu que Crussol s'avançait à la tête des bandes de Des Adrets, il n'osa pas l'attendre, leva le siége (3 mars) et se retira du côté de Vienne. — L'année suivante (1564), Charles IX lui ôta sa charge de lieutenant-général et la donna à Bertrand de Simiane, baron de Gordes; Henri II la lui rendit ensuite, après la mort de ce dernier, par lettres du 4 mars 1578. Maugiron eut alors à lutter contre Lesdiguières, qui venait de succéder à Montbrun dans le commandement des protestants de la province. D'après Videl, il chercha d'abord à le gagner en lui faisant des offres séduisantes; n'ayant pas réussi, il essaya de lutter contre lui, mais ne fut pas toujours heureux. En 1580, il s'empara de Beauvoir, dont le duc de Mayenne avait entrepris le siége. En 1585, Lesdiguières, ayant surpris Montélimar, il accourut à la tête de la noblesse catholique pour l'en chasser, sans pouvoir y réussir. L'année suivante, il se joignit à La Valette, que la Ligue avait envoyé en Dauphiné. Leurs forces réunies emportèrent quelques petites places, mais Lesdiguières les battit près de Crest, au moment où ils cherchaient à lui barrer le chemin. — Nous ne connaissons pas les autres événements de sa vie. Il mourut, d'après le *Mémorial perpétuel* d'Eustache Piedmont, sur la fin de février 1589, pendant la tenue des États de la province.

On lit dans la généalogie manuscrite dont nous avons parlé : « Charles IX et Henry III le choisirent pour conseiller d'estat d'espée dans les estat-généraux, pour y assister pour eux et les y servir de ses conseils; ensuite de quoi il fut fait capitaine de cent hommes d'armes et chevalier du Saint-Esprit lors de son establissement, honneur duquel il ne put jouir, son âge et l'estat

où estoit la province de Dauphiné ne luy ayant pas permis d'aller à la cour et d'abandonner son gouvernement. Il avoit eu dans sa plus grande jeunesse l'ordre de Saint-Michel de la main de Henry II dans la création qu'il fit à Lyon, lorsqu'il donna le collier d'or de cet ordre au roy de Dannemarck et à plusieurs autres princes estrangers. »

Il avait épousé Jeanne de Maugiron, sa cousine, fille de Gabriel de Maugiron, seigneur du Molard et de Varacieu, dont il eut huit enfants, entre autres les deux suivants.

MAUGIRON (Timoléon de), né vers 1567, fut chargé aussi, sur la fin de la vie de son père, de l'intérim de la lieutenance générale en Dauphiné, par lettres du 29 mars 1588 (1). Cette même année, ayant reçu du duc de Mayenne le commandement d'un corps de troupes assez considérable destinées à soumettre les protestants de la province, il mit le siége devant le Bourg-d'Oisans, et, malgré les efforts de Lesdiguières pour la secourir, força cette place à capituler (18 nov.). La mort de Henri III, arrivée le 1er août 1589, fusionna en un seul parti les royalistes et les protestants; après plusieurs démarches fort équivoques, Maugiron s'unit alors à Lesdiguières et à d'Ornano, qui venait de recevoir la charge de lieutenant-général, pour combattre les ligueurs. Nommé gouverneur de Vienne, il faillit en être chassé par ceux-ci, qui, devenus maîtres de la ville et commandés par Chevrières Saint-Chamond, l'assiégèrent dans le château Pipet, où il s'était retiré. Lesdiguières et d'Ornano, accourus à son secours, ne purent le dégager; contraints de se retirer, « ils entendirent, dit Videl, à une com-« position, par laquelle il fut dit que « ce château seroit rasé; mais il ne le « fut pas si bien, que Maugiron, qui « auoit vn secret et puissant party dans « la ville ne s'y accommodat peu après « par le moyen du chanoine Sauel et « de Luce, braves hommes. »

En 1591, il conduisit à Henri IV 400 hommes levés de ses propres deniers et servit sous ce prince au siége de Rouen. En 1592, il quitta brusquement le parti du roi et se jeta dans les bras de la ligue en livrant la ville et les forts de Vienne au duc de Nemours. Les motifs de cette conduite n'ont pas été clairement déterminés; on dit que ce fut de dépit de s'être vu préférer d'Ornano dans la lieutenance-générale de la province; son aïeul et son père avaient occupé cette charge, il la regardait en quelque sorte comme héréditaire dans sa famille, et la nomination de d'Ornano était à ses yeux un passe-droit. Quoi qu'il en soit, cet événement fit grand bruit, non-seulement en Dauphiné, mais dans toute la France; assez, pour que les rédacteurs de la *Satire Ménippée* y aient fait allusion dans ce passage de *la Vertu du Catholicon*, art. XIII : « Ayez la face honnie et le « front ulcéré, comme les infidèles con-« cierges du Ponteau-de-Mer et de « Vienne, frotez-vous un peu les yeux « de ce divin électuaire, il vous sera « advis que vous serez preud'homme « et riche (2). » — Nous allons en emprunter le récit à Palma-Cayet, écrivain contemporain. (*Collect. Petitot*, 1re série, t. XLI, pp. 96 et suiv.)

« Au mesme temps que le duc de Mayenne gaigna le gouverneur de Ponteaudemer, le duc de Nemours aussi qui estoit à Lyon et toutesfois divisé de volonté auec ledit duc de Mayenne, voulant, ainsi que plusieurs ont escrit, s'y establir une souveraineté particulière... practiqua le sieur de Maugeron, lequel, contre la fidélité qui devoit au roy, prenant pour plainte et subiect que l'on luy auoit refusé un brevet de quelque benefice qu'il avoit demandé pour un des siens, nonobstant tout le bon accueil que luy avoit faict la majesté peu de jours auparavant, entra en praticque avec le duc de Nemours, et luy promit de luy livrer les forts qui sont dans Vienne, appelez Pipet, Saincte Colombe et La Bastie, moyennant, ainsi que plusieurs ont escrit, nombre de deniers. Le jour de l'exécution assigné entr'eux au dixiesme jour de juillet, le duc de Nemours fit sçavoir son entreprise au duc de Savoye son cousin, et, sur la proposition faicte entr'eux qu'il estoit facile, en joignant leurs forces et gaignant Vienne à leur devotion, de conquester tout le Dauphiné en l'absence du duc Desdiguieres qui estoit lors en Provence, le duc de Savoye fit assembler ses troupes auprès du lac du Bourget, où se trouvèrent de sept à huict mille hommes Espagnols, Savoyards et Italiens, lesquels sous la conduite de Don Olivarès se rendirent tous à

(1) Pilot, *Annuaire de la Cour royale de Grenoble*, 1842, p. 181.

(2) Édition de Ratisbonne (1719), t. I, p. 7.

Lyon, où ils passèrent le Rosne et la Sosne, et s'en allèrent loger à Sainct Safforin d'Ozon. »

« La trefve entre le Lyonnois et le Dauphiné avoit esté jurée solennellement par les chefs, tant d'une part que d'autre, dès le 25 de may, mais quiconque veut rompre une trefve ne trouve que trop d'occasions. Le duc de Nemours en print une sur un homme d'armes qu'il disoit estre retenu prisonnier dans Sainct-Marcellin et de quelques demoiselles à Grenoble, contre les conventions de ladite trefve. Ce fut le subjet qu'il fit publier pour la rompre, et pour lequel, disoit-il, il reprenoit les armes. Ainsi les troupes de Savoye et les siennes joinctes ensemble, faisant bien 10000 hommes de pied et plus de 1500 maistres, s'acheminèrent vers Vienne. Maugeron, suivant son accord, leur livra lesdits forts qui commandent du tout à la ville, tellement que les habitans furent contraints de changer de party et re cevoir M. le marquis de Saint-Sorlin pour gouverneur, et le sieur de Disimieu pour lieutenant. Le duc de Nemours, pensant que la surprise de ceste ville occasionneroit quelque remuement des autres places du Dauphiné voisines, se tint trois jours dans Vienne, et son armée aux environs; mais tous les gouverneurs des places qui tenoient pour le roy blasmèrent l'acte de Maugeron, et délibérèrent tous de se bien deffendre s'ils estoient attaquez. »

Henri IV ne tarda pas à lui pardonner cette équipée : l'année suivante (1593) il le nomma lieutenant au gouvernement du Forez; nous avons sous les yeux une quittance de 300 écus pour un quartier de ses appointements, datée du 20 oct. 1593. Ce prince l'employa en 1600 dans la guerre de Savoie; il fut l'un des ôtages donnés en attendant la ratification du traité de paix de Lyon (1601). — Il vécut depuis lors retiré dans ses terres jusqu'en 1621, où il reçut un brevet de maréchal de camp daté du 17 nov. pour servir dans l'armée du Dauphiné. L'année suivante il fit partie de l'expédition dirigée par Lesdiguières contre les protestants du Pousin. Chargé de conduire l'attaque de cette place (4 mars), il le fit « avec autant de malheur pour luy, dit Videl, que de bonne conduite et de courage; car s'estant auancé vers vne vieille église ruynée, fort près de la ville, il y fut blessé d'vne mousquetade au col, qui luy coupa la veine jugulaire, dont il mourut peu après. Comme sa valeur et sa prudence l'auoient fait estimer iusques à tel poinct, que le duc mesme rendoit ce témoignage de luy, qu'il ne connoissoit point d'homme en France qui eut de plus grandes parties de capitaine, sa perte ne put que produire de grands déplaisirs en tous ceux qui le connoissoient. »

Il avait épousé en premières noces Françoise de Tournon, fille et héritière de Louis-Just de Tournon, comte de Roussillon; en secondes noces, Jeanne de Sassenage, fille d'Antoine de Sassenage et de Louis de La Baume de Suze.

MAUGIRON (LOUIS DE), frère du précédent, né en 1560, commença à porter les armes presque au sortir de l'enfance. Il s'attacha d'abord au duc d'Alençon : il servit sous ses ordres en 1577, au siége d'Issoire, et y perdit l'œil gauche en montant à l'assaut. A peine guéri de sa blessure, il abandonna ce prince pour aller se produire à la cour, où son extrême beauté, que la perte d'un œil n'avait pu altérer, « le fit également « aimer dans les deux sexes, » dit Chorier. Henri III s'éprit de lui, et l'admit au nombre de ces intimes et équivoques amis que l'histoire a flétris du nom de *mignons*.

Le fameux duel de trois contre trois, dans lequel il fut un des combattants, a donné à Maugiron une sorte de célébrité. On connaît la cause futile qui amena cette rencontre : Caylus (Levis) ayant vu Entragues (Balzac) sortir un soir de la chambre d'une dame de la cour, le provoqua en combat singulier à l'épée et au poignard. Caylus, mignon du roi, choisit pour seconds Maugiron et Livarrot (Arces); Entragues, partisan des Guise, choisit Riberac (Aidie) et Schombert. Le 27 avril 1578, jour désigné, les deux adversaires se rendent au Parc-aux-Tournelles avec leurs seconds. Voici d'après Wulson de la Colombières (1) quel rôle joua Maugiron dans ce drame : « Les partis s'entreuoyans de loin, Ribérac s'auance vers Caylus, et parlant à Maugiron, luy dit: *Il me semble que nous deurions plus tot accorder et rendre amis ces deux gentilshommes que de les laisser entretuer*; sur quoi Maugiron (que la furie Alecton possedoit desia), répondit en ces termes :

(1) *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 2e part., pp. 474 et suiv.

Par la mort Dieu, Riberac, ie ne suis pas venu icy pour enfiler des perles, et resolument ie me veus battre; l'autre plus modéré luy répartit : *Contre qui te voudrois tu battre, Maugiron? Tu n'as point d'interest en la querelle, et qui plus est, il n'y a personne ici qui soit ton ennemy.* Alors Maugiron, iurant encore plus fort, réplique : *C'est contre toy que ie me veus battre.* Adonc Riberac qui estoit braue gentil-homme, et qui ne peut endurer l'audace de ce ieune fou, respondit : *A moy?* Et soudain comme l'autre mit l'espée à la main, il tira aussi la sienne du fourreau et son poignard, et les croisant à terre l'vn sur l'autre, dit à Maugiron : *Prions Dieu, et puis nous nous battrons, puisque tu le veux.* Et lors se iettant à genous, il fit sa prière assez courte, et toutefois trop longue au gré de Maugiron, qui en iurant encore luy dit *que c'estoit trop prié.* Alors Ribérac, prenant son espée et son poignard, s'en alla à Maugiron, et tout à l'abord luy enfonce furieusement vn coup d'estoc, lequel se sentant blessé, recule en arrière le plus vite qu'il peut, poursuiuy touiours par son ennemy, iusques à ce que tombant par terre, et tendant la pointe de son espée contre l'autre il mourut : mais par malheur, Ribérac, pensant qu'il ne tomberoit pas sitost, comme il le poursuiuoit avec grand courage, s'enferra luy-mesme dans les armes de son ennemy. » — Maugiron et Schomberg restèrent morts sur la place; Caylus, Livarrot et Ribérac succombèrent à leurs blessures; Entragues, sorti sain et sauf de cette boucherie, prit la fuite pour se soustraire à la colère du roi.

La perte de ses mignons avait, en effet, brisé le cœur de Henri III et lui fit faire des folies indignes d'un roi. « Il portoit surtout, dit l'Estoile, une merveilleuse amitié à Caylus et à Maugiron. » Il baisa tendrement leurs cadavres, coupa leurs blondes chevelures, et s'en fit faire des bracelets, qu'il porta le reste de sa vie. Il ôta à Caylus des pendants d'oreilles qu'il lui avait donnés et attachés de ses propres mains. On connaît ces deux vers que pendant longtemps, dit-on, il adressa à Dieu après ses prières du soir :

> Seigneur, reçois en ton giron
> Schomberg, Caylus et Maugiron!

Il ordonna en leur honneur de magnifiques funérailles où toute la cour assista. Les poëtes n'oublièrent pas de faire pleurer leurs muses : on se ferait difficilement une idée de toutes les sottises que l'adulation leur fit dire en français, en latin et en grec. Voici les vers qui terminent une pièce de Desportes sur la mort de Maugiron :

> Plusieurs ont soutenu que la mort rigoureuse
> Pour plaire à Iupiter n'avança son trespas :
> Mais que de ses beautez elle estoit amoureuse
> Et voulant en iouir le ravit d'icy-bas.

Les pamphlétaires et les prédicateurs de la Ligue se moquèrent de la douleur inconvenante de Henri III. L'Estoile raconte que Poncet, curé de St-Pierre des Arcis, dit en pleine chaire « qu'il falloit traîner à la voirie Maugiron et ses compagnons, morts en reniant Dieu. » On leur éleva dans l'église Saint-Paul des statues de marbre qui furent ensuite abattues par les Parisiens après la mort du duc et du cardinal de Guise (1).

On voit encore, dans une des salles du château d'Impuis, résidence ordinaire des Maugiron, un portrait en pied du mignon de Henri III. « Il est remarquable, dit M. de Terrebasse, par le naturel de la pose, la perfection des détails, et ne peut sortir que de la main d'un des plus habiles peintres de l'époque. — La Bib. imp. possède aussi son portrait (Dessin).

MAUGIRON (Claude de), comte de Montléans, lieutenant-général, leva par commission du 27 mars 1630, un régiment de son nom avec lequel il servit cette année en Provence. Ce régiment ayant été licencié en 1631, il obtint celui d'Auvergne. En 1633, il était mestre-de-camp, et fit avec ce grade la guerre en Italie jusqu'en 1643. Maréchal-de-camp, par brevet du 27 septembre de cette année, il passa à l'armée d'Allemagne, commanda une des quatre attaques au siége de Rothweil, se trouva au combat de Tuttlingen et au siége de Gravelines en 1644, à la journée de Mariendal (5 mai 1645), à Nortlingen (3 août), au siége d'Augsbourg et à la prise de Tubinge (1647), au combat de Zusmarhausen (1648). Le 12 juin 1651, il fut créé lieutenant-général et servit en Catalogne. En 1653, il se trouva à la prise de Vervins et de Rethel; en 1654, à la prise de Betfort (23 fév.), à la levée du siége d'Arras par les Espagnols (25 août), à la prise du Quesnoy

(1) On trouve une vue du tombeau et de la statue de Maugiron dans l'ouvrage intitulé : *Sépulture des roys et roynes de France*, par Jean Rabel. Paris, 1588, in-8°.

(6 septemb.); en 1655, au siége de Landreci (14 juillet), de Condé (18 août), de Saint-Guilain (25 *id.*); en 1656, à la levee du siége de Valenciennes (16 juil.) à la prise de La Capelle (27 sept.)

On lit dans la généalogie manuscrite de cette maison : « Il servit en qualité de lieutenant général au siège de Bordeaux (1653) et fut depuis enuoyé diverses fois par S. M. traiter avec le duc de Lorraine vers lequel s'acheminant il mourut de maladie. » — Voy. aussi la *Chronol. milit.* de Pinard, t. IV.

MAUGIRON (François de), maréch. de camp, entra au service dans le régiment d'Auvergne commandé par Claude de Maugiron, son parent, et servit avec lui en Italie. Il se trouva, en 1635, à la prise de Candie et du château de Sartirane; en 1636, à celle d'Ollegio et au combat de Buffarola; en 1637, à la défense d'Asti et au combat de Montbaldon. Le 5 août de cette dernière année, il leva un régimt de son nom qu'il commanda aux combats de Brême (1638), et de Cencio, au secours de Casal et à la prise de Chivas, en 1639. S'étant démis de son régiment, il leva par commission du 20 février 1640 une compagnie de chevau-légers, et en obtint une autre d'infanterie dans le régimt de Castellane, avec lequel il servit sous le maréchal de la Meilleraye aux siéges d'Arras (juillet-août 1640), d'Aire (27 juillet 1641), de Collioure (13 avril 1642), de Perpignan (6 sept. *id.*), et sous le prince Thomas de Savoie à la prise de Trin (1643) et de Santia (1644). Créé marechal de camp par brev. du 16 juil. 1646, il alla servir en Catalogne sous le comte d'Harcourt, se trouva au combat du 21 septembre, où ce général fut défait par Léganez et à la levée du siége de Lerida. Il se retira après cette campagne, et ne reprit du service que pendant les troubles de la Fronde, en 1652, où il leva un régiment de son nom qui fut licencié après la campagne.

MAUGIRON (Louis-François, cte de), lieutenant-général, était entré au service le 23 juin 1738 comme simple mousquetaire. Nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom (28 septembre 1740) sur la démission de Ch.-Fr. de Sassenage, son beau-père, il servit en Bavière sous le duc d'Harcourt et le comte de Saxe, puis, sur les frontières de Bohême, sous le maréch. de Maillebois (1742). Il rentra en France en 1743 et finit cette campagne dans la Haute-Alsace sous le maréchal de Coigny. En 1744, il se trouva à l'attaque des lignes de Weissembourg (5 juill.), à l'affaire d'Anguenum, au siége de Fribourg (sept.-nov.). En juin 1745, il se rendit sous Maubeuge avec son régimt; ayant ensuite rejoint l'armée, il prit part aux siéges d'Ath (octobre) et de la citadelle d'Anvers (mai-juin 1746) et à la bataille de Rocoux (11 octobre). — Nommé brigadier des armées du roi le 20 mars 1747, il partit du camp de Malines, au mois de juill. suiv., pour Berg-op-Zoom, où il servit sous Lowendhal jusqu'à la prise de cette place forte (11 juillet-16 septembre). En 1754, il fut employé au camp de Sarre-Louis. De 1757 à 1763, il fit partie de l'armée d'Allemagne, se trouva à la bataille d'Hastenbeck (29 juillet 1757), à celles de Crewelt (23 juin 1758) et de Minden (1er août 1759), où les Français furent défaits par le prince de Brunswick; aux affaires de Corbach (10 juillet 1760), où ce dernier fut battu à son tour par le maréchal de Broglie, et de Warburg (31 juill.), où une division de notre armée fut encore obligée de battre en retraite devant lui. Il prit part aussi à plusieurs autres actions moins importantes jusqu'à la paix de 1763. — Pendant cette guerre, il avait été créé maréchal de camp par brevet du 1er mai 1758 et lieutenant-général des armées du roi, le 25 juillet 1762. — (Pinard. *Chronol. mil.*, t. VI).

Le comte de Maugiron était, à ce qu'il paraît, un franc épicurien dont la vie s'était usée par l'abus des plaisirs. Nous emprunterons à M. de Terrebasse le récit de ses derniers instants (1): « Il était tombé malade chez l'évêque de Valence, son parent. Comme la maladie prenait une tournure sérieuse, tout le clergé de la cathédrale s'apprêtait à lui donner le saint viatique avec la plus grande solennité. Pendant que l'on faisait les préparatifs de la cérémonie, le comte dit à son médecin qui était au chevet de son lit : *Je vais bien les attraper; ils croient me tenir et je m'en vais.* Il se tourna de l'autre côté et passa » (15 mars 1767). — On prétend qu'il fit les vers suivants une heure avant sa mort :

Tout meurt, je m'en aperçois bien.
Tronchin, tant fêté dans le monde.
Ne saurait prolonger mes jours d'une seconde.
Ni d'Aumont en retrancher rien.

(1) *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, p. 136.

Voici donc mon heure dernière.
Venez, bergères et bergers,
Venez me fermer la paupière.
Qu'au murmure de vos baisers
Tout doucement mon âme soit éteinte.
Finir ainsi dans les bras de l'Amour,
C'est du trépas ne point sentir l'atteinte,
C'est s'endormir sur la fin d'un beau jour.

En lui s'éteignit le dernier rejeton mâle de la maison de Maugiron. De son mariage contracté le 8 octobre 1740 avec Marie-Françoise de Sassenage, il n'avait eu qu'une fille mariée au vicomte de Rouault Gamaches.

MAUREL (Jacques-Jean-Raymond), né à Grenoble le 11 novembre 1758, était avocat général au Parlement de cette ville au moment de la Révolut. Il fut nommé conseiller de préfecture en 1800, député de l'Isère en 1809, et continué à la Chambre jusqu'en 1815, époque où Louis XVIII le fit président de la Cour royale de Grenoble. Sur la fin de sa vie, M. Maurel prenait, nous ne savons pourquoi, le titre de *baron de Rochebelle*. Il est mort à Grenoble en 1842? Il était membre de la Légion d'honneur.

On a de lui : I. * *Le Monument*. Grenoble. Giroud, an VI, in-8°, 16 pp. — II. *Traduction en vers français de la huitième églogue de Virgile*. Grenoble, an 6, in-8°. (Bib. de Grenoble, n° 15403.) — III. *Traduction de la quatrième églogue de Virgile* (Pollion). Grenoble, an VII, in-8°. — IV *. *Eloge de Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, préfet du département de l'Isere, décédé le 12 pluviôse an X*. Grenoble, Giroud, an X, in-8°, 44 pp. — V. *De l'Influence de la poésie sur le bonheur public et privé*. Paris, Blaise, 1814, in-8°. Tiré à 100 ex. — VI *Opinion de M. le président Maurel, député de l'Isère, sur la proposition faite à la Chambre, concernant la responsabilité des ministres*. (s. d.) A la fin : Hacquart, imprimeur. In-8°, 23 pp. — VII. *Discours prononcé à la rentrée de la Cour royale de Grenoble*. Grenoble, Baratier, 1816, in-8°, 12 pp. (Sur le respect et la soumission dus aux lois.)—VIII. *Le Problème important*. Grenoble, 1820, in-8° (Bib. de Grenoble). — IX. *Pétition adressée à la Chambre des pairs*. Montpellier, Aug. Richard, 1831, in-fol., 14 pp.

Le *règlement de la Société des sciences et arts de Grenoble* (Grenoble, Allier, 1806) donne la liste des mémoires qu'il lut devant cette société, de l'an IX à l'an XIII.

MAZET (André), médecin, naquit à Grenoble le 28 décembre 1793. Son père, simple restaurateur dans cette ville, le destinait à la carrière médicale, et déjà il était élève de l'Ecole pratique des hôpitaux de Paris, lorsque, atteint par la conscription, il fut appelé au service militaire. Toutefois, grâce à ce commencement d'études, il fut assez heureux pour obtenir d'entrer dans un régiment en qualité de chirurgien aide-major ; il resta pendant quelque temps attaché au 11e de ligne. Le licenciement d'une partie de l'armée l'ayant rendu à la vie civile, il revint à Paris et y fut reçu docteur en médecine, le 3 juillet 1819. — Vers la fin de la même année, le célèbre Pariset, avec lequel il s'était lié d'amitié, le fit nommer par le ministre de l'intérieur pour l'accompagner à Cadix où il allait observer la fièvre jaune. Les deux médecins n'arrivèrent en Espagne que lorsque la maladie était dans sa période de décroissance: leurs observations ont été consignées dans un ouvrage que nous indiquons ci-après. En 1821, il fit partie d'une nouvelle commission envoyée à Barcelone pour observer la même maladie (1). On raconte qu'au moment de son départ, il se sentit saisir par de mystérieux pressentiments de sa fin prochaine; pendant la traversée, ces pressentiments le dominèrent au point qu'il ne craignit pas d'en faire part à ses collègues, et il débarqua en Espagne avec la conviction que son dévouement à la science allait lui être fatal. En effet, deux jours après son arrivée, avant même d'avoir mis le pied dans un hôpital, et n'ayant encore vu que deux malades, il fut atteint du terrible fléau (22 oct.). Malgré les soins les plus empressés de ses collègues, il expira le 22 du même mois (1821) : il venait d'accomplir sa 28e année (2). Il fut enseveli à Barcelone, où, par les ordres du gouvernement espagnol, un monument lui a été élevé.

La nouvelle de sa mort souleva en France un sentiment de douleur mêlé d'admiration. Les théâtres et les feuilles publiques en retentirent. Des souscriptions furent ouvertes à Grenoble et à Paris pour élever des monuments à sa mémoire et le gouvernement accorda une pension à sa mère, à titre de récompense nationale.

(1) Les autres membres de la commission étaient MM. Pariset, Rochoux, François et Bally. Nous avons consacré une notice à ce dernier.

(2) Voy. une histoire de sa maladie, par M. Bally, dans la *Revue médicale*, t. VII, p. 393.

On a de lui : *Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix en 1819* (avec Pariset). Paris, Audot, 1820. gr. in-4° avec 5 pl. color. — « Il a fourni quelques articles insérés dans le *Journal complémentaire du Dict. des sciences méd.*, et notamment dans les nos 31, 34, 36, 38. L'article du n° 31 est intitulé : *Relation abrégée du voyage fait en Andalousie pendant l'épidémie de 1819.* » — (*Annuaire nécrolog.* de Mahul, année 1821).

Iconographie. — I. *Les médecins français. Mort de Mazet.* Lith in-4° en tr. (du journal *le Miroir*). — II. *A la mémoire d'André Mazet, de Grenoble.* De jeunes médecins apportent des couronnes sur son tombeau. *Lith. de Villain,* in-fol. en tr. (1).

Ecrits relatifs a sa mort.

I. *La mort de Mazet. Hommage au dévouement français* (en vers), par André (de Nanteuil). Paris, Babeuf, Eymery, 1822, in-8°, de 18 pp. — II. *Ode sur la peste de Catalogne et la mort du docteur Mazet,* par Aimé Dupont. Cambray, imp. Hurez, 1822, in-8°. — III. *Le Dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille,* par Adélaïde Dufrénoy. Paris, Delaunay, Eymery, 1822, in-8°, de 16 pp. — IV. *Ode sur le dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille, à l'occasion de la fièvre jaune de Barcelone,* par Calixte Julien (d'Allevard). Grenoble, 1822, in-4°. (Bib. de Grenoble). — V. *La Peste de Barcelone, ou le dévouement français* (en vers), par André (de Nanteuil). Paris. imp. Bailleul, 1822, in-8° de 20 pp. — VI. * *La peste de Barcelone, poëme élégiaque, dédié à M. Chavarri premier corregidor et commandant de la garde nationale de Barcelone,* par le chev. A. P. (Alphonse Péronneau). Paris, Hubert, 1821, in-8° de 32 pp. — VII. *La peste de Barcelone ou le Dévouement français, poëme suivi de notes retraçant les circonstances les plus intéressantes de ces événements,* par Ourry. Paris, Eymery, 1821, in-8° de 40 pp. — VIII. *Le dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille dans la peste de Barcelone, poëme qui a concouru avec distinction pour le prix extraordinaire de poésie en 1822,* par J.-J. Boudet (de Riom). Paris, Le Normant. MDCCCXXII, in-8° de 16 pp.

(1) La Bib. pub. de Grenoble possède un médaillon en plâtre de Mazet. D'après une note qui y est attachée, il serait unique.

MÉCOU (Joseph), graveur en taille-douce, né à Grenoble en 1774, a joui d'une certaine réputation sous l'Empire et la Restauration. Il était élève de Godefroy et Royer. Quelques-unes de ses estampes exposées aux salons, notamment des portraits gravés au pointillé, eurent un succès qu'elles n'auraient certainement pas de nos jours où tant d'habiles artistes ont poussé ce procédé à un si haut degré de perfection.

Il a exposé en 1806 : *Arlequin égoïste et gourmand.* — *Pierrot qui se brûle.*

En 1808 : *Des enfants en pénitence dérobant des confitures.* — *Une chanteuse et l'Amour déguisé en pierrot.*

En 1810 : *Pierrot fouillant dans la poche de son père.* Cette estampe et les précédentes sont d'après Sicardi.

En 1812 : Plusieurs portraits d'après Isabey, entre autres ceux en pied de *Napoléon* et de *Marie-Louise.*

En 1814 et en 1822, plusieurs portraits, entre autres ceux de divers membres de la famille imp. russe.

Nous citerons encore de lui : *Vénus et Ascagne ; Psyché et l'Amour,* d'après Debois-Fremont ; *Vénus blessée,* d'après le Guide ; le portrait du *vicomte d'Arlincourt* et celui de la *duchesse d'Orléans* (L. M. A. de Bourbon-Penthièvre), d'ap. Madame Dumerai.

MENEY (Etienne), dominicain, né en Dauphiné, fit profession dans la maison de son ordre, à Grenoble, où il paraît avoir passé la plus grande partie de la deuxième moitié du XVIIe siècle. On ne possède pas d'autres renseignemens sur sa vie. (Voy. Echard, *Script. ord. Præd.,* t. 2 p. 690.

Bibliographie. — I. *Instruction chrétienne pour les confrères du Rosaire ordinaire et perpétuel de la sainte Vierge, mère de Dieu.* Grenoble, P. Fremon, 1680, in-12. — III. *De l'Oraison mentale.* Grenoble.... C'est une traduction du traité italien de N. Ridolfi, intitulé : *Breve modo di far l'orazione mentale.* Roma, 1642, in-12.

Il a édité, et non traduit, comme Chalvet le dit par erreur, quatre ouvrages de Savonarola, qui ont été imprimés à Grenoble : I. *Tractatus de simplicitate vitæ christianæ.* Gratianop., 1667, in-12. II. *Triumphus Crucis.* Ibid, 1666, in-12. — III. *Dialogus spiritus et animæ.* Ibid., 1668, in-12. — IV. *Expositio orationis Dominicæ.* Ibid., 1669, in-12.

Il avait fait une histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, mais elle n'a pas été imprimée, et

j'ignore ce qu'elle est devenue. G. Allard, qui l'avait vue, en parle comme d'un travail fort curieux. Voy. l'avis au lecteur de sa *Vie d'Humbert II* et sa *Bib. du Dauphiné*.

MENILGRAND (N...), auteur patois du XIXe siècle, né à Voreppe, y est mort vers 1816. On a de lui un opuscule dont voici le titre et la description, d'après Colomb de Batines (1) : *Poésies et morceaux de prose en patois de Grenoble.* (Grenoble, impr. d'Allier, vers 1808), in-8° de 16 et 40 pp. Ce recueil est anonyme et a deux paginations. Il contient les pièces suivantes : 1re pag. *Lo chapitro broullia, dialogo entre deu comare; - Sermon, plouron, plouron ames chretiennes, la religiou iét tot-afa parduia; - Lo chapitro tenu pe Monseigneur l'évêque.* — 2e pag. *Chanson du borliou; - Parodia; - A Mousieu Lambert, missionnerou; - Chanson sur Napoléon. - A l'empero de Franci; - Dialogou de dou payzan de ley Granges; - Dialogou, municipalita de V..... pou; - Bleze lou savati, acta uniqua. - Reflexion din payzan sur la revolution* (en prose). La chanson du *borliou* (2e pag) a été réimpr. dans un recueil de chansons patriotiques intitulé : *Abrégé du réveil du peuple* (Grenoble, s. d., in-8° de 8 pp.) sous le titre de : *Complainte patriotique en patois de Grenoble, sur la révolution française, chantée par un pauvre aveugle, l'an III de la République.* Cette réimpression a une orthographe différente de celle de l'original et 16 couplets au lieu de 10.

Voici le jugement porté par M. Champollion-Figeac sur les pièces de Ménilgrand. « Elles ne laissent supposer à leur auteur, ni esprit ni connaissance des règles de la grammaire et de la poésie, rien enfin de ce qui constitue un talent naturel et cultivé; quelques pièces ont eu le mérite de l'à-propos, mais dans un temps déjà loin de nous, et c'est un malheur de plus pour l'auteur. » (*Rech. sur les patois*, p. 99.)

MENTEL (N...), médecin de Grenoble, dit Chalvet, a laissé en vers latins une description des merveilles du Dauphiné. Nous avons cherché inutilement cet ouvrage dans les bibliothèques de Grenoble et de Paris. En voici le titre tel que le donne la *Bibliothèque hist.* de Lelong (III, n° 3685) : *Mentelii medici, septem miracula Delphinatus.* Gratianopoli, Charvys, 1656, in-8°. Nous ignorons si ce médecin est le même que Jacques Mentel, né à Château-Thierry, mort en 1671, auteur d'un ouvrage bien connu sur l'origine de la typographie.

MENURET (JEAN-JACQUES), dit MENURET DE CHAMBAUD (2), médecin distingué, naquit à Montélimar le 23 janvier 1739. Il étudia la médecine à Montpellier sous Ant. Fizes, dont il adopta peut-être trop exclusivement les opinions hardies, sinon bizarres. Après avoir été admis au doctorat, il revint à Montélimar faire de la clientèle. C'était un homme actif, laborieux, fort instruit, doué d'une grande imagination, à qui le séjour d'une petite ville de province ne pouvait longtemps convenir. Ses premiers ouvrages, qui eurent du succès, et un assez grand nombre d'articles fournis par lui à l'Encyclopédie de Diderot, quoique remplis d'idées paradoxales, mais écrits d'un style pur et correct, le firent remarquer; ils le mirent surtout en grandes relations avec les encyclopédistes. Cette circonstance lui permit de quitter Montélimar et de venir tenter la fortune à Paris. Là, les nombreux amis qu'il s'y était faits ne l'abandonnèrent pas, et grâce à leur protection, il fut d'abord médecin des écuries du roi, puis médecin de la comtesse d'Artois. Les événements de la Révolution vinrent tout-à-coup troubler son repos et le forcer à s'expatrier. Il était devenu médecin des armées, et se trouvait auprès de Dumouriez, lorsque des commissaires de la Convention vinrent signifier à ce général de se rendre à Paris pour y faire juger sa conduite. Dumouriez, assez embarrassé de sa position, et peut-être n'ayant pas encore pris son parti, aperçut en se promenant Menuret, et s'approchant de lui, s'écria gaîment : « Eh bien ! docteur, quel topique conseilleriez-vous de mettre sur cette plaie? La même que l'année passée au camp de Maulde, » répondit Menuret, « un grain de désobéissance (3). » On sait comment le général usa de l'ordonnance de son médecin; mais il raconta l'anecdote, et Menuret, compromis, fut obligé de chercher un asile à

(1) *Mélanges biogr. et bibliogr.*, pp. 212 et suiv.

(2) On lit à la fin de sa notice dans le *Journal des Sciences médicales* (mars 1816) : « J'oubliois de dire, et je rappelle à regret, qu'entraîné par un petit mouvement de vanité, ou par une coutume non moins ridicule que générale, Menuret avoit eu la faiblesse d'allonger son nom de famille en croyant l'illustrer : le docteur se faisant appeler M. Menuret de Chambaud. »

(3) *Mémoires de Dumouriez*, Ed. Baudouin, t. IV, p. 158.

l'étranger. Il se retira à Hambourg.

Rentré en France après le 18 brum., il se fixa à Paris où plusieurs sociétés savantes s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Nous emprunterons au *Journal des sciences médicales* (mars 1816, p. 386), quelques lignes qui peignent la bonté de son cœur : « Ceux qui l'ont connu particulièrement assurent qu'appelé dans les somptueux palais des princes et dans l'humble asile du pauvre, il consacrait à celui-ci sa première visite. Devenu septuagénaire, il jouissait encore d'une bonne santé ; cependant un de ses confrères, le voyant plus triste que de coutume, lui demanda s'il éprouvait quelque malaise, quelque indisposition : Non, mon ami, répondit Menuret; grâces au ciel, je me me porte assez bien, mais j'ai un chagrin, la vieillesse m'enlève ma plus douce jouissance : je ne puis plus monter au cinquième étage. » — Il est mort à Paris le 15 décembre 1815.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Nouveau traité du pouls*. Amsterdam (Paris, Vincent), 1767, in-12. — II. *Avis aux mères sur la petite vérole et la rougeole, ou Lettre à madame *** sur la manière de traiter et de gouverner ses enfants dans ces maladies ; suivies d'une question proposée à MM. de la Société royale des sciences de Montpellier, relativement à l'inoculation*. Lyon, Périsse, M. DCC. LXX, in-12 de *viij* et 363 pp. Une partie de l'édition ne porte pas de date. = Trad. en allemand, Leipsig, 1772, in-8°. — III. * *Eloge de M. Venel, médecin*. Grenoble, 1777, in-8°. — IV. *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses, qui a remporté le prix proposé par la Société royale de médecine*. Paris, rue et hôtel Serpente, M. DCC. LXXXI, in-12 de *xxiv* et 112 pp. = Trad. en allemand, Leipsig, 1784, in-8°. — Cet ouvrage a été couronné par l'Acad. roy. de médecine de Paris dans sa séance du 15 févr. 1780. — V. *Réflexions sur l'arsenic, tendantes à déterminer la suppression du débit de ce minéral venimeux*. Grenoble, v° Cuchet, 1784, in-8°. Ces réflexions furent publiées à l'occasion de l'empoisonnement de madame de Valernod et de la famille de Murat. Voy. les *Affiches de Dauphiné*, n° du 2 avril 1784. — VI. *Essais sur l'histoire medico-topographique de Paris, ou Lettres à M. d'Aumont, professeur en médecine à Valence, sur le climat de Paris, sur l'état de la médecine, sur le caractère et le traitement des maladies et particulièrement sur la petite vérole et l'inoculation*. Paris, rue et hôtel Serpente, M. DCC LXXXVI, in-12 de *xij* et 293 pp. = *Nouvelle édition, augmentée de quelques lettres sur les changements et objets nouveaux que Paris présente depuis 1785, sur la vaccine, le galvanisme, etc.* Paris, Méquignon et Bouvier, 1804 (an XIII), in-12 de *xxxvj* et 360 pp. Voy. un compte-rendu de cet ouvrage dans le *Journal général de médecine*, t. XXIII, pp. 78-80. — VII. *Mémoire sur la culture des jachères, couronné par la Société royale d'agriculture*. Paris, 1790, in 8°. — VIII. *Observations sur le débit du sel après la suppression de la gabelle, relative à la santé et à l'intérêt des citoyens*. 1790, in-8°. — IX. *Essais sur les moyens de former de bons médecins, sur les obligations réciproques des médecins et de la société ; partie d'un projet d'éducation nationale relative à cette profession*. Paris, chez l'auteur et chez Belin, M. DCC. XCI, in-8° de *xvj* et 150 pp. = *Nouv. édit. revue et augmentée de quelques notes relatives aux changements survenus dans cette partie depuis la première en 1791*. Paris, Potey, 1814, in-8° de 168 pp. On a dit de cet ouvrage : « L'esprit et le cœur ont concouru à sa rédaction ; en le lisant, « l'un et l'autre sont intéressés et satisfaits. » — X. *Essai sur la ville de Hambourg considérée dans ses rapports avec la santé, ou lettres sur l'histoire medico-topographique de cette ville*. Hambourg, P. Chateauneuf, 1797, in-8° de 119 pp. = Trad. en allemand par M. G. Hermann. Hambourg, 1797, in-8°. — XI. *Discours sur la réunion de l'utile et de l'agréable, même en médecine, lu à la séance publique de la Société philotechnique, précédé d'un avant-propos et de quelques considérations sur l'état de la médecine et des médecins en France*. Paris, Colas, 1809, in-18. — XII. *Notice nécrologique sur P. Chappon, docteur en médecine*. Paris, 1810, in-8°.

Il a donné beaucoup d'articles aux dix derniers volumes de l'*Encyclopédie*, parmi lesquels on remarque ceux d'*inflammation*, de *mort*, de *pouls* et de *somnambulisme*; — au *Recueil d'observations de méd. des hôpitaux milit.*, par Richard de Hautesierck (Paris, 1766-1772, in-4°), les suivants : *Observations de méd. faites à l'hôpital de Montélimar en 1765* (t. I, pp. 331-348), *Hist. médico-topogr. de la ville de Montélimar* (t. II, pp. 121-190), *Mémoire sur une maladie*

épidémique observée à Montélimar en 1767 (t. II, pp. 231-258); — au *Dict. des Gaules*, par Expilly, l'article *Montélimar* (t. IV, pp. 827-841); — aux *Affiches du Dauphiné*, plusieurs articles, entre autres sur cette question qui rappelle les passes magnétiques employées de nos jours : *Si l'application de la main peut calmer des douleurs rhumatismales ?* (nº du 5 janvier 1780).

— MM. Haag consacrent, dans leur *France protestante*, une notice à un *Jean* MENURET, avocat de Montélimar, appartenant probablement à la famille de notre médecin, qui périt à Valence, en avril 1687, par suite des mauvais traitements que lui aurait fait subir d'Hérapine pour l'obliger à abjurer la religion protestante.

MERCY (MARIE-CHARLES-ISIDORE de), archevêque de Bourges, naquit à Maubec (Isère) le 3 février 1736. Admis de bonne heure dans le chapitre de Saint-Pierre de Vienne, il était archidiacre et vicaire-général du diocèse de Sens lorsque le roi le nomma en 1775 évêque de Luçon. A l'époque de la Révolution, il fut élu député aux Etats généraux par le clergé du Poitou. Il se rangea parmi les adversaires des innovations de l'Assemblée, et fut l'un des signataires des fameuses protestations des 12 et 15 septembre 1791. Réfugié en Allemagne après la session, il y resta, disent les uns, entièrement étranger aux événements politiques; d'après d'autres, au contraire, il serait venu secrètement en France, et y aurait joué un rôle assez actif dans les guerres de la Vendée. Quoi qu'il en soit, M. de Mercy fut l'un des premiers qui, après le retour de l'ordre, fit entendre les maximes les plus propres à rallier tous les cœurs. Il adressa même, du fond de l'Allemagne, à ses diocésains une lettre-circulaire qui produisit un excellent effet. Bientôt après, en septembre 1801, il donna sa démission de l'évêché de Luçon, et fut appelé, au mois d'avril de l'année suivante, sur le siége archiépiscopal de Bourges. De mauvais plaisants firent alors courir des copies manuscrites de ce quatrain :

Toi que j'ai vu naguère un poignard à la main,
Tu portes une croix à ton cou suspendue!
Je l'avouerai, Mercy, ma bile en est émue,
A la croix suspendu l'on doit voir l'assassin.

Dans son nouveau diocèse, M. de Mercy eut tout à reconstituer. Nous nous nous bornerons à dire qu'il donna au chapitre de sa cathédrale une organisation nouvelle, érigea 52 cures de canton et 322 succursales. Nous citerons de lui un acte de tolérance religieuse qui témoigne à la fois de sa sagesse et de sa raison. Le 17 septembre 1802, trois mois après avoir pris possession de l'archevêché de Bourges, on lui annonça la mort de Michel-Joseph Dufraisse, ancien évêque constitutionnel du Cher. Quoique cet ex-prélat eût refusé les secours de la religion dans ses derniers instants, et accompagné ce refus de propos inconvenants, M. de Mercy donna des ordres pour que la sépulture ecclésiastique lui fût accordée. Il considéra que la religion n'avait déjà que trop d'ennemis, et qu'il importait de ne pas en augmenter le nombre par des procédés contraires à la charité. « J'ai peut-être été trop loin, disait-il à cette occasion, dans un de ses rapports, mais j'ai cru devoir prévenir tout prétexte de trouble et empêcher un grand scandale. » — Ce prélat est mort à Bourges le 10 février 1811. Napoléon l'avait nommé officier de la Légion d'honneur le 15 janvier 1805, et comte de l'Empire le 1er mars 1808.

PORTRAIT (sans légende). *Dess. p. Quenedey, gr. p. Chrétien, inv. du phys.* Pet. med. rond. - M. de Mercy est en buste, de profil et tourné à D. En bas, à G., le nº *H. 2.*

MEREUIL (ARNAUD DE), troubadour du 12e siècle, était, dit Guy-Allard, fils du seigneur de Mereuil, dans les baronnies voisines de la Provence. Notre biographe a eté trompé par une ressemblance de noms : ce troubadour est né au château de *Marveil* en Périgord, et n'appartient par conséquent pas à notre province. Voy. Millot, *Hist. litt. des troubadours*, t. I, p. 70.

MERLIN (JEAN-RAYMOND) dit MONROY, pasteur protestant, né à Romans, vers le commencement du 16e siècle, sortit de France dans sa jeunesse et s'établit à Lausanne où il fut nommé professeur d'hébreu en 1537. En 1558, ses collègues Viret et Valier ayant été destitués par le gouvernemt de Berne, il abandonna volontairement sa chaire pour se retirer à Genève. D'abord pasteur à Peney (1559), il fut appelé dans la ville l'année suiv. pour y remplir les mêmes fonctions et celles de professeur d'hébreu à l'Académie (1).

(1) Sénebier. *Hist. litt. de Genève.* — Lettre de P. Martyr à Calvin, du 25 nov. 1561.

En 1561, sur la demande de l'amiral de Coligny, il vint en France, fut chargé par le consistoire de l'Eglise de Paris d'une mission à La Rochelle, exhorta en passant les réformés du Mans et assista à son retour au colloque de Poissy. Après la clôture de cette fameuse assemblée, Merlin se rendit dans le Béarn pour y prêcher les principes de la réforme. En 1564 il revint à Genève, mais, sur la fin de la même année, ayant osé résister aux magistrats de cette ville qui invitaient les pasteurs à s'acquitter avec plus de zèle de leurs devoirs en ce qui concerne la visite des malades, on le déposa. Il resta dès lors sans emploi jusqu'à sa mort, arrivée à Genève en décembre 1578.

On a de lui : I. *Les dix commandemens de la loy de Dieu, translatez d'hébreu en françois* (Genève), J. Revery, 1562, in-8° de 291 et 59 pp. (*Dict.* de P. Marchand, t. II, p. 63.) — II. Une traduction fr. des *Commentaires d'Œcolampade sur Job et Daniel*. Genève, 1561, in-8°. — III. *Catéchisme extrait de celuy de Genève, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la sainte scene, auec la translation en langue Béarnoise*. Limoges, Guilly de la Noaille (s. d.), in-8°.

— Il laissa un fils nommé *Pierre*, dont on ne connaît ni la date ni le lieu de naissance. Il fut chapelain de l'amiral de Coligny et mourut en 1603. On a de lui quelques sermons. — (Voy. le *Dict.* de P. Marchand et la *Fr. protestante* de MM. Haag.)

MERMET (THOMAS), né à Vienne, le 21 décembre 1780, entra vers 1802 dans les bureaux de la s.-préfecture de cette ville. Il y resta quatorze ans et en devint le secrétaire en chef. D'ordinaire, l'employé de sous-préfecture paraît fatalement condamné à une honorable et paisible obscurité; mais le mérite réel de M. Mermet perça hors des bureaux, et le fit appeler en 1814 et 1815 à de difficiles fonctions. Nous allons emprunter à la notice biographique dont il sera parlé plus loin, un passage relatif à cette époque orageuse de sa vie : ce morceau nous a particulièrement charmé par le lyrisme du début.

« Doué d'une âme fortement trempée, on vit M. Mermet, aux jours néfastes de la patrie, alors que les hordes étrangères foulaient l'antique sol des Allobroges, opposer aux exacteurs une résistance énergique! Nommé sous-préfet par le prince de Hesse-Hombourg, généralissime de l'armée du Sud, qui lui délégua des pouvoirs très étendus, il se conduisit avec une fermeté et une habileté telles, qu'il sut obtenir le respect des personnes et des propriétés, assurer les approvisionnements, maintenir l'ordre dans le désordre; et une écharpe d'honneur, votée par acclamation fut décernée à celui qui, pouvant disposer de la fortune publique, ne disposa de rien qui ne fût destiné à être profitable au pays. Le jour du départ des troupes étrangères, M. Mermet donna sa démission de la sous-préfecture; mais, lors du retour de l'Empereur, il accepta encore le titre de sous-préfet par *interim*, et sut éviter à son arrondissement toute commotion politique. Bientôt ses compatriotes lui tinrent compte de sa belle conduite, et en 1815 l'appelèrent à faire partie de la représentation nationale. »

De retour à Vienne, M. Mermet se trouva en butte aux rancunes de la réaction royaliste. Dénoncé comme bonapartiste, il perdit son emploi de secrétaire de la sous-préfecture et prit celui de greffier du tribunal de commerce, occupé auparavant par son père, et qu'il conserva jusqu'en 1836. Il se livra alors tout entier à l'étude de l'histoire et des antiquités de sa ville natale. Laborieux et fort instruit, il le fit avec ardeur, presque avec passion; malheureusement, soit légèreté apportée dans les recherches, soit défaut de discernement et de critique dans le choix des sources, il n'a su imprimer le moindre caractère d'autorité à ses travaux. Une supercherie littéraire, un enfantillage, dont il a eu la faiblesse de se rendre coupable, a achevé de les discréditer complètement. Dans le premier volume de son *Histoire de Vienne*, ouvrage où l'on remarque d'ailleurs bien des recherches curieuses, il donne la traduction d'une histoire inédite de cette ville sous les douze Césars, écrite dit-il, vers l'an 110 de l'ère chrétienne par Trébonius-Rufinus, sénateur, et ancien duumvir. Or, cette prétendue histoire est purement et simplement une invention de sa part, qui lui a permis, sous la garantie du nom de son duumvir, d'arranger les annales de Vienne comme il lui plaisait, et de débiter tous les faits que lui suggérait son imagination (1). L'historien capable d'une supercherie de cette force ne

(1) Voy. à ce sujet un article critique de Dugas-Montbel, dans le *Bulletin* de Férussac (Sciences hist., t. XII, 1829, pp. 108-112).

peut réellement inspirer aucune confiance, alors même qu'il dit la vérité. — M. Mermet n'en a pas moins été correspondant du ministère de l'intérieur pour les travaux historiques, membre de la société des antiquaires de France, de celles des sciences et arts de Grenoble et de statistique de l'Isère, enfin chevalier de la Légion d'honneur.

Il est mort à Vienne le 31 mars 1846. « En l'appelant à lui, » lit-on dans sa notice biographique, « Dieu lui épargna la « nouvelle et bien douloureuse épreuve « qui, huit mois plus tard, accablait sa « famille en deuil : il n'eut pas le mal« heur de voir descendre dans la tombe « le dernier de ses fils. » Ses filles ont fait pieusement tout ce qui dépendait d'elles pour honorer et rappeler sa mémoire. Elles ont repris la publication de l'histoire de Vienne restée interrompue, et donné en 1853 un troisième volume qui embrasse une période de huit siècles (de 1040 à 1801) ; ce volume est précédé d'une *Notice historique sur M. Mermet aîné, extraite, en partie, de plusieurs articles biographiques*, et de son portrait lith. (Buste de 3/4 tourné à D., avec le fac-simile de sa sign.) Elles ont encore publié une *Chronique religieuse de Vienne* trouvée parmi ses manuscrits, et le catalogue de sa bibliothèque, sous le titre de *Catalogue très-abrégé des livres de la bibliothèque de feu M. Mermet. La vente aura lieu le 21 novembre 1848.* Lyon, Fontaine, 1848, in-8°.

On a de lui : I° *Notice sur l'église métropolitaine et primatiale de Saint-Maurice de Vienne.* Vienne, 1825, br. in-4°. (Bib. de Grenoble.)

II. *Notice sur Posthumus et son élévation à l'empire.* Lyon, 1827, in-8° de 8 pp.

III. *Histoire de la ville de Vienne.* 1828, 1833, 1853, 3 vol. in-8°. Ces volumes ne portent pas de tomaison, et ont chacun des titres différents que nous allons donner :

— *Histoire de la ville de Vienne, durant l'époque gauloise, et la domination romaine dans l'Allobrogie, contenant une notice sur l'Allobrogie; la traduction d'une Histoire inédite de Vienne, sous les douze Césars, par* Trebonius Rufinus, *sénateur et ancien duumvir de ladite ville, et une chronique des Gaules jusqu'en 438 de l'ère chrétienne.* Paris, F. Didot, 1828, in-8° de 495 pp., et 2 ff. pour la table des matières.

— *Histoire de la ville de Vienne, de l'an 438 à l'an 1039, contenant un précis historique sur les Bourguignons, une chronique de Vienne sous les rois Francs, et l'histoire du second royaume de Bourgogne.* (Lyon, Impr. de Perrin), chez l'auteur, 1833, in-8° de 374 pp., plus deux pl. et 3 ff. pour la table des matières.

— *Histoire de Vienne, de l'an 1040 à 1801, contenant l'histoire de Vienne, sous les archevêques seigneurs suzerains, les rois de France et la République, ouvrage posthume publié par M*[lles] Mermet. Chez les principaux libraires de Vienne, Grenoble, Lyon et Paris, 1853, in-8°.

IV. *Rapport sur les monuments remarquables de l'arrondissement de Vienne, contenant les réponses à une série de questions proposées par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.* Vienne, impr, Timon, 1828, in-8° de 76 pp.

V. *Les Prélats espagnols, épisode de l'invasion de 1814.* Lyon, imp. de L. Perrin, 1835, in-8° de 61 pp.

VI. *La Vie de l'homme, poëme de 1509, et la destruction de Jérusalem, légende de la même époque, avec des remarques.* Vienne, impr. de Gemelas, 1838, in-8° de XIV et 34 pp.

VII. *Chronique religieuse de la ville de Vienne, ouvrage posthume publié par* M[lles] Mermet. Chez les principaux libraires de Vienne, Grenoble, Lyon et Paris. 1856, in-8°, de IX et 338 pp.

M. Mermet a été l'un des rédacteurs de l'ancienne *Chronique de Vienne*; on trouve aussi des articles de lui dans les *Archives historiq. et statistiq. du Rhône*, l'*Album* et la *Revue du Dauphiné*, le *Bulletin archéol. des arts et monuments*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, etc.

MEUILLON (Raymond de), - *de Medullione*, - né vers 1235 (1), fut destiné dès l'enfance à la profession monastique et entra chez les dominicains, à la Baume de Sisteron, ordre religieux pour lequel sa famille avait une grande affection (2). Après avoir fait profession, il ne tarda pas à être revêtu de divers emplois : en 1264, un chapitre provincial tenu à Avignon, le nomma prédicateur général de l'ordre et il assista à divers autres chapitres en qua-

(1) La *Biographie des Hommes remarquables des Basses-Alpes* le fait naître près de Sisteron.

(2) Son père, nommé Raymond comme lui, ayant perdu Sibille, sa femme, était déjà entré dans ce couvent où il mourut vers la fin de 1273. — Voyez au sujet de ces deux religieux que des écrivains ecclésiastiques ont confondus à cause de la conformité de leurs noms, l'*Hist. du Dauphiné*, par Valbonnays, t. II, p. 106.

lité de définiteur général. L'un d'eux l'envoya en mission en Angleterre pour faire une enquête sur des religieux que l'on accusait de s'être écartés de la doctrine de saint Thomas. Il rendit compte de cette mission au chapitre tenu à Paris en 1279. Elu évêque de Gap en 1281 ou 1282, il fut chargé de quelques négociations; c'est ainsi qu'en 1283 le prince de Salerne (Charles II, comte de Provence), alors prisonnier à Barcelone, le choisit pour restituer aux habitants de Gap, en son nom, les droits que le sort des armes avait fait tomber entre ses mains (1); le pape le choisit aussi, en 1286, pour l'un des médiateurs entre Louis de Savoie, Guillaume de Valence archev. de Vienne, et Guillaume de Sassenage évêque de Grenoble. — Après avoir gouverné l'église de Gap jusqu'en 1289, il fut transféré au siége d'Embrun. En 1294, il s'était rendu à Montpellier à un chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique, auquel il se faisait toujours gloire d'appartenir (2); à son retour il voulut visiter le couvent fondé au Buis par un de ses neveux, mais à peine arrivé dans cette ville il tomba malade et y mourut le 28 juin 1294. D'après ses dernières volontés, son corps fut transporté à la Baume de Sisteron et inhumé dans l'église des dominicains, chapelle de Sainte-Madeleine. — (Voy. Touron, *Hommes ill. de St-Dominique*, t. I, p. 560 et suiv. — Echard, *Script. ord. præd.*, t. I, p. 434 et suiv. - L'abbé Aucel, *Circulaires de Mgr Arbaud*, p. XLV.)

MICHAL (Blaise), « natif du Viennois, dit Chalvet, mort dans un voyage « qu'il fit en Italie vers le milieu du « XVI[e] siècle, a laissé sur les *successions « réciproques* des frères un ouvrage en « latin, estimé des jurisconsultes, dont « la seconde édition a été publiée à Genève en 1665, chez Samuel Chouet. » Nous n'avons pas le moindre renseignement sur ce Michal, mais nous trouvons dans le catalogue de la Bib. pub. de Grenoble le titre d'un ouvrage qui paraît être la deuxième édition dont parle notre biographe: *De fratribus, a* B. Michalorio, Genève, 1654 in-fol.

MICHOUD (Jean-Claude-Luc), né à Brangues (Isère), était négociant à Grenoble lorsque la Révolution éclata. Ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles (3), il fut élu juge de paix de sa commune et l'un des administrateurs de l'Isère. En 1791, les électeurs du départem[t] le nommèrent député à l'Assemblée législative, mais il n'y joua aucun rôle. Nous n'avons trouvé son nom au *Moniteur* que dans deux circonstances : le 9 avril 1792, il se prononça en faveur du ministre Bertrand de Molleville contre l'admission des soldats de Châteauvieux aux honneurs de la séance, et, le 8 août suiv., il s'opposa à la mise en accusation de Lafayette. — Après la session, Michoud fut nommé juge de paix à Morestel, et continua à faire partie du Conseil général de l'Isère. En 1808, il obtint une place de conseiller auditeur à la cour impériale de Grenoble et devint titulaire en 1811. Au mois de novembre 1827 les électeurs de l'arrondissement de Crémieu l'élurent député, mais il mourut sans avoir siégé le 13 mars 1828 et fut remplacé par le comte de Meffrey.

MIGNOT (Marie-Françoise-Claudine), plus connue dans les traditions populaires du pays sous le nom de *la Lhauda* (la Claude), naquit vers 1631 dans un petit village des environs de Grenoble, nommé le Bachet, de parents de la plus basse condition. Quelques biographes disent que sa mère était herbière, ou marchande d'herbes; d'autres, au contraire, qu'elle était lingère à Grenoble. Sa destinée fut des plus singulières; douée de tous les avantages extérieurs dont la nature se montre parfois prodigue envers quelques êtres privilégiés, rusée et ambitieuse, elle sut tirer parti de ses charmes avec tant d'habileté, qu'elle se fit épouser par un roi. Elle justifie le vieux dicton: « On voit quelquefois des rois épouser des bergères. »

D'après une note manuscrite du XVII[e] siècle, attachée à un exemplaire de la *pastorale et tragi-comédie de Janin* à la bibl. pub. de Grenoble, elle fut d'abord recherchée et aimée par le secrétaire de M. Des Portes d'Amblérieux, trésorier et receveur général en Dauphiné. D'après une autre note manuscrite que nous possédons (4), elle était

(1) Voy *Hist. de Gap*, par Gautier, p. 28.

(2) Malgré son élévation à l'épiscopat, il avait continué à se faire appeler *Frater Raimundus*.

(3) Dans une liste de députés à l'Assemblée législative, que nous avons sous les yeux, il est qualifié de *Citoyen patriote à l'épreuve*.

(4) Cette note, d'une écriture du siècle dernier, nous paraît être une de ces feuilles que l'on appelait *nouvelles à la main*. Elle a été certainement rédigée par une personne bien au courant des cancans du grand monde, et elle donne sur notre héroïne quelques détails demeurés inconnus aux biographes. Est-elle inédite ou bien est-elle extraite de

comme sa mère, lingère à Grenoble, et fut aimée, non par le secrétaire de M. d'Amblérieux, mais par un de ses valets de chambre, nommé Besson. Quoi qu'il en soit, les deux amants etaient à la veille de se marier, lorsqu'un fort plaisant accident amena entre eux une rupture. Nous allons laisser Mme Dunoyer nous en faire le conte (1) :
« On n'étoit occupé que des réjouis-
« sances de la noce qui devoit se faire
« le lendemain, lorsqu'en dansant la
« fiancée eut le malheur de lâcher un
« de ces soupirs qui choquent le nez et
« l'oreille. Son futur en rougit pour
« elle et en eut tant de confusion, qu'il
« ne voulut point achever son mariage;
« il falloit que son ardeur ne fut pas
« bien forte, puisqu'un si foible vent
« put l'éteindre. Quoi qu'il en soit,
« comme la chose étoit risible, on en
« rit beaucoup dans la ville, et le vieux
« *conseiller* (2) eut la curiosité de voir
« cette amante délaissée. Il la vit et la
« trouva fort à son gré, il blâma la fo-
« lie de son secrétaire, et en fit une
« bien plus grande, car il épousa lui-
« même cette petite grisette qui, dès
« qu'elle se vit Mme la *conseillère*, prit
« des manières convenables à son rang,
« et travailla à acquérir à force de
« soins ce que sa naissance et l'éduca-
« tion de ses parents n'avoient pu lui
« donner. Elle eut toutes sortes de maî-
« tres, elle apprit toutes les sciences,
« et elle employa à se former l'esprit
« tout le temps qu'elle fut auprès de
« ce vieux mari. Comme elle avoit su
« le bien ménager, il lui donna en mou-
« rant (1653) tout son bien qui étoit fort
« considérable. » Notre manuscrit dit 200,000 écus.

Le testament de M. d'Amblérieux ayant été attaqué par ses deux frères, l'un président de la Chambre des Comptes, l'autre chanoine de la cathédrale de Grenoble, la belle veuve se rendit à Paris pour solliciter un arrêt d'évocation. D'après notre manuscrit, elle avait une lettre de recommandation pour le P. Louvet, supérieur des Jacobins. Ce religieux s'employa avec ardeur à lui procurer des amis; il pensa qu'un moyen de lui assurer une puissante protection pour le gain de son procès, était de lui faire épouser l'intendant du maréchal de l'Hôpital. Cet intendant en parla à son maître qui l'aimait et avait en lui toute sa confiance, et lui demanda son appui; mais le vieux maréchal, il était alors âgé de soixante-dix ans, ayant eu la curiosité de voir Claudine, fut si frappé de sa beauté qu'il jugea devoir suivre l'affaire pour son propre compte, et l'épousa par contrat du 25 août 1653. François de l'Hôpital, comte de Rosnay, seigneur du Hallier et de Baine, chevalier des ordres du roi, était alors gouverneur de Paris et lieutenant-général en Champagne et Brie.

M. Champollion-Figeac, qui a consacré à Claudine Mignot une longue et intéressante notice dans *l'Album hist. et archéol. du Dauphiné*, rapporte plusieurs lettres adressées par l'amoureux maréchal à sa belle. Le spectacle de cet amour de vieillard cause une impression pénible; voici deux de ses lettres écrites *avant* le mariage :

« Madame, il est vray que j'ai passé la plus grande partie de ma vie dans les armes et avec assez d'honneur; mais toute cette gloire n'approche point du tout de celle d'avoir conquis votre cœur, et d'avoir contraint cette belle bouche et cette pudeur innocente de dire : Je vous aime, mon papa. Cette sensation m'est mille fois plus agreable que le gain d'une bataille. »

« Madame, sy un fâcheux a troublé vostre contentement chez moy, un plus importun vous arrestant chez vous m'a privé du seul bien que j'estime au monde; que Dieu par sa bonté nous délivre bientôt de l'un et de l'autre, nous mettant en estat que avec liberté nous puissions nous entretenir et jouir des délices permises même par nos confesseurs. C'est ce que souhaite la personne du monde qui est le plus à vous, et qui le veut estre entièrement. »

Le mariage n'affaiblit pas la passion du maréchal, et il eut de sa *bonne fille*, de sa *fille bien-aimée* comme il l'appelle dans d'autres lettres, un fils, qui mourut peu de jours après sa naissance. Lui-même ne tarda pas à le suivre; il s'éteignit le 20 avril 1660, à l'âge de soixante-dix-sept ans. « Le maréchal
« de l'Hôpital, dit Mme Dunoyer, dont
« les affaires étoient fort décousues,
« crut qu'il pourroit les accommoder
« en l'épousant..... mais au lieu de les
« raccommoder, il gâta celles de sa
« femme, et mourut après lui avoir
« mangé tout son bien. » D'après notre

quelque ouvrage que nous ne connaissons pas? nous avons fait d'inutiles recherches à cet égard.

(1) *Lettres historiques et galantes* (éd. de Londres, 1741, in-8°), t. I, pp. 243 et suiv.

(2) Mme Dunoyer se trompe en faisant M. d'Amblerieux conseiller au parlement.

manuscrit, ce serait elle au contraire qui se serait ruinée. Voici cette version : « Son mariage la rendit riche à millions, elle vécut en duchesse, avec magnificence, et, à la mort du maréchal, se trouva dans l'état le plus heureux. Mais, par l'avis et les conseils de l'avocat-général Talon, elle entreprit de racheter toutes les terres de la maison de l'Hôpital, et en gâta et en brouilla de plus en plus les affaires. Talon s'était flatté qu'en l'engageant ainsi dans de grands procès, il pourrait la porter à l'épouser. On fit alors sur eux ce couplet, sur l'air *des Rideaux de votre lit*, ou *du duc de Beaufort* :

Veuve d'un illustre époux,
Vous nous la donnez bonne,
De faire ainsi les yeux doux
Au petit pédant qui vous
Talonne, talonne, talonne.

Mais la maréchale n'y voulut pas entendre; ils se brouillèrent, plaidèrent longtemps l'un contre l'autre, et elle en demeura ruinée au point de ne pouvoir plus se soutenir que par la vente de ses pierreries et de ses meubles. » Il y a là, comme dans le récit de Mme Dunoyer, de l'exagération, car elle possédait en 1672 l'hôtel de l'Hôpital, sis à Paris, rue des Fossés-Montmartre, où nous allons la voir se marier pour la troisième fois.

Jean Casimir, roi de Pologne, était venu chercher un asile en France. Louis XIV l'accueillit et lui donna les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Nevers. Dans le grand monde, il rencontra la belle veuve qui n'avait cessé d'y être reçue et en fut si charmé qu'il se résolut à l'épouser. « Quoiqu'il se fût fait d'Eglise, « dit Mme Dunoyer, comme il n'est point « de loi dont les souverains ne prétendent « pouvoir se dispenser, il l'épousa « secrètement. » Un mariage de la main gauche, béni dans la chapelle de l'hôtel de l'Hôpital, les unit le 14 décembre 1672 Cette date nous est donnée par Saint-Simon et le P. Anselme, mais elle soulève une difficulté bien difficile à résoudre. En effet, Jean Casimir mourut à Nevers, le *16* décembre 1672, et il est évident qu'il n'a pu se marier à Paris le 14, et aller mourir à Nevers deux jours après. Pour écarter les doutes qui pèsent sur ces deux dates, M. Champollion-Figeac pense qu'il y a une erreur dans celle de l'année du mariage, événement secret, dit-il, dont l'époque doit être moins authentique que la date de la mort d'un roi, même d'un roi dépouillé de ses États, mais possesseur des plus riches abbayes; et il suppose que ce mariage doit être placé entre l'année 1667 où Jean Casimir devint veuf, et l'année 1669 où il fut nommé abbé de Saint-Germain, car on ne peut admettre facilement, malgré les priviléges dont parle Mme Dunoyer, que ce prince se soit marié depuis qu'il avait accepte l'abbaye. Dans tous les cas, dit-il, l'indication du P. Anselme doit être rectifiée d'après ces éléments historiques. Nous lisons dans notre manuscrit : « Il l'épousa secrètement *au château de Bène à quatre lieues de Versailles*, elle y fut mariée avec le manteau royal et la couronne sur la tête. » Cette divergence dans l'indication du lieu où la bénédiction nuptiale aurait été donnée semble confirmer l'hypothèse de M. Champollion-Figeac.

Devenue veuve pour la troisième fois, Claudine continua à fréquenter le grand monde. « J'étois chez Mlle d'Aleirac avec elle, dit Mme Dunoyer, et je remarquai qu'en parlant du roi Casimir, elle dit toujours, le roi mon seigneur, pour faire voir par là qu'il étoit son époux. Elle est bien aise que personne ne l'ignore, mais il ne lui est pas permis de prendre la qualite de reine qu'elle ne pourroit pas non plus soutenir. » Elle se retira ensuite comme pensionnaire dans la maison des Petites-Carmelites, et y mourut le 30 novembre 1711. Dangeau annonce ainsi sa mort : « La vieille maréchale de l'Hôpital est morte à Paris aux Petites-Carmélites, où elle étoit retirée depuis assez longtemps, elle avoit quatre-vingt-ans passés. »

Son portrait est au Musée de Versailles et a été gravé.

MILLET (Jean), poete patois, né à Grenoble, et mort vers l'an 1675. « Il « n'avoit point estudié, dit Guy Allard, « mais la nature luy avoit esté si favora- « ble pour la poésie, que quelques ou- « vrages au langage du pays ont esté « admirez. » Ses poésies ont les beautés et les défauts que l'on remarque en général dans tous les ouvrages écrits en patois : de la naïveté, des expressions pittoresques, de la trivialité et des plaisanteries grossières. Nous n'avons pas de renseignements sur sa vie; nous savons seulement que Sébast. Pourroy, president du parlement, fut son Mécène, et l'aida de ses conseils et de sa bourse. — Nous allons emprunter la

liste de ses ouvrages aux *Mélanges biogr. et bibliogr.. relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné* (pp. 207 et suiv.), en supprimant tous les ravaudages bibliographiques dont Colomb de Batines a cru devoir l'enjoliver.

I. *La faye de Sassenage*. Grenoble, 1631, in-4°.

II. *La pastorale de la Constançe, de Philin et Margoton, dediée à M. le comte de Sault*. Grenoble, Ed. Raban, 1635, pet. in-4° de 132 pp. Pièce fort rare.

III. *La Bovrgeoisie de Grenoble, comédie dédiée à Monseignevr le comte de Savlt*. Grenoble, Charvys, 1665, in-8° de 12 ff. non chiff., 145 pp. et à la fin 3 pp. non chiff. Cette pièce fut composée à l'occasion de la prise de possession du gouvernement de Dauphiné par le comte de Sault.

IV. *Pastorale et tragi-comédie de Ianin, représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Monseignevr le Président de Povrroy*. Grenoble. R. Cocson, 1633, pet. in-4° de 122 pp. C'est la pièce de Millet la plus connue. On prétend qu'elle a trait à l'histoire de *Claudine* Mignot, dite la *Lhauda*, mais c'est évidemment une erreur. En effet, d'après Dangeau, la Mignot avait en 1711, époque de sa mort, 80 ans passés; elle naquit parconséquent vers 1631 ou 1630. Or, comme nous venons de le voir, la 1re éd. de la *Pastorale* est de 1633; une enfant de deux ou trois ans pouvait-elle être recherchée par un amoureux? — Cette pièce a eu un grand nombre d'éditions :

= Grenoble, Edouard Raban, 1636, pet. in-8°.

= Grenoble, I. Nicolas, 1642, in-8° de 144 pp.

= Grenoble, chez Cl. Bvreav, pour Iean Nicolas, 1648, in-8° de 144 pp.

= Lyon, Nic. Gay, 1650, in-8° de 120 pp.

= *Dernière édition reueüe et corrigée par l'autheur*. Grenoble, Andre Gales, 1659, in-8° de 126 pp.

= Grenoble, Edouard R. Dumon, 1676, pet. in-8° de 127 pp.

= Lyon, Louis Servant, 1686, in-8°.

= *Dernière édition, revue et corrigée par l'auteur*. Lyon, Louis Servant, 1692, pet. in-8° de 126 pp.

= Grenoble, 1700, in-8° de 119 pp.

= *Dernière édition, revue et corrigée par l'auteur*. Lyon, Ant. Besson, 1706, pet. in-8° de 126 pp.

= Grenoble, 1706, in-12.

= Lyon, 1738, in-8°.

= Grenoble, chez Lemaire, colporteur (vers 1800), in-8° de 119 pp.

V. *La vénérable abbaye de Bongovvert de Grenoble, sur la reiovissance de la paix et dv mariage dv Roy*. Grenoble, imp. d'And. Galles. 1660, in-4° de 20 pp., plus 4 autres pp. pour le titre et l'avis au lecteur.

VI. *Lo dialogo de le quatro comare*. Grenoble (s. d.), in-8°. = Autre éd. : Montbéliard, Imp. de Deckerr (s. d.), in-16 de 16 pp. — Ce dialogue a été réimp. à la suite du *Grenoblo malherou*, de Blanc, dit la *Goutte*.

MITALIER (Claude), savant helléniste, né à Vienne (1), étudia le droit à Toulouse, sous Cujas, en 1554. Dans une épître adressée par Amariton à ce dernier, il est designé comme l'un de ses élèves les plus distingués. En decembre 1563, il jouissait d'une si haute considération, qu'il fut l'un des arbitres choisis pour tâcher de ménager un accord entre les protestants et les catholiques de Vienne. Il devint ensuite vice-bailli du Viennois, nous ne savons précisément en quelle année, peut-être après la mort de Boissat Ier. Il occupait cette charge le 30 juin 1576, époque à laquelle il complimenta, au nom de la ville, l'archevêque P. de Villars. D'après Charvet (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 568), c'était un homme remarquable par son savoir et son intégrité. Il avait pris pour devise une lampe allumée avec ces mots : *Quod vigili datur studio accrescit vita*. Chorier (*Estat pol.*, t. III) nous apprend qu'il mourut à l'âge de trente-six ans, mais sans nous dire en quelle année. (Voy. *Histoire du droit romain*, par Berriat Saint-Prix, pp. 478 et 562).

De son mariage avec Marguerite de La Tour, il laissa un fils, *Pierre* Mitalier, qui devint conseiller à la Chambre des comptes de Grenoble. « Il sçavoit, dit Chorier (*loc. cit.*), presque « toutes les langues. Il avoit fait un « poëme françois de plus de quatre « mille vers, à la louange du roy Henry IV et du connestable de Lesdiguières, et s'estant proposé l'exemple du « poëte Porphyrius, tous ses vers y « commencent et finissent par un C. » Nous ne pensons pas que cette œuvre de patience ait été imprimée.

On a de Claude Mitalier : 1. *Valerii*

(1) Son père, nommé *Claude* comme lui, cultiva aussi les lettres. Il entretint avec Cujas une correspondance en grec et en latin. — Guy Allard paraît avoir confondu le père avec le fils.

maximi, dicta factaque memorabilia cum emendationibus et notis Claudii Mitalerii et Stephani Pighii. Lugduni, 1581, pet. in-8°. (Bib. de Grenoble.) = Autre éd. *Valerii Maximi dictorvm factorvmqve memorabilivm libri nouem. Olim à Stephano Pighio emendati : nunc vero post Lipsii & Mitallerii aliorumqq; Spicilegia, ad vetustissimum V. Cl. Petri Danielis I. C. exemplar collati*... Hanoviæ, Typis Wechelianis. M. DC. XIV, in-8° de 8 ff. prélim., 621 pp. et 8 ff non chiff. pour la table. Il y a dans les 8 ff. prélim. une Vie de Valère-Maxime par Cl. Mitalier, dédiée à J. de Buffevant, président au Parlement de Grenoble. (Bib. Mazarine.) — II. *Hypomneses de Gall. lingua, peregrinis eam discentibus necessariæ : quædā vero ipsis etiam Gallis multum profuturæ .. autore Henr. Stephano : qui & Gallicam patris sui grammaticam adiunxit. Cl. Mitalerii Epist. de vocabulis quæ Iudæi in Galliam introduxerunt.* (s. n de l.) M. D. LXXXII. In 8° de 8 ff. prélim. non chiff., 215, 11 et 109 pp.; plus, à la fin, 8 ff. non chiff. pour la table. La lettre de Mitalier occupe les 11 pp. de la 2e pagination ; il y prend le titre de *Regius provinciæ Viennensis juridicus.* (Bib. Mazarine.)

MOLARD (le capitaine).—Voy. ALLEMAN (*Soffrey*).

MONIER DE LA SIZERANNE (JEAN-PAUL-ANGE-HENRI), député de la Drôme, est né à Tain, le 31 janvier 1797, d'une famille qui, seule et dernière alliée de celle de *Chastaing de la Sizeranne*, a été, par ordonnance royale, autorisée à en porter le nom. Il achevait à peine ses études, lorsque les événements de 1815 vinrent l'appeler pour quelque temps dans l'état militaire. D'abord aide-de-camp du comte d'Urre inspecteur des gardes nationales de la Drôme (1815), il entra ensuite dans les gardes du corps du Roi; mais, une fracture du bras droit lui ayant rendu le maniement des armes difficile, il renonça à cette carrière et reprit ses études interrompues. Né artiste et poëte, lié avec plusieurs écrivains distingués qu'il avait connus dans les salons de Paris, M. de la Sizeranne ne tarda pas à céder à l'entraînement de ses goûts littéraires. Dans une de ses charmantes causeries (*les Eaux d'Aix*) il nous apprend que vers ce temps-là il fit, comme tout étudiant, une tragédie bien classique et bien romaine, qui fut représentée avec succès sur l'un des principaux théâtres de province. Nous ne pousserons pas l'indiscrétion jusqu'à soulever le voile dont l'auteur a voulu envelopper ce peché de sa jeunesse en recherchant le nom du théâtre et le titre de la tragédie.

En 1825, les conseils d'Alexandre Duval décidèrent tout à fait sa vocation littéraire, en l'engageant à aborder de préférence la comédie, genre auquel se prête mieux, en effet, sa plume facile et légère. *L'Amitié des deux âges*, dont le sujet lui avait été inspiré par La Bruyère, fut son premier essai. Lue au comité du Théâtre-Français, et reçue avec une sorte d'enthousiasme, cette pièce fut représentée le 8 février 1826, non sans quelques-unes de ces tribulations que le caprice des comédiens n'épargne pas aux jeunes débutants. Le succès fut aussi complet qu'incontesté, et la vive polémique soulevée dans les journaux au sujet des caractères mis en scène par l'auteur vint encore en rehausser l'éclat. — Encouragé par ce succès, M. de la Sizeranne se remit à l'œuvre et composa presque sous les yeux de Mlle Mars, qui désirait se charger du principal rôle, un drame tiré de la *Corinne* de Mme de Staël. Cette nouvelle pièce, dont Mme Récamier, retirée à l'Abbaye-aux-Bois, voulut d'abord entendre la lecture, fut représentée au Théâtre-Français le 23 septembre 1830. Une circonstance malheureuse était venue entraver les répétitions : la célèbre actrice pour laquelle *Corinne* avait été écrite et dont chaque scène avait été pour ainsi dire approuvée par elle, où tout était un peu sacrifié au succès qu'elle voulait s'y ménager, se retira brusquement à propos de l'une de ces questions d'argent auxquelles les déesses de *la rampe* sont ordinairement très sensibles. Le rôle de *Corinne* fut donné à une doublure, Mme Valmonzey, une fort belle créature sans doute, mais qui, le jour de la représentation, se borna à faire preuve de beauté. La pièce réussit; toutefois, l'auteur persista à vouloir garder l'anonyme, malgré les instances du parterre à demander son nom. C'était presque au lendemain de la révolution de juillet : « Tout tendait en « ce moment, dit M. de la Sizeranne. « (*Une lecture à l'Abbaye-aux-Bois*, p. 99), « à me dégoûter du genre de littérature « qui avait eu pour moi tant d'attraits. « Presque toutes les réunions publiques « donnaient lieu à des manifestations « de circonstance ; nul théâtre ne

« croyait pouvoir se dispenser de faire « entendre à satiété, chaque soir, la « *Marseillaise*, ou la *Parisienne*, qu'une « partie des spectateurs répétait en « chœur, en provoquant du geste et du « regard celle qui se montrait moins « enthousiaste. Au milieu de ce tohu- « bohu sans cesse renaissant, ma pau- « vre *Corinne* qui, par aucun détail, ne « touchait à la politique, était évi- « demment un hors-d'œuvre, et je de- « mandai qu'on interrompît ses re- « présentations. Il fallait au surplus, « pour en reproduire avec succès le « principal personnage, l'un de ces ta- « lents complexes et hors ligne qui ap- « paraissent si rarement sur la scène, et « il ne s'en trouvait pas en ce moment « à la Comédie-Française. Et puis, des « idées de députation germaient déjà « dans ma tête. »

M. de la Sizeranne débuta dans la vie politique en 1822. A cette époque, il reçut du gouvernement une mission, toute gratuite et de dévouement relative à des répartitions de secours aux communes décimées par le choléra, et qui lui valut la décoration de la Lég. d'hon. (1er mai 1833). C'est vers ce temps-là aussi, croyons-nous, qu'il fut chargé de rédiger pour les propriétaires de vignobles de la Drôme un mémoire destiné à défendre leurs intérêts menacés. Ce mémoire lui prépara l'entrée du Conseil général du département ; il en devint membre en 1836, et, depuis lors jusqu'à ce jour, il n'a cessé d'en faire partie et de le présider chaque année. En 1837, il fut élu député par les électeurs de l'arrondissement de Die, en remplacement de M. Realier-Dumas. Dès cette première session, il montra beaucoup de zèle et de connaissances spéciales, lorsque la question de la conversion des rentes se présenta devant la Chambre. Il prit une part active aux délibérations qui eurent lieu dans le sein de la commission dont il était membre, et le discours, nourri de chiffres et de solides raisonnements, qu'il prononça à la tribune, contribua puissamment à entraîner les convictions de la majorité. L'un des membres les plus laborieux et les plus éclairés de la Chambre, il a, depuis lors, fait partie chaque année de commissions importantes, a été nommé plusieurs fois rapporteur, et a toujours pris part aux discussions, même les plus irritantes, avec une modération et une mesure qui lui ont concilié l'estime de ses adversaires eux-mêmes. On lui doit la présentation de divers amendements d'une haute moralité, tels que celui qui a définitivement interdit sur les chemins de fer l'emploi de ces wagons découverts où le voyageur pauvre, moins bien partagé qu'un colis, était transporté à la manière du bétail ; et celui qui a fait adopter dans la loi du 31 mars 1847, sur les pensions de retraite, la disposition qui prive de ses droits à la pension tout fonctionnaire convaincu de s'être démis de son emploi à prix d'argent. Ses vives instances, plusieurs fois réitérées, malgré le mauvais vouloir du gouvernement d'alors, ont préparé la bienfaisante mesure de l'abaissement du prix, et de la taxe uniforme, du transport des lettres. La liste bibliographique ci-après donnera l'indication de plusieurs autres de ses travaux parlementaires, dont l'examen détaillé exigerait des développements trop étendus pour le cadre étroit de cet ouvrage.

La révolution du 24 février vint momentanément interrompre le mandat que les électeurs de Die lui continuaient depuis onze ans. Partisan du régime constitutionnel, M. de la Sizeranne appartenait à cette opposition modérée qui rend service au pouvoir lui-même en l'empêchant de faire abus de sa force et de ses succès. A ce titre, il avait refusé en 1847 de présider le banquet réformiste de Valence et, comme il nous le dit lui-même (1), « diverses circonstances ayant donné à ce refus une grande publicité, il se trouva classé, par l'éloge ou le blâme des opinions extrêmes, dans ces partis intermédiaires qui, après la chute d'un gouvernement, ont l'inévitable destinée de déplaire à la fois à ceux qui l'ont renversé et à ceux qui n'ont pu suffire à le maintenir ». D'ailleurs, croyant à la nécessité, pour conserver l'œuvre nouvelle, d'un président irresponsable et de deux assemblées, et cette opinion n'étant pas alors tout à fait à l'ordre du jour, il ne voulut pas augmenter le nombre déjà assez considérable des candidats aux élections d'avril 1848 (2), et fit connaître publiquement son abstention. Toutefois, après la promulgation de la constitution, qui réalisait une partie de ses idées, il consentit à être porté sur la liste du *comité central* de la Drôme : mais il n'obtint que 24,561 suffrages, et ne fut pas

(1) *Premiers et derniers Souvenirs litt.*, p. 168.
(2) Les candidats du dépt de la Drôme étaient au nombre de *cinquante* pour huit députés à élire.

élu. C'est alors qu'éloigné des affaires publiques, et se réfugiant dans le culte des lettres, où tant d'intelligences d'élite ont trouvé l'oubli des malheurs de leur pays, il consacra ses loisirs à écrire la comédie de *Régine*, qui termine le recueil de ses *Premiers et derniers souvenirs littéraires*. Une plume plus compétente que la nôtre a fait de cette œuvre nouvelle, digne sœur de ses deux aînées, une appréciation que nous reproduirons plus loin. Enfin, des jours plus calmes s'étant levés, M. de la Sizeranne fut élu, en 1852, député de la deuxième circonscription électorale de la Drôme. Sous ce nouveau régime, il a conservé ses habitudes laborieuses, son entier désintéressement et, disons-le aussi, l'indépendance de ses votes. En 1858, à propos d'un projet de loi relatif à de nouveaux embellissements pour Paris, il a fait entendre de bien justes et bien profondes pensées. « Le moment est-il « bien choisi, dit-il, pour étaler aux « yeux des départements et des villes « où le manque de ressources fait ajourner « tant d'indispensables améliora- « tions, des projets qui se distinguent « peut-être plus par la grandeur que « par la nécessité, et de mettre une « partie de leur exécution à la charge « de toute la France ?» Nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement ce remarquable discours, où le philosophe le dispute à chaque instant à l'homme d'Etat. Nous citerons cependant la pensée, nous allions presque dire la sinistre prédiction, par laquelle l'orateur termine : « On disait dernièrement de- « vant un homme d'esprit, précisément « à l'occasion du sujet qui nous occupe : « Mais *si l'époque actuelle enfante tant* « *de merveilles, que restera-t-il à faire à* « *nos neveux?* — *A les payer*, s'empres- « sa-t-il de répondre. Le mot, par mal- « heur, n'est pas seulement spirituel : « il emprunte un bien sérieux carac- « tère à de bien tristes souvenirs ; car, « ne l'oublions pas, Messieurs, le siècle « qui vit bâtir Versailles légua au siècle « suivant des impossibilités financiè- « res d'où sortit une affreuse révolu- « tion. Je vote contre le projet de loi. » — Voici la liste de ses ouvrages :

§ I.

I. *L'Amitié des deux âges, comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 8 février* 1826. Paris, Ladvocat, 1826, in-8°. — *Deuxième édition*. Paris, Amyot, 1830, in-8° de 66 pp.

II. *Corinne, drame en trois actes et en vers, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français, le* 23 *septembre* 1830. *Deuxième édition*. Paris, Amyot, MDCCCXXX, in-8° de 70 pp. = La première édition est anonyme.

III.* *Une Sœur, comédie en un acte et en vers*. Cette pièce, non représentée, a été publiée dans le t. Ier de la *Revue du Dauphiné*. Il en a été fait un tirage à part sans nom d'auteur. Valence, Borel, MDCCCXXXVII, in-8° de 42 pp.

IV.* *Un député à un député*. Paris, Amyot, 1845, in-12 de 8 pp. Epître en vers adressée à M. de Lamartine.

V. *Mes premiers et derniers souvenirs littéraires*. Paris (impr. Lahure), 1854, in-8° de 290 pp. — Ce volume, imprimé avec luxe, n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires pour les amis de l'auteur. Il contient : *les Eaux d'Aix en* 1825, en prose ; la réimpression de *l'Amitié des deux âges ; Une lecture à l'Abbaye-aux-Bois*, en prose; la réimpression de *Corinne; Régine*, ou *Vienne et Paris en* 1815, comédie en cinq actes et en vers, avec épilogue, précédée d'*Un mot sur le sujet de cette pièce et sur les circonstances dans lesquelles il a été traité*. — Cette comédie a été tirée à part. Paris, Amyot, 1854, in-8°, 128 pp.

M. de la Sizeranne a eu le bonheur de rencontrer, pour juger son livre, l'un des hommes les plus capables de l'apprécier et de le faire connaître, un autre poëte que ses œuvres ont placé très-haut dans notre littérature moderne, Emile Deschamps. On nous saura gré de reproduire quelques passages de l'article critique que ce charmant esprit lui a consacré (1) :

« Voici un livre, un beau livre, dont l'auteur occupe depuis longtemps une place éminente dans la littérature et dans la politique, et, par nous ne savons quel scrupule ou quelle modestie, il n'est pas publié, dans l'acception réelle du mot, ou plutôt il n'a qu'une publicité intime, pour quelques amis; il ne se vend pas, enfin, et c'est dommage de toute façon, car il se serait beaucoup acheté, à l'inverse des ouvrages en bon nombre qui s'achètent peu, quoiqu'ils se vendent partout. — Trois œuvres dramatiques composent ce volume et forment les *Premiers et*

(1) Cet article, publié d'abord dans l'*Union de Seine-et-Oise*, a été reproduit dans le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, n° du 1er juin 1854.

derniers souvenirs de l'auteur. Ils sont tous en vers, et en vers qui sont de la poésie, notons cela. C'est d'abord l'*Amitié des deux âges*, qui obtint les applaudissements du parterre et les suffrages des connaisseurs et de la critique, comédie dont la donnée est neuve, ingénieuse, et dont l'action, les caractères et le dialogue révèlent une grande connaissance du théâtre, du monde et du vrai style littéraire. Nul doute que cet ouvrage, repris avec de bons acteurs, ne fît le plus grand plaisir et ne variât très-agréablement et très-honorablement le répertoire actuel. Vient ensuite *Corinne*, drame en trois actes, représenté au même théâtre, presque le lendemain de la révolution de 1830, et dont le succès ne put s'épanouir librement sous la pression des circonstances d'alors. Tous les amateurs de l'art pur ont du moins applaudi à l'habileté rare avec laquelle l'auteur avait réduit, sans le déformer ni le décolorer, aux proportions unitaires du drame, le célèbre roman si développé de Mme de Staël, et on a très-justement admiré avec quel bonheur, c'est-à-dire avec quel talent, M. Monier de la Sizeranne avait reproduit dans ses vers les phrases et jusqu'aux expressions les plus caractéristiques de la prose si inspirée et si pittoresque de la Corinne française! Ce drame est un beau titre de poëte et d'écrivain. — Enfin, arrive une comédie en cinq actes, que l'on peut appeler historique, intitulée : *Régine, ou Vienne et Paris en 1815*. C'est une intrigue compliquée et un doux et puissant intérêt d'amour jeté à travers le congrès de Vienne, qui se trouve brisé tout à coup par la nouvelle foudroyante du débarquement de l'Empereur. L'époque et les caractères sont peints de main de maître ; les figures de Talleyrand et de Fouché se détachent du tableau sous des noms supposés, mais en traits d'un relief satisfaisant, et les personnages tout inventés de *Régine* et d'*Arthur d'Aubray*, son amant, passent comme deux rayons de candeur et de noblesse au milieu des brumes épaisses de la diplomatie et des roueries de toutes sortes.—De ces divers éléments résulte un ensemble imposant, palpitant et touchant à la fois, et où le comique coudoie à tout moment le pathétique, sans que l'intérêt en soit jamais dérangé. Nous avons été on ne peut plus frappé des vastes dimensions et des mille details de cette œuvre, et il est à remarquer que le style et la versification de l'auteur se sont encore élevés et fortifiés avec le sujet. —L'*Amitié des deux âges* et *Corinne* sont précédés de deux avant-propos d'une véritable importance, et faits pour piquer au dernier point la curiosité publique, sous les titres, le premier, de : *Un auteur dramatique à la grande Chartreuse* ; le second, *Une lecture à l'Abbaye-aux-Bois*. Ce sont des mémoires littéraires remplis de faits aussi attachants que peu connus, et qui feraient à eux seuls la fortune d'un livre. M. Monier de la Sizeranne s'est naturellement trouvé en rapport avec toutes les célébrités de l'époque, et ce qu'il a recueilli de ses relations est relaté dans cet avant-propos de la manière la plus séduisante comme la plus convenable à la fois. On sent, à toute page, l'homme du monde sous l'homme de lettres, et l'homme d'une exquise délicatesse sous l'homme politique. »

§ II.

VI. *Discours dans la discussion générale de la proposition de M. Gouin, relative à la conversion des rentes.* Séance du 17 avril 1838. (Imp. veuve Agasse.) In-8° de 11 pp.

VII. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif aux fortifications de Paris.* Séance du 22 janvier 1841. (Impr. Panckoucke.) In-8 de 15 pp.

VIII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministre des travaux publics un nouveau crédit de 1 million 500,000 fr. pour réparer les dommages causés par la crue et le débordement des eaux.* Séance du 11 mai 1841. (Impr. Henry.) In-8° de 7 pp.

IX. *Discours à l'appui de son amendement ainsi conçu :*

Nous étudierons, en outre, les causes du malaise social qui s'est récemment révélé par de déplorables symptômes ; nous rechercherons les moyens de tempérer les ambitions de toute nature qui travaillent en ce moment la société, et, jalouse de concourir, autant qu'il est en elle, à tout ce qui peut imprimer aux esprits une salutaire direction, la chambre des députés usera, au besoin, de son initiative pour donner au pays une preuve nouvelle de son patriotisme et un gage certain de son désintéressement.

Séance du 28 janvier 1842. (Impr. Panckoucke.) In-8° de 7 pp. Cet amen-

dement est relatif à ce qu'on appelait alors les *incompatibilités*. En le repoussant, la majorité de la Chambre des députés prouva qu'elle n'était pas disposée à donner « une preuve nouvelle de « son patriotisme et un gage certain de « son désintéressement. »

X. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner un projet de loi portant demande d'autorisation d'un prêt de 2 millions à faire à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.* Séance du 11 mars 1843. (Imp. Henry.) In-8° de 15 pp.

XI. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un échange d'immeubles entre l'Etat et la ville de Lyon.* Séance du 4 juillet 1843. (Impr. Henry.) In-8° de 5 pp.

XII. *Discours dans la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat.* Séance du 21 fév 1844. (Impr. Panckoucke.) In-8° de 7 pp.

XIII. *Discours dans la discussion de la proposition de M. de Saint-Priest, relative au tarif de la poste aux lettres* Séance du 7 février 1845. (Impr. Panckoucke.) In 8° de 8 pp.

XIV. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif à la suppression du décime rural et à la réduction de la taxe sur les envois d'argent.* Séance du 8 juin 1846. (Impr. Panckoucke.) In-8° de 8 pp.

XV. *Discours dans la discussion de la proposition de M. Glais-Bizoin, relative au tarif de la poste aux lettres.* Séance du 21 mai 1847. (Imp. Panckoucke.) In-8° de 8 pp.

XVI. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant réduction de la taxe des lettres de Paris pour Paris.* Séance du 18 mars 1853. (Impr. de H. et Ch. Noblet.) In 8° de 12 pp.

XVII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la taxe des lettres.* Séance du 1er mai 1854. (Impr. H. et Ch. Noblet.) In-8° de 22 pp.

XVIII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la garantie d'un emprunt à contracter par le gouvernement ottoman.* Séance du 10 juillet 1855. (Impr. H. et Ch. Noblet.) In-8° de 10 pp. Ce rapport valut à M. de la Sizeranne d'être nommé par le grand-turc commandeur de l'ordre du Nedjidie (1857).

XIX. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture ou l'achèvement de diverses grandes voies de communication dans la ville de Paris.* Séance du 8 mai 1858. Paris, impr. du Corps législatif, 1858, in-8° de 15 pp.

MONTAGNE (Claude-Louis), sulpicien et docteur en Sorbonne, naquit à Grenoble le 17 avril 1687 et mourut le 30 avril 1767. Il a donné divers abrégés du *Cursus theologicus*, de Tournely, théologien célèbre du commencement du XVIIIe siècle, et c'est par erreur que Barbier et Quérard donnent ce nom de Tournely pour un pseudonyme de notre compatriote. — Voici les titres de ces abrégés :

I *De septem ecclesiæ sacramentis.* Parisiis, 1729, 1730, 1732, 2 vol. in-12. — II. *Prælectiones theologicæ de Deo ac divinis attributis... opus cardinali de Fleury dicatum.* Parisiis, 1730, in-12. — III. *De opere sex dierum; accessit appendix instar supplementi ad loca theologica.* Parisiis, 1732, 1743, in-12. — IV. *De gratiâ.* Parisiis, 1735, 1738, in-12. — V. *De mysterio sanctissimæ trinitatis, et de angelis.* Parisiis, 1741. 1750, in-12.

MONTALIVET. — Cette famille, illustrée de nos jours par deux ministres, est originaire de Valence, où elle occupait encore, à la fin du siècle dernier, un rang distingué dans la bourgeoisie; son nom patronymique est BACHASSON. Nous avons fait, mais sans grands résultats, bien des recherches pour connaître son origine et sa filiation; voici tout ce que nous avons pu en découvrir.

A la fin du XVIIe siècle, un *Pierre* Bachasson était professeur à l'Université et juge-mage de Valence; vers le milieu du siècle suivant, ses descendants étaient divisés en deux branches, l'une nommée Bachasson de la Chafine, l'autre Bachasson, tout court. La première a donné un échevin de Valence, de 1780 à 1784. La seconde, l'aînée, croyons-nous, a donné un chanoine de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, vivant en 1770, et un autre professeur à l'Université que nous avons pu suivre pendant une période de 8 ans, c'est-à-dire de 1769 à 1776. Il était à cette dernière époque juge seigneurial d'Étoile, de Chabeuil, d'Allex, de Bourg-lès-Valence, de Portes, de Fiancey, de Faventines et de La Vache. Nous ne saurions dire s'il est le même qu'un Bachasson, membre de la commission instituée à Valence pour juger les contrebandiers et faux-sauniers, et l'un des magistrats qui firent le procès de

Mandrin, en 1755. Nous avons encore trouvé un BACHASSON, procureur du roi à la maréchaussée de Valence, en 1769. — C'est là tout ce que nous savons des ancêtres de MM. de Montalivet. Quant à la noblesse de leur famille, nous avons déjà dit qu'elle appartenait à la bourgeoisie; toutefois, il paraît qu'elle avait, dès la fin du XVII[e] siècle, des prétentions nobiliaires, puisque dans l'immense recueil connu sous le nom d'*Armorial général* (Mss. de la Bib. Imp.), le professeur de droit dont il a été parlé, *Pierre* BACHASSON, y figure avec des armoiries (*d'azur, à un griffon d'or, langué et onglé de gueules*) (1). Mais ces prétentions restèrent à peu près à l'état latent jusqu'en 1785, où *Jean-Pierre* BACHASSON, ayant acquis une charge de conseiller au parlement de Grenoble, se fit appeler BACHASSON DE MONTALIVET. Ce dernier nom provenait d'une terre située près de Montmeyran (Drôme), qui depuis longtemps a été morcelée et vendue par la *bande noire*. Aucun membre de cette famille ne figura parmi les députés de la noblesse aux Etats de Vizille et de Romans : bien plus, si nous sommes bien informé, un BACHASSON rédigea pendant la révolution un factum pour établir que ni lui ni les siens n'avaient jamais appartenu à la classe nobiliaire. Napoléon régularisa cette position en nommant M. *de* MONTALIVET comte de l'Empire, par un décret du......, et en lui donnant à peu près les mêmes armes que celles adoptées au XVII[e] siècle par le professeur *Pierre* BACHASSON, c'est-à-dire d'*azur, au griffon ailé grimpant d'or*.

MONTALIVET (JEAN-PIERRE BACHASSON DE), ministre de l'intérieur, comte de l'Empire, naquit le 5 juillet 1766 à Sarreguemines (Moselle), où son père, disent les biographes, était commandant d'armes avec le grade de maréchal de camp (2). Destiné à la carrière des armes, il servit successivement dans les hussards de Nassau et les dragons de La Rochefoucauld; mais, en 1784, il quitta le service et acquit l'année suivante, moyennant dispense d'âge, une charge de conseiller au Parlement de Grenoble. En 1791, les décrets de l'Assemblée constituante ayant supprimé ces anciennes cours, M. de Montalivet revint auprès de sa famille. En 1794, il s'engagea comme volontaire dans un régiment, fit une campagne avec le grade de caporal, et à son retour à Valence, après le 9 thermidor, fut nommé officier municipal, puis maire de cette ville. Napoléon, qui l'y avait connu pendant son séjour en 1791, l'arracha à ces fonctions pour lui donner successivement celles de préfet de la Manche et de Seine et-Oise (1804), de conseiller d'Etat, de directeur général des ponts et chaussées (1805), enfin de ministre de l'Intérieur (1[er] oct. 1809) (3). M. de Montalivet prit une part active à tous les grands travaux d'utilité publique qui furent entrepris sous son administration. Nous rapporterons à ce sujet un fragment de son éloge prononcé à la chambre des Pairs : « Paris seul « a vu, pendant son ministère, 40 mil« lions consacrés à prolonger les quais, « à jeter des ponts, à multiplier les fon« taines, et, tandis que la Bourse et que « les arcs de triomphe s'élevaient, les « abattoirs étaient construits, les mar« chés, les greniers, les entrepôts étaient « mis à la disposition du commerce. « Il n'est probablement aucun minis« tre, dans les temps modernes, qui ait « laissé après lui autant de monuments, « que M. de Montalivet. Si on additionne « avec les sommes dont il a dirigé « l'emploi pendant les trois ou quatre « ans qu'il s'est trouvé à la tête des « travaux publics, les ouvrages qui ont « été exécutés dans la ville de Paris pen« dant son ministère, on arrive à une « dépense de 110 millions, qui n'est « encore que le tiers de ce qu'a coûté « l'achèvement de ces grands ouvra« ges ». Il s'occupa aussi avec le plus grand soin de la question des subsistances ; ses nombreuses circulaires adressées aux autorités sur cette partie si importante de l'administration, les décrets promulgués sur sa proposition, ont formé pendant longtemps la jurisprudence administrative du ministère de l'intérieur. S'inspirant des hautes pensées de Napoléon, il protégea les gens de lettres et les artistes. « Aucun « ministre, lit-on dans la *Biogr. Univ.*, « ne savait accueillir avec plus de grâce

(1) Quatre autres professeurs, ses collègues, y figurent aussi avec des armoiries. Ce sont : *Pierre-André* SERMET, *Charles-François* FOURNET DE FONTEVILLE, *Claude* FOURNET, *Jean* DE BAUX. A cette époque, presque tous les professeurs de droit prétendaient à la noblesse.

(2) Nous n'avons pu trouver le moindre renseignement sur cet officier dans les archives du ministère de la guerre. Il était de Valence.

(3) Il ne prit possession du ministère que le 12 octobre. L'intérim du 1[er] au 12 fut rempli par Fouché, ministre de la police.

« et de distinction ces hommes d'élite « que les égards de la puissance touchent plus vivement que les faveurs « les plus utiles ». Jamais aussi l'industrie française et ses nouveaux procédés ne rencontrèrent plus de protection et d'encouragement. — En 1814, il suivit Marie-Louise à Blois et resta auprès d'elle jusqu'au 3 avril. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon ne lui rendit pas son portefeuille qu'il donna à Carnot, mais il le nomma intendant général de la couronne et pair de France. Rétabli dans cette dignité en 1819, sous le ministère de M. Decazes, il fit partie de la majorité constitutionnelle et coopera assidument à tous les travaux de la Chambre, jusqu'à sa mort, arrivée le 22 janvier 1823, dans sa terre de La Grange, en Berry. M. de Montalivet était sincèrement attaché à la personne de Napoléon, aussi les historiens royalistes lui ont-ils reproché de s'être parfois associé avec trop d'abandon à sa politique.

Le comte de Montalivet avait épousé *Louise-Françoise-Adélaïde* LAUBERIE SAINT-GERMAIN (1), sa cousine, dont il eut trois fils :

Simon, l'aîné, lieutenant au 2e régiment de ligne, mort à Gironne le 12 octobre 1832.

Marthe-Camille, dont la notice est ci-après.

Charles-Camille, né à Paris le 10 novembre 1810, mort à Naples le 22 novembre 1832. C'était un jeune homme de la plus belle espérance, qui laissa de sensibles regrets dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu. Il a été l'objet des deux opuscules suivants : *Regrets et souvenirs*, par Charles Chabot. Paris, imprimerie Pihan Delaforest, 1834, in-8°. — *Notice nécrologique sur Camille-Charles de Montalivet, capitaine d'état-major de la garde nationale de Paris, membre du comité pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins de la Société de la morale chrétienne...* par M. Gustave de Gerando. (Paris, impr. de la Chambre des députés), in-8° de 23 pp.

MONTALIVET (MARTHE-CAMILLE BACHASSON de), ministre de l'intérieur, pair de France, naquit à Valence le 25 avril 1801. Après avoir terminé ses études au lycée Napoléon (collége Henri IV), il fut admis en 1820 à l'Ecole polytechnique ; mais, n'ayant pas réussi aux examens, il se destina aux ponts et chaussées, et entra dans cette école en 1823. La mort de son père et de *Simon*, son frère aîné, survenue dans le courant de la même année, et qui le faisait héritier des titres de comte et de pair de France, vint le faire changer de direction. Entré en 1826 seulement à la Chambre des pairs, il se montra partisan des libertés constitutionnelles, surtout de la liberté de la presse, en faveur de laquelle il publia un écrit devenu aujourd'hui assez rare, intitulé: *Lettre d'un jeune pair de France* (1827). En 1829, il combattit le ministère Polignac et s'associa avec beaucoup de chaleur au mouvement électoral d'où sortirent les 221. En 1830, il fut l'un des premiers à courir au Palais-Royal offrir ses services au nouveau roi, qui, reconnaissant dans le jeune pair, dit un de ses biographes, «une dextérité naturelle que le temps développerait», lui confia l'intendance provisoire de la dotation de la couronne (2). Le 2 novembre 1830, il fut appelé au ministère de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'au 13 mars 1831, époque où il passa à celui de l'instruction publique. Après la mort de Casimir Périer, en 1832, il reprit le portefeuille de l'intérieur dans des moments difficiles : le choléra couvrait la France de deuil, la duchesse de Berry parcourait la Vendée et le parti républicain faisait les journées des 5 et 6 juin. A l'avénement du minis. Thiers et Guizot, M. de Montalivet se retira. Ce fut alors que le roi lui donna (11 oct.

(1) C'est à cette famille de Saint-Germain qu'appartenait, croyons-nous, le personnage suivant :

SAINT-GERMAIN, dit DE VILLEPLAT, (*Claude-Joseph*), né à Valence en 1728, fut nommé, en 1787, fermier-général de la province de Dauphiné. Lorsque, le 19 floreal an II, le tribunal revolutionnaire envoya à l'échafaud trente de ses collègues, parmi lesquels se trouvait Lavoisier, il vivait tranquillement dans sa maison de Fontainebleau, où il se croyait à l'abri de tout danger ; mais, arrêté immédiatement après, et traduit lui-même au redoutable tribunal, on lui reprocha d'avoir commis, de complicité avec les autres fermiers-généraux, toutes sortes d'*infractions*, de *fraudes* et d'*infidélités*, de *rapines*, de *vols* et de *dilapidations*, particulièrement en prélevant un intérêt de 6 et de 10 p. 100 au lieu de celui de 4 p. 100 qu'autorisait la loi, et d'avoir mêlé de l'eau et des ingrédients nuisibles dans la préparation du tabac. En vain prétendit-il avoir blâmé la conduite peu scrupuleuse et l'avidité de ses collègues ; il fut condamné à la peine de mort le 22 floréal an 2, et exécuté le même jour.

(2) Pendant cette intendance provisoire, il lui arriva une fort désagréable aventure, au sujet de laquelle on peut consulter l'opuscule suivant : *Trésor des Tuileries. Mémoire à consulter et consultation de Mes Jules Favre, Marie et Ledru-Rollin, pour M. Gros, avocat, contre M. le comte de Montalivet, l'un des commissaires provisoires de l'ancienne liste civile...* Paris, Ducaste, 1838, in-8.

1832) l'intendance générale de la liste civile qu'il conserva jusqu'à la révolution du 24 février. Il fit encore partie des ministères désignés sous le nom de *22 février*, de *6 septembre* et de *15 avril*. Sous ce dernier, il eut à lutter contre les attaques de la *coalition*, qui l'accusa de n'être que l'instrument passif des volontés du roi. A dater de 1840, il ne fut plus compris dans aucune combinaison ministérielle, et se renferma exclusivement dans ses fonctions d'intendant de la liste civile. Il contribua avec un grand zèle à la création du Musée de Versailles. Après la révolution de 1848, il resta à l'écart des affaires publiques, et ne renia pas, comme tant d'autres, le roi qu'il avait servi ; il lui resta fidèle, et même le défendit dans un écrit dont nous allons donner le titre.

M. de Montalivet est grand'croix de l'ordre de la Légion d'honneur depuis le 30 avril 1843, et membre de l'Institut.

Nous connaissons de lui les écrits ci-après : I. *Lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge*. Paris, impr. Le Normant, 1827, in-8° de 16 pp. Fait partie des publications des *Amis de la liberté de la presse*. — II. *Rapport adressé au roi, concernant la présence de la duchesse de Berry et de l'ex-maréchal de Bourmont en France*. Paris, Adolphe (s. d.), in-4°. — III. (Réponse au comte Jaubert, datée du 28 février 1839, commençant par ces mots) : *M. le comte Jaubert ayant publié....* Paris (impr. Fain), in-4° — IV. *Discours dans la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement*. Séances des 2 et 3 mai 1844 (impr. Henry), in-8° de 27 pp. — V. *Discours concernant l'administration des forêts de la couronne*. Séance du 3 août 1847. Paris, impr. Panckoucke, 1847, in-8° de 16 pp. — VI. *Le roi Louis-Philippe et sa liste civile*. Paris, Michel Lévy, 1850, in-12 de 108 pp.

MONTAUBAN. — Voy. La Tour-du-Pin (ci-dev., pp. 37 et suiv.).

MONTAUBAN. — Il y a eu en Dauphiné une grande famille de ce nom, dont l'origine est inconnue et se perd dans les ténèbres du moyen âge. Guy-Allard en a donné quelques degrés, assez peu certains, dans le premier volume de son recueil de généalogies, mais il n'a pu remonter au delà de 1192. A cette époque, elle était l'une des plus puissantes de notre province, où elle possédait *en toute souveraineté* la baronnie de Montauban. Vers la fin du XIII[e] siècle, elle était divisée en deux branches qui paraissent avoir fini à peu d'intervalle l'une de l'autre : l'aînée, qui tenait la baronnie, s'éteignit en la personne de *Dragonnet*, dont les biens passèrent à *Randonne*, sa fille unique (1). L'autre finit par *Mabille*, fille de *Raymond*, seigneur de Montmaur, et de Guillemette de Saignes. Cette *Mabille* (2) épousa un *Guillaume* Artaud ; elle en eut un fils nommé *Izoard*, qui recueillit tous les biens de la branche dont elle était la dernière héritière (3), et prit le nom et les armes de Montauban.

Ainsi se forma une seconde famille de Montauban qui est beaucoup mieux connue que la première ; Guy Allard a donné la filiation de tous ses degrés jusqu'en 1672, et d'après quelques généalogistes modernes, l'une de ses branches subsisterait encore de nos jours. Son patrimoine était considérable : outre un très-grand nombre de terres dans le Gapençais, elle possédait dans le Diois celles de Montmaur, de Boulc, de Glandage, de Lus, etc., etc. Héritière d'un nom illustre, formée par les Artaud qui descendaient de ces Izoard anciens comtes de Die dont l'autorité souveraine ne relevait que des empereurs d'Allemagne, elle tirait de cette origine princière, et en même temps de sa richesse territoriale, un privilége partagé par un bien petit nombre de familles dauphinoises telles que les barons de Sassenage et de Clérieu, celui de pouvoir conférer la noblesse (4). Ce rare privilége ne lui fut pas contesté dans la grande recherche de 1666, et toutes les familles anoblies par elle et encore existantes, et qui présentèrent leurs titres pour être vérifiés, furent maintenues dans leur noblesse. Ces anoblissements sont assez

(1) Elle fit donation de la baronnie de Montauban à son fils, *Ronsolin de Lunel*, qu'elle avait eu d'un premier mariage, par acte du 4 des nones de novembre 1284 (Valbonnays, t. II, p. 118). *Ronsolin* n'ayant pas eu d'enfants de *Béatrix de Genève*, sa femme, fit héritier de ses biens *Hugues Adhémar*, seigneur de *Loubiers*, son oncle. Mais, pour se décharger des dettes dont la succession était grevée, ce dernier céda la baronnie à *Humbert I*[er], par acte du 3 août 1302. C'est ainsi que cette terre entra dans le patrimoine des Dauphins.

(2) Elle avait un frère, nommé *Dragonnet*, qui fut évêque de Gap de 1328 à 1349.

(3) Il en fit hommage au Dauphin, le 22 mars 1334.

(4) Voy. sur ce droit d'anoblir qu'avaient certains seigneurs en Dauphiné, l'*Estat politique* de Chorier, t. III, p. 11, et le *Supplément*, pp 301 et suiv.

nombreux ; en voici quelques-uns pris seulement dans la terre de Lus :

En 1323, *Pierre* Bognot et *Guillaume* Odde, dont les descendants, par suite d'une alliance, ont formé la famille Odde de Bognot, à laquelle appartenait, croyons-nous, *Claude Odde de Triors*, écrivain du XVIe siècle dont on trouvera plus loin la notice. — En 1385, *Pons* Lusset ; *Lantelme* Gay, de qui sont descendus les deux frères *Thomas* et *Gaspard* Gay, auteurs de mémoires manuscrits dont M. Long cite plusieurs fragments dans son histoire de *la Réforme en Dauphiné*; *Guigues* Laurens, dont la famille a occupé pendant trois cents ans la charge de châtelain de la terre de Lus, et qui est représentée de nos jours par M. *Emile* Laurens, maire de Die, membre du conseil général de la Drôme. — En 1389, *Guillaume* Gueyraud et *Guillaume* Amat, son beau-père. — Chorier cite encore dans son *Supplément à l'Estat politique*, p. 316, deux autres anoblissements dont il ne donne pas les dates, ceux de *Guillaume* Bourr et de *Béatrix* Malicordis, sa femme.

Malgré le haut rang qu'elle occupait dans la noblesse du Dauphiné, la famille de Montauban ne nous fournira pas un aussi grand nombre d'illustrations que certaines autres familles moins anciennes et moins illustres. Les généalogistes et les biographes nous signalent les deux suivants :

François de Montauban (*d'Agoult*), l'un des plus grands seigneurs de son temps, fut élevé dans les pages de François Ier, obtint en 1551 une compagnie de chevau-légers, et deux ans après, le gouvernement de Marsal. En 1554, il devint pannetier de Henri II. En 1561, Charles IX érigea en sa faveur la terre de Sault en comté, le nomma chevalier de son ordre et lieutenant-général au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il commandait à Lyon lors des troubles occasionnés par les premières prédications de la reforme, mais, soit par esprit de tolérance, soit qu'il goutât secrètement les doctrines des réformateurs, il ne prit que des demi-mesures pour prohiber l'exercice du nouveau culte. Dénoncé par les magistrats de Lyon, tous zélés catholiques, il refusa, à ce qu'il paraît, d'exécuter les ordres sévères que la Cour lui transmit à ce sujet; néanmoins, il se retira à l'approche du baron des Adrets, le 30 juin 1562. Il se jeta ensuite ouvertement dans le parti protestant, servit dans l'armée du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, et périt à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. MM. Haag lui ont consacré une notice dans leur *France protestante*, ainsi qu'au suivant.

— *Gaspard de* Montauban (*Jarjayes*), suivit le parti des armes dès sa jeunesse. Gouverneur de Serres, en 1576, puis de Gap, en 1581, il servit sous Lesdiguières contre les ligueurs, et se trouva en 1590 aux sièges de Condrieu et du château Pipet, à Vienne. La même année, il eut la charge de grand-maître de l'artillerie en Dauphiné, puis, celles de commissaire général de l'artillerie (1591) et de grand-bailli des montagnes (1597). Il se trouva au combat de Molettes, où il conduisit l'arrière-ban. Pendant la guerre du duc de Savoie et des Genevois, il eut un commandement dans les troupes de ces derniers, qui le nommèrent gouverneur de Saint-Genis d'Aoste (1er avril 1603). De retour en Dauphiné, Montauban reprit ses fonctions de gouverneur de Gap, qu'il paraît avoir exercé jusqu'à sa mort, arrivée probablement vers la fin de 1618 ; son testament est du 22 novembre de cette année-là, et son fils *Joseph*, ancien officier au service de la Hollande, lui succéda en 1619.

MONTAUQUIER. — Voy. Philibert.

MONTBRUN. — Voy. Dupuy-Montbrun.

MONTCHENU est une ancienne et puissante famille qui, dès le commencement du XIIe siècle, tenait déjà un rang considérable en Dauphiné, où elle possédait, outre la terre de Montchenu, celles de Moras, de la Roche-de-Glun et de Châteauneuf-de-Galaure. Le premier de ses membres dont on ait conservé le souvenir se nommait *Amédée*, et vivait en 1119. Son fils, *Claude*, fut l'un des principaux seigneurs de la première croisade qui se fixèrent en Palestine. Son nom et ses armes sont dans la salle des Croisades, à Versailles. Voici l'article qui lui a été consacré dans le livret du Musée : « Claude de Montche-
« nu se distingua à la première croi-
« sade. Il mourut en Terre Sainte, en
« 1122, ainsi qu'on le lisait sur son tom-
« beau, qui existait encore au siècle
« dernier dans l'église de Saint-Jacques-
« le-Mineur, hors des portes de Jéru-
« salem. Ce fait se trouve aussi men-
« tionné dans les preuves faites par la
« famille de Montchenu, pour être ad-

« mise aux honneurs de la Cour. » — Parmi les illustrations qu'elle a produites, nous citerons encore :

— *Barthélemy*, d'abord religieux de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois, fut nommé évêque de Béziers vers 1384, et mourut en odeur de sainteté au mois de juin 1402.

— *Falque* (*Falco*), prit aussi l'habit de Saint-Antoine et fut envoyé avec Robert de Saint-Agnin, en qualité de député de l'ordre, au concile de Constance, en 1414. A son retour, en 1418, il fut nommé abbé général de Saint-Antoine et mourut la même année.

— *Falque*, mort vers 1477, fut l'un des gentilshommes dauphinois que Louis XI poursuivit avec le plus d'acharnement après son avénement au trône. Les persécutions dont il fut l'objet de la part de ce prince vindicatif sont racontées avec de fort grands détails par Chorier, dans son *Hist. gén.*, t. II, pp. 464 et suiv.; elles offrent un curieux tableau des mœurs du XV[e] siècle. Le mariage de Georgette de Montchenu, sa fille, épousée de vive force, sur l'ordre du roi, par Humbert de Bastarnay et traînée malgré ses pleurs au château de Charmes, jette sur cette sombre histoire un vif intérêt dramatique : nous recommandons ce sujet à l'attention de nos romanciers dauphinois.

— *Jean* fut évêque de Viviers de 1479 à 1484 (1). D'après La Chesnaye-des-Bois (*loc. cit.*) qui lui donne le prenom de *Philibert*, il fut aussi de l'ordre de Saint-Antoine et commandeur de Rovère en Piémont. « Le duc de Savoie, » dit-il, le chargea de quelques négo» ciations auprès du roi Louis XI, qui » l'envoya en qualité de son ambassa» deur, auprès de François II, duc de » Bretagne, et le récompensa en lui » donnant l'évêché de Viviers. »

— *Antoine*, frère du précédent, servit sous Charles VIII dans l'expédition du royaume de Naples, et se signala surtout à la prise de Capoue et à la bataille de Fornoue (1495). Il reçut en récompense de ses services la charge de bailli du Viennois et du Valentinois.

— *Marin*, fils du précédent, fut l'un des grands personnages de son temps. François I[er] le nomma son maître d'hôtel, senechal du Limousin et de la Basse-Marche, bailli du Viennois et commandant dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Il rendit de grands services à ce prince, avec lequel il combattit à Agnadel et à Marignan (1515). Il avait levé, par son ordre, 12 000 lansquenets et les commanda a la bataille de Pavie (1525), où il fut fait prisonnier et conduit en Espagne. Rendu à la liberté après le traité de Madrid, il reçut du Roi une commission pour lever 6,000 Suisses, ce qu'il fit avec un désintéressement bien rare, car il engagea pour cette levée plusieurs de ses terres qui furent ensuite saisies et vendues par ses créanciers. Il fut choisi pour médiateur entre le duc de Savoie et le comte de Genève, et réussit à arranger leurs différends. Enfin, après avoir rempli diverses autres missions honorables, il mourut à Saint-Germain-en-Laye, et le roi, qui avait pour lui une grande affection, voulut, par une faveur bien rare, qu'il fût enterré à Saint-Denis.

— Cette famille a eu encore quelques maréchaux de camp, entre autres *Abel*, marquis de Montchenu, mort à Grenoble, le 12 octobre 1769; des chambellans et des chevaliers des ordres du Roi. —Un de ses derniers membres, *Claude-Marie-Henri*, né en 1757, embrassa la carrière militaire, émigra au commencement de la révolution, servit dans l'armée des princes, et rentra en France à la première restauration. Le 25 octobre 1815, il fut nommé commissaire du gouvernement français auprès de Napoléon à Ste-Hélène. Il remplit cette mission de manière à ne mériter ni blâme, ni éloges. Le général Montholon dit dans ses *Mém. de la captivité de Napoléon* : « Le marquis de Mont« chenu était le type du colonel du rè« gne de Louis XVI, et tel que je me « représente les Lafayette, les Noailles, « les Lameth, partant pour servir « comme volontaires sous les ordres « de Washington. L'empereur l'avait « beaucoup connu à Valence, où son « régiment s'était trouvé longtemps en « garnison avec le régiment de cavale« rie dont le marquis de Montchenu « était colonel... Nous eûmes lieu « en toute occasion de nous louer « de lui.... Dès qu'il recevait des « journaux de France, il s'empressait « de les envoyer à l'Empereur avant « même de les avoir ouverts. Il y joi« gnait des extraits de sa correspon« dance particulière ». A la mort de Napoléon, il était le seul représentant de la Sainte-Alliance a Sainte-Hélène, tous ses collègues lui avaient successi-

(1) *Gallia christ.* (1[re] éd.), t. III, p. 1186.

vement remis leurs pouvoirs en partant pour l'Europe. Il est mort à Dieppe le 18 août 1831, laissant un fils, *Charles-Henri-Gaston*, marquis de Montchenu.

MONTCHOISI.—Voy. CHOIN-MONTCHOISI.

MONTÉLÉGIER — Voy. BERNON.

MONTEUX (JERÔME DE) - *Montuus* -, seigneur de Miribel et de Rivoire, célèbre médecin, naquit en Dauphiné vers le commencement du 16e s. (1). Son père, Sébastien de Monteux, médecin aussi et auteur de quelques ouvrages, était originaire de Rieux en Languedoc (2). Après avoir étudié la médecine à Montpellier, il vint se fixer à Paris où il fut, dès 1530, l'un des médecins de François Ier, et successivement de Henri II et de François II. Il nous raconte dans la dédicace de ses *Opuscula juvenilia*, qu'ayant eu l'honneur, en 1543, d'accoucher Catherine de Médicis de ce dernier prince, il avait reçu la mission spéciale de veiller sur sa débile santé; mais tous ses soins ne purent lui prolonger la vie au-delà de sa seizième année. Sous Henri II, grâce peut-être à la protection de son jeune malade, qui portait le titre de *roi-dauphin*, ou à celle de Diane de Poitiers, il avait été nommé médecin de l'hôpital de Saint-Antoine de Viennois Quoique ses fonctions auprès de ces deux princes l'appelassent souvent à Paris, on voit par divers passages de ses écrits qu'il faisait son séjour ordinaire en Dauphiné. Sa réputation y était des plus grandes; l'on venait des provinces voisines le consulter dans des cas desespérés. D'après le *Catal. des Lyonnais dign. de mém.*, « il fit un assez long séjour à Lyon et y exerça sa profession. » Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa mort.—De son mariage avec Françoise Fournier, il laissa, entre autres enfants, deux filles qui s'allièrent à deux grandes familles de notre province. L'une, *Marguerite*, épousa, le 28 avril 1555, Antoine de Beaumont, seigneur de Barbières; l'autre, *Françoise*, épousa, en 1558, Gaspard Alleman, seigneur de Dantesieux.

Nous avons sous les yeux presque tous les ouvrages de ce médecin. En voici une liste plus complète et plus exacte que celles données par les biographies médicales.

I. *Dialexeon medicinalivm libri duo, nunc recens in lucem prolati. Adiectus est de his quæ ad rationalis medici disciplinam, munus, laudes, consilia & præmia pertinent, libellus longe utilissimus.* Lvgdvni, svb scvto Basiliensi, apvd Mich. Parmenterivm. M. DXXXVII. Pet. in-4° de 4 ff., prelim. non chiff., 184 pp. et 12 ff. non chiff. pour l'*index*, etc.

II. *OPVSCVLA IVVENILIA.* Lugduni, apud J. Tornæsium et Gvliel. Gazeivm, M. D. LVI, in 8° de 7 et 32 pp. C'est une dissertation sur la fontaine ardente, dédiée à Aymar Falcoz, historien de l'ordre de St-Antoine de Viennois. Elle a été l'objet d'une réfutation par Aréod médecin de Grenoble. — Ces *Opvscvla Ivvenilia* sont au nombre de 5, et forment chacun un petit vol. ayant des titres et des paginations séparés. Nous venons de donner le titre du premier, voici ceux des autres :

III. *De admirandis facvltatibvs. qvarum causæ latentes, cæcæq; ac plerisq; omnibus ignotæ sunt ,centuriæ duæ cum aliquot decurijs.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsium et Gvliel. Gazeivm, M.D.LVI, in-8° de 56 pp.

IV. *Selecta aliqvot in aphorismos redacta. quorvm sectiones tres sunt.* Lvgdvni, apvd Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeivm, M DLVI, in-8° de 56 pp. Les pp. 28 à 56 contiennent un éloge de la médecine, par Erasme.

V. *De his qvæ ad rationalis medici disciplinam, munus, laudes, consilia, & præmia pertinent libellus cum appendice.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeium, M. D. LVI, in-8° de 38 pp.=Cet opuscule avait déjà paru sous le titre suivant : *De medicis* ΕΞΑΛΟΓΟΙ, *id est sermones sex, iam recens in lucem prolati. Eivsdem de humorum differentiis atque indicijs Epitome longe utilissima.* Lvgdvni, excvdebant Melch. et Gasp. Treschel, M. D. XXXIIII, in-8° de 52 pp.

VI. *De medica theoresi liber primvs.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvlielm. Gazeivm, M. D. LVI, in-8° de 122 pp. Ce volume est terminé par 8 ff. non chiffr. pour la table des matières des 5 traités formant les *OPVSCVLA IVVENILIA.*

(1) Il se dit lui-même *Delphinensis* sur le titre de son *compendiolvm cvratricis scientiæ* (n° VII).

(2) D'après le *Mémorial perpétuel* d'Eustache Piemond (ms de la Bibl. Imp.), il était, au contraire, de Saint-Antoine, en Viennois Cet annaliste raconte ainsi sa mort : « Noble Sébastien, seigneur « de Monteux, seigneur de Miribel, natif de Saint-« Antoine, s'estant rendu ennemy de ses voisins, « et recherchant d'en tuer ung, il receut luy mesme « un coup d'arquebuze aux reings, le 21 decembre « 1581, duquel coup il mourust 22 iours apres sa « blessure. Qvelqves iours auant sa mort, il se feit « bailler certains papiers et les feit jetter au feu. « Diev luy pardonne ses favltes. »

VII. *Compendiolvm cvratricis scientiæ longè vtilissimvm. Autore D. Hieronimo Montuo Delphinensi, Mirebelli Rivoriæq; domino, artis et medicinæ doctore, adiecta insuper est eiusdem sylloge de purgationibus.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeivm, M. D. LVI, in-8° de 254 pp., plus 3 ff. non chiffr. pour l'*index* et l'*errata*.

VIII. *De activa medicinae scientia commentarii dvo, quorum primus de salubritate non modo tuendæ sanitatis, uerum etiam producendæ ad multos annos uitæ rationem modumq; docet alter uero uniuersales, qui ad morborū curationes pertinent, canones explanat.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeivm, M. D LVII, in-8° de 8 ff. prelim. non chiffr., 323 pp. et 13 autres pp. non chiffr. pour la table.

Ces Commentaires ont été trad. en français par Claude Valgelas sous le titre suivant : *Commentaire de la conservation de santé et prolongation de vie.* A Lyon, par Ian de Tovrnes, M. D. LIX, in-4°. = Autre édit : Paris, Simon Caluarin, 1572, in-12.

IX. *De infantivm febribvs, atque alijs plerisque omnibus malis,* πραγματεια. Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvli. Gazeivm, M. D. LVIII, in-4° de 4 ff. prelim. non chiffr. et 25 pp. = Réimpr. dans le Recueil publ. a Venise en 1626 (n° XIV).

X. *De morbo Gallico liber.* Lugduni, apud Tornæsium et G. Gazeium, 1558, in-4°. (Cité par Vander-Linden.)

XI. *Chirvrgica avxilia, ad aliquot affectus, qui repentinam exigunt curationem. Morbi item veuerei, ac eorum, qui huic vicini sunt, curationes.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvl. Gazeivm. M. D. LVIII, in-4° de 4 ff. non chiffr. et 78 pp. = Reprod. la même année dans le Recueil suivant, et, en 1626, dans celui publ. à Venise (n° XIV).

XII. *Halosis febrivm, quæ omnium morborum grauissimæ sunt, libri IX. Chirurgica auxilia ad aliquot affectus, qui repentinam exigunt curationem. Morbi item venerei, ac eorum, qui huic vicini sunt, curationes. De infantium febribus et plerisq; omnibus aliis malis,* πραγματεια Lugduni, apud Joh. Tornæsium et Gul. Gazeivm, M. D. LVIII, in-4° de 8 ff. prel. non chiffr. et 166 pp. La dédic. adressée par J. de Monteux au cardinal de Lorraine, est datée *ex castro nostro Rivoriæ.* = Reprod. dans le Recueil publ. à Venise en 1626 (n° XIV).

XIII. *Anaceves morborvm.* Lvgdvni, apvd Ioan. Tornæsivm typogr. Regivm, M. D. LX. Quatre tomes en un vol. in-8, de 555 pp., plus 10 pp. non chiffr. contenant l'*index* et une lettre de Bruyerin-Champier à l'auteur.

XIV. *Clarissimi viri Hieronymi Montvi christianissimi Galliarum regis medici & consiliarij, practica medica a doctis viris din desiderata & nunc primum in lucem edita, in sex partes diuisa.*

I. *De profligandis humani corporis morbis particularibus.*
II. *De deprehendis & expurgandis febribus.*
III. *De curandis infantium morbis & febrib.*
IV. *De chirurgicis auxiliis ad affectus, qui repentinam exigunt curationem.*
V. *De tuenda sanitate, seu de salubritatis tutela.*
VI. *Compendium curatricis scientiæ, et de purgatione juxta doctrinam, etc.*

In quibus omnia, quæ ad practicam ipsam exquisite exercendam sunt necessaria, methodo mirabili enodantur, ac illustrantur. Venetiis, apud Variseos, MDCXXVI, in-4° de 18 ff. prélim. non chiff. et 339 pp.

MONTEYNARD, illustre famille qui descend, dit-on, de ces anciens *Aynard*, dont la fameuse querelle avec les *Alleman* divisa toute la noblesse de Dauphiné dans les premières années du règne de Humbert II (1335-1340). — Nous ne connaissons pas les documents sur lesquels s'appuient les généalogistes pour faire cette jonction, ni surtout pourquoi les *Aynard* quittèrent un nom dont l'illustration remontait aux temps d'Izarn, évêque de Grenoble, c'est-à-dire vers l'an 965, pour prendre celui de *Monteynard*. Nous savons qu'on a cherché à expliquer ce changement à l'aide d'une histoire de deux montagnes, mais nous n'avons pu discerner nettement si c'est un *Aynard* qui donna son nom à une montagne ou une montagne qui donna son nom aux *Monteynard*. Quoi qu'il en soit, le premier seigneur de *Monteynard* se nommait *Raymond*. L'un des favoris de Louis XI pendant le séjour de ce prince en Dauphiné, il fut nommé lieutenant-général de la province, par lettres datées de Grenoble, le 28 juillet 1455, et destitué trois ans après par le gouverneur Louis de Laval, sur un ordre du roi Charles VIII. Il testa le 24 février 1489 et fut enterré à Prébois. Sa nombreuse postérité s'est divisée en plusieurs branches, dont une seule, encore existante, est représentee de nos jours, croyons-nous, par *Hector-Joseph*, marquis DE MONTEYNARD, né le 16 mars

1770, maréchal de camp le 2 avril 1817, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, le 29 novembre 1820, pair de France, par ordonnance du 5 novembre 1827. — Un grand nombre de personnages distingués sont sortis de cette famille, entre autres un secrétaire d'Etat au département de la guerre dont nous allons parler.

MONTEYNARD (Louis-François de) naquit au château de La Pierre (près de Tencin), le 13 mai 1713 (1), de *Joseph-Louis*, seigneur de Champs, et de Claudine de La Bastie. Destiné à la carrière militaire, il entra au service le 12 janvier 1728, avec le grade de lieutenant dans le régiment de Royal-Vaisseaux. En 1733, il leva une compagnie à la tête de laquelle il servit avec une grande distinction pendant les guerres d'Allemagne jusqu'en 1743. Attaché à l'armée d'Italie par ordre du 1er septembre de cette année, il obtint en 1744 le régiment d'Agenois, fut chargé en 1745 de reconnaître les chemins praticables pour pénétrer dans l'Etat de Gênes, se trouva au passage des Alpes, à la prise d'Acqui, de Saravalle, de Plaisance et de Pavie. Sa brillante conduite à l'affaire de Rivaronne (27 septembre 1745) le fit choisir pour en porter la nouvelle au Roi, qui le récompensa par le grade de brigadier. Le marquis de Monteynard rejoignit bientôt l'armée d'Italie et se fit encore remarquer, le 27 avril 1746, en s'emparant des bains d'Acqui où il fit prisonnier 300 Piémontais. Il fit ensuite la campagne de Provence sous le maréchal de Bellisle, prit part, en qualité de brigadier et de maréchal général des logis, à la conquête du comte de Nice, et resta sur la frontière jusqu'à la paix. — Déclaré maréchal de camp en décembre 1748, il fut employé à l'intérieur comme inspecteur de cavalerie, au camp de Beaucaire (13 juin 1753), à celui de Valence (31 juillet 1755), sur les côtes de la Méditerranée (25 mars 1756). Il servit sous le duc de Richelieu dans l'île de Minorque, où il se distingua à l'assaut du fort Philippe Bientôt après il passa à l'armée du Rhin, concourut à la conquête de l'électorat de Hanovre, et fut enfin récompensé de ses longs services par le grade de lieutenant-général, que le roi lui donna le 10 février 1759. — Après la retraite du duc de Choiseul, il fut appelé au ministère de la guerre le 6 janvier 1771. Quoique son passage aux affaires ait été d'assez courte durée, il fit adopter plusieurs réformes et institutions nouvelles; on lui doit notamment l'école de cavalerie de Saumur. Il sortit du ministère le 27 janvier 1774 (2), et fut depuis, croyons-nous, gouverneur de Sarrelouis et gouverneur général de l'île de Corse. — Il est mort au château de Tencin, en mai 1791, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec *Marie-Françoise de Monteynard*, sa cousine.

Portrait. — En buste, de profil, tourné à D, dans un ov. surmonté d'attributs militaires; en bas, ses armes. Petit in-4° très-rare.

MONTJOUX. — Voy. Vesc.

MONTLUC (Jean de), seigneur de Balagny, maréchal de France, naquit, d'après Chorier, en Dauphiné. Il était fils de Jean de Montluc, évêque de Valence et de Die, qui avait séduit et même épousé secrètement, dit-on, une belle jeune fille nommée Anne Martin (3). Il fut légitimé en janvier 1567. — En 1572, lors de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, élection dont le succès fit tant d'honneur à l'évêque son père, Catherine de Médicis l'envoya dans cette contrée pour y préparer les esprits. Il se trouvait alors à Padoue, où il étudiait, avec plusieurs autres gentilshommes français, la langue italienne et le maniement des armes. « Dans ce voyage, » dit J. Choisnin, secrétaire de son père, « fut avec luy, un gentilhomme du Dau

(1) Quelques généalogistes disent, le 15 mai 1716. Nous avons suivi la *Chronologie mil.* de Pinard (t. V, pp. 632 et suiv.)

(2) On fit, à l'occasion de sa sortie du ministère le couplet suivant :

Quel bruit! quel train au séjour
De la cour!
Serait-ce donc de l'amour
Encore quelque miracle!
Non, non, non, non, non, non.
Non, ce n'est qu'une debacle;
C'est monsieur de Monteynard
Qui repart.
Après avoir par hasard
Occupé le ministère,
Sans penser, sans penser,
Sans penser et sans rien faire.

(3) On a prétendu qu'elle était abbesse de Soyons. — Outre le peu de régularité de ses mœurs, cet évêque, l'un des hommes les plus remarquables du xvie siècle, montra beaucoup de penchant pour les doctrines de la réforme. Le doyen du chapitre de Valence, Félix de Vermond, le dénonça au pape Pie IV et le fit condamner comme hérétique; mais n'ayant pu produire des preuves authentiques à l'appui de sa plainte, il fut condamné à lui faire amende honorable par arrêt du conseil du 14 oct. 1560 — Jean de Montluc occupa les siéges de Valence et de Die de 1553 à 1579, époque de sa mort. On a publié plusieurs écrits pour et contre lui.

« phiné nommé Charbonneau, homme « de moyen âge, et un autre appelé Du « Belle, baillif de Valence, et moy. » A son retour il s'attacha à la personne et aux intérêts du duc d'Alençon, qui le fit gouverneur de Cambrai, en 1581. Ayant ensuite embrassé le parti de la ligue, il conduisit un secours de 4000 hommes au duc d'Aumale, qui voulait surprendre Senlis, mais il fut battu devant cette ville (17 mai 1589), ainsi qu'à la journée d'Arques; il servit aussi pour ce parti à la levée du siége de Paris et de celui de Rouen, en 1592. Après l'avénement de Henri IV au trône, sa femme, Renée de Clermont-d'Amboise, alla trouver ce prince à Dieppe et lui obtint non-seulement son pardon, mais encore l'érection en sa faveur de la ville de Cambrai en souveraineté, et la dignité de maréchal de France (20 nov. 1593). Malheureusement Balagny ne sut pas conserver longtemps sa principauté : il se rendit tellement odieux aux habitants de Cambrai que, pour se délivrer de son oppression, ceux-ci ouvrirent leurs portes aux Espagnols (1). Dans cette circonstance, Renée, sa femme, montra plus de cœur que lui; elle se conduisit en héroïne, comme le devait faire une sœur du brave Bussy-d'Amboise. Après avoir défendu la ville une pique à la main, mêlée aux quelques soldats restés fidèles à son mari, quand elle vit que la citadelle était prise et qu'on rédigeait les articles de la capitulation (9 oct. 1595), elle s'enferma dans son cabinet et y mourut de désespoir : « Perdant ainsi « la vie, dit un biographe, avant d'a- « voir perdu le titre de princesse. » Quant à Balagny, il supporta très philosophiquement sa chute et se remaria ensuite avec Diane d'Estrées, fille du grand-maître de l'artillerie de France.

(1) Palma-Cayet (Collection Petitot, 1re série, t. XLIII, p. 97) attribue l'irritation des habitants de Cambrai contre Balagny, « à ce qu'il avoit fait battre », « dit-il, certaine monnoie de cuivre du poix de demy- « once, où d'un costé il avoit fait mettre les armes « du roy comme protecteur, et de l'autre les siennes « comme prince; laquelle monnoye il faisoit valoir « vingt sols, et la bailloit pour la paye de ses sol- « dats, voulant que les habitants de Cambray re- « ceussent ceste monnoye d'eux à l'achapt de leurs « necessitez, promettant que sitost que le siege se- « roit levé qu'il feroit retirer toutes les pieces de « cuivre, et qu'il leur en feroit bailler la valeur en « bon argent. Cela engendra beaucoup de disputes « entre les soldats et les habitants... Car le mares- « chal de Balagny ne voulant la recevoir en paye- « ment pour les impôts et autres subsides qu'il « avoit mis dans cette ville, cela les altéra tellement « qu'ils ne songèrent plus qu'à trouver le moyen de « se venger. » etc.

Il eut de ces deux mariages des enfants dont la postérité s'éteignit à la deuxième génération. — Il mourut en juin 1603. L'Estoile dit qu'on lui fit cette épitaphe :

Cy-gist Balagny sans couronne,
Bien que son père l'ait porte,
L'Espagnol dans Cambray luy donne
Pour mieux honorer sa personne
Le titre de prince avorte.

MONTOISON. — Voy. CLERMONT.

MORAND (JEAN-ANTOINE), né à Briançon le 10 novembre 1727, fut destiné par sa famille à embrasser l'état ecclésiastique ; mais se sentant un goût plus décidé pour les arts, il s'enfuit secrètement de la maison paternelle, et se rendit à Lyon où il commença à étudier le dessin. Il vint ensuite à Paris, et y prit des leçons de perspective et de décoration sous Servandoni, le père de notre Servandoni d'Hannetaire, et passa ensuite dans l'école de Soufflot, l'architecte du Panthéon. Ses études terminées, il revint à Lyon; ce fut lui qui y fit exécuter sur les dessins de son dernier maître, la belle salle de spectacle appelée aujourd'hui *le grand théâtre.* Commencée en 1754, elle fut terminée en 1756. Le succès de cette entreprise l'ayant favorablement fait connaître, il fut appelé en 1759 à Parme pour y construire un théâtre à machines et dessiner les diverses décorations de la fête ordonnée à l'occasion du mariage de l'archiduchesse avec l'Empereur. Il profita de cette circonstance pour parcourir une partie de l'Italie et fortifier son talent par l'étude des monuments de l'antiquité. De retour à Lyon, il fut chargé de la construction des édifices du quai Saint-Clair, dont les dessins avaient été fournis par Soufflot, Munet et Milanois. En 1762, il soumit au consulat un projet pour l'agrandissement de la ville, qui consistait principalement à attirer la population dans la plaine des Brotteaux, mais on lui préféra celui de Perrache. En 1774, et malgré les oppositions qu'il rencontra, il construisit le pont en bois sur le Rhône, auquel son nom est resté attaché ; c'est encore l'un des plus beaux de ce genre qui existent en France : il a 13 mètres de largeur et 209 de longueur. En 1793, pendant le siége de Lyon, l'armée républicaine ayant lancé une espèce de machine infernale pour l'incendier, Morand qui avait à se conserver les droits de péage que lui concédait un arrêt du conseil du 4 janvier

1771, le défendit avec assez de succès pour le préserver d'une destruction totale. Mais cet acte, si naturel en lui-même et si étranger à la politique, fut regardé comme une hostilité envers la République. Arrêté après le siége comme l'un des défenseurs de la ville, il fut condamné à mort le 24 janvier 1794.

Son fils, *Antoine* MORAND DE JOUFFREY, conseiller honoraire à la cour roy. de Lyon, est mort à Chasselay, au château de Machy, le 22 février 1838, à l'âge de 76 ans. — Un fils de celui-ci, *Aimé-Jean-Jacques* MORAND DE JOUFFREY, né à Lyon, le 16 septembre 1787, procureur gén. à Douai (1826) et à Grenoble (1829), fut pendant quelque temps premier président de cette dernière cour en 1830. Il est mort le 5 août 1845.

PORTRAIT.— *Couturier del. Quenedey*, in-8°. Man. noire.

ÉCRITS PUBLIÉS A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION DU PONT-MORAND :

1.* *Précis pour les recteurs de l'hôpital général de la ville de Lyon* (signé d'*Augy*). Paris, Knapen, 1772, in-4 de 22 pp. — II. *Inconvénients du pont projeté par le sieur Morand, relativement aux alignements et nivellements du port Saint-Clair, du quai de Retz*... Lyon, L. Buisson, 1772, in-4° de 12 pp. — III. *A nos seigneurs du conseil supérieur de la ville de Lyon*. (Signé *Brac fils. avocat.*) Lyon, L. Buisson, 1772, in-4° de 38 pp. C'est une supplique des recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon contre la construction du pont-Morand. — IV. *Observations du sieur Morand sur le projet du pont de bois sur le Rhône, avec les réponses pour servir aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, dans l'instance, au conseil de S. M.*, par Brac fils. Lyon, Buisson, 1772, in-4° de 31 pp. — V.* *Nouvelles réponses aux observations du sieur Morand, sur le projet du pont de bois sur le Rhône, pour les pauvres de Lyon*. (Signé Brac fils.) Lyon, L. Buisson, 1772, in-4° de 30 pp. — VI.* Au Roi, Paris, Knapen, 1772, in-4° de 50 pp. C'est une requête par les recteurs et administrateurs de l'hôpital général de Lyon, signé *d'Augy, avocat*.— VII. *Requête et pièces présentées par MM. les recteurs et administrateurs de l'hôpital général et grand Hôtel-Dieu de Lyon, à MM. les Prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon*. Lyon, A. Delaroche, 1772, in-4° de 22 pp.

MORARD, famille noble de Dauphiné, qui paraît remonter à la fin du 11e siècle, et dans laquelle se sont fondues deux autres très-anciennes familles, celles d'ARCES et de GALLES, dont elle a relevé les noms et les armes. Nous avons déjà parlé de la première dans le T. Ier de cet ouvrage. Pierre de Morard ayant épousé, le 13 mars 1605, *Madeleine de* GALLES, seule héritière des biens de sa maison, ajouta ce nom au sien en 1636, après la mort de *Du Bellier*, le dernier de ces trois illustres frères auxquels nous avons consacré des notices.

MORARD DE GALLES (JUSTIN-BONAVENTURE, comte DE), vice-amiral, né le 30 mars 1741, à Goncelin (Isère), fut destiné à la carrière des armes, que plusieurs de ses frères avaient déjà embrassée. Inscrit, à l'âge de 11 ans, dans les gendarmes de la garde, connus aussi sous le nom de *compagnies rouges*, il obtint, en 1757, de servir dans la marine, vers laquelle l'entraînait son goût. Il y entra comme garde du pavillon et fut nommé enseigne l'année suivante. Il était à cette époque sur la frégate l'*Hermine*, en croisière sur les côtes de Barbarie pour y surveiller les pirates. Le comte de Grasse lui ayant donné l'ordre de brûler un corsaire qui était en vue, il se dirigea, au milieu de la nuit, vers ce bâtiment, et réussit à y appliquer une chemise soufrée, qui détermina l'explosion une demi-heure après. Il se distingua au bombardement de Larache (26 juin 1765), fit diverses campagnes dans l'Inde et en Amérique, fut attaché, à son retour, à la direction des constructions du port de Brest, passa dans l'escadre de Duchaffault en 1776, devint lieutenant l'année suivante, assista au combat d'Ouessant sur le vaisseau *la Ville de Paris* (27 juillet 1778), et à ceux que livra la flotte combinée sous les ordres de M. de Guichen, les 17 avril, 15 et 19 mai 1780. Capitaine en second en 1781, il montra un courage héroïque au combat de la Praya livré le 16 avril. Le vaisseau qu'il montait avait été séparé de l'escadre et entouré par cinq bâtiments ennemis. M. de Trémigon, qui le commandait, avait été grièvement blessé dès le commencement de l'action; Morard de Galles, quoique lui-même couvert de blessures, remplace son chef, lutte en désespéré, parvient à rejoindre l'escadre, et contribue puissamment au succès de la bataille. En recompense de cette belle conduite, il reçut, du bailli de Suffren, le grade de capitaine de vaisseau, pro-

motion que le roi s'empressa de ratifier. Dans les combats des 17 février, 21 avril, 6 juillet et 3 septembre 1782, il fut trois fois blessé. Il combattit ensuite dans la mer des Indes, particulièrement devant Gondelour, le 20 juin 1783.

Rentré en France en 1790, nommé contre-amiral en juillet 1792, et vice-amiral l'année suivante, il eut pour mission de protéger les bâtiments du commerce qui revenaient dans nos ports. Il subit une courte détention pendant la Terreur. Bientôt réintégré et nommé commandant d'armes à Brest, puis chef d'une division de la flotte destinée à operer un débarquement en Irlande (1797), il appareilla le 15 décembre de cette annee, mais fut obligé de rentrer à Rochefort le 17 janvier suivant, après avoir vu ses vaisseaux battus et disperses par la tempête. A la suite de cette expédition malheureuse, il encourut une sorte de disgrâce que fit cesser le 18 brumaire.

Il devint membre du Sénat le 9 novembre 1799, secretaire de cette assemblée en 1803, et, en 1804, grand-cordon de la Lég. d'honneur, comte de l'Empire, titulaire de la sénatorerie de Limoges. Retiré à Gueret (Creuse), il y mourut presque subitement le 23 juillet 1809, regrette des habitants, qui élevèrent dans la ville un monument à sa mémoire. Les etats de service de Morard de Galles sont des plus honorables ; ils mentionnent 37 campagnes, 11 commandements, 15 combats, 8 blessures. — Guy Allard et Chalvet (*Bib. du Dauphiné*) citent un *François de* MORARD vivant à la fin du 16e siècle, qui aurait laissé des *Mémoires fidèles et exacts de l'histoire de son temps*. — Nous connaissons encore *Alexandre de* MORARD, né à Grenoble, auteur d'un opuscule qui remporta, le 5 juillet 1810, le prix de poesie proposé par la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure. En voici le titre : *Le rétablissement de la pyramide de Henri IV dans la plaine d'Ivry, par les ordres du premier consul, le 7 brumaire, an XI*... Evreux, impr. d'Ancelle, 1810, in 8°, de *viij* et 33 pp. avec 1 pl. La *France litt.* de Quérard le nomme par erreur *Morand*.

MOREAU DE VÉRONE (MARTIN-JOSEPH-BRUNO), archeologue distingué, naquit à Vinsobres (Drôme), le 28 janvier 1739. Passionné pour l'étude de l'antiquité, il commença dès sa plus tendre jeunesse à ramasser les vestiges épars de l'occupation romaine dans la contrée qu'il habitait. L'âge ne fit que fortifier cette passion : nommé en 1779 président de la Chambre des Comptes de Grenoble, il lui consacra tous ses loisirs. Il fit exécuter des fouilles dans le territoire des antiques cités de Vaison et de Saint-Paul-Trois-Chateaux, qui amenèrent la decouverte d'un très-grand nombre d'objets archéologiques, et il forma de toutes ces reliques un cabinet fort curieux, que les savants s'empressèrent d'aller visiter dans son château de Vérone. Il avait aussi conçu le projet d'écrire quelque chose sur l'histoire du Dauphiné, et dans ce but, il compulsa les archives de la chambre des comptes. Toutes les notes qu'il avait amassées sur l'histoire et les lettres, ne forment pas moins de 23 vol. in-4°; Jules Ollivier, qui avait feuilleté cette volumineuse collection, en a tiré une dissertation sur les Voconces qu'il a fait insérer dans le *Bulletin de la Soc. de Statistique de la Drôme*, t. I (Valence, Borel, 1837, in-8°), avec une notice biographique sur Moreau de Vérone. — Après la suppression des Parlements, ce savant magistrat se retira à Vinsobres, et mourut dans son château de Vérone le 25 décembre 1796. — Chalvet a écrit sa vie sous le titre d'*Eloge historique*. Cet opuscule est fort rare et nous n'avons pu nous en servir pour la rédaction de cette notice : Jules Ollivier n'en soupçonnait même pas l'existence. — Voici la liste de ses recueils de notes :

I. MÉLANGES : *Philosophie, poésie, histoire, littérature, médailles, antiquités, histoire naturelle.* 3 vol. in-4°. « Ces « mélanges renferment une foule de « pièces diverses relatives à l'histoire « littéraire des contemporains de l'au- « teur, et beaucoup de notes et disser- « tations archéologiques. »

II. *Catalogue des médailles du cabinet de M. de Vérone, avec les légendes et la description de chaque médaille.* 1 vol. in-4°.

III. *Mélanges de littérature et d'histoire.* 1 vol. in-4°.

IV. *Mélanges de littérature* (prose et vers). 1 vol. in-4°.

V. *Mélanges historiques sur le Dauphiné* (par ordre alphabétique). 1 vol. in-4°.

VI. *Mélanges de littérature et d'histoire* (par ordre alphabétique). 1 vol in-4°,

renfermant beaucoup de pièces relatives au ministère de Necker.

VII. *Mélanges de littérature et d'histoire*. 1 vol. in-4°.

VIII. *Extraits des registres et titres de la Chambre des Comptes de Dauphiné* (par ordre alphabetique). 1 vol. in-4°.

IX. *Mélanges de littérature et d'histoire*. 1 vol. in-4°.

X. *Mélanges*. 1 vol. in-4°, renfermant des jugements sur divers ouvrages.

XI *Mélanges*. 1 vol. in-4°, renfermant une bibliographie des auteurs dauphinois, beaucoup de notes sur le Dauphiné, et des pièces diverses sur la littérature et l'histoire.

XII. *Antiquités, inscriptions et médailles*. 1 vol. in-4°, renfermant des dissertations sur des inscriptions romaines découvertes en Dauphiné, particulièrement à Die, et sur les médailles du cabinet de l'auteur.

XIII. *Mélanges sur le Dauphiné*. 1 vol. in-4°, renfermant l'histoire des *Vocon-ces*, la géographie ancienne de ce peuple et des *Cavares*, et des notes sur l'histoire ancienne et moderne du Dauphiné.

XIV. *Notice sur les monnaies anciennes des ducs, comtes, évêques, princes et rois de France. Mémoires et pièces sur l'histoire naturelle du Dauphiné*. 1 vol. in-4°.

XV. *Catalogue des médailles du musée de Lyon et notes sur d'autres médailles*. 1 vol. in-4°.

XVI. *Recueil de poési s, d'anecdotes, de bons mots et d'autres pièces*. 1 vol. in-4°.

XVII. *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. de Vérone*. 4 vol. in-4°.

XVIII. *Voyage en Suisse*. 1 vol. in-4°.

MOREL. — Guy Allard cite, dans sa *Bib. du Dauphiné*, trois jurisconsultes de ce nom, qui, par leur savoir, paraissent avoir joui d'une grande considération à Valence et à Grenoble aux XVIe et XVIIe siecles.

— MÉRAUD fut successivement professeur de l'université de Valence, avocat et conseiller au parlement. Il occupait cette charge en 1519.

— PIERRE, fut d'abord avocat au parlemt. « Ayant gagné du bien dans sa profession, » dit Guy Allard, il fonda, en 1541, auprès de l'université de Valence un collége de treize écoliers, sous la dénomination de Collége royal Delphinal. Il l'établit dans sa propre maison, lui donna sa bibliothèque et fit les fonds nécessaires pour entretenir les écoliers pendant sept ans à l'étude du droit civil et du droit canon. « Cette institution, dit Gueymar Du Palais (*Ann. de la « Drôme*, an XIII, p. 158), aurait pu « être avantageuse à la province; néan- « moins elle a été negligée depuis : de « là son anéantissement. » P. Morel quitta ensuite le barreau pour entrer dans les ordres sacres, et devint chanoine de Valence, puis de Romans. En reconnaissance de ses bienfaits l'université lui avait donné le titre de docteur agrégé.

— FRANÇOIS « parut glorieusement « dans le barreau du même parle- « ment, » dit Guy Allard. Il plaidait dès 1635 : J. G. Basset le cite plusieurs fois avec de grands éloges. Chorier le nomme dans ses *Adversaria* comme l'un des plus savants avocats de Grenoble en 1659. Il mourut de 1660 à 1666, laissant, dit encore Guy Allard, « de « sçavants témoignages de ses estudes « en plusieurs volumes manuscrits sur « les appellations comme d'abus, et « autres questions du droit canon, que « sa mort a empêché de donner au pu- « blic. »

MOREL (JEAN DE), seigneur de Grigni et du Plessis-le-Comte, bel esprit du XVIe siècle, naquit à Embrun vers 1511. Dans sa jeunesse, il s'attacha à Érasme, sous la direction duquel il acheva ses études; il se trouvait à Bâle en 1536, au moment de la mort de cet homme célèbre, « et lui ferma les yeux », disent les biographes. Apres avoir voyagé quelque temps en Italie, il vint se fixer à Paris où l'appelaient ses goûts littéraires. Catherine de Médicis, à laquelle on le présenta, goûta son esprit et lui confia l'éducation de Henri d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel de Henri II : admis à la cour, Morel y obtint bientôt les charges de maréchal-des-logis de la reine, de valet de chambre; puis, de maître d'hôtel du roi. Sa maison etait un Parnasse, dont on le regardait comme l'Apollon; sa femme et ses trois filles faisaient des vers et en etaient les muses; les meilleurs poëtes du temps, Ronsard, Baïf, Belleau, Sainte-Marthe, du Bellay s'y donnaient rendez vous. Il était surtout lié d'une étroite amitié avec ce dernier, dont il fit, au rapport de Duverdier, publier les œuvres. Le même biographe ajoute : « Il a écrit quelques vers françois que j'ai vus autrefois imprimés. »

Morel était devenu aveugle sur la fin de sa vie. Il mourut à Paris, le 19 novembre 1581, âgé de soixante-dix ans

Aussitôt, les poëtes s'empressèrent de chanter son mérite en français, en latin, en grec, en hébreu. Leurs vers ont été réunis en deux volumes fort rares dont voici les titres : I. *V. C. Ioan. Morelli Ebredun. consiliarij oeconomiq; regij moderatoris illustrissimi principis Henrici Engolismei tumulus.* Parisiis, apud Fed. Morellvm, 1583, in-4° de 56 pp.— II. *Le royal Mausolée, ou Recueil des épitaphes faites en l'honneur de Jean Morel, gouverneur de Henri d'Angoulême, grand prieur de France,* par Jean Marquis (1), in-4°.

Il avait épousé *Antoinette* DE LOYNES, née à Paris, veuve de Lubin Dallier, avocat au Parlement de Paris. « Elle a « écrit, dit Lacroix du Maine, quelques « poë nes françois desquels je n'ai vu « que ceux-là qui sont imprimés avec « le *Tombeau de la reine de Navarre, Mar-* « *guerite de Valois,* imprimés à Paris, « chez Michel Fezandat, l'an 1551. » Elle mourut avant lui, et laissa trois savantes filles qui ont été chantées par les poëtes :

— CAMILLE, l'aînée, était au rapport de ses contemporains un prodige de science. Elle savait le grec et le latin, et composait des vers dans ces deux langues; on en trouve quelques-uns sur la mort de son père dans le premier recueil cité plus haut. Nous les avons lus, mais nous devons dire que l'on n'y remarque pas une seule pensée, pas un sentiment venant du cœur : de l'amphigouri, de la déclamation et voilà tout. J. Morel qui l'aimait tendrement l'avait recommandée en mourant à Jean Marquis. Elle vivait encore en 1584. — On a prétendu qu'elle était fille de Henri d'Angoulême, l'élève de son père.

— DIANE, la cadette, était la moins lettrée des trois sœurs. Lacroix du Maine se borne à nous apprendre qu'elle mourut à Paris, « l'an 1581 ou environ. »

— LUCRÈCE, la plus jeune, faisait aussi des vers en français, en grec et en latin. Elle mourut à Paris, le 29 juin 1580.

MORET DE BOURCHENU (JEAN-PIERRE), marquis de VALBONNAYS, président de la Chambre des comptes de Dauphiné, historien, naquit à Grenoble le 23 juin 1651 (2). Il fit ses études chez les PP. de l'Oratoire, à N.-D. de Grâce en Forez, et voyagea ensuite pendant quelques années pour compléter son éducation. Parti à l'âge de 16 ans (1667) sous le patronage de quelques amis de sa famille, il parcourut l'Italie, visita Rome, Naples, Bayes, Cumes, Pouzzol, Bologne; à Venise il résida plusieurs mois auprès de l'ambassadeur de France, Prunier St-André, premier président du parlement de Grenoble, qui se plut à le produire dans le monde et à le mener, à sa suite, dans toutes les cérémonies publiques. De retour en France, Valbonnays médita de nouveaux voyages, surtout celui de Paris; mais il trouva dans sa famille une si opiniâtre résistance, que, desespérant de la vaincre, il partit clandestinement, un matin, sur un cheval d'emprunt, avec le peu de ressources qu'il avait économisées sur ses plaisirs. Arrivé à Paris, il écrivit à son père et réclama des secours qu'il n'était plus possible de lui refuser, mais qui lui furent accordés sous la condition expresse qu'il serait de retour à Grenoble dans trois mois. L'argent reçu, Valbonnays ne pensa plus qu'à satisfaire sa passion pour les voyages. Il passa, vers la fin de 1671, en Flandre, en Hollande, puis en Angleterre où le comte de Canaples, dernier duc de Lesdiguières, que quelques mécontentements tenaient éloigné de la France, l'accueillit avec distinction et le présenta à la cour du roi Charles II. Ce succès inattendu, en flattant son amour-propre, surexcita son courage et lui donna le désir de monter sur l'un des vaisseaux de la flotte anglaise qui, de concert avec celle de France, avait ordre d'aller chercher les Hollandais jusque sur leurs côtes. Son désir fut exaucé : il assista, le 7 juin 1672, au combat naval de Soultsbaie. Ce spectacle terrible fit sur lui une vive impression et refroidit considérablement son enthousiasme belliqueux. Dégoûté de la guerre, il forma le dessein d'aborder d'autres combats moins périlleux, mais non moins animés, ceux du barreau, et il se rendit à Paris pour étudier le droit.

Ses études terminées, il revint à Gre-

(1) Il était né à Condrieu d'une famille originaire de Vienne. Il fut principal du collége d'Autun à Paris, professa la médecine à Lyon et à Vienne, où il mourut le 4 mai 1625, âgé de 72 ans.

(2) Jules Ollivier a consacré au président de Valbonnays une belle et intéressante notice dans les *Mélanges Biographiques et Bibliogr. relatifs à l'Hist. litt du Dauphiné*, pp. 295 337. N'ayant rien de nouveau à y ajouter, et dès lors obligé de raconter les mêmes faits avec d'autres termes, nous avons préféré reproduire purement et simplement cette notice en élaguant toutefois certains développements qui ne pouvaient trouver place ici.

noble où, sur la démission de son père, doyen du parlement, il eut, en 1677, la charge de conseiller, qu'il abandonna ensuite (1690) pour celle de 1er président à la Chambre des comptes. Ses goûts littéraires, qui devaient faire le charme de sa vie, s'éveillèrent alors : il ouvrit sa maison aux hommes studieux et forma des conférences où se débattaient des questions d'histoire et de littérature. Il s'était pris de passion pour les mathématiques, et, de concert avec un de ses collègues, Vachon de la Roche, conseiller au parlement, il fit venir à Grenoble le mathématicien Ozanam et le conserva deux ans auprès de lui. Mais l'application constante avec laquelle il se livrait à l'étude affaiblit considérablement sa vue : en 1701 il était complétement aveugle. Ce malheur n'abattit point son courage : moins distrait par les objets extérieurs, son imagination, naturellement vive, se porta avec plus d'ardeur vers le but de ses méditations, et son jugement acquit une maturité qui fut le résultat des propres réactions qu'il était obligé de faire sur lui-même. Contraint de faire ses lectures par des organes étrangers, il en recueillit avec plus de fruit la substance, et enrichit sa mémoire d'une foule de connaissances dont il a fait usage avec une étonnante exactitude dans tous ses ouvrages d'érudition. Jaloux d'être toujours le centre du mouvement intellectuel de sa ville natale, il rassembla dans sa maison toutes les ressources que l'art peut offrir aux personnes de goût pour les captiver. Trois fois la semaine des concerts réunissaient dans ses salons l'élite de la société, et les conférences littéraires dont il était l'âme devinrent plus fréquentes et surtout plus instructives.

Ce fut au milieu de ces nobles délassements de l'esprit et de ces savantes occupations, que Valbonnays conçut le projet d'écrire une nouvelle histoire du Dauphiné d'après les titres et les documents qu'il avait pu, à la faveur de ses fonctions de président, compulser aux archives de la Chambre des comptes ; projet immense, car il s'agissait de créer et d'asseoir sur des bases nouvelles un système historique entier, de combattre et de renverser, à l'aide de témoignages authentiques, les opinions accréditées jusque-là par Chorier ; projet bien propre à exciter l'étonnement quand on songe qu'il était privé de la vue. Son travail fut publié en 1711 sous le titre de : *Mémoire pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins de la maison de La Tour-du-Pin.* Pour l'exécuter, il s'était tracé une règle des plus sages : à ses yeux, la version de l'historien n'était pas une garantie suffisante de la vérité : le témoignage même des écrivains contemporains ne lui semblait pas à l'abri de la critique : il voulait que les récits fussent étayés d'actes originaux afin que chaque fait fut accompagné de la pièce justificative qui devait démontrer sa véracité. Les journaux savants, répandus alors dans toute l'Europe littéraire, firent à cet ouvrage l'accueil le plus flatteur (1) et applaudirent surtout à l'excellente méthode adoptée par son auteur, de ne rien avancer sans pièces authentiques à l'appui.

Ces *Mémoires* étaient à peine publiés qu'il conçut le dessein de les reproduire sur un plus vaste plan et dans un ordre chronologique plus méthodique, et, pour arriver à ce but, il entreprit de nouvelles recherches qui lui demandèrent onze années de travaux. Dans cet intervalle, beaucoup d'autres productions de moins longue haleine, mais qui sont une preuve de son érudition et de la variété de ses connaissances, émanèrent de sa plume. Ces diverses productions, dont on trouvera la liste ci-après, sont presque toutes insérées dans les journaux scientifiques qui s'honoraient de sa collaboration ; elles traitent de questions académiques agitées dans les controverses des gens de lettres avec lesquels il entretenait un commerce épistolaire régulier. Ces travaux ne le détournèrent pas des recherches qu'il s'était imposées pour la reproduction des *Mémoires sur le Dauphiné*. Il y travaillait avec ardeur depuis plusieurs années, faisant fouiller par des commis les archives de la chambre des comptes, lorsqu'il reconnut la nécessité d'avoir recours à un collaborateur éclairé pour classer les matériaux que sa cécité ne lui permettait pas de vérifier lui-même. Il se rendit alors à Paris pour y consulter, à ce sujet, les gens de lettres avec lesquels il était en relation ; leurs suffrages unanimes lui désignèrent le sous-bibliothécaire du collége Mazarin, Antoine Lancelot,

(1) Voy. *Bib. ancienne et moderne* de J. Leclerc, 1719, t. XIII. pp. 320 et suiv. - *Mém.* de Trevoux, 1711, pp. 1741 et suiv. - *Acta erud.* de Leipsick, 1712, pp. 491 et suiv.

qui devait bientôt devenir un des plus doctes membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lancelot céda facilement aux instances de Valbonnays; il le suivit à Grenoble où, pendant cinq années, il se consacra sans relâche à d'immenses investigations paléographiques. L'étroite amitié que la communauté de travaux littéraires forma entre ces deux hommes si dignes de s'estimer, suggéra à Valbonnays le dessein de déterminer Lancelot à se fixer en Dauphiné, en lui faisant accepter une pension. La chambre des comptes, qui avait eu recours à son aptitude pour procéder au recollement et dresser l'inventaire des archives de Die, de Gap et de Valence, dont les évêchés avaient vaqué pendant son séjour à Grenoble, lui offrit aussi de lui faire une position honorable; mais de puissants motifs qui le rappelaient à Paris, ne lui permirent pas d'accepter ces propositions (1).

De tous les matériaux recueillis et mis en ordre sous sa direction par Lancelot, Valbonnays ayant fait surgir un immense faisceau de faits historiques, ne tarda pas à leur donner, dans une rédaction générale, une distribution chronologique, et dès l'année 1722, il les livrait au public sous le titre d'*Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race*. Cet ouvrage, accueilli avec plus de faveur encore que ne l'avait été l'édition de 1711, fut analysé dans la plupart des journaux scientifiques français et étrangers (2). Quelques courtes observations prouveront qu'il méritait les éloges qui lui furent décernés. Il suffit de parcourir l'œuvre de Chorier pour être convaincu de la légèreté avec laquelle cet écrivain avait exploré cette partie de notre histoire, et y remarquer une foule d'anachronismes, de fables puériles, d'erreurs, de faits controuvés ou dénués de preuves, d'appréciations dépourvues de critique. Ce fut dans le but de purger la vérité des mensonges dont elle avait été souillée que Valbonnays entreprit ses recherches avec une persévérance digne de quelque étonnement, si l'on réfléchit aux obstacles que lui créait sans cesse la cruelle infirmité dont il était atteint; aussi, sous sa plume, l'histoire de la province, l'histoire des faits, acquit-elle une autorité que l'authenticité des preuves sur lesquelles elle repose a rendue incontestable. Sa savante exactitude renversa les assertions conjecturales de Chorier sur l'origine des Dauphins et leur filiation généalogique, et rectifia, en l'augmentant de nouveaux et curieux développements, toute la période qu'embrassent les règnes de nos quatre souverains de la troisième race, Humbert Ier, Jean II, Guigues VIII et Humbert II. C'est surtout sous le rapport de la découverte patiente et de l'exactitude des faits que son œuvre est irréprochable et forme un des monuments les plus précieux de notre histoire nationale; œuvre digne d'être mise en parallèle avec les trésors de science et d'érudition mis au jour par cette savante école de travailleurs, les Bénédictins. Mais vouloir étendre cet hommage jusqu'aux jugements qu'il a portés sur les faits, et aux conséquences qu'il en a tirées, ce serait sortir des bornes d'une sage impartialité et se livrer aux exagérations systématiques du panégyrique; car il est arrivé que certaines de ses appréciations sont empreintes d'une tendance paradoxale un peu puérile. C'est ainsi que le caractère de Humbert, prince inconsidéré s'il en fut jamais, sans énergie de cœur, sans élévation d'esprit, prodigue par vanité et par irréflexion, devient presque héroïque sous sa plume. Il s'était si vivement épris de lui qu'il fit une ridicule querelle à l'abbé de Vertot, qui, appréciant avec plus de philosophie et de critique les tristes résultats de la croisade commandée en 1343 par ce prince, avait osé les attribuer à son incapacité et à son inexperience.

La réputation scientifique qu'il s'était faite par ses travaux avait attiré sur lui les regards du premier corps savant de la France, l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette célèbre compagnie lui décerna, en 1728, l'hommage le plus flatteur auquel il pût aspirer. Sur ses instances, le roi l'autorisa à accorder au président de Valbonnays le titre d'académicien correspondant honoraire, sous la clause que cette faveur *ne tirerait pas à conséquence*; exception qui rendait plus honorables encore pour celui qui en était

(1) *Eloge de Lancelot*, par de Boze, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI, 1re part., pp. 261 et suiv.

(2) *Acta erud.* Lipsiæ, in-4o, 1723, pp. 1 et suiv. - *Mém. hist. et crit.*, t. II, 1722, nov., pp. 3 et suiv. - *Journal des Sçavants* (édit. in-18), 1729, fevr., pp. 211 et suiv.; mars, pp. 396 et suiv. - *Mém. de Trévoux*, janvier, 1723, pp. 101 et suiv.

l'objet, les suffrages qu'il venait d'obtenir.

Ce témoignage de haute estime lui fut un motif puissant de redoubler de zèle, et, dès cette époque, il ouvrit avec l'Académie des communications sur divers sujets d'histoire et d'archéologie. Mais un travail bien plus considérable qu'il se proposait de soumettre à sa révision, fut celui qu'il avait entrepris sur les périodes de l'histoire du Dauphiné antérieures à celles qu'il avait déjà traitées. Sentant bien que le tableau qu'il avait presenté des Dauphins de la troisième race ne formait cependant qu'une partie des annales de la province, il avait fouillé plus avant dans le moyen âge, et, remontant à l'origine des royaumes d'Arles et de Bourgogne, il racontait la formation des seigneuries indépendantes et des fiefs compris dans les limites territoriales du Dauphiné et l'histoire des Dauphins de la première et de la seconde race. Ce corps immense d'événements, étayé d'actes originaux selon la méthode de l'auteur, devait venir se rattacher à l'histoire des Dauphins de la troisième race et compléter ainsi les annales de notre province dans leur plus large extension, jusqu'à la cession de Humbert II. Il avait aussi trouvé le temps de rédiger pour le duc d'Orléans, qui l'en avait prié, un nobiliaire composé de près de quarante généalogies des maisons les plus illustres du Dauphiné, accompagnées de titres authentiques et d'éclaircissements (1). Enfin, sa correspondance littéraire avait pris des développements plus étendus, et peu de questions importantes s'agitaient dans le monde savant qu'il n'y prit part.

Mais il vint une époque où son courage et son ardeur pour l'étude furent trahis par les infirmités de la vieillesse, qu'il avait éloignées jusqu'alors par une grande régularité de mœurs et beaucoup de frugalité. Son extrême sobriété et l'exercice presque continu dont il s'était fait une loi avaient toujours été la sauvegarde de sa santé, et ce fut la puissance de ce régime qui le préserva, en 1722, des suites toujours si graves d'une attaque d'apoplexie accompagnée pendant huit jours de paralysie. Il repoussa tous les moyens curatifs employés en semblable circonstance, redoubla de sévérité, et, au bout de trois mois, eut recouvré la plénitude de ses facultés. Mais le 17 février 1730, il fut atteint d'une rétention d'urine; il refusa d'abord les soins de la médecine, dont il n'avait jamais fait usage, et se soumit ensuite à l'opération de la sonde, qui lui procura quelque soulagement. Bientôt la fièvre survint; alors Valbonnays ne se dissimula plus la gravité de son état, et, avec le calme de l'âme et de l'esprit que lui donnait une vie irréprochable, il attendit la mort qui vint le frapper à l'âge de 79 ans, le 2 mars 1730. Ses restes furent déposés dans une chapelle de l'église des Minimes près de Grenoble (2). — Pendant les dernières années de sa vie, il s'était dépouillé d'une partie de sa fortune pour en faire jouir sa famille, ou la consacrer au soulagement des pauvres de Grenoble. Il avait constitué une somme de 20,000 livres dont le revenu était destiné à fournir du pain aux indigents honteux, et la plupart des hôpitaux et des maisons religieuses de cette ville recueillirent par ses dispositions testamentaires des marques de son humanité.

Outre la notice de Jules Ollivier, dont celle que nous venons de donner n'est qu'un abrégé, on peut consulter encore sur Valbonnays les ouvrages suivants : *Mém.* de Niceron, t. IX, p. 29; t. XX, p. 171. — *Dict* de Moreri. — *Biogr. univ.*—*Eloge*, dans la *Bibl. franç.* de Du Sauzet, t. XV, 1re partie, pp. 349-357. — *Bibl.* de Lelong. — *Eloge*, par M. de Boze, dans le *Mercure de France*, mai 1730; et dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VII, in-4°, p. 429, et dans l'*Histoire* de cette académie, 1740, t. III, pp. 113-134, ou *édit. d'Amst.*, t. IV, p. 671. — *France litt.* de Quérard. — *Notice biogr.* dans l'*Album du Dauph.* — *Notice biogr.*, par Berriat Saint-Prix, dans le *Magasin encyclop.*, 1801, t. I, pp. 154, et à la suite des *Recherches sur la législation en Dauphiné*, du même auteur, 1836, pp. 47-56.

PORTRAIT. — En buste, presque de face, en robe, la main appuyée sur un livre. *Victor Cassien del.*, d'après le tableau original appartenant à M. Du-

(1) On ignore ce que sont devenus les manuscr. de ces deux importants ouvrages. Tout ce qui nous reste de l'hist. du Dauphiné se borne à un fragment de l'introduction que Valbonnays communiqua au président Bouhier en 1730, et que Jules Ollivier a publié dans sa correspondance (ci-apr. p.170, n° XVI).

(2) Cette chapelle, dans laquelle avait été enseveli le chevalier Bayart, était passée, par droit de succession, de la famille des Alleman à celle de Bourcheau.

bouchage, in-4° (dans l'*Album du Dauphiné*).

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins de la maison de la Tour-du-Pin, où l'on trouve tous les actes du transport de cette province à la couronne de France, avec plusieurs observations sur les usages anciens et sur les familles; le tout recueilli des registres de la Chambre des Comptes et de divers cartulaires de la même province*. Paris, Imbert de Bats, 1711, in-fol.

II. *Histoire abrégée de la donation du Dauphiné, avec la chronologie des princes qui ont porté le nom de Dauphins, jusqu'en 1706*. Ce précis exact, mais sans importance historique, est inséré dans le *Recueil de pièces intéressantes... trouvées dans les papiers de l'abbé de Longuerue*. (Genève, 1769, in-12), pp. 237 et suiv.

III. *Mémoire pour établir la juridiction du Parlement et de la Chambre des Comptes du Dauphiné sur la principauté d'Orange, avec les preuves, depuis l'an 1105 jusqu'en 1569*. Grenoble, Giroud, 1715, in-fol. de 29 p. de texte et 35 de preuves.

IV. *Première lettre de M. de Valbonnays... à un de ses amis sur une inscription découverte à Lyon depuis peu*. Insérée dans les *Mémoires* de Trévoux, mai 1715, p. 737.

V. *Seconde lettre..... sur l'inscription trouvée à Lyon, où l'on établit la distinction de deux espèces de gladiateurs dans la même personne qui fait le sujet de l'épitaphe, pour servir d'éclaircissement aux difficultés proposées dans une dissertation envoyée à Lyon, avec quelques remarques sur le mot* ASSIDARIUS. Ibid., juin 1715, pp. 1024 et suiv.

VI. *Troisième lettre... où l'on examine le sentiment proposé sur la formule* SUB ASCIA, *et où l'on apprécie par de nouvelles raisons la conjecture d'un ancien auteur sur le même sujet. On relève à cette occasion une erreur de M. Perrault dans sa traduction de Vitruve*. Ibid., juin 1715, pp. 1034 et suiv.

VII. *Nouveaux éclaircissements donnés par M de Valbonnays sur le sens de l'épitaphe, au sujet de la différente situation du point entre les lettres* RV *et* I, *observée dans la figure envoyée à Lyon en dernier lieu*. Ibid., juin 1715, pp. 1058 et suiv.

VIII. *Lettre de M. de Valbonnays à M. Bon, premier président de la Cour des aydes de Montpellier, sur un article des Mémoires du mois de juillet 1715*. Ibid., decembre 1716, pp. 2226 et suiv.

IX. *Dissertation sur le lieu de la découverte d'Epaone, où a été tenu un concile de ce nom*. Ibid., février 1715, pp. 232 et suiv. Valbonnays, place Epaone, près de Vienne.

X. *Nouvelle explication d'un endroit de la neuvième satire d'Horace, où il est parlé du trentième sabbat des Juifs*. Ibid., avril 1716, pp. 703 et suiv.

XI. *Mémoire pour servir à l'Histoire du Dauphiné. Généalogie de la maison de la Tour-du-Pin, justifiée par titres* (1). Paris, 1717, in-fol. de 61 pp. Ce Mémoire est le fruit de recherches consciencieuses exécutées avec une rigoureuse exactitude dont se piquent en général fort peu les généalogistes. Les énonciations qu'il renferme soulevèrent une polémique assez vive entre son auteur et le savant Baluze. Valbonnays ne faisait remonter la maison de la Tour-du-Pin qu'à l'année 1105, et il fondait son opinion sur l'absence de documents authentiques dont le témoignage aurait pu donner à cette famille une antiquité plus reculée. Baluze, au contraire, avait adopté et développé dans son *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne* (Paris, 1708, 2 vol. in-fol.) le système de Chorier qui, sur la foi d'un titre dont il ne produisait pas l'original, établissait l'existence de la maison de la Tour-du-Pin en 1004. Valbonnays développa avec beaucoup de force et de raison, dans une lettre qu'il écrivit à Baluze le 30 mai 1717, les motifs qui lui faisaient suspecter la bonne foi de Chorier. Sa lettre et la réponse de son adversaire ont été reprod., ainsi que le *Mémoire* qui leur avait donné lieu, en tête de l'*Hist. du Dauphiné*, ci-après.

XII. *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs états à la couronne de France. On y trouve une suite de titres disposés selon l'ordre des temps, pour servir de preuves aux événements et dont on peut tirer divers éclaircissements sur l'Histoire de France des papes d'Avignon, des états et provinces voisins, avec plusieurs observations sur les mœurs et coutumes anciennes et sur les familles*. Genève, Fabri

(1) Nous rappellerons ici que cette maison de la Tour du Pin, d'où sont sortis les Dauphins de la 3e race, n'a aucun rapport avec celle qui porte aujourd'hui le même nom.

et Barillot, 1722, 2 vol. in-fol. — La circonstance que Lancelot avait aidé Valbonnays à réunir et à classer les matériaux de cet ouvrage, a porté plusieurs bibliographes à croire qu'il en était le principal auteur, ou qu'il en avait été l'éditeur; mais il suffit de comparer l'édition de 1711 des *Mém. sur le Dauphiné*, avec l'édition de 1722 de *l'Histoire du Dauphiné*, pour voir que ce dernier ouvrage n'est que la reproduction fort augmentée du premier. D'ailleurs, De Boze, secrétaire de l'Acad. des inscript. et B.-lettres, et bien instruit de toutes les particularités littéraires de la vie de Lancelot, n'eût pas oublié, dans l'éloge qu'il nous a laissé de cet academicien, de révéler cette circonstance, tandis qu'il se borne à rapporter que Valbonnays associa Lancelot aux recherches qui devaient produire les materiaux classés et mis en ordre dont il s'est servi pour la rédaction de son *Hist. du Dauphiné*.

XIII. *Lettre écrite à M. l'abbé de Vertot par M. de Valbonnays*, insérée dans la *Continuation des Mém. de litt.* du P. Desmolets, t. VI, pp. 149 et suiv. Elle est précédée d'une autre lettre adressée à M. Moreau de Mautour, sous la date du 14 juillet 1727, dans laquelle Valbonnays lui fait part du but de la lettre qu'il écrit à l'abbé de Vertot.

XIV. *Recherches concernant Raymond Dupuy, deuxième grand-maître de l'ordre de Malte*. Ibid., pp. 154 et suiv.

XV. *Observations sur une inscription antique appelée le monument de Ventavon*. Ces observations avaient été adressées à Lancelot par Valbonnays en 1727 et 1728; elles ont été analysées dans les *Mém. de l'Académie des inscript. et B.-lettres*, t. VII, pp. 257 et suiv., et reproduites en entier dans les *Mém.* de Trévoux, avril 1728, pp. 734 et suiv.

XVI. *Correspondance littéraire de Valbonnays*. C'est un recueil de lettres adressees au président Bouhier sur divers points d'histoire ou d'archéologie, et publiées par Jules Ollivier, d'après les originaux conservés à la Bib. imp. Elles sont insérées dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* (pp. 338-441), à la suite de la notice biogr. dont nous venons de donner un abrégé.

MORETON-CHABRILLAN, l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de notre province, dont la filiation remonte par des titres authentiques aux premières années du 12e siècle. *Aynard* de Moreton et ses deux fils, *Jehan* et *Jacques* reçurent en 1123 de Guillaume Adhémar, baron de la Garde, l'investiture d'une partie de la seigneurie de Pierrelatte, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus dans la guerre qu'il soutenait contre Girard de Vesc. Cette terre fut ensuite apportee en dot à *Pierre* de Moreton par Agnès Adhemar de Monteil; l'un de ses descendans, *Antoine Ier*, l'echangea, en 1450, avec le dauphin Louis (Louis XI), contre celle de Chabrillan, qui fut érigée en marquisat en faveur de *Joseph* de Moreton par lettres patentes du mois d'octobre 1674, enregistrees à la chambre des comptes de Grenoble les 18 juillet et 27 août 1676. — Parmi les illustrations qu'a produites cette maison, nous citerons :

— *Guigues* fut l'un des chevaliers qui en 1190 suivirent Philippe-Auguste en Palestine. Son nom et ses armes sont au musée de Versailles.

— *Reymond* se distingua en Espagne sous les ordres de Du Guesclin, en 1366. Sommé de rendre un fort qu'il commandait, il fit cette fière réponse castillane qui est devenue ensuite la devise de sa maison : *Antes quebrar que doblar* (plutôt rompre que ployer).

— *Aynard* fut l'un des chevaliers dauphinois qui combattirent à la bataille de Ravenne, en 1512. Il y périt glorieusement les armes à la main.

— *Sébastien*, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes de sa porte, et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il fut capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Provins et de Chateau-Gaillard. Il testa en 1586.

— *Claude*, frère de *Joseph* en faveur de qui Louis XIV erigea la terre de Chabrillan en marquisat, fut grand prieur de Saint-Gilles (ordre de Malte). Il commanda les galères de l'ordre et celles de la république de Venise, et battit les Turcs en plusieurs rencontres. Il commanda aussi les troupes du pape Alexandre VIII. En 1702, il vint en Dauphiné à la tête d'une nombreuse et brillante escorte de gentilshommes et de soldats, déposer solennellement, dans la chapelle de N.-D.-de-l'Osier, son étendard de bataille, comme un hommage à la sainte Vierge.

— *Bertrand*, chevalier de Malte, leva, en 1704, un régiment de son nom, qui fut entièrement détruit à la bataille de Hochtet. Lui-même y perdit la vie avec deux de ses parents.

— *François-César* servit d'abord dans les mousquetaires et fit la campagne d'Espagne avec le grade de capitaine réformé de cavalerie, dont la commission lui avait été expédiée le 20 févr. 1719. Le 27 février 1722, il fut nommé capitaine titulaire du régiment de Grammont (cavalerie), servit au camp de la Sambre en 1727, et obtint, le 10 décembre de la même année, la lieutenance du château de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. En 1733, il prit part au siége de Kehll, à l'attaque des fameuses lignes d'Ettlingen et au siége de Philisbourg en 1734, au combat de Clausen en 1735. Il fit ensuite la campagne de Bohême, à la tête d'un régiment de cavalerie de son nom qu'il avait levé par commission du 16 avril 1738 Il se trouva à la prise de Prague (1741), au combat de Sahay, au ravitaillement de Frawemberg, à la défense de Prague, et à son évacuation (1742), à la bataille de Dettingen (1743); il prit part aux opérations destinées à couvrir les siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes (1744), et combattit avec une grande bravoure à la bataille de Fontenoy (1745). Au mois de juin de la même année, il fut déclaré brigadier des armées du roi, dont le brevet lui avait été expédié le 1er mai précédent. En 1746, il servit au siége de Mons, sous le prince de Conty, et à la bataille de Rocoux. En 1747 et 1748, il fut employé sur les côtes d'Aunis et du Poitou. Ses longs et honorables services furent récompensés par le brevet de maréchal de camp (10 mai 1748). Le marquis de Chabrillan quitta alors le service et ne fut plus employé depuis. (*Chronologie milit.* de Pinard, t. VII, p. 296.)

— *Joseph-Dominique Guigues*, fils du précédent, né en 1744, fut colonel du régiment de Barrois, chevalier de Saint-Louis, commandeur de Saint-Lazare, maréchal de camp et premier écuyer de la comtesse d'Artois. Les dames de la cour l'avaient surnommé le *gros chat*. Il mourut le 9 mars 1793 avec le grade de général de brigade.

— *Hippolyte-César Guigues*, fils du précédent, né le 8 novembre 1767, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 dans l'armée de Condé. Rentré en France avant d'avoir obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il fut jeté en prison et y resta jusqu'au 18 brumaire. Napoléon en fit un de ses chambellans vers 1809; à la première restauration, le comte d'Artois en fit un gentilhomme de sa chambre. En 1815, M. de Chabrillan fut élu par le département de la Drôme député à la Chambre introuvable, et conserva ce mandat jusqu'en 1827. On raconte qu'il ne prit qu'une seule fois la parole pendant tout le cours de sa carrière législative : ce fut pour protester contre le titre de *représentants du peuple* donné aux députés par un pétitionnaire. « Non, s'écria-t-il avec indigna- » tion, nous ne sommes point les re- « présentans du peuple! » — Il mourut à Paris, le 16 octobre 1835, laissant deux fils, dont l'un, *Alfred Philibert-Victor*, fut nommé pair de France en 1824.

— *Charles-Jacques-Aymar*, né le 10 janvier 1729 (1), entra dans les pages de Louis XV en 1742. Il obtint en 1745 une compagnie dans le régiment de Talleyrand (cavalerie) et la commanda au siége de Mons, à la bataille de Rocoux (1746), à celle de Lawfeld, aux siéges de Berg-op-Zoom (1747) et de Maestricht (1748). L'année suivante, il leva un régiment de cavalerie de son nom. En 1757, il fit la campagne de Hanôvre et se trouva aux batailles de Crevelt et de Lutzelberg (1758). Nommé brigadier par brevet du 20 févr. 1761, il leva la même année un régiment de dragons de son nom avec lequel il servit en Bretagne pendant la campagne de 1762. Il reçut un brevet de maréchal de camp, en mai 1763. Il devint ensuite capitaine d'une compagnie des gardes du corps du comte de Provence. A sa mort, arrivée au château de Pierre (Saône-et-Loire), le 21 oct. 1802, il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de Saint-Lazare.

— *Jacques-Henri-Sébastien-César*, fils du précédent, né le 5 mai 1752, fut dabord capitaine dans les gardes du corps du comte de Provence (2), puis colonel du régiment de la Fère (infanterie), à la tête duquel il fit deux campagnes contre Gibraltar. Sous le ministère de Brienne, il fut destitué (24 juin 1788), nous ne savons sous quel

(1) Il appartenait à une branche cadette dite DE BOISSON.

(2) Pendant qu'il remplissait ces fonctions, il eut un assez singulier demêlé avec un procureur qu'il avait fait arrêter de son autorité privée, pour prendre sa stalle au théâtre. Voy. à ce sujet un factum intitulé : *Faits de la cause, pour Me* PERNOT-DUPLESSIS, *procureur en la cour : contre le comte de* MORETON-CHABRILLANT, *capitaine des gardes de* MONSIEUR, *en survivance.* (Paris, P.-G. Simon, impr. du Parlement, 1782), in-4° de 8 pp.

prétexte, d'une manière assez arbitraire. Au moment de la révolution, il porta ses plaintes à l'Assemblée nationale, qui nomma un conseil de guerre pour examiner son affaire, mais qui se sépara sans rien décider. Il publia en cette circonstance un factum destiné à faire ressortir l'injuste mesure dont il avait été l'objet; ce factum est intitulé : *Précis par J. H. Moreton*. (De l'Impr. du Cercle social, 1791), in-4° de 8 pp. Il réussit à se faire réintégrer sur les cadres de l'armée avec le grade de maréchal de camp. — Dès 1789, il avait cherché à jouer un rôle dans les affaires de Paris, après les journées des 5 et 6 octobre. Il fut l'un des députés envoyés par la commune pour féliciter l'assemblée, et lui rendre compte de la tranquillité de la ville depuis l'arrivée de Louis XVI. En 1791, après la fuite de ce prince, il se présenta encore à la barre pour protester de son obéissance. La même année, il écrivit plusieurs fois à l'assemblée pour lui annoncer divers événements militaires, entre autres la levée du camp de Maulde, l'évacuation de Saint-Amand et la retraite du général Ferrand (1). Malgré le zèle dont il paraissait rempli, Marat demanda (séance du 2 avril 1793) un décret d'accusation, ou du moins de destitution « contre Moreton, cette âme « damnée de Lafayette ». L'assemblée passa à l'ordre du jour. — Il mourut quelques jours après à Douai, dont il avait le commandement.

Les bornes étroites de ce livre ne nous permettent pas de mentionner toutes les autres illustrations sorties de la maison de Moreton. Nous regrettons surtout de ne pouvoir consacrer quelques lignes à M. Jules de Chabrillan, officier supérieur de cavalerie, dont le zèle pour tout ce qui se rattache à la littérature et à l'histoire du Dauphiné est sans bornes.

MORGES. — Voy. BÉRENGER DE MORGES.

MORGES (le comte de). — Voy. ROUX.

MORIN (PIERRE-CLAUDE), en religion *Morin de Sainte-Françoise*, né à N.-D. de Vaux (Isère), en 1728, entra dans la congrégation des Augustins réformés de France, dont il devint visiteur et procureur général. Doué d'une grande facilité pour l'étude, mais en même temps d'une imagination trop vive pour s'appliquer longtemps au même travail, il cultiva tour à tour la théologie, la philosophie, les mathématiques et la poésie française. Les agréments de son esprit lui procurèrent l'amitié de J.-J. Rousseau, de Piron, du maréchal de Senectère et de plusieurs autres personnages distingués. Il mourut à Bourgoin, dans le couvent de sa congrégation, en 1785. — Nous connaissons de lui les ouvrages suivants :

I. * *Épître à M. Piron*. Grenoble, chez André Giroud, 1764, in-8° de 15 pp. Le titre de départ porte : *Épître... sur la nomination de M. le maréchal, comte de Clermont-Tonnerre, à la lieutenance générale et au commandement du Dauphiné, par le P. Morin Augustin*. Cette épître est ordinairement accompagnée de la suivante : — II. * *Épître à M. de Voltaire en lui envoyant la lettre philosophique sur les mystères, par le même* (s. l. n. d.), in-8° de 4 pp. (Voy. ci-apr. n° VII). — III. * *Épître à M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble* (sur son discours sur les mœurs) (s. l. n. d.), in-8 de 13 pp. — IV. *Catéchisme philosophique, ou Essai sur l'existence de Dieu, sur la nature de l'âme, sur la possibilité des mystères du christianisme* (en vers). Avignon, A. Aubanel, 1781, in-12 de 108 pp.

Chalvet, qui donne sur ce religieux des renseignements que nous n'avons pas trouvés ailleurs, lui attribue en outre les ouvrages suivants : V. Une *Ode* présentée à la comtesse de la Marche à son passage à Bourgoin, le 21 février 1759, et imprimée la même année. — VI. Une *Thèse philosophique en vers latins*, 1761. — VII. Une *Lettre philosophique sur les mystères*, 1763. — VIII. Des *Vers* et une *Ode* sur le retour du parlement du Dauphiné. — IX. *Ode à la comtesse d'Artois*, lorsqu'elle passa à Bourgoin. — X. *Ode* à M. de Vergennes.

D'après le même biographe, il laissa en manuscrit deux tragédies en cinq actes, intitulées *Mérovée* et *Adelle et Philippe-Auguste*, et un petit *Essai sur la quadrature du cercle*, dont une partie a été publiée dans le *Journal encyclopédique*, n° de juillet 1769, et dans les *Affiches de Dauphiné*, 1775, n° 36.

MOTET (JEAN), né à Briançon en 1590, entra dans la Société de Jésus en 1609, et prononça ses vœux en 1626. Il professa longtemps les belles-lettres dans diverses maisons de son ordre, et

(1) Voy. *Moniteur* de 1791, n°s 256, 258, 259, 275.

se livra aussi à la prédication. Nommé recteur du collége de Dijon, il assista, avec le droit de suffrage, au dixième chapitre général tenu à Rome. Il fut ensuite provincial de Champagne, et mourut dans la maison de Pont-à-Mousson en Lorraine, le 15 décembre 1662 (1).

On a de lui : *Combat d'honneur concerté par les quatre éléments, sur l'heureuse entrée de Mme la duchesse de La Valette* (Gabrielle de Bourbon), *en la ville de Metz; ensemble, la réjouissance publique concertée par les habitants de la ville et du pays, sur le même sujet*. Metz, 1654, in-fol., fig.

MOTTE (Robert), général de brigade, baron de l'Empire, né à Fresny (Calvados), le 4 décembre 1754, entra au service en 1780, comme simple soldat dans le régiment de Lasarre; en 1783, il était caporal. Les guerres de la révolution, en lui donnant l'occasion de se faire remarquer, lui procurèrent un avancement rapide; mais comme il n'appartient pas à notre province, nous glisserons rapidement sur cette période de sa vie pour arriver à l'événement qui nous a engagé à le mentionner dans la *Biographie du Dauphiné* : nous rappellerons seulement un fait peu connu, c'est qu'en l'an II il s'était débaptisé, et avait échangé son prénom de *Robert* contre celui de *Cèdre* : plusieurs de ses lettres que nous avons sous les yeux portent en tête ces mots imprimés en gros caractères : Cèdre Motte, *général de brigade*. Il avait été élevé provisoirement à ce grade par les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, et il y fut confirmé le 25 prairial an III (13 juin 1795). — Du 1er octobre 1804 au 4 décembre 1806, il commanda le département de la Drôme et successivement les 13e, 7e, 20e et 27e divisions militaires.

Mis à la retraite le 24 décembre 1812, le général Motte vivait retiré à Romans, où il s'était marié, lorsque les événements de 1815 vinrent le rappeler au service (15 mai). Nommé d'abord commandant du département de l'Isère, puis seulement de la place de Grenoble, il déploya en cette circonstance, malgré son âge déjà avancé, la plus grande énergie. L'invasion du côté de la Savoie par les Austro-Sardes était accomplie, et Grenoble, menacé d'un siége, n'était pas, malgré les préparatifs de défense commencés depuis plus d'un mois, en état de présenter une résistance sérieuse. « Depuis plus d'un siècle, dit M. Albin Gras, les fortifications étaient négligées, les fossés avaient été comblés, les murailles des remparts tombaient en ruines; deux faubourgs couvraient les abords de la place; enfin des habitations remplissaient les ouvrages extérieurs et les pentes des glacis. » Motte prit rapidement toutes les mesures qui lui parurent nécessaires pour mettre la ville, non pas en état de résister à un siége régulier, mais à l'abri d'un coup de main. De nombreux ouvriers furent mis en réquisition pour faire les travaux d'art et de terrassement les plus urgents; il porta des corps d'observation sur les points par où l'ennemi pouvait se présenter; en même temps il ranimait par des proclamations le patriotisme des Grenoblois. Ce fut le 6 juillet que l'action s'engagea entre les gardes nationaux mobilisés de l'Isère, et les Austro-Sardes, à l'entrée du faubourg Très-Cloîtres; après une lutte de trois heures, ceux-ci, qui avaient éprouvé des pertes sérieuses, se virent contraints d'abandonner l'attaque du faubourg et de demander un armistice de trois jours. Motte accorda cet armistice et en profita pour compléter les fortifications de la place; mais tous les habitants étaient loin de partager son ardeur patriotique, et celle des gardes nationaux et des jeunes volontaires qui combattaient sous ses ordres. Quelques obus lancés par les Autrichiens avaient effrayé les propriétaires et les marchands; d'autre part, le conseil municipal n'était pas sans inquiétudes sur l'avenir, en sorte que deux partis divisaient la ville, l'un de résistance à tout prix, l'autre, de prudence et de paix, demandant à capituler. La majorité du conseil partagea bientôt les sentiments de ce dernier : une réunion eut lieu à l'hôtel-de-ville le 8 juillet, et une députation composée de MM. Renard, de Barral, Paganon, Beyle (père de Stendhal), Rampin, avocat, Sappey, avoué, et Lemaitre, fut envoyée au général Motte pour lui exprimer les vœux de la majorité des habitants. Le vieux général, dont la seule préoccupation était de résister à l'ennemi, fit d'abord une réponse évasive, mais la députation étant revenue dans l'après-midi du même jour faire de nouvelles instances, il dut céder aux exigences de la situation. En

(1) Nous ignorons s'il appartenait à la famille d'un *Jean* Motet, député de Dauphiné aux États de Tours en 1483.

conséquence, il eut une entrevue le lendemain matin avec le général des troupes piémontaises, et signa (9 juillet) une capitulation qui accordait aux assiégés des conditions honorables et avantageuses (1). — Après cet événement, il se retira à Romans, où il mourut le 30 mai 1829, emportant l'estime et la considération générales.

MOTTET (Dominique), plus connu sous le nom de **MOTTET DE GÉRANDO** (2), naquit à Valence le 3 avril 1771. Après avoir terminé ses études au collége de Tournon, il suivit les cours de droit de l'université de Valence, et y fut reçu licencié le 9 août 1790. Son but était d'être avocat au présidial de cette ville, mais les événemens de la révolution, en supprimant ce siége, le firent renoncer à la carrière des lois. En 1793, il servit pendant quelque temps dans l'administration des vivres, et se fixa à Lyon, où il passa le reste de sa vie. « Les « services qu'il y a rendus, dit son « biographe, n'ont pas ce brillant éclat « dont l'histoire aime à décorer ses « pages, mais leur importance réelle, « et leur longue continuité, ont de « grands droits à la reconnaissance « publique et méritent un souvenir « durable. » Peu après son arrivée à Lyon, il fut nommé membre de la chambre de commerce et successivement : administrateur des hôpitaux, membre du conseil municipal et du conseil général du département, administrateur du comptoir d'escompte de la banque de France, membre du conseil général du commerce, directeur de la caisse d'épargnes, membre de l'académie de Lyon, etc., etc. Ses services dans les diverses administrations dont il fit partie, lui acquirent l'estime et la considération générales; son nom est encore des plus connus à Lyon. En 1828, il y reçut un nouveau témoignage de confiance : il fut élu député du Rhône; mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de se rendre à son poste. La mort l'enleva peu de temps après son élection, le 14 mars 1828.

M. Regny prononça son éloge, qui a été imprimé sous ce titre : *Eloge de M. Mottet de Gérando, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lu par M. Régny dans la séance publique du 10 juillet 1828.* Lyon, impr. Barret, 1828. In-8° de 15 pp.

Nous connaissons de lui les deux opuscules suivans :

I. *Discours prononcé le 21 septembre* (lors des élections de 1817). In-4°. — II. *De l'alliance du commerce avec les sciences et les arts, discours de réception lu dans la séance publique de l'académie de Lyon, du 2 mai 1820.* Lyon, Ballanche, 1820. In-8°, de 46 pp.

MOUNIER (Jean-Joseph), célèbre député à l'Assemblée constituante, naquit à Grenoble le 12 novembre 1758, de François Mounier, marchand drapier, et de Marie Priez. Après avoir étudié les premiers principes du latin sous son oncle maternel, curé de Rives, il entra (1770) au collége dit *Royal-Dauphin*, à Grenoble; mais, soit dégoût pour tout ce qu'on lui enseignait, soit que son intelligence n'eût pas encore acquis assez de développements, il fut un très-mauvais élève, et n'annonça point ce qu'il devait être un jour. Il ne donna quelques satisfactions à ses maîtres que dans la classe de rhétorique, où il fut assez fort dans les amplifications. Ses études terminées, il choisit la carrière du barreau, de préférence à celle du commerce que sa famille désirait lui voir embrasser. Grenoble n'ayant pas alors de Faculté de droit, l'enseignement y était confié de fait à des professeurs particuliers, ou bien, les jeunes gens qui se sentaient des dispositions et du courage se servaient eux-mêmes de professeurs, en travaillant chez des avocats dont la bibliothèque, les recueils manuscrits et les conseils étaient leurs seuls guides.

Mounier suivit ce dernier parti; il étudia pendant trois ans chez MM. Anglès et Mallein, et alla ensuite prendre ses grades *per saltum* à l'Université d'Orange. Reçu avocat au parlement en 1779, il essaya d'abord de se livrer à la plaidoirie; mais la faiblesse de son organe l'obligea d'abandonner l'audience après avoir défendu deux ou trois causes seulement : il ouvrit alors un cabinet de consultations et acheta, quelques années après (1783), la charge

(1) Le texte de cette capitulation a été publié dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, 2e série, t. III, pp. 411 et suiv. On peut voir dans un ouvrage de M. Albin Gras, où nous avons puisé les détails qui précèdent, avec quelle insigne mauvaise foi la capitulation fut violée par les Austro-Sardes. (*Grenoble, en* 1814 *et* 1815, pp. 63 et suiv.)

(2) Il avait pris ce dernier nom en 1801, lors de son mariage avec une demoiselle *de Gérando de Chateauneuf*, fille d'un ancien conseiller à la sénéchaussée de Lyon, cousin du baron de Gérando.

de juge-royal de Grenoble (1). Il remplissait ces fonctions depuis cinq années, les plus heureuses de sa vie, disait-il plus tard, partageant ses nombreux loisirs entre l'étude de l'histoire naturelle et celle du droit public, lorsque l'exil du parlement de Grenoble en 1788 vint tout-à-coup l'arracher à cette vie doucement studieuse pour le lancer dans l'arène politique. Nous prendrons de plus haut le récit de cet événement (2).

Depuis 1628, époque des agitations causées par le procès des tailles, les anciens états de la province avaient cessé d'être convoqués. Maintes fois cependant leur rétablissement avait été sollicité (3), lorsque, par un edit du mois de juillet 1787, le roi, pour répondre à ce vœu, créa une assemblée provinciale, et renvoya à un règlement le soin de l'organiser et de déterminer ses attributions. Le parlement avait vérifié et enregistré cet édit (11 août 1787), *à condition* que le règlement annoncé serait également soumis à sa vérification et à son enregistrement; mais la chambre des comptes, après des considérants fort remarquables, avait nettement refusé de l'enregistrer jusqu'à ce qu'il eût plu au roi de faire connaître ce règlement (29 septemb. 1787). Malgré la teneur de ces deux enregistrements, le ministere ne présenta point le règlement en question; il se hâta seulement de le mettre en vigueur en faisant tenir à Grenoble la première séance de l'assemblée provinciale, et en y faisant lire ce règlement. Le parlement, voyant dans cette mesure une atteinte portée aux priviléges de la province, rendit deux arrêts, l'un en vacation (6 oct.), l'autre, toutes chambres assemblées (15 déc.) (4), par lesquels il sursit de son autorité à l'exécution du règlement jusqu'à ce qu'il plût au roi de le lui envoyer pour être enregistré aux formes ordinaires. Le roi, en son conseil, cassa ces arrêts (5 janvier 1788), et des lettres de cachet pour se rendre à la suite de la cour furent adressées au président d'Ornacieux et au conseiller de Meyrieu (5), qui étaient signalés comme ayant montré le plus d'ardeur à soutenir les priviléges de la province et les droits du parlement. La lutte ainsi engagée, toute la province y prit part. On s'émut du sort de ces deux magistrats, dont l'un, âgé de 75 ans, n'avait pas même concouru à l'arrêt de vacation, et l'autre, atteint depuis cinq mois d'une grave maladie, semblait ne pouvoir supporter jusqu'au bout les fatigues d'un tel voyage accompli au milieu des rigueurs de l'hiver. Le parlement s'assembla de nouveau et délibéra d'adresser au roi de très-humbles remontrances sur les lettres de cachet (24 janv. 1788). Répandues bientôt par toute la France et lues avec avidité, ces remontrances causèrent une profonde sensation (6). Elles débutaient ainsi : « La Cour, considérant « que les actes d'autorité que l'on voit, « avec effroi, se multiplier chaque jour, « ébranlent la constitution de la monarchie; que l'autorité légitime du « monarque n'est distinguée du pouvoir absolu du despote, que parce « qu'elle est réglée par les lois, qui garantissent à chaque citoyen la sûreté « de sa personne, la première et la plus « sacrée des propriétés; que la nation « est blessée par la violence faite au « moindre des citoyens, parce que « l'oppression d'un seul les menace « tous, » etc., etc. Jamais, à aucune époque, les dépositaires de la puissance publique n'avaient parlé un langage plus ferme et plus élevé. Cette résistance du parlement recevait une grande force de l'appui unanime de la province, qui, tout entière, clergé, noblesse et tiers-état, exprimait alors les mêmes pensées: résistance à l'oppression, réforme des abus.

Le garde-des-sceaux fit à ces remontrances (7) la réponse suivante (4 mars

(1) D'après une transaction de l'année 1313, entre le dauphin Jean II et l'evêque Guillaume de Royn, la justice civile et criminelle de la ville et du territoire de Grenoble était administrée alternativement, pendant une année, par les officiers du roi, et une année par ceux de l'evêque. Les appellations étaient portées au Parlement

(2) Les événements qui précédèrent, en Dauphiné, l'assemblée des États généraux de 1789, n'ont pas encore eu d'historiens. M. Berenger (de la Drôme), dans sa *Notice sur Barnave*, en a présente le résumé le plus exact et le mieux étudié; nous allons le suivre et le reproduire en partie.

(3) Voy. notamment un arrête du Parlement à ce sujet, du 12 juin 1787.

(4) Voy. *Arrêt du Parlement de Dauphiné concernant les assemblées provinciales. Du 15 décembre* 1787 (s. n. de l.), in-8 de 16 pp.

(5) Ce magistrat avait déjà été mandé à la cour en 1784, à la suite d'un rapport qu'il avait fait au Parlement, dans l'interminable procès des chartreux de Bouvantes contre les habitants de ce lieu, relativement à une contestation de propriété de bois. Voy à ce sujet des remontrances du Parlement, en date du 23 juin 1784.

(6) Voy. *Remontrances du Parlement de Dauphiné concernant les lettres de cachet* (s. n. de l.), in-8 de 15 pp. = Il y a eu plusieurs éditions.

(7) Elles avaient été renouvelées par le Parlement, le 23 fevrier 1788.

1788) : « Messieurs, le roi a pris connaissance de vos remontrances. Sa « Majesté m'ordonne de vous dire « qu'elle est fort étonnée que ses cours « regardent comme une punition pour « ceux des magistrats qu'elle a appelés près de sa personne, l'ordre qu'ils « reçoivent de s'y rendre pour le bien « de son service. La liberté légitime de « tous ses sujets est aussi chère au roi « qu'à eux-mêmes; mais il ne souffrira « pas que ses cours s'élèvent contre « l'exercice d'un pouvoir que l'intérêt « des familles et la tranquillité de l'État réclament souvent, que des magistrats eux-mêmes ne cessent d'invoquer, et dont le roi a la douce satisfaction de penser qu'il a usé avec « plus de modération qu'aucun de ses « prédécesseurs. Le roi a trouvé toutes « vos remontrances écrites dans un « style et d'après des principes aussi « éloignés du respect dû à sa personne « que de la soumission dont vous devez l'exemple à ses peuples. »

Le ministère ne donna pas, pour l'instant, d'autre suite à cette affaire; « mais bientôt une sourde rumeur vint agiter vivement les esprits. Il se répandit qu'on préparait un coup d'État, et que les anciennes lois de la monarchie, déjà si souvent violées, allaient être renversées. Ce bruit acquit une plus grande consistance lorsque, vers les premiers jours de mai, on apprit que des convocations individuelles adressées par la cour à tous les membres du parlement leur enjoignaient de se trouver le 10e jour du mois au palais où le duc de Clermont-Tonnerre porterait les ordres du roi, lesquels ne devaient être connus que par l'ouverture qui en serait faite sur le bureau; on fut en même temps instruit que de semblables ordres avaient été adressés à tous les parlem., cours des aides et chambres des comptes du royaume. Justement alarmé, le parlement se réunit le 9 (mai 1788), et, considérant que le mystère qui accompagnait les projets du gouvernement, et les mesures prises au même instant dans toute l'étendue du royaume, annonçaient que le coup qui allait probablement frapper toutes les cours à la fois, ne pouvait être que funeste à la nation et destructeur de la magistrature, déclara : « Tenir pour maximes constitutionnelles qu'il ne pouvait être levé « d'impôts que de l'octroi et du consentement de la nation, représentée par « ses députés librement élus, et légalement convoqués; qu'aucun citoyen « ne pouvait ni ne devait être jugé que « par des juges compétents, et suivant « les formes prescrites par les ordonnances, sans qu'on pût provisoirement « lui ravir la liberté; qu'aucune loi ne « pouvait être mise à exécution qu'après vérification, enregistrement et « publication en la manière accoutumée. » En conséquence, il protesta contre tout ce qui adviendrait de contraire à ces maximes; déclara nulles et illégales toutes transcriptions d'édits, ordonnances, etc., faites sur ses registres contre les formes reçues; fit défense de les exécuter; déclara enfin traîtres à la patrie tous officiers du parlement qui rempliraient des places dans le tribunal qui pourrait être substitué à ladite cour. » Le lendemain (10 mai) de cette déclaration solennelle, le duc de Clermont-Tonnerre, accompagné de M. Caze de la Bove, intendant de la province, se présenta au palais avec un grand appareil de forces militaires, et fit lire par le greffier plusieurs édits et déclarations rendus le 1er du mois qui sanctionnaient le coup d'État redouté (1). Ces édits transmettaient à une cour plénière l'autorité politique du parlement, établissaient de grands bailliages chargés de prononcer en dernier ressort jusqu'à la valeur de vingt mille livres, et, pour avoir le temps d'organiser ces nouveaux corps de judicature, interrompaient le cours de la justice, en mettant les tribunaux en vacances jusqu'au moment où, les grands bailliages étant établis, il en serait autrement ordonné. Puis, pour faire passer ces grandes et impopulaires innovations, abolissaient les tribunaux d'exception, les corvées, la question préalable; interdisaient aux juges de prononcer pour les cas résultant du procès, leur ordonnaient d'énoncer les crimes des accusés, etc. Mais le sentiment national était blessé par l'atteinte portée à ses institutions les plus chères; tout devait être repoussé indistinctement par l'opinion.

Après cet enregistrement à main armée, le parlement resta en séance toute la nuit. A trois heures et demie du matin, il lui fut signifié de se séparer, avec défense de tenir aucune assemblée tendant à suspendre ou empêcher l'exécu-

(1) Voy. *Procès verbal de la séance de M. le comte de Clermont-Tonnerre, assisté de M. Caze de la Bove*. 1788, in-4°. — *Esprit des Edits enregistrés militairement au parlement de Grenoble, le 10 mai 1788*, par Barnave, in-8 de 24 pp.

tion des édits, mais la cour n'en persista pas moins dans ses précédents arrêtés : elle enjoignit à ses officiers, présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts, de continuer à faire chacun leurs fonctions. Dix jours après (20 mai), ayant voulu se réunir de nouveau, elle trouva le palais fermé en vertu d'un ordre du roi, et les portes gardées par un détachement de la garnison. Procès-verbal fut dressé de cette violence faite à la justice, et les magistrats se retirèrent aussitôt dans l'hôtel du premier président, où, « la matière ayant été mise en délibération, la Cour persista de plus fort dans ses précédents arrêtés, dénonça les auteurs des édits au roi, aux états-généraux, et à tous les tribunaux, comme perturbateurs du repos public, fauteurs du despotisme, coupables de la cessation de la justice, de la subversion des lois, du renversement de la constitution de l'État, et déclara que tous ceux qui en favoriseraient l'exécution seraient réputés traîtres au roi et à la nation, et, comme tels, poursuivis et notés d'infamie. »

Irritée de cette attitude énergique du parlement de Grenoble, la Cour décerna contre chacun de ses membres des lettres de cachet qui les exilaient dans leurs terres. A cette nouvelle, le peuple s'ameuta et manifesta l'intention de s'opposer au départ de ses magistrats : il se porta à l'hôtel du premier président (M. de Bérulle), détacha ses malles qui étaient déjà prêtes, démonta sa voiture et en porta les pièces dans une remise dont il prit la clef. De là il se rendit successivement aux demeures de plusieurs magistrats et enleva de force les voitures chargées et les conduisit à bras dans la cour de l'hôtel de M. de Bérulle, dont il occupait et gardait les portes Cela fait, il se précipita vers l'hôtel du duc de Clermont-Tonnerre pour demander les clefs du palais et la réintégration du parlement. Alors un détachement de troupes s'avança pour le repousser, une collision sanglante s'ensuivit (7 juin 1788) : « Dans cette émeute, qui prit le nom de *Journée des Tuiles*, dit M. Bérenger, fut versé le premier sang qui coula au nom de la liberté (1). »

Ce fut dans ces circonstances que Mounier commença à paraître sur la scène politique. Dès longtemps déjà il s'était préparé, sans le savoir, au rôle important qu'il devait jouer dans les événements qui nous restent à exposer.

A peine sorti du collége, son attention avait été attirée par le soulèvement des colonies d'Amérique pour conquérir leur indépendance. Il lisait avec une avidité extrême les gazettes qui donnaient les détails de cette lutte et les débats du Parlement d'Angleterre, où les plus grands orateurs proclamaient des principes qu'on résumait alors sous la dénomination de *droits de l'homme*. Animé dès lors d'une vive passion pour la liberté, il avait dirigé ses méditations vers le droit public, sur les questions qui touchent au fondement de l'ordre social, telles que l'origine du gouvernement, les droits des peuples, les limites de l'obéissance, questions ardues dont on s'occupait fort peu en France, où tout dépendait des caprices du monarque. Pour se fortifier dans ces études, il avait lu les ouvrages des plus célèbres publicistes, ceux surtout qui traitaient des lois et de la constitution anglaises. — Peu après la *journée des Tuiles* (14 juin), le conseil et les trois ordres de la ville de Grenoble s'étant réunis pour adhérer aux arrêtés du Parlement et protester contre les mesures despotiques de la Cour, Mounier, qui fit partie de cette assemblée, se révéla tout à coup comme un homme nouveau. On n'avait presque aucune idée dans notre province du droit public et constitutionnel, on ignorait la méthode à suivre pour opiner et voter dans les réunions nombreuses, pour y maintenir l'ordre, pour la former par élection, etc. Familiarisé dès longtemps avec ces questions, il étonna tous les esprits par la profondeur de ses connaissances en droit politique et des habitudes de la vie parlementaire. Il devint l'âme, le mobile de l'assemblée de Grenoble, et ce fut en partie par ses conseils qu'elle eut la hardiesse de prendre une délibération que le Parlement lui-même n'eût pas osé. Elle convoqua de sa seule autorité les trois ordres de la province, à l'effet de « délibérer sur leurs droits et intérêts « et réunir leurs supplications auprès « de Sa Majesté. Le 2 juillet suivant, une 2e réunion, qui eut lieu à Grenoble, fixa l'ouverture des Etats au 21 du même mois. Mounier fut le rédactr des procès-verbaux de ces deux assemblées dont les décisions hardies marquèrent

(1) Voy. *Procès-verbal de ce qui s'est passé à Grenoble le* 7 juin 1788 (s. n. de l.), in-8o de 4 pp.

le commencement de la Révolution française.

Le 20 juillet, les députés des villes et communautés, n'ayant pu se réunir à Grenoble, par suite des mesures prises par le maréchal De Vaux, se donnèrent rendez-vous à Vizille, dans l'ancien château de Lesdiguières, où M. Périer, dérogeant à ses habitudes d'économie, les reçut, dit-on, avec magnificence. Cette mémorable assemblée commença par se constituer; elle choisit le comte Roux de Morges pour président et Mounier pour secrétaire. « Procédant au nom des trois ordres, dit M. Bérenger, elle posa avec netteté les principes du droit public de la province, qui étaient ceux de toute la France. Elle etablit que l'un des privilèges les plus précieux des habitants étaient de s'assembler pour délibérer sur les affaires publiques, privilége frappé de mort par les nouveaux édits, qu'une des régles fondamentales de l'ancienne monarchie était que les Etats du Dauphiné accordaient les tributs et consentaient à l'exécution des nouvelles lois, mais que les États généraux pouvant seuls proportionner les impôts aux besoins réels, il n'appartenait qu'à eux d'en régler la mesure; que si les Etats de la province devaient subir des changements, les trois ordres seuls avaient le droit de les indiquer; que nul ne pouvait être privé de sa liberté, hors le cas où il était accusé d'un délit prévu par les lois, et ne pouvait être jugé que dans les formes qu'elles prescrivent; que les lettres de cachet et les ordres arbitraires étaient des actes de violence, des attentats contre la sûrete publique, et qu'on ne saurait les respecter sans mépriser les lois.... Ces principes proclamés, les trois ordres protestèrent contre les nouveaux édits qui ne pouvaient lier leur obéissance, parce qu'ils renversaient la constitution du Royaume, et que leur enregistrement était illégal; ils arrêtèrent d'adresser des représentations au roi pour le supplier de les retirer, de rétablir le Parlement, de convoquer au plus tôt les Etats généraux, ainsi que les Etats de la province, déclarant qu'ils n'octroieraient les impôts par dons gratuits ou autrement, que lorsque leurs représentants en auraient délibéré dans les Etats généraux du Royaume. Il fut arrêté, en outre, que dans les Etats de la province, les députés du Tiers seraient en nombre égal à ceux des premiers ordres réunis; que l'Assemblée « serait « prorogée et ajournée par intervalle, « jusqu'au temps où les nouveaux édits « auront été retires, et les tribunaux « rétablis dans leurs fonctions. » En conséquence, elle se sépara en s'ajournant au 1er septembre suivant. — Tels furent les principaux arrêtés de l'assemblée de Vizille, où les suffrages furent comptés par tête et non par ordre; ils eurent un grand retentissement, et servirent d'exemple et de modèle à toute la France. Ce fut encore Mounier qui en rédigea le procès-verbal ainsi que les représentations adressées au roi.

En présence de résolutions si énergiques, le ministère, dans l'espoir de diriger à son gré l'Assemblée définitive des Etats, prit le parti (1) de la convoquer lui-même dans la ville de Romans pour le 30 août. Il la composa de 180 membres, auxquels il donnait pouvoir de préparer un projet pour la formation définitive des Etats. Cette mesure souleva de vives réclamations (2); alors, persistant dans les voies d'intimidation, il fit marcher des troupes vers Grenoble, et envoya l'ordre à M. de Clermont-Tonnerre d'enlever Mounier, le comte de Morges et cinq autres gentilshommes qui s'etaient fait le plus remarquer dans ces événements. Mais la chute de M. de Brienne (25 août) ayant fait prévaloir d'autres conseils, les arrestations n'eurent pas lieu; la convocation fixée par ordre ministériel au 30 août resta sans effet, et les membres du Parlement rentrèrent dans Grenoble au milieu de démonstrations de joie qui tenaient du delire (3). Cependant les trois ordres, fideles à l'engagement contracté à Vizille, se réunirent à Saint-Robert le 1er septembre, jour fixé pour la prorogation, et là ils déclarèrent qu'ils se transporteraient à Romans le 5 du même mois; ils s'y rendirent en effet. L'assemblée s'ouvrit le 10 sous la présidence de l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan. Elu secretaire par acclamation,

(1) Arrêt du 2 août 1788.

(2) Voy. *Assemblée des trois ordres de la ville de Grenoble* (s. l. ni d.) (13 août 1788). in-8° de 4 pp — *Délibération de l'assemblée de la noblesse de Dauphiné, tenue à Grenoble les 25, 26 & 27 août 1788, & présidée par M. le comte de Morges* (s. l. ni d.), in-8° de 6 pp.

(3) *Récit des fêtes données à Grenoble les 11 et 20 octobre 1788 au retour du parlement. Ensemble les compliments ou discours prononcés...* (s. l. ni d.), in-8° de 36 et 32 pp. = Il y a plusieurs édit. de ce recueil.

Mounier prépara encore les plus importantes résolutions qui y furent prises : et c'est lui qui rédigea les articles du plan de la nouvelle formation des Etats de la province. L'assemblée adopta ce plan presque sans modification dans la séance du 27 septembre, et arrêta de le soumettre à la sanction du roi, qu'elle supplia de convoquer les Etats sans délai, pour fonctionner d'après la nouvelle organisation ; puis, convaincue que ce vœu serait exaucé, elle nomma par avance l'archevêque de Vienne pour président et Mounier pour secrétaire, se prorogea au 2 novembre suivant, après une session de dix-neuf jours.

En conséquence, le 2 novembre, l'assemblée se réunit de nouveau à Romans. Le plan présenté au roi avait été sanctionné, sauf quelques modifications, par des lettres patentes du 24 octobre précédent; elle consacra six séances à examiner ces modifications, et chargea Mounier de rédiger les observations qu'elle crut devoir y faire, ainsi qu'une adresse au roi. — Bientôt le ministre Necker, jaloux de repondre aux espérances que son avénement au pouvoir avait fait naître, annonça l'ouverture des Etats généraux pour le 1er mai 1789. Ceux du Dauphine s'assemblèrent a Romans pour procéder à la nomination de leurs deputés. Il se passa alors un fait qui prouve combien était grande la popularité de Mounier, quelle confiance et quelle estime il avait su s'acquérir; peu d'élections ont été accompagnees de circonstances aussi honorables. A la séance du 31 décembre 1788, un des membres des Etats, le chevalier de Murinais, proposa à l'Assemblée de l'élire par acclamation, comme une récompense due à ses talents, à son zèle, et aux nombreux services rendus par lui à la liberté. Cette motion, interrompue presque à chaque instant par des applaudissements redoublés, fut approuvée par des acclamations universelles. Pendant cette scène touchante, raconte M. Berriat St-Prix, Mounier avait le cœur serré d'attendrissement; il tenait sa tête dans ses mains, et essuyait ses larmes. Recouvrant enfin son sang-froid, il s'opposa avec force a la délibération, et demanda qu'elle fut rapportée. Le règlement, observa-t-il, exigeait qu'on votât au scrutin : fallait-il que la première assemblée formée par les suffrages libres du peuple donnât l'exemple de la violation des règles, et que ce fût précisément en faveur de celui à qui on faisait l'honneur d'avoir rédigé une partie de ces règles? L'Assemblée consentit alors à passer au scrutin ; mais le dépouillement, qui eut lieu le lendemain (2 janvier), constata qu'il avait obtenu l'unanimité des suffrages ; il ne lui manquait que deux voix, la sienne et celle de son père.

Sa modestie se montra ensuite dans la rédaction du procès-verbal des séances. Il pouvait, sans crainte d'être taxé de vanité, y énoncer son élection à l'unanimité ; loin de là, il plaça son nom après ceux de l'archevêque de Vienne et de MM. de Blacons, de Langon et de La Blache, qui furent élus le même jour, mais à la simple majorité; en sorte que ceux qui ignorent cette circonstance seraient, à la lecture du procès-verbal, portes à croire qu'il fut élu le cinquième seulement, et par une majorité peu considérable.

Les Etats se séparèrent pour ne plus se réunir (16 janvier 1789), après avoir nommé les membres d'une commission intermédiaire qui devait siéger à Grenoble. Depuis cette époque jusques à la fin d'avril, où les députés se rendirent à Paris, aux Etats généraux, Mounier remplit auprès de la commission les fonctions de secrétaire. Jamais peut-être il ne fut accablé de tant de travaux. Outre la rédaction des procès-verbaux des assemblées de Vizille, de Saint-Robert, de Romans, et de ceux de la commission intermédiaire, il dut entretenir une correspondance immense relative aux affaires du temps sur lesquelles il était consulté de toutes les parties de la France; il écrivit pour les trois ordres du Dauphiné et pour certaines corporations, plusieurs lettres où il éclairait diverses classes de citoyens sur leurs intérêts, et où il discutait de très-délicates questions sur la représentation et l'élection aux Etats généraux. Vers le même temps, plusieurs membres du clergé et de la noblesse ayant protesté contre la constitution des Etats, qui était presque entièrement son ouvrage, il publia une réponse à ces protestations, et fit un voyage à Paris pour la soutenir auprès du ministère. — Enfin arriva le jour fixé pour l'ouverture des Etats généraux dont la convocation était depuis un an l'objet de ses désirs les plus ardents. Il partit emportant les vœux de la province, précédé à Paris par une réputation immense. Mais ici nous res-

serrerons notre récit; les faits que nous venons de rapporter sont notre propre histoire, *domestica facta*, et nous avons dû leur consacrer d'assez grands développements, parce qu'ils sont en général trop peu connus, et qu'ils étaient nécessaires pour l'intelligence de plusieurs notices pour lesquelles nous renvoyons à celle-ci. Désormais, les travaux de Mounier à l'Assemblée constituante rentrent dans l'histoire générale, et ont pour nous un intérêt moins direct. Dailleurs ils sont connus de tous; on les trouve dans une foule d'écrits; lui-même nous en a laissé un long récit dans l'*Exposé de sa conduite*.

Mounier arriva à Paris plein de cette idée qu'il fallait reformer la monarchie et non la renverser; il voulait la suppression des abus, une sage liberté, et pour atteindre ce but, donner à la France une constitution basée comme celle de l'Angleterre, sur la balance du Pouvoir, et qui, en assurant les droits du prince et ceux de la nation, par le concours de l'un et de l'autre pour la formation des lois, prévînt désormais l'arbitraire. — Dès les premières séances de l'assemblée, il exerça une sorte d'empire sur les délibérations de son ordre. Il y soutint d'abord cette opinion qu'il avait réussi à faire triompher dans les Etats du Dauphiné, que l'on devait opiner par tête et non par ordre, et ne pas reconnaître aux membres du clergé et de la noblesse le droit de délibérer séparément. Le 15 juin, la Chambre des communes ayant décidé qu'elle se constituerait définitivement, agita la question de savoir quelle dénomination elle prendrait; Mounier proposa celle-ci, qui lui parut dictée par la prudence: *la majorité des députés délibérant en l'absence de la minorité des députés dûment invitée*. Accueillie d'abord avec faveur, sa proposition fut rejetée le lendemain, et les communes, sur la proposition d'un député obscur nommé Legrand, se constituèrent *assemblée nationale*. — Le 20 juin la salle de l'Assemblée ayant été fermée aux députés sous prétexte d'y faire des arrangements pour une séance royale, il fut un des provocateurs de la fameuse séance du Serment du Jeu de paume. « J'ai toujours eu pour système, dit-il dans l'*Exposé de sa conduite*, qu'il faut opposer une résistance égale à l'oppression, sauf à rentrer dans les bornes de la modération lorsqu'on n'est plus menacé par l'autorité arbitraire. Je reconnais au roi le droit de dissoudre les assemblées de représentants, en prononçant aussitôt une convocation nouvelle. Mais comme rien de ce qui empêche un peuple de reprendre ses droits ne peut être légitime, je crus, avec raison, que le roi ne pouvait renvoyer les députés actuels avant l'établissement de la constitution. Les mesures violentes auxquelles on avait recours semblaient annoncer, de la part du ministère, le dessein de porter les actes d'autorité jusqu'à la dissolution; il était prudent de rendre impossible l'exécution d'un pareil projet. L'assemblée ayant été obligée de se rendre dans la salle du Jeu de paume, je proposai le serment de ne pas se séparer avant que la constitution fût établie. » Après avoir réclamé plusieurs fois l'attention de l'Assemblée sur la constitution, il fit nommer, dans la séance du 6 juillet, un comité chargé d'indiquer un ordre de travail sur cet important sujet; chaque bureau devait fournir un de ses membres pour sa formation. Mounier fut choisi par le sien pour commissaire, et par le comité pour rapporteur. Pendant qu'il s'occupait de ce travail avec ardeur, il monta plusieurs fois à la tribune pour appuyer des propositions tendant à sauvegarder la liberté et en même temps le respect dû à la royauté. Ce fut le 31 août qu'il fit le rapport du comité de constitution; le 4 septembre suivant, il développa dans un long discours, parfois éloquent, deux principaux articles de ce rapport relatifs au *veto* qu'il voulait absolu, et à l'organisation d'un corps législatif divisé en deux chambres, l'une de représentants, l'autre du sénat. « J'avais donné quelques soins à ce projet, dit-il, et s'il était defectueux, j'ose au moins avancer que tout peuple qui aura un corps législatif organisé de cette manière, ne sera jamais un peuple esclave. » Mais ses efforts pour le soutenir ayant été inutiles, il donna sa démission de membre du comité de constitution, motivée sur ce qu'il ne pouvait plus continuer à faire partie d'une commission dont le zèle et les lumières avaient inspiré si peu de confiance. Toutefois, il n'en conserva pas moins l'estime de ses collègues, qui l'élevèrent à la présidence le 28 sept.

Il occupait ce poste pendant les journées des 5 et 6 oct., lorsque les femmes de Paris, exaspérées par la cherté des subsistances, se rendirent à Versail-

les pour demander du pain et ramener le roi aux Tuileries. Il fit tous ses efforts pour maintenir l'ordre dans l'assemblée quand ces femmes l'envahirent; mais c'est à tort que plusieurs biographes ont avancé qu'il avait été couché en joue, comme le fut plus tard Boissy d'Anglas à la Convention, le 1er prairial an 3. Mounier, qui a exposé lui-même avec les plus minutieux détails toute sa conduite dans ces moments difficiles, ne raconte rien de semblable. Toutefois, soit que les scènes de désordre dont il avait été témoin lui eussent frappé trop vivement l'esprit, soit que l'extrême fatigue qui l'accablait après avoir occupé le fauteuil de la présidence trois jours et trois nuits consécutifs, presque sans prendre de repos, eussent abbattu son courage en épuisant ses forces, il se sauva précipitamment en Dauphiné (10 octobre). Cette fuite, cette lâche désertion comme l'appelèrent certains journalistes, fut presque un événement. Mounier chercha à se justifier en disant que la tribune et la presse n'étant plus libres, il ne pourrait protester contre les crimes dont s'étaient rendus coupables les brigands mêlés aux patriotes de Paris; que le secret des lettres étant violé, il lui devenait impossible d'instruire ses commettants du véritable état des choses. «Tout ce que j'avois vu, dit il, tout ce que j'avois entendu, avoit tellement ébranlé mon imagination qu'elle s'exagéroit peut-être les dangers auxquels alloit être exposée la patrie. Il me sembloit qu'à une certaine distance je serois plus utile; qu'en disant la vérité je contribuerois peut-être à prévenir les maux dont nous étions menacés, à exciter le zèle des bons citoyens, a contenir l'activité des méchants, à donner à ceux qui dans la capitale veillent sur la sûreté du roi et sur l'indépendance des suffrages, de nouveaux moyens de force, quand ils sauroient que la vérité avoit fixé les regards des citoyens de toutes les parties de l'Empire, sur les complots des factieux... D'ailleurs, qu'on nomme si l'on veut faiblesse de caractère le sentiment qui me dominoit; mais, après tant d'atrocités, il m'étoit impossible de ne pas m'éloigner pour ne pas respirer un autre air: j'en éprouvois le besoin le plus impérieux; il me sembloit que je cédois tout à la fois à un devoir et à une impulsion invincible. »

Arrivé en Dauphiné, Mounier publia l'*Exposé de sa conduite*, et envoya quelques jours après (15 nov.) sa démission de député; la lettre qui l'annonçait fut reçue à l'assemblée par des applaudissements. Il reprit ensuite ses fonctions de secrétaire auprès de la commission intermédiaire des Etats, qu'il chercha à entraîner dans une voie contre-révolutionnaire, en lui représentant que la personne du roi était en danger, que l'assemblée était asservie par les factieux, et qu'il fallait se hâter de protester contre ses actes La commission intermédiaire suivit ses instructions; elle adressa à Paris une protestation, et déjà plusieurs autres, redigées dans le même sens, étaient imprimées, lorsque le roi défendit toute espèce d'assemblée d'états et annula les résolutions qui auraient pu y être prises. Cette ligne de conduite ne permit pas à Mounier de jouir en Dauphiné de la tranquillité et de la paix qu'il venait chercher. Lui qui en était encore aux idées et aux principes proclamés en 1788 aux états de Vizille et de Romans, s'aperçut bientôt que l'esprit public, pour nous servir de son expression, y était aussi perverti qu'à Paris. Dans son adresse *aux Dauphinois*, il nous apprend qu'il fut signalé à Grenoble comme un aristocrate. « On affichoit contre moi, dit-il dans cet écrit, des placards injurieux, et l'on me donnoit publiquement un nom qu'on prenoit pour un outrage, et que j'étois bien éloigné de considérer comme tel, car il ne me retraçoit que d'honorables souvenirs. On m'appeloit à grands cris *M. Veto. M. Veto à la lanterne!* » Sur ces entrefaites, une lettre à son adresse trouvée parmi les papiers de Bonne-Savardin, qui venait d'être arrêté sur la frontière de Savoie (30 avr. 1790), fut un nouveau prétexte dont on se servit pour le rendre odieux au peuple. « Quand je sortois, dit-il encore, j'étois publiquement suivi : c'etoit un crime que de se montrer avec moi. Partout où j'allois avec deux ou trois personnes, on disoit qu'il se formoit une assemblée d'aristocrates; j'étois devenu un tel objet de terreur, qu'on avoit menacé de mettre le feu dans une maison de campagne où j'avois passé vingt-quatre heures, et que pour calmer les esprits il avoit fallu promettre qu'o n'y recevroit ni mes amis ni moi. D un autre lieu, je fus soupçonné d' venu pour accaparer les grains. lors, croyant sa vie en danger, i' fugia en Suisse où il séjourna

sivement, à Genève jusqu'en 1792, et à Berne jusqu'à la fin de 1794. Dans cette dernière ville, il fut reçu avec une distinction particulière; le conseil, après l'avoir consulté maintes fois sur le gouvernement et les affaires du canton, vota en son honneur une médaille d'or dont l'exergue portait : *J.-J. Mounier, civi Gallico, de republicâ bene merito*. Il dut songer ensuite à exercer une profession qui lui procurât des moyens d'existence. On lui offrit une éducation à faire, celle d'un jeune Anglais, petit-fils de l'amiral Hawke, avec des honoraires considérables. Il accepta, se rendit à Londres pour y chercher son élève (1793), et, après un court séjour dans cette ville, retourna à Berne avec lui. Mais bientôt, ne se croyant plus en sûreté en Suisse, il quitta Berne vers la fin de 1794, et se retira dans un pays neutre, d'abord à Dresde, puis à Weymar où le duc lui fit l'accueil le plus flatteur. Ce prince l'engagea à monter un établissement d'éducation et lui céda un de ses châteaux, le Belvédère, où accoururent des élèves appartenant aux familles les plus distinguées de l'Allemagne et de l'Angleterre. On y donnait une éducation complète et dans tous les genres d'instruction propres à des personnes riches, ou appelées à jouer un grand rôle dans la société. Mounier en était non-seulement le directeur, mais encore il y professait lui-même le droit public, la logique, la métaphysique et la morale.

Le 18 brumaire ayant ramené le calme en France, Mounier sollicita sa radiation de la liste des émigrés, et revint en Dauphiné au mois d'oct. 1801. Il avait le projet de fonder à Lyon un établissement dans le genre de celui qu'il venait d'abandonner; mais, d'après l'avis de ses anciens amis, il se rendit à Paris, décidé à accepter des fonctions publiques sous un gouvernement qui lui paraissait devoir bannir le retour de scènes pareilles à celles qui l'avaient tant impressionné en 1789. Le premier consul lui offrit et il accepta les fonctions de préfet du département d'Ille-et-Vilaine (13 avril 1802). Ce département, où la guerre civile avait pendant longtemps étendu ses ravages, était encore divisé en deux partis. Mounier s'appliqua d'une manière particulière à les rapprocher et à les concilier; d'heureux succès couronnèrent ses efforts. Il fit de longues et fréquentes tournées, mit de l'ordre dans tous les services administratifs; il encouragea, par un arrêté spécial, les cérémonies funéraires tombées en désuétude pendant la révolution. La conservation des propriétés rurales, les chemins vicinaux, la mise en activité de la conscription, l'organisation du lycée de Rennes, l'extinction de la mendicité, furent de sa part l'objet d'autant d'arrêtés spéciaux. — Sur la fin de 1804, Napoléon l'appela à Paris et lui donna une place de conseiller d'État (1er février 1805) : ce fut, dit-on, la récompense des nombreux services qu'il avait rendus dans l'administration du département d'Ille-et-Vilaine; on lit, au contraire, dans la *Biographie nouv. des contemporains*: « Appelé à Paris sur la fin de 1804, il demanda à passer dans un départem. dont le climat lui fût plus favorable; la crainte sans doute de ne le pas trouver assez docile aux mesures du gouvernement fit écarter sa demande, et Napoléon, par forme de compensation, le nomma conseiller d'État. » Quoi qu'il en soit, Mounier goûta enfin le bonheur dans la capitale, au milieu de sa famille et de ses nombreux amis; malheureusement le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'en jouir longtemps. Atteint d'une hydropisie de poitrine, il expira subitement le 26 janvier 1806, à l'âge de 47 ans.

Imbu des principes politiques qui régissent l'Angleterre, Mounier regardait le gouvernement constitutionnel comme le seul applicable en France; il en fit constamment la règle de sa conduite à l'Assemblée constituante; il développa ses idées à cet égard dans plusieurs de ses écrits. « Il est, dit M. Bérenger (de la Drôme), une des plus chastes figures de ces premiers temps; elle nous apparaît à travers le sang et les ruines, non-seulement pure de tout excès, mais même de toute erreur. Ce qu'il proposa, ce qu'il voulut, la raison publique l'a voulu aussi, lorsque, délivrée des passions qui la comprimaient, et après bien d'impuissants essais, elle a pu choisir librement les institutions qui seules devaient assurer le bonheur de la France. »

Iconographie. — I. Dans l'*Album du Dauphiné, Vict. Cassien del*, lith. in-8°. — II. *Lith. Delpech*, in-8°, — III. Le même in-fol.

IV. *Mounier, président de l'Assemblée nationale (5 et 6 oct. 1789. Alex. Delcelle delin*. Lith. in-4°, dans l'*Album* du Dauphiné. — V. *Mounier travesti en joc-*

keï, désertant l'Assemblée nationale. La lanterne est en croupe et galoppe avec lui. Caricature in-8°, tirée des *Révol. de France et de Brabant* de Camille Desmoulins. — VI. Copie du précédent dans le *Musée de la Caricature.*

Bio-bibliographie. — *Eloge historique de M. Mounier, conseiller d'Etat*, par M. Berriat Saint-Prix. Grenoble, Allier; Paris, Goujon, 1806, in-8°, 70 pp.

Ecrits de Mounier.

I. * *Délibération de la ville de Grenoble, du samedi quatorze juin mil sept cent quatre-vingt-huit, à l'hôtel-de-ville de Grenoble, sur les dix heures du matin* (s. n. de l.), in 8° de 7 pp. = Autre éd. (s n. de l.), in-8° de 4 pp.; elle ne contient pas les noms des membres de l'assemblée. — II. * *Lettre de MM. du clergé, de la noblesse et autres notables citoyens de Grenoble, au Roi* (s. n. de l.), (2 juillet 1788), in-8° de 24 pp. — III. * *Assemblée des trois ordres de la province de Dauphiné* (s. n. de l.), 1788, in-8° de 18 pp. — IV. * *Arrêté des trois ordres de la province de Dauphiné assemblés au château de Vizille* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. — V. * *Très-respectueuses représentations des trois ordres de la province de Dauphiné* (s. n. de l.), in-8° de 8 pp. non chiff. — VI. * *Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans, par permission du Roi*, Grenoble, imp. Cuchet, 1788, in-4° et in-8°. — VII. * *Plan pour la formation des Etats du Dauphiné, arrêté & rédigé par les Etats assemblés à Romans, le 14 septembre 1788* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. Ce plan ne contient que LV art.; après avoir été modifié et augmenté, il fut publié sous ce titre : *Projet d'un Plan pour une nouvelle formation des États du Dauphiné, présenté par les trois ordres de la province assemblés à Romans, le 5 septembre 1788* (s. n. de l.), in 8° de 61 pp. — VIII. * *Lettre écrite par plusieurs citoyens du clergé, de la noblesse et des communes de Dauphiné, à MM. les syndics génér. des Etats de Béarn* (s. l. ni d.), (24 oct. 1788), in-8°, 8 pp. = Il y a plus. édit. de cet opuscule. — IX. * *Réponse des négociants de la ville de Grenoble à MM. les juges-consuls de Montauban, Clermont-Ferrand...* (s. l. ni d.), in-8°, 11 pp. Cet opuscule est relatif à la question de savoir si le commerce devait avoir des députés particuliers aux états généraux de 1789. — X. * *Second procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la province de Dauphiné, tenue dans la ville de Romans le 2 novemb. 1788.* Grenoble, impr. de J. M. Cuchet, in-8° et in-4°. — XI * *Lettre écrite au Roi par les trois ordres de la province de Dauphiné, sur les Etats généraux* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. Cette lettre avait d'abord paru dans le *second procès-verbal* qui précède (1). — XII. * *Pouvoirs des députés de la province de Dauphiné aux Etats généraux* (s. n. de l.), in-8° de 26 pp. — XIII. * *Réponse des députés de la province du Dauphiné aux Etats généraux, au nouveau Mémoire intitulé : Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné* (s. l. ni d.) (Paris, 1789), in-8° de 48 pp. — XIV. * *Nouvelles observations sur les états généraux de France* (s n.), 1789, in-8° de 287 pp. et 3 pp. non chiffr. — XV. *Considérations sur les gouvernements et principalement sur celui qui convient à la France.* Grenoble, imp. de J M. Cuchet, M. DCC. LXXXIX, in-8°, 64 pp. = Autre édit. : Versailles, impr. de Ph. D. Pierres, 1789, in-8°, 66 pp.

XVI. *Motion faite à l'ouverture de la séance du 13 juillet 1789.* (Paris, Baudouin), 1789, in-8°, 4 pp. — XVII. *Récit lu dans la séance du 16 juillet 1789* (s. l. ni d.); in-8°, 8 pp. Relatif a la mission dont il avait été chargé avec quelques autres membres de l'Assemblée nationale, pour le rétablissement du calme dans Paris — XVIII. *Projet des premiers articles de la Constitution, lu dans la séance du 28 juillet 1789.* (Paris, Baudouin), in-8°, 14 pp. — XIX. *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* (Paris, Baudouin), in-8°, 4 pp. C'est le 1er chap. du projet de Constitution dont il était l'un des rapporteurs. — XX. *Rapport de M. Mounier* (s. l. ni d.), in-8°, 29 pp. C'est le chap. 2 du projet de Constitution. Ce rapport a été reuni a un autre de Lalli-Tolendal sur le même sujet, et publ. avec un titre commun que voici : *Rapports du comité de constitution présentés à l'Assemblée nationale le lundi 31 août 1789, par MM. le comte de Lalli-Tolendal et Mounier, membres de ce comité.* Versailles, Baudouin (s. d.), in-8° de 49 et 29 pp. — XXI. *Motifs présentés dans la séance de l'Assemblée na-*

(1) Elle a donné lieu à l'écrit suivant : * *Observations sur la lettre des Etats du Dauphiné au Roi, sur les Etats généraux* (s. l. ni d.), in-8° de 47 pp.

tionale du 4 septembre 1789, au nom du comité de Constitution, sur divers articles du plan du Corps législatif, et principalement sur la nécessité de la sanction royale. (Versailles, Baudouin), in-8°, 42 pp. = Autre édit. (de l'impr. de J. M. Cuchet, imprimeur des États de la province du Dauphiné), in-8°. 32 pp. —XXII. *Rapport du comité chargé du travail sur la Constitution.* (Paris, Baudouin, 1789), in-8°, 16 pp. = Autre édit. (s. l. ni d.), in-8°. 15 pp.— XXIII. *Appel au tribunal de l'opinion publique du rapport de M. Chabroud et du décret rendu par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1790. Examen du mémoire du duc d'Orléans et du plaidoyer du comte de Mirabeau, et nouveaux éclaircissements sur les crimes des 5 et 6 octobre 1789.* Genève, 1790, in-8°.= Londres, 1791, in-8°.— XXIV. *Exposé de la conduite de M. Mounier dans l'Assemblée nationale, et des motifs de son retour en Dauphiné.* (Grenoble, impr. vᵉ Giroud, 1789), in-8°, 123 pp.=Autres édit.: Paris, chez Buisson, 17 nov. 1789, in-8, 123 pp. = Autre, *édition exacte.* Paris, Desenne, 1789, in-8° de 62, 40 et 39 pp. —XXV. *Aux Dauphinois.* (s. l. ni d.), in-8°, 31 pp.=Autre éd. (s. l. ni d.), in-8°, 24 pp. — XXVI. *Lettre de M. Mounier, député aux états généraux de 1790.* (s. l. ni d.), in-8°, 93 pp.—XXVII. *Réflexions politiques sur les circonstances présentes.* Genève, impr. Barde, Manet... (s. d.), in-8°, 83 pp. = Autre éd. *ibid.* (s. d.), in-8. 62 pp.—XXVIII. *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté.* Genève et Paris, 1792, 2 vol. in-8°. — XXIX. *Adolphe, ou principes élémentaires de politique, et résultats de la plus cruelle des expériences.* Londres (Genève), 1795, in-8°.— XXX. *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés, sur la révolution de France.* Tubinge, J. G. Cotta, 1801, in-8°. C'est une réfutation des *Mémoires pour servir à l'hist. du Jacobinisme,* par Barruel.= Autre éd., avec un avertissement et des notes, publ. par Al. Mahul. Paris, Ponthieu, 1821, in-8°. Il y a des exempl. pour lesquels on a fait un nouveau titre portant: *seconde édit.* Paris, Schubart et Heidelaff, 1821, in-8°. - Cette réimpr. porte le nom de Mounier.

MOUNIER (Claude-Édouard-Philippe, baron), fils du précédent, naquit à Grenoble le 2 décembre 1784. Son père, qu'il avait suivi dans l'exil, mourut en 1806, ne lui laissant pour tout héritage qu'un nom pur et honoré, mais Napoléon, qui avait pour ce dernier une grande estime, se hâta de venir au secours du fils : il le nomma auditeur au Conseil d'État en février 1806, un mois après la mort de son père. *L'auditorial* était alors une sorte d'école où se formaient des jeunes gens appelés par leur nom ou leur fortune à occuper plus tard de hautes fonctions publiques. Quoique l'un des plus jeunes de ses collègues, Mounier, qui avait reçu la forte éducation de l'exil et du malheur, ne tarda pas à se faire remarquer de ses supérieurs. Pendant la campagne de Prusse, il fut nommé intendant du duché de Weimar, puis administrateur-adjoint de la Silésie, et enfin intendant de Glogau. En 1808, par suite des conférences d'Erfurth, l'administration de cette dernière province ayant été remise aux autorités prussiennes, Mounier revint à Paris, où Napoléon l'attacha à son cabinet en qualité de traducteur des gazettes étrangères, aux appointements de 50,000 fr. par an. Ces fonctions le rapprochaient sans cesse de l'Empereur, qu'il suivit dans les campagnes de 1809, de 1812 et de 1813. Sa fidélité et son dévouement lui valurent successivement des récompenses et des marques de faveur; il fut nommé maître des requêtes, baron (1), officier de la Légion d'honneur, et doté d'un domaine en Poméranie; à la fin de 1813, il reçut une des plus importantes places de la liste civile, celle d'intendant des bâtiments de la couronne.

Le baron Mounier paya l'Empereur de la plus grande ingratitude. En 1814, il se hâta de prêter serment à Louis XVIII qui lui conserva ses places et ses titres. En 1815, il suivit la famille royale à Gand, et fut nommé à son tour conseiller d'État. En 1817, il fit partie de la commission mixte, chargée de liquider les créances contractées pendant l'occupation étrangère; cette délicate opération le mit en rapport avec Wellington et le duc de Richelieu, qu'il accompagna en 1818 au congrès d'Aix-la-Chapelle. Les services qu'il avait rendus en cette circonstance lui valurent, au mois de mars de l'année suivante, la dignité de pair de France. S'il fallait s'en rapporter à

(1) Décret du...... On lui donna les armes suivantes : *De sinople au sautoir d'or, cantonné aux trois premiers de trois roses, et en pointe d'un meunier* (poisson *en fasce : le tout d'or.*

quelques historiens, Louis XVIII voulait l'élever plus haut encore : on raconte que lors de la crise qui amena la chute de M. Decazes, ce prince lui proposa le portefeuille de ce ministre, mais que, par une modestie bien rare chez les hommes politiques, il aurait refusé Quoi qu'il en soit, on rétablit tout exprès pour lui (21 fév 1820) la direction gén. de la police, dont il remplit les fonctions jusqu'au 9 janvier 1822.

A la révolution de 1830, le baron Mounier perdit sa place d'intendant des bâtiments de la couronne; mais il prêta serment à la royauté nouvelle, et conserva son siége à la Chambre des Pairs. Dès lors, il se consacra tout entier aux travaux législatifs; l'un des membres les plus laborieux et les plus éclairés de la Chambre, il prit la parole et fut nommé rapporteur dans un grand nombre d'affaires importantes. En 1831, il fit le rapport sur le projet de loi relatif à la répression de la traite des noirs. En 1836, il parla dans la discussion sur l'administration municipale, et la même année, en examinant la situation de l'Algerie, à propos du budget des dépenses, il osa, au nom de l'humanité, flétrir un acte de barbarie qui avait soulevé l'indignation publique : il demanda « que la guerre y « fût ramenée, autant que possible de « notre part, aux règles observées par « les peuples civilisés. » En 1837 et 1838, il fut rapporteur dans le projet de loi sur les attributions des conseils généraux. En 1839, il soumit à la Chambre une proposition tendant à limiter le nombre toujours croissant des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur. En 1841, ce fut encore lui qui fit le rapport dans le projet de loi concernant les fortifications de Paris; il conclut en faveur de l'amendement ayant pour objet la suppression de l'enceinte continue. La même année, à l'occasion d'une pétition, il demanda que le système de la taxe des lettres fût revu, et que la France jouît d'une taxation uniforme et modérée. — C'est au milieu de ces travaux que la mort vint le surprendre. Atteint, vers la fin de 1842, d'un commencement de paralysie que tous les secours de l'art ne purent dissiper, il succomba quelques mois après à Passy (banlieue de Paris), le 11 mai 1843. A la nouvelle de sa mort, la Chambre des Pairs ordonna à l'unanimité que son buste serait placé dans la salle de ses séances.

ÉCRITS RELATIFS AU BARON MOUNIER.

I. *M. le baron Mounier.* (Paris, aux bureaux de *la Renommée*, juillet 1843), in-8°, 32 pp.—II. Chambre des Pairs.- *Eloge de M. le baron Mounier, par M. le comte Portalis.* (*Séance du 28 juin 1844*) (Impr. de Crapelet), in-8°, 50 pp.=Autre édit., avec ce titre : *Eloge de M. le baron Mounier, prononcé à la Chambre des pairs...* Paris, impr. de Crapelet, 1844, in-8°, 48 pp.— III. *Notice sur M. le baron C. P. E. Mounier.* (Paris, impr. Fain et Thunot), in-8°, 20 pp. Cette notice a eté rédigée par M. de Barante pour la nouvelle édit. de la *Biogr. univ.*, publiée par Thoisnier-Desplaces.

IV. * Adresse aux Chambres. *La police sous MM. les duc de Cazes, comte Anglès et baron Mounier.* Paris, l'auteur, Lenormand, Pichard, etc., 1821, in-8°, 216 pp., signé à la fin, *M. Robert.*

OPINIONS ET DISCOURS DU BARON MOUNIER.

I. *Séance du 11 avril 1826.- Rapport fait à la Chambre au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons de St.-Domingue.* (s. n.), in-8°, 32 pp. — II. *Séance du 21 avril 1826.- Résumé de M. le baron Mounier, rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons de St-Domingue.* (s. n.), in-8°, 11 pp.— III *Séance du 17 juin 1828. - Opinion sur le projet de loi relatif aux listes électorales.* (s. n.), in-8°, 22 pp. — IV. *Séance du 26 juillet 1828. - Rapport fait à la Chambre des pairs au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen des trois projets de loi relatifs à l'ouverture de crédits extraordinaires pour 1827.* (s. n.), in-8°, 20 pp — V. *Séance du 15 octobre 1830. - Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le marquis de Lally-Tolendal.* (s. n), in-8°, 13 pp. — VI. *Opinion de M. le baron Mounier sur l'organisation de la Chambre des pairs.* (Séance du 26 déc. 1831.) (Impr. Didot), in 8°, 30 pp. — VII. *Séance du 14 janv. 1833.- Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le comte Fabre (de l'Aude).* (s. n.), in-8°, 8 pp.—VIII. *Séance du 19 mars 1835. Rapport fait à la Chambre au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi sur les at-*

tributions municipales. (s. n.), in-8°, 151 pp. — IX. *Séance du 11 mars 1836. - Développement d'une proposition faite à la Chambre, relativement à la compétence et au mode de procéder de la Cour des pairs*. (s. n.), in-8°, 15 pp.— X. *Séance du 4 avril 1836. - Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le vicomte Lainé*. (s. n.), in-8°, 17 pp. = Il a été fait un tirage avec le titre suivant : *Discours prononcé par M. le baron Mounier, dans la séance de la Chambre des pairs du 4 avril 1836, à l'occasion...* (Impr. de Crapelet), in-8°, 17 pp. — XI. *Séance du 10 mai 1839. - Développement d'une proposition faite à la Chambre et relative à l'ordre royal de la Légion d'honneur*. (s. n.). in-8°, 50 pp. — XII. *Séance du 7 février 1840. - Eloge de M. le marquis de Sémonville, grand référendaire honoraire*. (s. n.), in-8°, 26 pp. Cet eloge fait partie des impressions ordonnées par la Chambre des pairs (1840, n° 13). Il a été tiré aussi avec un titre ainsi conçu : *Eloge funèbre de M. le marquis de Sémonville, grand référendaire honoraire de la Chambre des pairs, prononcé... dans la séance de la Chambre des pairs du 7 février 1840*. (De l'impr. de Crapelet), in-8°, 26 pp.— XIII. *Rapport sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris, fait à la Chambre des pairs, dans la séance du 16 mars 1841*. Paris, Leneveu, 1841, in-8°, 80 pp.

Cette liste des discours imprimés du baron Mounier est probablement fort incomplete : il a notamment prononcé à la tribune de la Chambre l'éloge funèbre de Pelet (de la Lozère), que nous ne connaissons pas. Il a fourni l'article du duc de *Richelieu* à la *Biogr. univ.* de Michaud.

MOYDIER (Gabriel-Mathieu-Simon), général du génie, né à la Côte-Saint-André, le 26 septembre 1760, entra à l'Ecole de Mézières, en 1782, et sortit en 1788, avec le grade de lieutenant (1). Au commencement de la Révolution, il fut attaché à la commission chargée du sondage de la rade de Cherbourg. De 1791 à l'an II, il fit les campagnes de Corse et se distingua particulièrement au combat de Fornali, contre les Anglais, où il gagna le grade de chef de bataillon. Après l'évacuation de l'île, il fut employé à l'armement de Toulon, passa ensuite à l'armée d'Italie, dans laquelle il servit de l'an III à l'an IV. Il assista au passage du Mincio, eut la direction des attaques de la citadelle de Mantoue, prit part au combat de Castiglione et de la Favorite, fut chargé des dispositions nécessaires au passage de l'Adige; enfin, il combatit à la bataille de Rivoli, et, peu de mois apres, fut fait prisonnier à Vérone, où il faillit être une des victimes de l'insurrection de cette ville. — Nommé chef de brigade (colonel) en 1801, Moydier revint en Corse avec le titre de directeur des fortifications de Bastia, et y resta jusqu'à la fin de 1805, époque à laquelle un ordre le rappela à l'armée d'Italie, où il remplit les fonctions de chef d'état-major du génie jusqu'au 4 mai 1807. La même année, il se rendit à l'armée de Dalmatie, où divers travaux de défense, dans l'Etat de Raguse et l'Albanie vénitienne, et une route militaire destinée à ouvrir une communication avec Zara, furent exécutés sous sa direction. Le prince Eugène et le maréchal Marmont lui témoignèrent leur satisfaction particulière pour le zèle, l'activité et les talents qu'il avait déployés dans cette circonstance. — Au commencement de 1809, il fut envoyé de nouveau en Italie, où il eut le commandement supérieur de Palma-Nova pendant toute la campagne; à la paix de Vienne (14 oct. 1809), il rentra à Milan et fut continué dans ses fonctions de chef d'état-major de l'armée d'Italie. Nommé, le 11 juin 1813, commandant en chef du génie de l'armee d'observation, il se trouva à la prise de Willach (29 août 1813), et prépara, par les ouvrages du pont de Tschernuss, sur la Save, la belle défense du passage de cette rivière tenté inutilement par les Autrichiens le 25 sept. Il dirigea aussi les opérations de son arme, destinées à couvrir le mouvement de retraite de nos troupes depuis Laybach jusqu'à Vérone, et rentra en France après l'évacuation de l'Italie, en mai 1814. = Ayant prêté serment à Louis XVIII, il reçut de ce prince la croix de Saint-Louis (1814),

(1) ÉTATS DE SERVICES DE G. M. S. MOYDIER.

Élève sous lieutenant à l'École de Mézières	1er janv. 1782
Aspirant lieutenant en 2e	1er janv. 1784
Lieutenant	24 mars 1788
Capitaine	1er avril 1791
Chef de bataillon	20 fév. 1794
Chef de brigade	23 juill. 1801
Directeur des fortifications à Bastia	23 nov. 1801
Membre de la Légion d'honneur	11 déc. 1803
Officier de la Légion d'honneur	14 juin 1804
Décoré de l'ordre de la cour. de fer	1813
Chevalier de Saint-Louis	20 août 1814
Command. de la Légion d'honneur	31 janv. 1815
Mis à la retraite	1er août 1815
Intendant de la marine à Brest	16 déc 1815
Marechal de camp honoraire	24 juin 1816

L'année suivante, il obtint sa pension de retraite et fut compris dans la nouvelle organisation des ports en qualité d'intendant de la marine à Brest, fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin de 1817 : il avait reçu, en 1816, le grade honorifique de maréchal de camp. Cet officier supérieur est mort en...

MOYDIEU DE MALISSOLES (FRANÇOIS BERGER DE), né en 1676, à Vienne où son père était vice-bailli, embrassa l'état ecclésiastique et fut d'abord vicaire général de Gabriel de Cosnac, évêque de Die. Il remplissait les fonctions de doyen du chapitre de cette église lorsque le clergé de la province de Vienne le choisit pour son député à l'assemblée du clergé de France, en 1705. Nommé évêque de Gap, le 3 avril 1706, après la démission de Ch.-Bén. d'Hervé, il fut sacré le 2 janvier 1707, prêta serment le 2 février suivant, et prit possession de son évêché le 13 avril. La province ecclésiastique d'Aix le députa aux assemblées du clergé de 1725 et 1735, et il fut l'un des présidents de cette dernière. Ce prélat, que l'on appelait *le saint des Alpes*, s'occupa avec un grand zèle des besoins temporels et spirituels de son diocèse : d'après M. Gautier (*Hist. de Gap*, p. 127), on lui doit la restauration de son église cathédrale, ruinée par les troupes alliées, lors de l'invasion de 1692. Il organisa des missions pour la conversion des protestants; mais, plein de l'esprit de charité de l'Evangile, il n'employa jamais contre eux les mesures de rigueur que les édits lui permettaient de prendre. Quand il apprenait que de nouveaux convertis quittaient son diocèse pour aller se marier à Genève, il s'en plaignait, il est vrai, au parlement de Grenoble ou au chancelier de France ; on lui donnait alors les moyens de sévir, mais, ajoute l'historien déjà cité, « s'il levait la main, en bon père il « frappait toujours à coté ». Il mourut à Gap le 21 septembre 1738, emportant le respect et une vénération profonde que ses vertus lui avaient conciliés.—Il publia des ordonnances synodales qui ont réglé la discipline ecclésiastique de Gap jusqu'en 1791. En voici le titre : *Ordonnances synodales du diocèse de Gap, publiées en 1712*. Grenoble, Alex. Giroud (s. d.), in-12 de 12, 8, 300 et 263 pp. Le mandement qui les précède est daté du 1er mai 1712.

— Nous connaissons encore un *Gaspard François* BERGER DE MOYDIEU, conseiller au parlement de Grenoble de 1775 à 1790, qui a laissé un ouvrage manuscrit dont voici le titre d'après le *catalogue de la Bib. Lyonnaise*, de M. Coste, n° 2764 : *Tableau historique de l'abbaye royale de Saint-Pierre, second manuscrit, revu corrigé et augmenté, 1783*, 3 vol. in-fol. Nous ignorons si ce conseiller est le même qu'un *Berger de Moydieu*, auteur d'un mémoire sur la circulation des grains, mort à La Verpillière le 23 nov. 1807.

MURAT (FRANÇOIS) fut l'un des pasteurs de l'église réformée de Grenoble, de 1620 à 1645 (1). En 1622, il assista au synode provincial du Pont-en-Royans et fut désigné pour recueillir dans le Graisivaudan « les mémoires des « églises touchant les faits mémorables « arrivés en icelles depuis la reformation. » Il assista aussi, en 1644, au synode de Charenton comme député de l'église de Grenoble.

On a de lui : I. *Prières et méditations extraites de la S. Escriture*. Genève, J. Chouet, 1621, in-8. — II. *La Conversion à Dieu*. Grenoble, 1623, in-8. — III. *Sermon du devoir des pasteurs*. Genève, 1627, in-8°. (Bib. de Grenoble). — IV. *Les Soupirs des créatures, ou trois sermons sur ces mots de saint Paul aux Romains : Nous savons que toutes créatures soupirent et sont en travail ensemble jusques à maintenant*. Geneve, 1639, in-16. (Ibid.) — V. *La nasselle de l'Eglise agitée, ou deux sermons sur l'histoire du chapitre 8, v. 23, etc., de S. Mathieu*. Genève, J. de la Pierre, M.DC.XLIII, in-12 de 156 pp. (Bib. Ste-Genev.).

Nous trouvons encore un pasteur du même nom, à Valence, en 1609. Sur les plaintes de cette église, le synode de Saint-Maixent le censura vivement « pour avoir trop légèrement prêté l'oreille aux recherches de l'église de Nîmes et trop pressé par des moyens deshonnêtes celle de Valence, pour avoir son congé ; et lui enjoignit de retourner à Valence dans trois mois, sous peine de suspension du ministère ». Nous ignorons s'il est le même qu'un *Pierre* MURAT, pasteur à Romans en 1637, « qui, d'après *la France protestante*, de MM. Haag, commença à Genève, en 1626, ses études en théologie, exerça son ministère à Nyons et alla achever sa carrière à Genève, où il fut reçu bourgeois gratis, en 1665, avec ses

(1) En 1626, il fut donné pendant quelque temps à l'église de Besse, près le Bourg-d'Oisans.

fils, *Jacques*, ministre de l'Evangile, et *Jean*, marchand de soie ».

MM. Haag nous signalent encore un *François* MURAT, de Grenoble, qui fut immatriculé à l'académie de Genève, en 1652. Ils présument que l'on peut lui attribuer l'ouvrage intitulé : *Armes de Sion, ou prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise.* Saint-Gall, André Lhonorat, 1688, in-12 de 320 pp. Réimpr. sous ce titre : *Armes de Sion, ou prières très-convenables pour consoler et fortifier les fidèles qui gémissent sous la croix.* (Amsterdam, 1737, in-12), et probablement encore sous cet autre titre : *Nouveau thrésor de prières propres en tous tems, et surtout en celui de l'affliction de l'Eglise.* 7e edit., corrigée. Amsterdam, J. Desbordes, 1731, in-24.

Nous pensons, sans pouvoir toutefois l'affirmer, que ces pasteurs appartenaient à une famille noble du Dauphiné, celle de MURAT DE LESTANG, qui a produit quelques militaires distingués, entre autres : *Antoine* DE MURAT, qui conduisit, en 1587, par ordre d'Henri III, un corps de troupes du duc de Joyeuse. Cet *Antoine* était maréchal de camp dès 1576, et il en fit les fonctions auprès du duc de Nemours, puis dans l'armée conduite en Dauphiné par le duc de Mayenne, en 1580. Il avait obtenu l'érection de la seigneurie de Lestang (Dauphiné), en marquisat, par lettres du mois de juillet 1643, enregistrées au parlement de Grenoble le 26 décembre suivant, et à la chambre des comptes le 3 décembre 1646.

MURINAIS (ANTOINE-VICTOR-AUGUSTIN **D'AUBERJON**, c^te^ DE) (1), né à Murinais le 27 août 1731, fut d'abord reçu chev. de Malte (langue d'Auvergne), le 2 juin 1751. Il devint ensuite cornette des chevau-légers de Berri en 1759, enseigne des gendarmes de Bourgogne le 9 février 1760, et successivement aide-major et major dans le même corps. Nommé colonel du régiment Dauphin en 1766, il fut brigadier de dragons le 3 janvier 1770 ; enfin maréchal de camp le 1er mars 1780. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, il prêta le serment civique exigé des officiers généraux. — En l'an V, les électeurs royalistes de Paris l'élurent membre du conseil des anciens. Il s'y rangea dans le parti Clichien ; aussi fut-il l'un des députés atteints par le coup d'état du 18 fructidor. Des agents l'arrêtèrent dans la rue, au moment où, ignorant ce qui s'était passé, il se rendait au conseil, et le conduisirent au Temple. Désigné pour être déporté à la Guyane (2), il fut embarqué à Rochefort sur la frégate *la Vaillante*. Sa proscription fut celle dont l'opinion publique accusa le Directoire avec le plus d'amertume. Arrivé à Cayenne le 11 nov. 1797, il fut ensuite transféré à Sinamary, où il obtint la faveur d'habiter une case séparée. Mais il était débarqué malade ; son état s'aggrava rapidement sous l'influence délétère du climat, et il expira le 17 décembre suivant, entouré de ses compagnons d'exil, auxquels il dit ces paroles remarquables : « Plutôt mourir à Sinamary sans reproches que vivre coupable à Paris ». Il fut le premier des déportés enlevés par la mort ; l'abbé Brothier l'assista à ses derniers moments, et Tronçon-Ducoudray, qui devait bientôt le suivre, prononça son oraison funèbre.

En tête de l'ouvrage intitulé *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, in-8°, se trouve une estampe où il est représenté mourant, entouré de ses amis. Au bas sont ses dernières paroles citées plus haut.

MURINAIS (GUY-JOSEPH-FRANÇOIS-TIMOLÉON **D'AUBERJON** DE), né à St-Marcellin le 9 novembre 1759, fut nommé député de l'élection de Romans à l'assemblée des états convoquée dans cette ville en 1788. Elu l'année sui-

(1) Il y a eu en Dauphiné une ancienne famille noble du nom de MURINAIS, dont nous ne connaissons ni l'origine ni la filiation. Son dernier représentant, *François*, mourant sans enfants, en 1529, institua héritier *François* DUPUY-BELLECOMBE, son cousin, et le chargea de porter le nom et les armes de MURINAIS. Ainsi se forma une nouvelle famille à laquelle appartient un *Jean de* MURINAIS, seigneur de Bozancieu, procureur des trois ordres de la province, le même, croyons-nous, qui fut député aux Etats de Paris, en 1614, et a laissé un manuscrit intitulé : *Histoire du Dauphiné, divisée en traités*, in-4°, écriture du XVIIe s. (Bib. imp. Fonds Saint-Germain, 1563). M. Gariel en a publié un fragment (*des Etats*), dans son *Delphinalia* de janvier 1852.

Une fille de cette famille, *Claude* ou *Claudine de* MURINAIS, ayant épousé en 1550 *Aimar* D'AUBERJON, les descendants de celui-ci formèrent une branche qui prit le nom D'AUBERJON DE MURINAIS, à laquelle appartiennent les deux personnages dont nous donnons les notices.

(2) Voici d'après l'ouvrage de J.-J. Aymé (*Déportation et naufrage*), la liste des personnes originaires de notre province qui furent déportées avec Murinais : AYMÉ (Voy. sa notice) ; BROCHIER (*Hugues-Joseph*), âgé de vingt ans, domestique à Grenoble ; CHAPPUIS (*Joseph*), âgé de 46 ans, ex-curé de Saint-Julien, domicilié à Vienne, mort le 28 brumaire an VII ; FAYET (*Benoît*), apothicaire à Vienne, âgé de 18 ans, mort le 18 frimaire an 7 ; GENTET (*Jean-Pierre*), ex-curé de Meyrié, domicilié à Vienne, âgé de 45 ans ; PEYRAS (*Pierre*), capucin à Valence, âgé de 39 ans, mort le [illegible] brumaire an 7.

vante, par la noblesse de Dauphiné, député suppléant à l'assemblée constituante, il devint membre titulaire au commencement de 1790. Son dévouement à la monarchie, l'emportement qu'il mit à la défendre attirèrent quelquefois l'attention sur lui; mais quoique doué d'un certain talent et de beaucoup d'imagination, il n'obtint aucune influence, parce que, se laissant entraîner par trop de chaleur, il fut rarement assez maître de lui pour développer ses idées et leur donner le poids qu'elles auraient pu avoir. Il se fit constamment l'avocat des contre-révolutionnaires à propos des désordres excités par ceux-ci en différentes provinces; mais si des troubles et des excès se produisaient dans un sens opposé, il ne manquait jamais de demander avec force que les auteurs en fussent punis. Défenseur de l'ancienne discipline de l'armée, il voyait avec peine les réformes libérales introduites dans la législation militaire. C'est ainsi que, le 19 août 1790, après des observations faites par Robespierre sur quelques articles du code pénal maritime, qui établissaient une trop grande disproportion de peines entre l'officier et le matelot, il s'éleva avec véhémence contre ce député, le traita de *factieux*, de *tribun du peuple*, et demanda son rappel à l'ordre. La pression exercée par les patriotes parisiens était de sa part l'objet de fréquentes sorties. Son caractère impétueux et irascible le fit un jour rappeler à l'ordre (1er mars 1791), à la suite d'une interruption violente, et le président, se levant, déclara *à la Nation* qu'il troublait l'assemblée. Dans la séance du 14 août de la même année, il demanda que le titre de Dauphin fût conservé au fils de Louis XVI, mais Chabroud fit rejeter sa proposition. Ce fut le dernier acte de sa carrière législative : après la session, il tomba dans l'obscurité et ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Il est mort à Murinais le 28 février 1831.

PORTRAIT. — *Moreau del. Courbe sc.* (Suite de Déjabin).

N

NANTES (DE) ou, peut-être mieux, **DENANTES** (MARC), avocat à Vienne, et non chanoine de Saint-Maurice, comme l'avance M. Mermet (*Hist. de Vienne*, III, p. 461), mort vers 1720, s'occupa beaucoup de poésie, et jouit, à ce qu'il paraît, d'une certaine réputation. L'abbé d'Artigny, qui avait entretenu avec lui des relations littéraires, dit que c'était un « homme de beaucoup d'esprit, « d'une agréable littérature, et qui avait « de grands talents pour la poésie fran« çaise... On pourroit, ajoute-t-il, for« mer un assez gros recueil de ses « poésies manuscrites. Il en est peu « qui ne méritent de voir le jour. J'es« père d'en donner bientôt une édition, « avec un discours préliminaire, où je « tâcherai de faire connoître cet auteur, « aussi estimable par les qualités du « cœur que par celles de l'esprit ». (*Nouv. Mém. d'Hist. de crit. et de litt.*, t. 2, p. 23). D'Artigny n'a pas mis ce projet à exécution, mais il a publié quelques pièces de vers de sa façon, notamment une critique de la satire de Boileau sur l'Équivoque, dans le t. 7 de ses *Nouv. Mém.*, pp. 369 et suiv. On trouve aussi des vers de De Nantes en tête de plusieurs ouvrages de ses contemporains, et un petit poëme intitulé *Polichon*, dans le *Nouveau choix de pièces de poésies*, publié à Amsterdam, 1715, 2 vol. in-12. — Chorier et Guy Allard citent dans leurs nobiliaires du Dauphiné un *Claude de* NANTES, brigadier dans les gardes du corps, anobli en 1664 pour ses services militaires, et qui portait d'*argent à la licorne d'azur chargée sur l'épaule senestre d'une fleur de lis d'or*. Nous trouvons dans l'*Armorial général* (Mss. de la Bib. Imp.) dressé à la fin du XVIIe siècle l'article suivant, qui concerne évidemment notre poëte : « *Marc de* NANTES, avocat au « parlement de Grenoble, conseiller du « roy et son procureur en la juridic« tion des droits d'entrée et sortie de « la ville de Vienne, porte d'*azur à une « licorne saillante d'argent.* » D'après la différence des couleurs des armes, il est évident que ces deux personnages appartenaient à la même famille, mais à des branches différentes.

NICOLAI ou **NICOLAY** (NICOLAS DE), seigneur d'*Arfeuille* et de *Belair*,

voyageur et géographe, naquit, d'après la *Bib. du Dauphiné* de Guy-Allard, à la Grave, en Oisans. Chorier (*Hist. gén.*, II, pp. 733) le fait, au contraire, naître « à *Soissons*, hameau de la paroisse de « Saint-Siméon, dépendant de la terre « de Bressieu »; mais nous pensons que c'est une erreur, car il n'existe pas, du moins à notre connaissance, de hameau du nom de *Soissons* en Dauphiné. Le même historien ajoute : « La famille « des Nicolaï, illustre dans Paris par « les charges qu'elle a eues dans la cour « des aydes et dans la chambre des « comptes, descend de lui. » Nous avons consulté plusieurs généalogies imprimées et manuscrites de cette famille; les unes reculent son origine jusqu'à un Guido Nicolaï, né au château de Saint-Jean, dans l'État de Florence, qui sortit d'Italie en 1305 à la suite du pape Clément V. D'autres la font descendre d'un Jean Nicolaï, chancelier du royaume de Naples sous Charles VIII, puis président au parlement de Paris en 1505: quelques-unes enfin prétendent qu'elle a simplement pour tige un nommé Nicolas, patron sur le Rhône, qui après s'être enrichi dans la navigation, « habilla son nom à l'italienne », selon l'expression de Bertin du Rocheret; mais, loin d'adopter l'opinion de Chorier, aucune d'elles ne mentionne même le nom de notre voyageur. Nous ne possédons pas de renseignements suffisants pour trancher cette question généalogique, non plus que la difficulté soulevée relativement au lieu de sa naissance par les assertions contradictoires de nos deux historiens. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude sur son origine, c'est qu'il était Dauphinois, comme il nous l'apprend sur les titres de ses ouvrages, et qu'il naquit en 1517.

Dans la préface de ses *Navigations et pérégrinations orientales*, il donne lui-même une notice de sa vie : « Ie, dit-« il, Nicolas de Nicolay du Daulphiné, « l'an de grace 1542, de mon age le 25, « sorti du ventre du dauphin et passé « par la gueule du Lyon, commençai à « entrer en mes voyages dès la guerre « et siége de Perpignan, à la suite du « vaillant et magnanime seigneur d'An-« doin; au retour duquel siége persé-« vérant et continuant au desir de mes « pérégrinations estrangeres par l'es-« pace de 15 à 16 ans ès royaumes et « provinces de la haute et basse Ger-« manie, Danemarck, Prusse, Lyvonie, « Suède, Gothie, Zélande, Angleterre, « Ecosse, Espagne, Barbarie, Turquie, « Grèce et Italie, outre autres divers « voyages que j'ay faits en la pluspart « des armées terrestres et maritimes « sous les commandements des rois « très-chrestiens mes souverains ». Le poète Ronsard, son admirateur et son ami, raconte aussi ses voyages dans une pièce de vers placée en tête du même ouvrage. En voici un fragment :

Doncques dès ton enfance aymant les choses belles,
Et curieux de voir mille terres nouvelles,
Amoureux de vertu, ennemy de repos,
Ayant comme le corps, l'esprit sain et dispos,
Tu courus voir premier les nations prochaines,
Ceux qui vont habitant les Bourguignonnes plaines,
Hennuyers, Brabançons, Liegeois et Flamans;
Puis tu passas le Rhin, et vis les Alemans,
Les Hongres, et tous ceux qui d'une bouche froide
Boyuent les eaux d'Ister de glace tousiours roide.
Tu vis les Transiluains Daces et Palonnoys,
Et les Franconyens les ayeux des Francoys.
Tu vis Hongrie, Prusse, et Suede et Gothie,
Les Vandales, Alains grands peuples de Scythie.
Puis gaillard, retournant en un païs plus chault,
Tu as veu l'Iberie, où le soleil d'en haut
Plonge en l'eau ses coursiers, et tournoyant la terre
Comme ce grand flambeau tu as veu l'Angleterre.
L'Escosse, l'Ibernie, et tout ce que la mer
Peut en se promenant de ses bras enfermer;
Delà tu vis l'Italie, et la belle contrée
Qui iadis chef du monde au monde s'est montrée:
Et n'est ores plus rien, sinon serve de ceux,
Qui iadis lui servoient de triomphes pompeux.
Puis tu osas dompter la tempeste enragée
Des ondes d'Ionie et de la mer Aegée,
Et l'humide fureur des Propontides eaux,
Qui bornent aux deux bouts les Bosphores jumeaux.
Puis laissant le travail de la mer escumeuse
Tu vins surgir au port de la ville fameuse,
Que le grand Constantin accroissant son renom
Enrichit de l'Empire et orna de son nom.
Delà tu allas voir les royaumes d'Asie
Infidèle demeure aux peuples de Turquie, etc., etc.

Dans ces diverses pérégrinations, Nicolaï observa avec soin les mœurs et les usages des contrées qu'il visita; sachant le dessein « en lequel, dit-il, « dès mon premier aage i'ay esté in-« struit et exercé », il releva avec beaucoup de fidélité les costumes et ornements des deux sexes chez les divers peuples. — En dehors des renseignements fournis par les deux documents que nous avons cités, les biographes apprennent peu de chose sur sa vie; on ignore les époques de chacun de ses voyages et des expéditions militaires auxquelles il prit part. D'après la dédicace de la *Navigation du roi d'Ecosse*, en 1546, lord Dudley l'emmena en Angleterre, où il resta un an. De retour en France à l'avénement de Henri II, il présenta à ce prince une description des côtes d'Angleterre, et fut aussitôt envoyé, avec ce document, auprès de Léon Strozzi, général des galères, qui

était chargé de secourir les Ecossais contre les Anglais. « Et allâmes, dit-il, « avec seize galères et autres forces, as« siéger le chasteau de S.-André, dé« tenu par les rebelles (qui y avoient « tué le cardinal d'Albrot), suivant les « mémoires que j'en avois dressés en « Angleterre et envoyés à sadite Ma« jesté, et prîmes ledit chasteau à com« position après bresche faite sur le « point qu'on devoit donner l'assaut » (1547). A cette époque, il avait les charges de valet de chambre et de géographe du roi. — En 1551, il fut attaché à Gabriel d'Aramont, envoyé par Henri II en ambassade à Constantinople, et c'est d'après les notes recueillies dans ce voyage qu'il publia ses *Navigations et pérégrinations orientales* qui eurent un grand succès, et dont l'exactitude des dessins fait encore rechercher aujourd'hui les exemplaires. — Quelques années après, Catherine de Médicis, sa protectrice, lui donna un logement dans le château de Moulins, et le chargea de faire la description de toutes les villes, châteaux et abbayes de France (1). Nicolaï commença ce vaste travail par le Berri (1567) et le Lyonnais (1573), mais il s'en tint là : une telle entreprise était alors trop au-dessus des forces d'un seul homme. Ces deux statistiques sont restées manuscrites; nous en donnons plus loin les titres d'après les exemplaires originaux conservés à la bib. imp. — Toutes les biographies le font mourir le 25 juin 1583, mais elles ne s'accordent pas sur le lieu; les modernes, celle de Michaud, notamment, disent que ce fut à Soissons, où il était commissaire d'artillerie. Sans savoir sur quoi repose cette assertion, nous ne la croyons pas fondée; elle doit provenir de quelqu'une de ces singulières bévues dont les biographes se rendent parfois coupables avec tant de candeur en se copiant les uns les autres, la même bévue probablement qui a conduit Chorier à créer en Dauphiné un hameau du nom de Soissons. — Les biographies anciennes le font au contraire mourir à Paris; cette opinion, à laquelle nous nous rangeons, s'appuie sur le témoignage de La Croix du Maine, l'un des contemporains de Nicolaï, qui s'exprime ainsi dans sa *Biblioth. fr.* : « Il mourut à Paris du mal de gravelle « ou calcul, l'an 1583, le vendredi 25 « juin, âgé de 67 ans, et fut enterré le « jour suivant en l'église Saint-Sulpice « au côté gauche du grand autel ». Des détails aussi précis nous paraissent devoir trancher la question.

Nicolaï était marié avant 1542, époque où il quitta le Dauphiné pour commencer ses voyages. Nous ignorons s'il laissa plusieurs enfants : nous ne connaissons que sa fille, *Isabelle*, femme d'Antoine Mathé de Laval, poète Foresien, qui l'aimait éperdument, et fit en son honneur quelques douzaines de sonnets qu'on peut lire à la fin de l'ouvrage suivant : *Isabelle. Imitation de l'Arioste, a tres illvstre et tres vertvevse princesse Henriette de Cleves, duchesse du Nivernois.* Paris, Lucas Breyer, 1576, pet. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Double d'vne lettre missive envoyée par le seigneur Nicolas Nicolai, géographe du roy, a monseigneur dv Buys, vice-baillif de Vienne; contenant le discours de la guerre faicte par le roy nostre sire, Henri deuxiesme de ce nom pour le recouurement du païs de Boulongnoys en l'an mil cinq cens quarante neuf.* Lyon, G. Roville, 1550, in-4° de 11 ff. non chif. = D'après la *Bib. hist.* de Lelong (II, 17646), cette pièce aurait été publiée la même année sous le titre de *Discours de la guerre faite par le roi Henri II pour le recouvrement du pays de Boulonnois-sur-Mer, en 1549.* Lyon, Rouille, 1550, in-8°.

II. *L'art de naviguer de maistre Pierre de Médine, espaignol : contenant toutes les reigles, secrets, & enseignemens necessaires, à la bonne navigation, traduict de castillan en françois, auec augmentation & illustration de plusieurs figures & annotations, par Nicolas de Nicolai, du Dauphiné, géographe du tres-chrestien roy Henri II de ce nom : et dédié à sa tres-auguste maiesté.* A Lyon, par Gvill. Roville. M D.LXI., in-4° de 4 ff. non chiff. 225 pp. et 6 pp. non chiffr pour la table, fig. dans le texte.—D'après le privilege, Nicolaï aurait eu des collaborateurs pour cette traduction. On y lit : « Lequel (ouvrage) auec l'aide de plu« sieurs gens doctes et entendus ès ma-

(1) Il lui fut expédié à ce sujet des lettres-patentes. Nous les avons cherchées avec soin aux archives de l'empire sans en trouver la moindre trace. D'après des notes manuscrites mises par Cochard sur un exemplaire de la *Bibliothèque du Dauphiné*, de Chalvet, que nous avons eu sous les yeux, elles seraient du 22 janvier 1570; mais elles doivent être d'une date antérieure, car sa description du Berri, offerte à la reine en 1567, fut faite en exécution de ces lettres-patentes, comme la dédicace ne permet pas d'en douter.

« thematiques, et à la navigation, il « a traduit d'espaignol en françois. » Ce privilége est daté du 11 sept. 1550. = Les deux premières éditions, que nous ne connaissons pas, sont de *Lyon, 1554*, in-4°, et de *Rouen, 1557*, in-4°, = Autres éd. : *Lyon, par Guill. Roville.* M. D. LXIX., in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. 225 pp. et 6 pp. non chiff. pour la table. = Autre éd. : *Reveu nouuellement & corrigé par ledict s. de Nicolai, auec amendement de plusieurs figures, & mieux qu'aux precedentes editions.* A Lyon, par Guill. Roville, M.D.LXXVI., in-4° de 4 ff. prélim. non chiff., 258 p. et 5 p. non chiff. pour la table.=Autre: *Nouvellement reveu, corrigé & augmenté de plusieurs figures, principalement pour la longitude de l'est à l'ouest : Ensemble reformé selon le retranchement des dix jours, par Iean de Seville, dit le Souci, médecin mathematicien, géographe & hydrographe du roy.* A La Rochelle, de l'impr. de Hierosme Havltin, par Corneille Hertman, 1618, in-4° de 3 ff. prélim. non chiff. et 232 pp. = Autre : *A Roven, chez Mannassez de Preavlx*, M. DC. XXVIII, in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. 227 pp. et 3 ff. non chiff. pour la table.

III. *Les qvatre premiers livres des navigations et peregrinations orientales, de N. Nicolay, dauphinoys, seigneur d'Arfeuille, varlet de chambre, & geographe ordinaire du roy. Avec les figures au naturel tant d'hommes que de femmes, selon la diuersité des nations, & de leur port, maintien, et habitz.* A Lyon, par Gvillavme Roville, 1568, in-fol. de 7 ff. prélim. non chiff. et 181 pp. avec 60 fig., dessinées sur les lieux par Nicolaï, et gravées par L. Danet. — Brunet (*Man. du libraire*) dit que la 1re édit. est de *Lyon, Roville, 1567*, in-fol. (7 ff. et 181 pp.)

= Autre éd. avec ce titre : *Les navigations, peregrinations et voyages faicts en la Tvrqvie, par Nicolas de Nicolai..... contenants plusieurs singularitez que l'autheur y a veu & obserué. Le tout distingué en quatre liures, auec soixante figures au naturel, tant d'hommes que de femmes selon la diuersité des nations, leur port, maintien, habits, loyx, religion, & façon de viure, tant en temps de paix comme en guerre. Auec plusieurs belles & memorables histoires aduenuës en nostre tems.* En Anvers, M. D. LXXVI., par Guill. Silvius, in-4° de 12 ff. prélim. non chiff. 305 pp. et 13 ff. non chiff. pour la table. — Il y a des exempl. de cette édit. portant la date de 1577. Les fig. de ces deux éditions (gr. sur bois) ont été copiées d'après celles de l'édit. in-fol.

= Autre édit. sous ce titre : *Discours et histoire véritable des navigations, pérégrinations et voyages faits en Turquie.* Anvers, Coninx, 1586, in-4° (Brunet, *Manuel du Libr.*). = Les fig. de l'éd. in-f° ont été copiées et reprod. avec une partie du texte de Nicolaï dans l'*Hist. gén. des Tvrcs*, trad. de Chalcondyle par Bl. de Vigenaire. Paris, D. Béchet, 1762, 2 vol. in-fol.

Cet ouvrage a été trad. en plusieurs langues : = En allemand. Nuremberg, 1572, in-fol. = En flamand sous ce titre : *De Schipvaert ende reysengedaen int landt van Turckeyn.* Anvers, Silvius, M. D. LXXVI., in-4° de 4 ff. prélimin. non chiff., 322 ff. et 4 ff. non chiff. pour la table. = En italien, sous ce titre : *Le navigationi et viaggi, fatti nella Tvrchia..... nouamente tradotto di Francese in Italiano da Francesco Flori de Lilla, arithmetico.... ....* In Anversa. M. D. LXXVII. Appresso Guiglielmo Silvio. In-4° de 7 ff. prélim. non chiffr. 325 pp. et 15 ff. non chiffr. pour les tables.—Autre édit. : *In Venezia, presso Francesco Ziletti*, MDLXXX., in-fol. Il y a des exempl. de cette edit., dans lesquels l'épître dédicatoire de l'imprimeur Ziletti a subi des modifications; dans les uns, cette epître ne porte pas de date, tandis que, dans d'autres, on lit à la fin *Di Venetia, il di primo d'agosto.* MDLXXX = En anglais, sous ce titre : *The navigations peregrinations, and voyages made into Turkie... Translated out of the French, by T. Washington.* London, T. Dawson, 1585, in-4°.

— M. Honoré Pallias en a publie un abrégé précédé de quelques notes sur la vie de Nicolaï, dans le *Bulletin officiel des chemins de fer du Dauphiné et de la Savoie.* Il en a été fait un tirage à part avec ce titre : *Voyage en Orient au XVIe siècle de Nicolas de Nicolay, Dauphinois* (Grenoble, impr. Maisonville), in-8° de 16 pp.

IV. *La navigation dv roi d'Escosse Iaqves cinqviesme dv nom, avtovr de son royaume, & Iles Hebrides & Orchades, soubz la conduicte d'Alexandre Lyndsay excellent pilote escossois. Recueillie & redigee en forme de description hydrographique, & representée en carte marine, & routier ou pilotage, pour la cognoissance particulière de ce qui est necessaire & considérable a ladicte nauigation, par Nicolay d'Arfeville, seignevr dudict lieu et de Be-*

dautphinois, premier cosmographe du roy, commissaire ordinaire de son artillerie, & a la visitation & description généralle du royaume de France. Dediée à tres-illustre, & tres-vertueux seigneur Anne dvc de Ioyevse, pair & admiral de France. Paris, chez Gilles Beys, M.D.LXXXIII., in-4° de 37 ff., avec une carte. Très-rare. — Brunet (*Manuel du libr.*) donne par erreur à cet opuscule *6 ff. prélim.*, outre les 37 ff. que nous indiquons.

§ II.

V. *Description generale dv pais et dvche de Berry et diocese de Bovrges, auec les cartes geographiques dudict pais, des baillages royaulx de Bourges, Yssouldum, Dun le Roy, Vierzon, Mehun & Concressault, & le plan releué de l'antique & moderne cité de Bourges. Le tout faict & obserué de lieu en lieu par expres comandemēt du tres puissant & tres chrestien roy de France Charles de Valoys, IXe du nom & de la tres haulte & tres vertueuse royne Catherine de Médicis, sa tres honnoree Dame & mère, 1567.* Manuscrit in-fol., sur parchemin, de 55 ff., avec cartes et plans. Exempl. de dédicace. (Bib. imp.)

VI. *Generalle description de l'antiqve et celebre cité de Lyon, dv païs de Lyonnois et dv Beaviollois, selon l'assiette, limites et confins d'icevx païs. 1573.* Manuscrit in-fol. de 271 pp. sans les prélim. Cet ouvrage, dédié à Catherine de Médicis, est précédé d'un long discours en vers à la louange de Nicolaï par Mathé de Laval, son gendre. Exempl. de dédicace (Bib. imp.).

VII. *Le breviere des anciens droictz, honevrs et prerogatives dv Daulphin de Viennoys, extraits et recueillis de plusieurs documens et ecritz trez-autenticques, tant de la chambre des comptes de Grenoble : que de la maison de la ville de Vienne et aultres divers lieulx.* Manuscrit in-8°, sur pap., de 36 ff. (Bib. imp.). — Cet ouvrage, qui n'a pas de date, n'est à proprement parler qu'une chronique de Vienne depuis sa fondation par un certain Venerius, consul romain, jusqu'au règne du dauphin Guigues IV. Il est dédié à Jacques d'Albon, sieur de Saint-André, comte de Fronsac ; il se termine par un petit discours contenant l'abrégé de l'histoire des dauphins de Viennois jusqu'à Humbert II, dont le but paraît être de faire descendre Jacques d'Albon des anciens comtes d'Albon d'où sont sortis les dauphins de la première race.

NICOLAS (JEAN), jurisconsulte du XVIe siècle, est auteur d'un ouvrage plusieurs fois réimprimé, sur le titre duquel il se dit Dauphinois. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa personne. Voici le titre de cet ouvrage, d'après les bibliographes : *Tractatus juris patronatus Beneficiorum.* Tolosæ, 1546, in-4°. = Autre édition sous ce titre : *Flores juris patronatus pensionum et permutationum beneficiorum.* Lugduni, 1551, in-8° (Bib. de Grenoble). = Autre : Lugduni, 1573, in-8° (Ibid.). = Autre, sous ce titre : *Jurisprudentiæ tractatus et flores, in quibus continentur omnia quæ ad illam materiam spectant : auctoribus Rocho de Curte, Paulo de Citadinis, Joanne Nicolai.* Lugduni, 1573, in-8° (Ibid.). = Autre : Lugduni. 1579, in-fol. (Ibid.). = Autre : Francofurti, 1609, in-8° (Bib. imp.). = Reprod. dans la deuxième édition de la compilation intitulée : *Lectura et tractatus de jure patronatus.* Francofurti, 1581, in-fol.

NICOLAS (JEAN), imprimeur-libraire du 17e siècle, tenait boutique à Grenoble, rue du Palais, à l'enseigne de la Palme. Il professait la religion protestante, et fut député en 1659 par les marchands et bourgeois de cette ville au synode de Loudun, pour se plaindre de la conduite du consistoire, relativement à une question de préséance (1). C'est lui qui imprima la première édition de l'*Aloysia* de Chorier. M. Du Mey, avocat général du parlement, amateur de ce genre de littérature, en avait fait les frais, mais se voyant soupçonné, et craignant d'être compromis, il ordonna des poursuites contre le pauvre imprimeur qui fut condamné à fermer ses magasins, et n'échappa à de plus rudes châtiments que par l'intervention d'amis puissants (2). C'est ce qui a fait dire à Chalvet : « Les productions de Chorier le ruinèrent ». Le rédacteur de la notice de ce dernier dans la *Biog. univ.* (Michaud), interprétant mal la phrase de Chalvet, a commis une erreur quand il a prétendu que le manuscrit de l'*Aloysia* fut donné au libraire Nicolas pour le dédommager des pertes que lui avait fait éprouver le premier volume de l'*Histoire de Dauphiné* ; ce premier volume fut imprimé et vendu par Philippe Charvys et non par Nicolas.

Chorier fait son éloge dans ses *Adversaria*, p. 215, à propos de la publi-

(1) Aymon. *Synodes nat.* T. II, p. 768.
(2) *Mélanges biogr. et bibliogr.*, par J. Ollivier et Colomb de Batines, p. 16.

cation de l'*Histoire généalog. de la maison de Sassenage* : « Joannes Nicolaus, bibliopola, dit-il, edendam curavit. Is « ingenio præstans, aptè et limatè, « singularum gallicæ linguæ adeptus « cognitionem, scribebat. Igitur elegan- « ti proloquio, id opus scitè et inge- « niosè commendavit. » Guy Allard lui a aussi consacré quelques lignes dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, mais en s'excusant longuement d'oser mettre un imprimeur parmi les illustrations de notre pays. « Il connoit, dit-il, par- « faitement les livres. Quelques pré- « faces qu'il a faites en ceux qu'il a fait « imprimer ont esté estimées. Il est « l'autheur d'une petite nouvelle inti- « tulée *la Belle Hollandoise*, et de la *Re-* « *lation des eaux de Prangin* ». Nous connaissons un de ces ouvrages, en voici le titre : **L'heroïne incomparable de notre siècle, représentée au naturel dans la belle Hollandoise, par mademoiselle S****. Grenoble, 1680, in-12. = Autre éd. : La Haye, Duré, 1713, in-8, et 1714, in-12.

D'après le passage précité de Guy Allard, il vivait en *1680*, époque de l'impression de la *Bibliothèque du Dauphiné*, et cette même année il avait publié sa *Belle Hollandoise*. Nous hésitons donc à admettre qu'il ait été consul de Grenoble en *1621*, comme l'avance le rédacteur de la table des *Adversaria* de Chorier (1). S'il faisait encore des romans en 1680, à quel âge aurait-il donc été consul en 1621?

Il eut un fils, avocat au parlement de Grenoble, qui fit la première traduction française de l'*Aloysia*. L'un et l'autre moururent dans un grand dérangement d'affaires.

NICOLAS (Jean-François), médecin. — Voy. le *Supplément*.

NUGUE (Antoine-Laurent) était homme de loi à Vienne au commencement de la Révolution. En 1791, il fut élu administrateur de l'Isère, et, en septembre 1795, député de ce département au conseil des Cinq-Cents. Il y travailla dans les comités des impositions et de la comptabilité, et prononça quelques discours qui ont été imprimés et dont nous donnons ci-après la liste. Sorti du conseil en mai 1799, il se retira, croyons-nous, à Lyon. Nous ne connaissons ni l'époque ni le lieu de sa naissance.

Bibliographie. — I. *Opinion sur le rapport de Siméon, tendant à rapporter l'article 4 de la loi du 15 thermidor an IV*. (Séance du 21 flor. an V.) (Impr. nat.) In-8 de 18 pp. — II. *Opinion sur l'apurement de la comptabilité arriérée*. (Séance du 9 fructid. an V.) (Impr. nat.) In-8° de 30 pp. — III. *Opinion sur le second projet de la Commission tendant au rapport de l'article IV de la loi du 15 thermidor an 4*. (Séance du 7 brum. an VI.) (Impr. nat.) In-8° de 22 pp. — IV. *Rapport fait au nom d'une commission spéciale, sur les réclamations contre les tableaux des papiers-monnoie, formées par les administrations centrales en exécution de la loi du 5 messidor an 5*. (Séance du 13 fructid. an VI.) (Imp. nat.) In-8° de 18 pp. — V. *Opinion sur le rapport de Duchâtel (de la Gironde), relatif au mode de purger les hypothèques sur les contrats déposés en exécution de l'édit de 1791, antérieurement à la publication de la loi du 11 brumaire an 6*. (Séance du 28 vent. an VII.) (Imp. nat.) In-8° de 16 pp. — VI. *Rapport sur la pétition du citoyen Gerard, contenant différentes questions relatives aux lois des 24 août 1793 et 24 frimaire an 6*. (Séance du 28 vent. an VII.) (Impr. nat.) In-8° de 6 pp.

NUGUES (Cyr). — Voy. Saint-Cyr Nugues.

O

ODDE DE TRIORS (Claude), écrivain du XVIe siècle, né probablement à Triors (Drôme), appartenait à une famille originaire de Lus-la Croix-Haute, dans le Diois, qui avait été anoblie en 1323 par Guillaume de Montauban. Elevé dans la religion catholique, il s'en montra d'abord un très-zélé défenseur, comme le témoigne un petit pamphlet de sa façon dirigé contre les huguenots, que nous avons sous les yeux, et dont voici le titre : *Le bannissement et adieu des ministres des huguenotz, sur le depart du pays de France. Où est contenu le piteux despart du ministre de Castanet.*

(1) Dans le t. IV du *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*. D'après cette table, il aurait été encore consul en 1638, 1654, 1655 et 1656.

Faict par C. Odde de Triors, dauphynoys. A Lyon, par Benoist Rigavd, 1572, pet. in-8° de 12 pp. non chiff. Mais quelques années après, séduit par les nouvelles doctrines religieuses qui s'agitaient si fort autour de lui, il abjura, au grand scandale de l'un de ses voisins, messire Charles de Clavéson. Ce dernier essaya vainement, en 1584, de le ramener au giron de l'Eglise en organisant, dans son château de Triors, une conférence entre Paul Agard, ministre de Jonchères, et un jésuite de Tournon (Voyez T. I, p. 251). Claude Odde resta inébranlable; bien plus, il prit les armes dès l'année suiv. pour le soutien de ses nouvelles croyances, et s'en alla guerroyer contre ses anciens coreligionnaires. Voici quelques passages du *Mémorial perpétuel* d'Eustache Piedmont, relatifs à ses expéditions.

« Le lundy 13e jour du mois de may 1585, à Saint-Antoine eumes advertissement que ceus de la religion s'estoient élevés et prins les armes, et avoient passé l'eau de l'Isère à Eymeu, conduits par le sieur *de Triols*, où ils s'estoient assemblés. Incontinent nostre ville ayant conféré avec messieurs du chapitre y envoyèrent sieur Aymard Mignoz et Pilloton à cheval pour en sçavoir la vérité, et rapportèrent que les sieurs *de Triols* et de la Jonchère avoient passé avec troupes et s'estoient logés à Eymeu, comme ils les avoient veus. La mesme nuict nous en donnasmes advis à M. le lieutenant de Lagrange à Saint-Marcellin... Deus ou trois jours après, les dicts de la religion s'estant assemblés deus ou trois cents conduits par les dicts sieurs *de Triols* et la Jonchère, ils se rendirent à Saint-Jehan de Royans sans user de violence, mais vivre sur le peuple à discrétion, là attendant mandement, et là se renforçant d'heure en heure...

« Les amis de M. *de Triols* desplaisants qu'il eust prins ce party, et notamment M. de St Jehan d'Octavéon, son plus proche voysin, désirant le retirer en sa maison et le détourner du dict party duquel il n'avoit point encore faict profession, mais avoit toujours porté les armes pour le roy contre ceulx du dict party de la dicte religion, luy manda de le venir trouver près la Jonchère, où il l'attendoit pour luy communiquer quelque chose, et pour ce, le dict sieur de St Jehan luy manda son cheval au Royans. Sur quoy il (Triors) ne faillist point de venir avec trois soldats d'où il y en avoit ung nommé La Cuve. Estant au Pas de la Roche, venant pour parler audict sieur de St Jehan, il fut chargé par gens incogneus qui luy tuèrent son cheval entre les jambes et fut tué le dict La Cuve et ung sien serviteur blessé; il se sauva à St Lazaire. L'on ne sceut jamais qui l'avoit chargé, sinon par présomption qu'on disoit que c'estoit de leurs troupes (les Huguenots) parce qu'ils eurent opinion qu'il se vouloit retirer et les laisser là, estant marrys qu'il les abandonnast; et après, à beaux pieds se retira aus dictes troupes. Le dict sieur de St Jehan en fut grandement marry.

« Le jeudy 6e de juing 1585, sur la nuict, les Huguenots qui estoient au Royans conduicts par les sieurs de Cugy, *de Triols*, de Laye et Vachères, passèrent le port à Beauvoir deça la rivière, vindrent jusques à Bertiquière, St Servoz et autre lieux, ravager. Ils prindrent quelque bétail qu'ils rendirent estant au port, de retour.

« Ceulx du party de la religion en la première sepmaine de juillet 1585, se essayèrent de surprendre Embrun, mais descouverts à leur retour allèrent surprendre une petite ville nommée Chorges où ils tuèrent une vingtaine de soldats, et après la fortifièrent pour faire la guerre au quartier d'Embrun : voilà comme petit à petit le fer s'eschauffoit. Et quelques jours après, les Huguenots du Royans revenus de l'entreprinse d'Embrun, sçavoir les troupes des sieurs de Vachères, Cugy et *Triols*, vindrent loger à Cognin, St Jehan des Essards, vivant icelles à discrétion et, sommées de se retirer par M. de Maugiron suivant l'intention de Sa Majesté, dirent qu'ils n'estoient levés non pour faire cas d'hostilité, ny pour nuire aucunement, mais qu'ils vouloient avoir leur retraite et avoir les armes en main pour défendre Sa dicte Majesté contre l'armée des princes et à ceste occasion ne se voulurent desbander, mais vivoient à discrétion mangeant le peuple à la barbe de tout le païs.

« Le sieur *de Triols* qui s'estoit trouvé à la surprinse du Montélimart et qui s'estoit jeté dans Eurre pour nuire à ceulx du camp, craignant y estre surprins, s'en revint au Royans et passant près le chasteau de la Baume, sur le matin advant le jour, essaya le surprendre, mais il en fut bien repoussé

et y perdit quelques soldats, et de là s'en alla du costé d'Armieu pour effrayer le peuple le long du rivage et, en mesme temps, causant la stérilité de la saison, plusieurs des troupes des Huguenots qui ne pouvoient vivre en Royans passoient deça la riviére et tenoient les bois y faisant plusieurs assassins. »

Delacroix (1) le fait mourir en *1581*. « On voit encore, dit-il, son tombeau « dans l'église de Triors, avec des in« scriptions qui n'ont rien de remar« quable ». Notre personnage n'était pas mort en 1581, puisque en 1584 Ch. de Clavéson cherchait à le convertir, et qu'il guerroyait dans les rangs des huguenots en 1585. Cette assertion est fondée sur la date placée à la fin de l'une des inscriptions funéraires de l'église de Triors que Delacroix, probablement d'après quelque tradition locale, croit avoir été faites pour Claude Odde. Voici ces inscriptions, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Giraud, de Romans. L'une, gravée sur le devant de l'autel d'une chapelle, est ainsi conçue :

SPES.ALTERA.VITÆ.

L'autre, placée loin de celle-ci, est un sixain gravé sur un marbre blanc encastré dans le mur de l'église :

✠ ✠
APRES.AVOIR.PAYE.LE TRIBVT.DE.NATVRE.
NOVS.AVONS.ESTE.MIS.EN.CETTE.SEPVLTVRE.
D'OV.NOVS.CROYONS.SORTIR.POVR.REVIVRE.EN.NOS.CORPS.
QVAND.DIEV.VIENDRA.IVGER.LES.VIVANS.ET.LES.MORTS.
CAR.NOSTRE.FERME.FOY.A.TOVIOVRS.ESTE.TELLE.
QVE.D'ESPERER.AV.CIEL.VNE.VIE.ETERNELLE.
1581 ✠

Comme on le voit, rien dans ces deux inscriptions n'annonce qu'elles aient été faites pour Odde, et d'ailleurs, nous le répétons, la date de 1581 ne peut être celle de sa mort, puisqu'il vivait encore en 1584 et 1585. Le pluriel employé dans le sixain, surtout les mots NOS CORPS, nous semble indiquer plutôt une sépulture de famille. Si c'était celle des Odde, seigneurs de Triors, les traditions locales en auront conservé le souvenir, et ce sera peut-être ce souvenir, mais altéré, que Delacroix aura reproduit.

Ses goûts poétiques et ses croyances religieuses l'avaient mis en relations d'amitié avec l'un des personnages les plus importants du parti réformé, Soffrey Calignon, qui lui dédia sa satire contre les femmes. Outre le rarissime pamphlet que nous avons cité plus haut, on a encore de lui deux autres écrits, presque aussi rares, dont voici les titres : *Les distiches moraux du tres docte poete espagnol Michel Vérin, traduits de latin en langue vulgaire, par beaux quatrains francoys*. Lyon, Cloquemin, 1577, petit in-8°. Colletet, qui parle de cette traduction dans son *Discours de la poésie morale*, tance assez vertement Claude Odde à propos de l'épithète de *beaux* qu'il a donnée à ses quatrains : il trouve que ses vers « sont durs et gothiques ». — * *Les joyeuses recherches de la langue tolosaine*. Imprimé à Tolose (1578), petit in-8° de 46 ff. non chiff. L'auteur y donne des étymologies curieuses de mots qui du languedocien ont passé dans le français. Il ne se nomme pas sur le titre, mais son nom se lit à la fin, dans des vers qui lui sont adressés commençant ainsi : *Triors, tu fais grād tort aux Tectosagiens* (Brunet, *Manuel du libr.*).—Chalvet lui attribue *un ouvrage contre les jésuites* que nous ne connaissons pas.

ODIER (PIERRE-AGATHANGE), écrivain, né à Saint-Marcellin vers 1774, embrassa jeune encore la carrière des armes, et entra ensuite dans l'administration militaire. Il remplit successivement et avec distinction les fonctions de commissaire des guerres et d'inspecteur aux revues pendant les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. En 1815, il fut élu député par le département de l'Isère. Attaché depuis, comme professeur d'administration militaire, à l'Ecole d'état-major, il publia ses leçons sous les titres que nous allons donner. Il est mort à Paris, le 8 mars 1825. — *Le Moniteur* de 1815 le nomme ODIER-LAPLAINE.

I. * *De la réforme dans l'administration militaire*. Paris, Tastu, Anselin et Pochard, 1818, in-8°. — II. * *De l'administration de l'armée d'Espagne et du système des entreprises*. Paris, les marchands de nouveautés, 1823, in-8° de 56 pp. — III. *Cours d'études sur l'administration militaire*. Paris, Anselin et Pochard, 1824-1825, 7 vol. in-8°. « Cet « ouvrage, » dit Mahul (*Annuaire nécrol.* 1825), « le plus complet qui existe en « son genre, est estimé des militaires. » La *Revue encyclop.*, t. XXVII, pp. 351-63, en a donné une analyse étendue.

OGIER (N...), prêtre de l'ancien diocèse de Vienne, mort au commence-

(1) *Statistique de la Drôme*, p. 615.

ment de l'année 1821 après une vie toute consacrée aux fonctions de son état, est auteur des ouvrages suivants dont nous empruntons la liste à l'*Annuaire nécrol.* de Mahul (1822) et à la *France litt.* de M. Quérard :

I. * *Moyens de perfection pour une vierge chrétienne.* 5e édit. Lyon et Paris, Rusand, 1827, in-12. C'est une traduction libre du *Memoriale vitæ sacerdotalis* de l'abbé Arvisenet. — II. * *Moyens de salut pour les chrétiens de tous les sexes, de tous les états et de tous les âges, justes ou pécheurs, tièdes, faibles ou imparfaits.* Par l'auteur des « Moyens de perfection pour une vierge « chrétienne. » Lyon, Rusand, 1817, in-12. = Réimpr. sous le titre de *Sagesse chrétienne, traduction libre et abrégée du Sapientia Christiana.* 3e édit. Troyes, Goblet, 1818, in-12. — III. * *Préparations et actions de grâces à l'usage des personnes pieuses qui font leurs délices de la fréquente communion : ouvrage tiré en partie d'un opuscule latin* (d'Arvisenet) *qui a pour titre :* Preces ante et post missam. Lyon et Paris, Rusand, 1817, 1825, in-18. — IV. * *Conférences et discours sur divers points de morale, à l'usage de MM. les ecclésiastiques.* Par un ancien missionnaire. Paris, Rusand, 1821 ou 1822, 2 vol. in-12.

OGIER, nommé aussi **OGIERS, AUGIERS** et **UGIER**, troubadour de la fin du XIIe siècle, était de St-Donat (Drôme). Comme la plupart de ses confrères en gaie science, il quitta son pays pour aller chanter à la cour des princes. Il résida longtemps en Lombardie. Nous avons de lui huit tensons ou sirventes qui n'ont rien de remarquable. L'abbé Millot en a traduit des fragments dans son *Histoire litt. des Troubadours*, t. Ier, pp. 340 et suiv.

OGIER (Léonard) était un brave notaire de Grenoble, qui, dans ses moments de loisir, et comme diversion à ses paisibles fonctions, s'amusa à rechercher un moyen de se servir sans danger du terrible liquide inventé par son compatriote Dupré. L'ayant découvert, il le proposa au gouvernement, qui en fit faire l'expérience aux environs de Grenoble, et lui accorda ensuite une gratification en lui ordonnant de cesser ses recherches sur une découverte qu'il importait à l'humanite d'anéantir. — Ogier cultivait aussi les lettres : il mourut en 1785, laissant, dit Chalvet, qui nous a conservé ces détails, des manuscrits qui ne sont pas sans mérite.

OLLIVIER (Franç.-Ant.-Joseph), député, magistrat, naquit à Loriol (Drôme), le 21 juin 1762 (1). Destiné à la carrière du barreau, il vint étudier le droit à Grenoble sous la direction d'un savant jurisconsulte, Barthélemy d'Orbanne, et se fixa dans cette ville en qualité d'avocat. Issu d'une classe plébéienne, il prit une certaine part à cette fermentation des esprits qui, surexcitée par la résistance du parlement aux exigences de la cour, amena l'assemblée de Vizille (1788). Il assista à cette fameuse assemblée avec presque tous ses collègues du barreau; mais quand arrivèrent les orages de la Révolution, il se retira auprès de son père à Allex, où il resta dans l'obscurité, et livré tout entier à l'étude, jusqu'après le 9 thermidor. Il sortit alors de sa retraite pour ouvrir à Valence un cabinet d'avocat consultant. Ses profondes connaissances en droit lui obtinrent bientôt une clientèle considérable, et, en même temps, des témoignages de la considération publique : le 16 oct. 1795, il fut élu procureur général syndic du Directoire du département de la Drôme. Il devint ensuite successivement : juge au tribun. de Die (1800) ; juge à la cour de justice crimin. spéciale de la Drôme (1802); candidat au Corps législatif (1804); député de 1805 à 1815; avocat général à la cour impériale de Grenoble (1811); officier de la Légion d'honneur (6 nov. 1814); conseiller à la cour de cassat. (1er fév. 1815); député de 1820 à 1823.—Il prit sa retraite après trente-un ans de services judiciaires, et se retira à Allex (Drôme), où il mourut le 10 septembre 1839.

Bio-Bibliographie. — * *Nécrologie.* (s. l. ni d.) (Valence, Borel), in-8° de 8 pp. Cette notice biographique, rédigée par son fils, est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, t. VI.

Bibliographie. — I. *Rapport sur la naturalisation des habitants des départements séparés de la France* (16 septemb. 1814), in-8° de 12 pp.—II. *Rapport sur les boissons* (22 oct. 1814), in-8° de 67 pp. — III. *Opinion sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus* (26 oct. 1814), in-8° de 22 pp.—IV. *Opinion sur le projet de loi concernant la réduction du nombre des juges à la cour de cassation* (24 déc. 1814), in-8° de 24 pp. — V. *Opinion sur le dégrève-*

(1) Delacroix (*Stat. de la Drôme*) le fait par erreur naître à Allex (Drôme), et plusieurs biographes, à Grenoble.

ment de 1821, in-8° de 16 p. — VI. *Opinion sur les évaluations du revenu imposable*, in-8° de 15 pp. — VII. *Opinion sur le budget des recettes de 1821*, in-8° de 5 pp. — VIII. *Opinion sur le projet de loi tendant à modifier l'art. 351 du Code d'instruction criminelle* (8 mai 1821), in-8° de 12 pp.

Il a fourni des articles à quelques recueils judiciaires, sans jamais y attacher son nom; il n'en a signé que deux relatifs aux tribunaux maritimes et militaires insérés dans le *Répertoire de jurisprud.* de Favard de Langlade, t. v.

OLLIVIER (Jules), fils du précédent, magistrat, l'un des hommes qui se sont occupés avec le plus d'ardeur de l'histoire du Dauphiné, naquit à Valence le 24 février 1804. Destiné à la carrière de la magistrature, il commença ses études à Grenoble et vint à Paris, où son père, conseiller à la Cour de cassation, était fixé, suivre les cours de la Faculté de droit. Né avec une imagination des plus vives et des goûts artistiques, tourmenté d'aspirations littéraires, la magistrature lui convenait peu; aussi, pendant son séjour à Paris, rechercha-t-il avec avidité la société des gens de lettres; il y noua avec plusieurs d'entre eux des relations qui n'ont fini qu'avec sa vie. Son père, homme assez froid et très-positif, s'inquiétait fort de ses fréquentations; nous avons sous les yeux une curieuse correspondance qu'il entretenait avec un juge de Valence, et dans laquelle il se plaint amèrement de son fils: « Il veut », dit-il dans une de ces lettres, « se faire auteur! Il fréquente « plus les bibliothèques publiques que « l'Ecole de droit. Il n'est pas un com- « mis-libraire qui ne le connaisse, et, « le malheureux! il ne connaît même « pas le nom de ses professeurs. » Ces récriminations paternelles, et d'autres encore d'un genre tout différent, mais dont nous nous dispenserons de faire connaître le sujet, étaient des plus fondées : Ollivier était en effet l'un des habitués les plus assidus des bibliothèques publiques. Ses aspirations littéraires avaient pris pour but l'histoire du Dauphiné : il compulsa tous les catalogues imprimés ou manuscrits, pour y prendre note des ouvrages relatifs à cette province; devenu bientôt collectionneur passionné, il fit lui-même, ou fit faire, dans les grands recueils de manuscrits de la Bibliothèque impériale, des copies de pièces inédites; il suivit avec persévérance les ventes publiques de livres, il fréquenta les boutiques des libraires, et se forma ainsi une collection dauphinoise des plus riches en curiosités bibliographiques. Hâtons-nous de dire que, malgré ses préoccupations littéraires, et même ses goûts un peu trop artistiques, il acheva ses études de droit et subit d'une manière distinguée son examen de licence, à la grande joie de son père. « Ouf! » s'écriait un jour ce dernier, « le voilà « enfin avocat! Cela m'enlève un poids « énorme de dessus la poitrine. Je vais « tâcher de le vite placer à Valence « ou aux environs : l'éloignement de « Paris lui fera oublier peu à peu tou- « tes ses paperasses et ses livres qui « ne peuvent le mener à rien de bon. »

J. Ollivier fut nommé, le 30 septembre 1829, juge au tribunal de Largentière (Ardèche), et deux ans après (28 mai 1831) à celui de Valence. Mais, contrairement aux prévisions de son père, l'éloignement de Paris ne lui fit négliger ni ses paperasses, ni ses bouquins. Au contraire, fixé dans la province même dont l'histoire et les produits littéraires faisaient ses plus chères préoccupations, sa passion de collectionneur n'en devint que plus vive. Il fouilla avec avidité les greniers, les bibliothèques particulières, et les archives des communes, pour enrichir ses cartons de quelques curiosités nouvelles. Bientôt, justifiant les craintes de son père, il se fit auteur et paya sa bienvenue à Valence par des *Essais historiques* sur cette ville, ouvrage d'un jeune homme, il est vrai, mais qui atteste de sérieuses études et, aujourd'hui encore, le seul de quelque étendue qui existe sur les annales Valentinoises. Loin de se laisser décourager par le peu de succès de ce premier ouvrage, il fonda en 1836 la *Revue du Dauphiné* (1), belle et noble entreprise qui se plaça dès son apparition, par le caractère sérieux de sa rédaction, au nombre des meilleures publications de ce genre. Elle donna une forte impulsion aux études historiques dans notre province; un grand nombre de laborieux investigateurs s'empressèrent d'y publier leurs utiles travaux;

(1) Il avait eu d'abord le projet de publier un recueil non périodique destiné à reproduire des documents rares ou inédits sur le Dauphiné. En 1835, il lança un prospectus intitulé : *Archives historiques, littéraires et statistiques du Dauphiné*. (Grenoble, Prudhomme,) in-8 de 8 pp.; mais le défaut de souscripteurs lui fit abandonner ce projet.

Ollivier, lui-même, usant largement du pouvoir discrétionnaire que lui donnait sa qualité de directeur, y inséra quantité d'articles dont nous indiquerons ci-après les principaux. Son activité ne s'en tint pas à cette création importante; il fut, en 1837, l'un des fondateurs de la *Société de statistique de la Drôme* et s'efforça d'en diriger les travaux vers les sciences historiques de préférence au mûrier et au ver à soie. Il commença aussi la même année, avec Colomb de Batines, qui s'était fait son Pylade, les *Mélanges biogr. et bibliogr. relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné.* C'était sous ce titre, et sous la forme d'articles séparés et sans liaison entre eux, qu'il se proposait de publier le résultat de ses investigations sur la biographie et la bibliographie de la province. Mais ayant bientôt conçu le projet d'en faire deux ouvrages tout à fait distincts, il abandonna cette publication après en avoir donné un volume seulement.

Le 14 juin 1838, une ordonnance royale le transféra au tribunal civil de Grenoble. Ce changement fut pour lui un grand sujet de joie : voici en quels termes il l'annonce à un de ses amis de Paris, dans une lettre que nous avons sous les yeux : « Je nage dans « le bonheur. Ne va pas croire que « c'est parce que ma translation au « siége plus important de Grenoble est « en réalité un avancement pour moi, « non; c'est parce que je vais avoir « sous la main des instruments de travail qui me manquent ici. Je vais « trouver une des bibliothèques de province les mieux fournies en grands « ouvrages d'érudition, une de celles « dont la composition a été faite avec « le plus d'intelligence, où l'on peut « réellement travailler. » Arrivé à Grenoble, Ollivier se livra en effet au travail avec une nouvelle ardeur; ce fut l'ère la plus brillante de la *Revue*, celle où il l'enrichit de ses meilleurs articles. Malheureusement, ni son zèle, ni celui de Colomb de Batines qu'il s'était adjoint en qualité de directeur, ne purent prolonger son existence au delà de la fin de 1839. A cette époque, ses accointances avec des partisans des idées napoléoniennes qui lui occasionnèrent de fort désagréables tracasseries, puis le nombre insuffisant des abonnés, l'obligèrent de laisser s'éteindre cette utile publication qui n'a pas été reprise depuis, et ne le sera peut-être jamais, au grand regret de tous les amis des lettres dauphinoises.

Ses idées napoléoniennes, venons-nous de dire, lui occasionnèrent de désagréables tracasseries. D'après un journal de Toulouse, *le Capitole* (n° du 9 nov. 1839), voici, au contraire, quelle en aurait été l'origine : « Un ancien conseiller à la cour de cassation vient, en mourant, de léguer à son fils, magistrat à la cour de Grenoble, la correspondance et les papiers que son parent, l'infortuné Didier, parvint à lui faire remettre du fond de sa prison (1). Ces papiers, d'après la volonté expresse de Didier, sont devenus la propriété du dépositaire, qui, à sa mort, en a disposé comme nous l'avons dit. Le plus haut intérêt s'attache à ces documents, dont la publication déchirera enfin le voile que les *Mémoires de Peuchet* et la *Biographie de M. Berrier* ont à peine soulevé. Ils feront apprécier la perfidie, l'insatiable ambition et la cupidité des personnages qui devaient recueillir sans péril le bénéfice de ce drame sanglant. Ils jetteront aussi une vive clarté sur l'intérêt qu'ils ont eu à ensevelir le secret de leurs trames dans la mort silencieuse du malheureux qui fut la dupe de leur lâcheté. Enfin, ils apprendront à quel prix le silence fut extorqué à la piété paternelle de la victime, à sa dernière heure. Nous ne doutons pas que la correspondance de Didier n'excite un vif intérêt. Elle nous fera connaître le personnage qui eut l'heureuse idée de placer le mouvement dont Didier n'était que l'instrument, sous la popularité du grand nom de Napoléon. »

Cet article causa dans le monde politique une vive sensation : on allait donc enfin connaître le secret de la conspiration de Grenoble, le nom de celui qui avait poussé Didier en avant! Mais aussitôt, dit-on, de hautes influences se mirent à l'œuvre pour empêcher la publication de ces lettres. Sous le prétexte de rechercher les traces d'un complot bonapartiste, le parquet fit faire une perquisition dans les bureaux du *Capitole*. Le 5 février suivant, pendant que la conspiration de Grenoble était l'objet de vives polémiques dans la presse, une visite du même genre était faite chez Jules Ollivier. « Mercredi dernier, lit-on dans le *National* du 12 février 1840, le jour

(1) Ollivier père avait épousé une sœur de Jean-Paul Didier.

précisément où nous parvenait la nouvelle de la mise en liberté de M. Charles Durand et du comte de Crouy-Chanel (1), une voiture s'est arrêtée à la porte du domicile qu'occupe provisoirement, à la Grande-Tronche, M. Jules Ollivier, juge au tribunal de première instance de Grenoble, fils d'un conseiller à la Cour de cassation, mort récemment, et neveu du malheureux Didier. De cette voiture sortirent cinq hommes, de noir tout habillés : M. Blanchet, avocat-géneral ; M. Fauché, conseiller à la Cour royale; M. Aumond, commissaire de police, avec un de ses agents et un commis greffier, lesquels, après avoir exhibé à M. Ollivier un mandat signé Zangiacomi, se répandirent dans la maison pour remplir leur mission avec conscience. Alors, pendant plusieurs heures, mais avec les formes les plus polies, tout fut visité, fouillé, inquisitionné, tourné, retourné, et non-seulement le cabinet de monsieur, mais la chambre de madame; et non-seulement les papiers du mari, mais les effets particuliers des époux, et non-seulement les correspondances politiques, littéraires et d'affaires, mais les lettres intimes, les secrets de famille. M. Ollivier leur avait dit en souriant, nous a-t-on rapporté : « Je sais ce que « vous cherchez, mais vous ne le trou-« verez pas »; et quand ils n'eurent rien trouvé, il se croyait quitte : mais un nouveau mandat de comparution cette fois, signé également Zangiacomi, ne lui laissa que le temps de réunir à la hâte quelques effets de voyage, de retenir une place dans la malle-poste, et de partir le même soir pour Paris. »

Ces perquisitions pour découvrir des papiers de Didier ayant besoin d'être justifiées par une cause avouable, l'on s'avisa de comprendre Ollivier dans le complot napoléonien qu'on instruisait pendant l'emprisonnement de M. de Crouy-Chanel et de quelques-uns des rédacteurs du *Capitole*, journal qui avait annoncé la publication prochaine de ces lettres. Puis, afin de donner une apparence de justice aux mandats décernés contre lui, on l'accusa d'avoir voulu vendre à M. de Crouy-Chanel la *Revue du Dauphiné* pour en faire un organe du parti napoléonien. Arrivé à Paris, Ollivier eut à subir un long interrogatoire qui fut suivi d'une ordonnance de non-lieu ; mais s'il échappait à une action criminelle, restait le mécontentement du garde-des-sceaux, dont l'intention était, sinon de le destituer, du moins de l'envoyer dans une cour hors de France. L'intervention des députés de la Drôme, notamment du maire de Valence, Delacroix, rendit le ministre plus traitable, et il en fut quitte pour ce qu'on appelle, en termes de bureaux, une *mise à pied* de six mois.

Nous venons de raconter cette mésaventure d'Ollivier en lui laissant la couleur que les journaux du temps et la *Biographie des hommes du jour* (t. VI, 2e part., pp. 224-25) ont cru pouvoir lui donner. Mais, des lettres provenant de Didier en étaient-elles bien réellement la cause secrète? Nous ne le pensons pas. Possesseur de tous les papiers de Delacroix, qui entretenait avec Ollivier d'actives relations littéraires et d'amitié, et dont les démarches contribuèrent à lui éviter un pénible exil, nous y avons trouvé plusieurs lettres de ce dernier relatives aux poursuites dirigées contre lui ; dans toutes, il attribue le mécontentement du garde-des-sceaux à ses accointances avec des partisans du prince Louis-Napoléon, mécontentement qui avait commencé, dit-il, à prendre un certain caractère de gravité à propos des quelques lignes dont il fit précéder la publication d'une lettre inédite de la reine Hortense (2) : mais dans aucune d'elles, il n'est question de Didier. Si des lettres de celui-ci eussent été pour quelque chose dans les tracasseries dont il était l'objet, il n'aurait certainement pas manqué d'en parler à Delacroix, son ami, dont il invoquait les conseils et l'intervention. — Nous irons plus loin : nous doutons fort qu'il ait jamais eu en sa possession des papiers relatifs à la conspiration de Grenoble, aussi importants qu'on l'a dit. S'il en eût été ainsi, il aurait su quelque chose des secrets de cette conspiration. Or, l'on voit par une lettre adressée par lui, le 7 mai 1840, à M. Madier-Montjau (3), qu'il n'en connaissait rien de plus que ce que les documents imprimés peuvent apprendre au premier venu. Voici un fragment de cette lettre :

« Me permettrez-vous de réclamer de votre bienveillance des conseils et des appréciations que, par des circon-

(1) Voy. la *Biogr. des hommes du jour*, t. VI, 1re partie, pp. 373 et suiv.

(2) *Revue du Dauphiné*, t. III (1838), p. 162

(3) Cette lettre a été publiée par M. Ducoin dans son *Histoire de la Conspiration de 1816*, p. 226

stances particulières je ne puis trouver qu'auprès de vous seul? Ayant dessein de mettre au jour une biographie du Dauphiné, dans laquelle doit entrer la notice de Paul Didier, mon oncle, j'ai dû m'adresser à celui qui étant l'ami de sa famille, doit nécessairement être le dépositaire de bien des confidences propres à guider ma plume. Vous avez lu sans doute, monsieur, tout ce qui a été publié sur la conspiration de Grenoble et les jugements divers qui ont été formulés sur les motifs de cette entreprise. Il est bien établi aujourd'hui que Didier ne pouvait agir ni pour le compte de Napoléon, ni pour le triomphe de la république. Deux opinions partagent les esprits: l'une...... (1); l'autre laisse le duc d'Orléans en dehors de l'action, mais elle affirme que Didier et ses complices agissaient dans son intérêt, sans sa participation, avec le ferme dessein de le placer sur le trône. C'est l'une de ces deux opinions que je dois choisir, mais dans le doute où me jette la diversité des jugements, je me suis fait un devoir de soumettre mes appréciations aux vôtres, si vous daignez m'en faire part. »

Il est évident que si Ollivier avait possédé des documents sur la conspiration de Grenoble tellement importants que, pour s'en saisir, le gouvernement crut nécessaire de faire pratiquer chez lui une visite domiciliaire, il est évident, disons-nous, qu'il n'aurait pas été réduit à consulter M. Madier-Montjau pour savoir à quoi s'en tenir, et quelle opinion il devait embrasser. — « C'est Didier lui-même », dit-on, « qui parvint, du fond de sa prison, à faire remettre ces documents « à Ollivier père. » Toutes les entrevues que Didier eut dans sa prison, soit avec sa famille, soit avec des personnes étrangères, se passèrent en présence de M. Bastard de Lestang, alors commissaire général de police à Grenoble. Ces entrevues étaient surveillées avec trop de soin pour qu'il lui fût possible de confier des papiers, ou de faire des recommandations secrètes à qui que ce soit. Un singulier hasard nous ayant mis à même de compulser, au moment d'écrire cette notice, toute la correspondance, tous les documents officiels relatifs à la conspiration de Grenoble, nous avons pu en quelque sorte descendre chaque jour dans le cachot de Didier et voir tout ce qui s'y est passé; or, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'a remis ni pu faire remettre secrètement des papiers à personne (2).

De retour à Grenoble, et assez refroidi à l'égard des idées napoléoniennes qui avaient failli le faire envoyer dans une colonie, Jules Ollivier reprit ses études historiques. Il s'occupa dès lors activement à préparer les matériaux d'un ouvrage auquel il attachait la plus grande importance, une *Biographie du Dauphiné*, et ce fut dans le but d'en faciliter la rédaction aux hommes spéciaux dont il se proposait de solliciter la collaboration, qu'il engagea Colomb de Batines à publier le *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*. Malheureusement la mort l'arrêta avant qu'il eût commencé l'exécution de cette entreprise qu'il était si capable de mener à bonne fin : il avait usé sa santé dans l'étude et les plaisirs, une cruelle maladie l'emporta avant l'âge, le 20 avril 1841 ; il n'avait que 37 ans. Il se proposait de publier en même temps un travail plus vaste encore, qu'il regardait comme le complément nécessaire de sa *Biographie*, c'était une *Bibliothèque historique du Dauphiné*, contenant la nomenclature, par ordre de matières, de tous les ouvrages imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire de cette province. Dès 1838, il en avait fait l'objet d'un rapport au ministre de l'instruction publique où il signalait toute l'importance d'un semblable travail et indiquait les divisions et subdivisions qu'il avait adoptées; ce rapport a été publié dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 114-125. C'était là l'œuvre capitale d'Ollivier, elle lui avait coûté vingt années de laborieuses recherches: son manuscrit, formant 21 vol. in-8°, est aujourd'hui à la bibliothèque publique de Grenoble (3). On a dit bien sou-

(1) Cette première opinion n'est exprimée que par des points dans le texte donné par M. Ducoin.

(2) Nous publierons à la fin de ce volume, en *Appendice*, quelques pièces inédites d'un grand intérêt, entre autres le *Testament politique* de Didier. Ces pièces nous paraissent de nature à le faire descendre un peu du piédestal que les écrivains lui ont élevé. En rédigeant sa notice, dans notre premier volume, nous avons adopté, faute de documents nouveaux, le système de M. Ducoin, dont l'argumentation nous paraissait sans réplique; mais aujourd'hui, les pièces officielles que nous venons de compulser ont modifié complétement notre manière de voir. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre *Supplément*.

(3) La bibliothèque d'Ollivier, dont le prix avait été fixé à 3,000 fr. par ses héritiers, fut achetée en 1842 par la ville de Grenoble. Le conseil municipal accorda pour cet objet 2,000 fr., et le conseil général du département 1,000 fr. Nous regrettons

vent que l'histoire générale du Dauphiné était entièrement à refaire ; rien n'est plus vrai. Aussi tous les amis des lettres dauphinoises regrettent-ils vivement qu'il n'ait pas eu le temps de publier ce vaste répertoire bibliographique où les investigateurs auraient trouvé l'indication de toutes les sources à consulter sur toutes les parties de nos annales. Très versé dans la connaissance des livres, instruit et doué du goût particulier des recherches, il pouvait, quoique réduit à ses seules forces, donner à ce travail la plus grande perfection. La bibliographie avait pour lui un attrait particulier, car cette science se rattachait à son étude de prédilection, l'histoire littéraire. Exhumer un livre oublié et le faire connaître, était pour lui un bonheur ; aussi ses articles critiques, ceux surtout relatifs à nos vieux auteurs, sont ses meilleures productions ; l'histoire de la querelle de Térisse et de Terrasson (*Revue*, t. 1) est, selon nous, son chef-d'œuvre. Il cherchait à imiter Ch. Nodier, mais il n'avait ni la légèreté de style, ni la fine plaisanterie, ni la grâce de ce charmant écrivain. Sa phrase, trop travaillée et péniblement construite, est, en général, lourde et embarrassée ; ses expressions recherchées visent un peu à l'effet. — Quant à ses connaissances historiques, il avait encore beaucoup à apprendre, et il s'est fait battre plus d'une fois pour avoir pris, comme il le dit lui-même quelque part, *Vaugirard pour Rome*.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. * *Essais historiques sur la ville de Valence, avec des notes et des pièces justificatives*. Valence, Borel ; Paris, F. Didot, 1831, 1 vol. in-8° de *xvij* et 340 pp. — Il en a été publié un *prospectus* (Valence, Borel), in-8° de 4 pp.—Voy. la *France litt.* de Ch. Malo, t. II, pp 663-67.

II. * *Notice sur un monument funéraire connu sous le nom de pendentif de Valence*. Valence, imp. de Borel, 1833, in-8° de 13 pp. = Reproduit avec quelques changements dans le premier vol. du *Bull. de la société de statist. de la Drôme.*

III.* *De la fondation de la ville de Valence* (s. l. ni d.) (Valence, Borel, 1835), in-12 de 11 pp. Tiré à 12 exempl.

IV. *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné*. Valence, Borel ; Paris, Téchener et J. Renouard, M DCCC XXXVI, in-8° de 38 pp. et 1 f. non chiff. Tiré à 101 exempl. Cet *Essai* avait déjà paru dans la *Fr litt.* de Ch. Malo. = Il a été reproduit avec des additions et des changements dans la *Revue du Dauph.*, t. IV, et de nouveau, la même année, dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* (n° IX). Il a été fait un tirage à part à 24 ex. de cette troisième reproduction, sous ce titre : *Essai sur l'origine.... suivi d'une bibliographie des patois de cette province*, par M. Paul Colomb de Batines. Valence, Borel, 1838, gr. in-8° (ou in-4°) de *vj* et 95 pp.

V. *Revue du Dauphiné publiée sous la direction de M. Ollivier Jules*. Valence, Borel, 1837-39, 6 vol. in-8°. Il y a inséré un très-grand nombre d'articles dont nous allons indiquer les principaux :

TOME I (1837). — *Introduction*. Elle contient (pp. 15-39) un *Essai sur l'histoire littéraire du Dauphiné pendant les 17e et 18e siècles.*

— *Lettre à M. Reynaud sur le séjour des Sarrazins en Dauphiné.*

— *Une Dispute scientifique en 1672*, au sujet des eaux de Die entre Terrisse et Terrasson.

d'être obligé de dire que le préfet d'alors, M. Pellenc, s'opposa à cette allocation, en disant qu'une semblable acquisition ne devait pas paraître « suffisamment justifiée, en ce sens qu'elle ne serait d'aucune importance pour la rédaction de la statistique du département ; parce qu'il avait acquis la certitude que les rédacteurs chargés de la publication de cette statistique ne feraient aucun usage des matériaux qui pouvaient se trouver dans la bibliothèque de M. Ollivier. » Le rapporteur de la commission, s'élevant à des considérations d'un ordre plus élevé, combattit l'opinion de M. le préfet par ces nobles paroles, que nous sommes heureux de reproduire : « En admettant même que les rédacteurs de la statistique du département ne voulussent pas fouiller dans ces documents, jugés précieux cependant par des hommes à ce connaissant, il resterait encore au conseil général un motif suffisant dans l'importance de la bibliothèque de M. Ollivier, pour faciliter par le secours de 1,000 fr. l'acquisition entière de cette bibliothèque, qui promet d'enrichir si puissamment nos annales dauphinoises ; et pour le cas improbable où la ville de Grenoble et la bibliothèque ne compléteraient pas la somme nécessaire pour l'acquisition totale de la bibliothèque de M. Ollivier, votre commission a pensé que le conseil général aurait suffisamment témoigné de l'intérêt qu'il porte à la science, aux arts et à l'accroissement de la richesse bibliographique de la ville de Grenoble, pour se trouver à l'abri du reproche qui pourrait lui être adressé de méconnaître l'importance d'encourager et de faciliter l'acquisition dont il s'agit. » (*Procès-verbal des délibérations du Conseil général du département de l'Isère. Session de* 1842. Grenoble, typogr. Allier, 1842, in-8°. p. 446). Le *Rapport de la commission* qui se trouve pp. 440 et suiv. de cet ouvrage, contient d'assez grands détails sur toutes les collections de la bibliothèque d'Ollivier, d'après un inventaire fait par M. Gariel, aujourd'hui bibliothécaire de Grenoble,

— *Article critique sur la statistique du départem. de la Drôme, de M. Delacroix.* Cet article avait déjà paru dans la *Fr. litt.* de Ch. Malo. Nov. 1836, p. 365-379.

Tome II (1837). — *Valence* (1er art.). Avait déjà paru dans l'*Album*, t. II.

— *Recherches historiques sur le passage de quelques rois de France à Valence.* Cet article a été tiré à part (ci-après, no VI).

Tome III (1838). — *Valence* (2e et 3e *articles*). Le 2e avoit déjà paru dans l'*Album*, t. III.

— *Alexandre de Pontaymeri.*

— *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur le plan d'une bibliothèque historique du Dauphiné.*

Tome IV. (1838.) — *De l'importance des recherches à faire sur l'histoire générale de la France et en particulier sur l'histoire du Dauphiné.*

— *De l'origine et de la formation des dialectes vulgaires en Dauphiné.* Voy. ci-dessus, no IV.

Tome V. (1839.) *Souvenirs littéraires de la révolution en Dauphiné.*

— *Une dédicace excentrique.* C'est la dédicace du poème *le Grand tombeau du monde* adressé par Jude Serclier à la Ste-Vierge. Cet article a été inséré la même année dans le *Bullet. du Bibliophile* (avril 1839, pp. 583-87).

— *Notice historique et litt. sur Valbonnays.* Reproduit la même année dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* (no IX).

— *L'église de Saint-Apollinaire, à Valence.*

Tome VI. (1839.) — *Expilly. - Aymar du Rivail. - Le Pays. - *Ollivier* (son père) *-Championnet.* Cette dernière notice a été reproduite avec quelques coupures dans l'*Album*, t. IV.

VI. *Recherches historiques sur le passage de quelques rois de France à Valence.* Valence, Borel; Paris, Téchener, 1837, in-4o de XLVIII pp. C'est un tirage à part, à 30 exemplaires, de la *Rev. du Dauphiné*, t. II, augmenté de la réimpression d'un opuscule très-rare dont voici le titre : *Description des deuises qui estoient en la ville de Valence, à l'entrée du tres-chrestien roy Charles IX, rédigées par escrit en l'honeur de sa maiesté. Par Iehan de La Maison Neufue de Berri.* Imprimé en Avignon par Pierre Roux. 1564, in-8o de 16 pp.

VII. *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drôme pendant l'occupation des Gaules par les Romains.* Valence, impr. de Borel, MDCCCXXXVII, petit in-8o de 35 pp. C'est un tirage à part, avec quelques corrections, d'un article inséré dans l'*Annuaire de la Drôme* de 1837.

VIII. **Glyptique. Sceaux inédits des évêques de Valence et de Die, et de quelques dignitaires ecclésiastiques de ces deux églises* (s. l. ni d.), in-8o de 8 pp. C'est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, t. IV.

IX. *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules, t. I (seul paru). Valence, Borel; Paris, Téchener. MDCCCXXXVIII, 1 vol. in-8o de *xx* et 467 pp. — Il en a été publié un *prospectus* (Valence, imp. Borel, in-8o de 4 pp.) — Voici l'indication des articles fournis par J. Ollivier :

— *Introduction historique.*

— *Histoire de la vie et des ouvrages de Nicolas Chorier.*

— **Attribution de deux auteurs à un seul ouvrage.* (Voyez la notice de *Clément* Durand t. I, p. 351).

— *Eclaircissements bibliographiques sur l'archéologie de Mons Seleucus, ville romaine dans le pays des Voconces, aujourd'hui la Batie-Mont-Saléon* (*H.-Alpes*).

— *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné.* - Voyez ci-dessus, no IV.

— *Notice historique et bibliographique sur les cartulaires inédits de saint Hugues.* - Voy. ci-après, no X. = Un premier jet de cette notice avait paru dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France.*

— *Correspondance littéraire de Valbonnays... avec une notice historique et littéraire sur Valbonnays, et des notes.* (Il en a été fait un tirage à part (ci-après, no XI). La notice historique avait déjà paru dans la *Revue du Dauphiné*, t. V.

X. *Notice historique et bibliographique sur les cartulaires de Saint-Hugues, évêq. de Grenoble, manuscrits inédits de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe.* Valence, impr. Borel, MDCCCXXXVIII. In-8o de 62 pp. C'est un tirage à part des *Mélanges biogr. et bibliogr.*

XI. *Correspondance littéraire de Valbonnays, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, membre correspondant honoraire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec une notice historique sur Valbonnays et des notes.* Valence, Borel; Paris, Crozet, 1839, in-8o de CLI pp. C'est un tirage à part des *Mélanges biog. et bibliogr.*

XII. *Annuaire statistique de la cour roy.*

de Grenoble et du département de l'Isère, pour l'année 1839. Grenoble, Baratier, 1839, in-12 de 310 pp. — Il a été analysé dans le *Courrier de l'Isère*, n° du 24 janv. 1839 et dans le *Journal de Vienne*, n° du 26 janv.

§ II.

Il a fourni des articles à quelques ouvrages périodiques. Nous allons citer ceux qui se rattachent uniquement à l'histoire de notre province (1).

Annuaire de la Drome (Valence, Borel, 1832 et années suiv.)

1832. — *Bibliographie historique et critique de la ville de Valence. Article extrait d'une bibliographie générale inédite du Dauphiné.* La continuation de cette intéressante bibliographie devait paraître dans les annuaires suivants, et aurait compris la liste des Chartes conservées aux archives de la mairie et de la préfecture de Valence. Mais ce travail étant apparemment peu goûté des notaires, avoués et autres gens de loi, auxquels s'adresse plus particulièrement l'annuaire, l'imprim.-éditeur, M. Borel, crut devoir insérer dans celui de 1833 l'avis suivant, que nous reproduisons sans commentaire : « Cette « nomenclature ne pouvant offrir de « l'intérêt qu'à l'antiquaire ou au bi- « bliographe, et par conséquent n'étant « point d'un intérêt général, nous » croyons pouvoir nous dispenser de « l'insérer sans déplaire à nos lec- « teurs. »

1833. — *De l'état commercial de Valence dans le courant de la première partie du 18e siècle.* Cet article est suivi d'un *Extrait des mémoires rédigés par M. de Fontanieu sur la province de Dauphiné*, qui a été reprod. dans le *Bullet. de la Société de Statistique de la Drôme*, t. Ier.

1834. — *De quelques traditions populaires du département de la Drôme.* Extr. d'un article publié dans la *France litt.* de Ch. Malo, année 1833, t. VIII et IX ; il est relatif au *château de Livron*, au *Lac de Palladru*, au *Vent-Ponthias*, aux *Géants*.

1835. — *Les écoliers de l'Université de Valence au* XVIe *siècle.*

1836. — *Archéologie.* Article sur deux inscriptions antiques trouvées à Beaufort et à Die.

(1) Entre autres recueils étrangers, il a écrit dans la *France littéraire*, de Ch. Malo, le *Bulletin du Bibliophile*, publié par Téchener, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*

1837. — *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drôme...* Il en a été fait un tirage à part. Ci-dessus, n° VII.

Quelques-unes de ses notices historiques sur des localités du départem. de la Drôme, publ. dans l'*Album*, ont été reproduites dans les *annuaires* de 1836 et années suivantes.

Album du Dauphiné (Grenoble, Prudhomme, 1835-1839, 4 vol. in-4°).

Tome Ier. — *Crest. - Pontaix. - Romans.* Ces trois notices historiques ont été reprod. dans l'*Annuaire de la Drôme*, de 1836.

— *Saillans.* Reprod. *Ibid.*, ann. 1837.

Tome II. — *Allex.* Reprod. *Ibid.*, année 1836.

— *Mirabel et Blacons.* Reprod. *Ibid.*, année 1837.

— *Valence* (Introd. et chap. Ier). Reproduit dans la *Revue du Dauphiné*, t. II.

Tome III. — *Valence. Deuxième article* (et dernier). Il s'arrête à l'invasion des Alains en 440. Reprod. dans la même *Revue*, t. III.

Tome IV. — *Le baron des Adrets. — Les Dauphins.*

— *Championnet.* C'est la reproduction, avec quelques coupures, d'une notice publiée dans la *Revue du Dauphiné*, t. VI.

— *Livron.* Reprod. dans l'*Annuaire de la Drôme* de 1840.

— *Die. - Pierrelate.* Reprod. *Ibid.* année 1841.

— *Etoile.* Reprod. *Ibid.*, année 1842.

— *Saint Donat.* Reprod. *Ibid.*, année 1843.

— *Grignan. - Orange. - Palais de Justice de Grenoble.*

Bulletin de la Société de Statistique de la Drome, t. 1 (Valence, Borel, 1837, in-8°).

— *Discours pour servir d'introduction aux travaux de la Société.*

— *Mémoire sur les moyens à mettre en usage pour rendre Valence une ville de commerce, par M. de Fontanieu, intendant de la province de Dauphiné* (1727) ; *précédé d'observations préliminaires.* Un extrait de ce mémoire avait déjà paru dans l'annuaire de la Drôme de 1833.

— *Mémoire sur un monument funéraire situé à Valence... et sur les moyens de le restaurer et de le conserver.* C'est la reproduction, avec quelques additions et changements, d'un opuscule publié en 1833 (ci-dessus, n° II).

Notice sur Moreau de Vérone.

Observations sur un mémoire de M. Dupré Deloire relatif aux moyens de prévenir la mendicité à Valence.

L'année suivante, Ollivier ayant été transféré au tribunal de Grenoble, donna sa démission de secrétaire de la société de statistique de la Drôme, et cessa de prendre part à ses travaux.

ORBANNE (BARTHÉLEMY D'). — Voy. BARTHÉLEMY.

P

PACIUS (JULIUS), ou **PACIUS A BERIGA**, savant jurisconsulte, naquit à Vicence, en Italie, le 3 avril 1550. Après avoir professé le droit civil avec un grand éclat aux universités d'Heidelberg (1585-1595), de Sedan (1596-1597) et de Montpellier (1601-1616), il fut appelé à celle de Valence, vers le commencement de l'année 1617, pour y occuper la chaire illustrée 40 ans auparavant par Cujas. Il y était à peine installé, que le sénat de Venise chercha à l'attirer à Padoue, avec de gros appointements et des indemnités de voyage. De leur côté, les Valentinois firent beaucoup de démarches pour le retenir; ils envoyèrent des députés au roi et au parlement de Grenoble, et obtinrent pour lui une place de conseiller honoraire dans cette cour, et une pension assez considérable. Rien ne put retenir Pacius; il partit pour Padoue au mois d'avril 1620; mais vers la fin de l'été de l'année suivante, il revint à Valence et fut rétabli dans sa première chaire avec des appointements de 3,000 liv., somme plus élevée que tous les appointements de ses confrères réunis. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1635. D'Elisabeth Venturine, sa femme, il laissa deux fils, *Paul* et *Jacques*. Nous ignorons la destinée du premier; le second, qui était docteur en droit, s'établit en qualité d'avocat à Die, où l'un de ses descendants habitait encore il y a une vingtaine d'années.

M. Berriat Saint-Prix, qui a consacré à Julius Pacius une notice intéressante dont nous avons donné le titre dans le t. Ier de cet ouvrage (p. 128, no LXXII), s'est vivement préoccupé de la question de savoir si ce professeur était noble, et il paraît se prononcer pour la négative. Nous ne connaissons pas de document qui nous permette d'affirmer le contraire, mais voici un fait qui a échappé à ce savant investigateur. Lors de la grande recherche des usurpateurs de noblesse, en 1666, *Alexandre, Pierre, Jules-César* et *Louis*, petits-fils de *Julius*, obtinrent de Dugué, commissaire chargé de cette opération, un jugement de maintenue de noblesse. Ils portaient pour armes : *Coupé au 1er d'azur à la colombe essorée d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; au 2e bandé d'argent et de sinople de six pièces, à la trangle de gueules brochant sur le tout.* Devise : *MUSÆ PACIS AMICÆ.* — Voy. les Nobiliaires de Chorier et de Guy Allard.

PALU, ou **LA PALU** (PIERRE DE) - *De Palude*, célèbre dominicain. C'est à tort que Guy Allard et Chalvet le font Dauphinois. Il est né à Priay, dans la Bresse, vers 1280, et est mort à Paris, le 31 janvier 1342. (Voy. Echard, *Script. ord. Præd.*, t. I, pp. 603 et suiv. - Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, 3e part., p. 287.)

PAPE (GUY), ou **DE LA PAPE**, - *Guido Papa*, - célèbre jurisconsulte, issu d'une famille originaire de Lyon (1),

(1) C'est ce que Guy Pape lui-même nous apprend dans l'un de ses ouvrages : « In patria Lugdunensi « unde sum oriendus », dit-il (*Decisiones*, quæst. DLII); mais on ne sait rien de bien précis sur ses commencements. D'après une notice fort curieuse sur le château de La Pape publiée par Cochard dans les *Archives du Rhône*, t. 2, pp. 157 et suiv., cette famille se serait enrichie dans le commerce. Un de ses membres, *Guillaume* Pape, bourgeois de Lyon, obtint, le 8 oct. 1487, des lettres patentes de Philippe, comte de Bresse, qui lui accordaient la faculté de construire un petit port sur le Rhône, au lieu appelé Moyffon, d'y établir des bateaux, barques, etc., pour aller en Dauphiné, et de percevoir les émolumens qu'il tirerait des passagers. Par d'autres lettres du 15 août 1489, le même prince lui *abénévisa* la permission d'établir deux moulins sur le Rhône au-devant de ses propriétés. C'est ce lieu de Moyffon qui fut ensuite appelé La Pape, du nom de son possesseur. Or, quels liens de parenté unissaient ce *Guillaume*, vivant en 1487 et 1489, au jurisconsulte, son contemporain, dont nous écrivons la notice? Chorier et Chauffepié, qui ont dressé la généalogie de ce dernier d'après des papiers de famille, ne nous fournissent aucune donnée à cet égard; ils remontent sa filiation à *Jean*, père de *Guy*, qui testa en 1400, mais l'un ne mentionne pas ce *Guillaume*, et l'autre ne le fait que pour mémoire, sans savoir à quel degré le placer. Il est évident qu'il y a eu, sinon deux familles du nom de Pape, du moins une branche dont l'histoire est inconnue.

naquit vers le commencement du XV[e] siècle (1), à St-Symphorien d'Ozon (2), où *Jean*, son père, s'était marié avec Catherine Aimar (3) et avait fixé sa résidence. Il apprit les premiers élémens du droit sous la direction de son oncle paternel, *Pierre* PAPE, official de l'archevêché de Lyon, chantre de Saint-Nizier et sacristain de l'église de Vienne, qui avait exercé la profession de jurisconsulte avant d'entrer dans les ordres (4); il se rendit ensuite en Italie pour y achever et perfectionner ses études dans l'une de ces fameuses universités dont l'enseignement jetait alors le plus vif éclat et attirait des auditeurs de toutes les parties de l'Europe. Il choisit celle de Pavie et y suivit les cours de Pierre de Bezucchio et de Jean de Gambaro, qui lui donnèrent le bonnet de docteur en 1430. Ses études terminées, il passa par Turin pour y entendre Jean de Grassis, célèbre professeur de ce temps-là; il y fit lui-même quelques leçons publiques qui furent applaudies, et revint à Saint-Symphorien d'Ozon, auprès de sa famille (5).

Guy Pape se fixa ensuite à Lyon. Il y *consultait* avec un grand succès, lorsque Etienne Guillon, président du conseil delphinal, son compatriote et son ami, lui proposa de venir s'établir à Grenoble. Pour un débutant, le patronage d'un magistrat si haut placé était trop précieux pour être refusé; il vint donc à Grenoble et, en effet, la fortune ne tarda pas à lui sourire. Les seigneurs des terres les plus considérables lui en donnèrent la judicature; son protecteur lui fit épouser Louise Guillon, sa fille, et il acquit, le 29 nov. 1439, la terre de Saint-Auban, dans le Gapençais, de Lancelot, bâtard de Poitiers (6). Mais ce mariage et cette terre lui causèrent de bien grands embarras. « Sa femme, « dit Chorier, ne fut pas longtemps « heureuse; son mary étoit sévère, et « sa sombre sévérité participoit quel- « quefois de cette rude dureté qui fait « tant de peur à ce sexe doux et timi- « de, qui n'attaque que par les foibles « armes de sa beauté, et qui ne se dé- « fend que par ses larmes. Il rendit, « par son peu de complaisance, sa « femme moins raisonnable; son juge- « ment s'affoiblit et se troubla... L'ac- « quisition de la terre de Saint-Auban « ne l'exerça pas moins cruellement; « elle lui donna des inquiétudes qui « firent plus de bruit que ses chagrins « domestiques. Le bâtard de Poitiers « publioit qu'il avoit été surpris lors- « qu'il avoit fait les conventions en « vertu desquelles Guy Pape s'étoit mis « en possession de cette terre. Cette « pensée lui avoit été inspirée par de « secrets ennemis de la fortune et de « la vertu de Guy Pape : mais ces con- « ventions avoient été jurées, et ce « sçavant jurisconsulte tira du serment « de sa partie une exception péremp- « toire. Le serment soutient dans la « jurisprudence les actes nuls : il les « fait subsister comme ils feroient par « eux-mêmes, s'ils n'étoient affectés « d'aucun vice. Ce fut le bouclier de « Guy Pape contre Lancelot... L'official « de l'évêque de Saint-Pol-Trois-Châ- « teaux jugea pour le serment; et la « cause ayant été portée par l'appel de « Lancelot à la métropole d'Arles, ce « jugement fut confirmé. On fut alors « persuadé que Lancelot étoit dans la « mauvaise foy qu'il imputoit à son « adversaire, qui se maintint dans sa « possession. Sa postérité n'y a pas été « troublée depuis, et cette terre est en- « core dans sa famille » (1692).

Ce procès terminé, Guy Pape se livra tout entier aux travaux de sa profession; la réputation qu'il s'y était acquise était si grande qu'il fut bientôt après appelé en qualité de conseiller au conseil delphinal (1440). Mais la tranquillité que lui promettaient ces paisibles fonctions ne fut pas de longue durée. Vers ce temps-là, le dauphin Louis (Louis XI) ayant envoyé des commissaires en Dauphiné (7) pour examiner la conduite des officiers employés

(1) Colonia dit, nous ne savons d'après quel document, en 1402.

(2) On lit dans la *Revue du Lyonnais* (tom. III, p.): « On ne sait rien sur le lieu de sa naissance, malgré les conjectures des divers écrivains, faites en l'air, et qui ne reposent sur aucun fondement ». Nous avons suivi Chorier et Chauffepié qui ont écrit, non pas sur des conjectures, mais, comme nous l'avons dit dans une note précédente, sur des papiers de famille.

(3) Chauffepié dit *Adhémar*.

(4) Guy Pape (*Decisiones*, quæst. CXII) dit que *Pierre*, son oncle, avait *pratiqué* à Lyon : « et in « aliis locis Franciæ. » Il faisait grand cas de son savoir, car il cite souvent son opinion à l'appui de ses décisions.

(5) Peu de temps après son retour, la mort lui enleva coup sur coup sa mère et son oncle l'official. Ce dernier lui légua sa bibliothèque, dont plusieurs des manuscrits qui la composaient étaient annotés de sa main. (*Decisiones*, quæst. CXVII.)

(6) Il acquit aussi, nous ne savons précisément à quelle époque, les terres de Montelar, dans le Diois, et de Cornillon, près de Grenoble, qui furent ensuite vendues par François, son fils, et Philibert, son petit-fils.

(7) Olivier Fretard et Cassin de Chasses.

dans cette province, Guy Pape et son beau-père, le président Guillon, furent du nombre de ceux qui attirèrent le plus l'attention des agents du prince. De quoi les accusait-on? Il est fort difficile de le discerner nettement à travers la phraséologie de Chorier, qui nous a conservé ces détails (1); mais il paraît que, abusant de leur position au conseil delphinal, ces deux graves personnages s'étaient quelque peu compromis dans des tripotages d'affaires. On leur fit leur procès; Guillon, le plus coupable apparemment, fut destitué; quant à Guy Pape, « sa fortune, dit « Chorier, fut plus heureuse, et ce fut « à son innocence qu'il fut redevable « de son bonheur. » Il conserva sa place et, bien plus, lorsque le dauphin Louis se retira en Dauphiné, il fut en grande faveur auprès de ce prince, qui l'employa en diverses occasions. En 1447, il l'envoya à Rome pour complimenter Nicolas V sur son avénement au pontificat et lui rendre les devoirs d'obédience filiale. Guy Pape repartit de Rome au commencement d'octobre de la même année, et continua à être employé dans les affaires du Dauphiné. En 1448, notamment, il fut l'un des commissaires chargés de terminer un conflit de juridiction qui s'était élevé entre Louis de Poitiers, évêque de Valence, et le Dauphin, à l'occasion de deux faux monnoyeurs détenus par ordre du prélat (2). Mais ses services ne l'empêchèrent pas d'être poursuivi de nouveau, ainsi que Guillon qui avait réussi, par suite de la vénalité où étaient alors toutes choses, à se faire rétablir dans sa charge. Cette fois, outre des tripotages d'argent, on les accusait de s'être opposés à l'exécution de certaines ordonnances du dauphin avant d'avoir obtenu l'agrément du roi son père. On remit sur le tapis l'affaire de la terre de Saint-Auban; on prétendit que Guy Pape avait abusé de la facilité et de l'ignorance du bâtard de Poitiers, dont il avait été, disait-on, le conseil. A ces griefs on en ajoutait un autre assez singulier; on l'accusait de n'avoir pas payé les hôteliers chez lesquels il avait logé pendant les diverses missions dont il avait été chargé. Il réussit encore à se tirer sain et sauf de ce mauvais pas, et, tandis que son beau-père était condamné à sortir de la province (1451), il se mit encore plus avant dans les bonnes grâces du dauphin, qui le nomma maître des requêtes de son hôtel.

En 1453, le conseil delphinal ayant été érigé en parlement, il y conserva les fonctions de conseiller qu'il remplissait depuis treize ans. L'année suiv., il fut envoyé à Crest pour instruire le procès d'un juif « accusé, dit Cho- « rier, d'avoir commis une irrévérence « insolente devant une image de la « sainte Vierge. » Nous avons été curieux de savoir en quoi consistait cette « irrévérence insolente, » et nous l'avons trouvé dans l'une des questions de Guy Pape (*Decisiones*, quæst. LXIII); c'est la chose du monde la plus plaisante. « Inculpabatur Iudæus », dit le grave jurisconsulte », quod ipse, in vilipen- « dium beatæ Virginis Mariæ, fecerat « *turpem sonum* ante ejus imaginem. » Le juge ecclésiastique s'attribua la connaissance de cette affaire et le malheureux juif fut renvoyé de la prévention parce que, ajoute Guy Pape, « ejus inten- « tionem non probavit. » En 1455, une affaire plus sérieuse l'amena à Gap; il s'agissait d'apaiser les troubles que les prétentions du roi René à la souveraineté de cette ville y avaient occasionnés. D'après Chorier, « il arrangea cette affaire »; d'après l'historien de Gap, au contraire, il fut obligé de s'en aller sans avoir rien terminé. « Guy Pape, « honteux et confus, dit M. Gautier (3), « remonte sur son âne, et prend la « route de Grenoble l'oreille basse, ne « sachant comment résoudre à l'avan- « tage de son seigneur et maître cette « question de fait et de droit. » En 1456, le dauphin l'envoya à Angers, auprès de Charles VII, qui était à la veille d'entrer en Dauphiné avec des troupes, pour essayer de l'apaiser et le détourner de cette résolution. Il échoua dans sa mission, et les troupes du roi, commandées par Ant. de Chabannes, c[te] de Dammartin, furent en Dauphiné, avant même son départ d'Angers. Alors, redoutant d'une part la colère du dauphin pour n'avoir pas réussi, et de l'autre celle du roi pour avoir servi le dauphin, il jugea prudent de se réfugier en Suisse, où il resta jusqu'à la fin des troubles. Toutefois, Louis XI, devenu roi, ne le comprit pas dans le nombre des officiers du parlement sur lesquels

(1) Voy. la notice de GUILLON.
(2) Voy. au sujet de cette affaire, très-mal exposée par Chorier (*Vie de Guy Pape*), l'ouvrage de Columbi : *De rebus gest. episc. Val. et Diens.* (ed. in-4°), pp. 185 et suiv.

(3) *Précis de l'Hist. de la ville de Gap*, p. 51.

il vengea ses injures. Il lui laissa sa place, mais la destitution du président Jean Baile, son ami (1461), l'affecta vivement, et dès lors il cessa d'assister aux séances du parlement. Il passa le reste de sa vie dans l'étude et à donner des consultations de droit aux plaideurs que sa réputation immense et son vaste savoir lui amenaient de toutes les parties de la province.

On ne connaît pas l'époque précise de sa mort. Son testament est du 27 juillet 1472, mais il vivait encore en 1475, car il cite dans l'une de ses décisions un arrêt du 25 septemb. de cette année-là. La *Revue du Lyonnais* le fait mourir en 1476; Doujat dit en 1485, à l'âge de 83 ans, et Denis Simon, en 1487. Nous ne possédons pas de documents qui nous permettent de décider cette question, et nous pensons avec Niceron (*Mém.*, t. 36), que ces deux derniers auteurs retardent beaucoup trop le temps de sa mort; il est probable, en effet, qu'il survécut peu à l'an 1475, puisque, à dater de cette époque, on ne trouve plus de traces de son existence. Chorier nous apprend seulement qu'il mourut à Grenoble, dans une maison de la rue des Clercs, et qu'il fut enterré dans l'église des FF. Prêcheurs. Par son testament il avait légué à ces religieux une pension perpétuelle, à la charge que celui d'entre eux qui prêcherait la passion le jour du vendredi saint, recommanderait à son auditoire de prier Dieu pour lui. Il avait aussi fondé, onze ans auparavant, dans la cathédrale de Grenoble, un anniversaire perpétuel pour le repos de son âme.

Nous avons dit qu'il avait épousé Louise Guillon. Cette femme mourut en 1461 : « Il ne la perdit guère mieux « par la mort, dit Chorier, qu'il l'avoit « déjà perdue par sa haine, qu'elle « écouta en mourant. Elle insulta à son « mary par son testament, instituant « Jean et Etienne Guillon, ses frères, « ses héritiers, et n'y faisant aucune « mention de lui ». Guy Pape n'avait pas eu d'enfants de ce mariage. Devenu libre, il se remaria avec Catherine de Cizerin, qui lui donna quatre fils et deux filles, dont les descendants furent seigneurs de Saint-Auban, Sahune, Vercoiran, Sainte-Euphémie, Autane, Allan, et coseigneurs de Bésignan. Ils se divisèrent en deux branches; l'une, restée en Dauphiné, s'éteignit en 1752; l'autre, réfugiée en Hollande, s'éteignit en la personne de *Guy*, mort à la fleur de l'âge, le 9 juillet 1727, à la suite d'une longue et singulière maladie, dont Boerhave a fait l'historique. C'est par erreur, ou autrement, que M. de Magny, dans son *Livre d'or de la noblesse de France*, t. IV, pp. 358-359, avance qu'une branche de cette famille subsiste encore dans le duché de Nassau. Il donne pour auteur de cette prétendue branche un *Albert* Pape, second fils de Philibert et de Claudine de Bésignan. Philibert n'a pas eu de fils nommé Albert; nous croyons même qu'il n'y a jamais eu personne de ce nom parmi les descendants de notre jurisconsulte.

OUVRAGES DE GUY PAPE.

I. *Decisiones Guidonis Papæ*. On lit à la fin : *Hoc opus decisionū excellentissimum parlamēti dalph. fuit gracionopoli per Stephanū Foreti deo fauente ante ecclesiam sancte clare impressum et finitū die penultima mens' aprilis, anno dñi M M° cccc* LXXXX, in-4° goth. de 400 ff., sans frontispice, ni pagination. Volume extrêmement rare, l'un des incunables typographiques de Grenoble. Le seul exemplaire connu est à la Bib. publ. de cette ville. (Voy. *Lettre à M. Jules Ollivier..... contenant quelques documents sur l'origine de l'imprimerie en Dauphiné* (par Colomb de Batines), Gap, 1835, in-8°, pages 8 et 9.)—Voici la description de deux autres éditions des *Decisiones* que nous avons sous les yeux :

= *Decisiones per excellentissimū legū doctorem Dominū Guidonē Pape olim composite nuperq; recensite et correcte : suisq; in locis oportunis perutilibus apostillis a domino Antonio Rambaudi, jurium professore aduocato consistoriali eximii parlamenti dalphinalis in margine undiq; superadditis. Venundantur Lugduni ab Jacobo Huguetano.* On lit à la fin : *Lugduni feliciter impresse per magistrum Jacobum Sacon, anno dñi millesimo ccccciiij die xv mensis maij*, in-4° de *ccxxxiij* ff., sans les prélim. (Bibl. de l'Arsenal.)

= Autre éd. : *Decisiones..... Venundatur Lugduni a Stephano Gueynard.* A la fin : *Lugduni feliciter impresse per magistrum Johannem de Vingle, anno dñi millesimo cccccvj. Die vero xviij mensis aprilis*, in-4° de *clxxxiii* ff. (Ibid.)

Les éditions de cet ouvrage sont extrêmement nombreuses. Voici une nomenclature probablement fort incom-

plète de toutes celles qui ont été faites au XVIe siècle :
= Lugduni, 1520, in-4° goth.
= Genevæ, excud. Steph. Gamonetus, 1532, in-fol.
= Lugduni, 1542, in-4° goth.
= *Ibid.*, Huguetan, 1544, in-4°.
= *Ibid.*, apud hæredes Jac. Juntæ, 1550 et 1554, in-8°.
= *Ibid.*, 1562, in-8°.
= Francoforti, 1573, in-f° de 404 pp. sans les lim.; éd. donnée par le jurisconsulte Matt. Antonianus.
= Lugduni, 1575, in-8°.
= Francofurti, 1591, in-fol.
= *Ibid.*, Hug. à Porta, 1593, in-4°.
= Lugduni, 1593, in-fol.
= Voici le titre de l'une des éditions publiées au siècle suivant, avec les notes de tous les commentateurs : *Decisiones Gvidonis Papæ I. C. consvltissimi, consiliarii regii in senatv Grationop. Antonii Rambaudi, Fr. Pisardi, Stephani Ranchini, Lavrentii, Rabotii in eodem senatu consiliarij, & P. Matthaei I. V. D. annotationibus elucidatæ. Accesserunt Iacobi Ferrerii... nec non N. Bonnetonii V. C. olim trium ordinum Delphin. procuratoris; et... I. a Crvce regij consistorij meritissimi, & dudum præsidis eiusdem senatus dignissimi, nunc vero episcopi Grationop. notæ doctissimæ.* Lvgdvni, ex officina Hug. à Porta, sumpt. I. de Gabiano. M.DC.X. in-fol. de 573 pp. sans les lim.

Les décisions de Guy Pape ont fait longtemps autorité, non-seulement au parlement de Grenoble, mais dans plusieurs autres parlements de France. Les nombreuses éditions qui en ont été faites attestent en quelle estime nos pères les tenaient. Chorier en a donné un abrégé en français qui a eu deux éditions dont on trouvera l'indication dans le premier volume de cet ouvrage p. 248, n° XIX.

II. *Commentaria in statutum delphinale.* Nous ne connaissons pas la première édition de cet ouvrage, qui parut en 1496. Hain (*Repertorium bibliogr.*) en donne ainsi le titre : *Commentaria et apparatus super statuta Dalphi.: si quis per litteras. Anno domini M.CCCCXCVI et die mensis...... expliciunt ad laudem et gloriam omnipotentis dei qui per infinita secula gloriosus vixit et regnat.* In-fol. —Voici les titres de trois éditions postérieures qui sont à la Bib. imper.

= *Decisiones Gvidonis Papæ Iurisconsvlti Grationopolitani. Commentaria in statvtvm delphinale, si quis per litteras. Hac postrema editione recognita, & summariis locupletata.* Lvgdvni, ex offic. Q. Hvg. a Porta, svmpt. Io. de Gabiano. M.DVII. in-4° de 111 pp.
= Autre éd..... *Accessit pro hac vltima editione statutum Delphinale de Donationibus, notis D. Ioannis a Crvce, nuper præsidis, nunc episcopi Grationop. illustratum. Omnia nunc denuò recognita.* Lvgdvni, ex officina Hug. à Porta, sumpt. I. de Gabiano, M.DC.X., in-fol. de 74 pp.
= Autre éd. sous le même titre : Lvgdvni, sumptibus Ioannis de Gabiano, M.DC.XIII., in-fol. de 74 pp.

III. *Consilia singularia et quarum materia quotidie in practica in oībus curijs tam ecclesiasticis q̄ secularibus versat : per bone memorie quondam domini Guidonis Pape II. doctorem et parlamēti Dalphinalis consiliarium; tempore quo ante adeptum officium annis triginta quinq̄ practicauerat edita. et ex ei⁹ proprijs typis sumpta. in quibus veras iuris vtriusq̄ cōclusiones et determinationes quicquid dictum parlamētum dalphinale. tota quoq̄ et Tholosane questiones decidunt : late ventilatum comperiet lector. Cum priuilegio amplissimo.* On lit à la fin : *Lugduñ p fidelissimū in arte calcographia magistrum Stephanū Baland. Anno post ỳgineum partū decimo quinto supra mille ꝛ quingentos.* In-4° de 26 ff. prélim. non chiffr. et LIX ff. goth. Le privilége placé au verso du titre, est du 16 août 1515.

Autre éd. sous ce titre : *Consiliorvm D. Gvidonis Papae doctoris in vtroqve ivre eximii ac celebratissimi, parlamenti delphinalis consiliarii quondam, et præsidis longè prudentissimi atq̄ dignissimi, summiq̄ per Galliam practici, Volvmen integrvm : controversiis tam canonicis qvam civilibus, in eo admiranda solertia atq̄ dexteritate pertractis, & conclusionibus, cùm in Delphinali, tùm in Tholosano Parlamento discussis, refertum....* Francof. ad Mœnum, anno M.D.LXXIIII, in-fol. de 476 pp. sans les lim.

Les bibliographes citent encore les éditions suivantes que nous n'avons pas vues :
= Lugduni, Jac. Mareschal, 1519, in-8°.
= *Ibid.*, J. Crespin, 1533, in-8°.
= *Ibid.*, Jac. Grimeti, 1542, in-8°.

IV. *Singularia dni Guidonis Pape pontificij ac Cesarei iuris doctoris eximij : in vtroq̄ foro quorum materia maxime practicatur : q̄nquidē ex vtroq̄ iure ea excusserit : tā eo tēpore quo practicabat q̄*

postq} in parlamēti Delphiñ, curia assumtus è : ex ipsius authoris sumta archetypo. On lit à la fin : *In celeberrimo Lugdunēsiu emporio anno a nativitate dñi* MDXVI *iiij id. Martias Joānes Ionuelle dictus Piston imprimebat*, in-4° de LXVI ff. Ce recueil a été publié par les soins de Nicole Boyer, conseiller au grand conseil. (Bib. de l'Arsenal). Le privilége est du 16 août 1515.

= Autre éd.: on lit à la fin : *Ex officina Nicolai Petit, et Hectoris Penet, Lvgdvni, anno* M.D.XXXIII. In-8° de 27 ff. prélim. non chiff. et 113 ff. (Bib. Imp.)

V. *Lectura subtilis et aurea super codice cum additionibus J. Thierry.* Lugduni, 1517, in-4° goth. = Autre éd.: Francofurti, 1576, in-fol. (*Mém.* de Niceron.) Nous ne connaissons pas ces 2 édit.

VI. *Guido Pape super decretales. Lectura singularis ⁊ aurea dñi Guidonis Pape cōsulis dalphinalis super Decretales in qua singulares ⁊ autētice materie enucleantur: cū additionibus cōcordantiis numeris summariis ante capi. et para affixis quatenus cūcta elucescāt : necnō cū repertorio alphabetico dñi Joānis Thierry Lingonēsis iuriū clarissimi interpretis primū in lucem suū fortiter effectum. Cum privilegio regio.* On lit à la fin : *Impressum Luguduni impensis Symonis Vincentij eiusdem ciuitatis ciuis ⁊ bibliopole arte ⁊ industria Anthonij Dury eiusdē artis chalcographi. Sub anno dñi millesimo quingētesimo decimo septimo.* In-4° de 8 ff. prélim. non chiff. et CXCV ff. goth. Le privilége, placé au v° du titre, est du 16 août 1515. (Bibl. Imp.)

= Ce traité a été reproduit dans le recueil intitulé : *Perillvstrivm doctorvm tam vetervm, quàm recentiorvm, in lib. Decretalivm avrei commentarii.* (Venetiis, apud Iuntas, 1688, in-fol.), t. 2, ff. 215-317.

VII. *De appellationibus, et item de attentatis appellatione pendente, tractatus tres doctissimi & vtilissimi, trium clarissimorum Iureconsultorum, Gvidonis Papae Hieronymi Manfredi, Francisci de Hercvlanis, quibus ea, quæ ad hasce materias pertinent, quàm solidissimè & absolutissimè traduntur & explicantur...* Coloniæ, apud Geruinum Calenium, M.D.LXXIII, in-8° de 711 pp. sans les prélim. Le Traité de Guy Pape occupe les pp. 1 à 65. = Niceron cite une édit. de Mulhouse, 1602, in-4°.

VIII. *Tractatus singulares et in praxi frequentissimi cum additionibus Joann. Thierry.* Francofurti, 1576, in-fol. (*Mém.* de Niceron.)

IX. *Lectura et commentarii in Infortiatum cum additionibus Joann. Thierry,* Francofurti, 1576, in-fol. (*Ibid.*)

X. On trouve une dissertation de Guy Pape sur cette question : *An hæres teneatur ultra vires hæreditarias*, dans l'ouvrage intitulé : *De Beneficio inventarii ac eius conficiendi forma. Tractatus varii.* Coloniæ Allobrogum, sumptibus Ioannis Antonii et Samuelis de Tournes, 1673, in-fol., pp. 31-35.

XI. Le grand Recueil de Fr. Ziletti, intitulé : *Tractatus illustrium jurisconsultorum.* (Venetiis, 1584, 28 vol. in-f°), contient plusieurs traités de Guy Pape :

— *De rescriptis.-De compulsoriis litteris.-De primo et secundo decreto.* — T. III, 2e part. (De judiciis).

— *De presumptionibus.* — T. IV (De probat.).

— *De appellationibus.* — Tom. V (de sentent. et re jud.).

— *De usuris.* — T. VII. (De contract. et aliis illicit.).

— *De inventarii confectione.*—T. VIII, 2e part. (De ult. volunt.).

PAPE (GASPARD) (1), seigneur de SAINT-AUBAN, fils de Philibert Pape et de Claudine de Bésignan, embrassa comme son père la carrière des armes. Henri II lui donna, le 6 juin 1552, une commission de capitaine de 300 homm. d'armes à la tête de laquelle il servit en Italie sous Blaise de Montluc. En 1554, il se trouva au blocus de la ville de Sienne, assiégée par les troupes de l'empereur, commandées par le marquis de Marignan. Pendant ce siége, Montluc se plaignit maintes fois de lui parce qu'il ne tenait pas sa compagnie au complet; il se figura que sa négligence devait être cause de la prise de l'un des forts de la ville, celui de Comolia. « Croy« riez-vous, » dit il, dans ses Commentaires (2), « qu'il me va toujours de« vant les yeux que nous devons perdre « ce fort par la faute du capitaine Sainct« Auban et sa compagnie ? Je ne la voy « jamais entrer que la fièvre ne me « prenne, du mauvais présage que j'en « ay. Je ne le pouvois estimer dans mon « cœur, pour ce qu'il n'avoit jamais « vingt hommes d'apparence en sa « compagnie : car il aimoit mieux un

(1) Il était arrière-petit-fils du précédent. — De Thou lui donne par erreur, en plusieurs endroits, le prenom d'*Albert*, sans se douter que ce prétendu *Albert* n'était autre que *Gaspard* dont nous écrivons la notice. Un généalogiste s'en est emparé, comme il a déjà été dit, pour en faire le chef d'une famille du duché de Nassau.

(2) Collection Petitot, 1re série, t. XXI, p. 216.

« teston qu'un homme de bien; et de « luy-mesme ne vouloit bouger de son « logis, quelque chose que je lui re- « montrasse, et ses compagnons luy re- « montroient aussi. Je l'eusse voulu « loing de là, tant je l'avois à contre- « cœur ».

Il s'en fallut de peu que ces pressentiments ne fussent confirmés. Pendant une nuit, les Impériaux vinrent donner l'assaut au fort de Camolia, où se trouvait la compagnie de Saint-Auban; mais au lieu de la commander lui-même, « il estoit dans son lict bien à son « aise, » dit Montluc, et avait mis à sa place Combourcier, son neveu, jeune homme sans expérience, qui ne put empêcher l'ennemi d'escalader le fort. Montluc était occupé à combattre pour regagner ce poste important, lorsqu'il aperçut tout à coup à ses côtés St-Auban, qui, éveillé par le bruit du combat, accourait en toute hâte. « Paillard, mes- « chand, » cria-t-il, en lui mettant l'épée à la gorge, « tu es cause de nous « faire perdre la ville; ce que tu ne « verras jamais, car je te tueray tout « à ceste heure, ou tu sauteras dedans.» Saint-Auban, reconnaissant sa faute, se hâta d'obéir et répara sa négligence à force de bravoure. Le fort fut sauvé, mais Montluc lui en garda rancune; aussi en parle-t-il avec assez de dédain comme on vient de le voir.

Le 5 juillet 1558, le comte de Tende, gouverneur de Provence, lui fit expédier une commission de mestre-de-camp, et, le 15 septembre suivant, il lui donna le commandement de Barcelonnette. Vers ce temps-là, St-Auban ayant embrassé les principes de la réforme, pour laquelle il montra par la suite un grand zèle, reçut des comtes de Tende et de Crussol, le 11 février 1562, une commission pour lever et commander mille hommes de pied. A la tête de ce corps de troupes, il contribua puissamment, le 7 mars suiv., à la prise de Barjols, marcha ensuite vers Orléans avec les protestants du Languedoc et de la Provence, emporta Villefranche, et échoua devant Moulins. Le 13 décembre de la même année, le prince de Condé le choisit pour commander en Dauphiné, à la place du baron des Adrets dont les excès faisaient le plus grand tort à la cause protestante. Mais St-Auban ne put se mettre en possession de ce commandement, il fut fait prisonnier en route, près de Tarare, par les catholiques qui lui enlevèrent ses lettres de provision et les envoyèrent au baron dont elles déterminèrent le changement de parti. — Le 15 mai 1563, Crussol lui fit expédier une commission pour commander dans le Comté Venaissin et la principauté d'Orange. Il enleva aux catholiques de cette contrée un grand nombre de petites places, entre autres celle de Bedouin où il mit pour gouverneur Jean Stoard de Cheminades par lettres datées de Malaucène le 8 juillet 1653. Le P. Justin (*Histoire des guerres du Comtat*, t. I) nous a conservé le texte de ces lettres, remarquables par le ton de modération qui y règne. En voici un fragment : « Gaspard Pape, seigneur de « Saint-Auban, gouverneur et lieute- « nant général pour le roy ès païs du « comté de Venisse et principaulté « d'Orange, défenseur des chrestiens « oppressés qui veulent se retirer en « leurs maisons, et tous autres au dict « païs qui veulent viure en paix sous « l'obéissance de Dieu et du roy... Ayant « pleu à Dieu de nous faire la grace « d'entrer au lieu de Bédouin, et ice- « luy bien gagné par amiable compo- « sition et consentement des habitants « d'illec, qui par mauvais conseils « avoient esté auparavant restifs à « condescendre à la fréquentation et « commerce entre les hommes sans « laquelle nous ne pouvons vivre en « paix, qui est la chose que nous « poursuivons. Pour entretenir icelle « paix, et éviter les meurtres et scan- « dales qui sans cela se commettent « journellement, il est bien nécessaire « pourvoir audit lieu de Bedouin, pour « l'importance d'iceluy, d'un bon, fi- « del et suffisant personnage pour non- « seulement le garder, mais, y com- « mandant, entretenir les habitans en « telle modestie, paix et doulceur, que « le tout revienne à la gloire de Dieu, « au repos et a la tranquillité pu- « blique, » etc., etc. : Il conserva, croyons-nous, le gouvernement d'Orange, jusqu'en 1567, époque où il fut tué au siége de Montpellier. Son testament est du 2 octobre de cette année. — De son mariage contracté le 4 mai 1545 avec Blanche de Poitiers, il eut 4 fils, entre autres le suivant.

PAPE (Jacques), fils du précédent, avec lequel on l'a souvent confondu, fut élevé, comme il nous l'apprend lui-même, dans la maison de l'amiral Coligny. Le 21 août 1572, il se trouva

auprès de ce dernier lors de la tentative de Maurevert; il se précipita l'un des premiers dans la maison d'où l'arquebusade avait été tirée et poursuivit l'assassin, sans pouvoir l'atteindre, jusqu'à Corbeil, à sept lieues de Paris. Son attachement à Coligny lui fit courir de grands dangers pendant le massacre de la Saint-Barthélemy.

« Pour moy,» dit-il dans ses Mémoires, « je fus fait prisonnier par le prevost de La Mardeille, et conduit en sa « maison près la porte de Bussi, où « je veis massacrer quantité de gens « près de moy à coups de poignard. « Soudain qu'il en avoit tué un, on me « prenoit par le collet avec le poignard « tout sanglant; par trois fois je feus « pris et par trois fois laissé, et de- « meuray en cette incertitude de la vie « durant quinze sepmaines : Dieu sçait « comme quoy gardé et en continuelles « alarmes. Pour les mestre au long, il « s'en feroit un volume..... Enfin, je « feus conduit à la Conciergerie et feus « accaré (confronté) à Messieurs de « Briguemaud et Cavaigues le jour « qu'ils furent deffaits, lesquels on « sollicita bien fort de m'accuser, mais « jamais ne le voulurent faire, ains « desadvouerent que ce feust moy « qui eusse suivy Mauravel, car il ne « me falloit pas plus grand crime pour « me faire pendre. »

Pour sauver sa vie, Saint-Auban abjura. Mis aussitôt en liberté, il se retira en Dauphiné et fut l'un des premiers qui, en 1573, prirent les armes à l'appel de Dupuy-Montbrun. Il fut chargé de quelques expéditions dans les Baronnies; il échoua devant le Buis, mais il prit par capitulation, après un siége de huit jours, la Roche-sur-Buis, défendue par les capitaines Falet (d'Avignon) et Fauchet (de Die). Nommé ensuite gouverneur du comté Venaissain par commission du 12 septembre 1577, il conduisit des secours dans Menerbe bloquée par les catholiques, déposa J.-B. Ferrier, qui y commandait, ainsi que Fusteri, son secrétaire (1), et ne rendit cette place que le 9 décembre 1578, après une longue et vigoureuse résistance (2).

Nous ignorons ce que fit Saint-Auban de 1578 à 1586. Peut-être vécut-il retiré dans ses terres, car nous n'avons trouvé son nom mêlé à aucun des événements accomplis pendant cette période. Il ne nous apprend rien à ce sujet dans ses Mémoires; après avoir raconté les dangers qu'il courut pendant la Saint-Barthélemy, il se contente de dire : « Dès que je fus sorti « de prison, je revins à ma maison en « Dauphiné, où je séjournay quelque « temps. »

En 1586, il se rendit en Rouergue, auprès de Chatillon, qui lui donna le commandement de Milhaud ; mais les habitants, qui avaient à se plaindre de ses violences, résolurent de le faire périr pendant qu'il serait au prêche. Heureusement pour lui, il était sorti pour une course militaire au moment où le complot éclata; il échappa à ce danger, mais ses équipages, restés dans la ville, furent pillés. L'année suivante, il accompagna Chatillon, qui allait en Lorraine au devant d'un secours de troupes allemandes. Ces troupes ayant été dispersées par le duc de Guise, Chatillon et lui se replièrent sur le Languedoc après une habile retraite qui leur fit le plus grand honneur. — A dater de cette époque, Saint-Auban ne paraît plus avoir été employé. Son testament est du 15 janvier 1594; nous ignorons s'il mourut cette année-là.

Il a rédigé des Mémoires sur les événements dont il fut témoin; ils sont écrits sans art, mais ils intéressent par les détails. On n'en a publié que trois fragments : les deux premiers, dans lesquels il raconte les dangers qu'il courut pendant la Saint-Barthélemy et l'habile retraite dont nous avons parlé, ont été d'abord insérés par du Boucher, dans un recueil intitulé : *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartres de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy* (Paris, J. Dupuis, 1662). Ce sont ces deux fragments qu'on a reproduits dans diverses collections de mémoires relatifs à l'histoire de France, sous le titre de *Mémoires de Saint-Auban*. Un troisième fragment, inséré dans les Mémoires de la Ligue, t. 2, est intitulé : *Mémoires de ce qui s'est passé en Dauphiné, depuis le mois d'avril jusqu'au vingtième de déc. 1587*.

PARA (FRANÇOIS), dit **PARA DU PHANJAS**, philosophe et mathématicien, l'un des savants les plus remar-

(1) Ce *Fusteri*, dit *Torgon*, était de Grignan.

(2) Quelques écrivains disent que, pendant ce siége, Saint-Auban laissa massacrer un grand nombre de catholiques par ses soldats, et, qu'en abandonnant Menerbe, il dévalisa les prisonniers.

quables du XVIII[e] siècle, naquit le 15 janvier 1724, au Phanjas, hameau de la commune de Chabottes (H.-Alpes). Après avoir terminé ses études au collége d'Embrun, sous la direction des jésuites, il entra dans cette compagnie et fut ensuite envoyé pour professer les mathématiques et la philosophie dans les maisons de Grenoble, de Marseille et de Besançon. Il avait acquis une profonde connaissance des langues hébraïque, grecque et latine, des sciences naturelles, morales et mathématiques; aussi professa-t-il avec le plus grand éclat. M. Chérias dit, dans la Notice (1) qu'il lui a consacrée pour le venger des injustes dédains de M. Gautier: « A Besançon, son cours de philosophie réunit jusqu'à trois cents élèves, et de plus, tous les savants de la ville; il fit de cette simple académie de province, comme une Sorbonne nouvelle d'où sortirent presque en même temps les d'Olivet, les Bullet, le P. Elisée, Nonotte, André de Gy, et tant d'autres. » Après la suppression de sa compagnie, Para du Phanjas vint se fixer à Paris, où il se lia avec la plupart des savants de l'époque. La princesse Adélaïde, tante de Louis XVI, et Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, lui firent une pension. A la révolution, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et ne fut pas inquiété. Il mourut en mai 1797.

Bibliographie. — I. *Eléments de métaphysique sacrée et profane, ou Théorie des êtres insensibles.* Besançon, Chabot, 1767, in-8°. = Autre éd. sous ce titre : *Théorie des êtres insensibles, ou Cours complet de mathématiques sacrées et profanes, mises à la portée de tout le monde.* Paris, Cellot et Jombert, 1779, 3 vol. in-8°. — II. *Théorie des êtres sensibles, ou Cours complet de physique spéculative, expérimentale, systématique et géométrique, mise à la portée de tout le monde.* Paris, Jombert, 1772, 4 vol. in-8°. = *Nouv. édition.* Paris, Didot, 1788, 4 vol. in-8°. — III. *Principes du calcul et de la géométrie, ou Cours complet de mathématiques, mis à la portée de tout le monde; volume formant le t. V de la physique de l'auteur.* Paris, Jombert, 1773, in-8°. = Autre éd.: Paris, 1779, 2 vol. in-8°. = Autre, *augmentée et perfectionnée.* Paris (Didot), 1783, in-8°. — IV. * *Les éléments généraux de mathématiques nécessaires à l'artillerie et au génie, réformés et rectifiés avec plus d'ordre et de goût par l'auteur de la Théorie des êtres sensibles.* Paris, Jombert, 1773, 2 vol. in-4°. — V. * *Odes, chants lyriques et autres bagatelles fugitives. Par l'auteur de la T. D. E. S.* Paris, Jombert, 1774, in-12. — VI. * *Les principes de la saine philosophie conciliés avec ceux de la religion, ou la Philosophie de la religion. Par l'auteur de la Théorie des êtres sensibles.* Paris, Jombert, 1774, 2 vol. in-8°. — VII. *Institutiones philosophicæ, ad usum seminariorum et collegiorum.* Parisiis (Didot), 1780, in-8°. — VIII. *Eléments de métaphysique sacrée et profane, ou Abrégé du cours complet de métaphysique et de la philosophie de la religion, du même auteur.* Paris, Cellot, 1780, in-8° de 776 pp. — IX. * *Tableau historique et philosophique de la religion, depuis l'origine des temps et des choses jusqu'à nos jours. Par l'auteur de la Théorie des êtres sensibles.* Paris, Cellot (Didot), 1784, in-8°. — X. *Théorie des nouvelles découvertes en physique et en chimie, pour servir de supplément à la Théorie des êtres insensibles.* Paris, Moutard (Didot), 1786, in-8°.

Il a donné une nouvelle édition du *Traité du nivellement*, par Picard, 1780, in-12. (*France litt.* de Quérard.)

PARIS (les frères), célèbres financiers du 18[e] siècle, appartenaient à une famille originaire du village de Charnècle (Isère); ils naquirent à Moirans, où leur père, Jean Paris, avait épousé une Justine Trenonay, et s'était établi comme aubergiste, dit-on.

L'aîné se nommait Antoine.

Le second, Claude, dit *La Montagne.*

Le troisième, Joseph, dit *Duverney.*

Le quatrième, Jean, dit *Montmartel.*

D'après le marquis de Luchet, qui a écrit une histoire de leur vie sur des documents laissés par eux-mêmes (2), voici quelle fut l'origine de leur fortune. C'était en 1690, pendant la guerre faite par le maréchal de Catinat à Victor-Amédée, duc de Savoie. Le service des vivres avait été établi en Dauphiné et le munitionnaire Jacquier y fut envoyé en qualité de directeur général. Arrivé à Grenoble vers la fin de décembre, celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible de remplir les

(1) *Aperçu sur les illustrations Gapençaises*, p. 13 et suiv.

(2) Voici le titre de cet ouvrage : *Histoire de messieurs Paris. Ouvrage dans lequel on montre comment un royaume peut passer, dans l'espace de cinq années, de l'état le plus deplorable à l'état le plus florissant*, par M. de L**** (Luchet), ancien officier de cavalerie. (s. l. et s. n.) (Lausanne), M.DCC.LXXVI, in-8° de xvj et 166 pp.

instructions dont les ministres l'avaient chargé. Les grains des frontières d'Italie consommés pendant la dernière campagne n'avaient point été remplacés; la rigueur de l'hiver rendait les rivières impraticables et, eussent-elles été navigables, il n'y avait sur l'Isère que 18 bateaux, à peine suffisants pour le service des gabelles et les besoins de la province. Jacquier confia son embarras à l'aubergiste Paris, homme actif et intelligent, et lui demanda des conseils. Après en avoir conféré avec ses deux fils, celui-ci assura au munitionnaire qu'avec la plus extrême activité il lui serait possible de remplir sa mission. En effet, *Antoine*, son fils aîné, alors agé de 22 ans, se rendit à Lyon; « Il propose », dit Luchet (*loc. cit.*) « aux magistrats de céder les blés conservés dans les magasins d'abondance, à condition qu'ils seroient remplacés immédiatement après le dégel par ceux que les glaces retenoient en Bourgogne. Les habitants saisissent avec empressement l'occasion de servir les projets du roi. On dispose le transport par terre, six mille sacs couvrent le chemin de Grenoble. Pendant que cette opération s'exécute, le jeune Paris (*Claude*) est déjà dans le Vivarais où il achète mille mulets destinés aux équipages de campagne; ils arrivent en Dauphiné chargés de 3,000 sacs de bled. La rigueur de la saison rendoit toujours les rivières inutiles. Cet obstacle va disparoître; les bateaux marchent par convois : cent hommes leur ouvrent un canal en rompant la glace. Pour augmenter la navigation, on abat les forêts des montagnes de Sassenage; les bois nécessaires à la construction de 200 bateaux descendent dans la plaine; il arrive des chanvres de toutes parts, on les convertit en cordages; ailleurs, on prépare des tentes, tandis que les voitures déchargent les ferremens; tout est conduit avec tant d'harmonie, de prévoyance, d'activité, que dans le cours de quelques semaines les 200 bateaux furent en pleine navigation; les engagements du sieur Jacquier sont tenus, les vues du ministre remplies, les projets du roi assurés. »

Les services que l'activité et l'intelligence d'*Antoine* et de *Claude* Paris venaient de rendre ne furent pas récompensés, malgré que le munitionnaire, avec une loyauté assez rare, eût cherché à leur en laisser tout le mérite. Ce fut pour eux l'origine de persécutions sur lesquelles Luchet s'explique d'une manière assez vague. Voici ce qu'il dit : « Des talens qui s'annonçoient d'une façon si brillante se perdoient dans l'obscurité de la province, s'ils n'avoient pas excité la jalousie d'un intendant despote (Bouchu) qui les lassa par une persécution sourde. Ce magistrat ne blâma pas assez hautement l'inconduite d'un secrétaire auteur d'un monopole sur le bled... L'intendant est mandé, son secrétaire est renfermé à Pierre-Encise. Ces sortes de disgraces aigrissent l'humeur... Les sieurs Paris étoient les victimes que l'intendant réservoit à sa vengeance, lorsqu'ils vinrent chercher à Paris l'occasion d'être utiles, et une tranquillité dont ils ne pouvoient plus se flatter dans leur patrie. »

Saint-Simon donne sur les circonstances qui permirent aux frères Paris de se faire connaître des détails différents de ceux racontés par Luchet, mais assez conformes pour le fond; il les place 12 ans plus tard, c'est-à-dire en 1702. Nous reproduirons son récit, qui renferme des particularités intéressantes qu'on ne trouve point ailleurs.

« Ils etoient fils d'un hôtelier qui tenoit un cabaret au pied des Alpes, qui étoit seul et sans village ni hameau, dont l'enseigne étoit *à la Montagne* (1); ses fils lui servoient, et aux passants, de garçons de cabaret, pansoient leurs chevaux et servoient dans les chambres, tous quatre fort grands et bien faits; l'un d'eux se fit soldat aux gardes, et l'a été assez longtemps : une aventure singulière les fit connoître. Bouchu, intendant de Grenoble, étoit aussi intendant de l'armée d'Italie, lorsque, après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone (1702), le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort goutteux, mais qui avoit été beau et bien fait, n'avoit pas perdu le goût de la galanterie; il se trouva que le principal commis des munitionnaires chargé de tout le détail et de faire tout passer à l'armée, étoit galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que l'intendant aimoit, et qu'il

(1) D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. *Ravanat*, maire de Moirans, cette auberge était située dans le bourg même, contiguë au couvent des Cordeliers, et avait pour enseigne, *A St-François*. Jean Paris ayant touché 3,000 liv. pour la dot de sa femme, l'avait affermée de Jacques Trononay, son beau-père, dit *La Montagne*, moyennant 3?0 liv. par an : mais l'exploita-t-il lui-même, comme le dit Saint-Simon? Les représentants actuels de la famille Paris s'en defendent vivement, et prétendent qu'il la sous-loua.

lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il étoit plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et pour cela retarda tant et si bien le transport de toutes choses par toutes les remises et toutes les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce commis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourroit en attendant le reste ; heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret esseulé *de la Montagne*, et s'informa là comme il faisoit partout. Le maître hôtelier lui parut avoir de l'esprit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étoient aux champs, ils pourroient lui trouver quelque passage. Vers la fin du jour, ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désiroit. Il manda son convoi de mulets au plus vite, et il passa avec eux conduit par les frères Paris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connoissoient, à la vérité fort difficiles, mais courts ; en sorte que, sans perdre une seule charge, le convoi joignit M. de Vendôme arrêté tout court faute de pain, et qui juroit et pestoit étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avoit rejeté toute la faute. Après les premiers emportements, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avoit projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter le commis, qui lui fit valoir sa vigilance, son industrie et sa diligence à traverser des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu, qu'il avoit gardées et portées, combien il l'avoit pressé de faire passer les munitions et les farines à temps ; que c'étoit la faute unique de l'intendant à cet égard qui avoit mis l'armée dans la détresse où elle s'étoit trouvée ; et fit en même temps confidence au général de la haine de Bouchu, jusqu'à hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine ; en même temps se loua beaucoup de l'intelligence et de la volonté de l'hôtelier et de ses fils, auxquels il devoit l'invention et le bonheur du passage de ce convoi. Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venoit d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne le fît pendre pour avoir joué à perdre l'armée du roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'a force de bassesses, et qui au bout de deux ans se vit forcé de se retirer ; ce fut aussi le premier commencement de la fortune de ces frères Paris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et, par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance et leur valurent de gros profits ; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le Duc, et qu'après de courtes eclipses, ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la cour à leurs pieds, la ville et les provinces ».

Arrivés à Paris, les quatre frères prirent d'abord des carrières différentes : les deux cadets, *Joseph* (Duverney) et *Jean* (Montmartel), se firent militaires, et les deux aînés, *Antoine* et *Claude*, entrèrent dans les bureaux des munitionnaires des armées. L'avancement d'*Antoine* fut des plus rapides ; il devint bientôt directeur général des vivres pour l'armée de Flandres et se fit surtout remarquer après la funeste bataille de Ramillies (1706). Nos troupes, en se retirant derrière l'Escaut, se trouvaient fort éloignées des magasins formés pour leurs subsistances ; mais en cette fatale circonstance il déploya tant de ressources, se multiplia avec tant d'habileté, que les vivres ne manquèrent pas un seul jour. En 1708, après la perte de la bataille d'Oudenarde, notre armée ayant été coupée par l'ennemi, se vit sans communications avec nos frontières et nos places, sans vivres, sans équipages, sans argent. *Antoine* Paris trouva dans son crédit personnel de quoi satisfaire à ce pressant besoin ; il emprunta, en un seul jour, à Gand et à Anvers, 100 mille écus qui lui permirent de fournir des subsistances pendant un mois.

A l'ouverture de la campagne de 1709, le Dauphin, qui devait en prendre le commandement, voulut, avant son départ, connaître la situation des magasins sur la frontière. Chamillard, ministre de la guerre, fournit un état de 240 mille sacs de blé, et l'on dirigea le plan de la campagne en conséquence. Mais le maréchal de Villars, nommé pour commander sous le Dauphin, pensa que dans des affaires de cette importance, il fallait voir par des yeux plus expérimentés, et il demanda à *Antoine* Paris un état fidèle des magasins ; ils ne renfermaient en réalité que 7 mille sacs de blé. Cette nouvelle décida le renvoi de Chamillard, et *Antoine* Paris reçut en même temps l'ordre de partir pour la frontière. Le temps qui lui restait pour former des magasins était fort court ; il partit néanmoins avec ses trois frères, qu'il s'adjoignit pour coopérateurs, et, secondé par de riches financiers qui lui avancèrent des sommes considérables, il fit tout ce qu'il était possible en l'état des choses. Le blé était à cette époque trop rare pour que le service des vivres eût lieu avec régularité, mais, à force de prévoyance, de combinaisons et de zèle, le soldat eut pendant cinq mois une demi-ration par jour. Ils continuèrent à être chargés des vivres pendant les campagnes suivantes et réussirent à faire face à toutes les nécessités à l'aide de leur propre crédit. Nos financesse trouvaient dans un état tel, que la cour leur avait déclaré qu'il était impossible de leur fournir un louis d'or en espèces ; on les remboursait de leurs avances avec des billets d'Etat payables en 1716. « Si on recherche, dit leur historien, la cause d'un crédit aussi extraordinaire et aussi prompt, il faut l'attribuer à diverses causes. La première est leur liaison avec le chevalier Bernard (Samuel), qui jugea leurs talents, les encouragea par des services, fit rejaillir sur eux une partie de la confiance publique dont il étoit dépositaire; il mit quelquefois dans leur caisse jusqu'à trois millions. L'autre, est l'exactitude et la perfection de leur comptabilité. Ils avoient tellement prévenu les abus ordinaires dans cette partie, que, sur une consommation de 44 millions de rations de pain, il n'y en eut que 154 mille en perte pour le roi ». — La paix d'Utrecht (1713) ramena les frères Paris dans la capitale.

Au commencement de la régence, la fortune considérable qu'ils avaient acquise les exposa aux recherches de la chambre de justice. Une commission spéciale les condamna à payer une taxe de 200,000 liv.; mais comme les idées du temps et de nombreux précédents ne laissaient aucun caractère de gravité à de semblables condamnations, leur réputation n'en subit aucune atteinte. Ce fut sur eux que les adversaires de Law cherchèrent à s'appuyer pour combattre l'influence chaque jour croissante de ce dernier. Dans ce but, on les décida à se rendre adjudicataires du bail général des fermes. Le public les regarda dès lors comme les chefs d'une ligue secrète formée pour renverser *le système* et ce n'était pas sans raison. En effet *Joseph* Paris (Duverney), fit remettre au régent un mémoire où il démontrait qu'en moins de 18 mois, la dette de l'Etat s'était accrue d'un huitième, qu'il fallait nécessairement détruire *le système* et tâcher de réparer les maux dont il était la cause. Ce mémoire ayant été vu par Law, les quatre frères reçurent des lettres de cachet qui les exilaient en Dauphiné (juillet 1720).

Ils furent rappelés six mois après, à la chute de Law. La réaction qu'amena cette catastrophe financière les fit considérer comme des victimes, on leur rendit les fermes générales, et leur influence ne connut plus de bornes. Ils furent alors chargés de la fameuse opération du *Visa*, c'est à dire de réduire la fortune de tous ceux qui seraient convaincus d'avoir fait des bénéfices exagérés pendant *le système*. Voltaire a parfaitement apprécié les difficultés et l'importance de cette grande affaire : « On fit, dit-il, un recensement de toutes les fortunes des citoyens, ce qui était une entreprise non moins extraordinaire que *le système*. Ce fut l'opération de finance et de justice la plus grande et la plus difficile qu'on ait jamais faite chez un peuple. On la commença vers la fin de 1721 ; elle fut imaginée, rédigée et conduite par quatre frères qui, jusque-là, n'avaient point eu de part principale aux affaires publiques et qui, par leur génie, méritèrent qu'on leur confiât la fortune de l'Etat. Ils établirent assez de bureaux, de maîtres des requêtes et d'autres juges; ils formèrent un ordre assez sûr et assez net pour que ce cahos fût débrouillé. 511,009 citoyens, la plupart pères de famille, portèrent leur fortune à ce tribunal. Toutes les dettes in-

nombrables furent liquidées à près de 1631 millions numéraire effectifs en argent dont l'Etat fut chargé. C'est ainsi que finit le jeu prodigieux de la fortune qu'un étranger avait fait jouer à toute une nation. »

Duverney avait dirigé tous les détails de cette gigantesque opération, qui, selon l'expression d'un biographe (M. Clément), tint la société parisienne sur des charbons ardents pendant près de trois ans. On conçoit aisément combien elle dut augmenter l'influence des frères Paris; jamais en effet on n'avait vu quelques hommes décider ainsi souverainement de la fortune de leurs concitoyens. Sur ces entrefaites, il se présenta l'occasion de déployer dans une autre sphère leurs talents d'organisateurs. En 1720, la peste avait désolé la Provence, mais les esprits étaient alors tellement absorbés par les spéculations financières, que l'on n'avait fait aucune disposition pour secourir cette province. Les frères Paris, que leur exil avait rapprochés du théâtre du fléau, y envoyèrent un secours de 600 mille livres. Quelques mois plus tard, la contagion s'étant rapprochée des villes voisines du Languedoc et menaçant de se répandre dans le reste du royaume, la terreur saisit tous les esprits, le gouvernement sortit de son indifférence et organisa un conseil de santé. Les frères Paris furent chargés de dresser un projet de soulagement et d'établir des communications de secours entre les provinces chargées de les fournir et celles qui devaient les recevoir. Ce projet fut bientôt dressé, mais la difficulté était de trouver des fonds. Le contrôleur-gén., à qui ils s'adressèrent d'abord, n'avait rien dans ses caisses et ne trouva rien de mieux que de proposer une augmentation de la capitation. Le clergé, à qui ils demandèrent ensuite de s'imposer par forme de don gratuit, refusa de contribuer lui-même à cette œuvre charitable autrement que par des prières; mais il annonça qu'il allait faire une quête générale. Ces expédients et ces promesses n'étant ni assez prompts ni assez assurés, les Paris assemblèrent les receveurs-généraux des finances et en obtinrent une somme de 3 millions. *Antoine* se chargea de l'exécution du plan arrêté; dès lors tous les secours en blé, en bestiaux, en médicaments, en linges, en médecins et en prêtres arrivèrent en peu de temps et en abondance, dans les provinces où régnait le fléau.

Pour récompenser ces divers services, le cardinal Dubois leur offrit de créer exprès pour eux quatre charges d'intendants des finances; mais ils refusèrent, et se contentèrent de demander que le roi voulût bien écrire au pape pour le prier d'autoriser le mariage de l'un deux, *Joseph*, avec la fille d'*Antoine*, leur aîné. La permission fut accordée, et ces habiles financiers, comme fait remarquer avec raison M. Clément, furent dispensés d'initier un étranger au secret de leurs affaires : c'est ce qu'ils voulaient surtout éviter par ce mariage (1).

Le régent eut plusieurs fois recours à leurs lumières dans des questions relatives aux finances. C'est ainsi qu'ils furent chargés d'un projet de diminution des monnaies, qu'ils vérifièrent les comptes assez embrouillés des trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres, et firent rejeter un nouveau projet de banque proposé par un nommé Roland, projet qui n'était, dit-on, qu'une modification de celle de Law. Après la mort du régent (1723), ils jouirent, par l'influence de la marquise de Prie dont ils étaient les conseillers intimes, du plus grand crédit pendant le ministère du duc de Bourbon; *Joseph* (Duverney) fut secrétaire des commandements de ce prince. Ils firent par son ordre un relevé des pensions payées par la cour. Leur travail, qui forma sept vol. in-folio, ne consacrait qu'une seule

(1) Voici le texte de la lettre du roi.

« Très-Saint Père,

« Les services importants que les sieurs Paris nous rendent depuis longtemps, leur application à nous les continuer, et les témoignages que nous recevons en toute occasion de leur désintéressement et de leur zèle, nous engagent à accorder à leurs instances la protection qu'ils nous ont fait demander auprès de Votre Sainteté, pour obtenir d'elle la dispense qu'ils demandent pour le mariage de J. Paris, l'un d'entre eux, avec sa nièce, fille d'Antoine Paris, son frère, et nous nous prêtons d'autant plus volontiers à appuyer leurs instances auprès de Votre Sainteté, que nous savons qu'ils ont des raisons de famille très-fortes de désirer l'accomplissement de ce dessein, qui peut seul prévenir un grand dérangement dans leurs affaires domestiques, et même nous priver d'une partie essentielle des avantages que nous tirons des services que leur union les met en état de nous rendre avec plus de succès. Nous attendons cette grâce de Votre Sainteté, et nous continuerons de demander à Dieu qu'il conserve longtemps au giron de son Église un pape aussi digne de la gouverner. Ecrit à Paris, le 10 sept. 1721.

« Votre dévot fils, le roi de France et de Navarre,

« Louis. »

C'est vers ce temps-là, croyons-nous, qu'ils reçurent des lettres de noblesse. Ils prirent pour armes : *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une pomme d'or.*

ligne à chaque pensionnaire; il constata plus de 12 millions de doubles emplois. Vers la même époque, ils conçurent deux vastes projets dont la mise à exécution eût rendu les plus grands services à l'Etat. L'un était la fondation d'une caisse d'amortissement de la dette publique; l'autre, destiné à prévenir les disettes qui ravageaient alors presque périodiquement la France, était un bureau de correspondance qui, en faisant connaître régulièrement au contrôleur-général le prix des grains dans tous les marchés du royaume et de l'étranger, et l'état des récoltes, l'aurait mis à même de pouvoir, selon les besoins, empêcher ou permettre l'exportation. Mais ces deux projets n'eurent pas de suite; les obstacles que rencontra l'établissement d'un impôt du cinquantième des revenus adopté sur leur proposition, firent ajourner la création de la caisse d'amortissement : quant à leur bureau de correspondance, l'organisation en était déja terminée et il allait fonctionner, lorsqu'il se répandit tout à coup le bruit que cette nouvelle administration n'avait été établie par eux qu'afin de mieux spéculer sur les grains. Il serait fort difficile de dire si cette accusation était fondée, car les Paris cachaient avec un soin et une habileté extrême le secret de leurs affaires. Mais, c'était en 1725, la récolte avait été des plus mauvaises, les esprits s'exaltaient, on parlait d'accaparements, et, fondés ou non, ces bruits populaires prirent assez de consistance pour que le gouvernement crût devoir leur donner satisfaction; les opérations du bureau de correspondance furent donc interdites.

En 1726, la disgrâce du duc de Bourbon entraîna celle des frères Paris. Le cardinal Fleury, qu'ils avaient cherché à faire éloigner de la cour, s'empressa, dès son arrivée au ministère, de se débarrasser d'eux en les exilant tous les quatre en des lieux differents (juin 1726). « Les quatre frères Paris, dit Barbier (1) sont exilés : l'un va en Périgord, l'autre en Dauphiné, le troisième à Saumur, et le dernier par delà Vitry-le-Français. Enfin on a mandé en cour M. d'Ombreval qui est à présent intendant à Tours, pour rendre compte de son administration lorsqu'il était lieutenant de police, au sujet de la cherté du pain. Chacun politique et fait des contes sur ces grands événements. L'on dit hautement que M. le duc avait fait un traité avec les Paris et d'autres, pour acheter tous les blés du royaume en vert, c'est à dire sur pied ». Duverney s'était retiré près de Langres et il y attendait depuis quelques mois la fin de ce nouvel orage, lorsque sur l'ordre du roi il fut arrêté et jeté à la Bastille. « Hier à dix heures du soir (28 août 1726), dit encore Barbier, on amena à la Bastille Paris-Duverney, que M. Langlois, grand-prévot de la maréchaussée d'Alsace, a arrêté dans l'endroit où il était exilé, et qu'il a fait conduire à petites journées, avec bonne escorte de maréchaussée. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. On dit qu'on va remuer l'affaire du pain, qui est terrible et qui crie vengeance, car non-seulement on a mangé du pain à un prix exorbitant, mais encore c'était du mauvais blé ».

Duverney avait été arrêté comme accusé d'avoir pris part à un tripotage de billets souscrits par le trésorier des états de Languedoc et passés successivement à divers traitants. Ce fut sur cette accusation que le Parlement de Paris eut ordre d'instruire son procès; mais ce n'était là qu'un prétexte, car, après un examen attentif de l'affaire, les magistrats ne trouvèrent pas matière à le poursuivre. Les vrais motifs on n'osait les dire ouvertement : les Paris avaient été les conseillers de la marquise de Prie, et une partie de l'animosité qui s'était accumulée sur elle et sur le duc de Bourbon rejaillissait sur Duverney, que l'on regardait avec raison comme le plus intelligent des quatre frères et le directeur de toutes leurs opérations. Puis, leur grande fortune avait fait naître dans le public des rumeurs fâcheuses sur la manière dont elle avait été acquise : le fragment précité du journal de Barbier nous laisse entrevoir quel était à ce sujet l'état de l'opinion publique. On voulut donc à toute force trouver Duverney coupable. Acquitté sur le fait des billets de Languedoc, on lui rechercha d'autres griefs, on visita tous ses papiers, on fit un inventaire minutieux de ses biens : le public lui supposait une fortune immense; mais soit qu'en prévision d'une enquête de ce genre il eût prudemment fait disparaître tous moyens de vérification, soit qu'après avoir manié tant de richesses il n'eût pas succombé à la tentation, il se trouva, au dire de Luchet, que toutes vérifications faites, « sa for-

(1) *Journal histor. et anecdotique du règne de Louis XV, par Barbier, avoc. au parlement de Paris.*

tune ne consistait qu'en rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville et sur la Compagnie des Indes, et encore une assez grande quantité de dettes en diminuait la réalite ». On revint sur l'affaire du *visa*, sur les comptes de l'extraordinaire des guerres, sur toutes les affaires traitées par lui sous le ministère du duc de Bourbon; plus de cent employés recherchèrent en vain des traces de sa culpabilité. Enfin, après des incidents sans nombre et malgré toutes les préventions qui existaient contre lui, Duverney fut déchargé de toute accusation par arrêt du 11 mars 1728; il était à la Bastille depuis 17 mois. Mais à peine cet arrêt était-il prononcé qu'un exempt lui remit dans le greffe du Parlement une lettre de cachet qui l'exilait à 30 lieues de Paris. « Il traversa la ville, dit Luchet, en recevant des témoignages publics de joye. Ses mémoires avoient démontré si clairement son innocence, que ses plus cruels ennemis se firent une espèce de vanité de publier qu'ils s'étoient trompés. Il se rendit au lieu de son exil, et une terre en Champagne fut le port où le laissa ce grand orage. »

Son exil ne fut pas de longue durée. A la mort de Leblanc, minre de la guerre (19 mai 1728), qui ne lui pardonna jamais de s'être immiscé dans les comptes de son administration, on lui permit, ainsi qu'à ses frères, de revenir à Paris. Peu à peu ils participèrent de nouveau aux affaires de finances, et lorsque le cardinal de Fleury fut mort à son tour (1743) ils reprirent la même influence qu'autrefois. Malheureusement l'on manque de renseignements sur cette nouvelle période de leur vie : Luchet qui nous avait servi de guide jusqu'ici s'arrête au procès de Duverney. Le peu de détails que nous transmettent désormais les mémoires du temps ont été recueillis et groupés par M. Pierre Clément dans un recueil des plus intéressants intitulé *Portraits historiques* (Paris, Didier, 1854, in-8°), où nous puiserons une partie de ce qui nous reste à dire.

Après leur retour aux affaires, les Paris devinrent les inévitables fournisseurs des armées. Duverney, qui est désormais le seul dont parlent les historiens, se mêla aussi, paraît-il, d'intrigues de cour; on prétend que c'est dans sa maison de campagne de Plaisance que la duchesse de Châteauroux eut sa première entrevue avec Louis XV. Il devint l'un des conseillers de la marquise de Pompadour, qui l'appelait familièrement son *Cher Nigaud*. Pendant le règne de cette favorite, il régla presque souverainement toutes les affaires de finances. Son influence s'étendait même sur les opérations militaires. « M. Duverney, dit Mme du Hausset, était l'homme de confiance de Mme de Pompadour pour ce qui concernait la guerre, à laquelle on dit qu'il s'entendait fort bien, quoique n'étant pas militaire. Le vieux maréchal de Noailles l'appelait avec mépris *le général des farines*, et le maréchal de Saxe dit un jour à Madame que Duverney en savait plus que ce vieux général ». Il contribua par ses conseils à entraîner la France dans la guerre de 7 ans, et, ne consultant que son amitié pour le duc de Richelieu, il lui fit donner le commandement de l'armée d'Allemagne en remplacement du maréchal d'Estrées. C'est lui aussi qui eut le malheur de contribuer au choix de l'abbé de Bernis pour ministre des affaires étrangères.

On lui doit la fondation de l'Ecole militaire de Paris. Ce projet, qu'il avait conçu pendant le ministère du duc de Bourbon et auquel il attachait une importance toute particulière, avait rencontré de graves obstacles. Il profita de la faveur dont il jouissait auprès de Mme de Pompadour pour en poursuivre la réalisation, et obtint au mois de janvier 1751 un édit de création. Le but de cet établissement était ainsi déterminé dans l'édit : « Nous avons résolu de fonder une *Ecole royale militaire* et d'y faire élever sous nos yeux cinq cent jeunes gentilshommes nés sans biens, dans le choix desquels nous préférerons ceux qui, en perdant leur père à la guerre, sont devenus les enfants de l'État. » Duverney en fut nommé intendant; mais, malgré tous ses soins, l'Ecole militaire languit pendant plusieurs années frappée en quelque sorte de discrédit par suite de l'indifférence des ministres et de la cour. Dans l'espoir de la relever il désirait une visite officielle du roi et ne pouvait l'obtenir; Mme de Pompadour, alors sur son déclin, ne s'intéressait plus assez à cette œuvre pour y décider Louis XV. Le vieux financier était au désespoir, il avait employé sans succès pendant 9 ans tous les moyens possibles pour amener cette visite tant désirée; à bout d'expédients il eut l'idée de s'adresser à Beaumarchais, qui jouissait alors d'une grande faveur auprès de Mesdames de France, dont il était le harpiste et le maître de chapelle. « M. Duverney sou-

haita de me connaître, dit ce dernier; il m'offrit son cœur, ses secours et son crédit, si j'avais celui de faire réussir ce que tout le monde avait en vain essayé depuis 9 ans ». Beaumarchais réussit : il décida Mesdames de France à visiter l'Ecole militaire et bientôt après le roi en fit autant. Duverney tint sa parole. Le jeune harpiste eut dans plusieurs de ses opérations un intérêt de 60,000 livres dont il recevait l'intérêt à 10 p. 100. « Il m'initia, dit-il encore, dans les affaires de finances où tout le monde sait qu'il était consommé. Je travaillai à ma fortune sous sa direction, et je fis par ses avis plusieurs entreprises. Dans quelques unes, il m'aida de ses fonds ou de son crédit ; dans toutes de ses conseils (1) ».

Cette affaire de l'Ecole militaire est, croyons nous, la dernière où soit mêlé le nom de Duverney. Il mourut le 17 juillet 1770 à l'âge de 86 ans (2), ne laissant pas d'enfants de son mariage avec sa nièce. Il institua héritier le comte de La Blache, son petit neveu par les femmes (3); sa succession ne s'éleva, dit-on, qu'à 1,500,000 liv., mais nous avons tout lieu de croire qu'elle était en réalité bien plus considérable (4). On sait qu'elle donna lieu au fameux procès qui commença la réputation de Beaumarchais ; nous en avons dit quelques mots dans le t. Ier de cet ouvrage, p. 366. — Dans l'acte de naissance du marquis de Brunoy dont il fut parrain, Duverney prend les titres de seigneur de Mont Saint-Père et de Plaisance, de conseiller d'Etat et d'administrateur général des subsistances des armées du roi. Il était aussi comte de Ferrières et baron de Guessier, deux terres situées en Bourbonnais qu'il avait achetées par contrat du 3 fév. 1720, au prix de 126 mille liv.

Portrait. — *Joseph Paris Duverney,*

(1) *Beaumarchais* et *son temps*, par M. de Loménie. Paris, Michel Lévy, 1855, 2 vol. in-8°. — Vingt ans auparavant, Duverney avait aussi contribué à la fortune de Voltaire, en lui accordant un intérêt dans les fournitures de l'armée d'Italie.

(2) Il était né le 9 avril 1684.

(3) Une sœur des frères Paris avait épousé un M. Boucaud, ont elle eut une fille qui se maria à M. de Boissy, beau-père du comte de La Blache.

(4) Au moment où ces lignes étaient sous presse, nous apprenons de source certaine une anecdote assez singulière.

La fortune peu considérable laissée par Duverney alors que, d'après l'opinion publique, il était riche de plus de vingt millions, causa un profond étonnement. On se demanda ce que pouvaient être devenues les immenses richesses de ce financier si habile, toujours si heureux dans ses spéculations, et il courut d'étranges rumeurs; on parla de trésors enfouis pour une destination mystérieuse. Ces bruits s'éteignirent au milieu des tempêtes de la révolution, et le souvenir de Duverney s'effaça si bien, que, il y a quinze ans encore, son nom même était tout à fait inconnu dans cette Ecole militaire dont il était le fondateur.

Une circonstance fortuite est venue rappeler à la fois et son nom et ses trésors.

En 1846, pendant des réparations que l'on faisait au pavé de la chapelle de l'Ecole militaire, une vieille femme vint rapporter qu'elle se souvenait d'avoir ouï dire à son père, sacristain avant la révolution, qu'il devait exister, tout près de l'autel, un caveau contenant des cercueils. Cette assertion parut d'abord peu croyable, car il n'y avait dans la chapelle ni monument, ni inscription funéraires, rien même ne paraissait indiquer qu'il y en eût eu autrefois. Cependant on fit quelques recherches, et on découvrit bientôt, à droite de l'autel, une dalle qui recouvrait l'ouverture du caveau signalé par la vieille femme. On y descendit, et le garde du génie qui conduisait les travaux, trouva, en effet, deux cercueils. L'un était celui de Duverney (*) : on lisait sur une plaque de cuivre qui y était attachée l'inscription suivante :

ICI REPOSE LE CORPS DE MESSIRE PARIS DUVERNEY, SEIGNEUR DE PLAISANCE ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER D'ÉTAT, CONSEILLER SECRÉTAIRE DU ROY, MAISON, COURONNE DE FRANCE ET DE SES FINANCES, INTENDANT DE L'HOTEL DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE, DÉCÉDÉ LE 17 JUILLET 1770, AGÉ DE 86 ANS, 3 MOIS, 9 JOURS.

Les deux cercueils étaient dans un état de conservation parfaite; ils paraissaient déposés là de la veille seulement. On voyait encore nettement dessinées sur la poudre du sol des traces de pas, celles peut-être du dernier prêtre ou du dernier ami qui, quatre-vingts ans auparavant, s'était retiré après leur avoir rendu les honneurs funèbres. Ils furent laissés dans le même état où ils avaient été trouvés, l'on se contenta de fermer l'entrée du caveau avec une dalle d'une couleur différente de celles du reste de l'église.

Ce petit événement que l'on aurait cru devoir rester inaperçu, se répandit dans un certain monde, et alla réveiller, nous ne savons dans quelles mémoires, le souvenir des prétendus richesses mystérieusement enfouies. Il paraissait entièrement oublié, lorsque, en 1848, un général qui porte l'un des noms les plus illustres du premier empire, se présenta à l'Ecole militaire avec une autorisation de l'autorité supérieure, à l'effet d'y rechercher un trésor. Tous les bâtiments furent fouillés avec soin d'après des données sur lesquelles nous nous garderons bien de nous expliquer, afin de ne pas éveiller de nouvelles convoitises ; mais les recherches ne pouvaient être et ne furent couronnées d'aucun succès. — Ce n'est pas tout. L'année dernière, un inconnu se croyant mieux renseigné, et favorisé par l'absence de l'aumônier, alors à la suite de l'un des régiments de l'armée d'Italie, s'introduisit furtivement la nuit dans la chapelle, souleva la dalle du caveau, et y pratiqua en tous sens des sondages considérables. Irrité sans doute du peu de résultats de ses efforts, cet homme, en proie à une sorte de démence, s'imagina tout à coup que Duverney devait avoir avec lui, dans ses mains peut-être, un papier, un signe quelconque capable de servir de fil conducteur dans ces recherches livrées au hasard des hypothèses. Il porta sans hésiter une main sacrilége sur le cercueil, le brisa, et interrogea minutieusement les habits du cadavre... Le cadavre garda son secret.

Quelques jours après, quand on s'aperçut de cette violation de sépulture, la justice fut appelée et commença une enquête qui, nous assure-t-on, se poursuit encore au moment où nous écrivons ceci (mai 1860). Nous reviendrons peut-être un jour sur cette affaire, dont nous avons dû taire quelques détails

(*) Nous n'avons pu savoir de qui était l'autre cercueil, mais tout nous porte à croire que c'est celui de J.-B. Paris de Meyzieu, dont nous parlerons ci-après dans une note.

conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole royale militaire. Juillet 1757. Il est en buste, tourné à G., de 3/4.-*P. M. Vanloo pinx. P. Avelinesculp.*-H. 149 m. L. 85 m.

On a publié quelques parties de sa correspondance dans les ouvrages suivants : I. *Correspondance particulière et historique du maréchal de Richelieu, en 1756, 1757 et 1758, avec M. Paris-Duverney; suivie des mémoires relatifs à l'expédition de Minorque*, publ. par le général Grimoard. Paris, 1789, in-8°. — II. *Correspondance inédite de Mme de Chateauroux avec le duc de Richelieu, le maréchal de Belle-Isle, MM. Duverney et de Chavigny...* par Mme Gacon-Dufour. Paris, L. Collin, 1806, 2 vol. in-12. Les lettres de ce recueil sont regardées comme apocriphes.—III. *Correspondance du cardinal de Bernis avec M. Paris-Duverney, depuis 1752 jusqu'en 1769, précédée d'une notice historique.* Londres et Paris, 1790, 2 part. in-8°.

Il travailla avec ses frères à plusieurs grands ouvrages qui n'ont pas été imprimés. « Messieurs Paris, dit Luchet, cherchoient et disposoient les matériaux, monsieur Duverney ordonnoit le plan de l'édifice et veilloit à ce qu'il s'élevât sur de justes proportions. » Voici la liste de ces ouvrages, qui sont peut-être aujourd'hui perdus :

I. *Traité des Monnoyes, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au premier janvier 1724.* 4 vol. in-fol.

II. *Traité des Domaines du roi, depuis leur origine jusqu'au premier janvier 1725.* 4 vol. in-fol.

III. *Traité des Gabelles de France, depuis leur commencement jusqu'au premier janvier 1726.* 4 vol. in-fol.

IV. *Traité des rentes depuis François Ier jusqu'à l'année 1725.* 3 vol. in-fol. Les deux premiers étaient relatifs aux rentes du roi, l'autre à celles du clergé.

V. *Traité des colonies françoises et de leur commerce depuis leur fondation jusqu'en l'année 1723.* 1 vol. in-fol.

VI. *Traité des charges créées ou supprimées depuis 1689 jusqu'au premier décembre 1721.* 5 vol. in-fol.

VII. *Dépouillement des droits existants sur les marchandises contenues dans le tarif de 1664 jusqu'à l'an 1726, avec les variations arrivées sur chaque espèce.* 4 vol. in-fol.

« Il reste encore de lui, dit Luchet, un *Traité de l'origine des droits des fermes*, qui n'est pas tout à fait achevé ; divers *traités des gabelles*, avec des cartes géographiques pour les greniers à sel; divers *projets pour les ministères de la guerre et de la marine*; enfin, un *projet sur la ferme des poudres*, des produits de laquelle le roi n'avoit jamais eu connoissance; un projet sur la ferme des postes, qui étoit dans le même cas, lorsque monsieur le duc de Bourbon en exigea des Etats le produit tous les trois mois. » On ignore ce que sont devenues toutes ces vastes compilations.

Les bibliographes lui attribuent : * *Examen du livre intitulé: * Réflexions politiques sur les finances.* La Haye, Vaillant frères, 1740, 2 vol. in-12. C'est une réponse à un écrit de Dutot dirigé contre les opérations du visa. — Il y a un mémoire de lui dans l'ouvrage suivant (pp. 8-30) : *Dissertation de la compagnie des architectes experts des bâtimens à Paris, en réponse au mémoire de M. Paris Du Verney, conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole royale militaire, sur la théorie & la pratique des gros bois de charpente, dans leur exploitation & dans leur emploi. Rédigée par MM. Babuty-Desgodetz & Le Camus de Mezières.* Paris. Babuty, *M.DCC.LXIII.* In-12 de 128 pp. (Bib. imp.). Cette dissertation est relative aux bois de charpente employés dans la toiture des bâtiments de l'Ecole militaire (1).

Paris-Duverney paraît avoir eu la principale direction de toutes les affaires dont nous venons de crayonner une rapide et insuffisante esquisse, mais il serait bien difficile de determiner quelle fut précisément sa part de coopération et celle de chacun de ses frères. Probablement associés tous les quatre, dans le sens commercial du mot, très-jaloux du secret de leurs opé-

(1) Nous avons sous les yeux deux autres écrits relatifs à cette Ecole : I. * *Lettre d'un ancien colonel françois à M*** sur l'Ecole royale militaire.* A Londres (s n.), 1755, in-8° de 90 et 12 pp. — II. *Mémoire sur l'Ecole royale militaire, inséré dans le Dictionnaire encyclopédique, par M.* Paris de Meyzieu, *directeur général des études de l'Ecole royale militaire, & intendant en survivance.* (s. n. de l. ni d'impr.). 1756, in-8° de 32 pp.

L'auteur de ce dernier écrit, *Jean-Baptiste* Paris de Meyzieu, sortit du service avec le rang de lieutenant-colonel et obtint la survivance de l'intendance de l'Ecole militaire. Il mourut le 6 sept. 1778. Nos recherches n'ont pu nous apprendre quels liens de parenté l'unissaient aux frères Paris; d'après la *Biogr. univ.*, il était leur neveu. Les bibliographes lui attribuent une pièce de théâtre intitulée : * *Le Tremblement de terre de Lisbonne, tragédie en cinq actes* (en vers), *par M. André, maître perruquier.* Lisbonne, de l'impr. du public, 1755, in-8° de 88 pp.; et Amsterdam, et se vend chez l'auteur. 1756, in-8°. Il a fourni à l'*Encyclopédie* l'article concernant l'Ecole militaire, et quelques autres dans divers recueils. C'était un grand amateur de livres. Le catalogue de sa riche bibliothèque a été publié sous le titre de : *Bibliotheca elegantissima Parisina*, en anglais et en français. (Londres et Paris, 1779, in-8°).

rations, travaillant tous dans un but, dans un intérêt commun, ils se présentent en quelque sorte comme formant une seule individualité. Nous avons donc été obligé de nous écarter, à leur égard, de la forme biographique ordinaire, et de les présenter comme un être collectif, presque comme une raison sociale.

Nous allons terminer par quelques détails qui n'ont pu trouver place dans notre récit.

— *Antoine* Paris, comte de *Sampigny*, baron de *Dagonville*, né le 9 février 1668, acheta en 1722, au prix d'un million de livres, la charge de garde du Trésor royal créée par un édit du mois de janvier de cette année-là ; il s'en démit en faveur de Jean (*Montmartel*), son plus jeune frère, en 1724, et fut alors nommé conseiller d'Etat. Le *Mercure de France* du mois de septembre 1733 (p. 2085) lui donne le titre de trésorier général des finances de la province de Dauphiné. Il mourut le 29 juillet 1733 dans la terre de Sampigny, près de Commercy, en Lorraine, qu'il avait achetée, avec ses frères, le 26 janvier 1720, de René d'Issoncourt en faveur de qui elle avait été érigée en comté par lettres du 13 juillet 1712. En sa qualité d'aîné de la famille, c'est lui qui portait le titre attaché à cette seigneurie. Il avait obtenu, le 2 mars 1730, que la terre de Dagonville, située dans le bailliage de Bar, fût unie aux villages de Cousance-au-Bois, Triconville et Salmagne, pour ne faire qu'un même fief avec le titre de baronnie. Il avait épousé en 1706 *Elisabeth-Jeanne* de La Roche, fille de *Geoffroy* de La Roche qui remplissait dans le parc de Versailles les fonctions de commandant des gardes des plaisirs du roi. Il eut de ce mariage un fils qui obtint à l'âge de 17 ans la survivance de la charge de garde du trésor royal, et mourut peu de temps après de la petite vérole en 1745, et une fille mariée vers 1721 à Joseph (*Duverney*), son frère, comme nous l'apprend la lettre du roi que nous avons reproduite ci-dev., p. 217. D'après le *Mercure de France*, au contraire (*loc. cit.*), et le *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachesnaye des Bois (v° *La Roche*), cette fille, morte avant 1720, aurait épousé son autre frère, Jean (*Montmartel*). Nous n'avons pu concilier ces deux assertions contradictoires.

—*Claude* Paris, dit *La Montagne*, né le 7 août 1670, sieur de *Moirans* et de *Trois-Fontaines* (1), ne joua qu'un rôle fort secondaire. D'après Luchet, « il n'avoit que ces talents aussi nécessaires dans le cours des opérations que ceux qui les imaginent, mais qui trouvent difficilement leur place dans une histoire. » Il épousa en 1710 *Elisabeth de la Roche*, sœur de la femme d'Antoine, son frère aîné, dont il eut trois fils et une fille nommée *Anne-Justine*, qui épousa en 1735 *Jean-Maximilien*, comte de *Choiseul*. Nous ne connaissons que deux de ses fils : l'un, dit *le Bossu*, se livra aux plus grandes dissipations. Son père le fit enfermer au fort l'Evêque en 1741. L'autre, nommé *Guislain*, sieur de *Morin*, né vers 1722, fut envoyé dans les colonies. Les documents manuscrits du Cabinet des titres (Bib. imp.), qui nous ont fourni ces derniers renseignements, ne disent pas le nom du troisième fils. Il paraît que *Claude* Paris fut ruiné par ses enfants; obligé de vendre ses terres, il se retira en Dauphiné, en 1742, avec 8 mille livres de rentes seulement. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

— *Jean* Paris, seign^r de *Montmartel*, né le 1er août 1690, eut, en 1730, la terre de Sampigny, et obtint qu'elle fût érigée de nouveau en comté, par lettres du 2 mars de cette année. Il était aussi marquis de Brunoy, seigneur de Buson, Villers, Trucy, Fontaines et Châteauneuf. Il eut, le 16 juin 1724, sur la démission d'*Antoine*, son frère, la charge de garde du trésor royal, charge supprimée par un édit du mois de juin 1726, et rétablie en sa faveur par un autre édit du mois de novembre 1730. Il y fut reçu en dernier lieu par lettres-patentes du 3 décembre suivant (2). Le *Mercure de France* (sept. 1733) lui donne le titre de « ci-devant trésorier général des ponts et chaussées. » Il épousa en premières noces *Marguerite-Françoise* Mégret, fille d'un maître des requêtes; elle mourut en juin 1720, peu de temps après son mariage, n'étant

(1) Le domaine de *Treffonds* (trois fontaines), situé sur le territoire de Charnècle, était un bien patrimonial de la famille Paris, dont une branche, établie à Réaumont, a pris le nom.

(2) Voy. *Lettres-patentes, portant que Jean Paris de Montmartel fera l'exercice de garde triennal du trésor royal, cy-devant supprimé, et depuis rétabli par édit de novembre 1730, et ce, sur ses anciennes provisions, sans qu'il soit tenu de se faire recevoir de nouveau en la chambre des comptes. Donné à Versailles, le 3 décembre 1730. Registré en la chambre des comptes, le 19 décembre 1730.* Paris, Ve Saugrain et P. Prault, M.DCC.XXXI. In-4° de 7 pp.

âgée que de 16 ans. Il se remaria le 17 février 1746 avec *Marie-Armande de* Béthune; il en eut un fils dont nous allons parler, et mourut le 10 septembre 1766, laissant plusieurs millions de fortune. La *Biogr. univ.* dit qu'on trouve une notice sur sa vie, accompagnée de son portrait, dans la *Galerie française* (1771, in-fol.) Nous ne savons si cette indication est bien exacte : nous avons feuilleté huit exemplaires différents de ce recueil biographique sans y trouver la notice de Paris de Montmartel.

Portraits. — I. *Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, comte de Senpignie, baron d'Angouville, conseiller d'Etat, etc.* Il est à mi-corps, presque de face, un peu tourné à G. En bas, ses armes; in-fol. *Pelletier del. Villain sculp.* Il y a des épr. à l'eau-forte avant toutes lettres et sans les armes. — II. *Messire Jean Paris de Montmartel, c^er d'Etat, marquis de Brunoy, comte de Champigny, baron de Dagouville, seigneur de Chateaumeillan, Chateauneuf et autres lieux.* Il est assis, les jambes croisées, le corps tourné à G. et la tête à D. Gravé par L.-J. Gathelin, d'après Latour et Cochin le fils. Gr. in-fol. Très-beau portr. — Il y a des épr. fort rares avant la lettre.

Son fils, Armand-Louis-Joseph, né à Paris, le 25 mars 1748 (paroisse Saint-Roch), est ce *marquis de* Brunoy, si célèbre par ses excentricités. On raconte qu'il cherchait à consoler son père mourant en lui détaillant toutes les belles cérémonies qu'il se proposait d'ordonner pour ses funérailles. Le lendemain de sa mort, il fit habiller de noir les statues de son parc de Brunoy et jeter dans la Seine plusieurs tonneaux d'encre. Il avait le goût des processions; un jour il en fit faire une qui lui coûta 500 mille liv. Ses folles prodigalités faisant craindre à ses parents qu'il ne dissipât entièrement son immense fortune, ils demandèrent son interdiction et l'obtinrent après de fort curieux débats qui occupèrent vivement l'attention publique. On ne sait trop ce que devint ensuite ce bizarre personnage. Il fut, dit-on, enfermé dans une prison d'Etat. On prétend qu'au commencement de la révolution, lors de l'occupation du château de Pierre-Encise par les patriotes lyonnais, on le trouva dans l'un des cachots de cette prison. Vraie ou fausse, il parut à l'occasion de cette découverte, l'opuscule suivant : *Résurrection de M. le marquis de Brunoy, retrouvé à Pierre-Encise.* (Impr. Delormel, s. d.), in-8° de 8 pp. On y lit que ce marquis de Brunoy était détenu sous le sceau du plus grand secret : « Quels étoient les « crimes de cet infortuné? D'avoir une « grande fortune et de l'avoir mise aux « pieds d'une femme de grand nom. » Un anonyme a publié *les Folies du marquis de Brunoy*, 2 vol. in-12. Il y a une longue notice sur sa vie dans l'ouvrage intitulé : *Brunoy et ses environs*, par M. Jeannet Saint-Hilaire. Paris, Martinon, 1849, in-8°.

PARME. — Il y a eu autrefois dans notre province une famille de ce nom à laquelle appartenait un *François de* Parme, qui, après la mort de Jacques Brunier, lui succéda dans la charge de chancelier du Dauphiné, au mois d'octobre 1348. — Par suite de sa légèreté habituelle, Guy Allard rattache à cette famille les deux personnages suivants :

« *Antoine de* Parme, de l'ordre des « Frères Prêcheurs, estoit, dit-il, de « Gapençois, et fils du seigneur d'As- « premont. Il a écrit en latin des ser- « mons sur les Evangiles des diman- « ches de l'année. Il vivoit en 1314. » Ce religieux, dont le nom est Azaro, était de *Parme*, en Italie. (Voy. Echard, *Script. ord. præd.* T. 1, p. 529.)

Jean de Parme, du Gapençois, dit encore Guy Allard, « fit un livre intitulé « l'*Evangile éternel*, qui fut brûlé par le « commandement du pape Alexandre « IV, l'an 1258. » Ce religieux etait de l'ordre des Frères mineurs; or, on lit dans Waddingus (*Script. ord. min.*, p. 208) : *Joannes* Genesius de Qualea, aliàs *Joannes* Paulinus de Quaya, communiter nuncupatus *Joannes de* Parma, *in Bononiensi tractu natus est.* »

Comme on le voit, notre biographe a pris la ville de Parme pour un nom de famille.

PARMISSON (Laurent) « de Mon- « teillimart, dit Guy-Allard, a fait une « rhétorique l'an 1584. »

Notre biographe a commis à propos de ce personnage une grave erreur. Il avait lu dans le supplément à la bibliothèque de Gessner, par Duverdier, un article ainsi conçu : *Laurentii* Parmiceni *Rhetorica. Valentiis, apud Jo. Mey, 1564.* Convaincu que *Valentiis* signifiait là Valence en Dauphiné, il a pris l'auteur pour un Dauphinois, et a francisé son nom de *Parmicenus* en *Parmisson;* mais il nous serait difficile de dire pourquoi il a choisi Montélimart, plutôt que toute autre localité du Dau-

phiné, pour son lieu de naissance.—Ce *Parmicenus* n'est autre que Laurent *Palmirenus*, Espagnol, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'une rhétorique latine en 5 liv. imprimée à Valence (en Espagne), è typogr. Joan Mey, 1564, in-8°, et réimpr. plusieurs fois. — Voy. Nic. Antonio, *Bib. Hispana Nova.*, et le *Magas, Encyclop.* de Millin, 1798, IVe année, t. I, p. 347.

PASCHAL ou **PASCAL** (CLAUDE), sieur de *Valantier*, jurisconsulte, fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, puis (1551) premier président de celui que François Ier avait institué en Savoie. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1554, et eut Jean Truchon pour successeur. On a de lui une décision sur la clause codicillaire qu'on a nommée à cause de lui : *Décision Paschaline;* elle a été publiée avec celles de Guy Pape. Il s'occupait aussi de poésie latine. Dans ses annotations sur l'histoire de Bayard, Videl cite une pièce de vers latins composée par ce magistrat (1) en l'honneur du chevalier Boutières : « Ils ne doivent rien, dit-il, à ceux de l'antiquité. » Chalvet, qui avait lu ce passage avec sa légèreté habituelle, commet une plaisante bévue. Ne se doutant pas le moins du monde, lui qui écrivait une biographie du Dauphiné, de ce que pouvait être le chevalier Boutières, il fait de ce compagnon d'armes de Bayard, un écrivain, et termine la notice de Claude Paschal par ces mots : « Dans les notes de Boutières « à l'histoire du chevalier Bayard, on « a publié les vers qu'il fit en l'hon-« neur de l'annotateur. »

— Guy Allard cite encore un *Pierre* PASCAL, auteur de divers ouvrages, qu'il fait naître à Saint-Geoirs. D'après Lacroix du Maine, cet écrivain serait de Sauveterre, dans le Bazadois; La Monnoye ajoute dans ses notes qu'il mourut le 16 février 1565, dans sa quarante-troisième année.

PASQUET (ARNAUD).— Voy. la notice de PICTOUR (*Georges*).

PASSIS (DE), médecin à Crest. — Voy. la notice de TERRISSE (*Théophile*).

PASTÉE, avocat au parlement de Grenoble, est un pseudonyme adopté par le P. MARCELLIN, capucin, auquel nous avons consacré une notice. Guy Allard a pris ce Pastée pour un personnage réel. Chalvet le nomme *Pastel*.

PASTOR (DANIEL), pasteur protestant, exerça d'abord le ministère à Beaufort (Drôme), et assista en qualité de député de cette église au synode provincial tenu au Pont-en-Royans, le 29 juin 1622. Vers 1626, il fut transféré dans la vallée Pragelas, où il paraît avoir passé le reste de sa vie. Guy Allard, qui écrivait sa *Bibliothèque du Dauphiné* en 1680, dit : « Il est encore « vivant; » il lui donne par erreur le prénom de *David*.—On a de lui un ouvrage de controverse intitulé : *Manuel du vray chrétien opposé au diurnal du S. Jean Balceti.* Genève, 1652, in-8°. La *France protestante*, où nous prenons ce titre, ajoute que l'auteur avait fait ses études à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1616.

PATIN (JOSEPH), né à Chabeuil, prit l'habit de l'ordre de Saint-Dominique à Grenoble et fit ensuite profession à Bordeaux. En 1672, il fut envoyé au noviciat général de la maison de Paris pour y professer la théologie. Le biographe des Dominicains, le P. Echard, qui, à cette époque, noua avec lui des relations d'amitié, s'exprime ainsi (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 806) : « Cum « eo sesquiannum circiter familiariter « convixi, nec memini me vidisse un-« quam hominem et ad dicendum ex « tempore magis expeditum, aut in « venustis sententiis acutèque dictis, « ex historicis, oratoribus, poetis aptè « congruenterque promendis, felicio-« rem. » De Paris, il fut transféré à Avignon vers la fin de l'année 1681 et y professa successivement la philosophie et la théologie. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort; Chalvet la place en 1681, mais c'est une erreur, comme ne permet pas d'en douter cette phrase du P. Echard : « Theologiam « anno 1693, *quam etiam nunc hoc* « *anno 1720*, regit ac moderatur. »

On a de lui les ouvrages suivants : I. *Theologia evangelica, seu opuscula de vita, morte, resurrectione et ascensione Christi, quæ ab evangelistis enarrantur. Sumptibus discipulorum doctoris angelici.* Avenione, Fr. Mallard, 1705, in-12. — II. *Theologia clericalis, seu opuscula moralia de habitu et disciplina clericorum, scilicet de beneficiis, simonia, censuris, horis canonicis.* Avenione, Jos. Car. Chastanier, 1710, in-12. — III. *Theologia exegetica, seu opuscula de sacris Bibliis.* Avenione, Offray, 1712, in-12.

M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*) lui attribue encore l'ouvrage suivant : IV. *Theologia positiva... seu opuscula de*

(1) Il lui donne le prénom d'*Étienne*.

historia ecclesiastica. Avenione, 1713, in-12.

— Ce dominicain était fils de *Jean-Antoine* Patin, savant avocat au parlement de Grenoble, mort vers 1675, auquel Guy Allard a consacré quelques lignes.

PATRAS (Abraham), né à Grenoble, d'une famille protestante (1), sortit du Dauphiné lors de la révocation de l'édit de Nantes, et s'engagea comme simple soldat, en 1690, au service de la Hollande. Son intelligence et son activité l'élevèrent à une haute position. Entré dans les bureaux de la Compagnie des Indes, il fut successivement : assistant en 1696, teneur de livres en 1698, sous-commis en 1703, commis en 1709, premier commis en 1713, visiteur général en 1720, directeur du Bengale en 1724 et en 1730, conseiller extraordinaire en 1732, enfin gouverneur général des possessions hollandaises dans les Indes-Orientales en 1735. Il mourut le 3 mai 1737.

Nous avons emprunté ces détails à un ouvrage intitulé : *Vies des gouverneurs généraux, avec l'abrégé de l'histoire des établissements hollandais aux Indes-Orientales*, par J. P. J. Du Bois. La Haye, P. de Honde, 1763, in-4°. Son portrait se trouve en tête de sa notice. Il est dans un pet. ov., entouré d'ornements, en buste, de 3/4, tourné à G. On lit au-dessous : XXIV. abraham patras. A° 1735 à 1737.

PAULIN (le capitaine). — Voy. Lagarde.

PAYAN (Claude-François de), né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 4 mai 1766 d'une famille noble (2), fut destiné à la carrière militaire dans laquelle plusieurs de ses ancêtres s'étaient distingués (3), et entra dans un régiment d'artillerie. Doué d'une âme ardente et généreuse, il montra, dès les premiers jours de la révolution, un enthousiasme qui tenait du délire, et abandonna le service, vers la fin de 1790, pour se jeter avec toute la fougue d'une tête brûlée par les feux du midi, dans le parti des hommes les plus exagérés. Il s'occupa avec un zèle extrême de l'organisation des sociétés populaires du Comtat-Venaissin : son frère, dont la notice est ci-après, nous apprend dans une de ses lettres (4) qu'il avait été administrateur et *missionnaire* dans le district de Louvèze. Nommé en 1793 administrateur du département de la Drôme, il vint à Paris dans le courant de cette année comme chargé d'une mission particulière. Cette vaste arène où les opinions les plus hardies pouvaient alors se produire en toute liberté, le spectacle des luttes ardentes qui avaient lieu chaque jour dans le sein de la Convention et dans les clubs, étaient de nature à plaire à ce caractère exalté, impétueux, né pour la lutte ; il resta donc à Paris. Robespierre devint son idole (5) ; il s'attacha

(1) Voici une note concernant cette famille que nous trouvons dans un *Estat* (inédit) *des nouveaux convertis de la ville de Grenoble*, dressé en 1686 par Bouchu, intendant du Dauphiné :

« Le sieur *Patras*, cy devant notaire, a sa femme et quatre grands garçons ; l'aîné est advocat, le second est médecin, et les deux autres n'ont point d'employ. Il en avoit un cinquiesme qui estoit cannonnier dans les troupes : il a deserté. Il est des montagnes de Gap. Autresfois, ils alloient tous à la messe, mais on ne les y voit plus. »

(2) Elle remontait à un *François* Payan qui vivait vers le milieu du xvie siècle, et dont les descendants ont occupé jusqu'à la Révolution les charges de vice-bailli et de procureur du roi au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Dans un ouvrage intitulé : *Armorial de la noblesse de France, par une Société de généalogistes paléographes, sous la direction de* M. d'Auriac (Paris, 1855, in-4°), il a été publié une notice généalogique sur cette famille ; l'auteur en fait une branche cadette d'une autre famille noble du même nom établie dès le xve siècle dans le Comtat Venaissin. Nous n'avons pas à examiner ici sur quels fondements s'appuie M. d'Auriac pour établir cette jonction, mais elle ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Pour rester dans le cadre de notre travail, nous nous bornerons à relever deux omissions : à l'article de François de Payan, *écuyer, avocat au Parlement, conseiller du roi, vice-bailli, juge royal et criminel au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, etc., etc., qui épousa, le 9 février 1754, Marthe d'Iscard, il a oublié deux de ses enfants : *Claude-François*, celui précisément dont nous écrivons la notice, et *Esprit-François*, dit Payan-Delones, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 20 février 1772, agent d'affaires à Paris, en 1805, auquel la *Biographie moderne* (Leipsig, 1807), a consacré, t. iv, page 6, quelques lignes peu faites pour illustrer les degrés d'une généalogie.

(3) Nous citerons, entre autres, *Joseph de* Payan de Lestang, colonel, tué en 1746 à la tête de son régiment au camp de Cinq-Etoiles, en Flandres, et *Louis Samson de* Payan, commandant de Salins, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

(4) *Papiers trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois* (dans la *Collect. des Mém. relatifs à la Révol. fr.*, publ. par Baudoin), Paris, 1828, in-8, t. ii, p. 355-56.

(5) Il lui écrivit un jour : « Je n'ai pu entendre hier sans attendrissement plusieurs morceaux de votre rapport ; le caractère de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé lui donnait un nouveau prix ; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait ; les idées en sont grandes, neuves, sublimes ; l'ironie est maniée avec une noblesse, une finesse qui serviront de modèle à nos orateurs : il va rallier à la même doctrine les patriotes des départements, incertains et divisés ; il ne crée point une religion et des prêtres, mais prouve que les législateurs ne veulent point ravir au peuple le dogme consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Ce que vous dites des rois doit produire un effet étonnant chez

à lui et publia sous sa direction le journal *l'Anti-Fédéraliste*. Il devint ensuite juré au tribunal révolutionnaire, puis agent national de la commune par arrêté du Comité de salut public, en 1794.

Quoique éloigné du département de la Drôme, il fut le centre d'une assez active correspondance relativement aux mesures à prendre pour y propager les idées à l'ordre du jour. Il provoqua l'établissement du tribunal révolutionnaire d'Orange, et fournit, ainsi que son frère, au représentant Maignet, des notes confidentielles sur les patriotes de la Drôme et de Vaucluse qui pouvaient être choisis pour juges. C'était un établissement auquel il attachait une grande importance pour l'affermissement de la révolution dans cette contrée. Quand l'un de ses amis, Roman-Fonrosa (1), fut désigné pour en faire partie, il crut de son amitié de lui adresser des recommandations, tant sur l'importance de ces fonctions pour la chose publique, que sur la manière dont il les devait remplir. Voici la lettre étrange dans laquelle ces recommandations sont exposées (2) :

« J'ai été longtemps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire (3), et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. *Il ne doit y exister aucunes formes, la conscience du juge est là, et les remplace.* Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et longtemps, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs : elles doivent être aussi des tribunaux politiques; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été pour cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. *Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser*, elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste, elle doit s'étendre à la république. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera, un jour, périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : Prenez garde, sauvez l'innocence; et moi je leur dis, au nom de la patrie : Tremblez de sauver un coupable.

« Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même, et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et ses ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure, au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerais au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devait en parler lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, laisse des formes étrangères à ta place; *n'aie de l'humanité que pour ta patrie*; marche d'un pas égal avec tes collègues. Fauvety sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal: il a acquis l'estime et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice, et les aristocrates seuls, dont il détruisait les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a pas de milieu; il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir : *oublie que la nature te fit homme et sensible*. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis : elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur; et, *dans les commissions populaires l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime*. Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux que deux sortes d'hommes : les uns qui trahissaient les intérêts de la liberté, et les autres qui voulaient la faire triompher. Tous ceux qui prétendaient être plus sages et plus justes que leurs collègues étaient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, in-

les peuples étrangers. » (*Papiers trouvés chez Robespierre*, p. 383.)

(1) Ce personnage était, croyons-nous, originaire de Die; il y avait été maire et président du tribunal. Avant la Révolution, il signait *Roman de Fonrosa*.

(2) *Papiers trouvés chez Robespierre*..... (loc. cit.), p. 370 et suiv. La réponse de Roman-Fonrosa est insérée dans le même volume, pp. 405 et suiv.

(3) Il avait été juré au trib. révol. de Paris.

dignes de la république. Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie, et par l'estime que j'ai conçue de toi ; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper. »

L'homme qui osait développer de tels sentiments était doux, affable, bienveillant, d'une pureté de mœurs extrême. Nous avons sous les yeux un garde-note écrit en entier de sa main (1), sorte de *memento* où il consignait chaque jour, pendant qu'il était agent de la commune de Paris, les noms des personnes et la liste des affaires dont il avait à s'occuper. D'après ces notes qui nous dévoilent ses pensées les plus intimes, il était sans cesse préoccupé du bonheur des hommes, de l'amour de la patrie, de tout ce qui pouvait épurer les mœurs publiques. Malheureusement la violence de ses sentiments républicains l'entraînait beaucoup trop loin (2). A la commune de Paris, ses discours et ses motions, toujours improvisés, étaient couverts d'applaudissements et cités par les journaux de son parti comme des chefs-d'œuvre d'éloquence. Parmi les diverses mesures de police qui furent adoptées sur sa proposition, nous en rappellerons une qui lui concilia l'estime de toutes les âmes honnêtes : il fit proscrire la vente des gravures indécentes et des livres obscènes qui, à la faveur de la liberté dont jouissait alors la presse, s'étalaient publiquement aux vitres des marchands. — Lors du 9 thermidor il se prononça, avec ses collègues de la commune, pour Robespierre, fut mis hors la loi le jour même et exécuté avec lui le lendemain (28 juillet 1794). Il n'était âgé que de 28 ans.

Il a rédigé, comme nous l'avons déjà dit, le journal intitulé *L'Anti-Fédéraliste, ou le Correspondant des sociétés populaires et des armées* (26 janvier 1793 - 30 nivôse an II), in-4°. Fourcade et Julien ont aussi travaillé à cette publication. — La *Biogr. nouv. des contemporains* dit qu'on a de lui plusieurs écrits en prose et en vers. Nous ne connaissons que les deux suivants : I. *Aux citoyens réunis en sociétés populaires, par Claude Payan, administrateur du département de la Drôme.* (Valence, impr. J. J. Viret, 1792), in-4° de 11 pp. = Autre éd. (s. l. ni d.), in-4° de 11 pp. — II. *Adresse de la municipalité de Paris à la Convention nationale dans la séance du 27 floréal l'an second de la république.* (De l'impr. de la commission exécutive de l'instruct. publ.), in-8° de 8 pp. C'est un discours plein de hautes pensées philosophiques sur *l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme.*

PAYAN (Joseph-François de), plus connu sous le nom de Payan-Dumoulin, frère aîné du précédent, naquit à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 19 févr. 1759. Il était depuis 1788 conseiller à la chambre des comptes de Grenoble, lorsque la révolution éclata ; il en adopta les principes avec enthousiasme et, en 1790, après la suppression des anciennes cours, il revint à St-Paul-Trois-Châteaux, où, comme son frère, mais d'une manière plus modérée, il se fit apôtre de la liberté (3). Elu successivement maire de sa ville natale, en 1790, administrateur de la Drôme en 1792, et procureur syndic en 1793, il se prononça vivement après le 31 mai pour le parti de la Montagne, et devint alors président de l'administration départementale. Vers la fin de germinal an II (avril 1794) il fut appelé à Paris par le Comité de salut public, qui le nomma directeur (ministre) de l'instruction publique. « Il s'employa dès lors, lit-on dans la *Biogr. nouv. des contemp.*, avec un grand zèle à remplir les fonctions qui lui étaient confiées, et à contribuer autant qu'il était possible en ces temps malheureux, à l'encouragement des lettres, des sciences et

(1) Il en a été publié des fragments dans le vol. déjà cité (*Papiers trouvés chez Robespierre*), p. 376 et suiv.

(2) Nous citerons à ce sujet la lettre suivante qu'il adressait à Robespierre le 9 germ. an II : « Je vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police, relativement à la pièce de *Timoléon*, de Chénier. Je vous prie de la lire avec attention. La représentation de cette tragédie produirait, je pense, les plus mauvais effets ; les poètes se modèleraient sur Chénier, et nous ne verrions bientôt plus sur le théâtre que des rois honnêtes gens et des républicains modérés. Belle leçon à présenter au peuple ! Beaux exemples à lui donner ! » (*Papiers trouvés chez Robespierre*, pp. 353-54.)

(3) Voyez toutefois une lettre adressée par lui à Maignet, le 22 germ. an II, sur les patriotes de la Drôme et de Vaucluse, dont on peut faire choix pour la composition du tribunal révolutionnaire d'Orange. (*Papiers trouvés chez Robespierre*, pp 354-59).

des arts. Il obtint par ses instances réitérées auprès du comité de salut public la mise en liberté de plusieurs hommes de lettres et artistes recommandables injustement détenus. » Mais le rôle que jouait son frère à la commune de Paris suffit pour le compromettre au 9 thermidor : il fut aussi mis hors la loi. Il avait passé la nuit au Petit-Luxembourg dans les bureaux de la commission de l'instruction publique sans se douter des graves événements qui s'accomplissaient en ce moment. En ayant été instruit dans la matinée du 10, il se hâta de sortir de Paris, erra longtemps dans les environs et essaya même, dit-on, de se noyer. Quand il eut recouvré plus de calme, il se détermina à sortir de France, se réfugia en Suisse et y resta jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV (15 oct. 1795). Il revint alors à Paris, et obtint un emploi de directeur dans les contributions directes qu'il remplit pendant 18 ans dans divers départements. — Retiré dans la Drôme en 1816, Payan-Dumoulin resta entièrement étranger aux affaires publiques jusqu'en 1830, époque où il fut nommé maire d'Alixan. A la révolution de 1848, il donna sa démission par une lettre adressée au commissaire du gouvernement, où l'on voit que les glaces de l'âge n'avaient pas affaibli les convictions de sa jeunesse. La voici : « Citoyen commissaire, mon grand âge « et l'altération de ma santé ne me « permettant plus de diriger l'admi« nistration de la commune d'Alixan, « je vous prie de recevoir ma démis« sion des fonctions de maire et l'ex« pression de ma vive sympathie et de « mes vœux pour la gloire et la pros« périté de la république, que j'ai eu « le bonheur de voir inaugurer pour » la seconde fois dans ma longue car« rière. Salut et fraternité. Payan-Du« moulin. Alixan, 14 mars 1848. » — Il est mort à sa campagne de Liseau, commune d'Alixan, le 20 mai 1852, âgé de 94 ans.

Payan-Dumoulin aimait les lettres : il a publié différentes pièces en vers et en prose dans le *Mercure*, le *Courrier de l'Europe* et autres ouvrages périodiques. — Nous avons sous les yeux deux opuscules émanés de lui. I. * *La Commission d'instruction publique aux artistes* (s. l. ni d.) (de l'impr. de la commission), in-8° de 10 pp. Signé à la fin : *Payan, commissaire.* — II. *Précis historique sur Agricola Viala.* (De l'Impr. de la commission de l'Instruct. publ. an II), in-8° de 6 pp.

PORTRAIT. — *Jules Varnier del. 1838, à Valence.* Lith. in-fol. Rare.

— Un de ses fils, *Charles-François-Félix-Ernest*, né en 1811, après avoir rempli les fonctions du ministère public successivement à Valence et à Moulins, a été nommé présid. du tribunal de 1re instance du Puy (Ardèche). Ami passionné des beaux-arts, et héritier des goûts littéraires de sa famille (1), il est auteur, outre un grand nombre de mémoires judiciaires, de quelques écrits. Nous connaissons les suivants : I. * *Notice sur quelques volcans de l'Italie méridionale* (s. l. ni d.), in-8° de 19 pp. — II. * *Recherches sur l'origine de l'Imprimerie* (s. l. ni d.). (Valence, 1840), in-8° de 24 pp. — III. * *Le château de Grignan en 1837* (s. l. ni d.), in-8° de 21 pp. — IV. * *Considérations sur l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume des Deux-Siciles et sur la législation napolitaine comparée avec les lois françaises.* Imp. L. Borel, à Valence (s. d.), in-12 de 32 pp.

PÉLISSON. — Nos historiens mentionnent quelques personnages de ce nom.

Jean, né à Condrieu, et non à Vienne, comme le dit par erreur Guy Allard, était professeur de belles-lettres, ou plus simplement grammairien, à Lyon, vers le milieu du XVIe siècle. Il fut lié avec le savant Pierre Palmier, archevêque de Vienne, qui cultivait les lettres, et aimait à s'entourer de personnages distingués. Lorsque ce prélat entreprit de faire réviser les livres de chœur de son église, *Jean* Pélisson l'en félicita par deux épîtres latines datées de Lyon, le 4 des nones et le 5 des calendes de juillet 1534, et imprimées, l'une au verso du titre, l'autre à la fin du *Graduel de l'église de Vienne*, qui parut la même année. Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce Graduel remarquable par la beauté de l'exécution typographique. En voici le titre : *Gra-*

(1) C'est un *de* PAYAN qui a publié les *Mémoires de Genton sur les fossiles du Bas-Dauphiné.* (Voy. t. I, p. 421.)

Nous citerons encore *Marie-Henriette de* PAYAN DE L'ESTANG, plus connue dans le monde littéraire sous le nom de BOURDIC-VIOT, auteur d'un *Eloge de Montaigne* (Paris, an VIII, in-18), et d'un grand nombre de poésies insérées dans l'*Almanach des Muses*. Elle était fille du colonel de l'ESTANG, dont nous avons dit quelques mots dans une note précédente (p. 225, note 3). Née à Dresde en 1746, elle mourut près de *Bagnols*, le 9 août 1802.

duale secundum ritum ac venerabilem vsum sancte Viennensis ecclesie nunc primum recens impressum. Quod oībus partibus absolutissimum ac tersissimum cōgruenti ordine continet : primum dn̄icalia et ferialia : deinde sanctorū propria et coīa : adiectis ad hec multis votiuis missis. Postremo Prosalia : Kyrialia : et id genus reliqua. Cum indice copiosissimo et ordinatissimo. — Venundantur Vieñ. prope maximā edē sancti Mauricij per Corneliū de septem grangijs. In-fol. gothique, de *cclxxiij* ff. et 5 ff. non chiff. On remarque sur le titre une grande et belle gravure sur bois représentant saint Maurice et ses compagnons.

Ce Pélisson enseigna les premiers éléments de la langue latine à Pierre de Villars, qui devint archevêque de Vienne. Il professa ensuite les belles-lettres, à Condrieu, et devint principal du collège de Tournon. On a de lui : *Rudimenta prima latinæ grammatices*. Lugduni, 1541, in-8°. — Guy Allard en fait deux personnages différents et lui attribue encore un ouvrage que je ne connais pas : « Il a écrit en françois, dit-il, « un petit *traité de l'institution des en-« fants estant au collège* ».

— *Charles*, conseiller au parlement de Grenoble, fut employé, vers la fin du XVIIe siècle, dans la grande opération de la révision des feux du Dauphiné. On voit par un édit du mois de juin 1706, qu'il mourut vers 1697.

— *Antoine*, né à Vienne « a esté con-« sidéré dans cette province, » dit Guy Allard, « par son sçavoir dans la ju-« risprudence, soubs Henry IV ». Ce jurisconsulte est probablement le même que celui dont parle Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné abrégée*, t. 2, p. 263 : « Pélisson, dit-il, estoit le Papinien du « barreau de Vienne. Aussi le fameux « président Faure luy donna, dans un « de ses livres, le titre de jurisconsulte « papinianien. Mais il n'estoit pas seule-« ment légiste, il avoit d'autres con-« noissances. Aussi avoit-il un fréquent « commerce avec Virgile et Horace ».

PELLAPRA (Jean-Louis), général de division, naquit à Montélimar, le 11 janvier 1739. — Les nombreuses biographies que nous avons parcourues ne contiennent pas de notice sur ce général. Nous ne possédons qu'une nomenclature fort sèche de ses services tirée des archives du ministère de la guerre, et que, faute de mieux, nous allons reproduire.

Soldat au régiment de Champagne, le 28 avril 1754, il fit les campagnes d'Allemagne de 1757 à 1761. En 1767, il passa au régiment de Bourgogne, et servit l'année suivante en Corse, où il reçut une blessure au bras droit, qui lui valut le grade de sous-lieutenant de grenadiers. Lieutenant en avril 1772, capitaine en août 1780, il fut employé à l'armée des Alpes dès 1792, et l'année suivante y obtint successivement les grades de chef de bataillon (juin), de général de brigade (sept.) et de général de division (oct.). Il eut pendant quelque temps le commandement en chef de cette armée en remplacement de Carteaux, et y resta ensuite à la tête d'une division jusqu'à l'an IV. Il fut mis en traitement de réforme le 28 ventôse an V (18 mars 1797), après 43 ans de services militaires. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

PELOUX (Imbert), savant avocat du parlement de Grenoble, au 17e siècle, dont nos arrêtistes, Basset et Expilly, ne parlent qu'avec les plus grands éloges. Guy Allard lui a consacré dans sa *Bibl. du Dauphiné* les lignes suivantes : « Il aimoit ceux qui cherissoient l'estu-« de, sa maison estoit toujours ouverte « aux jeunes postulants à qui généreu-« sement il faisoit part de son sçavoir, « qui fut si grand que le roy Henry IV « luy envoya pour récompense des let-« tres de noblesse l'an 1596. On luy a « élevé un éloge en lettres d'or dans « l'Eglise de Saint-André de Grenoble. » J. Cl. Martin nous a conservé le texte de cette épitaphe (1) : on y lit qu'Imbert Peloux mourut le 10 des calendes de mars 1613. Il était seigneur de Clairvaux (Claræ Vallis). Chorier (*Estat pol. du Dauphiné*, t. III) nomme cette famille *Du Peloux Clerivau*.

PÉRACHON, famille qui a subsisté avec quelque éclat dans le Lyonnais et le Dauphiné. Elle a pour tige *Pierre* Pérachon, riche orfèvre, originaire du Piémont, qui vint s'établir à Lyon, sur le pont-de-pierre ; il était de la religion reformée et vivait sous Henri IV. Il laissa deux fils :

Jean, le cadet, fit une grande fortune dans la douane de Valence, à l'établissement de laquelle il contribua beaucoup, et dans plusieurs autres affaires. Il fut ensuite receveur général des consignations de Lyon et obtint des lettres de noblesse en 1644.

De Françoise Thomé, sa femme, il eut quatre fils, entre autres : *Marc*, pour-

(1) *Vie du baron des Adrets*, p. 149 des notes.

vu d'un office de conseiller à la chambre de l'Edit de Grenoble, par lettres du 3 avril 1639, mort en 1664, dont le fils, *Jean* sieur *Du Collet*, fit dresser par Guy Allard la généalogie de sa famille; et *Pierre*, seigneur de Saint-Maurice, qui acquit de grandes terres, et mourut en 168...

Marc Ier, fils aîné de *Pierre* (l'orfèvre), eut quatre enfants: *Jacques*, le cadet, fut s'établir à Grenoble, où l'attira Daniel Livache, célèbre avocat, qui avait épousé Louise Pérachon, sa sœur. Il fut lui-même un des meilleurs avocats de son temps. « Il y a paru comme un « oracle pendant 55 ans. » dit Guy Allard (généalogie de Pérachon). Il fut anobli par lettres du mois de décembre, 1653, vérifiées par la cour des aides de Vienne, le 2 décembre 1654. Il obtint ensuite un brevet de conseiller d'Etat, le 27 août 1656, et la charge de procureur du roi en la commission de l'aliénation des domaines en Dauphiné, par lettres du 30 avril 1659.—*Marc IIe*, frère aîné de *Jacques*, ci-dessus, eut trois enfants, entre autres le suivant :

Marc IIIe naquit en 1630 à Lyon, et non à Grenoble, comme il est dit dans plusieurs biographies : nous relevons cette erreur d'après des notes manuscrites du 17e siècle que nous avons sous les yeux, et dont nous n'avons pas de motifs de suspecter l'exactitude. Ce *Marc* fut attiré à Grenoble par *Jacques* Pérachon, son oncle, dont nous avons parlé, et y plaida avec un certain éclat. Il s'établit ensuite à Paris, où ses démêlés avec le poète Gacon et son abjuration firent quelque bruit. Le roi lui accorda une pension de 1,200 livres, par brevet du 14 novembre 1687, « en « considération du travail qu'il avoit « fait pour les conversions de plusieurs « religionnaires, et des ouvrages qu'il « a composés ». Peu après il se retira à Lyon, et y mourut le 25 août 1709. Par son testament, de l'an 1700, il avait légué sa bibliothèque au collège de la Trinité de Lyon, avec une rente annuelle destinée à acheter des livres (1). — Le catalogue de ses nombreux écrits n'a pas été donné avec exactitude par les bibliographes. On trouvera de grandes indications à ce sujet, ainsi que pour sa biographie, dans l'opuscule suivant, rédigé, dit-on, par Pérachon lui-même, du moins par un de ses amis, à l'occasion d'un sonnet satirique de Gacon :

Le faux satyrique puni, et le mérite couronné, dans une lettre d'Ariste, à l'un de ses amis, contenant l'apologie de M. Pérachon l'avocat, contre les fausses satyres du prétendu poète sans fard, & la juste critique de ses satyres, & des faux satyriques avec la défense de plusieurs personnes qu'il a satyrisées : & le brevet du roy pour M. Pérachon. A Lyon, chez Claude Rey. M. DC. XCVI. In-8° de 3 ff. prélim. non chiff. et 84 pp. Cet opuscule a un titre gravé sur lequel on voit le buste de Pérachon couronné, et Gacon en satyre fustigé par Mercure (Bib. imp.).

PERAULT (GUILLAUME), célèbre dominicain, florissait vers le milieu du XIIIe siècle. Son nom était *Guillaume*; il fut surnommé *Pérault*, du lieu de sa naissance, le village de Pérault dans le Languedoc, qui dépendait autrefois du diocèse de Vienne. (Voy. Echard, *Script. ord. præd.* T. I, p. 131.) Il n'appartient donc pas à notre province, et Guy Allard se trompe en le faisant naître dans le Viennois. Chalvet, qui répète la même erreur, va plus loin : il en fait deux personnages différents, l'un nommé *Pérault*, l'autre *Pérard*. Les rédacteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par suite de l'une de ces erreurs auxquelles se laissent aller si volontiers les biographes, le font naître à Vienne; et parmi les sources à consulter auxquelles ils renvoient à la fin de leur article, ils citent précisément Echard que nous avons déjà invoqué. Or, cet écrivain dit positivement le contraire : « Guillelmus... diœcesis Viennensis Allobrog oppido vernaculè Perault... infra Viennam *ex altera fluminis parte*... ortus. »

PERIER (DU). Voy. DUPÉRIER

PERIER. Cette famille, célèbre dans la finance et la politique, est originaire de Mens (Isère). Le premier de ses membres que nous connaissions était notaire au Villard de Lans; il eut un fils, nommé *Jacques*, qui se fit commerçant à Lyon et vint s'établir à Grenoble. Celui-ci mourut vers le milieu du siècle dernier, laissant trois enfants et une fortune de six cent mille livres tournois, qui fut partagée suivant l'usage d'alors, c'est-à-dire que l'aîné eut quatre cent mille livres et ses deux frères chacun un legs de cent mille livres.

L'aîné, nommé CLAUDE, né à Grenoble en 1742, se livra au commerce des mousselines et des articles de la Suisse et des Indes. Dirigées avec sagesse et

(1) Voy. à ce sujet le catalogue des *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, par Delandine, t. I, p. 12.

habileté, toutes ses entreprises furent couronnées des plus heureux succès. L'élévation de son frère *Augustin*, dont nous parlerons tout à l'heure, à la place de directeur de la compagnie des Indes, vint contribuer à leur donner une extension plus grande encore. Placé par sa fortune à la tête du commerce de Grenoble, il y fut fréquemment revêtu de fonctions municipales. « Aucune af- « faire domestique », lit-on dans son éloge prononcé par Pison du Galland, « ne le détourna de ce que ses conci- « toyens attendaient de ses soins et de « son zèle; et son crédit personnel fut « plus d'une fois la ressource des hô- « pitaux et de la commune elle-même. » — En 1775, il acheta du duc de Villeroy, dernier héritier des Créqui-Lesdiguières, le château de Vizille: et, sans respect pour l'ombre du grand connétable, il y établit une fabrique de toiles peintes (1). Avec ce manoir seigneurial et sa fortune, il ne lui manquait, pour aller de pair avec les grandes familles de notre province, que d'être noble. Il se mit en mesure de le devenir en achetant la survivance d'une charge de conseiller au Parlement de Grenoble; malheureusement, le titulaire ne mourut que pendant la révolution, après la suppression des anciennes cours.

Telle était la position de Claude Périer lorsque survinrent les événements de 1788. Il se rangea dans le parti de l'opposition, et ouvrit avec empressement la salle du jeu de paume de son château de Vizille pour la fameuse assemblée des États du 21 juillet 1788; il en fit même les honneurs d'une manière assez convenable, contrairement à ses habitudes parcimonieuses. C'est là, croyons-nous, la seule part qu'il ait prise aux agitations dont notre province fut alors le théâtre; mais elle suffit pour lui donner une réputation de patriotisme qui, augmentée par quelques sacrifices pécuniaires (2), lui permit de traverser sans être trop inquiété les plus mauvais jours de la révolution. — Après le 9 thermidor, il vint à Paris exploiter sa fortune, et sut mettre à profit toutes les chances avec un esprit d'épargnes qu'il ne crut jamais assez rigoureux. Il fut bientôt l'une des notabilités financières de la capitale; c'est lui qui fonda la *caisse des comptes-courants*, devenue ensuite la *banque de France*. En 1799 il entra au Corps législatif comme député de l'Isère, et mourut bientôt après, le 6 février 1801. Pison-Dugalland prononça son éloge à la tribune du Corps législatif; il a été imprimé sous ce titre : *Discours prononcé par A.-F. Pison-Dugalland, à l'occasion du décès du citoyen Périer, membre du Corps législatif, séance du 18 pluviôse an IX*. (Impr. nat.) In-8° de 3 pp.

La notice qui lui a été consacrée par M. Audiffret dans la *Biogr. univ.* (Michaud), donne de fort curieux détails sur ses habitudes parcimonieuses. Nous allons en reproduire quelques passages : « C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur la vie privée du chef d'une famille devenue célèbre dans le commerce et la politique, d'un homme qui fut doué d'excellentes qualités, mais dont l'extrême parcimonie eût offert des traits nouveaux à Molière. Quand il dirigeait sa maison de Grenoble, il allait tous les ans à la foire de Beaucaire, où il avait un magasin à l'année, rempli de diverses étoffes; et en passant et repassant à Avignon, il était toujours hébergé chez un de ses correspondants, où jamais il n'avait donné un sou d'étrennes aux domestiques. Il n'était pas plus généreux envers les ouvriers qu'il employait, et le mot *pour-boire* n'était pas dans son dictionnaire... Lorsqu'il eut acheté la maison des Feuillants, il fit le triage de ses locataires et voulut d'abord renvoyer un boulanger dont le voisinage pouvait être dangereux; il consentit à le garder, moyennant une assez forte augmentation de loyer et sous la clause expresse qu'il lui fournirait *gratis* chaque jour un pain de 4 livres. Ce pain tenait lieu de gages à sa vieille gouvernante qui en vendait au moins 5 par semaine... Il ne mangeait presque jamais chez lui, ne recevait point de visites, n'ayant qu'un chétif mobilier, au 5e étage de sa maison. Il ne dépensait pas 300 fr. par an. Il n'avait pas de plus grand plaisir que de paraître pauvre; son costume et son logement étaient analogues à cette manie... Il n'avait jamais été malade, mais comme

(1) Cette destination donnée au plus beau château historique de notre province, fut la cause du terrible incendie qui le consuma entièrement, ainsi que tous les objets d'art qu'il renfermait, dans la nuit du 9 au 10 nov. 1825. Voy. une intéressante notice sur cet incendie en tête du roman de Barginet, intitulé : *la Cotte rouge* (Paris, 1828, 4 vol. in-12).

(2) En 1791, notamment, il abandonna en faveur des différentes victimes des troubles de Vannes, pour 20 mille liv. de domaines nationaux. Sur la proposition de Delay d'Agier, le président de l'Assemblée nationale lui écrivit à ce sujet une lettre de félicitations.

il était très-replet, très-intempérant quand il dînait en ville, et très-sobre quand il prenait à ses dépens un modeste repas, il éprouva un dérangement dans sa santé. Ne voulant pas payer de médecin, il acheta chez un pharmacien les purgatifs les moins chers dont il ne connaissait pas les effets, et qu'il avala sans préparation. Le mal s'aggrava. Mme Périer appela alors un médecin qui lui fit appliquer des vésicatoires aux jambes. Comme il etait pénible de laisser un malade au 5e étage, sa femme le décida à se faire porter au premier de son autre maison (1). Il y consentit, mais il voulut auparavant faire l'examen et le triage de ses papiers. Il se livra pendant deux heures à ce travail, vêtu d'une simple robe de chambre, sans bas, sans pantalon. Le froid le saisit, l'écoulement des vésicatoires fut répercuté et il mourut le lendemain. »

Il avait épousé *Marie* PASCAL, sœur d'un député au Corps législatif, et en eut dix enfants, huit garçons et deux filles (2). Le chiffre de sa fortune s'élevait à 3,650 000 fr.; il donna à chacun d'eux 365,000 fr., et avantagea l'aîné, *Augustin*, d'un préciput d'un million.

— Nous dirons quelques mots d'un frère de Claude Périer, nommé AUGUSTIN, dont la vie assez accidentée est peu connue (3). Après avoir dissipé ou perdu dans de mauvaises spéculations les 100,000 livres qui formaient sa légitime, il se sentit pressé par l'aiguillon de la misère ; elle le rendit industrieux. Il alla frapper à la porte d'un financier généreux, M. Delaborde, qui l'envoya dans l'Inde avec de vieux vaisseaux radoubés à Lorient. Doué comme tous les Périer d'une haute intelligence et d'une activité infatigable, Augustin ne tarda pas à faire sentir le poids de sa concurrence à la compagnie des Indes, qui se l'attacha en qualité de directeur. Fixé à Lorient au milieu des affaires et des richesses, son esprit ne fut point encore satisfait. Travaillé par une inquiétude morale qui était l'effet de son organisation physique, il déclamait toujours, même pendant son sommeil, contre les lois du Dauphiné qui donnaient tout aux aînés. Cette prédisposition lui fit accueillir avec enthousiasme la révolution, et tandis que son frère Claude se tenait prudemment à l'écart, il se jeta, selon l'expression du biographe que nous reproduisons, à corps perdu dans le mouvement. Apprenait-il l'incendie des châteaux, c'était une conséquence de l'égalité proclamée, ce n'était après tout que l'habitation d'un privilégié. Cependant il vint un jour où il se posa cette question : Que vais-je devenir avec mes six millions? C'était en 1793. Il fut convaincu du discrédit où il était tombé, malgré sa fortune, lorsque les sans-culottes de Lorient procédèrent à la réélection des officiers de la garde nationale. Depuis 1789, il en avait été le commandant; malgré ses sacrifices de table, on lui préféra un simple distillateur nommé Reysser. Son orgueil en fut tellement humilié, que sa raison s'égara. D'un autre côté, le genre de vie qu'il menait n'était guère propre à la lui ramener. Pour s'étourdir sur sa position, il s'adonnait à toutes sortes d'excès : il avait relégué sa femme et sa fille à Paris, et il vivait à Lorient à l'auberge de l'Epée; sa table était ouverte à toutes sortes de gens. Ce genre de vie fut couronné d'une manière tragique : il se brûla la cervelle. — A cette nouvelle, sa femme et sa fille qui vivaient, comme nous l'avons dit, retirées à Paris, partirent en poste pour Lorient, accompagnées d'une servante. Arrivées dans le Morbihan, un coup de fusil tiré sur la chaise de poste par des chouans tua en même temps la mère et la fille. D'après nos lois, cette dernière était censée avoir survécu à sa mère, mais la servante et le postillon ayant déclaré, dans l'enquête ouverte sur cet événement, que la mère avait survécu, la riche succession d'*Augustin* qui, après l'inventaire, s'éleva à 4 millions, au lieu d'être partagée entre le frère de sa femme, M. Carrier-Bezard (4) et les enfants Périer, revint tout entière au premier. Il paraît que le désappointement de *Casimir* fut à son comble, et qu'il en parla toute sa vie, comme son oncle *Augustin* parlait du droit d'aînesse en Dauphiné.

PÉRIER (AUGUSTIN), fils du précédent (Claude), né à Grenoble le 12 mai 1773,

(1) C'était une maison contiguë à celle des Feuillants qu'il avait achetée à fonds perdu et qu'il avait eu pour un an ou deux de rente viagère. »

(2) Ses deux filles épousèrent, l'une *Savoie Rollin*, et l'autre *C. Teissère*.

(3) Nous tirons ces renseignements d'une *Notice nécrologique sur Casimir Périer* (voy. ci-apr. p. 239, n° XII) rédigée par, un ami de cette famille qui paraît avoir été bien au courant de ses affaires.

(4) C'était un des plus riches banquiers de Paris; il avait eu une fortune de 12 millions. A quelque temps de là, il fit faillite et fut ruiné complètement.

entra à l'École polytechnique dès sa création, et se retira ensuite à Grenoble, où il s'occupa d'opérations de banque et d'entreprises commerciales qui imprimèrent une forte impulsion à un grand nombre d'industries dans le département de l'Isère, notamment à la fabrication des toiles. En 1819, il voulut entrer dans la carrière politique et se présenta comme candidat à la députation; mais, appuyé seulement par un petit nombre de libéraux, il échoua. En 1820 et 1824, il ne fut pas plus heureux. En 1827, il fut amplement dédommagé de ces échecs; le même jour, les électeurs de trois arrondissements de l'Isère le nommèrent député. Il opta pour Grenoble et vint s'asseoir à côté de son frère Casimir, sur les bancs de la gauche. Dès les premières séances, il se fit remarquer en dénonçant, à propos de la vérification des pouvoirs, une foule d'actes arbitraires commis par les préfets. Il montra de grandes connaissances pratiques dans les discussions de lois de finances, et contribua beaucoup aux essais de lois municipales et départementales qui furent discutées alors. Après la révolution de 1830, quand son frère fut arrivé au ministère, il convertit toute son ardeur en modération et en amour de l'ordre. Il s'opposa notamment à l'abaissement du cens électoral à 200 fr., et participa à toutes les mesures adoptées par la Chambre pour restreindre et comprimer les aspirations libérales. Les journaux de l'opposition ont prétendu qu'il avait discipliné les centres, qu'il les réunissait dans ses salons, leur donnait des instructions, et qu'à la Chambre, sur un signe de lui, ils se levaient et votaient comme un seul homme. En 1831, il ne fut pas réélu. Pour le consoler, Louis-Philippe le nomma pair de France le 16 mai 1832, le jour même de la mort de son frère Casimir. — Augustin Périer mourut au château de Fremigny, le 2 décembre 1833, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Villemain prononça son éloge à la Chambre des pairs, dans la séance du 22 février 1834 (*Moniteur* du 23 février).

PORTRAIT. — *Augustin Périer, pair de France*. En buste de 3/4, tourné à D., dans un ov. Lith. Kaeppelin. Se trouve dans l'*Album hist. et archéol. du Dauphiné*, de MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive.

PÉRIER (ANTOINE-SCIPION), négociant, frère du précédent, naquit à Grenoble, le 14 juin 1776. Il fit ses études chez les Oratoriens de Lyon; plus tard, il voulut se préparer pour entrer à l'École polytechnique, mais une maladie des yeux que lui causèrent ses études trop assidues et que les secours de l'art ne purent jamais dissiper entièrement, vint lui interdire cette carrière. Il s'attacha dès lors aux branches des connaissances humaines qui exigent moins de lecture, telles que la physique, la chimie et l'anatomie. Ses progrès y furent des plus rapides; bientôt l'occasion se présenta de passer de la théorie à l'application. Son père lui ayant cédé les biens qu'il possédait dans le département de l'Isère, à Laval, il s'occupa de traiter d'une manière mieux entendue les minerais de fer, et essaya le premier d'introduire en Dauphiné les forges à la catalane. En 1801, devenu avec sa famille possesseur d'une part considérable dans les mines de houille d'Anzin, il fut appelé au nombre des administrateurs de ce grand établissement. Les réformes et les améliorations qu'il y introduisit sont nombreuses : il y fit adopter l'usage des machines à vapeur et un système mieux entendu pour les travaux des puits, qui mettait les ouvriers à l'abri d'une partie des dangers auxquels ils étaient auparavant exposés; par une sage organisation, il imprima l'unité à tous les mouvements de cette immense exploitation et porta l'ordre le plus régulier dans ses moindres détails. Né avec le génie du commerce, il avait fondé à Paris, avec *Casimir*, son frère, une maison de banque qui s'occupait de toutes sortes d'opérations financières et industrielles. Les deux frères devinrent propriétaires de deux raffineries de sucre, à Choisy et à Paris; de deux filatures de coton et de laine; d'une distillerie où l'on rendait à l'humanité le service de fabriquer de l'eau-de-vie avec des pommes de terre et des farines avariées; d'une fonderie à Chaillot. Scipion Périer s'occupait spécialement de la direction et de l'administration de ces établissements : il y appliqua tous les procédés de perfectionnement dont on est redevable aux découvertes de la mécanique et de la chimie. Il s'occupa aussi de l'introduction en France de l'éclairage par le gaz; il fut l'un des promoteurs de la Compagnie qui se forma pour essayer en grand ce procédé, et l'un des fondateurs et des administrateurs de la première Compa-

gnie d'assurances. L'un des premiers souscripteurs de la Société d'encouragement, il fut nommé membre du comité des arts chimiques. La juste réputation que lui avaient acquise ses grandes connaissances sur l'application de la chimie et de la mécanique, le fit appeler comme membre honoraire au comité consultatif des arts et manufactures près le ministère de l'intérieur. Il siégea aussi dans le jury des deux premières expositions des produits de l'industrie, en 1802 et 1806. Il fut appelé au conseil général des manufactures dès son institution; enfin, les suffrages unanimes du commerce le firent nommer l'un des régents de la banque de France. Au moment où il fut saisi de la maladie qui devait l'emporter, il s'occupait activement de l'organisation d'une société par actions, pour accélérer et achever en France la construction des canaux. La mort ne lui permit pas de mettre ce vaste projet à exécution : il succomba à Paris, le 2 avril 1821, âgé seulement de 45 ans. M. de Gérando, qui prononça son éloge au nom de la Société d'encouragement, dans sa séance du 18 avril 1821, parle longuement de ses vertus publiques et privées. Nous renvoyons le lecteur à cet éloge, qui a été imprimé dans le bulletin de la Société, et tiré à part sous le titre de : *Eloge de M. Scipion Périer; par M. le baron de Gérando, secrétaire.* (Paris, impr. Ve Huzard), in-4° de 10 pp.

Scipion Périer a donné plusieurs articles aux *Annales de chimie.*

PORTRAIT. — Lith. in-8°.

PERIER (CAMILLE), frère des précédents, né à Grenoble le 15 août 1781, fit ses études au collége de Tournon, et entra à l'Ecole polytechnique en 1799. Nommé auditeur au conseil d'Etat en 1809, il devint ensuite intendant de Saltzbourg, et, en 1811, préfet de la Corrèze. A la première restauration, il fut destitué, mais la réaction libérale qui suivit l'ordonnance du 5 sept. 1816 le ramena aux affaires. Le 10 février 1819, M. Decazes lui donna la préfecture de la Meuse, dont il se démit en 1822, à l'avènemt de M. Corbière au pouvoir. En 1828, les électeurs de Mamers l'envoyèrent à la Chambre des députés; il y siégea à gauche et vota avec les 221 contre le ministère Polignac. Réélu en 1830 et en 1831, il quitta les rangs de l'opposition pour se faire, à la suite de son frère Casimir, l'un des plus ardents champions de la résistance. Aux élections de 1834, les électeurs de Mamers le remplacèrent par Garnier-Pagès. Il alla alors se présenter aux électeurs d'Ussel (Corrèze), qui le nommèrent en 1835, grâce, dit-on, aux manœuvres de M. Persil. Le 3 octobre 1837, une ordonnance royale l'appela à la Chambre des pairs, où ses connaissances pratiques en affaires lui permirent de rendre quelques services dans les travaux des bureaux. — Il est mort le 14 sept. 1844.

Plusieurs de ses rapports et discours à la Chambre des pairs ont été imprimés séparément. Nous connaissons les suivants :

I. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture des crédits extraordinaires pour le service des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* (Séance du 3 juillet 1838) (Impr. Crapelet), in-8°, de 18 pp. — II. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour les dépenses des exercices 1838 et 1839 et des exercices clos.* (Séance du 22 juillet 1839). (Impr. Crapelet), in-8° de 8 pp. — III. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour 1841.* (Séance du 9 juillet 1840). (Impr. Crapelet), in-8° de 27 pp. — IV. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 7,000,000 fr. pour secours aux étrangers réfugiés en France.* (Séance du 31 decemb. 1840). (Impr. Crapelet), in-8° de 11 pp.

PERIER (CASIMIR), frère des précédents, banquier et ministre, naquit à Grenoble, le 12 octobre 1777. Il commença ses études chez les Oratoriens de Lyon, où se trouvaient déjà trois de ses frères, et les termina ensuite à Paris, en 1795, lorsque son père vint se fixer dans cette ville. La conscription l'atteignit en l'an 7 : il partit pour l'armée d'Italie avec le colonel Veyron-Lacroix (devenu plus tard conseiller de préfecture à Grenoble), et servit d'abord comme garde des fortifications, puis comme adjoint à l'état-major du génie. Nature ardente et impétueuse, il se conduisit avec bravoure en plusieurs circonstances, notamment au combat de Santo-Giuliano livré sous les murs de Mantoue.

A la mort de son père, en 1801, Casimir Périer renonça à la carrière militaire et vint se fixer à Paris. Possesseur des trois cent soixante-cinq mille fr. provenant de la succession paternelle, il monta une maison de commerce en société avec son frère *Scipion* et M. Flory, de Grenoble, qui avait été l'un des collaborateurs de son père, sous la raison sociale *Périer freres et Flory*. Une grande et belle opération, couronnée des plus heureux succès, tripla bientôt sa fortune : ce fut la succession de la maison de Villeroy qu'il acheta, actif et passif, avec M. Usquin de Versailles. Cette affaire terminée, il vint se marier à Lyon avec la petite-fille de l'architecte Loyer-Ponthus, qui lui apporta 25,000 fr. de rentes. Dès lors, riche de deux millions et pouvant se passer de l'apport d'un étranger, il rompit avec M. Flory pour rester avec son frère *Scipion*, sous la raison *Périer frères*.

En 1821, à la mort de ce dernier, Casimir s'entendit avec sa famille pour conserver la raison *Périer frères*, et continua seul ses opérations. « Tout était de son ressort, » dit M. Fleury-Bourget dans la notice déjà citée; « il faisait tout, il embrassait tout : armements maritimes, banque, spéculation sur les propriétés, sur les créances publiques et particulières; manufacture, fonderie de métaux, verrerie, raffinerie de sucre, fabrique de savon, mouture, le tout sur une très-grande échelle. Tout lui a réussi, à l'exception de la mouture à la vapeur qu'il avait établie aux Bons-Hommes, malgré les représentations des experts dans le métier; mais il s'en défit bien vite et oublia sa perte dans de nouvelles spéculations. Cette perte fut réparée dans une seule affaire... En juin, il acheta des exploitateurs du Morvan 70,000 cordes de bois, et en novembre suivant, il vendit 30 fr. ce qui lui en avait coûté 3. »

Sa fortune faite, il songea à entrer dans les fonctions publiques. Il fut d'abord juge au tribunal de commerce de Paris, membre de la chambre de commerce et régent de la banque de France. Il se montra très-sévère sur les escomptes et organisa un comité d'enquête rigoureuse sur la solvabilité des commerçants; « en cela, » dit malicieusement le biographe déjà cité, « il se servait lui-même, car il faisait beaucoup d'escomptes. » Bientôt il entra dans la carrière parlementaire, qu'il ne devait plus quitter et où l'attendait une grande renommée. C'était en 1817, le gouvernement venait de décréter un emprunt de 300 millions destiné à payer aux alliés une partie de la rançon de la France; cet emprunt conclu à l'étranger, sans concurrence et à des conditions onéreuses pour le trésor, fut vivement attaqué par Casimir Périer au point de vue financier et patriotique dans deux brochures qui firent sensation et appelèrent sur lui l'attention publique. Aux élections générales faites d'après la loi du 5 février 1817, les électeurs de Paris l'envoyèrent à la chambre des députés.

Pendant les premières années de sa carrière parlementaire, Casimir Périer, placé dans les rangs du parti monarchique constitutionnel et satisfait de la marche générale du gouvernement, se borna presque exclusivement à prendre la parole dans les questions de finances. Appartenant à la classe bourgeoise, et très-jaloux des libertés qu'elle avait conquises pendant la révolution, il ne demandait que l'exécution loyale de la charte, mais en repoussant énergiquement toutes les conséquences que l'on voulait tirer de *l'octroi royal*. L'avénement de M. de Villèle au pouvoir et les prétentions de cette majorité royaliste que les manœuvres ministérielles amenèrent dans la chambre en 1824, le rejetèrent violemment dans l'opposition. Il s'assit à côté de ces huit à dix hommes qui, seuls, avec une courageuse persévérance, au bruit des vociférations et des huées de 400 fanatiques, osaient lutter sans relâche et sans succès pour la défense de nos libertés. Il fut le champion le plus énergique et le plus tenace de cette cause désespérée. Un biographe a tracé une piquante esquisse de ses luttes journalières contre M. de Villèle (1).

« Parmi ces quelques champions de « la France, perdus au milieu de l'ar- « mée parlementaire de M. de Villèle, « un surtout brillait par l'ardeur, « l'impétuosité, la tenacité et l'in- « domptable persévérance de ses atta- « ques. Quand, se levant brusquement « du petit groupe de gauche, cet Ajax « de l'opposition s'élançait à la tribune « pour y remplacer son adversaire de

(1) *Galerie des Contemporains illustres, par un homme de rien.* (Paris, René et comp., 1843, in-12), t. VI, pp. 33 et suiv.

« tous les jours; quand sa grande taille, « ses larges épaules, sa belle figure « brune, ardente et hautaine, sa parole « accentuée, impetueuse et sonore ve- « naient faire contraste avec la stature « grêle et mesquine, la physionomie « rusée, mais laide et vulgaire, la voix « nazillarde et calme de M. de Villèle, « on éprouvait comme l'impression « d'un contre-sens historique, en « voyant l'aristocratie en France re- « présentée par une tête de procureur, « et la bourgeoisie par une sorte de « patricien de Venise, imposant, iras- « cible et fier; ou plutôt l'on compre- « nait alors tout ce qu'il y avait de « décrépit et d'impuissant dans ce « vieux parti féodal et sacerdotal, ré- « duit à conférer son salut aux mains « d'un bourgeois de la veille, d'un « gascon sceptique et madré qui, « n'ayant de son parti que les intérêts « sans en avoir les passions, s'épuisait « à chercher dans la ruse le ciment « d'un amalgame monstrueux entre « les ruines du passé et les vices du « présent, appelait l'agiotage au se- « cours du droit d'aînesse, et appuyait « la loi du sacrilége sur les combinai- « sons du trois pour cent. Ce sont ces « deux adversaires dont la lutte rem- « plit six années de l'histoire parle- « mentaire de la restauration: l'un, « M. de Villèle, pétri de sang-froid, « de prudence et d'astuce, également « habile à préciser le point du débat, « quand la précision lui était favorable, « et, quand il se sentait faible, à « échapper à son adversaire en parlant « de tout, hormis de la question; tandis « que l'autre, constamment et impé- « rieusement dominé par sa pensée ou « son émotion, poussait droit à son « ennemi, avançant toujours, toujours, « au risque de s'enferrer, plutôt que de « rompre d'une semelle. Ajoutons que « si, dans ce long combat, Périer avait « la France pour auxiliaire, il avait « contre lui une assemblée qui faisait « au moins autant de bruit que la « France. Il arrivait souvent que sa « seule présence à la tribune suffisait « pour soulever un brouhaha assour- « dissant de cris : *A la clôture ! encore « du scandale ! à l'ordre le factieux !* Et « lui, toujours plus opiniâtre au com- « bat, dominant les clameurs de sa « voix puissante, ripostant au sarcasme « par le sarcasme, à l'injure par l'in- « jure, escarmouchant tour à tour avec « l'auditoire, le banc des ministres, le « président, puis reprenant le fil de son « discours. Vaincu sur la question, il « se retranchait derrière un, deux, « trois amendements; vaincu sur les « amendements, il parlait contre la « clôture; vaincu sur la clôture, il « retournait à son banc pour recom- « mencer le lendemain. »

Pour justifier cette épithète de *factieux* que ses adversaires lui jetaient, on cite un mot qui lui échappa : il venait de soutenir une pétition, et la majorité ayant demandé l'ordre du jour, quelques membres du côté gauche se levèrent contre: des rires ironiques partirent de la droite et des centres, et une voix s'écria dédaigneusement : « Ils « ne sont que six! » Exaspéré, Casimir Périer répondit d'une voix tonnante : « Il y a en France trente millions « d'hommes qui se lèveraient avec « nous! » Mais en cette circonstance son caractère emporté et irascible l'avait entraîné au-delà de sa propre pensée, et il s'en expliqua le lendemain avec une franchise qui lui valut l'approbation générale. Malgré la rudesse de leur forme, ses discours étaient au fond remplis de la plus grande modération, d'un profond respect pour les institutions; riche banquier, personne n'était plus ennemi que lui des agitations de la rue, toujours si fatales aux spéculations financieres. Sans arrière-pensée envers les Bourbons, son opposition passionnée n'avait d'autre but que de défendre les libertés conquises par la bourgeoisie contre les prétentions d'une noblesse irritée par vingt-cinq ans d'exil, et qui, ne se rendant compte que très-imparfaitement des changements opérés dans nos idées et nos institutions, était impatiente de ressaisir ses anciens priviléges. Aussi se rallia-t-il franchement au ministère Martignac (1828), qui vint tenter l'œuvre si difficile de concilier les deux classes rivales (1). Il se rapprocha alors si bien du pouvoir, qu'on le vit au cercle des Tuileries faisant la partie de whist de Charles X. Les journaux de l'opposition s'égayèrent beaucoup d'un mot que ce prince, séduit de l'elégance des manières du terrible député, aurait dit un jour en parlant de lui : « Mais il est né cet homme là. » Il figura alors sur la liste des candidats à la présidence de la chambre, et

(1) Aux élections générales qui eurent lieu cette année-là, Casimir Périer fut elu député par les départements de l'Aube et de la Seine.

même, dit-on, le portefeuille des finances lui fut promis; c'est ainsi que l'on explique son silence pendant les sessions de 1828 et de 1829.

Le ministère Polignac (août 1829) le rejeta dans l'opposition et il fut l'un des signataires de la fameuse adresse dite des 221. Son immense popularité l'appelait à exercer une large part d'influence pendant les journées de juillet 1830; mais, aux diverses réunions de députés qui eurent lieu chez Laffitte, il n'essaya de s'en servir que pour arrêter le mouvement; à ceux qui poussaient à la résistance, il conseillait d'ajourner leur courage, de céder à la force, de dire adieu aux libertés confisquées, tout au plus de négocier avec Charles X pour en obtenir des concessions. Le renversement des Bourbons était tout à fait éloigné de sa pensée; ami de l'ordre matériel comme tout riche commerçant, l'insurrection l'effrayait, il songeait à sa caisse et ne voyait dans les insurgés que des pillards. Le 28, un groupe d'étudiants qui étaient venus l'applaudir et l'acclamer furent chargés par les gendarmes sous les fenêtres de son hôtel, et il les laissa tomber sanglants contre les portes impitoyablement fermées. Cependant, quand l'insurrection fut victorieuse, il accepta, mais en hésitant, les faits accomplis. Nommé membre de la commission municipale provisoire, il refusa avec une sorte d'épouvante le ministère de l'intérieur qu'il avait d'abord accepté (1); comme beaucoup d'autres députés, il croyait encore à la possibilité d'une transaction en faveur du duc de Bordeaux. Rallié enfin au duc d'Orléans, et nommé président de la chambre des députés, il lut non sans un vif sentiment de joie, dans la séance solennelle du 9 août, la déclaration qui établissait une nouvelle monarchie. Quelques jours après, il fit partie du cabinet, mais sans portefeuille, et se retira lors de la formation du ministère Laffitte qu'il trouva trop révolutionnaire. (2 novembre 1830.)

L'émeute du 13 février 1831, les désordres et les discussions parlementaires qui en furent la suite, achevèrent d'enlever à ce ministère la confiance de la chambre. Casimir Périer, qui attendait cet instant avec impatience, fut appelé à former un nouveau cabinet en qualité de ministre de l'intérieur avec la présidence du conseil (13 mars). Il posa ses conditions et, dès qu'elles furent acceptées, il inaugura une ère nouvelle pour le gouvernement de Juillet, ère sans dignité, mesquine et bourgeoise qu'on a flétri du nom de *juste-milieu*. Au dedans, faire régner l'ordre en contraignant par la force le torrent révolutionnaire à rentrer dans son lit, faire taire les aspirations du prolétariat qui réclamait sa part des bénéfices d'une révolution accomplie au prix de son sang, tout sacrifier à la boutique et au commerce; au dehors, la paix à tout prix, fût-ce à la honte de la France; tel fut en résumé son programme, et il employa à le faire triompher toute son énergie, toute sa volonté de fer. Alors recommencèrent dans le sein de la chambre les scènes d'emportement et de fureur, comme au temps de ses luttes contre M. de Villèle. Ces scènes étaient presque journalières; nous en citerons deux exemples, parce que les noms de deux de nos compatriotes s'y trouvent mêlés :

« Un jour M. d'Argout, plusieurs fois « ministre, à défaut de l'acceptation de « plus digne ou de plus capable, s'élançait à la tribune pour répondre à « une interpellation relative au département que les circonstances du moment lui avaient confié. M. Casimir « Périer flaire une maladresse de son « inexpérimenté collègue, et d'une voix « stridente il le rappelle à son banc : « *Ici! d'Argout, ici!* Ce mot fit la joie « des petits journaux et le désespoir du » malheureux ministre intérimaire, « dont on ne parlait jamais sans ajouter « à son nom la phrase impertinente du « président du conseil. — Une autre fois, « c'était le tour de l'opposition. M. de « Montalivet, jeune ministre de 25 ans, « défendait devant les députés les intérêts de la couronne dan la discussion « de la loi sur la liste civile; soit qu'il « eût été entraîné par la chaleur de l'improvisation, soit qu'il voulût introduire dans le langage parlementaire « un terme consacré par l'étiquette des « cours, il prononça le mot *sujet* en « opposition au mot *souverain*. - Des « excuses à la chambre! Le ministre « à l'ordre! - S'écriaient au milieu d'un « désordre inexprimable les libéraux « de la gauche. M. de Montalivet ne « faiblissait pas; mais les opposants, « passant graduellement des interruptions aux insultes, envahissaient les « abords de la tribune. *Montalivet!*

(1) Voyez à ce sujet l'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc, t. I, ch. VIII.

« s'écrie M. Casimir Périer, les poings « crispés, *Montalivet, tenez bon, et le « premier qui vous insulte f.....-lui votre « verre d'eau sucrée à la figure* (1). »

Nous devons ajouter que ses emportements n'avaient pas toujours cette façon extra-parlementaire, ils s'élevèrent quelquefois jusqu'à la grandeur.

Nous n'exposerons pas tous les actes du ministère de Casimir Périer, car ce serait peut être exagérer un peu sa valeur politique. Secondé par une chambre transformée en instrument passif de ses volontés, il exécuta de point en point, malgré les immenses difficultés de la situation, le programme qu'il s'était imposé. L'ordre régna à l'intérieur; il brisa les résistances des royalistes et des républicains, et consolida la monarchie de juillet en lui donnant pour appui l'égoïsme et le culte des intérêts matériels; il fut l'homme de la bourgeoisie. A l'extérieur, son amour de la paix à tout prix lui fit abandonner l'héroïque Pologne, et laisser la politique anglaise triompher dans les affaires de la Belgique. Il crut racheter notre abaissement aux yeux de l'Europe par les vaines démonstrations du Tage et d'Ancône.

Ses émotions violentes de chaque jour avaient fini par altérer profondément sa santé. Au commencement d'avril 1832, au moment où le choléra sévissait avec le plus d'intensité, la cour décida que le duc d'Orléans visiterait les hôpitaux, et il dut accompagner ce jeune prince; et lui, qui frappé de terreur par le terrible fléau n'eût pas osé seulement s'approcher du lit d'un ami qui en aurait été atteint, qui dans son intérieur se soumettait aux plus puériles prescriptions de l'empirisme, il lui fallut trouver dans son énergie et sa volonté assez de force pour dominer ses terreurs secrètes et accomplir jusqu'au bout ce devoir officiel. Mais sa nature nerveuse et impressionnable à l'excès en fut affectée d'une manière ineffaçable. Rentré dans son hôtel, il avait la fièvre; quelques jours après il se mit au lit, pour ne plus se relever.

Les plus célèbres médecins de l'époque, Broussais, Marjolin, Esquirol et cinq à six autres, furent appelés auprès de lui; ces savants docteurs, ainsi qu'il arrive si souvent en pareil cas, ne purent s'entendre; chacun d'eux chercha à faire prévaloir ses théories: l'un prouva que le malade était atteint du choléra, celui-ci d'une affection cérébrale, celui-là d'une gastro-entérite. Par courtoisie les uns pour les autres, ils le traitèrent successivement pour ces trois maladies et pratiquèrent si bien à son égard le *jus purgandi et seignandi* (historique), qu'il expira entre leurs mains, le 16 mai suivant (1832), avant qu'ils fussent arrivés à se mettre d'accord entre eux (2). Sa mort produisit une grande sensation: on lui fit de magnifiques funérailles où assistèrent les ministres, les deux chambres, les hauts fonctionnaires civils et militaires et presque toute la garde nationale de Paris et de la banlieue. Un grand nombre de commerçants fermèrent ce jour-là leurs boutiques en signe de deuil. Le conseil municipal de Paris vota la concession d'un terrain choisi dans la partie la plus apparente du cimetière du Père-Lachaise, où un monument lui a été élevé avec les fonds provenant d'une souscription. On raconte qu'à la nouvelle de sa mort, Louis-Philippe se serait contenté de dire: « Casimir Périer est mort: est-ce un bien, est-ce « un mal? l'avenir nous l'apprendra ». — On trouvera une longue notice sur sa vie politique rédigée par M. de Rémusat, dans le premier volume du recueil de ses opinions et discours publiés par sa famille en 1834.

Il laissa deux fils: l'un nommé Paul a suivi la carrière de la banque, l'autre nommé *Casimir* a été le chargé d'affaires de la France dans le Hanovre, et député de l'Aube à l'Assemblée législative de 1849.

ÉCRITS RELATIFS A CASIMIR PÉRIER.

I. *Le contre-amiral Lebret, baron d'Imbert, à ses juges: sa correspondance avec l'incarcérateur Casimir Périer.* Paris, Cremière fils, 1821, in-8° de 38 pp.

II. *Procès des Fusils-Gisquet. Plainte en diffamation de MM. Casimir Périer et Soult, ministres du roi, contre M. Armand Marrast, rédacteur en chef de la Tribune.* Paris, Mie (1831), in-8° de 15 pp.

(1) *Casimir Périer*, par Hippolyte Castille, pp. 46 et 47.

(2). Casimir était atteint de l'une de ces affections que l'on est convenu d'appeler nerveuses; il avait simplement besoin d'anti-spasmodiques. Sa maladie et le traitement qui lui fut prescrit soulevèrent de vives controverses dans le monde médical et donnèrent lieu à plusieurs écrits dont les conclusions rappellent ce mot d'un empereur romain: *Turba medicorum me perdidit.* (Voy. *Hist. de la maladie de M. Casimir Périer*, dans la *Gazette Médicale de Paris*, 1832, pp. 223-271.)

III. *Plainte en diffamation de M. Casimir Périer et de M. le maréchal Soult. Plaidoirie de Me Dupin (Philippe), avocat de M. Casimir Périer.* (Impr. Pihan-Delaforest) (1831), in-8° de 27 pp.

IV. *Casimir Périer jugé par les carlistes, les philippistes et les républicains, ou le jugement des différents partis. L'ordre et la marche du convoi, les noms des rues, places et boulevarts où le cortège passera : cérémonies, messe en musique, discours qui doit être prononcé.* (Paris, impr. Sétier, 1832), in-8° de 4 pp.

V. *Notice historique sur la vie de M. Casimir Périer, histoire de sa carrière politique, honneurs militaires à son convoi rendus par des bataillons d'infanterie, des escadrons de cavalerie, des bataillons de gardes nationales. Troubles et grandes réunions en Angleterre.* (Paris, impr. Sétier, 1832), in 8° de 4 pp.

VI. *Le dix-neuf mai* (1). *Chant funèbre sur la mort de Casimir Périer.* (Paris, impr. Lenormant, 1832), in-8°.

VII. *Vie privée et politique de Casimir Périer, contenant son éducation chez les Oratoriens de Lyon, ses premières armes dans les campagnes de la République, etc.* Par E. P**. Paris, impr. Chassaignon, 1832, in-18 de .. pages avec 1 pl. représentant un char funèbre traîné par des citoyens et des gardes nationaux (2). Ce volume ne contient que six des sept discours prononcés sur les marches de la chapelle du cimetière du Père-Lachaise. Le discours omis est celui de M. Dupin aîné.

VIII. *Du ministère du 13 mars.* Par M. Constans. Paris, impr. Pihan Delaforest Morinval, 1832, in-8° de 15 pp.

IX. *Bilan du 13 mars, dressé quelques jours après la mort de M. Casimir Périer, par M. Cormenin, député de l'Ain, et imprimé par les soins des patriotes de Bourg (Ain).* Lyon, impr. Boursy, 1832, in-4° de 7 pp.

X. *La réforme anglaise : 200,000 hommes dans les plaines d'Angleterre : explications sur ce que veut le peuple anglais, brochure par le père* ANDRÉ. *Mort de M. Casimir Périer. Details intéressants.* Paris, impr. Sétier (1832), in-8°.

XI. *Vengeance des Grenoblois. Publication dans Grenoble à 3,000 exemplaires, des discours de MM. Dupin aîné & Casimir Périer, sur les événements des 11, 12 et 13 mars, prononcés dans la séance de la Chambre des députés du 20 mars 1832. Extrait textuellement du Moniteur.* Grenoble, impr. Barnel, 1832, in-8°.

XII. *Notice nécrologique sur Casimir Périer, par Nicolas-Fleury Bourget.* Lyon, impr. L. Perrin, 1832, in-8° de 16 pp.

XIII. *Stances sur la mort de Casimir Périer,* par Théophile Raffy, clerc de notaire. Rouen, impr. de Baudry, 1832, in-8° de 16 pp.

XIV. *Eloge de Casimir Périer, ministre d'Etat; ode.* Par A. de Coinces. Paris, impr. de Pinard, 1833, in-8°.

XV. *Portraits historiques au dix-neuvième siècle.* CASIMIR PÉRIER. Par Hippolyte Castille. Paris, Ferd. Sartorius, 1858, in-16 de 60 pp. avec port. et autogr.

MÉDAILLES.

I. — Buste de C. Périer. - Légende : *Casimir Périer, né à Grenoble, en 1777, mort à Paris, en 1832.* - Exergue : *Barre fecit.* — Revers : couronne de chêne et de lauriers, et au milieu, ces mots : *Je suis entré au ministère en homme de cœur, j'en sortirai en homme d'honneur.* Légende : *Député de la Seine en 1817, député de l'Aube en 1827, président du conseil des ministres* 1832.

II. — Buste de C. Périer. — Revers : couronne de chêne avec ces mots : *Président du conseil des ministres, député de l'Aube, né à Grenoble, le* 11 *octobre* 1777. 1832.

PORTRAITS (3).

I. — *Casimir Périer, député du dépt de la Seine.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. - *Maurin del. Lith. de Villain,* in-fol.

II. — *M. Casimir, Périer député du dépt. de la Seine.* Il est en buste, de 3/4, tourné à D. *A Paris, chez Demaison,* lith. in-4.

III. — *Casimir Périer.*

Non, je ne puis garder un coupable silence,
Quand plus d'un faux Sully veut dévorer la France.

Il est en buste, de 3/4, tourné à D. Lith. in-12.

IV. — *Casimir Périer.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. *Lith. Villain,* in-4°.

V. — *Casimir Périer.* Il est en costume de ministre, en buste, de 3/4, tourné à G. Lith. in-8°.

VI. — *Casimir Périer, député du dépar-*

(1) C'est la date du convoi.

(2) Cela n'est pas exact : les chevaux du char funèbre ne furent pas dételés.

(3) Les portraits de Casimir Périer sont extrêmement nombreux, et, en général, fort mal exécutés. Nous nous bornons à décrire ceux que nous avons sous les yeux.

tement de la Seine. En buste, de 3|4, tourné à D. - *Delorieux 1823. Lith. Villain*, in-4°.

VII. — *Casimir Périer (député du département de la Seine)*. Il est en buste, de 3|4, tourné à D. *Delorieux del*. Lith. in-8°.

VIII. — CASIMIR PÉRIER... *Puisse l'annulation de ce contrat attester à jamais, qu'en politique comme en finances...* En buste, de 3|4, tourné à G. - *Alfred D. 1823. Lith. Villain*, in-8°.

IX. — *Casimir Périer, président de la chambre des députés 1831*. En buste, de 3|4, tourné à G. - *Maurin del. Lith. Lemercier*. In-8°.

X. — *M. Casimir Périer, député du département de la Seine, élu en 1817*. Il est en buste, de 3|4, tourné à G., dans un ov. Suite de Tardieu. In-8°.

XI. — *Lith. Delpech*, in-8°.

XII. — *M. Casimir Périer*. En tête de sa notice publiée dans la *Galerie des Contemporains illustres*, in-12.

XIII. — *Casimir Périer*. En tête de sa notice, par Hippolyte Castille, in-18.

ÉCRITS DE CASIMIR PÉRIER.

I. *Développement de la proposition de M. Casimir Périer, sur l'exécution de l'article 115 de la loi de finances du 28 avril 1816*. (Séance du 16 mars 1815). Paris, impr. Lebel, 1815, in-8° de 16 pp. (*France littéraire* de Quérard.)

II.* *Réflexions sur le projet d'emprunt*. (Impr. Bailleul) (1817), in-8° de 23 pp. =Autre éd. sous le titre de *Réflexions sur l'emprunt de 16 millions*. Paris. Imp. d'A. Bailleul, 1818, in-8°.

Ces *réflexions* donnèrent lieu à l'écrit suivant :* *Un mot sur l'écrit intitulé : Réflexions sur le projet d'emprunt*. (Impr. Bailleul). (1er février 1817), in-8° de 15 pp. Signé à la fin, *Victor Cassas, syndic des courtiers de commerce*.

III. *Dernières réflexions sur le projet d'emprunt, ou réponse à un anonyme du Moniteur*. (Impr. Bailleul), in-8° de 37 pp. « Cet écrit et le précédent ont été réimprimés à la suite d'un discours de Laffitte sous ce titre : *Opinion de M. Laffitte... sur le budget de 1817, prononcée dans la séance du 10 févr. 1817; et premières et dernières réflexions de M. Casimir Périer, banquier, sur le projet d'emprunt*. Paris, A. Eymery, 1817, in-8°.

IV. *Opinion sur la liberté de la presse, prononcée dans la séance du 13 décembre 1817*. Paris, Plancher, 1818, in-8° de 8 pp.

V. *Réflexions sur l'emprunt de seize millions*. Paris, impr. Bailleul, 1818, in-8° de 16 pp.

VI. *Discours de M. Casimir Périer*. (Séance du 11 mai). Paris, impr. Baudouin, 1819, in-fol. de 2 pp.

VII. *Seconde opinion sur le projet de loi relatif à la fixation des comptes des années 1815, 1816, 1817 et 1818*. (Séance du 13 mai 1819). (Paris, impr. Hacquart), in-8° de 22 pp.

VIII. *Opinion sur le budget du ministère des finances*. (Séance du 14 juin 1819). (Impr. Hacquart), in-8° de 13 pp.

IX. *Discours sur le projet de loi relatif aux reconnaissances de liquidation; prononcé dans la séance du 12 février 1821*. (Impr. Ve Agasse), in-8° de 16 pp.

X. *Opinion sur le projet de loi relatif au remboursement et à la réduction des rentes cinq pour cent, prononcé* (sic) *dans la séance du 28 avril 1824*. Paris, impr. Lachevardière, 1824, in-8° de 32 pp.

XI. *Opinion sur l'article 5 du projet de loi relatif à l'indemnité, prononcée dans la séance du 7 mars 1825*. Paris, impr. de Lebel, 1825, in-8° de 20 pp.

XII. *Discours prononcé à la séance du 12 mai 1826, en développement de sa proposition sur l'amortissement*. Paris, impr. de Tastu, 1826, in-8° de 64 pp.

XIII. *Opinion prononcée dans la discussion sur le projet d'adresse à Sa Majesté*. (Séance du 28 décembre 1826). Paris, impr. David, 1827, in-8° de 13 pp.

XIV. *Discours de Mgr l'évêque d'Hermopolis sur l'existence de la congrégation des Jésuites en France. Suivi de la réfutation de M. Casimir Périer*. Paris, Janson, 1826, in-32. — M. de Fraissinous fit la réponse suivante : *Discours prononcé à la chambre des députés, dans la séance de 27 mai 1826, en réponse à un discours de M. Casimir Périer*. Nantes, impr. de Mellinet-Malassis, 1826, in-8° de 4 pp.

XV. *Discours prononcés dans le comité secret du 31 janvier 1831, par MM. Manuel, le général Sébastiani, Chauvelin, Camille Jordan, B. Constant, le comte Alexandre de Lameth, le général Foy, Stanislas de Girardin, le général Demarçay, Casimir Périer*. Paris, Brissot-Thivars, 1821, in-8°.

XVI. *Communication du gouvernement au sujet des événements de Lyon, présentée à la chambre des députés, dans la séance du 17 décembre 1831, par M. le président du conseil des ministres*. (Paris), impr. de E. Duverger (s. d.), in-8°.

XVII. *Discours pour la formation des réserves; ordonnance du roi pour orga-*

niser dans toute la France trois cent mille hommes de garde nationale mobile. (Séance du 7 nov. 1831), impr. Chassaignon (s. d.), in-4°.

XVIII. *Nouvelles politiques du matin.— Discours prononcé par M. Casimir Périer à la chambre des pairs, dans la séance du 25 décembre* (1831), *sur le projet de loi pour l'hérédité. — Jugements intéressants extraits de la Gazette des Tribunaux.* Nantes, impr. de Mellinet (s. d.), in-8°.

XIX. *Discours et opinions parlementaires de M. Casimir Périer, précédés d'une notice sur sa vie politique, et accompagnés de documents et de notes pour servir à l'histoire de notre temps.* Par J. Lingay, secrétaire du président du conseil depuis le 13 mars. (Impr. Fournier, 1832) in-8°. C'est le prospectus d'un recueil de ses œuvres qui devait former 2 vol. in-8°; nous ignorons s'il a paru.

XX. *Opinions et discours de M. Casimir Périer, publiés par sa famille, recueillis et mis en ordre par M. A. Lesieur, et précédés d'une Notice historique par M. Ch. de Remusat.* Paris, Paulin, 1834, 4 vol. in-8°.

PÉRIER (ALEXANDRE et ALPHONSE), frères des précédents. — Voy. le *Supplément*.

PÉRIER (JEAN-FRANÇOIS) cousin des précédents, naquit à Grenoble, le 16 juin 1740. Après avoir terminé ses études, il entra chez les Oratoriens, devint supérieur de l'École militaire d'Effiat, dirigée par cette congrégation, puis curé de Saint-Pierre d'Etampes. Au commencement de la révolution, ses idées avancées le firent nommer par le clergé de ce bailliage député aux États-Généraux. En 1791, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fut élu la même année évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme. Plus tard, après le concordat, il passa à l'évêché d'Avignon, dont il prit possession le 27 juin 1802. Il s'employa avec le plus grand zèle à rétablir l'exercice du culte dans le département de Vaucluse; mais sa qualité d'ancien évêque constitutionnel lui suscita bien des tracasseries. Le passage suivant que nous empruntons à la *Minerve française*, t. VI, p. 158-159, en donnera une idée au lecteur :

« Les dévotes de l'endroit l'accusent d'indifférence ; les esprits forts, de soumission aveugle ; et les missionnaires, de jansénisme. Aux yeux des hommes qui aiment la patrie et la religion, M. Périer est un Français et un chrétien. Lorsque le Pape passa par Avignon sous la conduite d'un détachement de gendarmes, qui défendaient l'approche de sa voiture, l'évêque d'Avignon ne craignit pas de se compromettre aux yeux de l'autorité, en forçant tous les obstacles pour arriver jusqu'au pontife, et pour déposer à ses pieds une somme considérable, que S. S. n'accepta pas toute entière. Il est pénible d'ajouter que, dans ces derniers temps, la nouvelle circonscription des diocèses ayant déterminé ce prélat à envoyer sa démission au chef de l'église, celui-ci l'a acceptée sans la moindre hésitation (1). La reconnaissance n'est pas la vertu des papes. La vie pieuse et retirée de l'évêque d'Avignon ne l'a point préservé de la persécution en 1815. Pendant les Cent-Jours, M. Périer avait osé inviter ses ouailles à la soumission, en s'appuyant de l'autorité des saintes écritures et d'un passage de Tertullien en faveur du sénat persécuteur; les représentants de la vieille anarchie féodale n'ont pas perdu une si belle occasion de se venger d'un apôtre de la tolérance; à la seconde rentrée du roi, un détachement de portefaix s'empara du palais épiscopal et y séjourna plusieurs jours aux frais de Mgr. l'évêque. Il prenait quelquefois envie à ces commensaux en blouse d'inviter Monseigneur à la table qu'il leur faisait servir, et le prélat septuagénaire, bravant leur grotesque férocité, s'est plus d'une fois rendu à leur insolente invitation. »

M. Périer continua néanmoins à siéger jusqu'à l'arrivée de M. de Mons, son successeur, qui fut installé comme archevêque, le 21 novembre 1821. Pour le dédommager de la perte de son évêché, le gouvernement l'avait nommé chanoine de Saint-Denis, mais il préféra rester à Avignon dans une maison qu'il y possédait. C'est là qu'il est mort le 30 mars 1824.

PORTRAITS. — Suites de Déjabin et de Levachez.

PÉROUSE (PIERRE-ANNET DE), né à Vienne en 1699, était conseiller-clerc au parlement de Grenoble, lorsqu'en 1754 le roi le nomma évêque de Gap, en remplacement de M. de Condorcet, appelé à Auxerre. Il fut sacré le 16 mars 1755, mais il ne se rendit dans sa ville épiscopale que l'année suivante, sans avoir prévenu le clergé de son arrivée,

(1) Le pape lui fit, dit-on, cette réponse laconique: *Accepimus; solvemus, dum tempus erit.* »

et par conséquent sans les solennités usitées en pareil cas. Ce prélat avait le goût de l'étude et des recherches historiques; il s'occupa de la réformation du bréviaire de l'église de Gap, dans lequel ses prédécesseurs avaient conservé des légendes fort édifiantes sans doute, et vénérables par leur antiquité, mais qui, basées presque uniquement sur la tradition, lui paraissaient ne pas présenter assez de motifs de crédibilité pour autoriser un culte public envers les saints personnages qui en étaient l'objet. Eclairés par les travaux des savants critiques des XVII[e] et XVIII[e] siècles, un grand nombre d'évêques faisaient alors subir à leurs bréviaires de semblables réformes; c'était le plus grand service qui fût donné à la science de rendre à la religion, que de purger ses annales des récits sans authenticité, et des fables souvent puériles dont les avaient semées l'ignorance et la pieuse crédulité des premiers chrétiens. A leur exemple, Annet de Pérouse supprima dans son bréviaire, publié en 1764, plusieurs légendes, entre autres celle d'un ami de saint Jean l'évangeliste, saint Démètre (Démétrius), qui, d'après la tradition, serait venu le premier annoncer l'évangile dans le Gapençais, où il aurait reçu le martyre vers l'an 86 de notre ère.

Cette réforme n'a pas trouvé grâce devant Mgr. Depéry, évêque actuel de Gap; dans son élégante *Hist. hagiologique* publiée en 1852, il s'élève avec quelque vivacité contre la suppression du culte rendu à saint Démètre : c'est, dit-il « l'acte injustifié d'une réforme « sans autorité, comme sans motif, qui « tendait à anéantir un culte de dix-sept « siècles, et à ravir aux hommages de tout « un diocèse la mémoire de celui dont « le sang avait scellé la foi dans nos « pays ». Il nous apprend en même temps que, s'appuyant sur la tradition et les anciens bréviaires de l'église de Gap, il a rétabli son culte par un mandement du 29 sept. 1845. C'était en effet un bien grand saint que ce Démètre, car Dieu permit en sa faveur un miracle qui doit certainement être regardé comme l'un des plus merveilleux événements dont fasse mention, nous ne dirons pas les annales du Dauphiné, mais les annales du monde entier. On lit dans sa légende, racontée par Mgr. Depéry (*loc. cit.*, pp. 12 et 13) : « Bientôt la tête de l'apôtre tomba « sous la hache du bourreau, et le sang « du martyr jaillit sur cette terre ido« lâtre. Si nous en croyons une tradi« tion qui est arrivée jusqu'à nous, « *Démètre se releva de terre, prit sa « tête entre ses mains, et la porta jus« que dans la ville....* Un ancien ta« bleau, encadré dans un des piliers de « la cathédrale de Gap, retrace ce fait « merveilleux, et nous transmet la date « de l'an 85 ». En effaçant de son bréviaire un semblable légende, quelles furent les raisons de Mgr. de Pérouse? Nous n'avons pas le loisir de les rechercher; nous supposons seulement qu'il ne jugeait pas la foi des Gapençais assez robuste. Pour la rétablir, ainsi que bien d'autres encore, Mgr. Depéry en a jugé, à ce qu'il paraît, tout autrement.

Nous avons de ce prélat deux dissertations, qui témoignent de ses fortes et savantes études : la première est une *Lettre de M. l'evêque de G***, insérée dans le *Journal ecclésiastique* de déc. 1762, pp. 224-31, relative à la *Notice abrégée de l'ancienne géographie de la Gaule*, par le P. Longueval, publiée dans le même recueil (oct. 1762, pp. 1-27); la seconde est intitulée : *Mémoire sur la situation du lieu d'Epaone, où se tint un concile nombreux en 517, par M. l'évêque de G*** (même recueil, févr. 1763, pp. 176-84).

PERREAU (JEAN), « médecin, es« toit d'auprès de Valence, dit Guy Al« lard. Il traduisit du grec en latin le « traité des mois attiques de Théodore « de Gaza, l'an 1530. » Voici le titre de cette traduction que nous avons sous les yeux : *Theodori Gazae Thessalonicensis Liber de Mensibus Atticis, Ioanne Perrello interprete. Eiusdem interpretis de ratione Lunæ & Epactarum secundum Gazam, cum tabula perfecti ambitus annorum intercalarium; accessit praeterea in studiosorum gratiam idem Theodori libellus græce, multis locis q; antehac emendatior*... Basileae, M. D. XXXVI, in-8° de 11 ff prélim. non chiff. et 151 pp. La dédicace est adressée à Pierre Palmier, archevêque de Vienne. Mais Guy Allard a commis deux erreurs dans sa notice : ce traducteur se nommait *Perelle* et non *Perreau*, et il était de Châtillon-sur-Seine en Bourgogne (1). Pérelle avait été élevé dans la maison de Pierre Palmier; il vint à Vienne auprès de ce prélat, son Mécène, et il se

(1) Voy. *Dict.* de Moréri; *Dict. des Auteurs de Bourgogne*, de Papillon; *Biogr. univ.*, etc.

peut qu'il ait fait quelque séjour dans les environs de Valence. C'est là probablement ce qui aura porté Guy Allard à en faire un Valentinois.

PERRIN (JEAN-PAUL) pasteur protestant, est né a Lyon et non en Dauphiné comme plusieurs écrivains le disent par erreur. D'abord pasteur dans le Diois, il fut donné vers 1603 à l'église de Nyons où il était encore en 1622. Nous croyons qu'il passa ensuite à Serres, car l'on trouve dans une liste de pasteurs arrêtée au synode de Castres, en 1626, un Jean-Paul Perrin, dans le colloque du Gapençais, à *Serrat*, comme l'écrit fautivement Aymon (*Synodes nat.*). — Il est surtout connu par son histoire des Albigeois et des Vaudois qu'il rédigea, sur le refus de Chamier et de Cresson, d'après les documents réunis par les pasteurs des vallees vaudoises et du Dauphiné. Ce fut cette province qui avança les frais de l'impression, ensuite d'une décision du synode de Vitré, en 1617. Une partie du travail de Perrin parut l'année suivante sous le titre de *Histoire des chrétiens albigeois, contenant les longues guerres et persécutions qu'ils ont souffertes à cause de la doctrine de l'Evangile*. Genève, Barjon, 1618, in-8°. En 1619, parut son *Histoire des Vaudois*. Genève, Chouet, in 8°. « L'auteur, disent MM. Haag (*Fr. protest.*), remonte à l'origine de ces deux sectes, expose leurs croyances, raconte toutes les persécutions qu'elles souffrirent pour leur foi, fait ressortir les conformités qu'offrent leurs doctrines et leur discipline, et réfute les accusations de leurs ennemis. Selon M. Muston, Perrin n'a pas su profiter des riches matériaux qui lui avaient été remis ; il n'a, comme écrivain, qu'un talent très-contestable, et son ouvrage n'est précieux que par les fragments des anciens traités vaudois qui terminent le volume. Nous croyons que son livre a d'autres mérites encore, tout en reconnaissant d'ailleurs que Perrin n'était peut-être pas l'homme qu'on aurait dû charger d'un semblable travail. Aussi éprouvons-nous peu de regret qu'il ait renoncé à son projet d'écrire une histoire universelle, comme il en avait annoncé l'intention au synode national d'Alais.»

PERRINET, ancienne famille noble de Die (1), dont la filiation remonte, d'après des titres que nous avons sous les yeux, à *Jean* de Perrinet, sieur de Sainte-Casette, mort en 1470. *Laurent*, son arrière-petit fils, qui testa, le 3 juin 1574, eut cinq enfants, entre autres :

1° *Jean*, tresorier de l'extraordinaire des guerres en Provence et en Piémont, mort en 1626 à Gari, en Gênois. Il continua la branche aînée de sa famille qui resta à Die et s'éteignit le 8 juin 1817 par la mort de *Marie-Magdeleine*, femme de Henri-Bernard Rochas, qu'elle avait épousé le 13 juin 1785.

2° *Gaspard*, sieur de Barsac, pourvu en 1609 d'une charge de président en la chambre des comptes de Grenoble, mourut à son château de Laragne en 1654; il fut la tige d'une branche cadette qui se fixa à Laragne (Hautes-Alpes) et à Sisteron, et à laquelle appartiennent les deux personnages suivants :

— *Alexandre*, fils du précédent, marquis d'Arzeliers, embrassa la carrière militaire, fut guidon des gendarmes de Lesdiguières (1625), lieutenant dans la compagnie des gendarmes de Créqui, puis capitaine de chevau-légers. Ayant levé un régiment de dragons de son nom (Arzeliers), par commission du 24 janvier 1638, il le commanda de 1638 à 1644 dans les guerres d'Italie. En 1648, ce régiment fut licencié; d'Arzeliers passa alors dans la compagnie des gendarmes de Vendôme avec le grade de capitaine-lieutenant. Créé maréchal de camp le 19 novembre 1651, il tint le parti de la cour pendant la Fronde. En 1652, l'influence dont il jouissait à Sisteron le fit choisir pour engager les habitants à reconnaître le duc de Mercœur en qualité de gouverneur de la Provence. Son intervention fut couronnée d'un plein succès, et il obtint en récompense de ce service le commandement de la ville et de sa citadelle (2). D'après la *France protestante*, de MM. Haag, il remplit, de 1644 à 1653, les fonctions de député général des églises, « auxquelles Mazarin, contrai« rement à l'usage, l'avait appelé sans « le consentement de ceux dont il était « chargé de défendre les intérêts. » D'après Pinard (3), il quitta le service en 1655. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

(1) Quelques années avant la révolution, une famille noble du même nom, originaire du Bourbonnais et fixée à Paris, entreprit, de concert avec celle de Die, de grandes recherches à l'effet de découvrir si, conformément à une ancienne tradition, elles descendaient d'un auteur commun. Nous n'en connaissons pas les résultats.

(2) *Biographie des Basses-Alpes*, p. 14.

(3) *Chronologie militaire*, t. VI, p. 326.

— *Gaspard*, fils du précédent et de Suzanne de Launay, naquit en 1645. Il eut, après la mort de son père, le marquisat d'Arzeliers et suivit comme lui le parti des armes. En 1685, il était commissaire de l'Edit en Dauphiné pour le parti protestant; mais il paraît qu'il ne tarda pas à abjurer, car, dès 1686, on le trouve porté pour une somme de 2,000 livres sur une liste de nouveaux convertis pensionnés par le gouvernement (1). On sait combien ces conversions étaient en général peu sincères. Dès qu'il en trouva l'occasion, Perrinet sortit du royaume et se réfugia à La Haye, où il se hâta de rentrer dans la communion de ses pères. MM. Haag (*loc. cit.*) nous apprennent qu'envoyé en 1703 à Genève pour servir d'intermédiaire entre les gouvernements d'Angleterre et des Provinces-Unies, et les Cénévols insurgés, il fut spécialement chargé de faire passer des secours à ces derniers. Il mourut à Genève, le 24 mars 1710.

PERROTIN (Jean de), abbé de Longueterre, né à Saint-Geoirs (Isère), d'une famille originaire de cette commune et anoblie en 1612, s'était occupé avec une grande ardeur de recherches généalogiques. « Il avoit dressé, dit Guy « Allard, des généalogies et plusieurs « traitez en faveur de la noblesse du « Dauphiné; mais ses recherches et ses « ouvrages sont ensevelis dans la pou« dre, et parmy les autres papiers de « ses héritiers ». Chorier parle aussi de lui dans ses *Adversaria*, p. 173, et dans son *Estat pol.* t. III. p. 434. — Il mourut vers 1675.

— *Antoine* PERROTIN, d'une famille différente de la précédente, quoique originaire aussi de Saint-Geoirs, et anoblie en 1608, fut maréchal de camp, et lieutenant général au gouvernement de Pignerol vers 1670.

PETITY (Jean-Raymond), ecclésiastique, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux vers 1715, se livra d'abord à la prédication; mais, y obtenant peu de succès, il l'abandonna pour cultiver les belles-lettres. Il mourut en 1780.

On a de lui : I. *Panégyrique de saint Jean Népomucène*. 1757, in-8°.—II. *Panégyrique de sainte Adélaïde*. 1757, in-8°. — III. *Etrennes françaises, dédiées à la ville de Paris, pour l'année jubilaire du règne de Louis le Bien-Aimé*. Paris, P.-G. Simon, 1766, in-4° de 68 pp., avec plusieurs gravures et médaillons. — IV. *Bibliothèque des artistes et des amateurs, ou Tablettes analytiques et méthodiques sur les sciences et les beaux-arts, ouvrage utile à l'instruction de la jeunesse, à l'usage des personnes de tout âge et de tout état; orné de cartes et d'estampes en taille-douce; avec une table raisonnée des auteurs, sur l'usage et le choix des livres, dédié au Roi*. Paris, P.-G. Simon, 1766, 2 tomes en 3 vol. in-4°, avec fig. par Gravelot. « Cette compilation, dit M. Quérard (*France littéraire*), ayant eu peu de succès, fut reproduite l'année suivante sous le titre d'*Encyclopédie élémentaire, ou Introduction à l'étude des sciences et des arts*. 3 vol. in-4°. Chaque partie est précédée d'une figure allégorique et d'un tableau qui explique le plan de l'auteur. Le traité d'écriture est de *Paillason*, celui d'architecture est de *Soufflot*, le mémoire sur les langues est du savant *Deshauterayes*. » — V. * *Manuel des artistes et des amateurs, ou Dictionnaire historique et mythologique*. Paris, Costard, 1770, 4 vol. in-12. — VI. *Les vœux de la France et de l'Empire, médaillons allégoriques pour le mariage de Mgr le Dauphin*. Paris, 1770, in-4°. — VII.* *Sagesse de Louis XVI, ouvrage moral et politique sur les vertus et les vices de l'homme*. Paris, Gueffier, 1775, 2 vol. in-8°.

PHILIBERT (François), l'un des officiers les plus distingués de Lesdiguières, joua un certain rôle pendant les guerres civiles. Nos historiens l'appellent tantôt le Cadet de Charence, tantôt Montauquier. Né à Gap, il servit d'abord la cause catholique et se signala dès les premiers troubles, en 1563, au combat de Romette, où la milice Gapençaise fut défaite par Furmeyer et Lesdiguières. Dix ans après, aidé du capitaine Beauregard, il défendit avec plus de courage que de bonheur le château de Serres, assiégé par Montbrun. Mais bientôt, ayant embrassé la réforme, il s'attacha à la personne de Lesdiguières, et ce fut lui qui, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1577, l'aida à s'emparer de Gap. Il était, dit Videl « l'un « des plus braves hommes de son « temps. » Il se signala en 1585 à la prise de Montélimar, où il entra le premier, à la tête d'une compagnie d'arquebusiers. L'année suivante, il fut choisi pour une expédition qui demandait autant de bravoure que de pruden-

(1) La famille Perrinet avait embrassé la réforme dès les premières années de son introduction à Die. La branche restée dans cette ville abjura aussi, mais elle persévéra dans sa nouvelle foi.

ce; il s'agissait de ravitailler Chorges assiégée par les troupes de Lavalette. Il réussit dans cette entreprise difficile en trompant par des contremarches, et à la faveur de la nuit, la vigilance des ligueurs (21 nov. 1586). Il suivit ensuite Lesdiguières dans toutes ses expéditions : la grande bravoure qu'il déploya au combat de Pontcharra (18 sept. 1591) lui fit obtenir le gouvernement d'Embrun, et l'année suivante, des lettres de noblesse (déc. 1592). Il fut ensuite l'un des capitaines des gardes de Lesdiguières.— Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

PICHAT (Michel), auteur dramatique, né à Vienne en 1786, ne nous est connu que par ses ouvrages; nous n'avons pu nous procurer que des renseignements fort vagues sur sa vie. Assez riche pour faire de la littérature en amateur, il se fixa à Paris et débuta, de 1822 à 1824, par quatre pièces de théâtre composées en collaboration avec les grands faiseurs du temps. Une tragédie pleine de sentiments patriotiques, intitulée *Turnus*, que la censure n'avait pas permis aux Français de représenter, et dont quelques scènes furent intercalées dans une pièce jouée en 1824, à l'ouverture du théâtre de l'Odéon, commença à attirer sur lui l'attention. L'année suivante, il obtint dans sa tragédie de *Léonidas* l'un des plus brillants succès qu'on ait vus au théâtre, succès dû beaucoup sans doute à l'enthousiasme que la cause des Grecs soulevait alors en France, mais que méritaient de beaux vers et de nobles sentiments exprimées avec éclat et vigueur. Nous reproduisons une tirade qui, débitée par Talma, chargé du rôle de Léonidas, était surtout accueillie avec les applaudissements frénétiques. Elle donnera une idée des qualités et des défauts du poète. — C'est Léonidas qui harangue ses compagnons. (Act. III, scène VI) :

h bien! écoutez donc l'espoir qu'un Dieu m'inspire,
t le but salutaire où notre mort aspire!
ontre ce roi barbare et qui compte aux combats,
utant de nations que nos rangs de soldats,
ue pourraient tous les Grecs? Puissance inattendue,
l faut qu'une vertu, même à Sparte inconnue,
rappe, étonne, confonde un despote orgueilleux;
e notre sang versé va sortir, en ces lieux,
ne leçon sublime : elle enseigne à la Grèce
e secret de sa force, aux Perses leur faiblesse.
evant nos corps sanglants on verra le grand roi
âlir de sa victoire et reculer d'effroi;
u, s'il ose franchir le pas des Thermopyles,
frémira d'apprendre, en marchant sur nos villes,
ue dix mille, après nous, y sont prêts pour la mort.
lais que dis-je, dix mille? O généreux transport!
Notre exemple en héros va féconder la Grèce,
Un cri vengeur succède au cri de sa détresse.
Patrie! Indépendance! à ce cri tout répond,
Des monts de Messénie aux mers de l'Hellespont,
Et cent mille héros, qu'un saint accord anime,
S'arment en attestant notre mort unanime;
Au bruit de leurs serments, sur ces rochers sacrés,
Réveillez-vous alors, ombre qui m'entourez!
Voyez, en fugitif, sur une frêle barque,
L'Hellespont emporter ce superbe monarque,
Et la Grèce, éclipsant ses exploits les plus beaux,
Rassurer son Olympe aux pieds de nos tombeaux.
Si de tels intérêts j'ose un moment descendre,
Amis, je vous dirai quel culte à notre cendre
Va consacrer l'histoire et la postérité.
Oui, nous nous emparons d'une immortalité
Où nulle gloire humaine encor n'est parvenue;
Et, quand de Sparte enfin l'heure sera venue,
De ses débris sacrés qui ne se tairont pas,
Les tyrans effrayés détourneront leurs pas.
Alors, des temps fameux levant les voiles sombres,
Le voyageur sur Sparte évoquera nos ombres,
Et de Léonidas, et de ses compagnons,
Les échos n'auront pas oublié les grands noms.

Pichat avait des opinions républicaines très-avancées dont l'influence se fait ressentir dans ses tragédies de *Turnus* et de *Léonidas*. Il leur demanda encore le sujet d'une troisième tragédie, *Guillaume Tell*, qui fut reçue aux Français et jouée avec succès, le 22 juillet 1830. Il était mort peu de temps après la réception de cette pièce et avant sa mise à l'etude, le 26 janvier 1828. — Voici la liste de ses ouvrages :

I. * *L'Indépendant, à M. le comte Decazes.* Paris, l'Huillier, 1819, in-8°. C'est un recueil de deux lettres formant 80 pp., qu'il rédigea avec la collaboration de M. Avenel.

II. * *Ali-Pacha, mélodrame en trois actes*, par Afred (pseud. de Pichat) et Decomberousse. Paris, J. Esneaux, Barba, 1822, in-8°.

III. *Louise, ou le Père juge, mélodrame en trois actes et à spectacle.* Paris, Pollet, 1823, in-8°. Avec (Villain) de Saint-Hilaire et Hyacinthe (pseud. de Decomberousse).

IV. * *Eudore et Cymodocée, tragédie en cinq actes et en vers*, par Gary (et Pichat). Paris, Barba, 1824, in-8°.

V. * *Les Trois Genres, prologue en un acte, par M. Scribe, représenté sur le théâtre de l'Odéon, le 27 avril 1824.* Paris, Blosse, 1824, in-8°. La scène de tragédie est de Pichat, qui y a inséré, comme nous l'avons déjà dit, des scènes de *Pyrrhus;* la scène de comédie est de Dupaty, celle de vaudeville est de Scribe.

VI. *Léonidas, tragédie en cinq actes, représentée pour la première fois, sur le Théâtre Français, le 26 novembre 1825.* Paris, Ponthieu, 1825, in-8°. Avec une fig. lith. représentant Talma dans le

rôle de Léonidas. = Il a été fait plusieurs édit. de cette pièce. La 2e, que nous avons sous les yeux, est de IX et 75 pp.

On a encore de lui une pièce de vers intitulée *aux Mânes de Mazet*, qui a été insérée dans *la Muse Française*, recueil publ. par V. Hugo. (1823, in-8°.) T. 1. pp. 65-76.

PICTOUR (GEORGES). — Voici encore un Dauphinois de l'invention de Guy Allard ; on lit dans sa *Bib. du Dauphiné* : « *Georges* PICTOUR, *Ambrunois*, a « fait sept dialogues latins l'an 1571 » Il veut certainement parler d'un médecin nommé Georges Pictorius, qui a écrit un traité intitule : *Tuandæ sanitatis ratio, septem dialogis. per sex rerum non naturalium ordinem conscripta* (Basileæ, H. Petrus, 1554, in-8°); mais ce médecin était né à *Villingen*, en Allemagne, comme le disent tous les biographes et comme il nous l'apprend lui-même sur les titres de ses ouvrages où il se qualifie de *Villinganus*. Je ne sais vraiment comment notre biographe a été amené à le faire Embrunois. Ce n'est pas tout : il dit dans un article précédent : « *Arnaud* PASQUET, de Voy« ron, a traduit les sept dialogues la« tins de Georges Pictour, l'an 1580. » Cet Arnaud Pasquet était, non pas de Voiron, mais de *La Rochefoucaul*, comme on peut le voir dans la Bibliotheque de Duverdier qui donne le titre de sa traduction. (Paris, Gilles, Gourbin, 1557, in-8°.)

PIE (FRANÇOIS).—En parcourant les nombreux procès-verbaux et récits imprimés des fêtes populaires célébrées dans la Drôme pendant la république, on voit souvent apparaître le nom de ce personnage. Il ne se prononçait pas un discours patriotique sur le triomphe de nos armées, sans que le nom du *brave* Pie ne fût rappelé par les orateurs. Son buste en plâtre était porté comme en triomphe dans les fêtes civiques, il ornait les salles des séances de presque tous les clubs, et son portrait, gravé en imagerie, était colporté et distribué à profusion dans les campagnes. La gloire de Pie faillit plus d'une fois faire naître de graves querelles entre les freres et amis de Livron et ceux de Valence qui, eux aussi, avaient un héros de prédilection, *Martin* VINAY, dont nous parlerons en son lieu. Or, voici ce que nous avons pu recueillir sur ce *brave* Pie :

Il naquit à Livron vers 1764. Engagé dans un des bataillons de volontaires de la Drôme, en 1791, il faisait partie du 74e régiment de ligne en 1792, et fut grièvement blessé dès l'ouverture de la campagne à la retraite de Quiévrain. Moins touché de ses blessures que du désordre de l'armée qui venait de s'insurger et de massacrer un de ses chefs, il dit à Beauharnais, alors adjudant général : « Mon général, achevez« moi, que je ne voie pas la honte de « cette journée. Vous le voyez, je meurs « à mon poste, à côté de mon fusil, « avec le regret de ne pouvoir plus le « porter. » Quand ce trait fut connu à Paris, la garde nationale vota à Pie un sabre d'honneur qu'elle fit d'abord présenter à l'assemblée par une députation ; nous reproduirons, d'après le *Moniteur* (14 mai 1792) le discours prononcé à la barre par l'orateur de cette députation :

« Nous venons déposer entre vos « mains un sabre que nous destinons « au brave grenadier Pie. Nous ne le « lui envoyons pas directement. Les « hommes tels que Pie sont une pro« priété nationale; c'est aux représen« tants du peuple à les récompenser. « Nous rendons hommage à la souve« raineté dont le peuple vous a exclu« sivement investis. Puisse cette dé« marche prouver à toute l'armée que « la garde nationale, que la troupe de « ligne de Paris reconnaissent la né« cessité et le prix de la discipline. »

Ce discours fut couvert d'applaudissements; l'Assemblée décréta l'inscription de son nom au procès-verbal, lui envoya le sabre d'honneur voté par la garde nationale et lui fit écrire par le président une lettre de félicitation. — Pie ne mourut pas de ses blessures : il fut transporté à l'hôpital de Valenciennes, où Rochambeau et Luckner lui apprirent l'honorable distinction dont il venait d'être l'objet. Après son rétablissement, il rejoignit l'armée et fut tué quelque temps après sur un champ de bataille.

PORTRAITS. — I. FRANÇOIS PIE, *natif de Liveron* (sic), *district de Valence. ... dessiné d'après nature à Valenciennes, par Momal*. Il est en buste, de 3/4, tourné à D., dans un ov. in-4° — II. *Mon officier, achevez-moi...* Estampe le représentant blessé. *Labrousse, del. et sc. gr. en couleur*, in-4°.

PIEDMOND (EUSTACHE), notaire à Saint-Antoine, en Viennois, est auteur d'un journal inédit des guerres civiles

du Dauphiné, dont voici le titre : *Mémorial perpétuel de plusieurs choses advenues à cause des guerres civiles de ce royaume de France, et de ce qui particulièrement est advenu en Dauphiné, et notamment en notre pauvre ville de Saint-Antoine, en Viennois (recueillies par moi, Eustache Piedmont, notaire royal, dalphinal, de la ville de Saint-Antoine, recueilli depuis l'année 1572, que je fus de retour de Poitou, où j'avois demeuré onze ans, lorsqu'un oncle, nommé Jean Piedmont, m'y avoit attiré, y estant marié dès l'an 1560.* En dehors des quelques renseignements que nous fournit ce titre, nous ne savons presque rien sur la vie d'Eustache Piedmont; nous voyons seulement dans son journal qu'il fut employé plusieurs fois dans les affaires municipales de St-Antoine, et n'hésitait pas, dans l'occasion, à endosser la casaque militaire pour prendre part à de petites excursions contre les huguenots. Son journal s'arrête à l'an 1608; comme il enregistrait chaque jour avec soin, et une régularité notariale les événements dont il était témoin, ou dont il entendait parler, on peut avec probabilité placer sa mort à cette époque; il nous semble, en effet, difficile à admettre qu'un notaire de la vieille roche, tel que lui, se fût départi, sans une cause aussi majeure que celle de son trépas, d'une habitude contractée depuis 36 ans.

Au XVIII[e] siècle, le manuscrit original était entre les mains du petit-fils de l'auteur, Melchior Piedmont, avocat au parlement de Grenoble, mort le 9 mars 1745. En 1742, le P. Nic. Louis Hussenot, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Saint-Antoine, en fit faire une copie qu'il déposa dans ses archives. Vers la même époque, Fontanieu, intendant du Dauphiné, et zélé collectionneur, en fit faire aussi une copie. C'est la seule, croyons-nous, qui reste aujourd'hui ; elle est conservée à la Bibliothèque impériale. Quant à celle de l'abbaye de Saint-Antoine et au manuscrit original, ils ont disparu à l'époque de la révolution (1).

Ce journal embrasse une période de 36 ans; il est divisé en alinéas précédés chacun d'un titre explicatif, de la date de l'année, du mois, et quelquefois du jour; il donne de minutieux détails sur tous les petits siéges, attaques, prises et reprises des innombrables places de guerre qui bordaient les deux rives du Rhône, sur les assauts éphémères qu'essuyèrent les bourgades, les combats de quelques instants, les révolutions intérieures des cités dont l'obscurité a presque toujours échappé aux historiens. Piedmont fut souvent témoin des événements qu'il raconte; aussi son journal est-il d'une grande importance pour fixer les incertitudes et les erreurs de dates qui pèsent sur un grand nombre d'événements arrivés dans notre province pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. « Il est non-seulement précieux, dit « Jules Ollivier (2), comme monument « historique, il offre encore des dé- « tails intéressants sur les usages, les « mœurs et les croyances de la société. « Le notaire de Saint-Antoine ne s'é- « lève pas à des considérations litté- « raires d'une haute portée, mais s'il « écrit sous l'influence de ses apprécia- « tions bourgeoises, c'est toujours avec « bon sens et franchise. Les phéno- « mènes célestes, les révolutions at- « mosphériques, sont à ses yeux des « enseignements précurseurs des évé- « nements politiques, et jamais il n'o- « met de les rapporter avec une sim- « plicité religieuse qui ne manque pas « de bonhomie. »

La publication du *Mémorial* de Piedmont serait d'une haute utilité pour l'histoire de notre province, mais il serait nécessaire d'y joindre des notes pour expliquer certains événements et surtout de corriger les fautes nombreuses qui, dans la copie de Fontanieu, défigurent les noms d'hommes et de lieux.

PILATI ou **PILAT** (Humbert), fut secrétaire, ou notaire, du dauphin Guigues VIII, vers l'an 1325, et remplit le même emploi sous Humbert II, de 1333 à 1349. Il signait les actes rédigés en latin *Humbertus Pilati*; quelquefois il ajoutait *De Buxeria*. Il signe l'acte de confirmation du transport du Dauphiné qui est en français, *Humbert Pilat de la Buxere, clerc de la Dyocèse de Graignoble*. La confiance dont les dauphins l'avaient honoré lui fut continuee sous les rois de France. Il fit partie avec Guillaume, évêque de Genève, Didier de Sassenage, Guy Copier, Reynaud Reymond, Amédée de Lamothe, Reynaud Fallavel et Jean des Saules d'un conseil

(1) Nous avons ouï dire que l'original faisait partie de la bibliothèque laissée par M. Mermet, auteur de l'*Histoire de Vienne*.

(2) *Revue du Dauphiné*, t. 1[er], p. 144.

de lieutenance-générale en Dauphiné, créé le 19 août 1369 par le gouverneur Raoul de Loupy, pour administrer en son absence. Le 19 juillet 1371, il fit encore partie d'une commission du même genre créée par le gouverneur Jacques de Vienne, et où étaient Guy de Morges, seigneur de Larochette ; Amédée de Lamothe ; Reynaud Reymond, juge majeur des appellations; Jacques des Roys, juge majeur du Graisivaudan, et Jean des Saules, auditeur des comptes (1). Il mourut en 1373, étant alors prévôt de l'église St-André de Grenoble et auditeur des comptes. « Les registres qu'on a dans les archi- « ves de la Chambre », dit Valbonnays (*Hist. de Dauphiné*, t. II, p. 362) « et qui « sont intitulés de son nom, fournissent « une ample moisson de titres depuis « 1325 jusqu'en 1370. On le fait auteur « d'un journal de la vie de Humbert « sous le nom de *Memorabilia Pilati*, « dont on n'a pu recouvrer que quel- « ques fragments ou pièces informes (2). « C'est une perte qu'on a d'autant plus « sujet de regretter qu'il y a eu peu « d'affaires considérables de son temps « où il n'ait été employé. »

PILOT DETHOREY (Jean-Joseph-Antoine), archiviste du département de l'Isère, l'un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire de notre province, est né le 18 mai 1805 à Alexandrie (Piémont), alors chef-lieu du département de Marengo (3). Son père, officier dans l'armée française, chevalier de l'Empire, issu d'une famille originaire de Toulois en Lorraine, s'était marié dans cette ville; il s'y retira lorsqu'il prit sa retraite; mais bientôt après, en 1814, époque de l'évacuation de l'Italie, il revint en France et, pour ne pas s'éloigner du Piémont où il avait des affaires d'intérêt, il se fixa à Grenoble, où l'année suivante il appela sa famille. Dès ce moment, M. Pilot appartient à la cité qui est devenue sa patrie adoptive.

Entré de bonne heure dans les bureaux de la mairie de Grenoble, il ne tarda pas à sentir s'éveiller en lui le goût des investigations historiques; il s'y livra avec passion, et, à l'âge de vingt-quatre ans, il publia le premier fruit de ses études, sous le titre d'*Histoire de Grenoble et de ses environs, depuis sa fondation sous le nom de Cularo jusqu'à nos jours* (1829). Au milieu des éloges et des encouragements flatteurs que cet ouvrage valut au jeune historien, il s'éleva quelques critiques dont les auteurs ne tenaient pas assez compte de l'âge de celui qui l'avait rédigé et des peines infinies qu'il avait dû rencontrer pour réunir, presque sans travaux antérieurs, le faisceau des faits dont se composent les annales de cette ville. Quatre ans après, il fit paraître ses *Rercherches sur les Antiquités dauphinoises*, ouvrage qui atteste une immense lecture, le seul où l'on trouve groupé et dégagé des rêveries des chroniqueurs, l'ensemble de l'histoire des anciens peuples qui occupèrent le Dauphiné avant et après la conquête des Romains.

Des publications de ce genre sortaient tout à fait des habitudes d'un employé ordinaire; aussi, M. Pilot attira-t-il l'attention de ses chefs. L'honorable M. Berriat lui confia dès sa nomination à la mairie de Grenoble (1834) plusieurs travaux importants, entre autres le dépouillement et le classement des papiers de la commune. Encouragé dans ses goûts, doué d'une grande activité, M. Pilot s'adonna aux investigations historiques avec une nouvelle ardeur, et depuis lors il est peu d'ouvrages périodiques publiés dans notre province auxquels il n'ait fourni des articles. Son aptitude l'appelait à l'important dépôt des archives du département confié alors aux soins de M. Michallet; il y entra d'abord en qualité d'archiviste adjoint, par arrêté préfectoral du 8 janvier 1845, puis il obtint le titre d'archiviste en chef par un second arrêté du 20 juillet 1850.

(1) Notes de M. Pilot dans l'*Annuaire de la Cour royale de Grenoble*, de 1842, pp. 175 et 176.

(2) Ces fragments ont été publiés par Valbonnays, *loc. cit.*, pp. 622 et suiv.

(3) Voici sur la naissance de M. Pilot une anecdote que raconte *le Patriote des Alpes*, numéro du 20 juin 1840 :

Lorsque l'empereur Napoléon arriva à Alexandrie, le 1er mai 1805, se rendant à Milan pour y être couronné roi d'Italie, Mme Pilot présenta à S. M. I. un placet où elle exposait le désir que son mari, dans ce moment absent (il était attaché à l'armée navale, sous les ordres de l'amiral Villeneuve), pût obtenir un congé à l'effet de se trouver dans sa famille pour la naissance prochaine de son premier né. L'Empereur ne dédaigna point ce souhait d'une mère : il y fut sensible ; il fit répondre peu de jours après qu'il était impossible, à cause du trop grand éloignement des lieux, que le père fût de retour pour l'époque désignée; mais qu'il n'était pas d'avis qu'on renonçât pour cette absence à la joie d'une fête de famille; qu'il prenait part à cette fête et qu'il recommandait de ne point oublier, après la cérémonie du baptême, la collation d'usage; qu'il voulait qu'on y prît une tasse de chocolat à sa santé. Cette réponse était accompagnée d'un mandat de 15 napoléons pour les frais de la collation.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Hist. de Grenoble et de ses environs, depuis sa fondation, sous le nom de Cularo, jusqu'à nos jours*. Grenoble, Baratier, 1829, in-8°.

II. *Recherches sur les Antiquités Dauphinoises*. Grenoble, Baratier, 1833, 2 vol. in-8°.

III. *Annuaire de la Cour royale de Grenoble et du département de l'Isère*. Grenoble, Baratier, in-12. M. Pilot a rédigé cette utile publication pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844; il y a inséré plusieurs notices historiques d'un grand intérêt. Nous allons indiquer les principales.

— 1840. *Éphémérides du Dauphiné, où les principaux événements de l'histoire de cette province sont classés, suivant leurs dates, sous chacun des jours de l'année*. Il en a été fait un tirage à part.

De l'ancien clergé en Dauphiné. Cet article contient une nomenclature des *abbayes, chapitres d'églises collégiales, monastères, couvents, prieurés et autres maisons religieuses ayant existé dans l'étendue actuelle du diocèse de Grenoble*.

— 1841. *Usages, fêtes et coutumes, existant ou ayant existé en Dauphiné pendant chaque mois de l'année*. Il en a été fait un tirage à part.

Intendants du Dauphiné, depuis leur création en 1628 jusqu'à leur suppression en 1790.

Liste des gouverneurs du Dauphiné, depuis la réunion de cette contrée à la France, en 1349, jusqu'à leur suppression en 1790.

— 1842. *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble, en l'année 1562, époque de l'occupation de cette ville par les protestants*. C'est la reproduction d'un ancien manuscrit avec un grand nombre de notes de M. Pilot, tirées des registres de l'hôtel de ville de Grenoble et d'autres dépôts publics, de titres et de documents inédits. Il en a été fait un tirage à part —M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble, a donné une nouvelle édition de ce manuscrit, dans son *Delphinalia*, pp. 93 et suiv., sur une copie ayant appartenu à Guy Allard.

Liste des *présidents uniques de la chambre des comptes du Dauphiné, depuis 1434 jusqu'en 1544, et premiers présidents de cette cour, depuis 1544 jusqu'en 1790, époque de sa suppression*.

Prix de quelques denrées, marchandises et autres objets du Dauphiné, et journées de l'ouvrier à Grenoble au XIVe siècle, avec les noms et valeurs des monnaies delphinales de 1301 à 1336.

Liste des *lieutenants-généraux au gouvernement du Dauphiné, depuis la réunion de ce pays à la France, en 1349, jusqu'en 1790, époque de leur suppression*.

— 1843. *Mœurs et coutumes anciennes en Dauphiné.*

Etudes statistiques sur le département de l'Isère comparé avec le département moyen de la France, et sur les quatre arrondissements de ce même département de l'Isère, comparé entre eux.

Evêques de Grenoble depuis saint Domnin jusqu'à saint Hugues.

— 1844. *Idiome dauphinois*. Cet article contient des pièces en patois parlé dans diverses localités du Dauphiné.

Proverbes ou adages dauphinois sur quelques observations anciennes faites sur le climat, la croissance des jours, la température, etc.; lesdits adages ou proverbes usités en Dauphiné et consignés dans de vieux manuscrits antérieurs au quinzième siècle.

Ministère public. Cet article contient les listes des avocats fiscaux, procureurs fiscaux et avocats généraux au conseil delphinal, au parlement et à la cour de Grenoble.

Etudes statistiques sur le département de l'Isère et sur les quatre arrondissements de ce département comparés entre eux.

Paroisses de Grenoble. Cet article contient la liste des curés des cinq paroisses de cette ville.

Généraux de brigade ou maréchaux de camp ayant commandé dans le département de l'Isère depuis 1800 jusqu'à nos jours.

IV. *Histoire municipale de Grenoble*. Grenoble, 1843, 1846, 2 part. in-8°.

V. *Statistique générale du département de l'Isère*. Grenoble, Allier, 1844 et années suiv. L'un des collaborateurs de cette importante publication, M. Pilot, a rédigé les t. III (1846) et IV (1847), et l'appendice à ces deux tomes (1851). Il est aussi l'auteur d'un nouveau tome actuellement sous presse (février 1860), contenant la statistique des communes.

VI. *Le Bugey*. Grenoble, 1852, in-4° avec pl.

VII. *Grenoble inondé*. Grenoble, Maisonville, 1859, in-8° Il en a été fait une 2e édit. la même année avec gr. s. bois.

Publ. à l'occasion de l'inondation du 2 novembre 1859.

§ II.

M. Pilot a inséré dans divers ouvrages ou publications périodiques imprimés en Dauphiné un grand nombre de notices. La plupart d'entre elles sont de fort curieuses monographies puisées dans des titres ou documents inédits, et relatives à des points d'histoire locale qui n'avaient pas encore été explorés. Les personnes peu versees dans la bibliographie dauphinoise nous sauront gré de leur en donner la liste.

ALBUM DU DAUPHINÉ.

T. I. — *Château de la Sône*; *Chorges*; *Crémieu*; *Crypte de l'église Saint-Laurent de Grenoble*. Cette notice a été tirée à part. *Guillestre*; *Mont-Dauphin*; *Ruines du château de Beauvoir*.

T. II. — *Marsanne*.

T. III. — *Le Cassel*; *Claps-de-Luc*; *Mont-Genèvre*; *les Piles*; *Pont-de-Brion*; *Le Queyras*.

T. IV.— *Alivet*; *Cascade et Château de Craponneau*; *Ruines du château de Bressieux*; *La Tour du Pin*; *Tullins*.

COURRIER DE L'ISÈRE, journal.

Réponse à une lettre où l'on prétend démontrer que l'étymologie de Grenoble ne dérive point de Gratianopolis; *que cette ville ne doit point son nom à l'empereur Gratien*. (Nos des 14 juillet et 4 août 1836).

Lettre sur l'orthographe du mot VOCANÇON. (No du 9 févr. 1837.)

Découverte d'un reste d'arche de l'ancien pont de pierre de Grenoble renversé en 1651. (No du 27 avril 1837.)

Lettre à M. Berriat, maire de Grenoble, sur quelques bustes des anciens Dauphins de Viennois. (No du 20 janv. 1838).

Lettre au même *sur le tombeau de l'abbé Gattel au cimetière de Grenoble*. (No du 6 juin 1840.)

Notice sur la cathédrale de Grenoble. (Nos des 2, 4, 9, 11, 18, 23 mai et 3 juin 1845.) Il en a été fait un tirage à part, in-8o de 35 pp.= Reprod. avec des additions et des rectifications dans le *Bullet. de la Soc. de statist. de l'Isère*, t. III.

Note sur le marquis de Ragny (*Jacques Bourdin*). (Nos des 1er et 10 oct. 1857.)

Anciennes portes et anciens remparts de Grenoble. (Nos des 15 et 17 sept. 1859.)

Lettre à M. le rédacteur du Courrier de l'Isère, *sur les inondations de 1733, 1740 et 1778*. (No du 10 nov. 1859.)

PATRIOTE DES ALPES, journal.

Lettre à M. Berriat, maire de Grenoble, sur l'indication des maisons où sont nés, dans cette ville, quelques hommes distingués. (No du 13 sept. 1836.) = Reprod. avec additions et rectifications dans le *Bull. de la Soc. de statistique de l'Isère*.

Des tour et tourelles de l'hôtel de ville de Grenoble. (No du 27 avril 1837.)

Onzième siècle. Saint Hugues, évêque de Grenoble. (No du 14 déc. 1837.)

Coup d'œil sur le Dauphiné au Xe siècle. (Nos des 25 et 27 janvier 1838.)

Note sur la trouvaille faite dans l'une des piles du pont de pierre de Grenoble. (No du 13 mars 1838.)

REVUE DU DAUPHINÉ.

T. II. (1837). — *Lettre à M. Ollivier* (*Jules*), *directeur de la* Revue du Dauphiné, *sur l'occupation de Grenoble et du Graisivaudan par une nation payenne, désignée sous le nom de Sarrazins*. (Tiré à part. Valence, 1837. in-8o de 28 pp.).

T. VI (1839). — *Jeux de l'arbalète, de l'arc et de l'arquebuse à Grenoble*.

— *Notice sur les bustes des anciens Dauphins de Viennois, placés dans le vestibule de la Bibliothèque de Grenoble*.

GAZETTE DU DAUPHINÉ, journal.

Nouveaux renseignements sur des ossements humains et des armes de silex trouvés dans une grotte de rochers de la Balme, à la Buisse. (No du 14 avril 1841.) = Reprod. dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, t. II.

LE MESSAGER DAUPHINOIS, journal.

Notice sur l'église Saint-André de Grenoble. (Nos des 3, 6 juillet 1851 et suiv.). = Tiré à part. Grenoble, 1851, in-8o de 108 pp.

Notice sur l'ancienne église de la Tronche. (Nos des 25 avril et 2 mai 1852.) = Tiré à part, à 100 exempl. Grenoble, impr. Maisonville, 1852, in-8o de 7 pp.

Boiseries et anciens vitraux de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble. (Nos des 27 mai et 3 juin 1855 et suiv.). = Tiré à part. Grenoble, impr. de Maisonville, 1855, in-8°.

Documents historiques et généalogiques sur quelques familles du Dauphiné. ADHÉMAR DE MONTEUIL. (Nos des 15 juillet, 5 août 1855 et suiv.). — D'AGOULT. (No du 20 avril 1856.)

Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère, depuis 1217 jusqu'à nos jours. (Nos des 27 juillet, 10 août 1856 et suiv.) = Tiré à part. Grenoble, Impr. Maisonville, 1856, in-8o de 144 pp.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Rapport sur les principaux monuments de Grenoble et de l'arrondissement de cette ville. (T. I, 1838.) = Reprod. dans le journal *le Patriote des Alpes*, nos des 8, 10 et 13 mars 1838.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE L'ISÈRE.

T. I. — *Notice sur les médaillons et figures découpées, trouvés dans l'une des piles de l'ancien pont en pierre de Grenoble, lors de sa démolition.*

T. II. — *Notice sur des ossements humains et des armes en silex trouvés dans une grotte des Balmes, commune de La Buisse.*

— *Nouveaux renseignements sur les ossements humains et les armes en silex trouvés dans la grotte de La Buisse.*

Notice sur des ruines de bains romains découverts à La Buisse. Inséré aussi dans le *Courrier de l'Isère*, no du 11 mai 1841.

— *Ordonnances et lettres inédites du roi Charles IX, relatives aux troubles religieux survenus en Dauphiné.*

— *Capitulation de Grenoble en 1590.*

— *Lettres à M. Berriat, maire, renfermant des recherches sur les maisons où sont nés, ou qu'ont habitées plusieurs hommes célèbres à Grenoble.*

— *Note sur l'orthographe du nom de Vaucanson, et lettres inédites de cet homme célèbre.*

— *Notice sur les anciens plans de la ville de Grenoble.* = Tiré à part. Grenoble, 1843, in-8o de 31 pp.

— *Note sur des médailles trouvées dans le canton de Meyzieu.*

T. III. — *Notice sur la cathédrale de Grenoble.*

— *Précis statistique des antiquités du département de l'Isère.* = Tiré à part. in-8o de 47 pp.

— *Notice sur l'ancien couvent de Chalais.* = Il en a été fait un tirage à part.

T. IV. — *Indication de quelques lieux du département de l'Isère qui ont eu à souffrir de la peste et des épidémies à une époque ancienne.*

2e Serie, T. I. — *Séjour de Chépy à Grenoble.*

— *Entrée et séjour de Charles VIII à Vienne, en 1490, avec les histoires jouées dans cette ville à l'occasion de l'arrivée de ce prince.* = Il en a été fait un tirage à part.

— *Détails sur la mort du prince de Conan, fusillé à Grenoble en l'an VIII.*

— *Notice sur l'origine de la ganterie à Grenoble.*

— *Contrat de vente de l'hôtel de Villeroy, aujourd'hui l'hôtel de ville de Grenoble.*

— *Mémoire et titres à l'appui pour justifier des honneurs dus aux membres du parlement de Grenoble investis du commandement du pays, et où est écrit le cérémonial usité dans ces circonstances.*

2e Serie, T. II. — *Description de quelques monnaies de Grenoble.* Fig.

— *Taxe des denrées et de la main-d'œuvre à Grenoble, en 1738.*

— *Reglement concernant le fait de la police en Dauphiné, en 1600.*

— *Rapport sur une pierre tumulaire chrétienne trouvée à Saint-Marcel, près de Barraux.*

2e Série, T. III. — *Bienheureux et saints du Dauphiné.*

— *Note des décès qui ont eu lieu à Grenoble de 1810 à 1851.*

— *Recherches sur les anciennes universités du Dauphiné et de la généralité de Grenoble.*

— *Notice sur des inscriptions trouvées depuis peu à Grenoble.*

— *Capitulation de Grenoble en 1815.*

2e Série, T. IV. — *Notice sur* RICHIER, *sculpteur, et sur quelques-uns de ses ouvrages.*

— *Sur la méridienne dans l'escalier du lycée de Grenoble.*

— *Notice sur* DOMINIQUE VILLAR *ou* VILLARS, *d'après des renseignements inédits.*

— *Note sur une inscription gallo-romaine existant à Vif et sur quelques autres inscriptions anciennes.*

— *Sur les pierres gallo-romaines du musée lapidaire de Grenoble.*

— *Sur quelques actes et procédures d'excommunication en Dauphiné.*

— *Notice sur les joyaux des Dauphins et l'ancienne bannière de Saint-Georges, étendard du Dauphiné.*

— *Sur la famille d'*AYMAR DU RIVAIL.

— *De la part que le Dauphiné a prise aux guerres d'Italie, sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et de François Ier.*

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE tenu à Grenoble en 1857.

Quelle fut en Dauphiné la condition des villes au moyen âge?

Sur le palais de justice de Grenoble.

Hôtels des monnaies en Dauphiné.

Note sur une inscription à Grenoble.

REVUE DES ALPES, journal.

Le chevalier de Grave (no du 16 oct. 1858).

Dubois-Fontanelle (n° du 13 nov. 1858). *Maires de Grenoble* (n° du 4 déc. 1858). *Découverte archéologique à Grenoble* (nos des 25 sept., 2 et 9 oct. 1859).

PINA (Jean-François-Calixte, *marquis* de), né à Grenoble en 1779, appartenait à une famille anoblie vers le commencement du XVIe siècle, en récompense de services militaires. Son père, Joachim de Pina, marquis de Saint-Didier, capitaine de cavalerie, avait porté les armes avec la plus grande distinction; sa mère se nommait Marie-Thérèse-Gabrielle de Garagnol. M. de Pina fut maire de Grenoble de 1816 à 1818, et eut à cette époque M. Royer de Loche pour successeur. De nouveau maire en 1824, et député de l'Isère en 1827, il conserva ces fonctions jusqu'à la révolution de 1830. Il vécut dès lors entièrement éloigné des affaires publiques, et mourut à Grenoble le 30 juillet 1842. C'était un homme fort instruit, passionné pour la numismatique. On a de lui les deux écrits ci-après, dont les connaisseurs font un grand cas :

I.* *Leçons élémentaires de numismatique romaine, puisées dans l'examen d'une collection particulière.* Paris, Poley, 1823, in-8°.—II. *Monnaies inédites ou peu connues des évêques de Valence et des comtes de Valentinois.* (Valence, Borel, 1837), in-8° de 8 pp. avec 1 pl. Tirage à part, à 12 exemplaires seulement, d'un article publié dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 58-64, et qui avait d'abord paru dans la *Revue de numismatique fr.* (1837, 2e année).

M. de Pina s'occupait de la rédaction d'une histoire numismatique du Dauphiné, dont il avait presque tous les éléments dans son riche médaillier; mais cette belle entreprise, qu'il pouvait mener à si bonne fin, n'a pas été achevée.

— *Emmanuel*, l'un de ses fils, est auteur d'un petit ouvrage très-intéressant, intitulé : *Souvenir des dernières expéditions Russes contre les Circassiens.* Valence, Borel; Paris, Vaton, 1837. In 8°.

PINSON (Nicolas), peintre et graveur, né à Valence vers le milieu du XVIIe siècle, alla étudier la peinture en Italie et fit un assez long séjour à Rome. De retour en France, il se fixa dans le Midi où il parait avoir exercé son art. Mariette dit de lui, dans la description du cabinet de Boyer d'Aguilles (1) :

« Pinson est un maître presque ignoré « et il a cela de commun avec tous les » artistes qui se confinent, comme il « l'a fait, dans le fond d'une province. « Sur tout autre théâtre il eût paru « avec quelque sorte d'éclat, car il ne « manquait pas de mérite, et il inventait même assez facilement. Il suivait « la manière de Pierre de Cortone qu'il « avait étudié dans Rome. » Boyer-d'Aguilles possédait de lui un tableau représentant l'ange Raphaël et le jeune Tobie; il a été gravé par Coelemans et fait partie du recueil dont nous donnons le titre ci-dessous. On lit dans la marge du bas de cette estampe : *Tobie grave d'apres le tableau de N. Pinson, par Iac. Coelemans.* H. 148 mill. L. 198 mill., marges comprises.

« Cet artiste gravait aussi à l'eau « forte d'une pointe qui ressemble plus « à celle dont s'est servi Carle Maratte « qu'à toute autre, » dit M. Robert Dumesnil. On ne connaît de lui que les deux estampes suivantes qui sont de la dernière rareté :

— *L'Assomption de la Vierge.* Assise sur des nuées, entourée d'anges et de chérubins, elle pose la main gauche sur son sein et étend l'autre en contemplant l'éternelle félicité. En bas, à gauche : *N. Pinson, inuent. et sculp.* H. 160 mill. L. 125 mill. (Bib. imp.)

Le Christ mort. Il est étendu la tête à D, entouré des saintes femmes. Dans la marge, une dédicace signée *Nicolaus Pinsonus ex Valentia in Gallia.* H. 222 mill. H. 267 mill. (Ibid.).

PISON DU GALLAND (Alexis-François), député, l'une des gloires de l'ancien barreau de Grenoble, naquit dans cette ville le 23 février 1747. En 1788, lors des démêlés du parlement avec le ministère à propos de l'enregistrement des édits, il fut un des hommes qui se mirent à la tête du mouvement. Ses profondes connaissances en droit, son habileté à traiter les affaires, et l'éclat de ses plaidoiries lui avaient donné une réputation qui s'étendait dans toute la province; dans le bailliage du Graisivaudan, seulement, il était juge épiscopal, et d'environ 50 seigneuries comprenant plus de 100

(1) *Recueil d'estampes d'après les tableaux des peintres les plus célèbres d'Italie, des Pays-Bas et de France, qui sont à Aix dans le cabinet de M. Boyer d'Aguilles, procureur du roi au Parlement de Provence, gravées par J. Coelemans d'Anvers, par les soins et sous la direction de M. J.-B Boyer d'Aguilles, conseiller au même Parlement, avec une description de chaque tableau et le caractère de chaque peintre.* Paris, J.-P. Mariette, 1744, gr. in-fol.

paroisses. Ses talents et sa réputation lui donnèrent une grande influence sur les événements de cette époque, et il s'en servit pour diriger les esprits dans la voie de la résistance. Il prit une part active aux délibérations de l'hôtel de ville de Grenoble des 14 juin et 2 juillet, qui provoquèrent la réunion des états, et il assista aux assemblées de Vizille et de Romans. — Nommé député du Tiers aux états généraux en 1789, il fut, dès les premières séances, secrétaire provisoire. Il prit souvent la parole sur les questions de législation; il se mêla aussi parfois aux discussions purement politiques, mais ne donna jamais dans les partis extrêmes et parut toujours vouloir balancer l'influence de la capitale par celle des provinces. Nous allons indiquer, d'après le *Moniteur*, les principales circonstances dans lesquelles il monta à la tribune :

En 1789, il demanda l'admission provisoire des 12 députés coloniaux, qu'il ne fût plus reçu de députations à la barre de l'assemblée et que les réclamations fussent communiquées par le comité des rapports; sur sa motion, un comité fut organisé pour liquider les droits féodaux et les rentes foncières; il demanda que la partie de l'impôt applicable à la dette publique et à la liste civile fût définitivement assurée; il provoqua la division du royaume en départements; dans la discussion des articles de la constitution, il proposa la fixation du nombre des électeurs et qu'une propriété territoriale quelconque fût une condition essentielle d'éligibilité à la représentation nationale; il se plaignit du comité de constitution qui, en présentant ses articles d'une manière isolée, empêchait d'en saisir les rapports entre eux; enfin, il combattit un article additionnel tendant à restreindre les réunions des citoyens. — En 1790, il fit adopter une réduction sur l'emploi de la loi martiale, développa les avantages des tribunaux d'appel, demanda qu'il n'y eût pas de juges d'office, et présenta des observations sur la suppression des offices de judicature et l'organisation judiciaire. — En 1791, comme rapporteur du comité des domaines, il fit annuler l'acte qui engageait la propriété de Fenestranges à la famille Polignac, et décréter le remboursement des engagements des greffes domaniaux et des offices de même nature. Sur la fin de la session, il présenta le plan d'une nouvelle administration forestière qui fut adopté.

De retour à Grenoble, Pison du Galland fut nommé président du tribunal du district (1792). La modération de sa conduite à l'assemblée constituante l'exposa à des tracasseries. En juillet 1794, la société populaire, où dominait le parti montagnard, le dénonça comme fédéraliste et faisant partie d'une prétendue commission des délégués immédiats du peuple de l'Isère. Il fut en conséquence mandé à la municipalité et obligé de se justifier. La dénonciation n'eut pas d'autres suites, mais quelque temps après le comité de surveillance le fit emprisonner pour les mêmes motifs.

En 1797, il fut élu député de l'Isère au conseil des Cinq-Cents dont il devint secrétaire, puis président (21 mars 1798). Durant cette session, il s'occupa beaucoup des questions de législation, mais surtout de celles relatives aux finances et, comme membre du comité de ce nom, il fit plusieurs rapports. Il prit part aussi à un grand nombre de discussions sur divers objets; ainsi, il demanda que les artistes fussent soumis, comme les marchands, au droit de patente; il présenta une motion d'ordre sur la célébration du décadi par des jeux, des fêtes, et des exercices populaires; il s'opposa à l'indemnité de 25,000 fr. accordée à Faujas de St-Fond; il combattit l'établissement des écoles secondaires; fit une motion pour la création d'un système de secours à accorder aux indigents; il s'éleva contre les dénominations grecques données aux poids et mesures, etc., etc.

Réélu au corps législatif sous la constitution consulaire en l'an VIII, il ne tarda pas à quitter Paris pour se retirer à Grenoble, où il avait été nommé juge au tribunal d'appel le 12 prairial an VIII. Il fut confirmé dans ces fonctions par ordonnance royale du 22 mars 1816. Pison du Galland les conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Grenoble le 31 janvier 1826.

Portrait. — Suite de Déjabin.

Bibliographie. — I. *Opinion d'A. F. Pison du Galland, sur l'organisation politique du royaume.* (10 novembre 1789) (impr. nat.), in-8°, 24 pp. — II. *Articles presentés à l'Assemblée nationale sur l'organisation politique du royaume, par A. F. Pison du Galland, à la suite de son opinion dans la séance du 10 novembre, dont elle a ordonné l'impression.* (A Paris,

chez Baudouin), in-8°, 3 pp.—III. *Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom des cinq comités des domaines, de marine, des finances, d'aliénation et d'agriculture, sur le nombre, la répartition et le traitement des agents de l'administration forestière.* (Impr. nat.), in-8°, 8 pp. — IV. *Opinion sur le plan de division du royaume et le nouveau règlement pour son organisation*, 1790, in-8°. (*Fr. litt.* de Quérard.) — V. *Projet de décret sur la liquidation des greffes et autres offices domaniaux, présenté à l'Assemblée nationale au nom de ses comités des domaines et de judicature réunis.* Paris, impr. nat., 1791, in-8°, 8 pp. — VI. *Opinion sur le renouvellement des bureaux centraux.* (19 niv. an V) (impr. nat.), in-8°, 8 pp. — VII. *Opinion sur le projet d'établissement d'avoués.* (9 frimaire an VI) (impr. nat.), in-8°, 15 pp.—VIII. *Rapport sur l'ordre du travail relatif au Code civil.* (4 prairial an VI) (impr. nat.), in-8°, 6 pp.—IX. *Rapport concernant les expropriations pour cause de service public.* (17 fruct. an VI) (impr. nat.), in-8°, 8 pp. — X. *Rapport fait sur le message du Directoire exécutif pour la translation des tribunaux civil et criminel du département des Hautes-Alpes.* (24 vendém. an VI) (Imp. nat.), in-8°, 6 pp.— XI. *Rapport au nom d'une commission sur diverses questions relatives aux séances tenues en comité secret par le corps législatif, sur la demande du gouvernement.* (18 niv. an IX) (impr. nat.), in-8°, 8 pp.- XII. *Discours prononcé à l'occasion du décès du citoyen Périer, membre du corps législatif.* (18 pluv. an IX) (impr. nat.), in-8°, 3 pp.

« Nous connaissons encore de Pison du Galland un travail fort considérable et très-bien fait. Ce sont les *Observations de la commission de Grenoble sur le projet de code rural*, rédigées en 1809 et imprimées dans les *Observations des commissions consultatives*... publiées par M. de Verneilh. (Impr. imp. 1810, 2 vol. in-4°), t. II, pp. 569-751. Ces observations, beaucoup plus étendues que toutes les autres insérées dans ce recueil, contiennent un nouveau projet de code rural que la commission de Grenoble proposait de substituer à celui du gouvernement. Divisé en 2 liv., 10 sect. et 37 tit., ce projet comprenait 531 art., plus 15 art. sur la conservation des bois; en tout 546, au lieu de 280 du projet du gouvernement. Une partie de ce remarquable travail est devenue depuis inutile, par suite de la promulgation des codes pénal et forestier et des différentes lois sur la pêche fluviale, sur la chasse, sur les chemins vicinaux et sur les vices rédhibitoires; cependant le plus grand nombre des articles et observations de Pison du Galland concernant spécialement les biens ruraux et la police rurale, pourront être utilement consultés lorsque l'on s'occupera d'un nouveau code rural. » (Note de M. Ch. Berriat-Saint-Prix.)

PLANEL (Claude-François-Jean-Baptiste-Henri), né vers 1753, ancien professeur de droit civil à l'Université de Valence, puis doyen de celle de Grenoble, mort dans cette dernière ville le 14 décembre 1828, est auteur des deux ouvrages suivants :

I. *Dissertation sur la nature et les effets de la donation des biens présents et à venir, dans le rapport de la substitution en faveur des enfants nés du mariage*, Grenoble, imp. C.-P. Baratier, 1816, in-8° de 25 pp. — II. *Dissertation sur la question de savoir si la femme a une hypothèque légale sur les immeubles de son mari à raison de ses biens paraphernaux exigés ou perçus par son mari pendant la durée du mariage.* Grenoble, imp. d'Allier, 1818, in-8° de 48 pp.

PLANELLI DE LA VALETTE (Charles-Joseph-Laurent-Marie, *marquis de*), d'une famille originaire de Lyon, naquit à Grenoble le 30 avril 1763. Destiné à la carrière militaire, il entra fort jeune encore dans un régiment de cavalerie. En 1790 il était capitaine et émigra, croyons-nous, pendant les orages de la révolution. Rentré en France après le 18 brum., il fut adjoint à la municipalité de Grenoble, de 1803 à 1815. En 1814, il exerça pendant quelque temps les fonctions de maire; c'est lui qui, le 10 juin de cette année, arrêta le programme de la fête pour la publication de la paix et de la charte constitutionnelle, programme dont M. Albin Gras a reproduit le texte dans son ouvrage intitulé : *Grenoble en 1814 et 1815*, pp. 73 et 74. En 1815 il fut un des membres de la municipalité qui, le 8 juillet pressèrent vivement le général Motte-Robert de signer une capitulation avec les Austro-Sardes, et il se chargea d'en négocier les préliminaires. Ce zèle pour la cause royale lui valut deux jours après l'honneur d'être nommé par Raviezki, intendant de l'armée d'occupation, maire et inspecteur général des gardes nationales de l'Isère. « Il faut pourtant lui rendre « cette justice, dit M. Albin Gras (*loc.*

« *cit*, p. 65), que non-seulement il fut « étranger à toutes les persécutions « dont nos concitoyens furent victimes, « mais qu'il résista courageusement à « une foule d'exigences, surtout de la « part des chefs des alliés. Sa qualité « d'inspecteur des gardes nationales lui « donnait un certain ascendant et lui « permettait d'employer même la me- « nace. Les hommes de tous les partis « ont été d'accord pour reconnaître qu'en « cette occasion il rendit de grands « services à la ville ; cette résistance, « dit-on, ne fut même pas toujours « sans danger pour lui. » — Nommé député de l'Isère en 1815, il fut continué à la chambre en 1816, 1819, 1824 et 1829. Inutile de dire que par suite de ses sentiments monarchiques il siégea constamment aux centres et vota pour le ministère ; toutefois il s'associa à plusieurs réformes libérales ; c'est ainsi que pendant la session de 1818 il appuya l'amendement du général Dupont et demanda qu'aucun officier ne pût être privé de son grade sans jugement. — Nommé préfet du Gard le 7 avril 1824, il ne fut pas heureux dans cette préfecture. Il vit se renouveler les insurrections catholiques et ne sut pas opposer une résistance assez énergique à ces fanatiques. Il fut remplacé par ordonnance royale du 12 nov. 1828. — A la révolution de 1830 il s'éloigna de la scène publique et vécut retiré dans son château de Varces. Il est mort en 1855.

La *Fr. lit.* de Quérard lui attribue l'opuscule suivant, que nous ne connaissons pas : *Opinion sur l'article nouveau proposé par M. le comte Dupont, pour faire suite au titre VI du projet de loi relatif au recrutement de l'armée ; prononcée à la séance du 5 février, immédiatement après l'adoption du titre VI*. Paris, imp. Lenormant, 1818, in-8° de 8 pp.

PLANTA. — Voy. FALQUET-PLANTA.

PLUVINEL (ANTOINE DE), le créateur des manéges en France, naquit à Crest, vers 1555. — Chorier lui a consacré dans son *Estat pol.*, t. III, pp. 439 et suiv., une notice intéressante que presque tous les biographes ont copiée, ou paraphrasée, sans se donner la peine d'en citer l'auteur. N'ayant pas de faits nouveaux à y ajouter, nous allons la reproduire *in extenso*, laissant à Chorier tout le mérite d'en avoir, le premier, réuni les éléments :

« Il mérite que la noblesse françoise ne l'oublie jamais, & que cette province le mette au rang de ses hommes illustres. C'est luy qui le premier a ouvert en France à la noblesse ces escholes de vertu, de civilité, & d'adresse, sous le nom d'Academies, qu'elle étoit contrainte de chercher en Italie pour son instruction. Il avoit acquis tant de réputation dans celle de Jean-Baptiste Pignatelli, à Naples, son âge favorisant son mérite, car il n'avoit pas alors plus de dix-sept ans, qu'il passa dès ce temps-là pour le meilleur escuyer qui fut en Italie. Le duc d'Anjou le désira, & il fut son premier escuyer. Il le suivit en Pologne, et après la mort du roy Charles IX (1574), il fut son premier escuyer, et fut un des quatre qui l'accompagnèrent à son retour. Depuis, il fut si agréable à ce prince, dans l'âme duquel il n'y avoit rien que de royal, que les bienfaits dont il le combla relevèrent également son nom et sa fortune : il voulut entr'autres qu'il écartela ses armes au premier de celles de Pologne (1). Ce fut sous ce règne qu'il forma le dessein d'une Académie qu'il ne peut néanmoins exécuter que sous celuy de Henry IV. Son premier establissement fut à Paris dans le fauxbourg St-Honoré auprès de la grande escurie du roy (2), qui luy en donna la direction et le commandement ; il le fit aussi son chambellan, second gouverneur du Dauphin, qui fut le roy Louis XIII, conseiller dans ses conseils, et l'envoya en Hollande au prince Maurice, tant pour contenter la curiosité que témoignoit ce prince de voir un homme dont la renommée disoit tant de bien aux peuples estrangers, que pour négocier auprès de luy quelques importantes affaires. A son retour de ce voyage, le roy lui donna le gouvernement de Cesar, duc de Vendôme, & celuy de la tour de Bourges. Ce furent

(1) Tout ce passage est une flatterie de généalogiste. D'abord Pluvinel n'était pas noble avant son arrivée à la cour et n'avait, par conséquent, pas d'armes qu'il pût écarteler. Ensuite, il y a, il est vrai, aux deuxième et troisième quartiers de l'écu de Pologne, *un cavalier armé, tenant une épée haute et nue à la main, le tout d'argent*, et, dans les armoiries que le roi donna à Pluvinel, en l'anoblissant, également *un cavalier tenant une épée haute et nue à la main, le tout d'or* (aux 1er et 2e) ; mais ce *cavalier* ne lui fut pas donné en récompense des services qu'il avait rendus en Pologne, mais simplement, comme nous l'apprend le P. Ménestrier, « pour avoir introduit en France les exer- « cices des académies, et appris au feu roy « (Louis XIII) à monter à cheval. » (*Le véritable art du blason et origine des armoiries*, édit. de 1672, p. 216.)

(2) Notre PONTAIMERY a écrit à ce sujet une sorte de réclame dont on trouvera le titre dans la liste de ses ouvrages.

les derniers témoignages de l'estime de ce grand prince, & de la bienveillance qu'il avoit pour luy. Le parricide qui le ravit à l'estat auroit été un coup mortel à la fortune de Pluvinel, si elle n'avoit esté l'ouvrage d'un excellent mérite... La vertu ne paroît jamais mieux que dans la perte de ses protecteurs, & quand elle est réduite à estre même sa protection à soy-même. Tous les grands qui en avoient des sentimens accoururent de toutes parts à Pluvinel, comme à celuy qui seul estoit plus capable que nul autre d'en faire germer et d'en cultiver heureusement les semences. Il avoit toutes les qualités nécessaires pour cela. Il estoit bon, prudent & judicieux, sincère & d'un esprit merveilleusement accommodant. Il mit à cheval le roy Loüis XIII, & réüssit avec tant de succez que jamais homme n'y a esté mieux que ce prince. On peut dire qu'il estoit à son art, ce que par luy son art estoit aux autres : il inspiroit même de la raison, & non seulement de la docilité, aux chevaux les moins traitables (1). Il endressa pour le célèbre Carrousel de l'an 1612 d'un manège si extraordinaire qu'on ne l'admira pas moins de l'avoir imaginé, que de l'avoir exécuté. Le 24 du moi d'aoust de l'an 1620 fut le dernier jour de sa vie. »

Antoine de Pluvinel ne laissa que des filles de son mariage avec Marie de Mansel de St-Ligier. — *Jean*, son frère aîné, maître d'hôtel du roi, n'eut aussi qu'une fille, *Catherine*; elle épousa *Gabriel de* La Baume, conseiller à la chambre des comptes qui fut la tige d'une branche de sa maison, qui prit le nom de La Baume Pluvinel. Un fils de celui-ci, nommé *Antoine*, fut nommé écuyer de la petite écurie le 11 nov. 1628, gouverneur de Crest le 22 août 1642, l'un des écuyers de la grande écurie le 30 oct. 1648; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Dugué du 6 août 1668. Le roi érigea en faveur de son fils *Joseph*, la terre d'Egluy, près de Crest, et ses dépendances en marquisat sous le nom de Pluvinel, par lettres du mois de juin 1693, enregistrées au Parlement de Grenoble, le 5 septembre 1695 (2).

Portrait. — *Ant. de Pluvinel eqves regis christianiss : eqvorum magist.* Il est en buste, de trois quarts, tourné à D., dans un cartouche ov., sur la bordure duquel est la légende. Au-dessous du cartouche on lit : *A° 1623*, et en bas, dans la marge, les vers suivants :

Talis erat vultu princeps moderator equorum
Regibus acceptus qui PLUVINELLUS erat
Ipse sibi sortem fecit virtute benignam,
Audijt et FRANCÆ nobilitatis amor.

Simon Passeus sculpsit. – H. de la pl. 205 mill. L. 118 mill. Ce portrait a été fait pour la première édition du *Maneige royal.* = Copie, même sens, *Chri. Hagens sculpsit*, avec divers changements dans le cartouche et sans les mots. *A° 1623*. H. de la pl. 179 mill. L. 129 mill.

Pluvinel est mis en scène dans la plupart des exercices représentés dans son ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE.

Maneige royal ov lon pevt remarqver le defavt et la perfection dv cavalier en tous les exercices de cet art, digne des princes, fait & pratiqué en l'instruction du roy, par Antoine Pluvinel son escuyer principal, conseiller en son conseil d'Estat, son chambellan ordinaire et sous-gouverneur de Sa Majesté. Le tout gravé & représenté en grandes figures de taille-douce, par Crispian de Pas, flamand, à l'honneur du roy à la mémoire de Monsieur de Pluvinel. Imprimé à Paris avx frais de Crispian de Pas, et se vendent chez Gvillavme-le-Noir. M.DC.XXIII, gr. in-fol. oblong de 69 pp. impr. sur deux colonnes, et 66 planches, dont un titre gravé, le portrait de Louis XIII et celui de Pluvinel, à côté duquel on lit son *epitaphe*, par *P. de Reclus, procureur du roy au siege de Crest*. Ce P. de Reclus était, en son temps, à ce qu'il

(1) Tallemant des Réaux dit quelque part dans ses *historiettes* qu'il était presque aussi *butor* que ses chevaux. Il était peu causeur : Le même chroniqueur raconte que Des Yvetaux et lui « firent un « voyage de Paris à Nantes et en revinrent, jouant « toujours aux échecs, sans se dire mot pour cela. »

(2) Quelques généalogistes ont avancé que la maison de La Baume était une branche cadette de celle de La Baume Montrevel ; mais nous ne pensons pas que cette assertion soit suffisamment justifiée. Dans les preuves qu'ils fournirent en 1668, devant Dugué, les La Baume de Dauphiné, anoblis, croyons-nous, par des charges de robe, ne cherchèrent nullement à s'attribuer une si illustre origine; ils établirent simplement qu'ils étaient originaires de Bretagne et ne remontèrent leur filiation qu'à *Antoine*, mort en 1586, époux de Jeanne de Broë, sœur d'un président du parlement de Paris. La prétendue communauté d'origine qu'on a cru pouvoir donner à ces deux maisons ne nous paraît pas avoir d'autres fondements que la similitude des noms et une ressemblance dans les armes; les La Baume Montrevel portaient *d'or à la bande vivrée d'azur* : et les La Baume de Dauphiné, *d'or à la bande vivrée d'azur accompagnée en chef d'une moucheture d'hermine.*

paraît, un des beaux esprits de notre province. Possédé de la manie des vers, il en adressait à tous ses amis qui faisaient des livres. Nous l'avons aperçu si souvent sur notre route sans prendre garde à lui, que, saisi cette fois d'une sorte de remords, nous ne pouvons nous décider à passer outre, sans donner au lecteur un spécimen des produits de sa *Minerve*. Voici donc l'*epitaphe* qu'il a rimée en l'honneur de son illustre compatriote :

Crest, Dauphinois mon bers, Naples fut ma nourrice,
Ma demeure Paris :
Trois roys ont recogneu mon fidelle seruice
D'inestimable prix.

Paris, cet œil du monde, et mon académie,
S'honorans de mon los,
Ont ma cendre en leur tombe endormie
D'un eternel repos.

A ma chere moitié, mes filles et mon gendre,
Ie laisse honneurs et biens;
A mon ame mon Dieu la demeure a faict prendre
Au ciel entre les siens.

A mon frere et nepueu, à ma chere patrie
I'ai redonné mon cœur.
Les autheurs de mon tout ont chacun la partie
Dont j'estois leur debteur.

Passant, couure de fleurs le front de cette roche;
Là mon frere pieux
A mis, comme en dépost de son cœur le plus proche,
Mon cœur deuotieux.

L'édition dont nous venons de donner le titre est la première. Pluvinel ayant résolu de publier ses préceptes sur l'équitation, les rédigea par écrit; mais comme, selon l'expression de l'un de ses éditeurs, « les discours n'estoient « pas son fort, » il confia son manuscrit à René Menou de Charnizay, l'un de ses amis, pour le revoir et le mettre en état de se produire à la cour. En même temps, il chargea de l'exécution des planches, Crispin de Pas, l'un des meilleurs artistes de ce temps-là. Sa mort arriva sur ces entrefaites. Alors Crispin de Pas, qui avait déjà gravé une partie des planches et ne voulait pas perdre le fruit de plusieurs mois de travail, se hâta de terminer celles qui restaient à faire et, ayant obtenu de J. D. Peyrol, « serviteur domestique de Pluvinel, » une copie incomplète du manuscrit de son maître, il publia le tout a ses frais. Cependant, quoique incomplète, cette première édition est la plus recherchée des curieux, à cause des figures qui sont en premières épreuves. Elle a été réimpr. en 1624 (Paris, Guill.-le-Noir), in-fol., et trad. en allemand en 1626 (Brunswick, aux dépens de Gotfried Müller), in-fol.

En 1625, Menou de Charnizay ayant enfin achevé la révision du manuscrit de Pluvinel, en donna une édition exacte et complète sous ce titre : *Instruction du roy en l'exercice de monter à cheval, par messire Antoine de Pluvinel... lequel respondant à Sa Majeste luy faict remarquer l'excellence de sa methode... le tout enrichy de grandes figures en tailledouce... desseignees et gravees par Crispian de Pas le jeune.* Paris, Michel-Nivelle, 1625, in-fol. Cette édition contient, de plus que la première, les portraits de Roger de Bellegarde et de Menon de Charnizay. Elle a été plusieurs fois réimpr. et trad. en allemand.

POËT (DU). — Voy. MARCEL-BLAIN.

POINT (FRANÇOIS-HILARION), général de brigade, naquit à Montélimar, le 15 avril 1759. Entré comme simple soldat, le 1er avril 1779, dans le régiment de Royal-Champagne, il obtint le grade de maréchal des logis en septembre 1784 et celui d'adjudant titulaire en janvier 1789. Au mois d'août 1790 il quitta le service, mais il s'engagea de nouveau, au mois de décembre de la même année, et fut élu (nov. 1791) capitaine du 1er bataillon des volontaires de l'Isère, avec lequel il fit la campagne de Savoie en 1792. Chef de bataillon au 2e des volontaires du Mont-Blanc, en mai 1793, il devint la même année adjudant général (sept.) et général de brigade (oct.). Il servit avec ce dernier grade au siége de Toulon (déc.), à l'armée des Pyrenées-Orientales (1794), puis à celles des Alpes et d'Italie, de l'an II à l'an VII (1). Il fut tué à l'attaque de Popoli dans les Abruzzes, le 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799). (Note du dépôt de la guerre.)

— Un artiste nommé POINT, que nous avons tout lieu de croire de la même famille, était peintre en miniature à Paris, sous le Consulat et l'Empire. Il ne manquait pas de talent; quelques-uns de ses ouvrages ont été gravés, entre autres les portraits de deux généraux dauphinois, Championnet et Emman. Rey. Il était membre de la Société des sciences et arts de Grenoble.

POISIEU, ancienne famille dont les généalogistes font remonter la filiation a *Amé*, vivant en 1184, qui épousa Agathe de Virieu. Après avoir tenu un rang distingué dans la noblesse de Dauphiné, elle s'est éteinte vers la fin

(1) Le *Moniteur* du 22 nivôse de cette dernière année contient l'extrait d'une lettre du général Point, datée d'Aquila, le 28 frimaire, relative aux victoires des Français en Italie.

du XVIIe siècle. Parmi les illustrations qu'elle a produites, nous citerons les suivantes :

POISIEU (AYMAR DE), surnommé *Capdorat*, à cause de la couleur de ses cheveux, servit avec éclat sous Charles VII contre les Anglais. Tous nos historiens disent qu'il se signala par sa bravoure, en 1429, au siége d'Orléans; mais nous ne savons quelle part il prit à cet événement mémorable. Louis XI lui accorda sa confiance et sa faveur, deux choses qu'il n'était pas facile d'obtenir et surtout de conserver. Etant encore dauphin, ce prince le nomma son maître d'hôtel et l'envoya en Savoie avec Yves de Scépeaux pour régler les articles de son mariage avec Charlotte, fille du duc Louis II. En 1449, il fut l'un des commissaires qu'il nomma pour défendre ses intérêts dans la grande question du partage de la juridiction de Vienne. — Nous ne connaissons ni les autres circonstances de sa vie, ni l'époque de sa mort.

POISIEU (ANTOINE DE), frère du précédent, était abbé de Saint-Pierre de Vienne, lorsqu'il fut élu, le 22 janvier 1453, archevêque de cette ville. Il paraîtrait que l'influence du dauphin Louis, alors retiré dans notre province, avait beaucoup contribué à son élection; aussi, à peine intronisé, le nouveau prélat se hâta-t-il de ratifier le traité conclu le 31 octobre 1449, par lequel l'archevêque Jean de Poitiers cédait à ce prince la moitié de la juridiction de la ville et du comté de Vienne (23 février 1453). Très-sensible à cet empressement, le dauphin lui donna, par lettres du 20 mars suivant, les terres de Revel, d'Azieu et de Génas, et lui conserva, par la suite, ses bonnes grâces et sa confiance. En 1465, lorsque éclata la ligue du bien public, c'est lui qu'il envoya en Italie pour demander des secours au duc de Milan. — En 1473, Antoine de Poisieu profita de la faveur dont il jouissait auprès de Louis XI pour se démettre de son archevêché en faveur de Guy, son neveu. Il se retira alors dans l'abbaye de St-Pierre ; il fit bâtir dans l'église de ce monastère (1476) une chapelle dédiée à la sainte Vierge, qu'il orna de deux statues d'argent et de plusieurs joyaux précieux. Il fit aussi reconstruire, dit Chorier (*Estat pol.*, t. I, p. 322) la maison de l'abbé. Il mourut le 28 octobre 1495, et fut enterré devant l'autel de la chapelle qu'il avait fondée. « Sur la « pierre qui couvroit son tombeau, dit « Charvet (*Hist. de la sainte Eglise de* « *Vienne*, p. 515), on avait placé sa « statue de bronze, et il était envi- « ronné d'un bas-relief qui représen- « tait les douze apôtres. Mais ce res- « pectable monument fut détruit sur « la fin du XVIe siècle par les calvi- « nistes, dont la fureur insensée fit la « guerre aux morts aussi bien qu'aux « vivants, et, par les ravages qu'elle « exerça, nous a plongés dans des té- « nèbres sur l'antiquité, qu'il n'est plus « possible de dissiper. »

POISIEU (GUY DE), neveu du précédent, lui succéda en l'archevêché de Vienne en 1473. Il avait été chanoine-sacristain de l'église Saint-Maurice, et s'était ensuite démis de ces fonctions pour entrer dans l'abbaye de Saint-Pierre. Il mourut le 27 octobre 1480 et fut enterré dans la chapelle de N.-D., dans le petit cloître de la cathédrale. Son épitaphe, que Charvet a conservée (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 639), nous apprend qu'il fut conseiller du roi-dauphin et son chancelier en Dauphiné, qu'il fut employé dans les affaires de l'Etat et rendit de grands services en diverses négociations dont il fut chargé. Nous ne possédons pas de renseignements sur ces diverses circonstances de sa vie.

POISIEU (ETIENNE DE), frère du précédent, seigneur de Septème et d'Hauterive, fut conseiller et chambellan du roi, bailli des montagnes du Dauphiné, capitaine de cent lances des ordonnances de Charles VII et de 4,500 francs-archers sous Louis XI. Il mourut le 3 octobre 1499 et fut enterré dans la même chapelle que son frère. Charvet (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 640) et Delorme, dans un écrit dont nous allons parler, ont publié son épitaphe.

En 1842, son tombeau, qui avait échappé à la destruction des cloîtres de l'église Saint-Maurice, fut démoli par les soins de l'administration municipale et transporté dans une des chapelles de cette église. Ce déplacement et les fouilles qu'il nécessita ont été l'objet d'un rapport fort intéressant de M. Delorme, dont voici le titre : *Rapport sur le déplacement d'Etienne de Poisieu, lu devant la commission des beaux-arts de Vienne (Isère), le 8 février 1843*. Vienne, impr. Roure, 1844, in-8° de 38 pp. avec une pl.

POISIEU (AYMAR DE), seigneur du

Passage, d'une autre branche que les précédents, fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de la citadelle de Lyon par lettres du 18 novembre 1584, de la ville et citadelle de Valence, par lettres du 17 mars 1590, lieutenant général en Provence, en l'absence du duc d'Epernon, par autres lettres du 20 décembre 1593, et dans le marquisat de Saluces, par brevet du 25 avril 1598. (Chorier, *Estat pol.*, t. III, p. 448.)

POISIEU (Aymar de), petit-fils du précédent, marquis du Passage, seigneur de Saint-Georges-d'Espéranche, de Manzet et de Hardecourt, entra au service avec le grade de capitaine, dans le régiment de Maugiron, le 5 août 1637, et servit en Italie contre les Espagnols en 1638 et 1639. Vers le milieu de cette dernière année, ayant obtenu le régiment de Maugiron sur la démission du chevalier de Maugiron, il continua à servir en Italie jusqu'à la prise de Santia en 1644. L'année suivante, il passa à l'armée d'Allemagne, fut nommé sergent de bataille, prit part aux combats de Mariendal (5 mai), de Nortlingen, à la prise d'Hailbron et de Trèves. Maréchal de camp le 10 mars 1646, il servit au siége d'Augsbourg, à la prise de Tubingen (1647), au combat de Zusmarhausen (17 avril 1648). En 1652, il fut employé à l'armée commandée par le maréchal d'Hocquincourt, se trouva à l'affaire de Bléneau (6 avril), et, après la jonction de ce corps d'armée avec celui de Turenne, aux combats d'Etampes et du faubourg Saint-Antoine (2 juillet). Le 10 du même mois, il fut créé lieutenant général, et servit à la prise de Vervins, de Rethel, de Mouzon et de Sainte-Menehould. En 1654, il commanda un corps de troupes sur les frontières de Picardie. Ayant rejoint, au mois de juin de cette année, l'armée de Flandres, il se trouva à la levée du siége d'Arras, à la prise du Quesnoy; au siége de Landrecies, en 1655, il se fit remarquer en chassant les Espagnols d'une demi-lune dont ils s'étaient emparés. Nommé commandant de la place de Condé (7 sept. 1655), il y fut assiégé en 1656 par le prince de Condé lui-même, et fit une si vigoureuse résistance que ce dernier fut obligé de se déterminer à la prendre par famine. Le marquis du Passage en sortit le 19 août suivant à la tête de la garnison et avec tous les honneurs de la guerre. En 1657, il servit au siége de Saint-Vénant, à la levée du siége d'Ardres, à la prise de La Mothe-aux-Bois, de Mardick, au siége de Dunkerque, de Bergue-sur-Vinoc, de Dixmude, de Furnes, de Gravelines, d'Oudenarde, de Menin et d'Ypres en 1658. En 1667, il passa à l'armée de Flandres et contribua à la prise de plusieurs places. Le 30 mars 1668, le roi lui donna le commandement de la province de Roussillon, qu'il conserva jusqu'à la paix; il se retira à Lyon, où il mourut le 8 juin 1688. (*Chronologie militaire de Pinard*, t. IV.)

— Son fils, capitaine au régiment d'Orléans (cavalerie), par commission du 1er mai 1651, fit toutes les campagnes de Flandres jusqu'à la paix des Pyrénées. Il servit en Catalogne, sous ses ordres, avec le grade de maréchal de camp, dont le brevet lui avait été expédié le 27 mars 1668.

POITIERS. — L'ancienne famille de ce nom qui posséda autrefois les comtés de Valentinois et de Diois, fut la plus illustre et la plus puissante de la province, après celle des Dauphins. Son origine est enveloppée de la plus épaisse obscurité; presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire des comtes de Poitou, ducs de Guyenne, pensent qu'elle en est une branche, mais ils n'apportent pas de preuves satisfaisantes à l'appui de cette assertion. Il serait, croyons-nous, sans intérêt de rappeler les diverses conjectures émises à ce sujet, aux XVIIe et XVIIIe siècles; de semblables recherches sont aujourd'hui peu goûtées (1). Nous nous bornerons à reproduire une légende chevaleresque relative à l'établissement du premier des Poitiers en Dauphiné, tirée d'une enquête faite à Romans en 1421, et insérée parmi les preuves de la généalogie des comtes de Valentinois, dans l'*Histoire généalogique des ducs de Bourgogne*, par André Duchesne. (Paris, Cramoisy, 1628, in-4°.)

(1) Voici toutefois, pour les amateurs de ce genre de recherches (s'il en existe encore), une dissertation inédite de Fontanieu, intendant de la province, que nous trouvons dans le t. I des Preuves de son *Histoire* (manuscrite) *du Dauphiné*, conservée à la Bibl. Imp.

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE DES SEIGNEURS DE POITIERS.

« J'ay dit qu'entre les seigneurs de Dauphiné sous le règne de Rodolphe III, dit le Fainéant, roy de Bourgogne, *Guillaume* de Poitiers, fils de Raymond, comte de Toulouze et de Berthe, niéce de Hugues,

« Aynart Chabert escuyer, capitaine « de la tour de Crest, demourant à « Crest, dit qu'il a ouy dire plusieurs « fois à son pere, que, ainsy comme il « avoit ouy reciter aux anciens du « pays de Valentinois et de Dioys, an- « ciennement auoit esté une dame au- « dit pays de Valentinois nommée *la* « *comtesse de Marsanne*, lequel lieu de « Marsanne est assis audit pays; au- « quel, elle estant venue, les euesques « de Valence et de Dye firent forte « guerre. Durant laquelle il passa par « la ville de Montélimart un surnommé

roy d'Italie, tenoit le premier rang au commencement du onzième siecle.

« L'origine des seigneurs de Poitiers, souverains dans le Valentinois et le Dyois, a été l'objet de grandes recherches infructueuses de la part des sçavans, et on me trouveroit trop hardy avec grande raison si je donnois mon sentiment autrement que pour une conjecture vraysemblable. Ce sentiment n'est pas uniquement à moy, je conviens que je l'ai pris dans Chorier, *Hist. de Dauph*, livre X, chap. XIX, p. 749, et quoyque je sois plus en garde que personne contre les opinions de cet écrivain, j'ay cru cependant devoir le suivre sur ce point et meme le defendre.

« C'est un fait attesté par Luitprand, liv. V, chap. IV, que Hugues, roy d'Italie, s'étant retiré en France pour fuir la tyrannie de Beranger II, Raymond, comte de Toulouze, se rendit son vassal, moyennant mil mines d'argent, et que Hugues étant mort peu de tems apres, laissa ses trésors à Berthe, sa niece, veuve de Bozon, comte d'Arles, qui épousa en secondes noces le même Raymond.

« Ce fait une fois établi, il est naturel de penser qu'un des enfans de Raymond se soit fixé dans le pays de sa mere, pays dont elle avoit apporte de si grands biens et dont il étoit lui-même vassal. Ce sentiment est confirmé par le temoignage de Ditmar, évêque de Marspurg, dans ses *Chroniques*, livre VII, où il fait un espéce de lieutenant général du royaume de Bourgogne, *Guillaume* de Poitiers, que Chorier prétend avoir été fils de Raymond, comte de Toulouze et de Berthe, et auquel par cette raison il donne des prétentions assez bien fondées à la couronne. Je ne saurois trop repéter que, moins hardy que Chorier, je ne donne cette opinion que pour une conjecture, on verra sur quoy je la fonde dans un moment.

« Je sais que Guichenon, *Hist. de Savoye*, t. I[er], page 184, donne le même titre de lieutenant-général du royaume de Bourgogne à Berold de Saxe, qui etoit la tige de l'auguste maison dont il écrit la généalogie, et qu'il se fonde sur le manuscrit de la chronique de Hautecombe, qu'il dit être entre ses mains, et dont il rapporte les termes. *Geraudus* ou *Beraudus non fuit Comes sed officialis Regum Arelatensium*; mais n'en déplaise à Guichenon, je ne sais où il a pris que ce mot *officialis* signifie le lieutenant-général de l'Etat. Il me paroit qu'il ne sait pas mieux entendre la dignité d'un des principaux officiers de la couronne, et il n'étoit pas nécessaire d'ériger Berold en lieutenant général de Bourgogne pour en faire descendre la maison de Savoye : je vais même plus loin : je ne trouve pas que le mot *Geraudus*, que Guichenon change de son autorité privée en celui de *Beraudus* pour l'accommoder au systéme qu'il a pris, convienne moins à mon *Guillaume* qu'à son Bérold; enfin Guichenon lui-même est obligé de contredire son propre manuscrit, et d'avancer que l'auteur s'est trompé en ce qu'il dit que *Geraudus* ne fut pas *Comes regum Arelatensium*, ce que Guichenon entend de la simple qualité de comte, et qui veut dire certainement qu'il ne fut pas connestable du royaume de Bourgogne. Je soutiens que loin que ce soit une erreur, c'est une vérité, puisque *Guillaume* de Poitiers possédoit la même charge dans le même temps. Il me paroit que Guichenon n'a pas entendu sa chronique, car je ne lui vois aucun intérêt pour feindre de ne la pas entendre. Il étoit en effet assez indifférent à la maison de Savoye de descendre de Bérold, connestable de Bourgogne, ou de Bérold à portée par sa naissance, ses dignités et ses vertus, de le devenir.

« Quant au nom de Poitiers, que Ditemar, évêque de Marspurg, donne au *Guillaume* dont il s'agit, il ne surprendra pas ceux qui seront instruits que ce nom étoit originairement celui de la maison des comtes de Toulouze. Les comtes de Toulouze etoient une branche des ducs de Guyenne, et les ducs de Guyenne sortoient des anciens comtes de Poitiers par Ebleu II[e] du nom, suivant le temoignage du s[r] de Beslay, avocat du roy au siege de Fontenay, en Poitou, adopté par André Duchesne, *Histoire des comtes de Valentinois*, page 6, et il n'est pas étonnant que dans des temps voisins de la séparation de ces branches le nom s'y fut conservé.

« Il est vray qu'André Duchesne, que je viens de citer, n'a pas demêlé luy-même l'origine des comtes de Valentinois qu'il trouve enveloppée de l'obscurité la plus épaisse, et qu'il ne fait commencer qu'à *Aymar*, qui vivoit du temps de Philippe-Auguste. Mais la raison en est démontree en ce qu'il est certain que Duchesne n'a jamais eu connoissance de *Guillaume*, fils de *Raymond*, comte de Toulouze, et par conséquent il me suffit pour n'être pas contraire à luy qu'il ait aperçu quelque chose avant *Aymar*, sans le distinguer parfaitement. Il dit en effet que la tradition du pays autorisée par une enquête de l'an 1421 est qu'anciennement un seigneur de Poitiers ayant secouru une comtesse de Valentinois ou de Marsanne (lieu principal alors du comté de Valentinois) contre les évêques de Valence et de Dye qui luy faisoient la guerre, elle luy offrit pour récompense sa fille unique et toute sa terre, et que de ce mariage naquit un fils, nommé *Guillaume*, comme son père, que le comte de Toulouse reconnoissoit pour son parent proche. Il y a bien de l'apparence que cet heureux défenseur de la comtesse de Marsanne fut le *Guillaume*, fils de *Raymond*, que l'évêque de Marspurg nous donne comme si puissant dans le royaume de Bourgogne, ou quelqu'un de ses descendans avant *Aymar*, mais ce qui fortifie extrêmement cette vraisemblance est la parenté très-prochaine reconnue par le comte de Toulouse.

« Je conclus de ce que je viens de dire, qu'il faut ajouter à la généalogie des comtes de Valentinois donnée au public par André Duchesne plusieurs degrés dont le *Guillaume* dont il s'agit doit être certainement le premier, et un autre doit être formé par *Guillaume*, fils de l'héritière de Marsanne ou de Valentinois, sans qu'on sache en quel tems placer ce dernier; car il faut convenir que ces deux degrés de génération connus ne suffisent pas pour remplir l'intervalle de près de 200 ans, entre le premier *Guillaume* et l'*Aymar* par lequel commence André Du Chesne sous le règne de Philippe-Auguste. Peut-être arrivera-t-il quelque jour que de plus grandes lumières perceront ces ténèbres, et l'on doit s'estimer heureux d'avoir fait un pas de plus qu'André Duchesne à travers une si grande obscurité.

« Ce qui nous reste d'*Aymar* sert encore à confirmer mon opinion. Une seconde enquête de la même date que la précedente, nous apprend que, par un testament de l'an 1189, Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouze et marquis de Provence, donna audit *Aymar* le comté de Dyois pour le tenir de luy en fief et hommage, et dans l'attestation de ce fait, je trouve une nouvelle preuve aussy évidente que les autres, des possessions que

« *de Poitiers*, accompagné de plusieurs « gens, auquel elle fist requerir qu'il « la voulust secourir et aider en la- « dite guerre. Lequel luy fist très grant « secours, et conquist plusieurs chas- « teaux et villes esdiz pays de Valen- « tinois et de Dioys, auquel *de Poitiers*, « pour le recompenser des seruices « qu'il luy auoit faiz, elle offrit don- « ner la moitié de toute sa terre, ou « qu'il luy pleust la prendre toute en « prenant aussy à femme une jeune « fille qu'elle auoit seulement. La- « quelle fille il prist par mariage et « fut seigneur de toute ladite terre. »

Un assez grand nombre d'écrivains se sont occupés de la généalogie des Poitiers. Le premier en date, croyons-nous, est un Dauphinois, Jacques Vincent (de Crest); il le fit au XVIe siècle par ordre de *Diane*. Son travail, resté inédit, était conservé autrefois à la Bibliothèque impériale, où nous l'avons recherché inutilement. Au siècle suivant, un autre Dauphinois, Guy Allard, dressa une généalogie qui n'a pas été publiée et paraît être perdue aussi. Parmi les ouvrages imprimés, l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, d'André Duchesne, donne une filiation à partir du XIIIe siècle, appuyée sur des titres de famille et d'autres preuves, mais ses notices sont fort sèches et n'apprennent presque rien sur notre histoire locale. Dans son *Histoire général. de la maison de France*, le P. Anselme a repris ce sujet en s'aidant de tous les travaux antérieurs et de divers titres originaux conservés à la Bibliothèque impériale. Cette généalogie est la plus ample et la plus complete; elle ne se borne pas à enregistrer des naissances, des mariages et des décès, elle fait la biographie de tous les membres de chaque degré, et ses récits, remplis de faits intéressants, sont surtout précieux pour l'histoire et la transmission d'un grand nombre de fiefs.

Les notions les plus reculées que l'on possède sur les Poitiers remontent à *Contard* et *Ermengarde*, sa femme, premiers bienfaiteurs du monastère de Saint-Marcel de Sauzet, vivant vers le milieu du Xe siècle. Leur petit-fils, PONCE, était évêque de Valence en 1037 et 1044. Un neveu de celui, *Gontard*, lui succéda, et siégeait en 1095. On ne connaît pas très-bien la filiation de ces premiers Poitiers; il paraît qu'ils appartenaient à une branche différente de celle de *Guillaume*, premier comte de Valentinois dont nous allons parler.

Ce *Guillaume*, qui vivait à la fin du XIIe siècle, reçut de l'empereur Frédéric, par une bulle du 3 des cal. d'août 1178, le péage depuis Valence jusqu'à Montélimar (1). Le même empereur avait déjà fait de semblables libéralités aux évêques de Die et de Valence, ce qui donna lieu par la suite à d'interminables querelles entre ces prélats et les comtes de Valentinois. — Les documents historiques permettent d'établir tous les degrés de la nombreuse postérité de *Guillaume* de Poitiers; mais, pour rester dans le plan de notre ouvrage, nous devons nous borner à mentionner les illustrations sorties des deux branches restées en Dauphiné.

BRANCHE DES COMTES DE VALENTINOIS

— *Louis*, fils d'*Aymar III* et de Polie de Bourgogne, fut nommé évêque de Langres vers le mois d'avril 1319. Il paraît que les chanoines ayant refusé l'entrée de leur église à son procureur qui venait en prendre possession, ce dernier en fit enfoncer les portes. Un arrêt du Parlement, en date du 17 juin 1322, condamna le prelat à une amende de 56,000 liv. Il fut ensuite transféré à l'évêché de Metz (3 avril 1324), où il fit son entrée solennelle le 1er février 1325, et mourut à Montélimar, en 1327.

— *Othon*, neveu du précédent, était fils d'*Aymar IV* et de Sybille de Baux. Il fut d'abord seigneur de la terre de

les comtes de Toulouze avoient conservées dans le royaume de Bourgogne depuis le mariage de Berthe avec un de leurs ancêtres, et des liaisons qu'ils entretenoient avec les comtes de Valentinois, leurs parens.

« Il ne me reste plus enfin pour finir cette dissertation que de relever Chorier luy-même d'une erreur dans laquelle il est tombé apres Ditenar qu'il a suivy trop exactement. Il s'est trompe evidemment en donnant pour père à *Guillaume* de Poitiers, connetable ou lieutenant général du royaume de Bourgogne sous Rodolphe le Fainéant, Guillaume, prince de Gothie, c'est-à-dire de Languedoc, mary, dit-il, de Berthe, nièce de Hugues, roy d'Italie. Il est clair par le temoignage de Luitprand, auteur contemporain, et infiniment plus croyable que les autres du même temps, que le second mary de Berthe se nommoit Raymond, et qu'il étoit comte de Toulouze, ce qui revient au même que la qualite de prince de Gothie que luy donne Chorier, puisque les comtes de Toulouze prenoient aussy cette qualité.

« Il n'y a rien de plus commun que ces erreurs de noms dans ces temps reculés, et par cette raison, je suis persuadé que le nom *Gerandus*, dans la Chronique de Hautecombe citée par Guichenon, n'est autre chose que celuy de *Guillelmus* altéré par des copistes.

(1) C'est le péage appelé plus tard *Péage d'Etoile*.

Montmeyran, qu'il céda à son frère aîné, par acte du 11 juin 1342. Nommé abbé de Saint-Pierre-du-Mont, à Châlons-sur-Marne, il s'attacha plus tard au pape Clément VI, qui lui donna un office de rote, puis l'évêché de Verdun, malgré l'opposition du chapitre, qui avait élu un autre évêque. Il en prit possession en 1350; mais il s'en démit l'année suivante, et retourna à la cour du pape, à Avignon, où il mourut en 1352.

— *Guillaume*, frère du précédent, embrassa aussi l'état ecclésiastique, et devint prieur de La Charité sur Loire (Cluny). En 1345, il fut nommé évêque de Langres. En 1353, il se trouva compromis dans l'affaire de Jean et de Thibault de Chauffour, qui avaient tenté de s'emparer à main armée de la ville de Langres pour la piller. Pendant l'enquête ouverte à ce sujet, le procureur général fit saisir son temporel, et conclut à ce qu'il fût déclaré coupable de lèse-majesté et retranché du corps des Pairs de France; ce titre était attaché à son évêché. Mais il réussit à se disculper et son temporel lui fut rendu en 1354. Il confirma les priviléges des bourgeois de Langres par un acte de 1358, fit les fonctions de Pair au sacre de Charles V, en 1364, et mourut dans sa ville épiscopale, le 6 sept. 1374. — Avant sa promotion à l'épiscopat, il avait eu d'une fille nommée Marguerite quatre enfants naturels, qu'il légitima en 1358. L'aîné de ces enfants, *Guillaume*, se distingua dans les armes. Froissard, qui l'appelle le *Bâtard de Poitiers*, le met au rang des plus vaillants chevaliers de son temps; il se trouva à la défaite des Flamands, à Rosebecq, en 1382. Il était seigneur de la terre d'Eygluy, que son cousin germain, *Louis II*, dernier comte de Valentinois, lui donna en 1391. Il vivait encore en 1421. Son frère, nommé *Jacques*, avait eu aussi du même *Louis II* la terre de Saint-Secret, par acte du 14 juin 1381.

— *Henry*, frère du précédent, fut élu évêque de Gap, le 8 juillet 1349. L'année suivante, un bâtard de sa maison, que les historiens nomment *Haut-de-Cœur*, ayant traîtreusement assassiné Ismidon de Montauban, les habitants de Gap se soulevèrent avec indignation, prirent les armes et le chassèrent de son palais épiscopal. Le prélat revint bientôt avec des forces, livra plusieurs combats à la milice urbaine et rentra en vainqueur à Gap, où il se livra à de cruelles vengeances. Transféré à l'évêché de Troyes, en 1354, il trouva dans son nouveau diocèse de fréquentes occasions de satisfaire son humeur guerroyante, en s'escarmouchant avec les Anglais qu'il battit plusieurs fois, surtout près de Nogent-sur-Seine, en 1358. Il mourut le 25 août 1370, et fut enterré dans sa cathédrale. — Il avait eu d'une religieuse du Paraclet, nommée Jeanne de Chenery, quatre enfants naturels qui furent légitimés peu de temps après sa mort, par lettres du roi données à Paris, en octobre 1370.

— *Louis I*, frère aîné des précédents, fut nommé lieutenant-général en Languedoc, avec pouvoir d'y anoblir, par lettres de Philippe de Valois du 15 décembre 1340. Il servit dans l'armée du duc de Normandie, au siége d'Auberoche, où il fut fait prisonnier en 1344, et dans la Saintonge, en 1345. Il mourut dans le courant de cette dernière année. Il avait épousé, en 1319, Marguerite de Vergy, qui lui apporta la terre de *Vadans*, en Bourgogne, dont une branche de sa maison prit le nom. (Voy. ci-après, p. 279.)

— *Aymar V*, dit *le Gros*, fils du précédent, prit le titre de comte de Valentinois à la mort de son père, en 1345, étant alors âgé de plus de dix-huit ans. Il renouvela les vieilles querelles qui, depuis si longtemps, divisaient sa maison et les évêques de Valence; mais il rencontra dans Pierre de Chastellux un redoutable adversaire. Ce prélat n'attendit pas que le comte eût assemblé ses forces; il entra le premier en campagne et se porta à l'improviste sur la ville de Crest, dont il forma le siége. A cette nouvelle, le pape envoya sur les lieux, en qualité de médiateurs, les évêques de Lisbonne et d'Uzès; leurs sages représentations ne purent pacifier les deux adversaires, qui se livrèrent un sanglant combat où l'évêque fut battu, perdit deux cents hommes et un plus grand nombre encore de prisonniers. Loin d'être abattu par sa défaite, ce dernier n'en devint que plus irrité contre le comte. Les envoyés du pape, renonçant dès lors à l'espoir d'amener un accommodement, se retirèrent, les laissant libres l'un et l'autre de donner un libre cours à leur animosité. Les hostilités reprirent donc avec un nouvel acharnement. L'archevêque de Lyon offrit sans plus de succès sa

médiation : comme pour le braver, Pierre de Chastellux fit incendier sous ses yeux le village de Barcelonne (1). Cependant, effrayé par une intervention armée du gouverneur du Dauphiné, il finit par devenir plus traitable et consentit à faire la paix (2). — Le 15 mars 1349, *Aymar* obtint une bulle de l'empereur Charles IV, par laquelle ce prince, en lui confirmant toutes ses seigneuries, défendait à l'évêque de Valence de s'en qualifier comte et le nommait vicaire général de l'Empire au royaume d'Arles. Le 7 août 1353, il fut nommé *lieutenant de M. le Dauphin de Viennois*, c'est-à-dire lieutenant-général en Dauphiné ; il conserva ces fonctions jusqu'au 26 octobre 1356. Les généalogistes de sa maison lui reprochent d'avoir dissipé beaucoup de biens et vendu un grand nombre de terres (3). Certaines de ses aliénations furent attaquées; le parlement de Grenoble le condamna notamment à une amende de 1,000 marcs d'argent envers le roi Charles V, pour avoir engagé et livré plusieurs de ses châteaux au comte de Savoie. — Son dernier testament, car il en fit plusieurs, est du 9 février 1373. N'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Alix Rogier de Beaufort, il institua héritier de ses biens *Louis II*, son cousin germain.

— *Louis II*, né en 1353, était fils d'*Aymar* et de Sybille de Baux. Il eut les comtés de Valentinois et de Diois, que lui avait légués *Aymar V*, son cousin germain; mais ce ne fut pas sans peine qu'il put s'en mettre en possession. Ils lui furent disputés par *Charles* de Poitiers, seigneur de *Saint-Vallier*, son oncle, qui prétendait, avec raison, avoir des droits à l'hérédité d'*Aymar V* en vertu de substitutions faites par leurs ancêtres. Par l'entremise d'amis communs, les deux parents transigèrent sur leurs droits et prétentions réciproques (11 août 1374); *Louis* céda à *Charles* les terres de Pisançon et de Marcuil, avec les châteaux de Saint-Nazaire (Royans) et de Flandin ; moyennant cet abandon *Louis* se mit en possession des deux comtés. En 1376, *Charles* prétendit que les terres dont son neveu lui avait fait cession n'étaient pas une indemnité suffisante, et renouvela ses prétentions; le pape Grégoire XI réussit à les mettre d'accord, mais il fallut que *Louis* se dépouillât de nouvelles terres. — Ces exigences brouillèrent profondément les deux familles; le comte *Louis* jura une haine mortelle à son oncle *Saint-Vallier*, et comme il n'avait pas d'enfants de sa femme Cécile Rogier de Beaufort, qu'il était accablé de dettes, il chercha par tous les moyens à frustrer son avide parent d'une succession qu'il devait nécessairement, tôt ou tard, être appelé à recueillir. Dans ce but, il commença par aliéner un grand nombre de terres : ainsi, il vendit à Béatrix de Bressieu celles de Saint-Auban, et à Guillaume de Roussillon celle de Charpey; il inféoda à deux bâtards de sa maison, *Guillaume* et *Jacques*, les chateaux d'Eygluy et de la Roche Saint-Secret, etc., etc. Ce moyen ne lui paraissant ni assez prompt ni assez sûr, il songea à faire comme le dauphin Humbert II, à céder ses domaines au roi de France. Charles VI chargea de cette négociation le seigneur de La Rivière, et les bases de la cession furent jetées lors d'une entrevue qui eut lieu le 13 novembre 1391 entre ce seigneur et le comte *Louis*. — Cette résolution alarma *Charles de Saint-Vallier*, dont elle allait détruire à tout jamais les espérances. Il déclara s'y opposer, et il fallut entrer de nouveau en arrangement avec lui. Le comte *Louis* lui céda les terres de Clérieu et toutes celles qu'il possédait sur la rive droite du Rhône ; à ce prix, *Charles* déclara renoncer définitivement à toutes ses prétentions par acte du 19 juin 1404. En conséquence, le 11 août suivant, les procureurs fondés du roi et ceux de *Louis* de Poitiers signèrent un traité par lequel celui-ci cédait, ou plutôt vendait à la Couronne de France les deux comtés de Valentinois et de Diois, moyennant la somme de cent mille écus d'or.

Les choses demeurèrent en cet état pendant le reste de la vie de *Charles de Saint-Vallier*; mais à sa mort, arrivée vers 1410, *Louis*, son fils, ne crut pas devoir s'en tenir aux diverses transactions dont nous venons de parler. Suivi de l'évêque de Valence, son frère, il entra un jour de vive force dans le chateau de Grane, où habitait le

(1) Chorier. *Hist. gén.*, t. 2, p. 320 et suiv.

(2) En parlant de cet évêque et d'Henri de Villars, son prédécesseur, le P. Columbi avance ceci : « Neuter alia re quam pace memorabilior, atque « summa utraque diœcesi quiete. » (*De rebus gest. Valent. et Diensium episcoporum*. Lugduni, 1652, in-4°, p. 168)

(3) Voy. à ce sujet l'*Histoire généal. des comtes de Valentinois*, par A. Duchesne, pp. 56-57.

vieux comte *Louis*, se saisit de sa personne et le contraignit de faire un nouveau traité (13 août 1416) en présence de plusieurs chevaliers et docteurs ès-lois, par lequel il fut convenu que dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants mâles légitimes, les deux comtés reviendraient à la branche de SAINT-VALLIER. — Cet acte de violence porta à son comble la haine du comte *Louis* contre ses parents; plus que jamais il chercha à les frustrer de son héritage. Il s'avisa de se remarier (1) et épousa en 1417 Guillemette de Grueres, malgré son âge avancé qui paraissait lui enlever tout espoir d'avoir des enfants. Ce mariage fut en effet stérile. Deux ans après, se voyant malade et sentant venir sa fin, il fit un testament par lequel, dérogeant au dernier traité fait avec le roi Charles VI, il instituait purement et simplement pour héritier universel le dauphin, fils de ce prince (22 juin 1419). Le 4 juillet suivant, il expira au château de Bais et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Crest. En lui s'éteignit la branche aînée des POITIERS. Nous raconterons plus loin la suite des événements auxquels donnèrent lieu les prétentions des SAINT-VALLIER.

Si le comte *Louis* ne put réussir à avoir des enfants légitimes, il eut du moins un nombre assez respectable de bâtards. Les généalogistes en comptent six : cinq filles et un fils. Ce dernier, nommé *Lancelot*, reçut de lui la seigneurie de Château-Neuf de Mazenc, à condition de ne faire jamais aucun accommodement avec *Louis de Saint-Vallier*, ni avec *Jean*, son frère, évêque de Valence.

Deux des témoins de l'enquête de 1421, dont nous avons déjà rapporté un fragment, donnent quelques détails sur le caractère et les habitudes de ce dernier comte de Valentinois. Le lecteur ne les lira peut-être pas sans intérêt :

« Maistre Bertrand Rabot, notaire « impérial, demourant à Crest, dit : « que combien que ledit comte oyst « chacun iour messe, et deist ses heu« res deuotement comme il sembloit, « et qu'il se confessast et ordonnast « chacun an, toutesfois il estoit connoi« teux et leuoit plusieurs tailles sur « ses subjets, et le redoubtoient moult « sesdits subjets, pour ce qu'il estoit « aucunes fois moult rigoureux et mal « gracieux, et de plusieurs d'eux a « exigé plusieurs sommes de deniers, « aucunes fois pour petite occasion, et « aucunes fois sans cause. Et par plu« sieurs fois a osté à ses juges et offi« ciers la cognoissance des causes cri« minelles pendantes par devant eulx, « pour en auoir grant proufit par com« position ou autrement. Dit de plus, « que lui estant jeune enfant, il veid à « Crest deus monnoyers, l'un nomme « Guillaume Sestre, l'autre Pierre Bo« din, et un estranger demourant à « Chabrillan, duquel il ne scet le nom, « lesquels on disoit communément « forger monnoye pour ledit comte « audit lieu de Chabrillan, ou de Upie, « ne scet lequel. Et veit de la monnoye « que on disoit qu'ils auoient forgée, « c'est assauoir des deniez gros, des « quarts de gros, et des doubles, et « des deniez, qui estoient tous aus « armes dudit comte (2). — Pierre « Bourguignon, escuier, demourant « à Romans, dit qu'il a ouy dire « communement, et en est voix pu« blique et renommée esdits pays de « Valentinois et de Dioys, que ledit « comte dernier trespassé estoit et « auoit esté partout lontemps très « auaricieux, grand exacteur de finan« ces sur ses subjets, et autres ou il « pouuoit, indeuëment et sans cause. « Il estoit coustumier de contraindre « tous ceus qui aucunement delin« quoient en ses dits pays, fussent re« ligieux, d'Eglise, ou seculiers, a luy « payer grosses et excessives sommes « d'argent, ou autrement il les trauail« loit tant par prison, que autrement « en plusieurs manieres. Et estoit tres « négligent de faire justice à ses sub« jets, et là où il la debuoit faire. »

BRANCHE DE SAINT-VALLIER.

— *Charles*, huitième fils d'*Aymar IV*, comte de Valentinois, et de Sybille de Baux, fut la tige de cette branche. Il suivit d'abord le parti des armes, servit à Auberoche en 1344, et fut fait prisonnier en diverses rencontres. Par des lettres du 26 novembre 1364, le roi Charles V lui donna mille francs d'or pour l'aider à payer l'une de ses rançons; il y est qualifié de

(1) Sa premiere femme, *Cecile de Beaufort*, était morte en 1410.

(2) On trouvera la description de quelques monnaies des comtes de Valentinois dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 62 et suiv., 185 et suiv.

chambellan de ce prince. Nous avons parlé ci-dessus de ses démêlés avec *Louis*, son neveu : c'est de lui qu'il tenait la terre de Saint-Vallier. Il testa à Valence le 18 mars 1410 et mourut la même année, laissant de Simonne de Méry six enfants, entre autres les trois suivants :

— *Charles*, embrassa l'état ecclésiastique, eut l'évêché de Châlons et, après l'avoir occupé près de vingt ans, passa à celui de Langres : ce dernier siége, comme nous l'avons déjà dit, était un duché-pairie. Il fut reçu par son chapitre le 17 novembre 1413. Il suivit le parti de Jean, duc de Bourgogne, contre le dauphin, et l'accompagna à l'entrevue de Montereau. Il mourut à Dijon le 7 septembre 1433.

— *Jean*, frère du précédent, embrassa aussi l'état ecclésiastique, fut d'abord prévot de l'église de Saint-Omer, et obtint l'évêché de Valence le 7 septembre 1390, n'étant âgé que de 22 ans. Il remplit, pour le pape, pendant seize ans les fonctions de recteur du Comté-Venaissin. L'empereur le nomma comte palatin et son vicaire dans les deux évêchés de Valence et de Die ; il lui donna aussi le pouvoir de nommer les notaires et de légitimer les bâtards. En 1448, il se démit de son évêché en faveur de *Louis*, son neveu, et fut transféré à l'archevêché de Vienne, où il fit son entrée solennelle le 15 août de la même année. Le dauphin Louis, alors retiré dans notre province, profita de l'influence qu'il avait sur ce prélat, âgé d'environ quatre-vingts ans, pour le faire consentir au partage de la juridiction temporelle de la ville et du comté de Vienne. L'acte en fut passé le 31 octobre 1449. Ce partage enleva aux archevêques l'indépendance féodale dont ils avaient joui jusque-là : leurs juges et leurs officiers alternèrent avec ceux du dauphin, et les appels furent portés au vice-bailli établi par ce dernier, tandis qu'ils l'étaient auparavant à l'official. *Jean* de Poitiers mourut le 8 novembre 1451, et fut enterré dans la cathédrale de Valence. — Le P. Anselme (*généal. de Poitiers*) se trompe en disant qu'il ne fut point archevêque de Vienne, et qu'on l'a confondu avec Gérard, transféré sur ce siége après avoir occupé celui d'Embrun. — (Voy. une note tirée d'un missel manuscrit et publiée par feu M. Rousset dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 186-187 ; Columbi, *De rebus gestis Valent. et Diens. episc.* (Lugduni, 1652, in-4°), pp. 181 et suiv. ; Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, pp. 507 et suiv.)

— *Louis*, frère aîné des deux précédents, ne montra pas moins de ténacité que *Charles*, son père, à poursuivre l'héritage du comte *Louis* ; nous avons raconté l'acte de violence dont il se rendit coupable à son égard. A peine ce dernier eut-il fermé les yeux qu'il prit le titre de comte de Valentinois et de Diois, en vertu de cette donation arrachée par la force et sans égard au testament qui l'avait annulée. Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné, et le conseil delphinal réclamèrent ces domaines au nom du dauphin Charles, soutenant la validité de l'acte de dernière volonté qui l'avait institué héritier universel. Les deux comtés furent mis *sous la main delphinale*.

Louis de Poitiers offrit alors de s'en rapporter à la décision du conseil delphinal et un acte de cette offre fut passé le 16 juillet 1419 à la Combe-Bellion ; mais ayant bientôt changé d'avis, il forma opposition à la prise de possession des deux comtés que Henri de Sassenage voulait faire, et assigna le roi-dauphin par devant le parlement de Paris. Il y obtint un arrêt, le 1er juillet 1422, qui lui adjugeait l'héritage du comte *Louis*. Les États du Dauphiné et le procureur général du conseil delphinal déclarèrent aussitôt s'opposer à l'exécution de cet arrêt ; enfin, après des procédures que les historiens rapportent assez diversement, le dauphin fut restitué contre l'arrêt du parlement de Paris, et il fit à Bourges, le 4 mai 1423, un traité avec *Louis* de Poitiers par lequel celui-ci abandonnait tous ses droits et prétentions sur les deux comtés, moyennant une rente annuelle de 7,000 florins d'or. — Pendant que ces événements se passaient, deux autres compétiteurs s'étaient mis sur les rangs. Ce fut d'abord le Pape Martin V, qui fit saisir par l'évêque de Valence (27 janvier 1422) les terres mouvantes de son comté d'Avignon. Puis, ce fut Amé, duc de Savoie. Par le testament du comte *Louis*, il avait été substitué au dauphin Charles, dans le cas où celui-ci ne remplirait pas toutes les obligations du testateur ; l'une de ces obligations était que les *Saint-Vallier* n'auraient aucune part à son héritage ; or le dauphin étant entré en accommodement avec eux, il prétendit qu'il

était entièrement déchu de la succession, que la substitution était ouverte à son profit; en conséquence, il envoya prendre possession des comtés et y établit un gouverneur. De nouvelles procédures s'ensuivirent. Le pape, qu'il avait fallu désintéresser d'abord, se porta médiateur et amena une transaction entre le dauphin et le duc de Savoie; celui-ci se départit de toutes prétentions moyennant l'abandon de l'hommage du Faucigny et une indemnité de 54,000 écus d'or. Ainsi se termina cette laborieuse affaire des deux comtés; Charles VII les unit au Dauphiné par lettre du 7 février 1424, et c'est depuis lors que les rois de France ont pris dans le protocole des actes adressés à cette province, le titre de *comtes de Valentinois et de Diois*.

Louis de Saint-Vallier mourut quatre ans après sa transaction avec le dauphin; du moins, son testament est du 24 janvier 1427 et à partir de cette époque l'on ne trouve plus d'actes où il soit intervenu. Il fut marié deux fois : 1° avec Catherine de Giac, 2° avec Polixène de Ruffo, et laissa onze enfants.

— *Louis*, fils du précédent, fut chanoine de Saint-Barnard (de Romans), abbé de Saint-Ruf, puis évêque de Valence après la translation de *Jean*, son oncle, à l'archevêché de Vienne, c'est-à-dire en 1448. Son épiscopat ne rappelle aucun souvenir remarquable. En 1456, Louis XI renouvela les priviléges de l'église de Valence et lui fit don de la terre de Pisançon (1). Il assista aux Etats de Tours, en 1467, et mourut à Amboise au mois d'avril de l'année suivante.

— *Guillaume*, neveu du précédent, deuxième fils de *Charles* de Poitiers et d'Anne de Montlaur, fut chambellan du roi, bailli de Rouen et gouverneur de Paris; il prêta serment pour cette dernière charge, le 30 novembre 1478. Louis XI lui donna la terre de Baissur-Bais en récompense de ses services, mais Charles VIII la lui reprit moyennant 4,000 liv. de pension à titre d'indemnité. Ce prince le chargea d'une mission diplomatique en Espagne et en Ecosse, et lui fit ensuite don des terres de la Roche-de-Glun et de Beaumont-Monteux. Il était déjà seigneur de Clérieu et marquis de Cotron, en Calabre. Il mourut à Lyon, le 2 juin 1503.

— *Jean*, neveu du précédent, naquit vers 1471; il était fils d'*Aymar*, sénéchal de Provence (1484 à 1494), et de Jeanne de La Tour. Il suivit la carrière militaire avec distinction, fut chevalier de l'Ordre, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, et remplit, jusqu'au 20 janvier 1515, l'*intérim* de la lieutenance générale du Dauphiné, par lettres datées de Blois le 1er mai 1512. Un acte de l'an 1513 lui donne le titre de grand sénéchal de Provence. Cette même année, il suivit François Ier dans l'expédition du Milanais. Dix ans plus tard, s'étant fortement compromis dans la conspiration du connétable de Bourbon, conspiration qui avait été dénoncée au gouvernement par le grand sénéchal de Normandie, son gendre, il fut arrêté à Lyon, le 5 septembre 1523, et conduit au château de Loches. Se sentant apparemment assez coupable pour qu'il crût sa vie en danger, *Saint-Vallier* eut peur et, à peine arrivé à Loches, il se hâta d'écrire à son gendre, à *Diane*, sa fille, et à l'évêque de Lisieux, pour les prier d'intercéder auprès de la reine. Deux de ces lettres, que nous allons reproduire, témoignent du profond accablement dans lequel il était tombé (2).

(1) L'acte est rapporté par Columbi, dans son *Hist. des évêques de Valence et de Die* (édit. de 1652, in-4), pp. 187 et suiv.; il contient l'énumération de la plupart des terres qui composaient alors le patrimoine de ces deux églises. Ces terres étaient : *Alixan*, *Livron*, *Loriol*, *Châteauneuf*. *Mont-Vendre*, *Aouste*, *Mirmande*. *Beaumont*, *Mirabel*, *Bourdeaux*, *Crupies*, *Besaudun*, *Vesc*, *Saillans*, *Aurel*, *Chamaloc*, la Bastie de *Vercors*, *Montmaur*, *Chatillon*, *Poyols*, *Jonchères*, *Valdrôme*, *les Chanaux*.

(2) Ms. Dupuy, T. 484, ff. 120 v° et suiv.

A monsieur le grand Sénéschal.

Monsieur mon fils, je sçay que estes assez aduerty de ma fortune, c'est que le roy m'a faict prendre sans nulle raison (je le prens sur la dampnation de mon âme), à l'occasion de ce que monseigneur le Connestable s'en est allé, et m'a faict mener icy au chasteau de Loches comme un faulx traistre, ce qui m'est si horrible regret que je m'en meurs. Je prie à Dieu qu'il me veuille donner bonne pacience et auroy cognoissance de la honte qu'il me faict. Puis qu'il luy plaist, la raison veut que je prenne pacience. Et pour ce que vous estes la personne du monde que j'ayme le plus et à qui j'ay plus de fiance, je vous ay bien voulu aduertir de ma malheurté à cette fin que vous veuillez avoir pitié de moy à me vouloir oster hors de la misere où je suis, et s'il vous estoit possible de pouuoir venir parler à moy jusqu'icy, vous à moy conclurrions ce qui s'y deuroit faire. J'ay peur que vous ne puissiez venir jusqu'icy. Sy vous ne le pouuez faire, je vous requiers, en l'honneur de Dieu, que vous me veuillez envoyer vostre femme, elle pourra passer à Bloys et demander congé à Madame de me venir veoir sans luy dire aultre chose, et elle et moy conclurrions ce qu'elle dira à Madame. Et aussy de vostre costé escrivez au roy et à Madame pour mon affaire tout ainsy que le sçaurez bien faire, et vous requiers faictes que M. de Lisieulx vienne. J'ay le cœur si serré qu'il me creve.

Il chercha aussi à se rendre ses juges favorables en faisant une entière *confession* de la part qu'il avait prise aux intrigues du connétable de Bourbon (23, 24 et 25 octobre), mais on ne lui tint pas compte de ses aveux. Transféré à Paris, le Parlement lui fit son procès et le condamna à avoir la tête tranchée, le 16 janvier 1524 (1). Il y avait dans l'arrêt un *retentum* par lequel la cour ordonnait qu'avant son exécution il serait « mis en torture et question ex- « traordinaire pour sçavoir la vérité « plus ample des autres complices de « ladite conspiration. » Le 17 février, au moment où la cour allait faire procéder à l'exécution de son *retentum*, un huissier vint lui annoncer que *Saint-Vallier* était trop malade pour subir la question. Pour vérifier ce fait, Loys Braillon, médecin de la Conciergerie, fut chargé d'aller visiter le prisonnier « lequel rapporta qu'il auoit la colique « et un desuoyement d'estomac » et ne pouvait pas être appliqué à la question sans danger. La cour députa alors deux de ses membres pour prévenir le chancelier et prendre ses ordres; mais celui-ci ordonna qu'il fallait ne pas avoir égard à sa maladie, et lui faire subir la torture après son *exauctoration* (dégradation) de l'ordre. En conséquence, le même jour (17 février), la cour conclut que la question serait donnée à *Saint-Vallier*. Aussitôt après que le collier de l'ordre lui eut été enlevé par Ch. de Luxembourg, le premier président du Parlement, assisté de plusieurs de ses collègues, entra dans sa prison et commença son interrogatoire; mais, contrairement aux ordres du chancelier et comme si une protection occulte se fût déjà étendue sur lui, il fut simplement *présenté* à la question. « Et pour luy donner crainte, » lit-on dans le procès-verbal de son interrogatoire, « ont été faict venir en « ladicte chambre les *géhenneurs* aux- « quels a esté commandé apprester et « dresser leur affaire... Et a esté en- « suite délaissé sans luy faire aucun « grief, après que la question appelée « *les Brodequins* luy a esté monstrée « qui ne luy a este appliquée aucune- « ment (2). »

Cet interrogatoire terminé, il fut placé sur une mule avec un soldat derrière lui pour le soutenir, et conduit sur la place de Grève au milieu d'un grand déploiement de forces. Le malheureux était déjà sur l'échafaud et il allait recevoir le coup fatal, lorsque survint un archer de la garde du roi, porteur de lettres de rémission qui commuaient sa peine en une prison perpétuelle. Nous reproduirons le procès-verbal du greffier, chargé de l'exécution de l'arrêt, d'après le manuscrit précité, ff. 339 v°, et suiv :

En ensuiuant l'arrest donné contre messire Jehan de Poitiers, le seiz[e] jour de januier dernier passé, je, Nicole Malon, notaire et secrétaire du roy nostre sire, et greffier criminel de sa court de parlement, le mercredy dix-sept[e] jour de feburier audict an mil cinq cent vingt-trois, accompagné de maistre Jehan de Vignolles, aussi notaire et secrétaire dud. seigneur, et l'un des quatre notaires d'icelle court, et de plusieurs huissiers et archers de la ville, me suis transporté environ l'heure de deux heures de releuée, en la grande chambre de la tour carrée des galleryes du palais ou illec estoit détenu prisonnier Jehan de

que je ne vous sçay que je vous doibs mander. Je vous requiers ayez pitié de moy. L'on m'a dict que l'on a demandé ma confiscation au roy, vous y adviserez, car le cas vous touche: ce sont mes bons amys. Je vous requiers faictes diligence et m'ennoyez de vos nouuelles. Je prie à Dieu, Mons. mon fils, vous donner ce que plus desirez.

A Loches, le 19 de septembre.

Votre bon père,

Poictiers.

A madame la grand'Seneschale.

Madame la grand'Seneschale, depuis que ne vous escrips suis icy arriué au chasteau de Loches aussy mal traicté que pauure prisonnier sçauroit estre, et sy rien ne m'ayde je n'en bougeré de longtemps; et pour ce que toute mon esperance est à vostre mary et à vous, je luy prie qu'il veuille venir parler à moy; s'il ne luy est possible, je vous prie que vous veuillez venir. Vous ne me sçauriez faire plus de plaisir que de me venir veoir; et vous et moy conclurons ce que deurez dire à Madame; et quand vous passerez deuers elle, vous luy pourrez demander congé de venir me veoir. Je vous requiers ayez tant de pitié de vostre pauure pere que de le vouloir venir veoir, et s'il vous est possible, amenez Mons. de Mezieulx à qui je me recommande à sa bonne grâce. J'ay le cueur qui me creue que je ne vous puis mander aultre chose fors que je prie à Dieu qu'il vous donne ce que desirez.

A Loches, le 19 de septembre.

Vostre bon père,

Poictiers.

(1) Quelques pièces de ce procès ont été publiées par M. Gariel, dans son *Delphinalia*, de sept. 1856 (Grenoble, Maisonville, in-8), d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, collect. de Brienne, n° 106. Mais ce manuscrit est bien loin de contenir toute la procédure. On en trouve une copie complète dans la même Bibliothèque, collect. Dupuy, t. 484.

(2) Ms. Dupuy, ff. 337 *R°* et *V°*, 339 *R°* et *V°*.— Le *retentum* ne fut pas exécuté, dit Pasquier, « ce « qui me fait croire que dès lors le roy auoit dé- « claré sous main à la Cour quelle estoit sa volonté « sur ce suiet. » (*Recherches de la Fr.*, liv. 8, ch. 39.)

Poitiers, n'agueres chenalier de l'ordre du roy, seigneur de Sainct-Vallier, auquel ay prononcé ledict arrest, présent ledict de Vignolles... et ce faict, l'ay requis et admonesté de dire vérité desdicts cas, et nommer ses alliez et complices, et mesmement qui estoit celuy lequel luy auoit dict huict jours par auant qu'il fust prins, que sy le seigneur de Bourbon ne venoit à Lyon il seroit prins, et s'il scent jamais qu'il fust nouvelles de mettre la main à la personne du roy et de ses enfans... Et il a dict qu'il n'en scauoit aultre chose que ce qu'il auoit dict par ses confessions, et qu'il n'auoit jamais faict chose pour endurer la mort. Et outre ce, a dict qu'il vouloit faire quelques laiz (legs), lesquels il a requis estre mis par escript.

(Suit la désignation de divers legs faits par Saint-Vallier à ses serviteurs.)

Et une heure après, ou environ, me suis de rechef transporté en la compagnie que dessus en ladicte tour carrée, et ay de rechef tres-instamment requis ledict de St-Vallier de dire la vérité des interrogatoires que ce jourdhuy luy auoient esté faicts par lad. court, et il a respondu qu'il ne scet aultre chose, synon ce qu'il a confessé par son procez, et qu'il donne congé à son confesseur de dire et desclarer toute sa confession qu'il a faicte par deuant luy; et ce faict, a esté, ledict de Sainct-Vallier, prins et mené jusques sur le perron des grands degrez du palais ou illec, après son cry faict, a esté mis et monte sur une mule, et derrière luy, en croupe, un archer de cette ville de Paris, et de là mené en la place de Greue; et à le mener et condnire estoient les archers, arbalestriers, sergens à verge et du guet de cette ville de Paris, et illec a esté monté sur l'échaffault illec préparé pour faire mettre ledict arrest donné à l'encontre de luy à exécution. Et incontinent est suruenu François Gobe, archer de la garde du roy, lequel m'a présenté deux lettres du roy, l'une patente scellée de cire verte sur lacs de soye, et auec aultres lettres missiues, par lesquelles lettres patentes ledict seigneur commuoit la peyne de mort en laquelle estoit condamné ledict de Sainct-Vallier, à prison. Pourquoy ay differé faire mettre ledict arrest à exécution, et illec délaissé ledict de Sainct-Vallier sur ledict eschaffault auec l'exécuteur, assistans plusieurs huissiers de ladicte court, auxquels ay laissé en garde ledict Sainct-Vallier, en deffendant audict exécuteur ne attempter à la personne dudict de Sainct-Vallier. Incontinent, je, accompagné dudict de Vignolles et d'aucuns huissiers d'icelle court, me suis transporté en la maison de monseigneur le premier président auquel ay exhibé lesdictes lettres, lesquelles, par luy veues et leues, m'a ordonné faire lire lesdictes lettres patentes deuant le peuple, et, ce faict, remener ledict de Sainct-Vallier en sa prison pour estre ordonné sur lesdictes lettres ce que de raison. Et ce faict, me suis retourné en la place de Greue, où illec assistant grand multitude de peuple ay monté sur ledict eschaffault, ledict de Sainct-Vallier estant auec ledict exécuteur, en la présence duquel de St-Vallier ay faict lire sur ledict eschaffault lesdictes lettres patentes, et après ramener ledict de Sainct-Vallier en sa prison, en ensuiuant l'ordonnance de mondict seigneur le premier president.

Nous avons vu que *Saint-Vallier* était déjà atteint d'une incommodité, effet ordinaire de la peur; l'anxiété poignante qu'il éprouva sur l'échafaud pendant que l'huissier allait prendre les ordres du premier président, fit, dit-on, blanchir ses cheveux et lui donna une fièvre qu'il conserva le reste de sa vie. Ce fut l'origine d'une expression proverbiale : on appela *fièvre de Saint-Vallier* le tremblement qu'éprouve un homme en présence du danger. (*Voy.* Quittard. *Dict. des Proverbes.* Paris, Bertrand, 1842, in-8°.)

Les lettres de remission étaient ainsi conçues :

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et aduenir salut. Comme puis n'agueres nostre cher et feal cousin, conseiller et chambellan, le comte de Mauleurier, grand seneschal de Normandye, et les parens et amys charnels de Jehan de Poictiers, seigneur de Sainct-Vallier, nous ayent en très-grande humilité supplié et requis auoir pitie et compassion dudict de Poictiers, et en faueur et contemplation d'eulx et des seruices par eulx faicts aux rois nos prédécesseurs, à nous et nostre royaulme, puis nostre aduenement à la couronne, et mesmement puis n'agueres ledict grand seneschal, lequel en monstrant la loyauté et bienné qu'il a à nous et à nostre dict royaulme nous a descouuert les machinations et conspirations faites contre nostre personne, nos enfans et nostre dict royaulme, et en ce faisant nous a préserué des maux qui par icelles nous pouuoient en suiure, nostre plaisir soit commuer et changer la peyne de mort en laquelle led. de Poictiers auroit esté ou pourroit estre cy après, par arrest de nostre court de parlement, condamné comme crimineux de leze majesté, à aultre peyne;

Scauoir faisons, que nous à ces causes, ayant regard et considération auxdicts seruices, et principalement à celuy que ledict grand seneschal nous a faict comme dict est, ladicte peyne de mort auons de nostre certaine science, grâce especial, plaine puissance et autorité royale, commué et commuons en la peyne cy après desclarée. C'est à sçauoir, que iceluy de Poictiers sera mis et enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierres massonnées dessus et dessoubs, esquelles n'y aura qu'une petite fenestre par laquelle on luy administrera son boire et son manger, demourant au reste le contenu en l'arrest de ladicte court contre luy donné ou à donner, en toutes aultres choses en sa force et vertu, et en tout et partout exécuté entièrement.

Sy donnons en mandement à nos amez et feaulx conseillers, les gens tenans nostre dicte court de parlement, que ladicte commutation ainsy par nous faicte que dicte est, et tout le contenu en ces dictes présantes, ils facent entretenir gardes et obseruer sans uenir au contraire en quelque manière que ce soit, mettant au surplus, ou faisant mettre le reste dudict arrest à pleine et entière exécution, car tel est nostre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons signé ces presentes de nostre main et à icelles faict mettre nostre scel, sauf en aultres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Blois, au mois de feburier, l'an de grâce mil cinq cent vingt-trois, et de nostre règne le dixième.

François.
Par le roy, *Robertet*.

Comment *Saint-Vallier* avait-il obtenu cette grâce inespérée? D'après les plus graves historiens, *Diane*, sa fille, s'était jetée aux genoux de François Ier et avait désarmé le courroux de ce prince au prix de son honneur. Nous reviendrons plus loin sur ce honteux marché qui a été assez vivement controversé. Le monarque « étendit la « grâce du père » dit Michelet (1) « à « mesure que les sollicitations de la « fille acquéraient plus d'empire sur

(1) *Revue des Deux-Mondes*, livr. de mars 1860, p. 270.

lui : » par lettres du 25 février, il fit urseoir à l'emprisonnement et, le 23 mars suivant, il ordonna, par de nouvelles lettres, que le prisonnier fût remis entre les mains de Jean de Bacle, seigneur de Vaulx, capitaine de ses gardes, « pour le mener au lieu que nous avons ordonné (1). » Enfin, au mois d'août 1527, il lui fit grâce entière et le rétablit dans tous ses biens, titres et dignités. *Saint-Vallier* se retira alors en Dauphiné, où il vécut dans l'obscurité, complétement étranger aux affaires publiques. Le seul acte que nous connaissions où son nom soit attaché, est la vente qu'il fit le avril 1528, des terres de Puygiron, Saint-Sauveur, Chastel-Arnaud, Baisur-Bais et Vieux-Chenet, à Louis de Salvaing, pour le prix de 40,000 écus. Il testa au château de Pisançon, le 26 août 1539 (2), et fut enterré au prieuré de Saint-Vallier. — Il fut marié trois fois : 1° avec Jeanne de Batarnay; 2° avec Françoise de Chabanes; 3° avec Françoise de Polignac. Les deux derniers mariages furent stériles : il eut du premier un fils nommé *Guillaume*, et une fille qui fut la célèbre *Diane de Poitiers*.

— *Guillaume*, comte d'Albon, fils du précédent, fut nommé lieutenant-général en Dauphiné, par lettres du mai 1547, et remplit ces fonctions jusqu'au 14 septembre 1548, époque probable de sa mort. Son testament est daté d'Etoile, le 14 avril 1547. Il fut enterré à côté de son père dans le prieuré de Saint-Vallier. N'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Claude de Miolans, il institua *Diane*, sa sœur, héritière de ses biens. En lui s'éteignit la descendance mâle de la branche de SAINT-VALLIER.

— *Diane*, sœur du précédent, *duchesse* de VALENTINOIS, maîtresse de Henri II, naquit le 3 sept. 1499 (3). En chantant ses amours, en la reproduisant sous les traits d'une merveilleuse beauté, les poëtes, les romanciers et les artistes ont fait à cette célèbre favorite une sorte d'auréole poétique contre laquelle la sévérité de l'histoire doit se défendre. L'amour, ce tendre sentiment qui, malgré nous, sollicite notre indulgence pour les faiblesses des femmes, fut précisément ce qu'elle connut le moins; et même, dussions-nous heurter bien des préjugés, nous croyons qu'elle était très-loin de posséder cette beauté dont l'imagination se plaît à la douer. Elle passa sa jeunesse auprès de Marguerite de Valois, sœur de François I[er], et entra ensuite au service de la reine Claude en qualité de dame d'honneur. Elle épousa le 29 mars 1514, n'étant âgée que de quinze ans, Louis de Brezé, comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, veuf et âgé de plus de quarante-quatre ans, dont elle eut deux filles, *Françoise* et *Louise*.

La *grand'sénéchale*, comme on l'appelait à la cour depuis son mariage, resta dans l'obscurité jusqu'à l'époque du procès de Jean de Poitiers, son père (1523-1524), dont elle obtint la grâce en faisant à François I[er] le sacrifice de son honneur. Il n'existe pas, nous le savons, de preuves positives de ce fait (4), mais il était, pour ainsi dire, de notoriété publique au XVI[e] siècle, et nous n'hésitons pas à l'admettre,

(1) Ms. Dupuy, *loc. cit.*, f° 411.

(2) Il avait fait un testament à Paris, le 17 févr. 1524, quelques instants avant de marcher à l'échafaud, où il est question d'un fils naturel nommé *Étienne*. (Ms. Dupuy, *loc. cit.*, f. 340 V°.)

(3) Quelques historiens la font naître à Saint-Vallier, nous ne savons d'après quels documents.

(4) Dans un ouvrage intitulé : *Poésies du roi François I[er], de Louise de Savoie... et correspondance du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour* (Paris, Impr. royale, 1847, in-4°), M. Aimé Champollion-Figeac a publié quatre lettres, qu'il dit adressées, par François I[er], à Diane, et dix-sept, de cette dernière, adressées au roi, tirées de l'un des plus précieux recueils de la Bib. imp., *S. F.*, n° 2722. Si cette correspondance, que M. Champollion dit « entièrement autographe », était réellement celle du roi et de Diane, elle ne laisserait aucun doute sur leurs rapports. Voici deux passages des lettres de celle-ci pris au hasard :

« Et afin que vous congnoysés que le maleur « m'est dutout contreyre, vous veus bien dyre que « je pars aujourd'huy pour aler après mon mary, « en Pycardye. Et fuse allé avecques luy, n'eust « esté pour atandre vostre réponse, et ay faint de « me trouver mal, pour avoyr ocasion de savoyr de « vos nouvelles. »

« Et afin que la main, *dont tout le cors est « vostre*, ne euze de trop longue escrypture, re- « metré en la seureté du prevost à vous oyre la ré- « solue voulonté en quoy je suys d'obeyr à vos « commandemens... vous suplyant très humble- « ment fere vostre voyage ausy bref comme le peult « desyrer vostre, sy vous playst, et quand vous ne « le voudryez, éprouvée, afecsyonnée et obeysante « amye. »

Mais ces lettres ne peuvent pas être de Diane. En effet, elle parle en deux ou trois endroits de son beau-père et de sa belle-mère, comme existant encore au moment où elle écrivait. Or, Jacques de Brezé, son beau-père, était mort à Nogent-le-Roi, le 14 août 1494, par conséquent depuis environ trente ans; et sa belle-mère, Charlotte (*), avait été tuée, près de cinquante ans auparavant, par ce dernier, qui la surprit en adultère avec l'un de ses veneurs, le 16 juin 1470. Ces lettres n'ont donc pas été écrites par Diane et ne peuvent être invoquées dans la question dont il s'agit.

(*) Fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel.

après de graves historiens, tels que De Thou, Le Laboureur et Mézeray. Des écrivains plus modernes, à qui sans doute il répugnait de voir la même femme passer successivement dans les bras du père et du fils, ont essayé d'argumenter pour prouver le contraire. Voici les deux principales considérations alléguées en faveur de cette opinion. On dit : « La profonde douleur témoignée par Diane à la mort de son mari prouve qu'elle l'aimait trop sincèrement pour lui être infidèle. » Nous admettrons pour un instant qu'elle aimait son mari, mais l'on oublie qu'au lieu d'une de ces faiblesses de pure galanterie dont les femmes savent se défendre quand leur cœur est déjà épris, il s'agit ici d'un acte de dévouement filial où les entraînements de la passion n'étaient pour rien, et dont la durée ne paraît pas d'ailleurs s'être prolongée au delà du jour où la vie de son pere fut tout à fait hors de danger (1). — La seconde considération est tirée des lettres de rémission accordées par François Ier à Jean de Poitiers. De ce que Diane n'y est pas expressément nommée, on en veut conclure que ce ne furent pas ses instances, mais uniquement celles du grand sénéchal, son mari, qui désarmèrent la colère du roi. Le texte même des lettres de rémission répugne à cette interprétation : sans doute, le nom du grand sénéchal y figure seul; mais Diane n'est-elle pas comprise dans cette désignation collective : « Les pa« rens et amys charnels de Jehan de « Poitiers? » S'il en était autrement, il faudrait donc admettre qu'indifférente au sort de son père, elle ne prit pas la peine d'intervenir pour lui. — M. Niel, auteur de l'un des meilleurs travaux qui aient été faits sur elle, invoque cet argument (2) : « Le grand sénéchal, « dit-il, n'était pas homme à permettre « le jeu qu'on lui suppose; les Brezé « avaient le sang vif... Son père, Jac« ques, surprenant en adultère sa « femme, la propre fille de Charles VII « et de la belle Agnès, l'avait sans « marchander tué de sa main. » Nous ignorons si le grand sénéchal était homme à permettre ce jeu, puisque jeu il y a, mais tout le monde sait fort bien que les femmes n'ont pas l'habitude de prévenir leurs maris de ces sortes de choses. Et Diane, qui fut assez habile pour conserver, même dans un âge avancé, le plus grand empire sur le cœur d'un jeune roi, pourquoi voudrait-on que pour arracher son père à l'échafaud elle ait manqué de cette habileté que la plus ingénue des femmes sait trouver si aisément en des cas moins avouables? Appuyé sur les plus graves historiens, et à défaut de preuves contraires, nous ne lui enlèverons donc pas le mérite d'une faute inspirée par la piété filiale et en laisserons tout l'odieux au roi chevalier, qui mettait un tel prix à sa clémence.

Lenglet Dufresnoy, dans son édition des œuvres de Clément Marot, a bâti tout un roman sur ses prétendues amours avec ce poëte. Ce serait elle qui lui aurait fait les premières avances; mais comme il s'épuisait en madrigaux et en élégies, au lieu de repondre d'une manière moins poétique, elle se lassa d'attendre, le prit en haine, le dénonça pour ses opinions religieuses et provoqua son emprisonnement en 1526. Ce roman ne repose que sur des hypothèses; il suffira de faire remarquer qu'en 1526 François Ier était éperdument amoureux de la duchesse d'Estampes, et que celle-ci protégeait Clément Marot. Or, Diane pouvait-elle être alors assez puissante pour faire poursuivre le protégé d'une maîtresse en faveur?

Des écrivains se sont perdus en grands raisonnements pour lui trouver d'autres amants : hormis son acte de dévouement pour sauver son père, il ne paraît pas qu'elle ait été infidèle au grand sénéchal tant qu'il vécut. A sa mort, arrivée à Anet, le 23 juillet 1531, elle parut éprouver une grande douleur : elle lui fit élever dans l'église Notre-Dame de Rouen un magnifique mausolée avec cette tendre inscription :

Hoc, Lodoice, tibi posuit, Brezææ, sepulchrum,
Pictonis amisso mœsta Diana viro.
Indivulsa tibi quondam et fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

Ses démonstrations de douleur ne s'en tinrent pas là. Le 29 août 1534, elle fonda en son honneur une messe commémorative et assigna à cet effet une rente annuelle de 45 livres. Plus

(1) L'auteur des *Galanteries des rois de France* prétend, mais sans preuves, qu'elle régna sur le cœur de François Ier jusqu'à l'expédition du Milanais, c'est-à-dire jusque vers la fin de 1524.

(2) *Portraits des personnages français les plus illustres du XVIe siècle, reproduits en fac-simile sur les dessins originaux ...avec des notices par* P. G. J. Niel. (Paris, Lenoir, 1848, 2 vol. in-fol.) t. I.

tard, au faîte de la puissance et des grandeurs, elle lui fit faire un service solennel et graver sur la façade de son château d'Anet l'inscription suivante :

> Brezeo hæc statuit pergrata Diana marito,
> Ut diuturna sui sint monumenta viri.

Enfin, elle porta le deuil le reste de sa vie, en adoptant pour ses couleurs le noir et le blanc.

Cet étalage de regrets pour un mari âgé de plus de trente ans qu'elle, n'était-il pas affecté, et Diane ne visait-elle pas à poser en veuve désolée? Nous le soupçonnons fort. Il semble en effet que si sa douleur avait été réelle, profondément sentie, elle n'aurait pas eu l'idée inconvenante, alors qu'elle acceptait publiquement la position de maîtresse de Henri II, de consacrer à la mémoire d'un époux si regretté une sentimentale inscription sur la façade de ce château d'Anet, si souvent le théâtre de ses scandaleuses amours, tout au milieu des D et des H amoureusement enlacés. Brantôme, qui ne songeait nullement à médire d'elle, insinue le même soupçon à propos du deuil qu'elle porta pendant le reste de sa vie : « Elle s'habilla, dit-il, un peu plus à la modeste, mais de soye toujours, afin qu'elle put mieux couvrir et cacher son jeu... Si ne se reformoit-elle point tant, ni si a l'austérité, qu'elle ne s'habillast gentiment et pompeusement, mais tout de noir et blanc, et il paroissoit plus de mondanité que de reformation de vefve, et surtout montroit toujours sa belle gorge. »

Restée veuve à trente-deux ans (1531), quoique mère de deux enfants, et ...s son *automne*, comme disaient les ...ètes, Diane avait conservé tout l'é...t, nous ne dirons pas de sa beauté, ...is de la jeunesse. Henri, deuxième ... de François Ier, dont elle devait ...plir le cœur si longtemps, n'était ...rs âgé que de treize ans; par conséquent, il faut reporter à quelques an...s plus tard l'époque du commencement de leurs rapports, malgré cette ...cocité extraordinaire dont on pré...d que les enfants des rois sont ...és. Cette époque importe sans doute ... à l'histoire; toutefois, comme bien ... gens attachent une extrême impor...ce à de semblables faits, il s'est ren...tré de fort honnêtes historiens qui ... cru devoir disserter gravement et savamment pour la déterminer d'une manière précise. Selon les uns, Henri l'aima avant son mariage avec Catherine de Médicis (1533), et ce serait elle qui lui aurait donné ce qu'on appelle en style galant « les premières leçons de l'amour ; » selon d'autres, ce ne fut qu'après son mariage. Mais tous les beaux raisonnements faits à ce sujet ne nous paraissent reposer que sur des conjectures plus ou moins probables; tout ce qu'on en peut dire de plus certain, c'est qu'en 1536, au plus tard, leurs rapports étaient un fait notoire à la cour, comme le prouvent ces vers adressés à Diane pour étrennes, au commencement de l'année 1537, par Clément Marot :

A MADAME LA GRAND'SENESCHALE.

> Que voulez-vous Diane bonne,
> Que vous donne?
> Vous n'eustes, comme i'entens,
> Iamais tant d'heur au Printemps
> Qu'en Automne.

Clément Marot ne fut pas le seul poëte dont la muse complaisante célébra, à leur aurore, les adultères amours du jeune prince. Un de ses confrères, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, chanta « le matin où Diane faillit » en ces vers pleins de fraîcheur et de grâce :

> Voici vraisment qu'amour un beau matin,
> S'en vint m'offrir flourette très-gentille;
> Lors se prit-il à me ourner le teint,
> Et vistement violiers et jonquille
> Me rejetoit, à tant que ma mantille
> En estoit pleine, et mon cœur se pasmoit;
> (Car, voyez-vous, flourette si gentille
> Estoit garçon frais, dispos et jeunet).
> Ains tremblotante et détournant les yeux...
> Nenui... disois-je... Ah! ne serez déçue,
> Reprit amour, et soudain à ma vue
> Va présentant un laurier merueilleux.
> Mieux vault, lui dis-je, estre sage que reyne :
> Ains, me sentis et frémir et trembler.
> Diane faillit, et comprendrez sans peine,
> Duquel matin je praitends reparler,

La mort du dauphin François (1536), en laissant à son frère Henri les marches du trône libres, vint donner à ces amours une importance extrême. La duchesse d'Estampes, aimée de François Ier, était alors dans tout l'éclat de la faveur. La cour se divisa en deux partis : l'un resta fidèle à celle-ci, l'autre se groupa autour de Diane et de son amant, devenu l'héritier présomptif de la couronne. Ce fut un triste spectacle ! Les deux rivales se déchirèrent comme des furies; leur jalousie et leur haine donnèrent lieu à des scènes scandaleuses,

pour ne rien dire de plus. La duchesse, plus jeune de 8 à 9 ans, l'appelait *vieille ridée* et lui reprochait de se peindre la figure, de porter de fausses dents et de faux cheveux. L'une et l'autre eurent des écrivains à leurs gages qui se firent les organes de leurs ressentiments et dont elles se servirent pour s'accabler, en vers et en prose, des plus grossières injures. Voici un spécimen des jolies choses que la duchesse adressait à sa rivale par le ministère de Jean Voullé, l'un de ses poëtes (1) : les aménités de ce genre ne peuvent se dire qu'en latin :

IN PICTAVIAM ANUM AULICAM.

Empto quæ faciem colore pingis,
Quæ ornas dentibus os tuum paratis,
Quæ cælas capitis niues, redempto
Crine, vt te iuuenes sequantur, ipsa
Stulta es, non trahit esca ficta prædam.
Emas, consilium sequuta nostrum,
Cunnum, vel minimo annulo minorem,
Ne viuam, nisi quos voles habebis.

IN EAMDEM.

Deformosissima cum sit aulicarum,
Vetustissima cumque anus sit, et cum
Sit spurcissima, tritiorque ineptæ
Simiæ natibusque, clunisque,
Cum sit sordidior lupis, venusti
In se nihil quæ habeat, vel elegantis,
Arrectum modo respuat nec ullum
Penem, PICTAVIA aulica illa pellex
Impurissima, et omnium improbarum
Improbissima, credit attamen se
Pulchritudine, gratia, decore,
Forma splendidiore, ditiore
Cultu, perfacile aulicas puellas
Omnes vincere, quod probare gestit
Fuco, quo faciem indecenter ornat.
Sed hanc, per Venerem, velim rogatam,
Num vestis lacera esse queit quod ipsa est
Vestis integra? Calceus venustus,
In cujus solea patent fenestræ
Amplæ, num poterit videri et esse?
Num mammæ vacuæque, pendulæque,
Num rugæ innumeræ queunt placere?
Id me PICTAVIA audiat, docente
Nullo tempore fœminas renasci.
Nam quæ temporibus cadunt in usum,
Illæ temporibus cadunt ab usu,
Nec, postquam cecidere, suscitantur.

Les apologistes de Diane mirent plus de réserve dans leurs attaques; ils se contentèrent de reprocher à la duchesse ses infidélités envers le roi, et à s'égayer sur le rôle complaisant joué par Jean de Brosse, son mari. Malheureusement la division de ces deux favorites ne se borna pas à produire des épigrammes et des satires, elle fut plus d'une fois fatale à la France; elle amena, notamment, le honteux traité conclu avec Charles-Quint à Crespy, le 18 septembre 1544.

La mort de François Ier (1547) et l'avènement de Henri II au trône auraient permis à Diane de se venger de sa rivale, mais ce dernier, par respect pour la mémoire du roi, ne le voulut pas permettre; il exila simplement la duchesse après lui avoir réclamé les bagues et pierreries dont les rois étaient alors dans l'usage de parer leurs maîtresses et qu'ils leur reprenaient ensuite, quand ils ne les aimaient plus, pour les prêter à un autre. Mais si elle ne put assouvir sa haine sur celle qui l'avait si longtemps bravée, elle poursuivit du moins ses créatures. Tous ceux qui lui avaient été attachés furent disgraciés et remplacés par ses propres partisans dans le ministère et le parlement. Le connétable de Montmorency, exilé par François Ier, fut rappelé et partagea, avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, la puissance militaire. Charles, cardinal de Lorraine, dont elle avait été, dit-on, la maîtresse, eut aussi la plus grande part à sa faveur. Quoique âgée de plus de 47 ans, elle avait conservé sur le cœur de Henri II le même empire qu'aux premiers jours de leur liaison. Ses belles formes, son habileté, et surtout l'humeur lascive du monarque expliquent suffisamment cet empire extraordinaire, sans être obligé de recourir, comme quelques historiens l'ont fait, à l'usage des philtres et à des opérations magiques (2). Henri II était tellement épris d'elle qu'il la voulait toujours à ses côtés, même dans les cérémonies publiques. La France, paraît-il, s'accommodait complaisamment de cette fantaisie royale, car dans plusieurs entrées solennelles, elle fut fêtée à l'égal de la reine. En 1548, la *ville* de Lyon se fit surtout remarquer par sa galanterie : les emblèmes et les décorations étaient à ses couleurs, noir et blanc ; sur une pyramide allégorique on voyait des croissants, des D et des H enlacés ; et l'on donna le spectacle d'une chasse où figurait la Diane mythologique (3). Dès l'année 1548, on

(1) Io. VULTEI RHEMENSIS, *Hendecasyllaborum libri quatuor* (Parisiis, apud Sim. Colinæum, 1538, in-16,) ff. 17 et 48.

(2) Le grave De Thou lui-même est tombé dans cette erreur : « Cum jam, dit-il, inclinata esset « ætate, philtris et magicis, ut creditur, adeo sibi « animum Henrici devinxit, ut is, nunquam alienata voluntate, ad exitum vitæ in amore illo « constanter perseveraverit. » — Bayle fait à ce sujet de fort scabreux raisonnements dans son *Dict. hist. et critique*, au mot POITIERS, remarque C.

(3) Godefroy, *Cérémonial fr.*, t. I pp. 823 et suiv.

frappa des médailles à son effigie, dont l'exergue portait cette allusion à la passion du roi : *Omnium Victorem vici*. Enfin, on a été jusqu'à dire que Catherine de Médicis en était réduite à la prier de lui *prêter* son époux (1). Les poëtes, sans prendre souci de ces turpitudes, y trouvaient maints prétextes pour faire chanter leurs muses, et, confondant poétiquement la Diane chasseresse avec la favorite, ils puisaient dans ce rapprochement le sujet d'interminables allégories. La fadeur de la plupart de ces pièces, les plates adulations dont elles sont remplies provoquent l'ennui et le dégout; à peine en trouve-t-on çà et là quelques-unes où la chaste muse, dégagée un instant de la boue dont on la souille, fait entendre des accents plus purs. En voici une de Melin de Saint-Gelais :

SUR UN BOUQUET DE DIANE.

Contentez-vous, heureuses violettes,
De recevoir honneur et parement
De la blancheur du beau sein où vous estes,
Sans luy cuider apporter ornement.
Car elle est même honneur du firmament :
Et si, sachant qu'à elle devez estre,
En ce froid tems nature vous fait naistre,
Ce fut afin que vostre nouueauté
De plus en plus au monde feit congnoistre
Que le tems fait en DIANE apparoistre
Nouuelle grace et nouuelle beauté.

Mais la vieille favorite n'était pas femme à s'endormir au murmure flatteur de ses louanges ni à se contenter purement et simplement de la tendresse du roi. Ayant passé le temps d'aimer, d'un esprit froid et calculateur, ambitieuse et avide de richesses, elle usa largement de son influence pour s'enrichir. A peine Henri II etait-il monté sur le trône, qu'elle se fit donner, le 19 juin 1547, des lettres-patentes par lesquelles ce prince lui abandonnait le droit de confirmation, sorte d'impôt dû à titre de joyeux avénement; la reine-mère seule partagea avec elle cette faveur extraordinaire. Le 8 octobre de l'année suivante, la terre de Saint-Vallier et les autres domaines de sa famille, situés dans le Valentinois, furent érigés en sa faveur en duché, pour en jouir sa vie durant (2), et plus tard (1552), afin de relever encore l'importance de ce fief, elle obtint des lettres de subrogation, qui lui permettaient de racheter les biens aliénés en divers temps par ses ancêtres. Unie au connétable Montmorency au duc de Guise et au maréchal de Saint-André, elle organisa, selon l'expression de M. Niel, une sorte de cordon de sûreté autour du roi, qu'il n'était guère possible d'approcher sans leur permission (3); titres et faveurs, tout passait par leurs mains. « Il ne « leur eschappoit, » dit Vieilleville dans ses *Mémoires*, « non plus qu'aux aron- « delles les mouches, estat, dignité, « abbaye, office ou quelque autre bon « morceau, qui ne fust incontinent en- « glouty (4). » Ennemie acharnée des protestants, on attribue généralement à son influence les persécutions dirigés contre eux sous le règne de Henri II. Sa haine était poussée à ce point qu'elle descendait jusqu'à assister à leurs interrogatoires dans les prisons, et qu'elle déshérita par son testament ses filles et ses petits-fils dans le cas où ils embrasseraient les nouvelles doctrines. Hâtons-nous de dire que la conviction n'était pour rien dans ce beau zèle religieux; elle persécutait les protestants parce que la duchesse d'Estampes les avait protégés, peut-être aussi par superstition, comme le devait faire plus tard Louis XIV, pensant accomplir des actes méritoires qui, dans la balance divine, seraient un contre-poids à ses propres fautes; puis elle y trouvait son intérêt, car elle se faisait donner les confiscations de ces malheureux. Elle avait obtenu pour ses créatures les plus hautes fonctions de l'administration des finances, et Dieu sait à quels tripotages, à quelles complaisances les protéges durent se laisser aller pour leur protectrice! Sans doute, les plus actives investigations de la critique ne sauraient soulever le profond mystere dont ces coupables manœuvres ont eté couvertes,

(1) Quelques auteurs ont soutenu cette singulière thèse, à savoir, que ses relations avec Henri II ne dépassèrent pas, selon l'expression de Bayle « la belle amitie » Ce serait uniquement, dit-on, par les charmes de son esprit, par la sagesse et la maturité de son jugement, qu'elle aurait captivé le roi, et son ascendant sur lui aurait eu quelque chose de maternel

(2) Les lettres d'érection sont insérées dans l'*Hist. génèal. de la maison de France*, du P. Anselme, t. v, p. 596 et suiv.

(3) La faiblesse du roi pour sa maîtresse et ses favoris, donna lieu à l'épigramme suivante :

SIRE, si vous laissez comme CHARLES (*) désire,
Comme DIANE veut, par trop vous gouverner,
Fondre, pétrir, mollir, refondre, retourner,
Sire vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que *cire*.

(4) *Mémoires de Vieilleville*, collection Petitot, t. XXVI, p. 186 et suiv.

(*) *Charles*, cardinal de Lorraine frère de *François*, duc de Guise.

mais le procès scandaleux d'un nommé Alleman, dont nous parlons plus loin, autorise toutes les conjectures sur son peu de scrupule en cette matière. Recevant de toutes mains, puisant à volonté dans le trésor de l'État, elle ne se livra pas à des dépenses inutiles et folles, mais elle s'amassa du bien dont elle fut toujours fort soigneuse. Ses seules prodigalités, peut-être, furent pour le château d'Anet qui lui venait du grand sénéchal, son mari; elle le fit reconstruire, et les plus célèbres artistes du temps, les Delorme, les Cousin et les Goujon y déployèrent à l'envi toutes les merveilles de leur art (1). Henri II lui avait donné le magnifique château de Chenonceaux, bâti sur le Cher; elle posséda aussi un hôtel à Orléans (rue des Albanais) et trois à Paris, l'hôtel Barbette, l'hôtel des Tournelles qui avait appartenu à la duchesse d'Estampes, et celui de Roquencourt (rue d'Orléans-Saint-Honoré). Encore si elle s'était bornée à amasser des richesses! mais son influence s'étendait sur les plus importantes affaires de l'État : les historiens n'hésitent pas à lui attribuer tous les malheurs de ce règne.

Le cours de ses prospérités fut brusquement interrompu, le 10 juillet 1559, par la blessure mortelle de Henri II. Elle était alors âgée de soixante ans; mais l'âge ne lui avait rien enlevé de son empire sur le cœur et l'esprit du monarque. Une hygiène sévère, un grand soin de sa personne, et peut-être aussi la froideur de son tempérament, lui avaient permis de conserver fort tard ses belles formes. On dit qu'éveillée le matin à six heures, même pendant la plus grande rigueur de l'hiver, elle se lavait le visage avec de l'eau de puits; elle montait ensuite à cheval, faisait quelques lieues et revenait se mettre au lit, où elle restait jusqu'à midi. « Je vis cette dame, dit « Brantôme, six mois avant qu'elle « mourut, si belle encore que je ne « sache cœur de roche qui ne s'en « fut ému, encore qu'auparavant elle « se fut rompu une jambe sur le « pavé d'Orléans, allant et se tenant à « cheval aussi dextrement et dispostement comme elle avoit jamais fait; « mais le cheval tomba et glissa sous « elle, et par telle rupture et maux et « douleurs qu'elle endura, il eut semblé que sa belle face s'en fut changée, « mais rien moins que cela; car sa « beauté, sa grâce, sa majesté, sa belle « apparence étoient toutes pareilles « qu'elle avoit jamais eu, et surtout « elle avoit une très grande blancheur, « sans se farder aucunement; mais on « dit que tous les matins elle usoit de « quelques bouillons composés d'or « potable, et autres drogues que je « ne sçais pas comme les bons médecins et doctes apoticaires. Je crois « que si cette dame eut encore vécu « cent ans, qu'elle n'eut jamais vieilli, « fut de visage tant il estoit bien composé, fut de corps, caché et couvert, « tant il étoit de bonne trempe et « belle habitude. C'est dommage que « la terre couvre de si beaux corps. » Dès que l'état du roi fut jugé désespéré, Catherine de Médicis lui ordonna de se retirer de la cour, et de rendre ces pierreries dont nous avons parlé et qu'elle avait eues après la duchesse d'Estampes (2). « Le roi est-il mort? » lui fait dire le même chroniqueur. — « Non, madame, répondit le porteur de « cet ordre. — Je n'ai donc point encore « de maître! » s'écria-t-elle avec hauteur. « Que mes ennemis sachent que « je ne les crains point; quand ce « prince ne sera plus, je serai trop « occupée de la douleur de sa perte « pour que je puisse être sensible au « chagrin qu'on voudra me donner. » Quand le roi fut mort, les courtisans et les flatteurs, naguères prosternés à ses pieds, se hâtèrent de l'abandonner pour se tourner vers Catherine de Médicis dont le règne commençait. La réaction fut si violente, que cette princesse elle-même fut obligée de modérer le zèle de ces serviteurs de fraîche date. Quelques-uns allèrent jusqu'à l'ignoble : on raconte que Tavannes offrit sérieusement d'aller lui couper le nez pour la défigurer. Seul, le connétable de Montmorency, qu'elle avait fait rappeler, lui resta jusqu'à la fin, rachetant ainsi par une fidélité qui n'était pas sans grandeur, un trop long oubli de sa propre dignité (3).

Diane se retira à Anet, où elle vécut désormais entièrement étrangère aux

(1) Ce château, l'un des chefs-d'œuvre de la renaissance, fut démoli au commencement de la révolution. Une partie de façade a été transportée à Paris et reconstruite dans la cour de l'École des Beaux-Arts. Voy. *Rapport hist. sur le château d'Anet*, par Alex. Lenoir. (Paris, s. d., in-fol.).

(2) La reine lui reprit aussi le château de Chenonceaux, mais elle lui donna celui de Chaumont, qu'elle acheta exprès de la maison d'Amboise le contrat d'échange fut passé à Blois en 1559.

(3) Voy. *Lettres inédites de Henri II, Diane de*

affaires publiques. En 1564, l'attention publique fut une dernière fois attirée sur elle lors du procès d'un nommé Alleman, dont nous avons déjà dit un mot. Cet Alleman, président en la cour des comptes, était accusé d'avoir, pendant 25 ans, exercé le plus effronté brigandage dans les gabelles; convaincue de lui avoir vendu sa protection, Diane fut mise en cause avec lui, et l'avocat général Du Mesnil conclut contre elle à la restitution de sommes énormes; mais, protégée par le duc d'Aumale, son gendre, elle réussit à éviter une honteuse condamnation, et les conclusions de l'avocat-général n'eurent pas de suite (1). Elle passa le reste de sa vie à Anet, uniquement occupée de l'administration de ses biens et de minutieuses pratiques de dévotion. C'est là qu'elle mourut, le 22 avril 1566, dans sa 67e année; elle y fut enterrée dans une chapelle qu'elle avait fondée, sous un magnifique tombeau de marbre (2). En elle s'éteignit la branche des POITIERS SAINT-VALLIER.

Nous avons dit en commençant qu'elle eut deux filles du grand sénéchal, son mari : l'aînée, *Françoise*, épousa, en 1538, Robert de Lamarck, duc de Bouillon; la seconde, *Louise*, épousa, en 1546, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère de François, duc de Guise. Ce dernier mariage fut le lien des intérêts qui unirent la favorite avec les ambitieux princes lorrains et l'un des fondements de la puissance colossale à laquelle ceux-ci arrivèrent sous les successeurs de Henri II. Elle n'eut pas d'enfants de ce prince; cependant on a prétendu qu'elle lui donna une fille, nommée Mlle *de la Montagne*. Duchesne en parle dans ses manuscrits et dit qu'elle était âgée de 76 ans au moment où il écrivait. On ajoute que le roi, ayant voulu la reconnaître, Diane lui aurait fait cette fière réponse : « Par « ma naissance, j'étois en droit d'avoir « de vous des enfants légitimes; j'ai « été votre maîtresse parce que je vous « aimois, mais je ne souffrirai pas qu'un « arrêt me déclare votre concubine. » L'existence de cette fille n'est rien moins que prouvée (3).

Elle avait fait son testament à Limours, le 6 janvier 1564. Cette pièce, que nous croyons inédite, ou du moins très-peu connue, est doublement curieuse: d'abord, parce que, rédigée sans l'intervention d'un notaire, elle l'a été probablement par Diane elle-même, puis, à cause de certains passages assez singuliers qu'on y lit avec surprise, entre autre celui où elle parle des biens acquis *par son labeur*. Les minutieuses prescriptions qu'elle fait à ses héritiers nous ont paru de nature à intéresser vivement les lecteurs et à achever de leur faire connaître cette femme célèbre, devenue, sur la fin de sa vie, toute confite en dévotion, et cherchant à expier, par des œuvres pies, les scandales de sa conduite. Voici ce testament que nous avons collationné avec un grand soin sur deux anciennes copies conservées dans les manuscrits de la Bib. Imp., collect. Baluze, no 8476, et Brienne, no 308.

Au nom de Dieu, du Père, du Fils et du benoist Sainct-Esperit, et de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, et de tous les saincts et sainctes du paradis noz aduocatz et intercesseurs enuers luy à nous fere pardonner de nos faults et pechés depuys nostre naissance jusque a la fin de nostre vye en attendant le passaige qui est diuers à tous humains.

Sa ne de mes entendemens et de mon corps, moy DIANE DE POITIERS ay bien voullu fere cestuy mon testament et declaration de ma dernière volonté, tant pour fere pryer Dieu nostre Seigneur pour mon ame, et enfans et heritiers qui me succederont et jouyront de mes biens leur fere entendre ma derniere volonte, afin de nen prendre aucune excuse pour eulx, ny par ignorance de ce que je ordonne et dispose icy apres; et sy aucun deulx, ou tous ensemble, iront au contraire et naccomplisse icelle mienne et derniere volonte, dès a présent je priue celluy ou celle qui contreuiendra encontre de mon intention; et les priue de tout mon bien et le donne aux Hostels-Dieu de Paris, de Chartres, de Rouen, de Lyon, de Grenoble, d'Auignon, d'Estoille, de Saint-Vallyer, Annet, parceque ne cuyde fere chose préjudiciable à mes enfans veu les biens que je leur laisse, et que ces biens venant en partye de mon labeur que j'en peulx bien disposer d'une petite portion comme il me semble, et celluy jestime mon vray heritier qui le trouuera bon, car cest de mon bien que jay acquis, autrement je les priue de ma succession s'ils ne veulent accomplir ceste mienne volunsté de ce que jordonne cy apres.

Et premierement je veulx et ordonne que de quelque lieu quil plaira a Dieu m'appeler, que mon corps soit emporté cinq jours apres mon deceds au lieu ou jay esleu estre enterree; et je pense, si ma volunté ne change, que sera au lieu d'Annet où jay faict fere une esglise, si jay le temps de ce fere, mais sy elle nest commancee, jordonne à mes heritiers de

Poitiers, Marie Stuart..... adressées au connétable Anne de Montmorency, ou Correspondance secrète de la cour de Henri II... Paris, 1818, in-8o, fig. Cette correspondance fait partie du 5e volume de l'indigeste compilation de Gall, intitulée *le Philologue*, en 22 vol. in-8o.

(1) Voy. Dreux du Radier, *Mém. hist. et crit. des reines et régentes de France*, t. IV, p. 320.

(2) On plaça sur ce tombeau, non point la Diane de Jean Goujon, comme on l'a écrit plusieurs fois, mais une autre statue dont il sera question plus loin à propos de ses portraits.

(3) On l'a probablement confondue avec une fille que Henri II, étant encore dauphin, eut d'une demoiselle piémontaise nommée *Diane* DUC, et à laquelle on donna le nom de *Diane*, en souvenir de sa mère.

ce fere et leur en donne le moyen où je veulx que largent soict prin pour la fere, et je charge mes deus filles, ou leurs heritiers, enfans les plus prochains deulx, payer, ny faillir; et que les frais et despences soient faicts par ensemble jusques a la somme de vingt mille livres, dedans deus ans apres mon deceds, et non plus tard; et dedans icelle ferez fere ung tumbeau sepulture de marbre faict à mes armes et deuises bien faictes, ou dedans jentends y estre mise sy je ne change d'opinion, ou mon cueur sera mis et amene apres auecques celluy de feu monsieur le grand senechal mon mary. Cependant que ma sepulture et eglise soit faicte, je veulx que mon corps soict gysant dedans la grande esglise d'Annet dedans un tombeau de bois painct a mes armes et devises en attendant que ma sepulture soit faicte, a cette fin que tous mes subiects prient tousiours Dieu pour moy; et je veulx et entends que des le lendemain de mon trespas, quil me soict dict cent messes sil se peust fere, sans les troys grandes messes que jentends estre dictes comme lon a de coustume, et le libera et comandataire des morts, avecque vigilles et le reste comme lon a de coustume, et pour chacune petite messe trois sols; et entends que quand lon fera mon conuoy, que sy lon est en lieu pour en auoir, que lon y appelle les quatre mendiens, et si cest en lieu de nen pouuoyr auoir sans grands frais, je veulx leur estre enuoyé à leur conuent cent liures qui feront pour quatre quatre-vingts francs, a la charge quils me diront à leur conuent ung seruice des morts pour le repos de mon ame et que Dieu aye pytié de moy; mais jentends que ce soict pour les plus pauures conuents qui soient, sy ny peuuent assister a mes services; plus, jordonne a mes executeurs de faire habiller cent pauures des lieux au lieu aupres ou je mouray, de troys aulnes de drap blanc pour robbe et chapperon, et aussy leur sera déliuré a chacung ung cierge de cyre blanche de liure et demy qu'ils tiendront en la main, et leur sera aussy donné ung chappelet de patenostres qu'ils tiendront en l'autre main qui les diront pour moy en l'honneur de Nostre Dame mère de Nostre Saulueur et la requeront estre mon aduocate enuers luy; Et sy d'aduenture, je deceddois a Paris, je veulx que mon corps soict porté a leglise des Filles Repenties et que la me soict faict ung seruice des trespassés comme lon a accoustumé le fere, auec les recommandataires, vigilles et libera comme ils font quand elles enterrent des religieuses, et autres oraisons qui appartiennent en cela; et, à cette fin qu'ils aient meilleure volunté a cela, je leur donne cinq cents francs pour achepter quelque rente pour tous les jours, m'estre dict a leur conuent une messe basse, et apres celle de monsieur de Rocquem l'heure qu'il y aura plus de gens, et apres *Dominum non secundum peccata*, disant l'une à lautre *Priez Dieu pour Diane de Poitiers*.

Apres, sy estes a Paris, ferez dire ung service a ma paroisse de St-Honoré de 3 messes uigilles, libera, auec 5 petites messes comme sy mon corps estoit la; et aux quatre mendians aultant, et aussi a l'Ave Maria, aultant aux Filles-Dieu; et le plus tost que tout cela sera faict, que mon corps soict emporté la ou je veulx estre enterree; et sy, de cas d'aduenture que ma mort ne soict a Paris, et que ce soict en autre lieu, je veulx estre portee a la plus prochaine esglise ou je seray, et y ferés tire les cent messes basses et fere le service de troys messes, vigilles, libera et autres choses qu'il est requis, tant de jours que y demeureray; mays, le plus tost que fere se pourra, que je sois portee la ou il fault que je sois enterree, et mesque icy (*sic*) sois donnans l'aumosne tous les jours aux pauures allans et venans oultre ceulx qui auront les robbes blanches tant pain que vin, et laisse a chacun le reste qui sera des cerymonyes je laisse a mes heritiers (*sic*); mais le moings de triomphe que lon pourra quil en soict faict, et m'en rapporte a mes enfans et a mes executeurs; mais que je sois bien servie en l'eglise je me contenteray des pompes de ce monde. Et apres que tous mes services et enterrement sera faict, en attendant que ma sepulture soict faicte de pierre, lon fera ung tombeau de bois painct de mes armes et deuises la ou sera mys mon corps; a icelle fin que mes subiects pryent Dieu de plus grande affection, en attendant que ma sepulture de pierre soict faicte et que mon corps soict encores sur terre, je veulx que lon dye cinq messes basses tous les jours en l'honneur de la passion de Notre Redempteurs et feres l'aumosne a cinq pauures trouues donnant cinq deniers disant prier Dieu pour Diane de Poitiers.

Plus, les jours de lundy de chacune sepmaine quil soict dict ung seruice de morts complet, assavoir vigilles et les troys messes de libera, et, quand le bout de lan, lon fera comme de mesme comme lon auoit faict quand je mourus, reste les cent pauures vestus, mays bien donner l'aumosne aux pauures allans et venans la somme de cent liures bien fidellement baillee.

Et sy ma sepulture n'estoit faicte encores, lon continuera comme lon a faict tout lan, jusques à ce quelle soict faicte, et que mes heritiers s'aduancent de la fere adcheuer; et, de l'heure quelle sera faicte, je veulx estre dedans mise; et apres, mes chanoines disent selon leur fondation par moy faicte, et quil soict continué, pour jamays, si lon peult tant continuer, comme ils en sont chargez en leur fondation par moy ordonnee, pour pryer Dieu pour monsieur mon mary et moy et mes bienfaicteurs et enfans, pere et mere, freres et sœurs et mes amys, en recompense de navoyr faict mon debuoir estant en ce monde.

Aussy je veulx que tous mes seruiteurs et seruentes soyent tous habillez de dueil, tant robbe que chapperon et cacucchez selon leurs qualitez estans auprès de moy tant presens que absens qui ont gaiges de moy, tant Daulphiné que ailleurs; et aussy je leur donne une annee a chacun de leurs gaiges pour chercher.

Aussy je ordonne que toutes mes debtes soient entièrement payees et en charge mes heritiers et heritieres sur peine de les priuer de leur legitime, et que mes executeurs sen tiennent pour contens et que mon ame en soict deschargee; mais que ce soict le plus tot que fere se pourra suiuant mon intention, autrement je les priue de ce que leur peust appartenir; et que mes executeurs en soient creus pour ce faire, comme je leur remets sur leurs consciences, et entends que mes enfans useront de bon conseil pour satisfaire a cecy, ou bien ils vendront la terre le moings dommageable pour y satisfaire.

Et pareillement, je veulx que mes filles et ceulx qui se melleront de leur partaige, preunent des sy gens de bien qu'ils ne mettent nul discord entre elles deulx, mais quelles partent teste pour teste sans fere tort à l'une plus qu'à l'autre; et celle qui yra au contraire je la priue de tout ce que je luy puys donner et le donne a celle qui suyura ma volonté; et quelle soict de la religion bonne, ancienne et catholique comme mes predecesseurs ont faict; et aussy jentends que le partaige qui a este faict des terres de feu mon mary ayt lieu pour tout ce qui me peult appartenir, aultrement je ne trouuerois bon de rechanger car je donne des acquests et conquests que je n'eusse faict à la terre d'Ennet tant des grands bastimens que autres choses qui ne se peust nombrer; pour aultant, je veulx que mes filles partent du bien que j'ay au Daulphiné, Languedoc, Viuaretz et autres terres que je tiens de pere et frere, estant amyes, par teste selon quil sera dict, par gens de bien et dhonneur, sans se mettre en nul proces, et quil ny ave nulle faueur tant d'un costé que dautre, et qu'ils seront estimés de gens a ce cognoissans accause de l'amityé de monsieur Dau-malle mon filz.

Et quant au bien que jay en France, en Normandye, au val de Galye et Champaigne, je veulx que ma fille Francoise, mon aisnee, ayt les terres de Beyne, Lymours Bienuille, Arcys, Rouuray, et ma fille Loyse, Yvry, Breudepont Garannes, Bonnocourt et quils se contentent chacun de leurs terres sans dire lune veult plus que l'autre, car c'est mon in-

ention d'en faire ainsy; et veulx toutes deux jouysent de toutes mes terres que jay en cest endroict nommé, et quelles en jouissent comme jeu faisois moy, en toutes les facons qui se peuuent fere; et quant aux terres de Lymours, et Beyne et autres terres que je viens perdre par proces, sy de cas d'adventure jeu etois euincee je veulx quelle aye recours aux biens de sa sœur LOYSE cinquante mil francs pour sa perte; sy elle neu est euincee dedans six ans apres ma mort ne luy en sera donné recompense. Parquoy, fault que chacun garde le bien l'un de l'autre; et voyant que ma fille FRANCOYSE duchesse de BUILLON na une telle maison que celle d'Ennet et que jay employé beaulcoup de bien pour la fere, je donne la terre de Chaumont et toutes ses dépendances comme jeu jonys, et en la mesme qualité que la *Royne* CATHERINE, femme du *roy* HENRY, me a baillee pour eschange de Chenonceau, a ma fille FRANCOYSE DE BREZÉ pour en fere a son plaisir et a bailler aquel de ses enfans luy seroit le plus beyssant; et sy lautre de mes filles, LOYSE, ou ses heritiers, en yront fere instance, je reuoque tout le bien que je luy ay faict tant en Daulphiné qu'ailleurs, et donne tout ce que je puys donner a ma fille FRANCOYSE comme laisnée; et comme cest ma volunté que celle qui ne se contentera des biens que je luy faitz, je les donne à l'autre, je les donne à l'hostel-dieu de Paris sy elles ne veullent trouner bon ce que je faictz, car je leur donne assez de bien pour se contenter sans se mettre en facherie les uns et les autres aulcunement; silz le font, ceux qui yront au contraire je les priue de tout mon bien et le donne aux hostel-dieu de Paris, de Grenoble, l'Estoille, d'Ennet, de Rouen; et pour suyure ma volunté, je desire que lon prenne troys personnes de leur costé et deux antres par dessus, pour en juger a la vraye verité, et si cela ne les peult accorder je donne au roy ce qui sera en contention et quil luy playse fere pryer Dieu pour mon ame comme pour sa plus affectionnee et humble seruante et subiecte.

Et apres auoir considéré aux enfans que ont mes deulx filles sont venuz et sont sortis beaulcoup dennuis, dont ma fille FRANCOYSE en a deux filz masles, LOYSE en a quatre, dont je leur charge sur toute cognoissance quils me doibuent porter, que ceux qui seront de la nouuelle religion je les excluds de ce bien là et le donne a toutes leurs filles qui ne le seront, et que ma fille DIANE DE LORRAINE et de DAUVALLE en ayent elles deux la moictyé, et les autres sœurs qui ne seront relligieuses, le reste; par tel, sy que quand elles seront maryées que leurs enfans mettront ung escusson de leurs armes, mais je entends que les filles qui tiendront la nonnelle religion soient du nombre. Et sy de cas d'adventure les filz venant de mes filles retournoyent a estre gens de bien et quils ne fussent plus de ceste mauvaise secte, je ne vouldrois leur fere tort et mettront lescusson de mes armes au leur; mais, sils demeurent en ceste méchanceté, je les priue de tout mon bien et le donne aulx hostel-dieu dont jay faict mention ycy-deuant, et les peuuent demander comme chose a eulx acquise par le deub de ma volunté et comme bien que jay acquis.

Plus, veulx que l'hostel-Dieu que jay commencé a Ennet soict acheué et foudé de troys cens francs, et que mes deulx filles se accordent a cela, et quil soict payé par moictyé des fraiz qui se feront pour la-dessus, et s'y mettent les treize pauures femmes et cinq filles que lon mettra pour apprendre, et demeureront jusques a dix ans, et que ce soient les plus pauures de mes terres que lon trouuera qui n'auront pere ny mere; et, apres dix ans, on leur baillera dix francs pour leurs marys et mettre a rente jusqu'à ce qu'elles trouvent mary, et quand on les mettra à l'hostel Dieu elles auront sept ans, et comme elles deuiendront grandes lon les sortira d'an en an.

Plus, je donne à mes chanoines que je funde à Ennet quatre cens liures de rente, et en attendant quil leur soict baillé terre vallant cela, je leur donne douze mil liures pour acheter de la rente de quatre cens liv. de rente ou ce quil en pourra auoir de douze mil francs, et cela sera prins sur une maison affectee pour mes fundations qui est mon hostel de Paris nommé Rocquancourt que je donne pour funder mes chanoines et Hostel-Dieu, Et celuy de mes heritiers qui la vouldra auoir baillera trente mil francs, et les meubles qui seront dedans de la maison yront tout ensemble, par ce moyen il ne perdra rien; et sils faillent à ce fere, je ipoteque Boucourt pour ma fille LOYSE et Marc pour ma fille FRANCOYSE que on ils faillent de leur achepter les terres quil conuiendra achepter selon la valine de trente mil liures tant pour mes chanoiues et Hostel-Dieu deus ans apres s'ils ne l'executent selon ma volunté et fundation; je ordonne a mes executeurs icy nommez, si mes heritiers faillent de fere dilligence a ecsecuter les charges de mon testament et quil y aye de la dispute en cela, jordonne quil me soict vendu la plus proche des terres tant de ma fille FRANCOYSE que de LOYSE pour satisfere a cela, et que les terres que lon acheptera pour mes chanoines et hospital soient le plus pres deulx que fere se pourra; et sy pour la sollicitude que pourront fere mes executeurs enuers mes heritiers ils naccomplissent ce que jay ordonné, je veulx que par rigueur de justice qu'ils soient mes héritiers contreincts, et prens en mon ayde le procureur du roy pour estre a mon ayde et fere jouyr de la puissance que je donne a mes exeénteurs, et leur prye de prendre le meilleur de mon bien et terres pour ce faire, et a ceste occasion je donne au procureur du roy, sy mes heritiers faillent d'executer ce mien testament, cinq cens francs pour fere les mises et deppenses pour fere accomplir ce que jentends que mes heritiers facent moy decedée.

Le plustost que fere se pourra, que lon enuoye en Daulphiné, et que lon mande à tous mes officiers de fere dire par mes terres les seruice qui s'ensuict, et fere pryères par toutes mes terres, cest assauoir, ung seruice solempnel auec les commandataires des morts, et que à chacune place soict deliurée aux plus pauures de ceulx qui ne peuuent gaigner leur vye dix francs, aussy sera deliuré troys cens francs pour marier des pauures filles qui nayant chose du monde pour les departir ainsy qu'il sera bon de fere et que ce ne soict par faueur de personne, mays pour acquitter et comme l'aumosne sera le mieulx employee.

J'ordonne que a Saint-Vallier mon service soict tout ainsy faict que sy mon corps y estoit en terre, avec cent pauures vestus de blanc pour l'honneur de Nostre-Dame, et quon leur baille a chascung ung chappelet a la main et le dire à ma deuotion pour moy et pour tous ceulx qui me touchent.

Et veulx et ordonne que par mes heritiers soit baillé et donné à l'Hostel-Dieu d'Estoille la somme de cinq cens francs, sil y auoit faulte que je n'eusse faict et accomply ce que mons. mon pere et frere mont chargé de fere, et que largent soict mis aux choses les plus nécessalres de fere pour l'augmentation dud. Hostel-Dieu d'Estoille. Et charge a mes filles et heritiers sil y a quelque chose quil faille exécuter aux deux testamens de mon pere et de mon frere dont il me pourroit auoir charge, si ja ne l'auois accomply, je leur commande de le fere; sil y a de ma negligence j'eu demande a Dieu pardon, car ce n'est faulte de bonne volunté et vous commande, mes deux filles, ne faillir à tout ce que vous ordonne sous peine de désobeissance et eu descharge ma conscience; Et surtout que les seruices de mes predecesseurs soient continuez comme leur testament le porte.

Et pour accomplir ce mien testament, je veulx et entends que mon nepueu de MEAULX et mons. le président DORSAY soient mes executeurs, auecques le procureur du roy seulement pour tenir la main que mon testament soict accomply de poinct en poinct, auquel je donne entière, pleine puissance de l'accomplir et fere accomplir selon les clauses que jay mises icy dans mon testament; et en refusant mes filles et heritieres de ne l'accomplir comme je l'entends et comme il est escript, je donne et sy ample

puissance a mes executeurs quil est requis en icelle affaire et selon les clauses d'icelny, pour ne faillir a les fere exécuter comme icy ay intention qu'il soict faict de poinct en poinct ; et à cette cause, je donne puissance à mes executeurs sur toute ma succession au cas que mes heritieres soient negligentes de mettre une fin pour la descharge de ma conscience, je donne plain pouuoir a mes exécuteurs de se saisir des terres qui sont icy nommées, cest de la terre et baronnie de Garannes pour ma fille Loyse, et la seigneurie de Lymours pour ma fille Francoyse, et reuenus d'icelles entierement, et s'ils ny suffisent a executer le mien testament en prendre d'autres plus commodes pour y satisfere, et charge mes executeurs d'y mettre peyne de ce faire, et sy mes héritieres ou héritiers en font du refus je veulx que le procureur du roy se adioingne comme exécuteur, auquel, apres y auoir mis fin a mou testament, je lui donne pour ses peines cinq cens francs pour donner conseil pour le bien fere exécuter sans que mes héritieres ny puissent rien fere diminuer ; aussy mon nepueu Loys de Brezé, pour la bonne amour qu'il a congneu que je luy ay porté, qu'il face son plain pouuoir sans user de faueur, pour sur peine que je luy charge sa conscience, et en descharge la mienne sil ne met peine de accomplir ce que cydedans mys. Et pour auoyr souuenance de moy je luy donne ung poinctu esmaillé de noir, le plus gros que jaye qui soict poinctu. Aussy, je donne a mons. le président Dorsay douze cens francs pour tant de peine qu'il pourra prendre pour ceste affaire, et que les fraiz qu'il pourra fere, sy mes héritiers luy en font fére, a cause des reffus, quils luy soient rendus, sur peine de n'estre mes heritiers; et mes exécuteurs jouiront de ces deux terres de Garannes et de Lymours et les vendront silz ne veulent exécuter mon testament et les convertir a ce que je ordonne que je m'assure quilz n'en feront difficulté, si non je requiers encore le procureur général du roy nostre sire à Paris y tenir la main, porter ayde et faveur à ce qu'il conuiendra fere pour le mien testament selon que mes exécuteurs l'aduertiront. Et leur en charge et descharge ma conscience silz font autrement qu'ils ne doibuent aux choses qui concernent ma dernière volunté de poinct en poinct et entiere disposition de mon corps.

Et entendant j'ay signé de ma main et scelleray de mon scel. Faict le jour des Roys à Lymours lan mil cinq cens soixante et quatre.

Diane de Poitiers.

ÉCRITS RELATIFS A DIANE.

I. *Notices sur Agnès Sorel, Diane de Poitiers, Gabrielle d'Estrées, depuis duchesse de Beaufort* (par Q. Craulurt). Paris, J. Gratiot, 1819, in-8° avec portr.

II. *Diane de Poitiers, ou Deux Fous et un Roi, drame en trois actes*, par MM. Ch. Desnoyers et Hip. Rimbaut, *représenté sur le théâtre du Panthéon, le 3 janvier 1835, et repris au théâtre Saint-Antoine, le 5 août 1837*. Paris, Morain, 1837, in-8°.

III. *Les secrets de beauté de Diane de Poitiers, confessions archéologiques et cosmétiques*, par P. L. Jacob (bibliophile). Paris, Ad. Delahays, 1858, in-18 de 197 pag. Le titre de ce petit ouvrage est une amorce qui a dû tromper plus d'un lecteur ; le facétieux bibliophile y parle à peine de Diane.

IV. *Diane de Poitiers*, par M. Capefigue. Paris, Amyot, MDCCCLX, in-18 angl. de 305 pp. La couverture porte: *Très-haute et très-puissante dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.*

MÉDAILLES DE DIANE.

I. — Buste de Diane ; elle est tournée à D., coiffee en cheveux, avec un voile retombant sur sa poitrine. Sans legende, revers lisse, médaillon ovale de 37 mill. de H. sur 28 de L.

II. — *Diana. dvx. Valentinorvm. Clarissima.* Buste de Diane, tournée à G., la gorge nue. - Exergue : *Æ. 26.* - Revers : *Omnivm. victorem. vici.* Diane chasseresse foule aux pieds l'Amour. - Module : 52 mill. — L'âge de *26* ans que lui donne cette médaille est une flatterie par trop forte : Diane fut créé duchesse de Valentinois, en 1548 ; or, en supposant que la medaille ait eté frappée cette année-là, elle aurait été âgee non point de *26* ans, mais de *49*.

III. — *Diana. dvx. Valentinorvm. Clarissima.* Buste de Diane, tournée à G., un collier de perles au cou. - Mêmes revers, légende et module qu'à la précédente.

IV. — *Diana. dvx. Valentinorvm. Clarissima.* Même coin que la face du n° II ci-dessus, mais sans l'exergue *Æ. 26* qui a été effacé. - Revers : *Ostvr. et. lacte. virescit.* Junon arrose un lis de son lait, à côté de la France représentée sous la figure d'une femme assise. - Module : 53 mill. -- Cette médaille a été frappée avec une lance rompue et la légende : *Lacrymæ hinc, hinc dolor.* Nous ne connaissons pas cette variante.

V. — *Henry II roy de Fra.* Buste de Henri II, coiffé d'un casque à la romaine. - Revers : *Jvsques a sa plenitvde 1551.* Un croissant surmonté de la couronne royale. - Module : 28 mill.

VI. — *Henricvs II galliar. rex christianiss. PP.* Buste de Henri II ; il est couronné de lauriers, couvert de son armure, tourné à D. - Revers : *Nomen. ad. astra. 1552.* Diane chasseresse, la gorge nue, le carquois sur l'épaule, tenant d'une main une flèche et s'appuyant de l'autre sur son arc. - Module : 36 mill.

VII. — *Henricvs. II. galliar. rex. christianiss. PP.* Buste de Henri II. - Revers : *Donec totvm compleat orbem. 1558.* Un croissant surmonté de la couronne royale. - Module : 32 mill.

Portraits de Diane.

Ses véritables traits sont loin d'être aussi connus qu'on pourrait le croire. Sans doute, on rencontre dans les musées et les collections particulières un très-grand nombre de portraits qu'on prétend être le sien; mais, quand on les examine avec la moindre attention, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'extrême différence qu'ils présentent entre eux, non-seulement dans chacun des traits, mais dans tout l'ensemble de la figure: différence si grande qu'il devient évident que ce n'est pas la même femme dont tant d'artistes ont voulu représenter l'image (1). Ces portraits ne peuvent donc pas être tous authentiques; quels sont dès lors ceux qu'il faut regarder comme tels? quel était le vrai caractère de cette célèbre beauté? Pour éclairer cette difficulté, on doit recourir aux monuments historiques dont l'autorité est toute autre que celle des poëtes et des rêveurs. Or, ces monuments, d'une authenticité incontestabe, sont au nombre de deux :

1° Les médailles. Elle est représentée sur les trois premières que nous avons décrites, et ces trois effigies sont si ressemblantes entre elles qu'on les croirait sorties du même coin.

2° Sa statue placée sur son tombeau dans la chapelle d'Anet, et dont un moulage est au musée de Versailles. Cette statue rappelle parfaitement les traits et l'air du visage des médailles.

A ces deux monuments irrécusables, M. Niel, à qui nous empruntons ces remarques, en ajoute un troisième qu'il n'hésite pas à regarder comme tel. C'est un ancien dessin aux deux crayons, attribué à Janet, peintre de François Ier, tiré de l'un des plus précieux recueils de la Bibliothèque Impériale, et représentant Diane jeune encore, alors qu'elle portait le titre de grand'sénéchale. Ce dessin offre en effet dans les traits du visage « ces « tournures particulières qui caracté- « risent la réalité, cet aspect indivi- « duel à l'impression duquel il est « impossible de se soustraire (2). » C'est d'ailleurs bien la figure des médailles et de la statue.

Quelle idée maintenant faut-il se faire de la beauté traditionnelle de Diane? Hélas! on éprouve un grand désenchantement après avoir contemplé ces trois images. Au lieu de cette chevelure noire que les biographes et certains portraits lui donnent, elle était blonde ou rousse (3). Elle avait des yeux gris et assez petits, le nez disgracieusement relevé, les lèvres minces, l'air commun. D'après les médailles, ses épaules et sa gorge devaient être splendides, et c'est évidemment dans les beautés de son corps qu'il faut chercher le secret de ce long et inexplicable attachement qu'elle inspira à Henri II. M. Niel a formulé avec moins de brutalité que nous son opinion sur sa beauté. « Pour conclure, « dit-il, trois effigies, les médailles, « la statue, le crayon, portent un ca- « ractère d'authencité irrécusable. Ce « n'est pas notre faute si, à la place « d'une femme belle par le charme « sévère de la ligne grecque, par le « le port et l'élégance traditionnelle « des déesses de la fable, par cet en- « semble de perfections surhumaines « que rêvent les esprits délicats, les « monuments dont il s'agit et qui ne « mentent pas de propos délibéré, ne « nous offrent que la vraie Diane, belle, « certes, mais belle Gauloise, qui com- « pense une certaine vulgarité de « traits par la hardiesse de son air, « par la puissance de son encolure, par « la fraîcheur de ses chairs et l'apti- « tude merveilleuse de sa constitution « propre et de sa race. »

BRANCHE DES BARONS DE VADANS
Issue des Poitiers Saint-Vallier.

Cette branche fut formée par *Philippe*, fils de *Charles*, seigneur de Saint-Val-

(1) Le grand nombre de portraits que l'on dit être de Diane s'explique aisément. Parce que la favorite du roi portait le nom de la déesse de la chasse, et que, dans un siècle tout de renaissance mythologique, les poëtes s'emparèrent, pour la célébrer, d'une coïncidence de noms si favorable à leurs compositions, on se figure généralement que toutes les anciennes représentations de chasseresses sont des portraits, depuis celles du Primatice ou de son école jusqu'au magnifique groupe de J. Goujon. Mais c'est une erreur que la différence des types suffit, ce nous semble, à démontrer.

(2) M. Niel en a donné un *fac simile* qui reproduit exactement l'original, en tête de la notice de Diane. On en connaissait déjà une gravure, mais peu ressemblante, exécutée par Tardieu, in-8, avec ce titre : Diane de Poitiers *dessiné d'après le portrait original de Janet, qui est à la Bibliothèque du roi, et gravé par Ambroise Tardieu.*

(3) Dans le dessin, les cheveux sont au crayon rouge. Il ne faut pas voir là un reste de cette habitude contractée par les miniaturistes du XVe siècle, de réchampir en or la chevelure de leurs portraits; une épigramme de J. Voulté ne peut laisser de doute à cet égard (*Epigr.*, p. 12) :

.... Tinctam comparat illa comam,
Canos atque legit flauis an ova capillis
Cauatque, quæ fuerat aurea facta nitet.

LIER et de *Simonne de Méry*, qui eut, entre autres terres, celle de VADANS, en Bourgogne, dont ses descendants prirent le nom et où ils continuèrent à demeurer. Elle s'est éteinte par la mort de *Ferdinand-Joseph*, mort à Paris, le 29 oct. 1715, à l'âge de dix-neuf ans, ne laissant qu'une fille de son union avec *Marie-Geneviève-Henriette de Bourbon-Malause*. Cette fille, l'une des plus riches héritières du royaume (1), épousa, le 13 juillet 1728, *Guy-Michel de Durfort*, duc de *Lorges* et de *Randan*, dont elle n'eut qu'une fille morte sans enfants, de son mariage contracté en 1751 avec le duc de *la Trémouille*.

POLIGNY (JACQUES DE) « s'est particulièrement adonné aux mathematiques » dit Guy Allard « où il s'est « rendu extrêmement sçavant. L'employ *qu'il a* de la part du Roy pour « faire travailler à l'ouverture de nos « rochers pour le chemin de l'Italie, « est un témoignage assuré de sa suffisance, et que son mérite est connu « plus loing que dans cette province. » Il est évident, d'après les deux mots que nous avons soulignés, que cet ingénieur travaillait, en 1680, époque où Guy Allard écrivait, à la route des Alpes; c'est donc par erreur que Chalvet le fait vivre sous Henri IV, environ 70 ans plus tôt. Cette erreur a été reproduite par M. Gautier dans son *Précis de l'histoire de Gap*, p. 147, et M. Chérias (*Illustr. Gapençaises*, p. 26) a oublié de la signaler.—Nous ne savons rien de plus sur Jacques de Poligny.

Cette famille, dont Chorier ne fait remonter la filiation que vers la seconde moitié du XVe siècle, était originaire de Corps; l'une de ses branches se fixa à Gap. Guy Allard (*Nobiliaire*) cite un *Jean* de Poligny, abbé de Boscodon en 1415. Nous trouvons encore un *Jacques* de Poligny, qui paraît avoir joué un certain rôle pendant les guerres de la ligue. En 1580, Lesdiguières le chargea de conduire un secours dans La Mure assiégée par le duc de Mayenne. Le 15 avril 1591, il commanda un régiment au combat d'Esparron, et fut la même année gouverneur de Gap En 1592, pendant l'expédition de Provence, il fut blessé (le 13 mai) d'un coup de mousquet à la tête, « en allant, » lit-on dans le *journal* de Calignon, « recognoistre auec Monseigneur » (Lesdiguières) « un lieu propre pour loger le « canon, et mourut le 15. » (Videl, *Hist. de Lesdiguières*, éd. in-fol., pp. 43, 115, 120). Enfin, J.-Cl. Martin donne l'epitaphe d'un *Louis* de Poligny, conseiller au Parlement de Grenoble, vicaire-général du diocèse sous le cardinal Le Camus, chanoine de la collégiale de Saint-André (15 mars 1705), mort le 21 décembre 1725, et enterré dans cette église (*Hist. du baron des Adrets*, p. 152 des notes).

(1) Elle apporta en dot les biens des maisons de Rye, de Poitiers et d'Anglure-Coublans.

POLLIN (JEAN-BAPTISTE), romancier et moraliste, naquit à Grenoble le 12 décembre 1729. Nous ne possédons que fort peu de renseignements sur sa vie. Entré dans les ordres, il passa sa vie dans l'étude, la retraite et l'accomplissement de ses devoirs religieux. Dans son *Hameau de Laguelas*, il a écrit un chapitre intitulé : *de l'Enfance, de la Puberté*, etc., *de J.-B. Pollin* : l'on n'y trouve aucune particularité biographique digne d'être signalée, mais en revanche on ne peut s'empêcher d'être touché de la candeur et de la simplicité des récits de cet excellent homme. Il mourut à La Tronche, près de Grenoble, le 22 octobre 1807. On raconte que sur la fin de sa vie il travaillait à une nouvelle édition de son *Citoyen des Alpes* et qu'il expira en prononçant le mot *vertu*.

Son portrait, qui est une des raretés iconographiques de notre province, est exposé dans la salle de lecture de la bibliothèque publique de Grenoble. Pollin est en buste, le corps tourné à G., et la tête à la D.; il désigne de la main une tablette sur laquelle on lit : *Faites mieux que je ne dis*. Derrière lui, un fond de paysage. Au-dessous de l'ov. on lit : *J.-B. Pollin, mort le 22 octobre 1807, dans la 80e année de son âge.* Dans la marge, *Point Pinx. Delarue, sculp.* - Gr. au point. Pet. p. en H.

On a de lui : I. *Le Citoyen des Alpes, ou Observations morales et politiques*. Paris, 1789, 2 vol. in 8°. (Bibl. de Grenoble). = 2e éd. Paris, Buisson, 1791, 2 vol in-8°. — II. * *Le Hameau de l'Agnelas, suivi du Ruisseau, de Cécile et Blondel ou l'Oratoire, du Nid de la fauvette, etc., par l'auteur du Citoyen des Alpes*. Paris, Perlet, 1792, in 18. = Autre éd. Grenoble, Allier, an VI, 2 vol. in-12. (Bib. de Grenoble)

« Il a laissé en manuscrit, un roman moral intitulé *Polidore* dont il avait lu quelques fragments à l'Acad. *Delphinale.* » (*Fr. litt.* de Quérard.)

POLLOUD, et non **POLLOUX**-*Pollodi* - famille noble dont Chorier (*Estat. pol.*, t. III) fait remonter la filiation au 13ᵉ siècle. « *Louis* de Polloud, dit-il, fut « un de ceux qui firent, l'an 1279, le « voyage de la Terre-Sainte avec Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de « Bourgogne. Il s'y acquit tant d'hon« neur par sa vertu et par son courage « contre les infidèles, que l'on ne douta « pas que l'Eglise qu'il avoit utilement « servie ne fût obligée de l'en récom« penser elle-même. Les dixmes de la « paroisse de Saint-Laurens dans la « terre de Maubec luy furent inféodez, « et le nom de Saint-Agnan, corrompu « en celui de *Saint-Agnin*, estant alors « propre à cette paroisse, sa postérité, « qui dans le progrez des temps y a « acquis d'autres biens, s'en est fait un « titre ». Je ne connais pas autrement ce chevalier croisé, dont le nom a été omis au musée de Versailles (salle des croisades). — Guy Allard mentionne dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, deux membres de cette famille :

— *Scipion*, sieur de Saint-Agnin, de Vignettes et de la Jaquetière, grand-prévot des maréchaux de France en Dauphiné, et bailli de robe-courte, fit élever, vers le milieu du XVIIᵉ siècle, dans le chœur de l'église des Minimes de La Plaine, un tombeau au chevalier Bayart, surmonté de son buste en marbre blanc, avec une épitaphe latine contenant l'abrégé de sa vie. « Sans être « ni son parent ni son allié, dit M. de « Terrebasse (*Histoire de Bayart*), il « acquitta à ses frais la dette négli« gée de ses concitoyens ». Guy Allard, qui écrivait sa *Bib. du Dauphiné* en 1680, dit : « Il est mort il y a quelques « années ».

— *Arnaud*, sieur de Foissy, fils du précédent, embrassa la carrière des armes, et fit la guerre en Hollande, en Flandre et en France. Retiré du service, il se livra avec ardeur à l'étude et à la collection des restes de l'antiquité. Guy Allard, son contemporain, nous apprend qu'il connaissait parfaitement « la rareté, l'antiquité, la « beauté, l'utilité et l'histoire des « médailles dont il a fait grand amas. » Chorier a fait son éloge parmi les amis lettrés de Boissat (*Boessatii vita*, pp. 251-55).

PONNAT, famille de robe, originaire du Gapençois, qui a donné un grand nombre de magistrats au parlement de Dauphiné.

— *André*, conseiller à ce parlement (1), embrassa de bonne heure les principes de la réforme (2). En avril 1562, il était à Grenoble l'un des meneurs du parti, et, le 2 du même mois, il demanda aux consuls, avec son collègue, Paul Rémy, les clefs de la ville « pour ce « qu'ils vouloient faire doresnavant le « guet du soir aussi bien que du jour ; « et alors les consuls, pour obvier à « tout scandale, sans aucune difficulté, « baillèrent auxdits conseillers lesdi« tes clefs de ladite ville. » Dès lors le conseiller Ponnat quitta la robe pour l'épée : il se mit à recruter des soldats pour *la cause*, et, le 27 juin, le lendemain de l'entrée de Des Adrets à Grenoble, il lui amena six compagnies venues des montagnes. Ce zèle, et l'importance qu'il avait su s'acquérir, lui firent donner par ce dernier, au moment de son départ pour Lyon, le commandement de la ville et du Graisivaudan. Mais ce choix ne fut pas heureux ; « meilleur littérateur que bon guer« rier, » comme l'appelle de Thou, il se montra constamment au-dessous de ses fonctions. Le 22 juillet suivant, il partit, sur un ordre de Des Adrets, à la tête de neuf enseignes d'infanterie et d'une compagnie de *chevaux Argoulets*, pour aller au secours des habitants de Sisteron, pressés vivement par le comte de Sommerive, après avoir laissé le commandement de Grenoble à Pierre de Ponnat, son frère. Il arriva sans obstacle à Sisteron, le 31 du mois. « Il assista le 5 août, dit M. Pilot, à l'attaque du camp des catholiques, formée par Cardet, pour les engager à accepter le combat ; mais, soldat aussi lâche et timide qu'il était mauvais administrateur, il se débanda le premier, et reprit incontinent le chemin de Grenoble, où il fut de retour le 11 du même mois. Quelques jours après, Montbrun, qui venait du côté de Valence, étant passé à Grenoble pour s'approcher de Sisteron assiégé de nouveau par les catholiques, Ponnat se réunit à lui ; toutefois, cette nouvelle entreprise ne lui réussit pas mieux que la précédente. Au lieu de suivre Montbrun, qu'un s cours, quel-

(1) Il avait d'abord été avocat. Ce fut sur sa requête que le Parlement vérifia, le 24 déc. 1547, les lettres d'érection de la terre de Clermont en comté.

(2) La plupart des faits et des citations de cette notice sont empruntés au *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble en l'année* 1562, publié par M. Pilot dans l'*Annuaire de la cour roy. de Grenoble*, pour 1842.

que faible qu'il fût, aurait empêché d'être surpris et défait auprès de Lagrand, à deux lieues d'Orpierre, il s'arrêta avec ses troupes au Bourg-d'Oisans, dont les habitants, surchargés d'impôts, venaient de manifester leur mecontentement. Ponnat voulut les châtier et essaya d'entrer dans leur bourg; il fut repoussé, ce qui l'obligea de retourner sur ses pas, et qui fut cause que ces mêmes habitants, dans la crainte d'être inquiétés de nouveau par ce gouverneur, appelerent à eux des troupes catholiques qui firent de ce lieu un de leurs principaux boulevards. » — De retour à Grenoble, apres ses expéditions guerrières, il s'occupa avec assez de zele de l'approvisionnement de la ville « par tous les « moyens et par toutes les voies pos- « sibles. » M. Pilot rapporte le texte de l'une de ses ordonnances, datée du 19 août 1562. Les pièces de ce genre sont curieuses et ne sauraient trop être reproduites. La voici : « André de « Ponnat, seigneur de Saint-Egrève, « colonel des compagnies estant au « baillage du Graisivaudan et gouver- « neur pour le roy en la ville de Gre- « noble et baillage susdit, au capi- « taine Jacques Boinpar, salut en Jé- « sus-Christ. Nous vous mandons par « ces presentes que vous ayez à prendre « et saisir tous et chacuns les moutons « et brebis estant ès montagnes, pa- « quérages et aultres lieux de nos- « tre gouvernement, appartenant aux « Provençaulx, lesquels moutons et « brebis vous ferez conduire secrète- « ment en cette ville de Grenoble. » Le 16 septembre, sa négligence faillit être cause de la prise de Grenoble par les catholiques. Il dormait fort paisiblement lorsque ceux-ci, conduits par le seigneur de Vinay, tenterent un coup de main pour s'emparer de la ville. Déjà le faubourg Tres-Cloîtres était envahi, lorsque les capitaines Lacoche et Saint-Murys (1) répandirent l'alarme et repoussèrent les assaillants. Peu de temps après, le baron Des Adrets, sur les plaintes réitérées des protestants, lui enleva son commandement qu'il donna à ce même Lacoche, capitaine distingué et d'une valeur à l'épreuve. Le conseiller Ponnat cessa probablement alors de prendre part aux affaires publiques; son nom ne se rencontre plus dans nos historiens.

(1) Chorier (*Hist. gén.*, t. 2, p. 56J) écrit *Saint-Maurice*.

— *François*, conseiller au parlement, né vers 1609, fut, à ce qu'il parait, l'un des savants hommes de son temps. Chorier (*Estat pol. I*, p. 76) dit de lui: « La passion qu'il avoit pour les lettres « françoises mérite qu'elles en ayent « pour sa mémoire. Outre qu'il estoit un « fort grand jurisconsulte, et tres-habile « dans l'art de rendre la justice, il avoit « une érudition non commune, et son « sçavoir une étendue si grande qu'il « se pouvoit égaler à ceux qui ont eu « le plus de reputation entre les sça- « vans. » Le même écrivain dit encore (*Estat pol. III*, p. 455) : « Il a esté le « cinquième des conseillers que cette « maison a donnés au parlement... Les « lettres, en le perdant, ont perdu un de « leurs protecteurs dans cet illustre « corps où elles en ont si peu. » Enfin, Salvaing de Boissieu, qui avait fait avec lui, à Paris, une partie de ses études, lui a consacré quelques lignes dans son autobiographie, que nous allons reproduire : « Le 13 décembre 1669, François « de Ponnat, doyen du parlement, hom- « me de grand sçavoir et de grande in- « tégrité, et mon ancien amy, mourut « de mort subite, mais non pas impré- « veüe, n'estant point de semaine qu'il « ne pratiqua le sacrement qui fait nos- « tre principal different avecque les « calvinistes. Je n'ay connu personne « de sa profession dont la piété fut « plus sincère et sans scrupule que la « sienne. La douleur que j'eu de sa « mort fut telle que je n'eu pas la force « d'accompagner son corps à la sépul- « ture, estant le dernier de ceux avec « qui j'auois fait une amitie fraternelle « dez nostre jeunesse. » (2) (Voy. encore *Vita Boessatii*, par Chorier, p. 166.) — Son frere *Jean-Louis* se distingua aussi par son amour pour les lettres.

— Guy Allard cite encore un *Claude de* PONNAT, d'une famille du Gapençais, differente de la précédente, chanoine de Gap en 1520, auquel il attribue l'*Histoire du petit Jehan de Saintré*. Barbier et autres bibliographes attribuent cet ouvrage, avec beaucoup plus de fondement, a Antoine de Lasalle.

PONS (JEAN-LOUIS), astronome, né à Peyre (H.-Alpes) le 25 decembre 1761, mort à Florence, le 14 octobre 1831, ne nous est connu que par l'article suivant de l'*Annuaire biographique* d'Henrion :

« Il entra en 1789 à l'Observatoire de

(2) *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, publiée par M. de Terrebasse. Lyon, impr. *Perrin*, 1850, in-8°, page 60.

Marseille; et, à la mort de Jacques, en devint le directeur. Doué d'un zèle infatigable, l'aspect du ciel lui était devenu si familier, qu'il reconnaissait à la première vue le moindre accident arrivé dans toute son étendue. En sept années, de 1801 à 1809, il découvrit au moins 17 comètes. En 1819, Marie-Louise de Bourbon, duchesse de Lucques, le choisit pour diriger l'Observatoire qu'elle avait fondé à Marlia. A la suppression de celui-ci, en 1825, Léopold II, grand duc de Toscane, le nomma directeur de l'Observatoire, du musée royal de Florence. C'est là qu'il termina sa carrière, à l'âge de 70 ans. Le nombre des comètes découvertes par Pons, en 26 ans, a été de 37, dont 23 à l'Observatoire de Marseille ».

PONSARD (François), auteur dramatique, membre de l'Académie française, est né à Vienne, le 1er juin 1814. Destiné par son père, avoué dans cette ville, à suivre la carrière du barreau, il vint faire son droit à Paris, vers 1833. Les biographes prétendent qu'au collége il témoignait déjà les plus heureuses dispositions pour la poésie : ces dispositions se fortifièrent avec l'âge, il les cultiva, et elles devinrent une véritable vocation. Il débuta par la traduction en vers français du *Manfred* de Byron, qu'il fit imprimer à Paris, en 1837. Cet essai passa inaperçu : M. Ponsard, qui a toujours dédaigné les petits moyens employés trop souvent par les gens de lettres pour se faire prôner, abandonna son petit volume à sa destinée : il ne fit pas de visites, ne sollicita pas des comptes-rendus, ne se fit patroner par personne; aussi les critiques des journaux ne daignèrent pas s'occuper de son œuvre. Ce début alarma peut-être un instant sa famille; le culte des muses est d'ordinaire si incompatible avec l'étude des lois, qu'il était à craindre que le jeune homme n'eût pas toujours été fort assidu aux cours de la Faculté: la rocailleuse prose de feu MM. Blondeau et Ducaurroy offrait si peu de charmes à des oreilles de poëte! Mais il n'en était pas ainsi : M. Ponsard avait suivi, sinon avec plaisir, du moins avec assiduité, les doctes leçons de ces messieurs; il acheva son droit dans le temps voulu, prit le grade de licencié et vint se faire inscrire au tableau des avocats de sa ville natale.

Nous ne saurions dire s'il plaida souvent, et de quelle manière il se tirait d'une question d'hypothèque ou de mur mitoyen; mais il est permis de supposer que toutes ces belles choses étaient peu de son goût, et que le soir, loin de l'œil paternel, il mettait de côté, avec bonheur, son Code et ses dossiers, pour ouvrir aux muses la porte de son cabinet. La *Revue de Vienne*, fondée en 1837, reçut la confidence de ces délassements poétiques. Il fut l'un de ses plus actifs collaborateurs, et y inséra, tantôt sous les initiales F. P., tantôt sous son nom, un très-grand nombre d'articles de prose et de vers dont nous donnerons plus loin la liste complète; une de ces pièces (*la Déclaration*), qu'on ne saurait lire sans le plus vif plaisir, est certainement l'une de ses plus fraîches et plus gracieuses compositions.

Comme il devait le dire lui-même plus tard dans son discours de réception, le *romantisme* avait eu ses premiers enthousiasmes; mais, chez lui, l'homme de goût avait fini par être révolté des exagérations que les fougueux et échevelés champions de cette école apportaient dans leurs œuvres dramatiques, exagérations qui conduisaient au monstrueux, à la décadence. En même temps, homme de son siècle et de libre examen, sachant bien que l'art n'est pas fatalement asservi à telle ou telle école, à telles ou telles lois, il se demanda s'il n'était pas possible de lui ouvrir une voie nouvelle entre le *Romantisme* et le *Classicisme*; sans le ramener aux formes aristotéliques et compassées des anciens maîtres, adopter, sauf leurs exagérations, les allures plus libres et dégagées d'entraves des nouveaux; faire de l'éclectisme dans l'art; prendre, qu'on nous permette cette expression, ce qu'en politique on appelait encore alors un juste-milieu. Il formula lui-même ses idées à cet égard, son programme littéraire, allions-nous dire, dans un article de la *Revue de Vienne*, que voici :

« La littérature dite *classique* peut-elle revivre dans sa forme exclusive et aristotélique ? Non, à mon avis.

« Il y a, en premier lieu, quelque chose de tué à tout jamais, c'est la friperie du bagage littéraire de l'Empire, vieux galons dédorés, paillettes prétentieuses, mais sans éclat, ramassées par Chénier dans la facture flasque des vers de Voltaire, quand ils n'étaient pas soutenus par le sentiment, et léguées, encore plus usées, par Chénier à ses continuateurs, jusqu'à ce qu'elles

se soient ensevelies dans l'*Arbogaste*. La déclamation des acteurs tels que M. David convenait parfaitement à ces périodes sans nerf, à ces périphrases qui avaient pour les mots et les idées même habitude sans art, même routine sans âme

« Quant au franc vers Cornélien et à la sentimentale musique de Racine, c'est bien différent. Voilà de la vraie et belle poésie; si elle survit glorieusement aux ruines du système classique, c'est par cela même qu'elle n'était pas dans les conditions serviles de cette prétendue *noble* phraséologie; c'est qu'elle puisait sa noblesse dans l'idée, et non pas dans des expressions *distinguées*, alignées par un chevillage de convention. Ce qui le prouve, c'est que rien ne lui sied mieux qu'un débit naturel et que, quand il s'est rencontré une tragédienne qui a osé être simple, jamais cette poésie n'a paru plus belle. La prétention des classiques modernes d'honorer Corneille et Racine par leurs imitations, me rappelle l'honneur qu'on voulait faire au musée (de Vienne) en lui clouant une baraque sur les flancs.

« Pourtant, quoique ces grands génies aient été au large dans leur propre grandeur, est-ce une raison pour ne rien essayer au delà? Ont-ils donc concentré toutes les faces du beau dans leur horizon? Ne reste-t-il rien au dehors qui mérite une exploration? Je crois pouvoir affirmer hardiment le contraire, car cette question n'est plus controversée aujourd'hui. L'élément du sublime a été richement travaillé par Corneille, et l'élément de la passion par Racine. Mais il y a d'autres éléments qui leur ont échappé; et entre autres cette gracieuse naïveté, ce laisser-aller de l'épanchement, ce bavardage du cœur, dont on trouve tant de délicieux exemples dans un grand poëte d'une littérature opposée, dans Shakspeare Je pourrais citer aussi les effets obtenus par des moyens que les règles de l'exposition dramatique proscrivaient alors en France. Bornons-nous à l'expression du sentiment. Assurément Racine savait tirer de cette corde de puissantes et mélodieuses vibrations Mais Shakspeare a des scènes où l'amour, ne se tenant pas toujours sur les hauteurs de l'abstraction, comme dans les dialogues de Racine, ne craint pas de descendre dans les petits détails de la causerie, et trouve dans ces détails un babil, moins noble si l'on veut que les peintures triées par le goût délicat du poëte français, mais plus attendrissant parce qu'il se rapproche plus de la nature... Ne serait-il pas beau qu'un poëte surgît, qui corrigeât Shakspare par Racine, et qui complétât Racine par Shakspeare? En ce sens, l'école de M. Hugo a rendu à l'art d importants services. Je ne parle pas des plats imitateurs qui sont toujours à la queue de toute création puissante; de ces impuissants reproducteurs de la forme extérieure, déjà plus vieillis que les classiques dont ils se moquent sans intelligence; je ne parle que des maîtres de l'école. Sans doute on est allé trop loin Mais les excès sont inséparables de l'ardeur d'une révolution. Il fallait un coup de vigueur exagérée pour secouer les esprits engourdis. L'ébranlement a été donné, puis viendra la réaction si elle n'est déjà venue; puis la littérature, longtemps oscillante, se reposera dans les bienfaits de l'éclectisme. »

La tragédie de *Lucrèce* fut conçue et écrite d'après ces tendances. Un camarade de collége de l'auteur, confident secret de ses travaux, Charles Reynaud, se chargea, avec un dévouement bien rare, de la présenter au théâtre, d'affronter pour son ami, qui n'en aurait peut-être pas eu le courage, les refus, les déboires et les difficultés de tout genre que rencontre toujours l'œuvre d'un inconnu; et il se rendit à Paris avec *Lucrèce*. Nous ne rappellerons pas les grotesques récits que les petits journaux firent dans le temps à propos de la présentation de cette pièce, les pipes et les chopes du café Tabourey, l'enthousiaste Ricourt déclamant à la lueur des bols de punch, et la figure consulaire du comédien Bocage en camisole de flanelle. — *Lucrèce* fut déposée chez Mlle Rachel, mais la célèbre tragédienne ne prit même pas la peine d'ouvrir le manuscrit. Heureusement, Ch Reynaud trouva dans le directeur de l'*Artiste*, Achille Ricourt, un protecteur qui lui aplanit les voies Lireux, directeur de l'Odéon, reçut la pièce et la mit aussitôt à l'étude, malgré qu'elle eût été refusée par le comité de lecture. Une active propagande en répandit bientôt la nouvelle dans le monde littéraire. C'était, disait-on, la contre-partie des *Burgraves*, de V. Hugo, qui venaient d'échouer au Théâtre-Français. Grâce

à ces manœuvres, il n'était bruit que de *Lucrèce*, même avant sa représentation; déjà il y avait des *Ponsardistes* et des *Hugolâtres*. Le jour de la première représentation (22 avril 1843), fut un véritable événement; comme aux jours d'*Hernani*, de véritables tempêtes s'élevèrent au parterre, où les deux partis s'étaient donnés rendez-vous; on en vint aux injures et aux coups. Le succès fut complet, immense; M. Ponsard s'était rendu à Paris le jour où *Lucrèce*, avait été mise à l'étude; il n'eut que la peine de recueillir les bravos préparés par le dévouement de Ch. Reynaud. Il lui dédia la pièce, et, plus tard, il rappela ce dévouement dans des vers consacrés à sa mémoire(1).

Reynaud prit dans ses bras la naissante *Lucrèce*,
Et l'emportant ainsi qu'un amant sa maîtresse,
Il la promena dans Paris
Quand il eut entassé miracles sur miracles,
Épuisé les dégoûts, renversé les obstacles,
Je vins en recevoir le prix.

La lutte commencée au parterre, entre les *classiques* et les *romantiques*, continua le lendemain et se prolongea longtemps encore dans les journaux, les revues et les brochures. *Lucrèce* eut ses admirateurs enthousiastes et ses détracteurs acharnés (2), mais les uns et les autres nous paraissent avoir été trop absolus dans les jugements qu'ils en portèrent. Si cette pièce renferme de grandes beautés, il faut convenir aussi que ce fut pour elle un grand mérite d'être venu à propos et que l'heure de son apparition sur la scène de l'Odéon contribua beaucoup à son succès. Le public était las des excentricités du drame moderne, il avait soif de réaction, *Lucrèce* répondit à ce besoin. Nous n'essaierons pas de résumer les opinions contradictoires émises par les critiques; dans ces hautes questions d'art un peu étrangères à nos études, ce serait nous exposer trop souvent, selon l'expression du fabuliste, à prendre « Vaugirard pour Rome ». Renfermé dans le rôle plus modeste du biographe, nous nous bornons à l'exposé des faits.

En un jour, M. Ponsard avait conquis la place éminente qu'il occupe aujourd'hui dans les lettres(3). De retour à Vienne, où ses compatriotes le reçurent avec de grands honneurs, il s'occupa de la composition d'une autre tragédie, *Agnès de Méranie*, dont le sujet était tiré de l'histoire du moyen-âge. Il la présenta à l'Odéon et elle fut jouée pour la première fois 22 décembre 1846. Comme *Lucrèce*, *Agnès de Méranie* avait attiré l'attention du monde littéraire, même avant le jour de sa représentation. Elle avait eu pour prologue un double procès entre deux actrices (Mmes Dorval et Araldi), à propos du rôle principal; puis, les amis et les adversaires de M. Ponsard l'attendaient avec une curieuse impatience, car le second ouvrage d'un auteur qui a débuté par un succès d'éclat, est l'épreuve, qu'à tort où à raison, on considère comme décisive, et d'après laquelle on prétend le juger en dernier ressort. Une société nombreuse et choisie s'empressa donc d'accourir pour l'entendre. Malheureusement, soit qu'après son éclatant début on attendit trop du poëte, soit que l'œuvre nouvelle manquât, comme on l'a dit, de mouvement et de vie, elle fut loin d'obtenir le succès de son aîné. Le 23 mars 1850, il fit jouer au Théâtre-Français une troisième tragédie, *Charlotte Corday*, dont le sujet lui avait été inspiré par les *Girondins* de M. de Lamartine, encore dans toute leur vogue. Malgré des scènes et des portraits tracés de main de maître, cette pièce ne réussit pas. Il ne fut pas plus heureux dans *Horace et Lydie* (19 juin 1850), bluette en un acte, tirée d'Horace et écrite à la hâte pour Mlle Rachel. Son *Ulysse* (18 juin 1852), tragédie avec chœurs, empruntée à l'Odyssée, n'aurait peut-être pas eu deux représentations sans la belle musique de Gounod (4); l'immense majorité du public français n'est pas assez lettrée pour accepter sans sourire, la rusticité d'allures et la naïveté des héros d'Homère.

(1) *Jean-Louis-Charles* Reynaud, né à Vienne, mourut le 22 août 1853, à l'âge de trente-deux ans. On publia à l'occasion de sa mort un opuscule intitulé: *Obsèques de Charles Reynaud* (Vienne, impr. Timon) grand in-16 de 48 pp. Il y a un éloge funèbre signé A. Fabre, et une pièce de vers de Ponsard.

(2) Un écrivain caché sous le pseudonyme de *Horadix* ami de Racine se donna la tâche de critiquer *Lucrèce*, vers par vers, pour signaler les fautes de français et de versification, les bévues théologiques, etc., etc. Nous donnons plus loin le titre de ce singulier factum.

(3) *Lucrèce* lui valut la décoration de la Légion d'honneur le 26 avril 1845, et, au mois de mai suivant, l'Académie française lui décerna, sur le rapport de M. Villemain, le grand prix de tragédie, de 10,000 fr.

(4) Pour s'indemniser des grands frais de mise en scène que, contre ses habitudes, l'administration du théâtre français avait fait pour *Ulysse*, elle essaya de le reprendre le 22 mars 1854; il n'eût que trois représentations.

Après la chute d'*Ulysse*, M. Ponsard avait une revanche à prendre. « Ses « amis, a dit un critique, auraient pré- « féré qu'il la demandât à la tragédie, « ne fut-ce qu'afin de prouver que le « premier pas qui marqua triomphale- « ment son début, n'avait pas égale- « ment marqué son apogée » ; mais il préféra s'adresser à la muse comique. Il écrivit une comédie, l'*Honneur et l'Argent*, et quittant le Théâtre-Français, où il n'avait pas été fort heureux, il la porta à l'Odéon. Sur cette scène il retrouva un succès comparable à celui que, dix-ans auparavant, *Lucrèce* y avait obtenu. Cette comédie, étude spirituelle et honnête d'un vice du siecle, pleine de nobles sentiments et de maximes morales exprimées en fort beaux vers, mais sans caractères largement dessinées et taillés dans le vif, comme l'ont fait les grands maîtres, cette comédie, disons-nous, eut un succès de bourgeoisie incroyable (1). Trois ans après, le 6 mai 1856, il donna, au même théâtre, une nouvelle comédie que l'on peut regarder en quelque sorte comme la suite de la précédente, intitulée *la Bourse*. L'auteur n'y des ine qu'un épisode de cette ardente chasse à l'argent, seul dieu qu'adore la génération présente, mais il l'a fait avec une vigueur de pinceau supérieure à tout ce qu'il avait produit jusques-là. La forme est châtiée et irréprochable, il y parle la langue des maîtres avec plus de netteté et de pûreté que jamais. Tous les héros de Bourse furent des premiers à l'applaudir, mais ne s'en allèrent pas corrigés. La comédie a-t-elle jamais corrigé quelqu'un ?

La popularité que *l'Honneur et l'Argent* acquit à M. Ponsard, lui ouvrit, en 1855, les portes de l'Académie française, où il remplaça Baour-Lormian. Dans son remarquable discours de réception (4 décembre 1856), il sut unir à l'éloge difficile de cet académicien, celui de deux grands poëtes, victimes de l'ingratitude et des révolutions, V. Hugo et Lamartine. Il osa aussi faire entendre quelques paroles auxquelles on est peu habitué dans cette enceinte : il parla du génie de Voltaire, et s'avouant pour un de ceux « qui gar- « dent le culte des principes conquis en 89 (2), » il prononça les mots de tolérance, d'égalité des droits et de libre examen. La franche et loyale expression de ces sentiments rencontra les plus vives sympathies, non-seulement dans l'illustre l'assemblée, mais encore

(1) La première représentation eut lieu le 11 mars 1853. Elle fut reprise, la même année, à la réouverture du théâtre, avec un égal succès.

(2) Nous placerons ici une pièce que nous croyons peu connue : c'est la *profession de foi* que M. Ponsard adressa aux électeurs de l'Isère, en 1848, comme candidat à l'Assemblée nationale.

AUX ÉLECTEURS DE L'ISÈRE.

« Si j'avais l'honneur de vous représenter, voici comment je voterais.

« La république est hors de question, elle existe de droit et de fait, il ne s'agit plus que de la constituer.

« La forme républicaine étant la seule expression réelle de la souveraineté nationale, puisqu'elle seule permet à la volonté de tous de se manifester constamment et paisiblement, la souveraineté nationale ne peut s'abolir elle même par l'abolition de la république. Cette forme, d'ailleurs, est la seule durable, parcequ'elle se prête aux progrès des idées et dispense des insurrections en donnant toute liberté à la discussion.

« Quant à la constitution politique, je l'entends ainsi : une seule chambre, émanée du suffrage universel ; un président temporaire et responsable nommé par le pays tout entier, et nommant lui même et révoquant ses ministres ; de sorte que la nation serait doublement représentée : comme puissance législative, par la chambre : comme puissance exécutive, par le président.

« La politique est l'instrument de l'œuvre sociale. Il importe avant tout de bien organiser l'instrument : cela fait, toutes les questions sociales produites en plein jour, éclairées par la libre discussion seront jugées et résolues par le bon sens public.

« *Liberté, égalité, fraternité*, voila les trois principes de toute réforme sociale. La voix populaire les a proclamés depuis longtemps, ils sont désormais consacrés par deux révolutions, il faut songer maintenant à les appliquer.

« Cette profession de foi ne peut être qu'un exposé sommaire des principes ; je dirai de vive voix dans nos assemblées préparatoires, comment je les crois applicables à chaque question particulière. Par exemple l'instruction primaire gratuite, l'impôt progressif, les objets de première nécessité affranchis de l'impôt, la sollicitude de l'État pour les travailleurs, etc., m'en semblent les conséquences naturelles.

« J'ajoute un dernier mot.

« La république française à enseigné la liberté à l'Europe. Outre son exemple et ses leçons, elle doit son active sympathie à toute cette famille de démocraties qui sont nées d'elle, et ne peut sans trahir la révolution européenne, dont elle est responsable, s'isoler dans son égoïsme. mais il faut qu'elle accorde sa protection, et ne s'impose pas. il faut qu'elle attende, assiste, et respecte la volonté spontanée des autres nations indépendantes chez elle. Le temps des conquêtes par la force est passé, celui de la conquête pacifique par les idées commence. Quelles que soient les fortunes diverses de notre république, quels que soient ses prospérités ou ses revers, ses triomphes, ou ses dangers intérieurs ou extérieurs, n'oublions jamais, dans l'ardeur même des crises, qu'au-dessus des passions du moment il y a quelque chose de sacré et d'inviolable :

« La liberté de la pensée.

« La vie du citoyen.

« La propriété.

« Le peuple a montré d'une manière assez éclatante qu'il savait les respecter. Avec lui je les respecte. Je repousse cette maxime que le salut

parmi les adversaires du poëte, parmi ceux qui n'appartenaient pas à l'*école du bon sens* (1), et qui se font gloire de préférer *Hernani* ou *Ruy-Blas* à *Lucrèce*. En effet, si son talent dramatique est sujet à contestation, son caractère ne l'est pas. Il n'a jamais cherché à faire métier et marchandise de sa réputation, ne s'est jamais compromis dans des tripotages d'argent. Il se distingue par la dignité de la tenue et une véritable élévation de sentiments, ce qui est rare, fort rare. Son indépendance, sa dignité d'écrivain, il tient à les faire respecter. Après le 2 déc. 1851, il fut nommé, sans l'avoir sollicité, bibliothécaire du Sénat. Un petit journal, le *Charivari*, croyons-nous, ayant attribué cette nomination aux démarches bienveillantes d'une actrice, il provoqua en duel le rédacteur de l'article et, en même temps, pour faire cesser tous propos malveillants, il donna sa démission. — (Juin 1860).

public puisse être acheté par l'oppression ou la mort d'un innocent. Ce qui n'est pas juste n'est pas utile, et, plus heureux que nos devanciers, nous avons pu inscrire la clémence et la magnanimité à la place d'une maxime enfouie dans le passé, et que personne ne veut ressusciter de nos jours.»

— Pour recommander sa candidature, M. Ponsard fit imprimer en même temps la lettre suivante que lui avait adressée M. de Lamartine :

« Mon cher ami,

« Vous étiez comme moi républicain avant la république. Les noyers de Saint-Point savent depuis plusieurs années vos pensées et les miennes. Notre pensée, éclose en trois jours au feu de l'âme du peuple, veut aujourd'hui des âmes comme la vôtre pour la défendre et l'accomplir. Je fais donc les vœux les plus sincères pour que l'Assemblée Nationale se fortifie d'hommes comme vous.

« Cette république ne doit ressembler qu'à elle-même; c'est une révolution d'intelligence et de moralité. Elle a été à la fois l'idéal des hommes de lettres et l'œuvre héroïque du peuple. Il faut qu'elle rende au peuple et à l'intelligence ce qu'elle leur doit. Les poëtes l'ont rêvée, qu'ils la sauvent. Mais, pendant les jours de sa lutte, vous avez fait plus que des vœux pour elle, vous avez combattu à la fois pour qu'elle fût victorieuse et pour qu'elle fût modérée, magnanime. Venez lui donner ce double caractère dans sa législation.

« Je ne vous écris pas comme membre du gouvernement ou comme ministre, je vous écris comme citoyen; le gouvernement, selon moi, ne doit peser dans les élections sur le pays que par la confiance libre qu'il s'efforce de lui inspirer. Mais je reste, avant tout et après tout, citoyen; et, à ce titre, rien ne m'empêchera jamais de professer l'estime, la confiance et l'amitié que j'ai pour vous. LAMARTINE. »

— Ces deux pièces ont été insérées dans le *Courrier de l'Isère*, n° du 13 avril 1848.

(1) Les amis de M. Ponsard l'ont voulu faire chef d'une école à laquelle ils donnèrent ce nom. L'idée n'était pas des plus heureuses. Les *Ponsardistes* et les *Hugolâtres* en firent tour à tour la pointe de maintes épigrammes.

PORTRAITS. — I. *H. Lehman pinx. Aug. Lemoine del.* Lith. in-4° avec le fac-sim. de sa signature. — II In 18, en tête de sa Notice biogr. par Eug. de Mirecourt (ci-après, § III.)

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Manfred, poëme dramatique en trois actes, de Byron, traduit en vers français.* Paris, Gosselin, 1837, in-18 de 180 pp.

II. *Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers.* Paris, Furne, 1843, in-8° de 83 pp. = 2e, 3e et 4e éditions. Paris, *le même*, 1843, gr. in-18 de 104 pp. = *Nouvelle édition.* Paris, Mich. Lévy frères, 1851, gr. in-18 anglais de 93 pp. (Typogr. Claye.) = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1856, gr. in-18 anglais de 93 pp. (Typ. Dondey-Dupré.)

La tragédie de *Lucrèce* a été traduite en allemand par A. Philippi. (Hambourg, R. Rittler, 1844, in-8° de 80 pp.); en Polonais, sous ce titre : *Lukrecya tragedya w piecíu aktach w jezyku francuzkim wie szem, tlumaczenie Alexandra Lityнskiego.* Paryz, Wsiegarni polskiéj., 1852 in-8° de 115 pp.

III. *Agnès de Méranie, tragédie en cinq actes et en vers.* Paris, Furne, 1847, in-8°. = 2e éd. Paris, le même, 1847, in-18.

IV. *Charlotte Corday, tragédie en cinq actes et en vers.* Paris, Blanchard, 1850, gr. in-8° de 156 pp. = *Nouvelle édition.* Paris, Mich. Lévy frères, 1851, gr. in-18 de 355 pp. (Typogr. Claye.) = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1856, gr. in-18 de 355 pp. (Typogr. Dondey-Dupré.)

V. *Horace et Lydie (une ode d'Horace), comédie en un acte et en vers.* Paris, Blanchard, 1850, in-8°.

VI. *Théâtre complet de F. Ponsard.* Paris, Mich. Lévy frères, 1851, gr. in-18 de 395 pp. Ce recueil contient : *Lucrèce, Agnès de Méranie, Charlotte Corday, Horace et Lydie.* = Il y a un tirage de cette édit. portant sur le titre : *Deuxième édition* et la date de 1852. = *Troisième édition.* Paris, *les mêmes*, 1854, gr. in-18 de 395 pp. (Impr. Claye.) = *Quatrième édition.* Paris, *les mêmes*, 1859, gr. in-18 de 395 pp. (Impr. Tinterlin.)

VII. *Homère, poëme.* Paris, Mich. Lévy frères, 1852, gr. in-18 de 142 pp. = *Troisième édition.* Paris, *les mêmes*, 1853, in-16 de 89 pp.

VIII. *Ulysse, tragédie mêlée de chœurs,*

en trois actes, avec prologue et épilogue, par F. Ponsard ; la musique des chœurs est de Ch. Gounod. Paris, Mich. Lévy frères, 1852, gr. in-18 de 112 pp. = *Seconde édition.* Paris, les mêmes, 1852, gr. in-18 de... pp. — Les chœurs ont été imp. à part sous le titre de *Chœurs d'Ulysse.* Paris, Mich. Lévy frères, 1852, in-8° de pp.

IX. *Études antiques. Homère-Ulysse.* Paris, Mich. Lévy frères, 1852, gr. in-18 de 256 pp. C'est la réimpr. d'*Homère* et d'*Ulysse.* (Impr. Claye.) = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1858, gr. in-18 de 256 pp. (Impr. Tinterlin.)

X. *L'Honneur et l'Argent, comédie en cinq actes et en vers.* Paris, Mich. Lévy frères, 1853, gr. in-18 de 134 pp. (Impr. Claye.) = Il y a eu la même année (1853) plusieurs tirages (ou éditions) de cette pièce; mêmes libraires, gr. in-18 de 134 pp. Nous avons sous les yeux un exemplaire dont le titre porte : *septième édition.* = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1856, gr. in-18 de 134 pp. (Typogr. Dondey-Dupré.) = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1859, gr. in-18 de 134 pp. (Impr. Pillet.)

XI. *La Bourse, comédie en cinq actes en vers, par François Ponsard, de l'Académie française.* Paris, Mich. Levy frères, 1856, gr. in-18 de 142 pp.

XII. *Discours de M. F. Ponsard, prononcé à sa réception à l'Académie française, le 4 décembre 1856.* Paris, Mich. Lévy frères, 1856, in-8° de 35 pp.

§ II.

Voici la liste complète des morceaux de prose et de vers fournis par M. Ponsard à la *Revue de Vienne.*

Tome I. — *Exhortation* (en vers), sign. F. P. (pp. 31-34). — *Poésie*, dialogue, sign. F. P. (pp. 65-68). — *Eglogue* (pp. 164-67). — *Eglogue. La déclaration d'amour* (pp. 237-40).

Tome II. — *Nécrologie. M. Lombard de Quincieux.* Notice biogr. en prose, sign. *Francisque Ponsard avocat* (pp. 68-80). — *A M. Delorme, bibliothécaire* (en vers) (pp. 239-40). — *La Roche de Vezerance.* Nouvelle, sign. F. P. (pp. 324-44).

Tome III. — *Pierre et Marie.* Nouvelle (pp. 140-144). — *Une noce ancienne* (en vers), sign. F. P. (pp. 152-54). — *Une clé d'or n'ouvre pas toutes les portes*, proverbe (en prose en quatre scènes), sign. F. P. (pp. 155-61). — *Cogi-Hassan et la princesse Bredoul-Badoul.* Conte (imité des Mille et une Nuits) (pp. 240-251 et 285-296). — *Les Maïanches.* Nouvelle en prose (pp. 324-331). — *La Rose blanche*, nouvelle, sign. F. P. (pp. 464-78). — *De Mlle Rachel. De Corneille. De Racine. De Shakspeare.* Prose et vers (pp. 490-94).

§ III.

ÉCRITS RELATIFS A LA VIE ET AUX OUVRAGES DE M. PONSARD.

— *Ponsard*, par Eug. de Mirecourt. Paris. G. Havard, 1855, in-18 de 96 pp. avec portr. et fac sim.

— * *Analyse de Lucrèce, tragédie en cinq actes, par M. Ponsard.* Bordeaux, impr. Pr. Faye, MDCCCXLIII, in-8° de 15 pp., signé des initiales A. M. D. — * *L'anti-Lucrèce.* Paris, Tresse, 1843, in-8° de 31 pp. — *Examen et appréciation impartiale de la tragédie de Lucrèce de M. Ponsard, avec des observations*, par Hermann Sieglerschmidt, ancien précepteur de S. A. R. le prince Georges de Prusse. Paris, Tresse, 1844, in-8° de 64 pp. — *L'anti-Lucrèce. ou Critique raisonnée de Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers, de M. Ponsard*, par Aristophane Philoradix. Paris, Tresse, Masgana et Vilette, 1844, in-8° de 172 pp. — *La Lucrèce de M. Ponsard, racontée par Jérôme Paletot, petit-fils de Cadet Buteux.* (Paris, typogr. Appert), in-8° de 4 pp. signé à la fin, *S. H. Chabenat.* Facétie en vers. — *Lucrèce Collatin, ou la Vertu mal récompensée, complainte*, par A. Eyraud. Paris, 1844, in-8°.

— * *La Nièce de Mélanie, tragi-bouffonnerie, mêlée de prose, de vers, de couplets et vignettes, et un prologue, cinq actes et cinq épilogues.* Paris, chez tous les libraires, 1847, in-12 de 63 pp. — *Agnès de Méranie et les drames de M. Hugo, étudiés et comparés*, par Alexandre Dufai. Paris, Furne, 1847, gr. in-8° de iv et 84 pp. — *Turlupinades à l'encontre des pédagogues et des cuistres de l'école du Bon-Sens*, par Alfred de Bougy, *de l'école de l'imagination.* Paris, chez tous les libraires, 1847, in-12 de 30 pp. C'est une réponse à l'écrit précédent.

— *Ulysse, ou les Porcs vengés. Steeple chasse. — Les bals publics*, par Louis Huart. Paris, Garnier frères, 1852, in-12 de 99 pp. avec des vignettes de Daumier, Cham et Beaumont (1).

(1) La tragédie d'*Ulysse* a eu les honneurs d'une parodie en deux actes, intitulée *les Compagnons d'Ulysse*, représentée pour la première fois au théâtre du Vaudeville, le 5 juillet 1852. Nous ignorons si elle a été imprimée.

— *Épître à M. Ponsard sur sa comédie de* L'HONNEUR ET L'ARGENT, par A. Guichon de Grandpont. (Rochefort, impr. de Devois, 1855), in-18.

— *Examen critique de* LA BOURSE, *comédie en cinq actes, en vers, de M. François Ponsard*... par M. Jules Maret-Leriche. Paris, Alph. Taride, 1856, in-12 de 95 pp. — *Epître à M. François Ponsard, de l'Académie française, à l'occasion de l'examen critique de La Bourse*, par M. Prosper Poitevin. Paris, chez tous les libraires, 1856, in-8° de 24 pp. en vers. — *La Bourse, compte-rendu en prose d'une pièce en vers (parodie) chantée au théâtre des Folies-Dramatiques, par Ch. Rondelet*, paroles et musique de Ch. Blondelet (s. d.). Heu et Cassanet, éditeurs, in-4°, lith.

PONSON DU TERRAIL, romancier. —Voy. le *Supplément*.

PONSONAS.—Voy. BOREL DE PONSONAS.

PONTAIMERY (1) (ALEXANDRE de), seigneur de *Foucheran*, *Faucheran* ou *Focheran*, écrivain de la fin du XVIe siècle, né, d'après Chalvet, à Montélimar, était «gentilhomme de naissance» comme il nous l'apprend dans l'un de ses écrits. Dans sa jeunesse, il voyagea pendant près de deux ans en Italie dont il visita les principales villes, et fut fort scandalisé, à ce qu'il paraît, des mœurs des habitants. A son retour, il s'attacha à Lesdiguières et le suivit en quelques-unes de ses expéditions; il combattit en 1591 à la bataille de Pontcharra. Il nous dit encore qu'il avait toujours eu beaucoup de zèle pour sa patrie et en particulier pour Henri IV, quoiqu'il n'eût jamais reçu de faveurs de ce prince. Nous ne savons rien de plus sur sa vie.

On a de lui quelques écrits qui sont de la plus grande rareté. Le plus connu, la *Cité dv Montélimar*, est un poëme dans lequel il chante en style imité de Ronsard et de Du Bartas, la prise de cette ville par les protestants en 1585, et sa prise et reprise par les catholiques et les protestants, en août 1587. A proprement parler, c'est moins un poëme qu'une sorte de gazette rimée; il a été écrit au milieu du tumulte des camps, et l'auteur déclare, dans un avis au lecteur, qu'il n'y a mis qu'un mois. «Te protestant, dit-il, que tout « tel qu'est ce mien œuure, ie l'ai « conceu et enfanté en un seul mois. « Bref, c'est le crayon de mon ame « qui ne souspire que la mesme impa-« tience; car ie te iure que l'original « qu'en a eu l'imprimeur n'est que le « simple brouillard de mes premières « conceptions touchant ce livre.» En ces sortes de choses « le temps ne fait « rien à l'affaire », et les impatiences de son âme n'ont pas attendri Jules Olliver, qui s'est fort égayé sur ce poeme dans un article de la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 86 et suiv. (2); mais, si *la Cité dv Montélimar* est détestable comme œuvre poétique, elle nous paraît devoir présenter quelque intérêt comme document historique. Pontaimery prit une part active aux événements qu'il chante, il fut notamment l'un des protestants qui s'enfermèrent dans la tour de Narbonne. Il cite une grande quantité de noms propres, et fournit sur certains incidents des détails qui peuvent servir à compléter les récits de nos historiens. M. Fortia d'Urban lui a consacré, dans le supplément de la *Biographie univ.*, une notice où il dit ceci: « Il a été « confondu par Allard, dans sa *Biblio-« thèque du Dauphiné*, avec *Faucherand « de Montgaillard*, qui naquit à Nyons. « Si Allard eût lu les éloges pompeux « que Faucherand donne au duc de Guise « dans ses vers, il ne l'eût pas pris pour « Pontaimeri, qui ne cesse, dans les « siens, d'invectiver Guise, les guisards « et les ligueurs. » Ce qu'il y a de plaisant dans la rectification de M. Fortia-d'Urban, c'est que Guy Allard n'a pas consacré de notice à Pontaimery, et que dans celle de Faucherand il ne dit rien qui puisse faire soupçonner une confusion de ce genre. M. de la Boissière, à qui l'on doit une réimpression de *la Cité dv Montélimar*, et qui, dans sa notice préliminaire, aurait dû, ce semble, étudier avec plus de soin la vie de l'auteur, reproduit, de confiance et sans prendre la peine de vérifier le fait, la prétendue rectification de M. Fortia-d'Urban. — Voici une liste de ses écrits, plus complète que toutes celles données par les biographies:

1. *La Cité dv Montélimar, ov les trois prinses d'icelle, composées et rédigées en sept livres par A. de Pontaymeri, seigneur de Foucheran* (s. n. de l. ni d'imp.).

(1) Sur les titres de ses ouvrages, son nom est écrit *Pont.Aimery* et *Pont-Aymery*. — La *Statistique de la Drôme*, par Delacroix (p. 537) et l'*Album du Dauphiné* (t. 3, p. 48) lui donnent par erreur le prénom d'*Aymar*.

(2) Cet article avait déjà paru dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, 3e série, pages 9 et suiv.

M. D. XCI, in-4° de 252 pp.—A la page 238 commence un autre poëme du même auteur, intitulé : *Le triomphe des victoires obtenues par le sievr Desdiguières en toutes les prouinces du Daulphiné. A monsieur de Calignon, conseiller du Roy, et son président en la souveraine court de Daulphiné.* M. D. XCI. (Bib. de Grenoble.) =M. de la Boissière en a fait faire une réimpression lithographique; s. n. de l. (Fontainebleau, lith. Lechalat, 1845). gr. in-8° de XIV et 283 pp. Elle est précédée d'une notice sur l'auteur et les événements qu'il chante, et se termine par des notes sur Montelimar et les personnages dont il est parlé dans le poème. Nous croyons cette réimpression presque aussi rare que l'original.

II. *Le Roy triomphant, où sont contenues les merveilles du très-invincible Henri IIII, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, dédié à Sa Majesté.* Lyon, Th. Ancelin, 1594, in-4°. =Autre éd. : Cambrai, Ph. Des Bordes, 1594, gr. in-8° de 146 pp. Le portrait d'Henri IV est au v° du titre.

III. *Tombeau du cardinal de Bourbon, décédé le 28 juillet* 1594. Paris, Est. Le Mur 1594, in-4°.

IV. *L'image dv grand capitaine. Tel que les Grecs, les Romains & toutes les nations glorieuses par les armes l'ont figuré, le tout rapporté à la conduite des grandes charges, & à la practique des affaires d'estat. De l'inuention du sieur Alexandre de Pont-Aimery, seigneur de Focheran,* A Paris, par Claude de Montr'œil & Iean Richer, 1594. in-8° de 4 ff., prélim. non chiff. et 92 ff. (Bib. Mazarine.)

V. *Paradoxe apologetique, ov il est fidellement demonstré que la femme est beaucoup plus parfaicte que l'homme en toute action de vertu. Dedié à tres-illustre, & vertueuse Dame Madame la Marechale de Reths. Par Alexandre de Pont-Aymery, seigneur de Focheran.* A Paris, chez Abel L'Angelier, M. D. XCIII., pet. in-8° de 52 pp. et 2 ff. non chiff. (Ibid.) = Le *Manuel* de Brunet dit qu'il y a une éd. de *Lyon, Beublin, 1598*, in-12.

VI. *L'Académie ov institution de la noblesse françoise, où toutes les vertus requise à vn seigneur de marque sont déduites, auec vne curieuse recerche des plus belles & riches matières qui se puissent tirer des sciẽces diuines & humaines.* (Avec cette épigraphe:)

Toutes choses sont communes aux bestes, auec nous, hormis la raison, qui ne vit qu'auec ceux qui l'entretiennent & la cerchent (*sic*), mesme l'ayant trouuée. (*A. 8, ch 7, l. 1.*)

A Paris, chez Iamet-Mettayer, M D XCV; in-12 de 90 ff. (Ibid.)

Ce livre, dédié à Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France, n'est à proprement parler qu'une réclame en faveur du manége, ou académie, fondé à Paris par Pluvinel (de Crest). Pontaimery dit dans cette dédicace : « Vous êtes l'unique mouvement et la première ame de l'Académie que le sieur de Pluvinel érige en faveur de la noblesse, laquelle vous en demeure d'autant plus redevable que vous avez surmonté les difficultés qui naissoient parmi le berceau de cette illustre et glorieuse entreprise, mieux achevée par votre moyen qu'elle ne fut commencée par ledit Pluvinel en qui vous avez produit une seconde volonté de continuer son premier dessein ». Il entre ensuite dans des détails assez singuliers sur les dangers auxquels sont exposés les jeunes gentilshommes qui vont perfectionner leur éducation dans les académies d'Italie, dangers que les familles peuvent éviter à l'avenir en envoyant leurs enfants chez Pluvinel où ils trouveront des maîtres d'équitation, d'escrime, de musique, de danse, etc. Puis, viennent de longs développements sur les vertus et qualités que doit avoir un parfait gentilhomme.

VII. *Discours d'Estat sur la blessure du roy.* Paris, Mettayer, 1595. in-8°.= Reprod. dans le t. VI des *Mémoires de la Ligue*, dans le recueil des *œuvres* de l'auteur, et dans le t. VI des *Mémoires de Condé.*

VIII. *Discours d'Estat, ou la nécessité et les moyens de faire la guerre en Espagne.* Paris, Mettayer, 1595, in-8° (Bib. Imp.). = Reprod. dans le t. VI des *Mémoires de la Ligue.*

IX. *Livre de la Parfaicte Vaillance, divisé en chapitres. De l'invention du sieur Alexandre de Pontai-Mery, seigneur de Fochery.* A Paris, pour Lucas Briel (1596), pet. in-12 de 4 ff. prélim. non chiff. et 176 pp. La dédicace est adressée à Franç. de Galles, seigneur du Bellier, dauphinois (Bib. Mazarine).

X. *Les œuvres d'Alexandre de Pont-Aymery, sievr de Focheran.* A Paris, par Jean Richer, M. D. LXXXXIX, in-12 de 2 ff. prélim. non chiff., 270 ff. et pp. et 52 ff. et pp. (1). C'est un recueil des œuvres en prose de l'auteur dont nous avons donné ci-dessus les titres, n°s VI. IX, IV, VII, V ; il contient en outre deux pièces de vers, une *Hymne au roy* (2 ff. prélim.) et *Hymne de l'avthevr à madame la maréchale de Reths* (pp. 50-52 de la fin.)

PONTIS (Louis de), naquit vers

1578, au château de Pontis (Basses-Alpes). Cette terre était autrefois comprise dans la circonscription de l'archevêché d'Embrun, mais ne faisait point partie du Dauphiné, comme Chalvet paraît l'avoir cru. Il n'appartient donc pas à notre province, et nous ne lui consacrerons pas de notice. Ce militaire, après avoir passé 56 ans dans les armées et à la cour, se retira a Port-Royal, où il mourut, en 1670, âgé de 92 ans. Il a laissé des Mémoires sur sa vie, qui ont eu plusieurs éditions ; la 3e, que nous avons sous les yeux, est d'Amsterdam, 1749, 2 vol. in-12. La *Biographie des Basses-Alpes* en contient un abrégé fort exact. — Un écrivain de grand talent, M. Aug. Maquet, a fait de Pontis le héros d'un roman plein d'intérêt, intitulé : *La Belle Gabrielle*.

PORTEFAIS (Pierre), médecin et apothicaire, né à Die, sortit du Dauphiné, avec ses deux fils, *Charles* et *Pierre*, je ne sais à quelle époque, pour aller s'établir à Yverdun, en Suisse, où il obtint, d'après *la France protestante*, le 25 août 1621, l'autorisation d'exercer sa profession, et fut reçu bourgeois le 2 mars de l'année suivante. En 1646, il était encore à Yverdun, « accablé de vieillesse et proche de ma fin, » dit-il, dans la dédicace de ses poésies. Je ne sais rien de plus sur sa vie. Guy Allard ne l'a pas connu.

On a de lui : *Méditations, paraphrases, cantiques, prières et versions chrestiennes, par Pierre Portefais, Dauphinois, édition seconde reueue et augmentée*. A Geneue, par Iaqves de la Pierre, M. DC. XLVI., in-12 de 181 pp. et 1 f. non chiff. Très-rare. (Bib. de l'Arsenal.). — Goujet donne dans sa *Bibliothèque française* (t. XIV, p. 495) le titre de la 1re éd., que je ne connais pas : *Méditation sur la penitence, avec l'hymne de la patience et autres cantiques, paraphrases et prières chretiennes*. Genève, Paul Marceau, 1623, in-8o.

POUCHELON (Etienne-François-Raymond), maréchal de camp, baron de l'empire (2), naquit à Romans le 25 octobre 1770. Il appartenait à une famille de notaires, et il faisait ses études pour se préparer à cette profession, lorsque les événements de la révolution vinrent l'en détourner. En 1791, il s'engagea dans l'un des premiers bataillons de volontaires de la Drôme, et fut bientôt nommé sergent-major par ses camarades (12 octobre 1791). D'abord quartier-maître-trésorier dans une compagnie de canonniers volontaires (29 juin 1793), puis dans la 118e demi-brigade de ligne (30 niv. an III), il fit les campagnes de 1792 à l'an II à l'armée des Alpes, et celles de l'an III à l'an V à l'armée d'Italie, où il se distingua plusieurs fois, notamment à Montenotte, à Lodi, à Lonato, à Rivoli et à Tagliamento. — En l'an VI, il fit partie de l'expédition d'Egypte, se trouva à la prise de Malte et d'Alexandrie, où il fut nommé capitaine (19 messidor), à la bataille des Pyramides, à Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre. Le 10 germinal an VII, il fut blessé d'un coup de feu à la joue gauche : le 8 germinal de l'an IX, devant Alexandrie, sa bravoure lui fit donner le grade de chef de bataillon. — A la fin de l'an IX, il rentra en France et fit partie du camp d'Ostende avec le grade de major qu'il avait reçu le 30 frimaire an XII. En 1806, il commanda un régiment provisoire de dragons à Iena, puis le 33e de ligne qui marchait en Pologne et dont il obtint le commandement définitif le 7 janvier 1807, en récompense de sa belle conduite à Nazielsk, où il avait été blessé le 24 décembre précédent. Pouchelon fit les campagnes de Prusse et de Pologne; il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur à la bataille de Friedland (1807)—Après le traité de Tilsitt, son régiment étant cantonné à Bromberg, il se maria avec une jeune veuve appartenant à une grande maison, et nommée, croyons-nous, *Béatrix-Sophie* Koplin. En 1809, il fit la campagne d'Autriche et se couvrit de gloire à Eckmuhl et à Wagram. Il fit aussi celles de Russie, pendant laquelle Napoléon le nomma général de brigade (8 oct. 1812), et de Saxe en 1813. Grièvement blessé à la bataille de Leipsick (18 octobre), il dut rentrer en France, à la fin de ce mois, pour soigner sa santé.— En 1814, il fit partie de la division commandée par le géné-

(1) La pagination est numérotée par feuillets, au recto, jusqu'au 258e, où finit *l'image du grand capitaine*. Le *discours d'Estat sur la blessure du roi*, qui vient après, continue la pagination, non point par feuillets, mais par pages. Après la 270e page vient une nouvelle pagination par feuillets, qui s'arrête au 49e, où finit le *paradoxe* apologétique ; elle reprend alors par pages (50 à 52) pour l'*hymne à la maréchale de Reths*.

(2) Napoléon lui donna les armes suivantes : *D'argent, semé d'étoiles de sinople, au sautoir surmonté d'un croissant d'azur, ajouré d'or et terrassé d'azur; franc-quartier de baron militaire.*

ral Musnier, et fut ensuite mis à la retraite par le gouvernement de la Restauration le 7 octobre 1816. — A la révolution de 1830, il obtint le commandement du département de la Drôme (6 décembre) et fut replacé sur les cadres d'activité le 22 mars 1831. Ce brave militaire est mort à Valence le 4 septembre de la même année.

POUCHOT (N...), né à Grenoble en 1712, capitaine au régiment de Béarn, servit dans les guerres d'Italie, de Flandre et d'Allemagne, passa ensuite en Amérique où il se distingua à la défense des forts de Niagara et de Lévis. A son retour en France, il obtint une pension de retraite. Plus tard, ayant repris du service, il fut employé en Corse et périt dans une embuscade en 1769.— On a publié après sa mort l'ouvrage suivant : *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*. Yverdun, 1781, 3 vol. in-12.

— Un de ses parents, *Joseph* POUCHOT, né à Grenoble le 9 novembre 1720, curé de la Tronche en 1749, fut élu évêque constitutionnel de cette ville le 2 mars 1791, et y mourut le 7 septembre 1792.

POULOTI (ESPRIT-PAUL **DELAFONT**, dit DE ROUSSETTE, dit), écrivain (1), né à Gap, appartenait à une ancienne famille de bourgeoisie de cette ville, où son père avait été subdélégué de l'intendance. *Pouloti* (sorte d'abréviation de *Paul*) était un surnom d'enfance qu'il conserva pendant toute sa vie; quant à celui de *de Roussette*, il l'avait pris lui-même pour se distinguer de son frère, *P. Joseph-Marie*, mort en 1837, à l'âge de 89 ans, après avoir été maire et juge au tribunal de Gap. Il embrassa la carrière militaire, devint officier de cavalerie, premier écuyer du prince de Ligne, et mourut à Paris, le 20 avril 1793. D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Amat, il a laissé des mémoires manuscrits sur sa vie, mais il paraît que ce document est plutôt un recueil d'anecdotes plus ou moins graveleuses, qu'une auto-biographie; tout ce qu'on en peut apprendre c'est que, doué de beaucoup d'esprit naturel, il eut une jeunesse des plus orageuses. Il était membre de plusieurs académies provinciales et de l'étranger.

(1) Par suite d'une erreur dans le classement alphabétique de cet ouvrage, nous avons oublié de le mettre à DELAFONT, où il devrait être.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Nouveau régime pour le haras, ou Exposé des moyens propres à améliorer et à propager les races de chevaux, avec la notice de tous les ouvrages écrits ou traduits en français, relatifs à cet objet*. Turin et Paris, 1787, in-8°.—II. **Mémoire inutile sur un sujet important*. Londres, 1788, in-8° de 58 pp. Sur les courses de chevaux et les haras. —III. *De la Régénération des haras, ou Mémoire contenant le développement du vice radical du régime actuel, et un plan pour propager et améliorer la race des chevaux en France*, par M. le chevalier de La Font Pouloti. Paris, Vallat la Chapelle, 1789, in-8° de 76 pp.—IV. *Mémoire sur les abus et les dangers de la contrainte personnelle en matière civile*. Paris, Lejay, 1790, in-8° de 16 pp.—V. *Mémoire sur les courses de chevaux et de chars en France, envisagées sous un point de vue d'utilité publique, présentés, à l'assemblée nationale, au département et à la municipalité de Paris*. Paris, 1791, brochure in-8°.

POURROY, famille de robe dont l'anoblissement ne remonte pas audelà des premières années du 17e s. A cette époque vivaient deux frères, *Abraham* et *Paul* POURROY. Le premier, ayant été pourvu, par lettres du 26 sept. 1600, d'un office de secrétaire audiencier (greffier) en la chambre des comptes de Grenoble, fut anobli par suite d'un arrêt du conseil du 29 nov. 1611, ordonnant « qu'il jouiroit des mêmes pri« viléges que les quatre secrétaire du « roy, maison et couronne de France. » Il est la tige de la branche de l'AUBERIVIÈRE. Le second fut également secrétaire de la chambre des comptes, puis receveur des Etats de la province et maître ordinaire en la même chambre. Il obtint des lettres de noblesse datées du mois de juin 1609, vérifiées par arrêt du 15 février 1610. (Chorier, *Nobiliaire de Dauphiné*.) Il est la tige de la branche de QUINSONAS, la seule, croyons-nous, qui subsiste aujourd'hui.

Cette famille a donné naissance à des militaires distigués et à plusieurs magistrats qui se sont fait remarquer par leur amour pour les lettres.

POURROY (PHILIPPE), sieur de l'AUBERIVIÈRE (2), fut d'abord avocat général, puis conseiller en la chambre des comptes; il remplissait cette dernière charge en 1670 et 1680. Il s'occupa de

(2) Il était fils d'*Abraham* POURROY, dont nous avons parlé plus haut, lequel mourut en 1644, et de *Marie de* VERDONNAY.

belles-lettres. Guy Allard dit qu'on a imprimé le *discours* qu'il prononça lors de l'hommage du comte de Clermont; Chalvet ajoute : « Il a laissé une *paraphrase du Dies iræ.* » Nous ne connaissons pas ces deux ouvrages. On trouve une pièce de vers latins de sa façon, composée lors du mariage de François de Maugiron avec Catherine-Thérèse de Sassenage, dans la vie de Salvaing de Boissieu, par Chorier, pp. 158-63. Mais il est un autre ouvrage dont Pourroy s'occupait, qui mérite de fixer plus particulièrement l'attention, c'était une *Biographie des hommes illustres du Dauphiné*; malheureusement son manuscrit n'est pas parvenu jusqu'à nous; d'après Chalvet, il l'aurait lui-même brûlé avant de mourir. Les amis de notre littérature nous sauront gré de recueillir ici tout ce que nos historiens ont écrit à propos de ce travail. Chorier dit dans le 1er vol. de son *Estat politique*, imprimé en 1661 (p. 71) : « L'Auberivière a écrit les éloges de « la pluspart des héros à qui (cette « province) a donné la naissance, et on « aura sujet d'avouer, quand cet ou- « vrage verra le jour, qu'il le leur a re- « donné, et la vie qu'il leur rendra « sera d'autant plus favorable à leur « vertu, qu'elle ne sera plus sujette à « la mort. » On lit dans l'éloge que le même auteur lui a consacré parmi les amis lettrés de Boissat (1) : « Gallica « lingua illustrium Delphinatum lau- « des et res gestas conscribebat : in- « stitutum vero opus, et magnis illis « animis et sibi injurius, verbo sit ve- « nia, non absolvit : quod si esset per- « sequutus, ut patria postulabat, per- « petuam nominis celebritatem esset « assecutus et sempiternam in fami- « lias et domos nobilissimorum he- « roum gloriam invexisset. Sed ad a- « lia, vir minime ambitiosus, nec glo- « riæ cupidus, animum convertit. » Un autre de ses contemporains, Guy Allard, s'exprime ainsi dans sa *Bibliothèque du Dauphiné* : « Il a composé « quelques vies des hommes illustres « de cette province, qui ne sont pas « imprimées. » La perte de ce travail est d'autant plus regrettable que nous ne possédons que des renseignements incomplets et très-insuffisants sur la plupart des écrivains et autres célébrités de notre province au XVIIe siècle.

POURROY (Sébastien) fut vice-sénéchal, lieutenant-général au siége de Crest, puis conseiller et président à mortier au parlement de Grenoble (2). « Sa bonté, dit Guy Allard, l'a fait ap- « peler le père du peuple; il aimoit « les beaux ouvrages, accueilloit agréa- « blement ceux qui se distinguoient « par leur sçavoir, parloit de tout avec « connaissance, faisoit fort bien les « vers françois, et n'a pas esté inutile « à Millet quand il a voulu donner « au public les siens au langage du « pays (3). — Ses nobles inclinations « sont passées jusques à *Aymar*, son « fils, aussi président en ce parle- « ment (1680), car il aime les livres; « il est de plus nay avec la douceur de « sa famille, s'applique à l'estude, et « dans les grands mémoires qu'il a « déjà de sa lecture et de ses recher- « ches, on y trouve ce que notre lan- « gue a de fin et ce que la jurispru- « dence a de sçavant, entre autres un « recueil d'arrêts de ce parlement. » Chalvet dit par erreur que ce recueil d'arrêts a été publié.

POURROY (François-Zacharie), chevalier de Malte, né à Grenoble le 5 novembre 1719, est auteur de l'opuscule suivant qu'il publia sous le pseudonyme de Momus : *La Capilotade, ou tout ce qu'on voudra. 78e édition.* A Fontenoy, 1745, in-8°.

POURROY (Joseph-Gabriel), *marquis* de Quinsonas (4), né à Grenoble en 1738, fut président au parlement du Dauphiné. S'étant démis de cette charge vers 1771, il se livra entièrement aux belles-lettres. Chalvet, son contemporain, qui lui a consacré une notice, s'exprime ainsi : « Son esprit « cultivé, son âme généreuse et son « zèle pour l'agrandissement de la Bi- « bliothèque publique, l'ont rendu di- « gne de l'estime de tous les amis des « sciences. C'est à ses soins et à ceux « de M. le duc de Tonnerre qu'on est « redevable du privilége d'avoir un « exemplaire de tous les ouvrages im- « primés au Louvre. » Il avait pris une part active à l'organisation de la souscription au moyen de laquelle des citoyens de Grenoble achetèrent, en 1772,

(1) *Boessatii vita* (Gratianopoli, 1680), pp. 169-70.

(2) Il était fils de *Paul* Pourroy, tige de la branche de Quinsonas, dont il a été parlé plus haut, et de *Elisabeth* Du Faure. Ce *Paul* fut seigneur de Cras, de Vausserre et de Montferrier. Il testa en 1634 et mourut en 1638.

(3) Millet lui dedia en 1633 sa *Pastorale et tragi-comédie de Janin*.

(4) Nous n'avons pas rencontré dans nos recherches l'époque de l'érection de cette terre en marquisat.

la belle bibliothèque de l'évêque Jean de Caulet. Il fut ensuite l'un des directeurs chargés d'administrer cette bibliothèque. Il est mort, non pas à Lyon, comme on l'a ecrit plusieurs fois, mais à Venissieu, près de cette ville, le 8 juillet 1786. (Voy. la *Gazette de France* du 25 juillet 1786.)

POURROY (JOSEPH-OCTAVIEN-MARIE), marquis de QUINSONAS, né à Grenoble le 9 octobre 1766, entra au service dans le régiment des gardes-françaises en 1783. Pendant la révolution, il émigra et alla offrir son épée à l'impératrice Catherine de Russie. Il servit en Pologne, fut nommé colonel le 2 octobre 1794, et le 24 du même mois reçut la décoration de l'ordre de Saint-Georges (4e classe) en récompense de sa belle conduite au siége de Prague. Général-major le 13 févr. 1798, puis chef du régiment de dragons d'Ingrie, il fut promu au grade de lieutenant-général le 25 janvier 1800. L'Empereur Alexandre lui donna la direction de la route militaire de Géorgie, et des travaux de fortification qui la protégent jusqu'à Tiflis. Rentré en France vers 1820, il fut nommé par Louis XVIII lieutenant-général honoraire, le 26 août 1827, et pair de France le 5 nov. de la même année. A la révolution de 1830, il ne fit pas partie de la nouvelle chambre, et se retira dans son château de Grégy (Seine-et-Marne), où il est mort, le 31 juillet 1854.

POURROY (EMMANUEL-VICTOR), comte de QUINSONAS, frère du précédent, naquit à Grenoble le 3 oct. 1775. D'abord chevalier de Malte, il fit ses caravanes sur les galères de l'ordre de 1792 à 1796, et y obtint le grade de lieutenant-colonel. En 1799, il alla rejoindre son frère en Russie, où il prit aussi du service, fut nommé colonel et fit avec ce grade les campagnes de 1806 et de 1807 contre les Turcs. Général-major le 12 septembre 1807, il fut employé à la défense des côtes à Archangel, en 1809 et 1810. L'année suivante, il rentra en France, et resta étranger aux affaires publiques jusqu'à la première Restauration. A cette epoque, il alla offrir ses services au roi, qui le nomma maréchal-de-camp honoraire et chevalier de Saint-Louis. En 1815, il suivit la famille royale à Gand, et, à la seconde Restauration, il obtint successivement le commandement militaire des départements du Bas-Rhin, du Morbihan et du Pas-de-Calais. Mis en disponibilité en 1820, puis inspecteur d'infanterie en 1821, il fut employé dans la guerre d'Espagne en qualité de commandant de la 3e brigade d'infanterie de la 5e division. Sa belle conduite à l'attaque de l'un des faubourgs de Pampelune le fit nommer officier de la Légion-d'Honneur et commandeur de Saint-Louis (19 sep. et 18 nov. 1824). — Rentré en France à cette époque, le comte de Quinsonas fut élu député par le dép. de l'*Isère*, (Crémieu). Inutile de dire qu'avec ses convictions royalistes il siégea au centre, et vota avec la majorité. Cependant, entraîné par son noble caractère, il s'en éloigna quelquefois sur des questions importantes : c'est ainsi qu'il émit un jour le vœu que les députés nommés à des fonctions salariées fussent soumis à une réélection. Il prit aussi la parole dans les questions relatives à l'organisation de l'armée et pour défendre ses intérêts menacés.— En nov. 1827, il ne fut pas réélu. Le 28 juillet 1830, il reçut l'ordre d'occuper, avec la 1re brigade d'infanterie de la garde, dont le commandement lui avait été donné en janvier 1824, le marché des Innocents. Dans ce poste, assailli de tous côtés par une vive fusillade qui partait des fenêtres des maisons environnantes, cet officier se signala par un trait qui l'honore plus qu'un brillant fait d'armes. Comme on lui conseillait d'employer l'artillerie contre les maisons occupées par les insurgés, il fit cette belle réponse: *Pour une centaine d'hommes qui tirent là-haut, il faudrait tuer des milliers de femmes et d'enfants*. Et il refusa. — Après avoir accompagné Charles X jusqu'à Dreux, il demanda sa retraite (15 sept. 1830), et fut mis à la réforme en 1832. — Voy. sa notice dans l'*Annuaire hist. et biogr. des souverains...* 1844, t. I, 4e part., p. 88.

PRACOMTAL ou **PRECOMTAL**, famille noble originaire de Montélimar, dont Guy Allard (*Recueil de généal.* t. III), et d'Hozier (*Reg.* III, 2e part.), font remonter la filiation à un Guillaume de Pracomtal qui y acheta en 1290 une propriété située paroisse de Sainte-Croix, *versùs Pratum Comtale*, et possédait vers la même époque une maison appelée primitivement Château-Sablier, et depuis tour de Pracomtal. Un de ses descendants, *Guigard*, ou *Guichard*, possédait à Valence une maison nommée *le Palais*, qu'il céda au

dauphin Louis le 17 avril 1454, pour y établir l'auditoire et la prison de la sénéchaussée, et reçut en échange la terre d'Ancone, près de Montélimar. — Quelques membres de cette famille se sont fait remarquer dans les armes.

PRACOMTAL (Antoine de), seigneur d'Ancone, embrassa la réforme, et combattit sous les ordres de Dupuy-Montbrun. Ayant levé un régiment, il le conduisit en Guienne, et se trouva aux batailles de Jarnac et de Montcontour (1568 et 1569) ; il avait mis sur son enseigne cet obscène jeu de mots qui est devenu ensuite la devise de sa famille : *Partout vit Ancone.* D'après Guy Allard (*loc. cit.*), il commanda longtemps dans Angoulême. Chorier (*Etat pol.* III, p. 466), qui lui donne par erreur le prénom de *Jean*, le fait mourir en 1581.

PRACOMTAL (Jean de), frère du précédent, servit dans sa jeunesse sur les galères du baron de La Garde, et prit ensuite quelque part a nos guerres civiles, mais dans les rangs des catholiques. En 1585, il était enfermé dans la tour de Narbonne, à Montélimar, assiégée par les protestants commandés par Lesdiguières, et ne se rendit que pressé par la famine et après avoir vu échouer les efforts de Maugiron pour le secourir. En 1587, nous le retrouvons encore à Montélimar lors de la surprise de cette ville par les catholiques (16 août) ; il y combattit à côté du comte de Suze, et fut blessé comme lui lorsque les protestants s'en rendirent maîtres de nouveau (19 août). Pendant la nuit du 26 au 27 décembre de l'année suivante, ceux-ci allèrent mettre le siége devant Ancone, où il s'était retiré. On lit dans le *Journal* de Calignon : « Le 28, la batterie com« mence enuiron 5 heures du matin « d'une couleuvrine, deux bastardes et « deux fauconneaux, et y fut tiré en« viron 80 ou 100 canonnades. La bat« terie dura jusques enuiron deux heu« res après midy ; la bresche n'estoit « pas raisonnable, toutesfois la piace « fut emportée d'assault. Le seigneur « du lieu et toute la garnison tuée ; il y « eut enuiron six vingt hommes des « nostres que tués que blessés ; l'as« sault dura trois heures. » Pracomtal fut enterré à Rochemore, en Vivarais. — Dans les relations contemporaines il est appelé, ainsi que son frère qui précède, *le capitaine* Ancone.

PRACOMTAL (Armand de), seigneur d'Ancone et de Château-Sablier, lieutenant-général des armées du roi, connu sous le nom de *marquis* de Pracomtal, entra au service en 1671 avec le grade de capitaine dans le régim[t] de Lyonnais. et fit les campagnes de 1672, sous Condé, de 1673, 1674 et 1675, sous Turenne. Il avait levé une compagnie dans le régiment de la reine-dragons par commission du 2 janvier 1674, et s'était trouvé au combat de Turkeim, où Turenne fut tué. Mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 11 mars 1677, il servit la même année à la prise de Gand et d'Ypres. Le 8 août 1679, son régiment ayant été réformé, il passa avec sa compagnie de la reine-dragons dans celui de Bartillat, et fit la guerre dans les Pays-Bas, de 1682 à 1688. Le 20 août de cette dernière année, il obtint la permission de rétablir son régiment, avec lequel il servit au camp de Florainville (Flandre) en 1689, puis à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Lorges. Brigadier par brevet du 10 mars 1690, il fut employé à l'armée de Flandres en 1691, se trouva au siége de Namur et au combat de Steenkerque en 1692. Maréchal de camp par brevet du 30 mars 1693, il se démit de son régiment et combattit à Nervinde, où il fut blessé, au siége de Charleroy, et commanda à Mons, par ordre du 29 octobre. En 1695, pendant le siége de Namur, il fut mis à la tête d'un camp volant pour protéger les lignes françaises, prit ensuite part au bombardement de Bruxelles sous le maréchal de Villeroi, et passa en 1696 et 1697 sous les ordres du maréchal de Boufflers. En 1699, il fut nommé gouverneur de Menin. Le 26 décembre de l'année suivante, il fit partie de l'armée du Milanais, où il se couvrit de gloire dans plusieurs engagements de cavalerie. Lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 29 janvier 1702, il resta en Italie sous le duc de Vendôme, et se distingua à la bataille de Luzzara. En 1703, il passa en Flandres sous le maréchal de Villeroy ; il y commanda un camp volant avec lequel il fut chargé de défendre les lignes de Mehaigne. Il conduisit ensuite à l'armée du Rhin vingt-quatre escadrons, opéra sa jonction avec le maréchal de Tallard le 15 nov. 1703, à quatre heures du matin ; la bataille de Spierbach se donna le même jour, il y fut tué dès les premières charges. « La lenteur de la marche de Pracomtal, dit

le président Hénault (*Abrégé chronol.*) que le maréchal de Villeroi avait détaché malgré lui de son armée de Flandres, et à qui il avait ordonné de faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard; et cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de désespoir. » — (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. IV.)

— Son fils, *Léonor Armand*, lieutenant au gouvernement du Nivernais (4 mars 1717) et lieutenant dans les chevau-légers de la garde du roi (3 févr. 1720), vendit en 1735 et 1738 la plupart des terres patrimoniales de sa famille. Celle de Pracomtal fut acquise par François de La Coste, seigneur de Maucune (1738).

PRAVAZ (Charles-Gabriel), savant médecin orthopédiste, naquit au Pont-de-Beauvoisin, le 24 mars 1791, de Guillaume Pravaz, médecin, et d'Elisabeth Montfalcon. Après avoir fait ses études classiques d'abord sous la direction de deux de ses oncles, anciens religieux, puis au séminaire de Chambéry et au lycée de Grenoble (1809), il entra comme professeur de mathématiques au collége du Pont-de-Beauvoisin. Quelque temps après, sur les conseils de Dode de La Brunerie, son parent, il quitta l'enseignement pour se livrer d'une manière plus particulière à l'étude des mathématiques, vers laquelle un goût très-prononcé l'entraînait alors; il s'engagea dans un régiment du génie, et se fit ensuite recevoir à l'école réglementaire de Metz, et à l'école polytechnique. Mais le régime de la Restauration ne paraissant pas lui présenter assez de chances d'avancement, il donna sa démission et se retira dans sa famille (1815). Vers 1820, Pravaz vint à Paris suivre les cours de la faculté de médecine; il termina ses études par une thèse brillante, sur la phthisie laryngée, terrible maladie dont était morte sa mère. Reçu docteur en médecine, il se fixa à Paris. Une série d'articles qu'il publia à cette époque dans les *Archives générales de médecine* sur des anomalies de la vision, le firent remarquer parmi ses collègues et lui valurent bientôt une place de médecin à l'asile royal de la Providence, hospice de vieillards (1825), qu'il occupa pendant dix ans.

Vers ce temps-là, une circonstance toute particulière vint décider et fixer la spécialité de ses études. Il avait épousé une demoiselle Gambès dont l'aïeule maternelle dirigeait un pensionnat de demoiselles. Ayant été appelé dans cet établissement pour surveiller le traitement orthopédique auquel plusieurs jeunes filles étaient soumises, il jugea avec raison que la méthode et les appareils employés jusque-là étaient défectueux sinon dangereux. Il rechercha dès lors avec l'ardeur et l'intelligence qu'il apportait en toutes choses, cette branche de l'art de guérir, perfectionna les appareils connus, en les rendant plus conformes aux exigences de l'organisme humain, en inventa de nouveaux dont il combina les effets avec certains exercices gymnastiques, et publia le résultat de ses découvertes dans un ouvrage intitulé: *Méthode nouvelle pour le traitement des déviations de la colonne vertébrale*. Les heureux résultats qui couronnèrent ses réformes, et deux rapports favorables de l'académie de médecine sur ses nouveaux procédés, lui donnèrent l'idée de fonder l'institut orthopédique du château de la Muette, à Passy, dont une succursale fut établie aux environs de Lyon, à Sainte-Foy. Les malades affluèrent dans son établissement; il avait, selon l'expression de l'un de ses confrères, *décharlatané* l'orthopédie. Malheureusement, il avait été obligé de prendre un associé pour ces deux fondations, et l'on sait combien peu il existe d'entente parfaite dans toute association, soit commerciale, soit scientifique. Pravaz en fit la triste expérience : menacé de n'être plus que le second dans un établissement dont la création était entièrement son ouvrage, il abandonna l'institut de la Muette pour aller diriger la succursale de Lyon. Là, comme à Paris, l'académie encouragea ses travaux par des rapports les plus flatteurs, et l'établissement de Sainte-Foy devint bientôt florissant. — Esprit actif et investigateur, il ne se borna pas à l'application de ses découvertes dans un art qu'il avait totalement transformé; la science lui doit plusieurs heureuses innovations. C'est lui qui le premier a signalé le moyen de guérir les anévrismes par la coagulation du sang au moyen du perchlorure de fer; le premier aussi, il a guéri par des procédés à lui, les luxations congénitales du fémur; il a proposé un instrument nouveau pour la lithotritie et l'emploi de l'électricité pour neutraliser le virus rabique : enfin, il a appelé l'atten-

tion des médecins sur les bains d'air comprimé dans la guérison du rachitisme. Cette dernière découverte lui valut en 1852, le grand prix de chirurgie; déjà, ses procédés pour les luxations du fémur lui avaient obtenu un prix de 1,500 fr. et la décoration de la Légion d'honneur (25 avril 1847). — Pravaz était un de ces hommes qui enrichissent les autres, mais ne savent pas s'enrichir eux-mêmes. Il resta dans les hauteurs de la science, évita la publicité et les réclames pour son établissement, dont il ne voulut jamais faire une *auberge médicale*. Des concurrents plus habiles, ayant plus de *savoir-faire*, ont profité de ses inventions et les ont exploitées depuis lors avec grands succès et profits. Il est mort à Lyon le 24 juin 1853.

La belle et intéressante notice biographique qui lui a été consacrée par le docteur Munaret donne une liste de ses titres scientifiques que nous allons reproduire : Il était membre correspondant des soc. méd. de Genève (1826) et de Dijon (1836); de la soc. roy. d'agriculture, hist. nat. et arts utiles de Lyon (1836); de celle de méd. (1837), et de l'acad. roy. des sciences, belles-lettres et arts de la même ville (1841), des soc. de méd. de Turin (1842), de Marseille (1842), de Besançon (1845), de celles de chirurgie de Paris (1851), et d'émulation de Lons-le-Saulnier (1852). — Il avait successivement été président des sociétés d'agriculture et des sciences de Lyon.

Bio-Bibliographie. — *Eloge historique de Charles Pravaz, lu à l'association des médecins du Rhône dans la séance générale annuelle du 18 mai 1854*. Par le Dr Munaret. Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1854, in-8°, de IV et 58 pp.

Bibliographie. — I. *Considérations sur quelques anomalies de la vision*. Paris, 1827, in-8°, de 28 pp. (Extr. des *Archives gén. de méd.*). — II. *Méthode nouvelle pour le traitement des déviations de la colonne vertébrale précédée d'un examen critique des divers moyens employés par les orthopédistes modernes*. Paris, 1827, in 8° de 217 pp. avec 4 pl. lith. — III. *Mémoire sur l'orthopédie*. Paris, (1828), in-8° de 28 pp. — IV. *Note sur l'orthopédie*. Paris, 1828, in 8° de 18 pp. (Extr. des *Archives gén. de méd.*). — V. *Mémoire sur les moyens mécaniques propres à prévenir l'absorption des virus, présenté et lu à l'académie de médecine le 9 sept. 1828*. Paris, 1828, in-8° de 17 pp. — VI. *Mémoire sur la somascétique dans ses rapports avec l'orthopédie*. Paris, 1834, in-4° de 20 pp. (Extr. des *Mém. de l'ac. roy. de méd.* t. III). — VII. *Note sur de nouveaux moyens de rétablir la régularité du thorax dans les cas de déviation latérale du rachis*. Paris, 1835, in-4° de 16 pp. avec pl. (Extr. du même recueil, t. IV). — VIII. *Mémoire sur le traitement des luxations congénitales du fémur, lu à l'acad. roy. de méd., le 7 mars 1835*. Paris (1835), in-8° de 21 pp. avec fig. — IX. *Mémoire sur l'application de la gymnastique au traitement des affections lymphatiques et nerveuses, et au redressement des difformités, présenté à la soc. de méd. de Lyon*. Lyon, (s. d.), in-8°, 64 pp. — X. *Rapport sur l'ouvrage de M. Humbert, présenté à la soc. de méd. de Lyon, le 22 janvier 1838*. Lyon (1838), in-4° de 27 pp. — XI. *Mémoire sur l'emploi des bains d'air comprimé, associé à la gymnastique dans le traitement du rachitisme des affections strumeuses et des surdités catarrhales*. Paris, 1840, in-8° de 67 pp. (Extr. du journal l'*Expérience*. — XII. *Mémoire sur l'emploi médical du bain d'air comprimé, présenté à la soc. de méd. de Lyon, dans sa séance du 19 juillet 1841*. Lyon (1841), in-8° de 32 pp. — XIII. *De l'influence de la respiration sur la santé et la vigueur de l'homme, et des moyens de favoriser le développement des organes de cette fonction*. Lyon (1842), in-8° de 40 pp. C'est son discours de réception prononcé devant l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, le 31 mai 1842. — XIV. *Mémoire sur la réalité de l'art orthopédique et ses relations nécessaires avec l'organoplastie, lu à la soc. de méd. de Lyon. le 26 août 1844*. (s. l. ni d.), in-8°, 76 pp. avec 5 pl. — XV. *Traité théorique et pratique des luxations congénitales du fémur, suivi d'un appendice sur la prophylaxie des luxations spontanées*. Lyon, 1847, in-8° de 289 pp. avec pl. — XVI. *Essai sur l'emploi médical de l'air comprimé*. Lyon, 1850, in-8° de 377 pp.

Pravaz a fourni des art. à la *Gazette méd. de Paris*, au *Dict. de méd.*, et à plusieurs autres recueils de medecine.

PRÉVOST (Antoine), écrivain du XVIe siècle, que Guy Allard, pour n'avoir pas lu avec assez d'attention la *Bibliothèque* de Lacroix du Maine, fait naître à Valence. Il était de Valréas (Vaucluse). — On a de lui un livre intitulé : *L'Amant deconforte, cherchant confort parmy le monde, contenant le mal et le bien des femmes, auec plusieurs pre-*

cepts et documenz contre l'amour. Impr. à Lyon par J. Lambanis (s. d.), in-8°. = Il y en a une autre édition également sans date, Lyon B. Chaussard, in-8°.

Guy Allard cite encore un *Robert* Prevost, qu'il dit être né à Chatonnay dans le Viennois, traducteur de l'*Epistre apologétique de Didier Erasme de Roterodam touchant la défense de manger chair*. Lyon (s. n.), 1561, in... Cet écrivain, sur lequel nous ne savons rien, paraît avoir fait d'autres traductions. (Voy. les *Bibliothèques fr*. de Lacroix du Maine et de Duverdier).

PRIMARD (Edouard). Voy. le *Supplément*.

PROMPSAULT (Jean-Henri-Romain), aumônier de l'hospice des Quinze-Vingts, l'un des plus savants canonistes des temps modernes, naquit à Montélimar, le 7 avril 1798, de *Jean-Henri* Prompsault et de *Marie-Anne-Marcelle* Dourille. Sa famille, originaire de Montboucher (Drôme), était alliée à la petite noblesse du pays; elle se transporta à Montélimar vers la fin du règne de Louis XIV, puis à Bollène (Vaucluse), vers 1806.

Ses parents, tous très-religieux, veillèrent à ce que depuis sa plus tendre enfance il ne connût que deux chemins, celui de l'église et celui de l'école; aussi montra-t-il de bonne heure des goûts studieux et des marques de vocation très-prononcées pour l'état ecclésiastique. Le *Mémorial de Vaucluse* (1) raconte que, pouvant à peine parler, il disait déjà à sa mère, à la vue d'un prêtre : « Quand je serai grand, je veux qu'on me fasse un habit comme celui que porte ce monsieur. » Il commença ses études à Bollène et les continua au petit séminaire de Valence, où les plus brillants succès ne tardèrent pas à réaliser les espérances que ses heureuses dispositions avaient fait concevoir. Il passa ensuite au grand séminaire de Romans; dès la seconde année, il fut chargé de faire des répétitions de théologie. Entré dans les ordres, le 2 juillet 1821, il reçut la prêtrise le 4 novembre suivant, et fut nommé le même jour vicaire à Grane, avec le titre de vice-gérant du canton de Crest (Sud). Il ne resta pas longtemps dans cette commune; son mérite déjà bien connu dans le diocèse de Valence, le fit appeler quelques mois après au grand séminaire, en qualité de professeur de théologie. Mais, soit que l'enseignement le fatiguât, soit pour d'autres motifs, il se dégoûta bientôt de sa chaire, et donna sa démission moins d'un an après. Son désir était alors d'entrer dans l'Université. D'après le *Mémorial de Vaucluse* précité, le recteur de l'académie de Grenoble, ayant été instruit de ce fait, lui proposa l'emploi de sous-censeur au collége royal de cette ville, en attendant la vacance d'une chaire de rhétorique ou de philosophie. Mais l'évêque de Valence (M. de la Tourrette) s'opposa formellement à son éloignement du diocèse et insista pour qu'il reprît sa chaire de théologie au grand séminaire. L'abbé Prompsault persista dans sa démission, qui fut enfin acceptée à condition qu'il irait desservir la cure de Réauville (1er sept. 1824). Dans cette paroisse, il acquit par son vaste savoir et l'aménité de son caractère un grand ascendant sur les esprits; en moins de trois mois, il ramena à la pratique de la religion cette petite population de 1 à 500 habitants, qui avaient tant souffert des scandales de l'abbé Brochery. Pour assurer la durée de ses succès, il refusa la cure plus importante de Rochegude, à laquelle il fut nommé le 9 décembre 1824. Cependant, tourmenté du désir d'entrer dans l'Université, il demanda un emploi au ministre de l'instruction publique. Une chaire *provisoire* de philosophie, au collége royal de Tournon, lui fut accordée en mai 1827, et le mois suivant, ayant enfin réussi à obtenir l'autorisation de l'évêché de Valence (27 juin), il quitta la cure de Réauville, emportant le regret de tous ses habitants. Cette autorisation ne lui avait été accordée qu'après de vives instances souvent réitérées, et encore *à prix d'argent!* On lui fit souscrire quatre billets s'élevant ensemble à la somme de 2,000 fr., sous prétexte de *satisfaire aux obligations qu'il aurait pu contracter envers le diocèse*. Ce fut à ce prix que l'administration de l'évêché (nous nous exprimons ainsi, afin de ne pas laisser soupçonner un instant le vénérable M. de la Tourrette d'avoir trempé dans ce tripotage d'argent), ce fut, disons-nous, à ce prix que l'administration de l'évêché lui permit d'entrer dans l'Université et de sortir du diocèse (2).

(1) Numéro du 23 janvier 1850, reproduit dans *la Ruche* (d'Orange), n° du 6 févr. suiv.

(2) M. de la Tourrette ne fit exercer aucune

L'abbé Prompsault était à Tournon depuis dix-huit mois à peine, lorsque M. de Vatisménil prit un arrêté qui renvoyait des colléges royaux tous les ecclésiastiques non encore titulaires. Comme il se trouvait dans ce cas, il fut l'un des premiers congédiés. Il vint alors à Paris pour solliciter la conservation de sa chaire, mais elle était déjà promise à un autre, et on lui proposa, en échange, de le nommer régent de philosophie dans un collége communal, avec des appointements égaux à ceux qu'il avait à Tournon, ou bien de lui donner une charge de principal. Désirant rester à Paris, dont les grandes bibliothèques étaient indispensables à ses études, il refusa les offres du ministre, et grâce aux actives démarches de ses amis, entre autres de M. l'abbé d'Audiffred, il entra quelques mois après dans la grande aumônerie du roi, en qualité de troisième chapelain de l'hospice des quinze-vingts aveugles.

A l'époque de la révolution de 1830, l'organisation de cette maison ayant été complétement modifiée, il y resta seul chapelain (2 juin 1831). Il eut alors à lutter contre le nouvel administrateur, qui, non content d'avoir voulu supprimer la chapelle, d'en avoir vendu à l'encan les vases sacrés et les ornements, essaya de faire supprimer l'hospice même, qu'il comparait « une ménagerie dans laquelle on nourrissait et faisait produire des animaux. » Trouvant que l'entretien des aveugles internes était trop onéreux, que la plupart d'entre eux préféreraient recevoir une pension à domicile, cet administrateur proposait de ne plus nommer aux places vacantes, de laisser le nombre des internes se réduire de lui-même, ou par leur mort, ou par leur sortie volontaire; que dès le jour où ce nombre serait assez réduit pour qu'on ne pût plus tenir raisonnablement à conserver l'hospice, on en vendrait les bâtiments; de la sorte, pensait-il, des pensions pourraient être accordées à un plus grand nombre d'externes. Ces idées étaient sans doute inspirées par les meilleures intentions, mais elles ne pouvaient être appliquées dans le plus grand nombre des cas de cécité. L'isolement où place cette cruelle infirmité exige en effet des soins et une sollicitude toute particulière, que les malheureux qui en sont atteints ne sont pas toujours certains de rencontrer, livrés sans défense à des étrangers. Les bureaux du ministère partagèrent néanmoins ces idées, et la suppression de l'hospice fut arrêtée en principe. M. de Rambuteau, dans son rapport sur le budget de l'Intérieur pour l'année 1833, le représenta comme un établissement mal conçu et plus mal organisé, où l'on dépensait beaucoup sans profit véritable pour l'aveugle, et demanda aux chambres de suspendre les admissions d'internes. L'abbé Prompsault entreprit la défense de cet antique établissement (2), et rédigea à ce sujet une brochure où il réfute pied à pied et avec ce talent remarquable dont il était doué pour la discussion, toutes les allégations de M. de Rambuteau. Cette brochure, imprimée aux frais des aveugles, était intitulée : *Un mot sur la partie du rapport de M. de Rambuteau qui est relative à l'hospice royal des quinze-vingts aveugles.* Il en envoya un exemplaire à la reine Amélie, qui le lut et le recommanda à l'attention du roi. Grâce à cette puissante intervention, le ministre retira son projet et les Quinze-Vingts furent conservés; ainsi l'abbé Prompsault marqua son début dans la carrière littéraire par un service éminent rendu à l'un des plus philantropiques établissements dont la France puisse s'honorer.

Vers le même temps, il eut à soutenir une lutte d'un tout autre genre, et peut-être plus difficile encore, contre le curé de Saint-Antoine et l'archévêque de Paris. L'un voulait que la chapelle des Quinze-Vingts fît partie de sa paroisse, l'autre voulait la faire entrer dans sa juridiction. Or, en vertu d'anciens priviléges, concédés par les

ursuites pour faire payer ces billets; mais, dix-t ans plus tard, son successeur, M. Chatrousse, entendu en matière de rentrées de fonds, les ait purement et simplement à un avoué. Celui-n présenta un seul, au lieu de quatre, divisant si une obligation indivisible par son origine. d'enlever à l'abbé Prompsault le bénéfice de pel. Mais celui-ci, avec qui il fallait toujours cher droit, s'indigna d'une semblable façon gir, surtout à propos d'une dette qu'il avait contée l'épée sur la gorge. Condamné par le tribude première instance, il en appela à la cour de sation, et publia à cette occasion un mémoire il raconte dans tous ses détails cette triste affe : nous en donnons ci-après le titre, p. 306, xxi. L'évêque Chatrousse eut le bon esprit de rêter à temps et de proposer une transaction, fut acceptée. Sans cela, l'évêché de Valence t probablement offrir le spectacle de l'un de ces scandales dont il est trop souvent le théâtre.

(2) Il fut fondé par saint Louis, au retour de la croisade, pour trois cents chevaliers qui avaient perdu la vue en Egypte.

papes Innocent VI et Clément VII, cette chapelle jouissait des mêmes droits curiaux que les paroisses; de plus, elle était exempte de la juridiction de l'ordinaire. Il maintint ces priviléges avec une grande vigueur, et malgré que la grande aumônerie eût été supprimée, il réussit, après plusieurs années de discussions tenaces, à les faire respecter et à conserver l'indépendance de sa petite chapelle.

Dans cette modeste mais honorable position, l'abbé Prompsault se livra avec ardeur à son amour pour l'étude. Il avait suivi les cours de l'école des Chartes, et ce fut d'abord aux anciens monuments de la langue française qu'il s'appliqua. Une édition complète des *Œuvres de maistre François Villon* (1832) et un *Discours sur les publications littéraires du moyen âge* (1835) le firent connaître au monde savant comme un habile paléographe, malgré les protestations, nous allions presque dire les injures, de l'imprimeur Crapelet. Il entreprit aussi d'immenses recherches sur la langue latine, et rédigea une *Grammaire raisonnée* qui aurait formé cinq fort volumes in-8, mais dont le premier seulement a été publié. Il devait compléter ce vaste travail par un *Dictionnaire universel* de la même langue, comprenant tous les mots qui se rencontrent dans les écrivains latins des différents âges; malheureusement, cette gigantesque entreprise n'ayant pas rencontré assez d'encouragements, ne fut pas continuée; il n'en parut que le prospectus-spécimen. Dans l'intervalle de ces importantes publications, il avait fait dix traductions de livres ascétiques et de morale, dont nous donnerons les titres plus loin.

Infatigable pour l'étude, l'abbé Prompsault ne se reposait qu'en la variant : avec ces grandes recherches de linguistique et ces traductions qui eussent suffi, elles seules, à remplir la vie d'un homme ordinaire, il menait de front d'autres travaux plus sérieux encore. Il s'occupait de l'étude du droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil français. Son goût l'entraînait plus particulièrement vers cette science, et il lut tout ce qu'ont écrit les théologiens et les jurisconsultes dans tous les temps, presque dans toutes les langues : il y acquit les connaissances les plus vastes. Vers les premiers jours d'avril 1846, il inséra dans un journal, *la Voix de la vérité*, une série d'articles sur la constitution civile du clergé, les articles organiques et les fameux articles de Pithou. La manière remarquable avec laquelle ces hautes et délicates questions étaient traitées attira vivement l'attention du monde religieux; le parti ultramontain s'en émut, car l'auteur, se déclarant hautement pour les libertés de l'église gallicane, apportait dans leur exposition et leur défense une science peu commune unie à une dialectique inexorable. Mais ce n'était rien encore. Bientôt (août 1846) il commença dans le même journal une longue suite de consultations sur une foule de questions de droit civil ou canonique qui lui étaient adressées de toutes parts (1). Les curés, dans leurs différends avec l'autorité civile ou dans leurs luttes contre l'arbitraire des évêques, recouraient à lui comme à l'homme le plus capable de les conseiller et de les défendre. Il ne refusait ses avis à personne ; obliger était pour lui un bonheur, démasquer l'hypocrisie, poursuivre l'injustice, un devoir ; il avait adopté cette belle devise, à laquelle il resta fidèle toute sa vie : *Pro justitia et veritate ad finem usque certemus.* Les ultramontains poussèrent les hauts cris et ne lui épargnèrent ni les injures ni les calomnies: ils le traitèrent de protestant, de janséniste, surtout de gallican parlementaire, lui qui ne cessa de protéger de tous ses efforts le pouvoir ecclésiastique contre les envahissements du pouvoir civil. Ne pouvant le réduire au silence par leurs clameurs et, encore moins, répondre à ses arguments, ils s'en prirent à M. l'abbé Migne, qui, avec ce noble empressement qu'on est toujours sûr de trouver chez lui quand il s'agit de servir une cause juste ou de protéger une infortune, lui ouvrait les colonnes de *la Voix de la vérité*. En 1852, les menaces de leurs évêques finirent par l'effrayer, et il se vit à regret obligé de fermer son journal à la suite de ces consultations.

A cette époque, sa lutte contre l'ultramontanisme prit un caractère plus décidé, plus ardent; nous allons en rappeler les principaux épisodes.

Il s'attaqua d'abord à l'un des enfants terribles de ce parti, Dom Gué-

(1) Le nombre des ecclésiastiques qui le consultaient de tous les diocèses de France était quelquefois si considérable que nous avons compté jusqu'à vingt-cinq réponses ou consultations dans le même numéro.

ranger, abbé de Solesmes, auteur d'un ouvrage sur les *institutions liturgiques*. Encouragé par M. Sibour, archevêque de Paris, alors très-prononcé en faveur du gallicanisme et de la liturgie parisienne, et qui même paya en partie les frais d'impression, il publia quatre *Lettres* pour relever des erreurs de toute sorte dont les *Institutions* sont remplies. — L'année suivante (1853), il fit paraître des *Observations* sur une *Encyclique du 21 mars*, dans laquelle le pape Pie IX attaquait les coutumes et libertés de l'église gallicane et invitait les évêques à accorder leur prédilection aux écrivains et aux journaux qui combattaient pour faire rendre au Saint-Siége ses anciens droits dans toute leur force. Ce fut aux yeux des ultramontains une bien criminelle audace de la part d'un simple prêtre : les termes manquaient pour la qualifier. Un gentilhomme breton, le marquis de Regnon, se fit l'adversaire acharné de cet opuscule : dans une revue intitulée *l'Unité catholique*, il l'attaqua pendant trois mois avec une violence extrême; le numéro du 1er septembre 1853 de cette revue lui était entièrement consacré. L'abbé Prompsault répondit par un écrit d'une grande portée, le plus remarquable, selon nous, de tous ceux qui sont sortis de sa plume, intitulé : *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de J.-C. Lettres à M. le marquis de Regnon*. Il y établit, les livres saints à la main, que saint Pierre ne reçut pas le pouvoir de gouverner seul l'Église ; que ce pouvoir souverain appartenait au collége apostolique, et qu'on devait simplement reconnaître à cet apôtre une primauté d'honneur; qu'en résumé, la doctrine de l'Eglise gallicane, relativement au siége du pouvoir ecclésiastique, s'appuyait sur la discipline des premiers siècles. Ces propositions n'avaient certes en elles-mêmes rien de neuf, car elles ont été répétées dans bien des livres; mais la manière dont elles étaient développées, puis, certains aperçus neufs sur l'agrégation des apôtres deux par deux, firent pousser un *tolle* général : l'archevêque de Lyon, M. de Bonald, dénonça l'ouvrage au Saint-Siége et en condamna la lecture, comme contenant des propositions fausses, erronées, etc., etc., par mandement du 11 nov. 1853. Le zélé prélat s'efforçait d'y prouver, contrairement aux assertions du savant abbé, que saint Pierre avait reçu le pouvoir de décider seul dans l'Eglise, en matière de foi. Celui-ci se défendit avec calme et dignité, surtout avec sa vigueur et sa logique habituelles (1). Nous avons remarqué dans sa réponse un passage qui nous paraît résumer cette discussion, dont quelques incidents furent, du reste, loin d'être honorables pour l'archevêque de Lyon : « Je n'ai attaqué, dit-il, autre chose que l'erreur, « et je l'ai combattue, non pas avec « des subtilités scolastiques ou avec « des armes moins convenables encore, « mais en lui opposant un *résumé com-* « *plet, fidèle et aussi exact que possible* « *des faits évangéliques*. Je n'ai pas à « me reprocher, grâce à Dieu, d'avoir « rien fait ou dit pour amoindrir ou « effacer la personne de Pierre. S'il « paraît un peu moins grand dans mes « *Lettres* qu'il ne l'est dans les écrits « des ultramontains, c'est probable- « ment parce que ceux-ci auront fait « quelque chose de semblable à ce que « S. Em. me reproche sans fondement. « Ils auront eu le tort d'amoindrir et « d'effacer la personne des autres apô- « tres au profit de celle de Pierre. »

Sur ces entrefaites, Mgr Sibour était revenu aux idées ultramontaines, et, par suite, ses bonnes dispositions pour l'abbé Prompsault s'étaient singulièrement modifiées. L'affaire de l'archevêque de Lyon l'indisposa fortement ; toutefois, il ne jugea pas le moment venu de sévir contre le courageux écrivain ; il se contenta de lui demander des explications, qu'il parut trouver satisfaisantes, et attendit une autre occasion pour rompre avec lui.

Les 1er mars et 22 juin 1854, l'abbé Prompsault publia en faveur de deux prêtres interdits, MM. Bordier et Régnier, deux consultations où il s'attachait à prouver qu'ils n'avaient pas été condamnés selon les règles du droit; qu'en conséquence leurs évêques avaient agi despotiquement, comme ne le devraient pas faire les ministres de J.-C. Il blâmait en particulier l'archevêque de Paris de n'avoir pas reçu, en sa qualité de métropolitain, l'appel de M. Régnier. C'était là l'occasion qu'attendait M. Sibour. Le 10 août 1854, il publia une ordonnance, dans laquelle, se faisant juge en sa propre cause, il

(1) Sa réponse est du 2 août 1854. Elle est imprimée à la suite du mandement de M. de Bonald, dans le *Siége du pouvoir ecclésiastique*, pp. 193 et suiv.

condamnait la doctrine des deux consultations d'une manière générale et sans indiquer une seule proposition digne de censure ; quant à la personne de l'auteur, « il suspendait à son égard toute peine, espérant de sa foi de sa piété qu'aussitôt que ce jugement serait arrivé à sa connaissance, il s'empresserait de s'y soumettre et de désavouer tout ce qu'il y a de répréhensible dans les mémoires condamnés. » Cette ordonnance avait été rendue sur un rapport anonyme, sans que l'accusé eût été mis en demeure de se défendre ; elle était imprimée et communiquée par la voie de la presse à tout l'univers catholique, avant même qu'il en eût eu officiellement connaissance : elle est datée du 10 août, et elle ne lui fut signifiée que le 17. Il y avait dans cette brutale manière d'agir une sorte de combinaison tyrannique et de calcul d'oppression. Affligé, mais non déconcerté, l'abbé Prompsault fit insérer dans *la Voix de la vérité* une lettre pour démontrer combien une semblable conduite était contraire, non-seulement à l'esprit de l'Evangile, mais aux plus simples notions du juste et de l'injuste. Au lieu de répondre, l'archevêché le suspendit de toutes fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Paris (8 sept. 1854).

Le courageux abbé essaya de lutter; la sentence de Mgr Sibour était contraire aux principes du droit canon et aux règles de l'officialité diocésaine; il se sentait soutenu par les vœux secrets de milliers de prêtres exposés comme lui à être chaque jour les victimes des caprices de leurs évêques, et il voulut rester fidèle jusqu'à la fin à la noble devise qu'il avait adoptée. En conséquence, il interjeta appel au concile provincial (23 août) et se pourvut au conseil d'Etat (5 oct.); puis, comme l'ordonnance qui le frappait soulevait une grave question, celle de savoir si, ayant reçu ses pouvoirs de la grande aumônerie, l'archevêque de Paris pouvait lui retirer ce qu'il ne lui avait pas donné, il se décida à porter ses griefs aux pieds du pape lui-même, à le faire juge entre lui et ce prélat. Mais, hélas! ce pauvre abbé, qui avait tant lu d'in-folios, qui était si savant, n'avait apparemment jamais lu la fable du *Pot de terre et du pot de fer,* sans quoi il ne fût pas allé à Rome. Il n'y put rien obtenir; on lui fit des politesses, on le complimenta sur sa vaste science, on le fatigua par d'interminables délais de procédure, mais on ne décida rien (1). D'ailleurs, le pape, le représentant par excellence de l'autorité, pouvait-il donner raison à un simple prêtre contre un archevêque de Paris?

De retour de ce malheureux voyage, le cœur froissé par l'injustice et désenchanté aussi par tout ce qu'il avait vu dans la ville éternelle, il prit la résolution de quitter Paris pour aller vivre à Bollène auprès de sa famille, au milieu de ses livres, tout entier à ses chères études. Il obtint donc sa mise à la retraite, et, le 1er septembre 1855 il dit adieu aux aveugles des Quinze-Vingts, dont il était le directeur depuis vingt-six ans A Bollène, où il avait fait transporter à grands frais sa riche bibliothèque, il reprit ses travaux interrompus; il s'occupa à terminer plusieurs ouvrages commencés, entre autres une compilation très-considérable qui lui avait été commandée par le gouvernement, le *Recueil général des lois relatives aux affaires ecclésiastiques de France.* — En 1857, un acte d'arbitraire incroyable exercé par l'évêque de Valence contre deux prêtres de ce diocèse vint l'arracher un instant à ses études et lui donner encore une fois l'occasion de mettre au service de la justice et de la vérité ses profondes connaissances en droit civil et canonique. Nous rapporterons cette affaire avec quelques détails : elle est un des épisodes de l'administration d'un évêque du Dauphiné, et à ce titre elle rentre dans le plan de cet ouvrage.

Voici les faits tels qu'ils résultent des divers écrits publiés par les parties.

Le 24 avril 1835, une demoiselle Agrenier, du Bourg-du-Péage, fit un testament olographe par lequel elle instituait légataire universel de ses biens un abbé Clément, desservant la paroisse de Saint-Michel (Drôme). Ce testament n'était en réalité qu'un fidéicommis ; elle chargeait son fiduciaire de remettre, selon les intentions qu'elle lui avait déclaré verbalement, la presque totalité de sa fortune à une famille pauvre de Valence et au bureau de bienfaisance du Bourg-du-Péage ; elle le chargeait en outre d'acquitter quel-

(1) Mais quelques mois après son départ, quand il ne fut plus là pour se défendre, la Congrégation de l'Index condamna son livre, le *Siége du pouvoir ecclésiastique*, qui lui avait été dénoncé par l'archevêque de Lyon (16 juin 1855).

ques legs de moindre importance. Toutefois, soit méfiance, soit simple précaution, elle consigna dans une lettre et dans une note supplémentaire ses véritables intentions. Elle fit une copie de ces deux pièces ; le tout fut confié par elle aux Dames de Sainte-Claire de Romans, pour être remis après sa mort, savoir : le testament à son notaire, et la lettre, la note et leurscopies à l'abbé Chapot, curé de la paroisse. Le jour même de sa mort (5 septembre 1838), ces dépôts furent faits. L'abbé Chapot retint les deux copies et se déchargea de la lettre et de la note, en les remettant entre les mains de l'un des vicaires généraux du diocèse.

Les choses restèrent en cet état pendant 14 ans ; l'abbé Clément jouit paisiblement de la riche succession (elle s'élevait à 160,000 fr. environ), sans exécuter aucune des intentions de la demoiselle Agrenier, et cela au vu et au su de l'Evêque et des grands vicaires qui n'ignoraient pas ces intentions, puisqu'ils avaient entre leurs mains la lettre codicillaire et la note où elles étaient consignées. Comment expliquer cette complaisance, cette patience, si l'on veut, de l'administration diocésaine à l'égard d'un prêtre infidèle ? C'est là une matière trop délicate à manier et qui d'ailleurs ne rentre pas dans notre sujet ; nous ne chercherons pas à l'approfondir. Nous dirons seulement qu'il est ressorti des débats un fait qui paraît fort grave pour la mémoire de M. Chatrousse, c'est que le 1er février 1852, deux de ses grands-vicaires se firent faire par l'abbé Clément deux donations testamentaires, par lesquelles il donnait à l'un le domaine des *Chaux*, et à l'autre celui des *Charnauds* ; or, ces deux ecclésiastiques ne pouvaient être et n'étaient certainement que des légataires nominaux. — Mais voilà que tout à coup il circula dans le public de sourdes rumeurs : on avait appris, nous ne savons par suite de quelle indiscrétion, que le testament de la demoiselle Agrenier n'était qu'un fidéicommis, que ses biens étaient détenus par un dépositaire infidèle, que l'évêché le savait et ne disait rien, etc., etc. Dieu sait comme les nombreux oisifs de Valence, gens en général peu religieux, s'en donnaient à gloser ! Ces bruits arrivèrent à l'évêché. Dès lors il était à craindre que les vrais légataires ne se présentassent pour exiger la communication du codicille de la testatrice et en même temps demander la raison pour laquelle on leur avait caché si longtemps les dispositions faites en leur faveur. Qui sait même si quelque malin d'avoué ne leur conseillerait pas d'intenter une action en dommages-intérêts ? La position était difficile, le cas pressant, mais Sa Grandeur s'en tira en habile homme. Au moment où les parents de la demoiselle Agrenier, auxquels une partie de la succession était attribuée, et quelques autres légataires se déterminaient à entamer des poursuites judiciaires et venaient lui demander ces papiers restés si longtemps cachés, il s'avisa du bon tour que voici : au lieu de les leur remettre, il les envoya sous bande et sans lettre d'avis à l'abbé Chapot. C'était là un véritable coup de maître qui, en même temps, le déchargeait de la responsabilité qu'il avait encourue et la rejetait tout entière sur ce dernier. En effet, quand, sur son indication, les légataires eurent trouvé chez lui les papiers qu'ils cherchaient, ils le rendirent responsable de l'inexécution du testament, et l'appelèrent en justice avec l'abbé Clément. — Après de longs délais, l'affaire fut plaidée au tribunal de Valence, le 1er décembre 1856. L'avocat de celui-ci nia que son client eût eu connaissance des dispositions testamentaires en vertu desquelles on le poursuivait ; il feignit de croire qu'elles étaient restées pendant 14 ans entre les mains de l'abbé Chapot, et conclut à ce qu'il fût condamné à 20,000 fr. de dommages et intérêts pour l'indemniser du tort qu'il lui avait causé en les lui celant. Dans cette position, il n'y avait qu'un seul moyen de défense pour l'abbé Chapot, qu'on jouait d'une façon aussi indigne, c'était d'assigner les ministres responsables de l'évêque, les vicaires généraux, pour qu'ils vinssent confondre la partie qui mentait si audacieusement, et le dégager de la responsabilité qu'on voulait faire peser sur lui. En conséquence, il demanda le renvoi de la cause et les fit assigner pour l'audience du 27 janvier 1857. « Mais son avocat, malgré « des recommandations souvent réitérées, affecta de marcher avec l'avo« cat de MM. les vicaires généraux, « plaida la question testimoniale, et, « par oubli, *ou par des considérations « que l'on ne connaît pas*, ne plaida pas « contre eux l'action en garantie que

« l'on avait intentée ; il ne prit, quant « à ce dernier point, le plus important de la cause, aucune conclu« sion contre MM. les vicaires géné« raux (1). » Ce que considérant, le tribunal les mit hors de cause, condamna l'abbé Clément à faire la délivrance des legs réclamés, et comme il s'était volontairement rendu insolvable (2), l'abbé Chapot fut déclaré garant de sa solvabilité. En d'autres termes, le pauvre abbé fut condamné à payer 20,000 fr. — Mais ce n'est pas tout. M. Chatrousse, indigné qu'un prêtre eût osé appeler en justice ses vicaires généraux, fulmina contre lui un mandement (3 février 1857), dans lequel nous avons remarqué cette phrase singulière que nous avons dû lire plusieurs fois avant d'en croire nos yeux; nous la signalons à l'attention de nos lecteurs: « *Osera-t-on faire observer que les grands-« vicaires sont, comme les autres ci« toyens, sujets aux lois civiles et, par « conséquent, aux répétitions judiciaires? « Nous ne répondrons pas à une pareille « objection.* » Ce mandement était suivi d'une ordonnance qui, en vertu d'une bulle de Martin V (non reçue en France), retirait à l'abbé Chapot le titre d'archiprêtre, le suspendait pour toujours de ses fonctions de curé du Bourg-du-Péage et le remplaçait par un pro-curé. Puis, comme une seule victime ne suffisait pas à son ressentiment, il s'avisa de frapper en même temps un autre prêtre de son diocèse qu'il supposait lui avoir donné des conseils, l'abbé Crozat, propriétaire et principal d'un collége florissant établi au Bourg-du-Péage. Par une seconde ordonnance datée du même jour, il lui retira le pouvoir d'entendre les confessions de ses élèves, et l'autorisation d'une chapelle privée dans l'intérieur de son établissement. C'était le déconsidérer dans l'esprit d'un grand nombre de pères de famille, et porter peut-être une atteinte irréparable à ses intérêts. Nous passerons sous silence les insinuations malveillantes et injurieuses qu'il fit répandre en même temps par tout le diocèse, pour discréditer ces deux respectables ecclésiastiques dans l'opinion publique; la calomnie, savamment organisée, fut conduite avec cette extrême habileté qu'un personnage de comédie a rendue proverbiale.

Atteints dans leur honneur et leurs intérêts, ces deux prêtres se pourvurent auprès de l'archevêque d'Avignon, leur métropolitain; mais ce prélat se déclara incompétent et leur conseilla d'en appeler à Rome. Ce fut alors qu'ils s'adressèrent à l'abbé Prompsault. Jamais peut-être une aussi criante injustice ne s'était offerte au zèle du savant et vertueux abbé : il accepta avec empressement, et, dans plusieurs écrits publiés pour leur défense, il broya, il pulvérisa les pauvres arguments de l'évêque, les vengea dans l'opinion publique et prépara l'éclatante réhabilitation à laquelle ils avaient tant de droits (3). Dans cette circonstance, son langage ne cesse pas un instant d'être calme et digne, comme il convient à la défense de la justice et de la vérité; mais on sent qu'à chaque instant l'indignation le déborde, et que c'est à grand'peine qu'il parvient à se contenir et à ne pas s'armer du fouet de Juvénal.

L'affaire Agrenier fut la dernière à laquelle le laborieux abbé ait apporté le secours puissant de sa science. Depuis quelque temps, sa santé, ébranlée par un travail trop assidu et par les ennuis en tout genre que ses ennemis ne lui avaient pas épargnés, donnait des inquiétudes à sa famille. Un cancer se déclara dans la cavité de l'œil et il vint à Paris, décidé à se soumettre à la cruelle opération de l'extraction (2 oct. 1857). L'opération réussit, la plaie se cicatrisa promptement et il reprit avec bonheur ses études; mais il fut bientôt obligé de les interrompre pour toujours. La cicatrisation n'avait été si rapide que parce que le principe du mal s'était porté sur les organes intérieurs. En peu de jours, les plus graves symptômes se manifestèrent, et il fut trop certain que le savant prêtre ne tarderait pas à terminer son existence. Doué d'une énergie extraordinaire, il supporta les plus atroces souffrances avec la résignation d'un

(1) *Requête à S. Ex. Mgr le Ministre des cultes*, p. 6.

(2) M. Chatrousse poussa l'oubli de toutes convenances jusqu'à lui faire une pension sur la caisse diocésaine, comme s'il eût voulu le récompenser d'avoir retenu sciemment pendant quatorze ans le bien d'autrui.

(3) Dans un travail particulier, que nous préparons sur l'abbé Prompsault, nous raconterons dans tous ses détails la suite de cette affaire. Nous n'ajouterons qu'un mot : M. Chatrousse mourut peu de temps après avoir rendu ses deux ordonnances, au mois de mai 1857. Son successeur, l'évêque actuel, s'est empressé de réparer le mal qui avait été fait à ces deux ecclésiastiques : il a rétabli M. Chapot dans sa cure, et a visité deux ou trois fois le collége de M. Crozat.

chrétien et la constance d'un sage. Une de ses dignes sœurs, qui, pendant son long séjour aux Quinze-Vingts, lui avait servi de secrétaire et s'était chargée des soins de sa vie matérielle, l'assistait dans ces douloureux moments et lui prodigua constamment tous les soins de l'amitié la plus dévouée et la plus tendre. L'archevêque de Paris actuel le visita deux fois et lui adressa des paroles d'estime et d'affection. Ce prélat, rempli des meilleures intentions à son égard, s'était proposé de réparer de toutes les manières le chagrin et les pertes matérielles que M. Sibour lui avait fait éprouver. Cette visite consola ses derniers instants et prouva une fois de plus à ses nombreux amis quelle haute estime les membres du clergé les plus éclairés avaient conçue pour lui malgré toutes les calomnies des Ultramontains. Il mourut le 7 janvier 1858 à l'infirmerie de Marie-Thérèse, maison destinée à recevoir les prêtres infirmes. Son corps fut ensuite transporté à Bollène et inhumé dans une sépulture de famille, à côté de sa mère, dont il avait reçu le dernier soupir trois ans auparavant.

Il avait amassé une bibliothèque, non pas de bibliomane, mais de travailleur; elle était d'environ vingt-cinq mille volumes. C'était son trésor, son paradis terrestre; il y passait ses journées, enfoncé derrière des montagnes d'in-folios. Il la légua par testament à son frère, M. J.-L. Prompsault, professeur au séminaire de Sainte-Garde (Vaucluse), en lui recommandant de ne pas la morceler et de faire tous ses efforts pour la céder en entier soit à un évêché, soit à un grand établissement religieux. Grâce aux soins et aux démarches de M. J.-L. Prompsault, qui a voué à sa mémoire un culte religieux, ce dernier désir a été rempli; sa riche bibliothèque n'a pas subi le sort réservé à la plupart des collections, amassées avec tant de peine par les savants : elle a été vendue vers la fin de décembre 1858 au P. Lacordaire, qui l'a fait transporter au couvent de dominicains de Saint-Maximin (Var), qui est la maison d'études de cet ordre en France (1). Cette acquisition donna lieu à une petite polémique qui est rapportée par le journal d'Orange, *la Ruche*, numéro du 27 février 1859.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *M. l'abbé Prompsault, aumônier de l'hospice royal des Quinze-Vingts.* (Imp. Worms et Cie, 1844.) In-8° de 16 pp. signé à la fin T. (Extr. du *Biographe des illustrations et des notabilités contemp.* 1844, t. II. — II. *M. l'abbé Prompsault, aumônier de la maison nationale des Quinze-Vingts.* (Impr. de Mme Lacombe.) In-8° de 16 pp. signé à la fin : TREMOLIÈRE, *de l'institut historique.* (Extr. des *Archives des hommes du jour*, publ. par MM. Tisseron et Quincy.)

Outre ces deux écrits, on trouve encore des notices sur l'abbé Prompsault dans la *Biog. du clergé contemporain*, par un solitaire, t. VII, avec portrait; *l'Observateur catholique*, n° du 1er février 1858. *La Voix de la vérité*, nos des 22-23 et 24-25 janvier 1858.

ECRITS DE L'ABBÉ PROMPSAULT.

I. *Un mot sur la partie du rapport de M. de Rambuteau, qui est relative à l'hospice royal des Quinze-Vingts aveugles.* Paris, impr. Casimir, 1832, in-8° de 12 pp.

II. *Le petit jardin des Roses et la vallée des Lis, traduit du P. Thomas à Kempis.* Paris, Gaume, 1833, in-18 de 304 pp. = 2e édit., Paris, 1834, in-18 de 303 pp. = 3e edit., Paris, 1836, in-32. = 4e édit., Paris, 1844, in-32. — Les frères Gaume ayant publié une contrefaçon de cet ouvrage sous le pseudonyme d'*Orsierde Lamagne*, l'abbé Prompsault, indigné contre ce qu'il appelle « ces « hommes d'argent qui, comme des « harpies, viennent salir et gâter tout « ce qu'ils ont le chagrin d'apercevoir entre les mains des autres, » publia au sujet de cette contrefaçon l'opuscule suivant : *Méthode simple et très commode pour traduire le latin en français.* (Dépée, impr. à Sceaux.) In-18 de 16 pp.

III. *Œuvres de maistre François Villon corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient pas connus ; précédées d'un mémoire, accompagnées de leçons diverses et de commentaires.* Paris, Téchener, 1832, 1 vol. in-8°.

IV. *Discours sur les publications littéraires du moyen âge, suivi d'un errata*

(1) M. l'abbé J. L. Prompsault a publié, sous le titre suivant, une petite notice sur cette bibliothèque : *Extrait du catalogue de la Bibliothèque de 25 à 26 mille volumes de feu M. l'abbé J. H. R. Prompsault..., mai 1858.* Pont Saint-Esprit, impr. de Gros frères, in-8° de 36 et 1 pp.

comprenant près de 2,000 corrections à faire dans la collection des monuments de l'histoire et de la littérature française, publiée par Crapelet, tirée à un plus petit nombre d'exemplaires que la collection de Crapelet. Paris, Ebrard, Sylvestre, 1835, in-8° de 150 pp., plus 3 pp. non chiff. A la p. 43 commencent les *corrections et rectifications.* — Crapelet défendit sa *collection* et sa science de paléographe par un pamphlet intitulé : *Villonie littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon ; démontrée par l'écrit qu'il a fait suivre d'un soi-disant errata, comprenant près de 9,000 corrections ou rectifications à faire dans la collection des monuments de l'histoire et de la littérature française éditée par Crapelet.* Paris. Imp. Crapelet, juillet 1835, in-8° de vj et 24 pp.

V. *Lettre à Monsieur Crapelet, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Antiquaires de France, pour servir d'appendice au Discours sur les publications littéraires du moyen âge, et de réponse à sa brochure intitulée : Villonie littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon.* Paris, Ebrard, 1835, in-8° de 35 pp.

VI. *Allons au Ciel! ouvrage contenant en substance la morale des pères et celle des philosophes anciens ; composé en latin par le pieux et savant cardinal Bona, sous le titre de :* Manuductio ad cœlum. Paris, Jeanthon, 1836, in-18.

VII. *Traduction des prières de la messe et des vêpres du dimanche.* Paris, impr. Crété, 1837, in-18 de 36 pp.

VIII. *La Consolation des âmes timorées par le vénérable Louis de Blois, traduit du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

IX. *Le Code de la vie spirituelle, par le vénérable Louis de Blois, traduit du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

X. *Le Livre de la vie religieuse comprenant : le Traité de la vie religieuse, celui des exercices religieux, l'Asile de la pauvreté et l'Alphabet religieux spécialement composé pour les personnes qui vivent en communauté, par le B. Thomas à Kempis, traduit du latin et mis en ordre.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XI. *De la Charité, ou Explication de la loi de Dieu, par Saint Thomas d'Aquin, traduit pour la première fois du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XII. *Le Miroir de la vie spirituelle, par le vénérable Louis de Blois, traduit pour la première fois du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XIII. *Le Pastoral de saint Grégoire, traduit du latin.* Paris, Gaume, 1835, in-18. = Autre édit., Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XIV. *Traité de ponctuation et de lecture.* Paris, Jeanthon, Ebrard, 1837, in-12 de 135 pp.

XV. *Motifs qui m'ont déterminé à préférer la religion catholique romaine aux religions protestantes, traduits du latin.* Paris, Jeanthon, 1838, in-12 de 142 pp.

XVI. *Principes et règles de la vie chrétienne, par le cardinal Bona, traduit du latin.* Paris, Jeanthon, 1838, in-18 (1).

XVII. *Dictionnaire universel de la langue latine, avec les explications en français.* (Sceaux, impr. Dépée.) Gr. in-8° de 10 et v pp. C'est le *prospectus-specimen* de ce gigantesque travail dont nous avons déjà parlé.

XVIII. *Grammaire générale et raisonnée de la langue latine.* Paris, G. Martin, 1842, 1 fort vol. in-8°. Il avait été publié un prospectus de cet ouvrage (Sceaux, impr. Dépée). In-8° de 16 pp.

XIX. *Prosodie latine, sur le plan de celle de M. l'abbé Lechevalier.* Paris, Martin et Maire-Nyon, 1843, in-12.

XX. *Bulletin de censure, tables mensuelles et critiques de tous les produits de la librairie française, publiées par une société d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres, sous la direction de M. l'abbé Prompsault et de M. le marquis de Méri de Monferrand.* Paris, impr. Crapelet, 1843, in-4°. Il n'a paru que 4 nos.

XXI. *Mémoire à consulter pour M. l'abbé J. H. R. P..., défendeur, contre M. Alexis R..., négociant, poursuivant en première instance le paiement d'un billet à ordre souscrit à monseigneur l'évêque de V., en 1830.* (Saint-Cloud, impr. de Belin-Mandar. 1844.) In-8° de 32 pp.

XXII. *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile et ecclésiastique.* Paris, Migne, 1849. 3 vol. in-4°. Cet ouvrage fait partie de l'*Encyclopédie théologique* publiée par M. l'abbé Migne.

XXIII. *Consultation pour M. l'abbé R..., curé de S..., diocèse de Bl...* (Paris, impr. Pillet.) 16 sept. 1849., gr. in-8° de 24 pp.

XXIV. *Bulletins de discipline ecclésiastique, canonique et civile. Année 1850.* Paris, rue de Charenton, 38, Saint-Cloud, impr. Belin-Mandar, gr. in-8°

(1) De nouvelles édit. de cette traduction et des neuf autres que nous indiquons sous les nos II, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIII et XV sont sous presse ; elles seront revêtues de l'approbation de l'archev. d'Avignon et de notices par M. l'abbé J.-L. Prompsault, frère du traducteur (août 1860).

de 3 pp. C'est le *prospectus* d'une publication périodique que l'abbé Prompsault se proposait d'entreprendre. Elle aurait dû trouver les plus vives sympathies dans le clergé ; mais elle ne fut pas encouragée. Il n'a paru qu'un spécimen de chacun des trois bulletins qui ont été distribués avec le prospectus ; ils sont de 4 pp. gr. in-8°, et portent ces mots au-dessous du titre: *N° 1, Juillet 1850.*

XXV. *Manuel législatif à l'usage des fabriques paroissiales.* Paris, Périsse, 1851, in-12.

XXVI. *Prospectus pour le collége arménien de Samuel Moorat, établi à Paris.* Paris, typogr. Plon, 1852, in-4° de 4 pp.

XXVII. *Les Mékhitaristes, à Venise, insultés par un auteur anonyme.* Paris, impr. Schiller, 1852, in-8° de 16 pp. (Extr. de la *Revue orientale.*)

XXVIII. *Des écoles dirigées par les Mékhitaristes et en particulier du collége Moorat.* Paris, imp. Thunot, 1852, in-8° de 12 pp. (Extrait de la *Revue orientale.*)

XXIX * *Histoire de l'Église arménienne.* Cette histoire lui avait été commandée pour les Arméniens fixés à Paris; l'impression, commencée à leurs frais, fut suspendue à la 5e feuille, parce que le nonce du pape s'y opposa. Nous ne pensons pas qu'elle ait été reprise depuis. Nous avons sous les yeux ces 5 feuilles (80 pp. in-8°) : elles contiennent 28 chap., embrassant une période de 60 ans, depuis l'apostolat de saint Grégoire en 302, jusqu'au supplice du patriarche Houssig en 362.

XXX. *Lettres au R. P. Dom Guéranger, auteur des institutions liturgiques.* Paris, impr. Pillet, 1852, in-12 de 248 pp. Ces lettres sont au nombre de quatre. La deuxième a un titre particulier ainsi conçu : *Le R. P. abbé sait-il ou ne sait-il pas le latin ?* Il en avait rédigé une 5e, restée inédite, qui devait être intitulée : *Comme quoi au 17e siècle l'Eglise de Paris se révolta, et, pour narguer celle de Rome, se fit composer une liturgie par des hérétiques (selon le R. P. Dom Guéranger).*

XXXI. *Observations sur l'encyclique du 21 mars, suivies d'une lettre à M. le ministre des cultes.* (Impr. Pillet.) In-12 de 24 pp.

XXXII. *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ. Lettres à M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de l'Unité catholique.* Paris, Dentu, 1854, in-12 de 239 pp. = La première de ces lettres avait déjà paru séparément. Paris, Dentu, 1853, in-8° de 36 pp.

XXXIII. *Nouvelle consultation pour M. l'abbé Regnier, curé de Salbris, et réponse canonique aux allégations produites contre lui par son évêque, son métropolitain et le ministère des cultes devant le conseil d'État.* Paris, impr. Lacour, 1854, in-12 de 84 pp.

XXXIV. * *Consultation pour M. l'abbé Bordier, prêtre du diocèse d'Angers, réclamant contre son excorporation.* Paris, impr. Dubuisson et Cie, 1854, in-12 de 24 pp.

XXXV. *Pourvoi, mémoire et requête pour M. l'abbé J. H. R. Prompsault, en instance au Conseil d'État pour faire déclarer abusifs 1° une ordonnance en date du 10 août 1854, par laquelle monseigneur l'archevêque de Paris condamne deux consultations sur recours en cas d'abus, données : l'une à M. l'abbé Régnier, curé de Salbris, et l'autre à M. l'abbé Bordier, prêtre du diocèse d'Angers ; 2° le retrait de pouvoirs dont cette ordonnance a été suivie, avec un appendice contenant l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris.* Paris, imp. Lacour, 1854, in-12 de 72 pp.

XXXVI. * *Consultation pour M. l'abbé Bourrel, curé-doyen de Bapaume (diocèse d'Arras), en instance au Conseil d'État.* Paris, impr. Lacour, 1854, in-8°, 31 pp.

XXXVII. * *Consultation canonique et civile pour Messieurs les abbés Chabot, chanoine, curé archiprêtre du Bourg-du-Péage, diocèse de Valence, et Crozat, principal et propriétaire du collége libre de la même ville, punis l'un et l'autre par ordonnance épiscopale, à la suite d'un mandement publié contre eux, le 3 février présente année, par Monseigneur l'évêque de Valence ; suivie 1° d'une note sur le rejet du pourvoi formé auprès du métropolitain ; 2° de l'énumération des abus contenus dans les actes de l'autorité ecclésiastique ; 3° du mandement et des ordonnances de Monseigneur l'évêque de Valence.* Lyon, impr. Vingtrinier, 1857, in-12 de 84 pp.

XXXVIII. * *Lettre de M. l'abbé Chapot à ses confrères, à MM. les vicaires généraux et à M. Blanc-Montbrun, curé et chanoine de Valence.* (Lyon, impr. Vingtrinier), avril 1857, in-12 de 11 pp.

XXXIX. * *Lettre de M. Chapot, curé du Bourg-du-Péage, chanoine honoraire, à MM. Cholain, Craissou et Michel, vicaires généraux du diocèse de Valence,*

au sujet de l'affaire de la succession de mademoiselle Agrenier et de l'action en garantie qui leur a été intentée le 7 décembre 1856. (Lyon, impr. Vingtrinier), 7 avril 1857, in-8° de 12 pp.

XL. * *Réponse de M. l'abbé Chapot à la circulaire de MM. les vicaires-généraux du diocèse de Valence, en date du 25 avril 1857.* Paris, typogr. Lacour, 1857, in-12 de 32 pp.

XLI. * *Requête à son Excellence Monseigneur le ministre des Cultes, en appel comme d'abus, pour M. l'abbé Chapot, chanoine, curé archiprêtre du Bourg-du-Péage, diocèse de Valence (Drôme), et M. l'abbé Crozat, propriétaire et principal du collége libre établi dans cette commune; contre 1° un mandement et deux ordonnances de Monseigneur l'évêque de Valence, en date du 3 février présente année; 2° une déclaration d'incompétence donnée à Monseigneur l'archevêque d'Avignon, notifiée par lettre le 18 mars suivant.* Lyon, impr. Vingtrinier, 1857, in-12 de 12 pp.

PRUNELLE (Clément-François-Victor-Gabriel), savant médecin, naquit à La Tour-du-Pin, le 22 juin 1777 (1). Après avoir fait ses études aux colléges de Vienne et de Lausanne, il alla, en 1794, suivre les cours de la Faculté de Montpellier, qui venait d'être réorganisée. Il s'y lia avec Dumas : admis dans son laboratoire, il eut le bonheur d'assister aux curieuses expériences faites sous les yeux de ce professeur, par le célèbre Humboldt sur l'électricité animale, la sensibilité et la contractibilité des tissus. Au mois d'août 1797, il fut nommé, à la suite d'un concours, aide-bibliothécaire de l'Ecole. Ces fonctions lui permirent de satisfaire son besoin d'apprendre, et il commença dès lors les immenses lectures qui lui acquirent une érudition des plus vastes, non pas seulement en médecine, mais sur toutes les branches des connaissances humaines. En 1799, il fut du nombre des médecins que le gouvernement appela en Égypte pour combattre la peste; mais, arrêté par les croisières anglaises, il ne put dépasser l'île de Malte, relâcha à Cadix et parcourut toute l'Espagne en touriste et en savant. — De retour de ce voyage, Prunelle se rendit à Paris, où il ne tarda pas à être en rapports avec les hommes les plus distingués dans les sciences et les lettres. Millin l'attacha à la rédaction de ses *Annales*. Il écrivit aussi dans la *Décade philosophique;* partisan de Locke et de Condillac, l'un des premiers il fit connaître en France les doctrines des grands philosophes allemands, Kant, Fichte et Schelling. En 1802, Chaptal, ministre de l'intérieur, lui donna la mission de choisir dans les dépôts littéraires qui avaient été formés dans le département de la Seine, après la suppression des maisons religieuses, les livres qui pouvaient convenir à la Bibliothèque de l'Ecole de Montpellier; mais Barbier et Alex. Lenoir en avaient déjà enlevé tous ceux qui avaient quelque valeur, et ses recherches furent à peu près infructueuses; elles n'eurent pas de plus grands résultats dans les dépôts de dix autres départements. En 1805, il fut adjoint, comme 3e commissaire, à Mauregard et à Chardon de La Rochette pour visiter et organiser dans les départements les collections littéraires, examiner les monuments artistiques et signaler leur importance et leurs besoins. Cette mission lui permit d'augmenter considérablement la bibliothèque de l'Ecole de Montpellier et de sauver un assez grand nombre de documents, entre autres la correspondance du président Bouhier qu'il envoya à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Un décret du 10 novembre 1807 lui donna la chaire d'histoire de la médecine et de médecine légale à la Faculté de Montpellier. Il cumula ces fonctions avec celles de bibliothécaire qu'il remplissait depuis 1803, et s'occupa surtout avec un grand zèle du classement des livres et de l'arrangement du dépôt littéraire dont la formation était presque entièrement son ouvrage. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1808; mais le ministre ayant alors nommé un nouveau bibliothécaire, il se trouva en concurrence avec lui à propos d'une misérable question de ménage qui devait plus tard amener sa destitution. Ce nouveau bibliothécaire convoitait le logement affecté

(1) Il était fils de *Joseph-François* Prunelle et de *Marie-Julie* Amat du Villard. Ce *Prunelle*, qu'il ne faut pas confondre avec un *Prunelle de Lière* dont il sera question plus loin, était originaire de Vienne ou des environs, et s'établit à La Tour-du-Pin, en 1775, à l'époque de son mariage. Il portait le titre de docteur en médecine sans en exercer les fonctions. Au commencement de la Révolution, il prit quelque part au mouvement, fut nommé juge de paix de La Tour-du-Pin et député suppléant du département de l'Isère à l'Assemblée législative, mais il ne prit pas séance. Il est mort en 1815 ou 1816 à l'âge d'environ 80 ans (Note de M. le maire de la Tour-du-Pin. Oct. 1859).

par le règlement de la Faculté au professeur chargé du soin des livres et occupé par Prunelle. De là, une lutte sourde, des dénigrements occultes, d'habiles manœuvres pour faire déloger ce dernier, tout un drame d'intérieur que nous avons entendu raconter, et dont les détails auraient offert le sujet d'une étude digne de la plume de Balzac. Prunelle réussit à se maintenir, malgré le mauvais vouloir du recteur de l'Académie; il conserva son logement et les clefs de la Bibliothèque. Mais, lors des événements de 1814 et 1815, ses opinions libérales servirent de prétexte à de nouvelles persécutions. On l'accusa de s'être rendu dans le département de l'Isère pour prendre part à l'organisation de la défense nationale, et l'on profita de cette circonstance pour lui enlever les clefs de la Bibliothèque et le logement tant convoité. Enfin, le 2 février 1819, quelques étudiants ayant sifflé une pièce de théâtre de M. Creuzé de Lesser, préfet de l'Hérault, on prétendit qu'il était le principal instigateur des troubles qui suivirent; l'auteur sifflé, de concert avec le recteur de l'Académie et l'inspecteur de l'Université le dénoncèrent et obtinrent du conseil de l'instruction publique un arrêté qui le suspendait de ses fonctions (3 mai 1819). Prunelle publia deux mémoires pour se justifier, mais la franchise et la hardiesse de ses réclamations lui valurent une destitution complète.

Cette affaire avait eu un certain retentissement. Précédé par sa réputation de savant médecin et d'adversaire prononcé du ministère, Prunelle vint se fixer à Lyon où bientôt une nombreuse et lucrative clientèle lui firent oublier la perte de sa chaire de professeur. Bien plus, la popularité dont il jouissait le fit appeler aux fonctions de maire de cette ville aussitôt après la révolution de 1830, et la même année il fut nommé député de l'Isère, arrondissement de La Tour-du-Pin. Comme maire, il s'occupa principalement de tout ce qui touchait à l'instruction publique. Ainsi, il sollicita et obtint le rétablissement des Facultés des sciences et des lettres, que des motifs d'économie avaient fait supprimer au commencement de la Restauration; il prit sous son patronage la *Société d'instruction élémentaire du département du Rhône*, fondée pour instruire les enfants d'ouvriers, et soutint en même temps les frères des Ecoles chrétiennes. Il donna une forte impulsion à l'institution des salles d'asile. Il décida la création de l'Ecole dite de *la Martinière*, fondée par le major Martin, malgré les hésitations du conseil municipal. Comme député, loin de remplir les espérances du parti libéral qui l'avait nommé, il ne manifesta qu'un patriotisme des plus tièdes. On lui reprocha vivement de n'avoir pas voté pour l'adjonction des capacités dans la loi des élections, et, sur la question du rétablissement de la pairie, d'avoir émis l'opinion qu'il ne la concevait pas autrement qu'héréditaire. — Aux élections suivantes, il ne fut pas réélu. Nommé, vers la fin de 1833, inspecteur des eaux minérales de Vichy, il se retira dans cette commune et y mourut d'une attaque d'apoplexie le 20 août 1853. Par son testament, il légua sa bibliothèque à la ville de Lyon. Comme celles de beaucoup de savants, ses affaires domestiques étaient dans un fort grand désordre : il laissa environ 233,000 francs de dettes.

Portrait. — Il est assis, en buste, de 3/4, tourné à D. In-fol.

Bio-Bibliographie. — *Le docteur Prunelle. Sa vie et ses travaux. Notice historique lue dans la séance publique de la Société de médecine de Lyon, le 5 février 1855*, par le docteur A.-F.-F. Potton. Lyon et Montpellier, 1855, in-8° de 77 pp.

Bibliographie. — *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine dans l'université de Montpellier.* Montpellier, J. Martel. An IX, in-4°. — II. *Lettre sur l'Art poétique d'Horace.* Paris, Delance, 1807, in-8°. — III. *De l'influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres. Discours prononcé à Montpellier, en 1809.* Montpellier, J. Martel, 1809, in-4°. — IV. *De la médecine politique en général, et de son objet. De la médecine légale en particulier, de son origine, de ses progrès et des secours qu'elle fournit au magistrat dans l'exercice de ses fonctions; discours prononcé dans l'amphithéâtre de la faculté de médecine de Montpellier, le 19 avril 1814, à l'ouverture du cours de médecine légale.* Montpellier, Martel, 1814, in-4°, 64 pp. — V. *Eloge funèbre de M. Ch.-Louis Dumas, prononcé dans l'assemblée publique de la faculté de médecine de Montpellier, le 14 décembre 1813.* Montpellier, Martel, 1814, in-4°, 48 pp. = Autre éd. : Paris et Mont-

pellier, Gabon et Cie, 1823, in-8°, 116 pp. = Reprod. en tête de la *Doctrine générale des maladies chroniques*, par Dumas. — VI. * *De l'enseignement actuel de la médecine et de la chirurgie*. Paris, Didot (s. d.) (1816), in-4°. — VII. *Des études du médecin, de leur connexion et de leur méthodologie ; discours prononcé à la rentrée de la faculté de médecine de Montpellier, le 17 novembre 1815*. Paris et Montpellier, 1816, in-4°, 112 pp. — VIII. *Lettre à M. le baron Degérando, conseiller d'Etat, sur l'organisation future des écoles de médecine, et sur l'exercice de l'art de guérir en France*. Montpellier, imp, de ve Picot, 1817, in-8°, 32 pp. — IX. *De l'état des gens de lettres et des hautes sciences sous le régime actuel de la commission de l'instruction publique*. Paris, Méquignon-Marvis, 1819, in-8°, 64 pp.— X. *Lettre à M. Blanquer du Chayla, recteur de l'académie de Montpellier*. Montpellier, ve Picot, 1819, in-4°. — XI. *Du principe de la libre concurrence dans son application au choix des professeurs des écoles de médecine*. Paris, impr. Feugueray, 1820, in-8°. —XII. *De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture. Discours prononcé dans la séance publique de la Société royale d'agriculture, le 31 août 1827*. Lyon, 1828 in-8°.—XIII. *Lettre de M. G. Prunelle à ses commettants, membres du troisième collége électoral de l'Isère en 1830*. Lyon, impr. Brunet, 1831, in-8°, 64 pp. — XIV. *Discours prononcé à la cérémonie funèbre du Champ-de-Mars, en mémoire des victimes de juillet, par M. Prunelle, maire de Lyon*. Lyon, impr. Brunet, 1831, in-4°, 8 pp. = Autre éd. : Lyon, Boursy, in-4°, 4 pp.— XV. *Discours prononcé à la chambre des députés, dans la discussion du projet de loi sur les associations, et concernant les derniers événements de Lyon*. Lyon, imp. Boursy, 1834, in-8°, 8 pp.

« Outre les ouvrages que nous venons de citer de M. Prunelle, on a encore de ce professeur magistrat plusieurs excellents mémoires sur la biographie, la bibliographie, la médecine, la médecine légale, etc., insérés dans différents journaux, entre autres dans le *Magasin encyclopédique*, dans la *Revue médicale*, etc. Nous citerons en particulier des *Recherches sur les phénomènes et sur les causes du sommeil hivernal* de quelques mammifères, lues à l'institut, en deux mémoires imprimés dans les *Annales du muséum d'hist. nat.*, t. XVIII. »

« Comme éditeur on lui doit aussi : I. Une édition de la *Médecine pratique*, de Sydenham, précédée d'une notice sur la vie et les écrits de ce médecin (1816); II. un *Recueil de discours prononcés à la faculté de médecine de Montpellier, par des professeurs de cette faculté*, t. Ier (1820); III. Une nouvelle édition du *Traité de l'expérience en général*, de Zimmermann, revue sur l'original et augmentée de notes (1822). (*France litt.* de Quérard.)

PRUNELLE DE LIÈRE (Léonard-Joseph), député de l'Isère à la Convention, appartenait à une famille noble de Dauphiné, ou du moins réputée noble : on trouve un personnage de ce nom parmi les députés de la noblesse de l'élection de Grenoble aux Etats de Romans en 1788. Nous savons fort peu de chose sur sa vie. Il était avocat, fut élu maire de Grenoble en 1791 et député à la Convention. Il fut un de ceux qui se prononcèrent le plus ouvertement en faveur de Louis XVI ; il vota pour le bannissement. Il avait déjà proposé de le faire juger par des commissaires nommés *ad hoc* dans les départements, lui réservant en outre le droit d'en appeler au peuple dans les assemblées primaires (1). M. Albin Gras (*Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 135) dit qu'il fut élu en 1795 administrateur de la commune de Grenoble, devint ensuite membre du corps législatif et se fixa à Paris.

Nous avons sous les yeux trois opuscules publiés par lui à l'époque du procès de Louis XVI. En voici les titres : I. *Observations et projet de décret sur l'établissement d'un tribunal de la conscience du peuple*. (Impr. nat., s. d.) In-8° de 12 pp. — II. *Opinion concernant le jugement de Louis XVI*. (Impr. nat., s. d.) In-8° de 15 pp. — III. *Suite de l'opinion de Léonard-Joseph Prunelle, concernant le jugement de Louis XVI*. (Impr. nat., s. d.), in-8° de 8 pp.

M. Quérard, qui dans sa *France littéraire* lui donne le prénom d'*Auguste*, cite encore les ouvrages suivants :

IV. * *Pensées et considérations diverses*. Paris, Brajeux, Migneret, 1824, in-8°. = Autre édition, sous ce titre : *Pensées et considérations morales et religieuses*. Paris, 1826, in-8°. — V. Traductions françaises des *Psaumes*, *avec des notes et des considérations sur le*

(1) La Biogr. moderne (Leipsick, 1807), à qui nous empruntons ces détails, le confond avec J. F. Prunelle, dont nous avons parlé, p. 308.

Pater (1821), des *Prophéties d'Isaïe* (1823, in-8°), des *Quatorze épîtres de saint Paul et des sept epîtres catholiques* (1825).

PRUNIER, famille illustre de Dauphiné, qui paraît originaire de Touraine. D'après une tradition que d'Hozier (2e Registre, 2e part.) a hésité à admettre, un *Jean Prunier,* seigneur de Fouchaut, de Puischart, de la Brèche et de Pacé, était maître d'hôtel de Louis XI, qui, peu de temps avant sa mort, l'envoya en Italie chercher saint François de Paule. La filiation de cette famille n'est parfaitement établie qu'à partir d'un autre *Jean,* seigneur de Fouchaut, vivant en 1521. — *Artus,* son fils, seigr de La Buissière né vers 1506, épousa à Valence, le 6 mars 1537, Jeanne de La Colombière, fille de François de La Colombière, seigneur de Peirins, et ce fut à la suite de ce mariage qu'il se fixa en Dauphiné, où il devint trésorier et receveur général des finances, vers 1557. Il paraît que cette charge lui permit d'amasser une grande fortune, car, dans l'espace d'une douzaine d'années, il acheta les terres de *Saint-André de Rosans,* de Champevert, de Presles, d'Auberive, et celle de Virieu que lui vendit Antoine de Clermont, dont il fit hommage à la Chambre des comptes le 1er déc. 1573. Quelques-uns de ses descendants ont paru avec distinction dans la magistrature et les armes.

PRUNIER (Artus), seigneur de Saint-André, fils du précédent, etudia le droit à Bourges (1566) et à Valence (1567), sous le célèbre Cujas; puis, selon l'usage du temps, il se rendit, pour se perfectionner, dans une Université d'Italie, à celle de Padoue, en compagnie de Soffrey Calignon. A son retour en Dauphiné, il fut nommé conseiller au Parlement par lettres du 22 avril 1571, et, quelques années après, vers 1585, l'un des présidents de la même cour. Pendant les troubles de la Ligue, il s'attacha à Henri IV, et usa de l'influence que lui donnaient ses fonctions et sa grande fortune territoriale pour faire triompher sa cause dans notre province. Le 24 avril 1590, les députés de la noblesse, assemblés à Vienne, lui confièrent, sous le bon plaisir du roi, l'*intérim* de la lieutenance générale pendant l'absence d'Alphonse d'Ornano, prisonnier du duc de Nemours; il fut confirmé dans ces fonctions par des lettres du roi du 16 novembre suiv., et cinq jours après, par une assemblée des consuls des *dix villes,* tenue à Voiron. Le 4 du même mois, le roi l'avait nommé premier président du Parlement de Provence; mais il n'y fut reçu que par commission, le 26 juin de l'année suivante. Après avoir exercé ces fonctions jusqu'en 1593, il donna sa démission, assista à l'assemblée des notables, à Mantes, et à l'abjuration d'Henri IV, qui lui donna un brevet de conseiller d'Etat (4 oct. 1593), et l'employa avec Lafin à la réduction de Lyon sous son obéissance. Ce fut principalement à ses soins et à son adresse que l'on dut la soumission de cette ville, où il entra, en 1594, au nom du roi, avec d'Ornano, à la tête de la principale noblesse de Dauphiné. — Malgré sa nomination au Parlement de Provence, Artus Prunier avait conservé sa charge à celui de Grenoble dont il devint 1er president, en 1603, après la mort d'Ennemond Rabot, par lettres du 17 novembre. Il s'employa dès lors, avec Lesdiguières, à pacifier et à rapprocher les partis dans notre province; par suite des privilèges de sa charge, il y commanda plusieurs fois en l'absence de ce dernier, et lui fut adjoint dans toutes les opérations que nécessita l'exécution de l'édit de Nantes. Il mourut le 4 mai 1616, à l'âge de 68 ans (1), laissant la réputation de « l'un des plus grands hommes que « cette province ait produits », dit Chorier dans son *Estat pol.*, III, p. 467. Cet historien avait écrit sa vie en latin, mais nous ne pensons pas qu'elle ait été imprimée. — Artus Prunier était, à ce qu'il paraît, un très-savant homme. Guy Allard dit de lui : « Douze volumes in-folio qu'il a laissés par écrit, de différentes matières, sont des témoignages certains de son sçavoir. Il y en a où l'on trouve des versions des philosophes grecs, et surtout de Platon. Il estoit encore fort jeune qu'il traduisit son Traité de l'Immortalité de l'âme. Il y en a deux en hébreu, car il possédoit admirablement bien cette langue et les autres de diverse littérature. » — (Voy. son éloge dans le *Suppl. à l'Estat pol.*, p. 182.)

Portrait. — I. *Mre Artvs de Prvnier premier président av Parlement de Provence, etc., etc., Davphiné.* Ces mots tout autour de l'ov.,

(1) On voyait autrefois son tombeau dans l'église Saint-André de Grenoble.

dans lequel il est représenté en costume de président, buste, 3/4, G. - *Cundier s.* H. 170 mill. L. 126 mill. — II. *Artus Prunier S. de Saint-André & de Virieu Dauphinois, ne fut reçu que par commission, le 26 juin 1591; il se retira en Dauphiné, où il fut nommé premier président du Parlement de Grenoble. Il mourut l'an 1616.* Il est en buste, de 3/4, en costume de président, tourné à D. - *J. Cundier sculpsit, 1724.* - H. 250 mill. L. 190 mill.

PRUNIER (Nicolas), petit-fils du précédent, seigneur de Saint-André, marquis de *Virieu*, né vers 1629, fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble et succéda, en 1650, à *Laurent*, son père, dans la charge de président. En considération des services de ses ancêtres, le roi lui donna un brevet de conseiller d'Etat en 1655, et érigea, au mois d'avril de la même année, sa terre de Virieu en marquisat. Nommé, en 1668, ambassadeur à Venise, il se fit remarquer par un acte auquel l'affaire encore récente du comte d'Estrades donnait une grande importance; il prit avec éclat le pas sur l'ambassadeur d'Espagne dans une cérémonie publique. Voici comment un témoin oculaire, Amelot de la Houssaie, raconte cet événement dans ses *Mém. hist., polit, et litt.*

« En 1669, le président de Saint-André ayant rencontré le marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne, dans l'église des Jésuites, qui les avoient invités tous deux à la célébration de la fête de saint François-Xavier, le marquis, qui était arrivé le premier, se mit à la tête du banc, et y fit avancer sa chaise et ses carreaux pour montrer qu'il y vouloit tenir la première place. Ce banc était rangé près du grand autel, du côté de l'Evangile. Il y falloit aller par le balustre dont il étoit enfermé, ou par la sacristie qui est derrière le grand autel. On y alla par la sacristie, parce qu'en entrant par ce côté-là, on se trouvoit au-dessus du marquis, sans faire aucune violence. Il ne restoit plus qu'à entrer dans le banc, dont le marquis tenoit le haut bout; mais comme il falloit. pour cela, qu'il reculât volontairement ou qu'on l'y forçât, un secrétaire, qui accompagnoit le président, s'avisa d'un expédient assez naturel (1): ce fut de tirer le banc du côté de la porte de la sacristie, par où M. de Saint-André, qui ne remuoit point, non plus que s'il eût été de marbre, se trouva dans le banc sans y entrer, et les carreaux de velours du marquis espagnol devant lui comme si c'eût été pour lui qu'on les eût mis. Il s'y mit à genoux, sans faire semblant de savoir qu'ils appartenoient au marquis, lequel ne sachant plus quelle contenance tenir, se mit pareillement à genoux à côté de M. de Saint-André, auprès de qui il paraissoit un nain, non-seulement parce qu'il étoit petit, mais encore parce qu'il n'avoit point de carreau. Peu de temps après, on apporta à M. de Saint-André un grand fauteuil que l'on planta au-dessus de la chaise du marquis, où, par modestie, il ne s'étoit point assis. Alors ils se levèrent et s'assirent tous deux et s'entretinrent ensemble aussi amiablement en apparence que s'ils eussent été l'un et l'autre également contents. Et cela dura jusqu'à ce que le prêtre vînt à l'autel. »

Ces misérables questions de préséance, qui aujourd'hui nous font sourire, étaient alors de grosses affaires. Le tour d'écolier à l'aide duquel Saint-André avait, en cette circonstance, maintenu les prétentions de la France, lui fit le plus grand honneur, et Louis XIV lui témoigna dans plusieurs lettres combien il était satisfait de sa conduite. Voici l'une de ces lettres (2):

« Mons. le président de Saint-André,
« outre ce que vous verrez dans mon
« autre lettre de la satisfaction que
« j'ai de ce qui s'est passé entre vous
« et l'ambassadeur d'Espagne à la vue
« de tout Venise, où vous avez main-
« tenu mes justes droits et ma gloire
« avec tant de suffisance, de courage
« et de fermeté, j'ai voulu encore vous
« témoigner cette même satisfaction
« par cette lettre que j'ai signée de ma
« propre main, et qui serve à vous et
« à toute votre postérité non-seule-
« ment d'un titre très-honorable dans
« votre famille. mais d'un gage certain
« de ma singulière estime et de mon
« affection dont je serai très-aise d'a-
« voir lieu de vous donner des preu-
« ves réelles aux occasions qui s'offri-
« ront pour votre avantage. Sur ce, je
« prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le
« président de Saint-André, en sa

(1) Ce secrétaire était, dit-on, le jeune Valbonnays, le même qui, plus tard, fut président de la Chambre des comptes et écrivit l'histoire des dauphins.

(2) D'Hozier. *Généalogie de Prunier Saint-André.*

« sainte garde. Versailles, le 30 dé« cembre 1669. Louis. » — Prunier Saint-André resta à Venise jusqu'en 1671. Quelques années après son retour en France, le roi lui donna un brevet pour commander en Dauphiné en l'absence du gouverneur et des lieutenants-généraux (26 févr. 1677), et il commanda effectivement deux fois l'arrière-ban. Enfin, par lettres du 9 août 1679 (1), il fut nommé premier président du parlement. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions, à Grenoble, le 22 août 1692 (2). Chorier, dont il était l'un des Mécènes, lui a consacré dans la Vie de Boissat un éloge de 9 pages (pp. 150-59); Guy-Allard a fait aussi son panégyrique dans le *Mercure galant* du mois de sept. 1692.

On lui attribue un recueil d'*Édits, déclarations concernant le Dauphiné depuis 1652 jusqu'en 1693*, 2 vol. in-4° (Bib. de Grenoble, n° 7216). — C'est lui, dit-on, qui donna au libraire Giroud l'idée de former sur la même matière le précieux recueil qui, commencé en 1690, s'est continué jusqu'en 1783 et forme 26 vol. in-4°.

PRUNIER (Gabriel), frère du précédent, seigneur de Laval en Bauchène (ou Bochaine), puis marquis de Virieu, fut aussi président du parlement de Grenoble et conseiller d'Etat (1662). De son mariage contracté, le 6 août 1665, avec Anne de Lacroix de Chevrières, il eut 6 enfants; Chorier (*vita Boessatii*, pp. 159-66) fait un long éloge des uns et des autres. De ces enfants, l'un devint maréchal de camp; nous lui consacrons ci-après une notice. Un autre, connu dans le monde sous le nom de l'*abbé de Bochaine*, mourut dans une grande réputation de vertu; il avait refusé l'abbaye de Saint-Thiers de Saon, diocèse de Valence, qui lui avait été offerte en 1694. On a de lui l'ouvrage suivant : * *Le directeur d'un jeune théologien, ou règles d'étude et de piété, pour ceux qui se disposent à entrer dans les saints ordres*. Paris, 1723, in-12. C'est une traduction de l'ouvrage de J. Obstraet, intitulé *Theologus christianus* (Lovanii, 1698, in-12). (Bib. de Grenoble.)

PRUNIER (Joseph), fils du précédent, entra fort jeune dans l'ordre de Malte, servit ensuite dans les mousquetaires et fut nommé lieutenant, avec rang de capitaine, dans le régiment du commissaire général de la cavalerie, le 1er juillet 1705. Il servit avec ce grade à l'armée d'Italie, puis à celle du Rhin en 1707. Sa bravoure à la bataille d'Oudenarde lui fit donner quelques jours après une commission de mestre-de-camp (24 juillet 1708). Il passa l'année suivante à l'armée de Roussillon et prit part à toutes les actions qu'elle livra jusqu'en 1719; c'est lui qui apporta au roi la nouvelle de la prise d'Urgel. Nommé brigadier cette même année, il entra ensuite avec le grade de troisième enseigne (16 avril 1729) dans la compagnie des gardes du corps du roi, dont il devint premier enseigne le 13 janvier 1732. Le 15 septembre 1733, il fut employé à l'armée du Rhin, se trouva aux sièges de Kehl et de Philisbourg (1734), et obtint le grade de maréchal de camp par brevet du 1er août de cette année. En 1742, il servit dans l'armée de Flandres à la défense des frontières, et commanda à Avesnes par lettres du 1er décembre. Lieutenant-général par pouvoir du 20 février 1743, il fit partie de l'armée du Rhin, commanda à Givet par ordre du 1er novembre; passa en 1744 en Flandres, puis à l'armée du Bas-Rhin sous le prince de Conti, et commanda à Neubrisack par ordre du 1er novembre 1745. L'année suivante, il servit à l'armée de Flandres, où il eut sous ses ordres un détachement considérable avec lequel il battit un corps ennemi à Ramillies. Après la bataille de Rocoux (11 octobre 1746), il commanda en Alsace sous le maréchal de Balincourt et y commanda en chef en 1748 par ordre des 19 mai et 1er novembre. Ayant été nommé gouverneur de Montreuil-sur-Mer, le 1er janvier 1752, il quitta la deuxième lieutenance de la compagnie des gardes du corps du roi qu'il avait depuis le 13 mai 1742; il conserva ce gouvernement jusqu'à sa mort, arrivée le 27 août 1761. — Il avait été gouverneur de Vienne (Isère) du 27 juillet 1737 au 22 août 1738. — (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard. t. v.)

PRUNIER (René-Ismidon-Nicolas), comte de Saint-André, neveu du précédent, né le 10 avril 1702, servit d'abord dans les mousquetaires, puis dans la compagnie de gendarmes de Berri en 1719. Enseigne de la même compagnie par brevet du 5 septembre 1722, il servit à l'armée du Rhin de

(1) D'Hozier, *loc. cit.*
(2) Et non le 22 oct. ou le 31 août comme on l'a écrit. Voy. le *Mercure galant* de septembre 1692, pp. 103-192.

1733 à la fin de 1744 ; il avait été nommé maréchal de camp par brevet du 2 mai de cette dernière année. En 1745, il passa à l'armée d'Italie et se trouva au mois d'octobre sous les ordres du comte de Lautrec sur les frontières du Dauphiné. Pendant que ce général attaquait les ennemis campés à Jossaud, il fut détaché avec deux bataillons et deux compagnies de grenadiers pour couper aux Piémontais la communication avec Fenestrelles. En 1746, il marcha au secours de Valence (Piémont), à la reprise d'Acqui, et combattit à la bataille de Plaisance ; à la fin de cette campagne, il prit part sous le maréchal de Bellisle à la défense de la Provence. Depuis lors, cet officier cessa d'être employé dans le service actif. Il fut nommé lieutenant-général par pouvoir du 10 mai 1748 ; se démit le 11 juillet 1753 du gouvernement de Vienne que lui avait cédé son oncle le 22 août 1738, et mourut à Grenoble dans la nuit du 24 au 25 novembre 1770. (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. V.)

Q

QUATRE-SOUS (Anne), née dans le département de l'Isère, est l'une de ces héroïnes de la révolution que l'amour de la patrie conduisit sous les drapeaux. Les Romains lui auraient élevé une statue ; chez nous, son nom s'est oublié, perdu parmi ceux de tant d'héroïques soldats qu'enfanta cette grande époque.

A l'âge de treize ans, elle s'habilla en homme et se fit recevoir dans l'un des bataillons de volontaires de l'Isère. Elle servit pendant trois ans. Mais à la suite d'une affaire où elle reçut une blessure, son sexe fut découvert, et elle dut abandonner les drapeaux. La Convention, dans sa séance du 3 floréal an II, lui accorda une pension sur le rapport du député Gossuin, dont voici un extrait (1) :

« La citoyenne Anne Quatre-Sous n'a pas seize ans : il y en a trois que, par une de ces inspirations soudaines que l'amour de la patrie peut seul inspirer, elle s'est, à la faveur d'un déguisement, rangée sous les drapeaux de la République. C'est en vain qu'elle fut d'abord repoussée par l'âge et la taille, lorsqu'elle se présenta en mai 1791 au milieu des citoyens de son canton pour servir comme volontaire ; sa résolution s'est fortifiée par les obstacles même, et elle est parvenue à s'engager à la conduite des chevaux d'artillerie de la Vendée : elle fut ensuite à l'armée du Nord, et de là dans la Belgique. C'est dans cette contrée que cette courageuse citoyenne a concouru à nos premiers succès, et s'est exposée à tous les dangers, toujours à la conduite des canons, aux siéges de Liége, d'Aix-la-Chapelle, de Namur et de Maëstricht. De retour dans le Nord, elle a été au siége de Dunkerque et à la bataille d'Hondschoote, où elle eut deux chevaux tués sous elle, après avoir été elle-même renversée par le souffle du boulet. Lors du bombardement de Valenciennes, où elle se trouva, elle fut réduite à vivre de la chair de cheval pendant trois jours. Tels sont les principaux traits de civisme dont l'adolescence de cette intrépide républicaine se trouve déjà honorée.

« A juger de son exactitude à remplir ses devoirs, à la décence de son maintien et de sa persévérance à taire son secret, il n'y a pas de doute que son intention ne fût de rester à l'armée pendant toute la durée de la guerre. Mais quoiqu'elle n'eût confié son secret à personne, un hasard imprévu l'a trahi, et dès lors il ne lui a plus été possible de suivre son inclination belliqueuse, qui n'est pas moins digne d'admiration. C'est ainsi que s'exprime le certificat de tout le corps d'artillerie auquel cette jeune héroïne était attachée, et du général Fromentin, commandant une division de l'armée du Nord. Il constate qu'elle ne s'est jamais fait remarquer que par le courage et le patriotisme les plus prononcés... Dans le dénuement absolu où elle s'est trouvée en arrivant à Paris, elle s'est présentée au comité de la guerre de la Convention, qui l'a renvoyée auprès du ministre de l'intérieur pour une provision de 150 liv., qu'elle a obtenue ; mais elle attend de la justice nationale le sort qu'elle es-

(1) *Moniteur*, an II, n° 215, page 871.

imera devoir lui accorder d'après le émoignage authentique des vertus ciiques dont cette jeune citoyenne a onstamment donné l'exemple pendant les trois ans qu'elle a combattu, gnorée et sans appui, sous les draeaux de la République. »

Apres la lecture de ce Rapport, la Convention rendit un décret portant que la citoyenne Quatre-Sous jouira pendant sa vie sur le Trésor national d'une pension de 300 liv., laquelle sera augmentée de 200 liv. à l'époque de son mariage. Il lui sera en outre passé par la Trésorerie nationale, sur la présentation du présent décret, une somme de 150 liv. pour se procurer des vêtements. »

QUEIRAS (Humbert de). — Voy. Humbert.

QUINSONAS. — Voy. Pourroy.

QUIOT (Jérome-François), né à Alixan (Drôme), le 18 septembre 1748, d'une famille de riches propriétaires, s'occupait de la culture de ses terres et de l'éducation de ses enfants, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes avec le plus grand enthousiasme. Nommé député suppléant de la Drôme à la Convention, vers le commencement de frimaire an II, il siégea pour la première fois, dit-il dans la correspondance qu'il entretenait avec les officiers municipaux d'Alixan, le jour même du jugement de la Dubarry (17 frimaire an II). On voit, d'après cette correspondance, qu'il était membre de la société des Jacobins et votait avec la Montagne. Après la session, il se retira à Alixan et y mourut le 4 octobre 1806, conservant toujours la foi républicaine. Il a laissé dans cette commune la réputation d'un homme de bien, remarquable par son urbanité, la douceur de ses mœurs et son inépuisable charité.

QUIOT (Jérôme-Joachim), fils du précédent, lieutenant général, baron de l'empire, naquit à Alixan (Drôme), le 9 février 1775. A peine sorti du collége de Tournon, où il avait fait ses études, il s'engagea comme volontaire dans le 3e bataillon de volontaires de la Drôme, en 1791, y devint capitaine l'année suivante, servit de 1794 à 1795 à l'armée des Pyrénées-Orientales, prit part aux combats de Boulou, aux siéges de Collioure et de Roses, fut incorporé avec son bataillon dans le 18e de ligne, après la paix avec l'Espagne, et fit la campagne d'Italie, de 1796-97, en qualité d'aide-de-camp du général Victor. Il se distingua à la bataille de Rivoli, où il reçut une balle dans le bras gauche. Devant Mantoue, il obligea, avec des forces inférieures, deux mille Autrichiens, à déposer les armes, et fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour cette action d'éclat. Resté à l'armée d'Italie, il montra son courage ordinaire dans la malheureuse campagne de 1799, sous Schérer et Moreau, gagna le grade de chef d'escadron, dans le combat du 12 mai, assista à la bataille de la Trebbia et de Fossano, et enfin, l'année suivante, à celle de Marengo. De 1801 à 1802, il servit en Hollande; en 1805, le maréchal Lannes le prit pour aide-de-camp. Sa conduite dans la journée d'Austerlitz lui valut le grade de colonel. Mis à la tête du 100e régiment de ligne, et employé en Prusse (1806), une blessure grave qu'il reçut à la bataille d'Iéna ne lui permit de rejoindre son corps qu'en Pologne (1807). Il se rendit en Espagne en 1808. Lors du passage de la Sierra-Morena, en 1809, il battit avec son seul régiment toute la division du général Lascy, à laquelle il enleva huit cents prisonniers. Pourvu en février 1811 du commandement de Campo-Mayor, il se vit peu après entouré de quinze mille Anglais ou Hanovriens; par une retraite habile, il réussit à leur échapper. Le maréchal Mortier le complimenta de ce succès inespéré, et l'Empereur le récompensa par le grade de général de brigade (19 mars 1811). Quiot ne quitta l'Espagne qu'en 1813, époque où il passa dans le 1er corps de la grande armée. A l'affaire de Kulin (30 août), il obtint d'abord de brillants succès sur le général Kleist; mais, par suite de l'incurie du général en chef Vandamme, sa brigade, abandonnée à ses propres forces, fut écrasée, et lui-même, blessé d'un coup de feu à l'épaule droite, tomba au pouvoir de l'ennemi. Retenu prisonnier en Hongrie, il ne put rentrer en France qu'en 1814.

Le 29 juin, il reçut de Louis XVIII le commandement du département de la Drôme. Au mois de mars de l'année suivante, il se trouvait à Valence, lorsqu'on lui apporta la nouvelle du débarquement de Napoléon. Aussitôt il rédigea un ordre du jour pour rappeler aux troupes placées sous ses ordres leur serment et leur devoir envers le roi, et fit afficher, en même temps,

dans les rues de la ville, une proclamation assez chaleureuse, dans laquelle il engageait les habitants à prendre les armes pour la défense du trône et de l'autel. Napoléon lui enleva le commandement du département; mais, bientôt après, le général Quiot réussit à se faire pardonner, et fut placé à la tête de la 1re brigade du 1er corps d'armée, sous les ordres du comte d'Erlon. Il se distingua à la bataille de Waterloo en s'emparant de la ferme de la Belle-Alliance. Au second retour du roi, il sut encore se faire pardonner, rentra en grâce et commanda ensuite successivement le département de la Haute-Vienne (3 janvier 1816); de nouveau celui de la Drôme (1er octobre 1817); la 7e division militaire, en attendant l'arrivée du général Ledru des Essarts (mars 1818); enfin, le département de l'Isère (21 avril 1820). Il conserva ce dernier commandement jusqu'en 1823, époque où il fut mis en disponibilité, avec le grade de lieutenant-général honoraire. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 4 juin 1804, officier de cet ordre, le 14 mai 1807, commandeur, le 23 août 1814, et grand officier, le 17 août 1822. Il était aussi chevalier de St-Louis (29 juillet 1814). Créé baron, le 29 mars 1808, avec le titre de *Du Passage*, son anoblissement fut confirmé par ordonnance royale du 20 avril 1816. Il est mort aux Balmes-de-Fontaine (Isère), le 12 janvier 1849.

On lit dans une Notice nécrologique, reproduite dans le *Courrier de la Drôme*, no du 21 janvier 1849: « Longtemps membre du conseil général de l'Isère, il n'est resté étranger à aucune des entreprises qui ont eu pour but l'amélioration de l'agriculture. Son exemple, ses conseils, sa générosité, ont puissamment contribué à augmenter le bien-être des habitants de son canton, qui trouvaient toujours en lui un ami et un soutien. » — Il était membre de la *Société d'agriculture de La Tour-du-Pin*; nous connaissons de lui un Rapport *sur l'Amélioration de la race chevaline dans le département de l'Isère*, inséré dans le 3e bulletin de cette Société. (Bourgoin, Simonnet, 1838, in-8°.)

Bio-Bibliographie. — *Notice biographique sur M. le baron Quiot (Jérôme-Joachim), lieutenant-général, grand officier de la Légion d'honneur*. - *Extrait de la Revue générale biographique et nécrologique*. Paris, 1847, in-8°, de 8 pp.

— L'un de ses frères, *Casimir-Maximilien*, né à Alixan, le 4 février 1781, entra dans la marine comme novice à bord du *Peuple-Souverain*, le 21 pluviôse an VI, fit la campagne d'Egypte et de Malte sur *le Généreux*, en qualité de 2e chef de timonnerie, devint enseigne, le 11 germinal an XI, membre de la Légion d'honneur, le 15 pluviôse an XII, prit part à l'expédition de Saint-Domingue et de la Martinique, et assista ensuite au désastreux combat de Trafalgar (1805), pendant lequel il tomba au pouvoir des Anglais. Remis en liberté, et nommé lieutenant de vaisseau, le 12 juillet 1808, il continua de servir avec la plus grande distinction, et fut enlevé par une mort prématurée, après une campagne à l'Ile Bourbon, le 9 août 1817. (Voy. les *Fastes de la Lég. d'honneur*, t. VI.)

R

RABOT (Jean) (1), l'un des plus grands magistrats du parlement de Grenoble, appartenant à une famille originaire d'Upie (Drôme). *Bertrand*, son père, et *Jean*, son aïeul, avaient été notaires à Crest, l'un dans la première moitié du XVe siècle (2), l'autre dans la seconde moitié du XIVe; ces deux notaires avaient eu une grande part au maniement des affaires des comtes de Valentinois et s'y étaient amassé du bien. Guy Allard dit que *Pierre*, son aïeul, qualifié noble dans un acte du 13 mars 1349, fut lieutenant de la compagnie des gens d'armes de Louis de Poitiers, dont il épousa une fille naturelle nommée *Elise*.

Jean Rabot naquit vers 1444 (3). Des-

(1) Chalvet lui donne par erreur le prénom de *François*.

(2) Les protocoles de Bertrand Rabot étaient, au siècle dernier, conservés dans les archives de la chambre des comptes.

(3) Guy Allard (*Delphinalia*) le fait vice-sénéchal de Crest, en 1465, à l'âge de 20 ou 21 ans. D'après Chorier (*Estat. pol.* III, p. 482), qui le fait mourir à l'âge de 71 ans, en 1500, il serait né vers 1429. J'ai préféré suivre Allard, qui ayant écrit d'après des papiers de famille, a dû être mieux renseigné.

tiné à la carrière de la magistrature, il fut initié de bonne heure à l'étude du droit, probablement par son père, qui, le 26 mars 1438, avait quitté le notariat pour une charge de procureur fiscal (général) au parlement. A quinze ans, ses études étaient terminées, « et il fit « connoistre, dit Guy Allard, par des « actions qu'il fit publiquement en « qualité d'auocat, dans le parlement de « Grenoble, qu'il pouuoit parvenir à de « plus grands employs ». En effet, malgré sa jeunesse, il fut nommé, en 1465, vice-sénéchal de Crest, et, quelques années après, conseiller au parlement, par lettres patentes du 1er juin 1471. Son mérite réel le désigna au choix de ses collègues pour traiter des affaires qui ressortissaient de leur juridiction. Les rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII lui accordèrent aussi leur confiance et l'employèrent en diverses circonstances.

Le 24 avril 1473, il fut chargé d'aller recevoir, au nom du roi, l'hommage de plusieurs barons et gentilshommes qui tenaient dans le Vivarais des fiefs relevant de la couronne. — Le 18 août de l'année suivante, le parlement l'envoya à Vienne pour y régler un différend survenu entre Pierre et Antoine Chevrier et quelques marchands, relativement à un droit d'asile. On sait qu'il existait autrefois dans cette ville un lieu appelé la *Table-Ronde*, où les débiteurs étaient à l'abri de toute exécution, non-seulement sur leur personne, mais encore sur leurs biens (1). Un malheureux, nommé Guillaume-Victor, s'y étant réfugié pour se soustraire aux poursuites de quelques marchands, ses créanciers, ceux-ci, ne respectant pas un lieu qui, dans les usages de ce temps-là était regardé comme sacré, l'en arrachèrent de force et le traînèrent en prison. Or, l'asile de la *Table-Ronde* appartenait aux Chevrier, en leur qualité de successeurs des Montléans, et ils avaient porté plainte au parlement de cette violation d'un antique privilége. C'est dans cette circonstance que Rabot fut envoyé à Vienne; il fit sortir Guillaume Victor de prison et maintint aux Chevrier la franchise de la *Table-Ronde*. — Le 14 févr. 1475, il fut l'un des membres du parlement qui vérifièrent l'édit de création des vice-baillis, en Dauphiné, et c'est lui qui, la même année, dressa le procès-verbal des procédures relatives aux différends du pape et de Louis XI, sur certaines clauses du testament du dernier comte de Valentinois. — Le 25 mars 1476, l'assemblée des Etats fit des lois et des ordonnances municipales pour la province. « Elles « furent presque toutes l'ouurage de « nostre Jean, » dit Guy Allard. « Enfin, ajoute cet auteur, le Dauphiné fut « trop petit pour l'arrester aux seules « fonctions de sa charge; le roy, qui « connoissoit la sublimité de son génie, « luy voulut donner d'autres employs « que ceux de faire des arrêts ». En 1483, il l'envoya à Rome avec Guill. Briçonnet et le prince de La Roche-sur-Yon, pour y négocier quelques affaires auprès de Sixte IV. Ses deux collègues étant revenus en France, Rabot demeura quatre ans à Rome en qualité d'ambassadeur ordinaire; il y reçut entre autres témoignages de la bienveillance du pape, des bulles du 23 février 1483, qui accordaient à *Pierre*, l'un de ses fils, deux canonicats vacants dans les églises de Die et d'Embrun. — A peine de retour en France, il repartit pour l'Italie, chargé d'une mission confidentielle auprès des ducs de Milan et de Florence (18 janvier 1487). Après avoir parcouru la plupart des autres Etats de cette contrée, il se rendit de nouveau à Rome (1491), à la cour d'Innocent VIII, au sujet de quelques affaires bénéficiales, et y revint une seconde fois à l'avénement d'Alexandre VI, pour y préparer les conditions du traité d'alliance qui précéda l'expédition de Charles VIII. — En 1494, lorsque ce prince franchit les monts, il s'arrêta à Grenoble dans la maison de Rabot (2), qu'il emmena avec lui en qualité de maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Pendant cette expédition, il l'admit dans tous ses conseils, et les historiens ont remarqué que ce fut en partie d'après son avis qu'il commit la faute de délivrer la ville de Pise du joug des Toscans (3). Pendant qu'il marchait à la conquête du royaume de Naples, il le laissa à Rome avec Rostaing d'Ancezune, archevêque d'Embrun, pour veiller à ses intérêts auprès d'Alexandre VI, « qui n'estoit pas, dit Guy Allard, en réputation de garder exac« tement sa foy » ; il l'appela ensuite à

(1) Voy. les *Antiquités de Vienne*, pp. 83-85.

(2) Elle était située dans la rue *Bournolenc*, appelée aujourd'hui *Vieux-Jésuites*. Voy. à ce sujet une note de M. Gariel dans le *Delphinalia* précité, p. 21.

(3) Philippe de Comines, et quelques autres, prétendent que Rabot avait reçu de l'argent des Pisantins pour donner ce conseil au roi.

Naples, où il lui donna la charge de logothète, c'est-à-dire de chef de la justice, aux appointements énormes de 72 ducats d'or par jour (1495). Rabot remplit ces fonctions jusqu'au rétablissement de Ferdinand II et l'expulsion des Français. Il courut alors de grands dangers, de même que la plupart des officiers qui avaient été établis au moment de la conquête : ses meubles furent pillés, lui-même fut jeté en prison, et il n'obtint sa liberté qu'après plusieurs mois de la plus dure captivité et par l'entremise de Guill. Briçonnet, son ami, qui lui prêta l'argent nécessaire pour payer sa rançon. Charles VIII l'indemnisa de ses pertes en lui allouant diverses sommes, et par la charge d'administrateur des finances en Dauphiné (18 mars 1496.)

Depuis trois ans, il vivait à Grenoble uniquement occupé de ses fonctions de conseiller au parlement, lorsque Louis XII lui donna, par lettres patentes du 2 février 1499, la commission d'intendant d'une armée destinée à convertir ou à exterminer les Vaudois. S'il faut en croire Guy Allard, qui, en cette circonstance se montre très-zélé catholique, il reçut cette commission avec le plus vif empressement. « Pour vn « autre employ, dit-il, Rabot eut quitté « auecq regret, la douce vie qu'il me« noit en homme privé, mais s'agissant « de l'intérêt du ciel, et sa piété y es« tant engagée, il crie le premier aux « armes, et il eust aussy facilement « vestu la cuirasse qu'une robe de pa« lais. D'abord il fait croiser ceux qui « devoient combattre les Vaudois : vne « petite croix blanche qu'il fit mettre « sur leur espaule droite fut la marque « de leur expédition, et, la faisant en« core desployer dans les enseignes, il « se mit à la teste des troupes qui « debuoient marcher, où estoient Phi« lippes de Sauoye, gouuerneur de « Dauphiné, Huguesde la Palud, vicom« te de Saluces, comte de Varax, con« seiller et chambellan du roy et lieu« tenantau gouuernement de Dauphiné, « Hector de Monteynard et plusieurs « autres seigneurs et gentilshommes « de la province, et divers prélats. » Voici, d'après le même écrivain, quels furent les exploits de ces convertisseurs. Le 17 mars 1499, l'armée, forte de 8,000 hommes, « se rendit au lieu de « Sezane, et le lendemain l'archevesque « d'Ambrun célébra pontificalement la « messe dans l'église parrochiale de ce « lieu. On y fit plusieurs processions; « toutes les enseignes furent bénites. « L'indulgence plénière fut departie « par le nonce à tous ceux de l'armée « qui mirent leur main gauche sur « la croix qu'ils auoient sur l'es« paule droite, en criant tous qu'ils « uouloient combattre ». Le 24 mars, ces troupes envahirent la vallée de Prajelas; les malheureux Vaudois qui l'habitaient essayèrent en vain de résister, « ils furent tous mis au fil de l'es« pée, et ceux qui restèrent en vie « furent menés à Briançon, où ils furent « exécutés, et on ne peut jamais leur « faire abjurer leur erreur ». Nos missionnaires se transportèrent ensuite à Fressinières, « et, par cette douceur qui « lui estoit si naturelle, Rabot, » continue Guy Allard, « travailla si bien à la « vigne du Seigneur, que la plupart de « ses habitants se rangea auprès de « luy ; l'autre promit de s'y ranger, et « l'autre méprisa ses discours. Ceux « qui le suivirent se jetèrent aux pieds « de l'archidiacre (Albert de Catanée), « qui leur donna l'absolution; ceux qui « luy auoient résisté, et tous ensemble, « ils se jetèrent dans des cavernes voi« sines dont ils ne purent estre chassés « qu'après un combat de quatre heures « fort sanglant, et dans lequel il demeu« ra plus de 200 hommes catholiques. « Rabot ne s'escartoit point pendant le « combat, et, ne pouuant combattre « auecq bienséance, il animoit de sa « voix et par ses gestes; enfin ces mi« sérable Vaudois furent tous massa« crés, et ceux qui restèrent subirent « le mesme sort que ceux de Prajella ». De là, Rabot s'en alla dans la Vallouise travailler à la vigne du Seigneur. « Toute l'armée se transporta dans leurs « villages, et il y en eut de tués, de « pris et d'exécutés ». Restaient ceux de l'Argentière ; mais, effrayes par le sort de leurs coreligionnaires des autres vallées, et pressés par les exhortations d'Hector de Montainard, leur seigneur, ils se rendirent à Embrun où ils abjurèrent entre les mains du nonce.

Après ces massacres, commis pour la plus grande gloire de Dieu, Rabot fut employé par Louis XII dans la négociation de son mariage avec Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Il reçut encore deux autres missions, l'une auprès de Maximilien, empereur d'Allemagne, l'autre auprès de Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon. En revenant d'Espagne, il eut ordre de passer par

Avignon, où s'étaient assemblés des députés du pape et du roi, chargés de déterminer les limites du Dauphiné et du comté Venaissin; ce fut la dernière affaire dont Rabot fut chargé. Il mourut dans cette ville le 27 juillet *1509*, d'après sa vie par Guy Allard, ou *1500* d'après Chorier (*Estat pol.*), et la généalogie dont il va être question.

Guy Allard avait écrit la vie de Jean Rabot, comme il nous l'apprend dans son *Nobiliaire* : « J'ai travaillé, dit-il, « à l'histoire de sa vie, où l'on verra « des pièces très-curieuses pour l'his« toire des roys Charles VIII et « Louis XII ». Ce travail, qui ne fut pas imprimé du vivant de l'auteur, s'est trouvé parmi les papiers dont M. Ant. Allard a fait don, en 1844, à la bibliothèque publique de Grenoble; M. Gariel l'a publié dans son *Delphinalia* du mois de mai 1852. C'est à cette vie que sont empruntées les nombreuses citations de la notice qu'on vient de lire. — Il existe encore un autre document où la vie de Jean Rabot est racontée avec de grands détails, je veux parler d'une généalogie de sa famille restée inconnue aux bibliographes. Cette généalogie n'a qu'un titre de départ ainsi conçu : *Généalogie de la maison de Rabot* (s. l. ni d.). In-4° de 79 pp; elle ne porte pas de nom d'auteur, mais, d'après le style, la manière dont sont présentés les degrés et plusieurs autres considérations, je l'attribue sans hésitation à Guy Allard (1); elle est identiquement pareille aux autres généalogies auxquelles il n'a pas attaché son nom. Quant à la date, sinon de l'impression, du moins de la rédaction, on peut l'inférer de ce passage du dernier degré où sont les noms des enfants de *Pierre* 3e : LOUIS, *né le 6 janvier 1676, est à présent âgé de quatorze ans.* Je dois la communication de cette rareté bibliographique à l'obligeance de l'auteur des *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, M. Long, de Die.

Jean Rabot eut, de son mariage avec Michelle d'Urre, dix enfants qui donnèrent des présidents, des avocats généraux et des conseillers au parlement de Grenoble. Guy Allard et Chalvet ont mentionné deux de ces magistrats dans leur *Bibliothèque du Dauphiné.*

— *Bertrand*, fils du précédent, conseiller au parlement, fut commis, le 1er novembre 1501, pour approuver et autoriser les statuts de l'Université de Valence. C'est lui qui acquit à Grenoble, le 1er décembre 1513, une tour appelée par la suite *tour Rabot;* elle lui fut vendue par Hugues Pinel, qui la tenait par succession d'Antoine Pradel, maître des comptes, dont les ancêtres l'avaient longtemps possédée. Il mourut à Grenoble le 7 décembre 1537 (2), laissant douze enfants d'Agnès Peccat, sa femme. Il a écrit des notes sur les questions de Guy Pape.

— *Jean*, seigneur de Veyssilieu, arrière petit-fils du précédent, fut nommé avocat général au parlement de Grenoble en 1645 et conseiller d'Etat en 1662. Il mourut le 28 janvier 1664. C'était, à ce qu'il paraît, un homme de grand savoir et fort éloquent : « les « manuscrits qu'il a laissez dit Guy « Allard (*Bibliothèque du Dauphiné*), en « sont de seurs témoignages ». D'après cet auteur, plusieurs de ses plaidoyers ont été imprimés. Je ne connais que les deux suivants, qui se trouvent à la bibliothèque publique de Grenoble : I. *Discours par de Veycilieu, avocat général, pour requérir la publication et l'enregistrement des articles de la paix générale, fait au parlement de Grenoble, le 25 mai 1660.* Grenoble, 1660, in-4°. (n° 15085). — II. *Discovrs svr le suiet de l'avbaine, prononcé par Monsievr l'aduocat general de Vessilieu, sur une cause pendante au parlement de Grenoble, entre les sieurs de Riuoire demandeurs en requeste, tendant à ce que la succession du sieur Des Abrets leur fut adjugée comme plus proches parens regnicoles, d'vne part : et les enfans du sieur de Beaumont Cara, défendeurs d'autre, avec l'arrest dudit parlement.* Grenoble, ant. Verdier, 1661, in-4° de 46 pp. (n° 7042). D'après une note manuscrite à la fin de l'exemplaire de la bibliothèque de Grenoble, un M. Morel aurait fait imprimer une réponse à ce discours.

RAILLON (JACQUES), archevêque d'Aix, naquit à Bourgoin (Isère), le 17 juillet 1762. Dès qu'il eut achevé ses classes, un ami de sa famille, M. de Mercy, récemment nommé à l'évêché de Luçon (1775), l'appela auprès de lui et le fit entrer dans son grand séminaire (1777). Ses études théologiques terminées, M. Raillon, trop jeune encore pour recevoir les ordres sacrés, fut nommé professeur de rhétorique au petit séminaire. C'est, croyons-nous, à cette

(1) Quand j'ai rédigé sa notice, je ne connaissais pas cette généalogie.

(2) Guy Allard le fait, par erreur, vivre sous Henri III, et Chalvet sous Henri IV.

humble et paisible carrière qu'il eût dû borner son ambition; ami des formes traditionnelles de l'école, admirateur passionné des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, très-fort sur les amplifications oratoires, il eût fait un excellent professeur : mais les événements politiques devaient en décider autrement, et l'appeler à de plus hautes destinées.—Aussitôt après son ordination, il fut nommé curé de Montaigu dans le même diocèse, et en remplit les fonctions jusqu'en 1791. A cette époque, ayant refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il sortit de France avec son évêque et se retira à Venise, d'où il laissa passer, sans les entendre, les orages révolutionnaires, charmant ses loisirs par la lecture de Théocrite et de Virgile, et en composant sérieusement des idylles, l'excellent homme ! — Après le rétablissement du culte catholique, il vint se fixer à Paris. M. de Mercy, nommé à l'archevêché de Bourges, se proposait de le prendre pour grand vicaire, mais il préféra entrer chez Portalis, ministre des cultes, comme précepteur de l'un de ses enfants, et il fit bien. En effet, cette position le mettant en rapports fréquents avec celui de qui dépendaient les faveurs ecclésiastiques, il ne tarda pas à s'en faire apprécier, et fut nommé professeur d'éloquence à la faculté de théologie de Paris, puis chanoine de N.-D. Les idylles dont la composition avait charmé l'exil de l'abbé Raillon, et qu'il publia en 1803, lui donnaient une réputation d'éloquence qui le fit choisir pour prononcer plusieurs discours officiels ; il fit notamment l'oraison funèbre du maréchal Lannes (mai 1809), du ministre Cretet (nov. 1809), du comte de Fleurieu (août 1818). Qui l'eût cru? Cet homme si simple, admirateur de Gessner, qui se figurait avec une naïveté d'enfant que Théocrite avait peint ses bergers tels qu'ils étaient autrefois, sut manœuvrer avec une grande habileté au milieu de ces amplifications officielles; il y mêla si adroitement et si à propos l'éloge de Napoléon, que celui-ci en eut l'oreille chatouillée et récompensa son admirateur en le nommant évêque d'Orléans (nov. 1810).

Dans son diocèse, M. Raillon se fit aimer et estimer, et il va sans dire qu'il continua de plus belle à encenser Napoléon dans plusieurs mandements écrits avec toute la pureté qu'on était en droit d'attendre d'un auteur d'idylles. Toutefois son admiration se refroidit subitement en 1814, et, le 20 mai de cette année, il publia un mandement portant qu'il serait chanté un *Te Deum* d'actions de grâces *pour l'heureuse arrivée de Sa Majesté Louis XVIII dans la capitale de ses Etats*. C'est une des pièces les plus curieuses qui parurent alors, il y traite les ennemis de *magnanimes souverains étrangers réprimant tout à coup l'orgueil de la Victoire*. Sa subite conversion politique, dont lui-même nous donnera plus tard la théorie, ne put le soustraire aux rancunes de la réaction. Pendant toute la durée de l'Empire et jusqu'à la seconde Restauration, ses actes comme évêque n'avaient pas soulevé de réclamations; mais en 1815, un grand nombre de ses prêtres s'avisèrent tout à coup de se souvenir qu'il n'avait pas reçu l'institution canonique, qu'il était simplement évêque nommé. Dans des libelles qui parurent alors et dont nous regrettons de ne pouvoir donner les titres, il fut traité de bonapartiste, de schismatique, d'intrus; tous les actes de son administration, disait-on,. étaient nuls. Un abbé Chaboux, professeur de théologie au séminaire d'Orléans, voulant se donner le mérite du zèle au moment du rétablissement du trône et de l'autel, se mit à la tête de cette sorte de conspiration. Nous lisons dans la *Biographie du clergé contemporain* (t. VI, pp. 204 et suiv.) : « Cet abbé essaya tous les moyens pour soulever contre lui, et ses grands vicaires qui lui étaient sincèrement attachés, et tous les membres du clergé. Diatribes, injures, avanies, taquineries de tous genres, rien ne fut épargné par le parti qu'il dirigeait. Lui et ses adeptes ne dirent plus, comme ils disaient si respectueusement quelques jours auparavant : *Monseigneur Raillon*; mais ils trouvaient qu'il était plus chrétien, et surtout plus orthodoxe de dire *Jacques Raillon*, sans faire précéder son nom d'aucune formule honorifique, pas même de cette formule qu'on accole au nom du dernier artisan ; on fit défense aux séminaristes, bédeaux, suisses, enfants de chœur, de s'incliner devant la stalle qu'il occupait à la cathédrale; l'eau bénite lui fut donnée comme aux simples fidèles; ses armoiries en velours qui couvraient son prie-Dieu furent par son ordre égratignées, grattées, lacérées, polluées. Traité sans ménagement et sans égards dans des libelles sur les questions en litige, insulté en face

du haut de la chaire et jusque dans son palais épiscopal par des prêtres qui allaient ensuite par toute la ville se vanter de leur zèle et de leur courage, M. Raillon, quoique généralement aimé, sentit qu'il fallait céder à la tempête ; il se retira, ne laissant après lui d'autres souvenirs que celui de ses talents et de ses vertus, de sa douceur et de son humilité. » Ces taquineries d'écolier décidèrent en effet le pauvre évêque à quitter Orléans en 1817.

Retiré à Paris, il y demeura plusieurs années sans emploi, uniquement occupé de douces études littéraires. Ce fut alors qu'il composa une *Vie de saint Ambroise*, qui lui valut de la part de Louis XVIII une gratification de 1,000 écus (1). En 1829, cependant, on se souvint de lui, et il fut nommé évêque de Dijon. Tous les journaux du temps reproduisirent la belle lettre pastorale adressée à ses nouveaux diocésains. La révolution de 1830 le surprit dans ces nouvelles fonctions, mais il n'en fut nullement étourdi, et, appuyé sur sa théorie en matière politique, il ordonna, au grand scandale des royalistes du pays, de chanter pour Louis-Philippe le *Domine salvum fac*, même avant l'injonction du ministre. La royauté de juillet fut-elle sensible à cet empressement ? Il est permis de le croire ; car peu de temps après, une ordonnance l'appela à l'archevêché d'Aix (14 déc. 1830).

Cette fois, sa lettre pastorale, toujours aussi pure de forme, avait quelque chose de plus que ses devancières. M. Raillon sentit qu'au moment d'entrer dans une ville aussi remplie de vieille noblesse, il devait quelques explications sur ses mandements bonapartistes, royalistes et philippistes. Or, voici la théorie à l'aide de laquelle il expliqua ses diverses évolutions politiques : « Nous ne voulons, dit-il, être parmi vous, N. T. C. F., que ce que nous avons tâché d'être parmi les peuples de Bourgogne, un ministre de concorde et de charité. Tous nos efforts tendront à la conciliation des esprits, au rapprochement des cœurs, à faire aimer et rechercher la paix, le premier besoin de toute société humaine, comme le premier bien que la religion promet sur la terre aux hommes de bonne volonté. Cette paix désirable, le moindre désordre l'altère le moindre trouble la corrompt pour longtemps ; elle ne règne que là où les lois s'observent, où, selon le commandement de l'apôtre, tout se soumet à la puissance, où tout honore et respecte l'autorité, non-seulement par la crainte du châtiment, mais par devoir et par conscience. C'est la doctrine de l'Evangile ; elle sera dans notre bouche, et nous donnerons l'exemple de cette soumission que notre devoir est de prêcher à tous. — A ces principes fondamentaux de toute société civile et religieuse se borne la politique pour un évêque ; nous y bornerons la nôtre, fidèle du moins en cela aux saints exemples que nous ont laissés les saints évêques des premiers siècles. Osons invoquer une autorité plus haute et plus sacrée ; osons dire qu'en cela, du moins, nous serons fidèle à l'exemple de Jésus-Christ. Qui ne sait à quel point le divin Seigneur a voulu rester étranger aux affaires de la terre ? Deux frères l'invitent à faire entre eux le partage des biens de leur père ; il leur répond : *Qui m'a établi votre juge ?* On lui demande si l'on doit payer le tribut à l'empereur ; il ordonne de *rendre à César ce qui est à César* ; et, joignant l'exemple au précepte, il fait payer le tribut pour lui et pour saint Pierre. — C'est ainsi que la religion dégage ses ministres de toutes les querelles de la terre. Les principes de la foi, la règle des mœurs, le salut de nos frères, voilà les seuls intérêts qu'elle nous confie. Rien de tout le reste n'est de notre ressort ; grâce à Dieu, nous n'avons pas à nous en mêler. Nous laisserons donc, comme disent les saints docteurs de l'Eglise, nous laisserons aux gens du dehors à régler les choses du dehors. Qui pourrait souffrir que des laïques prétendissent nous dicter des formules de foi, ou régler des cérémonies saintes ? Le scandale ne serait guère moindre si, ce qu'à Dieu ne plaise ! on nous voyait mettant, comme dit le saint concile de Trente, un pied dans les choses du ciel et l'autre dans les choses profanes, consumer en des intérêts purement terrestres une influence que nous devons tout entière aux grands intérêts du salut. Que la politique et ses disputes restent donc aux hommes du siècle ; notre ministère est tout de paix et de conciliation. Ce ministère saint ne nous permet d'intervenir dans les crises politiques que pour essayer d'adoucir le

(1) Nous ignorons si cette *Vie* a été imprimée. En 1842, le manuscrit était encore entre les mains de l'un de ses neveux, M. Villars, procureur du roi à Grenoble.

parti qui triomphe, et l'empêcher, s'il est possible, d'abuser de la victoire. Voilà le seul rôle que la religion laisse à ses ministres dans les temps de trouble, et ce rôle est assez beau, puisque c'est celui de la charité. » Malgré cette sorte d'exposé de principes, M. Raillon fut d'abord assez froidement reçu à Aix, on le regardait comme un libéral; mais peu à peu sa bonté et sa douceur finirent par lui gagner tous les cœurs. Sa mort, arrivée quatre ans après à Hyères, le 13 février 1835, excita d'unanimes et sincères regrets.

PORTRAIT.—M. RAILLON. *Tailland sc. A. Appert, édit.* En buste, de 3/4, tourné à D., in-12. Se trouve en tête de sa notice, dans la *Biographie du Clergé contemporain.*

BIBLIOGRAPHIE. — I **Appel au peuple catholique.* 1792, in-8°.— II. *Idylles dans le genre de Gessner.* Paris, vᵉ Nyon, 1803, in-16. — III. *Discours pour la solennité du 15 août 1809, prononcé dans l'église métropolitaine de Paris.* Paris, Nicolle, 1809, in-8°. — IV. *Amynte, idylle inédite de M. Raillon, ancien archevêque d'Aix.* Paris, Appert, 1843, in-12 de 18 pp. Cette idylle a été publiée à la suite de sa Notice dans le t. VI de la *Biogr. du clergé contemporain.*

Son *Discours prononcé aux obsèques de M. le comte de Fleurieu* se trouve à la fin de la Notice sur ce dernier, par M. Frédéric Chasseriau. (Paris, F. Didot, 1856, in-8°.)

RAINAUD ou **RAYNAUD** (JEAN-FRANÇOIS), né à Romans, fut un célèbre avocat du Parlement de Grenoble, au commencement du XVIIᵉ siècle. Guy-Allard dit de lui : « Il écrivoit, playdoit « et consultoit doctement, ce qui luy « fit avoir des lettres de noblesse l'an « 1609. » (1). Scipion Guillet, son admirateur, composa en son honneur la pièce suivante, dont voici le titre, d'après le catalogue imprimé de la Bibliothèque de Grenoble : *Epos de Joanne Francisco Renaudo in supremo Delphinatus consistorio advocato.* Gratianopoli (s. d.), in-4°. Je n'ai pu avoir communication de cette pièce, où l'on trouverait peut-être quelques renseignements biographiques.

RAMBAUD. — Chalvet cite trois troubadours de ce nom qui n'appartiennent pas à notre province.

Le premier, contemporain d'Albertet de Sisteron et de Rambaud de Vaqueiras, qui florissaient au commencement du XIIIᵉ siècle, est auteur de deux tensons relatives aux idées de chevalerie et aux mœurs de son temps. Rien n'annonce qu'il soit originaire du Dauphiné (Chalvet, vᵒ *Troubadours.* Millot, *Hist. litt. des Troubadours*, t. III, p. 313).

Le second, connu sous le nom de RAMBAUD D'ORANGE, fut aimé par la comtesse de DYE (Voy. ce nom). Il était fils de Guillaume d'Omélas, de la maison de Montpellier et de Tiburge, fille unique de Rambaud, comte d'Orange. Il faisait son séjour ordinaire à Courteson, dans cette principauté, où il mourut vers 1173. On a de lui vingt-huit pièces. (Millot, *loc. cit.*, t. I, pp. 161 et suiv.).

Le troisième, RAMBAUD DE VAQUEIRAS, était fils d'un chevalier nommé Peirols, du village de Vachères, dans la principauté d'Orange. Il vivait au commencement du XIIIᵉ siècle. (Millot. *loc. cit.*, t. I, pp. 257 et suiv. Chalvet, vᵒ. *Vachères.* Notice par M. d'Arlatan-Lauris, dans le *Recueil de la soc. roy. académique* d'Aix, t. III, année 1827.)

RAMBAUD (ANTOINE DE), jurisconsulte, annotateur de Guy-Pape, nous a laissé lui-même quelques détails sur sa vie dans une épître latine imprimée en tête des *Decisiones* de ce dernier, et dont voici le sens : Après avoir fait ses études dans diverses académies et universités d'Italie, il rentra en France où il donna pendant sept ans des leçons publiques et particulières de droit civil et canon dans un grand nombre d'académies. Au milieu de ses pérégrinations, étant passé par Grenoble, il céda aux instances de quelques personnes qui l'engageaient à se fixer dans une province dont ses parents étaient sortis (2), et il se fit recevoir avocat au Parlement. Ce fut alors qu'on le pria de revoir et d'annoter les décisions de Guy-Pape. « En consequence, dit-il, moi, Antoine Rambaud, issu de la noble famille des Rambaud de Montgardin, diocèse de Gap (3), quoique le plus obscur des jurisconsultes, j'osai entreprendre ce travail, et le terminai à la fin de la présente année 1503, vers la fête de tous les saints ». Les *Decisiones*, revues et corrigées par lui, parurent l'année suivante. On trouvera le titre de cette édition dans la notice bibliogr. des ouvrages de Guy-Pape (ci-dev. p. 208).

(1) Il ne lui a pas consacré d'article dans son *Nobiliaire.*

(2) Unde parentes mei digressi fuerant.

(3) Voy. sur cette famille l'*Estat pol. du Dauphiné*, t. III, p. 487.

RAMBAUD (Jacques de), appelé par nos historiens *le capitaine* Furmeyer, du nom de sa seigneurie, appartenait à la même famille que le précédent. Il était fils de Guélis de Rambaud et d'Anne de Matharon : son frère, nommé *Jean*, périt en 1544 à la bataille de Cérisoles. — Le capitaine Furmeyer joua un certain rôle dans les rangs des réformés pendant nos guerres de religion, mais les renseignements que l'on possède sur sa vie sont assez confus et contradictoires. On le voit paraître dès 1562 parmi les gentilshommes dauphinois qui, les premiers, accoururent sous les ordres du baron Des Adrets. L'un des principaux lieutenants de ce dernier, il l'accompagna lors de sa première entrée à Grenoble, et c'est lui qui, le 4 juin, sous prétexte de prendre des armes cachees à la Grande-Chartreuse, pilla ce monastère, et, en se retirant, y mit le feu. Il fut ensuite envoyé à Sisteron, qu'il défendit avec une grande bravoure contre les catholiques commandés par le comte de Sommerive, mais le manque de munitions l'obligea bientôt d'évacuer cette ville et de se replier sur le Dauphiné. Lesdiguières, qu'il avait engagé à embrasser la religion nouvelle, fit ses premières armes dans cette expédition, avec le grade d'enseigne de la colonelle de son régiment. A quelque temps de là, les protestants ayant été expulsés de Gap, il se mit à leur tête, les conduisit successivement à Die, à Montélimar, à Romans et à Beaurepaire. Forcé d'abandonner cette dernière place, il était revenu à Romans, lorsqu'il apprit que Laurent de Sassenage et Vinai, lieutenant de Maugiron, pressaient vivement Grenoble, où commandait Lacoche. Il entreprit aussitôt de dégager ce dernier (novembre). A la tête de ses Gapençais, et de 3 ou 400 hommes qu'il réunit, il arriva sur les bords du Drac, et, à l'aide d'une ruse de guerre, il fit essuyer aux assiégeans une défaite complète qui rétablit les affaires des réformés dans le Graisivaudan (1). Après cet exploit, Furmeyer prit la route du Gapençais dont il venait de recevoir le commandement dans l'assemblée générale des Etats, convoquée à Valence, le 6 février 1653, et ne tarda pas à se signaler par la prise de Romette. Le recueil mentionné dans la note 1 ci-dessous (*Hist. lamentable*) donne sur cette expédition des détails qui complètent les relations de Videl (*loc. cit.*, p. 11), et de Gautier (*Hist. de Gap*, p. 74). Nous allons reproduire ce passage : « Au « mesme temps (2) une petite troupe « du capitaine Furmeyer surprint Ro- « mette, petite place close, à deux « lieues de Gap, et chastia quelques « voleurs qui y estoient. Or, comme « Furmeyer envoyoit son infanterie à « la file pour se jeter dedans Romette, « au son des cloches que les voleurs « avoient branlées quelques heures « durant en un clocher, où ils s'es- « toient sauvés, et d'où ils furent pré- « cipités en bas, la garnison de Gap « tant de pied que de cheval sortit et « courut au secours. Furmeyer, ac- « compagné de quatorze autres à che- « val, assavoir le capitaine S. Germain, « les trois Champoléon, Lesdiguières, « les deux Chapans, Guyot (de Veynes), « David (de la Roche), Jean Bontoux « (de Corps), Claude du Vallog (*sic*), et « deux de Gap, appelés les Parisiens, « fut si hardi de tenir teste à toute « ceste troupe marchant en bataille, « qui fut esbranlée et mise à vau de « route, la fuite commençant par un « Piémontais, nommé le capitaine An- « dré, tellement que Furmeyer et ses « compagnons n'eurent autre peine « que de frapper dessus, et de tuer « jusqu'aux portes de Gap, laquelle « demeura bridée de court jusqu'à la « paix, qui y fit rentrer ceux de la re- « ligion. » Après avoir raconté cette expédition, Videl ajoute : « Si le lec- « teur me demande conte de Romette « et de Furmeyer, ie luy diray que l'e- « uie accabla cettuy-cy par vn assas- « sinat, et qu'ensuite de la paix (3), « l'autre fut rendue aux catholiques. » Tous nos historiens disent en effet qu'il fut assassiné en 1564, et que sa maison fut rasée ; mais la date de cet événement est inconciliable avec certaines assertions de Chorier, dans la généalogie de la famille Rambaud (*Estat pol.*, III, p. 488). « Il fut, dit cet auteur, gouverneur de Gap en 1576. Sa femme légitime, Louise de Moustiers, ne lui ayant pas donné d'enfants, il eut, en

(1) Voy. Videl, *Histoire de Lesdiguières* (édit. in-fol.), p. 10. - M. Pilot, *Hist. de Grenoble*, pp. 161 et suiv. - *Histoire lamentable contenant au vrai toutes les particularités les plus notables.....* Réimpression faite par les soins de M. Gonon (Lyon, 1848, in-12) p. 86.

(2) Pendant le deuxième siége de Grenoble, mars 1563.

(3) L'édit de pacification du 19 mars 1563

1570, un fils naturel, nommé *Jean*, qu'il institua héritier et qui fut légitimé par lettres de l'an 1595. » Nous ne connaissons pas de document qui nous permette de trancher cette difficulté. Peut-être n'est-ce pas le capitaine huguenot, dont nous nous occupons, qui fut assassiné à Gap, mais plutôt quelque *co-seigneur* de Furmeyer. Il y avait, notamment, un Gaspard de la Villette qui, ayant épousé en 1545 Isabeau Rambaud, devint l'un des seigneurs de cette terre, et a été confondu par Brizard (*Généal. de Beaumont*) et par nous-même (t. I, p. 98) avec notre capitaine.

RAMBAUD (Antoine) (1), né à Die, avocat et écrivain controversiste, fut l'un des défenseurs des intérêts populaires dans le procès des tailles. Comme presque tous les hommes courageux qui osèrent se faire les champions de cette cause, sa vie est peu connue. Il ne commence à paraître sur la scène qu'en 1598; à cette époque, il était avocat au parlement de Grenoble, et fut envoyé à Paris par les communautés de la province, avec Lagrange et Vincent, pour défendre aux conseils du roi, et aussi devant l'opinion publique, les cahiers de doléances présentés par l'infatigable Claude Brosses. Ses deux plaidoyers, les plus remarquables de tous ceux qui parurent en cette circonstance, sont éloquents, d'une logique serrée, surtout d'une grande vigueur de pensées et d'expressions. En voici quelques passages.

Après avoir établi que le Dauphiné était un pays de *franc-alleu*, et par conséquent non sujet à la taille, il dit au roi : « Ne vous offencez pas, Sire, de « ce que l'on ose dire librement en « la présence de Vostre Maiesté, que « la prouince du Dauphiné ne luy doit « aucunes tailles, car la vérité en est « telle, Vostre Maiesté la tient à cette « condition, et cette clause est vne « partie de vostre tiltre, laquelle ne se « peut effacer sans mettre le tout à « néant... Ce n'est pas à dire toutesfois, Sire, qu'en vostre nécessité, « pour la conseruation de l'Estat, voire « autrement, on voulust vous refuser « l'aide, secours et subuention que « tous bons et fideles sujets doiuent à « leurs souuerains et légitimes princes : « vous l'avez assez expérimenté en « ceux du tiers estat, lesquels nonobstant leurs si grandes charges et « calamitez, vous ont octroyé tous les « ans vn don gratuit. Mais telles subuentions ne sont pas des tailles, ainsi « que tesmoigne encore auiourd'huy « la façon de les accorder, et ainsy « l'ont déclaré vos prédécesseurs roys « dauphins. Et quoy, Sire, Vostre Maiesté n'aime-t-elle pas mieux prendre « par amitié que par force, recevoir « que ravir? Et ne vous est-il pas plus « honorable d'estre roy de libres que « de serfs? Non, non, Sire, Vostre « Maiesté n'en est pas amoindrie : car « ce grand Dieu mesme, de qui vous « représentés l'image viue entre les « hommes, veut auoir des enfans qui « luy rendent honneur par leur obeissance et service volontaire, non des « valets qui se facent traîner en le detestant. » Quelques lignes plus loin, dans une belle prosopopée, il introduit la province de Dauphiné qui adjure les trois ordres de se lever et de s'imposer pour la patrie : « Elle n'eust pas si « tost achevé, Sire, » continue Rambaud, « que ceux du tiers estat s'escrient hautement, qu'ils sont prests « de tout exposer, corps et biens pour « sa deffense, et dès l'instant mettent « en effet ce qu'ils ont promis; mais « toute la noblesse vnanimement a déclaré que pour ses biens elle n'y touchera pas, quoy qu'il en doiue arriver : car elle a priuilége qui les exempte de toute contribution publique « et rend lesdicts biens tellement consacrez à leur vsage particulier, que « c'est blasphême seulement que de « penser à les mettre à la taille. Et « quant à leurs personnes, qu'aucuns « d'eux monteront à cheual, pourueu « qu'on face une bonne imposition sur « le tiers estat qui doit tout. Messieurs « les officiers luy ont refusé tout à « plat, et l'assistance de leurs biens, « et le seruice de leurs personnes, asseurans qu'ils ont aussi priuiléges, « lettres plus expresses, et le droict à « commandement pour se garantir de « toutes charges. Quant aux ecclésiastiques, leur responce a esté, qu'ils « ne luy peuuent aider que de leurs « prières et oraisons, lesquelles ils ne « luy épargneront iamais, voire sans « en estre requis. » Selon lui, cette grande question des tailles est bien facile à décider : « Car, dit-il, sans

(1) J'ignore s'il appartenait ou non à la même famille que les précédents et s'il avait quelques prétentions à la noblesse. Mais quand il fut conseiller référendaire, il se fit appeler DE *Rambaud*. Voy. le titre de son *Discours parénétique*.

« auoir appris autres loix que celles « dont chacun se trouve muny par la « nature, il n'y a personnage de bon « sens qui ne iuge estre raisonnable « que ce qui se fait pour les affaires et « conseruation de tous, soit par tous « supporté ; et ce qui regarde le profit « et manutention de tous les biens, « soit imposé sur tous les biens. Voilà, « Sire, en peu de parolles naïsuement « et sans artifice le faict esclarcy, et la « question preste à vuider, pour laquelle on broüille et remuë tant de « papiers, suant et haletant après comme si l'on vouloit remuer une montaigne. »

Dans son deuxième plaidoyer, Rambaud répond à la noblesse, qui motivait son exemption sur le service militaire auquel elle était tenue : « Il est « bien vray que plusieurs gentilshommes ont porté les armes pour la « conseruation de la prouince, mais « ça été comme colonels, capitaines, « lieutenants, hommes-d'armes, ou « simples soldats, couchez sur l'estat et receuant payes ordinaires, encore le nombre estoit bien petit selon « la grande multitude qu'il y en a dans « le pays : mais de gentilshommes simplement tels, suyuant l'armée pour « la seule considération de leur deuoir « ou pour s'acquitter de l'arrière-ban « sans tirer paye ou l'équiualent, il ne « s'en trouuera pas vn qui l'ait fait. « Mais quoy ! peut-être sont-ils accourus aux signalées occasions, et soustenu les principales nécessitez ? Dieu « le sçait..... Luy seul pourroit dire « combien il en manquoit à Pontcharra « et aux Molettes de ceux qui ne faillirent point de se trouuer à Grenoble le 1 nouembre 1599. Que si pour « la considération de tels seruices rendus à la guerre par les gentilshommes « il faut exempter la noblesse de toutes « charges, combien plus de franchises « seroient deuës au tiers estat, veu que « pour vn gentilhomme il y en auoit « tousiours plus de cent de sa condition ? Et néantmoins ceux-la receuoient grosse paye sans rien fournir, et ceux-cy n'estoient presque « rien payez en fournissant tout. » Et plus loin : « Qu'on regarde l'estat « ordinaire de la gendarmerie entretenue durant ces dernières guerres « en Dauphiné, on y treuuera pour le « moins 8 ou 10,000 hommes de pied, « et 1000 ou 1200 cheuaux, la despance « desquels estoit entièrement soustenue par le tiers estat. Mais lors où « estoit la noblesse ? Quel quartier « (comme vrais Fabiens) auoient pris « à deffendre les gentils-hommes ? « Quelle partie tenoit l'arrière-ban en « cette musique ? Puisque les deffendeurs crient si haut que leur seruice est personnel, que leur fonction « est le maniement des armes, et leur « fin la deffence du païs, que ne l'ont-ils monstré par effect ? que n'ont-ils « deschargé le tiers estat d'une partie « de ce fardeau ? que n'ont-ils remply « la place de cette caualerie, ou de la « moitié, ou du tiers, pour en quelque « façon relever le pauure peuple ? c'estoient des esprits inuisibles en ce « temps-là, ils ne comparoissoient « poinct, ils n'occupoient ny lieu, ny « place : et maintenant ils font les « géans à cent bras, la terre est trop « petite pour eux, ils ont gasté tous « les ennemis, ils ont sauué tout le « monde, tant ils sçauent bien escrimer sur le papier, faire les rodomonts après le danger, et les bons « seruiteurs lorsqu'on n'a plus affaire « d'eux. »

Ces citations prises au hasard suffiront pour donner une idée de la manière de Rambaud : il fallait un grand courage pour oser, au XVIe siècle, parler ainsi au roi. Il semble voir là quelque peu de levain huguenot, mais l'auteur était catholique très-zélé. En effet, l'année même où paraissait son premier plaidoyer, il rédigeait un ouvrage de controverse pour démontrer qu'en matière de foi il fallait une autorité sur la terre, et nous allons le voir tout à l'heure s'escrimer contre les ministres du Diois en faveur de la papauté. — Ses efforts et ceux de ses collègues, en faveur du tiers état de la province, n'obtinrent pas aux conseils du roi un entier succès; ils réussirent seulement à arracher un arrêt du 15 avril 1602, qui laissait les choses dans le *statu quo*, mais dont la dernière disposition déchargeait les roturiers d'une partie des arrérages des rentes échues de 1588 à 1597. Dès lors, tandis que l'héroïque Claude Brosses continuait sans se lasser une lutte où il ne devait trouver que des persécutions et l'oubli, Rambaud abandonna la cause populaire et accepta des fonctions qui le rangeaient dans la classe de ces officiers du parlement exemptés des impositions en vertu de leurs priviléges. Était-il un de ces habiles comme on en voit dans

tous les temps, qui se jettent dans l'opposition pour se faire ensuite acheter leur silence? Il répugne sans doute de jeter un blâme pareil sur un homme de ce mérite, mais les faits sont là : en 1611, il était *conseiller du roi, référendaire* au parlement de Grenoble et, comme tel, il jouissait de ces mêmes priviléges qu'il avait attaqués avec tant de verve dans ses plaidoyers (1). Quelque temps après, il obtint la charge de juge-mage de Die (avant 1615).

Ce fut alors que Rambaud entreprit de défendre, contre les professeurs de l'Académie de cette ville, l'autorité spirituelle du Pape. On trouvera ci-après l'indication des écrits qu'il publia à ce sujet : la polémique fit grand bruit et parait avoir fort occupé les ministres du Diois. Ces écrits, qui annoncent plus de zèle que de science historique, sont aujourd'hui d'une rareté extrême ; dans l'un d'eux, l'*Excellence de la succession*, il émet un sentiment qui l'honore ; après avoir raconté qu'il a été vivement ému en voyant afficher publiquement dans les rues de la ville des thèses sur ce sujet, *Papa est Antechristus*, il ajoute qu'il a préféré réfuter avec la plume cette proposition scandaleuse et défendue par les édits, plutôt que de sévir comme un magistrat ; « d'autant, « dit-il, que ce seroit une chose beau« coup plus utile, d'arracher cette opi« nion de l'esprit des hommes que de « brider la langue et la plume. »

Je ne connais pas l'époque de sa mort; à la fin du mois d'octobre 1625, il était encore juge-mage, et en 1630, cette charge était occupée par un nommé Jacques Panis. Trompés par Guy Allard, plusieurs de nos écrivains ont fait de lui deux personnages différents; d'après eux, l'avocat du tiers-état serait le père du juge-mage. J'ai sous les yeux des papiers de familledu médecin Villeneuve, dont Rambaud avait épousé l'une des filles, qui ne permettent pas de douter un seul instant que l'avocat et le juge ne soient le même homme. Chorier (*Histoire du Dauphiné abrégé*), t. 2, p. 226) a su se garder de cette erreur; mais Delacroix (*Statistique de la Drôme*, éd. in-4°, p. 483) en a commis une tout aussi grave en disant : Ram« baud, célèbre avocat du tiers-état du « Dauphiné a laissé des ouvrages *dans « lesquels il combat l'autorité des papes.* » C'est tout le contraire.

(1) En 1599, au moment où il défendait le tiers-état, il avait dédié son *Dialogue de la Vérité* à Ennemond Rabot, président du parlement de Grenoble, l'un de ces magistrats dont il voulait faire abolir les priviléges. On voit, en outre, par divers endroits de ses autres ouvrages, qu'il entretenait de grandes relations d'amitié avec Expilly, le défenseur le plus violent des privilégiés.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Plaidoyé povr le tiers-estat dv Dauphiné au procès qu'il a pardeuant le Roy & nosseigneurs de son conseil priué. Contre les deux premiers ordres dudict pays. Auec vne lettre seruant d'apologie pour l'autheur.* A Lyon, par Berthélemy Vincent, M. D. XCIX, in-8°, de 127 pp. Ce plaidoyer est précédé d'une dédicace à *messieurs les consuls et communautez des dix principales villes de Dauphiné*, datée de *Paris, ce 16 d'aoust 1598*, et signée RAMBAUD. A la page 99 commence la *Lettre servant d'apologie ou déffense pour l'autheur du plaidoyé du tiers-estat de Dauphiné, escrite par iceluy à monsieur Vincent Preuost de l'église Sainct-Saueur de Crest*, et datée de *Paris le 18 aoust 1598*; elle se termine à la pag. 120. Viennent ensuite : une lettre à *monsieur de Villeneuve, médecin du Roy*, beau-père de Rambaud, datée de *Paris, le 1 mars 1598*, et deux autres lettres *à monsieur Allian, docteur ès-droicts, & aduocat consistorial au parlement de Dauphiné*, datées de Paris, l'une du *1er mars 1598*, l'autre du *xxiij septembre 1598*. = La première édition de ce plaidoyer a été imprimée à Paris, 1598, in-4°. sans nom d'auteur. Il a été imprimé une troisième fois avec un autre plaidoyer de Rambaud, sous le titre suivant :

= * *Plaidoyez pour le tiers estat dv Davphiné au procez qu'il a pardeuant le Roy, & nosseigneurs de son conseil priué, contre les deux premiers ordres dudit pays.* A Paris, chez Jean le Blanc, M. DC., 2 part. in-8°. — La première a deux paginations : l'une de 26 ff. contient le plaidoyer dont la dédicace a été supprimée; l'autre de 23 ff., contient les lettres indiquées ci-dessus, excepté celle adressée à Allian sous la date du *xxiij septembre 1598*. La 2e partie a aussi une pagination séparée, et un titre que voici : * *Second plaidoyé pour le tiers-estat du Dauphiné.* A Paris, chez Jean le Blanc, M.D.C., in-8°, de 112 ff. Cette 2e part. est d'une impression différente de la 1re.

II. * *Dialogue de la vérité.* A Paris, chez Pierre Mettayer, M.D.XCIX, pet. in-12 de 8 ff. prélim. non chiff. et 46 ff. (Bib. Mazarine). L'épître dédicatoire,

adressée à Ennemond Rabot, premier président du parlement de Grenoble, est signée *Rambaud*, et datée de *Paris le xvij may 1599*. Viennent ensuite quatre à cinq pièces de vers composées par deux autres défenseurs du tiers-état de Dauphiné, Vincent et Lagrange. Ce dernier a formulé dans le quatrain suivant le but que s'est proposé Rambaud dans son opuscule :

L'homme trauaille en vain, s'il pense de trouuer
En soy la vérité : car elle est citoyenne
Du ciel, fille de Dieu. Ne pensez qu'elle en vienne
Si Dieu ne la transmet. Voicy pour le prouuer.

III. *Discovrs parénétique aux aduocats pour l'usage des citations du grec & du latin en leur plaidoyez contre le discours du sieur Alexandre Paul de Filaire, Thoulousain.* Paris, impr. de François Hvbi, M.DC.XI, in-12 de 95 pp. (Bib. de Grenoble). L'ouvrage de Filère est intitulé : *Discovrs contre les citations du grec et du latin ès plaidoyés de ce temps.* Paris, Hvby, 1610, in-12, de 65 pp.

IV. *Tradvction de devx epistres de S. Hierosme av pape Damase qui tenoit le siége en l'an 369, auec une paraphrase exemplifiée pour monstrer que l'authorité du pontife Romain estoit telle en l'ancienne église qu'elle est auiourd'huy.* A Tournon, par Claude Michel, M.DCXV. In-12, de 4 ff. prélim. non chiff. et 56 pp. (Bibl. de Grenoble). La dédicace est adressée à Expilly. Rambaud nous apprend, dans son *Rocher de Saint-Pierre* ci-après, qu'il rédigea cette traduction pour répondre à des thèses que Jean Scharp, professeur en théologie à l'académie de Die, avait fait afficher en 1612, et dans lesquelles le proposant soutenait que le pape était l'antechrist. Scharp ne répondit pas à cet écrit. « Ce « que voyant, dit Rambaud (*loc. cit.*), « ie récharge et prenant St Irénée i'en « compile le livret de l'excellence de la « succession, lequel ie luy envoye avec « ce cartel : *Debitor morosissime, ecce « creditorem indulgentissimum, qui ve« teri super inducit obligationem, quas « neque tv, neque patres, neque liberi sol« vere potestis.* » Voici le titre de ce nouvel écrit :

V. *L'Excellence de la svccession, où est monstré que par le moyen de la succession des personnes, on se peut asseurer infailliblement, qu'elle est la vraye Eglise, & la vraye doctrine de Iesvs-Christ.* A Lyon, chez Pierre Rigaud, M.DC.XVI, in-8° de 85 pp. (Bib. Mazarine). C'est un commentaire du ch. 3, liv. 2, de St Irénée ; il est précédé d'une épître dédicatoire au parlement et d'une relation du *Voyage du Père Arnoux* (jésuite) *au sinode de Die*. Les ministres de Die ne répondirent pas davantage, mais, ajoute Rambaud (*loc. cit.*), « ils susci« tèrent un certain pédant, sans front, « sans barbe, et sans vergoigne, qui, « ne craignant de perdre ce qu'il eut « iamais, a ramassé toutes les iniures « et calomnies que les ennemis du « Christ ont inventé contre son lieute« nant, les a fait imprimer et se vante « de m'avoir respondu... Il n'a pas eu « honte de m'adresser le corps de son « *libeau* diffamatoire avec le tiltre : *au « sieur Rambaud, salut.* C'est un salut « de Judas, etc. etc. » Le pédant dont il s'agit se nommait Jean Martinet et était ministre à Saillans ; malheureusement je ne puis donner le titre de son « libeau diffamatoire », qui est d'une rareté extrême et a échappé à toutes mes recherches ; il a dû être imprimé en 1617 ou 1618. Un Jésuite, le P. Biard, de Grenoble, vint prendre parti dans la querelle et réfuta en 1619 ledit « libeau diffamatoire » par un écrit extrêmement violent dont on trouvera le titre dans sa notice. De son côté, Rambaud ne laissa pas reposer sa plume, il répondit à Martinet par l'opuscule suivant :

VI. *Le rocher de S. Pierre, contre lequel les hérétiques se brisent la teste, où est monstré qu'il estoit du tout nécessaire qu'il y eust un chef visible en l'Eglise de Dieu ; & qu'il y est en effect, par son ordonnance expresse.* Lyon, chez Pierre Rigaud, M.DC.XXII. in-12 de 6 ff. prélim. non chiff., et 92 pp. La dédicace adressée à Alexandre Alleman, seigneur de Pâquiers, est datée du 1er janvier 1619. (Bib. de Grenoble).

On a encore de lui un petit écrit sur *sainte Paule* et un *discours à M. Lesdiguières* dont je ne connais pas les titres.

— J'ignore si l'on doit rattacher à la famille de ce Rambaud le personnage suivant, dont il est question dans la *France protestante* de MM. Haag. RAMBAUD (*Louis*), protestant converti, premier consul de Die, s'étant rendu coupable, pour la seconde fois, d'irrévérence envers le saint sacrement, fut condamné, comme impie et blasphémateur, à avoir la langue coupée, à être pendu, puis brûlé, et ses cendres jetées au vent ; en outre, à une amende de 1600 livres applicables à l'achat et à

l'entretien d'une lampe d'argent, destinée à brûler à perpétuité devant le maître-autel de la cathédrale. Il réussit à se soustraire à cette sauvage sentence et se réfugia à Genève, où il mourut.

RAMBAUD (Honorat), grammairien, né à Gap dans les premières années du XVI[e] siècle, alla s'établir à Marseille comme maître d'école. En 1578, il y avait 32 ans qu'il exerçait cette profession. C'était, à ce qu'il paraît, un homme rempli de zèle pour la première éducation littéraire des enfants, qualité plus rare qu'on ne le pense, surtout chez les savants magisters sortis de nos écoles normales. S'étant pris d'enthousiasme pour les nouveaux systèmes orthographiques proposés par Pelletier et Maigret, systèmes qui avaient dû faire grand bruit dans le monde pédagogique, Rambaud osa rêver une réforme encore plus radicale. C'était une révolution dans la langue française : il voulait changer, non-seulement l'orthographe adoptée, mais les caractères eux-mêmes. Ses projets de réformes parurent en 1587 dans un honnête in-8°, dédié aux consuls de Marseille. En voici un aperçu que je suis forcé d'emprunter à la *Bib. fr.* de Goujet, t. I, pp. 87-91, car ce bouquin est devenu si rare, que, malgré toutes mes recherches, je n'ai pas eu le bonheur de le rencontrer (1).

« Le fond de la doctrine grammaticale de Rambaud est : Qu'il faudrait ôter peu à peu de l'alphabet les lettres superflues, et y ajouter celles qui sont nécessaires, afin, dit-il, de ne point mal écrire par beaucoup de lettres, ce que l'on peut écrire avec peu. Qu'un des principaux points pour bien corriger l'orthographe, c'est de bien nommer et de bien former les lettres, et se ressouvenir qu'une lettre ne doit jamais faire la fonction et l'office d'une autre, ni divers sons être représentés par les mêmes lettres; que la vraie orthographe et la bonne manière d'écrire est de représenter fidèlement tout ce que nous prononçons et rien de plus, et de ne pas prononcer une chose et en écrire une autre, comme nous faisons; qu'une même lettre devrait avoir une seule forme et diverses lettres diverses formes; que la différence d'une lettre à l'autre fût grande, afin que les enfants ne prissent point l'une pour l'autre; que les lettres capitales devraient être plus grandes, mais non pas de différentes formes; que la diversité de sons, de voix et de prononciation, requiert diversité de signes, de notes ou de lettres, mais que les lettres ne devraient avoir aucun surnom, ni double office, comme d'aigu, de muet, d'ouvert, ou de fermé; que le nom de chaque lettre ne devrait avoir qu'un seul coup de langue, et la forme un seul coup de plume, une lettre ne devant pas être une syllabe, mais une partie indivisible de la voix. » — « Rambaud distinguait les lettres en mâles et femelles, ou en consonnes et voyelles. Il mariait (c'est son expression) les consonnes avec les voyelles et n'exprimait jamais l'*e* muet : à l'égard des consonnes, il les mettait seules sans mariage. Quand l'enfant, dit-il, connaît bien toutes les lettres mâles et femelles, on doit lui dire que le mariage du mâle et de la femelle fait la syllabe; que le mâle est le premier, qu'il perd en quelque sorte son nom, de même que la femelle, pour, des deux noms incorporés ensemble, n'en faire qu'un seul. Il croyait qu'il était impossible de bien écrire, à moins que d'avoir environ 52 lettres, savoir, 8 femelles ou voyelles, 41 mâles ou consonnes, et 3 lettres neutres. Ceux qui seront curieux de connaître ces 52 caractères de Rambaud, et de voir l'usage qu'il en faisait, pourront recourir à son livre, dont un côté contient son discours avec les caractères ordinaires, et l'autre avec ses caractères particuliers qui paraissent aussi aisés à lire, que le serait l'hébreu à une personne qui n'en aurait aucune teinture. C'est ce qui révolta ses lecteurs et empêcha que l'on ne profitât d'ailleurs de ses opinions et de ses principes. » J'ajouterai qu'il trouva cependant de chauds partisans : notre Laurent Joubert, qui était tombé aussi dans ce travers de réformes orthographiques, faisait grand cas de Rambaud, qu'il appelle *un très-excellent personnage, un homme très-digne de louange immortelle..* (Voy. une notice de M. Gautier dans la *Revue du Dauphiné*, t. V, pp. 273 et suiv.)

Voici, d'après les bibliographes, le titre de son ouvrage : *La Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter, et représenter naïvement les paroles, ce que jamais homme n'a fait.* Lyon, J. de Tournes, 1578, petit in-8° de 351 pp.

(1) La Bib. pub. de Gap en possède un exemplaire.

RAMBEAUD, (FRANÇOIS), général de brigade, né à Voiron, le 20 mai 1745, fit avec une grande distinction les guerres de la Révolution. Il se fit remarquer le 14 février 1793 au combat de Sospello (Piémont); il était alors capitaine des grenadiers. Devenu adjudant général, il se couvrit de gloire en septembre 1795, au combat et à la prise du Mont-Genèvre et de Saint-Barnouil. En 1798, il fit partie de l'expédition d'Egypte, dans la division de Lannes, avec le grade de général de brigade. Il périt au siége de Saint-Jean-d'Acre, le 8 mai 1799. C'était l'un des plus braves officiers de l'armée.

RAME (ANTOINE DE), seigneur DES CROTTES, joua un certain rôle pendant nos guerres de religon; mais nos recherches nous ont appris fort peu de chose sur sa vie. D'après Videl, il servait en 1579 pour le parti protestant dans le Haut-Dauphiné, tandis que d'après Chorier et Guy Allard (*Nobiliaire*), il était à la même époque gouverneur d'Embrun pour les catholiques. Quoi qu'il en soit, il commandait dans cette ville, lorsque, au mois de novembre 1585, Lesdiguières s'en empara par un coup de main. Chassé des barricades qu'il avait fait élever à la hâte dans les rues, Des Crottes prit le parti, ainsi que Gessans (de Chaste), commandant de la citadelle, de se retirer dans une tour dite la *Tour-Brune*, et il fit mettre le feu à l'église qui la joignait, afin d'empêcher les assaillants de s'y établir. Malgré ce moyen désespéré de défense, il fut obligé de se rendre. Nous le retrouvons plus tard à la tête d'un escadron de cavalerie, dans les expéditions de Lesdiguières en Savoie et en Piémont. Guy Allard dit qu'il avait reçu l'ordre de Saint-Michel en 1574, et que son fils, nommé *Matthieu*, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Digne en 1593. Ce dernier acquit quelques droits seigneuriaux dans la terre des Crottes au prix de 450 livres, par acte du 1er mai 1593.

La famille de RAME était fort ancienne. Chorier (*Suppl. à l'Estat pol.*) la fait remonter à un *Odon* ou *Eudes*, coseigneur de Savines, vivant en 1247. Albert (*Hist. du dioc. d'Embrun*, t. I, p. 164) dit que la ville de Rame ayant été détruite par les inondations de la Durance, il n'y resta qu'un château qui appartint à cette famille jusqu'au XVIIe siècle, et passa ensuite à divers seigneurs. Le dernier possesseur, un sieur Roman-Bellon, ayant été condamné par le Parlement de Grenoble, sur la poursuite des habitants du lieu de Chancellas, à le désemparer, il fut démoli de fond en comble.

RANDON (JACQUES-LOUIS-CÉSAR), maréchal de France, est né à Grenoble, le 25 mars 1795. M. Randon, que la fortune devait élever à la plus haute dignité militaire, n'est point sorti des écoles; il s'engagea à l'âge de dix-sept ans, et c'est, comme on dit, à la pointe de l'épée qu'il a conquis tous ses grades. Nommé sergent au 93e de ligne, le 11 avril 1812, il fit la campagne de Russie et se trouva à la sanglante bataille de Moskowa, où sa belle conduite lui valut le grade de sous-lieutenant (18 oct. 1812). Échappé avec bonheur aux désastres de la retraite, il servit l'année suivante pendant la campagne de Saxe avec le grade de capitaine; à la bataille de Lutzen (1813), il reçut deux graves blessures, au bras et à la cuisse. Après la campagne de France, il fut rejoindre à Grenoble le général Marchand, son oncle, commandant de la 7e division militaire, qui le retint auprès de lui en qualité d'aide de camp. Dans la notice de ce général, nous avons dit que le retour de Napoléon, en mars 1815, le plaça dans l'une de ces pénibles positions où un militaire se voit obligé de faire céder ses sympathies les plus chères à l'accomplissement de ses devoirs et à la fidélité à son serment. M. Randon eut sa part des difficultés de cette position. Dans la matinée du 7, le général Marchand l'avait envoyé à La Mure pour transmettre de nouvelles instructions à un corps de troupes qui s'y était porté dès la veille avec la mission d'arrêter la marche de Napoléon. Il arriva à Laffrey au moment même où ce dernier paraissait sur la route avec son état-major. Pendant un instant, il eut entre ses mains les destinées de l'Europe; les soldats du détachement royaliste hésitaient, leur fidélité n'était qu'ébranlée, et un certain nombre d'entre eux pouvaient encore obéir à un commandement donné avec énergie. M. Randon se renferma dans la stricte limite de ses instructions; il repartit au galop pour Grenoble, suivi de près par quatre lanciers polonais chargés de l'arrêter. Le gouvernement de la Restauration l'enveloppa dans la disgrâce de son oncle, et le laissa 15 ans capitaine.

La révolution de 1830 le tira d'un si long oubli. Nommé chef d'escadron, le 24 septembre de cette année, il passa en Algérie, où il resta pendant près de vingt ans et qu'il ne quitta qu'à de longs intervalles, pour quelques jours seulement. Il y gagna les grades de colonel (27 avril 1838), de maréchal de camp (1er sept. 1841) et de lieutenant général (22 avril 1847). Pendant cette période, il assista et prit part à tous les faits d'armes accomplis par nos soldats; il commanda et administra la subdivision de Bone, où ses soins actifs et vigilants imprimèrent a l'administration une marche plus régulière. En 1848, le gouvernement provisoire, voulant utiliser les profondes connaissances qu'un si long séjour en Algérie lui avait données de ses besoins, lui confia la direction des affaires de cette colonie près le ministère de la guerre. Il ne conserva toutefois ces fonctions que peu de temps : le 3 juin de la même année, il reçut le commandement de la 3e division militaire (Metz), et fut chargé à diverses reprises de l'inspection de la cavalerie.

Nommé ministre de la guerre, le 24 janvier 1851, M. Randon remit neuf mois après (24 oct.) son portefeuille au maréchal Saint-Arnaud et retourna en Algérie en qualité de gouverneur général. Il y resta jusqu'en 1858. D'importantes expéditions eurent lieu sous son commandement dans le Sahara et la Kabylie, entre autres la campagne de Babors et la prise de Laghouat; il détruisit la puissance du sherif Mohammed-Ben-Abdallah et celle du sultan de Tougourt. Il déploya aussi les talens d'un habile administrateur : il fut le persévérant promoteur d'une colonisation intelligente. Il dota l'Algérie de plusieurs établissements de la plus haute utilité : c'est ainsi qu'il créa une compagnie de forestiers-planteurs militaires, qui ont entrepris et exécuté d'importants travaux de reboisement, surtout dans la province d'Oran; il fit commencer par les troupes les travaux préliminaires pour les chemins de fer, dont la création fut décrétée en avril 1857, pendant un court voyage qu'il fit dans ce but à Paris. Il y fit aussi entreprendre l'établissement des lignes de télégraphe électrique. Ses nombreux et importants services lui ont mérité la dignité de maréchal de France, à laquelle il a été élevé par décret du 18 mars 1856. Depuis le 31 décembre 1852, il était sénateur.

Le gouvernement général de l'Algérie ayant été supprimé et remplacé par un ministère spécial, M. Randon rentra en France. Lors de la guerre d'Italie, il fut nommé major général de l'armée expéditionnaire; mais peu de jours après (7 mai 1859), il permuta avec le maréchal Vaillant, qu'il remplaça au ministère de la guerre.

RAYMOND (Jean-Michel), chimiste, né à Saint-Vallier (Drôme), le 24 mars 1766, fut destiné d'abord à la carrière médicale. Il prit le diplôme de docteur à la Faculté de Montpellier, et vint se fixer dans sa ville natale vers 1786; mais, passionné pour la chimie, il ne tarda pas à quitter ses malades pour aller étudier cette science à Paris, dans les laboratoires de Fourcroy, de Vauquelin et de Bertholet. Vers le commencement de 1789, il revint à Saint-Vallier y fonder un établissement pour le blanchiment des toiles d'après un procédé tout nouvellement découvert, et auquel il avait apporté quelques modifications. Cet établissement était à peine formé, lorsqu'un arrêté du comité de salut public le mit *en réquisition*, comme on disait alors, et l'envoya dans les départements du Midi en qualité d'inspecteur des poudres et salpêtres. Sa mission finie, il reprit ses travaux de blanchiment des toiles; toutefois le succès ne répondant pas à ses espérances, il les suspendit encore et retourna à Paris suivre les cours de l'Ecole normale, qui venait d'être ouverte avec éclat par les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les lettres. Il passa ensuite successivement à l'Ecole polytechnique comme préparateur et répétiteur de chimie, à l'Ecole centrale de l'Ardêche établie à Tournon (1802), à la chaire de chimie appliquée à la teinture que venait de fonder la ville de Lyon. Dans ce dernier professorat, qu'il exerça avec une rare distinction, il rendit d'importants services à l'industrie lyonnaise. Napoleon voulant faire concourir la chimie au succès de son système continental, proposa, par un décret du 3 juillet 1810, un prix de 25,000 fr. à celui qui ferait connaître, selon les termes du programme, « un procédé sûr et facile « pour teindre la laine et la soie avec « le bleu de Prusse, de manière à « obtenir une couleur unie, brillante, « égale et inaltérable par le frottement « et le lavage à l'eau. » M. Raymond se

ait sur les rangs et indiqua un procédé qui résolvait complétement la question pour la soie, mais qui, appliqué à la laine, n'offrait pas l'éclat et la solidité de la couleur d'indigo. Cette découverte valut à son auteur une somme de ,000 fr., à titre de récompense et d'encouragement, par décret du 2 juillet 1811. Ce fut pour la teinturerie lyonnaise un immense progrès; aussi la reconnaissance publique décerna-t-elle à la nouvelle couleur le nom de *bleu-Raymond*. En 1815, il quitta sa chaire pour aller diriger à Saint-Vallier un établissement de produits chimiques qu'il y avait fondé. En 1819, à l'exposition de l'industrie, il reçut une médaille d'or et la décoration de la Légion d'honneur. Il mourut à Saint-Vallier le 6 mai 1837.

ECRITS RELATIFS A J. M. RAYMOND.

I. *Notice biographique sur M. J.-M. Raymond, de Saint-Vallier.* (Valence, Borel), in-8° de 7 pp., signé *Delacroix*. Tirage à part d'un article inséré dans la *Revue du Dauphiné*, t. 1, pp. 344-48, et reproduit ensuite dans le journal *la Paix*, numéro du 23 juin 1837, et le *Biographe et le Nécrologe réunis*, numéro de juillet 1837. — II. *Rapport de la commission de chimie de la société des Amis du commerce et des arts de Lyon, sur les boules de bleu inventées par M. Raymond, sur une nouvelle teinture en cramoisi inventée par M. Guillermain, et sur une nouvelle teinture, extraite de la pellicule du raisin noir, par M. Deschamps, dont l'assemblée générale a voté l'impression collective dans sa séance du 1er avril 1807.* Lyon, Ballanche, 1808, in-8° de 31 pp. — III. *Description du procédé de M. Raymond, professeur de chimie à Lyon, pour teindre la soie avec le bleu de Prusse, d'une manière égale, solide et brillante, publiée par ordre de S. Exc. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, précédé du rapport fait à Sa Majesté sur cette découverte, et du décret impérial qui en récompense l'auteur.* Paris, impr. imp., 1811, in-8° de 32 pp. Le rapport et le décret sont suivis de la *description raisonnée* du procédé de M. Raymond, écrite par lui-même.

La *Notice biographique* dont j'ai donné le titre ci-dessus lui attribue les deux ouvrages suivants, que je ne connais pas : I. *Souvenirs d'un oisif*, 1836, 2 vol. in-8°. — II. *Essai sur le jeu considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel*, 1835, 1 vol. in-8°.

Il a fourni quelques articles au *Journal des mines* et aux *Annales de chimie*.

RÉAL (ANDRÉ), député à la Convention, né à Grenoble le 10 novembre 1755, était avocat au Parlement lorsque la Révolution éclata. Assez chaud partisan des idées nouvelles, il fut en 1789 l'un des fondateurs de la société populaire de Grenoble, dite *Société patriotique des amis de la Constitution*. Il devint ensuite administrateur du district de la même ville (1790), président du Directoire de ce district (1791), enfin député du département de l'Isère à la Convention (1792). Réal se rangea dans le parti modéré de cette assemblée. Lors du procès de Louis XVI, il vota, ainsi que ses collègues, *Boissieu*, *Prunelle* et *Servonat*, pour la détention de ce prince et son bannissement après la paix (1). Voici comment il motiva son vote : « Je « pense que je ne dois prononcer sur le « sort de Louis qu'en législateur; qu'en « cette qualité je ne dois prendre à son « égard qu'une mesure de sûreté générale. Je pense encore que l'existence « ignominieuse de Louis, déclaré coupable par un jugement national, sera « moins nuisible à ma patrie, que ne « pourrait l'être son supplice. J'aime « mieux que les droits dont il fut revêtu reposent sur sa tête flétrie et humiliée, que de les voir se réunir sur « celle de tout autre Bourbon. J'ajoute « que si le peuple français eût été consulté sur la peine à infliger à Louis, « je ne doute point qu'entre la mort et « la prison, il n'eût choisi la peine la « plus douce. Une grande nation est « toujours généreuse; elle ne connaît « point la vengeance; elle ne sent que « sa force et méprise le traître. Représentant du peuple, j'exprime le « vœu que je présume devoir être le « sien. Je partage aussi l'opinion de « ceux qui pensent que la peine de mort « doit être effacée de notre Code pénal. « Ainsi, fort de ma conscience, et mû « par le seul intérêt de ma patrie, je « conclus à la détention de Louis, sauf « à la commuer en un bannissement « perpétuel dans des temps calmes. » Il vota contre le sursis et contre l'appel au peuple; quelques biographes ayant avancé le contraire, nous allons reproduire textuellement, d'après le *Moniteur*, son opinion motivée, sur cette dernière question : « On n'a pas voulu que

(1) Les autres députés de l'Isère, *Amar*, *Baudran*, *Charrel*, *Genevois* et *Genissieu*, votèrent pour la mort.

« je fusse chargé de la responsabilité; « je l'invoque sur ma tête, cette res« ponsabilité, je l'appelle tout entière « cette responsabilité, et je ne crois pas « manquer à mes devoirs. Je suis per« suadé que la mort d'un homme de « bien n'est jamais perdue pour les vrais « républicains. Je me sacrifie donc, s'il « le faut, conformément aux principes « et conformément à mes devoirs, pour « éviter les brigues et les factions qui « vont agiter la République ; je vote « pour *non*. » — Réal prit une part assez active aux travaux du comité des finances. En nov. 1792, il proposa d'autoriser un emprunt de 3,000,000 sur les citoyens riches de Lyon pour achat de subsistances. En février 1793, il fit rendre un décret du même genre pour la ville de Paris, et la même année, divers autres décrets relatifs aux pensionnaires de la liste civile de Louis XVI. A l'époque du 31 mai, il eut le courage de prendre la défense de Buzot. Au mois de juin suivant, il proposa d'accorder des indemnités aux administrateurs des Pays-Bas, que le retour des Autrichiens avaient obligés de s'enfuir. La *Biographie moderne* (Leipsig, 1807) prétend qu'au mois de mars 1795, il demanda l'*ajournement* de la question relative à la restitution des biens des condamnés. Cette imputation, que divers écrivains ont répétée depuis, n'est pas exacte. La Biographie moderne l'a avancée d'après les tables du *Moniteur*, qu'elle s'est bornée à copier sans examen, et où on lit en effet . « Il (Réal) provoque l'ajour« nement de la discussion sur la resti« tution des biens des condamnés. » Mais le rédacteur de ces tables avait mal compris le sens et la portée de l'opinion exprimée par Réal dans la séance du 4 germ. an III (*Moniteur*, n° 184, p. 750). Il demande, il est vrai, le renvoi de la proposition dont il s'agit *aux comités*; mais, dans l'espèce, d'après la marche de la discussion, c'était voter *contre* l'ajournement. — Envoyé la même année (1795) en mission auprès de l'armée des Alpes, il réprima les mouvements insurrectionnels survenus dans quelques villes du Midi, et fit part à l'assemblée des mesures qu'il avait prises en cette circonstance, et pour empêcher le débarquement des émigrés sur les côtes de la Méditerranée. Il lui annonça aussi l'envoi de quatre-vingt-huit émigrés de Toulon au tribunal criminel de Grasse.

Devenu ensuite membre du conseil des 500, il se fit remarquer par la chaleur avec laquelle il combattit la proposition de percevoir l'impôt foncier en nature, démontrant que ce mode de perception était à la fois plus dispendieux et plus onéreux pour les contribuables. Il prit part aussi à un grand nombre de discussions dont nous allons indiquer les principales. Il demanda que le Directoire fût autorisé à faire célébrer la fête de la Victoire; il proposa un mode d'accuser les juges de la haute-cour de forfaiture. Il s'éleva contre l'envoi des garnisaires pour le paiement des contributions. Élu secrétaire du conseil le 21 décembre 1796, il appuya le recours en cassation contre les jugements des conseils de guerre; il s'occupa surtout beaucoup du régime hypothécaire, et fit adopter comme rapporteur de la commission plusieurs dispositions qui ont été consacrées dans la loi du 11 brumaire an XI.

Réal sortit du conseil des Cinq-Cents le 1er prairial an V (20 mai 1797). Il fut presque aussitôt nommé commissaire du Directoire exécutif près de l'administration centrale du département de la Drôme (1). Le 12 prairial an VIII (1er juin 1800), le premier consul lui donna une place de juge au tribunal d'appel de Grenoble. Devenu président de chambre en 1811, il donna sa démission à la rentrée des Bourbons. Sa qualité d'ancien conventionnel le fit comprendre dans la liste de ceux qui devaient sortir de France, en exécution de la loi du 12 janvier 1816; mais comme il n'avait ni voté la mort du roi, ni signé l'acte additionnel pendant les Cent-Jours, il obtint d'abord un sursis indéfini qui l'autorisait à rester en France (11 avril 1816), puis une décision royale déclarant que la loi du 12 janvier ne lui était pas applicable (26 septembre 1819). Réal vécut depuis cette époque dans la retraite. Il mourut à Grenoble le 18 octobre 1832, avec le titre de président honoraire de la cour royale.

Un très-grand nombre des rapports et discours de Réal ont été imprimés séparément. Nous ne connaissons que les suivants :

§ I. — CONVENTION.

I. *Analyse des projets de décret prése-*

(1) M. Albin Gras (*Deux années de l'Histoire de Grenoble*, p. 136) dit qu'il fut encore inspecteur des contributions directes à Grenoble et sous-préfet de Saint-Marcellin.

tés sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard, suivie d'un projet de décret pour le recouvrement de cet emprunt. (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 8 pp.— II. *Projet de décret sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 7 pp. III. *Projet de décret concernant les gagistes & pensionnaires de l'ancienne liste civile, présenté au nom du comité des finances.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 3 pp.—IV. *Projet de décret sur les cautionnements et traitements des payeurs généraux, présenté au nom du comité des finances.* (Impr. nat.) (s. d.) In-8 de 7 pp.—V. *Projet de décret pour autoriser la municipalité de Lyon à faire un emprunt de 3 millions, présenté au nom du comité des finances.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 4 pp.— VI. *Rapport et projet de décret pour autoriser la municipalité de Paris à lever une contribution extraordinaire de quatre millions, présentés au nom du comité des finances.* (Imp. nat. (s. d.) In-8° de 8 pp. — VII. *Réflexions sur le meilleur mode d'élection.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 6 pp.

§ II. — CONSEIL DES CINQ-CENTS.

VIII. *Opinion de Réal sur le mode de paiement de la contribution foncière et des fermages de l'an IV.* Séance du 11 floréal an IV. (Imp. nat.) In-8° de 14 pp. — IX. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la pétition du citoyen Sauve et de la citoyenne Ducluzeau, relative à l'exploitation d'une mine de fer.* Séance du 30 flor. an IV. (Imp. nat.) In-8° de 4 pp. Cette mine de fer est sur le territoire de la Voulte (Ardèche). — X. *Projet de loi sur le code hypothécaire et le crédit cédulaire, présenté au conseil des Cinq-Cents au nom de la commission chargée de simplifier et améliorer le code hypothécaire décrété le 9 messidor an III de la République française.* Paris, imp. nat. Fructid., an IV, in-8° de *xxvj* et.. pp. — XI. *Projet de résolution sur la publicité des hypothèques, présenté au nom d'une commission spéciale.* (Imp. nat. Pluviôse an V.) In-8° de 23 pp. — XII. *Real, membre du conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif.* (Imp. nat.) (28 pluv. an V.) In-8° de 7 pp. C'est une réponse à une imputation calomnieuse, dont il avait été l'objet, dans un écrit intitulé : *Manuel des assemblées primaires et électorales de France.*—XIII. *Opinion sur l'établissement d'une inspection générale des contributions directes.* Séance du 21 *germ. an V.* (Imp. nat.) In-8° de 10 pp.

RÉAL (FÉLIX), député, fils du précédent.—Voy. le *Supplément.*

RÉALIER-DUMAS (JEAN-FRANÇOIS-IGNACE), magistrat et député, naquit à Valence, le 1er février 1788, d'une famille de robe originaire de Crest (1); son père, *François-Henri*, procureur au présidial de Valence avant la révolution, mourut en 1806, adjoint à la mairie de cette ville. — Après avoir terminé ses études de droit à la faculté de Grenoble, M. Réalier-Dumas fut appelé à Paris en qualité de secrétaire de M. de Montalivet, alors ministre de l'intérieur (1809). En 1811, il fut nommé conseiller assesseur à la Cour prévotale des douanes de Hambourg, et, au mois de juin de l'année suivante, l'empereur le désigna pour occuper une position administrative en Lithuanie; mais les revers de Moscou ne lui laissèrent pas le temps de se rendre à son poste. — En 1814, Louis XVIII le nomma conseiller à la Cour royale de Corse. M. Réalier-Dumas occupa les loisirs que lui laissaient ces fonctions à étudier les singulières mœurs de cette contrée, alors peu connue, et publia, en 1819, le résultat de ses observations dans un ouvrage intitulé : *Mémoires sur la Corse.* Ces observations, qui furent plus tard réimprimées, produisirent, dès leur apparition, une vive sensation et attirèrent l'attention du gouvernement sur l'auteur; le duc Decazes lui offrit la préfecture de ce département, mais, ne voulant pas renoncer à la magistrature, il refusa cette position et obtint, en oct. 1819, un siége de conseiller à la Cour de Riom. A cette époque, il se livra à une étude approfondie des lois romaines. Deux de ses parents, professeurs à l'université de Valence, vers la fin du siècle dernier (2), lui avaient transmis, comme un précieux héritage, un commentaire inédit de Cujas sur les Instituts de Justinien; c'étaient, d'après la tradition, les leçons que ce grand homme dictait deux siècles auparavant

(1) Nous avons sous les yeux des lettres patentes du 24 juin 1663 qui nomment un *Guillaume* REALIER notaire royal à Crest. Cette charge resta dans la même famille pendant trois générations.

(2) *Jean François* REALIER, son oncle, né à Valence en 1740, docteur de l'Université de cette ville le 29 mars 1768, y occupa une chaire de droit, environ de 1775 vers 1786; il fut élu plusieurs fois recteur. Il devint ensuite conseiller au présidial, officier municipal, juge au tribunal de Montélimar, puis à celui de Valence, où il est mort en 1820.

N. VALETTI, son oncle maternel, professeur à l'Université de Valence, à la même époque. Au commencement de la Révolution, il se retira en Toscane d'où il était originaire.

aux étudiants de cette université et qui étaient, pour ainsi dire, attachées à sa chaire. M. Réalier-Dumas publia ces leçons en 1823 avec de savantes notes et une préface adressée à la jeunesse française. Cet ouvrage fut un événement pour le monde des jurisconsultes : de vives polémiques s'engagèrent au sujet du manuscrit, et l'on remarqua avec peine l'espèce d'acharnement avec lequel M. Ducaurroy en contesta l'authenticité dans la *Thémis*. M. Dupin aîné trancha la difficulté avec un mot qui apaisa divers amours-propres d'auteurs : « Si l'ouvrage, dit-il, n'est pas de « Cujas, c'est bien assurément le meil- « leur travail que l'on puisse trouver « sur la matière. »

La révolution de 1830 trouva M. Réalier-Dumas à la Cour de Riom. Partisan éclairé des idées libérales, il fut nommé député par les électeurs de Die, dont il conserva la confiance jusqu'en 1837. A la chambre, il prit une part active aux délibérations pendant ces sept années. Il fut l'un des principaux orateurs-jurisconsultes qui travaillèrent à la révision du Code pénal de 1810. En 1835, il reçut la mission d'aller installer la magistrature dans notre nouvelle conquête d'Afrique, en qualité de procureur-général directeur de la justice. Le séjour qu'il fit dans cette colonie lui ayant démontré toute l'importance qu'elle pouvait acquérir un jour, il ne cessa, comme député, de lutter contre les nombreuses attaques que l'opposition d'alors dirigeait sottement contre cet établissement ; plusieurs fois, à la tribune, il combattit une évacuation qui eût été à la fois la ruine de nos intérêts et une honte pour nos drapeaux. Profondément versé dans les questions d'économie politique, il fut rapporteur de divers projets de loi importants, notamment sur les tabacs, les boissons, etc. En 1836, à son retour d'Alger, le gouvernement, voulant mettre à profit sa connaissance des besoins d'un pays où il avait passé plusieurs années, le nomma procureur général en Corse (1836) (1). Dans ces fonctions, M. Réalier-Dumas devança la réforme que, vingt ans plus tard, le gouvernement impérial devait obtenir par une loi bienfaisante. Il entreprit courageusement, par la seule jurisprudence de la Cour de Bastia, d'interdire le port d'armes pour arriver à l'extinction du banditisme. Pendant quatre années, il obtint les résultats les plus heureux et acquit des titres réels à la reconnaissance de ce pays. Ce fut le dernier poste qu'il occupa : des pertes de famille achevèrent d'ébranler sa santé, usée par les fatigues d'une carrière longue et si occupée, et il mourut à Livron, le 23 juin 1840. — Son fils unique, *Pierre-Paul-Henri*, né à Montluçon (Allier), le 4 mars 1834, a été nommé auditeur au Conseil d'État par décret du 16 février 1858.

(1) Il a été publié, à l'occasion de son installation, l'opuscule suivant : *Discours de M. Sorbier, 1er avocat général à la cour royale de Bastia, prononcé à l'audience solennelle du 17 août 1836, lors de l'installation de M. Réalier-Dumas, en qualité de procureur général près la même cour.* Bastia, impr. Fabiani, 1836, in-8 de 11 pp.

On a de lui : I. *Mémoire sur la Corse, par M. Réalier-Dumas, ancien conseiller à la Cour royale de Corse, actuellement conseiller à la Cour royale de Riom.* Paris, Plancher, 1819, in-8°. = 2e édit. Paris, Delaunay, 1828, in-8°. Ce mémoire a donné lieu à une réponse intitulée : *Observations au mémoire de M. le conseiller Dumas sur la Corse*, par P. J. Marsilj, Ajaccio, Marchi, 1820, in-8° de 70 pp.

II. *Jacobi Cujaccii prælectiones in institutiones Justiniani, opera et studio J. F. I. Réalier-Dumas, in regia Ricomagensi curia consiliarii; cum plurimis annotationibus editæ.* Claromonti, Aug. Veysset, 1824, in-8°.

III. *Discours sur l'amortissement* (séance du 26 janvier 1831), in-8°. — IV. *Rapport au nom de la commission chargée de régler la question du traitement et de la gratuité des fonctions de président et de questeur* (séance du 31 août 1831), in-8°. — V. *Discours sur le budget des recettes* (extrait du *Sténographe des chambres*, séance du 10 avril 1832), in-8° de 6 pp. (Impr. Dupont et Gaultier-Laguionie). — VI. *Amendement proposé par M. Réalier-Dumas* (Impr. Dupont et Gaultier-Laguionie), in-8° de 3 pp. Relatif à une augmentation de 100,000 fr. pour être affectée à la route de Paris à Antibes, par Lyon, Valence, Crest, Die, Gap et Sisteron. — VII. *Discours dans la discussion générale du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, prononcé dans la séance du 31 janvier 1833* (Impr. de Mme Ve Agasse), in-8° de 10 pp. — VIII. *Développements de la proposition de M. Réalier-Dumas sur les boissons* (séance du 13 févr. 1834), in-8°. — IX. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au privilége exclusif de la fa-*

rication et de la vente du tabac* (séance du 29 décembre 1834), in-8° de 20 pp. Impr. Henry). — X. *Discovrs prononcé, le 25 octobre, par M. Réalier-Dumas, membre de la Chambre des députés, à l'occasion de son installation en qualité de procureur-général près les tribunaux dans nos possessions françaises du nord de l'Afrique* (Alger, impr. du gouvernement), in-8° de 8 pp.

RÉGNIER. — Voy. JARJAYES.

RÉGUIS (CLAIRE), femme du comte Lenoir-Laroche, naquit à Grenoble, le 19 août 1762. Dans le monde, elle s'était fait remarquer par les grâces de sa personne, son esprit et ses sentiments patriotiques; après son mariage, elle s'adonna, non pas à la piété, mais à toutes les exagérations du mysticisme. Une circonstance particulière avait contribué à développer en elle cette maladie: ayant connu Saint-Martin, qui était mort dans sa maison, elle avait adopté le *martinisme*, nom que l'on donna aux idées de cet illuminé, avec un singulier enthousiasme. Les *martinistes*, variété de philosophes chrétiens, prétendaient connaître les mystères de la nature et avoir des communications secrètes avec les morts; c'étaient à peu près les *spirites* de nos jours. Mme Lenoir-Laroche fit nous ne savons quel amalgame de ces folles rêveries avec la religion, les propagea avec une foi ardente parmi les personnes de son sexe, et chercha à fonder une sorte d'association qui aurait eu un costume particulier. Elle fit élever à grands frais le Calvaire d'Aulnay, près de Sceaux, où son mari avait une maison de campagne. C'est là qu'elle mourut, le 26 décembre 1821. — Elle a publié les deux ouvrages :

I. * *La Grèce et la France, ou Réflexions sur le tableau de Léonidas, de M. David, adressées aux défenseurs de la patrie par une Française, suivies de la correspondance d'un officier d'artillerie pendant la campagne de 1814, et de différentes pièces relatives à cette époque.* Paris, Rey et Gravier, 1817, in-8°. — II. * *Description du Calvaire des Lauriers, monument élevé au nom des mères, des veuves, des sœurs et des orphelines des guerriers français, sous l'invocation de la Vierge sainte, mère des affligés, à la gloire du Très-Haut, par la gloire de la croix.....* Paris, imp. Huzard-Courcier, 1820, in-8° de 576 pp. — « Ces deux ouvrages sont anonymes. Elle a dû laisser plusieurs manuscrits parmi lesquels on cite une interprétation mystique de la fable de l'Amour et de Psyché. » (*Annuaire nécrol.* de Mahul, 1821).

REINOARD (JOSEPH-PAUL), né à Gap, fut reçu officier de santé à la lieutenance de cette ville, devint chirurgien-major de marine et fit avec ce grade la campagne des Indes, sous le bailli de Suffren. S'étant ensuite retiré à Gap, il est mort au mois de mai 1826. Il était chevalier de la Légion d'honneur (1). — On a de lui.

I. *Léger développement sur l'hygiène, ou l'art de conserver sa santé.* Gap, Allier, an III, in-8° de 28 pp. — II. *Rapport des contre-épreuves en faveur de la vaccine, faites à l'hospice de Gap. 13 prairial an XII.* Gap, Allier, in-4° de 1 p. — III. *Jury médical, séance du 7 octobre 1818. Discours de M. Reinouard.* Gap, Allier, in-8° de 4 pp. — IV. *Nécrologie. Discours prononcé sur la tombe de M. d'Heralde.* Gap, Allier (s. d.), in-4° de 4 pp. — V. *Harmodius Reynoard, officier de santé de première classe de l'armée des Alpes, au conseil de santé, près le département de la guerre.* Embrun, P. F. Moyse (s. d.), in-4°.

C'est par erreur que M. Quérard (*France litt.*) lui attribue des *Observations sur les tremblements de terre* (Gap, 1808, an XII). Cet opuscule est de ROCHAS, juge à Gap (Voy. ce nom).

Notice communiquée par M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

RENAUD (ANDRÉ), ecclésiastique, doctr en théologie, né en Dauphiné, mort à Lyon, en 1702, est auteur d'un ouvrage de critique grammaticale assez rare, dont voici le titre : *Manière de parler la langue françoise selon ses différents styles, avec la critique de nos plus célèbres écrivains, en prose et en vers, et un petit traité de l'orthographe et de la prononciation françoise.* Lyon, 1697, in-12 (*Mémoires* de d'Artigny. t. VI, p. 99).

RENCUREL (BENOITE), pieuse bergère à qui l'on doit l'institution du pèlerinage de Notre-Dame du Laus, naquit à St-Etienne d'Avançon (Hautes-Alpes), le 29 septembre 1647. Son père, Guillaume Rencurel, et sa mère, Catherine Matheron, étaient de simples paysans vivant du travail de leurs mains et n'ayant pour tout bien qu'une maison des plus humbles et quelques

(1) On trouverait peut-être quelques renseignements biographiques dans l'opuscule suivant, dont nous ne connaissons que le titre : *Rapport sur la conduite civique des citoyens Reinoard... Foderé et Vial.... fait à la société populaire d'Embrun*, in-8° de 8 pp.

petits champs. Guillaume Rencurel mourut laissant sa famille à peu près sans ressources, car il paraît, d'après les historiens du Laus, assez obscurs en cet endroit, que les huissiers s'étaient abattus sur son modeste patrimoine. Fort jeune encore, mais puisant dans ses sentiments religieux une raison au-dessus de son âge, Benoite consola sa mère, lui fit espérer des jours meilleurs et entra comme bergère chez deux habitants de St-Etienne. « C'était, dit l'un de ses biographes, un ange de candeur et d'innocence. Sa sérénité était inaltérable, et une touchante modestie relevait l'air de bonté qu'on remarquait en elle. Sa grande simplicité s'alliait à un rare jugement. Elle aimait la prière, et elle priait souvent avec une angélique ferveur pendant qu'elle gardait son troupeau. Sa dévotion envers la sainte Vierge croissait chaque jour : elle l'invoquait dans toutes ses peines avec la plus vive confiance. »

Elle avait atteint sa dix-septième année, lorsqu'un jour, faisant paître son troupeau sur la montagne de Saint-Maurice, auprès d'une chapelle en ruines dédiée autrefois à ce saint, elle aperçut tout à coup un beau vieillard drapé dans un manteau rouge, la tête couverte d'une mitre, la poitrine couverte d'une longue barbe blanche. Ce vieillard lui annonça que le lendemain elle verrait dans le vallon de Saint-Etienne la sainte Vierge elle-même. Voir la mère de Dieu était le plus ardent désir de la jeune fille; chaque jour, en effilant les grains de son rosaire, elle demandait naïvement cette faveur à Dieu. Aussi la promesse du mystérieux vieillard inonda-t-elle son cœur d'une immense joie, et le lendemain, dès l'aube du jour, elle conduisit son troupeau dans le vallon de Saint-Etienne. Nous allons emprunter à l'un des plus élégants biographes de Benoite, M. l'abbé Pron, le récit de cette merveilleuse entrevue. « Au fond « du vallon, dit-il, et à l'entrée du bois, « il y avait dans une roche à plâtre en « exploitation une petite grotte où elle « avait coutume de se réfugier pour « dire son chapelet. A peine arrivée en « face de la grotte, elle y voit tout à « coup une belle dame tenant un ad- « mirable enfant. Ce spectacle la ravit. « Mais pouvait-il entrer dans une âme « aussi simple, malgré son désir et la « prédiction du saint, que la glorieuse « Vierge descendrait du ciel pour la « visiter? Elle ne trouve donc rien au- « tre que son ingénuité native pour « s'écrier : Belle dame, que faites-vous « là? Voulez-vous acheter du plâtre? « Puis, lui offrant du pain, elle lui « propose de le tremper à la fontaine « pour l'engager à en manger. La « dame sourit de sa simplicité et ne « dit mot. Bientôt les paroles devien- « nent superflues entre la dame et la « bergère. Il s'établit entre elles une « communication intime et silencieuse « qui remplit celle-ci de bonheur. La « joie déborde sur ses traits; toute son « âme est dans ses yeux et la parole « expire sur ses lèvres, même pour de- « mander à celle qui la ravit qui elle « est. Pareille à une petite marguerite « qui, au lever du soleil, ouvre sa « riante corolle et tourne son sein doré « vers l'astre qui la réjouit et la fé- « conde, l'humble et gracieuse ber- « gère reste immobile et muette de- « vant la radieuse étoile qui s'est levée « dans ce vallon, et livre toute son « âme aux mystérieuses influences de « la vision qui l'éclaire, l'échauffe et la « réjouit. Voir, voir toujours ce qu'elle « voit, est sa nourriture, sa prière, son « repos et sa vie. Le pain, le temps, le « troupeau, tout, jusqu'au rosaire, est « oublié. Les étoiles la surprirent à la « même place... Le jour suivant même « spectacle, même bonheur, même ra- « vissement. Pendant près de quatre « mois, chaque jour il lui est donné « de contempler celle dont la vue lui « fait un paradis de la terre... Pendant « la nuit, seul temps qui sépare l'heu- « reuse bergère de l'objet de son « amour, elle en rêve et, tout en rê- « vant, elle se lève pour aller le voir. « Elle se surprend alors au *milieu* des « ténèbres, courant, les pieds nus, sur « les pierres du chemin et vêtue à « peine. Pendant qu'elle dort, son « cœur veille, et l'amour entraîne le « corps..... Lorsque la Mère de Dieu « se fut étroitement lié l'âme de la « jeune vierge par l'attrait silencieux « de sa beauté, elle commença à lui « parler, et ce fut pour l'instruire, « l'éprouver et l'encourager. Elle en « fait son élève avant d'en faire son « amie et la dispensatrice de ses grâ- « ces. » (1) — Après environ quatre mois d'entrevues dans le vallon de

(1) A la place de la grotte où la sainte Vierge s'est montrée si souvent à Benoite, on a élevé une petite chapelle dite *N.-D. des Tours*.

aint-Etienne, la sainte Vierge anonça à Benoite qu'elle ne la reverrait lus que dans la petite chapelle du .aus (1), et lui fit part en même temps e ses desseins sur ce lieu. C'est là en ffet qu'elle se montra désormais à la ieuse fille.

Cependant le bruit de ces appariions s'était répandu au loin. Dès qu'on ut appris que la sainte Vierge voulait tre plus particulièrement honorée au .aus, les pèlerins y accoururent de outes parts: des villages entiers y arivèrent en processions; chacun vouait visiter ce lieu privilégié où la Mère le Dieu était descendue, et prier dans 'humble chapelle consacrée par sa préence. Bientôt de nombreux miracles 'y opérèrent. Instruit de ces faits, le viaire-général d'Embrun (A. Lambert), 'oulut s'assurer par lui-même de leur éalité afin d'interdire ou d'autoriser insuite cette dévotion naissante. Il se endit au Laus accompagné du recteur lu collége des jésuites d'Embrun (le ». André Gérard) et du secrétaire de 'archevêché (Jean Bonnafoux). Une guérison miraculeuse, opérée presque ous ses yeux, lui donna la conviction que le doigt de Dieu était dans tout ela. Dès lors il devint le protecteur le l'œuvre sainte dont Benoite était 'instrument, et il retourna à Embrun lein du dessein de faire construire une glise au Laus, ainsi que la sainte Vierge l'avait demandé. Un archidiacre le Gap, Pierre Gaillard, qui se retira nsuite au Laus et y passa le reste de a vie, se donna tout entier à cette œure, offrant d'en diriger lui-même es travaux. Des mains généreuses offrirent de l'argent, les pauvres apportèrent des materiaux, et la construction le l'église, commencée en 1667, fut oussée avec une telle activité qu'on 'acheva la même année. Pierre Gaillard fit construire à côté une maison our les prêtres attachés au service du anctuaire et la dota de sa bibliothèque, t ensuite de tous ses biens. Benoite init peu à peu par venir y demeurer out à fait. Les faveurs extraordinaires qu'elle obtenait chaque jour du ciel, elles que visions, extases, familiarité vec la sainte Vierge et les anges, stignates, etc., la faisaient regarder comme ne sainte. Une foule immense de pèlerins accourait du fond des provinces les plus éloignées pour la consulter sur les choses du salut ou se recommander à ses toutes-puissantes prières Elle avait reçu le don précieux de lire dans les replis les plus cachés de la conscience humaine; plus d'une fois il lui arriva d'écarter de la sainte table des pécheurs qu'une fausse honte avait empêchés d'avouer quelque faute secrète à leur confesseur. On lui avait construit tout près de la nouvelle église une petite chambre où elle put, à l'ombre du sanctuaire élevé à sa Dame bien aimée, continuer sa vie de sainte. Cette chambre existe encore: « Elle est restée, dit M. Depéry, avec « son rustique amenblement en bois « de sapin: un étroit bahut, qui fut ce« pendant assez vaste pour renfermer « toute sa garde-robe, et un lit dont les « colonnes ont été déchirées par le cou« teau des pieux visiteurs. Le seul or« nement qu'on y remarque est un « portrait en pied de Benoite, peint par « un Italien, huit ans avant la mort de « la thaumaturge. Ce portrait, *ex-voto* « de l'artiste miraculeusement guéri, « fut offert à la sainte Vierge dans son « église du Laus. La bergère y est re« présentée en costume du tiers-ordre « Saint-François (2), la figure animée « par la vision céleste, à genoux de« vant la divine Mère qui lui apparaît « douce et gracieuse. Ce portrait, en« dommagé, vient d'être restauré par « les soins de Mgr Depéry. » Les innombrables pèlerins qui se pressent chaque année au Laus ne manquent pas d'aller visiter pieusement la modeste chambre de sœur Benoite, comme on l'appelait dans les dernières années de sa vie. C'est là qu'elle mourut, le 28 décembre 1718, à l'âge de 71 ans. Elle fut enterrée dans le sanctuaire même, tout près du maître-autel; l'on voit encore sur la modeste pierre qui recouvre ses restes l'inscription suivante, gravée par une main peu habituée à manier le ciseau:

TOMBEAU
DE LA SŒUR BENOITE
MORTE EN ODEUR DE SAIN
TETÉ, LAN 1718.

L'histoire de la vie de Benoite et les faits merveilleux qui se sont passés au Laus sont consignés, entre autres

(1) Cette chapelle avait été bâtie en 1640, en ertu d'une permission de Guillaume d'Hugues, rchevêque d'Embrun. Elle était dédiée à *N.-D. e Bon-Rencontre.*

(2) Quelques écrivains du Laus disent qu'elle était agrégée à l'ordre de Saint-Domque.

documents, dans quatre relations manuscrites rédigées par des contemporains qui ont été les témoins de tout ce qu'ils racontent. Ces quatres pieux chroniqueurs sont un juge de la baronnie d'Avançon, nommé Grimaud, et trois prêtres qui passèrent une partie de leur vie auprès de la sainte bergère, Pierre Gaillard, frère Aubin, ermite de Notre-Dame de l'Erable, et Peythieu. Leurs manuscrits sont conservés religieusement au Laus. Ce furent ces trois prêtres qui, pendant la vie de Benoite, firent le service du sanctuaire. Après la mort de Pierre Gaillard, le dernier survivant, l'archevêque d'Embrun y appela des prêtres jansénistes qui furent remplacés, en 1712, par des Pères de la congrégation de Sainte-Garde. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution. En 1791. l'église et la maison où ils logeaient furent vendues aux enchères; on transporta la bibliothèque et le trésor de la sacristie au bureau du district d'Embrun; quant aux tableaux et *ex-voto*, les sans-culottes de l'endroit les brûlèrent sur la place, devant l'église. En 1802. après la restauration du culte catholique, Mgr Miollis, évêque de Digne, dont la circonscription diocésaine renfermait alors le Laus (1), rachet à ses frais l'église et le presbytère et y établit trois prêtres. Plus tard, en 1817, M. Peix, curé de Gap, de concert avec les autres ecclésiastiques du diocèse, racheta l'ancien couvent des Pères de Sainte-Garde dans le but d'y établir un séminaire; mais ce projet n'ayant pu être mis à exécution, on s'adressa à l'évêque de Marseille qui y envoya des missionnaires appartenant à une congrégation placée spécialement sous l'invocation de la sainte Vierge et appelée *Oblats de Marie*. Ces prêtres desservent encore aujourd'hui le sanctuaire. Mgr Depery, évêque actuel de Gap, n'a rien négligé pour rehausser encore l'éclat de ce pèlerinage que M. l'abbé Pron. au mépris des merveilles de la Salette, ne craint pas d'appeler « la plus belle « page de l'Eglise dans les temps mo« dernes, le plus fameux des pèlerina« ges, celui qui l'emporte sur tous les « autres du même ordre. » Sa pieuse sollicitude s'est étendue aussi d'une manière toute spéciale sur tout ce qui pouvait rappeler et honorer la mémoire de la bergère de Saint-Etienne d'Avançon.

(1) On sait que l'évêché de Gap, érigé en 1790, et supprimé dans la tourmente révolutionnaire, ne fut rétabli qu'en 1822.

ÉCRITS RELATIFS A BENOITE RENCUREL ET AU SANCTUAIRE DE N.-D. DU LAUS (2).

I*. *Recueil historique des merveilles que Dieu a exercés* (sic) *a N.-D. du Laus, près Gap, en Dauphiné, par l'intercession de la sainte Vierge, et des principaux traits de la vie de Benoite Rencurel.* Grenoble, Faure, 1736, in-18 de 124 pp.

II.* *Recueil des merveilles que Dieu a opéré à Notre-Dame du Laus.* Gap. Allier, 1823. in-12.

III.* *Notice historique sur Notre-Dame du Laus. H. Alpes.* Marseille, Olive, 1829, in-18 de 122 pp.

IV.* *Notice historique sur la fondation du sanctuaire et l'établissement du pèlerinage de Notre-Dame du Laus, suivie d'une neuvaine à l'usage des pèlerins.* Gap, Allier (s. d.), in-16 de 128 pp. L'approbation de l'évêque de Gap est du 1er mai 1843.

V. *Histoire du sanctuaire de Notre-Dame du Laus* (*Hautes Alpes*) *et de la pieuse bergère qui l'a fondé, approuvée par Mgr l'évêque de Gap*, par M. l'abbé Auguste Martel, chanoine et supérieur de la maison du Laus. Gap, Delaplace, 1850, in-12 de XVII et 347 pp., avec fig.

VI. *Précis historique de la maison de sœur Benoite, bergère de Saint-Etienne d'Avançon*, par l'abbé Depéry, aumônier de Mgr l'évêque de Gap. Gap, Delaplace, 1851, in-8° de 106 pp., avec une vue de la maison. L'auteur est le neveu de Mgr Depéry, évêque de Gap.

VII. *Histoire de Notre-Dame du Laus*, par le P. A. Maurel, S. J. Marseille, imp. Chauffard (s. d.), in-12 de X et 166 pp., avec pl.

VIII. *Couronnement de Notre-Dame du Laus* (Gap, Delaplace) (s. d.), in-8° de 31 pp. Cet opuscule contient les 3 pièces suivantes : *Discours prononcé par Mgr Depéry, à l'occasion du couronnement de la Vierge du Laus, le 23 mai 1855; Consécration du diocèse de Gap à Notre-Dame du Laus; Bonnes odeurs du Laus* (c'est le chap. 19 de l'*Hist. du sanctuaire du Laus*, par l'abbé Pron, alors inédit). Voy. le n° XIII ci-apr.

IX. *Précis historique du couronnement de Notre-Dame du Laus, diocèse de Gap*,

(2) Nous devons cette liste bibliographique à l'obligeance de M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

par l'abbé Lépine. Gap, Delaplace, 1855, in-8°.

X. *Couronnement de Notre-Dame du Laus, poëme en trois chants*, par l'abbé Jujat. Gap, Delaplace, 1856, in-8° de 52 pp.

XI. *Cantiques et poésies à l'occasion du couronnement de Notre-Dame du Laus.* Gap, Delaplace (s. d.), in-8° de 11 pp.

XII. *Les Fleurs du Laus, recueillies par Mgr Jean Irenée Depéry, évêque de Gap.* Gap, Delaplace, 1856, in-18 de 231 pp., avec fig.

XIII. *Histoire des Merveilles de Notre-Dame du Laus, tirée des archives du vénérable sanctuaire*, par l'abbé Pron, *sous la surveillance d'un comité historique, publiée par ordre et avec la haute approbation de Mgr. J.-I. Depéry, évêque de Gap.* Gap, Delaplace, 1856, in-12 de VII et 367 pp., avec fig.

XIV.* *Vie de Benoite Rencurel, fondatrice du sanctuaire*, par M. l'abbé R... Limoges, Ardant, 1857, in-18

REVEL (Hugues de) fut élu grand-maître de Malte en 1260. Tous nos historiens le font dauphinois, et le rattachent à une famille de Revel dont Chorier (*Etat pol.*, III) ne remonte la filiation qu'à un Jean de Revel, nommé parmi les nobles dans la révision des feux de Roibon en 1474. « On ne doute « pas, dit-il, qu'il ne fût de cette fa« mille. » Ce grand-maître assista en 1274 au deuxième concile de Lyon, convoqué pour les affaires de la Terre-Sainte, la réunion des Grecs et la réformation des mœurs. Son magistère ne rappelle aucun souvenir remarquable ; il tint cinq chapitres généraux et fit plusieurs règlements pour le gouvernement de l'ordre. Il mourut en 1278. Son nom et ses armes sont au Musée de Versailles, dans la salle des Croisades.

Portraits.— Dans les Hist. de l'ordre de Malte de Vertot et de Bosio.

RÉVILASC ou **RÉVIGLIASC**, famille noble originaire de Piémont et fixée dans le Gapençais vers les premières années du XVe siècle. Guy Allard, qui a écrit sa généalogie, la fait remonter à l'an 1230. L'une de ses branches, celle de *Darne*, a donné naissance au personnage suivant.

RÉVILASC (Girard ou Giraud de), plus connu sous le nom de Darne (1), joua un certain rôle pendant nos guerres de religion dans les rangs du parti catholique. Il paraît qu'il laissa un journal de sa vie, que Guy Allard dit avoir eu sous les yeux et d'après lequel il lui a consacré une assez longue notice dans la généalogie de Révilasc. En voici la substance. — Darne naquit le 25 juin 1564. Il commença à porter les armes en 1577 dans la compagnie de J.-Ant. de Briançon, seigneur de Varces, et se trouva en 1580 au siége de La Mure. En 1585, il se jeta dans le château de Glandage avec plusieurs de ses amis, pour le conserver au roi. L'année suivante, il servit, sous Lavalette, aux siéges d'Eurre, de Vachères, de Saou, de Mirabel, de Monestier de Clermont et de Chorges, à la réduction de la citadelle de Valence, à la prise de Pierrelongue. En 1587, il fut mis en garnison à Crest et combattit à Aoste les troupes envoyées par Lesdiguières pour fortifier ce bourg. En 1589, il servit au secours d'Aubagne, à la prise du château d'Hyères, à l'attaque de Romans, au secours de Grane, au siége de Grimaud et à la prise de Fayols, en Provence, où il sauva l'honneur à trois filles de condition qui étaient entre les mains des soldats. En 1590, il prit part à la défense de Salon, de Barjoux, de Draguignan et de Fréjus, à la prise de Givors et au siége de Grenoble, où il fut blessé. En 1591, Lavalette l'envoya servir en Provence, où il resta jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée au siége de Roquebrune, le 11 février 1592. Alphonse d'Ornano lui ayant donné une commission pour lever deux compagnies, Darne rentra en Dauphiné et fut chargé d'un commandement à Beaurepaire. En 1594, il servit à Saint-Genis, pris sur les Savoisiens, et y commanda douze compagnies. Il se trouva ensuite à la soumission de Vienne et de Lyon. En 1598, il suivit à la cour, puis en Guyenne, le maréchal d'Ornano, auquel il s'était attaché et qui le chargea de diverses missions. A la mort de ce dernier (1610), il eut part aussi à la confiance de son fils, qui l'employa, en 1611, dans la négociation de son mariage. Lorsque le prince de Condé reçut le gouvernement de Guyenne, Darne fut nommé gouverneur du château Trompette (Bordeaux), où il demeura jusqu'en 1615 (2). Le roi lui donna ensuite le gouvernement de Moras, en Dauphiné, où il conduisit une compagnie de vieilles bandes corses que

(1) C'était le nom d'une terre que *Catherine de La Tour*, sa mère, avait apportée dans sa famille.

(2) Guy Allard dit qu'il avait été précédemment gouverneur du Pont-Saint-Esprit.

d'Ornano lui avait donnée, et il garda cette place jusqu'à l'époque de la destruction de ses fortifications, par ordre de Louis XIII. Il mourut en 1650; son testament est du 6 janvier de cette année.

RÉVILASC (Jean-Pierre de), issu d'une branche de la même famille, qui se fixa dans le comté Venaissin vers le commencement du xvie siècle, était seigneur de Barroux. Guy Allard et Chalvet lui ont consacré une notice, mais il ne paraît pas appartenir à notre province; M. Barjavel (*Dict. hist de Vaucluse*) le qualifie *citoyen d'Avignon*. Ce gentilhomme cultivait la poésie et a laissé quelques ouvrages, entre autres une traduction en vers des psaumes (Grenoble, Ant. Bureau, 1646, in-12) et une *Exaygesse de tous les évangiles du Caresme, avec la Passion, composez par dixains*. Avignon, 1648, in-12.

REVOL (de), famille de Dauphiné dont nous ne connaissons la filiation qu'à partir de son anoblissement, c'est-à-dire de la seconde moitié du xvie siècle. Elle était alors divisée en deux branches formées par deux frères, *Louis* et *Antoine*. Le premier, auquel nous allons consacrer une notice, fut anobli par une charge de secrétaire d'Etat et ne laissa qu'un fils, *Ennemond*, mort sans enfant en 1627. Le second, anobli par lettres du mois d'avril 1591, vérifiées par arrêt du 10 décembre suivant, fut la tige d'une nombreuse postérité qui a donné plusieurs prélats à l'Eglise (1).

REVOL (Louis de), né vers 1531, eut d'abord plusieurs emplois sous différents secrétaires d'Etat. En 1586, il fut nommé intendant de l'armée de Provence, sous le duc d'Epernon, dont il acquit l'amitié et qui le recommanda à Henri III, comme étant un parfait royaliste. Pendant la tenue des Etats de Blois, ce prince ayant résolu de se défaire du duc de Guise, renvoya son ministère qu'il ne jugeait pas assez disposé à appuyer ses projets, et donna à Revol la charge de secrétaire d'Etat au département de la guerre, par provisions du 15 septembre 1588; il y est qualifié *d'homme fidèle, de sainte réputation et accoutumé à le servir dès ses premières années*. Ce ministre fut, dit-on, le seul qui eut reçu l'entière confidence du coup d'Etat du 23 décembre. — Il eut aussi la confiance de Henri IV, qui le conserva dans ses fonctions et l'employa aux conférences de Noisy et de Suresnes. Il mourut à Paris, le 24 septembre 1594, et fut enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Fauvelet du Toc (*Hist. des Secrétaires d'Etat*) rapporte son épitaphe, qui nous a permis d'indiquer l'époque de sa naissance. — Son portrait (buste) est au musée de Versailles.

(1) Les rédateurs du *Gallia christiana*, t. I, p. 779, citent un *Jean* de Revol, sacré évêque d'Orange, le 22 mars 1349, dans l'église Saint-Barnard de Romans, qu'ils rattachent à la famille dont il est question. Ne connaissant la généalogie des Revol qu'à dater du xvie siècle, nous ne savons si cette assertion est bien fondée.

Quelques dépêches de Revol ont été imprimées, notamment dans le recueil publié par Jean de Lannet (Paris, 1623, in-4°). Il en a existé plusieurs recueils manuscrits; nous ne connaissons que le suivant:

I. — *Lettres de Monsr de Revol, secrétaire d'Etat*, pet. in-4° de 200 ff. Ce recueil manuscrit contient des lettres et instructions diplomatiques, depuis le 1er janvier 1590 à la fin de 1593 (Bib. imp. S. F. *718*).

La *Bibliothèque hist.* de Lelong, t. III, en cite quatre autres dont elle donne ainsi les titres:

II. — N° 30237. *Lettres des sieurs Boivin du Villars, de Revol et Duval de Stors, employés pour le Roi auprès du duc de Savoie: au Roi, à la Reine, au duc d'Anjou et au seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat, et d eux auxdits sieurs, depuis août 1569 jusqu'en février 1588.* Ces lettres étaient conservées dans la bib. de Saint-Germain-des-Prés.

III. — N° 30291. *Diverses instructions, dépêches et expéditions sur les affaires importantes*, in-folio. Ces dépêches étaient dans la bibl. de M. de Caumartin (mort évêque de Blois, en 1733) et dans celle de M. le président Bernard, en 3 vol. in-4°.

IV. — Id. *Mémoires et Dépêches*, in-fol. Ces mémoires étaient dans la bibl. du chancelier Séguier, n° 207, et à St-Germ.-des-Prés.

V. — N° 30298. *Instructions à MM. de La Fin et de Chalesses, allant l'un au Lyonnais, Auvergne et Languedoc, et l'autre en Italie, auprès du duc de Toscane, après la conversion du roi Henri IV, tirées des manuscrits de feu M. de Revol, secrétaire d'Etat*. Ce manuscrit était dans la bibl. de St-Vincent de Besançon; l'instruction à La Fin était aussi à Dijon, dans la bibl. de Fevret de Fontette (aujourd'hui à la Bib. imp.).

— *Ennemond*, fils unique du précé-

dent, conseiller au grand conseil, fut nommé évêque de Dol, en 1592, par Henri IV, qui faisait alors le siége de Rouen; mais il n'obtint jamais de bulles. Toutefois, il conserva cet évêché pendant onze ans, ou plutôt il en toucha les revenus et s'en démit, en 1603, en faveur d'*Antoine*, son cousin germain, moyennant une pension de 4,000 l. Il mourut à Paris le 13 octobre 1627 et fut inhumé, auprès de son père, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

REVOL (ANTOINE), cousin germain du précédent, né en 1548 dans le diocèse de Vienne, fut d'abord chanoine de Saint-Ruf. *Ennemond* ayant été pourvu de l'évêché de Dol, le nomma d'abord chanoine et chantre de sa cathédrale, et lui résigna ensuite son siége en 1603. Il fut sacré à Paris le 6 janv. 1604 et prit possession le 20 févr. suivant. Ce prélat résida dans son diocèse, qu'il visita souvent et où il convoqua de nombreux synodes. Il y fonda aussi quelques établissements, entre autres un couvent de Visitandines. Il mourut dans son château des Ormes, près de Dol, le 6 août 1629.

— Deux de ses neveux furent chanoines de Dol. L'un, *Ennemond*, était en même temps chantre de la cathédrale, prieur de Notre-Dame et protonotaire apostolique. L'autre, *Arthur*, mourut à Paris le 12 oct. 1625 et fut enterré dans l'église des Carmélites de la rue Chapon, au Marais.

REVOL DE LA RAMILLIÈRE (LOUIS DE), autre neveu du précédt, fut docteur de Sorbonne, prieur de Villiers et de Moutilliers. C'était un bel esprit qui florissait au XVIIe siècle. L'abbé de Marolles parle de lui dans le chapitre de ses mémoires, intitulé : *Dénombrement de ceux qui m'ont donné de leurs livres ou qui m'ont honoré extraordinairement de leurs civilités*. « Il me donna, « dit-il, des vers de sa jeunesse, avec « son amitié qui me fut chère, n'ayant « rien fait imprimer depuis, que ses « thèses de théologie parce qu'il s'a- « donna aux emplois de la chaire, et « prêcha même quelquefois avec suc- « cès. » Chalvet prétend qu'il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

REVOL (JOSEPH DE), de la même famille que les précédents, né en 1662, dans le diocèse de Vienne, était fils de Pierre de Revol, seigr des Avenières, qui fut successivement procureur général à la cour des aides de Vienne et à la cour supérieure de Bourg-en-Bresse, puis conseiller au parlement de Metz, et mourut en 1704. — Après avoir été vicaire général des diocèses de Belley et de Poitiers, il fut nommé, le 11 avril 1705, évêque d'Oléron, assista à l'assemblée du clergé de 1725 en qualité de député de la province d'Auch, obtint, le 29 mars 1727, l'abbaye de N.-D. de Pontaut (dioc. d'Aire), et se démit de son évêché, en avril 1735, en faveur de J.-Fr. de Chatillard, son neveu. Il mourut à Oléron, le 21 mars 1739, âgé de 77 ans. Son oraison funèbre, prononcé par le P. Day, jésuite, a été imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre de feu M. de Revol, évêque d'Oléron, prononcée le 21 mars 1740, jour de l'anniversaire de ce prélat*. Pau, 1740, in-4° (*Bib.* de Lelong, T. I, n° 8119).

On lui doit un *Recueil des anciennes et nouvelles ordonnances du diocèse d'Oléron*. Pau, Dupaux, 1712, in-12.

REVOL (FRANÇOIS DE), de la même famille, naquit au château de Terrebasse, dans le diocèse de Vienne, vers 1715. Il était vicaire général de son parent, M. de Chatillard, évêque d'Oléron, lorsqu'il fut appelé à lui succéder sur ce siége, le 2 avril 1742. La même année, il obtint l'abbaye de N.-D. de Pontaut, que son prédécesseur avait aussi possédée. Il mourut au mois d'avril 1783.

REVOL (PIERRE), l'une des célébrités de l'ancien barreau de Grenoble, naquit à l'Albenc (Isère), le 10 avril 1748. Destiné de bonne heure à la profession d'avocat, il avait débuté à l'âge de vingt ans. Un style clair, rapide et serré, une discussion pleine de sagacité, une doctrine fondée sur les grands principes du droit, une grande force de dialectique, le placèrent bientôt au premier rang parmi ses collègues. Il brillait surtout dans les répliques improvisées, cette partie si difficile de la profession d'avocat. C'est lui qui donna lieu à ce fameux conflit entre le parlement et l'ordre des avocats, dont les conséquences furent d'interrompre à peu près le cours de la justice pendant une année. Au mois de juin 1780, pendant qu'il plaidait une requête civile à l'audience de la grand'chambre, trois conseillers l'interrompirent avec des mouvements d'inquiétude et d'ennui : *Cela est bien long... on ne plaide pas comme ça... on nous prend pour des oisons...* dirent-ils en s'agitant sur leurs siéges et assez haut pour être entendus. La chambre ne lui permit pas de

terminer sa plaidoirie, et son client perdit sa cause. Cette interruption inconvenante ayant été rapportée au conseil de l'ordre, il fut pris une délibération (11 juillet), par laquelle les avocats déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus continuer leurs fonctions. En conséquence, ils cessèrent de se présenter au palais; le parlement fut obligé d'autoriser les procureurs à plaider; mais comme la plupart de ceux-ci manquaient des connaissances nécessaires, les procès d'audience ne purent être jugés. Ce différend ne se termina que vers le milieu du mois de juin 1781, au moyen de concessions réciproques (1). — En 1788, il prit quelque part aux mouvements de résistance que l'enregistrement forcé des édits fit naître dans notre province, et assista aux assemblées de Vizille et de Romans. Elu député aux états-généraux, il n'y joua pas le rôle que ses talents oratoires et sa grande réputation semblaient promettre : il fut un des membres les plus obscurs de cette grande assemblée et ne parut jamais à la tribune; il n'est mentionné au *Moniteur* qu'une seule fois, croyons-nous : c'est à propos de la protestation du 12 septembre 1791, dont il fut l'un des signataires. Après la session, il retourna à Grenoble, où ses opinions modérées l'exposèrent aux soupçons des chauds révolutionnaires; il fut arrêté comme suspect en 1793 et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. — En 1800, il fut nommé suppléant au tribunal civil de Grenoble, et successivement substitut du procureur général et juge à la Cour d'appel de cette ville; enfin, à l'organisation de la Cour impériale, troisième président de chambre. Il est mort à Grenoble, le 22 septembre 1811. (*Nécrologie*, dans l'*Almanach de la Cour imp. de Grenoble* pour 1812, pp. 173 et 174.)

Portrait.—Suite de Déjabin.

REVOLAT (Etienne-Benoît), chirurgien distingué, né à Vienne, le 21 mars 1768, fit ses études à l'école de Montpellier, et fut ensuite attaché au service médical militaire dans les armées de la République, entre autres dans celles des Pyrénées-orientales et d'Italie. En l'an vi, il était retiré dans sa ville natale, où il exerça pendant quelques années la médecine et s'occupa avec un grand zèle à propager la vaccine. Rappelé au service vers 1804, il fut d'abord nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Nice; il y demeura jusqu'à sa suppression et alla bientôt après remplir les mêmes fonctions à celui de Bordeaux, qu'il dut quitter pour suivre les armées en qualité de médecin principal. Après la campagne de 1815, il revint dans cette dernière ville, où étaient restés sa femme et ses enfants, et dont il ne devait plus sortir. Il y fut pendant longtemps médecin de l'hospice des aliénés, membre du jury médical, et président du conseil de salubrité publique. Il y est mort le 11 juillet 1848. — Le docteur Revolat était chevalier des ordres de la Réunion, de la Légion d'Honneur et de l'Eperon d'or. On trouve au bas de son portrait que nous indiquons ci après une assez longue nomenclature des sociétés savantes ou littéraires dont il faisait partie : il était membre correspondant des Sociétés de Médecine de Paris, Lyon, Marseille, Evreux, Montpellier, Grenoble, Tours, Nîmes, Metz, Bruxelles et la Nouvelle-Orléans; de l'académie des sciences, lettres et arts de Turin et de Dijon; de l'académie des sciences, lettres et arts italienne; de l'académie royale de médecine de Madrid; du collége royal de médecine de Stockholm; membre honoraire des sociétés d'instructions médicale et Linnéenne de Bordeaux.

Portrait. — *Mellis del. Jerretz sc.* Il est en buste, de 3/4, tourné à D., dans un pet. méd. rond. Point. Au-dessous, treize lignes de texte, contenant la nomenclature de ses affiliations académiques. = Il y a un second tirage avec des caractères différents pour le texte.

Bibliographie. — I. *Essai sur la fièvre puerpérale par Th. Denman... traduit de l'anglais sur la troisième édition imprimée à Londres en 1785.* Lyon, J.-T. Reyman et Cie, an vi, in-12 de xiv et 92 pp. — II. *Nouvelle hygiène militaire, ou préceptes sur la santé de l'homme de guerre considéré dans toutes ses positions, comme les garnisons, les cantonnements, les campements, les bi-*

(1) Les pièces de cette curieuse affaire ont été publiées par M. Gariel, alors bibliothécaire adjoint de la ville de Grenoble, dans un opuscule intitulé : *La Cour et le Barreau, journal de ce qui s'est passé en 1780 et 1781, au sujet de l'affaire de l'ordre des avocats au Parlement de Dauphiné, de la cessation en juillet 1780 et de la reprise en juin 1781 de leurs fonctions; avec la copie des interrogatoires, délibérations; arrêts, correspondance entre le procureur général et le garde des sceaux, etc.* Paris, Prudhomme et Blanchet, juin 1844, in-8° de 16 pp.

vouacs, les ambulances, les hôpitaux, les embarquements, etc. Lyon, Tournachon-Molin, 1803, in-8°. — III. *Observations médicales sur la fièvre régnante à Livourne, traduites de l'italien de G. Palloni, et augmentées de notes.* Lyon, Reyman; Paris, Brunot, 1805, in-8° (*Fr. litt.* de Querard). = Autre édition, Paris, Croullebois, in-4° de 47 pp. avec trois tableaux. Voy. un compte-rendu de cet ouvrage dans le *Journal général de médecine*, t. 23, pp. 68 et suiv. — IV. *Eveil et instruction sommaire sur la vaccine.* A Nice, chez la Société typograph., février. 1806, in-8° de 26 pp. — V. *Eloge historique de Jean-Marie Caillau, docteur médecin, lu dans la séance publique de la Société royale de médecine de Bordeaux, le 28 août 1830, et publié par cette compagnie.* Bordeaux, impr. Lawalle, 1820, in-8° de 32 pp. — VI. *Considérations sur l'hôpital des aliénés de Bordeaux.* Bordeaux, Gazay, 1838, in-8° de 50 pp. — VII. *Aperçu statistique et nosographique de l'asile des aliénés de Bordeaux.* Bordeaux, Lawalle, 1846, in-4° de 44 pp.

REY (Charles), né à Grenoble, était, d'après Chalvet, syndic et doyen des écrivains de cette ville, au XVIIe siècle. On a de lui l'ouvrage suivant, dont voici le titre, d'après le catalogue de la Bibliothèque publique de Grenoble : *Tarif pour la liquidation des Lods à toute sorte de deniers, avec l'explication d'iceux.* Grenoble, 1663, in-8°.

REY (Joseph-Philippe-Auguste), magistrat, publiciste, naquit à Grenoble le 24 octobre 1779, de Jean Rey, marchand confiseur, et de Françoise-Marie Chenavier. On dit que son père, désirant lui voir continuer son commerce, lui fit passer une grande partie de sa jeunesse au milieu des préparations de son officine, mais que sa mère, ambitieuse comme le sont toutes les mères pour leurs fils, ayant remarqué en lui une intelligence au-dessus de la confiserie, rêva de plus hautes destinées et réussit, après de bien longues instances, à obtenir que son Joseph serait un avocat. Nous ne nous portons nullement garant de ce cancan ; tout ce que nous savons, c'est qu'il fit de bonnes études, fut reçu avocat, et que dès les premières années de l'empire il entra dans la magistrature. Voici l'énumération des diverses fonctions qu'il a remplies. Le 18 octobre 1807, il fut nommé substitut du procureur impérial à Plaisance (Taro); le 3 janvier 1810, premier substitut à Mayence (Mont-Tonnerre); le 8 mai 1812, procureur impérial au même siége; le 5 juin suivant, président du tribunal ordinaire des douanes à Lunebourg (Bouches-de-l'Elbe).

A la première restauration, il fit comme tant d'autres : il renia Napoleon auquel il avait prêté quatre fois serment de fidélité; il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma, le 13 nov. 1814, président du tribunal de première instance de Rumilly (Mont-Blanc), et il lui prêta serment de fidélité.

Au retour de l'île d'Elbe, la position de Joseph Rey comme magistrat était assez précaire, et il courait grand risque de perdre son siége de Rumilly. Une démarche hardie, inspirée par son patriotisme et par l'aversion que les douceurs du régime des Bourbons lui avaient probablement fait concevoir pour le gouvernement impérial, sembla devoir le compromettre encore davantage. Quelques jours après le passage de Napoléon à Grenoble, au moment où les colonnes du *Moniteur* s'emplissaient des *adresses* de félicitations de tous les corps constitués de l'empire, il osa, en son propre nom, en rédiger une où, tout en exaltant le génie de l'empereur, il se permettait de lui donner les plus sévères conseils (31 mars 1815). Cette adresse produisit une grande sensation, elle fut lue par toute la France. En d'autres temps, semblable hardiesse n'eût pas manquer d'attirer un sévère châtiment sur la tête de son auteur ; mais, à peine rétabli, le gouvernement ne crut pas devoir débuter par des mesures répressives. D'ailleurs la destitution de Joseph Rey eût peut-être fait plus de bruit que son *adresse* elle-même. On respecta donc sa courageuse indépendance; il resta président du tribunal de Rumilly, et prêta de nouveau serment de fidélité.

La seconde restauration le retrouva sur ce siége. Fut-il alors destitué, ou donna-t-il sa démission ? Nous ne le saurions dire. Tout ce que nous savons, c'est qu'il le conserva jusqu'au 31 juillet 1815 seulement.

Rendu à la vie privée, Joseph Rey renonça aux fonctions publiques et se fit conspirateur. En juillet 1816, il fonda à Grenoble la société secrete appelée *l'Union*, la première établie en France, et l'affilia, au mois de novembre 1817, avec la société publique dite des *Amis de la presse*, où figuraient MM. de Broglie, d'Argenson, Laffitte, Lafayette, etc.

Vers la même époque, il vint se fixer à Paris et s'y fit inscrire au tableau des avocats.

Sans être dénué de connaissances comme jurisconsulte il n'occupait qu'une place fort secondaire au barreau, et son nom n'aurait peut-être jamais franchi l'enceinte du palais, lorsqu'une nouvelle hardiesse vint une seconde fois appeler l'attention sur lui. Dans les premiers jours de mai 1819, il adressa au procureur du roi, près le tribunal de la Seine, au nom du fondé de pouvoirs de plusieurs habitants du département de l'Isère, une plainte contre le général Donnadieu, l'ancien préfet Montlivaut et plusieurs autres personnes comme complices d'un *assassinat judiciaire* commis à Grenoble, en 1816. C'est ainsi qu'était qualifiée la sévère répression de la conspiration de Didier. Cette plainte, à laquelle il donna le caractère d'un violent manifeste politique, eut un grand retentissement et lui attira le plus rigoureux des châtiments disciplinaires. Sur le réquisitoire du procureur général Bellard, le conseil de l'ordre des avocats décida, par un arrêté du 8 juillet 1819, que son nom serait rayé du tableau.

Joseph Rey s'occupa dès lors presque uniquement de conspirations. Il fit partie, avec Cadet-Gassicourt, Chatelain, Cauchois-Lemaire et Mérilhou, du *Comité secret* formé dans le sein de la société des *Amis de la presse*. Il essaya en même temps d'appeler à une vie plus active *les Unions* qui s'étaient maintenues dans l'Isère et dans la Drôme; et comme tout alors tendait à une véritable insurrection, il fut formé, pour la diriger, un *comité d'action* (févr. 1820) dont il fit aussi partie avec Lafayette, Voyez-d'Argenson, Manuel, Dupont de l'Eure, etc. Ce comité, qui devint ensuite *comité directeur*, s'unit au mouvement insurrectionnel militaire qui faillit éclater en 1820. Compromis dans cette affaire ainsi que plusieurs autres Dauphinois, tels que Gaudo-Paquet, Bérard et le colonel Dumoulin, il réussit heureusement à s'échapper et fut condamné, par contumace, à la peine de mort, par arrêt de la Cour des pairs.

Réfugié en Angleterre, il profita de son séjour forcé dans cette contrée pour en étudier la législation. Il retira de cette étude le sujet d'un ouvrage en deux volumes in-8°, qui parut en 1826, sous le titre d'*Institutions judiciaires en Angleterre*. Vers la même époque, fatigué de l'exil, il était rentré en France pour purger sa contumace. On raconte qu'il se présenta un soir, inopinément, chez M. Dambray, chancelier de la chambre des pairs lui demandant à être jugé. Grand fut l'embarras de ce dernier. La session venait de finir, il fallait convoquer la chambre tout exprès, et déjà un grand nombre de pairs étaient partis pour leurs terres; d'ailleurs, le gouvernement se souciait fort peu de rappeler l'attention publique sur le complot de 1820. M. Dambray alla confier son embarras à Charles X. *Qu'est-ce que ce Rey*, dit le roi, *est-il bien dangereux? — Pas plus que vous et moi, sire,* aurait répondu M. Dambray. *C'est un rêveur fort inoffensif. — Eh bien,* ajouta Charles X, *je vais le gracier, c'est le moyen le plus simple de trancher la difficulté.* Joseph Rey fut gracié en effet, et il passa les dernières années de la restauration à s'occuper principalement de théories et de réformes sociales, qu'il avait puisées dans les écrits des rêveurs anglais, théories dont il exposa une partie dans un petit volume publié en 1828, sous le titre de *Lettres sur le système de la coopération mutuelle*.

A la révolution de 1830, son ardent amour de la liberté, et l'avénement au pouvoir de ses anciens amis politiques, lui valurent une place de conseiller à la Cour royale d'Angers (25 octob. 1830); il y resta jusqu'au 20 déc. 1839, époque où on le transféra à la Cour de Grenoble. Pendant cette dernière période de sa vie, il conserva les convictions libérales qui l'avaient fait autrefois se jeter dans les sociétés secrètes; il se livra aussi plus que jamais à l'étude du malaise social, à la recherche de réformes dont l'urgence et l'importance lui paraissaient dominer toutes les questions de forme dans les gouvernements. Son ouvrage intitulé : *Théorie et pratique sociale* (1842), où il développa ses idées à ce sujet, fut remarqué. Admis à la retraite le 26 août 1844, il vit avec bonheur l'attention publique se porter, après la révolution de 1848, sur ces questions de réformes, et ce fut pour *apporter sa pierre*, comme il le disait, *à la reconstruction de l'édifice* qu'il publia, en 1847, un *Appel au ralliement des socialistes*. Il est mort à Grenoble, le 18 décembre 1855.

Bibliographie. — I.° *De l'État actuel de la France, sous le rapport des idées politiques*. Paris, Delaunay, 1814, in-8°, de 23 pp.

II. *Adresse à l'Empereur.* Grenoble, mars 1815; Paris, Eymery, 1815; Paris, *le même*, 31 mars 1815, in-8° de 16 pp. Ce sont trois éditions différentes. = Trad. en allemand sous ce titre : *Adresse an der Kaiser.* Strasburg, gedr. bey Kœnig, 1815, in-8° de 8 pp.

III. *Des bases d'une constitution ou de la balance des pouvoirs dans un État.* Grenoble, Baratier; Paris, Jalion, avril 1815, in-8° de 111 pp.

IV. *Réflexions sur l'état présent de la France, moyen de remédier à ses maux, ou le Retour de l'âge d'or ; dédiées à tous les Français.* Paris, l'auteur, Nepveu, 1816, broch. in-8°.

V. * *Défense du colonel Michel, traduit au conseil de guerre, pour la capitulation d'Auxonne* (Dijon, Frantin, 1816), in-4° de 8 pp. (1).

VI. *Quelques vues sur l'équilibre politique des nations de l'Europe en particulier.* Paris, Lhuillier, 1818, in-8° de 74 pp.

VII. *Catéchisme de la charte constitutionnelle, à l'usage de toutes les classes de citoyens, ou dialogues entre un curé vendéen, devenu constitutionnel, et un grenadier de l'ex-garde, redevenu cultivateur.* Paris, Lhuillier, 1818, broch. in-8°.

VIII. *Discours sur le sujet présenté par l'Acad. de Lyon pour le concours de* 1817, Paris, imp. Renaudière, 1818, br. in-8°.

IX. *Défense du père Michel, prononcée par M. Tartarin, auteur; M. Rey (de Grenoble), avocat, et M. Poulet fils, éditeur ; précédée de la plainte rendue par M. l'avocat du roi.* Paris, Poulet, Plancher... 1818, in-12 de 124 pp. Au sujet d'un pamphlet politique intitulé : *Le petit livre à 15 sous, ou la Politique de poche, par le Père Michel.*

X. *De la responsabilité des agents du pouvoir d'après nos lois actuelles, et du droit de défense et d'indemnité des citoyens envers les agents du pouvoir.* Paris, Lhuillier, 1818, in-8° de 81 pp.

XI. * *Pétition adressée à la Chambre des Députés pour Pierre-François Régnier et autres habitants du département de l'Isère.* (Imp. Poulet), in-4° de 59 pp.

XII. *Requête à M. le garde des sceaux, tendant à décliner la juridiction du conseil d'État, pour Pierre-François Régnier et autres habitants du département de l'Isère, ensuite de la plainte par eux portée contre M. le vicomte Donnadieu et ses complices accusés d'assassinat* (Impr. Renaudière, 1819), in-4° de 23 pp.

XIII. *Mémoire par Joseph Rey, de Grenoble, avocat à la Cour royale de Paris, contre une décision du conseil de discipline des avocats près la même Cour, qui prononce sa radiation du tableau de l'ordre* (imp. Renaudière, 1819). In-4° de 50 pp.

XIV. *Préliminaires du droit, ou Introduction à un traité de législation générale.* Paris, Poulet, Comte, 1819. broch. in-8°.

XV. *Quelle est la classe de citoyens la plus intéressée au maintien du gouvernement ?* Paris, à la Librairie polit. 1820, broch. in-8°.

XVI. *Des Institutions judiciaires de l'Angleterre, comparées avec celles de la France et de quelques autres Etats anciens et modernes.* Paris, Nève, 1826, 2 vol. in-8°. = 2e édit. Paris, 1839, 2 vol. in-8°

XVII. *Du perfectionnement des études légales dans l'état actuel de la société.* Paris, Treuttel et Würtz, 1827, broch. in-8°.

XVIII. *Traité des principes généraux du droit et de la législation.* Paris, Gobelet, 1828, in-8°.

XIX. *Lettres sur le système de la coopération mutuelle et de la communauté de tous les biens d'après le plan de M. Owen.* Paris, Sautelet, 1828, in-18.

XX. *De la méthode Jacotot.* Paris, Pichon et Didier, 1829, broch. in-8°.

XXI. *Pétition à la Chambre des Députés pour l'adoption d'un nouveau plan d'éducation nationale, suivie de l'essai d'un projet de loi et de l'exposé des motifs.* Paris, A. Mesnier, 1830, broch. in-8°.

XXII. *Adresse au roi.* Paris, les marchands de nouveautés, 1832, broch. in-8°.

XXIII. *Du perfectionnement des modes actuels d'enseignement primaire* (Angers, impr. Lesourd), in-12 de 22 pp.

XXIV. *Lettres à ma femme sur les écoles de la première enfance, dites salles d'asile.* Grenoble, Prudhomme, 1836, in-8°, avec 1 pl.

XXV. *Traité d'éducation physique, intellectuelle et morale, suivi d'essais de cours sur les diverses branches de l'enseignement du premier et du second degré* (avec M. J.-A. Barré). T. I. Grenoble, Prudhomme; Paris, Delloye, 1841 in-8°. =Autre édit. avec des changements dans le titre. Paris, Dezobry et Magdeleine, 1852, in-8°

XXVI. *Théorie et pratique de la science sociale, ou Exposé des principes de morale, d'économie publique et de politique, et application à l'état actuel de la société de moyens généraux, immédiats et successifs d'améliorer la condition des travailleurs et même des propriétaires.* Grenoble, Prudhomme, 1842, 3 vol. in-8°.

(1) Le colonel Michel était de Grenoble.

XXVII. *Histoire de la conspiration de Grenoble en 1816, avec un fac-simile des dernières lignes écrites par Didier au moment de sa condamnation à mort*. Grenoble, Barnel, Vellot, 1847, in-8°.

XXVIII. *Appel au ralliement des socialistes*. Paris, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, 1847, in-8°.

REY (LOUIS-EMMANUEL), lieutenant général, baron de l'Empire, né à Grenoble, le 22 septembre 1768, entra comme simple soldat dans le régiment de *Monsieur* (75e d'infanterie), le 30 avril 1784, devint lieutenant le 1er juin 1792 et, le 15 du même mois, adjoint aux adjudants généraux employés à l'état-major de l'armée des Alpes. Nommé général de brigade le 20 germinal an IV, il commanda la même année le camp sous Lyon, formé pour l'organisation des troupes dirigées sur l'armée d'Italie. Le 21 fructidor an V, il eut le commandement supérieur des départements du Rhône et de la Loire, et fut placé sous les ordres directs du général en chef Bonaparte. Il passa ensuite à la 6e div. milit. (3 vent. an VII), mais rentra bientot dans la 19e (11 vendém. an VIII), où il resta jusqu'au 1er vendém. an X, époque où son opposition au consulat à vie le fit mettre en disponibilité. — Après une année de disgrâce, il reçut du premier consul le commandement du départt de Jemmapes, qu'il quitta en l'an XIII, pour celui de Bayonne. Sa brillante conduite dans les campagnes de 1805 à 1807 lui valut le titre de baron, le 23 mars 1808. Appelé, le 22 août de cette année, à remplir les fonctions de chef d'état-major du corps d'armée de Catalogne, il se distingua aux siéges de Barcelone et de Tarragone. Le 14 août 1811, l'Empereur lui confia le cinquième gouvernement de l'Espagne, ayant pour chef-lieu Saint-Sébastien, importante place forte. Sir Thomas Graham vint mettre le siége devant cette ville dans les premiers jours de juillet 1813; il avait avec lui 18,000 hommes, tandis que la garnison ne comptait que 2,731 combattants. Pendant deux mois, 60 pièces de gros calibre accablent la place de leur feu; cinq assauts successifs sont livrés, mais repoussés avec pertes; ce n'est qu'au sixième que les Anglais, profitant du trouble qu'une explosion épouvantable vient de jeter dans la ville, parviennent à y pénétrer; ils n'y trouvent plus que des ruines. Le général Rey, s'étant retiré dans le fort Lamothe, tint encore quelques jours. Il ne se rendit prisonnier qu'à la dernière extrémité, mais avec les honneurs de la guerre, dans la journée du 9 septembre; 1,026 des nôtres avaient été tués et 570 blessés. Quand Napoléon apprit cette héroïque défense, il éleva l'intrépide chef qui l'avait dirigée au grade de général de division (6 nov. 1813) et le nomma grand officier de la Légion d'honneur (19 nov.), bien qu'il fût alors captif en Angleterre.— Rendu à la liberté après la paix, le général Rey fut confirmé dans son grade par Louis XVIII, le 28 juin 1814, et créé chevalier de Saint-Louis. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur lui donna, par décret du 30 avril 1815, le commandement de Valenciennes. Les alliés retrouvèrent dans cette ville le héros de Saint-Sébastien : sommé de se rendre après le désastre de Waterloo, il fit sortir toutes les bouches inutiles et ne consentit à livrer la ville qu'après un bombardement qui détruisit un de ses faubourgs (1er juillet).— La deuxième restauration laissa le général Rey sans emploi; le gouvernement de juillet le rappela à l'activité le 7 février 1831, mais l'admit à la retraite le 1er octob. 1833. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, côté ouest.

PORTRAIT. — *Point pinx.*, in-8°.

REYMOND (HENRI), évêque de Grenoble et de Dijon, naquit à Vienne, le 21 novembre 1737. Après avoir professé quelque temps la philosophie au collége de cette ville, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Georges, et commença à cette époque à se faire remarquer par le talent qu'il déploya pour maintenir sa nomination contre le chapitre de Saint-Pierre, qui prétendait avoir seul le droit de disposer de cette cure. De 1776 à 1780, il publia trois ouvrages, destinés à exposer les plaintes des curés du Dauphiné, qui étaient presque tous à portion congrue et demandaient depuis longtemps le paiement du 24e *des pauvres*. L'un d'eux, intitulé : *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue*, fut supprimé par ordre du parlement. Ses efforts furent couronné d'un plein succès : les fermiers des décimateurs durent délivrer aux pauvres de chaque paroisse la 24e partie du blé provenant de la dîme, et lui-même eut la satisfaction de recevoir pour ses paroissiens indigents cette aumône légale et imprescriptible. Quelques années plus tard, il provoqua,

de la part des curés de Dauphiné, d'unanimes réclamations sur l'évidente insuffisance de la somme de 500 liv. qui ne représentait plus la vraie valeur des vingt-cinq sétiers de blé, mesure de Paris, à laquelle la portion congrue était fixée par le dernier édit. Il fut chargé par ceux du diocèse de Vienne d'aller à Paris faire auprès du gouvernement les démarches propres à obtenir justice, et réussit à faire taxer cette portion à 800 liv. Il y fut envoyé une seconde fois par le même diocèse, pour obtenir du conseil que les curés eussent deux députés à la chambre diocésaine et que ces députés fussent nommés par eux. Il eut encore le bonheur de réussir au moyen de plusieurs écrits qu'il publia à cet effet, et il fut l'un de ces deux députés. Cette démarche eut pour résultat que les impositions des curés à portion congrue diminuèrent toutes à peu près de moitié, tandis qu'auparavant, l'assiette des impositions se faisant à la pluralité des voix, ils étaient énormément chargés aux décimes.

L'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, ne blâma point la conduite tenue par Reymond en ces circonstances : l'avant-veille de son départ pour les Etats-Généraux, auxquels il était député, il lui donna une preuve de sa confiance, en le chargeant officiellement de visiter, accompagné d'un promoteur et d'un greffier, les paroisses de son diocèse, à l'effet de réunir celles qui étaient trop peu considérables. A la même époque, il rédigea pour les curés qui n'avaient pas pu obtenir d'avoir un député pris dans leur sein, un cahier de leurs doléances destiné à être présenté à l'Assemblée constituante.

Ayant prêté, en 1791, le serment exigé par la constitution civile du clergé, il fut élu évêque de Grenoble, le 17 novembre 1792, par l'assemblée électorale tenue à Saint-Marcellin, et sacré le 15 janvier de l'année suivante, par l'évêque de Viviers, Lafont de Savines. Il s'attacha avec un grand zèle à détruire dans son diocèse l'esprit irréligieux, et on le vit plusieurs fois au club de Grenoble lutter contre Chépi (1), qui ne cesait de déclamer contre la religion. Mais ces sentiments n'étaient pas alors en grande faveur : aussi le *comité des vingt-un* le fit-il arrêter comme suspect, et il ne sortit de prison que le 22 octobre 1794, après onze mois et demi de détention.

Devenu libre, il se retira dans sa famille, à Gerbay, où il demeura jusqu'au moment où l'exercice du culte fut enfin toléré. Il se rendit, en 1797, au concile convoqué à Paris, et c'est lui qui fut chargé de publier les actes de cette assemblée en y ajoutant une préface et une lettre d'envoi à tous les évêques. Il vint ensuite à Grenoble reprendre ses fonctions, et, lorsque les actes du concile eurent été imprimés, il convoqua un synode dans lequel il les publia ; les actes de ce synode ont été publiés aussi (2). Bientôt après (1801), un second concile ayant été convoqué par la commission intermédiaire, il s'y rendit, et ce fut pendant sa cession que le gouvernement consulaire prit ses arrangements pour l'exécution du concordat. Reymond fut transféré par la nouvelle organisation sur le siége de Dijon (9 avril 1802).

Arrivé dans sa ville épiscopale, son premier soin fut d'employer tous ses efforts pour réunir les deux partis qui s'étaient formés dans le clergé : il y réussit jusqu'à un certain point. Il réorganisa son petit séminaire et le dota de ses propres deniers d'une somme annuelle de 1,000 fr. Son église cathédrale fut aussi l'objet de la sollicitude du pieux évêque ; telle était sa pénurie, qu'elle ne possédait pas même un calice d'argent ; par ses soins, elle fut bientôt convenablement dotee. Les besoins spirituels du diocèse ne fixèrent pas moins son attention : il le visita trois fois en entier ; il organisa des conférences ; il publia un grand nombre de *mandements, lettres* ou *instructions pastorales* (3). Catéchiser était à ses yeux le premier des devoirs de son état, il ne s'en déchargea jamais sur ses vicaires.

Il gouvernait avec sagesse et édification, lorsque survinrent les événements de 1814. Le 7 avril, les actes du sénat et du gouvernement provisoire n'étant pas encore officiellement connus à Dijon,

(1) Voy. sur ce personnage, qui vint de Paris s'établir à Grenoble, vers le milieu de 1793, une note de M. Albin Gras, dans *Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 125, et une notice de M. Pilot, dans le *Bulletin de la société de statistique de l'Isère*, 2e série, t. I.

(2) Nous connaissons l'opuscule suivant publié à l'occasion de ce synode : *Synode diocésain tenu dans l'église cathédrale de Grenoble, les* 18, 19 *et* 20 *juillet* 1797... *Il a commencé par ce discours*... (Grenoble, chez Cadou et David), in-8° de 16 pp.

(3) La dernière porte le n° 86.

il refusa expressément, malgré la délibération qui en avait été prise par le conseil municipal, de faire chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu du retour des Bourbons. Ce refus eut un certain retentissement, et il s'en expliqua avec prudence et dignité dans une lettre pastorale qu'il eut occasion de publier le mois suivant. — Lors du retour de l'île d'Elbe, il se prononça nettement en faveur de la révolution qui venait de s'opérer. Il assista à la cérémonie du Champ-de-Mai et signa l'acte additionnel. Cette conduite l'exposa à des persécutions. Pendant l'invasion étrangère, on suggéra à divers commandements de troupes alliées de lui faire éprouver plusieurs vexations et de le forcer à des dépenses considérables. En 1816, sur un ordre du ministre de la police, en vertu des lois d'exception alors existantes, il fut enlevé à son troupeau et transporté à Paris. Malgré de nombreuses démarches, il ne put jamais parvenir à faire expliquer l'autorité supérieure sur les motifs qui avaient pu dicter cette décision. Plongé dans la retraite, il s'occupa de rédiger un mémoire justificatif de sa vie, qui fut inséré dans la *Chronique religieuse* de 1820, t. IV, pp. 364-80 et 385-94 (1).

Il revint dans son diocèce en mars 1817, non par suite d'une autorisation, mais par le seul fait de l'abrogation de la loi du 30 octobre 1815. Il reprit avec le même zèle ses travaux apostoliques si brusquement interrompus. La fondation d'une école ecclésiastique à Flavigny et l'agrandissement de son séminaire l'occupèrent d'une manière toute spéciale. Il fit les plus grands sacrifices pécuniaires pour ces deux établissements. Il trouvait encore sur ses revenus les moyens de soulager les pauvres. Pendant l'hiver, il faisait distribuer chaque dimanche 800 livres de pain aux cent pauvres les plus nécessiteux de la ville. Ce pieux et respectable prélat mourut presque subitement, à Dijon, le 20 février 1820.

Bio-bibliographie. — *Mémoire justificatif pour Henry Reymond, détenu à Grenoble*, in-8°. Nous avons trouvé le titre de cette pièce, que nous ne connaissons pas autrement, dans le *Catalogue* de la bibliothèque de Cochard (Lyon, Perrin; Paris, Debure, 1834, in-8°), n° 1072.

Portrait. — En buste, de profil, tourné à G. En bas, trois lignes de texte. *Chez Blaisot, rue de Grammont*, in-8°.

Bibliographie. — I. * *Droits des curés et des paroisses considérés sous le double rapport spirituel et temporel*. Paris, 1776, 2 part. in-8°. = Autre éd., Paris (Nanci), 1780, in-8°. = 4e éd., 1791, 3 vol. in-12. — II. * *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue de la province du Dauphiné; suivi d'une consultation d'avocats de Paris, du 28 janvier 1780*. in-8°. — III. * *Droits des pauvres*. Paris, 1781, in-8°. — IV. * *Cahier des curés de Dauphiné adressé à l'Assemblée nationale....* Lyon, Delamollière, 1789, in-8° de xvi et 208 pp. — V. * *Du gouvernement de l'Eglise, et du droit des curés et des paroisses*. Constance, 1791, 3 vol. in-12. — VI. *Conférences sur les principales vérités de la religion catholique*. Dijon (vers 1805), un vol. in-8°.

Cette liste des écrits de Reymond, que nous donnons d'après les bibliographes, est incomplète, et les titres ne sont probablement pas très-exacts. Nous espérons être à même de la compléter pour notre Supplément, et d'indiquer aussi tous les mandements qu'il a publiés comme évêque de Grenoble.

REYNARD (Jean), dominicain, issu d'une famille noble de Die, fut prieur du couvent de cette ville et vicaire général de Gaspard de Tournon, qui occupa les deux évêchés réunis de Die et de Valence du 17 mars 1503 à 1519. Il mourut vers 1512.

On a de lui deux sermons latins pour le carême, l'un *De peregrinatione generis humani*, l'autre *De infirmitate generis humani*, qui ont été publiés ensemble et sous le titre commun de: *Sermones quadragesimales*. Il en existe trois éditions. La première est de 1510; je n'en connais que la seconde partie dont voici le titre : *Sermones quadragesimales de infirmitatib⁹ gñis humani, editi ab eodem fratre Johañe Reynardi ordinis predicatorum*. On lit à la fin: *Lugd. Delaplace millesimo quingentesimo decimo*. Pet. in-8°. Goth. de *lxxxiij* ff.

La seconde édition est indiquée par Echard (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 23), qui la décrit ainsi : « *De peregrinatione* « *generis humani*. Lugduni, Stephani « Baland et Simonis Vincentii, 1515, « in-8°, 258 pp. — *De infirmitate gene-* « *ris humani*. Lugduni, 1515, in-8°, « 165 pp. » Cette édition fut donnée

(1) Il y a un abrégé de ce mémoire dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, pour 1820.

par les soins de *Jean Appais* de Die (1), neveu de l'auteur et religieux dans le même couvent.

La troisième est de 1518; je n'en connais que la première partie dont voici le titre : *Sermones quadragesimales de peregrinatione generis humani, a venerabili patre fratre Joanne Reynardi, ordinis predicatorum conventus Dyensis sacrarum litterarum eximio professore eodemq} predicatore facundissimo feliciter editi nuperq} diligentissime recogniti* ₹ *accuratissime castigati vna cū tabula seu repertorio*. On lit à la fin : *Impressi Lugd. per Joannem Delaplace anno Dni MCCCCCXVIIJ*. Pet. in-8° goth. de 6 ff. prélim. non chiff. et *cxxix* pp.

La famille Reynard ou Renard, qui s'est éteinte au siècle dernier, était fort ancienne; elle tenait un rang assez élevé dans la noblesse du Diois. Chorier (*Suppl. à l'Estat pol.*, p. 183) rapporte que ce fut dans la maison d'Aymard Renard, à Die, que le dauphin Humbert Ier fit un traité d'alliance avec Artaud de Roussillon, en 1298. Au XVIIe siècle, elle était divisée en trois branches, dont l'une, celle d'Avançon, avait donné naissance à Florent Renard, personnage distingué qui eut de grands emplois. Il fut pourvu, en 1593, d'un office de trésorier général de France dans le Piémont, la Savoie et la Bresse. En 1598, le roi le nomma l'un des commissaires chargés de l'aliénation du domaine en Dauphiné. En 1599, il fut receveur général des finances dans le marquisat de Saluces, conseiller d'État et premier président de la chambre des comptes de Grenoble (20-29 déc. 1599).

REYNAUD (Jean-François), *comte de Villeverd*, maréchal de camp et député, naquit à Grenoble, paroisse Saint-Hugues, le 9 juillet 1731, d'Arthus Reynaud de Villeverd et de Marg.-Gabr. Fusselet. Entré au service le 1er janvier 1747 avec le grade de lieutenant dans le régiment de Rougé, il obtint le rang de capitaine le 15 août 1755, et celui de lieutenant-colonel le 27 septembre 1761. Il fit les campagnes d'Allemagne, de 1757 à 1761, pendant lesquelles il fut toujours employé dans l'état-major des places. En 1761, il remplissait les fonctions d'aide major général; la même année (1er oct.), il passa avec ce grade en Amérique où il eut ensuite celui d'aide-major de Saint-Domingue, le 3 mars 1763. Il fut depuis successivement : colonel, le 20 avril 1768; commandant général de Saint-Domingue, en oct. 1768; colonel du régiment du Cap, le 18 août 1772; brigadier à la marine, le 25 oct. 1776; lieutenant au gouvernement général de Saint-Domingue, le 4 janvier 1780; brigadier d'infanterie et commandant en chef des Iles-sous-le-Vent, les 1er mars et 24 avril de la même année. Ayant été rappelé en France, le 16 juillet 1781, le comte de Reynaud fut présenté à la cour et accueilli avec une distinction que lui méritaient les grands services qu'il avait rendus à la cause de l'indépendance des États-Unis (2). D'honorables récompenses ne tardèrent pas à lui être décernées. Le 20 janvier 1782, il eut une pension de 4,000 liv. sur le ministère de la guerre, et, le 31 du même mois, une autre de 6,000 liv. sur le ministère de la marine. Deux ans après, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp (1er janvier 1784).

En 1789, la colonie de St-Domingue le nomma député aux Etats-Généraux. Le comte de Reynaud se fit peu remarquer dans cette assemblée; membre du comité des colonies, il prit quelque part aux questions qui les concernaient. En 1791, il demanda que les membres de l'assemblée de Saint-Marc présents à la barre fussent obligés d'avouer ou de désavouer un écrit signé d'eux. Il s'opposa à l'ajournement du projet de loi qui créait une assemblée générale de toutes les colonies pour rédiger des lois en faveur des hommes de couleur et des nègres libres; et quand le décret eut été rendu à ce sujet, il signa, avec tous les autres députés de Saint-Domingue, la lettre par laquelle ils annonçaient vouloir s'abstenir d'assister aux séances jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des instructions de leurs commettants. Il reparut néanmoins aux séances après la fuite du roi à Varennes, et motiva ce changement de résolution sur les dangers de la patrie. — Mis à la retraite le 1er oct. 1791, avec une pen-

(1) Un membre de cette famille, Appais, né aussi à Die, embrassa la religion réformée, devint pasteur de Chatillon en Diois, et publia l'écrit ci-après, qui est fort rare : *Deux homelies, l'une des miracles de Christ au ventre de la sainte et glorieuse Vierge sa mere, l'autre de l'extreme cheute et merveilleux relèvement du roy Manassé. Item les fruits divers d'vne muse chrestienne.* (S. n. de l.), 1518 (1618), in 8°.— Voy. mes *Notes sur l'Académie de Die* (Paris, 1857, in-8°), p. 9.

(2) Il avait reçu la décoration de l'ordre de Cincinnatus.

sion de 3,000 fr., il resta désormais entièrement étranger aux affaires publiques. D'après une note ministérielle que j'ai sous les yeux, il paraîtrait que, sous l'Empire, il fit des démarches pour être reçu candidat au corps législatif pour le département de l'Isère; mais il ne réussit pas. — Il est mort à Paris, le 22 nov. 1812, laissant trois enfants.

PORTRAIT. — Suite de Déjabin.

RICHARD (ANTOINE-JOSEPH), né à Crest, le 26 avril 1734, était avocat à la sénéchaussée de cette ville, où il se faisait appeler RICHARD DE SOUBEYRAN, lorsque éclatèrent les événements de 1788. Ses sentiments patriotiques le firent nommer à cette époque député aux états de Vizille et de Romans, maire de Crest, colonel de la garde nationale, et, le 5 janvier de l'année suiv., député suppléant aux Etats-Généraux. C'est lui qui remplaça Mounier après sa retraite de l'assemblée. Il remplit son mandat sans se faire remarquer, et revint ensuite dans sa ville natale, où il mourut le 8 floréal an XI (28 avril 1803).

Son portrait, qui devait faire partie de la collection publiée par Dejabin, existe en dessin (*Turlure del.*) à la bib. imp.

RIGAUD (DAVID), poëte, naquit vers le commencement du XVIIe siècle, non pas à Crest, ainsi que l'ont écrit tous nos historiens, mais à Crupies, petit village situé près de cette ville. C'est lui-même qui nous l'apprend par son épitaphe imprimée dans l'un de ses recueils de poésies :

Crupies fut mon lieu de naissance,
Le Crest celuy de mon séjour,
Et quatre lieues en l'entour,
Ma familiere cognoissance ;
Ou j'ai acheté et vendu
Tantot gaigné, tantot perdu ;
Et comme à la fin tout décline,
Mon corps i y gist à l'envers,
Mon ame à la grace divine,
Et l'Europe chante mes vers.

Il paraît, par quelques passages de ses poésies, qu'il sortit de son village comme colporteur ou marchand ambulant, une balle sur le dos, et allait vendre dans les environs de menus objets de mercerie, rubans, mouchoirs, etc. Cette petite industrie prospéra ; il fit des bénéfices, les mit religieusement de côté ; puis, quand il se vit à la tête d'un honnête pécule, il ouvrit, à Crest, une boutique de marchand de draps. Habitués à la sobriété, à l'ordre et à la plus sévère économie, les gens qui commencent ainsi réussissent presque toujours. Notre Rigaud fit de très-belles affaires, et, au moment où ses poésies nous révèlent son existence, car nous ne le connaissons pas autrement, on le voit gros marchand, fort content de lui-même, possédant plusieurs granges (1), faisant des vers par passe-temps et assez riche pour commettre une folie dont certes il se fût bien gardé au temps de sa jeunesse, celle de se faire imprimer à ses frais. Cet excellent homme, ayant été pris de la manie de rimer, s'y livrait à propos de tout et surtout avec la plus intarissable fécondité ; il en poursuivait ses voisins, ses amis, leurs femmes, leurs enfants ; il n'est pas jusqu'à l'impromptu qu'il ne se permît de temps à autre, tout en faisant l'article à ses pratiques. Malheureusement ce qu'il appelle des vers n'est rien autre que de la fort mauvaise prose rimée, sans pensées poétiques, sans élévation, sans délicatesse. Quand il vise à l'esprit, sa minerve tombe dans la plus vulgaire grossièreté, témoin ce quatrain :

Sur les qualités que doit avoir une figue.

Il faut qu'elle ait le col tordu comme un pendu,
Ses habits déchirés comme un gueux misérable
Et comme une p .... son ..l noir et fendu :
Ces trois conditions la rendent admirable.

Mais, comme il avait été lui-même l'artisan de sa fortune et qu'il était riche, il se croyait apte à tout et ne doutait de rien. C'est le faible de bien des gens. Il se regardait sérieusement comme un grand poëte; la fin de l'épitaphe que nous avons rapportée :

Et l'Europe chante mes vers

suffit pour donner la mesure de son immense confiance en ses talents poétiques. Il faut dire aussi que ses voisins et amis ne lui épargnaient pas les compliments et ne contribuaient sans doute pas peu à l'entretenir dans ces égarements d'amour-propre. Les grands seigneurs de Crest eux-mêmes, les Saint-Ferréol, les Pluvinel, les La Tour-Gouvernet, qui n'étaient pas sans se connaître en beau langage et en belles manières, prétendaient trouver ses vers fort beaux et en accueillaient

(1) Entre autres, celle de *Lisle*, dont ses descendants ont ensuite pris le nom, ce qui leur a valu, nous ne savons trop comment, d'être compris dans les rangs de la noblesse aux Etats de Vizille et de Romans, en 1788.

les dédicaces avec empressement. A l'honneur des lettres et du bon goût des Crétois du XVIIe siècle, nous ne pouvons nous empêcher de soupçonner que bon nombre des flatteurs de l'honnête marchand daignaient parfois lui acheter du drap à crédit.

On a de lui trois recueils de poésies. Le premier, qui est extrêmement rare, a pour titre : *Les œuvres poétiques du sieur David Rigaud, marchand de Crest.* A Lyon, chez Claude Rivière, en la rue Tupin, 1637; in-8° de 104 pp. Il est dédié à M. de Saint-Ferréol, gouverneur de Die. Nous ne connaissons que le titre de ce recueil; il nous a été donné par M. Long, de Die, qui le possède dans sa riche collection.

Le second recueil nous est complétement inconnu. Nous savons seulement qu'il existe ; Rigaud en parle dans la préface du suivant qui est le moins rare et le plus connu des trois.

Recveil des œuvres poétiqves dv sievr David Rigaud, marchand de la ville de Crest en Dauphiné, auec le poëme de la Cigale, autant merueilleux en ses conceptions qu'en sa suite. Lyon, Cl. La Rivière, 1653, in-8°. Le *poëme de la Cigale*, que Rigaud place sans cesse dans ce recueil au premier rang de ses écrits, est simplement un petit poëme de quatre strophes des plus insignifiantes, suivi d'un interminable cortége de *réponses* et de *répliques* entre l'auteur et son ami Vincent. Tout cela provoque le plus fastidieux ennui. Quelques strophes de ce débat poétique sont en patois; nous les signalons à l'attention des philologues, car il n'existe pas, croyons-nous, d'autres spécimens imprimés du patois de Crest au XVIIe siècle.

Nous ne connaissons pas l'époque de la mort de l'honnête David. Il appartenait à la religion réformée; un de ses parents, son fils peut-être, nommé *Jean*, fut persécuté à l'époque des dragonnades, et a laissé un journal, dont un fragment, plusieurs fois reproduit, a paru d'abord dans la *Revue trimestrielle* publiée par Buchon, t. III, 1830, pp. 207, 210. On y voit que ce *Jean* abjura le 1er obtobre 1685, que sa femme Isabeau Gounon et son fils Michel abjurèrent aussi peu de jours après et se réfugièrent à Genève au mois de mai de l'année suivante.

RIGAUD DE L'ISLE (MICHEL-MARTIN), de la même famille que les précédents, naquit à Allex (Drôme), le 4 avril 1704. Passionné pour l'agriculture, il passa sa vie dans la propriété de Lisle, qui lui était échue en partage ; il l'agrandit considérablement en s'emparant, au moyen de chaussées, d'une partie des vastes terrains usurpés par le lit de la Drôme; il en augmenta aussi les produits en perfectionnant les diverses cultures des terres à grains. Il y établit de vastes pépinières de mûriers, et donna une forte impulsion à l'éducation des vers à soie. Son exemple et ses conseils ont rendu d'immenses services à l'agriculture dans cette partie du Dauphiné. C'est lui qui contribua le plus à y répandre l'utile et avantageuse pratique des prairies artificielles. Dès 1768, il avait établi au 29 septembre, jour de Saint Michel, son patron, une sorte de fête de l'agriculture, où l'on accourait en foule des environs. « Tous les laboureurs, lit-on dans sa Notice par Duvaure, arrivés au rendez-vous dans de vastes champs, chacun d'eux traçait plusieurs sillons avec leurs charrues et attelages ; des commissaires choisis les examinaient, et les vainqueurs étaient proclamés en présence de tout ce que la contrée avait de plus marquant, soit dans la classe des agriculteurs, soit dans celle des personnes distinguées que Rigaud appelait à cette fête, qui fut plusieurs fois honorée de la présence de feu M. Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné... Les prix, au nombre de quinze ou vingt, donnés aux frais de Rigaud, consistaient en charrues de diverses formes, en herses, semoirs, faux, haches et autres instruments aratoires. » Ce patriarche de l'agriculture, comme Delacroix l'appelle dans sa *Statistique de la Drôme*, possédait toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Il mourut sans avoir été marié, à Allex, le 21 février 1782. Sa perte fut pour la contrée une calamité publique. Pour honorer sa mémoire, ses voisins firent placer au-dessus de la principale porte de son habitation de l'*Isle*, un marbre noir orné de divers emblèmes d'agriculture, avec cette inscription si honorable pour lui, mais où le rédacteur a laissé échapper une naïveté qui rappelle involontairement M. de La Palisse :

CETTE MAISON ÉTAIT L'HABITATION ORDINAIRE DE M. MICHEL-MARTIN RIGAUD DE L'ISLE. *De son vivant, il fut un excellent citoyen, l'ami des hommes et le père des pauvres. Ce marbre a été placé aux frais et par les soins de ses voisins de*

tous les ordres, qui ont voulu rendre hommage à ses vertus et en conserver la mémoire. Il était né le 4 avril 1704; il est mort le 21 février 1782.

Sa vie a été écrite par Duvaure. Nous en avons donné le titre à la Notice de ce dernier.

On a de lui : I. *Mémoire ou Manuel sur l'éducation des vers à soie*, par M. Rigaud, de l'Isle de Crest, en Dauphiné. Valence, imp. de J.-J. Viret, M.DCC.LXVIII, in-8° de 52 pp. Ce mémoire avait d'abord été inséré dans le *Journal d'agriculture*, de l'abbé Roubaud, numéro de février 1767. Les numéros des mois d'avril, mai et juin du même journal contiennent des *réflexions* à ce sujet par un auteur qui se qualifie de *Paysan des Cévennes*. = La *France littéraire*, de Quérard, cite une édition de Grenoble, 1767, in-8°, que nous ne connaissons pas. — II. *Mémoire sur la culture de l'esparcet, ou sainfoin*, par M. Rigaud de l'Isle, citoyen de Crest, en Dauphiné. Valence, P. Aurel; Lyon, Cellier, M.DCC.LXIX, in-8° de 43 pp. — III. *Discours prononcé en plein champ au domaine de l'Isle, le 18 octobre 1766, et adressé aux habitants d'Alès et d'Eurre, avant ou après le tirage des prix pour l'encouragement du labourage*. (Inséré dans le journal précité, numéro de mars 1767.)

RIGAUD DE L'ISLE (LOUIS-MICHEL), neveu du précédent, né à Crest le 4 sep. 1761, se prit d'un grand enthousiasme pour les principes de la révolut., et s'engagea en 1792 dans l'un des bataillons de volontaires de la Drôme. En 1796, il était chef de bataillon. Rentré à cette époque dans ses foyers, il se consacra exclusivement, comme son oncle, à l'exploitation de sa propriété de *l'Isle*; il s'occupa surtout de l'application des sciences physiques à l'art agricole. Les mémoires de la Société d'agriculture de Paris mentionnent divers écrits qu'il lui adressa sur la théorie des engrais et leur application pratique, sur la construction des charrues, les labours, etc., etc. On trouve en entier, dans le volume de 1814, un mémoire sur les effets du plâtre comme engrais, où il relève de nombreuses erreurs consignées à ce sujet dans l'ouvrage d'un fameux chimiste anglais. Nommé membre du conseil général du département à sa création, en 1800, c'est à ses sollicitations auprès du gouvernement que l'on a dû la reprise du projet d'encaissement de la Drôme, la construction de près de 3,000 mètres de digues sur les deux rives de cette rivière, la conservation des parties les plus précieuses des territoires d'Eurre, d'Allex et de Grane, et l'ouverture de plusieurs canaux d'irrigation. Il fit partie de ce conseil jusqu'en 1809. L'année suivante, le gouvernement l'envoya à Rome avec MM. de Prony, Yvart et autres, pour étudier les moyens de dessécher les marais Pontins, d'assainir la campagne de Rome et d'y ramener l'agriculture. Ces études lui fournirent les matériaux d'un mémoire sur les causes de l'insalubrité de l'air, qu'il lut à la première classe de l'Institut dont il était membre correspondant, et qui fut inséré dans la *Bibliothèque universelle*, années 1816 et 1817. Elu en 1811 député de la Drôme au Corps législatif, il fut continué à la Chambre en 1814, et fit partie de cette minorité constitutionnelle qui lutta avec tant de force et de persévérance contre les fausses mesures du ministère; il fut encore député pendant les Cent-Jours, et se retira après la session à sa propriété de *l'Isle*. En 1820, il se porta candidat au collége électoral de Montélimar, mais ne fut pas élu. Il est mort à Grenoble en juin 1826. Il a laissé dans la Drôme de durables souvenirs. Nous avons sous les yeux un rapport confidentiel adressé en 1810 au ministre par le préfet Descorches de Sainte-Croix, dans lequel on lit : « M.
« Rigaud est un des hommes les plus
« distingués du département, par son
« instruction, sa sagesse et la jus-
« tesse de ses idées, peut-être quelque-
« fois trop moroses, par suite, je sup-
« pose, de ses illusions déçues; d'un
« caractère loyal, il est doué de toutes
« les qualités qui rendent propre à l'a-
« mitié. Libéral dans ses sentiments et
« ses idées, il respecte les lois et est
« un ami franc de son pays; seulement
« il est un peu méfiant de tout ce qui
« émane de l'autorité, qu'il croit en gé-
« néral plus disposée à s'occuper ex-
« clusivement d'elle que du bonheur
« public. »

A l'occasion des élections de 1820, Rigaud de l'Isle fit rédiger sa biographie par Delacroix, en guise de circulaire electorale. On en trouvera le titre dans le 1er vol., p. 305, n° III. La Notice que nous venons de donner en est un extrait.

Sa famille a fait réimprimer, lors de la première invasion du choléra, le mémoire dont nous avons parlé, sur l'in-

salubrité de l'air. Il est intitulé : *Recherches sur le mauvais air et ses effets.* Paris, Millerand-Bouty; Delaunay et Garnier, 1832, in-8° de viij et 220 pp.

RIONS.—Voy. ALBERT DE RIONS (D').

RIVAIL (DU). — Voy. DU RIVAIL.

RIVIERE (DE LA). — Voy. LA RIVIÈRE.

RIVOIRE (IMBAUD DE), seigneur de Romagnieu et Du Palais, guerrier du XVIe siècle, était le 4e fils de Jacques de Rivoire et de Claudine ou Claude de Bletterans. Dès l'âge de dix-neuf ans, il commença à porter les armes et à chercher les occasions d'acquérir de la gloire. Plein des idées chevaleresques de son temps, il s'associa Antoine d'Arces, dit le Chevalier Blanc et Gaspard de Montauban, seigneur de Montmaur, et s'en alla avec eux courir le monde, en chevalier errant, cherchant les aventures, redressant les torts, et défiant les plus braves dans les tournois. Le président Salvaing de Boissieu, qui s'est fort ingénié à rehausser la gloire de ses ancêtres, a fait dire par Vulson de la Colombière qu'un Aymon de Salvaing, dit *Tartarin*, faisait partie de cette association, et ce dernier a même donné le texte (*Science héroïque*, p. 452) d'un défi publié à Edimbourg le 5 janvier 1505, où l'on voit figurer ce *Tartarin* ; mais comme je l'ai déjà fait remarquer ailleurs, il est probable que cette pièce est apocryphe; le président de Boissieu était homme à ne pas reculer devant un faux dès qu'il s'agissait de sa vanité.

Imbaud et ses trois compagnons d'aventures parcoururent l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, et rentrèrent en France vers 1507. Il fit partie des troupes conduites cette année-là par Louis XII contre les Génois révoltés. Il fut l'un des cent gentilshommes que choisit Bayart pour une entreprise périlleuse, l'escalade des forts de la ville de Gênes. Un tel choix témoigne de quelle réputation il devait jouir dans la noblesse française. En 1509, lors de la guerre contre les Vénitiens, il se trouvait en garnison à Treviglio, lorsque ceux-ci vinrent l'assiéger avec toutes leurs forces. Comme cette place n'était pas encore en état de défense, Michel d'Astarac, Antoine d'Arces et lui, obtinrent pour eux, la garnison et les habitants, une honorable composition; mais infidèles à la foi jurée, à peine les Vénitiens en furent-ils maîtres, qu'ils y mirent le feu et laissèrent périr la population au milieu des flammes. Fait prisonnier avec Antoine d'Arces, Imbaud fut conduit à Venise et obtint, quelque temps après, la liberté moyennant une rançon. En 1510, il suivit Gaston de Foix, duc de Nemours, gouverneur de Dauphiné, qui allait en Italie faire ses premières armes, et se trouva à la bataille de Ravenne (1512), où il commanda 500 hommes de pied. Il combattit encore à la bataille de Marignan avec trois de ses fils, Imbaud, Thibaut et Philibert (1515); il était en garnison à Milan en 1521, lors de la prise de cette ville par les troupes de Charles-Quint.

Les autres circonstances de sa vie ont échappé à mes recherches. Guy Allard lui donne dans son *Nobiliaire* les titres de chevalier de l'ordre du roi, de maréchal de ses camps et armées, de colonel de son infanterie delà les monts, et de lieutenant général à Savone. « Il fit, dit-il, tant de belles « et d'éclatantes actions sous Louys « XII et François Ier pendant les guerres « d'Italie que sa mémoire en sera éter« nelle. Je décriray dans mon *Histoire « généalogique* une partie de ses ac« tions. » Guy Allard a rédigé en effet une généalogie de la maison de Rivoire, qui n'a pas été imprimée, et dont j'ai une copie sous les yeux, mais il ne dit que fort peu de choses de ses actions; après avoir rapporté les titres qu'il lui avait déjà donnés dans son *Nobiliaire*, il se borne à ajouter ceci : « Il fut ambassadeur à Florence et lieu« tenant de cent hommes d'armes dans « la compagnie de M. de Saint-Vallier. « Il mérita par ses belles actions le « changement des anciennes armes de « sa maison qui estoient *d'or à trois « chênes arrachés de sinople*, en celles « qu'elle porte aujourd'huy, *fascé d'ar« gent et de gueules de six pièces, à la bande « de France brochant*. Il eut en outre de « nombreux privilèges qui luy furent « concédés par les deux roix Louys XII « et Francoys Ier, et par Charles, con« nestable de Bourbon, comte de Forez, « qui luy fit de nombreuses concessions « dans ceste province, et luy donna la « juridiction haute, basse et moyenne « de la Bâtie du Palais. » — Imbaud de Rivoire testa en 1521 et 1534. Il avait épousé en 1496 Jeanne du Chevalard, dame du Palais, en Forez, dont il eut neuf enfants : l'aîné, *Philibert*, qui continua la postérité, fut la tige des *marquis du Palais*.

La maison de Rivoire était l'une des

plus anciennes du Dauphiné. Son premier membre connu, *Berlion*, se croisa, dit-on, en 1112, avec Gérard de Briord et quelques autres seigneurs; elle se divisa en sept branches, dont il ne reste plus que celle de VACHÈRES, du CHATELARD et de LA BATIE, formée par *Simond de Rivoire*, qualifié chevalier dans un acte de 1317, par lequel le dauphin Jean confirme divers privilèges accordés à sa famille. Elle est représentée de nos jours par M. le marquis de LA BATIE (Joseph-Henri-Eugène), né le 13 sept. 1785, agronome distingué, l'un des auteurs de l'*Ornithologie du Dauphiné*.

ROBERT (DOMINIQUE), docteur agrégé en l'université d'Aix, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, dont il sortit ensuite pour se faire généalogiste. Il prit alors le nom de ROBERT DE BRIANÇON, sous lequel il est plus particulièrement connu. Nous pensions qu'à l'exemple de beaucoup de généalogistes, il s'était servi du lieu de sa naissance comme d'un nom de terre, pour se donner une apparence de gentilhomme, et qu'il était né à Briançon, mais nous avons découvert qu'il était né à Aix (Bouches-du-Rhône). C'est lui-même qui nous l'apprend dans la seconde édition de son *Etat de la Provence* : la dédicace en est adressée aux conseils d'Aix, et il leur dit : *Pour moi qui ai le bonheur d'être né dans le païs et dans la ville que vous avez si bien gouvernée*, etc. Ce personnage fut employé pendant seize ans chez Ch. d'Hozier, et le quitta parce qu'il ne se trouvait pas suffisamment remunéré. Il mourut à Talmont, en Poitou, le 25 septembre 1704. Ces renseignements résultent d'une note manuscrite de la main de d'Hozier, sur un exemplaire de l'*Etat de la Provence*, que possède la Bib. imp. La liste de ses ouvrages donnée par les bibliographes n'est pas complète.

ROCHAS (JOSEPH-DOMINIQUE DE), chroniqueur Gapençais, appartenait à une famille noble dont une branche se fixa à Digne (1) au XIIIe siècle, et où l'un de ses membres, *Jean de Rochas*, écuyer, acheta du roi René la seigneurie d'Aiglun. *André de Rochas*, fils cadet de celui-ci, vint s'établir à Gap en 1490, et c'est de lui que descend le chroniqueur dont nous nous occupons.

(1) Chorier (*Nobiliaire*), donne la filiation d'une branche fixée aux environs de Grenoble et à laquelle appartenait un *Hercule de Rochas*, bel esprit du 17e siècle, dont parlent Guy Allard et Chalvet.

Il naquit dans cette ville en 1732. M. Gautier, qui lui a consacré une notice dans son *Précis de l'hist. de Gap* (pp. 156-57), donne fort peu de renseignements sur sa vie. Il dit qu'il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, où son désintéressement, sa probité, son excessive délicatesse et une piété solide, profonde et éclairée l'avaient fait vénérer, et qu'il fut enlevé à ses concitoyens dont il était le modèle, le 27 août 1807. Son fils, dont la notice est ci-après, nous apprend qu'il fut pendant plusieurs années maire, premier échevin et consul. Mais Dominique de Rochas est aujourd'hui moins connu par ses qualités et ses vertus que par des *Mémoires* inédits *sur la ville de Gap* qui portent son nom et dont le manuscrit original a été donné par son fils à la Bibl. publ. de Grenoble.

Personne jusqu'à ce jour n'a songé à lui contester la paternité de ces Mémoires; mais d'après M. Clém. Amat, celui de nos bibliophiles dauphinois qui connaît certainement le mieux l'histoire littéraire des H.-Alpes et qui a étudié attentivement la question, cet ouvrage ne serait pas de lui; il aurait eu en sa possession des mémoires inédits de Juvenis sur le même sujet, et après les avoir copiés, commentés et continués sous son nom, il en aurait détruit le manuscrit original. Ainsi s'expliquerait la disparition d'un ouvrage qui, comme nous l'avons déjà dit dans notre t. Ier (p. 464, no v), a échappé jusqu'à ce jour aux investigations.

— Son fils, né à Gap, bailli (en survivance) du Champsaur avant la Révolution, puis juge au tribunal civil de Gap, est auteur de l'ouvrage suivant : **Observations sur les tremblements de terre, contenant quelques détails relatifs à la capitale des Hautes-Alpes et aux contrées du département du Pô, dans lesquelles le phénomène du 2 août dernier et jour suivant du même mois, a fait éprouver des alarmes* (2). Par *M. R****, de Gap. Gap, J.-B. Genoux, mai 1808, in-12 de 48 pp. (3). L'auteur y ajouta le mois suivant un *supplément* dont la pagina-

(2) L'auteur dit dans sa préface : « Deux causes « différentes ont concouru à me déterminer à cet « essai; la première est le tremblement de terre « qui vient d'affliger pendant près d'un mois consécutif, le département du Pô; la deuxième, un « bruit populaire qui courait dans notre ville, que « Gap allait être englouti. »

(3) M. Quérard attribue, dans sa *Fr. Litt.*, cette première partie de l'ouvrage de Rochas à Reynoard, de Gap.

tion continue la précédente, et le tout forme un vol. de 292 pp. auquel il mit un nouveau titre ainsi conçu : * *Nouveau pas sur les sentiers de la nature. Concernant les causes des secousses reiterees des tremblemens de terre, système sur la materialite de l'axe du globe terrestre; le tout accompagne de quelques particularites qui ont rapport aux sciences physiques, naturelles, et à l'antiquite; traits d'histoire et reflexions morales. Ouvrage utile à l'enseignement de la jeunesse*, par un habitant des Hautes-Alpes. Gap, J.-B. Genoux, les 5 mai et 25 juin 1808. L'auteur, qui n'avait pas les plus simples notions des sciences naturelles, a inséré dans cet ouvrage les réminiscences indigestes de ses lectures accommodées avec ses propres systèmes.

RODON (DE). — Voy. DERODON.

ROGIER (CLAUDE), professeur à l'université de Valence vers le milieu du XVIe siècle, rédigea une *Description statistique* de cette ville, restée manuscrite, qui était conservée autrefois aux archives de la mairie; l'ancien catalogue la mentionne sous les lettres RRRR, *armoire 4, n° 2* (1). Cet ouvrage, qui, à raison de l'époque où il fut rédigé, serait d'un grand intérêt pour l'état ancien de Valence, a disparu depuis longtemps : nous le signalons aux recherches de nos collectionneurs. — Nous savons fort peu de chose sur l'auteur. D'après M. Berriat Saint-Prix, il essaya, en 1557 ou 1558, de disputer à Cujas la préséance dans l'université de Valence, où il avait été pourvu *anciennement* de la 1re chaire. (*Hist. du Droit romain*, pp. 385 (*note 65*) et 393 (*note 101*). Il fut aussi consul et avocat de la ville, et, pendant une épidémie qui la désola, il déploya un admirable dévouement.

ROGNIAT (JEAN-BAPTISTE), né à Chanas (Isère), était notaire dans cette commune lorsque la révolution éclata. Élu administrateur du département et député à l'assemblée législative, en 1791, il ne se fit nullement remarquer. Toutefois, la modération de ses opinions l'ayant exposé à des poursuites, il vint se cacher à Paris et y vécut dans l'obscurité pendant la Terreur. Après le 9 thermidor il retourna dans le département de l'Isère, y fut nommé membre du conseil général, et passa le reste de sa vie uniquement occupé de travaux agricoles. Il est mort en 1825.

Nous connaissons de lui les deux opuscules suivants : I. *Réflexions et projet de décret sur la sûreté générale de l'Etat*. (Impr. nat., s. d.) in-8° de 12 pp.—II. *Rapport et projet de décret sur le canal projetté* (sic) *par le sieur Chevalier dans le département de l'Ain, pour la continuité de la navigation du Rhône, interceptée entre Seyssel et Genève; fait et présenté à l'Assemblée nationale, au nom de ses comités d'agriculture et de commerce, le 18 juin 1792, l'an 4e de la liberté*. (Impr. nat.), in-8° de 16 pp.

La *Biogr. Univers.* dit dans la notice du général, son fils (voy. ci-apr.), qu'il était auteur d'un ouvrage intitulé: *Nouveaux moyens mécaniques, ou Moyens de tirer le meilleur parti possible de la force des vents, considérée comme force motrice à appliquer à un grand nombre d'usages et d'industries*. Elle ajoute : « Ayant lui-« même fait l'application de quelques « parties de son système, il avait pris « un brevet d'invention. » Nous ignorons si cet ouvrage a été imprimé.

ROGNIAT (JOSEPH), fils du précédent, général du génie, pair de France, naquit à Saint-Priest (Isère), le 13 novembre 1776. Après avoir terminé ses études chez les oratoriens de Lyon où il eut Casimir Périer pour condisciple, il se fit recevoir à l'école de Metz et entra au service, dans l'arme du génie, au commencement des guerres de la Révolution. Nommé capitaine en 1795, il fit la campagne de Bavière dans la division du général Delmas, qui, appréciant tout son mérite, lui donna souvent les fonctions réunies de commandant du génie, d'aide de camp et de chef d'état-major, et le chargea même quelquefois de commander plusieurs colonnes. Il prit part à la belle retraite opérée par Moreau et se trouva à la défense de Kehl, qui termina la campagne (1797). Les années suivantes, il fut attaché à l'état major de l'armée; il se signala particulièrement au combat de Neubourg à la tête d'une colonne d'attaque, et reçut, en récompense de sa belle conduite, le grade de chef de bataillon (1800). Après la paix de Lunéville, il fut employé à Brest aux préparatifs de la fameuse descente en Angleterre. Il fit la campagne de 1805 en qualité de commandant du génie du 7e corps de la grande armée, puis de la réserve de cavalerie sous Murat; enfin du corps d'observation sous Kellermann. En 1807, au siége de Dantzick, il remplit les fonctions de major de tranchée

(1) *Annuaire de la Drôme*, 1832, p. 221.

et fit les dispositions de plusieurs assauts. Ses services, pendant ce siége, lui valurent la confirmation du grade de major et, peu après, celui de colonel (....). En 1808, il fut attaché à l'armée d'Espagne. C'est lui qui, après la mort du général Lacoste, eut la direction des travaux du siége de Saragosse. Le maréchal Lannes, commandant le siége, le prit alors en affection, et, sur sa recommandation, Napoléon le nomma général de brigade (....). Appelé, en 1809, à la grande armée, Rogniat fit une partie de cette campagne; il dirigea la construction des ponts de l'île Lobau à la bataille d'Essling, et fut renvoyé en Espagne à la fin de la même année. Il y commanda le génie, sous le maréchal Suchet, aux sieges de Tortose, de Tarragone, de Sagonte et de Valence. La manière vraiment remarquable avec laquelle il avait conduit les divers travaux de son arme le fit élever au grade de général de division, le 9 juillet 1811. Les siéges étant terminés en Espagne, Rogniat demanda un congé et se rendit à Paris (1812).—Il se trouvait encore dans cette ville lorsque Napoléon y arriva après la malheureuse expédition de Russie (décembre 1812). Il reçut aussitôt l'ordre de partir pour aller prendre le commandement du génie à *la grande armée*. Il arriva sur les bords de l'Oder, où le prince Eugène était parvenu à réunir une quinzaine de mille hommes, tout ce qui restait des 710 mille dont se composait quelques mois auparavant la grande armée. Par ses soins les places de l'Oder et de la Vistule, que Napoléon ne voulait pas abandonner, furent mises en état de défense et approvisionnées. Il s'occupa aussi des fortifications de Dresde, qui plus tard permirent aux Français de remporter une victoire et de soutenir un siége. Il fit toute la campagne de 1813. Après la bataille de Leipsick, c'est lui qui fut chargé de la construction des ponts sur la Saale.

Pendant l'invasion de 1814, Rogniat resta sans emploi enfermé dans Metz, et, par ses avis, se rendit utile au général Durutte qui commandait cette place. Il fit ensuite, comme tant d'autres, sa soumission à Louis XVIII, qui le créa chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur et lui conserva son grade. Pendant les Cent Jours, il n'en accepta pas moins le titre de premier ingenieur de la grande armée, qu'il suivit à Waterloo. A la seconde Restauration, il devint membre du comité de la guerre, inspecteur du génie, membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique (1829), de l'Académie des sciences (1829), pair de France (1831). Il mourut a Paris le 10 mai 1840.

Le général Rogniat était un très-savant ingénieur, mais ce n'est pas uniquement à sa science et à ses services militaires qu'il dut la réputation dont il a joui. Une polémique dont nous allons parler a été, croyons-nous, la principale cause du bruit qui s'est fait un instant autour de son nom. En 1816, ayant publié un ouvrage intitulé *Considérations sur l'Art de la guerre*, dans lequel il examinait plusieurs opérations militaires de Napoléon, celui-ci, alors prisonnier à Sainte-Hélène, s'en irrita assez vivement et dicta aux compagnons de son exil, sous le titre de : *Dix-sept notes sur l'ouvrage intitulé* : « Considérations sur l'Art de la guerre », une réponse aux critiques dont il était l'objet. Cette réponse parut en 1823 dans les tomes I et II (2e sect.) des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité*. (Paris, Didot et Bossange, 1822, 8 vol. in-8°); elle est précédée d'une petite notice biographique sur Rogniat, dont nous extrairons ce passage : « ...Le « maréchal Suchet le recommanda « comme un bon ingénieur; il obtint « successivement pour lui le grade de « général de brigade, de général de di« vision et le titre de baron; en 1813, « lors de la campagne de Saxe, il fut « désigné pour remplir, à la grande ar« mée, les fonctions de premier ingé« nieur. Il n'y justifia pas l'opinion « qu'avait conçue de lui le maréchal « Suchet; il n'avait ni assez d'experience « ni assez de solidité dans l'esprit; ce « qu'il faut surtout au premier ingé« nieur d'une armée, qui doit concevoir, « proposer et diriger tous les travaux « de son arme, c'est un bon jugement. » — Cette écrasante appréciation de son mérite, partie de si haut, fit bondir le général Rogniat; il prit la plume et rédigea *ab irato*, sous le titre de *Réponse aux notes critiques de Napoléon* (1823), un écrit où, sans doute, pour montrer qu'il avait tout à la fois « expérience, « solidité d'esprit et bon jugement », il s'efforça de démontrer qu'au moment de certaines actions décisives, Napoléon, tranchons le mot, ne savait ce qu'il

faisait. Nous n'entendons rien en si grave matière, aussi nous garderons-nous bien de prononcer sur le plus ou moins de valeur des observations critiques de Rogniat; mais le ton sur lequel il prend les choses nous a paru des plus curieux : à l'entendre, il semble vraiment que s'il eût commandé, lui, la grande armée à Leipsick et à Waterloo, les Français eussent remporté la victoire. Il se laisse aller aussi à des emportements d'une violence extrême : nous allons en donner un ou deux échantillons au lecteur : « Quoi ! « s'écrie-t-il, un despote, ivre d'orgueil, « fera périr des millions d'hommes dans « des expéditions insensées; blanchira « les champs de la Russie, de l'Espagne, de l'Allemagne des os des Français privés de sépulture; et il viendra, « ensuite, réclamer le silence! Non, cela « ne sera pas : nous parlerons, nous « publierons hautement ses iniquités, « afin que l'inexorable histoire, déroulant le hideux tableau de ses vices « et de ses désastres aux yeux des races « futures, en épouvante les ambitieux « qui seraient tentés de l'imiter...» Et, plus loin : « Toutes les clameurs outrées de ses panégyristes et de ses détracteurs passeront avec les intérêts « et les passions qui les inspirent. Un « jour viendra où il restera seul, en « présence de ses actions. L'impartiale « histoire les pèsera dans la balance de « justice : si elles ont contribué à rendre les hommes plus libres, plus heureux, meilleurs, plus éclairés, plus « civilisés, elle le rangera parmi les « bienfaiteurs de l'humanité, et transmettra son nom glorieux à la reconnaissance, à l'admiration de la postérité; si, au contraire, elles ont immolé « des hécatombes d'hommes à une ambition délirante; si elles ont abreuvé « l'Europe de sang et de pleurs; si elles « ont humilié, dégradé, avili l'espèce « humaine sous la verge du despotisme; « si elles furent inspirées par un vil « égoïsme, qui faisait de sa personne « le centre de l'univers; si les froids « calculs de l'intérêt étaient leurs seules règles, sans égard aux principes « de la justice et de la morale; si elles « ne reculaient point devant l'aspect « sanglant du crime, dès qu'il était « jugé utile : alors l'histoire, vouant « son nom aux malédictions de la postérité, le placera parmi les fléaux de « l'humanité, à côté des Attila et des « Tamerlan. » — L'honneur d'avoir été réfuté par Napoléon et les violentes sorties de Rogniat donnèrent à cette polémique un retentissement qui a fait sans doute beaucoup, nous le répétons, pour la réputation de ce dernier.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Vie publique et privée de Napoléon Bonaparte, seconde édition, revue et augmentée d'une notice historique sur le général Rogniat*, par L.-G. Michaud. Paris, Michaud, 1846, in-8° de.... et 36 pp. C'est la réimpression, sous un titre commun, de deux notices publiées dans la *Biographie universelle*. Le but d'un semblable rapprochement n'échappera pas à ceux qui connaissent l'esprit d'après lequel ont été rédigées les vies des hommes politiques contenues dans ce grand répertoire biographique.

— La notice de Rogniat est précédée de son portrait; lith. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Relation des siéges de Saragosse et de Tortose, par les Français, dans la dernière guerre d'Espagne.* Paris, impr. Didot, 1814, in-4° de 72 pp., avec 2 pl.

II. *Considérations sur l'art de la guerre.* Paris, Magimel, Anselin et Pochard, 1816, 1 vol. in-8°, de *xj* et 608 pp. = *Seconde édition revue par l'auteur.* Paris, *les mêmes*, 1817, in-8° de *xj* et 608 pp. C'est l'édition précédente remaniée. = On dit qu'il en avait paru une édition antérieure à 1816, avec une dédicace des plus louangeuses adressée à Napoléon. Cette prétendue édition n'est *décrite* par aucun bibliographe, et nous ne pensons pas qu'elle existe. — Voici l'indication des matières qui composent cet important ouvrage :

De la levée des troupes. — De l'organisation légionnaire. — Des gardes militaires — Des armes. — Exercices et travaux militaires. — Ordre de bataille de la légion. — Des armées et de leur ordre en bataille. — Positions et campements. — Retranchements de campagne. — Des marches. — Retraites. — Stratagèmes. (Il y est question du général Moreau à Hohenlinden; du prince Charles à Essling; de Napoléon à Waterloo). — *Des batailles.* (L'auteur y traite, entre autres, de celles d'Eylau, d'Iéna, de Wagram, de Bautzen et de Leipsick; de Napoléon contre les mameluks; d'Antoine et de Crassus contre les Parthes). — *Métaphysique de la guerre, ou l'Art d'inspirer du courage aux troupes. — Des grandes opérations de la guerre offensive en Europe.* (Il y est parlé de Napoléon à Moscou, en Saxe, à Austerlitz; on y trouve aussi un parallèle de l'expédition de Napoléon en Italie par le Saint-Bernard, avec celle d'Annibal). — *Des grandes opérations de la guerre défensive. — Notes.* (Elles sont relatives à la milice romaine).

Napoléon, comme nous l'avons dit plus haut, ayant critiqué les observations faites par Rogniat, sur quel-

ques-unes de ses opérations militaires, celui-ci fit la réponse suivante :

III. * *Réponse aux notes critiques de Napoléon, sur l'ouvrage intitulé : Considérations sur l'art de la guerre.* Paris, Anselin et Pochard, 1823, in-8°.

IV. *Situation de la France, en 1817.* Paris, Delaunay, 1817, in-8° de 48 pp.

V. *Des Gouvernements,* t. Ier (seul paru). Paris, Delaunay, 1819, in-8°. Cet ouvrage devait avoir quatre volumes.

VI. *Mémoire sur l'armement des places.* Paris, Fain, 1826, in-8°. (Ext. du *Mémorial de l'officier du génie*, n° 8.)

VII. *Mémoire sur l'emploi des petites armes dans la défense des places.* Paris, Fain, 1827, in-8°. « Ce mémoire et le « précédent ont été rédigés sous les « yeux et d'après les idées de Rogniat, « par son aide de camp, le capitaine « du génie Villeneuve. » (*Biogr. univ.*)

VIII. *Rapport fait à l'Académie des sciences sur l'ouvrage de M. le colonel Paixhans, intitulé : Force et faiblesse militaires de la France.* Paris, 1830... (*Biogr. univ.*)

IX. *Rapport fait à l'Académie des sciences sur le fusil Koptipteur* de M. Heurteloup. Paris, 1835, in-4°.

X. *Réponse à l'auteur de l'ouvrage intitulé : Du projet de fortifier Paris, ou Examen d'un système général de défense.* Paris, Corréard, 1840, in-8° de 30 pp. (Extr. du *Journal des sciences milit.*, n° de déc. 1839.)

XI. *A l'auteur de la réponse aux observations du général Rogniat sur les fortifications de Paris...* 1840, in-8°.

XII. *De la colonisation en Algérie, et des fortifications propres à garantir les colons des invasions des tribus africaines* Paris, Gaultier-Laguionie, 1840, in-8° de 57 pp.

XIII. *Opinion de M. le lieutenant général vicomte Rogniat, sur la question de l'Algérie, à l'occasion des crédits supplémentaires.* Paris, Corréard, mai 1840, in-8° de 46 pp. « Discours qu'il devait « prononcer à la tribune de la Cham- « bre des pairs, et qui a été publié par « sa famille après sa mort. » (*Biogr. univ.*)

ROGNIAT (Jean-Baptiste), frère du précédent, né à Saint-Priest (Isère), le 3 mai 1771, fit ses études au collége de Tournon, tenu alors par les Oratoriens, fut ensuite reçu à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit en 1811. Nommé à cette époque sous-préfet de Bonneville, dans le département du Léman, il remplit ces fonctions jusqu'au moment où la Savoie fut rendue au roi de Sardaigne. Il passa alors à la sous-préfecture de Vienne (Isère), puis aux prefectures du Puy-de-Dôme (30 mars 1815), et des Ardennes (14 juillet); l'année suivante s'étant trouvé en dissidence avec le ministre, dont il ne voulait pas suivre la ligne politique avec assez de docilité, il fut mis à la retraite. Le crédit de son frère le fit rentrer en grâce en 1819; il fut alors nommé préfet de la Vendée (9 janv.), et successivement, de l'Ain (19 juill. 1820), et du Puy-de-Dôme (10 août 1830). Deux ans après, lors des événements des 5 et 6 juin 1832, il fut brutalement destitué pour s'être prononcé avec fermeté, lit-on dans la *Biogr. univ.*, contre la mise en état de siége de la capitale. Il se retira alors à Fontainebleau, où il mourut le 31 août 1845.

On a de lui : I. *Sixième livre de l'Énéide, traduit en vers français.* Paris, impr. Gros, 1839, in-8° de 62 pp. — II. *Essai d'une philosophie sans système, ou Inductions philosophiques d'après des faits généraux et non contestés.* Paris, Hachette. 1839, 2 vol. in-8°. — III. *Opuscules philosophiques et religieux, faisant suite à divers chapitres de l'Essai de philosophie sans système.* 1er, 2e, 3e et 4e opuscules. Paris, Hachette, 1840, 4 cahiers in-8°. — IV. *Principes élémentaires de la vraie logique à substituer aux traités de logique enseignés dans les écoles.* Paris, 1841, in-8°. — V. *Programme d'un cours d'instruction tertiaire à détacher de l'instruction secondaire actuelle, lorsque l'enseignement public, libre de droit, sera libre de fait.* Paris, Denm, Hachette, 1842, in-8°. — VI. *Série d'articles présentés au Corps Législatif pour la défense de la liberté de l'enseignement contre le monopole de l'Université, avant et pendant la discussion de la loi à intervenir sur cette matière.* Paris, 1843-44. 5 cahiers in-8°.

— *Alexis* Rogniat, neveu des deux précédents, ancien chef de bataillon, est auteur des deux ouvrages suivants :

I. * *Hermès, ou le génie des colonies. Essai politique, contenant les principes fondamentaux en matière de colonisation, par M. A. R.* Paris, Hivert, 1830, in-8°, avec 2 pl. — II. * *L'Italie conquise, ou Napoléon au champ de Marengo, poëme en XIII chants.* Paris, Delaunay 1837. 2 vol. in-18, sous l'anagramme de A. Norgiat.

ROLLAND (Jean-Michel), ecclé-

siastique, député, naquit à Gap, le 13 février 1745, d'une famille d'artisans; son père était maréchal-ferrant. M. de Condorcet, évêque de Gap, le prit sous sa protection, lui fit faire ses études au collége de cette ville et l'y nomma ensuite professeur de rhétorique. Sorti, par l'education qu'il avait reçue, de son humble condition, Rolland se décida à embrasser l'état ecclésiastique, l'une des carrières ouvertes aux hommes instruits, mais sans fortune et sans nom. Avant d'être promu aux ordres sacrés, il alla à Lyon en qualité de précepteur dans une famille riche, puis au collége de Beaujeu, où il occupa une chaire, et, dès qu'il eut l'âge requis, il revint à Gap y recevoir la prêtrise. M. d'Hugues, alors maire de la ville, désirant le fixer auprès de lui pour l'éducation de ses enfants, le fit nommer vicaire de la Motte, et quelques années après curé du Caire (B.-Alpes), paroisse qui dépendait de l'évêché de Gap. En 1789, il fut élu député du clergé de la sénéchaussée de Forcalquier aux états généraux, mais il ne s'y fit nullement remarquer. Il se réunit l'un des premiers de son ordre à l'assemblée du Tiers, et prêta plus tard le serment exigé par la Constitution civile du clergé; ce sont là, croyons-nous, les seuls souvenirs qu'il ait laissés de sa carrière législative. Après la session de l'assemblée constituante, il revint à sa cure, qu'il abandonna pendant la Terreur pour remplir les fonctions de commissaire du Directoire exécutif du canton de La Motte. Nommé, en l'an v, professeur de grammaire à l'Ecole centrale des Hautes-Alpes, puis directeur du collége, il conserva cet emploi jusqu'à sa mort, arrivée à Gap, le 29 avril 1810. — Il était membre de la Soc. d'émulation des Hautes-Alpes et associé correspondant de celle d'agriculture de Paris.

PORTRAIT. — Suite de Levachez.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice sur M. Rolland, ex-constituant, directeur du collége de la ville de Gap, associé correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, membre résidant de la Société d'émulation des Hautes-Alpes.* (A Gap, chez Allier, 1811), in-8° de 18 pp. Signée : *Farnaud.*

BIBLIOGRAPHIE (1). *Exposé de la conduite de M. l'abbé Rolland, député à l'Assemblée nationale, et sa réponse à une fausse inculpation.* (Paris, impr. Moutard, 1790), in-8° de 7 pp. — II. *Observations sur les villes de Gap et d'Embrun considérées relativement à leur localité et à leur importance dans le département des Hautes-Alpes.* (Paris, impr. Moutard), in-8° de 8 pp. Cette brochure, rédigée avec la collaboration de Le Moynier du Bourg, a pour but de développer les droits de la ville de Gap, et les avantages qu'elle présente pour être le siége de l'évêché des H.-Alpes. — III. *Hymne pour la fête du 14 Juillet.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — IV. *Chants funèbres en l'honneur des braves Français morts sur le champ de bataille.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — V. *Hymne à la paix, pour être chantée le jour de la célébration de la paix conclue à Lunéville.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 4 pp. — VI. *Hymne funèbre pour être chantée à la cérémonie du 20 prairial.* (Gap. Allier, s. d.), in-8° de 6 pp. — VII. *Maximes pour régler sûrement sa conduite* (s. l. n. d.), in-12 de 10 pp. — VIII. *Hymne pour être chantée à la fête qui doit avoir lieu le 5 messidor à l'occasion des victoires remportées en Italie.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — IX. *Hymne pour être chantée à la fête de l'anniversaire de la République, le 1er vendémiaire an IX.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — X. *Etablissement d'un pensionnat dans l'Ecole centrale des Hautes-Alpes.* Gap, Allier, an IX, in-8° de 7 pp.— XI. *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et Basses-Alpes.* Gap, Allier, 1811, 1 vol. in-8°.

Notice communiquée par M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

ROLLIN (HUGUES) (2), ministre protestant à Veynes, vers 1630 à 1644, ne nous est connu que par un petit ouvrage de controverse, l'une des raretés bibliographiques du Dauphiné. En voici le titre :

Marseille sans miracles, ou véritable récit de la conférence tenue en Provence entre les sieurs Rollin, pasteur de l'église réformée de Veyne, en Dauphiné, et le sieur Bizot, jesuite prédicateur, le 21 et 24 août dernier, touchant les prétendus miracles du feu évesque de Marseille et les miracles en général, avec un traicte

(1) M. Quérard (*France litt.*) l'a confondu avec un J. F. Rolland, imprimeur-libraire de Lyon.

(2) Guy Allard et Chalvet lui donnent le prénom de *François*. Nous le nommons *Hugues* d'après un état des pasteurs dressé en 1637, au synode national d'Alençon. (Aymon, *Syn. nat.*, ad fin.)

qui montre que les miracles ne sont point une marque de la vraye Eglise, et pourquoi nous rejettons ceux dont l'Eglise romaine se vante. A Die, par Ezéchiel Benoît, imprimeur de l'académie des églises réformées de France, M.DC.XLIV, in-8° de 167 pp. Voici relativement à cet ouvrage un passage de l'*Hist. de l'Edit de Nantes*, par Elie Benoît (t. III, p. 20) :

« Il parut quelques livres cette an- « née qui firent des affaires à leurs « auteurs. Robin (*sic*), ministre de « Veines, fit imprimer un livre qu'il « intitula : *Marseille sans miracles.* Il y « réfutoit l'histoire qui fait arriver « Marie-Madeleine en Provence..... Le « procureur général fit rendre le 28 « juillet, à Grenoble, un arrêt qui dé- « claroit que les propositions contenues « dans ce livre étoient scandaleuses, « séditieuses, pleines d'impostures et « de calomnies; et en conséquence, « ordonnoit que le livre fût brûlé par « la main du bourreau, et défendoit de « le tenir ou le débiter. Il décrétoit « aussi prise de corps contre l'auteur « et contre l'imprimeur; et ajournoit « à comparoître personnellement Bou- « teroue et Murat, ministres de Gre- « noble, Cherlet, ministre de Gap, « Blanc et Dyse, professeurs à Die, « parce qu'ils avoient approuvé l'ou- « vrage. Pour donner plus de couleur « à cette sévérité, le procureur géné- « ral avoit exposé que la publication « de ce livre avoit pensé exciter une « sédition à Gap, et que ce malheur « avoit été prévenu par la prudence « de l'évêque. »

ROMAND (BALTHAZAR DE), général de brigade, né à Grenoble, le 6 janv. 1749, entra comme enseigne au régiment provincial de Valence, le 22 août 1771, y devint lieutenant le 5 mai 1772, mais fut réformé, avec son régiment, le 29 nov. 1775. Il obtint alors son admission à l'école d'artillerie de La Fère. Le 9 février 1780, il s'embarqua, en qualité de lieutenant en 3e, sur l'escadre du bailli de Suffren, et servit dans l'Inde jusqu'au 14 mars 1789. Nommé, à son retour en France, capitaine dans la garde parisienne soldée (1er sept. 1789), et chef de bataillon au 8e d'infanterie (8 juillet 1792), il fit la campagne de Belgique, fut blessé d'un coup de feu à la tête pendant la retraite (1793), passa, en l'an II, dans la Vendée, y acquit le grade de colonel, le 8 germ. an III, et le 28 messid. de la même année, celui de général de brigade, par sa brillante conduite au combat de Quiberon. Ayant été chargé, quelque temps après, de défendre Belle-Isle contre les Anglais, il sut conserver à la France cette importante position. Le général Romand fut depuis lors employé successivement dans les 13e div. milit. (1er vend. an V), la 8e (22 brum. an VII), la 7e (1er vendém. an XI), et la 22e (6 janv. 1806). Il est mort à Angers le 9 avril 1811. Il était commandant de la Lég. d'honneur depuis le 25 prairial an XII. — (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III.)

ROMANESCHE (GASPARD DE), jurisconsulte du 16e siècle, né dans le Viennois, est auteur de l'ouvrage suivant dont nous trouvons le titre dans le *Suppl. à la Bibl. de Gessner*, par Duverdier : *Tractatus de origine et dignitate ordinis sacerdotalis, immunitate ecclesiastica, divina ultione in oppressores ecclesiarum, prælatorum præsertim, monachorum lascivia, factioneque, fugâ et clade Borboniæ.* Lugduni, 1529, in-8°. Chalvet fait par erreur de ce traité deux ouvrages différents. (Voy. aussi la *Revue de Vienne*, t. Ier, p. 323.)

ROMIEU (ANTOINE-ALEXANDRE), adjudant général, diplomate, naquit à Nyons (Drôme), le 7 septembre 1764. A l'époque de la Révolution, il manifesta un assez grand enthousiasme pour les idées nouvelles, et fut élu successivement officier de la garde nationale de Nyons (1789), membre du directoire du district (1791) et de celui du département (1792). Au mois d'août de cette dernière année, il fut chargé, avec son collègue, César Caton, d'arrêter les menées contre-révolutionnaires du fameux marquis de Bésignan et de faire le siége de son château. Nous avons raconté ce singulier épisode dans un article précédent. (Voy. DUCLAUX.) En 1793, les administrations départementales ayant été composées d'hommes appartenant au parti le plus avancé, Romieu cessa de faire partie de celle de la Drôme, et s'engagea le 4 octobre dans le 8e bataillon des volontaires du département.

De 1793 à l'an IX, il resta constamment sous les drapeaux, sauf pendant quatre mois de l'année 1794, où il fut enfermé, comme suspect, à la conciergerie. Il fit toutes les campagnes des armées du Rhin, de Rhin et Moselle, de Sambre et Meuse, de Rome, de Naples, des Alpes, d'Italie, de l'Ouest et

d'observation du Midi. Ses états de services militaires, dont on fait usage ici pour la première fois, sont des plus honorables (1). Il gagna presque tous ses grades sur les champs de bataille pour des actions d'éclat. En 1795, il fut nommé sous-lieutenant par un décret de la Convention, motivé sur sa conduite militaire et les services qu'il avait rendus au département de la Drôme comme administrateur. En 1797, Hoche le fit capitaine après le passsage de la Lann. A la fin de la même année, il reçut le grade de chef d'escadron sur le champ de bataille, après l'affaire de la Storta, près de Rome. En 1798, Championnet, dont il était aide-de-camp depuis deux ans et auquel l'attachait une étroite amitié, le nomma adjudant-général chef de brigade, sur le champ de bataille, après la prise de Naples.

Ayant été compris dans la réforme des adjudants-commandants en 1801, il fut présenté dans le courant d'octobre de cette année à l'audience du premier consul qui, sur les vives recommandations du général Mortier, le nomma, quelques jours après, commissaire général des relations commerciales chargé d'affaires auprès de la république des Sept-Iles, par arrêté du 11 brumaire an x (2 nov. 1801). Romieu resta à ce poste jusque vers la fin de 1804. Napoléon lui confia alors une mission

(1) Caporal-fourrier.........	2 nivôse an II
Sergent......................	2 pluviôse an II
Sergent-major de carabiniers de la 15e demi-brigade d'infanterie légère..................	vendém. an III
Sous-lieutenant dans la 16e (*bis*) brigade d'infanterie légère...	17 germin. an III
Lieutenant, d'après la loi du 14 germinal, et aide-de-camp de Championnet................	5 ventôse an IV
Capitaine au 7e dragons.........	thermid. an V
Chef d'escadron..................	frimaire an VI
Adjudant général chef de brigade	pluviôse an VI
Général (provisoire) de brigade.	12 germin. an IX
Chef d'état-major de l'armée d'observation du Midi...........	messid. an IX
Réformé......................	fructid. an IX
Membre de la Légion d'honneur	26 prairial an XII
Proposé pour le grade de général de brigade..................	26 ventôse an XIII

Ces dates, et les renseignements qui les complètent dans la notice, ont été recueillis tout exprès pour la *Biographie du Dauphiné*, sur des pièces officielles, par M. Turpin, archiviste au dépôt de la guerre. Ce n'est pas la première fois que M. Turpin a bien voulu nous venir en aide : en mainte circonstance, et avec une complaisance inépuisable, il nous a fait part de ses profondes connaissances dans l'histoire militaire de la France et nous a ouvert les riches archives du ministère de la guerre pour la rédaction des notices des généraux dauphinois. Nous le prions de recevoir ici l'expression de notre sincère gratitude.

d'une haute importance, en Perse, mission terminée par une mystérieuse catastrophe, qui donna lieu dans le temps à de bien graves rumeurs, et que la plupart des historiens ont ignorée, ou du moins, dont ils ont évité de parler par suite de diverses considerations politiques. Elle est peu connue : tout ce qu'on en sait de plus certain a été réuni dans le premier chapitre d'une notice dont nous parlerons plus loin et à laquelle nous allons emprunter le récit qui va suivre (2). Cette notice est si rare qu'elle offre presque tout l'intérêt d'un document inédit.

Un jour de l'année 1804, un inconnu se présenta au chargé des affaires de France à Constantinople, M. Ruffin, lui demandant la faveur d'une audience particulière. Cette visite était bien faite pour surprendre notre représentant : l'inconnu, Arménien de Djulfa, avait bravé mille morts pour arriver jusqu'à lui, car il portait, caché dans un pli de sa robe, une lettre de Feth-Ali-Shah, roi de Perse, par laquelle ce prince implorait l'aide et l'amitié de *l'invincible Bounabarda* (l'empereur Napoléon), pour tenir tête aux envahissements que la Russie et la Turquie méditaient contre ses États. Habitué par un long apprentissage aux hommes et aux choses de l'Orient, M. Ruffin reconnut bientôt l'authenticité de la dépêche qui lui était remise, et se hâta de l'expédier à Paris.

« Cette lettre fut pour l'empereur le sujet de réflexions et d'espérances gigantesques : la situation difficile de la Perse et le cri de détresse de son souverain élargissaient soudain, dans sa pensée, le cercle de ses entreprises futures. L'alliance avec Feth-Ali-Shah contrariait évidemment les projets respectifs de la Russie et de l'Angleterre, et, l'hypothèse admise d'une rupture entre ces deux puissances, l'accord avec la Perse eût donné à l'empereur le moyen de se ménager le czar en favorisant ses vues sur l'Inde.

« Les ouvertures de Feth-Ali-Shah étaient trop avantageuses pour n'être pas immédiatement acceptées. Sans plus de retard, un jeune orientaliste, M. Amédée Jaubert, précédemment attaché au général en chef de l'expédition d'Egypte, reçoit de Napoléon l'ordre de porter sa réponse à Téhéran, et

(2) Nous en avons élagué quelques longueurs et supprimé le titre de *général* qui y est donné par erreur à Romieu.

on lui prescrit, pour gagner son poste, une voie dangereuse mais rapide, le chemin de l'est, c'est-à-dire la mer Noire, Trébizonde, l'Arménie et le Bayazid. Mais à peine M. Amédée Jaubert avait-il quitté Paris, l'empereur se prit à songer que l'entreprise était lointaine, les obstacles nombreux, et que, pour des expéditions de cette nature, la prudence commandait d'en agir avec les plénipotentiaires comme il le faisait en campagne avec ses aides-de-camp, en d'autres termes, d'envoyer plutôt deux ambassadeurs qu'un seul à la cour de Tehéran. »

Ce second agent fut l'adjudant-général Romieu.

« L'itinéraire qu'on lui traça était différent de celui assigné à son collègue. La route de l'ouest lui imposait un long détour par la Méditerranée, la Mésopotamie et le pachalik de Bagdad. Peu de semaines après, les deux envoyés se rencontraient et se serraient une dernière fois la main à Constantinople, chez le vénérable M. Ruffin; puis, se tournant le dos et prenant chacun une direction différente, ils s'abandonnaient à leur destin. »

Nous n'avons pas à raconter les phases diverses du voyage de M. Jaubert, ses alertes, ses marches et contremarches au milieu des hordes de barbares, et sa longue captivité : il a consigné tout cela dans son *Voyage en Arménie et en Perse*, publié à Paris en 1821. « Ayant un plus long trajet à accomplir, Romieu était en butte à plus de dangers, aussi avait-il multiplié les précautions et marchait-il sous bonne escorte, en compagnie d'un aide-de-camp et de M. Outrey, qui remplissait l'emploi de secrétaire de la mission. Fils d'un médecin français depuis longtemps établi à Bagdad, et lui-même alors vice-consul en cette résidence, M. Outrey parlait l'arabe et portait le costume oriental comme un véritable Osmanlis. Il ne fallut rien moins que son expérience et la bravoure de Romieu pour détourner les périls qui, à diverses reprises, se dressèrent sur leurs pas. Au cœur de la Mésopotamie, entre Orfa et Mardin, la caravane, malgré son travestissement turc, est assaillie par des brigands descendus à l'improviste des rocs presque inaccessibles, brigands dont la profession est de détrousser les voyageurs, à quelque pays qu'ils appartiennent. L'intrépide contenance de Romieu et de ses compagnons surmonte ce premier obstacle. Plus loin, c'est le tour des Arabes Anezeb, qui échouent dans leur tentative comme avaient échoué les bandits de Mardin. Mais, de toutes ces attaques et de toutes ces embûches, les plus sérieuses furent celles du résident anglais à Bagdad. Le ciel cependant fit un miracle, et permit que nos compatriotes échappassent à ce nouveau peril.

« Dès lors, la mission française n'avait plus qu'à marcher en avant, la voie était ouverte et toutes les mains étaient cordialement tendues sur son passage jusqu'à Téhéran. On devine l'accueil fait par le monarque persan à l'envoyé de Napoléon. Feth-Ali-Shah voulut recevoir Romieu en *calvat*, c'est-à-dire en audience secrète. Si grande fut la joie, si unanime fut l'enthousiasme excités par sa venue à Téhéran, que le vertige s'empara de presque toutes les têtes, et que ce haut renom de prudence et d'extrême circonspection dont jouissent les mahométans ne fut plus qu'un vain mot... Les Persans déclaraient tout haut, non-seulement qu'ils allaient reprendre les provinces perdues, mais encore reculer au nord et au sud les limites de leur empire... »

« Au milieu de ces transports, l'envoyé français avait pris congé de Feth-Ali, chargé de magnifiques présents pour lui-même et pour l'empereur, son souverain ; il était à peu de distance de la capitale, où tant de cérémonies et de fêtes avaient eu lieu en son honneur, lorsque soudain, pris de douleurs atroces, il expire sur la route ; son aide-de-camp, atteint du même mal, essaye de se trainer encore, et meurt à quelques pas de là, les regards tournés vers la France. En proie aux mêmes tortures que ses deux compagnons, mais habitué au climat, et doué d'ailleurs d'une constitution plus robuste, M. Outrey se fait porter à son vice-consulat de Bagdad, où les soins de sa famille et de la science parviennent à sauver ses jours. Quoi qu'il en soit, le bruit d'une catastrophe si inattendue et si mystérieuse n'avait pas tardé à se répandre dans Téhéran, où le corps du général Romieu avait été apporté avec l'ordre du shah de le déposer dans son propre palais. Voyant le corps de ce glorieux ami criblé de blessures profondes, Feth-Ali se répandit en sanglots et en larmes abondantes ; il déplora avec amertume la destinée la-

mentable de ce soldat, qui, après avoir bravé tant de morts, venait de périr, obscurément frappé dans les ténèbres par la main du crime.

« Il n'était pas douteux, en effet, que Romieu et ses compagnons eussent été victimes d'un empoisonnement. Mais ce poison, qui l'avait versé? Etait-ce le domestique du général, dans un but cupide, afin de s'emparer des trésors de son maître, ou n'avait-il été dans ce triple forfait que le bras d'une nation ennemie qui lui avait généreusement payé le prix du sang? Près d'un demi-siècle s'est écoulé, et une nuit profonde entoure encore cette lugubre histoire. Sous le coup de l'événement, la mort de Romieu resta même pour sa famille une fable ou un problème; les incertitudes ne se dissipèrent qu'à l'arrivée en France de M. Outrey, qui eut la douleur de confirmer à madame Romieu la nouvelle de la fin tragique de son époux, en y ajoutant le détail des faits qui avaient précédé et suivi cette irréparable perte.

« Le désespoir de Feth-Ali-Shah ne s'était pas exhalé en larmes promptement taries ou en stériles amertumes; par sa volonté, la dépouille de l'ambassadeur français obtint les honneurs d'une sépulture princière. Un tombeau, ou sorte de marabout, dans le style ordinaire de ces monuments, formé de quatre murs avec porte mauresque, et tout dominé par une coupole, fut érigé près de Téhéran, à l'endroit même où le général avait rendu le dernier soupir. La vue du marabout fut dessinée en 1807 par le général du génie, Lamy, qui faisait partie de l'ambassade du général Gardanne.

« L'Orient est la terre du merveilleux; les récits que le mystère environne prennent aisément là-bas les formes de la légende. En Asie Mineure, il est peu de villes où le nom de Romieu ne soit connu : le peuple parle de sa mort comme en Egypte les Fellahs racontent l'assassinat de Kléber. Au mois d'octobre 1850, M. Félix Pigeory, traversant la Syrie dans son itinéraire vers la Palestine, a trouvé la mémoire et les malheurs de l'envoyé français vivantes encore à Damas.... Trente ans et plus s'étaient écoulés, lorsqu'un ami d'autrefois, M. Lottin de Laval, que le besoin des excursions, l'amour de l'histoire et les recherches de l'archéologie ont entraîné jusqu'aux extrêmes limites de l'Orient, fit une halte dans la capitale de la Perse. A Téhéran, la première pensée du voyageur fut, avant de se mettre en quête d'antiquités, de s'informer des causes certaines de la mort de notre compatriote. Mirza-Aboul-Hassan-Khan, en ce temps-là ministre des affaires étrangères, le même qui au commencement du siècle a rempli une mission en Europe et qui jusqu'à sa mort a touché, comme d'autres de ses concitoyens, une grosse pension fidèlement payée par une des grandes puissances, pour services jadis rendus à son abominable politique, cet homme d'Etat était mieux que personne en mesure de satisfaire aux questions qui lui étaient adressées. Mais Mirza-Aboul-Hassan-Khan, pour des motifs que l'on soupçonne, n'eut garde d'ouvrir la bouche. Un autre éminent dignitaire de la cour de Feth-Ali-Shah ne paraissait pas non plus étranger à ce secret; interrogé à son tour, le Persan, pour toute réponse, débita cet adage emprunté à la circonspection orientale :

Quiconque veut vivre en paix.
Doit être sourd, aveugle et muet.

« Dans les curieuses notes que M. Lottin de Laval a eu l'obligeance de me communiquer touchant le séjour et la fin subite du général Romieu en Perse, il est un passage que je ne saurais mieux faire que de transcrire ici : « Quant au tombeau du général, j'ai « voulu le voir; on me conduisit d'abord « dans la direction de Nigharistan où « se trouvent plusieurs cimetières. « Comme j'élevais quelques doutes sur « cette hospitalité de la mort, donnée « par des *chûtes* à un *nesrâni* mort de « mort violente, un vieillard m'apprit « d'un ton mystérieux qu'en effet le « *kiafir* (l'infidèle) avait été porté sur « la route de Cheick-Abd-ul-Azim. « Nous nous dirigeâmes vers cet en- « droit, et alors, au milieu de tombeaux « sans style, on me montra un massif « quadrangulaire surmonté d'une sim- « ple coupole, et l'on me dit : « Voici « le tombeau de l'*eltchi* (l'envoyé). »

Romieu mourut le 4 avril 1805. On trouvera dans le *Moniteur* du 22 mai 1806 page 699, quelques détails plus précis sur la conduite du consul anglais en cette circonstance.

Il est auteur d'un écrit intitulé : *Eloge historique du général Championnet, commandant en chef les armées de Rome,*

de Naples, des Alpes et d'Italie. Dédié au général Bonaparte, premier consul de la république française. Paris, impr. Bailleul, an XI, in-8° de 86 pp. = *Deuxième édition.* Perigueux, Dupont, 1843, in-8° de 112 pp. La première édition est fort rare.

— Son fils, *Auguste* Romieu, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, a été préfet de la Haute-Marne, directeur des beaux-arts et inspecteur des bibliothèques impériales. Né à Paris, le 17 novembre 1800, il est mort à Nyons (Drôme), le 16 novembre 1855. Pendant qu'il était directeur des beaux-arts, on publia une notice sur sa vie intitulée : *M. Romieu et ses œuvres, par* Georges Guenot, *auteur de l'Histoire moderne de la Belgique. (Extrait de la Revue des beaux-arts.)* Paris, Ledoyen, 1853, in-12 de 84 pp. avec portr. C'est le premier jet d'une suite d'articles publiés ensuite avec des modifications et des suppressions dans la *Revue des beaux-arts*. Il en a été tiré un très-petit nombre, cinq à six tout au plus. Nous devons la communication de cette rareté bibliographique à l'obligeance de M. Thoré, ancien secrétaire général d'Aug. Romieu : c'est de là que nous avons tiré la longue citation qui précède. — Aug. Romieu laissa un fils unique nommé *Edouard*, qui embrassa la carrière militaire. C'était un jeune homme de la plus belle espérance : à l'âge d'environ vingt-cinq ans, il fut décoré pour sa belle conduite à l'assaut de Laghouat (Algérie). Nommé lieutenant de zouaves, il a été tué en 1855 dans la tranchée devant Sébastopol.

ROSANS (le capitaine). — Voy. Yse.

ROSSIGNOL (Jean-Joseph), jésuite, écrivain fécond, naquit, d'après Colomb de Batines, à La Pisse, dans la Vallouise, le 3 juillet 1726. On saurait fort peu de choses sur ce religieux, si lui-même n'était venu en aide à ses futurs biographes. Comme il avait le faible d'aimer beaucoup à entretenir le public de sa personne, il a rarement laissé passer l'occasion d'enregistrer minutieusement dans ses écrits chacun de ses faits et gestes. Il nous a ainsi mis à même de lui consacrer une notice assez développée, comme il était du reste convenable de le faire pour un homme qui n'a pas moins laissé de 80 et quelques ouvrages *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

Dans ses *Lettres sur la Vallouise* (p. 2), il nous apprend qu'il passa son enfance à La Roche (H.-Alpes), chez son grand-père maternel, et qu'il fut ensuite envoyé au collége d'Embrun tenu par les jésuites. Ses études terminées, il ne voulut pas se séparer de ses maîtres; il entra dans leur société en 1742, professa successivement la philosophie et la rhétorique dans ce même collége où il avait été élevé, et fut envoyé vers 1757 à Marseille pour y enseigner la philosophie (1). C'est là qu'il s'adonna avec ardeur à l'histoire naturelle et aux sciences exactes pour lesquelles il avait un goût très-prononcé; une thèse brillante sur ces matières, soutenue sous sa direction par un jeune homme de 16 ans, lui fit le plus grand honneur, et eut un grand retentissement dans les maisons de son ordre. Ce retentissement fut tel que les jésuites de Pologne jetèrent les yeux sur lui pour la réformation des études dans leurs établissements de Lithuanie, et le demandèrent au Général.

Il partit pour cette contrée dans le courant de l'année 1761 en compagnie du P. Fleuret, professeur de physique, son ami. Le recteur de l'Université de Wilna lui ayant fait tenir une somme considérable pour ses frais de route, il voyagea en poste comme un grand seigneur; dans ses *Lettres sur la Pologne*, il nous apprend encore qu'il passa par Paris, afin d'y établir des relations avec les savants, et qu'à son arrivée à Wilna il professa les mathématiques et l'astronomie, et que ce fut lui qui donna les dessins d'après lesquels on construisit l'Observatoire de cette ville. Ces *Lettres sur la Pologne* sont fort intéressantes; le bon Père y raconte à sa manière tout ce qu'il y a vu et entendu, et il n'oublie pas surtout les moindres particularités relatives à sa personne. « Il était convenu, dit-il (2), que je passerois quatre ans dans la Lithuanie. On avoit jugé que ce temps pourroit suffire pour l'objet de ma mission. Le premier hiver mit mon tempérament à une assez forte épreuve; cependant le retour de la belle saison me rétablit. Le second hiver m'accabla entièrement, et l'été ne put me rendre ni mes forces ni mon activité. Une attaque de poitrine me mit dans un danger imminent. Je me roidis jusqu'au mois de septembre; je consultai alors le médecin. *Son excellence*, c'est le titre

(1) *Histoire des œuvres de M. Rossignol*, pp. 2 et suivantes.

(2) *Lettres sur la Pologne*, p. 11.

d'usage, déclara mon départ indispensable, et prononça mon arrêt de mort si j'affrontois les risques d'un troisième hiver. » En conséquence, le P. Rossignol quitta la Pologne le 15 déc. 1763, traversa une partie de l'Allemagne, alla passer l'été de 1764 à Rome, pour se rétablir, et, la même année, fut appelé à Milan par le P. Boscowich, son ami, auquel il succéda dans la chaire de mathématiques, au collége *des Nobles*.

Il resta dans cette ville jusqu'en 1773. A cette époque « le bref du pape Ganganelli, » dit-il (1), « m'obligea à rentrer dans le sein de ma patrie. M. l'archevêque d'Embrun m'engagea avec les plus vives instances à me charger de la réforme des études du collége. J'employai un an à tracer un plan d'enseignement; et l'on en décida tout de suite l'exécution. Tout alla au mieux dans les commencements, mais l'harmonie ne fut pas de longue durée. Je l'ai dit ailleurs, l'inertie des esprits est cent fois pire que celle de la matière. La plupart des maîtres se cabrèrent et se roidirent contre l'autorité du bureau. Le prélat, qui vouloit soutenir son ouvrage, envoya le plan au Parlement qui l'homologua et lui donna force de loi; on en vint aux voies de rigueur. Malheureusement l'esprit de discorde se mit dans la ville; deux grands partis la divisèrent, et les maîtres réluctans s'appuyèrent de l'un des deux. Il en résulta que l'enseignement des classes inférieures resta à peu près sur le même pied qu'auparavant. Quant au plan de philosophie, en dépit de l'orage, il fut exécuté avec succès pendant 15 ans, jusqu'à la grande catastrophe de la révolution. »

Alors commença pour lui une ère de persécutions auxquelles l'exposèrent ses turbulentes attaques contre la constitution civile du clergé, et qui se terminèrent par son expulsion du Dauphiné. Nous allons le laisser faire lui-même le récit de ses luttes contre les patriotes embrunais, et de ses infortunes; en rappelant quelques épisodes peu connues des commencements de la révolution dans les Hautes-Alpes, cette longue citation donnera au lecteur une idée de la tournure singulière, nous allions dire grotesque, que ses lazzis et ses pasquinades donnent trop souvent à ses écrits (2).

(1) *Histoire des œuvres de M. Rossignol*, pp. 12 et suivantes.

(2) *Loc. cit.*, pp. 12 et suiv.

« Ici commence un nouvel ordre de choses pour moi, comme pour tant d'autres. A la fameuse époque du 14 juillet, les esprits s'exaltèrent sur les bords de la Durance, comme dans tout le reste de la France. Un précurseur en fait d'insurrections avoit déjà paru dans ce canton. C'étoit un curé fanatique de l'église de Vienne (3) qui sonnoit le tocsin, parcouroit les paroisses, mettoit à contribution les curés, pour la cause commune, disoit-il. Il répandoit un livre séditieux, pour soulever de simples prêtres contre l'autorité des évêques, leur attribuant, entre autres, le droit d'assister et de décider dans les conciles œcuméniques. Son livre étoit fou et impudent. Cependant il étoit fait avec assez d'art pour en imposer aux esprits un peu bornés. Il fit en effet des ravages. Le collége et le séminaire d'Embrun comptoient un bon nombre d'ecclésiastiques de mérite. Ils prirent l'alarme : nous résolûmes de composer chacun à part un mémoire, et de choisir ensuite ce qui seroit jugé plus propre à arrêter le désordre, et à le faire imprimer à frais communs. On voulut bien donner la préférence à mon travail, qui produisit une brochure de 80 pages in-8° environ (4). » — « Il fallut bientôt reprendre la plume. On vit paroître la constitution civile du clergé, accompagnée ou suivie de l'ordre du serment d'adhésion... L'abbé Barruel, mon ami intime, et je souhaite qu'il continue à mériter de l'être, l'abbé Barruel publia une brochure sous le titre de *Prône d'un bon curé*, où il déduisait les motifs des refus du serment. Je jugeai qu'une pièce encore plus populaire pourroit produire un grand bien. Je fis le pendant de celle de mon ami, et je l'intitulai : *Entretien familier d'un vicaire*. J'eus la consolation de voir que je n'avois pas travaillé en vain. Tous les prêtres du collége, du séminaire et de la ville tinrent ferme. Mais ils devoient être complétement assimilés au collége des apôtres. Il se trouva enfin un traître parmi eux, mais un seul, et qui étoit plus particulièrement obligé de donner l'exemple. C'étoit le plus vieux curé de la ville. Un tel scandale pouvoit avoir des suites fu-

(3) L'abbé Raymond, plus tard évêque constitutionnel de Grenoble. (Voy. sa notice.)

(4) Nous ne connaissons pas cette réfutation. Le P. Rossignol dit dans *Vues nouv. sur le mouvement* qu'elle est intitulée *la Reymondiade*.

nestes. Je les prévins en publiant un mémoire, où je le rendois odieux, et qui pis est en France, souverainement ridicule. Il parut sous le titre de *Gros Jean qui remontre à son curé*. Hélas! on cessa bientôt de rire. A l'arrivée de l'évêque intrus (1), il ne manqua pas d'aller lui faire sa cour. Un jour qu'il en revenoit, il tomba roide mort à la porte de la métropole, où il avoit consommé son apostasie. » — « La mort funeste des vivants est aussi insuffisante pour convertir les incrédules que la résurrection des morts. Quelques cabaleurs sans foi et sans mœurs avoient égaré la lie du peuple; ils continuèrent à l'exalter, et la portèrent aux derniers excès. Le pasteur légitime fut obligé de prendre la fuite (2). Il se crut en devoir de livrer en partant les rebelles obstinés à Satan. Je fus chargé de rédiger ses anathèmes (3). Ils furent affichés partout, dans la ville, dans la campagne. Sur ces entrefaites, on vit paroître le bref du pape Pie VI, qui condamnoit le serment. Le prélat en reçut une copie dans sa retraite, en m'en assurant la réalité. J'en fis faire une édition, accompagnée des preuves de son authenticité, toujours en cachant, ou plutôt en tâchant de cacher la main d'où la pierre partoit. Pour le coup, la philosophie fut hors des gonds. Le peuple fut ameuté et mis en fureur contre l'imposteur qui avoit fabriqué la bulle. »

« Je sortois un matin à six heures, pour aller dire ma messe; je fus appréhendé au corps par quelques ouvriers, qui me traduisirent violemment à la maison de ville. On me confina dans un cabinet où je fus gardé à vue. On se pressa d'annoncer la capture à la municipalité, qui étoit déjà dans le sens de la révolution, du moins sur le fait de la religion. Elle s'assembla sur-le-champ. En attendant, mes détenteurs me déclarèrent que si l'on n'étoit pas content de son jugement, on le réformeroit; qu'on me précipiteroit par les fenêtres; et que, s'il en étoit besoin, on me feroit monter un étage plus haut pour que le coup fût plus sûr. La municipalité assemblée, je fus mis sur la sellette, où l'on me retint six heures. Il n'entre point dans mon plan de donner des détails de cette étrange procédure, pendant laquelle on m'attacha divers placards sur les épaules, tels que ceux-ci : *Perturbateur du repos public; auteur d'écrits incendiaires; fabricateur de bulles*... Il seroit trop long de raconter comment je me tirai d'une crise aussi périlleuse : mais il est de mon devoir et de ma reconnaissance de dire que le corps des officiers du brave régiment d'Enghien montra un intérêt étonnant à ma conservation. Il étoit sur la place, armé et prêt à massacrer et à se faire massacrer, si on me faisoit violence. Je dois ajouter que M. Cellon, aujourd'hui maire, eut le courage héroïque d'aller menacer le maire et ses consorts, au milieu de cette cohue exaltée, qui remplissoit la grande salle. — Cette scène se passa la veille de la Pentecôte 1791. On pourra être surpris que j'aie eu la constance de lutter encore un an entier contre les flots de cette mer en furie. Le supérieur du séminaire, effrayé des dangers où il me voyoit exposé, me déclara un jour qu'il étoit prêt à se jeter à mes pieds pour me conjurer de prendre la fuite, me disant qu'on ameutoit contre moi les communautés des environs, que ma vie n'étoit pas en sûreté. Le bureau me chassa du collége, apportant pour raison que c'étoit moi qui empêchois les maîtres de prêter le serment. Un vieux curé, jusque-là fort considéré, dénonça mon *Entretien familier* à la municipalité, qui me condamna à une amende de 40 écus. — Le tonnerre, après avoir longtemps grondé, commença à éclater. Une bande de brigands tenta de donner l'escalade à mon appartement. Je revenois alors chez moi; je fus averti au coin de la rue du danger; je courus me réfugier à l'hôpital. J'échappai d'une demi-minute au sabre d'un de ces forcenés, dont la figure hideuse lui avoit fait donner le nom de *Tache-de-Vin*. Je faisois mes dispositions pour pouvoir dire la messe chez moi; mon projet transpira, et je fus menacé d'être précipité dans un abîme, si j'avois la hardiesse de l'exécuter. »

« Enfin arrivèrent les derniers jours du mois de mai 1792, qui furent les derniers de mon séjour dans ma patrie. Un après-midi, j'étois occupé à mon ordinaire de mes travaux littéraires. J'entends du bruit sous mes fenêtres; je n'y fais point d'attention. Le tumulte augmente au point que je ne puis me dissimuler que c'est à moi

(1) *Ignace de* CAZENEUVE. (Voy. sa notice.)

(2) *François-Henri de* LA BROUE DE VAREILLES, né en Poitou

(3) Voy. la liste des écrits relatifs à l'élection de CAZENEUVE, t. I, p. 191, n° IV.

qu'on en veut. Je descends précipitamment l'escalier. Arrivé à la dernière rampe, on parvient à ouvrir la porte de la rue. Je remonte et je m'enferme chez moi. On crie, on tente d'enfoncer la porte. Quelqu'un dit : Il y est, je l'ai vu. On me dit d'ouvrir. Je fais la sourde oreille. On finit par se retirer, en criant : Vous serez pendu. Aussitôt qu'ils furent dans la rue, je me pressai de me retirer dans les souterrains. Je m'y étois ménagé, pour le besoin, une grotte sous les fondements de la maîtresse muraille. J'y étois courbé et les pieds dans l'eau ; mais j'y étois en sûreté. Les furieux qui me cherchoient, après avoir fureté partout, étoient désespérés. Le maître de la maison, effrayé des excès où ils pouvoient se porter, vint me proposer de me montrer à eux, présumant, disoit-il, que je viendrois à bout de les calmer. J'eus pour lui et pour ses intérêts des égards dont il s'est rendu bien indigne dans la suite. Je me montrai sur le seuil de la porte avec un air calme et ouvert. Je leur parlai avec douceur. Je ne fus point insulté dans le moment. On se saisit de moi, et on me traîna plutôt qu'on ne me conduisit vers la métropole, qui étoit desservie par des schismatiques. On s'efforçoit de me saisir des poignées de chair aux épaules et aux côtés. Comme je ne suis pas chargé de cuisine, avec un léger mouvement, je leur faisois lâcher prise. Arrivé au pied du maître autel, on me fit signe de monter en chaire. Il ne me fut pas difficile de deviner ce qu'ils prétendoient; il s'agissoit de prêter le serment. De ce lieu élevé, je découvre la plus nombreuse assemblée qu'on eût vu de mémoire d'homme dans cette vaste cathédrale. Là se trouvoient tous les gens de sac et de corde, toute la lie du peuple, tous les partisans de la liberté et de l'égalité. Les honnêtes gens s'y rendirent par l'intérêt qu'ils prenoient à ma personne, et à la cause que je défendois. Les indifférens, s'il en étoit, furent attirés par la curiosité. Le chapeau en tête, avec la cocarde tricolore, je prends la parole, et je parle en ces termes : « Citoyens, « vous avez sans cesse dans la bouche « les mots de démocrate et d'aristo« crate; la plupart d'entre vous en « ignorent le sens; je m'en vais vous « l'apprendre. Le véritable démocrate « est celui qui est ami du peuple, qui « soulage les malheureux, qui nour« rit les pauvres, console les affligés, « instruit les ignorans, inspire la « vertu à tous... Je vois que ma pré« sence vous est odieuse; je comptois « de terminer mes jours parmi vous, « en continuant à exercer ma bien« faisance, et de laisser reposer mes « cendres parmi celles de vos pères et « les vôtres. Mais vous voulez mon éloi« gnement. Je vais vous satisfaire; je « vais quitter votre ville, et chercher « un asyle, là où la main de notre père « commun me conduira. » Descendez, me cria-t-on; à bas cette cocarde, vous n'êtes pas digne de la porter. Je croyois la scène finie, mais il s'en falloit. — Je suis saisi de nouveau; on me traduit vers la porte; là on m'intime les armes en main qu'il faut prendre de l'eau bénite. Je déclarai avec fermeté que je n'en ferois rien ; que la religion me défendoit de communiquer avec des schismatiques : Il en prendra.... Il n'en prendra point.... Ce contraste dura quelque temps. Il pouvoit être terminé par un coup de fusil ou de baïonnette. Il le fut d'une manière moins sanguinaire. Un d'entre eux, fatigué de mon inflexibilité, enfonça sa main dans le bénitier, et me couvrit le visage d'une poignée d'eau. Un autre, à qui il restoit un fond d'humanité, s'écria: Ah! le pauvre diable comme on l'a mis! Un troisième dit : Cela suffira, et l'on me conduisit hors de l'église. Là je demandai la permission de passer chez moi pour prendre mon bréviaire, un habit de voyage.... Elle me fut refusée (1).

« On me traduisit à la porte de la ville. Comme on partoit, un furieux me lança un coup de sabre sur la tête. Un gendarme, dont je regrette de ne pas savoir le nom, para le coup. Chemin faisant, on parla de me pendre à une croix de mission; on proposa de me précipiter dans un abyme qu'on trouve en sortant. Quelqu'un, plus humain, dit : Il suffira de lui ôter ses bas et ses souliers, et de l'envoyer pieds nuds. Rien de tout cela ne se fit; je fus simplement conduit à un quart de lieue de la ville, à la nuit tombante. — Je m'égarai dans les bois, et je me trouvai à minuit sur une grande hauteur, au milieu d'une forêt. J'appuyai ma tête contre le tronc d'un arbre, et je réussis à prendre quelque repos jusqu'à l'aurore. Après

(1) Dans l'une de ses lettres, datée de Turin, le 1er janvier 1804, il dit que le citoyen Auger, d'Embrun, chez lequel il logeait, lui garda sa bibliothèque composée d'environ mille volumes.

avoir erré une semaine par les vallées et les montagnes, je me rabattis à Mont-Dauphin, où le commandant de la place et celui de la troupe m'accueillirent, mais en se cachant; car l'esprit de fermentation y avoit déjà pénétré. Le sieur Bellot, à qui j'avois rendu un service important, me donna une preuve héroïque de reconnaissance. En quittant Mont-Dauphin sur le soir, je me retirai chez un habitant de la campagne. Il y avoit une heure que je reposois, lorsque quinze paysans armés se mirent en devoir d'enfoncer la porte à minuit. Je leur en épargnai la peine; j'ouvris. Je ne fus point maltraité; ils me donnèrent le temps de m'habiller et ensuite me traduisirent vers les frontières du Piémont. Un d'eux tira un coup de fusil derrière moi. Un autre, qui étoit à mon côté, ne me rassura guère, en disant : D'ici à demain j'enterre quelqu'un, ou quelqu'un m'enterre. Cette escorte, arrivée à la communauté voisine, me livra à une seconde escouade, dont j'eus à me louer; son procédé fut honnête. Elle m'accompagna à une lieue, et alla jusqu'à me confier à des personnes de confiance et amies, qui m'escortèrent honorablement jusqu'au delà du Mont-Genèvre. Si l'on se permettoit des doutes sur la sincérité de mon récit, il n'est ni grand ni petit, ni riche ni pauvre dans la ville d'Embrun, qui ne puisse se ranger parmi les témoins du détail de tout ce qui m'y est arrivé. »

Après un séjour de quatre mois à Pignerol, il alla se fixer à Turin où devait s'écouler le reste de sa vie. La révolution, dit-il dans l'une de ses *lettres*, (T. I, p. 29), lui avait fait perdre une rente de 450 liv. sur le trésor royal et deux actions sur le duc d'Orléans; il ne lui restait pour vivre qu'une pension de 800 liv. qu'il recevait de Milan en qualité d'ex-jésuite. Réduit à d'aussi modestes ressources, il voulut, en arrivant à Turin, se procurer des leçons et, à cet effet, il répandit (1er nov. 1792) une circulaire dans laquelle il exposait sa détresse; mais bien peu d'élèves ayant répondu à son appel, il essaya de tirer parti de sa plume en publiant des pamphlets contre la révolution française et des projets de réformes financières. Ces moyens ne purent améliorer sa position; en 1795 il n'avait pas de domicile fixe et était logé par charité tantôt chez une personne, tantôt chez une autre. En 1800, sa pension de Milan lui ayant été supprimée, il tomba dans une profonde misère. De tous les jésuites expulsés de France, dit-il dans une de ses lettres datée du 13 nivôse an 9, il n'en est pas dont le dénuement soit aussi absolu que le sien; « Je suis couvert de haillons et ré-« duit quelquefois à manger une soupe « de paysan, à moins d'une livre de « pain, et de l'eau. » En 1802, il était sans asile; le maire de Turin lui accorda un logement militaire. Cependant son courage ne l'abandonna pas dans ces rudes épreuves. Doué d'une grande énergie et d'une activité prodigieuse, il multiplia les produits de sa plume; en 1803, quoique âgé de 77 ans, il publia environ 13 nouveaux ouvrages; il occupait deux imprimeurs à la fois. Melzi, vice-président de la république cisalpine, qui avait été l'un de ses élèves au collège de Milan, faisait les frais d'impression; mais nous pensons que les libéralités de ce Mécène se bornèrent là, car nous voyons le pauvre vieillard continuer pendant plusieurs années encore à se plaindre de sa misère. Il s'était adressé en vain au premier consul, qu'il appelait *le grand Bonaparte, le sauveur de la France*. Pour faire connaître ses nombreux ouvrages, il fonda un journal, *la Feuille hebdomadaire*, consacrée uniquement à en donner l'analyse (1); mais ce moyen ne dut pas lui en faciliter le débit et lui apporter de grands profits. Toutes ses productions, composées *pro fame* et non *pro famâ*, se ressentent trop de la rapidité avec laquelle elles étaient méditées et rédigées, et ne pouvaient attirer sérieusement l'attention. D'ailleurs, le bon père avait une trop grande confiance en lui-même. il ne doutait de rien et parlait bien souvent *ex professo* de matières auxquelles il n'entendait guère. Puis, sa singulière manière d'écrire devait réellement empêcher qu'on le prît au sérieux; sous sa plume les choses les plus graves prennent parfois un air grotesque, par suite des pasquinades et des quolibets dont il ne savait se défendre. Ses ouvrages philosophiques rappellent trop souvent les libelles de polémique échangés au XVIIe siècle entre les jésuites et les pasteurs protestants : ainsi, il appelle les philosophes des *cochons d'Épicure*, *la chiourmaille philosophique*. C'était

(1) ***Feuille hebdomadaire de Turin***, Turin. Ignace Soffietti, 15 nov 1803. — 1er nov. 1804, in-8°, de 192 pp. Ce recueil est extrêmement rare.

vers les sciences exactes que l'appelait son aptitude particulière. Sa théorie du mouvement, quoiqu'elle n'ait pas été admise par les savants, décèle un esprit élevé, une belle intelligence.

Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa mort. La *Biogr. univ.* la place par erreur en 1807; le P. Rossignol écrivait encore en 1810. Colomb de Batines, qui se proposait d'écrire une histoire de la vie et des ouvrages de cet auteur, et qui avait probablement obtenu des renseignements plus exacts auprès de M. Rossignol, curé d'Embrun, son neveu, dit qu'il mourut à Turin en 1817. (*Mélanges biogr. et bibliogr.*, p. 71.)

BIBLIOGRAPHIE.

Un libraire de Turin a publié un recueil factice des ouvrages et opuscules du P. Rossignol, imprimés dans cette ville et à Milan; Colomb de Batines, (*loc. cit.* p. 72), dit que ce fut le libraire Marietti, en 1823. Sans pouvoir fixer précisément la date de la formation de ce recueil, nous pensons qu'elle est plus ancienne. Nous avons sous les yeux un prospectus qui fut répandu dans ce but, en 1809, sous ce titre : *Œuvres de M. Rossignol en 20 volumes in-8°* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. — Nous possédons un exemplaire complet de ce recueil. Il forme 32 vol. contenant chacun un ou plusieurs ouvrages ou opuscules. L'éditeur a mis en tête de tous les volumes un titre général ainsi conçu : *Collection complète des œuvres de Jean-Joseph Rossignol, jésuite, disposées par ordre de matières.* Immédiatement après, et sur la même page, se trouve l'indication des écrits contenus dans le volume.

Nous allons donner la liste de tous les écrits qui composent ce recueil, en nous bornant à de sèches descriptions bibliographiques; entrer dans d'autres détails sur chacun d'eux, signaler les idées bizarres que souvent ils renferment ou exposer certaines théories de leur auteur, aurait exigé des développements trop étendus. Nous avons joint à cette liste l'indication d'autres ouvrages et de réimpressions qui ne font pas partie du recueil, mais, malgré les soins que nous y avons apportés, notre travail est loin, probablement, d'embrasser tout le bagage littéraire du P. Rossignol. Ainsi, nous ne connaissons rien de ce qu'il a dû publier à Wilna; or le bon Père était trop possédé de la démangeaison d'écrire, pour avoir laissé reposer sa plume pendant les quatre années de son séjour dans cette ville. Puis, la plupart de ces ouvrages sont si rares qu'ils ont échappé aux recherches des bibliographes; M. Quérard lui-même, ordinairement si exact et si bien informé, n'en a connu que 19. Nous en décrivons 90, et environ 25 réimpressions (1).

THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE (2).

I. *Des Peines du Purgatoire.* Turin, impr. de la cour d'appel, 1808, in-8° de XX et 312 pp. avec 1 pl. [17].

II. *La Divinité de l'Evangile prouvée par les prophéties.* Turin, impr. sociale, 1810, in-8° de XIV et 80 pp. [18].

III. *Vues philosophiques sur l'Eucharistie.* Turin, impr. de Jos. Denasio, 1801, in-8° de 80 pp. avec 1 pl. [18]. Un premier jet de cet ouvrage avait paru sous ce titre: **Vue sur l'Eucharistie* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. Il fut attaqué par le *Journal ecclésiastique*, et le P. Rossignol fit une réponse intitulée: *Lettre de M. l'abbé Rossignol au journaliste ecclésiastique.* (Paris, impr. Chardon, 1777), in-8° de 16 pp.

IV. *Des Miracles.* Turin, Soffieti, 1804, in-8° de XII et 44 pp. [19].

V. *Défi fait à la philosophie du jour, extrait de la vie du bienheureux François de Girolamo, de la compagnie de Jésus, composée par le P. Stradiotti.* Turin, Soffieti, 1810, in-8° de 32 pp. Les pp. 29-32 contiennent un catalogue des œuvres de l'auteur.

VI. *Deux lettres à M. Noel, éditeur de la Géographie de Guthrie en français.* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 40 pp. [19].

VII. * = *Du Péché originel* (s. l. ni d.), in-8° de 20 pp. [27].

VIII. **Des Fondements de la foi, par M. Aymé* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

IX. * *Du Mystère de la Trinité* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

X. * *Lettre à un déiste* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

XI. * *De la Spiritualité de l'âme* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30]. Il y a dans

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes, l'indication des ouvrages et des éditions qui ne sont pas compris dans les 32 vol. de la *Collection*.

(2) Les chiffres placés entre crochets [] à la fin de la plupart des écrits ci-après, indiquent de quel volume de la *Collection des Œuvres* du P. Rossignol l'ouvrage ou l'édition fait partie.

cet opuscule un fragment intitulé : *7 Août 1814.*

XI *bis. Plan d'un cours de philosophie.* Embrun, Moyse, 1777, in-8°. = Turin, Soffieti, 1803, in-8° de VIII et 40 pp.

XII. **De l'Instinct* (s. l. ni d.), in-8° de 24 pp. [27].

XIII. *Vues sur les Sensations.* Milan, Jos. Marelli, 1773, in-8° de 24 pp.

XIII bis. *Théorie des sensations.* Milan, 1774, in-8°. = Embrun, Moyse, 1777, in-8° de 63 pp. = Paris, Fantin, 1802, in-8° de XVI et 100 pp.

MORALE.

XIV. *De la Pureté nuptiale.* Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 40 pp. [16].

XV. *De l'Amour platonique.* Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 16 pp. [16]. Ce traité est signé, à la fin : *par J.-J. R., qui n'est pas celui de Genève.*

XVI. *Vœux d'un citoyen bienfaisant, avec une lettre aux personnes du sexe de Turin, en français et en italien.* Turin, impr. de la cour d'appel, 1806, in-8° de 8, 8 et 16 pp. [16]. Les 8 prem. pp. contiennent les *Vœux*; les 8 autres, la *Lettre aux personnes du sexe*; et les 16 dernières, la traduction en italien des deux premières paginations. Il est probable que ces trois opuscules avaient paru d'abord séparément avant d'être réunis sous un titre commun.

XVII. *Ex soliloquio sancti Bonaventuræ.* Aug. Taur., e typograp. sociali, 1809, in-8° de 60 pp. [16].

PHYSIQUE ET CHIMIE.

XVIII. *Physique générale, première partie.* Turin, Soffieti, 1802, in-8° de VIII et 48 pp. [6].

XIX. *Vue nouvelle sur le mouvement.* Embrun, 1777, in-12 de 18 pp.

XX. *Seconde vue. Du Mouvement accéléré.* Embrun, 1779, in-8° de 30 pp.

XXI. *Troisième vue. Des Forces vives.* Embrun, 1779, in-8° de .. pp. : A la p. .. commence une *Quatrième vue. Du Choc des corps.*

Ces quatre *Vues* ont été réimprimées ensemble sous le titre de *Vues sur le Mouvement.* Embrun, Moyse, 1787, in-8° de 94 pp., et sous celui de *Vues nouvelles sur le Mouvement.* Turin, impr. roy., 1795, in-8° de VIII et 88 pp. avec 1 pl. On a fait ensuite pour une partie de l'édition un nouveau titre portant : *Vues nouvelles.... Seconde partie de la Physique générale,* 1802; et on a ajouté XII pp. prélim. contenant des observations sur les œuvres de l'auteur.

XXII. **Du Thermomètre* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

XXIII. **Du Temps vrai et du temps moyen* (s. l. ni d.), in-8° de 12 pp. [30].

XXIV. **Des Forces centrales* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

XXV. **Examen impartial des époques de la Nature de M. le comte de Buffon, de l'abbé F.* (Feller), *corrigé et annoté par l'abbé R.* Embrun, Moyse, 1783, in-8°.

XXVI. **Du Concours fortuit des atomes* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

XXVII. *Preuves du mouvement de la Terre.* Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 44 pp. et 1 pl. [6].

XXVIII. *Ballistique.* ου κατα αλλα κτλ. Turin, Soffieti, 1802, in-8° de 32 pp. et 1 pl. [6].

XXIX. *Précis d'un traité de Chymie.* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 40 pp. [7].

BOTANIQUE.

XXX. *Botanique élémentaire où l'on apprend à connoître les plantes sans le secours d'aucun maître.* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 72 pp. [7].

XXXI. *Description des plantes.* Milan, Jos. Marelli, 1807, in-8° de XVI, 328 et 28 pp. C'est un nouveau système de classification botanique proposé par l'auteur. Il traite les dénominations adoptées par Linné, Jussieu et Tournefort, de *langage de loups garous, d'ours,* etc. [8].

MATHÉMATIQUES.

XXXI *bis. Eléments d'arithmétique.* Embrun, Moyse, 1776, in-8° de 16 pp. = *Ibid., id.,* 1784, in-8 de 48 pp. = Turin, Soffieti, 1803, in-8° de VIII et 56 pp. [9]. = Il y a une autre édition que nous ne connaissons pas, imprimée à Venise et signée des initiales de l'auteur, J.-J.R. L'un des rédacteurs de la *Biogr. univ.* a cru que ces initiales désignaient J.-J. Rousseau. (Art. *Rousseau.*)

XXXII. *Eléments d'algèbre* (s. l. ni d.), in-8° de 12 pp. = Turin, ... 1799, in-8° de IV et 76 pp. = Turin. Soffieti, 1804, in-8° de VIII et 96 pp. [9].

XXXIII. *Eléments de géométrie. Cinquième édition, notablement perfectionnée par l'auteur.* Turin, impr. de la Cour d'appel, 1803, in-8° de 16 et 112 pp. avec 4 pl. [10]. = Ces éléments avaient d'abord été publiés à Milan, 1774, in-8°, sous le titre de : *Œuvres diverses de géométrie* (Bib. de Grenoble). = Embrun, Moyse, 1781, in-8° de 80 pp. = Il y a, croyons-nous, une autre édition publiée à Turin en 1802 avec le nom de J.-J. Rousseau.

XXXIV. *Trigonométrie rectiligne, et ses usages*. Embrun, Moyse, 1776, in-8° de 64 pp. = Turin, Fontana, 1793, in-8° de IV et 70 pp. = Turin, Soffieti, 1804, in-8° de VIII et 88 pp., avec 1 pl. [10].

XXXIV *bis*. *Thèses de mathématiques dressées par M. Rossignol*. Embrun, Moyse, 1782, in-8° de 18 pp.

XXXV. *Problèmes* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp.

XXXVI. *Pensées sur l'art de fortifier les places, tirées de l'ouvrage de M. Charles Borgo, ci-devant jésuite* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 52 pp. et 1 pl. [13].

PÉDAGOGIE.

XXXVII. *Plan d'études à l'usage des colléges*. Embrun, P.-F. Moyse, 1777, in-8° de 42 pp.

XXXVIII. *Suite du plan d'études à l'usage des colléges*. Embrun, 1779, in-8° de 23 pp.

XXXIX. *Quadrille des enfants*. Turin, Soffieti, 1802, in-8° de 32 pp. [1].

XL. *Pensées détachées sur la grammaire française*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 24 pp. [1].

XLI. *Verbes irréguliers* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. C'est une suite à l'ouvrage précédent.

XLII. *Grammaire latine à l'usage des colléges*. Embrun, 1780, in-8° de 60 pp. = *Seconde édition*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de XX, 60 et 16 pp. Cette grammaire fut rédigée par le P. Rossignol lors de sa nomination à la place de directeur des études au collége d'Embrun [1].

GÉOGRAPHIE, VOYAGES.

XLIII. *Géographie élémentaire à l'usage du collége d'Embrun*. Embrun, Moyse, 1780, in-8° de 74 pp. = Autres éd.: *Ibid.*, *id.*, 1784, in-8° de 76 pp. = Turin, Soffieti, 1804, in-8° de XII et 184 pp. [2].

XLIV. *Traité de la Sphère*. Turin; Soffieti, 1802 et 1803, in-8° de 20 pp. et 1 pl. [2].

XLV. *Détails géographiques*. Milan, Jos. Marelli, 1806, in-8° de VIII et 372 pp. [3].

XLVI. *Lettres sur la Pologne*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 68 pp. [4].

XLVII. *Lettres au jeune prince de la Cisterne sur le plan de Paris*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 48 pp. [4].

XLVIII. *Lettres sur la Vallouise*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 24 pp. [4].

XLIX *. *Du Paraguay* (s. l. ni d.), in-8° de 36 pp. [27].

L. * *Premier* (2e et 3e) *Voyage de Cook* (s. l. ni d.), in-8° de 48 pp. [27].

LI *. *Dimensions de l'Empire romain* (s. l. ni d.), in-8° de 20 pp. [27].

HISTOIRE.

LII. *Réflexions sur l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, publiée par le C. Rossignol de Vallouise*. Paris, Louis Fantin (Turin, Soffieti), 1802, in-8° de XVI et 256 pp. [20].

LIII. *Vie de saint Vincent Ferrier*. Paris, les frères Fournier (Turin, Soffieti), 1805, in-8° de XIV et 332 pp., avec un portr. du saint [21].

LIV. *La Vie du bienheureux François de Girolamo de la Compagnie de Jésus*. Turin, Impr. sociale, 1809, in-8° de IV et 320 pp. avec un portr. du bienheureux [22].—Les pp. 317-20 contiennent un catalogue des œuvres du P. Rossignol.

LV. *Les Prodiges arrivés à Rome en 1796*. Turin, Impr. de la Cour d'appel, 1807, in-8° de 208 pp. [23].

LVI. * *Prodige éclatant arrivé aux portes de Rome le 3 mai 1804* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LVII. *Mémoire sur les nouveaux monastères de la Trappe, rédigé par M. l'abbé Rossignol d'après les instructions que lui ont fourni les religieux mêmes de la Trappe. Troisième édition*. Milan, Jos. Marelli, 1794, in-8° de 96 pp. = *Nouvelle édition*. Paris, Louis Fantin, 1802, in-8° de VIII et 96 pp. [24]. C'est une partie de l'édition précédente à laquelle on a ajouté un nouveau titre et VIII pp. de préface pour l'insérer dans la collection des œuvres de l'auteur.

LVIII. *Mémoire abrégé sur l'image miraculeuse de Notre-Dame de Consolation, vulgairement dite La Consolata*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 4 pp. non chiff. et 36 pp. [24].

LIX. *La Bergère de Florence*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 40 pp. avec 1 pl. [24].

LX. *Précis d'un ouvrage imprimé l'an 1747*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 40 pp. [25]. L'ouvrage dont il s'agit est, croyons nous, *l'Ordre des francs-maçons trahi*, par l'abbé Pérau.

LXI. *Conspiration contre les deux puissances*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 32 pp. [25].

LXII. *Prophéties sur la France, proposées à l'examen des personnes censées*. Turin, Soffieti, 1806, in-8° de 40 pp. [25].

LXIII. * *De la généalogie de Jésus-Christ* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30]. = Autre éd. sous le titre de *Mémoire sur*

la généalogie de Jésus-Christ. Turin, Fontana, 1802, in-8°.

LXIV. * *Histoire du prince Charles de Lorraine* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LXV. * *Histoire du marquis de Beauveau* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LXVI. * *Lettre du duc de Richelieu à son fils en 1798* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LXVII. * *Milfort mourant* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

LXVIII. *Matériaux pour un dialogue sur la subordination aux puissances*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 54 pp. [15].

LXIX. *Gros-Jean qui en remontre à son curé sur le serment civique*. Turin, imp. de la cour d'appel, 1807, in-8° de 24 pp. [15]. = Cet opuscule fut publié à l'occasion du serment civique prêté par M. Nazolet, curé d'Embrun; la 1re édition est anonyme, s. l. ni d. (Embrun). in-8° de 16 pp.

LXX. * *Entretien familier d'un vicaire sur le serment civique exigé des évêques, des curés et autres prêtres en fonctions* (s. l. ni d.). in-8° de 20 pp.

LXXI. *Les pourquoi du peuple à ses représentants à leur retour de l'assemblée nationale*. Turin, imp. de la cour d'appel, 1807, in-8° de 24 pp. [15].

LXXII. *Deux lettres d'un galérien à un sans-culotte*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 64 pp. [15].

ÉCONOMIE POLITIQUE.

LXXIII. *Trois lettres sur l'équilibre de l'Europe*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 60 pp. [13].

LXXIV. *Coup d'œil sur les finances du Piémont*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 32 pp. [13].

LXXV. *Aperçu rapide sur la suppression de la mendicité*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 40 pp. [13]. Les pp. 33 à 40 sont d'une impression différente et ont un faux titre ainsi conçu : *Addition à la suppression de la mendicité*.

VARIA.

LXXVI. *Thèses générales de théologie, de philosophie et de mathématiques*. (Embrun?) 1757, in-4° (*Fr. litt.* de Quérard).

LXXVII. *Thèses de mathématiques, de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle* (Marseille?). 1759, in-4° (*Fr. litt.* de Quérard).

LXXVIII. *Mélanges*, par M. l'abbé Rossignol. Paris, Louis Fantin (Turin, Soffieti), 1802-1806, 5 vol. ou recueils in-8°. Le 1er, de 236 pp. [26]; le 2e est un recueil factice de cinq opuscules dont on trouvera l'indication plus haut [27]; le 3e, de 300 pp. [28]; le 4e, de 312 pp. [29]; le 5e est un recueil factice de dix-sept opuscules dont on trouvera l'indication plus haut et ci-après. Il a un deuxième titre ainsi conçu: *Pièces fugitives par M. Rossignol de Vallouise*. Turin, imp. de la Cour d'appel, 1806 [30].

LXXIX. *Lettres de M. Rossignol de Vallouise*. Turin, impr. de la Cour d'appel, 1806, in-8° de IV et 208 pp. [31].

LXXX. * *Lettre écrite à M. Rossignol de Vallouise. 28 mars 1810* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. Signée, à la fin, *G. L. Bayle, médecin*. [30].

LXXXI. * *Au publiciste* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

LXXXII. * *Au philosophe Tartuffe* (s. l. ni d.), in-8° de 12 pp. [30].

LXXXIII. *De l'usure* (Turin, Reycend), 1787, in-12 de *xviij* et 284 pp. M. Weiss a dit, dans la *Biogr. univers.*, d'après le P. Rossignol lui-même (*Vues nouvelles sur le mouvement*, p. VI), que l'édition entière fut brûlée par les sans-culottes embrunais, et que l'auteur ne put en sauver que deux exemplaires. L'épigramme est assez jolie; mais cet autodafé ayant eu lieu en 1791, ce n'est que le restant de l'édition qui a pu être détruit. = Ce traité a été réimprimé en 1803. Turin, Soffieti, in-8° de XVI et 232 pp.

LXXXIV. *Projet d'un calendrier universel*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 32 pp. [15].

LXXXV. *Histoire des œuvres de M. Rossignol, composée à la demande du ministre de Rome à Turin, M. le C. Modestino Pellicani, par l'auteur lui-même*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 100 pp. [32]. Une partie de cette *Histoire* avait déjà paru (s. l. ni d.) in-8° de 48 pp.

ROSTAING (PIERRE), né à Vienne, s'occupa des antiquités de cette ville vers la fin du XVIe siècle, et fit notamment un recueil d'inscriptions dont se sont servis Chorier dans ses *Recherches sur les antiquités de Vienne*, et Lelièvre dans son *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne*. Guy Allard et Chalvet lui ont consacré une notice.

ROSTOLLAN (CLAUDE), général de brigade, né à Névache (Hautes-Alpes) le 22 mai 1762, s'enrôla le 25 février 1783 dans le régiment de Toul-artillerie, devint sous-lieutenant dans les canonniers de la garde soldée de Paris le 16 mars 1791, et capitaine dans ceux

du 1er bataillon de la Creuse le 25 novembre 1792. Après avoir assisté au blocus de Thionville (1792), à tous les combats livrés dans les Ardennes en 1793, il fut nommé adjudant-général le 13 brum. an II, et prit une part glorieuse à la reprise de nos places du Nord, surtout à celle du Quesnoy, où il dirigea la tranchée de droite. À la bataille de Sprimont (an III), il se signala par un coup d'audace qui lui fit le plus grand honneur : commandant l'avant-garde de Marceau, il enleva avec deux escadrons une compagnie d'artillerie légère dont il fit servir les pièces par leurs propres canonniers, après les avoir tournées contre les Autrichiens. Il eut encore l'occasion de se distinguer à Duren, devant Cologne et Mayence, dans la journée de Platen (an IV). Réformé en l'an V, mais rappelé à l'activité deux ans plus tard, et envoyé en Hollande le 7 vent. an VII, il contribua puissamment au succès de la bataille de Bergen, où une poignée de Français mit en déroute 40,000 ennemis. Le général en chef, Brune, pour le récompenser, le nomma chef de son état-major. Rostollan passa ensuite en la même qualité auprès d'Augereau, et ne quitta la Hollande qu'après la paix de Lunéville, époque où il prit le commandement d'une division de l'armée de l'Ouest (1er vent. an IX). Il servit successivement, presque toujours comme chef d'état-major, dans la 27e div. milit. (an X); dans le département de la Doire (an XIII); à la grande armée, sous Brune (1807); au 2e corps d'observation de la Gironde (1808); dans la 24e div. milit. (1809), et dans la 15e (1810). L'île de Gorée (Pays-Bas) ayant été mise sous ses ordres le 9 septembre 1812, il y fut fait prisonnier en 1814, reçut le 4 juin de la même année le commandement du département des Hautes-Alpes, accourut à Paris le 21 mars 1815 pour se mettre à la disposition de l'Empereur, fit partie de la division Tareyre, et obtint sa retraite le 4 sept. suivant. Il était commandant de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII. — Il est mort à Passy, près Paris, le 11 janvier 1846. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III, p. 529.)

ROUS, ancienne famille noble de l'Embrunois. — D'après la tradition, elle est issue des ROSSI de Parme, maison ancienne et illustre qui, après avoir pris une part active aux guerres des Guelfes et des Gibelins, fut l'objet de violentes persécutions au commencement du XVIe siècle. Ses membres proscrits et dispersés se réfugièrent en divers états de l'Italie ; l'un d'eux, fixé en Piémont, fut la souche d'une branche qui étendit ses ramifications, d'abord dans la vallée de Château-Dauphin, puis dans l'Embrunois, où elle francisa son nom de *Rossi*, et le traduisit en celui de Rous.

D'après l'inventaire des titres de la Chambre des comptes de Dauphiné, *Guigues* et *Jean* de Rous figuraient dès le mois de juillet 1339 au nombre des nobles possédant fief dans la vallée de Château-Dauphin, où ils habitaient la maison forte de la Tourette, sur la frontière du marquisat de Saluces. Leurs descendants se sont divisés en deux branches :

La première, celle de BELLAFAIRE (1), fut formée par *Antoine*, fils de *Guillaume*, qui se retira à Embrun dès 1514, et y posséda, outre la seigneurie dont ses descendants prirent le nom (2), les baronies d'Oze et de Saint-Auban, et les terres de Sigoyer, de Gigors, de Remolon et de Theus. Quelques-unes de ses alliances la rattachent à des familles qui ont donné des illustrations à notre province. Nous citerons, entre autres, celles de Martin de Champoléon (1571), de Tholozan (1660) et d'Hugues (1711). Elle était représentée au siècle dernier par *Jean de* ROUX, né à Bellafaire le 20 mai 1726, nommé lieutenant-colonel dans les grenadiers royaux du Dauphiné en 1766, brigadier des armées du roi le 1er juillet 1777, et mort à Grenoble en 179.; *Louis*, frère du précédent, vicaire-général du diocèse de Vienne, prieur de Faucon (vallée de Barcelonnette), mort à Bellafaire le 28 septembre 1762, et *François*, son autre frère, marquis de Bellafaire, lieutenant-colonel des grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis. Celui-ci prit, en 1788, une certaine part aux événements politiques qui s'accomplirent dans notre province. Le 14 juin de cette année, il fut l'un des signataires de la fameuse délibération

(1) Cette branche adopta l'orthographe de *Roux* par un *x*, tandis que l'autre conserva celle de *Rous* par une *s*, qui rappelait plus fidèlement son origine italienne.

(2) La seigneurie de Bellafaire ne passa à cette branche que vers la fin du XVIIe siècle. Elle appartenait auparavant aux Gaillard, seigneurs de Bayons, coseigneurs de Gigors et du Saulze qui la tenaient depuis près de 400 ans (Voy. *Hist. du Dioc. d'Embrun*, par Albert, t. 1er, p. 511).

de l'hôtel de ville de Grenoble, qui provoqua l'assemblée de Vizille. Le 2 juillet suivant, il signa encore la protestation adressée au roi au sujet des lettres de cachet qui mandaient à la suite de la cour MM. de Mayen et Revol, premier et second consuls de Grenoble. Enfin, il fut l'un des députés de la noblesse qui représentèrent le bailliage de Gap à l'assemblée de Vizille (21 juillet). Quelques années après, il sortit de France et mourut sans alliance au retour de l'émigration. Il était le dernier rejeton de la branche de BELLAFAIRE.

Celle de LA MAZELIÈRE, qui subsiste de nos jours, fut formée par *Jean*, capitaine au service d'Henri IV. Il prit une part active aux guerres du Dauphiné et du marquisat de Saluces, se distingua au siége de Château-Dauphin, assiégé par le duc de Savoie, et, après la réduction de cette place, vint se fixer à Embrun, où il fut élu consul en 1628. Ces fonctions, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, n'étaient conférées, en général, qu'à des personnes appartenant à la noblesse. Le capitaine *Jean* Rous figure sur le tableau des bienfaiteurs de l'hôpital d'Embrun. Il mourut de la peste le 18 août 1630. — Ses descendants continuèrent à demeurer à Embrun, où ils acquirent aux environs de cette ville les bois de *La Mazelière* dont ils prirent le nom. Nous citerons parmi leurs alliances celles de Carle (1633), de Laidet (1695), de Vallier de La Peyrouse, et d'Anthoine d'où sont issus les barons de Saint-Joseph. Ils ont donné plusieurs ecclésiastiques distingués à l'abbaye de Boscodon et au chapitre d'Embrun, entre autres *Jacques-Joseph*, né le 20 mars 1726, d'abord chanoine, puis (23 août 1783), vicaire-général du diocèse. Pendant la Terreur, il resta l'unique dépositaire des pouvoirs de l'archevêque de Leyssin, et continua d'administrer le diocèse, malgré les violentes persécutions du gouvernement révolutionnaire et du clergé constitutionnel. Il mourut à Châteauroux (Hautes-Alpes), le 12 janvier 1796. — La branche de LA MAZELIÈRE a donné encore plusieurs officiers de mérite. Pour rester dans le cadre de cet ouvrage, nous nous bornerons à mentionner l'auteur de ses représentants actuels :

Antoine-Bernard-André-Victor ROUS DE LA MAZELIÈRE, marquis de *Saint-Hubert*, né à Embrun le 9 avril 1771, entra au service militaire en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Bouillon, sous les auspices du général Vallier de Lapeyrouse, son oncle. Lors des événements de 1788, *Pierre* de Rous, son père, plus conséquent avec ses principes monarchiques et religieux que le marquis de Bellafaire, son cousin, tint une ligne de conduite qui devait plus tard le faire jeter dans les prisons de Gap. Il n'assista pas aux états de Vizille et de Romans et protesta avec la minorité de la noblesse, groupée autour de l'archevêque d'Embrun, contre les arrêtés pris par ces deux assemblées. Héritier de ces principes, mais trop jeune alors pour jouer un rôle politique, *Antoine* de Rous émigra de bonne heure, parcourut une partie de l'Europe, et se fixa à Constantinople, où, par son intelligence et son énergie, il réussit à rétablir sa fortune que la tourmente révolutionnaire avait fortement ébranlée. « Il vécut longtemps, » dit M. Borel d'Hauterive, à qui nous empruntons ces détails (1), « au milieu des populations chrétiennes de l'Orient, pauvres et souffreteuses. Il les assista souvent de sa bourse et de son crédit, et dans les circonstances critiques et même périlleuses qui se renouvelèrent plus d'une fois pendant son long séjour dans ce pays, les ministres de la religion eux-mêmes n'eurent pas recours en vain à ses bons offices. » Rentré en France sous le consulat, il habita plusieurs années sa terre de Saint-Hubert (Vaucluse), à laquelle l'un des derniers papes d'Avignon avait attaché le titre de marquis. Il vint ensuite se fixer à Paris, où il est mort le 13 février 1850, laissant de son mariage avec Pauline de Boissier (2) deux fils héritiers de son nom et de ses principes (3).

(1) *Annuaire de la Noblesse*, 1851, p. 378.

(2) Cette alliance a jeté quelques généalogistes dans une erreur que nous tenons à relever. A.-Fr. Jacques de Boissier, ancien conseiller de la Cour des Comptes de Montpellier, eut, entre autres filles, *Pauline* et *Honorine*. La première épousa, comme nous venons de le dire, A.-B.-A. *Rous* de La Mazelière; la seconde épousa P.-M.-Hon. *de Roux*, député de Marseille sous la Restauration. Ces mariages contractés avec deux sœurs, par deux personnes dont le nom diffère seulement par la lettre finale et qui devenaient ainsi parents par alliance, a fait croire que les Rous de Dauphiné étaient de la même famille que les Roux de Marseille.

(3) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'aîné de ses fils, ALFRED ANTOINE, *marquis de* LA MAZELIÈRE, vient de mourir à Paris le 2 août 1860, sans alliance. Il était né à pareil jour, en 1813, au château de St-Hubert (Vaucluse). Son titre de *Marquis* passe à son frère cadet, ANDRÉ

ROUSSILLON.—Voy. le *Supplément*.

ROUX.—Il y a eu en Dauphiné quatre familles nobles de ce nom.

Nous venons de parler de celle des seigneurs de *Bellafaire*.

— Une autre, originaire de Milan, a donné naissance à deux personnages qui paraissent avoir tenu un rang considerable à la cour du Dauphin Humbert II.—*Etienne de* Roux *(Ruffo)*, docteur en droit, conseiller du dauphin, était juge-mage de Graisivaudan. Valbonnays (*Hist. de Dauphiné*, t. II. p. 581) cite un acte du 21 juillet 1348, où il rend compte des dépenses qu'il fit à Vizille, dans une enquête relative à des juifs accusés par la rumeur publique d'avoir empoisonné des fontaines et des puits. Dans un autre acte il est qualifié *Miles*. Valbonnays (*loc. cit.*, t. I, p. 13), dit qu'il paraît avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de sénéchal de la maison du dauphin. — *Jacques*, son fils, bachelier-ès-loix, et conseiller de Humbert II, fut nommé par ce prince professeur en droit civil et canonique, à Grenoble, le 27 mars 1345, aux gages de 50 florins d'or par an. L'acte en est aussi rapporté par Valbonnays (*loc. cit.*, p. 505).

—Il y a eu un général des chartreux, *Pierre Ruffi* ou *de Roux*, que Chorier (*Estat polit.*, t. II, p. 261), dit être d'une maison noble de Dauphiné, mais sans nous apprendre de laquelle des quatre qui portaient le nom de Roux. C'est lui qui fit entreprendre les travaux de la route de la Grande-Chartreuse, par Saint-Laurent-du-Pont. Il mourut le 27 août 1503.

— Roux de Morges. — Cette famille doit son anoblissement, croyons-nous, à une charge de conseiller au parlement de Grenoble dont fut pourvu *Philippe* Roux, dans la première moitié du XVIIe siècle. Ce *Philippe* était, à ce qu'il paraît, fort instruit et un magistrat intègre. Chorier nous apprend (*Estat. pol., suppl.*, p. 187), que Scipion Guillet composa son éloge funèbre.

Etienne, son fils, lui succéda dans sa charge. «Il n'avoit pas un sçavoir moins « étendu », dit Chorier (*loc. cit.*), « il « étoit né dans le sein des muses. Luy « et son pères'étoient bien étudiés eux-« mêmes en ce que les sciences ont de « plus noble et de plus utile. » D'après le même historien, qui lui a consacré un long éloge parmi les amis lettrés de Boisset (*Vita Boessutii*, p. 167), il écrivait bien en prose et en vers (1). Le parlement de Grenoble le chargea plus d'une fois de la rédaction de ses remontrances; il fut, dans une circonstance délicate, député au roi avec Ch. Tonnard, conseiller à la chambre de l'Edit. Guy Allard a écrit son éloge dans sa *Bibl. du Dauphiné*. — Il avait épousé Catherine Déageant, l'une des filles de ce Guichard Déageant auquel nous avons consacré une notice; par cette alliance il était beau-frère de Salvaing de Boissieu. Il mourut le 25 nov. 1667.

Adrien, fils du précédent et conseiller au même parlement, fut seigneur de la terre de *Morges*, qui avait appartenu à la maison de Bérenger. C'est lui qui publia, en 1668, les *Mémoires* de Déageant, dont nous avons donné le titre dans la notice de ce dernier (t. I, p. 296).

François-de-Sales Pierre, comte de *Morges*, jouissait d'une grande considération en Dauphiné à la fin du siècle dernier, et prit une part fort active aux agitations politiques de cette époque. Il fut notamment l'un des membres de l'assemblée provinciale de 1787, et il présida l'année suivante les états de Vizille. Nommé député aux états généraux, il n'y prit point séance, ou du moins ce fut pour peu de temps, car nous n'avons rencontré son nom dans aucune des listes de députés que nous avons consultées. Nous ne savons rien de plus sur sa vie. Il était fils de *Claude Etienne* Roux Deageant de Ponthérieu, chevalier d'honneur au parlement de Grenoble, en faveur de qui la terre de Morges avait été érigée en comté par lettres du mois de mai 1732. —Nous parlerons plus loin d'une autre famille Roux, plus connue sous le nom de Ruffo.

ROYER-DELOCHE (**Alexandre**), né à Grenoble le 1er mars 1756, était avocat au parlement lorsque la Révolution éclata. Ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles, il fut elu, en 1790, officier municipal de Grenoble, président du tribunal de Bourgoin, et, en 1792, député suppléant de l'Isère à la Convention, où il ne siégea pas, et administrateur du départe-

Théodore, *comte de* La Mazelière qui reste le seul représentant de sa maison; il a épousé en mai 1859, Mlle *Jeanne* de Rougé, fille de M. le comte *Adolphe* de Rougé.

(1) Nous connaissons de lui un sonnet que nous avons aperçu en tête du 1er vol. de l'*Histoire générale du Dauphiné*, de Chorier. Il est signé Le Roux.

ment. Il fut destitué de ces dernières fonctions comme fédéraliste, par les représentants du peuple en mission près l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, Albitte et Gauthier (27 juin 1793), et mis en arrestation pour être traduit au tribunal révolutionnaire de Paris. Mais, sur sa réclamation et celle de son collègue Orcellet, destitué et arrêté en même temps que lui, la Convention le fit mettre en liberté par un décret rendu le 6 juillet suivant sur la proposition de Couthon. En 1797, il fut commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil de Grenoble, puis commissaire du gouvernement, procureur général près la cour d'appel par arrêté du 1er consul du 1er juin 1800; il conserva ces fonctions jusqu'au commencement de la Restauration, époque où il obtint le titre de président honoraire de la cour royale; de 1818 à 1820, il fut maire de Grenoble. Il est mort à Avignonnet (Isère) le 8 septembre 1842. Il était chevalier de la Légion d'honneur. — (*Deux années de l'Hist. de Grenoble,* par M. Albin Gras, p. 136).

ROYER DES GRANGES (Jean-François), né à Grenoble, procureur au bailliage de Graisivaudan, se démit de son office vers 1770, et ouvrit un cabinet d'avocat consultant. Il mourut à Grenoble, en nov. ou déc. 1800. On a de lui les ouvrages suivants, que nous n'avons pas vus :

I. *Instruction sur les bureaux de paix et sur les actes judiciaires de la justice de paix.* Grenoble, 1791, in-8° de 224 pp. Voy. un compte-rendu dans les *Affiches de Dauphiné*, n° du 30 août 1791. — II. *Instruction sur la contribution foncière.....* Paris, Delalain, 1792, in-8° (en société avec Guedy). — III. *Instruction sur le régime hypothécaire.* An 7, in-12.

ROYN. — Voy. Ruin.

RUBICHON (Maurice), né à Grenoble vers 1768, était négociant dans cette ville lorsque la révolution éclata. D'après les biographes, il prit en une telle horreur les nouveaux principes proclamés à cette époque, qu'il préféra s'expatrier, abandonnant parents, amis, et surtout un commerce des plus prospères, afin de ne plus voir ni entendre chaque jour des choses qui révoltaient sa conscience. Ces héroïques scrupules nous paraissent bien un peu en dehors des habitudes marchandes, mais deux ou trois biographies l'attestent sérieusement, et nous devons les en croire. M. Rubichon alla donc reprendre son commerce en Angleterre (1793), mais il n'y réussit pas; des revers inattendus lui enlevèrent toute sa fortune, et il se vit obligé d'accepter nous ne savons quel emploi dans la maison du prince de Condé. Rentré en France avec les Bourbons, il reçut le 8 janvier 1815 la décoration de la Légion d'honneur, et jouit, dit-on, de la plus grande faveur à la cour des Tuileries pendant la Restauration. En 1830, il suivit Charles X dans l'exil, puis revint en France après la mort de ce prince, et se retira à Lyon où l'on nous a dit qu'il vivait encore à la fin de 1852.

On a de lui : I. *De l'Angleterre.* Londres, 1811, in-8°. Dans cet ouvrage, M. Rubichon témoigne la haine la plus ardente pour les gouvernements constitutionnels et son amour pour les institutions qui régissaient la France avant 1789. = 2e édit. Paris, Le Normant, 1815-1819, 2 vol. in-8°. — II. *De l'action du clergé dans les sociétés modernes.* Lyon et Paris, 1829, in-8°. = Il y a eu la même année une seconde édition de cet écrit. — III. *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre.* Paris, Le Normant et Chatet, 1834, in-8°.

RUELLE (Alexandre), percepteur des contributions directes, né à Serres, où il est mort le 15 mars 1846. — On a de lui : I. *Examen critique du système de répartition de la contribution foncière en France.* Paris, Delaunay, 1825, in-8° de 22 pp. — II. *Apologie de l'abondance ou Observations sur la législation actuelle des grains en France.* Paris, impr. David, 1825, in-8° de 23 pp. — III. *Considérations sur le cadastre, ou Exposé de quelques vues d'améliorations dont le cadastre est susceptible en France.* Paris, impr. David, 1825, in-8° de 29 pp.

— *Antoine,* son frère, né aussi à Serres, fut successivement payeur dans les départements des Hautes-Alpes, de la Loire, de Saône-et-Loire, et du Rhône. Il est mort à Veynes vers 1855. — Il a laissé une pièce de théâtre intitulée : * *L'heureuse nouvelle, comédie en trois actes et en prose, mêlée de vaudevilles; composée à l'occasion de la paix de Tilsitt, célébrée à Gap, les 15 et 16 août 1807, par M. R***** de Serres.* Gap, Allier, 1807, in-8° — Les *Mémoires de la Société d'émulation des Hautes-Alpes*, p. *xi*, nous apprennent qu'il avait encore composé une pièce intitulée : *Repentir et clémence, comédie en un acte, mêlée d'ariettes;* mais

nous ne croyons pas qu'elle ait été imprimée.

Notices communiquées par M. Amat, membre du conseil général des Hautes Alpes.

RUFFO, ou **ROUX DE LARIC**, ancienne famille qui, d'après les généalogistes, tire son origine des Ruffi de Naples. Un de ses membres, *Henri de Ruffo*, comte *Della Rica*, se fixa en Provence à la suite de la reine Jeanne. Un descendant de celui-ci, *Alexandre*, épousa, le 29 avril 1599, *Cassandre de Bardonnenche* (1), et en eut un fils nommé *Jean* qui acheta un office de conseiller au parlement d'Aix, et laissa deux enfants: l'un, *Jean*, fit la branche des seigneurs de Gaubert, marquis de Courbons, et resta en Provence; l'autre, *Alexandre*, s'établit en Dauphiné, où son fils, nommé *Alexandre* comme lui, acquit une charge de conseiller au parlement. *Jean François*, fils de celui-ci, conseiller au même parlement, obtint l'érection des terres de *Laric*, d'*Oze* et de *Chabestan* (Gapençais), en comté, par lettres du mois de sept. 1729. De son mariage, contracté le 30 mars 1744, avec *Gabrielle-Scholastique de Murat de Lestang*, il eut, entre autres enfants, le suivant:

RUFFO (Claude-Marie), né à Grenoble, le 16 nov. 1746, embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Grenoble, et accompagna, à Rome, en qualité de conclaviste, le cardinal de Bernis, lors de l'élection du pape Pie VI, en février 1775. Nommé évêque de Saint-Flour par brevet royal du 29 août 1779, préconisé dans le consistoire du 13 déc. suiv., il fut sacré le 23 janvier 1780. Le clergé de son diocèse le nomma député aux états-généraux, mais il ne s'y fit nullement remarquer. Il refusa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé et émigra ensuite en Italie. En sept. 1801 il donna sa démission de l'évêché de Saint-Flour. Rentré peu après en France, il fut nommé, en mars 1806, chanoine titulaire de Saint-Denis, et l'un des six prélats honoraires chargés de l'administration de Sainte-Geneviève. Il reçut, en 1808, des lettres patentes qui le créaient baron de l'Empire, et mourut à Paris, le 1er octobre 1818.

Portrait. — Suite de Déjabin.

RUYN, RUINS ou **ROYN**-*De Royno*-, ancienne famille noble, qui tenait un rang considérable dans notre province au temps des dauphins. Un de ses membres, nommé *Guillaume*, fit partie du conseil de régence formé en 1333, après la mort inopinée du dauphin Guigues VIII. Elle a donné vers la même époque, à l'église de Grenoble, deux évêques nommés aussi *Guillaume*. Le premier siégeait en 1292 et mourut en 1302. Le second, neveu du précédent, et qui lui succéda, mourut en 1337. Chorier (*Estat pol.*, II, p. 128) dit qu'il était fils naturel du dauphin Humbert Ier. Il assista au concile de Vienne, où les Templiers furent condamnés (1309). Plus tard, il révisa, de concert avec Humbert II, les lois criminelles qui régissaient les habitants de Grenoble. — (Voy. *Annuaire statistique de la Cour imp. de Grenoble*, 1854, p. 179. — A. du Boys, *Vie de saint Hugues*, pp. 364 et suiv.)

S

SAGE (Esprit), chanoine de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1680, se livra à de grandes recherches sur l'histoire de cette ville, et rédigea un ouvrage dont il fit hommage à Louis Aube de Roquemartine, son évêque. Cet ouvrage n'a pas été imprimé, et nous ignorons ce qu'il est devenu.

— Guy Allard cite encore un personnage du même nom, *Laurent* Sage, « célèbre médecin de Vienne, l'an 1484. » Nous ne savons rien sur lui, si ce n'est qu'il fut, au rapport de Chorier, consul de Vienne cette année-là. (*Estat pol.*, t. III, p. 645.)

SAILLANS (Gaspard de), seigneur de Beaumont, écrivain, né à Valence dans les premières années du XVIe siècle, était fils de Jean de Saillans, seigneur de Saint-Jullien, que « ses « vertus et bonnes qualités, » dit Guichenon, firent anoblir en 1512 par Louis XII. Il nous apprend lui-même,

(1) Elle était fille unique de *Gaspard de Bardonnenche* et de *Blanche Boniface de la Motte*, aussi héritière de sa maison. Par ce mariage les biens des *Bardonnenche* et des *La Motte* passèrent aux Ruffo.

dans un petit volume dont il sera question tout à l'heure, que, dans sa jeunesse, il fut attaché « aux recouvre« ments et payements du salpêtre pour « l'exploict de l'artillerie de Sa Ma« jesté, sous les charges de feuz mes« seigneurs Galiot, Dassier, de Taiz « et Brissac, grands-maîtres de ladite « artillerie. » Après avoir exercé ces fonctions pendant plus de trente ans, il s'en démit vers le commencement des troubles religieux, et se retira à Valence. Cette ville était alors profondément agitée par les propagateurs de la réforme. Appuyés par plusieurs habitants influents, les huguenots y prêchaient ouvertement leurs doctrines; ils s'étaient emparés de vive force de l'église des Cordeliers, et avaient poussé l'audace jusqu'à célébrer solennellement la Cène, un jour de Pâques, devant plus de 5,000 assistants (1). Consternés par un tel état de choses, les catholiques sentirent le besoin de se rallier autour d'un chef auquel ils commettraient le soin de veiller à la sûreté de la ville. Ce chef fut Gaspard de Saillans. Zélé catholique, il accepta cette mission, non-seulement dangereuse, mais assez délicate pour lui, car, parmi les protecteurs du nouveau culte, figurait un de ses proches parents, François de Saillans. Nous ne saurions dire précisément quelle fut sa conduite dans ces circonstances difficiles; mais il paraît, par divers passages de nos historiens, qu'il joua un rôle assez actif dans les persécutions dirigées contre les réformés: aussi se trouva-t-il exposé à leurs ressentiments lors de la réaction provoquée par la prise d'armes du baron des Adrets. Après la mort violente du malheureux La Motte Gondrin, qui logeait dans sa maison (25 avril 1562), il fut jeté en prison, et ses biens mêmes ne furent pas épargnés. « Aucuns des sectateurs « de l'infecte religion nouvelle, dit-il, « ne m'ont laissé ne *riphe* ny *raphe* de « ce que i'auois en trois miennes mai« sons, l'vne à Lyon, l'autre à Valance, « et l'autre à Beaumont près là : et n'y « ont laissé chose qu'ils ayent pu em« porter, oultre les fractions de toutes « portes et vitres d'icelles. » Sa femme, Romane de Charreton (2), fut si vivement impressionnée par les scènes tumultueuses dont elle avait été témoin, qu'elle mourut bientôt après.

Gaspard de Saillans était doué d'une assez forte dose de philosophie naturelle pour ne se pas trop émouvoir de tous ces événements, même du trépas de sa femme. A peine sorti des mains des huguenots de Valence, il se réfugia à Lyon, où, pour charmer son veuvage, il se mit à tomber sérieusement amoureux d'une belle jeune fille nommée Louise de Bourges (3). Deux ans après, le 7 juillet 1564, il l'épousa. C'était pour la troisième fois qu'il prenait femme, car, avant son mariage avec Romane de Charreton, il était déjà veuf de Catherine de la Colombière. Cet excellent homme se trouva si heureux avec sa *belle Loyse*, comme il l'appelle, qu'il ne put résister à la démangeaison de faire confidence au public de ses félicités conjugales. Un jour donc, « estant contraint, dit-il, à l'en« trée du temps d'hyver, de garder la « chambre pour cause d'une humeur « ou goutte, » il se mit à écrire l'histoire de son mariage, qu'il publia sous ce titre :

Premier livre de Gaspar de Saillans, gentilhomme citoyen de Valance en Dauphiné : le contenu duquel et des deux autres qui s'en ensuiuront se trouvera cy derrière. A Lyon par Iaques de la Planche, 1569, petit in-8° de 163 pp., plus 13 pp. non chiff. pour la table. (Bib. de l'Arsenal.)

Ce petit volume, tout en prose, est de la plus grande rareté. Il se divise en trois parties : dans la première, l'heureux époux raconte comment il fit connaissance de Louise de Bourges; dans la seconde, il fait l'histoire de ses fiançailles; dans la troisième, celle de ses noces et de ses suites. Après le récit de chacune des trois périodes de son épopée matrimoniale, il reproduit un certain nombre de lettres émanées de lui ou de la belle Loyse, et qui initient le lecteur aux particularités les plus intimes. Quelques-uns de ces détails ne manquent pas de naïveté et de grâce, mais il va parfois un peu loin dans ses confidences; on en jugera par ces titres de trois lettres de la troisième période : « 30 sept. 1564. *Lettre de la*

(1) Chorier (*Hist. gén.*, t. II, pp. 541 et suiv.) entre dans des détails fort curieux sur les troubles occasionnés à Valence par les premières prédications de la réforme; il a eu entre les mains des mémoires inédits rédigés par un témoin oculaire, *François* JOUBERT, juge-mage de cette ville.

(2) Elle était veuve d'un docteur ès-lois quand il l'épousa, dit-il quelque part dans son livre.

(3) Elle était fille de Claude de Bourges, seigneur de Myons et de Villeurbanne, général des finances du Piémont, et de Françoise de Morzay.

« *demoiselle de Saillans, sa femme, faisant mention qu'elle est grosse d'enfant*. - 8 oct. 1564. *Réponse de réjouissance de l'auteur*. - 16 oct. 1564. « *Lettre de la même touchant le gros remuement de l'enfant*. » Lorsqu'il fit part au public de toutes ses tendresses, Gaspard de Saillans était âgé de 50 à 60 ans : « Je suis, dit-il, entré bien « avant dans le faubourg de vieillesse ». Or, pour un homme de cet âge, il fallait vraiment qu'il fût bien amoureux pour ne pas voir qu'il pourrait se rencontrer parmi les huguenots de Valence de mauvais plaisants qui ne manqueraient pas de s'égayer des gros remuements de la dame de Saillans. Que si l'on se demande pourquoi il se croyait obligé de raconter tout cela, voici les raisons qu'il en donne dans son *Epistre liminaire aux lecteurs et auditeurs*: « Ce que i'en ay faict a esté pour ne « finir ma caducque vie soubs silence, « en abolition de mémoire de moy, au « moins sans monstrer quelque mien « œuvre fait par labeur de mon petit « esprit, afin de laisser en quelque « endroit mon nom vivre après une « vie corporelle ».

Un petit livre de 163 pp. in-8°, uniquement rempli de soi et de ses amours, n'était pas au 16e siècle, pas plus qu'au 19e, un gage bien certain d'immortalité; aussi notre Gaspard se proposait-il d'en composer deux autres sur des matières plus graves, comme il l'annonce sur le titre que nous avons rapporté plus haut. Ces deux autres livres ont-ils été imprimés? Un de ses contemporains, le bibliographe Duverdier, l'affirme : *ils ont été publiés*, dit-il, *en 1572, à Lyon, par Jean d'Ogerolles*. Devant une assertion si précise, il n'est guère permis d'en douter; malheureusement ils sont devenus si rares que nous les avons cherchés sans succès dans les bibliothèques publiques de Paris; bien plus, nous ne connaissons pas de bibliographe moderne qui ait eu le bonheur de les découvrir et de les décrire. Mais si nous ne pouvons pas en parler *de visu*, nous savons du moins quelles matières y devaient être traitées, car l'auteur, au milieu de ses confidences d'amour, n'a eu garde d'oublier ses petits projets littéraires. Tout au début de son *premier livre*, il nous apprend que son deuxième ouvrage devait traiter « de la loy et des céré« monies de la religion des gentils et « payens envers leurs faulx dieux, et « de la prospérité et infélicité des Ro« mains; de nostre foy catholique, apos« tolique, romaine, et de la différance « du mariage spirituel au mondain; de « plusieurs doctrines et enseignemens « faits et donnez par maints antiens « pères hermites très deuots demeurans « par les désers d'Egypte, Palestine et « autres contrées ». Le troisième ouvrage « contiendra, dit-il, trois parties: « la première parlera de la louange du « mariage corporel; la seconde, de la « discrétion qu'il faut avoir lorsqu'il « est question de s'y mettre; et la troi« sième déduira comment l'on se doit « gouuerner en tel estat ». Nous regrettons bien vivement de ne pouvoir faire connaître plus amplement ces deux rarissimes ouvrages, le troisième surtout; les questions que l'auteur y traite étaient de nature à nous intéresser. Un homme qui, comme lui, avait eu trois femmes, probablement d'humeurs diverses, à dresser, était à même de nous donner sur ces matières scabreuses les plus précieux enseignements.

On lit dans la *Bibliothèque du Dauphiné* de Guy Allard : « L'an 1572, il « fit imprimer un petit livre qu'il inti« tula *les Marguerites*, où il traite de « plusieurs pierres précieuses ». Nous ne connaissons pas non plus cet ouvrage, dont nous n'avons trouvé l'indication dans aucun bibliographe.

L'époque de la mort de Gaspard de Saillans est inconnue. Il eut de son mariage avec Louise de Bourges un fils (celui des gros remuements), nommé *Jean-François*, né à Lyon, le 4 mai 1567. Sa famille quitta ensuite le Dauphiné pour se fixer dans la Bresse et le Lyonnais; Guichenon en a écrit la généalogie dans son *Hist. de Bresse et de Bugey*, 3e part., pp. 341 et suiv.

SAINT-ANDRÉ. — Voy. Prunier.

SAINT-AUBAN. — Voy. Pape.

SAINT-CHRISTOL. — Voy. Bremond.

SAINT-CYR-NUGUES (*Cyr* Nugues dit), lieutenant général, pair de France, naquit à Romans, le 18 octobre 1774, d'une famille de négociants. Il finissait son éducation à Paris, lorsque la Révolution éclata, et il y resta pendant les premières années en qualité de commis dans les bureaux du comité de salut public, section de la guerre. Au mois d'octobre 1792, il entra au service comme aide-commissaire des guerres, et fut ensuite attaché à l'état-major du général Dessolles,

puis successivement à ceux des généraux Brune, Moreau, Joubert et Championnet. Nommé en 1799 adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, il obtint rapidement les grades de lieutenant et capitaine. En 1802, le général Suchet le prit en affection et se l'attacha en qualité d'aide-de-camp et de secrétaire. Saint-Cyr-Nugues resta constamment auprès de lui jusqu'en 1815.

Il fit à la grande-armée les campagnes de 1805 à 1808, et celle d'Espagne, où il assista aux siéges de Saragosse, de Lerida, de Tortose, de Tarragone, à la bataille de Sagonte et à la prise de Valence. A Tarragone, il monta à la brèche du fort Comoli, à la tête des carabiniers du 1er léger. Il était alors chef d'état-major. Nommé général de brigade en 1811, il resta attaché comme chef d'état-major aux armées d'Aragon et de Catalogne jusqu'à la paix de 1814. Les événements de l'année suivante le firent appeler au même poste auprès de l'armée des Alpes, sous Suchet, devenu duc d'Albuféra. Le gouvernement de la Restauration, après l'avoir laissé trois ans sans emploi, le nomma membre de la commission de défense (13 mai 1818) et lui donna en même temps la place de directeur de la section historique du dépôt de la guerre. Attaché en 1823 au 5e corps de l'armée des Pyrénées, il obtint le 18 novembre de cette année le grade de lieutenant général, en récompense de sa belle conduite au siége de Pampelune. Au mois de novembre 1830, il fut nommé directeur général du personnel au ministère de la guerre, fonctions qu'il quitta en 1831 pour remplir celles de chef d'état-major général à l'armée du Nord, sous le maréchal Gérard. Ses services pendant cette expédition lui valurent la dignité de pair de France (   ) et le grand cordon de la Légion d'honneur. Nommé de nouveau directeur du personnel au ministère de la guerre (juillet 1834), il n'y resta que peu de mois, devint en 1839 président de la commission d'état-major, et fut placé le 31 janvier 1840 dans la section de réserve. Il mourut à Vichy (Allier), le 25 juillet 1842. Le *Moniteur* du 2 août de cette année lui consacra une notice à laquelle nous avons emprunté la plupart des détails de celle-ci.

Le général Saint-Cyr-Nugues était fort savant; son aptitude et ses goûts particuliers auraient dû le maintenir plus longtemps à la tête de ces archives si riches et si peu explorées qu'on appelle le *dépôt de la guerre*. Il a rédigé les *Mémoires* du maréchal Suchet; Paris, Bossange, 1829, 2 vol. in-8° avec 15 pl. = 2e édit., Paris, Anselin, 1834, 2 vol. in-8° avec 16 pl. Cet ouvrage est regardé comme l'un des plus remarquables sur l'art militaire. — Il a fourni plusieurs articles au *Spectateur militaire*; l'un des plus remarquables, inséré dans le numéro du 15 juin 1837 (23e vol.) de ce recueil, a été tiré à part sous ce titre : *Notice sur le passage des Alpes par Annibal, ou Commentaires du récit qu'en ont fait Polybe et Tite-Live.* Paris, impr. de Bourgogne, 1837, in-8° de 68 pp. avec une carte.

SAINT-MARCEL D'AVANÇON (1), famille noble qui remontait au XIVe siècle, et s'est éteinte vers la fin du XVIe. Ses biens ont passé dans celle de Simiane. — Les trois personnages suivants lui appartiennent.

SAINT-MARCEL D'AVANCON (François de), fils de Georges de Saint-Marcel, conseiller au parlement de Grenoble, et de Suzanne de Morges, était conseiller-clerc au même parlement, prieur de Sigotier et prévôt de l'église Saint-André, lorsqu'il fut élu évêque de Grenoble, le 30 octobre 1561. L'année suivante, pendant l'occupation de Grenoble par les protestants, il osa résister à Des Adrets, en se présentant à la porte de son église pour lui en défendre l'entrée; il réussit par ses prières à obtenir du terrible baron que les autels ne fussent point abattus. Il sortit bientôt après de sa ville épiscopale, s'alla mettre à la tête d'un corps de troupes et fit quelques protestants prisonniers du côté de Pragelas (juillet 1562). Il mourut le 5 février 1575. Par son testament daté du mois de novembre de l'année précédente, il laissa une somme de 12,000 liv. pour être employée en œuvres de bienfaisance, et une rente de 200 liv. destinée à entretenir deux régents pour enseigner le grec et le latin aux prêtres habitués des églises de Saint-André et de N. D. « Il défendit expressément, dit Chorier, que ces régents fussent jésuites. »

(1) Guy Allard a fait la généalogie de cette famille et lui rattache, comme deux branches sorties d'une même souche, deux autres familles appelées, l'une de Saint-Marcel de Vausserre et l'autre de Vausserre. Ne possédant pas de documents suffisants, nous n'examinerons pas si cette jonction est bien ou mal fondée; nous nous contenterons de faire remarquer que ces trois familles avaient des armes *tout à fait différentes*.

— M. Albert Du Boys (*Vie de saint Hugues*, p. 393) rapporte l'épitaphe que ce prélat s'était composée lui-même :

D. O. M. et M. A.
Pulvis natus bulla vixi,
Iterum pulvis
Animam Deo reddidi.
O viator!
Te talem cogita. Vale et Ora.
FRANCISCUS AVANCONIUS
Humanitatis suæ memor, vivus posuit.

SAINT-MARCEL D'AVANÇON (Jean de), frère du précédent, conseiller au parlement de Grenoble, fut en grande faveur auprès du roi Henri II qui le nomma conseiller en son conseil privé, maître des requêtes de son hôtel, garde des sceaux, et surintendant des finances. En 1555, ce prince l'envoya à Rome comme ambassadeur pour négocier avec le pape Paul IV un projet de ligue inspiré par le cardinal de Lorraine et dont le but était la conquête du royaume de Naples. A l'avénement de François II au trône (1559), il fut du petit nombre des gentilshommes employés sous le règne précédent qui restèrent en faveur auprès du nouveau roi. D'après De Thou, il fut retenu à la cour parce qu'il était initié à tous les secrets des Guise et qu'on le craignait. — D'Avançon aimait les lettres, et les protégeait. Plusieurs poètes de son temps l'ont chanté ; Ronsard dit de lui dans une de ses pièces :

Que toujours d'Avançon, malgré l'âge, fleurisse,
Car il aime les vers et tous ceux qui les font.

De sa femme, Philippine Alleman d'Allières, il eut deux fils : *Guillaume*, dont la notice suit, et *Laurent*, qui laissa un fils, *Jean*, dernier rejeton mâle de cette famille.

SAINT-MARCEL D'AVANCON (GUILLAUME DE), fils du précédent, né en 1535, accompagna son père à Rome, obtint la dignité de camérier du pape et assista au concile de Trente. Nommé archevêque d'Embrun en 1561, il rentra en France, fut un des prélats qui prirent part au colloque de Poissy, et en 1576, l'un des députés du clergé du Dauphiné aux Etats de Blois. De retour dans son diocèse, il se mêla d'une manière fort active aux affaires des catholiques de la province et se laissa, dit-on, emporter par son zèle jusqu'à vouloir faire assassiner Lesdiguières. « Ce prélat, » dit Videl (*Hist. de Lesdiguières*, in-f°, p. 29), « zélé catholique, et son « capital ennemy, profitant de toutes « les occasions d'exercer sa hayne contre luy, estoit accusé d'en estre venu « jusques à faire entreprendre mesme « sur sa vie ». Il fut fortement soupçonné d'être le principal instigateur de la fameuse affaire de Jacques Platel, qui permit à Lesdiguières de montrer une générosité digne des temps antiques. Après la prise de sa ville épiscopale par ce dernier, en nov. 1585, il erra pendant quelques années en Dauphiné, pauvre et besogneux, se mêlant à toutes les intrigues des ligueurs contre celui qui venait de lui enlever ses revenus. Il se trouvait à Grenoble lorsque Lesdiguières s'empara de cette ville, en 1590; fermant les yeux sur le passé, celui-ci lui pardonna, lui rendit les revenus de son église et lui prêta même de l'argent pour faire un voyage à la cour du pape. Désormais réconcilié avec son ennemi mortel, l'archevêque d'Embrun partit pour Rome, où Clément VIII lui donna, par une bulle du 28 nov. 1592, l'abbaye de Montmajour. Guillaume d'Avançon revint en Dauphiné en 1596, ramenant avec lui des religieux Augustins-réformés qu'il établit à Pontcharra : c'est, dit-on, le premier couvent que ces religieux aient eu en France. Il mourut peu d'années après à Grenoble en juillet 1600, à l'âge de 65 ans. Les rédacteurs du *Gallia christiana* font remarquer qu'il était le dernier survivant des Pères du concile de Trente; ils ajoutent qu'à l'époque de sa mort il venait d'obtenir le chapeau de cardinal.

En 1582 ce prélat avait convoqué dans son diocèse un synode provincial dont les actes ont été publiés sous le titre suivant: *Decreta synodi provincialis Ebreduni habitæ, anno* 1582, *à Guill. d'Avançon archiepiscopo, edita et confirmata*. Lugduni, Pillehotte, 1600, in-4° (*Bib. Hist.* de Lelong. T. 1, n° 6491).

SAINT-PRIEST, famille noble dont le nom patronymique est GUIGNARD. Quelques généalogistes la font d'ancienne noblesse chevaleresque, d'autres, au contraire, de noblesse simplement consulaire. Comme elle n'est pas d'origine dauphinoise, nous laisserons de côté l'examen de cette question généalogique, et nous nous bornerons à présenter les faits relatifs à son établissement et à son séjour dans notre province.

Jacques GUIGNARD, né à Lyon le 14 août 1604, après avoir été prévôt des

marchands de cette ville (1653—....), s'établit à Vienne, où il devint président de la cour des aides. Louis XIV avait érigé auparavant sa terre de Saint-Priest dans le Viennois, en vicomté, par lettres du mois de novembre 1646. Après la suppression de la cour des aides, il passa au parlement de Metz en qualité de président à mortier, et mourut en 1673. Il fut lié avec Chorier, qu'il chargea de rédiger le *Style de la juridiction royale de Lyon* (1) : il eut aussi pendant son séjour à Vienne des relations d'amitié avec Boissat. Chorier a fait son éloge parmi les amis lettrés de ce dernier (*Boessatii vita*, pp. 203-05) et dans le 3e vol. de son *Estat pol.*, p. 307. — Il eut de son mariage avec Françoise de Maridat, *Pierre Emmanuel*, conseiller au parlement de Grenoble, qui mourut vers 1702, laissant de son mariage avec Angélique-Jeanne de Rabot de Veissilieu, *Denys Emmanuel*. Celui-ci devint président à mortier au même parlement, et mourut à Grenoble en 1729; le P. Ledieu prononça son oraison funèbre. Il avait épousé Catherine de Lescot, dont il eut un fils qui suit :

SAINT-PRIEST (JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD, *vicomte* DE), fils du précédent, naquit à Grenoble en 1714. Destiné à suivre la carrière de son père, il fut reçu à l'âge d'environ 20 ans conseiller au parlement; mais, persuadé qu'il pouvait se produire sur un plus vaste théâtre, il vendit cette charge et en acquit une de maître des requêtes. Dans les conseils du roi, il montra des connaissances spéciales qui prouvèrent en effet qu'il n'y était pas déplacé; il fut chargé de plusieurs rapports d'une grande importance, dont il s'acquitta avec succès. Nommé président du grand conseil, il eut une commission relative aux affaires de la compagnie des Indes, qu'il remplit à la satisfaction du ministère et qui lui valut de succéder à Le Nain dans l'intendance du Languedoc, en 1750. Malgré un peu trop de complaisance à se prêter aux rigueurs ordonnées par le gouvernement contre les religionnaires de cette province, l'administration de Saint-Priest fut prospère et assez paternelle. En 1752, il sollicita et obtint le rappel des états, qui, entre autres témoignages de leur reconnaissance, demandèrent pour lui, en 1764, le titre de conseiller d'État. On cite, parmi divers actes de sa bienfaisance, le trait suivant : il fit rebâtir *à ses frais* l'un des hameaux de Louvèze près d'Aubenas, qui avait été entièrement consumé par un incendie. Pour en perpétuer le souvenir, le comte de Vogué y fit graver sur une table de marbre les vers suivants du baron de Florian, père du célèbre académicien :

> La flamme avait détruit ces lieux,
> Saint-Priest les rétablit par sa munificence;
> Que ce marbre à jamais serve à tracer aux yeux
> Le malheur, le bienfait et la reconnaissance.

Il mourut le 18 octobre 1785, laissant de son mariage avec Louise-Jacqueline de Barral, sept enfants, entre autres les deux suivants :

SAINT-PRIEST (MARIE-JOSEPH-EMMANUEL GUIGNARD DE), né à Grenoble en 1732, maître des requêtes en 1758, obtint la survivance de l'intendance de Languedoc en 1764, se trouva aux états assemblés à Montpellier le 19 décembre 1765 en qualité de l'un des commissaires du roi. La généalogie de cette famille, dressée par M. de Courchamps (*Mém. hist. de la Noblesse*, par Duvergier, t. I, p. 180), lui donne les titres de premier écuyer-tranchant, porte-oriflamme et cornette blanche de la couronne, mestre de camp de cavalerie, colonel du régiment de Saint-Priest. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 27 juillet 1794, comme prévenu de conspiration. — Il avait épousé Marie-Julie de Manissy-Ferrières, dernière héritière d'une famille dauphinoise de ce nom, dont il n'eut que quatre filles.

SAINT-PRIEST (FRANÇOIS-EMMANUEL GUIGNARD, *vicomte* DE), frère du précédent, né à Grenoble le 12 mars 1735, fut reçu chevalier de Malte en 1752, mais son frère aîné n'ayant pas eu d'enfants mâles, il quitta cet ordre afin de pouvoir se marier. Entré dans les armées du roi avec le grade d'aide-maréchal-des-logis, il fut bientôt, sur les recommandations du duc de Richelieu, nommé colonel après l'affaire de Klostercamp. Il fit ensuite deux campagnes en Portugal : l'une avec la maison du roi, l'autre dans le corps d'armée commandé par le prince de Beauveau. La connaissance qu'il avait acquise de la langue portugaise le fit choisir après la paix (1763) par M. de Choiseul, pour ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Lisbonne. En 1768, il passa à l'ambassade de Constantinople. La Russie était alors en guerre avec la Porte, et la politique de la France secondait secrètement cette dernière puis-

(1) Voy. t. I, p. 247, n° X et p. 240, note I.

sance. Conformément à ses instructions, Saint-Priest agit dans ce sens, et il le fit de manière à obtenir des témoignages de satisfaction des deux parties belligérantes. C'est sur sa médiation que fut arrêtée la convention d'Alicavac, par laquelle la Crimée était définitivement cédée à la Russie (177.). En 1784, il demanda et obtint son rappel. Bientôt après il fut envoyé comme ambassadeur en Hollande; mais cette contrée se trouvant alors sous l'influence armée de la Prusse, et cet état de choses ne lui permettant pas d'être utile, il rentra en France, où il ne tarda pas à être appelé dans le conseil de Louis XVI, d'abord avec le titre de ministre de sa maison, puis avec celui de secrétaire d'Etat au département de Paris et de la cour : c'était, avec quelques attributions de moins, le ministère de l'intérieur de nos jours.

Saint-Priest, qui était entré au conseil pendant qu'il était dirigé par Necker, fut renvoyé en même temps que ce ministre en juillet 1789. Rappelé dès le mois suivant par l'influence de l'Assemblée nationale, qui espérait le gagner à la cause de la révolution, il perdit, lors des événements des 5 et 6 octobre, la popularité dont il avait joui un instant. Mirabeau le dénonça à la tribune comme ayant dit aux femmes qui étaient allées demander du pain à Versailles : « Sous un roi, nous avions « du pain : vous en avez douze cents, « allez leur en demander. » Cette dénonciation n'eut pas de suite; mais il acheva de s'aliéner le parti démocratique, en signalant plusieurs fois à l'Assemblée les désordres occasionnés par l'effervescence populaire dans le Midi. Au mois de juillet 1790, le comité des recherches le dénonça au Châtelet, et voulut le faire poursuivre comme ayant pris part aux intrigues contre-révolutionnaires attribuées à Bonne-Savardin; ce dernier avait été arrêté au pont de Beauvoisin le 30 avril précédent, au moment où il allait passer la frontière, et l'on trouva parmi ses papiers diverses pièces où il était question d'un particulier désigné sous le nom de *Farcy*, que l'on crut être un pseudonyme indiquant Saint-Priest. Le ministre adressa pour sa défense un mémoire à l'Assemblée nationale, et réussit à se faire acquitter par le Châtelet. Au moment où cette affaire occupait le plus l'attention publique, il fut appelé au ministère de l'intérieur (7 août 1790). Son dévouement bien connu à la personne du roi ne fit pas accueillir cette nomination avec faveur, et divers actes malheureux de son administration ne lui permirent pas de s'y maintenir longtemps. Ainsi, le 16 septembre, il se plaignit que dans le département de la Dordogne le peuple refusait de payer les dîmes et les droits de *champart*, redevances féodales pas encore supprimées légalement, mais dont le principe était alors des plus odieux. Au mois de novembre, il contresigna un arrêt du conseil qui ordonnait de poursuivre contre le séquestre mis sur les biens du Chapitre de Saint-Quentin. Ces actes et plusieurs autres du même genre ayant été blâmés et même annulés par l'Assemblée, il comprit qu'il ne lui était plus possible de continuer à servir le roi devant une défaveur si marquée, et il donna sa démission le 21 décembre de la même année. L'Assemblée apprit cette nouvelle avec des marques visibles de satisfaction.

Saint-Priest sortit aussitôt de France et se rendit en Angleterre, d'où il passa successivement en Suède, auprès du comte de Ludolph, son beau-frère, et en Russie, où l'appela une lettre de Catherine II (oct. 1791), qui lui accorda une pension considérable. Il séjourna ensuite deux ans à Vienne, en qualité de ministre de Louis XVIII, alors à Vérone, rejoignit ce prince à Blackembourg et le suivit à Mittau, et fut chargé par lui d'une mission auprès du roi de Suède. Il resta plusieurs années dans cette contrée, qu'il quitta pour habiter successivement en Suisse et en Autriche. Rentré en France avec la famille royale, il reçut le titre de lieutenant-général, puis fut élevé à la pairie par l'ordonnance du 17 août 1815. Mais son grand âge, et sa santé usée par une vie si agitée, ne lui permirent pas de siéger à la Chambre. Il vécut entièrement retiré des affaires dans une terre qu'il possédait aux environs de Lyon, et y mourut le 26 fév. 1821, à l'âge de 86 ans. (Voyez son éloge prononcé par Desèze à la tribune de la Chambre des pairs, dans le *Moniteur* du 14 juin 1821.)

De son mariage contracté à Constantinople en 1774 avec Constance-Guillelmine de Ludolph, fille de l'ambassadeur de Naples à la Porte, il eut six enfants qui ont continué sa postérité; l'un d'eux a été nommé Grand d'Es-

pagne en 1830, avec le titre de duc d'Almanza.

A partir du ministre dont nous venons d'esquisser la notice, la famille de Saint-Priest a cessé d'appartenir à notre province.

PORTRAIT.—*Judas Acomat, dit Saint-Priest ou Farcy...* Il est en buste, de 3/4, tourné vers la D. où l'on voit la lanterne; dans un petit médaillon rond suspendu par un anneau à un sabre sur lequel on lit : *Sabre de Damas propre à couper des têtes.* Portrait satirique très-rare. *Gravé par Gika, petit-fils de Tamerlan.* A Paris, chez Villeneuve. In-8°.

ÉCRITS RELATIFS A SAINT-PRIEST.

I.* *Générosité de monsieur de Saint-Priest envers le Sabreur des Tuileries.* Paris, Froullé, 1789, in-8° de 8 pp.

II.* *Complot de Maillebois, Bonne-Savardin et Saint-Priest mis au grand jour.* (s. l. ni d.), in-8° de 4 pp.

III. *Rapport fait au comité des recherches de la municipalité de Paris, tendant à dénoncer MM. Maillebois, Bonne-Savardin et Guignard Saint-Priest; suivi de pièces justificatives, et de l'arrêté du comité*, par J. Ph. Garran. Paris, Buisson, juillet 1790, in-8° de 151 pp.

IV. *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau au comité des recherches, contre M. le comte de Saint-Priest*, par Lally-Tollendal. Paris, 1789, in-8°.

V.* *Mémoire à consulter, et consultation, pour M. Guignard Saint-Priest, ministre & secrétaire d'Etat de Sa Majesté, aux Départements de l'Intérieur du Royaume.* Paris, impr. roy., M.DCC.XC, in-4° de 39 pp., par De Sèze.

VI. *Réponse au mémoire à consulter et consultation pour M. Guignard Saint-Priest... lue au comité des recherches de la municipalité de Paris, par* JEAN-PHILIPPE GARRAN, *l'un de ses membres; imprimé par ordre du comité.* Paris, impr. du *Patriote françois,* 1790, in-8° de 70 pp.

VII. *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, par M. de Barante. (1845)...

ÉCRITS DE SAINT-PRIEST.

I.* *Observations présentées à l'Assemblée des notables par de zélés citoyens.* Paris, impr. polytype, 1787, in-8° de 70 pp. Il y a dans cet écrit un *Examen des assemblées provinciales,* par Saint-Priest.

II. *Lettre de M. de Saint-Priest à MM. les prévôts des marchands et échevins de Lyon.* Lyon, impr. Delaville, 1789, in-4° de 4 pp.

III.* *Le pot au noir et le pot aux roses, ou Daphnis et Hortense, pastorale en prose avec ariettes, mise en musique par M. J. Arquier, représentée pour la première fois à Marseille, par les élèves privilégiés de Mgr le duc d'Orléans, le 16 fév. 1789.* Londres, 1789, in-8°. Les paroles de cette pièce lui sont attribuées par le rédacteur de sa notice dans l'*Annuaire nécrolog.* de Mahul, année 1821.

Il a laissé des mémoires manuscrits relatifs à sa carrière politique et diplomatique.

SAINT-VALLIER.—Voy. LACROIX DE CHEVRIÈRES.

SAINTE-JALLE. — Voy. TOLON.

SALÉON. — Voy. YSE.

SALVAING DE BOISSIEU (DENIS DE), premier président de la Chambre des comptes de Grenoble, l'un des plus savants hommes de notre province, naquit au château de Vourey, près de Moirans (Isère), le 21 avril 1600. Il appartenait à une famille de bonne et ancienne noblesse, mais fort obscure, et qu'il s'est efforcé d'illustrer à l'aide de plusieurs supercheries dont nous parlerons plus loin. *Charles* DE SALVAING, son père, gentilhomme versé dans plusieurs genres d'érudition (1), veilla avec un grand soin à son éducation. Après avoir appris les premiers éléments de la grammaire à l'école de Saint-Geoire (Isère), il fut placé au collége des jésuites de Vienne, qui jouissait alors d'une certaine réputation, et où il étudia la rhétorique et la philosophie sous le P. Balthazar de Bus. S'étant ensuite rendu à Paris

(1) D'après l'épitaphe que *Denis*, son fils, lui a consacrée, *Charles* DE SALVAING savait le chaldéen, l'hébreu, l'arabe, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand. M. de Terrebasse a eu sous les yeux un exemplaire d'Aristophane couvert de scolies et de variantes de sa main. D'après Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), il avait fait un semblable travail sur le poète Lycophron. Ce savant homme étudia le droit à Bourges, sous Cujas, vers 1584. On a inséré, au tome Ier des œuvres de ce dernier (édit. Fabrot), une lettre qu'il adressa à son compatriote Maurice Bressieu et où il critique ce grand jurisconsulte. « D'après lui, soit à cause du défaut d'organe de Cujas, soit à cause de son habitude de s'énoncer souvent en termes peu usités, ou de la rapidité de son débit, ou de l'ignorance de l'art de la déclamation, il était fort difficile à ses élèves de profiter de ses leçons, s'ils ne les comparaient pas et ne les méditaient pas dans le silence du cabinet. » (Berriat Saint-Prix, *Hist. du droit romain*, pp. [illegible], 559 et 578). Il mourut le 6 janvier 1615, laissant, de son mariage avec Charlotte d'Arces, neuf enfants.

pour achever ses études (1617), il suivit les leçons d'Isaac Habert qui enseignait la philosophie au collége de Lisieux, et celles de deux jésuites célèbres, Nicolas Caussin et Denis Pétau, professeurs au collége de Clermont. Il fréquenta aussi les cours du collége Royal, principalement celui de Federic Morel pour la langue grecque.

Ses études terminées, il revint en Dauphiné sur la fin de l'année 1619. Lesdiguières, auquel il fut présenté par Expilly, ancien ami de son père, lui conseilla de s'attacher à la profession de la robe. Il suivit ce conseil, étudia le droit avec assiduité et alla prendre des lettres de docteur à l'Université de Valence, le 15 avril 1621. Mais, comme il arrive si souvent aux jeunes gens dont les goûts n'ont pas été consultés dans le choix de leur carrière, Salvaing de Boissieu, à ce qu'il paraît, ne tarda pas à se dégoûter du droit. En 1623, ayant été présenté au comte de Soissons (Louis de Bourbon), gouverneur de la province, il se débaucha tout à fait dans la fréquentation des jeunes gens de cette petite cour; il en prit les habitudes galantes, ne s'occupa qu'à faire l'amour et à rimer des couplets à Iris. Bien plus, afin qu'on ne lui parlât plus ni de robe, ni de jurisprudence, il acheta une compagnie dans le régiment du comte de Tallard « contre la volonté de ma « mère, dit-il, et celle de mes parents « qui m'en firent de rudes censures, « tant j'étois aliéné de la profession à « laquelle on m'avoit destiné. » Cependant, le régiment de Tallard ayant été réformé quelques mois après, il finit par céder aux vives instances de sa famille et se laissa pourvoir, vers 1628, d'un office de substitut du procureur général au parlement, en attendant qu'il s'en présentât quelque autre plus considérable. En 1631, la charge de vice-bailli du Graisivaudan étant devenue vacante, il se décida à l'acquérir; il y fut reçu le 6 février 1632, et la même année, afin d'achever de se ranger, il se maria avec Elisabeth, fille de Guichard Déageant (mai 1632).

Peu de temps après, il s'offrit pour lui une occasion de se faire remarquer. Le maréchal de Créqui ayant été nommé ambassadeur extraordinaire à Rome pour prêter, au nom du roi, l'obédience filiale au pape Urbain VIII, il fut chargé de l'accompagner en qualité d'orateur et de faire la harangue latine qu'il était d'usage de prononcer en semblables circonstances. La manière dont il s'acquitta de ce devoir (25 juillet 1633) lui fit le plus grand honneur; le roi fut surtout extrêmement satisfait de la fermeté avec laquelle il refusa de supprimer certaines expressions de sa harangue qui déplaisaient à la cour de Rome. Après un séjour de quatre mois dans cette ville, il eut ordre d'aller prendre connaissance des difficultés qui existaient alors entre le pape et les Vénitiens. Ces deux missions lui valurent, en 1635, un brevet de conseiller d'État aux gages de 1500 liv. En 1639, il obtint, sur la résignation de Guichard Déageant, son beau-père, la charge de premier président de la chambre des comptes, par brevet du 2 janvier, et, en considération des mêmes services, le cardinal de Richelieu lui fit expédier des lettres qui le dispensaient du paiement de la finance due pour l'expédition de ses provisions. Il remplit ces fonctions avec un applaudissement général pendant plus de trente-trois ans, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août 1674, où son grand âge l'avertissant qu'il fallait songer à la retraite, il les résigna à Abel de Sautereau, conseiller au parlement et son parent.

Le jour même de ses adieux à la chambre des comptes, cette compagnie lui députa l'un de ses présidents, deux conseillers et l'avocat général pour lui témoigner le déplaisir dont la pénétrait sa résolution et lui offrir une dernière fois ses remerciements pour avoir si bien veillé à ses intérêts pendant sa longue présidence, qu'aucune création de nouveaux offices n'y avait été faite, comme il était arrivé à toutes les autres chambres. Les ministres Le Tellier et Colbert lui exprimèrent aussi dans des lettres flatteuses combien sa retraite laissait de regrets. Son mérite incontestable, son érudition peu commune et sa mission à Rome, dont le souvenir le protégea pendant toute sa carrière, avaient en effet jeté sur sa présidence un éclat tout particlier. Il mourut neuf ans après, en son château de Vourey, le 10 avril 1683.

L'élégante versification des *Sylves*, ou poëmes sur les sept merveilles du Dauphiné, plaça le président de Boissieu parmi les bons poëtes latins modernes. Son traité *De l'usage des fiefs*, qui décèle une connaissance approfondie du droit civil et féodal, des mœurs et des usages du Dauphiné au moyen

âge, obtint auprès des jurisconsultes et des savants le plus légitime succès; aujourd'hui encore, il est utilement consulté. Son vaste savoir, que rehaussaient sa grande fortune et sa charge de président de la chambre des comptes, lui permit d'exercer une grande influence sur le mouvement littéraire de son temps. L'on n'écrivait rien dans notre province sans l'avoir préalablement consulté. « Quinquaginta ab hinc « annis, dit Chorier (*Boessii vita*, p. 89), « ad scribendum nemo animum fere « appulit, quin ex Boessii fontibus « hauserit... omnium etiam prædica- « tione celebratus est. Quot editi libri, « tot Boessii laudi erecta sunt monu- « menta. » Quoique un peu attaché au bien, il ne laissa pas de faire quelquefois un noble usage de sa fortune en venant au secours des gens de lettres : Chorier et Guy Allard durent beaucoup à ses bienfaits. Malheureusement, ses belles qualités étaient obscurcies par un faible ridicule pour l'illustration de ses ancêtres. Sa famille, de bonne et ancienne noblesse, n'avait jamais marqué dans l'histoire; mais à l'aide d'audacieuses supercheries, il réussit à jeter sur elle un tel éclat qu'on l'a regardée longtemps comme l'une des plus illustres de la province. Ces supercheries généalogiques sont dévoilées d'une manière assez piquante dans un factum de Ph. Lebrun, publié par M. de Terrebasse ; nous y renvoyons le lecteur. Nous nous bornerons à rappeler ici deux particularités littéraires qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de notre ouvrage. Le président de Boissieu s'était beaucoup occupé de généalogies et de l'étude du blason; il dit lui-même dans l'élégie placée en tête de son *Usage des fiefs* :

Ars quoque detinuit mira dulcedine captum,
Stemmata nobilium quæ generosa docet.
Hanc ego restitui densa caligine tectam,
Et quæ defuerant nomina vera dedi.

Or, il paraît que c'est lui qui est l'auteur de l'ouvrage intitulé *la Science héroïque* mais comme il y avait inséré toutes ses imaginations sur la gloire de sa maison, il préféra le donner à Valson de la Colombière, qui le publia sous son propre nom. Il en est de même des annotations sur la vie de Bayart, qui sont attribuées à Louis Videl et dans lesquelles il a intercalé des noms de ses prétendus ancêtres et publié des pièces sans authenticité ou inventées à plaisir.

BIBLIOGRAPHIE

§ I. OUVRAGES RELATIFS A SALVAING DE BOISSIEU (1).

I. *De Dionysii Salvagnii Boessii Delphinatis viri illustris vita. Liber vnvs. Nicolai Chorerij Viennensis I. C. ad Philippum Porroyum Lauberiverium virum clarissimum.* Gratianopoli, Fr. Provensal, 1680, in-12 de 175 pp. Cette vie, ou plutôt ce panégyrique, est suivie (pp. 115 et suiv.) de différentes pièces de vers latins dont voici l'énumération :

— *Elegia Dionysii Salvagnii Boessii de vita sua.* C'est une notice par Salvaing de Boissieu sur sa vie et ses travaux littéraires.

— *Dionysii Salvagnii Boessii... et Isabellæ Deagentiæ Epithalamium*, par Scipion Guillet (Dauphinois).

— *Epicedium in Elizabetham Deagentiam vxorem V. C. Dionysii Salvagnij Boessij*, par le même.

— *Sciomantia, de Petri Terrallij equitis Bayardi tumulo*, par le même.

— *Clavdii Expillii epicedium* , par Pierre Arnoux, prieur de Baix (Dauphinois).

— *De nuptiis Francisci Malgironis et Catharinæ Theresiæ Sassenagiæ. Poema*, par Philippe Pourroy, de l'Auberivière (Dauphinois).

— *Ad Dionysium Saluagnium Boessium de felici sua senectute, epigramma*, par François Boniel, prieur de Treffort (Dauphinois).

— *De dvobus Boethiis, carmen*. Par Jean Morelet, sieur de Couchey (Bourguignon).

II. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la chambre des comptes de Dauphiné ; suivie d'une critique de sa généalogie et précédée d'une notice historique*, par Alfred de Terrebasse. Lyon, imp. L. Perrin, 1850, in-8° de 213 pp., avec 2 pl. Ce volume, imprimé avec luxe dans le goût du XVII[e] siècle, renferme entre autres les pièces suivantes:

— *Notice historique, littéraire et bibliographique*, par M. de Terrebasse.

— *Relation des principaux événements de la vie de Denis de Salvaing, premier président.* C'est la reproduction d'un manuscrit inédit de Salvaing de Boissieu, contenant un résumé de sa vie, semé de particularités intéressantes, de noms propres, et « plus modestement écrit, dit M. de Terrebasse, que

(1) Guy Allard lui a consacré une notice biographique dans le *Mercure* de mai 1683, pp. 2[illegible]-33.

l'on n'aurait droit de s'y attendre. » Il se compose de 42 pp. d'une écriture serrée et très lisible, occupant la fin d'un cahier de 182 ff. in-4°, tout entier de sa main, et dans lequel sont enregistrées ses affaires de famille et d'intérêt.

Pièces relatives à la mission de M. de Boissieu, à Rome.

— *Elegia Dionysii Salvagnii Boessii de vita sua.* Reproduction d'une pièce de Salvaing de Boissieu, publiée dans l'ouvrage précédent :

— *Mémoire de ma vaisselle d'argent, partie estant à Vourey dans une caisse au-dessus de la garde-robe de mon cabinet à main gauche, partie estant à Grenoble.* Cet inventaire de la vaisselle de Salvaing de Boissieu est tiré du manuscrit dont nous venons de parler.

— *Notes sur la relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu.* Elles occupent les pages 103-137 du volume dont elles forment la partie la plus curieuse, à raison de l'immense quantité de renseignements généalogiques et biographiques que M. de Terrebasse y a repandus.

— *Éclaircissement sur les armoiries, le cry de guerre, etc., de la maison de Salvaing.* C'est la reproduction du mémoire de Philibert Lebrun dont nous avons parlé.

— *Épilogue* relatif à l'entière extinction du nom de Salvaing.

OUVRAGES DE SALVAING DE BOISSIEU.

I. *Publii Ovidii Nasonis equitis Romani, libellus in Ibin : Dionysii Salvagnii Boessii, equitis Delphinatis opera, quà restitutus, quà illustratus, quà explanatus.* Lugduni, Ant. Pillehotte, 1633, pet. in-4°. = Reprod. en 1661 dans les *Miscella* (ci-apr. n° VIII); et en 1756, dans l'édition des œuvres d'Ovide, publiée par P. Burmann.

II. *Dionysii Salvagnii... Ludovici XIII, regis Francorum et Navarræ Christianissimi, ad Urbanum VIII. P. M. Oratoris, oratio habita Romæ in avla regia Vaticana XXV, julii 1633. Carolo Crequio Lesdigueriarum duce, eidem summo pontifici regis nomine obedientiam præstante.* Parisiis, juxta exemplar Romanum, apud Guil. Pelé, 1633, pet. in-4° de 16 p. = L'édition originale avait été imprimée à Rome la même année sous les yeux de l'auteur. = Elle a été réimprimée dans les *Miscella* (ci-apr. n° VIII). — Chorier (*Hist. de la vie de Charles de Créquy de Blanchefort*) dit que Pelletier et Videl ont traduit ce discours en français. Voici les titres de ces deux traductions :

= * *Oraison faicte au pape Urbain VIII, dans le Vatican de Rome, le 25 juillet 1633, par Denis Salvaing de Boissieu, orateur de Louis XIII, roy de France et de Navarre, vers ledit S. P.* A Paris, jouxte la copie latine, imprimée à Rome, par G. Pelé (s. d.), in-8° de 39 pp.

= * *Harangue de l'audiance de Monseigneur de Créquy, duc de Lesdiguières, ambassadeur extraordinaire pour le roy à Rome, prononcée devant Sa Saincteté, le 25 juillet dernier, par noble Denys de Salvaing, sieur de la Boesse.* Lyon, Cl. Cayne, 1633, in-8°.

Ces deux traductions sont anonymes : M. de Terrebasse pense que la première doit être attribuée à Louis Videl ; Colomb de Batines (*Revue bibliogr.*, p. 235) dit, au contraire, que c'est la seconde.

III. *Sylvæ quatvor, de totidem Delphinatvs miracvlis, accedit eiusdem & Isabellæ Deagentiæ Epithalamium, autore Scipione Gvilleto... Accedunt item Saluagniorum Delphinatum qui tum armis, tum doctrina quatuor retro seculis præcipue claruerunt Epitaphia.* Gratianopoli, ex offic. Ed. Rabani, M. DC. XXXVIII, in-4° de 64 pp. (1). Ces quatre sylves sont de petits poëmes en fort beaux vers latins sur autant de merveilles du Dauphiné. Elles ont été réimprimées en 1656, avec trois autres, pour compléter le nombre consacré, sous le titre suivant :

IV * *Septem miracvla Delphinatvs. Ad Christinam Alexandram serenissimam Svecorum, Gothorum & Vandalorum reginam, vnicam magni Gustaui sobolem.* Gratianopoli, apud Philippum Charuys, M.DC.LVI, in-8° de 157 pp. = La *Bib. hist.* de Lelong, t. I, n° 3683, cite une édition de Lyon, 1661, in-8°.

V. *Vita Margaretæ comitis Albonensis, ante quingentos annos pietate florentis. Scriptore Gulielmo ecclesiæ Gratianopolitanæ canonico. Nunc primum ex Delphinatis rationalium curiæ scriniis edita. cura Dionysii Salvagnii Boessii...* Gratianopoli, apud Cl. Bureau, 1643, in-4° de 24 pp. = Cette vie a été traduite en français. Voy. t. I., p. 434.

VI. *Traité du plait seigneurial et de son usage en Dauphiné.* Grenoble, J. Ni-

(1) La *Bib. hist.* de Lelong, t. IV, *Suppl.* n° 3683*, donne le titre suivant : *Les quatre merveilles du Dauphiné, par le président de Boissieu,* 1623, *in-fol.* Nous ne savons ce que c'est.

colas, 1652, in-8°. = Réimpr. avec la 2e édit. de l'ouvrage suivant :

VII. *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux, contenant plusieurs remarques incidentes servant à l'histoire du Dauphiné*. Grenoble, Fr. Feronce, 1664, in-8°.

= *Seconde édition augmentée* (d'une seconde partie et du *Traité du plait seigneurial*). Grenoble, chez Robert Philippes, 1668, in-fol.

= *Troisième édition*. Avignon, Ch. Giroud, 1731, in-fol.

= *Dernière édition, revue, corrigée et augmentée*. Grenoble, André Faure, 1731, in-fol. Cette édition est la plus belle. « Ces nombreuses réimpressions, » dit M. de Terrebasse, « témoignent suffi« samment du mérite et de l'importance « de l'ouvrage. Tout ce que nous nous « permettrons d'ajouter, c'est que jus« qu'à l'époque de la Révolution, les « décisions formulées dans ce judicieux « traité ont fait autorité dans plusieurs « parlements du royaume. Il a passé « depuis, de la bibliothèque des juris« consultes dans celles des savants, où « les documents qu'il renferme le pla« cent désormais à l'abri des injures « du sort. »

VIII. *Dionysii Salvagnii Boessii Miscella*. Lugduni, Laur. Anisson, 1661, in-8°. Ce recueil contient les pièces suivantes :

— *Libellus in Ibin commentario perpetuò illustratus.*

— *Vetus interpres Ovidiani libelli in Ibin, tandiù desideratus. Et in eum notæ Dionysii Salvagnii...*

— *Philo Bysantinus de septem mundi miraculis, cum versione latina* (1).

— *Oratio habita Romæ nomine Ludovici* XIII, *regis Francorum christianissimi, ad Urbanum* VIII, *summum pontificum, cum multis scitu dignis, ad legationem obedientiæ pertinentibus*. Cette harangue latine est suivie de diverses pièces en français, relatives à la mission du président de Boissieu.

— *Lusus poetici de septem Delphinatus miraculis, adjecta præfatione historica.*

— *Pia carmina in honorem Mariæ Valernodiæ fœminæ sanctimonia vitæ insignis.*

(1) La traduction de Salvaing de Boissieu a été réimprimée avec une autre, faite par Léon Allatius, sous ce titre : *Philonis Bysantii de septem mundi miraculis opusculum, græce, cum notis Leonis Allatii, et ejusdem ac Dionysii Salvagnii Boessii versione latina, edidit notasque suas nonnullas addidit L. Teucherus*. Lipsiæ, 1811, in 8°.

— *Alia de B. Maria Viminali miraculis celebratissima.*

— *Elogia illustrium aliquot virorum è gente Salvagnia, tumulis ipsorum partim inscripta, partim inscribenda.*

— *Tetrastichon inscriptum foribus Voreanis, sub gentilitio scuto Salvagniorum.*

— *Aliud in fonte Voreano.*

— *Tumulus Julii Mazarini, cardinalis eminentissimi.*

IX. *Généalogie de la maison de Salvaing*. (Grenoble 1683), in-12 de 180 pp., sans titre. « On ne saurait douter, dit « M. de Terrebasse, que cette généa« logie n'ait été dressée par M. de Bois« sieu lui-même, puisque dans l'article « qui le concerne, il parle à la pre« mière personne. Il est à présumer « que l'impression n'en fut terminée « que peu de temps avant sa mort, ar« rivée le 10 avril 1683, et que ses hé« ritiers négligèrent de faire impri« mer le titre, qui manque en effet à « deux exemplaires de ce rare volume, « les seuls qui aient passé par nos « mains. »

SAMBIN (Hugues), architecte du XVIe siècle, naquit, d'après Guy Allard qui le nomme *Sambein*, à Vienne, et alla ensuite s'établir à Dijon, où il mourut. Papillon (*Dict. des auteurs de Bourgogne*) croit, au contraire, qu'il était originaire de cette dernière ville. « La famille Sambin, dit-il, est cer« tainement de Dijon. Elle y subsistait « encore au commencement du siècle « dernier (XVIIe). » Tout ce que nous savons, c'est qu'il y avait à Vienne une famille *Sambein* dans la seconde moitié du XVIe siècle; l'on trouve parmi les membres du conseil de cette ville un *Antoine Sambein*, dont le nom figure dans les pièces relatives aux excès que les huguenots y commirent en 1562 (2), et Chorier cite dans son *Magistratus causarumque patroni Icon*, p. 13, un *Corneille Sambein*, qui avait exercé avec éclat la profession d'avocat à Vienne. Nous ferons remarquer ensuite que cet artiste signe un ouvrage dont il est auteur : *Sambin, demeurant à Dijon* ce qui semblerait indiquer une origine étrangère. — Quoi qu'il en soit, voici le titre de cet ouvrage :

Œuvre de la diversité des Termes dont on vse en architecture, reduict en ordre par maistre Hugues Sambin, demeurant à Dijon. A Lyon, par Iean Dvrant, M.D.LXXII, in-fol. de 76 pp. On lit à la

(2) Charvet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, pp. 754, 760 et 762.

fin, sur un feuillet non chiffré : *Imprimée à Lyon, par Iean Marcorelle, 1572.* — C'est un recueil de cariatides de l'invention de Sambin, gr. s. bois.

On lit dans l'article que lui a consacré Papillon (*loc. cit.*) : « On attri-« bue à Sambin et à Gaudrillet, son « gendre, menuisier de Dijon, le des-« sin du portail de Saint-Michel de « cette ville, le plafond de la chambre « des comptes, les formes de l'abbaye « de Saint-Bénigne et une partie de « celles de Saint-Étienne, ouvrages « qui ont encore aujourd'hui de la ré-« putation. Jusqu'à ce jour on appelle « à Dijon Sambin *le Petit Hugues*. J'ai « des livres qui lui ont appartenu sur « lesquels il a écrit *Huguet Sambin*, « peut-être pour désigner la petitesse « de sa taille. »

SAPAUDE - *Sapaudus* - l'un des plus savants hommes de son temps, florissait à Vienne dans la seconde moitié du ve siècle. Claudien Mamert, son contemporain et son ami, nous apprend dans une lettre (1) qu'il était citoyen de Vienne et descendait d'une famille qui, depuis plusieurs générations, faisait profession d'étudier les sciences et de les enseigner aux autres. Sapaude professa la rhétorique avec un grand succès. Il existait alors dans les principales villes des Gaules des écoles publiques où l'on enseignait toutes les sciences dont les Romains faisaient profession; elles y subsistèrent avec éclat jusqu'à l'invasion des barbares. Au temps de Sapaude, les bonnes études étaient presque entièrement tombées, mais ses leçons les firent revivre un instant. D'après saint Sidoine, également son contemporain et son ami, il possédait toutes les beautés de l'ancienne eloquence, et sa manière d'écrire était si excellente que personne de ce temps-là, non-seulement ne le surpassait, mais même ne l'égalait. Il ne reste rien de ce savant homme.—(Voy. *l'Hist. litt. de la France*, t. 2, pp. 498 et suiv.)

SAPEY (Charles), député, né au Grand-Lemps (Isère), en 1775, s'engagea en 1792 dans le 9e bataillon de volontaires de son département, et servit aux armées de Naples et d'Italie jusqu'à la prise de Mantoue, époque où il fut fait prisonnier et resta détenu pendant deux mois. Il avait le grade de capitaine, lorsqu'en l'an v il fut attaché à l'état-major et envoyé auprès de Salicetti, commissaire du directoire à Livourne. Après avoir ensuite rempli pendant quelque temps les fonctions de commissaire des relations commerciales à Civitta-Vecchia, il entra, en l'an vii, au ministère de l'intérieur, en qualité de chef du cabinet de Lucien Bonaparte, qui lui voua une vive affection. En l'an x, il fit partie du corps législatif, mais un sénatus-consulte ayant exigé, pour les députés, l'âge de quarante ans au lieu de trente, il ne fut pas réélu en 1808 et resta dans la vie privée jusqu'en 1815. Quelques biographes prétendent qu'en sortant du corps législatif, il fut nommé sous-préfet de La Tour-du-Pin, mais c'est une erreur : on l'a confondu avec un de ses homonymes, Guillaume Sapey, ancien commissaire central du département de l'Isère, qui remplit en effet ces fonctions de 1800 à 1815.

M. Sapey rentra cette dernière année dans la carrière parlementaire, qu'il ne devait presque plus quitter pendant le reste de sa vie; il fut en effet réélu de 1819 à 1823 et de 1828 à 1848. Nous n'essayerons pas de rappeler tous ses votes et le plus ou moins de part qu'il prit aux discussions pendant cette longue période : un semblable travail offrirait peu d'intérêt; la fidélité de ses commettants à lui donner leurs suffrages à chaque nouvelle élection est le fait le plus remarquable et en même temps le plus honorable de sa vie. Nous nous bornerons à signaler les diverses attitudes qu'il prit sous tant de ministères divers qu'il vit se succéder.

A la chambre des représentants de 1815, il fut du parti bourgeois et antinational qui demanda la déchéance de Napoléon. En 1819, il se rangea dans les rangs de l'opposition : il défendit les acquéreurs de biens nationaux. En 1820, il s'opposa aux mesures d'exception proposées par le ministère à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry, et soutint la fameuse pétition d'un certain nombre d'habitants de l'Isère contre l'ex-préfet Montlivault et le général Donnadieu, à propos des événements de 1816. En 1821, il combattit un projet de loi sur le dégrèvement dont le but secret était de diminuer le nombre des électeurs constitutionnels. En 1823, dans la discussion de la loi des finances, il signala tout ce qui se faisait d'inique et d'imprudent dans chacun des ministères, et essaya de s'opposer à l'expulsion de Manuel en

(1) Cette lettre a été publiée dans les *Miscella* de Baluze, t. VI, pp. 535 et suiv.

proposant que cette mesure inconstitutionnelle ne fût adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Réélu en 1828, il sortit des rangs de l'opposition pour se rallier avec chaleur à la fusion tentée par le ministère Martignac. Toutefois, il ne fut pas un des approbateurs aveugles et sans conscience des actes ministériels : il fit parfois de l'opposition de détail. Il s'occupa surtout de l'administration de la poste aux lettres, et il déploya à ce sujet des connaissances fort étendues. En 1830, il revint à l'opposition et signa la fameuse adresse des deux-cent-vingt-et-un. Sous le gouvernement de juillet, il abandonna l'opposition et fut ce qu'on appelait alors *juste-milieu*. Il continua à s'occuper de la poste aux lettres et assez activement pour qu'on ait dit qu'il visait à la place de directeur général de cette administration. C'est à lui qu'on dut la suppression du décime rural et la réduction à 2 p. 100 du droit sur les envois d'argent. Il fit quelques rapports importants, entre autres sur la révocation de la loi qui exilait la famille Bonaparte (1834), sur l'organisation de l'état-major de l'armée (1837), sur le budget des recettes (1839), sur le projet de loi relatif au tombeau de Napoléon (1843). Plusieurs fois, à l'ouverture des sessions, son grand âge lui procura l'honneur de présider la chambre. Sous la Restauration, un de nos compatriotes, J.-Fr. Anglès, avait eu le même honneur pendant de longues années.

A la révolution de 1848, M. Sapey ne fut pas réélu; il avait rempli pendant trente ans les fonctions de député de l'Isère. L'empereur couronna cette longue et honorable carrière en le comprenant dans la liste des sénateurs créés par le décret du 25 janvier 1852. Depuis 1833, il était conseiller-maître à la cour des comptes, et depuis le 25 août 1834 commandeur de la Légion d'honneur. Il est mort le 5 mai 1857.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *M. Charles Sapey, ancien député de l'Isère, conseiller-maître à la cour des comptes, commandeur de la Légion d'honneur*. (Impr. Lacombe, 1848), in-8° de 8 pp. Signé, *Vaucher*. Fait partie des *Archives des hommes du jour*, publiées par Tisseron et Quincy, 5e année.

Nous connaissons de M. Sapey les écrits ci-après : I. *Rapport fait au nom de la commission chargée du règlement de la chambre, imprimé par ordre de la chambre. Séance du 20 juin 1815*. Impr. de la chambre, in-8° de 20 pp. — II. *Charles Sapey à ses collègues, membres de la chambre des députés des départements*. Paris, impr. Bailleul, 1819, in-4° de 4 pp. — III. *Discours sur le projet de loi relatif aux décomptes des domaines nationaux. Séance du 7 février 1820*. In-8° de 26 pp. — IV. *Opinion sur l'art. 34 du projet de loi relatif à la circonscription des arrondissements électoraux*. Paris, impr. Bailleul, 1821, in-8° de 12 pp. — V. *Lettre d'un électeur de l'un des arrondissements du département de l'Isère à ses collègues*. Paris, impr. de Mac-Carthy, 1824, in-8° de 16 pp.

M. Quérard (*Fr. litt.*) lui attribue une pièce de théâtre intitulée : * *La dupe de son art, opéra-comique en un acte* (prose et vers). Paris, 1809, in-8°.

SAPPEY, sculpteur.—Voy. *le Supplément*.

SASSENAGE. Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Dauphiné, tirait son origine des comtes de Forez (1). GIRARD, l'un de ces comtes, ayant aidé Isarn, évêque de Grenoble, à chasser les Maures de son diocèse (vers 950), reçut de ce prélat, en récompense de ses services, les terres de *Sassenage* et de *Royans*. ARTAUD III, son petit-fils, vivant vers le commencement du XIe siècle, eut, entre autres enfants, HECTOR et ISMIDON, qui se partagèrent ses biens situés en Dauphiné. Le premier eut la terre de *Sassenage*, dont ses descendants prirent

(1) Une légende fantastique est attachée à l'origine de cette maison. On raconte qu'elle descend de la fée Mélusine (de Lusignan), qui vint se fixer dans les fameuses grottes de Sassenage. « On y montre, dit « Chorier (*Généal. de Sassenage*), l'endroit où Me« lusine avoit coutume de prendre le frais et le « bain, et un peu plus haut la table où elle man« geoit, qu'on appelle la *table de Mélusine*. La fon« taine du château de Montelliez, dans le Valenti« nois, qui est une des terres de cette maison, « porte le nom de *Mélusine*... On ajoute que trois « jours avant la mort du chef de cette famille, ou « de quelqu'un de ses enfants, ses cris lugubres « en ont été souvent le présage, et qu'alors on l'a « veue sous la forme d'une grande femme qui se « promenoit à pas lents. »

Salvaing de Boissieu a chanté en beaux vers latins la fée Mélusine dans sa 4e sylve (*de finis Sassenagiis*). Nous en rapporterons quelques-uns qui ont plus particulièrement rapport à notre sujet. C'est la fée qui parle.

...... Nostrâ geniti de stirpe nepotes
Lusinianæis venient ex finibus olim,
Qui Sassenagiis æqui dent jura colonis,
Et latè bibulis Isaræ dominentur arenis,
Aspera gens bello, gens fortibus inclyta factis.
Quin ubi Parca ferox aliquem damnaverit orco,
Mæsta subibo lares duri prænuncia fati,
Flebilibusque leves implebo questibus auras.

le nom, et il fut la tige de la première race de ces puissants seigneurs ; le second, qui eut la terre de *Royans*, fut la tige des BÉRENGER, qui plus tard quittèrent ce nom pour prendre celui de Sassenage, dont ils formèrent la seconde race.

PREMIÈRE RACE.

— *Hector*, fils d'Artaud III et de Pétronille, sa femme, en fut la tige. Il posséda en toute souveraineté la terre de Sassenage, et pendant plusieurs siècles ses descendants y ont joui de la même puissance. « Ces seigneurs n'é- « toient vassaux d'aucun prince, dit « Chorier, et tous les habitants de « leurs terres leur étoient hommes- « liges. Ils faisoient sur eux tels im- « posts que bon leur sembloit. Ils « amortissoient les héritages qui tom- « boient en main-morte... Ils faisoient « la guerre et la paix, par les conseils « que leur en donnoient leurs seuls « intérêts, pouvant armer plus de « deux cents gentilshommes, sans leurs « autres vassaux. En effet, l'an 1349, « François, baron de Sassenage, receut « l'hommage-lige de quatre-vingt-qua- « tre gentilshommes de cette seule « baronie. Outre ceux-là, les seigneurs « de Bellecombe (de la maison de « Briançon), de Pariset, de Clais, de « Varces et quelques autres étoient « leurs vassaux. » Enfin, ils anoblissaient, et leurs officiers jugeaient en dernier ressort, sauf l'appel au pape ou aux conciles. Cette indépendance fut aliénée en 1247 par Didier de Sassenage, qui, en qualité de tuteur de François, son neveu, reconnut tenir en fief du dauphin Humbert Ier les terres de Sassenage et de Pont en Royans. — *Hector* mourut vers 1080, dans un âge fort avancé, laissant dix enfants, entre autres le suivant :

— *Ismidon* (saint), évêque de Die. Nous ne donnerons point la légende de ce saint d'après les Bollandistes (28 septembre), ni d'après l'ancien bréviaire de Die (1), que M. l'abbé Nadal a suivi dans son *Hist. hagiologique*, mais d'après le *propre des saints* de cette Eglise publié par ordre de G. de Cosnac, intitulé : *Supplementum ad breviarium romanum, seu officia sanctorum quorundam in breviario romano apponenda, de quibus fit officium in insigni ecclesia Diensi & in omni diœcesi. De mandato illustrissimi ac reverendissimi D. DOMINI GABRIELIS DE COSNAC, episcopi, comitis Diensis.* Gratianopoli, apud Petrum Faure, M.DCC.XXIX, in-12 de 152 pp. La vie de saint Ismidon y est réduite en trois leçons, et écrite avec beaucoup de réserve sur l'article miracles. En voici la traduction :

« *Ismidon*, *Isméon* ou *Ismion*, fils d'Hector et de Blanche (*Cana*), sa femme, naquit au château de Sassenage. Il apporta en naissant les semences de toutes les vertus, et on eut soin de les cultiver dès son enfance. Ismidon, seigneur de Royans, son oncle, qui lui portait la plus grande affection, s'occupa avec sollicitude de son éducation ; il l'envoya étudier à Valence, afin d'être à même, par la proximité de ses vastes domaines, de mieux veiller sur lui. L'extrême piété d'*Ismidon*, son application constante à l'étude des saintes Écritures, firent comprendre à ses parents que les desseins de Dieu l'appelaient au sacerdoce. En conséquence, il entra dans l'état ecclésiastique et fut bientôt nommé chanoine de Lyon. La bonne odeur de ses vertus ne put rester longtemps enfermée dans l'enceinte de cette église. Après la translation d'Hugues, évêque de Die, à l'archevêché de Lyon, le prélat qui lui succéda, se voyant accablé d'infirmités et hors d'état de remplir les fonctions épiscopales (2), le demanda pour son coadjuteur et son successeur, et l'obtint après de vives instances. *Ismidon* monta sur le siége de Die vers l'an 1099, moins désireux d'être placé à la tête d'une Eglise que d'édifier par ses prédications et ses bons exemples. Il fit deux fois le pèlerinage de Jérusalem, d'où il rapporta de précieuses reliques que l'on vénère encore aujourd'hui. Le monastère de Saint-Etienne de Dijon étant tombé dans le relâchement, il y rétablit la discipline canonique et y fit refleurir la piété. Enfin, après s'être rendu cher à son Eglise et à son troupeau, il s'endormit en paix

(1) Imprimé à Paris *per Joannem de Prato*, d'après les ordres de Jean d'Espinay, évêque de Valence et de Die, *procurante et solertiam adhibente Dom. Petro Raboti Decano Diensi*, 1498, pet. in-8°.

(2) Le nom du successeur de Hugues a été inconnu aux anciens écrivains ecclésiastiques. Columbi, dans ses *Opuscula varia*, supposait qu'il devait se nommer *Pontius*. Cette conjecture a été confirmée par le 161e acte du cartulaire de Romans, publié par M. Giraud. M. l'abbé Nadal (*Hist. hagiol. du dioc. de Valence*, pp. 324-25, dit qu'il se nommait *Bernard*, et quelques pages plus loin (p. 333), il fait succéder ce même *Bernard* à Uldric, qui occupa le siége de Die de 1129 à 1145.

vers l'an 1120. Après sa mort, des miracles le recommandèrent à la vénération. Comme celui du prophète Elisée, son tombeau rendit la vie à un cadavre qui y fut déposé. L'auteur de la vie de saint Pierre, archevêque de Tarantaise, le met au nombre des plus saints personnages de son temps. Après l'avoir vénéré pendant sa vie, les habitant de Die s'empressèrent, peu de temps après sa mort, de fixer un jour pour la célébration de sa fête; ils firent plus, ils lui élevèrent une église qui a été détruite pendant la fureur des guerres civiles. L'impiété des huguenots ne respecta pas les restes de ce saint évêque; ils brûlèrent son corps et en jetèrent les cendres au vent. »

— *Jean*, fils de *Guigues II* et d'Ainarde Ainard, fut d'abord prieur du couvent de Saint-Robert, et entra ensuite à la Grande-Chartreuse. Il fut tiré de cette solitude vers 1162 ou 1163, pour occuper l'évêché de Grenoble. Il assista au concile de Latran en 1179, et fut choisi pour arbitre des différends survenus entre Lambert, évêque de Maurienne, et ses chanoines, en 1182; entre Jarente, évêque de Die, et Aymar de Poitiers, en 1193; entre Reinier, abbé de Saint-Rambert, et Thomas, comte de Maurienne, en 1196. Ce fut sous son épiscopat qu'eut lieu la terrible inondation qui dans la nuit du 14 septembre 1219 submergea Grenoble, fit périr une partie de ses habitants et occasionna une perte irréparable pour notre histoire, en emportant les archives des Dauphins, comtes d'Albon. Jean de Sassenage a raconté ce désastre dans un mandement bien souvent reproduit, dans lequel il sollicite la générosité des fidèles pour la reconstruction du pont bâti par saint Hugues, l'un de ses prédécesseurs, que la violence des eaux avait renversé. On place sa mort vers le commencement de l'année 1220. Il occupait le siége de Grenoble depuis environ cinquante-sept ans.

— *Guillaume*, fils d'*Aimar Ier*, fut aussi évêque de Grenoble; il siégeait en 1266. Il eut en 1288 quelques démêlés avec des dominicains qui depuis une quarantaine d'années étaient venus à Grenoble et n'y possédaient pas encore de maison conventuelle. Avec le consentement de son chapitre, il leur céda l'ancienne église de Saint-Pierre, hors des murs de la ville, près de la porte *Traine*. En 1289, il assista à un concile provincial convoqué à Vienne, où furent publiés soixante-huit canons, dont Charvet a donné la substance dans l'*Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, pp. 424 et suiv. Ce prélat mourut peu de temps après. Son successeur, Guillaume de Ruin, siégeait en 1290.

— *Albert*, fils de *François* et d'Agnès de Joinville, fut l'un des plus grands personnages de son temps en Dauphiné. Il combattit à la bataille de Varey en 1325, et fut l'un des guerriers qui contribuèrent le plus au succès de cette journée. Il assista à plusieurs solennités importantes, entre autres à l'hommage, rendu au dauphin par le comte de Valentinois, dans le château de Pisançon, le 19 septembre 1326, où se trouvèrent des membres de la plus haute noblesse de la province. En 1329, il leva des troupes pour secourir Guillaume de Roussillon, évêque de Valence, que le comte de Valentinois serrait de près dans sa ville épiscopale, et le délivra. Ce prélat, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui donna le titre de *défenseur perpétuel et avoyer des évêchés de Valence et de Die ;* de plus, il s'obligea à lui payer une pension annuelle de 200 florins d'or, qui fut ensuite remplacée par la cession de la terre de Montélier, dans le Valentinois. Plusieurs actes le qualifient *conseiller du Dauphin*. Il prit part aux guerres de son temps contre les Anglais. Chorier dit que Philippe de Valois lui donna, par lettres du mois de décembre 1338, le commandement d'une armée en Poitou et en Saintonge. Il mourut dans un âge peu avancé, ne laissant qu'une fille naturelle, nommée Catherine, qui épousa en 1336 Aymar de Fontaines. Chorier termine sa notice par des réflexions que nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire. « En lui, dit-« il, prit fin cette branche des barons « de Sassenage, issus du sang d'*Hector*; « elle eut un couchant éclatant comme « l'est celui du soleil... Il n'eut pas « d'inclination pour le mariage; la « femme est un obstacle à la gloire « des grands capitaines: aussi les poëtes « disent que Mars n'en eut que d'em-« pruntées. Qui dans le mestier des « armes prétend avoir la gloire pour « sa postérité, ne doit épouser que « son épée. »

La postérité des Sassenage fut continuée par une branche cadette, celle des seigneurs de MONTRIGAUD et d'IZERON, formée par *Hugues*, frère de *Guil-*

laume, évêque de Grenoble. Cette branche ne jeta aucun éclat et s'éteignit vers le milieu du XVIe siècle en la personne d'*André* de Sassenage, qui ne laissa qu'une fille de son mariage avec Catherine de Grolée. Les biens de la famille passèrent alors aux seigneurs de ROYANS, dont nous allons parler.

SECONDE RACE.

Bérenger-Sassenage.

Ces seigneurs de ROYANS tiraient leur origine d'*Ismidon*, frère d'*Hector*, qui avait eu une partie de l'héritage d'*Artaud III*, comte de Forez. Un des fils d'*Ismidon* portait le nom de *Bérenger* que ses descendants adoptèrent pour nom patronymique. Nous avons déjà consacré des notices à quelques hommes de guerre issus de cette seconde race des Sassenage (voy. BÉRENGER); en voici trois autres que les limites dans lesquelles cet ouvrage devait être primitivement renfermé nous avaient fait négliger :

— *Jacques*, fils de *François III* et de Philippe Alleman de Champs, servit dans les guerres de Flandre de 1458 à 1462. Il fut en grande faveur auprès de Louis XI, qui l'attacha à sa personne en qualité de chambellan et de premier écuyer. En 1465, il commanda l'arrière-ban du Dauphiné à la bataille de Montlhéry, où périrent cinquante-quatre gentilshommes des premières maisons de cette province. En 1468, il suivit Louis XI dans l'expédition de Charles le Téméraire contre les Liégeois. En 1475, il fut fait gouverneur de la principauté d'Orange, que Guillaume de Châlons venait de céder au roi. Vers 1488, il aliéna la terre de Pont-en-Royans pour lever des troupes et marcher au secours du marquis de Saluces, alors en guerre avec le duc de Savoie. Il avait une fille nommée Philippe-Hélène, qui fut aimée par Zizim, fils de Mahomet II, alors prisonnier au château de Rochechinard. On sait que Guy Allard a chanté ces amours dans un roman fort recherché par les bibliophiles dauphinois. C'est *Jacques* de Sassenage qui fut chargé de conduire ce malheureux prince à Rome, et de le remettre entre les mains du pape Alexandre VI, qui le fit empoisonner. Il mourut en 1490.

— *Laurent*, gouverneur de Grenoble, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut dix ans religieux dans l'abbaye de Savigny; mais ayant été appelé par d'anciennes substitutions à recueillir les biens de sa maison, il quitta la vie monastique au moyen d'une dispense du pape. Il fut l'un des plus zélés champions du parti catholique au commencement de nos guerres de religion. S'étant joint avec quelques troupes à Laurent de Maugiron, lieutenant général de la province, il entra avec lui à Grenoble, le 14 juin 1562, et y fut laissé en qualité de gouverneur. Il chercha à se fortifier dans cette ville, afin de la mettre à l'abri d'un coup de main des huguenots; dans ce but, il fit abattre les murailles des jardins des dominicains (24 juin) et une ancienne église dédiée à saint Jean, qui était devant le Palais. Il tenta aussi de s'emparer du fort de la Buissière, dont la garnison inquiétait les catholiques; il assembla environ 2,000 hommes, tirés des paroisses voisines, mais il perdit beaucoup de monde et fut repoussé avec perte par Lacoche, qui y commandait. Il paraît d'après les mémoires de Collisieux que son zèle ne s'en tint pas là et qu'il laissa ses troupes se livrer à des actes de représailles contre les huguenots. « Le seigneur « baron de Sassenage, dit ce chroni- « queur, fit venir la compagnie de « M. de la Bastye et la compagnie de « M. Tournet, qui firent beaucoup de « maux en cette ville, parce qu'ils ne « menoient que des Savoyens qui de « nature n'aimoient le Dauphiné, tel- « lement qu'ils se mettoient déjà à « noyer les huguenots, et en noyèrent « dont M. des Adrets en fut adverti en « son camp entre Pierre-Latte et Bo- « lesne (1). » Celui-ci accourut à grandes journées, et fit son entrée à Grenoble le 26 juin. Sassenage, n'étant pas en état de résister, se retira au château de Lans, dans l'une de ses terres, et s'y fortifia. Quatre mois après, la défaveur dans laquelle des Adrets était tombé ayant ranimé les espérances des catholiques, il assembla de nouvelles troupes et vint, le 26 octobre, mettre le siége devant Grenoble, où commandait Lacoche. Les assiégés, manquant de vivres et pressés par les catholiques bien supérieurs en nombre, étaient au moment de capituler lorsque l'arrivée inattendue des troupes de Furmeyer, qui battit les troupes de Sassenage sur les bords du Drac, obligea ce dernier à se retirer de nouveau dans son châ-

(1) *Annuaire de la cour royale de Grenoble*, 1842, p. 23, et *Delphinalia*, p. 111.

teau de Lans (1). « S'y croyant en sûreté, dit Chorier (*Généal. de Sassenage*, p. 71), il n'appréhendoit pas « que Lacoche entreprit, dans le mauvais état où il sçavoit qu'il étoit, d'y « venir troubler son repos. Mais Lacoche prit conseil de son courage et non « de ses forces. Suivi des plus déterminez qui fussent auprès de lui, il marcha une partie de la nuit, et se trouva « le 8 du mois de janvier de l'an 1563 « si matin aux portes du château de « Lans qu'il y entra comme on les « ouvrit. Il enleva Sassenage sans résistance. Néanmoins, il le traita fort « civilement, et le fit conduire à Valence comme une personne de marque. La liberté lui fut ensuite rendue « à la paix. Il mourut en 1574. »

— *Antoine*, frère du précédent, né vers 1505, servit avec une grande distinction en Italie sous Montluc et Brissac, à la tête d'une compagnie franche de 200 hommes. Il eut le gouvernement de Chivas. On l'appelait alors *le Mas*, *Mas*, ou *du Mas*, du nom de l'une de ses terres. En 1560, il fut désigné par la noblesse du Dauphiné pour remplir les fonctions de lieutenant général, qui venaient d'être données à un étranger, La Motte Gondrin, contrairement aux priviléges de la province; mais en cette circonstance, la faveur l'emporta sur l'usage. D'après Chorier, il fit ensuite partie des troupes françaises que le duc de Guise envoya en Ecosse, au secours de la régente Marguerite de Lorraine. Pendant nos guerres de religion, il servit pour le parti catholique; les historiens de cette époque l'appellent *Monteillez*, du nom de sa terre de Montélier (Drôme). En 1567, de Gordes lui donna le gouvernement de Vienne, d'où il passa à celui de Valence, le 4 février 1576. Malgré son âge avancé, il suivit le duc de Mayenne au siége de la Mure, et y fut blessé d'une arquebusade. Il mourut en 1589. Chorier dit qu'on l'appelait communément *Corps-Saint-Jacques :* c'était son juron favori.

SAUNIER (Louis), poëte du XVIe siècle, était originaire du Gapençais, d'après Guy Allard et Chalvet. Il est auteur de l'ouvrage suivant dont nous ne connaissons que le titre : *Les Hieropoëmes ou sacrez sonnets, odes, huictains et quatrains de M. Loys Saunier, docteur es-droits ; extrait des livres de son ecclésiade*. Lyon, Benoist Rigaud, 1584, in-8°. Très-rare.

1) Voy. Rambaud (*Jacques de*).

SAURIN. — Chalvet consacre des notices assez étendues aux deux frères *Elie* et *Joseph* Saurin; mais nous n'en dirons que peu de mots, car ils sont nés hors de la circonscription actuelle du Dauphiné, et par conséquent ne rentrent pas dans le plan que nous nous sommes proposé.

La famille Saurin est originaire de Provence. L'une de ses branches, fixée en Dauphiné, était représentée, au XVIIe siècle, par *Pierre* Saurin, homme versé dans tous les genres d'érudition, qui fut successivement pasteur à Oulx (1637) à Usseaux, à Courteson et à Grenoble où il mourut. Il eut deux fils qui ont acquis quelque célébrité, l'un comme théologien protestant, l'autre comme géomètre.

Le premier, nommé *Elie*, naquit à Usseaux (vallée de Pragelas) le 28 août 1639. Il étudia la théologie aux Académies de Die, de Nimes et de Genève, fut admis au ministère, en 1661, par un synode tenu à Die qui le plaça à Venterol (Drôme). Il fut bientôt transféré à Embrun; mais quelques mois après, ayant refusé de se découvrir devant le saint viatique, que l'on portait à un malade, un arrêt du parlement le condamna (4 août 1664) à 300 liv. d'amende et à un bannissement perpétuel. *Elie* prévint l'exécution de cet arrêt : il se réfugia à Genève, puis en Hollande, où il mourut le 8 avril 1703.

Le second, nommé *Joseph*, naquit à Courtezon, dans la principauté d'Orange, en 1655; il fut baptisé le 1er septembre de cette année. Admis au ministère en 1683, et placé à Eurre (Drôme), il ne tarda pas à se faire une affaire avec le prieur du lieu qui l'accusa d'avoir tenu des propos offensants contre l'Eglise catholique. Comme son frère, il dut prendre la fuite. Après diverses aventures qui firent du bruit, il abjura le protestantisme entre les mains de Bossuet, le 21 sept. 1690, obtint une pension de Louis XIV et fut reçu à l'Académie des sciences en 1707. Il mourut le 29 déc. 1737. (Voy. la *France protestante* de MM. Haag.)

SAUTAYRA (Pierre-Barthélemy), né à Montélimar le 12 août 1744, administrateur du district de cette ville, fut l'un des députés de la Drôme à la Législative et à la Convention. Dans ces deux assemblées, il vota constamment avec le parti le plus avancé; mais il ne s'y fit nullement remarquer. Lors

du procès de Louis XVI, il motiva brièvement son opinion en ces termes : « Louis est coupable de conspiration. « Je vote pour la mort ». — Au mois de juillet de la même année, il fut arrêté, nous ne savons à quelle occasion, avec un de ses collègues d'Herbès. Ce fait résulte d'un placard dont nous trouvons le titre dans la *Bibliographie de Lyon pendant la Révolution*, par M. Gonon : *Adresse des autorités constituées et du peuple de Montélimar aux autorités et au peuple de Lyon, du 16 juillet 1793, l'an II de la R. F.* Signé SALAMON, *maire, président des autorités constituées de Montélimar*. — D'après la *Statistique de la Drôme*, p. 558, Sautayra mourut à Montélimar peu de temps après cet événement, le 27 septembre 1793. Nous manquons de renseignements sur sa vie : nous y reviendrons dans notre *Supplément*. — La fidélité à la foi républicaine s'est conservée dans sa famille : son petit-fils, M. G. Sautayra, a été député de la Drôme à l'Assemblée constituante de 1848, où il a siégé sur les bancs de la Montagne.

— Un ancien avocat à la cour royale de Paris, *Adolphe-André* SAUTAYRA, né à Saint-Marcel (Drôme) le 17 juin 1801, est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de droit. Nous ne savons s'il appartient à la même famille.

SAUTEL (PIERRE-LOUIS), l'un des meilleurs poëtes latins modernes, naquit à Valence en 1613. Entré dans la Société de Jésus en 1625, il enseigna pendant 12 ans la rhétorique au collége de Tournon, et y mourut à l'âge de 49 ans, le 8 juillet 1662. Le biographe de son ordre, le P. Sotwel, ne nous fournit pas d'autres renseignements sur sa vie. Chalvet le fait par erreur naître à Romans, et mourir en 1660. — Voici le jugement porté par Sabatier de Castres sur son mérite poétique (*les Trois Siècles de la litt.*, t. IV) :

« De tous les poëtes latins modernes, il est celui dont la versification approche le plus de celle d'Ovide. Le seul défaut qu'on puisse lui reprocher est d'être encore plus diffus que son modèle. Son génie heureux et facile, qui savait se plier à tout, le rendit trop indulgent à lui-même; il aurait dû se défier de la grande facilité qui l'entraîne sans lui permettre ni le choix ni la correction, de l'intempérance d'idées qui s'appesantit sur un sujet et ne le quitte qu'après l'avoir épuisé. Il est un art de tout dire sans tout exprimer; cet art est le grand moyen de plaire et d'attacher : le P. Sautel ne le connaissait pas. *L'Année sacrée* n'est qu'un recueil de pieuses épigrammes sur toutes les fêtes de l'année, où le poëte ennuie le lecteur par une fécondité à laquelle on préférerait plus volontiers la sécheresse. Il en est de même de l'étonnant volume qu'il a eu le courage de composer sur *la Madeleine*. Il s'en faut bien que son recueil connu sous le titre de *Jeux poétiques* mérite les mêmes reproches. Aussi est-ce son meilleur ouvrage. L'invention des sujets, les grâces de la narration, la douceur du coloris, le choix des termes, l'aisance de la versification, forment de ces petits poëmes autant de chefs-d'œuvre. Dans le premier, dont le sujet est une mouche qui se noie dans du lait, on est étonné de trouver réunie, sous un argument aussi mince, la variété des détails à la fraîcheur des peintures et à la délicatesse de la morale. Celui où il représente un essaim d'abeilles distillant du miel dans le carquois de l'Amour offre une des plus jolies allégories qu'on puisse opposer aux anciens. On est en droit d'en dire autant de presque toutes les autres pièces et de reconnaître dans le P. Sautel toutes les parties du poëte agréable, si on en excepte la précision. Les jeunes gens peuvent le lire pour féconder leur imagination. Des idées riantes, des pensées délicates, des expressions pleines d'aisance et de douceur, sont propres à faire naître dans leur esprit cette aménité qui fait le charme du style. Ils doivent chercher ailleurs des modèles de goût et d'une sage sobriété. »

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Divæ Magdalenæ ignes sacri et piæ lacrymæ, sive selecta de divâ Magdalenâ cum totidem Elegiis Epigrammatum syntagmata.* Lvgdvni, apud Mich. Duhan, M. DC. LVI., in-12 de 6 pp. prélim. non chiff., 371 pp. et 12 ff. non chiff. = Autre éd. : Ingolstadii, M. DC. LXXIII, Typis Joan. Phil. Zinck, in-12 de 5 ff. prélim. non chiff., 312 pp. et 8 ff. non-chiff.

II *Lvsvs poetici allegorici siue elegiæ oblectandis animis & moribus informandis accommodatæ, in tres libros, aut decurias tributæ.* Lvgdvni, apud Mich. Duhan, M. DC. LVI, in-12 de 5 ff. prélim. non chiff., 192 pp. et 2 ff. non chiff. = Autres éd., Parisiis, Henault, 1665, in-16. = Paris, Barbou, 1725 et 1754, in-12. = Vilna, 1778, in-8°. = Apt, impr. de

Trémollière, 1827, in-12. = Réimpr. avec les poésies de Madelenet, Paris, 1725 et 1752, in-12.=Trad. en polonais : Vilna, 1776, in-8° de 6, 193 et 4 pp.=Quelques-unes de ces pièces ont été trad. en français dans le t. XII des *Soirées litt.*, pp. 153 et suiv.

III. *Annvs sacer poeticvs, sive selecta de divis cœlitibus epigrammata in singulos anni dies distributa*. Parisiis, J. Henault, 1665, 2 tom. in-12. = La *Biogr. univ.* cite une édition de 1675, in-8°.=Nous en avons une 3e sous les yeux : Lugduni, Sumpt. F. Anissoniorum, M. DC. LXXIV, 2 tom. in-12.

SAUTERAU (PIERRE-ANTOINE DE), issu d'une ancienne famille noble de la province qui a donné des conseillers au parlement et un abbé de Bocodon au XVIIe siècle, entra dans les ordres mineurs, devint provincial des Capucins, et travailla avec beaucoup de zèle aux missions. Il mourut en 1661, après avoir publié un ouvrage intitulé : *Association de l'amour perpétuel de Jésus*. Chalvet, à qui nous empruntons ces renseignements, ne nous donne pas la date, le lieu d'impression et le format de cet ouvrage.

SAUVAIN DU CHEYLAR.—Deux personnages de ce nom figurent dans l'histoire de nos guerres civiles.

— Le premier, nommé *Louis*, fut l'un des principaux lieutenants du baron des Adrets et se trouva, en 1562, à la prise de Valence. En 1569 il commanda un régiment à la bataille de Jarnac. Après la déroute, il se replia sur Cognac, d'où l'amiral de Coligny le retira pour l'employer à la défense de Saint-Jean-d'Angely, assiégé par le duc d'Anjou. Il combattit encore avec son régiment à la bataille de Montcontour. MM. Haag (*France protestante*) pensent qu'il fut, en 1575, l'un des députés envoyés à Paris par le prince de Condé. Après cette mission il vint à Nîmes, où devait se tenir une assemblée politique, et y mourut presque en arrivant, le 8 août 1575.

— Le second, nommé *Pierre*, petit-fils du précédent (1), servit d'abord dans le parti de la Ligue. En 1595 il était un des chefs qui commandaient dans Vienne, et il fit sa soumission au roi en même temps que Disimieu. Créé maréchal de camp par brevet du 1er avril 1622 (2), il fut employé en diverses circonstances par Lesdiguières auquel il s'était attaché. Il reçut en 1622 le commandement d'un corps de nouvelles levées faites en Dauphiné pour contenir les protestants du Vivarais, et lors de la prise d'armes d'Hector de la Tour-du-Pin (Montauban, en 1625, qui avait épousé, en 1616, Anne, sa fille unique, Lesdiguières le chargea d'user de son influence sur ce dernier pour amener sa soumission. En lui s'éteignit la famille Sauvain du Cheylar. Ses biens passèrent dans celle de la Tour-du-Pin, par suite du mariage dont nous venons de parler. — Voy. *Hist. de Lesdiguières*, par Videl (éd. in-fol.), pp. 169, 396, 463.

SAVINES (ANTOINE DE LAFONT, *marquis de*), lieutenant général, naquit à Embrun dans les derniers jours de janvier 1669 (3). Il appartenait à une famille de fort ancienne noblesse, aujourd'hui éteinte. L'un de ses ancêtres, Raoul de Lafont, avait épousé Géraude de Savines, qui lui apporta en dot cette seigneurie située dans l'Embrunois, dont il fit hommage le 13 juillet 1383.

Le marquis de Savines fut admis, en 1685, dans les pages de Louis XIV; en 1687, il entra dans les mousquetaires, et fut pourvu la même année du gouvernement d'Embrun, par provisions du 23 juin, sur la démission de Jean-Baptiste de Lafont, son père. Il leva une compagnie au régiment de Gesvres, par provisions du 20 août 1688, et servit, dès l'année suivante jusqu'en 1693, à l'armée d'Allemagne. En 1694, il passa à celle de Flandre, y obtint le grade de mestre de camp d'un régiment de cavalerie (6 mai 1695), et servit ensuite à l'armée du Rhin, avec laquelle il fit les campagnes de 1696 et 1697. — En 1702, il se démit de son régiment pour entrer dans les gardes du corps du roi, en qualité de troisième enseigne (15 mars). Il était revenu à l'armée de Flandre dès l'année précédente, et y resta jusqu'en 1713. Le 11 juin 1702, il se trouva à l'affaire de Nimègue, et en 1706 au combat de Ramillies, où il reçut deux blessures, eut son cheval tué sous lui et fut fait

(1) D'après Guy Allard (*Vie de Des Adrets*, pp. 27-28) il était, au contraire, son fils. Nous avons suivi MM. Haag, qui nous paraissent mieux renseignés.

(2) Pinard (*Chronologie milit.*, t. VI, p. 77) le nomme par erreur *Savin du Chalard*.

(3) Il fut baptisé le 1er février. — Nous avons, par erreur, oublié de mettre sa notice au mot LAFONT DE SAVINES, où se trouve déjà celle de l'un de ses neveux, évêque de Viviers.

prisonnier. Echangé en 1707, il combattit l'année suivante à la bataille d'Oudenarde. Le 20 mars 1709, il reçut le brevet de maréchal de camp, et ce fut avec ce grade qu'il prit part la même année à la bataille de Malplaquet, où il se distingua (11 septembre). En 1711 et 1712, il eut le commandement de Valenciennes, sous les ordres du prince de Tingry. En 1712, il servit aux siéges de Douai et du Quesnoy; il se distingua pendant ce dernier en emportant plusieurs ouvrages avancés. Il se trouva encore au siége de Fribourg (oct. et nov. 1713). — La paix ayant été signée à Rastadt, le 6 mars de l'année suiv., le marquis de Savines rentra en France. Le roi récompensa ses longs services par le grade de lieutenant général, qu'il lui donna le 1er octobre 1718. Il fut successivement, en 1719 et 1720, nommé deuxième puis premier enseigne dans les gardes du corps; mais il quitta cette compagnie le 1er avril 1727, et obtint une pension de 6,000 liv. — La reprise des hostilités en Italie le rappela sous les armes de 1733 jusqu'en 1735. Il se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla (juin et septembre 1734), où il eut le bras fracassé d'un coup de feu. Il reçut en récompense de sa belle conduite dans cette guerre une place de directeur général de cavalerie. — Chevalier des ordres du roi en 1739, il obtint, pour sa retraite, le commandement de Bergues, par provisions du 24 août 1743, et se démit alors du gouvernement d'Embrun en faveur de son neveu. Il mourut peu d'années après, le 12 avril 1748, sans avoir été marié. (Voy. la *chronologie militaire* de Pinard, t. V, p. 51.)

—Son frère puîné, *Charles de* LAFONT, dit le *comte de* SAVINES, colonel de dragons, était mort le 2 nov. 1744, laissant de sa femme, Polixène de Castellane, deux enfants : 1° *Antoine-Victor-Amédée*, né le 18 mai 1739, nommé gouverneur d'Embrun, en 1743, sur la démission de son oncle; 2° *Charles*, évêque de Viviers, auquel nous avons consacré une notice au nom de LAFONT DE SAVINES.

SAVOYE (CÉSAR), peintre de Grenoble. Guy Allard, son contemporain, qui a consacré dans sa *Bib. du Dauphiné* les lignes suivantes : « Il n'a pas laissé de grands originaux ; mais il a sceu parfaitement bien imiter, témoin les actions d'Alexandre-le-Grand, qui « sont le plus illustre ornement de la « belle gallerie du chasteau de Crolles, « qui appartient à madame la marquise « de Virieu... Il est mort depuis peu. » Guy Allard écrivait en 1670. — Notre province a produit si peu d'artistes au XVIIe siècle que nous ne pouvions passer sous silence le nom de César Savoye.

SAVOYE-ROLLIN (JACQUES-FORTUNAT), baron de l'Empire, député, naquit à Grenoble, le 18 décembre 1754, d'une bonne famille de bourgeoisie originaire de Valence. Reçu en 1777 avocat au parlement, il se rangea dès ses débuts parmi les sommités du barreau ; une brillante plaidoirie dans une affaire de mariage entre protestants, et surtout la grande indépendance de principes qu'il manifesta en cette circonstance, lui firent une réputation à la faveur de laquelle il obtint en 1780 la place d'avocat général, illustrée peu d'années auparavant par Servan. Nous ignorons si M. *de* Rollin, comme on l'appelait, parvint souvent à rappeler les éloquents réquisitoires de son devancier; mais l'on sait, par une tradition consignée dans quelques biographies, que pendant neuf ans qu'il remplit ces fonctions, deux fois seulement le parlement jugea contrairement à ses conclusions : et encore, dit-on, les deux arrêts intervenus dans ces deux cas furent cassés par le conseil. En 1787 et 1788, il s'associa avec chaleur à l'opposition faite par sa compagnie à propos de l'enregistrement des édits; mais il s'en sépara complétement en 1789, lorsque, pour défendre ses priviléges, elle s'opposa aux décrets de l'assemblée nationale.—La suppression des anciennes cours le fit rentrer dans la vie privée : il devint alors capitaine de l'une des compagnies de la garde nationale de Grenoble, et ensuite l'un des administrateurs du département de l'Isère; il ne joua pas d'autre rôle pendant la Révolution. Ses idées libérales ne s'étendaient pas fort loin : l'honnête, le pacifique Mounier était un Montagnard auprès de lui. Sous le Directoire il vint à Paris, où, par la protection de la famille Périer, dont il était allié (1) et qui commençait à se

(1) Il avait épousé, en 1788, une sœur de Casimir Périer. C'était une femme d'un grand mérite que ses vertus et sa charité doivent faire placer à côté de Mme de Châteaudouble. Il a été publié à l'époque de sa mort une notice biographique intitulée : *Madame de Rollin* (Grenoble, impr. Barnel), (s. d.), in-8° de 15 pp. signé à la fin : *G. Réal*.

faire remarquer dans les affaires financières, il fut membre du bureau consultatif des arts et manufactures. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat. Dans cette assemblée, il appuya le projet de fermer la liste des émigrés, vota en 1801 pour l'établissement des tribunaux spéciaux, et se prononça ensuite pour le nouveau mode d'élection accordé au peuple par le projet sur la formation des listes de notabilités. En 1802, dans la discussion relative à la création de l'ordre de la Légion d'honneur, il s'oppòsa fortement à ce projet, et prononça un fort beau discours qui a été imprimé. Cette conduite de sa part étonna, car jusque-là on l'avait vu appuyer constamment de son vote toutes les propositions du gouvernement; on raconte qu'au moment où il descendait de la tribune, Duchesne (de Romans), l'un des deux tribuns qui avaient voté contre le consulat à vie, lui dit: *Tu viens de parler en homme libre, et je te rends mon estime.* En 1804, il déclara « que le gouvernement absolu était à « ses yeux le plus absurde et le plus « odieux des gouvernements; mais que « celui qui convenait le mieux à un « grand peuple était une monarchie « héréditaire et représentative. » En vertu de ce principe, il vota au mois de mai de la même année pour que le premier consul fût fait empereur, et le 14 juin suivant, il accepta sans scrupule la croix de la Légion d'honneur. En se rappelant le discours qu'il avait prononcé en 1802, les partisans des idées libérales rirent beaucoup de cette nomination; à Grenoble, les habitués du cabinet Falcon firent circuler certaine épigramme que nous ne pouvons pas décemment rapporter ici. — Les faveurs impériales ne se bornèrent pas à une simple décoration. Vers la fin de 1804, Savoye-Rollin fut nommé l'un des substituts du procureur général près la haute-cour. Le 29 juillet 1805, il devint préfet du département de l'Eure, qui l'élut candidat au sénat conservateur. En mars 1806, il passa à la préfecture de la Seine-Inférieure, qu'il conserva jusqu'en 1812, époque où on le destitua, sous pretexte qu'il avait favorisé les malversations de M. Branzon, receveur des octrois de Rouen. Traduit à raison de ce fait devant la cour impériale de Paris, sa conduite fut examinée avec l'attention la plus minutieuse, et, hâtons-nous de le dire, son innocence et sa probité furent bientôt reconnues et solennellement proclamées. Il rentra aussitôt en faveur, et afin de réparer l'injustice dont de spécieuses apparences l'avaient rendu victime, Napoléon lui confia une préfecture des plus importantes, celle des Deux-Nèthes. Il seconda activement Carnot pour approvisionner Anvers et y maintenir la tranquillité pendant un siége de quatre mois et plusieurs jours de bombardement. Par ses soins éclairés, par son humanité, il diminua autant qu'il le put les malheurs dont les habitants d'une ville sont accablés dans de telles circonstances. — Rentré en France en 1813, il resta sans emploi pendant la première Restauration, et refusa aux Cent Jours les préfectures du Rhône et de la Côte-d'Or, qui lui furent successivement offertes par l'Empereur. Ce refus lui valut à la seconde Restauration d'être en faveur auprès du gouvernement de Louis XVIII, qui lui donna la presidence du collége électoral de l'Isère. A cette époque de réaction royaliste, les opinions de Savoye-Rollin, quelque peu avancées qu'elles fussent, pouvaient passer pour libérales; ce libéralisme relatif le fit nommer député de l'Isère (1815) en opposition à quatre royalistes des plus exagérés. La *Biographie univ. et portative des contemporains* (Rabbe) apprécie comme il suit sa conduite à la Chambre des députés pendant les huit années qu'il représenta son département: « Pendant « les sessions de 1815 et de 1816, il « garda le silence le plus absolu, que « ne purent rompre les crimes politi- « ques commis dans le Midi et le brutal « et insolent arbitraire préconisé par le « côté droit de la Chambre introuvable. « En 1817, l'aurore d'un système plus « doux lui fit recouvrer la parole, et il « se prononça contre le projet de loi « sur la presse. « La nation, dit-il, « demande la liberté de la presse, la « répression de ses abus, le jugement « par jury. » En 1819, il fut nommé « rapporteur de la commission pour le « projet de loi sur les journaux. Il « faisait, à cette époque, partie de la « coterie des doctrinaires. Savoye-Rol- « lin, comme Camille Jordan, Royer- « Collard, Kératry et quelques autres, « trouvait qu'imposer aux journaux un « cautionnement de 10,000 fr., ainsi « que le voulait le gouvernement, c'é- « tait violer la Charte; mais que rien « n'était plus légal que de les obliger

d'en fournir un de 5,000 fr. C'est dans ce sens que son rapport fut adopté. Nommé président du collége électoral de l'Isère, il fut réélu, et fut un des cinq candidats à la présidence de la Chambre des députés. En 1820, lorsque le parti qui exploitait la mort du duc de Berry obtint un projet de loi pour rétablir la censure, Savoye-Rollin se fit inscrire contre, et il proposa un amendement pour mettre à l'abri des censeurs au moins la partie des journaux où il serait rendu compte des séances de la Chambre des députés. Son amendement fut rejeté. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 31 juillet 1823, il s'éclipsa totalement, comme il l'avait fait en 1815 et 1816, ce qui prouve que son libéralisme, d'une couleur un peu terne, avait besoin pour se montrer que la cause de la liberté fût dans un mouvement d'ascension. » — Napoléon l'avait fait aron en 1809.

Bibliographie. — I. *Discours de M. Saoye-Rollin, avocat général au parlement e Dauphiné, prononcé lors de la séance e cette cour, du 21 octobre 1788, pour enregistrement et la publication de la délaration du roi, du 23 septembre 1788, ui ordonne que l'assemblée des états-généraux aura lieu dans le courant du mois e janvier de l'année prochaine, que les fficiers des cours reprendront l'exercice e leurs fonctions.* A la fin : A Grenoble, le l'imprimerie de nosseigneurs du parement (s. d.). In-8° de 26 pp. — II. *Proestations faites par M. de Rollin, premier vocat général du parlement, et déposées u greffe de la cour le 1er mai 1789.* n-8° de 7 pp. — III. *Opinion que M. Saoye de Rollin, avocat général et président lu cinquième district, a prononcée avant e serment des officiers municipaux dans 'église cathédrale de Grenoble, et celui de M. le maire de la maison commune.* A la in : De l'impr. de J. Allier, 1790 (à Grenoble). In-8° de 7 pp. — IV. *Opinion sur le projet de loi relatif à la clôure de la liste des émigrés.* Séance du 3 vent. an VIII. (Impr. nat.). In-8° de 14 pp.. — V. *Opinion sur le projet de loi relatif aux jugements en matière de prises maritimes.* Seance du 25 vent. an VIII. Impr. nat.). In-8° de 11 pp. — VI. *Opinion sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un tribunal spécial.* Séance du 13 pluv. an IX (Impr. nat.). In-8° de 22 pp. — VII. *Rapport fait au nom l'une commission spéciale sur une pétition adressée au tribunat, relative à un arrêté du gouvernement concernant la liquidation des créances sur les anciennes fermes et régies générales.* Séance du 2 therm. an VIII. (Impr. nat.). In-8° de 24 pp. — VIII. *Rapport au nom d'une commission spéciale sur la formation des listes d'éligibles.* Séance du 3 ventôse an IX. (Imp. nat.). In-8° de 22 pp. — IX. *Opinion sur la répression de la récidive du crime de faux et d'incendie.* Séance du 20 floréal (Impr. nat., floréal an X). In-8° de 8 pp. — X. *Opinion sur le projet de loi concernant la Légion d'honneur.* Séance du 28 floréal an X (Impr. nat. Paris, an X). In-8° de 12 pp. — XI. *Discours prononcé par Savoye-Rollin, orateur du tribunat, sur le projet de loi concernant les effets des divorces prononcés avant la promulgation du titre du Code civil sur le divorce.* Séance du 28 germ. an XI (Imp. nat.). In-8° de 7 pp. — XII. *Discours prononcé par Savoye-Rollin, orateur du tribunat, sur les soldes de retraite des invalides, les traitements de réforme et les secours à accorder aux veuves et orphelins des militaires tués dans les combats ou morts à la suite de leurs blessures.* Séance du 12 floréal an XI (Imp. nat.). In-8° de 6 pp. — XIII. *Opinion sur le projet de loi concernant la liberté des journaux.* Séance du 29 janvier 1817 (Hacquart, imp.). In-8° de 9 pp.

Comme membre de la *Société littéraire* de Grenoble et de la *Société académique et patriotique de Valence*, il prononça quelques discours qui ont été imprimés dans les *Affiches du Dauphiné*. Voy. notamment le n° du 13 juin 1788.

SERCLIER (Jude), chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf, né à la Côte-Saint-André vers 1568 (1), est auteur des ouvrages suivants, dont la grande rareté fait aujourd'hui le seul mérite :

I. *Le grand tombeav dv monde, ov iugement final, desparty en six livres, auec les commentaires, arguments en latin & françois, & indice du mesme autheur. Dedié à la sacree Vierge Marie nostre advocate.* A Lyon, par Iean Pillehotte, M.D.CVI., in-8° de 12 ff. non chiff., 665 pp., et 7 ff. non chiff. pour la table. = On a fait pour partie de l'édition un nouveau titre ainsi conçu : *Le grand tombeav dv monde, dans lequel, auec vn merueilleux artifice, sont descriptes les principales circonstances de tout ce qui*

(1) Guy Allard (vo *Cerclier*) et la légende de son portrait.

doit arriuer au iugement final. Le tout prouué par raisons natureles & philosophiques, par les escrits des prophetes & par les passages de l'Euangile, auec les commentaires & arguments sur chaque matière. Lyon, Math. Henault, 1628.

Colomb de Batines, qui a consacré une notice bibliographique à Serclier dans la *Revue de Vienne*, t. I, pp. 322-23, cite une édition de *Lyon, 1596, 2 vol. in-8°*. C'est une erreur, car les approbations sont du mois de juin 1605, et le privilége du 9 janvier 1606.

Le grand tombeav dv monde est un poëme où l'auteur entreprend de parler du jugement dernier, d'en détailler toutes les circonstances, et d'effrayer par ses descriptions les pécheurs, afin de les porter à prévenir la justice de Dieu par une sincère pénitence. L'intention était bonne et digne de la piété de l'auteur, mais l'exécution est si mauvaise qu'il n'est pas possible de croire que lors même de la publication de ce gros volume il se soit trouvé un lecteur assez intrépide pour en lire seulement quelques pages de suite. Le sujet est traité fort singulièrement : c'est un mélange continuel de dogmes sacrés, de raisonnements abstraits et d'érudition profane. L'auteur s'est commenté lui-même, et son commentaire n'est pas moins monstrueux que le texte. C'est tantôt une citation de l'Ecriture ou des pères, tantôt une tirade de Virgile ou de quelque autre poëte latin (l'abbé Goujet, *Bib. fr.*, t. XIV, p. 61). Toutefois, le bon chanoine avait une haute opinion de son œuvre, et voici quelle singulière réponse il s'avise de faire par avance à la critique :

Sy, lecteur, ce mien ouvrage
A ton œil ne semble beau,
Souvien-toy que le tombeau
Ne se voit de bon visage.

Il n'oublie pas aussi de se faire adresser par ses amis des compliments en latin et en français, dont il a orné les feuillets préliminaires de son poëme. Nous citerons ce sonnet que lui adresse Pierre Serclier, son frère :

Mon frère, si Platon, ce miroir de sagesse,
Humble, remercioit le monarque des dieux,
Pour auoir salué le flambeau radieux,
Entre plusieurs humains dans la fameuse Grèce,

Auec plus de raison ie le bénis sans cesse
Pour estre né François, mais plus deuotieux
Pour estre le germain de la lyre des cieux,
Qui conduict au sainct port la trouppe pécheresse.

Or, comme aux deux Serclers fust commun le berceau
A tous deux le sera ce renommé tombeau,
Qui doibt malgré le temps nostre nom faire viure.

Face donc l'Éternel qu'issus du mesme flanc,
Et ioins en mesme foy, nous soyons mis au rang
Des bien-heureux suiuants la trace de ton livre!

La dédicace n'est pas moins singulière que le reste. Elle est adressée à la sainte Vierge et débute ainsi : « A très-haute, « très-puissante et très-noble dame, « la sacrée Vierge Marie, mère de Dieu, « royne des anges, emperière du Ciel, « thresorière de grace, advocate des « pescheurs... » Elle se termine par cette formule de la plus humble obsequiosité, qui, à elle seule, vaut toute la dédicace : « De Vostre Majesté le vil et « abject vermisseau. J. Serclier. » Jules Ollivier en a fait le sujet d'un spirituel article inséré dans la *Revue du Dauphiné*, t. V, pp. 34-39, sous le titre de : *Une dédicace excentrique*.

II. *L'antidemon historial, où les sacrileges, larcins, ruses & fraudes du prince des tenebres povr vsurper la diuinité, sont amplement traictez, tant par le tesmoignage des S. Escritures, Peres & docteurs de l'Eglise, qu'aussi par le rapport des historiens sacrez & profanes.* A Lyon, chez Pierre Rigavd, M.DC.IX, in-8° de 10 ff. prélim. non chiff., 552 pp. et 8 ff. non chiff. pour la table. Cet ouvrage est dédié à l'ordre de Saint-Ruf et précédé du portrait dont nous donnons plus loin la description.

III. *Paraphrase sur l'Ecclésiaste de Salomon et sur la vanité du monde, dédiée à révérendissime père en Dieu messire Burcard, jadis archevêque et premier comte de Vienne.* Vienne, Jean Poyet, 1616, in-12. Charvet, qui nous donne le titre de cet ouvrage, ajoute : « Ce « sont des poésies qui sentent tout à fait le siècle précédent. » (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 286, note.)

IV. Colomb de Batines dit dans la *Revue de Vienne* : « J'ai vu un exemplaire de « l'*Antidémon* à la suite duquel se « trouvait relié l'opuscule suivant, im- « primé à la même époque, qui pour- « rait bien être de Jude Serclier » : * *Discours miraculeux d'un de la religion prétendue reformée, lequel, pour avoir blasphémé contre le Saint-Sacrement, a été miraculeusement mangé des rats.* Chamberi, Brossard, 1620, in-8°.

V. *L'Espovse celeste, contenant l'origine et excellence de l'ame, en laquelle est defenduë et repoussee tres elegamment l'erreur des philosophes et heretiques du temps iadis, par viues raisons, tant des*

Escritures sainctes que des Peres et docteurs de l'Eglise, comme aussi des curieux du temps présent. Auec les diuerses explications et intelligences de ce mot d'ame. A Rouen, chez Iean Bosc, MDCX, in-12 de 7 ff. prélim. et 688 pp.

VI. *Le Nazareen evangelique, diuisé en deux parties. En la premiere est traicté ce que doit faire & euiter le bon religieux, auec l'excellence & perfection de ses vœus. En la seconde sont contenues les reigles de S. Augustin, expliquees apres leur texte couché au long. Le tout très-vtile & necessaire à toute personne desirant de seruir Dieu, soit religieux ou seculier.* Lyon, P. Rigaud, M.DCXII, in-12.

PORTRAIT.

IVDE SERCLIER, CHANOYNE REGVLIER DE L'ORDRE DE SAINCT RVFZ, AAGE DE 41 AN. Il est en buste, presque de face, un peu tourné à D., en surplis, coiffé d'un bonnet carré, dans un ovale autour duquel on lit la légende ci-dessus; en haut, l'anagramme de son nom: DISCERE LAVS VIRO; et en bas, ce quatrain:

Le burin en cest image
A Serclier bien figuré,
Mais trop mieux ce personnage
En ses liures s'est tiré.

Sarret f. et sc. H. 139 mill. L. 90 mill. — Ce portrait a été fait pour figurer en tête de son *Antidémon historial*, mais il ne s'y trouve pas toujours.

SERIONE. — Voy. ACCARIAS DE SERIONE.

SERMENT (LOUISE-ANASTASIE), fille savante, née à Grenoble vers 1642, cultiva les lettres avec assez de succès pour mériter d'être citée dans la foule des beaux esprits du XVIe siècle. Elle vint se fixer à Paris, où nous ne voyons pas qu'elle ait fait autre chose que l'amour et des vers. D'après l'abbé Lambert, qui lui a consacré un article dans son *Hist. litt. du règne de Louis XIV* (t. III, 2e part., p. 26), elle avait acquis une profonde connaissance de la langue latine et la parlait aussi aisément que le français. Ses goûts littéraires et la distinction de son esprit la firent rechercher d'un grand nombre d'écrivains célèbres de son temps. Quinault la consultait sur ses ouvrages et entretenait même avec elle, quoiqu'il fût marié, des relations ultra-littéraires, s'il faut en croire ce brutal quatrain que lui adressa Pavillon:

Ta Muse, ta personne au delà l'onde noire
Éterniseront ta mémoire,
L'Amour en a fait le serment,
Puisque Quinault est ton amant.

Le grand Corneille, dont elle baisa un jour la main dans un élan d'admiration pour son génie, lui adressa ce galant madrigal:

Mes deux mains à l'envi disputent de leur gloire,
Et dans leurs sentiments jaloux
Je ne sais ce que j'en dois croire.
Philis, je m'en rapporte à vous,
Réglez mon amour par le vôtre;
Vous savez leurs honneurs divers;
La droite a mis au jour un million de vers,
Mais votre belle bouche a daigné baiser l'autre.
Adorable Philis, peut-on mieux décider
Que la droite lui doit céder?

Y avait-il dans ce madrigal plus qu'une simple galanterie? Le lecteur peut en juger par la réponse de mademoiselle Serment:

Si vous parlez sincèrement
Lorsque vous préférez la main gauche à la droite,
De votre jugement je suis mal satisfaite.
Le baiser le plus doux ne dure qu'un moment;
Un million de vers dure éternellement,
Quand ils sont beaux comme les vôtres;
Mais vous parlez comme un amant,
Et peut-être comme un Normand:
Vendez vos coquilles à d'autres.

C'est elle qui donna le premier goût de la poésie à l'abbé Genest; il logeait sur le même palier, et, par son empressement à lui rendre de petits services, il obtint qu'elle consacrât quelques moments à l'instruire. Elle faisait partie de la coterie des femmes savantes dont Madeleine de Scudéry était l'oracle, et avait été reçue dans l'académie des *Ricovrati* de Padoue, où on lui donna le surnom de *la Philosophe*. Guyonnet de Vertron, qui recueillait précieusement dans sa *Nouvelle Pandore* (Paris, 1698, 2 v. in-12) les productions poétiques de ces dames, y a inséré des vers et des lettres de Mlle Serment (1). Les uns et les autres ne valent pas grand'chose. Les dernières années de sa vie, elle fut tourmentée par un cancer au sein, qui lui rendit l'existence insupportable et lui faisait appeler la mort comme un bienfait. Elle composa pendant l'un de ses accès de douleur la pièce suivante, où elle exprime avec un sentiment profond son dégoût de la vie:

Bientôt la lumière des cieux
Ne paraîtra plus à mes yeux;
Bientôt quitte envers la nature
J'irai dans une nuit obscure,
Me livrer pour toujours aux douceurs du sommeil,
Je ne me verrai plus, par un triste réveil,
Exposée à sentir les tourments de la vie.
Mortels qui commencez ici-bas votre cours,
Je ne vous porte point envie:
Votre sort ne vaut pas le dernier de mes jours.

(1) T. I, pp. 78, 124, 132, 303.

Viens, favorable Mort, viens briser des liens
Qui malgré moi m'attachent à la vie;
Frappe, seconde mon envie,
Ne point souffrir est le plus grand des biens.
Dans ce long avenir j'entre l'esprit tranquille.
Pourquoi ce dernier pas est-il tant redouté?
Du maître des humains l'éternelle bonté
Des malheureux mortels est le plus sûr asile.

Cette pièce donne une idée des sentiments religieux de Mlle Serment, et l'on voit que l'académie des *Ricovrati* ne l'avait pas sans raison surnommée la Philosophe. Elle mourut, d'après les biographes, à Paris, vers 1692.

— Cette demoiselle est quelquefois appelée *de Serment*. Nous ignorons si elle appartenait à la même famille qu'un *Séverin Serment* qui, après avoir étudié le droit à Valence sous Cujas, en 1568, fut avocat *consistorial* au parlement de Grenoble, et acquit la noblesse par l'exercice de ces fonctions.

PORTRAITS.

I. Louise Anastazie de Serment. Elle est en buste, de trois quarts, tournée à D. En bas, ce quatrain :

Telle une fille illustre à nos yeux s'est montrée;
Son esprit fut charmant, sa raison éclairée,
Et son cœur, tout remply de force et de vertu,
Sous de longues douleurs ne fut point abatu.

J. Le Febure pinx. N. Habert sculpebat. In-4°. — II. Copie en contre-partie, in-8°, suite de Desrochers.

SERRES (Jean de), pasteur et écrivain protestant, n'appartient pas à notre province, comme on l'a dit plusieurs fois, sur l'autorité de Guy Allard. Il était issu d'une famille noble du Vivarais et était le frère cadet du célèbre agronome Olivier de Serres. Il naquit à Villeneuve-de-Berg et mourut à Genève, à la fin du mois de mai 1598, âgé de 50 ans. — (Voy. le *Dict.* de Prosper Marchand; *Mémoire sur Jean de Serres*, par le P. Lelong, dans la *Bib. hist.; France protest., de MM. Haag).*

SERRES (Louis de), écrivain du XVIIe siècle, naquit en Dauphiné (1) vers 1600, et exerça la médecine à Lyon. Il vivait encore dans cette ville en 1669, époque de la publication du dernier des ouvrages que nous connaissons de lui. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa vie.

Portrait. — *Lovis de Serres médecin agregé à Lyon, anno œtat 37.* Il se trouve dans l'un des médaillons du titre de sa traduction de Jean de Renou, publiée en 1637. Voy. ci-apr., n° II.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Discovrs de la natvre, causes, signes et curation des empeschemens de la conception et de la stérilité des femmes, mis en lumière en faveur des ieunes dames auxquelles Dieu ne donne point d'enfants ez premieres années de leur mariage.* A Lyon, chez Antoine Chard, M. DC. XXV, in-8° de 8 ff. non chiff. et 486 pp. (Bib. de l'Arsenal). Cet ouvrage qui traite, comme on peut en juger par le titre, de matières assez scabreuses, est dédié à *Françoise de Bonne, mareschalle de Créqui* (fille de Lesdiguières et de Marie Vignon). Cette dédicace est fort plaisante. En voici un fragment :

« Je scay bien que de prime abord « vous trouuerez ce présent un peu « rude et mal plaisant, à cause de son « sujet ; mais quand vous aurez pris « la peine de le considérer de près par « manière de divertissement, et que « vous aurez recognu que ie ne le dedie « pas à une dame de laquelle i'aye si « mauuaise opinion que de la réputer « sterile (car cela ne me vint jamais en « la pensée), ains plustost à une hé« roïne en laquelle la vertu generatiue « et la fécondité ont chommé quelque « tems, voire reculé pour mieux sauter : « ie suis assuré qu'alors vostre iuge« ment libre iugera librement et fauo« rablement de l'élection que i'ai faite, « et aduouera quant et quant que vos« tre seul nom très illustre, posé sur « le frontispice de mon livre, peut à « iamais servir de phare et relief à sa « naissante réputation. »

Il paraît du reste que Françoise de Bonne n'était pas femme à s'effaroucher aisément, car dans le 6e chapitre ayant pour titre : « Si les femmes sté« riles sont plus luxurieuses que celles « qui font des enfants, » l'auteur ne craint pas de lui dire, entre autres gravelures, ce conte de Brantôme où certaine dame espagnole se plaignit un jour au roi des trop grands empressements de son mari (2).

II. *Les œvvres pharmacevtiqves de Sr Iean de Renov, conseiller et médecin du Roy à Paris, augmentées d'un tiers en cette seconde edition par l'autevr, puis traduittes, embellies de plu-*

(1) Il se qualifie Dauphinois sur le titre de sa traduction des *Œvvres pharmacevtiques* de Jean de Renou.

(2) Dames galantes, discours IV, art. 2, *De l'amour des filles.*

sieurs figures nécessaires à la cognoissance de la médecine et pharmacie, et mises en lumière par M. Lovys de Serres, Dauphinois, docteur en médecine & aggrégé à Lyon. Lyon, chez Nicolas Gay, M. DC. XXXVII, in-fol., avec un titre gr. où sont 12 petits médaillons contenant des portraits de médecins, entre autres celui de L. de Serres.

III. *La véritable medecine opposée à l'erreur, contenant vn advis salutaire au public touchant la cure des maladies et les abus qui s'y commettent.* (Lyon), chez l'auteur. M. DC. LXIX, in-12 de 7 ff. non chiff., 196 pp. et 1 f. non chiff.

Nous avons trouvé dans le catalogue de la bibliothèque Falconnet l'indication d'un autre ouvrage manuscrit de ce médecin : *Lud. de Serres, liber universæ practicæ omnium morborum internorum, inceptus anno 1638.* Manuscrit in-fol.

SERRES (JEAN-JOSEPH), né à la Roche-des-Arnauds le 13 décembre 1762, embrassa la carrière médicale et s'embarqua, jeune encore, en qualité de botaniste, sur les bâtiments de l'Etat qui portèrent dans l'Inde le bailli de Suffren. Dans cette expédition, il fit un assez grand nombre d'observations d'histoire naturelle et de physique. De retour dans sa patrie, au commencement de la Révolution, il embrassa avec une extrême chaleur les idées nouvelles, et commanda en qualité de capitaine l'une des compagnies du 2e bataillon des volontaires des H.-Alpes. Devenu ensuite administrateur de ce département, il fut nommé en 1792 l'un de ses députés à la Convention. Le 28 novembre de cette année, Serres se fit remarquer en combattant la théorie en vertu de laquelle la personne du roi était considérée comme inviolable et sacrée; il prétendit qu'il devait être jugé d'après les mêmes lois que les assassins et les conspirateurs ordinaires; toutefois, lors de son jugement, il crut devoir ne lui appliquer que la détention et le bannissement. Voici, d'après le *Moniteur*, en quels termes il émit son vote : « Et « moi aussi j'aime ma patrie; et moi « aussi je hais les tyrans, et moi aussi « j'ai une conscience. Ma patrie, ma « conscience, mon amour pour la liberté « me dictent la peine de la détention « pendant la guerre, et le bannisse- « ment à la paix. » Avec tous ses collègues des H.-Alpes, il vota ensuite pour l'appel au peuple et le sursis. Ce député était fort attaché aux principes républicains, mais il ne cessa de se montrer l'ennemi des mesures extrêmes. Ainsi, il attaqua Marat le 5 avril 1793 et provoqua son accusation. Il parla ensuite contre le duc d'Orléans, qui demandait à n'être pas compris dans le décret d'exclusion prononcé contre les Bourbons. Son opposition à la Montagne le fit mettre en état d'arrestation le 2 juillet suivant, comme ayant signé la protestation du 6 juin et écrit aux administrateurs de son département contre la commune de Paris, qu'il accusait de préparer de nouveaux massacres. Le 9 thermidor le rendit à la liberté. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il y manifesta la même opposition aux terroristes, et sans se laisser effrayer par la journée du 18 fructidor, il s'opposa (18 oct. 1797) à l'expulsion des nobles de tous les emplois et soutint, deux jours après, la même opinion avec la dernière violence, malgré les cris du parti contraire, qui le menaça de la déportation. Il sortit du conseil au mois de mai 1798, et devint sous-préfet d'Alais (Gard), puis d'Embrun, où il mourut en 1831. « Sa vie, » dit Henrion (*Annuaire biog.*), « fut toute employée « à des occupations utiles. C'est ainsi « qu'il établit une fonderie et une « faïencerie dans son département, où « ces deux arts étaient ignorés ; qu'il « provoqua une multitude d'améliora- « tions dans les procédés agricoles et « industriels; qu'il ne cessa de stimuler « ses concitoyens pour l'établissement « de canaux, de voies de communica- « tion, pour l'amélioration des animaux « domestiques, etc. Ses mémoires sur « ces sujets sont répandus dans presque « tous les journaux de science et d'in- « dustrie. »

Nous allons donner une liste à peu près complète de ses écrits, que nous devons à l'obligeance de M. Amat, membre du conseil général des H.-Alpes:

I. *Discours prononcé par M. J. Serre à l'assemblée électorale du district de Gap, 16 octobre 1790.* Gap, Allier, 1790, in-4o de 8 pp. — II. *Discours prononcé par M. Serre à l'assemblée électorale du département des Hautes-Alpes, après la nomination de M. l'évêque.* (Gap, J. Allier, s. d.), in-8o de 11 pp. — III. *Avis aux électeurs du département des Hautes-Alpes.* Gap, J. Allier, 1791, in-8o de 19 pp. — IV. *Discours prononcé le 6 mai 1792 dans une séance des Amis de la constitu-*

tion du Buis. Avignon, 1792, in-8° de 7 pp. — V. *Joseph Serre, capitaine au 2e bataillon des Hautes-Alpes, à ses concitoyens, 5 août 1790*. (s. l. n. d.), in-4° de 3 pp. — VI. *Paris, 20 septembre 1792. Lettre de Serre*. (s. l. ni d.), in-4°. Il remercie les électeurs qui l'ont nommé à la Convention. — VII. *Opinion de Joseph Serre, député des Hautes-Alpes, sur les subsistances*. (Paris, Impr. nat., 1792.), In-8° de 23 pp. — VIII. *Opinion de J. Serre contre l'inviolabilité du roi*. (Imp. nat. s. d.) In-8° de 10 pp. — IX. *Joseph Serre, sur la question suivante : La mort de Louis intéresse-t-elle le salut de la République? ou plutôt : Entre les dangers où nous expose son existence ou sa mort, quel est le moindre?* (Imp. nat., 1792.) In-8° de 12 pp. — X. *Je vous prie de lire jusqu'au bout quelques réflexions sur l'instruction publique par J. Serre*. (Imp. nat., s. d.) In-8° de 28 pp. — XI. *Quelques vérités à la Convention nationale sur la prétendue discussion des bases constitutionnelles*. (Imp. nat., s. d.) In-8° de 6 pp. — XII. *Mémoire sur la suppression des jachères et sur le meilleur mode d'assolement à introduire dans les Hautes-Alpes*. Gap, J. Allier, 1805, in-8° de 56 pp.

Son fils, nommé aussi *Joseph*, né à la Roche-des-Arnauds en 1790, y est mort le 18 août 1858. On a de lui deux écrits, dont voici les titres : I. *Catalogue des plantes cultivées au Jardin de botanique de Toulouse*. Toulouse, Douladoure, 1827, in-8°. — II. *Flore abrégée de Toulouse*. Toulouse, 1836, in-8°.

SERRET (André de), théologien protestant, naquit à Valence en 1687, « de parens nobles », lit-on dans le dict. de Moréri. Tout ce que nous savons relativement à la noblesse de sa famille, c'est que vers la fin du XVIIe siècle, un *Pierre-André* Serret, docteur agrégé en l'université de Valence et doyen de la faculté de droit, parent, croyons-nous, de celui dont il s'agit, fit enregistrer ses armoiries dans l'immense répertoire connu sous le nom d'*Armorial général* (manusc. de la Bib. imp.). — Serret fit un séjour de dix ans à Paris pour s'y perfectionner dans l'étude du latin, de la théologie et de la philosophie; mais s'y étant compromis dit-on, dans la grande querelle relative aux matières de la grâce, ou plutôt, croyons nous, ayant manifesté un peu trop de sympathie pour le protestantisme, il fut obligé de sortir de France. Réfugié dans la Hesse, il fut accueilli par le landgrave, qui lui procura les moyens d'étudier la théologie des réformes, d'abord à l'université de Marbourg, puis à Genève Ses études terminées et reçu au saint ministère en 1706, il eut la charge de prédicateur ordinaire de l'Eglise française de Marbourg et de Soualindorff, charge qu'il remplit jusqu'en 1723. Il obtint alors une chaire de philosophie et d'éloquence française, et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 20 janvier 1726. De son mariage avec Marie-Suzanne Gachet, qu'il avait épousée en 1717, il eut deux fils et deux filles. — On lui a attribué sans fondement, à ce qu'il paraît, l'*Histoire des savants de Hesse*.

J. Vander Velde a composé son oraison funèbre, qui a été imprimée nous ne savons ni où, ni quand.

SERVAN (Antoine-Joseph-Michel), célèbre avocat général au parlement de Grenoble, naquit à Romans le 3 novembre 1737 d'une famille de bonne bourgeoisie qui avait quelques prétentions à la noblesse et se faisait volontiers appeler *de Servan*. Il était l'aîné de huit enfants. Son père, qui le destinait à la magistrature, lui fit donner une éducation des plus soignées, d'abord à Lyon, puis à Paris, et l'appliqua aussitôt après à l'étude de la législation et de la jurisprudence. Mais, comme il arrive presque toujours aux jeunes gens doués de quelque imagination, des sciences aussi positives, où rien ne sollicite l'exercice de cette brillante faculté, ne tardèrent pas à le dégoûter. Il avait connu à Paris et fréquenté des hommes distingués dans les lettres, et, séduit par le côté attrayant de cette carrière, il voulut s'y consacrer tout à fait. Les sages conseils de son père réussirent à le ramener à l'étude des lois.

En 1764, deux charges de conseiller et d'avocat général au parlement de Grenoble étant devenues vacantes, il acquit de préférence cette dernière, qui convenait mieux à son activité et à son besoin d'expansion. Il n'était alors âgé que de vingt-sept ans. Nourri de fortes études, enthousiaste des principes philosophiques qu'il avait puisés à Paris dans les écrits des encyclopédistes, il ne craignit pas d'oser proclamer du haut de son siége des idées encore proscrites par des actes du gouvernement et les mandements des évêques.

L'abus de la vénalité des charges, alors plus fréquent que jamais, n'avait pas pour conséquence d'introduire dans les parlements les hommes les plus instruits et les plus éclairés. L'ignorance et le fanatisme, chassés de presque toutes les autres classes de la société par les lumières de la philosophie, semblaient, au temps où parut Servan, avoir pris ces anciennes cours pour dernier refuge. Ce fut là qu'il osa faire entendre un langage nouveau, celui de la vérité et de la raison. A la rentrée du parlement, en 1765, il prononça un discours sur l'*utilité de la philosophie* qui produisit une grande sensation et montra la voie dans laquelle il allait marcher. « Cette philosophie que l'on veut proscrire, dit-il, n'est autre chose que « l'amour de l'humanité mis en action. « Son but unique est la recherche de « la vérité et son application au bonheur des hommes; à qui donc son « étude et sa pratique peuvent-elles « être plus nécessaires qu'aux organes « des lois, qu'à ceux qui sont chargés « de la plus grande partie du dépôt de « la félicité publique(1)? » Depuis lors, dans tous ses requisitoires, il sut rattacher aux causes particulières qu'il défendait des questions d'un intérêt général, et il n'en est pas un qui n'offre des discussions très-importantes, ajoutons pas un dont quelques vœux n'aient été accomplis dans notre législation.—En 1766, son discours de rentrée *sur l'administration de la justice criminelle* établit sa réputation. « Depuis les discours de d'Aguesseau, dit M. Berriat Saint-Prix (*Biogr. univ. des contemp.*), « on n'avait rien entendu « au barreau de si éloquent; et le choix « du sujet mettant l'ouvrage à portée « d'être apprécié par un petit nombre « d'esprits supérieurs qui s'occupaient « alors de la philosophie, qui touche « de si près aux fondements véritables « de toute législation, Voltaire, Buffon, « d'Alembert, Helvétius, témoignèrent « à Servan la surprise mêlée d'admi- « ration que leur avait causée son dis- « cours. De tels suffrages durent l'en- « courager. » — En 1767, son *discours dans la cause d'une femme protestante*, discours que tous les critiques s'accordent à regarder comme un chef-d'œuvre, mit le sceau à sa réputation. Il s'agissait dans cette cause d'un protestant, Jacques Roux, qui avait épousé en 1764 Marie-Louise Robequin devant un pasteur du Désert. Un enfant était né de cette union en 1765. Bientôt Jacques Roux devint amoureux de sa servante, noua avec elle des relations criminelles, dont le spectacle cynique obligea l'épouse légitime à demander une séparation de corps et de biens. A cette demande, Jacques Roux répondit par un exploit où il denonçait à sa malheureuse femme que leur mariage, n'ayant pas été célébré devant un prêtre, était nul; puis, afin d'élever entre eux une barrière infranchissable, il se convertit et épousa sa maîtresse, moyennant une dispense que l'évêque de Die s'empressa de lui accorder. Dans ce procès, dont le simple exposé nous révolte aujourd'hui, Servan, considérant la question avec la profondeur d'un philosophe, fit de la cause de Marie Robequin celle de tous les religionnaires. On ne se lassera jamais de lire avec admiration sa théorie des principes naturels du mariage: c'est le langage de la plus haute raison orné de tous les charmes du sentiment. Ses nobles efforts reçurent le seul prix qu'il fût permis d'attendre des lois d'exception qui régissaient encore la France : la cour, faisant droit à ses conclusions, accorda des dommages-intérêts à Marie Robequin et la restitution de sa dot (arrêt du 6 avril 1767). Le succès de cet admirable discours ne fut pas moins grand à Paris que dans la province. On raconte que, peu de temps après, s'étant rendu à la cour avec quelques-uns de ses collègues pour présenter des remontrances au roi, M. de Choiseul lui aurait offert *gratuitement* une place de conseiller d'Etat, comme un hommage rendu à ses talents. En 1768, il prononça à la rentrée du parlement le *discours* préliminaire d'un grand ouvrage qu'il préparait *sur les mœurs*. « Le succès qu'il « obtint, » dit M. Berriat Saint-Prix (*loc. cit.*), « fut encore plus grand s'il « est possible. Servan voulut échapper « à son triomphe en se réfugiant dans « sa maison. Sa porte fut forcée par le « parlement, par les étrangers présents « à la cérémonie, par la ville entière, « impatients de lui témoigner son en- « thousiasme. » La critique n'a pas confirmé cette flatteuse démonstration de ses contemporains.—En 1770, dans son réquisitoire sur une *déclaration de grossesse* faite par une fille de 15 ans contre un maître de danse presque

(1) Quelques fragments seulement de ce discours ont été recueillis.

sexagénaire, borgne et estropié d'une jambe, « aussi impropre, dit-il, à l'a« mour qu'à la danse, » il s'éleva avec force contre cette absurde maxime du président Faber : *Creditur virgini se prægnantem asserenti*, maxime qui était invoquée comme une loi dans presque tous les parlements de France. Il en fit sentir tous les inconvénients, mais ses idées sur ce point étaient trop avancées pour être adoptées. Il y eut partage entre les juges, et le malheureux maître de danse fut obligé de transiger avec la fille qui l'accusait de l'avoir séduite. — En 1772, une affaire scandaleuse, dans laquelle son désir de protéger la morale publique lui fit embrasser avec trop de chaleur la défense de l'une des parties, amena sa retraite volontaire du ministère public. Il s'agissait de l'héritier de l'une des plus grandes familles de la province, le comte de la Baume de Suze, qui, après une jeunesse des plus orageuses, avait noué des relations intimes avec une demoiselle Bon, chanteuse de l'Opéra. Il vécut plusieurs années avec elle, et comme ses affaires étaient alors assez embarrassées, ce fut la chanteuse qui dut pourvoir à tous les frais d'entretien du ménage. En reconnaissance des soins de tous genres dont il était l'objet, et en galant homme à qui il répugnait de se faire entretenir gratuitement par une fille d'opéra, le comte de Suze souscrivit à sa belle une obligation de 50,000 liv.; mais le jour où son amour s'envola, il refusa de l'acquitter, prétendant qu'il y avait captation. De là un procès, qui fut porté pardevant le parlement de Grenoble. Cette affaire divisa la province en deux coteries : tous les ennemis de la noblesse, et ils étaient nombreux, embrassèrent avec chaleur le parti de l'actrice et réussirent à faire de sa cause la querelle du peuple contre les grands. L'autre coterie disait qu'il fallait protéger le patrimoine des anciennes familles contre les déhontées qui trafiquaient de leurs charmes; on criait bien haut à la captation, on invoquait toute la sévérité des magistrats pour protéger la morale publique. Servan se rangea à ce point de vue et prit la défense du comte de Suze. « Parmi ces débats, » dit-il en commençant, on a entendu pro« noncer le mot d'*honneur;* à ce mot ter« rible et pénétrant, tous les hommes « ont levé la tête et sont accourus. On a « prononcé le mot d'*amour*, et les fem« mes se sont approchées pour enten« dre. Ainsi, dès sa naissance, l'inté« rêt de deux particuliers est devenu « un intérêt public. » Pendant trois audiences, il parla en faveur du comte de Suze, dont l'obligation lui paraissait avoir une cause immorale; il fallut toute l'influence de son talent et de son caractère pour parvenir à se faire écouter aussi longtemps. Cependant quelques murmures qui avaient accueilli certaines de ses paroles, et les mordantes épigrammes dont chaque jour s'égayaient les salons de la ville, lui firent comprendre qu'il luttait en vain contre l'opinion publique. Son amour-propre en fut extrêmement blessé : au commencement de la quatrième audience, il se borna à prendre des conclusions contre l'actrice, et annonça qu'il terminait là sa carrière publique. « Des raisons invincibles, dit-il, me « forcent à terminer mon discours « dès ce moment; mais avant de ter« miner ma carrière publique, souffrez, « messieurs, que j'affiche sur les murs « de ce palais, ou plutôt que je dépose « avec tendresse et reconnaissance dans « tous les cœurs de ceux qui m'ont « honoré de quelque attention, souf« frez que je dépose dans les mains de « la justice même le dernier de mes « souhaits. Ce serait de pouvoir dire, « après votre arrêt, à peu près comme « Mithridate mourant : *Et mes derniers « regards auront vu fuir le vice.* » Ce souhait ne fut pas accompli : le grand seigneur fut condamné à faire honneur à sa signature, et le public applaudit à l'arrêt. Peu de temps après, Servan donna en effet sa démission de la charge d'avocat général (1772).

Rentré dans la vie privée, il se fit, selon l'expression de l'un de ses biographes (M. de Portets), « l'avocat général de l'humanité. » Il publia d'abord un *Mémoire pour la veuve Game*, qui demandait la réhabilitation de la mémoire de son mari, honnête négociant condamné aux galères pour des vols commis par un autre, et mort de douleur dans sa prison. Dans un autre, il prit la défense de M. de Vocance, ancien conseiller au parlement de Grenoble, accusé d'empoisonnement. Ces deux mémoires lui fournirent l'occasion de signaler un grand nombre d'abus de la procédure criminelle, interrogatoires secrets et captieux, longs emprisonnements, insuffisance des présomptions pour condamner un prévenu,

nécessité d'un jury dans l'examen des questions morales, dangers et injustice du *plus amplement informé* indéfini, incohérence des lois pénales avec les lois politiques et nécessité de les mettre en rapport, etc., etc. Il prit aussi la défense de cet avocat Bovier dont nous avons parlé dans le t. I, si malmené par J.-J. Rousseau dans ses *Confessions.*

En 1789, il salua avec enthousiasme l'espoir de la liberté qui séduisait toutes les belles âmes; mais il ne joua pas de rôle actif dans les événements de cette époque. Retiré en Provence depuis sa sortie du parlement de Grenoble, il fut élu député aux états-généraux par le bailliage d'Aix; mais il refusa ce mandat, et se borna à prendre part au mouvement des esprits en publiant un assez grand nombre de brochures où il manifestait des idées avancées. Son *Adresse aux amis de la paix* fut très-remarquée et eut les honneurs de deux ou trois réfutations. En 1792, il sortit de France et se retira en Suisse, où il passa les mauvais jours de la Révolution. En 1802, ayant obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il revint en Provence. Sous l'Empire, Napoléon le nomma président du collége électoral de Tarascon, qui l'élut député au corps législatif; le sénat confirma cette élection, mais il préféra rester dans la retraite livré tout entier à des travaux agricoles et à la préparation de deux grands ouvrages qu'il méditait sur l'éducation et les lois. Il mourut, un peu oublié, à Saint-Remy, près de Tarascon, le 5 novembre 1807, à l'âge de 70 ans.

L'éloquence de Servan eut pour admirateurs les hommes les plus remarquables de son temps. Voltaire, d'Alembert, Helvétius, le baron d'Holbach, Buffon, etc., lui adressèrent les lettres les plus flatteuses. M. De Portets les a réunies à la fin de sa notice sur Servan.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.—*Eloge de Servan, prononcé à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des avocats de Grenoble, le vendredi 17 décembre 1858*, par Joseph Lavauden. Grenoble, impr. Maisonville, 1859, in-8° de 35 pp.

On trouve des notices biographiques fort étendues en tête de deux recueils de ses œuvres que nous indiquons plus loin sous les nos XLVIII et XLIX. — Voy. encore *Notice sur Servan*, par Dochier, dans les *Mém. sur la ville de Romans*, pp. 288-95; *Eloge de Servan*, par Le Mesnard, procureur général à Rouen, dans le t. X, pp. 401-29, de la *Revue de législation française et étrangère*. M. Quérard donne une liste à peu près complète de ses écrits dans la *France litt.*; il dit que Camille Jordan avait rédigé une notice biogr. restée inédite et qu'on a dû trouver dans ses papiers.

ÉCRITS DE SERVAN.

§ I.

I. * *Discours prononcé le 23 mars 1765, par les gens du roi du parlement de Dauphiné, relativement aux* « Lettres d'un chevalier de Malte à l'évêque de... » (De l'abbé Patouillet.) In-4° de 12 pp.

II. * *Discours de M. S***, ancien avocat général, au parlement de ***, dans un procès sur une déclaration de grossesse.* Lyon, Grabit, M.DCC.LX***, in-12 de 63 pp.

III. *Discours de M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble, dans la cause d'une femme protestante.* Genève et Grenoble, chez J.-S. Grabit, M DCC.LXVII, in-12 de 112 pp.

IV. * *Discours sur l'administration de la justice criminelle, prononcé par M. S***, avocat général.* Genève, M.DCC.LXVIII, in-12 de 152 pp. = Souvent réimpr.

V. *Discours sur les mœurs, prononcé au parlement de Grenoble en 1769.* Lyon, Jos.-Sulp. Grabit (s. d.), in-8° de IV et 83 pp. fig. = Autre éd., Lyon, *le même* (s. d.), in-12 de viij et 110 pp. — « Bacon-Tacon a publié en 1795, et « sous le même titre, un ouvrage qui « est pillé presque entièrement de « celui-ci: la troisième partie seulement « paraît être du plagiaire. » (*Fr. litt.* de M. Quérard.)

Un Dauphinois, le P. Morin, lui adressa l'épître suivante à l'occasion de ce discours: * *Epître à M. Servan, avocat-général au parlement de Grenoble.* (s. l. ni d.), in-8° de 13 pp.

V *bis.* * *Lettre de Monsieur S** A. G. au P. de G., en réponse à un Mémoire d'un médecin de Lyon* (Rast). (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp.

VI. * *Discours d'un ancien avocat général dans la cause du comte de *** et de la Dlle ***, chanteuse de l'Opéra.* Lyon, Sulpice Grabit, M.DCC.LXXII, in-12 de xviij et 368 pp.

VII. * *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, par M...., vicaire de Chambéry en Savoie.* Chambéry, 1773, in-8°. = Hambourg, 1774, in-8°.

VIII. * *Mémoires pour la veuve Game.* Lyon, 1773. in-12.

IX. * *Discours sur les progrès des connaissances humaines en général, de la morale et de la législation en particulier, lu dans une assemblée publique de l'académie de Lyon. Par M. S***, ancien magistrat.* (s. n.), M.DCC.LXXXI, in 8° de viij et 159 pp.

X. *Réflexions sur quelques points de nos lois, à l'occasion d'un événement important.* Genève, 1781, in-8° de XXIV et 234 pp. Ce mémoire est relatif à l'empoisonnement de la famille de Vocance.

XI. *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau, sur le caractère et le génie de cet écrivain, sur les causes et l'étendue de son influence sur l'opinion publique, enfin sur quelques principes de ses ouvrages, insérées dans le Journal encyclopédique de l'année 1783.* Paris, les marchands de nouveautés, M.DCC.LXXXIII, in-12 de 147 pp. — Cet ouvrage a été réfuté par les deux suivants : *J.-J. Rousseau justifié, ou Réponse à M. Servan...* par Fr. Chas. Neufchatel, M.DCC.LXXXIV, in-12 de 259 pp.—* *J.-J. à M. S. sur ses réflexions contre ses derniers écrits.* (Par le marquis de Saint-Chamond.) Genève, 1784, in-12.

XII. * *Apologie de la Bastille, pour servir de réponse aux Mémoires de M. Linguet sur la Bastille ; avec des notes politiques, philosophiques et littéraires, par un homme en pleine campagne.* Lausanne, Lacombe, 1784, in-12. = Kehl, 1784, in-12. = Philadelphie, 1784, in-8°.

XIII. * *Doutes d'un provincial proposés à MM. les médecins commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal.* Lyon, 1784, in-8° de 126 pp.

XIV. *Questions du jeune docteur Rhubarbini de Purgandis au sujet de Mesmer et du magnétisme animal.* Padoue, dans le cabinet du docteur, 1784, in-8° de 72 pp.

XV. * *Lettres adressées au rédacteur des Affiches du Dauphiné sur une cure opérée par le magnétisme animal.* 1785, in-8° de 24 pp.

XVI. * *Eclaircissements demandés à MM. les commis de la poste préposés à décacheter les lettres.* 1785, in-8°.

XVII. * *Commentaire très-roturier sur le noble discours adressé par le prince de Conti à Monsieur, frère du roi.* 1788, in-8° de 42 pp. = Réimpr. avec de légers changements en 1789.

XVIII. * *Délibérations de la viguerie de Tarascon en Provence...* Avignon, 1788, in-8° de 17 pp.

XIX. * *Exhortation pressante aux trois ordres de la province de Languedoc.* 1788, in-8° de 44 pp.

XIX *bis.* * *Petit colloque élémentaire entre M. A. et M. B., sur les abus, le droit, la raison, les Etats généraux, les parlements et tout ce qui s'ensuit, par un vieux jurisconsulte.* (s. n. de l.), 1788, in-8°.

XX. * *Glose et remarque sur l'arrêt du parlement de Paris du 5 décembre 1788.* Londres, 1789, in-8° de 59 pp.

XXI. *Recherches sur la réformation des Etats provinciaux.* 1789, in-8°.

XXII. *Idées sur le mandat des députés aux Etats généraux.* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 48 pp. = (s. n. de l.), 1789, in-8° de 37 pp. Voy. l'*Introduction du Moniteur*, p. 133.

XXIII. *Essai sur la formation des assemblées nationales, provinciales et municipales en France.* (s. d.) (1789), in-8°. = Paris, 1791, in-8°.

XXIV. * *Observations adressées aux communes de Provence sur la constitution de leurs Etats.* 1789, in-8° de 35 pp.

XXV. *Projet de déclaration proposé aux députés des communes aux Etats généraux de France.* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 18 pp.

XXVI. * *Adresse à MM. les curés.* 1789, in-8° de 30 pp.

XXVII. * *Conseils au clergé de Provence, 28 décembre 1788.* 1789, in-8°.

XXVIII. * *Réfutation de l'ouvrage de M. l'abbé Sieyès sur les biens ecclésiastiques, par M. S***.* Paris, 1789, in-8° de 24 pp.

XXIX. * *Aux grands : La première aux grands.* Février 1789, in-8° de 41 pp.

— *La seconde aux grands.* In-8° de 40 pp.

— *La troisième aux grands, pour servir à l'histoire de la Révolution, depuis la convocation des Etats généraux jusqu'à la prise de la Bastille inclusivement.* Paris, Garnery, l'an I de la liberté, in-8° de 141 pp. « On croit que le frère de « l'auteur, le général Servan, a fait « quelques additions à ces trois ou- « vrages, et que les notes surtout sont « de sa façon. » (*Fr. litt.* de M. Quérard.).

XXX. * *Avis au public, et principalement au tiers-état, de la part du commandant du château des îles de Sainte-Marguerite et du médecin et du chirurgien du même lieu.* 1789, in-8° de 55 pp. Facétie relative à une détention arbitraire de d'Eprémesnil.

XXXI. * *Avis salutaire au tiers-état*

sur ce qu'il est et sur ce qu'il peut être, par un jurisconsulte allobroge. 1789, in-8° de 63 pp.

XXXII. *Adresse aux amis de la paix* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 80 pp. = Plusieurs fois réimpr. — Cet écrit a donné lieu aux suivants : * *Supplément de l'Adresse aux amis de la paix* (s. n. de l.), 1790, in-8° de 48 pp.— * *Observations sur le Supplément à l'adresse aux amis de la paix* (s. l. ni d.), in-8° de 15 pp.— *Adresse aux ennemis de la paix, pour servir de réponse au Supplément de l'adresse aux amis de la paix de M. Servan...*, par M. Pressavin (s. n. de l.), 1790, in-8° de 30 pp.— *Point de banqueroute, point de guerre civile, point de despotisme, mais une adhésion constante aux décrets de notre auguste Assemblée nationale. Adresse aux bons citoyens contre le Supplément anonyme de l'adresse aux amis de la paix, de M. Servan...*, par M. Peyron (s. n. de l.), 1790, in-8° de 48 pp. **Adresse aux amis de la liberté, par un de ses défenseurs, en réponse à l'adresse aux amis de la paix* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 48 pp.

XXXIII. * *Entretien de M. Necker avec madame la comtesse de Polignac, M. le baron de Breteuil et l'abbé de Vermont.* Londres, 1789, in-8° de 108 pp.

XXXIV. * *Essai sur la situation des finances de la France, et la libération des dettes de l'Etat.* 1789, in-8°. « Quoique « cet ouvrage soit attribué à Servan, il « est douteux qu'il en soit l'auteur. » (Barbier, *Dict. des anonymes.*)

XXXV. * *Lettre aux commettants du comte de Mirabeau.* 1789, in-8°.

XXXVI. * *Feuille jetée aux vents. — Seconde feuille jetée aux vents, suite : sur la tolérance.* (Vers 1789.) In-8° de 72 pp.

XXXVII. * *Observations adressées aux représentants de la nation sur le rapport du comité de constitution concernant l'organisation du pouvoir judiciaire.* 1790, in-8°.

XXXVIII. * *Remontrances à un journaliste.* 1790, in-8° de 29 pp.

XXXIX. * *Premier éclaircissement amiable entre le peuple et moi sur quelques points importants, et spécialement sur le mot* aristocrate. 1790, in-8° de 15 pp.

XL. * *Lettres* (trois) *à M. Rabaut Saint-Etienne.* 1790, in-8°. « Ces lettres « ont paru successivement. La pre- « mière, datée de mars 1790, est *sur la* « *charité chrétienne :* elle forme 48 pp. ; « la seconde, *sur la raison et la logique,* « forme 4 pp. ; la troisième, *sur l'hu-* « *manité*, forme 25 pp. » (*Fr. litt.* de M. Quérard.)

XLI. * *Observations succinctes sur le sens politique établi par la nouvelle constitution française, par un disciple des anciens législateurs.* 1790, in-8° de 38 pp.

XLII. * *Evénements remarquables et intéressants, à l'occasion des décrets de l'auguste Assemblée nationale concernant l'éligibilité de MM. les comédiens, le bourreau et les juifs.* 1790, in-8° de 37 pp.

XLIII. *Correspondance entre quelques hommes honnêtes, ou Lettres philosophiques, politiques et critiques sur les événements et les ouvrages du temps, par un homme désintéressé, à l'usage de tous les amis de la raison et de la vérité.* Lausanne et Paris, Pougens, 1794 et 1795, 3 vol. in-8°, avec...

XLIV. * *Essai sur la conciliation de l'intérêt et de la justice, ou Réflexions sur la liquidation du papier-monnaie en France.* Mars 1795, petit in-8° de 177 pp.=Paris, 1795, in-12 de 108 pp.

XLV. * *Des assassinats et des vols politiques, ou Des proscriptions et des confiscations*, par G.-T. Raynal. Paris, 1795, in-8°. M. Quérard (*Fr. litt.*) attribue cet écrit à Servan.

XLVI. *Discours du citoyen Servan, président du collége électoral du département du Rhône.* Tarascon, 1803, in-8°.

§ II.

XLVII. *Œuvres diverses.* Lyon, Grabit, 1774, 2 vol. in-12.

XLVIII. *Œuvres choisies : Partie du barreau. Nouvelle édition.* Limoges, Bargeas, 1818, 2 vol. in-8°. = Liége, Collardin, 1819, 2 vol. in-8°. Cette édition est précédée d'une notice biographique signée F. A. V. H. Il en a été fait un tirage à part, in-8° de 16 pp.

XLIX. *Œuvres choisies, nouvelle édition, augmentée de plusieurs pièces inédites, avec des observations et une notice historique*, par M. X. de Portets. Paris, imp. Didot, 1825, 3 vol. *Choix des œuvres inédites de Servan.* Paris, Didot, 1825, 2 vol. En tout, 5 vol. in-8°. La *Notice historique* comprend 160 pp. Il en a été fait un tirage à part.

— Les œuvres inédites contenues dans cette édition sont les suivantes: 1° *De l'influence de la philosophie sur la législation criminelle.* — 2° *Commentaires sur les deux premiers livres des Essais de Montaigne.* — 3° *Des révolutions dans les grandes sociétés civiles, considérées dans*

leurs rapports avec l'ordre général. — 4° *Extraits d'un portefeuille : Pensées diverses.*

SERVAN (Joseph), frère du précédent, lieutenant général, ministre de la guerre, naquit à Romans le 14 février 1741. Entré au service en 1760 dans le régiment de Guienne, il servit en 1761 contre les Anglais sur les côtes de Bretagne et à l'île de Re, et fit la campagne de Corse en 1769. Un écrit publié par lui en 1780, *le Soldat citoyen*, attira l'attention publique et le fit appeler à la cour en qualité de sous-gouverneur des pages. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec chaleur, et un second écrit publié en 1790 sur la constitution à donner à l'armée, dans lequel il exposait les sentiments les plus patriotiques, lui procura un avancement rapide. En 1792, le lendemain même de sa promotion au grade de maréchal de camp, il fut nommé, sur la présentation de Roland, ministre de la guerre en remplacement de Grave (9 mai) ; mais une importante mesure qu'il prit sur lui de faire décréter par l'Assemblée, celle de la formation d'un camp de 20,000 fédérés sous Paris, dont le but était de protéger l'Assemblée, irrita la cour et amena sa destitution et celle de ses collègues (12 juin 1792). C'est ce qu'on appela dans le temps *le renvoi des ministres patriotes.* Les royalistes l'accusèrent alors de quelques malversations dans les marchés pour les approvisionnements de Sarrelouis et de Béfort, mais il se justifia pleinement par une lettre du 8 juillet. — Après sa sortie du ministère, il fut employé à l'armée du Midi qui occupait alors la Savoie, puis au camp de Soissons. Après la journée du 10 août, l'Assemblée le rappela au ministère de la guerre. Il montra, dit-on, beaucoup d'irrésolution lorsque les alliés pénétrèrent en Champagne, notamment le 3 sept., dans un conseil tenu chez Roland pour aviser aux moyens de les repousser. Le 4 oct. il provoqua la mise en accusation des généraux Lanoue et Duhoux, comme coupables d'avoir refusé de marcher au secours de Lille. Les embarras et les contradictions qu'il ne cessait de rencontrer dans son ministère l engagèrent à donner sa démission, sous prétexte de santé, le 6 oct. 1792. Le même jour il fut appelé au commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Cette armée, ainsi que plusieurs autres, était alors un foyer de calomnies et de désorganisation ; il ne négligea rien de ce qui pouvait y rétablir la discipline et s'efforça surtout de ne pas donner prise à la calomnie. Malgré la pureté de sa conduite, les journalistes de Paris prétendirent un jour qu'il avait émigré en Espagne. Le 10 avril 1793, Robespierre l'accusa d'entretenir des intelligences avec Dumouriez et la Gironde. La société populaire de Bayonne prit sa défense et le justifia ; mais accusé de nouveau par Chabot le 14 juillet suivant, il prit le parti, pour se soustraire à ces tracasseries, de donner sa démission, et obtint du représentant du peuple en mission auprès de son armée l'autorisation de se retirer dans une propriété qu'il possédait sur les bords du Rhin. Les poursuites dirigées à cette époque contre le parti de la Gironde, auquel Servan était attaché, ne lui permirent pas de goûter un long repos. A peine arrivé dans sa retraite, il en fut arraché et traduit devant la commission militaire de Lyon, qui, fort heureusement, pour des raisons que nous ne connaissons pas, l'excepta du nombre de ses victimes. Conduit à Paris, il fut détenu à l'Abbaye jusqu'au 15 pluviôse an III, où la Convention ordonna son élargissement provisoire, en chargeant toutefois les Comités de salut public et des finances d'examiner ses comptes et sa conduite. Ces comités firent leur rapport le 1er vendém., an IV ; il en résulta que, comme ministre, Servan était irréprochable, sauf certains marchés imprudents dont un avait été résilié par lui, dès qu'il avait eu connaissance de sa méprise ; quant à sa conduite comme général, les comités reconnurent qu'avec 10,000 hommes il avait contenu 19,000 Espagnols, les avait battus plusieurs fois et les avait chassés du territoire de la République. Un décret confirma ces honorables témoignages, le rétablit dans ses biens, son grade et son traitement. — Après avoir été envoyé, le 21 messidor de la même année, en qualité d'inspecteur général auprès de l'armée des Pyrénées, il fut chargé d'ouvrir avec le gouvernement espagnol des négociations de paix, et remplit ensuite diverses autres fonctions dont on trouvera ci-dessous l'indication dans le tableau de ses états de services (1). B

(1) ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL SERVAN.

Engagé volontaire.................. 20 déc. [illegible]
Enseigne.......................... 30 mars [illegible]

mourut à Paris le 10 mai 1808. On a dit de lui qu'il était probe, irréprochable dans ses mœurs, indulgent pour autrui et sévère pour lui-même; il lui manquait du nerf dans le caractère, et la chaleur de son âme avait parfois trop d'influence sur les décisions de son jugement; il portait l'austérité républicaine jusqu'à la rudesse; il laissa la réputation d'un administrateur habile et irréprochable, mais d'un général médiocre.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Réflexions sur le ministère de M. Servan* (s. d.). A la fin : *De l'impr. du Patriote français*, in-8° de 7 pp. Opuscule fort rare.

PORTRAITS. — I. *Joseph Servan, ministre, le 9 may 1792, sous Louis XVI...* En buste de profil, tourné à G., dans un méd. rond. - H. de la pl. 189 mill. L. 144 mill. - Très-rare. — II. Suite de Bonneville. — III. JOSEPH SERVAN, *maréchal de camp et armées de France, ministre de la guerre le 10 aoust 1792. — Ingenio et virtute salus populi.* Il est en buste, de profil, tourné à D., dans un méd. rond de 64 mill. Point. *Pasquier pinx*t, *et sculp.* = Il y a des épr. fort rares avant toutes lettres. — IV. (sans légende.) Il est en buste, de profil, tourné à G., dans un ov. H. 142 mill. L. 88 mill. Point. C'est, croyons-nous, le plus rare des portraits de Servan.

Sous-lieutenant	16	fév.	1763
Sous-aide major	25	nov.	1765
Aide-major	11	avril	1770
Capitaine	7	juin	1772
Major des grenadiers royaux	8	avril	1779
Chevalier de Saint-Louis		.....	1782
Major du fort St-Jean (Marseille)	22	oct.	1790
Lieutenant-colonel	6	nov.	1791
Colonel du 104e d'infanterie	7	mars	1792
Maréchal de camp	8	mai	*Id.*
Lieutenant général	25	sept.	*Id.*
Commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales	6	oct.	*Id.*
Inspecteur gén. aux armées des Pyr.	21	mess.	an IV
Mis en traitement de réforme	27	therm.	an V
Inspecteur des bataillons auxiliair.	15	*Id.*	an VII
Command. la 20e div. mil. (Périg.)	24	frim.	an VIII
Id. de la 10e div. mil. (Toulouse)	11	prair.	*Id.*
Mis en traitement de réforme	1er	*Id.*	an IX
Remis en activité	19	vent.	an XI
Inspecteur en chef aux revues	*Id.*		*Id.*
Décoré de la Légion d'honneur	4	ger.	an XII
Officier de cet ordre	27	niv.	an XIII
Mis à la retraite	3	mai	1807

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Projet d'une constitution pour l'armée des Français*, Paris, 1789, in-8°, (avec Lacuée de Cessac.)

II. *Le Soldat citoyen, ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume.* Paris, Esprit, 1781, in-8°. = Barbier cite une édit. de Neufchâtel, 1780, in-8°.

III. *Lettre de Joseph Servan à l'Assemblée nationale sur le rapport du comité des comptes, et réflexions de l'éditeur à cette occasion*, 8 juillet 1792 (Imp. du Cercle social). In-8° de 8 pp.

IV. *Notes sur les Mémoires du général Dumouriez et sa correspondance avec le général Miranda.* Paris, 1795, in-8°.

V. *Histoire des guerres des Français en Italie, contenant le tableau des événements civils, politiques et militaires qui les accompagnèrent, et leur influence sur la civilisation et les progrès de l'esprit humain depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII, par Jubé..., et depuis Louis XII jusqu'au traité d'Amiens, en 1802, par Servan. Dediée à S. M. l'Empereur et Roi.* Paris, Bernard, 1805, 7 vol. in-8°, avec atlas in-fol. de 12 cartes, de 2 vues et le portr., de Napoléon, dessiné par Isabey, gr. par Alex. Tardieu.

« Jubé, baron de la Perelle, est auteur du premier volume, qui contient les guerres depuis l'irruption de Bellovèse, chef des Gaulois, en Italie, l'an 591 avant J.-C., jusqu'à 1515, époque de la mort de Louis XII. Le général Servan est auteur des six autres volumes. Il a été fait un tirage à part des six derniers volumes, avec des titres particuliers qui portent : *Histoire des guerres des Français en Italie.* Paris, 1805, 6 vol. in-12, accompagnés de 4 cartes qui offrent le théâtre de la guerre pendant cet espace de temps. » (*Fr. litt.* de M. Quérard).

VI. *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France, depuis son commencement, en 1792, jusqu'à la fin de 1794 ; précédé d'une introduction générale, contenant l'exposé des moyens défensifs et offensifs sur les frontières du royaume en 1792, et des recherches sur la force de l'armée française depuis Henri IV jusqu'à la fin de 1806; accompagné d'un atlas militaire, ou recueil de cartes et plans pour servir à l'intelligence des opérations des armées, avec une table chronologique des principaux événements de la guerre pendant les campagnes de 1792, 1793 et 1794.* Paris, Treuttel et Wurtz, 1808 (1807), 3 vol. in-4°, avec un atlas de 19 cartes et plans enluminés. Le 3me vol. seulement, contenant la campagne de 1794 et une table chronologique des événements militaires de 1792, 1793 et 1794, est de Servan; les 2 premiers sont du général Grimoard.

VII. *Supplément à l'art militaire de l'Encyclopédie méthodique.* Paris, Agasse, 1802, in-4°. « Il a fourni plusieurs articles à cette partie de l'*Encyclop. méth.* dont s'était chargé Lacuée de Cessac, et il l'a terminée. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

SERVAN (**Michel**), frère cadet des deux précédents, né à Romans le 12 mai 1745, entra à l'âge de 16 ans dans l'ordre de Saint-Antoine, et fit son noviciat à Rome, où il reçut la prêtrise. Après un séjour de sept à huit ans dans cette ville, il fut rappelé par ses supérieurs qui l'envoyèrent dans leur maison de Besançon. Il y resta jusqu'à la réunion des biens des Antonins à l'ordre de Malte (1778). Pendant la Révolution, il se réfugia à Lausanne, rentra en France sous le Directoire, et vint se fixer à Lyon, où il passa le reste de sa vie. Il y fut pendant quelque temps professeur à l'Ecole centrale, et prononça en cette qualité un discours intitulé : *Discours du citoyen Servan, professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Lyon, le 1er frimaire an V de la République française.* (Lyon, Ballanche et Barret, in-8° de 8 pp.) (1). Plus tard, l'archevêque le nomma chanoine honoraire. C'était un homme né avec le goût de la mécanique; il savait faire avec un art infini de petites pièces dont les merveilleux effets rappelaient le *canard* et le *flûteur* de Vaucanson. L'abbé Lyonnet, son biographe, cite un très-grand nombre de ces pièces; elles ravissaient d'admiration tous ceux qui les voyaient. Il appliqua son esprit inventif et ingénieux à la solution de problèmes d'une utilité plus pratique, et les métiers de la fabrique lyonnaise lui doivent plusieurs inventions et perfectionnements. Il est mort à Lyon le 21 juin 1837. Sa notice par l'abbé Lyonnet, dont nous avons parlé, a été publiée dans la *Revue du Lyonnais*, t. VI, pp. 207 et suiv. Il en a été fait un tirage à part. Lyon, 1837, in-8°.

— L'abbé Servan hérita des papiers de son frère l'avocat général, et c'est lui qui donna, avec la collaboration de M. de Portets, l'édition de ses œuvres dont nous avons rapporté le titre plus haut.

SERVIEN ou **SERVIENT** (2), famille originaire de La Sône (Isère), illustrée par un secrétaire d'Etat, dont la noblesse remonterait, d'après Guy Allard, au XIVe siècle. Ce généalogiste cite un *Pierre* de Servien qui, en juillet 1343, prêta serment de fidelité au dauphin de France, après la cession de Humbert II, et lui rendit hommage pour la mistralie de Moras et la châtellenie de Pisançon. *Ennemond*, l'un des descendants de *Pierre*, alla se fixer à Paris vers le milieu du XVIe siècle, et eut un fils nommé *Nicolas*, sieur de Montigny, trésorier de France en la généralité de Rouen, puis receveur général des parties casuelles à Paris. *Nicolas* ne laissa que des filles, dont l'une épousa François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan. Ainsi s'éteignit la branche aînée de Servien.

Une seconde branche, formée par *Antoine*, fils de *Gérard*, conseiller au parlement de Grenoble, resta en Dauphiné. Cet *Antoine*, seigneur de Biviers, fut procureur général des Etats, et il servit si utilement Henri IV dans l'exercice de ces fonctions, qu'il en fut récompensé par une charge de conseiller honoraire au parlement de Grenoble, par lettres du 16 février 1603. De son mariage, contracté avec Anne Bailly, fille d'un conseiller au même parlement, il eut treize enfants, entre autres :

François, *Abel* et *Ennemond*, dont on trouvera ci-après les notices;

Alexandre, chevalier de Malte, tué en 1625 dans un combat contre les infidèles;

Isabeau, qui épousa Artus de Lionne, conseiller au parlement de Grenoble, puis évêque de Gap. Nous en avons parlé ci-dev., p. 84. Elle fut la mère de Hugues de Lionne, secrétaire d'Etat.

SERVIEN (**François**), fils aîné d'*Antoine*, né vers 1588, embrassa l'état ecclésiastique et fut d'abord doyen de l'église de Saint-Martin de Tours. Le crédit dont son frère *Abel* jouit après la mort du cardinal de Richelieu lui valut les abbayes de Saint-Jouin-les-Marnes, ordre de Saint-Benoît (dioc. de Poitiers), de Mores, ordre de Cîteaux (dioc. de Langres), et de Perray-le-Neuf, ordre de Prémontré (dioc. d'Angers). En 1653, il fut nommé évêque de Carcassonne; mais il ne paraît pas avoir pris possession de cet évêché. Il passa l'année suivante à celui de Bayeux; ses bulles sont du 13 novembre 1654, et il fut sacré le 10 janvier

(1) On prétend que ce discours lui fut fourni par son frère l'avocat général.

(2) Guy Allard, qui a écrit la généalogie de cette famille, probablement d'après des titres et documents communiqués par elle, écrit *Servient*. Le secrétaire d'Etat, dont nous donnons plus loin la notice, signait *Servien*.

655. Ce prélat s'appliqua avec un :rand zèle à faire revivre dans son liocèse la discipline ecclésiastique qui ' était extrêmement relâchée. Il in-roduisit plusieurs réformes salutaires lans les maisons religieuses. Assez .élé pour la conversion des hérétiques, l établit une maison de *sœurs de l'Union hrétienne*, institution fondée par le ›ère Le Vachet (de Romans), dont le ıut était de procurer la conversion des emmes de religionnaires. Il mourut Bayeux le 2 février 1659, à l'âge de 0 ou 61 ans. G. Buhot prononça son raison funèbre, qui a été imprimée. — Voy. l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, ›ar Hermant (Caen, 1705, in-4°, pp. 469 :t suiv.).

Bio-bibliographie. — *Oraison funèbre l'illustrissime et reverendissime pere en Dieu messire Fr. Servien, evesque de Bayeux, prononcee par M. G. Buhot, pres-re, docteur en theologie en la faculté de Paris, chanoine en l'église cathédrale de Bayeux, en la prebende de Castigny.* A Caen. chez Iean Poisson, 1659, in-8° de l ff. prélim. non chiff. et 89 pp. La lédicace est adressée à Hugues de ..ionne. (Bib. Sainte-Genev.)

Portrait. — De face, tourné à G., lans une bordure octogone de feuilles le chêne. On lit sur la console de sup-›ort : *Champaigne pinxit Nanteuil scul-›ebat. 13° Nou. A° 1656.* Il y a trois :tats de cette planche : 1° celui que ıous venons de décrire.

2° Sur la face de la console, on lit : Messire François Servien, evesqve de Bayevx, conseiller ord^re dv roy :n ses conseils.

3° La date de 1656 a été changée en 657.=Il y a une copie modifiée de ce ›ortrait sans légende, mêmes dimen-.ions (Bib. imp.).

SERVIEN (Abel), frère du précé-lent, secrétaire d'État, célèbre diplo-nate, naquit à Grenoble vers 1593. Il ·emplit d'abord la charge de procureur ;énéral au parlement de cette ville par ettres du 30 août 1616. En 1617, il fut 'un des députés à l'assemblée des no-ables tenue à Rouen, et s'y fit con-ıaître assez avantageusement pour nériter un brevet de conseiller d'État ıui lui fut donné le 19 janvier 1618. Il .e fixa dès lors à Paris. Nommé maître les requêtes le 22 mars 1624, il fut :nvoyé dans la Guienne en 1627, en ıualité d'intendant de justice et police; nais le parlement refusa de le recon-ıaître et rendit même quelques arrêts contre lui. Le 2 juin 1628, il eut une commission pour régler les différends survenus entre les habitants de la vallée de Baréges, sujets du roi de France, et ceux de la vallée de Brotto, sujets du roi d'Espagne. Guy Allard (*Généalogie de Servient*, p. 12) dit qu'il avait été chargé auparavant « d'aller « sur les costes de Medoc, du Bourde-« lois et de Bar-le-Duc pour y faire « recherche du débris de quelques cara-» ques et vaisseaus d'Espagne. Il y eut « cette année-là (1627) quelques plaintes « que les vaisseaux françois estoient « pris journellement par les Anglois, « ce qui obligea Sa Majesté d'user de « représailles et lui en donna la com-« mission par ses lettres du 25 avril. « Il eut aussi celle de faire perquisi-« tion, l'an 1628, de toutes les familles « estrangeres habituées dans les villes « de Bourdeaus et de Bayonne. » Le 4 novembre 1628, il fut député pour aller aux îles de Ré et d'Oleron visiter les munitions de guerre et de bouche qui pouvaient se trouver dans ces îles. Sur la fin de la même année, le roi lui donna la mission de pacifier les dé-mêlés du gouverneur de Béarn et du parlement de Pau.

La manière dont il s'était acquitté de ces diverses négociations le fit em-ployer dans des affaires d'un ordre plus élevé. En 1629, il fut envoyé à Turin et à Casal pour y terminer les différends des ducs de Savoie et de Mantoue re-lativement à l'exécution du traité signé à Bussolin le 12 mars. En 1630, il eut l'intendance de la justice, police et finances de l'armée d'Italie, commandée par le cardinal de Richelieu, puis la présidence du conseil souverain établi à Pignerol. Cette même année, il fut aussi nommé premier président du parlement de Bordeaux; mais, au mo-ment de son départ pour la Guienne, la charge de secrétaire d'État de la guerre étant devenue vacante par la mort de Beauclerc, le roi la lui donna par brevet du 11 octobre. En 1631, il se rendit en Italie avec le maréchal de Toyras et d'Emery en qualité d'am-bassadeur extraordinaire, et signa les trois traités de Querasque des 31 mars, 6 avril et 30 mai, qui terminèrent la guerre. Le duc de Mantoue reçut l'in-vestiture de son duché par l'Empereur, qui abandonna les passages des Grisons; Pignerol, cédé à la France par un traité conclu à Millefleur le 19 octobre, lui resta par un autre traité signé à Saint-

Germain en Laye le 5 mai 1632. Servien déploya dans toutes ces circonstances une grande habileté, mais en même temps son caractère impérieux et altier le mit fort mal avec ses collègues. On a prétendu que, jaloux du crédit dont jouissait le maréchal de Toyras, il contribua par ses intrigues à lui faire enlever le commandement de l'armée d'Italie.

En 1636, il fut lui-même renversé à son tour par une intrigue ourdie par Bullion, surintendant des finances, et Chavigny, secrétaire d'Etat des affaires étrangères. D'après Tallemant des Réaux, dont nous donnons l'*historiette* pour ce qu'elle vaut, voici quelle aurait été la cause de son renvoi (1): « Chavigny, « dit-il, à qui le cardinal avoit reproché qu'il ne s'attachoit pas comme « Servien à son employ, ne cherchoit « que l'occasion de le débusquer. « Voicy comment elle se presenta : « Servien badinoit avec une chanteuse « nommée, Mlle Vincent et avoit une « chambre chez elle où il travailloit « quand il avoit travaillé autre chose. « Bois-Robert l'ayant prié de je ne sais « quoy qu'il ne fit pas, s'en plaignit « et dit étourdiment que s'il eust prié « Mlle Vincent, cela eust été fait aussy-« tost. Servien, piqué de cela, dit à « Bois-Robert dans la salle des gardes « du cardinal : *Escoutez, M. de Bois-« Robert, on vous appelle* Le Bois, *mais « on vous en fera taster.* » Cette menace ayant été rapportée au cardinal aurait suffi, d'après notre conteur, pour amener la disgrâce de Servien. Quoi qu'il en soit, il donna sa démission de secrétaire d'Etat de la guerre le 10 février 1636, et se retira dans l'Anjou (2), où il passa son temps, nous dit encore Tallemant des Réaux, « à *coqueter* et à « chasser, tout borgne qu'il estoit. » Il s'y maria le 7 janvier 1641 avec Augustine Leroux, fille de Louis Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, et veuve de Jacques Hurault, comte d'Onzain (3).

Son exil dura jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu (1642). Il fut alors rappelé par Mazarin et envoyé aussitôt à Munster, avec le comte d'Avaux, pour négocier la paix dont l'Europe avait tant besoin. Les deux ministres plénipotentiaires s'arrêtèrent d'abord à la Haye et y conclurent le 1er mars 1644 un traité entre le roi et les États généraux confirmatif de celui de 1635. Les conférences de Munster durèrent cinq ans. Servien, qui seul avait reçu le secret de la politique de la France, prit envers son collègue de grands airs de supériorité que celui-ci ne voulut pas supporter. Il s'ensuivit des scènes déplorables qui scandalisèrent les ministres étrangers au point que, n'ayant pu les accorder ensemble, le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise furent au moment d'écrire au roi pour le prier d'envoyer à Munster d'autres négociateurs plus capables de travailler à la paix. L'humeur violente et despotique de Servien le fit appeler par le nonce l'*Ange exterminateur de la paix*. Henri d'Orleans, duc de Longueville, que Mazarin envoya à Munster pour opérer un rapprochement entre les deux ministres français, vit tous ses efforts échouer devant le caractère indomptable de Servien et son orgueil impatient de toute supériorité. Des scènes scandaleuses, dans lesquelles les deux adversaires s'oublièrent de la plus étrange manière, continuèrent avec la même violence : ils en vinrent au point de faire imprimer des mémoires l'un contre l'autre. Enfin, Servien alla jusqu'à se servir du crédit de Lionne, son neveu, pour se débarrasser de d'Avaux en le faisant rappeler. Resté seul à Munster, il reçut de pleins pouvoirs et signa au nom de la France le traité de Westphalie (24 oct. 1648).

A son retour en France, il reçut un

(1) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, édition de MM. de Monmerqué et Paulin Paris, t IV.

(2) La *Biographie universelle* dit qu'il se retira « dans sa terre de Sablé, dans l'Anjou. » D'après les généalogistes, Servien n'aurait acheté cette terre que seize ans plus tard, en 1652. Elle fut ensuite érigée en sa faveur en marquisat, par lettres du mois de juin 1656. Son fils, *Augustin*, la vendit, le 24 janvier 1711, à J.-B. Colbert, marquis de Torcy.

(3) « Le cardinal demanda un jour : *Que fait M. Servien à Angers* ? On lui respondit : *Il bigotte;* C'est qu'il estoit amoureus d'une madame Bigot. C'estoit une belle femme mariée à un M. Bigot... Les medisans d'Angers disoient : *M. Bigot* [illegible] *faveur, il couche avec la maitresse de* [illegible] C'estoit un *becco contento* (mari trompé [illegible] et qui mesme n'avoit pas l'esprit de [illegible] de faire connoistre qu'il le sçavoit. Il y avoit [illegible] à qui auroit Servien pour galant. Menage [illegible] alors à Angers, disoit à toutes ces femelles : [illegible] *quoy vous tourmentez-vous tant ? il vous* [illegible] *du mesme œil.* »

« Il s'esprit aussy d'une fille d'Angers [illegible] appeloit Mlle Avril. L'abbé Servien [illegible] évêque de Bayeux) eut peur qu'il ne l'[illegible] et il fit tant qu'il le maria avec la veuve [illegible] comte de Donzin de Vibraye qui avoit [illegible] Arras. Il eust de la peine à s'y resoudre, [illegible] n'estoit pas trop esponseur. » (Tallemant des Réaux.)

brevet de secrétaire d'Etat, le 24 avril 1649. En 1651, pendant les troubles de la Fronde, son attachement à Mazarin le fit éloigner une seconde fois des affaires. Rentré aux conseils du roi en février 1652 par la protection de la reine, il fut nommé surintendant des finances, le 8 février 1653. Ces fonctions le firent rechercher et encenser par une foule de pauvres diables de gens de lettres qui lui adressèrent force mauvais vers dans le genre de ce sonnet de Colletet (1) :

SACRÉ dispensateur des thresors de la France,
Grand thresor de sagesse, ainsi que de bonte;
Toy qui fais tout mouvoir par ton activité,
Et qui surpasses tout jusqu'à nostre esperence.

Si nous considérons ta haute intelligence,
Elle est bien au-dessus de ton authorité;
Si nous considerons ta generosité,
Le Parnasse fleurit par ta magnificence.

Incomparable ABEL, qui dans ton haut employ
N'eus jamais pour objet que l'Estat et le ROY,
Et qui soutiens pour eux le poids de tant d'affaires,

Quoyque l'or soit la vie et l'ame des humains,
Tes soins et tes conseils nous sont plus necessaires
Que les plus grands thresors qui partent de tes mains.

Les grands biens qu'il avait amassés lui ayant permis d'acheter la terre de Meudon, il y depensa des sommes énormes en embellissements. C'est là qu'en sa qualité de membre de l'Académie française (2), il donnait parfois des dîners et des fêtes à ses collègues, ce qui fit dire à Ménage : *Au lieu de donner à dîner aux gens de lettres, M. Servien feroit mieux de leur donner de quoi manger*. Il paraît en effet que ses libéralités ne furent jamais fort exagerées ; le pauvre Colletet fut peut-être celui qui en reçut le plus de marques. Un jour, ayant chanté dans des vers une grotte ruinée du château de Meudon, Servien en fut si satisfait qu'il lui donna de quoi payer ses dettes. Dans son ravissement, le poëte adressa à son Mécène le sixain suivant :

ABEL, illustre ABEL, si pour un peu de vers,
Où ma muse a tracé tes éloges divers,
Tu me fais cent faveurs et cent graces pour une,
Que ne dois-ie esperer d'un travail plus charmant?
Si la grotte detruite establit ma fortune
Que ne fera pour moy son retablissement?

Servien mourut dans son château de Meudon le 12 février 1659 (3). Le gazetier Loret lui consacra les vers suivants dans sa *Muse historique*, au 21 mars 1659.

Il faut en cet endroit qu'on sçache
Qu'en l'eglise de Saint-Eustache,
Où tout estoit tendu de noir...
On fit lundy les funerailles
Du defunct comte de Servien,
Mort depuis je ne sçay combien.
Les parements extr'ordinaires,
La quantité des luminaires,
Et celle aussy des escussons,
Portez par de petits garçons,
Rendoient suffisant tesmoignage
De la grandeur du personnage
Dont on honoroit les cyprès;
Et l'oraison que fit après
Monsieur Bizoat, docteur celèbre,
Mais j'entens l'oraison funebre,
Ayant instruit les assistans
De ses merites eclattans
Qu'ont toujours respecté les sages;
Ayant parlé de ses voyages
Et fait de belles mentions
De ses négociations,
Fit à toute la compagnie
Regretter ce fameux genie
Qui, dans le conseil de nos roys,
S'est fait admirer mile fois.
Il fut pour moy donneur avare;
Mais comme il estoit homme rare,
Et que je croy qu'il servoit bien,
Je n'en puis dire que du bien;
Mesme j'ajoute à notre histoire
Ces quatre vers faits à sa gloire :

Celuy dont ce tombeau tient enfermé le corps,
A possedé, dit-on, grands biens et grands trésors,
Mais il est vray, pourtant, et c'est la voix commune,
Que son esprit estoit plus grand que sa fortune.

Sa femme, Augustine Leroux, était morte sept ans auparavant, en février 1652. Loret annonça ainsi sa mort (*Muse hist.*, 11 févr. 1652) :

J'ay veu relation qui porte
Que madame Servient est morte,
Dont son espoux est fort mary,
Mais encore qu'il soit bon mary;
Il est un peu consolé d'elle,
Pour ce que (se dit la nouvelle)
Ils entrèrent en mesme jour,
Elle au tombeau, luy dans la cour.

Abel Servien laissa trois enfants, mais il ne fut guère plus heureux dans

(1) On pourrait former un bien curieux recueil de vers faits en son honneur. Les biographes prétendent que l'un de ses flatteurs lui adressa un sonnet dans lequel, faisant allusion à son œil unique, il le comparait au soleil qui, lui aussi, n'en a qu'un. Nous n'avons pu découvrir ce sonnet, malgré toutes nos recherches ; nous nous serions empressé de le reproduire.

(2) Il avait été reçu à l'Académie le 13 mars 1634.

(3) On lit dans une lettre de Bouillau du 21 février 1659 (*Correspondance*, manusc. de la Bib. imp., t. VIII, p. 229) : « Enfin, M. Servien mourut lundi matin entre les trois et quatre heures. Jamais homme n'a esté moins regretté que celuy-là, qui n'a jamais faict de bien à personne. C'est une chose estrange qu'il ne payoit aucun marchand qui luy fournissoit toutes les choses necessaires pour la maison. Ils s'en allèrent, il y a huict jours, à Meudon, où il est mort, où ils firent un si grand vacarme que, sans M. de Lionne qui les appaisa, les uns par promesses, les autres en leur faisant donner de l'argent, ils eussent pillé la maison. Il a donné peu par son testament à ses domestiques, encore a-t-il fallu le bien presser. Et un certain brave qui avoit suivy sa fortune depuis vingt ans sans en avoir receu aucun bien, fit tant de bruit et menaça si bien ses enfants, que, pour l'appaiser, il luy a donné quinze mille livres.

sa postérité que son neveu Hugues de Lionne.

— *Marie-Antoinette,* sa fille, épousa Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, et mourut le 16 janvier 1702.

— *Louis-François*, son fils aîné, marquis de Sablé et baron de Meudon, fut grand sénéchal de Normandie. Il déshonora par ses débauches le nom qu'il portait et mangea tout son bien. Le roi fut obligé de lui donner pour vivre une pension de mille écus. Il mourut à Paris le 29 juin 1712. Voici ce que dit de lui Saint-Simon :

« M. de Sablé étoit un homme parfaitement bien fait, avec de l'esprit et de bonne compagnie, mais d'un esprit si déréglé et de si étranges mœurs, que les plus débauchés avoient honte de le fréquenter; sur lui tomba la malédiction si ordinaire aux familles des ministres. Il se ruina avec un fort grand bien qu'il dissipa jusqu'au point que les mémoires le rapportent, et passa une longue vie obscure et misérable. Il ne voulut faire aucun métier, et il ne fut connu à la guerre que pour s'y être laissé sottement enlever avec l'arrière-ban d'Anjou, que, comme sénéchal de la province, il menoit joindre à M. de Turenne, et s'y fit estropier le pied sans honneur, qui en fut toujours difforme sans l'avoir rendu difforme. Il mourut comme il avoit vécu, et sans s'être marié. »

— *Augustin* embrassa l'état ecclésiastique, fut prieur de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers et abbé de Saint-Jouin. Son genre de vie ne fut pas plus édifiant que celui de son frère. Quelques extraits des Mémoires de Saint-Simon vont nous le faire connaître : « L'abbé Servien fut chassé de Paris et envoyé je ne sais plus où. Il étoit frère de Sablé et de la feue duchesse de Sully, tous enfans du surintendant des finances. Rien de si obscur ni de si débordé que la vie de ces deux frères, tous deux d'excellente compagnie et de beaucoup d'esprit. L'abbé étoit à l'Opéra où on chantoit au prologue un refrain de louange excessive du roi, qui se répeta plusieurs fois. L'abbé, impatienté, retourna le refrain fort plaisamment à contre-sens et se mit à le chanter tout haut d'un air fort ridicule, qui fit applaudir et rire à imposer silence au spectacle... Deux jours apres, il fut arrêté et conduit à Vincennes, avec défense de parler à personne et sans aucun domestique pour le servir. On mit pour la forme le scellé sur ses papiers. Il n'étoit pas homme à en avoir de plus importants que pour allumer du feu. Il est vrai que, à plus de 65 ans qu'il avoit alors, il étoit extrêmement débauché... Son exil ne dura pas; il y fit le malade, et le mépris que, faute de mieux, on voulut montrer, aida fort à la libéralité de son retour. Il ne paroissoit jamais à la cour et peu à Paris en compagnies honnêtes. Ses goûts ne l'étoient pas, quoique l'esprit fût orné et naturellement plaisant, de la fine et naturelle plaisanterie, sans avoir jamais l'air de vouloir y prétendre. Il mourut comme il avoit vécu, d'une misérable façon, chez un danseur de l'Opéra où il fut surpris. Il est pourtant vrai qu'avec cette vie il disoit exactement son bréviaire ainsi que le cardinal de Bouillon. » — Cet abbé mourut à Paris le 6 octobre 1716. En lui s'éteignit la seconde branche de la famille Servien.

On a gravé son portrait : *De la Mare Richart Pinx. Lombard sc. 1666.* In-fol.

PORTRAITS.

Dans tous les portraits que nous allons décrire, il est représenté presque de profil, afin de cacher l'œil qu'il avait perdu.

I. *Abel Seruient, comte de la Roche aux Aubiers, plénipotentiaire de France...* En buste, le corps de face et la tête tournée à . En haut, à D., ses armes. In-4°.

II. *Illustrissimus et excellentissimus DD. Abel Seruien...* En buste, tourné à D. En bas, six lignes de texte. In-4°.

III. *Illustrissimus et excellentissimus D D. Abel Servien... P. Aubry excud.* En buste, tourné à G., dans un ov. En bas cinq lignes de texte. In-8°.

IV. *Abel Servien, comes de la Roche des Aubiers, consiliar reg... P. Aubry excud.* En buste, tourné à G., dans un ov. In-8°.

V. Suite de Montcornet. In-8°.

Mme de Rosny l'a empesché de faire un legs de mille à Mme Vanel. — On publie à présent, comme chose indubitable, que M. Servien est mort endetté de seize cent mille livres. — L'on a trouvé quatre pierres dans la vessie de M. Servien. C'est cette bile fiere et bruslante qui luy a converty la substance la plus expresse en cailloux, et qui luy envoyoit des duretez au cœur qui le rendoient impitoyable. »

VI. En buste, dans un méd., in- °, avec le cordon du Saint-Esprit, tourné à G. En bas, ses armes et les vers suivants :

Il fut surintendant sans faueur, sans intrigue,
La voix publique le choisit,
Et personne n'y contredit
Le bruit de son renom faisoit toute sa brigue.

VII. *Abel Servien, cheualier marquis de Sablé. Masne fe.* Il est en buste, tourné à G. In-fol = Il y a un second état de cette planche; la tête seule a été conservée et les vêtements entièrement changés. Servien a sur l'épaule un manteau, où se voit la plaque de l'ordre du Saint-Esprit.

VIII. *Illustrissimus dominus Abel Seruien, marchio de Sablé... Mellan f.* Il est en buste, tourné à G. Cette estampe figure un papier déplié, in-4°. = Il y a des épr. assez rares avant la légende.

IX. Il est en pied, vêtu du manteau des chevaliers du Saint-Esprit, tourné à G., la main appuyée sur un livre posé sur une table. In-fol. En bas, les vers suivants :

Son exemple nous sert de loy
Des dangers les plus grands il mesprise l'attainte
Et pour l'interest de son roy
Son coeur ne cognoist point la crainte.

X. *Abel Servien, comes de la Roche des Aubiers, consiliarius regis... Anselmus Van Hulle pinxit. Accessit priuilegium Cæsareum. Paul Pontius sculpsit. 1648.* Il est en buste, tourné à D., dans un ov. posé au-dessus d'un cartouche contenant le texte ci-dessus. On lit autour de l'ov. : *In nomine Dñi Dei nostri invocabimus hi in curribus et hi in equis nos autem.* In-fol.; en bas, à D., le n° 47 (1). = Il y a un état antérieur à celui que nous venons de décrire, sans les mots *Accessit priuilegium Cæsareum*, la date et le n°.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉCRITS RELATIFS A SERVIEN.

I. *Lettres de messieurs d'Avaux et Servien, ambassadevrs pour le roy de France en Allemagne, concernantes leurs différens & leurs responses de part & d'autre en l'année 1644.* (Hollande) M.DC.L., pet. in-8°.

(1) Ce portrait fait partie d'un recueil intitulé : *Les Hommes illustres qui ont vécu dans le XVIIe siècle : les principaux potentats, princes, ambassadeurs et plénipotentiaires qui ont assisté aux conférences de Munster et de Osnabrug.* Amsterdam, D. Mortier, 1718, in-fol.

II. *Oraison fvnebre povr messire Abel Servien, ministre d'Estat, et svr-intendant des finances. Prononcée à ses obseques faites av nom de l'académie françoise en l'église des Carmes du S. Sacrement des Billettes le 5 auril 1659. Par Me Charles Colin, conseiller et aumosnier du Roy.* Paris, Pierre-le-Petit, M.DC.LIX, in-4° de 27 pp.

III. *Oraison fvnebre de fev messire Abel Servien, marqvis de Sablé et de Bois-Davphin, baron de Mevdon, seignevr de la Roche, etc., ministre d'Estat, et svrintendant des finances. Prononcée dans l'église de Saint Eustache le 24 du mois de mars 1659. Par M. Iacqves Biroat, docteur en theologie de l'ordre de S. Benoist, conseiller & prédicateur du roy.* Paris, Edme Covterot, M.DC.LIX, in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. et 56 pp.

ÉCRITS DE SERVIEN.

I. *Lettres de monsievr Servien à messievrs les médiatevrs.* Paris, chez Iean de Covrbe, M.DC.XLIX, in-4°, 15 pp. datées du 1er sept. 1648.

II.* *Lettre escrite de Munster à monsieur le Nonce du Pape sur le suiect de la paix.* A Paris, M.DC.XLIX, in-4°, 10 pp. Signée à la fin : *Servien.*

III. *Escrit ou mémoire, contenant 19 articles, présenté le 22 de may 1647, par M. Servient, à messieurs les Estats généraux des provinces unies des Païs-bas : avec les remarques qui y ont esté faites le I. de Iuin de la mesme année, ainsi qu'elles sont mises immediatement après chacun article, pour en faciliter l'intelligence.* (S. l. ni d.) in-4° de 26 pp. Cette pièce, qui a une pagination séparée, fait partie de l'ouvrage intitulé : *Pierre de touche des veritables intérests des provinces unies du Païs-bas,* Dordrecht, 1647, in-4°, qui a eu une seconde édition (s. l. ni d.), in-8° de 269 pp.

IV. *Lettre de monsieur Servient, plénipotentiaire de France, adressee à chacune des Provinces unies des Païs-bas séparément, exceptée celle de Hollande.* (Hollande) M.DC.L, pet. in-8° de 62 pp.

La *Bib. Hist.* de Lelong indique trois recueils manuscrits de lettres et dépêches d'Abel Servien. En voici les titres :

Lettres réciproques de MM. de la Tuillerie et Servien en 1644, in-fol. Ces lettres ont passé du cabinet de Colbert à la Bib. Imp. (T. III, n° 30717).

Dépêches de messieurs d'Avaux et Servien à M. de Brienne pour la négociation

de Munster, in-fol. « Ces dépêches, dit « Lelong, étaient dans la bibliothèque « de M. Foucaut qui a été distraite. » (T. III, n° 31770.)

Lettres d'Abel Servien, secrétaire d'État et ambassadeur en Piémont, depuis le 11 nov. 1629 jusqu'au 23 mars 1652, in-fol. Ce manuscrit était dans la bibliothèque de M. Bouthiller, évêque de Troyes. (T. III, n° 30856.)

SERVIEN (ENNEMOND), seigneur de Cossay et de Balme, frère du précédent, fut la tige d'une branche qui resta en Dauphiné. Il naquit vers 1596. Les trois ordres le nommèrent, en 1621, commissaire général des vivres dans l'armée levée en Dauphiné. En 1623, il fut pourvu d'une charge de trésorier en la généralité de la province, charge dont il eut la présidence en 1628. En 1632, il travailla avec Expilly et *Abel*, son frère, à déterminer les limites du Dauphiné et de la Savoie d'après les derniers traités. En 1633, le roi le fit commissaire des guerres et contrôleur des fortifications à Pignerol et dans les diverses places appartenant à la France au delà des monts. En 1635, il reçut un brevet de conseiller d'État, puis celui de garde des sceaux (président) au conseil souverain de Pignerol. En 1645, il fut intendant de la justice, police et finances en Piémont, et en 1653 conseiller d'État ordinaire. En 1654, il eut une pension de 6,000 livres. En 1648, le roi le nomma son ambassadeur auprès du duc de Savoie et le conserva dans ces fonctions jusqu'en 1676. — Il mourut à Grenoble, le 3 juin 1679, à l'âge de 83 ans; il était alors l'un des présidents de la Chambre des comptes. (Guy Allard, *Généal. de Servient.*)

De son mariage contracté avec Justine de Bressac, fille d'un bailli de Valence, il eut six enfants, entre autres *Hugues-Humbert*, prieur de Croisy, camérier des papes Clément IX et Innocent XI. En 1670, le roi lui donna une mission relative à un règlement de frontières, entre le duc de Savoie et la République de Gênes. Il fut ensuite abbé de Leoncel en Dauphiné. — Un autre de ses enfants, *Maurice-Amédée*, suivit le parti des armes et continua la famille Servien, dont une branche existait encore, dit-on, en Dauphiné, vers la fin du siècle dernier.

SERVONAT (JOSEPH-SÉBASTIEN), député à la Convention, né à Monsèveroux (Isère), le 17 décembre 1747, fut d'abord avocat au bailliage de Vienne. Il se fit ensuite militaire, quitta le service pour prendre une étude de procureur, et enfin, à la mort de son père, vers 1781, il lui succéda dans la charge de notaire à Montséveroux qui était dans sa famille depuis plus de deux siècles. Lorsque la révolution éclata, il manifesta un certain enthousiasme pour les idées nouvelles, et fut élu successivement maire de sa commune, juge de paix du canton, administrateur de l'*Isère* (1790), et député de ce département à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour la détention de ce prince et son bannissement à la paix. Voici, d'après le *Moniteur*, comment il motiva son vote : « Que mon « opinion m'attire ou non des injures « ou des menaces, je la prononcerai « avec courage. Jetez les yeux sur vos « armées, sur vos finances; tremblez « que de nouvelles chaînes ne s'appesantissent sur vous; et que votre sa- « gesse dirige les élans de la vengeance « nationale contre le tyran. Louis est « odieux à tous les Français, son exi- « stence ne peut être dangereuse : si, « au contraire, il expie la peine de ses « forfaits, vous augmentez la puissance « d'un autre prétendant qui aurait pour « lui son or et sa popularité. Comme lé- « gislateur et comme homme d'État, je « vote pour que Louis soit reclus quant « à présent, et banni après la guerre. » Réélu par le même département au conseil des Anciens, il proposa, le 18 octobre 1796, le rejet de la résolution relative à l'élection des greffiers des tribunaux de paix; fut élu secrétaire le 20 mai 1797; combattit un projet de résolution sur les postes et messageries, et, le 27 mars 1798, fit approuver celle qui admettait Desjobert au nombre des juges du tribunal de l'Indre.

Servonat sortit du Conseil au mois de mai suivant. Des revers, qui lui avaient enlevé une partie de sa fortune, le mirent alors dans la nécessité de solliciter un emploi. Français de Nantes, qui ne négligea jamais une occasion de venir en aide à ses compatriotes, le nomma successivement directeur des droits réunis à Chambéry (9 janvier 1808) et à Saint-Marcellin (5 sept. 1814), et, quelques jours après, rédacteur au ministère des finances (14 sept.). On lui enleva cette place le 1er déc. 1815, et ce fut en vain qu'il s'épuisa en démarches pour en obtenir une autre. Tous ceux qu'il croyait ses amis l'abandonnèrent; cela devait être, il avait perdu

sa fortune. Profondément froissé par l'égoïsme des hommes, il se retira au château de Montséveroux, chez son fils, ancien officier de marine, et y mourut le 3 novembre 1836. — M. Mermet lui a consacré une notice dans son *Hist. de Vienne*, t. III. pp. 496-97.

Nous avons sous les yeux son discours sur les messageries; il est intitulé : *Opinion sur la résolution prise par le conseil des Cinq-Cents le 14 floréal an v, relative aux messageries.* Séance du 15 thermidor an v. (Impr. nat.), in-8° de 14 pp.

SIBOUR (Marie-Dominique-Auguste), archevêque de Paris, naquit à Saint Paul-Trois-Châteaux, le 4 avril 1792, d'Alexandre-André Sibour, négociant en soieries, et de Catherine Andrujol. Après avoir achevé ses classes au Pont-Saint-Esprit, où sa famille s'était fixée vers 1797, il alla faire sa philosophie au grand-séminaire de Viviers et sa théologie à celui d'Avignon. Vers 1812, trop jeune encore pour entrer dans les ordres, il vint à Paris, dans le but de perfectionner son éducation et suivre les cours du collége de France et de la Sorbonne; il était allé loger au petit-séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il professa les classes de 3e, de 2e et de rhétorique.

En 1817, sur les instances de l'un de ses amis, l'abbé de Noirlieu, plus tard curé de Saint-Louis-d'Antin, à Paris, il se rendit à Rome, et ce fut là qu'il prit les ordres sacrés dans l'église de Saint-Jean-de Latran. Il avait reçu les ordres mineurs dans le diocèse d'Avignon, des mains d'un ancien évêque constitutionnel, J.-F. Périer. De là, une grande question : M. Sibour était-il valablement ordonné? Nous avons lu, nous ne savons plus où, une très-grave et très-curieuse dissertation sur ce point délicat, écrite par un savant prêtre, en 1845, lors de l'apparition des *Institutions diocésaines*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Après une année de séjour à Rome, M. Sibour revint à Paris, où il fut successivement prêtre administrateur de la paroisse Saint-Sulpice, pendant un an, premier vicaire de celle de Saint-François-Xavier (missions étrangères) pendant deux ans, et aumônier du collége Louis-le-Grand. Le mauvais état de sa santé ne lui permit de conserver que peu de temps ce dernier emploi; il dut aller, pour se rétablir, respirer l'air natal au sein de sa famille. M. Chaffoy, récemment nommé à l'évêché de Nîmes, se l'attacha alors en qualité de vicaire de sa cathédrale, et quelques années après, il lui donna un canonicat en titre. M. Sibour resta dans ce diocèse jusqu'en 1839. Il s'y livra avec un grand zèle au ministère de la chaire, il donna des retraites et des missions qui produisirent, dit-on, de très-grands fruits. Dans l'intervalle, il s'appliquait à de sérieuses études, et il paraîtrait que, par manière de délassement, il eut le courage ou la vertu de traduire en français toute la *Somme* de saint Thomas.

Nommé évêque de Digne par ordonnance royale du 28 septembre 1839, il se fit remarquer par de sages et utiles réformes qui attirèrent l'attention du monde religieux. Il y créa des institutions qui le limitaient lui-même dans l'exercice de son propre pouvoir, et donnaient aux prêtres toutes les garanties auxquelles ils ont droit et qu'ils sont, en général, fort loin d'avoir. C'est ainsi qu'il constitua le chapitre de sa cathédrale en une sorte de conseil, dont il prenait les avis dans toutes les affaires importantes, et qu'il établit un tribunal d'officialité jugeant d'après des règles et des formes déterminées d'avance. De libérales institutions de ce genre furent vivement attaquées par des évêques qui ne pouvaient voir avec plaisir un collègue placé à la tête de l'un des plus petits diocèses de France se permettre d'entrer dans des voies toutes nouvelles, et prendre l'initiative de mesures qui ne menaient à rien moins, selon eux, qu'à détruire leur autorité. M. Sibour se vit obligé de se défendre, d'expliquer ses intentions, et il le fit dans un ouvrage remarquable intitulé: *Institutions diocésaines*, publié en 1843. L'auteur de la *Biogr. du clergé contempor.*, qui est généralement assez sobre de louanges, dit au sujet de ce livre (t. x, p. 232) : « C'est un monu« ment historique. Il a raison du passé, « il interesse au plus haut degré le « présent, peut-être dessinera-t-il l'a« venir; j'entends au point de vue de « la société ecclésiastique de France... « C'est le premier jalon planté entre « un chemin qui finit et un chemin « qui commence. Quelle que puisse « être la valeur des hommes d'action « qui travailleront après M. Sibour, « son œuvre subsistera toujours, ori« ginaire et nonpareille. Dès qu'il a eu

« l'initiative de la régénération cléri- « cale, il en est le père et lui donne « son nom. »

M. Sibour avait en politique des opinions assez libérales; il les manifesta d'une manière éclatante dans une lettre adressée en 1847 au P. Ventura, lettre qui fut reproduite par tous les journaux et fit très-grand bruit. Quand vint la révolution de 1848, il la salua avec un certain enthousiasme et publia les 1er et 15 mars deux circulaires pour exalter la révolution qui venait de s'accomplir. Plus d'une fois, dit-on, on l'entendit dans un club de Digne faire des motions patriotiques : nous donnons plus loin le titre de l'un de ses discours prononcé dans le comité central des travailleurs, le 1er avril. Il se porta comme candidat à l'assemblée nationale; mais l'opposition que lui fit un sous-commissaire du gouvernement l'engagea à retirer sa candidature huit jours avant les élections.

Après la mort de M. Affre, archevêque de Paris, le général Cavaignac le nomma à ce siége important par arrêté du 15 juillet 1848. Les actives démarches de quelques amis qu'il avait à l'assemblée nationale, entre autres de M. Sibour, son parent (depuis évêque de Tripoli), et la réputation que lui avaient donnée ses opinions avancées, expliquent la préférence qui, en cette circonstance, fut donnée à l'humble évêque de Digne sur un grand nombre d'autres concurrents. Son institution canonique eut lieu le 11 septembre, l'installation se fit par procureur, le 8 octobre, et il prit possession le 16 du même mois. Son avénement avait lieu en des circonstances difficiles; il chercha à s'interposer comme conciliateur, à calmer d'horribles colères, à rapprocher les partis extrêmes, en prêchant aux ouvriers la résignation et aux riches la charité. Il dit dans la lettre pastorale publiée à l'occasion de sa prise de possession : « Le mal est « moins dans la distribution inégale « des biens que dans une participation « insuffisante à l'usage de ces biens. « Or, la religion, d'un côté par l'esprit « de charité qu'elle inspirera, et de « l'autre par les vertus de tempérance « et d'économie domestique qu'elle « fera pratiquer, assurera à la classe « indigente de la société une part aux « biens de cette vie, dans la proportion « de ses besoins. » Il visita les principaux ateliers de Paris, et dans les allocutions adressées aux ouvriers, il leur conseilla le respect et la défense de la constitution, et leur enseigna ce qu'il appelait *la rédemption du prolétariat*. Malgré son attachement bien prononcé pour la république, attachement qu'il manifesta nettement en plusieurs circonstances, il accepta comme un heureux dénoûment des difficultés de la situation le coup d'Etat du 2 décembre, et n'hésita pas à ordonner les prières qui lui furent demandées pour bénir le nouvel ordre de choses.

Nous résumerons les actes principaux de son administration : il établit dans Paris une œuvre centrale de charité et de bonnes œuvres; il réorganisa les conférences ecclésiastiques; il créa des conférences dites du *cas de conscience;* il ranima l'école supérieure des Carmes et la faculté de théologie, qui, sous le règne de Louis-Philippe, était devenue, faute d'auditeurs, une vraie sinécure; il créa la Société des dames de Sainte-Geneviève; il donna l'exemple d'un usage tombé en désuétude, celui de la convocation de conciles provinciaux : le premier fut tenu par lui en 1849, au séminaire Saint-Sulpice; il créa les nouvelles paroisses de Saint-Augustin, de la Trinité, de Saint-André, de Saint-Eugène, de Saint-Martin, de Saint-Marcel, de Saint-Eloi, de l'Assomption, de Saint-François-Xavier, de N.-D.-des-Champs et de Sainte-Clotilde; enfin, grand partisan des moines et des congrégations religieuses de tout genre, ce fut sous son administration que s'établirent à Paris les communautés suivantes : les dominicains, les capucins, les récollets dits de Terre-Sainte, les marianites, les deux Sociétés de N.-D.-de-Sion, les oratoriens, la réforme du séminaire du Saint-Esprit, les eudistes, les congrégations de N.-D.-de-Sainte-Croix-du-Mans, les PP. de l'Assomption, les réparatrices, les sœurs gardes-malades de Troyes, les carmélites de la rue de Messine, les sœurs de la Croix, les sœurs des Ecoles chrétiennes, les sœurs de l'Espérance, les fidèles compagnes de Jésus, les sœurs de l'Immaculée Conception, les sœurs de Marie-Joseph, les petites-sœurs des Pauvres, les dames de la Retraite, les sœurs de Saint-Joseph-de-Belley, les sœurs aveugles de Saint-Paul, la maison-mère du Sacré-Cœur, les sœurs de N.-D.-du-Calvaire (rue des Postes), les sœurs de la Com-

passion de N.-D. (rue des Anglaises), etc., etc.

Le 3 janvier 1857, il était allé présider, dans l'église St.-Etienne-du-Mont, aux cérémonies de la neuvaine de sainte Geneviève, lorsque, au moment de la procession, il fut frappé d'un coup de couteau par un prêtre interdit nommé Verger, qui se vengeait ainsi des rigueurs nécessaires dont les Ordinaires de Paris et de Meaux avaient usé à son égard. Le coup avait porté en plein cœur; le prélat tomba comme foudroyé. Il avait été nommé sénateur en 1852 et commandeur de la Légion d'honneur en 1854.

BIBLIOGRAPHIE.

Écrits relatifs a M. Sibour.

I. * *Biographie de monseigneur Sibour, nouvel archevêque de Paris.* Imp. de d'Aubusson (s. d.), placard in-fol., avec un portr. gr. sur bois. C'est le *canard* crié en 1848 dans les rues de Paris, lors de sa nomination à l'archevêché,

II. *Biographie de monseigneur M. A. D. Sibour, archevèque de Paris, précédée d'une notice sur monseigneur Denis-Auguste Affre, et suivie de quelques considérations sur le clergé.* Par MM. Bollier, Marty, Dyonnet et F. Prosper. Paris, Breteaux, 1848, in-8° de 22 pp.

III. * *Relation de la cérémonie d'inauguration de la maison de retraite fondée par la 10e légion. rue du Regard, 16-18, qui a eu lieu le 1er juillet 1851. Réponse au discours prononcé par monseigneur l'archevêque de Paris.* Paris, imp. Gros, 1851, in-8°. La réponse est en vers et signée A. Delmond, caporal.

IV. *Visites pastorales de monseigneur Sibour, archevêque de Paris, recueillies et publiées par* M. J. Daniélo, ancien secrétaire de Chateaubriand. Paris, impr. Sim. Raçon, 1852, in-12 de 272 pp., avec portr. = Autre éd. : Impr. Schneider, 1852, in-8°.

V. * *Lettre à un ami, au sujet du discours de monseigneur l'archevêque de Paris, prononcé le jour de la fête des Ecoles*, par M. L.-Ath. B***, ancien rédacteur d'un journal à l'étranger. Paris, Garnier frères, 1854, in-8 de 32 pp.

VI. * *Première lettre à monseigneur Sibour..... à propos d'une mesure qu'il a cru pouvoir prendre contre M. l'abbé Guettée, auteur de l'histoire de l'Eglise de France.* (Par l'abbé Guettée.) Paris, l'auteur (Impr. Dubuisson), 1856, in-8°.

VII. * *Assassinat de monseigneur l'archevêque de Paris. — Verger. — Sa biographie et son procès par un sténographe.* Paris, Alph. Taride, 1857, in-12 de 54 pp.

VIII. * *Biographie de monseigneur Sibour (Marie-Dominique-Auguste), archevêque de Paris, précédée d'une notice sur la vie, les travaux et la mort de monseigneur Denis-Auguste Affre, son prédécesseur.* Par M. Philippe A***. Paris, impr. Lacour, 1849, in-8° de 85 pp.

IX. * *La vie et la mort de monseigneur Sibour, archevêque de Paris.* Paris, Gravet, s. d. (1857), in-8 de 8 pp.

X. * *Notice sur monseigneur Sibour, archevêque de Paris. — Sa biographie. Sa mort, avec portrait gravé.* Paris, Félix (s. d., 1857), in-32 de 8 pp.

XI. * *Notice biographique sur monseigneur Sibour, archevêque de Paris.* (Imp. Gaittet (s. d., 1857), in-8 de 8 pp. avec portr.

XII. *Vie de monseigneur Sibour, archevêque de Paris,* par A. Audebert. Paris, Bertin (s. d., 1857), in-16 de 29 pp.

XIII. *Vie de monseigneur Sibour, archevêque de Paris; ses œuvres; sa mort.* Par M. Poujoulat. Paris, Repos, 1857, in-8 de IX et 408 pp.

Écrits de M. Sibour.

I. *Lettre de monseigneur l'évêque de Digne à monseigneur l'archevêque de Paris, contre l'interprétation qu'on a voulu donner à l'article 4 de la loi du 18 germinal an* x. Digne, ve Guichard, 1844, in-8°.

II. *Institutions diocésaines, ou Recueil des règlements publiés par M. l'évêque de Digne pour la constitution de son chapitre, l'organisation de son officialité....* Digne, Repos, 1845 et 1848, 2 vol. in-8°.

III. *Discours dans le comité central des travailleurs, prononcé le 1er avril 1848, à Digne.* (1848, placard in-fol.)

IV. *Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, à l'occasion de la prise de possession de son siége.* Digne, Ve Guichard, 1848, in-8° de 20 pp.

V. *Discours prononcé par monseigneur l'archevêque de Paris à la distribution des prix du collége Stanislas, le 14 août 1849.* Paris, 1849, in-8°.

VI. *Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris à M. le ministre de l'intérieur, en réponse aux observations de la Commission consultative faisant les fonctions de Conseil d'Etat, sur le projet d'un nouveau tarif des pompes funèbres.* Paris, impr. d'Adrien Leclère, 1852, in-4°.

VII. *Actes de l'Eglise de Paris, touchant la discipline et l'administration, publiés par l'ordre de monseigneur* .... Paris, Migne, 1854, in-8°.

On a encore de lui un très-grand nombre de mandements, lettres pastorales, etc., publiés à Digne, chez la veuve Guichard, et à Paris, chez Adr. Leclère.

SIGNAC (François de), seigneur de *La Borde*, roi d'armes en Dauphiné, au XVIe siècle. Nous ne possédons pas le moindre renseignement sur ce personnage, que Chalvet mentionne dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*. Il est auteur d'un opuscule dont voici le titre : *Le trespas, & ordre des obseqves, fvnerailles & enterremēt de feu de tres heureuse memoire le Roy Henri deuxiesme de ce nom, tres chrestiē, prince belliqueux, accompli de bonté, l'amour de tous estats, prompt & liberal, secours des affligez.* A Paris, de l'impr. de Rob. Estienne, M.D.LIX, in-4° de 26 ff. non chiff. (Bib. imp.)

SIMIANE, famille illustre de Provence, dont deux branches se sont établies en Dauphiné :

L'une, dite de Moirans, fut formée par *Pierre* de Simiane, fils de *François* de Simiane de Lacoste, qui se fixa dans le bourg de Moirans, à la suite de son mariage, contracte, le 13 avril 1582, avec Marie Baronat. — Son fils, nommé *Gaspard*, coseigneur de Moirans, né vers 1590, fut maréchal de bataille et aide-de-camp des armées du roi, lieutenant-général de l'artillerie en Dauphiné, capitaine d'une compagnie de chevau-legers et mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie. Il fonda un couvent d'Ursulines à Moirans, où il vivait encore en 1672.

L'autre, dite de Montbivos, fut formée par *Jean-Baptiste*, frère de *Pierre*, tige de celle de Moirans. Ce *Jean-Baptiste* fut seigneur de La Maison-Forte de Montbivos et conseiller au Parlement de Grenoble. Il testa le 16 novembre 1618, laissant, de son mariage avec Marie Desportes, trois fils :

— *Louis*, né en 1593, abbé de la Gran, au diocèse de Carcassonne, prieur de Saint-Michel de Connexe, chanoine et grand-vicaire de Grenoble.

— *Abel*, président de la chambre des comptes de Grenoble, qui eut, de son mariage avec Anne de Lacroix, *Louis*, seigneur de La Garde du Mas et de La Maison-Forte de Maucune, capitaine au regiment de Sault, puis (1671) président de la chambre des comptes.

— *Claude*, président du Parlement de Grenoble, qui eut, de son mariage, contracté le 15 septembre 1621, avec Louise Faure La Rivière, les deux suivants :

— *Alphonse*, abbé de Chignan et de Saint-Firmin, mort à Paris, en 1681, fut l'un des beaux esprits de la province. Guy Allard lui a consacré deux pages d'éloges dans sa *Bibliothèque du Dauphiné* : « Son sçavoir, dit-il, est « universel, rien n'a échappé à ses « belles lumières, toutes les langues « et particulièrement l'hébraique, la « grecque et la latine, luy sont fami- « lières. Il escrit très-bien en prose et « en vers, connoist parfaitement les « mystères de nostre religion ; et il a « bien voulu parmy ses doctes occu- « pations, travailler à de petits ou- « vrages de controverses qui n'ont pas « esté inutiles à des gens de qualité « de la R. P. R. dont les conversions « ont fait du bruit dans cette pro- « vince. » Chorier fait aussi son éloge parmi les amis lettrés de Boissat (*Vita Boessatii*, pp. 177-180). Il nous apprend qu'il convertit Samuel Daliez, tresorier et receveur général en Dauphiné; mais nous ne pensons pas que les « petits ouvrages de controverse » dont parle Allard aient été imprimés, et ne connaissons de lui qu'un petit nombre de pièces de vers placées en tête des livres de ses amis. Voici un madrigal de sa façon que nous trouvons dans les *Amitiez, Amours et Amourettes* de Le Pays :

L'AMOUR A L'AUTEUR.

Du prix de ce galand ouvrage
Où ma gloire s'estale avec tant d'ornement,
Je rends moy mesme icy ce fameux témoignage
Pour donner à la tienne un digne fondement :
De son charme secret on ne se peut défendre;
Rien de plus delicat, de plus doux, de plus tendre,
Ne fit jamais connoistre un amoureux autheur;
Les graces, les amours, s'occupent à te lire,
Enfin toute ma cour, tout mon charmant empire,
Te veut sçavoir par cœur.

Ce galant madrigal qui prouve que l'abbé de Saint-Firmin ne s'occupait pas uniquement de la conversion des hérétiques, est signé L. D. S. F. (l'abbé de Saint-Firmin). On peut voir encore quelques détails sur lui dans les *Adversaria* de Chorier, pp. 257-61.

— *François*, conseiller, puis président au Parlement de Grenoble, qui eut de son second mariage, avec Marie Anne Pourroy, deux enfants :

— *Alphonse François*, abbé de Marcillac, en 1721, maître de l'oratoire du régent.

— *Nicolas François*, dit *le comte de Simiane*, premier écuyer de *Madame*, puis chevalier d'honneur de S. A. R., en mars 1720. Il obtint, l'année suivante, un régiment de cavalerie, fut brigadier des armées du roi en 1706, maréchal de camp en 1718, et mourut en février 1741, ne laissant qu'une fille unique, mariée, en 1735, à Jacques-Bernard de Noinville.

La maison de Simiane a fourni un grand nombre de personnages remarquables, mais qui, par leur naissance, n'appartiennent pas à notre province, entre autres *Bertrand Raymbaud de* SIMIANE, baron de GORDES. Il naquit le 18 oct. 1513, fut nommé lieut.-gén. en Dauphiné en 1564 (1), et mourut à Montélimart le 21 fév. 1578. Arrivé au commandement de la province pendant que les guerres civiles étaient dans leur plus grande fureur, il se signala par une modération qui lui a valu les éloges de tous les historiens. De Thou l'appelle : *Vir antiqui moris et disciplinæ.* Lors de la Saint-Barthélemy, il refusa de faire exécuter les ordres de la cour, et sa noble résistance épargna au Dauphiné d'horribles massacres. On s'est étonné plusieurs fois que personne n'eût songé à écrire son histoire, alors que nous avons celles de Des Adrets et de Montbrun. M. Jules Taulier a eu l'heureuse idée de combler cette regrettable lacune. Il a recueilli tous les faits de sa vie épars dans les historiens (2) et les a publiés sous le titre suivant : *Notice historique sur Bertrand Raymbaud Simiane, baron de Gordes, gentilhomme de la chambre du roi.* Grenoble, Maisonville, 1859, in-8° de 139 pp. M. Taulier n'a pu découvrir, non plus que nous, le lieu de sa naissance; mais il n'hésite pas à le faire naître en Dauphiné. Il s'appuie sur cette considération : « D'après les priviléges de la province, le gouverneur ou le lieutenant-général devaient y avoir pris naissance. Lorsque Lamotte-Gondrin, qui était étranger, obtint cette dernière charge en 1561, la noblesse et le parlement refusèrent de procéder à son installation. Or, du temps de Gordes, aucun des gouverneurs n'étant né en Dauphiné, et sa nomination n'ayant pas rencontré d'opposition, il est à peu près certain qu'il était Dauphinois. » Mais cette considération est plus spécieuse que fondée. L'installation de Lamotte-Gondrin éprouva des difficultés à cause de la dureté bien connue de son caractère et surtout par suite des intrigues de Maugiron; sa qualité d'étranger n'était qu'un prétexte. On ne demandait pas aux gouverneurs et aux lieutenants-généraux leur acte de naissance ; il suffisait qu'un lien quelconque les rattachât aux intérêts de la province, comme par exemple la possession de terres, ou bien qu'ils descendissent de familles d'origine dauphinoise ou se fussent alliés avec quelques-unes d'entre elles. Il suffit en effet de jeter les yeux sur les listes de ces fonctionnaires pour se convaincre que dans un bien grand nombre de cas des liens de parenté, de voisinage ou d'intérêt firent passer le parlement et la noblesse sur la question du lieu de naissance. Nous nous bornerons à en citer deux exemples :

Sous *François de* BOURBON, comte de Saint-Paul (étranger), gouverneur de 1526 à 1547, deux étrangers furent lieutenants généraux : *François*, cardinal de TOURNON (1536-1544), et *Jacques d'*ALBON, seigneur de Saint-André (1544).

Sous *François de* CRÉQUI DE BONNE (étranger), gouverneur de 1642 à 1665, trois étrangers furent lieutenants-généraux : *Just-Louis de* TOURNON (1642-1644), *Max.-Fr. de* BÉTHUNE (1644-1654), *Max.-P.-Fr. de* BÉTHUNE (1654-1670).

Nous ne pensons donc pas que la nomination de de Gordes soit suffisante pour prouver son origine dauphinoise. Il appartenait à la branche aînée de sa famille, dont le siége était en Provence; rien ne prouve qu'il soit né ailleurs. Mais ayant épousé, en 1552, Guigonne Alleman, de l'une des premières maisons de Dauphiné, qui lui apporta en dot la terre de Laval, cette alliance et

(1) Il avait déjà eu le commandement du Haut-Dauphiné dès le commencement des troubles, en qualité d'adjoint au lieutenant général, dont les fonctions étaient ordinairement divisées dans les moments difficiles.

(2) De Gordes rédigea un journal de ses opérations militaires que Chorier possédait et qu'il cite en plusieurs endroits du t. 2 de son *Hist. gén.* Ce journal, qui serait du plus grand intérêt pour une période importante de nos guerres civiles, est généralement regardé aujourd'hui comme perdu. Quand nous eûmes à rédiger la notice de Montbrun, un collectionneur dauphinois nous affirma en avoir retrouvé une copie dans les archives d'une grande maison, et s'offrit de nous la communiquer; nous avons raconté comment, le moment venu de tenir sa promesse, il s'y était refusé malgré nos vives instances. Ce que nous avons attribué alors à un mauvais vouloir, n'était qu'une sorte de forfanterie de bibliophile à laquelle nous nous sommes laissé prendre avec trop de crédulité. Nous avons acquis depuis la preuve qu'il ne possède pas ce document.

les intérêts qui le rattachaient dès lors à la province, expliquent pourquoi la noblesse et le parlement le reçurent sans contestation. Nous désirons bien vivement être dans l'erreur, et qu'une heureuse découverte vienne permettre de ranger avec certitude ce gouverneur, dont le caractère fut si pur et si noble, au premier rang des illustrations dont le Dauphiné s'honore.

SOLIGNAC (Blaise de), « d'une famille noble d'auprès de Romans, dit « Guy Allard. a escrit *le Voyage du Roy* « *Henry II dans le Pays bas,* en forme « de lettres. »

Cet écrivain est un Dauphinois de l'invention de notre biographe. Il veut parler de *Bertrand de* Salignac, marquis de *la Mothe Fénelon*, ambassadeur de France en Angleterre (1572), auteur de quelques écrits, entre autres d'une relation du voyage de Henri II, intitulée : *Le Voyage du Roy au Pays bas de l'Empereur en l'an M.D.LIII, brefuement recité par lettres missiues que B. de Salignac, gentilhomme françois, escripuoit du camp du roy à monseigneur le cardinal de Ferrare.* Paris, chez Ch. Estienne, M.D.LIIII, in-4° de 30 ff. non chiff. Bertrand de Salignac, d'une famille noble du Perigord, était l'un des ancêtres du célèbre Fénelon. Comment Guy Allard est-il arrivé à en faire son *Blaise de Solignac*, « d'une famille noble d'au« près de Romans ? » Il est probable qu'ayant mal lu le titre de l'ouvrage rapporté ci-dessus, il aura vu, au lieu de *B. de Solignac*, *B. de Salignac*. Or, comme il y avait autrefois dans le Valentinois une branche de la famille de Fay, qui portait le nom de *Solignac*, il aura, sans autres informations, supposé que l'auteur du *Voyage de Henri II* était de cette famille dauphinoise. Quant au prénom de *Blaise*, prénom qui sur le titre du *Voyage* n'est désigné que par l'initiale *B*, nous ne saurions dire où il l'a pris, et pourquoi il l'a choisi de préférence à tout autre commençant par un B.

SOUCHON DE CHANRON (Claude), né à Montélimart vers 1728, était avant la Révolution capitaine d'infanterie. Nommé en 1789 capitaine de la compagnie des grenadiers de la garde nationale de sa ville natale, il passa dans l'armée active lorsque quelques années plus tard nos frontières furent menacées. Il devint bientôt général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il eut pendant quelques jours le commandement en chef; mais ayant été soupçonné de trahison, il fut destitué et se retira à Montélimart. On l'accusa alors d'avoir voulu s'emparer d'un corps de quatre mille hommes et d'un parc d'artillerie pour se joindre aux fédéralistes du Midi ; des lettres qui furent saisies établirent, en outre, qu'il entretenait des intelligences avec l'ennemi. En conséquence, il fut arrêté et traduit à Paris devant le tribunal révolutionnaire, où sa correspondance accusatrice lui fut mise sous les yeux et établit sa culpabilité. Condamné à mort le 23 germinal an II (12 avril 1794), il périt sur l'échafaud le même jour.

SUCY (Simon-Antoine-François-Marie de), ordonnateur en chef des armées d'Italie et d'Egypte, naquit à Valence, le 19 juin 1764 (1). Entré au service le 20 juin 1779, avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment provincial de Grenoble, il abandonna quelques années après cette carrière pour embrasser celle de son père, et fut reçu élève commissaire des guerres, le 21 avril 1788. Nommé commissaire le 17 juillet 1788, il fut chargé en 1792, par les administrateurs de la commune de Valence, d'aller faire des démarches à Paris pour obtenir la conservation de l'école d'artillerie, dont la ville de Grenoble demandait le rétablissement dans ses murs. Il ne réussit pas dans sa mission, on enleva l'école à Valence (1792) ; mais il s'était fait connaître et apprécier dans les bureaux du ministère de la guerre, et il revint avec le grade de commissaire de 1re classe. En 1795, dans un second voyage qu'il fit à Paris pour le même motif et sans plus de succès, il fut nommé commissaire ordonnateur (25 prairial an III) ; puis, ordonnateur en chef de l'armée d'Italie (16 vendém. an IV), sur la recommandation du général Bonaparte, qui pendant son séjour à Valence s'était lié avec lui d'une étroite amitié. Il trouva cette armée sans armes, sans

(1) Il appartenait à une famille noble originaire de Picardie dont les généalogistes font remonter la filiation à *Jean de Sucy*, écuyer, seigneur de La Maurie, vivant à la fin du XIVe siecle. Son père, *Antoine-François de Sucy*, appelé le *chevalier de Sucy*, né le 24 octobre 1730, servit dans le corps royal de l'artillerie de 1746 à 1762, et succeda, le 22 février de cette dernière année, à *Philippe-Jean-Ignace de Sucy*, dans la charge de commissaire des guerres à Valence ; il avait épousé, le 28 août 1763, Marie-Gasparde-Simonne Levet de Malaval, fille de Gaspard Levet, qui fut pendant longtemps président de la commission établie à Valence pour juger les contrebandiers et faux-sauniers.

argent, sans habillements, il pourvut à tous les besoins autant que les circonstances le lui permirent, et rendit d'assez grands services pour mériter qu'on lui confiât, trois ans après, les fonctions d'ordonnateur en chef de l'expédition d'Egypte (floréal an VI). Pendant cette expédition, Sucy prit souvent une part active aux divers combats livrés par nos troupes : Bonaparte raconte l'un de ses actes de courage dans un rapport adressé au Directoire, le 6 thermidor an VI. Ayant eu la main droite fracassée dans un engagement, il demanda un congé et s'embarqua à Alexandrie, le 2 nivôse an VII, sur un bâtiment qui transportait en Europe soixante-dix-sept blessés ou aveugles. Le capitaine du bâtiment aborda à Augusta, en Sicile, le 15 du même mois; il croyait toucher à une terre amie et ignorait que le roi de Naples était alors en guerre avec la France. On lui imposa une quarantaine de vingt-deux jours, et on enferma les quatre-vingts Français dans la citadelle; le 6 pluviôse suivant, ces malheureux y furent massacrés par le peuple (25 janvier 1799). « On nous a raconté « dans le temps, en Egypte, » dit Bourrienne dans ses Mémoires, « que le « nom sacré de la religion avait été « invoqué pour exciter à cette action « barbare, et que ses insignes étaient « déployés pendant le massacre et pour « l'encourager. » Voici en quels termes « notre consul à Gênes annonça cette « boucherie au gouvernement :

« *Le consul général de la République française à Gênes, au ministre des relations extérieures.*

« Le 28 pluviôse an VII. C'est avec une main tremblante d'indignation et d'horreur, citoyen ministre, que je vous transmets le rapport qui vient de m'être fait au bureau de la santé de Gênes, par le citoyen Jean-Baptiste Marengo, Ligurien, dont le bâtiment faisait partie du convoi parti d'ici pour l'Egypte.

« Le 2 nivôse, il embarqua à Alexandrie le commissaire ordonnateur Sucy, qui avait perdu la main droite, quarante-huit officiers ou soldats, malades, et trente autres militaires, tous dangereusement blessés. Le 17 nivôse, après une traversée très-orageuse, le bâtiment du capitaine Marengo aborda à Augusta en Sicile, croyant toucher une terre amie. On imposa aux Français et à l'équipage une quarantaine de vingt-deux jours, et on donna avis à la cour, qui est à Palerme, de l'arrivée de ce bâtiment. Les agents napolitains d'Augusta reçurent ordre de s'emparer du trésor que l'on assura être à bord du bâtiment ligurien, et qui était transporté en France par le commissaire Sucy. Le 6 pluviôse, le peuple en fureur se porta au lazaret : le commissaire Sucy, son secrétaire, huit officiers, tous les militaires furent massacrés et mis en pièces. Vingt et un Français seulement sont échappés avec les Liguriens, qui ont été sauvés par une frégate napolitaine qui les a conduits à Messine où ils sont en prison. Le capitaine Marengo a vu séquestrer son bâtiment, et on l'a embarqué avec cent quarante autres marins liguriens, qui viennent d'arriver.

« Cet affreux récit, connu dans Gênes, y excita un sentiment général de vengeance; c'est la cause des peuples libres, autant que celle de l'humanité, que l'on sent le besoin de défendre. Dans aucun pays de la terre habitée, on n'avait encore massacré des malades et des blessés; en combattant les rois, les républicains feraient-ils la guerre à des tigres?

« Salut et fraternité, BELLEVILLE. »

Le *Moniteur* du 15 ventôse an VII complète ce récit par de nouveaux détails :

« Gênes, 30 pluviôse. — Le capitaine Marengo, Génois, commandant une polacre qui avoit été du convoi lors de l'expédition d'Egypte, est arrivé dernièrement à Gênes, sur un petit bateau, avec son équipage et quatre marins français. Voici ce qu'il dépose :

« Il est parti d'Alexandrie le 2 nivôse avec sa polacre, ayant à bord le citoyen Sucy, commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Orient, son secrétaire Mazilier et soixante-dix-huit blessés, dont plusieurs aveugles, et parmi lesquels se trouvoit un petit mousse qui avoit eu les deux cuisses emportées par un boulet à la bataille d'Aboukir. Ils n'ont rencontré aucun bâtiment ennemi depuis Alexandrie jusqu'en Sicile, où une tempête les obligea d'aborder en nivôse. C'est à Augusta, pays à jamais exécrable et que les François doivent faire disparoître de la surface de la terre, qu'ils vont mouiller. Arrivés dans ce port, ils demandent qu'on leur assigne un lieu écarté de la ville pour y faire quarantaine et s'y

délasser d'un long et pénible voyage. Après bien des difficultés, ils l'obtiennent : tous les blessés sont débarqués dans cette espèce de lazareth qui devoit leur servir de tombeau.

« L'on savoit à Augusta que l'armée napolitaine avoit été battüe, et que le roi en fuite étoit arrivé à Palerme. Pour venger leur défaite et satisfaire leur tyran, l'on y méditoit depuis quelques jours, avec un horrible sang-froid, quel genre de mort on devoit infliger aux malheureux blessés, aveugles et estropiés, que la tempête avoit jetés dans leur port. Le poison, le fer et le feu ne pouvoient assouvir la rage de tous les monstres qui habitent ce barbare pays. Les pierres furent choisies comme plus propres à satisfaire la fureur de tous les hommes, femmes et enfants de cette infâme ville. A l'instant, tous les habitants marchant, ayant à la tête les ministres de leur tyran, semblables à des furies, ils tombent à coups de pierre sur ces infortunes François. En vain, Sucy offroit-il à ses bourreaux son argent et ses effets, qui étoient sur la polacre, pour qu'on lui conservât la vie; en vain, tous ces malheureux croyoient-ils les attendrir par leurs larmes, leurs cris et leurs blessures; en vain, le petit mousse âgé de douze ans montroit-il son tronc à ces barbares : tout fut inutile. Ils sont tous lapidés et expirent sous un horrible monceau de pierres.

« Le capitaine Marengo et les matelots de sa polacre devoient être de même tous massacrés; déjà les bourreaux s'embarquoient, à cet effet, sur des bateaux; mais le capitaine, qui avoit de son bord observé tous leurs mouvements, fait voile et se soustroit avec ses matelots à une mort inévitable. Après quelques jours, il rencontra en mer une frégate napolitaine, qui s'empara de la polacre et mit le capitaine, l'équipage et les quatre matelots français sur le petit bateau qui les a transportés dans ce port, où ils font actuellement quarantaine. Le capitaine assure qu'aussitôt qu'il vit qu'il alloit être prisonnier, il jeta en mer tous les paquets adressés au gouvernement françois, et toutes les lettres qu'il avoit à son bord.

« Le citoyen Sucy avoit eu deux doigts de la main gauche emportés par une balle, sur le Nil. Sa mort tragique a fait la plus grande sensation à Gênes, où il étoit très-connu. La République a perdu en luy un homme de talent, patriote et incorruptible : j'en appelle à tous ceux qui l'ont connu. Il étoit très-lié avec Bonaparte, et il est à croire qu'il devoit informer le Directoire de bien des choses très-importantes. »

Sucy apportait d'Egypte des sommes assez considérables en traites sur le trésor et une précieuse collection d'antiquités (1); tout devint la proie de cette populace fanatique. Napoléon devenu empereur fit proposer à ses deux sœurs une indemnité pour les pertes que cette catastrophe leur avaient fait éprouver; mais elles refusèrent, ne croyant pas devoir mettre un prix à la mort d'un frère tendrement aimé. Cependant, en 1811, M. Prosper de Chieze, qui avait épousé l'aînée (2), ne crut pas devoir être aussi réservé : il fit valoir très-haut les grandes sommes d'argent et les collections qu'avait perdues son beau-frère, et, sur la présentation de M. de Montalivet, il obtint la place d'entreposeur principal des tabacs à Valence (12 mars 1811), aux appointements de 14,000 fr. par an. Ces places ayant été supprimées, le 1er juillet 1816, M. de Chièze ne s'en consola jamais : il ne cessa de faire des démarches pour en obtenir une autre équivalente. Nous avons sous les yeux des pétitions qu'il adressait encore au ministre de l'intérieur, à la date du 28 décembre 1839 (il avait alors 79 ans), pour demander une indemnité des pertes que la mort de son beau-frère Sucy avait fait éprouver à sa famille.

PORTRAIT. — En buste, de profil, tourné à D., in-8°. Se trouve dans le *Voyage d'Egypte*.

T

TALLARD (CAMILLE D'HOSTUN, duc de), pair et maréchal de France, était fils de Roger d'Hostun, sénéchal de Lyon, et de Catherine de Bonne-

(1) Il était membre de l'Institut d'Égypte.

(2) Cette sœur de Sucy est morte à Valence le 1er février 1847. Voy. une notice nécrologique dans le *Courrier de la Drôme*, n° du 4 mars de la même année.

fille et unique héritière d'Alexandre de Bonne d'Auriac, vicomte de Tallard. Quoique issu de deux familles dauphinoises, il ne rentre pas dans le plan de cet ouvrage, car il naquit à Lyon, où il fut baptisé le 4 février 1652. Nommé en 1765 lieutenant-général en Dauphiné, il se démit de cet emploi en 1719, et mourut à Paris, le 30 mars 1728.

TAPONIER (Alexandre-Camille), général de division, naquit à Valence, le 2 février 1749. Entré dans un régiment de grenadiers en 1767, il n'était encore que sergent en 1789, après 22 ans de services; mais l'attachement qu'il témoigna à la cause de la révolution lui procura un avancement rapide (1). Le 14 juillet, il se mit à la tête d'une compagnie à l'attaque de la Bastille, entra bientôt après dans la garde nationale soldée et commanda un bataillon dans tous les mouvements populaires qui eurent lieu à Paris, de 1789 à 1792, époque où il fut envoyé à l'armée commandée par Luckner. Il fit ensuite la campagne de Trèves sous Beurnonville, et passa, en 1793, à l'avant-garde des armées de la Moselle et du Rhin, où il gagna le grade de général de division, sans passer par celui de général de brigade. — Placé alors à la tête de la div. de droite de l'armée de la Moselle, il se distingua en enlevant plusieurs retranchements à Kaiserlautern (1er frim. an 2). Le 11 germ. suivant, l'armée ayant été obligée de battre en retraite, il contint pendant 24 heures, avec sa division, les efforts de l'ennemi et favorisa puissamment le ralliement à Deux-Ponts. Le 2 nivôse, il emporta les retranchements ennemis à Preischwiller et à Duschoffen, et fit prisonnier le général et les troupes qui les défendaient. Le 25 messidor, après un combat de 12 heures, il chassa le général Mollendorff des hauteurs retranchées de Tripstadt et s'empara de Keiserhausen. En thermidor, il commanda la réserve de l'armée marchant sur Trèves et Luxembourg. — En vendémiaire an 3, placé à la tête de la 3e division de gauche, il passa le Rhin, opéra sa jonction avec les armées du Rhin et de Sambre et-Meuse, et contribua à la prise de Coblentz, où il entra le 3 brum. suivant. — Il fit la campagne de l'an 4, à l'armée du Rhin, commanda la division de gauche dans le Palatinat, et celle du centre dans les deux marches en avant et en retraite, au combat du Val-d'Enfer et du passage du Rhin. — Une blessure grave et les fatigues de la guerre ayant altéré profondément sa santé, il fut mis à la réforme en l'an v, et resta pendant 2 ans sans emploi. Remis en activité en l'an vii, il fit partie de l'armée d'Angleterre et commanda, en l'an vii, une division à l'armée du Rhin; mis à la retraite en l'an ix, il chercha, malgré son grand âge, en 1814 et 1815, à avoir de l'emploi en offrant tour à tour son épée aux Bourbons et à Napoléon : il ne réussit qu'à obtenir la croix de Saint-Louis; il avait déjà celle de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris, le 14 avril 1831, âgé de 82 ans.

TARDIN (Jean), né à Tournon (Ardèche), se fit agréer au collége de médecine de Grenoble, où il mourut. On a de lui un ouvrage sur la fontaine ardente, très-recherché des curieux. Il est intitulé : *Histoire naturelle de la fontaine qui brûle près de Grenoble, avec la recherche des causes et principes, et ample traité de ses feux souterrains.* Tournon, Linocier, 1618, in-12. — Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*) cite encore de lui deux autres ouvrages dont nous donnerons les titres : *Disquisitio physiologica de pilis.* Turnoni, 1619, in-8o. — *Disquisitio medica de eâ quæ undecimo mense peperit.* Turnoni, 1640, in-8°. = Réimpr. à Paris en 1765, à la suite d'une consultation de Bouvard. — La Bibliothèque publique de Grenoble possède de lui des vers latins autographes sur la mort de Laurent de Chaponay, gendre d'Expilly.

TAULIER (Henri-Joseph-Jules), né à Grenoble, le 6 nov. 1808, professa la rhétorique en divers colléges, de 1830 à 1837, époque où il devint chef d'une institution à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère). Nous connaissons de lui les ouvrages suivants :

I. *Modèles d'écriture anglaise.* Bordeaux, Faye, 1831, in-fol. de 4 pl. lith. (*Fr. litt.*, de Quérard). — II. *Abrégé de l'Histoire Sainte*, 5e édit. Lyon, Giber-

(1) Voici, d'après des renseignements puisés au dépôt de la guerre, les dates de ses nominations :

Soldat	25 nov. 1767
Sergent	1er mai 1780
1er sergent de grenadiers	1er janv 1789
Lieutenant	30 août *Id.*
Capitaine aide-major dans la garde nationale soldée	1er sept. 1789
Capitaine au 103e régim. d'infant.	1er janv. 1792
Adjudant-général	24 vend. an II
Général de division	17 brum. *Id.*
Réformé	25 vent. an v
Remis en activité	19 ther. an VII
Mis à la retraite	1er ger an IX.

ton et Brun, 1844, in-18.=La 1re éd., signée *un Professeur*, avait paru sous ce titre : *Cours d'Histoire Sainte, suivi d'un Abrégé de la vie de Jésus-Christ, et de l'Histoire de l'Église.* Grenoble, Prudhomme, 1837, in-18.—III. **Abrégé de l'Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par un Professeur, *ouvrage à l'usage des écoles primaires.* Grenoble, Vellot, 1844, in-32 (1). — IV. *Méditations sur le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, pour chaque jour du mois de juin, suivies de litanies.....* Grenoble, Baratier, 1851, in-18.=La première édit. est de Grenoble, Baratier, 1849, in-18.—V. *A mes amis, ou Dangers et secours pour la jeunesse.* Lyon, Guyot, 1852, in-12. — VI. *La Salette méditée, ou Méditations tirées des circonstances de l'apparition et des douleurs de la sainte Vierge.* Grenoble, Maisonville, 1854, in-18.—VII. *Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Grenoble, Vellot, 1855, in-8° de 408 pp.— VIII. *Notice historique sur Bertrand Raymband Simiane, baron de Gordes, gentilhomme de la chambre du roi, conseiller en son conseil privé..., lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, de 1565 à 1578.* Grenoble, Maisonville, 1859, in-8° de 139 pp.

Il est encore auteur des cinq ouvrages suivants, que nous n'avons pas vus :

IX. *Cours de rhétorique et de littérature*, 1 vol. in-18.—X. *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale*, 2 vol. gr. in-12.—XI. *Abrégé de l'Histoire de l'Eglise, à la portée du jeune âge*, 1 vol. in-18.—XII. *Excursion au Sept-Laux*, 1 vol. in-18.—XIII. *Excursion à la Grande Chartreuse*, 1 vol. in-18.

Il a fourni quelques articles à l'*Album du Dauphiné.*

—Son frère, *Marc-Joseph-Frédéric*, né à Grenoble, le 15 déc. 1806, avocat, professeur à la faculté de droit (1839), et maire de cette ville (1848), chevalier de la Légion d'honneur (1843), a écrit :

I. *Des Progrès de la jurisprudence en France, lu à la Société des sciences et arts de Grenoble, dans la séance du 2 fév. 1838.* Grenoble, impr. Prudhomme, 1838, in-8° de 40 pp.—II. *Théorie raisonnée du Code civil.* Grenoble et Paris, Joubert, 1840-1848, 6 vol. in-8°. — III. *Chemin de fer. Embranchement de Grenoble sur la ligne de Lyon à Avignon.* (Grenoble, typogr. Allier, 1845), in-8° de 31 et 4 pp. Le titre de départ porte: *Rapport fait par M. Fréd. Taulier.* = Autre édit. : Paris, typogr. F. Didot, 1846, in-8° de 30 pp. On a supprimé dans cette édit. la *Lettre de M. le préfet de l'Isère à messieurs les membres de la commission d'enquête.* — IV. *Association alimentaire de Grenoble, fondée le 5 janvier 1851. Documents complets relatifs à sa fondation, à son organisation et à ses résultats, publiés le 31 mars 1854.* Grenoble, impr. Maisonville, 1854, in-8° de 92 et 12 pp. fig.—V. *Le Vrai livre du peuple, ou le Riche et le Pauvre; Histoire et tableau des institutions de bienfaisance et d'instruction primaire de la ville de Grenoble.* Grenoble, Maisonville, 1860, 1 vol. in-8°.

TEISSÈRE (HYACINTHE-CAMILLE), né à Grenoble, le 22 septembre 1764, était membre du conseil municipal de cette ville depuis 1791, lorsqu'il fut envoyé à Paris, en janvier 1793, pour réclamer auprès du gouvernement le remboursement d'avances faites à l'hôpital militaire. Il réussit dans cette mission, mais à son retour il fut arrêté à Lyon comme fédéraliste et enfermé à Pierre-Scise. Rendu bientôt à la liberté sur l'intervention des autorités de Grenoble, il fut nommé, au mois de juillet 1793, procureur de la commune, et agent national au mois de déc. de la même année. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1794, devint ensuite administrateur de la commune en 1795, sous-préfet à Tournon (Ardèche), de 1800 à 1812, et député de l'Isère, de 1829 à 1833. Il siégea à l'extrême gauche. Il mourut à Grenoble, le 12 septembre 1842, emportant l'estime et la considération générales. Il entreprit et exécuta à ses frais le dessèchement des marais de Poisat, près de Grenoble. Il exerçait la profession de liquoriste; les ratafias, et autres productions nombreuses et variées sorties de ses alambics, ont joui, paraît-il, d'une grande vogue dans le monde bachique.

M. Albin Gras (*Deux années de l'Histoire de Grenoble*, p. 138), dit qu'on a de lui plusieurs discours imprimés. Nous ne connaissons que le suivant : *Opinion sur le projet de loi relatif aux élections.* Paris, imp. Hacquart, 1820, in-8° de 16 pp.

PORTRAIT.—*Tardieu, sc.*, in-8°.

TEISSONNIER (MARIE), femme pieuse, née à Valence en 1576, épousa,

(1) En citant cet ouvrage dans notre premier volume, page 213 (note), nous l'avons attribué par erreur à M. Fred. Taulier.

en 1592, Mathieu Pouchelon, notaire à La Baume-Corniliane. Restée veuve peu d'années après son mariage, elle s'adonna entièrement à la dévotion et fut, au dire de ses contemporains, souvent visitée par l'esprit de Dieu, qui lui accorda de précieuses grâces et lui fit un grand nombre de révélations. On lui attribua le don des miracles. La bonne odeur de ses vertus se répandit au loin et la rendit célèbre; le P. Coton, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, la duchesse de Nevers et Louis XIII avaient pour elle une affection et une considération toute particulière qu'ils lui témoignèrent en plusieurs occasions.

La *sœur* Marie Teyssonnier, comme on l'appelait, mourut à Valence, le 1er avril 1648, et fut inhumée dans l'église des Minimes (aujourd'hui la Visitation). Il se fit sur son tombeau un grand concours de peuple qui l'invoquait comme une sainte; mais l'évêque d'alors, Ch. J. Gélas de Léberon, pensa que ces hommages étaient prématurés, et, sans élever de doutes sur la haute piété de *sœur* Marie, il engagea les fidèles du diocèse à cesser de l'honorer jusqu'à ce que l'Eglise l'eût admise au nombre des saints canonisés. La famille recula, dit-on, devant les frais d'une canonisation, car il paraîtrait que pour établir officiellement quelqu'un dans le ciel, il en coûte une somme énorme.

Sa vie a été écrite par le P. La Rivière, minime. Lyon, 1650, in-4°. M. l'abbé Souchier a publié dans le *Courrier de la Drôme* des mois de mai et de juin 1853, plusieurs articles où l'on trouve des détails postérieurs à cet ouvrage.

TENCIN (Guérin de), famille noble de Dauphiné, dont la souche serait, dit-on, un nommé *Guérin* qui vers 1520 partit d'un village des Hautes-Alpes, comme colporteur, pour chercher fortune, et s'établit à Romans. Ayant amassé du bien dans le commerce, il acheta à son fils, nommé *Antoine*, la charge de juge royal à Romans. Celui-ci fut anobli par Henri IV pour avoir contribué à déjouer la conspiration du comte de La Roche, qui avait entrepris de livrer la ville aux ligueurs et au duc de Savoie : cet *Antoine* se qualifiait *seigneur de Froges*. Son petit-fils, *François*, épousa en 1640 Justine du Faure, devint conseiller au parlement de Grenoble et acheta la terre de *Tencin*, dont il prit le nom. Son fils, *Antoine*, qui lui succéda en la charge de conseiller au parlement, mourut en 1705, laissant de Louise de Buffevant, sa femme, quatre enfants :

1° *François*, seigneur de Tencin et de Froges, président au parlement de Grenoble, sénateur à Chambéry, acheta le 7 mai 1720, de Michel du Rosset de La Martellière, la terre de Laval-Saint-Etienne, au prix de 162,000 liv., et mourut en 1742.

2° *Pierre*, dont on trouvera la notice plus loin;

3° *Angélique*, mariée en 1696 avec Augustin de Fériol, comte de Pont de Vesle, morte à Paris en 1736;

4° *Claudine-Alexandrine*, dont nous allons parler.

TENCIN (Claudine-Alexandrine Guerin de), née à Grenoble en 1681, fut élevée au couvent de Montfleury et y prit le voile vers 1696, d'après la volonté de sa famille. Douée d'une certaine beauté, de beaucoup d'esprit et d'un cœur passionné, elle était peu faite pour la vie du cloître. Les religieuses de Montfleury vivaient alors d'une manière fort relâchée, malgré tous les efforts du cardinal Lecamus, évêque de Grenoble, pour leur imposer une réforme nécessaire. Elles recevaient des visites; leur parloir était le rendez-vous de la meilleure compagnie de la ville; on y jouait, on y faisait de la musique et de fines collations, et l'on s'y entretenait plus de galanteries et des choses de ce bas monde que de celles du ciel et du salut. Sœur Claudine fut remarquée par Arthur de Dillon, jeune et brillant officier, qui était l'un des habitués les plus assidus de ces réunions galantes. Les deux jeunes gens s'aimèrent, et les choses en vinrent au point que, pour éviter un grand scandale qui aurait été un argument souverain en faveur des réformes du cardinal Lecamus, l'abbesse dut envoyer pendant quelques mois la tendre religieuse loin des regards indiscrets. On lui permit ensuite de se faire recevoir au chapitre de Neuville, à Lyon; mais la douce vie de chanoinesse la fatigua bien vite; formée pour la liberté, l'intrigue et l'amour, elle s'enfuit un beau matin et partit pour Paris.

Elle descendit chez son frère, abbé de Vézelai, archidiacre de Sens, intrigant de première force qui, lui aussi, était venu chercher fortune à Paris.

Tous les deux beaux et intelligents, décidés à faire leur chemin par tous les moyens possibles, ils s'unirent étroitement. Pour commencer à se faire connaître, ils montèrent une maison sur le meilleur ton, et bientôt les grâces et l'esprit de l'ex-religieuse y attirèrent les hommes les plus distingués de la cour et de la ville. Cependant elle n'était pas tranquille sur son sort : elle était toujours liée par ses vœux; son aventure de Grenoble avait fait du bruit, et comme Louis XIV et Mme de Maintenon régnaient encore, il lui fallait se garder d'attirer par de nouvelles frasques l'attention de l'autorité ecclésiastique. Fontenelle, qui, malgré toute sa quiétude philosophique, s'était laissé prendre à ses œillades, vint la tirer de cette position délicate. Il sollicita pour elle un rescrit de la cour de Rome qui la relevât de ses vœux. Le rescrit fut accordé; mais comme il avait été rendu sur un exposé peu exact, il ne fut point fulminé. Elle agit néanmoins comme s'il l'avait été, et, se regardant désormais comme libre et dégagée de ses vœux, elle s'élança, sans aucune retenue, dans la galanterie et toutes sortes d'intrigues.

On cite parmi ses premiers amants le maréchal de Médavi et le chevalier Destouches. En 1717, elle eut de ce dernier un enfant qu'elle fit exposer à la charité publique sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond. Cet enfant ainsi abandonné fut recueilli par une vitrière et devint le célèbre d'Alembert. On raconte que, plus tard, lors des premiers succès du philosophe, elle songea à réclamer par vanité un titre de mère que son cœur avait dédaigné. Mais il fut sourd à ses avances : elle insista, elle essaya de mettre en jeu les sentiments de la nature et ne reçut que cette froide réponse : « Madame, je « n'ai d'autre mère que la vitrière qui « m'a nourri. » Le mot, s'il est vrai, était dur, mais bien mérité. Le régent eut pour elle une fantaisie qui ne fut pas de longue durée. Comme elle voulait lui parler argent et affaires, il la remit à sa place d'une façon cavalière, que Duclos a racontée dans ses Mémoires. De chute en chute, elle tomba du maître au valet, dans les bras de ce Dubois qui devait être ministre et cardinal. Il n'était rien encore; mais ayant pour ainsi dire pressenti les destinées auxquelles il était appelé, elle s'attacha à lui. Ces deux personnages, si dignes l'un de l'autre, se comprirent à merveille; leur commerce fut l'origine de la haute fortune à laquelle s'éleva un de leurs compères, cet abbé de Vezelai dont nous avons déjà dit un mot.

Mme de Tencin aimait passionnément son frère; son avancement fut le but constant de ses efforts, elle y consacra toute l'influence qu'elle pouvait avoir sur ses amants. Quand Dubois arriva au pouvoir en qualité de ministre des affaires étrangères (septembre 1718), elle le lui présenta comme un sujet digne de concourir à un grand dessein qui l'occupait : il s'agissait de convertir Law pour en faire ensuite un contrôleur général des finances. L'abbé de Tencin se prêta à merveille à cette comédie; Law abjura entre ses mains, et le frère et la sœur furent récompensés par une participation des plus larges aux produits des fameuses actions du Mississipi. En 1722, lorsque Dubois fut nommé premier ministre, son pouvoir ne connut presque pas de bornes; elle devint la distributrice des faveurs et des grâces: elle eut sa cour et ses flatteurs, et, loin de cacher ses honteuses relations avec cet étrange cardinal, elle les afficha hautement en s'installant en souveraine dans ses salons. Elle prit dès lors une part des plus actives à toutes les intrigues ourdies par son amant, et eut ainsi une grande influence sur les affaires de France à cette honteuse époque. Ce fut l'apogée de sa fortune; malheureusement, elle fut de courte durée : Dubois mourut un an après, en août 1723 ; mais elle avait su en profiter pour préparer les voies par lesquelles son frère parvint, lui aussi, quelques années après, à s'élever aux dignités d'archevêque et de cardinal.

Quoique âgée de quarante-deux ans, elle conservait encore quelques-uns des attraits de sa jeunesse, et n'avait pas renoncé à ce que nous appellerons par politesse le besoin d'aimer. Elle donna pour successeur à Dubois un nommé Joseph de la Fresnais, qui avait été successivement capitaine de la patache de l'île de Ré, avocat au conseil, banquier expéditionnaire en cour de Rome, et enfin conseiller au grand conseil. Cette liaison finit d'une manière tragique : La Fresnais avait amassé une grande fortune dans le commerce des actions du Mississipi, mais un vol considérable dont il fut victime, la baisse subite des actions,

et aussi, s'il faut l'en croire, l'avidité de Mme de Tencin, le mirent si mal dans ses affaires, qu'au commencement de l'année 1726, il se trouva hors d'état de satisfaire à ses créanciers. Un matin il arriva chez elle perdu de dettes, d'amour, de jalousie et de toute la fureur que les plus grands désordres peuvent mettre dans l'esprit. Que se passa-t-il entre eux? Un profond mystère couvre cette scène et les récits qu'on en a faits sont contradictoires; mais dans la soirée du 6 avril 1726, on trouva ce malheureux tué d'un coup de pistolet dans l'appartement même de Mme de Tencin, qui demeurait alors rue Saint-Honoré, près la porte de ce nom. Quelque temps auparavant, il avait fait un testament dans lequel il parlait d'elle de façon à la faire soupçonner d'être l'auteur de sa mort.

A la nouvelle de cet événement, le lieutenant criminel décerna contre elle un décret de prise de corps. Elle fut arrêtée le 11 avril, ainsi que tous ses gens, et conduite dans les prisons du Châtelet. Mais son frère eut le crédit de l'en tirer, de la faire transférer à la Bastille, et d'enlever la connaissance de l'affaire au Châtelet pour la donner au grand conseil. L'instruction ayant fourni la preuve que La Fresnais s'était lui-même donné la mort dans un moment de désespoir, Mme de Tencin fut déchargée de l'accusation par arrêt du 3 juillet suivant. Nous devons dire cependant que l'opinion publique se divisa à ce sujet: l'affaire devait être extrêmement grave; on en peut juger par les précautions qu'on a prises pour l'envelopper de mystères; tous les registres du grand-conseil et du Châtelet de l'année 1726 ont disparu. Le testament de la Fresnais, que nous allons reproduire, est peut-être la seule pièce qui reste; il jette de tristes lueurs sur la vie intime de Mme de Tencin:

« Sur l'avis et les menaces que me fait depuis longtemps Mme de Tencin de m'assassiner ou de me faire assassiner, ce que j'ai même cru qu'elle exécuterait il y a quelques jours, sur ce qu'elle m'emprunta un de mes pistolets de poche que j'ai eu le courage de lui donner, et comme de ma connaissance particulière elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire assassiner M. de Nolle, et que son caractère l'a rendue coupable de grands crimes, J'ai cru que la précaution de faire mon testament ainsi qu'il s'en suit était convenable. »

« Je déclare que je meurs dans la foi catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je persévérerai jusques au dernier moment de ma vie. J'ai le cœur pénétré de la plus vive douleur en voyant que mon bien suffit à peine pour payer mes dettes, mais j'ai perdu plus de 500,000 fr. dans le cours de l'année 1724, et depuis longtemps j'ai vécu avec la plus grande économie, me plaignant même le nécessaire pour tâcher à payer mes dettes. J'ai rempli, enfin, tout ce qu'exige de moi la probité, j'en prends à témoin tous ceux avec qui j'ai vécu. »

« Je déclare que M. Cottin m'a crédité de 80,000 fr. versés par M. Saint-Mars, sans que M. Saint-Mars l'ait approuvé en aucun temps, ainsi M. Cottin reste débiteur de M. Saint-Mars de cette partie: c'est un témoignage que j'ai cru devoir rendre à la vérité. »

« Mme de Tencin a à moi appartenant entre ses mains un certificat de dix actions, parie Saint-Chaber pour mon compte ainsi qu'il le déclare, outre cela, elle a un transport d'un contrat de 50,000 livres que j'ai acquis de M. Poulet et mis sous son nom. M. Jourdoin qui a passé le contrat a fait passer la contre-lettre à mon profit; elle a encore un contrat de 45,000 liv. ou, du moins, une obligation passée par Masson à mon profit dont je lui ai fait le transport simulé. M. de Cheuve qui a passé le transport a fait faire des contre-lettres, l'un et l'autre le déclareront. Je lui ai remis le tout entre les mains, aussi bien qu'un billet de 40,000 liv. dont je n'ai reçu aucune valeur, parce que ce dépôt, me disait-elle, la rendait sûre de moi, elle est coutumière du fait, on trouvera dans mes papiers une protestation contre un billet de 200 000 liv. qu'elle m'avait fait faire, qui a été remis par elle-même à M. Cottin. Je joins à ce testament une lettre qu'elle écrivit au sieur Cottin, dans une querelle que j'eus avec elle, cette lettre prouve le commerce qu'il y a eu entre elle et moi. J'ai été extrêmement surpris quand j'ai voulu retirer mes effets de ses mains, de trouver une scélérate qui m'a dit qu'elle ne me rendrait rien, que je ne lui payasse le billet de 40,000 liv., que c'était le moindre payement qu'elle pût recevoir pour avoir couché avec moi. »

« Cette misérable a eu pour moi les façons les plus indignes et si affreuses, que le souvenir me fait frémir, mépris public, noirceur, cruauté, tout cela est trop faible pour exprimer la moitié de ce que j'ai essuyé; mais la grande haine est venue de ce que je l'ai surprise, il y a un an, avec Fontenelle, son vieil amant, et de ce que j'ai découvert depuis, qu'elle avait, avec son neveu d'Argental, le même commerce qu'avec moi. Cette infâme a couché avec moi pendant quatre ans au vu et su de tous ses domestiques, d'une partie de ses parents et de ses amis, et, après cela, elle n'a pas eu honte de me traiter publiquement comme un valet; et, par ses friponneries, elle m'a mis hors d'état de payer mes dettes, sans jamais s'être souvenue un instant qu'elle seule avait causé ma ruine pour m'avoir lié malgré moi avec des fripons, avec lesquels pourtant elle ne s'est jamais entendue comme on l'a soupçonné. »

« Je finis en réclamant la justice de M. le duc et celle de M. le garde des sceaux; ils ne doivent pas souffrir que cette malheureuse continue longtemps sa vie; elle est entrée religieuse au couvent de Monfleury, près Grenoble; ils doivent l'obliger d'y retourner pour faire pénitence de ses péchés. Les déclarations que j'ai faites par ce présent testament m'ont paru nécessaires pour l'intérêt de mes créanciers. Je prends Dieu à témoin qu'elles sont dans l'exacte vérité et que la passion ne m'a rien fait changer, ni ajouter. Fait à Paris, le 18 févr. 1726,

« De La Fresnais. »

Après cette esclandre, Mme de Tencin s'occupa des questions théologiques qui faisaient alors tourner toutes les têtes de France. Elle s'était déclarée pour la bulle *Unigenitus*, et on l'entendit parler avec feu dans son salon de la *grâce efficace*, du *concours concomitant*,

et de *congruisme*. Pendant qu'elle échauffait par ses discours le zèle des adversaires des jansénistes, son frère, qui depuis 1724 était archevêque d'Embrun, tenait dans sa ville épiscopale une sorte de concile où il faisait condamner et déposer, lui intrigant et simoniaque, un vieil et saint évêque, Jean Soanen, évêque de Sénez, qui avait eu le tort de se trop prononcer pour de misérables arguties (1727). Il paraîtrait que son zèle l'entraîna quelquefois si loin que le gouvernement fut obligé, pour la modérer un peu, de lancer contre elle une lettre de cachet qui lui ordonnait de se retirer pour quelque temps à Orléans.

Enfin il vint un jour où ses charmes effacés et la disparition de ses amants vinrent l'avertir qu'il était grand temps d'arrêter le cours de ses galanteries. Rendue à une vie plus calme, elle se réfugia dans le culte des lettres et composa quelques romans où elle peint l'amour avec chaleur. Ces romans, d'une touche assez délicate, ont eu leurs jours de vogue. Elle resserra plus étroitement autour d'elle un cercle de nombreux amis qui lui étaient restés fidèles. Riche de souvenirs, tenant une bonne maison, elle recevait avec ce tact exquis d'autrefois, avec cette élégance de manières dont notre siècle perd de plus en plus chaque jour les traditions. Sa grande fortune lui permit plus d'une fois de venir en aide au talent malheureux ou inconnu. Elle devina et encouragea Montesquieu : l'*Esprit des lois* ayant été accueilli avec assez de froideur lors de son apparition, elle en acheta un certain nombre d'exemplaires, les distribua à ses amis et donna ainsi l'impulsion au triomphe de cet immortel ouvrage. Elle avait en même temps un cercle d'amis plus intimes, tels que le vieux Fontenelle, Duclos, Marivaux et Piron. Ceux-là elle les appelait *ses bêtes*, leur donnait à dîner (*à paître*, disait-elle) deux fois par semaine, et le jour de l'an faisait cadeau à chacun d'eux d'une aune de velours pour se faire des culottes. Eux, de leur côté, se cotisaient pour lui donner des étrennes, souvent d'aussi bon goût que le susdit velours: ils lui offrirent un jour une chaise-percée. Ces cadeaux étaient ordinairement accompagnés, en guise d'*envoi*, d'une pièce de vers de la façon de l'un d'eux; Piron en fut chargé quelquefois; celle-ci, qu'il lui adressa avec un chapeau de paille, donnera une idée du singulier ton qui devait régner dans le cercle intime, entre elle et *ses bêtes*:

A MADAME DE TENCIN,

en lui envoyant à Passy un chapeau de paille, au nom de son cercle.

Nous sentons, en faisant du mieux que nous pouvons,
Combien encor nous redevons!
Que vous donnons-nous? Rien qui vaille.
Laissons là tous ces beaux discours,
Nous emportons votre velours
Et vous présentons de la paille.

Du reste, notre droit est clair,
Et la représaille est honnête ·
Vous nous couvrez le cul l'hiver;
L'été nous vous couvrons la tête.

Mme de Tencin mourut en philosophe, c'est-à-dire sans confession, le 4 décembre 1749, dans sa maison de la rue Saint-Honoré, à l'âge de soixante-huit ans.

PORTRAITS.

I. CLAUDINE-ALEXANDRINE GUÉRIN DE TENCIN, *née à Grenoble, en 1681*..... Elle est en buste, de trois-quarts, tournée à D., dans un ovale posé sur des attributs poétiques. *De Troy pinx*t. *De Launay le jeune sculp*. H. 83 mill. L. 48 mill.

II. *Claudine-Alexandrine Guérin* DE TENCIN, *née en 1681, morte en 1748*. Elle est en buste, de trois-quarts, tournée à G. dans un ovale de 86 mill. de H.=Copie signée : *Dequevauviller*, pour l'édition de ses œuvres donnée par Etienne et Jay.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉCRITS RELATIFS A Mme DE TENCIN.

I. * *Notice biographique sur Mme de Tencin*. (Paris, 1825), in-8°. Cette notice, signée *Étienne*, a été rédigée pour l'édition de ses œuvres que nous indiquons ci-après, n° IX.

II. *Mme de Tencin*, par E. de Mirecourt et Marc Fournier. Paris, G. Roux et Cassanet, 1847, 2 vol. in-8. Ce roman, d'abord publié en feuilletons dans le journal *la Patrie*, avait été reproduit dans *le Magasin littéraire* de janvier et février 1845.

III. * *Mémoires secrets de Mme de Tencin : ses tendres liaisons avec Ganganelli, ou l'heureuse découverte relative à d'Alembert*. Grenoble, (Paris) 1790, 2 parties in-8. Ces mémoires sont attribués à L. Barthélemy, de Grenoble.

ECRITS DE Mme DE TENCIN.

I. *Les mémoires du comte de Cominge*.

Lahaye, Néaulme (Paris), 1735, in-12. = Autres éd. Paris, Didot l'aîné. 1815, n-12. = *Le comte de Cominge* ou *les Amants malheureux*, Paris, Tiger, 1816, in-18. = Trad. en espagnol sous ce titre : *Memorias del conte de Cominge, novela*... Paris, Wincop, 1828, in-18.

II. *Le Siége de Calais, nouvelle historique*. La Haye (Paris), Néaulme, 1739, 2 vol. in-12.=Autre éd. : La Haye, de Hondt, 1740, 2 vol. in-12.=Paris, Didot l'aîné, 1815, in-12.=... Suivie du *Comte de Comminges*. = Paris, Werdet et Lequien, 1826, in-32.=Paris, Hiard, 1833, in-18. = Paris, Desrez, 1834, in-12. = Paris, Ledentu, 1836, 2 vol. in-32.

III. *Les Malheurs de l'Amour*. Amsterdam, 1747, 2 vol. in-12. = Autre édit. sous ce titre : *Louise de Valrose, ou Mémoires d'une Autrichienne, traduits de l'allemand sur la troisième édition*. Paris, 1789, in-12.

IV. *Anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre*. Paris, Pissot, 1776, in-12. -Voy. dans les *Lettres inédites de Mme Duchatelet* (Paris, 1806, in-8°), une anecdote qui ferait croire que d'Argental est auteur de cet ouvrage.

V. *Lettres de mesdames de Villars, de La Fayette et de Tencin, accompagnées de notes biographiques et de notes explicatives*. Paris, Chaumerot, 1805 et 1823, in-12.

VI. *Lettres de madame de Tencin au duc de Richelieu*. Paris, 1806, in-12. (*Fr. litt.* de Quérard.)

§. II.

VII. *Œuvres de mesdames de La Fayette et de Tencin, précédées d'un Traité sur l'origine des romans*. Amsterdam et Paris, 1786, 7 vol. pet. in-12. = *Nouvelle édition revue, corrigée, précédée de notices historiques et littéraires*, par MM. Auger et Colnet : augmentée de *la Comtesse de Tende*, par Mme de La Fayette; de la *Correspondance de madame de Tencin avec M. de Richelieu;* de la *Comtesse de Savoie et d'Aménophis*, par Mme de Fontaines. Paris, Colnet, an XII, 5 vol. in-8°; ou 1808, 4 vol. in-8°. = Autre : Paris, veuve Lepetit, 1820, 4 vol. in-8°.

VIII. *Œuvres complètes de madame de Tencin, nouvelle édition, revue, corrigée et précédée d'une notice historique et littéraire*. Paris, d'Hautel, 1812, 4 vol. in-18.

IX. *Œuvres complètes de mesdames de La Fayette et de Tencin, précédées de notices historiques et littéraires*, par MM. Etienne et A. Jay. Paris, 1825, ou avec de nouveaux titres. Paris, Moutardier, 1831, 5 vol. in-8°.

TENCIN (Pierre Guérin de), archevêque d'Embrun et de Lyon, cardinal, ministre d'Etat, naquit à Grenoble le 22 août 1680. Nous lui avons donné dans la notice précédente une épithète un peu dure, mais personne ne la mérita jamais mieux que lui : c'est en effet uniquement par ses intrigues habilement dirigées par Claudine, sa sœur, qu'il arriva aux plus hautes dignités ecclésiastiques et au ministère. Sa vie se passa dans de continuels tri potages de cour; on a été jusqu'à l'ac cuser d'avoir sali sa pourpre romaine en s'entremettant dans les fournitures de maîtresses pour Louis XV. Sans convictions religieuses, il se prêta complaisamment aux vues du gouvernement en frappant les Jansénistes dans la personne de l'évêque de Senez. Le concile qu'il tint dans ce but à Embrun, en 1727, attira un instant sur lui l'attention publique. Doué de moyens plus qu'ordinaires, non-seulement il fut dirigé dans sa carrière par les conseils de Claudine, mais il dut recourir à des plumes complaisantes et plus savantes que la sienne pour rédiger ses actes comme archevêque, et ses mémoires et rapports comme ministre d'Etat, toutes matières qu'il entendait fort peu : à Embrun, ce fut d'Yse de Saléon (Voy. sa notice); à Lyon, son neveu de Pusignieu (1), et aux conseils du roi, l'abbé de Mablé (Voy. sa notice).

Il serait, croyons-nous, sans intérêt d'entrer dans les détails de tous les faits et gestes de ce personnage. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'on peut appeler ses états de service, tels qu'ils ont été relevés par un de ses contemporains dans une notice dont nous donnerons plus loin le titre. Quoique peu bienveillant (il serait difficile d'être autrement envers lui), ce petit écrit nous a paru fort exact quant aux dates et à l'exposé des faits; comme il est assez rare et peu connu, nous allons le reproduire en partie :

« Nous ne parlerons point des études de Pierre Guerin de Tencin, des progrès qu'il a faits, des heureux talen

(1) *Alexandre François de* Boffin de Pusignieu. docteur de Sorbonne, membre de l'Académie de Lyon, fut vicaire-général du cardinal d Tencin, son oncle par les femmes. Il était né Grenoble, le 20 octobre 1724, et mourut à Saint-Rambert, le 9 septembre 1776.

avec lesquels il est né, du goût qu'il a fait paroître dès son enfance pour la vertu, etc. Nos mémoires n'en disent mot, et nous laissons au Père de Neuville (1) à relever tout cela, lorsqu'il fera son oraison funèbre.

« Il étoit déjà abbé de Vezelai (2) en 1702, et fut fait grand archidiacre de l'église de Sens l'année suivante :

« Il fut fait prieur de Sorbonne pendant sa licence, et en 1705 il reçut le bonnet de docteur et devint grand-vicaire de Sens.

« Il fut député en la même année de la province de Vienne à l'assemblée générale du clergé, en qualité de chanoine prébendé du prieuré de La Mure, diocèse de Grenoble (3).

« En 1710, étant grand archidiacre et chanoine de l'église de Sens et vicaire général de l'archevêque, il fut député de la province de Sens à l'assemblée générale du clergé, qui se tint cette année-là.

« En 1719, il se livra tout entier au commerce des actions du Mississipi, et fut un des principaux tenans de la rue Quincampoix, où se faisoit ce commerce qu'on appeloit *agiot*. Le secret de ce commerce, comme de tout autre, étoit de sçavoir vendre et acheter à propos, c'est-à-dire de vendre quand les effets étoient au plus haut prix, et d'acheter quand ils étoient au plus bas. Mais comme cette alternative étoit en quelque sorte entre les mains du fameux Jean Law, auteur de ce système, il crut qu'il étoit bon de faire connoissance avec un tel homme, afin de voir le dessous des cartes, et par ce moyen de jouer à jeu sûr. Il trouva donc le secret de s'insinuer chez lui. Comme il est né souple, courtisan, et ce qu'on appelle patelin, cela ne lui fut pas difficile.

« Il commença par se faire bien venir de madame Law, par certains petits offices ou minauderies qui séyent si bien à un cavalier auprès des dames, comme de lui donner la main pour monter en carrosse, verser son thé, fermer ses lettres, lui donner ses peignes à sa toilette, etc. Il savoit aussi amuser madame Law par mille petites niches qu'il lui faisoit, et par mille galantes et innocentes caracoles qui la faisoient rire. Je voyois souvent ce petit manége, et cela me rappeloit naturellement ces deux jolis vers de Virgile :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

« Il sut donc se rendre agréable, puis utile, puis nécessaire dans la maison de Law; et si nécessaire que celui-ci n'auroit peut-être jamais été contrôleur général sans lui. Cependant, le prince-régent le désiroit et le vouloit, mais la chose n'étoit pas praticable, faute de catholicité de la part de Jean Law. Or, qui auroit pu ou osé se charger de cet agiot qu'un Pierre Guerin? On profita du temps des vacances où les opérations du système étoient moins vives. On fit la partie d'aller à Melun, et, après avoir parlé *primes* et *actions*, on se rendit dans la principale église de cette ville, où Jean Law abjura je ne sçais quelle religion, le 17 sept. 1719, entre les mains de Pierre Guerin.

« Ce convertisseur venoit d'être nommé à l'évêché de Grenoble, lieu de sa naissance; mais, soit qu'il eût appris que personne n'est prophète dans son pays, soit (ce qui est plus vraisemblable) qu'il eût un pressentiment que la rue Quincampoix, qui commençoit à s'échauffer et à promettre de grands profits à qui sçauroit y conduire sa barque avec intelligence, lui vaudroit quelque chose de mieux, il y renonça et préféra la direction de cette rue à celle d'un diocèse.

« Le jour de Noël suivant, Jean Law rendit le pain bénit à Saint-Roch, sa paroisse, et y communia avec madame Law, dont Pierre Guerin avoit aussi reçu l'abjuration je ne sçais quand ni je ne sçais où.

« En 1721, il accompagna à Rome le cardinal de Billy, auquel la cour l'avoit donné pour conclaviste. Cette éminence eut un peu de peine à digérer qu'on lui associât l'aumônier de Jean Law, et un homme qui sortoit de la rue Quincampoix; mais il ne sçavoit pas les semences de grandeur dont il avoit fait provision dans cette rue; qu'elle avoit servi à développer et à faire connoître ses rares talents, et que sans elle la cour de France auroit été privée d'un habile ministre, l'église gallicane d'un illustre prélat, et l'église romaine d'un grand cardinal. Pierre Guerin partit donc le 1er avril.

(1) Célèbre prédicateur de ce temps-là.
(2) Dans le Nivernais, diocèse d'Autun, valant 20,000 liv.
(3) Prieuré de bénédictins, fondé en 1079, par le dauphin Guignes II, dépendant de l'abbaye de Cluny et uni plus tard à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne.

« Le surlendemain de son départ, il perdit un grand procès qu'il avoit au sujet du prieuré de Sainte-Marie-Magdeleine de Merlou. Il disputoit ce bénéfice à Etienne de Vaissière, originaire de Manosque, en Provence, qui avoit été maintenu en possession par sentence des requêtes du palais, conformément aux provisions de la cour de Rome, qu'il avoit obtenues de ce prieuré vacant par la mort de N... Desfriches, dernier titulaire. Il avoit appelé de la sentence des requêtes, désirant s'approprier ce bénéfice, en vertu d'une prétendue union à son abbaye de Vezelai. Dans la crainte de perdre son procès une seconde fois, il avoit fait intervenir Jean-Louis Guerin, son neveu, alors capitaine réformé de dragons (et qui, néanmoins, se présentoit sous le titre de clerc soi-disant tonsuré du diocèse de Grenoble), pour réclamer ce bénéfice, en vertu de la collation que son oncle lui en avoit ci-devant faite secrètement. Ce fut le sieur Rubarbe, confident de Pierre Guerin et chanoine de Merlon, qui prit par deux fois possession pour lui de ce prieuré, en vertu de sa procuration, mais avec toutes les précautions et tout le mystère que demandoit une affaire de cette nature (1), laquelle, après avoir été débattue en la grand'chambre pendant trois audiences, fut jugée en faveur de Vaissière par un arrêt solennel, qui condamne Pierre Guerin à l'amende et aux dépens, en déboute son neveu.

« Après l'élection du pape Innocent XIII, quoique l'évêque de Sisteron (Laffitau) fût chargé des affaires de France à Rome, le secret en fut confié à Pierre Guerin, qui en fut chargé ouvertement le 3 décembre 1721, après le départ de Laffitau.

« Il fut nommé à l'archevêché d'Embrun le 6 mai 1724, et il en reçut la nouvelle à Rome, par un exprès, le 28 du même mois. Cet archevêché fut proposé pour lui par le pape Benoît XIII, le 12 juin suivant, dans le consistoire qui se tint après son exaltation. Il fut sacré le 2 juillet, par le pape, dans l'église de Sainte-Marcé *in Vallicello*... Le nouvel archevêque eut son audience de congé le 31 août, et, étant de retour à Paris, il se rendit à Versailles, où il eut l'honneur de saluer le roi, le 20 décembre. Le 24 du même mois, il prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

« Il fut député de la province d'Embrun, par procuration du 10 avril 1725, à l'assemblée générale du clergé qui fut tenue à Paris la même année.

« Une si belle suite de prospérités, d'honneurs et de contentemens, fut un peu troublée l'année suivante par un petit accident qui pensa déshonorer toute la famille Tencinienne. Heureusement, un arrêt du grand-conseil a tout replâtré, et les choses ont repris, comme on le verra, leur train ordinaire (2).

« En 1727, Pierre Guérin présida au concile provincial qui fut tenu à Embrun, dont l'ouverture se fit le 16 août, et dans lequel Jean Soanen, évêque de Senez, fut déclaré, le 27 sept., veille de la dissolution du concile, interdit et suspens de toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, et réduit au diaconat. Le concile nomma l'abbé de Saléon pour gouverner le diocèse de Senez en qualité de grand-vicaire, et l'évêque, le véritable pasteur, reçut une lettre de cachet qui, en l'arrachant à son troupeau, l'exila à La Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne: *Abiit in Montana*... Pour le récompenser de cette expédition, Pierre Guérin eut l'abbaye de Notre-Dame de l'Abondance (ordre de saint Augustin), diocèse de Genève, laquelle fut proposée pour lui par le pape même, dans un consistoire tenu le 7 mars 1728.

« Le 23 février 1739, il fut déclaré cardinal par le pape Clément XII. La nouvelle en arriva à Paris par un courrier de Rome, le 2 mars suivant. Il y avoit déjà quelque temps que le bruit de cette promotion s'y étoit répandu, mais on avoit peine à y ajouter foi à cause de l'indignité du sujet, et même il en avoit couru un autre que l'affaire étoit absolument échouée. Ce fut à la sollicitation de Jacques Stuart III, roi titulaire d'Angleterre, résidant à Rome, qu'il fut élevé à la pourpre.

« Voici le compliment qu'il fit au roi à l'occasion de sa promotion : « Sire, si « je tiens le chapeau de cardinal d'un « prince qui a tout sacrifié pour la re- « ligion, je vais recevoir de Votre Ma- « jesté, qui fait tout pour elle, les mar- « ques de cette dignité. Je sens toute « l'étendue de mes engagements, et

(1) Voy. trois lettres du cardinal de Tencin, à ce sujet, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 14 mai 1728. Voy. aussi deux factums dont nous donnons plus loin les titres.

(2) C'est la mort de La Fresnais. Voy. la noti précédente.

« jamais rien ne pourra m'empêcher « de les remplir. »

« Pour lui donner moyen de soutenir avec plus d'éclat sa nouvelle dignité, l'abbaye de Trois-Fontaines, ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons-sur-Marne, valant 40,000 liv., vacante depuis le 26 juillet 1737, par la mort du cardinal de Bissy, lui fut donnée au commencement de mai 1739.

« Il partit le 19 du même mois de Paris pour se rendre à Embrun, où il reçut le bonnet, dans son église cathédrale, le 28, des mains de M. Auréli, camérier du pape, et chargé par S. S. de cette cérémonie. Ensuite il partit pour Rome, où il fit son entrée publique le 12 juillet, et reçut le chapeau le 15 du même mois, dans un consistoire.

« L'abbaye de Saint-Paul de Verdun, ordre de Prémontré, valant 15,000 liv. de revenu, lui fut donnée en avril 1740.

« Il fut nommé à l'archevêché de Lyon, le 24 sept. de la même année.

« Le 1er fév. 1742, il fut nommé prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et ses preuves furent admises le lendemain.

« Enfin, le 27 août suivant, un courrier lui fut envoyé à Lyon, pour lui porter l'ordre de se rendre en diligence à la cour. Il obéit avec le zèle et la soumission qu'il avait promis au roi dans son compliment, mais non avec autant de célérité qu'il l'aurait souhaité. Il fut obligé de faire plusieurs haltes sur la route, à cause d'une certaine incommodité dont il est travaillé de temps en temps, et qu'il a apportée de Rome. Quelques-uns prétendent que ce mal pourrait bien être celui de Giezi, attendu que Pierre Guérin l'a beaucoup plus mérité que ce serviteur d'Elysée. Quoi qu'il en soit, aussitôt qu'on apprit cette nouvelle à Paris, on crut que c'étoit pour remplacer M. le cardinal de Fleury, dont la santé commençait à s'affaiblir sensiblement, ou qui (pour parler le langage de M. de Vintimille) commençait à traîner partout la mort. Tous les agioteurs, tous les usuriers, tous les banqueroutiers, tous ses amis enfin, s'en réjouirent et s'en félicitèrent, et tous les gens de bien en frémirent.

« Par la miséricorde de Dieu, il n'a encore que le titre stérile de ministre, c'est-à-dire rien. Il faut espérer que quelques seigneurs de la cour, zélés pour le bien de l'Etat et de la religion, seront assez généreux pour le faire connaître au roi, et que Sa Majesté, justement indignée d'avoir un tel homme auprès d'elle, donnera à ses fidèles serviteurs et à ses bons sujets la satisfaction de le bannir pour jamais de sa présence. Ici finissent nos Mémoires, qui nous ont été fournis au mois d'octobre l'année dernière, 1742. »

Le cardinal de Tencin, qui n'était que ministre sans portefeuille, espéra en 1743 succéder au cardinal de Fleury dans la place de premier ministre; mais il fut trompé dans son attente. La mort de sa sœur, arrivée six ans après, en le privant des utiles conseils qui l'avaient dirigé jusque-là, le fit tomber dans l'oubli. En 1752, n'espérant plus rien, et d'ailleurs averti par son grand âge qu'il était temps de quitter les affaires, il donna sa démission et se retira dans son archevêché, où il répandit d'abondantes aumônes. Sa retraite fut à peine remarquée. Il mourut le 2 mars 1758, à l'âge de 78 ans.

PORTRAITS.

I. *Petrus Guerin de Tencin archiepiscopus Ebrodunensis... Nicolaus Billy sculp. Romae ex calcographia Jani de Rubeis...* Il est en buste, de 3/4, tourné à D. En haut, ses armes et celles du pape. In-4°.

II. *Pre de* GUÉRIN *de* TENCIN, *archevêque d'Embrun.* Suite de Desrochers. In-8°.

III. PIERRE DE TENCIN, CARDINAL, *archevêque, comte de Lyon, ministre d'Etat. Peint par J. Gasp. Heilmann... et gravé par J.-G. Will.* Il est en buste, avec le cordon du Saint-Esprit, de 3/4, tourné à G. In-4°.

IV. Copie en contre-partie du précédent, même sens. *J.-M. B. sc.* - H. 149 mill. L. 86 mill.

V. PETRUS CARDINALIS DE TENCIN. *C. Grandon pinx. Parisot sc.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. In-4°.

ÉCRITS RELATIFS AU CARDINAL DE TENCIN.

I. *Mémoire pour M. Estienne de Veissière, prieur de Merlou, intimé, contre Me Pierre Guérin de Tencin, abbé de Vezelay, appellant.* (Paris, Jacq. Collombat, 1721), in-4° de 22 pp. C'est un recueil contenant : 1° *Réfutation du mémoire imprimé des sieurs de Tencin, oncle et neveu,* par Cochin; 2° l'arrêt du parlement du 3 avril 1721, qui donne gain de cause à Veissière.

II. *Mémoire de Mre Aubry, avocat au parlement. Pour messire Pierre Guérin de Tencin, abbé de Vezelay, appellant, contre le sieur Vaissière, clerc tonsuré du diocèse de Cisteron, intimé. Et ledit sieur Aubry, autheur de la dernière consultation en faveur de M. l'évêque de Senez* (s. l. ni d. Paris, 1728), in-4° de 15 pp. C'est une réimpression augmentée de notes : nous ne connaissons pas la 1re édition.

III.* *Mémoire pour servir à l'histoire de M. le cardinal de Tencin jusqu'à l'année 1743.* (s. l. ni d.), in-12 de 35 pp. = Autre éd. (s. l. ni d.), in-18 de 28 pp. C'est la notice que nous avons reproduite en partie.

IV.* *Ode sur la convalescence de monseigneur le cardinal de Tencin, par le P. de S. M.* (s. l. ni d.), in-4° de 8 pp.

V.* *Complimens récités à S. E. le cardinal de Tencin à son retour d'Ullins.* Lyon, 1752, in-4° de 78 pp.

ÉCRITS DU CARDINAL DE TENCIN (1).

I. *Exhortation au peuple prononcée par M. l'archevêque d'Embrun, après l'Evangile de la messe solennelle du Saint-Esprit qu'il célébra le jour de la première session du concile provincial le 16 aoust 1727.* Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°.

II. *Prima oratio archiepiscopi Ebredunensis ad RR. comprovinciales, habita in prima congregatione generali, die 16 augusti.* 1727, in-4°.

III. *Discours prononcé par monseigneur l'archevêque d'Embrun dans la première session publique, après l'arrivée des seigneurs évêques voisins invitez à venir prendre séance au concile le lundi 8 septembre.* Grenoble, P. Faure, 1727, in-4° de 4 pp.

IV. *Discours prononcé par M. l'archevêque d'Embrun à la dernière session.* Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°.

V. *Lettre de M. l'archevêque d'Embrun du 4 janvier 1728 à M. l'évêque de Senez.* Grenoble, P. Faure, 1728, in-4°.

VI. *Lettre de monseigneur l'archevêque d'Embrun à monseigneur l'évêque de Senez : communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction.* Paris, v^e Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4° de 26 pp. Cette lettre a été suivie de 5 autres publiées à Grenoble, chez P. Faure, in-4°. La *deuxième* de pp.; la *troisième*, 1730, de 23 pp.; la *quatrième*, 1729 (*sic*), de 36 pp.; la *cinquième*, 1730, de 15 pp.; la *sixième*, 1730, de 8 pp.

VII. *Mandement... portant condamnation de l'écrit intitulé* : « Consultation « des avocats du parlement de Paris, « au sujet du jugement rendu à Em- « brun contre M. l'évêque de Senez. » Grenoble, P. Faure, 1728, in-4° de 7 pp. non chiff.

VIII. *Mandement... portant condamnation de l'écrit intitulé* · « Représenta- « tions... à Nos Seigneurs les cardi- « naux... assemblés extraordinaire- « ment à Paris par les ordres du roi, « pour donner à Sa Majesté leurs avis... « sur un écrit... qui a pour titre : « Consultation de messieurs les avocats « du parlement de Paris au sujet du « jugement rendu à Embrun contre « M. l'évêque de Senez. » Grenoble, P. Faure, 1729, in-4° de 25 pp.

IX.* *Instruction pastorale... sur les jugements définitifs de l'Eglise universelle, et sur la signature du formulaire.* Grenoble, P. Faure, 1729, in-4° de 7 et 114 pp.

X. *Instruction pastorale... dans laquelle il réfute les fausses conséquences que les appelants prétendent tirer de la diversité des opinions sur l'expression* Règle de Foi *par rapport à la constitution.* Grenoble, P. Faure, 1730, in-4° de 10 pp.

XI. *Instruction pastorale et ordonnance... portant défense de lire et de garder divers écrits publiez sous le nom de M. l'évêque de Montpellier.* Grenoble, P. Faure, 1730, in-4° de 52 pp.

XII. *Lettre... aux fidèles de son diocèse, en leur communiquant l'instruction pas-*

(1) Il existe un nombre infini de pièces de tous genres sur le concile d'Embrun, tenu par le cardinal de Tencin. Il serait sans intérêt de les mentionner toutes, car la plupart ne sont relatives qu'à des questions de polémique religieuse, discipline, dogme, etc. Les curieux les trouveront dans le catalogue imprimé de la Bib. imp. Nous en indiquerons quelques-unes qui ont un intérêt purement historique.

I. * *Journal historique du concile d'Embrun, par M....., bachelier en théologie..* (s. n.) 1727. 2 vol. in-12.

II. *Extrait des actes du concile provincial d'Embrun* (en latin et en français). Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°.

III. *Relation de ce qui s'est passé dans le concile provincial d'Embrun, au sujet de la condamnation des écrits de M l'évêque de Senez, par M. l'abbé de Michel, chanoine d'Embrun.* Paris, veuve Mazières, 1728, in-4° de 55 pp.

IV. *Histoire de la condamnation de M. l'évêque de Senez, par les prélats assemblés à Embrun.* 1728, in-4°.

V. *Decreta concilii provincialis Ebredunensis, Ebreduni habiti ab Ill. et Rev. D. Petro Guerin de Tencin.* Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4° de 39 pp.

VI. *Concilium provinciale Ebreduni habitum, ab illustrissimo et reverendissimo D. Petro de Guerin de Tencin, anno 1727.* Gratianopoli, P. Faure, 1728. 1 vol. in-4° de 268 pp.

torale de M. l'évêque d'Evreux du 15 novembre 1730 contre la consultation des 50 avocats du parlement de Paris. (s. n.), in-4° de 4 pp.

XIII. *Mandement... portant condamnation d'un écrit signé par 40 avocats, et intitulé :* « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet, Couët, curé de Dar- « doy... (s. n.), in-4° de 4 pp.

XIV. *Instruction pastorale... sur un écrit signé par 40 avocats, et intitulé :* « Mémoire pour les sieurs Samson, « curé d'Olivet, Couët, curé de Darvoi... « sur l'effet des arrêts des parlemens... « en matière d'appel comme d'abus des « censures ecclésiastiques. » Grenoble, A. Faure, 1731, in-4° de 70 et 4 pp.

XV. *Mandement... contre un écrit intitulé :* « Arrêt du parlement de Paris « qui condamne un imprimé intitulé : « Lettre de M. l'ancien évêque d'Apt, à « être lacéré... et ordonne que deux « imprimez, l'un intitulé : Instruction « pastorale, et l'autre : Mandement de « M. l'archevêque d'Embrun, seront « supprimez. » Grenoble, A. Faure, 1731, in-4° de 7 pp.

XVI. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation d'un écrit qui a pour titre :* « Projet de remontrances ou mé- « moires pour y servir. » 1732, in-4° de 3 pp.

XVII. *Instruction pastorale et ordonnance portant condamnation d'un livre qui a pour titre :* « Histoire du concile de « Trente, traduite de l'italien de fra « Paolo Sarpi, par P. Fr. Le Courayer. » Paris, Vᵉ Mazières, 1738, in-4°.

XVIII. *Lettre pastorale et ordonnance... portant défense de lire un écrit intitulé :* « Instruction pastorale de monseigneur « l'évêque de Montpellier au sujet des « miracles que Dieu fait en faveur des « appellans de la bulle Unigenitus. » (s. n.), in-4° de 6 pp.

XIX. *Instruction pastorale... dans laquelle il réfute l'ouvrage qui a paru sous ce titre :* « Instruction pastorale de mon- « seigneur l'évêque de Montpellier, « adressée au clergé et aux fidèles de « son diocèse, au sujet des miracles « que Dieu fait en faveur des appellans « de la bulle Unigenitus. » (s. n.), in-4° de 42 pp.

XX. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation d'un écrit qui a pour titre :* « Mémoires historiques et criti- « ques sur divers points de l'Histoire « de France, par Mezeray. » (s. n.), in-4° de 4 pp.

XXI. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation de deux ouvrages dont l'un a pour titre :* « Mémoire sur « les droits du second ordre du clergé. » *L'autre a pour titre :* « Lettres à un ecclésiastique sur la justice chrétienne. » (s. n.), in-4° de 34 pp.

XXII. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation d'un ouvrage qui a pour titre :* « Prière pour demander à « Dieu la grâce d'une véritable et par- « faite conversion. » (s. n.), in-4° de 7 pp.

XXIII. *Mandement... portant condamnation d'un livre intitulé :* « Morale chré- « tienne rapportée aux instructions « que Jésus-Christ nous a données « dans l'oraison dominicale. » (s. n.), in-4° de 7 pp.

XXIV. *Mandement... au sujet d'un écrit intitulé :* « Mandement de M. l'évêque « de Saint-Papoul, pour faire part à son « peuple de ses sentiments sur les af- « faires de l'Eglise et les raisons qui le « déterminent à se démettre de son « évêché. » (s. n.), in-4° de 7 pp.

XXV. *Lettre pastorale de S. E. monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, adressée à tous les fidèles de son diocèse au sujet de la prise de possession de l'archevêché* (du 14 nov. 1740). Lyon, P. Valfray, 1740, in-4°.

Nous ne croyons pas devoir citer tous ses mandements, lettres pastorales, etc., comme archevêque de Lyon; on les trouvera, au nombre de 45, dans le *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste* (Lyon, 1853, in-8°). Nᵒˢ 1674 et suiv., 2930, 3094 et 3297.

XXVI. *Correspondance du cardinal de Tencin, ministre d'Etat, et de madame de Tencin, sa sœur, avec le duc de Richelieu, sur les intrigues de la Cour de France depuis 1742 jusqu'en 1757, et surtout pendant la faveur des dames de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais, de Châteauroux et de Pompadour.* (s. n.), 1790, gr. in-8° de 8 et 385 pp. Cette correspondance, publiée par J.-B. de Laborde et Soulavie, ne passe pas pour très authentique.

TERRAIL (Pierre), seigneur de **BAYART**, dit *le Chevalier sans peur et sans reproche*, naquit vers l'an 1473 (1), au château de Bayart, situé à l'extrémité de la vallée de Graisivaudan. Il était le fils aîné d'*Aymon* Terrail et

(1) Les biographes sont loin d'être d'accord sur l'époque de sa naissance, et il paraît qu'il n'existe aucun document authentique à cet égard. Voy. une dissertation de M. de Terrebasse dans son *Histoire de Bayart* (1ʳᵉ édit. 1828), pp. [illegible] et suiv.

d'Hélène Alleman Laval (1). Sa vie offre une quantité considérable de faits qui, pour être parfaitement appréciés, exigeraient d'assez grands détails et des développements tirés de l'histoire générale. Les bornes d'un ouvrage comme celui-ci nous forcent à nous renfermer dans une esquisse rapide et bien insuffisante. Pour connaître ce héros, il faut recourir aux naïfs et charmants récits de son vieil et *loyal serviteur*, ou à son histoire rédigée par M. de Terrebasse, qui joint à une diction pure et élégante l'exactitude et les recherches de l'érudition.

Les Terrail étaient d'une famille d'ancienne chevalerie, dont on ne connaît la filiation qu'à partir de *Humbert* ou *Aubert*, qui fut blessé en 1325, au combat de Varey, livré par le dauphin Guigues VIII à Édouard comte de Savoie. Cinq descendants de celui-ci périrent les armes à la main : *Robert* fut tué dans un combat près de Marelles (1337); *Philippe* à la bataille de Poitiers (1356); *Pierre* à celle d'Azincourt (1415); *Jean* à celle de Verneuil (1424); *Pierre* à celle de Montlhéry (1465). Ainsi, pendant quatre générations consécutives, la succession de Bayart s'était ouverte sur les champs de bataille.

Aymon, son père, avait seul failli à cette glorieuse tradition; grièvement blessé à la journée de Guinegate, en 1479, il s'était vu forcé de quitter le service à l'âge de 65 ans. Les anciens chroniqueurs nous représentent ce vieux guerrier assis dans un large fauteuil, sous l'immense cheminée d'une salle de son château, devisant, pendant les longues soirées d'hiver, des preux chevaliers, des tournois, des armes, et racontant ses exploits et ceux de ses ancêtres. Penché sur son père, le jeune Bayart ne perdait pas une de ses paroles, son imagination s'enflammait à ces récits du temps passé; de bonne heure, il manifesta un goût décidé pour la carrière des armes. Le vieillard n'eut garde de contrarier des dispositions qui lui rappelaient celles de sa propre jeunesse, et il le plaça, à l'âge de 13 ans, dans les pages du duc de Savoie.

Bayart resta environ six mois à cette cour. En 1487, ayant suivi le duc à Lyon, où se trouvait le roi Charles VIII, sa bonne mine et son adresse à monter à cheval le firent remarquer de ce prince, qui désira l'avoir à son service et le plaça, pour faire son apprentissage du métier des armes, dans la compagnie de Louis de Luxembourg, comte de Ligny. Mis hors de page trois ans après, à l'âge d'environ 18 ans, il se trouva encore à Lyon lors d'un nouveau voyage de Charles VIII. Ce fut en cette circonstance qu'il osa, malgré sa jeunesse, prendre part à un tournoi donné par le comte de Vaudrey « après « s'être appareillé et accoustré au crédit de son oncle (2), l'abbé d'Ainay »; espiéglerie de page dont M. de Terrebasse a fait le sujet d'un charmant opuscule dont nous donnons le titre plus loin (N° XXVII). Il signala encore son courage naissant dans plusieurs passes d'armes données en l'honneur des dames, dans la ville d'Aire, où il resta deux ans en garnison dans la compagnie de Ligny.

Il fit ses premières armes en 1495, dans l'expédition de Charles VIII au royaume de Naples. Il se trouva à la bataille de Fornoue, où il eut deux chevaux tués sous lui, et enleva une enseigne à l'ennemi. En 1499, il rentra en Italie à la suite de Louis XII, et prit part à la conquête du Milanais. C'est à dater de cette époque que commence la longue suite d'exploits et de services rendus à son pays qui lui ont assuré une si belle place dans l'histoire.

En 1501, il fit la campagne de Naples sous les ordres de l'un des plus braves guerriers de ce temps-là, Louis d'Ars (3), qui avait pris le commandement de la compagnie du comte de Ligny. L'année suivante, Louis XII et Ferdinand, roi d'Espagne, s'étant brouillés pour le partage de leur conquête, il ne tarda pas à se faire con-

(1) Bayart avait trois frères et quatre sœurs : *Georges* fut le seul qui se maria, nous parlerons plus loin de sa postérité; *Philippe*, doyen de la cathédrale de Grenoble, fut évêque de Glandevès, en Provence, et mourut l'an 1532; *Jacques*, d'abord chanoine de Grenoble, puis abbé de Josaphat-les-Chartres, succéda à son frère sur le siége de Glandevès, et mourut bientôt après, à Chartres, le 15 mai 1533; *Marie* épousa, le 17 oct. 1484, Jean du Pont, seigneur dudit lieu, en Savoie, dont elle eut Pierre du Pont, qui figure dans l'*Hist. de Bayart* sous le nom du capitaine Pierrepont; *Catherine*, religieuse à Prémol; *Jeanne*, religieuse aux Ayes; *Claudine*, mariée à Ant. de Theys, seigneur de La Bayette. (M. de Terrebasse, *loc. cit.*).

(2) *Théodore* TERRAIL mourut, d'après son épitaphe, le 6 mai 1505, à l'âge de 73 ans, après avoir gouverné l'abbaye d'Ainay durant 18 ans 4 mois et 18 jours. Nous le faisons, avec tous les historiens, oncle de Bayart, mais il n'était que son cousin : il appartenait à la branche de *Bernin*, dont il sera question à la fin de cette notice.

(3) Il était du Berri; c'est donc à tort qu'un grand nombre d'historiens, trompés sans doute par une ressemblance de noms, le rattachent aux d'Arces de Dauphiné.

naître aux Espagnols ; à la tête de 60 hommes seulement, il soutint, dans la ville de Biseglia, pendant 6 heures, le choc de 600 hommes de leur nation. Nommé gouverneur de Minervino (1502), il s'ennuya de rester en repos sans rompre une lance, et pour « se « remettre en jeu », il attaqua et mit en déroute un corps de 30 hommes d'armes espagnols, et fit prisonnier leur capitaine, Alonso de Soto-Mayor. Ce capitaine était proche parent du célèbre Gonzalve de Cordoue, qui commandait les troupes de Ferdinand en Italie. Instruit de la haute naissance de son prisonnier, Bayart le traita avec la plus grande courtoisie et se contenta de lui demander sa parole de ne pas chercher à s'évader. Soto-Mayor le jura, mais bientôt, au mépris de son serment, et sous prétexte d'aller chercher lui-même le prix de sa rançon, il prit la fuite. Bayart lança à sa poursuite des cavaliers qui le ramenèrent ; il lui adressa les plus vifs reproches sur sa déloyauté et le fit mettre en prison. A quelque temps de là, l'Espagnol ayant payé sa rançon, recouvra la liberté, et, de retour à Andréa, se plaignit des mauvais traitements dont il aurait été l'objet. Bayart l'ayant appris, l'appela en champ clos. Ce duel célèbre, qui eut lieu en présence de témoins choisis dans les deux armées, fit grand bruit dans le temps. Les deux adversaires étaient d'une grande habileté dans le maniement des armes et doués d'une force herculéenne : leur lutte fut terrible, il y eut un instant où ils se prirent corps à corps et où ils se roulèrent dans la poussière. Enfin, Bayart, plus agile, tua Soto-Mayor sur la place en lui plongeant son poignard jusqu'à la croisette entre le nez et l'œil gauche. Le résultat de ce duel humilia fortement les Espagnols : ils voulurent rétablir leur prétendue supériorité dans les armes en proposant un combat de onze des leurs contre onze Français. Le défi fut accepté, mais l'honneur de la journée fut pour Bayart et François d'Urfé, seigneur d'Orose, son ami, qui, restés seuls à cheval après que leurs compagnons eurent été démontés, réussirent à se maintenir pendant six heures contre neuf cavaliers (1). Les Espagnols eux-mêmes reconnurent la supériorité que Bayart avait déployée dans cette brillante résistance ; ils en firent le proverbe : *Muchos grisones y pocos Bayardos.*

En 1503, la négligence et la division des généraux ayant fait décliner les affaires de France en Italie, l'armée dut battre en retraite. Bayart, selon son habitude, se plaça à l'arrière-garde pour protéger les débris de nos troupes. Ce fut dans ces circonstances qu'il se signala par un fait d'armes digne des temps héroïques. Le salut de l'armée dépendant de la conservation d'un pont de bateaux qu'elle avait jeté sur le Carigliano ; « le bon chevalier, dit M. de Terrebasse (2), toujours de préférence aux endroits les plus périlleux, s'était logé tout près du pont avec l'un de ses braves compagnons, Pierre de Tardes, surnommé le Basco, gentilhomme de la maison du roi. Au premier bruit de l'attaque ils furent à cheval, et ils allaient courir où l'on se battait, lorsque Bayart découvrit de l'autre côté du fleuve 200 cavaliers espagnols qui accouraient à toute bride vers le pont. Il n'était resté personne à sa défense, et si, comme il paraissait infaillible, les ennemis s'en emparaient, c'en était fait de l'armée française : « *Monsieur l'écuyer, mon ami*, dit Bayart à son camarade, *courez chercher du secours ou nous sommes tous perdus; je vais, en attendant, tâcher d'amuser l'ennemi jusqu'à votre retour, mais hâtez-vous.* » Le Basco pique des deux, et le bon chevalier courut, la lance au poing, au devant des Espagnols qui entraient déja de l'autre côté du pont, prêts à le traverser. Comme un lion furieux, il se précipita sur le premier rang et renversa quatre cavaliers, desquels deux tombèrent dans la rivière et ne repa-

(1) Ce combat de onze contre onze n'est pas moins célèbre que le duel avec Soto-Mayor dans les fastes chevaleresques. Voici les noms des tenants de Bayart, que Jean d'Auton (*Histoire de Louis XII*), a donnés d'après « aulcuns qui estoient à l'affaire « et autres presents audict combat » :

Pierre de GUIFFREY, seigneur de *Boutières*;
Pierre TERRAIL, seigneur de *Bayart*;
*François d'*URFÉ, seigneur d'*Orose*;
Pierre de POCQUIÈRE, seigneur de *Bellabre*;
Hector de LA RIVIÈRE;
Noël du FAHY;
Louis de SAINT-BONNET;
René de LA CHESNAYE;
Antoine de CLERMONT;
Jacques de MONTDRAGON;
.... BOUVANS.

Quelques historiens ont remplacé ce dernier par un *Aymon de* SALVAING, dit *Tartarin*, personnage qui ne paraît avoir existé que dans l'imagination du président de Boissieu. Voy. à ce sujet : *Relation des principaux événements de la Vie de Salvaing de Boissieu*, par M. de Terrebasse, pp. 178-179.

(2) *Histoire de Pierre Terrail* (1[re] édit.), pp. 180 et suiv.

rurent plus. Leur capitaine s'avança pour les venger; mais comme il levait le bras pour le frapper, Bayart lui porta sa javeline sous l'aisselle d'une telle force, qu'elle lui entra plus d'un demi-pied dans le corps, dont chût à terre, et mourut soudainement. Puis, de crainte d'être pris par derrière, il s'accula à la barrière du pont, et à grands coups d'épée, se défendit si vigoureusement que les Espagnols, tout ébahis, ne croyaient pas avoir affaire a un simple mortel. La force prodigieuse et l'intrépidité qu'il déploya dans ce combat inégal, ne feront pas moins l'étonnement que l'admiration de la postérité. Tout ce que l'antiquité nous raconte de son Horatius Coclès, Bayart l'exécuta à la vue des armées de France et d'Espagne. Bref, par un miracle d'audace qui ne pourrait se renouveler aujourd'hui, il se maintint si longtemps dans cette position qu'il donna le temps à Pierre de Tardes d'arriver à son secours avec 100 hommes d'armes qui eurent bientôt refoulé les Espagnols et les poursuivirent un grand mille au delà du Garigliano. » A la tête des débris de nos troupes, il se maintint, avec Louis d'Ars, dans le royaume de Naples contre les forces réunies de l'Espagne et de Venise, jusqu'à ce que Louis XII, « qui ne voulait pas mettre en hasard si peu de gens de bien qu'il avait là, » leur manda de faire leurs conditions et de rentrer en France.

En 1507, Gênes s'était révoltée : il voulut, quoique malade, faire partie de l'armée destinée à faire rentrer cette ville dans le devoir. Les approches en étaient défendues par une montagne hérissée de redoutes et de bastions de l'aspect le plus formidable. Il dirigea l'attaque de cette position à la tête d'une troupe de gentilshommes, parmi lesquels figuraient deux guerriers dauphinois, Maugiron et Imbaud de Rivoire; il en chassa les Génois et amena la reddition de la ville, où Louis XII fit son entrée le 20 avril 1508.

La ligue de Cambrai, formée contre les Vénitiens, ramena encore le roi en Italie. Bayart prit part à cette expédition à la tête d'une compagnie de 30 hommes d'armes de Chastelard, et d'une bande de 500 aventuriers levés en Dauphiné. Dès l'ouverture de la campagne, il contribua à la prise de Tréviglio, et décida le gain de la bataille d'Agnadel, en se jetant, avec une partie de l'arrière-garde, sur le flanc des Vénitiens (14 mars 1509). Au mois de juillet de la même année, ces derniers s'étant emparés de Padoue, il se trouva au siége de cette ville, dont il prépara les approches en enlevant quatre retranchements qui défendaient la porte de Vicence.

En 1510, pendant la guerre de Ferrare, il tenta d'enlever le pape Jules II et toute sa cour; le hasard fit échouer cette entreprise. L'année suivante, les troupes pontificales ayant mis le siége devant la Bastia di Genivolo, il fit, par ses conseils, délivrer cette place et remporter au duc de Ferrare une victoire qui lui valut le salut de ses Etats. Bientôt après, à la tête de la compagnie d'ordonnance d'Antoine de Lorraine, il battit un corps de troupes suisses qui venaient au secours du pape, et contribua à leur brusque départ pour leurs montagnes.

En 1512, à la tête des coureurs de l'armée, il défit Baglioni, capitaine-général des Vénitiens. Ce succès permit a nos troupes de se rapprocher, sans être inquiétées, de Brescia, dont ces derniers s'étaient emparés. On forma le siége de cette place : emporté par son courage, Bayart fut l'un des premiers a monter à l'assaut, mais au moment où il allait franchir un bastion dont il venait de s'emparer, un capitaine vénitien lui porta dans le haut de la cuisse un coup de pique si violent que le fer demeura dans la blessure. Le bon chevalier chancela, et il serait tombé si ses archers ne l'eussent soutenu. On le porta dans une maison voisine, où il demeura jusqu'à sa guérison. On sait quelles furent la générosité et la délicatesse de sa conduite envers ses hôtes. C'est l'un des épisodes les plus charmants de son histoire. Nous n'essaierons pas de le raconter, il faut le lire dans M. de Terrebasse, qui l'a su rendre avec un goût et un bonheur dont nous ne nous sentons pas capable. — De retour au camp après sa guérison, le duc de Nemours, qui assiégeait alors Ravenne, le chargea d'une expédition contre un corps de troupes espagnoles qui inquiétait l'armée. Il réussit avec son bonheur accoutumé, et peu après il combattit à la bataille de Ravenne (11 avril 1512) (1). Malgré le succès de cette journée, l'armée française, épuisée par des luttes continuelles et menacée par les

(1) Bayart écrivit sur cette bataille une lettre que M. de Terrebasse a reproduit dans les pièces justificatives de son histoire.

Vénitiens, que 18,000 Suisses venaient de renforcer, fut obligé de se replier sur Pavie. Il se plaça encore à l'arrière-garde et renouvela presque le prodige du pont de Carigliano, en arrêtant pendant deux heures, sur le Tésin, avec 36 hommes seulement, les efforts des Suisses. Après avoir eu deux chevaux tués sous lui dans cette lutte inégale, il fut blessé à l'épaule d'un coup de fauconneau. Nos troupes repassèrent les Alpes, et il vint se faire soigner à Grenoble, où « par sa sage retraite en « l'exécution d'un amour vicieux, » comme dit Pasquier, il se montra aussi continent que Scipion.

Après avoir passé quelque temps en Dauphiné, il fit partie de l'armée envoyée dans la Navarre pour le rétablissement de Jean d'Albret (1512); mais l'activité du duc d'Albe neutralisa ses efforts et ceux de La Palisse; il contribua du moins, par son intrépidité et son dévouement, à la conservation d'une grande partie de l'armée.

En 1513, le pape ayant formé avec l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre une ligue contre la France, ce dernier débarqua à Calais (17 juin) et mit le siége devant Terouenne. Placé sous les ordres de Piennes, gouverneur de Picardie, Bayart fut chargé de repousser cette agression; l'excès de prudence de ce gouverneur ne lui permit pas de risquer une attaque: toutefois, ne pouvant maîtriser son ardeur, il tomba sur l'arrière-garde des Anglais et leur enleva une des douze pièces de canon que Henri VIII appelait ses douze apôtres. Les deux armées s'étant bientôt rencontrées, les Français furent défaits au combat de Guinegate, appelé *la journée des Eperons*. Entouré d'ennemis, Bayart se vit contraint de se rendre, mais il le fit avec une grande hardiesse. Il aperçut un gentilhomme de bonne mine qui s'était désarmé et couché au pied d'un arbre pour se reposer. Il piqua droit à lui et lui mettant l'épée sous la gorge: *Rends-toi, homme d'armes*, dit-il, *ou tu es mort*. Le gentilhomme, pris au dépourvu, se rendit sans résistance et demanda le nom de son vainqueur. « *Je suis*, répliqua-t-il, *le capitaine Bayart qui me rends moi-même à vous : voici mon épée.* » Quelques jours après, le bon chevalier s'ennuya et voulut retourner au camp : *Et votre rançon?* lui dit le gentilhomme. *Et la votre?* répondit Bayart; *vous étiez déjà mon prisonnier lorsque je me suis rendu à vous pour sauver ma vie, non autrement.* Cette singulière contestation fut portée devant le roi d'Angleterre, qui décida que les deux prisonniers étaient mutuellement quittes de leurs promesses et fit de grandes amitiés au héros français.

Un des premiers actes de François Ier, en montant sur le trône, fut de récompenser ses services; il le nomma, le 20 janvier 1515, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné. Quelques mois après, au moment de l'expédition du Milanais, il lui donna ordre de s'avancer avec sa compagnie et 3,000 hommes de pied sur les confins du marquisat de Saluces, pour préparer les voies à l'armée dont l'avant-garde, commandée par le connétable de Bourbon, marcha jusqu'à Briançon, tandis que lui-même attendait à Grenoble qu'il se fût ouvert une route à travers les Alpes. Bayart fit plus qu'on n'attendait de lui, il entra dans le Piémont et s'empara de Prospero Colonna, général des troupes du Pape. Les 13 et 14 septembre suivant, il fit des prodiges de valeur à la bataille de Marignan. Le soir de cette sanglante journée, tous les capitaines réunis dans la tente du roi furent unanimes à convenir que non-seulement il avait surpassé les plus braves, mais encore qu'il s'était surpassé lui-même. François Ier le savait, pour l'avoir rencontré pendant tout le temps de l'action au plus fort de la mêlée, et il voulut lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction en recevant de ses mains l'ordre de chevalerie. Quoique les plus grands seigneurs de France et d'Italie fussent là présents, il préféra faire cet honneur à un simple capitaine, reconnaissant ainsi que personne ne portait plus dignement que lui les éperons dorés. Bayart s'en défendit avec sa modestie habituelle, mais François Ier insista : « Alors, tirant son épée, il en frappa trois coups sur l'épaule du roi, en répétant la formule consacrée : *Sire, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroy ou Baudoin, son frère. Certes, vous êtes le premier prince que oncques fist chevalier; Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite.* Et toujours en tenant de la main droite son épée, il l'apostropha en ces termes : *Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si beau et puissant roi donné l'ordre de chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous*

serez moult bien comme relique gardée et honorée, et ne vous porterai jamais, si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Mores. Puis, il fit deux sauts, et la remit dans le fourreau (1). » La défaite des Suisses rendit le Milanais à la France; la paix fut conclue, et Bayart revint en Dauphiné, où il resta quelques années occupé des devoirs de sa charge de lieutenant-général.

En 1521, Charles-Quint ayant tout à coup rompu la paix avec François Ier, à l'occasion de Robert de La Marck, duc de Bouillon, envahit la Champagne, s'empara de Mouzon et fit craindre un instant qu'il ne pénétrât dans le cœur de la France. Mézières était la seule ville qui aurait pu s'opposer encore à lui, mais ses fortifications tombaient en ruines, et elle était dépourvue de soldats, d'armes et de vivres. Le roi assembla un conseil de guerre où Bayart fut appelé, et il fut décidé que le seul parti à prendre était de brûler la ville, de dévaster les environs pour affamer les Impériaux. Bayart seul s'opposa à cette résolution désespérée, disant « qu'il n'y avait pas de place « faible là où il y avait des gens de « cœur pour la défendre, » et il offrit d'aller s'enfermer dans Mézières. Le roi accepta et le nomma, sur-le-champ, lieutenant-général dans cette place. Il s'y jeta avec la compagnie du duc de Lorraine dont il était lieutenant, deux ou trois mille hommes de pied et un grand nombre de gentilshommes dauphinois, parmi lesquels on cite : Ch. Alleman-Laval, Gasp. Terrail, seigneur de Bernin, Antoine de Clermont-Tallard, Fr. de Sassenage, Jean-Jacques et Laurent Aynard, Guigues Guiffrey, seigneur de Boutières, Imbert de Vaulx, seigneur de Milieu, Ph. de Ville et Balth. de Beaumont. Il fit relever les fortifications en ruines et encouragea par son assurance et sa gaîté les habitants et les troupes à se défendre jusqu'à la mort. *Si les vivres nous manquent*, leur dit-il un jour, *nous mangerons d'abord nos chevaux, et après*, ajouta-t-il avec sa gaîté ordinaire, *nous salerons et nous mangerons nos valets.* On connaît l'histoire de cette défense mémorable; pendant un mois il résista à une armée de 35,000 hommes pourvue d'un grand matériel de guerre et fit lever le siége de Mézières en brouillant ensemble, par un ingénieux stratagème, les deux généraux ennemis. Ce fait d'armes qui sauva la France mit le comble à la gloire du bon chevalier. François Ier lui fit l'accueil le plus flatteur, le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel (2) et, par une distinction sans exemple et qui n'était réservée qu'aux seuls princes du sang, il lui donna une compagnie de 100 hommes d'armes. Deux mois après, quand il vint à Paris, le parlement lui envoya une députation pour le complimenter.

Bientôt il reçut la mission d'aller prendre le commandement de la ville de Gênes, menacée par les troupes du Pape et de l'Empereur; sa présence suffit pour en éloigner tout danger. Il se rendit ensuite dans le Milanais avec les renforts amenés de France par le maréchal de Foix, et combattit à la journée de la Bicoque (1522). Il évacua peu après l'Italie et revint en Dauphiné. Grenoble était alors ravagée par la peste et la famine : « Il se hâta, dit M. de Terrebasse, de prendre les mesures les plus efficaces, et veilla lui-même à leur exécution, avec cette charité et cet amour des malheureux qui complétait ses vertus. Suivi des médecins et des chirurgiens, il parcourait la ville, entrait dans les maisons infectées de la contagion, faisant distribuer des médicaments et des secours aux malades, sans plus s'inquiéter de la peste que d'un autre danger. Tant qu'elle dura, il nourrit chaque jour un grand nombre de pauvres, fit soigner à ses dépens les pestiférés dans les hospices, et alla chercher des malheureux jusque dans les villages circonvoisins. Le bon chevalier, si digne de ce nom, dépensa dans l'espace de quelques mois plus de 700 écus d'or en charités. Grâce à son dévouement, ses soins et ses libéralités, Grenoble fut délivrée en peu de temps d'un fléau dont elle n'avait que trop souvent éprouvé les ravages. » Vers la même époque, il purgea le Dauphiné d'un autre fléau non moins redoutable, en dispersant une bande de 1,500 aventuriers qui, après avoir traversé le

(1) M. de Terrebasse, *Vie de Pierre Terrail*, pp. 410-411. On lit au bas de ce passage la note suivante : « Cette épée passe pour perdue; cependant nous avons lu dans un *Voyage en Angleterre* qu'elle se trouve dans le palais de *Carlton-House*. »

(2) Au commencement de la révolution, ce collier appartenait à Larive, acteur du Théâtre-Français, qui en fit hommage au général Lafayette, en 1790. Les héritiers de ce dernier le conservent encore de nos jours.

Rhône, s'étaient jetés dans le Viennois où ils commettaient toutes sortes de forfaits.

En 1523, le roi, ayant mis sur pied une nouvelle armée pour reconquérir le Milanais, en donna le commandement à Bonivet. Bayart fut placé à l'avant-garde avec sa compagnie de 100 lances et de 200 archers, mais l'impéritie ou le mauvais vouloir du général, créature de la duchesse d'Angoulême, le fit échouer devant Crémone et à Rebec. Bientôt, l'armée, décimée par les maladies et la misère, abandonnée par les Suisses, harcelée par Pescaire et le connétable de Bourbon, fut obligée de battre en retraite. On repassa la Sésia. Dans ce mouvement, Bonivet, grièvement blessé au bras, remit le commandement général à Bayart. Il était trop tard pour reprendre l'offensive ; le bon chevalier voulut du moins assurer la retraite de l'armée et il se mit à l'arrière-garde. Sous ses ordres, les troupes reprirent un instant courage et chargèrent les ennemis avec une ardeur à laquelle ils ne s'attendaient plus. Pendant deux heures sa fière contenance les tint à distance, tandis que l'artillerie et les bagages défilaient en sûreté. Vers les dix heures du matin, au moment où il rejoignait ses gendarmes après une nouvelle charge, il reçut un coup d'arquebuse dans le flanc droit qui lui brisa l'épine dorsale. Dès qu'il se sentit frappé, il s'écria : *Jésus! hélas, mon Dieu! je suis mort!* puis baisant la croisée de la garde de son épée en guise de croix, il récita le premier verset du *Miserere*. Ne pouvant se soutenir, il se retint à l'arçon de sa selle et demeura en cet état jusqu'à ce que son maître d'hôtel, jeune gentilhomme du Dauphiné, nommé Jacques Joffrey, vint le recevoir dans ses bras, et le coucha au pied d'un arbre le visage tourné vers les ennemis. Voyant qu'ils avançaient, il eut encore la force d'ordonner une charge pour les repousser, pendant que, faute de prêtre, il se confessait à Jacques Joffrey. Le seigneur d'Alègre, prévôt de Paris, reçut son testament militaire, après quoi il engagea ses gens d'armes qui l'entouraient en pleurant à se retirer, pour ne pas être faits prisonniers. Tous le quittèrent au désespoir de la perte d'un si bon et si vaillant capitaine. Il resta seul avec Jacques Joffrey, que rien ne put forcer à l'abandonner. Peu d'instants après, Pescaire arriva et lui témoigna toute l'estime qu'il avait conçue pour son noble caractère et les vifs regrets dont il était pénétré de le voir en cet état. Il fit dresser sa tente autour de l'arbre et aida à le coucher sur son propre lit de camp en lui baisant les mains; puis il laissa à sa garde deux de ses gentilshommes pour qu'il ne fût ni offensé, ni fouillé par la soldatesque. On raconte que le connétable de Bourbon étant venu à passer voulut aussi lui témoigner ses regrets, et que le preux chevalier, reprenant ses esprits, lui aurait répondu d'une voix assurée : *Monseigneur, je vous remercie, mais ce n'est pas de moi qui meurs en homme de bien, servant mon roi, qu'il faut avoir pitié; c'est de vous qui portez les armes contre votre prince, votre patrie et votre foi!* Il rendit le dernier soupir en prononçant le nom de Jésus, le 30 avril 1524, vers les six heures du soir.

Dès qu'il fut mort, les gentilshommes commis à sa garde par Pescaire le firent transporter, par l'ordre de ce dernier, dans l'église la plus voisine, où on lui fit un service auquel assistèrent les principaux capitaines et une partie de l'armée ennemie. Son corps fut ensuite embaumé et remis à Joffrey, pour le rapporter en France. En passant sur les terres de Savoie, le duc lui fit rendre des honneurs comme à un prince de son propre sang. La noblesse l'accompagna jusqu'à la frontière du Dauphiné, où ses parents et amis l'allèrent recevoir. Le clergé, le parlement et une immense population lui vinrent au-devant jusqu'à une demi-lieue de Grenoble. On lui fit un service solennel dans l'église Notre-Dame, après quoi il fut inhumé dans le couvent des Minimes-de-la-Plaine, dont son oncle, Laurent Alleman, était le fondateur.

Par une négligence ou un oubli inexplicables, son tombeau resta plus d'un siècle couvert d'une simple pierre qui ne portait même pas son nom. En 1600, Henri IV se trouvant à Grenoble se proposa de lui faire ériger une sépulture plus convenable; mais la guerre de Savoie et les autres affaires de l'État lui firent oublier ce dessein. Les Etats de la province le reprirent en 1619, et votèrent un fonds de 1000 liv. pour l'exécuter : ces derniers ayant été ou dissipés ou employés à d'autres usages, il n'y eut rien de fait. Enfin,

vers le milieu du même siècle, un simple gentilhomme dauphinois, Scipion de Pollod, seigneur de Saint-Agnin, paya à ses frais la dette négligée des concitoyens du chevalier sans peur et sans reproche ; il lui fit élever au-dessus de sa tombe un mausolée en marbre blanc, orné de sculptures et surmonté de son buste. Au milieu du monument était une table de marbre noir, où était gravée une inscription latine en lettres d'or. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1788. A cette époque, on songea sérieusement à lui élever un monument digne de lui et une souscription fut ouverte en Dauphiné, à laquelle prirent part les officiers du régiment de *Royal-la-Marine*, alors en garnison à Grenoble, et ceux de Rouergue et de Limousin que commandaient deux gentilshommes de la province, MM. de La Tour-du-Pin-Montauban et de Virieu-Pupetières. Les souscriptions recueillies en Dauphiné ne furent pas aussi abondantes qu'elles l'auraient certainement été, s'il eût été question d'un canal d'irrigation ou d'un nouveau mode d'éclosion des vers à soie. D'ailleurs, survinrent les événements de 1789, et l'on songea bientôt à tout autre chose qu'au chevalier Bayart. En 1790, l'église des Minimes-de-la-Plaine ayant été mise en vente comme bien national, le procureur-général-syndic du département de l'Isère fit insérer dans le cahier des charges la clause suivante :

« *Art. 6.* Comme les mânes de Bayard appartiennent à la nation qu'il illustra par ses vertus, le mausolée qui les renferme et tout ce qui en dépend ne sera point compris dans la vente. L'administration demandera au Corps législatif et au roi la permission de transférer ce dépôt cher à la patrie et au département, dans un lieu public, pour y être conservé, jusqu'à ce que des circonstances plus heureuses permettent d'élever à ce grand homme un monument que le public désire depuis longtemps. »

Il fut fait droit à cette respectueuse disposition : le monument fut d'abord transféré au musée, puis dans l'église Saint-André de Grenoble. Enfin, un vote du conseil général de l'Isère, un don de l'Etat et des souscriptions particulières, ont permis de lui élever sur la place Saint-André une statue dont l'inauguration eut lieu le 9 juin 1823.

Bayart ne fut point marié, mais il eut d'une noble demoiselle de la maison de La Tréca, en Lombardie, une fille naturelle nommée *Jeanne*, qu'il fit élever avec autant de soin que si elle eût été légitime. La famille Terrail la regarda toujours comme telle et, après la mort du bon chevalier, ses trois frères *Georges*, *Philippe* et *Jacques* la dotèrent et la marièrent à François de Bocsozel, seigneur de Chastelard. Ce fut de cette union que naquit le malheureux Chastelard, que son amour pour Marie-Stuart conduisit à l'échafaud. — *Philippe* et *Jacques* Terrail furent d'église et moururent évêques de Glandèves. *Georges* fut le seul frère de Bayart qui se maria ; il épousa Claudine d'Arvilars dont il eut deux filles, *Barbe* et *Françoise*. La première mourut sans alliance ; la seconde épousa Charles Copier, seigneur de Poisieu. « Elle passa une partie de sa vie, dit M. de Terrebasse, à soutenir des procès au parlement de Grenoble, et les désagréments que, sans doute, elle avait éprouvés, la portèrent, n'ayant pas d'enfants, à vendre le château de Bayart (1). » En elle s'éteignit la branche aînée de la famille Terrail.

(1) La construction de ce château fut commencée en 1404, par Pierre Terrail, bisaïeul du bon chevalier, et autorisée par des lettres patentes du gouverneur du Dauphiné, le 4 mars de la même année (*). Ce château resta en possession de la branche aînée jusque vers le milieu du XVIe siècle, époque où Françoise Terrail, qui en fut la dernière héritière, le vendit à Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avançon. Le fils de celui-ci, Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, en fit réparer avec soin la tour carrée. En 1581, il passa dans la maison de Simiane par le mariage d'Anne d'Avançon avec Balthazar de Simiane. Pauline de Simiane le porta, en 1735, dans la famille de Durey de Noinville, qui le possédait à la révolution. Il fut alors vendu nationalement avec la terre qui en dépendait, nous ne savons à qui (**).

En 1835, le propriétaire des restes de ce manoir ayant été exproprié, on annonça qu'il allait être démoli, dans le but de tirer quelque argent de ses matériaux. A cette nouvelle, la société de statistique de l'Isère s'émeut, et prenant une initiative qui l'honore, elle fit écrire par les membres qui formaient son bureau, au préfet de l'Isère, pour lui demander son intervention auprès du ministre, et

(*) D'après le statut Delphinal, il n'était pas permis aux seigneurs de construire des châteaux ou maisons-fortes sur les lieux de frontières. Le château Bayart est situé dans le mandement d'Avalon, frontière de Savoie.

(**) Feu M. le lieutenant-colonel Maurin dont les curieux se rappellent encore les riches collections historiques, nous a raconté plusieurs fois l'anecdote suivante :

Dans les premières années de la révolution il se trouvait en garnison au fort Barraux, lorsqu'il apprit que le château Bayart et tout ce qu'il contenait était en vente. Déjà possédé du goût des collections, il s'y rendit et, outre divers objets de curiosité, il acheta tous les papiers des Archives. Ces papiers furent entassés dans une dizaine de caisses et expédiés à l'un de ses parents, à Paris, mais elles n'arrivèrent pas à leur destination et, malgré les plus actives recherches, M. Maurin ne put jamais découvrir ce qu'elles étaient devenues. Près de 60 ans après, il parlait encore avec amertume de cette perte.

— Une branche cadette, dite de TERRAIL-BERNIN, fut formée par *Jacques*, seigneur de *Bernin*, grand-oncle paternel de Bayart. Parmi les descendants de ce *Jacques*, on remarque :

Théodore, abbé d'Ainay, à qui Bayart joua un tour de page, lors du tournoi du comte de Vaudrey. Voy. une note précédente, page 439.

François, capitaine-général des terres de l'église de Lyon, en 1530, gouverneur de Vienne pour le baron Des Adrets, en 1562, tué, en 1572, à la Saint-Barthélemy, par la perfidie de l'un de ses parents, dit-on, contre lequel il plaidait au parlement de Paris. (Voy. la *France protestante* de MM. Haag, v° DU TERRAIL.)

David, fils du précédent, l'un des officiers de Lesdiguières, fut tué au siége de Cavours, en novembre 1592. Il avait épousé Clémence de Ponnat dont il eut deux fils, *François* et *Thomas*, morts sans alliance, le dernier vers 1660.

François et *Thomas* furent les derniers rejetons de la famille Terrail, qui s'éteignit avec eux. Ce fait est attesté par plusieurs écrivains que leur position et leurs études spéciales mettaient à même d'être exactement renseignés. Expilly dit dans son *Supplément à l'histoire du chevalier Bayart* : « Ainsi « cette race, si fertile en grands guer- « riers, est réduite à ces deux frères « (*François* et *Thomas*) qui ne dégé- « nérèrent point de leurs ancêtres et « *nul autre qu'eux ne reste du nom et* « *armes de Terrail*, etc. » L'abbé Brizard dit dans sa savante *Histoire générale de la maison de Beaumont*, qui était alliée aux Terrail (T. Ier, p. 256) : « La « branche du chevalier Bayard s'étei- « gnit dans la personne de *Georges* « Terrail, son frère puîné, qui ne « laissa que des filles; celle des sei- « gneurs de BERNIN, la seule qui sub- « sistât alors (au XVIIe siècle), s'est « également éteinte au siècle dernier, « et c'est sans fondement legitime que « quelques personnes ont prétendu faire « revivre ce beau nom. » Chorier qui ne parle pas des Terrail dans son *Nobiliaire* (*Estat pol.*, t. II), destiné seulement aux familles existantes, donne leurs armes dans son *Suppl. à l'estat pol.*, p. 290, et il ajoute : « Cette famille est « éteinte depuis quelques années. »

Malgré ces témoignages qu'il serait facile de multiplier, le nom de Terrail était trop illustre pour que d'autres familles n'aient pas cherché à s'y rattacher. Nous en citerons quelques exemples.

On lit dans les *Mazures de l'Ile Barbe*, par Le Laboureur (1681, in-4°, 2e part. p. 598) : « Il est très-certain que Mes- « sieurs *d'Ornaison*, qui ont pris de- « puis peu le nom et les armes de Ter- « rail, n'ont rien de commun avec « cette illustre famille... Ils sont de « Thizy en Beaujollois... leur préten- « tion n'est fondée que sur leur nom « de *Terrat*, comme on apprend de ce « qu'ils ont communiqué devant « MM. de Chaponay et Guérin, com- « missaires départis pour la vérifica- « tion de la noblesse. »

La famille COMBOURCIER, des environs de La Mure, possédait une terre appelée *le Terrail*, dont elle ajoutait, selon l'usage, le nom au sien; ses derniers rejetons prenaient le titre de *barons du Terrail*. En parlant de l'un d'eux tué devant Mardick, le 23 août 1646, Lachesnaye des Bois, trompé par le titre qu'il portait, a dit dans son *Dict. de la Noblesse* qu'il était le dernier descendant de la famille de Bayart. — L'erreur causée par ce nom de terre a conduit plus loin : *Claudine de* COMBOURCIER, dame *du Terrail*, héritière des biens de sa maison, ayant épousé *Jacques* D'ESTAING, marquis de Saillans, ce dernier, ainsi que ses descendants, ajoutèrent à leur nom celui de *du Terrail*. Des écrivains, par erreur ou complaisance, publièrent alors que

obtenir que ces ruines fussent classées au nombre des monuments historiques. Le conseiller de préfecture qui remplaçait alors le préfet, fit la réponse suivante :

Grenoble, 20 mars, 1855.

« En réponse à ma communication de la demande de la Société de statistique de l'Isère que vous présidez, et tendant à obtenir que les ruines du château Bayart fussent classées parmi les monuments historiques, afin d'en assurer la conservation, M. le ministre d'État rappelle que par dépêche du 14 oct. 1849, M. le ministre de l'intérieur, qui avait alors l'administration des monuments historiques dans ses attributions, a fait connaître à l'un de vos prédécesseurs les motifs qui s'opposaient à ce qu'il fût donné suite à une proposition de même nature. M. le ministre ajoute qu'il ne peut que se référer aux termes de cette dépêche, et il me fait connaître en outre que le classement du château de Bayart ne saurait, comme on pourrait le croire, avoir pour effet d'en empêcher la destruction si le monument ne recevait en même temps un caractère public au moyen de son acquisition par l'État ou le département, puisque le classement ne peut, en principe, porter atteinte au droit de propriété.

« Je n'ai donc aucun moyen de prévenir la vente projetée des restes du bâtiment patrimonial du chevalier sans peur et sans reproche.

» Pour le préfet en tournée,

« L. ROMAN. »

les D'ESTAING descendaient des TERRAIL DE BERNIN : Aimar, juge de Pierrelate, dédia, en 1699, son *Histoire du chevalier Baïard* à *Jos.* D'ESTAING, évêque de Saint-Flour, en lui adressant de grands compliments sur ce qu'il « est « descendu d'un si illustre sang ». Cette erreur fut encore accréditée par de Belloy, dans la tragédie de *Gaston et Bayart*, où il fait dire à ce dernier (Act. 5, scène 4) :

Écoute, ô mon élève, espoir de la patrie,
D'*Estaing*, cœur tout de flamme à qui le sang me lie,
Toi, né pour être un jour par tes hardis exploits,
Ainsi que ton aïeul, le bouclier des rois.

Joseph DUREY, lieutenant-général du Verdunois, fils de *Marie-Claire* D'ESTAING, eut, par substitution, la terre dont il s'agit, et prit dès lors le titre de *marquis du Terrail*. Ayant fondé, en 1768, un prix à l'académie de Dijon, dont il était membre, cette académie ne crut pouvoir mieux faire que de choisir pour sujet du concours l'*Eloge du chevalier Bayard*.

Le lauréat (Combes), dont l'amplification de rhétorique a été imprimée, dit, à la page 52, à propos de cette fondation : « Elle est digne d'un descendant « de la maison du vertueux Bayard ; « et quand l'académie en a fait la pre- « mière destination à l'éloge de cet il- « lustre chevalier, elle ne pouvoit « mieux marquer sa reconnaissance, « ni choisir un plus beau sujet. »

Nous passerons sous silence bien d'autres prétentions du même genre, et tout aussi bien fondées, au nom de *Terrail*, pour arriver à la plus fameuse, à celle des COUVAT. Ces prétendus *Terrail* descendraient d'un *Charles* TERRAIL DE BERNIN, frère de *François*, gouverneur de Vienne pour le baron des Adrets, en 1562. On raconte qu'en haine de ses parents, qui avaient tous embrassé le protestantisme, il aurait renoncé au beau nom de *Terrail* pour prendre celui de *Couvat*, qui était le surnom de sa femme, Soffréa d'Arces, dite *la belle Couvat*. Son fils, *Jaime*, étant tombé dans la misère, se serait vu réduit à épouser la fille d'un nommé Revolet, aubergiste de Montbonnod. Sans nous amuser à discuter cette question de généalogie, nous nous bornerons à faire observer que la filiation dont il s'agit est inconciliable avec les témoignages de tous les contemporains des derniers *Terrail de Bernin*.

Les descendants de cette belle *Couvat* restèrent dans l'obscurité jusque vers 1788. A cette époque, paraît-il, quelqu'un leur révéla leur illustre origine, et les Etats de la province songèrent à solliciter pour eux des lettres de réhabilitation. Les événements de la révolution et de l'Empire firent oublier un peu cette affaire. Elle fut reprise au commencement de la restauration. Nous lisons à ce sujet dans une notice sur Bayart : « L'illustre chevalier n'a- « vait laissé aucun héritier direct de « son nom ; mais un sang tel que celui « des Bayard, quels qu'ils fussent, ne « pouvait pas être indifférent à un « prince français. M. le comte d'Artois « voulut, en visitant Grenoble, en 1816, « s'assurer si la source n'en était pas « tarie. Il s'informa, et l'on reconnut « avec étonnement, dans une famille « de paysans, de véritables descendants « de la branche de Bayard, que Chorier « (1) considérait comme éteinte dès le « milieu du XVIIe siècle. Ses armes fu- « rent rendues à sa famille, et des bre- « vets de sous-lieutenants furent don- « nés par le prince lui-même à deux « jeunes gens de cette maison, qu'il tira « de la charrue pour les faire entrer « dans la garde. » La noblesse dauphinoise n'a pas sanctionné cette reconnaissance. Voy. les *Annales de l'Isère*, n° du 13 mars 1805, et l'*Annuaire de la Noblesse*, de M. Borel d'Hauterive, pour l'année 1855, pp. 189 et suiv. Nous donnons ci-dessous, en note, un extrait des Mémoires inédits du chanoine R.-F. Barthélemy, qui contiennent quelques détails peu connus : nous en devons la communication à l'obligeance de M. Albert Du Boys (2).

(1) *Supplément à l'Estat polit.*, p. 290.

(2) *François*, fils de *Gaspard*, eut un frère nommé *Charles* qui épousa Soffrey d'Arces, duquel mariage est née une très-nombreuse postérité. Les titres de cette famille ayant été mis sous les yeux des derniers états du Dauphiné, l'auteur de cette histoire fut désigné pour en faire, l'année suivante (1789), le rapport. Il y a lieu de croire qu'en mémoire du chevalier Bayard, les états, s'ils n'eussent été détruits, auraient arrêté de faire la dépense pour l'éducation d'un enfant de cette famille, en sollicitant en même temps sa réhabilitation. On ne sera point surpris, au reste, de l'erreur des généalogistes, quand on saura que *Charles du Terrail* faisant baptiser son fils âgé de quatre ans, le 16 avril 1562, voulut qu'il s'appelât *Jaime* COUVAT, *pour l'honneur et souvenance de demoiselle Sofrey d'Arces, sa chère épouse défunte, appelée* LA BELLE COUVAT. C'était l'époque la plus cruelle de la guerre civile. *Charles du Terrail*, attaché à la religion de ses pères, s'était brouillé avec les autres parents qui avaient embrassé les opinions des novateurs. Laissé dans la misère, *Jaime* COUVAT, dont le père était mort depuis quelque temps, fut recueilli, nourri et élevé par Revolet, hôte de Montbonnot, *Jaime* fut trop

PORTRAITS.

Le musée de Versailles possède un portrait de Bayart, peint au XVIe siècle ; c'est le seul, croyons-nous, qui le représente réellement. Il est à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu. — Quant à ses nombreux portraits gravés, ils sont sans authenticité (1). Presque tous reproduisent un type de fantaisie tiré de la collection appelée *Galerie du Palais-Cardinal.*

ÉCRITS RELATIFS A BAYART.

§ I.

I. *Les gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard : auec sa généalogie : cōparaisons aulx anciens preulx cheualiers : gentilz : israélitiques : et chrestiēs. Ensemble oraisons : lamentatiōs : Epitaphes dudit cheualier Bayard. Contenant plusieurs victoyres des roys de France. Charles viij, Loys xij. et Frācoys premier de ce nom.* Champier. *Ont vent lesditz liures à Lyon, en rue Mercière à l'enseigne Saict Jehā Baptiste, en la maison de Gilbert de Villiers.* On lit à la fin : *Cy finist les faictz... Imprime à Lyon, sur le Rosne par Gilbert de Viliers. Lan de grâce, M. CCCCC. xxv. le xxiiij de nouēbre,* petit in-4° goth. de lxxviij ff. chiff. et 2 ff. non chiff. pour la table. Fig. sur bois dans le texte.

Symphorien Champier, auteur de cette histoire, était parent de Bayart, dont il avait épousé une cousine, Marguerite Terrail de Bernin. Cette parenté le mettait à même de connaître, mieux que tout autre, bien des particularités de sa vie et de ses actions ; mais il a préféré remplir son volume de tout le fatras énoncé dans le titre. = Le *Manuel* de Brunet cite huit réimpressions.

II *. *Compendiosa illustrissimi Bayardi vita : Una cum panegyricis epitaphis : ac nonnullis alijs,* (s. l. ni d.), in-4° de 4 ff. non chiff. C'est un recueil de pièces en prose et en vers de Champier et de *Nic. à querceto,* en l'honneur de Bayart.

III *. *La très ioyeuse, plaisante & récreatiue hystoire composee par le loyal seruiteur | des faiz gestes triumphes et prouesses du bon cheualier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayart, | dont humaines louenges sont espandues par toute la chretienté. De plusieurs autres bons, | vaillants et vertueux cappitaines qui ont esté de son temps. Ensemble les guerres | batailles | rencontres et assaulx qui de son viuant, sont suruenues | tant en France, | Espaigne que Ytalie. Auec priuilege. On les vend en la grant salle du palais, au premier pillier, en la bouticque de Galliot Dupre, libraire, iure de l'Uniuersité de Paris.* On lit à la fin : *Cy fine la très-ioyeuse, | plaisante et récréatiue histoire composée par* LE LOYAL SERUITEUR.... *Nouuellement imprimé à Paris par Nicolas Couteau pour Galliot Dupré.... Et fut acheve d'imprimer le xviiie iour de septembre l'an mil cin cens vingt et sept.* In-4° goth. de 4 ff. prélim. non chiff. pour le titre, le privilége, la préface et la table, et *xviii* ff. Édition originale très-rare.

« Cet ouvrage, dit M. de Terrebasse, que l'on peut appeler les Mémoires du Bon chevalier, puisque son âme s'y retrouve tout entière, n'est entachée que d'expressions de constructions proscrites par le goût moderne. Son style naïf, original et plein de vigueur, lui a constamment assigné la première place entre les écrivains qui ont suivi Froissart, et ceux qui ont précédé Amyot. Cependant, par une fatalité dont la bibliographie ancienne n'offre que trop d'exemples, cette histoire n'a obtenu en son temps qu'une seule édition, tandis que l'on en compte plus de six de celle de Champier. Mais par un juste retour, à partir du XVIIe siècle, *le loyal serviteur* a été reproduit maintes fois, tandis que Symphorien est demeuré, en sa forme primitive, enfoui dans les bibliothèques. (2) »

Le nom de l'auteur, qui s'est caché sous ce titre modeste de *Loyal serviteur*, est demeuré inconnu. Lelong pense qu'il était secrétaire de Bayard, mais qu'il n'a pas osé se nommer à cause de la trop grande liberté avec laquelle il a parlé des grands de son temps. Cet ouvrage a été réimprimé sous les titres suivants :

= *Histoire dv chevalier Bayard, lieutenant général pour le roy av gouvernement de Daulphiné, et de plusieurs choses*

heureux d'épouser la fille de son bienfaiteur. Le fils qu'il eut de ce mariage reçut dans son acte de baptême le nom de Couvat, *fils à Jaime* du Terrail, *dit* Couvat. Tous ses descendants n'ont ensuite pris que le nom de Couvat, et c'est sous ce seul nom que cette postérité très-nombreuse a longtemps ignoré son origine. Ainsi tombent dans l'oubli des familles anciennes, tandis que d'autres ont l'art d'usurper des noms qui ne leur ont jamais appartenu. »

(1) Le type adopté pour la statue de la place Saint-André nous paraît être dans ce cas.

(2) Outre les éditions que nous allons indiquer, le *Loyal Serviteur* a été réimprimé dans les Collections de mémoires publiées par Buchon, Petitot, Michaud et Poujoulat, Roucher.

mémorables advenues en France, Italie, Espagne, & ès Pays Bas, du règne des roys Charles VIII, Louys XII & François Ier, depuis l'an 1489 iusques à 1524. Paris. Abraham Pacard, M.DC.XVI, in-4°.

= *Seconde édition*, Paris, Abraham Pacard, M.DC.XIX, in-4°. — Godefroy, à qui on doit cette édition, a fait subir un grand nombre de modifications au texte original; il en a supprimé des détails qui lui paraissaient oiseux, et même des passages entiers. Il en a aussi rajeuni le style.

= *Histoire dv chevalier Bayard et de plvsieurs choses mémorables aduenuës sous le règne de Charles VIII, Louis XII & François I, auec son supplément par Me Clavde Expilly, président au parlement de Dauphiné, et les annotations de Théodore Godefroy, augmentées par Lovis Videl, novvelle édition.* Grenoble, Jean Nicolas, M.DC.L., in-8°. = Il y a des exemplaires portant la date de M.DC.LI, mais c'est la même édition. = Brunet dit qu'il y en a une de 1659. — Dans cette édition, on a reproduit le texte arrangé par Godefroy. Le *supplément* par Expilly avait déjà paru dans le recueil de ses poésies. (Grenoble, 1624, in-4°.) Quant aux notes de Videl, elles lui ont été fournies, dit-on, par Salvaing de Boissieu, qui y aurait intercalé toutes ses rêveries sur ses ancêtres.

IV. *Les gestes et la vie du preux chevalier Bayard; avec sa généalogie écrite par Symphorien Champier; mise en lumière par le sieur Chatat.* Auxerre, 1634, in-8°.

V. *Histoire du chevalier Baïard*, par M. Aimar, juge royal de Pierre-Late. Lyon, chez Ant. Boudet, M.DC.XC, in-12 de 4 ff. prélim. non chiffr. et 352 pp. = On a fait pour une partie de l'édition un nouveau titre portant : *Seconde édition reveuë & corrigée*, Lyon, chez Antoine Boudet, M.DCC. La dédicace est adressée à Joach.-Jos. d'Estaing, évêque de Saint-Flour. Nous avons dit plus haut sur quoi était fondée la prétendue parenté de la maison d'Estaing avec celle de Terrail.

VI. *Nouvelle histoire du chevalier Bayard, lieutenant général pour le roy au gouvernement du Dauphiné : et de plusieurs choses mémorables arrivées en France, en Italie, en Espagne & aux Pays-Bas, &c., sous les règnes de Charles VIII, Louis XII, & François Ier. Depuis l'an 1489 jusqu'à l'an 1524.* Par le prieur de Lonval (L.-A. Bocquillot). Paris, chez Ch. Robustel, M.DCC.II, in-8° de VIII pp. non chiff. et 340 pp. — L'auteur dit dans sa préface que cette histoire n'est autre que celle du *Loyal serviteur* « dans un langage plus supportable et « dans des termes plus approchans de « notre usage... J'en ai retranché, « ajoute-t-il, ce qui me sembloit superflu dans la narration, beaucoup « de paroles inutiles, des bagatelles « de l'enfance de Bayard racontées « trop au long, des circonstances qui « ne servoient ni à embellir, ni à éclaircir le fait principal ; et enfin un petit « nombre d'actions particulières où » notre chevalier n'a eu aucune part. « Pour ce qui est des siennes, ou de « celles où il a eu quelque part, je n'en « ay retranché aucune; au contraire, « j'en ay ajouté plusieurs que j'ay trouvées dans d'autres histoires. » = Il y a eu plusieurs éditions.

VII. *Histoire de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* Par Guyard de Berville. Paris, 1760, in-12. = Très-souvent réimprimée. Une *nouvelle édit., revue et corrigée*, par Alph. de Beauchamp, est de Paris. Villet, 1822, in-12. La dernière que nous connaissons, revue par René d'Isle, est de Limoges, M. Ardant, 1859, in-12.

VIII. *Eloge de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche. Qui a remporté le prix de l'Académie des sciences, arts & belles lettres de Dijon, en 1769.* Par M. Combes. Dijon, chez Causse, M.DCC.LXIX, in-8° de 53 pp.

IX. *Eloge historique du chevalier Bayard.* Par M. l'abbé Talbert, chanoine de l'illustre chapitre métropolitain de Besançon. Besançon, de l'impr. de Cl.-Jos. Daclin, M.DCC.LXX, in-8° de XXVIJ ff. prélim. et 156 pp.

X. *Eloge de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, suivi de notes historiques, morales & critiques.* Par M. Cosson, professeur en l'université de Paris, au collége Mazarin. Amsterdam et Paris, chez J. Barbou, M.DCC.LXX, in-8° de 7 ff. prélim. et 184 pp.

XI. * *Eloge de Pierre du Terrail, appelé le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* (Par l'abbé Dutems.) Genève et Paris, chez Valade, 1770, in-8° de 3 ff. prélim. non chiff. et 70 pp.

XII. *Discours sur cette question : Lequel de ces quatre sujets, le commerçant, le cultivateur, le militaire et le sçavant, relativement au degré de perfection où un prince veut l'élever, sert le plus essen-*

tiellement à l'Etat? Suivi de l'éloge du chevalier Bayard. Par M. LE BOUCQ, prêtre chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Chartres. Paris, 1770, in-12.

XIII. *Éloge de Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, proposé par l'académie de Dijon, 1769*. Par le sieur VINCENT, de Lyon. Dijon, Defay, 1771, in-8° de 91 pp.

XIV. *Bayard, der Mann ohne Furscht und Tadel*. Leipsick, 1777, in-8° (Oettinger, *Bibliogr. Biogr.*)

XV. *History of the chevalier Bayard*. Par JOS. STERLING. Londres, 1781, in-8°. (Oettinger, *Bibliogr. Biogr.*)

XVI. *Eloge de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche*. Par M. GAUTIER, notaire de Grenoble. *Discours qui a remporté le prix de la Société littéraire de cette ville, le 5 février 1789*. (s. l. ni d.) In-8° de 102 pp. (1).

XVII. *Éloge historique du chevalier Bayard, qui a obtenu la première mention honorable au jugement de la Société littéraire de Grenoble, dans la séance publique du 5 février 1789*. Par M. GAGNON fils, avocat au parlement. (s. l. ni d.) In-8° de 76 pp.

XVIII. *Eloge historique du chevalier Bayard, gentilhomme de Dauphiné, surnommé le bon chevalier sans peur et sans reproche. Ouvrage présenté au concours, & dont il a été fait mention honorable dans la séance publique de la Société littéraire de Grenoble du 5 février 1789*. Par M. DOCHIER, avocat à Romans. (s. l. ni d.) In-8° de 78 pp. = Reproduit par l'auteur dans ses *Mémoires sur la ville de Romans*, Valence, impr. de Jacq. Montal, 1812, in-8°.

XIX. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguières...* Par J.-C. MARTIN. *On a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard; une notice sur Vaucomon...* Grenoble, impr. David, an x, in-8° de 180 pp. La notice de Bayard est précédée d'un mauvais portrait gravé à Grenoble. Elle occupe les pages 115 à 156. L'avant-propos a été copié mot à mot dans un discours prononcé par Savoie-Rollin devant la Société littéraire de Grenoble, en avril 1788, et inséré dans les *Affiches du Dauphiné*, numéro du 13 juin 1788.

XX. * *La vie du chevalier Bayard, sans peur et sans reproche*. Paris, Montaudon, 1816, in-12 de 108 pp.

XXI. *Bayard, chevalier sans peur et sans reproche, ses incroyables faits d'armes*. Paris, Vauquelin, 1816. In-8 avec portr.

XXII. *Essai historique sur Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, surnommé sans peur et sans reproche*. Par M. PILLOT, président du tribunal civil d'Avesnes. Douai, de l'impr. de Deregnaucourt, 1816, in-12 de 69 pp.

XXIII. *Eloge de Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche, prononcé le 27 septembre 1789, dans l'église principale de Mezières, le jour anniversaire de la levée du siége de cette ville, en 1521*. Par M. l'abbé BONNEVIE, chanoine de l'église primatiale de Lyon. *Dédié aux écoles militaires de France*. Paris, Audin; Lyon, Kindelem, 1818, in-8° de 74 pp.

XXIV. *Histoire de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche*. Par COHEN. Paris, Egron, 1821, in-12, avec portr. On a fait en 1822, 1825 et 1826, pour une partie de l'édition, de nouveaux titres portant l'adresse d'Hivert.

XXV. *Bayard's geschichte*. Par GEORG. LOTZ. Brunsvick, 1826, in-8°. (Oettinger, *Bibliogr. Biogr.*)

XXVI. *Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart, dit le bon chevalier sans peur et sans reproche, suivie de recherches généalogiques, pièces et lettres inédites*. Par ALFRED DE TERREBASSE. Paris, Ladvocat, 1828, in-8° de XII et 532 pp.

= *Seconde édition*, sous ce titre: *Histoire de Bayart, dit le bon chevalier sans peur et sans reproche*. Lyon, Th. Laurent, 1831, in-12 de IV et 496 pp.

= *Troisième édition*, revue et augmentée, ornée du portrait de Bayart et de deux gravures d'après les dessins de P. Revoil. Lyon, Théod. Laurent, 1832, un fort. vol. in-8°. La *France litt.* de Quérard, où nous trouvons le titre de cette édition que nous ne connaissons pas, formule ainsi son opinion sur l'excellent travail de M. de Terrebasse :

« Ce serait faire un bien faible éloge de cet ouvrage que de se borner à dire qu'il est supérieur à tous ceux qu'on a publiés sur la vie de l'un des plus grands capitaines dont la France s'honore, et qu'il a justement fait oublier l'histoire inexacte, incomplète et mal écrite qu'en avait donnée Guyart de Berville. On ne peut bien connaître

(1) Cet éloge et les deux suivants, quoique publiés avec des titres et des paginations séparés, font partie des *Memoires de la société littéraire de Grenoble*.

Bayart que dans la nouvelle et intéressante histoire que nous devons à M. de Terrebasse. »

= Réimprimée à Tours, chez Mame, en 1851, 1855 et 1858, in-12, pour la *Bibliothèque des écoles chrétiennes.*

XXVII. *Bayart à Lyon, 1490-1491, comment le bon chevalier s'appareilla et s'accoustra au crédit de son oncle l'abbé d'Ainay.* P. L. F. A. J. D. T. (De Terrebasse.) A Lion sur le Rosne, impr. Barret, CIↃ.IↃCCC.XXIX, in-8° de 16 pp. = Ce morceau, inséré dans le tome XI des *Archives historiques et statistiques du Rhône*, n'a été tiré qu'à vingt-cinq exemplaires (*Fr. litt.* de Quérard).

XXVIII. *Histoire de Bayard.* Par DELANDINE DE SAINT-ESPRIT. Paris, Debécourt, 1842, in-12.

XXIX. *Éloge du chevalier Bayard, prononcé le 27 septembre 1852, dans l'église de Mezières, pour l'anniversaire de la délivrance de cette ville.* Par M. l'abbé BAUDEVILLE, chanoine honoraire de Reims. (Mezières, imp. Martinet.) 1852, in-8°.

XXX. *Bayard à Lyon, ou un tour de page; suivi d'autres épisodes.* Par RENÉ DE MONTLOUIS. Limoges et Paris, chez Ardant, 1853, in-12 de pp. Fait partie de la *Bibliothèque religieuse, morale, litt. pour l'enfance et la jeunesse*, dirigée par l'abbé Rousier.

§ II.

XXXI *Le chevalier Bayard, comédie héroïque en cinq actes et en vers libres.* Par AUTREAU. Paris, Denis de La Tour, 1730, in-12. = Autre éd., Paris, Briasson, 1749, in-12.

XXXII. *Gaston et Bayard, tragédie en cinq actes et en vers, suivie de notes historiques sur la vie du chevalier Bayard.* Par DE BELLOY. Paris, veuve Duchesne, 1771, in-8°. = *Nouvelle édition*, Paris, Prault, 1788, in-8° de 51 pp. = Autres éd., Paris, Fages, 1801 et 1815, in-8°.

XXXIII. *Les amours de Chatelard et de Marie Stuart, nouvelle historique; précédée des Amours du chevalier Bayard avec madame Randan...* Par CH.-JOS. MAYER. Paris, Leroy, 1787, 2 vol. in-12.

XXXIV. *Le chevalier sans peur et sans reproche, ou les amours de Bayard, comédie héroïque en quatre actes;* par M. MONVEL. *Représentée à Paris par les comédiens français devant leurs majestés.* Paris et Lyon, chez mademoiselle Olyer, 1789, in-8° de 74 pp.

= Autre éd. sous ce titre: *Les amours de Bayard, ou le chevalier sans peur et sans reproche, comédie héroïque en quatre actes;* par J.-M. MONVEL, membre de l'institut. *Représentée pour la première fois à Paris, par les comédiens français, le 24 août 1786, et reprise au théâtre de S. M. l'impératrice, à l'Odéon, le 16 juillet 1808.* Paris, Hénée et Martinet, M.D.CCC.VIII, in-8°.

XXXV. *Bayard au Pont-Neuf, ou le picotin d'avoine, folie-vaudeville en un acte;* par MM. DIEULAFOY et GERSIN. *Représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre du Vaudeville, le 21 juillet 1808.* Paris, Fages, 1808, in-8° de 32 pp.

XXXVI. *La mort de Bayard, tableaux historiques, en deux actions et à grand spectacle;* par MM. AUGUSTIN et VERMENT; *représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de la salle des Jeux Gymniques, le février 1810. Précédée d'un prologue en vers,* par M. VERMENT. Paris, Barba, 1810, in-8° de 24 pp.

XXXVII. *Bayard à Lyon, ou le Tournois, vaudeville historique en trois actes, dédié aux dames de Lyon,* par MARIE-EMMANUEL THÉAULON; *représenté pour la première fois sur le théâtre des Célestins de Lyon, en septembre 1811, sous la direction de M. Ribié.* Lyon, Pelzin et Drevon, 1811, in-8° de 86 pp.

XXXVIII. *La dernière journée du chevalier Bayard; poëme qui a concouru pour le prix de poésie proposé par l'Académie française en 1814.* Par M REGNAULT DE WARIN. Paris, Germain-Mathiot, 1814, in-8° de 13 pp.

XXXIX. *Les derniers moments du chevalier Bayard,* par ALEXANDRE SOUMET, auditeur au conseil d'État. *Poëme couronné par la seconde classe de l'Institut, le 5 avril 1815.* Paris, les Marchands de nouveautés, 1815, in-8° de 8 pp.

XL. *Les derniers moments du chevalier Bayard; pièce qui a obtenu l'accessit du prix de poésie française, décerné par la seconde classe de l'Institut, dans la séance publique du 5 avril 1815.* Par CHARLES MAGNIN. (s. l. ni d.) In-8° de 8 pp.

XLI. *Les derniers moments de Bayard,* par madame DUFRÉNOY: *poëme couronné à la seconde classe de l'Institut, le 5 avril 1815, avec des notes historiques.* (Impr. F. Didot.) in-4° de 12 pp.

XLII. *Gastone e Bajardo. — Gaston and Bayard. A chivalric opera, in two acts: as represented at the King's theatre, in the Haymarket. The music by signor G.-G. LIVERATI. The poetry by signor S. VESTRIS. The translation by W.-Jos. WALTER.* London, sold at the Opera-House (s. d.), in-8° de 81 pp. En italien et en anglais.

XLIII. *Ode sur les exploits du chevalier Bayard, surnommé sans peur et sans reproche; avec des notes explicatives des principaux faits d'armes dont elle offre l'analyse.* Par J.-B. Le Lorrain. Paris, Smith et Latour, 1819, in-8°.

XLIV. * *La Statue de Bayard. Ode.* Par un ancien magistrat, membre de plusieurs académies (Barrin de Chanron). Grenoble, impr. de Baratier, 1823, in-8° de 12 pp.

XLV. *Bayart, ou la conquête du Milanais, poëme.* Par Dureau de la Malle. Paris, Ch. Gosselin, 1823, 2 vol. in-12, titre gr.

XLVI. *Bayard amoureux, ou les lutins de Rambouillet. Poëme dédié à S. A. R. Mgr le Dauphin.* Par M. le comte de Coetlogon. Paris, Delaforest, 1825, 2 vol. in-12.

TERRASSON (Paul), médecin à Die. — Voy. la notice de Terrisse (*Théophile*).

TERREBASSE (Louis-Alfred Jacquier de), ancien député de l'Isère, l'un des plus savants et des plus habiles explorateurs de l'histoire de notre province, est né à Lyon, le 16 décembre 1801, d'une famille d'origine dauphinoise. Après avoir terminé ses études au collége Louis-le-Grand, à Paris, il se livra de bonne heure à son goût pour les investigations historiques. Il s'appliqua plus particulièrement à l'étude des hommes et des choses du Dauphiné, et publia pour ses débuts, en 1828, à l'âge de 27 ans, une nouvelle *Vie de Bayart.* Ce beau travail, qui a le mérite si rare de joindre à une diction élégante et pure les plus savantes recherches, emprunte encore un charme tout particulier à l'heureux choix de tournures et d'expressions tirées des vieux historiens que son auteur a fondu dans ses récits avec un goût parfait. Dès son apparition, la *Vie de Bayart* fut signalée comme la meilleure qui eût encore paru. Le temps a confirmé cette appréciation; elle est devenue presque un livre classique.

En 1834, il ambitionna les honneurs de la députation, et se présenta aux électeurs de Vienne en concurrence avec Garnier-Pagès, candidat de l'opposition démocratique. Il l'emporta, et fut réélu par le même collége en 1837 et 1839. Il fit partie de l'opposition constitutionnelle, mais nous ne pensons pas que ses goûts littéraires lui permissent de trouver de grands attraits dans la politique, et encore moins à ouïr les harangues de ses collègues. On nous a raconté qu'on le voyait plus souvent à la bibliothèque de la chambre, enfoncé dans de longues lectures ou discutant quelque point de bibliographie avec Beuchot, que sur son banc de député. En effet, hormis deux rapports de projets de lois d'intérêt local, dont il fut chargé pour les départements du Jura et des Pyrénées-Orientales (1838), nous ne voyons pas que, pendant les huit années de sa carrière parlementaire, il ait pris une grande part, soit aux travaux des bureaux, soit aux discussions de la tribune.

L'élection de M. Bert, en 1842, le rendit à la vie privée et à ses études. Il s'occupa alors de la publication de la *Chronique Dauphinoise*, rédigée par Aymar Durivail, dont le manuscrit, encore inédit, était conservé à la Bibliothèque impériale, et qu'une heureuse découverte lui permit de compléter. Cet ouvrage, assez précieux pour l'histoire des événements et des personnages contemporains du vieil auteur, c'est-à-dire de 1490 à 1535, parut en 1844. MM. Gariel et Delorme en rendirent compte dans deux écrits dont nous avons précédemment donné les titres. (Voy. t. I, p. 352.) Il reprit la plume en 1850, et fit paraître un petit volume extrêmement piquant, où il dévoile toutes les supercheries dont le président Salvaing de Boissieu eut la faiblesse de se rendre coupable pour rehausser l'illustration de sa maison. Ses curieuses révélations ont rectifié maintes assertions erronées émises par les historiens sur la foi de ce savant président.

On a imprimé quelque part que M. de Terrebasse s'était proposé de rédiger une biographie générale de notre province. La *Vie de Bayart* et la belle étude biographique dont il vient d'être parlé feront toujours regretter aux amis des lettres dauphinoises qu'il n'ait pas mis ce projet à exécution et l'ait laissé à d'autres. Personne mieux que lui n'était à même de l'entreprendre. Ses profondes connaissances dans l'histoire du Dauphiné et de ses familles, les précieux documents imprimés et manuscrits de sa riche bibliothèque, documents qu'il sait mettre en œuvre avec tant de talent, lui auraient permis de donner à un semblable travail toute la perfection dont il

est susceptible. Puis, cultivant les lettres par goût et sans aucun but d'intérêt, jouissant, par l'indépendance de sa fortune, du rare avantage de pouvoir travailler d'inspiration, à son heure, à sa volonté, et non point à celle d'un libraire, il eût pu apporter le temps nécessaire à certaines illustrations peu connues, qui, pour être bien étudiées, demandent de longues recherches et de tranquilles loisirs. Mais comme dit Chorier, à propos de nous ne savons plus quel ami de Boissat : « Improbi et « infesti laboris minime cupidus, ad « alia animum appulit. »

Depuis 1850, il s'est presque exclusivement attaché à l'étude de l'histoire de notre province au moyen âge; il a publié sur cette époque plusieurs écrits que les bornes étroites de notre ouvrage ne nous permettent pas de faire connaître séparément, et dont nous devons nous borner à donner les titres plus loin. Ce sont tout autant de savantes dissertations, consciencieusement étudiées, et offrant ce charme et cet intérêt que sa plume élégante et facile sait jeter sur les matières les plus ardues de l'érudition.

I. * *Une larme sur la mort de Napoléon*. Paris, Plée, 1821, in-8° de 8 pp. (*Fr. litt.*, de Quérard.)

II. *Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart*. Paris, Ladvocat, 1828, in-8°. Nous avons donné les titres de cet ouvrage ainsi que du suivant dans la notice de Bayart, p. 450, n°s XXVI et XXVII.

III. **Bayart à Lyon*. Lion sur le Rosne, Barret, 1829, in-8°.

IV. *Le Tombeau de Narcissa*. Lyon, Rossary, 1832, in-8° de 4 pp., avait d'abord paru dans la *Revue de Paris*, t. 37, le *Cabinet de Lecture* et le *Courrier de Lyon*. — C'est un article fort piquant, dans lequel M. de Terrebasse établit que le célèbre noctambule Young a un peu abusé du *quid libet audendi* accordé aux poètes, en avançant, dans sa 4e nuit, qu'il avait été obligé de *dérober une sépulture pour sa fille Narcissa*. Il résulte d'une épitaphe trouvée à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et rapportée par M. de Terrebasse, que la belle-fille d'Young (et non sa fille) mourut dans cette ville le 8 oct. 1736, et qu'elle y fut enterrée dans le cimetière des protestants avec les formalités ordinaires; qu'il n'est par conséquent pas vrai, comme le rapporte la tradition, que le fanatisme des habitans de Montpellier l'ait obligé d'aller, pendant la nuit, creuser lui-même la tombe de sa fille.

Ces assertions firent une certaine sensation dans le monde littéraire. Elles furent attaquées par un ancien inspecteur de l'académie de Grenoble, M. Pierquin de Gembloux, dans le n° du 15 avril 1850 de la *Gazette médicale de Montpellier*. M. de Terrebasse fit réimprimer, la même année, son écrit avec une réponse à M. Pierquin, sous ce titre :

= *Le Tombeau de Narcissa, suivi d'une réponse à l'article inséré dans la Gazette médicale de Montpellier*... Lyon, Brun, 1850, in-8° de 63 pp. avec un fac-sim. de l'inscription du tombeau.—M. Pierquin fit une réplique un peu vive sous ce titre : *Recherches historiques et bibliographiques sur le tombeau de Narcissa, dédiées au docteur J. P. L. T. Bertrand*... Paris, Dumoulin, 1851, in-12 de 94 pp.

V. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*... Lyon, impr. Perrin, 1850, in-8°. Nous avons donné ci-devant, p. 386, le titre de cet ouvrage et la liste des pièces qu'il contient.

VI. *Gérard de Roussillon, fragment extrait de l'histoire des deux derniers royaumes de Bourgogne*. Lyon, impr. Vingtrinier, 1853, in-8° de 15 pp.

VII. *Archéologie. Explication d'une inscription singulière qui se voyait autrefois sur le fronton de l'église de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne en Dauphiné*. C'EST ICY LA POMME DU SCEPTRE DE PILATE. (Lyon, impr. Vingtrinier, 1856), gr. in-8° de 7 pp.

VIII. **Appendice à l'histoire de Charlieu* (1). Lyon, impr. de Vingtrinier, 1857), in-8° de 7 pp.

IX. *Notice historique et critique sur les armoiries de la ville de Vienne en Dauphiné*. Lyon, impr. de Vingtrinier, 1857, in-8° de 22 pp.

XI. *Note sur quelques inscriptions du moyen âge de la ville de Vienne en Dauphiné*. Vienne, impr. Roure, 1858, in-8° de 57 pp.

XI. *Épitaphe du cœur de François, dauphin de Viennois*. Lyon (1858), in-8° de ... pp.

XII. *Recherches sur quelques inscriptions latines et françaises de la ville de Vienne*. Vienne, 1859, in-8°.

XIII. *Examen critique de l'inscription de Saint-Donat, relative à l'occupation de Grenoble par une nation payenne, au x*e

(1) *Hist. de la ville de Charlieu depuis son origine jusqu'en 1789*, par M. Desevelinges. Lyon, 1856, 2 vol. in-8°

siècle, accompagné d'une planche. Paris, Dumoulin, 1860, in-8° de ... pp.

XIV. *Note sur le cartulaire de Domène*. (Lyon, impr. Perrin, 1860), in-8° de 11 pp. Dans cette *Note*, M. de Terrebasse fait connaître à M. de Monteynard, éditeur du *Cartulaire* de Domène, la charte la plus importante, celle de la fondation de ce prieuré, qu'il ne connaissait pas.

XV. *Le Roman de Prusse. Note sur une lettre du P. Menestrier, où il est question de ce prétendu Roman*, in-12 de 11 pp. (s. d.). Tirage à part du *Journal de Vienne*, n° du.....

On lui doit, comme éditeur :

XVI. *Histoire de Palanus, comte de Lyon, mise en lumière d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal*. Lyon, L. Perrin, 1833, in-8°. — XVII. *Histoire du chevalier Paris et de la belle Vienne, nouvelle édition, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale*. Paris, Crozet, 1835, in-8°, fig.—XVIII. *Le premier volume des Grans Chroniqves de France, dites Chroniqves de Saint-Denis, publiées d'après les manuscrits*. Lyon, impr. Perrin; Paris, Crozet, 1837, in-8°. —XIX. *Aimari Rivallii Delphinatis, de Allobrogibus libri novem*... Viennæ allobrogum, 1844, in-8°.

TERRISSE (Théophile), docteur en médecine, fut d'abord professeur de philosophie à l'académie protestante de Die. Sept Suisses, ses élèves, publièrent à leurs frais, en 1646, son cours sous ce titre : *Manvale philosophiae christianae, in qvo singvlari brevitate et claritate, proponvntur omnia scitu necessaria philosophiæ studiosis*. Diæ, excud. Exechiel Benedictvs, tipogr. acad., M.DC.XLVI, pet. in-8° de 359 pp. MM. Haag, qui le nomment par erreur Territ (1) dans leur *France protestante*, nous apprennent qu'il passa ensuite à Lausanne, où, dès 1662, il fut successivement professeur de grec, d'hébreu et de catéchèse. Ayant donné sa démission en 1664, il revint à Die reprendre sa chaire de philosophie. Il s'imagina alors avoir trouvé de merveilleuses propriétés curatives dans les eaux d'une petite source située près de Die, sur la rive gauche de la Drôme (2), et il répandit dans la ville un petit Mémoire manuscrit destiné à faire part de sa découverte à l'humanité souffrante. A son dire, les merveilles opérées par ces eaux étaient dues à la presence du plomb qu'elles tenaient en suspension. Or, il arriva qu'un autre medecin de Die, *Paul* Terrasson, s'était épris non moins vivement de ladite source, mais qu'il en attribuait les propriétés « à « un mercure très-pur, subtilisé et « pressuré par l'esprit universel », et il répandit également dans Die un Mémoire à l'appui de sa découverte. De cette divergence d'opinions entre les deux docteurs naquit une polemique d'autant plus acerbe qu'ils étaient du même pays, exerçaient la même profession et appartenaient probablement à des religions différentes. Ce fut Terrisse qui eut le dernier mot. Il fit alors imprimer ses Memoires sous le titre suivant :

Traité de la nature, qualitez et vertus de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Pennes, composé par Théophile Terrisse, docteur en médecine et professeur de philosophie en l'Académie de la ville de Die, l'an 1672. Die, chez Fiquel, impr. de l'Académie, 1672, in-8° de 40 pp.

— A la page 23 commence sa première réplique à Terrasson. Elle est intitulée : *Apologie du Traité de la nature, vertus et qualitez de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, contre les remarques faites sur iceluy, par l'auteur de la description et relation fidèle de la nature, propriété et usage de ladite fontaine*.

— A la page 33 est sa seconde et dernière réponse. Elle a pour titre : *Le Plomb hors du tombeau, victorieux et triomphant de M. Terrasson, médecin, par lui-même*.

De son côté, P. Terrasson fit imprimer ses Mémoires sous ce titre : *Description et relation fidèle de la nature, propriétez et usage de la fontaine minérale nouvellement découverte au terroir de la ville de Die, par Terrasson, docteur en médecine*. Grenoble, Edouard Dumon, 1672, in-8° de 70 pp.

— A la page 61 se trouve sa première réponse à Terrisse : *Remarques sur le Traité de la nature, vertus et qualitez de notre fontaine*.

— La seconde réponse de Terrasson a été imprimée séparément : *Le Plomb au tombeau, ou Apologie juste et véritable contre les calomnies du sieur Théo-*

(1) Son nom latinisé était Territius.

(2) Au quartier dit *les Pennes*.— Nous trouvons dans une bibliographie le titre suivant : *Discours véritable d'une fontaine ornée de merveilleuses propriétés et vertus, trouvée près de Die*, par Benoisot, 1610, in-4. Si cette indication est exacte, *Terrisse* et *Terrasson* n'auraient pas été les premiers à célébrer les merveilles des eaux de Die.

phile Terrisse, professeur en philosophie, par P. Terrasson. Die, chez Fiquel, 1672, in-8° de 38 pp.

Après cet échange de libelles où, selon l'usage du temps, les injures classiques n'étaient pas épargnées, la lutte paraissait terminée : les deux adversaires, se glorifiant sans doute l'un et l'autre d'avoir remporté la victoire, se reposaient sur leurs lauriers, lorsqu'un nouveau personnage vint tout à coup se lancer dans l'arène. Le Sr DE PASSIS, médecin de Crest (1), ayant publié, en 1673, un écrit sur une source d'eau minérale située à Bourdeaux, eut la malencontreuse idée de déprécier les vertus de celle de Pennes, et même de la tourner en ridicule (2). Le fougueux Terrasson (on ne peut lui refuser cette éphithète après avoir lu ses libelles) entra en fureur à la lecture du *factum* de son collègue de Crest, et il rédigea *ab irato* une réfutation intitulée : *Le Mercvre vangé de monsievr de Passis, Dr médecin de la ville de Crest, ov Apologie des eavx de Die.* Die, Jacques Fiquel, 1673, in-12. « Jamais, dit J. Ollivier, « la verve de Terrasson n'était parvenue à un aussi haut degré d'exaltation que dans cette dernière production, et *le Mercvre vangé* peut être « considéré comme un des plus originaux monuments littéraires de la faconde des médecins. » De Passis ne répondit pas à cette attaque : son silence mit fin à la querelle.—Jules Ollivier a consacré à l'examen de tous ces bouquins, dont la rareté est extrême, un piquant article dans la *Revue du Dauphiné*, t. I, pp. 327 et suiv., sous le titre de : *Une Dispute scientifique en 1672.*

TESTE. — Voy. *le Supplément.*

TEYSSIER (JACQUES), né à Valence, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et se consacra au ministère de la chaire. Après avoir prêché pendant plusieurs années dans les principales églises du Languedoc, il fut élu en 1690 prieur du couvent de Toulouse, et deux ans après le général de l'ordre l'appela à Paris, pour lui confier la direction du noviciat du faubourg Saint-Germain. En 1695, il revint à Valence, où il s'occupa avec un grand zèle du rétablissement du couvent de son ordre, qui avait été détruit par les huguenots, et qu'il fit reconstruire à peu près sur l'ancien plan. Echard (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 740), qui nous fournit ces détails, ne donne pas les dates de sa naissance et de sa mort.

On a de lui : *Exercice d'aimer toujours la Reine du ciel, Mère de Dieu sur la terre.* Béziers, 1675, in-12. = Autre édit., sous ce titre : *Amour actuel de la Mère de Dieu, ou Exercice pour aimer sans interruption la très-sainte Vierge Marie, avec une méditation pour chaque semaine de l'année sur les grandeurs, les beautez, les vertus, les actions et la vie de la mère de Dieu.* Beziers, H. Martel, 1678, in-12. — On a encore de lui une *Vie de la sainte Vierge,* dont nous ne connaissons pas le titre.

THEYS (PIERRE DE), dit LACOCHE, capitaine huguenot, appartenait à une famille noble de la province dont l'ancienneté remontait à l'an 1250 (3). L'un des plus braves lieutenants de Des Adrets, il le suivit, en mai 1562, dans sa première expédition sur Grenoble, et y fut laissé en garnison. Il défendit cette ville, en septembre de la même année, contre les catholiques, commandés par Vinay, qui s'étaient déjà emparés d'une partie du faubourg Très-Cloîtres. Nommé gouverneur, au commencement d'octobre suivant, en remplacement du conseiller Ponnat, que son incapacité avait fait destituer, il eut à soutenir une nouvelle attaque, dirigée cette fois par Sassenage, à la tête de 6000 hommes. La garnison protestante ne s'élevait qu'à 200 hommes. Avec des forces aussi inférieures, Lacoche repoussa tous les efforts des catholiques, qui, désespérant d'emporter la ville de vive force, convertirent le siége en blocus. Les moulins construits sur l'Isère, près de l'ancien pont de bois, ayant été détruits par eux, la disette ne tarda pas à se faire sentir. Dans cette extrémité, et après avoir fait inutilement demander des secours à Des Adrets, campé sous les murs de Vienne, Lacoche proposa à

(1) *Guy de* PASSIS. Il appartenait à une famille originaire de Florence. Un de ses ancêtres, Jean de Passis, médecin à Grenoble, fut l'un des témoins du testament d'Aymon de Beaumont, le 8 janvier 1481 (Voy. la *Généalogie de Beaumont*, par Brizard, t. II, p. 342).

(2) Cet écrit a échappé jusqu'à ce jour aux recherches des bibliophiles.

(3) Elle possédait le château de *Theys*, situé près de Grenoble, et appelé dans les anciens titres *Tædium* (ennui) : « Sa situation semble ne mériter pas d'autre nom » fait remarquer Chorier (*Etat pol.*, III). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Jeanne de Theys apporta ce château et les biens de la branche aînée de sa famille, à Claude de Laporte, son mari, seigneur de Sillans, dont les descendants se qualifièrent seigneurs de Theys.

Sassenage un combat entre un nombre égal de catholiques et de protestants, à condition que la levée du siége ou la reddition de la ville dépendraient de l'issue de ce combat. Le défi fut refusé. Il dut alors se résigner à capituler : déjà les otages étaient livrés de part et d'autre lorsqu'un secours inattendu, amené par le capitaine Furmeyer, battit les catholiques dans une embuscade, sur les bords du Drac, et contraignit Sassenage à lever le siége (16 novembre 1562).

Ces deux défenses de Grenoble firent le plus grand honneur à Lacoche. Il se rangea, l'année suivante, sous les ordres de Montbrun, devenu chef des protestants de la province après la défection de Des Adrets. Nous ne savons quelle part il prit à ses expéditions jusqu'en 1569, époque où il suivit Crussol à l'armée des princes, en Guyenne. Il assista aux batailles de Jarnac et de Montcontour et reprit ensuite la route du Dauphiné, à la tête de 8 enseignes de gens de pied et de quelque cavalerie. Mais n'ayant pu opérer sa jonction avec Montbrun, il se dirigea sur l'Allemagne, par la frontière de Genève. Arrivé près de Saverne, affaibli par plusieurs combats, et se voyant près d'être attaqué par les troupes du duc de Nemours, il se retrancha derrière des abattis d'arbres et, par un dévouement qui l'honore, fit sauver des personnages importants, avant l'action. Il succomba dans cette dernière lutte : fait prisonnier, il fut lâchement assassiné avec Michalon, son enseigne, pendant qu'on le conduisait à Metz (23 nov. 1569).

— Un autre *Pierre de* Theys se fit remarquer pendant les guerres de la ligue sous les ordres de Lesdiguières. Nos historiens l'appellent *Hercules*, du nom de l'une de ses terres (*Herculez*).

THOMASSIN (Matthieu) fut en grande faveur auprès de Louis XI, encore dauphin, qui le nomma président de la chambre des comptes de Grenoble. Il rédigea, en 1448, un registre des redevances dues à ce prince, et des titres qui établissaient son domaine contre les usurpations des archevêques de Vienne, des évêques de Valence et des autres seigneurs ecclésiastiques et laïques du Dauphiné. Une copie de ce recueil, conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Lyon, a pour titre : *Designatio dignitatum, prerogativarum, à dominio delphini Viennensis*, pet. in-fol. de 156 pp. — Quelques années plus tard, il rédigea un autre recueil par commission du même prince, en date du 20 mai 1456. Ce second ouvrage est en français et connu sous le titre de *Registre delphinal*. On en trouve des copies à la Bibliothèque impériale et à celle de Grenoble. N'ayant pas été à même de comparer ces deux ouvrages ensemble, nous ne saurions dire s'ils reproduisent les mêmes pièces. — C'est par erreur que plusieurs de nos écrivains le font Dauphinois. Il était de Lyon, et donna son nom à l'une des rues de cette ville en vertu d'une permission du Consulat, du 28 janvier 1499 ; il était alors conservateur du privilége des foires. (Voy. la *Revue du Lyonnais*, t. III, p. 430)

TISSOT (Jacques), médecin, né, d'après Chalvet, en Dauphiné, prit part à une imposture assez curieuse qui mit en émoi le monde savant dans les premières années du XVIIe siècle.

Le 11 janvier 1613, en faisant des fouilles dans la terre de Langon, près de Romans, des ouvriers découvrirent, dit-on, un immense tombeau en briques surmonté de cette inscription : *Theutobochus rex*. Ce tombeau contenait les restes du géant Theutobochus, roi des Cimbres et des Theutons, que Marius défit dans les plaines d'Orange. Un chirurgien de Beaurepaire, nommé Jacques Mazuyer, s'associa avec son confrère Jacques Tissot, et ils transportèrent à Paris ces reliques pour les montrer au public. Voici ce que le *Mercure de Fr.*, t. III, pp. 191 et suiv., dit de cette exhibition : « Pierre Mazuyer, chirurgien à Beaurepaire, « amena de Dauphiné à Paris des dents « de la grandeur du pied d'un taureau « de 20 mois, une partie d'une coste « et d'une espaule, des vertebres de « l'espine d'un dos qui avoient près « d'un demi-pied d'espesseur, les os « d'une cuisse et d'une jambe lesquels « conjoints ensemble estoient de 9 pieds « de haut, et d'autres gros os lesquels « il disoit estre ceux du géant *Theutobochus*... lequel il disoit avoir esté « enterré en un petit tertre ou colline « auprès du chasteau de Langon, proche de Romans, en Dauphiné, où on « avoit trouvé sa tombe, environ 17 ou « 18 pieds dans terre, avec des médailles où le nom de Marius y estoit « démonstré par un *M* et un *R*. » Pour faire connaître cette découverte, Tissot publia un petit écrit intitulé :

* *Histoire véritable du géant Theutobocus, roi des Theutons, Cimbres et Ambrosins, défait par Marius, consul romain, cent cinq ans avant la venue de Notre Seigneur : lequel fut enterré près du château nommé Chaumont, maintenant Langon, proche la ville de Romans, en Dauphiné.* Paris, Bouriquant (s. d., 1613), pet. in-8° de 15 pp. C'est à tort que le *Mercure de Fr.* et Prosper Marchand (*Dict. Hist.*) nomment l'auteur *Bassot.* L'auteur s'est nommé lui-même à la fin de son ouvrage : « Le tout, dit-il, « à la plus grande gloire de Dieu, et « à l'honneur du seigneur de Langon, « par son très-humble serviteur *Jac-« ques* TISSOT. » = Trad. en flamand sous le titre de *Warachtige historie Van Theutoboco, den Reuse, en Koning der Duytscher, begrave 105 jaaren voor Christus geborte, en syn begraffeniseerst ontdekt, anno 1613.* Utrecht, 1614, in-8°

Tissot y avance que le roi Theutobochus devait avoir au moins 25 pieds de haut. Mazuyer, qui s'était chargé de l'exhibition, vendait en même temps le livret de son confrère aux curieux qui venaient voir leur géant. « L'on « alloit veoir pour de l'argent, » dit *le Mercure*, « comme chose rare, ces os, « ces dents et ces vertèbres. Ainsi que « les autres charlatans, Mazuyer avoit « à sa porte une enseigne où estoient « peints les os de ce géant. Chacun en « disoit son avis: les uns tenoient cela « pour impossible ; les autres l'affir-« moient pour véritable. » En effet, les savant se divisèrent, et il s'ensuivit une vive polémique, dont Prosper Marchand a fait l'historique (v° BASSOT). Deux savants hommes de ce temps-là furent obligés de prendre sérieusement la plume pour fixer l'opinion sur ce grave sujet. Un médecin, Jean Riolan, établit par des raisons tirées de l'anatomie, que ces restes ne pouvaient appartenir à l'espèce humaine, que c'étaient des os fossiles d'éléphant et de baleine. Peiresc, de son côté, démontra que les médailles trouvées dans le tombeau etaient relatives, non point à Marius, mais à la fondation de Marseille, et il demeura établi que le prétendu tombeau de Theutobochus était purement et simplement une imposture arrangée par les deux medicastres dauphinois pour gagner de l'argent. Dès lors, ceux-ci voyant leurs os décriés à Paris, les vendirent à d'autres charlatans qui allèrent les promener dans une partie de l'Europe.

TOLON ou **THOLON**, famille noble originaire de Provence, dont une branche s'établit en Dauphiné vers le milieu du XIVe siècle, et y posséda la terre de *Sainte-Jalle*, dans les Baronnies. De cette branche sont issus les personnages suivants :

— *Soffrey*, conseiller au conseil delphinal en 1402.

— *Pierre*, premier président du conseil delphinal de 1409 à 1424. Il fut ensuite chancelier du duc de Bourgogne.

— *Didier* était grand prieur de Saint-Gilles, lorsqu'il fut élu grand-maître de Malte, le 17 novembre 1535. Il se trouvait dans sa famille, à Sainte-Jalle, lorsqu'il apprit par une députation de vingt-quatre chevaliers la nouvelle de son élection. Mais il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car s'étant mis en route pour se rendre à Malte, il tomba malade à Montpellier et y mourut au mois de septembre 1536. Son corps fut transporté solennellement dans l'église du prieuré de Saint-Gilles. Quelques écrivains le font, par erreur, sortir de la maison de *La Jaille*, en Anjou.

— FAULQUET, seigneur de Sainte-Jalle, du Poët, etc., fut l'un des gentilshommes de notre province qui se firent le plus remarquer pendant les guerres de religion. Il servit dans les rangs des catholiques ; les historiens le nomment plus généralement *Sainte-Jalle.* — Il leva, dès 1559, une compagnie de gens de pied à Carpentras pour la défense du comté Venaissin, peu après la surprise du bourg de Malaucène par Montbrun. Son zèle lui fit donner par le pape le commandement de Carpentras. Il se trouva au combat du 5 juillet 1562, livré près de Louvèze par le comte de Suze contre le baron des Adrets, et y perdit ses équipages. Au commencement du mois d'août suiv., il défendit avec succès Carpentras contre ce dernier ; Serbelloni, général des troupes papales, le complimenta sur sa belle conduite et l'arma chevalier de l'ordre du Pape.— Après avoir été quelque temps sur la défensive aux frontières du Dauphiné, pour protéger le siége de Sisteron, il retourna à son gouvernement de Carpentras sur la fin de sept. 1562. Au commencement de mars 1563, il marcha avec un détachement de gentilshommes volontaires au siége de Camaret, entrepris par Serbelloni. Il

commanda les compagnies des chevau-légers de Rangone et de Rasponi, italiens, et quelques compagnies d'infanterie, au siége de Serignan; Crussol, chef des protestants du Languedoc, voulut le prévenir en le faisant attaquer par des forces supérieures, mais il ne put l'entamer: Ste-Jalle se retira en bon ordre et sans cesser de combattre (mars 1563). Le 23 du même mois, il alla en Dauphiné au secours du duc de Nemours, qui était vivement pressé par Lesdiguières. Vers la même époque, il attaqua Montbrun près de l'abbaye de St-André de Ramières, et, après un combat sanglant, fut obligé de battre en retraite; mais, peu de temps après, il remporta sur lui un avantage, en mettant en déroute son avant-garde et les secours que les protestants d'Orange lui envoyaient. — Remplacé par Rangone dans le gouvernement de Carpentras, il continua de servir avec une compagnie d'arquebusiers à cheval qu'il commanda aux siéges de Mornas et du Pont-St-Esprit, en 1567. Au mois de mai de l'année suivante, il reçut le collier de l'ordre du Roi des mains du comte de Suze. En août 1568, la ville d'Orange ayant été remise au roi, il en eut pendant quelque temps le gouvernement, et fut chargé, au mois d'octobre suivant, par le card. d'Armagnac, colégat d'Avignon, de la défense de Courthezon. En 1570, le roi lui rendit le gouvernement d'Orange et recompensa ses services par le don de la seigneurie de Nyons. — Après l'édit de paix donné au mois d'août de la même année, à St-Germain, Ste-Jalle quitta de nouveau le gouvernement d'Orange, mais il continua de porter les armes pour la cause catholique; en 1573, il était gouverneur du château de Marguerites, en Languedoc, et fit une entreprise sur la ville de Nîmes qui ne réussit pas. Les troubles ayant recommencé dans le comté Venaissin, il continua d'y servir. Il accompagna les comtes de Villeclaire, de Sault et de Suze au siége de Camaret, dont les protestants s'étaient emparés dans la nuit du 3 au 4 mars 1575; la place ayant été évacuée par ceux-ci à l'approche des troupes catholiques, Ste-Jalle fut envoyé à Beaucaire par le maréchal Damville, commandant en Languedoc, pour défendre cette ville contre Baudonnet, lieutenant du gouverneur, qui se maintenait dans le château contre les intentions du maréchal. Il investit Baudonnet, l'attaqua si vivement et le fatigua de tant de manières, qu'il l'obligea d'abandonnêr le château et de se rendre prisonnier de guerre. Cette affaire est du mois de février 1577; depuis lors on ne sait plus rien de ses actions, et l'on ignore si c'est lui ou son fils que Lesdiguières assiégea dans le château de Sainte-Jalle, en avril 1586. (Extrait de l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. III, p. 421-23.)

Ste-Jalle testa le 10 février 1596. De son mariage avec Guyonne de Combourcier naquirent un fils et plusieurs filles. Le fils, nommé *Jacques*, servit avec lui en Provence, et fut chargé, en 1592, par le comte de Carces, de la garde du château de Salon. Il portait le titre de seigneur de Saint-Marcellin (lès-Vaison); son testament est du 8 août 1610. *Jean-Antoine*, fils de celui-ci, fut le dernier descendant mâle de la branche de Ste-Jalle; de son mariage avec Louise de Bonne d'Auriac (1622), il eut une fille unique nommée *Marie*, qui épousa en 1667 Charles Bernard de Fortia, baron de Baume, dont le fils prit le nom de *Fortia de Tolon*, mais qui n'eut lui-même qu'une fille mariée à un président du parlement d'Aix.

TOLOZAN (ANTOINE), né dans les environs de Briançon (1), vers 1680, est célèbre dans les fastes du commerce lyonnais. Sorti de ses montagnes en sabots, et avec une pièce de 24 sous dans sa poche, il vint chercher fortune à Lyon. Secondé par d'heureuses circonstances dont il sut habilement profiter, et sans doute aussi par quelque riche et puissant protecteur, car dans le cours ordinaire des choses d'ici-bas on ne va pas loin avec 24 sous, il fit en peu d'années une fortune colossale. Il paraît qu'il avait débuté par être marchand de soie; il était ensuite devenu fabricant et banquier. Vers 1740, il fit construire à Lyon deux immenses maisons qui portent encore son nom; celle du quai Saint-Clair fut terminée en 1746. « Voulant établir son domicile dans « cette dernière », lit-on dans la *Revue du Lyonnais*, t. VI, pp. 81 et suiv., « il « y fit déployer un luxe d'architecture « peu commun alors; quelques jaloux « contemporains se récrièrent, mais la « noblesse et l'élégance qu'on admire

(1) Albert, *Hist. du Diocèse d'Embrun*, t. I, p. 137, le fait originaire de la paroisse de Saint-André, dans l'Embrunois.

« encore aujourd'hui dans cette belle « construction convenaient parfaitement à un homme qui avait pris le « titre d'*écuyer*, qui possédait le fief de « *Montfort* (1), et qui, depuis 1736, était « pourvu d'une charge de *conseiller*, « *secrétaire du roi en la chancellerie*, « *près la cour des monnaies de Lyon* ». L'heureux marchand avait en effet des prétentions nobiliaires assez élevées : on lui avait fait accroire qu'il descendait des anciens *marquis de Césane* (2). — Il mourut à Lyon, le 19 décembre 1754, laissant de sa femme Benoîte Gesse six enfants. L'un deux, *Louis de* TOLOZAN DE MONTFORT, fut le dernier prévôt des marchands de Lyon. Né dans cette ville, le 29 juin 1726, il mourut au château d'Oullins, le 10 déc. 1811.

TORCHEFELON (GUILLAUME DE), né le 30 avril 1611, seigneur du Serre-Maigné, s'occupa beaucoup de blason et rédigea sur cette science un ouvrage fort curieux, resté manuscrit, dont voici le titre :

LE GRAND ET CURIEUX ARMORIAL contenant les noms propres, noms, seurnoms et armes ou armoiries des principaux royaumes, empires, duchez, provinces, dignitez, maisons de l'Europe. Blazonnées de bons émaulx et principaulx meubles, par ordre et pour aprandre la maniere de blazonner et cognoistre les armes ou armoiries, et maisons par suite du blazon. Avec la tiare papale, couronnes, chapeaux, heaumes, bonnets, casques, timbres et autres ornements servant aux armes ou armoiries. Le tout mis dans leur ordre, sans donner rang ny premiere place que pour ce qui concerne les figures des armes ou armoiries. Par noble GUILLAUME DE TORCHEFELON, gentilhomme de Dauphiné. 1662, in-fol.

Après une introduction sur le blason en général, il traite séparément des diverses figures, bandes, chevrons, pals, etc., et chacune d'elles est accompagnée d'armoiries contenant la figure dont il est question ; il y en a en tout plus de douze cents. On y remarque celles de deux ou trois cents familles dauphinoises, dont un très grand nombre sont éteintes et ne sont pas mentionnées dans les nobiliaires de Guy Allard et de Chorier. A la fin est une généalogie des Torchefelon. Cet ouvrage, extrêmement précieux pour l'histoire généalogique de la province, tomba par alliance aux Chastelard Serezin, dont le dernier le porta dans la maison de Rivoire, qui n'a pas cessé de le posséder depuis (3).

Dans sa généalogie, Guillaume de Torchefelon nous apprend que le premier de ses ancêtres se nommait *Alexandre*, et vivait en 850. Quant à lui, il appartenait à une branche cadette ; il se maria, le 12 février 1653, avec Anne Miraillon, et n'en eut qu'une fille nommée *Marie-Suzanne*, dont nous ne connaissons pas la destinée.

— Nos historiens racontent les sanglants démêlés de Thibaut de Rougemont, archevêque de Vienne, avec deux membres de cette famille. Au commencement du XV[e] siècle, *Jean de* TORCHEFELON et *Jean d'*URRE, coseigneurs de Montcarra, ayant refusé de rendre hommage de ce fief, qui relevait de l'abbaye de Saint-Chef, alors unie à l'archevêché de Vienne, Thibaut de Rougemont les surprit dans le château, qu'il livra aux flammes, et les obligea, sur les ruines encore fumantes, à signer, le 17 avril 1402, un traité par lequel ils se reconnaissaient ses vassaux (4). Mais ce traité fut aussitôt violé. Torchefelon ne se croyant pas lié par des promesses arrachées par la violence et impatient de se venger, convoqua ses parents et ses amis dans le château de Cessieu. Parmi les seigneurs qui accoururent sous sa bannière, on cite les ALLEMAN de Damptezieu et de Montmartin, *Antoine de* BOCSOZEL, sgr. de Maubec, *Falque de* MONTCHENU, sgr. de Todure, *Humbert de* POLLOUD, sgr. de Saint-Agnin et de l'Ile d'Abeau, *Berlion de* RIVOIRE, sgr. de Romagnieu et de Labatie-Montgascon, *Aymar de* VALLINS, sgr. de la Mure, de Charnier et de l'Epineys, *Bontoux de* VILLENEUVE d'Aoste, *Geoffroy de* VIRIEU, sgr. de Faverges et de Montrevel, *François de* BEAUVOIR, *Henry de la* TOUR, et enfin *Guy de* TORCHEFELON, son frere ou son père (5). Tous ces seigneurs s'étaient fait suivre de l'élite de leurs vassaux. Jean de Torchefelon se mit à

(1) C'était un fief situé à Lissieux, relevant de la baronnie de Chasselay.

(2) Albert, *loc. cit.*, p. 251, le dit fort sérieusement.

(3) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de l'un des représentants actuels de cette maison, M. Gustave de Rivoire Labâtie.

(4) Cet acte (en français) est rapporté par Charvet, *Hist. de la Sainte-Eglise de Vienne*, p. 489.

(5) Chorier (*Hist. génér.*, t. 2, p. 399) dit qu'ils étaient frères, fils de *Guigues de Torchefelon* et de *Françoise de Rivoire;* mais cette assertion est inconciliable avec la généalogie de Torchefelon, dont nous avons un fragment sous les yeux. Nous pensons que c'étaient plutôt le père et le fils.

leur tête et marcha sur le château de Saint-Chef, qu'il livra aux flammes, après s'en être emparé de vive force, malgré la résistance de routiers bretons qui le défendaient. De là, il se dirigea du côté de Vienne, où il fit subir le même sort au château de Seissuel, appartenant aussi à cette église. Au commencement du printemps de l'année suivante (1403 ou 1404), les hostilités recommencèrent. Les Torchefelon ravagèrent les terres de l'église et du chapitre de Vienne, et brûlèrent encore un château, celui de Mantaille, dont ils s'étaient emparés par un coup de main. Manquant de troupes, ou peut-être ne trouvant pas de sympathie dans la noblesse dauphinoise, Thibaut de Rougemont n'avait pu opposer à ses ennemis que des armes spirituelles, l'excommunication; mais ayant reçu des secours que ses parents lui envoyèrent de Franche-Comté, il prit l'offensive. Guy de Torchefelon fut défait en diverses rencontres, ses terres furent dévastées et son château de Ponterrais livré aux flammes et démoli. « Ses masures, dit Chorier, sont « encore aujourd'hui le monument de « cette guerre, qui lui a été si funeste. » L'intervention du gouverneur de Dauphiné et la translation de Thibaut de Rougemont à l'archevêché de Besançon, vinrent mettre un terme à ces désordres. Jean de Torchefelon « fut un « homme d'un mérite excellent et eut « de grands emplois, » dit Chorier; il fut maréchal de Dauphiné. De Jacquemette de Montdragon, sa femme, il eut treize enfants : un seul, *Georges*, marié à Marguerite de Paladru et mort en 1445, eut des fils, mais qui moururent tous sans postérité.

TOSCAN (G.-L. Georges), né à Grenoble, en 1756, contribua puissamment, par son zèle et ses efforts, à la fondation de la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il en fut le premier bibliothécaire, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 9 déc. 1826. Il était membre de la Société des sciences et arts de Grenoble.

On a de lui les ouvrages suivants : I. **De la musique et de Nephté, aux manes de l'abbé Arnaud*. Paris, de l'impr. de *Monsieur*, 1790, in-8° de 28 pp. — II. *Mémoire sur l'utilité de l'établissement d'une bibliothèque au Jardin des Plantes*. 1793, in-8°. — III. *Histoire du lion du Muséum national et de son chien*. Paris, an III, in-8° de   pp. — IV. *L'Ami de la nature, ou Choix d'observations sur divers objets de la nature et de l'art, suivi d'un catalogue de tous les animaux qui se trouvent actuellement dans la ménagerie*. Paris, l'auteur, Maradan et Donnier, 1800, in-8° de XII et 308 pp. avec 2 gr. — V. *Voyages dans les Deux-Siciles et dans quelques parties des Apennins, traduits de l'italien, avec des notes de Faujas de Saint-Fond*. Paris, Maradan, an VIII, 6 vol. in-8°.

« Il a fourni des articles à la *Décade philosophique* (1794-1807); ces articles sont signés G. T. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

TOUR-DU-PIN (LA). — Voy. La Tour-du-Pin.

TOURNAL (Sabin), gazetier, né, dit-on, à Grenoble, vint chercher fortune à Avignon vers le commencement de la Révolution. Il entra, en qualité de commis chez une demoiselle Leblanc, qui était directrice des postes de cette ville et en même temps propriétaire du journal le *Courrier d'Avignon*. D'abord simple rédacteur de cette feuille, il en devint propriétaire en 1790, et lui imprima une direction anti-papale, c'est-à-dire favorable à l'annexion à la France. Il embrassa ensuite et soutint dans son journal les opinions les plus avancées, fut compromis dans l'affaire des massacres de la Glacière et jeté en prison ainsi que sa femme. Mis en liberté par un décret de l'assemblée législative, en mars 1792, il reprit la direction de son journal, qu'il ne cessa de rédiger que le 14 juillet 1793. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite. — M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*), à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, dit qu'on lui a attribué le recueil intitulé : *Journal pour servir à l'histoire du 18e siècle*. Paris, 1788-1789, 5 vol. in-8° (1), et qu'un de ses adversaires politiques publia contre lui un pamplet qui a pour titre : Benoit de la Pailhonne à Sabin Tournal *et consorts, salut et respect pour la vérité*. (Sérignan, 7 avril 1791), in-4° de 4 pp. non chiff.

TRAMOLAI (Bernard de), grand-maître de l'ordre du Temple, vivait en 1153. Chorier (*Estat. pol.*, t. III, p. 9) cite ce personnage comme issu d'une famille dauphinoise, et plusieurs de

(1) Le 3e vol. de cet ouvrage que nous avons sous les yeux contient toutes les pièces relatives à l'affaire du parlement de Grenoble, du 12 juin 1787 au 1er mai 1788.

nos écrivains ont reproduit son assertion. Mais c'est une erreur. La famille de *Tramolai* ou *Tramelai* appartient à la Bourgogne, où elle possédait le château de Tramolai dans la baronnie d'Arinthoz. (Voy. un article sur ce grand-maître dans les *Mém. pour servir à l'hist. du comté de Bourgogne*, par Dunod, t. III, pp. 140 et suiv.)

TREBONIUS RUFINUS était un grand personnage qui florissait à Vienne sous le règne de Trajan. Il n'est connu, croyons-nous, que par ce passage d'une lettre de Pline le Jeune (1) :

« J'ai été appelé au conseil de l'empereur, pour dire mon avis sur une question singulière. On célébrait à Vienne des jeux publics, fondés par le testament d'un particulier. *Trebonius Rufinus*, homme d'un rare mérite, et mon ami, les abolit pendant qu'il était duumvir (2). L'on soutenait qu'il n'avait pu s'attribuer cette autorité. Il plaida lui-même avec autant de succès que d'éloquence. Ce qui ajouta à l'éclat de sa défense, c'est que, dans une question qui le touchait spécialement, il parla en Romain, en bon citoyen, avec sagesse et dignité. Lorsqu'on recueillit les avis, Junius Mauricus, dont rien n'égale la fermeté et la sincérité, ne se contenta pas de dire qu'il ne fallait pas rétablir ces spectacles à Vienne, il ajouta : « Je voudrais même qu'on pût les sup« primer à Rome... » On prononça la suppression de ces jeux, qui n'avaient fait que corrompre les mœurs de Vienne, comme nos jeux corrompent les mœurs de l'univers. Car les vices des Viennois sont renfermés dans leurs murailles, les nôtres se répandent bien plus loin; et, dans le corps politique comme dans le corps humain, la plus dangereuse de toutes les maladies c'est celle qui vient de la tête. Adieu. »

M. Mermet s'est laissé aller à un enfantillage regrettable en attribuant à Trebonius Rufinus une prétendue *Histoire de Vienne sous les douze Césars* : c'est un pastiche fort habilement fait, mais qui n'a jamais existé et dont son imagination seule lui a fourni les matériaux. (Voy. sa notice.)

TRILLARD (Claude), bel esprit du XVIIe siècle, naquit à Vienne d'une ancienne famille de bourgeoisie de cette ville. Entré jeune encore dans la Société de Jésus, il fut pourvu d'un riche bénéfice, fondé dans l'église Saint-Maurice par Jean Trillard, son oncle; mais par un désintéressement qui mérite d'être signalé, il s'en démit, « ut libe« rior sapientiam, quam sitam in di« vitiis esse negabat, sequeretur, » dit Chorier (3). Il paraît qu'il excellait dans la composition des sonnets : Chapelain, qui en avait vus, les louait beaucoup. Grâce peut-être à ses goûts poétiques, Boissat le prit en amitié et en fit son confesseur. Ses poésies n'ont pas été recueillies; nous n'en connaissons qu'un très-petit nombre que nous avons aperçues en tête d'ouvrages de ses contemporains, notamment du premier volume de l'*Hist. gén. du Dauphiné* de Chorier. Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*) dit qu'il a travaillé « à rendre publics la *Morale* et les autres savants ouvrages de Boissat. » Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

TRIVIO (Claude de), avocat à Vienne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, fut, au dire de ses contemporains, l'un des plus savants hommes de la province. Chorier a fait son éloge parmi les amis lettrés de Boissat, p. 247. Les consuls de Vienne le chargèrent plus d'une fois de haranguer les grands personnages qui passaient dans leurs murs. Il rédigea la préface qui est en tête du *Stil de la Cour des aides de Vienne*, imprimée en 1640. Boissat, dont il était l'ami et qu'il assista en ses derniers moments, lui confia en mourant (1662) ses manuscrits, mais il paraît qu'il ne s'en montra pas fort soigneux, car en 1680, Chorier s'écriait douloureusement : « Dii boni ! cum tineis et blatis « in obscuro pugnant. » Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), dit de lui : « Il n'est pas « seulement sçavant en droit, mais il « l'est parfaitement aux belles-lettres « et en l'histoire, et particulièrement « en la généalogique ». Il avait rédigé une généalogie de la maison de Maugiron, dont Chorier parle dans son *Nobiliaire du Dauphiné*. Le manuscrit original, ou du moins une copie contemporaine de Trivio, est conservée parmi les manuscrits de la Bibl. imp. Nous en avons fait usage pour la rédaction de la notice des Maugiron.

TROUSSET (Étienne), dit **BÉRARD-TROUSSET**, médecin, naquit à Grenoble, le 19 octobre 1769, de Laurent Trousset, procureur au bailliage,

(1) Livre IV, lettre 22, trad. de Sacy (collection Panckouke), t. I, pp. 314 et suiv.

(2) Les duumvirs tenaient dans les provinces et dans les colonies romaines le même rang parmi les décurions, que les consuls à Rome parmi les sénateurs.

(3) *Vita Boessatii*, p. 221.

et de Honorine Bérard. Il avait à peine terminé ses études médicales à Montpellier, lorsqu'il fut mis en réquisition le 17 juillet 1794, en qualité de médecin de l'hôpital militaire d'Aigues-Mortes; il y resta jusqu'au mois de mars 1795. Au mois de décembre de l'année suivante, il obtint la chaire de physique et de chimie à l'école centrale de l'Isère, qu'il conserva jusqu'en 1803. Il fut aussi médecin de l'hôpital de Grenoble, inspecteur des eaux minérales du département de l'Isère, membre de la Société des sciences et arts de Grenoble. Sa santé avait toujours été faible et délicate; il mourut fort jeune encore, à l'âge de trente-sept ans, le 12 février 1807. M. Champollion Figeac a écrit une notice de sa vie, dont voici le titre : *Eloge historique de M. Etienne Bérard-Trousset, docteur en médecine...* Grenoble, impr. Peyronard, 1807, in-8° de 32 pp.

On a de lui : I. *Histoire de la fièvre qui a régné épidémiquement à Grenoble pendant les quatre premiers mois de l'an VIII.* Grenoble, Giroud, an VIII, in-8°. — II. *Rapport d'un mémoire sur la gélatine des os, et son application à l'économie alimentaire.* Grenoble, impr. Giroud, an XI, in-8° de 18 pp. C'est un rapport fait à la Société de médecine de Grenoble sur un mémoire de Cadet-de-Vaux. Il a été imprimé en suite d'un arrêté du préfet de l'Isère du 8 novembre an XI. — III. — *Mémoire sur l'hydrothorax.* Montpellier, impr. J.-G. Tournel, 1806, in-8° de 50 pp.

On trouve dans une longue note qui occupe les pages 3-8 de cet ouvrage le plan d'un grand travail qu'il préparait sur les maladies qui régnèrent à Grenoble de l'an VIII à l'an XIV. Il mourut sans avoir pu y mettre la dernière main et légua son manuscrit à M. Berriat Saint-Prix.

TROYA-D'ASSIGNY (Louis), né à Grenoble, vint se fixer à Paris, où il fut attaché à la chapelle de l'hospice de la Salpêtrière. Lors des affaires de la bulle *Unigenitus*, il se rangea dans la partie opposante du clergé connue sous le nom d'*appelants*, et prit part à cette interminable polémique, dont sortit un assez grand nombre de libelles pour décourager le plus infatigable bibliographe. En octobre 1728, ayant été soupçonné de travailler à la rédaction du journal intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*, il fut arrêté et jeté à la Bastille, d'où il sortit au mois de mai suivant. Il resta dès lors caché à Paris sous le pseudonyme de l'*abbé Roche*, et continua de s'occuper des disputes du temps.

Chalvet, dont l'éditeur, Giroud, était neveu de Troya-d'Assigny, et qui pouvait, par conséquent, avoir des renseignements particuliers, dit que cet ecclésiastique mourut en 1772, à l'âge de quatre-vingts ans.

BIBLIOGRAPHIE.

I. * *Dénonciation faite à tous les évêques de l'église de France, par le corps des pasteurs et autres ecclésiastiques du second ordre, des jésuites et de leur doctrine.* Amsterdam, 1727, in-4°.

II. * *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent l'Eglise.* La Haye, 1729, 5 vol. in-12 = Autre éd., Nanci, 1752, 5 vol in-12. Troya-d'Assigny a rédigé cet ouvrage avec la collaboration de l'abbé Fourquevaux.

— * *Suite du catéchisme historique et dogmatique.* Utrecht, 1751, 2 vol. in-12. Il y a des exemplaires de cette suite qui portent pour titre : *La vraie doctrine de l'Eglise, au sujet des abus qui se sont introduits dans son sein ; ou suite du Catéchisme historique et dogmatique.*

III. * *La fin du chrétien, ou traité dogmatique et moral sur le petit nombre des élus, en trois parties.* Avignon (Paris), 1751, 3 vol. in-12. C'est la reproduction, avec additions et changements, de *la Science du salut*, ouvrage d'Olivier Desbords des Doires.

IV. * *Traité dogmatique et moral de l'espérance chrétienne.* Avignon (Paris), 1753, 1755, 3 vol. in-12.

V. * *Saint Augustin contre l'incrédulité, avec le plan de la religion.* Paris, Lottin, 1754, 2 vol. in-12. C'est un extrait de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

— *Plan de la religion expliquée et démontrée dans les points fondamentaux ; suite du traité intitulé : S. Augustin contre l'incrédulité.* Paris, 1757, in-12.

VI. * *Dissertation sur le caractère essentiel à toute loi de l'Eglise en matière de doctrine.* (s. l. ni d.) Grenoble, 1755, in-12.

« Il a été l'un des principaux auteurs des *Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*, journal qui commença à paraître en 1713. — Comme traducteur, il a publié le *Discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien l'Apostat, trad. du grec* (1735, in-12), et le

Discours de ce même père de l'Eglise *sur l'Excellence du sacerdoce* (1747, 2 vol. in-12). Ces deux traductions sont anonymes. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

TYRAN ou **TIRAN** (Jacques), né en Dauphiné l'an 1626 (1), entra dans la Société de Jésus en 1643, et fut d'abord appliqué au professorat par ses supérieurs. Il enseigna la rhétorique et les humanités pendant huit ans, la philosophie pendant six ans et la théologie à Lyon pendant cinq ans. Il fut rappelé de cette ville pour aller à Rome en qualité de pénitencier de l'église Saint-Pierre. Il remplissait encore ces fonctions en 1676. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort. On a de lui :

I. *Alphabetum pastorale, sive selecta concionum argumenta ex S. Scriptura, ex SS. Patribus, ex rationibus theologicis, ex rebus in breviario romano contentis...* Lugduni, apud Joh. Certe, 1675, 8 vol. in-12. = Autre éd., Lugduni, Certe, 1679, 8 vol. in-12. = Col. Agripp., sumptibus Henrici Romerskirchen, 1711, 8 vol. in-12. (Bib. de Grenoble.)

II. *Missionarius, seu vir apostolicus in suis excursionibus spiritualibus, in urbibus et oppidis, ad Dei gloriam et salutem animarum susceptis.* Lugduni, apud Leonard. Plaignard, 1692-94, 3 vol. in-4°.

Guy Allard et Chalvet disent qu'il a laissé un ouvrage sur *les Trois contrats*. Nous ne savons ce que c'est.

U

URRE, ancienne et illustre famille noble, qui tire son nom de la terre d'Eurre, dans le Valentinois, qu'elle a possédé de temps immémorial. Pithon-Curt lui a consacré une longue notice dans son *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, pp. 574 et suiv.; il fait remonter sa filiation à un *Guy* ou *Guyon*, vivant en 1200. Chorier (*Nobiliaire*) dit, au contraire, que tout ce qu'on en peut dire avant 1400 « est douteux, la « conformité des noms n'estant pas tou« jours une conjecture concluante quand « elle n'est pas fortifiée d'autres. » Quoi qu'il en soit, nous allons, d'après le premier de ces généalogistes, dire quelques mots de chacune de ses branches et des nombreuses illustrations qui en sont sorties.

Branche aînée.

— *Claude* d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin (2), l'un des cent gentilshommes de la maison du roi en 1503, fut gouverneur de Gênes sous Louis XII et François Ier, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes en 1532, et lieutenant-général au gouvernement de Provence, de 1512 à 1533. Il fut chargé d'aller secourir, avec une petite flotte de neuf galères et quatre galions, le fort de la Lanterne, que le roi avait encore dans le port de Gênes. Il partit de Marseille le 8 mai 1513; mais, à son approche, Charles Doria, quoique ayant sous ses ordres une flotte de quarante-cinq voiles, n'osa pas l'attendre et prit le large. *Claude* remplit donc sa mission avec succès, et réussit à faire prévaloir l'influence française par la nomination du doge Antoine Adorne. Il testa le 19 février 1537.

— *Louis*, fils du précédent, seigneur du Puy-Saint-Martin, de Marsanne, de Bonlieu, de Saint-Maurice, d'Allex, de La Motte-Chalancon, de Portes et de Pont-de-Barret, chevalier de l'ordre du Roi, fut nommé lieutenant-général au gouvernement de Provence. Il se distingua pendant les guerres civiles de cette province, au combat livré par le comte de Sommerive aux capitaines Grille et Bouillargue, près de Saint-Gilles, le 27 septembre 1562. Il fut ensuite (1585) gouverneur de Crest, et testa en 1592.

— *Rostaing*, fils du précédent et d'Antoinette de La Baume de Suze, seigneur d'Aiguebonne et de Pont-d'Ain, marquis de Treffort (3), fut gouverneur de Cazal et de Montferrat, par brevet du 8 mai 1646, lieutenant-général au gouvernement de Provence et conseiller d'état d'épée (1650). Le roi le nomma

(1) Guy Allard et Chalvet le font originaire du diocèse d'Embrun. Le P. Sotwel (*Bib. script. soc. Jesu*, p. 390) dit : « Patria Delphinas, seu origine subandus. » Les PP. de Backer (*Bib. des écrivains de la comp. de Jésus*, t. II, p. 675) disent simplement qu'il est né en Dauphiné.

(2) Son père, nommé *Antoine*, avait épousé *Alix de* Cornillan, dame de la Baume en Dauphiné.

(3) Cette terre, érigée en marquisat pour Marie Vignon, seconde femme de Lesdiguières, lui fut vendue par le duc de Créqui, le 23 avril 1648.

chevalier du Saint-Esprit, le 8 mai 1654; mais il mourut avant sa réception, à Paris, le 9 mai 1656. Il eut un fils nommé *François*, baron d'Aiguebonne, colonel d'infanterie, gouverneur de Briançon, capitaine de galères, qui périt en 1636, dans un combat naval livré aux Espagnols à Vigevano, près de Gênes.

— *Antoine,* frère du précédent (*Rostaing*), porta du vivant de son père le titre de seigneur de Portes. Il est ce *Marsane* dont parle Videl (*Hist. de Lesdiguières*, éd. in-fol., p. 94), qui se jeta dans la tour de Crest en septembre 1589, contre les articles du traité fait peu de temps auparavant entre son père et Lesdiguières. Il fut chevalier de l'ordre du Roi et son ambassadeur en Savoie.

— *François,* lieutenant-général des armées du roi, commanda en Provence de 1637 à 1650. De son mariage avec Catherine de la Raye, il eut une fille unique, qui porta les biens de sa branche dans la maison de Grimoard du Roure, en Vivarais.

Branche des seigneurs de LA BAUME, *surnommés de* CORNILLAN.

— *Thierry d'*URRE, dit *Tartarin,* à cause de son intrépidité (1), en est la tige. Il était fils d'*Antoine d'*URRE et de Françoise de Vesc, et eut les terres de Portes, Chabeuil, Beaumont, Montéléger et Vassieu. Il fut gentilhomme de la maison du roi, avec 390 liv. de gages, de 1505 à 1543, porte-enseigne, puis capitaine des cent archers de la garde noble de François Ier. On prétend que ce prince le tenait en si haute estime, qu'il disait souvent que, s'il lui fallait se battre contre Charles-Quint, il prendrait *Tartarin* pour second. Il testa le 17 avril 1545. Il avait épousé Catherine de Cornillan, qui avait été instituée héritière des biens de sa maison par le testament de son père, du 27 septembre 1521; sa postérité s'éteignit à la seconde génération.

*Branche des seigneurs d'*OURCHES, *surnommés de* BERLION.

— La tige de cette branche fut *Aymar*, quatrième fils d'*Antoine*, seigneur du Puy-Saint-Martin, et de Marguerite de Berlion, sa seconde femme. Son petit-fils, *Rostaing*, seigneur d'Ourches, coseigneur de Saint-Gervais et La Motte Chalancon, fut gentilhomme de la chambre du roi en 1571, et colonel des bandes du Dauphiné, grade que François, duc d'Alençon, lui fit donner en 1577. Il testa le 29 août de cette année, et périt dans un combat contre les protestants, après 1596. Il ne laissa que deux filles.

(1) Il est probablement le même que ce *Tartarin* « fort rude homme d'armes » contre lequel Bayart rompit une lance dans un tournoi donné à Aire. Comme il n'est désigné que sous ce nom de guerre, le président de Boissieu s'en est emparé pour en faire un Aymon de Salvaing. Voy. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, par M de Terrebasse, pp. 193 et suiv.

Branche des seigneurs de MONTANÈGUE, *surnommés de* BROTTIN.

— *Aymar,* deuxième fils de *Pierre* et de , est la tige de cette branche. Nous citerons parmi ses descendants :

— *Charles,* chevalier de Rhodes et grand-prieur de Saint-Gilles, en 1549, commanda les galères de l'ordre au siége de Tripoli, en 1559, et périt l'année suivante à la suite des fatigues qu'il avait essuyées dans l'expédition de Gerbes, où il commandait l'armée navale.

— *Pierre,* frère du précédent, fut évêque de Vivières et mourut en 1572.

— *Georges,* seigneur de Venterol, de Novaisan, Truinas et Saint-Maurice, lieutenant-général des armées du roi Charles IX, et maréchal de camp dans le comté Venaissin, au service du pape en 1572.

— *Philibert,* seigneur de Paris, chevalier de l'ordre du Roi, fut fait prisonnier à la reprise de Montélimart le 19 août 1587, et périt assassiné par un parti de protestants du Dauphiné, sur la fin du mois de février de l'année suivante.

— *François,* seigneur de Teissières, Venterol, Novaisan et Saint-Maurice, coseigneur de Gumiane et de Vinsobres, prit une grande part aux affaires de la ligue en Provence. Il battit près du Puech un détachement commandé par Gouvernet, le 5 juillet 1589. Il défit, le 9 juillet de l'année suivante, un corps de cavalerie commandé par le sieur de la Javie, près de Romanil, sur les bords de la Durance. Le 13 novembre suivant, à la tête de trois cents chevaux, il attaqua, au passage de la même rivière, les sieurs de Montmorency-Fosseuse et de Bertichères, leur livra bataille et leur tailla en pièces plus de mille hommes.

— *Jean-Baptiste*, fils du précédent, marquis de Montanègue, dans le Diois, fut mestre de camp du régiment de cavalerie de Monsieur, frère du roi, en 1672, lieutenant-général au gouvernement du Languedoc en 1677.

Cette branche s'éteignit en la personne de *Jean-Baptiste*, arrière-petit-fils du précédent, mort sans alliance en 1748.

Branche des seigneurs de BRETTE.

— *Claude*, troisième fils d'*Aymar II*, est la tige de cette branche. Il testa en 1467.

— *Balthazar*, fils du précédent, fut gouverneur de Bobio, dans le Milanais, pour Louis XII, en 1505.

— *Bertrand*, fils du précédent, fut en grande considération auprès des rois François Ier, François II et Charles IX. Il se distingua au combat de Vaulnaveys, où les Suisses de Cugy furent défaits par d'Ornano (19 août 1587), et au siége de Marignane, en Provence, qu'il soumit au roi, malgré la résistance de De Vins. Nostradamus attribue par erreur cette expédition au sieur de Paris, de la même famille, mais qui suivait alors le parti de la ligue.

— *Marie* d'URRE, dernière héritière de cette branche, épousa, en 1675, Claude-Augustin de Vesc, seigneur de Bécone, et lui en apporta tous les biens.

Branche des seigneurs de MOLLANS (1).

— *Guillaume*, troisième fils de Guillaume, seigneur d'Urre et de Moirans, fut la tige de cette branche. Il vivait dans la première moitié du XVe siècle.

— *Germain*, dit *le capitaine* MOLLANS, était fils de Jean d'Urre, seigneur de Mollans, et de Madeleine de Tolon. Il fut lieutenant de la compagnie du comte de Tende et capitaine de cent hommes d'armes. Le bâtard de Savoie le nomma son lieutenant dans la citadelle du Mont-Saint-Michel, par lettres du 21 mars 1534, à la place du comte Du Bouchage (Roussillon). En 1537, lors de l'expédition de Charles-Quint en Provence, il y servit avec sa compagnie de cent hommes d'armes et s'y distingua en plusieurs rencontres; il y commanda aussi, la même année, comme lieutenant-général en l'absence du comte de Tende. En 1541, pendant le siége de Cabrières, il fut chargé du commandement de l'artillerie; en 1545, il eut le gouvernement d'Auxonne, et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après. Il n'avait pas été marié.

(1) Cette terre, située dans la Drôme, était entrée dans la maison d'Urre par le mariage (vers 1430) de Jean d'Urre avec Dragonette, fille et héritière de Rolland de Veynes, qui en était seigneur.

Branche des seigneurs de GRANE *et de* CROZES.

— On ne connaît pas la jonction de cette branche avec les précédentes. Elle a pour tige *Jean* d'URRE, capitaine châtelain d'Eurre, qui testa à Grane, le 25 février 1513, et dont les descendants se sont divisés en deux rameaux. Nous nous bornerons à citer les deux derniers degrés de celui de CROZE, d'après des renseignements puisés dans des papiers de famille et que nous devons à l'obligeance de M. de Gallier, de Taîn.

— *Pierre-Henry*, né en 1702, mort en 1792, acheta en 1755 la baronnie de Mercurol, de la maison de Lionne. Il assista en 1789 aux états du Vivarais, comme seigneur de Chanelos, et à ceux du Dauphiné. Il y est qualifié *comte* d'Urre, sans que nous puissions dire précisément d'où lui venait ce titre. Dans l'acte de naissance de son fils *Antoine-Henry*, il est appelé « chevalier, seigneur de Chanelos, Blanchelaine, Mercurol, Saint-Clément et Saint-Pierre de Marnas. Il épousa en premières noces, le 5 janvier 1728, *Catherine Mosnier*, veuve de *Fortunat de Moncel*, trésorier de France; en deuxièmes noces, *Antoinette-Charlotte*, fille de *Claude Flandy*, procureur général à la chambre des comptes de Dauphiné. Il eut de ce dernier mariage : 1° *Antoine-Henry*, qui suit; 2° *Pierre-Xavier*, dit *le chevalier d'*URRE, mort en 1846; 3° *Henriette*, mariée au comte de *Revol*, morte en 1858.

— *Antoine-Henry*, comte d'URRE, né à Tain, le 10 août 1768, était capitaine à l'époque de la Révolution. Il se retira alors du service, mais n'émigra pas. Sous la Restauration, il fut nommé membre du conseil général de la Drôme et pair de France (1827). Il est mort au château de Bouconvilliers (Picardie), le 1er juin 1848, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec *N. Des Courtils*.

V

VABRE. — Voy. COBAN.

VACHON (FRANÇOIS DE) issu de l'une des familles nobles les plus distinguées de la province, fut président au parlement de Grenoble sous François I[er]. Tous nos historiens parlent de lui comme d'un protecteur des lettres : « Il ne passoit point agreablement les « heures de son loisir, » dit Guy-Allard (*Bib. du Dauphiné*), « s'il n'estudioit « pas, et ses plus charmantes conver« sations estoient avec les gens de let« tres. » Plusieurs de nos historiens disent qu'il donna asile à Rabelais et à H. Th. Agrippa, l'auteur du fameux traité *De la vanité des sciences*, et que ce dernier mourut dans sa maison située rue des Clercs, à Grenoble; mais cette tradition ne nous paraît confirmée par aucun document historique. Les nombreux écrivains qui ont étudié avec tant de soin la vie de Rabelais ne parlent pas du séjour qu'il aurait fait chez le président de Vachon. Quant à Agrippa on est loin d'être d'accord sur le lieu de sa mort; quelques-uns veulent que ce soit à Lyon; ceux au contraire qui le font mourir à Grenoble, présentent trop de divergences et de contradictions dans leurs récits pour qu'on les en croie sur parole. Au reste, le séjour de ces deux hommes célèbres à Grenoble est un fait assez intéressant, et il mériterait d'être étudié. — (Voy. la *Bib. du Dauphiné* de Guy-Allard, aux mots AGRIPPA, RABELAIS et VACHON ; le *Dict.* de Bayle, au mot AGRIPPA ; les *Mélanges historiques sur le Dauphiné*, par Champollion-Figeac et Berriat-Saint-Prix, p. 3.)

VALANTIER. — Ce personnage cité par Chalvet, mais que nous croyons étranger au Dauphiné, est auteur de deux écrits relatifs à Lesdiguières et à Expilly. Nous en avons déjà cité un, ci-dev. p. 81, n° LIII. Voici le titre de l'autre : *Discours à Messire Expilly, président, sur le sujet de la résignation de son office.* Grenoble, 1627, in-12. (Bib. de Grenoble.)

VALBONNAYS. — Voy. MORET DE BOURCHENU.

VALDO (PIERRE), hérésiarque, chef de la secte des Vaudois, naquit dans le XII[e] siècle, probablement à Vaux-en-Velin (1). S'étant fixé à Lyon, il acquit une fortune considérable par le commerce. Frappé de la mort subite de l'un de ses amis, il renonça au monde, vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres, qui ne tardèrent pas à accourir en foule auprès de lui. Il se mit à leur prêcher des doctrines que quelques-uns disent conformes à la lettre et à l'esprit de l'Evangile et aux croyances de la primitive Église, mais que d'autres trouvent abominables, et dont les conciles, les inquisiteurs et les bûchers ont fait d'ailleurs bonne justice. Il soutenait notamment que les biens devaient être communs entre les vrais chrétiens, et que tout homme pouvait annoncer la parole de Dieu, sans ordination ou consécration préalable. Le clergé de Lyon, ne pouvant permettre la prédication de semblables doctrines, obligea Valdo à s'enfuir de Lyon et à se retirer dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont, d'où ses disciples se sont ensuite répandus dans une partie de l'Europe. On ne possède pas, croyons-nous, d'autres renseignements sur sa personne.

VALENTIN (FRANÇOIS), général de brigade, baron de l'empire, naquit à la Roche-des-Arnaud (H.-Alpes), le 29 octobre 1763. Simple soldat en 1780, il quitta le service en 1788, s'engagea de nouveau la même année et parcourut successivement tous les grades inférieurs (2). Il fit les premières campagnes de la Révolution aux armées de la Moselle et de l'Ouest. Pendant la

(1) « A Vaux, sur les bords du Rhône, » disent les historiens.

(2) ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL VALENTIN.

Simple soldat	1[er] mars 1780
Caporal	1[er] juin 1786
Reçoit son congé	29 février 1788
Engagé de nouveau	14 août 1788
Caporal	26 octobre 1788
Sergent	20 septembre 1789
Sergent-major	1[er] janvier 1792
Adjudant-sous-officier	1[er] octobre 1792
Capitaine	18 février 1793
Adjoint aux adjud.-généraux	1[er] ventôse an II
Adjudant-général	29 germinal an II
Chef de brigade	13 brumaire an IV
Général de brigade	1[er] ventôse an IX
Membre de la Lég. d'honneur	19 frimaire an XII
Commandant du même ordre	25 prairial an XII
Mis en disponibilité	1[er] octobre 1811
Admis à la retraite	11 septembre 1813

guerre de la Vendée, il se distingua, le 3 germinal an IV, en chargeant avec une extrême bravoure les troupes de Charrette, les cerna dans les bois de la Chaboterie et contribua fortement à la prise importante de ce général; il était alors chef de brigade. Après avoir servi quelque temps à l'armée d'Italie, il fit partie de l'expédition d'Egypte; sa belle conduite au siége de Saint-Jean-d'Acre, où il reçut un coup de feu à la cuisse, lui valut le grade de général. Il fut ensuite employé à l'armée d'Italie (an XIII), fit la campagne de Hongrie (1809), se trouva le 14 juin à la bataille de Raab, où il reçut une blessure très-grave. Nommé baron de l'empire, il fut envoyé, le 20 novembre de la même année, dans la 2e division de réserve de l'armée d'Espagne. En 1811, il servit dans la 17e division militaire, puis dans le corps d'observation de l'Elbe. Il fut admis à la retraite en 1812, après trente-deux ans de services, et mourut dans le courant de novembre 1822. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, p. 13.)

VALERNOD (Marie-Éléazar de), né à Valence, le 26 avril 1704, chanoine du chapitre d'Ainay, mort le 28 avril 1778, s'occupa beaucoup de mathématiques et remplit les portefeuilles de l'académie de Lyon dont il était membre, de savants mémoires sur la dynamique, l'algèbre, l'hydraulique, etc. On en trouve la liste, avec des analyses, dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, rédigé par Delandine. (Lyon, 1812, 3 vol. in-8o.) Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage imprimé; il est intitulé : *Problème : diminuer des deux tiers la dépense de l'eau dans les machines mues par son choc, proposé et résolu*. Lyon, Chavance, 1773, in-4°.

La famille de Valernod, originaire de Saint-Vallier, tirait sa noblesse d'*Alexandre*, sieur de *Champfagot*, qui fut pourvu en 1583 d'une charge de maître ordinaire en la Chambre des comptes de Grenoble. Elle a donné un évêque (*Pierre*) à l'église de Nîmes, au XVIe siècle, et un abbé général de l'ordre de Saint-Ruf, au XVIIe siècle, nommé *Humbert*.

VALETTE (Antoine Joseph-Marie), général de brigade, naquit à Valence d'une bonne famille de bourgeoisie, le 26 janvier 1748. Entré au service en 1766 comme sous-lieutenant au régiment de Boulonnois (1), il fit les campagnes de Corse jusqu'en 1775, et celles de 1792 et 1793 à l'armée des Alpes; il commanda une brigade pendant le siége de Lyon. Employé ensuite à l'armée d'Italie, il fut placé, le 15 thermidor an IV, sur les hauteurs de Castiglione, avec « ordre de défendre cette « position jusqu'à la dernière extrémité, « afin de retarder le plus possible la « marche de Wurmser. » Mais, à la vue d'une colonne autrichienne qui s'avançait sur lui, il abandonna Castiglione et battit en retraite sur Monte-Chiaro. Il donna pour motif de sa désobéissance à l'ordre formel qu'il avait reçu, que, « s'il fût resté sur les hauteurs de « Castiglione, il était infailliblement « cerné, et sa demi-brigade perdue. » Le général Augereau l'accabla des plus vifs reproches, et un ordre du jour de Bonaparte le suspendit de ses fonctions. Valette se rendit à Paris pour demander à être traduit devant un conseil de guerre; le Directoire s'y refusa, mais le rétablit peu de temps après dans son grade et le renvoya à l'armée d'Italie. En l'an VI, il eut de nouveau ordre de cesser ses fonctions, et fut mis en disponibilité. Sa conduite à Castiglione, conduite qu'il n'a jamais pleinement justifiée, avait été jugée d'une manière si défavorable qu'elle brisa en quelque sorte sa carrière militaire. Il ne fut plus employé dans le service actif de l'armée; toutefois, ses actives démarches réussirent à lui procurer le commandement des 6e et 7e divisions militaires, et du département du Doubs. La première Restauration le trouva dans ce dernier poste et l'y confirma par une ordonnance royale du 5 septembre 1814, et le mit définitivement à la retraite le 24 décembre suivant. Ce général est mort à Grenoble, où il s'était retiré auprès de la famille

(1) États de services du général Valette.

Sous-lieutenant	19 août 1766
Lieutenant	1er août 1770
Sous-aide-major	19 juin 1771
Capitaine en 2e	17 mai 1783
Capitaine-commandant	8 juin 1789
Adjudant-général	20 août 1793
Général de brigade	23 septembre 1793
Prisonnier de guerre	24 brumaire....
Cesse ses fonctions	15 prairial an VI
En traitement de réforme	3 prairial an VII
En disponibilité	12 thermidor an VII
Commande la 7e div. milit.	27 nivôse an IX
Commande la 6e div. milit.	4e jour complre *Id.*
Membre de la Lég. d'honneur	17 frimaire an XII
Commandant de cet ordre	25 prairial an XII
Commande le dépt du Doubs	Novembre 1809
Mis à la retraite	24 décembre 1814

de sa femme, le 21 juillet 1823. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, p. 13.)

VALLET (PAUL-JOSEPH), né le 13 mars 1722, fut d'abord avocat ; il entra ensuite dans la police, eut un emploi dans celle de Paris, et passa ensuite à Grenoble en qualité de lieutenant-général de police (1). Il mourut dans cette ville en février 1781. Chalvet dit de lui : « Cet homme studieux fut recommandable par ses « vertus domestiques et son érudition; « il fut un des hommes les plus jaloux « de la gloire de son pays, et à ce titre « seul il avait des droits à l'estime « publique. » Il laissa une bibliothèque assez considérable, où se trouvaient un grand nombre de manuscrits précieux.— On a de lui :

I. *Les sieurs consuls ne doivent point se mêler de la police*. Grenoble (s. d.), in-12. — II *. *Délibération extraordinaire des charbonniers de la communauté de Quaix en Dauphiné, au sujet du retour du parlement, du vendredi 2 mars 1764*. (Grenoble, André Faure), in-12 de 27 pp. — III. *Méthode pour faire promptement des progrès dans les sciences et dans les arts*. Grenoble, chez la veuve d'André Faure, M.DCC.LXVII, in-12 de 4 ff. non chiffr., 156 pp. et 2 ff. non chiff. — IV. *Art de limiter les terres à perpétuité et de manière à retrouver en tout temps la portion des limites arrachées, couvertes ou perdues. Ouvrage utile à tous les possesseurs de fonds, et surtout aux seigneurs, aux dessinateurs, aux notaires*. Lyon et Paris, 1769, in-12, fig. — V. *Pressoir portatif, inventé en 1771, par J. Vallet*. Grenoble, 1772 et 1773, 2 br. in-8°.

On trouve une lettre de lui dans les *Affiches du Dauphiné*, nos 41, 42 et 43 de 1777, *sur les sept tombeaux découverts dans la vigne des religieuses de Sainte-Marie d'En-Haut, à Grenoble*. — Il a fourni plusieurs articles à l'*Encyclopédie d'Yverdun*.

VALLIER (GUILLAUME), né à Grenoble, vivant sous Charles IX et Henri III, rédigea des mémoires sur les troubles de son temps. Ces mémoires, que Chorier cite plusieurs fois dans le 2e vol. de son *Histoire générale*, n'ont pas été imprimés et l'on ne sait ce qu'ils sont devenus. — Il est peut-être le même qu'un Guillaume Vallier, pasteur à Die, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, dont le nom apparaît dans quelques affaires des protestants à cette époque.

VALLIER-LAPEYROUSE (GABRIEL-THÉODORE), général du génie, naquit à Embrun, le 23 janvier 1734 (2). Entré au service à l'âge de quatorze ans, il se distingua au siège de Dillenbourg (1760) et à la défense de la forteresse de Zigenheim (1761). Sa conduite dans cette dernière circonstance fut des plus honorables : son colonel ayant été tué au commencement des opérations, il les dirigea avec l'habileté d'un ingénieur consommé et le courage d'un brave soldat, se montrant partout où il y avait du danger, réparant avec promptitude les effets des explosions, prenant lui-même le commandement des sorties les plus audacieuses. Grâce à lui, la place fut sauvée. Nommé capitaine deux ans après, il servit à Calais, à Dunkerque, à la Martinique et au camp de Normandie ; il mérita partout les éloges de ses supérieurs. Il passa successivement par les grades de major, de lieutenant-colonel (1785), de colonel-directeur (1791), enfin de général de brigade (19 déc. 1795). Il fut alors employé aux armées des Alpes et d'Italie, et eut la mission de démanteler les places piémontaises et de tracer la ligne des frontières entre la république française et la Sardaigne. Il mourut à Embrun, le 10 mai 1803, doyen de l'arme du génie. (Extrait d'une note de M. Chérias, dans l'*Hist. du général Lamotte de Lapeyrouse*. (Gap, 1842, in-8°) pp. 469 et 470.

VALOIS (CHARLES DE), *duc d'Angoulême*, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, naquit au Fayet, près de Barraux, le 28 avril 1573, dans la maison d'Hector de Maniquet, maître d'hôtel de Marguerite de Navarre. « Le roi, dit Chorier, dans la confi- « dence duquel Maniquet avoit l'hon- « neur d'être, ne voulant pas que la « grossesse de sa maîtresse parut aux « yeux de sa nouvelle femme, l'avoit « emploié à l'éloigner de la cour. Une « distance de plus de cent trente lieues

(1) Nous avons sous les yeux un procès-verbal dressé par lui, le 14 octobre 1763, dans lequel il prend les titres d'*écuyer* et de *conseiller du roi*.

(2) Son père, avocat au Parlement, procureur du roi en l'hôtel de ville d'Embrun, et trésorier de France, avait épousé une sœur du général Lamotte-Lapeyrouse. Ce dernier, mort sans enfants en 1738, fit donation au général dont nous écrivons la notice, son neveu, par acte du 12 octobre 1737, des terres de Châteauvieux et de Piles. Ce fut ensuite de cette donation qu'il ajouta à son nom celui de Lapeyrouse.

« étant favorable à ce secret, Maniquet « l'avoit menée chez lui, où elle accou- « cha. » Ce prince ne se rattachant pas autrement à l'histoire du Dauphiné, nous croyons inutile de faire le récit de ses intrigues et de ses services militaires. Il mourut le 24 septembre 1650. (Voy. sa notice par Buchon, dans la *Collection des chroniques nationales.*)

VAUCANSON (JACQUES), célèbre mécanicien, naquit à Grenoble, le 24 fevrier 1709, de Jacques Vocanson (1), marchand gantier, et de Dorothée Lacroix. Comme la plupart des hommes destinés à s'illustrer dans une carrière, il montra dès son enfance les plus vives dispositions pour celle à laquelle il était appelé. L'on raconte qu'à force de considérer une horloge, il devina le mécanisme de l'échappement et construisit un instrument qui marquait assez exactement les heures. Il fit aussi pour une chapelle d'enfant de petits anges qui remuaient les ailes. S'il est vrai, comme on l'a dit, que ses parents s'efforcèrent de lui donner une éducation soignée, et l'envoyèrent au collége chez les jésuites, il est probable qu'il négligea fort ses livres et l'étude pour ne songer qu'à la mécanique. En effet, à en juger par une note autographe qui se trouve au bas de l'un de ses dessins au Conservatoire des arts et métiers, son style et son orthographe n'annoncent pas une éducation des plus brillantes.

Au reste, l'on ne possède que de très-vagues renseignements sur les vingt premières années de sa vie. D'après Condorcet, dont l'éloge (2) a servi de type à toutes les notices publiées depuis par les biographes, il semblerait qu'il voyagea pendant longtemps en France, comme un grand seigneur passionne pour la mécanique, s'arrêtant dans les grands centres manufacturiers pour y étudier les machines et les divers procédés de fabrication. Vaucanson parcourut en effet les principales villes de fabrique, mais nous ne pensons pas que ce fût en amateur et uniquement pour s'instruire à : en juger par la profession de son père, sa famille n'était pas en position de le faire voyager pour son plaisir; or, puisqu'il voyagea, il dut en supporter la dépense, au moins en partie par son travail. Sa longue cohabitation avec les deux filles d'un cordier de Lyon dont l'une devint sa femme, annonce, ce nous semble, l'habitude de vivre avec la classe ouvrière. Enfin, quand le cardinal de Fleury le nomma inspecteur des manufactures de soie du royaume, en 1740, deux ans après l'exhibition de ses automates, il fallait qu'il eût acquis une connaissance spéciale des travaux des manufactures; et pour vouloir améliorer, comme il le fit, la fabrication des tissus, il devait avoir vu de près ces défectuosités des machines que l'homme qui les emploie peut seul apercevoir. Nous croyons donc que Vaucanson fut ouvrier en soie, et que ce fut en faisant son *tour de France* qu'il visita les principales villes de fabrique.

Arrivé à Paris (on ne dit pas à quelle époque), il remarqua dans le jardin des Tuileries la statue de Coysevox, qui représente un Faune jouant de la flûte. Une idée subite s'empara de lui: nouveau Prométhée, il forma le projet d'animer une semblable statue qui ne se bornerait pas comme celle du sculpteur au geste et à la pose, mais qui jouerait réellement de la flûte. Une idée de ce genre paraissait si extravagante que l'un de ses oncles, dit-on, en ayant eu connaissance, fut sur le point de le faire enfermer comme fou. Vaucanson échappa à ce danger en quittant Paris. Il parcourut alors, dit Condorcet, la Bretagne et la Normandie, toujours rêvant à l'exécution de son flûteur.

De retour à Paris, trois ans après, le plan du mécanisme de son automate était presque arrêté dans son esprit il le termina pendant les instants de calme et de solitude que lui procura une maladie de plusieurs mois dont il fut atteint. Au sortir de son lit, il traça le dessin des pièces innombrables qui devaient donner la vie au flûteur, les fit exécuter, et telle était la précision de ses combinaisons, qu'elles s'ajustèrent toutes parfaitement et presque sans retouches. On raconte qu'en achevant de les monter et n'osant pas avoir de témoin de son premier essai, il éloigna un homme qui l'avait aide dans ce travail. Au lieu de sortir, cet homme s'était caché : aux premiers sons du

(1) C'est ainsi que signe le père de Vaucanson dans son acte de baptême, et telle est, en effet, la vraie orthographe de son nom. Toutefois, nous lui laisserons celle qu'il adopta lui-même lors de l'exhibition de ses chefs-d'œuvre et que la postérité lui a conservée.

(2) *Eloges des académiciens de l'Académie royale des sciences*. 1799. 5 vol. in-12.

flûteur, il se jeta, ravi d'admiration, aux genoux de Vaucanson qui lui paraissait presque un Dieu. C'était, en effet, un bien merveilleux ouvrage que venait de terminer le grand mécanicien. Les sons ne se produisaient point dans l'intérieur de l'automate comme on pourrait le croire : ils se formaient sur la flûte même au moyen du vent passant par la bouche du flûteur. Le doigté, le mouvement des lèvres, les inflexions, les enflements de son, l'écho, les agréments de l'embouchure, rien n'y manquait. « Quelle profonde « habileté, » fait remarquer l'un de ses biographes (M. Baïssas), « il avait « fallu pour imiter toutes les délica« tesses de la bouche, cet organe si « fin, si moelleux, si mobile, que la « volonté du flûteur naturel fait agir « avec tant de volubilité. On ne con« çoit pas comment il put remplacer « cette chaleur, cette vapeur de l'ha« leine qui aide tant les lèvres à for« mer les sons et à les faire vibrer. » En 1738, il le livra à la curiosité des Parisiens, dont il excita au plus haut point l'admiration.

Encouragé par ce premier succès et par les grands profits que lui rapporta l'exhibition de son chef-d'œuvre, il travailla à deux autres automates qu'il exposa l'année suivante : l'un était ce fameux canard dont le souvenir s'est longtemps conservé dans les traditions populaires, qui venait prendre du grain dans la main, l'avalait et le rendait ensuite tout digéré; l'autre était un joueur de tambourin (1). L'admiration soulevée par ces deux nouvelles machines ne fut pas moins grande que pour la première. Les journaux en firent ressortir les merveilleuses combinaisons, et la réputation du jeune mécanicien fit le tour de l'Europe. Le grand Frédéric voulut, dit-on, l'attirer à sa cour, mais il préféra rester en France.

Bientôt un protecteur, peut-être le cardinal de Tencin, son compatriote, le présenta au cardinal de Fleury, qui, pour utiliser ses connaissances spéciales sur les machines à fabriquer les étoffes, le nomma inspecteur des manufactures de soie du royaume (1740).

Dès lors s'ouvrit pour Vaucanson une nouvelle carrière, où il put tourner vers un but d'utilité pratique des talents consacrés jusque-là à d'admirables mais inutiles machines.

L'on ne sait rien, croyons-nous, sur ses travaux d'inspection ; nous connaissons seulement quelques faits relatifs à son arrivée à Lyon en 1744. Il y introduisit dans la fabrication des soieries des perfectionnements qui mécontentèrent vivement les ouvriers et furent probablement le point de départ de la sédition excitée au mois d'août de la même année. On fit pendant son séjour dans cette ville une chanson patoise qui eut une immense vogue populaire. Nous en rapporterons quelques couplets (2) :

Un certain Vocanson (*sic*),
Grand garçon,
Un certain Vocanson
A reçu un pata,
De los maîtres marchands ;
Gara, gara la gratta
Sy tombe entre nos mans.

Y fait chia lou canards
Lou canards,
Y fait chia lou canards
Et las marionetta,
Lo plaisant Joquinet
Si sort ses braies netta
Qu'on me le cope net.

Allons chez Montessuy
Ujord'hui
Allons chez Montessuy
Ma fay sy nos échappe,
Lo bogre sera fin,
Lo faut mettre en éclappe,
Faisons en puttafin.

Il a un groû groin long
Rataplon
Percia de petits plombs ;
Hat y est un vilain traître,
Qu'a fait los plus groûs mas ;
Si toû qui va paraître
Y faudra l'assomma.

Il a ficha lo camp
Rataplan
Il a ficha lo camp :
Prions Dieu par fortuna,
Que quoque bon gaillard,
Venne trouva sa fama
Per lo faire cornard.

On dit que le ressentiment des ouvriers en soie de Lyon ne s'en tint pas là, qu'ils le poursuivirent à coups de pierres et faillirent le lapider. « Pour « s'en venger », lit-on dans la *Biogr. univ.*, « il construisit une machine avec

(1) Vaucanson fit lui-même la description de ses trois automates dans une brochure dont nous donnerons le titre plus loin et que l'on vendait dans la salle où ils étaient exposés. Il avait annoncé l'exhibition du canard et du joueur de galoubet par une lettre adressée à l'abbé D. F. et insérée dans le *Mercure*.

(2) *Vaucanson à Lyon, en 1744. Documents historiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon au* XVIII[e] *siècle, recueillis et publiés par* M. Gonon. (Lyon, MDCCCXLIV, in-8° de 96 avec fac-simile. Pages 23 et suiv.

« laquelle un âne exécutait une étoffe « à fleurs. Il mit fin par-là à une dis- « cussion où l'on faisait valoir, auprès « du gouvernement, l'intelligence peu « commune que devait avoir un ou- « vrier en soie.... » La discussion dont il s'agit finit d'une manière moins pacifique, car plusieurs des ouvriers mécontents furent pendus (1). Quant à la machine mue par un âne, il est peu probable que Vaucanson eût osé se permettre à Lyon une semblable épigramme qui, dans l'état où se trouvaient les esprits, pouvait lui coûter la vie. Cette machine ne fut inventée que l'année suivante (1745) et annoncée en ces termes dans le *Mercure* du mois de novembre : « M. de Vaucanson, si cé- « lèbre dans les mécaniques, vient de « mettre au jour une vraie merveille « de l'art. C'est une machine avec la- « quelle un cheval, un bœuf ou un âne « font des étoffes bien plus belles et « bien plus parfaites que les plus ha- « biles ouvriers en soie.... L'auteur n'a « encore travaillé que pour faire toutes « sortes d'étoffes unies, comme le taf- « fetas, le gros de Naples, la serge, le « satin, etc. Des productions aussi « merveilleuses d'un génie aussi neuf et » aussi étendu que celui de M. de Vau- « canson donnent tout lieu d'espérer « qu'il trouvera les moyens de rendre « ces nouveaux ouvriers de sa création « également habiles pour la fabrication « des étoffes façonnées, même bro- « chées, en or et en argent, à quoi l'on « dit qu'il travaille actuellement. »

Nous ne connaissons pas de liste complète de toutes les machines inventées ou perfectionnées par cet habile mécanicien, soit pour le besoin des manufactures, soit pour d'autres objets d'utilité publique : peut-être une nomenclature de ce genre serait-elle bien difficile, sinon impossible. Voici celles dont nous avons trouvé l'indication en divers écrits :

Il perfectionna le métier annoncé dans le *Mercure* et arriva à fabriquer des étoffes façonnées : on en voit le modèle au Conservatoire des arts et métiers. Il est pourvu d'un cylindre en carton qui forme le dessin à tracer sur l'étoffe, mais il offre plusieurs inconvénients, entre autres celui de ne pouvoir faire que des dessins de petite dimension. Jacquart a fait subir depuis quelques modifications à cette machine dont la majeure partie et surtout l'idée première doit rester à Vaucanson; il substitua au cylindre une série de bandes de carton dont le développement se prêtait aux exigences de toutes sortes de dessins. — En 1749, il construisit un nouveau tour ou dévidoir pour filer les cocons. — En 1751, il inventa un moulin pour *organsiner* la soie. — En 1753, il installa à Lyon une nouvelle machine de son invention pour aplatir les matières d'or et d'argent qui entraient dans la fabrication de certaines étoffes, façon de Venise, appelées *damasquèles* (2). — Il améliora, pendant la surintendance du marquis de Marigny, les métiers de la manufacture des Gobelins. — Vers 1763, il fit exécuter sur l'un des quais de Paris une nouvelle grue pour décharger de lourds fardeaux, dont elle indiquait en même temps le poids avec exactitude. — On lui doit une chaîne qui porte son nom, très-usitée dans les arts industriels; il imagina pour la fabriquer avec la plus extrême précision une machine dont le modèle est au Conservatoire des arts et métiers. — Dans son portefeuille, conservé au même musée, on a découvert, il y a une dizaine d'années, un dessin dont les titres sont entièrement de sa main, et qui prouve que l'invention de l'engrenage différentiel doit lui être attribué. — Il inventa aussi ou perfectionna des machines à faire les lacets et les cordonnets, des métiers à tricot ordinaire, à tricot sans envers, à mailles fixes, à peluches, à tricot sur chaînes; des métiers à dentelles.

Ce fut au milieu de ces nobles et utiles occupations que la mort vint frapper Vaucanson à Paris, le 21 novembre 1782. Il était *associé* de l'Académie des sciences depuis 1758 et *pensionnaire* depuis 1768. L'exhibition de ses automates et les nombreuses machines qui lui furent commandées par le gouvernement l'avaient enrichi de bonne heure. Il acheta l'hôtel de Mortagne, rue de Charonne (3), et y forma une sorte de musée où l'on remarquait ses automates, des outils et des machines de toutes sortes; il légua cette collection à Marie-Antoinette, qui, ne l'estimant sans doute pas à toute sa

(1) *Vaucanson à Lyon*, pp. 16 et suiv.

(2) Voy. une lettre de Vaucanson à ce sujet dans l'ouvrage précité de M. Gonon, p. 26.

(3) On a publié sur cet hôtel un opuscule intitulé : *Historique du paisible hôtel de Vaucanson, depuis la mort du célèbre mécanicien en 1782, et ce qui est advenu depuis six mois en* 1837. Paris, imp. Pollet, 1838, in-4°.

valeur, en laissa disperser une partie, entre autres les fameux automates, qui sont aujourd'hui perdus. En 1783, le gouvernement acheta l'hôtel de Vaucanson; M. Vandermonde, de l'Académie des sciences, fut nommé conservateur des machines et autres objets qui s'y trouvaient encore et qui furent le noyau du Conservatoire actuel des arts et métiers.

Vaucanson s'était marié *un jour de beau soleil* avec la fille d'un cordier de Lyon, nommée Madeleine Rey; après quelques années de cohabitation, il l'épousa en août 1753, et, dans l'acte de mariage, il reconnut une fille, *Marie-Thérèse*, qu'il avait eue d'elle en 1748, mais qui avait été baptisée sous des noms supposés. Madeleine Rey ne survécut pas longtemps à son mariage; elle mourut le 12 novembre suivant, cinq jours après avoir donné le jour à une autre fille, *Angélique-Victoire*. On ne sait quelle fut la destinée de cette dernière; quant à *Marie-Thérèse*, elle épousa en 1771 François, comte de Salvert, d'une famille noble d'Auvergne. Dans ces divers actes de famille, l'illustre mécanicien a la faiblesse de se faire appeler *de* Vaucanson, et quelquefois *messire*.

Outre plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, on a de lui un écrit intitulé : *Mécanisme du flûteur automate, avec la description d'un canard artificiel, et aussi celle d'une autre figure jouant du tambourin et de la flûte*. Paris, J. Guérin, 1738, in-4°.

PORTRAITS.

I. En buste, de 3/4, tourné à D. *Jacob pinx. Villerey sc.*, in-12. — II. En buste, de 3/4, tourné à G. *B. Tessier del.*, lith. in-12. — III. Autre, par le même, in-12. — Ces portraits semblent avoir été faits d'après une peinture conservée au secrétariat de l'Institut dont De Boze fit présent à l'Académie des sciences en 1784.

VAUX (NOEL DE JOURDA, COMTE DE), maréchal de France, fut nommé lieutenant-général en Dauphiné peu après *la journée des tuiles*. C'était un homme sévère, rigide observateur de la discipline, et, en l'envoyant en Dauphiné, le ministère comptait qu'il y étoufferait l'effervescence populaire. Mais, à peine arrivé, le maréchal de Vaux tomba malade et ne prit que des demi-mesures qui ne purent empêcher les députés de se réunir à Vizille. Il mourut bientôt après, à Grenoble, le 14 sept. 1788. C'est par erreur qu'on le fait Dauphinois : il était du Puy-en-Velay, où il naquit en 1705, au château de Vaux.

VICAT (LOUIS-JOSEPH), ingénieur, est né, comme il l'a dit plaisamment lui-même, à Nevers, en passant, le 31 mai 1786; sa véritable patrie est le Dauphiné, où a toujours résidé sa famille, originaire de Roybon (Isère). — Elève de l'Ecole centrale de Grenoble, il fut admis à l'Ecole polytechnique le 20 nov. 1804; à l'Ecole des ponts et chaussées, le 20 nov. 1806, d'où il sortit ingénieur le 1er mai 1809. Sa carrière a été marquée par d'importantes découvertes. Profitant des remarques isolées de Parker, Wyatts et Smeaton, en Angleterre, de Bagge en Suède, de Chaptal en France, de Saussure et de Collet-Descotils sur les chaux diverses qu'ils avaient observées, il généralisa les faits, et d'une théorie vague, fit bientôt une théorie positive. Les causes étaient révélées, les règles établies, l'art créé. Par la découverte de la fabrication des chaux hydrauliques, ciments, pouzzolanes et trass, le génie de M. Vicat avait doté la France et le monde entier d'une découverte immense dans ses applications, comme dans les économies qu'elle devait réaliser, surtout dans les travaux à la mer. M. Vicat aurait pu acquérir de grandes richesses, il préféra livrer généreusement son secret au public.

Nous donnerons la liste des distinctions et des honneurs qui lui ont été décernés, et qui sont venus chercher le modeste savant dans sa retraite. Nous sommes persuadé que, mieux que notre faible appréciation, elle donnera la mesure de l'importance de ses découvertes. C'est en même temps une sorte de résumé de cette existence si noblement dévouée à la science.

1er mai 1821. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur.

25 mars 1833. — Membre correspondant de l'Académie des sciences.

30 mai 1837. — Officier de la Légion d'honneur.

28 juillet 1841. — Chevalier de l'ordre de l'Aigle-rouge de Prusse.

18 octobre 1841. — Arrêté du conseil municipal de Paris qui lui offre un vase d'argent portant cette inscription : *La Ville de Paris à M. L.-J. VICAT, en commémoration des belles découvertes qu'il a*

faites concernant les chaux, les bétons et les mortiers hydrauliques. 1841.

24 juillet 1845. — Loi qui lui accorde, sur les rapports d'Arago, à la Chambre des députés, et du baron Thénard, à la Chambre des pairs, une pension annuelle et viagère de 6,000 fr., décernée à titre de *récompense nationale.*

6 février 1846. — Commandeur de la Légion d'honneur.

18 février 1846. — La Société d'encouragement pour l'industrie nationale lui décerne le prix de 12,000 fr. fondé par le marquis d'Argenteuil, comme à l'auteur de la découverte la plus importante pour l'industrie nationale.

10 octobre 1846. — Chevalier des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne.

Mars 1847. — Médaille d'or décernée par le roi Oscar de Suède.

Février 1850. — La Commission de l'Académie des sciences chargée de présenter un candidat titulaire en remplacement de M. Francœur, lui offre le fauteuil vacant. Il refuse cet honneur, ses affections de famille le retenant à Grenoble.

11 janvier 1853. — Décret de l'Empereur qui le nomme inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

Mis à la retraite par l'application du décret du 13 octobre 1851, M. Vicat n'a cessé de travailler à compléter de nouvelles et importantes recherches sur l'effet destructeur que la mer exerce contre les mortiers exposés à son action. Il est à regretter que l'administration n'ait pas fait en sa faveur une exception commandée par la position spéciale de M. Vicat et les engagements pris antérieurement vis-à-vis de lui, lorsqu'il s'était condamné à conserver son grade d'ingénieur pour se livrer exclusivement à ses recherches et aux travaux qui avaient fait l'occupation de toute sa vie.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons et les mortiers ordinaires.* Paris, Goujon, 1818, in-4°. « Le 3e volume des Mémoires de « l'Académie des sciences renferme, « dans sa partie historique, un long « rapport sur cet ouvrage, par MM. de « Prony, Gay-Lussac et Girard. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

II. *Résumé des connaissances positives actuelles sur les qualités, le choix et la convenance réciproque des matériaux propres à la fabrication des mortiers et ciments calcaires, suivi de notes et de tableaux d'expériences justificatives.* Paris, Didot, 1828, in-4° avec 4 pl.

III. *Description du pont suspendu construit sur la Dordogne, à Argentac, département de la Corrèze, aux frais de M. le comte Alexis de Noailles, suivie de l'Exposé de divers procédés employés pour la confection des câbles en fil de fer, pour le levage de ces câbles et du tablier, et terminée par une note sur quelques prix de main-d'œuvre.* Paris, Gœury, 1830, in-4°.

IV. *Ponts suspendus en fil de fer sur le Rhône; rapport au conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées.* Paris, Gœury, 1831, in-4°.

V. *Recherches expérimentales sur les phénomènes physiques qui précèdent et accompagnent la rupture ou l'affaissement d'une certaine classe de solides.* Paris, Carilian-Gœury (s. d., vers 1833), in-8° de 68 pp. avec 2 pl. extr. à petit nombre d'un vol. des *Annales des ponts et chaussées.*

VI. *Recherches statistiques sur les substances à chaux hydrauliques et à ciments dans diverses contrées de la France.* Paris, 1837, broch. in 8°.

VII. *Recherches sur les propriétés diverses que peuvent acquérir les pierres à ciment et à chaux hydraulique par l'effet d'une incomplète cuisson.* Paris, Baillière, 1840, in-4°.

VIII. *Nouvelles études sur les pouzzolanes artificielles comparées à la pouzzolane d'Italie dans leur emploi en eau douce et en eau de mer.* Paris, Carilian-Gœury, 1846, in-4°.

Il a publié plusieurs mémoires dans les *Annales de physique et de chimie* et dans celles *des ponts et chaussées.*

Extrait d'une notice communiquée par M. *Gustave* Vallier.

VIDEL (Laurent), médecin du Briançonnais, vivait sous Henri III et Henri IV. Il ne nous est connu que par l'ouvrage suivant, qu'il composa pour détromper les gens sur les prétendues prophéties de Nostradamus : *Déclaration des abus, ignorances et séditions de Michel Nostradamus...* Avignon, Pierre Roux, 1558 in-8°. Eugène Bareste a donné une analyse de cet ouvrage dans son *Nostradamus* (1840, in-12), pp. 72 et suiv., mais il en confond l'auteur avec le secrétaire de Lesdiguières dont nous allons donner la notice.

VIDEL (Louis), secrétaire du connétable de Lesdiguières, naquit à Serres

(H.-Alpes), vers 1598 (1). D'après Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), il était fils de *Laurent* qui précède; d'après Chorier (*Vita Boessatii*, p. 188), il n'était au contraire que son petit-fils. Nous n'avons pas de renseignements suffisants pour décider entre ces deux assertions contradictoires (2). Quoi qu'il en soit, Videl fut élevé avec un grand soin; il s'appliqua dès sa jeunesse aux lettres, dont le culte était en honneur dans sa famille, et y fit des progrès, plutôt par l'effet de la vivacité de son intelligence que par un travail assidu: « Diuturni laboris impatiens erat, » dit Chorier (*loc. cit.*).

En 1617, il se trouvait, nous ne savons par suite de quelle circonstance, en Piémont, lors du siége de Verceil par les Espagnols; c'est lui-même qui nous apprend cette particularité dans son *Hist. de Lesdiguières*, p. 302. Plus loin, en parlant du retour de ce dernier en Dauphiné, il ajoute: « Ce fut « à son retour qu'il me fit l'honneur « de m'appeler dans sa maison, où, « commençant à estudier curieusement « vne vie si héroïque, ie m'en acquis « une exacte connoissance, bien qu'a- « lors sans dessein de la donner à la « postérité, me défiant à bon droit de « mes forces, pour vne si haute entre- « prise (3). » Lesdiguières partit de Turin le 15 octobre 1617, et arriva à Grenoble quelques jours après; c'est donc probablement vers la fin de cette année que Videl entra à son service en qualité de secrétaire.

Ces fonctions étaient, à ce qu'il paraît, fort laborieuses. Les secrétaires de Lesdiguières restaient toujours auprès de lui; ils le suivaient dans toutes ses expéditions et l'accompagnaient même dans les reconnaissances militaires, reconnaissances parfois très-dangereuses et qui devaient nécessairement être peu goûtées de gens de plume (4). En temps de paix, ils étaient accablés par l'immense quantité d'ordres et de correspondances que nécessitait l'administration d'une aussi vaste province que le Dauphiné, dont Lesdiguières était, de fait, plus souverain que le roi. Videl, lui, fut plus particulièrement attaché au service de sa personne; il fut son secrétaire intime; mais sa besogne n'en était pas moins considérable. Il nous a laissé à ce sujet quelques détails assez curieux dans une lettre du 6 septembre 1625, adressée à M. de Couldron, aide-de-camp des armées du roi (5): « Voyez de grâce, dit-il, quelle « est ma condition et quelle liberté ie « me puis conseruer au milieu des « affaires qui m'environnent. Ie porte « seul un faix dont Hercule eût fait sa « charge, et quand i'aurois cent yeux « et cent mains, ie trouuerois où les « employer. La vertu du maître que ie « sers estant sans cesse occupée... luy « rend mon assiduité si suiette qu'à « grand'peine la nuict m'en peut-elle « dispenser. Encore y a-t-il des fois « qu'il ne dort que sur mes veilles, et « qu'il ne se repose que sur le travail « dont ie le puis soulager... Ie vous « iure que ny le Louure, ny le Palays « ne sont plus fréquentez que ma « chambre... A toutes les foys que ie « sors, i'ay plus de suitte que les « triomphes de Rome, et plus de solliciteurs qu'une cour de parlement. »

« En cet heureux temps de sa jeunesse, dit Chorier (6), tout lui souriait, et il vivait joyeusement et avec faste. Il jouait du luth, aimait à danser et à figurer dans des ballets, faisait bonne chère et paradait dans les villes de la province, à la suite de son maître, monté sur un cheval magnifiquement harnaché, couvert de housses somptueuses. » Lesdiguières l'avait pris en affection, et il lui eût été facile de pro-

(1) Dans son *Histoire de Lesdiguières* (édit. in-fol., p. 21) il appelle Serres « mon pays natal. » Quelques biographes le font par erreur naître à Briançon.

(2) Nous avons rencontré dans les ouvrages de Videl deux endroits où il parle de son père:

Le premier est une lettre du 13 décembre 1624 qu'il lui adresse au sujet de l'incendie de Briançon: « Vous avez perdu, » lui dit-il, « la maison « qui devoit être le siége de votre repos... vous « avez sauvé vos meubles et, ce que j'estime le « plus, tous vos livres. » (*Lettres du sieur Videl*, lettre 4e.)

Le second est dans l'*Histoire de Lesdiguières* (p. 423). Après avoir raconté la prise d'Acqui par les Espagnols, en 1625, il dit: « Picolomini, gene- « reux seigneur, trouuant mon père dans la ville « où le connestable l'avoit laissé pour donner les « ordres nécessaires aux viures, dont il auoit la « charge, après l'auoir fort ciuilement traitté en « toutes choses, s'enquit soigneusement à luy et « auec plaisir, des actions militaires du connes- « table. »

Quant à sa mère, elle était, croyons-nous, de la famille Auтard de Bragard, du Briançonnais, qui fut anoblie, en 1607, pour ses services militaires. Videl parle en quelques endroits de l'*Histoire de Lesdiguières*, des exploits du capitaine Paul Bragard, son oncle, notamment pp. 37 et 104.

(3) *Loc. cit.*, p. 312.

(4) Voy., entre autres, les pp. 199 et 408 de l'*Histoire de Lesdiguières*.

(5) *Lettres du Sr Videl*, p. 105.

(6) *Vita Boessatii*, p. 188.

fiter, comme tant d'autres, de sa position pour amasser du bien ; « mais l'imprévoyant jeune homme, ajoute Chorier, lassa la fortune par ses folles et inutiles prodigalités. » A la mort du connétable, qu'il servit jusque dans ses derniers moments (28 sept. 1626), il était aussi pauvre qu'auparavant.

Il eut alors le bonheur de conserver le même emploi auprès du duc de Créqui, gendre et successeur de Lesdiguières au gouvernement de Dauphiné; mais, léger et insouciant de l'avenir, il n'en fut pas plus sage, et continua à se donner du bon temps. Bien plus, quelques années après, pour un motif resté inconnu, il encourut la disgrâce du duc, qui se vit forcé, malgré l'estime qu'il avait pour lui, de le congédier. Videl revint alors en Dauphiné, où il chercha des consolations dans l'étude, « consolant sa misère, dit Chorier, en faisant des châteaux en Espagne. »

La fortune vint le chercher une troisième fois. Vers 1653, une Dauphinoise, que la fortune avait aussi favorisée singulièrement, Claudine Mignot, s'intéressa à lui et le fit accepter comme secrétaire par son nouvel époux, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris. Quoique alors âgé d'environ cinquante-cinq ans, Videl ne se conduisit pas mieux que chez le duc de Créqui ; bientôt, une faute, que Chorier appelle de l'*imprudence*, mais dont la nature nous est inconnue (1), le fit congédier. La fortune, cette fois, l'abandonna pour toujours, il ne se releva plus.

Après avoir été pendant quelque temps gouverneur d'un jeune homme riche, il revint à Grenoble et chercha à utiliser son instruction pour se créer des moyens d'existence. Il ouvrit chez lui une école où les jeunes gens de condition venaient étudier la géographie, science à laquelle il s'était appliqué d'une manière particulière. Il donnait aussi des leçons de latin, et enseignait la langue française aux étrangers qui passaient par Grenoble. Sur la fin de sa vie, il apprit l'italien afin d'augmenter un peu ses ressources; et lui, que nous avons vu dans sa jeunesse aimer peu l'étude assidue, il se vit contraint par la nécessité, de prendre même sur les heures de son sommeil pour les donner au travail. Il fit quelques traductions de l'italien et du latin, il composa un grand traité de géographie (2), mais il ne paraît pas que ses efforts désespérés aient sensiblement amélioré sa position. Quelques magistrats du parlement, amis et protecteurs des lettres, dont nous devons rappeler les noms, Salvaing de Boissieu, Philippe du Vivrier, Humbert de Lionne et Ph. Pourroy de Lauberivière, lui avaient procuré un logement gratuit dans les bâtiments du palais. C'est là qu'il mourut en 1675, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Les dernières années de sa vieillesse avaient été attristées encore par la mort de sa femme, dont la perte lui laissa supporter seul et isolé le poids de sa misère.

Chorier, son contemporain, lui a consacré, parmi les amis lettrés de Boissat, une notice qui a été ensuite paraphrasée par le P. Niceron et insérée dans le tome XIV de ses *Mémoires* ; il fait de lui cet éloge : « Antiquis vir « moribus, sine fuco, sine livore : melior faciliorque nullus inter eruditos « extitit. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Melante dv sievr Videl, secretaire de monseigneur le connestable. Amoureuses auantures du temps.* Paris, Samuel Thiboust, 1624, in-8° de XXIV et 1015 pp. = Autre éd., Paris, 1642, 2 vol. in-12.

II. *Lettres dv Sr Videl, cy-deuant secretaire de fev monseigneur le connestable de Lesdiguières, & à present de monseigneur le duc de Crequy. Dediées à mon-*

(1) C'est peut-être de cette *imprudence* de Videl qu'il est question dans la lettre suivante du maréchal de l'Hôpital, que nous reproduisons d'après l'*Album hist., archéol. et nobil. du Dauphiné*, de MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive, 1re part. p. 22.

« Madame,

« Sy la sensible douleur que je ressens de votre juste colère pouvoit amoindrir vostre déplaisir, assurément vous en auriez quelque soulagement, vous disant avec vérité que l'insolence d'un valet me foule si vivement le cœur, que je n'ay de ma vie ressenti une affliction si complette, estant plus faite à moy qu'à vous, puisque votre honneur est le mien. Ce n'est pas qu'il puisse estre terny estant si affermy que la malice du diable mesme ne le peut entamer. Dieu, pour exercer les bons, se sert des méchants, mais enfin il les condamne au feu; je en aurois fait autant de cet infâme, que je n'ai pas vu depuis pour quelques raisons que vous dira ce porteur, par dessus lesquelles je passerai si vous l'ordonnez, n'y ayant rien que je ne sacrifie pour vous témoigner le pouvoir absolu que vous avez sur moy qui suis à vos pieds pour vous demander pardon de ce que je n'ai pas encore satisfait à ce que je dois, et assurer que les contradictions ne font que augmenter ma passion, laquelle ne finira qu'avec ma vie. »

(2) Les ouvrages composés par Videl après sa sortie de chez le maréchal de l'Hôpital n'ont pas été imprimés.

seigneur le comte de Moret. Paris, impr. de I. Dedin, M.DC.XXXI, in-8° de 2 ff., non chiff., et 463 pp. Ce recueil est divisé en deux livres : le premier contient des lettres adressées par Videl à divers personnages de son temps; elles sont à peu près sans intérêt. Le second n'est composé que de lettres amoureuses adressées à des Olinde, des Artimise, etc., etc.

III. Traduction de la harangue de Salvaing de Boissieu. (Voy. ci-dev. p. 387.)

IV. *Histoire de Lesdiguières.* Nous en avons déjà donné le titre ci-dev., p. 83, n° LXXVII.

V. *L'Esprit dv christianisme enseignant à servir Diev, comme il veut estre seruy, en esprit et en verité. Oevvre excellente povr l'instruction de quiconque ueut profiter en la vie spirituelle, & en acquerir la perfection. Tirée du latin du R. P. de Nieremberg de la compagnie de Iesvs.* Se vendent à Grenoble, chez Iean Nicolas. M.DC.L, in-8° de 4 ff., prélim. non chiff., 446 pp., et 5 ff. non chiff. La dédicace est adressée *à la Reyne mère dv Roy des Roys.*

VI. *Archange, ov le Capvcin Escossois, histoire de nostre temps. Tres-deuote, & tres-diuertissante, tirée de l'italien de l'archeuesque de Fermo.* Grenoble, Philippes Charvys, 1650, in-12 de 4 ff., prélim. non chiff., et 450 pp. L'ouvrage est précédé d'une dédicace de l'imprimeur à *Madame la connestable de Lesdiguières.*

VII. *Histoire du chevalier Bayard.* (Voy. ci-dev., p. 449.)

VIII. *L'art de condvire la volonté selon les preceptes de la morale ancienne & moderne, tirez des philosophes payens & chrestiens. Traduit du latin de Iean Evsebe de Nieremberg, paraphrasé & de beaucoup enrichy par Lovys Videl de Dauphiné.* A Paris, chez Iean Pocquet, M.DC.LVII. Un vol. in-4°.

VIDEL (ALEXANDRE), de la même famille que les précédents, appartenait à la religion protestante. Né dans le diocèse d'Embrun vers 1607, il étudia la médecine et alla, vers 1662, l'exercer dans les vallées vaudoises du Piémont avec l'autorisation du duc de Savoie. Les tracasseries des ministres l'obligèrent de quitter cette contrée, après un séjour de sept années. A la fin du mois de sept. 1669, un synode tenu au Villard de Boby lui fit proposer d'y revenir; mais au moment où il sollicitait une nouvelle autorisation et se disposait à se transporter à La Tour, il eut avec un de ses amis une discussion théologique sur le libre arbitre, à la suite de laquelle Dieu lui ouvrit les yeux. Il reconnut ses erreurs, abjura le protestantisme et renonça dès lors à aller donner ses soins aux Vaudois. Le duc de Savoie l'en récompensa par une pension. Videl publia, selon l'usage, les motifs de sa conversion, sous ce titre :

Traité des motifs qui ont obligé le sieur Alexandre Videl, docteur en médecine, d'abjurer la religion pretenduë reformée, pour embrasser la foy catholique, apostolique, romaine. Où sont examinés les principaux passages de la sainte Ecriture, dont se servent ceux de ladite religion pretenduë reformée, pour appuyer leur doctrine. Grenoble, chez R. Philippes, M.DC.LXX, in-8°. 4 ff. prélim. non chiff. et 274 pp. (Bib. de Grenoble.)

— Nous avons encore rencontré dans nos recherches les noms de deux VIDEL qui appartenaient probablement à la même famille. L'un, *Jacob* VIDEL, était pasteur à Briançon, en 1603; l'autre, dont nous ne connaissons pas le prénom, ancien de la même église, assista au synode de Saint-Maixent (1609) comme député du Dauphiné. (Voy. Aymon, *Synode nat.*, t. I, pp. 257 et 353.)

VIGNES ou **VIGNE** (ALEXANDRE), pasteur protestant, était originaire de Nyons. Après avoir fait ses études à l'académie de Die, il y devint lui-même professeur de philosophie; il occupait cette chaire en 1664. La même année, il fut donné pour pasteur à l'église de Grenoble, où il prêcha pendant vingt ans. Les Pères de l'Oratoire, qui déployaient alors un grand zèle pour la conversion des hérétiques, réussirent à le convertir. Le 9 décembre 1684, Vignes se retira dans leur séminaire de Grenoble, et le 15 et le 17 du même mois, il abjura solennellement *ses erreurs* dans l'église Notre-Dame, entre les mains de l'évêque, Mgr Le Camus, qui s'était quelque peu employé à le ramener dans le bercail. Les catholiques attachaient une assez grande importance à cette conquête, car Vigne appartenait à une bonne famille, il était savant et jouissait de beaucoup de considération auprès de ses coreligionnaires : aussi dut-il obtenir une bonne pension. Cette conversion fit en Dauphiné un certain bruit et donna lieu aux deux opuscules suivants : * *Lettre à l'avthevr dv Mercvre galant sur la conversion du sieur Vignes, ministre de Grenoble*, in-4° de 4 pp. Cette lettre est

datée de Grenoble le 9 déc. 1684. (Bib. imp.). — *Lettre d'un docteur en théologie à un seigneur de la cour sur la conversion de M. Vigne*. Grenoble, 1685, in-12.

Avant sa conversion, il avait publié l'ouvrage suivant, dans lequel il défendait avec un certain talent les doctrines protestantes : * *Entretiens de Philalethe et de Philerene, où sont examinées les propositions contenues dans la déclaration du clergé du mois de mars 1682, et dans la thèse du P. Buhi, carmélite, soutenue au mois de novembre 1681*. Cologne, P. Marteau, 1682, 2 vol. in-12.

Devenu catholique, il s'empressa de combattre des doctrines pour lesquelles, selon une expression de ce temps-là, il avait porté témoignage, et fit imprimer les trois écrits suivants : II. *Lettre de Vigne, ci-devant ministre de Grenoble, à messieurs de la religion prétendue réformée*. Grenoble, 1685, in-4°. — III. *Lettre de Vigne aux nouveaux catholiques*. Grenoble, 1685, in-12. — IV. *Apologie pour l'église catholique, où l'on justifie sa croyance, son culte et son gouvernement, par les principes mêmes des protestants*. Paris, Denis Thierry, 1686, in-12. — Tous ces écrits sont à la Bib. pub. de Grenoble.

VILLARS (DOMINIQUE), célèbre botaniste, naquit le 14 novembre 1745, au Noyer, petit village du département des H.-Alpes. Il appartenait à une famille très-pauvre et passa son enfance à garder les moutons. « Elevé dans une « campagne au milieu des grandes mon- « tagnes de la province, » dit-il dans la préface de son *Histoire des Plantes*, « livré de bonne heure aux réflexions « qu'entraîne la solitude, et quoique « privé de modèles et d'exemples, j'eus « dès l'âge de 12 ans un penchant ir- « résistible pour la connaissance des « plantes ». Il apprit à en connaître quelques-unes à l'aide d'un Matthiole enluminé qui lui était tombé entre les mains. Quelques années plus tard, après la mort de son père, ayant été placé chez un notaire en qualité de clerc, il lut des livres que lui prêta le médecin Laugier, et commença dès lors à étudier plus sérieusement. L'abbé Chaix, dont il fit la connaissance en 1769, lui servit de guide dans ces premières études, et ces deux hommes, aussi passionnés l'un que l'autre pour la botanique, se lièrent étroitement et commencèrent ensemble de grandes herborisations dont Villars nous a laissé le récit.

En 1771, il fut présenté à Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné, qui lui accorda sur les fonds de la province une pension de 500 liv., pour l'aider à suivre les cours de chirurgie de l'hôpital de Grenoble. Ce secours lui permit de se livrer entièrement à son immense besoin d'apprendre; il étudia, un peu trop rapidement peut-être, le latin, le grec, les mathématiques, la médecine, la chirurgie et plusieurs autres sciences accessoires. Reçu docteur en médecine à l'université de Valence, en 1778, il se fixa définitivement à Grenoble, où il devint, peu d'années après, médecin titulaire de l'hôpital (1782). Dans l'exercice de ces fonctions, il s'appliqua d'une manière toute spéciale, et avec un grand zèle, à former des chirurgiens pour les campagnes alors désolées par les empiriques, et à propager les bienfaits de la vaccine. Comme botaniste, ses connaissances spéciales des plantes du Dauphiné le firent rechercher par tous les naturalistes qui, en ce temps-là, explorèrent les Alpes. En 1774, il eut le bonheur d'herboriser avec Murray, disciple de Linnée, et l'année suivante il servit de guide à Faujas de Saint-Fond et à Guettard. Son *Histoire des Plantes du Dauphiné*, qui, malgré un système de classification défectueux, lui valut les plus honorables suffrages, mit le sceau à sa réputation; il fut nommé membre correspondant de la Société d'agriculture de Paris et de plusieurs académies de province et de l'étranger.

Après avoir été professeur à l'Ecole centrale de l'Isère depuis sa création, en 1795, jusqu'à sa suppression, en 1803, il fut appelé à Strasbourg en qualité de doyen de la Faculté de médecine (1). Ce fut dans cette ville qu'il passa le reste de sa vie. Homme de mœurs simples, il conserva toujours les habitudes et presque les habits de son village. Passionné pour l'étude, il prit peu de soin de sa fortune mais il eut dans François de Nantes, dont nous avons eu bien souvent l'occasion de rappeler les bienfaits envers les gens de lettres pauvres, un protecteur qui se chargea de placer ses deux gendres. Leurs appointements, réunis à ceux qu'il avait à Strasbourg, procurèrent à sa famille une aisance à laquelle il n'avait jamais songé. Il mourut le 27 juin 1814, à l'âge de 68 ans.

(1) Avant de partir il adressa aux habitants de Grenoble une lettre d'adieu qui a été insérée dans les *Annales de l'Isère*, du 3 germinal an 13.

ECRITS RELATIFS A VILLARS.

I. *Jugement rendu par le premier conseil de guerre permanent de la 7e division militaire séant à Grenoble, qui acquitte Dominique Villars et... de l'accusation intentée contre eux.* Grenoble, J. Allier (s. d.), in-4° de 8 pp.

II. *Séance publique de la Faculté de médecine de Strasbourg, du 23 janvier 1815. Eloge historique de Dominique Villars, prononcé par M. Foderé.* Strasbourg, Levrault, 1815, in-8° de 61 pp.

III. *Notice biographique sur M. Villars, correspondant de l'Institut.., lue à la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture, le 29 mars 1818,* par M. le baron Ladoucette. Paris, imp. de Mme Herissant Le Doux, 1818, in-8° de 16 pp. avec portr. lith. = Autre éd.: Paris, *la même*, 1820, in-8° de 16 pp.

IV. *Notice bibliographique des ouvrages de D. Villars,* par M. Gariel. Grenoble, 1844, in-8°. C'est, croyons-nous, un tirage à part du *Bulletin de la Société de Statist. de l'Isère*, t. III, pp. 168 et suiv.

ECRITS DE VILLARS.

§ I.

I. *Prospectus de l'histoire des plantes de Dauphiné et d'une nouvelle méthode de botanique, suivi d'un catalogue des plantes qui y ont été nouvellement découvertes, et de celles qui sont les plus rares, ou qui sont particulières à cette province, avec leurs caractères spécifiques, et l'établissement d'un nouveau genre appelé Berardia.* Grenoble, imprimerie royale, M.DCC.LXXIX, in-8° de 49 pp.

II. *Observations de médecine sur une fièvre épidémique qui a régné dans le Champsaur et le Valgaudemar en Dauphiné, pendant les années 1779 et 1780. Contenant la description topographique de ces pays: leurs maladies endémiques: celles des animaux: de nouvelles observations sur l'origine et la formation de la bile, et sur son influence dans les maladies putrides pestilentielles: et sur l'effet des topiques, des vésicatoires, et autres remèdes externes dans les fièvres malignes.* Grenoble, imp. roy., 1781, in-8° de x et 182 pp.

III. *Histoire des plantes du Dauphiné.* Grenoble, impr. d'Allier, 1786, 1787, 1789, 3 forts vol. in-8°. On a tiré un assez grand nombre d'exemplaires sur papier in-4°.

IV. *Mémoire sur les maladies les plus fréquentes à Grenoble: suivi d'un essai sur la topographie de cette ville.* Grenoble, J. Allier, 1787, in-8° de 77 pp. *L'Essai sur la topographie de Grenoble* avait déjà paru dans le *Journal de médecine militaire*, juillet 1786.

V. *Instructions élémentaires de météorologie.* Grenoble, l'auteur; Lyon, Piestre et de La Molière, 1788, in-8° de 6, XVI et 80 pp. = Seconde édition. Grenoble, imp. Allier, l'an V, in-8° de 8, XV et 78 pp.

VI. *D. Villars, médecin, professeur de botanique, à messieurs les membres de la Société de médecine, à Grenoble.* (s. l. ni d.) in-8° de 14 pp., au sujet du Rob de Laffecteur.

VII. *Mémoire adressé à nos seigneurs de l'Assemblée Nationale, concernant les études de la médecine et de la chirurgie, l'administration des hôpitaux, et les moyens d'empêcher la mendicité.* Grenoble, 1790, in-8° de 34 pp.

VIII. *Mémoire concernant l'école de chirurgie, le jardin de botanique et les pépinières établies à Grenoble, présenté à messieurs les membres du département de l'Isère.* (s. l. ni d.) (Grenoble, 1790), in-8° de 10 pp.

IX. *Précis sur les maladies vénériennes, par M. Fordice, traduit par M. Fouquet, augmenté de notes par M. Villars, médecin de l'hôpital militaire de Grenoble.* Grenoble, imp. d'Allier, 1791, in-8° de *lxiv* et 45 pp.

X. *Catalogue des substances végétales qui peuvent servir à la nourriture de l'homme et qui se trouvent dans les départements de l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes.* Grenoble, impr. de Giroud (an II), in-8° de 48 pp. En tête d'un certain nombre d'exemplaires se trouve un *Mémoire sur les aliments*, de 12 pp. — Villars avait rédigé ce *Catalogue des substances végétales* sur l'invitation du directoire du département de l'Isère, et le 17 pluviôse an II, il lut en sa présence un discours préliminaire qui en contenait le plan et les motifs; c'était le *Mémoire sur les aliments* dont nous avons parlé. Sur l'invitation du président, il le supprima dans les exemplaires destinés aux *Sans-culottes des campagnes*.

XI. * *Projet d'un plan d'institution élémentaire de l'art de guérir, à établir dans les départements, présenté à l'Assemblée administrative du département de l'Isère, le 22 décembre 1792.* Grenoble, J. Allier, 1793, in-8° de 57 pp.

XII. *Mémoires extraits des ouvrages de sir Benjamin Thompson, comte de Rumford, et de la Bibliothèque britannique, sur la manière de diriger la chaleur et d'augmenter celle de nos appartements avec la moitié moins de bois, sur la manière de construire les cheminées, pour se garantir de la fumée, et sur une nourriture économique pour les pauvres, les ateliers et les grands établissements, avec figures.* Grenoble, chez Allier (s. d.), (1798) in-8° de 32 pp.

XIII. *Tableau nosologique servant d'introduction à la connaissance des maladies, tant internes qu'externes, et à celle de leur traitement.* Grenoble, J. Allier, an IV, in-8° de... pp.

XIV. * *Mémoire sur une fièvre putride soporeuse qui a régné à l'hôpital militaire de Grenoble, depuis le 10 ventôse jusqu'au 10 germinal suivant, rédigé par les officiers de santé* (Cabanne et Villars). Grenoble, vᵉ Giroud, an VI, in-8° de 32 pp.

XV. * *Observations ajoutées au Mémoire imprimé à Grenoble, au commencement de germinal an V, concernant la fièvre putride soporeuse* (par les mêmes). Grenoble, vᵉ Giroud (ventôse an V), in-8° de 34 pp.

XVI. *Principes de médecine et de chirurgie, à l'usage des étudiants.* Lyon, J. T. Reymann. 1797, in-8°.

XVII. *Lettre à M. le rédacteur du Journal de médecine, concernant les expériences de M. Millie.* Grenoble, an VIII, in-8°.

XVIII. *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de la botanique.* Paris, Villier, an IX, in-8° de 31 pp.

XIX. *Réflexions sur la Vaccine.* Grenoble, Ferry, 1801, in-8° de 3 pp. (avec Silvy).

XX. *Sur la Vaccine.* Grenoble, Ferry, 1801, in-8° de 7 pp. (avec le même).

XXI. *Rapport sur la Vaccine, lu à la séance publique de la Société de médecine de Grenoble, le 5 frimaire an XI.* Grenoble, Peyronard (s. d.), in-4° de 19 pp.

XXII. *Observations microscopiques diverses.* Grenoble. Allier an XII, in-8°.

XXIII. *Mémoires sur la topographie et l'histoire naturelle, extraits du cours de l'École centrale du département de l'Isère; suivis d'observations statistiques sur la nature des montagnes, sur les animaux et les plantes microscopiques, sur le sang et sur la fibrine; et d'un troisième mémoire sur une fièvre épidémique qui affligea la commune de Beaurepaire en l'an X et en l'an XI.* Paris, Brunot, an XII, in-8° de 8, 172 et 10 pp.

XXIV. *Mémoire sur la construction et l'usage du microscope.* Strasbourg, Levrault; Paris, Le Normant, 1806, in-8° de VIIJ et 52 pp., avec 1 pl.

XXV. *Catalogue méthodique des plantes du Jardin de Strasbourg, dédié aux professeurs actuels de l'École.* Strasbourg, Levrault, 1807, 1 vol. in-8°. Il y a des exempl. sur gr. papier.

XXVI. *Essai de littérature médicale.* Strasbourg, Levrault, 1811, in-8° de XVI, 99 et 4 pp.

XXVII. *Précis d'un voyage botanique fait en Suisse, dans les Grisons, aux sources du Rhin, au Saint-Gothard... en juillet, août et septembre 1811, précédé de quelques réflexions sur l'utilité des voyages pour les naturalistes*, par MM. Villars, Lauth et Nestler. Strasbourg, Levrault; Paris, Lenormant, 1812, in-8° de 4, 64 et 2 pp. avec 4 pl.

— On a encore de lui un assez grand nombre de Mémoires sur des questions de médecine ou d'histoire naturelle publiés dans divers recueils périodiques, entre autres dans les *Affiches de Dauphiné.* — Il a laissé quelques manuscrits.

VILLENEUVE. — Guy Allard et Chalvet consacrent une notice à deux médecins de ce nom.

— *Michel de* VILLENEUVE, dit Guy Allard, « médecin de Grenoble soubs « François Iᵉʳ, traduisit la géographie « latine de Ptolémée, qu'il enrichit de « cinquante tables géographiques. » Chalvet répète gravement la même chose en d'autres termes. Or, ce prétendu médecin de Grenoble n'est autre que le malheureux *Michel* SERVET, Espagnol, brûlé vif à Genève en 1553. Il était venu, sur l'invitation du savant archevêque Pierre Palmier, s'établir à Vienne, en qualité de médecin, sous le nom de Michel de Villeneuve, et ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il fit imprimer en 1541, par Gaspard Treschel, la traduction dont parlent nos deux biographes. Voy. un article de Colomb de Batines inséré dans la *Revue de Vienne*, t. I, pp. 204 et suiv.

— *Louis de* VILLENEUVE, médecin à Grenoble (1), fut anobli sur la demande et aux frais de cette ville, en récompense de ses services, et afin de l'empêcher d'aller se fixer à Lyon, où on l'appelait pour remplacer Dalechamp, mort depuis quelque temps. Nos historiens lui font honneur d'un

(1) Chalvet dit, de son autorité privée, qu'il était « parent du précédent. »

acte de fanatisme d'où l'on peut juger quelle était alors l'animosité des partis. Bérenger de Morges, commandant du fort de Bosancieu pour les protestants, étant tombé malade, réclama ses soins; il refusa, « ne voulant pas que son « sçavoir s'employât contre les siens « en contribuant à la guérison de l'un « de leurs plus dangereux ennemis ». Chorier, qui rapporte cette anecdote (*Histoire générale*, t. 2, p. 722), compare son refus à celui d'Hippocrate envers les Perses. — Ses lettres de noblesse sont du mois d'octobre 1588, et elles furent vérifiées en 1589. Il avait épousé une fille de cet intrépide ligueur nommé *Jacques* COLAS, auquel nous avons consacré une notice, et il donna l'une de ses filles à un autre Dauphinois, dont nous avons aussi parlé, *Antoine* RAMBAUD, défenseur des intérêts populaires dans le procès des tailles. Parmi les médecins appelés en consultation dans la dernière maladie du connétable de Lesdiguières, en 1626, Videl cite un « Villeneuve de Vaureas » : nous ne savons si c'est le même.

VINAY (JEAN DE), « de l'ordre des « Frères-Prêcheurs, l'an 1320, estoit » dit Guy-Allard « bastard de la mai« son du dauphin, et naquit à Saint« Jean d'Autaveau (d'Octavéon). Il a « traduit de latin en françois le *Miroir « historial* de Vincent de Beauvais, et la « *Légende dorée* des saints. »

Nous ne pourrions dire où Guy-Allard a puisé ses renseignements sur l'origine de ce personnage que nous ne connaissons pas autrement, et s'ils sont exacts; tout ce que nous savons, c'est qu'il se nommait *Vignay* et non *Vinay*, qu'il était hospitalier à Saint-Jacques-du-Haut-Pas (Paris), et non pas de l'ordre des Frères-Prêcheurs. — Quant à ses traductions, en voici les titres d'après le *Manuel* de Brunet :

I. *Légende dorée des saints et saintes*. Paris, Ant. Vérard, 1488, in-fol. goth. C'est une traduction de l'*Aurea legenda* de Jacques de Voragine.

II. *Le premier* (2e, 3e, 4e et 5e) *volume de Vincent, miroir historial*. C'est une traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

III. *Le Jeu des eschez moralise, nouuellement imprimé à Paris*. On lit à la fin : *Cy finist le liure des eschez et l'ordre de cheualerie translate de latin en francoys imprime nouuellement a Paris et fut acheue le vendredy vi iour de septembre, l'an M.v.cciiij pour Anth. Verard*. Pet. in-fol. goth. C'est une traduction du latin de Jacques de Cessolis.

VINAY (MARTIN), né à Valence, volontaire au 3e bataillon de la Drôme, est un héroïque soldat qui, pendant la Révolution, jouit d'une grande popularité auprès des patriotes de ce département. Son nom, comme celui de son émule, *François* PIE, de Livron (voy. sa notice), figure dans la plupart des relations de fêtes civiques. Un écrivain contemporain, Grasset Saint-Sauveur, nous a laissé dans un ouvrage intitulé : *les Fastes de la nation française* (Paris, Deroy, 1796, in-4°), quelques détails sur le fait qui valut à Martin Vinay les honneurs de la popularité. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire le récit de cet écrivain :

« Valence, jadis ville du Dauphiné, à présent chef-lieu du département de la Drôme... étoit destinée à être célèbre en tous les temps. On vantoit sa haute antiquité... Enfin, dans les maisons des cordeliers et des jacobins, on découvroit aux curieux les ossements du géant Buard, haut de quinze coudées. Valence a produit un bien plus grand homme encore, non par la taille, mais par les sentiments patriotiques et l'héroïsme républicain : il est digne d'être cité avec Brutus et Caton. Valence! glorifie-toi désormais de la naissance d'un héros dont le glorieux trépas éclipse tous les titres dont tu étois si jalouse et si fière auparavant; grave et consacre sur tes monuments le nom immortel de Martin Vinay, simple volontaire dans nos armées républicaines. Il reçoit une griève blessure à la jambe : un brave n'aime pas de ces blessures qui l'empêchent de combattre. Vinay est menacé de quelque chose de plus affligeant encore pour lui... encore quelques instants, et il ne peut éviter d'être prisonnier. Que fait-il? Il se recueille un moment et dit : *L'ennemi ne m'aura pas vivant*. Aussitôt il tire son sabre et l'enfonce dans sa poitrine, préférant ainsi le trépas à la captivité (20 nov. 1793). Nous n'avons pas besoin de relever ce dévouement : il parle assez de lui-même. Nous ne ferons point l'injure d'avertir la ville de Valence de consacrer un monument à la mémoire de Martin Vinay. Rome et la Grèce en ont élevés à des hommes qui le méritaient moins (1). »

(1) A ce récit est jointe une estampe représentant la mort de Martin Vinay. On lit en bas : *Labrousse. del. sculp. Saint-Sauveur, direct.* — *L'ennemi du moins ne m'aura pas vivant.* In-4°.

Les Valentinois ne furent pas sourds à cet appel : ils élevèrent, à la mémoire de leur héroïque concitoyen, un monument, dont l'inauguration fut l'une des cérémonies de la fête qui eut lieu à Valence au mois de prairial an v, pour célébrer les préliminaires de paix avec l'empereur, signées au mois de floréal précédent. Voici quelques articles du programme de cette fête arrêté par l'administration centrale de la Drôme (1); ils rappellent des mœurs dont plusieurs siècles semblent nous séparer :

« Art. IX. La famille de Martin Vinay, natif de Valence, volontaire au 3e bataillon de la Drôme, et dont la mort glorieuse honore le peuple français, devant embellir de sa présence la fête de la paix, et y recevoir le tribut de la reconnoissance publique, sera invitée par une députation de six citoyens pris parmi les membres des autorités constituées, qui, revêtus de leurs costumes respectifs, iront jusqu'à son domicile et l'accompagneront jusqu'à la salle électorale.

« Art. XII. Lorsque les positions respectives seront prises, la famille Vinay sera placée sur l'estrade d'une des principales faces du monument que tous les républicains du département de la Drôme consacrent à la gloire du jeune héros qui naquit au milieu d'eux.

« Art. XIII. La gravure qui trace le trait historique de Martin Vinay, l'historique de son action et le soin qu'a pris le gouvernement de le consacrer à jamais, embelliront la vénérable pyramide, couronnée d'un vase cinéraire.

« Art. XIV. Les orateurs placés sur un tertre entouré de cyprès offriront à l'heureuse famille de Martin Vinay le tribut de la reconnoissance nationale. Son père, sa mère, son frère, ses sœurs et toute sa parenté recevront du président de l'administration centrale l'expression de l'admiration générale, l'accolade fraternelle; il présentera aux deux époux un rameau de laurier enlacé de cyprès et orné du ruban tricolore. De cette tribune champêtre jailliront également les éloges dus à nos armées, etc., etc. »

VINAYS (Pierre de), pasteur protestant, exerçait le ministère dans les Églises de Livron et de Loriol en 1599. Cette année-là, un père jésuite, nommé Coyssard, qui prêchait le carême à Crest, le provoqua à une conférence publique sur le sujet de l'invocation des Saints. Le défi fut accepté, à condition que les disputes auraient lieu en latin, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures, « sans cris, sans am- « bages, sans harangues, et qu'un *con-* « *cedo*, un *nego* et *distinguo* feront rai- « son de tout. » On choisit pour modérateurs Jean Barnaud, vice-sénéchal de Crest et Dumas d'Urre. La conférence s'ouvrit le 4 janvier 1600, et fut continuée les 10, 11, 12 et 13 avril suivant, en présence d'un grand concours de spectateurs. Vinays en fit imprimer une relation qui est de la plus grande rareté. En voici le titre, d'après un exemplaire que nous avons sous les yeux : *Discovrs véritable de la conférence pvbliqvement faite en latin, entre P. de Vinays ministre, et I Coyssard Iesvite. Tradvite fidelement en françois de son original, sur le poinct de l'inuocation des Saincts decedez.* (s.n. de l.) par Gabriel Cartier, M.DCI, pet. in-8o de 151 pp.

Parmi les pasteurs qui assistaient au synode provincial assemblé au Pont-en-Royans, le 29 juin 1622, figure un pasteur de Crest, nommé *Alexandre de Vinays*, qui appartenait très-probablement à la même famille.

VINCENDON-DUMOULIN. — Voy. le *Supplément.*

VINCENT (Jacques), traducteur du XVIe siècle, n'est guère connu que par ses ouvrages. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il était de Crest, et qu'après avoir été élevé dans la maison de Poitiers, il vint à Paris à l'époque de la faveur de Diane, qui lui commanda une traduction en vers du *Roland* de Boyardo (1549-50) et une généalogie de sa famille. D'après quelques passages de cette traduction, il paraîtrait que la favorite fut peu libérale envers le pauvre Vincent; on en peut juger par ces vers du commencement du deuxième livre :

Longtemps y a que Roland l'amoureux
M'a occupé pour vous faire service,
Mais sur la fin s'est trouvé souffreteux
En me voyant privé du benéfice,
Lequel doit estre à l'homme d'exercice,
Et qui accez aux lettres veult avoir :
Parquoy vous prie humblement de prouvoir
Vostre servant, qui jamais ne faul dra
De vous complaire, et faisant son devoir,
Ira disant, par vous mon heur viendra.

La parcimonie de Mme Diane fut

(1) *L'Administration centrale du département de la Drôme à ses concitoyens.* (Valence, P. Aurel), in-4o de 10 pp.

peut-être la cause pour laquelle il n'acheva pas cette traduction. Il en donna ensuite plusieurs autres dont on trouvera les titres ci-après, mais nous ignorons s'il rencontra de plus généreux Mécènes. Il était secrétaire de l'evêque du Puy et aumônier du duc d'Enghien. Il mourut vers 1570.—Voici la liste de ses ouvrages:

I. *Les trois livres de Roland l'amoureux, mis en italien par Math.-Mar. Boyard, et traduits en francoys, par Jacq. Vincent, du Crest-Arnaud.* Paris, Est. Groulleau, 1549-50, 2 parties in-fol. = Aut. éd.. Paris, l'Angelier, 1574, in-8.

II. *De l'utilité et excellence du Verbe divin*, trad. de Patrice Cocburne. Paris, Jean Dallier, 1553, in-16. = Lyon, 1565, in 8°.

III. *Le premier* (et le second) *livre du preux, vaillant et très-victorieux chevalier Palmerin d'Angleterre, filz du roy dom Edoard, auquel seront récitées ses grandes proësses: et semblablement la cheualereuse bonté de Florian du Desert, son frère avec celle du prince Florendos, filz de Primaleon..., traduit du castillan en françois par maistre Jacques Vincent, du Crest Arnauld en Dauphiné.* Lyon, Th. Payen, 1553. 2 part. in-fol.=Autre éd. Paris, Jean Dongoys, 1574, 2 part. pet. in-8°.

IV. *La plaisante histoire des amours de Florisée et de Claréo, et aussi de la peu fortunée Yséa, traduit du castillan en françois* (de Reinoso). Paris, Jacq. Kerver, 1554, in-8°.

V. *Histoire amoureuse de Flores et Blanchefleur sa mye, auec la complainte que fait un amant contre amour et sa dame. Le tout mis d'espagnol en françois.* Paris, imp. de Mich. Fezandat, 1554, petit in-8° de 95 pp. = Autres édit.: Lyon, B. Rigaud, 1570, in-16.=Rouen, du Petit-Val, 1597, petit in-12.

VI. *La pyrotechnie, ov l'art dv fev, contenant dix livres, avsqvels est amplement traicté de toutes sortes & diuersité de minières, fvsions & separations des metavx, des formes & moules pour getter artillerie, cloches & toutes autres figures: des distillations, des mines, contremines, pots, boulets, fusées, lances, & autres feuz artificiels, concernant l'art militaire, & autres choses dépendantes du feu, composée par le seigneur Vanoccio Biringuccio, Siennois, et traduite d'italien en françois par feu maistre Jaques Vincent.* Paris, Cl. Frémy, 1572, in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. et 168 pp.—La première édition, que nous ne connaissons pas, est de Paris, 1556, in-4°. Il y en a une troisième. Rouen, Jacq. Cailloue, 1627, in-4°.

Le P. Anselme (*Hist. des gr. off. de la couronne*, t. II, p. 186) dit qu'il rédigea une *Généalogie de la maison de Poitiers*, par ordre de Diane, et que ce travail, resté manuscrit, était conservé à la Bib. imp. Nous n'avons pu l'y retrouver.

VINCENT (Jean), né à Crest, avocat au parlement de Grenoble, fut l'un de ceux qui prirent la défense des intérêts populaires dans le procès des tailles. Il vint à Paris avec Rambaud pour suivre cette grande affaire aux conseils du roi et publia un plaidoyer, ou mémoire, dont voici le titre :

Discovrs en forme de plaidoyé, povr le tiers estat de Davlphiné, av procès qu'il a par deuant Sa Maiesté & nosseignevrs de son conseil priué, contre les deux premiers ordres de la prouince, où est succinctement monstré que ledict païs est franc de tailles, par loix & priuileges comuns aux trois ordres, qui doiuent entrer esgalement aux charges, qu'on y leue, lesquelles ne peuuent estre autres que communes & reeles. Par M. I. Vincent. I. C. D. Paris, Iamet Mettayer, CIƆ. IƆ. XCIIX., in 8° de 42 ff.

Les circonstances de sa vie sont inconnues. Nous avons déjà fait remarquer ailleurs que les écrivains dauphinois du XVIIe siècle, sans doute pour ne pas déplaire aux privilégiés, s'étaient, comme par une convention tacite, attachés à ne parler qu'avec la plus extrême circonspection des défenseurs du tiers-Etat dans le procès des Tailles. Un Jean Vincent, trésorier de France, en Dauphiné, fut anobli en 1653; mais nous ne pensons pas que ce soit le même.

VINCENT (Isabeau), dite *la bergère de Crest*, prophétesse, était fille d'un cardeur de laine de Saou (Drôme). Entrée en qualité de bergère au service d'un laboureur des environs, elle fut l'un de ces prophètes formés par Dusserre (voy. ce nom) pour annoncer aux protestants exaspérés par la persécution et la destruction des temples, leur délivrance prochaine et l'accomplissement des prophéties. De bonne foi ou non, Isabeau prophétisa et vint à Grenoble, en 1688, annoncer ce que l'esprit de Dieu lui inspirait. Elle se fit voir dans les rues, sur les places publiques et les grands chemins, tombait en de longues extases et proférait en cet état des mots incohérents et sans suite que les spectateurs faibles et cré-

dules recueillaient religieusement et ne manquaient pas d'interpréter dans le sens du rétablissement prochain de la religion persécutée. Ses succès furent très grands, à ce qu'il paraît, auprès des nouveaux convertis encore mal affermis dans la croyance catholique; elle eut, entre autres, au nombre de ses adeptes, une dame de Bays, veuve d'un conseiller au parlement. Malheureusement pour elle, Bouchu, intendant de la province, arrêta le cours de ses prédications en la faisant arrêter et enfermer à l'hôpital de Grenoble, où elle se calma et finit par se convertir. — Cette prophétesse fit assez grand bruit dans le temps. Le ministre Jurieu défendit hautement l'inspiration divine dont elle se disait favorisée, et publia à ce sujet un écrit dont nous ne connaissons que la traduction anglaise intitulée : *Reflections upon the miracle which happened in the person of Isabel Vincent, shepherdess of Dauphiné.* London, 1689, in-4°. Le célèbre Flechier a écrit sur elle un petit mémoire qu'on a inséré dans le premier volume de ses *Lettres choisies* (Paris, 1712, 2 vol. in-12). Dans quelques relations contemporaines, on l'appelle *la belle Isabeau ;* mais elle ne méritait guère une semblable épithète, s'il faut s'en rapporter au portrait que Court de Gebelin a tracé de sa figure (Voy. la *France protestante* de MM. Haag.)

VIRIEU (François-Henri, *comte* de), issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de notre province, était au commencement de la Révolution colonel du régiment de Limousin Nommé député de la noblesse de Dauphiné aux états généraux, il ne joua qu'un rôle assez secondaire ; toutefois il attira, en quelques circonstances, l'attention sur lui. Il se réunit au Tiers avec la minorité de son ordre, s'en éloigna ensuite pour s'en rapprocher de nouveau. Ce système de conduite, qu'on appelait alors *être tantôt blanc tantôt noir*, finit par le faire rejeter des deux partis. Le 13 juillet 1789, au moment où le roi rassemblait des troupes autour de Paris, il proposa de renouveler le serment du Jeu de Paume, et le 28 du même mois, il s'opposa à l'établissement du comité des recherches. On cite un mot plaisant de lui : Dans la fameuse nuit du 4 août, au milieu de la discussion relative à l'abandon des privilèges, il proposa la destruction des colombiers, en disant « qu'il apportait, lui aussi, *son moineau sur l'autel de la patrie.* » On l'entendit parler un jour en faveur de la déclaration des droits de l'homme, et, un autre, en faveur des deux chambres et du *veto* absolu. Nommé président de l'assemblée le 27 avril 1790, il prononça le discours d'usage et prêta le serment civique ; mais il donna sa démission le lendemain. Plus tard, il signa les protestations des 12 et 15 septembre, et resta dans l'obscurité jusqu'à la fin de la session. En mai 1792, il accompagna *Madame* à Turin, et après quelque séjour en Dauphiné et en Suisse, il se rendit à Lyon à l'époque du siége. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793, Précy lui donna le commandement de l'arrière-garde de la colonne qui essaya de se faire jour à travers l'armée républicaine. Assailli par des forces supérieures, il se défendit avec une extrême bravoure et périt les armes à la main. Le bruit courut dans le temps qu'il avait été arrêté après le siége et condamné à mort.

Nous avons sous les yeux l'un de ses rapports à l'assemblée nationale, dont voici le titre : *Rapport sur l'organisation des monnaies de France, fait au nom du comité des monnaies à la séance du jeudi soir, 17 mai 1791.* Paris, impr. nat., 1791, in-8° de 15 pp.

Iconographie.

Portraits. — I. Suite de Bonneville. — II. Suite de Déjabin. — III. *Franç. Henri de Virieu, député du Dauphiné a l'assemblée nationale constituante de 1789.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. au point. *Vérité sculp.* = Il y a un deuxième état de cette planche, dans lequel on a mis à M. de Virieu la croix de saint Louis, et ajouté, après le texte ci-dessus, le quatrain suivant :

Honneur du Dauphiné, brave et sage Virieu,
Pour retracer Bayard au sein de sa patrie,
Tu sauras en dépit de la philosophie,
Servir ton roi, les Français et ton Dieu.

Personnalité. — *Quoique M. de Virieu soit tombé de dessus le fauteuil, il retint la sonnette pour appeler à l'ordre les aristocrates.* In-12. Se trouve dans les *Révol. de France et de Brabant,* de Cam. Desmoulins.

— La maison de Virieu a fourni plusieurs autres illustrations, mais sur lesquelles nous manquons de renseignements. Nous nous bornerons à citer :

François-Xavier, né le 12 septembre

1723, nommé maréchal de camp le 1er mars 1780 ou 1781, mort en 1782, après avoir fait avec une grande distinction les guerres de Flandre.

Nicolas-Alexandre, frère du précédent, né le 26 août 1733, marechal de camp le 5 décembre 1784, émigra en 1791, et fut nommé, en juillet 1792, capitaine-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi à l'armée des princes.

Joseph-Louis, maréchal de camp le 1er janvier 1784, émigré en 1791, mort en 1798 en Volhinie.

VIVIER (PHILIPPE DE ou DU), savant magistrat, qui jouit au XVIIe siècle d'une grande considération dans notre province. Il succéda vers 1639 à Salvaing de Boissieu dans la charge de vice-bailli du Graisivaudan, et devint ensuite l'un des présidents de la Chambre des comptes. Guy Allard dit qu'il « donna au public le *style* de cette cour. » Nous ne connaissons ni le titre ni la date d'impression de cet ouvrage. S'étant démis de sa charge, il se retira à Romans, où il se consacra entièrement aux lettres. Chorier lui a consacré une petite notice parmi les amis lettrés de Boissat (*Vita Boessatii*, p. 193); d'après cette notice, il vivait encore en 1680.

VULSON, famille de Dauphiné, anoblie dans des charges de magistrature. Aucun de nos écrivains n'a pris la peine de dresser sa généalogie; aussi règne-t-il beaucoup d'incertitude sur la filiation de ses branches, et, par conséquent, sur les degrés de parenté qui unissaient ceux de ses membres dont les noms méritent d'être conservés. Tout ce que nous en savons de plus précis se réduit à ce peu de mots de Guy Allard, dans son *Dictionnaire* (manuscrit) *du Dauphiné* :

« VULSON est une famille noble de
« Trièves dont il y a eu plusieurs bran-
« ches :

« 1° Celle de *Marc Vulson*, conseiller
« au Parlement de Grenoble, en la
« chambre de l'édit, qui a fait un *Traité*
« *des élections* des enfans ou des héri-
« tiers, et un *Traité de la puissance du*
« *Pape*, a fini par Françoise Vulson,
« épouse de Marc Perrachon, conseiller
« au même parlement. C'est ce Marc
« qui tua sa première femme, dont il
n'eut aucun enfant, avec son amant,
« les ayant trouvés en adultère. Il eut
« sa grâce, malgré toutes les opposi-
« tions des dames de la cour de Hen-
« ri IV.

« 2° La branche de *Pierre Vulson*,
« sieur *des Tourres*, est encore tombée
« en quenouille par Jeanne Vulson, ma-
« riée à Guigues Galvain.

« 3° Celle de *Marc Vulson-la-Colombière*, auteur de la *Science héroïque*,
« etc., est aussi tombée en quenouille.

« 4° Il ne reste que celle d'un secré-
« taire au parlement, qui fut anobli en
« 1620 et qui a laissé des enfants. »

Ce fragment de Guy Allard, et une note inédite du célèbre Barnave que nous reproduisons ci-après, contiennent, croyons-nous, tout ce que l'on sait sur l'ensemble de la généalogie de cette famille.

— *Marc Vulson*, seigneur du Collet, conseiller à la chambre de l'edit de Grenoble, dut une certaine célébrité à une tragique aventure dont il fut le héros. Ayant surpris sa femme en adultère, il la tua ainsi que son amant. Les biographes attribuent cette exécution conjugale à Marc Vulson, l'auteur de la *Science héroïque*, mais nous pensons qu'il convient d'en laisser l'honneur au conseiller à la chambre de l'édit. Nous nous appuyons sur l'autorite de Guy Allard, qui, écrivant au XVIIe siecle, avait dû entendre raconter ce tragique événement par des témoins contemporains, et ne pouvait pas se tromper sur son auteur. Le souvenir s'en conservait encore à Grenoble vers la fin du siècle dernier. Barnave, qui l'avait ouï raconter dans les salons, l'a consigné dans un recueil qu'il se proposait de rédiger sous le titre d'*Anecdotes sur la province de Dauphiné*. Voici son récit que nous reproduisons textuellement d'après l'original autographe en notre possession.

« Les Vulsons etoyent quatre frères
« du hameau de Vulson, près de Mens,
« bourg du Dauphiné. Leur père etoit
« le notaire du lieu. Ils combattirent
« courageusement pour les protestans
« et pour Henri IV, et parvinrent à des
« grades distingués. Henri IV monté
« sur le trône, les recompensa et don-
« na à l'aîné une charge de conseiller
« au Parlement de Grenoble. Ce Vulson
« epousa une **** dont il fut jaloux.
« M. de ***, officier en garnison à Gre-
« noble, luidonnoit de justes soupçons.
« Vulson furieux et cruel comme on
« l'étoit alors, charge son laquais de
« l'avertir dès que *** sera auprès de sa
« femme. Il se trouvait dans le palais
« au moment fatal. Le visage sinistre
« du laquais s'explique ; il sort avec

« rage, arrive chez lui; il logeoit où « est aujourd'hui le trésorier des trou- « pes. Il prend une épée sous sa robe, « entre inopinément, et, soit qu'il vit « sa honte ou qu'il la devinat, car on « voit mal alors, il fait deux victimes. « Durand, jeune gentilhomme, son se- « crétaire, son élève, et ministre plus « zélé que généreux, étoit à la porte de la « maison, l'epée à la main, pour couvrir « le meurtre et intercepter les secours.

« Ce crime trouva grace auprès de « Henri IV, ami de Vulson, ardent et « jaloux lui-même. Le lâche Durand « partagea même ce pardon; il étoit de « cette famille de Durand ancienne et « peu illustre, qui est aujourd'hui « prête à s'éteindre. »

Cette aventure fit grand bruit, à ce qu'il paraît, et donna lieu à ce mot comminatoire, dont les maris jaloux de Grenoble se servirent longtemps pour maintenir dans le devoir leurs femmes trop coquettes : *Gare la vulsonnade!* — Après avoir obtenu ses lettres d'abolition, Vulson continua ses fonctions à la chambre de l'édit de Grenoble, et se remaria ensuite avec une nommée Louise Blanchon. (1)

Videl, qui l'appelle « un homme d'intégrité et de profond sçavoir », rapporte qu'en 1622, le jour même de l'abjuration de Lesdiguières, il se présenta à ce dernier à la tête d'une députation composée « des principaux du consis- « toire, de ceux de la R. P. R. de Gre- « noble, accompagnez de force per- « sonnes de diverses conditions », pour lui exprimer les craintes que ce changement de religion faisait éprouver aux réformés. Nous ne savons rien de plus sur sa vie. Il mourut en 1640.

Son testament, que nous avons sous les yeux, est daté de Grenoble le 20 août 1638. Après diverses libéralités aux Eglises réformées de Grenoble, de Mens, de Cornillon, de Saint-Jean d'Hérans et à l'Académie de Die, il fait des legs à plusieurs de ses parents dont nous allons dire les noms :

1° « Il lègue à *Jacques*, fils de *Pierre de Vulson*, conseiller et secrétaire au parlement de Grenoble, tous ses livres de droit. » — Ce *Pierre Vulson* joua un certain rôle dans les affaires des réformés. Il fut député des Eglises de Dauphiné aux assemblées de Saumur (1595), et de Loudun (1596), et au synode national tenu la même année dans cette dernière ville. Nommé conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble en 1595, et plus tard à l'office de secrétaire-greffier, il éprouva de grandes résistances pour sa réception et l'enregistrement de ses provisions. Il fut anobli par lettres du mois d'août 1620. De son mariage avec Lucrèce d'Yse, il eut quatre fils : *Jean*, sieur de *Chateaupin*, *Alexandre*, *François*, et *Jacques* dont parle le testateur;

« 2° Il lègue à son neveu *Etienne de* « *Vulson*, escolier en théologie, fiz au « feu sieur DE LA COLOMBIÈRE, viuant « pasteur de l'Eglise du Montélimard », tous ses livres de théologie, de philosophie et d'humanités, plus la somme de 300 liv. — *Jean Vulson de la Colombière*, frère du testateur, fut d'abord pasteur à La Mure et assista comme député de cette Eglise aux synodes de Gap en 1603 et de La Rochelle en 1607. Transféré à Die en 1609, il y était, en 1615, principal ministre et professeur à l'Académie. Vers 1621 il passa à l'église de Gap, et de 1622 à 1626 à celle de Montélimar, au service de laquelle il mourut. — *Etienne de Vulson*, son fils, légataire du testateur, était pasteur de Saint Jean d'Hérans en 1663 et 1670. A cette dernière époque, il était âgé de 57 ans (2).

« 3° Il lègue à son neveu, le sieur DES GRANDS PREZ, docteur en médecine, 600 liv. et à chacun de ses enfants 100 liv. » — *Pierre de Vulson*, sieur des GRANDS PREZ, exerça la médecine successivement à Die et à Grenoble. En 1660, le synode de Loudun eut à s'occuper d'une plainte qu'il forma avec deux de ses collègues, les sieurs Bœuf et Calvet, médecins de Grenoble, contre un pasteur de La Mure, nommé Le Gros, qui se mêlait de médecine contrairement au 18e art., chap. 1er de la discipline ecclésiastique (3). Le synode enjoignit au malavisé pasteur de borner son ministère aux soins purement spirituels, et de ne point empiéter sur le *jus purgandi et occidendi impunè* de ces messieurs. On a de lui les deux écrits suivants : I. *La lvmière dv chaos chymique, ou medecine spagyrique*. Grenoble, R. Cocson, 1627, in-4°. — II. *De l'usage des eaux minérales acides, et surtout de celles d'Auriol en Trièves, et du Monestier de Clermont*. Grenoble, 1639, in-8°.

« 4° Il lègue à son neveu *Salomon*

(1) Nous avons fait d'inutiles recherches pour découvrir le nom de sa première femme.

(2) Archives de l'empire. (*Religionnaires fugitifs*, liasse 254.)

(3) Aymon, *Synodes nat.*, t. II, p. 753

Vulson, sieur de Villettes, capitaine-chatelain de Mens et du mandement de Trièves, tous ses livres d'histoire. » — Ce *Salomon* fut député en 1617 au synode national de Vitré, en qualité d'ancien de l'Église de Mens. La *France protestante* de MM. Haag cite un Vulson de Villette qui « s'établit à Genève et servit d'intermédiaire entre « Miremont et les Camisards (1).

« 5° Il lègue à *Marc Vulson*, sieur Du Devez, son neveu, « fils dudit sieur de « Villettes », la somme de 100 liv.

« 6° Il lègue à chacun de ses deux neveux *Marc* et .... (*sic*) Chastel, « enfans de feu son neveu le sieur Chastel, notaire et garde note royal », la somme de 100 liv.

« 7° Il lègue « à sa très chere fille, « *Françoise de Vulson*, femme de noble « Charles de Perrinet, seigneur de Ravel, conseiller du roy en la cour de « parlement, la somme de 3,000 liv. » — Il paraît que cette *Françoise* était l'unique enfant du testateur; mais il se présente une difficulté. Guy Allard, dans le fragment que nous avons reproduit plus haut, la donne pour femme à Marc Perachon, conseiller au parlement, et il précise davantage cette assertion dans sa généalogie de Perachon à l'article des *seigneurs du Collet* : « Marc, seigneur de Pontaix, dit-il, « conseiller au parlement de Grenoble, « épousa *Françoise de Vulson*, fille de « *Marc de* Vulson, conseiller au même « parlement, et de *Louise de Blanchon*. » (Voy. la disposition suivante). Pour concilier Guy Allard avec les termes du testament, il faudrait supposer que Françoise de Vulson, qui n'eut pas d'enfants de Charles de Perrinet, se remaria, après la mort de ce dernier, avec Marc Perachon.

« 8° Il institue pour héritière universelle « sa très-chère femme, *Louise* « *de Blanchon* », à laquelle il substitue *Françoise de Vulson*, sa fille. »

Marc Vulson, conseiller à la chambre de l'edit dont nous venons d'analyser le testament, est auteur des ouvrages suivants :

I. *Traité des élections, avec quatre arrests notables sur cette matière, des cours de parlement de Paris, de Grenoble, d'Aix & de la chambre de l'édict, establie à Castres.* Grenoble, imp. de P. Verdier, M. DCXXIII, in-4° de 4 ff. prélim. et 59 pp. La dédicace adressée à Expilly est datée de Grenoble le 1er janvier 1623. = Autre éd. sous ce titre: *Qvestions singvlieres de droict, svr les elections d'heritier, contractuelles & testamentaires. Auec vn traité svr les conditions fidéicommissaires, en l'vn & en l'autre cas, du deceds sans enfans, & du deceds auec enfans, & des enfans sans enfans, exprimé ou sous entendu dans la substitution graduelle.* Paris. Ch. de Sercy, M. DC. LXIX, in-12 de 10 ff. non chiff. 158 pp. = Autre : Bordeaux, chez Cl. Labottiere, M. DC. XCVI, in-12 de 6 ff. non chiff. et 142 pp. = Un avocat du parlement de Toulouse, Th. Sudre, en a donné une nouvelle édition en 1753, in-4°, avec des notes.

II. *De la pvissance dv pape et des libertés de l'église gallicane.* Genève, J. de Tournes et Jacques de La Pierre, M.DC. XXXV, in-4°. Cet ouvrage, qui annonce une érudition des plus vastes, a été réfuté par un jésuite de Savoie, le P. Alexandre Fichet, sous ce titre : *Le triomphe du saint siége, contre un conseiller hérétique de Grenoble.* (Grenoble. Verdier, 1640, in ..), et par Gabriel Martin, abbé de Clausone. (Voy. ci-dev. p. 126, n° IV.)

— *Marc* Vulson *de la Colombière*, héraldiste, est le plus connu de cette famille; mais nous ne saurions dire quels liens de parenté l'unissaient aux nombreux Vulson que nous venons d'énumérer. — Dans la 2e partie de son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, pp 530 et suiv., il raconte un duel qui eut lieu, en la présence de Lesdiguières, dans les fossés de la forteresse de Puymaure, entre les capitaines La Pierre et *Guillaume* Vulson, *sieur de la Colombière*, son grand-père, « pour une querelle et jalousie d'honneur. » Après avoir dit que ce Guillaume Vulson fut successivement gouverneur de Die, du château de Morges et du fort de Coiguet, où il mourut, il ajoute : « Il fut extrêmement regretté de tous les gens de bien, et notamment de ceux de sa famille, qu'il laissa pauvres et incommodez à cause des grandes despenses qu'il avoit faites pour le service de son party et pour suivre la fortune du connestable Lesdiguières, qui l'appeloit tousiours son bon voisin et son compère, et qui, dans plus de cent lettres qu'il luy escriuoit (que i'ay encore dans ma maison de Wlson en Dauphi-

(1) D'apres le même ouvrage, une branche de la famille Vulson était fixée en Suisse, depuis plusieurs années, en 1669. A cette date, un *Etienne Matthieu de* Vulson, natif de Rolle, se fit inscrire comme étudiant sur les registres de l'Academie de Geneve.

né, comme des glorieuses preuues de sa vertu), se qualifioit tousiours à la souscription : *Votre très-affectionné compère et amy à tout rompre*. Le lecteur me pardonnera si en cet endroit ie tire de la vanité et si ie prens à gloire d'estre descendu en ligne directe d'vn si vaillant homme, du sang et des vertus duquel les frères ny les enfans qui luy ont succédé n'ont iamais dégénéré; confessant franchement, quant a moy, qu'encore que ie sois le chef de toute la famille qui porte ce nom en France, ie suis pourtant le plus pauvre et le plus malheureux de tous; les seruices que i'ay rendus au roy et à ma patrie, en seruant six campagnes de suite en qualité de sergent-maior d'un régiment de caualerie, ny les blessures et pertes que i'y ay receuës, ayant esté pris prisonnier deux fois; ny en suitte les liures que i'ay composez, n'ayans esté capables de me faire auoir iusques icy aucune récompense de celles dont on doit reconnoistre le courage et les trauaux d'un homme vertueux, et surtout lorsqu'il en a besoin.»

En dehors des renseignements fournis par ce passage, qui paraît avoir échappé aux biographes de Marc Vulson, nous ne savons pas autre chose sur sa vie, si ce n'est qu'il acheta une charge de gentilhomme de la chambre du roi, fut décoré de la croix de Saint-Michel, et mourut, d'après Guy Allard, en 1658.

Il a publié quelques ouvrages estimés sur la science héraldique, qui lui feraient beaucoup d'honneur s'ils étaient entièrement de lui; mais il tira son *Recveil de plvsievrs pieces et figures d'armoiries* d'un manuscrit de la bibliothèque de M. de Sautereau. Quant à *la Science héroïque* et au *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, on s'accorde généralement à les attribuer au président Salvaing de Boissieu, qui, pour mieux faire passer toutes ses rêveries sur la gloire de sa maison, n'aurait pas voulu les publier sous son propre nom. Cette opinion, fort probable, est appuyée sur le passage suivant de la vie de ce président par Chorier, que sa position mettait à même d'être parfaitement renseigné : « Ex immensa caligine latentem eduxit artem heraldicam... neglectam et quasi squallore sordidam purgavit... Nec ex eo gloriam aucupatur quam omnem ultro in Columberium transfudit : et acceptam hujus artis cognitionem vir ingenuus, qui ingrati crimen horrebat, Boessio palam, cum reverentia et gaudio Columberius referebat. » (*Boessii vita*, pp. 41-42). Voy. aussi *Relation des principaux événements de la vie de Salv. de Boissieu*, par M. de Terrebasse, pp. 160 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Recveil de plvsievrs pièces et figvres d'armoiries obmises par les avthevrs qui ont escrit iusques icy de cette science. Blasonnées par le sievr* Vvlson de la Colombière, Dauphinois, *suiuant l'art des anciens roys d'armes. Avec vn discovrs des principes & fondemens du blason, & vne nouuelle méthode de cognoistre les métaux & couleurs sur la taille-douce.* A Paris, chez Melchior Tavernier, M. DC. XXXIX, in-fol. de 13 ff., prélim. non chiff. et 14 pp., avec un titre gr. par Abr. Bosse, le tableau généal. de la maison de Salvaing, gr., et 75 pl. d'armoiries. Dans cet ouvrage, Vulson conseille aux graveurs de ne plus se servir, comme on l'avait fait jusque-là, des lettres de l'alphabet pour désigner les couleurs des armoiries, et leur propose un nouveau système plus simple et plus intelligible, celui des hachures, que tous les héraldistes ont adopté depuis lors. Le P. Menestrier (*Véritable art du blason*, édit. de Lyon, 1672, in-12, p. 47) dit que c'est un extrait d'un manuscrit du cabinet de M. de Sautereau, conseiller au parlement de Grenoble.

II. *La Science heroiqve, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de leurs blasons & symboles, des tymbres, bourlets, couronnes, cimiers, lambrequins, supports & tenans, & autres ornements de l'escu; de la deuise & du cry de guerre, de l'escu pendant & des pas & emprinses des anciens cheualiers, des formes differentes de leurs tombeaux, et des marques exterieures de l'escu de nos roys, des reynes & enfans de France, & des officiers de la couronne & de la maison du Roy. Avec la généalogie succincte de la maison de Rosmadec en Bretagne. Le tout embelly d'vn grand nombre de figures en taille-douce, sur toutes ces matieres.* Paris, Seb. et Gabr. Cramoisy, M. DC. XLIV, in-fol. de 494 pp. sans les lim., titre gr., portrait de Sébastien de Rosmadec, à qui le livre est dédié; armes de l'auteur, blasons dans le texte, et à la fin 7 pl. d'armoiries.

La généalogie de Rosmadec, annoncée sur le titre, forme un ouvrage tout à fait distinct; elle a une pagination séparée et est intitulée : *Genealogie*

succincte de la maison de Rosmadec, extraicte de celle qvi a esté amplement dressée par le sievr d'Hozier, cheualier de l'ordre de Saint-Michel... Iustifiée par diuers tiltres, chartes, registres... Enrichie de quelques remarqnes & recherches faictes par le sieur de la Colombière Vvlson, cheualier du mesme ordre de S.-Michel & gentilhomme de la chambre de sa dite majesté. Paris, Seb. Cramoisy, M. DC. XLIV, in-fol. de 38 pp., 8 pl. et 3 ff. pour la table. Titre gr.

= *La science héroiqve* a été réimprimée en 1669. Le titre porte : *Nouvelle édition.*

III. *De l'office des roix d'armes, des héraults et poursuivans, de leur antiquité et privilége, des cérémonies où ils sont employés par les princes, avec les noms et armes de la chrétienté et de leurs Etats.* Paris, Lamy, 1645, in-4°.

IV. *Le Palais des cvrievx, ov l'algèbre et le sort donnent la decision des questions les plus douteuses : et ov les songes et les visions nocturnes sont expliquez selon la doctrine des anciens.* Paris, P. Lamy, M. DC. XLVII, pet. in-8°, avec deux paginations différentes : la première, contenant le *Palais des cvrievx*, est de 11 ff. et 52 pp.; la seconde, qui a un titre particulier sur lequel sont les initiales de l'auteur, VV. D. L. C., contient le *Traité des Songes* et est de 120 pp. — Le privilége est du 28 sept. 1645. = Il y a une édition de 1646 que nous ne connaissons pas. = Réimp. plusieurs fois et avec des changements dans le titre, notamment sous celui-ci : *le Palais des Curieux, de l'Amour et de la Fortune, ensemble l'explication des songes...* Paris, Nic. Le Gras, 1694, in-12.

= Cet ouvrage, augmenté d'un traité de la Physionomie, a été trad. en anglais sous le titre de *The court of curiositie, wherein by the algebra and lot the most intricate questions are resolved, and nocturnal dreams and visions explained... To which is also added a treatise of physionomy.* London, W. Crooke, 1670, in-8° de 20 ff. avec chiff. et 202 pp. (Bib. Ste-Genev.)

V. *Le Vray Théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le Miroir historique de la noblesse, contenant les combats, les triomphes, les tournois, les joutes, les carrousels, les courses de bagues, les cartels, les duels, les dégradations de noblesse...* Paris, Aug. Courbé, 1648, 2 vol in-fol., fig. Cet ouvrage, plein de recherches curieuses sur les exercices et les jeux de la chevalerie, est indispensable pour l'intelligence des vieux romans.

VI. *Les Portraits des hommes illustres françois qui sont peints dans la galerie dv Palais-Cardinal de Richeliev, avec levrs principales actions, armes, devises & éloges latins...* Paris, 1650 et 1655, in-fol. avec 23 portr. = Souvent réimprimé dans le format in-12.

VII. *Les Oracles divertissans, ov l'on trovve la décision des questions les plus curieuses pour se réjouir dans les compagnies. Avec vn traité très-recreatif des couleurs, aux armoiries, aux livrées & aux faueurs, & la signification des plantes, fleurs & fruits. Le tout accommodé à la diction françoise, par* M. W. D. L. C. Paris, Aug. Courbé, M. DC. LII., in-8°. Ce vol. a deux paginations : la 1re, de 12 et 71 ff., contient *les Oracles divertissans*. Vulson dit, dans une épître adressée aux dames, que ces *Oracles* sont traduits d'un livre italien intitulé *Delle Finte sorti*. La 2e pagination, de 94 et 4 pp., contient le *Traité des couleurs*, avec un titre ainsi conçu : *Traité cvrievx et recreatif des couleurs & de leurs blazons & symboles mysterieux aux armoiries...* Paris, Auguste Courbé, M. DC. LI.

VIII. *Le Palais de la Fortune, où les curieux trouveront la réponse agréable des demandes les plus divertissantes pour se réjouir dans les compagnies... ensemble l'explication des songes & visions nocturnes, avec un Traité de la phisionomie.* Paris, Loyson, 1671, in-12. — Les bibliographes prétendent que cet ouvrage est le même que ceux indiqués sous les nos IV et VII, lesquels ont eu un grand nombre d'éditions, et sous d'autres titres encore.

Y

YSE, ancienne famille noble originaire du comté de Nice, où elle possédait, dès 1247, les terres de Monaco et de la Turbie. Vers 1424, Crapace d'Yse alla s'établir en Provence, où ses descendants ont porté le titre de seigneurs de Vaumeil. Plus tard, vers la fin du XVIe siècle, deux membres de cette fa-

mille se transplantèrent en Dauphiné et y formèrent les branches de SEISSINS, de ROSANS et de SALÉON.

— *Jean-Antoine D'YSE* joua un certain rôle pendant les guerres civiles ; nos historiens l'appellent le *capitaine Rosans*. S'étant attaché à la fortune de Lesdiguières, il fut nommé, en 1594, gouverneur d'Exilles, et se signala, en 1597, en repoussant 1,200 Savoisiens, commandés par le colonel Pontus, qui cherchaient à surprendre cette place. En 1598 il fut l'un des capitaines chargés de s'emparer du fort Barraux. Il acquit de Lesdiguières la terre de Rosans, dont il reçut l'investiture de la Chambre des comptes de Grenoble le 6 février 1601. Henri IV lui avait donné un brevet de gentilhomme de sa chambre le 15 janvier précédent, et Louis XIII le confirma dans la même charge le 2 mars 1613. De son mariage avec Marie de Rivière il laissa un fils unique nommé *François*, qui fut conseiller au Parlement de Grenoble. Nous ne savons rien de plus sur le capitaine ROSANS.

Dans l'une des notes du *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble en l'année 1562* (1), M. Pilot parle d'un personnage du même nom que nous ne connaissons pas, mais qui certainement ne saurait être le même que celui-ci. Voici cette note : « Desportes, Bucher, Robert et les autres « qui s'étaient fait remarquer par leur « haine contre les religionnaires, étaient « généralement détestés et abhorrés « par ces derniers qui les regardaient « comme des hommes dangereux et des « séditieux, et qui les accusaient d'a- « voir formé une conspiration dont le « plan, s'il eût réussi, aurait été de « faire égorger, à un signal donné, tous « les protestants de Grenoble. On disait « même que *Rozans, seigneur de Miribel*, « s'était rendu exprès dans la ville pour « s'en emparer en y faisant entrer se- « crètement 300 hommes, et que le « complot allait éclater, lorsqu'un client « qui, par hasard, se trouvait chez Bu- « cher pour le consulter dans un pro- « cès, aurait tout entendu et aurait ré- « pandu l'alarme. Le fait est que *Rozans*, « qui était à Grenoble, et que la vin- « dicte publique désignait pour un des « auteurs du complot réel ou supposé, « s'enfuit immédiatement avec les au- « tres proscrits. »

(1) Publié dans l'*Annuaire de la Cour royale de Grenoble* pour l'année 1842.

— *Alexandre D'YSE* (2), pasteur protestant, vivait au XVIIe siècle et paraît avoir joui d'une grande considération auprès de ses coreligionnaires de la province. Nous avons recueilli un assez grand nombre de faits sur sa vie ; mais les documents manuscrits et imprimés où on les trouve présentent, quant aux dates, des incertitudes et des contradictions que nous ne nous flattons pas d'avoir conciliées.

D'après le rôle des pasteurs arrêté, en 1637, au synode national d'Alençon, il exerçait, à cette époque, les fonctions pastorales à Crest. Plus tard, il passa à l'Eglise de Grenoble ; mais auparavant il professa pendant quelque temps à l'Académie de Die, et ce fut à l'occasion de ce professorat, dont nous ne pouvons préciser la date (3), qu'il eut avec un de ses collègues, Antoine Crégut, les démêlés dont parlent les biographes. Voici les détails que ce dernier en donne dans un de ses ouvrages (4) : « Après la mort d'Etienne Blanc, professeur en théologie à Die, le bureau académique chargea d'Yse, l'un des ministres de la ville, de remplir par intérim ces fonctions jusqu'au prochain synode. Le synode de l'année suivante convoqué à Die nomma Crégut alors ministre à Montélimar ; mais ce choix fut encore provisoire et ne devint définitif qu'au bout d'un an, par décision du synode de Pragelas. D'Yse, qui désirait d'autant plus cette chaire qu'il l'avait occupée pendant quelque temps, traversa autant qu'il le put l'élection de Crégut. N'ayant pu y réussir, il conçut contre lui une extrême jalousie et chercha tous les moyens imaginables de lui nuire, quoiqu'il fît semblant d'être toujours son ami. Il contribua, par ses intrigues, à faire arrêter, à Genève, l'impression de son *Revelator arcanorum* (5), sous prétexte qu'il renfermait des doctrines mauvaises et fort dangereuses. Crégut demanda que l'examen de son ouvrage fût fait seulement par les professeurs de Genève, afin que tout se passât avec

(2) D'après Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), il était un bâtard de cette famille.

(3) Avant 1645. Voy. la notice sur l'Académie de Die, par M. Nicolas, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 5e année, p. 186.

(4) *Ant. Creguti apologia necessaria* (Voy. t. I, p. 279, no v). Cet ouvrage est de la plus grande rareté. Bayle, qui l'avait sous les yeux, en donne une analyse que nous reproduisons en partie (*Dict. hist. et crit.*, au mot ISE).

(5) Imprimé à Genève en 1661.

moins de bruit et avec plus de solidité et de promptitude; mais sa demande fut rejetée; on examina son écrit dans une assemblée de tous les ministres. Il n'en augura rien de bon et se souvint de la complainte de l'empereur Adrien: *Turba medicorum me perdidit*. On condamna deux ou trois de ses doctrines. Cette condamnation fut communiquée par son adversaire aux ministres du Graisivaudan assemblés en corps, et, dès ce temps-là, les préjugés devinrent si violents contre Crégut qu'on le menaça de le déposer au prochain synode qui devait se tenir à Die. D'Yse, ne doutant pas que la qualité de *modérateur* de ce synode ne lui fournît de grands moyens d'exécuter ses résolutions, souhaita de l'être et le fut effectivement. La première accusation porta sur les thèses *de la grâce* que Crégut avait publiées (1). Ce dernier allégua ses raisons et crut n'avoir rien à craindre, dès qu'il vit la fin de cette première procédure; mais il se trompa, car peu de jours après d'Yse, ayant déclaré au synode que les ministres de Genève avaient censuré quelques articles du *Revelator arcanorum*, interrogea l'auteur sur le dogme de l'imputation du péché d'Adam. Crégut se préparait à répondre, mais on l'interrompit, sous prétexte d'affaires qui ne pouvaient pas être renvoyées à une autre fois. Il attendit l'occasion de s'expliquer dans les séances suivantes, mais il attendit en vain: d'Yse joua si malignement son rôle qu'il le fit condamner sans lui laisser la faculté de se defendre. Voici comment il s'y prit:

Il y eut, en ce temps-là, une grande dispute à l'académie, dans l'auditoire de philosophie, à laquelle les jésuites de la maison de Die et d'autres ecclésiastiques romains assistèrent. En sa qualité de recteur, Crégut dut nécessairement y assister aussi. D'Yse profita de son absence; il dressa l'acte de condamnation et le fit aisément approuver, grâce à la facilité qu'offre en général toute assemblée qui touche à sa fin. Un grand nombre des ministres du synode s'étaient déjà retirés, les autres n'aspiraient qu'à le faire; les décisions sont alors prises un peu à la hâte, presque en tumulte. Et c'est ainsi, dit Crégut, que l'innocence fut opprimée. « Je ne me porte point garant de ces « faits, ajoute sagement Bayle en terminant ce récit; je ne les allègue « que comme une preuve que M. Crégut a peint M. d'Yse sous des couleurs « fort noires. »

A l'époque du synode dont il vient d'être question, d'Yse avait deja quitté Die et était pasteur à Grenoble, où il lui arriva, quelques années apres, une fort désagréable affaire. Voici à quelle occasion:

Pendant les persécutions que le duc de Savoie faisait endurer à ses sujets des vallées vaudoises, il avait été organisé parmi les réformés des divers États de l'Europe des souscriptions pour venir en aide à ces malheureux. Bernard, dans son *Explication de l'édit de Nantes*, porte le chiffre des sommes recueillies à 6 à 700,000 livres (2). Ces offrandes furent adressées au consistoire de Grenoble, qui donna à d'Yse, l'un de ses membres, la délicate mission de les encaisser et d'en faire la distribution. Mais le gouvernement s'alarma de cette démonstration religieuse, et, probablement à son instigation, le president de la chambre de l'édit de Grenoble, Perissol, accusa d'Yse de malversations. Un procès s'ensuivit; ce dernier fit plaider sa cause et la gagna. Perissol n'en continua pas moins les poursuites; il fit évoquer l'affaire à la chambre de Castres, et pressa de toutes ses forces les habitants des vallées à lui intenter un procès. Le consistoire de Grenoble lui fit rendre un nouveau compte, afin d'apaiser le scandale de ce procès; et, tout examiné, il se trouva un article s'elevant à peine à un denier pour livre de la somme totale, dont il ne put pas bien justifier l'emploi. Mais sa bonne foi et sa probité n'en reçurent aucune atteinte: il fut seulement taxé d'un peu de négligence. Et ce qui prouve évidemment son innocence, c'est qu'en 1660, il fut l'un des deputés de l'Eglise de Grenoble au synode national de Loudun (3), et que ce synode le choisit

(1) C'est le *Bierim*, imprimé à Die en 1660.

(2) Un extrait des actes du consistoire de Grenoble que nous avons sous les yeux porte les offrandes de l'Angleterre à 170,771 liv., qui avaient été adressées à ce consistoire en cinq envois différents:

1° Au 7 mai 1656..........	94,672 liv.
2° Au 15 avril 1657..........	26,126 »
3° Au 26 août 1657..........	1,303 »
4° Au 28 juillet 1658..........	14,797 »
5° Au 11 août 1658..........	33,873 »

(3) Le 15 septembre 1658, il avait été nommé, par le consistoire de Grenoble, député au synode des vallées du Piémont, qui précédemment, sous le

pour porter au roi ce qu'on appelait le *Cahier des plaintes* (1). Toutefois, pour achever d'étouffer cette affaire, le consistoire de Grenoble demanda son changement, et. le 15 septembre 1672, le synode de Châteaudouble l'envoya à Die en qualité de pasteur et de professeur en théologie.

A Die, il se fit une affaire d'un autre genre et qui n'eut pas moins de retentissement. Ayant cru trouver le moyen de réunir les deux communions au moyen de concessions réciproques, il composa à ce sujet un ouvrage qu'il soumit à un synode de la province. On lui défendit de l'imprimer et même d'en communiquer le manuscrit. Mais flatté par le président de la Berchère, qui lui faisait espérer de grandes récompenses de son travail, il n'obéit pas au synode et se rendit à Paris muni de lettres de recommandation du président pour les principaux membres du conseil. Prévenus de son dessein, les ministres de Paris cherchèrent à avoir communication de cet ouvrage, afin de le détourner de la publicité. D'Yse refusa de le leur laisser lire; il ne le montra qu'à l'évêque de Condom et le fit imprimer sous le voile de l'anonyme, avec ce titre : *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions de France* (s. n. de l. ni d'imp.); *achevé d'imprimer le dernier d'août* M.DC.LXXVII, in-4°. Quoique publié sous le patronage de quelques hauts personnages, « les moines, dit « Bayle (*loc. cit.*, rem. A.), ne laissè- « rent pas d'obtenir que les exem- « plaires en fussent portés au greffe « du Châtelet. Ils en avoient vu quel- « ques-uns chez un relieur, et ils firent « de grands vacarmes. » Cet ouvrage, en effet, ne pouvait plaire aux catholiques, parce que l'auteur leur demandait trop de concessions et que, sous d'autres expressions, il faisait passer la plupart des articles de la doctrine réformée.

D'Yse revint donc en Dauphiné sans approbations et sans ces grandes récompenses qu'il s'était flatté d'obtenir, ayant scandalisé ses coreligionnaires sans avoir gagné la bienveillance des catholiques. Bien plus, on songea à lui intenter un procès; mais le président de la Berchère, son protecteur, réussit à l'en mettre à couvert, et comme à cette époque de réaction religieuse les synodes étaient obligés d'user de grands ménagements pour ne pas mécontenter le gouvernement, on fit avec d'Yse une sorte de transaction. Sans le déposer précisément, on lui enleva sa chaire de professeur et on lui en laissa les appointements. Il mourut quelque temps après, dit Benoît, qui nous a conservé tous ces détails (2), et répara la faute qu'il avait commise, en cette occasion, par une déclaration de ses sentiments qu'on trouva fort édifiante.

— *Jean* D'YSE DE SALÉON, né à Grenoble en 1699, fut d'abord chanoine de la collégiale de cette ville, puis vicaire-général du diocèse et de celui d'Aix. En 1727, lors du concile d'Embrun, il s'attacha au fameux Pierre Guérin (depuis cardinal de Tencin) qui le choisit, avec deux autres prêtres, Jean Alart et Delamotte, pour gouverner le diocèse de Senez pendant la suspension de Jean Soanen. Son zèle contre les jansénistes lui procura un avancement rapide. Nommé évêque de Digne (1728), il n'en prit pas les bulles, et après avoir successivement occupé les sièges d'Agen (1728) et de Rodez (1735), il fut transféré à l'archevêché de Vienne (1746). Il en prit possession le 8 février 1747, mais ne l'occupa que peu d'années. Il mourut à Vienne le 11 février 1751.

On a de lui un assez grand nombre de mandements et de lettres pastorales dont la collection est fort difficile à former. Il en est deux qui furent remarquées dans le temps. En voici les titres : *Instruction pastorale sur l'autorité des décisions de l'Eglise*. Rodez, 1738, in-4°. — *Instruction pastorale sur l'usure* (25 janvier 1748). Vienne, 1748, in-4° de 45 pp.

On lit dans la *Revue du Dauphiné*, t. VI, p. 373 : « *Les Œuvres* de M. d'Yse « de Saléon, archevêque de Vienne, « sont devenues fort rares, parce que « ce prélat, les ayant léguées aux jé- « suites de Vienne, le P. La Calade,

protectorat de Cromwell, l'avaient envoyé en Angleterre pour régler certaines difficultés relatives aux collectes faites pour leur soulagement.

(1) Il prononça en cette circonstance un discours dont voici le titre : *Les Harangues faites au Roi, à la Reine, à Monsieur et à Son Eminence, dans la ville d'Aix*. Grenoble, 1660, in-4° (Bib. de Grenoble). = Autre édit. sous ce titre : *Harangue faite au Roi, étant à Aix, en Provence, par MM. Dize, pasteur de l'Église de Grenoble et de Foissac, ancien de l'Église d'Usez*. Paris, O. de Varennes, 1660, in-8°. (Haag, *Fr. protest.*)

(2) *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III. Cet ouvrage de d'Yse est fort rare. Bayle (*loc. cit.*, rem. A.) en donne l'analyse.

« recteur de cette maison, se contenta « d'en distribuer quelques exemplaires, « et vendit le reste à un épicier de « Vienne. » Nous ne savons de quelles *œuvres* il est question dans ce passage, et si M. de Saléon a écrit autre chose que des mandements et des lettres pastorales. Le catalogue imprimé de la bibliothèque de Grenoble donne, sous le n° 2135, l'indication d'un recueil factice portant pour titre : *Ecrits divers de Saléon, évêque de Rhodez*. N'ayant pu avoir communication de ce recueil, nous ne saurions dire si ce sont là les *œuvres* dont il s'agit.

Il a été vendu, en 1755, un manuscrit contenant quelques écrits de ce prélat. Voy. le *Catalogue des livres de M. l'abbé Delan* (Paris, 1755, in-8°), n° 1342.



APPENDICE

PAUL DIDIER

Nous avons dit (t. II, p. 201) qu'au moment de rédiger la notice de *Jules* Ollivier, un hasard singulier venait de nous permettre de compulser les documents relatifs à la conspiration de 1816. Ces précieux documents sont entre les mains de M. Genevey, qui prépare sur la Restauration un remarquable travail, où les circonstances qui ont précédé et suivi le mouvement tenté par Didier seront appréciées à leur vrai point de vue. M. Genevey a bien voulu nous autoriser à prendre quelques copies.

Le vif intérêt qu'ont toujours rencontré dans notre province les écrits publiés sur cet événement, où l'on a cru apercevoir beaucoup trop de mystères, nous a engagé à reproduire les quatre pièces suivantes qui jettent un nouveau jour sur Didier. La première surtout, qui fut saisie sur lui au moment de son arrestation, dans laquelle il a consigné ses dernières pensées « pour l'édification des gens de biens, dit-il, et la consolation de sa famille, » son *Testament politique*, comme on l'appelle dans les pièces du procès, nous semble devoir permettre d'apprécier enfin cet homme célèbre à sa vraie valeur. Nous aurions pu aller plus avant au cœur de certaines questions, mais c'eût été déflorer le travail de M. Genevey.

I

TESTAMENT POLITIQUE DE DIDIER.

Saint-Sorlin en Savoye, le 14 mai 1816.

Je soussigné, Paul Didier, ancien avocat à Grenoble, maître des requêtes au Conseil d'État du roi en 1814, crois devoir, pour l'édification des gens de bien et la consolation de ma malheureuse famille, consigner ici les déclarations qui suivent.

Je suis navré de l'événement arrivé à Grenoble dans la nuit du 4 au 5 du courant, et tant que Dieu me laissera sur cette terre, je pleurerai les infortunés qui en ont été les victimes.

Je sais que les malheureux m'adressent de grands reproches, que leurs familles me maudissent. Quelque injustes que puissent être leurs plaintes, je les pardonne sincèrement. Sans doute, je n'ai pas les prétentions de n'avoir pas commis des fautes, mais Dieu, qui pénètre les fonds des cœurs, connaît la pureté de mes *(sic)* et les motifs qui m'y ont déterminé. On les trouvera dans la *Proclamation aux Français ;* il faudra encore y joindre le désir ardent d'arracher le peuple à l'indigence qui l'accable; une portion va mourir de faim, et j'avoue que je ne saurais concevoir ce fatal esprit qui porte les nobles, une partie des citadins, des prêtres même, à vouloir que la misère soit au comble pour l'asservir plus sûrement.

J'étais aussi poussé vivement par l'opinion publique. Combien de fois ne m'a-t-on pas reproché mes lenteurs! Tout le monde voulait, tout le monde était prêt. *Qui donc était plus ardent, plus sûr que le chef des douaniers?* Le samedi précédent, il donne sa parole; je promets d'indiquer le jour. Le mercredi, je lui envoie un message pour le fatal samedi 4. Il s'engage de nouveau, et je n'apprends sa défection que le même samedi, à dix heures du soir.

Trois nobles furent le voir ce jour-là pour le déterminer à commettre cette infamie; et pour mieux réussir, ils l'assurèrent que lui et les douaniers étaient dupes ; que je travaillais pour placer le duc d'Angoulême sur le trône, et que c'étaient des cocardes vertes qui devaient être distribuées au rassemblement qui aurait lieu. Quelle perfidie! Elle entraîna celle de toute la vallée sur les deux rives de l'Isère.

Des communes qui, de tous les temps, avaient promis cent cinquante hommes, en fournissent douze, etc., et Grenoble, Grenoble qui avait tant pressé, voit les feux de la Bastille, entend le combat de la porte de Bonne, la fusillade de Raband; une portion des troupes est dehors, un nouveau combat a lieu sur la route d'Eybens, et il n'est pas fait un seul effort, pas brûlé une seule amorce par les habitants!

Ils devaient partir à minuit. Notre fidélité fait partir, par malheur, le détachement commandé par M. *Guillot* avant que celui du bourg d'Oisans soit arrivé, et celui-ci a perdu une heure et demie, parce qu'on lui a fait dire de s'arrêter à Sechilienne.

Ainsi, tout s'est réuni pour produire l'affreux désastre de cette soirée. O mon Dieu! punis une témérité! Ce n'était qu'en vous que je pouvais puiser les forces nécessaires; mais je n'étais pas digne d'être votre ministre sur la terre.

Accordez-moi maintenant, Dieu plein de miséricorde, la grâce de faire la mort d'un chrétien. Je ne crois pas avoir fait jamais de mal à personne ; mais tant d'autres égarements, tant de crimes contre vous m'accablent aujourd'hui, que le désespoir s'emparerait de mon âme si votre clémence pouvait avoir des bornes. Votre sainte religion m'apprend qu'un repentir sincère, qu'une contrition parfaite peut apaiser votre justice, et cette pensée suffit pour me rendre toutes mes forces. Je prie ma femme, la plus digne des épouses, la plus digne des mères, mes enfants si chers et si dignes de l'être, de se consoler de ma mort; j'espère qu'ils apprendront que Dieu m'a accordé la grâce d'en faire une qui leur donnera l'espérance qu'après avoir été purifié dans le saint purgatoire, je pourrai être un jour admis dans le sein des bienheureux. Je prie ma famille de veiller à ma mémoire et de publier, s'ils le trouvent à propos, l'*Esprit des Français en l'an VII*, et la proclamation qui est ci-bas. J'avais écrit aussi mes intentions et une lettre à M. l'évêque de Grenoble sur les prêtres (1); tout cela devait faire connaître mes principes politiques et religieux. Si Dieu ne l'a pas voulu, je le bénirai toujours dans ses desseins sur moi.

Il serait facile d'expliquer une grande contradiction de ma vie. Après avoir été l'ennemi déclaré de la Révolution, après avoir bravé tous les dangers pour la combattre, servi les nobles avec un dévouement sans bornes, lorsqu'ils étaient malheureux, je péris de leurs mains. Je suis immolé au nom des Bourbons, moi qui fus pendant vingt ans leur serviteur le plus fidèle. C'est que tout est renversé; c'est que les Anglais gouvernent la France, et que je n'ai consulté que l'honneur de ma patrie et les intérêts du peuple.

Cette pièce était suivie d'une *proclamation aux Français*, signée de l'initiale *D.* que MM. Gabourd et Ducoin ont publiée dans leurs Histoires de la conspiration de Grenoble.

II

PREMIER INTERROGATOIRE DE DIDIER.

Ce jourd'hui, vingt-trois mai mil huit cent seize, nous, maître des requêtes, commissaire général de police, à Grenoble, nous étant transporté à la prison civile de cette ville, avons fait comparaître devant nous un individu désigné pour être le chef de la conspiration qui a éclaté sous les murs de Grenoble dans la nuit du 4 au 5 mai, et auquel nous avons fait les questions suivantes :

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile?

(1) Didier a déclaré avoir brûlé lui-même cette lettre. Voy. ci-après, p. 499.

R. Je m'appelle Paul *Didier*, âgé de 58 ans, né à Upie, département de la Drôme, ancien avocat, domicilié à Paris depuis deux ans.

D. Quel but vous étiez-vous proposé en faisant soulever les campagnes du département de l'Isère, et en les faisant marcher sur Grenoble? Avant de répondre à cette question, je vous demanderai si vous reconnaissez comme vous appartenant six feuilles de papier contenant onze pages d'écriture; la première portant la date, avec une encre autre que celle d'une partie du corps de l'ouvrage : *Saint-Sorlin en Savoie, le 14 mai 1816*, ledit écrit commençant par ces mots : *Je soussigné, Paul Didier*, et finissant par ceux-ci : *L'un des directeurs de l'indépendance nationale*, avec un *D* majuscule pour paraphe(1). Voulez-vous le signer, parapher avec nous à chaque page?—A quoi ledit sieur Didier a obtempéré sur-le-champ, en déclarant que tout était de son écriture et contenait sa déclaration politique et une proclamation au peuple français.

R. Persuadé que la France était tombée sous la domination du gouvernement anglais, j'ai voulu renverser cette domination et rendre à ma patrie son indépendance nationale.

D. Quels moyens aviez-vous pour mettre à exécution un semblable projet?

R. Je m'étais fondé sur une opinion publique qui me paraissait naître de cet état de choses et des maux qu'éprouvait une grande partie du peuple.

D. En quelle qualité agissiez-vous?

R. Je prenais le titre de l'un des directeurs de l'indépendance nationale, et c'est sous ce titre que j'aurais signé une proclamation aux Français, si j'eusse été dans le cas de la publier.

D. De qui teniez-vous ce titre et avec qui le partagiez-vous?

R. J'avais cru pouvoir le prendre moi-même; je crois qu'il y en avait d'autres, mais je ne les connais pas. Je n'avais même pris celui de l'un des directeurs que pour être plus modeste.

D. Il y a dans votre réponse une contradiction évidente. Je sais que plusieurs personnes avaient parcouru comme vous divers départements; ou votre entreprise était une folie, ou vous deviez avoir un centre et des relations entre vous. Quel était ce centre et avec qui étiez-vous en relation?

R. Je me suis dit l'un des directeurs, 1° parce que je croyais qu'il y avait aussi d'autres personnes qui travaillaient à reconquérir l'indépendance nationale; 2° parce que, comme je l'ai dit, il eût été trop présomptueux de m'intituler le seul directeur. Je n'ai jamais connu de centre et n'ai point eu de relations; si je connaissais les chefs et que je crusse qu'ils voulussent continuer à travailler contre le gouvernement, je les nommerais. Quant à ce que vous appelez *folie* dans mon entreprise, j'ai pensé, et je pense encore, que la prise de Grenoble aurait suffi pour soulever le département de l'Isère, et que, ce département insurgé, il aurait entraîné tous les autres. Ceux qui diront le contraire sont des gens qui n'auront vu que la classe élevée; quant à moi, qui ai vu aussi la classe aisée et la subalterne, je crois mon opinion fondée.

D. Quels sont les départements que vous avez cru disposés à suivre les mouvements que vous vouliez imprimer à celui de l'Isère?

R. En me fondant toujours sur ce que je croyais être l'opinion publique, et d'après ce que j'entendais dire, je pouvais croire que je pouvais compter sur les départements de l'Est, et l'on m'assurait toujours que les autres départements de la France avaient le même esprit.

D. A quelle époque avez-vous parcouru les départements pour en connaître l'esprit? N'avez-vous pas, dans vos voyages, cherché à augmenter l'exaspération que vous trouviez pour amener les habitants à vos fins? Quels sont les départements que vous avez principalement vus?

R. Je suis parti de Paris, dans cette intention, le 20 octobre dernier; je déclare que je n'ai pas cherché à entretenir cette exaspération; au contraire, j'ai cru trouver la grande majorité du peuple ce qu'on peut appeler *bonapartiste*, et j'ai commencé à étudier l'esprit des départements depuis Paris jusqu'à Grenoble, en passant par le Puy-de-Dôme, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drôme, l'Ain et une partie de Saône-et-Loire.

D. Vous dites qu'en quittant Paris, le 20 octobre dernier, vous avez com-

(1) C'est la pièce qui précède.

mencé à étudier l'esprit des départements que vous parcouriez : le dessein d'opérer une insurrection en France était donc dès lors un projet formé par vous? Il est impossible que vous l'ayez conçu seul et que vous ne l'ayez pas combiné avec d'autres personnes?

R. Je n'avais, en quittant Paris, aucun projet de soulever la France; mais, vivement pénétré de la position de ma patrie, je voulais, avant tout, connaître l'esprit des habitants.

D. Puisque vous vouliez, avant tout, connaître l'esprit des habitants, vous aviez donc déjà un projet de formé, pour le mettre à exécution si vous trouviez que cet esprit y fût favorable?

R. Je n'avais point formé de projet, mais seulement le vœu de travailler à rendre à la France son indépendance nationale.

D. Qu'entendez-vous par *indépendance nationale*, et comment prétendiez-vous la rendre à la France?

R. L'indépendance nationale existe lorsque la force et l'autorité se trouvent dans les mains du souverain légitime; elle est perdue lorsque cette force et cette autorité sont entre les mains de l'étranger. Un roi peut se servir de troupes étrangères, mais il faut qu'elles soient à sa solde et sous ses ordres, ce qui n'est pas en France, puisque les troupes qui occupent nos places sont sous les ordres de lord Wellington, et non sous ceux du roi de France. Mon indignation s'est surtout accrue contre lui à la lecture de sa lettre insérée dans le *Moniteur*, relative à l'enlèvement des statues et tableaux du Musée, d'autant plus qu'on m'a assuré qu'il avait fait insérer cette lettre dans le journal officiel de sa propre autorité, et malgré la volonté du roi. Je croyais parvenir à rendre à mon pays son indépendance en dirigeant l'opinion publique, qui me paraissait fortement prononcée.

D. Puisqu'en quittant Paris vous n'aviez pas encore formé le projet d'exciter une insurrection, quand l'avez-vous conçu?

R. Au mois de décembre dernier.

D. Quand avez-vous commencé à travailler activement pour l'opérer, et quel lieu devait d'abord en être le théâtre?

R. J'ai commencé à cette même époque; j'étais indécis d'abord si ce serait à Lyon ou à Grenoble, mais on se détermina ensuite pour la première de ces villes.

D. Quel jour êtes-vous arrivé à Lyon?

R. Je suis arrivé le 15 janvier, et le mouvement devait avoir lieu le 18 du même mois.

D. En trois jours vous n'avez pas eu le temps de l'organiser : on avait dû le préparer d'avance; votre arrivée semblait être le signal de l'exécution : quels sont ceux qui ont travaillé à ce mouvement?

R. Je n'ai pas organisé le mouvement de Lyon; je devais depuis longtemps y faire un voyage, et je m'y suis trouvé à cette époque par hasard.

D. Vous nous avez déjà dit que l'on était incertain si le mouvement commencerait à Grenoble ou à Lyon, et que l'on s'était décidé pour cette dernière ville. Vous avez donc connu cette incertitude et cette décision? Comment l'avez-vous connue? Soyez donc conséquent avec vous-même?

R. L'incertitude était une chose parfaitement connue du public; on parlait partout d'un mouvement qui aurait lieu à Lyon ou à Grenoble. Quant à la décision, j'en ai eu connaissance par le public.

D. D'où veniez-vous quand vous êtes arrivé à Lyon?

R. J'étais parti des environs de Grenoble la veille; je ne puis pas dire de quel pays, pour ne compromettre personne, et notamment des malheureux qui ne connaissaient pas ma position.

D. Avez-vous connu, à Lyon, le sieur *Rosset*, et l'avez-vous vu pendant le séjour que vous y avez fait?

R. Je le connaissais anciennement, et je ne l'ai pas vu pendant le court séjour que j'ai fait dans cette ville au mois de janvier dernier.

D. Je vous observe que vous vous trompez, car vous avez fait partie d'une réunion où il se trouvait avec quatre ou cinq autres individus, et qui eut lieu dans sa maison de campagne?

R. Je n'ai point vu le sieur *Rosset*, et n'ai point fait partie de cette réunion.

D. Vous êtes à cet égard en contradiction avec les personnes qui s'y trouvaient, et qui déclarent que vous étiez avec elles. Vous regardez donc le but de cette réunion comme bien criminel, puisque vous n'osez pas l'avouer?

R. Je persiste dans ma précédente réponse.

D. Connaissiez-vous le sieur *Lavalette*, ex-receveur général de Digne; l'avez-vous vu pendant votre séjour à Lyon?

R. J'ai connu M. *Lavalette* à Paris; je me suis fort intéressé à faire sortir sa femme de prison, où elle était détenue par suite de l'affaire de *Labédoyère*: mais je ne l'ai pas vu à Lyon.

D. Connaissiez-vous *Simon*, capitaine adjudant-major des voltigeurs de la jeune garde? L'avez-vous vu à Lyon?

R. Je ne le connaissais pas du tout; mais ayant été dans le cas d'aller chez son beau-frère, à Lyon, rue de l'Enfant-qui-Pisse, dans l'Allée-qui-Traverse, je crois l'avoir vu.

D. Où logiez-vous à Lyon, et sous quel nom y étiez-vous?

R. Je suis descendu à Lyon chez M. *Man*, aubergiste, faubourg de la Guillotière, et sous mon vrai nom; il me dit qu'il fallait donner mon nom pour la police, qu'il ne pouvait pas me recevoir autrement, d'autant plus qu'on parlait tous les jours publiquement d'un mouvement qui devait avoir lieu d'un jour à l'autre, ce qui me mit dans le cas de me retirer. Je fus demander un lit à M. *Crozet*, marchand de bois à la Guillotière, qui fut l'entrepreneur du desséchement des marais de Bourgoin, dont je m'étais occupé, et il me reçut chez lui, ne connaissant pas ma position.

D. Vous dites que vous étiez à Lyon sous votre véritable nom; je sais cependant que vous y preniez celui d'*Auguste*. Pour quelle raison en changiez-vous?

R. Je n'ai pu tromper M. *Crozet* sur mon véritable nom. Quant à celui d'*Auguste*, j'étais dès cette époque poursuivi par la police, et je voulais me soustraire à ses recherches.

D. Pourquoi étiez-vous poursuivi par la police?

R. Parce qu'on savait que j'avais parcouru divers départements pour en étudier l'esprit.

D. Vous dites que vous étiez poursuivi par la police; vous avez dit plus haut que, dès le mois de décembre, vous avez travaillé à rendre à votre pays l'indépendance nationale; je sais que vous vous êtes abouché, à Lyon, avec les principaux auteurs du mouvement qui devait avoir lieu dans le mois de janvier dernier. Vous avez dit encore que vous aviez quitté les environs de Grenoble, le 14 du même mois, pour vous rendre à Lyon; que vous aviez su, dans les environs de Grenoble, qu'on était incertain sur le jour où le mouvement éclaterait. Ce mouvement a dû avoir lieu le 18; il est bien évident, d'après cela, que l'insurrection de cette ville avait été travaillée par vos complices, et que vous vous êtes rendu auprès d'eux dès que vous avez cru que votre présence pouvait être nécessaire. Si à ces preuves il fallait en ajouter une autre, je la trouverais dans la manière, aussi précipitée que furtive, avec laquelle vous êtes parti de Lyon. Des dénégations ne détruisent pas des faits. Je vous invite à mettre plus de vérité dans vos réponses.

R. Je persiste dans mes précédentes réponses, en observant que les conséquences que vous tirez n'en dérivent pas nécessairement. Par exemple, l'observation sur ma retraite de Lyon et sur les routes que j'ai prises ne me paraît pas concluante, car il suffirait bien que je fusse déjà dénoncé à la police pour me mettre dans le cas de me retirer de Lyon dans cette circonstance.

D. Comment est-il possible de concevoir qu'un mouvement que vous regardiez comme pouvant être le signal d'une insurrection à laquelle vous travailliez depuis le mois de décembre vous ait été étranger, lors surtout que vous êtes arrivé dans la ville où il devait avoir lieu à point nommé pour le diriger ou pour y participer?

R. Vous avez bien observé que je n'avais pas eu le temps de l'organiser, ce qui rentre dans ma réponse que je ne l'ai pas préparé. Je n'ai pas été fâché de l'apprendre, mais je n'avais fait aucun travail antérieur pour y parvenir.

D. Vous êtes-vous quelquefois muni de lettres de recommandation pour des habitants des départements que vous deviez visiter?

R. Non, je ne le crois pas.

D. Avant d'entrer dans le département de la Haute-Loire, y connaissiez-vous quelqu'un?

R. Non.

D. Vous êtes-vous rendu dans l'arrondissement de Florac?

R. Non.

D. Pourquoi donc vous êtes-vous muni de lettres de recommandation qui étaient communes à deux habitants de Florac?

R. Je n'en ai point eu.

D. Connaissez-vous le général *Guillet?*

R. Je l'ai vu deux fois à Clermont; il mangeait dans la pension de mon fils.

D. N'avez-vous pas chargé votre fils de lui demander pour vous des lettres pour le département de la Haute-Loire, et n'en a-t-il pas donné une pour le sieur *Cade*, ex-sous-préfet de Florac, et pour le sieur *Broussous*, ex-secrétaire général du département?

R. Je n'ai point chargé mon fils de demander des lettres au général *Guillet*; je n'ai point d'idée du nom de *Cade* et de *Broussous*, et ce qui est de toute certitude, c'est que je n'ai point été dans l'arrondissement de Florac.

D. Quelle part avez-vous prise dans l'attaque dirigée contre Grenoble, dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, par des gens armés?

R. J'y ai pris une part très-directe jusqu'au combat qui a eu lieu dans la plaine d'Eybens; j'étais à cheval à la tête du détachement, entre les deux feux; mon cheval a été blessé.

D. Est-ce vous qui avez organisé ce mouvement?

R. Oui, je l'ai organisé, me fondant toujours sur ce que je croyais être l'opinion publique.

D. Quel moyen avez-vous employé pour opérer ce soulèvement?

R. J'ai parlé et fait parler à plusieurs personnes.

D. De qui vous êtes-vous servi pour parler à ces personnes, et auxquelles avez-vous fait parler?

R. Je me suis servi de quelques personnes qui avaient une entière confiance en moi. C'est moi seul qui suis coupable; d'après cette considération, je ne puis pas les nommer.

D. Par quels moyens êtes-vous parvenu à mettre en mouvement les habitants des campagnes?

R. En leur faisant sentir l'intérêt qu'avait la France de recouvrer son indépendance nationale, ce que j'avais, au surplus, trouvé profondément gravé dans leur cœur.

D. Ne leur avez-vous pas plutôt fait espérer le retour sur le trône de la famille *Bonaparte?* Il y a lieu de le croire, d'après les cris de *Vive l'empereur!* qu'on a entendus dans les rangs; il y a lieu de croire aussi qu'on a trompé ces mêmes individus, dont la plupart ont déclaré venir à Grenoble pour assister à des fêtes.

R. La proclamation qui devait être publiée portait *Napoléon II*. Je ne me suis pas servi de cette supposition de fêtes pour soulever les habitants de la campagne, et je n'ai rien dit de pareil à ceux à qui j'ai pu parler.

D. Quelles instructions avez-vous données à vos agents?

R. Je les ai chargés d'annoncer que la réunion devait avoir lieu à Eybens dans la soirée du 4.

D. Quel jour avez-vous donné cet ordre?

R. Depuis le lundi, 29 avril, jusqu'au mercredi, 1er mai.

D. Combien de personnes comptiez-vous réunir?

R. Sept ou huit cents hommes.

D. Quel moyen aviez-vous d'armer ces individus?

R. Ils avaient chacun leurs armes, qu'on avait fait porter sur des voitures, afin qu'on ne les vît pas traverser la campagne, le jour, avec des armes.

D. D'où ces paysans avaient-ils tiré les munitions?

R. Presque tous ces paysans avaient été armés; ils avaient, la plupart, conservé des cartouches; un seul en avait cent, provenant des Autrichiens. On m'avait promis qu'il s'en trouverait cinq cents à Eybens, mais il n'y en a pas eu.

D. Qui est-ce qui a fourni la voiture pour apporter les armes?

R. Je ne le connais pas.

D. Aviez-vous dans Grenoble un fort parti?

R. On me l'avait assuré tel que nous croyions entrer sans même tirer un coup de fusil; mais l'événement a prouvé combien on s'était trompé.

D. Comptiez-vous sur la troupe qui forme la garnison de Grenoble?

R. On nous avait également trompé sur ce point.

D. De combien d'individus était composé le rassemblement qui s'est porté sous les murs de Grenoble?

R. Il était composé d'environ trois cents hommes.

D. Quelles étaient les communes sur lesquelles vous comptiez?

R. Sur toutes celles de l'arrondissement de Grenoble pour le premier mouvement, et successivement sur toutes les autres du département.

D. Aviez-vous des agents dans chacune de ces communes?

R. Non. J'ai agi sur elles au moyen d'agents que j'avais dans les principales, et qui se répandaient dans les moins considérables.

D. Ayant à craindre une partie de la garnison, le grand nombre d'officiers qui s'y trouvent, et avec la faculté de réunir à Grenoble trois ou quatre cents douaniers et la garde nationale, comment avez-vous osé attaquer cette ville avec une poignée d'hommes, qui tous n'étaient pas même armés?

R. J'ai déjà dit qu'on nous avait grandement trompé sur les dispositions de la ville en nous assurant que nous pouvions compter sur elle. Je croyais aussi, d'après ce qu'on m'avait assuré, pouvoir compter sur les douaniers.

D. Quel est le chef des douaniers que vous désignez dans votre déclaration politique comme le plus ardent et le plus sûr, sur lequel vous pussiez faire fonds?

R. Ce n'est pas moi qui ai traité cette affaire; mais on m'avait aussi assuré d'une manière positive que M. *Adine*, inspecteur à Pontcharra, nous était entièrement dévoué. Il est possible qu'on m'ait encore trompé sur ce point, mais j'ai dû désigner M. *Adine* pour ne laisser planer aucun soupçon sur les autres chefs, dont on ne m'a point parlé. Cette défection a empêché le mouvement de la vallée.

D. Comme agent principal de ce mouvement, vous étiez bien capable de le faire réussir; mais une fois qu'une grande masse d'individus et de militaires auraient été réunis, vous aviez besoin d'un général connu d'eux pour les commander: y en avait-il parmi vous? Quels sont ceux sur qui vous comptiez?

R. Il n'y avait pas de général parmi nous, mais on m'avait assuré qu'aussitôt le premier mouvement opéré il en viendrait quelqu'un au premier appel. Je n'avais traité avec aucun. On citait principalement le général *d'Erlon*, et ensuite le général *Grouchy*. Le premier est en Bavière; on m'a dit que le second était en Italie.

D. Dans votre proclamation, vous faisiez espérer au peuple *Napoléon II*: comment deviez-vous organiser le gouvernement jusqu'à son arrivée?

R. Dans ma pensée, je l'ai déjà dit, le mouvement devait entraîner la chute de Grenoble, et par suite, celle de Lyon et l'assentiment de toute la France; nous ne nous serions occupé de gouvernement qu'à Lyon, à cause de l'importance de cette ville, dont la prise, à nos yeux, était décisive. Là, nous aurions publié la déclaration du peuple français à l'Europe, l'instruction sur le développement des forces de l'indépendance nationale, afin de prévenir les excès. J'ai brûlé ces déclarations, qui n'étaient encore que manuscrites, depuis mon départ, ainsi que ma lettre à l'évêque de Grenoble. De Lyon, nous aurions mis en état de siége les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de Vaucluse, pour empêcher les réactions; nous n'aurions poursuivi, à Avignon, que les individus qui, ayant figuré au massacre de la Glacière, ont aussi coopéré à celui du maréchal *Brune*.

D. En parlant des mesures que vous auriez prises, vous vous exprimez toujours au pluriel au lieu de parler en votre nom particulier: ces mesures étaient elles concertées entre plusieurs?

R. Je dis *nous*, parce qu'il me paraîtrait déplacé de dire *moi*. Bien entendu que, le mouvement opéré, j'aurais trouvé bien des personnes qui auraient uni leurs efforts aux miens pour régler la forme du gouvernement.

D. Depuis l'affaire du 4, avez-vous fait un *bon* sur un banquier de Lyon en prenant un autre nom que le votre?

R. Arrivé à Saint-Jean-de-Maurienne, j'ai, sous le nom de ma mère, *Combelle*, fait un bon de 200 fr., que j'ai tiré sur mon gendre, le sieur *Fluchaire*, marchand drapier. Quand je suis parti, je n'avais que 72 fr., et il ne m'en restait qu'environ 54 quand je suis arrivé à Saint-Jean.

D. Vous n'avez pas dû commencer une entreprise aussi grande sans qu'on mît des fonds à votre disposition : quelles sommes y ont été mises, et par qui?

R. Je n'ai reçu absolument aucune somme de personne, et je n'ai pas eu à donner un écu aux paysans, qui ont tous marché à leurs frais. J'ai seulement payé les commissionnaires que j'envoyais dans les chefs-lieux des communes.

D. Depuis que vous quittâtes Lyon, le 19 janvier dernier, où avez-vous habité?

R. Je me retirai d'abord dans les bois de Saint-Antoine, département de la Drôme ; j'y demeurai onze jours; ensuite, je fus dans les montagnes du Villard-de-Lans, département de l'Isère, où je demeurai environ un mois; de là je me rendis en Savoie et à Genève, d'où je suis revenu du 12 au 14 avril; de cette époque au 4 mai, je suis resté dans les environs de Grenoble.

D. Qu'avez-vous été faire en Savoie et à Genève?

R. J'y suis allé d'abord pour me mettre à couvert, et en second lieu pour étudier les dispositions des cabinets de l'Europe.

D. Comment avez-vous trouvé ces dispositions?

R. N'ayant eu aucune relation directe, j'ai cherché à m'éclairer, soit par les journaux étrangers, soit par l'opinion des hommes qui me paraissaient le plus éclairés et au courant des affaires de l'Europe, et j'ai pu juger, d'après eux, surtout à Genève, que le système de M. *de Metternich* et de la cour de Vienne était de replacer Napoléon sur le trône de France.

D. Si votre mouvement se fût opéré, croyez-vous qu'il eût agi sur la Savoie?

R. Je le crois, ainsi de suite sur quelques villes, comme Chambéry, Carouge, etc., tant l'opinion des bourgeois et des militaires est prononcée contre le gouvernement du pays.

D. Quel motif vous a fait revenir de Genève et de la Savoie?

R. J'en suis revenu pour m'occuper de l'opération que je préparais ici depuis quelque temps.

D. Dans vos courses à travers le pays, comment n'avez-vous pas été arrêté par des gendarmes?

R. J'en ai rencontré souvent, mais comme je ne marchais que de nuit, et quelquefois déguisé en paysan, ils ne m'ont pas reconnu.

Lecture faite du présent interrogatoire au sieur Paul Didier, a dit que ses réponses contenaient vérité; en foi de quoi il a signé avec nous.

DIDIER, ARMAND DE BASTARD.

III

ENTREVUE DE DIDIER AVEC SA FAMILLE.

Le Maître des Requêtes, Commissaire-Général de Police à Grenoble, à M. le Ministre de la Police générale.

Grenoble, ce 6 juin 1816.

Monseigneur,

Didier et sa famille ont eu hier une entrevue qu'on avait sollicitée depuis longtemps; j'y étais présent, et croyez, Monseigneur, que c'est une des positions les plus pénibles où je me sois trouvé; mais il est des circonstances où

l'on doit savoir faire des sacrifices, et celui que j'ai offert dans ce moment à l'intérêt de ma patrie ne m'a pas peu coûté.

L'entrevue s'est passée sans qu'elle ait donné lieu à des remarques bien importantes.

Madame Didier est une femme qui jouit de la considération générale; elle est d'un caractère élevé, d'un courage au-dessus de son sexe, d'une force de caractère remarquable. Ces qualités ne l'ont point abandonnée : une résignation sans bornes, point d'abattement, un calme parfaitement convenable, voilà ce que j'ai remarqué, voilà ce qui ne s'est pas démenti un seul instant.

Pour Didier, fidèle au système d'hypocrisie religieuse qu'il a adopté, sachant que c'était le seul moyen de jeter sur sa position une espèce d'intérêt, il l'a employé dans cette circonstance; il a prêché la résignation à ses filles, qui ont montré une grande douleur; il leur a fait entrevoir comme un bonheur la position où il se trouvait. Le ciel lui a donné le temps de se reployer sur lui-même; il a scruté tous les replis de sa conscience, il a gémi devant Dieu de toutes ses erreurs, et il espère être assez heureux pour mériter le pardon du ciel.

« J'ai sans doute commis beaucoup d'erreurs, a-t-il ajouté, et si Dieu eût « prolongé mon existence, aurais-je peut-être multiplié mes fautes, et me « serais-je, par cela même, rendu indigne de la miséricorde céleste. Je dois « prévoir le sort qui m'attend; il peut, il doit m'émouvoir et ne m'accable pas. « Je ne braverai pas la mort comme un insensé, mais je la supporterai en « chrétien.

« Peut-être se moquera-t-on de mes idées religieuses; mais je brave la « vaine opinion du monde et méprise seulement l'athéisme, l'impiété, l'im- « moralité profonde qui ont répandu sur ma malheureuse patrie des maux sans « nombre.

« Mes enfants, je jouis de la plus grande tranquillité d'âme. J'ai l'*Imitation* « *de J.-C.*, qui fait ma seule et unique consolation; j'apprends à tout moment « à me séparer de moi-même, et ce sacrifice devient tous les jours moins pé- « nible.

« Mon âme est trop pleine de Dieu pour qu'un sentiment de vengeance « puisse y trouver place. Je pardonne à tous ceux qui ont voulu me faire du « mal; j'ai entièrement oublié la conduite que *Dussert* et *Durif* ont tenue à « mon égard; j'ai fait plus, j'ai violé la vérité dans mon interrogatoire lors- « qu'il a été question de ces deux individus; je n'ai pas voulu les charger, « et cependant j'aurais eu beaucoup de choses à dire contre eux.

« Dites à mon fils qu'il embrasse et professe des principes religieux : eux « seuls peuvent nous consoler dans ce monde; je l'éprouve en ce moment. « Qu'il m'imite dans mes derniers moments, et jamais dans mes erreurs; qu'il « soit entièrement convaincu que le parti qu'il a pris sous Bonaparte n'a influé « nullement sur ma conduite dans les derniers événements.

« Je ne vois que Dieu, je ne pense qu'à Dieu, et m'en remets entièrement à « sa volonté, sans laquelle rien n'arrive dans ce monde. »

Voilà, Monseigneur, le langage qu'a tenu constamment le sieur Didier dans cette entrevue. Sa famille a l'air de concevoir de l'espoir dans la clémence royale; elle tâche de donner à ce grand criminel un caractère moins apparent de culpabilité : le temps apprendra si Didier est aussi coupable qu'on le prétend. Les erreurs de l'esprit ne sont pas les erreurs du cœur.

Sa famille a quitté Didier en lui disant : « Oui, la clémence du roi s'étendra sur vous; vous embrasserez encore vos enfants et vos petits-enfants, et nous aurons encore le bonheur de vivre ensemble. »

J'oubliais de vous dire, Monseigneur, que Didier, dans cette entrevue, avait dit qu'il avait eu un moment d'espoir lorsqu'il a été pris par les carabiniers royaux. On lui a fait subir, pour la forme, à Turin, un interrogatoire à la suite duquel on lui a dit qu'il se tirerait d'affaire. Il a été, hier, étonné, au bout de quelques heures, lorsqu'on lui a annoncé qu'il allait être dirigé sur Grenoble. Il attribue le changement de cette résolution au ministre anglais près la cour sarde.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur. A. de Bastard.

IV

JUGEMENT ET EXÉCUTION DE DIDIER.

Au même.

Grenoble, 16 juin 1816.

Monseigneur,

Les débats relatifs à l'affaire de Didier ont été repris hier, à midi. Comme le jour précédent, la foule remplissait la salle, et rien n'a troublé la séance.

Didier a paru avec un air plus assuré; sa physionomie était moins abattue; sa présence d'esprit, sa tranquillité ordinaire, et j'ose dire son courage réfléchi, ne l'ont pas abandonné un instant. Il a mis de la dignité dans ses réponses, quelquefois de la véhémence, et toujours de la convenance.

Le président lui a fait une série de questions, que j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi que les réponses de Didier. Après la lecture de cette pièce, Votre Excellence sera convaincue que les débats n'ont pas fourni de nouveaux renseignements. Didier n'a jamais eu deux manières de déposer; il n'a jamais varié dans ses réponses, et il règne dans ses interrogatoires une uniformité désespérante.

Lorsque la Cour a cru être suffisamment éclairée, elle a accordé la parole à M. le procureur du roi. Au même instant, l'avocat *Motte*, conseil de Didier, a voulu prétendre que la Cour prévôtale n'était pas compétente pour juger le crime de haute trahison imputé à Didier. Il a prétendu que la Charte constitutionnelle réservait ce droit à la Chambre des pairs; il appuyait son opinion sur l'art. 33 de ladite Charte, les art. 20 et 16 de la loi du 20 décembre 1815.

M. le procureur du roi a repoussé vigoureusement le moyen d'incompétence; la Cour a délibéré, et les débats ont été continués.

C'est alors que M. le procureur du roi a pris la parole et a prononcé un discours dont j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'analyse, que j'ai faite sur des notes que j'ai recueillies moi-même aux débats. Ce discours, en général, a produit un effet favorable. Quelques préventions s'étaient élevées jusqu'ici sur ce magistrat; on désirait en lui plus d'énergie, et dans cette circonstance on l'a trouvé à la hauteur de ses fonctions. Lorsqu'il a eu terminé son discours, l'avocat a prononcé la première partie de son plaidoyer, qui n'est qu'un abrégé succinct, ou plutôt un éloge de la vie de Didier avant la dernière Restauration. Vous trouverez ci-joint le plaidoyer entier. Je prie Votre Excellence de m'excuser si je le lui envoie écrit de plusieurs mains, mais le désir de lui faire parvenir dans le plus bref délai tout ce qui a rapport à l'affaire de Didier me servira d'excuse auprès d'elle.

Didier a pris ensuite la parole. Ce qu'il y a de mieux dans son discours, que j'envoie en entier à Votre Excellence, est l'exorde; il est simple, modeste, sans manquer cependant de cette dignité qui seule convenait à Didier assis sur le banc des accusés, et qui voyait, sans aucun doute, le glaive de la loi prêt à le frapper. Du reste, son discours n'a produit aucune espèce de sensation. Il visait à produire des effets, il les a tous manqués. Il a divagué beaucoup; point de liaison dans ses idées, point d'ensemble, beaucoup d'incohérence. Il a été réellement au-dessous de lui-même en parlant à ce public auquel il aurait voulu cependant inspirer de l'intérêt.

Didier a entendu son arrêt de mort avec le plus grand calme et le plus grand sang-froid.

J'ai cru, Monseigneur, devoir aller le trouver ce matin dans son cachot pour savoir s'il aurait quelques révélations à me faire : je n'en ai rien pu tirer.

Il m'a dit n'avoir point de correspondants dans les départements; qu'il avait bien quelques affidés dans Grenoble, mais qu'ils n'étaient nullement dangereux pour le gouvernement, et qu'il ne les nommerait pas.

Pour l'affaire de Lyon, il a persisté à dire qu'il n'en a eu connaissance que le 16 janvier, à la suite d'un voyage qu'il avait été faire dans cette ville.

Une seule fois, dit-il, il a vu *Rosset*, qui l'a mené chez *Simon*. Il soutient n'avoir vu que deux fois, et à table d'hôte, le général *Guillet*, à Clermont; celui-ci ne lui a point donné de lettres pour M. *Cade*, ex-sous-préfet de Florac. Enfin, Monseigneur, Didier, interrogé plusieurs fois par moi, ne m'a jamais dit que ce qu'il a déclaré dans son interrogatoire du 23 mai, que je lui ai fait subir, et dont j'ai envoyé copie à Votre Excellence.

L'exécution de Didier s'est faite aujourd'hui, à onze heures du matin. Rien ne l'a troublée; d'ailleurs j'avais ordonné des mesures qui auraient prévenu toute espèce de troubles.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Le maître des requêtes, commissaire-général de police,

A. DE BASTARD.

ERRATA.

Malgré l'extrême attention que nous avons apportée à la révision des épreuves de cet ouvrage, il nous est échappé un certain nombre de fautes et d'erreurs presque toujours inévitables dans un travail rempli de chiffres, de dates et de noms propres.

Les unes, simplement typographiques, seront aisément aperçues par le lecteur; nous nous bornerons à en signaler quelques-unes plus importantes que nous n'avons pas eu l'occasion de rectifier dans le cours de l'ouvrage:

TOME I, p. 62, col. 2, l. 5, au lieu de *catholique*, lisez *protestante*.
— P. 77, col. 2, l. 10, au lieu de TOURNÉ A D., lisez TOURNÉ A G.
— P. 152, col. 2. Boissat mourut en *1662*, et non en *1668*.
— P. 186, col. 2, l. 30, au lieu de *1582*, lisez *vers 1592*.
— P. 240, note 1, au lieu de *auprès de Lesdiguières*, lisez *auprès du gendre de Lesdiguières*.
— P. 306, col. 1, l. 58, au lieu de *1569*, lisez *1570*.

TOME II, p. 56, col. 1, l. 15, au lieu de *ligueurs*, lisez *réformés*.
— P. 61, col. 2. Lesdiguières mourut le *28 septembre*, et non le *21*.

Quant aux erreurs provenant de notre fait, il a dû nécessairement nous arriver plus d'une fois, parmi tant d'événements et de personnages divers dont nous avions à parler, de prendre, suivant l'expression du fabuliste, *Vaugirard pour Rome*. Nous prions instamment nos lecteurs de vouloir bien nous signaler ces erreurs, afin que nous puissions faire les rectifications nécessaires dans le *Supplément*. Voici celles dont nous nous sommes aperçu :

TOME I, p. 70. Après ses voyages, *Nic.* BARNAUD se retira en Dauphiné, où il eut, en 1604, de graves démêlés avec le synode provincial de Die. Voy. *la Réforme en Dauphiné*, par M. Long, p. 315.

— P. 106. Nous disons par erreur que *Gabr.* DE BÉRENGER, tué à la bataille de Dresde, est le père du pair de France.

— P. 175, col. 2, l. 5 et 6. Ce n'est pas une deuxième édition, mais l'oraison funèbre de Fr.-Emm. de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières. Voy. le tome II, p. 65, note 1.

— P. 237, dans la notice d'*Ant. Laur.* CHORIER, nous donnons à *J.-L.-F.* GAILHARD le titre d'*ancien député de la Drôme* au lieu de celui de *juge au tribunal de Valence*.

— P. 314. note 2, au lieu de *cour prévôtale*, lisez *conseil de guerre*.

— P. 318, dans la notice de DISIMIEU, au lieu de *Lesdiguières*, lisez *le connétable de Montmorency*.

TOME II, dans la notice *Nic. de* NICOLAÏ, nous avons commis une grave erreur en disant qu'il n'y avait pas de hameau du nom de *Soissons* dans la terre de Bressieux. Nous avons été trompé par la liste des hameaux insérée dans l'Annuaire de l'Isère de 1836, où l'on ne trouve pas en effet de localité dont le nom se rapproche de celui de *Soissons*. Une lettre de M. Advielle, secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Marcellin, nous a appris depuis qu'il y en a un appelé *Soizon*, dépendant de la commune de Bressieux, où existait encore au XVIIe siècle une famille NICOLAS dont les membres se qualifiaient *sieurs de Saint-Didier* et plaidèrent contre la commune pour se faire reconnaître la qualité de nobles. Notre géographe était-il de cette famille et avait-il, lui aussi, « habillé son nom à l'italienne? » Nous l'ignorons : tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il n'appartient nullement aux Nicolaï de Provence et de Paris.

Comme on ne lit guère les *errata*, nous croyons inutile de pousser plus loin « cet examen de conscience, » comme disait plaisamment Ch. Nodier, et terminerons par ce quatrain de notre vieux Pontaimery, que les gens de lettres devraient faire imprimer en lettres d'or à la tête de tous leurs livres :

Si, lectevr, en ce mien ouurage
Trop d'errevrs tu viens à trouuer,
Souuien-toy que le plus sage
Sept foys par iour peut pescher.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Paris. — Imprimerie RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, 144.

